Digitized by Google

4°
Exh. Pol. 14-1799, 1
t. 1.

Journal.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Mardi 1 Janvier 1799. (N°. 1.)

Bayerische Staatsbibliothek München

Paris du 25 décembre.

Une lettre d'Alexandrie, du 28 ſept. porte: "L'eau eſt arrivée aujourd'hui ici; un ingénieur des ponts & chauſſées a fait un travail très-ſoigné, duquel il réſulte qu'au moyen de quelques batardeaux, il ſera poſſible de conſerver plus long tems l'eau du Nil dans le canal; ce qui ſera très-utile pour faire paſſer au Caire & dans les autres parties de l'Egypte tous les objets, ſoit en approviſionnement, ſoit en munitions, qui ſe trouvent ici.—Chaque jour les troupes républicaines remportent quelques avantages ſur les Arabes: ſur tous les points de l'Egypte ils ſont pourſuivis avec la plus grande activité; ce n'eſt pas aſſez pour l'armée françoiſe d'avoir détruit les mamelouckes, il faut encore qu'elle délivre l'Egypte du brigandage des Arabes errans. Tous les cultivateurs, tous les propriétaires paiſibles attendent ce nouveau bienfait de leurs libérateurs. „

La gazette d'Egypte du 11 octob. rend compte d'une *Aſſemblée du divan général de l'Egypte.* D'après l'ordre du général en chef, des députés de toutes les provinces de l'Egypte ſont en ce moment réunis au Caire, ſous le titre de *Divan-général*; ils ont tenu leur première ſéance le 16 vendémiaire (7 octob.); les citoyens Monge & Bertholet rempliſſent, auprès de cette aſſemblée, les fonctions de commiſſaires françois. La beauté du coſtume muſulman, la gravité des perſonnages, de nombreux domeſtiques qu'ils ont à leur ſuite, contribuent à donner une grande majeſté à cette réunion. Le chef Abdalu & Kezkaoni a été choiſi pour préſident.—*Autres nouvelles tirées de la même feuille.* On aſſure que les troupes de la diviſion du général Deſaix ont battu les mamelouckes qui ont ſuivi Mourat-bey; trois beys ont été tués, beaucoup de bagages ont été enlevés. On attend avec beaucoup d'impatience les nouvelles officielles; mais tout annonce que bientôt les reſtes de l'armée de Mourat-bey & de celle d'Ibrahim ſeront entièrement diſperſés, & l'Egypte ſera alors aſſurée de ne plus retomber ſous le joug de ſes odieux oppreſſeurs, qui, trop long-tems, dévaſtèrent ce beau pays.— En même tems que l'on s'occupe avec activité d'organiſer toutes les parties de l'adminiſtration, ſur tous les points de l'Egypte, on ne néglige pas les moyens de procurer aux François des délaſſemens. Une commiſſion compoſée d'artiſtes, eſt chargée d'établir au Caire une ſalle de ſpectacle, & elle met la plus grande activité à répondre à la confiance qu'on lui a témoignée; un concert va auſſi s'ouvrir ſous la direction du citoyen Riegel, dont les talens diſtingués dans l'art muſical, ſont connus depuis long-tems; des lieux de réunion pour les ſoirées, vont être préparés; des feux d'artifice ſeront donnés dans de vaſtes jardins, rendus agréables par des diſpoſitions à la françoiſe; le jour ſera remplacé par des illuminations ordonnées avec goût. Sous peu de jours, les François pourront jouir au moins, d'une partie de ces divertiſſemens. „

Extrait d'une lettre de l'adjudant-général Bonamy, en date du quartier-général de Rietti le 21 frimaire (11 décembre.) „Le général Mack marchoit en perſonne à la tête d'un corps conſidérable, pour porter des ſecours ſur Calvi, mais les nouvelles qu'il apprit ralentirent ſa marche, & tous les rapports qui ſont faits apprennent au général en chef que M. Mack eſt campé à Cantaluppo, à cheval ſur la route qui conduit de Terni à Rome, par la rive gauche du Tibre, qu'il paſſa, ſur un pont de bateaux, à la gauche de Civita-Caſtellana. Les journées des 20 (10) & 21 (11) ont été employées à pouſſer différentes reconnoiſſances pour s'aſſurer du mouve-

Digitized by Google

ment de l'ennemi; à cet effet, le général Lemoine éclaira la route d'Introdoſo, celle de Rieti à Rome, fit fouiller les rives du Torano, celles de Sato. Les patrouilles n'ont rien appris; les communications s'établirent cependant de la droite au centre par Contigliano; mais elles n'étoient pas encore sûres aujourd'hui à midi. L'ennemi n'ayant été ſignalé que ſur le point de Cantaluppo, le général en chef a conjecturé que, battu toutes les fois qu'il a détaché des colonnes, M. Mack ſe réuniſſoit enfin pour pénétrer avec toutes ſes forces. Autant que ſa poſition l'a permis, le général Championnet ſe réunit de ſon côté, & demain il ſera en préſence, ſe dirigeant de Terni ſur Cantaluppo, & gardant Rieti. Les troupes, déjà victorieuſes, ſont parfaitement diſpoſées, & j'eſpère, citoyen miniſtre, n'avoir que des ſuccès à vous apprendre. — Le général Duhem s'eſt emparé de la citadelle de Civitella, garnie d'une artillerie nombreuſe. Par l'occupation de cette place il appuie la gauche de l'armée, & ſera plus libre des mouvemens qui lui ſont ordonnés.„

On voit par cette lettre, qu'après l'affaire de Calvi, les armées avoient à peu-près conſervé leurs poſitions; que le général Mack avoit concentré ſes forces à Cantaluppo, & que le 12 ou le 13, il doit y avoir eu une bataille, qui aura été déciſive. Le but du général Mack dans toutes ſes manœuvres du 4 au 11, étoit évidemment de percer par le centre de l'armée françoiſe, & de s'établir à Terni & Spolette pour couper toute communication entre les deux ailes de Championnet.

Le miniſtre François (de Neufchâteau) a fait publier le cahier des charges pour la ferme des barrieres. Ceux à qui elles ſeront adjugées ſeront tenus de faire tenir les routes en excellent état; ils fourniront une caution ſolvable; ils ſeront l'un & l'autre traités pour l'exécution des clauſes de leur bail, comme entrepreneurs de travaux publics; & toute conteſtation y relative ſera adminiſtrativement portée devant le département.

Mangourit & Méchin, pour leſquels on avoit eu des inquiétudes à leur ſortie de Rome, ſont heureuſement arrivés à Viterbe avec leur famille.

On publie que Merlin, fils du directeur, s'eſt très-bien conduit dans un ſoulevement qui a eu lieu au Caire, pendant que les françois étoient aux mains avec les arabes; & que la préſence d'eſprit & la bravoure de ce jeune militaire n'ont pas peu contribué à ramener promptement le calme dans la ville.

Stockholm du 14 décembre.

M. le baron de Budberg a eu ce matin ſa premiere audience du roi: & M. de Waſſilicht, cidevant chargé d'affaires de Ruſſie, a reçu en même temps ſon audience de congé.

Le Roi a rappellé de ſa miſſion à Raſtadt M. le comte de Ferſen. M. Pomersche, ſecrétaire de légation, a obtenu en même temps la permiſſion de s'abſenter de Raſtadt pour ſes affaires perſonnelles.

La gazette de Pétersbourg du 7 décembre contient l'article ſuivant: „Sur le rapport qui nous a été fait par le très-ſaint Synode, de la découverte faite dans le couvent de Totma dans l'Eparchie de Wologda, des reliques miraculeuſes du Bienheureux Féodoſi de Totma, qui ſe ſont ſignalées par la guériſon de tous ceux qui avoient confiance en elles: nous regardons la découverte de ces ſaintes reliques comme une preuve de la protection éclattante que le Très-haut accorde à notre gouvernement; & nous lui adreſſons en conſéquence nos ardentes prières & nos remercimens; & chargeons notre très-ſaint Sinode, de faire annoncer dans tout notre empire cette découverte merveilleuſe, d'après les uſages & les reglements de l'égliſe & des Saints-Peres.„

Brunn du 22 décembre.

Le corps auxiliaires de troupes ruſſes a pris ſes cantonnemens dans notre ville & les environs. Il eſt commandé par M. de Roſemberg, qui a reçu depuis peu une lettre de ſatisfaction de S. M. l'empereur de Ruſſie, dans laquelle il charge ce général „ de témoigner aux officiers & ſoldats que S. M. I. ſe repoſant ſur leur bonne conduite, leur fidélité, & leur bravoure s'attend à apprendre bientôt leurs victoires ſignalées; & qu'après avoir détruit l'ennemi de la réligion & du bonheur général, ils rentreront, couverts de gloire & de lauriers, dans leur patrie.„

Raſtadt le 29 décembre.

Le décret de commiſſion impériale du 27 de ce mois au ſujet d'Ehrenbreitſtein, eſt conçu en ces termes: „Le commiſſaire de S. M. l'Empereur met ſous les yeux de la députation de l'Empire les eſpérances que les miniſtres françois ſembloient avoir données d'une maniere poſitive dans leur ſeconde note du 12 décembre (22 frimaire) plus particulièrement encore que dans les précédentes ſur la ſituation des choſes à la rive droite du Rhin. Quoique les objets qu'elle

Digitized by Google

contient ſoient ſi intimement liés avec les baſes de la paix, que leur entiere déciſion eſt une condition eſſentielle & inſéparable des dernieres déclarations faites par la députation ; quoique ſuivant les regles d'une négociation franche & bien ordonnée les ordres ſur leſquels les miniſtres plénipotentiaires de la République françoiſe ont cru pouvoir donner un ultimatum, euſſent dû en même temps renfermer celui de mettre fin à des fléaux auſſi longs & auſſi énormes que ceux dont on ſe plaint, on ne voit pas que depuis les 15 jours qui ſe ſont écoulés, aucune des eſpérances données ſe réaliſe. Cependant tout l'Empire a les yeux fixés ſur le ſort de la forteresſe d'Ehrenbreitſtein. La députation connoit auſſi bien que le commiſſaire impérial ſa ſituation critique ; elle connoit la force inconteſtable des moyens ſur leſquels on réclame l'exécution des regles les plus poſitives du droit des gens violé à l'égard de cette forteresſe, le ſilence que les miniſtres françois ont conſtamment oppoſé juſqu'à préſent aux principes qu'ils ont eux-mêmes reconnus ; le manque total d'accompliſſement des promeſſes faites en dernier lieu à ce ſujet & conſéquemment la néceſſité d'en preſſer l'execution dans toute ſa plénitude. Comme S. A. l'Electeur de Trèves a fait remettre par ſes envoyés plénipotentiaires au congrès en qualité de ſouverain du pays le *pro-mémoria* ci-joint ſur l'objet en queſtion toutes ces circonſtances réunies exigent que la députation prenne ſans délai une réſolution ſur les démarches qu'il convient de prendre pour parvenir au but deſiré. Le commiſſaire impérial a l'honneur &c. &c.„

La députation dans ſa ſéance d'aujourd'hui, a réſolu à la majorité, qu'il ſeroit adreſſé une note aux miniſtres françois pour preſſer l'exécution des promeſſes contenues en leur précédente note. Quant à la demande de la légation de Trêves, pour que la députation s'adreſſe à l'Empereur à l'effet de le prier d'employer tous les moyens qui ſont en ſon pouvoir pour obtenir le ravitaillement d'Ehrenbreitſtein, la majorité de la députation a jugé que cette démarche pourroit paroître peu pacifique, & l'a en conſéquence rejetée. — Au reſte, le concluſum ne ſera rédigé qu'après demain.

Les miniſtres Bavaro-Palatin & Palatin-Deux-Ponts, ont remis au miniſtre impérial, à la députation de l'Empire, & à la légation françoiſe, un état des pertes que fait la maiſon Palatine ſur la rive gauche du Rhin. Celle de l'Electeur eſt, de 165 milles quarrés, 48 bailliages, 36 villes, 11 bourgs, 678 villages, 470,157 habitans, & 3,121,000 florins. Celle du Duc de Deux-Ponts eſt de 36 milles quarrés, huit bailliages, 13 villes, 319 villages, 96 mille habitans, & 915,618 florins.

Les députés particuliers de pluſieurs états de la rive droite ont remis à la députation, l'expreſſion de leur reconnoiſſance ſur l'heureux effet de ſes démarches auprès des miniſtres françois pour obtenir un adouciſſement en faveur des païs de la rive droite par le départ des troupes françoiſes qui s'y trouvoient : ils eſpèrent avec confiance que les charges qui pèſent encore ſur ces païs ſeront également ſupprimées.

Il eſt arrivé ce ſoir un courier françois avec des dépêches qui contiennent, dit-on, la nouvelle officielle d'une nouvelle victoire remportée ſur les Napolitains. Le courier aſſure qu'à ſon départ le drapeau tricolor flottoit ſur la cathédrale de Strasbourg, en réjouiſſance de cet événement, qui doit avoir été transmis par le télégraphe.

Une lettre autentique de Florence, qui rend compte des événemens militaires du 5 & du 6, aux environs d'Otricoli, ajoute que la garniſon françoiſe du château St. Ange à Rome, s'eſt rendue aux Napolitains, & que le roi de Naples avoit alors ſon quartier-général à Fraſcati.

Londres du 12 décembre.

Séance des communes du 11 décembre.

„*M. Tierney.* Je ne mets ici aucune vanité perſonnelle ; je n'ai point deſſein d'être chef de parti, mais j'ai un devoir à remplir. J'entends dire de tous côtés, & par des hommes dont je ne puis révoquer en doute la véracité à cet égard, que le ſyſtême pacifique, ſuivi, en apparence, par nos miniſtres, lors des premières conférences de Raſtadt, a été depuis peu abandonné, & qu'il regne aujourd'hui dans les conſeils du cabinet un eſprit tout différent. Je viens proteſter hautement contre ces fluctuations miniſtérielles. On dira peut-être que cette motion eſt un empiétement ſur la prérogative de la couronne. Cependant les communes qui ont ſeules le droit de voter les ſubſides, ont auſſi le droit d'en ſurveiller l'emploi. Si l'on m'objecte que je vais refroidir l'ardeur de réſiſtance qui s'eſt rallumée en Europe, contre le gouvernement françois, je dois avouer que j'ai trop en horreur la tyrannie pour vouloir produire un effet de cette nature. Je ne crois point, d'ailleurs que cet eſprit de réſiſtance, cette ardeur générale dont on a tant parlé, exiſte en Europe : aucun principe d'interêt commun ne peut diriger les puiſſances continentales que l'on peut ſoupçonner près de ſe coaliſer contre la France. — Et il y a bien loin de cette réſiſtance partielle qui nait des intérêts particuliers, à cette coalition qui auroit pour objet *la délivrance de l'Europe.* La Pruſſe eſt depuis long-tems en paix avec la France, & il y a à Berlin un ambaſſadeur françois : il n'y a pas apparence que le cabinet pruſſien

Digitized by Google

veuille rentrer dans une coalition. Avez-vous plus d'espoir sur l'Empereur que sur la Prusse? Il est aussi en paix, & ne paroît pas disposé à la rompre. Quant à l'Empire, on ne s'occupe à Rastadt que de rivières, de péages, &c. qui intéressent quelques individus; mais ces débats annoncent-ils avoir pour but *la délivrance de l'Europe*? Si vous jettez les yeux sur la Russie, vous y retrouverez, comme auparavant, une prodigalité de promesses; mais point d'effets, point d'action. Enfin, irons-nous chercher cette ardeur martiale dans la vigueur & la sagesse de la Porte ottomane? Si la France ne l'eût pas attaquée dans ses propres foyers, vous n'enssiez jamais entendu parler dans la chambre des communes d'Angleterre, de la vigueur & magnanimité des turcs. Qu'a-t-elle donc fait, cette grande confédération du monde entier contre la France, qui n'avoit à opposer que des recrues du jour à leurs troupes les mieux disciplinées, à leurs vétérans cicatrisés? Non, je n'ai pas besoin de vous retracer l'histoire de la première compagne; il suffit de considérer quelles étoient avant la guerre, & quelles sont aujourd'hui les frontières de la France. Il faudroit que les circonstances fussent bien différentes pour fonder quelque nouvel espoir sur une autre coalition. Me direz-vous que l'habileté militaire y est moindre aujourd'hui qu'au commencement de la guerre? Son gouvernement a-t-il moins de force, & ses généraux moins d'expérience & d'audace? Les puissances du continent sont-elles plus fideles à leurs traités qu'auparavant? Voulez-vous regarder comme un appui principal la Prusse qui, la première, a rompu la confédération? Par quelle magie rendrez-vous l'Autriche & la Prusse moins soupçonneuses l'une contre l'autre? Leur accorderons-nous des subsides avec une égale confiance? Les peuples de la rive gauche du Rhin s'empresseront-ils de prendre les armes contre la France, lorsqu'ils se rappelleront comment ils ont été abandonnés? Et ce Paul Ier, qui a refusé des secours à l'empereur quand les François étoient aux portes de sa capitale, croyez-vous qu'il lui accorde aujourd'hui des secours réels, efficaces? Et cette sage & magnanime Porte ottomanne, seroit-elle bien sincère à son tour, à secourir ces gouvernemens dont l'objet avoué depuis long-tems, est de se partager ses etats après la victoire...? Les principes françois sont-ils aujourd'hui plus abominables & plus capables de soulever l'indignation générale? Les têtes couronnées ont-elles acquis un sentiment plus intime de leur danger personnel, que lorsqu'elles ont vu conduire un roi à l'echafaud? La noblesse de l'Europe peut elle être plus ennemie de ces mêmes François, qu'elle ne l'a été au moment où tous ses titres, ses fiefs, ses châteaux & ses cordons ont été foulés sous leurs pieds? Le clergé a-t-il encore quelque plus grand motif d'alarme, lorsqu'il ne lui reste plus ni trésors, ni autels, ni espérances d'en avoir? Quel est donc le nouveau motif de confederation? Et pourquoi nous empresserons-nous de nous proclamer les champions de la délivrance de l'Europe? Que les puissances du Continent, si elles veulent être délivrées, s'adressent premièrement à nous..... Quant aux finances, qui ne sait que la dette nationale a été augmentée par cette dernière guerre de 150 millions sterling? Qui ne sait que cette dette a fait créer des impôts additionels de huit millions sterling; somme équivalente à tous les revenus de l'état, lors de l'avènement de George III. au trône de la Grande-Bretagne? - „M. Tierney paie ensuite un long tribut d'éloge, à la victoire du baron du Nil; mais cependant il ne dissimule point qu'il n'en est pas résulté pour l'Angleterre les grands avantages qu'on avoit fait entrevoir. A la tête de cette expédition d'Egypte, dit-il, il se trouve un homme très-extraordinaire; & s'il n'est pas le plus grand général de l'Europe, c'est très-certainement le général le plus heureux. Une forte armée françoise est en Egypte depuis six mois; & d'après tout ce que nous pouvons en apprendre, elle n'a pas été *sensiblement* affoiblie: il y a certainement là de quoi s'alarmer pour nos possessions des Indes: je veux croire qu'une attaque de ce côté-là soit impraticable, il n'en est pas moins évident que le fait seul de la permanence d'une armée françoise en Egypte, pourroit avoir de funestes conséquences pour nos intérêts commerciaux & politiques. (Vous l'avez voilà, M. Tierney, s'écrient plusieurs membres.) Voulez-vous dire-par-là repond M. Tierney, que l'établissement de cette armée en Egypte doit nécessairement nous engager à continuer la guerre? C'est une autre question à examiner. Je consens que l'on discute si la paix avec la France est possible à négocier, tant qu'il existera une armée françoise en Egypte! Mais cette question, toute nouvelle, n'a rien de commun avec la delivrance de l'Europe, l'objet *ostensible* de la guerre. — Passons de l'Egypte aux Indes-Occidentales. Les derniers événemens de Saint-Domingue sont de la plus grande importance, & ne pourront que devenir très-préjudiciables aux intérêts de l'Angleterre. La situation de cette colonie, que nous avons évacuée, est de nature à inspirer les plus vives inquiétudes: après y avoir perdu dix millions d'of sterling, & plus de dix mille braves, quel est aujourd'hui le résultat de cette profusion de sang & de trésors? C'est un événement tout nouveau dans l'histoire du monde. Cinquante mille hommes noirs-libres, se sont levés en armes: quel effet doit produire un tel exemple, qui arrive presque sous les yeux de nos établissemens coloniaux les plus precieux? Tous les faits que je viens d'exposer, sont trop notoires pour qu'on puisse m'accuser d'exagération: je me suis même abstenu de dire mon opinion toute entière sur notre situation politique; & j'ai aussi évité tout l'art de l'orateur qui veut entrainer & enflammer les esprits: je n'ai eu pour but que de vous prouver combien le projet frenetique de la délivrance de l'Europe, est contraire à la sécurité de la Grande-Bretagne. „

Worms du 26 décembre.

L'administration du canton de Grunstadt ayant fixé d'après la loi françoise, les jours des marchés au quartidi & nonidi de chaque décade, il y a eu des troubles fâcheux dans cette commune; le samedi suivant, jour ordinaire de marché, il se forma des attroupemens de mécontens, qui voulurent exiger par la violence la révocation de ce règlement. Douze citoyens de Grunstadt, prévenus d'avoir excité la sédition ont été arrêtés, & traduits devant le tribunal de police correctionnelle séant à Spire.

*** On peut se procurer chez le soussigné à Mannheim, le buste du général Bonaparte, modelé sur celui qui a été fait d'après nature par ordre du gouvernement françois. Ce buste a un pied de haut & coûte 6 liv. de France. Pozzi, demeurant près l'ancienne cour Palatine.

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Mercredi 2 Janvier 1799. (N°. 2.)

Londres du 12 décembre.

(Des papiers de Paris.)

M. Pitt à l'ouverture du Budjet, dans la séance du 3, a fait monter à 102 millions sterlings la masse des revenus qui doivent circuler entre toutes les classes. Il a proposé de faire payer dix pour cent de tous les revenus, quels qu'ils soient, sans exempter les revenus modiques, en descendant jusqu'à 60 liv. sterl. Mais cette derniere classe sera taxée dans une proportion moins forte. Les dépenses de l'Etat pour l'année 1799, sont évaluées à 30 millions sterl. Sur cette somme, le chancelier de l'échiquier trouve, 1°. En revenus de toute espèce, 10,000,000 sterl. 2°. Dreche, loterie fonds conf. 6,000,000. Total. 16,000,000 sterl. Il reste donc 14,000,000 sterling, qu'il a proposé de prélever par voie d'emprunt. C'est cet emprunt dont les bases ne sont pas encore négociées qui a produit une stagnation universelle dans les opérations de la bourse.

On retire d'Irlande une grande partie des régimens de ligne que l'on y a fait passer il y a quelque temps. Déjà cinq régimens ont reçu l'ordre de s'embarquer pour l'Angleterre. Ils doivent coopérer, dit-on, à une expédition importante au dehors, où il sera employé beaucoup d'autres troupes de ligne. Ces régimens seront remplacés en Irlande par des milices, des fencibles, &c.

Sir F. Burdet a fait le 10 à la chambre des communes une motion sur la suspension de l'Habeas corpus, & a demandé que les ministres rendent comptent de l'usage qu'ils ont fait des pouvoirs extraordinaires que le Parlement a confiés au gouvernement. Il a demandé que l'on soumit à la chambre la liste nominale de tous les prisonniers d'état, avec l'indication des prisons où ils sont détenus. — M. Pitt appuya la motion, moyenant quelques modifications. L'orateur de la chambre, ayant observé que la proposition de Sir Burdet devoit être convertie en une adresse à S. M. suivant les réglemens de la chambre, la motion, ainsi convertie, fut approuvée.

Le club des Whigs a tenu une séance extraordinaire, à laquelle assistèrent M. Fox, le lord Lansdowne, le duc de Norfolk, &c. sous la présidence du lord Holland. On y porta des toasts à l'honneur de Fox, qui prit la parole & dit: J'ai jusqu'ici joui de l'estime de l'assemblée, j'avois fait tous mes efforts pour la mériter; mais cette année, l'honneur que m'a fait la societé me remplit de confusion, je ne le mérite pas; mon éloignement des affaires, une nullité profonde, ne méritent de votre part qu'un oubli profond. Quant à mes sentimens, ils sont toujours les mêmes; mon opinon est celle des membres de cette société; & si je ne l'ai pas manifestée, c'est que je savois que le ministre avoit accaparé tous les suffrages; j'aurois parlé dans le désert, & je crois qu'il ne faut répondre à la tyrannie organisée que par le silence & la patience. „

Fin de la Séance des communes du 11 décembre.

M. Canning croit à la possibilité d'une nouvelle coalition. Les circonstances lui paraissent changées; & les cabinets du continent, instruits par le passé, offrent aujourd'hui plus de garantie qu'au commencement de la guerre. De ces considérations, il passe à la conduite du gouvernement français envers ses allies, & les peuples conquis. L'orateur ne voit par-tout qu'injustice, perfidie, cruauté; & à la suite de ce tableau, il termine par s'opposer à la motion, comme impolitique dans son objet, & d'ailleurs avilissante pour la dignité nationale. *M. Jekil*: J'espérais que la motion proposée aujourd'hui par mon honorable ami, nous amenerait du moins à savoir quel est le véritable objet de la guerre. Je ne puis m'empêcher d'observer, que sa motion a été reçue de ce côté-là (le ministériel) avec une singulière apathie. Il faut avouer que nos rangs sont peu garnis, & que notre foible voix n'est pas soutenue par une phalange bien nombreuse. L'honorable membre ne peut, a-t-il dit, retrouver le sommeil qu'après avoir pleinement vengé les oppressions du gouvernement français: c'est à-dire qu'il nous veut entraîner de nouveau dans l'océan des intrigues du continent, sans nous dire encore les moyens d'en sortir. Vous dites que l'on ne peut se fier à des traités faits avec la France. C'est-là ce qui s'apelle réel-

Digitized by Google

lement vouloir une guerre éternelle, *bellum internecinum*, une guerre d'extermination. Les nouvelles alliances continentales ne me semblent qu'un nouveau piège de la part de certaines puissances du continent, pour épuiser les trésors de l'Angleterre. J'oserois affirmer que jamais Robespierre n'a osé proposer des mesures de finances comparables à celles dernièrement présentées. Je me rapelle de la motion d'un excellent homme, M. Sergeant Hill; il proposa un jour, dans un cercle d'amis, de conserver deux pistolets toujours chargés sur la table de l'orateur, & de brûler la cervelle à qui oserait parler d'exporter une guinée hors de l'Angleterre.... — M. W. Dickenson interrompt l'orateur, en observant à la chambre, que si elle paraissait approuver par le plus léger assentiment la motion de M. Tierney, ce seroit produire une impression défavorable sur le continent; ce seroit lui dire qu'il y auroit rupture ou mésintelligence entre les pouvoirs; qu'il suffisait de rappeller à la chambre que les Français étoient les ennemis de la religion & des autres gouvernemens, & qu'on nesauroit, commencer les premières ouvertures de paix avec un tel pays, avant que le salut général de l'Europe ne soit établi. —[M. Tierney reprend la parole pour repondre à M. Canning sur quelques faits.— Sa motion est rejettée sans division.„

Paris du 27 decembre.

La Syrène est arrivée à l'Orient, le 26 frimaire, ainsi que l'aviso *l'Enfant-Prodigue*, parti de Saint-Domingue, 15 jours après Hédouville; cet aviso avoit à bord un aide-de-camp de Toussaint-Louverture, qui apporte des dépêches au directoire.—Les deux pièces suivantes publiées dans nos journaux comme autentiques, peuvent servir de régulateurs pour se faire une idée des incidens survenus à St. Domingue, & dont nous avions déjà indiqué les causes. (V. N°. 360).

Extrait de la proclamation de Toussaint-Louverture, du 19 vendémiaire, l'an 7 de la république. "Voici la marche que nous devons tous suivre pour attirer sur nous la bénédiction du Seigneur; j'espère que vous ne vous en écarterez jamais, & que vous ferez ponctuellement exécuter ce qui suit: 1°. Les chefs de corps sont chargés de faire dire aux troupes la prière le matin ou le soir, selon que le service le permettra. 2°. Les commandans en chef veilleront soigneusement à ce que les régimens ou détachemens, sous leurs ordres, soient conduits à la messe chaque jour de décade, en armes & dans le meilleur ordre possible. . . . 4°. Il est expressément recommandé à tous les officiers, sous leur responsabilité, de contenir leurs troupes pendant le service divin, dans un maintien respectueux & en silence; ils en donneront les premiers l'exemple. 5°. Sitôt la présente reçue, les généraux ou commandans en chef feront célébrer une grand-messe & chanter un *Te Deum* dans tous les lieux de leur arrondissement, en action de grace de ce que le seigneur a bien voulu diriger nos dernières campagnes, permettre que l'évacuation des ennemis se soit faite sans effusion de sang, protéger la rentrée parmi nous de plusieurs milliers d'hommes de toute couleur jusqu'alors égarés, & rendre enfin plus de vingt mille bras à la culture. La présente adresse sera lue chaque jour de parade & affichée à la porte des casernes; les généraux & commandans en chef la feront publier dans l'étendue de leur commandement, & en maintiendront scrupuleusement l'exécution. Fait au môle Saint Nicolas, le 19 vendém. (10 oct.), l'an 7 de la rép. une & indivisible. Le général en chef de l'armée de Saint-Domingue. *Signé*: Toussaint-Louverture.

Proclamation du général de division Hédouville, agent particulier du directoire exécutif à Saint-Domingue, aux habitans de cette colonie. "Citoyens, après avoir fait tout le bien qui pouvoit dépendre de moi dans cette colonie, il ne me reste plus, avant de la quitter, qu'à prévenir sur les suites funestes d'un mal que je n'ai pu empêcher. Depuis long-tems les émigrés ont jetté les yeux sur Saint Domingue pour en faire leur proie: chassés de toutes parts par nos armées victorieuses, ils ont été accueillis dans les places de cette colonie occupées par les Anglois; les emplois civils & militaires leur ont été donnés; & lorsqu'ils ont été jugés assez forts pour mettre à exécution leur projet d'indépendance, concerté avec le cabinet de Saint-James & le gouvernement fédéral, les commandans anglois se sont retirés en apparence, mais sans emmener avec eux les troupes à la solde du roi d'Angleterre, pas même les officiers qui les commandent. C'est en vain que pour arrêter le mal dans sa source, j'avois excepté de l'amnistie tous les individus qui avoient occupé des emplois civils & militaires au service du roi d'Angleterre: bientôt une foule d'autres émigrés du dehors viennent se joindre à eux. Cependant, ferme dans la résolution d'éloigner de la colonie ces ennemis dangereux, j'ordonne la stricte exécution des loix contre les émigrés; mais l'ar-

Digitized by Google

rêté relatif à cette mesure, ou ne parvient pas aux autorités, ou reste sans exécution de la part de celles vendues aux Anglois. Alors les ennemis de la république levent le masque: ils *parlent ouvertement d'indépendance*. C'est contre l'autorité nationale qu'ils commencent par diriger leurs coups: les calomnies les plus atroces sont inventées; & tandis que tous mes actes ne tendent qu'à l'exécution des loix, ils osent en attaquer les motifs, & leur supposer des conséquences nuisibles au bien public; comme si les fonctionnaires publics & les simples citoyens pouvoient avoir d'autre boussole & d'autre sauve garde que la loi!„

„Tandis que la liberté générale est l'objet de leur haine la plus profonde, ils vont jusqu'à me supposer l'intention d'y porter atteinte. Mais sachez, *citoyens*, que dans le même instant, *instruit* des vexations qu'éprouvent aux Etats-Unis les *citoyens de couleur* que les malheurs de cette colonie ont déterminés à y chercher un réfuge, j'avois invité les consuls de la république à les renvoyer ici *préférablement* à tous autres réfugiés. Sachez que je m'entendois avec le gouverneur-général de l'isle de Cuba, pour le transport de trois cents citoyens *noirs*, & des caraïbes de l'isle Saint-Vincent, déportés par les Anglois & déposés dans l'isle de Rotan. Sachez que ceux qui vous offrent aujourd'hui leur protection, sont les ennemis les plus cruels de votre liberté. Sachez enfin que ceux qui s'opposent à l'établissement de l'ordre *constitutionnel*, craignent de voir finir leur domination & leur tyrannie. Voulez-vous être libres, citoyens, ne reconnoissez d'autre empire que celui de la loi, & que la voix des magistrats qui parlent en son nom, vous trouve toujours prêts à obéir. Ralliez vous donc autour de l'acte constitutionnel devant lequel doivent disparoitre tous les préjugés; & puisse la France vous compter au nombre de ses enfans! Fait au Cap, le premier brumaire, (22 octobre) l'an 7 de la république française, une & indivisible. *Signé* au registre des procès-verbaux, l'agent particulier du directoire exécutif, T. Hedouville; le secrétaire de l'agence, Gauthier.„ — (Le général Hédouville consent dans cette proclamation à ne pas appliquer les lois constitutionnelles sur l'émigration aux *Hommes de couleur* & aux *noirs*: pourquoi excepte-t-il les émigrés *blancs*? La raison en est facile à deviner.)

Extrait d'une lettre officielle de Rochefort, adressée au ministre de la marine & des colonies.

„La corvette la *Bayonnaise*, portant vingt canons de 8, commandée par le citoyen Edmond Richer, lieutenant de vaisseau de la république, revenoit de Cayenne, & n'étoit qu'à 25 ou 30 lieues des côtes de France, lorsque le 24 frimaire dernier, elle fut attaquée par la frégate angloise l'*Embuscade* de quarante-deux pièces de canon, dont vingt-six de 16 en batterie, huit de 8 sur les gaillards, & six obusiers de 36. Le combat duroit depuis trois heures sans être décisif, mais la frégate ennemie cessant son feu pendant un instant, força de voiles pour gagner le travers de la Bayonnaise qu'elle engagea de nouveau à demi-portée de fusil. L'action devint terrible: la position de la corvette françoise au vent de l'ennemi, décida le lieutenant de vaisseau Richer à tenter l'abordage; il avoit déjà fait prendre les dispositions nécessaires, lorsqu'un cri général de l'équipage demanda cette manœuvre. Je compte assez sur votre bravoure & sur votre attachement à la patrie pour me rendre à vos desirs, leur dit le brave Richer. Il exécute aussitôt cet audacieux projet. Dans le choc des deux batimens, le mât de misaine de la corvette tombe sur le gaillard de la frégate & présente une espèce de pont sur lequel nos marins se précipitent pour passer à bord de l'ennemi. Les Anglois, chassés d'abord du gaillard d'arrière, se retranchent sur le gaillard d'avant & les passe-avant, & en moins d'une demi-heure, ils en furent débusqués & forcés de se rendre. La Bayonnaise a perdu tous ses mâts dans cet engagement; elle étoit hors d'état de naviguer, mais son équipage a monté l'*Embuscade*, & cette frégate soumise a conduit, dans le port de Rochefort, son vainqueur à la remorque. Le commandant Richer a le bras fracassé: on craint l'amputation.„

Il est arrivé, avant-hier, un courier de Vienne à Paris. Mais on ne dit rien jusqu'ici de la nature des dépêches qu'il a apportées; elles ne peuvent manquer d'être importantes dans les circonstances actuelles.

Huit individus ont été exécutés le 24 dans Paris pour vols & assassinats: ils s'insinuoient dans les maisons sous divers prétextes, & tuoient ceux qu'ils y trouvoient.

Quelques parties du département de la Manche, & les cantons de l'Orne & du Calvados qui l'avoisinent, sont de nouveau en proie aux ravages des chouans. Ils y marchent par bandes de 60 & 80.

Le citoyen Rivaud, aujourd'hui commissaire

Digitized by Google

françois à Milan, pour l'exécution des mesures ordonnées dans la république cisalpine, étoit membre de notre conseil des anciens: il lui a envoyé sa démission il y a quelques jours.

Le nommé Vaussi, cuisinier du ci-devant duc d'Harcourt, convaincu d'émigration, a été condamné à la peine de mort par la commission militaire séante à Caen. Il a subi son jugement.

Un noyau de rebelles s'est formé dans la commune de Périnalda, département des Alpes maritimes. Le général Garnier, commandant à Nice, vient d'y envoyer un détachement de la force armée pour le réduire. La route de Nimes au Saint-Esprit est infestée de brigands; 10 d'entr'eux viennent d'être arrêtés & conduits dans les prisons de Nîmes, ainsi qu'une femme qui étoit parmi eux, & qui faisoit leur cuisine dans les cavernes qu'ils habitoient.

Parmi les personnes arrêtées dernierement à Milan par ordre du commissaire du directoire Rivaud, on cite le citoyen Abamonti, ministre de la police par interim.

Le jugement qui avoit condamné Boniface, concierge du Temple, à six mois de detention, pour avoir laissé évader Sidney-Smith, a été cassé avant-hier.

Vienne du 25 décembre.

S. M. l'empereur, qui ne négligé aucun moyen d'affermir les propriétés & de concilier l'avantage des créanciers de l'état avec celui de l'état même, a ordonné à la banque de la ville de Vienne, non seulement d'admettre au supplément, moyennant des conditions modérées, les propriétaires des capitaux de banque sur lesquels le séquestre a été mis, mais encore de comprendre dans ce supplément les intérêts arriérés; de délivrer pour la somme totale des obligations à 5 pour cent, & d'en payer à l'avenir les intérêts sans aucune difficulté, quel que soit le propriétaire & le lieu de son domicile. En conséquence, il est arrêté comme règle générale. 1°. Chaque propriétaire d'une obligation de la banque sur laquelle le séquestre a été mis, reçoit la faculté de déposer son obligation à la caisse de la banque avec un supplément en argent comptant de cent pour cent; & les intérêts arriérés seront compris dans ce supplément comme numéraire. 2°. Il recevra en retour une obligation qui comprendra le double de la somme de son premier capital, & portera un intérêt de cinq pour cent. 3°. Il pourra disposer librement de cette obligation, comme propriétaire; & il ne lui sera refusé ni intérêts, ni rénovations, S. M. l'empereur voulant que la banque de la ville de Vienne soit regardée dès à présent comme un asyle sûr de la propriété. 4°. Il n'y aura toutefois que les propriétaires actuels des dites obligations, admis à ce supplément; les sujets des pays héréditaires de l'Autriche en sont entièrement exclus. 5°. Ce supplément devra être fourni d'ici au 1er juillet 1799, de manière que celui qui à cette époque n'aura pas profité de cette faculté, sera rayé de la liste des créanciers de la banque de Vienne, & son obligation sera regardée comme éteinte. Vienne le 14 décembre 1798. „

Rastadt du 30 décembre.

Le vote de Saxe dans la séance d'hier, portoit: „ que toutes les représentations que l'on avoit faites jusqu'ici concernant le ravitaillement d'Ehrenbreitstein, ayant été infructueuses, & les espérances données par les ministres françois dans leur derniere note ne s'étant point effectuées, la députation avoit épuisé tous les moyens d'atteindre ce but par des négociations avec les ministres françois. Il ne lui reste donc plus rien à faire, pour se justifier envers l'Empire, que de s'adresser à S. M. I. pour lui laisser prendre les moyens de faire exécuter les conventions. Si cependant la députation, jugeoit à propos de remettre une nouvelle note plus pressante aux ministres françois, le subdélégué consent à cette démarche; mais si elle n'obtient pas l'effet désiré, il seroit alors indispensable de s'adresser à S. M. I. a cause des dangers qui résulteroient de tout retard. „ — Le ministre d'Autriche regarde le refus du ravitaillement d'Ehrenbreitstein comme contraire non-seulement aux conventions existantes, mais encore à la condition expresse sous laquelle la majorité de la députation a cédé la rive gauche du Rhin à la France. Il pense que l'on doit faire de nouvelles représentations énergiques aux ministres françois; & dans le cas où elles resteroient sans effet, qu'il sera nécessaire de porter cette affaire devant S. M. l'Empereur. — Le résultat de la majorité des votes a été tel que nous l'avons annoncé hier.

Rien ne transpire du contenu des dépêches que doit avoir apportées hier le courier françois: & les ministres françois n'ont communiqué à personne la nouvelle de la victoire dont ce courier avoit parlé. Les gazettes de Strasbourg ne parlent que vaguement, d'après des lettres de Milan, de la prise de Livourne par les François, & d'une nouvelle victoire à la suite de laquelle Championnet seroit rentré à Rome. Au reste, le télégraphe de Paris à Strasbourg n'est plus en activité depuis plus de quinze jours, le feu ayant consumé le 10 de ce mois le bureau du télégraphe établi à Delme près château-Salins.

(Le dernier courier d'Italie par la Suisse nous manque depuis deux jours. La gazette de Florence du 18 décembre que nous recevons par le Tirol, ne fait mention d'aucun événement militaire quelconque.)

On a arrêté à Strasbourg le libraire Ravanel de Lausanne, comme prévenu d'*embauchage*. Deux jeunes conscripts qui étoient sur la rive droite du Rhin sont revenus ici & ont déposé contre lui: trois autres qu'il avoit, dit-on, enrôlés, étoient porteurs de cartes où se trouvoit l'adresse de Ravanel. On ne dit pas pour quelle puissance il est accusé d'avoir enrôlé.

Mannheim du 1 janvier.

L'année passée, il y a eu dans cette ville, 775 naissances & 202 mariages. Le nombre des morts est de 630.

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Jeudi 3 Janvier 1799. (N°. 3.)

Londres du 7 décembre.
(Par voie directe.)

Lord Elgin eſt nommé ambaſſadeur extraordinoire & miniſtre plénipotentiaire à Conſtantinople. Son ambaſſade ſera des plus brillantes, & ſa ſuite très nombreuſe : on travaille à ſa vaiſſelle qui coûtera 5 mille liv. ſterl.

Sir Th. Grenville, va partir avec une miſſion pour les cours de Berlin & de Vienne.

Le général Tarleton eſt nommé commandant de la cavalerie angloiſe en Portugal On croit qu'il s'agit de quelque expédition importante dans la méditerranée. — Le général Stuart eſt à Minorque ; on ignore ſi le Port Mahon eſt tombé en ſon pouvoir.

Le général Pichegru eſt de retour de la campagne depuis quelques jours. Il a aſſiſté aux dernieres ſéances des deux chambres du Parlement. On a remarqué, qu'à la chambre des Pairs, il ſe trouvoit placé entre S. A. S. le Stadhouder auquel ſes victoires de 1794 firent perdre la Hollande ; & S. A. R. le Duc d'Yorck, qui commandoit pendant cette campagne les troupes angloiſes & hanovriennes.

La fièvre jaune eſt fort appaiſée à New-Yorck & Philadelphie.

Meſſieurs les baillis, commandeurs & chevaliers de l'ordre de Malte qui ſe trouvent dans la Grande-Bretagne, ont été priés d'envoyer leurs adreſſes à M. le commandeur de Fitz-James, Portman-Street, qui doit leur faire connoître le jour fixé pour s'aſſembler & délibérer ſur les intérêts de leur ordre.

Les 3 p. c. conſolidés étoient le 4 à 52 3/4.

Paris du 28 decembre.

Les banquiers Delaage & Chaumont ont été arrêté par ordre du gouvernement. On en ignore le motif.

Le feu a pris avant-hier dans pluſieurs quartiers de Paris. Hier à 9 heures du ſoir il s'eſt de nouveau manifeſté au Jardin-Egalité, qui eſt cependant fermé depuis l'incendie du Cirque.

Une lettre du citoyen Leſèvre, ſecrétaire du cit. Méchain, datée de Florence le 21 frimaire, confirme la nouvelle que les citoyens Méchain & Mangourit s'étoient retirés à Viterbe. Mais elle ajoute qu'en ſortant de Rome, ayant pris la route de la Toſcane, ils ont été aſſaillis & totalement dépouillés par les payſans fanatiſés ; que lui, Leſèvre s'eſt ſauvé comme par miracle, déguiſé en laboureur ; que Méchain, ſa femme & tous ceux qui les accompagnoient, doivent la vie à l'humanité d'un habitant de Viterbe qui les a cachés juſqu'à l'occupation de cette ville par les Napolitains, dont ils ſont priſonniers ; que pluſieurs François ont été ſous leurs yeux, aſſaſſinés par le peuple en fureur.

Une autre lettre de Florence du 10 déc. porte que Lacombe St. Michel eſt toujours à Naples : que les Napolitains ont été renforcés à Livourne par de nouvelles troupes : qu'ils obſervent exactement la capitulation, qui garantit la ſureté des perſonnes & des propriétés ; & que des ſoldats napolitains qui avoient inſulté la cocarde tricolor ont été paſſés par les verges.

Le citoyen Kerner ſecrétaire de notre miniſtre à Florence, qui étoit venu en courier à Paris, eſt reparti hier pour retourner à Florence.

Des perſonnes qui ont cauſé avec l'aide-de-camp de Touſſaint-Louverture, aſſurent qu'il eſt bien loin de convenir que ce général ait aucun projet d'indépendance pour Saint-Domingue.

On a imprimé à Londres un *recueil des lettres de l'armée d'Egypte*, interceptées par les vaiſſeaux anglois. Ce recueil va être réimprimé à Paris chez Garnery. Parmi ces pièces on en trouve dont l'autenticité ne ſauroit être révoquée en doute : telle eſt la lettre ſuivante de l'amiral Brueys, au miniſtre de la marine, datée du 21 meſſidor (9 juillet) à bord de l'Orient. On y trouvé quelques détails hiſtoriques précieux.

„ Citoyen miniſtre, je vous ai écrit de Malthe,

Digitized by Google

le 26 prairial (14 juin), je vous rendois compte de l'arrivée de la flotte sur ce parage, & de la prise de l'île. L'armée & le convoi étoient sous voile le premier messidor (19 juin), & le 13 (1 juil.) nous arrivâmes devant le port vieux d'Alexandrie. Je m'étois fait précéder par la frégate *la Junon*, pour aller prendre le consul, ce qui réussit parfaitement. Le citoyen Magallon, neveu, arriva le 13 (1 juillet) & nous dit que le 10 (28 juin) une escadre angloise s'étoit présentée devant le port d'Alexandrie, où elle avoit détaché un brick, & qu'à son retour cette escadre avoit dirigé sa route dans le N. E. On l'avoit jugée composée de 14 vaisseaux de ligne. Le consul nous dit qu'on s'attendoit depuis longtems, à l'arrivée des François; qu'il y avoit beaucoup de fermentation & une grande inquiétude dans le pays. Le général en chef desira être débarqué sur-le-champ. Je fis mouiller l'armée & le convoi sur la côte, & dans la nuit du 13 (1 juillet) six mille hommes furent mis à terre dans une anse à l'ouest du port vieux, auprès d'un château nommé le Marabou, distant d'environ un myriamètre de la ville. Personne ne s'opposa à la descente. Le 14 (2) à midi, nos troupes étoient dans la ville & trois heures après le fort se rendit. Il y eut quelque résistance à la muraille qui entoure la ville. On tira quelques coups de fusils dans les rues par les fenêtres. Le fort tira quelques coups de canon, & bref tout se rendit. Je débarquai toutes les troupes & effets appartenant à l'armée de terre, & le 19 (7) ayant été reconnu que les vaisseaux ne pouvoient pas entrer dans le port à cause du peu de profondeur qu'il y a à l'entrée, je fis mouiller le convoi & les vénitiens, & je mis sous voile pour aller mouiller à la rade de Béquier, avec les treize vaisseaux & 3 frégates. J'y arrivai l'après-midi, & je formai une ligne de bataille à deux tiers d'encablure de distance. Le vaisseau de tête le plus près possible de l'écueil qui nous reste dans le N. O., & le reste de la ligne formant une ligne courbe le long des hauts de fonds, de maniere à ne pas être doublé dans le S. O. Cette position est la plus forte que nous puissions prendre dans une rade ouverte, où l'on ne peut pas s'approcher assez de terre pour y établir des batteries, & où deux escadres ennemies peuvent rester à la distance qui leur convient. Nos troupes sont entrées hier à Rosettte, & l'armée est en marche pour le Caire. Nous faisons entrer dans le Nil le plus de batimens légers possibles, & le général en chef m'a demandé le chef de division Perrée pour les commander. Cette flotille a fait route ce matin pour essayer de passer sur la barre de Rosette. Vous voyez que nous marchons à la conquête de l'Egypte à pas-géant. —

„Il est facheux qu'il n'y ait pas un port où une escadre puisse entrer; mais le port-vieux tant vanté est fermé par des récifs hors de l'eau & sous l'eau, qui forment des passages fort étroits, & entre lesquels il n'y a que 23 pieds, 25 & 30. La mer y est ordinairement élévée, & vous voyez qu'un vaisseau de 74 seroit fort exposé d'autant qu'ils seroit brisé un quart-d'heure après y avoir touché. J'ai offert, pour satisfaire aux desirs du général en chef, dix mille francs, au pilote du pays qui entreroit l'escadre, mais aucun n'a voulu se charger que d'un bâtiment qui tireroit au plus 20 pieds d'eau. J'espère cependant qu'on parviendra à trouver un passage dans lequel les vaisseaux de 74 pourront entrer; mais ce ne peut être que le fruit de beaucoup de peines. J'en ai chargé deux officiers intelligens, l'un est le capitaine de frégate, Barre, commandant l'*Alceste*; & le second, le citoyen Vidal, lieutenant de vaisseau. S'ils trouvent un canal, ils le baliseront, & alors on pourra entrer sans beaucoup de danger. Le fond en dédans des recifs va en augmentant jusqu'à 15 brasses; mais la sortie sera toujours très-difficile & très-longue; & dès-lors une escadre y sera toujours très-mal placée. Je n'ai plus entendu parler des Anglois; ils ont peut-être été nous chercher en Syrie, ou plutôt, je pense, qu'ils avoient moins de 14 vaisseaux, & que ne se trouvant pas en nombre supérieur ils n'auront pas jugé à propos de se mesurer avec nous. Nous attendons avec grande impatience que la conquête de l'Egypte nous procure des vivres. Nous en fournissons continuellement aux troupes, & tous les jours on nous fait quelques nouvelles saignées. Il ne nous reste que pour 15 jours de biscuit, & nous sommes dans ce mouillage comme en pleine mer; c'est-à-dire, consommant tout & ne remplaçant rien. Nos équipages sont très-faibles en nombre & en qualité d'hommes; nos vaisseaux sont en général fort mal armés, & je trouve qu'il faut bien du courage pour se charger de conduire des flottes aussi mal outillées. Je ne crois pas devoir entrer dans de plus grands détails sur notre situation; vous êtes marin, & vous sentirez mieux notre position que je ne pourrois vous la dépeindre.„

Digitized by Google

Autre lettre d'Emm. Perrée, *chef de diviſion, au vice-amiral* Brueys, *commandant en chef la force navale en ſtation devant Alexandrie.* A Giſé, le 6 thermidor an 6. Citoyen général, depuis notre ſéparation, je n'ai ceſſé de rappeler au général en chef la poſition où je vous avois laiſſé, & à quoi il pris beaucoup de part. Il a ſaiſi la première occaſion qui s'eſt préſentée pour vous faire paſſer 58 ſchermes chargées de différentes denrées. Quant à nous, notre poſition n'a pas été des plus belles depuis notre ſéparation; le 25 meſſidor (13 juillet) nous avons rencontré l'armée ennemie au point du jour. J'avois pour lors 3 canonnières, la galère & le *Cerf*. L'ennemi avoit ſept canonnières portant du canon de 24 & du 36. L'affaire a commencé à neuf heures. Deux de mes canonnières & la galère *ont été* abandonnées par rapport au grand *feu de l'ennemi* qui nous battoit par mer & par terre. *Il s'en étoit déjà* emparé, mais le grand feu que faiſoit le *Cerf* & une autre canonnière l'ont obligé d'abandonner ſa proie. J'ai coulé bas leur canonnière commandante & la déroute s'eſt mis dans leur flotille. Ils n'ont eu que le temps de fuir. Aſſurément ſi trois de mes meilleurs bâtimens *n'euſſent pas été* forcés de céder, il n'auroit plus été queſtion de la flotte ennemie. J'ai eu 20 hommes bleſſés & pluſieurs tués; j'ai eu mon ſabre enlevé & un peu du bras gauche, cependant j'eſpère que cela ne ſera rien, je ſuis presque guéri.„

„La miſère de la traverſée ne peut ſe peindre. Nous avons été reduits pendant quelques jours à ne vivre que de pastèches; & toutes les heures la fuſillade de la part des Arabes, cependant toujours vainqueurs à que ques morts & bleſſes près. Le Nil n'eſt pas tel qu'on me l'avait dit. Il eſt très tortueux, fort peu d'eau, puisque j'ai été oblige de laiſſer le ſchebeck, la galère & 2 canonnières à 13 lieues du Caire où je ſuis arrivé hier à huit heures du ſoir. Le peu de tems, dont je puis diſpoſer ne me permet pas de plus grands details. Notre armée a eu une affaire tres vive avec les Mameloucs dont il a péri plus de 1200. Notre perte eſt peu conſiderable; on l'évalue à 20 tués & 50 bleſſés.„

Hier matin, vers cinq heures, on allait encore voler dans Paris une diligence, pendant que les voyageurs & le cocher déjeûnaient dans un café. Déjà les courroies étaient coupées; mais on s'en eſt apperçu à tems. Les voleurs, pourſuivis, ont abandonné leurs paquets, mais n'ont pas été atteints.

La citoyenne Bonaparte qui, pendant qu'on a eu des inquiétudes ſur le ſort de ſon époux, s'étoit condamnée à la retraite, reparoît dans les ſpectacles & les réunions publiques, depuis qu'on eſt entierement raſſuré.

Un de nos journaux annonce que le directoire fait faire en ce moment le dépouillement d'une correſpondance ſaiſie à Turin, & que les ordres ſont même donnés pour arrêter pluſieurs individus compromis à ce ſujet.

Le général Hardy, qui commandoit en chef l'armée expéditionnaire d'Irlande, eſt de retour à Paris.

Conſeil des 500. — Séance du 23.

L'adminiſtration municipale d'un des cantons du département du Gers, dénonce au conſeil un acte de lâcheté de quatre réquiſitionnaires, qui ſe ſont mutilé la main pour être diſpenſés de rejoindre leurs drapeaux. Elle provoque une loi pénale pour la repreſſion de pareils actes. On charge la commiſſion militaire de préſenter un rapport à ce ſujet.

Un négociant de Hambourg demande à être excepté des diſpoſitions de la loi du 14 frimaire an 6, & à être payé en numéraire de tout ce qui lui eſt dû pour avoir fourni des blés au gouvernement. — Renvoyé à la commiſſion des finances.

Des détenus de Strasbourg qui ont demandé la réviſion de leur jugement, prient le conſeil de nommer une commiſſion pour faire un rapport ſur leur pétition. — Ordre du jour.

Séance du 24.

Meyer, de retour des départemens réunis, donne quelques renſeignemens ſur les troubles auxquels ces départemens viennent d'être en proie. Il réſulte de ſon rapport que ces troubles ont été fomentés par l'étranger; ils avoient été annoncés par les journaux même avant qu'ils éclataſſent; & pour les entretenir, on répandoit les plus affreuſes nouvelles. Bonaparte étoit mort; ſon armée étoit défaite; les hoſtilités recommencées en Italie, en Allemagne, & les François battus par-tout. Rien n'étoit négligé pour égarer les citoyens; mais le zèle & le patriotiſme des adminiſtrations, des généraux & des troupes ont triomphé de tout. — Le conſeil ordonne l'impreſſion.

Jacqueminot préſente à la diſcuſſion le projet ſur le mode de conſtater l'état civil des citoyens. En voici en ſubſtance les diſpoſitions principales: 1°. Les actes qui conſtatent l'état civil des citoyens ſont inſcrits ſur des regiſtres publics. 2°. Les naiſſances & décès continueront ſeuls à être conſtatés dans chacune des communes de la République dans leſquelles ils auront lieu. Tous les autres actes de l'état civil ſeront reçus & rédigés dans les chefs-lieux de canton. 3°. A cet effet, il y aura dans chaque commune, & pour celles dont la population excede cent mille ames dans l'arrondiſſement des municipalités, deux regiſtres fournis par l'adminiſtration centrale du département, en papier timbré, cotés & paraphés par le préſident de l'adminiſtration municipale, & par le commiſſaire du directoire près la même adminiſtration. 4°. Dans les communes particulieres, ces deux regiſtres ſeront tenus par l'agent, qui, en cas d'abſence ou d'empêchement, ſera ſupplée par l'adjoint; dans les chefs-lieux de canton, dans les municipalités & dans les arrondiſſemens de municipalité, ces deux regiſtres ſeront tenus par un ſecrétaire-greffier de l'adminiſtration municipale, aſſiſté d'un adminiſtrateur, qui aura le titre d'officier public de l'état civil. Il ſera nommé par les

Digitized by Google

administrateurs municipaux, au scrutin, à la pluralité relative des suffrages. Au cas d'absence ou d'empêchement, il sera suppléé par le président de l'administration; celui-ci sera suppléé par un autre administrateur. &c.

Séance du 26.

Génissieux, à la suite d'un rapport, propose d'accorder au ministre des finances une somme de 445,360 francs pour activer les travaux du bureau chargé de liquider la dette des émigrés du département de la Seine. Le même rapporteur propose de borner la durée de ce bureau au 30 fructidor de l'an 8.

Polard, par motion d'ordre: Je viens vous dénoncer les banqueroutes nombreuses & frauduleuses qui ont lieu tous les jours. Au moment même où ces banqueroutes se déclaroient à Paris, il s'en déclaroit aussi un très-grand nombre à Bordeaux, à Marseille, à Lyon, à Nantes, à Rouen, & dans les principales villes de la République.... (De nombreux murmures interrompent l'orateur. L'ordre du jour s'écrient plusieurs membres) Souffrirez-vous plus long-temps, continue Polard, que le banqueroutier lève un front audacieux, & insulte du haut de son char ou du fond de son palais, à la misère de ceux qu'il a ruinés? Déclarer son bilan & conserver ses richesses, n'est plus aujourd'hui qu'un jeu. Je ne crains pas de le dire, cette impunité est la ruine du commerce & la honte de vos lois. Passez en revue ces banquiers & négocians qui ont fait banqueroute depuis huit mois, & voyez si vous en trouvez beaucoup parmi eux qui soient connus par leur attachement à la République. (*La suite demain.*)

Bruxelles du 26 décembre.

D'après une proclamation de l'administration centrale du département, publiée en cette commune avec beaucoup d'appareil, les habitans des maisons d'où il a été tiré des coups de fusils sur les troupes seront punis collectivement d'une amende de 12000 francs; en cas de récidive la peine leur sera de nouveau appliquée. Les habitans des communes où il sera nécessaire d'envoyer la force armée soit pour activer le départ des conscrits, soit pour la levée des contributions, sont tenus de fournir les rations & les vivres requis pour la subsistance des troupes.

Les rébelles ne se présentent plus nulle part par bandes; on ne les rencontre que par pelotons.

Augsbourg du 26 décembre.

La gazette de Trieste qui a déjà annoncé 4 ou 5 fois la prise de Malthe depuis 4 mois, dit dans son n°. du 17, que la garnison françoise a capitulé le 8 novembre, après un bombardement de *quatre heures.* — Cette nouvelle, si elle étoit vraie, auroit été sue à Naples le 12 ou le 14 novembre au plutard: & les lettres de cette ville du 20 & du 22, n'en font aucune mention.

S. A. R. l'Archiducheſſe Amélie est morte le 25 décembre à Vienne.

Rastadt du 31 décembre.

Conclusum du 31 décembre 1798.

Il sera répondu au ministre plénip. de l'Empereur sur son dernier office: La députation a vu avec beaucoup de reconnoissance par l'office du ministre plénip. de S. M. Imp. du 27 du courant, le désir qu'il a de connoître, le plutôt possible quelles sont les démarches qui paroîtront les plus convenables à la députation de l'Empire touchant le ravitaillement non encore opéré de la forteresse d'Ehrenbreitstein: la députation a pris cet objet en très profonde considération, & elle est d'avis que pour le moment il faut adresser aux ministres plén. fr. une nouvelle note portant en substance. "Les ministres plénip. de la rép. fr. ont par une de leurs notes du 22 frim. (12 déc.) donné l'assurance qu'ils alloient présentement porter sans retardement à la connoissance de leur gouvernement & recommander à son attention les vœux de la dép. de l'Empire concernant l'état actuel de la rive droite du Rhin, nommément relativement à Ehrenbreitstein & aux nouvelles contributions.„

"Comme depuis lors la dép. a reçu l'annonce qu'il étoit survenu en effet des allegements assez sensibles au sort de la rive droite, elle éprouve un véritable plaisir de pouvoir témoigner aux ministres plénip. de la rép. fr. combien elle est reconnoissante de leur active intervention & des dispositions pacifiques & pleines d'égards de leur gouvernement. La députat. a cru pouvoir attendre avec confiance une annonce non moins satisfaisante relativement à Ehrenbreitstein; mais cette attente n'ayant pas encore été remplie, & la promptitude des secours étant cependant indispensable, attendu que la continuation du blocus augmente chaque jour les besoins de la garnison & des malheureux habitans du Thal, la députation se voit dans la nécessité d'inviter de rechef les ministres plén. de la rép fr. à lui donner le plutôt possible l'assurance tranquillisante que le gouvernement fr. a rendu effectivement les ordres nécessaires au ravitaillement conventionnel de la forteresse d'Ehrenbreitstein & du Thal, & qu'il préservera également par des moyens convenables les districts encore occupés sur la rive droite, des nouvelles oppressions dont des commissariats françois ont fait ça & là les menaces.„

"Si cette note, à laquelle on ne doute pas que le ministre plénip. de S. M. Imp. ne fera pas de difficulté d'accéder, ne produisoit pas promptement l'effet désiré, alors la députation seroit obligée de prier M. le ministre plénip. d'en faire son rapport très-humble à S. M. I. en se référant à cet égard à l'office de la députation du 17 mars de l'année courante.„

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Vendredi 4 Janvier 1799. (N°. 4.)

Madrid du 10 décembre.

Nous venons de recevoir ici la nouvelle de la reddition du port Mahon aux Anglais. Après deux assauts vigoureusement repoussés, ils ont forcé la garnison espagnole à capituler. On commence à craindre pour Majorque le sort de l'île de Minorque; & des ordres sont partis pour y faire passer de Carthagène des troupes & des munitions à bord de trois frégates & de quelques bricks.

L'emprunt de quatre cents millions de réaux, ouvert il y a quelques mois, n'a pas eu tout le succès qu'on s'en promettoit d'abord. Les billets d'état, qui avoient un peu remonté, sont retombés à 25 pour 100 de perte.

La cour revient de l'Escurial à Madrid le 15 de ce mois; mais le ministre Saavedra, dont la santé est toujours chancelante, ne l'y accompagnera pas: le roi vient de l'en dispenser par un ordre formel.

Turin du 19 décembre.

Une proclamation de notre gouvernement provisoire, en date du 10 décembre, approuvée par le cit. A. M. Eymar, au nom du gouvernement françois, porte: „ 1°. Les loix de l'ancien gouvernement seront provisoirement observées. 2°. Tous les magistrats & tribunaux, les secrétaireries d'état, & toutes les administrations économiques, demeureront provisoirement en exercice & conserveront avec le gouvernement provisoire les mêmes relations & correspondances qu'ils avoient avec l'ancien. 3°. Tous les actes des magistrats, tribunaux, secrétaireries, & administrations susdites, se feront au nom de la nation piémontoise, & leur date se reglera suivant le style de la nation françoise, en y ajoutant, *ad interim*, les dates de l'ancien style. 4°. On abolit généralement tous les titres, devises & distinctions de noblesse; & l'on n'employera que le seul titre de citoyen: l'usage des livrées, & des armoiries est interdit. 5°. La présente proclamation sera publiée dans toutes les villes & lieux du Piémont; & les copies imprimées à l'imprimerie nationale, seront regardées comme aussi autentiques que l'original. — *Du Palais national* le 20 frimaire an 7 de la république françoise (10 décembre v. st.). Signé *Galli*, *Bono*, &c. „

Une proclamation postérieure a ordonné que tous les titres, diplomes, armoiries, investitures &c., seroient brûlés publiquement au pied de l'arbre de liberté.

Le gouvernement provisoire a ordonné que tous les prisonniers détenus pour opinions politiques par ordre de l'ancien gouvernement fussent à l'instant mis en liberté.

Le général Joubert a pris son logement ici, chez le ministre ligurien, malgré les instances qui lui ont été faites de se loger dans un des palais de cette capitale.

On apprend d'Oneille en date du 15, que plusieurs batimens de guerre anglois avoient paru à la vue de ce port depuis quelques jours, & paroissoient vouloir faire quelque entreprise sur ce point, lorsqu'il arriva le 14 au soir devant cette ville un corps de troupes françoises & liguriennes, qui y entrerent sans résistance, la garnison piémontoise s'étant rendue prisonniere de guerre.

Parme du 19 décembre.

Le Roi de Sardaigne arriva à Plaisance le 17 à 3 heures après-midi, avec une suite de 20 carosses & de 3 chariots, sous une escorte de 120 hussards françois, & 80 piémontois à cheval, ayant la cocarde françoise. Hier S. M. partit pour *Borgo di-sou-Domino*; & est arrivée ici aujourd'hui à 2 heures 3 quarts avec toute sa suite. S. A. R. l'Infant-Duc de Parme lui a rendu tous les honneurs dus à son rang, & lui a témoigné tout l'intérêt qu'inspirent ses malheurs.

Gênes du 22 décembre.

En conséquence des dernieres loix (v. N°. 359) notre directoire a fait arrêter ou exiler un grand nombre de personnes suspectes de contre révolution. On a enfermé dans la citadelle de Savonne plusieurs religieux: & l'archevêque de Gênes, est parti le 19 pour Novi, où il doit rester sous bonne & sure garde. L'évêque de Savonne, Jules-césar Pallavicini, est du nombre des exilés. Ces prélats étoient les chefs du parti connu sous le nom de *Moliniste* & connus par leur dévouement à la cour de Rome. C'est ce qui donne lieu à leurs partisans de dire que le gouvernement ne menage que les *Jansénistes*.

Les deux frégates eſpagnoles parties de ceport le 5 de ce mois, ſont arrivées heureuſement à Toulon le 8.

Milan du 24 décembre.

Les rapports officiels de l'armée de Championnet publiés ici ne vont qu'au 11 décembre. Celui qui rend compte du combat du 6, à Otricoli, eſt adreſſé aux commiſſaires du directoire, en date du quartier-général à Terni le 17 brumaire (7 déc.) & contient les détails ſuivans: (C'eſt le rapport non publié à Paris dont il eſt queſtion dans notre N°.369) "A la pointe du jour, 8 mille Napolitains dont 500 de cavalerie, avec 5 pièces de canons, s'étoient emparés de la ville d'Otricoli, & avoient coupé la droite de l'armée du brave général Macdonald. Mais il ne leur a pas donné le temps de ſe retrancher, & il a marché ſur l'ennemi avec 900 hommes; & après deux heures de combat la ville a été priſe d'aſſaut; & l'ennemi a été mis en pleine déroute: nous avons pris toute l'artillerie, 250 chevaux, 300 priſonniers & tous leurs bagages; le reſte de la colonne a été diſperſé. Dans quelques jours vous aurez des nouvelles de moi. Dans l'affaire d'hier le cit. (cy-devant prince) Santa-croce, adjudant-général des patriotes romains, s'eſt conduit avec une bravoure peu commune; & ſachant l'intérêt que vous prenez à ſa perſonne je vous annonce avec déplaiſir que le dernier coup de canon lui a caſſé une jambe: j'ai donné les ordres les plus précis d'avoir ſoin de ce brave républicain, qui doit être transporté aujourd'hui à mon quartier-général. Le général Macdonal m'a rendu compte que la légion romaine s'eſt conduite avec diſtinction dans le combat d'avant-hier: pour récompenſe de ſa bravoure, j'envoye deux pièces de canon au corps qui eſt auprès de vous: vous lui direz que les François les ont pris à l'ennemi au prix de leur ſang pour défendre la liberté romaine. J'ai donné ordre au commandant de l'artillerie de l'armée, de faire fournir les légions romaines de toutes les armes priſes à l'ennemi. *Signé*; Championnet.„

Vient enſuite le rapport de l'affaire de Calvi, (v. notre N°.369). — On parle ici de nouvelles victoires remportées par les François; & l'on dit qu'ils ont repris Rome & qu'ils ſont à la pourſuite de l'armée napolitaine ſur ſon propre territoire; tandisque le général Ruſca eſt déjà maître de l'Abruzze ultérieure, & l'a même révolutionnée. Mais toutes ces aſſertions ne ſont appuyées d'aucun rapport officiel.

Des lettres de Florence du 20, diſent que le roi de Naples, a fait dégrader & mettre aux fers une vingtaine d'officiers, pour avoir fui lâchement devant un ennemi inférieur en nombre. Le Prince de Tarente, qui après l'affaire de Calvi s'étoit réfugié à Florence, y fut arrêté le 17 à la réquiſition du miniſtre de Naples; il eſt, dit-on, accuſé d'avoir eu la principale part à la reddition des 5 mille Napolitains qui étoient entrés à Calvi.

Le cit. Rivaud a déployé le caractère d'ambaſſadeur de France près notre république. Voici une lettre qu'il a écrite le 22 à notre directoire exécutif, & qui vient d'être publiée dans nos journaux *par ordre ſupérieur*. "L'ambaſſadeur de la rép. françoiſe au directoire exécutif de la rép. ciſalpine. Citoyens directeurs. J'ai été informé que quelques malveillans avoient cherché à répandre à Breſcia le bruit que cette ville ſeroit rendue ſous peu à l'empereur. Cette impoſture étoit appuyée d'une lettre que l'on prétendoit avoir été écrite par le général Lecchi à ſon père. Quelle que ſoit la ſource d'où dérive cette nouvelle, je vous invite à ordonner aux autorités publiques de la démentir de la manière la plus autentique. Salut & fraternité. *Signé*: Rivaud.„ *P. S.* Je crois devoir vous annoncer que je reçois dans ce moment un courier du directoire exécutif de France, lequel m'apporte un arrêté du 24 frimaire (14 décembre), qui enjoint de nouveau au cit. Fouché de ſortir de l'Italie. Ainſi, citoyens directeurs, s'il parvenoit à votre connoiſſance qu'il ſe trouvât ſur votre territoire, je vous prie de me le faire ſavoir.„

P. S. La priſe de Rome par les françois eſt confirmée par des lettres de Peroufe du 17. Elles annoncent que le 14 decembre, le général Macdonald, à la tête de la colonne françaiſe qu'il commande, fit ſon entrée ſolemnelle à Rome. Le regiment napolitain de *Macédoine* fort d'environ 2 mille hommes, qui s'y trouvoit encore, fut obligé de ſe rendre à diſcrétion. Le général publia auſſitôt une proclamation dans laquelle il menace de faire fuſiller tous les prêtres & moines s'il arrive le moindre deſordre à Rome.„

Les Napolitains avoient évacuée Rome la veille & s'étoient repliés ſur Frascati, dans la crainte d'être tournés par les généraux Lemoyne & Rey qui ſe dirigeoient de Rietti ſur Tivoli.„ (Cette lettre ne dit pas ſi la re-

Digitized by Google

traite des Napolitains avoit été précédée de quelque combat : mais des lettres reçues à Raſtadt qui diſent auſſi que les François entrerent le 14 à Rome, ajoutent que l'armée napolitaine avoit attaqué le centre de l'armée françoiſe, & avoit été repouſſée. La gazette de Baſle du 30 déc., dit qu'on a reçu des lettres officielles de Milan du 24, qui annoncent que les François avoient remporté une victoire déciſive ſur les Napolitains à *Monte-rotondo*, à 2 lieues Eſt de Rome.)

Paris du 29 décembre.

Extrait d'une lettre du cit. Blondeau, capitaine adjoint aux adjutans-généraux, au ſujet de la révolution piémontoiſe. „Je parle comme témoin oculaire des faits que je vais vous transmettre, & certes je ne crains pas d'être démenti. Le 10 frimaire (30 novembre) le bruit ſe répandit à Milan qu'une grande inſurrection avoit éclaté dans Turin ; que les révolutionnaires, protégés par les François, avoient détrôné & empriſonné le roi. Ces bruits étoient ſans fondement, bien qu'à cette époque tous les préparatifs fuſſent déjà faits pour donner la liberté à ce pays. Le général de diviſion Victor avoit été chargé par le général en chef Joubert, de diriger cette expédition ; dès le 13 (3) ſa diviſion qui étoit à Modène, ſe mit en marche pour ſe porter ſur le Piémont. Le 16 (6) au ſoir, Novare qui eſt la premiere place de guerre, fut priſe par ruſe. Il falloit éviter l'effuſion du ſang : Quinze braves grenadiers ayant à leur tête un officier d'état-major, tous placés dans des voitures en forme de convoi, demandent à entrer, la porte leur eſt ouverte ; arrivés en face du corps-de-garde, ils ſe précipitent en bas des voitures, s'emparent du faiſceau d'armes, & conſtituent la garde priſonniere. Le portier chargé des clefs veut précipitamment refermer la porte, mais il n'eſt plus tems, un grenadier lui porte un léger coup de ſabre qui le force à fuir, &, à un ſignal convenu, le quinzième régiment de chaſſeurs à cheval entre ventre à terre dans la ville, & s'empare de la place d'armes ainſi que des rues adjacentes. Bientôt il eſt ſuivi d'une nombreuſe colonne d'infanterie qui ſe porte aux caſernes, les cerne, & reçoit un inſtant après les armes de la garniſon compoſée d'environ douze cents hommes tant à pied qu'à cheval. La colonne part ſur-le-champ, après avoir laiſſé deux bataillons dans la place, & va coucher à un myriamètre plus loin. Le 17 (7), quelques troupes piémontoiſes qui étoient à Vercelli, (jolie petite ville ſur la route de Turin) prirent la fuite, & ſe retirerent ſur Turin. Le ſoir même les troupes françoiſes y entrerent, & une grande partie y paſſa la nuit. Les républicains furent reçus dans cette ville au bruit des acclamations & des applaudiſſemens du peuple, il y eut pendant la nuit illumination générale, & un mannequin repréſentant le roi de Sardaigne, fut promené par toute la ville, puis brûlé avec ſes armes en place publique. Le 18 (8), Chivaſſo, petite place de guerre de peu d'importance, mais ayant néanmoins une garniſon de 800 hommes, ouvrit ſes portes ſans aucune réſiſtance, & reçut les François en amis. Le déſarmement général des troupes piémontoiſes s'etant ainſi effectué dans toutes les places, le 19, (9) les colonnes républicaines ſe mirent en marche de tous les points pour ſe porter ſur Turin. Le général en chef entra le même jour dans la citadelle, & envoya notifier au roi les intentions de ſon gouvernement. Le roi n'ignoroit, ſans doute pas, le déſarmement de ſes troupes, à l'exception de celles qui étoient en garniſon ; auſſi n'héſita-t-il pas un inſtant à accéder à tout ce qui lui fut propoſé, même d'évacuer la ville de ſa perſonne ; ce qu'il exécuta vers les dix heures du ſoir avec toute ſa famille, une partie de ſon domeſtique & quelques amis. Je n'ai jamais rien vu qui reſſemblât autant à un convoi funèbre que ce depart. Environ 30 voitures ayant chacune deux domeſtiques derriere ou ſur les côtés, portant des torches à la main, un grand nombre de dragons & chaſſeurs à cheval d'eſcorte, en portant eux-mêmes ; le plus profond ſilence regnant dans les rangs, une nuit obſcure & le tems le plus affreux, tel étoit le ſpectacle dont j'ai été le témoin. Le 20, (10) les troupes françoiſes ont fait leur entrée dans Turin aux acclamations univerſelles. Actuellement le ſervice ſe fait de concert, & l'on voit chaque jour à la parade les François, les Piémontois, les Suiſſes qui étoient au ſervice du Roi & la garde civique : tous rivaliſent de zèle & de patriotiſme. Le 22 (12), l'arbre de la liberté a été planté ; & quoiqu'il fît un tems nébuleux & froid, le concours étoit prodigieux ; toutes les troupes des deux nations, la garde civique, & juſqu'à la compagnie des gardes-du-corps du cidevant roi, étoient ſous les armes. L'air retentiſſoit des cris mille fois répétés de *vive la république ! vivent les François, libérateurs des peuples opprimés !* La ville a été illuminée pendant toute la nuit, & le lendemain on a inſtallé avec ſolemnité les quinze membres du gouvernement proviſoire, nommés par le citoyen Eymar, commiſſaire du gouvernement françois. „

Il paroît certain que plusieurs des ci-devant députés condamnés à la déportation, ont déclaré se soumettre à la loi; mais qu'ils ont adressé au directoire des pétitions pour demander que le lieu de leur exil ne fût plus la Guyane. De ce nombre est Boissy d'Anglas. On le dit décidé à se rendre au lieu qu'on lui désignera pour l'embarquement.

Des lettres d'Italie, disent que le général Joubert a donné sa démission par suite des nouveaux changemens de la Cisalpine; qu'il est remplacé par le général Championnet, & que le général Macdonald aura le commandement de l'armée de Rome. (*Propagateur.*)

Des lettres d'Alexandrie, en date du 19 brumaire (9 nov.) rassurent sur les suites de l'émeute qui s'est élevée au Caire: elle a coûté la vie à un général françois qu'on ne nomme pas. Quant à Bonaparte, il étoit à cette époque campé en avant de la ville.

Le citoyen Mazuyer, professeur en médecine, n'est pas de l'avis du citoyen Lalande: il croit que cet hiver doit être très-rigoureux, & appuie son opinion sur ce que tous les gros hivers de ce siècle ont eu lieu du 4 au 5, & du 8 au 9 des années de l'ancien calendrier. Il cite en preuve ceux de 1708 à 1709, de 1744 à 1745, de 1774 à 1775, de 1778 à 1779, de 1784 à 1785, de 1788 à 1789, de 1794 à 1795. Nous allons faire l'expérience de celui de 1798 à 1799.

La corvette la *Bayonnaise*, dont nous avons annoncé la victoire sur une frégate anglaise, étoit partie de Rochefort le 20 thermidor, pour conduire à la Guyanne cent onze individus condamnés à la déportation. Le commissaire du directoire à Cayenne a accusé la réception de ces individus. La frégate *la Decade* an aussi effectué le débarquement des déportés qu'elle avoit à bord. Le nombre des déportés arrivés à la Guyanne est de trois cent quatre.

On assure que l'objet du message lu au comité secret d'hier étoit la ratification du traité relatif aux dix-huit mille hommes que doit nous fournir la république helvétique.

Conseil des 500. — Suite de la séance du 26 déc.

(Polart continue.)

„Quant à moi, je ne puis m'empêcher de regarder encore ces nombreuses banqueroutes comme l'ouvrage de l'étranger, & le crime de ses agens; c'est au moment où la guerre éclatoit entre les rois de Naples & de Sardaigne & la république qu'on a vu toutes ces faillites se declarer. L'étranger n'est-il pas convaincu que s'il peut parvenir à établir ce système de banqueroute, il réussira à détruire votre commerce & vos manufactures? Déjà même depuis quinze jours vous avez vu des draps se vendre à 20 pour 100 au-dessous du prix de fabrique. Nos anciennes lois puniſſoient très-sévérement les banqueroutiers frauduleux; & l'Anglais même que j'accuse les punit de mort. Vous devez rendre une loi que la chicane ne puisse plus éluder. J'ai à faire quelques propositions, mais je désire qu'elles soient entendues auparavant par une commission spéciale. Quand cette motion d'ordre ne produiroit d'autre résultat que de prouver aux banqueroutiers frauduleux que les législateurs ont fixé sur eux un œil d'indignation, elle me paroitroit très-utile. Je demande qu'il soit nommé une commission de cinq membres pour faire un rapport sur les questions suivantes: 1°. Quels sont les moyens d'arrêter les nombreuses banqueroutes qui se déclarent toujours? 2°. Quels sont les mesures à prendre pour venir au secours des négocians probes & patriotes? 3°. Quelles sont les peines à infliger aux banqueroutiers frauduleux? — Adopté.

Le président annonce qu'il vient de recevoir un message du directoire dont la lecture ne peut être faite qu'en comité secret. Les spectateurs se retirent.

Quelques instans après la séance est rendue publique. Duchâtel fait adopter quelquel articles de son projet sur les ventes publiques & par enchères, de meubles & objets mobiliers. — On s'occupe de la discussion du projet sur la cocarde nationale. — Après quelques débats, le conseil renvoie de nouveau à la commission.

Séance du 27.

Nouvelle reclamation de la part des manufacturiers de toiles peintes & imprimées. Nouvelle motion en leur faveur de la part de Boulay-Paty, qui demande que son projet relatif à cet objet soit mis à la discussion immédiatement après celle du projet de Briot, relative aux prêtres. — Cette proposition est adoptée.

Bardon-Boisquetin, par motion d'ordre: Je ne viens point ici pour repandre de vaines alarmes, mais pour vous exprimer de tristes vérités. Le sang républicain a coulé dans le département de la Sarthe, c'est vous annoncer assez que les royalistes y triomphent, & qu'il faut vous empresser de mettre un terme à leurs projets & à leur conduite atroce. Voici les faits que j'ai malheureusement a vous citer. Le citoyen Berillé, secretaire de l'administration municipale de la commune de . . . . . a été assassiné par des scelerats qui vouloient lui faire delivrer des passeports. Les cris de son épouse & de ses enfans ont obligé ces assassins à fuir aussitôt après qu'ils eurent consommé leur crime. Le directeur des postes de la même commune a été également assassiné, & son domestique est mort à ses côtes, percé de coups de poignards, pour avoir osé vouloir defendre son maitre. (*La suite demain.*)

Vienne du 26 décembre.

S. M. par un décret autique du 17 de ce mois, a prohibé la sortie pour Trieste, des grans des états héréditaires de Bohême & d'Autriche, pour un terme indéterminé.

La gazette de la cour rapporte des lettres de Florence du 4 décembre, qui annoncent que les troupes napolitaines occupoient le 29 novemb. la ville de Rome & le 30 Civita-vecchia; que les partisans des François s'étoient retirés avec l'armée françoise, mais qu'un nombre bien plus considérable d'habitans avoient accueilli les troupes napolitaines avec les plus vifs témoignages d'allégresse.„

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Samedi 5 Janvier 1799. (N°. 5.)

Milan du 24 décembre.

Il paroît de plus en plus certain, que c'eſt moins le général Brune, que l'ambaſſadeur Fouché, qui avoit opéré les dernières innovations que le directoire françois a depuis improuvées. Il n'étoit pas naturel de croire que Brune qui avoit ſecondé les opérations de Trouvé; même en les déſapprouvant, auroit oſé prendre ſur lui de faire des changemens contre le gré du directoire, s'il n'y avoit été autoriſé par l'ambaſſadeur Fouché. L'opération de Trouvé nous avoit placés ſous le gouvernement purement militaire: celle de Fouché avoit pour but de le renforcer encore par le pouvoir révolutionnaire, en rétabliſſant les clubs, & remettant en place les patriotes les plus fougueux. Mais le directoire de France a ſenti tout le danger d'une pareille inſtitution dans les circonſtanees actuelles. — D'un autre côté, nos patriotes ardens ne diſſimulent par leur mécontentement ſur la cloture des cercles conſtitutionnels, & ſe prévalent de chaque événement, & du moindre faux-bruit, pour agiter les eſprits dans toute l'étendue de la république: en ſorte que l'on ne trouve que difficilement des hommes qui veuillent accepter des fonctions publiques dans des circonſtances auſſi difficiles. Le cit. Fenaroli, a refuſé, comme les autres, la place de directeur; & le cit. Cacciari de Bologne, nommé à l'autre place vacante, a également refuſé. Le corps législatif procéde maintenant à de nouvelles nominations; & le cit. Melzi d'Erile, qui a réſidé à Raſtadt comme plénipotentiaire de notre république & qui ſe trouve en ce moment à Paris, vient d'être nommé directeur. On doit en nommer aujourd'hui un autre à la place du cit. Cacciari.

On a publié dans le royaume de Naples une proclamation du roi, datée de San-Germano le 22 novembre; elle eſt ainſi conçue. „Mes chers, féaux & amés ſujets. Après avoir, durant l'eſpace de près de 40 ans, fait tous mes efforts pour vous rendre heureux, & vous ſoulager dans les calamités qu'il a plû au Tout-puiſſant de vous envoyer: me voici ſur le point de ſortir de ma chere patrie, pour le ſeul objet de ſoutenir notre ſainte religion preſque abattue, de ranimer le culte public, de rendre, moyenant l'aide de Dieu, la tranquillité à l'Italie, & de vous aſſurer, à vous & à vos enfans, la jouiſſance des biens que le Seigneur vous a accordés. Si j'avois été certain de pouvoir l'obtenir par tout autre ſacrifice, ſoyez aſſurés que je n'aurois pas hélité un moment à préférer ce moyen: mais comment l'eſpérer après tant & de ſi funeſtes exemples, qui vous ſont bien connus? Je pars donc à la tête des braves défenſeurs de la patrie, plein de confiance dans le Dieu des armées; je vais affronter les dangers avec la plus grande joie: car je l'entreprends pour mes concitoyens, pour mes frères, pour mes enfans; & je vous ai toujours regardés comme tels. Soyez toujours fidèles à Dieu, & à celle à qui je confie le gouvernement de l'Etat, ma très-chere compagne. Je vous recommande cette mere tendre; je vous recommande mes enfans; ils ne ſont plus à moi, mais à vous: & à tout événement, ſouvenez-vous que vous êtes Napolitains; que l'on a du courage, quand on veut fortement; & ſ'il vaut mieux mourir glorieuſement pour Dieu & pour la patrie que de ſe laiſſer honteuſement opprimer. Puiſſe le ſeigneur vous accorder toutes les félicités & bénédictions, que vous ſouhaite celui qui a été & ſera, jusqu'à la fin de ſa vie, votre très affectionné père & Souverain. *Ferdinand.*„

Mantoue du 22 décembre.

On travaille avec beaucoup d'activité à de nouvelles fortifications, en avant du fort St. George, & le long du lac, à la droite de ce fort jusqu'à Foſſamana. L'approviſionnement de notre place ſe pourſuit avec une égale activité.

Les lettres de Florence portent à 40 mille

Digitized by Google

hommes le nombre des volontaires qui ſe ſont armés pour défendre la neutralité de la Toſcane. Toutes les nations belligérantes ſont également bien traitées par le gouvernement & par le peuple : mais ils paroiſſent auſſi diſpoſés l'un que l'autre à ne pas ſouffrir qu'il ſoit porté la moindre atteinte à l'indépendance de l'Etat. — On annonçoit de Livourne qu'un corps de cavalerie napolitaine avoit débarqué dans le préſide napolitain d'Orbitello ſur la côte de Toſcane; & l'on croyoit qu'un autre corps devoit arriver à Livourne.

L'apparition d'une eſcadre angloiſe à la vue de Baſtia, a ranimé le parti anglois dans l'isle de Corſe; & malgré toute la vigilance & l'énergie des commandans françois, ce parti ſe groſſit de jour en jour, d'autant plus qu'on s'attend à voir les Anglois & les Napolitains tenter une deſcente dans cette isle. Les loix françoiſes, relatives au culte catholique, ont ſurtout contribué à aliéner le peuple Corſe : & il ſera difficile de le ramener. Tel eſt le réſultat que préſentent les rapports qu'on a reçus de Baſtia en date des derniers jours de novembre. Ils ajoutent qu'il a déjà éclatté des troubles ſérieux ſur pluſieurs points de l'isle, & qu'il y a eu du ſang répandu.

On aſſure que le Roi de Sardaigne ne s'eſt arrêté qu'un jour à l'arme, & qu'il a continué ſa route pour Livourne, où il doit s'embarquer.

Nos gazettes annoncent depuis hier l'entrée des François à Rome, & ajoutent que l'armée françoiſe eſt déjà preſque entiere ſur le territoire de Naples. Mais elles n'appuyent ces aſſertions d'aucun rapport officiel.

On annonce l'arrivée dans la Cisalpine d'un grand nombre de Napolitains, pris dans les différentes actions qui ont eu lieu ſur le Tronto, & dans les environs de Terni.

Londres du 7 décembre.

M. Pitt a annoncé aux banquiers avec leſquels, il traite pour l'emprunt, qu'il auroit beſoin de 14 millions pour l'Angleterre & 2 pour l'Irlande; mais qu'il lui faudroit peut-être auſſi, en crédit, une ſomme de deux millions & demi. Sur la demande qui lui fut faite, ſi cette dernière ſomme devoit ſervir à des ſubſides étrangers, il répondit que cela dépendoit des circonſtances; que du reſte il n'avoit beſoin pour le moment que de trois millions.

Le 5, M. Pitt préſenta un bill pour révoquer celui des taxes *aſſeſſed* de l'année dernière, & pour le remplacer par un nouveau droit ſur les revenus. — Sir R. Clayton dit que s'il avoit été préſent, il auroit voté pour l'augmentation de la marine, mais qu'il ne conſentiroit jamais ni à aucune connexion avec les puiſſances continentales, ni à aucun emprunt pour elles, ni à rien de ſemblable. „Je ſais qu'il eſt difficile de renvoyer le miniſtre, mais je crois qu'on le pourroit avec de la perſévérance. Je m'oppoſerai au bill en tout tems, & au moins je demanderai qu'on impoſe 20 p. C. ſur tous ceux qui ont des places ou penſions de 1000 liv. ſterl. & au deſſus. — Après le diſcours de Sir Clayton, M. Pitt annonça que le bill ſur le revenu ſeroit revu en comité le 8.

Paris du 29 décembre.

Nos journaux continuent de publier des pièces détachées de la correſpondance d'Egypte imprimée à Londres. En voici une aſſez remarquable. *Lettre du général Bonaparte au général Kleber, datée du Caire le 9 thermidor.* "Nous avons au Caire, citoyen général, une très-belle monnoie. Nous aurions beſoin de tous les lingots que nous avons laiſſés à Alexandrie, en échange de quelque numéraire que les négocians nous ont donné. Je vous prie donc de faire réunir tous les négocians auxquels ont été remis leſdits lingots, & de les leur redemander. Je vous donnerai en place des bleds & du riz dont nous avons une quantité immenſe. Notre pauvreté en numéraire eſt égale à notre richeſſe en denrées, ce qui nous oblige abſolument à retirer du commerce le plus de lingots & d'argent que nous pouvons. Je n'ai pas reçu de vos nouvelles depuis mon départ d'Alexandrie. Vous aurez eu bien des fauſſes nouvelles, de l'inquiétude. Je vous ai écrit ſouvent par des gens du pays; mais je crains que les Arabes ne les aient interceptés, comme je penſe qu'ils ont intercepté les vôtres. J'attends de vos nouvelles avec quelque impatience. Vous en aurez, ſans doute, en ce moment, reçu de France. Nous avons eſſuyé plus de fatigues que beaucoup de gens n'avoient le courage de les ſupporter; mais dans ce moment-ci nous nous repoſons au Caire, qui ne laiſſe pas de nous offrir beaucoup de reſſources. Toutes les diviſions y ſont réunies. L'état-major vous aura inſtruit de l'événement militaire qui a précédé notre entrée au Caire; il a été aſſez brillant. Nous avons jetté deux mille mamelouckes des mieux montés dans le Nil. L'armée a grand beſoin de ſes bagages. J'ai envoyé l'adjudant-général Almeyras, avec un bataillon de la 85e & une grande quantité de vivres pour l'eſcadre, à Roſette. Il eſt chargé d'embarquer à ſon retour tous les effets de l'armée & de les eſcorter juſqu'au Caire. Donnez ordre aux officiers des états-majors des corps chargés des dépôts, de les envoyer à Roſette.„

Un arrêté du directoire du 25, accorde à l'état-major & à l'équipage de la corvette *la Bayonnoise*, 3500 francs pour chacun des canons & obusiers de la frégate l'Embuscade; & éleve au grade de capitaine, le cit. Richer, commandant de cette corvette.

Une lettre du général Massol commandant à Grenoble, annonce au ministre de la justice, que par jugement du conseil de guerre, confirmé par le conseil de révision, sept fameux chefs de chouans arrêtés à Chorches, département des Hautes-Alpes, ont été condamnés à mort & exécutés le 19. „Pendant leur longue détention, ils étoient parvenus, dit-il, par le secours des royalistes, à égarer l'opinion de la majeure partie des habitans de cette commune: mais ils ont déposé leur masque hypocrite, & se sont pleinement dévoilés. Depuis la porte des prisons jusqu'au lieu de leur exécution, ils ont fait retentir les rues du chant homicide du *Réveil du peuple* & des cris de *vive le roi, à bas la république & son infame gouvernement!* „

Paris du 30 décembre.

Le général Montesquiou est mort à Paris avant-hier d'une fievre maligne. Il avoit épousé depuis deux mois la citoyenne de Pange

Les patriotes piémontois ont envoyé une députation au directoire, pour demander la réunion du Piémont à la France. Ces députés sont deux ex-nobles, savoir le cit. Rocci, membre du gouvernement provisoire, & le cit. Laville.

On publie des détails affligeans sur la situation des départemens de l'Oueſt. Le général Beurnonville, pendant le cours de son inspection de l'armée des côtes, a failli être assassiné par une bande de 16 chouans qui l'attendoient près le pont Ste. Anne, à peu de distance de Lamballe. Heureusement le commandant de Lamballe avoit envoyé au-devant de lui une escorte de 12 chasseurs à cheval, qui en imposerent aux chouans; mais il y eut 3 soldats blessés, dont l'un resta au pouvoir des chouans.

On assure que le directoire a refusé au général Joubert sa démission, avec des témoignages d'estime & de confiance.

Le général Brune a reçu l'ordre du directoire de partir pour la Hollande, où il va prendre le commandement de l'armée.

On prétend qu'un courier d'Italie chargé de dépêches pour le gouvernement a été arrêté en route par des chouans du midi; & que c'est pour cela que le gouvernement n'a publié aucunes nouvelles de l'armée d'Italie.

Conseil des 500. — Suite de la séance du 27 déc.

(Bardou-Boisquetin continue.)

„ Ces assassinats ont porté l'effroi dans les campagnes. Un citoyen de la commune *du Balon* a échappé aux scélérats en leur donnant une somme de 3000 francs. On a trouvé dans plusieurs endroits des meubles épars, qui attestent les crimes qui ont été commis. On assure que le directeur de l'hospice du Mans n'a également échappé aux fureurs des chouans qu'en leur donnant une somme de 4,500 francs. Tous ces faits vous prouvent incontestablement que les émigrés & les prêtres organisent un système d'assassinat dans le département de la Sarthe. Des correspondances interceptées le prouvent. Celui qui vient ici les signaler sera peut-être leur victime; mais il aura fait son devoir; il aura instruit le directoire sur les mesures à prendre; il aura fait voir que la loi du 10 vendémiaire est incomplette, que celle sur la répression du brigandage n'est encore qu'en projet. Je demande qu'il soit fait des lois protectrices & vengeresses de pareils attentats. — Le conseil arrête que la commission chargée de présenter un travail sur le vagabondage & la responsabilité des communes, en présentera au plu tôt les résultats, & adressera au directoire, les renseignemens qui viennent d'être donnés par Bardou-Boisquetin.

La discussion s'ouvre sur le projet de Briot, concernant la législation relative aux ecclésiastiques sujets à la déportation, & les mesures à prendre à leur égard. Il ne s'agit pas, dit l'orateur, de proscrire une classe particulière d'individus, ce n'est point à la qualité de prêtres que nous nous attachons, & contre laquelle nous provoquons des préventions & des peines; ce sont des séditieux qu'il a fallu réprimer, ce sont des ennemis acharnés de la patrie, dont il faut se défendre; ce sont des hommes rebelles à l'autorité légitime, que ni la sévérité, ni l'indulgence, n'ont pu corriger, & qui, d'autant plus dangereux que leur caractère leur donne plus d'influence, se sont ouvertement déclarés en rebellion, contre toutes les lois, & se font un jeu des troubles qu'ils excitent chaque jour sur la surface de la République. Nous sommes obligés de vous signaler leur qualité; parce que c'est en cette qualité qu'ils ont refusé d'obéir aux lois, parce que c'est en cette qualité que les lois antérieures les ont punis, & que c'est encore de leur qualité de prêtres qu'ils s'arment aujourd'hui contre la patrie. Mais nous ne vous proposons de les punir, que comme des rebelles convaincus & jugés, dont la présence sur le sol francois, est un flagrant délit, une conspiration permanente contre la constitution. Frappés par les lois de 1792 & 793, leur rébellion ne devint que plus ouverte, & leur attachement à la cause des emigrés & des rois, est prouvé par une désastreuse expérience. Par-tout ils fomentèrent des troubles & des dissentions. Par-tout ils infantèrent & alimentèrent avec une barbare opiniâtreté, l'horrible guerre de la Vendée; ils se glorifièrent de sacrifier chaque jour des victimes égarées à leurs saintes fureurs; ils firent dresser par-tout les échafauds d'une foule de malheureux cultivateurs qui vivroient encore innocens, si ces scélérats avoient obéi aux lois qui leur commandoient l'exil: la postérité n'ou-

Digitized by Google

bliera pas que par-tout leur cri de ralliement fut *la religion & le roi*, & qu'ils ont manifesté l'horreur la plus profonde pour la république & les républicains. (*La suite demain.*)

Francfort du 3 janvier.

Quelques gazettes de France & de Hollande ont annoncé dernierement que les papiers du prince Antoine de Radzivil avoient été saisis à Berlin par ordre du Roi, & qu'on y avoit trouvé une lettre écrite en 1796, dans laquelle ce Prince annonçoit le projet de monter un jour sur le trône de Pologne. Il vient de publier à ce sujet dans la gazette de Leyde une lettre ainsi conçue. „*L'extrait d'une lettre de Berlin du 19 novembre*, que contient le N°. LIX de votre feuille, présente l'événement, dont il y est question, & qui me concerne, d'une maniere fort erronée dans sa circonstance principale. Dans la lettre, mentionnée dans cet extrait, écrite en 1796, je ne témoigne directement ni indirectement aucun *désir de monter un jour sur le trône de Pologne*: J'y manifeste au contraire, en réponse à une lettre qu'on m'écrit, „ que je verrois avec plaisir se réaliser des *oui-dire*, qui rendent à une partie de la Pologne son *existence politique, sous un roi de la Maison de Brandebourg*; „expression trop claire, pour qu'il soit aucunement possible d'en tirer l'assertion, que présente l'article de votre feuille. L'exactitude, qui la caractérise, ne me laisse aucun doute, monsieur, que vous ne vous empressiez de réformer l'erreur, dans laquelle vous a jetté un correspondant mal-informé, par la publication des informations que je vous communique. J'ai l'honneur &c. *Signé* Antoine de Radzivil. „

La gazette de Pétersbourg du 9 décembre, a publié le rapport officiel de la prise de l'isle de Cérigo, par les escadres Turque & Russe. On y voit que les François, n'ayant pu s'opposer à la descente, qui avoit été favorisée par les habitans, se retirerent dans le fort de l'isle, où ils firent d'abord quelque résistance; mais les Russes & les Turcs étant parvenus à établir de l'artillerie sur une hauteur qui domine le fort, & faisant des dispositions pour donner l'assaut, la garnison françoise arbora le pavillon blanc & se rendit par capitulation.

Rastadt du 2 janvier.

On a annoncé dernierement dans les gazettes que l'Empereur avoit fait notifier à la Diète que des troupes Russes entreroient sur le territoire de l'Empire, dans le cas où la guerre recommenceroit. Depuis quelques jours cette nouvelle a été déclarée fausse par les papiers publics qui l'avoient annoncée des premiers. (Nous l'avions aussi publiée d'après les gazettes de Francfort v. N°. 351.) — Aujourd'hui les ministres françois ont remis à M. le comte de Metternich, une note relative à la marche des troupes russes. Cette pièce est de la teneur suivante.

„Les soussignés Ministres plénipotentiaires de la République française, pour la négociation avec l'Empire germanique, sont chargés par leur Gouvernement de faire à la Députation de l'Empire cette déclaration formelle: Que si la Diète de Ratisbonne consentait à l'entrée des troupes Russes sur le territoire de l'Empire, ou si même elle ne s'y opposait point efficacement, la marche de l'armée Russe sur le territoire germanique sera regardée comme une violation de neutralité de la part de l'Empire, que la négociation, qui se fait à Rastadt, sera rompue, & que la République & l'Empire se retrouveront sur le pied où étoient les deux états avant la signature des préliminaires de Léoben & la conclusion de l'armistice. A cette déclaration dictée par la sévérité des circonstances, les Soussignés joignent avec plaisir l'assurance la plus expresse des dispositions efficaces de leur Gouvernement pour le soulagement & la satisfaction de l'Empire, & du désir sincère qu'il a qu'un incident aussi peu prévu que celui qui fait l'objet de cette note, & qui pourroit devenir si funeste à la tranquillité intérieure de l'Allemagne, ne vienne pas détruire les espérances presque réalisées d'une réconciliation parfaite & d'une paix perpetuelle entre les deux nations. Personne, au surplus, ne saurait se tromper sur les motifs & le but du Cabinet de Petersbourg. La Députation de l'Empire surtout est trop instruite dans les affaires de l'Europe, pour ne pas voir clairement que la Russie, après avoir entretenu la guerre pendant six ans, sans y prendre part, ne se met si ouvertement aujourd'hui en état d'aggression contre la France que pour traverser la pacification du continent, & dans l'intention non moins évidente de couvrir la grande usurpation qu'elle médite depuis long-tems. Les Soussignés ne doutent donc pas que la Députation ne voie dans la démarche du Gouvernement français une preuve de plus de ses sentimens pacifiques, & une occasion pour l'Empire d'acquérir, en évitant un danger personnel, de nouveaux droits à l'amitié de la République. Ils assurent le Ministre plénipotentiaire de Sa Majesté l'Empereur de leur considération la plus distinguée. Rastadt le 13 Nivôse (2 Jan.) an 7. de la République française. *Signé*, Bonnier, Jean Debry, Roberjot. „

Le Comte de Pappenheim, Député particulier du Landgrave de Hesse-Darmstadt, a remis à la Députation de l'Empire un memoire, qui a été dicté aujourd'hui, dans lequel les pertes de cette maison sur la rive gauche du Rhin sont évaluées à 12 baillages, 7 villes, 4 bourgs, 142 villages, 104 censes ou moulins, 70 mille habitans, & 463050 flor. de revenus, qui, évalués à raison d'un pour cent, représentent un capital de 66,305,000 flor. Le Landgrave réclame en même temps une somme de 6,232,715 flor. pour indemnités de revenus non perçus depuis 1789; outre 3,793,596 florins pour le prix des châteaux, mobilier &c. Le tout forme un capital de 77,331,311 fl. y compris un million de dettes de la rive gauche à prendre à sa charge.

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Dimanche 6 Janvier 1799. (N°. 6.)

Semlin du 16 décembre.

Muſtapha Pacha eſt parvenu à ramaſſer dans ſon gouvernement de Servie, des ſommes aſſez conſidérables pour pouvoir envoyer 700 bourſes à la Porte. Il n'a pas tardé d'en recevoir la récompenſe : il vient d'être nommé Beglierbey de Romélie, à la place de feu Alo-Pacha. Cette nomination met fin aux angoiſſes que Muſtapha éprouvoit depuis quelque temps, de ſe voir attaqué dans Belgrade par Paſſewand-Oglou. Mais ſon rôle n'en ſera pas moins difficile ; car c'eſt lui qui doit maintenant commander l'armée de Romélie contre le Pacha rebelle ; & les revers militaires, ainſi que la fin tragique de ſon prédéceſſeur, ſont bien propres à l'intimider. Depuis ſa nomination, il s'applique à faire oublier aux Serviens par la douceur de ſon gouvernement, les exactions qu'il a été obligé de mettre en œuvre pour ſe procurer de l'argent.

Paſſewand-Oglou pourſuit ſes courſes en Valachie, & juſqu'en Moldavie, pour y lever des hommes, de l'argent & des vivres. Il s'eſt emparé des magaſins de ſel de la Valachie, qui approviſionnent la Bosnie & la Servie, enſorte qu'on en manque dans ces deux provinces ; & que Muſtapha Pacha a été obligé de recourir au gouvernement autrichien pour obtenir la permiſſion d'acheter du ſel à Semlin.

Pétersbourg du 11 décembre.

Il y eut hier une aſſemblée générale des commandeurs & chevaliers de Malthe de la langue de Ruſſie, préſidée par S. M. l'empereur, qui fut ſolemnellement proclamé Grand-maître de l'ordre. Après la lecture faite par le comte Litta, de la proclamation des commandeurs & chevaliers datée du 27 octobre (vieux ſtyle), qui défere cette dignité à l'empereur ; le vice-chancelier donna lecture de l'acceptation de S. M. & en conſéquence la couronne du Grand-maître, le ſceau & l'épée de l'ordre lui furent préſentés. Cette cérémonie fut ſuivie du ſerment de fidélité que prêterent tous les chevaliers au nouveau Grand-maître, avec le drapeau & l'épée ; ils furent enſuite admis à l'honneur de lui baiſer la main. — S. M. I. nomma commandeurs de l'ordre M. le comte de Cobenzel & 10 autres chevaliers.

Londres du 7 décembre.

M. Pitt, dans ſon Budjet du 3, évalua les dépenſes de l'année ainſi qu'il ſuit.

	l. ſt.
Marine	13,642,000
Armée.	8,840,000.
Autres objets.	6,788,000.
Total.	29,270,000.

Les voies & moyens qu'il propoſa, ſont :

Un impôt ſur le ſucre, le tabac & le ſel.	2,750,000.
Loterie.	200,000.
Fonds conſolidés.	1,500,000.
Importation du ſucre & du caffé.	2,700,000.
Taxe des maiſons.	700,000.
Emprunt.	14,000,000.
Total.	20,860,000.
D'où déduiſant l'intérêt des emprunts de 1798 & 1799.	1,500,000.
Reſte.	19,350,000.

Il reſtoit donc à pourvoir à 10 millions, pour égaliſer les dépenſes & les recettes ; & le miniſtre les a trouvés dans une impoſition extraordinaire de 10 p. c. ſur les revenus des contribuables, dont il a eſtimé la totalité à 102 millions ſterling.

(On voit par cet expoſé, que les papiers françois qui nous avoient fourni N°. 2. un apperçu du Budjet, n'en avoient pas donné une idée exacte.)

Paris du 31 décembre.

On n'a pas encore de détails autentiques de ce qui s'eſt paſſé au Caire, lors de l'émeute de

Digitized by Google

cette ville Nos journaux viennent de publier une lettre, de laquelle il réſulteroit que l'inſurrection a été promptement & fortement réprimée. Elle eſt écrite par un lieutenant d'artillerie de la marine, en date du phare d'Alexandrie le 18 brumaire (8 nov.) & ainſi conçue. " Nous venons de recevoir la nouvelle que les habitans de la ville du Caire & des environs ſe ſont mis en inſurrection contre nos troupes, par l'inſtigation des émiſſaires anglois; qu'on a été obligé de tirer le canon contre les révoltés; que, dans peu de tems, on en a détruit environ 4 mille; que les autres ſont rentrés dans l'ordre, & ſe ſont rendus au général Bonaparte en perſonne. La garniſon d'Alexandrie s'étoit apperçue le jour même de l'inſurrection du Caire, que les vaiſſeaux & les frégates angloiſes qui étoient devant le port d'Alexandrie, avoient multiplié les ſignaux pour faire ſoulever auſſi les habitans d'Alexandrie; mais ceux-ci n'oſerent pas tenter le moindre mouvement, la garniſon étant toute ſur ſes gardes; & ils furent prudens, car ils auroient vraiſemblablement perdu autant de monde, s'ils avoient eu la même audace. Après l'inſurrection du Caire, on y a levé deux millions de contributions. On travaille à la conſtruction de pluſieurs forts pour mettre le pays en état de défenſe.„

Suivant un de nos journaux, les dernieres lettres de Cayenne, en date du 8 brumaire (29 octobre), portent qu'il n'y reſte plus que deux des députés déportés à la ſuite du 18 fructidor: ce ſont Lafond-Ladebat & Barbé-Marbois. Six des autres ſont morts, & 8 ſe ſont échappés. — On croit, dit le même journal, que le directoire eſt diſpoſé à changer le lieu de la déportation pour ceux qui ſe propoſent de ſe ſoumettre à la loi; & l'on prétend qu'il conſentira à choiſir l'iſle de Corſe pour le lieu de leur exil.

Un meſſage du directoire du 25 frimaire, lu dans un des derniers comités ſecrets, invite le corps législatif à s'occuper des moyens d'établir la balance entre la recette & la dépenſe de l'an 7. La dépenſe a été fixée à 725 millions; mais il s'en faut de beaucoup que la recette des impots décrétés, atteigne aux évaluations qu'on en avoit faites. D'abord, à en juger par le produit de l'an 6, la plupart de ces impots n'ont donné que des ſommes fort inférieures, & il eſt probable qu'ils produiront moins encore cette année. Parmi les nouveaux impots décrétés, il y en a pluſieurs dont le recouvrement ne commencera que le 4e mois de l'année; d'autres dont l'organiſation n'eſt pas encore fixée. Entr'autres faits expoſés par le directoire, il eſt reconnu que le produit des forêts nationales n'a été que de 19 millions aulieu de 25 millions auxquels on l'avoit évalué; que le droit d'enregiſtrement, n'a produit l'année derniere que 63 millions, aulieu de 70: le timbre 13,443708 fr. aulieu de 16: le droit de patente a produit moins de 17 millions aulieu de 20. Le directoire conclut qu'il eſt indiſpenſable d'ouvrir de nouvelles ſources de revenus.

Le cit. Delaage, & le cit. Chaumont n'ont été arrêtés, dit-on, que parcequ'ils avoient donné le bilan de leur maiſon de banque. L'un eſt fils de l'ex-fermier-général Delaage, l'autre eſt le fils de la Galaiſiere, ex-intendant d'Alſace.

Nos papiers ne ſont remplis que de récits de vols & d'aſſaſſinats, tant à Paris que dans les environs. Auſſi les exécutions de voleurs ont lieu presque tous les jours. Avant-hier on en exécuta deux âgés de 18 & 20 ans. Quand on alla les prendre en priſon pour les conduire à l'échaffaut, ils jouoient tranquillement aux cartes, & répondirent avec le plus grand ſang froid, qu'ils n'étoient pas ſi preſſés, & que l'on pouvoit bien attendre qu'ils euſſent fini leur partie.

Une lettre récente de Malte, dit „La garniſon eſt compoſée de cinq mille hommes ſoldats d'élite, preſque tous Marſeillois déterminés, diſpoſés à tenir juſqu'à la derniere cartouche. Elle a du bled, de l'huile & du bois pour un an, ainſi que des légumes en aſſez grande quantité pour en donner pendant ce tems une ration à chaque ſoldat. On a moins de vin, d'eau-de-vie, de vinaigre & de viande ſalée. Regnaud (de Saint-Jean-d'Angely), nouvellement arrivé en France, n'aura pas manqué d'indiquer au gouvernement, en même tems que les beſoins, les moyens d'y pourvoir ſurement. Tout dépend donc du ſuccès des eſſais déjà faits pour introduire ce qui pouvoit manquer.„

On ſait que Louis IX s'embarqua à Aigues-mortes, pour ſon expédition d'Egypte, & que par la ſuite du temps la mer s'étoit retirée de cet ancien port de mer, au point que la ville s'en trouvoit éloignée de plus d'une lieue. On vient d'apprendre de Nismes que la mer a tout-à-coup repris ſon ancien lit, & qu'elle baigne maintenant les murs de la ville. L'inondation n'a détruit que quelques cabanes de pêcheurs, & s'eſt heureuſement arrêtée à l'enceinte des importantes ſalines de Pecquai.

Nos journaliſtes, perſuadés que l'Empire ottoman ne tardera pas à être détruit, viennent de déterrer dans les centuries de Noſtradamus, une prophétie qui prédit, ſuivant eux, ce grand événement pour la fin de ce ſiècle. „L'an 97 du ſiècle XVIII.

Nouvelle loi, terre neuve occuper,
Vers la Syrie, Judée & Paleſtine;
Le grand empire barbare corruer
Avant que Phébes ſon ſiècle determine.„

Un courier du directoire cisalpin a apporté avant-hier au cit. Melzi d'Eril ſa nomination à une place vacante dans ce directoire; on aſſure qu'il a refuſé, alléguant ſa mauvaiſe ſanté.

Conſeil des 500. — Fin de la ſéance du 27 déc.

(Briot continue.)

„ Pendant l'épouvantable réaction qui déſola la France, & dont les crimes ne peuvent être revoqués en doute que par des traîtres & des inſenſés, les conſpirateurs s'empreſſèrent d'appeler à leurs ſecours les prêtres déportés. Ils accoururent à leurs voix, & vendémiaire les vit coaliſés avec les ſections dominées par les rebelles. Pluſieurs d'entre eux correſpondoient avec la ſection Lepelletier. Le canon de vendémiaire & la loi du 3 brumaire, en leur apprenant que la république exiſtoit encore, les banniſſoit une ſeconde fois, mais preſque par-tout des conſpirateurs appellés aux fonctions publiques, leur aſſurèrent une ſcandaleuſe protection, & les cloches de Camille Jordan annonçoient tout à la fois & le triomphe des prêtres réfractaires & les funérailles de la république, & le deuil de ſes défenſeurs. La loi du 19 fructidor auroit dû ſans doute avoir anéanti leurs eſpérances, en arrêtant leurs progrès, mais elle n'a rien diminué de leur fureur & de l'eſprit de révolte qui les dirige. Leurs nombreux partiſans ſe font un devoir de leur donner aſyle & protection contre les efforts & le zèle de ceux auxquels eſt confiée l'exécution des lois. Il eſt tems que ces débats finiſſent: des diſpoſitions claires & préciſes doivent les terminer; il faut que les éternels ennemis de nos lois & de notre tranquillité apprennent que la mort les attend, s'ils oſent reſter ſur notre territoire, ou y remettre les pieds. „ — Le rapporteur à la ſuite de ce diſcours, propoſe un projet de loi tendant: 1°. A faire punir de la peine de mort tout eccléſiaſtique qui ſe ſera ſouſtrait à la déportation prononcée contre lui. 2°. A faire punir de deux ans d'empriſonnement au plus, & de ſix mois au moins, toute perſonne qui récéleroit chez elle un prêtre condamné à la déportation. 3°. A faire ordonner la confiſcation de la maiſon dans laquelle il aura été trouvé caché.

La diſcuſſion s'ouvre. Rouvetet attaque ces diſpoſitions comme impolitiques & trop rigoureuſes. On aſſimile, dit-il, les prêtres aux émigrés, c'eſt-à-dire qu'on prononce la peine de mort, à c'eſt dire qu'on multiplie les échafauds. On ordonne la réclusion des ſexagénaires, n'eſt-ce pas renouveler les baſtilles de 93? On confiſque la maiſon qui les auroit recelés, n'eſt-ce pas rendre une loi qui ſeroit en oppoſition avec la morale du peuple, & qui lui deviendroit odieuſe. Cette extrême ſévérité manque ſon but, parce que les juges ont trop de répugnance à appliquer la loi. On s'eſt récrié contre l'indulgence des tribunaux ordinaires: on feroit bientôt le même reproche aux commiſſions militaires. Le ſoldat françois eſt terrible dans les combats; par tout ailleurs il eſt humain & ſenſible. Inveſtiſſon le directoire d'un pouvoir ſuffiſant pour déjouer toutes les manœuvres des prêtres. Créons dans le gouvernement une ſorte de dictature à leur égard. Il en uſera ſuivant le tems, les circonſtances, les localités; & nous ne compromettrons point la tranquillité publique, par une meſure générale. Quant aux ſexagénaires, je demande qu'on les force à vivre au ſein de leurs familles, ſous la ſurveillance de l'adminiſtration municipale. L'exiſtence des priſons d'état ne doit plus ſouiller le ſol de la république. La confiſcation des maiſons qui ſerviroient d'aſyle eſt plus impolitique encore; car pourquoi pouſſer des hommes au deſeſpoir & les forcer à ſe tenir, en les privant de toute habitation? — Rouvetet ajoute que cette peine ne ſeroit pas prononcée. Il déclare qu'il ne connoît point, dans ſon département, de magiſtrat qui voulut appliquer.... — Des cris à l'ordre s'élevent auſſitôt contre lui. On entend réclamer, d'une part, l'ordre du jour, & de l'autre l'adoption du projet; & les murmures continuent juſqu'au moment où l'orateur conclut à la queſtion préalable ſur le projet, avec le renvoi au Directoire pour prendre les meſures néceſſaires. - On demandait l'impreſſion de cette opinion. Elle a été refuſée; mais le Conſeil a renvoyé les propoſitions qu'elle contient à la commiſſion.

Menard, Lagroye, Mouret & un autre membre ſont enſuite entendus. Le premier a attaqué auſſi le projet, comme contenant des diſpoſitions d'une rigueur exceſſive & contraires à ce principe de la déclaration des droits, que la loi ne prononce que les peines ſtrictement néceſſaires. Les deux autres, en admettant les peines, ont demandé des modifications aux formes ſuivies pour leur application: ils ont rejeté l'aſſimilation aux émigrés des prêtres qui n'ont émigré qu'en vertu de la loi, & ont demandé une définition plus préciſe du délit, & une nomenclature plus exacte de ceux que la loi regarde comme coupables. Le Conſeil a également ordonné l'impreſſion de toutes ces opinions, & leur renvoi à la commiſſion.

Leclerc (de Maine & Loire) prend alors la parole. Ce qui m'étonne le plus, dit-il, dans la diſcuſſion qui nous occupe, c'eſt qu'après avoir critiqué juſtement toutes les lois antérieures ſur les prêtres, on ſe ſoit flatté d'un meilleur ſuccès pour les diſpoſitions qu'on vous a préſentées, & que l'on ait renouvelé une tentative dans laquelle les législatures précédentes ont toutes échoué. Les hommes dont il s'agit ſont-ils donc devenus tout à coup ſi reſpectueux envers les lois, qu'ils ſe ſoumettront ſans peine à ſe préſenter devant les adminiſtrations; & s'ils ne le font pas, craindront-ils plus la mort aujourd'hui que quand elle étoit donnée avec une ſi effrayante célérité? les cavernes qui les recèlent vont-elles ſe fermer à votre voix? la confiſcation empêchera-t-elle la cabane du pauvre de ſervir d'aſyle à l'homme que le fanatiſme lui fait vénérer? le riche craindra-t-il de ſacrifier une de ſes maiſons pour accomplir ſes projets contrerévolutionnaires? enfin, par ce projet ne faudra-t-il point ouvrir de nouvelles diſcuſſions pour aſſurer ſon exécution? & chaque diſcours prononcé ſur cette matière n'eſt-il pas une calamité publique?„ — Leclerc déclare que, ſans examiner en détail chacune de ces propoſitions & ſi la rigueur qu'on veut déployer n'eſt pas

impolitique, il croit pouvoir poser en principe que dans les circonstances où nous sommes il ne peut y avoir de meilleure loi sur les prêtres que celle du 19 fructidor; que celle qu'on propose ne convient pas, par cela même qu'elle est générale, qu'elle serait autant nuisible qu'est utile la faculté laissée au Directoire de porter par des arrêtés des coups partiels au fanatisme. La plaie que ce monstre a faite à la République, dit-il enfin, est profonde, sans doute, mais ce n'est pas la seule. Occupez-vous de finances & d'instruction; mais que les finances passent avant tout. C'est le dénuement des rentiers, la cessation du commerce, la langueur de l'agriculture qui sont la source du mécontentement; c'est l'ignorance & le manque d'instruction qui sont la source du fanatisme. Cette réunion de maux ne disparaîtra pas quand vous aurez ordonné aux prêtres de sortir. Ils machineront de nouveau pour se soustraire à vos mesures, & les effets de leurs machinations seront d'augmenter le fanatisme & d'empêcher le rétablissement de la confiance. Depuis le tems que l'on n'est point d'accord sur la quotité d'impôts nécessaires pour l'an 7, vos commissions n'auraient pas dû vous occuper d'autre chose. Je demande l'ordre du jour sur sur le projet, & que la commission des finances fasse enfin un rapport sur le message pressant du Directoire. — L'ordre du jour est vivement appuyé. — Le Conseil ordonne l'impression.

Andrieux cite plusieurs faits qui prouvent la soumission des prêtres aux lois civiles. Quant au projet, il conclut également à l'ordre du jour sur ses dispositions, excepté celle qui prononce une peine contre les citoyens qui recéleroient des prêtres, la seule qui ait été sollicitée par le message du directoire du 18 messidor. Et encore il demande qu'on substitue à la confiscation une détention quelconque, ou une amende; que rendant hommage à la justice, on ne punisse que ceux qui auront sciemment recélé des prêtres réfractaires; & que, n'outrageant point la source de toute justice, la nature, on fasse une exception pour le cas où le prêtre seroit trouvé chez son père, sa mère, son frère ou sa sœur. — Cette opinion est vivement appuyée, & l'impression en est unanimement votée.

On vouloit en adopter aussitôt la conclusion; mais sur la réclamation de Briot & de Génisieux, on s'est borné à un renvoi à la commission.

Bruxelles du 27 décembre.

Des pelottons d'insurgés de 50 & 60 hommes, se montrent de temps à autre dans les environs de notre ville, & disparoissent peu-à-près, pour se soustraire aux colonnes républicaines qui tiennent la campagne. Mais ils quittent rarement un endroit, sans y avoir commis les plus horribles excès, surtout contre les fonctionnaires publics.

Des ordres positifs du gouvernement veulent que toute commune qui n'auroit pas acquitté l'arriéré de ses contributions, ou fourni son contingent à la conscription, soit soumise à l'exécution militaire. Le général Collaud vient de se concerter avec les corps administratifs pour l'exécution ponctuelle de ces ordres.

Le cordon des troupes sur les côtes vient d'être considérablement renforcé: vu que les dernières nouvelles de Londres annoncent une grande expédition que projète le gouvernement britannique. Les nouvelles demi-brigades que l'on organise maintenant à Lille, doivent aussi se rendre sur les côtes.

Rastadt du 3 janvier.

La députation a expédié divers couriers, à Vienne, à Ratisbonne &c. en conséquence de la dernière note des ministres françois.

On n'a encore aucun rapport officiel du combat de Monte-rotondo, près de Rome, ni de l'entrée des troupes franç. dans cette ville. Il circule seulement une lettre du général Championnet, au consulat romain, ainsi conçue: "*De Monte-rotondo, le 24 frimaire* (14 décembre.) L'armée françoise est aux portes de Rome. La ville est libre, mais elle n'est pas encore digne de recevoir les françois dans son sein. J'ai demandé l'arrestation des coupables. Rome, au milieu des partis, des haines, de la vengeance, ne doit pas donner un spectacle si triste à ses représentans legitimes. Je vous invite, citoyens représentans, à ne retourner dans cette capitale, que quand elle sera digne de vous, & que la tranquilité y sera retablie.„ — Des lettres de Pérouse du 17 décembre, ajoutent que le roi de Naples étoit le 14 à Albano; & l'on parloit d'une proclamation, dans laquelle il annonçoit que des opérations militaires le déterminoient à quitter le territoire romain. — (Un papier de Souabe cite une lettre de Roveredo du 25 qui dit que le général napolitain Colliayant fait une feinte retraite, a fourni au général Mack l'occasion de battre Championnet, qu'il a forcé de rétrograder de 12 lieues: mais elle ne cite pas la date de ces événemens.)

Hambourg du 29 décembre.

Le paquebot anglais qui a apporté la malle de Londres du 7, n'est parvenu qu'avec les plus grandes peines à mettre à terre à Cuxhaven les passagers & les paquets qu'il avoit à bord, à cause des obstacles que lui opposoient les glaces dont le port est encombré. Les paquebots du 4, du 11 & du 4 se présentèrent le 24, devant Cuxhaven, mais ne purent aborder, & reprirent le large.

Les lettres de New-Yorck du 7 novembre confirment que la fièvre jaune a cessé ses ravages dans cette ville, & que les négocians qui l'avoient abandonnée, y sont retournés. On porte à 3 mille le nombre des personnes qui à l'époque du 31 octobre avoient été les victimes de cette maladie pestilentielle.

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Lundi 7 Janvier 1799. (N°. 7.)

Pétersbourg du 11 décembre.

Voici le texte des deux pièces dont nous avons parlé (N°. d'hier.)

„*Proclamation.* Nous, baillis, Grands-croix, commandeurs & chevaliers de l'ordre de St. Jean de Jerusalem, présentement assemblés dans la résidence impériale de St. Pétersbourg : Considérant la malheureuse situation de notre ordre, le manque absolu de moyens, la perte de sa résidence & de sa souveraineté, la dispersion de ses membres errans sans chef & sans point de réunion, les dangers qui menacent l'ordre, & les projets d'usurpation de ses biens & de sa ruine totale que l'on médite encore; devant & voulant employer tous les moyens que Dieu nous a donnés, pour prévenir la destruction d'un ordre qui est aussi ancien qu'illustre, & qui a rendu tant de services à la chretienté, d'un ordre dont l'institution repose sur les bons principes qui sont les plus forts appuis des autorités légitimes, & pour assurer son maintien & son existence : Considérant combien nous devons être animés de reconnoissance pour les bienfaits & les intentions favorables de S. M. l'Empereur de toutes les Russies envers notre ordre, pénétrés de respect pour ses vertus, & pleins de confiance en sa parole sacrée : „qu'il veut non-seulement maintenir notre ordre dans son institution, ses privilèges & honneurs, mais encore employer tous les moyens qui sont en son pouvoir, pour le rétablir dans l'existence honorable où il se trouvoit, pour l'avantage de toute la chrétienté en général, & en particulier de tout état bien gouverné : „Considérant enfin l'impossibilité où nous met la dispersion de notre ordre, dans les circonstances actuelles, de suivre les anciennes formes, & les usages prescrits par la constitution & les statuts de notre ordre, & voulant assurer en même temps, par le choix d'un successeur des Aubusson, des l'Isle-Adam & des Lavalette, la dignité & la souveraineté de notre ordre. . . . Nous baillis, grand-croix, commandeurs & chevaliers du Grand-Prieuré de Russie, & autres membres de l'ordre de St. Jean de Jérusalem, réunis à St. Pétersbourg, résidence de notre ordre, proclamons, tant en notre nom, qu'au nom des autres langues & Grands-Prieurés en général & de chacun de ses membres en particulier qui sont unis à nous par l'attachement à nos loix fondamentales, S. M. Impériale l'Empereur & autocrate de toutes les Russies, Paul I. Grand-maître de l'ordre de St. Jean de Jerusalem. — En conséquence de la présente proclamation nous promettons, conformément aux loix & statuts, par un engagement solemnel & sacré, obéissance, soumission & fidélité à S. M. I. comme notre Grand-maître actuel. Donné à St. Pétersbourg, résidence de notre ordre, le 27 octobre (v. st.) 1798. „

Acceptation de l'Empereur. Nous Paul I., par la grâce de Dieu &c., Ayant accédé au desir, que les baillis, grands-croix, commandeurs & chevaliers de l'illustre ordre de St. Jean de Jérusalem du Grand-Prieuré de Russie, & autres, assemblés dans notre capitale, nous ont témoigné au nom de tous leurs confreres bien pensans : nous acceptons le titre de Grand-maître de cet ordre, & nous renouvellons à cette occasion l'assurance solemnelle, que nous avions déjà donnée comme protecteur, non-seulement de maintenir à jamais inviolables toutes les institutions & privilèges de cet ordre illustre, soit par rapport au libre exercice de la religion, & aux différens réglemens prescrits aux chevaliers par la religion Romaine, soit par rapport à la jurisdiction de l'ordre, dont nous établissons le siège dans notre résidence, mais encore d'employer à l'avenir tous nos soins pour l'accroissement de l'ordre, & pour son rétablissement dans l'état honorable, qu'exige le but sacré de son institution, sa durée & son utilité. Nous renouvellons aussi l'assurance, qu'en acceptant le souverain gouvernement de cet ordre, en contractant l'obligation d'employer tous nos soins pour le ré-

tablir dans les propriétés qui lui ont été enlevées injuſtement, nous ne prétendons nullement, en notre qualité d'Empereur de Ruſſie, porter aucune atteinte aux droits ou avantages d'autres puiſſances, nos amies; mais qu'au contraire, nous nous empreſſerons en ſon temps d'accéder à toutes les meſures qui pourront conſolider nos relations amicales avec elles. Nous aſſurons de notre grace & bienveillance impériale, l'ordre en général, & chacun de ſes membres en particulier. Donné à St. Pétersbourg le 13 novembre (v. ſt.) 1798. *Signé* Paul.„

Turin du 26 décembre.

Le général françois Grouchy, commandant du Piémont, a ordonné, par une proclamation en date du 19, à tous les émigrés françois, de quitter ſous trois jours le territoire piémontois, ſous peine d'être traités ſuivant toute la rigueur des loix républicaines.

Le cit. Fava, membre du gouvernement proviſoire a demandé ſa démiſſion, mais le général Joubert l'a refuſée, en lui faiſant écrire par le général Suchet, que les ſervices qu'il avoit déjà rendus à la liberté de ſa patrie, étoient pour lui un motif de lui en rendre d'autres.

Un arrêté du gouvernement proviſoire, ordonne 1°. La ſuppreſſion de la torture; 2°. Celle de tous les fideicommis, & droits de primogéniture.

Un autre arrêté proſcrit les jeux de haſard.

Par un autre arrêté, en date du 19 décembre, le gouvernement proviſoire conſidérant qu'il a inutilement tenté par diverſes proclamations de rétablir le crédit du papier-monnoie, il ordonne 1°. Que les billets de crédit de 600, 300, 200 & 100 liv., montant avec les intérêts à 23,868,170 l. n'auront plus de cours, mais ſeront reçus ſeulement en payement du prix de biens nationaux. 2°. Ceux de 50 & de 25 livres, montant à 43,404,275 l. continueront d'avoir cours, mais ne ſeront pris que pour le tiers de leur valeur nominale. 3°. Pour aſſurer à ces billets ainſi réduits & compoſant la ſomme de 14,468,091 l. le crédit qui leur eſt dû, on hipothéque en leur faveur tous les biens & toutes les rentes de la nation. 4°. Les pièces de billon de 15 ſols, & de 7 ſ. & demi, qui compoſent une ſomme de 36,629,485 liv. ſont réduites d'un tiers de leur valeur ancienne. 5°. Celles de 2 ſols 6 deniers, formant la ſomme totale de 4,500,145 liv. continueront d'avoir cours, mais ſeulement ſur le pied d'un ſou 8 deniers. 6°. Sont déclarés biens nationaux, les biens, droits, effets & créances, appartenant aux commanderies des ordres de St. Maurice, St. Lazare, & de Malthe, ſoit qu'elles ſoient vacantes ou non. Ils ſeront mis en vente, le gouvernement proviſoire ſe réſervant de pourvoir au ſort des titulaires actuels. 7°, Les billets provenant des ventes ſeront brûlés chaque ſemaine au pied de l'arbre de liberté. 8°. Il ſera également mis en vente les biens du clergé régulier & ſéculier, juſqu'à concurrence de 25 millions: la chambre des comptes eſt autoriſée à déſigner ceux de ces biens qui ſeront mis en vente. 9°. Tout l'or & l'argent appartenant à la nation ſera envoyé à la monnoie pour être converti en monnoie, ſous la nouvelle empreinte républicaine, qui ſera annoncée inceſſamment. 10°. Chaque citoyen eſt invité à porter à la monnoie nationale, ſes effets d'or & d'argent, pour l'objet ſusmentionné, moyenant le payement du ſeul droit de braſſage. 11°. Les citoyens, qui animés d'un zèle ardent pour le bien de la nation, offriront des dons patriotiques, ſont déclarés avoir bien mérité de la patrie, & leurs noms ſeront publiés par la voie de l'impreſſion. 12°. Pour ſubvenir aux beſoins urgens du tréſor public, il ſera ordonné ſous deux jours une impoſition extraordinaire ſur les claſſes les plus aiſées, en ayant égard néanmoins aux ſommes déjà payées en exécution de l'édit du 13 octobre dernier, qui eſt annullé.

Enfin un décret du même jour, porte que les ordinaires eccléſiaſtiques n'exerceront que le pouvoir ſpirituel. Tout pouvoir coactif extérieur, en ce qui eſt relatif à la manière de penſer en matière de réligion, eſt aboli. Les vœux religieux, émis poſtérieurement au préſent décret, n'auront point l'aſſiſtance de la loi.

Les troupes de ligne piémontaiſes ſont toutes parties pour Plaiſance ou Milan. Les gardes nationales de notre ville font le ſervice de la place avec les troupes françoiſes. Le prince de Carignan, qui eſt reſté ici, eſt inſcrit, en qualité grenadier dans la garde nationale.

Milan du 28 décembre.

On aſſure dans nos journaux, que le général Championnet a remporté une grande victoire ſur les Napolitains, poſtérieurement à l'affaire de Calvi; mais ils n'en fixent ni le lieu ni la date. Les uns diſent que la bataille a eu lieu près de Rome; les autres diſent que c'eſt à San Germano, que les François ont forcé le camp des Napolitains. Ce qui paroît certain, c'eſt qu'il a paſſé

Digitized by Google

ici, dans la nuit du 22 au 23, un adjudant-général de Championnet, qui se rendoit en diligence à Paris: on dit qu'il y portoit la nouvelle, que les François avoient fait un grand nombre de prisonniers. (La gazette de Lausanne du 1er janvier, dit que „des lettres d. Chamberi de fraiche date annoncent qu'il venoit de passer par cette ville un courier qui portoit à Paris la nouvelle d'une victoire signalée sur les troupes napolitaines: 16 mille prisonniers, 120 pièces de canon, &c. &c., sont tombés en leur pouvoir. Le roi avoit fait des propositions de paix, mais elles n'avoient pas été acceptées.„ Il est inutile de dire que ces nouvelles ont besoin d'être confirmées par des rapports officiels. Les papiers de Paris du 1er janvier ne nous apprennent rien à cet égard.)

Les lettres de Bologne du 24, annoncent qu'il défile depuis plusieurs jours, divers corps de troupes françoises & cisalpines, qui vont renforcer l'armée de Championnet. — La division du général Victor, qui étoit partie du Modenois pour concourir à l'expédition du Piémont, *est déjà de retour*, à Reggio, Modène, *&c.* On croit qu'elle est destinée à agir contre Livourne, dans le cas où le Grand-duc n'obtiendroit pas des Napolitains l'évacuation de cette place.

Paris du 1 janvier.

On apprend de Nice, que dans la nuit du 22 au 23 décembre, les Anglois, forts de 7 vaisseaux de guerre, avoient tenté une descente sur la côte, mais que le canon d'allarme ayant été aussitôt tiré, tous les postes avoient été garnis avec une telle promptitude que l'ennemi avoit renoncé à son projet & regagné le large. Il étoit néanmoins encore le 23 à la vue du port. Quelques jours auparavant un sloop anglois, avoit enlevé entre Toulon & Nice un petit convoi de 12 ou 14 batimens.

Le roi de Sardaigne a fait présent à l'adjudant-général Clauzel qui lui présenta à signer l'acte d'adication, du superbe tableau de l'*hydropique* l'un des plus beaux de l'Europe. Le cit. Clauzel en a fait hommage au directoire.

Le citoyen Besné, accusateur-public près le tribunal criminel du département des côtes-du-nord, est arrivé il y a quelques jours à Paris, avec un mandat d'amener. Il est accusé d'avoir trop facilement mis en liberté d'anciens chefs de chouans, détenus à Port-Brieux. Le ministre de la justice, chez lequel il s'est présenté, l'a fait conduire au Temple.

Conseil des 500. — Séance du 28.

Joubert fait adopter le projet de résolution sur les dispenses de service militaire.

Boullay-Paty soumet à la discussion le projet de resolution qui tend à prohiber l'entrée des indiennes & toiles peintes provenant de fabriques etrangères, afin de favoriser nos fabriques nationales. —Sur les observations de Bergasse-Laziroule, qu'il conviendroit peut-être mieux à l'interêt des consommateurs & au maintien de nos liaisons politiques avec l'Helvétie, de se borner à élever le prix du droit mis à l'importation; &, sur celles de Monsier, qu'il faudroit aussi connoître l'influence de cette résolution sur nos conventions avec Genève & la république cisalpine, le conseil arrête qu'il sera fait un message au directoire, pour avoir des renseignemens nécessaires sur cet objet.

Une longue discussion s'engage sur un projet présenté par Jacqueminot, tendant à régler quelques difficultés que fait naître l'exécution de la loi du 17 nivôse sur les successions. — Ordre du jour.

Le président annonce un court rapport sur des objets diplomatiques, qui ne peut être entendu qu'en secret. — Le conseil se forme aussitôt en comité général.

Séance du 29.

Une pétition de citoyens de Saint-Lo, département de la Manche, représente que le partage des successions donne lieu à une foule de difficultés, & sollicite une loi qui, en attendant la modification de celle du 17 nivôse, autorise ce partage d'après les dispositions de la loi du 5 brumaire. Le conseil la renvoie à une commission spéciale.

Engerrand fait au nom d'une commission spéciale un rapport sur la demande formée par le Directoire, d'une augmentation de credit de 26 millions pour le ministre de la marine, & qui serait affectée à l'acquittement de ce qui reste dû par ce département pour l'an 5. Il présente un projet de résolution qui accorde la somme demandée. — Le conseil ordonne l'impression & l'ajournement.

De la Haie du 28 décembre.

L'amnistie générale prononcée par le corps législatif a ramené la tranquillité dans nos provinces. Au milieu des malheurs de la guerre, & de la révolution, malgré l'exaspération des partis qui nous divisent, la nation batave s'est honorée aux yeux de l'Europe, par une constante horreur pour toutes les mesures violentes

Digitized by Google

& sanguinaires; & les vengeances exercées par chaque parti tour à tour victorieux, se sont bornées à des arrestations momentanées. Une chose également remarquable, est que le gouvernement françois a provoqué l'indulgence & l'oubli du passé, par l'organe de son ambassadeur, qui adressa le 4 brumaire, à notre directoire exécutif, une lettre ainsi conçue :

„ Citoyens directeurs, Quand la constitution batave reçoit son execution; quand vous êtes forts de la puissance dont elle vous environne, & que la confiance qui accompagne vos opérations, vous donne le pouvoir d'opérer tout le bien qu'il est dans votre cœur de procurer à votre patrie, oserai-je vous représenter qu'une longue expérience apprit au gouvernement français que rien n'était plus propre à éteindre les fermens de discorde inséparables d'une révolution, que l'oubli des fautes & des délits révolutionnaires? Un pareil trait de générosité de la part de ceux qui gouvernent, n'est souvent qu'un acte de justice, & presque toujours il est un lien politique qui ramène au centre commun des hommes égarés, que trop de sévérité en écarterait à jamais. Graces en soient rendues à la rigueur que déploya le stadthouder, lorsqu'après en avoir été par vous expulsé, il osa rentrer en Hollande; s'il eût été assez grand, je tranche le mot, s'il eût été assez politique pour oublier tout ce qui s'était fait contre lui, à leur abord dans ces contrées les Français eussent trouvé moins d'amis, & le système de l'égalité eût germé plus difficilement sur le sol batave. Puisque vous êtes forts, citoyens directeurs, soyez magnanimes. Votre amour pour votre pays doit vous en faire un devoir; je dirois que votre intérêt personnel vous y convie, si je n'étais pas convaincu que vous comptez pour rien votre propre sûreté, quand il s'agit de celle de votre patrie. Que le directoire, que le corps législatif batave montrent enfin, par l'oubli du passé, la mâle assurance d'un gouvernement constitutionnel; que l'Europe apprenne par-là que, certain de sa durée, ce gouvernement méprise également toutes les factions, & fait les comprimer par la seule force de la constitution. De cet acte de générosité découlera nécessairement, en faveur des premières autorités constituées, le droit de châtier sérieusement désormais tous ceux qui oseraient méconnaître les intentions généreuses du gouvernement, & se permettraient de mettre à exécution des projets désorganisateurs. En ôtant aux esprits inquiets & fougueux tout prétexte de calomnie par sa clémence, le gouvernement batave, je le répète, acquiert le droit de frapper ensuite avec sévérité ces hommes qui ne cherchent que l'or & la puissance, agitent sans cesse les brandons de la discorde pour assouvir leurs haines, leurs vengeances & leurs passions au milieu des tourmentes révolutionnaires. D'après ces considérations, l'envoyé extraordinaire de la République française invite, de la manière la plus pressante, le directoire batave à faire au corps législatif, dans le plus court délai, la proposition qui lui paraîtra la plus propre à atteindre ce but salutaire, l'oubli du passé & la réunion sincère de tous ses amis de l'ordre & de la liberté autour de l'acte constitutionnel. Salut & respect. *Signé.* Lombard, de Langres. „

Bruxelles du 29 décembre.

Le président de l'administration municipale de Judoignes, & le receveur des domaines du même endroit, escortés d'un chasseur à cheval, se rendoient pour affaires dans une autre commune de leur canton: en traversant un bois, ils ont été surpris & saisis par une centaine de brigands qui ont eu la barbarie de les fusiller tous les trois. On a mis de la cavalerie aux trousses des assassins, mais jusqu'ici on n'a pu les découvrir. Il paroît que les *lieurs* & les *garroteurs* disséminés dans nos départemens, sont quelquefois confondus avec les rébelles.

Avant-hier, il ne s'est présenté qu'une trentaine de conscrits à la revue générale; en conséquence, le terme de l'amnistie échéant demain, il sera procédé au sequestre des biens des conscrits absens, & de leurs parens; & les premiers seront inscrits sur les listes des émigrés.

Le général Brune, nommé commandant en chef des troupes françoises en Hollande, est passé par ici se rendant à la Haie.

Augsbourg du 31 décembre.

L'Empereur & l'Impératrice sont partis de Vienne le 26, pour Brünn, d'où L.M. seront de retour à Vienne le 30.

Les lettres de la Servie & de la Bosnie, annoncent que ces deux provinces turques, sont infestées de brigands, & éprouvent une grande disette d'objets de première nécessité, depuis que Passewand-Oglou, maître du cours de Danube, depuis Orsova jusqu'à Nikopoli, ferme à ces provinces la communication avec la Valachie, d'où il tire une immense quantité de provisions. On assure de nouveau, que la Porte, désespérant de réduire ce pacha rebelle, & n'ayant pu l'amener à une conciliation par l'offre d'une amnistie, a imploré l'assistance de l'Empereur de Russie, qui a donné en conséquence l'ordre à son armée d'Ukraine de marcher contre Widdin; & cette nouvelle acquiert d'autant plus de crédit, que des lettres de la Moldavie disent qu'on y fait des dispositions pour le passage de troupes russes.

Rastadt du 4 janvier.

La Députation, dans sa séance d'aujourd'hui, a résolu que l'on donneroit communication à la diète de l'Empire, de la note des ministres français du 2; que le ministre Impérial seroit prié de la notifier à S.M. l'Empereur; qu'il seroit donné connoissance de cette résolution aux ministres françois; & qu'elle seroit également communiquée, ainsi que la note, aux ministres particuliers des Etats d'Empire, à l'effet d'en instruire leurs commettans, pour qu'ils puissent faire parvenir directement leurs instructions à leurs ministres à Ratisbonne.

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(Faisant suite a la GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Mardi 8 Janvier 1799. (N°. 8.)

Veniſe du 27 décembre.

Hier au ſoir on fit l'ouverture des théâtres pour le carnaval.

On n'a ici aucunes nouvelles directes de Rome ni de Naples. Celles de Naples, qu'on a reçues par Gènes, ne vont qu'au 4 décembre; il y eſt dit que depuis 3 ou 4 jours on faiſoit des réjouiſſances publiques pour les victoires de l'armée napolitaine: mais on ne donne aucuns détails de ces victoires, qui ſe rapportent probablement à l'entrée des Napolitains à Rome. Quant aux nouvelles de Rome, elles ne vont que juſqu'au 7 décembre, & ne font mention que des ſentimens de joie que faiſoient éclatter les habitans de cette ville d'être délivrés du gouvernement républicain. Malgré l'invitation faite par le roi de Naples aux habitans de l'état romain de s'abſtenir de toute violence, & malgré la vigilance des chefs militaires & civils, il avoit été commis divers excès à Rome, notamment contre les juifs, dont pluſieurs ont été maſſacrés ou jetés dans le Tibre. On parle auſſi d'une tentative faite par la garniſon du château St. Ange, pour enlever le roi, qui fut heureuſement averti du danger qu'il couroit, par un déſerteur françois, & quitta Rome le lendemain, pour s'établir à Frascati.

Les voyageurs qui arrivent de la Cisalpine, s'accordent à dire qu'il regne dans ce pays une grande fermentation, ſoit à cauſe des levées d'hommes & d'argent, ſoit par rapport aux variations continuelles que les agens du directoire françois introduiſent dans le gouvernement de cette république. Depuis la cloture des clubs, le parti jacobin eſt ouvertement déclaré contre les François, & fait cauſe commune avec les partiſans du gouvernement monarchique, & les mécontens de toutes les claſſes. — Le général Joubert, occupé de la révolution du Piémont, & de diſpoſitions militaires ſur la côte de Gènes, & le long de l'Adige & du Mincio, ne ſe mêle en aucune maniere du gouvernement de la Cisalpine: le directoire & le corps législatif Cisalpins, ſont toujours incomplets; la plupart des fonctionnaires publics refuſent de conſerver ou d'accepter des places dans les adminiſtrations. — On a publié le 19 à Breſcia l'ordre ſuivant: „ Conformément à un arrêté du 21 frimaire, du commiſſaire du pouvoir exécutif de la république françoiſe, cit. Rivaud, portant la diſſolution de toutes les ſociétés qui s'occupent de queſtions politiques, & que le lieu de leurs ſéances ſoit définitivement fermé dans toute l'étendue du territoire: d'après les diſpoſitions du même décret & vu l'ordre qui m'a été communiqué, & qui me charge ſpécialement & ſous ma reſponſabilité perſonnelle, de leur exécution: la ſociété politique de la commune de Breſcia ſous la dénomination de cercle conſtitutionnel, eſt diſſoute, & le lieu de ſes ſéances reſte fermé, avec défenſes à qui que ce ſoit d'y tenir de nouvelles aſſemblées, ſous peine d'être regardé comme ſéditieux. Le commiſſaire de la place, *ſigné* Poujet.„

Paris du 1 janvier.

Le général Beurnonville a donné au gouvernement les détails ſuivans ſur la ſituation politique des départemens de l'oueſt qu'il vient de parcourir. "Ces départemens ſont à la veille de devenir le théâtre de la guerre civile. Les anglois vomiſſent ſans ceſſe ſur nos côtes des prêtres réfractaires & des émigrés: ils débarquent des armes, les font préſenter aux habitans des campagnes, & cherchent à ſéduire les plus influens d'entr'eux. Le mouvement de révolte eſt organiſé à Londres. Chaque agent reçoit, avant de s'embarquer, des inſtructions particulières pour agir comme chef de diviſion. Ces inſtructions ſont ſubordonnées au plan général dont la rebellion des Belges fait partie, ſous la direction de l'émigré Béhague, ſucceſſeur de Puiſaye. Le foyer de ces intrigues eſt particulièrement établi dans les départemens d'Ille & Vilaine, Mor-

Digitized by Google

blhan & Côtes-du-Nord. Juſqu'à préſent le Finiſtère a été aſſez tranquille. Les autorités des campagnes ſont dans la ſtupeur. Tout tremble à l'approche des événemens qui ſe préparent; déjà beaucoup de fonctionnaires publics & d'acquéreurs de domaines nationaux ſont tombés ſous les poignards; récemment des adminiſtrateurs de la commune de Laudevant ont été aſſaſſinés. Dans pluſieurs de ces contrées les habitans ſont tellement intimidés, qu'ils n'oſent pas même parler aux ſoldats de la république, dans la crainte de s'expoſer au reſſentiment des rebelles, qui naguères ont égorgé une fille ouvrière, dont le crime étoit d'avoir racommodé, dans un cantonnement, le linge d'un officier ſupérieur.„ (*V. la ſéance du 29.*)

Un journal vient de publier la lettre ſuivante: "Je ne vous cacherai point, citoyen, que je ſuis l'ami du gouvernement de Toscane, que je crois l'allié ſincère de la république françoiſe. Au reſte, j'attends de votre amour de la juſtice & de la vérité, que vous publierez les faits ſuivans: On m'écrit de Livourne, 20 frimaire: "La bombarde françoiſe, l'*Etoile du Nord*, avoit été enlevée de vive force du port de Porto-Ferrajo, par deux chaloupes angloiſes, malgré le feu des batteries qui ne purent pas empêcher cette violation; mais le gouvernement toscan a tellement inſiſté pour ſa reſtitution, qu'elle a été remiſe immédiatement à ſon propriétaire, & avant même la réclamation faite par le miniſtre de France.„ — 24 *frimaire*. Il ſe confirme que les Anglois, ſur les inſtances preſſantes du gouvernement toscan, ont auſſi rendu le navire marchand ligurien, chargé d'argent, qu'ils avoient pris à la rade de Livourne. Il paroît certain que le roi de Naples a eu envie de faire retourner Pie VI à Rome. On peut croire que la cour de Toscane a connu ce projet, dont l'exécution ne pouvoit pas être agréable au gouvernement françois. Cette cour qui veut conſerver par tous les moyens la bonne intelligence avec la république, a pris des meſures pour empêcher ſon départ, dans le cas où il auroit eu le courage de complaire aux pieux deſirs de S. M. Sicilienne, ayant fait poſter des piquets de ſoldats à peu de diſtance de la Chartreuſe où il habite. Le miniſtre de la république françoiſe, à Florence, a dû ſavoir bon gré au gouvernement toscan de ce trait délicat & politique de prévoyance & de ſageſſe. La plupart des François, qui de l'état de Rome ſe ſont refugiés en Toscane, n'ont pû ſe diſpenſer de ſe louer de l'accueil amical qu'ils y ont reçu.„

Il y a eu hier une ſeconde aſſemblée des actionnaires de la *caiſſe des comptes courans*. Ils ont conſolidé l'exiſtence de cet utile établiſſement, en arrêtant que de nouveaux fond y ſeroient verſés; mais pour prévenir le retour des événemens qui l'avoient un inſtant ébranlé, quelques changemens ont été faits aux ſtatuts. Les adminiſtrateurs ſont rendus reſponſables de leur exécution, & une commiſſion de trois membres, indépendante de l'adminiſtration s'eſt chargée de la ſurveillance générale. Il y aura une troiſieme aſſemblée pour la nomination de trois commiſſaires ſurveillans.

On s'occupe en ce moment des moyens d'aſſeoir le dôme du Panthéon ſur des baſes plus ſolides. Une commiſſion d'artiſtes va faire un rapport à ce ſujet.

Conſeil des 500. — Fin de la ſéance du 29 déc.

Le préſident dit qu'une motion d'ordre a été dépoſée ſur le bureau, ſignée de quatre membres, & qu'elle a pour objet d'exempter de la taxe d'entretien des routes les adminiſtrateurs municipaux & autres fonctionnaires qui ſe rendent au chef-lieu de canton pour ſervice public. On demande l'ordre du jour ſur la motion, & il eſt adopté avant même que l'orateur ait été entendu.

Un ſecrétaire donne lecture d'un meſſage par lequel le directoire répond à celui du conſeil, qui lui demandoit, 1°. des renſeignemens ſur la ſituation des départemens de l'Oueſt; 2°. ſi les lois exiſtantes ſuffiſent pour réprimer le brigandage qui s'y exerce. „Le gouvernement anglois, ſuivant ſon ſyſtême perfide de déſorganiſation, vomit ſans ceſſe ſur nos côtes des émigrés, des prêtres refractaires, ſalarie des bandes de brigands, organiſe la ſpoliation des deniers publics, l'aſſaſſinat des acquéreurs de domaines nationaux, la violation des dépêches, la mutilation des défenſeurs de la patrie, & il eſpère que ces maux partiels pourront mieux le ſervir que ces révoltes ouvertes que l'activité & le courage de nos guerriers viennent d'étouffer à leur naiſſance dans la Belgique, que les mouvemens des apôtres de la royauté & de l'anarchie dont il a été tour à tour le moteur & le ſoutien. Mais il ſera trompé dans ſes eſpérances; ſes ſatellites ne ſont redoutables, ni par le nombre, ni par le courage. Les habitans de ces contrées ſont déſabuſés ſur le compte de ces hommes échappés la plupart au dernier ſupplice qu'avoient mérité leurs forfaits, & ils deſirent le repos.„ Le directoire, après avoir expoſé ces motifs de conſolation, avoue que les lois ſont inſuffiſantes. Il invite le conſeil à s'occuper des propoſitions contenues dans ſes meſſages du 7 nivôſe, 25 fructidor an 5, & 14 frimaire an 6, & ſurtout du perfectionnement de la loi ſur la reſponſabilité des communes, & du moyen de diſſoudre les aſſociations de brigands par la remiſe de la peine à ceux qui dénonceroient leurs complices. — Le conſeil ordonne l'impreſſion du meſſage.

Roëmers lui annonce que le travail ſur les deux dernières propoſitions eſt prêt; que Chazal, qui en eſt rapporteur, ne pourra, à cauſe d'une indiſpoſition, le préſenter que ſextidi. Le Conſeil en fixe la diſcuſſion à ce jour.

Digitized by Google

Séance du 31.

Le citoyen Hervien, négociant à Paris, adreſſe au conſeil le réſultat de ſes réflexions ſur la motion d'ordre du repréſentant Pollart, relative aux faillites & banqueroutes. La chûte ſucceſſive de tous les papiers créés pour ſuppléer au numéraire, a affoibli le crédit public & chaſſé la confiance; cependant le nombre des négocians a augmenté; la plupart ont cru pouvoir continuer leurs ſpéculations comme du tems des aſſignats, & ils ont ſuccombé; d'un autre côté des anciennes maiſons de commerce ſe ſont ſacrifiées dans l'eſpoir d'un avenir plus heureux (la paix générale). Voilà, ſelon lui, les premieres cauſes des banqueroutes. Dans ce nombre, il diſtingue trois claſſes d'hommes, mépriſables & dangereux; les nouveaux riches, les agioteurs uſuriers qui prêtent leurs écus à 3 & 4 pour cent par décade, & enfin quelques miſérables dont on porte le nombre à 300 qui achètent toutes ſortes de marchandiſes en payant un quart ou un tiers en écus, le reſte en billets qu'ils ne payent jamais. Voilà ceux que la juſtice doit atteindre. A l'égard des négocians honnêtes & malheureux, il demande une loi qui établiſſe un jury d'équité compoſé de cinq commerçans, chargé de recevoir & d'examiner le bilan & les pièces à l'appui des maiſons qui ſe déclarent en faillite.

Lanjuinais par motion d'ordre: Une plus plus longue indifférence de notre part ſur la ſituation des juges prépare une cataſtrophe à la république. Nous touchons à une époque funeſte, à l'abandon abſolu des tribunaux. Faſſe le deſtin qui veille ſur ma patrie que ma prédiction ſoit fauſſe; ſi dans deux mois le traitement aſſuré aux juges par la conſtitution n'eſt point acquitté, le pouvoir judiciaire diſparaît. Qu'il me ſoit permis de dire que les fonctionnaires ont donné un grand exemple de l'amour de la patrie; depuis plus de douze mois ils ſupportent ſans murmurer le joug preſque inſupportable de la détreſſe. Je ſais qu'une loi a voulu que les ſols additionnels fuſſent deſtinés à acquitter le traitement des juges. Mais vous êtes convaincus qu'en faiſant dépendre leur ſort de la rentrée incertaine des contributions, il eſt un grand nombre de départemens où leur traitement ne leur ſeroit point payé, ou ne le ſeroit que pluſieurs années après leur entrée en exercice. Il faut donc trouver un moyen en finances, par lequel dérogeant à la loi de vendémiaire an 6, vous affectiez une partie certaine des fonds publics à acquitter progreſſivement & dès à préſent l'arriéré des tribunaux. Mais, dira-t-on, où prendre des fonds? dans des économies, dont on parle ſans ceſſe & qu'on n'a peut-être point aſſez réaliſées. Je demande que la commiſſion des finances ſoit chargée de faire ſextidi prochain pour tout délai le rapport dont elle a été chargée par votre arrêté du 8 brumaire.—Cette propoſition eſt adoptée.

Bruxelles du 31 décembre.

Les rebelles, cachés dans les bois, continuent leurs excurſions dans les villages & les campagnes ſans défenſe. Mais ils ne ſe montrent point en grand nombre, & rarement pendant le jour. On en a vu néanmoins ces jours derniers, une troupe aſſez conſidérable, dans les environs de Malines & de Louvain. L'adminiſtration centrale, a autoriſé les municipalités à requérir la force armée, & à l'employer dans tous les cas & à toutes les heures contre les perturbateurs du repos public.

Il y a maintenant dans la citadelle de Lille près de 200 rebelles faits priſonniers en diverſes rencontres; ils vont être jugés par une commiſſion militaire.

Strasbourg du 4 Janvier.

Le télégraphe a annoncé ce ſoir la nouvelle officielle ſuivante, qui a été auſſitôt communiquée à nos autorités conſtituées, & aux généraux. „L'armée françoiſe a chaſſé les Napolitains de Rome; nous avons fait 12 mille priſonniers, & pris à l'ennemi 99 canons, 21 drapeaux, 3 mille chevaux, tout le bagage, 1000 chariots de munitions. Le Roi & Mack ſont en fuite; les François ſont en marche ſur Naples.„

On dit que la diviſion du général Bernadotte, va ſe rendre par la Suiſſe en Italie, & que celle du général Souham a la même deſtination. Le paſſage des troupes par notre ville, eſt continuel. On attend ici le général Bernadotte. Le général en chef Jourdan ſe propoſe, dit-on, d'aller ſous peu viſiter le cordon de l'armée en Suiſſe. — On s'occupe avec activité de l'organiſation de la nouvelle 111me demi-brigade.

Le cit. Bernhard, chaircuitier de Strasbourg, a été condamné par la police correctionnelle à un mois de priſon, pour avoir hébergé chez lui un étranger, ſans l'avoir déclaré au commiſſaire de police. — Le cit. Hindenlang, maître d'école, à Neuwiler, a été condamné à 3 mois de priſon, à 200 francs d'amende, & aux frais, par le tribunal de police correctionnelle, pour avoir, contrairement à la loi du 7 vendémiaire, conduit des enfans en proceſſion d'un village dans un autre.

Le général Maſſena arriva le 31 à Lucerne, & eut le même jour une audience du directoire helvétique. L'objet n'en eſt pas encore connu.

Vienne du 29 décembre.

La gazette de la cour d'aujourd'hui annonce que L. M. I. ſont parties le 26 à 10 heures du matin pour Brunn, où elles ſe propoſent de voir les troupes auxiliaires Ruſſes ſous les ordres du général de Roſemberg.

La même feuille rend compte des événemens militaires qui ont eu lieu dans l'Etat Romain, juſqu'aux premiers jours de décembre.

Les funérailles & l'enterrement de l'Archiducheſſe Amélie, ont eu lieu avec les cérémonies uſitées, le 28. La cour a pris le deuil pour 6

Digitized by Google

ſemaines. Il n'y aura point de gala à la cour le 1er jour de l'an à cauſe du décès de cette princeſſe. Ce triſte événement a profondément affligé toute la cour, & particulierement la Princeſſe royale de France, qui étoit liée d'une vive amitié avec cette jeune & intéreſſante Archiducheſſe.

Brunn du 29 décembre.

Le 27 après-midi, nous avons eu le bonheur de voir arriver dans nos murs L. M. l'Empereur François II, & l'Impératrice ſon épouſe. L'Hôtel du gouvernement avoit été préparé pour les recevoir, ainſi que L. A. R. l'archiduc Joſeph, & le duc de Saxe-Teſchen, qui accompagnoient L. M.

Munich du 2 Janvier.

On vient de publier une bulle du Pape Pie VI, datée de la Chartreuſe près Florence le 7 ſeptembre de l'année 1798, & la 24e de ſon pontificat, contreſignée J. Marotti, ſecrétaire de S. S. par laquelle S. A. S. l'Electeur eſt autoriſé à vendre des biens eccléſiaſtiques ſitués dans ſes Etats, tant du Palatinat, que du duché de Baviere, juſqu'à concurrence de 15 millions de florins, pour ſoulager ces pays des malheurs qu'ils ont eſſuyés pendant la guerre, & ſubvenir aux beſoins préſens & à venir. Sont exceptés les biens appartenans aux cures. S'il eſt néceſſaire de ſupprimer quelques maiſons religieuſes, l'Electeur eſt autoriſé à le faire, de maniere toutefois que le culte divin & les inſtitutions pieuſes en ſouffrent le moins qu'il ſera poſſible: les individus des ordres qui ſeroient ſupprimés, doivent recevoir une penſion alimentaire, qui ne ſoit pas moindre de 80 écus romains, ainſi qu'il a déjà été pratiqué à l'égard des religieux de la ſociété de Jéſus, lors de ſa ſuppreſſion. Le vénérable archevêque de Damas, nonce apoſtolique près l'Electeur, eſt chargé par S. S. de ſe concerter avec S. A. S. pour l'exécution de la préſente Bulle.

Raſtadt du 5 janvier.

A la ſéance d'hier, les miniſtres de Saxe, Autriche, Brême & Wurtzbourg étoient d'avis que l'on devoit ſe borner à donner communication de la note françoiſe à la diète & à S. M. l'Empereur. Les miniſtres de Baden, de Darmſtadt, & autres, ouvrirent l'avis que l'on fît en même temps une réponſe aux miniſtres françois, pour leur donner à connoître que la députation avoit appris avec la plus grande ſatisfaction l'aſſurance de la continuation des diſpoſitions pacifiques du gouvernement françois, & qu'elle s'efforceroit de ſon côté d'entretenir ces diſpoſitions, eſpérant que les négociations actuelles entre les deux états ne ſeroient rompues d'aucune manière. Les votes furent d'abord partagés ſur cette dernière propoſition; enfin le miniſtre de Saxe ayant propoſé de remettre aux miniſtres françois une note qui auroit uniquement pour objet de les inſtruire que la députation avoit transmis leur note à la diète, & l'avoit en même temps fait mettre ſous les yeux de S. M. l'Empereur, cette opinion réunit tous les ſuffrages. En conſéquence M. le comte de Metternich remit hier au ſoir aux miniſtres françois la note ſuivante:

"Le ſouſſigné, réuni avec la députation de l'Empire, a reçu la note des miniſtres françois du 2 de ce mois, relative à la marche éventuelle de troupes ruſſes. Sur la demande énergique de la députation, il en a fait auſſitôt ſon rapport reſpectueux à S. M. l'Empereur; & la députation n'a pas manqué de transmettre la dite note à la diète de l'Empire à Ratisbonne. C'eſt ce dont on a l'honneur d'inſtruire préalablement les miniſtres plénipotentiaires de la rép. françoiſe, auxquels le ſouſſigné renouvelle en même temps l'aſſurance de ſa conſidération la plus diſtinguée, *ſigné*: le comte de Metternich - Winebourg-Beilſtein. „

On apprend du Bas-Rhin, qu'un bataillon d'infanterie, & un régiment de dragons qui faiſoient partie du blocus d'Ehrenbreitſtein, l'ont quitté depuis peu pour ſe rendre à Duſſeldorf, où ils doivent paſſer le Rhin. On en conclud que le gouvernement françois a donné des ordres pour que cette forteresſe puiſſe être approviſionnée.

*** Monſieur Guentz major au régiment de Buſſy faiſant partie de l'armée de Sa Majeſté impériale, eſt prié de donner auſſitôt ſon adreſſe à Mad. Lagrange, marchande de modes, à Mannheim; on a des choſes importantes à lui communiquer.

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Mercredi 9 Janvier 1799. (N°. 9.)

Londres du 16 décembre.

(Des papiers de Paris.)

M. Thomas Grenville n'a pu encore partir pour sa mission à Berlin & à Vienne, à cause des vents d'Est qui soufflent depuis quelque tems. C'est ce qui a empêché notre escadre d'Yarmouth de retourner à sa croisière devant le Texel: & l'on craint que l'escadre Batave ne profite de cet éloignement pour mettre à la voile. (Des lettres d'Amsterdam, du 28 décembre, disent qu'une partie de l'escadre hollandoise venoit de mettre à la voile du Texel.)

Il circuloit hier dans les deux chambres du Parlement un bulletin annonçant la nouvelle de la défaite & de la mort de Bonaparte. Cette nouvelle a été apportée par le messager du Roi, M. Fawkener, expédié de Vienne le 3 déc. par Sir Morton Eden, qui avoit, dit-on, reçu cette nouvelle du baron de Thugut, & par le canal de l'internonce impérial à Constantinople. La même nouvelle a été annoncée au caffé de Lloyd par les directeurs de la compagnie des Indes-Orientales.

On a reçu des lettres de Bombai, du 1er juillet, qui portent que les principaux habitans de cette ville avoient ouvert une souscription en faveur de l'Etat, & que les dons gratuits s'élevoient dès le premier jour à 50 mille roupies, non compris 25 mille roupies, fournies par le gouverneur Duncan, 20 mille par le commandant, & 24 mille, par les deux principaux membres du Conseil de Bombay. On ne doutoit pas que les villes de Calcutta & de Madras n'imitassent cet exemple de patriotisme.

L'amirauté vient d'acheter les vaisseaux françois pris par l'escadre de Nelson, dont la valeur sera répartie aux équipages: elle a été fixée à 117 mille livres sterling.

M. Pitt, dans la séance du 3, termina ainsi son discours d'ouverture du Budjet. „Après le tableau général des dépenses de l'année 1799, que je viens de présenter à la chambre, & surtout des voies & moyens d'y faire face, elle sera convaincue des avantages attachés au principe adopté dans la derniere session du parlement & qu'aujourd'hui je vous propose d'etendre, savoir, de prelever dans le courant même de l'année, la plus grande somme de subsides que nous puissions nous procurer, pour ne point surcharger & encombrer la dette nationale. De toutes les circonstances qui ont donné quelque espoir à nos ennemis au dehors, & de toutes les causes qui ont augmenté les craintes de ceux qui dans l'intérieur avoient abandonné toute espérance, il n'y en a aucune qui ait fait une impression plus forte que le desir & la crainte de voir s'accumuler la dette nationale. Ce n'étoient pas tant la puissance, la haine & l'extravagance de l'ennemi qui avoient excité nos alarmes, que l'appréhension d'epuiser nos ressources ordinaires, ce qui nous eût mis dans la nécessité de leur en substituer d'autres qui faisoient craindre les plus funestes conséquences. Nous avons cependant la satisfaction de nous convaincre qu'après des fardeaux accumulés pendant une guerre de six années, nous pouvons adopter des mesures encore plus fortes & plus salutaires. Le crédit de la Grande-Bretagne & ses prétentions à la supériorité dans les affaires de l'Europe, sont rétablis d'une maniere qui répond à l'attente & à la juste confiance de ceux qui se sont toujours reposés sur sa force & son appui. Nous avons calmé les alarmes de ceux qui redoutoient pour nos affaires les plus sinistres resultats. Nous avons eu le bonheur d'être les instrumens du changement glorieux qui vient de s'opérer en Europe. Mais qu'on ne s'y trompe pas, ce ne sont point les événemens de la guerre qui ont produit une grande amélioration dans notre situation. Les exploits de vos armées, les victoires de votre marine, que n'égalent pas même vos anciens triomphes maritimes, le salut du continent, &c., tout cela est dû à la fermeté & l'inflexible persévérance avec laquelle vous avez fait naître les ressources pécuniaires qui nous ont donné toutes nos forces. Nous devons tous ces avantages au zèle, à la magnanimité & à l'énergie du parlement britannique qui a su apprécier les forces réelles de ce pays, qui a rendu avec sagesse tous les individus instrumens responsables de leur propre salut, qui ne s'est pas contenté de l'énergie volontaire du peuple, mais qui a guidé son dévouement, qui a demandé à tous le *droit de naufrage*, pour les avoir sauvés pendant les fureurs de la tempête, de l'abîme qui alloit les engloutir. Nous sommes aujourd'hui convaincus, malgré les défiances répandues sur nos moyens à venir, que non-seulement nous pouvons poursuivre encore la guerre, mais que nous pouvons même la faire avec un nouveau nerf; car l'argent est aujourd'hui le *nerf de la guerre*. Eh! quelle eût été

notre deſtinée, ſi au lieu des ſacrifices que nous avons faits à la patrie, nous euſſions obtenu la paix par d'autres ſacrifices bien plus grands encore, au prix de notre commerce, de nos capitaux, de notre induſtrie. Aujourd'hui, par les meſures que nous avons adoptées, nous avons enfin convaincu nos ennemis, nous-mêmes & le monde entier, que nous ſommes en état de continuer la guerre auſſi long-temps que l'exigera notre ſûreté. Cette idée doit ſuffire pour reconcilier tous les cœurs britanniques, & les contraindre à renouveller & à étendre des meſures libératrices. Je n'ai plus beſoin d'entrer dans des détails & des calculs minutieux, pour démontrer le bien-être qui doit réſulter pour nous d'une meſure adoptée à tems. S'il eſt vrai que cette meſure tende à ſoulager la poſtérité du fardeau de la dette nationale, je ne doute nullement que des hommes inacceſſibles à des vues d'intérêt perſonnel, ne portent leurs regards au-delà du préſent, & qu'ils ne répugnent à rejetter ſur la génération à venir le fardeau qu'il eſt de leur propre devoir de ſupporter. Et d'ailleurs, dans le choix de nos moyens, ce n'eſt pas ſeulement pour nous que nous déliberons aujourd'hui; les délibérations du parlement britannique n'intéreſſent pas moins les autres nations de l'Europe. C'eſt d'ici & de cette chambre que le continent attend le ſignal qui doit lui indiquer la route à ſuivre; c'eſt d'ici qu'il attend ſon ſalut & ſon eſpoir; c'eſt par les ſecours de l'Angleterre que ceux qui ſont encore débout eſpèrent ſe ſoutenir, & que ceux qui ſont tombés ſous la puiſſance de la France peuvent eſpérer encore de ſe rétablir. En un mot, nous ſommes le ſeul peuple en qui l'on eſpere pour arrêter ce débordement qui abîme tout. „

Paris du 3 janvier.

Meſſage du directoire exécutif aux conſeils des cinq-cents & des anciens, du 12 nivôſe (1 janvier) *an* 7. Citoyens repréſentans, quatre-vingt mille Napolitains avoient inondé le territoire de la république romaine. Attaquée ſans déclaration de guerre, forcée de ne conſerver dans Rome que le château-Saint-Ange, l'armée françoiſe avoit dit aux Romains: *Dans vingt jours nous rentrerons dans vos murs.* Il ne s'en eſt écoulé que dix-ſept, & *Rome eſt libre!* Porto-Fermo, Terni, Civita-Caſtellana, Monteroſſi, Otricoli, Calvi, Rietti, Civitella-del-Trono, Cantalupo, Storta, ont vu ſucceſſivement nos guerriers combattre & vaincre. Douze mille priſonniers, (*) quatre-vingt-dix-neuf pièces de canon, vingt-un étendards ou drapeaux, trois mille chevaux ou mulets, les bagages & les caiſſes des fuyards pris, ſont les fruits de vingt jours de campagne. L'armée napolitaine eſt en pleine déroute. Mack & le roi ont fui les premiers. L'armée françoiſe marche ſur Naples. *Signé:* Reveilière-Lépeaux, *préſident.* Lagarde, *ſecrétaire-général.* „

Le cit. Laraiterie, premier aide-de-camp de Championnet, a apporté le 1 au matin, au miniſtre de la guerre, la nouvelle de la rentrée des troupes républicaines dans Rome. Il a ajouté que le 15, les françois ont livré combat au roi de Naples, & l'ont vaincu; le 16, ils ont reporté leur quartier-général dans Rome; & le 17, le cit. Laraiterie en eſt parti pour annoncer cette nouvelle au directoire, & lui faire hommage des drapeaux pris à l'armée napolitaine.

Les agens françois revenus depuis peu de St. Domingue, ne croyent nullement que Touſſaint-Louverture ait ſongé à rappeller dans cette colonie les anglois qu'il en a chaſſés, ou à leur en livrer le commerce excluſif. Les perſonnes qui ont été à portée d'apprécier la moralité & les véritables diſpoſitions de ce général noir, ne paroiſſent point partager les inquiétudes répandues à cet égard. Ces perſonnes doutent même beaucoup que le plan de Touſſaint-Louverture ſoit de rendre tout-à-fait indépendante de la France la colonie de St. Domingue. On aſſure en effet que les lettres & les éclairciſſemens récemment apportés au directoire par l'aide-de-camp de Touſſaint-Louverture, nommé Caſe, l'ont beaucoup raſſuré, & lui ont fait ſoupçonner que les papiers anglois n'avoient fait ſonner ſi haut le prétendu traité avec Louverture, que pour le diſcréditer, faire prendre des meſures violentes, & rendre ainſi impoſſible toute explication & tout rapprochement. Hédouville & Louverture ont, dit-on, commencé par vivre bien enſemble. Mais quelques diſcuſſions perſonnelles, quelques diſſentimens, les ont enſuite réfroidis; & des malveillans ſe ſont chargés de les aigrir & d'exciter leurs ſoupçons mutuels. De-là les accuſations & la rupture qui n'eſt peut-être que perſonnelle entre les deux généraux. (P. F.)

(*) On voit que cette énumération ſe rapporte à la totalité des combats qui ont eu lieu; ce que le télégraphe de Strasbourg n'avoit pas ſpécifié (v. N°. d'hier.) — D'après les détails fournis par des papiers de Paris du 3 janvier, il paroît qu'il n'y a eu que des combats partiels depuis le 12: que l'armée napolitaine, campée à Cantalupo, craignant d'être tournée par Rietti & Tivoli, fit ſa retraite avec précipitation; & qu'un corps de 4 mille hommes qui étoit à Cita-Caſtellana, ayant été coupé du reſte de l'armée, fut enveloppé aux portes de Rome où il vouloit paſſer le Tibre: on porte à 18 cens ou 2 mille le nombre de ceux qui furent obligés de mettre bas les armes; le reſte fut tué ou diſperſé. — On dit dans les mêmes journaux, que le général Championnet a fait fuſiller un de ceux que le Roi de Naples avoit nommés au gouvernement de Rome, auſſi bien que le cit. Vincento, qui avoit été nommé chef de la garde nationale de cette ville.

Digitized by Google

Toussaint-Louverture est un homme d'environ 55 ans; il jouit d'une confiance très-étendue parmi les nègres, qui le regardent comme un des plus fermes appuis de leur liberté. Ils sont flattés d'avoir à leur tête un chef de leur couleur, & qui a le même intérêt qu'eux à ne pas laisser renouer leurs chaînes; car il a été aussi esclave, quoiqu'il ne se livrât pas habituellement aux travaux de la culture. Son maître ayant remarqué son intelligence, l'avoit laissé partager les études de ses enfans; & ensuite il avoit été chargé lui-même de quelques parties de leur éducation. Ainsi il n'est pas tout-à-fait sans connoissances. Il parle & écrit même assez bien le françois. On dit que ses secrétaires sont blancs; mais tous les agens militaires qui l'entourent sont noirs. Il a *des mœurs simples*, mais il s'est accoutumé au pouvoir par *ses succès*, par les *éloges même dont* on l'a trop enivré, & il se *regarde comme* plus capable que personne de gouverner la colonie. Son titre de général en chef l'y rend à peu près le maître, parmi des hommes sur-tout habitués à présent aux usages militaires & qui ne connoissent gueres encore d'autre puissance que celle des épaulettes & du sabre.

On assure que le général Hédouville avoit porté à Saint-Domingue des dépêches du directoire exécutif, qui ne devoient être ouvertes que dans le cas où les pouvoirs, confiés par le directoire à ses agens civils, cesseroient d'être remplis par l'un d'eux ou par plusieurs, & qu'alors le directoire appeloit pour les remplacer Roume, actuellement dans la ci-devant partie espagnole de Saint-Domingue. On ajoute que ces dépêches ont été ouvertes après le départ d'Hédouville par Toussaint-Louverture, & que ce général a fait aussi-tôt parvenir les volontés du directoire au C. Roume. (Ces faits sont confirmés par une lettre du général Louverture, que nous publierons demain.)

On vient de publier une correspondance interceptée en Italie, dont l'objet est de prouver qu'il existoit une connivence secrette entre les ministres de Turin & de Naples: ce sont deux lettres du prince Pignatelli au chevalier Priocca à Turin, du 2 & du 4 octobre; & une lettre du baron d'Awersweck au gouverneur de Turin, en date du 6. (Nous ferons connoître ces pièces qui ne contiennent que des propositions faites au ministre Sarde.)

On assure que l'on vient de conduire au Temple quatre américains.

Des voyageurs arrivés hier à Paris, assurent avoir vu le général Berthier à Marseille,

Conseil des 500. — Fin de la séance du 31 déc.

Duplantier fait adopter la résolution suivante, qu'il a présentée le 2 frimaire an 7. 1°. Les usufruits constitués au profit des émigrés & de tous ceux dont la république exerce les droits dureront dix ans à compter du jour de l'émigration, constatée sur la liste des émigrés, de celui qu'elle représente, s'ils sont établis par actes antérieurs au 14 juillet 1789, & pendant 15 années, s'il l'ont été par actes postérieurs à cette époque. La même régle sera suivie pour les rentes viagères dues aux émigrés; elles seront servies pendant les mêmes délais au profit de la république, sans que les débiteurs puissent, sous prétexte de non justification de certificat de vie de l'émigré, se refuser au payement des arrérages échus & à échoir jusqu'à l'expiration desdits délais. 2°. L'article précédent est applicable aux usufruits & rentes viagères appartenant aux prêtres déportés, & leurs héritiers jouiront pendant le même délai du bénéfice des dispositions dudit article. Le délai courra à leur égard à compter du jour de la déportation. 3°. Les propriétaires des biens dont un émigré est usufruitier, auront la faculté, pendant les deux mois qui suivront la publication de la présente, de racheter la jouissance de la nation, en offrant de payer en numéraire, sur un registre de soumission qui sera tenu à cet effet par les administrations centrales de département, à dire & estimation d'experts, dont l'un sera nommé par l'administration, & l'autre par le propriétaire, une somme égale à trois fois le revenu du bien dont on voudra racheter la jouissance, si l'usufruit est constitué avant le 14 juillet 1789, & à cinq fois le revenu s'il est constitué postérieurement. Les débiteurs de rentes viagères à des émigrés sont autorisés à se racheter aux mêmes conditions. 4°. Cette somme sera payée; savoir, le cinquième comptant, & le surplus en 4 obligations égales, payables de 3 en 3 mois avec l'intérêt à 5 pour cent par an sans retenue, de manière que tout soit soldé dans l'année. Ces obligations seront souscrites avant l'acte de vente. 5°. Les dispositions des articles 12, 13, 14, 15 & 16, de la loi du 26 vendémiaire, seront suivies à l'égard desdites ventes. 6°. Après l'expiration du délai de deux mois porté en l'article 3, tous les usufruits qui n'auraient pas été rachetés seront vendus aux encheres de la même manière & la même forme prescrites par la loi du 26 vendémiaire dernier précitée. 7°. La première mise à prix ne sera néanmoins que de trois fois la rente ou cinq fois suivant que l'usufruit se trouve dans l'un des deux cas exprimés en l'article 3. — Il s'établit une discussion assez longue sur la question de savoir si l'on délibéreroit aujourd'hui sur le projet de résolution présenté par Villers le 26 frimaire an 7, concernant le message du directoire exécutif, du 11 vendémiaire dernier, relatif à la poste aux lettres.

Le conseil ajourne sa discussion à quintidi. — Jacqueminot présente quelques observations à l'appui du projet de résolution, qu'il a présenté relatif aux co-partageans, cautions simples & cautions solidaires des émigrés. Le conseil ajourne la discussion de ce dernier objet à demain.

Séance du 1 janvier.

On lit un message du directoire, (v. Paris).— Les cris *vive la rép.* retentissent dans la salle. *Eschassériaux aîné:* Je viens demander ce qu'en pareilles circonstances vous avez décrété si sou-

Digitized by Google

vent pour nos armées. Oui, sans doute, ils ont bien mérité de la patrie, les braves qui sont rentrés triomphans dans l'ancienne capitale du monde. Si la reconnoissance de leurs concitoyens s'empresse de leur donner un témoignage solemnel de leur reconnoissance, la postérité déclarera qu'ils ont bien mérité de tous les peuples, & qu'ils ont été les vengeurs de leurs droits. La cour de Naples avoit violé par la plus insigne des perfidies le traité qui nous unissoit à elle. Si je ne craignois de refroid l'enthousiasme que vous éprouvez au récit des exploits des libérateurs de l'Italie, je vous rappellerois que le roi de Naples a appelé de nouveau toutes les calamités sur le continent, au moment où des traités & des négociations avoient fermé les plaies de l'humanité. Héros de l'Italie, poursuivez votre marche triomphante: achevez votre ouvrage: entendez les cris de vos frères d'armes assassinés par les Napolitains, ils vous demandent vengeance: répondez à leurs cris, & qu'elle soit digne de vous. Allez détruire un gouvernement coupable envers l'humanité, qui a reçu dans ses ports les flottes de l'Angleterre, qui a applaudi à ses triomphes, qui a laissé insulter l'ambassadeur de la république. Allez ouvrir les cachots où la haine d'une femme & la lâcheté d'un ministre a enseveli tous les amis de la liberté. Rendez aux Napolitains leur indépendance; que le trône de Naples s'écroule comme celui du Piémont, & vous serez les libérateurs de l'Italie. Je demande que vous déclariez que l'armée françoise en Italie ne cesse de bien mériter de la patrie. (Aux voix, s'écrie-t-on.)—*Porte:* il ne fut peut-être jamais de plus belle occasion de témoigner notre reconnoissance à nos braves défenseurs, que celle que nous offre *l'ouverture de cette campagne.* Une petite armée vient de détruire des légions innombrables d'un roi, qui avoit été traité le plus favorablement parmi tous les ennemis de la république. Violant tous les traités, il avoit ravitaillé les flottes du cabinet de Saint-James; il s'étoit réjoui de nos défaites dans la Méditerranée; il faisoit prêcher l'assassinat contre les françois, &c. Mais qui auroit pu croire qu'il nous auroit attaqués sans nous déclarer préalablement la guerre? nous nous reposions de bonne foi sur les traités, quand le général Mack s'est montré tout-à-coup sur le territoire romain. Nous n'y avions que quelques bataillons épars, l'ennemi n'avoit calculé que leur nombre & non pas leur courage. Je ne parlerai pas des insolentes menaces de Mack; mais les militaires de toutes les nations seront indignés qu'on ait donné le nom de général à un homme.... qui condamne au dernier supplice des malades & fait fusiller des prisonniers! Perfide Naples, tu n'a pas joui long tems des fruits de ta perfidie, & ta chûte prochaine augmentera le nombre des victimes de l'Angleterre. Tu te souviendras, mais trop tard pour toi, que ce n'est point le directoire qui est l'ennemi des gouvernemens, mais que c'est le cabinet britannique. „

(*La suite demain.*)

Basle du 2 janvier.

Le cit. Rapinat, dont on avoit annoncé le départ, est toujours à Berne; & l'on assure qu'il restera parmi nous en qualité de commissaire du gouvernement françois pour l'organisation du corps de 18 mille hommes. Il vient de renouveller ses demandes pour le payement de ce qui reste encore dû par les familles ci-devant régentes, à Berne, Soleure & Fribourg.

C'est sans fondement qu'on avoit dit que le représentant Gapani avoit été mis en accusation: ceux de nos journaux qui l'avoient annoncé, l'ont révoqué depuis.

Francfort du 7 janvier.

On apprend de Pétersbourg que le prince de Repnin a obtenu sa démission, avec la permission de porter l'uniforme de feld-maréchal.

„L'on parle d'une action qui a eu lieu le 29, du côté de Maestricht entre les républicains & les insurgés. Ces derniers ont passé, dit-on, la Meuse, qui est prise de ce côté, & ont poussé leurs avant-postes vers la route d'Aix-la-Chapelle. „ (*Journal de Francfort.*)

Rastadt du 6 janvier.

On assure que les ministres françois ont remis à M. le comte de L hrbach, comme minis du Roi de Hongrie & de Bohême, & aux ministres Prussiens, une note au sujet de l'armée Russe, en même tems qu'ils ont remis celle du 2 à la députation de l'Empire. On ajoute que ces deux notes ne sont pas entièrement semblables à celle adressée à la députation, mais qu'il y a seulement quelques modifications qui cependant ne changent point l'objet principal.

Les ministres françois ont reçu hier depuis minuit jusqu'à dix heures du matin successivement cinq couriers.

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Jeudi 10 Janvier 1799. (N°. 10.)

Madrid du 17 décembre.

Nous avons revu ici pendant plusieurs jours un homme que ses talens & ses malheurs ont rendu fameux, même hors de l'Espagne, don Pablo Olavidès, ancien intendant de Murcie, qui après avoir été proscrit par l'inquisition en 1777 pour avoir favorisé l'établissement de manufacturiers protestans dans sa province, s'étoit réfugié en France, où il est resté près de vingt ans, sous le nom de M. de Pilos. Il a été reçu avec l'empressement le plus touchant, par tout ce qu'il a retrouvé de parens & d'amis, après une si longue absence. Il a dû aussi être satisfait de l'accueil qu'il a éprouvé à l'Escurial, où il est resté huit jours. Comme, malgré son grand âge & quelques infirmités, il conserve encore une tête saine & les moyens d'etre utile à son pays, le roi qui, avant son départ de France, lui avoit accordé le titre & le traitement de conseiller d'état, lui a fait offrir un emploi qui n'eût pas été purement honorifique. Mais don Pablo s'y est refusé. Il va même quitter cette capitale, pour aller passer paisiblement le reste de ses jours à Baeza en Andalousie, auprès d'une de ses parentes.

Il y a dans ce moment plusieurs plans de finances sur le tapis. Il est surtout question de retirer de la circulation, une portion considerable de nos valès reales, qui perdent à present de 25 à 27 pour cent; & comme le gouvernement est loin d'avoir du numéraire disponible pour cet objet, on lui propose de s'en procurer, en mettant en vente les biens fonds des hôpitaux, ceux des confréries, & de se charger de payer à ces communautés, l'intérêt modique qu'elles retirent de leurs proprietés immobiliaires. On se propose en même tems d'aliéner les biens des jésuites qui, depuis la suppression de cette société, ont été administrés pour le compte du gouvernement, & qui, par conséquent, n'ont jamais rendu le produit qu'on auroit pu en tirer. Pour la sûreté de ceux qui, par cette mesure, se trouveront dépouillés de leurs fonds, le roi, d'après le plan dont il s'agit, doit engager quelques branches de ses revenus, entr'autres le produit de la bulle de la croisade.

Le duc del Parque, nommé, il y a plusieurs mois, par la cour d'Espagne, ambassadeur à Pétersbourg, & qui arrivé à Bordeaux, avoit tout-à-coup reçu ordre de retourner à Madrid, vient de reprendre la route de France, & ne tardera pas à arriver à Paris.

Paris du 4 janvier.

Un rapport officiel de l'administration municipale du Cap, adressé aux autres administrations de Saint Domingue, nous donne quelques notions précises sur les événemens qui ont precédé le depart du general Hedouville. On y voit que le 15 & 16 octobre, il s'éleva une rixe violente au Fort-Liberté (ci-devant Fort-Dauphin) entre le général Moyse, gendre de Toussaint-Louverture, & un officier supérieur françois qu'Hédouville avoit chargé de ses pouvoirs. La querelle etant devenue générale, il y eut du sang répandu de part & d'autre; l'agent d'Hédouville fut au nombre des morts. Cet agent, nommé Manigat, avoit donné ordre au 5e régiment de mettre bas les armes, & quelques officiers de ce régiment transférés au Cap, avoient été mis à bord d'une frégate par ordre d'Hédouville. Ce fut le signal des hostilités. Hédouville prit parti pour son agent, qui avoit destitué le général Moyse, & l'avoit mis hors la loi. Les troubles se communiquerent rapidement dans toutes les communes du Nord & de l'Ouest. „ Le général Toussaint Louverture qui en fut instruit (dit le rapport de l'administration) se porta successivement sur les points les plus agités; il donna des ordres pour que les personnes & les propriétés fussent respectées. *Des cultivateurs de plusieurs communes* s'étant réunis en armes, marcherent vers le Cap (ils etoient 30 mille): le 1 brumaire (22 octobre.) l'administration envoya une députation à cette armée, pour savoir les motifs qui l'amenoient. La députation n'étoit pas encore de retour, lorsque l'agent du directoire (Hédouville) fit ses dispositions de depart pour la France, & se rendit à bord de la frégate *la Bravoure* avec sa garde particulier, & des citoyens qui s'embarquerent en même-temps sur 3 frégates. Le général en chef, Toussaint-Louverture, instruit que cette armée marchoit vers le Cap, court pour mettre cette ville à l'abri des malheurs dont elle est menacée. Il arrive assez-tôt pour contenir son ressentiment. Cette armée se plaignoit que leurs frères avoient été victimés au Fort-Liberté, que des officiers étoient prisonniers, que le général Moyse avoit été destitué, & mis hors de la loi, & qu'elle vouloit s'en venger. C'est la réponse qu'elle nous adressa, & qui nous parvint le 2 (24) de ce mois à une heure après-midi, d'après la députation que nous lui avions faite, le premier; elle ajoutoit néanmoins, que si nous voulions éviter l'effusion du sang & sauver la colonie, c'etoit à nous magistrats, de prendre avec le général en chef, qui venoit d'arriver sur l'habitation Dhericourt, les mesures les plus promptes pour éviter les malheurs dont nous étions menacés. L'armée étoit déjà depuis le Haut-du-Cap jusqu'aux portes de la ville, s'étant emparée du fort Belair. Nous ne balançâmes point à la requérir, au nom de la loi, de nous donner l'heure & le lieu où nous pourrions trouver le général en chef, afin de prendre avec lui des mesures propres à tout pacifier & à éviter l'effusion du sang. Les officiers de l'armée s'em-

Digitized by Google

pressèrent alors d'envoyer notre réquisition au général en chef, sur l'habitation Dhéricourt, qui, après l'avoir lue, se rendit sur-le-champ au Haut-du-Cap. Il y fait halte le temps nécessaire, pour donner les ordres les plus précis, pour que toute l'armée, répandue du Haut-du-Cap à Belair, ainsi qu'à la Petite-Anse, n'entre point dans la ville. Il donne l'ordre seulement au quatrième régiment, ayant le général Dessaline à sa tête, d'y entrer dans le meilleur ordre possible, afin de veiller à la sûreté des personnes & des propriétés. Le général en chef précède ce régiment & se rend en droiture à l'administration municipale, où une foule de citoyens étoient réunis. Il nous fait part de toutes ses démarches, des courses qu'il a faites pour appaiser, dans tous les points du Nord & de l'Ouest, les plus en danger, les ressentimens qu'y avoit causés l'événement du Fort-Liberté; ressentimens qui s'étoient manifestés de toutes parts, & qui faisoient craindre un bouleversement général; qu'il avoit mis ordre à tout, & qu'il se croyoit trop heureux d'être arrivé à temps pour prendre avec l'administration municipale toutes les mesures convenables pour assurer les droits sacrés des propriétés & du citoyen. Il nous demanda aussi un entretien plus particulier, pour aviser sur-le-champ aux moyens d'y parvenir. Le lendemain, 3 (24), le général en chef, sur l'avis qui lui fut donné de quelques écarts qui ont presque toujours lieu dans des circonstances aussi critiques, donna des ordres précis qui dissipèrent les inquiétudes de la ville. L'administration municipale, de son côté, fit à l'instant une proclamation, dans laquelle elle inséra la lettre que venoit de lui adresser le général en chef; lettre digne de lui. Dès-lors tout rentra dans l'ordre, & le calme succéda au plus sinistre orage; & nous avons la satisfaction d'apprendre aux citoyens de la colonie, que pas une goutte de sang n'a été versée dans la ville du Cap; que même aucune rixe n'a eu lieu dans une circonstance où l'on redoutoit les maux les plus affreux. Nous nous empressons de faire connoître à toutes les communes de la colonie notre situation actuelle, en leur désirant la même tranquillité dont nous jouissons à présent. C'est à la vigilance du général en chef, Toussaint-Louverture, à son amour pour la France, pour son pays & pour l'humanité, que la ville du Cap doit sa tranquillité & son salut. La présente sera insérée au bulletin officiel de St. Domingue. *Signé:* Duclosménil, président; Pierre-Paul, Silvestre Forbos, Laconfourque, Viau, Gilleron, F. Battelmy, officiers municipaux; Lacour, commissaire du directoire; Fouquier, secrétaire-greffier. „

Il est aisé de voir par cette pièce, dictée sous les yeux de Toussaint-Louverture, que l'événement du fort Liberté n'a été que l'occasion d'une animosité qui étoit déjà sur le point d'éclater: car ces cultivateurs, au nombre de 30 mille, qui se trouvent peu de jours après devant la ville du Cap, sont évidemment des troupes détachées par Toussaint-Louverture; & les préparatifs de départ faits par Hédouville, annoncent assez qu'il avoit été prévenu de la marche de cette armée. — Au reste, il paroît certain que Toussaint-Louverture, satisfait d'avoir expulsé un rival de son autorité, n'a point songé à se jeter dans le parti des Anglois, ni même à proclamer l'indépendance de la colonie, puisqu'il reconnoît l'autorité du commissaire Roume, que le directoire avoit désigné *éventuellement* pour remplacer Hédouville & Raymond. C'est ce qui résulte de la lettre suivante de Toussaint-Louverture, adressée à la députation de St. Domingue, en date du 15 brumaire (5 nov.). „ Citoyens représentans, vous seriez-vous attendus que, lorsque la nomination du général Hédouville au gouvernement de St. Domingue, annonçoit le bonheur que sa haute réputation faisoit espérer aux habitans de ce pays infortuné, il les exposeroit, au contraire, aux périls éminens dont je viens d'avoir le bonheur de les préserver? L'exemplaire que je joins ici, du rapport que j'adresse au directoire, vous démontrera combien cet agent, avec les plus grands moyens d'opérer le bien, s'il l'avoit voulu, a trompé les espérances des vrais amis de la liberté, en indisposant un peuple entier contre son autorité, par les mesures impolitiques, ses entreprises liberticides & les actes arbitraires qu'il exerçoit au nom des lois, qui ont été elles-mêmes le *palladium* dont il s'est servi pour allumer le flambeau de la discorde, & amener enfin la guerre civile qui a été sur le point d'éclater. Quels qu'ayent pu être les désagrémens que le général Hédouville m'a fait éprouver, je n'ai pas dû capituler avec mes devoirs. J'ai sauvé la chose publique des dangers auxquels il l'avoit exposée, & pour récompense le général Hédouville a marqué du sceau de l'opprobre mon dévouement à ma patrie. Heureusement que j'en trouve une plus solide dans le témoignage de ma conscience. Cependant pour excuser le lâche abandon qu'il a fait de son poste, il vous écrit, citoyens représentans, comme il a eu l'impudence de le proclamer ici, que j'ai séparé la colonie de la France, que *j'y ai introduit les émigrés*, & qu'avec les troupes *salariées par l'Angleterre*, j'ai exécuté le projet d'indépendance que je nourrissois depuis long-tems. Ainsi la calomnie la plus noire, étayée de l'astuce, de l'intrigue & de l'or des Antilles, triomphant de l'innocence, l'emportant sur la vérité, obscurcissant la lumière, me fera perdre en un jour les fruits de mes longs services, de ma fidélité à la France, des efforts que j'ai faits pour la rendre triomphante de ses ennemis, si l'intégrité de mes juges n'oppose une barrière à la malveillance. Mais je crois à l'impartialité des deux conseils, à l'équité du directoire, & l'orage qu'on apprête

Digitized by Google

ſur ma tête ne m'effraye pas, perſuadé qu'il ſera conjuré par ceux là même qui par état & par devoir ſont les protecteurs de l'innocence & les vengeurs du crime, les défenſeurs de la liberté & les ennemis de la tyrannie. Préſervée des dangers qu'elle vient de courir, l'isle de St. Domingue va continuer ſa marche vers la proſpérité qui l'attend ſous l'empire des loix & de la liberté, & ſous le gouvernement du commiſſaire Rhoume, auprès duquel j'ai député, pour le ſupplier, au nom du ſalut public, de venir en prendre les rènes, jusqu'à ce que le directoire prononce ce qu'il jugera dans ſa ſageſſe. Invariable dans mes principes, auſſi ſincèrement attaché à la France, à la liberté que je l'ai toujours été, je continuerai à ſacrifier tous les momens de ma vie pour aſſurer la proſpérité de St. Domingue. *Salut* en la république françoiſe. *Signé:* Touſſaint-Louverture. „

P. S. La conſidération des dangers de l'hiver me forcent à expédier l'*Enfant prodigue*, avant l'impreſſion de mon rapport. Vous ne recevrez donc l'exemplaire que je vous annonce qu'avec le *duplicata* de la préſente qui vous parviendra inceſſemment. „

On n'a pas encore de détails officiels des évènemens qui ont précédé & ſuivi la rentrée des troupes françoiſes à Rome. Une lettre du général Championnet, du 19 décembre, dont on trouve l'extrait ſuivant dans un journal, nous apprend ſeulement, qu'à cette époque il étoit maître du port d'Anzio, entre Oſtie & Terracine: „ L'adjoint aux adjudans-généraux, Delorme, que j'avois envoyé, le 27 (17), à Porto-d'Anzio avec un parti, a trouvé dans le port 22 tartanes napolitaines, 16 bricqs génois, chargés de bled, vin, farine, ſalaiſons, ſel, citrons & macaronis, dont il s'eſt emparé. L'ennemi occupoit la ville, quand il eſt entré; il l'a chargé, lui a fait trente priſonniers; le reſte s'eſt embarqué avec précipitation, & a gagné le large dans des bateaux dont pluſieurs ont été coulés bas. „

Le contre-amiral Lelarge a été deſtitué par ordre du directoire.

Les lettres attribuées dans nos journaux au prince Pignatelli, & qui doivent avoir été interceptées en Italie, contiennent les paſſages ſuivans. " La providence eſt fatiguée de favoriſer le crime, & la cauſe des rois ne ſera plus flétrie par les rigueurs de la bizarre fortune. La bataille d'Aboukir doit être le ſignal du réveil énergique de l'Europe, & la nation angloiſe jouit d'une gloire à laquelle auroient pu aſpirer certaines puiſſances, ſi l'intérêt particulier n'avoit pas prévalu ſur l'intérêt général du continent. Nous pouvons dire que Sir Georges Nelſon a diſſipé ce charme, qui ſembloit avoir ſubjugué tous les peuples; il ſemble que même en vous écrivant, j'entends ce murmure léger, qui circule ſur tous les points de l'Europe, pour apprendre à chacun qu'avec de la prudence & du courage, il peut contribuer à la ruine de ce gouvernement régicide, le fléau des rois & l'oppreſſeur des peuples. Je vous répéterai, M. le comte, ce que Sir Nelſon a dit lui-même au roi, mon maître, lorsque ſa majeſté daigna deſcendre à bord de l'amiral anglois: Sire, un gouvernement révolutionnaire eſt un torrent groſſi pour ainſi dire de tous les crimes de l'audace; mais lorsqu'il trouve une digue dans ſon débordement, ſes eaux ſtagnantes ſe deſſèchent, & retiré bientôt dans ſon ancien lit, il n'eſt plus qu'un foible ruiſſeau comme il étoit avant.... L'anglais nous donne un exemple auquel doivent ſe rallier tous les gouvernemens, il vient de frapper les pieds d'argile de ce coloſſe, & le coloſſe eſt ébranlé. Vous pouvez aſſurer ſa majeſté ſarde, que les nouvelles les plus heureuſes viennent de nous arriver de Berlin: je ne vous apprendrai pas cependant que cette cour accède à la coalition; l'influence françoiſe y domine toujours, & l'incertitude du cabinet de Berlin paroit ſe communiquer à celui de Vienne; mais de grands événemens décideront peut-être ces deux puiſſances, & ces événemens déciſifs s'élaborent, en quelque ſorte, dans le vaſte génie du prince Repnin. Je n'ai pas beſoin de vous obſerver que derrière Repnin nous devons appercevoir le puiſſant empire des Ruſſies, la Porte ottomane & toutes les forces de la Grande-Bretagne. L'ambaſſadeur ruſſe mande à M. le chevalier Acton, qu'il ne peut rien ſur l'eſprit de Fréderic, qu'il renonce même au projet d'arracher la cour de Vienne à ſon ſyſtême d'une timide temporiſation; mais que ſi Naples ſe déclare, & ſi, dans le Piémont, vous continuez à creuſer, dans le ſilence d'une prudente circonſpection, le tombeau des françois, alors il répond d'une grande révolution dans le ſyſtême de l'Europe, & qu'une fois la campagne com-

mencée, elle ne se terminera pas sans amener des changemens auxquels on est loin de s'attendre.

"A la réception de ces dépêches, il s'est tenu un conseil secret. Le chevalier Acton a développé avec cette dialectique éloquente, que ses ennemis privés admirent même en lui, toutes les chances qui sembloient assurer le succès de la coalition; il a fait valoir la triple alliance du Nord comme nous protégeant par une masse de forces qui peut nous faire hasarder l'offensive avec la plus entiere sécurité. Brûlons une seule amorce, a-t-il souvent répété, le congrès de Rastadt est aussitôt dissous, les armées impériales d'Italie & d'Allemagne s'ébranlent; si la Prusse reste neutre, au moins fera-t-elle cherement payer à la France sa neutralité. C'est sur la position militaire des républicains dans la Lombardie, l'état ecclésiastique & dans le Piémont, que le ministre se confie avec la plus entiere assurance pour le succès décisif de cette campagne... Je crois remplir les intentions du roi mon maître, en vous assurant M. le comte, que la délivrance de l'Italie tient, en ce moment, à l'intérêt que S. M. Sarde *voudra prendre* pour la cause de ses amis communs. Oui, M. le comte, S. M. Sarde, sans armées, sans places fortes, se trouvant même environnée de bataillons républicains, peut encore aspirer à la gloire de sauver l'Italie. J'espère, que vous ferez valoir ces considérations puissantes dans le conseil de S. M. Sarde, & qu'elles *ne trouveront pas* d'opposition dans une cour si cruellement victimée par les républicains, & que les puissances coalisées prennent sous leur protection spéciale. „

Conseil des 500. — Fin de la séance du 1.
(*Porte* continue.)

„Notre constante devise sera: beaucoup de générosité pour le peuple napolitain; mais nulle grace pour le roi des Deux Siciles. Les françois avoient juré de rentrer dans Rome: ils ont tenu leur serment, Rome est libre. De nouveaux succès les attendent dans Naples: ils ont fait le serment de punir ce gouvernement perfide: encore quelques jours & leur serment sera rempli: puissent leurs victoires, ramener à jamais la paix! — Le conseil décrète à l'unanimité que l'armée d'Italie ne cesse de bien mériter de la patrie. — Le conseil arrête l'impression du message du directoire au nombre de douze exemplaires.

On demande que les discours prononcés soient imprimés à la suite du message. — *Lecointe:* Chacun applaudit aux discours qui ont été prononcés sur cette victoire éclatante: mais si on les faisoit imprimer à la suite du message, l'impression seroit trop longue; il faut que cette nouvelle circule à l'instant dans toute la république. Sous les monarchies, les victoires sont rapportées au monarque: dans une république, elles appartiennent à toute la nation. Je demande, que suivant les exemples que nous a laissés la convention, la séance soit levée, afin que chacun de nous se livrant à l'impulsion de son cœur, puisse écrire sur-le-champ aux patriotes des départemens. — Le conseil ordonne l'impression isolée des discours au nombre de six exemplaires.

Après avoir entendu Duplantier sur l'organisation des tribunaux de commerce, le conseil lève la séance au milieu des acclamations de *vive la république.*

Bruxelles du 5 janvier.

Le général Collaud vient d'ordonner une battue générale contre les insurgés dans les départemens de la Dyle & de l'Escaut; elle doit se faire par 8 colonnes de troupes, chacune de 5 à 6 cents hommes. On attend un heureux effet de cette mesure si elle est exécutée avec ensemble & précision.

Les conscrits du départemens de l'Ourte se rendent à Paris & dans l'intérieur de la république, pour être incorporés; ceux de la ci-devant Belgique, au contraire, sont envoyés à Strasbourg, & entrent dans les armées de Mayence & de l'Helvétie.

Cologne du 7 janvier.

On cite dans un de nos papiers publics, une lettre du général Manscourt, commandant de l'artillerie à Alexandrie, en date du 8 novembre, qui donneroit lieu de croire que le général Bonaparte avoit fait des propositions de paix à la Porte Ottomane. "Nous sommes ici très-bien & très-tranquilles (dit le général Manscourt): on y fait très-bonne chère, & nous sommes bien payés, puisqu'outre mes appointmens de général, je touche 15 cents francs par mois pour ma table. Nous croyons à la paix avec la Porte, qui trouvera peut-être plus doux de recevoir son tribut d'Egypte, que de nous guerroyer sous la coulevrine des Russes. „

Augsbourg du 5 janvier.

Le courier d'Inspruck n'a apporté aujourd'hui aucun paquet de l'Italie ni du Tirol Italien.

Les commissaires de l'armée Impériale forment des magasins pour 6 régimens de cavalerie & 13 bataillons d'infanterie, qui arrivent de la Bohême en Bavière.

Munich du 5 janvier.

Il vient d'arriver ici de Pétersbourg un courier chargé d'annoncer à notre cour que S. M. l'Empereur de Russie a été installé Grand-Maître de l'Ordre de St. Jean de Jérusalem.

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Vendredi 11 Janvier 1799. (N°. 11.)

Milan du 30 décembre.

Le général Joubert eſt arrivé, il y a 4 jours, de Turin; mais il n'a pas fait un long ſéjour ici: il eſt parti avant-hier pour Modène, où il a établi ſon quartier-général. On croit qu'il médite une attaque contre les Napolitains à Livourne; on apprend effectivement de Gènes, que l'on prépare à Maſſa & Sarzana une expédition importante; tandis que la diviſion du général Victor ſe dirige du Modénois vers la frontière de Toſcane, & vient de recevoir 20 canons de gros calibre, qui ont été tirés de la forteresſe de Pizzighetone.

On n'a pas de nouvelles de l'armée de Rome, poſtérieures au 16 décembre. Voici à quoi ſe réduiſent tous les détails que l'on connoît ſur les évènemens militaires qui ont précedé la rentrée des françois à Rome. Nous les trouvons dans un ordre du jour du 25, conçu en ces termes. "*Le général Suchet, chef de l'État-major.* Le général en chef, de retour de l'expédition du Piémont, s'empreſſe d'annoncer à l'armée les bonnes nouvelles qu'il a reçues de l'*armée de Naples*, & ordonne que l'on publie l'extrait ſuivant d'une lettre du général en chef Championnet, datée de Rome le 16 décembre. "Le général Mack s'étoit „avancé juſqu'aux rives du Teverone; le 11 & „le 12 décembre, le général Macdonal eut ordre „de marcher ſur Cantaloppo; les généraux Rey „& Dufour vers le même point ſur la route de „Rome; & le général Lemoyne du côté de Mon„tebellano & d'Aquila. Le quartier-général fut „établi à Cantaluppo. Enveloppé par cette évo„lution, le général Mack, en voyant approcher „nos troupes ſe retira vers Fraſcati & Albano. „Une colonne ennemi paſſa ſous Rome, dont „nous nous étions emparés, & le 15, elle ſe diſ„poſa à nous y attaquer. Il y eut un combat „dans les plaines de la Storta, où la 11e demi„brigade de bataille, le 7e & le 25e régimens de „chaſſeurs à cheval, attaquerent & défirent un „corps conſidérable d'infanterie, de cavalerie & „d'artillerie: 12 cents priſonniers, des canons & „des drapeaux furent le fruit de cette journée. „Le lendemain, d'autres corps diſperſés mirent „bas les armes. Le reſte de l'armée eſt en pleine „retraite, & nos troupes la pourſuivent. Naples „ſera bientôt menacé. Le réſultat des divers com„bats livrés par notre armée, depuis 17 jours & „toujours à notre avantage, eſt 12 mille priſon„niers, 99 canons, 21 étendards, 3 mille che„vaux & mulets, une grande quantité de mu„nitions, &c., l'expulſion de l'ennemi de preſ„que tout le territoire romain, & l'occupation „de quelques places ſur le territoire napolitain."

Il réſulte de ce rapport que l'armée napolitaine craignant d'être tournée par les généraux Lemoyne & Rey, avoit fait retraite de Cantaluppo dès le 11, & s'étoit ſucceſſivement retirée au-delà de Rome, ſe dirigeant ſur Sora & Terracine. Il n'y a donc eu, depuis l'affaire de Calvi que des combats partiels, dont le plus important eſt celui qui eut lieu le 15 près de Rome, contre un corps Napolitain, qui ſuivant d'autres relations, s'étoit trouvé coupé du reſte de l'armée.

Il eſt arrivé ici depuis quelques jours de nouvelles troupes françoiſes du Piémont; elles ont pris la route de Breſcia, de Bergame, de Mantoue, &c.

Les lettres de Gènes portent à plus de 3 cens perſonnes le nombre des ex-nobles & eccléſiaſtiques que le directoire ligurien a fait arrêter ou exiler, en vertu de la loi qui l'y autoriſe (v. n°. 359.)

Les dernières lettres de Sicile nous apprennent que vers la mi-novembre, les Maltois au nombre de 12 mille hommes, ayant de l'artillerie & des officiers anglois & napolitains, bloquoient très-étroitement la garniſon françoiſe de la Valette; tandis que du côté de la mer une eſcadre angloiſe empêchoit l'entrée du port: les françois avoient fait quelques ſorties, dans le deſſein de fourager, mais n'avoient pu remplir leur but. Ils ſont approviſionnés de farine pour longtems; mais ils manquent abſolument de pluſieurs objets.

Paris du 6 janvier.

Article officiel. "Par une dépêche datée du quartier-général à Rome, le 29 frimaire (19),

le général Championnet annonce au directoire que le 26 (16) la colonne du général Lemoine, qui se dirigeoit sur Aquila, s'est emparée de cette place, après en avoir forcé les portes à coups de canon. Le fort a capitulé le 27 (17). La garnison est faite prisonnière de guerre. Quarante bouches à feu & beaucoup de munitions sont les fruits de cette conquête importante qui ouvre à la division du général Lemoine, un débouché facile pour entrer dans le royaume de Naples, & seconder les opérations de l'armée de Rome, en pleine marche sur la capitale de ce royaume.„

Ordre du jour. Au quartier-général de Rome, le 27 frimaire (17) an 7 de la république françoise. *Le général en chef Championnet à l'armée.* "Camarades, lorsque vous battiez les Napolitains, l'armée d'Italie détrônoit le roi de Sardaigne: celui de Naples doit aussi tomber de son trône; demain, nous marchons en avant. Dans tous les combats que vous avez livrés à l'ennemi, vous l'avez toujours battu. Encore six jours de marche, & Naples sera conquise, &c. &c. Le général en chef ordonne que tout individu employé dans l'armée, sujet à la réquisition ou à la conscription, cessera, sur-le-champ, ses fonctions, & sera incorporé dans une demi-brigade ou dans un régiment de cavalerie. Les généraux, le commissaire-ordonnateur en chef & les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.

Le directoire exécutif a tenu hier une séance publique. Le ministre de la guerre, a présenté le citoyen Laraiterie, chargé d'offrir au directoire vingt-un drapeaux pris sur les Napolitains.

Des lettres d'Alexandrie du 9 novembre, nous apprennent que l'émeute du Caire eut lieu à la suite d'une assemblée du *Divan d'Egypte*, où il fut décidé que *toute innovation étoit contraire au Coran.* Au sortir de l'assemblée, le général Z.... fut attaqué avec fureur, se défendit long-tems, mais succomba sous le nombre. Le général Dupuis, & Sulkowski, premier aide-de-camp de Bonaparte, informés qu'à la voix de leurs Mollas jaloux & furieux, des Musulmans en armes menaçoient d'aller égorger l'institut, lui portèrent de prompts secours & périrent dans l'action. Bonaparte rassembla à l'instant toutes les forces forces qu'il avoit dans la ville & fit battre la générale. Un camp de 6 mille hommes, placé à quelque distance (au Boulac), accourut se joindre à lui. On fit des insurgés un horrible carnage. Quinze cents d'entr'eux s'étoient réfugiés dans une mosquée, & demandoient grace. *Point de grace aux assassins.* Tout fut passé au fil de l'épée. On ajoute que Bonaparte s'est retiré dans son camp. — Quelques lettres portent à 4 mille le nombre de ceux que les françois immolèrent à leur vengeance.

Extrait de la seconde lettre, attribuée par nos journaux au prince Pignatelli. „ De Naples, le 4 octobre 1798. J'avois fini ma lettre, lorque l'arrivée de Berlin de M. le baron d'Averweck, agent secret de S. M. Britannique, m'a fait retarder le départ de mon courier pour vous mander des détails du plus grand intérêt. M. le baron d'Averweck, le diplomate le plus actif du continent, qui semble se multiplier partout où il peut servir les intérêts de cette cause qui devroit réunir tous les princes de l'Europe contre la France, après avoir été à Carlsruhe, comme vous l'avez su, pour entrer en pourparler avec M. le comte de ....., est parti pour Berlin, combiner avec le prince Repnin les ressorts qui doivent rattacher à la coalition toutes les puissances intéressées. Il arrive en ce moment, & l'entretien que je viens d'avoir avec lui, me fait insister auprès de vous sur la grande importance des observations que j'ai pris la liberté de vous soumettre. Le baron doit écrire à M. N.... (cet émigré niçard, gouverneur de Turin, dont j'ai oublié le nom), en l'invitant de vous communiquer sa lettre. Vous verrez, M. le comte, que la fortune cessera de nous être rebelle, si nous avons le courage de la violenter. Le génie du prince Repnin, secondant les vastes conceptions du cabinet de St. James, se dispose à convertir en lugubres cyprès les lauriers dont les républicains ont couvert l'Italie: nos braves napolitains, commandés par le général Mack, sonneront les premiers le tocsin de mort contre l'ennemi commun; & du sommet du Capitole, nous annoncerons à l'Europe que l'heure du réveil est sonnée: alors, infortunés Piémontois, agitez les chaînes que vous êtes contraints de porter, pour en frapper vos oppresseurs.... La Ligurie & la Cisalpine, qui paroissent en ce moment des remparts politiques érigés pour la défense de la France & l'asservissement de l'Italie, vont devenir un volcan qui dévorera leurs protecteurs; les furies démagogiques sont déjà lancées dans le sein de ces républiques éphémères; les esprits y sont exaspérés; la force militaire est devenue le soutien de la turbulence factieuse; son état

politique, chaque jour, y prend une forme nouvelle, & le général françois vient de ſon autorité privée d'y détruire l'ouvrage de ſon gouvernement, annullant ſes choix, replaçant ceux qu'il avoit deſtitués. Vous devez ſavoir, M. le comte, combien une telle confuſion nous eſt utile, & combien il nous importe de ſaiſir cet heureux à-propos en offrant des vengeurs à tous ces mécontens, que tant d'actes arbitraires ont dû multiplier. „

La lettre publiée ſous le nom du Baron d'Awerveck, & adreſſée au gouverneur de Turin, eſt datée de Naples le 6 octobre, & contient les paſſages ſuivans. " Je ſuis arrivé depuis deux jours de Berlin; M. le prince Pignatelly a dû mander dernièrement au comte Prioca l'heureux réſultat des négociations. Malgré l'opiniâtre neutralité de la Pruſſe, & les tâtonnemens timides du cabinet de Vienne, le prince Repnin ſaura ſoutenir, par des alliés puiſſans, tous les princes qui voudront délivrer l'Europe de l'influence françoiſe; & le gouvernement britannique uniſſant ſes efforts à ceux de la Ruſſie, aura la gloire de pacifier le continent, puiſque certaines puiſſances s'iſolant par des traités particuliers, paroiſſent voir avec une apathique inſouciance, l'aſſerviſſement du reſte de l'Europe. On reprochera peut-être un jour à l'Angleterre ſon alliance avec l'ancien ennemi des princes chrétiens, & l'intervention qu'elle donne à la Ruſſie dans les affaires du continent; mais les circonſtances extraordinaires qui l'environnent, néceſſitent un développement hardi dans ſon ſyſtême politique. La France eſt devenue un coloſſe qui pèſe ſur un côté de la balance: il faut donc créer un contre-poids encore plus puiſſant qui l'entraîne. Il faut avouer, monſieur, qu'aucune puiſſance ne joua jamais un plus beau rôle que celui dont vient de s'emparer en ce moment la Grande Bretagne: ſa gloire néceſſairement doit rejaillir ſur tous les états qui voudront, non partager ſes périls, mais s'aſſocier à ſes triomphes: le Piémont, ſur-tout, doit s'intéreſſer à ſa cauſe, puiſqu'elle lui garantit de lui faire reprendre ſa place parmi les puiſſances continentales, ſi, alliant la prudente circonſpection au courage le plus déterminé, il oppoſe aux légions françoiſes qui l'inondent, ces attaques partielles auxquelles le peuple, même le plus docile, ſe trouve excité par le ſentiment de l'orgueil national, lorſqu'on a ſu l'exalter juſqu'au fanatiſme. Sir Sidney, l'ambaſſadeur de la cour de Londres à Berlin, vient de concerter avec le prince Repnin, le coup le plus hardi que la diplomatie moderne pouvoit concevoir dans les circonſtances actuelles, pour faire violence en quelque ſorte à l'indéciſion de l'Autriche. On fera commencer les hoſtilités par la cour de Naples: le traité d'alliance offenſive & défenſive, conclu entre ces deux puiſſances, autoriſera ſa majeſté ſicilienne à requérir le contingent autrichien; alors toute l'Europe s'ébranle ſur les rives du Bosphore comme ſur celles du Danube, ſur les bords du Niéper comme ſur ceux du Rhin, pour ſe précipiter en maſſe ſur le peuple uſurpateur; & c'eſt alors que la Tamiſe ſe mêle, avec un juſte orgueil, aux flots de l'Océan, pour porter à toutes les rives européennes le laurier triomphal entrelacé du pacifique olivier Peut-être qu'au moment où vous recevrez ma lettre, les hoſtilités ſeront commencées, & l'étendard napolitain, conduit à la victoire par le célèbre Mack, flottera ſur le ſommet du Capitole. . . . Déjà les feux de la guerre civile embraſent les provinces brabançonnes; les griſons tiendront en reſpect l'Helvétie; la Ciſalpine ſe répand en forfanteries républicaines, mais c'eſt par ſa turbulence démagogique que nous la combattons. Le prince Repnin m'a dit, que toutes les inſtructions qu'il envoyoit aux perſonnages les plus influens de la Lombardie & qui veulent arracher leur pays au joug de la France, tendoient à tuer le républicanisme par ſes propres folies, afin d'oppoſer à l'influence du directoire les principes mêmes de liberté dont il ſe conſtitue l'apôtre univerſel. Auſſi vous n'avez pas dû voir avec étonnement les changemens que nous avons provoqués de la fougue hautaine du général françois qui commande à Milan; certains diſſentimens entre l'ambaſſadeur Trouvé & lui, ne nous avoient pas échappé. . . . Voilà, monſieur, le plan combiné par le vaſte génie du prince Repnin, dont vous voyez aujourd'hui les premiers développemens. Vous pouvez aſſurer votre cour que la Grande-Bretagne ne s'allie avec ſa majeſté l'empereur de toutes les Ruſſies, que pour garantir l'exiſtence politique de chaque prince qui ſe trouve enveloppé par les tourbillons révolutionnaires, qui, juſqu'à préſent, ont ſoumis tant de provinces à la France républicaine. „

Conseil des 500. — Séance du 2.

Bailleul par motion d'ordre. Le gouvernement anglois n'aura-t-il d'autres inquiétudes que celles qu'il conçoit sur le non-succès de ses intrigues? Trouvera-t-il toujours dans l'anéantissement du commerce de toutes les nations l'or dont il salarie les rois qui achètent le privilège d'être détrônés? Non, je suis intimement convaincu que les foudres qui auront mis plus de temps à éclater sur sa tête n'en seront que plus terribles dans leur explosion. Songeons donc dès ce moment à l'inquiéter dans son commerce même, & je suis toujours persuadé que nos ressources sont incalculables. — Ici l'orateur indique, comme le plus puissant de tous les moyens, la course contre laquelle plusieurs individus se sont élevés depuis quelque temps, en attaquant les lois qui ont été rendues à cet égard, comme beaucoup trop sévères, comme nuisant à notre propre commerce par l'éloignement des neutres & la nécessité où se trouvent les manufactures de payer plusieurs droits de commission pour les matières premières qu'elles se procurent. Il demande si tous ces malheurs ne sont pas les conséquences de la guerre, & si les neutres qui ont avoué l'impuissance où ils sont de maintenir leur neutralité, ne doivent pas être réduits à ne pas servir nos ennemis ou à courir les risques des services qu'ils leur rendent. Il déclare enfin que le jour où l'on modifiera, même par l'opinion, les lois sur la course, sera un jour de fête pour nos ennemis. L'orateur finit par demander. 1°. Que les marchandises angloises soient admises dans la circulation lorsqu'elles auront été prises par des corsaires françois. Dans ce cas elles porteront une marque particulière. 2°. Que tout négociant qui vendroit d'autres marchandises angloises que celles ci-dessus désignées, soit puni de la réclusion ou des fers. 3°. Qu'il soit fait une remise aux capteurs en proportion du nombre des corsaires qu'ils auroient en mer, ou du nombre d'hommes qu'ils emploieroient autres que des marins ou des défenseurs de la patrie. 4°. D'accorder aux corsaires moitié du prix d'estimation des bâtimens de guerre qu'ils auroient pris. — Le conseil ordonne l'impression & le renvoi à une commission spéciale.

Hambourg du 4 janvier.

La gazette de Pétersbourg du 14 décembre, a publié le rapport suivant du général comte Goudowitsch, daté du 1 décembre de Kamenetz : „ J'ai reçu aujourd'hui du consul impérial Russe à Jassi, le conseiller d'Etat Severin, la nouvelle, qui lui a été communiquée par l'Hospodar de Moldavie; que la Porte a reçu le 17 novembre par un courier, des dépêches d'Egypte écrites 14 jours auparavant, portant que les Francois ont été complettement battus en Egypte, & que les Beys ont déjà repris la ville du Caire. Quoique le Hospodar n'ait encore reçu aucuns détails circonstanciés, on lui mande de Constantinople, comme chose certaine, que Bonaparte a été fait prisonnier par Kiaya Bekir Pacha. Celui-ci l'avoit d'abord vaincu dans un combat, & en avoit aussitôt informé les Béys qui se trouvoient au Caire, lesquels étoient aussitôt tombés sur les François avec toutes leurs troupes, & les avoient battus complettement. „ — (La gazette de Vienne a donné des nouvelles de Constantinople, de plus fraiche date, qui ne parlent que de l'émeute du Caire, & ne font mention d'aucun autre combat que de celui de Murad-Bey contre le général Desaix (v. Nv. 360.)

La gazette de Pétersbourg du 18 décembre annonce l'arrivée à Constantinople, de 3 vaisseaux de ligne Russes, destinés à renforcer la flotte de l'amiral Ouschakoff : elle donne en outre la nouvelle officielle de la prise de l'isle de Cephalonie par la flotte combinée russe & turque; & ajoute, que les habitans de Corfou, en attendant leurs libérateurs, se sont insurgés contre les François, qu'ils tiennent bloqués.

Le port de Cuxhaven est toujours encombré d'une telle quantité de glaces, qu'il ne peut arriver ni partir aucun paquebot.

Francfort du 8 janvier.

Le ministre françois à Hambourg a remis au sénat de cette ville une nouvelle note pour demander la mise en liberté de Napper-Tandi & Blackwel, en déclarant que son gouvernement regarderoit un refus comme une hostilité. Le sénat a répondu que la décision de cette affaire ayant été portée devant l'assemblée du Cercle de Basse-Saxe, il n'étoit plus en son pouvoir de statuer lui-même.

Brunn du 2 janvier.

Le corps auxiliaire de troupes Russes, défila le 28, en présence de L. M. I. sur la grande place de la Donne. Les Cosaques ouvrirent la marche, & furent suivis des corps de chasseurs, de grénadiers, de fusiliers; chaque corps menoit avec lui son artillerie. Le 29, la seconde division manœuvra dans la plaine de Kœnigsfeld, en présence de L. M. Les Calmouques armés de flèches, sont repartis parmi les Cosaques.

Rastadt du 9 janvier.

L'opinion générale est ici que la Diète de l'Empire répondra au rapport que lui a fait la députation le 4 de ce mois, que son intention n'est nullement de consentir à l'entrée des troupes Russes sur le territoire de l'Empire, & qu'elle adressera à cet effet des représentations à S. M. l'Empereur. On ajoute que la cour impériale déclarera que les troupes Russes auxiliaires ne sont destinées à agir que dans le cas où la paix ne seroit pas conclue. En conséquence, on a plus que jamais l'espoir de voir terminer heureusement les négociations de paix.

Depuis quelques jours on parle ici d'un armistice conclu ou prêt à l'être entre la Republique françoise & le Roi de Naples, sous la médiation de la cour de Vienne; & malgré les discours prononcés à Paris par quelques membres du corps législatif françois, on ne doute pas que le directoire n'accède à des propositions conciliatoires, d'autant plus que les opérations militaires des François dans le royaume de Naples, ne seroient pas sans danger pour leur armée, à cause de la facilité qu'auroient les Napolitains de débarquer des troupes derrière elle, sur une grande étendue de côtes, & d'enlever ses magasins, ses garnisons, son artillerie, &c. D'ailleurs il est hors de doute que la cour de Madrid s'employera efficacement de concert avec la cour de Vienne, à moyenner une conciliation entre la France & le Roi de Naples.

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Samedi 12 Janvier 1799. (N°. 12.)

Paris du 6 janvier.

Voici un extrait du discours prononcé hier, à l'audience du directoire par le ministre de la guerre, Schérer: "Citoyens directeurs, depuis quelque tems les ennemis de la république avoient accepté le rameau d'olivier, que malgré leurs défaites multipliées, la magnanimité du gouvernement françois leur avoit offert sur le continent: une paix profonde, préfage du bonheur des peuples, sembloit devoir en être le fruit. Un vertige ambitieux s'empare de deux rois; les dispositions les plus évidemment hostiles contre la république, sont commandées par un de ces rois; elles vous forcent d'ordonner à l'armée d'Italie d'aller le punir; cette armée marche, & dans trois jours, le trône du Piémont n'existe plus. Au fond de l'Italie un autre prince, reçoit, ravitaille dans ses ports nos ennemis les plus acharnés; il amoncèle sur les bords du Garillon & du Tronto, des hommes & des armes, & comme un torrent dévastateur, sans provocation, sans déclaration de guerre, il inonde de ses soldats le territoire de la république romaine; mais une poignée de ces braves, vainqueurs de l'Italie & du Rhin, protégeoient de leurs armes cette république naissante. A cette invasion subite & inattendue, les phalanges républicaines opposent par-tout une résistance victorieuse. L'ennemi terrassé dans dix combats, n'offre bientôt plus qu'une multitude en désordre abandonnée de son roi, de son général, & fuyant cacher sa honte dans les rochers de l'Apennin. Dix-sept jours de campagne ont vu paroître & fuir quatre-vingt mille Napolitains. Douze mille prisonniers, quatre-vingt-dix-neuf pièces de canon, les bagages & les armes de l'armée vaincue tombent entre les mains de l'armée françoise. Vingt-un étendards & drapeaux ennemis, arrachés dans les combats, attestent à vos yeux ces brillans succès. Le chef de bataillon Laraitrie, qui en est porteur, s'est distingué dans cette courte & brillante expédition; il a mérité que son général le chargeât de cette honorable mission, après l'avoir élevé à un grade supérieur, sur le champ de bataille. Recevez, citoyens directeurs, ces trophées, ils sont le préfage de succès plus grands encore. L'armée françoise & son brave général vous promettent, & ils tiennent parole, que sous peu de tems l'étendard tricolor flottera sur les tours de la superbe Naples, & sur le sommet étonné du Vésuve.,,

Hier, après une vive discussion, le conseil des 500, a rejeté par la question préalable, le projet relatif aux postes.

Nos journaux ont publié différentes lettres du Caire, qui, bien que de vieille date, offrent des details intéressans sur les usages de l'Egypte, & les circonstances où se trouvoit alors l'armée françoise. — Une lettre du 26 thermidor (14 août) contient les détails d'un déjeuner & d'un dîner egyptien. „Le général Menou, commandant provisoirement la province de Rosette, a voulu la parcourir; & comme il n'y a d'auberges nulle part, il s'est conformé à l'usage du pays qui est, pour le commandant, d'accepter le dîner d'un chef ou commandant de canton. Nous l'avons accompagné au nombre de quinze, & nous avions une escorte de vingt soldats. On nous servit sur le carreau, recouvert pourtant de paillasses & de tapis, les plats se touchant tous, & disposés en ellipse. On nous traitoit grandement; cependant nous n'avions pas un repas à plusieurs services; mais, ce qui y équivaut, à plusieurs étages. Les pièces d'un grand volume étoient dans des plats proportionnés. Tous ces plats occupoient la région la plus inférieure; ces plats étoient d'étain & de forme circulaire, comme en France. Trois plats rapprochés laissoient au centre un vide; ce vide étoit effacé par un plat plus petit qui le recouvroit entierement. Ce sont ceux qui renferment les friandises, & qui sont faits par les propres femmes des Egyptiens. On se jette d'abord dessus pour s'en débarrasser & arriver au rang inférieur. Les plats de friandises étoient sept ou huit espèces de fromages, de la mellasse cuite avec de l'amidon, des fricassées de riz

& de mouton cuits avec des raisins, des pruneaux, des figues de sycombre, des grenades &c. Les plats de résistance étoient des poulets au riz, ou arrangés d'autres façons, &c. L'ellipse formant l'ensemble du service, étoit bordée d'un demi-pied cube de pains de douze espèces & de formes différentes; il se trouvoit des galettes plates, des galettes épaisses, des crêpes, du pain elliptique, circulaire, des flutes grandes & petites, &c. Le cheik nous a invités à nous accroupir autour, & bientôt nous avons vu les Turcs de la compagnie mettre leurs mains dans tous les plats, prendre avec la paume les liquides, avec les doigts les solides, & porter à la bouche. Nous avons été forcés d'en faire autant, n'ayant ni fourchette ni cuiller.—Le dîner que nous avons pris dans un village voisin ne différoit de notre déjeûner que par l'absence du laitage, & par un moindre nombre de pains d'espèces différentes. Les plats nouveaux étoient, 1°. un mouton entier au milieu; 2°. différentes autres viandes autour, ou rôties ou fricassées d'une maniere assez bizarre. Le domestique le plus important traverse le service, au moyen d'un chemin qu'il se pratique en enlevant des plats. Lorsqu'il s'agit de découper le mouton, il le dépêche avec ses mains & son couteau, en casse, en déchire, sans trop y prendre garde, & en distribue à chacun.

" Le cheik qui nous donnoit à déjeûner, avoit un fils de 34 ans, riche fermier, le plus considérable du village, après son père. Nous avons voulu déjeuner avec cet homme & son fils. Nous avons d'abord invité l'enfant à se mettre à table; il a rougi, comme si on lui proposoit un crime. Son père nous a dit que son enfant ne se résoudroit jamais à s'asseoir devant son grand-père assis, & sur-tout à manger devant lui; que le profond respect qu'il avoit pour son grand-père, lui en faisoit une loi. On a invité à son tour le fils de s'asseoir; il a fait pour son compte les mêmes observations, avec un recueillement religieux qui nous a surpris. Le général Ménou a supplié le grand-père d'ordonner à ses enfans & petits-enfans de prendre part au festin; & après avoir hésité, il l'a accordé, en ajoutant que c'étoit contre l'usage, mais que cela faisoit plaisir à son cœur paternel. Les enfans ont obéi; mais ils ont eu un air de recueillement & de timidité pendant le peu de tems qu'ils ont mangé. Ils se sont hâtés de le faire, & se sont promptement retirés, suivant l'usage du pays, qui prescrit à ceux qui n'ont plus d'appétit de s'en aller. Après que le général Menou & sa compagnie eurent pris le repas, les vingt soldats vinrent à leur tour se nourrir de ce que nous avions laissé; la première compagnie & la douzième, composées de gaillards de bon appétit, vinrent manger les deux tiers au plus de ce qui étoit servi; ensuite tous les pauvres du village furent introduits, & se nourrirent de ce qui restoit: ils vidèrent entièrement les plats, qu'ils se disputoient & s'arrachoient d'une manière très-plaisante. Nos cheiks n'ont été si libéraux, que parce que la loi du pays les autorise, lorsque le commandant en chef fait sa tournée & prend repas, de se rembourser de tous ses frais par un impôt qu'ils prélèvent sur-le-champ,.... Au total, les Egyptiens des campagnes sont excessivement misérables, mais à un point que l'imagination ne peut concevoir. Croiriez-vous que le plus grand nombre des villages sont presque entièrement composés de huttes de terre qui n'ont pas trois pieds d'élévation; que l'ouverture par où ces malheureuses créatures pénètrent dans leur tanière, est un trou circulaire d'un pied & demi de diamètre, & que ce trou reste toujours ouvert; qu'il n'y a de superficie que de quoi coucher le mari, la femme & quatre enfans, tous rapprochés. Une élévation en terre sur quoi ils cuisent le pain, remplit le tiers du logis; deux pierres pour broyer le bled, une cafetière pour faire du café, & un sac qui renferme du tabac; tels sont les meubles des pauvres paysans. Jamais ils ne mangent de viande: mais tous prennent du café le matin. Les Turcs ne peuvent se passer de café & de tabac. Hors cela, ils ne paroissent connoître aucun besoin. Ils prennent le cafe sans sucre, & avec le marc: plus celui-ci est abondant, & plus aussi ils trouvent de gout au café. "

D'après un calcul approximatif qui vient d'être fait, les biens des émigrés belges, séquestrés par la république, produisent par an un revenu net de dix à douze millions de francs.

Louis-François Maillard, ci devant député du département de la Somme, condamné à la déportation par la loi du 19 fructidor, est mort le 13 (2) de ce mois, d'un dépôt qui a crévé intérieurement. Il avoit 49 ans. — Lanthènas, ex-conventionnel, vient aussi de mourir.

Louis-Florentin Royou, arrêté, il y a environ deux mois, comme compris dans la loi du 22 fructidor, & condamné à la déportation, a été conduit d'abord à Rochefort. Il a été depuis transféré au fort St. Martin, dans l'isle de Ré, & il y est maintenant détenu. — On annonce que les prêtres & les émigrés condamnés à la déportation, sont maintenant déposés, non plus à l'île de Ré, mais à celle d'Oléron.

Damas Crux, ci-devant capitaine au régiment dit du Roi, neveu du ci-devant duc Duchâtelet, a été condamné à mort & fusillé le 4, par jugement de la commission militaire de Paris.

Le gouvernement se propose d'envoyer des commissaires à la suite de notre armée de Naples, pour recueillir les objets de sciences & d'arts; & l'on nomme Sibuet, ex-propriétaire de l'*Ami des lois*, parmi les citoyens destinés à cette mission.

Ce sont les journaux que l'on désigne sous le nom de semi-officiels, *l'Ami des lois*, *le Moniteur*, &c. &c., qui ont publié les premiers, les trois lettres interceptées en Italie. Mais le *Rédacteur* ne les a point publiées: cela n'empêche pas les autres de dire que c'est le gouvernement qui a rendu ces pièces publiques; & l'on ne sauroit guère en douter, tous les journaux étant sous la surveillance du gouvernement. Que ces pièces soient l'ouvrage des personnes auxquelles on les attribue, c'est une question qu'il seroit inutile d'examiner, & difficile de résoudre: mais quel est le but de la publicité qu'on leur a

donnée? Il paroît que c'eſt moins pour prouver une intelligence entre les miniſtres de Naples & de Turin, que pour détourner certaines puiſſances d'accéder à un plan de coalition continentale, dont les baſes en Italie ſont aujourd'hui fort ébranlées: & ce qui ſemble prouver que tel eſt le principal but du gouvernement, c'eſt qu'on n'a publié que depuis 4 jours, ces lettres qui ſont cenſées avoir été interceptées vers le milieu d'octobre.

On aſſure dans un de nos meilleurs journaux qu'il eſt arrivé avant-hier à Paris un perſonnage marquant de Vienne, avec une miſſion particulière pour le directoire.

Un courier expédié à notre miniſtre à Berlin, eſt de retour depuis hier; il a fait la route de Berlin à Paris, en moins de 8 jours. On aſſure qu'il a apporté de nouvelles aſſurances de la réſolution immuable où eſt le cabinet de Berlin, de de perſiſter dans ſon ſyſtème de neutralité.

Le *bulletin officiel* du miniſtre de la marine, annonce que le vaiſſeau de ligne anglois le *Colossus* de 74 canons, s'eſt brûlé le 10 novembre, ſur les isles de Scilly, où la tempête l'avoit forcé de chercher un abri: il étoit parti de Lisbonne avec un convoi. On n'a ſauvé que 140 hommes de ſon équipage. La *Coquille*, une des frégates priſes dernièrement par Sir Warren, a été conſumée par le feu dans la rade de Plymouth, ainſi que le bricq l'*Endeavour*. La *Méduſe* de 50 canons, chargée de munitions pour Gibraltar, a été jetée par la tempête ſur des rochers de Roça. Un de nos corſaires, la *Rancune* de la Hougue, armé de 2 pierriers, a pris à l'abordage un bricq anglois, armé de 10 canons, 10 pierriers & 4 eſpingoles, qui eſcortoit un convoi. — Un autre convoi anglois venant des Indes-occidentales a été diſperſé par un coup de vent. Une frégate françoiſe étoit en vue du convoi au moment de ſa diſperſion.

On a célébré le 3 dans la chapelle proteſtante de l'ambaſſadeur de Danemarck, le baptême de deux enfans du conſul de Danemarck. Le miniſtre des relations extérieures a aſſiſté à cette cérémonie, qui s'eſt terminée par un dîner & une fête brillante.

Daubanton, juge-de-paix, officier de police judiciaire de la diviſion du Pont-Neuf, a été écroué à la maiſon d'arrêt de la Force, en vertu d'un mandat d'arrêt décerné le 10 de ce mois, par l'accuſateur public du département de la Seine, il eſt prévenu, 1°. d'attentat à la liberté individuelle; 2°. d'extorſion de la ſignature d'un acte emportant obligation; 3°. de deux vols de deniers, par violence & envers des perſonnes dans l'intérieur d'une maiſon; 4°. d'avoir traîqué, par argent ou promeſſe, du pouvoir qui lui étoit confié.

M. de Cabarrus arrivera ſous peu à Paris. Il étoit déjà à Bayonne, au ſein de ſa famille, le 21 décembre.

Conſeil des 500. — Séance du 3 décembre.

Duplantier. Les élections approchent; il eſt néceſſaire de s'occuper promptement de tout ce qui eſt relatif à la tenue des aſſemblées primaires & électorales. Le 22 brumaire dernier j'ai preſenté un projet ſur la premiere partie du code adminiſtratif, contenant la diviſion du territoire, l'état politique des citoyens, les réglemens ſur la tenue des aſſemblées primaires, communales & électorales, le ſcrutin & le mode d'élection; je demande que la partie relative à la tenue des aſſemblées du peuple ſoit détachée pour être miſe inceſſamment à la diſcuſſion. Le conſeil adopte cet avis, & fixe la diſcuſſion à ſextidi prochain.

Geniſſieux fait adopter ſon projet ſur le bureau de liquidation du paſſif des émigrés du département de la Seine. Il porte en ſubſtance qu'il ſera ajouté aux fonds mis à la diſpoſition du miniſtre des finances pour l'an 7, la ſomme de quatre cent quarante-cinq mille francs pour les appointemens pendant la même année de cent quarante-ſix employés au bureau de la liquidation du paſſif des émigrés du département de la Seine.

L'ordre du jour appelle la ſuite de la diſcuſſion du projet de Villers, ſur les moyens d'appliquer, ſans délai, au tarif de la poſte aux lettres, les poids & meſures républicaines, & de retirer de cette partie des revenus publics la ſomme pour laquelle elle eſt portée dans les recettes de l'an 7. — Bertrand (du Calvados) combat ce projet. Si l'on veut, dit-il, que l'augmentation propoſée tourne au profit de la république, je conſentirai volontiers à l'établiſſement d'un nouveau tarif; mais je vous avoue que je ne puis concevoir comment on vient vous propoſer une augmentation dont les fermiers doivent retirer le bénéfice. Le produit de la poſte aux lettres a été porté à dix millions dans les recettes de l'an 7, il eſt affermé pour ce prix à une compagnie, & les clauſes du bail portent que la république doit être aſſurée de ce revenu dans tous les cas, même dans celui de perte éprouvée *par force majeure*. Mais, dit-on, le directoire a donné aux fermiers l'eſpérance de faire rétablir le tarif de 1759; je réponds qu'une eſpérance n'eſt pas un engagement contracté, & que le directoire n'a donné ni pu donner aucune garantie; il ſavoit trop que cette garantie étoit inconſtitutionnelle: car, ſi la conſtitution défend au directoire de prendre l'initiative des lois, à plus forte raiſon lui défend-elle de faire d'une loi non rendue la clauſe d'un traité. Adopter une augmentation de deux ou trois millions qui doit tourner au profit des fermiers, ce ſeroit oublier les intérêts du peuple pour prendre ceux d'une claſſe inſatiable de gains. La propoſition qui vous eſt faite me paroît la plus hardie dont on ait conçu l'idée; elle eſt une inconſéquence du miniſtre des finances, ou du rapporteur, peut-être de tous les deux. Je conclus que vous ne devez, que vous ne pouvez adopter le nouveau tarif ſans arrêter que l'augmentation tournera au profit du tréſor public. Le reſpect dû à la foi des traités s'y oppoſe. Les fermiers ont paſſé le bail à dix millions: s'ils gagnent, tant mieux; s'ils perdent, tant pis; ils en ont couru les risques. Je demande l'ordre du jour ſur le projet, & la formation d'une commiſſion chargée de préſenter un nouveau tarif qui porte le revenu des poſtes à un taux plus conſidérable pour la république.

Digitized by Google

— On demande l'impreſſion. — *Villers* : A ſix exemplaires ! (On rit.) — Le conſeil ordonne l'impreſſion.

Poncez & Lebatz parlent ſucceſſivement, l'un pour, l'autre contre le projet. — Dorimont ſoutient qu'en adoptant le projet préſenté on autoriſeroit les ennemis de la choſe publique à dire que la repréſentation nationale n'eſt plus *qu'une machine à légiſlation*. Quand vous voudriez, dit-il, conſentir à ce qu'on vous propoſe, vous ne le pourriez pas; la conſtitution s'y oppoſe formellement. Elle porte que toute impoſition doit être au profit du peuple. Or, je vous le demande, celle qu'on vous propoſe d'établir ne ſeroit-elle pas uniquement au profit des fermiers ? Mais, répète-t-on, les fermiers n'ont accepté que ſous la condition du rétabliſſement du tarif de 1759. Je réponds, 1°. que les fermiers n'ont pu contracter que ſous l'empire des lois exiſtantes; 2°. que ce n'eſt point le tarif de 1759, mais un tarif beaucoup plus fort qu'on vous propoſe; 3o. que le directoire a pu promettre de demander un nouveau tarif, mais non ſe charger de l'obtenir, & qu'en nous adreſſant un meſſage à ce ſujet, il a rempli ſa promeſſe. Je finis par vous rappeller deux faits : le premier, c'eſt que dans l'état qui nous eſt ſoumis nous voyons que les fermiers ſe ſont adjugé 40 mille francs, ſans doute comme adminiſtrateurs, & les mêmes individus demandent encore une augmentation de tarif dont ils retireront le profit comme fermiers; or, je vous le demande, n'eſt-ce pas une monſtruoſité de voir les mêmes hommes payés à-la-fois comme adminiſtrateurs & comme fermiers. Le ſecond fait, c'eſt qu'une compagnie s'eſt préſentée pour avoir le bail des poſtes en s'engageant à payer un million par mois ſans augmentation de tarif. Je demande que le projet ſoit écarté par la queſtion préalable, & qu'il ſoit fait un meſſage au directoire pour lui annoncer qu'il ne peut être fait aucune augmentation de tarif avant que le bail fait aux fermiers actuels n'ait été réſilié.

On demande la clôture de la diſcuſſion. — Villers & Bailleul ſe préſentent à la tribune pour répondre; ils cèdent la parole à Manſort, qui ſe plaint du droit exceſſif mis ſur le port de l'argent, & ſe borne à demander quelques modifications au projet de Villers. — La diſcuſſion eſt ajournée à ſextidi.

Strasbourg du 9 janvier.

La diviſion du général Bernadotte qui étoit en marche pour la Suiſſe, a reçu l'ordre de faire halte, aux environs de Spire & de Landau, où elle ſéjourne depuis 5 ou 6 jours. (Un régiment de huſſards, (ci-devant Lauzun, eſt cantonné à Mutterſtadt.)

Le cit. Rudler eſt attendu à chaque inſtant de Paris : il eſt nommé commiſſaire du gouvernement près l'armée de Mayence; on aſſure que la commiſſion françoiſe pour l'adminiſtration des quatre départemens proviſoires de la rive gauche du Rhin, eſt ſupprimée.

Brunn du 2 janvier.

Le 30 au matin leurs Majeſtés Impériales avec leurs Alteſſes Royales l'Archiduc Joſeph & le duc Albert, partirent pour Vienne. Les fêtes que les Etats de Moravie ſe propoſoient de donner à L. M. n'ont pu avoir lieu, à cauſe de la mort de l'Archiducheſſe Marie Amélie.

Une lettre de Conſtantinople du 3 décembre donne les nouvelles ſuivantes : „ La Porte a communiqué ces jours derniers aux miniſtres étrangers un rapport officiel, arrivé d'Aboukir, de la teneur ſuivante : „ Les François avoient conſtruit un fort à Aboukir; pour les déloger de ce poſte important, qui protégeoit leurs communications avec la mer, le commodore Hood a détaché quelques chaloupes canonières turques, qui ont rempli parfaitement leur deſtination. Après y avoir établi une garniſon ſuffiſante, Hood a mis à terre quelques mille h. de troupes que le Pacha de Rhodes lui avoit envoyés. Ces troupes ont tué ou chaſſé tous les François, qui ſe trouvoient dans ces contrées, & ont pris alors une poſition, qui rend impoſſible toute communication entre Alexandrie, Roſette & le Caire; en ſorte que Bonaparte, qui nourriſſoit peut-être encore l'eſpoir de s'échapper ſecretement en Europe, ne pourra plus exécuter ce projet. „

Vienne du 2 janvier.

Leurs majeſtés impériales ſont arrivées ici avant-hier dans l'après-midi, de retour du voyage qu'Elles ont fait à Brunn. Pendant leur ſéjour dans cette ville, l'Empereur & l'Archiduc Palatin ont traité ſucceſſivement tous les généraux & officiers de l'état-major Ruſſes. Des perſonnes qui ont été du voyage, ne peuvent aſſez louer la bonne tenue & la beauté des troupes Ruſſes, particulièrement de l'infanterie; elles ont été auſſi étonnées de la préciſion avec laquelle les manœuvres ont été exécutées.

Stutgard du 9 janvier.

Le cit. Trouvé, miniſtre de France, eſt arrivé ici avant-hier, venant de Milan.

Worms du 8 janvier.

Le tribunal de police correctionnelle à Spire, a condamné à un an de priſon, 5 des citoyens de Grünſtadt qui avoient été arrêtés à cauſe des troubles occaſionnés dans cette ville (v. N°. 1) Les autres accuſés, au nombre de 16, ont été acquittés.

Le tribunal de police à Mayence a condamné à 2 mois de priſon 6 citoyens d'Ebersheim, canton de Niederolm, pour n'avoir pas exécuté la loi du 20 ſeptembre qui ordonne de faire inſcrire ſur le régiſtre des citoyens les enfans nouveaunés.

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Dimanche 13 Janvier 1799. (N°. 13.)

Ancone du 20 décembre.

Le général françois qui commande ici a reçu l'ordre d'expédier les 3000 hommes embarqués pour Corfou, sur la côte du royaume de Naples dans l'Adriatique. On assure qu'ils ont débarqué heureusement à Manfredonia, & qu'ils doivent aller ensuite à Otrante, où ils s'embarqueront pour Corfou, ou peut-être pour Alexandrie. On n'a aucunes nouvelles de l'escadre Russe & Turque qui a paru devant Corfou.

Milan du 31 décembre.

Notre directoire exécutif a tenu hier une séance publique pour la réception du nouvel ambassadeur de la République françoise, le citoyen Rivaud.

Le corps législatif a nommé à la place vacante au directoire, le cit. Marescalchi, notre ministre à Vienne. On espère qu'il acceptera. Nous ne saurons que dans quelques jours si le cit. Melzi d'Erile a accepté sa nomination. — On assure dans nos journaux que le courier chargé d'aller annoncer au cit. Marescalchi à Vienne sa nomination, a été renvoyé par le général autrichien qui commande à Vérone.

Le cit. Pioltini, avocat, membre actuel du tribunal de cassation, a été nommé le 21, ministre de la police générale, à la place du cit. Visconti, nommé à la légation cisalpine près la République helvétique.

On n'a point de nouvelles de l'armée de Rome, postérieures à la date du 19. — Le bruit continue à courir que les François ont forcé le camp de St. Germano, & qu'ils sont en pleine marche sur Naples, où l'on ajoute qu'il a éclaté des troubles sérieux.

Les officiers françois arrivés d'Egypte à Livourne, ont assuré que l'émeute du Caire avoit été réprimée le même jour où elle éclatta. On savoit depuis un mois qu'il existoit un complot contre les françois au Caire, de la part des Arabes & de quelques chefs Musulmans; mais on ignoroit le mode & le tems qui avoit été fixé. Le général Bonaparte avoit pris toutes les précautions qui étoient en son pouvoir, en armant tous les françois employés dans les administrations de l'armée, les Européens établis au Caire, & quelques Arabes & Cophtes qui tenoient pour les François: les lieux de rendez-vous & l'ordre de marche étoient fixés avec précision. L'émeute éclatta pendant une séance de l'Institut d'Egypte, qui se tenoit dans une des mosquées du Caire. Le général Dupuis, commandant de la place, se porta aussitôt devant la mosquée menacée; mais il ne s'étoit pas donné le tems de rassembler assez de monde, il fut tué d'un coup de pistolet, au moment où il invitoit les Arabes à se disperser: presque toute sa suite fut massacrée. Mais bientôt les troupes composant la garnison, renforcées par les gardes nationales dont il est fait mention plus haut, se mirent en mouvement de tous côtés contre les révoltés, qu'elles dispersèrent facilement; un attroupement d'environ 5 mille hommes se réfugia dans la grande mosquée, & s'y barricada: les françois en enfoncerent les portes à coups de canon, & passèrent au fil de l'épée presque tous ceux qui s'y trouvoient. Ces exécutions répandirent une telle terreur dans la ville que le soir du même jour, on ne voyoit plus personne dans les rues, excepté des françois & leurs adhérens.

Les troupes Suisses ci-devant au service de Piémont sont actuellement à Casano, sous les ordres du général joubert. Le colonel Zimmermann a été nommé général de ces régimens.

Les officiers de l'armée d'Italie ont eu l'ordre de rejoindre leurs corps respectifs. On craint aujourd'hui que la guerre ne recommence en Italie avec l'empereur. — Tout annonce aussi que les troupes françoises se disposent à entrer dans le grand-duché de Toscane. L'apparition d'un corps de 200 napolitains sur la frontière de la Cisalpine, vers Massa, est vraisemblablement le motif de la marche des troupes françoises sur ce point, indépendamment de l'occupation du port de Livourne par les Napolitains.

Des lettres de Florence du 19 disent que l'on embarquoit à Livourne différens objets precieux appartenans au Grand-Duc de Toscane.

On apprend de Parme, que le Roi de Sardaigne, après deux jours de repos, nécessités par une maladie de la Reine, a continué le 21 sa route pour Livourne où L. M. doivent s'embarquer.

Digitized by Google

Paris du 8 janvier.

Discours du président du directoire exécutif (Lareveillere Lépaux) dans la séance publique du directoire du 5. "Rome vient de renaître! — Rome est libre! — libre pour toujours! Car son indépendance est assurée par les triomphes des républicains françois, & scellée du sang de ses propres enfans qui ont combattu glorieusement dans les rangs de nos guerriers. Moderne Porsenna, l'insensé Ferdinand avoit conçu le projet odieux de ramener cette contrée fameuse sous le joug qu'elle venoit de briser. Dans le délire de son orgueil il ne se flattoit pas seulement de renverser cette république naissante, il comptoit encore porter un coup funeste à la république françoise, & jouer le premier rôle dans cette vaste coalition que le gouvernement anglois a formée & qu'il soudoie pour étouffer la liberté! — La liberté! — elle ne périra pas! les efforts impuissans de ses ennemis ne feront que hâter son affermissement. Déjà le Piémont se vante d'être libre, tandis que son astucieux tyran, qui depuis long-temps faisoit poignarder nos guerriers dans l'ombre & en méditoit le massacre général, va cacher au loin sa honte & ses remords! Les desseins impies de Ferdinand sont également confondus. Que sont devenues ces innombrables phalanges qu'il traînoit à sa suite & dont il a tout-à-coup inondé le territoire romain & enveloppé nos soldats? Quel a été l'effet des menaces altières & des horribles cruautés qui ont accompagné de sa part un pareil acte de perfidie? une poignée d'hommes libres, pris au dépourvu parce qu'ils se reposoient sur la foi des traités, n'a eu besoin que de se rallier & de paroître. Du premier choc elle a pris ou dispersé ces épais bataillons! Forcé en moins de vingt jours à une fuite aussi humiliante que précipitée, ce monarque qui prématurément annonçoit avec tant de jactance sa marche triomphale sur les terres affranchies de l'Italie & leur entière soumission, est-il bien assuré de retrouver un asyle dans un seul coin de ses propres états?

" Ainsi, par ses brillans exploits, l'armée de Rome a purgé la patrie des Brutus & des Caton de la présence de ceux qui vouloient l'asservir, & elle a remis la république françoise en possession de ces monumens du génie, premier fruit de nos précédentes conquêtes & leur plus bel ornement, qu'on n'avoit pu transporter encore, & que le perfide Napolitain avoit déjà marqués pour être placés au nombre de ses richesses. Guerriers républicains, vos noms seront gravés par l'histoire à côté de ceux d'Horatius Coclès & de Scevola. La postérité y contemplera avec délices des noms romains confondus avec les noms françois & avec ceux de ces courageux étrangers (les Polonois) qui retrouvent une patrie partout où ils marchent sur une terre libre; elle admirera dans le récit de vos victoires l'intrépidité & le dévouement des soldats, le sang-froid & l'habileté des chefs, mais surtout elle remarquera combien dans cette circonstance à jamais célèbre dans les fastes du monde, la modestie du vainqueur & sa modération ont rehaussé l'éclat du triomphe, lorsqu'au contraire la féroce présomption d'un lâche aggresseur aggrave encore le poids de son opprobre! Vous, citoyen, qui avez été choisi par le général Championnet pour présenter ces glorieux trophées, vous qui avez eu une part très-active aux succès de l'armée de Rome, recevez par mon organe les témoignages de la reconnoissance publique. Chargez-vous en même tems de reporter à cette armée & à son brave général tous ceux qui leur sont dûs. Assurez vos frères d'armes qu'il n'en est pas un seul auquel le directoire exécutif ne désirât donner personnellement le baiser fraternel que je vous offre avec tant de plaisir! "

On mande de Cadix, en date du 18 décembre, que l'escadre angloise, après avoir bloqué ce port pendant près d'un an, venoit enfin de disparoître. Cette escadre, composée de 13 vaisseaux de ligne, dont 3 ou 4 à trois ponts, passa le détroit dans la nuit du 16, faisant route pour la Méditerranée.

Les députés qui, jusqu'à présent, ont demandé à être déportés, soit en Corse, soit à Corfou & autres isles ex-vénitiennes, ou enfin à l'isle d'Oléron, sont les ex-représentans Peyre, Montaut, Doumer, Muraire, Gau, Lemérer, l'ex-ministre Cochon, & le journaliste Suard. Boissy-d'Anglas n'a encore adressé au gouvernement, ni pétition, ni réclamation.

Il est arrivé le 5 au soir un nouveau courier de l'armée d'Italie, qui a, dit-on, annoncé qu'à son départ, l'armée de Championnet n'étoit plus qu'à 20 lieues de Naples.

Le cit. Fouché de Nantes est de retour depuis quelques jours de sa mission à Milan.

Digitized by Google

Quelques journaux ont élevé des doutes sur l'arrivée à Paris d'un négociateur de Vienne: Le journal qui l'avoit annoncée, dit dans son N°. du 8. "Le bruit de l'arrivée à Paris d'un personnage de marque, n'est pas si controuvé qu'on se plaît à le dire. L'objet de sa mission peut n'être pas celui qu'on avoit cru, mais sa présence ici n'est pas incertaine; & à moins de compter assez sur ses propres moyens de persuasion pour faire croire qu'on n'a pas vu ce qu'on a vu, il faut bien se résoudre à le laisser penser: *intelligenti pauca.*„

Hier le conseil des 500, après une longue discussion sur l'affaire des émigrés naufragés à Calais, il y a deux ans, a résolu qu'ils seroient détenus jusqu'à la paix dans des maisons d'arrêt, pour être ensuite renvoyés hors du territoire de la république. Saint-Horent vouloit qu'on les traduisît devant une commission militaire. L'opinion de Lecointe, moins sévere, l'a emporté.

L'officier espagnol qui commandoit à Mahon, est accusé devant un conseil de guerre, pour avoir livré cette ville aux anglois presque sans résistance. Le ministre de la guerre a failli être destitué, à cause du mauvais état dans lequel il avoit laissé cette place.

Une lettre authentique de Rome porte que divers trésors pris aux Napolitains, & distribués aux soldats françois, ont mis plusieurs de ces derniers dans le cas d'offrir onze piastres d'Espagne (57 fr.) pour une pièce d'or de 24 fr. afin de s'alléger.

La commission militaire de la 17e division a condamné à la peine de mort le nommé Jean-Jacques Thomas Davin, natif de Lyon, émigré, convaincu d'infraction à la loi du 19 fructidor.

L'entretien de nos prisonniers en Angleterre vient d'être retiré à la compagnie, à la tête de laquelle étoient Vaucher & Koffmann. Une autre compagnie s'est chargée de cette entreprise à beaucoup meilleur marché.

Le général Kilmaine est à la veille de quitter Rouen pour venir à Paris rétablir sa santé altérée.

Le sort de l'importante colonie de St. Domingue, est aujourd'hui entre les mains de Toussaint Louverture; il n'est donc pas indifférent de connoître un homme qui peut avoir tant d'influence sur les destinées d'une partie considérable du globe. Un journal fournit à son sujet quelques détails intéressans. "Noir-créole, âgé de 52 ans, de moyenne stature, il est né esclave sur l'habitation Bréda, à peu de distance du Cap. Dès son bas âge, il annonça des dispositions heureuses qui attirèrent l'attention de ses maîtres. A peine fut-il en âge de suivre les travaux de la culture, que son esprit d'ordre & d'économie lui fit confier la direction des affaires les plus essentielles de l'habitation; il remplit avec succès cet emploi. Baillon Libertat géroit alors l'habitation sur laquelle étoit Toussaint. Il apprécia le mérite de ce jeune noir, & voulut en faire un ami, en l'attachant de plus près à sa personne. Il lui apprit lui-même à lire & à écrire; ses leçons développèrent les qualités de son élève. Toussaint, quoique esclave, n'étoit ni traité ni regardé comme tel, & son maître lui fit une pension annuelle de 800 francs: il étoit vu avec plaisir par tous les anciens libres, & considéré des grands planteurs. Toussaint portoit quelquefois ses réflexions sur la dégradation de ses frères. Ses idées s'agrandirent en entendant plusieurs fois citer des passages de Raynal. Il parvint à se procurer son ouvrage. Ce livre l'enflamma d'enthousiasme pour la liberté des Noirs. Il avoit souvent les yeux sur cette page où Raynal paroît annoncer le libérateur qui devoit arracher à ses fers une grande portion de l'espèce humaine. Il revenoit sans cesse à cette prédiction dont il étoit si frappé.„

" Cependant la révolution françoise proclamoit en Europe les *droits de l'homme*. Les premieres nouvelles qui l'annoncerent en Amérique, donnerent à Toussaint l'idée du rôle qu'il a pris depuis. Pour se mettre au cours des événemens, il s'adressa à un européen à qui il remit les fonds nécessaires pour un abonnement aux journaux françois. Les décrets des 15 mai & 24 septembre 1791, & 4 avril 1792 qui tous consacroient l'esclavage, ayant trompé son espoir, il ne songea plus qu'à conquérir par la force, les droits que les législateurs françois refusoient à ceux de sa couleur. Le roi d'Espagne ayant commencé la guerre avec la France, lui fit proposer, ainsi qu'à quelques autres chefs noirs, de leur accorder la liberté qu'on leur refusoit en France, s'ils vouloient combattre sous ses drapeaux. Toussaint, qui ne vit dans cette offre que le moyen d'arriver à la liberté, accepta; mais dès l'instant que la convention par son décret du 16 pluviôse, eut appellé à la liberté la population noire des Antilles, Toussaint résolut de rentrer dans le sein de sa patrie & de tourner contre l'étranger les armes qu'il avoit portées contr'elle: on sait comment il l'a servie depuis. Plusieurs autres chefs noirs, guidés par lui, s'attacherent à la même cause: & l'on remarque que des noirs qui rentrerent alors au sein de la république, aucun ne l'a trahie jusqu'à ce jour. „

Le cit. Caze, chef de brigade, aide-de-camp de Toussaint-Louverture, vient de publier à Paris, une *adresse au commerce françois*, dans laquelle il assure, qu'il n'entra jamais dans la tête d'aucun des défenseurs actuels de

Digitized by Google

St. Domingue, de se détacher de la mère-patrie : & il invite les négocians françois à rétablir au plutôt les relations commerciales entre la métropole & les colonies.

On écrit de Nantes que l'embargo mis sur les bâtimens destinés pour St. Domingue, est levé.

Conseil des 500. — Séance du 5.

Heurtault-Lamerville observe que l'ordre du jour appelleroit la discussion du projet qu'il a présenté pour l'organisation des écoles primaires; mais il pense qu'il seroit peut-être plus convenable de s'occuper de celui de Roger-Martin sur l'ensemble de l'instruction publique, & il demande qu'elle soit ouverte. Sherlock se présente alors pour traiter cette matiere. On refuse de l'entendre; & sur l'observation de Pison-Dugaland que des discours pour ou contre cet ensemble du projet ne concourront point à l'examen des détails, des moyens d'exécution, & qu'il convient de jetter les fondemens de l'édifice avant de s'occuper du faîte, le conseil arrête que la discussion s'ouvrira d'abord sur le projet de Heurtault-Lamerville, & il la fixe à la décade.

Le président appelle la suite de la discussion sur le tarif des postes. — Bardon-Boisquetin demande la préférence pour les projets sur la répression du brigandage & la responsabilité des communes. Il cite un fait récent arrivé au Mans, où un commissaire de police tenant sa femme sous le bras, accompagné de plusieurs personnes, fut atteint d'un coup de pistolet à bout portant qui lui a mis trois balles dans le bras. On les croit empoisonnées, & on craint que l'amputation ne le sauve pas. Le président observe que les commissions qui s'occupent de ces objets ne sont pas encore prêtes.

La discussion sur les postes est reprise. Mamer parle le premier pour le projet; Hermandès parle contre. — Bergasse Laziroule, après avoir observé que toutes les objections faites contre le système de la commission sont tirées des profits immenses qu'il donneroit aux fermiers, propose de trancher les difficultés qui s'opposent à son adoption, en faisant tourner au profit du trésor public l'excédent de recette qu'on croit voir dans le tarif; cela peut se faire en fixant un maximum au bénéfice que pourront faire les fermiers. — Blin soutient que ce mode est inadmissible, puisqu'on ne peut changer les conditions du bail; & il demande que le directoire ayant rempli la condition du bail par laquelle il s'engageoit à solliciter un nouveau tarif, le conseil laisse le bail comme il est. — Pison-Dugaland croit qu'avant de prononcer, il faut avoir de plus grands renseignemens, & qu'ensuite il faut savoir si l'augmentation est nécessaire par la demande de résiliation que feront les fermiers. Il conclud à ce qu'il soit fait un message au directoire exécutif, pour lui demander 1°. le tableau des produits bruts & nets de la poste dans les années 5 & 6, & les six premiers mois de l'an 7.

Villers défend le projet. Il soutient que l'on ne peut connoître de renseignemens exacts que ceux donnés par le directoire : or, ils ne portent le revenu des postes qu'à huit millions, & le tarif nouveau est nécessaire pour le porter à dix millions & quelques cents mille francs. Il répond aux argumens faits contre le bail actuel, que le directoire exécutif a été obligé de se soumettre à la loi qui ordonnoit cette formalité; mais ce bail n'existe pas, dit-il, si l'on n'en remplit pas les conditions vis-à-vis des fermiers : c'est au conseil à prononcer sur cette exécution.

Des murmures qui l'avoient souvent interrompu, recommencent; il quitte la tribune, & le conseil se borne à prononcer la question préalable sur le projet de la commission.

Bruxelles du 5 janvier.

La commission militaire de la 25e. division, séante à Luxembourg, vient de condamner à la peine de mort sept chefs de rebelles, pris dans les combats qui ont eu lieu dans les Ardennes; 6 autres sont punis de 4 mois de détention & d'une amende égale à la moitié de leurs revenus; un à deux ans de détention; un renvoyé par-devant le tribunal criminel; & deux sont acquittés. — D'un autre côté, le général Chabert a été mis avant-hier en jugement devant le conseil de la 24e division militaire, établi en cette ville; il étoit accusé d'avoir reçu une somme d'argent pour laisser évader les révoltés de Diest, lorsqu'ils y étoient au nombre de 5 mille, & qu'il commandoit l'expédition contre cette ville; mais il s'est aisément disculpé de ces imputations, & a été acquitté. Il est, dit-on, retourné à Maestricht, pour reprendre son commandement : on dit même qu'il conduira une colonne contre les rebelles, dont on l'avoit dit calomnieusement le chef.

D'après le rapport de plusieurs villageois, une vive canonade s'est fait entendre pendant toute la journée d'hier. On a lieu de croire que c'étoit l'exécution du plan d'attaque générale sur tous les points, afin de balayer les rebelles de tous côtés, & les chasser une bonne fois de leurs retraites.

Rastadt du 10 janvier.

On croit savoir que les ministres françois se proposent de remettre à la députation une nouvelle note plus pressante concernant les troupes Russes. — On dit que la note qu'ils ont remise pour le même objet au ministre d'Autriche, porte que le gouvernement françois regarderoit comme une déclaration de guerre un plus long séjour des troupes Russes sur le territoire des Etats-Héréditaires. On répand le bruit que le cit. Roberjot a dit depuis peu qu'il regardoit la guerre avec l'Autriche comme inévitable.

Le plan de sécularisation, rédigé par le ministre françois, a été envoyé à Paris. On assure que dans ce plan, tous les évêchés, excepté sept, & toutes les abbayes & couvens, sans exception, seroient supprimés.

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Lundi 14 Janvier 1799. (N°. 14.)

Padoue le 3 janvier.

Le prince d'Orange eſt dangereuſement malade. Le général Kray, arrivé ici de Vicence, a pris le commandement *ad interim* de l'armée impériale en Italie.

Milan du 3 janvier.

Il vient de paroître une nouvelle loi pour la réquiſition. Elle exempte les fils uniques; un ſeul fils par famille eſt ſujet à la réquiſition: le ſervice des réquiſitionnaires eſt borné à 3 ans. Le reſte eſt conforme à la première loi émanée à ce ſujet.

Le général Joubert vient de faire arrêter pluſieurs agens françois.

Voici un extrait du diſcours prononcé par l'ambaſſadeur Rivaud, à l'audience publique du 30 décembre. "Fidèle à l'engagement qu'il a pris de maintenir, de défendre votre indépendance, mais fidèle auſſi à ſa réſolution d'écarter du berceau de la république Ciſalpine les orages que l'ambition & la malveillance ſe plaiſent à ſemer ſur les révolutions; le gouvernement françois s'eſt indigné contre les novateurs qui abuſoient ici de ſon nom pour opprimer le peuple en lui montrant l'apparence d'une grande liberté. Pour faire diſparoître leurs folles combinaiſons, il a ſuffi de l'aſcendant que donne au gouvernement de la république françoiſe, le génie qui a dicté des conditions aux rois, effacé de l'état politique de l'Europe pluſieurs grandes puiſſances, & créé pluſieurs nations. Il ſuffira, citoyens directeurs, de votre ſageſſe, de la vénération dont ce peuple ſe plaît à environner votre vertu, pour enchaîner la jalouſie inquiète des ambitieux, pour tempérer les paſſions les plus ardentes, pour cicatriſer les plaies les plus profondes & pour amortir les plus vifs reſſentimens. Le peuple Ciſalpin cèdera au penchant qui le porte à ſacrifier à la liberté, lorſque, sûre de ſa puiſſance, elle ne ſe préſentera pas toujours à lui armée de la foudre qui excite les tempêtes, au lieu de les calmer; quand ſes miniſtres la feront connoître par des vengeances, bien moins que par des bienfaits. Un de ces bienfaits que ce peuple attend de ceux qui le gouvernent, c'eſt de lui faire, par un acte régulier, ſolemnel & vraiment irréfragable, conſacrer le code républicain auquel ſon bonheur & ſon repos ſont eſſentiellement attachés; non tel qu'il lui a été préſenté par des réformateurs imprudens qui s'étoient efforcés d'y introduire tous les fermens de diſcorde dont ils étoient animés, mais purgé des imperfections que l'expérience a conſtatées, dépouillé ſur-tout de ces conceptions biſarres des novateurs, faites pour nuire à la tranquillité des peuples ſans ajouter à leur félicité, & digne en un mot de la nation dont il doit fixer la deſtinée. L'ordre conſtitutionnel eſt une garantie qu'elle a droit de vous demander contre l'arbitraire, & contre le goût non moins funeſtes des innovations..... Le port eſt auprès de vous; une lumière conſolante vous l'a montré; une main généreuſe & puiſſante prépare autour de vous les circonſtances qui vous indiqueront le moment favorable pour y entrer; mais ce port, c'eſt la conſtitution, qui poſera la limite des prétentions de tous les partis, dont la marche régulière vous conciliera davantage l'affection de vos alliés, & la conſidération de vos ennemis....."

Suivant des lettres de Parme du 25, le roi de Sardaigne n'en étoit pas encore parti. Le roi, la reine, le duc de Chablais & le duc d'Aoſte, ſe montrent quelquefois dans les rues, vêtus fort ſimplement; on les voit plus fréquemment à l'Egliſe. L'eſcorte françoiſe & piémontoiſe qui a conduit la famille royale à Parme, s'y trouvoit encore le 25.

On apprend que les Autrichiens viennent d'être renforcés ſur les frontières de la Ciſalpine, notamment par de la cavalerie. On dit que le général Maſſena a écrit de la Suiſſe au général Moreau, qu'il attaqueroit les Autrichiens, auſſitôt que les troupes Ruſſes ſe ſeroient jointes à eux; mais ce ſont des bruits publics.

Digitized by Google

La division du général Victor qu'on avoit dit, destinée à une expédition contre Livourne, est cantonnée depuis quelques jours le long du Pô, dans le Parmesan, & le Modènois. Le quartier-général est à Casal-Maggiore, (audessous de Cremone): elle fait partie de l'aile droite de l'armée du général Joubert, dont le quartier-général est à Reggio. L'aile gauche commandée par le général Moreau, s'étend depuis la Valteline, jusque vis-à-vis de Vérone. On apprend que son quartier-général est à Brescia, & qu'il a avec lui le général Montrichard, comme chef de l'état-major. — Le général Miollis, qui commande le corps d'observation établi à Sarzana, en est parti le 27 décembre pour Massa, qui paroît être le rendez-vous des troupes qui doivent agir contre Livourne. Il dit, en partant, aux officiers liguriens, de se tenir prêts à marcher, attendu qu'il devoit agir sous peu. — On infère de cette position des troupes qu'il n'y aura qu'une seule colonne qui agira contre les Napolitains à Livourne, & l'on en conclud que les françois n'entreront pas hostilement dans le Grand-Duché de Toscane, comme le bruit en a couru depuis quelques jours, d'après la supposition que le général Joubert devoit entrer en Toscane avec une forte colonne, par le Duché de Modène, tandis que le général Miollis y entreroit par Massa.

Paris du 8 janvier.

Proclamation du département de la Seine. L'administration centrale du département de la Seine a fait connoître le dévouement des conscrits de son arrondissement; ils marchent en chantant à la victoire, tous les couleurs & les drapeaux de la liberté! Un petit nombre de fugitifs essaie cependant d'échapper à la gloire, à l'enthousiasme général. . . . Ils ont à protéger leur père à cheveux blancs, la mère qui les alaita, la compagne de leur enfance, une sœur adorée. . . . ils se cachent! Infortunés! la loi les appelle aujourd'hui; la loi les appelle aujourd'hui; la loi les frappera demain. . . . Objets des dégoûts, des mépris, iront-ils vivre chez l'étranger sous les lambeaux de la misère? Tourneront-ils un fer parricide contre le sein de leur patrie? Demanderont-ils un asyle aux assassins de l'Ouest? Ah! si quelque instant de foiblesse, si quelque séducteur adroit put les égarer un moment, qu'ils se montrent! la patrie ne les repousse point, l'honneur n'a pas fermé son temple, & le tambour qui les appelle prolonge encore ses roulemens.„

Un commissaire du gouvernement traçoit en ces termes, il y a un an, le tableau de la vie domestique de Toussaint-Louverture qu'il avoit visité dans son habitation. "j'y fus conduit, dit-il, par un de ses neveux. A mon arrivée, je ne trouvai sur l'habitation que la femme du général, avec laquelle je conversai. On vint pendant notre entretien, lui annoncer l'arrivée du général en chef. Au nom de son mari, je vis son visage s'épanouir; elle se leva pour l'aller embrasser. Revenus auprès de moi, ils s'assoient l'un à côté de l'autre. Aux premières paroles succéda un silence de quelques minutes, & je ne fus pas peu étonné de remarquer dans le maintien de l'un & de l'autre, dans l'expression de leurs physionomies, ces douces émotions qu'éprouvent deux jeunes amans. Je rompis ce silence pour témoigner au général combien j'étois flatté de le voir. Il me répondit par un sourire, me prit la main & embrassa encore une fois son épouse. Il me raconta presque tous les détails d'une vie domestique de vingt ans, semés de traits du plus grand intérêt, parmi lesquels j'en apperçus beaucoup qui décèlent l'homme fait pour influer sur le sort de ses semblables, & pour produire de grands résultats. "C'est moi, me disoit-il, qui ai choisi ma femme. Mes maîtres vouloient me marier avec de jeunes & fringantes négresses. J'ai toujours su résister aux volontés qui contrarioient mes goûts, dans l'idée que je me formois d'un heureux mariage. Jusqu'au moment de la révolution je n'avois pas quitté ma femme une heure. Nous allions travailler à notre place (portion de terre qu'on donnoit aux noirs, pour y cultiver eux-mêmes les racines nécessaires à leur nourriture) en nous tenant la main; nous revenions de même; à peine nous appercevions-nous des fatigues du jour. Le ciel a toujours béni notre travail, car non-seulement nous nagions dans l'abondance, & nous faisions des épargnes, mais nous avions encore le plaisir de donner des vivres aux noirs de l'habitation, lorsqu'ils en manquoient. Les dimanches & les fêtes, nous allions à la messe, ma femme, moi & tous nos parens De retour à la case, après un repas agréable, nous passions le reste du jour en famille, & nous le terminions par la prière que nous faisions en commun. Au moment de la révolution, ma plus grande peine fut de quitter ma femme; & je ne me suis battu avec courage, & n'ai eu l'esprit libre pour toutes mes opérations, que lorsque je savois ma femme en sûreté. Je n'ai été par-

Digitized by Google

faitement heureux qu'après avoir acquis pour elle cette retraite où je viens paſſer les momens les plus agréables, & me ſoulager des inquiétudes des affaires publiques.,,... Tout reſpire l'ordre & la décence dans la maiſon du général Touſſaint. Son épouſe, malgré le ſoin qu'elle prend de ſon ménage, travaille encore elle-même à la culture des cafés. Touſſaint m'a montré une partie de ſon terrein cultivé par elle & par les femmes qui la ſervent. La citoyenne Touſſaint a environ quarante ans; & quoique la plus groſſe femme que j'aie vue à Saint-Domingue, l'enſemble de ſa perſonne n'eſt pas désagréable; ſa phyſionomie eſt douce & exprime la candeur; elle paroît avoir la modeſtie d'un fille de vingt ans. Tout ce qui l'entoure partage ſes mœurs ſimples. Je n'ai quitté qu'avec regret cette charmante ſolitude; mais le départ du général en chef, hâté par l'arrivée des dépêches qui l'appelloient à ſes fonctions, mit fin à mon heureux ſéjour; & je me rendis au Cap.,,

Conſeil des 500. — Séance du 6 décembre.

Le conſeil renvoie à la commiſſion des finances un mémoire préſenté par un citoyen ſur les moyens d'établir des monts-de-piété dans tous les départemens, ſans avoir recours au tréſor public ni à aucune maiſon de banque.

Portiez (de l'Oiſe), par motion d'ordre, rappelle que ſur un meſſage du directoire, transmis à la fin de la derniere ſeſſion, Talot, au nom d'une commiſſion, préſenta un rapport ſur l'établiſſement d'un corps de vétérans ruraux. L'orateur s'étonne qu'un projet auſſi important n'ait pas encore été ſoumis à la diſcuſſion; il ajoute, que s'il eût été converti en loi, on n'auroit pas vu ſe multiplier journellement les aſſaſſinats & les brigandages dans toute la république; il demande que le conſeil s'occupe de cette diſcuſſion dans la décade prochaine. — Abolin obſerve que le projet de Talot fut renvoyé dans le tems à la commiſſion foreſtiere, & qu'il fut jugé impolitique d'enrégimenter 50 mille vétérans ruraux; qu'au ſurplus, les fonctions de ces vétérans ruraux étant celles des gardes champêtres, la commiſſion foreſtiere, à qui cet objet fut renvoyé, demeure chargée de ce rapport. — Talot demande que le conſeil entende ce rapport dans la décade prochaine. — Adopté.

Rolin ſoumet à la diſcuſſion un projet de réſolution ſur le retirement des anciennes monnoies de billon, de cuivre & de métal de cloches. Il lit l'article premier du projet, qui eſt adopté comme il ſuit: Toute l'ancienne monnoie de billon ou de cuivre qui ne ſeroit pas frappée au type républicain, ainſi que toute monnoie de matiere de cloches, ſeront progreſſivement retirées de la circulation, & ne pourront être admiſes en payement des contributions pour leur valeur nominale que juſqu'au premier nivoſe prochain. Toutefois elles ne ſeront reçues que juſqu'à concurrence du cinquieme de la ſomme à payer: les quatre autres cinquiemes devront être en matiere d'or & d'argent. — Lecomte & pluſieurs autres membres repréſentent combien il ſeroit dangereux, dans un moment où les ſignes repréſentatifs ſont ſi rares, de faire diſparoître cinquante millions de la circulation; d'ailleurs, ce projet va faire ſubir une perte conſidérable à la monnoie, qui ſe trouve en plus grande partie entre les mains des pauvres. Les opinans demandent donc que le retirement n'ait lieu que quand on aura fabriqué aſſez de cuivre républicain pour remplacer ſur le champ celle qu'on retirera. — D'après ces obſervations, le conſeil renvoie le tout à ſa commiſſion, même l'article adopté, & ajourne indéfiniment.

Séance du 7.

Organe d'une commiſſion, Manſort fait un rapport ſur les différens meſſages du directoire relatifs aux émigrés naufragés à Calais. L'orateur trace d'abord l'hiſtorique des faits; il rappelle que le 23 brumaire an 4 (12 novembre 1795) trois vaiſſeaux naviguant ſous pavillon danois, mais chargés au compte des Anglois, firent naufrage ſur nos côtes. Ces vaiſſeaux transportoient les légions Choiſeul & d'Efſuing. Le directoire penſe que les Anglois qui ſe trouvoient parmi les naufragés devoient être traités comme priſonniers de guerre, & que les François devoient être jugés comme émigrés. L'émigration de ces individus étoit non-ſeulement conſtatée, mais même toutes les pièces trouvées ſur eux atteſtent qu'ils avoient porté les armes contre leur patrie, & ſe diſpoſoient encore à combattre contre elle. On trouva ſur l'un d'eux un engagement ainſi conçu: „ Je m'engage de ma propre volonté pour ſervir contre les régicides françois, dans le régiment de Choiſeul au ſervice de S. M. Britannique, & je reconnois avoir reçu la ſomme de ſix livres. Fait à Tournai, le 3 mars 1794. „ L'orateur entre enſuite dans de longs détails pour démontrer, par la conduite même du tribunal de caſſation & du corps législatif, que ces conſpirateurs avoient des complices parmi les membres de ce tribunal & des deux conſeils. Il rappelle cette loi adoptée aux anciens ſur le rapport de Portalis, & qui portoit que ces émigrés ſeroient réembarqués & déportés en pays neutre. Il ajoute que, malgré tous les efforts qu'a pu faire la commiſſion, on n'a pu trouver les pièces qui étoient à la charge de ces individus; mais, quelle que ſoit la main perfide, ajoute-t-il, qui ait détourné ces pièces, celles qui reſtent ſont plus que ſuffiſantes pour prouver que ces individus étoient émigrés & avoient porté les armes contre leur patrie; votre commiſſion a penſé que vous deviez leur appliquer l'art. 19 de la loi du 19 fructidor qui ordonne la déportation en pareil cas, mais modifier cet article de manière à concilier la ſûreté de la république avec l'indulgence qui dicta cette loi, & à obtenir la certitude que ces individus, après avoir été déportés, ne reviendront pas en France conſpirer de nouveau; nous vous propoſons la réſolution ſuivante: 1°. La diſpoſition de l'art. 19 de la loi du 19 fructidor ſera applicable aux individus déſignés dans la loi du 15 thermidor, ſauf les modifications ci-après. 2°. Leur déportation hors du territoire de la république ſera effectuée à la paix générale. 3°. En attendant, ils ſeront transférés & détenus outre-mer ſous bonne & ſûre garde. 4°. En cas d'évaſion, ils ſeront jugés & punis comme émigrés.

Digitized by Google

Lecointe-Puiraveaux : Il me semble qu'on n'a pas saisi la différence qui existe entre les émigrés dont il s'agit, & ceux avec lesquels vous avez usé d'indulgence au 18 fructidor. Rien ne prouvoit que les premiers eussent porté les armes contre leur patrie; le crime de ces derniers est constaté. Mais de ce qu'au 18 fructidor le corps législatif crut qu'il étoit d'une bonne & saine politique de ne pas user de toute la rigueur des lois contre les émigrés, s'ensuit-il que vous deviez user de la même indulgence envers des hommes qui s'étoient embarqués en Angleterre pour venir porter le fer & le feu dans leur patrie ? Ne seroit-il pas dangereux de les déporter dans les circonstances actuelles ? Etes-vous sûrs de la mer ? Les Anglois ne montreront-ils pas pour ces conspirateurs le même intérêt qu'ils ont déjà montré en faveur de Pichegru, Willot & autres ? Si vous ne voulez pas exécuter les lois pénales contre les émigrés, si vous voulez user encore cette fois d'indulgence, du moins songez un peu plus à la sûreté de la république. Je demande que vous arrêtiez en principe que ces individus seront détenus dans un château fort jusqu'à la paix générale, & qu'à cette époque il sera statué sur leur sort par le corps législatif.

Manfort répond aux observations du préopinant, & soutient que le projet de la commission remplit beaucoup mieux le but qu'on se propose. — Lecointe-Puyraveaux : Les lois qui condamnent les émigrés à la peine de mort étoient antérieures à la constitution. On invoque ici, représentans, la loi du 19 fructidor; s'il faut dire ma pensée tout entière, je dirai que le corps législatif n'avoit pas le droit au 18 fructidor d'user de tant d'indulgence envers les émigrés, & qu'il a violé la constitution; mais le salut public commandoit cette mesure, cette considération le rendoit excusable. Aujourd'hui les circonstances ne sont plus les mêmes; je dois dire tout ce que je sais: Un homme chargé de la procuration de ces émigrés, a été voir plusieurs représentans; il m'a dit: Déportez ces hommes, ils ne demandent pas mieux que de quitter la France. — Oui sans doute, pour y revenir bientôt. — Je demande que vous adoptiez ma proposition. — Saint-Horent pense qu'il est plus conforme aux principes de renvoyer ces individus pardevant une commission militaire. Il se fonde sur ce que le corps législatif n'a pas le droit d'appliquer les lois sur les émigrés. — Blin combat la proposition de Saint-Horent.—Le conseil adopte celle de Lecointe.

Chazal, à la suite d'un rapport sur la remise de la peine à faire subir aux conspirateurs qui révèleroient leurs complices, présente un projet de résolution dont voici la substance : " Tout conspirateur qui fera des révélations d'un intérêt majeur, pourra obtenir du corps législatif ou la modération de la peine, ou la remise entière, ou même une récompense suivant l'importance de la révélation. „ — Impression & ajournement.

Duplantier fait adopter le reste de son projet sur la tenue des assemblées primaires.

N. B. Le conseil des anciens a rejeté la résolution qui établit un droit de greffe.

Brunn du 5 janvier.

La première colonne du corps auxiliaire de troupes russes, s'est mise en marche le 1, & la seconde, le 3 de ce mois (*). S. M. l'empereur a fait témoigner sa satisfaction à tout le corps, en faisant remettre aux généraux & officiers de riches présens, & distribuer à chaque bas-officier 2 florins, & à chaque soldat un florin. Le comte de Rosemberg, commandant en chef, a reçu une tabatière d'or, enrichie du portrait de S. M. I. & de diamans d'une grande valeur. L'effectif de ces troupes, est d'environ 24511 hommes : il y a 3 lieutenants-généraux, MM. de Lwow, de Milaradowiz, & de Chweykowski; 5 généraux-majors, MM. de Tirkow, de Ferster, de Kosin, de Dalheim, de Szererorw : 8 colonels : 14 lieutenans-colonels, 42 majors, 69 capitaines, 59 capitaines d'état-major; 131 premiers-lieutenans; 154 sous-lieutenans, 68 enseignes, & 1292 bas-officiers : 8 quartiers-maîtres, 10 auditeurs, 10 popes, 10 chirurgiens.

Francfort du 12 janvier.

On apprend de Hambourg que le directoire du Cercle de Basse-Saxe (Brandebourg, Hanovre & Brunswick) a refusé de se mêler de l'affaire de Napper-Tandy & Blackwel; ces officiers sont toujours détenus, en attendant une réponse de la cour de Londres, à une note que le sénat de Hambourg lui a adressée pour lui notifier les démarches faites par le gouvernement françois au sujet de ces prisonniers.

Le général baron de Werneck est, dit-on, appellé en Portugal, pour y commander en chef l'armée de S. M. T. F. à la place du feu prince de Waldeck.

On mande de Vienne que S. M. l'Empereur a dispensé les Grisons des dispositions de l'ordonnance du 14 décembre, relative aux obligations de la Banque de Vienne.

(*) La gazette de Brünn qui nous fournit ces détails, ne dit pas quelle direction ces troupes ont prise.

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Mardi 15 Janvier 1799. (N°. 15.)

Conſtantinople du... décembre.

Le commodore Hood vient d'envoyer ici une infinité de lettres nouvellement interceptées par ſon eſcadre. En voici une qui eſt ſignée D..... & qui paroît avoir été écrite par un officier ſupérieur de l'armée françoiſe. Elle eſt datée du Caire, le 27 thermidor (14 août), & contient quelques faits & obſervations remarquables parmi pluſieurs autres déjà connus.

„Cette lettre vous parviendra peut-être? Un de mes camarades la porte & s'embarquera ſur un neutre: d'ailleurs les anglois vainqueurs ſont cependant aſſez mal traités pour ne pouvoir tenir la mer, & laiſſeront, j'eſpère, pour quelque tems nos communications libres. Avec quelle ardeur nous le deſirons! Depuis quatre mois nous ignorons ce que ſont devenus nos parens, nos amis, ... Nous avions laiſſé la république entourée de factions, & à peine quelques gazettes inſignifiantes nous ſont-elles parvenues. Tous les couriers ont été ſaiſis: préſage bien ſiniſtre! Le ſeul convoi qui portoit Taillen, a été reſpecté. Si les dépêches du général ſont parvenues, vous aurez appris que je ſuis bleſſé. Quoique grave au premier coup-d'œil, ma bleſſure eſt aſſez légère. La balle a reſpecté la langue, le goſier, les vaiſſeaux ſanguins & la machoire gauche; la droite a ſeule été fracturée: elle l'a été avec éclat, mais aſſez heureuſement pour ne pas me défigurer. La plaie va à merveille, je puis parler, & j'eſpère dans quinz jours manger autre choſe que de la bouillie, ou plutôt manger; car depuis un mois, je ne fais qu'avaler. Les chirurgiens prétendent que les eaux de Barège me ſeroient néceſſaires, ſinon indiſpenſables; je crois qu'elles me ſeroient agréables, & j'étois très-diſpoſé à y aller; mais il eſt poſſible que le malheureux combat d'Aboukir ne rende la poſition de l'armée dangereuſe: & ſi cela eſt, ou que nous en ayons la perſpective à l'inſtant de la cicatrice, je reſterai; mon ſort ſera lié à celui de l'armée, quoique j'y ſerve avec peu & bien peu d'agrément, & quoique je ſois bien sûr qu'on ne me ſaura nul gré de ce ſacrifice.—La campagne que nous venons de faire, eſt ſans contredit la plus pénible qu'ayent jamais fait les françois. Nos marches forcées dans le déſert, ſous un ciel brulant, ſur un ſable plus brulant encore, notre diſette d'eau pendant trois jours, de pain pendant quinze, de vin pendant trois mois; expoſés à une rotiée perfide qui aveugloit les imprudens: tout cela eſt bien plus terrible que les batailles & les ſiéges. Il ne faut que de l'élan pour celles-ci, il faut pour celles-là du vrai courage, du courage de tête & d'ame. Nous n'avons eu que deux batailles & trois ou quatre combats, ou plutôt nous n'avons eu que des boucheries. Les Mamelouks n'avoient que de la bravoure; nous etions inſtruits & diſciplinés. Ils ſont venus ſe briſer ſur nos bataillons quarrés, leur imprudente valeur les a fait ſe précipiter entre deux de ces maſſes redoutables, & ils y ont trouvé leur tombe; le Nil étoit couvert de leurs cadavres, la terre en étoit jonchée; & nous comptions à peine quelques morts & quelques bleſſés. Vaincus & ſans autre eſpoir que de ſe ſauver, ils fuyent avec leurs bagages; ils ne ſont plus à craindre. La conſtance du courage ne ſauroit être l'apanage de l'ignorance; elle n'en poſſède que l'élan: d'ailleurs quelques forts élevés à l'entrée du déſert & aux débouchés de la Syrie, nous garantiront d'eux; & enſuite où peuvent ſe recruter ces amas d'eſclaves? Les Arabes Bédouins & les habitans ſont aujourd'hui nos ſeuls ennemis; les premiers ſont indeſtructibles, voleurs par profeſſion & par inſtitution reçue de race en race. Il ſeroit plus difficile de les civiliſer que de nous rendre ſauvages. Les liens de la ſociété leur ſont inutiles & plus peſants que les fatigues & cette vie affreuſe que l'habitude & l'ignorance les empêchent de trouver horrible. On ne peut que les éloigner, & l'on y réuſſira en rendant le pays à la culture, creuſent des canaux larges & profonds, & bâtiſſant quelques fortins de diſtance

Digitized by Google

en diſtance. Quant aux habitans, quelques têtes de Scheicks les ſoumettent bientôt.—L'Egypte ne reſſemble en rien à tout ce qu'en ont dit nos écrivains. Son ſol eſt fécond, mais point abondant. La nature n'y demande qu'à produire; mais c'eſt un terrain nud & preſqu'inculte. Les habitans dégradés par l'eſclavage, ſont retombés dans l'état ſauvage & n'ont gardé de la civiliſation, que la ſuperſtition & l'intolérance religieuſe. Je les ai trouvés parfaitement reſſemblant aux nations de la Mer du Sud, dépeintes par Cook & Forſter. En un mot ce pays-ci n'eſt rien quant à préſent; il n'offre que de grands ſouvenirs & de vaſtes, mais éloignées, eſpérances. Il ne valoit pas la peine d'être conquis dans l'état actuel des choſes; mais ſi des politiques & ſur-tout des adminiſtrateurs habiles s'en occupent dix ans, ſi nous y employons nos ſoins, ſi nous y ſacrifions ſes revenus, il deviendra la plus belle colonie de l'Europe & produira de grands changemens dans le commerce du monde. Où ſont-ils ces adminiſtrateurs? Nous avons ici l'homme capable de donner au gout d'Egypte la première & grande impulſion, mais perſonne capable d'adminiſtrer, quoi qu'en ait dit la bavarde déeſſe. Oh! combien de fauſſes réputations ſe ſont faites en Italie, & que de piédeſtaux qui reſteront ſans ſtatues! D'ailleurs le François dont l'impétuoſité convenoit pour cette conquête, ſera-t-il aſſez patient pour attendre? Toujours preſſé de recueillir, laiſſera-t-il mûrir dix ans, &, comme le ſauvage de Monteſquieu, ne coupera-t-il pas l'arbre pour avoir le fruit? Les premières meſures me donnent le droit de le craindre.

„ J'ai jusqu'au bout de ma lettre différé de vous parler du malheureux Desnatez, Il eſt pris par les Bedouins depuis plus d'un mois, & depuis cette époque on ignore ce qu'il eſt devenu. Ces voleurs ne l'auront pas tué, mais s'il a été préſenté aux Mamelouckes, il eſt perdu; ſi non & qu'il ait pu réſiſter aux fatigues & aux mauvais traitemens, nous l'aurons peut-être. Nous nous accrochons tous à ce brin d'eſpérance, mais il eſt bien faible. La perte d'un camarade eſt ici bien ſenſible, mais ſurtout la ſienne: ſa franchiſe, ſon cœur & ſes ſentimens m'avoient inſpiré pour lui une amitié qu'il partageoit; c'étoit le ſeul ami de mon âge que j'euſſe ici. Je ne tiens plus maintenant qu'à Gurieux. La guerre a été bien funeſte à l'état-major; il n'y avoit plus avant-hier que 4 adjoints en état de faire le ſervice, 2 ont été pris, 2 tués, 4 ou 5 bleſſés. Jamais huſſards ne firent un ſervice pareil au nôtre, même lorſque leurs combats étoient.... Je me rappelle d'une vive partie de plaiſir que nous fîmes cinq ſur la plus haute montagne de Toulon, de cinq je reſte ſeul.

„ Adieu, je vous embraſſe de tout mon cœur. J'embraſſe ma tante, il me tarde bien fort de vous revoir l'un & l'autre. Je voulois acheter des ſchals pour elle, mais la caravanne a été détournée par les Beys, & le peu qui reſtoient ici ont été enlevés à un prix fou, on les achetoit 25 à 30 louis, & ils étoient aſſez communs. Je ſerai donc réduit à lui porter du caffé Mocka. Adieu, mes reſpects au citoyen & la citoyenne Lacepede, au général Clark, à Broſtaut, au general Servan &c. Rappellez moi au ſouvenir de Davignau, Deſages, Decos, Charles Marois Marechaski &c. &c. *Signé* D. „

(Nous obſervons au correſpondant de Conſtantinople, qui ſe plaint de nous, que nous n'avons trouvé dans le paquet mentionné dans notre N°. 282, que 2 ou 3 bulletins de quelques lignes, contenant des faits ſans date, & qui depuis ont été reconnus faux. — Le paquet beaucoup plus volumineux que nous recevons de lui en ce moment, ne contient, outre la lettre dont on vient de lire l'extrait, qu'une copie à la main du 1er N°. de la gazette d'Egypte, déjà connu dans toute l'Europe; & un apperçu (ſous la date du 25 ſeptembre) de la ſituation de l'armée françoiſe en Egypte, où nous avons remarqué ce paſſage: l'*incendie du port vieux d'Alexandrie l'a frappée mortellement*. Nous demandons à l'anonyme ſi c'eſt pour ſe créer un titre à ſe plaindre de nous, qu'il nous adreſſe des pièces auſſi inadmiſſibles & d'auſſi vieille date? Nous avons cru un inſtant que le paquet que nous venons de recevoir avoit été retardé de quelques mois: mais nous remarquons que l'anonyme avoit connoiſſance à Conſtantinople des N°s de notre journal des premiers jours d'octobre, & par conſéquent ſon envoi eſt poſtérieur aux premiers jours de novembre; il eſt même vraiſemblable qu'il n'eſt parti de Conſtantinople que vers le 10 décembre, & arrivant à Mannheim le 14 janvier. Il nous ſemble qu'à cette époque, on devoit avoir à Conſtantinople des nouvelles plus fraîches d'Egypte; & nous aurions préféré que l'anonyme nous eût envoyé les nouvelles communiquées officiellement par la Porte Ottomane, ſur les ſuites des combats de Murad-Bey, l'émeute du Caire, & autres événemens, dont le public d'Europe eſt impatient depuis un mois de connoître les réſultats. Enfin nous obſervons à l'anonyme, que ſi nous publions des pièces qui lui déplaiſent, nous n'en publions aucune de ce genre qui ſoit anonime; qu'à l'égard des faits, nous n'admettons que ceux qui nous ſont transmis par des correſpondans connus, & qui nous paroiſſent vrais; & qu'au reſte nous ne voyons pas quel rapport il peut y avoir entre les *principes* dont parle l'a-

Digitized by Google

nonime, & des faits purement historiques; entre la morale des nations, & l'incendie du port d'Alexandrie ou le prétendu combat naval de Candie. L'anonyme voudroit-il nous persuader qu'il suffit à un journaliste, pour obtenir la réputation d'*avoir des principes*, de concourir à propager pendant 8 ou 15 jours, une fausse nouvelle? Voilà, certes, un grand service rendu à l'état social! Et l'Europe est sans doute fort redevable aujourd'hui à ces hommes *à principes*, qui depuis 7 ou 8 ans lui ont débité tant de fables!)

Paris du 10 janvier.

Les journaux semi-officiels viennent de publier les détails suivans sur l'émeute qui eut lieu au Caire le 30 vendémiaire (19 octobre), & le 1er brumaire (20). *Ils assurent qu'ils* ont été transmis *par des témoins oculaires.* "Au Grand-Caire *le 30 vendémiaire.* Averti d'une sédition *tramée sourdement*, le général s'efforça d'en prévenir les effets; mais ce fut inutilement. Le 30 vendémiaire au matin, le général Dupuy, commandant la place du Caire, instruit qu'un rassemblement se formoit à la grande mosquée, *monta lui-même* à cheval, à la tête de douze dragons, pour le dissiper. Les turcs disoient dans la ville que le mécontentement causé par les impôts en étoient la seule cause. Cependant le général Dupuy arriva à la grande mosquée & voulut dissiper les séditieux, qui grossirent à chaque instant; mais il les trouva récalcitrans, & bientôt il éprouva leur colère; ayant voulu les repousser par la force il fut assailli ainsi que *son escorte* par une multitude, & blessé mortellement en deux endroits. Quelques dragons périrent, & les autres le conduisirent chez lui où il mourut deux heures après. Ce fut là le signal de la sédition, & dès cet instant, les turcs se portèrent en foule à la grande mosquée où ils se retranchèrent armés de lances, pieux & de quelques armes à feu. Leur trâme étoit bien ourdie; ils ne se bornèrent pas à s'y rassembler en grand nombre, mais chaque mosquée particulière étoit pour eux une forteresse où ils s'enfermoient, & d'où ils dirigèrent l'attaque ou la défense. Bientôt la générale battit, & les troupes furent sur pied; la nouvelle de la mort de Dupuy donna aux soldats un vif desir de le venger: tout le monde prit les armes, chaque français se joignoit à un corps de troupes quelconque. Le général en chef fit marcher un bataillon vers la grande mosquée où les turcs étoient au nombre de 80 mille (c'est beaucoup); on les somma de se rendre, mais ils s'y refusèrent opiniâtrement; alors la citadelle tira sur la ville & principalement sur cette mosquée où quelques bombes tombées portèrent l'effroi & le désespoir. On dispersa dans la ville plusieurs bataillons qui se dirigeoient sur les autres mosquées, où s'étoient formés d'autres rassemblemens. On les attaqua en même tems, & ils furent également repoussés; réduits à s'y enfermer, ils connurent, mais trop tard, leur imprudence. Les françois enfoncèrent les portes & en firent un terrible carnage; cependant quoique défaits, ils n'étoient point abattus, & le nombre des morts étoit remplacé par de nouveaux téméraires. Cette journée fut sanglante, mais la suivante le fut plus encore. Tout ce qui étoit trouvé armé d'un bâton ou d'un pieu, cessoit de vivre: de leur côté, les turcs avoient déjà assassiné quelques françois trouvés seuls dans les rues; l'espoir du pillage les animoit, & les portoit dans des maisons habitées par des françois; celle du général Cafarelli fut entièrement pillée, sa garde & ses gens égorgés. Le 2 brumaire, il y eut encore quelques ressentimens de la journée de la veille, mais le soir tout fut calme, & la tranquillité commença à renaître. On évalue leur perte à 5 ou 6 mille, & celle des franç. à cent hom. tués & plusieurs blessés, principalement par les grosses pierres que les habitans leur jettoient de leurs toits. Dans cette affaire, les Grecs domiciliés au Caire, ont donné les plus grandes preuves de courage & d'attachement pour les françois. Un d'eux, nommé Barthélemy, se distingua particulièrement, & reçut du général en chef des marques de bienveillance. Ils ne se bornèrent pas à défendre notre cause; mais ils déclarèrent encore ceux qui, ayant pris les armes, avoient échappé par la fuite; ils firent un grand nombre de prisonniers, & tout ce qui fut reconnu coupable, ne put échapper à la mort. Quelques grouppes de séditieux sortirent armés de la ville, espérant d'échapper par une prompte fuite; mais ils furent doublement malheureux; les arabes du désert, également ennemis de ce qui est étranger à leur tribu, les pillèrent, & le général d'Anourt, à la tête de la cavalerie, les poursuivit

Digitized by Google

vigoureuſement. On préſumoit, à juſte titre, que les chefs de la religion étoient, de concert avec les Mamelouks, les inſtigateurs de la révolte. On en fut convaincu par des preuves non équivoques, & on s'aſſura de quelques-uns. Dans les recherches qu'on fit, on trouva pluſieurs Mamelouks cachés dans des maiſons de turcs; d'autres s'étoient traveſtis ſous des déguiſemens de femme; tous ceux qui ont été découverts par la ſurveillance des françois & des grecs réunis, ont été arrêtés & punis en conſéquence de l'arrêté du général en chef antérieur à cette époque. „

Championnet, général en chef de l'armée de Rome, à l'armée. Au quartier-général de Rome, le 28 frimaire (18 décembre), an 7. Camarades, il eſt une conquête précieuſe que vous avez faite en entrant dans Rome, après avoir mis en fuite l'ennemi: c'eſt une infinité d'objets du plus grand prix, monumens des arts & des ſciences dont les napolitains avoient formé des magaſins, & que dans leur fuite rapide ils n'ont pas eu le tems d'emporter; les ſtatues, les tableaux que vous avez conquis au prix de votre ſang ſur l'ennemi, ſont une propriété de l'armée. Je crois remplir ſon vœu en les offrant en votre nom à notre gouvernement; dans tous les tems ils ſerviront de monument de votre gloire & de votre valeur; en entrant dans les Muſées de la France, chacun de vous contemplera ces chefs-d'œuvres, & pourra dire avec orgueil: Et moi auſſi, j'ai contribué à embellir ma patrie. *Signé*, Championnet. „

Des lettres des départemens du midi, annoncent que la mer eſt rentrée dans ſon lit ordinaire du côté d'Aigues-Mortes, que la plaine immenſe qu'elle avoit couverte, eſt redevenue propriété du continent.

Lucerne du 7 janvier.

Les lettres de Milan du 4, confirment que ſi les François marchent contre les Napolitains à Livourne, ce ne ſera que du conſentement du Grand-Duc, & ſans rompre l'harmonie qui ſubſiſte entre ce Prince & la République françoiſe. On eſpéroit même à Florence, d'après des lettres de cette ville du 25, que les Napolitains évacueroient volontairement Livourne. Ceux qui craignoient qu'une invaſion des François en Toſcane, ne rendît inévitable une guerre entre l'Autriche & la France, croyent aujourd'hui à la continuation de la paix: & l'on ne doute pas d'ailleurs que le gouvernement françois n'accepte la médiation de l'Autriche pour un traité de paix avec le Roi de Naples.

On dit que le cit. Pérochel a reçu aujourd'hui de Milan la nouvelle offeielle de l'entrée des François à Naples.

Londres du 1 janvier.

(Par la voie de France.)

Le Parlement a prorogé la ſuſpenſion de la loi *habeas corpus*.

Sir Th. Grenville qui s'étoit embarqué à Yarmouth pour le continent, eſt rentré dans ce port le 29 décembre, après avoir été neuf jours en mer. On l'attend ici aujourd'hui ou demain.

Il y a eu à Dublin des aſſemblées nombreuſes, où différentes pétitions ont été rédigées contre le projet de réunir l'Irlande à l'Angleterre. Le parti dit *orangiſte*, s'agite beaucoup pour faire avorter ce projet.

Les Irlandois-Unis recommencent à remuer dans différens comtés, notamment dans les comtés de Down, de Kildare & d'Antrim. On n'eſt pas ſans inquiétude pour la tranquillité de notre ville. Le général commandant à Dublin, vient de faire publier l'ordre ſuivant: „Attendu que le bruit ſe répand que des proſcrits déſeſpérés, des hommes déjà proclamés hors de la loi, cherchent à troubler la tranquillité de ce pays, & à porter le peuple à une nouvelle inſurrection, faiſons ſavoir par ces préſentes qu'il ſera exercé une vengeance éclatante, tant ſur les perſonnes que ſur les propriétés de tous ceux qui ſeront convaincus d'être complices de procédés auſſi atroces. La tranquillité publique exige que l'on ſéviſſe contre les rebelles; & on prie le peuple de conſidérer d'avance dans quel abîme de misères il va ſe précipiter. Il ne ſauroit plus y avoir de confiance mutuelle entre les Irlandois aſſociés, depuis qu'il s'eſt gliſſé parmi eux, comme amis, des hommes qui connoiſſent tous leurs projets, ſans qu'ils puiſſent eux-mêmes être découverts. On n'écoutera plus la voix de l'humanité que des coupables voudroient faire valoir en faveur d'une famille éplorée. Le crime ſera regardé comme d'autant plus grand qu'il aura entraîné la ruine des innocens. Que cet avertiſſement ne ſoit donc pas ſans effet. Ceux qui l'auront mépriſé ſont reſponſables de tout ce qui peut arriver. „

Tous les majors de brigades, dans tous les comtés de l'Irlande, viennent de recevoir l'ordre de ſe rendre, ſans délai, à leurs poſtes reſpectifs, & d'adreſſer au gouvernement un état exact des forces dont ils pouvent diſpoſer.

Ratisbonne du 9 janvier.

Hier à midi la note des miniſtres françois du 2, au ſujet des troupes Ruſſes, dont on avoit déjà connoiſſance par des lettres particulières, arriva officiellement ici; elle fut portée à la dictature dans l'après-midi, & demain la Diète s'aſſemblera extraordinairement, pour délibérer ſur cet objet.

Francfort du 12 janvier.

Quoique le nombre des troupes qui forment le blocus d'Ehrenbreitſtein, ſoit beaucoup diminué, cependant cette forteresſe eſt toujours auſſi étroitement reſſerrée qu'auparavant. On ignore juſqu'à préſent quel a été l'objet de la miſſion de Mrs les majors de Faber & Spiegel, qui paſſèrent le 4 de ce mois du Thal à Coblence, & eurent un entretien avec le général françois Dallemagne. Les François continuent de preſſer la rentrée des contributions ſur la rive droite.

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Mercredi 16 Janvier 1799. (N°. 16.)

Livourne du 28 décembre.

Le 23, il parut à la vue de notre port un nombreux convoi de bâtimens de guerre & de commerce ; mais le mauvais tems ne lui permit d'introduire dans le port que 3 vaiſſeaux de ligne, (2 anglois, 1 portugais) une frégate, un bricq & 5 vaiſſeaux marchands. On ſignala encore quelque tems le reſte du convoi, notamment 3 vaiſſeaux de ligne; mais battu par le vent contraire, il gagna le large, & n'a plus été vu depuis; il eſt ſeulement arrivé un vaiſſeau de guerre anglois.

(Il paroît que l'eſcadre angloiſe qui a paru devant Livourne le 23, fait partie de celle qui a levé le blocus de Cadix le 15: car des lettres antérieures de Livourne avoient annoncé que les vaiſſeaux de l'eſcadre de Sir Nelſon, qui en étoient ſortis le 12, y étoient rentrés le 17.)

Paris du 10 janvier.

Arrêté du général Championnet. Du quartier-général de Rome, le 28 frimaire (18 décembre). " Le général en chef inſtruit qu'il exiſte dans Rome une infinité de magaſins renfermant des monumens des arts & des ſciences ſur leſquels ſont appoſés des ſcellés aux armes du Roi de Naples; conſidérant que l'abandon que l'ennemi a fait de ces magaſins, n'eſt qu'une ſuite de la marche rapide & valeureuſe de l'armée françoiſe, arrête: Art. 1er. Tous les magaſins renfermant des objets d'arts & de ſciences, ſur leſquels ont été appoſés les ſcellés aux armes du Roi de Naples, ſont déclarés de bonne prise & deviennent propriété de l'armée françoiſe de Rome. II. Les cit. Arcambal, commiſſaire-ordonnateur en chef de l'armée, Romieux, mon aide-de-camp, & Joubert frères, banquiers de Rome, ſont chargés de lever les ſcellés appoſés ſur leſdits magaſins, de dreſſer inventaire des objets qu'ils renferment, & de les remiſer dans les ſalles les plus propices du château St. Ange. III. L'inventaire dreſſé, leſdits objets ſeront encaiſſés, & adreſſés au directoire exécutif de la république françoiſe, au nom de l'armée de Rome, IV. Les citoyens Joubert ſont chargés de faire tranſporter leſdits objets à Paris. V. Le préſent arrêté ſera mis à l'ordre de l'armée, imprimé & affiché dans la ville de Rome; des copies en ſeront adreſſées au directoire exécutif de la république françoiſe, aux miniſtres de la guerre & de l'intérieur. *Signé*, Championnet. "

Dans les derniers rapports de l'armée de Championnet, il n'eſt fait aucune mention de la diviſion du général Ruſca, ni de ce qui s'eſt paſſé aux environs d'Ancone & ſur le Tronto, depuis le 30 novembre. Il ſembloit que c'étoit la diviſion de Ruſca, qui étoit deſtinée à pénétrer dans l'Abruzze; & c'eſt effectivement un détachement de ſon corps qui a pris le fort de Civitella ſur la frontière de l'Abruzze. Mais il n'a plus été queſtion de lui depuis ce moment; & l'on ſait que c'eſt le général Lemoyne, qui a pris poſſeſſion d'Aquila, capitale de cette province. Le général de brigade Hilarion Point a écrit d'Aquila le 18 décembre au général Chabert, membre des 500, une lettre qui fournit quelques détails intéreſſans ſur cette expédition. " Les provinces de l'Abruzze, dit-il, ſont en notre pouvoir; & hier à 9 heures du ſoir, nous ſommes entrés à Aquila, capitale de cette province, en chaſſant devant nous la levée en maſſe napolitaine. Ces fuyards, en entrant à Aquila, y ont jeté l'épouvante, & ils en ont fermé les portes. Le général de diviſion Lemoyne a envoyé un parlementaire au commandant des troupes napolitaines, en le ſommant de lui livrer la place, & en lui déclarant qu'il le rendoit reſponſable de tous les malheurs qui alloient fondre ſur cette ville. Mais ne recevant pas de réponſe à l'heure preſcrite, les troupes ſe ſont approchées de la place, en ont enfoncé les portes, & nous ſommes entrés dans la ville. On s'eſt emparé de ſuite des poſtes & des places; on a fait défenſe aux habitans de ſe mettre aux fenêtres; la plupart d'entr'eux ont été ſurpris le lendemain matin de nous trouver maîtres de la ville: le fort s'eſt-rendu ce matin à diſcrétion; nous y avons

Digitized by Google

trouvé beaucoup de munitions de guerre, & nous y avons mis de ſuite une forte garniſon. Les hautes montagnes dont l'Abruzze eſt hériſſée, ſervent de barrière à ce pays que la nature ſemble avoir fortifié. Nous avons fait, pour arriver à Aquila, 36 milles (12 lieues), dans des gorges & des défilés très-difficiles; & nous avons traverſé les plus hautes montagnes des Apennins; cependant les ſoi-diſant volontaires de ces provinces occupoient les hauteurs & nous inquiétoient dans notre marche. Nous avons détaché quelques compagnies, & celles des tirailleurs ont grimpé ſur les hauteurs, les ont débuſqués, & nous ſommes arrivés à Aquila. Nous enfilons la grande route de Naples, où ſans doute nous ne tarderons pas d'arriver.... On a mis en liberté pluſieurs patriotes détenus dans le fort de cette place pour cauſe d'opinions démocratiques, entr'autres le nommé Jordan, détenu depuis quatre ans dans ledit fort, accuſé d'avoir préſidé un club particulier à Naples: c'eſt un jeune homme rempli d'eſprit & un grand mathématicien.„ — Le général Point parle auſſi d'une proclamation du roi de Naples, qui avoit été affichée 5 ou 6 jours auparavant dans les deux Abruzzes, & par laquelle S. M. invitoit les habitans, au nom de la monarchie, de la religion, de l'honneur de leurs femmes & de leurs filles, de rappeller la bravoure de leurs ancêtres (les Samnites) de ſe lever en maſſe, & de courir ſus aux françois: "Braves Samnites, y eſt-il dit, vous peuple ſi belliqueux, vous êtes 700 mille, imitez vos ayeux, marchez...„ Il paroit d'après cela, qu'on a voulu faire dans ce pays un nouvel eſſai de la levée en maſſe, mais qu'il n'a pas eu plus de ſuccès qu'en France, en Piémont, &c. Il eſt aujourd'hui reconnu que le peuple levé en maſſe, n'eſt vraiment dangereux pour une armée que lorſqu'elle a été diſperſée par une autre armée régulière.

Voici la lettre que le miniſtre a écrite le 28 décembre aux commiſſaires des ports, au ſujet de l'embargo mis ſur les navires deſtinés pour Saint-Domingue: "Le directoire exécutif ayant jugé convenable, citoyens, de rétablir les relations commerciales avec l'île de Saint Domingue, qui avoient été momentanément ſuſpendues, vous voudrez bien prévenir les négocians du port & de l'arrondiſſement maritime que vous adminiſtrez, qu'ils peuvent donner ſuite à leurs armemens pour cette colonie. Vous pouvez même les aſſurer que le gouvernement les verra, avec plaiſir, s'occuper de pareilles opérations, & que je les faciliterai par tous les moyens qui ſont en mon pouvoir.„

Seize nouvelles demi-brigades d'infanterie, tant de ligne que légere, vont être créés en vertu de la loi du 25 vendémiaire. Ceux des officiers deſtinés à entrer dans leur compoſition, qui ne ſeront pas à leur poſte le 10 pluviôſe, ſeront conſidérés comme démiſſionnaires & privés de tout traitement. Une lettre du miniſtre de la guerre, en date du 19 nivôſe, (8) annonce cette diſpoſition aux généraux.

On vient d'arrêter dans le département de l'Orne, vingt individus, parmi leſquels ſe trouvent trois prêtres inſermentés & quatre chouans inſoumis.

Dans la rélation que le général Stewart a envoyée à Londres de la priſe de Mahon, il dit qu'il n'a pas perdu un ſeul homme, quoique la garniſon eſpagnole fût de quatre mille hommes. Cette garniſon a été débarquée par les Anglois à Barcelonne le 10 décembre, en vertu de la capitulation.

On ſe demande, dit un journal, ce que va devenir la flotte eſpagnole, puiſqu'on ſait officiellement qu'elle n'eſt plus bloquée dans le port de Cadix par l'eſcadre angloiſe.

Il paroit que c'eſt ſans fondement que nos journaux avoient annoncé l'arrivée du général Berthier à Ancone, ſuivant les uns, à Marſeille, ſuivant les autres. — Au reſte, on eſt aſſez d'accord qu'il n'eſt plus en Egypte; mais on varie ſur ſon ſort, les uns le diſant mort, les autres priſonnier chez les Anglois.

Suite des détails concernant le général Touſſaint-Louverture.

Avec Touſſaint-Loüverture, trois autres chefs noirs combattoient ſous les drapeaux eſpagnols. On leur avoit promis non-ſeulement la liberté, mais encore des grades éminens: ils avoient en effet des brevets d'officiers-généraux de la cour d'Eſpagne. Ces trois hommes, qui ont eu une deſtinée ſi differente de celle de Touſſaint, n'avoient pas les qualités ni ſurtout l'humanité qu'on a toujours remarquées dans ce dernier. L'un d'eux ſeulement, le général Pierrot, né en Afrique, avoit de la bonté; mais il n'en avoit ni les moyens ni les vertus domeſtiques, quoiqu'il eût long-tems été en Europe. Comme Touſſaint, il fut toujours attaché à la France depuis qu'il eut abandonné le parti eſpagnol. Biaſſon, l'un des autres chefs, né à Saint-Domingue, étoit d'une force de corps extraordinaire & proportionnée à ſa haute ſtature. La paſſion du vin, un libertinage effréné & la férocité formoient le caractère de ce chef, qui n'avoit du reſte, aucune qualité propre à effacer ſes vices. Le troiſieme nommé Jean-François, étoit né également dans la colonie. Sa jeuneſſe, une figure agréable & un heureux extérieur, faiſoient tout ſon mérite. Sans carac-

Digitized by Google

tête & sans aucun discernement, il n'étoit qu'un bel automate qu'on faisoit mouvoir à volonté. S'il fut souvent cruel, il faut moins l'attribuer à son naturel qu'aux hommes qui le dirigeoient. Toussaint, qui sentoit combien de pareils hommes pouvoient nuire à son projet d'affranchir ses frères, & de les rendre dignes de la liberté, forma de bonne heure la résolution de se séparer de ces deux derniers chefs. Mais il eut auparavant bien à gémir de toutes les cruautés qu'il vit commettre sous ses yeux, & qu'il ne put empêcher. Il eut néanmoins le bonheur de sauver la vie à un nombre infini d'Européens que les suites de l'insurrection des noirs faisoient tomber entre leurs mains. Mille fois il a trompé la barbarie de Biassou, pour lui soustraire une foule de victimes européennes. La loi du 16 pluviose an 2, portée à Saint-Domingue, fournit à Toussaint l'occasion qu'il cherchoit depuis long-tems de rentrer sous les loix de la république, & de se séparer des Biassou & des Jean-François, avec lesquels il n'avoit d'autre ressemblance que celle de la couleur. Toussaint, pour être mieux accueilli du gouvernement républicain, ne voulut rentrer sous ses loix qu'en lui donnant des preuves de la sincérité de son retour. En conséquence il remit sous la domination françoise les quartiers de Marmelade, d'Ennery & de Plaisance, où il commandoit pour les Espagnols. Craignant que Jean-François ne le contrariât dans ses projets, il l'attaqua à l'improviste, & le chassa du quartier du Dondon, qu'il joignit aux précédens. Débarrassé de Jean-François, Toussaint vole aux Gonaïves avec l'armée qui venoit de conquérir le Dondon : il attaque les Espagnols qui s'y étoient retranchés, les chasse loin de cette partie du territoire françois, & demeure paisible possesseur de ces quatre quartiers qu'il commande sous les ordres du gouverneur-général Laveau. Mais les Anglois qui faisoient alors cause commune avec les Espagnols, voulant se venger de la défection de Toussaint, formerent le projet de l'attaquer avec des forces supérieures. Ce général en ayant été averti, & craignant l'infériorité de ses forces, s'il étoit attaqué, prit sur-le-champ un parti qui le tira de ce danger imminent. Sa position étoit des plus désavantageuses. Menacé par les Anglois & par les Espagnols, il eut recours à la ruse. Le commandant anglois Brisbane, qui ne vouloit conquérir que pour son maître & non pour ses alliés, fit proposer à Toussaint de se rendre à lui : des offres pompeuses lui furent faites; Toussaint feignit un moment d'y acséder, & donna l'ordre à ses troupes pour l'attaque & la surprise du camp même des Anglois. Brisbane croyant être assuré de Toussaint, envoie vers lui un officier pour terminer, ne fait aucunes dispositions, & laisse son armée dans la plus grande sécurité. Mais à l'instant même où l'envoyé de Brisbane se présente, il est arrêté. Les troupes de Toussaint, peu éloignées du camp ennemi, s'avancent rapidement, l'enlevent & poursuivent les Anglois jusques dans la ville de Saint-Marc, qui fut tombée au pouvoir du vainqueur, s'il avoit été mieux pourvu de munitions. Quelques jours après cette victoire, Toussaint attaque les Espagnols sur leur territoire, & les chasse loin des bourgs fortifiés de St. Michel & St. Raphael. Après ces succès, Toussaint se fortifie dans tous ses postes, & forme, pour les conserver, un cordon si habilement tracé, que les généraux Laveau & Rochambeau, qui les inspecterent, ne purent s'empêcher d'applaudir à ses excellentes dispositions. Depuis ce tems, Toussaint n'a pas perdu un pouce du terrein qu'il venoit de conquérir. Il a successivement rendu à la république toutes les parties de St. Domingue envahies par les Anglois, malgré les sommes qu'ils avoient dépensées pour s'y maintenir. „

Conseil des 500. — Séance du 8 décembre.

Laborde (du Rhin) soumet à la discussion le projet relatif à la reconstruction de la commune de Landrecies, ordonnée par un decret de la convention nationale du 27 ventôse an 3. Landrecies, dit le rapporteur, offre un tableau désolant, trois cents maisons de cette commune détruites par le canon autrichien; un tiers des habitans a péri pendant le siège. Payons à cette commune républicaine une dette sacrée contractée par la convention au nom de la nation françoise, la justice & l'humanité crient que l'acquittement de cette dette ne peut être retardée. La compagnie Duvernet se présente pour l'acquitter sur le champ; les lois vous disent de la rembourser en domaines nationaux, c'est tout ce que vous demande cette compagnie. Dechot appuie le projet de la commission. — Delbrel trouve impolitique & dangereux de confier à une compagnie de pareilles réparations, il craint l'agiotage, les gains énormes & les retards. Vendez, dit-il, les domaines nationaux; & abandonnez les sommes qui en proviendront aux habitans ruinés. — Le rapporteur fait remarquer qu'il craint également les longueurs si l'on attend la vente des domaines. La compagnie Dubernet, par sa vigilance & son zèle, aura bientôt effectué les réparations & les reconstructions. Delbret reproduit les propositions, le conseil le renvoye à la commission, & lui adjoint un membre afin qu'ils examinent ce qui paroîtra plus convenable pour réparer promptement, les bâtimens détruits de la commune de Landrecies.

Rollin donne lecture de la rédaction de la résolution, adoptée hier par le conseil, qui regarde les naufragés de Calais. — Oudet & Frison reclament l'ajournement, ils s'élèvent contre la resolution qu'ils trouvent contraire à la constitution, & qui accorde à des complices une grace que le conseil n'a pas le droit d'accorder. Si ce sont de véritables émigrés, ils doivent être traités comme ceux de Quiberon; on doit les livrer à des commissions militaires, tel doit être le sort des naufragés de Calais. — Les deux orateurs proposent en conséquence de rapporter la résolution, & de renvoyer à la commission qui présentera un nouveau projet plus conforme aux lois de la justice & de la constitution, & qui empêchera que la France ne soit inondée de prétendus émigrés naufragés. — Le conseil rapporte la résolution, renvoye à un nouvel examen de la commission & ordonne qu'il lui soit présenté primidi un nouveau projet.

Lucerne du 8 janvier.

Quoique l'on continue d'assurer que les François sont entrés à Naples, des personnes qui sont à portée d'être bien instruites, révoquent en doute cette nouvelle, & ajoutent que le général Championnet a dû recevoir du directoire françois l'ordre de ne pas pénétrer plus avant dans le royaume de Naples, en conséquence d'une déclaration qui lui a été faite de la part de S. M. l'Empereur, dans laquelle ce Monarque témoigne le vif intérêt que les liens du sang & les rapports politiques l'obligent de prendre au sort du Roi de Naples. On est donc de plus en plus persuadé que cette courte guerre

Digitized by Google

fera suivie d'une prompte paix, qui assurera en même-temps celle du continent.

Proclamation adressée par le directoire helvétique aux régimens suisses ci-devant au service du Piémont. "Citoyens, le directoire helvétique vous fait connoître la loi qui, sous l'approbation de sa majesté le roi de Sardaigne, vous ordonne de vous réunir, comme auxiliaires, à l'armée françoise en Italie commandée par le général Joubert. Il vous communique aussi la convention arrêtée entre les deux gouvernemens & dans laquelle vous trouverez la mesure de vos obligations & de vos droits. Il est inutile sans doute de vous rappeller vos devoirs, & de fixer vos yeux sur vos destinées. Les premiers entre les Suisses regénérés, vous êtes chargés de combattre pour la liberté de votre patrie, & les premiers lauriers qui pareront son berceau seront l'hommage & le fruit de votre valeur Soldats helvétiques, pensez à vos ancêtres! Souvenez-vous que vous avez à soutenir la réputation d'un des peuples les plus fidèles à ses promesses, & les plus braves de la terre, &, dans la cause sacrée que vous êtes appellés à défendre, ne demandez pas où est le chemin de la victoire..... Marchez à côté des François." — Pour copie conforme, *signé*, le général Bachmann.

Vienne du 7 janvier.

A la suite d'un examen ultérieur fait à Cracovie, l'abbé Piramowicz, a été définitivement remis en liberté le 10 décembre, & a été reconnu parfaitement innocent. On assure que dans peu on mettra aussi en liberté le comte Ignace Potocki, ci-devant ministre des affaires étrangères, & le comte Stanislas Malachouski, ci-devant maréchal de la diète de 1791. Il doit en être de même à l'égard de plusieurs autres personnes qui avoient été suspectées d'intentions révolutionnaires.

Les progrès de Passewand-Oglou en Valachie, ont donné de justes alarmes à l'Hospodar pour Bucharest, sa capitale. On annonce de cette ville qu'on y attend une garnison nombreuse, qui sera, dit-on, composée de 6 mille Turcs & 4000 Russes.

Les lettres de Constantinople du 10, n'ont apporté aucunes nouvelles officielles, relativement à l'Egypte: cependant celles qu'on avoit reçues, il y a un mois, sembloient promettre d'importans résultats (v. N°. 366.) On auroit désiré savoir quelles ont été les suites de l'émeute du Caire, de la victoire de Murad-Bey, & de la marche du Pacha de Damas, qui, suivant le rapport publié, l'avoit accélérée, en conséquence des nouvelles qui lui étoient parvenues. — Le bulletin de Constantinople du 10, porte que Sir Spencer Smith, ambassadeur de S. M. B. eut le 1er décembre son audience publique du Grand-Visir, & le 5, celle du Grand-Seigneur. S. H. assura l'ambassadeur anglois qu'elle coopéreroit de toutes ses forces au succès des entreprises qui ont principalement motivé les nouvelles liaisons formées entre les deux puissances. — Les 3 vaisseaux de guerre Russes, le *St. Michel*, le *Simeon* & la *Ste Anne*, remirent à la voile de Constantinople le 8 décembre, pour aller se réunir à la flotte combinée dans les parages de Corfou.

Augsbourg du 12 janvier.

Les lettres de Padoue du 3 janvier annonçoient qu'on étoit sans espérance pour la vie du Prince Fréderic d'Orange. On vient d'apprendre d'Inspruck la nouvelle de la mort de ce jeune guerrier, qui par sa bravoure & ses talens militaires, auroit sans doute égalé & peut-être surpassé ses plus illustres ancêtres. Il est mort d'une fièvre putride.

Rastadt du 13 janvier.

La note remise par les ministres plénipotentiaires de la république françoise à M. le comte de Lehrbach, est terminée en ces termes: "Les ministres plénipotentiaires de la rép. françoise croient devoir faire cette communication à une puissance amie de la France, mais en même tems ils ont ordre de déclarer à Sa Majesté Imp. comme Roi de Hongrie & de Bohême & archiduc d'Autriche, qu'en laissant le passage libre à une armée d'une puissance qui s'est déclarée en guerre contre la France, & lui permettant de traverser ses états pour atteindre les troupes françoises, l'Empereur met la république dans le cas de regarder cet acte comme une rupture des liens d'amitié qui unissent les deux états, qu'en conséquence Sa Majesté est invitée de donner à cet égard une explication précise & satisfaisante, capable de rassurer tous les amis de la paix."

On attend ici sous peu de jours le général Jourdan; il sera accompagné du général Ernouf chef de son état-major, & séjournera, dit-on, quelques jours ici. — Le général Vandamme vint à Rastadt le 10, avec deux aides-de-camp & un secretaire. C'est à tort qu'on a dit que le général Jourdan étoit venu ici ce jour-là.

Il y a eu aujourd'hui chez le ministre impérial, une conférence, relative, dit-on, à la situation critique où se trouve la forteresse d'Ehrenbreitstein, au sujet de laquelle les ministres françois n'ont fait encore aucune réponse.

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Jeudi 17 Janvier 1799. (N°. 17.)

Milan du 5 janvier.

C'eſt le général Serrurier qui doit commander l'expédition de Toscane. Il l'annonce dans une proclamation dont voici la copie.

Proclamation du général de diviſion Serrurier, commandant un corps de troupes françoiſes, à leur entrée dans les états du Grand-Duc de Toſcane, & dans la république de Lucques. Le général en chef de l'armée françoiſe m'ordonne d'entrer dans les états du Grand-Duc de Toscane, non pour lui faire la guerre, mais pour en chaſſer les Napolitains & les Anglois, qui s'y ſont établis contre la foi des traités. Je défendrai les perſonnes & les propriétés, maintiendrai la forme du gouvernement, & ferai reſpecter la réligion. Que le Grand-Duc de Toſcane éloigne de lui toute influence ennemie, & il peut reſter tranquille dans ſes états.—Lucquois, je le repete, je ne viens point pour détruire les gouvernemens; je ferai reſpecter vos perſonnes & vos propriétés: votre réligion ne ſouffrira aucune atteinte. Du reſte, la conduite de ceux qui gouvernent reglera la mienne. Du quartier-général de Modène le 8 nivôſe an 7. (28 déc. 1798.) Serrurier.„

(On lit dans les journaux de Paris du 10 janvier, un article de Florence du 18 décembre, qui, rapproché de la proclamation du général Serrurier, peut diriger les conjectures des politiques ſur le but de cette expédition. "Le courier extraordinaire qu'on avoit expédié à Paris après l'invaſion de Livourne, eſt de retour depuis hier. Il apporte au Grand-Duc de nouvelles aſſurances de la bonne harmonie qui exiſte entre les deux nations; mais on croit auſſi que, ſans rompre *cette bonne harmonie*, les François pourroient aller chaſſer les Napolitains de Livourne. Au reſte, la conduite de l'empereur décidera du ſort de la Toscane. Il eſt probable que l'ariſtocratie de Lucques n'aura plus une longue exiſtence.... Le Grand-Duc de Toſcane, peu de jours après l'occupation de Livourne par des anglo-napolitains, a écrit de ſa propre main à S. M. Sicilienne, & a expédié à Naples, par voie de terre & de mer, pluſieurs *duplicata* d'une lettre dans laquelle il réclamoit contre cet acte d'infraction de ſa neutralité, & demandoit l'évacuation de Livourne.„)

Le repréſentant françois Salicetti eſt arrivé à Gênes depuis 8 jours. On le dit chargé d'une miſſion importante en Toscane.

On aſſure que la diviſion aux ordres du général Serrurier eſt déjà entrée en Toſcane, ainſi que la colonne de troupes françoiſes & ligurienes, qui s'eſt raſſemblée depuis quelque temps à Sarzana & Maſſa: les lettres de Gênes du 31 décembre portent qu'un corps de François arrivé la veille avoit eu l'ordre de ſe rendre à marches forcées au Golfe de la Spezzia, & qu'il s'étoit auſſitôt mis en route, malgré le froid le plus vif.

On apprend de Turin, qu'il vient d'éclatter à Aſti une violente inſurrection contre les patriotes de cette ville, & les François qui y ſont en garniſon.

Le conſulat romain eſt rentré à Rome le 23 décembre, après 28 jours d'abſence. On n'a encore aucun rapport ſur la marche de l'armée françoiſe, depuis le 22 décembre; l'aile droite étoit alors à Terracine, le centre à Rietti, Civita-Ducale, &c. & la gauche occupoit les deux Abruzzes.

Le général de brigade Bachmann, aux officiers, ſous-officiers, & ſoldats helvétiques ſes concitoyens. Milan 22 décembre. "Braves camarades! Les gouvernemens françois & helvé-

Digitized by Google

tique vous remettent les armes à la main. Ils connoiſſent déjà votre courage, votre patriotisme & votre diſcipline. — Ils ne ſeront point trompés. — Le ſang de vos ancêtres coule encore dans vos veines. Je vous vois brûler du déſir de remplir leur attente; &, en cueillant les lauriers que votre patrie vous demande, vous ne ferez que votre devoir. N'en doutez point, camarades! En combattant pour la liberté de notre commune patrie, nous défendons nos droits, & la victoire eſt à nous. Croyez à un ſoldat blanchi dans le métier des armes, qui vous a tonjours conduits au ſentier de l'honneur; il s'eſtimera heureux d'être deſtiné à être le témoin & le coopérateur de vos glorieux travaux & à marcher avec vous ſur les traces des ſoldats invincibles auxquels nous venons d'être aſſociés.„ *Signé:* Bachmann.„

Paris du 12 janvier.

Il eſt arrivé avant-hier un courier de l'armée d'Italie. On a ſu par des lettres particulières, que le général Championnet avoit détaché le 23 décembre un corps de troupes contre les habitans de Viterbe qui étoient en révolte ouverte. — Il avoit fait arrêter à Albano le comte Ruffo, & l'avoit renvoyé à Rome, pour y reſter en ôtage, jusqu'à ce qu'on eût des nouvelles de l'ambaſſadeur Lacombe St. Michel.

Le général de diviſion Debelle, écrit du quartier-général de Reggio le 30 décembre. " Championnet eſt aux portes de Naples; le roi eſt en fuite & va s'embarquer *pour Londres.* Douze mille françois vont entrer en Toscane; trente ſix mille occupent des poſitions formidables en préſence du prince d'Orange. L'eſprit & la diſcipline de l'armée ſont excellens.„

Conſeil des Anciens. — Séance du 3.

On apprend la diſcuſſion ſur la réſolution du 27 frimaire, relative aux biens des aſcendans d'émigrés, & aux droits de ſucceſſibilité de la république. — Jourdain défend la réſolution. Les émigrés, dit-il, ſont des criminels qui ſe ſont placés hors des loix; & vouloir leur appliquer les loix qui régiſſent les autres citoyens, ce ſeroit compromettre le ſalut public qui eſt la ſuprême loi. L'état de guerre où les émigrés & leurs correſpondans nous ont mis, eſt le ſeul point de contact qu'il y ait entre la république & ſes ennemis. Si les émigrés euſſent été vainqueurs, quel eût été le ſort des propriétés de tous les patriotes? croyez-vous que ces propriétés, légalement acquiſes, leur euſſent été conſervées? non: la confiſcation eût été prononcée en ligne directe & collatérale contre toutes les générations préſentes & futures; nulle exception n'eût arrêté le torrent des vengeances du tyran, combinée avec celles des prêtres. Uſons donc de la plénitude du droit de la guerre; de ce droit auſſi reſpectable, quand la cauſe en eſt auſſi ſacrée. Sachons profiter de la victoire & traitons notre ennemi, ſinon comme il nous eût traité lui-même, au moins de manière à ce qu'il ne puiſſe plus nous nuire. Je dis notre ennemi, car je ne regarde pas ſeulement comme telle la maſſe des émigrés, mais encore toute leur coupable lignée. Les uns ne ſont ſortis de la république que pour armer contre elle les rois coaliſés; les autres y ſont reſtés pour ſervir de correſpondans, d'eſpions à leurs parens, pour entretenir parmi nous de perpetuelles diſcordes, y allumer la guerre civile. Les uns ont briſé avec éclat les liens qui les attachoient à la France, & ſe ſont armés contre elle; les autres ont machiné dans l'ombre la perte de la république; tous ſont coupables du même crime. Qu'on ne diſe pas qu'on ne doit reconnoître comme coupables que ceux dont les crimes ſont prouvés; cette maxime eſt bonne pour les tribunaux; mais elle ne vaut rien pour le corps légiſlatif qui eſt chargé d'aſſurer le ſalut de la république; & il n'appartient pas aux provocateurs de la guerre civile de l'invoquer. Je vote pour la réſolution. — Le conſeil ajourne la ſuite de la diſcuſſion.

Il reçoit la réſolution qui déclare que l'armée françoiſe, dans les états de la république romaine, a bien mérité de la patrie. Dubois-Dubay célebre les triomphes de nos armées, & menace du même ſort que va ſubir le roi de Naples, les autres rois qui ſeroient tentés de l'imiter. Il demande que la réſolution ſoit approuvée ſur-le-champ. — Le conſeil l'approuve.

Séance du 4.

Auſſitôt après la lecture du procès-verbal, le conſeil ſe forme en comité général. Il a approuvé, dans ce comité, une réſolution de celui des cinq-cents, qui ratifie un traité conclu avec la république helvétique, & d'après lequel il eſt mis 18 mille auxiliaires à la diſpoſition du gouvernement françois.

Vienne du 8 janvier.

Les lettres de Conſtantinople, en confirmant la nouvelle que le Capitan-Pacha a tué de ſa main Alo-Pacha (*) Beglierbey de Romélie, (v. no-

(*) Ali-Seid-Pacha eſt ſon vrai nom; on lui a donné par corruption celui d'*Alo-Pacha*, & il eſt plus connu ſous ce nom. — Il étoit en 1795, Beglierbey de Romélie, & fut condamné à perdre la tête pour avoir échoué contre les voleurs d'Andrinople; il auroit été étranglé, ſi à l'exemple des anciens Muſulmans il eût baiſé avec réſignation le fatal cordon; mais il fit bonne contenance, il en impoſa, obtint ſa grace, & fut nommé Beglierbey de Natolie. Son ſucceſſeur Hacki-Pacha n'ayant pas été plus heureux que lui, contre les révoltés, fut exilé au commencement de 1797 à Stancho, & remplacé momentanément par Muſtapha-Pacha, aujourd'hui gouverneur de Bosnie & de Servie, & commandant à Belgrade. Mais, malgré la nomination de Muſtapha Pacha, Alo-Pacha fut rappellé de ſon gouvernement de Natolie, comme le ſeul homme capable de purger la Romélie des brigands qui l'infeſtoient; & Muſtapha-Pacha, qui fit alors éclatter quelque jalouſie de la préférence qu'on

Digitized by Google

tre N°. 362) donnent ſur cet événément quelques nouveaux détails. Le Sérasquier avoit eu la conviction que ſes revers ſous Widdin, étoient l'effet d'une trame perfide de la part d'Alo-Pacha. On ſe rappelle que lorsque Paſſewand-Oglou ne favoriſoit encore que ſecrettement les rébelles des environs d'Andrinople (v. N°s. 87, 110, 220 & 272 de 1797) Alo-Pacha, que la Porte avoit rappellé de Natolie, pour l'oppoſer aux brigands, fut dès lors ſoupçonné de ne les combattre qu'à regret; ſes opérations militaires ſe bornerent à faire trembler la ville d'Andrinople par de ſanglantes exécutions, à y lever des contributions énormes, à interrompre ſon commerce, & affamer enfin cette province. Cependant, les rébelles s'étant diſperſés d'eux-mêmes pour aller ſe ranger ſous les drapeaux de Paſſewand-Oglou qui ne leva l'étendart de la révolte que quelques mois après, Alo-Pacha ſe préſenta à la ſublime Porte comme l'heureux vainqueur des mécontens connus ſous le nom de *voleurs de Romélie*, qui pendant deux ans avoient donné tant d'inquiétudes, & dont les ſuccès avoient cauſé la diſgrace du Beglierbey ſon prédéceſſeur.

Malgré les juſtes défiances qu'on auroit dû avoir contre Alo-Pacha, il fut non-ſeulement un des Pachas que le Sérasquier appella à combattre Paſſewand-Oglou, mais ſa dignité de Beglierbey lui donnoit le premier rang dans l'armée, après le Serasquier. Alo-Pacha arriva ſous Widdin au printemps de 1798, avec un corps de 15 mille hommes. Mais loin de ſeconder les efforts du Capitan-Pacha, il ne laiſſa échapper aucune occaſion de traverſer ſes opérations, & il mit le comble à ſa perfidie, en ſe retirant à vauderoute juſqu'à Sophia, avec ſon corps de troupes, à la ſuite de la derniere affaire qui eut lieu ſous Widdin le 23 octobre, laiſſant ainſi à découvert le reſte de l'armée, qui fut presque entierement détruite, & perdit toute ſon artillerie, ſes bagages &c. &c. Le capitan Pacha voulant tirer vengeance d'une auſſi noire perfidie, attira dernierement auprès de lui Alo-Pacha, ſous prétexte de lui remettre le commandement général de l'armée, pendant un voyage qu'il devoit faire à Conſtantinople; Alo-Pacha ſe rendit à Lonya auprès du Seraskier avec une ſuite peu nombreuſe: à l'iſſue d'un dîner, en apparence aſſez cordial, le Seraskier lui tira un coup de piſtolet, qui ne fit que le bleſſer; enſorte qu'Alo-Pacha, plus jeune & plus vigoureux, étoit ſur le point d'étrangler le Seraskier, lorſque les domeſtiques de celui-ci accoururent à ſon ſecours & acheverent ſon adverſaire. La tête d'Alo-Pacha a été envoyée à la Porte, avec toutes les preuves qui juſtifient ſon châtiment; & le Capitan-Pacha eſpère que cet exemple de ſévérité épouvantera les traîtres qui voudroient comme lui, favoriſer la rebellion de Paſſewand-Oglou.

Le bulletin de Conſtantinople du 10 décemb. porte: „qu'un ſecond transport de 152 françois faits priſonniers par Ali-Pacha de Janina, arriva le 9 dans cette ville. Ils étoient conduits, enchaînés par le col, à la Porte, & envoyés enſuite au Bagne. Un de ces malheureux à qui les forces ne permettoient plus de ſuivre ſes compagnons, eut la tête coupée; elle fut apportée au ſerail, comme un témoignage de l'exactitude du détachement chargé d'eſcorter ces priſonniers.„

„L'envoyé de Ruſſie avoit reçu des avis certains de la perte de deux frégates ruſſes qui étoient en croiſière dans la mer noire: elles ont péri, dans les derniers jours de novembre, vers une des embouchures du Danube; ſur 700 hommes d'équipages, on prétend qne 80 ſeulement ont échappé. Le contre-amiral Afzing, qui en avoit le commandement, a été lui-même une des victimes.„

„La Porte vient d'ordonner de raſſembler 40 mille quintaux de biscuit; & elle a envoyé ſix bâtimens dans le canal pour charger toutes ſortes de comeſtibles deſtinés à l'approviſionnement des flottes combinées. On travaille ſans relâche à l'équipement de pluſieurs vaiſſeaux qui doivent aller augmenter les forces navales des Turcs dans la méditerranée.„

Augshourg du 13 janvier.

C'eſt le 6 que mourut à Padoue le prince Frédéric d'Orange, à l'âge de 26 ans. Toute l'armée impériale regrette vivement la perte de ce jeune prince.

Raſtadt du 14 janvier.

Réponſe de la Diète au dernier rapport de la

---

donnoit à Alo-Pacha, vient enfin de le remplacer dans le poſte de Beglierbey de Romélie (v. N°. 6.) Ces détails ne ſont pas étrangers à l'hiſtoire de la rebellion de Paſſewand-Oglou, & aux événemens ultérieurs qui ſe préparent.

Digitized by Google

Députation de l'Empire, datée de Ratisbonne le 10 janvier 1799. " On communique ci-joint à la députation extraordinaire pour la paix d'Empire, ce que la Diète générale a cru préalablement nécessaire de résoudre aujourd'hui, au sujet du rapport de ladite députation du 4 de ce mois, & principalement de la note y jointe des ministres de la république françoise du 2 janvier; en laissant à la députation la liberté de faire de cette résolution l'usage convenable ou nécessaire suivant les circonstances. (L. S.) *La Chancellerie Electorale de Moyence.*

Résolution des trois Collèges de l'Empire, du 10 janvier. " *Ad 1 & 5.* Le rapport du 4, envoyé par la députation de l'Empire, sera adressé incessamment avec les pièces annexées, aux commettans respectifs, en leur demandant les instructions nécessaires au sujet de la note des ministres plénipotentiaires de la République françoise, & en recommandant l'accélération de ces instructions, pour en pouvoir faire l'usage nécessaire d'après les circonstances & les évènemens. — *Ad 2.* Qu'on en informera la commission principale Impériale, & qu'on l'invitera de la part de l'Empire, à faire son rapport respectueux sur l'objet de ladite note françoise du 2 janvier, à S. M. Imp. — *Ad 3 & 4.* Que cette résolution préalable d'aujourd'hui sera communiquée de la part de la Diète à la députation de l'Empire, pour lui servir d'avis sur son rapport, & pour qu'elle puisse en faire l'usage convenable ou nécessaire suivant les circonstances. A quoi on ajoute expressément l'observation, qu'il n'est encore parvenu à la Diète aucune notification ni réquisition, au sujet d'un passage de troupes impériales russes. "

Cette réponse est arrivée aujourd'hui par un courier. Demain la députation s'assemblera, & suivant toute apparence, il sera résolu de donner connoissance du tout à la légation françoise. Les instructions que la Diète demande par sa résolution, arriveront, à ce qu'on croit, avant l'espace de 3 semaines.

— — —

Parmi les préjugés politiques qu'a détruits la révolution françoise, nul n'étoit plus universellement reçu, & n'a été plus complettement & plus promptement démenti, que celui qui avoit exagéré aux yeux de l'Europe les forces des républiques alors existantes. Qui de nous n'avoit payé son tribut d'admiration à la puissance de la république de Hollande, qu'on avoit vue lutter, d'abord contre la monarchie espagnole, ensuite contre la France & l'Angleterre réunies, & qui, après avoir bravé le courroux & les armées de Louis XIV, se montra long-tems avec éclat dans les congrès de l'Europe au rang des premiers arbitres de la paix & de la guerre! Nous l'avons vue, en 1794, tendre ses bras aux fers du vainqueur, le jour où les armées des monarchies coalisées évacuèrent son territoire: ni ses nombreuses forteresses, ni ses fleuves larges & profonds, ni son or, ni ses vaisseaux, ni ses dix mille canons, ni ses 30 mille soldats, ne purent retarder d'un seul jour la conquête de cette république célèbre. Nous avons vu se dissoudre devant un aide-de-camp, porteur d'une proclamation de Bonaparte, cette autre république, qui fut autrefois la dominatrice de la Méditerranée, de la Mer Noire & de la Mer Rouge, qui seule lutta long-tems contre la puissance Ottomane, qui triompha de la formidable ligue de Cambray, & qui fit respecter également la force & la sagesse de son gouvernement par ses ennemis & par ses sujets. Nous avons vu la superbe Gênes, qui posséda jadis à titre de conquête des pays dix fois plus vastes & plus peuplés que son territoire, introduire sans résistance dans ses palais de marbre, le premier bataillon françois qui s'est présenté devant ses portes pour calmer une émeute populaire. Enfin nous avons vu cette Ligue Helvétique, dont les plus puissans monarques se disputoient à l'envi l'honorable alliance, & qui, sans avoir fait la guerre depuis trois siècles, avoit imprimé à toute l'Europe une espèce de terreur religieuse, fondée sur ses antiques exploits, succomber à quinze jours de pourparlers & à trois jours de combats tumultueux. Ces quatre républiques étoient pourtant composées de 7 millions d'habitans; elles étoient défendues par des montagnes inaccessibles, des mers, des fleuves, des vaisseaux, des armées, & par la plus imposante réputation. Et nous avons vu un monarque qui n'avoit que 5 millions de sujets, lutter seul pendant long-tems contre une coalition de souverains qui commandoient à près de 80 millions de sujets, chasser l'un de ses Etats, envahir ceux de l'autre, maîtriser l'armée de celui-ci, le cabinet de celui-là; battre les armées de tous, &, malgré quelques échecs, dicter enfin la paix après sept années de combats sanglans. Ce n'est donc pas la forme des gouvernemens qui fait la force des Etats!

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Vendredi 18 Janvier 1799. (N°. 18.)

Turin du 4 janvier.

Le général Joubert a adjoint 9 nouveaux membres au gouvernement provisoire, qui étoit composé de quinze.

On vient d'établir des tribunaux de haute-police à Turin, Ivrée, Mondovi, Asti, Novare, Alexandrie & Casal, pour réprimer les ennemis du nouvel ordre de choses, & punir les *allarmistes* & autres crimes de lèse-nation.

Le général Joubert a ordonné qu'il fût versé dans la caisse de l'armée françoise une somme de deux millions; & cette contribution doit être payée en trois termes par les personnes riches & ex-nobles de tout le Piémont.

On a envoyé à Grenoble, pour y rester en surveillance, environ 50 ex-nobles Piémontois, par mesure de sûreté générale. L'ex-ministre Priocca est du nombre. — Le général Joubert a ordonné le désarmement général de tous les habitans du Piémont.

Ce n'est pas seulement à Asti, que l'insurrection a éclatté; dans tout le Haut-Montferrat, les paysans se sont armés, ont abattu les arbres de la liberté, qu'ils ont remplacés par des croix; & partout où ils ont pu pénétrer, ils ont massacré les hommes connus pour patriotes. Il est parti le 31 décembre, d'Alexandrie, des troupes françoises & 500 volontaires de cette ville, pour aller secourir la garnison d'Asti, dont les paysans insurgés avoient forcé les portes le 30 au matin; les françois, quoiqu'en petit nombre, avoient réussi enfin à les chasser, après en avoir tué une trentaine, & fait 80 prisonniers; mais le nombre des insurgés se grossissant à chaque instant, on craignoit qu'ils ne revinssent à la charge. D'autres troupes ont été expédiées à Castel-Ceriolo, où un rassemblement d'insurgés a abattu pour la troisième fois l'arbre de la liberté. C'est sur-tout aux environs d'Acqui que les insurgés sont en forces: au moment où l'insurrection éclatta, il se trouvoit dans cette ville 3 compagnies de chasseurs françois qui étoient en marche pour Milan: ils furent obligés de faire halte, & sont en quelque sorte cernés dans cette ville, en attendant que les renforts qui sont en marche de toutes parts, viennent les dégager. Le cri de ralliement des insurgés est *vive le roi.*

Milan du 7 janvier.

Le bruit se répand depuis deux jours qu'il a été conclu un armistice avec le Roi de Naples, & que l'expédition du général Serrurier a été contremandée, attendu que les Anglois & les Napolitains doivent évacuer volontairement Livourne. Mais il paroît que l'expédition du général Miollis contre Lucques aura lieu; on apprend de Gènes que le 3 janvier, il partit de cette ville un corps de troupes liguriennes, que l'on disoit destinées à former la garnison de Lucques. Quoi qu'il en soit, tout annonce que le gouvernement françois est en négociation avec la cour de Vienne, pour le rétablissement d'une paix générale en Italie. (V. *Lucerne.*)

On assure que le général Joubert, fatigué des vexations des dilapidateurs qui sont à la suite de l'armée françoise, a demandé & obtenu sa démission; & que le directoire françois a nommé une commission chargée de rechercher & punir les dilapidateurs & les concussionnaires, dont plusieurs ont déjà arrêtés.

Le général Pouget quitte le commandement de Milan pour celui de Mantoue; il est remplacé par le général Motte.

Notre directoire a publié, ces jours derniers, une proclamation au peuple Cisalpin, pour l'exhorter à faire tous les sacrifices qu'exige la liberté & l'agrandissement de la patrie, ainsi que la reconnoissance que nous devons au gouvernement françois: il invite les jeunes gens de la réquisition à se joindre aux phalanges invincibles qui vont proclamer la liberté jusqu'aux bords de l'Adriatique, *en un mot, à ériger sur de nouveaux trophées un nouveau colosse de liberté, auquel serviront de pié-d'estaux les Alpes & l'Etna.*

Il arriva ces jours derniers au quartier-géné-

Digitized by Google

ral à Reggio, un officier autrichien avec des dépêches pour le général françois. On croit savoir qu'elles étoient relatives à la guerre du roi de Naples ; & l'on prétend même qu'elles annonçoient la reprise des hostilités au bout de 10 jours, dans le cas où l'armée françoise pénétreroient plus avant dans le royaume de Naples.

Le bureau central de Milan vient de faire publier la pièce suivante. "Le 16 & le 21 brumaire de l'an VI. (1797) le ministre de l'intérieur de la république cisalpine publia une invitation du général en chef Bonaparte, dont l'objet étoit de proposer une médaille de la valeur de cent séquins à celui des Italiens qui auroit composé la meilleure symphonie, propre à caractériser les fastes & les événemens guerriers du général Hoche. Parmi le grand nombre de symphonies qui furent présentées au concours, six furent jugées dignes d'être mises à l'épreuve : le 5 de floréal de la même année cette épreuve fut exécutée au théâtre *della Scala*, en présence du public & des trois maîtres de chapelle Gazzaniga, Tarchi & Monza, destinés à prononcer leur jugement sur ces compositions. Celle du citoyen Ambroise Minoja, maître de chapelle milanais, fut jugée la meilleure, & ce jugement fut tout de suite transmis au général Bonaparte : mais le nouveau champ de gloire vers lequel dut marcher l'Alexandre du siècle, le priva du plaisir de regretter sur ces notes plaintives le sort d'un de ses frères d'armes, & d'y admirer en même temps la gloire du héros & le mérite de l'artiste. D'après cette combinaison, le nom du musicien victorieux n'a point encore été publié, & sa symphonie n'a pas été couronnée. Dans ces circonstances le directoire exécutif, dans la séance du 1er nivôse, an VII, ayant aussi voulu reconnoître le mérite du citoyen Minoja, a ordonné qu'en témoignage de son zèle pour les progrès des beaux arts on lui donne au surplus une médaille de la valeur de quarante séquins.,,

Le patron d'un navire sarde arrivé à Gènes le 2 janvier a déposé au bureau de santé, qu'étant parti de Gaeta le 31 décembre, il avoit appris à son départ que le fort de Gaeta venoit de se rendre par capitulation aux françois, qui étoient entrés dans la ville deux jours auparavant. Ce navire doit avoir fait en deux jours & demi la route de Gaete à Gènes, qui est de 140 lieues.

On dit que deux personnages illustres ont été fusillés à Rome.

Paris du 12 janvier.

Extrait d'une lettre qu'un officier de l'armée de Rome a adressée, le 3 nivose (23 déc.) à un de ses amis à Paris.

"Le général Kellermann, avant été envoyé par le général en chef de l'armée de Rome contre Viterbe, pour punir ses lâches habitans des cruautés exercées par eux sur nos malades, vit sa marche arrêtée par le général napolitain Damas qui, avec un gros corps de troupes, composé de fuyards heureusement ralliés, faisoit sa retraite lentement & en bon ordre. Kellermann l'atteignit à Monte-Alto, & l'attaqua ; le combat fut opiniâtre. Damas, ancien colonel au service de France, est le plus brave officier de l'armée napolitaine ; il a signalé parmi les ennemis de sa patrie, auxquels il s'est vendu, le courage françois ; sa défense a été très-belle, & a couvert de gloire Kellermann son vainqueur. En effet, las d'une résistance extraordinaire, il s'est précipité à la tête des soldats François, dans les rangs ennemis, y a semé le carnage & l'effroi, a fait prisonnier un bataillon tout entier, a enlevé toute l'artillerie qui restoit aux fuyards, les a repoussés en désordre jusqu'à Orbitello d'où Damas a gagné le large, laissant à terre les débris de sa mâchoire fracassée d'un coup de feu. Kellermann, triomphant, revint devant Viterbo ; il en trouva les murailles couvertes de révoltés en armes, & hérissées de canons. Ils ont refusé de se rendre à sa première sommation. Voici celle que le général en chef Championnet leur a adressée : "*Viterbe ouvrira ses portes, ou Viterbe ne sera plus qu'un monceau de cendres.*" On croit que cette ville rebelle, trop coupable pour espérer son pardon, n'a suivi de conseil que du désespoir, & a bravé la terrible menace qui a eu son effet. J'en aurai la nouvelle certaine demain, & je vous l'enverrai avec celle que je recueille pour le prochain ordinaire. Championnet, malgré les forces retenues devant Viterbe, ne laisse pas que de poursuivre le cours rapide de ses succès. Il s'avance & fait fuir les Napolitains de toutes les positions où ils s'étoient retranchés pour reprendre haleine. Terracine soumise reconnoit les lois de la grande nation, & les flammes républicaines flottant sur les bords de Stangliano, portent l'effroi jusques dans Naples, d'où leurs couleurs peuvent être apperçues."

Copie de la proclamation du gén. en chef aux habitans de Viterbe. J'apprends avec indignation qu'une poignée de rebelles, ont osé demander à capituler devant une armée victorieuse ; si je graduois ma vengeance sur l'insulte, Viterbe n'existeroit plus. Voici mes dernières résolutions : "Si Viterbe se soumet, j'userai de clémence ; si Viterbe résiste, & que, par un crime que l'on n'ose imaginer, elle insulte aux françois prisonniers dans ses murs, Viterbe sera emportée d'assaut, mise au pillage, brûlée jusqu'à ses fondemens, & je veux que le voyageur errant demande un jour où fut Viterbe ! Habitans égarés, revenez de votre erreur ; ouvrez vos portes, ou

Digitized by Google

craignez l'impétuosité d'un soldat, qui n'attend que le signal de l'attaque. „

(*Une proclamation des commissaires Duport & Bertholio, publiée à Pérouse, avoit annoncé déjà la destruction de Viterbe; & la nouvelle en avoit été annoncée officiellement en Suisse: cela ne s'accorde pas avec les pièces qu'on vient de lire.*)

Le directoire exécutif à chacun des généraux Joubert & Championnet, (14 nivose.) Le directoire exécutif, citoyen général, est informé que malgré ses arrêtés en date du 21 fructidor & du 1 frimaire, l'Italie continue d'être tourmentée par une coalition de concussionnaires qui, sous toutes sortes de dénominations, de professions & de masques, dévorent la substance des armées françoises, & pressurent arbitrairement les pays qu'elles occupent; il a cru devoir en conséquence vous rappeller à la plus stricte & à la plus sévère exécution de ces arrêtés, & vous charge de les faire mettre à l'ordre de l'armée, ainsi que la présente lettre. Songez, citoyen général, que lorsque le gouvernement a exprimé le vœu le mieux prononcé, & a donné des ordres positifs, les chefs qui commandent en son nom seront seuls responsables aux yeux de la postérité, de la continuation de ces honteuses dilapidations. Le directoire exécutif vous enjoint donc de nouveau de chasser impitoyablement de tout l'arrondissement où vous commandez, la tourbe des brigands qui l'infestent, parmi lesquels de toutes parts on distingue des émigrés; & de faire en même-tems un exemple terrible de leurs chefs. Trop long-tems ces voleurs publics ont usurpé le titre de républicains, & déshonoré le nom françois. *Signé* Reveilliere-Lépaux, président. „

Le directoire exécutif au citoyen ministre de la guerre. Paris 14 frimaire an 7. Le directoire exécutif, citoyen ministre, vous adresse un arrêté qu'il vient de prendre à l'égard des personnes qu'il importe d'expulser sans délai des états occupés en Italie, par les armées de la république; il vous invite à donner promptement les ordres nécessaires à cet égard. Vous sentirez parfaitement, citoyen ministre, & vous prendrez soin d'expliquer qu'en parlant des états de l'Italie occupés par les armées de la république, le directoire n'a pas entendu borner les dispositions aux cantons ou communes où il se trouve actuellement des troupes françoises, & excepter des lieux voisins faisant partie des mêmes états, où il ne se trouveroit ni corps de troupes, ni poste. Il est évident, & tel est le but de l'arrêté, que l'expulsion ordonnée s'entend de toute l'étendue des états que l'armée françoise occupe, ou peut occuper à volonté, soit qu'il s'y trouve ou ne s'y trouve pas actuellement des postes ou corps de troupes. *Signé* Reveillière-Lépaux, président. Lagarde, secrétaire-général.

On trouve dans le *Rédacteur* les détails publiés par l'*Ami des lois*, au sujet de l'émeute du Caire : (v. n°. 15). Mais, au lieu de 80 mille hommes que le premier faisoit rassembler dans une mosquée, le *Rédacteur* ne parle que de 8 à 9 mille.

Une lettre du ministre de la guerre, aux généraux commandans les divisions militaires, en date du 13 nivôse (2 janvier), porte : " La levée de la première classe de la conscription s'opère sans obstacle presque par-tout; mais aussi presque par-tout la désertion est très-considérable. L'intention du directoire est que les fuyards & déserteurs soient sévèrement punis. Je donne ordre aux commandans de gendarmerie, de regarder & de faire saisir comme déserteur tout conscrit dont le détachement sera rendu au chef-lieu de département, & qui sera resté dans ses foyers, ou sera écarté de sa destination. Vous les ferez sur le champ traduire devant les tribunaux conformément à la loi du 3 brumaire an 5: ils seront jugés d'après le titre XI du code des délits & des peines. Pressez les tribunaux, hâtez les jugemens: tous les délais sont expirés, le tems de la douceur est passé; la plus grande sévérité, les mesures énergiques, le gouvernement les commande. „

Dans une circulaire aux administrations centrales en date du même jour, le même ministre dit : „ Je ne peux me dissimuler que la désertion est presque partout très-considérable. Je reçois sur ce point des rapports trop exacts & trop effrayans. C'est surtout là que doit se porter toute l'attention, toute la surveillance des administrateurs. J'écris aux administrations municipales; je leur retrace très au long leurs obligations & leurs devoirs; je leur rappelle les peines portées contre ceux qui négligeroient de les remplir : l'exhérédation des conscrits, la privation de leurs droits politiques, leur traduction devant les tribunaux, leurs punition comme déserteurs; tels sont les moyens de répression que la loi met à leur disposition & à la vôtre. La destitution de leurs fonctions, les amendes pécuniaires, l'emprisonnement; telles sont les peines prononcées contre elles, si ces moyens devenoient nuls entre leurs mains. „

Conseil des Anciens. — Séance du 6.

Citadella. Le moment des élections approche; il est essentiel que les législateurs soient tous à leur poste dans des instans qui présentent un aliment ordinaire aux factions; je demande qu'il ne soit accordé aucun congé d'ici au premier germinal. — *Lefebvre-Cayet.* Je sens combien notre présence est essentielle à notre poste; mais il faudroit que notre collègue fût certain de notre santé & de celle de nos épouses & de nos enfans, pour qu'elle pût être adoptée. — L'ordre du jour est adopté sur la motion de Citadella.

Lauffat fait le rapport sur la résolution qui restreint l'existence du bureau de liquidation des dettes passives des émigrés du département de la Seine, à vingt-deux mois, & qui lui enjoint de liquider, par trimestre, quatre mille & tant d'affaires. Malgré les inconvéniens de cette mesure, le rapporteur propose de l'approuver, parce que c'est le seul moyen de faire payer des employés qui ont bien mérité de la patrie, & qui n'ont pas touché leur traitement depuis plusieurs mois. — La résolution est sanctionnée.

Digitized by Google

Bruxelles du 8 janvier.

L'expédition contre les bandes éparſes des rébelles du Brabant ſe pourſuit avec activité, malgré la rigueur du froid: deux régimens de chaſſeurs à cheval & pluſieurs bataillons ſont continuellement en campagne ſur les frontières des départemens de la Dyle & de la Meuſe inférieure. Les dernières nouvelles nous apprennent qu'il ne ſe paſſe pas de jour, qu'on ne faſſe des priſonniers, & en effet on ne ceſſe d'en amener ici.— On continue auſſi d'enlever des ôtages dans les communes qui ſont en retard pour le paiement des contributions, ou qui n'ont pas fourni leur contingent à la conſcription militaire.

Le général Brune eſt arrivé le 7 à la Haie, où il a pris le commandement en chef, à la place du général Hattry, des 25 mille François à la ſolde de la république Batave.

Lucerne du 9 janvier.

Notre directoire a reçu hier des nouvelles officielles de Milan du 5 janvier, qui annoncent que le général Joubert avoit reçu de Paris un courier avec l'ordre de ſuſpendre toutes les opérations de guerre, & d'arrêter la marche de ſes troupes tant dans le royaume de Naples, que dans le Grand Duché de Toſcane, en cas que les Anglois évacuent Livourne. (V. Milan.)

Hambourg du 11 janvier.

La gazette de Pétersbourg du 24 décembre annonce que la veille on avoit reçu de Conſtantinople, le rapport officiel de l'amiral Uſchakow, ſur la priſe de l'isle de Zante. On y voit que le 24 octobre cet amiral envoya deux frégates avec l'ordre d'agir contre la fortereſſe & contre les batteries que les françois avoient érigées ſur la côte, & de mettre à terre des troupes ruſſes & turques, à l'effet d'attaquer le fort du côté de terre, de concert avec les habitans. Ses ordres furent ponctuellement exécutés; comme l'eau étoit trop baſſe pour que les troupes puſſent être miſes à terre, les habitans s'empreſſerent de venir les aider, & une partie d'entr'eux ſe jetèrent à la mer, pour s'approcher des chaloupes, & transporter ſur leurs épaules les ſoldats juſqu'au rivage. Sur ces entrefaites, les frégates tiroient ſur les batteries des François, & ceux-ci les abandonnerent bientôt pour ſe retirer dans la ville, & dans le fort, conſtruit ſur la cime d'une haute montagne. Les troupes étant débarquées, les habitans s'armerent auſſitôt, & ſe joignirent à elles. L'amiral avoit donné l'ordre de ne pas laiſſer le temps aux françois de ſe mettre en défenſe, & de ne pas perdre un inſtant à donner l'aſſaut: cet ordre fut ponctuellement exécuté; le fort ſe trouva bientôt cerné par les habitans & les troupes de débarquement; & tout étoit prêt pour donner l'aſſaut la nuit ſuivante, lorsque les François effrayés par ces diſpoſitions promptes & vigoureuſes, n'ayant d'ailleurs aucune eſpérance de pouvoir ſe défendre, envoyerent à 11 heures du ſoir des parlementaires pour demander à capituler, ce qui leur fut accordé.

„Le 15 novembre, la garniſon ſortit du fort avec tous les honneurs de la guerre, mit bas les armes, ſe rendit priſonniere de guerre, & l'on porta à l'amiral Uſchakoff, les clefs de la fortereſſe & les drapeaux des François. La garniſon conſiſtoit en 441 hommes, dont 47 officiers: 18 de ceux-ci ont obtenu ſur parole d'honneur la liberté de retourner dans leur patrie; & à cet effet ils ont été embarqués pour Ancone, après avoir promis de ne pas ſervir contre la Ruſſie, la Porte & leurs alliés. Les autres priſonniers ont été tranſportés dans la presqu'île de Morée, où, d'après la capitulation, ils doivent être entretenus ſans être moleſtés. En attendant des ordres ſuprêmes, on a laiſſé aux habitans la liberté d'organiſer eux-mêmes leur gouvernement. Pour la défenſe de la ville & de la fortereſſe, le vice-amiral a nommé le Midshipman Waſſiliow, & lui a donné 1 ſous-officier, & 10 grenadiers & fuſiliers, un tambour, un matelot & 2 canoniers: le commandant Turc a laiſſé un égal nombre d'hommes avec un officier. Sept canons de bronze, les fuſils & les munitions ont été tranſportés à bord de l'eſcadre; & 39 canons de fer ont été laiſſés à la fortereſſe. — A Céphalonie, les François ſe ſont enfuis dans les montagnes, à l'approche de l'eſcadre, en voyant les mouvemens hoſtiles des habitans, & s'y tiennent cachés. — A Ste. Maure, les habitans ont arboré le pavillon Ruſſe, & attendent avec impatience, l'arrivée de notre eſcadre. — Le vice-amiral partira inceſſamment pour Corfou, qui eſt déjà bloqué depuis quelque tems; mais auparavant, il fera encore un court ſejour à Céphalonie.„

Stuttgart du 15 janvier.

La gazette intitulée *deutsche Reichs und Staats-Zeitung* contient une déclaration ſignée du capitaine du *Généreux*, le cit. Penne, au ſujet de l'inculpation faite à l'équipage de ce vaiſſeau dans la gazette de Vienne (v. n°. 320.) d'avoir pillé & maltraité les Anglois pris ſur le *Leander*. Il la dément formellement. Cette pièce datée de Trieſte du 1 frimaire (21 novembre) a été envoyée officiellement au Rédacteur de la dite gazette. Le cit. Framery conſul françois à Trieſte, avoit voulu faire inſérer cette déclaration dans la gazette de Trieſte, mais elle lui fut renvoyée par le cenſeur avec l'obſervation, que la gazette de Trieſte étant ſubordonnée à celle de Vienne, elle ne pourroit contredire une nouvelle, que celle-ci avoit donnée la premiere.

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Samedi 19 Janvier 1799. (N°. 19.)

Rome du 26 décembre.

Les Napolitains, commencèrent leur retraite des environs de Cantaluppo, le 11 décembre; le 13 ils avoient évacué notre ville. Le commissaire de guerre Walvile, de la garnison françoise du château St Ange, & le commandant général de la garde civique, D. J. Valentino, publierent une proclamation adressée au gouvernement de la ville, & aux troupes françoises & nationales qui devoient monter la garde autour des hopitaux. Le 14 au matin le drapeau françois reparut au palais de l'academie de France: la garnison du château St. Ange se répandit dans la ville en bon ordre, & le commissaire Walvile en parcourut les divers quartiers. Le cit. Lasagni fut nommé commandant de la garde nationale. Le général Valterre commandant du château St. Ange, ayant pris provisoirement le commandement de la ville, ordonna: que quiconque manifesteroit des intentions hostiles, ou provoqueroit des mouvemens populaires, seroit fusillé: que tous ceux qui l'on trouveroit armés, seroient jugés par une commission militaire: que la garde nationale devoit seule être armée: & que toutes les loix & proclamations faites par le général françois Macdonal seroient exécutées dans leur forme & teneur.

Le général en chef Championnet nomma 3 administrateurs du département du Tibre; & 3 administrateurs de la police. Le cit. Ceci fut nommé préfet consulaire. Le général ordonna aussi que l'on puniroit suivant toute la rigueur des loix quiconque insulteroit un juif domicilié dans le territoire de la république romaine, ou porteroit atteinte à ses propriétés. — Les armoiries de la république françoise furent placées au palais de l'academie; & la poste militaire de l'armée françoise, au palais national. — Par ordre du général en chef, les grands édiles ont imposé une contribution de 100 mille écus, à repartir sur divers établissemens, & différens particuliers.

Le 15, le général commandant l'avantgarde de l'armée françoise publia un ordre portant: 1°. Tous les habitans d'une commune seront responsables de l'usage qu'ils feront de leurs armes. 2°. Si un seul coup de fusil est tiré contre un françois, ou qu'il soit attaqué avec d'autres armes, la commune sera saccagée & incendiée. 3°. Tous les habitans pris les armes à la main, seront fusillés. 4°. Tous les ecclésiastiques seront responsables des attroupemens: toutes les communes enverront des députés en ôtage. — Le général Macdonal ordonna que le peuple de Rome seroit désarmé; que toutes les armes à feu ou autres seroient portées au bureau central; sont exceptés les patriotes de la garde nationale: toutes les permissions de chasse sont annullées.

Les consuls entrerent à Rome avant-hier au bruit de l'artillerie du château St. Ange.

L'armée françoise est depuis 4 jours à Terracine; on assure qu'elle est en ce moment à peu de distance de Naples. Mais il paroît qu'il existe des pourparlers entre le général françois & des plénipotentiaires du roi. Ce qui est certain, c'est que le général Championnet est retourné ici de l'armée il y a 2 jours, avec deux commissaires napolitains escortés par des troupes françoises: & qu'il a eu plusieurs conférences avec eux: mais il est ensuite reparti pour l'armée, précédé par un corps de troupes avec de l'artillerie & des munitions. (Il paroît que les commissaires dont il s'agit, ne sont autres que le commandeur Ruffo, & quelqu'un de sa suite; on a vu N°. 17, que le général Championnet a fait arrêter & conduire à Rome cet ambassadeur.)

Florence du 5 janvier.

Le 31 décembre on apprit ici qu'une colonne de troupes françoises commandée par le général Serrurier, &

partie des environs de Modène, étoit entrée en Toscane, & se dirigeoit sur Pistoie. On reçut en même-temps une proclamation de ce général annonçant le but de son expédition. (nous avons fait connoître cette pièce dans notre N°. 17.)

Le conseil d'État s'assembla aussitôt. Le prince Neri-Corsini se rendit à Pise auprès de S. A. R. & des estaffetes furent expédiées de tous côtés. — Le marquis Manfredini partit le soir même pour Pistoie, avec des pleins-pouvoirs pour traiter avec le général Serrurier; & il fut suivi peu d'heures après, par un autre ministre qui emmenoit, dit-on, avec lui une grosse somme d'argent. Les ministres des cours étrangeres, se disposoient à quitter cette capitale: & D. Sangro, ministre de Naples, partit effectivement dans la nuit.

Le 1er janvier après-midi, la cour revint ici de Pise. Le soir il arriva un courier au ministre françois avec la nouvelle que les troupes républicaines, qui étoient déjà sur la route de Pistoie à Florence, avoient rétrogradé à Pistoie, & se dirigeoient sur Lucques. — Quelque temps après nous vîmes revenir de Pistoie le marquis Manfredini; & la nouvelle se répandit aussitôt qu'il avoit conclu avec le général françois un traité, par lequel les troupes françoises s'abstiendroient de pénétrer dans le territoire Toscan, à condition que les Napolitains évacueroient Livourne. On dit qu'il a été payé à titre de contribution pour l'armée françoise une somme de 80 mille écus. Le secrétaire d'État annonça aussitôt au corps diplomatique l'agreable nouvelle que les troupes françoises avoient retrogradé.

La gazette de Florence annonce aujourd'hui en ces termes, l'arrivée & le départ de ces troupes. „ *De Pistoie le 2 janvier.* On reçut lundi (31) de St. Marcello la nouvelle qu'une division de troupes françoises commandée par le général Serrurier, descendoit vers Pistoie. On fit en conséquence les dispositions nécessaires pour les logemens de ces troupes, qui commencerent à arriver le soir du même jour, & continuerent jusqu'au mardi suivant. Ce matin (2) elle s'est de nouveau mise en marche, & s'est dirigée vers Lucques, d'où il étoit arrivé dès hier quelques députés pour complimenter le général Serrurier. „

Dès que la nouvelle de la marche des François fut parvenue à Livourne, cette ville fut en proie aux plus vives inquiétudes: on craignoit que les Napolitains ne voulussent s'y maintenir. Mais heureusement cet état pénible ne dura pas long-tems: dès le 31 au soir, le général napolitain Naselli se rendit à Pise, où il eut un entretien avec le Grand-Duc; le lendemain il retourna à Livourne, & y fit publier & afficher la proclamation suivante.

„ D. Diego Naselli, des princes d'Aragon, chevalier de l'ordre de Jérusalem, lieutenant-général des armées de S. M. Sicilienne, gentilhomme de sa chambre & Majordome de semaine; ministre votant de la Junte suprême de guerre, & général en chef des troupes royales napolitaines existantes à Livourne: Fait savoir au public de Livourne que par une mesure militaire, il avoit pris possession de cette place, où il s'est maintenu jusqu'à présent, sans avoir porté aucune altération à ses établissemens politiques, & seulement avec quelques légères modifications dans le régime militaire, pour le combiner avec la position des troupes royales à ses ordres. Il a, pendant son séjour ici, contenu ces troupes dans la discipline convenable, en sorte qu'elles n'ont causé aucun dommage à qui que ce soit; & il se flatte que le public en aura été content & satisfait. — Par une autre mesure militaire, & pour seconder les intentions bienfaisantes de S. A. R le Grand-Duc de Toscane, auquel il a cru devoir annoncer qu'il est dans la détermination, fondée sur l'amour paternel de S. M. le Roi des Deux-Siciles, son beau-père, de sauver à tout prix la ville & le peuple de Livourne & les propriétés des habitans: voulant évacuer la susdite place, à l'effet de ne pas exposer ledit peuple & habitans à aucun des dommages que pourroit leur occasionner un état de siège & de défense; & pour laisser intacte de son côté la neutralité, qui forme la base de ce gouvernement; il avertit en conséquence le public de Livourne, que devant nécessairement employer quelques jours pour effectuer l'armement des navires & l'approvisionnement des vivres nécessaires à la subsistance des troupes pendant le voyage, & pouvant pendant ce tems être exposé à une attaque hostile; il est obligé, malgré lui, pour assurer la retraite qu'il fait pour condescendre aux intentions de S. A. R., d'ordonner quelques dispositions indispensables, mais momentanées, qui dans d'autres occasions pourroient paroître hostiles, mais sont nécessaires & convenables dans l'état actuel des choses. Dans la confiance que sa retraite, non-seulement n'éprouvera aucun obstacle, mais qu'elle sera même facilitée par le gouvernement & par le public lui-même, en fournissant tous les moyens qu'il a exposés à S. A. R.; aucune innovation, aucune contrainte ne sera mise en usage, qui puisse incommoder personne: & si quelqu'un a des réclamations à faire contre des individus des susdites troupes royales, il peut les présenter librement, elles seront prises en grande considération, & il sera rendu la plus prompte justice. Fait le 1er. janvier 1799. *Signé*, Diego-Naselli. „

On apprend de Livourne qu'on y équipe en diligence 30 bâtimens de transport pour y embarquer les troupes napolitaines. Le 2 il rentra dans ce port un vaisseau de ligne portugais, & une frégate angloise.

La division du général Serrurier, est entrée à Lucques, en même temps que le corps de troupes du général Miollis, qui étoit parti de Massa

Digitized by Google

Celui-ci entra le 31 sur le territoire toscan, par le passage dit *Saut de la Biche*, il s'empara le même jour de la forteresse toscane de Pietra-Santa, & se présenta le 2 devant Lucques, dont les portes furent ouvertes aux françois sans résistance.

P. S. On vient d'apprendre que les troupes napolitaines ont mis à la voile de Livourne hier à 6 heures du soir. Dans les derniers jours de leur séjour en cette ville, elles ont perdu beaucoup d'hommes par le froid excessif, auquel les napolitains ne sont pas accoutumés.

Parme le 4 janvier.

Notre ville est depuis deux jours dans de vives allarmes; voici ce qui y a donné lieu. La princesse royale fille du Duc-Infant a fait dernièrement ses vœux de religion dans un couvent: Avant-hier l'Infant-Duc se rendit en voiture à ce couvent, y prit la jeune princesse, & la conduisit dans son palais à Colorno: en même temps S. A. R. donna ordre d'enlever les meubles & effets des appartemens qu'occupoit la princesse dans le couvent. Aussitôt le bruit s'est répandu que la cour se disposoit à partir d'ici; mais comme on ne voit faire aucune disposition sérieuse de départ, il est probable que ces craintes sont sans fondement.

La cour de Sardaigne est toujours ici. On croit qu'elle n'en partira qu'après quelques arrangemens à prendre avec le général Joubert.

Venise du 9 janvier.

Les funérailles du prince d'Orange se sont faites hier avec toute la pompe militaire, usitée en pareil cas. Il a été enterré dans le couvent des pères hermites de Padoue, au bruit de l'artillerie & de la mousqueterie de sa garnison.

Londres du 1 janvier.

Le capitaine Giffon du 26e régiment, est arrivé le 23 décembre aux bureaux de M. Dundas, chargé des dépêches du général Stewart, & porteur des drapeaux pris sur les Espagnols dans l'isle de Minorque. Le lieutenant Jones, du vaisseau *le Léviathan*, est arrivé le même jour à l'amirauté, chargé des dépêches du commodore Duckworth, qui dirigeoit la partie navale de l'expédition. Chacun d'eux a reçu la somme de 500 liv. sterl., qu'il est d'usage d'accorder à tout porteur d'une grande nouvelle. Les canons de la tour de Londres ont aussi proclamé la prise de Mahon. „J'ai l'honneur de vous informer, dit le général Stewart, dans sa dépêche à M. Dundas, que je viens de m'emparer de l'isle de Minorque, sans avoir perdu un seul homme. N'ayant pas eu des renseignemens certains sur la situation des choses dans l'isle de Minorque, je résolus de descendre dans la baie d'Addaya. Notre débarquement s'y est effectué; & quoique nous ne fussions qu'au nombre de 800 hommes au premier débarquement, les Espagnols au nombre de 2000 n'ont pas osé nous attaquer. Nous nous sommes aussitôt avancés dans le pays, & nous avons été bientôt renforcés par plus de 200 déserteurs, tous Suisses au service de l'Espagne.„ Le général Stewart rend ensuite compte de toutes ses marches & contre-marches à travers l'isle de Minorque, où les grandes routes, dit-il, sont au-dessous de tout ce qu'on peut imaginer dans un pays civilisé. Après avoir obtenu la reddition du port Mahon, sans tirer un seul coup de fusil, le général Stewart arriva devant la ville de Cindadella, y occupa une ligne de quatre milles. Cette ville s'est aussi rendue après une salve de deux coups de canon de 18. L'officier commandant à Mahon s'apelle Pedro Quadrado. La garnison espagnole consistoit en 150 officiers supérieurs, & 3,508 sous-officiers & soldats.

Paris du 14 janvier.

Les lettres de Cadix du 30 décembre, annoncent que les Anglois n'avoient abandonné le blocus de ce port, que parce qu'un vent violent de S. O. leur avoit fait craindre que leur escadre n'allât s'affoler sur la côte: mais ils ont reparu au bout de quelques jours. Les Espagnols ont profité de leur absence pour faire sortir deux frégates & deux batimens destinés pour le Mexique.

Voici le texte de l'arrêté du directoire mentionné dans ses lettres aux généraux Joubert & Championnet. " Le directoire exécutif, vu son arrêté du 21 fructidor an 6, qui ordonne d'expulser sans délai de l'Italie, tout françois qui s'y est rendu sans mission, depuis l'entrée des armées de la république françoise dans cette contrée, arrête ce qui suit: Art. Ier. Tout françois employé inutilement près ou à la suite de l'armée d'Italie ou celle de Rome; tout françois qui n'y est employé qu'en vertu de commission postérieure au 21 fructidor dernier; tout françois employé, même en vertu de commission antérieure, dont la présence en Italie seroit nuisible aux intêtêts de la république, soit à raison de sa correspondance ou de ses relations, soit à raison des vexations, prévarications ou concussions auxquelles il auroit pris part, seront pareillement expulsés des Etats occupés en Italie par les armées de la république, dans un très-bref délai, qui sera fixé par les commissaires civils près ces armées. II. Tout françois resté en Italie en contravention à l'arrêté ci-dessus cité du 21 fruct. an 6, & tous ceux qui y resteroient en contravention à l'art. Ier. du présent arrêté; tous ceux enfin qui, après avoir été expulsés des Etats occupés par l'armée d'Italie, se retireroient dans ceux occupés par l'armée de Rome, ou réciproquement, seront arrêtés & traduits comme espions,

Digitized by Google

pardevant un conseil de guerre. III. Les commissaires civils du directoire exécutif près les armées d'Italie & de Rome, sont chargés, sous leur responsabilité, d'adresser aux généraux & commandans militaires toutes les réquisitions nécessaires pour l'exécution des dispositions ci-dessus. Les généraux & commandans militaires sont tenus, sous leur responsabilité, de déférer sans délai à ces réquisitions. IV. Les commissaires civils se donneront respectivement connoissance des noms des personnes dont chacun d'eux aura requis, soit l'expulsion, soit l'arrestation. V. Les généraux en chef pourront même, sans réquisition des commissaires, donner directement tous les ordres nécessaires pour l'exécution, tant de l'arrêté du 21 fructidor dernier que des articles I & II du présent; ils se tiendront respectivement informés, & ils informeront également les commissaires civils des noms des personnes contre qui ils auront donné ces ordres. VI. Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera mis à l'ordre des armées d'Italie & de Rome, imprimé & affiché partout où il appartiendra. Paris, le 14 frimaire an 7.»

Conseil des 500. — Séance du 10 décembre.

Chabert (des Bouches-du Rhône) annonce le départ des conscrits de ce département, au nombre de deux mille; les réquisitionnaires ont aussi rejoint leurs drapeaux. L'opinant atteste que les autres lois ne sont pas moins régulièrement exécutées. — Le conseil ordonne la mention honorable.

Un message du conseil des anciens annonce que la résolution sur les droits de greffe est rejetée. — Abolin rappelle que le motif du rejet fut, que par la résolution, les droits de greffe auroient diminué les produits de droit de timbre. Il demande qu'un nouveau projet soit présenté, & que la commission soit chargée de la purger du vice qui a fait rejeter le premier. — Cet avis est adopté.

La discussion devoit s'établir sur l'organisation des écoles primaires; mais le conseil s'occupe de la continuation de la discussion du projet de Duplantier, sur les opérations des assemblées primaires & électorales. Tous les articles sont adoptés sauf la rédaction, que la commission est chargée de représenter.

Séance du 11.

Le président annonce qu'il a été déposé sur le bureau deux motions d'ordre; la première par Briot, sur le renouvellement prochain du bureau, & une autre de Grand-maison sur le partage du produit des prises entre les armateurs & les équipages des corsaires & bâtimens armés en course.

Briot obtient la parole. "Nous touchons, dit-il, à une époque qui marque dans les fastes de la république. Le 21 janvier approche: cette fête, si chere aux hommes libres, doit apprendre aux rois qui conspirent encore contre le bonheur des peuples. C'est en ce jour que le président parle à la nation entière; son discours doit être l'expression des sentimens dont nous sommes tous animés. Il seroit peut-être convenable que, pour laisser le tems au président de préparer son discours, le renouvellement du bureau, qui doit avoir lieu ce jour-là, fût remise au 3 pluviôse, c'est-à-dire le lendemain du jour de la fête, ou effectuée le 29 de ce mois. Plusieurs membres réclament l'ordre du jour, motivé sur l'existence du réglement. Il est mis aux voix & adopté.

Grandmaison fait sentir les inconvéniens résultans du non-partage des prises maritimes, ou des retards apportés dans cette opération. Les marins, dit-il, languissent dans une attente pénible. — L'orateur rappelle ensuite ce qui vient de se passer à Bordeaux, où un armateur a failli être victime d'un marin qui réclamoit son payement. Le caissier, accouru au moment où il alloit le frapper, est tombé lui-même sous les coups. Il demande que la commission de marine soit chargée de faire incessamment un rapport sur la distribution des prises maritimes entre les armateurs, les actionnaires & l'équipage. — Adopté.

Hambourg du 16 janvier.

Le vaisseau amiral de l'escadre auxiliaire Russe le *Prince Gustave* de 74 canons, pris sur les Suédois pendant la dernière guerre, a coulé bas, dans les parages de Christianstand; l'equipage s'est sauvé heureusement sur le vaisseau l'*Iphigénie* de 66 canons, qui fait partie de cette escadre. Un pilote d'Helsingör qui avoit suivi la flotte Russe, a apporté cette nouvelle à Copenhague le 8.

Constantinople du 18 décembre.

Malgré les démarches pressantes que M. de Bouligni chargé des affaires d'Espagne, fait tous les jours en faveur des prisonniers françois, ces malheureux continuent d'être soumis au traitement des forçats, étant enchaînés au bagne deux à deux, & recevant à peine les vivres suffisans à leur subsistance. Tout ce que M. de Bouligni a pu obtenir, depuis quelques jours, est de leur faire distribuer quelques secours alimentaires. — On continue la vente des marchandises & des meubles & effets des négocians françois, établis dans cette ville, & les échelles du Levant: Parmi ces dépouilles on distingue le riche mobilier d'un négociant nommé Florenville, & une partie de celui de l'ex-ambassadeur françois Semonville. — Le cit. Parant consul de France à Jaffa, détenus depuis deux mois au château d'Ameistra sur la mer noire a écrit à la cit. Ruffin le 18 novembre, une lettre, où il se plaint d'être détenu dans un cachot, accablé de faim & de misere, aussi bien que ses autres compagnons d'infortune. Il invoque la comisération de la nation, & celle du cit. Ruffin, soit pour leur faire passer des secours, soit pour qu'il soit fait des démarches auprès de la Porte, pour la ramener s'il est possible à des sentimens plus humains.

Résultat du 16 janvier.

M. le comte de Metternich a eu avec les ministres françois un entretien au sujet du ravitaillement d'Ehrenbreitstein. Le résultat n'en est pas connu. On dit que les ministres françois ne donneront une décision à cet égard, que lorsqu'ils auront reçu une réponse satisfaisante au sujet de la marche des troupes Russes. — Il paroît que la députation d'Empire a été d'avis de ne point communiquer aux ministres françois, la résolution préliminaire de la Diète, & qu'elle attendra une réponse définitive.

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(Faisant suite a la GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Dimanche 20 Janvier 1799. (N°. 20.)

Londres du 1 janvier.

La cour martiale, qui s'eſt aſſemblée, ſuivant l'uſage, pour examiner la conduite du capitaine Thompſon, commandant du *Léander* de 50 canons, pris par le *Généreux*, vient de l'acquitter honorablement. Après la déclaration des marins qui compoſoient le jury, l'amiral (préſident) s'eſt adreſſé au capitaine Thompſon, dans les termes ſuivans: "Monſieur le capitaine Thompſon, j'ai le plus grand plaiſir à vous rendre cette épée que vous avez ſi bravement employée à maintenir l'honneur de votre roi & de votre patrie; je vous la rends d'autant plus volontiers, que vous ne ſauriez, j'en ſuis perſuadé, la tirer de nouveau, ſans ajouter encore des lauriers à ceux que vous avez déjà cueillis.,, La cour martiale, avant de ſe ſéparer, a auſſi témoigné ſa reconnoiſſance pour l'activité & le zèle qu'a manifeſtés le capitaine Berry, capitaine de pavillon de l'amiral Nelſon, qui ſe trouvoit à bord du *Léander*, lors du combat de ce vaiſſeau avec le *Généreux*.

C'eſt dans la ſéance du 26 déc., que l'on a prolongé le terme de la ſuſpenſion de l'acte d'*habeas corpus*. Cette ſuſpenſion eſt continuée juſqu'au 21 mai 1799. Les débats qui ont eu lieu à ce ſujet, ſe rapportent plutôt à des détails particuliers ſur les traitemens qu'éprouvent les priſonniers d'état, qu'à l'examen approfondi de la néceſſité politique de cette meſure.

Dans la même ſéance, on donna lecture d'un bill qui exempte du ſervice de miliciens ſupplémentaires, tous ceux qui ſervent déjà dans des corps de volontaires. M. Burdon ayant remarqué que le parlement donnoit trop d'attention à la force défenſive de la Grande-Bretagne, tandis que la partie militaire offenſive étoit négligée, M. Dundas prit la parole. "C'eſt avec bien du plaiſir, (dit il,) que je viens d'entendre l'obſervation de l'honorable préopinant; & j'eſpère que tous les membres du parlement y donneront une attention ſérieuſe, d'autant plus qu'ils auront peut-être à délibérer, ſous peu, ſur la partie offenſive de notre établiſſement militaire. Il me ſuffira, pour le moment, d'indiquer un avantage qui doit évidemment réſulter de l'augmentation de nos forces offenſives. Par ſuite de leurs projets d'agrandiſſement, les François ont acquis une immenſe étendue de côtes, qui néceſſairement doivent être expoſées ſur pluſieurs points. Ainſi, avec des forces offenſives de 15 à 20,000 hommes en activité continuelle, nous pourrions harâſſer l'ennemi, & le mettre dans la néceſſité d'entretenir une armée de plus de 100,000 hommes pour défendre tous les points de ces côtes. Cet objet important ſera bientôt, je l'eſpère, plus murement conſidéré par la chambre.,,

La *Sally*, bâtiment américain arrivé de l'Iſle de France à Madras le 12 juin, annonce que toutes les troupes nationales ont été renvoyées de cette iſle ſur trois frégates & que l'amiral Cercey devoit auſſi partir, ne lui ayant été accordé que 40 jours pour régler ſes affaires. Les françois habitans de l'iſle ſe ſont déclarés indépendans & demandent la protection de l'Angleterre. (*Courier de Londres.*)

Vingt-une maiſons de banque ont pris l'emprunt de 3 millions de M. Pitt (75 millions tournois) à ſi bas prix, qu'on voit bien qu'elles s'y ſont déterminées plus par patriotiſme que par intérêt. (*ibid.*)

Le *Courier de Londres* du 11 décembre, contient un paragraphe, où le rédacteur (qu'on dit être M. de Calonne) énonce les motifs qu'il a de croire que la guerre continentale n'aura pas lieu: "Certainement, dit-il, ſi les puiſſances continentales ne ſe mettent point en mouvement

Digitized by Google

pour profiter des circonſtances favorables que la poſition de la France leur préſente, ce ne ſera pas la faute de notre gouvernement qui ne néglige aucun des moyens les plus perſuaſifs pour les y engager.... Si elles vouloient conſulter leurs vrais intérêts, l'intérêt de leur exiſtence future, elles n'héſiteroient pas un moment. Malheureuſement elles héſitent. L'Empereur forcera la cour de Naples à étouffer ſon ardeur, & à contenir la magnanimité de ſes ſentimens. Cette cour a tenu avec l'Angleterre la conduite la plus noble, même avant qu'aucun ſuccès pût paroître l'y avoir déterminée. Mais que peut Naples ſans l'Autriche? Il eſt vrai qu'en cas de guerre l'Empereur eſt obligé de lui fournir des troupes auxiliaires en vertu des traités; mais ſi l'Empereur veut faire ſa paix, ne voudra-t-il pas éluder ces traités, en diſant qu'il n'eſt tenu à des ſecours que dans le cas où Naples attaqué ſeroit obligé de ſe défendre, & non pas pour une guerre provoquée? Les françois paroiſſent diſpoſés à ſouffrir beaucoup d'affronts plutôt que d'être les agreſſeurs. Leur impétueuſe vivacité n'a point encore nui à leur profonde diſſimulation. Ils cèderont Mantoue; ils cèderont tout ce qui pourra tenter l'Empereur, tout ce qui pourra conſoler la cour de Naples d'être réduite à l'inaction, & nous ſommes fachés de le dire, mais nous le craignons trop pour le taire, la paix ſe fera, parce que les françois feront des ſacrifices à propos, pour n'avoir pas toute l'Europe à la fois ſur les bras.„ Lorſque l'auteur parloit ainſi, il ignoroit que les hoſtilités avoient éclatté entre le Roi de Naples & la France, & les évènemens qui en ont été la ſuite.

Paris du 14 janvier.

Le gouvernement n'a point publié les dépêches arrivées de l'armée de Rome. On ſait ſeulement par des lettres particulières, que la marche de l'armée avoit été retardée par les mauvais tems & les mauvais chemins. Le quartier-général étoit le 30 décembre à Veroli, dernière ville de l'Etat Romain, ſur la route du Mont-Caſſin, où l'avant-garde étoit déjà arrivée: l'armée napolitaine ayant abandonné la poſition de St. Germano, & s'étant établie derrière la Volturne, le centre à Capoue, l'aîle gauche à la mer, la droite à l'Apennin.

Un convoi anglois compoſé de 16 bâtimens marchands eſcortés par la corvette le *Kingfisher*, & le bricq portugais *le Dragon*, a péri corps & biens ſous Porto, y compris les deux bâtimens de guerre. Le miniſtre de la marine qui annonce cette nouvelle, ajoute que nos corſaires viennent de capturer ſix vaiſſeaux ennemis.

La détention à Rome de M. le commandeur Ruffo, ci-devant miniſtre de Naples en France, n'a pas été longue. Il a été remis en liberté, Lacombe-St.-Michel ayant obtenu la liberté de ſe rendre à Rome.

Le premier envoi d'objets d'arts & de ſciences que prépare à Rome le général Championnet, comprendra les 800 médailles du Vatican & la fameuſe *Camée d'Auguſte*.

On a ſaiſi chez le cit. Giguet, imprimeur, les premières feuilles d'un ouvrage contre le gouvernement républicain; il a été arrêté, & les ſcellés ont été appoſés ſur ſes preſſes.

Formule du ſerment preſcrit aux fonctionnaires publics du Piémont. „Je jure au tout-puiſſant, fidélité au gouvernement republicain, & de maintenir de toutes mes forces la liberté & l'égalité. Je jure haine éternelle à la tyrannie, & d'être fidèle à l'alliance de ma patrie avec la république françoiſe, ſa libératrice. „

Conſeil des 500. — Séance du 12 janvier.

Duplantier ſoumet la rédaction définitive des articles de ſon projet ſur la tenue des aſſemblées politiques, qui avoient été renvoyés à la commiſſion. — Chollet reclame contre une diſpoſition qui autoriſe les aſſemblées électorales à prononcer ſur les qualités des perſonnes qui ſont envoyées par les aſſemblées primaires; il ſoutient que c'eſt à ces dernières ſeules que la conſtitution attribue ce droit. Son opinion eſt combattue par Briot & Lecointe-Puyraveaux, qui déclarent que l'article conſtitutionnel, par lequel toute aſſemblée politique eſt autoriſée à vérifier les pouvoirs de ſes membres, s'entend & doit s'entendre de toutes leurs qualités. — Le conſeil partage cet avis & adopte l'article préſenté par la commiſſion.

Crochon. Je viens, vous faire part d'inquiétudes mortelles que je ne puis calmer. Je viens vous demander que vous rempliſſiez une lacune dans le code adminiſtratif, qui détruiſe juſques dans ſes racines, ce ſyſtême de ſciſſion dont la conſéquence naturelle eſt de donner à la minorité l'avantage que la conſtitution n'attribue qu'à la majorité, ſyſtême qui a triomphé dans les dernières élections, & qui, ſi vous ne prenez un parti, portera les ſciſſions aux élections prochaines à un nombre incalculable, puiſqu'il correſpondra à la différence innombrable des nuances d'opinions. — Il n'eſt aucun de nous qui ne ſoit convaincu du mal que les ſciſſions ont opéré l'année dernière. — On a dit que les ſciſſions ſont un mal néceſſaire. C'eſt-là le langage de ces brouillons politiques, dont le déſordre eſt l'élément. J'ignore quel génie infernal a inventé ce ſyſtême; s'il prend faveur, c'en eſt fait du gouvernement repréſentatif, nous retombons dans celui d'Angleterre. Je regrette que pluſieurs de mes collègues, dont l'opinion auroit plus de poids que la mienne, ne paroiſſent point à la tribune. Je reſpecte leur ſilence; mais quand il s'agit du maintien de la conſtitution, je me croirois coupable de le garder. La conſtitution & les lois, en fixant le nombre des cantons & des départemens, ont déterminé celui des aſſemblées primaires & électorales. Tout ce qui excéde ce nombre eſt une violation manifeſte de la conſtitution. Il en eſt des élections comme de la loi; l'une & l'autre doivent être l'expreſſion de la volonté gé-

Digitized by Google

générale, exprimée par le vœu de la majorité. Sans cela, les assemblées électorales n'auront plus le droit d'élection, mais seulement celui de présentation. — Quel est donc cette circonspection qui n'a pas permis à la commission de vous présenter des mesures prohibitives des scissions? Vous ne pouvez transiger avec les principes. Votre silence, dans le nouveau code, multipliera ces assemblées illégitimes; les factieux de tous les partis s'en empareront. Mettez un terme à toutes ces rivalités; ne souffrez pas que des intrigans, repoussés par la majorité, s'emparent des fonctions publiques à l'aide d'une minorité égarée ou séduite. Il n'est qu'un cas où les scissions sont permises, c'est celui où une minorité turbulente contraindroit, par la force, la majorité à abandonner le local de ses séances; car là où est la majorité, là seulement est l'assemblée légitime. Entendez les membres d'une assemblée scissionnaire, ils s'accusent mutuellement de royalisme & de terrorisme. Il faut arracher à nos ennemis cette arme redoutable, avec laquelle ils perpétuent au milieu de nous les désordres & les dissentions: tous, nous sommes fatigués de dix ans de révolution; tous, nous désirons trouver le repos dans la constitution. Que toutes les volontés individuelles fléchissent donc devant elle; & que ceux qui la combattent, soient seuls de mauvais citoyens. Votre silence, dans cette circonstance, seroit foiblesse. Il est inutile d'assembler le peuple, si une minorité factieuse doit lui dicter la loi. Dira-t on que le royalisme n'a pas perdu ses espérances? Je le sais, & je ne me dissimule point les projets qu'il médite: Mais quand vous avez exclus des assemblées les agens, devez-vous craindre son influence? Les partisans de la royauté sont nombreux, j'en conviens; mais ceux de la république sont innombrables. N'est-ce pas servir le royalisme, que de violer la constitution, & de sapper les bases du système représentatif, en permettant que les choix du peuple soient l'ouvrage de la minorité? Je demande que mes observations soient renvoyées à la commission, & que celle-ci soit tenue de vous soumettre des mesures législatives, propres à prévenir les scissions dans les assemblées politiques, & de déterminer le cas où elles pourroient être légitimées.

Une foule de voix. Appuyé. L'impression. — Le conseil ordonne l'impression.

Lecointe-Puyraveaux. Le préopinant vient de vous dire: gardez-vous du système des scissions qui est subversif de l'acte constitutionnel & de tout gouvernement. Dans cette assertion, je vois des raisonnemens sur le passé, des conséquences sur l'avenir; de deux choses l'une; ou les opérations des assemblées scissionnaires sont inconstitutionnelles, ou elles ne le sont pas; dans ce dernier cas, pourquoi des lois préservatives? *Dans le premier, il est des représentans qui ne doivent pas siéger ici.* (Murmures de quelques membres.) Si la conséquence que j'ai tirée a soulevé l'indignation, c'est qu'elle étoit faite pour produire cet effet. Je soutiens, moi, que les scissions sont permises par la constitution, & je donnerai pour preuve cet article qui porte que le corps législatif statuera définitivement. Ce principe je le donne sans développement! car tout développement seroit dangereux dans la circonstance. Si vous établissiez en principe que dans aucun cas les choix de la minorité ne peuvent être valides, il seroit possible que la majorité fût composée de prêtres réfractaires & de parens d'émigrés, & alors vous favoriseriez un système beaucoup plus dangereux, qui tendroit à faire des réductions inconstitutionnelles dans la représentation nationale. Je termine par une réflexion dont je vous prie de ne faire aucune application; c'est que les partisans de Brothier & de Lavilleheurnois n'auroient pu rien demander de mieux en l'an 4 & en l'an 5 que la proposition qui vient de vous être faite. Je demande donc qu'elle soit écartée par l'ordre du jour.

Garrau. Je pense que la proposition qui vous est faite est assez importante pour être renvoyée à la commission. On doit gémir sur la légèreté avec laquelle on tranche sur les questions relatives à la tenue des assemblées primaires & électorales. Quant à moi je suis intimement convaincu que le système des scissions mène les sociétés libres à la désorganisation & à la mort; je suis loin de porter mes regards sur le passé, je sais trop que tout pas rétrograde en révolution est une calamité publique; mais je dis qu'il est temps que vous rentriez dans la ligne constitutionnelle, (violens murmures); si vous ne prenez promptement un parti, vous aurez bientôt autant de scissions qu'il y aura de cotteries particulières.

Boulay (de la Meuthe.) Quoique tout ce qui a été fait l'ait été contre mon opinion, mon respect pour la tranquillité est tel que je m'élèverois contre tout pas rétrograde. — *Un grand nombre de voix*: tous! — Boulay entre ensuite dans de longs détails pour démontrer le danger des scissions, & vote pour le renvoi à la commission.

Blin combat fortement la proposition de Crochon. L'adopter, ce seroit selon lui, jeter l'incertitude dans l'esprit des républicains. Celui qui l'a faite, ajoute-t-il, ne fait pas sans doute que des majorités de contre-révolutionnaires se disposent à s'emparer des élections dans les départemens de l'Ouest. Je veux que tout soit déterminé par les circonstances. Je déclare qu'on sera fort heureux si des républicains énergiques veulent s'opposer à leurs tentatives en faisant scission. Je conclus à l'ordre du jour sur le renvoi.

Un membre va plus loin, & demande le rapport de l'arrêté, qui ordonne l'impression du discours de Crochon.

Le conseil ferme la discussion, rejette le renvoi des propositions de Crochon à la commission, & rapporte l'arrêté qui ordonnoit l'impression de son opinion.

Séance du 13 janvier.

On fait lecture d'un message du directoire exécutif. "Le directoire, y est-il dit, se disposoit à adresser des observations générales aux conseils sur la législation relative aux prises, & la course maritime, lorsqu'il a reçu votre message du 16 frimaire. La course dérive de l'état de guerre; c'est dire assez que nul particulier ne peut être le maître de le diriger à son gré. Ce n'est point un acte privé, mais un acte qui concourt au développement de la force publique. C'est donc le gouvernement seul qui doit en avoir la direction, & en prescrire l'emploi. Il doit donner à l'armateur une autorisation expresse & lui indiquer les pavillons contre lesquels il doit exer-

Digitized by Google

cer ſes forces. L'ojet de la courſe eſt d'intercepter le commerce ennemi, & de le détruire; c'eſt donc le pavillon ennemi que l'on a à combattre; mais l'ennemi trouve une garantie ſous le pavillon neutre, il faut donc des diſpoſitions législatives, telles que l'ennemi ne puiſſe ſe couvrir d'un faux ſigne de neutralité, & que le neutre ne puiſſe être traité en ennemi. Tel fut l'eſprit qui dicta les articles des traités des Pyrenées, & d'Aix-la-Chapelle, qui ſont favorables aux neutres & les garantiſſent. Les réglemens de 1704, & ceux portés depuis, ſur-tout pendant la guerre d'Amérique entrepriſe pour l'affranchiſſement des colonies angloiſes & la liberté des mers, portent tous ce caractère. Notre législation actuelle a donné lieu à des abus ſous ce rapport; les intérêts du Danemarck de la Suède & des villes-anſéatiques, étoient plus garantis par les anciens réglemens. L'ancien gouvernement pouvoit les appliquer ſuivant l'exigence des cas, & des conſidérations diplomatiques. Le directoire demande en conſéquence que la loi du 29 nivoſe ſoit l'objet d'un examen....„

Le conſeil interrompt ici la lecture de ce meſſage très-étendu, & en demande l'impreſſion.— Boulay-Paty monte ſur le champ à la tribune, en déclarant que du parti que le conſeil prendra ſur cet important meſſage, dépendra la proſpérité de la république, ou l'extinction de ſon commerce, de ſon induſtrie; il demande le renvoi à une commiſſion ſpéciale.—Chollet trouve étonnant qu'on réclame le renvoi à une commiſſion ſpéciale, lorſqu'il exiſte une commiſſion de marine, ſur la propoſition de laquelle a été envoyé le meſſage auquel le directoire répond. — Le conſeil renvoie à la commiſſion exiſtante.

Conſeil des Anciens. — Séance du 13.

On reprend la diſcuſſion ſur la réſolution du 23 frimaire, relative aux ſucceſſions qui écherroient à des émigrés. — Jourdain prend la parole, moins pour diſcuter la réſolution, que pour ſe juſtifier des reproches que Goupil lui a adreſſés hier ſur ſon opinion. Il s'acquitte de cette tâche en citant pluſieurs paſſages d'un rapport fait par Goupil, ſur la loi du 20 floréal an 4, rapport dans lequel Goupil a donné à l'appui de la loi du 17 frimaire an 2, qui avoit ordonné le ſéqueſtre ſur les biens de parens d'émigrés. Les motifs qu'il combat aujourd'hui à l'occaſion de la réſolution qui appelle la république à exercer, pendant quinze années, les droits ſucceſſifs des émigrés. — Bourdon (de l'Orne) combat pluſieurs des motifs donnés par ceux qui ont demandé le rejet de la réſolution. Il rappelle les objections contenues dans ſon rapport, & conclut auſſi au rejet, mais ſeulement d'après ces objections. — Le conſeil rejette la réſolution.

Bruxelles du 14 janvier.

Le général Beguinot, revenu de Paris depuis quelques jours, eſt parti d'ici avant-hier, pour commander en chef les différens corps de troupes qui ſont en campagne contre les rebelles Un grand nombre de priſonniers fait ſur ces derniers ſont encore arrivés ici; ils avoient été ſaiſis les armes à la main dans les environs de Louvain; pluſieurs ſont bleſſés.

Raſtadt du 17 janvier.

Aujourd'hui on a porté à la dictature la notification ſuivante de la part de M. le comte de Metternich. „La commiſſion de S. M. l'Empereur, conſidérant le ſilence inquiétant des miniſtres plénipotentiaires de la république françoiſe ſur le contenu preſſant de la note de la députation d'Empire du 31 décembre, a eu le 13 de ce mois un entretien avec les dits miniſtres, pour ſavoir d'eux juſqu'à quel point on avoit réaliſé leurs aſſurances données depuis le 12 décembre au ſujet de la demande faite, de faire ceſſer les griefs & oppreſſions ſur la rive droite. Ils ont déclaré „qu'ils avoient ponctuellement rempli de leur côté l'aſſurance de leur note du 12 dec. (22 frimaire) ayant recommandé de leur mieux l'objet mentionné à leur gouvernement, mais que n'ayant pas encore reçu de réponſe, ils ſe voyoient hors d'état de répondre d'une maniere plus poſitive à l'attente de la députation.„ Le miniſtre plénipotentiaire de S. M. l'Empereur inſtruit la députation d'Empire de cette réponſe peu ſatisfaiſante.„

Le courier envoyé à Vienne à la ſuite de la note des miniſtres françois du 2 janvier, n'eſt pas encore de retour. On préſume que la cour de Vienne continue à négocier avec le gouvernement françois, & des lettres particulieres de cette capitale, ont annoncé qu'il y étoit arrivé un courier françois le 30 décembre, & un ſecond le 1 janvier.

L'expédition de cette feuille ſe fait depuis le 1er octobre par le Bureau de poſte de Mannheim. Chaque N°. paroit ici la veille de la date qu'il porte; & arrive à Heydelberg & à Francfort, le jour de la date vers les 7 à huit heures du matin.

Les abonnés qui auroient quelques réclamations à faire, ſont priés de les adreſſer ſans retard au Rédacteur du Journal politique de l'Europe à Mannheim.

*** Cabinet d'hiſtoire naturelle complet & mis en ordre dans cinq grandes armoires, à vendre à Mannheim. Les amateurs peuvent s'adreſſer à Mr. Eberle eſſayeur de la monnoye.

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Lundi 21 Janvier 1799. (N°. 21.)

Rome du 30 décembre.

On a publié ces jours derniers une loi envoyée par le général Championnet, de son quartier-général à Frascati, dont voici les principales dispositions. "Le consulat reprendra sur le champ ses fonctions. L'état de siège où avoit été mise la ville de Rome, cessera du moment où le consulat déclarera avoir repris ses fonctions. Le sénat, le tribunat, la haute-préture, & toutes les autorités constituées, reprendront leurs fonctions dans cette commune centrale; leurs seances s'ouvriront trois jours après la notification qui leur sera faite par le consulat. Jusqu'à l'organisation complète des conseils législatifs, le consulat est autorisé à ordonner toutes les dépenses publiques relatives aux besoins de l'armée, & aux subsistances de la ville de Rome; ainsi que toutes les mesures de police & même législatives, nécessaires pour maintenir le bon ordre & la sûreté publique,,

Une autre loi du général en chef porte: „Le consulat est revêtu des pouvoirs de destituer & de remplacer pendant l'espace de deux mois, tous les membres des autorités constituées, tous les fonctionnaires publics & tous les agens, y compris même ceux nommés par les corps législatifs. Les destitutions prononcées par le consulat, auront leur plein & entier effet, même dans les communes mises en état de siège. L'exercice des pouvoirs accordés au consulat, ne souffre aucune limitation, si ce n'est relativement aux membres du corps législatif.„

Livourne du 5 janvier.

Les troupes napolitaines ont mis à la voile hier au soir & pendant la nuit dernière par un bon vent, ensorte que ce matin notre ville étoit entièrement évacuée. Les vaisseaux de guerre anglois & portugais qui étoient ici, se sont aussi éloignés; & il ne reste ici qu'une seule frégate angloise.

De Lucques le 2 janvier.

Le général Serrurier est entré ce matin dans notre ville à la tête de 400 hommes de cavalerie; il a mis pied à terre dans le palais du marquis Boccella. On ignore quelles sont les instructions du général françois. Le gouvernement avoit annoncé hier son arrivée, en prévenant le peuple que les François venoient en amis: mais en même temps, il a exilé de l'état plusieurs particuliers connus pour leurs opinions démocratiques.

Du 4. Les François ont pris possession de l'arsénal, des remparts, & de l'armurerie. On dit que le général Serrurier exige du gouvernement la révocation de l'ordre qui a exilé les patriotes de cette ville avant l'entrée des troupes françoises, en lui déclarant qu'il regarde cet ordre comme une insulte à la République françoise.

Milan du 10 janvier.

Le cit. V. Franchi a été nommé hier à la place de directeur vacante, par le refus qu'a fait le cit. Melzi d'Erile d'accepter sa nomination. — On ne sait pas encore si le cit. Marescalchi, autre directeur elu dernierement, acceptera. Le courier qui lui en portoit la nouvelle, & qui avoit été obligé de rebrousser chemin, est reparti ces jours derniers, & a passé librement, la bonne intelligence ayant été retablie sur les frontieres de la Cisalpine, & des pays ci-devant vénitiens.

Un général françois attaché à l'état-major du quartier-général à Reggio, vient d'adresser à notre ministre de la guerre, une lettre datée du 8 janvier, & ainsi conçue: „L'adjoint Daudier arrive à l'instant de l'armée de Naples, & nous apporte les plus heureuses nouvelles. L'armée du Roi de Naples est *entierement détruite*: il n'y existe plus que des corps désunis. Quatre cens hommes de notre avant-garde commandés par le général Rey, ont fait capituler la garnison de Gaëte: & 5 mille hommes qui formoient la garnison ont mis bas les armes devant ce petit détachement le 10 (30 décembre) à 4 heures du soir. On y a pris 150 canons, deux équipages, 60 batimens chargés de blé pour l'armée, & autres magasins de toute espèce. Le jour de notre entrée à Gaëte, on eut la nouvelle certaine que le roi s'étoit embarqué le 2 nivose (22 décembre) avec toute sa famille. Ce général Rey devoit arriver à Naples le 16 (5 janvier); & comme il n'y avoit plus de troupes ennemies à combattre, elle doit s'être rendue sans parlementer. On doit y trouver 6 beaux vaisseaux de guerre, démâtés dans le port, parce qu'on a cédé leurs mâts aux Anglois. Le général Mack fuyoit à grands pas vers Otrante pour s'y embarquer, soit pour la Sicile, soit pour son pays. Les habitans nous reçoivent dans le pays de Naples avec transport; les prêtres viennent à notre rencontre, & sont les premiers à proclamer la liberté & les droits du peuple. On a pris 10 mille médailles d'argent que le roi avoit fait frapper pour récompenser

la bravoure de ſes ſoldats. Je vous en envoie une. — Le général Ruſca a été effectivement fait priſonnier, dans une reconnoiſſance qu'il faiſoit; & le général Point a été bleſſé mortellement. La poſtérité aura peine à croire qu'une diviſion de 15 mille hommes au plus, ait conquis une ſi grande étendue de pays, & détruit une armée de 80 mille hommes.„

(Il eſt inutile d'obſerver que cette lettre eſt remplie d'exagérations; au reſte, cette pièce paroît autentique, ayant été publiée dans les papiers de Milan ſous les yeux du miniſtre auquel elle a été écrite. Il en réſulte la confirmation de la priſe du fort de Gaëte par les françois le 30 décembre, évènement dont on n'avoit pas encore la nouvelle certaine. (v. Nº. 18.) On peut auſſi en conclure que l'armiſtice avec le roi de Naples, dont on a parlé, & dont on aſſure qu'un courier qui paſſa à Milan le 4 janvier portoit l'ordre au général Championnet de la part du directoire de France, n'étoit pas connu au quartier-général de l'armée de Rome, au départ de l'adjoint Daudier. Enfin on y voit pourquoi depuis quelque tems il n'étoit plus fait mention du général Ruſca dans les derniers rapports du général Championnet; ainſi que nous l'avons obſervé, Nº. 16. Ce général avoit été fait priſonnier. Le général Point, bleſſé mortellement, eſt le même qui a écrit la lettre d'Aquila du 18 déc., rapportée dans notre Nº. 16. C'eſt donc poſtérieurement à cette date qu'il a été bleſſé.)

Gènes du 9 janvier.

Le cit. Belleville miniſtre de France, vient de rendre publique la lettre ſuivante qu'il a reçue du cit. Kercy conſul de la rép. fr. à Livourne, en date du 7 janvier. "Je vous envoie, mon cher collègue, la copie légale de la dépoſition d'un capitaine raguſain arrivé ici en quatre jours de Palerme. Comme la nouvelle de la fuite en Sicile du roi de Naples n'étoit pas encore arrivée à Florence, je vous l'expédie par eſtaffette. Les rapports particuliers aſſurent que le roi a été reçu froidement des Siciliens, & que la marine napolitaine a refuſé de le ſuivre. Salut & fraternité. *Signé:* Kercy. — Pour copie conforme, *ſigné:* Belleville.„

Copie. Jean Golobovich, Raguſain, capitaine de la polacre le *St. Jean-Baptiſte*, venant de Palerme en 4 jours, dépoſe, que le 26 décembre dernier, il arriva à Palerme le vaiſſeau de l'amiral Nelſon, une frégate auſſi angloiſe, un vaiſſeau napolitain, commandé par Caracciolo, & divers tranſports, tant anglois que napolitains. Que ſur le vaiſſeau de Nelſon étoit le roi de Naples avec une partie de ſa famille, dont le reſte ſe trouvoit à bord du vaiſſeau napolitain; & qu'il y avoit à bord des tranſports nombre de familles nobles de Naples. Que l'on aſſuroit que le roi de Naples, après la malheureuſe iſſue de ſa campagne dans l'Etat Romain, étant retourné à Naples, y avoit trouvé une forte inſurrection, dans laquelle ſa vie étoit menacée; en ſorte qu'il s'étoit auſſitôt embarqué avec la famille royale, & s'étoit rendu en Sicile, où ſe réfugioient auſſi les autres familles napolitaines qui ſe trouvoient ſur les tranſports. Que dans la traverſée de Naples à Palerme, faite par le Roi & ſa famille, ils avoient eſſuyé une terrible bouraſque, & que dans cette circonſtance un de ſes fils, âgé de 10 ans, ſe trouvant incommodé, n'avoit pu réſiſter au mal de mer, & étoit mort. Que toute la marine napolitaine étoit attendue à Palerme & à Meſſine; & qu'au départ de Naples du Roi, on avoit détaché 3 frégates pour emmener de Livourne la garniſon napolitaine qui y avoit été expédiée: & enfin que les troupes françoiſes, s'avançoient à grands pas vers Naples, d'où il avoit été expédié à Paris pluſieurs couriers, & ambaſſadeurs pour traiter, au nom du roi, de quelque accommodement, s'il étoit poſſible. *De l'embouchure du port, le 6 janvier 1799. Signé*, Spadini, premier capitaine. — Pour copie conforme: *ſigné*, Kercy. — Pour copie conforme: *ſigné*, Belleville.„

Le commandant du port a reçu le 4 l'ordre de ne laiſſer ſortir aucun bâtiment de notre port. — Le 3, le directoire adreſſa au conſeil des 60 un meſſage énergique, par lequel il annonce que ſes démarches auprès de la cour de Londres ont été infructueuſes, & qu'elle a perſiſté dans ſa déclaration qu'elle regarde comme ennemies les côtes de la Ligurie. Les vaiſſeaux anglois, ajoute le meſſage, courent ſur nos navires, menacent nos rivières; & la cour de Naples s'eſt aſſociée à ce ſyſtême d'hoſtilités après l'énumération des priſes faites par les Anglois ſur notre commerce. Le directoire demande que le conſeil l'autoriſe à ſeconder par tous les moyens qu'il jugera convenables les opérations des armées françoiſes en Italie. Le conſeil, après un comité ſecret, a déerété cette propoſition textuellement.

Turin du 9 janvier.

L'inſurrection du Montferrat a été vigoureuſement comprimée par les troupes françoiſes, & les gardes nationales des villes d'Aſti, d'Albe, d'Acqui, & d'Alexandrie. Une proclamation du gouvernement proviſoire, déclare que ces militaires & ces communes ont bien mérité de la nation piémontaiſe. Les noms de ceux qui ont péri dans cette expédition ſeront inſcrits ſur un monument qui ſera érigé à cet effet. Le gouvernement ſe réſerve de punir les chefs & les auteurs de l'inſurrection, & accorde au nom

de la nation amniſtie générale aux citoyens qui, ſoit par ignorance, ſoit par ſéduction, ou par force, y ont pris quelque part.

Parmi les chefs de l'inſurrection qui ont été arrêtés, & qui vont être traduits devant une commiſſion militaire, on remarque l'ex-marquiſe de Caraglio veuve St. Marzan.

La municipalité de Turin fut inſtallée le 2, en préſence du gouvernement proviſoire, & du général Grouchy; des troupes françoiſes en garniſon ici, & de la garde nationale de Turin.

Une proclamation du général Grouchy, porte, entr'autres diſpoſitions, que toute commune où à l'avenir on répandra le ſang d'un françois ou d'un patriote, ſera livrée aux flammes & raſée. Tout attroupement qui aura lieu, ſera attaqué & diſperſé, & les chefs arrêtés & traduits devant une commiſſion militaire. Les communes de campagne des provinces d'Albe & d'Aſti, & toutes celles qui ont pris part aux attroupemens, ſeront obligées de dépoſer leurs armes dans les mains du commandant françois le plus prochain. Cet acte de ſoumiſſion leur aſſurera une amniſtie entière. Celles qui s'y refuſeront ſeront aſſujeties à une impoſition décuple, & à l'exécution militaire. Tout individu de ces provinces, qui, paſſé le terme de 3 jours, ſera trouvé pourvu de fuſil ou de minutions de guerre, ſera fuſillé. Tous les nobles ou riches qui ſeront convaincus d'avoir excité le peuple à la révolte, ſeront arrêtés comme ôtages, traduits en France, & la moitié de leurs revenus ſera confiſquée.„

Un arrêté du gouvernement proviſoire du 11 nivôſe (31 déc.) a mis en réquiſition tous les chevaux de luxe dans le Piémont, pour le ſervice de l'artillerie françoiſe & piémontoiſe, & raſſure en même temps les cultivateurs ſur le bruit répandu, que leurs chevaux ſeroient auſſi mis en réquiſition.

Un autre arrêté du même jour, révoque la défenſe de la chaſſe dans les diſtricts réſervés par l'ancien gouvernement; & maintient cette défenſe, ſeulement depuis le mois d'avril, jusqu'à celui de juillet.

Paris du 16 janvier.

Le directoire par un arrêté du 23 nivôſe (12 janv.) a nommé lieutenant de marine, le cit. Audibert, commandant le corſare *le Ruſé*, qui étant ſorti de Bologne avec le corſaire le *Furet*, capitaine Formentin, attaqua le 2 janvier un navire à trois mats de 600 tonneaux, qui ſe trouva être une corvette angloiſe. Le *Furet*, qui attaqua le premier, ayant reconnu de trop près la force de l'ennemi, qui lui envoya une décharge à mitraille de 18 canons, n'eut d'autre reſſource que de l'aborder; les grapins furent jetés à bord de l'anglois, & on ſe battit en déſeſpérés pendant 20 minutes. Sur ces entrefaites, le capitaine Audibert arriva & s'accrocha ſur l'arrière du navire ennemi, à l'inſtant où le *Furet*, déſemparé & ayant vingt hommes hors de combat, ſe vit obligé de lâcher priſe: il s'engagea alors, de part & d'autre, un feu terrible de mousqueterie qui dura plus d'une heure: le françois étoit à découvert dans un frêle bâtiment, & il étoit obligé de pointer jusqu'à pic; l'anglois, au contraire, plongeoit ſur le corſaire & l'accabloit d'une grêle de balles, à l'abri d'un baſtingage de trois pieds & demi, à travers les viſières; cependant la vivacité du feu des françois le contraignit à quitter le gaillard d'arrière, & à ſe réfugier ſur le devant. Ce fut alors que, ſe croyant ſur le point d'être pris, le capitaine anglois fit amener le pavillon danois qu'il avoit arboré d'abord, & arbora le pavillon anglois. Le capitaine Audibert profita de ce mouvement pour ordonner l'abordage; trois hommes parvinrent ſur le couronnement, & eſſuyèrent le feu de 40 à 50 ſoldats retranchés ſur l'avant. L'ennemi alloit ſe rendre, lorſque tout-à-coup on cria au feu: la bourre des fuſils, des eſpingoles & des pierriers tirés à travers les vîtres de la chambre y avoient effectivement cauſé un incendie.

Le capitaine Audibert crut alors prudent d'abandonner ſa priſe, de crainte de ſauter avec l'ennemi; il coupa les amares qu'il avoit ſur les chaines du gouvernail, hiſſa ſes voiles & revint au port ſans que l'Anglois eut cherché à s'y oppoſer. Cette action, qui couvre de gloire les deux capitaines & leurs équipages, a coûté la vie à bien des républicains: le capitaine Fromentin n'a ſurvécu que dix heures; il y a eu cinq hommes tués & quinze bleſſés, dont dix mortellement. Le capitaine Audibert a perdu ſon ſecond & ſon premier lieutenant, un officier marinier & deux matelots: cinq autres ſont mortellement bleſſés. L'Anglois, d'après les rapports des deux équipages, a perdu beaucoup de monde, & ſi l'attaque ſe fut faite ſpontanément par les deux corſaires, ou que le feu n'eut point pris à bord, une corvette angloiſe armée de 18 canons de 18 en batterie, 4 obuſiers de 36 ſur ſes gaillards & 180 hommes d'équipages, auroit été enlevée de vive force par deux petits corſaires, dont l'un n'a que 4 obuſiers de 12 & 55 hommes d'équipage,

Digitized by Google

& l'autre huit canons de 3 & cinquante-sept hommes. (Tel eſt l'extrait du rapport fait par le miniſtre de la marine, qui a motivé l'arrêté du directoire.

L'ex-directeur François de Neufchateau, miniſtre de l'intérieur, vient de publier le programe de *l'auguſte* fête du 21 janvier. En voici un précis. C'eſt dans le temple de la *Victoire* (St. Sulpice) qu'aura lieu la cérémonie. „Ce jour-là ce temple ſera orné avec plus de pompe; les décorations en ſeront *auguſtes*, & porteront un caractère impoſant & *ſévere*. Au milieu s'élevera un autel qui ſoutiendra le livre de la conſtitution: des inſcriptions ſeront placées en divers lieux de l'enceinte reſervée aux cérémonies. A 11 heures matin, les membres des adminiſtrations, tribunaux &c., ſe réuniront dans le Temple. Ceux qui auront des coſtumes, devront en être revêtus pour avoir place dans l'enceinte réſervée aux fonctionnaires publics. Les autres n'y ſeront admis qu'en préſentant une carte d'entrée. Le directoire exécutif, eſcorté de ſa garde, & accompagné des miniſtres de la République, de l'état-major de la 17e diviſion & de celui de la place, viendra ſe réunir aux fonctionnaires publics raſſemblés dans le temple. Le préſident du directoire prononcera un diſcours, & enſuite le ſerment républicain ordonné par la loi du 24 nivoſe an 5; en ces termes: „*Je jure haine à la royauté & à l'anarchie je jure attachement & fidélité à la république & à la conſtitution de l'an III.*„ A la fin du ſerment, les fonctionnaires publics répéteront à haute voix: Nous le jurons. Le préſident ira poſer ſur l'autel de la patrie l'acte du ſerment, ſigné par tous les membres du directoire. Alors le conſervatoire exécutera l'hyme du 21 janvier (par le cit. Lebrun, muſique du cit. Leſueur), dont chaque ſtrophe eſt terminée par un chant d'imprécations contre les parjures. Là ſe termineront les cérémonies du temple de la Victoire. Le directoire & le cortège ſortiront du temple au bruit d'une muſique militaire. A ſon retour dans le palais national, le directoire exécutif, les miniſtres & la garde du directoire aſſiſteront, ſi le temps le permet, à la plantation de deux arbres de la liberté, devant la porte d'entrée du palais national. Le mode de cette plantation ſera déterminé par un programme particulier. Chacun des miniſtres, de retour dans ſa maiſon, recevra le ſerment des employés de ſes bureaux, & préſidera enſuite ſolemnellement à la plantation d'un arbre de la liberté devant la porte d'entrée ou dans la principale cour de ſa maiſon. La même choſe ſera obſervée, autant qu'il ſera poſſible, par les membres des diverſes adminiſtrations & autorités qui auront aſſiſté à la céremonie dans le temple de la Victoire. Elles procéderont à la ſignature, ſur leurs regiſtres, du ſerment prêté par leurs membres, à la réception de celui de leurs ſubordonnés reſpectifs, & à la plantation d'arbres de la liberté, s'il n'en exiſte point encore devant le lieu de leurs ſéances. Tous les procès-verbaux de ces preſtations de ſerment & de ces plantations, ſeront adreſſés au miniſtre de l'intérieur, qui doit les réunir, & en rendre compte au directoire exécutif. Arrêté, d'après les ordres du directoire exécutif, en exécution de l'article 9 de ſon arrêté du 3 frimaire dernier, à Paris, le 13 nivoſe an 7. Le miniſtre de l'intérieur. *Signé*: François (de Neufchâteau.)

Le cit. Romein, médecin à Billom (Puy-de-Dôme), a publié le phenomène ſuivant: "Vers la mi-frimaire, une femme enceinte de neuf mois, mit au monde une maſſe de chair, du poids d'environ huit onces. Etonné de cet événement, on m'appelle & j'accours: à mon arrivée, on me préſente cette maſſe de chair; je la fais ouvrir, c'étoit un placenta. Son ouverture me préſente un enfant ſans vie, & de trois mois à-peu-près, bien conformé d'ailleurs, & detaché totalement du placenta qui le renfermoit. Ce placenta avoit une couleur naturelle, & ſans être ſec, il ne contenoit aucun liquide; ni l'enfant ni lui n'avoient aucune odeur, ni aucune marque de corruption. Voilà donc une groſſeſſe de neuf mois, qui n'a produit qu'un enfant de trois mois. Ce fœtus, ainſi que ſon enveloppe, s'étoient ſans doute détachés du fond de la matrice, vers le troiſième mois de leur formation, & depuis cette époque, ils avoient ceſſé de prendre nourriture. Ils s'étoient pourtant conſervés dans leur intégrité, & ſans aucune corruption, parce qu'ils n'avoient aucune communication avec l'air extérieur, & n'en éprouvoient aucune action quelconque."

Conſeil des 500. — Fin de la ſéance du 13.

Darracq prend la parole pour une motion d'ordre. Elle a pour objet de réprimer les abus que font les banqueroutiers du droit de citoyens, dont la conſtitution a ſuſpendu en eux l'exercice, par une diſpoſition très-formelle & très-ſage. Il demande 1°. Que les adminiſtrations ſoient tenues de ne point porter ſur la liſte des citoyens, les faillis connus, leurs ſucceſſeurs ou héritiers, à titre gratuit; 2. Que ceux de ces individus qui uſeroient néanmoins des droits de citoyens, ſoient pourſuivis & punis comme uſurpateurs de la ſouveraineté du peuple. — On demande l'impreſſion de ſa motion, elle eſt ordonnée.

Quelques membres réclament l'ordre du jour ſur ces propoſitions, comme étant prévues par la conſtitution. — Chollet demande au contraire qu'on prenne des meſures législatives, & ſurtout pénales, pour aſſurer l'exécution de la conſtitution, qui n'a conſacré qu'un principe. — Après quelques débats, le conſeil renvoie les propoſitions à la commiſſion exiſtante ſur les banqueroutiers frauduleux.

Francfort du 19 janvier.

L'Electeur de Saxe a convoqué les Etats-généraux de ſon Electorat, pour déliberer ſur les impoſitions, ſur les beſoins de l'armée, &c. L'ouverture de cette aſſemblée a eu lieu à Dresde le 6 janvier.

Grünſtadt du 18 janvier.

Ce n'eſt pas à un an de priſon, mais ſeulement à 10 & 5 jours de détention, qu'ont été condamnés les cinq citoyens de cette commune, dont il a été parlé dernièrement. (V. Nv. 12. Nous avons été induits en erreur à cet égard par les gazettes de Mayence & de Worms.)

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Mardi 22 Janvier 1799. (N°. 22.)

Livourne du 6 janvier.

Les Napolitains partis d'ici ont débarqué à Porto-Longone (appartenant au roi de Naples) dans l'isle d'Elbe. — D'après les premieres diſpoſitions qui avoient été faites, le général Naſelli ſe propoſoit de débarquer à Orbitelle (ſur la côte de Toſcane, appartenant auſſi au roi de Naples) mais il auroit pu y être attaqué par les François; aulieu qu'il eſt à l'abri de toute attaque dans l'isle d'Elbe.

Les François paroiſſent vouloir ſe maintenir à Lucques, pour être à portée de Livourne, dans le cas où les Anglois viendroient s'y préſenter; & le bruit court que l'amiral Nelſon qui ignore l'évacuation de notre port par les Napolitains, doit arriver d'un inſtant à l'autre, avec d'autres troupes de débarquement. En ſorte que les inquiétudes ne ſont pas entierement diſſipées parmi les habitans de Livourne. Il circule depuis hier une lettre de M. Windham aux commerçans de Livourne, dans laquelle ce miniſtre anglois les raſſure, en leur obſervant que l'exiſtence politique de la Toſcane eſt garantie par l'Empereur & par la France elle-même.

Le Grand-Duc, pour tranquilliſer de plus en plus les eſprits, vient d'ordonner que toutes ſes troupes de ligne viendroient ici en garniſon. La milice dite *les bandes*, & la nouvelle milice nationale, feront le ſervice dans les villes du duché, & la troupe palatine au palais du Souverain.

Le général Serrurier n'a que 5 mille hommes à Lucques, le reſte de ſa troupe ayant rétrogradé vers Modene, & vers Maſſa-Carrara. Il a demandé au gouvernement Lucquois cinq mille ſéquins en or, payables dans le terme de 3 heures; ils ont été payés ſur le champ; & deux millions de livres tournois, payables en deux termes de mois en mois. Il a demandé auſſi 5 mille paires de ſouliers, autant de chemiſes & de capottes. Le tout a été accordé par le gouvernement.

On a reçu ici les rapports du général Bonaparte ſur les événemens militaires qui ont eu lieu en Egypte, du 15 août au 7 octobre, & dont il n'avoit été fait qu'une légere mention dans les différens *ordres* de l'armée d'Egypte publiés à Paris, ou dans la gazette d'Egypte. Voici le texte de la lettre même de Bonaparte.

Du quartier-général du Caire, le 26 vendémiaire (17 octobre). "Bonaparte, général en chef, au directoire exécutif. Je vous communique les détails de quelques combats qui ont eu lieu à des époques différentes, & en divers lieux, contre les Mamelouckes, différentes tribus d'Arabes, & quelques villages révoltés.

„ *Combat de Remeſié.* Le général de brigade Fugières, avec un bataillon de la 18e demi-brigade, arriva à Menouf dans le Delta le 28 thermidor (15 août), pour paſſer à Mohalle-el-Keber, capitale de la Garbie. Le village lui refuſa l'entrée; après un combat d'une heure, il repouſſa les ennemis dans le village, l'inveſtit, tua deux cents hommes, & s'empara de l'endroit.„

„ *Combat de Gemelé.* Le général Dugua expédia le 1er jour complémentaire (17 ſept.). Le général Damas avec un bataillon, pour reconnoître le canal de Aſchmund, & ſoumettre les villages qui refuſoient d'obéir. Arrivé à Gemelé, un parti d'Arabes réuni à Tellahes nous attaqua; mais ils furent auſſitôt diſperſés.„

„ *Combat de Mit-Kamor.* Les Arabes de Derné occupoient le village de Bondé: couverts de toutes parts par les inondations, ils ſe croyoient inexpugnables, & infeſtoient le Nil par leurs pirateries. Les généraux de brigade Murat & Lanus eurent le courage de marcher ſur ce point, & y arrivèrent le 7 vendémiaire (28 ſeptembre). Les Arabes furent diſperſés après une courte fuſillade: nos troupes les pourſuivirent pendant 5 lieues, ayant de l'eau juſqu'à la ceinture. Leurs chevaux, leurs chameaux & leurs effets tombèrent en notre pouvoir; & 200 de ces malheureux furent tués ou noyés. Les Arabes ſont en Egypte, ce que ſont à Nice les Barbets.„

„ *Combats livrés par le général Deſaix.* Le général Deſaix partit du Caire le 8 fructidor (25 août), pour ſe porter dans la Haute-Egypte, avec une flotille de deux demi-galères & ſix aviſos. Il remonta le Nil; arrivé à Beneſueff le 14 (31 août), il mit pied à terre; & par une marche forcée il arriva à Fehneſé ſur le canal de Joſeph, évacué par Mourad-Bey. Il y prit 14 barques chargées de bagages, de tentes & de quatre pièces de canon. — Le 21 fructidor (7 ſept.) il remonta le Nil, & arriva à Aſſiout (Siut) le 29 (15 ſeptembre), ſe trouvant alors à plus de 100 lieues du Caire; & toujours il pouſſoit devant lui la flotille du Bey, laquelle ſe réfugia

aux environs des Cataractes. — Le 1er. jour complémentaire (17 septembre), il retourna à l'embouchure du canal de Joseph; & le 12 vendémiaire (3 octobre), après une pénible navigation, il arriva à Fehneſé. — Le 14 & 15 (5 & 6 octobre) il y eut diverſes eſcarmouches qui furent le prélude de la journée de Sediman. — *Bataille de Sediman.* Le 16 vendémiaire (7 octobre) à la pointe du jour, la diviſion ſe trouva en préſence de l'armée de Mourad-Bey, forte de 5 à 6 mille hommes de cavalerie, la plupart Arabes, & d'un corps d'infanterie qui gardoit les retranchemens de Sediman, où étoient 4 canons. Les meſures néceſſaires ayant été priſes par les nôtres, les Mamelouks, après avoir un peu héſité, ſe décidèrent, & nous attaquèrent avec des cris épouvantables & avec la plus grande bravoure. Ils furent reçus par les nôtres avec beaucoup de ſang-froid. Les chaſſeurs de la 21e demi-brigade ne tirèrent ſur l'ennemi, que quand il fut à la diſtance de 10 pas, & enſuite ils croiſèrent leurs bayonnettes. Les braves de cette intrépide cavalerie vinrent mourir dans les files, après avoir jeté maſſes & haches, fuſils & piſtolets, à la tête des nôtres. Ils ſe ruoient par terre pour paſſer ſous les bayonnettes & couper les jambes à nos ſoldats. Tout fut inutile; ils furent obligés de fuir, & les nôtres s'avancèrent vers Sédiman, malgré le feu de 4 canons; & ils parvinrent au pas de charge, à s'emparer des retranchemens, des canons & des bagages. Murad a eu trois beys tués, deux bleſſés, & 400 hommes d'élite reſtés ſur le champ de bataille. Notre perte monte à 36 hommes, tant tués que bleſſés.„

(Ce rapport qui trace exactement l'itinéraire du général Deſaix, éclaircit enfin les doutes qu'avoient laiſſés les précédens rapports [v. N°. 367.] On a vu N°. 366, que Murad-Bey, dans ſon rapport, qui n'indique d'ailleurs aucune date, ni aucun lieu, ſi ce n'eſt le nom de Tajun (au lieu de Fayoum) diſoit que les françois *deſcendoient* le Nil; & nous avions préſumé qu'il y avoit eu erreur de copiſte: c'étoit ſans fondement; les françois, après avoir remonté le Nil juſqu'à Aſſiout, dans le Said ou Haute-Egypte, ſans avoir pouſſé leur marche juſqu'à Girge qui eſt à 30 lieues plus haut, avoient deſcendu le Nil, & étoient retournés à l'embouchure du canal de Joſeph, peu diſtant de Fayoum. Le général Deſaix, en remontant le Nil avoit *pouſſé devant lui la flottille*, mais non l'armée de Mourad-Bey, qui, à ce qu'il paroît, s'étoit écarté du Nil, & s'étoit retranché dans les environs du Fayoum, entre le Nil & le lac Mœris. Ainſi lorſque ce Bey attaqua dans les premiers jours d'octobre les françois, aux environs de Fayoum, ceux-ci deſcendoient effectivement le Nil, ce qui d'abord nous avoit paru peu vraiſemblable; & ne peut s'expliquer que depuis que nous ſavons que le général Deſaix avoit remonté le Nil avec ſa flotille, juſques dans la Haute-Egypte, en laiſſant à plus de 40 lieues derrière lui l'armée de Murad-Bey, qui *s'étoit retranchée* auprès de Fayoum, (v. N°. 366). Moyenant ces explications, on peut maintenant comparer les rapports turcs & les rapports françois, qui juſqu'ici étoient inconciliables. Il ne reſte plus que la difficulté de ſavoir, ſi après la *journée de Sediman* il n'y a pas eu de nouveaux combats; car Murad-Bey, dans ſon rapport, parle de 7 ou 8 jours de combats conſécutifs. A cela près, on retrouve les mêmes circonſtances, dans les deux rapports; il n'y a que la petite différence que chacun des deux partis s'attribue la victoire, mais on ſait que c'eſt une coûtume aſſez générale, en Europe comme en Afrique.)

Bologne du 9 janvier.

Il arriva ces jours derniers, pluſieurs corps de troupes piémontaiſes, tant de cavalerie que d'infanterie; ils ont pris la route de la Romagne, auſſi bien que divers corps de troupes françoiſes qui défilent journellement par notre ville.

Un grand nombre de priſonniers détenus dans notre fort, (forte franco) ont été transportés hier ſur la route de la Romagne; on dit qu'ils doivent être employés aux travaux de la fortereſſe à Ancone, où l'on continue de faire des ouvrages de défenſe, dans la crainte d'une attaque de la part de l'eſcadre Turco-Ruſſe.

Les dernieres lettres de l'armée de Championnet, portent que le quartier-général étoit le 31 à Arpino, près du Mont-Caſſin. On avoit formé une *légion de Campaniens*, compoſée des déſerteurs napolitains. A l'aile gauche, le général Monnier faiſoit des progrès dans l'Abruzze-Citérieure; après s'être emparé le 23 décembre de Peſcara, & le 24 de Chietti, fortereſſe qui ſe rendit à la première ſommation, quoiqu'elle eût plus de 1000 hommes de garniſon, il occupa les jours ſuivans le reſte de l'Abruzze-Citérieure, tandis que le général Duheſme, qui commande la diviſion qui forme la jonction entre les deux ailes de l'armée françoiſe, longeoit les montagnes de l'Apennin, ſe dirigeant vers le comté de Molliſe. Ce général a publié une proclamation aux habitans des deux Abruzzes, dans laquelle il eſt dit: *l'heure de votre liberté vient de ſonner à ſon tour.* On en conclut que ces deux provinces ſont deſtinées par le gouvernement françois à être réunies à la République Romaine.

— On assure que l'avant-garde Championnet entra le 1er janvier dans Capoue, sans résistance. — La ville de Viterbe, dont la révolte a occupé pendant plus de huit jours une partie de la division de Lemoyne, s'est enfin soumise, & a accepté l'amnistie que lui avoit offerte le général Championnet, en payant une contribution de quelques mille écus.

C'est Don Valentini, (& non Vincento) commandant de la garde nationale à Rome, pendant le séjour des Napolitains, qui a été fusillé par jugement d'une commission militaire, comme ayant été l'espion & l'agent des Napolitains, avant la déclaration de guerre, & ayant été le moteur des troubles populaires qui éclatterent le 26 novembre à Rome.

Paris du 16 janvier.

La lettre suivante, datée d'Alexandrie le 9 novembre, est attribuée à un membre de l'institut d'Egypte; elle *confirme les principaux faits que nous avons déjà publiés*, & offre quelques nouveaux *détails*. " Je n'avois guères pensé, en *quittant Paris*, qu'il pourroit survenir tel évènement *qui intercepteroit* toute communication entre la France & notre nouvelle colonie. Cet accident a eu lieu. Nous voici comme retranchés de la mère-patrie; aucune nouvelle ne nous en arrive. J'ai écrit par tous les bâtimens partis du port; mais je ne sais si mes lettres passent, depuis qu'à la suite de la défaite de notre flotte, les anglois bloquent la rade d'Alexandrie. Depuis 12 à 15 jours, les Russes & les Turcs ont paru avec eux devant le port. Le 15 (5 nov.) au soir, un frère de Bonaparte est parti pour aller porter en France des paquets, des nouvelles, des instructions & les drapeaux pris dans les batailles jusqu'ici livrées. Aujourd'hui ou demain, un autre navire met en mer pour le gouvernement: il vous portera des nouvelles de notre armée. Je vais, de mon coté, vous donner quelques détails. Vous avez appris avec quelle célérité nous avons fait la conquête de l'Egypte: nous avons éprouvé des fatigues extrêmes causées par la chaleur dans la traversée du désert; mais du reste il nous a presque suffi de nous présenter pour entrer par-tout. Cependant les Turcs, étonnés de notre invasion, & plutôt vaincus que soumis, ne peuvent s'accoutumer à recevoir la loi de ceux qu'ils appellent des *infidèles*. Ils ont dissimulé dans les premiers mois: mais depuis qu'ils connoissent la déclaration de guerre de la Porte ottomane, ils fomentent des troubles. Heureusement que cette nation se trouve mêlée de Grecs, de Juifs, de Cophtes, de Francs. De-là une défiance & une division qui atténuent les entreprises qu'ils méditent dans leurs temples où personne ne pénètre. Ils sont cependant parvenus, le 30 vendémiaire (21 oct.) à faire éclatter au Caire une révolte qui a duré près de deux jours. Ils avoient porté leurs forces sur plusieurs points de la ville; mais la troupe a réduit les uns, & poursuivi les autres. Elle en a passé au fil de l'épée 15 cents, qui s'étoient retirés dans une mosquée, d'où ils tiroient sur elle. On évalue le nombre des rebelles morts à deux ou trois mille: ils nous ont tué & assassiné environ 200 hommes, entr'autres le général Dupuis, qui commandoit la place du Caire; l'aide-camp Sulkowski & plusieurs ingénieurs des ponts & chaussées, assaillis dans la maison du général Caffarelli-Dufalga, chez qui on avoit déposé, depuis quelques jours, tous les instrumens de physique. Caffarelli ne s'est pas trouvé chez lui, non plus que le cit. Say: ainsi il ne leur est rien arrivé. Quant aux savans & aux artistes, comme ils habitent un quartier du Caire assez éloigné du centre, ils n'ont point été attaqués. Le général en chef leur avoit envoyé des armes; ils ont pris le mousquet, & attendu de pied-ferme les évènemens. „

"Les Grecs n'ont point participé à la sédition. Quelques centaines d'entr'eux, au contraire, ont pris les armes contre les Turcs & se sont bien battus. Une chose digne de remarque, c'est que ces mêmes jours on égorgeoit des François qui descendoient la branche droite du Nil sur quelques barques; qu'il y avoit des soulèvemens dans le Delta; & que les Anglois, les Russes & les Turcs réunis faisoient des démonstrations d'attaque sur Alexandrie, où la bonne contenance de la garnison & l'armement de tous les François, a tout contenu & tout empêché. J'avois quitté le Caire la veille de la sédition; je descendois la branche-gauche du Nil, où il n'y a guères de malheurs. Cependant, en traversant le désert depuis Rosette jusqu'à Aboukir, notre caravanne fut attaquée par les Arabes-Bédouins, & il fallut faire le coup de fusil. Nous nous défendîmes avec succès, & nous continuâmes notre route. Cette coïncidence d'attaquer par-tout à-la-fois étoit sans doute organisée, & il y a bien lieu de croire que les Anglois y ont eu part. Vous voyez que notre position ici demande une continuelle surveillance. Nous avons à nous garantir des assassinats fréquens envers ceux qui s'isolent. Il faut toujours, lors-

qu'on voyage, & même lorsqu'on va à quelque distance des villes, être accompagné d'une escorte; sinon on court risque de recevoir quelques coups de fusils de la part des Arabes-Bédouins qui viennent rôder jusques aux postes avancés. Ces accidens ont atteint plusieurs de mes collègues de la commission des arts & sciences: un professeur de langues & un peintre ont ainsi péri; d'autres ont échappé comme par miracle.—Du reste, nous sommes ici sous un beau climat. Excepté pour le vin qui nous manque absolument, nous vivons dans une assez grande abondance & à bon marché. Les diverses positions de notre armée favorisent la circulation de presque toutes les parties de l'Egypte dont nous pouvons nous regarder véritablement en possession; car nous tenons, par de bons ouvrages, les passages de la Syrie; le désert nous sert de bornes de l'autre côté; & le général Desaix occupe la Haute-Egypte où il poursuit Murat-Bey qui s'y est réfugié avec le reste de ses mameloucs, & qui vient d'être culbuté dans une dernière bataille que ce général lui a livrée. (*V. Livourne.*) Quant à Ibra-him-Bey, il s'est retiré à Gaza, vers la Syrie, avec ses femmes, ses trésors & quelques troupes. Mais il n'y fait aucun mouvement. Nous pouvons donc regarder les opérations militaires comme terminées pour le moment; à moins que le turc ne vienne, au printems, par la Syrie, combiner quelques opérations avec la flotte qui est devant Damiette & Alexandrie. Le général en chef paroît ici dans la plus grande sécurité; & son exemple donne du courage à tous.„

On lit dans un de nos journaux ce passage remarquable: „Grande espérance de liberté à venir, quand certaines gens déraisonnent publiquement avec autant de bon-hommie, & quand les gens sensés & le gouvernement qui les écoutent ne font qu'en rire.„

A la séance des anciens du 15, un membre, député du département de la Manche, donna lecture au conseil d'une lettre d'un conscrit de ce département. Ce jeune citoyen lui fait part qu'il doit se rendre avec ses camarades au point de réunion fixé à Rennes. Tous manifestent la joie la plus vive de partager la gloire & les dangers de leurs frères d'armes. "Les conscrits des autres classes, ajoute-t-il, nous ont fait présent d'un drapeau tricolor, embelli des signes de la liberté. L'enthousiasme qui anime tous les jeunes citoyens est si grand, qu'un très-grand nombre d'entr'eux se sont enrôlés volontairement. D'autres, trop jeunes encore pour pouvoir être admis, pleuroient de regret.„ Tel est, dit l'orateur, l'esprit de mon département, qui a déjà fourni à la patrie cinquante mille défenseurs. — Si chaque département en avoit fourni autant, & que tous fussent restés aux armées, la France compteroit aujourd'hui 4 millions & demi de combattans.

Munic le 16 janvier.

„Il vient de passer ici un courier chargé d'aller annoncer au ministre imp. à Rastadt, la nouvelle que les Napolitains ont battu les François sur tous les points & reconquis plusieurs villes que les républicains leur avoient enlevées. Nous en attendons les détails.„ (*Extrait d'une feuille de Munic*, qui ne dit pas d'où venoit ce courier. Des lettres de Vienne du 14, disent qu'on y avoit reçu la nouvelle d'un avantage remporté par les Napolitains. C'est probablement dans le combat où le général Point a été blessé mortellement, v. N°. d'hier.)

Francfort du 20 janvier.

On a publié dans nos gazettes un avis qui déclare apocriphe la lettre publiée sous le nom du baron d'Averveck (v. N°. 11.) Il est conçu en ces termes. „La manière dont l'auteur des lettres insérées dans l'*Ami des Loix*, & par suite dans plusieurs gazettes du continent, s'exprime sur différentes cours de l'Europe, fait un devoir au soussigné de déclarer: 1°. Qu'il ne connoit personne que lui, portant le nom de baron d'Auerweck; 2°. *Qu'il* n'a point écrit, ni en tout, ni en partie, les lettres imprimées sous son nom, & qu'elles sont par conséquent fausses & controuvées. Le 15 janvier 1799. Louis Auerweck de Steillenfels.„

Rastadt du 19 janvier.

On attend avec la plus vive impatience le retour du courier expédié le 2 à Vienne, d'où il a écrit le 7, qu'il avoit reçu l'ordre de se tenir prêt à retourner incessamment. Cependant il n'est pas encore de retour. On en conclud que les événemens qui ont eu lieu en Italie auront retardé la réponse de la cour impériale à la note des ministres françois. Au reste, on croit ici généralement que la paix ne sera point troublée entre l'Autriche & la rép. fr. & que la paix de l'Empire sera conclue sans obstacles.

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Mercredi 23 Janvier 1799. (N°. 23.)

Florence du 9 janvier.

On assure que le général Serrurier s'étoit d'abord refusé aux demandes du Grand-Duc, alléguant qu'il n'avoit point d'ordres pour négocier, mais seulement celui de chasser les Napolitains de Livourne: & que l'on est redevable du changement qui est survenu, à l'arrivée d'un courier du directoire qui lui apportoit l'ordre de ne pas entrer en Toscane, si les Napolitains & les Anglois évacuoient volontairement Livourne. On ajoute que le directoire lui ordonnoit en même tems de payer les fournitures qui auroient pu être déjà faites à l'armée: & ceci rend de plus en plus douteux le bruit qui a couru, que l'on avoit payé 80 mille écus à l'armée françoise. Suivant une autre version, cette somme a été payée, non à titre de contribution, mais seulement à compte d'un emprunt de deux millions de livres que la Toscane doit fournir à la république françoise.

Les françois n'avoient pas encore pris possession de Civita-Vecchia le 31 décembre. Cette ville s'est mise en insurrection, aussi bien que Viterbe; celle-ci s'est soumise, mais non Civita-Vecchia. C'est l'émigré françois, comte de Damas, qui a organisé cette insurrection, avec un succès qui prouve de quoi est capable un homme déterminé. Il faisoit partie du corps de quatre mille napolitains qui se trouva coupé de l'armée le 14 décembre. (V. N°. 11.) Après avoir fait quelques efforts pour s'ouvrir un passage par Rome, & y avoir perdu en tués ou prisonniers, la moitié de son monde, le comte de Damas (on avoit dit qu'il avoit péri dans l'action, d'autres qu'il avoit été pris & fusillé à Rome) parvint à rallier le reste, & conçut le hardi projet de faire sa retraite, s'il le falloit, jusqu'à Livourne, plutôt que de se rendre. Il se replia donc, toujours en combattant, sur Viterbe, excitant dans tous les environs le peuple des campagnes à l'insurrection, & répandant la nouvelle que les françois avoient été complettement battus, & que ceux qui étoient aux prises avec lui (la troupe aux ordres de Kellermann) étoient enveloppés par l'armée napolitaine, & cherchoient à se faire jour. C'est ainsi que cet homme audacieux, qui, le 20 décembre, se trouvoit séparé par plus de 20 lieues de l'armée napolitaine, parvint enfin à gagner, avec sa petite troupe de 1500 hommes, le préside Napolitain d'Orbitelle, sur la côte de Toscane, où il s'est embarqué avec tout son monde. Voilà, certes, une prouesse des plus brillantes (Voyez ce qu'en dit un républicain françois dans notre n°. 18.)

Paris du 18 janvier.

Une lettre de l'adjudant-général Bonamy, au ministre de la guerre datée du quartier-général de Tora, le 15 nivôse (4 janv.) fournit les détails officiels de la prise de Pescara, de Gaëte, & de l'arrivée de l'aile droite de l'armée devant Capoue. Elle annonce en outre que le général Mack avoit mis dans Capoue une forte garnison; & qu'il occupoit avec l'armée un camp retranché à Caserte. (Nous donnerons demain cette lettre.)

Armée de Rome. Lettre du général Mack au général Championnet. De Capoue, le 31 décembre. Monsieur le général, j'ai reçu un ordre de mon gouvernement de vous proposer un armistice pour menager aux troupes des deux armées quelque repos, après tant de fatigues, que des marches fréquentes, que les pluies & les neiges continuelles qui eurent toujours lieu, leur ont causées. Si cette proposition vous convient, monsieur le général, le porteur de la présente, mon adjudant-général Pignatelli, est autorisé de traiter avec la personne que vous voudrez bien dénommer à cette fin, & de le conclure limité ou illimité sur la base de la ligne des avant-postes des deux armées. Je suis, &c. *Signé*, le capitaine-général Mack.

Réponse du général en chef Championnet, au général Mack. Saint-Germain, le 12 nivôse (1er janvier) an 7 de la république françoise, une & indivisible. J'ai reçu, M. le général, vos propositions d'armistice; l'humanité seule en fait les

frais: les mauvais chemins, la pluie, la neige, voilà vos motifs. Mais l'armée, avec sa patience ordinaire, a tout franchi: il ne lui reste plus à faire que l'invasion de Naples. Je marche pour accomplir son vœu, & répondre aux ordres de mon gouvernement, qui d'après votre déclaration de guerre à coups de canons, m'a chargé de punir cette insulte. Je suis fâché, pour mon compte, que mes instructions me portent à repousser vos propositions. *Signé*, Championnet.

Un arrêté du général Championnet d'une date antérieure & relatif au maintien de la discipline, à la répression des exactions que pourroient commettre des individus étrangers à l'armée, & à l'emploi des prises faites sur l'ennemi. Il est daté du quartier-général (*) à Rocca-Secca; & confirme officiellement la continuité des victoires de l'armée de Rome. Cet ordre du jour est ainsi terminé: „Le général en chef doit de justes éloges à la bonne conduite qu'ont tenue les onzième & douzième demi-brigades de ligne, en entrant sur le territoire napolitain. Il est fâché de n'en pouvoir dire autant des trentième & quatre-vingt-dix-septième, qui ont pillé dans Rocca-Secca. Il rend responsables de ces excès les chefs des corps & les officiers détachés, qui doivent maintenir l'ordre & la discipline & la bonne conduite que tiendront les François en pays ennemis, qu'ils se feront respecter, & qu'ils déjoueront les projets perfides de ceux qui les voudroient trahir.„

Extrait d'une lettre de Tora, quartier-général de l'armée, 15 *nivôse* (4 janv.) La consternation est à Naples. Le roi s'est retiré en Sicile avec beaucoup d'argent. Ses ministres l'ont suivi. — Civita-Vecchia résiste à toutes les propositions. Un jour cette ville sera punie! — Mangourit envoyé à Naples, Méchin commissaire à Malthe, qui étoient enfermés dans Viterbe, sont délivrés. Cette ville est soumise. — Nelson promet des secours, & Mack a demandé une armistice. Avant hier (2) son aide-de-camp arriva à Saint-Germano, chargé de pleins pouvoirs. Voici quelles étoient ses propositions: Il auroit donné Capoue. De-là, on auroit tiré une ligne militaire, suspendu les hostilités. Il demandoit à partir pour Paris, & il a offert au nom du roi de Naples un traité d'alliance offensive & défensive contre l'Angleterre. Il donnoit ses vaisseaux! Ces propositions étoient sans doute un piége. On vouloit gagner du temps; & ces mêmes vaisseaux qu'on nous offroit, débarqueront bientôt des troupes angloises. — Il y a quelques jours que de la rade d'Ancône on signala plusieurs bâtimens napolitains & turcs, protégés dit-on, par des bâtimens autrichiens.„

(*) Sur le territoire romain près de Veroli.

Les citoyens de Laage & Chaumont, banquiers, arrêtés, il y a quelques semaines, à la suite de la suspension de leurs paiemens, ont été remis en liberté.

Le tribunal de police correctionnelle de Sancerre, département du Cher, vient de condamner à cinq cents francs d'amende & à trois ans de prison, un individu de la commune de Surienvaux, qui s'étoit permis de dire que Paris étoit à la veille d'un grand mouvement, que les conscrits ne vouloient partir qu'autant que le directoire marcheroit à leur tête, & que les habitans des fauxbourgs Antoine & Marceau vouloient un roi, l'un de la race des Bourbons, & l'autre de celle de Brunsvick.

On apprend de la Guyane, que Berthier & Lavilleurnois sont de nombre des déportés qui sont morts. — Le directoire vient de prendre la résolution de reléguer à l'avenir les déportés dans l'isle d'Oleron, & de ne plus les envoyer à la Guyane.

Le nommé Marie-Charles-Ignace Pilliot de Coligny, convaincu d'émigration, & d'avoir enfreint les dispositions de la loi du 19 fructidor an 5, vient d'être condamné à mort par la commission militaire de la 17e division, à Paris. La commission militaire a déclaré fausse l'assertion qu'elle avoit condamné à mort, un émigré nommé Damas-Crux.

Le tribunal criminel de la Seine inférieure vient de condamner à 16 années de fers un nommé Duflos, convaincu de s'être flatté dans un café d'avoir coopéré, il y a deux ans, à faciliter l'évasion d'un émigré que la gendarmerie conduisoit à Caen. Les jurés ont été 24 heures aux opinions.

Le célèbre banquier Haller a quitté Paris ces jours derniers, pour retourner à Milan, comme ministre de la république helvétique.

On annonce que le directoire a changé la forme de l'administration financière en Italie; que Faypoult est nommé son commissaire civil près l'armée de Rome, & qu'Amelot a le même titre près de l'armée qui est sur les frontières de la république Cisalpine.

Le superbe tableau représentant l'*Hydropique*, dont l'adjudant-général Clausel a fait présent au directoire, est arrivé à Paris.

Conseil des 500. — Séance du 15.

Thomas (de la Marne) propose, au nom de plusieurs commissions, un projet de résolution qui autorise les héritiers de condamnés & de déportés à donner en payement des droits d'enregistrement, les bons qui leur seront délivrés pour représentation de fruits perçus par la république sur les fonds qui leur ont été rendus. Le

Digitized by Google

même projet accorde à ces individus un délai de trois mois pour faire la déclaration des biens qui leur sont rendus. — Le projet est ajourné jusqu'après la distribution.

Un rapport de Malès sur l'état des recettes & des dépenses de l'an 7, a offert le résultat suivant : les crédits ouverts aux différentes autorités & pour les dépenses, se montent à 575 millions. Les différens articles de recettes ne peuvent, d'après des apperçus appuyés sur des faits antérieurs, procurer qu'un recouvrement de 525 millions : c'est donc 50 millions qu'il faut encore procurer au trésor public. On pourra, dit Malès, présenter des tableaux moins sévères, plus flatteurs pour ce sentiment qui anime tous les membres du conseil, celui de n'accorder que les fonds nécessaires; mais la commission a dû dire la vérité, persuadée que le conseil fera tout ce qu'il faudra pour le maintien de l'ordre actuel qui tient, plus qu'on le croit, au retour le plus prompt à la fidélité dans les engagemens pris au nom de la république. — Trois moyens sont présentés par le rapporteur, pour trouver les 50 millions. Réduction & dépense par des économies, bonification dans les recettes actuelles, création d'un ou plusieurs moyens de recettes nouvelles. Les réductions de dépenses se trouvent dans celles du ministère de l'intérieur, dans la partie qui est affectée aux secours & hospices civils; elle pourra s'élever à 4 millions, en faisant bien exécuter la loi qui met ces dépenses aux communes, soit par des centimes additionnels, soit par des impositions indirectes. Le personnel de la marine & de la guerre peuvent offrir 25 millions d'économie. Pour l'une, il faut revoir la loi du 3 brumaire qui est cause d'abus sans nombre; pour l'autre, il faut consulter le directoire sur ce qui peut être fait, sans déranger rien à nos moyens de défense & de consolidation de nos triomphes, & prendre cependant les mesures législatives annoncées pour le rétablissement des revues, des soldes, des masses. On pourroit compter sur 19 millions d'économie; mais les dépenses de la justice consommeront une partie de cette économie pour les frais de procédure criminelle, qui ne sont compris que pour 5 millions. Enfin les bonifications viendront du soin que prendra le corps législatif, de laisser le moins possible de non-valeurs entre les mains du gouvernement & des particuliers. Le rapporteur expose ici que jamais on n'auroit recouvré les contributions de l'an 7, sans l'admission des bons délivrés aux rentiers, quel qu'en fût le porteur. Que cette mesure devienne permanente; qu'on ne doute plus de leur emploi : & le tiers consolidé reprend valeur; & l'on donne des moyens à beaucoup d'individus qui, aujourd'hui, sollicitent partout le plus strict nécessaire. La commission y voit l'aurore du crédit public. Elle trouve aussi dans les banques & autres établissemens de ce genre, un moyen de prospérité; & un de ses membres fera un rapport sur cet objet, qui est d'autant plus intéressant, que l'on a vu la Hollande, les Etats-Unis en tirer, pour ainsi dire, une nouvelle existence après la guerre qui les avoit ruinés. La commission fera aussi un rapport sur l'arriéré des années 5 & 6, & proposera des mesures qui mettront à même de rendre justice à tout le monde. Mais toutes ces mesures seroient inutiles si l'on ne mettoit point les recettes au niveau des dépenses; & elle passe à l'examen de tous les moyens de perception qui ont été proposés. Il y en a quatorze, les trois derniers seuls ont obtenu son assentiment. Ce sont la rectification du tarif des douanes, l'établissement d'un impôt de cinq centimes par livre de sel à son extraction, la réunion au domaine national de tous les marais salans en indemnisant les propriétaires actuels. Elle ne croit pas cependant que cette dernière proposition soit inséparable de la précédente, & elle discute l'imposition sur le sel à l'extraction sous le rapport des avantages de sa perception. Outre les avantages qu'elle y trouve pour le moment présent, la commission y voit un des meilleurs articles de recette pour toutes les années que durera la guerre, & qui permettra à la paix de soulager l'agriculture écrasée par 300 millions d'impots, & l'industrie qu'opprime presque celui des patentes. La commission estime à 18 à 20 millions le produit de l'impôt sur le sel, & elle espère les autres millions de la rectification du tarif des douanes. — Le conseil ordonne l'impression du rapport. Dans le projet qui est lu, il y a exception pour les sels portés à l'étranger ou servant aux salaisons en mer. Les peines pour la fraude sont la confiscation des sels, des chevaux, voitures, & une amende égale à leur valeur. Les magasins actuellement fermés sont sujets à la taxe.

Lucerne le 15 janvier.

Le chargé d'affaires de la république cisalpine, a adressé le 9 de ce mois à notre ministre des relations extérieures, une lettre où il est dit : „ Les traités qui nous unissent à la France ne nous permettoient pas de différer plus long-tems à prendre part à la guerre qu'elle a déclarée aux rois de Sardaigne & de Naples. En conséquence, notre corps législatif, d'après même l'invitation du directoire françois, a décrété que la république cisalpine est en guerre avec les cours de Sardaigne & de Naples. Votre gouvernement verra sans doute avec plaisir une république sœur, s'associer pour la première fois aux travaux de la grande nation, & concourir à l'affermissement de la commune liberté. „

Francfort du 20 janvier.

On a des lettres de Philadelphie du 14 novembre, qui annoncent que la fièvre jaune avoit entièrement cessé; 3,500 personnes de cette ville ont été les victimes de ce cruel fléau. — Le général Washington venoit d'arriver à Philadelphie, où l'on attendoit le président J. Adams, pour concerter quelque importante opération militaire, dans le cas où la guerre seroit inévitable, malheur qu'on espéroit pouvoir écarter, attendu qu'on annonçoit l'arrivée d'un négociateur françois, chargé de propositions pacifiques de la part du directoire de France. En attendant, les relations de commerce entre les Etats-Unis & les colonies françoises étoient entièrement suspendues; & si d'une part le commerce des Etats-Unis en souffroit, de l'autre, les colonies françoises éprouvoient des privations bien plus sensibles pour elles.

M. le colonel Crawfurt, qui étoit commissaire de S. M. Brit. près l'armée impériale, en 1796, & qui fut

bleſſé près d'Amberg, eſt arrivé de Francfort à Hambourg, avec M. J. Crawfurt ſon frère.

La princeſſe douairière du prince Louis de Pruſſe, a épouſé le prince de Solms-Braunfels; il eſt parti de Berlin pour Anſpach, avec ſon épouſe, qui emmene avec elle la princeſſe la fille, & laiſſe ſon fils à Berlin.

Le corps de troupes auxiliaires ruſſes marche ſur 4 colonnes par Crems & Linz, pour faire halte à Schärding, dans l'Inn-viertel, ſuivant l'itinéraire qu'en publient nos gazettes. Elles diſent que la premiere colonne arriva à Crems le 10 janvier. — Suivant des lettres de Lemberg, un ſecond corps de troupes ruſſes eſt en marche ſur les frontières de la Galicie; & le troiſième qui ſe trouve encore en Wolhinie, a reçu l'ordre de ſe tenir prêt à marcher. Les trois corps réunis, forment une armée de plus de 60 mille hommes.

La gazette aulique de Pétersbourg du 26 déc. a publié les détails d'une audience ſolemnelle, que S. M. l'empereur de Ruſſie donna le 29 novembre, à la députation du chapitre de l'ordre de St. Jean de Jéruſalem. La cérémonie eut lieu avec le plus grand appareil. A la ſuite de cette audience, S. M. nomma commandeurs le prince Czartoriski, le comte Kreptowiſch, le comte de Choiſeul-Gouffier, Mrs. de Choiſeul-d'Aillecourt, de Vieyris, de Fouvet, de Pois & de Sade.

Des lettres particulieres de la Suiſſe, diſent que depuis quelque temps les partis s'agitent plus que jamais; & que l'on craint de facheux événemens ſurtout dans le cas où la guerre viendroit à éclatter ſur les frontieres de cette république. Cela n'empêche pas que l'on continue avec activité la levée & l'organiſation du corps auxiliaire de 18 mille hommes; le cit. Weber, du canton de Berne, vient d'être nommé chef de la premiere demi-brigade. Au reſte la jonction à l'armée françoiſe des régimens ſuiſſes qui étoient au ſervice du Piémont, au nombre de 5 à 6 mille hommes, facilite infiniment les moyens de compléter le corps auxiliaire.

M. le major de Spiegel ſe rendit le 14, du Thal à Coblence, accompagné de M. le capitaine de Trautenberg. C'eſt la quatrième miſſion de cet officier. — Dans la nuit du 14, il arriva à Coblence un courier du général Jourdan; & le 15 au matin, un officier françois paſſa au Thal avec des dépêches. Dans la ſoirée, on vit s'élever de la forteresſe pluſieurs fuſées. — On fait diverſes conjectures ſur l'objet de ces pourparlers. Suivant les uns, il eſt queſtion de rédiger les articles d'une capitulation devenue inévitable par le manque abſolu de ſubſiſtances & ſurtout de bois, qu'éprouve la brave garniſon d'Ehrenbreitſtein, auſſi bien que les malheureux habitans du Thal. Suivant d'autres, il eſt queſtion de ſtipuler les conditions auxquelles la garniſon pourra s'approviſionner ſucceſſivement pour 4 ou 5 jours.

Raſtadt du 20 janvier.

M. le comte d'Erbach, député de l'electeur de Cologne, près le congrès a remis hier à la députation un mémoire, dans lequel il fait les inſtances les plus preſſantes pour que la députation faſſe ceſſer les nouvelles contributions & réquiſitions de la part des François dans le duché de Weſtphalie.

On aſſure que la légation françoiſe a adreſſé au directoire des plaintes très fortes ſur les exactions que l'on reproche à certains agens de la rép. dans les païs ſitués à la rive droite du Rhin; & l'on s'attend qu'il interviendra des ordres ſéveres du directoire, pour faire ceſſer enfin l'état pénible dans lequel gémiſſent depuis ſi longtemps les habitans de ces païs.

On apprend que le général Bernadotte, qui depuis près d'un mois eſt ſtationné avec ſon corps aux environs de Spire & de Landau, vient de recevoir un ordre du directoire de ſe rendre ſur le-champ à Paris.

L'expédition de cette feuille ſe fait depuis le 1er octobre par le Bureau de poſte de Mannheim. Chaque N°. paroit ici la veille de la date qu'il porte; & arrive à Heydelberg & à Francfort, le jour de la date vers les 7 à huit heures du matin.

Les abonnés qui auroient quelques réclamations à faire, ſont priés de les adreſſer ſans retard au Rédacteur du Journal politique de l'Europe à Mannheim.

Avis aux ſouſcripteurs.

Quelques-uns des abonnés qui font relier la collection de ce journal, attendent la fin du ſemeſtre & quelquefois même la fin de l'année pour nous faire demander les N°s. qui leur manquent; & il eſt quelquefois impoſſible de les ſatisfaire, parce qu'après un certain temps on jette au rebut les N°s. du journal qui reſtent dans notre Bureau. Nous invitons donc ces ſouſcripteurs à vouloir bien à l'avenir nous adreſſer, *dans le mois*, leurs réclamations pour les N°s. qui peuvent leur manquer: autrement ils courront riſque de ne pas pouvoir compléter leur collection.

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Jeudi 24 Janvier 1799. (No. 24.)

Paris du 18 janvier.

Le courier de Championnet arrivé le 16 au soir, n'a employé que 12 jours pour faire 450 lieues, malgré les mauvais chemins, & les neiges qui couvrent toute la route d'ici au royaume de Naples. On n'a pas encore publié les dépêches du général Championnet au directoire; mais on peut s'en faire une idée par la lettre du général Bonnamy, chef de son État-major, datée du quartier-général de Tora (près de Tiano, 5 lieues de Capoue) le 15 nivôse (4 janvier). Voici la teneur de cette lettre adressée au ministre de la guerre Scherer.

Armée de Rome. Extrait du rapport du général de brigade, chef de l'état-major-général, Bonnamy, au ministre de la guerre. Au quartier-général de Tora, le 15 nivôse (4 janvier.) „Le général en chef rend compte au directoire, citoyen ministre, de tous les obstacles qu'il a eu a surmonter pour s'emparer de Pescara, de Gaeta, & conduire enfin l'aile droite de l'armee devant Capoue. M. le capitaine Mack, effrayé de ses succès, & cherchant à gagner du tems, pour recevoir les renforts que lui promet l'amiral Nelson, a demandé un armistice, qui lui a été refusé. Je vous adresse copie de sa lettre & de la réponse que lui a faite le général en chef. Capoue est tenue par une forte garnison, M. Mack soutient cette place par son camp retranché de Caserta: c'est là que M. Mack croit pouvoir défendre l'invasion de Naples; mais on a jugé qu'il n'auroit pas dû abandonner les belles positions du Garigliano sans s'y battre: au surplus le roi de Naples lui tiendra compte de sa prudence.—Je passe, citoyen ministre, au rapport que j'ai à vous faire des marches, des succès de l'armée & de la position qu'elle occupe aujourd'hui. Par mon rapport, daté de Frescati, je vous annonçai que le général Rey poussoit en avant avec le septième & le vingt-cinquième de chasseurs à cheval, la légion polonoise, quelques pièces d'artillerie légère, & se portoit sur Fondi. Arrivé à cette position, il reçut l'ordre de s'emparer des batteries qui défendoient les gorges de Saint-André, de soumettre Gaeta & de passer le Garigliano. Les démonstrations du général Rey sur ce point devoient être très apparentes, tandis que la premiere division, marchant sur deux colonnes, occupoit successivement le camp de la Favola, en avant de Frescati, celui de Velletri, le camp de Cisterna & de Valmontone. Le général Lemoine, maître d'Aquila reçut l'ordre de marcher sur Sulmona, point central de toutes les routes des Abruzzes: ce mouvement étoit décisif; il avoit le double but d'inquiéter le flanc gauche de l'ennemi, en présence du général Duhem; de lui couper retraite s'il tenoit, & de lier les troupes de ces deux divisions. De son côté, le général Duhem devoit marcher à Pescara, & s'en emparer. Le général Lemoine, dans sa marche sur Sulmona étoit flanqué par une colonne, qui, prenant la route de Tivoli, Vicovaro, Securcela, &c. assuroit le flanc gauche de la premiere division, en même tems qu'elle éclairoit la droite du général Lemoine. Cependant, la premiere division arrivée à Péperno, Ferentino, Frusinona, continuoit sa marche sur deux colonnes: celle de droite, commandée par le général Mathieu, composée de la trentieme & quatre-vingt-dix-septième de ligne, de quelques escadrons du seizième de dragons & du dix-neuvième de chasseurs, s'emparoit de Ceprano, & de son pont sur le Garigliano: celle de gauche, après avoir éclairé Pora, traverse Allatri, Veroli, Casamara, emporte les retranchemens de Castellomio, passa le Garigliano à Isola, prit position en avant: la onzième sur la route de Capoue, la douzième tenant Sora, Arpino.

"Cette division, dans la marche pénible qu'elle a faite, a pris quatre-vingt pièces de canon que l'ennemi n'a pas osé lui disputer. Telle étoit la position de Fondi à Sora, lorsque le général Kellermann annonça enfin la reddition de Viterbe; il reçut aussitôt l'ordre de se rendre, en trois marches, de Rome à Piperno, où il coucha le 0(30) du courant. Le général en chef détacha alors sa cavalerie qu'il porta à la première division & lui ordonna de joindre avec le reste de ses troupes, le gén. Rey à Fondi, où il arriva le 12(1 janv.) au soir. Le renfort qu'amenoit le général Kellermann à la droite de l'armée, mit à même le général en chef de poursuivre l'ennemi: il fit en conséquence prendre position sur la Malfa à la première division, de la Malfa en avant de Tora, à cheval sur l'embranchement de la route de Capoue à Venafro & Saint-Germano, & enfin à Calvi. Les Napolitains, à l'exception de quelques postes en avant de Capoue, tiennent cette ville, la rive gauche du Volturno & le Camp de Caserta. Malgré cette marche audacieuse & l'occupation de Calvi, le général en chef n'étoit point tranquille sur le sort de ses ailes: il n'avoit aucune nouvelle du général Rey, rien ne lui étoit parvenu des divisions des généraux Lemoine & Duhem, parce que les officiers porteurs de dépêches, obligés de parcourir les trois quarts du cercle de l'immense position que tient l'armée, n'avoient pu arriver que très-longtems après leur départ; enfin, dans la nuit du 14 au 15, nous apprimes la reddition de Pescara, la prise de

Gaeta. Le général en chef attend avec impatience que l'armée soit réunie, les divisions marchent. Encore une bataille, & cette monarchie, qui ose insulter à la république françoise, disparoitra du tableau.„

On voit par ces details, que ce qui a contribué à retarder la marche de l'armée, est, indépendamment des neiges & des mauvais chemins, la révolte de la ville de Viterbe, provoquée par l'émigré françois comte de Damas; & que le général Championnet, craignant que le général Mack ne reçût des renforts, s'étoit empressé de faire rejoindre tous les corps, notamment celui de Kellermann, qui avoit été détaché contre Damas & contre Viterbe: en sorte que l'on peut s'attendre à recevoir sous 2 ou 3 jours la nouvelle d'une bataille décisive, qui, si elle nous est favorable, nous ouvrira les portes de Naples. Il paroît, au reste, d'après cette lettre de Bonnamy, que l'armée napolitaine n'est pas débandée, comme on l'avoit dit, & qu'elle occupoit le 4, une bonne position derrière la Volturne, ayant à son centre la forteresse de Capoue, sa droite appuyée à l'Apennin, sa gauche à la Méditerranée, & un bon camp retranché derrière Capoue (à Caserte). Vu la mauvaise saison, il est probable que nos troupes auront de très-grands obstacles à surmonter, avant de déloger l'armée napolitaine de cette position avantageuse. Cependant, si l'on en croit un de nos journaux, le directoire a reçu hier un second courier avec des dépêches de Championnet, qui annoncent qu'il a forcé le camp de Caserte, & fait dix mille prisonniers. Mais cette nouvelle paroît au moins exagérée, & a d'autant plus besoin de confirmation qu'on n'en cite pas la date.

On lit dans nos journaux que "tous les navires qui se trouvent dans le port de Trieste, ont reçu l'ordre de se tenir prêts à recevoir des soldats autrichiens & à mettre à la voile.„ Cette assertion sembleroit annoncer que l'on croit à la guerre avec l'Autriche, & que l'on veut y préparer le public. La lettre de Tora (v. N°. d'hier) publiée en même tems dans tous les journaux semi-officiels, & qui paroît leur avoir été communiquée officiellement, en est un indice de plus.

Le *Rédacteur* du 17 contient un long article, qui paroît officiel, & qu'il intitule *acte de générosité angloise*. En voici le début. " De vils ennemis, dit-il, des hommes qui ne peuvent servir leur cause que par des intrigues & des mensonges, ont inventé à Constantinople la nouvelle de la mort de Bonaparte: cette nouvelle a été aussitôt répandue en Europe avec tout le zèle de la peur & de la haine. Mais partout, hors en Angleterre, cette nouvelle, malgré l'ardeur, malgré le nombre & l'assurance de ses propagateurs, a été reçue avec incrédulité: c'est une sorte d'hommage que l'Europe a rendu aux grandes actions de Bonaparte, de croire avec répugnance que sa destinée pût sitôt finir; que la liberté, que l'humanité, que sa patrie perdissent un tel défenseur; qu'un tel homme enfin pût périr sous le fer d'un lâche assassin. Mais que dira l'Europe, quand elle apprendra que cet assassinat a été *proclamé à Londres* par un de ces signaux d'éclat qui servent à annoncer les évènemens dont une nation doit se glorifier?„ Après avoir établi ce fait, que nous ignorions, l'auteur en analyse les motifs, dont le principal, selon lui, est *la peur*.

Plusieurs journaux ont annoncé que le cit. Salicetti, membre du conseil des 500, étoit en Italie, chargé d'une mission importante par le gouvernement. Il est possible que ce député soit en Italie, mais il est constant qu'il n'a aucune mission, de quelque espèce que ce soit. (*Article officiel.*)

Quelques feuilles publiques ont dit que M. de Chambriet, ministre de Prusse à Turin, avoit reçu l'ordre de ne pas s'éloigner de la personne du monarque. Cette nouvelle est démentie par le séjour que fait depuis un mois ce ministre à Neufchâtel, sa patrie. — On lit dans quelques gazettes que le cit. Syéyès, ayant notifié à la cour de Berlin la prise de possession du Piémont & l'expulsion du roi, n'en a reçu aucune réponse.

Le général anglois Kœhler, arrivé depuis peu à Berlin, en est parti pour Dresde. Des papiers anglois annoncent qu'il a une mission de son gouvernement pour Constantinople.

Chaque jour paroit augmenter les justes allarmes du gouvernement sur les projets des jacobins, sur leurs machinations près de l'armée, leur connivence avec quelques chefs, leur espérance de regagner un jour le terrein qu'ils ont perdu, & de se remettre à la tête des affaires au moyen d'un mouvement militaire. C'est surtout en Italie qu'ils ont placé le siège de leurs intrigues. Le directoire est extrêmement irrité contre Fouché, de Nantes, qui, au mépris de ses instructions, a servi les jacobins à Milan avec audace. Celui-ci n'en paroît pas fort inquiet, & l'on prétend qu'il n'a pas craint de menacer des membres du directoire de ce qu'il appelle le mécontentement & la vengeance de l'armée.

Digitized by Google

Marie-Charlotte Mignon, âgée de vingt-deux ans, parfaitement belle, & joignant aux grâces de son sexe, l'extérieur de la décence, a paru pour la seconde fois, devant le tribunal criminel de la Seine, accusée de vol, & elle y a été acquittée pour la seconde fois. Mais comme elle fréquentoit des voleurs, apparemment sans les connoître pour tels, & que cette fréquentation a été cause qu'elle a été deux fois prévenue d'être leur complice, le citoyen Bexon, président du tribunal, lui a donné publiquement des conseils, auxquels elle a répondu: „Citoyen président, je vous remercie de la leçon paternelle que vous venez d'avoir la bonté de me donner; je vous prie d'être assuré que j'en conserverai sans cesse le souvenir, & qu'elle ne sortira jamais de mon cœur.„

La commission des inspecteurs du palais du conseil des anciens a arrêté qu'il seroit élevé, dans le jardin des Thuileries, un monument à la mémoire de J. J. Rousseau. L'exécution de ce monument a été confiée au cit. Masson, chargé de tout ce qui concerne la sculpture dans le palais & le jardin des Thuileries.

Conseil des 500. — Séance du 16 janvier.

Engerrand reproduit un projet relatif au message du directoire, *dans lequel l'urgence de pourvoir aux besoins de la marine a été exposé.* Le projet a été adopté en ces termes. *"La trésorerie nationale tiendra à la disposition du ministre de la marine*, la somme de 26 millions *en supplément de crédit*, pour le service ordinaire & extraordinaire de son département pendant l'an 5, à prendre sur les fonds de la même année, en déduction de la somme de 133,408,933 francs, à laquelle furent *évaluées les dépenses du même exercice.* Le ministre conformément à la loi, justifiera dans le délai de 3 mois, *de l'emploi de ces 26 millions.*„

Andrieux présente un projet tendant à fixer le traitement & dépenses de l'ordre judiciaire, à compter du commencement de l'an 7. En voici les dispositions: les traitemens sont, les uns à la charge du trésor public, les autres à la charge des départemens, les autres à la charge des cantons. Les traitemens des commissaires du directoire sont fixés à raison de la population. Cette dépense sera à la charge du trésor public. Les traitemens des juges, des présidens des tribunaux criminels & des accusateurs publics, & les mêmes dépenses des tribunaux, sont à la charge des départemens. Les traitemens des juges de paix sont à la charge des cantons. Ceux des greffiers des tribunaux civils, criminels, correctionnels & de paix, seront fixés par une loi particulière. — La discussion s'ouvre sur le projet. Duhot pense que la base de la population, choisie par la commission, est juste au fond, mais pourra donner lieu à des préférences injustes & à des fixations de traitement peu proportionnées.

Une pétition assez remarquable par son motif, & par la manière dont elle est conçue, est adressée au conseil par le nommé Bonnard, un des condamnés à mort par jugement du tribunal de la Seine, pour vol commis chez l'envoyé d'Alger, à l'aide d'un faux rôle du gouvernement. Bonnard soutient qu'il est victime d'une intrigue & d'une erreur. Ce n'est pas lui qui a commis le crime, dit-il, une ressemblance physique avec le vrai coupable a été la cause du jugement dont il est victime. Il cite les actions civiques dont il est l'auteur, les services qu'il a rendus au gouvernement, & à l'appui de ces assertions, il invoque le témoignage des députés ou ex-députés, Gauthier de l'Ain, Reverchon, Decomberousse, Delaunay d'Angers, & des directeurs Rewbell & Merlin. Son affaire est au tribunal de cassation. Il craint qu'elle ne traine en longueur & que l'erreur ne puisse pas être reconnue à ce tribunal suprême. Il demande si, dans une telle circonstance, le directoire qui connoit l'affaire, ne pourroit pas interposer son autorité, & le corps législatif ordonner un sursis & le renvoi à un autre tribunal, où l'exposant puisse faire entendre des témoins à décharge. — Le conseil passe à l'instant à l'ordre du jour.

La discussion s'établit sur le traitement des juges. — Elle est ajournée à demain.

Séance du 17 janvier.

Dabray des Alpes maritimes ouvre la séance par une motion d'ordre relative à l'état de dégradation dans lequel se trouve le pont de Nice. Cet état inquiétant dans les circonstances actuelles provient du transport continuel de l'artillerie & munitions de guerre destinées à l'armée d'Italie; il fait ordonner l'envoi d'un message au directoire pour l'engager à ordonner les réparations nécessaires.

La discussion s'établit sur le projet d'Heurtaut-Lamerville, relatif à l'organisation des écoles primaires. — Joubert (de l'Hérault) attaque le projet comme incomplet, froid, insuffisant; il demande que le projet contienne des dispositions qui parlent à l'imagination & aux sens des jeunes élèves. — L'impression est ordonnée.

Sherlok reproduit l'idée de la nécessité d'une éducation commune, sans cela point de républicains formés pour la patrie. Il faut avoir le courage de l'ordonner. Cet établissement contrariera nos mœurs! C'est pour cela que je le propose. Les mœurs d'un peuple corrompu ne se régénèrent que par des mesures promptes & brusques. Les exercices gymnastiques & militaires, les habitudes qui assurent ce développement, la force, l'adresse, l'agilité sont oubliés dans le projet. Il faut modérer la tendance des esprits vers les habitudes militaires; mais enfin il le faut ménager & diriger utilement. L'article qui exige la connoissance d'un art mécannique pour être citoyen est aussi méconnu. Permettra-t-on aux pères de famille de se faire chacun une loi à cet égard! Établirez-vous une variété de mœurs & d'habitudes contraire à l'égalité? Une objection contre le système des éducations commune, se puise dans les dépenses qu'elle occasionneroit. Mais a-t-on calculé quels secours à la paix les ressources de la France & les moyens que lui procureront son commerce son industrie. La constitution ne défend pas la prohibition des établissemens particuliers. Elle ne donne une liberté entière que pour les établissemens auxquels on peut devoir les progrès des sciences & des arts. Il n'y est point question des premiers dégrés de l'instruction. Rendre donc l'éducation commune en forçant tous les jeunes gens depuis 7 ans jusqu'à 10 ans, à se rendre aux écoles pri-

maires, & à manier les armes depuis 19 jusqu'à 21 ans; que les réfractaires payent le double de contribution. La nation doit à tous les enfans les mêmes soins, elle doit exiger que tous les reçoivent. — L'impreſſion eſt ordonnée.

Bonnaire demande que le projet ſoit mis à la diſcuſſion ſauf à l'amende, & à y apporter des bonifications. — Pluſieurs autres membres ſont entendus. — L'ajournement eſt prononcé.

Strasbourg du 20 janvier.

Le général Humbert, connu par ſon expédition en Irlande, eſt employé en qualité de général de brigade de la 5e diviſion: il vient d'arriver ici.

On aſſure que les négociations entre Paris & Vienne ont lieu par l'intermédiaire de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne à Vienne; & que la correſpondance ſe fait par l'entremiſe du chevalier Azara.

Pétersbourg du 1 janvier.

La nouvelle de l'entrée du Roi de Naples ſur le territoire romain, a fait ici une agréable ſenſation; & S. M. l'Empereur a réſolu de ſeconder ce monarque. En conſéquence, un corps de 10 mille hommes doit ſe porter, le plus promptement qu'il ſera poſſible, des frontières de la Turquie, dans la Dalmatie, où il s'embarquera pour paſſer en Italie. Il ne ſera payé aucun ſubſide pour ces troupes, & S. M. les envoie ſans qu'il lui en ait été fait la demande, & par la ſeule impulſion de ſa généroſité. Il ſera joint à ce corps de 10,000 hommes deux bataillons qui paſſeront à Malthe pour y ſervir de garniſon, après la reddition de cette iſle, qui ne doit pas tarder d'avoir lieu, d'après toutes les probabilités. La gazette de la cour annonce aujourd'hui, que M. le général-major prince Wolkowski eſt nommé commandant de Malthe, & le major Peſtow, major de la place. — Le général Hermann commandera les 10 mille hommes ſuſmentionnés.

Francfort du 22 janvier.

Nos gazettes d'aujourd'hui, annoncent ſous la rubrique de Vienne du 14 janvier, "que les amis de la paix ont appris avec plaiſir que les troupes ruſſes ont reçu l'ordre de faire halte aux environs de Linz, juſqu'à nouvel ordre." — "Le grand obſtacle à la paix, ajoute une de ces feuilles, vient de ce que les puiſſances de l'Europe deſirent une paix générale, & que la France ne veut que des paix ſéparées; celle-ci deſirant principalement de ruiner le commerce de l'Angleterre, & à cet effet de lui fermer tous les ports de l'Europe."

Des lettres de Bois-le-Duc du 14 janvier, diſent qu'un corps d'Inſurgés de 6 à 7 mille hommes ſorti de la campine, s'eſt montré aux environs de Dieſt & de Haſſelt, a repouſſé un corps de François, auquel il a enlevé quelques bagages & chariots de munitions, & a pris une bonne poſition où il eſt couvert par les marais de Donderſlag, & d'où il menace Dieſt. Deux colonnes françoiſes de 8 mille hommes ont été détachées contr'eux, avec ordre de les combattre & de les enfermer dans les marais.

On continue d'aſſurer que l'Empereur de Ruſſie va faire marcher 36 mille hommes contre Paſſewand Oglou. Ce Pacha rebelle paroît menacer ſérieuſement la ville de Bucharеſt, capitale de la Valachie. On a remarqué qu'il paye en ducats de Hollande, & en écus Romains les proviſions qu'il fait acheter en Valachie.

C'eſt une choſe digne de remarque, que le froid très-vif qu'on a éprouvé dans l'Allemagne méridionale le 26 décembre, ne s'eſt point fait ſentir dans le nord. Le thermomètre de Réaumur, qui marquoit à Augsbourg 25 dégrés au-deſſous de la glace, à Mannheim 20 degrés, à Francfort 18 1/2 degrés, ne marquoit le même jour à Hambourg que 18 degrés; à Odenſée dans la Fionie, 10 degrés; & à Copenhague, 8 degrés.

Raſtadt du 21 janvier.

Le courier attendu de Vienne a apporté aujourd'hui, la réponſe de l'Empereur. On aſſure qu'elle contient en ſubſtance: "que S. M. I. eſt étonnée que les miniſtres françois ayent pu porter à la députation à Raſtadt une affaire telle que la marche des troupes ruſſes, attendu que cela n'a aucun rapport avec la paix de l'Empire. 2°. Que S. M. I. eſt très ſatisfaite de la circonſpection que la députation a montrée dans cette occurrence; & de ce qu'elle a conſidéré cet objet comme étant hors de ſa compérence. 3°. Que S. M. I. attendra ce que la diète de Ratisbonne lui fera parvenir au ſujet de cette affaire.

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Vendredi 25 Janvier 1799. (N°. 25.)

Rome du 4 janvier.

Le conſulat, après ſon inſtallation, a publié une proclamation, dans laquelle il eſt dit: „citoyens, vous ne pourrez ſans horreur vous rappeller les outrages reçus d'un roi deſpote, qui depuis a dû fuir honteuſement. Incendies, perſécutions, rapines, viols, maſſacres d'enfans, haines fomentées dans les familles pour la différence d'opinions politiques, vols ſans nombre, aſſaſſinats commis de ſang froid contre des ſoldats malades & contre les patriotes, ſubſiſtances enlevées aux communes & particulièrement à celles de Rome; telles ſont les traces qu'a laiſſées l'ennemi. Voyez au contraire la modération de l'armée victorieuſe: elle ne ſurcharge pas le peuple; elle pardonne généreuſement aux coupables; elle ſe donne tous les mouvemens pour prononcer aux individus les ſubſiſtances enlevées; elle ſe conſacre toute entière à rétablir le calme, à calmer les haines, à comprimer les partis. En tournant vos regards ſur elle, vous admirerez ſa vertu, ſon héroïſme.... Citoyens, votre bonheur dépend de vous. La patrie délivré de ſes ennemis intérieurs, délivrée des ennemis extérieurs, il ne vous reſte autre choſe qu'à tenir une bonne conduite envers vos généraux libérateurs & envers vos magiſtrats; ſoyez tranquilles, repoſez-vous ſur le zèle de vos repréſentans, &c. &c. „

Un arrêté du général en chef Championnet, preſcrit aux communes de faire arrêter & désarmer, tous individus ſe diſant déſerteurs napolitains, ou priſonniers de guerre, qui parcourent les campagnes, & maltraitent les voyageurs. Il ordonne de les transférer au château St. Ange, où le commandant les traitera avec douceur, leur fournira des vivres, & s'occupera de leur ſort ultérieur. Toute commune qui les accueillera à l'avenir, ſera condamnée à une amende de 200 piaſtres. Toute commune où un François aura été tué ſera brûlée. Le conſulat indiquera les communes qui doivent être désarmées.

Turin du 9 janvier.

Deux membres du gouvernement proviſoire ont été deſtitués. Ce ſont deux ex nobles; l'un Galli, préſident, & l'autre, Lamothe. On les accuſe d'avoir voulu dominer leurs collégues.

Milan du 14 janvier.

On dit qu'il eſt arrivé un courier avec la nouvelle que les françois ſont entrés à Naples.

Le grand théâtre de Plaiſance a été conſumé par le feu le 30 déc.: il y avoit 5 rangs de loges.

Voici le texte de la proclamation publiée à Lucques par le général Serrurier. — "Habitans de Lucques, ne craignez rien. L'arrivée d'une colonne de troupes françoiſes dans vos murs n'a d'autre but que de protéger chacun de vous dans ſes propres droits. J'ai l'ordre, de défendre vos perſonnes & vos propriétés, de ne faire aucun changement dans la forme de votre gouvernement & de maintenir la religion dans le reſpect qu'on lui doit. Je ferai obſerver une diſcipline ſévère parmi nos troupes; mais je punirai auſſi ſévèrement toute inſulte qu'on pourroit ſe permettre contr'elles, ou la nation françoiſe. Du quart. gén. de Lucques le 13 nivôſe, an 7. (2 janv.) *Signé:* Serrurier.„

Paris du 20 janvier.

Nos journaux d'hier annonçoient tous l'entrée de Championnet à Naples, dont ils prétendoient qu'un courier avoit apporté la nouvelle au directoire. Mais cette aſſertion eſt aujourd'hui démentie par les journaux ſemi-officiels. On voit par la dernière dépêche de Championnet, qu'il s'agiſſoit de livrer bataille, avant de s'ouvrir les portes de Naples.

Championnet, général en chef, au directoire exécutif. "Au quartier-général à Calvi (près Capoue) le 15 nivôſe (4 janv.) Citoyens directeurs! J'attendois avec une impatience extrême, un réſultat de mes opérations, pour vous donner des nouvelles de l'armée. Il a fallu vaincre bien des obſtacles pour l'atteindre; les pluies continuelles, les neiges, le débordement des torrens, les

insurrections des paysans, qui harceloient nos flancs, coupoient nos ponts, interceptoient nos communications, m'ont souvent donné de vives inquiétudes; mais le courage de l'armée, l'énergie des officiers-généraux, ont tout surmonté, & j'ai aujourd'hui à vous annoncer que la république françoise est maîtresse des deux Abruzzes, par la prise de Pescara; que ses troupes occupent la forteresse de Gaëte, & que la droite de l'armée de Rome est campée devant Capoue. Je ne ferai qu'indiquer ici les points de passage de l'armée; je charge mon chef d'état-major d'entrer à cet égard dans de plus grands détails. La première division, aux ordres du général Macdonald, après des marches des plus pénibles, a passé le Garigliano sur deux points, Geprano & Isola; les chemins étoient affreux; les positions retranchées en avant de cette rivière, étoient formidables: l'ennemi y a laissé quatre-vingt pièces de canon. Pendant que cette division opéroit son mouvement, j'avois détaché sur Terracine le général Rey avec les 7e & 25e régimens de chasseurs; il avoit ordre d'emporter les batteries placées dans les défilés de Fondi à Itri, armés de sept pièces de canon, ce qu'il a fait; de s'emparer de Gaëte, de passer le Garigliano, & d'arriver devant Capoue: on n'exécute pas mieux un ordre que ne l'a fait le général Rey. Sur ces entrefaites, le général Kellermann, que les débris de la colonne de Damas & la résistance de Viterbe retenoient loin de l'armée, m'annonce enfin qu'après avoir battu le général Damas, soumis Viterbe, & délivré les prisonniers françois que cette ville rebelle retenoit en ôtages, il marche pour rejoindre l'armée; sa cavalerie reçoit l'ordre de rejoindre la première division à Ceprano; de sa personne, avec la 15e légère & son artillerie, il se réunit à Fondi avec le général Rey. La première division, après avoir passé le Garigliano, se porte, en trois marches, devant Capoue, somme cette place de se rendre. Le général Mack, qui commande en personne, répond que, couvert par le Volturno, ayant une place forte & un camp retranché, il veut se défendre. A cette réponse, le général Macdonald ordonne l'attaque; deux redoutes sont emportées par les grenadiers de la 40e de ligne; nous perdons quelques hommes, & le brave général Mathieu a le bras cassé d'un biscayen. Tous ceux qui le connoissent sont vivement affectés, & la république perd pour quelque tems un militaire distingué. Je vous ferai connoître, par mon prochain courier, les traits de bravoure de plusieurs militaires.

"Le général Rey, fidèle à ses instructions, joint par les troupes aux-ordres du général Kellermann, se présente devant Gaëte; cette place, défendue par 4 mille hommes, 70 pièces de canon, 22 mortiers, le tout en bronze, ayant des vivres & des munitions pour un an, tenant, dans son port, sept felouques armées en guerre, beaucoup de bâtimens de transport, un équipage de pont, plusieurs bateaux chargés de bled, annonce qu'elle veut se défendre. Le général Rey fait placer un obusier, fait jetter plusieurs obus dans la place; le désordre est bientôt dans la garnison; le général ennemi demande à capituler; on lui répond de se rendre, ou point de quartier, il obéit. Sa garnison est prisonnière de guerre, excepté le général, soixante-trois officiers qui ont été renvoyés dans leurs foyers avec promesse de ne pas servir contre la république françoise. Nous avons trouvé dans la place cent milliers de poudre, 20 mille fusils, &c. &c. Le général Rey, qui a employé, dans cette attaque, particulièrement la légion polonaise, en fait le plus grand éloge. Il se loue beaucoup du chef de brigade Kiniasenvick, qui commande cette brave légion. Je l'ai nommé général de brigade, quoiqu'à la solde de la république cisalpine. Je vous demande pour lui une lettre de satisfaction. Le général Rey parle aussi très-avantageusement des capitaines Illinsk, Laskorriski, & du lieutenant Luikeweez; il m'a demandé, ce que j'ai accordé de suite, le grade de sous-lieutenant pour le citoyen Mangourit, fils; celui de chef d'escadron pour le citoyen Gourdel, mon aide-de-camp, que j'avois détaché auprès de lui; le même grade pour son aide-de-camp Frossard, & l'assurance d'une place de capitaine pour le cit. Rey, son frère & son aide de-camp. En confirmant ces différentes nominations, citoyens directeurs, vous récompenserez le dévouement, les talens & la bravoure.

„Le général Rey, après avoir laissé garnison dans Gaete, jetté un pont sur le Garigliano, a joint la 1re division devant Capoue; il est aujourd'hui en ligne. Les préperatifs de défense que fait M. Mack, donnent l'espérance d'une bataille rangée que je donnerai lorsque la colonne du général Lemoine, qui a marché d'Aquila sur Sulmona m'aura joint, ainsi qu'une partie de la division Duhem.

„L'aile gauche de l'armée aux ordres du général Duhem, après les marches les plus savantes & les plus pénibles, est arrivée devant la forteresse de Pescara, dont le général Monnier s'est emparé. Elle étoit dé-

Digitized by Google

fendue par trois mille hommes, 44 pièces de canon, plusieurs mortiers; la garnison est sortie avec les honneurs de la guerre, en laissant ses armes sur les glacis. Nous avons trouvé dans la place & dans la rade, des magasins immenses, douze milliers de poudre & deux millions de cartouches. Le général Monnier a conduit cette attaque avec la hardiesse & les talens qu'on lui connoit; il a été parfaitement seconde par son aide-de-camp Girard, & Boyer, aide-de-camp du général Duhem; j'ai nommé chefs de bataillon ces deux officiers, capitaines depuis long-tems.

„Telle est, citoyens directeurs, la position de l'armée de Rome que j'espere bientôt proclamer armée de Naples. C'est à juste titre que je vous parle ici avantageusement du chef de bataillon Chabrier, officier-ingénieur, qui m'a rendu de grands services par les connoissances locales qu'il a acquise sur le terrein. Cet officier a levé une carte precieuse. Tous les rapports confirment la fuite du roi de Naples. C'est M. Pignatelli qui a été nommé vice-roi. Avant-hier à Saint-Germain, M. le capitaine-general Mack m'a fait demander un armistice: *je joins ici copie de sa lettre & ma réponse. Salut & respect. Signé* Championnet. „

Armée de Rome. — Ordre du jour. Au *quartier-général*, à Rocca-Secca, le 11 nivôse an 7. "Championnet, général en chef de l'armée de Rome, considérant qu'au moment où la marche triomphante de l'armée nous a déjà procuré des conquêtes importantes & en promet de plus grandes encore, il est essentiel de prendre des mesures pour faire tourner au profit de la république & de l'armée, tous les avantages qui peuvent résulter de leurs conquêtes. Considérant que l'intrépidité & la valeur ne caractérisent pas seules les soldats françois; que chacun d'eux doit montrer l'exemple de la discipline, d'une conduite sans reproches, & du respect dû aux personnes & aux propriétés. Considérant enfin que plusieurs individus, étrangers au service de l'armée, & se couvrant de qualités qu'ils n'ont point, se permettent néanmoins d'en suivre les mouvemens, & pourroient, par leur conduite, compromettre l'honneur du nom françois. Arrête:

Art. Ier. Toutes les prises faites sur l'ennemi, soit en campagne, soit dans les postes, places ou forts, sont réputées propriétés nationales; elles sont mises, en conséquence, sous la sauvegarde de l'armée. II. La nature & la quantité des objets pris seront constatées par procès-verbaux des commissaires des guerres attachés aux divisions qui se seront emparées de ces objets; lesdits procès-verbaux seront de suite adressés au commissaire ordonnateur en chef, pour être transmis au général en chef. III. Ceux des susdits objets propres, soit à la subsistance, soit à l'équipement & à l'habilement de l'armée, seront de suite versés dans les magasins militaires; ceux d'arts & de sciences seront mis en un dépôt particulier. Tout individu, sans aucune distinction, qui retiendroit à son profit des objets de prises, sera traduit devant un tribunal militaire; le général en chef se réservant de récompenser les corps ou militaires qui par leur valeur, auront participé auxdites prises.

V. Les contributions en argent seront frappées par le général en chef ou par les généraux de division, d'après son autorisation; tout autre individu, quel qu'il soit, qui se permettroit d'en frapper, ou d'enlever d'autorité de l'argent des caisses publiques ou particulières, & des effets précieux des monts-de-piété, sera fusillé sur-le-champ. VI. Seront également soumis à la même peine, les individus étrangers au service de l'armée, qui se permettroient d'entrer dans les places conquises & d'y exercer des réquisitions ou autres actes d'autorité. VII. Le général en chef charge spécialement de l'exécution du présent arrêté, les officiers-généraux de son armée, & le commissaire-ordonnateur en chef. *Signé* Championnet. „

Des marins, partis d'Alexandrie en même tems que le citoyen Louis Bonaparte, aide-de-camp du général en chef, rapportent qu'ils ont vu le brick *le Vif*, sur lequel étoit cet officier, chargé de dépêches pour le directoire, entrer dans le golfe de Tarente dans le royaume de Naples.—Des rapports ultérieurs nous apprennent que, repoussé de ce port par un coup de canon, Bonaparte a compris que nous étions en guerre avec le roi de Naples, & qu'il a gagné le large, & est heureusement débarqué en Corse, d'où il est attendu à chaque instant.

René Chaperon, âgé de 22 ans, natif d'Ancenis, département de la Loire-Inférieure, chasseur à cheval au 21e. régiment, après avoir déserté de ce corps pour passer dans celui des chouans, où il a pris le surnom du fameux Laroche-Jacquelin; il a servi en qualité de chef sous Rochambeau: à la pacification de la Vendée, il est rentré dans l'intérieur, & a obtenu du nommé Moche, agent municipal, & protecteur déclaré des chouans, un certificat de remise de ses armes, dont il a voulu exciper devant la commission militaire de la 17e. division, pour prouver sa non-émigration; en effet, après six heures de débats, la commission l'a déclaré, à l'unanimité de six voix, non coupable d'émigration; mais pour fait de désertion, défaut de preuve de remise de ses armes, & manifestation de ses principes royalistes & contre-révolution-

naires, consignés dans sa correspondance à un ami, la commission l'a renvoyé pour être jugé par un conseil de guerre.

Trente-huit individus, prêtres ou religieux de la ci-devant Belgique, condamnés à la déportation, sont en route pour l'isle d'Oléron.

On a arrêté, dans les départemens du Pas-de-Calais & du Nord, pendant le mois de frimaire dernier, trente-cinq individus, les uns, comme prévenus d'émigration, & les autres, comme prévenus d'embauchage, de vol, d'espionnage, &c.

Bruxelles du 16 janvier.

L'administration centrale du département de l'Escaut vient de prendre un arrêté dont voici les principales dispositions. Elle ordonne d'inscrire sur les listes des émigrés & de faire séquestrer les biens de tous les conscrits de la première classe qui sont cachés ou en fuite; les conscrits qui ayant joint les dépôts en déserteat ensuite, seront punis de cinq années de fers; toutes les communes qui voudront s'opposer à la levée des jeunes gens de la conscription seront mises à exécution militaire; enfin, les personnes qui donneront asile à un de ces déserteurs, en seront punies par deux années de détention. Des mesures également rigoureuses seront successivement prises dans tous nos départemens.

Une bande de rébelles qui s'étoit montrée dans les environ de Jodoignes a été détruite ces jours derniers. Un grand nombre est resté sur-le-champ de bataille & le reste a été fait prisonnier & amené dans nos prisons.

L'ordonnance rendue à Vienne, relativement aux créanciers de la Banque a répandu ici la plus profonde consternation. La ci-devant Belgique est intéressée pour plus de 60 millions de florins d'Allemagne dans les actions de cette banque. (*Journal de Cologne.*)

Lucerne du 19 janvier.

Le commandant de la place d'Arau vient de publier la lettre suivante. " Dans les nuits du 23 au 24, & 24 au 25 courant (12 au 13; & 13 au 14 janvier) il a été semé des libelles contre le gouvernement françois & les militaires. Les grenadiers du 3e bataillon de la 103e demi-brigade d'infanterie de bataille, & un détachement du 12 régiment de chasseurs à cheval, formant à cette époque la garnison d'Arau, les ayant ramassés, les ont de suite présentés à leurs chefs; ces militaires indignés du contenu de ces libelles infâmes, & toujours guidés par des sentimens républicains, ont demandé au commandant de la place, qu'ils fussent brûlés sur la place publique, par la main de l'exécuteur. Ce dernier en ayant référé au cit. Feer, préfet national du canton d'Argovie; il a été arrêté qu'ils seront brulés le 25 nivôse, à 3 heures après midi (14 janvier). Une partie de la garnison, & un grand nombre de citoyens de la ville d'Arau qui ont assisté à cette cérémonie, ont été les témoins oculaires du fait. La cérémonie s'est terminée par ces cris mille fois répétés: *Vive la république françoise & ses alliés, vive les vrais républicains, haine éternelle aux séditieux!* Ainsi fait & passé à Arau le 25 nivôse an 7 de la république françoise une & indivisible. — Pour expédition conforme, le commandant de la place d'Arau. *signé*, Rindoz.„

Semlin du 9 janvier.

On apprend de Widdin que Passawand-Oglou, a fait arrêter en Walachie 24 Boyards, & les a fait amener devant lui. Après leur avoir annoncé, qu'il n'ignoroit pas qu'ils avoient fait le complot de le contrecarrer dans l'achat de vivres qu'il faisoit faire, il leur laissa le choix ou de lui en fournir volontairement contre argent comptant, ou d'avoir la tête coupée sur-le-champ: on pense bien qu'ils ne balancerent pas; & depuis ce moment les provisions arrivent en abondance à Widdin. On assure qu'il a fait déposer en leur présence, un million de piastres, destinées au payement de ces denrées. On ne doute pas que Passewand-Oglou n'ouvre bientôt la campagne. Cependant comme la Porte lui a fait tout récemment de nouvelles propositions, & que jusqu'à présent il ne les a pas refusées, on espère encore qu'il les acceptera, & que la tranquillité sera enfin rétablie dans ces contrées.

Francfort du 23 janvier.

Des lettres de Lemberg du 1 janvier, disent que le bruit y couroit depuis quelques jours que le général Kosciusco avoit été arrêté dans la Gallicie le 23 decembre, déguisé en paysan polonois. On prétend savoir que l'Empereur de Russie a mis à prix la tête de ce général; 15 mille ducats & 2 villages seront, dit-on, la récompense de celui qui le livrera.

Rastadt du 22 janvier.

La réponse de l'Empereur n'a pas été communiquée par écrit, mais seulement verbalement, au directoire de la députation par le ministre impérial.

On a reçu ici la nouvelle certaine que les troupes Russes ont reçu de Vienne l'ordre de faire halte, & de prendre leurs quartiers d'hiver.

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Samedi 26 Janvier 1799. (N°. 26.)

Barcelone du 1er janvier.

On ne ſait ici comment expliquer la prompte reddition de Mahon, qu'il eût été bien facile de défendre plus long-tems contre les anglois. Quelques perſonnes ne ſont pas éloignées de croire que ce ſuccès a été le réſultat d'une intelligence ſecrette, & que ce n'eſt que pour la forme qu'on a cité devant un conſeil de guerre le commandant qui a fait une ſi foible réſiſtance. *Quoi qu'il en ſoit*, la cour a pris des meſures ſérieuſes, quoiqu'un peu tardives, pour empêcher que Majorque n'éprouvât le même ſort que Minorque. Elle y a fait paſſer un général plein de valeur & de talent, ſur lequel on compte d'autant plus que les habitans de cette iſle ſont auſſi dévoués à l'Eſpagne, que ceux de Minorque l'étoient peu. Cet officier a trouvé Majorque preſque entièrement dépourvue de moyens de défenſe; il a demandé qu'on en éloignât deux régimens ſuiſſes qui font partie de la garniſon, & dont la fidélité lui a paru douteuſe. Ses ſoupçons ſemblent d'autant plus fondés, que, ſur ces troupes qui étoient à Minorque, plus de deux mille hommes ont, après la reddition, paſſé volontairement au ſervice de l'Angleterre. Les anglois ont, au reſte, en ce moment, beaucoup de troupes dans cette iſle, & en attendent, dit-on, d'autres tant de Liſbonne que de Gibraltar. De notre côté, il eſt queſtion d'un raſſemblement de trente bataillons à Valence, d'où ils doivent aller s'embarquer à Carthagène. On ſe perd en conjectures ſur leur deſtination. Ceux qui prétendent qu'il eſt à la cour un parti qui s'entend ſecrettement avec les anglois, diſent que ce corps de troupes va paſſer dans l'Amérique eſpagnole, où l'inſurrection a fait depuis quelque tems des progrès alarmans, & qu'on eſt sûr qu'il n'éprouvera pas d'obſtacles de la part des eſcadres britanniques. Mais une expédition qui auroit réellement pour objet les Indes-Occidentales, ne partiroit-elle pas bien plus convenablement de Cadix, ſoit pour la facilité de la traverſée, ſoit même pour déguiſer la prétendue connivence? Et n'eſt-il pas plus vraiſemblable que ce raſſemblement de troupes eſt deſtiné à défendre nos côtes de la Méditerranée, où le pavillon de nos ennemis domine; & en particulier le port de Carthagène, qui peut d'un moment à l'autre être expoſé à leurs attaques? On parle auſſi de former un camp près de Tarragone & un autre en Galice. (*D'un papier de Paris.*)

Rome du 4 janvier.

Sur la démiſſion du miniſtre des finances de Roſſi, le conſulat a nommé à ſa place le cit. Duport, ci-devant commiſſaire du directoire exécutif de France, près la République Romaine. — Le cit. Bertholio, autre commiſſaire françois a notifié au conſulat, que le directoire l'avoit nommé ambaſſadeur de France près notre république. Le conſulat a répondu par des témoignages de ſatisfaction & de reconnoiſſance pour cette démarche du gouvernement françois, qui ſemble détruire tous les doutes qu'on avoit élevés ſur l'exiſtence politique de la république romaine.

Lucques du 9 janvier.

Notre ville a été déclarée place d'armes; & le général Miollis a pris le commandement de tout le païs de Lucques. On ne ſe diſſimule plus que notre république tire à ſa fin: les deux partis qui la diviſent, font en conſéquence des démarches, auprès du général Joubert, auquel le parti démocratique a envoyé une députation pour demander la réunion à la république ciſalpine; tandis que le Sénat ſe diſpoſe, dit-on, à lui députer un de ſes membres, pour demander que, ſi notre république ne doit plus ſubſiſter en état indépendant, ſon territoire ſoit réuni au Grand-Duché de Toſcane.

Florence du 12 janvier.

Il ſe confirme pleinement que le roi de Naples eſt arrivé à Palerme le 26 décembre, avec la famille royale, M. d'Acton & pluſieurs autres miniſtres: qu'un des fils du roi âgé de 10 ans, qui étoit valétudinaire, n'a pu réſiſter au mal de mer, & eſt mort pendant la terrible bourasque, qui a cauſé la perte de quelques batimens de tranſport, & a mis en grand danger le reſte du convoi. — Le prince Pignatelli a été nommé vice-roi du royaume de Naples. Il a envoyé à Vienne M. le marquis de

Digitized by Google

Gallo pour implorer les secours ou la médiation de l'Empereur.

On assure que l'amiral Nelson avant de partir de Naples a fait enclouer les canons des forts qui dominent la rade; & qu'il a laissé quelques vaisseaux pour bloquer le port. Il a emmené avec lui tous les vaisseaux de guerre napolitains qui pouvoient mettre à la mer, & a, dit-on, fait brûler les autres. Suivant des lettres de Naples, on craint d'y être bombardé par les Anglois, si les François parviennent à s'emparer de cette capitale. — Les dernieres nouvelles qu'on a de l'armée de Championnet, sont du 5 janvier: à cette époque les François serroient de très près la ville de Capoue, & se disposoient à passer le Volturne, pour attaquer l'armée napolitaine, retranchée sur la rive gauche du fleuve.

Livourne du 9 janvier.

Nous n'avons plus en ce moment dans notre port un seul vaisseau de guerre anglois ou napolitain.

Londres du 2 janvier.

(Des papiers de Paris.)

Chambre des Communes. — Séance du 31 déc.

La taxe sur les revenus est à l'ordre du jour.

M. Nicolls Quoique désespérant du succès des oppositions faites au bill qui occupe la chambre, je ne peux cependant consentir à le voir adopter sans avoir fait entendre mon opinion. On a prétendu que la taxe des terres n'étoit autre chose qu'une taxe sur le revenu; j'en conviens; mais sur le revenu réel & connu; au lieu que celle qu'on nous propose tombe sur un revenu invisible & présumé Une grande différence encore entre l'un & l'autre, c'est que dans le système de la contribution sur les terres, il avoit été sagement pourvu à ce que le contribuable ne pût jamais être en contestation avec le gouvernement. Dans le système actuel, au contraire, chaque individu est exposé à combattre contre le gouvernement, corps à corps; cette lutte inégale est une grande atteinte portée à la constitution. Cette taxe, vous a dit le ministre, est un droit d'assurance que nous payons pour notre propre conservation; & moi je la regarde uniquement comme un moyen employé pour se garantir d'un emprunt de 10 millions: car il nous faut 10 millions. La question est de savoir comment ils seront levés: sera-ce par la voie de l'emprunt ou par toute autre voie? Pour moi, j'avoue sans scrupule que je donnerois la préférence à l'emprunt; mais en supposant que ce moyen ne soit pas sans inconvéniens, il reste encore à savoir si ces inconvéniens sont tels que, pour les éviter, il faille adopter une mesure qui porte un coup mortel à la constitution. Dans le système de la taxe sur les terres, les commissaires du gouvernement agissoient comme des arbitres officieux; dans celui qu'on adopte, ils agiront comme des satellites violens & avides. — (*L'orateur* rappelle à l'honorable membre qu'il s'écarte de l'ordre. Il semble oublier que la mesure qu'il attaque est l'ouvrage de la chambre même, & non celui d'un simple particulier.) — M. Nicolls proteste de la pureté de ses intentions, & continue ainsi: Quant au secret qu'on nous promet de la part des commissaires chargés d'étudier la fortune de chaque citoyen, qui peut y compter? Je persiste à regarder cette mesure comme une plaie mortelle faite à la constitution, & je crois inutile de rappeller les autres argumens avec lesquels on pourroit la combattre.

M. Abbot vante au contraire les avantages de la nouvelle taxe; elle est la plus générale, & par conséquent la plus productive; elle s'étend aux propriétés que les Anglois ont chez l'étranger; elle atteindra aussi les propriétés que les étrangers possèdent en Angleterre: ce qui est de toute justice, puisqu'ils doivent payer la protection que nous leur donnons. Il justifie aussi cette mesure du reproche d'inconstitutionnalité. On a dit que la révélation des fortunes étoit une calamité, moi je pense au contraire que c'est le secret des fortunes qu'on doit appeller ainsi. D'ailleurs toutes les précautions ont été prises pour que le secret soit gardé; les commissaires doivent s'engager, par serment, à ne rien révéler; la religion du serment n'est-elle pas la meilleure garantie qu'on ait pour ses propriétés pour sa vie même? On objectera que par la mort d'un commissaire, ou par quelqu'autre accident, les papiers qui contiennent l'état des revenus peuvent tomber entre les mains d'un autre qui ne sera pas lié par la foi du serment. Cet inconvénient est-il donc si dangereux? dans certains pays, la publicité des fortunes est ordonnée; il y a deux siècles, on consignoit dans un registre public toutes les propriétés foncières & personnelles; la même chose s'observoit en Irlande, il y a 100 ans. Dans le Middlesex, il y avoit un registre public pour les hypothèques; il y en a un encore aujourd'hui dans les Indes-occidentales, & dans les Etats-Unis de l'Amérique.

M. Tierney soutient que le crédit national ne dépend pas d'une mesure particulière; il doit être appuyé sur une confiance entière dans l'accroissement de la prospérité publique. Une charge trop pesante sur les propriétés produiroit un effet aussi pernicieux que la dépréciation des fonds, malheur qu'on veut éviter. Le subside est une espèce d'écot que chacun paye. Le lord Coke, en traitant cette matière, observoit que le peuple est capable de supporter les plus grands fardeaux, pourvu qu'ils soient de la nature de ceux qu'ont porté les pères. Il ajoutoit qu'on avoit fait quatre innovations dans ce genre, & que chacune d'elles avoit produit une révolte. La taxe qu'on propose aujourd'hui, est certainement une nouveauté. Un des inconvéniens qui frappent le plus M. Tierney, c'est que la taxe atteint dans la même proportion les revenus égaux nominativement, mais inégaux en valeur. Il le prouve en établissant différens cas où ceux qui tirent leurs revenus du commerce, d'une profession ou de l'exercice d'un talent, se trouvent dans une position vraiment difficile, & ils ne devroient pas payer dans la même proportion que ceux qui jouissent d'un revenu égal, à la vérité, mais qu'ils tirent d'une propriété réelle & solide. M. Tierney aimeroit mieux qu'on en revînt aux taxes assessed. Elles avoient produit 7 millions; il ne restoit plus que trois millions à trouver. On auroit pu se les procurer par d'autres moyens moins onéreux pour le peuple.

Digitized by Google

Pour cela, il propoſe qu'on augmente les droits de convoi. Il penſe auſſi qu'on pourroit aſſujettir à une taxe plus forte le ſucre dont l'Angleterre approviſionne l'Europe. Cet argent ſortiroit de la poche des étrangers. Il indique encore d'autres ſources d'amélioration dans les revenus publics.

Il eſt onze heures. M. Pitt obſerve que, comme la nuit eſt déjà déjà avancée, & qu'il reſte encore beaucoup de clauſes à examiner, & quelques amendemens à faire dans le corps même du bill, ce qui ſera long, il ſeroit à propos de renvoyer la délibération au lendemain. — L'ajournement eſt prononcé.

Paris du 20 janvier.

Extrait d'une lettre du citoyen Suchet, général de brigade, chef de l'état-major-général, au général Sherlock, membre du conſeil des cinq-cents, datée de Reggio, 14 nivoſe (3 janv.) „Tu ſauras, mon cher ami, qu'un de nos collègues de l'état-major-général vient d'arriver des environs de Naples, où il a vu notre armée triomphante. Le général Rey, à trois lieues de Naples, n'attendoit que la réunion de ſa colonne pour entrer dans la ville. Tu peux regarder comme certain que nous y ſommes. Le roi s'eſt retiré en Sicile avec une partie de ſon armée. La ville de Gaeta, défendue par cent ſoixante bouches à feu & cinq mille hommes, s'eſt rendue à quatre cents François armés d'un obuſier. Trente obus ont ſuffi pour faire cinq mille priſonniers. Le hazard en avoit fait tomber trois ſur la maiſon du gouverneur: cela a imprimé une telle terreur, que l'on s'eſt empreſſé de nous ouvrir les portes.

„L'armée a reçu ordre de ſuſpendre ſa marche ſur la Toſcane: cependant nous avons pris poſſeſſion de la république de Lucques, qui a été impoſée à 2,000,000; les Anglois & les Napolitains ſe ſont hâtés d'abandonner Livourne.

„Il ſe trouve ſix vaiſſeaux napolitains dans le port de Naples; ils ſont dégréés, & ne peuvent nous échapper, ſi les Anglois n'ont pas la ſcélérateſſe d'y mettre le feu. Je t'envoie une médaille qui doit être rare à Paris, & qui avoit été diſtribuée dans l'armée piémontoiſe vraiſemblablement par les Anglois. Elle leur ſervoit d'égide. „

Lucien Bonaparte, membre du conſeil des cinq-cents, a reçu une lettre de ſon frère Louis, aide-camp du général en chef, parti d'Alexandrie avec des dépêches pour le directoire, & qui a débarqué en Corſe ſur le bricq *le Vif*.

C'eſt ſans fondement qu'on a dit dans un journal que la cathédrale de Reims avoit été vendue au fameux Santerre: les adminiſtrateurs du département de la Marne annoncent qu'il n'en a jamais été queſtion, parce qu'elle eſt un des édifices réſervés à l'exercice du culte catholique.

Une frégate angloiſe a fait côte dans les parages de Cherbourg: l'équipage s'eſt ſauvé.

"Germinal approche, Paris eſt encore & reſtera tranquille; mais déjà les factions s'ébranlent dans quelques départemens, & notamment dans celui de Saône-&-Loire. Des emiſſaires parcourent en tous ſens ce département, & s'efforcent de diriger les ſuffrages du peuple ſur les mêmes perſonnes qui, appellées l'année dernière à la repréſentation nationale, en ont été exclues par la loi du 22 floréal. *Il faut enfin ſavoir ſi le peuple eſt ſouverain*, tel eſt le refrein de ces meſſieurs; mais nous oſons leur prédire que l'an 7 ne vaudra pas mieux pour eux que l'an 6.„ (*L'Ami des Loix.*)

La rigueur de la ſaiſon ne permettant pas d'exécuter le 2 pluviôſe, les cérémonies qui devoient accompagner la plantation d'arbres de la liberté devant le lieu des ſéances du directoire & des diverſes adminiſtrations & autorités du canton de Paris; ces cérémonies ſeront remiſes à une autre époque qui ſera fixée par le directoire exécutif. (*Art. officiel.*)

Le conſeil des anciens, dans ſa ſéance du 24 nivôſe, a rejetté la réſolution du 12 frimaire, relatif aux aſcendans des émigrés. Il a entamé le 15 la diſcuſſion ſur la réſolution du 28 frimaire, relative aux diſpenſes du ſervice militaire; il l'a repriſe le lendemain ſans rien prononcer, & le 17 il l'a approuvée.

Dans ſa ſéance du 18, le conſeil a diſcuté la réſolution du 8 nivôſe, relative à la délivrance des congés abſolus. La commiſſion a été d'avis qu'elle fût rejettée, motivé ſur ce que le viſa du miniſtre de la guerre n'eſt ni néceſſaire ni utile, & que celui des généraux doit ſuffire. Le conſeil l'a rejetée.

On mande de Breſt que le citoyen Renaudin, le plus ancien des contre-amiraux, a remplacé le citoyen Lelarge, deſtitué; en conſéquence, il a paſſé, avec ſon pavillon, ſur le vaiſſeau l'*Océan*. La diſcipline militaire eſt maintenant très-rigoureuſement obſervée dans la rade de Breſt. La moitié des états-majors des vaiſſeaux en rade ſont obligés de ſe tenir à bord de leurs bâtimens reſpectifs, conformément aux ordonnances.

La citoyenne Maret, libraire, arrêtée à la ſuite d'une perquiſition faite dans ſa boutique, a été, (dit un de nos journaux) reconnue innocente, & miſe en liberté.

Le tribunal correctionnel de Caſtel-Sarrazin a condamné à trois ans de priſon & à une amende de 100 francs le nommé Jean Pérès, militaire réformé, qui, rencontrant l'adminiſtration municipale & une foule de républicains qui revenoient du temple décadaire en chantant des

hymnes patriotiques, leur dit: "J'ai vu un temps où vous n'étiez pas ſi fringans; mais j'eſpère que dans peu *on vous fera ſauter à coups de ſabre.*„ Il a été convaincu d'avoir lacéré & inſulté un portrait de Bonaparte.

La commiſſion militaire établie à Beſançon, (Doubs) vient de condamner à la peine de mort deux émigrés, nommés Louis-Stanislas Gaillard, natif d'Oiſelais, (Haute-Saône) & Nicolas Garnier, natif de Gourgeon, même département.

La commiſſion militaire de la dix-ſeptieme diviſion a condamné, avant-hier, à la peine de mort le nommé Joſeph-Emmanuel Rouvoy-Déligneres, âgé de trente-deux ans, natif de Cherbourg, convaincu d'émigration, & de contravention à la loi du 19 fructidor an 5.

Tout Paris parle d'un nouveau né, moitié homme & moitié éléphant, que la ſociété de médecine fait élever pour ajouter aux richeſſes monſtrueuſes de l'hiſtoire naturelle.

Lucerne du 20 janvier.

Dans la ſéance du grand conſeil du 17, Graf, de retour de ſa miſſion dans le Piémont, a fait ſon rapport. Il a trouvé les troupes ſuiſſes, ci-devant au ſervice du roi de Sardaigne, en nombre bien plus petit qu'il n'avoit réſumé. Cependant il les a diſtribuées en 2 légions; il a remplacé les officiers qui s'étoient retirés, & a eu le plaiſir, à cette occaſion, d'avancer 12 bas-officiers. Enſuite ſon premier ſoin a été de faire dépoſer toutes les marques honorifiques aux officiers & aux ex-nobles. Les légions qu'il a formées, portent la cocarde helvétique, & le général Joubert leur a fait préſent d'un étendard helvétique. Les troupes ont témoigné beaucoup de joie, en apprenant leur nouvelle deſtination. Partout on a montré la plus grande eſtime pour la nation helvétique, & le géneral Joubert a forcé les commiſſaires d'accepter une garde d'honneur, qui ne les a pas quittés un inſtant..... — Après ce rapport, Huber a demandé la mention honorable pour les commiſſaires & les troupes helvétiques; & elle a été décrétée unanimement.

Raſtadt du 23 janvier.

On eſt impatient de ſavoir quelle réponſe a fait la cour de Vienne à la note remiſe le 2 par les miniſtres françois à M. le comte de Lehrbach, comme Envoyé du Roi de Hongrie & de Bohême. On prétend que cette réponſe ſera remiſe directement au citoyen Bottot, agent du directoire françois qui ſe trouve à Vienne. Suivant les derniers journaux de France, il a de fréquentes conférences avec les miniſtres de S. M. I., & les partiſans de la paix en conçoivent les plus heureux préſages pour le repos de l'Allemagne.

C'eſt à Linz que les troupes ruſſes doivent faire halte, & prendre leurs quartiers d'hiver. Rien ne prouve que le ſecond corps de troupes ruſſes ſoit entré dans la Gallicie.

On dit que les députés particuliers de pluſieurs princes de l'Empire ſont convenus d'envoyer à Berlin une députation, pour inviter S. M. pruſſienne à s'interpoſer efficacement dans l'affaire des ſécularisations.

Francfort du 24 janvier.

On apprend de Hambourg que le miniſtre françois Marragon étoit ſur le point de quitter cette ville, lorsqu'il reçut un courier du directoire qui lui ordonnoit de reſter, & de continuer à faire des démarches preſſantes pour obtenir la miſe en liberté de Napper-Tandi & Blackwel; il paroît que le gouvernement françois a demandé l'intervention de la cour de Berlin, mais on ignore quelle réponſe a été faite. Quoi qu'il en ſoit, cette affaire devient de jour en jour plus épineuſe pour la ville de Hambourg. La réponſe qu'on attendoit de la cour de Londres eſt enfin arrivée, & a été communiquée le 14 janvier au Sénat par une note qui porte "que S. M. Britannique a approuvé entièrement les démarches de ſon miniſtre à Hambourg, & que non ſeulement elle demande qu'on ne relâche pas les priſonniers, mais même qu'Elle inſiſte ſur leur prompte extradition; en ajoutant *qu'un refus auroit des ſuites incalculables pour la ville.*„ Cette menace a fait beaucoup de ſenſation; le Sénat n'a pris encore aucune déciſion.

S. A. S. le Landgrave de Heſſe-Caſſel eſt parti le 21 de Caſſel pour Berlin, où ſe trouve depuis peu, S. A. S. le Duc regnant de Brunswick. — Le prince Ferdinand de Pruſſe, & le prince de Radzivill ſont allés au Rheinsberg, chez S. A. R. le prince Henri de Pruſſe.

. Cabinet d'hiſtoire naturelle complet & mis en ordre dans cinq grandes armoires, à vendre à Mannheim. Les amateurs peuvent s'adreſſer à Mr. Eberle eſſayeur de la monnoye.

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Dimanhe 27 Janvier 1799. (N°. 27.)

Naples du 22 décembre.

(Ces nouvelles ſont les ſeules que l'on ait reçues de Naples depuis celles que nous avons publiées N°. 368.)

On publia le 7, une ordonnance du Roi, portant que tous les françois qui ſe trouvoient à Naples, devoient en partir deux jours après, mais ſeulement par la voie de mer. Ceux qui ne ſeroient point partis le 10, ſeroient arrêtés & traités ſuivant la rigueur des lois. — Le roi arriva ici le 13. On apprit bientôt qu'une colonne de françois avoit pénétré dans l'Abruzze, mais que le peuple s'étant levé en maſſe à la ſuite d'une invitation de S. M., attaqua les françois aux environs d'Aquila, le 13 & le 19 décembre, leur tua beaucoup de monde, & fit priſonnier le général Ruſca.

Veniſe du 16 janvier.

Ce matin le regiment de Furſtemberg, eſt parti d'ici avec beaucoup de diligence, & a pris la route de la fortereſſe de Legnano. Son départ imprévu a donné lieu à divers bruits, qui ont été fortifiés par la publication d'une ordonnance ſevère concernant les étrangers, qui vient de paroître. Elle porte qu'ils ne pourront entrer ici ſans avoir un paſſeport ou de la cour impériale ou du commandement militaire. Il y eſt dit que des circonſtances impérieuſes exigent ces meſures & d'autres encore pour le maintien de la tranquillité dans ce pays.

Dès le 12, la direction royale de police avoit publié une ordonnance qui défend de porter pendant le carnaval, des maſques, excepté dans les deux ſeuls théâtres *della Phenice & di St. Benedetto*, pendant l'opéra & le bal. Par la même ordonnance il eſt défendu de porter des armes de quelque eſpèce que ce ſoit, même des bâtons.

On apprend de Bologne que le 12 à 5 heures du ſoir le roi de Sardaigne eſt arrivé dans cette ville, & a mis pied à terre dans la maiſon du cit. Annibal Ranuzzi. Comme on avoit annoncé que ce monarque devoit s'embarquer à Livourne pour l'iſle de Sardaigne, ſon arrivée à Bologne donne lieu à diverſes conjectures.

Paris du 20 janvier.

Arrêté du directoire exécutif du 27 niviſe (16 janv.) Le directoire exécutif, deſirant aſſurer, en faveur des rentiers & penſionnaires de l'Etat, la prompte & entière exécution de la loi du 28 vendémiaire dernier, & leur procurer tout à la fois les moyens d'acquitter leurs contributions; arrête ce qui ſuit: Art. 1er. Tous rentiers & penſionnaires de l'Etat qui voudront faire uſage de la faculté qui leur eſt accordée, d'acquitter leurs contributions directes de l'an 7 avec les arrérages du ſecond ſémeſtre de l'an 6 de leur rente ou penſion, devront en faire leur déclaration dans les dix jours, & par écrit, au receveur du département de leur domicile, ou à l'un de ſes prépoſés, dans le chef-lieu de canton le plus voiſin. (Suivent d'autres articles réglementaires.)

La correſpondance d'Egypte, interceptée par les Anglois vient de paroître; la première pièce de ce recueil, eſt une lettre de J. C. Bonaparte, à ſon frère Joſeph Bonaparte, en date d'Alexandrie le 18 meſſidor (5 juillet). On y remarque les paſſages ſuivans. "Le 13 (30 juin), à la pointe du jour, nous découvrîmes les côtes d'Afrique, que l'avant-garde avoit ſignalées la veille; bientôt nous fûmes à la hauteur des iſles des arabes, à deux lieues d'Alexandrie; & la frégate la Junon, qui voit été expédiée pour amener le conſul de France de cette ville, nous joignit. Celui-ci nous apprit qu'une eſcadre angloiſe de 14 vaiſſeaux de ligne, dont deux à trois ponts, avoit paſſé à vue d'Alexandrie, y avoit envoyé des lettres pour le conſul anglois, & avoit appris la priſe de Malte aux négocians. Elle a fait enſuite route ſur Alexandrie, comptant ſans doute que nous y avions été débarquer pour nous rendre aux Indes par Baſſora. Cette eſcadre avoit été en effet ſignalée par la Juſtice après notre départ de Malte: elle a eu la gaucherie de ne pas nous trouver. Les anglois doivent être furieux. Il faut être extrêmement hardi & heureux pour traverſer une eſcadre nombreuſe avec des forces moindres, un convoi de quatre cents petits bâtimens, & enlever en che-

min une place telle que Malte, moitié par force, & moitié par négociation. Jusqu'à préſent j'ai cru que la fortune pouvoit abandonner mon frère; aujourd'hui je crois qu'il réuſſira toujours, ſi les troupes gardent un peu de l'eſprit national qui les anime ſi bien. Les mameluks ſavoient depuis trois ſemaines, par des bâtimens de commerce expédié de Marſeille, les détails de notre embarquement: voyant paroître les anglois, ils crurent que c'étoit notre flotte; de manière que lorsque nous parûmes réellement le 15, ils étoient prêts à nous recevoir.

"Je vous envoie la proclamation aux habitans du pays, & trois autres à l'armée. Elle a fait un effet merveilleux: les arabes-bédouins, ennemis des mameluks, & qui ſont, à proprement parler, des voleurs intrépides, dès qu'ils l'eurent reçue, nous ont rendu une trentaine de priſonniers, & ſe ſont offerts pour combattre avec nous les mameluks. On les a très-bien traités. Ce ſont des gens invincibles, habitans des déſerts brûlans, montés ſur les chevaux les plus légers du monde, & extrêmement braves. Ils habitent avec leurs femmes & leurs enfans, des camps volans qui changent toutes les nuits. Ce ſont des ſauvages horribles; cependant, ils connoiſſent l'or & l'argent: il en faut bien peu pour cauſer leur admiration. Ils aiment l'or, mon cher frère; ils paſſent leur vie à l'arracher aux européens qui tombent en leurs mains, & pourquoi faire? pour continuer ce genre de vie, & l'apprendre à leurs enfans. O! Jean-Jacques, que ne peut-il voir ces hommes, qu'il appelle "les hommes de la nature!„ Il frémiroit de honte & de ſurpriſe d'avoir pu les admirer. Adieu, mon cher frère; donnez-moi de vos nouvelles. J'ai ſouffert beaucoup dans la traverſée; ce climat-ci m'accable, il nous changera tous. Quand nous reviendrons, on nous reconnoîtra de loin. Je ſuis un peu malade, & obligé de reſter ici quelques jours. Tout le monde part demain. Adieu; je vous embraſſe de tout mon cœur. Rappelez-moi au ſouvenir de Julie, Caroline, &c. & au législateur Lucien. Son voyage avec nous lui eût été fort utile; nous voyons plus en deux jours que les voyageurs ordinaires en deux ans. Les habitans ſont d'un ſang-froid étonnant. Rien ne les émeut; la mort eſt pour eux, ce qu'eſt le voyage d'Amérique pour les anglois. Leur extérieur eſt impoſant; nos phyſionnomies les plus caractériſées, ſont des mines d'enfans en comparaiſon des leurs; elles ont plus que nous une variété étonnante; les femmes ſur-tout couvertes d'un drap, dont elles s'enveloppent & ſe couvrent la tête juſqu'au ſourcil; un linge (pour les femmes du peuple) leur couvre le viſage depuis le front, ne laiſſant que les ouvertures des yeux, de manière que, pour peu que le linge ſoit flétri, elles font peur. Leurs forts & leur artillerie ſont d'un ridicule achevé; ils n'ont point de ſerrures, point de croiſées. Enfin ils ſont dans l'aveuglement des premiers tems. Oh! combien de miſantropes ſeroient convertis, ſi le haſard les jetoit au milieu des déſerts de l'Arabie!„

Le 7 janvier, à 11 heures du matin, on a fuſillé à Luxembourg, département des Forets, ſept chefs des inſurgés brabançons, condamnés par la commiſſion militaire. — Un détachement de la colonne mobile de Metz, faiſant partie de celui cantonné à Bitbourg, a amené en cette ville ſeize inſurgés avec leur commandant. Ils vont être traduits devant la commiſſion militaire.

Paris du 22 janvier.

Un froid très-vif étoit depuis 8 jours une calamité publique pour Paris, à cauſe du grand nombre de néceſſiteux qui s'y trouvent. Le gouvernement, a fait diſtribuer le 18, une ſomme de 200 mille francs, aux pauvres des différentes ſections. Enfin le dégel a commencé hier matin; la pluye n'a pas empêche qu'une multitude immenſe n'ait aſſiſté à la cérémonie qui a eu lieu au *Temple de la victoire*, (St. Sulpice), où le directoire a prêté avec une grande ſolemnité le ſerment de haine à la royauté & à l'anarchie, d'attachement & fidélité à la rép. & à la conſtitution de l'an 3. — Au conſeil des 500, Leclerc (de Maine & Loire) nouveau préſident, a prononcé un diſcours fort animé. Au conſeil des anciens, celui de Garat, nouveau préſident, a fait la plus vive ſenſation.

On aſſure dans nos journaux que le général Berthier ſe trouve avec Louis Bonaparte à bord du bricq *le Vif*, arrivé en Corſe.

On répand qu'il eſt arrivé hier au ſoir au directoire un courier de l'armée d'Italie, avec la nouvelle que la bataille à laquelle on s'attendoit, a eu lieu; qu'après une vive réſiſtance & une perte de 10 mille hommes, les Napolitains ont

enfin ſuccombé; & que cette victoire a ouvert à notre armée les portes de Naples. Mais juſqu'ici cette nouvelle n'a rien d'autentique. Ce qui paroît certain, c'eſt qu'un courier eſt arrivé. (Il a dit avoir paſſé par Bologne le jour où le Roi de Sardaigne y arriva: c'étoit le 12. V. *Veniſe*. Ce courier paſſa à Milan le 14: V. *Lucerne*; & eſt arrivé à Paris le 20 ou 21.)

Le bruit ſe répand que ce courier d'Italie a apporté au directoire la démiſſion du général Joubert; du commiſſaire Amelot, & de l'ambaſſadeur Rivaud. Mais on ne donne aucun détail ſur cette nouvelle peu vraiſemblable.

M. le comte de Gabarrus eſt à Paris depuis quelques jours. Il loge chez Made Tallien ſa fille.

On aſſure (dit un journal) que le roi de Pruſſe voulant donner une nouvelle preuve d'amitié au gouvernement françois, a écrit au cabinet de Londres ſur l'affaire des Irlandois arrêtés à Hambourg; & qu'il a demandé leur liberté.

On vient de rendre public l'arrêté du directoire qui fixe *proviſoirement* l'iſle d'Oleron pour *lieu de déportation*, aux députés proſcrits le 18 *fructidor*; il eſt en date du 28 nivôſe (17 janv.) (Nous le donnerons demain.)

Conſeil des 500. — Séance du 18 janvier.

Goſſuin a la parole pour un nouveau rapport, au nom de la commiſſion des inſpecteurs, ſur l'avancement des grenadiers du corps législatif. — Pluſieurs membres réclament l'ajournement. — Adopté.

Crochon eſt enſuite entendu pour un rapport ſur la pétition d'Antoine Trouſſeau, condamné à mort pour falſification d'inſcriptions. Le rapporteur remet ſous les yeux du conſeil les détails de cette affaire, les motifs qui ont déterminé le conſeil de guerre à prononcer la peine de mort, & le conſeil de révision, à confirmer ce jugement. Il préſente enſuite un projet dont voici les principales diſpoſitions. L'article 2 de la ſection 6 du titre 10 de la ſeconde partie du code pénal eſt rapporté. Tout individu convaincu d'avoir falſifié des mandats ou des aſſignats, inſcriptions & papiers de toute eſpèce, ou d'avoir contribué à leur falſification, ne pourra plus être puni que de la peine de déportation. La peine de mort prononcée par des jugemens rendus en exécution de l'article ci-deſſus du code pénal, eſt commuée en celle de déportation, & leſdits jugemens, non encore exécutés, le ſeront conformément au préſent article. Quiconque ſera convaincu d'avoir contribué à la falſification ou introduction ſur le territoire de la république, de papiers ou effets de la dette publique, poſtérieurement à la préſente loi, ſera condamné à quinze années de fers. — Impreſſion & ajournement.

Conſeil des Anciens. — Séance du 16.

Depeyre fait un rapport ſur la réſolution du 4 nivôſe, relative au mode de conſtater l'état civil des citoyens. Il trouve étonnant que l'objet qui forme un chapitre détaché du code civil, ait été préſenté ſous la forme d'urgence. La commiſſion a balancé un inſtant pour ſavoir ſi elle ne propoſeroit pas de rejeter l'urgence, mais réfléchiſſant que la réſolution contenoit au fond des motifs d'improbation, elle s'eſt déterminée à propoſer d'adopter l'urgence. — Le conſeil ne reconnoît point l'urgence.

Oudot & Lenoir-Laroche demandent le rapport de ce décret. Ils obſervent que la réſolution peut contenir des diſpoſitions proviſoires extrêmement urgentes pour arrêter les abus qui ſe commettent dans le mode de conſtater l'état civil des citoyens. Ils demandent qu'on entende le rapport de Depeyre, ſauf à déclarer enſuite que l'urgence ne peut être approuvée. — Après quelques débats, le conſeil rapporte le décret par lequel il avoit rejeté l'acte d'urgence, & entend la ſuite du rapport de Depeyre.

Celui-ci retrace l'état de la législation ſur le mode de conſtater l'état civil des citoyens; il analyſe les divers meſſages dans leſquels le directoire a fait ſentir les imperfections de ces lois, & examine enſuite différens articles de la réſolution; il reproche à pluſieurs des imperfections, des omiſſions, des défauts de clarté; il trouve que la réſolution ne contient pas même la répétition de ce que les anciennes lois contenoient de bon à cet égard, & qu'il étoit important de conſerver dans la nouvelle; il trouve qu'elle ne s'explique point ſur la maniere dont ſeront reçus les actes autres que ceux de naiſſance & de décès dans les chefs-lieux de canton; qu'elle n'aſſure point à tous les François, à ceux, par exemple, qui naiſſent, réſident ou meurent en pays étrangers, le moyen de faire conſtater leur état civil. Il lui reproche de ne point prononcer ſur le déplacement des regiſtres; dans le cas de pourſuites pour faux ou contravention, de ne point indiquer de dépôt pour le ſecond regiſtre, dans les communes au-deſſous de cinq mille ames; enfin, de ne contenir aucunes de ces précautions minutieuſes que doit contenir une loi qui a pour but d'aſſurer l'état civil des citoyens. Il en propoſe le rejet. — L'urgence eſt de nouveau miſe aux voix & rejetée.

Bruxelles du 19 janvier.

Les meſures ordonnées par le général en chef contre les inſurgés, ont le meilleur effet: le raſſemblement qui s'étoit montré aux environs d'Arſchoſt, Haſſelt & Dieſt, a été entièrement diſperſé. Pour prévenir des raſſemblemens ultérieurs, on a établi de diſtance en diſtance de forts cantonnemens, qui peuvent au beſoin ſe réunir. Le général Jardon eſt retourné avec ſa colonne dans le département de l'Ourte (Liège), où il paroît qu'une partie des inſurgés de Haſſelt s'eſt portée. Il doit y former auſſi des cantonnemens pour comprimer les efforts des rebelles.

Le paſſage des conſcrits continue; ils ſont la plupart dirigés ſur Strasbourg.

Il paroît que l'état de ſiège de Bruxelles ne ſera levé qu'après l'acquit abſolu des contributions arriérées & de ſon contingent de conſcrits.

Cologne du 22 janvier.

Pluſieurs feuilles de la rive gauche du Rhin, & des journaux étrangers (v, nº. 12.) ont annoncé le rappel du cit. Rudler, la ſuppreſſion du commiſſariat organiſateur des 4 nouveaux dé-

partemens, enfin la nomination du cit. Rudler comme commiſſaire civil près l'armée de Mayence, &c. Il n'eſt parvenu aucun avis officiel qui confirme ces nouvelles; la correſpondance entre les adminiſtrations civiles des quatre nouveaux départemens avec la ſuſdite commiſſion, n'a pas été interrompue juſqu'à ce moment, & tous les fonctionnaires, comme tous les adminiſtrateurs regardent encore le cit. Rudler comme le premier organe de la loi. (*J. d. C.*)

Lucerne du 20 janvier.

Un rapport du miniſtre des finances, Finsler, porte à 14,450,600 livres les revenus de la république helvétique une & indiviſible; & les dépenſes à 13,825,600 liv. dont 6,405,600 liv., ſont employés en appointemens des autorités civiles, non compris le clergé, les écoles, le militaire, &c.

Une lettre de Milan du 15 janvier, publiée dans notre gazette officielle, dit que le bruit s'étoit répandu dans cette ville, qu'il y avoit eu une bataille près d'Averſa (entre Capoue & Naples), que les François avoient remporté une grande victoire ſur les débris de l'armée napolitaine, & par ſuite étoient entrés dans Naples. Le général Rey doit avoir été tué, & le général Championnet, bleſſé. Mais, ajoute la lettre, ces nouvelles ſont très invraiſemblables, quand on les compare aux rapports officiels du 5.

Vienne le 16 janvier.

M. le maréchal comte de Kinsky doit, dit-on, ſe rendre pour quelques jours à St. Pölten; & en ſa qualité de commandant-général de la Baſſe-Autriche, il traitera les officiers de l'état-major du corps auxiliaire de troupes ruſſes.

Les lettres de Conſtantinople du 24 décembre, ne font mention d'aucune des opérations militaires que ſembloient préſager les derniers rapports communiqués par la Porte, tant de la part du Pacha de Damas, que du côté de Murad-Bey. (V. N°. 366.) Elles ne diſent plus rien du pacha de Damas, qui avoit annoncé que ſur la nouvelle de l'émeute du Caire il avoit accéléré ſa marche contre les françois: il paroît qu'il étoit encore alors en Syrie; & ſuivant les dernières lettres de Conſtantinople, il y a apparence que ce pacha eſt mort ou qu'il a été deſtitué: (La gazette d'Egypte a annoncé qu'il étoit mort. V. N°. 365.) car elles nous apprennent que la Porte vient de nommer le pacha d'Acre Dgezar, ſéraskier de l'armée deſtinée à agir contre les françois en Egypte, en ajoutant à cette dignité militaire, le Pachalick de Damas & celui du Caire. (Suivant la gazette d'Egypte, v. n°s. 365 & 369, Dgezar Pacha n'avoit pas voulu laiſſer ſéjourner dans le pays qu'il gouverne (la Paleſtine), Ibrahim Bey, & l'avoit obligé d'aller juſqu'à Damas.) Au reſte, Dgezar Pacha paſſe pour un homme actif, brave & intelligent; & ce ſont les miniſtres des puiſſances alliées, qui ont, dit-on, influé ſur ſa nomination.

L'eſcadre ruſſe & turque continuoit de bloquer Corfou, dans les premiers jours de décembre; & le bruit couroit à Conſtantinople le 24, que les troupes de débarquement s'étoient emparées d'une petite iſle fortifiée, qui eſt entre la Terre-ferme & le Port de Corfou. Ce poſte important qui défend l'entrée du port, & garantit la ville d'un bombardement, a été, dit-on, emporté d'aſſaut, & la garniſon de 300 hommes, paſſée au fil de l'épée. (Si l'on en croit une lettre de Veniſe du 16 janvier, les 3 vaiſſeaux françois partis d'Ancone le 30 novembre avec 3 mille hommes de troupes, ayant trouvé devant Corfou l'eſcadre combinée, ſupérieure en nombre, avoient pris le parti de retourner à Ancone; mais on ne dit pas la date de leur rentrée qui ſeroit poſtérieure au 31 décembre, date des dernieres nouvelles d'Ancone. Si cette nouvelle ſe vérifie, on peut s'attendre que Corfou n'ayant que 1000 à 1200 hommes de garniſon, ne tardera pas à tomber au pouvoir des Ruſſes & des Turcs.)

Munich du 22 janvier.

S. A. R. l'Archiduc Charles arriva hier en cette ville, de ſon quartier-général de Friedberg; & prit ſon logement au château électoral, où on lui avoit préparé un appartement. On préſume qu'il paſſera ici quelques jours.

Une gazette imprimée ici contient l'article ſuivant. " M. le baron de Tunkel, chargé d'affaires de S. M. l'Empereur de Ruſſie près de notre cour, en conſéquence des ordres qu'il vient de recevoir de Pétersbourg, doit partir inceſſamment avec la légation Ruſſe pour ſe rendre en cette dernière réſidence. Notre miniſtre à Pétersbourg a déjà quitté cette capitale dès le 26 décembre dernier. On ignore les cauſes de ces départs précipités. „ — La même feuille contient un article de Trieſte, conçu en ces termes: " Pluſieurs langues de l'ordre de Malthe veulent faire des démarches en faveur de M. le baron de Hompeſch. La langue d'Eſpagne a déjà envoyé une députation à Pétersbourg pour cet objet. Les langues de Bohême & d'Autriche doivent appuyer ces démarches; mais on déſeſpère du ſuccès, d'après les diſpoſitions très-connues du nouveau Grand-Maître. „

Raſtadt du 24 janvier.

On aſſure que le plan de ſécularisation du cit. Roberjot, n'a pas obtenu l'approbation du directoire, qui, ajoute-t-on, a trouvé qu'il ne ſécularisoit pas aſſez de principautés eccléſiaſtiques. C'eſt probalement ce bruit, qui a donné lieu à un autre répandu depuis quelques jours, & ſuivant lequel, un des plus puiſſans princes eccléſiaſtiques de l'Empire doit avoir invité ſes co-états à ſe concerter pour s'oppoſer d'un commun accord efficacement au projet d'une ſécularisation générale.

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Lundi 28 Janvier 1799. (N°. 28.)

Naples du 22 décembre.
(Suite)

Peu de jours après le retour Roi en cette capitale, on publia la lettre suivante de S. M. adreſſée à ſes fidèles ſujets, en date de Naples le 19. „A peine ai-je vu que l'ennemi ſe dirigeoit pour attaquer mes Etats, je ſuis auſſitôt venu au milieu de vous, chers, fidèles, & amés, pour pourvoir énergiquement à votre défenſe, & diſpoſer les moyens les plus efficaces pour vous conſerver la religion, l'honneur, la vie & vos propriétés. Jé ſuis allé moi-même audevant des dangers pour vous éviter cette perte, que les ennemis de la religion & des trônes avoient dès long-temps décidée. Le ſalut commun dépend de vous, mes très chers ſujets. L'ennemi n'eſt qu'en très petit nombre. Si vous le voulez, vous ſerez ſauvés. Que tous ceux qui ont du courage, qui aiment Dieu, notre ſainte religion, & ce qu'ils poſſédent, prennent donc les armes pour ſe défendre. Rappellez-vous, que des milices provinciales, peu nombreuſes, mais braves, levées à la hâte, & tirées de la charrue, ont maintenu ſur la tête de mon auguſte pere, la couronne de ces royaumes, qu'un ennemi habile & expérimenté vouloit lui ravir. Jamais le Napolitain ne fut poltron; & aujourd'hui qu'il s'agit de la cauſe de Dieu, de votre Roi, & de vous-mêmes, vous vous laiſſeriez vaincre! Non, mes chers amis, mes frères! Ne vous faites pas illuſion: ſi vous n'accourez pas pour vous défendre, vous perdrez tout, la religion, la vie, & les propriétés; & vous verrez déshonorer vos épouſes, vos filles, & vos ſœurs. Levez-vous donc, mes fidèles ſujets, armez-vous, défendez-vous, marchez bravement contre l'ennemi, empêchez le d'entrer dans le royaume, ou faites qu'il y trouve la mort & le tombeau. Marchez; appellez à votre aide, notre grand protecteur, St. Janvier; ayez confiance en Dieu, qui protège toujours ſa cauſe, pour laquelle chacun de vous doit combattre, à moins qu'il ne veuille renier ſa foi. *Signé* Ferdinand. „

Livourne du 11 janvier.

Quelques vaiſſeaux de guerre anglois ſe ſont montrés hier à la vue de notre port. Il eſt arrivé ici de Naples un batiment anglois & un ligurien. Leurs rapports ſur ce qui s'eſt paſſé à Naples depuis le départ du roi, ſont ſi contradictoires qu'on ne ſauroit en tirer aucune notion préciſe.

Suivant des lettres de Rome du 8, il doit y avoir eu pluſieurs combats ſanglans aux environs de Capoue; mais on n'a aucun rapport autentique ſur leur réſultat.

Lucques du 9 janvier.

Le 4 de ce mois, les ſoldats de notre garniſon furent déſarmés, ainſi que les payſans qui montoient la garde avec eux depuis quelques jours.—Le 5, on mit en réquiſition l'or, l'argent, les chevaux & quelques caroſſes de la nobleſſe. Le même jour, on mit en liberté tous les détenus pour opinions, & entr'autres, la Dame Mallegny-Pozzi, qui étoit en priſon depuis deux ans: elle a été promenée dans la ville dans un caroſſe à 4 chevaux, par deux officiers françois. Elle ſe rendit enſuite, avec ſon mari & ſon fils, au milieu des applaudiſſemens du peuple, auprès du général Miollis pour le remercier. — Le 6, les françois furent remplacés dans la garde du palais, par des Suiſſes, mais avec quelques reſtrictions. Le même jour, la troupe françoiſe prit poſſeſſion du fort de Veraggio, & il y fut établi un commandant françois. Les françois ont pris ici 12 mille fuſils, & un certain nombre de canons qui doivent être employés à garnir les batteries du golfe de la Spezzia.

Milan du 17 janvier.

On n'a publié aucunes nouvelles officielles de ce qui s'eſt paſſé ſur la frontière de Naples. On ſait cependant que les françois ont paſſé le Garigliano, malgré les batteries qui en défendoient le paſſage; & l'on dit auſſi que 15 mille napolitains ſe ſont rendus aux françois. Le bruit s'eſt répandu enſuite qu'il y a eu entre Capoue & Naples, une ſanglante bataille, dans laquelle les Napolitains, après avoir fait des prodiges de valeur, ont été obligés enfin de céder à la tactique & au courage des françois, qui ſont entrés à Naples à la ſuite de cette bataille. Le général Championnet a été bleſſé, & le général Rey a été tué. (Extrait des gazettes de Milan du 16 & du 17.)

Turin du 16 janvier.

Dimanche, 13, le général Grouchi annonça le-

Digitized by Google

ſoir au public aſſemblé dans le théâtre national, les progrès de l'armée françoiſe dans le royaume de Naples: il annonça la priſe de Gaëte, le départ du Roi & de la famille royale pour la Sicile, & ajouta: Les troupes françoiſes ſont à Naples, & une grande partie des troupes napolitaines ſe ſont jointes aux républicaines.

Le matin du même jour, le général Suchet avoit publié ce qui ſuit. " *Du quartier-général de Turin, le 24 nivôſe* (14 janv.) On annonce à l'armée que les troupes françoiſes ſont entrées dans la ville de Lucques le 14 (3) du courant; & qu'une artillerie nombreuſe & tous les magaſins de cette place ſont tombés au pouvoir des françois. — La ville de Livourne a été abandonnée par l'armée napolitaine; la ſeule nouvelle de la marche de nos phalanges vers Lucques, a ſuffi pour mettre en fuite les napolitains, qui ſe ſont embarqués en grande hâte, & dans le plus grand déſordre. *Signé* Suche t „

Parmi les nombreuſes loix de police, d'adminiſtration & de finances qu'a publie depuis peu notre gouvernement proviſoire, on diſtingue celle-ci: "Le gouvernement proviſoire décrète: 1°. La congrégation des chanoines de Superga eſt abolie, & ſes revenus ſont appliqués aux finances nationales. Le gouvernement proviſoire ſe réſerve de pourvoir au ſort individuel des citoyens qui compoſent la congrégation. 2°. On enlevera tant du Temple que du ſouterrain, toutes les armoiries & inſcriptions qui peuvent rappeller le ſouvenir des faits qui donnèrent lieu à ſon érection, & des rois qui la conſacrerent à leur faſte. 3°. Le ſouterrain ſera épuré des cendres des rois & des princes qui y ſont raſſemblées. Cette purification s'exécutera de la manière que le preſcrira la municipalité de Turin. 4°. Le Temple de Superga ſera à l'avenir le Temple de la Reconnoiſſance, & ſera deſtiné à recevoir les cendres des patriotes piémontois morts pour la liberté, ou des hommes illuſtres qui obtiendront le ſuffrage des repréſentans de la nation. Les noms des patriotes ſeront inſcrits ſur une colonne. &c. „

Veniſe du 18 janvier.

Il partit hier d'ici un nouveau régiment pour Legnago. Le bruit ſe répand aujourd'hui que les Autrichiens ont occupé la fortereſſe de Peſchiera.

C'eſt aujourd'hui l'anniverſaire de l'entrée des Autrichiens à Veniſe.

La proclamation publiée avant-hier, & dont nous avons parlé, eſt du général baron de Kray, commandant-général *ad interim* de l'armée d'Italie. Elle défend non-ſeulement aux étrangers, mais même aux ſujets de S. M. I. d'entrer ſur le territoire ci-devant vénitien, ſans paſſeports; mais les ſujets de S. M. pourront y entrer moyennant des paſſeports des gouvernemens des provinces héréditaires d'où ils ſeront partis, au lieu que les étrangers doivent être munis de paſſeports de la chancellerie d'Etat à Vienne, ou du commandement général de l'armée Impériale, ou du gouvernement de Veniſe.

Paris du 22 janvier.

Miniſtère des rélations extérieures. Le 2 pluviôſe (21), à une heure de l'après midi, tous les employés de ce département ſe ſont trouvés réunis dans le ſalon des ambaſſadeurs, d'après un ordre du miniſtre: celui-ci, de retour du temple de la victoire, a reçu le ſerment conſtitutionnel, écrit & ſigné de chacun d'eux. On s'eſt rendu enſuite dans la grande cour du département, où a été planté un arbre de la liberté, orné d'un drapeau tricolore. La plantation achevée, le miniſtre a prononcé le diſcours ſuivant: "Citoyens, c'eſt auprès de cet emblême de la liberté qui vient de s'élever ſous nos yeux; c'eſt dans un jour terrible pour quiconque viole ſes ſermens, que réunis par les mêmes vœux, par le même enthouſiaſme, par la franchiſe d'un même patriotisme, nous allons renouveler le ſerment cher à tous les François dignes du nom de Républicain; ce ſerment qui conduit chaque jour nos magnanimes guerriers à la victoire. Nous allons jurer haine à cette royauté par qui la France fut aſſervie pendant quatorze ſiècles, & qui, pour le bonheur des François a disparu ſans retour; haine à cette anarchie, qui voudroit, mais envain, ou la faire revivre ou la faire regretter; attachement enfin à cette conſtitution en butte à tant de haines honorables, mais qui placée ſous la ſauve-garde du courage & de toutes les vertus que la liberté a apportées ſur la terre, doit triompher également, & des attaques de ſes ennemis & des perfidies de ſes faux amis. Nous jurons haine à la royauté, à l'anarchie; nous jurons attachement & fidélité à la république & à la conſtitution de l'an 3. „ Le miniſtre a réitéré le ſerment de haine à la royauté & à l'anarchie: tous les aſſiſtans ont répété à haute voix: *je le jure*, & la cérémonie

s'eſt terminée aux cris de *vive la république!* Le citoyen Roux, employé du département, a lu, devant l'arbre de la liberté, une ode ſur le chêne conſacré à la liberté, qui a été fort applaudie. Le miniſtre & tous les employés ſont rentrés pour aſſiſter à un banquet fraternel. Divers toaſts ont été portés; nous ne citerons que les deux ſuivans. *Par le miniſtre.* Aux armées de la république & à la paix durable que leurs triomphes nous préparent. *Par le ſecrétaire général, le citoyen Paganal:* aux conſeils légi-latifs & au directoire exécutif.

Arrêté du 28 nivoſe. Le directoire exécutif, conſidérant que les circonſtances & le mauvais état de la ſanté de pluſieurs individus qui ont fait, en exécution de la loi du 19 brumaire *dernier*, la déclaration de ſe ſoumettre, en ce qui les *concerne aux diſpoſitions* des lois des 19 & 22 fructidor *an* 5, ne *permettent* pas d'effectuer en ce *moment*, *leur tranſlation au lieu précedemment aſſigné aux deportés.* Arrête ce qui ſuit: Art. *Ier. Les individus frappés* de déportation par les lois *des 19 & 22 fructidor* an 5, & qui auront fait dans le *terme fixé par la loi du* 19 brumaire an 7, la déclaration qu'elle preſcrit, ſe rendront, dans le délai de vingt *jours*, à compter de l'expiration du délai de deux mois, qui leur a été accordé, par cette loi, à l'iſle d'Oleron, & y reſteront proviſoirement juſqu'à ce qu'il en ſoit *autrement ordonné.* Les adminiſtrations qui ont reçu les déclarations-ci-deſſus mentionnées leur fourniront les paſſe-ports néceſſaires, & en préviendront le miniſtre de la police-générale. II. A leur arrivée lesdits individus ſeront placés ſous la ſurveillance de l'adminiſtration municipale de ce canton. III. En exécution de l'article précédent, ils ſe préſenteront les 5e & 10e jours de chaque décade, au lieu des ſéances de cette adminiſtration, & il leur ſera donné acte de leur préſence. IV. Le même jour l'adminiſtration transmettra au commandant de l'iſle le procès-verbal de leur comparution, lequel devra contenir la ſignature de chacun d'eux. V. En cas de non comparution, le commandant de l'iſle eſt chargé d'en vérifier les cauſes ſans aucun délai. VI. Ce commandant eſt chargé en outre de s'aſſurer, par tous les moyens qui ſont en ſon pouvoir, de la conduite & des relations des déportés: il en rendra compte chaque décade au miniſtre de la police générale.

Les 70 millions levés par le roi de Sardaigne ſur les biens eccléſiaſtiques du Piémont, viennent d'être mis en ſéqueſtre par ordre du commandant françois de Turin.

La fameuſe actrice de l'opéra, Mlle Arnoult fit ces jours derniers viſite à la cit. Dumesnil, cette actrice célebre, qui fut ſi long-temps la gloire du théâtre françois, où elle ſe diſtingua par ſes mœurs autant que par ſes talens, & qui maintenant âgée de 86 ans, vit pauvre & ignorée dans Paris. „Quel plaiſir j'ai à vous embraſſer, lui dit Mlle Arnoult: je revois encore *Mérope*, *Phèdre*, *Sémiramis*!... A propos de *Sémiramis*, interrompit la citoyenne Dumesnil, j'ai eu une idée.... il m'en vient quelquefois de ſi folles! je voulois écrire à Bonaparte.— Pourquoi donc? — Comment! eſt-ce que ce petit garçon-là ne s'aviſe pas de faire carillon dans mes Etats? Je voulois l'engager à me laiſſer régner en paix. Cela ne ſera pas long. „ — Le public n'a pas été ſatisfait de lire dans les mémoires Mlle Clairon, qui fut pendant quelques inſtans la rivale de cette célebre tragédienne, quelques traits que l'on a imputés à un motif de jalouſie. Mlle Dumesnil vient d'écrire à ce ſujet, à un de ſes amis, qui lui demandoit des anecdotes contre Mlle Clairon, une lettre qui mérite d'être connue. „Je ſuis bien ſenſible à l'intérêt que vous & mes reſpectables amis prennent dans ce moment aux atrocités que la citoyenne Clairon décoche contre moi. Il y a 50 ans qu'elle s'exerce à ce jeu, qui, quelquefois, m'a fait répandre des larmes. Je ſuis revenue de cette foibleſſe; & n'étant plus en rivalité; je me flattois qu'elle m'oublieroit, comme je me ſuis appliquée à oublier tout ce qu'elle a fait contre moi. Vous me demandez des anecdotes contre elle; je m'en garderai bien, cela ſentiroit la vengeance; elle n'a jamais trouvé place dans mon cœur; il adopte un ſentiment moins pénible. Si ſes menſonges ſur moi peuvent ajouter un prix à tous ceux dont ſon livre eſt rempli, & lui procurer un débit avantageux, j'aurai contribué à ſon bonheur; c'eſt ſatisfaiſant pour ma façon de penſer. Je ne m'occupe plus que du plaiſir d'avoir encore des amis auxquels je voue reconnoiſſance pour la vie. „

Le tribunal criminel du département de la Seine, a condamné à cent francs de dommages & intérêts au profit des pauvres, à l'affiche, &c., le commiſſaire de police Breſſon, pour avoir fait la nuit, ſans néceſſité, ſans mandement légal, une viſite domiciliaire chez un citoyen, & comme tel, s'être rendu coupable du délit de violation de l'aſile d'un citoyen françois.

Conſeil des 500. — Séance du 20.

Stevenotte annonce le départ des conſcrits du département de Sambre & Meuſe (Namur), dont le nombre s'eſt élevé à 947. — Il en ſera fait mention honorable.

Bonnaire (du Cher) fait la ſeconde lecture du projet qu'il a préſenté pour l'organiſation des écoles centrales.

On procède au renouvellement du bureau. Après le ſcrutin & pendant ſon dépouillement, la diſcuſſion eſt repriſe ſur le projet relatif à l'adminiſtration des hypothèques. Les derniers articles en ſont adoptés. — Géniſſieux élève enſuite une nouvelle difficulté ſur la quotité du cautionnement exigé des employés conſervateurs, qu'il trouve inſuffiſant. Il rappelle l'idée qu'il avoit déjà émiſe de donner aux citoyens pour garantie, la recette entiere du droit que perçoit la république. — Eude répond que la commiſſion a déjà examiné cette propoſition; qu'elle a l'inconvénient de faire peſer ſur la République les fautes des prépoſés, & de faire enſuite partager à certains conſervateurs, des fautes qu'ils n'ont pas commiſes. — Il demande l'ordre du jour. — Thieſſé ſoutient l'avis de Géniſſieux; il ne voit dans le conſervateur qu'un prépoſé de la république, qui doit répondre de ſes fautes. — Après quelques débats, le conſeil renvoie ces propoſitions à la commiſſion.

Sur celle de Cholet, on fait une réſolution ſéparée des articles qui prorogent pendant trois mois le délai accordé pour l'inſcription des anciennes créances. On y joint l'article qui règle

que le droit d'inſcription ſera perçu pour une ſeule fois.

Blin préſente, & le conſeil adopte un projet de réſolution, qui déclare que les délais après leſquels la déchéance eſt prononcée contre les acquéreurs de domaines nationaux, ne ſont applicables aux françois compoſant l'armée d'Orient ou toute autre partie des armées françoiſes en expédition lointaine, & que ces délais ne courront qu'un mois après leur retour en France.

On proclame le réſultat du ſcrutin. Leclerc (de Maine & Loire) eſt élu préſident. Les ſecrétaires ſont Legendre (de la Seine-inférieure), Gareau, Leſage-Sénault & Vitet.

Séance du 21 janvier.

La ſéance eſt ouverte au bruit réitéré des décharges d'artillerie. La ſalle eſt décorée de feſtons & de guirlandes de verdure: des luſtres ornent l'enceinte, & les avenues occupées par une foule conſidérable de citoyens, de femmes & de militaires. Le livre de la conſtitution eſt ouvert ſur la tribune, & dépoſé ſur de riches couſſins. Une inſcription eſt enlacée dans une draperie ſuſpendue ſur la tête du préſident, elle porte ces mots: *La ſouveraineté réſide eſſentiellement dans l'univerſalité des citoyens.* Emblême de la proſpérité des peuples libres, un arbre figurant l'un de ceux du jardin des Heſpérides, & chargé de pommes d'or, eſt placé près du préſident. Le préſident prononce le diſcours commémoratif du jour. Il retrace, dans un hiſtorique rapide, les crimes dont les annales de la monarchie ont été ſouillées. Les patriotes, dans leurs premiers vœux, vouloient l'aſſeoir ſur des fondemens conſtitutionnels; mais la trahiſon d'un roi parjure, la perfidie d'une cour corrompue, une fuite concertée avec nos ennemis; enfin, le grand complot ourdi le 10 août contre le peuple françois, fit concevoir & réaliſer des eſpérances républicaines. La république fut fondée le 21 ſeptembre; la victoire répondit, en ce jour, aux ſermens qui engageoient les François à leur nouveau gouvernement. Le 21 janvier, un roi parjure fut puni, & la république, s'affermit ſur ſon impériſſable baſe. La conſtitution de l'an 3 eſt venue la couvrir de ſon égide protectrice; la prudence des légiſlateurs, la force du gouvernement, le dévoûment des citoyens, le courage des défenſeurs de la patrie, achèveront de rendre ſes deſtinées immortelles.

Le conſeil a ordonné l'impreſſion de ce diſcours à douze exemplaires. Tous les membres ſont alors ſucceſſivement appelés & prêtent le ſerment indiqué par la loi. Le conſervatoire de muſique exécute des chants civiques. La ſéance eſt levée aux cris de *vive la république*! mêlés au bruit des ſalves d'artillerie.

Francfort du 26 janvier.

Les pourparlers qui ont eu lieu dernièrement entre les généraux françois & les officiers ſupérieurs d'Ehrenbreitſtein, avoient pour objet la capitulation de cette forteresſe. Cette capitulation fut ſignée le 24 janvier. La garniſon doit ſortir avec tous les honneurs de la guerre, & prendre la route de Francfort en deux diviſions. M. le lieutenant de Faber paſſa le 24 à Montabaur, allant au quartier-général à Friedberg, pour porter cette fâcheuſe nouvelle. — Les chevaux & voitures des environs ſont commandés pour être le 25 à Rothenhahn; & le 27 la première colonne de la garniſon, forte de 1300 hommes, doit paſſer par Montabaur; la ſeconde colonne, de la même force, ſuivra le lendemain.

L'archiduc Joſeph Palatin de Hongrie doit partir de Vienne pour Pétersbourg le 21 janvier. Une partie de ſes équipages s'eſt miſe en route le 18. S. A. R. ſera accompagnée dans ſon voyage, par le prince d'Auersberg, & le comte de Grünn. On aſſure qu'il eſt queſtion du mariage du jeune archiduc avec une princeſſe ruſſe. Il emporte un grand nombre d'objets précieux, entr'autres un collier de diamans du plus grand prix.

Les lettres de Lemberg du 8 janvier diſent que le perſonnage arrêté le 31 décembre en cette ville, & qu'on diſoit être le général Koſciusko (v. N°. 25) eſt un gentilhomme polonois qui avoit des correſpondances avec l'aide-de-camp du général Dombrowski, qui fut arrêté dernièrement & conduit à Cracovie.

On écrit de Hambourg, que le général Ramel, l'un des déportés échappés de Cayenne eſt arrivé en cette ville. On ſait qu'il étoit commandant de la garde du corps légiſlatif au *18 fructidor*.

Une feuille de Francfort, après avoir annoncé que les couriers ſont très fréquens entre les cours de Vienne & de Pétersbourg, dit que l'on parle de propoſitions faites par cette dernière, leſqu'elles n'auroient pas été acceptées.

Les lettres de la Haye parlent d'une méſintelligence qui ſe manifeſte depuis quelque tems entre les deux chambres du corps légiſlatif: la première chambre ayant déclaré trois fois en 15 jours, qu'elle perſiſtoit dans des réſolutions que la ſeconde chambre avoit rejetées.

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Mardi 29 Janvier 1799. (N°. 29.)

Rome du 5 janvier.

Les patriotes napolitains, accourus de tous les coins de l'Italie, n'ont pas peu contribué à favoriser les progrès de l'armée françoise dans le royaume de Naples: & l'on porte à plus de 30 mille le nombre de ces artisans de révolution, qui travaillent le peuple & l'armée. Le général Championnet leur a adressé une proclamation par laquelle, outre les promesses usitées, en pareil cas, il promet aux officiers de les conserver dans leur grade, &c. &c.

La garnison de Gaëta prisonniere, est arrivée ici hier au soir, elle est au château St. Ange. Un vaisseau napolitain destiné pour Gaëta avec une cargaison de grains, ne pouvent présumer que cette garnison eût capitulé sitôt, est entré sans défiance dans le port, & est tombé au pouvoir des François.

Du 8. Le général Valter, commandant de notre place, a publié la nouvelle qu'une colonne de troupes françoises a fait mettre bas les armes à un corps de 15 mille Napolitains; que Capoue est investie & bloquée; & que deux colonnes de républicains sont à la poursuite d'un autre corps napolitain commandé par le général Mack. — On répand en ce moment, que Capoue s'est rendue, & que les François doivent être entrés à Naples. Ce qui est certain c'est que le cit. Bassal, secrétaire-général du consulat, s'est mis en route pour Naples; & l'on prétend qu'il en prendra possession au nom de la rép. romaine.

Au milieu de toutes ces victoires, Rome est dans la plus profonde misère. Le pain s'y distribue par petites portions aux habitans. L'huile, la viande, sont des objets fort chers & fort rares. Le froid excessif ajoute encore aux privations des malheureux, qui sont réduits à brûler leurs meubles de bois, & jusqu'aux fenêtres de leurs maisons, pour se chauffer. L'argent est toujours plus rare, & les assignats sont fort discrédités.

Florence du 15 janvier.

Il paroît aujourd'hui certain que notre gouvernement a payé une somme de 5 cent mille livres tournois, pour l'armée françoise.

Les troupes napolitaines qui étoient à Livourne, & qui avoient débarqué à Porto-Longone, ont mis à la voile pour Palerme.

Venise du 18 janvier.

Une lettre d'Udine du 14, porte: „ Dans ce moment la garnison de cette ville reçoit l'ordre de marcher; elle partira demain pour Pardenone. On a fait aussi avancer deux régimens de cavalerie vers les frontieres de la républiqde cisalpine. Il paroît même, que toute l'armée se mettra incessamment en mouvement, pour se porter en avant. „

Paris du 22 janvier.

Nos journaux rapprochent aujourd'hui la prophétie de Noitradamus sur la destruction de l'Empire Ottoman, du passage suivant qui se trouve dans les voyages de Paul Lucas. " Sous la qualité de médecin, dit le voyageur, j'allai visiter le Cadi de Balbec, dont la maison est très-belle; il me reçut fort bien, & nous fit donner le café & le sorbet. Dans la conversation que nous eûmes ensemble, je lui demandai pourquoi il avoit fait tant de dépense à une maison comme la sienne, qui étoit très-belle à la vérité; mais qui n'étant bâtie que de terre, dureroit très-peu; qu'avec la même dépense, il pouvoit en bâtir une aussi belle de pierre, d'une plus longue durée. Ce n'est pas la coutume parmi nous, me répondit-il, d'avoir des logemens qui durent plus que notre vie. Mais, lui répliquai-je, cela seroit bon si les hommes ne laissoient point d'enfans après eux. Ne seroit-il pas mieux que les pères riches fissent bâtir de belles maisons, qui leur feroient honneur, & qui seroient utiles à leurs enfans après leur mort? Encore une fois, me dit-il, ce

n'eſt pas la coutume parmi nous. Les enfans n'habitent jamais les maiſons de leurs pères ; ils les abandonnent & les laiſſent périr. Hé bien! repris-je, pour votre propre ſatisfaction, ne ſeroit-il pas plus honorable que vos maiſons ſubſiſtaſſent après vous, pour éterniſer en quelque façon, votre mémoire? Non, non, interrompit le Cadi, nous avons une prophétie qui nous menace que les Francs ſeront un jour maîtres de tout le pays des Muſulmans ; cela étant, ils ſe logeroient dans la maiſon que j'aurois fait bâtir; ils y mangeroient du cochon & la profaneroient. Ils s'en feront s'ils veulent ; auſſi bien les nôtres ne dureront pas tant. „ (*Voyage de Paul Lucas au Levant.* Tom. 1, pag. 271, édit. de Vandive ; Paris 1704.) Ne voilà-t-il pas, s'écrie un de nos journaliſtes, notre immortel Bonaparte clairement annoncé par le Cadi de Balbec, cent ans juſtes avant ſon apparition! (Paul Lucas voyageoit en 1698 & 99.)

Le diſcours prononcé par le préſident du directoire, Lareveillère-Lépaux, à la cérémonie du 21 janvier, offre le paſſage ſuivant. "L'hiſtoire de tous les tems, celle d'un peuple voiſin, la vôtre, ce qui ſe paſſe encore aujourd'hui, tout prouve que les partiſans du deſpotiſme, lorſqu'ils n'ont pu en prévenir la chûte, ont toujours regardé les excès de l'anarchie comme un puiſſant moyen de le rétablir. En Angleterre, après la rentrée de Charles II, fit-on monter les niveleurs à l'échaffaud? Non ; car leurs crimes & leurs folies avoient enfanté l'odieuſe puiſſance de Cromwel, & trop bien ſervi la cauſe des rois! Ce fut Sydney qu'on envoya à la mort ; le vertueux Sydney & tous ceux qui, comme lui, amis ſincères & éclairés de la liberté, s'étoient oppoſés aux extravagances des ultrà-révolutionnaires, & à l'uſurpation de Cromwel, & qui auroient conſtitué & affermi la république angloiſe, ſi leurs conſeils euſſent été ſuivis, & ſi leur ſyſtême eût prévalu. En 93, les forcenés qui déchiroient la France, influencés par les amis de Louis XVIII, & dirigés par la main de l'étranger, ne s'acharnoient-ils pas particulièrement ſur tout ce qu'il y avoit de patriotes ſincères, inſtruits & énergiques? Actuellement encore, que le féroce royaliſme a organiſé dans pluſieurs de nos malheureuſes contrées la plus lâche, la plus infâme, la plus exécrable de toutes les guerres, celle de l'aſſaſſinat & du brigandage, j'en appelle à tous ceux qui connoiſſent les faits, ſur qui portent les coups des ennemis de la république? Eſt-ce ſur les hommes qui, ſous le régime révolutionnaire, ſe livrèrent à tant de fureurs, gaſpillèrent tant de fortunes, & verſèrent tant de ſang? Non ; car en établiſſant l'odieuſe puiſſance de Robeſpierre, en le vénérant comme une divinité, ils ont, comme les niveleurs, trop bien ſervi la cauſe des rois ; ce ſont les républicains ſages & énergiques que l'on égorge, ceux qui font chérir la conſtitution de l'an 3, & y attachent leurs concitoyens, par l'aſcendant qu'une conduite ſans reproche leur acquit juſtement. „

Le reſte de ce diſcours eſt ſur le même plan : le préſident, s'attache à faire ſentir combien il importe au repos de la république, que dans les prochaines élections on écarte également les royaliſtes & les anarchiſtes. Au reſte il n'a fait aucune digreſſion dans le champ de la diplomatie.—Il n'en a pas été de même au conſeil des 500, où le préſident Leclerc a fait une vive ſortie contre le roi de Naples, & a dit quelques mots ſur la probabilité d'une guerre contre l'Autriche, en ſe fondant ſur la marche des troupes ruſſes. Au conſeil des anciens le diſcours du préſident Garat, a été ſur-tout remarquable, en ce qu'il a examiné la queſtion du jugement de Louis XVI. (V. cy-après.)

Le directoire exécutif vient de prendre un arrêté qui ordonne la fermeture du théâtre de Genève. Cette meſure eſt fondée ſur ce que des ennemis de la république françoiſe ont troublé ce ſpectacle, en y faiſant des applications inciviques à la repréſentation d'une pièce intitulée: *Jean-Baptiſte.*

La valeur approximative des biens nationaux qui reſtent encore à vendre, s'élève, d'après un meſſage du directoire, en date du 29 nivôſe, (18) à plus de 380,000,000.

Conſeil des Anciens. — Séance du 21 janvier.

D'après le programme publié par la commiſſion des inſpecteurs, à midi, l'ouverture de la ſéance eſt annoncée par une double ſalve d'artillerie, & par les fanfares de trompettes placées dans l'intérieur & à l'extérieur de la ſalle. La tribune eſt ornée d'un tapis de velours cramoiſi, ſurmonté d'un carreau de même étoffe, où ſont placés le livre de la loi & la formule du ſerment. Le buſte de Brutus eſt couronné de lauriers. Des ſpectateurs en très-grand nombre rempliſſent toutes les tribunes & toutes les parties de la ſalle qui ne ſont pas occupées par les membres du conſeil.

Après l'exécution d'un morceau de muſique

intéreſſant, le préſident prend la parole: Lors même, dit-il, que les législateurs n'auroient pas conſacré l'événement mémorable que nous rappelons aujourd'hui, il n'auroit pas moins été conſacré dans les faſtes de la république. Cette ſolemnité n'eſt point deſtinée, comme la calomnie s'efforce de le faire croire, à célébrer, par la joie, par des mouvemens d'allégreſſe, un ſupplice & un échafaud; mais elle a pour objet de conſacrer les grands évènemens qui ſortent de cette journée qui vit périr le dernier roi des François. Dans le nombre de ceux qui ſe ſont voués à l'habitude de mentir à leur propre conſcience, en eſt-il un ſeul qui puiſſe mettre en doute que Louis XVI fut coupable? . . . A peine les François eurent-ils des repréſentans pour s'occuper de leurs intérêts en 89, que l'on délibére à ſa cour de ſe rendre maître des états-*généraux par l'effroi* & la corruption. Louis *au milieu de* ſes conſeils s'occupe des moyens de faire périr la liberté dès ſa naiſſance. On répand ſur le peuple une miſère artificielle, afin d'en accuſer les circonſtances, & de faire perdre à la nation ſon énergie, ſon courage & ſes eſpérances. Trompé dans cette attente criminelle, & voyant que rien ne peut arrêter la marche hardie des idées vers un meilleur ordre ſocial, Louis ſe détermine à faire entourer la repréſentation nationale de ſoldats farouches. . . „

Garat retrace enſuite l'affaire des gardes du corps, l'irruption des citoyens de Paris, pour arracher Louis de Verſailles, & le ſéparer de ſa cour; les ſoins pris par l'aſſemblée nationale, pour conſerver le roi & la royauté, ſoins délicats & généreux que l'on a voulu faire regarder comme un attentat; le changement de plan, adopté par Louis dans ſa nouvelle demeure; ſa fuite, ſon arreſtation, ſon retour, & la généroſité de l'aſſemblée conſtituante qui voulut bien encore le revêtir de l'autorité la plus ſacrée. Ce procédé, ajoute Garat, ce procédé dont nul ne peut conteſter la grandeur, a été accuſé d'imprudence, & l'on prétendit qu'il avoit été ſuggéré par des combinaiſons perfides de quelques membres alors influens. Ce qui eſt plus certain, c'eſt que les ſentimens les plus nobles animèrent la grande majorité des repréſentans du peuple à cette époque: ils crurent qu'il étoit ſage de réunir au nouvel édifice quelque choſe des étais de l'ancien, pour qu'il ne parût pas aux yeux des gouvernemens de l'Europe, un phénomene capable de nuire à toutes les relations; enfin, pour que la nation françoiſe ne fût pas *précipitée*, mais ſeulement *amenée* par degrés vers la république. Si c'eſt une erreur, & je le crois, elle fut celle d'hommes éminens par leurs lumières & leurs vertus. Il ne manqua donc à la France qu'un premier magiſtrat fidèle à ſon ſerment, pour conſerver la royauté; mais dès l'inſtant qu'il le prêta, il ſe préparoit à le violer. Garat retrace ici les efforts employés par la cour & les prêtres, pour exciter dans Paris & dans la Vendée, les troubles civils & les fureurs du fanatiſme; l'émigration calculée, la coalition des puiſſances avec le château des Thuileries; enfin la journée du 10 août qui changea tous les événemens paſſés & à venir, briſa le trône, & nous donna la république.

„Depuis que Louis a expié cette longue ſuite de délits, (ajoute Garat), les uns les ont niés, & c'eſt ſurtout en France; d'autres chez nos ennemis & à l'ombre des trônes, les ont érigés en vertus. L'hiſtoire impartiale atteſtera la vérité des faits, & la conſcience du genre humain les qualifiera un jour comme l'a fait la République françoiſe. Garat parcourt enſuite l'intervalle qui a précédé & ſuivi le jugement de Louis XVI; il en retrace toutes les circonſtances, & achève ce tableau par cette réflexion: L'unanimité de la convention nationale ſur les délits reprochés à Louis, les diſſentimens qu'elle fit éclater ſur la peine, & qui furent la ſource de tant de malheurs, atteſteront à la poſtérité la plus reculée l'impartialité & la juſtice de cette aſſemblée. On étoit loin alors de prévoir que ceux qui n'avoient pas voté la mort de Louis, donneroient à ce jugement un caractère à jamais reſpectable. Garat fait remarquer enſuite que, parmi toutes les nations de l'Europe, c'eſt l'Angleterre qui a le plus accuſé la convention d'avoir, dans cet événement, violé les formes de la juſtice. Il en prend occaſion de faire des rapprochemens qu'il blâme cette cour de n'avoir pas eu la ſageſſe d'éviter. Il montre Charles Ier jugé par une commiſſion de 140 membres tous d'accord, ne ſuivant que l'impulſion de Cromwel qui ſacrifioit le roi non pour effrayer les tyrans, mais pour uſurper ſon pouvoir; & Louis XVI jugé par un acte de la ſouveraineté dont l'exercice étoit délégué à la repréſentation nationale. Charles traduit ſans défenſe devant ſes juges, & Louis XVI choiſiſſant lui même ſes défenſeurs, & les choiſiſſant bien; l'un magiſtrat diſtingué, l'autre miniſtre de l'ancien régime, le premier, membre actuel du conſeil des anciens, & qui a dévéloppé dans les ſecours qu'il a donnés à ſon client, toute la fineſſe & la profondeur d'un eſprit exercé; un troiſieme plus jeune, & qui a ſu environner ſon plaidoyer de toutes les émotions de la ſenſibilité, de tout le pathétique qu'un ſi grand ſujet pouvoit lui fournir. Le ſupplice de Charles, ajoute Garat, devint l'opprobre de l'Angleterre dont il commença l'eſclavage, & celui de Louis a été le commencement d'une liberté immortelle. Etoit-il donc né pour le crime, celui qui termina ſes jours dans des lieux où il avoit auparavant exercé la puiſſance abſolue? Non: Louis n'étoit pas né pour les commettre; mais il trouva une couronne dans ſon berceau; mais on lui perſuada, dans ſa jeuneſſe, qu'il étoit au-deſſus des lois, qu'il ne tenoit que du ciel ſon autorité, que les plaintes du peuple étoient une révolte criminelle. . . Jurons donc une haine éternelle à la royauté; jurons que cette haine s'étendra ſur tous les genres de tyrannie. La royauté eſt la tyrannie d'un ſeul contre tous, l'anarchie eſt la tyrannie de tous contre tous: cette lutte entraine la ruine de l'état ſocial & ramene à la tyrannie d'un ſeul; jurons donc haine éternelle à l'anarchie.„ — Garat termine par le tableau de l'influence de la république ſur nos ſuccès militaires, ſur les progrès des ſciences & des beaux

arts, & invite tous les gouvernemens à ne lutter avec elle que de sageſſe & de zele pour l'aggrandiſſement des idées, & tous les moyens de proſpérité publique. „

Le corps de muſique exécute pluſieurs airs chéris des républicains, & la ſéance eſt levée au milieu des fanfares & des cris de vive la république.

Lucerne du 21 janvier.

Le nombre des troupes françoiſes s'augmente conſidérablement en Suiſſe, principalement dans l'ancien canton d'Uri, vers le païs des Griſons & vers l'Italie.

Le cit. Jenner, qui étoit déjà en qualité d'envoyé de notre république à Paris, vient d'y retourner.

Les ſuites fâcheuſes de la loi qui ſupprime les droits féodaux, occupent déjà nos législateurs. Dans la ſéance du 16, Zimmermann demanda une loi en faveur de ceux qui, par ſuite de cette ſuppréſſion, ſont réduits à faire banqueroute. Sa motion fut renvoyée à une commiſſion, qui le lendemain propoſa d'adopter la propoſition de Zimmermann. — Huber penſa que, pour être juſte, il falloit étendre cette loi à tous ceux qui avoient perdu une propriété quelconque par ſuite de la révolution. Le conſeil décréta le principe, & renvoya de nouveau l'affaire à la commiſſion.

Il eſt queſtion de fortifier le petit-Basle, & ce projet ne laiſſe pas d'allarmer quelques habitans de Basle.

Raſtadt du 26 janvier.

La députation d'Empire a tenu aujourd'hui une ſéance, dans laquelle elle a pris le *Concluſum* ſuivant. " I. Qu'on devoit s'adreſſer de la manière accoutumée au miniſtre plénipotentiaire de S. M. l'Empereur, pour lui propoſer une note à la légation françoiſe, de la teneur ſuivante: "Que ſur le rapport fait en vertu de la demande de la députation, au ſujet de la marche des troupes ruſſes, le miniſtre plénipotentiaire de S. M. l'Empereur avoit reçu la réſolution de Sadite M., d'après laquelle l'objet de la note françoiſe y relative, comme étant hors de la compétence de la députation, avoit été ſoumis à l'Empire aſſemblé ſous ſon chef, pour prendre une détermination; qu'en conſéquence on en attendroit le reſultat. Et que pour ce qui regardoit la diète générale de l'Empire, elle avoit réſolu de demander des inſtructions de ſes commettans, & qu'en même tems elle avoit notifié à la députation, qu'il n'étoit parvenu à la diète encore aucune annonce ou réquiſition au ſujet d'un paſſage de troupes ruſſes. „ II. Qu'à l'égard de la rive droite, on avoit toujours l'eſpérance que les aſſurances données, répétées ſi ſouvent, ſe réaliſeront enfin, & comme les miniſtres françois avoient déclaré expreſſément au miniſtre plénipotentiaire de S. M. l'Empereur, qu'ils avoient recommandé de leur mieux cet objet à leur gouvernement, qu'on vouloit s'abſtenir encore dans ce moment de faire des démarches ultérieures dans cette affaire auprès deſdits miniſtres. „

Le cit. Lamarque, nommé à l'ambaſſade de Suède, qui ſe trouvoit à Hambourg depuis pluſieurs mois, vient d'arriver ici avec ſa famille. Des journaux de Paris diſent, au reſte, que les différends élevés à ſon ſujet entre la Cour de Suède & la république françoiſe, ont été applanis par les ſoins d'une puiſſance amie.

Mannheim du 28 janvier.

Les journaux de Paris du 23 & du 24 janvier, que nous recevons à l'inſtant, ne contiennent aucune nouvelle officielle de l'armée de Championnet; ni en général aucune nouvelle importante. Mais nous y trouvons quelques articles de Londres du 6 & du 8 janvier.

Londres du 6 janvier.

(D'un journal de Paris.)

Les dépêches arrivées hier de Lisbonne, de notre miniſtre à la cour de Portugal, contiennent ce qui ſuit: "Malte s'eſt rendue aux troupes angloiſes. Celles-ci ont trouvé dans le port le vaiſſeau *le Guillaume-Tell* & les frégates *la Diane & la Juſtice*, dont elles ſe ſont emparées. „ Cette nouvelle a été mandée à la cour de Lisbonne par ſon conſul à Malaga. L'ambaſſadeur portugais près notre cour s'eſt hâté d'aller l'annoncer au roi dans ſon palais de Saint-James. Cette nouvelle, ſi ſouvent annoncée, ſi ſouvent contredite, mérite confirmation.

Les dernières nouvelles du Cap de Bonne-Eſpérance portent qu'on y a mis un embargo général, en conſéquence d'un plan qu'on dit formé par le lord Macartney. On veut y raſſembler le plus de vaiſſeaux poſſible, & préparer un armement deſtiné pour la mer-rouge, afin d'empêcher Bonaparte de pénétrer dans l'Inde.

Des lettres de Dublin parlent toujours de meurtres & de pillages. Le comté de Wexford eſt le théâtre des plus affreux déſordres. Quatorze maiſons ont été pillées en une ſeule nuit dans les environs d'Enniscorthy.

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(Faisant suite a la GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Mercredi 30 Janvier 1799. (N°. 30.)

Florence du 15 janvier.

Il eſt maintenant avéré que le général Serrurier ne s'eſt pas déſiſté de ſon projet ſur Livourne par ſuite des négociations du marquis Manfredini, mais en conſéquence d'un ordre du directoire qu'il reçut à *Piſtoie*, (ainſi que nous l'avons déjà dit N°. 23.) Avant cet heureux évènement, notre auguſte Souverain ſe trouvoit dans la poſition la plus critique & la plus affligeante. D'une part, le général Serrurier annonçoit que ſes ordres étoient d'occuper la Toſcane, d'établir ſon quartier-général à Piſe, & de mettre le ſiège devant Livourne; d'autre part, le général napolitain Naſelli déclaroit au Grand-Duc qu'il ne pouvoit pas évacuer Livourne ſans ordres de ſa cour; & lorſqu'après un conſeil de guerre, ce général napolitain ſe fut enfin déterminé à partir avec ſa garniſon, les anglois qui ſe trouvoient dans le port, refuſèrent non-ſeulement de le convoyer, mais menacèrent même de couler à fond ſes tranſports, s'il partoit avant que les propriétés angloiſes euſſent été miſes en ſûreté. Rien ne peut peindre la conſternation qui régnoit à Livourne, pendant cette cruelle indéciſion; on s'attendoit, non-pas ſeulement aux horreurs d'un ſiège, & peut-être d'un aſſaut, mais à des pillages & des maſſacres de la part des napolitains. Enfin la ſageſſe, la fermeté, & ſans doute auſſi la bonne fortune de notre Souverain, donnèrent une direction favorable à tous ces élémens de deſtruction qui menaçoient ſes Etats & ſurtout la ville de Livourne. Au moment où le général Serrurier recevoit le contr'ordre du directoire, le général Naſelli, intimidé par la fermeté que le Grand-Duc lui avoit montrée, ſe déterminoit à évacuer Livourne: & les anglois, en apprenant que Livourne n'étoit plus menacée, conſentirent, non à convoyer, mais à laiſſer partir les troupes napolitaines: ainſi tout ſe termina plus heureuſement qu'on n'auroit oſé l'eſpérer.

Il paroît certain que le départ précipité du roi de Naples de ſa capitale, a été occaſionné par quelques mouvemens populaires qui s'y étoient manifeſtés; & peut-être auſſi par des combinaiſons politiques des perſonnages influans, qui avoient intérêt que ce monarque ne fût point ſpectateur des combats qui devoient décider du ſort de ſa capitale. Dès long-temps (v. N°. 260.) on avoit annoncé que dans le cas d'une attaque de la part de la rép. françoiſe, le roi de Naples feroit ſa retraite en Sicile, où il ſeroit impoſſible aux François de pénétrer, & d'où l'on pourroit facilement les faire harceler ſur le continent de l'Italie, à l'aide des eſcadres angloiſes.

Il eſt vraiſemblable, que ſi par ce moyen, la guerre traîne en longueur, l'iſle de Malthe ſera priſe inévitablement. Mais d'un autre côté le directoire françois, qui a, dit-on, accepté la médiation d'une grande puiſſance, pour la pacification avec le Roi de Naples, eſt trop intereſſé a prévenir ce réſultat; & s'empreſſera ſans doute de faire la paix, s'il peut obtenir que les vaiſſeaux anglois ne pourront plus relacher dans les ports du roi de Naples; ce qui eſt, dit-on, une des principales conditions qu'on ſe propoſe d'inſérer dans le traité de paix.

L'opinion générale en Italie, eſt que les françois n'iront pas au-delà de Naples. On y eſt également perſuadé que le directoire françois négocie avec la cour de Vienne un nouveau *ſtatus quo* de l'Italie; & que les deux puiſſances ſont ou ne tarderont pas à être d'accord. Ce qui ſemble le prouver, eſt la déférence que le directoire a montrée pour cette cour, par rapport à la Toſcane; car on aſſure que les dépêches qui ordonnoient la retraite du gén. Serrurier étoient motivées ſur ce que la paix pouvoit être regardée comme aſſurée avec l'Empereur, & que la Toſcane y étoit compriſe *comme étant garantie par les deux puiſſances.* C'eſt probablement à quoi faiſoit alluſion la note de M. Windham (v. N°. 22) où l'on remarque la même expreſſion. —

S'il eſt vrai que les guerres ne ſe perpétuent ſouvent que faute d'objets d'indemnités, il faut avouer que le cas n'exiſte point aujourd'hui: car jamais dans aucune guerre, les négociateurs n'eurent à diſpoſer de tant & de ſi vaſtes territoires. On a vu autrefois des guerres de 7 ou 8 ans ſe terminer, ſans qu'aucune des parties belligérantes pût obtenir à la paix le moindre agrandiſſement: ce n'eſt que bien rarement qu'à la ſuite d'une guerre ruineuſe & ſanglante, la puiſſance victorieuſe avoit pu obtenir une augmentation de territoire de quelques milles quarrés. Aujourd'hui au contraire, on a déjà diſpoſé de plus de 9 millions d'habitans; & la conquête du Piémont faite en trois jours, offre maintenant une population d'un million & demi, comme un nouvel objet d'échanges, de ceſſions &c. Jamais, dans aucun congrès, on n'eut, il faut le redire, autant d'élémens de pacification.

On répand ici le bruit qu'il eſt arrivé à Trieſte un corps de troupes ruſſes: mais cette nouvelle n'eſt fondée ſur aucune lettre autentique, non plus que le bruit qui a couru à Trieſte de la reddition de Corfou à l'eſcadre Turco-Ruſſe. On n'a aucunes nouvelles de cette eſcadre, depuis ſon apparition devant Corfou. On ignore également ce qu'eſt devenu l'armement françois parti d'Ancone le 30 novembre: c'eſt l'ex-miniſtre de la marine, Pléville-Peley, qui eſt à la tête de cette expédition: on la croyoit deſtinée d'abord pour Corfou, puis on a dit qu'elle avoit relâché dans le golfe de Manfredonia, & qu'elle devoit ſe rendre à Malthe ou peut-être à Alexandrie: on devroit ſuppoſer aujourd'hui qu'elle a franchi heureuſement l'Adriatique, vu qu'on n'en a pas entendu parler depuis un mois qu'elle auroit pu rencontrer l'eſcadre ruſſe.

Mais d'un autre côté, il eſt bien difficile de croire qu'elle ait pu éviter cette eſcadre, dans le paſſage étroit qui ſépare Otrante du cap de Leaucta, & qui n'a que 11 ou 12 lieues de large. On attend impatiemment des rapports autentiques de ce point important de la mer de Grece, où les François ne poſſédoient plus, à la mi-novembre, que la forteresſe de Corfou, le reſte de l'iſle étant au pouvoir des habitans qui ſe ſont inſurgés dans toutes les iſles ex-vénitiennes, en conſéquence de la lettre paſtorale du patriarche grec de Conſtantinople (v. N°. 320.)

Cette pièce eſt ſans contredit un des meilleurs manifeſtes de guerre qui ayent été publiés juſqu'ici: auſſi a-t-il produit l'effet le plus prompt & le plus terrible; l'eſcadre combinée Turco-Ruſſe a trouvé parmi les habitans des iſles ex-vénitiennes des alliés ardens contre les françois, & n'a point été obligée de s'affoiblir pour y laiſſer des garniſons après la conquête. Céphalonie, Zante, Cérigo, &c. ne comptent pas en tout 100 hommes de garniſon; les habitans ont conſervé une indépendance abſolue, d'après les aſſurances contenues dans le Bref du Patriarche: exemple frappant & peut-être unique depuis la guerre actuelle. Au reſte, on n'a pas de détails circonſtanciés ſur la forme du gouvernement qui a été établi dans ces iſles; mais il paroît que l'adminiſtration de chacune, indépendante de l'autre, eſt compoſée des principaux habitans, nobles ou non, & qu'ils ont remis en vigueur les lois vénitiennes. Il paroît auſſi qu'on a expulſé de quelques-unes de ces iſles les hommes qui avoient été employés en chef dans l'adminiſtration françoiſe: mais on n'a pas appris qu'il ait été commis aucun meurtre ſur ces partiſans du gouvernement françois.

Voici l'état des troupes impériales qui ſe trouvoient à la fin de décembre dans la partie de l'Italie récemment acquiſe par l'Autriche: A Padoue le régiment de Wartensleben, infanterie, & les dragons de Lobkowitz. — Dans le diſtrict de Vérone: les régimens de Jordis & de Jellachich, infanterie, & l'état-major des chaſſeurs. — Dans le Vicentin: Samuel Giulai, infanterie & le 5me régiment de huſſards nouvellement formé. — A Rovigo: les huſſards de Wurmſer, & les deux bataillons d'infanterie légère, d'Ende & Buch. — Dans le diſtrict de St. Martin: le 7me bataillon de Warasdins. — Dans les diſtricts de Prat & de Buſſolengo: deux régimens de troupes des frontières. — Dans le diſtrict d'Adria: un bataillon des mêmes troupes. — A Baſſano: le régiment d'infanterie de Mitrowski. — A Montagnana: le régiment de Lattermann. — A Treviſo: Guillaume Schröder, infanterie, & les dragons de Karaiczai. — A Udine & les environs: Thurn & Kleber, infanterie. — A Pardenone: les dragons de Levenöhr. — Dans la forteresſe de Palma: le régiment de Reiski, infanterie. — Dans le diſtrict de Veniſe: les régimens de Kheul, Stuart & Furſtenberg, infanterie. — Total: 14 régimens d'infanterie, 3 de dragons, 2 de huſſards, 5 bataillons de troupes de frontieres, 2 bataillons d'infanterie légère & un corps de chaſſeurs, ſans compter les corps d'ingénieurs & artilleurs, & ceux de priſonniers, ſappeurs, mineurs, pontoniers &c.

Londres du 8 janvier.

(D'un papier de Paris.)

Le 5 de ce mois, M. Chamberlain, employé dans les bureaux de la poſte des rélations extérieures, eſt parti de Londres avec ordre de s'embarquer à Yarmouth pour le continent, & d'y tranſporter toutes les lettres deſtinées pour les pays étrangers. L'amirauté a donné ordre en même-tems à un ſloop de guerre, à un cutter & un lougre armés, de l'accompagner dans ſon voyage & de le débarquer à Norden, en Oſt-Friſe. C'eſt à Norden que, pendant la ſaiſon d'hiver,

on doit, à l'avenir, débarquer tous les paquebots destinés pour le continent.

Nos gazettes publient une déposition extrêmement curieuse, qui vient d'être remise à la chambre des communes, au sujet d'une visite que le chevalier Francis. Burdett, membre des communes, a faite dernièrement aux détenus de la maison de correction de Cold-Bath-fields. Cette déposition qui compromet beaucoup sir Fr. Burdet, est du gouverneur de cette maison, Thomas Aris, & a été légalement rédigée devant un magistrat du comté de Middlesex, Richard Ford. Le tout est soumis à l'examen du parlement, comme étant seul compétent pour prononcer sur un de ses membres.

Les nouvelles les plus récentes de la Martinique annoncent que l'on y faisoit de grands préparatifs pour une expédition très-importante que l'on croyoit généralement destinée contre *Surinam*, dont les habitans doivent, à ce que l'on prétend, coopérer avec les forces britanniques. On assure même qu'il est déjà arrivé auprès de nos commandans, des commissaires de la colonie, qui demandent pour Surinam les mêmes conditions qu'on a déjà accordées aux habitans de Demerary.—Barthelemy & Willot arrivés à la Martinique depuis quelque temps s'étoient embarqués pour passer en Angleterre.

Les 3 p. c. consolidés qui avoient été *fermés* pendant quelque temps, ont été ouverts aujourd'hui, à 53 1/4, 53 1/2.

Les lettres de Dublin du 5 janvier, annoncent que le lord Auckland vient d'y arriver: on le croit chargé d'une mission relative à l'union de l'Irlande à l'Angleterre. Ce projet continue d'agiter les esprits dans les différens comtés de l'Irlande; le parti dit des Orangistes paroît avoir réussi à gagner les riches propriétaires, tant de la capitale, que des comtés; & l'on parle de plusieurs assemblées qui sont en ce moment convoquées, & qui ont pour but de voter des pétitions au Roi, contre le projet d'union. Le gouvernement paroît se défier aujourd'hui de la *yeomanry*, composée des plus riches habitans de chaque comte; & l'on remarque que le château de Dublin n'est plus gardé que par des milices angloises: on annonce en même temps que de nouveaux corps de milices angloises doivent s'embarquer pour l'Irlande.

Paris du 24 janvier.

Le général Beurnonville est depuis quelques jours, de retour à Paris, de sa tournée en qualité d'inspecteur de l'armée d'Angleterre.

Le chef de division Bonpart, qui commandoit le *Hoche*, dans la dernière expédition d'Irlande est, depuis hier, arrivé à Paris.

Le ministre de la police générale vient de donner ordre au bureau central de faire fermer un bal, rue de la Michaudiere, n°. 11, parce qu'on y convoquoit sous la qualification de *monsieur*, & à un jour de la *semaine*, au mépris des loix qui proscrivent ces dénominations.

La diligence a été arrêtée & volée dans Lyon même, par une poignée de brigands.

Un courier parti de Nice, le 9 nivôse, a été arrêté & pillé entre Saint-Maximin & Aix.

Nos corsaires continuent à se signaler. L'*Heureux Spéculateur* de Cherbourg, vient d'enlever sur la côte d'Angleterre un gros navire chargé de fer: il avoit pris dans la Manche, 15 jours auparavant, trois autres vaisseaux, dont l'un à 3 mâts, qui étoit défendu par 8 canons, & avoit une riche cargaison en sucre, café, peleteries, &c. On évalue les prises de ce corsaire à plus d'un million & demi de livres.

Nos journaux qui avoient cité des lettres de Vienne & de Linz où l'on faisoit mention des conférences que le cit. Bottot avoit eues avec le ministère autrichien, disent aujourd'hui que Bottot est à Paris dangereusement malade.

Pierre Villiers fils, auteur du journal intitulé: *Les rapsodies du jour*, est encore aujourd'hui le seul de ses confrères, déporté en vertu de la loi du 22 fructidor an 5, qui ait fait à l'administration centrale du département de la Seine sa déclaration de se conformer à l'arrêté du directoire, qui lui sera notifié à domicile, au terme de la loi du 10 brumaire an 7.

Conseil des 500. — Séance du 22.

Briot fait un rapport succint sur un objet qui avoit déjà donné lieu à une résolution qui fut rejettée par les Anciens. Il propose, & le conseil adopte en remplacement la résolution suivante: 1°, L'arrêté du représentant du peuple Foresticr, du 21 thermidor an 2, en ce qui concerne l'adjudication d'un bien national, consentie au profit du citoyen Gaspard, défenseur de la patrie, est déclaré nul. 2°. Le réclamant est autorisé à se pourvoir par-devant les autorités compétentes, pour obtenir l'effet de son adjudication, & faire régler les droits en résultans.

Organe d'une commission spéciale, Rollin fait un rapport sur l'insuffisance de la loi du 17 frimaire, relative à la distribution des secours à accorder aux refugiés ou déportés des Colonies, de la Corse, & même des pays avec lesquels la république est en guerre. Pour completter cette loi, le rapporteur propose d'ordonner un recensement général de ces individus, & de les diviser en cinq classes. La première comprendroit les réfugiés ou déportés propriétaires, dont les propriétés sont affermées pour le compte de la nation. La deuxième, ceux dont les propriétés ont été incendiées. La troisième, ceux qui sont originaires des colonies. La quatrième, ceux qui, sans en être originaires, y occupent des emplois, ou rempliſſent quelques fonctions publiques. La cinquième enfin, ceux qui éprouvant des persécutions pour la cause de la liberté, sont venus chercher un azile sur le territoire françois. Chacune de ces classes recevroit un secours particulier, dont la base est déterminée dans le projet de résolution, & dont le *maximum* ne pourroit excéder 3000 fr. — Impression & ajournement.

Sur la réclamation de Duhoz, le conseil arrête qu'octidi prochain il s'occupera du projet de Gerla, sur la suppression des anciennes qualifications.

Thiesse monte à la tribune pour présenter successivement, & par motion d'ordre, plusieurs observations. Dans la première, il expose l'impossibilité morale où se trouve le conseil dans l'espace des trois derniers mois de la session, de prononcer pertinemment sur les fonds à faire pour le service de l'année svivante. Rappelez-vous, dit-il, les difficultés, & par suite, les lenteurs qu'ont entrainé après elles, les discussions relatives aux dépenses de l'an 7. L'orateur propose de statuer que les commissions chargées du rapport sur les recettes & dépenses présumées de l'an 8, le présenteront dans le courant de floréal (mai), au plus tard. — Crochon, en appuyant ces vues qu'il croit indispensable d'admettre, ajoute qu'il n'est pas moins essentiel que le conseil porte son attention sur le mode d'exécution de l'article 308 de la constitution, relatif aux comptes à produire par les ministres. Il demande que le projet présenté à ce sujet par Cacault, soit mis demain à la discussion. — Adopté.

Thiessé passe ensuite aux dilapidations de la fortune publique dont se rendent coupables une infinité de sangsues sous différentes dénominations. Il cite une lettre qu'il a vue, & qui est signée *Vigée*. Elle est écrite contre un certain *Lachebaussiere*, fournisseur des armées & des théâtres. Dans cette lettre on l'accuse d'avoir volé 800,000 francs à la république, & de marcher le front levé. Je n'examine pas, dit Thiessé, sur quels fondement porte cette inculpation; mais je demande qu'elle soit renvoyée au directoire. — Adopté.

Séance du 23.

La discussion s'ouvre sur un projet d'arrêté présenté, il y a quelque tems, par Bonnaire (du Cher), concernant la réclamation de la veuve & héritiers Anisson, contre la vente de la manufacture de Buge, faite au profit du cit. Lévrier de Lisle, en vertu de deux décrets de la convention nationale, des 24 vendémiaire & 24 ventôse an 3. — Ducheſne combat le projet d'arrêté. Il soutient que le cit. Delisle, au moment des décrets cités, n'avoit plus aucun intérêt dans la fabrique de Buge, & qu'il y avoit renoncé. Il entre ensuite dans des détails tendant à prouver que la convention nationale n'a pu déroger aux lois alors existantes, & qui toutes prescrivent rigoureusement la formalité des enchères pour l'aliénation des domaines nationaux. Il termine en demandant le rapport des décrets des 24 vendémiaire & 24 ventôse an 3, & que les parties soient renvoyées par-devant les tribunaux, tant sur la restitution de la manufacture de Buge, que sur l'exécution de la convention du 31 janvier 1771. — Impression. — Crochon, Bonnaire & Lecointe-Puyraveau réfutent les objections de Ducheſne. Ils demandent la question préalable. — Chollet & Deschamps demandent l'ajournement de la discussion. — L'ajournement est rejeté, & la question préalable est adoptée.

Lecointe-Puyraveau demande que la commission présente un projet de résolution pour déterminer le mode qui doit être suivi pour la reddition des comptes des ministres pour l'an 7 & années antérieures. — Adopté.

Bruxelles du 21 janvier.

Une partie de notre garnison s'est mise en route avant-hier pour Mons, où elle remplacera les troupes qui se trouvoient dans cette ville.

On a arrêté ici le 19, un jeune homme marié, soupçonné d'être l'agent des insurgés. Dans la nuit suivante, un grand nombre de personnes ont été également arretées; on a mis les scellés sur leurs papiers, & on les a fait partir, sous une forte escorte, pour Paris. La police est encore à la recherche de plusieurs autres individus de différens états.

Avant-hier, on a amené ici les cloches de la ville de Hall, & on les a mises en pièces au pied de l'arbre de la liberté. Tout le métal des cloches des départemens réunis sera transporté dans l'intérieur de la République.

Mannheim du 29 janvier.

Aucun courier n'a pu arriver aujourd'hui à Mannheim, les environs de cette ville étant inondés par le Necker. Hier matin, cette rivière rompit ses glaces; & quoique le Rhin fût encore fermé, la débacle se fit assez heureusement, les eaux du Necker s'étant ouvert un passage sur le Rhin vers Friesenheim. Mais cette nuit, le Necker s'étant considérablement enflé, tandis que le Rhin continue d'être pris par les glaces, a inondé les avenues de Mannheim, & a même rompu en plusieurs endroits la chaussée d'Heidelberg; ensorte que notre ville n'a plus de communications libres qu'avec la rive gauche du Rhin; & ce fleuve ne paroît pas près de rompre ses glaces, le froid ayant augmenté la nuit dernière.

*** Cabinet d'histoire naturelle complet & mis en ordre dans cinq grandes armoires, à vendre à Mannheim. Les amateurs peuvent s'adresser à Mr. Eberle essayeur de la monnoye.

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(Faisant suite a la GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Jeudi 31 Janvier 1799. (N°. 31.)

Londres du 21 décembre au 18 janvier.

(Par voie directe.)

On avoit dit dans les gazettes de Londres du 21 déc., que le lord St. Vincent, dans les dépêches arrivées la veille, avoit annoncé au gouvernement la nouvelle de la reddition de Malthe. Mais le gouvernement n'a rien publié à cet égard jusqu'à ce jour. On peut donc regarder cette nouvelle comme destituée de fondement.

M. de Calonne ne redige plus *le Courier de Londres* depuis le 1er janvier. Son successeur, *M. le comte de Montlosier*, a, dans son 1er *N°. donné* un apperçu de la situation de l'Europe, dans lequel on trouve les passages suivans. "La France voulant conserver, non-seulement la possession des républiques établies pendant la guerre, mais encore celle des territoires envahis & révolutionnés pendant la paix, il n'y avoit que deux manières de sortir des conférences de Selz; ou par une déclaration de guerre, ou par une réciprocité des mêmes procédés. C'est ce dernier parti qui a été préféré. Les liens de la France avec les nouveaux Etats révolutionnés étant trop homogènes pour être abandonnés, & ses liens avec d'autres Etats tenus en quelque sorte en captivité, tels que l'Espagne & le Piémont, étant nécessaires à ces premiers, il en est résulté par la nature des choses une coalition réelle de la France avec une partie de l'Europe, qui a nécessité une coalition semblable d'une autre partie de l'Europe contre la France. Nous croyons savoir que M. le comte de Cobentzel a présenté au directoire & à François de Neufchâteau la nécessité d'une mesure défensive de la part de la cour de Vienne, comme le résultat inévitable de la conduite de la France, & que le directoire & François de Neufchâteau n'ont trouvé aucune difficulté à y acquiescer. M. le comte de Cobentzel & François de Neufchâteau se sont quittés ainsi *pacifiquement*: les envoyés de l'Autriche & ceux du directoire ont parcouru *pacifiquement* tous les Etats dans lesquels ils ont cru avoir respectivement de l'influence; une confédération anti-révolutionnaire, a été par-tout publiquement & *pacifiquement* proposée. Si Berlin ne paroît pas avoir voulu entrer dans ces vues; la cour de Pétersbourg plus conciliante a promis 60,000 hommes, dont une partie est déjà entrée sur le territoire autrichien; mais le directoire & la cour de Vienne n'en continuent pas moins respectivement leurs protestations pacifiques. C'étoit également dans des vues pacifiques que Florent Guyot excitoit des troubles chez les Grisons, pour les entraîner dans le parti de la France: c'est dans les mêmes vues que le général Auffenberg y a fait entrer 12,000 Autrichiens; c'est dans les mêmes vues, qu'un corps considérable de François a occupé aussitôt tous les postes de la Valteline, & qu'actuellement les vedetes y sont en présence le pistolet chargé, & que le service se fait comme en tems de guerre. La singularité que présente ici le mot *pacifique* n'a pourtant rien d'ironique, c'est un fait. Il est constant que la cour de Vienne voudroit conserver la paix, & que le directoire ne voudroit pas la guerre..... Mais en même tems que c'est un fait positif que toute l'Europe veut la paix, c'est un autre fait positif, que toute l'Europe aura la guerre; tant sont vaines en tout point les volontés & les spéculations des hommes, lorsqu'elles se dirigent contre la nature des choses; il me semble voir un nautonier dire sérieusement aux flots de la mer, qu'il veut aborder, au moment où les vagues le précipitent sur des roches ,,—Ici l'auteur, après avoir établi que le roi de Naples n'a déclaré la guerre que par suite des provocations qu'il avoit reçues, ajoute: "Si cette mesure de désespoir & de nécessité n'est pas concertée positivement avec la cour de Vien-

Digitized by Google

ne; elle se trouve concertée aumoins avec ses intérêts; des lenteurs funestes, de nouvelles tentatives de négociation décéleront probablement de nouveau le regret de s'engager dans une nouvelle contestation. Si ces démarches n'ont pas de succès, la cour de Vienne se trouvera de nouveau entraînée à la guerre; sans avoir cessé de désirer la paix.„

On a annoncé dès le 4 janvier que les deux chambres du Parlement devoient s'ajourner au 22, jour où elles recevroient un message émané du trône, pour recommander à leur délibération la question importante de l'union de l'Irlande. Mais peut-être les dernières nouvelles reçues de Dublin auront changé les dispositions du gouvernement. "Il y a quelque chose d'inexplicable, dit à ce sujet le *Morning-Chronicle*, chez les politiques d'Irlande. Il y a peu de temps qu'une grande partie d'entr'eux étoit pour une union avec la France; actuellement ils sont tous contre une union avec la Grande-Bretagne.„

Le grand projet d'union dont on s'occupe ici avec tranquillité, continue à diviser l'Irlande. Le parlement de ce royaume se propose d'apporter la plus grande opposition à une mesure, pour laquelle quelques-uns de ses membres ont témoigné d'avance leur improbation; cependant plusieurs villes de commerce veulent y envoyer leur adhésion. — Les habitans de Dublin, suivant la requisition qui leur en avoit faite, ont tenu le 10 leur assemblée au sujet de l'union de l'Irlande, sous la présidence des grands shérifs Darley & Howe. Les résolutions suivantes en ont été le résultat. „Arrêté, que comme le commerce & la constitution de ce pays sont l'ouvrage d'un parlement Irlandois, un parlement Irlandois seul peut les protéger. Arrêté, que fermement attachés à la personne & au gouvernement de Sa Majesté, & parfaitement convaincus que l'état présent des liaisons Britanniques a accru la prospérité de l'Empire, nous improuvons une union législative incorporée à l'Angleterre, comme hautement préjudiciable à nos intérêts naturels; tendante à aliéner les affections que porte ce peuple à un royaume regardé comme frere, & à poser les fondemens de jalousies incurables entre les deux pays. Arrêté, qu'une union législative incorporée qui aboliroit notre propre parlement, & qui députeroit quelques membres Irlandois au sénat Britannique, changeroit la constitution libre de ce pays en un gouvernement arbitraire, en soumettant la nation Irlandoise à la domination d'un pouvoir sans appel. Arrêté, que le peuple a dans la chambre des communes des mandataires & non des maîtres; que la constitution doit guider & limiter la conduite du parlement comme la loi le fait à l'égard des juges du pays; & que la législature n'est point compétente pour altérer, encore beaucoup moins pour subvertir, la forme actuelle du gouvernement. Arrêté, que nous invitons & conjurons nos freres de toutes persuasions religieuses de concourir avec nous dans tous nos efforts constitutionnels pour conserver notre commerce & maintenir notre indépendance: qu'en un mot, nous espérons de Dieu que dans la crise importante qui s'approche, le parlement se souviendra qu'il n'est que l'organe du peuple, pour garder la constitution & annoncer sa volonté; & que le peuple d'Irlande ne sera point réduit à recourir aux premiers principes pour soutenir ses droits inaliénables, ce qui ne peut être nécessaire, que quand on a abusé de sa confiance & que ses droits ont été trahis. Arrêté, que quiconque proposera une mesure, ayant pour base l'abolition du parlement indépendant de ce royaume, sera considéré par nous comme ennemi de l'Irlande, des liaisons Britanniques & de la constitution que nous avons juré de maintenir. Arrêté, que ces résolutions seront incontinent transmises à nos dignes représentans dans le parlement, & que nous ne doutons point de leur ferme résistance à une mesure, pour l'adoption de laquelle, selon notre opinion, la législature est incompétente. „

Le bruit se repand déjà que M. Forster, orateur de la chambre des communes d'Irlande, a manifesté sa résolution de ne faire au parlement aucune motion relative à l'union, parcequ'elle seroit inconstitutionnelle.

Quelques papiers publics ont fait le relevé suivant des sommes que payeront pour le 10me de leurs revenus, 21 des plus riches propriétaires territoriaux de la Grand-Bretagne, par année. M. Beckford, 11,000 l. st. Le duc de Northumberland, 8,000. Le comte de Lonsdale, 7,500. Le marquis de Donegal, 6,000. Le duc de Bedfort, 5,000. Le duc de Marlborough, 5,000. Le duc de Bucgleugh, 5,000. Le duc de Devonshire, 4,500. Le duc de Norfolk, 4,000. Le marquis de Buckingham, 3,500. Le comte de Fitzwilliam, 3,500. Le duc de Portland, 3,000. Le marquis d'Abercorn, 2,800. Le marquis de Bath, 2,500. Le comte de Derby, 2,300. Sir Wm. Pulteney, 2,300. Le marquis de Landsdown, 2,200. Le comte d'Egremont, 2,300. Lord Petre, 2,200. Le duc de Richmond, 2,000. Sir James Tilney-Long, 2,000.

Récapitulation des prises faites sur les différentes puissances ennemies, depuis la guerre jusqu'au moment présent. *Sur la France.* Trois vaisseaux de 110 à 120 canons, 12 de 80 à 84, 35 de 74, 35 de 40 à 44, 23 de 36 à 38, 11 de 32, 7 de 28, 16 de 24 à 26, 28 de 20 à 22, 19 de 18, 34 de 14 à 16, 20 de 8 à 12, & 25 de 6 & au-dessous. — *Sur l'Espagne.* Deux de 110 à 120, 2 de 80 à 84, 4 de 74, 2 de 40 à 44, 3 de 36 à 38, 2 de 32, 1 de 22, 3 de 18, 3 de 14 à 26, & 3 de 6 & au-dessous. — *Sur la Hollande.* — Deux de 74, 9 de 64 à 68, 4 de 54 à 56, 2 de 40 à 44, 3 de 36 à 38, 3 de 32, 2 de 28, 5 de 24 à 26, 1 de 22, 2 de 18, 5 de 14 à 16, 7 de 8 à 12, & 7 de 6 & au-dessous.

Total, 345 bâtimens de guerre, outre 597 corsaires de toutes nations. Grand total, 942.

On vient de publier l'état de la distribution des forces navales de la Grande-Bretagne au 1er janvier. En voici les résultats.

	Vaisseaux de ligne.	*Vaiss. de 50 canons.*	*Frégates.*	*Sloops.*
Dans les ports & en armement	32	7	69	165
Vaisseaux destinés aux gardes, hôpitaux & prisons	35	4	9	0
Dans la Manche & le Canal d'Irlande	9	3	23	46
Dans les Dunes & les Mers du Nord	11	1	9	17
Aux Antilles & sur le passage	3	0	14	29
A la Jamaïque	7	1	16	11
En Amérique & à Terre-Neuve	2	1	5	7
Au Cap de Bonne-Espérance, aux Grandes Indes & sur le passage	9	4	11	15
Sur la côte d'Afrique	0	0	2	0
Sur les côtes de Portugal, à Gibraltar & dans la Méditerranée	38	0	18	13
Total des vaisseaux en commission	146	21	176	303
Vaisseaux destinés aux hommes de presse	9	1	7	0
En radoub	1	0	5	1
A l'ordinaire	22	1	28	39
En construction	14	2	10	2
Total général	192	25	226	345

La ville de Cork a, dit-on, envoyé au vice-roi une pétition en faveur de l'union.

On lit dans nos gazettes le phénomène suivant : „ Joseph Surrington, norvégien, mort au mois d'octobre 1798, dans un petit village près de Bergheu, étoit âgé de 160 ans. Il a conservé l'usage de tous ses sens jusqu'à ses derniers momens. Peu de jours avant sa mort, il assembla sa famille & lui partagea ce qu'il possédoit. Il avoit été marié plusieurs fois, & a laissé une jeune veuve & plusieurs enfans. L'aîné de ses fils a 103 ans : le cadet n'en a que neuf.

Chambre des Pairs. — Séance du 4 janvier.

Le bill pour la suspension de l'acte d'*habeas corpus* est lu pour la troisieme fois. — Le comte de Suffolk : La proposition d'une mesure, fâcheuse dans tous les tems & qui n'est justifiée par aucune nécessité, me paroît souverainement injuste. Je ne vois point que les ministres de S. M. l'ayent appuyée d'aucun argument valable ainsi qu'ils auroient dû le faire. Cependant je ne disconviens pas que, si l'Etat est en danger, cette mesure ne doive être adoptée. Je me leve surtout pour observer que si l'on confie aux ministres le degré de pouvoir dont ils se trouveront revêtus par ce bill, il est de leur devoir d'en user avec douceur & modération. Ce sujet me rappelle la situation d'un brave officier que je n'ai pas vu depuis 17 ans, mais à qui je connus alors en Amérique où j'ai servi en même-temps que lui, le caractere le plus aimable, & les dispositions les plus dignes d'estime. C'est du colonel Despard que je veux parler. On m'a assuré dernierement qu'il étoit traité dans la prison avec une grande sévérité; qu'il étoit gardé dans une loge de 7 pieds carrés, sans feu ni chandelle, avec une simple paillasse pour se reposer, & que ces rigueurs duroient depuis six mois. Si cela est vrai, j'en appelle à l'humanité du noble secrétaire d'Etat & de toutes leurs seigneuries; est-ce ainsi qu'on doit traiter un homme du rang & de la réputation du colonel Despard, un homme qui jouissoit de toutes les aisances de la vie, contre qui il n'existe aucune accusation directe? On m'a ajouté que son frere fut aussi arrêté & gardé en prison six semaines; au bout desquelles on le remit en liberté, en lui disant qu'il n'y avoit point de charge contre lui & que c'étoit son frere dont le gouvernement vouloit s'assurer. J'espère que ces faits ne sont pas vrais dans toute leur étendue; & s'ils le sont, j'espere qu'ils serviront à modérer le pouvoir du gouvernement dans ces sortes de choses. Je presenterai à la chambre un autre sujet qui n'a pas de rapport particulier avec celui de la séance, mais qui est de nature à être examiné, quand il s'agit de quelque mesure relative à la conspiration ou à la haute trahison. Lord Suffolk fait alors allusion à la déposition qu'il avoit donnée dans le procès d'OConor à Maidstone. Il désire se justifier des imputations qui lui ont été faites; il se plaint d'avoir été injurieusement traité à cet égard dans les papiers publics, & représenté comme une connoissance intime d'OConor. Je déclare, continue-t-il, solemnellement & sur mon honneur n'avoir jamais eu d'autre rapport avec O'Conor, qu'une conversation qui eut lieu en Irlande, il y a près de onze ans, & je repete aujourd'hui ce que j'ai dit dans le tems du procès, cette conversation me donna de lui l'opinion qu'on doit avoir d'un galant homme, & je ne lui ai entendu énoncer aucun sentiment qui ne pût faire honneur à tout Anglois. Je le vis aussi deux ou trois fois en compagnie du duc de Norfolk, de lord Moira, & de M. le Sergent Adair, dont le nom & la réputation me paroissent encore dignes de respect depuis la différence de nos opinions politiques. Ma déposition a été horriblement dénaturée dans quelques-uns des papiers publics dévoués au gouvernement, & je m'y suis vu traité d'une maniere dont j'espere que les ministres de S. M. sont honteux.

Lord Grenville s'arrête à la dernière partie du discours du comte de Suffolck " Je puis dire, ajoute-t-il, que je n'ai jamais approuvé les libelles publiés contre les personnes qui s'opposent au gouvernement, pas plus que ceux dirigés contre le gouvernement lui-même. La licence désastreuse de la presse est parvenue au point, que, si la sagesse du parlement ne trouve quelque remède efficace contre le système diffamatoire qui tend à le vilipender aux yeux de la

Digitized by Google

multitude des basses classes, & à plonger celles-ci [illegible] leur funeste à leur bonheur, vous aurez beau faire tout ce qu'il vous plaira, vous aurez beau armer tout le pays pour sa défense, & augmenter ses revenus, la nation n'en sera pas moins perdue. „ Lord Grenville ne doute point de la sincérité du noble lord, & loue le soin qu'il a pris de faire voir qu'il n'avoit point eu de liaison avec O'Connor. Il lui observe à ce sujet qu'un homme peut avoir une bonne éducation, des manières agréables, même des relations avec des personnes justement distinguées dans la société, & cependant être un traître. Il n'a lu lui-même que depuis peu les plaintes relatives au colonel Despard; il espère que leur peu de fondement se découvrira bientôt. Il recommande à la chambre l'approbation du bill d'après les mêmes raisons qui l'ont fait adopter précédemment. (*La suite demain.*)

Lucerne du 24 janvier.

Avant-hier, le grand-conseil a pris une résolution, pour inviter le directoire à faire les instances les plus pressantes auprès des autorités françoises, pour qu'il soit pourvu enfin à l'entretien des troupes françoises sur le pied du traité d'alliance conclu entre les deux États. — Hier, le directoire a communiqué au corps législatif le traité conclu par les représentans Graf & Vanderflue, en qualité de commissaires du gouvernement helvétique, avec le général françois Joubert, au sujet des troupes helvétiques en Piémont.

Rastadt le 27 janvier.

Voici le texte de la déclaration verbale faite par M. le comte de Metternich à M. d'Albini, le 21. " Le 21, le ministre plénipotentiaire de S. M. l'Empereur a fait savoir au ministre directorial par le secrétaire directorial, pour en instruire la députation d'Empire, que le plénipotentiaire impérial avoit reçu ce matin par un courier la résolution de S. M. I. sur le rapport très-respectueux à Elle adressé, conformément à la demande de la députation, au sujet d'un passage de troupes russes par le territoire de l'Empire, dans laquelle résolution S. M. avoit déclaré que le gouvernement françois, au lieu d'une réponse tranquillisante & conforme aux principes du droit des gens sur les demandes pressantes de la députation au sujet de la rive droite, avoit mis en avant un tout autre objet, entièrement nouveau; qu'au reste, S. M. I. avoit trouvé pleinement conforme aux lois & principes de la constitution subsistante de l'Empire; la conduite de la députation, en soumettant l'objet de la note françoise du 13 nivôse (2 janvier), comme étant hors de sa compétence, à l'Empire assemblé sous son chef, pour y statuer, & qu'en conséquence on devoit en attendre le résultat.„

Francfort du 28 janvier.

Suivant une de nos feuilles, la 1ere colonne des troupes russes de 6 mille hommes est arrivée aux environs de Scharding & de Braunau, où elle sera mise en cantonnement jusqu'à l'arrivée des autres colonnes: & l'on croit que ces troupes se rendront en Italie.

Le Prince héréditaire d'Orange est arrivé de Londres à Cuxhaven le 19 janvier, & a pris la route de Brunswick.

Les lettres de Constantinople du 18 décembre, annoncent que le Muphti & le Grand-Visir, déposés en dernier lieu, ont éprouvé depuis peu quelque adoucissement à leur sort. Suivant des papiers de France, le général Bonaparte a ouvert des négociations avec la Porte. Les mêmes gazettes affirment que Bonaparte étoit, au départ de son frère Louis, le 5 novembre, tranquille possesseur de toute l'Egypte; tandis que les lettres de Constantinople du 18 disent que la Porte a démenti officiellement la nouvelle que les françois soient rentrés au Caire après l'émeute de cette ville. — On attend à Constantinople pour le 8 février une nouvelle escadre Russe de la Mer Noire, consistant en 8 vaisseaux ou frégates, & ayant des troupes à bord. Elle doit se joindre à l'escadre combinée Turco-Russe, qui sera en même tems renforcée par 8 vaisseaux de guerre anglois. On ajoute que cette escadre angloise sera aux ordres de Sir Sydney-Smith.

Mannheim du 30 janvier.

L'inondation de nos environs par le débordement du Necker se soutient; elle s'étend au delà du Rhin jusqu'auprès d'Ogersheim: & les campagnes de Friesenheim, d'Oppau, &c. sont sous l'eau. Le Rhin, est encore pris par les glaces; mais on s'attend que la débacle aura lieu aujourd'hui ou demain. Dans cet état de choses, il ne part ni n'arrive aucun courier, si ce n'est que le courier revenant de Heydelberg, est parvenu hier au soir à gagner Mannheim, & nous a apporté les nouvelles qu'on vient de lire. On espère que les couriers pourront partir ce soir pour Heydelberg & Francfort.

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Vendredi 1 Fevrier 1799. (N°. 32.)

Barcelone du 11 janvier.

Le conseil de guerre séant ici, qui fut chargé, il y a quatre ans, de juger l'état-major de la garnison de Figuières, a enfin rendu une sentence qui condamne à la dégradation & à la peine de mort, le gouverneur Torres, le commandant de l'artillerie Keating, le commandant en second, & le commandant des mineurs. Un grand nombre d'autres officiers sont condamnés à la dégradation & à un empriſonnement plus ou moins long: d'autres sont remis en liberté, parce que, dit la sentence, leur détention de 4 ans a suffisamment expié leurs fautes. — Le roi a commué en banniſſement perpétuel la peine de mort prononcée contre les quatre chefs.

On mande de Madrid que ce jugement du conseil de guerre de Barcelone est très-allarmant pour ceux qui ont si mal défendu le port Mahon.

Bologne du 15 janvier.

Le roi & la reine de Sardaigne, qui étoient ici depuis le 12, sont partis ce matin avec leur suite, pour la Toscane. Pendant leur séjour en cette ville, L. M. ne sont sorties de la maison où elles logeoient, que pour visiter les égliſes de St. Petronio, de St. Dominique, & du Corpus-domini, où le corps miraculeux de Ste. Catherine notre concitoyenne & protectrice, est exposé à la vénération des fidèles.

Vérone du 21 janvier.

Un courier de Vienne, arrivé la nuit dernière, a apporté la nouvelle que S. M. l'Empereur, a nommé le chevalier Pesaro, noble vénitien, miniſtre plénipotentiaire dirigeant des provinces ex-vénitiennes, à la place du baron de Thugut, qui avoit été destiné, il y a sept à huit mois, à cette importante miſſion.

Milan du 21 janvier.

On manque encore de rapports officiels sur ce qui s'est passé aux environs de Capoue: & cet état d'incertitude donne lieu à mille bruits divers, qui sont plus ou moins favorables aux François, suivant les passions de ceux qui les répandent. Le bruit le plus accrédité est, qu'il y a eu une terrible bataille derrière le Volturne; que le général Rey ayant forcé le passage du fleuve, & poursuivi les Napolitains jusqu'à Aversa, y fut tout-à-coup attaqué avec des forces supérieures, parties du camp de Caserte, & bleſſé lui-même mortellement; mais que bientôt le général Championnet qui avec le centre de l'armée se portoit vers Caserte, étant accouru à son secours avec des renforts, renouvella le combat, & finit par mettre en déroute les Napolitains, qui levèrent brusquement leur camp de Caserte, & se retirerent jusqu'à Salerne, laiſſant ainsi à découvert la ville de Naples, & abandonnant Capoue à ses propres forces. On ajoute qu'à la suite de cette bataille, qui a été fort meurtrière pour les deux armées, les François sont entrés dans Naples, où ils avoient été devancés par une révolution organiſée par 10 à 12 mille patriotes de cette ville. Mais quoiqu'on cite à l'appui de ces faits des lettres particulières de l'armée arrivées ici, & des lettres de Rome qui assurent que la défaite des Napolitains & la prise de Naples ont été annoncées officiellement par le commandant de cette ville au théâtre Ariberti, il est prudent d'attendre les rapports officiels.

Une lettre de Livourne du 17, donne à-peu-près les mêmes résultats: suivant cette lettre, le général Rey s'étoit avancé trop imprudemment sur Aversa, sans attendre que le centre de l'armée fût arrivé pour le soutenir. Il fut tout-à-coup attaqué par le corps de Napolitains qu'il avoit pouſſé sur Aversa, & par un corps plus considérable parti de camp de Caserte, qui le prit en flanc & à dos; enſorte que malgré les

Digitized by Google

prodiges de courage de la diviſion de Rey, elle auroit fini par être écraſée ſi le général Championnet n'étoit arrivé à ſon ſecours. Alors il s'engagea un furieux combat, dans lequel il périt un grand nombre d'hommes de part & d'autre, & dont le réſultat fut la retraite des Napolitains. — Cette lettre ne fait aucune mention d'une révolution à Naples, & dit ſeulement que les François ſont entrés dans cette ville, mais ſans dire quel jour. — (Il paroît que le combat dont il s'agit a eu lieu le 5 ou le 6 janvier: & il eſt étonnant qu'on n'en ait publié aucun rapport officiel à Milan le 21 janvier, ni à Paris le 25; tandis qu'on a reçu dernièrement à Paris des dépêches de Championnet à 12 jours de date.)

Londres du 18 janvier.

M. de Montloſier termine l'apperçu dont nous avons parlé hier, en diſant: "Au milieu de toutes ces vacillations du continent, le ſpectacle de l'Angleterre eſt vraiment admirable: j'aurai aſſez d'occaſion de remarquer le courage & la ſageſſe de ce pays; il faut que je parle ici de ſon bonheur. Nelſon manque Bonaparte & ſa flotte, toute l'armée françoiſe débarque à Alexandrie, la flotte a enſuite le tems de s'emboſſer dans une poſition qui paroît inexpugnable. On croiroit que ce ſont là des malheurs pour l'Angleterre; point du tout, cette flotte ſe trouve ne s'être placée ainſi, que pour fournir à l'amiral anglois l'occaſion de la détruire toute entière. Les gazettes ont eu beau répandre que Bonaparte a pris l'Egypte; il ſe trouve que c'eſt l'Egypte qui a pris Bonaparte. Il en eſt de même en tout. L'inſurrection des matelots qui devoit affoiblir, diſoit-on, ſa force maritime, eſt ſuivie de la victoire de Duncan. L'Irlande ſemble ne ſe révolter que pour préſenter des revers à la France, & à l'Angleterre de nouveaux moyens de proſpérité par une réunion. Dans d'autres tems, on a cru qu'elle avoit perdu l'Amérique; l'Amérique lui eſt revenue par le commerce. Enfin elle a beau laiſſer échapper St. Domingue; on aſſure que St. Domingue fait des démarches pour ſe mettre ſous ſa domination. Singulière nation qui trouve le moyen de conquérir par la force de leur intérêt ceux mêmes qu'elle n'a pu conquérir par la force des armes, où les triomphes naiſſent d'eux-mêmes au milieu des revers, le commerce au milieu de la guerre, les richeſſes au milieu des impôts! Nous avons parlé du bonheur de l'Angleterre. En obſervant avec ſoin les détails de ſon régime intérieur, on s'appercevra bientôt que ſi les chances de la fortune ſont pour quelque choſe dans ſes ſuccès, l'équité, la ſageſſe, l'eſprit d'ordre & de conduite y ont la plus grande part. „

Il paroît d'après la correſpondance interceptée de Bonaparte que toutes les forces portées en Egypte, ſe compoſoient 1°. de 17,000 hommes embarqués à Toulon, 2°. 8,000 hommes à Gènes, 3°. 7,000 à Civita-Vecchia; en tout 32,000 hommes. A ce nombre, ſi nous joignons celui de 14 à 15,000 matelots, la force des françois en Egypte aura pu ſe monter de 40 à 45 mille hommes. (*Courier de Londres.*) — D'après cela, les rapports qu'on avoit reçus dans le temps des différens ports de France & d'Italie, avoient beaucoup exagéré les forces de Bonaparte. On avoit dit qu'il s'étoit embarqué, 1°. à Toulon, 19 mille hommes; 2°. à Nice, Antibes & Marſeille, 5 à 6 mille hommes; 3°. à Gènes, 12 mille hommes; 4°. à Baſtia, 4 mille hommes; 5°. à Cività-Vecchia, 9 mille hommes: ce qui fourniroit un total de 49 à 50 mille hommes, dont déduiſant 5 mille hommes reſtés à Malthe, il reſteroit 44 à 45 mille hommes de troupes de terre qui auroient débarqué en Egypte. A quoi ajoutant les 14 ou 15 mille marins, dont il eſt queſtion ici, & 5 ou 600 hommes emmenés de Malthe, & dont Bonaparte a formé une légion dès ſon arrivée en Egypte, on auroit un total de près de 60 mille hommes, au lieu de 40 à 45 mille.)

On arrêta le 12, à Douvres lord Camelfort, parent de lord Grenville, au moment où il ſe diſpoſoit à s'embarquer clandeſtinement pour Calais; il fut amené le lendemain à Londres où il fut interrogé chez le duc de Portland en préſence de pluſieurs membres du conſeil privé. Lord Camelford fut enſuite mis ſous la garde d'un meſſager d'Etat.

Outre l'expédition ſecrète dont on a déjà parlé, & qui doit être commandée par le lord Moira, il eſt queſtion d'une autre expédition, pour laquelle 10 mille hommes doivent ſe raſſembler le mois prochain à Portsmouth, & qui doit être commandée par S. A. R. le prince Edouard. L'expédition du lord Moira ſera de 30 mille hommes; & paroît deſtinée pour les côtes de Hollande ou pour la Belgique.

Deux régimens d'infanterie ont eu ordre de s'embarquer pour Gibraltar, avec une compagnie d'artillerie, pour remplacer les troupes que le général Stuart en a retirées pour l'expédition de Minorque. — Le général Doyle a mis à la voile de Gibraltar avec un nombre conſidérable

de troupes qui vont au ſecours du roi de Naples.

Le général Tarleton eſt à la veille de partir pour le Portugal.

Le 2, le 4 & le 5 décembre dernier, les Eſpagnols ont tenté une attaque par mer & par terre contre l'établiſſement de Honduras; ils ont été repouſſés ſucceſſivement. Ils avoient cependant 30 bâtimens de différentes eſpèces, & l'on aſſure que leurs troupes commandées par le général O'Neal, alloient à 15 mille h. Cette nouvelle eſt venue par un navire marchand. (*Courier de Londres.*)

C'eſt la nouvelle officielle de la priſe de l'isle du Goze, & qu'on avoit confondue avec la priſe de Malthe, qui a donné lieu au faux bruit de la reddition de cette forteresſe. Ce fut le 28 octobre que la garniſon du Goze capitula. (Nous donnerons demain les pièces officielles.)

Les 3 *p. c. conſolidés* ſe ſoutiennent à 53, 53 1/3.

Suite de la ſéance des Pairs du 4 janvier.

Lord Holland s'élève fortement contre la ſuſpenſion de l'acte *d'habeas corpus*; cette meſure alarmante dans tous les temps lui paroit des plus extraordinaires dans les circonſtances préſentes, bien différentes de celles qui l'avoient fait adopter dans l'origine. (Ici Lord Holland lit le préambule de l'acte à l'appui de ſon opinion.) Le noble ſecrétaire prétendroit-il dire à la chambre que malgré nos triomphes maritimes, les préparatifs de l'ennemi s'accroiſſent avec une activité conſidérable? il inſulteroit à la chambre en diſant qu'elle peut ſuſpendre l'acte *d'habeas corpus* ſans aucune raiſon. Il ſait bien qu'il n'y a dans l'enceinte de ces murs aucun homme qui connoiſſe aſſez peu ſes devoirs pour ignorer que c'eſt en vertu de cet acte que chacun de nous peut marcher en ſûreté dans les rues; que ſans cet acte chaque individu pourroit être ſaiſi, empriſonné & livré aux horreurs d'une détention ſans eſpoir d'appel aux loix de ſa patrie. Il paroît donc inutile de dire à vos ſeigneuries que la plus impérieuſe neceſſité ſeule peut engager la chambre à abandonner ce puiſſant boulevard de la liberté. Non-ſeulement cette néceſſité n'exiſte point, mais elle n'a jamais exiſté depuis quatre ans que l'acte *d'habeas corpus* eſt ſuſpendu. Qu'a de commun la guerre avec cette ſuſpenſion? N'eſt-ce pas aſſez des maux qu'elle entraine ſans les aggraver encore par la perte de nos libertés? J'ai une trop haute opinion de notre conſtitution pour croire qu'elle ne ſoit pas capable de ſe protéger, même dans des momens de troubles & de périls où nous ſommes loin d'être plongés; mais la chambre & le public ſont ſi habitués à entendre les miniſtres parler de danger, & à les voir, ſous ce prétexte, enlever aux ſujets leurs droits, que l'uſage en eſt devenu familier & ne rencontre plus d'oppoſition. Ils accuſent tout homme qui contrarie leurs meſures de jacobiniſme ou de propenſion aux principes François. C'eſt un très-mauvais argument pour détruire la liberté de tout un peuple; ils ſemblent croire que le public ait oublié qu'il y a des moyens de punir ceux qui ſe ſont rendus coupables de haute trahiſon. Ils devroient fonder leur ſyſtême ſur une véritable néceſſité, & ne fût-ce que par décorum pour leur réputation, prouver que ce n'eſt point ſans raiſon qu'ils renverſent ce rempart de la liberté. La totalité de cette meſure dépend ou de la ſuggeſtion des miniſtres ou des diſpoſitions du peuple. Les miniſtres me permettront-ils de leur demander quelles ſont les diſpoſitions du peuple d'Angleterre? Quand il a connu le danger de l'état, il s'eſt armé pour le défendre; quand il a ſu l'inſulte faite à ſon ſouverain, il a témoigné tout ſon attachement pour ſa perſonne. Je dirai donc que la ſuggeſtion faite par les miniſtres de la néceſſité de ce bill, eſt une pure calomnie contre le peuple anglois. — Lord Holland apoſtrophe encore le miniſtre par ces paroles. „Le ſyſtême des miniſtres eſt un ſyſtême d'allarmes; ils cherchent à concentrer l'attention du public ſur ſes propres dangers pour la détourner de leur incapacité & de leur corruption. Ce n'eſt point à moi à leur tracer la conduite qu'ils ont à tenir, mais je ne puis m'empêcher de leur dire que je crois que ce plan de déception ne durera pas: le public ne ſe laiſſera pas long-tems amuſer par ces mots rebattus: Jacobin! ami des principes François! Il voudra juger, & jugera librement de la conduite des miniſtres & le fantôme d'allarme s'évanouira.„

Lord Grenville obſerve l'oppoſition conſtante du noble Lord à toutes les meſures du gouvernement adoptées par la pluralité des membres de la chambre dont l'approbation lui paroit préférable à la ſienne. Serions-nous encore à ſavoir, dit-il, ſi la décharge, la *décharge honorable* de perſonnes qui avoient été accuſées de haute trahiſon, eſt une preuve effective d'innocence? Serions-nous encore à ſavoir ſi après avoir été juſtifié, un homme peut ſe rendre coupable de haute trahiſon? Les procès auxquels on a fait alluſion n'ont véritablement abouti qu'à prouver l'exiſtence d'une conſpiration. C'eſt par eux qu'on a connu l'aſſemblée appellée la ſociété correſpondante, dont le but étoit de modeler ce pays ſur le gouvernement françois, ſous l'objet apparent d'une réforme parlementaire. Le noble Lord impute aux miniſtres de S. M. d'accuſer comme jacobins tous ceux dont la politique ne s'accorde pas avec la leur. Je n'ai point encore vu de diſpoſition de cette nature, mais je dirai que je n'ai jamais connu d'oppoſition qui prêtât plus obligeamment au déſir du miniſtere de l'appeller jacobine & amie des principes françois, en ſuppoſant que ce déſir exiſte.„ — Lord Grenville juſtifie enſuite la conduite des miniſtres; & leurs motifs en préſentant le bill; il en prouve la néceſſité en allégant la trahiſon d'O'Conor, d'abord honorablement juſtifié, & qui depuis s'étoit avoué coupable; en allégant la conſpiration de ſon ami O'Coigley, convaincu d'après un papier qui devoit être communiqué au directoire françois, non de la part d'aucune ſociété en Irlande, mais de celle d'une ſociété en Angleterre; en allégant enfin l'exiſtence actuelle d'une conſpiration en Irlande depuis 1791. Le peuple anglois n'auroit pas plus de raiſon de s'offenſer de cette meſure, que de ſe croire appellé aſſaſſin par ce qu'on feroit une loi générale contre les miniſtres.

Lord Holland inſiſte encore ſur la différence des tems; il ne voit pas d'ailleurs que les troubles d'Irlande ſoient une bonne raiſon pour ſuſpendre l'acte d'ha-

bras corpus en Angleterre. Il croit avoir entendu dire au noble secrétaire d'Etat que ce bill étoit destiné à donner aux ministres le pouvoir d'arrêter des personnes sur de simples soupçons sans preuves. (Non! dit Lord Grenville.)

La chambre se divise, la troisième lecture du bill passe à la majorité de 26 contre 1.

Lord Grenville fait la motion que le bill sur le revenu soit lu pour la seconde fois.—Lord Holland s'oppose à cette lecture. Une mesure d'une pareille importance ne doit point être précipitée. L'expérience a montré les inconvéniens de passer trop rapidement sur les bills de finance. Dans la dernière session le bill pour le rachat de la taxe territoriale fut adopté avec tant de hâte, que lorsqu'il s'agit de le mettre en exécution, il se trouva très-imparfait, & qu'à l'ouverture de la session présente, il fallut passer un nouveau bill pour y apporter des corrections. Lord Holland propose d'ajourner la chambre, & de renvoyer la lecture du bill au lundi suivant.—Lord Grenville adopte le principe de ne point précipiter les délibérations sur les bills importans, mais, ajoute-t-il, je ne vois aucune raison de retard dans cette circonstance. La chambre a déjà reconnu le principe de ce bill qui est extrêmement simple. Elle a agi d'après cette base l'année passée en adoptant les taxes de cotisations, fondées précisément sur ce même principe, celui de lever dans l'année une grande portion des subsides par la voie des contributions, préférablement à celle d'un emprunt. Le bill actuel ne change que le mode de taxation. Si les clauses sont sujettes à des objections, le noble lord doit se rappeller qu'elles ne peuvent avoir lieu qu'à la seconde lecture du bill; c'est une raison de plus pour y procéder, afin que s'il étoit rejetté, il restât plus de tems pour introduire un nouveau système.

Le comte de Suffolk. Loin de m'opposer au principe de ce bill, je l'ai toujours regardé comme le seul principe d'imposition sage pendant une guerre dispendieuse; mais quand je considere qu'il pese plus fortement sur vos seigneuries que sur aucun autre ordre du peuple, car je prétends que vos propriétés sont dix fois plus considérables que pour toutes celles de l'autre branche de la législature: je ne puis m'empêcher de désapprouver l'indécente hâte avec laquelle les ministres de S. M. veulent faire passer ce bill dans la chambre. Lord Suffolk remarque ensuite que ce bill n'avoit pas été assez examiné ailleurs; que la chambre des communes en avoit adopté plusieurs clauses n'étant composée que d'un foible nombre de membres, & que par-là elle avoit donné des sujets de plaintes. (Plusieurs Lords crient, à l'ordre.)

Lord Grenville observe au noble lord qu'il est mal informé, & que jamais bill dans toutes ses parties n'a subi un plus ample examen; que s'il n'a assisté qu'un petit nombre de membres à l'adoption de quelques clauses, ils étoient de ceux qui avoient dirigé toute leur attention à ce sujet, & que ceux qui s'étoient abstenus de longs débats avoient été plus utilement occupés à modéler & achever les différentes clauses. Lord Grenville ajoute qu'il s'est permis ces réflexions pour satisfaire le noble comte, quoique par-là il soit dans quelque irrégularité, car il n'appartient point à cette chambre de se mêler de ce qui s'est passé dans une autre, ni d'entrer dans des discussions relatives à la maniere dont elle s'est conduite.

Lord Holland continue de s'opposer à la lecture du bill, & d'après la supposition que s'il manquoit de succès, des centaines de milliers d'individus seroient plongés dans la détresse & de la détresse dans le désespoir, il fait de son opposition un cas de conscience.

Le Lord Chancellier est étonné de ses difficultés & développe le principe du bill.—Lord Holland en tire de nouvelles conséquences favorables à son opinion, & se félicite de la conversation dans laquelle il est engagé avec le savant Lord, parceque lors que le comité aura lieu, on ne pourra point lui objecter, selon l'usage des ministres, qu'en consentant à la seconde lecture du bill, il a donné son assentiment à la totalité du principe. Il prouve cependant à la chambre que connoissant les reglemens particuliers adoptés par l'autre chambre, & d'après lesquels elle agit relativement aux bills de cette nature, il n'élevera pas, sans de sérieuses considérations, des objections qui puissent mettre en danger le sort d'un bill de cette importance.

Lord Auckland se leve pour contredire l'assertion plus d'une fois avancée, que la mesure des taxes de cotisations avoit manqué. On n'en attendoit que sept millions, & elles ont produit sept millions & demi. S'il avoit bien compris le noble lord (Holland), l'intention de ce lord étoit de s'opposer au bill dans le comité, & son désir étoit, que ce qu'il avoit dit, fût interprété de cette maniere. Il désiroit savoir si telle étoit effectivement son intention.

Lord Holland dit qu'il a expressément déclaré, que son projet n'étoit point de s'opposer à aucune clause, mais qu'il examineroit & discuteroit les provisions d'un bill dont les conséquences pouvoient devenir aussi funestes.

Le bill est lu pour la seconde fois, & ajourné ensuite au lundi.

Paris du 25 janvier.

On dit que le Dey d'Alger a déclaré la guerre à la république françoise. Son Envoyé à Paris fut arrêté hier matin, & les scellés mis sur ses papiers. Il restera chez lui, gardé à vue par deux gendarmes.

M. de Balbo, ci-devant ambassadeur du Roi de Sardaigne, est parti de Paris. Il se rend, dit-on, à Barcelone, où il doit s'embarquer pour la Sardaigne.

Le duc del Parque, qui avoit été nommé ambassadeur d'Espagne à Pétersbourg, & qui est maintenant ministre plénipotentiaire près l'Electeur de Saxe, est arrivé à Paris, & doit se rendre à Dresde.

On dit que Pastoret & Duplantier sont au nombre des députés déportés qui se sont soumis, & qui vont se rendre à l'isle d'Oleron.

Le général Kilmaine, commandant en chef l'armée des côtes de l'Océan, est arrivé à Paris.

Francfort du 29 janvier.

La nouvelle de l'arrivée de 6 mille Russes à Scharding & Braunau, annoncée par une de nos feuilles, étoit prématurée. La première colonne n'est arrivée que le 23 à Linz: & si elle continue sa route vers l'Inn-viertel, elle n'arrivera à Scharding que le 2 fevrier.

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Samedi 2 Fevrier 1799. (N°. 33.)

Naples du 3 janvier.

Le prince Pignatelli, qui remplit les fonctions de vice-roi depuis le départ du roi & de la famille royale, déploye beaucoup d'énergie & d'activité pour la défenſe du royaume. Il eſt parvenu à déterminer les *Lazaroni* à s'armer contre les françois; & *déjà on a organiſé en bataillons ceux d'entr'eux qui ſont les plus diſpos. En même tems le prince Pignatelli a éloigné de la capitale une foule* de perſonnes qui paſſoient pour *être les adhérens ou les complices des différentes conſpirations qui ont été découvertes* depuis 3 ou 4 ans: il leur a permis d'aller, s'ils le veulent, joindre l'armée françoiſe, à moins qu'ils ne préféraſſent de ſe retirer vers la Calabre. Les plus puiſſans & les plus dangereux ont été arrêtés & enfermés au fort St. Elme, en attendant qu'on les tranſporte plus loin. Enfin le vice-roi a cru devoir faire ſonder les priſonniers d'Etat, qui ſont, dit-on, au nombre de 10 mille, pour ſavoir s'ils ſeroient diſpoſés à s'armer contre les françois, pour prix de la liberté qui leur ſeroit rendue: & ce projet, qui en d'autres pays pourroit paroître imprudent, n'eſt pas dénué de vues politiques: car il s'en faut bien que tous ces priſonniers d'état ſoient des partiſans de la démocratie, & des ſectateurs de révolutions: la plupart ſont des nobles mécontens, que des hommes puiſſans, des courtiſans dont l'ambition n'étoit pas ſatisfaite, avoient entraînés dans leurs complots contre le miniſtère, mais non contre le Roi: pluſieurs autres ſont des propriétaires aiſés, d'autres des hommes religieux, qui ſont au fond ennemis de la révolution françoiſe, & qui ne voyent dans les françois que des libérateurs. Auſſi l'on aſſure que grand nombre de ces priſonniers d'état ont ſaiſi avec ardeur l'offre qui leur a été faite. D'un autre côté les recrues arrivent en foule de pluſieurs points du royaume; & ſi l'on peut traîner la guerre en longueur, la fin pourroit en être fatale aux françois, ſurtout s'ils s'enfonçoient dans l'intérieur du royaume.

Déjà l'on annonce que l'amiral Nelſon a envoyé une partie de ſon eſcadre avec tous les bâtimens de tranſport qu'il a pu raſſembler, dans la mer de Grèce pour y embarquer des troupes turques & ruſſes, qui doivent faire une attaque contre les François, ſoit dans nos environs, ſoit peut-être ſur les côtes de l'Adriatique. On parle auſſi de l'arrivée de troupes angloiſes parties de Lisbonne & de Gibraltar; enfin on croit que nos troupes débarquées à Livourne vont retourner ici.

Le général Mack eſt arrivé ici aujourd'hui pour ſe concerter avec le prince Pignatelli. — Le marquis de Gallo eſt parti pour Vienne; & l'on attend pour réſultat de ſa miſſion, que l'Empereur ſe déclarera ou l'allié du roi, ou le médiateur entre S. M. & la rép. françoiſe.

L'amiral Nelſon a emmené tout ce qu'il a pu, de notre port & de l'arſenal de la marine, entr'autres 74 chaloupes canonières ou bombardières. Nous avons encore dans notre port les vaiſſeaux portugais; & l'on répand le bruit, ſans doute pour contenir les habitans, que l'amiral portugais a l'ordre de bombarder Naples, ſi les François y entrent.

Rome du 8 janvier.

La proclamation du général Championnet aux patriotes napolitains eſt du 27 décembre; il y eſt dit qu'il ſera formé des *légions de Campaniens*, compoſées de 9 compagnies, chacune de 90 hommes, non compris les officiers & l'Etat-major, dont un tiers ſeront des François, & les deux autres tiers des Napolitains. Le général Championnet choiſira le chef de l'Etat-major ſur une liſte qui lui ſera préſentée. Les officiers napolitains qui deſireront ſervir dans ces corps de volontaires, conſerveront le rang & grade qu'ils avoient dans l'armée napolitaine. En attendant

qu'on ait fait des uniformes, les Campaniens porteront ſimplement la cocarde françoiſe.

Le prince Barberini & pluſieurs autres Romains de marque ſont en état d'arreſtation.

On eſpère que Civita-vechia ne tardera pas à ſe ſoumettre; & que la ville de Rome pourra s'approviſionner à l'aide des grands magaſins de vivres qui s'y trouvent.

Le Tribunat (ou conſeil des jeunes) a ouvert ſes ſéances le 5 de ce mois.

Londres du 18 janvier.

Voici les pièces officielles que la gazette de la cour a publiées au ſujet de la priſe du Goze, iſle près de Malthe.

„A bord du Vanguard, en mer, 1er novembre 1798. Milord, j'ai l'honneur de vous transmettre une lettre du capitaine Ball, du 30 octobre, avec la capitulation du château de Goza, & l'état de ce qu'on y a trouvé. Les priſonniers ſont maintenant à bord du Vanguard & du Minotaure, juſqu'au moment où je pourrai diſpoſer d'un bâtiment pour les envoyer en France. Le capitaine Ball fait, avec 3 vaiſſeaux de ligne, une frégate & un brûlot, le blocus de Malthe, où il y a 2 vaiſſeaux de ligne & 3 frégates prêts à mettre en mer. D'après l'expérience que j'ai du zèle, de l'activité & des talens du capitaine Ball, je ne doute pas que je n'aie bientôt à vous rendre compte de la priſe de la valette. *Horatio Nelſon.*„

„Alexander, devant Malthe, le 30 octobre 1798. Monſieur, j'ai l'honneur de vous informer que le commandant des troupes françoiſes dans le château de Goza, a capitulé le 28 de ce mois. J'ai ordonné au capitaine Creswell, d'en prendre poſſeſſion au nom de S. M. B. & d'y arborer le pavillon anglois. Le lendemain la place fut livrée en forme aux députés de l'iſle, on y arbora les couleurs de S. M. le roi des Deux-Siciles, qui fut reconnu comme légitime ſouverain. J'ai embarqué hier tous les François qui étoient dans l'iſle de Goza, montant à 270. Je joins ici les articles de la capitulation & l'état des armes & des munitions qu'on a trouvées dans le château; j'en ai envoyé une partie aux Malthois qui ſont armés contre les François. Il y avoit dans le château 3200 ſacs de bled, ce qui ſera d'un grand ſecours pour les habitans. *Alex. John Ball.*„

La gazette de la cour a publié auſſi les détails de la priſe de Mahon. (Nous les donnerons demain.)

Le vaiſſeau le *Northumberland* de 74 canons, a ſauté en l'air dans la rade de Portsmouth, un des jours derniers. — La *Meduſe*, a échoué ſur les côtes d'Eſpagne. — Les lettres de Liſbonne confirment que la frégate l'*Embuſcade* a été priſe à l'abordage par une corvette françoiſe, après un combat de trois heures: le grand mat de la corvette s'étant abattu ſur le pont de notre frégate, ſervit de pont aux François.

L'amiral Gardner eſt arrivé à Torbay, avec la flotte du canal. — L'amiral Thompſon, chargé du commandement de la ſtation de Breſt, a reçu ordre de l'amirauté de mettre ſur le champ à la voile.

La frégate le *Pluton* a pris un gros navire eſpagnol, dont la cargaiſon eſt eſtimée 40,000 liv. ſterl. — La diviſion aux ordres du contre-amiral Harvey s'eſt emparée du *Bonaparte* de 8 canons & 72 hommes, de l'*Amazone* de 10 canons & 80 hommes, du *Sauveur* de 4 canons & 21 hommes, de la *Fortune* de 2 canons & 21 hommes, de l'*Invariable* de 4 canons & 21 hommes, du *Dix-Août* de 12 canons & 50 hommes, de l'*Intrépide* de 14 canons & 74 hommes, & du *Scévola* de 10 canons & 73 hommes.

M. Grenville eſt reparti pour tenter de nouveau le paſſage ſur le continent.

Séance des Pairs du 8 janvier.

Le comte de Suffolk informe la chambre que dans la ſéance précédente il avoit rapporté un fait relatif au frere du colonel Deſpard, ſur lequel il avoit été mal informé. J'ai reçu depuis, dit-il, une lettre qui m'apprend que c'eſt le colonel lui-même qui fut arrêté & gardé en priſon pendant ſix ſemaines avant la ſuſpenſion de l'*habeas corpus*, qu'il fut relâché au bout de ce tems, & arrêté de nouveau après cette ſuſpenſion. Le comte de Suffolk lit la lettre qu'il vient de citer; elle juſtifie au ſurplus ſes autres aſſertions; & il rapporte une converſation de M. Courtenay qui ſert auſſi à les confirmer, ſurtout dans les reproches faits à M. Wickham & à M. le duc de Portland.

Le duc de Portland ſe juſtifie, & dit que s'il eût prévu une nouvelle diſcuſſion ſur cette affaire, il auroit apporté ſur le bureau des pièces qui auroient refuté tout ce qu'on avançoit à ce ſujet.

Lord Holland dit que la ſuſpenſion de l'acte *d'habeas corpus* ne donne point aux miniſtres le droit d'empriſonner ſur de ſimples ſoupçons, & que l'on ne doit point détenir ceux à qui l'on ne veut pas faire le procès.

Le Lord Chancellier. Les nobles lords, en revenant à des converſations de cette nature, ſemblent avoir en vue de répéter ce qui ne pourroit pas être avancé ailleurs avec impunité. Le noble lord qui vient de commencer ce diſcours & de lire les lettres anonymes, devroit ſavoir, que les aſſertions faites ſur le traitement du col. Deſpard ont déjà été refutées avec ſuccès. L'état de la priſon de Clerkenwell à laquelle juſqu'aux cochers de fiacres, donnent à préſent le ſurnom de la Baſtille, a fait le ſujet d'importantes diſcuſſions. Les perſonnes à qui Sa Majeſté a daigné accorder des emplois de confiance, déſirent que le plus grand jour ſoit porté dans la connoiſſance de cette adminiſtration. Les viſites faites récemment dans la priſon, n'ont tendu qu'à troubler & à agiter les priſonniers, à rendre néceſſaires des meſures de ſévérité, & certainement il eſt entré peu d'humanité dans tout ce qu'on a pu dire & faire en leur faveur.

On fait la motion de lire pour la troiſieme fois le bill ſur le revenu. — Le comte de Suffolk renouvelle ſes objections contre ce bill. Les terres ſont déjà ſurchargées par la taxe des pauvres, la taxe territoriale & les dixmes; ce bill deſtiné à prélever le 10e du revenu en abſorbera ſouvent le 5e. Le comte de Suffolk plaint ſurtout ceux qui ſont obligés d'employer une partie de leur revenu en réparations, & cite à cet égard ſon propre exemple.—Le comte de Liverpool obſerve au noble lord, que les taxes ſeront déduites du revenu avant

l'impoſition du dixieme.—Lord Holland voit dans ce bill outre les inconvéniens qui lui ſont propres, ceux de l'objet des depenſes qui le font propoſer. Les avocats de ce bill, continue-t-il, font enviſager ſes avantages ſous trois points de vue; ils prétendent que cette meſure fera connoître au peuple ſa véritable ſituation; qu'elle fournit un moyen de lever les ſubſides préférable à un emprunt accompagné de taxes permanentes; qu'enfin elle eſt calculée pour détromper l'ennemi ſur l'état de nos finances. Je réponds à la premiere aſſertion que jamais les miniſtres, pendant le cours de leur adminiſtration, n'ont ſuivi de plan qui ait mieux trompé le peuple. Beaucoup de gens ne s'apperçoivent pas qu'on levera encore une grande ſomme en vertu des taxes de cotiſation qu'on prétend être rappellées par ce bill. Paſſons au ſecond point. On avance que le principe du bill a été reconnu par le parlement; ſingulier raiſonnement! Parceque le parlement a jugé convenable de lever l'année paſſée les ſubſides d'une certaine maniere, faut-il qu'il ſuive toujours la même méthode dans toutes les circonſtances? D'ailleurs il exiſte une difference réelle & très grande entre le principe adopté par les taxes de cotiſations & l'operation d'un impôt général ſur le revenu. En conſidérant la maniere dont cet impôt agira, je ne crois pas qu'il produiſe la ſomme néceſſaire. Il paroit que le public a déjà payé l'année derniere 32 millions; on évalue la totalité du revenu à 102 millions, & ſelon moi, cela eſt exagéré. Sera-t-il donc poſſible de remplir l'objet du bill ſans toucher plus ou moins au capital des individus? J'en appelle ſur ce ſujet à un ouvrage d'un grand poids, mais dont l'autorité paroîtra peut-être affoiblie, parce que ſon auteur (Le lord Auckland) a changé d'opinion. Cet ouvrage montre avec force les inconvéniens attachés à une grande taxe. Lord Holland cite alors une lettre de M. Eden, (lord Auckland) à lord Carliſle, & en lit un paſſage qui établit que les taxes conſidérables en touchant aux capitaux, menacent d'attaquer le produit des taxes ſur les conſommations. Lord Holland motive enſuite ſes raiſons pour préférer un emprunt, & paſſe au troiſieme point de la queſtion. Les étrangers, dit-il, qui penſoient peut-être que les reſſources que nous tirions du ſyſtême de la dette fondée, étoient inépuiſables, les croiront à leur terme, quand ils nous verront recourir à une taxe générale, & imagineront qu'elle n'eſt qu'un ſurcroit de charge additionnelle. Je vois encore dans cette meſure une tendance à ſubſtituer de nouveaux propriétaires aux propriétaires actuels, & la ſuite pourroit en être de réduire à un état de dépendance funeſte, ceux qui ſont revêtus d'une autorité législative héréditaire. Lord Holland ne trouve pas les differentes clauſes du bill moins fâcheuſes que ſon principe. Il redoute les effets du ſerment trop multiplié; il croit que la paix des familles pourra en être troublée, comme lorſqu'une femme ſera appellée en témoignage contre ſon mari. Il trouve la bonne foi envers les capitaliſtes leſée. Ne ſeroit-ce pas, ajoute-t-il, un miſérable ſubterfuge de dire que les fonds publics ne ſont pas taxés, quand les actionnaires ſont obligés de payer un 10e du dividende? Cet argument reſſembleroit à celui des François dans un cas dont je me ſouviens. L'Eſpagne en faiſant la paix avec la France en 1795, reclama les priſonniers portugais comme ſes alliés, & les obtint. On les embarqua à Barcelone pour Liſbonne. Ils furent enſuite repris par les François & gardés ſous prétexte qu'ils n'avoient été rendus que comme alliés de l'Eſpagne, & qu'alors on les retenoit comme Portugais.

Lord Auckland. Le noble lord a inſinué que je rejette maintenant une opinion que j'ai imprimée jadis dans un livre qu'il a cité; je lui obſerverai qu'il y a plus de 20 ans que ce livre fut publié, & que 20 années ſuffiſent pour changer l'opinion d'un homme. Sans vouloir faire aucun tort au noble lord, j'eſpère qu'il pourra lui-même changer dans la ſuite quelques-unes de ſes opinions actuelles..... Lord Auckland remarque enſuite que ſi ſon livre avoit été lu en entier, on ne lui auroit point fait le reproche d'inconſéquence. On a pu, dit-il, ne pas prévoir anciennement la néceſſité future d'adopter des moyens nouveaux, dont il étoit reſervé à un vaſte génie de ſurmonter les difficultés, non-ſeulement en ſoutenant ſa patrie dans tous ſes périls, mais en devenant peut-être l'inſtrument de la reſtauration de l'Europe que j'eſpère qu'il accomplira: je crois que la meſure actuelle entre dans ſon plan pour ce grand ouvrage, & s'il ne l'a pas propoſée plutôt, ſans doute c'étoit parce qu'on ne comprenoit pas bien la révolution françoiſe, d'abord tant préconiſée; parceque la nature & les principes du jacobiniſme étoient méconnus. Enfin, les yeux du peuple ſe ſont ouverts; il a témoigné ſon zèle pour repouſſer le danger; le ſort de nos négociations avec la France eſt encore venu animer ſon enthouſiaſme; il a éclaté dans ſes efforts qui ont été au-delà des eſpérances. Le produit du revenu de l'année dernière a ſurpaſſé celui de toutes les années précédentes; il n'a pas été au-deſſous de 21 millions. Les taxes de cotiſations dont le principe étoit celui du bill actuel, n'ont donc pas diminué la proſpérité du pays. — Lord Auckland compare la pénurie de la France, & la haine qu'elle excite chez ſes voiſins, qui la regardent comme un fléau céleſte, avec les reſſources de l'Angleterre & l'eſtime dont elle jouit par-tout où ſon nom eſt connu. Il revient enſuite au bill. Il n'eſt calculé que ſur le produit de 100 millions, éſtimation trop foible, & lord Auckland offre de prouver que le revenu annuel s'élève à 200 millions. Cette meſure en la comparant au ſyſtême de la dette fondée procurera un avantage de 12 millions en 40 années; elle a encore le mérite de faciliter l'opération du fonds d'amortiſſement, & l'on peut en attendre un jour l'abolition des taxes. Si elle preſſe davantage la claſſe mitoyenne, cela eſt néceſſaire pour maintenir la diſtinction des rangs; elle a en ſa faveur l'aſſentiment public, & ſoutiendra l'Etat dans une guerre qu'il croit moins dangereuſe pour l'Angleterre que pour ſes ennemis. Lord Auckland s'arrête ſur les avantages locaux de l'Angleterre & ſur la néceſſité de réſiſter aux François tant que durera leur ſyſtême de meurtre & de pillage, & de ne faire la paix qu'après le rétabliſſement de l'Europe. Il ajoute: Tout ce que j'ai dit contre la France ne ſe rapporte qu'à l'eſpèce d'hommes qui la gouvernent depuis 8 ans; je ſuis loin de rien dire contre la malheureuſe nobleſſe, & contre tant d'autres qui ont été obligés d'abandonner ce pays déſolé, & je ne parle que de ceux qui ont été la cauſe de leur émigration.

Lord Darnley appuie le diſcours de lord Auckland.

(*La ſuite demain.*)

Paris du 25 janvier.

Lorſque le député au conſeil des 500, Salicetti, eſt parti pour l'Italie, pluſieurs journaux ont

affecté d'annoncer qu'il étoit chargé par le gouvernement d'une miſſion importante. Quand le fait de la miſſion a été démenti, les mêmes journaux ont publié que les rapports de Salicetti influeroient beaucoup ſur les déterminations du directoire. Quel peut être le but de ces journaliſtes? Quel qu'il ſoit, ils ne rendent juſtice ni à Salicetti, ni au gouvernement. Salicetti, voyageant pour ſes affaires perſonnelles, ne s'occupe pas des affaires politiques, & le gouvernement n'a pas attendu le paſſage accidentel de Salicetti pour être parfaitement inſtruit de l'état de l'Italie. (*Rédacteur.*)

L'un des coryphées du parti anarchiſte du département du Puy-de-Dôme, diſoit dernièrement à l'un des régulateurs des élections de l'an 5: "Nous ſommes bien fous de nous faire la guer„re; réuniſſons-nous pour culbuter le directoire, „qui nous opprime les uns & les autres.„ — On ignore ce que répondit le royaliſte; mais ce qu'on ſait bien, c'eſt qu'il répéta lui-même ce propos à qui voulut l'entendre. (*Rédacteur.*)

Le conſeil de guerre de la 17e diviſion militaire vient d'acquitter un jeune anglois nommé Wilſon, arrêté, il y a quelques mois, dans le département de la Meurthe, & prévenu d'eſpionage. Il a été renvoyé au dépôt des priſonniers de ſa nation, pour être échangé le plus promptement poſſible.

Le célèbre phyſicien Sauſſure, auteur de deſcriptions très-intéreſſantes des Alpes, qu'il a viſitées ſi ſouvent, vient de mourir à Genève.

Strasbourg du 28 janvier.

Le cit. Rudler, commiſſaire du gouvernement dans les 4 départemens proviſoires de la rive gauche du Rhin, eſt arrivé ici de Paris, & a continué ſa route ſur Mayence.

Ratisbonne du 26 janvier.

Le nonce apoſtolique à Munic a adreſſé le 31 du mois dernier une circulaire au clergé de la Bavière & du haut Palatinat, pour lui annoncer: que S. S. ayant autoriſé S. A. S. Elect. Bavaro-Palatine, à lever une ſomme de 15 millions ſur les biens du clergé dans ſes états, S. A. S. Elect. a reduit cette ſomme au tiers, & qu'Elle l'a prié de contribuer, de ſa part, à ce que l'exécution de cette meſure ne trouve aucun obſtacle; qu'en conſéquence il en inſtruit le clergé & lui ordonne la ſoumiſſion, ſous peine d'être traité ſuivant toute la rigueur du droit canonique.

Francfort du 30 janvier.

L'archiduc Palatin de Hongrie eſt parti le 21 de Vienne pour Pétersbourg; S. A. R. voyage ſous le nom de comte de Burgau.

On apprend de Berlin que le prince de Hohenlohe-Ingelfingen, gouverneur de Breslau, eſt arrivé dans cette ville.

Les François ont pris poſſeſſion de la fortereſſe d'Ehrenbreitſtein le 27 & le 28 janvier. On dit qu'ils vont mettre en réquiſition dans les païs voiſins, une grande quantité de vivres, de fourages & de bois, pour l'approviſionnement de cette fortereſſe.

On a publié dans la gazette de Pétersbourg du 8 janvier la déclaration de l'Empereur de Ruſſie du 16 octobre, par laquelle S. M. I. accepta le titre de protecteur de l'ordre de St. Jean de Jeruſalem. Cette pièce, que nous avons fait connoître dans le temps, eſt antérieure à l'inſtallation de Paul I en qualité de Grand-maître de Malthe.

Raſtadt le 30 janvier.

On attend pour demain ou après-demain un courier de Ratisbonne, qui, à ce qu'on aſſure, apportera des dépêches propres à donner aux négociations une nouvelle activité, & peut-être même une direction nouvelle.

Il vient d'arriver deux couriers extraordinaires aux miniſtres françois.

Mannheim du 1er février.

La gelée ſurvenue avant-hier au ſoir a retardé la débacle du Rhin, qui déjà s'étoit enflé au point d'inonder ſes bords, en ſorte que depuis 3 jours on ne peut plus le traverſer. C'eſt ce qui nous prive de notre correſpondance de Paris du 26 au 28. D'ailleurs le courier de Paris a été tellement retardé par les mauvais tems, que celui du 26 n'étoit pas arrivé à Strasbourg le 30 janvier à midi.

Le dégel ayant recommencé depuis ce matin, le Rhin a déjà fait quelques mouvemens pour rompre ſes glaces; & tout annonce que la débacle ſe fera dans les 24 heures.

L'expédition de cette feuille ſe fait depuis le 1er octobre par le Bureau de poſte de Mannheim. Chaque N°. paroit ici la veille de la date qu'il porte; & arrive à Heydelberg & à Francfort, le jour de la date vers les 7 à huit heures du matin.

Les abonnés qui auroient quelques réclamations à faire, ſont priés de les adreſſer ſans retard au Rédacteur du Journal politique de l'Europe à Mannheim.

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Dimanhe 3 Fevrier 1799. (N°. 34.)

Philadelphie du 12 décembre.

Le préſident des Etats-Unis d'Amérique a ouvert le congrès le 8 décembre, par un diſcours très-long & plein d'habileté. Il recommande au congrès de s'occuper des moyens de prévenir les ravages de la fièvre jaune; il offre des actions de graces à Dieu pour avoir mis fin à cette maladie terrible, & pour avoir réveillé le courage du peuple contre les menaces & les aggreſſions d'une nation ennemie; il récapitule pluſieurs exemples des unes & des autres dans la conduite des françois, laquelle demande le développement entier de l'énergie & des reſſources de l'Amérique; il obſerve que quoiqu'on ne doive point s'effrayer de la guerre, il ne faut point ſuppoſer qu'on veuille abandonner le déſir ſincère de la paix. Il remarque les nombreux avantages qui ont réſulté du léger armement naval ordonné pendant les dernières ſeſſions, & recommande fortement ſon augmentation. En conſéquence des inquiétudes que les Indiens ont conçues de l'examen des limites par les commiſſaires américains & eſpagnols, poſtés ſur leur territoire, il propoſe de diſcontinuer cette meſure. Le préſident trouve qu'il ſeroit convenable d'adapter la collecte du revenu commercial aux déſirs des négocians qui le créent, & dont il loue le patriotiſme.

Le congrès a unanimement réſolu qu'aucun étranger de naiſſance ne pourroit remplir les places de préſident, de vice-préſident, ni de membre d'aucune des chambres qui le compoſent. Il a auſſi arrêté une réſolution tendante à recommander l'adoption d'une loi ſemblable aux différens Etats.

Florence du 18 janvier.

S. M. le Roi de Sardaigne eſt arrivé ici avec la reine & toute la famille royale. L'eſcorte françoiſe qui accompagnoit L. M. depuis leur départ de Turin, les avoit quittées ſur la frontière de Toſcane. Arrivées à la porte de Florence, Elles furent complimentées au nom du Grand-Duc, & invitées à prendre leur logement au château de plaiſance de S. A. R. dit *Poggio imperiale*, à demi-lieue hors de la ville, au-delà de la porte de Rome. Le Roi accepta l'invitation, & traverſa la ville au milieu d'une foule immenſe qui s'étoit portée ſur ſon paſſage. Il ordonna aux voitures d'aller lentement; & pendant la route, il ne ceſſa de témoigner au peuple combien il étoit ſenſible à l'intérêt qu'on lui témoignoit: il diſoit quelquefois à la foule: *C'eſt moi qui ſuis le Roi, & voilà la Reine.* Le reſte de la famille royale n'arriva que pluſieurs heures après. On ignore ſi L. M. feront un long ſéjour ici: mais on le ſuppoſe, attendu que le paſſage de Livourne en Sardaigne eſt dangereux dans cette ſaiſon. On croit que le Grand-Duc ira faire viſite incognito à L. M. & qu'Elles feront ſecrettement une viſite au Pape.

Le premier convoi d'argent deſtinés pour l'armée françoiſe, partit d'ici mardi dernier.

La république de Lucques eſt démocratiſée: l'abolition de la nobleſſe y a été proclamée. Il paroît qu'elle eſt deſtiné à être réunie à la Ciſalpine.

Londres du 22 janvier.

Nous avons déjà dit que le 22 de ce mois avoit été fixé pour propoſer le projet d'union aux deux parlemens d'Angleterre & d'Irlande. L'approche de ce jour a enflammé l'eſprit d'oppoſition dans ce dernier royaume. Les déſordres y font des progrès fâcheux, comme on le verra par les lettres ſuivantes de Dublin, publiées aujourd'hui dans nos gazettes.

„*Du* 15. Nous avons reçu aujourd'hui les nouvelles les plus alarmantes du comté de Clare. Samedi dernier, toute la maſſe des habitans de la côte occidentale de ce comté, ſe leva en inſurrection, & ſe mit en marche pour attaquer Ennis, le chef-lieu du comté. La garniſon de cette ville qui n'eſt compoſée que d'un petit corps de la milice de Longford, ne pourra pas réſiſter à 5,000 hommes. Le château de Clare, quoique tombant en ruine, pourra tenir plus long-tems, mais les rébelles peuvent l'éviter & arriver à Limerick. Ces inſurgens ſont tous Catholiques Romains, & excités par des prêtres qui dirigent tous leurs mouvemens. D'autres aſſurent que les rébelles du comté de Clare, dont le nombre eſt effrayant, ſe ſont emparés d'Ennis, & de Clare, & qu'ils

ſe portent ſur Gallowry. Les déſordres reparoiſſent dans pluſieurs comtés, où l'on n'oſe point habiter les campagnes, expoſées aux brigandages de toute eſpèce. Les comtés de Louth & de Weſt-Meath ſe ſont déclarés contre l'union. La ville de Dublin preſqu'entiere continue à témoigner ſon averſion pour ce projet. Des magiſtrats chargés de faire la viſite des priſons de cette ville, ont trouvé dans les chambres de Roger O'Oconor, de Cummins, de Gerachty &c., différentes armes, deux épées, une pique d'une longueur extraordinaire, des piſtolets chargés, des munitions en abondance, des poignards faits à la maniere françoiſe, &c. Dans une autre priſon, on a trouvé des manuſcrits de la main d'O-Conor, d'Ivers & autres; celui de ce dernier, récemment compoſé, eſt un nouveau plan d'inſtructions pour les différentes ſociétés d'Irlandois-Unis.„

Du 17. Nous apprenons que dans les comtés de Down, d'Armagh, de Clare, de Galway & quelques autres de ceux qui ont été principalement infeſtés par l'eſprit de révolte, on continue à couper des arbres & à fabriquer des piques, dans l'eſpoir que l'agitation occaſionnée par le projet d'union, pourra faire revivre les prétextes d'une rébellion étouffée. La fermentation continue ici au ſujet de l'union. Sir John Parnell, chancelier de l'Echiquier, a donné ſa démiſſion: cet exemple a été ſuivi de pluſieurs autres membres du gouvernement parmi leſquels on nomme: Le très-honorable John Toler, procureur-général de Sa Majeſté: Le très-honorable James Fitzgerald, premier ſergent: Lord Shannon a perdu ſa place à la tréſorerie. Lord Carhampton doit être remplacé dans le département de l'artillerie par le capitaine Packenham. Thomas Burgh, tréſorier de l'artillerie & ſecrétaire de la tréſorerie; les hon. Thomas Knox, John Wolfe & John Forſter, du bureau des revenus; John C. Beresford, intendant des magaſins & eſſayeur des vins de la douane, ont également perdu leurs places. M. Foſter, l'orateur, a annoncé en termes poſitifs aux électeurs du comté de Louth, qu'il étoit réſolu de s'oppoſer à l'union.„

Une lettre de Dublin du 18, ajoute: "L'inſurrection du comté de Clare devient de plus au plus allarmante: il en eſt arrivé aujourd'hui trois exprès. Le gouvernement fait des préparatifs formidables pour réprimer les tumultes populaires. — Aujourd'hui dans une aſſemblée de la cité de Dublin, il a été arrêté une nouvelle adreſſe à S. M. contre le projet d'union. — Roger O'Connor a démenti publiquement ce qu'on avoit dit à ſon ſujet; & le major Sirr a appuyé ſon aſſertion de ſon témoignage.

Des lettres de Dublin du 19, diſent que le parti rebelle du comté de Clare formoit un corps de 12 mille hommes; qu'ils avoient fait une attaque vigoureuſe contre la ville & le château de Clare; qu'ils avoient établi une chaîne de poſtes entre Ennis & la métropole, en ſorte que l'on craignoit que les communications ne fuſſent interceptées. — La retraite de Sir John Parnell, chancelier de l'échiquier, avoit eu lieu en conſéquence du deſſein qu'il avoit annoncé de s'oppoſer au projet d'union. On voit par une lettre que lui écrivit le lord Cornwallis le 15 janvier, que S. S., " obligée par ſon devoir de ſoumettre au parlement une propoſition dans laquelle les intérêts futurs & la ſûreté de l'Empire Britannique étoient renfermés, ne pouvoit eſpérer de le faire avec ſuccès, à moins qu'elle ne fût ſecondée par la perſonne qui occupoit le poſte de chancelier de l'échiquier.„

Il a été ouvert à Dublin une ſouſcription pour ériger une colonne de marbre où ſeront inſcrits les noms de tous ceux qui ſe ſeront diſtingués par leur oppoſition au projet d'union.

On continue d'aſſurer que ce ſoir le roi enverra au Parlement un meſſage relatif à l'union de l'Irlande à la grande Bretagne; & qu'à la même heure, un ſemblable meſſage ſera adreſſé aux deux chambres du Parlement d'Irlande.

Les lettres de la Jamaique arrivées hier, confirment la nouvelle d'une attaque faite ſans ſuccès par les Eſpagnols contre l'établiſſement de Honduras.

La gazette de la cour publie aujourd'hui une lettre du lord Balcaras, datée de la Jamaique le 7 novembre: elle porte que „d'après les rapports qui lui ſont parvenus de la baie de Honduras, cet établiſſement fut attaqué par une flotille conſiſtant en 31 vaiſſeaux, ayant à bord 2 mille hommes de troupes de terre, & 500 marins. Arthur O'Neil, gouverneur-général d'Yucatan, & feldmaréchal au ſervice d'Eſpagne, commandoit en perſonne. Cet armement fut repouſſé, & l'expédition entierement manquée.„ Cette dépêche eſt ſuivie d'une lettre du lieutenant-colonel Barrow, datée de Honduras le 23 ſeptembre; & d'une autre du capitaine Moſs, commandant le vaiſſeau le Merlin, datée du 27 ſeptembre, qui contiennent les détails de l'attaque.

On aſſure que l'Eſpagne a formellement refuſé au directoire françois le paſſage d'une armée de 80 mille hommes & de 6 mille de cavalerie, deſtinée contre le Portugal; & l'on s'attend que ce refus amenera un changement total dans les meſures du gouvernement Eſpagnol.

M. Jackſon, chargé d'affaires de S. M. à Turin, en l'abſence de M. Trevor, eſt arrivé à Londres. Le général Joubert n'a fait aucune difficulté de lui donner des paſſeports ainſi qu'aux miniſtres de Ruſſie & de Portugal.

Le capitaine Murray, commandant du *Colossus*, a été jugé le 19 à Portsmouth pour la perte de ce vaisseau, & a été honorablement acquitté.

On écrit de Portsmouth le 20, qu'on avoit signalé dans la matinée près l'isle de Wight, le vaisseau l'*Endymion*, venant d'Oporto avec 76 batimens sous son convoi.

Le mariage de la princesse Marie-Thérèse Charlotte de France avec le Duc d'Angoulême aura lieu au mois de mars dans la ville de Mittau : L. A. R. recevront la bénédiction nuptiale du cardinal de Montmorency.

Voici le rapport officiel sur la prise de Minorque.

" Le général Stuart écrit de Cintadella le 18 novembre, que le vent étant favorable, il fut résolu de tenter la descente le 7 dans la baie d'Abbaya; que pour la favoriser, il feignit d'en faire une avec les vaisseaux de guerre à Fornelles. Une petite batterie qui étoit à l'entrée de la baie, ayant été évacuée, la première division, de 800 hommes, fut débarquée. Dans ce moment une grande explosion qui eut lieu au vent, fit juger que les Espagnols avoient aussi évacué les retranchemens de Fornelles. Presque dans le même moment 2,000 hommes de l'ennemi s'approchoient de divers points, & menaçoient d'envelopper le peu d'anglois qui étoient débarqués. mais ils furent repoussés sur la gauche & tenus en échec sur la droite par le canon de l'*Argo*, jusqu'à ce que le débarquement des autres divisions ayant été effectué, on fut en état de s'établir dans une bonne position d'où on auroit attaqué l'ennemi avec beaucoup d'avantage, s'il ne se fût retiré à l'entrée de la nuit. Dans un pays plein de défilés extrêmement difficiles, on résolut de s'emparer du plus essentiel, & qui coupoit la communication entre les forces de l'ennemi; en conséquence le colonel Graham marcha à Mercadal avec 600 hommes, & s'en empara pendant que le principal corps de l'ennemi se rendoit à Cindadella. L'armée étant arrivée le 9 à Mercadal, & ayant appris que Mahon étoit presque évacué, on y envoya le colonel Paget avec 300 hommes pour en prendre possession. A son arrivée, il somma le fort Charles de se rendre : il le prit, & fit prisonniers le lieutenant gouverneur de l'isle, un colonel d'artillerie & 600 hommes; il ouvrit l'accès du port, où entrèrent les frégates le *Cormorant* & l'*Aurora*.

" S'étant assuré que l'ennemi se retranchoit en front de Cindadella, on résolut de l'y forcer dans la nuit du 13; ce jour-là l'armée s'avança jusqu'à Jupet; l'ennemi voyant qu'elle s'approchoit sur deux colonnes, abandonna ses retranchemens à demi construits, & se retira dans la place de Cindadella. Le 14 elle fut investie, & le gouverneur fut sommé de se rendre. On s'occupa sur le champ des préliminaires; mais le gouverneur suspendit les pourparlers, dans le doute si les forces des assiégeans étoient supérieures à celles de la garnison. Cependant une batterie ayant été érigée pendant la nuit à 800 toises de la place, & les Anglois ayant fait une manœuvre qui faisoit paroître leur nombre beaucoup plus considérable, les négociations se renouèrent & la capitulation fut signée le 15. Les principaux articles sont que la garnison sortira avec tous les honneurs de la guerre; qu'elle ne sera pas prisonnière de guerre, qu'elle sera transportée au port d'Espagne le plus voisin; & qu'elle emportera tout ce qui lui appartient. Les autres articles concernent les droits des habitans. Cette conquête importante pour l'Angleterre ne lui a pas coûté un seul homme. "

Les 3 p. c. consolidés flottent depuis quelques jours entre 52 3/4 & 53.

Suite de la Séance des Pairs du 8 janvier.

Lord Holland. Au lieu d'employer des argumens solides pour combattre mon opposition, on me répond qu'elle est isolée; qu'elle a l'improbation de la chambre, qu'on se soucie peu de me convaincre ou de se concilier mon approbation. C'est une étrange manière de traiter un membre de la chambre à qui la constitution donne le droit d'y énoncer ses sentimens selon la conscience & son jugement; si je tenois des discours si peu conformes aux principes du parlement, ne m'accuseroit-on pas de parler outrageusement de la chambre? Le noble lord (Auckland) veut bien espérer que l'âge & l'expérience me feront changer d'opinion, ainsi qu'à lui; je ne puis dire que je me sente disposé à l'imiter sur ce point, mais sans doute si jamais je change d'opinion politique, ce sera d'après la conviction de ma raison & non par aucun motif d'intérêt particulier. Le noble lord a détourné le sujet du discours sur la révolution françoise; il a relevé des expressions employées ailleurs, où l'on avoit appellé la révolution françoise un glorieux édifice de sagesse & d'intégrité. Pourquoi me chargerois-je ici de défendre celui qui sait si bien se défendre lui-même? — Mais je dirai que si une mesure bien intentionnée produisoit des conséquences fâcheuses, il ne seroit pas juste d'en accuser l'auteur. Imputeroit-on à la courageuse opposition de Hampden, la fatale catastrophe qui en fut la suite? Si l'amirauté s'embarquoit dans quelque grande entreprise suivie de revers, faudroit-il les imputer au noble lord qui la préside avec tant de sagesse? Je n'hésite point à avouer que si j'avois été François, je me serois glorifié d'avoir participé à ce grand événement, sans me croire responsable de ses suites. Vos seigneuries soutiendroient-elles que les ministres qu'elles ont toujours appuyés, doivent répondre des conséquences funestes de la guerre, où ils ont plongé la nation? Auroient-ils persisté eux-mêmes à l'entreprendre, si on leur eût dit que les François inonderoient l'Italie; qu'ils exerceroient une influence despotique sur l'Euro-

pe; qu'ils envahiroient la Hollande & toutes ses ressources; sur-tout, si on leur eût dit que l'Angleterre seroit obligée de négocier avec ces mêmes hommes couverts du sang de leur souverain, & que nous témoignerions aujourd'hui de l'inquiétude pour le seul membre du directoire qui ait trempé dans ce fait atroce?

Lord Grenville, après s'en être rapporté à la refutation de son noble ami (lord Auckland), remarque que le noble lord (Holland), qui vient de se permettre de faire des leçons de convenances à la chambre, ne devroit pas être le premier à les blesser. L'allusion qui venoit d'être dirigée contre lui, étoit incontestablement une faute d'ordre que rien ne pouvoit justifier, & il étoit de son devoir d'inviter la chambre à faire respecter ses droits & ses réglemens. Lord Grenville insiste sur l'inconvénient de rapporter à la chambre d'anciens discours: il relève celui qu'a cité le noble lord (Holland), au sujet de la révolution & des sentimens qu'il a témoignés. Il avoue franchement que d'après de pareilles opinions, il ne peut mettre aucun prix à son approbation. Il décrit ensuite les maux produits par le fantôme de la constitution françoise; & le noble lord Holland, dit-il, nous demande si en les prévoyant, nous nous serions embarqués dans cette guerre? Oui, sans doute; je lui répondrai que nous eussions tenu mille fois la même conduite, plutôt que de nous courber devant ceux qui vouloient anéantir l'indépendance de l'Europe, & surtout humilier la puissance de ce pays formidable, l'objet de leur plus grande animosité.

Le duc de Bedford, dans un discours assez long & très-modéré, développe ses objections contre le bill & ses diverses clauses. Il lui trouve l'inconvénient d'atteindre le capital dans plusieurs circonstances, surtout relativement aux hommes qui vivent de leurs professions, & qui se font un fonds des économies de leurs revenus. Il préféreroit une imposition directe sur le capital, & il indique aussi comme un meilleur moyen un projet d'imposition sur les successions.

Le lord Chancelier combat les argumens du duc.

Le bill est lu pour la troisieme fois, & il passe.

Paris du 27 janvier.

Un secrétaire de Toussaint Louverture vient d'arriver à Paris.

On assure que le citoyen Serbelloni a reçu la mission de demander l'échange de quelques parties du territoire piémontais contre quelques autres de celui de la république cisalpine: mais on ne dit pas à qui celles-ci seroient cédées.

Le gouvernement n'a rien publié d'officiel sur l'armée de Championnet.

Berlin du 26 janvier.

Le prince de Hohenlohe-Ingelfingen, est parti pour Leipzig.

Le Prince Auguste-Ferdinand, & le Prince Radziwil sont de retour du Rheinsberg à Berlin.

On lit dans la gazette de la cour un article de *Constantinople* du 18 décembre, où il est dit: "il circule ici une proclamation que Bonaparte doit avoir envoyée en Sirie; dans cette pièce, qui n'indique ni date ni lieu, il promet assistance aux hommes libres & aux esclaves, & menace des plus terribles chatimens tous ceux qui s'opposeront à ses vues. On n'apprend rien de nouveau de l'Egypte. On dit que Bonaparte a fait brûler nombre de maisons & de mosquées au Caire. — Dix-huit bâtimens légers, détachés de la flotte combinée, se sont joints au commodore Hood devant Alexandrie. On fabrique ici 40 mille quintaux de biscuit pour la flotte russe & turque; & l'on prépare 10 vaisseaux de ligne qui doivent au printems se rendre dans la méditerranée sous les ordres du vice-amiral Seid-Pacha. Seid-Pacha servit avec distinction dans la dernière guerre, mais il fut exilé dans la suite, & il vient d'être rapellé, du consentement du grand amiral. Corfou ne s'est pas encore rendu.„

Rastadt le 31 janvier.

Les ministres françois ont rémis aujourd'hui la note suivante, à la députation de l'Empire: "Les soussignés, ministres plénipotentiaires de la république françoise pour la négociation avec l'Empire germanique, déclarent à la députation de l'Empire: qu'ils ont ordre de ne remettre, ni recevoir aucune note sur aucun des points de la négociation jusqu'à ce qu'il ait été répondu d'une manière cathégorique & satisfaisante à celle qu'ils lui ont remise le 13 nivôse dernier. Les soussignés assurent le ministre plénipotentiaire de Sa Majesté l'Empereur de leur considération la plus distinguée. Rastadt le 12 pluviôse an 7 de la république françoise. Bonnier, Jean Debry, Roberjot.

Les mêmes ministres ont remis en même temps à M. le comte de Lehrbach une note, dans laquelle on assure que le gouvernement françois invite l'Empereur en qualité de Roi de Bohême & de Hongrie à expliquer ses intentions sur la marche des troupes Russes d'ici à 15 jours.

La prise de possession d'Ehrenbreitstein a fait ici une vive sensation. Au reste on assure que le général Dalemagne a refusé de signer aucune capitulation, en alléguant que les François prendroient seulement la forteresse en dépôt jusqu'à la conclusion de la paix.

Mannheim du 2 février.

La débacle du Rhin s'est faite hier à 10 heures du soir.

Toutes les postes arriérées sont arrivées ce matin.

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(Faisant suite a la GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Lundi 4 Fevrier 1799. (N°. 35.)

Livourne du 18 janvier.

Au rapport de bâtimens arrivés en ce port, l'amiral Nelson a envoyé l'ordre au général Stewart à Minorque d'embarquer pour Naples le plus de troupes qu'il pourroit. Les troupes napolitaines parties de l'isle d'Elbe ont relâché à Porto-Ercole, préside napolitain, sur la côte de Toscane : on croit qu'elles iront aussi à Naples.

On fait circuler des copies, vraies ou supposées, d'une lettre du général Naselli, en date de Porto-Ercole, qui annonce que les napolitains ont remporté une victoire sur les françois aux environs de Capoue. Suivant les bruits qui courent, le général napolitain Militerni, commandant de Capoue, a feint de vouloir livrer cette ville aux françois; & au moment où ceux-ci, sans défiance, se disposoient à y entrer, & que leur aile droite s'avançoit sur Aversa, ils ont été attaqués à l'improviste par le général Mack, & ont perdu beaucoup de monde, entr'autres le général Rey : on dit que ceci s'est passé le 3, le 4 & le 5 janvier. — On attend impatiemment des détails autentiques sur ces évènemens. (Une feuille de Venise qui en fait mention, avertit qu'il faut en attendre la confirmation. Les lettres & gazettes de Florence du 19, gardent le silence sur l'armée du général Championnet. Le courier d'italie par la Suisse, qui auroit dû nous apporter les papiers de Milan du 24 janvier, n'est pas arrivé, ayant été retardé par les mauvais tems : & les journaux officiels de Paris du 28 janvier n'ont rien publié au sujet de l'armée de Rome.)

Londres du 22 janvier.

Suivant le *London Chronicle*, il résulte des réponses faites par le lord Camelfort devant le conseil privé, que ce jeune seigneur, emporté par un zèle ardent pour sa patrie, desiroit se rendre en France, pour y examiner les points les plus favorables pour l'attaque méditée contre les côtes de France. La même feuille ajoute que les interrogatoires & dépositions relatifs à cette affaire, seront rendus publics.

L'amiral Sir Charles Thompson est retenu à St. Helen par les vents contraires.

La malle de Lisbonne arrivée le 19, a apporté des lettres de Madrid, desquelles il résulte que le directoire françois a requis la cour de Madrid de mettre à sa disposition les troupes suisses & wallones, en vertu du traité d'alliance entre S. M. C. & la rép. franç. ; le *casus fœderis* existant par l'attaque inopinée faite par le roi de Naples contre l'armée françoise à Rome. On ajoute que la cour d'Espagne peu disposée à fournir des troupes contre le roi de Naples, a décliné la demande du gouvernement françois, & que suivant toute apparence le système de la cour de Madrid va changer entièrement : déjà l'on assure que le prince de la Paix va reprendre le timon des affaires.

On remarque dans l'adresse des francs-tenanniers de Dublin, du 18, qu'ils refusent au Parlement le droit de détruire la constitution, & au roi celui d'envoyer des troupes angloises en Irlande. En conséquence ils déclarent indignes de siéger au Parlement tous membres de cette assemblée qui voteroient pour le projet d'union; & ils supplient S. M. de vouloir bien faire retirer de l'Irlande les troupes & milices angloises qui s'y trouvent, d'autant plus que ce royaume paroît à l'abri de toute attaque de l'ennemi. Le lord Chancellier & le lord Castelereagh sont jusqu'ici les seuls membres de la chambre haute d'Irlande, qui annoncent le dessein d'accéder à l'union. D'après la forte opposition qui se prépare de tous côtés, il est fort à craindre que le gouvernement, après avoir comprimé les Irlandois-unis à l'aide des Orangistes, ne se brouille avec ceux-ci sans pouvoir compter

sur l'appui des autres, dont la réconciliation sera long-temps suspecte.

Le fameux Holt, chef des insurgés du comté de Wicklowi, doit être déporté à Botany-Bey.

Paris du 28 janvier.

Le *Rédacteur* ne nous donne aujourd'hui d'autres nouvelles de l'armée de Championnet, qu'une lettre de Rome du 31 décembre, où l'on passe en revue les dangers qu'a courus cette armée, en rappellant les différens combats qui ont eu lieu, & leur résultat. Voici cette lettre. " Vous avez été sans doute extrêmement inquiet sur notre compte. Les nouvelles vous parviennent tellement exagérées, tellement défigurées, que vous avez dû nous croire, pendant huit ou dix jours, tous massacrés, sans exception, depuis Florence jusqu'à Naples, & peut-être depuis Turin jusqu'à Messine. Le projet en a été réellement formé, concerté, préparé pendant six mois. Au moment de l'exécution, il sembloit infaillible. Les anglois y comptoient bien, & c'est cette confiance qui explique l'agression, aujourd'hui incroyable, mais alors très-profondément combinée, de la cour de Naples. Imaginez que d'un côté, soixante mille napolitains au moins venoient envelopper dans Rome six mille françois tout au plus; jusqu'alors le général Macdonald n'avoit pas plus de six mille combattans. D'un autre côté, 25 mille napolitains filoient dans les Abruzzes, se séparoient en deux colonnes, dont la première, de 5 à 6 mille hommes, nous coupoit le passage à Terni, & dont la seconde, de 15 à 20 mille hommes, fermant la botte à la hauteur de Lorette, venoient donner la main aux 8 mille autres napolitains débarqués à Livourne, & réunis aux 30 mille paysans armés dans le duché de Toscane. Le tombeau des françois étoit creusé entre deux armées de 60 mille hommes chacune, & au milieu de madones & de poignards. Vous savez les prodiges qui nous ont sauvés. C'est sur ce point seulement qu'on ne peut pas exagérer. Par-tout un soldat françois a fait reculer & fuir 10, 15 & 20 napolitains. Dans la journée du 14 frimaire (4 déc.), le général Macdonald avec ses six mille hommes, a renversé, culbuté 4 colonnes de 10 mille hommes chacune, & en a tenu une cinquième en respect absolu. Dans le dernier combat, si imprévu, si singulier, si court & si décisif, que, donné à minuit à la porte de St. Jean-de-Latran, les Romains n'en ont rien entendu; un seul bataillon de la 11e demi-brigade, 500 hommes tout au plus, ont dispersé 14 mille napolitains, commandés par Mack lui-même. Les résultats sont 22 m. prisonniers, 3 ou 4 m. morts, plus de 30,000 dispersés ou retournés chez eux, 108 pièces de canon, 27 drapeaux, toutes les caisses, tous les chevaux, tous les mulets, tous les équipages. Par le relevé exact des communes frontières, il appert que les napolitains sont rentrés chez eux au nombre de 33 mille seulement, dont 20 mille au moins sans fusils, avec 11 pièces de canons; ils en avoient apporté 120; une pièce de 12 est encore embourbée dans la campagne, du côté de Civita-Castellana. Le compte est juste. On espère que ceci va fixer la destinée de l'Italie. La conquête de Naples n'est pas douteuse, aussitôt que les renforts attendus seront arrivés. Celle du Piémont est faite. On voit que la Toscane est obligée d'implorer son pardon, car elle est convaincue. La balance politique est établie. Le midi république; les monarchies reculées dans le nord. La Sicile divisée en départemens, Maldelivrée, la colonie d'Egypte alimentée, &c. "

La reine de Portugal vient de publier une loi qui défend aux veuves ayant atteint cinquante ans, de se remarier. Le considérant de cet édit porte "que sa majesté n'entend pas que certaines femmes épousent des jeunes gens qui dissipent la fortune des enfans de leurs premiers maris, & dont la fécondité se trouve perdue pour la population de son royaume."

On évalue à environ vingt mille le nombre des émigrés françois qui se trouvent en Angleterre. Six mille d'entr'eux résident à Londres, & sont partagés en deux classes; l'une reçoit deux schellings par jour, & l'autre en reçoit un. On porte (dans un état publié au caffé L'loyd) à près de 30 mille le nombre de nos prisonniers en Angleterre.

Ce n'est qu'hier que le journal *officiel* a publié l'arrêté du 28 nivôse, qui accorde 20 jours pour se rendre à l'isle d'Oléron, à ceux des individus frappés de déportation par la loi des 19 & 22 fructidor, qui ont fait une déclaration conforme à la loi du 19 brumaire dernier.

Le poëte Delisle n'étant pas revenu à Paris, comme il y avoit été invité par l'institut national, sa place a été déclarée vacante dans la séance du 24.

L'administration centrale du département de la Seine vient de prendre un arrêté portant que, dans tous les lieux de rassemblemens publics, tels que spectacles, cafés & autres, on sera tenu de placer l'inscription suivante : *Ici on s'honore du titre de citoyen.*

M. Cabarrus quitte, dit-on, Paris aujourd'hui. On croit qu'il se rend en Hollande.

Conſeil des 500. — Séance du 25.

Duplantier rappelle que le conſeil des anciens a déclaré ne pouvoir adopter la réſolution qui lui avoit été préſentée ſur les biens des aſcendans des émigrés, parce qu'elle fut jugée incomplette dans pluſieurs de ſes diſpoſitions. La commiſſion s'eſt livrée à l'examen des *inconvéniens* reprochés à ſon premier travail : elle les a trouvés réels. En conſéquence elle préſente, par l'organe de ſon rapporteur, un nouveau projet, avec les changemens & les additions que la diſcuſſion au conſeil des anciens avoit indiqués. — Impreſſion & ajournement.

Organe d'une commiſſion ſpéciale, Tieſſé fait un rapport ſur les *loix* relatives aux transactions pendant la *durée du papier-monnoie*. Une foule de circonſtances *différentes* ont fait multiplier les loix ſur cet objet & n'ont pas permis d'en combiner tous les réſultats : mais l'expérience a démontré combien quelques-unes, notamment ſur les délais, ſont déſaſtreuſes. En conſéquence le rapporteur propoſe un projet dont voici les principales diſpoſitions. 1°. Il y a prorogation de délai pour le payement des *obligations* mobilières contractées en papier-monnoie. 2°. *Il eſt accordé* deux années, à compter de la *préſente*, pour toutes les obligations qui ſeront échues *au moment* de la *publication*. 3°. Pour celles *qui ne devront échoir* que dans deux ans, il eſt *pareillement accordé* deux ans après l'époque de leur *échéance*. 4°. Quand les ſusdits délais ſeront expirés, le payement ſe fera dans le cours de l'année en quatre payemens égaux, de trois en trois mois. 5°. Les obligations à longs termes, après les deux années, ſeront payées à leur époque. 6°. Les intérêts de ces diverſes ſommes ſeront payés, ſelon les lois, ſur les transactions. 7°. Il ſera préſenté deux nouvelles réſolutions, l'une ſur les délais à accorder pour le rembourſement des capitaux prêtés pendant le regne du papier-monnoie ; l'autre, pour les obligations immobilières. — On réclame l'impreſſion.

Géniſſieux invoque la queſtion préalable, parce que l'impreſſion de ce projet porteroit un coup mortel au crédit public, à l'intérêt des particuliers & ſuppoſeroit que le conſeil voudroit violer la conſtitution : tels ſont, ſelon l'opinant, les conſéquences funeſtes qu'entraineroit l'impreſſion du projet. Il exiſte des loix & peut-être en trop grand nombre, pour régler ce qui *concerne* les transactions entre particuliers. Il eſt *impoſſible* que quelques-unes ne bleſſent des intérêts *particuliers*, vu le grand embarras qu'ont dû produire la dépréciation & l'anéantiſſement du papier-monnoie. Il faut donc reconnoître en principe qu'on ne peut concilier également & les intérêts des créanciers & ceux des débiteurs. Après beaucoup de difficultés on eſt parvenu à établir une légiſlation qui eſt ſuivie dans tous les *tribunaux*. Par quel motif aſſez puiſſant voudroit-on *la* changer ? Ne ſeroit-ce pas jeter le trouble dans la ſociété, légitimer les reproches qu'on fait au corps légiſlatif, ſur l'inſtabilité & l'imprévoyance des lois ? Pourroit-on, ſans bleſſer le droit de propriété, priver un créancier d'un rembourſement ſur lequel vos loix lui ont permis de compter ? Croyez-vous que ce créancier n'ait pas auſſi contracté des dettes, & ne l'obligerez-vous pas à manquer à ſes engagemens en le privant des fonds qu'il attendoit ? Qu'on juge par-là, du déſordre qui viendroit ajouter à la conclufion qui règne déjà dans les affaires des particuliers : on refuſeroit déſormais toute confiance aux loix & dès-lors le légiſlateur ſeroit privé du levier le plus puiſſant qu'il puiſſe employer.

Tieſſé réplique d'abord que ce n'eſt qu'en vertu d'un arrêté du conſeil que la commiſſion, dont il a été l'organe, s'eſt occupée de ce projet. Une foule de pétitions arrivoient tous les jours au bureau : les débiteurs s'y plaignoient amèrement de quelques diſpoſitions onéreuſes de la légiſlation ſur les transactions : leur voix ne ſe fit pas entendre en vain, & la commiſſion fut nommée. Le rapporteur s'attache enſuite à démontrer combien ſont injuſtes, pour les débiteurs, les lois relatives aux payemens à long terme. — Eudes unit ſon vœu à celui de Géniſſieux, pour s'oppoſer à l'impreſſion du projet. Le conſeil écarte, par la queſtion préalable, l'impreſſion du projet de Tieſſé.

Bergier obſerve que ce projet avoit deux objets ; l'un, la prorogation du délai, l'autre, le payement des obligations à long terme, aux époques ſtipulées par les contractans. L'opinant penſe que ce projet n'a dû être rejeté que pour la premiere partie & non pour la ſeconde, parce qu'on n'a pu accélérer l'époque des payemens à long terme, ainſi que le veut la loi du 26 niveſe. — *Bouley* de la Meurthe, réclame le rapport de l'arrêté pris par le conſeil, & vote pour l'impreſſion du projet. Il lui paroît étonnant que ſans avoir examiné une queſtion auſſi importante, ſans avoir médité le rapport & le projet, on tranche la difficulté, d'autant plus que, d'après les loix actuelles, il faudroit opérer preſque à la fois des rembourſemens de près de trois milliards, ce qui ſeroit impoſſible. — *Lecointe* trouve abſurde la derniere aſſertion du préopinant, & donne un nouveau développement aux motifs allégués par Géniſſieux contre le projet. Il ſoutient que les débiteurs en faveur deſquels on s'intéreſſe, ne ſont que ces vils agioteurs qui, durant le papier monnoie, avoient accaparé tous les aſſignats qu'ils avoient empruntés aux malheureux ruinés par des rembourſemens. Il vote pour le maintien de l'arrêté. — *Tieſſé & Vezin* expoſent de nouveau que rien n'eſt plus inconſtitutionnel que la loi du 11 frimaire, qui ordonne le payement total des ſommes empruntées en aſſignats ſi on n'en a pas fait la déclaration pour la réduction en valeur réelle, & qui annulle les échéances à long terme, quoique ſtipulées par les parties contractantes. — Duchesne, rapporteur des diverſes lois ſur les transactions, en défend les diverſes diſpoſitions, & conclut au maintien de l'arrêté. — Adopté. — Le conſeil fixe à nonidi la diſcuſſion ſur le ſel.

Séance du 26.

Grenier à la parole pour préſenter, avec quelques changemens, le projet de réſolution ſur l'interprétation de pluſieurs articles de la loi du 19 floréal an 6, relative à l'action en reſciſion pour cauſe de léſion d'outre-moitié. Il propoſe le projet de réſolution ſuivant. 1°. Le mode d'eſtimation pour vérifier la léſion d'outre-moitié, dans les contrats de vente dont le prix a été ſtipulé en papier-monnoie, établi par la loi du 19 floréal an 6, eſt applicable à la léſion du tiers au quart pour les actes dont les conventions ont été ſtipulées auſſi en papier-monnoie, & qui ſont ſuſceptibles d'être attaqués en reſci-

Digitized by Google

ſion, ſi cette léſion exiſte. 2°. L'action en reſciſion pour cauſe de léſion du tiers au quart à l'égard des actes dont les conventions ont été ſtipulées en papier-monnoie, devra être exercée dans l'année, à compter de la promulgation de la préſente loi, à peine de déchéance.

Bruxelles du 24 janvier.

Depuis quelques jours il arrive en cette commune une grande quantité de troupes venant de différentes parties de la république, & notamment des côtes de Breſt & de Cherbourg. Quelques-uns de ces corps ont été diſtribués dans les campagnes pour y maintenir la tranquillité publique, & y aſſurer la rentrée des contributions.

Avant-hier, il eſt parti d'ici un détachement d'infanterie pour le canton d'Anderlech, diſtant d'une demi-lieue de Bruxelles. Ce canton eſt mis en état de ſiège. Beaucoup d'ôtages ont été pris & amenés hier en cette commune; d'autres ôtages ont auſſi été enlevés dans diverſes parties de ce département, & ſont enfermés dans des maiſons d'arrêt. Ces meſures ont pour objet de preſſer la rentrée des contributions arriérées.

Quelques bandes éparſes de rebelles preſſées par nos troupes, ſe ſont jettées ſur la rive droite de la Meuſe, vers la ci-devant Gueldre Pruſſienne.

Strasbourg du 31 janvier.

Le général St. Cyr, après avoir commandé en chef l'armée de Rome, eſt de retour à l'armée du Rhin, où il commande une diviſion : ſon quartier-général eſt à Haguenau. — Le général Humbert eſt général de brigade dans la diviſion du général Ferino qui ſe trouve aux environs de Huningue. On porte à 60 mille hommes l'armée françoiſe en Suiſſe, & à 50 ou 60 mille le reſte de l'armée commandée par le général Jourdan.

On croit qu'il eſt queſtion de retirer du ſervice d'Eſpagne les 6 régimens ſuiſſes qui s'y trouvent, & qu'ils entreront au ſervice de la république franç., comme partie intégrante du corps auxiliaire de 18 mille hommes que la République helvétique doit nous fournir.

Berlin du 26 janvier.

L'académie royale des ſciences tint avant-hier une ſéance publique en l'honneur de ſon fondateur, Fréderic le grand. Après la lecture de divers mémoires par MM. Mérian, Meirotto, Denina, Erman, Baſtide, Zœllner, l'orcheſtre de la cour exécuta, ſous la direction de M. le directeur Reichard, une ode de Fréderic le grand, miſe en muſique par ce célèbre compoſiteur, & une cantate élégiaque de M. le marquis de Luchéſini ſur la mort de cet immortel monarque. On ne ſauroit exprimer par des paroles, dit la gazette de la cour, l'impreſſion produite ſur les auditeurs par ces ſublimes compoſitions.

Stuttgart du 1 février.

Le cit. Trouvé miniſtre plénipotentiaire de la Rép. fr. eut hier ſon audience publique de S. A. S. le Duc regnant, & lui préſenta ſes lettres de créance : M. le miniſtre fut enſuite préſenté à S. A. R. Madame la Ducheſſe, & dina à la cour.

Raſtadt du 1 février.

La députation de l'Empire dans ſa ſéance d'aujourd'hui, a réſolu de communiquer à la diète & aux députés particuliers des princes la note remiſe hier par les miniſtres françois.

Voici la teneur de la note remiſe hier à M. le comte de Lehrbach.

„ Les ſouſſignés miniſtres plénipotentiaires de la Rép. franç. expriment à M. le comte de Lehrbach, miniſtre plénipotentiaire de S. M. l'Empereur, roi de Hongrie & de Bohême, archiduc d'Autriche, leur étonnement de n'avoir point reçu de réponſe ſur la marche des Ruſſes, ce qui annonce hautement que c'eſt contre la Républ. franç. qu'ils ſont dirigés. Le gouvernement françois ne peut ſupporter plus long-temps une incertitude qui compromet la dignité & les intérêts de la république. Les ſouſſignés ont ordre de demander à S. M. l'Empereur par l'organe de M. le comte de Lehrbach ſon miniſtre plénipot. une aſſurance poſitive que les troupes Ruſſes évacuent le territoire de S. M. l'Empereur & Roi, & que des ordres ſont donnés en conſéquence; ils demandent, que dans l'eſpace de 15 jours à compter d'aujourd'hui 12 pluvioſe, cette aſſurance leur ſoit donnée: déclarant que la marche ultérieure des Ruſſes ſera regardée par le gouvernement françois, comme aggreſſive, & que le ſilence ou le défaut de l'aſſurance demandée par la préſente note étant une preuve manifeſte de l'acceſſion de l'Empereur aux entrepriſes de la Ruſſie, ſeront regardés forcément par le gouvernement françois comme un acte d'hoſtilité. Le *directoire* exécutif accueilleroit avec le plus grand plaiſir & de l'Empire & de l'Empereur telle preuve d'évacuation du territoire autrichien par les Ruſſes, qui ſeule annonceroit la franche & ferme diſpoſition, ſoit d'obſerver les traités conclus, ſoit de hâter en commun la concluſion de celui qui eſt en négociation à Raſtadt. Raſtadt ce 12 pluvioſe an VII. *Signé* Bonnier, Jean-Debry, Roberjot. „

Francfort du 2 février.

La première colonne de la garniſon d'Ehrenbreitſtein eſt arrivée hier; & la ſeconde aujourd'hui. (Trois bataillons de cette garniſon, dont 2 trévirois, & 1 de Cologne, doivent paſſer le 6 à Weinheim, d'où ils ſe dirigeront ſur Friedberg.) Cette brave garniſon a ſouffert pendant long-temps les plus grandes privations, ainſi que les habitans du Thal. Dès le mois de novembre, on y vendoit la viande de chevre un florin la livre; une poule ou une oie, 4 florins; une livre de beurre 3 fl. 36 kr. la corde de bois 40 florins. On peut d'après ces prix ſe faire une idée de l'horrible miſère qu'ont éprouvée les habitans & la garniſon, qui dans les derniers jours du blocus étoient privés de tous moyens de ſubſiſtance.

Deux officiers autrichiens ont paſſé en courriers à Ratisbonne dans la nuit du 25 au 26 janvier

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Mardi 5 Fevrier 1799. (N°. 36.)

Cadix du 30 décembre.

Hier nous avons été les triſtes & impuiſſans ſpectateurs de la capture faite par une frégate détachée de l'eſcadre angloiſe qui bloque toujours notre port, d'un vaiſſeau eſpagnol venant de la Vera-Cruz, qu'on attendoit depuis long-tems, lequel étoit très-richement chargé, ayant à bord, entr'autres *productions* précieuſes, 900 ſurons *d'indigo*, 2000 cuirs & 750 ſurons de cochenille. Cet événement a jetté la conſternation dans notre place, & la cochenille, qui étoit à 170 ducats, eſt montée de ſuite à 250.

Londres du 22 janvier.

Suivant des nouvelles des Indes-orientales, la frégate françoiſe la *Preneuſe* auroit débarqué 200 hommes à Mangalore, afin de les réunir à Tippoo-Saïb. Le commandant de ces 200 françois, le capitaine Debuc, reçoit, dit-on, du prince indien un traitement de 500 pagodes par mois. On ſait que dans le tems le commandant de l'iſle de France, Mallartic, avoit invité les habitans à s'enrôler volontairement pour ſervir en qualité d'auxiliaires dans l'armée de Tippoo-Saïb.

La fête de l'anniverſaire de la naiſſance de la Reine a été célébrée le 18 avec beaucoup de pompe. Le matin, les pavillons furent déployés, les cloches ſonnèrent, & le parc & la Tour firent des décharges d'artillerie. Tous les princes & princeſſes de la famille royale furent déjeûner chez la Reine dans ſon palais. A une heure & demie, leurs Majeſtés avec la princeſſe Eliſabeth & la jeune princeſſe de Galles, ſe rendirent au palais St. James, où les princeſſes Auguſte, Marie, Sophie & Amélie les avoient précédées. L. M. entendirent l'ode du nouvel-an. Elles reçurent les complimens du banc des évêques dans leurs appartemens ſéparés. Quarante enfans élevés pour la marine dans l'hoſpice de Chriſt leur furent préſentés. Le ſallon commença; le cercle fut très-brillant & dura juſqu'à 6 heures. La famille royale ſe mit à table. Elle parut à 8 heures dans la ſalle deſtinée au bal. Il fut des plus magnifiques & dura jusqu'à minuit.

On mande de Kingſton, en date du 4 décembre, que le lieutenant-gouverneur a mis ſous les yeux de la chambre des repréſentans une adreſſe pour la prier de prendre ſous ſa protection les émigrés françois & leurs eſclaves, qui ſont ſortis de St. Domingue lors de ſon évacuation, juſqu'au moment où on connoîtra les intentions de S. M.

On croit qu'il ſera bientôt queſtion de porter une loi qui défendra la publication des débats du parlement. Une motion de M. Tierney a donné occaſion de traiter cette matière. Dans la ſéance de la chambre des communes du 26 décembre, ce membre ſe plaignit qu'un rapport fait dernierement à la chambre avoit été altéré dans le *Times*; & il demanda que la chambre prit des meſures pour empêcher à l'avenir ces infidelités. A la ſéance du 31, M. Tierney annonça qu'il retiroit ſa motion du 26, parceque d'après les recherches qu'il avoit faites, il ne voyoit point de raiſons d'imputer à l'éditeur du Times aucun mauvais deſſein dans la publication de ce paragraphe. L'Orateur de la chambre prit alors la parole, & ſon diſcours ne porta pas ſeulement ſur le fait de l'altération, delit purement ſecondaire, mais ſur celui de la publication. „Il faut, dit-il, mettre enfin un terme à l'irrégularité que ſe permettent depuis quelque tems les éditeurs des papiers-nouvelles. Peut-être ſuis-je affecté plus qu'un autre des dangers de cette pratique. C'eſt ce qui me porte à y chercher un remède; je ſais qu'un grand nombre de perſonnes qui comptent pour rien les infractions de ce genre ſont toujours prêtes à les regarder comme au-deſſous du parlement; je ne me laiſſerai pas impoſer par cette ſorte de ſageſſe; je ſais comment des choſes, triviales en apparence, peuvent produire de grands effets. La chûte de la France n'a pas eu d'autre cauſe: c'eſt en mépriſant de même des choſes d'une nature triviale, que ce royaume a été converti en un monceau de ruines. L'uſage de publier les procédés du parlement a beau avoir l'autorité d'un grand nombre d'années, il ne tend pas moins aux plus funeſtes conſéquences, notamment à changer la forme du gouvernement, & à en faire une démocratie. Tel me

paroît être l'effet inévitable de tout ſyſtême de choſes, où le peuple ſera appellé à juger des procédés du parlement & à le juger lui-même. Il n'y a pas plus de vingt ans que cet uſage a commencé à être toléré pour la premiere fois. Qu'auroient dit, monſieur, quelques-uns de vos prédéceſſeurs, M. Cuſt ou M. Onslow, ſi une pratique de ce genre avoit été miſe un moment en queſtion aux communes ? Ni l'un ni l'autre certainement n'auroit attendu la diſcuſſion ou l'autorité immédiate, pour faire arrêter le premier qui auroit oſé publier quelque choſe de ſes procédés; il n'en eſt pas de même aujourd'hui. On peut d'attribuer les troubles de l'année derniere à la publication journaliere des débats du parlement. On ne blâme point les membres qui diſent que la guerre eſt injuſte & inutile; s'ils le penſent ainſi, ils ont le droit de le dire. Mais faut-il auſſi que le public en général, que les baſſes claſſes de la ſociété, d'un bout du royaume à l'autre, entendent ce langage.... On dit aſſez communément qu'il faut permettre à chacun de juger par ſoi-même; vaine phraſe ! le genre humain n'a jamais été en ſituation de juger ainſi des choſes qui demandent une grande attention. Condamnés pour la plupart au travail, les hommes ne peuvent point juger des queſtions abſtraites. Le peuple en général a droit à la juſtice & à toute eſpèce de faveur qui peut s'accorder avec ſa ſûreté & avec ſon bonheur; il a, à tous les avantages que comporte ſa ſituation, le même droit que les rangs élevés de la ſociété, mais ſon éducation l'éloigne des affaires politiques. L'uſage de publier les débats du parlement conſidéré comme un appel du corps repréſentatif à tout le corps des repréſentans, me préſente une infinité de dangers. En m'arrêtant à ce qui concerne la dignité de la chambre, je demanderai quel parti elle prendroit ſi les manieres, les geſtes, le ton & la poſture de chaque membre alloit devenir déſormais dans les papiers publics, un objet de ſarcaſme, de caricature & de raillerie. Faudra-t-il qu'un membre deſcende à des altercations dans ces papiers, ou faudra t-il qu'il les ſupporte ? Si nous portons nos regards ſur ce qui s'eſt paſſé dans un autre pays, nous comprendrons les conſéquences de livrer ainſi une repréſentation nationale aux regards des étrangers. — *M. Wilberforce* prit la parole après l'Orateur : „Je ne ſuis pas, dit-il, de l'avis de l'honorable membre ſur l'argument général, dont il s'eſt ſervi contre la publicité des procédés de la chambre. Je ne crois point aux funeſtes conſéquences qu'il en a vu réſulter; je crois encore moins à aucun changement dans la nature du gouvernement. L'eſprit d'une conſtitution repréſentative me paroît entièrement oppoſé à cet eſprit d'indifférence qu'on voudroit exiger du peuple ſur la conduite de ſes repréſentans. C'eſt un devoir des électeurs de ſurveiller la conduite de ceux auxquels ils ont donné leur confiance. Cette vérité eſt telle qu'il n'y a jamais eu une période où le peuple de ce pays ait été plus attaché à ſa conſtitution, & la chambre des communes plus juſtement reſpectée. Qu'en général, toute publication des procédés de la chambre ſoit dangereuſe & inconvenable, c'eſt ce que je ne dirai pas; je ne m'éleve point contre cet uſage en lui-même; je trouve ſeulement qu'il y a telle circonſtance délicate où cette condeſcendance pourroit avoir des inconvéniens. — *M. Dundas* s'énonça à-peu-près dans les mêmes termes. Il porta principalement ſon attention ſur le cas particulier, où des membres de la chambre iroient juſqu'à outrager la repréſentation nationale, dans des libelles, ou dans des clubs. On croit que cette ſortie épiſodique a pu faire alluſion à certaines harangues prononcées dans le club Whig, ou plutôt encore à un diſcours prononcé par M. Tierney lui-même à une aſſemblée de Southwark à la fin de la derniere ſeſſion. M. Tierney, dit-on, y félicita l'aſſemblée „de ce que le parlement étoit ſur le point de s'ajourner, ne l'ayant vu s'aſſembler pour autre choſe, a-t-il dit, que pour diſſiper ſes propriétés & celle de ſes conſtituans.„ Après quelques converſations entre l'orateur & le chancelier de l'échiquier, la motion fut retirée. — M. de Montloſier, en parlant de cet incident, dit : „L'uſage a depuis quelque tems prévalu de publier dans les papiers publics les débats du parlement; cependant ce n'eſt que par ſimple tolérance qu'il s'eſt introduit; & à diverſes époques les chambres ont fait des actes pour faire reſpecter ſur ce point leurs privilèges. En 1778, la galerie fut interdite aux étrangers pendant ſix ſemaines; à une autre époque, des femmes ayant mis à la mode de ſuivre les débats, M. le gouverneur Johnſtone fit vuider les galleries, & les copiſtes même en furent exclus : les débats des chambres n'en furent pas moins publiés ſans qu'elles y miſſent alors d'oppoſition; dans la derniere ſeſſion, lors des débats ſur l'Irlande, non-ſeulement les galeries furent interdites aux étrangers, les chambres témoignerent encore la volonté que leurs procédés ne fuſſent point publiés, & cet ordre fut reſpecté.„

Paris du 29 janvier.

Arrêté du directoire exécutif, du 29 nivôſe (18 janvier). " Le directoire exécutif, informé que depuis l'affranchiſſement preſcrit pour les lettres adreſſées à ſes membres & aux différens miniſtres, on ſe plaint qu'elles ne parviennent pas toutes, & voulant établir dans cette partie importante du ſervice public, un ordre qui y prévienne les abus, on en aſſure la découverte ou la répreſſion. arrête ce qui ſuit. Art. Ier. Toutes les lettres adreſſées aux membres du directoire exécutif ou aux différens miniſtres, ſeront inſcrites ſur un regiſtre particulier que tiendra à cet effet chaque bureau de la poſte, & il en ſera délivré au porteur un récépiſſé par un bulletin contenant le nom du miniſtre auquel s'adreſſera la lettre, la ſomme payée & la date, avec le nº. d'enregiſtrement. II. Il y aura, au ſecrétariat général de chaque miniſtère, un prépoſé particulièrement employé à recevoir les lettres, à les vérifier & à émarger la feuille ou le regiſtre de chargement que le facteur devra toujours lui en préſenter. III. Dans le cas où le nombre des lettres rendues ſe trouveroit moindre que celui des lettres enrégiſtrées, il ſera payé, par l'adminiſtration des poſtes, 150 francs d'indemnité aux porteurs des bulletins de celles qui manqueroient. IV. Les lettres ainſi chargées pour les membres du directoire exécutif ou les miniſtres, ne ſeront aſſujetties qu'à la taxe ſimple, & ne

Digitized by Google

payeront point le port double, comme celles pour les particuliers. *Signé*, Réveillère-Lépeaux, préſident. „

„Le 2 pluviôſe (21 janv.) an 7, l'armée de Jourdan juroit, avec tous les républicains, haine à la royauté & à l'anarchie. Le 3 (22), ſon horreur pour les deux factions s'eſt prononcée de nouveau dans le mot d'ordre qui ſuit: " *Armée de Mayence.* Mots d'ordre du 3 pluviôſe: *Emigrés - Anarchiſtes.* Mots de ralliement: *En horreur.* „ (*Art. officiel.*)

La correſpondance du miniſtre de l'intérieur annonce que le 6 pluviôſe (25 janv.), à trois heures trois quarts du matin, un tremblement de terre s'eſt fait ſentir à Laval, département de la Mayenne, aſſez vivement mais ſans dommage; & que le même jour vers quatre heures, on a ſenti à Nantes, *département de la Loire inférieure*, une *très-forte ſecouſſe, qui* a duré plus d'une minute. *Elle étoit accompagnée* d'un bruit *lointain. Des meubles* ont été déplacés & renverſés. *Ce phénomène* a effrayé, mais il ne paroît pas qu'il ſoit arrivé aucun accident fâcheux. Il eſt probable qu'il y aura eu ſur mer un grand ouragan.

Il y a eu à Beſançon un duel entre le citoyen Rewbell, chef d'eſcadron, & nn autre citoyen qui s'étoit permis des propos indécens contre le directoire. Rewbel a été légèrement bleſſé. Le commandant de la place a fait arrêter les deux combattans. Mais ils ont été bientôt mis en liberté, & cette affaire n'a pas eu d'autres ſuites.

On prétend que l'Eſpagne fait de grands préparatifs militaires, & qu'elle médite une expédition pour reprendre l'iſle de Minorque. " Il paroît (dit un journal ſemi-officiel) que la cour de Madrid, notre alliée, veut nous ſervir mieux par ſes relations diplomatiques qu'elle ne l'a fait juſqu'à ce jour par ſes opérations militaires; du moins à Conſtantinople & à Vienne, elle agit avec zèle & franchiſe en faveur des François. „

Conſeil des 500. — Séance du 27 janvier.

Duplantier fait la deuxième lecture de la réſolution ſur l'état des perſonnes. — Soulhier fait quelques obſervations relatives aux étrangers, aux ci-devant nobles qui ont ſervi la liberté. — Le rapporteur fait voir que tous ces cas ont été prévus, & le conſeil paſſe à l'ordre du jour.

Haltiguez demande qu'on faſſe enfin ceſſer l'incertitude ſur l'admiſſion ou la non-admiſſion des gendarmes nationaux dans les aſſemblées primaires. C'eſt avec raiſon, dit-il, que la conſtitution a exclu du droit de voter dans les aſſemblées primaires tout corps armé en activité de ſervice. On ſent bien les inconvéniens qui réſulteroient de l'admiſſion de la garniſon de Strasbourg, par exemple, dans une aſſemblée primaire. Les légiſlateurs ont reconnu combien il ſeroit dangereux d'admettre dans une aſſemblée primaire des militaires qui, par leur nombre & leur caractère bouillant, influenceroient les choix des citoyens. On vous dit que les gendarmes forment un corps armé; cela eſt vrai; mais il n'eſt jamais réuni entièrement: ſes fonctions ſont de veiller à la ſureté publique; mais jamais ils ne marchent en corps pour la ſureté intérieure de l'Etat. Je demande que le conſeil prononce ſur cet objet. — Pluſieurs membres demandent l'ordre du jour; il eſt mis aux voix & adopté.

Lucerne du 29 janvier.

Il réſulte du rapport des repréſentans Graf & de Flue, chargés par le directoire d'organiſer la réunion des régimens ſuiſſes en Piémont, aux armées françoiſes d'Italie: 1°. Que les arrangemens pris avec la France rélativement à ces troupes repoſent ſur les mêmes baſes que la convention ſtipulée le 4 décembre (pour les 18000 hommes). 2°. Le gouvernement françois interpoſera ſes bons offices auprès du gouvernement actuel du Piémont pour la conſervation des penſions & retraites que payoit ci-devant le roi. 3°. Il interpoſera de même ſes bons offices pour en faire accorder aux officiers qui, par le tems de leur ſervice, ſont dans le cas d'en recevoir. 4°. Quant aux penſions & retraites pour le ſervice ſubſéquent, les officiers ſuiſſes ſeront aſſimilés aux officiers françois. 5°. Les cent-Suiſſes de la garde feront les fonctions de gendarmes à pied en Piémont. 6°. Les troupes ſuiſſes formeront deux légions helvétiques. 7°. La France fournira les fonds pour les recrutemens qui ſeront portés juſqu'à 4000 hommes; c'eſt-à-dire que les deux légions ſeront complettées juſqu'à ce nombre. 8°. Les légions helvétiques porteront des cocardes & drapeaux aux couleurs helvétiques. 9°. Le mode d'avancement ſera déterminé par une loi.- Le directoire helvétique, en applaudiſſant à la conduite des deux commiſſaires, a ratifié le traité.

Il s'eſt élevé des difficultés, du côté du gouvernement françois, pour l'exécution du traité

de ſubſide de 18 mille hommes : le citoyen Perrochel, ayant notifié au directoire helvétique, "que le gouvernement françois ne pouvoit ratifier le traité pour ce qui regarde les 18 mille hommes de troupes auxiliaires, qu'après qu'il auroit été fait des changemens à quelques articles.„ Ces changemens ſont, à ce que l'on apprend, "que la France ne ſoit point chargée de l'armement des troupes ſus-mentionnées, mais que le gouvernement helvétique y pourvoye lui-même; qu'en outre, au lieu d'un tréſorier-général & d'un commiſſaire ſuiſſes, pour la livraiſon des vivres aux magaſins, que la France établira dans l'Helvétie, cet objet ſoit rempli par le tréſorier & le commiſſaire de l'armée françoiſe.„ Le directoire helvétique a eſſayé de faire des repréſentations à ce ſujet; mais, comme elles ont été infructueuſes, il a ſoumis ces modifications du traité au conſeil législatif: & l'on préſume qu'elles ont été conſenties dans un comité ſecret. Cet obſtacle levé, l'enrôlement lui-même en a rencontré d'autres: il n'a pu ſe faire aſſez rapidement, faute de l'argent néceſſaire, que l'on attendoit de France: mais notre directoire a publié que le miniſtre de la guerre Scherer venoit de lui annoncer que l'argent & les objets néceſſaires d'équipement étoient en route.

Il y avoit encore 20 Religieux dans l'Abbaye de St. Gall: le directoire helvétique avoit exigé la reſtitution de tout ce qui en avoit été enlevé: le prince-Abbé, qui s'eſt retiré dans l'étranger, n'ayant pas ſatisfait à la ſommation, ces 20 Réligieux ont été expulſés de leur monaſtère, & déportés au-delà de la frontière.

Semlin du 18 janvier.

La peſte a ceſſé entièrement en Bosnie, en Servie & en Bulgarie. — Paſſewand-Oglou ſe tient fort tranquille à Widdin. On répand le bruit qu'il a depuis quelques jours auprès de lui des négociateurs arrivés de Conſtantinople avec des pleins-pouvoirs du Divan pour tranſiger définitivement avec lui, au nom de S. H.

Mayence du 29 janvier.

Le cit. Rudler eſt arrivé ici hier de retour du voyage qu'il a fait à Paris.

Dans ce moment (à 11 heures du matin) le Rhin s'ouvre devant notre ville.

Raſtadt du 2 février.

A la ſéance d'hier, le miniſtre directorial de Mayence a déclaré que l'Empereur & la Diète prendront vivement à cœur la ſituation de l'Empire; & que l'Electeur de Mayence fera auprès de la Diète tout ce que ſes devoirs d'Archi-chancelier lui preſcrivent.

Un courier envoyé de Vienne à Paris, a paſſé ici; on aſſure qu'il eſt porteur de propoſitions relatives au Roi de Naples. Tout donne lieu de croire que le directoire françois acceptera la médiation de l'Empereur & de l'Eſpagne; & le bruit court que le chevalier Azara, ambaſſadeur d'Eſpagne à Paris, doit ſe rendre à Vienne.

Francfort du 3 février.

Le miniſtre de France à Hambourg remit le 23 janvier au ſénat une note, par laquelle il demandoit que l'on fit ceſſer dans le jour même la ſcandaleuſe arreſtation (expreſſion de la note) de Napper-Tandi & de ſes compagnons; en ajoutant qu'en cas de refus, ſes relations officielles avec la ville de Hambourg ceſſeroient. Il y eut le même jour une longue délibération du conſeil & des anciens; qui envoyerent le ſoir au cit. Maragan une députation pour lui annoncer que ſa note étoit ſoumiſe aux délibérations des colléges de la bourgeoiſie: & cette déclaration parut tranquilliſer le miniſtre françois. — Le 25, le conſeil général de la bourgeoiſie fut aſſemblé, & il y fut réſolu de repréſenter de nouveau à l'Envoyé de France que la déciſion de cette affaire n'étoit plus au pouvoir de la ville, attendu qu'elle avoit demandé la médiation du Roi de Pruſſe, de qui elle n'avoit encore reçu aucune réponſe, mais qu'on alloit faire auprès de S. M. les démarches les plus preſſantes, pour pouvoir terminer cette affaire d'une manière ſatisfaiſante. On croit au reſte que les délais qu'elle éprouve, ne proviennent que de la difficulté des communications entre Berlin & Londres, ſionnée par les glaces.

L'expédition de cette feuille ſe fait depuis le 1er octobre par le Bureau de poſte de Mannheim. Chaque N°. ſort ici la veille de la date qu'il porte; & arrive à Heydelberg & à Francfort, le jour de la date vers les 7 à huit heures du matin.

Les abonnés qui auroient quelques réclamations à faire, ſont priés de les adreſſer ſans retard au Rédacteur du Journal politique de l'Europe à Mannheim.

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Mercredi 6 Fevrier 1799. (Nº. 37.)

Lucques du 17 janvier.

Le 15, le ſénat proclama le décret d'abolition de la nobleſſe, & la ſouveraineté du peuple. On dit que cette réſolution eut lieu en conſéquence d'une note, qu'un commiſſaire françois avoit remiſe cachetée au noble Lelio Orſetti, avec invitation de ne l'ouvrir que le lendemain en préſence du ſénat. — Il a été nommé un gouvernement proviſoire compoſé des ex-nobles : Jaques Luchefini, P. Garzoni, *Coſme Bernardini*, Alexis Ottolini, Lelio Manzi, *Vanucci*, F. *Frediana*, Ruſticl, Pio Poggi, l'avocat *Paoli*, Samminati, F. Burlamachi. — *Le général françois* a accordé une diminution de 500 *mille livres ſur la contribution* de 2 millions impoſée aux nobles Lucquois.

Des arbres de liberté ont déjà été plantés : mais on annonce que cette cérémonie ſera exécutée avec plus de ſolemnité, à l'arrivée du cit. Salicetti, qui eſt maintenant à Livourne, ainſi que le général Serrurier. On croit que l'objet de leur voyage dans cette place de commerce, eſt de faire des diſpoſitions pour mettre une garniſon françoiſe dans les forts qui dominent la rade, à l'effet de fermer le port aux Anglois. — Le 13 de ce mois, un vaiſſeau de 74, & une frégate de cette nation, & un vaiſſeau portugais jetterent l'ancre dans la rade de Livourne.

Milan du 24 janvier.

Le général Jonbert eſt attendu aujourd'hui de Reggio, avec ſon quartier-général, dont une partie eſt déjà arrivée.

Nous ſommes toujours dans la même incertitude ſur ce qui s'eſt paſſé aux environs de Capoue depuis le 4 janvier. Ce qui eſt certain, c'eſt que cette place qu'on avoit dit avoir été priſe d'aſſaut par les François, étoit encore alors au pouvoir des Napolitains. Il paroit également certain qu'il y a eu un combat très ſanglant le 5 ou le 6, dont on n'a pas de détails : mais on continue d'aſſurer que la fin en a été favorable aux François. On ajoute que ce qui a empêché le général Championnet d'aller en avant, c'eſt qu'il attendoit des renforts : on ſait effectivement par des lettres de Bologne, que dès les premiers jours de janvier, des troupes françoiſes & 6 bataillons piemontois ſe rendoient à marches forcées par la Romagne à l'armée de Rome. Enfin il paroit également certain, qu'il y a eu le 3, le 4 & le 5, des pourparlers entre les généraux, ſur les conditions d'un armiſtice : pourparlers auxquels eſt intervenu le miniſtre de la république ciſalpine à Naples, & dont l'ambaſſadeur d'Eſpagne étoit le principal médiateur; mais on dit qu'il n'en eſt rien réſulté, parceque le prince Pignatelli a déclaré qu'il ne pouvoit rien ſigner ſans avoir reçu des ordres particuliers du roi. — Voilà ce que fourniſſent les lettres les plus autentiques de Rome, en date du 22 janvier. Quelques-unes ajoutent que les François avoient emporté les ouvrages extérieurs de Capoue, & étoient ſur le point de ſe rendre maîtres de cette place, lorſque le général Mack fit jouer contre eux toute l'artillerie avec tant d'effet qu'ils y perdirent beaucoup de braves gens; le général Mathieu entr'autres fut grièvement bleſſé. On avoit dit auſſi que le général Lemoyne avoit été tué dans cette attaque : mais ce fait eſt aujourd'hui démenti. On ne parle plus maintenant de l'affaire d'Averſa, où la diviſion du général Rey doit avoir beaucoup ſouffert, ayant été tout-à-coup enveloppée par des forces ſupérieures, & n'ayant dû ſon ſalut qu'aux prompts ſecours que lui porta le général Championnet.

Une feuille publique de Rome du 12 janvier, déclare qu'on n'a encore aucunes rapports officiels du quartier-général; mais qu'il eſt faux que Capoue ſoit tombée au pouvoir des François, & qu'ils ſe diſpoſent ſeulement à en faire le ſiège. D'un autre côté, ajoute cette feuille, le miniſtre d'Eſpagne à Naples devoit ſe rendre au quartier-général de Championnet, pour propoſer des conditions de paix ſous la médiation du Roi d'Eſpagne. — On peut conclure de tout cela 1º. qu'il y a eu des attaques qui n'ont pas réuſſi aux François, & dont on ignore les détails précis : 2º. Que les hoſtilités ont été enſuite ſuſpendues, ſoit parceque Championnet attendoit des renforts, ſoit parcequ'on négocioit. Il eſt également certain que le cit. Faypoult commiſſaire du gouvernement eſt parti de Rome le 6 pour le quartier-général.

P. S. Du 25. On a publié à Rome le 18, les nouvelles ſuivantes. " *République Romaine, le 29 nivôſe* (18 janvier). Après trois vigoureuſes attaques qui eurent lieu les 17, 18 & 19 nivôſe (6, 7 & 8 janvier), contre la garniſon de Capoue, elle prit le parti de ſe rendre, plutôt que de courir le riſque d'une nouvelle attaque qui eût été déciſive. Le 21 (10), le général Mack ſe rendit au camp françois, & y porta les clefs de la ville. Y étant enſuite retourné, il y publia

Digitized by Google

la reddition convenue, & accorda permiſſion à tous ſes ſoldats qui le deſireroient, de quitter le ſervice. La plupart en profitèrent, & en peu de tems cette garniſon de 20 mille hommes ſe trouva diſſoute. Le même jour, le général Eble entra dans Capoue avec un corps de 9 mille françois, & il en prit poſſeſſion au milieu des acclamations univerſelles. L'armée françoiſe a fait un mouvement, & s'eſt déjà étendue juſqu'à Averſa. „

Cette nouvelle paroîtroit abſurde, ſi on n'en trouvoit la ſolution dans une lettre de Florence du 21 janvier, ainſi conçue: "Les dernières lettres de Naples annoncent qu'il a éclatté dans cette ville une violente inſurrection: le peuple a déſarmé la troupe, & s'eſt emparé des forts; tout le miniſtère eſt caché, les banques publiques ſont fermées, les boutiques baricadées: enfin il y regne la plus triſte & la plus funeſte anarchie. Cet événement a accéléré la concluſion d'un armiſtice ou plutôt des préliminaires de paix entre le général françois & le vice-roi de Naples: nouvelle que l'on a reçue à Livourne par la voie de mer, & qui eſt parvenue en même temps à notre cour. Cependant quelques perſonnes la regardent comme apocriphe, & comme une ſpéculation de commerce. Quoi qu'il en ſoit, la convention qu'on dit avoir été ſignée, porte en ſubſtance: " *Que Capoue ſera miſe au pouvoir des François juſqu'à la paix générale; que le roi payera* 10 *millions tou rnois; que les relations de commerce ſeront ouvetes entrer Rome & Naples . . . . . que les ports de la Sicile & du royaume de Naples ſeront neutres, mais qu'il n'y entrera ni n'en ſortira aucun batiment armé; qu'on en ecartera tous vaiſſeaux ennemis de la France. Enfin que l'on tirera une ligne de démarcation, qui comprendra, pluſieurs villes & villages napolitains, où l'on mettra garniſon françoiſe.* „ (Voyez *Strasbourg.*)

On apprend de Florence que le 19, le roi & la reine de Sardaigne allerent faire une viſite au pape, au couvent de la chartreuſe. Le lendemain toutes les autres perſonnes de la famille royale, allerent faire leur viſite à S. S.

Paris du 30 janvier.

L'école polytechnique a été rouverte le 26 de ce mois. Le miniſtre de l'intérieur a aſſiſté à cette ſéance. Guyton, Prony, Fourcroy, Lagrange, Haſſenfratz, Gayvernon, Neveu & Lebrun qui ſont profeſſeurs dans cet établiſſement, ont prononcé des diſcours analogues aux parties dont ils ſont chargés. François de Neufchâteau a auſſi pris la parole, pour rappeller aux élèves ce qu'ils doivent à la republique: il a été fort applaudi.

On écrit de Madrid que la nouvelle du danger où ſe trouvoit le roi de Naples n'a pas produit autant d'effet ſur la cour qu'on l'auroit préſumé; cet évènement a rappellé d'anciennes querelles entre les deux cours; & l'on prétend même qu'un perſonnage éminent a dit: *C'eſt le fruit mérité de leur imprudence.* Cela n'empêchera pas au reſte, que la cour de Madrid n'intervienne efficacement en faveur de celle de Naples.

Le comte Gabarus n'a ſéjourné que huit jours à Paris, & n'a eu aucuns rapports avec le gouvernement. On a remarqué que ſes relations avec M. d'Azara ſe ſont bornées à des témoignages de politeſſe froide. On croit auſſi que M. de Gabarus ne s'eſt pas ſoucié de ſe rencontrer ici avec le duc del Parque, & que c'eſt ce qui a accéléré ſon départ. — Le prince de la Paix, que les gazettes angloiſes diſent être à la veille de reprendre le timon des affaires, eſt au contraire plus que jamais en diſcrédit près de la Reine; & l'on s'attend à recevoir au premier jour la nouvelle d'une diſgrace éclattante. — Le Roi d'Eſpagne a, dit-on, écrit à M. d'Azara qu'il falloit qu'il reſtât à Paris, qu'il le falloit pour le bien de l'Eſpagne, & peut-être pour le repos de l'Europe. Il paroît certain que c'eſt par l'entremiſe de cet ambaſſadeur & par l'organe de l'ambaſſadeur d'Eſpagne à Vienne, que le directoire négocie avec la cour de Vienne; & l'on a la certitude que ce dernier a tout récemment fait au miniſtère de l'Empereur des ouvertures pacifiques, relativement à l'Italie.—Le directoire eſt ſi éloigné de vouloir rallumer la guerre en révolutionnant de nouveaux Etats en Italie, que l'on donne pour certain que le général Championnet a reçu vers le 10 de ce mois, l'ordre d'accéder aux propoſitions d'armiſtice de la cour de Naples, pour peu qu'elles fuſſent avantageuſes & ſolides; & l'on aſſure qu'il a été inſinué de la part du gouvernement à quelques-uns de nos journaliſtes ſemi-officiels, de s'abſtenir de toute déclamation relative au révolutionnement de l'Italie. Enfin, malgré les démarches actives de quelques agens de la république Ciſalpine, pour obtenir l'incorporation à cette république de diverſes parties du Piémont, le directoire ne leur a juſqu'ici donné aucune eſpérance. Il paroît

Digitized by Google

que tel étoit le syſtême du gouvernement, il y a déjà pluſieurs mois; la preuve en eſt dans la ſuppreſſion définitive du *Journal des hommes libres*, & l'éloignement de Paris du prince Charles Heſſe, qui rempliſſoit ce journal d'articles diplomatiques, ayant pour objet de détruire tous les gouvernemens monarchiques en Italie.

Voilà bien des inductions favorables à la paix. On ajoute que les démarches preſſantes du miniſtre de Danemarck au ſujet des neutres ont eu l'effet deſiré: & tout donne lieu de croire que le corps législatif va réformer la nouvelle législation à cet égard. Le 24, le directoire fit exprimer officiellement au miniſtre de Danemarck, l'intention où il étoit de traiter ſur le remplacement ou le renouvellement de la convention de 1742, & ſur tout ce qui a rapport à la ſureté des neutres.

Il devient tous les jours plus probable qu'une négociation eſt entamée au ſujet de la cour de *Naples*. On aſſure qu'avant & depuis le départ du roi pour la Sicile, il a été fait des offres très-avantageuſes, entr'autres de trois vaiſſeaux, trois frégates, & quelques millions de France. On pourroit auſſi conclure du ſilence du gouvernement ſur les opérations de l'armée de Championnet, qu'il y a des négociations ſur le tapis entre ce général & le prince Pignatelli.

Le deſir le plus preſſant du directoire eſt d'aſſurer la paix continentale, avant l'époque des élections: & c'eſt le moyen le plus aſſuré qu'il ait de déjouer les anarchiſtes, qui ſont aujourd'hui ſes ennemis les plus dangereux, & qui ne reſpirent que la guerre. On a remarqué avec plaiſir dans le diſcours du préſident le 21 janvier, une choſe qui n'avoit pas encore été dite depuis deux ans: *Vous avez tout à craindre des royaliſtes, mais plus encore des anarchiſtes.* — En même tems le directoire ne perd pas de vue les finances, pour ſe trouver prêt à tout évènement. On attend quelques fonds du Piémont, de Lucques, de Florence; on en attend auſſi de quelques neutres, qui ayant déjà des créances ſur la république, paroiſſent diſpoſés à fournir quelques nouvelles ſommes, moyennant qu'on leur concédera pour le tout une valeur ſupérieure en biens nationaux à leur convenance.

Les deux frères du général Bonaparte ont reçu de lui directement des nouvelles, qui, à ce qu'on aſſure, laiſſent quelques inquiétudes ſur ſa poſition, tant parceque ſes communications avec la métropole ſont rigoureuſement interceptées & le privent pour long-temps de l'eſpérance de recevoir des renforts, que parceque les Anglois renforcés par les Ruſſes & les Turcs paroiſſent avoir le deſſein de s'emparer d'Alexandrie, en quoi l'on craint qu'ils ne ſoient vivement ſecondés par les Arabes-Bédouins, & en général par les Muſulmans, qui ſe ſont fortement prononcés contre nous depuis qu'ils ont connoiſſance de la déclaration de guerre de la Porte. — Au reſte, on obſerve que Joſeph & Lucien Bonaparte ont peu de relations avec le gouvernement.

Thomas Muyr vient de mourir à Paris, des ſuites de la bleſſure qu'il a reçue à ſon retour du Mexique, en combattant ſur un bâtiment eſpagnol, pour ne pas retomber entre les mains des Anglois.

Le citoyen Suchet, chef de l'état-major de l'armée d'Italie, eſt arrivé à Paris.

Les citoyens Méchin & Mangourit, échappés à la fureur des habitans de Viterbe, ont été nommés, le premier, contrôleur des dépenſes & recettes de l'armée de Rome; le ſecond, membre d'une commiſſion de marine, à Ancône.

Le directoire exécutif a accordé, le 29 nivôſe, à Louis Robert, mécanicien, demeurant à Eſſone, un brevet d'invention, pendant quinze années, à l'effet de fabriquer, vendre & débiter dans toute l'étendue de la république, une machine propre à faire, ſans ouvriers, du papier d'une grandeur indéfinie.

Conſeil des 500. — Séance du 28.

Les ſourds & muets qui ne ſavent pas écrire, mais qui donnent des preuves d'intelligence, ſont-ils inhabiles à contracter mariage, par la raiſon qu'ils ne peuvent pas prononcer la formule preſcrite par la loi? Telle eſt la queſtion ſoumiſe au conſeil par un pétitionnaire, & dont le renvoi eſt ordonné à une commiſſion ſpéciale.

La veuve d'un lieutenant de gendarmerie du département de la Haute-Garonne, aſſaſſiné le 15 vendémiaire dernier pour aſſurer l'exécution des loix, réclame pour elle & ſes enfans la penſion promiſe par l'article 206 de la loi du 28 germinal ſur la gendarmerie. Renvoyé au directoire.

Boulay-Paty, par motion d'ordre, appelle l'attention du conſeil ſur l'établiſſement de la caiſſe des invalides de la marine. Cet établiſſement, qu'il faudroit créer s'il n'exiſtoit pas, eſt tombé dans un état déplorable, qui le rend inutile aux malheureux qu'il devroit ſoulager. L'aſſemblée conſtituante le conſacra par une loi du 15 mai 1791, & s'attacha à en écarter les abus qui s'y étoient gliſſés. Cependant des hommes qui avoient intérêt de tout bouleverſer, porterent la main ſur cette

caiſſe; &, ſous prétexte d'une nouvelle organiſation, on la détruiſit dans ſes réſultats. Les beſoins des marins hors d'état de continuer leur ſervice réclament impérieuſement qu'on redonne à leur caiſſe toute la ſolidité dont elle jouiſſoit avant la loi du 22 vendémiaire an 2. — L'opinant demande que la commiſſion de la marine préſente un projet ſur cet objet. Adopté.

On reprend la diſcuſſion ſur quelques articles ajournés du projet d'Andrieux, concernant le traitement des juges. Tieſſé demande qu'on diminue les fonds propoſés pour les menues dépenſes des tribunaux, attendu que dans l'état de ces dépenſes il en eſt qui ſont inutiles. On y voit, par exemple, un article relatif à la lumière: mais il eſt reconnu que les tribunaux civils n'en employent jamais: il ne faut donc pas leur accorder des fonds pour cet objet.—Thomas, Vezin, &c., s'oppoſent à ce qu'on accorde une indemnité aux juges du tribunal civil de la Seine, qui paſſent au tribunal criminel. Ces juges ont déjà obtenu une augmentation conſidérable de traitement; &, ſous le nom d'indemnité, on voudroit encore y ajouter. Sur quoi motiveroit-on une telle meſure? Ne ſait-on pas que les juges des autres tribunaux criminels paſſent auſſi quelquefois les nuits, ſe livrent à un travail préparatoire très-pénible pour remplir leurs fonctions, & cependant on ne leur accorde point d'indemnité. Quels privilèges voudroit-on établir en faveur du tribunal de la Seine? — Le conſeil refuſe l'indemnité propoſée par la commiſſion.

Abolin rappelle l'article de la conſtitution ainſi qu'une loi de l'an 4, qui veulent que les membres du tribunal de caſſation jouiſſent du même traitement que les membres du corps législatif. Il doit être fixé d'après l'état des mercuriales relatives au prix du grain: il en réſulte tous les mois des abus & des difficultés qui ne ſont pas exemptes de l'arbitraire. Pour les faire ceſſer & aſſurer l'exécution des loix, l'orateur propoſe de fixer à 8000 fr. le traitement des membres du tribunal de caſſation. — L'ordre du jour, s'écrie-t-on.—On obſerve que la propoſition d'Abolin n'eſt appuyée par perſonne: en conſéquence elle n'eſt pas miſe en délibération.

Andrieux ſoumet à la diſcuſſion un projet ſur le traitement des juges de paix, qu'il propoſe de régler ainſi qu'il ſuit: Les juges de paix de Paris, 2400 fr.; ceux de Marſeille, Bordeaux & Lyon, 1800 fr.; ceux des communes dont la population eſt de 50,000 habitans, 1600 fr.; ceux des communes dont la population eſt de 30,000 ames, 1000 fr.; ceux des autres communes, 800 fr. Richard vote pour ce traitement: mais il demande que le droit de vacation des juges de paix ſoit ſupprimé. — Vezin penſe, que puiſque le conſeil a réduit le traitement propoſé pour les juges des tribunaux civils & criminels, il doit réduire dans la même proportion le traitement que la commiſſion propoſe pour les juges de paix. Leur traitement étoit ſuffiſant pendant le regne du papier monnoie: pourquoi ne ſuffiroit-il pas aujourd'hui, que le numéraire eſt ſi rare? — Briot & Géniſſieux préſentent le tableau des fonctions importantes & multipliées qui ſont dévolues aux juges de paix. De tous les officiers judiciaires, ce ſont les ſeuls dont tous les inſtans ſoient conſacrés au ſervice public, à la ſûreté des citoyens, à l'intérêt des familles, & cependant on propoſe de leur donner moins qu'à un ſimple commis. — Géniſſieux conclut en demandant que les juges de paix de [illegible] ames de 20 mille à 30 mille ames ayant [illegible] 1200 fr. — Le conſeil paſſe à l'ordre du jour ſur tous les amendemens, & adopte la gradation de traitement propoſée par la commiſſion.

L'ordre du jour appelle la diſcuſſion ſur le projet de Malès relatif au complément des recettes de l'an 7, par la voie d'un impôt de ſel, à ſon extraction. — Vezin, après avoir témoigné ſon étonnement ſur l'opiniâtreté que l'on met à produire l'impôt ſur le ſel, s'attache à en démontrer l'injuſtice par les principes même de la commiſſion. Son rapporteur a déclaré qu'il étoit impoſſible d'ajouter aux contributions fonciere, mobiliaire & perſonnelle; mais l'impôt ſur le ſel n'eſt-il pas une addition à ces diverſes contributions? N'atteindra-t-il pas tous les individus? Mais ce qui le rend injuſte & odieux, c'eſt qu'il peſe plus ſur le pauvre que ſur le riche. Un individu qui jouit de 100,000 francs de rente paye moins de ſel que l'ouvrier qui eſt obligé d'en aſſaiſonner les mets groſſiers dont il ſe nourrit. La haine du peuple contre cet impôt eſt trop forte pour qu'il ſoit politique de l'établir. Ce n'eſt pas pour le rétabliſſement de la gabelle que le peuple françois ſoutient la guerre depuis ſept ans, & que les peres de famille envoyent leurs enfans aux frontieres. D'ailleurs cet impôt ne tourneroit qu'au profit de quelques accapareurs & non à celui de la république: car il eſt notoire que des hommes cachés derriere le rideau en ont rempli des magaſins qu'ils ſauront bien dérober à la ſurveillance.

Strasbourg du 3 février.

On lit aujourd'hui dans une de nos feuilles *un article* ainſi conçu. „*Nouvelle télégraphique. Nous* ſommes entrés dans Capoue. Le général Mack s'eſt jeté dans les bras des François, pour ſe ſouſtraire à la vengeance des Napolitains, qu'il a entraînés à la guerre contre la France. *Signé* Lefevre, directeur de la correſpondance télégraphique.„

Lucerne du 30 janvier.

Hier notre corps législatif a nommé le cit. Bay à la place du cit. Legrand, qui pour la ſeconde fois avoit donné ſa démiſſion comme membre du directoire exécutif.

Hier le directoire a communiqué au corps législatif deux lettres du miniſtre de la guerre françois au commiſſaire Rapinat, dans leſquelles il donne l'aſſurance que les meſures les plus efficaces ont été priſes pour ſatisfaire à tout ce que les beſoins de l'armée françoiſe en Helvétie peuvent exiger, & qu'on fera dorénavant des fournitures de la France en Helvétie juſqu'à ce que les ſubſiſtances pour l'entretien d'une armée de 50 mille hommes pendant 4 mois ſoient raſſemblées.

Raſtadt du 3 février.

La réponſe de la Diète à la note françoiſe du 2 janvier, n'arrivera vraiſemblablement que dans 15 jours; le miniſtre d'Autriche M. de Fahnenberg ayant obſervé que le terme ordinaire de 6 ſemaines étoit néceſſaire pour que S. M. l'Empereur pût ſe concerter avec ſes alliés.

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Jeudi 7 Fevrier 1799. (N°. 38.)

Turin du 23 janvier.

La commiſſion militaire a acquitté, au nom du peuple françois la citoyenne Gabrielle Aſinari, ex-marquiſe de Caraglio, ainſi que le cit. Pola, curé de Coſtiglione d'Aſti, & le cit. Crova, ex-baron, accuſés d'avoir provoqué l'inſurrection du Montferrat.

On a célébré ici avant-hier l'anniverſaire de la mort de *Louis XVI.* Après pluſieurs diſcours *prononcés au pied* de l'arbre de la liberté par le *cit. Eymar*, le général Grouchi, le préſident du gouvernement proviſoire, & le préſident de la municipalité, on a procédé au brûlement des parchemins, des titres de nobleſſe, & d'une quantité de papier-monnoie formant plus de 7 millions de livres. Une illumination générale & des feux d'artifice ont terminé la fête.

Une gazette de Gènes dit que le bruit s'y accrédite depuis quelques jours que la république Ligurienne doit être réunie à la république françoiſe. On croit ici qu'il en ſera de même d'une bonne partie du Piémont; & que le reſte ſera réuni à la Ciſalpine, qui fera de ſon côté quelques ceſſions en faveur du rétabliſſement de la paix en Italie & en Allemagne.

Milan du 25 janvier.

Voici le texte de la convention dont nous n'avons donné (hier) qu'un court extrait. Cette pièce paroit autentique.

Armiſtice conclu entre le général Championnet, commandant en chef de l'armée de Rome, d'une part; & MM. le prince de Miliano & le duc de Geſſo, plénipotentiaires du capitaine-général Pignatelli, vice-roi du royaume de Naples, de l'autre part. Art. Ier. La ville de Capoue, telle qu'elle ſe trouve, avec ſes magaſins de tous genres, ſera remiſe demain, à dix heures du matin, à l'armée françoiſe, bien entendu que l'artillerie & les munitions de guerre qui auroient pu en être tirées pour le camp retranché, lui ſeront rendues. Un officier & un commiſſaire des guerres françois entreront ce ſoir dans cette place, pour vérifier l'état des magaſins & les recevoir. II. L'armée françoiſe appuyant ſa droite à la Méditerranée, occupera la rive droite de l'embouchure des lacs napolitains, Acerra, & la chauſſée de Naples qui paſſe par Acerra, Azienzo & Benevent. Elle tiendra garniſon dans toutes les villes & villages de ce pays. III. La ligne de démarcation ſe continuera depuis Benevent juſqu'aux bouches de l'Ofanto (au-delà du golfe de Manfredonia dans la mer Adriatique), prenant la rive gauche de cette rivière & la rive droite du Lombardo. IV. Les troupes napolitaines qui pourroient ſe trouver ſur le territoire de la république romaine, l'évacueront auſſitôt. V. Les ports des Deux Siciles ſeront déclarés neutres: ceux du royaume de Naples, auſſitôt après la ſignature du préſent acte, & ceux de la Sicile, auſſitôt que le Roi de Naples aura envoyé de Palerme ſon ambaſſadeur à Paris pour traiter de la paix. En conſéquence, il ne ſortira des ports des deux royaumes aucun vaiſſeau de guerre napolitain, de même qu'il n'y ſera reçu aucun vaiſſeau des puiſſances en guerre avec la république françoiſe, & tous les vaiſſeaux de ces puiſſances qui s'y trouveroient dans ce moment, en ſortiront auſſitôt. VI. Pendant tout le tems que durera l'armiſtice, il ne ſe ſera fait aucun changement aux autorités adminiſtratives ſur le territoire occupé par les François. VII. Aucun individu ne ſera inquiété pour ſes opinions politiques. VIII. Le Roi des Deux-Siciles payera à la république françoiſe dix millions de livres tournois, dont cinq le 26 nivôſe préſent mois, correſpondant au 15 janvier 1799, & les cinq autres le 6 pluviôſe, qui correſpond au 25 janvier même année. Ces payemens ſe feront à Capoue, & le ducat ſera reçu à raiſon de quatre livres de France. IX. Les relations ordinaires de commerce entre Naples & le territoire occupé par l'armée françoiſe, ſubſiſteront comme auparavant, avec la réſerve que l'approviſionnement de cette armée n'en ſouffrira point. Il eſt égale-

ment convenu que la réciprocité du commerce de l'armée françoiſe avec le territoire occupé par les napolitains, aura lieu avec exemption de tout droit. X. Le préſent traité d'armiſtice ſera ſoumis à l'approbation des gouvernemens des deux puiſſances. Si l'un ou l'autre refuſe de le ratifier, les généraux commandans s'en donneront avis trois jours avant de recommencer les hoſtilités. Fait au camp ſous Capoue, le 21 nivôſe (10 janv.) an 7 de la république françoiſe. *Signé*, Championnet. — Le prince de Miliano, le duc de Geſſo.

Il réſulte de la ligne de démarcation, que les françois occuperont juſqu'à la concluſion de la paix définitive, ſix provinces du royaume de Naples, ſavoir: l'Abruzze-ultérieure, l'Abruzze-citérieure, la Terre de Labour, le comté de Molliſe, la Capitanate (dans la Pouille), & la plus grande partie de la principauté-ultérieure, dans laquelle eſt enclavé Bénevent: ce qui fait à peu près la moitié du royaume de Naples. La capitale en eſt exceptée; mais elle ſe trouve cernée en quelque ſorte par l'armée françoiſe, & n'a pour communiquer avec le ſud du royaume, qu'un eſpace très-étroit le long de la Méditerranée.

Les habitans de Civita-vechia ſe ſont obſtinément refuſés juſqu'ici à toutes les propoſitions qui leur ont été faites à différentes repriſes. Il paroît qu'ils ſont entretenus dans leurs ſentimens de rebellion par un corps de troupes napolitaines que l'émigré françois Damas y détacha, lorſqu'il ſe vit coupé de l'armée napolitaine, tandis qu'avec le reſte il ſe porta vers Viterbe, pour provoquer l'inſurrection de tout ce païs contre les François. Il y a apparence que l'art. IV du traité d'armiſtice ſe rapporte aux troupes napolitaines qui ſe trouvent à Civita-vechia.

Une gazette de Veniſe citée par une de nos feuilles, dit qu'il eſt arrivé le 9 janvier à Peſaro un bâtiment qui a donné la nouvelle que la garniſon de Corfou avoit capitulé le 17 décembre, & qu'elle devoit être débarquée à Ancone: mais on n'a aucune confirmation de cette nouvelle, non plus que de celle qu'on a débitée, qu'une diviſion de l'eſcadre Turco-Ruſſe a paru devant Ancone. — On eſt encore également dans l'incertitude au ſujet de l'armement parti d'Ancone le 30 novembre, aux ordres de Pléville-Peley.

Londres du 23 janvier.

Le meſſage du roi remis hier au Parlement eſt conçu en ces termes.

„ *George Roi.* ! S. M. eſt convaincue que les efforts conſtans & opiniâtres de nos ennemis pour ſéparer l'Irlande de ce royaume, doivent exciter toute l'attention du Parlement. S. M. recommande en conſéquence aux deux chambres de s'occuper des moyens les plus efficaces pour déjouer entierement de pareils projets. Elle s'attend avec confiance, que la conſidération de tous les événemens qui ſe ſont paſſés juſqu'à préſent, jointe au ſentiment de l'affection réciproque & de l'intérêt commun, engageront les parlemens des deux royaumes, à prendre les meſures convenables pour un arrangement définitif, à l'effet d'accélérer & d'établir pour toujours une union ſi néceſſaire à la ſûreté des deux royaumes, afin d'augmenter par-là & de conſolider les forces, la puiſſance & les reſſources de l'Empire britannique. „

Après la lecture de cette adreſſe, M. Sheridan prit la parole, & s'oppoſa vivement à l'union de l'Irlande à l'Angleterre. Il dit qu'il regardoit cette meſure comme très impolitique dans les conjonctures actuelles. M. Pitt le refuta; il aſſura que jamais projet n'avoit été plus impérieuſement commandé par les circonſtances. — L'adreſſe de remerciemens doit être votée aujourd'hui dans les deux chambres.

Suivant les nouvelles arrivées aujourd'hui de l'Irlande, les rébelles du comté de Clare ont été battus & entièrement diſperſés par les troupes. Pluſieurs de leurs chefs ont été pris, entre autres Burke & O'Garmon; le premier a été pendu. La fermentation eſt toujours grande à Dublin; on y a formé un club ſous le nom d'*amis de l'indépendance de l'Irlande*. La Yeomany s'eſt fait faire, à la place de ſes drapeaux, un étendart avec cette deviſe: *pour notre roi & la conſtitution de l'Irlande*. D'autres corps ont été invités à ſuivre cet exemple.

Paris du 31 janvier.

Meſſage du directoire exécutif au conſeil des cinq-cents, du 1er pluviôſe an 7. Citoyens repréſentans, la loi du 9 vendémiaire an 6, a ordonné que les poſtes aux lettres ſeroient affermées. Le directoire exécutif vous a fait connoître, par ſon meſſage du 19 frimaire an 7, ce qu'il avoit fait pour remplir les intentions du corps légiſlatif à cet égard, & les conſidérations qui avoient commandé ſa détermination. D'une part, le produit à attendre de l'exploitation du ſervice des poſtes ne pouvoit être apprécié avec quelque exactitude, pour la durée d'un bail paſſé dans les circonſtances où la république ſe trouvoit. D'une autre part, les produits des dernières années ne permettoient point d'eſpérer, ſans une augmentation du tarif actuel, les dix millions pour leſquels cette branche de revenu avoit été compriſe dans les reſſources de l'an 7. La première conſidération détermina le directoire exécutif à penſer qu'une ferme intéreſſée étoit le ſeul mode qu'il pût adopter, pour remplir l'intention de la loi, ſans s'expoſer à compromettre l'intérêt public, mais toute eſpèce de ferme devenoit impoſſible, ſans

l'eſpérance d'un nouveau tarif. Il dut donc donner cette eſpérance; il dut de même, vous inviter à le mettre à portée de la réaliſer. La propoſition qu'il vous avoit faite à ce ſujet n'a point été adoptée; les fermiers des poſtes ont en conſéquence repréſenté au directoire exécutif, que la principale condition du traité paſſé avec eux ne pouvant plus être remplie, il leur deviendroit impoſſible d'en exécuter les diverſes clauſes, & d'en ſupporter toutes les charges, s'ils n'obtenoient pas une réduction du prix du bail, proportionnelle à l'augmentation que le nouveau tarif propoſé devoit faire eſpérer, & à l'accroiſſement forcé de la dépenſe du ſervice, par l'obligation que la loi du 19 frimaire an 7, leur impoſe de le faire exécuter par les maîtres de poſtes, ſur les principales routes de la république, à des prix *beaucoup* ſupérieurs à ceux qu'ils avoient obtenus par des traités particuliers. Ils déclarent *en même tems*, que ſi le gouvernement *préfère une réſiliation*, ils ſont prêts à *compter de clerc-à-maître* de toutes les recettes & dépenſes de leur exploitation. Si le directoire exécutif n'avoit pas été lié par la diſpoſition impérieuſe de la loi du 9 vendémiaire an 6, le parti de former une régie intéreſſée lui auroit paru le plus utile jusqu'à la paix; dès-lors il croira donc entrer dans les vues du corps législatif, en admettant les fermiers au compte de clerc-à-maître, & en ajournant, au moins à un an après la paix générale, tout projet de ferme pour l'exploitation du ſervice dont il s'agit. Il ſuffira, pour la conſervation de l'intérêt du tréſor public, que le traitement des régiſſeurs ſoit calculé de telle manière, qu'une remiſe graduée ſur la diminution de la dépenſe, comparativement à celle antérieure à l'établiſſement de la ferme, les intéreſſe conſtamment à la plus exacte économie. La ſurveillance journalière, & le concours habituel du commiſſaire que le directoire exécutif avoit placé près cette adminiſtration importante, offriront encore une garantie de plus à cet égard. Le directoire exécutif a donc lieu de croire que cette détermination vous paroîtra propre à tout concilier. Mais il reſtera, citoyens repréſentans, à pourvoir au vide que le produit à eſpérer des poſtes aux lettres, d'après le tarif actuel, laiſſe évidemment dans la ſomme que vous avez jugée indiſpenſable pour le ſervice de l'an 7; & ce vide, qui ne peut être évalué à moins de 2 millions, doit être ajouté à celui précédemment établi par les divers maſſuges du directoire exécutif. Il ne peut que vous renouveller l'invitation de prendre cet objet dans la plus prompte conſidération. *Signé:* L. M. Reveillère-Lepaux, *préſident.* Lagarde, *ſecrétaire-général.*

Le directoire a reçu un courier d'Egypte, qui lui a apporté les nouvelles les plus ſatisfaiſantes ſur la ſituation de l'armée & de ſon général. Depuis la révolte du Caire, il ne s'eſt paſſé aucun événement remarquable. Bonaparte s'eſt contenté de maintenir l'autorité françoiſe dans ce pays par une diſcipline ſévère, dont les indigènes ſont les premiers à reconnoître & à reſſentir les avantpges. Les contributions s'acquittent avec ponctualité: l'armée eſt habillée à neuf. Il y a très-peu de maladies. La date de ces nouvelles eſt du 26 brumaire (16 nov.) C'eſt à tort que l'on a annoncé l'arrivée du général Berthier en Europe. Il eſt ſeulement certain que Louis Bonaparte a débarqué en Corſe. (*Extrait des journaux ſemi-officiels.*)

On donne pour certain que le gouvernement a trouvé moyen de faire paſſer à Bonaparte, un renfort de 3 mille hommes de troupes & d'autres objets dont il avoit un urgent beſoin. Quelques journaliſtes préſument que c'eſt l'expédition partie d'Ancone, le 30 novembre, ſans ſonger qu'il ſeroit à peu-près impoſſible qu'on eût des nouvelles à Paris de ſon arrivée à Alexandrie. Il ſeroit plus probable que ces renforts proviendroient de l'embarquement de troupes fait à Baſtia vers la mi-octobre, & dont on n'a plus entendu parler depuis. — Suivant les notions les plus exactes, l'armement d'Ancone étoit deſtiné à jeter dans Corfou quelques troupes, & d'aller enſuite, avec le *Généreux*, tenter de ravitailler Malthe.

M. de Sauſſure eſt mort à Génève le 21 janvier dans ſa 59e année. Il avoit conſacré ſa vie entiere à des travaux d'hygrometrie, de botanique, de chimie & de minéralogie. Il fut le premier & le ſeul entre les ſavans qui gravit le ſommet du Mont-Blanc; & l'on peut attribuer ſa longue maladie & ſa mort prématurée au zele avec lequel il s'expoſa, dans ſes différens voyages aux Alpes, à toutes les rigueurs du climat de ces montagnes: une fois entr'autres, il paſſa trois ſemaines ſur le Col-du-Géant, couché ſur la neige, pour donner à ſes obſervations un plus haut degré de perfection & d'exactitude.

On remarque depuis quelque temps que pluſieurs agens du directoire en Italie ne ſont pas d'accord avec les généraux. C'eſt un des motifs qui ont donné lieu à la démiſſion du général Joubert. L'un des commiſſaires qui étoient à l'armée de Championnet étoit devenu la terreur du païs, au point qu'il a fallu le deſtituer; mais loin de ſe laiſſer intimider, il eſt parvenu à ſe faire élire miniſtre de la rép. romaine: on aſſure que le directoire vient de le faire mettre ſur la liſte des émigrés. Son collégue Duport épouſe, dit-on, la princeſſe Santa-Croce. — D'un autre côté, quelques agens politiques, qui ſont ſans reproche, entr'autres le cit. Reinhardt miniſtre à Florence, ont écrit au directoire que la ſuprématie qu'avoient obtenue les généraux en fait de légiſlation à Rome & ailleurs, ne laiſſoient rien à faire en politique aux agens du gouvernement.

Parmi les ci-devant députés condamnés à la déportation qui ont pris des paſſeports pour aller à Oléron, conformément au dernier arrêté du directoire, on nomme Boiſſy d'Anglas, Siméon, Villaret-Joſeuſe, Muraire, Doumer,

Praire, Mailhe, & l'ex-miniſtre Cochon. Il y en a, dit-on, beaucoup plus qui ont déclaré ſe ſoumettre à la loi. Ils ne peuvent pas tarder à partir, parce que le délai qui leur eſt fixé pour ſe rendre avance.

La ſecouſſe de tremblement de terre qu'on a reſſenti à Nantes, s'eſt étendue juſqu'à Rennes, Caen, Rouen, la Flèche, la Ferté-Bernard, & divers autres lieux : elle a duré preſque partout 20 à 25 ſecondes.

Le général Hatry eſt arrivé de Hollande à Paris.

La Haye du 22 janvier.

On a célébré ici, avec la ſolemnité que pouvoit comporter la ſaiſon, l'anniverſaire de l'entrée des armées françoiſes en Hollande. Une ſalve générale d'artillerie ſe fit entendre le 19 janvier, à l'inſtant du lever du ſoleil. A midi, nouvelle ſalve, & tous les corps hollandois, compoſant la garniſon de la ville, ſe rendirent au lieu deſtiné aux grandes parades. Le ſoir, l'artillerie fit une dernière ſalve; & la cloche du béfroi qu'on n'entend jamais qu'en cas d'alarmes, ou dans les jours de réjouiſſance, ſonna en branle pendant plus de deux heures. On auroit illuminé la ville, ſi la ſaiſon n'eût pas été auſſi rigoureuſe.

A peine la fête des bataves a-t elle été terminée, que le canon françois a annoncé l'anniverſaire du 2 pluviôſe.

On célèbre aujourd'hui encore un anniverſaire d'un autre genre que celui du 19: c'eſt celui de la révolution du 22 janvier de l'année paſſé, qui introduiſit un ordre de choſes que l'on nomma le régime de la terreur, & qui n'étant pas dans le ſens actuel, ne peut être célébré que par les auteurs ou les partiſans de cette révolution On aſſure qu'ils ſe réuniront à midi dans une auberge pour y faire un repas auquel les ex-directeurs Vreede van Langen & Wybo-Fynje aſſiſteront.

La frégate angloiſe l'*Apollo* a échoué ſur nos côtés; mais au lieu d'être utile à notre marine, comme on l'eſpéroit, elle lui a été très-fatale; car outre deux chaloupes qui ont péri en voulant l'aborder, nous avons encore perdu l'équipage d'une autre chaloupe, qui s'y étoit rendu pour en emporter ce qui ſeroit poſſible, & que les Anglois ont fait priſonnier, lorſqu'ils ſont revenus pour y mettre le feu qui l'a conſumée.

Bruxelles du 28 janvier.

Des reſtes d'inſurgés ſe montrent encore dans quelques cantons des trois départemens des Deux-Néthes, de la Meuſe inférieure, & de la Dyle; mais ce n'eſt pas pour combattre ouvertement les troupes républicaines; ils ſe diſſipent à leur approche. Mais ils ne laiſſent pas de faire des proſélites dans les divers points où ils ſe portent; & dans quelques endroits ils maſſacrent les agens du gouvernement La guerre de la Belgique avoit commencé comme celle des vendéens; elle reſſemble maintenant davantage à celle des chouans. Il paroît que l'on va mettre en uſage contre eux le plan employé par le général Hoche en Bretagne : & les généraux Beguinot & Jardon ont pris les meſures les plus efficaces pour rétablir le bon ordre dans toutes les parties des départemens où il a été troublé.

On continue d'enlever des ôtages dans les communes où les habitans reſtent en défaut du payement de leurs contributions directes, & où les conſcrits négligent de ſe ſoumettre à la loi qui les appelle aux armées. L'on prétend qu'on prendra auſſi des ôtages ici, ſi, dans le courant de la décade prochaine, notre commune n'a pas ſoldé ſes contributions.

Strasbourg du 4 février.

On a publié & affiché hier matin, la notice télégraphique qui annonce la priſe de Capoue, & qui fut tranſmiſe de Paris, avant-hier au ſoir. (V. N°. d'hier.)

Le général Jourdan eſt depuis quelques jours en tournée vers le Haut-Rhin, on croit qu'il ira en Suiſſe. Il a de fréquentes correſpondances avec le général Joubert, & l'on dit qu'elles ont pour objet de concerter leurs opérations militaires, pour le cas où la guerre auroit lieu.

Raſtadt du 4 février.

On aſſure que M. le comte de Metternich a reçu de Vienne les nouvelles les plus favorables à la paix. Tout annonce que S. M. l'Empereur a accepté la médiation pour la paix du Roi de Naples, & que les difficultés ſurvenues entre la France & l'Autriche ſeront bientôt aplanies.

Le gouvernement françois, a, dit-on, fait demander au duc de Wurtemberg, la forteresſe de Hohentwiel (à 5 ou 6 lieues de Schaffhouſe.) Le Duc a envoyé à Paris deux miniſtres avec la miſſion de faire des repréſentations à ce ſujet au directoire.

Il ſe confirme qu'il n'y a point eu de capitulation concluc au ſujet d'Ehrenbreitſtein, ſi ce n'eſt quelques conventions relatives à la marche de la garniſon. Lorſque la garniſon eut conſumé tous ſes vivres, le commandant Faber déclara au général françois, que cet état des choſes le forçoit d'abandonner ſon poſte, mais qu'il laiſſeroit un officier avec 30 hommes comme ſauve-garde. Le général françois répondit qu'il ne mettroit aucun obſtacle à ſon départ, mais qu'il bloqueroit la ſauve-garde qu'on laiſſeroit, juſqu'à ce que la faim la forçât à ſon tour de ſe retirer. Enfin il fut convenu que toute la garniſon partiroit avec tous les honneurs militaires, & l'artillerie de campagne, en 2 colonnes; & que les François auroient ſoin de lui procurer les charlots néceſſaires. M. du Faber a proteſté formellement contre l'entrée des François à Ehrenbreitſtein, comme étant contraire à l'armiſtice convenu. — Pendant les pourparlers, il avoit fait auſſi, mais ſans ſuccès, quelques démarches pour obtenir la neutralité aux habitans du Thal. — Les François ont trouvé à Ehrenbreitſtein les caſernes tellement ruinées, qu'ils n'ont pu y mettre qu'une très petite garniſon.

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Vendredi 8 Fevrier 1799. (N°. 39.)

Milan du 28 janvier.

On a publié hier l'*ordre* ſuivant. " *Du quartier-général de Milan, le 8 pluviôſe* (27 janvier). *Ordre du jour. Armée de Rome.* Les diviſions Lemoyne & Duhem ſe ſont jointes au corps du général Championnet, malgré tous les obſtacles qui s'oppoſoient à leur marche : & l'armée de Rome réunie, après avoir battu les napolitains dans pluſieurs combats ſanglans ſur le Volturne, entra le 25 nivoſe (14 janv.) à Capoue. Les miniſtres du roi fugitif demandent la paix ; l'armée napolitaine ſe diſſout ; le général Mack lui-même avec tout ſon état-major, s'abandonnant à la loyauté françoiſe, s'eſt remis entre les mains du général Championnet ; & Naples, en proie à tous les excès des Lazaroni, qui ont déſarmé les troupes du roi ſous prétexte de mieux le défendre, ſera bientôt proclamée la capitale d'une nouvelle république. *Signé*, le général de brigade, chef proviſoire de l'Etat-major-général, *Muſnier*.„

Un bâtiment danois, échappé de Naples & arrivé à Livourne, a confirmé les détails ſur l'armiſtice conclu, (v. n°s. 37 & 38.) en ajoutant: que ces diſpoſitions pacifiques ont été tout-à-coup renverſées par les Lazaroni. Ils s'attroupèrent au nombre de pluſieurs mille dans la matinée du 16, s'emparèrent de vive force des forts de Naples, déſarmèrent les ſoldats du roi qui s'y trouvoient; & étant partis de Naples, ils déſarmèrent également l'armée commandée par le général Mack, en criant à la trahiſon contre les officiers, & proteſtant qu'ils vouloient défendre Naples & leur roi, ſans vouloir entendre à aucun armiſtice. Les miniſtres du roi s'enfuirent ou ſe cachèrent. Le général Mack, ayant tout à craindre de ces furieux, ne trouva ſa ſureté qu'en ſe jettant dans les bras des françois : & la ville de Naples étoit, au départ du vaiſſeau danois, dans l'état d'anarchie le plus funeſte. Le capitaine de ce bâtiment dit être ſorti du port de Naples dans la nuit du 16 au 17 janvier. — Cette nouvelle verſion, qui a beſoin au reſte de confirmation, ſert au moins à expliquer le motif de la fuite du général Mack & de ſon état-major, qu'on ne ſauroit révoquer en doute: elle explique également la nouvelle, arrivée à Florence par la voie de terre, du déſarmement de la garniſon de Naples, & du licentiement de celle de Capoue. Enfin elle donneroit lieu de croire que l'inſurrection des Lazaroni, loin d'avoir néceſſité l'armiſtice, comme on l'avoit dit d'abord, avoit pour objet de le rompre, & auroit même produit ce réſultat : & la dernière phraſe de l'*ordre du jour* rapporté ci-deſſus, ſemble confirmer cette crainte. — (Un journal de Paris du 1er février, dit à ce ſujet : " On écrit de Milan qu'un armiſtice accordé par Championnet, avoit été rompu à l'arrivée d'un courier de Paris. „ Mais le *Redacteur* (v. *Paris*) parle de l'armiſtice & ne dit pas qu'il ait été rompu : d'ailleurs il eſt peu vraiſemblable que le général Championnet ſe ſoit cru autoriſé à rompre l'armiſtice pour quelques hoſtilités inſignifiantes commiſes par les Lazaroni; & quant à l'aſſertion qu'à l'arrivée d'un courier de Paris l'armiſtice a été rompu, elle eſt d'autant plus invraiſemblable, que ſuivant les dernières nouvelles de Paris (v. N°. 37.) le courier dépêché au général Championnet doit lui avoir porté l'ordre d'accepter un armiſtice, pour peu qu'il fût avantageux & ſolide. Or celui dont on a fait circuler des copies en Italie ſeroit aſſurément très-avantageux aux françois. Enfin les négociations ſubſiſtantes entre le gouvernement françois & la cour de Vienne, autoriſent à croire que cet armiſtice ne peut avoir été rompu par le général françois, à moins que le roi de Naples n'ait refuſé de le ratifier.

La diviſion du général Victor eſt en marche pour Rome, où ſon avant-garde a dû arriver le 23 janvier.

Il paroît certain que les trois vaiſſeaux partis

d'Ancone avec 3000 mille hommes de troupes à bord ſont rentrés dans ce port. Car une lettre de Rome du 18, dit: "que les troupes aux ordres du général Cambrai ont été débarquées à Ancone, & qu'elles ſe diſpoſent à prendre la route de Rome. „

On apprend de Livourne en date du 20, qu'il y avoit alors dans la rade, pluſieurs vaiſſeaux de guerre anglois, & quantité de corſaires de cette nation, qui ne laiſſoient entrer ni ſortir aucun bâtiment étranger. On s'attendoit à voir arriver ſous peu à Livourne l'eſcadre Turco-Ruſſe; & l'on faiſoit des diſpoſitions pour lui fermer l'entrée du port.

Le cit. Reinhard miniſtre de France à Florence eſt arrivé à Lucques le 19 janvier.

La nouvelle des ſuccès des François & de la priſe de Capoue, ne pouvoit arriver plus à propos à Rome: les bruits qu'on y avoit répandus de pluſieurs échecs eſſuyés par les troupes françoiſes, joints à l'extrême miſère qui regne dans cette ville, y avoient tellement échauffé les eſprits, que l'on craignoit une exploſion. Le commandant françois, Valterre, y fit publier le 17, la proclamation ſuivante. „Romains! quelques malveuillans & contre-révolutionnaires cherchent à vous perdre, en répandant parmi vous des fauſſes nouvelles & des bruits allarmans. Défiez-vous de ces mal-intentionnés, qui, dans le déſeſpoir & la rage de nous voir triompher des mercenaires du tiran des Deux-Siciles, cherchent tous les moyens poſſibles pour vous égarer & mettre des obſtacles à nos victoires. Il eſt vrai que quelques brigands s'étoient raſſemblés à Itri, & ils ſe ſont portés juſqu'à aſſaſſiner quelques François qui voyageoient iſolement: mais le 26 nivoſe (15 janvier) on marcha ſur eux de Fondi, & je ſuis perſuadé qu'aujourd'hui pluſieurs ont reçu la mort, recompenſe bien digne de leurs actions. L'armée continue à bloquer la ville de Capoue; & il eſt faux, (comme on a voulu le dire) qu'elle ait fait le moindre pas rétrograde. J'oſe même vous promettre que dans quelques jours vous aurez la nouvelle officielle de la reddition de cette place & de notre entrée à Naples. Soyez donc tranquilles, Romains, fiez-vous à la généroſité & à la protection de la nation françoiſe, à la ſageſſe & à la juſtice de votre gouvernement: Ils veillent enſemble à votre bonheur. Qu'une obéiſſance aveugle à leurs ordres, leur faſſe connoître votre amour & votre eſtime. C'eſt ce que j'attends de vous. *Signé* Valterre. „ — On aſſure aujourd'hui (écrit-on de Rome le 18), que le village d'Itri, traité militairement n'offre plus qu'un triſte monument de la vengeance provoquée par ſes habitans. (Itri eſt aux environs de Gaëte.)

Londres du 25 janvier.

Le 21 de ce mois, le roi a couru un danger par une chûte de cheval, en ſortant de Buckingham-Houſe. Une des ſentinelles ayant préſenté les armes au moment où le roi approchoit, le cheval de S. M. effrayé, fit un ſaut en arrière de pluſieurs pieds & tomba ſur le ventre. Le prince Edouard & le prince Erneſt, qui l'accompagnoient, manquerent auſſi d'être jettés à terre par leurs chevaux. Le général Manners fut envoyé à l'officier de ſervice à la garde de la Reine pour lui donner l'ordre qu'à l'avenir les ſentinelles ne préſentaſſent les armes que très-long-tems avant que S. M. approchât.

Une lettre de Plymouth du 19 janvier porte: „Hier au ſoir, un grand nombre de priſonniers françois ſe ſont échappés de la priſon du moulin, au moyen d'un trou qu'ils avoient pratiqué ſous les murs de la priſon du côté de l'Oueſt. Il n'y en a que très-peu d'arrêtés, mais le vent n'étant pas favorable pour ſortir du port, on eſpere les reprendre. „

M. Th. Grenville eſt parti pour remplir ſa miſſion à Berlin.

Les réſolutions les plus fortes contre l'union continuent à ſe prendre dans les aſſemblées de différens comtés d'Irlande, ainſi que dans celles de la ville de Dublin. Le réſultat de ces arrêtés eſt: „Que les repréſentans du peuple dans le parlement n'ont point le pouvoir d'aliéner les droits de leurs conſtituans, ni de rien changer à la conſtitution du royaume. Qu'un parlement Irlandois indépendant peut ſeul maintenir les droits & les privilèges de l'Irlande. Qu'une union légiſlative avec la Grande-Bretagne, tend à augmenter l'influence miniſtérielle; qu'elle eſt également nuiſible pour l'Angleterre & pour l'Irlande: qu'elle peut mener à *recourir aux premiers principes*. Que quiconque propoſera cette union eſt un ennemi de ſa patrie. „ Les comtés de Louth, de Meath, de Drogheda, ont manifeſté leurs ſentimens par des réſolutions de cette nature. — La ville de Dublin en a fait autant, & l'on remarque les arrêtés de quelques corporations, comme celles des bouchers & des chandeliers. — La ville & le comté de Cork ſe diſtinguent dans un genre oppoſé.

Malgré la forte oppoſition qui s'annonce en Irlande, le miniſtère paroît fermement réſolu d'opérer l'union des deux royaumes. Le 23, à la chambre des communes, M. Dundas propoſa une adreſſe pour remercier S. M. & l'informer que la chambre, convaincue de l'importance du meſſage, le prendroit dans une ſérieuſe conſidération. M. Shéridan prononça un long diſcours, dans lequel il rapella aux miniſtres que nagueres ils avoient écarté des motions relatives à l'Irlande, en alléguant qu'il n'étoit pas de la compétence du Parlement britannique de s'immiſcer dans les affaires de ce royaume; il donna lecture de la déclaration qui a conſacré l'indépendance de la légiſlation irlandoiſe. Enfin il prophétiſa que les plus grands malheurs ſeroient le réſultat de la meſure propoſée. M. Pitt lui répondit par un diſcours dans lequel il expoſa que les circonſtances actuelles preſcrivoient impérieuſement l'union projetée; il cita l'exemple de l'Ecoſſe: il rapella les divers complots tramés en Irlande & en Angleterre, qui exigeoient qu'on établît plus d'unité entre les états

Digitized by Google

d'un même empire. Après une assez vive discussion, M. Shéridan retira son amendement, & l'adresse passa sans division. (Nous donnerons les détails de cette séance.)

Paris du 1er février.

On lit aujourd'hui dans le *Rédacteur*, un article de Paris conçu en ces termes: "Mack, ne pouvant plus se défendre, a imaginé d'organiser une insurrection des paysans & des lazzaronis. Le vice-roi de Naples a profité de cette circonstance pour obtenir un armistice, qui a mis le général Championnet en possession de Capoue & de toutes les positions en avant de Naples. Bientôt Mack a été lui-même la victime du mouvement qu'il avoit organisé: poursuivi par les révoltés, il s'est vu forcé de se rendre, avec son état-major, au général Championnet, qui les a envoyés à Milan."

Un journal *semi-officiel*, qui rapporte le même article, *ajoute*: "Deux couriers sont arrivés *le 31 à 5 heures du soir* de l'armée de Championnet, *qui n'a pas été blessé*. Son quartier-général étoit (le 15 janvier) à Caserte, maison de plaisance du roi. Nous avons eu raison de douter de la mort du général Rey. Ce brave officier est plein de vie, & a fait avec ses grenadiers *qui ont passé à la nage* dans un endroit où l'on avoit coupé un pont, des prodiges de valeur. Les paysans insurgés ont été vigoureusement réprimés & chassés dans les montagnes. Les anglois avoient, dit-on, débarqué un grand nombre d'hommes qui indistinctement tomboient sur les françois & les napolitains. Des forces considérables de la Cisalpine & du Piémont renforcent notre armée, ainsi qu'une artillerie formidable."

Lettre écrite par M. Michel-Delazzor, consul d'Espagne à Alger, le 9 nivôse. (29 déc.) Le premier de ce mois, la guerre a été déclarée ici à la France, en arrêtant & mettant à la chaîne le consul de France Moltedo, & tous les François; ils sont actuellement esclaves. L'influence de Bacri a empêché que l'on ne confisquât leurs biens. Ils ont aussi obtenu le soulagement de la chaîne. Ce même Bacri ne cesse de travailler pour leur procurer leur entière liberté. L'ordre pour la déclaration de guerre est venu de Constantinople d'où il a été apporté par un capigi-bachi qui a remis aussi un riche caftan au dey."

Lettre de Bacri, même date. Depuis le 26 de ce mois, j'ai obtenu par les soins que je me suis donnés, qu'on retirât de la chaine & des travaux les françois qui y avoient été appliqués, & qu'on leur rendît le libre usage de leurs biens. Au départ de cette ville de l'ambassadeur turc, chacun d'eux retournera dans sa maison avec sa famille, & pourra disposer de ses biens qui, par l'effet de mes bons offices, n'ont pas été confisqués."

Le gouvernement espagnol va faire construire quatre vaisseaux de ligne au port du Passage. On y attend un ingénieur-constructeur qui dirigera ces constructions. On dit qu'une petite escadre sortie du Ferrol il y a environ vingt jours, avec 3000 hommes de troupes, est destinée pour quelque partie de l'Amérique espagnole.

Le service des hospices de Paris va être divisé en cinq entreprises. Les médicamens ne seront plus à la charge des entrepreneurs. Ils seront tirés de la pharmacie centrale, & sous la surveillance immédiate de l'école de médecine.

"On ne sait pas encore (dit un journal) ce qu'est devenu Lacombe-St-Michel, notre ci-devant ambassadeur à Naples. On assure qu'il a été embarqué par les anglois; qu'ils l'ont emmené à leur sortie de Naples, & que Championnet ayant fait demander où l'on avoit prétendu le conduire, on s'est contenté de lui répondre qu'on devoit le débarquer à Gènes."

Conseil des 500. — Séance du 30.

La commission chargée d'examiner s'il convient d'établir une banque nationale, proposée à la fin de la séance du 9 par un pétitionnaire, sera composée des représentans Lecointe, Saint-Horent, Duplantier, Poulain-Grandpré, Malès, Portiez, de l'Oise, Fabre de l'Aude.

L'ordre du jour ramène la discussion sur les finances. — Labrouste témoigne ses regrets de ce que les recettes ne sont pas encore établies pour l'année courante, quoique nous touchions bientôt à la moitié. Il existe un déficit; c'est une vérité trop constante & qu'on ne peut infirmer par aucun raisonnement. Le seul différentiment qui règne dans le conseil, tient aux moyens à employer pour combler ce déficit. On est forcé de convenir que les contributions foncière & mobilière sont tellement onéreuses, qu'on tenteroit en vain d'y ajouter. — L'impôt sur le sel à l'extraction atteint tous les genres de revenus qui composent la fortune des citoyens. Le commerçant, le banquier, le rentier, l'acquittent avec des revenus mobiliers: le fonctionnaire & l'ouvrier le payent avec leur traitement & leur salaire: tous ont besoin de consommer du sel: il ne présente rien d'arbitraire: le prix en est fixé par la loi: chacun ne consomme & ne paye que lorsqu'il peut & qu'autant qu'il lui convient. Pour recouvrer ce genre d'impôt, il n'est besoin d'aucune régie nouvelle, la matière imposable ne se trouvant que sur un très-petit nombre de points, & ces points étant à la frontière, rien n'empêche que l'on

on confie la perception à l'administration des douanes. Après avoir développé les divers avantages de cet impôt, l'opinant insiste sur les économies & les réductions à faire dans les diverses parties de l'administration.

Bertrand, du Calvados, déclare qu'il va traiter la question avec l'indépendance qui doit caractériser un représentant du peuple: il l'examine dans ses rapports avec les finances, avec la politique & avec la constitution. En supposant que le déficit soit de cinquante millions, ainsi que l'a avancé la commission, l'orateur pense qu'on devroit s'occuper très-efficacement de réductions, qui, dans le ministère seul de la guerre, pourroient être portées à vingt-cinq millions: mais les ministres paroissent peu s'occuper des économies qu'on leur recommande avec tant de soin.

Ce seroit pour le déficit de cette année qu'on voudroit établir cet impôt: mais ne sait-on pas que depuis le mois de thermidor où la commission des finances en parla la premiere fois, chaque ménage a fait sa provision; d'après le projet, chacun pourroit en avoir deux quintaux, sans en faire la déclaration. Pense-t-on que les citoyens renonceroient à la faculté d'avoir chez eux cette quantité de sel? Trois ans environ s'écouleroient avant que le trésor public pût profiter de la taxe proposée. Ainsi sous le rapport des finances, cet impôt est inutile. Mais si on l'envisage dans ses rapports avec la politique, combien ne paroîtra-t-il pas dangereux. Est-il besoin de rappeler cette haine implacable du peuple contre la gabelle? A-t-on oublié que tous les cahiers l'avoient vouée à l'exécration publique. Qu'on se reporte, par le souvenir, dans la fameuse séance royale du 23 juin 1789, & on verra avec quel saint enthousiasme on vota, au milieu des bayonnettes, l'abolition de cet impôt; le rétablir, ce seroit réveiller dans tous les cœurs la haine unanime qu'on lui avoit vouée. Qu'on jette les yeux sur le département de l'Ouest, c'est-là où le rétablissement de cet impôt seroit très-dangereux: la situation politique de la république ne permet pas d'offrir à ces contrées un sujet de mécontentement. La constitution veut que les impôts soient répartis sur les citoyens selon leurs facultés: or, l'impôt sur le sel est subversif de ce principe tutélaire des propriétés. En effet, l'expérience apprend que c'est le pauvre qui consomme le plus de sel: il est l'assaisonnement de tous les mets grossiers. Le riche, au contraire, se nourrit de mêts succulens & n'a pas besoin de leur donner de la saveur & du goût, par une grande quantité de sel. Ainsi l'homme qui gagne à peine 3 francs par jour payeroit plus de sel que celui qui jouit de cent mille francs de rente! On vante beaucoup le système des contributions indirectes: ce qui ne tend à rien moins qu'à nous ramener à l'aristocratie, à la domination des financiers, des traitans, &c. De ces diverses considérations, l'orateur conclut au rejet de l'impôt: mais comme il faut combler le déficit, il indique par quels moyens on pourroit y parvenir. Il pense que les biens indivis avec la république, les domaines engagés, les douanes, la résiliation du bail des postes, le droit d'enregistrement sur les actes à seing-privé, &c. &c., peuvent procurer les fonds nécessaires pour porter les recettes au niveau des dépenses.

(La suite demain.)

Lucerne du 2 février.

Le directeur Bay a accepté sa nomination.

On attend ici le cit. Visconti, ministre de la république Cisalpine.

Voici la teneur du message de notre directoire, dont nous avons parlé: il est en date du 25 janvier. " Par votre décret du 23 janvier, vous invitez le directoire à faire auprès du gouvernement françois les représentations les plus instantes pour obtenir l'exécution des articles du traité relatifs à l'entretien de l'armée en Helvétie. Cette invitation, le directoire s'est empressé de la faire connoître officiellement au gouvernement françois par le ministre helvétique à Paris, & au ministre françois résidant à Lucerne; il espère que la voix de la représentation nationale helvétique sera respectée, & que sa sollicitude pour le soulagement du peuple ne demeurera pas sans effet. Depuis longtems, citoyens représentans, depuis l'époque de la signature du traité, le directoire n'a cessé tantôt d'en solliciter, tantôt d'en requérir l'exécution. Le gouvernement françois disposé à faire droit à de si justes griefs, a donné plusieurs fois à connoître que les versemens de grains & d'argent alloient commencer & suivre sans interruption, pendant tout le tems où les circonstances exigeroient la présence de l'armée françoise en Helvétie.

„ Si ces espérances ne se sont que faiblement réalisées; si malgré les fournitures effectives, le service a manqué dans bien des lieux & bien des fois, c'est en partie parce que le gouvernement françois, surchargé de travaux, n'a pas toujours pu surveiller l'exécution de ses ordres; c'est surtout parce qu'une horde d'agens subalternes attachés à l'armée, & devorant la substance du peuple & du soldat, a paralysé l'effet de ces mesures. Aujourd'hui, citoyens représentans, le directoire reçoit du commissaire du gouvernement Rapinat, une communication qui lui donne lieu d'espérer un soulagement réel & prompt pour le peuple, & qui confirme les intentions justes & bien-veillantes du gouvernement françois. Les lettres ci-jointes du ministre de la guerre, font connoître les mesures prises pour la subsistance de l'armée; le directoire espère qu'elles seront suffisantes, & se félicite de pouvoir répondre de cette manière au vœu que vous lui avez manifesté. Salut républicain. „

Rastadt du 5 février.

Il est passé aujourd'hui un courier espagnol venant de Paris & allant à Vienne.

M. le Feldzeugmeister comte de la Tour, a été nommé général-commandant dans le margraviat de Moravie, sur la démission du maréchal Botta-d'Adorno.

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Samedi 9 Fevrier 1799. (N°. 40.)

Londres du 25 janvier.

Chambre des Communes. — Séance du 23 janvier.

M. Dundas apporte une quantité de papiers relatifs à la conduite des membres de sociétés Irlandoises coupables de trahison, & à leurs conspirations pour opérer la séparation des deux royaumes.

Le message envoyé la veille par S. M. est lu. — M. Dundas propose une adresse pour remercier S. M. de la communication de son message, & l'informer que la chambre, convaincue de son importance, le prendra dans une sérieuse considération. M. Dundas croit qu'il suffira de discuter cette matiere quand la chambre aura eu le temps d'examiner les pièces, & d'y porter une mûre attention. En attendant, il ne voit pas que sa proposition puisse être susceptible d'opposition.

M. Sheridan. Nous devons, sans doute, monsieur, des remercîemens à S. M. pour sa gracieuse communication, mais j'avoue que dans mon opinion la chambre doit s'en tenir là.

L'importance du sujet n'admet point une discussion précipitée. Si l'on se rappelle l'époque peu reculée (1782) où un arrangement complet, solemnel & final, eut lieu entre la Grande-Bretagne & l'Irlande, il paroît du devoir de ceux qui en proposent aujourd'hui un nouveau, de nous démontrer d'abord que cet accord, anciennement conclu & ratifié, n'a point effectué cette alliance, cette sécurité, cette force commune qui devoit en résulter pour l'Empire. Cette considération acquiert un nouveau poids, quand on se rappelle que cette chambre sanctionna la déclaration du parlement Irlandois. (M. Sheridan cite ici le texte de la déclaration qui consacre l'indépendance de la législation irlandoise.) Cette déclaration est si claire, elle fut si solemnellement adoptée, que j'y trouve ma justification en demandant pourquoi il faut y renoncer, & quel est ce nouvel accord final que l'on veut proposer. Il peut paroître nouveau d'envisager la question sous un point de vue si étendu; mais dans les tems actuels, les formes doivent céder à des devoirs importans. La crainte de voir mes motifs faussement représentés ne m'empêchera point d'écouter ma conscience, & d'être fidele à l'estime que je me dois à moi-même. Il existe une étrange inconséquence, entre la témérité actuelle de ceux qui nous présentent cette question, & la délicatesse qu'ils affectèrent en d'autres tems, quand les affaires de l'Irlande étoient le sujet de nos discussions. Craignez, disoient-ils alors, d'exciter la jalousie de l'esprit d'indépendance des Irlandois. Cette délicatesse timide a disparu: Sans explication, sans ménagement, ils nous proposent aujourd'hui un plan qui anéantit l'indépendance, & l'existence séparée de l'Irlande. Je suis sincerement convaincu qu'il faut voir dans l'empressement des ministres à le faire passer, leur persuasion qu'il tend à resserrer les liens des deux royaumes, que je crois aussi bien qu'eux, essentielles à leur prospérité respective; je réclame également de leur justice de me croire aussi peu disposé qu'eux à favoriser des mesures qui pussent affoiblir ces liaisons, ou encourager ceux qui voudroient unir par une intimité fatale, l'Irlande avec notre ennemi cruel & avide. Ses desseins seront frustrés, je n'en doute point. Mais quels moyens les ministres adoptent-ils pour fortifier l'Empire contre ses projets? Une proposition faite pour nourrir les espérances de ceux qui se sont livrés depuis long-tems à la rébellion, pour diviser ceux dont les efforts l'ont étouffée.

„Le mot d'*union* ne se trouve point dans le message; mais le très-honorable membre (M. Pitt) ne se retranchera point derrière une vaine formule. On sait qu'*accord* ici veut dire union. Et vous savez aussi, Monsieur, qu'une personne qui occupe en Irlande le même emploi que vous rempliſſez ici avec tant d'honneur pour vous-même, & tant d'avantage pour la chambre, a déclaré ses intentions hostiles contre cette mesure. Je suis fâché d'appercevoir dans le renvoi du chancelier de l'Echiquier (M. Foster), un exemple des moyens qui doivent la soutenir. Je ne craindrois point que ce projet fût discuté, mais j'ai tout lieu de craindre qu'exécuté dans les circonstances présentes, par la fraude, par l'intrigue, par la corruption, par la terreur & sans le consentement libre de l'Irlande, il ne relâche les liens des deux royaumes, & ne cause leur désunion & leur affoiblissement. Ceux qui regardent les moyens comme indifférens, trouveront la circonstance actuelle favorable, & approuveront les conseils d'un certain pamphlet officiel, de profiter de l'embarras & de la foiblesse de l'Irlande. Mais de quel œil le peuple irlandois verroit-il alors nos troupes? Que n'auroit-il point à nous dire, si une insurrection future avoit lieu, quoique selon moi, rien ne pût la justifier? Ce ne seroit pas seulement, les Catholiques, les Presbytériens, & les Républicains, qui auroient des prétextes. A peine notre justice tardive a-t-elle accordé à l'Irlande les droits que pendant trois siècles il fut scandaleux à l'Angleterre de lui refuser. Au bout de 16 ans, on lui en demande l'abandon. Le parlement irlandois a-t-il perdu ses droits à la confiance du peuple? N'a-t-il pas su déconcerter les trahisons domestiques, les invasions étrangères? Persuadera-t-on au peuple d'Irlande qu'il sera mieux protégé contre les conspirateurs, parceque le parlement britannique a découvert des conspirations & des complots qu'un grand jury a trouvés destitués de fondement? (Ici un cri s'élève, *écoutez!*

Digitized by Google

écoutez !) — M. Sheridan répete ſon aſſertion. Il allégue enſuite l'ignorance du parlement britannique ſur les affaires de l'Irlande, & cite à ſon appui l'autorité du lord Clare, chancelier de ce royaume. Il voit avec peine l'abandon, dont les Irlandois ont été menacés. Il obſerve que ſi les inſtructions de M. le Mar. de Cornwallis lui permettent de priver de leurs places tous ceux qui ne veulent point concourir aux meſures du gouvernement, l'Irlande n'eſt véritablement point libre. Il fait enſuite alluſion à la conduite du directoire françois envers le roi de Sardaigne dont il a exigé l'abdication *volontaire*. Il demande s'il faut publier les *bans* de l'union de l'Irlande au ſon des trompettes de 40,000 hommes de troupes angloiſes. M. Sheridan s'attache enſuite, à relever en détail différens paſſages d'un pamphlet publié de l'autre côté de la mer, & dont il attribue la circulation au gouvernement. Après quelques conſidérations relatives à la Grande-Bretagne, " verroit-elle avec indifférence, ajoute M. Sheridan, que d'après ce plan, une claſſe nombreuſe & méritoire, les catholiques romains, fuſſent privés de tout eſpoir d'être admis aux droits qui leur ſont dûs? L'hon. membre croit-il que 100 membres irlandois puſſent communiquer à la conſtitution cette nouvelle vie, cette vigueur que ſon illuſtre pere avoit jugées néceſſaires, & que lui-même en d'autres tems voulut ſoutenir en propoſant l'admiſſion de cent chevaliers anglois?„ — Ici M. Sheridan en parlant de l'orgueil national de Irlande, ſe glorifie de tirer ſon origine de ce pays, & ſe défend de l'influence que cette circonſtance pourroit avoir ſur ſon jugement. Il obſerve enſuite l'inconvénient qui réſulteroit pour pluſieurs membres de l'impoſſibilité phyſique de conſulter leurs conſtituans, & l'appui qu'en tireroit une doctrine dont il releve les abus. Si le parlement s'arroge un droit de cette nature; qui nous aſſurera qu'il ne rendra point le roi deſpotique? Qu'il n'accordera point à la couronne une autorité ſur les fortunes, une force au-deſſus des loix. Un homme d'Etat célébre a dit que ſi le roi, même appuyé des lords & des communes annulloit les droits d'une corporation du royaume, il porteroit une atteinte dangereuſe à ſa couronne. Après cela, quel effet devroit-on attendre de la réſolution d'un parlement qui ſe déclareroit partie d'une légiſlature étrangere? Le gouvernement britannique a deux grands ennemis en Irlande; la pauvreté & l'ignorance. Cependant les Irlandois ſe diſtinguent dans tous les pays du monde par leur induſtrie & leur intelligence. Il faut donc attribuer l'état de leur pays au gouvernement qui le régit, & à la maniere dont les riches y employent leur fortune. L'année paſſé, 12,000 ouvriers avec leur famille furent obligés d'y vivre de la médiocre charité de 5d. par jour. Je ne vois point malheureuſement que l'union projettée puiſſe remédier au mal. J'ajouterai une réflexion ſur les reproches faits à l'oppoſition angloiſe par l'auteur du pamphlet que j'ai cité. Il auroit dû ſavoir qu'elle n'étoit point à craindre maintenant. Un noble marquis a dit ailleurs qu'elle étoit *morte & enterrée*. — M. Sheridan a terminé ſon diſcours en faiſant la motion d'ajouter à l'adreſſe un amendement, "pour exprimer la ſurpriſe, & le profond regret de la chambre, d'avoir appris pour la premiere fois que l'arrangement final & complet, qui avoit eu lieu en 1782 entre ce royaume & l'Irlande, & qui plaçoit leurs liaiſons ſur une baſe permanente & ſolide, n'avoit point produit l'effet déſiré; & pour repréſenter humblement que de fortes raiſons induiſent les fideles communes de S. M. à ſaiſir la plus prompte occaſion de la ſupplier de ne point écouter ceux qui lui conſeillent une meſure qui occaſionne tant de méfiance & de mécontentement dans les deux royaumes. „

M. Canning conſidere d'abord l'objection la plus eſſentielle de ſon honorable ami : la réſolution du parlement Irlandois inſcrite au journal de la chambre en 1782, dans une circonſtance qui pouvoit avoir du rapport avec le cas actuel. J'en appelle, dit-il, à ce même journal, pour réfuter cette objection. Le terme d'arrangement final s'y trouve employé; mais il contient auſſi une réſolution ſubſéquente qui déclare, que l'idée d'un ſyſtême plus ſolide pour la proſpérité & la tranquillité de l'Irlande, n'eſt point abandonnée. Mon honorable ami met beaucoup d'importance au danger d'agiter cette queſtion, dans un moment qui menace d'une criſe la Grande-Bretagne auſſi bien que l'Irlande. La chambre ſe ſouviendra que depuis trois ans ceux qui ſont dans l'habitude de s'oppoſer aux miniſtres de S. M. ont conſtamment demandé des éclairciſſemens ſur les affaires d'Irlande, & notamment dans la ſeſſion derniere, ils ſe ſont plaint que S. M. eût omis d'envoyer un meſſage ſur les moyens d'appaiſer la rébellion : aujourd'hui, ils refuſent même de prendre en conſidération celui que la chambre a reçu. Cette conduite eſt-elle équitable? M. Canning entre dans le détail des conſpirations dont on ne peut nier l'exiſtence, & qui menacent les deux royaumes d'une ſéparation totale. Il y voit les plus puiſſans motifs d'examiner la ſituation de l'Irlande, ſurtout lorſque cette meſure eſt recommandée par une autorité ſupérieure : il ajoute que puiſque ſon honorable ami n'a point jugé à propos de ſuggérer aux miniſtres, ce qu'il pouvoit y avoir d'imparfait dans leur plan, il eſt obligé de s'arrêter à l'opinion qui prévalut en Irlande, que les perſonnes les plus éclairées de ce pays favoriſent ce projet. Mon honorable ami, continue-t-il, inſiſte ſur l'effroi qu'inſpire au public la préſence d'une force armée. Le diſcours prononcé par l'orateur irlandois, qui eſt ſuppoſé dériver ſon titre de ſon ſilence, eſt une preuve que la liberté n'eſt point gênée. La ville de Dublin continue à ſe montrer éloignée de la meſure propoſée, mais d'autres villes importantes y ont manifeſté leur approbation. (*La ſuite demain.*)

Paris du 2 février.

Extrait d'une lettre de M. Manuel de Lasherras, commiſſaire du gouvernement eſpagnol à Alger. " D'Alger, ce 30 décembre. Le 19 du courant, eſt arrivé dans ce port le Capigi-Bachi ou envoyé du Grand-Seigneur, avec des papiers en conſéquence deſquels le Dey a ordonné d'arrêter le conſul de France & autres françois réſidant ici, dont le nombre ſe monte à 20, de les conduire à l'arſenal de la marine, & de les mettre à la chaine. Les femmes, c'eſt-à-dire, une ſœur du chancelier, une autre mariée avec le négociant Paret, & une autre avec un peintre, ont été conduites dans la maiſon du conſul batave. Auſſitôt que D. Manuel de Lasherras fut inſtruit de cette nouvelle, il envoya le drogman d'Eſpagne pour ſupplier le Vitrilargi (miniſtre

Digitized by Google

de la marine) de lui permettre de fournir aux prisonniers le nécessaire pour leur subsistance journalière; & ayant obtenu cette permission, il leur fit porter tout ce qui lui a paru convenable, pour que rien ne leur manquât. Le jour suivant, les consuls de Suède & de Danemarck proposèrent de leur offrir les mêmes démonstrations & témoignages d'amitié. Il fut résolu que chacune des trois maisons consulaires les entretiendroit à son tour: ce qui s'effectue. La maison des Bacri, négocians juifs à Alger, & qui jouit de la plus grande faveur auprès des principaux personnages de cette régence, a obtenu qu'on ôtât les fers aux prisonniers, afin qu'ils pussent dormir. Le 26, il leur a été permis de ne porter qu'un seul fer avec lequel ils vont chaque jour à l'arsenal de la marine, ou dans la salle-magasin de la voilure. *Le 28, il est sorti* six corsaires algériens *pour les côtes de France*, afin d'intercepter *tout bâtiment* françois qu'ils rencontreroient, & d'en faire les équipages esclaves. *Ils ont ordre* de traiter de même toute espèce de pavillon dont les navires se dirigeroient vers les mêmes côtes. Il a été expédié par le Dey d'Alger des couriers à Maroc, Tunis & Tripoli, pour qu'ils ayent à tenir la même conduite à l'égard des françois. Il a été expédié le même jour des ordres à la Cale & à Bonne, lieux dépendans de ce gouvernement, afin de faire conduire à Alger tous les françois qui y sont établis par la compagnie d'Afrique à Marseille. On vient de recevoir des lettres de Maroc, par lesquelles on est informé que le roi de Maroc a envoyé depuis plus d'un mois, plusieurs corps de cavalerie avec ordre de se rendre au Caire, pour y renforcer les troupes que les puissances mahométanes envoyent contre Bonaparte, pour reconquérir l'Egypte. „

Des lettres de Marseille annoncent déjà que les Algériens ont fait une descente aux Bouches du Rhône, ont pillé quelques villages, & emmené en esclavage nombre d'habitans.

Hier, au conseil des 500, Lucien Bonaparte a prononcé un discours fort animé contre le projet d'impôt sur le sel.

On prétend (dit un journal) que le comte de Bellegarde est attendu demain ou après à Paris, avec des pouvoirs de l'Empereur, & la réponse de S. M. I. aux dernières propositions du directoire.

On dit que le général Mack & son état-major, vont être conduits à Briançon, département des Hautes-Alpes.

Le cit. Morin est parti hier de Paris pour se rendre près de l'armée françoise en Helvétie, en qualité de commissaire du gouvernement. Il est, dit-on, chargé de régler les dépenses pour l'entretien & la subsistance de l'armée, & d'examiner si les fournisseurs chargés d'y pourvoir se sont conformés aux intentions du directoire.

Le tremblement de terre s'est aussi fait sentir à Bordeaux, pendant environ une minute, le 25 janvier au matin. A Machecoul, il a produit une foule de malheurs: il y a peu de maisons qui n'en aient été ébranlées. Beaucoup de murailles se sont entr'ouvertes. Dans la commune de Bois-de-Sené, plusieurs maisons ont été renversées.

Les communes de Quévrain & de Tournay viennent d'être mises en état de siège, comme servant d'asyle aux prêtres rebelles, aux vagabonds, aux embaucheurs, aux déserteurs, &c.

Le conseil des anciens a rejetté la résolution du 7 frimaire, relative à l'élection des juges du département des Bouches-du-Rhône.

Conseil des 500. — Fin de la séance du 30.

Bérenger commence par établir les caracteres d'une bonne contribution, & il pense que l'impôt sur le sel les réunit éminemment. Il a surtout l'avantage infiniment précieux d'être payé insensiblement & sans nulle gêne pour le contribuable. Les ennemis de cet impôt s'obstinent à le comparer avec la gabelle: mais la plus insigne mauvaise foi peut seule dicter cette objection: il s'agit de faire prélever aujourd'hui sans contrainte, sans visites, une légere taxe sur le sel à l'extraction: autrefois la gabelle avoit une nuée de commis qui, disséminés dans tous les points de la France, fatiguoient les citoyens par leurs recherches, leurs visites inquisitoriales, &c. &c. Il n'y a donc point de parité.

Luminais s'étonne qu'on reproduise pour la quatrieme fois à la délibération, un projet d'impôt déjà rejetté trois fois. Pour le faire adopter, la commission a eu grand soin d'affoiblir les recettes qu'on fait pourtant être très considérables, de ne tenir nul compte des améliorations qu'elles doivent recevoir, tandis qu'elle a beaucoup fait valoir la quotité des dépenses qu'on a fait fixer en masse & presque sans examen. Après ces reflexions, l'orateur discute les divers articles du projet, dont le résultat seroit, s'il étoit adopté, de ruiner les consommateurs pour enrichir les compagnies qui ont accaparé cette denrée de premiere nécessité.

Pollart pense que le devoir du législateur est de repousser une popularité qui seroit funeste à la chose publique; ceux-là seuls sont les amis du peuple, qui, loin de le flagorner, lui apprennent, sans ménagement, les vérités qu'il lui importe de connoître. Appliquant ces principes à la question dont il s'agit, l'orateur s'attache à démontrer que l'impôt du sel, tel que le propose la commission, n'est nullement vexatoire pour le peuple, & qu'il est d'un payement facile & presqu'insensible.

Le conseil ordonne l'impression de ces divers discours & prononce l'ajournement.

Bruxelles du 31 janvier.

La tranquillité se rétablit dans nos départe-

mens. Le petit nombre d'insurgés qui existent encore, se tiennent cachés dans les bois. — On évalue le nombre des rebelles pris ou tués dans la dernière décade, à environ 300.

On s'occupe maintenant de faire payer aux communes rebelles leurs contributions arriérées, d'envoyer leurs conscrits aux armées, d'enlever leurs cloches, & de percevoir les sommes imposées pour dommages-intérêts envers les fonctionnaires publics, victimes de la fureur populaire, ou envers leurs enfans.

Plusieurs communes ayant acquitté l'arriéré de leurs contributions depuis l'an 5, les ôtages qui y avoient été pris, ont été relâchés. Graces aux mesures vigoureuses de l'dministration centrale de la Dyle, les contribuables de ce département s'empressent partout de se libérer.

Plusieurs corps de troupes sont partis de diverses places des départemens réunis pour se rendre sur le Rhin. On croit remarquer que le gouvernement se dispose à prendre une attitude imposante.

Lucerne du 2 février.

Le ministre de la guerre, au cit. Rapinat, commissaire civil de l'armée d'Helvétie, Paris 22 nivôse (11 janvier). " La compagnie Carié-Bezard m'annonce par une lettre de Bâle du 15, qu'elle verse. Un agent avec des fonds doit être arrivé près de vous. Cette compagnie s'étoit fiée à des hommes qui l'ont trompée, elle promet faire tous ses efforts pour former un approvisionnement de 4 mois pour 50 mille hommes d'infanterie & 3,000 de cavalerie. Cet approvisionnement doit être terminé le 15 du mois prochain; j'espère qu'elle tiendra parole; ne la perdez pas de vue. Je vous envoye 500,000 francs pour le recrutement des Suisses. Pressez pour qu'il s'effectue, par tous les moyens qui sont à votre portée. J'enverrai le 5 de cette décade 250,000 francs à l'ordonnateur en chef, dans la caisse de votre caissier pour les besoins imprévus. Je vous envoye 100 caissons attelés de 3 chevaux, qui serviront pour les transports de subsistances dans les pays ouverts. Tenez-moi au courant, mon cher ami, de tout ce qui se passera en bien comme en mal. Adieu, tout à vous. *Signé*, Scherer. "

Strasbourg du 6 février.

On remarque depuis quelques jours que l'armée du général Jourdan est mise sur le pied de guerre.

L'ex-représentant Gau, l'un des déportés du 18 fructidor, vient de faire sa soumission à notre administration départementale, & de lui demander des passeports pour se rendre à Oléron.

Lemberg du 19 janvier.

Une lettre de Kaminieck de la fin de décembre, confirme que les troupes russes aux ordres du général d'infanterie de Lascy, & du lieutenant-général Tormasow, ont l'ordre de se tenir prêtes à passer le Niester & à pénétrer en Moldavie, pour marcher ensuite dans la Valachie, en expulser Passewand-Oglou, & aller assiéger Widdin. On prépare à cet effet de l'artillerie de siége. Le départ de ces troupes est seulement retardé par les mauvais temps. — Les lettres de la Moldavie & de la Valachie confirment ces nouvelles, en disant que l'on prépare en Moldavie des magasins de vivres de distance en distance; & que l'Hospodar de Valachie envoie presque tous les jours des couriers au général russe à Kaminiek. — Ainsi tout annonce que l'empereur de Russie va se montrer le puissant protecteur de la Porte ottomane, en combattant ce Pacha rebelle que toutes les forces ottomanes ont vainement tenté de réduire depuis 10 mois. Et ce n'est pas le moindre phénomène politique de la fin de ce siécle, que l'alliance intime qui subsiste entre la Russie & la Turquie.

Rastadt du 6 février.

Depuis deux jours on répand des bruits allarmans pour les amis de la paix; & l'on assure que les ministres d'Autriche font secrettement des dispositions de départ. On prétend même savoir qu'un de ces ministres a dit qu'il croyoit la guerre inévitable entre l'Autriche & la France. Mais en même temps, on donne l'espoir que la paix de l'Empire continuera d'être négociée, du consentement de l'Empereur; & l'on ajoute que le roi de Prusse interviendra efficacement, pour assurer la neutralité & le repos de l'Allemagne. On ne doute pas d'ailleurs, que le gouvernement françois n'accède à la paix avec l'Empire, comme un moyen de s'assurer de plus en plus la neutralité de la Prusse, dans le cas d'une nouvelle guerre continentale. — Au reste l'on ne peut encore avoir reçu la réponse de la cour de Vienne à la dernière note des ministres françois; & c'est seulement cette réponse qui décidera de la paix ou de la guerre.

Francfort du 7 février.

Il est arrivé à Cassel deux agens du gouvernement françois.

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Dimanche 10 Fevrier 1799. (N°. 41.)

Naples du 17 janvier.

Depuis deux jours, notre ville eſt en proie aux plus grands troubles. Le peuple s'eſt emparé de l'arſénal & des forts; & il a nommé pour capitaine-général du royaume le jeune prince Moliterni, qui s'eſt diſtingué à Capoue. Les Lazaroni parlent d'aller attaquer les François: & l'on craint que l'armiſtice conclu le 10, ne ſoit pas maintenu. Le peuple a fait mettre en liberté tous les priſonniers d'état.

Londres du 25 janvier.

Fin de la ſéance des Communes du 23 janvier.

M. Canning. Je joindrois ſans difficulté ma voix aux éloges donnés au parlement Irlandois, mais je proteſte contre les inſinuations que ce parlement ait à craindre quelque coercion des ſoldats anglois; il eſt armé d'un pouvoir conſtitutionnel ſuffiſant pour réſiſter à leur influence ainſi qu'à celle de toute autre armée. Si l'union détruit pour jamais l'indépendance législative de l'Irlande, ce n'eſt point pour un avantage paſſager, c'eſt pour ſon bonheur & pour ſa tranquillité permanente. Elle tend à former la claſſe mitoyenne qui manque à ce pays; les capitaux anglois qui y circuleront feront fleurir les manufactures. „—M. Canning finit par conjurer la chambre de ne point favoriſer l'oppoſition à une meſure dont les détails ne ſont point encore connus, & de ſe ſouvenir qu'il s'agit de la conſervation d'un membre de l'Empire.

M. Jones croit que la meſure dont on s'occupe devroit être propoſée par l'Irlande, & qu'elle ne tend nullement à mettre fin à la rébellion. Le langage des miniſtres dans cette occaſion, lui paroît dicté par l'eſprit qui préſide à celui de la *fraternité françoiſe*.

M. Pitt. D'après le déſir que la chambre a témoigné de venir à une déciſion ſur la queſtion qui l'occupe, je lui dois des excuſes de la retenir encore quelques minutes. L'honorable membre en portant ſon amendement ne s'eſt appuyé que d'un ſeul argument; c'eſt qu'il n'y a point de pouvoir capable d'effectuer un arrangement définitif relativement aux intérêts des deux pays. Il a ſoutenu que les parlemens des deux royaumes n'avoient aucune ſorte de droit pour les incorporer l'un avec l'autre. Il s'enſuivroit d'après cela que le parlement d'Ecoſſe eut tout auſſi peu de droit de conſentir à l'acte d'union que n'en eut celui d'Angleterre. Il s'enſuivroit que tous les établiſſemens avantageux qui ont été effectués depuis cette époque devroient être abandonnés. L'honorable membre lui-même ne pourroit légalement ſiéger dans cette chambre. Il n'y a pas un acte du parlement Britannique depuis 90 ans qu'on dût regarder comme légitime & conſtitutionnel. Quelque inſoutenables que ſoient ces aſſertions, j'ai cependant appris par les papiers publics que l'honorable membre avoit un défenſeur: une certaine perſonne (lord Stanhope) a publiquement déclaré que tous les citoyens des deux contrées devroient ſe raſſembler pour prononcer leur opinion dans cette occaſion; ſi on ne prend pas l'avis des différens corps du royaume, le parlement de la Grande-Bretagne, ſuivant lui, ne peut ni diſcuter, ni décider cette queſtion: ce ſont bien là les élémens du jacobiniſme; mais je rends aſſez de juſtice à l'honorable membre pour penſer qu'il eſt étranger à ces principes. M. Pitt paſſe à la maniere extraordinaire dont cette queſtion a été introduite, il reconnoît la néceſſité de la traiter avec toute la maturité qu'elle exige, & déclare n'avoir jamais eu la penſée d'emporter aucune déciſion par ſurpriſe. L'honorable membre, continue-t-il, déclare ne vouloir entrer dans aucune enquête ſur l'état de l'Irlande. Cependant lui & ſes amis ne ceſſoient d'inſiſter autrefois ſur la miſère de ce pays, les bevues & les vices de ſon gouvernement. Comment ſe fait-il aujourd'hui que l'Irlande ſoit tellement heureuſe, tellement tranquille, qu'elle n'ait plus beſoin qu'on s'occupe de ſa ſituation? Il a vu une rébellion éclater avec furie; il blâmoit alors le parlement d'Irlande, aujourd'hui il lui prodigue des éloges. Nous ne pouvons guérir, dit-il, tous les maux dans un jour; ſans doute, mais il faut à cet effet un régime doux & convenable. Qui eſt plus à même de l'ordonner qu'un parlement éloigné du ſiége même du mal, qui ne ſera partial envers aucun des partis? Tout ce qu'il y a de biens attachés à l'état ſocial en commerce, en richeſſe, en noble indépendance, ne ſe trouve-t-il pas réuni en Angleterre? Que peut-il arriver de plus heureux à l'Irlande que d'être admiſe à tous ces avantages? Car il faut le dire ici, cette union ne doit pas être ſeulement de nom, elle doit être une union réelle, & par cela même une participation à tous les biens dont nous jouiſſons. Trop long-tems l'étroite politique de ce pays influencée par les vues de quelques intérêts mercantiles, traita l'Irlande avec négligence & partialité; je reprouvai alors auſſi bien que l'honorable membre ce ſyſtême funeſte: un ſyſtême non moins funeſte lui fut ſubſtitué. Ayant créé deux parlemens diſtincts, également capables & compétens pour dicter & pour décider des queſtions telles que celles de la guerre & de la paix, ou des intérêts les plus importans du commerce, les deux nations furent placées ſur les mê-

mes points de diviſion où peuvent ſe trouver deux puiſſances ſur le continent. Qui pourra me répondre que de ſemblables diviſions ne s'effectueront pas ? N'en avons-nous pas l'expérience récente dans la queſtion relative à la régence ? L'Irlande ſe décida ſur un principe, l'Angleterre ſur un autre. Ces principes différens conduiſirent, il eſt vrai, à déſigner la même perſonne ; ce ne fut qu'accidentel : cette perſonne eût gouverné l'Irlande dans une capacité, l'Angleterre dans une autre. Je demande ſi delà, on ne ſeroit pas bientôt venu à croire que la régence pourroit être donnée à deux perſonnes. Ce qui eſt arrivé pour la régence ne peut-il pas arriver pour toute autre queſtion ? Qu'on me diſe ce qui en réſulteroit, ſi le parlement d'Irlande votant pour la paix, lorſque l'Angleterre vote pour la guerre, venoit à neutraliſer ſes ports, à s'oppoſer aux levées d'hommes & de matelots ? Convenons que dans cet arrangement prétendu final de 1782, il entra plus de manie de popularité que de véritable vue politique. „ M. Pitt après avoir remarqué que l'influence des grands patriotes en Irlande s'eſt éteinte de la même maniere que la réputation des autres grands patriotes en Angleterre, ajoute qu'il n'a point été détourné du plan de reunion par la crainte de perdre de la popularité, ſoit en Angleterre, ſoit de l'autre côté de la mer, qu'il n'a fait qu'obéir au ſentiment de ſon devoir & à ſon zèle pour le bonheur, ainſi que pour la proſperité des deux pays.

L'amendement propoſé par M. Sheridan eſt retiré. La motion de M. Dundas eſt adoptée.

Paris du 3 février.

Il eſt certain que 2 couriers ſont arrivés avant-hier au Luxembourg, venant de l'armée de Rome. Le journal officiel n'a cependant publié hier ni aujourd'hui aucune dépêche officielle.

Le général Jourdan, dans une dépêche datée de Colmar, le 10 pluviôſe (29 janv.), annonce au directoire que le 8 (27), les troupes tréviroiſes, ſous les ordres du colonel Faber, ont évacué la forteresſe d'Ehrenbreitſtein, & que les troupes de la république y ſont entrées le même jour. (*Art. officiel.*)

La commiſſion militaire de la dix-ſeptième diviſion a acquitté hier & mis en liberté le cit. Joſeph Antoine Viſſagnet, prévenu d'émigration & de contravention à la loi du 19 fructidor de l'an 5.

L'adminiſtration centrale de la Meurthe a pris un arrêté portant, que les réquiſitionnaires, les conſcrits, les fuyards ou déſerteurs dans ſon arrondiſſement, ſeront traduits devant les commiſſions militaires.

Le 4 janvier, il a été conduit à Oſtende un anglois nommé Robert Barclay, qui étoit avec la qualité de paſſager ſur un bâtiment venant de Londres & pris par un de nos corſaires. Il étoit porteur de pluſieurs lettres & pluſieurs dépêches du lord Grenville ; il s'eſt dit beau-frère de M. Shéridan.

On a lu hier au conſeil des 500 un meſſage du directoire, qui repréſente l'état de nos finances ſous le point de vue le plus allarmant. Ce meſſage rappelle que „ par la loi du 26 fructidor dernier, les dépenſes ont été fixées à 600 millions pour l'an 7 : une loi poſtérieure y a ajouté 125 millions pour la levée des conſcrits & pour les dépenſes extraordinaires de la marine. Les 600 millions ont eté reduits à 575, parce qu'on a compris dans une claſſe particulière ce qui concerne la navigation intérieure. Le directoire s'eſt fait repreſenter l'état des recettes pendant le premier trimeſtre de l'an 7 : elles devoient s'élever à 143,075,000 fr. : cependant elles n'ont été que de 99 millions : ainſi le déficit s'accroît tous les mois. Les recettes ne ſe ſont pas améliorées au commencement du ſecond trimeſtre : la tréſorerie, ainſi qu'il eſt prouvé par les lettres des commiſſaires, ne reçoit pas de quoi ſatisfaire aux beſoins décadaires les plus urgens. Le ſervice des armées n'eſt pas aſſuré : les approviſionnemens de la marine reſtent incomplets. les hoſpices ne ſont pas ſecourus : le crédit public tombe : celui des particuliers en ſouffre : les rentiers ne ſont pas payés : les traitemens des fonctionnaires publics ſont arriérés de pluſieurs mois. Le corps législatif fera ſans doute ceſſer au plutôt cet état de choſes, en élevant les recettes au niveau des dépenſes. Le directoire déclare qu'il ſe décharge aujourd'hui aux yeux de la nation, de la reſponſabilité pour les maux qui pourroient réſulter d'un retard ſi funeſte. „

Dans la diſcuſſion qui a ſuivi la lecture de ce meſſage, & qui avoit rapport à l'impôt ſur le ſel, un membre a élevé des doutes ſur l'exiſtence du déficit, & a ajouté : *J'eſpère démontrer la négative* ; mais il a été accueilli par des murmures. — Il y a eu de très-vifs débats ſur le projet propoſé : & la ſéance a été levée, ſans que le conſeil ait pris aucune réſolution.

Conſeil des 500. — Séance du 31.

Un membre combat le projet d'impôt ſur le ſel comme impolitique & déſaſtreux, & reproduit à cet égard les objections des orateurs qui l'ont précédé à la tribune. Il examine quels ſont les moyens de pourvoir au déficit de 50 millions. Voulez-vous, dit-il, trouver de nouvelles reſſources ? vous ſavez que les maiſons de jeu ſur leſquelles vous avez reconnu juſqu'à préſent l'impoſſibilité de faire une bonne loi, rapportent des ſommes conſidérables à la police. Eh bien, ſi vous tolérez ces maiſons de corruption qui ſe multiplient chaque jour, pourquoi ne feroit-on pas verſer au tréſor public les ſommes qu'elles ſont obligées de fournir ? Vous pourriez établir un impôt ſur la poudre à poudrer. Vous pourriez doubler les contributions perſonnelles, mobilière & ſomptuaire des célibataires qui ſont expoſés à moins de dépenſes que les pères de famile. Enfin, la rétiliation du bail de la poſte aux lettres vous offre l'oc-

caſion d'en augmenter le prix. Une taxe ſur le port des lettres eſt légère, facile, & la répartition en eſt juſte. L'orateur termine en demandant la queſtion préalable ſur le projet de Malès, le renvoi à la commiſſion pour en préſenter un autre, baſé tant ſur les économies à opérer dans les dépenſes, que ſur les propoſitions de Bertrand qui lui paroiſſent plus conformes à la juſtice, aux principes conſtitutionnels & à l'intérêt du peuple.

Sherlock s'attache à réfuter les objections faites contre le projet, & vote pour le projet de la commiſſion.

Chottard s'étonne que l'on reproduiſe aujourd'hui l'impôt ſur le ſel, après avoir été rejetté deux fois par la queſtion préalable. Je dois vous dire ici ma penſée toute entière, ajoute Chottard. Tout annonce que depuis *long-tems* on s'occupe de recherches financières ſur le *ſel*, tout annonce le projet conçu d'en faire un monopole public. J'en ai la preuve dans un arrêté du miniſtre des finances, qui ſuſpend la vente des marais ſalans dans le département de la Loire-Inférieure. Je demande que le conſeil déclare qu'il n'y a pas lieu à délibérer, non ſeulement *ſur le projet*, mais ſur l'établiſſement de tout autre *impôt pour l'an 7*. Que l'on mette à la diſcuſſion les *projets ſur les biens poſſedés* par indivis avec la *république*, les domaines *engagés*, &c.

On ordonne l'impreſſion des diſcours & *l'ajournement à demain.*

Séance du 1 février.

Friſon, par motion d'ordre, appelle l'attention du conſeil ſur la ſituation des départemens réunis. Sans doute, a-t-il dit, il falloit par tous les moyens réduire les rebelles; mais les citoyens ſont expoſés à des vexations cruelles: les arreſtations ſont ſans nombre, & ceux qui *fuient la violence* ſont menacés d'être inſcrits ſur la liſte des émigrés. L'orateur demande le renvoi à une commiſſion & qu'il ſoit fait un meſſage au directoire exécutif, pour avoir de lui des renſeignemens ſur la ſituation des départemens dont il s'agit. — Quelques débats s'élevent; Delbrel penſe bien que la poſition des citoyens dont il eſt queſtion, mérite toute la ſollicitude du conſeil; mais Friſon n'ayant fourni aucune pièce à l'appui de ſes aſſertions, l'opinant penſe qu'il faut ſe borner à ordonner l'envoi d'un meſſage au directoire exécutif. — Beyts dit que ce ſont les meſures vigoureuſes priſes par le directoire exécutif, qui ont ſauvé ces départemens; mais il faut mettre un terme aux rigueurs qu'on y exerce; ce ne ſont que les pays ennemis qui doivent être traités militairement. — Crochon demande l'ordre du jour ſur le tout, cet objet étant du reſſort du gouvernement. — Le conſeil paſſe à l'ordre du jour.

On a repris la diſcuſſion relative à l'impôt ſur le ſel. — *Jacqueminot* a parlé pour cet impôt: il a tiré ſes argumens des circonſtances; il ne faut pas laiſſer manquer le ſervice; des ennemis vous reſtent encore; il faut, ou leur faire la guerre, ou, en leur prouvant qu'on eſt en état de la faire, les forcer à recevoir la paix. — L'orateur s'eſt attaché à montrer enſuite que, de tous les impôts, il n'en eſt pas qui puiſſe moins peſer ſur les contribuables en proportion de ſon produit. — Le conſeil a ordonné l'impreſſion du diſcours de Jacqueminot.

Lucien Bonaparte a pris la parole après lui, il a prononcé une opinion véhémente contre le projet dont le conſeil étoit occupé: il a établi que ce projet étoit contraire à la conſtitution, deſtructif du bonheur du peuple, peu avantageux pour le tréſor public, & uniquement favorable à ceux qui ſpéculent de honteux bénifices ſur la miſère générale. Il a rappellé que Deſtrem, il y a peu de tems, fit adopter au nom des commiſſions des finances & de celles des impoſitions directes & indirectes, un impôt ſur les portes & fenêtres, &c. On le portoit à 20 millions; depuis on a réduit le produit à 16. Alors le déficit, d'après le rapporteur Deſtrem, étoit eſtimé 55 millions: il vient de l'être par Malès à 50 millions. Cela ne fait qu'une différence de 5 millions; & cependant elle devroit être au moins de 16, en ſuppoſant que l'impôt en queſtion n'en produiſe pas davantage. Il y a plus; en propoſant cet impôt au nom des commiſſions des impoſitions directes & indirectes & des finances réunies, Deſtrem a dit (ce ſont ſes expreſſions): „ La taxe que nous vous propoſons n'a pas, „ comme l'impôt ſur le ſel, le défaut d'être impolitique, „ inquiſitorial, & d'un rapport nul; elle ne frappe pas „ l'indigence comme la richeſſe; elle ne s'attache pas à „ mille ſouvenirs amers, à mille preſſentimens qui ne „ ſont pas tous injuſtes; elle ne fera pas la fortune de „ quelques ſpéculateurs avides qui ſavent convertir en „ or les larmes de l'indigent; elle ne cauſera ni révolte, „ ni inquiſition, ni les nouveaux établiſſemens d'un fiſc „ envieux & d'une ariſtocratie bureaucratique, qui ſem„ blent menacer la république entiere. „ L'orateur s'étonne de ce que les mêmes commiſſions qui naguères tenoient ce langage ſur l'impôt ſur le ſel, reproduiſent cet impôt. Il s'allarme d'un deſſein qu'il entrevoit d'impoſer les denrées de premiere néceſſité, & de décréter, ſelon l'expreſſion encore de Deſtrem, l'inviolabilité du luxe. Il montre enſuite que le pauvre ſeul ſera léſé. Et dans quel tems! s'écrie-t-il, quand les pauvres ſont plus nombreux que jamais; quand le rentier vit d'eſpoir, que le penſionnaire meurt d'inanition, & que les peres & meres des défenſeurs de la patrie ſont privés de leurs plus utiles & plus chers appuis. On parle de l'Angleterre!... l'orateur s'attache à prouver que ſa proſpérité apparente n'eſt qu'une chimere, & d'ailleurs que ſon ſyſtême ne peut nous convenir. Où eſt notre commerce, s'écrie-t-il. Pourquoi, puiſqu'on a annoncé qu'il y avoit bien des réformes à faire, ne pas nous les propoſer d'abord? Rappellant enfin que l'impôt en queſtion a déjà été rejetté trois fois, il craint, ſi on l'adoptoit, que le corps législatif ne perdit beaucoup dans l'eſtime publique. Mais, s'écrie-t-il, qu'importe l'aviliſſement du corps legislatif! Pourquoi ces libelles inſérés dans les journaux demi-officiels, & copiés dans les autres avec une ſervilité peu honorable?... Bonaparte demande qu'on rejette le projet, qu'on arrête de ne point mettre d'impôt ſur les objets de première néceſſité, & qu'avant tout, la commiſſion propoſe les réformes & économies à faire.

Pluſieurs voix. — Appuyé. (On applaudit dans les tribunes). *Préſident: rappellez à l'ordre*, crie-t-on! — Pluſieurs orateurs ſont à la tribune. — On demande l'impreſſion du diſcours de Bonaparte. Elle eſt ordonnée.

Malès à la parole: Je demande, dit-il, que le conſeil entende tous les orateurs pour & contre le projet, mais qu'il fixe le jour auquel il prononcera..... Pluſieurs voix. Aujourd'hui.

Malès. Mais je demande ſur-tout à répondre: je pulvériſerai. ... (Des murmures interrompent l'orateur.) — Oui, s'écrie-t-il, c'eſt par des faits que je pulvériſerai l'opinion de Bonaparte. — Malès parle dans le bruit, & la ſuite de la diſcuſſion eſt ajournée à demain.

Pétersbourg du 15 janvier.

S. M. l'Empereur a nommé cinq officiers pour

accompagner le prince Wolkowski, nommé commandant de Malthe.

S. M. a nommé le prince Gallitzin commandant en chef du second corps de troupes auxiliaires que l'Empereur a deſtiné à ſoutenir ſes alliés. Le général Meder en eſt le général-quartier-maître.

Le lieutenant-général prince Wolkowski eſt nommé au gouvernement militaire d'Archangel.

Hambourg du 28 janvier.

Avant-hier, le miniſtre françois Maragon fit au Sénat la déclaration formelle que ſes fonctions diplomatiques ceſſoient dès ce moment. Il y a eu hier une aſſemblée du Sénat, & l'on croit qu'il ſoumettra demain à un nouvel examen du conſeil général de la bourgeoiſie, la déciſion de cette affaire qui devient de jour en jour plus inquiétante.

On porte à 4 millions de Marcks-Banco, la ſomme qui a été envoyée en Angleterre par le premier paquebot parti de Cuxhaven, depuis que la communication a été r'ouverte.

Berlin du 31 janvier.

Les hommes qui s'occupent d'économie politique, ont fait long-tems des recherches & des expériences pour affranchir l'Europe du tribut qu'elle paye à l'Amérique & aux puiſſances maritimes, pour en obtenir du ſucre; & le prix toujours croiſſant de cette denrée devenue de première néceſſité, fait ſentir de plus en plus la néceſſité d'y ſuppléer. Déjà depuis 10 ou 12 ans on a fait en divers lieux de France & d'Allemagne des plantations de cette eſpèce d'Erable ou de Bouleau, dont on tire du ſucre dans l'Amérique ſeptentrionale; mais on a bientôt reconnu que la récolte & la fabrication de ce ſucre entrainent beaucoup de frais, & que d'ailleurs la culture de ces arbres exige une trop grande étendue de terrein. Un prince d'Allemagne, qui a conſacré des ſommes conſidérables à des recherches utiles en tout genre, avoit déjà eſſayé de tirer du ſucre d'une eſpèce de navet ou de Turneps, nommé en Allemagne *Runkel-Rübe*; mais ſes eſſais n'avoient pas donné de réſultat déciſif. Enfin M. le directeur Achard vient de réaliſer cette utile découverte; il a fabriqué avec le plus grand ſuccès de très-beau ſucre avec le jus de Turneps; & il a répété en dernier lieu ſes expériences en grand, de concert avec nos célèbres chymiſtes Klaproth & Hermſtædt. Le roi, voulant récompenſer un ſervice auſſi important, a fait offrir à M. Achard une ſomme de 100 mille écus: mais celui-ci les a refuſés, en priant S. M. de vouloir bien lui accorder pour toute récompenſe la vente excluſive du ſucre dans ſes Etats pendant un certain nombre d'années; & il offre de prendre l'engagement de faire cette fourniture à un prix très-modique. Il ſe conſomme annuellement plus de 13 millions de livres de ſucre dans les Etats du Roi: & pour ſatisfaire à cette conſommation, M. Achard a calculé qu'il n'aura beſoin que d'un terrein d'un mille & demi quarré d'Allemagne (3 lieues quarrées de France.) — Si ces faits ſont exacts, la découverte de M. Achard ſera l'une des plus mémorables de notre ſiècle; & ſon influence ſur les relations commerciales de pluſieurs puiſſances de l'Europe produira des réſultats incalculables.

Le Prince héréditaire d'Orange eſt arrivé ici de Brunſwick.

Raſtadt du 7 février.

On continue d'aſſurer que les miniſtres de Pruſſe s'occupent avec activité, de concert avec les miniſtres particuliers de pluſieurs princes de l'Empire, des moyens d'aſſurer la paix de l'Allemagne, dans le cas d'une rupture entre l'Autriche & la France; & l'on ne doute pas du ſuccès de leurs démarches.

On obſerve que l'on avoit reçu à Vienne le 29 janvier la nouvelle de l'armiſtice conclu le 10 entre le prince Pignatelli & le général Championnet: & que les lettres de cette ville du 30 continuoient à parler de paix. C'eſt ſeulement le 4 ou le 5 février qu'on aura reçu à Vienne la nouvelle de l'inſurrection des Lazaronis qui paralyſe abſolument l'autorité & la force publique dans le royaume de Naples, & rend plus néceſſaire que jamais au roi des Deux-Siciles la puiſſante médiation de S. M. l'Empereur. On ne doute pas que ces circonſtances n'influent ſur la réponſe de la cour de Vienne à la dernière note des miniſtres françois, arrivée le 4 à Vienne, & que tous les différends ne ſe terminent d'une manière pacifique. On croit que cette réponſe ſera connue ici le 11 ou le 12.

Des lettres de Ratisbonne font eſpérer qu'on aura ici le *Concluſum* de la diète avant le 14. Elles ajoutent que la majorité des ſuffrages dans le collège des princes, s'eſt déjà prononcée pour les meſures pacifiques, mais que dans le collège électoral les voix ſont encore partagées. — On répand auſſi le bruit, que les généraux françois ont reçu l'ordre de marcher en avant, dès le 15 février, à moins qu'ils ne reçoivent contr'ordre. Mais ce bruit n'eſt fondé juſqu'ici ſur aucun rapport autentique.

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Lundi 11 Fevrier 1799. (N°. 42.)

Madrid du 21 janvier.

Nos finances ſont toujours dans un triſte état, & pourroient bien auſſi nous mener à une criſe. Des difficultés nombreuſes entravent l'exécution des décrets royaux qui ont ordonné la vente des biens ſubſtitués, de ceux des fondations pieuſes, des hoſpices, des hôpitaux. Pour répondre aux réclamations qu'ils excitent de toutes parts, & applanir certains obſtacles, le Roi a nommé une junte qui ſera préſidée par M. d'Eſpuig, conſeiller d'État & patriarche d'Antioche.

Le 17, l'ambaſſadeur de France Guillemardet a donné une fête ſuperbe, qui a commencé à 8 heures du ſoir, & qui a duré juſqu'au jour. Plus de trois cents perſonnes y ont aſſiſté. Le concours auroit été encore plus nombreux, ſi la fête eût été donnée deux jours plutôt; car alors elle eût dévancé la nouvelle du déſaſtre des napolitains: nouvelle qui n'a pas été reçue avec le même plaiſir par tous les Caſtillans.

Veniſe du 2 février.

Les lettres de Naples du 17 janvier, ajoutent aux détails déjà connus ſur l'inſurrection des Lazaroni, qu'ils ont maſſacré pluſieurs perſonnes qu'ils ſuſpectoient de trahiſon envers le roi; que le marquis Vani, chef de l'inquiſition d'État, voyant que l'on relâchoit les priſonniers, & craignant d'être maſſacré par le peuple, a pris le parti de ſe brûler la cervelle: que les Portugais qui étoient dans le port de Naples, s'attendant à l'arrivée des françois dans cette ville, avoient incendié dans le port 2 vaiſſeaux de ligne napolitains & 5 autres bâtimens de guerre; ce qui avoit mis les Lazaroni dans une telle fureur contr'eux, qu'aucun portugais n'oſoit plus venir à terre. — On dit auſſi que lors des négociations, le prince Pignatelli avoit propoſé au général Championnet de payer à la France une ſomme de 35 millions, s'il vouloit évacuer tout le territoire napolitain, & accorder la ceſſion au roi d'une portion de territoire de la république romaine: ce que le général Championnet avoit rejeté, n'ayant pas de pouvoirs pour conclure la paix.

Paris du 4 février.

Le meſſage du directoire, dont nous avons cité hier les paſſages les plus remarquables, contient en outre les détails ſuivans. Après avoir établi que le déficit ne peut pas être évalué au-deſſous de 31 millions par trimeſtre, ou 120 millions par année, le directoire ajoute: "Ne croyez pas, citoyens repréſentans, que la ſituation ſe ſoit améliorée dans le commencement du ſecond trimeſtre. La tréſorerie nationale devroit, indépendamment des recouvremens affectés à la dépenſe extraordinaire de 125 millions, recevoir chaque décade 14,972,222 fr.; les recettes ont rarement excédé la proportion commune de 10 millions; elles ſe ſont arrêtées le plus ſouvent au-deſſous; & telle étoit ſa ſituation le 12 de ce mois, qu'il ne reſtoit de diſponible ſur les recetes antérieures au 11, non encore ordonnancées, quoiqu'il ſoit dû une ſomme de beaucoup ſupérieure, que 2,185,555 fr. 9 c. 7 den., & que les recettes des deux premiers jours de la décade étant de 2,475,215 fr. 2 d., il ne reſte de diſponibles pour faire une diſtribution décadaire aujourd'hui, que 4,660, 880 fr. 9 d., ſomme inſuffiſante pour aſſurer la ſolde de l'armée. Ces faits ſont établis par la lettre des commiſſaires de la tréſorerie, en date du 12 de ce mois, dont la copie eſt annexée au préſent meſſage. Que l'on compare cet état au vrai avec tous les calculs miſſibles, avec toutes les ſuppoſitions ſoutenables, ſur l'amélioration des contributions établies, le déficit ci-deſſus indiqué n'en demeurera pas moins conſtant, ſauf les reſtes à recouvrer à la fin de l'année; il n'en ſera pas moins vrai non plus que toutes les parties du ſervice en éprouvent l'atteinte la plus

cruelle. La ſubſiſtance des armées n'eſt plus aſſurée, les approviſionnemens de la marine ſont nuls & incomplets; les traitemens d'un grand nombre de fonctionnaires publics ſont arriérés de quatre mois; les hoſpices ſont dans le plus grand beſoin, & on ne peut venir à leur ſecours. Les payemens les plus urgens ſont ſuſpendus; le crédit public retombe au lieu de ſe relever, celui des particuliers s'en reſſent; les dépenſes vont en augmentant, & le ſervice compromis eſt expoſé à une cataſtrophe funeſte & prochaine: voilà des faits conſtans qu'aucune aſſertion contraire ne peut détruire.„

La Seine s'eſt tout-à-coup enflée avant-hier d'une manière fort extraordinaire. Les quais & les rues voiſines ſont inondés. Une partie des Champs-Elyſées eſt ſous les eaux; elles entourent la maiſon de la citoyenne Tallien, connue ſous le nom de la *Chaumière*. Elle donnoit un grand dîner, au moment où ſa maiſon s'eſt trouvée ainſi ſubmergée. Les convives ont été obligés de s'enfuir, ayant de l'eau à mi-jambe.

On aſſure que Félix-Lepelletier eſt depuis quelque tems détenu au Temple.

On dit qu'il y a dans le conſeil des 500, un certain nombre de membres qui ne veulent point toucher l'augmentation de traitement qu'une loi récente leur a accordée.

Le cit. Viſconti, ci-devant miniſtre ciſalpin en France, a été arrêté pendant quelques heures à Milan, où il eſt à préſent; mais il a bientôt diſſipé les ſoupçons qui s'étoient élevés contre lui, & il a été, dès le lendemain, rendu à la liberté. On croit que ce déſagrément momentané ne l'empêchera pas de partir pour ſa miſſion auprès de la république helvétique. (*Journal de France.*)

Les nouvelles de Londres du 26 janvier, annoncent que la veille on avoit remis en liberté le lord Camelfort, après avoir reconnu ſon innocence. — Elles ajoutent que l'on s'occupoit ſérieuſement de l'embarcation de 20 mille hommes à Portsmouth pour une expédition ſecrette. — Un de nos journaux ajoute qu'une partie de ces troupes conſiſtent en émigrés françois, & qu'il ſe trouve parmi eux plus 15 cents de nos priſonniers, entr'autres ceux qui ont débarqué en Angleterre ſous les ordres du général Tâte.

Le ſpectacle le plus ſuivi en ce moment à Londres, eſt celui qui donne le *Bombardement du port Mahon ou la Priſe de Minorque*, nouvelle pantomime comique, ornée d'évolutions & combats. Un plaiſant diſoit au ſujet de cette pièce, qu'on employoit plus de poudre ſur le théâtre d'Aſtley, à la priſe figurée du port Mahon, que les Anglois n'en ont employé lorsqu'ils ont pris réellement cette place.

Conſeil des 500. — Séance du 2 février.

Les citoyens de l'iſle de Noirmoutier, département de la Vendée, préſentent des obſervations contre l'impôt ſur le ſel, qui ſeroit deſtructif de leurs propriétés & de leur induſtrie. — Le juge de paix de Romorantin transmet un mémoire tendant à faire prélever ſur les tanneries un impôt de vingt millions, ſans augmenter la livre de cuir d'un décime. — Ces deux objets ſont renvoyés à la commiſſion des finances.

Un meſſage du conſeil des anciens annonce le rejet de la réſolution relative à la conſervation des hypothèques. — Chollet obſerve que cette réſolution embraſſoit deux objets différens, qu'on auroit dû ſéparer: le droit d'hypothèque & la prorogation du délai fixé par la loi du 11 brumaire. Ce dernier objet eſt très-urgent. Car le délai doit expirer, dans le département de la Seine, le 26 (14) de ce mois, & ſi on ne le proroge à l'inſtant, un foule de citoyens vont être fruſtrés de leurs droits, ſoit parce qu'ils n'ont pas eu connoiſſance de la loi, ſoit parce qu'ils n'ont pas eu le temps d'obtenir leur inſcription hypothécaire. Il demande qu'il ſoit préſenté, ſéance tenante, un projet à cet égard. Adopté.

Creuzé-Latouche r'ouvre la diſcuſſion ſur le ſel. Il rappelle d'abord les vœux que formoient, ſous l'ancien regime, les eſprits éclairés, de voir ſubſtituer l'impôt ſur les ſalines à celui de la gabelle. Ils ne s'attendoient pas qu'il viendroit un jour où l'on accableroit cette taxe politique & preſque inſenſible des juſtes reproches qu'on adreſſoit au régime affreux & inquiſitorial de la gabelle. Mais ces reproches ſont-ils légitimes? La négative ayant été démontrée par d'autres orateurs, Creuzé s'attache à répondre à L. Bonaparte. Il ſe plaint de ce qu'il a moins diſcuté la queſtion qu'il n'a fait des récriminations mal fondées. Le rapport de Deſtrem du 24 vendémiaire, ſuppoſoit que les rentrées s'éleveroient à des ſommes qui ne ſe ſont point réaliſées: divers projets furent préſentés, ils ont été rejettés: ils n'ont pas été remplacés: eſt-il étonnant que le déficit ſe ſoit accru? Mais, dit-on, nos troupes ſont en pays ennemi ou allié: les fonds ont été faits au-deſſus de l'effectif. Cette objection eſt nulle, ſi on conſidere que les républiques batave & ciſalpine ne nourriſſent que les troupes qu'elles ſe ſont engagées à entretenir par leurs traités: tout le reſte eſt payé par le tréſor public. La marine, il eſt vrai, n'a pas le même nombre de vaiſſeaux à équiper; mais ne ſait-on pas que Malte & Corfou n'ont été ravitaillées que par des fonds très-conſidérables? Les ennemis de l'impôt du ſel ne ceſſent de réclamer les intérêts du peuple, comme s'il en avoit de plus cher que le rétabliſſement du crédit public, la gloire de nos armées, la reſtauration des finances! n'eſt-ce pas à la pénurie du tréſor public qu'on doit attribuer la ſtagnation du commerce, la non-circulation du numéraire, la ſolitude des manufactures, &c. En admettant même que cet impôt ne produiſit rien dans l'inſtant, combien cependant n'offriroit-il pas de reſſources au gouvernement par l'eſpoir qu'il donneroit aux fourniſſeurs d'être payés de leurs avances! La confiance publique environneroit le tréſor national: l'eſpérance rentreroit

dans le cœur des malheureux rentiers, les manufactures reprendroient leur activité, le numéraire reparoîtroit. Quels sont donc les moyens qu'on pourroit employer pour combler le déficit? Seroit-ce en atteignant le luxe? Déjà la contribution mobiliaire & somptuaire a frappé les domestiques mâles, les chevaux & les voitures: d'ailleurs elles ne sont nombreuses qu'à Paris, où elles le seroient moins par les facilités qu'offrent les voitures de place, qui ne sont pas sans doute de luxe. Où est le législateur qui consentiroit à mettre un impôt sur les étoffes, sur les toiles, tandis que la tribune retentit tous les jours des réclamations des manufacturiers de Lyon, Rouen, Bordeaux, &c.? Les bibliothèques, les tableaux, les objets d'arts seroient-ils aussi soumis au fisc? ne seroit-ce pas renouveller les horreurs du vandalisme? Après avoir parcouru les divers objets imposables & s'être attaché à prouver qu'ils n'étoient susceptibles d'aucune nouvelle taxe, l'orateur invite le conseil, au nom du salut public, de ne pas refuser plus long-tems au directoire les moyens de faire triompher la république. — Le conseil ordonne l'impression de ce discours. — Fermez la discussion, s'écrie-t-on.

Le président annonce qu'on va donner lecture d'un message du directoire, sur les finances. (Nous l'avons fait connoître hier.) Le conseil en ordonne l'impression.

Plusieurs voix. La clôture de la discussion. — Non, non, s'écrie-t-on d'autre part. — *Vezin.* Je demande la parole contre la clôture de la discussion: si elle est continuée, je n'ai rien à dire. — *Le président.* Je mets aux voix la cloture de la discussion. — *Vezin.* Il y a lieu de s'étonner du moment que l'on choisit pour demander la clôture de la discussion: vous avez vu avec quel silence les ennemis du sel ont entendu ceux qui ont parlé en sa faveur. Parce qu'un orateur, qui jouit d'une confiance mérité, a parlé pour le projet, aussitôt on se croit en droit de le faire mettre aux voix. (Murmures.) C'est une tactique employée trop souvent, & dont les antagonistes du sel ne donnerent pas l'exemple hier, après un discours qui fit une très vive impression. Du reste, en analysant le discours de Creuzé, on n'y trouvera que des considérations générales, des lieux communs; il n'a point discuté le fond de la question. Nous voulons tous élever les recettes au niveau des dépenses, il n'y a ici nul différentiment à ce sujet: mais la question est de savoir par quels moyens on doit y parvenir, & c'est ce qui n'est point examiné.

Creuzé-Latouche: J'insiste pour la continuation de la discussion. — Les cris se font entendre de nouveau pour & contre la cloture de la discussion. — *Girod-Pouzol:* Je viens appuyer la clôture de la discussion. Lorsqu'une matière a été discutée d'une manière si lumineuse par les orateurs du plus grand mérite, elle doit être arrivée à son terme. On vous a dit que hier on n'avoit pas demandé la clôture de la discussion après le discours de L. Bonaparte: si cette raison pouvoit prévaloir, il s'ensuivroit que nulle discussion ne pourroit être fermée, puisque les orateurs parlent successivement pour & contre. La question est épuisée. La république triomphe au dehors: il faut donner au gouvernement. . . . (Parlez sur la clôture, s'écrie-t-on.) L'Angleterre, qui est dans une position bien différente que la vôtre, n'a jamais vu le parti de l'opposition refuser au gouvernement les subsides nécessaires. Le conseil peut prononcer maintenant en connoissance de cause.

Lucien Bonaparte: Je ne vois pas pourquoi on intervertiroit l'ordre des orateurs inscrits pour cette discussion. Le préopinant a affirmé que tout avoit été dit; la preuve du contraire, c'est qu'on ne veut pas entendre ce qui reste à dire. Quels que soient les moyens perfides employés, en qualifiant de conspirateurs. . . (Murmures.) . . . Nul de nous ne veut refuser au gouvernement les moyens pour le triomphe de la république. Lorsqu'il a fallu un supplément de forces, il n'y a eu qu'un seul sentiment. Mais quand il s'agit d'un impôt, on doit le discuter contradictoirement, & c'est par ce conflit d'opinions que le peuple acquiert la certitude qu'on lui a donné l'impôt qu'on a cru le moins onéreux.

Un membre: La véritable question est de savoir s'il y a un déficit: j'espère démontrer la négative. (Murmures.) — *Poulain-Grandpré:* Je demande la continuation de la discussion, non que j'espère qu'on démontrera qu'il n'y a point de déficit, quoique je le desire, mais parce qu'il est nécessaire de détruire les impressions funestes qu'on a cherché à inspirer au peuple, & d'écarter du corps législatif les soupçons avilissans qu'on auroit voulu appeler sur lui. — Le conseil arrête la continuation de la discussion.

Boërmer, après avoir combattu le projet, demande qu'il soit défendu à la commission de le reproduire. — Oznn reproduit les argumens en faveur de l'impôt. — Impression de ces opinions; & ajournement.

Strasbourg du 8 février.

Le général Jourdan est de retour ici de sa tournée vers le Haut-Rhin, & n'est point allé en Suisse. — Par un arrêté du directoire, l'armée de Mayence, qui s'étendoit depuis la frontière du Piémont, jusqu'en Hollande, vient d'être partagée en trois armées distinctes, ayant chacune son général en chef: savoir, Massena, en Helvétie, quartier-général à Zurich: Jourdan, l'armée du centre, quartier-général à Strasbourg; & Bernadotte aura le commandement en chef de l'armée sur le Bas-Rhin depuis Landau jusqu'à Nimègue. — On assure (dit une de nos gazettes) que l'armée de Jourdan aura le nom d'*armée d'exécution*, & qu'elle ne tardera pas à marcher en avant: son avant-garde est commandée par le général Leval.

Le général Bernadotte doit arriver après-demain Landau, d'où il se rendra à Mayence. — Sa division, ainsi que les autres troupes qui sont dans les nouveaux départemens de la rive gauche, doivent se rassembler sur la rive droite entre la Lahn & la Nidda, & formeront une armée d'observation.

Le cit. Rapinat est depuis quelques jours à Colmar, d'où il doit retourner en Suisse.

Lucerne du 3 février.

Suivant des lettres de Milan du 29, l'armistice avec les napolitains a été rompu par le fait des nouveaux gouvernans (les Lazaroni), & le résultat en a été que les françois sont entrés dans Naples. On attend des rapports officiels sur cet évènement, (Les gazettes d'Italie que nous re-

sevons par la Suiſſe, ne nous ſont point parvenues aujourd'hui: les couriers ſont ſans doute retardés par les mauvais tems.)

On remarque depuis quelque tems qu'il règne peu d'union entre le ſénat & le grand-conſeil. Lorſqu'à la ſéance de celui-ci, le 29 janvier, un meſſage du ſénat lui apporta la liſte des cinq candidats élus pour remplacer Legrand, ſavoir: Dolder, Barras, Bay, Kubli, Auguſtini; on entendit pluſieurs voix s'écrier: *Cinq Sénateurs! le ſénat ne s'eſt pas oublié.* Un membre propoſa d'envoyer au ſénat une adreſſe de remerciement pour les choix qu'il avoit faits; & l'on rit beaucoup. — Dans la ſéance du grand-conſeil du 29 au matin, pluſieurs membres avoient parlé avec beaucoup de vivacité ſur ce que le ſénat avoit rejeté pour la ſeconde fois la réſolution ſur la perception des impôts. *Kuhn* témoigna ſa douleur, en diſant: "Par ce retard, la république reçoit des plaies ſenſibles. Le pouvoir exécutif a les mains liées. Il attend notre loi, & en l'attendant les caiſſes de la république ſeront bientôt vuidées. Il propoſa de renvoyer au directoire pour faire exécuter la réſolution. — *Cartier.* Ce ſeroit accorder au directoire un pouvoir preſque arbitraire. — Il ne peut appartenir qu'au législateur de décréter le mode dans lequel l'impôt doit être perçu. *Carrard.* Je demande le renvoi à la commiſſion. Les ſcènes tumultueuſes qui ſe ſont paſſées en Sénat à l'occaſion de cette réſolution ont aſſez fait connoître quel eſt le vœu de la majorité.... Elle voudroit forcer le conſeil à propoſer des changemens dans le ſyſtême d'impoſition, & ne veut pas voir que la conſtitution refuſe cette initiative au conſeil, & que d'ailleurs la loi eſt portée. Maintenant, citoyens, comme membre de la commiſſion & en ſon nom, je déclare qu'elle ne ſe départira nullement des principes conſtitutionnels, & qu'elle reſpectera la loi. — D'après cette déclaration, qu'aucun de mes collégues ne démentira, je vous laiſſe à voir ſi vous voulez continuer à honorer votre commiſſion de votre confiance, ou s'il vous convient d'en nommer une autre. *Huber.* J'avoue, citoyens, que touché de la détreſſe dans laquelle les refus du ſénat vont plonger la république, je ſuis tout prêt à acquieſcer à la motion de Kuhn. — Lorſque le danger nous preſſe, lorſque tout invite les législateurs de hâter l'organiſation de la république, lorſqu'il faudroit que les deux corps qui compoſent le pouvoir législatif n'euſſent pour ainſi dire qu'une ſeule & même volonté, on ne peut voir ſans une profonde douleur le ſénat entraver la marche de la république par une inflexibilité condamnable. Le gr. conſeil n'eſt-il donc que le bureau du ſénat? Le directoire doit faire aller la machine. Il faut organiſer les finances. Il faut de l'argent. Il faut des magiſtrats.

„Je dois vous rendre juſtice, citoyens législateurs, vous avez tout fait pour rapprocher de la vôtre la volonté du ſénat. Vous vous êtes préſentés ſous toutes les formes, eſpérant de trouver enfin celle qui pourroit lui complaire. — N'avons-nous pas entendu chaque jour les membres de vos commiſſions, s'enquérir avec ardeur des motifs de rejection, & admettre les vues du ſénat toutes les fois qu'elles n'étoient pas contraires au ſalut de la république? N'avons-nous pas vu au contraire ce même ſénat rejetter nos reſolutions les plus urgentes par les raiſons les plus minutieuſes, & ſouvent encore, une partie des Sénateurs rejetter une réſolution par un motif, tandis que l'autre partie la rejettoit par un motif oppoſé? — L'inflexibilité! Ce ſeroit un beau nom, ſi elle étoit employée pour le ſalut de la patrie; c'eſt un mal terrible lorſqu'elle va cauſer la ruine de l'Etat. — Hier, citoyens, hier, tandis qu'on délibéroit au ſénat, vous prîtes une réſolution qui ſatisfaiſoit à ſa principale objection. Cette réſolution arriva à tems. Je le tiens de la bouche de plus de dix membres. Eh bien! elle fut taxée d'être l'effet d'une baſſe intrigue. Je ne crains pas de le dire, s'il y a eu de l'intrigue & de l'intrigue bien condamnable, elle ne peut avoir été que de la part de ceux qui ont oſé ſe ſervir de ce mot. J'avais ces choſes ſur le cœur; j'ai dû les dire; peut-être elles produiront quelqu'effet. Maintenant je demande le renvoi à la commiſſion. Encore un eſſai. S'il devoit être infructueux.... Citoyens repréſentans, tant qu'il nous reſtera des moyens, jamais nous ne permettrons que la république éprouve des dangers. — L'aſſemblée renvoya le rapport à la même commiſſion.

Vienne du 30 janvier.

On attendoit hier une diviſion de troupes ruſſes de 4 mille hommes, qui étoient, à ce qu'on croit, deſtinés pour l'Italie; mais il a été, dit-on, décidé, que ces troupes reſteroient dans nos environs juſqu'au printemps prochain: leur quartier-général ſera établi à Kloſter-Neubourg; & ſi la ſaiſon le permet, & que les circonſtances l'exigent, elles prendront la route de l'Italie. (*Gazette allemande de Francfort.*)

Afin que les troupes ruſſes qui doivent prendre leurs quartiers dans les diſtricts d'Ober-Wiener-Wald, & d'Obermannhartsberg (dans la Baſſe-Autriche entre Vienne & Enz), puiſſent être mieux logées, & avoir plus de place, & qu'elles ſoient moins à charge aux ſujets de S. M., les régimens d'Archiduc François de Milan, cuiraſſiers, & de Barco, huſſards, ont reçu l'ordre de leur faire place, & de ſe rendre dans la Haute-Autriche. (*ibidem.*)

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Mardi 12 Fevrier 1799. (N°. 43.)

Paris du 5 février.

On lit dans nos journaux un article d'Italie, ainſi conçu. "Les tantes du dernier roi de France, qui avoient quitté Rome pour ſe réfugier à Naples, abandonnerent cette dernière ville au moment du départ du roi. Elles ſe ſont rendues à Manfredonia ſur l'Adriatique, où elles eſpéroient s'embarquer pour Trieſte: mais n'ayant pas trouvé de bâtiment, elles ſont retournées à Naples. Dans la ſituation où cette ville ſe trouvoit, leur préſence ne pouvoit convenir à aucun parti. On a donc refuſé de les recevoir; & elles ont eu beaucoup de peine à obtenir un paſſage ſur un navire portugais ſur lequel elles ſont parties pour Liſbonne, avec quatre perſonnes de leur ſuite.,,

Un journal publié à Rome, le 12 janv., contient les détails ſuivans ſur le départ du roi de Naples, dont l'époque ſeroit de 9 jours poſtérieure à celle qu'on avoit d'abord annoncée. "Dans la nuit du 29 décembre, il fut décidé dans le conſeil que le roi s'embarqueroit à bord des vaiſſeaux anglois: mais le roi s'y refuſa abſolument. Le parti qui avoit intérêt à éloigner le roi, ameuta alors ſous ſes fenêtres 2 mille Lazaronis, qui à grands cris demandoient des armes; le roi parut à ſon balcon & tranquiliſa cette foule qui fut ſe joindre à une autre raſſemblée devant la porte de M. d'Acton. Le roi étant toujours ferme dans le deſſein de ne pas quitter ſa capitale, on organiſa une bande de brigands qui le jour ſuivant, ſe répandirent dans la ville, bâtonnerent & poignarderent quelques François qu'on leur déſigna, & la légation ciſalpine fut menacée: on alla même juſqu'à faire annoncer au roi l'exiſtence d'une conſpiration qui devoit faire ſauter le château: il ſe décida alors à partir, & nomma vice-roi le prince Pignatelli. Dès que celui-ci en fut inſtruit, il ſe rendit auprès du roi, & lui repréſenta vivement que ceux qui lui conſeilloient cette fuite le trahiſſoient: mais il fit envain les plus preſſantes inſtances pour l'engager à reſter; le roi finit par lui dire, en ſoupirant: *le ſort en eſt jeté.* Au conſeil d'état qui ſe tint enſuite, M. le marquis de Gallo, déſeſpéré de la réſolution qu'on avoit fait prendre au roi, demanda de retourner à l'ambaſſade de Vienne, & l'obtint. M. de Caſtel-Cicala eut le porte-feuille des affaires étrangères; M. Simonetti, le miniſtère de la juſtice; & M. Zurlo, celui des finances. — Dans la nuit du 31 déc. la cour, M. d'Acton, l'ambaſſadeur d'Angleterre & ſa femme, & quelques autres miniſtres étrangers, s'embarquerent. Cependant malgré le miſtère qui avoit préſidé à cette opération, le bruit du départ du roi ſe répandit bientôt dans la ville: de nombreuſes députations accoururent au port, pour inviter le roi à retourner. M. d'Acton les reçut très-mal; & comme ils inſiſtoient pour parler au roi, la garniſon du vaiſſeau de lord Nelſon les menaça de les fuſiller s'ils ne ſe retiroient au plutôt. Le 2 janvier à midi, Nelſon leva l'ancre & mit à la voile. Trois vaiſſeaux portugais, & une frégate angloiſe, rentrerent dans le port avec le deſſein d'incendier le reſte des vaiſſeaux napolitains, conſiſtant dans le *Parthenope* de 74 canons; le *Saint Joachim* de 64; deux frégates & une corvette. Déjà les Anglois avoient coulé bas, à Caſtello-al-Mare, *le Guiscard* de 74, & pluſieurs brigantins & corvettes. Dans la matinée du 28, une frégate angloiſe avoit mis le feu à cinquante canonnières, & à tous les magaſins de bois qui couvroient la côte du Paüſilippe. Il exiſte (ajoute l'*orateur du Capitole*) une grande mésintelligence entre Nelſon & Nerra, commandant des Portugais, parce que ce dernier refuſa de mettre le feu à deux vaiſſeaux & à une

Digitized by Google

frégate de la marine napolitaine dans la rade, de peur, dit-il, que le vent ne portât l'incendie sur la ville & sur l'arsenal. Nelson, après avoir essuyé une horrible tempête, est arrivé à Palerme avec la cour. C'est le petit prince d'Alberto qui est mort dans la traversée. Un paquebot, arrivé de Palerme à Naples, a donné les détails du voyage. Après la tempête, on a vu sur la mer flotter un grand nombre de caisses : on craint que les arts n'aient à regretter la perte des chef-d'œuvres de Portici & de Capo-di-Monte. Le mathématicien, comte de Policastro, a refusé la place de chef du peuple à Naples. On a établi, pour la tranquillité de la ville, une garde civique. Le colonel & une partie des officiers sont pris dans la noblesse; & l'autre partie est composée de plébéiens.... Le ministre d'Espagne a été chargé par les seigneurs chefs du peuple d'aller négocier l'armistice avec le général Championnet : il a demandé des pleins pouvoirs; mais on n'a pas osé lui en donner. Cependant, dans la soirée du 3 janvier, le vice-roi Pignatelli & le général Mack, accompagnés de plusieurs nobles napolitains, furent de nouveau prier le ministre d'Espagne d'obtenir l'armistice & une capitulation pour Naples. Il accepta encore, à condition que Pignatelli garantît la ratification; ce que celui-ci refusa. Alors le ministre d'Espagne proposa d'aller offrir la médiation du roi son maître; ce qui a dû faire l'objet d'une délibération du conseil. „

(S'il n'y a pas erreur dans les dates, l'article qu'on vient de lire, prouve qu'on avoit annoncé prématurément à Livourne l'arrivée du roi de Naples à Palerme; on a lu (N°. 21) la déposition d'un capitaine ragusain, publiée officiellement par les consuls françois à Livourne & à Gènes, de laquelle il résultoit que ce capitaine étoit parti de Palerme le 2 janvier, où, suivant lui, le roi & la famille royale étoient arrivés avec l'amiral Nelson dès le 26 déc., tandisque suivant l'*Orateur du Capitole*, ils n'étoient partis de Naples que le 2 janvier à midi. Ce qu'il y a de plus singulier dans ce rapport du capitaine ragusain, c'est qu'il y est aussi fait mention d'une tempête, de la mort d'un jeune prince dans la traversée, &c. — Au reste, plusieurs particularités rapportées par l'*Orateur du Capitole*, peuvent être soupçonnées d'inexactitude; & nous en avons supprimé quelques autres qui nous ont paru évidemment fausses : telles que cette assertion : " Il est public que les Anglois n'ont précipité la cour de Naples dans l'abime, que pour emporter sur leurs vaisseaux plus de 30 millions de ducats provenant du trésor de St. Janvier, des dépouilles de la banque & des monts-de-piété. „ En supposant que ces richesses aient été enlevées de Naples, on doit présumer que c'est le Roi qui les auroit fait enlever pour les mettre en sûreté.)

On lit dans un de nos journaux une lettre d'Ancone du 13 janvier, qui confirme que l'expédition qu'on avoit faite pour Corfou, n'a pas eu de succès. Les trois vaisseaux n'ont pu entrer dans le canal de cette ville, dont les deux bouches étoient gardées par la flotte Turco-Russe. Deux sont rentrés après avoir essuyé une violente tempête, & l'on espère voir bientôt arriver le troisième. On prépare une nouvelle expédition de bâtimens légers qui pourront aborder plus facilement. „

Il paroît une petite brochure intitulée: *Avis aux François*, par Mailhe, ex-député, déporté par la loi du 19 fructidor an 5. C'est un dialogue entre Terrier, royaliste forcené, Saturnin, anarchiste, repoussé du corps législatif par la loi du 22 floréal; Mitigat, royaliste par penchant, mais républicain par raison; & Mailhe, condamné à la déportation.

On publie le trait suivant de générosité d'un de nos directeurs. „B. D., député condamné à la déportation par la loi du 19 fructidor, se tenoit caché depuis cette époque. Son exil & des causes quelconques ayant un peu dérangé ses affaires, il se trouvoit dans le besoin. Le directeur B., ayant appris l'état dans lequel se trouvoit son ancien collègue au corps législatif, lui envoye aussitôt une somme d'argent assez considérable. Ce député se dispose en ce moment à se rendre à Oléron. „

Nantes du 30 janvier.

On fixe le tremblement de terre que nous avons éprouvé le 25 de ce mois, à quatre heures moins quelques minutes du matin. Le tonnerre souterrain a duré cinq à six secondes. Il y a eu deux trémulations séparées par un intervalle de trois ou quatre secondes. La direction a paru être du Sud au Nord, d'où l'on infère que le foyer d'explosion est beaucoup éloigné dans le midi, ce que semblent indiquer les nouvelles reçues de Noirmoutiers, Bouin & les Sables. Hier, vers cinq heures & demi, un bruit souterrein s'est encore fait entendre mais, sans ébranlement, du moins sensible.

Digitized by Google

Conſeil des 500. — Séance du 4 février.

Thomany a la parole pour une motion d'ordre ſur l'anniverſaire de la liberté des noirs. Ce jour, dit l'orateur, doit être un jour de fête pour tous les amis de l'humanité. Le 16 pluviôſe an 2, en donnant à la France de nouveaux enfans, lui a donné de nouveaux défenſeurs : que ne puis-je vous peindre la joie, la ſatisfaction que cauſa aux hommes de couleur la loi bienfaiſante qui les arrachoit à l'eſclavage ! Que ne puis-je vous retracer les bénédictions qu'ils donnoient aux légiſlateurs qui l'avoient rendue ! Oui, je puis l'aſſurer, les François n'ont point d'amis plus ſinceres que les hommes de couleur. Auſſi, depuis cette époque, a-t-on vu ſuccéder la joie à la triſteſſe, les mariages ſe multiplier & la proſpérité s'accroître. Que ne pouvez-vous jouir du ſpectacle d'un million d'hommes portant leurs regards & dirigeant leurs vœux vers la nation libératrice ! Je demande qu'il ſoit nommé une commiſſion pour examiner la queſtion de ſavoir ſi le 16 pluviôſe, l'anniverſaire de la liberté des Noirs, ne doit pas être une fête nationale dans les colonies. — Le conſeil ordonne l'impreſſion du diſcours & renvoie la propoſition à une commiſſion.

On reprend la diſcuſſion ſur les finances. — Géniſſieux demande à faire quelques obſervations préliminaires ſur l'état de la délibération. Beaucoup d'orateurs, dit-il, ont déjà été entendus pour & contre le projet d'impôt ſur le ſel. Il faudroit que l'on ſe bornât à examiner s'il eſt néceſſaire & urgent pour combler le déficit & s'il procurera une amélioration dans le revenu public. — Ce n'eſt pas-là une motion d'ordre, s'écrie-t-on ! — Géniſſieux répond qu'il faut donner une marche prompte à la délibération. Il déclare qu'il ne balanceroit pas à ſe prononcer contre l'impôt ſur le ſel, ſi on lui démontroit qu'il auroit les inconvéniens de l'ancienne gabelle, ou ſi on lui préſentoit d'autres moyens de combler le déficit ; mais il ſe reporte aux circonſtances préſentes. Perſonne, ajoute-t-il, n'a encore propoſé des améliorations certaines ; mais il importe que le conſeil prenne une marche de délibération prompte & rapide, je déſire qu'il ſoit arrêté, 1°. Que la parole ne ſera accordée qu'à ceux qui traiteront la queſtion du déficit ; 2°. que l'on n'entende que ceux qui fixeront ſa quotité approximative ou réelle ; 3°. Ceux qui ont des améliorations, bonifications & économies à propoſer dans telle partie de dépenſe ou de recette publiques ; 4°. Que l'on décide en principe s'il y aura ou s'il n'y aura pas d'impôt ſur le ſel. — La motion d'ordre n'eſt pas appuyée ; en conſéquence elle n'a pas de ſuite.

Doche Deliſle a la parole contre le projet. Son opinion renferme deux parties. Dans la première il s'attache à prouver que l'impôt ſur le ſel eſt injuſte, inconſtitutionnel, qu'il eſt ruineux dans ſa perception, ruineux pour le peuple, & pour les propriétaires & cultivateurs des marais ſalans, enfin qu'il eſt impolitique & inutile. Dans la ſeconde, il indique les moyens qu'il croit propres à combler le déficit. Ils conſiſtent dans une augmentation des droits d'enregiſtrement, de ceux ſur les hypothèques, ſur les portes & fenêtres, les boiſſons, dans la vente des biens poſſédés par indivis avec la nation ; enfin, dans une impoſition plus forte ſur les célibataires. Il conclut à la queſtion préalable.

Poullain-Grandpré parle en faveur du projet. Je ne me diſſimule pas, dit-il en commençant, qu'en parlant dans cette queſtion le plan d'attaque a l'avantage ſur celui de défenſe, parce que ce dernier paroît puiſer ſes motifs dans l'intérêt du peuple ; mais vous ne vous en tiendrez point aux apparences, vous achèverez votre ouvrage. Vous avez décrété la levée de 200 mille hommes, vous avez étonné l'Europe. Mettez la recette au niveau des dépenſes & vous ne l'étonnerez pas moins. Ce n'eſt pas en oppoſant des rapports de commiſſions, en faiſant des rapprochemens que l'on combat des meſures ſalutaires. C'eſt par des calculs, & juſqu'à préſent on n'en a produit aucuns qui détruiſent ceux que la commiſſion a poſés pour établir le déficit. Il faut qu'il ſoit comblé. Tous les moyens qu'on nous a propoſés préſentent les plus grands inconvéniens. On a prétendu que l'impôt ſur le ſel feroit revivre l'ancienne gabelle, mais quand on a établi l'octroi municipal, on n'a pas rétabli pour cela les anciennes barrières. Il eſt bien étrange qu'un orateur ait avancé à cette tribune que d'impôts en impôts, la commiſſion viendroit à en propoſer un ſur le pain. Les ſacrifices que la nation fait chaque jour pour venir au ſecours des indigens, pour payer les rentiers & penſionnaires de l'état prouvent aſſez combien nous ſommes éloignés d'avoir de pareilles vues. L'orateur, après s'être attaché à prouver que toutes les meſures propoſées ſont inadmiſſibles, vote pour l'adoption du projet.

Dorimont conteſte l'exiſtence du déficit. Il relève des erreurs de calcul de la commiſſion, & il établit qu'il doit ſe trouver un excédent de 80 millions au moins dans les recettes. Il en trouve la preuve dans la maſſe des fonds accordés au miniſtre de la guerre pour la ſolde des troupes ſur le pied de guerre ; tandis que l'armée d'Orient, de l'Italie & de l'Helvetie ne coûtent rien à la république & s'entretiennent par des réquiſitions & aux dépens des peuples qu'elles protégent ; il conclut à la queſtion préalable. — Le conſeil ajourne encore la queſtion à demain.

Conſeil des Anciens. — Séance du 4 février.

Lavaux prononce un diſcours dans lequel, après avoir célébré l'anniverſaire de la liberté des noirs, il rend hommage aux talens militaires & au patriotiſme du général Touſſaint-Louverture, qui eſt enfin parvenu à chaſſer les anglois de la colonie de St. Domingue, & à conſerver ce précieux établiſſement à la métropole.

On reprend la diſcuſſion ſur la réſolution du 4 nivôſe, relative aux priſes maritimes. Arnould combat la réſolution ; il s'attache d'abord à prouver qu'à la fin du ſiècle dernier, & d'après l'ordonnance de 1680, on ne ſaiſiſſoit ſur les bâtimens neutres que les marchandiſes appartenantes à l'ennemi ; que le ſurplus du chargement étoit reſpecté, & que même l'armateur neutre recevoit une indemnité pour le frêt de ſon bâtiment. Il démontre enſuite par des calculs très-étendus, que, malgré que le commerce anglois ait augmenté de trois cinquièmes, les priſes faites depuis le commencement de cette guerre ont été de moitié moindres que celles faites à la fin du ſiècle dernier. Il attribue ce déficit à la

la loi qui permet de courir sur les neutres. La loi du 29 nivôse, dit-il, en détournant nos corsaires du véritable objet que nous nous sommes proposé, qui est d'inquiéter particulièrement & de ruiner, s'il se peut, le commerce de nos ennemis, nous est à nous-mêmes très-préjudiciable ; elle entrave notre commerce de cabotage, & fait refluer dans l'intérieur les marchandises que nous pourrions échanger avec les puissances amies. — Garat demande l'ajournement, afin de répondre au nom de la majorité de la commission. — Le conseil ajourne la suite de la discussion.

Cologne du 7 février.

Il arrive successivement sur le Rhin des troupes de la Belgique, où il n'est resté que de petites garnisons dans les villes, & des colonnes mobiles dans les campagnes, pour comprimer les mouvemens que pourroient tenter de nouveau les insurgés, & pour lever les contributions auxquelles ont été condamnées les communes insurgées, presser le départ des conscrits & enlever les cloches.

On assure que le directoire exécutif a réduit les contributions directes des quatre nouveaux départemens à 10 millions pour l'an 6, & à 9 millions pour l'an 7. La somme pour l'an 6 avoit été provisoirement fixée à 12 1/2 millions.

Dans la nuit du 1er février, on a commencé à enlever à Bruxelles des ôtages pour le payement des contributions. Ils doivent tous être conduits à Paris. (*D'une feuille de Paris.*)

L'épizootie qui, il y a deux ans, a causé des ravages si funestes parmi les bêtes à cornes, se manifeste de nouveau dans plusieurs des départemens réunis. La contagion s'étend déjà de la manière la plus alarmante. Les autorités constituées ont pris des mesures pour arrêter le mal dans sa source, en prescrivant le remède qu'il convient d'administrer aux bestiaux atteints.

Des bâtimens de guerre anglois sont signalés à tout moment sur les côtes de la Belgique & de la Zélande : l'ennemi néanmoins s'abstient jusqu'à présent de toute agression.

Vienne du 2 février.

Les préparatifs de guerre se continuent ici avec la plus grande activité, afin d'être prêt à tout événement. Tous les régimens de la Moravie & de la Bohême doivent se rendre sur la Lech. S. A. R. l'Archiduc Charles commandera cette armée ; celle du Tyrol sera sous les ordres de M. le général comte de Bellegarde. (*J. de Francfort.*)

Rastadt du 9 février.

Les lettres du quartier-général de Friedberg annoncent qu'on y a reçu depuis quelques jours des nouvelles qui donnent beaucoup d'espérance pour une paix générale ; & que la paix de l'Empire paroît aujourd'hui hors de doute. On apprend de Ratisbonne que la grande majorité des suffrages tend à prier S. M. l'Empereur d'éloigner du territoire de l'Empire les troupes Russes, comme pouvant être un obstacle à la paix pour laquelle l'Allemagne a déjà fait de si grands sacrifices. On croit même que l'Empereur a déjà prévenu la demande de la diète, en faisant donner directement au gouvernement françois l'assurance que la marche des troupes Russes n'avoit aucune vue hostile de sa part : & l'on assure d'ailleurs que le courier espagnol qui a passé le 5 ici allant à Vienne, a dit que les dépêches dont il étoit porteur, contenoient les propositions les plus pacifiques de la part du gouvernement françois. Enfin on espère que M. le comte de Metternich pourra dans trois ou quatre jours annoncer d'une manière positive que rien ne s'oppose plus à la conclusion de la paix. On parle d'un grand dîner que S. E. se propose de donner le 14 de ce mois : ce qu'on regarde comme d'un augure favorable pour la paix.

M. de Jordan, attaché à la légation prussienne, est parti le 6 pour Paris avec des dépêches qui, à ce qu'on prétend savoir, contiennent une déclaration par laquelle S. M. Prussienne témoigne son désir que la ligne de démarcation ou de neutralité soit étendue à l'Allemagne méridionale, dans le cas d'une rupture entre la France & l'Autriche.

Errata. — Les copies manuscrites qui ont circulé de la note des ministres françois à M. le comte de Lehrbach (insérée dans notre nº. 35) contenoient plusieurs fautes de copistes : nous en avons suppléé quelques-unes ; mais il en est resté deux qu'il est important de corriger : 1º. à la fin de la première phrase, où il est dit : "leur étonnement de n'avoir point reçu de réponse sur la marche des Russes, *ce qui annonce* hautement que c'est contre la république françoise qu'ils sont dirigés.„ Il faut lire : *qui annoncent* hautement. 2º. A la dernière phrase, il est dit : " *telle preuve* d'évacuation du territoire autrichien, &c.„ Il faut lire *toute preuve* &c.

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE À LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Mercredi 13 Fevrier 1799. (N°. 44.)

Madrid du 22 janvier.

La cour qui, les années précédentes, n'avoit paſſé dans cette capitale qu'une très-petite partie de l'hiver, y reſtera cette année juſqu'au 31, qu'elle doit ſe rendre à Aranjuez pour y paſſer cinq mois.

Nos billets royaux ſe ſont un peu améliorés depuis quelques jours. Ils avoient perdu juſqu'à 30 p. c., ils ne perdent plus que 28.

On aſſure que notre cour ſe prête enfin à l'expédition que le gouvernement françois veut entreprendre depuis long-tems contre le Portugal, & qu'elle lui a exprimé le deſir que l'armée françoiſe deſtinée à cette expédition ſoit commandée par le général Pérignon, que nous avons vu pendant près de deux ans ambaſſadeur de France, & pour lequel notre cour paroît avoir conſervé une eſtime particulière.

Milan du 1er février.

Il s'eſt confirmé que les Lazaroni ont rompu l'armiſtice & que le réſultat de cette équipée de leur part, a été l'entrée des françois à Naples. Cette nouvelle a été miſe aujourd'hui à l'ordre de l'armée en ces termes. " *Du quartier-général de Milan, le 13 pluviôſe* (1er février). Soixante mille Lazaronis, joints aux débris de l'armée napolitaine, & un très-grand nombre de payſans frénétiques, ont oſé s'avancer de Naples, & attaquer ſous Capoue l'armée de Rome. Un accès de fanatiſme les avoit aveuglés: partout ils ont trouvé la mort; après un combat très-acharné qui a duré pluſieurs jours, ils ont été rejetés dans Naples. Non contens de cette défaite, ils ont eu l'audace de diſputer aux troupes républicaines l'entrée dans la ville. Mais nos troupes ſecondées par les patriotes de Naples, y ont pénétré; il a fallu ſe battre encore trois jours dans les rues: & les Lazaronis ont été entièrement diſperſés ou détruits. L'armée de Rome a été proclamée *Armée de Naples*; & Naples, capitale d'une nouvelle république. — Le directoire exécutif a accordé au général Joubert ſa démiſſion qu'il avoit demandée pour raiſon de ſanté: le général Delmas, comme le plus ancien en grade, prend proviſoirement le commandement de l'armée, juſqu'à l'arrivée d'un nouveau général en chef. *Signé*, Muſnier, général de brigade. "

On apprend de Rome que Civita-vechia vient enfin de rentrer dans le devoir. Elle a envoyé une députation au conſulat, pour lui expoſer que la majorité des habitans avoit été comprimée par une troupe de ſoldats & de matelots napolitains, qui s'y étoient arrogé le commandement les armes à la main, avoient fermé les portes de la ville, maltraité les françois malades qui y étoient reſtés, & menacé de fuſiller le cit. Bordieu, qui étoit allé prendre le commandement de l'artillerie par ordre du général en chef. Les députés ont annoncé la prochaine arrivée à Rome d'une grande quantité de comeſtibles, entr'autres des grains arrivés depuis peu de jours ſur 13 petits bâtimens napolitains qui étoient entrés dans le port, croyant que les Napolitains y étoient encore les maîtres. — Il paroît que ceux-ci ont renoncé à leur entrepriſe, en vertu de l'art. 4 l'armiſtice conclu le 10 janvier (v. N°. 38).

Le prince de Saxe, qui avoit été bleſſé dans une action près Civita-Caſtellana, s'eſt fait tranſporter à Palerme, pour y rétablir ſa ſanté.

Un des François arrivés depuis peu à Livourne, a publié les détails ſuivans ſur la ſituation de l'armée françoiſe. "Quatre tartanes de Livourne & l'aviſo françois, le *Vif*, firent voile du port d'Alexandrie le 20 brumaire (10 nov.). A la faveur de la nuit & du vent, ils échappèrent à la vigilance de 2 vaiſſeaux anglois, de 3 frégates & de diverſes polacres. Il y avoit à bord des tartanes 80 officiers françois bleſſés ou malades, qui avoient obtenu des paſſe-ports du général Bonaparte. A bord de l'aviſo, ſe trouvoit le citoyen

Louis Bonaparte, frère du général en chef, le citoyen Dubois, chirurgien, & quelques officiers bleſſés. Deux de ces tartanes ſont arrivées à Livourne, après avoir couru les plus grands dangers; on ignore le ſort des deux autres, ſur leſquels étoient les citoyens Bauvois & Beauvoiſin, adjudans-généraux & pluſieurs autres officiers; on craint qu'elles n'aient été priſes par les Barbaresques. Louis Bonaparte en quittant Alexandrie, ſe propoſoit de ſe rendre à Corfou; mais il changea de projet en apprenant que cette isle étoit bloquée. Pourſuivi par un corſaire anglois, il alla débarquer à Tarente, port de la Calabre. L'on dit qu'il a fait voile de-là pour Ajaccio, d'où il doit gagner Toulon. Le général Berthier qui, pour raiſon de ſanté, avoit demandé un paſſeport, ne put l'obtenir. L'ordonnateur en chef Suci, à qui une bleſſure au bras rend néceſſaire l'uſage des eaux, a obtenu la permiſſion de partir; il attendoit le moment favorable. — L'armée d'Egypte eſt toujours dans une poſition impoſante; elle occupe toutes les rives du Nil depuis Alexandrie juſqu'à Salackier où commence le déſert. Le général en chef fait conſtruire un fort à ce dernier endroit; l'on eſt auſſi occupé à rétablir le vieux château du Caire, qui domine cette grande ville. On dit que Bonaparte projette une expédition en Syrie, afin de ſe procurer quelques objets qui manquent pour les fabriques. Le Delta, par ſon extrême fertilité, fournit à l'armée des vivres de toute eſpèce en abondance. On fabrique de très-bonne eau-de vie avec des dattes. Les précautions priſes à Alexandrie, où il a été établi un bureau de ſanté, raſſurent contre toute eſpèce de contagion. La terreur qu'inſpirent les féroces Bedouins empêche les ſoldats de s'éloigner du camp. Quelques jeunes Turcs ont remplacé dans les demi-brigades les tambours qui ont pris place parmi les fuſiliers. Les marins qui ont échappé au combat d'Aboukir, ont été réunis & forment une légion qui a reçu le nom de *Légion nautique*. — Trois cents vaiſſeaux de tranſport liguriens, eſpagnols & françois, ſont en ſûreté dans le port d'Alexandrie, ainſi que ſix frégates & trois vaiſſeaux, y compris une caravelle turque, devenue propriété françoiſe depuis la déclaration de guerre de la Porte. Des batteries formidables protègent ces vaiſſeaux. — Le général de brigade Mandrecourt a remplacé dans le commandement d'Alexandrie le général Kleber qui a rejoint l'armée.„

Paris du 6 février.

La plupart de ceux des ci-devant députés qui avoient pris des paſſeports pour Oléron, ſont partis hier par la diligence de Rochefort, parce que le délai qui leur avoit été accordé, eſt à la veille d'expirer.

Le cit. Maillé, ci-devant évêque de St, Papoul, a été arrêté à Paris, il y a environ un mois, & eſt à-préſent au Temple. — Le bruit qui avoit couru de l'arreſtation de Félix Lepelletier eſt deſtitué de fondement.

Sept officiers de la 19e demi-brigade, faits priſonniers à bord du *Tonnant*, dans le combat naval d'Aboukir, & remis en liberté à Gibraltar, ſont arrivés à Bayonne dans la plus affreuſe miſère. Un patriote de cette commune s'eſt empreſſé de fournir à leurs premiers beſoins.

Des payſans des environs de Beſançon ayant voulu arracher dans les environs de cette commune, pluſieurs prêtres des mains de la gendarmerie, il s'en eſt ſuivi un choc. Deux payſans ont *été* tués.

Conſeil des 500. — Séance du 2 février.

On reprend la diſcuſſion ſur l'impôt du ſel. Joubert obtient la parole pour une motion d'ordre ſur cet objet. Il rappelle que les adverſaires de cet impôt ſe prévalent principalement des dépenſes de la guerre & en réclament les réductions par le rétabliſſement des maſſes dans les demi-brigades. La commiſſion de la guerre s'occupe de cet objet; mais elle ne doit pas laiſſer ignorer que cette inſtitution ne pourroit avoir des réſultats avantageux pour l'économie des fonds publics & pour la réduction des dépenſes militaires, ſi préalablement on n'élevoit les recettes au niveau des dépenſes. — Le conſeil ordonne l'impreſſion de ces obſervations.

Bergaſſe-Laziroule ne partage nullement l'opinion de ceux qui nient l'exiſtence du déficit : il ſoupçonnoit même que la commiſſion avoit exagéré les recettes, lorsque le dernier meſſage du directoire eſt venu confirmer ſes ſoupçons : car d'après les recettes du premier trimeſtre, il appert que le déficit s'éleveroit à plus de 100 millions pour l'an 7, tandis que la commiſſion ne l'avoit évalué qu'à 50 millions. En admettant que les calculs du directoire ſoient exagérés, puiſqu'il reſte divers impôts qui n'étoient pas en activité pendant ce premier trimeſtre, on doit au moins regarder comme certaine l'évaluation faite par la commiſſion. Ce n'eſt

Digitized by Google

point par des protestations ampoulées d'attachement à la cause du peuple, qu'on pourra combler ce déficit. Sera-ce par la réduction des dépenses ? Quelles parties frappera cette réduction ? Faudra-t-il diminuer nos cadres, licencier les marins, &c. ? N'a-t-on pas accordé avec parcimonie les fonds nécessaires pour la marine, puisqu'à peine 25 millions sont destinés à la construction des vaisseaux, frégates & corvettes ? On devroit plutôt diriger vers cette partie, les plus grandes ressources du trésor public, parce que ce n'est que par la marine que le sceptre des mers peut être arraché à notre puissante rivale. Quant aux dépenses de la guerre, il n'est point douteux que l'administration de ce département ne soit susceptible de quelques réformes. Déja il y a pour l'an 7, une diminution de 53 millions comparativement avec les dépenses de l'an 6 ; mais peut-on espérer d'autres améliorations, tant que le gouvernement sera obligé d'obtenir du crédit de la part des fournisseurs, & on sait à quelles conditions il obtient ce crédit ! L'économie la plus efficace est d'affranchir le directoire de la rapacité des fournisseurs, *de lui faciliter* les moyens de payer comptant : alors on verra les marchés descendre à un taux très-modique : mais on ne sauroit espérer d'y parvenir *tant que les recettes ne seront pas dans une juste balance avec les dépenses.* On paroit s'étonner de l'acharnement que la commission a mis à reproduire l'impôt du sel ; mais n'a-t-on pas plus de droit peut-être de s'étonner de l'obstination avec laquelle on repousse tout ce qui tend à donner au gouvernement les moyens de terminer la guerre ? Y a-t-il de la loyauté à répéter, jusqu'à satiété, que ce seroit le rétablissement de la gabelle ? Peut-on mentir jusqu'à ce point à sa propre conscience ! — Le conseil ordonne l'impression de ce discours & ferme la discussion.

Malès, rapporteur se présente avec un discours. On réclame avec force la question préalable. Malès veut être entendu. — Lucien Bonaparte se présente à la tribune. Le président met aux voix si le rapporteur sera entendu. Le conseil déclare l'affirmative. — Malès s'attache à justifier, contre L. Bonaparte, les calculs qu'il a présentés pour prouver que le déficit est très-réel & qu'il s'élève à 50 millions. Si on a trouvé une grande différence entre le rapport de Destrem fait le 24 vendémiaire, & le dernier de la commission fait le 23 nivose, la cause en est, ou que Destrem s'est trompé, ou que le temps qui passe par dessus toutes les considérations, a fait voir que l'abyme étoit plus profond qu'on ne l'avoit d'abord cru. Les monarques sont en guerre contre nous, ou bien nous menacent : la république a triomphé jusqu'à ce jour de tous les efforts : qui voudra rendre douteuses ses hautes destinées, en refusant au directoire les moyens dont il a besoin ? Depuis le point où le soleil se lève jusqu'à celui où il se couche, tout atteste la gloire de nos armées. Voudra-t-on perdre tout-à-coup le fruit de tant de magnanimité, pour ne pas consentir à l'impôt du sel ? En vain, par des déclamations oratoires, a-t-on voulu comparer nos finances au tonneau des Danaïdes : c'est un tonneau qu'on peut & qu'on doit remplir, mais qui étant d'une capacité de quatre muids, n'en a encore qu'un. Les économies, les dépradations, &c., offrent aussi une belle carriere aux orateurs ; mais qu'ils s'attachent à présenter les moyens de les atteindre. L'opinant conclut en demandant 1°. qu'il soit arrêté en principe qu'il y aura un impôt sur le sel à l'extraction. 2°. Que le projet qu'il a présenté soit discuté article par article.

Destrem réclame la parole pour prouver que L. Bonaparte a commis une erreur en citant son rapport du 24 vendémiaire, & que Malès s'est pareillement trompé en réfutant L. Bonaparte. Il entre à ce sujet dans diverses supputations. — Le conseil ferme la discussion.

Le président met aux voix la question préalable, sur la premiere proposition de Malès. Elle est rejettée. — Vezin réclame la parole pour proposer par préference un sou additionnel sur les contributions existantes. On met aux voix, s'il y aura un impôt sur le sel à l'extraction. Le président prononce l'affirmative. — Une foule de voix réclament l'appel nominal. — *Le président.* Je renouvelle l'épreuve. — L'appel nominal est de droit, s'écrie-t-on. — *Blin.* Si le président doute que le nombre des réclamans soit suffisant pour l'appel nominal, je demande qu'il soit ouvert un registre où ils s'inscriront. — Bouley de la Meurthe, & Malès se présentent à la tribune : les cris les empêchent de se faire entendre : le président annonce que l'on va procéder à l'appel nominal : les murmures cessent : il pose la question & l'appel nominal est fait. Sur 366 votans, 206 ont été pour l'affirmative & 160 pour la négative. Ainsi, l'impôt du sel est décrété en principe, à la majorité de 46.

Bruxelles du 3 février.

On a relâché les ôtages de quelques communes qui ont acquitté leurs contributions : tandisque l'on continue d'en enlever dans celles qui ne les ont pas acquittées : & notre ville est de ce nombre ; on dit qu'on prendra jusqu'à 14 ôtages par section. Déjà les contributions se payent ici avec la plus grande activité.

Une proclamation du général Collaud, publiée hier, a déclaré que Bruxelles n'étoit plus en état de siége.

Notre ville fourmille de jeunes conscrits, qui portent successivement en colonnes de 300 hommes pour l'armée du Rhin. Plusieurs corps de troupes ont pris la même route, & seront suivis d'un régiment de chasseurs à cheval & de deux bataillons, qui arriveront avant-hier.

On n'entend plus parler des insurgés. Les colonnes mobiles parcourent les campagnes pour maintenir l'ordre, & n'éprouvent plus aucune résistance.

Lucerne du 7 février.

Le directoire transmit avant-hier au grand-conseil les capitulations des troupes suisses au service de l'Espagne, que le ministre de cette cour lui avoit communiquées.

Hier le directoire annonça aux deux conseils, d'après une lettre du général françois Lemoyne au ministre françois à Rome, la défaite des napolitains & la reddition du général Mack. — Dans la même séance le grand-conseil a déclaré

abolies toutes les lois pénales relatives à des opinions religieuſes.

Le cit. Viſconti, miniſtre ciſalpin, ſe trouve ici depuis quelques jours.

Strasbourg du 10 février.

Odilia Buttner, femme de Joſeph Klein, aubergiſte à Molsheim, a été condamnée le 23 janvier à une amende de 1000 fr., un empriſonnement d'un mois & au payement de tous les frais, parcequ'elle a été convaincue d'avoir ouvert une chapelle, où il s'eſt tenu des raſſemblemens religieux, auxquels elle-même s'eſt trouvée.

Le juif Samuel Seligmann Alexander, banquier à Strasbourg, & Suskind Alexander, ſon commis, ont été condamnés le 7 février à une amende de 3000 fr., un empriſonnement de 2 mois, & à tous les frais, parcequ'ils avoient tenté d'eſcroquer à la citoyenne Hoffel de Strasbourg un billet de 1600 fr. que Seligmann Alexander devoit payer.

Suard, membre de la ci-devant académie françoiſe, & l'un des journaliſtes condamnés à la déportation le 19 fructidor, s'eſt préſenté ces jours derniers à l'adminiſtration centrale de notre département, pour demander un paſſeport avec lequel il doit ſe rendre à l'iſle d'Oleron.

Semlin du 24 janvier.

Les dernieres nouvelles de Widdin confirment que Paſſewand-Oglou eſt en pourparler avec deux agens du Grand-Seigneur; mais rien ne perce encore du réſultat de leurs conférences. En attendant, il ſe fait de part & d'autre, de grands préparatifs militaires. Le Séraskier Huſſein-Pacha a raſſemblé en Bulgarie une armée de 18 mille h., qui doit être renforcée par 8 mille Valaques, & autant de Moldaves, à la tête deſquels doivent ſe mettre les Hoſpodars de Moldavie & de Valachie. Le gouverneur de Boſnie a reçu l'ordre de raſſembler à Belgrade une armée de 36 mille hommes. Toutes ces forces réunies doivent faire inceſſamment une attaque contre Widdin, ſi Paſſewand-Oglou n'accepte pas les propoſitions de la ſublime Porte. Ce Pacha rebelle fait de ſon côté de grands préparatifs de défenſe. On évalue maintenant ſes forces à 46 mille hommes de troupes régulières, commandées par des officiers françois, polonois, grecs & Muſulmanns. Il a formé à Widdin des magaſins pour faire ſubſiſter cette armée pendant trois ans: il a auſſi des munitions en grande quantité, ſans que l'on ſache d'où il les a tirées, auſſi bien que l'argent, dont il paroît qu'il ne manque pas.

Augsbourg du 8 février.

C'eſt ſans fondement que l'on a annoncé dans quelques gazettes que l'armée impériale cantonnée en Bavière & ſur la Lech étoit en mouvement.

Raſtadt du 10 février.

On annonce aujourd'hui comme une choſe certaine, que dans le cas, d'ailleurs peu probable, d'une rupture entre la France & l'Autriche, les miniſtres françois remettront à la députation de l'Empire une note par laquelle ils déclareront que le gouvernement françois deſire ſincèrement de conclure la paix avec l'Empire Germanique, & qu'il ne dépend que de celui-ci de continuer les négociations. On ajoute que les miniſtres françois attendront le *Concluſum* de la diète ſur leur note du 2 janvier: on croit que ce *Concluſum* ne pourra arriver ici que dans 12 ou 15 jours.

On continue d'aſſurer que M. le comte de Lehrbach fait faire ſes malles. D'un autre côté, il paroît certain que le comte de Metternich ne fait aucunes diſpoſitions de départ.

On prétend toujours que les armées aux ordres des généraux Jourdan & Maſſena ont l'ordre de marcher en avant le 15. Ce qui eſt certain, c'eſt que ces deux armées ſont miſes ſur le pied de guerre, & que les diviſions dont elles ſont compoſées, ſe raſſemblent. Les diviſions de l'armée de Jourdan ſont au nombre de 4, & ont pour chefs les généraux St. Cyr, Ferino, Souham & Lefebvre. Le général d'Hautpoul commande la cavalerie. On évalue cette armée à 40 mille hommes: celle de Maſſena, doit être portée au complet de 50 mille hommes.

Francfort du 11 février.

C'eſt à tort qu'on avoit annoncé que les troupes ruſſes étoient arrivées le 23 janvier à Linz; une lettre de cette ville du 31 janvier (citée par une gazette de Prague du 4 février) nous apprend que ces troupes avoient été obligées de faire halte derrière Crems, la communication entre cette ville & Mautern par le Danube étant fermée. En rapprochant cette nouvelle des deux articles de Vienne publiés ici avant-hier (v. nv. 42.), on voit que c'eſt ſeulement dans les derniers jours de janvier que les Ruſſes devoient paſſer le Danube; qu'il n'étoit queſtion que d'une colonne de 4 mille hommes, & qu'elle devoit prendre ſes quartiers dans la Baſſe-Autriche, aux environs de Vienne. Il réſulte de-là un nouveau motif de croire à la paix.

Des lettres de Hambourg aſſurent que le cit. Maragon continue d'avoir des relations avec le gouvernement; & que l'on s'attend à voir terminer à l'amiable tous les différends par la médiation de la cour de Berlin.

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Jeudi 14 Fevrier 1799. (N°. 45.)

Rome du 26 janvier.

Une lettre du général de diviſion Lemoyne à l'ambaſſadeur de la république françoiſe près la république romaine, donne les détails ſuivans concernant l'armiſtice. "Citoyen ambaſſadeur, j'ai l'honneur de vous prévenir que le 21 (10), le général en chef a conclu un armiſtice avec M. le Capitaine-général Pignatelli, chargé des pleins-pouvoirs du Roi de Naples. Il réſulte de cet armiſtice que toute hoſtilité eſt ſuſpendue juſqu'à nouvel avis, que Capoue eſt miſe au pouvoir de l'armée françoiſe avec ſes magaſins de toute eſpèce... Je vous préviens encore que l'armée napolitaine eſt totalement déſorganiſée, tant par la grande déſertion, que par ſon découragement général; que les citoyens éclairés de Naples, ou, pour mieux dire, les patriotes, ont levé l'étendard de l'inſurrection contre l'armée royale; que Mack & ſon état-major, baſſoués & déſarmés par le peuple dans les rues de Naples, ont été obligés d'émigrer & de ſe réfugier au quartier-général de Championnet, pour lui demander aſyle & protection. Le françois vainqueur & généreux, oubliant leurs fautes paſſées, les traite avec magnanimité & humanité, leur accorde les droits de l'hoſpitalité, & s'empreſſe de leur prouver que le plaiſir de vaincre eſt égal à celui de pardonner. Le général Championnet envoye Mack avec ſon état-major à Milan. Ils doivent paſſer par Rome ſans s'y arrêter. J'eſpère que vous les trouverez moins altiers qu'à leur première entrée. Le ſort de la guerre, joint au génie de la liberté & au courage des françois, leur donne une grande leçon. Le commandement de l'armée fugitive a été confié au Duc de Salandre. *Signé*, Lemoyne."

Plus de mille priſonniers napolitains qui ſont détenus au palais du ci-devant St. Office, furent mis en liberté ſamedi; mais il leur fut intimé de la part du général, de prendre ſervice près la république Romaine, s'ils ne préféroient d'être tranſportés à Paris. Tous proteſtèrent qu'ils aimoient mieux être tranſportés à Paris que de ſervir ſous les drapeaux de notre république.

Il s'eſt confirmé que dans une attaque que fit le général Mathieu contre Capoue, dans la journée du 9 janvier, il voulut tenter un aſſaut avec des forces trop foibles, & qu'il fut repouſſé avec beaucoup de perte: lui-même eut le bras fracturé, & il eſt arrivé ici la ſemaine dernière: il occupe le palais Borghèſe: on parle de lui faire l'amputation du bras. Le général Championnet a proteſté contre cette attaque faite ſans ſon ordre.

On a publié une proclamation par laquelle tous les Romains qui ont émigré avec les Napolitains & entr'autres la famille Giuſtiniani, ſont invités à retourner à Rome.

Les inſurgés des environs de Fondi, qui avoient intercepté momentanément la communication entre Rome & l'armée de Championnet, & avoient coupé les ponts du Gorigliano, ont été ſoumis, & leurs villages livrés aux flammes.

Le général Macdonal a donné ſa démiſſion.

Le général Mack arriva ici le 24, avec ſon Etat-major, & partit le ſoir même pour Milan.

Le général Championnet ſembloit prévoir que l'armiſtice n'auroit pas de durée. On lit dans l'*ordre du jour* daté de Caſerte le 25 nivôſe (14 janvier), dans lequel il inſtruit l'armée de la concluſion & des conditions de l'armiſtice, le paſſage ſuivant. "Malgré la concluſion de l'armiſtice, il faut continuer à ſe tenir en garde. Les généraux commandans tiendront toujours leurs troupes prêtes: les chefs feront perſonnellement reſponſables. Le commiſſaire ordonnateur en chef prendra des meſures pour approviſionner Capoue pour trois mois. Le général Eblé, accompagné du cit. Brulley, viſitera les fortifications de Capoue. Ils feront raſer les ouvrages qui défendent les approches du Volturne, & examineront s'il eſt néceſſaire d'augmenter ceux qui défendent la ville du côté de Naples. En concluant la ſuſpenſion d'armes, le général en

Digitized by Google

chef a penſé à ſes frères d'armes. Le roi de Naples doit verſer dix millions dans les caiſſes du payeur; & par ce moyen la ſolde ſera miſe au courant, & l'arriéré ſera payé. L'ordonnateur en chef part aujourd'hui pour Naples, pour acheter tous les objets néceſſaires à l'habillement des troupes.„

Suivant des lettres particulières de l'armée françoiſe, les patriotes de Naples ont profité du moment où les Lazaronis & les payſans en étoient partis pour aller attaquer les françois à Capoue, & ſe ſont emparés des forts de Naples, qui n'étoient gardés que par un petit nombre de troupes & de Lazaronis. On ajoute que l'armée, ou plutôt la cohue, qui eſt venue attaquer les françois, a montré la plus grande opiniâtreté dans les divers combats qu'elle a livrés : ces hommes conduits par une aveugle fureur, ſans chefs expérimentés, ſe préſentoient imprudemment aux décharges des canons à mitraille, avec une conſtance égale à leur fanatiſme, & n'ont enfin pris le parti de la retraite que lorſqu'ils ont vu l'impoſſibilité de réuſſir dans leurs projets chimériques. Les françois les ont pourſuivis juſqu'à Naples, où l'on apprend que le combat a recommencé avec fureur; les Lazaronis mis entre deux feux, par les patriotes maîtres des forts, & par les françois qui leur donnoient la chaſſe de rue en rue, ont été preſqu'entièrement détruits : il paroît que le reſte de l'armée a fait ſa retraite ſur Salerne. — Au reſte, on n'a juſqu'à préſent aucuns rapports officiels ſur ces terribles évènemens.

On eſt impatient de ſavoir ſi l'armiſtice ſera rompu envers le gouvernement napolitain, qui à ce qu'il paroit n'a pris aucune part à la levée de bouclier des Lazaronis. Quoi qu'il en ſoit, la proclamation ſuivante du général Championnet, quoique antérieure à l'armiſtice, n'eſt pas étrangere à la ſituation préſente des choſes dans le royaume de Naples.

Armée de Rome. — Proclamation du général en chef Championnet, aux Napolitains. Au quartier-général de Monte-Caſino le 12 nivôſe (1 janv.) an 7 de la républ. françoiſe „Si l'armée françoiſe eſt entrée ſur votre territoire, c'eſt parceque le Roi de Naples étoit entré le premier ſur le territoire romain occupé par les troupes françoiſes : c'eſt le roi de Naples qui eſt le premier & ſeul auteur de la guerre, dont votre pays eſt aujourd'hui le théâtre; mais cette guerre même, commencée par un tyran, doit ſe terminer au profit de la liberté. Celui qui ſe diſoit votre Roi nous a lâchement attaqués; & aujourd'hui plus lâche encore, il fuit devant nous, & il vous abandonne; mais ſoyez tranquilles, nous ne ſommes point vos ennemis. Les François puniſſent les Rois injuſtes & ſuperbes; mais ils ne portent point leurs armes contre les peuples. Ceux qui ſe montreront les amis de la république françoiſe éprouveront les effets de ſa puiſſance & de ſa protection. La religion, les perſonnes, les propriétés ſeront reſpectées. Si quelques excès ont été commis, s'il ſe commettoit encore des déſordres malheureuſement inévitables à la ſuite d'une armée, adreſſez vos plaintes aux généraux françois, qui me les transmettront. Je punirai les coupables & j'indemniſerai ſur les biens du Roi & des grands ſeigneurs de Naples, tous ceux qui auront eſſuyé des pertes. Envoyez des députations aux commandans des colonnes françoiſes qui paſſeront dans vos villes ou villages, fourniſſez des vivres, & des fourrages à l'armée, afin que les ſoldats ne ſoient pas réduits à piller pour avoir leur ſubſiſtance. Organiſez vous-mêmes des corps de députés ou magiſtrats chargés de pourvoir aux beſoins des troupes françoiſes, de prévenir les déſordres & de dénoncer ceux qui auroient eu lieu; faites déſarmer les agens perfides qui compromettoient votre ſûreté en voulant s'oppoſer à la marche d'une armée victorieuſe dont les victoires même n'ont d'autre objet que de vous aſſurer la liberté, la jouiſſance de vos droits & de punir vos tyrans. Sous peu de jours, j'organiſerai un gouvernement proviſoire populaire, pour maintenir la tranquillité, & l'exécution des loix dans toute la contrée, en attendant, continuez d'obéir aux magiſtrats établis, & à ceux que vous leur adjoindrez, & ne regardez comme rébelles, que ceux qui vous exciteroient contre les François. Vous changerez de gouvernement pour en avoir un libre & Républicain : mais vous conſerverez votre religion, & les prêtres, que nous avons également conſervés dans la république Romaine & dans les autres pays occupés par nous. Et vous, prêtres, bornez-vous à la ſeule miſſion qui vous convient, de maintenir l'ordre & le calme, & d'employer votre influence à garantir vos concitoyens des malheurs qu'attireroit ſur eux la moindre rébellion. Vous tous enfin, habitans du territoire napolitain, fiez-vous à la république françoiſe, elle protegera ſes amis & s'occupera de leur bonheur; elle ſera implacable & terrible envers ſes ennemis. *Signé* Championnet.„

Livourne du 25 janvier.

Hier il entra dans notre rade trois bâtimens raguſains, venant de Smirne : les capitaines ont dépoſé que le général Bonaparte pourſuivoit heureuſement le cours de ſes entrepriſes.

Avant-hier il arriva de Cagliari une députation des habitans de la Sardaigne, chargés de complimenter le roi. On a ſu par ce canal que les conſuls françois en Sardaigne ont été obligés de ſe réfugier en Corſe.

Florence du 30 janvier.

Le roi de Sardaigne continue ſon ſéjour ici, & va journellement obſerver les curioſités de cette capitale. On ignore encore quand il ſe mettra en route pour la Sardaigne. Le bruit court que Pie VI s'y rendra en même temps. S. S. a éprouvé ces jours-ci une nouvelle atteinte de ſon ancienne maladie; on a craint pour ſes jours, & ſa vie n'eſt pas encore hors de danger.

Le cit. Salicetti eſt en ce moment ici, de retour de Lucques : on dit qu'il va à Naples.

Le général françois Lemoine paſſa ici ſamedi, & continua ſa route ſur Paris. On a ſu de lui que les patriotes napolitains avoient triomphé du parti oppoſé, qu'ils s'étoient emparés des forts, & qu'ils avoient invité les François par une députation du *club central* de Naples, à aller prendre poſſeſſion de cette capitale. En conſéquence, le général Championnet a proclamé la liberté & l'égalité aux Napolitains. Les lettres de Rome reçues hier contiennent les mêmes nouvelles. (On a vu par le rapport du général Musnier que les François ſont entrés à Naples après divers combats.)

Un nombreux convoi de bâtimens marchands anglois parut ces jours derniers à la vue du port de Livourne, ayant à bord des marchandiſes adreſſées à divers négocians de cette place, auxquels ils firent ſavoir que s'ils ne payoient pas au *comptant la valeur* de ces marchandiſes, ils ne *les débarqueroient* pas, & les tranſporteroient à Palerme, à Meſſine & à Veniſe.

Gènes du 30 janvier.

L'ambaſſadeur Lacombe St. Michel, qui avoit été embarqué à Naples vers le milieu de décembre, & ſur lequel on étoit fort inquiet, eſt arrivé ici. Il a eu le déſagrément d'être conduit à Tunis par un corſaire barbareſque, parcequ'il étoit à bord d'un bâtiment ligurien: mais il a été bientôt remis en liberté. Il apporte pour nouvelles que les régences barbaresques ſe diſpoſoient à déclarer la guerre à la France.

Les officiers liguriens qui s'étoient rendus à Lucques dans l'eſpérance d'obtenir du général françois, des canons pour armer nos batteries du Golfe de la Spezzia, ſont de retour, ſans avoir rien obtenu. Cependant ils ont laiſſé un d'entr'eux à Lucques pour ſolliciter la remiſe de quelques mortiers à bombes.

Trois de nos bataillons ſe diſpoſent à partir pour aller cueillir des lauriers dans les rangs de l'armée françoiſe.

Milan du 4 février.

On n'a d'autres rapports de ce qui s'eſt paſſé à Naples depuis le 17 janvier, que l'*ordre du jour* du 1er février qui a été publié ici par le général Musnier. (V. N°. d'hier.)

Le général Joubert eſt parti pour Paris le 1er février. — La veille le général Lemoine paſſa ici, ſe rendant à Paris en diligence.

On attendoit le 31, le général Mack avec ſon état-major: mais il n'eſt pas encore ici. On croit qu'arrivé à Ferrare il a obtenu la liberté de paſſer dans les états de S. M. l'Empereur: d'autres diſent qu'il eſt allé en France, ſans paſſer par Milan.

Le général de brigade Lahoz qui étoit rentré en grade depuis peu de temps, vient de donner ſa démiſſion, par une lettre au miniſtre de la guerre, datée de Ferrare le 19 nivôſe: le motif qui l'a déterminé, eſt que le cit. Dombrowski a été nommé général de diviſion, quoiqu'il ne fût chef de légion que poſtérieurement au cit. Lahoz. Il ajoute: "les ſervices qu'il a rendus à la république & aux François, je le dis avec orgueil, ne ſurpaſſent pas ceux que j'ai rendus."

Conſeil des 500. — Séance du 6 février.

Le directoire exécutif transmet, par un meſſage, les renſeignemens qui lui ont été demandés ſur les améliorations dont eſt ſuſceptible l'organiſation de la marine. — Bergevin en demandoit le renvoi à la commiſſion de la claſſification des loix; mais, ſur la propoſition de Souilhez, il eſt renvoyé à une commiſſion ſpéciale.

Organe d'une commiſſion ſpéciale, Favard préſente un rapport ſur le mode à ſuivre pour la délivrance des paſſeports. Dans quelques communes, dit le rapporteur, où il n'y a pas d'imprimerie, ces paſſeports ſont écrits à la main. Rien ne peut atteſter aux autorités l'authenticité de ces feuilles, que la malveillance contrefait aiſément. On préviendroit cet abus en affectant à cet objet un papier particulier, qui ſeroit le même pour tous les cantons de la république. La commiſſion propoſe d'arrêter que le directoire fera fabriquer un papier particulier pour les paſſeports; que ſa forme ſera combinée de manière que toute contrefaçon ſoit impoſſible; que les ſouches des paſſeports reſteront au ſecrétariat des diverſes adminiſtrations qui les auront délivrés; qu'à la fin de chaque mois l'état des paſſeports expédiés ſera adreſſé par les commiſſaires près les adminiſtrations départementales au commiſſaire central, qui les enverra au miniſtre de la police, avec les obſervations qu'il croira devoir y joindre ſur les voyageurs; qu'il fixe un franc pour les paſſeports dans l'intérieur, & 2 francs pour ceux à l'extérieur. — Impreſſion & ajournement.

Malès fait la ſeconde lecture du projet ſur le ſel. — Lucien Bonaparte préſente un amendement au premier article. Il propoſe de déclarer que le droit ſur le ſel ne pourra pas être augmenté. Par ce moyen, dit-il, vous fermerez la bouche aux ennemis de la choſe publique, qui ne manquent jamais de s'emparer de vos délibérations: vous mettrez un terme aux bruits qu'ils affectent de répandre que demain le droit ſera de deux deniers, après-demain de trois. — Lecointe-Puyraveaux invoque l'ordre du jour, motivé ſur ce que la conſtitution preſcrit que les contributions ne ſont établies que pour une année. D'ailleurs, dit l'orateur, j'ai l'eſpoir que le bon ordre, la pourſuite des dilapidations, & les améliorations dont le ſervice eſt ſuſceptible, nous mettront à même de ſupprimer tout-à-fait cet impôt en

Digitized by Google

l'an 8. — Souilhez observe que la loi étant établie pour toute la république, l'impôt doit être établi non-seulement sur les sels à l'extraction des marais salans, mais même sur ceux de toutes sources salantes. — Dubois (des Vosges) ne partage point cette opinion. — Poulain-Grandpré vote pour l'ajournement, parce que le conseil ne peut pas prendre une décision sur des données & des calculs dont on ne peut à l'instant vérifier l'exactitude. On demande la clôture de la discussion. — *Bailleul.* Expliquons-nous. Veut-on, par l'amendement proposé, augmenter l'impôt qui se perçoit déjà par le fait dans certains départemens? — *Plusieurs voix.* Il n'y a pas d'impôt. — *Un membre.* Je demande que l'opinant veuille bien nous dire ce qu'il entend par un impôt, & si le corps législatif en a décrété un pour les salines dont il s'agit. — Bailleul donne quelques explications. — Plusieurs membres sont à la tribune; on réclame la clôture de la discussion; elle est mise aux voix & adoptée. — On demande ensuite l'ajournement de l'amendement de Souilhez jusqu'après la discussion du projet présenté par Boulay (de la Meurthe.) Le président prononce que l'avis du bureau est pour l'ajournement. Le bureau n'est pas complet, s'écrie-t-on. — Poulain-Grandpré parle dans le tumulte. Aucun réglement, selon lui, n'oblige le président à consulter le bureau. — Talot insiste pour que le bureau soit complet. On demande le renouvellement de l'épreuve. — L'avis du conseil a été pour l'ajournement.

Vezin. J'appuie cet ajournement. On veut savoir si l'exemption proposée pour certains départemens est juste: mais je m'oppose à tout ajournement indéfini, & je demande qu'il ne se prolonge pas au-delà de primidi. — Cette proposition n'a pas de suite. — Malès lit le premier article ainsi conçu: „ Il sera perçu sur le sel à l'extraction des marais salans, un droit de 5 centimes par cinq hectogrammes de sel. „ — Adopté.

L'article second portoit que la perception du droit à l'extraction du sel, ne pourra être mise en ferme en aucun tems. — La discussion est ajournée à demain.

Strasbourg du 10 février.

" Le directoire exécutif, considérant que le cit. Demichel, président de l'administration municipale de Strasbourg, ne possède aucune des vertus politiques qui peuvent mériter aux fonctionnaires publics la confiance de leurs administrés, & changer l'esprit de faction en amour pour la patrie & pour le gouvernement, ce qui seul peut assurer le repos & la paix de l'État; qu'au contraire il a manifesté & manifeste encore son attachement à l'infâme royauté: considérant que le cit. Barbier, secrétaire en chef de cette administration montre les mêmes sentimens que le président, & qu'il peut abuser de la confiance qu'on lui a donnée; Arrête qu'ils sont l'un & l'autre destitués de leurs places. „

Berlin du 5 février.

S. M. a nommé M. le général de cavalerie, baron de Golz, ministre de la guerre.

Le prince héréditaire d'Orange a affranchi de toute corvée les paysans de sa seigneurie de Widezim & de Kiebel, dans la Prusse méridionale, moyenant le payement annuel d'une modique somme. Il a également supprimé la glèbe, & a fait donner à chacun des paysans qui y étoient assujétis 40 toises de terrain.

Le cit. Syeyes ministre de la république françoise, est malade depuis 15 jours.

Ratisbonne du 6 février.

Les délibérations de la diète au sujet des troupes russes n'a pas encore commencé; mais vraisemblablement on s'en occupera dans la prochaine séance, qui se tiendra le 11 de ce mois, si les instructions sont arrivées en nombre suffisant pour pouvoir ouvrir la délibération. Au reste, on sait positivement que lesdites troupes se sont arrêtées dans les environs de Crems, & qu'elles s'y trouvent encore. Si cette circonstance est tranquillisante pour les amis de la paix: d'un autre côté, les préparatifs que nous voyons faire pour les hôpitaux militaires, l'arrivée d'un grand nombre de troupes qui viennent d'entrer de la Bohême dans le Haut-Palatinat, aux ordres du général Staray; enfin le bruit qui se répand que d'autres troupes qui sont en marche de la Bohême, se dirigent vers Bamberg & Würtzbourg, ne peuvent que renouveller les allarmes.

Francfort du 12 février.

Une lettre de Constantinople du 3 janvier porte qu'on y avoit reçu la nouvelle de l'arrivée aux Dardanelles de Sir Sidney Smith à bord du *Tigre* de 84 canons: il paroît qu'il doit prendre le commandement de l'escadre turque que l'on équipe à Constantinople, & qui aura des troupes à bord.

Une de nos gazettes dit sous la rubrique de *Vienne du 4 février*, que le général comte de Bellegarde, & le baron de Degelmann sont partis pour Paris, avec la mission de négocier avec le gouvernement françois les intérêts du roi de Naples, & de donner des déclarations au sujet de la marche des troupes russes, tant de la part de la cour de Vienne que de celle de Pétersbourg.

L'Electeur de Mayence a nommé une commission chargée de diriger les nouvelles constructions pour faire de la ville d'Aschaffenbourg la nouvelle résidence électorale. Le jardin de la cour sur la rive droite du Meyn sera employé pour l'emplacement d'une nouvelle ville qui portera le nom de Karl-Friederichs-Stadt. Les personnes attachées à la cour, aux dicastères, &c. qui voudront bâtir des maisons, obtiendront l'emplacement gratuit, & le bois & les pierres d'après la taxe de la chambre. On dit que déjà des emplacemens pour 300 maisons ont été demandés.

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Vendredi 15 Fevrier 1799. (N°. 46.)

Ancône le 23 janvier.

Le capitaine d'un bâtiment eſpagnol qui a traverſé la mer Ionienne dans le courant de nivôſe, & qui eſt entré hier dans notre port, nous a fait le rapport ſuivant ſur la ſituation de Corfou: "Le général Chabot, commandant dans cette ville, a fait une ſortie dont l'iſſue a été des plus heureuſes; il a repouſſé les ruſſes, leur a tué *beaucoup de monde*, & pris ſix pièces de canon. Les françois ſont rentrés dans les forts avec trois cents priſonniers, dont vingt-cinq officiers. La citadelle du château Saint-Ange eſt approviſionnée, & paſſe pour imprenable."

Florence du 31 janvier.

On dit qu'à l'arrivée d'un courier de Paris le miniſtre de France a notifié au St. Père le déſir du directoire pour que S. S. ſe tranſporte en Sardaigne; mais que le mauvais état de ſa ſanté a été reconnu un obſtacle dirimant.

La cour de Sardaigne a fait une viſite au Grand-duc. — La députation arrivée de Cagliari, a exprimé au roi l'empreſſement avec lequel ſes ſujets attendent ſon arrivée, & s'efforceront de lui faire oublier ſes malheurs.

Gènes du 2 février.

Le cit. Lacombe St. Michel eſt l'objet de l'admiration & de la reconnoiſſance des Liguriens, depuis que l'on connoît la conduite généreuſe qu'il a tenue envers l'équipage du bâtiment la *Madonna del Porto-ſalvo*, à bord duquel il a été conduit à Tunis. Notre directoire vient de lui en témoigner ſa reconnoiſſance, au nom de la nation & de l'humanité, par une lettre qui a été rendue publique, ainſi que le rapport qui lui a été fait par l'équipage, & qui contient les détails ſuivans. Lacombe St. Michel partit de Naples le 10 décembre, à bord de ce bâtiment qui fut pris par un corſaire Tuniſain à peu de diſtance de la Sardaigne. Les corſaires ayant reconnu l'ambaſſadeur françois, le déclarèrent libre, & lui offrirent de le débarquer avec ſa ſuite ſur la côte de Sardaigne; mais en déclarant que le bâtiment & les équipages étoient de bonne priſe. Lacombe St. Michel dit aux corſaires qu'il n'abandonneroit pas ainſi des Liguriens qui étoient ſous la protection de la France; & préféra de ſe laiſſer conduire à Tunis. Arrivé dans la rade, il ſe fit mettre à terre, & ſe rendit auprès du Dey. Celui-ci ſoutint les prétentions des corſaires, fit amener devant lui les équipages liguriens & les fit auſſitôt conduire au Bagne, comme eſclaves. L'ambaſſadeur françois, après avoir inutilement mis en œuvre les plus fortes inſtances en leur faveur, déclara au Dey qu'il ne partiroit pas de Tunis ſans les Liguriens; & que s'il n'y avoit pas d'autre moyen de les délivrer, il les rachèteroit au nom de la république françoiſe. C'eſt par ce moyen que le bâtiment, l'équipage & les paſſagers ont été délivrés, & ſont arrivés heureuſement à Gènes.

Il ſe détache ſucceſſivement de notre rivière du ponent, & même de notre garniſon, des troupes françoiſes qui ſe rendent à Milan; & des troupes nombreuſes partent de la Ciſalpine pour renforcer l'armée de Championnet, qui a reçu déjà près de 25 mille hommes de renforts.

Paris du 8 février.

Des ſalves d'artillerie ont annoncé hier, vers deux heures, l'entrée triomphante de nos troupes dans la ville de Naples. Nous avons, dit-on, éprouvé de la part des Lazaronis, une vive réſiſtance qui a coûté cher à un grand nombre d'entr'eux. On aſſure que le feu a été mis aux maiſons d'où l'on a tiré ſur les François.

Meſſage du directoire exécutif aux conſeils des 500 & des anciens, du 19 pluviôſe (7 février). "Citoyens repréſentans, l'armée de Rome, aujourd'hui l'armée de Naples, fut attaquée le 2 pluviôſe (21 janv.) par une foule innombrable formée des débris de l'armée napolitaine, des lazaronis & des payſans, tous bien armés, bien

Digitized by Google

dirigés, & embraſés des torches du fanatisme le plus délirant. Enveloppés de toutes parts, de toutes parts les ſoldats de la liberté ont enfoncé les aſſaillans, & après trois jours de prodiges de valeur, que les victoires antérieures des républicains peuvent ſeuls rendre croyables, tous les obſtacles ont été vaincus, & l'armée s'eſt établie dans Naples. L'énergie des patriotes napolitains, ſi long-tems comprimée, s'étoit ranimée avec force. Leur voix eſt entendue, &, réunie à la clémence du vainqueur, elle convertit dans un ſaint enthouſiaſme pour la liberté, le fanatiſme que l'on avoit ſoufflé dans le cœur d'une multitude égarée, & la république napolitaine eſt proclamée, & ſon gouvernement proviſoire eſt organiſé. *Signé*, Réveillère-Lépeaux, préſident. „

Les journaux d'Italie continuent d'annoncer que Salicetti eſt chargé d'une miſſion dans ce païs là. Le *Rédacteur* vient d'avertir pour la troiſième fois que cette aſſertion eſt ſans fondement. L'article eſt conçu en ces termes. "Paris le 18 pluviôſe an 7. Les journaux perſiſtent à annoncer Salicetti comme chargé d'une miſſion diplomatique. Comment peut-on ignorer qu'un membre du corps législatif ne peut réunir à cette qualité celle d'agent du gouvernement? Comment peut-on rendre aſſez peu de juſtice au citoyen Salicetti, pour ſuppoſer qu'il ne s'empreſſera pas de terminer les affaires particulières qui ont motivé ſon congé, & de ſe rendre le plutôt poſſible au poſte dont il eſt revêtu? Qui croira que Salicetti négligeroit les fonctions importantes de repréſentant du peuple, pour ſe livrer à des occupations incompatibles avec cette qualité qu'il n'a point abdiquée?„

Les trois candidats que la claſſe de littérature & beaux arts doit préſenter à l'inſtitut pour occuper la place de Delille, ſont les citoyens Paliſſot, Parny & Legouvé.

Le directoire a pris, le 4 de ce mois, un arrêté en faveur des marins qui ſe ſont ſignalés par leur dévouement & leur intrépidité dans le combat de la corvette *la Bayonnaiſe* contre la frégate angloiſe *l'Ambuſcade*, priſe à l'abordage.

Le tribunal correctionnel de Caſtel-Sarraſin, a condamné à un an d'empriſonnement & à mille francs d'amende, onze individus de Lafite (canton de Saint-Nicolas-de-Lagrave), convaincus d'avoir ſciemment recélé des réquiſitionnaires déſerteurs.

Bordeaux le 2 février.

Les corſaires *le Clairvoyant*, *l'Horoſcope* & *l'Hirondelle*, de Bayonne, ont capturé & conduit aux attérages de Saint-Jean de-Luz un brick américain, nommé *l'Eliſa*. Parmi les papiers du capitaine, on a trouvé la lettre de-marque ſuivante: "*John Adams, préſident des Etats-Unis d'Amérique, à tous ceux qui verront les préſentes, ſalut:* Qu'il ſoit notoire que, conformément à un acte du congrès des Etats-Unis, rendu à ce ſujet le 9 juillet 1798, j'ai commiſſionné, ainſi que je fais par les préſentes, le brigantin *l'Eliſa*, armé, du port de 132 tonneaux environ, armateur Guillaume Orne, de Salen; ledit brick monté de quatre canons & ayant douze hommes d'équipage: autoriſant par les préſentes Thomas Woudberry jeune, capitaine, & Samuel Peace & Zabulon Woodberry, lieutenans dudit navire, ainſi que les autres officiers & équipage d'icelui, à ſoumettre, ſaiſir & prendre tous bâtimens françois armés qui ſeront trouvés dans les limites des Etats-Unis, ou en pleine mer, & ramener dans quelque port & états amis tout navire ainſi capturé, avec ſes appareaux, canons & appartenances: comme ainſi les marchandiſes & effets qui ſe trouvent à bord, ainſi que les François ou toute autre perſonne qui auroit quelque fonction à remplir ſur ledit navire; & encore à prendre tous bâtimens, marchandiſes & effets des citoyens françois armés, afin de pouvoir procéder à l'égard desdites priſes ou repriſes, d'après les formes exigées par la loi, & ainſi qu'il appartiendra au droit & à la juſtice. Cette commiſſion continuera d'être valable & d'avoir force tout le tems qu'il plaira au préſident des Etats-Unis. Donné, ſous mon ſein & le ſceau des Etats Unis de l'Amérique, le 12 décembre, l'an de notre Seigneur 1798, & la 23e de l'indépendance desdits états.„ *Signé:* John Adams, préſident; Thimothée Pickering, ſecrétaire d'état.„

Conſeil des 500. — Séance du 7 février.

Un ſecrétaire donne lecture d'un meſſage du directoire (voyez Paris.) Cette lecture eſt ſuivie des plus vifs applaudiſſemens: la ſalle retentit des cris de *vive la république*. La muſique du conſeil exécute pluſieurs airs patriotiques: les cris de *vive la république* recommencent.

Leſage-Senault. Les ſuccès inouïs de nos armées méritent de plus en plus la reconnoiſſance nationale. Je demande que le conſeil déclare que l'armée de Rome, actuellement l'armée de Naples, ne ceſſe de bien méri-

Digitized by Google

ter de la patrie. — Cette propoſition eſt adoptée, & le conſeil arrête l'impreſſion du meſſage à douze exemplaires.

Duviquet. Je ne viens pas ajouter à l'admiration qu'a excitée en vous la lecture du meſſage du directoire. ... Je me contenterai de vous faire remarquer que, malgré la différence du nombre, cette ville qui renferme une population de 400 mille ames, fut priſe d'aſſaut par huit mille François. Enfin les droits de l'homme ſont proclamés ſur le plus beau ſol qu'éclaire le ſoleil; nous voyons un tyran de moins, & une république de plus. Et toi, infâme & perfide gouvernement anglois, la foudre républicaine ſaura bientôt t'atteindre, & tu ſuccomberas ſous le poids de tes crimes: tu apprendras auſſi que les François ſont les hommes de tous les élémens comme de tous les climats. Je demande, que vous renvoyez à la commiſſion des inſtitutions républicaines la queſtion de ſavoir ſi la création d'une fête républicaine n'eſt pas néceſſaire pour chaque république nouvelle. — Cette propoſition n'a pas de ſuite; l'impreſſion du diſcours a été ordonnée.

On reprend la diſcuſſion ſur le ſel; divers articles ſont adoptés.

Conſeil des Anciens. — Séance du 7 février.

Le conſeil reçoit un meſſage du directoire qui annonce l'entrée des troupes françoiſes dans la ville de Naples. A ce meſſage ſuccèdent des cris de *vive la république* & des airs patriotiques exécutés par le corps de muſique attaché au conſeil. — Teſſée, Lauſſat, Pérez (de la Haute-Garonne) Decomberouſſe, Roujoux, Garat & Guyomard célèbrent l'un après l'autre ce nouveau triomphe des armées républicaines. — *Garat* déclare que pendant le tems qu'il a été à Naples, il n'eſt pas de ſacrifices qui lui aient coûté, pour convaincre la cour du deſir du directoire d'entretenir la bonne harmonie. Il croyoit y être parvenu, car il étoit déjà entré dans des pourparlers relatifs à la concluſion d'un traité de commerce, que notre défaite d'Aboukir eſt venu rompre tout-à-coup. La cour crut que ce déſaſtre avoit tout-à-fait abattu notre puiſſance, & elle laiſſa reprendre aux Anglois tout l'empire qu'ils avoient d'abord eu ſur elle. Garat termine en invitant le corps législatif à donner au directoire les moyens de mettre nos troupes dans une ſituation telle qu'elles puiſſent ne pas frapper de contributions les pays qu'elles délivrent, & que nos ſoldats y ſoient conſidérés non comme exacteurs, mais comme protecteurs. — Le conſeil ordonne l'impreſſion, & leve ſa ſéance aux cris de *vive la république* & au bruit de l'artillerie.

Lucerne le 9 février.

Avant hier le directoire a propoſé au corps législatif une banque hypothécaire, pour venir au ſecours des citoyens, pourſuivis par leurs créanciers, qui, dans un moment où le numéraire eſt rare, & où les biens fonds ont peu de prix, ſe voyent obligés de vendre leurs biens. — Koch & Zimmermann du grand conſeil ont déclaré que jamais ils ne reconnoîtroient un papier monnoye. Secretan a dit qu'une pareille propoſition étoit une calamité publique; il a demandé l'ordre du jour, qui a été adopté.

Le ſénat a ratifié une réſolution, par laquelle le directoire eſt invité, à préſenter pour le 1 mars aux deux conſeils, un tableau fidèle de la ſituation de la république.

Semlin du 26 janvier.

Le bruit ſe répand depuis deux jours que Paſſewand-Oglou a décidément tranſigé avec la Porte. On varie ſur les conditions du traité; les uns diſent que le Grand-Seigneur lui donne trois millions de piaſtres, avec leſquels il ſe retirera dans les Etats de l'Empereur ou dans ceux de l'Empereur de Ruſſie: les autres diſent qu'il reſtera à Widdin en qualité de gouverneur de tout ce diſtrict, avec le titre de prince de Kladova & Kraina; qu'il conſent à payer au Grand-Seigneur les tributs ordinaires; qu'il ne conſervera qu'une petite partie de ſon armée, & que le reſte paſſera à la ſolde de S. H., qui l'employera contre les françois. Quoi qu'il en ſoit de ces verſions ſi différentes, il paroît que Paſſewand-Oglou, s'il n'a pas encore accepté les propoſitions de la Porte, eſt très-diſpoſé à le faire, depuis qu'il ſait qu'une armée ruſſe doit l'attaquer du côté de la Valachie, tandis que le Capitan-Pacha renouvellera ſes attaques du côté de la Bulgarie.

Les dernières lettres de Bucharest annoncent que l'on va embarquer à Cherſon un corps conſidérable de troupes ruſſes, qui doivent ſe rendre à Conſtantinople, pour agir contre les françois en Egypte ou en Italie, ſur une eſcadre combinée, Turco-Anglo-Ruſſe, qui ſera probablement ſous les ordres de Sir Sydney Smith. — On apprend qu'en Morée, en Albanie, en Macédoine, il ſe fait de grandes levées d'hommes, qui paroiſſent avoir la même deſtination. — En Syrie, le Pacha d'Acre, Dghéſar, nommé au commandement en chef des troupes aſiatiques qui doivent attaquer Bonaparte en Egypte, fait d'immenſes préparatifs de guerre: & les lettres de Conſtantinople du 3 janvier annoncent que les régences barbareſques enverront auſſi des troupes contre Bonaparte qui ſera attaqué à la fois ſur tous les points par terre & par mer.

Pétersbourg le 11 janvier.

La gazette de la cour a publié l'extrait ſuivant d'un rapport du vice-amiral Uſchakow, qui fait ſuite à ceux déjà publiés (v. notre No. 18.) „Le 23 octobre, l'iſle de Céphalonie fut priſe, ſans aucune réſiſtance, par un détachement de troupes Ruſſes & Turques commandé par le capitaine Poſtotſchin. Dans les forts d'Aſſo & de Salamo & dans la batterie de Ponto-Santora, qui, du cap de l'iſle, dominoit la baie, on a fait priſonniers 197 françois, parmi leſquels ſe trouvoient dix officiers; on a pris en outre 4 mortiers, 4 canons

de bronze & 44 de fer. — Après la prise de St. Maure, les françois se retirèrent dans le fort de cette isle très-avantageusement situé. Comme ils avoient de l'artillerie & des munitions en suffisance, ils firent une vigoureuse résistance, & entretinrent un feu très-vif, des batteries du rivage, sur les troupes Russes & Turques. Cependant lorsqu'ils virent qu'on se disposoit à l'assaut, ils entrèrent en négociation avec le capitaine Senawin; & en conséquence de la capitulation qui eut lieu, ce dernier occupa le fort le 5 novembre. La garnison fut faite prisonnière de guerre; elle avoit eu 30 hommes tués & 43 blessés pendant le siège. On trouva dans le fort 2 mortiers, 18 canons de bronze, 37 de fer, 612 fusils, 13 pistolets, 524 bombes, 10,109 boulets de différens calibres, une grande quantité de poudre & des vivres pour 27 jours. „

Rastadt du 12 février.

L'opinion s'établit de plus en plus que, dans le cas d'une rupture entre l'Autriche & la France, les négociations de la paix d'Empire continueront, & qu'il sera stipulé, sous la médiation & la garantie de la Prusse, une neutralité, mais non une neutralité armée, qui, à ce qu'il paroît, donneroit de l'ombrage au gouvernement françois. Quelques personnes assurent que les ministres françois en ont fait l'ouverture à des ministres accrédités au congrès; en ajoutant que la neutralité de l'Empire sera respectée par la France, à moins que la cour de Vienne ne refusât de la reconnoître.

On dit que les ministres françois ont fait au comte de Lehrbach une déclaration explicative de leur dernière note, portant que le gouvernement françois ne demande pas que les troupes russes quittent les Etats-Héréditaires, mais seulement qu'elles n'entrent pas dans le Cercle d'Autriche: & l'on regarde cette démarche comme un acheminement vers une conciliation entre les deux puissances. A la vérité, la républicanisation de Naples paroît à quelques personnes y mettre un nouvel obstacle; mais d'autres n'y voyent qu'une mesure comminatoire, & le dessein de se ménager un moyen de pacification de plus, en restituant au Roi de Naples tous ses Etats pour prix de la paix continentale.

On assure aujourd'hui que les troupes françoises qui devoient marcher le 15, ne feront pas de mouvement avant le 17. Un aide-de-camp du général Jourdan est chargé, ajoute-t-on, d'attendre ici le retour du courier parti pour Vienne; & de porter au général la réponse de la cour impériale, d'après laquelle il se conformera aux ordres qu'il a reçus du directoire. En tout cas, on croit que ces ordres lui prescrivent seulement de prendre sur la rive droite du Rhin les positions qu'occupoit l'armée françoise lors du traité de Campo-Formido; & de s'y tenir sur la défensive. Les généraux Leval & Vandamme sont en ce moment sur la rive droite pour désigner les quartiers que doivent occuper leurs troupes; & le fort de Kehl est déjà occupé par quelques bataillons. — On dit aussi que si la guerre avec l'Autriche devoit éclatter, les ministres françois auroient ici une sauve-garde de troupes françoises, pendant la continuation des négociations.

Les dernieres lettres de Vienne annonçent que le général comte de Bellegarde & le baron de Degelmann doivent se rendre à Paris avec une mission de l'Empereur: & cette nouvelle prend depuis deux jours de la consistance. — Quelques personnes prétendent même que ces négociateurs sont déjà partis, & qu'ils ont pris la route de l'Italie.

*** A vendre, un beau microscope à miroir, fait par Nairne & Blunt à Londres, avec six lentilles & autres objets y appartenant. On pourra l'avoir à un prix très modique. S'adresser à M. Hautsch, méchanicien à Heydelberg, rue dite Klein-Mantel-Gass.

*** *Histoire du tribunal secret, d'après les loix & constitutions de l'Empire Germanique.* Par le baron de Bock, chevalier de l'ordre Imp. & équestre de Souabe, &c. 1799. Se trouve à Mannheim, chez Fontaine; à Francfort chez Streng; & chez les principaux libraires de l'Europe. Prix 40 kr. — (Cet écrit de 128 pages, contient tout ce qu'on a pu recueillir dans les auteurs du moyen âge, & les commentateurs modernes, sur l'institution & la forme des procédures de cet étrange tribunal, dont les juges, se transformant à leur gré en bourreaux, partout présens & partout invisibles, exerçoient, au nom de l'Empereur, une autorité supérieure à la sienne. „On estime, dit l'auteur, dans sa préface, que le nombre de ces bourreaux invisibles repandus dans toutes les parties de l'Allemagne, montoit à plus de 100 mille. . . Ce qu'il y a de plus etonnant, c'est la longue patience, l'incompréhensible terreur des souverains & du peuple, qui les firent consentir volontairement à supporter, durant tant de siècles, une aussi odieuse tirannie. „ — On peut juger par cette courte citation, de l'intérêt de cet ouvrage, où l'on trouve des détails très curieux sur l'origine & la composition du tribunal secret, les formalités qui s'y observoient, & les abus horribles qui amenerent insensiblement sa dissolution.)

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Samedi 16 Fevrier 1799. (N°. 47.)

Conſtantinople du 10 janvier.

Sir Sidney Smith, arrivé ici à bord du *Tigre*, fut préſenté le 5 au Reis-Effendi, par Sir Spencer Smith, ſon frère, ambaſſadeur d'Angleterre. Parmi les préſens dont il eſt chargé pour S. H., on diſtingue le modèle en bronze du vaiſſeau amiral le *Royal-George*; & 12 petits canons de 3, avec leurs caiſſons, conſtruits de manière qu'ils peuvent être tranſportés ſur des chameaux.

M. de Tamara, miniſtre de Ruſſie, eut le 7 ſon audience publique du Grand-Viſir, auquel il remit la ratification du traité d'alliance entre S. M. l'Empereur Paul I, & la Sublime Porte. M. de Tamara & ſes ſecrétaires furent revêtus de peliſſes de Marte-Zibeline; & des fourrures d'Hermine furent diſtribuées aux perſonnes de ſa ſuite. A l'iſſue de l'audience, M. de Tamara reçut en préſent du Grand-Seigneur, un cheval richement harnaché; & le 9, S. H. lui fit remettre une ſuperbe tabatière enrichie de diamans, avec pluſieurs Chals-Cachemire & différentes pièces d'étoffes des Indes. Il a été auſſi remis une très-belle tabatière au prince Dolgorucki, ſecrétaire de légation. M. Jacoblew, conſeiller de légation, M. Fonton, premier drogman, & tous ceux qui ont coopéré à la confection du traité, ont reçu des préſens.

Le Patriarche grec de Conſtantinople vient d'être dépoſé & exilé à Caiſſeri en Aſie; il a été victime des efforts d'une cabale. Cet évènement fait beaucoup de ſenſation dans les conjonctures actuelles. On ſe rappelle quelle impreſſion a fait dans les iſles du Levant le bref de ce patriarche contre les françois. (V. N°. 30.)

Paris du 9 février.

On s'attendoit à trouver aujourd'hui dans le journal officiel, les lettres des généraux ſur l'entrée triomphante des républicains à Naples; mais le directoire n'a encore publié d'autres détails, que ceux qui ſont contenus dans le meſſage adreſſé au corps législatif.

Il exiſte à Mont-pellier un vieillard agé de 152 ans, qui conſerve encore l'uſage de ſes jambes, de ſa raiſon & de ſa mémoire.

Le *Patriote françois* & d'autres journaux ſemi-officiels publient aujourd'hui un article conçu en ces termes. "Depuis quelque temps, l'on ſoupçonnoit l'exiſtence d'un journal manuſcrit qu'on adreſſoit de Paris à certains émigrés qui veulent encore payer par trimeſtre les foibles lueurs d'eſpérance qu'on leur fait parvenir pour leur argent. L'on vient de trouver le N°. 32 de ce journal intéreſſant; il étoit adreſſé à M. Leſtenduère, négociant à Danzick. Le voici.

"*Le Furet.* N°. 32. Le 3 février 1799. *Le triomphe du crime eſt voiſin de ſa chûte.* L'inſolence républicaine eſt à ſon comble; les régicides viennent encore de choiſir une nouvelle victime parmi les têtes couronnées de l'Europe. Le roi des Deux-Siciles eſt contraint d'abandonner ſa capitale en fugitif. Les talens militaires du général Mack n'ont pu réſiſter à cette influence révolutionnaire, qui fait écrouler les trônes & fait mettre bas les armes à des armées entières. Les Lazzaronis, cette partie intéreſſante du peuple napolitain, & dont l'enthouſiaſme pour leur roi pouvoit rivaliſer avec la frénéſie françoiſe, déſeſpérés par la fuite de Ferdinand, ſe livrent à des excès que les amis de la cauſe des rois ne peuvent approuver. Ces républicains ont donc fait un pacte magique avec la fortune! Une inſurrection générale, ſecrètement organiſée, devoit faire de l'Italie encore une fois leur tombeau; le Piémont, par une ſubite levée de bouclier, leur fermoit toute communication avec la Lombardie, ils eſcamotent auſſitôt le Piémont & toutes ſes places fortes; les troupes de ſa majeſté ſarde ſe forment auſſitôt, ſous des étendards françois, en bataillons nationaux. Toutes les forces napolitaines tombent ſur eux

Digitized by Google

à l'improviſte, à peine peuvent-ils oppoſer quelques bataillons épars...Une des plus nombreuſes armées que l'on ait vu dans cette guerre ſe fond comme une pelotte de neige, & tout un royaume eſt pris auſſi rapidement que la plus foible bicoque. En liſant l'hiſtoire de ces affreux prodiges, il ne reſte plus qu'à dire: *Mirabile & horrendum.* La peur aura peut-être plus d'influence auprès de certaines puiſſances, que la routine de l'ancienne diplomatie; nous devons croire que l'Autriche ouvrira les yeux ſur la loyauté généreuſe de l'Angleterre & de la Ruſſie. Pourquoi ces préjugés chimériques qui font redouter au cabinet de Vienne l'intervention de la Ruſſie dans les affaires d'Allemagne? Pourquoi s'effrayer ſans ceſſe des vues ambitieuſes de Paul? Ce prince, en ſe rendant le protecteur ſpécial de l'ordre de Malthe, en ſe mélant avec tant de zèle d'une guerre qui, ſous les rapports de la politique ordinaire, devroit lui être étrangère, ne prouve-t-il pas qu'il ne veut être que le défenſeur déſintéreſſé de tous les princes que les malheurs des Bourbons intéreſſent? Auſſi des lettres authentiques de Mittau nous apprennent que les levées dans toute la Ruſſie ſe font avec la plus grande activité. On ne parle pas moins que de trois armées de cinquante mille hommes chacune, qui, des bords du Niepper & du Boriſthène, doivent venir ſur les rives du Rhin ouvrir la campagne prochaine. Cent mille Ottomans ſe diſpoſent à débarquer en Egypte, pour apprendre à Bonaparte qu'il n'eſt pas invincible. „

„On dit que cette expédition déciſive ſera commandée par Pichegru. On ajoute que ce général doit être même nommé pacha du Caire. Ce qu'on peut aſſurer, c'eſt que Pichegru, accompagné d'un envoyé britannique, a paſſé dernièrement par Hambourg. Des perſonnes, qui ont des relations très-ſuivies avec la cour de Louis XVIII, perſiſtent à croire qu'il va négocier un traité définitif entre les coaliſés & S. M. très-chrétienne, pour régler les ceſſions qui ſerviront d'indemnités aux puiſſances alliées. En définitif, la miſſion de M. Pichegru, la conſidération qu'il s'eſt acquiſe, les ſervices ſignalés par leſquels il a noblement expié le crime d'avoir commandé quelque tems les hordes républicaines, doivent fixer l'attention des émigrés françois & les faire ſourire à de nouvelles eſpérances dans le ſein même de leurs infortunes. Illuſtres martyrs de la cauſe des rois, ſongez aux longs malheurs dont le Seigneur éprouva la religieuſe fidélité de David. Il erra, fugitif & pieds nuds, loin de ſa capitale; & cependant le Dieu d'Israël lui rendit ſon trône, ſa gloire & ſes richeſſes. François, courageux compagnons des malheurs de votre roi, ſongez que le Dieu de Saint-Louis veille encore ſur les deſtinées de l'empire des lys. La monarchie françoiſe eſt la moderne Sion, qui, du milieu de ſes ruines, doit ſe relever plus glorieuſe que jamais.„

On ne conçoit pas aiſément dans quel but cette pièce a été rendue publique. Si on la trouvoit dans des journaux ſuſpects de royalisme, on s'attendroit à les voir dénoncer comme contre-révolutionnaires: mais ce ſont les journaux les plus dévoués au gouvernement qui l'ont publiée. Cependant les injures n'y ſont pas épargnées à celui-ci: il y eſt annoncé comme ayant le projet de renverſer tous les trônes, & par conſéquent de vouloir éterniſer la guerre: tandis que l'intention du directoire eſt certainement de nous procurer la paix, au moins ſur le continent. Il n'y a que l'article relatif au général Pichegru, & aux projets qu'on lui prête, dont la publication ait évidemment pour but de ſervir la cauſe du gouvernement. — Au reſte d'autres journaux avoient déjà annoncé, il y a quelques jours, l'arrivée de Pichegru à Hambourg, dans les termes ſuivans: „ Lorſque M. Scholer, général Anglois qui ſe rend en Turquie, a paſſé ici, le bruit a couru que le général Pichegru & l'ex-directeur Carnot étoient arrivés avec lui; mais il n'en étoit rien. Peu de jours après cependant, Pichegru, accompagné de M. Riviere, eſt arrivé d'Angleterre à Hambourg, où ils ont ſéjourné 48 heures. Ils ſont repartis. On ne ſait rien de poſitif ſur le lieu où ſe rend Pichegru. „

On trouve dans nos journaux la proclamation que Bonaparte a fait répandre en Syrie, en langue arabe. (V. N°. 34.) Voici cette pièce dont on ne dit pas la date. "*Bonaparte, membre de l'inſtitut national, & général en chef de l'armée d'Orient, aux habitans de la Syrie.* Au nom de Dieu tout-puiſſant, éternel, infini & ſouverainement intelligent, qui n'a point été créé, qui ne crée point, qui n'a point de fils, &c. Nous avons diſpoſé notre marche avec juſtice & vérité. Nous avons fermement perſiſté dans la réſolution de protéger les libres & les eſclaves. Nous avons paru avec nos armées victorieuſes pour ſecourir les opprimés, & leur faire goûter pour toujours le repos & la paix. Le Caire *la grande*, Alexandrie *la puiſſante*, Cypre & Jéruſalem, Ptolémais & Damas, les campagnes & les antiques monumens qui entourent ces villes, ont vu l'entrée de nos armées, dont la puiſſance eſt infinie & incompréhenſible même aux plus intelligens. Protection à toute ville qui ſe donnera à nous! Mais celles qui refuſeront nos bienfaits, malheur à elles & à leurs habitans! C'eſt pour annoncer cette vérité à la Syrie, que nous avons fait cette proclamation immuable. Si vous vous rendez à nous, vous ne ſerez point abandonnés. Sinon, le tranchant du glaive atteindra vos têtes. Apprenez cela, & ſalut. *Signé*, Bonaparte. „

La commiſſion militaire de Beſançon vient de condamner à la peine de mort les nommés Jean-

Denis Chaillet, de (Dampierre) département du Doubs, & Jean-Baptiſte Pierron, de la Haute-Saône; tous deux convaincus d'émigration & de contravention à la loi du 19 fructidor an 5.

On voit par les pièces jointes au dernier meſſage du directoire relativement aux finances, que la ſolde de l'armée abſorbe ſeule plus de neuf millions par mois; & que pour les 8 mois qui reſtent à courir de l'an 7, cet article de dépenſe exigera au moins 75 millions: celle de la marine eſt compriſe ſur le pied de 4,500,000 francs par décade; ce qui pour les 8 mois exigeroit 36 millions: le corps législatif, pour les 8 mois reſtans de ſon crédit, 7,778,192 fr.: le directoire, *idem*, 2,400,000: les priſonniers en Angleterre abſorbent 1,185,000 fr. par mois; ci pour 8 mois, 9,480,000 fr. Les traitemens des miniſtres, des adminiſtrations & bureaux fixés à Paris, exigeront au moins 8,000,000 l. Total, pour les objets ci-deſſus, 138,658,192 l. Outre cela, il faut payer 17 *millions aux compagnies avec leſquelles il a été traité*.... La république avoit juſqu'ici une reſſource plus ou moins abondante dans les domaines nationaux; mais elle va ſe trouver épuiſée. Les triomphes de nos armées, le vœu manifeſté par le gouvernement, de prévenir la dilapidation des contributions levées en pays ennemis, pourront ajouter aux moyens de l'intérieur; mais nous aurons toujours à craindre leur inſuffiſance.„

De la Haie du 2 février.

La 1ere chambre du corps législatif a rendu cette ſemaine les décrets ſuivans: La continuation pour trois mois de la ſolde extraordinaire des troupes bataves, motivée ſur la rigueur de la ſaiſon & la cherté des vivres. L'adminiſtration des poſtes, qui malgré le ſyſtême d'unité dans le gouvernement, étoit reſtée reſſortiſſante des adminiſtrations provinciales, ayant été déclarée nationale, il a été ordonné à tous les bureaux de poſtes, ainſi qu'à tous les employés de continuer la régie ſur l'ancien pied, juſqu'à ce qu'il ait été pris des meſures générales pour l'adminiſtration uniforme de cette branche conſidérable du revenu public. Cette chambre a auſſi perſiſté, malgré le refus de ſanction de la 2de chambre, dans ſon décret qui, à la ſuite de la diviſion de la république en départemens, règloit le mode de diviſion de ceux-ci, en arrondiſſemens & en communes.

La 2de chambre a ſanctionné cette ſemaine, la continuation de la paie extraordinaire de l'armée, ainſi que le décret qui continue pour cette année, les taxes & impoſitions ſur le même pied que l'année dernière, à l'exception des vins du Rhin dont l'impôt ſera diminué. Elle a refuſé ſa ſanction, à l'inſtruction pour le miniſtre des finances aux adminiſtrations départementales, & leurs appointemens; ainſi qu'à l'inſtruction pour les commiſſaires du directoire près de ces adminiſtrations. Elle a encore refuſé de ſanctionner le projet reproduit ſous une autre forme, pour la conſtruction d'un aqueduc propre à fournir de l'eau fraiche à nos vaiſſeaux du Texel, & au décret, qui infligeoit des moiens de contrainte à ceux qui refuſeroient les poſtes & emplois auxquels ils ſeroient nommés pour le ſervice de la patrie.

Dans la ſéance d'hier les préſidens ont communiqué aux deux chambres la nouvelle officielle de la reddition d'Ehrenbreitſtein, communiquée par le général Brune au directoire. Ils ont annoncé en même tems, que ce nouveau triomphe de nos alliés pouvoit être regardé comme un acheminement à la paix.

Notre miniſtre à Hambourg, le citoyen Abbema, eſt arrivé ici ces jours derniers, il ſe rend à Paris.

Un gros navire anglois de 400 tonneaux venant de Gibraltar & ſi richement chargé qu'il étoit aſſuré à Londres pour 4,000 livres ſterlings, eſt entré dans le port de Brouwershave en Zélande, dont il avoit pris les feux pour ceux de Yarmouth, après avoir été amené dans ces parages par un gros brouillard, pendant lequel il s'étoit ſéparé de ſon convoi. Le patron ne s'eſt apperçu de ſon erreur que quand il a été dans le corps de garde des françois.

Bruxelles du 8 février.

Il eſt arrivé ici un régiment de chaſſeurs à cheval, & divers corps d'infanterie & de chaſſeurs, ainſi qu'un nombreux tranſport de conſcrits: une partie eſt reſtée ici en garniſon, le reſte a continué ſa marche vers le Rhin. — On apprend de Luxembourg qu'il y défile continuellement des troupes vers Coblence. — Suivant des lettres de la Hollande, les troupes auxiliaires françoiſes doivent entrer en campagne; & elles ſeront remplacées par des demi-brigades de nouvelle formation.

Les inſurgés ont paru vouloir faire de nouveaux mouvemens aux environs de Haſſelt; mais les colonnes mobiles ont ſaiſi à tems les moteurs & leurs complices, & ont empêché ce noyau de rebellion de prendre la moindre conſiſtance.

Les exécutions militaires s'étendent juſques dans le département de Sambre & Meuſe. On y a fait entrer des colonnes mobiles; le chef-lieu, Namur, a été déclaré en état de ſiège, & des ôtages y ont été enlevés. Le motif de ces meſures eſt que ce département eſt conſidérablement arriéré dans l'acquit de ſes contributions.

Dresde du 28 janvier.

On a vu dans ce ſiècle beaucoup de gouvernemens augmenter la maſſe de leurs dettes; & fort peu d'entr'eux s'occuper de les diminuer. Notre Electeur eſt peut-être le ſeul ſouverain, qui ayant trouvé à ſon avènement à la régence des dettes conſidérables, eſt parvenu à les acquitter par des économies, & ſans augmentation d'impôts. Lorſqu'on a vu dernièrement ce prince convoquer les Etats de ſon Electorat pour les conſulter ſur les beſoins de l'armée, on s'atten-

Digitized by Google

doit qu'il ſeroit queſtion d'un emprunt ou d'une augmentation de ſubſides: mais ces conjectures ont été bien démenties. L'aſſemblée des Etats, dans une de ſes premières ſéances, avoit voté un emprunt de deux millions d'écus, ſur le crédit du païs, pour être mis à la diſpoſition de l'Electeur, à l'effet de les employer ſuivant que les circonſtances de la guerre pourroient exiger des dépenſes extraordinaires. Mais l'Electeur, qui juſqu'à préſent a fourni aux frais de la guerre de l'Empire par des ſacrifices perſonnels, ſans contracter aucune dette à la charge de l'Etat, vient de donner une nouvelle preuve de ſa ſollicitude paternelle pour ſes ſujets, en annonçant aux Etats qu'il ne feroit point uſage de l'acte émané d'eux, & les invitant à l'annuller. Il ſuffit de raconter de pareils traits: toute réflexion en affoibliroit l'effet.

Ratisbonne du 8 février.

Il circule ici des copies d'une dépêche du cit. Talleyrand-Périgord, au cit. Bacher, relativement à la note françoiſe qui occupe en ce moment les miniſtres de la Diète. „J'apprends, (y eſt-il dit) par votre dernier rapport, que la déclaration de la légation françoiſe à Raſtadt relativement à l'entrée préſumée des troupes ruſſes ſur le territoire de l'Empire, eſt parvenue à Ratisbonne, & qu'on forme l'eſpoir que la diète prendra une réſolution conforme à l'invitation qu'elle renferme. Elle ne voudra point ſans doute, en ouvrant aux troupes de nos ennemis un libre paſſage ſur un territoire neutraliſé par le fait de l'armiſtice & celui de la négociation entamée à Raſtadt, s'expoſer à voir la guerre ſe rallumer de nouveau, & ſon théâtre ſe fixer en Allemagne.„

Des lettres de Linz du 2, aſſurent que M. le général de Bellegarde & M. le baron de Degelmann venoient de paſſer à Klein-München (près de Linz), & qu'on préſumoit qu'ils ſe rendoient à Paris en qualité de négociateurs.

Il paſſe depuis quelques jours grand nombre de couriers & d'eſtaffettes par notre ville.

Francfort du 15 février.

Nous avons dit (N°. 38.) que M. le colonel de Faber avoit fait un arrangement verbal avec le général Dallemagne, pour ſa ſortie de la garniſon d'Ehrenbreitſtein. En voici le contenu. „1°. La garniſon évacuera entièrement la forteresſe le 27 janvier à 9 heures du matin. Elle ſe diviſera en deux colonnes, dont la première paſſera la nuit à Montabauer, & la ſeconde à Valendar & les environs: & de-là elles continueront, le 28 leur route. 2°. La garniſon ſortira tambour battant, mèche allumée, drapeaux déployées, & avec armes & bagages. 3°. Elle emmenera deux pièces de campagne & deux chariots de munitions, pour chaque bataillon, ſavoir: le 1er & le 2me bataillon Trevirois, 4 canons de ſix livres; le bataillon combiné, 2 canons de 4 liv. & le bataillon de troupes coloniſes, 3 pieces dont deux de 6 & une de 4, en tout: ſix pièces de 6, & trois de 4. 4°. Les bataillons emporteront leurs tentes & attirails de campagne, & ils auront pour ce transport un nombre déterminé de chariots & de chevaux: ils emporteront auſſi leurs chancelleries, caiſſes, archives & tout ce qui n'appartient pas à la forteresſe. 5°. Comme la garniſon n'a qu'un très petit nombre de chevaux pour le transport de ſon artillerie, de ſes effets militaires & bagages, il ſera pris des meſures pour lui procurer les chevaux & chariots néceſſaires, juſqu'à la ligne de neutralité (la Nidda.) 6°. Elle ſe dirigera par Montebauer, Limbourg, Camberg, ſur Francfort, où elle arrivera le 2 février; on lui procurera toutes les facilités poſſibles dans ſa marche; la première colonne fera léjour à Limbourg ſur la Lahn, & la ſeconde à Montabauer. 7°. On lui fournira juſqu'à la ligne de neutralité, le pain, la viande & le fourrage dont elle aura beſoin. 8°. Les officiers & ſoldats qui ne pourront emporter avec eux leurs bagages, feront les maîtres de les laiſſer au Thal ou dans tout autre endroit, ils pourront diſpoſer librement de ces effets, qui reſteront en parfaite ſureté. Il en ſera de même pour les archives de la chancellerie des différens corps, qui par leur volume ne pourroient être transportées dans le moment. 9°. Les invalides, tant officiers que ſoldats, les officiers du bataillon d'infanterie légère trevirois qui a été diſſous, les individus de la garde de S. A. S. l'Electeur de Trèves, qui ſont regardés comme non-combattans, de même que les artiſtes, artiſans & autres employés qui tiennent à la forteresſe, pourront reſter au Thal, & s'ils le demandent, il leur ſera accordé des paſſeports pour ſe rendre avec leurs effets où ils le jugeront à propos. 10°. Les malades qui ne pourront point être tranſportés, reſteront dans la forteresſe; ils ſeront ſoignés aux frais de leur ſouverain par les chirurgiens prépoſés à cet effet, leſquels reſteront avec un officier & un détachement de 10 hommes. Après leur retabliſſement, ces malades ſuivront la garniſon aux mêmes conditions qui ont été arrêtées pour celle-ci. 11°. Les femmes d'officiers, & autres femmes & enfans du miſſionaire, qui ne ſortiront point avec la garniſon, jouiront d'une ſureté abſolue pour leurs perſonnes & leurs effets: elles reſteront au Thal, ou ſe rendront où elles le jugeront à propos. 12°. La garniſon emportera, outre les armes que chaque ſoldat porte, celles qui appartiennent à leurs compagnies reſpectives.—Le général françois avoit demandé que l'argenterie & autres effets précieux appartenant à des électeurs, princes & chapitres, & qu'il diſoit avoir été dépoſés dans la forteresſe, lui fuſſent remis. Il lui fut répondu qu'il n'exiſtoit aucun dépôt de ce genre. Cependant il inſiſta pour qu'un adjudant fût préſent, lorsque la garniſon ſortiroit de la forteresſe, afin de s'aſſurer qu'elle n'emportoit rien de ſemblable. Il fut en outre convenu qu'un officier françois de l'état-major accompagneroit chaque colonne juſqu'à la ligne de neutralité.

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Dimanche 17 Fevrier 1799. (N°. 48.)

Conſtantinople du 10 janvier.

Le 6 de ce mois, Madame Spencer Smith s'eſt rendue, accompagnée d'un très nombreux cortège, à bord du vaiſſeau le *Tygre*, pour y préſenter au détachement des troupes de marine commandées par le lieutenant-colonel Douglas, un drapeau en ſoie travaillé de ſes mains, ſous la deviſe de l'*Union* qui appartient à ce corps. Voici quelques paſſages du diſcours qu'elle prononça, en anglois, à cette occaſion: „Comme j'ai l'honneur de m'adreſſer à des ſoldats anglois qui ont déjà verſé leur ſang pour la défenſe de la patrie, ce ſeroit douter de l'héroïſme que vous avez montré juſqu'à préſent, que de vouloir chercher encore à échauffer votre courage. Je crois donc devoir me borner, dans une circonſtance où vous êtes deſtinés à coopérer & agir de concert avec les troupes de nos alliés, à vous rappeler que le ſigne aujourd'hui doublement caractériſtique du drapeau que j'ai l'honneur de vous préſenter, eſt l'*Union*.„ Pendant la bénédiction du drapeau, le *Tigre* a tiré 21 coups de canon, qui ont été répondus, coup pour coup, par l'artillerie de Tophana.

Veniſe du 6 février.

S. E. Fr. Peſaro, ex-procurateur de St. Marc, & ambaſſadeur de la ci-devant république de Veniſe en Eſpagne, & près d'autres cours, actuellement conſeiller intime d'Etat de S. M. l'Empereur, eſt arrivé ici dimanche dernier en qualité de commiſſaire extraordinaire, & chargé de pleins-pouvoirs de l'Empereur pour toutes les affaires politiques, civiles & adminiſtratives des nouveaux Etats de S. M. I. Les habitans l'ont accueilli avec les plus grandes démonſtrations de joie: ce nouvel adminiſtrateur, qui connoît parfaitement le pays qu'il eſt appellé à gouverner, & qui a la confiance des habitans de toutes les claſſes, remplira mieux que perſonne, les vues bienfaiſantes du ſouverain.

On commence à organiſer dans la république Ciſalpine les bataillons de jeunes réquiſitionnaires, qui ont été levés en vertu de la dernière loi. Il en eſt déjà arrivé à Bologne quelques-uns, pour être embrigadés. — Les troupes piémontoiſes ont été également partagées en demi-brigades; les unes ſont partie des garniſons françoiſes, les autres ſe ſont rendues à l'armée de Championnet, qui reçoit depuis quelque tems des renforts conſidérables.

On n'a que des notions confuſes & contradictoires ſur les derniers évènemens de Naples: il paroît qu'il y eut le 20 & le 21 janvier une lutte terrible entre les patriotes & les partiſans du Roi, & que ceux-ci eurent le deſſous, parce que les Lazaronis & les payſans armés qui auroient pu les ſoutenir, étoient alors aux priſes avec les françois ſous Capoue. Il paroît également certain que l'entrée des françois dans Naples, a été marquée par les évènemens les plus tragiques; & qu'il y a péri un très-grand nombre de perſonnes.

Paris du 10 février.

Les journaux ſemi-officiels publient aujourd'hui la ſuite du journal manuſcrit *le Furet*: En voici quelques paſſages. "Les Romains n'étoient vaincus que lorſqu'un ennemi courageux alloit les attaquer dans le ſein même de leur puiſſance, & c'eſt dans le cœur du gouvernement françois qu'il faut aller chercher le germe de ſa prochaine deſtruction. Le foible ichneumon triomphe du crocodile, parce qu'il s'attache à ſes entrailles, & de foibles factions pourront plus contre le directoire françois que toutes les forces réunies de l'Europe. Ses victoires à l'extérieur ne me font pas illuſion ſur ſa véritable foibleſſe. Il triomphera toujours ſur les bords du Rhin & du Danube, mais c'eſt dans une des ſalles du palais Bourbon qu'il faut diriger contre lui des attaques véritablement déciſives. Les ſéances des premier & 2 février au conſeil des cinq-cents, l'inquiétent davantage que les victoires ſur les napolitains n'ont dû flatter ſon orgueil. Il eſt naturel que plus il grandit dans l'Europe, plus il doit porter ombrage à ſes jaloux concitoyens; plus la guerre ſe prolonge, plus ſes dépenſes doivent ſe multiplier, ſes beſoins s'accroître, & plus ſes triomphes doivent lui faire perdre de

Digitized by Google

ſa popularité. La relation la plus pompeuſe de victoires & de conquêtes devient une eſpèce de plaidoyer contre le gouvernement qui la publie, lorsqu'elle eſt ſuivie de nouvelles demandes d'impôts. Le directoire, toujours féroce, étant parvenu à comprimer le zèle courageux des Belges *pour la bonne cauſe*, organiſe un nouveau terroriſme dans cette intéreſſante contrée. Les conſcrits ſont attachés de vive force à leurs foyers domeſtiques; tous ceux qui ont pris une part active dans cette inſurrection légitime qui vient d'avoir une fin ſi déplorable, ſont enlevés comme ôtages; les Belges qui montrent courageuſement quelque attachement pour l'empereur, leur maître naturel, ſont traînés dans les priſons; des colonnes mobiles répandues dans les provinces les mieux intentionnées en faveur de l'Autriche forcent la rentrée des contributions républicaines. Enfin, le projet de la levée en maſſe de la nation belge, qui devoit ſi puiſſamment concourir avec une invaſion de troupes angloiſes, eſt avorté, mais cette chance heureuſe dont s'applaudit le gouvernement républicain va peut être lui devenir fatale. . . . .

„L'influence tyrannique du directoire, ſon ſyſtême toujours envahiſſeur, fatiguent tous les eſprits & réuniſſent la majorité des opinions en faveur de l'ancien ordre de choſes. L'anarchie veut décidément ſecouer le joug de ces régulateurs ſévères qui donnent à la liberté l'auſtère phyſionomie qu'elle avoit à Sparte, où la loi paroiſſoit ne parler qu'à des eſclaves, tandis que le roi le plus abſolu ne voit que des hommes comme lui dans ſes ſujets... Les honnêtes gens ont toujours bien eſpéré du véritable civiſme de M. N....; il remplit l'eſpoir qu'il avoit donné dans la Vendée, lorſque M. Charette faiſoit reſpirer ſous ſon adminiſtration bienfaiſante, ces malheureuſes contrées. Le directoire leurre toujours l'opinion par ce phantôme de déficit de 50 millions; nous ſavons cependant que ce prétendu phantôme n'eſt qu'un diminutif réel du gouffre affreux que ſes propres victoires, ſes entrepriſes hardies, creuſent ſous ſes pas. Nous ſavons qu'il eſt ſur ſes lauriers comme l'on eſt ſur des charbons ardens; l'inquiétude le dévore; il ne ſourit au préſent que pour dérober au public ſes affreux preſſentimens ſur l'avenir. Ses dernières reſſources lui échappent, il faut donc les lui diſputer; que dis-je! il faut faire de ſa toge triomphale une bannière pour le flageller aux yeux de toute l'Europe qu'il fait trembler. Sa grande chimère eſt d'affermir ſa popularité dans l'opinion publique; il faut donc le ſignaler comme une ſangſue qui pénètre juſqu'au peuple par toutes les voies poſſibles, pour lui pomper la dernière goutte de ſon ſang. Il a taxé déjà par l'impôt ſur les fenêtres, l'air que le pauvre reſpire. Il faut l'accuſer de vouloir taxer encore le ſel, ce ſeul aſſaiſonnement dont l'indigent puiſſe faire uſage, & bientôt (s'eſt écrié avec la plus éloquente tactique N...,) il taxera juſqu'au morceau de pain que le pauvre imbibe de ſes larmes. Il falloit alors conteſter la réalité du déficit, demander ſi pour ériger un cénotaphe à la marine, on devoit accorder autant de fonds que ſi on avoit deſſein de l'arracher au néant. On ne peut rien ajouter à l'effet populaire qu'a produit cette harangue chaleureuſement appuyée par MM. N... & N... Le directoire, le 2 février, envoie un meſſage par lequel il déchire le voile qui couvre l'abyme véritable au bord duquel il ſe trouve... Un déficit de 32 millions par trimeſtre!!„ (Ce que nous avons dit hier au ſujet de la publication de ces diatribes contre le gouvernement, eſt encore plus applicable à ce qu'on vient de lire, & qui ſe trouve dans l'*Ami des loix*, le *Patriote françois*, &c.)

Extrait d'un meſſage au conſeil des cinq-cents, en date du 5 pluvioſe, ſur les domaines congéables. Ce meſſage contient les renſeignemens demandés par le conſeil, 1°. ſur la quantité & le montant du prix des ventes faites des tenues à domaines congéables, provenans des biens émigrés & de ceux du ci-devant clergé, dans les départemens du Morbihan, du Finiſtère & des Côtes-du-Nord. 2. Sur le nombre & la valeur des tenues reſtant à vendre; 3. Sur tout ce qui peut intéreſſer la république, relativement à ces propriétés. La république poſſède un plus grand nombre de domaines congéables dans le département du Morbihan que dans les deux autres. Il réſulte des états que les ventes faites depuis la loi du 9 brumaire an 6, ſont au nombre de 3,767, leur prix payable partie en bons du tiers, partie en bons de deux tiers; mais la valeur en numéraire, au cours actuel, eſt de 9,490,229 fr. ſans y comprendre les ventes faites avant la loi du 27 août 1792, qui n'ont rien de commun avec la diſcuſſion ſoumiſe aujourd'hui au conſeil. Les tenues reſtant à vendre ſont au nombre de 17,549. On eſpère en retirer une ſomme de 42,948,392 fr. Quant aux intérêts de la république, 1. Il eſt évident qu'elle éprouveroit une perte conſidérable, ſi la loi du 9 brumaire étoit rapportée; une reſſource de plus de 42 millions n'eſt jamais de peu d'importance, même dans un état dont les recettes & les dépenſes ſont conſidérables; mais combien ne doit-elle pas fixer votre attention dans un moment où la république a de ſi grands beſoins? 2. Les conſidérations politiques réclament auſſi le maintien de la loi du 9 brumaire. Le corps législatif ne peut vouloir, dans la diſcuſſion qui l'occupe, que maintenir le droit de propriété, & toute la difficulté eſt de ſavoir ſi ce ſont les

domaniers ou les fermiers qui ſont fondés à réclamer ce droit. Le directoire eſtime que les baux à convenant ne contenoient aliénation que des édifices & ſuperficies, ſauf même une faculté de réméré ; qu'à l'égard du fonds, le bailleur en demeuroit toujours propriétaire ; c'eſt ainſi que s'en expliquent les adminiſtrations centrales. Elles aſſurent qu'en général les fermiers ſe font eux-mêmes juſtice, & qu'ils ne s'attendent pas à devenir gratuitement propriétaires de ce qu'ils n'ont point acheté. Le directoire invite le conſeil à prendre une prompte détermination, pour fixer le ſort incertain des parties intéreſſées, & à conſolider la propriété dans la main des domaniers.

Dumolard, arrivé à Gand le 4 février, s'eſt préſenté de ſuite à l'adminiſtration centrale de l'Eſcaut, & en a obtenu le paſſeport qui lui eſt néceſſaire pour ſe rendre à Oléron,

Preſque tous les journaux ont dit & répété qu'il y a, dans le corps législatif, des repréſentans du peuple qui ne *veulent point* toucher le ſupplément d'indemnités *que les* deux conſeils ont jugé bon de *s'accorder*. Comme un des rédacteurs *de ces feuilles* avoit ajouté que la loi *ne permettoit pas* ce refus, le cit. B....., membre *du conſeil des* 500, lui répond aujourd'hui par *la lettre* ſuivante : " J'ai renoncé aux indemnités, parce que j'ai cru que le corps législatif n'avoit pas le droit de changer l'article conſtitutionnel qui fixoit en myriagrammes de bled la valeur de nos indemnités. Ainſi, obéir à la loi conſtitutionnelle, ſe contenter de l'indemnité conſtitutionnelle, ce n'eſt point violer la loi, comme vous le dites. „

Bayonne du 30 janvier.

On nous annonce l'arrivée prochaine d'un des plus grands ſeigneurs d'Eſpagne, du duc d'Oſſuna, qui ſe rend à Vienne, comme ambaſſadeur, en paſſant par la France. Il emmène avec lui ſa femme, ſes cinq enfans, un nombreux domeſtique. Le duc d'Oſſuna a épouſé l'héritière de la maiſon de Benavent. On mande de Madrid qu'il en eſt parti le 24. — Les mêmes lettres parlent toujours de l'expédition de Portugal, dont les préparatifs ſe font, dit-on, ſous nos yeux avec une grande activité. Nous ne ſavons ce que ces bruits peuvent avoir de réel.

Avant-hier, arriva ici le navire américain *la Marie*, capitaine Hauward, venant de Philadelphie, ſur lequel ſe trouve le cit. Bounonville, attaché au conſulat de France à Philadelphie, & expédié par notre conſul général avec des dépêches importantes pour les miniſtres des relations extérieures & de la marine. Il eſt parti hier en poſte pour Paris.

Conſeil des 500. — Séance du 9 février.

Santhonax fait adopter le projet ſuivant ſur les halles ſervant à la tenue des foires & marchés. 1°. Les bâtimens ayant ſervi de halles, les étaux ou bancs deſtinés au dépôt, à l'étalage & au débit des denrées ou marchandiſes, & au ſujet desquels les ci-devant ſeigneurs percevoient les droits, ſupprimés par l'article 19 de la loi du 28 mars 1790, ſont mis à la diſpoſition des communes, d'après les conditions & ſelon les règles qui vont être preſcrites dans les articles ſuivans : 2°. Si les halles, étaux ou bancs ont été conſtruits ſur un terrein appartenant à la commune, & que les ſeigneurs ou leurs ayans cauſe, aient perçu leſdits droits ſupprimés par la loi du 28 mars 1790, pendant 20 ans révolus pour les bâtimens, ſitués dans les lieux où il ſe tenoit des foires ſeulement, & pendant 10 ans pour ceux où il ſe tenoit des foires & marchés, il n'y aura lieu à aucune indemnité pour les propriétaires. 3°. Il ſera alloué aux propriétaires un dixième ou un vingtième pour chaque année de non jouiſſance, au-deſſous du nombre preſcrit par l'article précédent.

L'ordre du jour appelle la diſcuſſion ſur le ſel. —Bouley, de la Meurthe, propoſe de rendre la taxe du ſel uniforme pour tous les départemens, en la faiſant peſer uniformément ſur tous les ſels, quelle que ſoit leur origine. La conſtitution réclame un tel amendement : elle veut en effet que l'impôt ſoit le même pour tous les citoyens, en les atteignant d'une manière proportionnelle à leurs fortunes. La nature a établi des différences dans le manière de fabriquer le ſel. C'eſt par l'action du ſoleil qu'on les fabrique à l'Oueſt : dans le Midi la fabrication a lieu par l'action de l'air : enfin elle ſe fait à l'Eſt par l'action du feu. C'eſt à la loi à établir l'uniformité dans la taxe qui doit atteindre ces diverſes eſpèces de ſels. La conſtitution le veut ainſi. L'intérêt de la république commande également l'uniformité de cette taxe, ſoit ſur les ſels marins, ſoit ſur ceux provenans des ſources ſalantes. C'eſt principalement ſur les ſels de l'Eſt, que l'orateur appelle l'attention du conſeil. Les ſalines de la Meurthe & du Jura ont été affermées environ 5 millions. Cependant il ſe fait une conſommation extraordinaire de ces ſels, ſoit dans l'intérieur, ſoit même à l'extérieur de la république. Les commerces des beſtiaux, des fromages, de la verrerie, les manu-

factures de tabac, &c., abſorbent une quantité de ſel environ ſextuple de celle que conſomment les individus. D'après nos traités avec la république helvétique, ces départemens fourniſſent également tout le ſel dont elle a beſoin: l'Allemagne qui n'a que de très foibles ſalines, fait également ſes approviſionnemens dans la Meurthe.

"En évaluant à deux millions de quintaux la conſommation des ſels provenant des ſalines de l'Eſt, & en fixant, comme le propoſe la commiſſion, la taxe à un ſol par livre, ſon produit s'élevera à 10 millions. La république poſſède preſque toutes les forêts de l'Eſt: c'eſt elle qui vend le bois néceſſaire pour la fabrication du ſel, pour une ſomme de 500,000 fr. Indépendamment de ces ſommes, le gouvernement peut encore prélever 2 millions pour le prix de la ferme de ces ſalines. D'où il ſuit qu'au lieu de 5 millions que les fermiers ſemblent promettre, le tréſor public percevroit environ 13 millions, des ſeules ſalines de l'Eſt. L'intérêt du tréſor public s'accorde donc avec la conſtitution pour que la taxe ſur les ſels ſoit uniforme & générale. Après ces divers calculs, l'opinant rappelle ce que diſoit Baillieul dans la ſéance du 18, qu'il y avoit de fait un impôt particulier ſur les départemens de l'Eſt. Or, quelle eſt l'autorité qui peut établir des impôts, ſinon le corps législatif, & de quel droit les habitans de l'Eſt, ſeroient-ils grévés d'un impôt qui ne peſe pas ſur le reſte des citoyens? C'eſt pourtant ce qui arriveroit ſi on maintenoit le bail actuel des ſalines de la Meurthe & du Jura. — Bouley conclut en demandant qu'il n'y ait qu'une ſeule taxe pour toutes les eſpèces de ſels.

Briot obtient la parole ſur le même objet, & ſe livre à l'examen des trois propoſitions ſuivantes: 1°. Le bail des ſalines de l'Eſt viole la conſtitution & l'intérêt du tréſor public. 2°. L'annullation de ce bail eſt une conſéquence du ſyſtème de la commiſſion des finances, puiſqu'elle aſſure une rentrée de plus de 5 millions au-delà de ce qu'elle avoit calculé. 3°. L'exploitation libre des ſalines particulieres eſt réclamée par le droit de propriété & par l'intérêt du tréſor public. L'orateur rappelle les diverſes clauſes du bail qu'on *a ſurpris* au gouvernement, & qui lui paroit avoir été l'ouvrage de la plus inſigne ineptie, pour ne pas le juger plus ſévérement. S'il étoit maintenu, les fermiers feroient des bénéfices énormes au détriment du tréſor public. A l'appui de cette aſſertion, Briot reproduit les calculs déjà préſentés par Bouley, & penſe, comme lui, que le gouvernement gagnera plus de 6 millions à uniformiſer la taxe ſur le ſel. Quant au droit des particuliers propriétaires des ſalines, il rappelle les principes protecteurs des propriétés, il ramene l'attention du conſeil ſur les débats qui eurent lieu à cette occaſion dans l'aſſemblée conſtituante où Mirabeau fit triompher les vrais principes à cet égard. L'opinant demande: 1. Qu'on ajoute au premier article que le droit de cinq centimes ſera perçu ſur tous des ſels provenans des ſalines particulieres ou nationales. 2. Que toutes ces ſalines ſeront affermées par la voie des encheres publiques. 3. Que le droit ne ſera pas perçu à l'exportation. — Le conſeil ordonne l'impreſſion de ces deux diſcours.

Bergaſſe-Laziroules avoue qu'il peut combattre en ce moment les calculs des préopinans; mais il croit que leur examen entraîneroit des longueurs préjudiciables à la perception du droit déjà établi ſur les ſels marins. Il propoſe qu'il ſoit fait un meſſage au directoire pour lui demander des renſeignemens ſur le bail des ſalines de l'Eſt, & que l'amendement de Bouley, appuyé par Briot, ſoit renvoyé à la commiſſion. — Un membre, en raiſonnant dans l'hypothèſe la plus favorable aux fermiers, prétend qu'ils ont un bénéfice net au moins de 5 millions. — Lecointe ſe plaint de ce que, malgré l'ajournement prononcé ſur la propoſition de Souilhé, on la reproduiſe ſous une nouvelle forme: il réclame l'ajournement. — Le conſeil maintient l'arrêté qui avoit déjà ajourné cette propoſition.

Strasbourg du 13 février.

Le général Bernadotte eſt arrivé ici de Paris; & doit ſe rendre bientôt à Mayence. Son armée eſt en mouvement pour ſe raſſembler ſur la rive droite du Rhin, & marcher en avant au premier ordre du directoire. — Le général Lefevre eſt auſſi dans notre ville: on croit qu'il commandera l'avant-garde de l'armée de Jourdan.

Ratisbonne du 11 février.

Un rapport de la députation de l'Empire à Raſtadt arrivé le 7 ici, par lequel la députation communique à la diete différentes notes du miniſtre plénipotentiaire de S. M. l'Empereur aux miniſtres françois, ainſi qu'une nouvelle déclaration preſſante des miniſtres françois au ſujet des troupes ruſſes, a donné lieu à une ſéance extraordinaire de la Diète pour fixer le jour où cette affaire pourroit être miſe en délibération. Le miniſtre directorial propoſoit d'ouvrir le protocole le 11: mais la plupart des autres députés ayant obſervé qu'ils n'auroient pas encore leurs inſtructions pour ce jour-là, on a en conſéquence remis la délibération au 18.

Francfort du 16 février.

On apprend de Wurtzbourg qu'on y eſt occupé nuit & jour à emballer les archives & les effets les plus précieux du prince Evêque: on travaille avec activité à mettre en état de défenſe la citadelle & les autres fortereſſes du païs.

Il eſt arrivé dans les premiers jours de fevrier, de la Bohême dans le Haut-Palatinat, divers corps de troupes impériales, entr'autres un corps de chaſſeurs tiroliens de 14 cens hommes, & un régiment de Croates.

Raſtadt du 15 février.

L'adjudant-général de Jourdan qui étoit ici depuis quelques jours, eſt parti cette nuit à 2 heures, pour retourner auprès de ce général. — On craint plus que jamais de voir éclater la guerre entre l'Autriche & la France: & l'on aſſure que M. le comte de Lehrbach a fait partir d'ici ſes équipages.

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Lundi 18 Fevrier 1799. (N°. 49.)

Naples du 24 janvier.

Les François ſont entrés hier au ſoir à Naples, après avoir combattu depuis ſept heures du matin, aux portes de la ville, dans les rues, & jusques dans le port, contre les Lazaronis, les païſans armés, & quelques troupes royales. Le général Championnet a fait publier & afficher ſur-le-champ la proclamation ſuivante. "Citoyens, j'ai ſuſpendu pour un moment la vengeance militaire provoquée par l'horrible licence & la frénéſie de quelques individus ſtipendiés par vos aſſaſſins. Je ſais combien le peuple eſt bon; & je gémis dans mon cœur des maux inévitables qu'il a ſoufferts. Profitez donc, citoyens, de ce moment: rentrez dans l'ordre, dépoſez les armes dans le château-neuf; & la réligion, les propriétés, les perſonnes ſeront conſervées. Toute maiſon d'où il partira un coup de fuſil, ſera brulée, & les habitans ſeront fuſillés. Mais ſi le calme ſe rétablit, j'oublierai le paſſé, & le bonheur retournera dans ces riantes contrées. A Naples le 4 pluviôſe (23 janvier). — *Championnet.* ,,

Rome du 28 janvier.

Le conſulat vient de publier la lettre ſuivante, du cit. Delacouture au cit. Brizi, conſul de la rép. romaine. "*Naples* le 6 pluviôſe (25 janvier). Vive la liberté, mon cher conſul. Naples eſt dans les mains de l'armée françoiſe. Après une vive réſiſtance de la part des Lazaronis, nous ſommes entrés glorieuſement dans cette grande ville. Hier le général en chef fit publier une proclamation énergique, & ſe montra en même temps à cheval dans tous les quartiers de la ville, avec ſon état-major. Les Lazaronis eux-mêmes, rentrés dans le devoir, accouroient en foule au-devant du général, baiſoient ſes étriers, & donnoient les témoignages les plus expreſſifs de répentir. *Vive la liberté, vive la France*, étoient les cris qui ſe faiſoient entendre. En ce moment, non-ſeulement ils ſont tranquilles, mais ils ſe montrent pleins de joie. Le drapeau tricolor eſt arboré partout. Le cit. Buſſal eſt arrivé ici hier. Publiez cette heureuſe nouvelle qui doit réjouir tous les amis de l'humanité. ,,

Des lettres particulières nous apprennent que les plus terribles actions ont précédé & accompagné l'entrée des François dans Naples, & qu'il y a eu des maſſacres épouvantables, principalement aux environs du port. Les Lazaronis prétendoient, à ce qu'il paroît, gouverner eux-mêmes Naples, & ſe regardoient déjà comme des ſouverains qu'on vouloit détrôner. Cela ſeul explique l'acharnement qu'ils ont mis dans le combat, & qu'on n'auroit certes pas attendu de miſérables mendians, d'ordinaire lâches & pareſſeux. Peu s'en eſt fallu qu'ils n'ayent triomphé; & les François, fuſillés des coins des rues, des toits des maiſons, des portes, des fenêtres, auroient peutêtre ſuccombé à la fin dans cette ville immenſe, champ de bataille inconnu pour eux, ſi les patriotes de la ville, & même les propriétaires les plus dévoués au roi, n'avoient pris parti contre les Lazaronis, qui menaçoient de renouveller à Naples le funeſte gouvernement des ſans-culottes de Paris, & qui avoient même, dit-on, exercé dès le 12, ſur les priſonniers d'Etat, les barbaries qui ſignalèrent à Paris les 2 & 3 ſeptembre 1792.

Le général Mack, en partant de Rome, avoit pris la route de Monte-rotondo: chemin faiſant, il apprit que trois dragons françois avoient été aſſaſſinés près de Canteluppo; il n'avoit avec lui qu'une petite eſcorte françoiſe; il a rebrouſſé chemin, & eſt revenu ici.

La ſoumiſſion de Civita-Vecchia a été de courte durée. Au moment où ſes députés arrivoient à Rome pour opérer la reconciliation, cette ville renouvelloit ſa rebellion: & tout le pays eſt maintenant inſurgé. Le cit. Deve, qui a commandé pendant ſix mois dans cette place, vient de partir à la tête d'une colonne de troupes, pour en reprendre le commandement, & ſoumettre par la force les inſurgés, s'ils s'obſtinent dans leur révolte.

Milan du 7 février.

On a ſu par le général Lemoine, qui va porter à Paris l'armiſtice conclu avec le roi de Naples, que le jour même où Capoue fut remiſe aux François, le prince Pignatelli leur avoit fait le premier payement de 5 millions ſtipulé par le traité. — Le général Championnet

n'a pu en donner plutôt avis au directoire, à cauſe de l'inſurrection ſurvenue aux environs de Terracine & de Fondi, & qui lui fermoit toute communication avec Rome. Les inſurgés avoient coupé les ponts du Gorigliano, & maſſacré pluſieurs couriers du général; ils interceptoient les vivres & les munitions: cet état pénible a duré 4 ou 5 jours. Enfin les inſurgés ont été ſoumis & leurs villages ſaccagés & brûlés, ainſi que nous l'avons déjà dit.

On dit ici que le général Championnet & pluſieurs autres généraux de ſon armée ont reçu leur démiſſion, parcequ'ils n'avoient pas voulu reconnoître l'autorité du cit. Faypoult commiſſaire du directoire exécutif. Suivant une autre verſion, le général Championnet ne quitte le commandement de l'armée de Rome que pour remplacer le général Joubert dans le commandement de l'armée d'Italie: & le général Macdonal doit prendre le commandement de l'armée de Rome, qu'on appelle aujourd'hui l'*armée de Naples*.

Divers corps de troupes françoiſes viennent de ſe mettre en marche pour aller renforcer les poſtes de la Valteline. „ Cette marche, dit une de nos gazettes, donne lieu à diverſes conjectures; & il y a des perſonnes qui aſſurent que les Griſons vont à préſent paroître ſur la ſcène. „

Gènes du 6 février.

Le cit. Couturier, l'un des françois emmenés à Tunis, vient de publier la relation de leur voyage: en voici l'extrait. " Nous ſortîmes du port de Naples le 10 décembre; une eſcadrille barbareſque nous attendoit à 40 lieues de-là; & nous fumes pris dans la matinée du 11 à la hauteur du Cap d'Anzio, & conduits à Tunis. Nous y arrivâmes le 27 frimaire (17 décembre), après avoir navigué de conſerve avec nos corſaires, & leur avoir vu faire une priſe napolitaine chargée de grains. Nous ne ſavions pas ſi les barbareſques s'étoient joints à la coalition du Grand-Seigneur contre les républiques de l'Europe: en conſéquence nous nous livrâmes au plaiſir bien vif de voir naviguer près des ruines de l'antique Carthage, & dans la rade de Tunis, un petit bâtiment de guerre qui portoit pavillon tricolor françois. L'ambaſſadeur Lacombe St. Michel & le conſul général Siéyès furent conduits devant le Dey, avant de pouvoir parler à leur concitoyen Devoire, conſul général à Tunis. . . . Le Dey combla de civilités & de courtoiſies l'ambaſſadeur & le conſul: il fit plus, il leur fit reſtituer le bâtiment & l'équipage. . . . . Les françois ſe diſpoſoient à aller prendre congé du Dey & lui témoigner leur reconnoiſſance, avant de partir pour leur patrie, lorſque le conſul-général Devoire reçut le 15 nivôſe (4 janv.) à 4 heures du matin l'ordre de ſe rendre au palais du Dey: là celui-ci lui annonça qu'il déclaroit la guerre à la France; & que dès ce moment le conſul étoit priſonnier de guerre, auſſi bien que tous les françois *domiciliés* dans ſes Etats. Quant à nous, il nous fit ſavoir qu'étant ſeulement paſſagers, nous étions libres, mais que nous euſſions à partir le plutôt poſſible: c'eſt ce que nous fîmes le 19 nivôſe (8 janv.) au matin.... Le Dey de Tunis, nous avoit donné à connoître, que tout en déclarant la guerre aux François, il les eſtimoit: & il citoit en preuve de cette eſtime & de ſa fidélité aux traités, la réſiſtance faite par lui aux inſtances & aux provocations du Grand-Seigneur qui vouloit l'entraîner dans ſa coalition: il ajouta que le parti que venoient de prendre le Dey d'Alger, l'Empereur de Maroc, & le reſte de l'Afrique, qui avoient accédé à l'invitation de S. H., lui enlevoit tous les moyens de réſiſter ſeul; & qu'en conſéquence il prenoit malgré lui le parti de la prudence & de la guerre. — Nous fumes donc obligés de fuir pour la ſeconde fois, & nous avons eu le bonheur de ne rencontrer aucune corſaire ennemi. Nous arrivâmes le 1er pluv. (20 janv.) à Calvi en Corſe, après avoir mouillé à l'iſle de St. Pierre en Sardaigne, à cauſe d'un calme plat; & nous ſommes enfin arrivés à Gènes ſans fâcheux accident: bonheur dont nous ſommes ſans doute redevables à une horrible tempête qui a éloigné de ces murs tous les Barbaresques, & Algériens. . . . Je ne dois pas oublier de vous dire, que le conſul anglois à Tunis a pris à nous tout l'intérêt poſſible, qu'il nous a fourni tous les ſecours & les paſſeports qui dépendoient de lui; & il a paru ſatisfait de pouvoir exercer à notre égard un armiſtice particulier. Le conſul hollandois nous a accueillis avec une attention vraiment républicaine. . . . „

Turin du 6 février.

Le commandant françois Boutroue vient de défendre à tout officier piémontois démiſſionné, ou qui n'eſt pas en activité de ſervice, de porter les épaulettes.

Par une nouvelle proclamation du 13 pluviôſe (1er février), le général Grouchy, " conſidérant que l'ordre émané de lui le 19 nivôſe, par rapport aux ſtylets, n'a pas produit l'effet qu'il avoit droit d'en attendre: juſtement indigné que de vils aſſaſſins ayent trempé leurs mains dans le ſang françois, & ayent renouvellé les ſcènes d'horreur qui n'auroient pas dû reparoître dans le Piémont depuis la naiſſance de la liberté: Ordonne, que tout individu qui ſera reconnu

avoir ſur lui un ſtylet, arme déjà prohibée par les loix exiſtantes en Piémont, ſera fuſillé ſur-le-champ. Tout marchand ou artiſan, qui fabriquera des ſtylets, ou qui dans 3 jours de la publication du préſent ordre n'aura pas dépoſé près la municipalité de ſon domicile, ceux qu'il pourroit avoir encore, ſera arrêté & fuſillé. Les bons citoyens ſont invités à dénoncer ceux qui tenteroient de ſe ſouſtraire aux diſpoſitions de la préſente ordonnance. *Signé :* Em. Grouchy.„

Véniſe du 8 février.

Le noble F. Peſaro, vient de publier une proclamation par laquelle il invite tous les corps ou leurs repréſentans, & tous les individus, à lui adreſſer leurs réclamations, promettant de les faire parvenir au trône impérial, & de les appuyer de ſa recommandation. On annonce qu'il en recevra en grande quantité.

On apprend de Vérone que l'armée impériale reçoit journellement des renforts de troupes tant infanterie que cavalerie, ainſi que de nombreux transports de vivres & de munitions de guerre. — Pluſieurs corps de troupes viennent de partir de Vérone pour la vallée Poliſella, & la frontiere du Tirol Italien, du côté du lac de Garda.

Paris du 11 février.

Le général Lemoine vient d'arriver à Paris. Il apporte les détails de nos derniers triomphes en Italie. Mais rien d'officiel n'a encore été publié.

Quelques perſonnes avoient révoqué en doute les mauvais traitemens qu'éprouvent les françois qui ont le malheur d'être faits priſonniers par les Turcs. Elles ſeront convaincues par la lettre ſuivante d'un chef du génie. "*De Conſtantinople le 4 décembre.* Nous revenions d'Alexandrie au nombre de 46 militaires françois, faits priſonniers dans le combat d'Aboukir, ſur un petit bâtiment grec avec pavillon turc, qui devoit nous mettre à Corfou. Nous ignorions parfaitement que le Grand-Seigneur eût déclaré depuis un mois la guerre à la France. Nous touchions la petite iſle de Siphante, dans l'Archipel. La moitié de nos paſſagers deſcendit à terre, & ſe répandit dans l'iſle avec confiance. Les Grecs de l'iſle, avertis par notre capitaine qui, ſe trouvant près de ſa patrie, & alarmé par les bruits de guerre qui ſe répandoient, nous trahiſſoit pour ſe débarraſſer de nous; les Grecs, dis-je, arrivent armés, ſe répandent ſur les hauteurs, s'emparent de nos trop confians camarades, font pluſieurs décharges ſur le bâtiment qui étoit à l'ancre, & où nous étions avec cinq fuſils rouillés, nous obligent à deſcendre un à un, ſe ſaiſiſſent de nous, de nos effets, de notre argent, & nous traînent dans l'iſle comme des criminels. Un chiaoux, qui commandoit à Naxos, vint nous prendre pour nous mener à Conſtantinople, où nous fûmes entourés de janiſſaires & de bourreaux. Nous vîmes des chaînes, & nos cols en furent chargés. On nous mena auſſi dans la cour du Grand-Viſir, où l'on nous tint tête nue, & en ſpectacle près de deux heures, dans l'angoiſſe de l'incertitude & de l'humiliation. Enſuite nous fûmes conduits au bagne. Là, on nous ôta la chaîne, & on nous mit un fer à la jambe; nous entrâmes alors dans ce tombeau de vivans, & les portes de la liberté ſe fermèrent pour nous... Nous uſâmes de toutes ſortes de moyens pour faire parvenir nos réclamations aux miniſtres de la Porte, à celui d'Angleterre & à tous ceux des puiſſances neutres ou alliées de la république. Nous avons appris que l'ambaſſadeur anglois, ayant reçu nos pétitions, avoit fait des démarches auprès de la Porte pour nous réclamer. L'un de nous a eu audience de cet ambaſſadeur, qui a paru convaincu de notre bonne foi, & a demandé le peu de pièces qui nous reſtoient; car le malheur veut que nous ayons été dépouillés de tout juſqu'à la dernière chemiſe, & qu'on n'ait pas plus épargné nos papiers; il a pourtant ajouté qu'il ne lui manquoit pour nous tirer d'embarras qu'un éclairciſſement de l'amiral anglois, qui ſe trouvoit dans ce moment à Naples ou dans les parages de la Sicile, & qu'il alloit à cet effet lui expédier un courier; qu'il ne pouvoit en attendant nous tirer des fers, parce que la Porte étoit trop indiſpoſée contre les françois. Ce courier doit reſter au moins deux mois en route. Quel délai! Le gouvernement turc nous fait donner tous les jours deux petits pains noirs & de l'eau; ceux qui n'ont pu ſe procurer quelques effets, couchent ſur la planche, & nous logeons dans des lieux où il y a deux mois que, ſur environ 300 eſclaves, la peſte en a délivré 268 de l'eſclavage & de la vie. Nous avons reçu du dehors quelques ſecours, nous ſavons qu'il y a quelques ames bienfaiſantes que le pays n'a pas produites, & qui ſont prudemment & forcément timides, même en faiſant le bien. Nous les bénifſons en ſecret... Nous avons écrit aux miniſtres des puiſſances neutres ou alliées; aucun d'eux n'a daigné nous répondre; cependant qu'eſt-ce que l'amitié des puiſſances; qu'eſt-ce que leur humanité, ſi elles ne les portent pas à ordonner aux miniſtres qu'elles ont ici de s'intéreſſer aux françois, au moins pour leur épargner les traitemens barbares qu'ils éprouvent? — *Du 9.* Voilà neuf jours que l'ambaſſadeur anglois nous oublie. Nous lui avons écrit pluſieurs

Digitized by Google

fois, que les pièces qu'il nous avoient demandées, étoient prêtes; qu'il voulût bien envoyer son janissaire pour les prendre, comme il nous l'avoit promis; nous n'en recevons aucune nouvelle, & des jours de douleur s'ajoutent à des jours de douleur. Nous nous flattons que notre gouvernement instruit, non-seulement nous recommandera aux ministres des puissances neutres, mais encore engagera le gouvernement anglois à nous réclamer, comme l'y obligent les lois de la guerre. Aujourd'hui, dit-on, arrivent dans notre prison 150 françois ou albanois pris à Preveſa, près Corfou, parmi lesquels on compte l'adjudant-général Roze. Ils sont venus par terre & ont dû cruellement souffrir. Leur venue nous afflige; il nous est triste de voir s'accroitre le nombre des malheureux. P. V., *chef de bataillon du génie.*„ (Ces détails confirment ceux que nous avons déjà donnés nos. 354, 362, 17, 19, &c.)

Plusieurs parens de l'émigré Damas, qui a joué un rôle dans la guerre de Naples, étoient en réclamation contre leur inscription sur la liste des émigrés. On assure que le directoire s'étant fait présenter leurs papiers & les ayant examinés, les a tous déclarés dans le cas d'être maintenus.

Lucerne le 11 février.

Le directoire helvétique a publié une proclamation au peuple, pour le prémunir contre les intrigues & les séductions de quelques émigrés, qui rodent autour des frontières de la république, & tantôt par des écrits, tantôt par des émissaires cherchent à soulever le peuple: le directoire l'exhorte à supporter avec patience les maux inévitables, mais passagers, qui accompagnent l'état actuel des choses, & surtout à ne pas se laisser entraîner à des violences contre les soldats françois; il déclare, qu'il fait & fera tout ce qui est en son pouvoir, pour abréger & alléger le fardeau qui par la force des circonstances pese encore sur l'Helvétie... Il termine ainsi: étouffez le mal dans sa naissance; une foible étincelle, peut facilement occasionner un incendie. Il n'y a pas de milieu; ou vous devez tenir avec nous, ou vous courez lâchement à votre perte inévitable. — Parmi les émigrés que cette proclamation désigne, le directoire nomme MM. de Steiger, Wyss, Rovera, comte de Curten, Merian & Burcard.

Hambourg du 8 février.

M. Th. Grenville, frère du lord secrétaire d'Etat, arriva le 2 à Neuenwerck isle près de Cuxhaven. Il montoit la frégate la *Proserpine* qui eut le malheur d'être brisée entièrement par les glaces à l'embouchure de l'Elbe: mais les passagers & les équipages ont été sauvés. M. Th. Grenville, après avoir couru vingt fois le risque de périr, est arrivé enfin à Cuxhaven, d'où il a pris la route de Berlin.

Berlin du 9 février.

Le roi qui a déjà fait distribuer, le jour de l'an, 6 mille écus aux pauvres de Berlin & de Potsdam, vient encore de consacrer au soulagement de l'humanité une somme de 4 mille écus, qui avoit été destinée pour donner un bal les derniers jours de carnaval, & dont S. M. a cru devoir changer la destination. Voici la lettre du roi à M. le conseiller de guerre Eisenberg. „J'avois eu un moment la pensée de donner au public d'ici un bal avec rafraichissemens pour la fin du carnaval. Mais pendant ce froid rigoureux, & si sensible pour les pauvres, je ne puis balancer, & je regarde comme un devoir de répandre parmi la classe nécessiteuse de Berlin, la somme destinée à cette fête: & j'espère par-là plaire davantage au public bien pensant, qu'en donnant une fête dont la jouissance n'auroit duré que quelques instans, & qui dans le fait n'auroit tourné à l'avantage que d'un petit nombre de personnes. J'ai la plus juste confiance que vous ferez la distribution des 4 mille écus ci-joints de la maniere la plus avantageuse & le plus conforme au but proposé. Berlin ce 7 fevrier 1799. *Frédérick Guillaume.*„

Rastadt du 15 février.

Dans la même nuit où le cit. Floss adjudant du général Jourdan partoit d'ici, il est arrivé un courier de Vienne aux ministres de l'Empereur. On ignore jusqu'à présent le contenu de ses dépêches. (Ce courier passa le 14 à 4 heures du soir à Carlstadt, distant de Rastadt de 18 à 20 lieues.)

Les ministres françois ont déclaré aujourd'hui *verbalement*, "qu'Ehrenbreitstein seroit rasé & rendu à l'Empire après la paix; que le gouvernement françois désiroit sincèrement de continuer les relations pacifiques avec la députation de l'Empire & les ministres particuliers des Princes; qu'ils attendront la réponse de la diète de Ratisbonne; & que même dans le cas où cette réponse ne seroit pas aussi satisfaisante qu'on a lieu de l'attendre, le gouvernement françois saura toujours distinguer ceux qui ont constamment voté pour la paix, de ceux qui ont voulu la guerre.„

M. le comte de Metternich a dit encore aujourd'hui qu'il restera à son poste, & qu'il sera le dernier à le quitter.

On ne sauroit nier que tous les calculs, toutes les présomptions ne soient pour la paix: cependant il règne ici un air sombre & morne; & depuis quelques jours on a vu partir plusieurs des envoyés particuliers de différens états de l'Empire auprès du congrès. Il est vrai qu'on s'attend que les troupes françoises passeront le Rhin à Kehl le 17; mais on sait aussi qu'elles se borneront à prendre les positions qu'elles occupoient à l'époque de l'armistice de Léoben.

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(Faisant suite a la GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Mardi 19 Fevrier 1799. (No. 50.)

Paris du 11 février.

Arrêté du 22 pluviôse (11 février). Le directoire exécutif, informé que plusieurs citoyens françois ont accepté des fonctions publiques à eux offertes par des gouvernemens étrangers; vu l'article 12 de l'acte constitutionnel portant que "l'exercice des droits de citoyen se perd... par l'acceptation de fonctions ou de pensions offertes par un gouvernement étranger,,; arrête ce qui suit: Art. Ier. Les agens civils & militaires du gouvernement françois dans les pays occupés par les armées de la république, ne reconnoîtront plus pour citoyens françois, les individus nés en France, qui ont accepté des fonctions à eux offertes par des gouvernemens étrangers. II. Il sera fait un rapport au directoire exécutif par le ministre de la police générale sur la question de savoir s'il y a lieu d'inscrire ces individus sur la liste des émigrés. III. Le présent arrêté sera inséré au bulletin des lois: les ministres des relations extérieures, de la guerre, de l'intérieur & de la police générale, sont chargés de son exécution, chacun en ce qui le concerne. *Signé*, Revellière-Lépeaux, président.

Avant-hier, vers huit heures du soir, on a remarqué une très-grande surveillance autour de la prison de l'Abbaye. Les sentinelles avoient été doublées. On ne sait pas quel étoit le motif de cette mesure momentanée.

Le courier de la malle parti de Paris pour Brest, le 5 de ce mois, a été arrêté à quelques lieues avant Rennes, par cinq brigands qui, après beaucoup de menaces, ont vidé sa malle pour y prendre les dépêches du gouvernement & chercher un baril d'argent dont ils la prétendoient chargée. Ils ne l'y ont point trouvé, & ont laissé repartir ce courier sans lui faire de mal, non plus qu'à un voyageur qu'il avoit avec lui. Ils ont cependant pris à ce dernier un sabre qu'il portoit.

Un officier françois, prisonnier en Angleterre, de retour en France depuis quelques jours, assure que l'on construit dans une isle de ce royaume quatre-vingts bombardieres, & que des troupes de débarquement arrivent de toutes parts à Portsmouth.

On lit dans les journaux semi-officiels un *article communiqué*, dont voici l'extrait. "Les dernières nouvelles reçues d'Amérique, ont donné l'espérance de voir l'union & l'amitié se rétablir & se resserrer bientôt entre la France & les Etats-Unis. On en trouve une garantie dans le discours même prononcé par le président John Adams à l'ouverture du congrès. Ce ne sont plus les déclamations passionnées, les réflexions amères, les reproches exagérés, dont il avoit rempli ses communications précédentes & ses réponses aux adresses populaires, dans la vue d'entraîner tous les esprits vers la guerre. La modération du directoire lui a imposé l'obligation de se montrer modéré. Dans ce nouveau discours, la dignité est substituée à l'orgueil. La conciliation est à côté de la plainte. Des protestations pacifiques accompagnent le conseil de la défense. La république françoise est invitée à reprendre ses rapports d'amitié avec la république américaine; la question d'étiquette sur la reprise des négociations est introduite avec ménagement. Le président annonce qu'il enverroit un ambassadeur, s'il avoit l'assurance explicite de sa réception. Il s'engage à traiter celui qu'enverroit le directoire, avec l'accueil dû au représentant d'une grande nation.

„Sans nos lettres particulières, nous ne pourrions nous expliquer ce changement de langage; mais nous voyons qu'en dépit de l'épidemie, qui avoit fait déserter les villes, & des journalistes courbés sous l'influence angloise, toute la correspondance du ministre des relations extérieures avec M. Gerry, a été publiée & méditée par les citoyens des Etats-Unis. Les commentaires infidieux du parti britannique n'ont pu éteindre les traits de lumière qu'elle a portés dans les esprits. Les manœuvres dirigées contre la France sont devenues palpables; le danger que couroit la liberté américaine a été senti. Le peuple a profité des élections pour écarter de sa législature des orateurs suspects, & y placer de vrais répu-

blicains. Il y a peu de mois qu'à peine un américain osoit exprimer en public des regrets sur le cours hostile donné aux différends entre les deux pays, douter qu'il fût vrai que le directoire voulût la guerre, montrer quelque aversion pour une alliance angloise; aujourd'hui, l'opposition la plus respectable est formée; elle balance dans le congrès, &, en germinal prochain, dominera les restes de la représentation séduite par les intrigues britanniques: la grande masse des citoyens la soutient, & elle ose exprimer le vœu d'une paix honorable; il a suffi de connoître les intentions manifestées par le directoire exécutif, dans ses arrêtés des 13 & 29 thermidor dernier.

„ Nous ne jeiterons qu'un fait, & il est décisif. Le docteur Logan, arrivé en France à l'époque de ces arrêtés pour des recherches d'agriculture, & accueilli comme savant par quelques directeurs, repart subitement dès qu'il en a connoissance, pour détromper ses compatriotes. Il débarque à New-Yorch; l'espionnage le suit; la faction angloise le persécute. Le président le dénonce au sénat, & le peuple de Pensylvanie le met au rang de ses législateurs. Que devoit faire le président dans un état de choses si différent de son attente? Tous les moyens propres à échauffer les esprits étoient épuisés, & le bon sens naturel avoit pris le dessus, les pièces véritables de la négociation étoient répandues, & il n'y avoit plus de fables à inventer: il falloit marcher avec les circonstances, & c'est le parti qu'il a pris. . . . Le directoire exécutif s'est prononcé pour une réconciliation franche; tous les républicains des Etats-Unis en ont accueilli la déclaration; le cabinet britannique est déjoué, mais il n'abandonne pas la partie; que n'essayera-t-il pas pour éloigner de nouveau les deux pays? il sait que s'il peut suggérer des procations supérieures à la modération du directoire, il lui fera perdre les heureux fruits de huit mois de patience: voilà le mot de l'énigme! Combien d'hommes encore, dans les Etats-Unis, secondent aveuglément cette politique infernale d'un cour qui cherche à le sauver par un incendie général! Si le président n'est pas du nombre, au moins les a-t-il pour conseillers. Qu'importe au reste? telle est l'excellence d'un gouvernement représentatif, que toute autorité y cède à l'impulsion nationale. Le directoire sait désormais comment il peut rallier les Etats-Unis à la grande confédération des Républiques. „

Cherbourg du 7 février.

Deux parlementaires anglois, qui sont venus mouiller hier dans notre rade, ont amené nombre de prisonniers françois. Il nous ont apporté la nouvelle de la prise du corsaire de ce port la *Rancune*, capitaine Poupéville. Ce Jean-Bart moderne, après avoir plusieurs fois prouvé son intrépidité, est sur le point de finir misérablement ses jours. Arrivé en Angleterre, comme prisonnier, il parvint à s'évader: après avoir été libre pendant huit jours, il a été repris, & en se défendant il a tué une sentinelle. Il est en ce moment au cachot, & on instruit son procès. On se rappelle que le directoire a pris depuis peu un arrêté en sa faveur, à l'occasion d'un combat brillant livré par ce capitaine. On croit qu'il fera des démarches pour le soustraire au supplice.

Conseil des 500. — Séance du 10 février.

Boulay-Paty appelle, par motion d'ordre, l'attention du conseil sur l'administration forestiere, qui, négligée depuis si long-tems, a livré les forêts nationales aux dévastations les plus funestes. Des coupes très-considérables y ont été faites pour le service de la marine: on auroit pu, presque d'un seul jet, élever notre marine au niveau de celle de l'Angleterre, si ces coupes avoient reçu leur destination; mais on a laissé nos ports dans une pénurie absolue des bois de construction: il n'y a que quelques déprédateurs qui en ayent profité. L'orateur conclut en demandant que la commission forestiere soit tenue de faire son rapport sur l'aménagement des forêts. — Gelsuin annonce que ce rapport auroit déjà été présenté si la discussion sur le sel n'eût paru plus urgente: mais il sera fait le 2 ventose.

Challan, au nom d'une commission spéciale, expose que dans les tribunaux, ainsi que dans les places de commerce on suit une législation différente, sur les jours d'échéance, de présentation, d'acquit & de protêt des lettres-de-change & autres billets de commerce: comme il importe de rendre uniforme la législation sur cet objet important, le rapporteur présente un projet, dont voici les principales dispositions: 1°. Tous les effets de commerce, billets à ordre, lettres-de-change, lettres à vue, feront exigibles les jours de l'échéance, pour quelque cause & valeur qu'ils soient faits, sans aucun jour de grâce, dont l'usage est aboli. 2°. L'acceptation des effets s'effectuera également à la présentation sans aucun delai, dont l'usage est également aboli. 3°. Les obligations imposées par les articles précédens, auront lieu, savoir: pour les effets de commerce, les billets à ordre, lettres-de-change, lettres à, vue souscrits en France, à compter du premier germinal an 7: pour ceux souscrits à l'étranger, mais en Europe & tirés sur une place de France, à compter du premier messidor: pour les effets souscrits dans les colonies américaines, à compter du premier germinal an 9: & pour ceux souscrits aux colonies orientales, à compter du premier germinal an 10.

Un membre demande, par amendement, que le payement ne soit exigible que le lendemain de l'échéance, afin que le jour même le négociant puisse préparer les fonds dont il a besoin. Un autre orateur propose que le protêt soit fait dans deux jours, à compter du jour de l'échéance. — Le conseil renvoie le tout à la commission.

On reprend la discussion sur le sel. Le reste du projet relatif aux moyens de prévenir la fraude est converti en résolution. — Echassériaux jeune demande, par article additionnel, que dans les endroits où se trouvent les marais salans, on détermine une enceinte hors de laquelle on ne pourra exporter le sel sans le soumettre à l'impôt. Adopté.

Delbrel demande que chaque particulier ne puisse avoir chez lui plus d'un quintal de sel sans être tenu d'en faire la déclaration. — On passe à l'ordre du jour.

Séance du 11.

On renvoie à la commission des poids & mesures, une pétition du citoyen Aubry, géomètre, par laquelle il propose au conseil d'enjoindre à tous les marchands & négocians quelconques de la république, de faire fabriquer sur le champ, par qui bon leur semblera, & dans

Digitized by Google

le plus bref délai, toutes leurs nouvelles meſures, & de condamner à une amende de 50 fr. ceux qui n'auront point obéi à cette loi.

Piſon-Dugaland reproduit un projet ajourné depuis le mois de fructidor dernier, ſur les expropriations forcées pour un ſervice public. Il eſt conçu en ces termes : 1°. Nul ne peut être tenu au ſacrifice de ſa propriété particulière pour un ſervice public, ſi la néceſſité publique n'eſt préalablement reconnue par pièces authentiques. A cet effet, les pièces ſervant à établir la néceſſité publique & à conſtater la valeur des biens à exproprier, ſont transmiſes au corps législatif par l'intermédiaire du directoire. 2°. Sont exceptés les cas de guerre & d'incendie, dans leſquels il en ſera uſé conformément aux lois exiſtantes. 3°. Quiconque fera ou aura fait, depuis le 14 juillet 1789, le ſacrifice d'une propriété foncière pour un ſervice public légalement conſtaté, & faiſant partie des dépenſes générales de la République, ſera indemniſé, juſqu'à concurrence de ſa valeur, ſur les fonds deſtinés aux dépenſes imprévues, ſans préjudice aux autres parties du ſervice affecté ſur les mêmes fonds. 4°. En ce qui concerne les expropriations qui ont eu lieu depuis le 14 juillet 1789 juſqu'en l'an 5 excluſivement, le directoire pourra aſſigner aux parties intéreſſées des biens nationaux de la même valeur, en la forme preſcrite pour les échanges.

Thieſſé demande que l'on déſigne dans la loi quels ſont les objets qui doivent être conſidérés comme ayant été expropriétés, & en ſecond lieu, qu'il ſoit dit que l'indemnité aſſurée au propriétaire ſera de la valeur réelle des objets expropriés. — Le rapporteur répond, ſur le dernier point, que cet objet eſt du reſſort du pouvoir exécutif, & qu'il eſt inutile de le ſpécifier dans la loi, puiſque c'eſt le corps législatif qui prononcera. Quant au ſecond point, il eſt prévu par l'article 3.

Géniſſieux propoſe d'ajouter à cet article 3, qui doit s'entendre ſeulement pour l'avenir, la diſpoſition ſuivante, qui s'appliqueroit au moment préſent. " La même indemnité ſera accordée à celui qui a été exproprié, & dont la propriété ſe trouvera actuellement à la diſpoſition du gouvernement. „ — Laujeac demande que l'on ſe contente de faire une loi organique pour l'avenir, & que l'on renvoie à la commiſſion pour préſenter un projet relatif à l'arriéré.

Piſon-Dugaland s'oppoſe à la diviſion qu'on veut établir dans la nature des expropriations, & il combat tout ajournement qui laiſſeroit encore la queſtion indéciſe. — Le conſeil, après quelques débats, ſe décide néanmoins pour l'ajournement.

Vienne du 9 février.

S. M. I. a nommé le lieutenant-général comte de Bellegarde, au commandement des troupes dans le Tirol. Le lieutenant-général Mélas a obtenu le grade de général de cavalerie, & aura le commandement de l'armée d'Italie. Le lieutenant-général comte de Sporck, qui commandoit le corps des troupes dans le Tirol, ſera employé dans ſon grade, à l'armée principale, ſous les ordres de S. A. R. l'Archiduc Charles.

On calcule que depuis deux ans on a raſſemblé plus de 100 millions de florins dans le tréſor impérial : ces ſommes proviennent tant du ſupplément aux obligations de la banque de Vienne, que les porteurs de ces obligations ont été dans le cas d'avancer, que de la vente de quelques domaines, de prêts volontaires faits ſur les caiſſes de religion, & de diverſes épargnes.

On aſſure que le citoyen Mareſcalchi, miniſtre de la république Ciſalpine, qui devoit déployer le caractère d'ambaſſadeur près la cour impériale, mais qui n'a pas été reconnu juſqu'à préſent, a accepté ſa nomination à la 5e place de directeur à Milan.

Le marquis de Gallo, premier miniſtre du Roi de Naples, eſt arrivé à Vienne depuis quelques jours; il a été obligé de faire de longs détours pour parvenir juſqu'ici.

Les lettres de Conſtantinople du 10 janvier, ne donnent aucunes nouvelles d'Egypte : du moins la Porte n'en a point publié. — Ces lettres nous apprennent que Sir Sydney Smith a déployé le caractère de miniſtre plénipotentiaire de S. M. Britannique, pour agir de concert avec Sir Spencer Smith ſon frère, qui eſt ambaſſadeur. — Il arriva le 1er janvier à Conſtantinople 164 priſonniers françois, venant des iſles de Zante, Céphalonie & Ste. Maure; ils avoient vu périr 37 de leurs compagnons pendant la route; & les Turcs qui les eſcortoient, les obligèrent de porter eux-mêmes les têtes de ces malheureux, pour être expoſées ſur les murs du ſérail. Ils furent conduits à la Porte, ſuivant l'uſage, enchaînés par le col; & furent enſuite transférés au Bagne.

Stuttgart du 16 février.

Il arriva ici avant-hier un courier de Petersbourg avec des dépêches pour le baron de Buhler ambaſſadeur de Ruſſie, qui eſt parti hier matin pour Ratisbonne. On préſume que ſon voyage a pour objet des affaires de la plus haute importance.

On vient de rendre publiques deux lettres adreſſées par M. le colonel de Faber au général d'Allemagne, à l'occaſion du blocus & de l'éva-

cuation d'Ehrenbreitſtein. Dans la première il eſt dit : Citoyen général, vous aurez enfin bientôt atteint le but des actes journellement exercés, depuis 14 mois, contre la fortereſſe dont le commandement m'a été confié, au mépris des préliminaires d'un traité de paix, d'un armiſtice exiſtant, & des articles d'une convention formelle. Dans peu de jours, je me verrai forcé de ſortir de cette fortereſſe, dont le ravitaillement régulier avoit été arrêté de la manière la plus légale & la plus ſolemnelle par ces préliminaires, par cet armiſtice & cette convention. „

Lorsque M. de Faber ſortit d'Ehrenbreitſtein, il remit au général Dallemagne la déclaration ſuivante : " Citoyen général. En conſéquence de ce que je vous ai obſervé dans ma dernière lettre, & des actes qui depuis plus d'un an ont été exercés contre Ehrenbreitſtein, je vous déclare que dans le cas où vos troupes occuperoient cette fortereſſe après la ſortie de la garniſon, je regarderai cette démarche comme une continuation des injuſtices criantes que vous vous êtes permiſes depuis long-tems contre la dite place. Je proteſte donc hautement & ſolemnellement contre cette occupation, comme étant une violation des traités ſubſiſtans entre l'Empire germanique & la France, & nommément des préliminaires de paix de Léoben, de la convention militaire de Heidelberg, & en particulier des accords qui concernent la fortereſſe d'Ehrenbreitſtein même. „

Les lettres de Ratisbonne, d'Augsbourg, d'Ulm, &c. ne parlent depuis quelques jours que de marches de troupes. On écrit de Ratisbonne, que le 13, il paſſa par cette ville beaucoup d'artillerie & quelques bataillons de troupes autrichiennes, qui furent ſuivies le lendemain d'autres corps de troupes : elles venoient de la Bohême, & ſe portoient vers la Souabe. L'artillerie de réſerve qui ſe trouve en Bohême, a reçu l'ordre de ſe diriger vers le Haut-Palatinat, où il ſe raſſemble depuis 15 jours un corps de 15 à 20 mille hommes aux ordres du général comte de Starray. Hier & aujourd'hui, il doit être arrivé à Ulm quelques bataillons de troupes autrichiennes, qui ont paſſé la Lech ſuivant des lettres d'Augsbourg & d'Ulm arrivées aujourd'hui. — On écrit de Kempten le 15, que l'on établit depuis quelques jours dans cette ville, ainſi qu'à Immenſtadt & aux environs, des magaſins conſidérables pour leſquels il a été fait des réquiſitions dans le pays : il y paſſe journellement des troupes qui ſe rendent à Bregenz & dans le Voralberg : mais ce ſont ſeulement des corps détachés de 2 ou 300 hommes, ſous la qualification de recrues. — Enfin on lit dans quelques gazettes de Souabe, que les troupes d'Empire qui ſe trouvent à Philipsbourg ont reçu l'ordre d'en partir, & ſont attendues à Schwieberdingen, où elles doivent recevoir des ordres ultérieurs. — En général les rapports arrivés de divers endroits s'accordent à annoncer que l'armée aux ordres de S. A. R. l'Archiduc Charles, doit reprendre les poſitions qu'elle occupoit avant qu'elle eut rétrogradé derrière la Lech ; & ce mouvement paroît être l'effet de ceux que fait en même tems l'armée françoiſe en avant de Kehl. (V. *Raſtadt.*)

Raſtadt du 16 février.

Un chaſſeur françois arrivé aujourd'hui avec des dépêches pour les miniſtres françois, a, dit-on, aſſuré que demain l'armée de Jourdan doit paſſer le Rhin à Kehl pour reprendre les poſitions qu'elle occupoit lors de la concluſion des préliminaires de Léoben. Le pont de bâteaux eſt rétabli depuis deux jours entre Kehl & Strasbourg.

Mannheim du 18 février.

Un courier arrivé cette nuit, a apporté la triſte nouvelle que S. A. S. l'Electeur Bavaro-Palatin Charles-Théodore eſt mort à Munich le 16 février à 4 heures après midi, des ſuites d'une attaque d'apoplexie dont il fut frappé le 12 au ſoir. Ce Prince, qui s'eſt rendu célèbre par la protection éclattante qu'il accordoit aux beaux arts, & par une foule d'établiſſemens utiles dans ſes Etats, a regné 57 ans dans le Palatinat & 21 ans 2 mois en Bavière. Il n'étoit agé que de 17 ans & 10 mois, lorſqu'il parvint à la Régence de l'Electorat Palatin ; & il a joui pendant le cours d'un règne long & paiſible de tout le bonheur que peut deſirer un ſouverain chéri de ſes ſujets.

S. A. S. Monſeigneur Maximilien-Joſeph, Prince Palatin Duc des Deux-Ponts, ſuccède à la couronne Electorale, ainſi qu'aux Etats Bavaro-Palatins, & réunit ainſi ſur ſa tête les poſſeſſions & droits appartenans à trois branches long-tems ſéparées de cette antique & illuſtre maiſon qui a donné pluſieurs Empereurs à l'Allemagne. Les Dicaſtères civils, les corps eccléſiaſtiques & militaires, ainſi que les députés de la bourgeoiſie de cette ville, ont prêté ce matin le ſerment de fidélité au nouvel Electeur avec les formalités uſitées.

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Mercredi 20 Fevrier 1799. (N°. 51.)

Paris du 13 février.

Le gouvernement n'a publié jusqu'ici aucunes dépêches de l'armée de Naples. Les journaux publient aujourd'hui, d'après les gazettes d'Italie & d'Allemagne, le texte de l'armistice du 10 janvier; mais le gouvernement ne l'a pas encore annoncé officiellement; & comme le renouvellement des hostilités de la part des Lazaronis, & l'entrée des François à Naples qui en a été la suite, sont postérieures à l'armistice, on est toujours dans l'incertitude de savoir si cet armistice aura néanmoins son effet. — D'une part l'on seroit assez porté à le croire, attendu qu'il ne paroît pas avoir été rompu par le gouvernement napolitain, qui l'a de suite envoyé au roi à Palerme pour le faire ratifier, & qui provisoirement a fait acquitter le 15 janvier le premier terme de la contribution stipulée. Mais d'un autre côté, il paroît que les couriers par lesquels le général Championnet avoit fait part de l'armistice au directoire, ont été arrêtés ou tués par les insurgés des environs de Gaëte, & que le directoire n'a eu connoissance des conditions de l'armistice qu'en apprenant qu'il avoit été rompu; il est vraisemblable de même que la ratification du roi de Naples n'étoit pas encore arrivée de Palerme, lorsque les combats ont recommencé. — On pourroit conclure de ces observations, que l'état des choses se trouvant changé par l'occupation de Naples, il s'agira plutôt de négocier un nouvel armistice, que de s'occuper du premier, dont les bases ont été dérangées par des événemens imprévus. Nos politiques ne doutent point que les affaires de Naples n'entrent pour beaucoup dans les négociations actuelles entre le directoire & la cour de Vienne; & l'on craint que le projet de républicaniser Naples ne devienne un nouvel obstacle à la pacification. Aussi les personnes qui connoissent les intentions pacifiques du directoire, ne croyent nullement que ce projet soit sérieux.

Le directoire exécutif réitère aux citoyens l'avis que les pétitions & même les lettres contenant des demandes qui parviennent à lui ou à un de ses membres, sans être revêtues du timbre prescrit par la loi, sont mises au rebut, & ne reçoivent aucune réponse.

On a reçu à Calais l'ordre d'arrêter tous les Algériens qui y seroient trouvés, & de confisquer leurs biens & leurs vaisseaux.

On a avancé, même à la tribune, que les droits d'entrée de Paris rapportoient autrefois 72 millions par an. On a depuis assuré, le 9 de ce mois, que sous l'ancien régime les salines de l'Est, c'est-à-dire, de la ci-devant Franche-Comté, produisoient 8 millions, & que si elles étoient bien administrées, elles pouvoient en donner 10 ou 12. Il est notoire pour tous les gens instruits en finances, que le premier de ces impôts n'a rapporté en 1782 & 1783 que 33 millions, y compris les sols additionnels de 1781. De même, toutes les salines de France, celles de l'ouest ou de la ci-devant Lorraine & des Trois-Evêchés reunies aux salines de l'est, n'ont jamais donné à la ferme générale, qu'on ne peut guère accuser d'avoir administré contre son intérêt, qu'un produit net de 4 millions.

Quelques journaux avoient annoncé avant-hier que les anglois avoient débarqué aux environs du Havre le 7 février; mais cette nouvelle est démentie par le silence que gardent sur cette prétendue descente les lettres du Havre du 10; & le gouvernement vient de contredire cette annonce. Au reste, on s'attend que les anglois ne tarderont pas à tenter une attaque sur quelque point de nos côtes: tous les rapports s'accordent à l'annoncer; & notre gouvernement vient de renforcer tous les postes le long des côtes, particulièrement vers Calais, Dunkerque, Ostende, &c.

On assure qu'il existe dans les départemens

Digitized by Google

des Côtes de l'Oueſt, un grand nombre de royaliſtes, qui entretiennent entr'eux une correſpondance allarmante pour le gouvernement. On eſt parvenu à ſe ſaiſir d'un paſſeport délivré par un de leurs chefs: on vient de le rendre public, il eſt de la teneur ſuivante. "Je ſouſſigné, le chevalier de Meynard-Lavalette, déclare avoir donné à Monſieur N. (les qualités) le préſent certificat, pour lui valoir & ſervir dans tous les cas où il ſeroit rencontré par les troupes des Majeſtés vouées au rétabliſſement du trône françois; nous les prions au nom de S. M. Louis XVIII, de traiter le ſieur N., comme un de ſes plus fidèles ſerviteurs, qui, n'ayant jamais voulu prêter aucun ſerment ni prendre aucun emploi dans la nouvelle régie françoiſe, n'a ceſſé de rendre depuis 9 ans les plus grands ſervices aux officiers du Roi & aux vrais royaliſtes, au péril & riſque de ſes jours: c'eſt pourquoi nous prions tous ceux de notre parti qui ſont à prier, & particulièrement les officiers au ſervice de S. M. Britannique & de S. M. l'Empereur, de lui prêter main-forte, aide & aſſiſtance, dans tous les cas où il pourroit en avoir beſoin. Fait à Rouen le 12 décembre 1798. *Signé*, le chevalier Meynard-Lavalette, colonel-commandant les armées royales, émigré depuis 9 ans, rentré en France par ordre, depuis près de trois ans. "

Conſeil des 500. — Séance du 12 février.

Boulay (de la Meurthe) fait la ſeconde lecture du projet qu'il avoit préſenté le 26 frimaire, touchant les propriétaires des ſalines particulières qui ſe trouvent dans le département de la Meurthe, & d'après lequel les propriétaires des ſources ſalées pourront exploiter & convertir en ſel les eaux qui en proviennent, en ſe conformant aux déclarations & formalités qu'on exigera d'eux. — La diſcuſſion eſt ajournée à ſextidi.

Duplantier a occupé le reſte de la ſéance d'hier par la diſcuſſion d'un nouveau projet de réſolution, en 60 articles, ſur les pères, mères, aſcendans & parens d'émigrés, ainſi que les droits de ſucceſſibilité de la république, pour remplacer la réſolution du 23 frimaire dernier, rejettée par le conſeil des anciens. Toutes les baſes ſur leſquelles repoſoit l'ancien projet demeurent entières dans celui-ci: l'abrogation des lois des 9 floréal, 11 meſſidor an 3, & 11 floréal an 4, & le maintien de celle du 28 mars 1793. On en a ſeulement fait diſparoître quelques imperfections de détails, qui pouvoient donner lieu à de fauſſes interprétations. D'après l'article 2, qui modifie l'article 3 de la loi du 28 mars 1793, la république recueillera encore pendant 15 années, à compter du jour de la publication de la paix générale, les ſucceſſions échues & à échoir aux émigrés, tant en ligne directe que collatérale. — Un amendement qu'a fait adopter Bergier, porte une exception en faveur des parens d'émigrés dont la mort en France ſera conſtatée par procès-verbal d'exécution.

Les défenſeurs officieux de Trouſſieau, condamné à mort le 29 floréal an 6, comme diſtributeur de fauſſes reſcriptions, & jouiſſant d'un ſurſis, réclament pour leur client le bienfait d'une amniſtie, qu'il doit être ſi doux au conſeil d'accorder lorſque ſa juſtice n'eſt pas bleſſée. — Renvoyé à la commiſſion.

Malès donne la ſeconde lecture de la réſolution ſur le ſel. Un membre s'éleve contre une diſpoſition par laquelle il eſt ſtatué que les viſites dans les magazins de ſel ſeront faites par des prépoſés aſſiſtés du juge de paix. L'opinant trouve que ce ſeroit avilir la dignité de ces magiſtrats ou du moins les arracher à des fonctions plus importantes. — Malès répond que cette meſure eſt déjà conſacrée par la loi du 29 nivôſe, qui prohibe les marchandiſes angloiſes. — Le premier opinant réplique que le juge de paix ne peut être à la fois accuſateur & juge: c'eſt néanmoins ce qui arriveroit, s'il faiſoit les viſites dans les magaſins, & ſi, d'après le procès-verbal dreſſé par lui-même, il prononçoit enſuite l'amende.

Le conſeil conſulté maintient la rédaction préſentée par Malès, & reprend la diſcuſſion ſur les aſcendans des émigrés.

Un des articles adoptés ordonne que la république recueillera conformément à la loi du 28 mars 1793, les ſucceſſions à échoir aux émigrés, pendant l'eſpace de cinquante ans. — Bergier réclame une exception en faveur des parens des émigrés qu'on prouvera être morts en France, par ſuite des jugemens rendus contre eux. Cet amendement eſt d'abord adopté. — Legendre de la Nièvre, en réclame le rapport, motivé ſur la conſtitution & ſur l'abſurdité d'une ſemblable diſpoſition dans notre légiſlation. En effet, la conſtitution defend impérativement aux aſſemblées nationales d'apporter le moindre changement aux loix exiſtantes ſur les émigrés. Or la loi du 28 mars 1793 n'admet nulle différence entre les émigrés morts en France & ceux qui meurent hors du territoire de la république. Elle les déclare morts civilement & inveſtit la nation de tous leurs droits ſucceſſifs. Ce ſeroit donc violer les principes généraux qu'elle a conſacrés, en mettant une différence entre ceux qui meurent de mort violente ou de mort naturelle. Mais combien ſeroit abſurde une telle différence, puiſqu'elle traiteroit plus favorablement les parens des émi-

grés pris les armes à la main en France, que de ceux qui sont restés tranquilles au fond de l'Europe ou de l'Amérique. Ainsi les parens de ceux qui ont été pris à Quiberon jouiroient seuls de l'avantage de posséder les biens de ces ennemis acharnés de la patrie.

Bergier, persuadé qu'un respect religieux pour la constitution est le plus sûre garant de la liberté publique, déclare qu'il n'auroit pas présenté son amendement s'il eût été repoussé par notre pacte social. La constitution ne déclare immuables que les loix sur les émigrés qui existoient le premier vendémiaire an 4. La loi du 28 mars 1793 avoit été modifiée pour l'objet de la discussion présente, par la loi du 19 floréal an 4. Ainsi, sans violer la constitution, on peut modifier la loi du 28 mars, & on le doit, si la justice le réclame. Mais peut-on supposer vivans pour le droit de successibilité, des individus que des jugemens légaux prouveroient être morts ? Ne seroit-ce pas une contradiction plus absurde que celle dont a parlé Legendre ? Bergier conclut au maintien de son amendement. — Cet amendement est rapporté.

Manford expose les dangers qu'il y auroit de s'abandonner aveuglément à la conscience & au désintéressement des experts qu'on choisiroit pour l'estimation des biens à partager. Comme déjà la résolution sur les biens engagés a prescrit une forme d'estimation qui ne donne lieu à aucune fraude, l'orateur en demande l'application à l'estimation des biens à partager entre la nation & les ascendans des émigrés. — Maugenet invoque l'ordre du jour sur l'amendement, qui lui paroit inutile, puisque c'est aux administrations à choisir la portion qui leur paroît la plus avantageuse à la république. — L'amendement de Manford est adopté.

Le projet renfermant soixante-deux articles est converti en résolution. — Monel fait décréter, par disposition additionnelle, que les droits exercés par la nation sont pour des indemnités, & ainsi qu'il a été établi par la loi du 9 floréal.

Bruxelles du 10 février.

La majeure partie des troupes qui avoient été détachées des armées du Rhin pour reprimer l'insurrection belgique, sont en mouvement pour retourner dans leurs premieres positions. La demi-brigade qui faisoit partie de notre garnison s'est mise en marche pour Cologne; elle sera suivie successivement du 10e régiment de cavalerie, 9e de chasseurs à cheval, d'un gros corps d'artillerie legère & d'une quantité d'autres troupes.

Le conseil de guerre de la 24e division militaire séant à Bruxelles, vient de condamner 21 rébelles à la peine de mort; ils ont appellé de cette sentence au conseil de révision. Les commissions établies à Luxembourg, Tournai & Gand, continuent de leur côté à juger les rébelles prisonniers.

Strasbourg du 16 février.

Tout est prêt pour le passage de l'armée de Jourdan sur la rive droite du Rhin. Les magasins sont remplis, les atellages pour l'artillerie & les munitions sont rassemblés; & l'on n'attend plus que l'ordre du départ.

L'armée du général Bernadotte, qui s'appelle actuellement *armée du Bas-Rhin*, prendra, dit-on, le nom d'*armée d'Autriche*, en cas que la guerre éclatte. On continue d'assurer que l'armée de Jourdan prendra le nom d'*armée d'exécution*.

Le bruit se répand que nos ministres à Rastadt ont reçu une réponse du comte de Lehrbach à leur dernière note, & que ce plénipotentiaire a fait en conséquence de nouvelles propositions pacifiques. Mais jusqu'à présent on ne sait rien d'autentique à cet égard.

Lucerne le 11 février.

L'organisation des 18000 h. de troupes auxiliaires promises à la république françoise par la rép. helvétique éprouvant des délais, il est question à présent de subsides que la France payeroit à l'Helvétie & au moyen desquels, en cas de guerre, l'élite du militaire helvétique seroit mise en activité. Notre gouvernement prend les mesures les plus efficaces pour préparer cette opération, attendu qu'il n'ignore pas que les plans de la coalition ont pour objet de faire de la Suisse le théâtre de la guerre & que l'on compte pour leur exécution sur l'aversion du peuple suisse contre les François.

Trieste du 3 février.

Un navire arrivé en cinq jours de Raguse, a donné la nouvelle, que le 23 janvier, il entra dans le canal de Calamota, neuf vaisseaux de guerre, dont 4 de 74 canons, deux Russes & deux Turcs; & 5 frégates dont 3 russes & deux turques. Les commandans de cette escadre furent complimentés par une députation du sénat de Raguse. Après s'être approvisionnés de viande, de voilures & de charbons, ces vaisseaux de guerre mirent à la voile pour aller bloquer Ancone.

La gazette de cette ville qui a déjà annoncé plusieurs fois la reddition de Corfou, dit aujourd'hui que les François s'y maintiennent toujours: mais elle annonce pour la sixième fois, d'après le rapport du capitaine d'un bâtiment arrivé de Messine en 20 jours, que l'isle de Malthe a capitulé: nouvelle dont il faut attendre la confirmation. — Une nouvelle plus probable, apportée par le même bâtiment, est que deux frégates françoises qui étoient parvenues à s'échapper d'Alexandrie, étant entrées dans le port de Messine, sans connoître la déclaration de guerre entre la France & le roi de Naples, ont été saisies, & leurs équipages faits prisonniers de guerre.

Munich du 15 février.

S. A. S. le Prince Palatin Guillaume de Bavière, est arrivé ici le 13 de Landshut.

Stutigart du 17 février.

Les gazettes de Souabe qui avoient dit que les troupes d'Empire avoient l'ordre de partir de Philippsbourg, déclarent aujourd'hui qu'il ne faut entendre parlà que les dépôts, les malades,

les bagages inutiles; & ajoutent que cette place doit être mise en état de siège & approvisionnée de tous les objets nécessaires.

Il se confirme que divers bataillons de troupes autrichiennes doivent occuper la ville d'Ulm: le 3e. bataillon du régiment de l'Empereur, infanterie, fort de 1096 hommes, y est arrivé le 15, & deux autres y sont attendus pour aujourd'hui ou demain.

Le régiment de Bender a dû arriver hier aux environs de Kempten, d'où l'on croit qu'il continuera sa route, soit pour Ulm, soit pour le Voralberg.

Les lettres d'Inspruck annoncent qu'on y attend 15 bataillons qui sont en marche de la Bohême par la Bavière, & qu'ils seront mis en cantonnemens dans cette ville & les environs jusqu'à nouvel ordre.

L'artillerie tirée de la Bohême qui a déjà défilé par Ratisbonne, est de plus de 100 pièces de canon. — Des lettres de Ratisbonne du 15, portent qu'il continue de défiler des troupes par cette ville.

Francfort du 18 février.

Le lieutenant général comte de Brechainville est mort à Prague le 10 février dans la 70e année de son âge.

Les françois ont enlevé de la forteresse d'Ehrenbreitstein toute l'artillerie qui s'y trouvoit, & l'ont remplacée par de l'artillerie françoise. Plus de deux cents ouvriers, maçons, charpentiers, forgerons, sont occupés à divers travaux dans la forteresse; ces ouvriers sont des soldats françois. On a conduit à Ehrenbreitstein une grande quantité de pierres-de-taille, de chaux, & de barres de fer de 6 pouces d'épaisseur; ce qui donne lieu de croire qu'on y fait des travaux importans.

On mande de Pest, que le général anglois Köhler & six officiers sont arrivés le 2 de ce mois dans cette ville accompagnés d'une personne de la suite de l'ambassadeur Ottoman à Vienne. Ils ont continué leur route le 3, pour se rendre à Constantinople.

Des lettres de Constantinople du 18 janvier, arrivées à Vienne le 9 de ce mois, assurent que la Porte a fait notifier au ministre batave à Constantinople qu'il eût à se retirer sous 8 jours; en ajoutant que si la rép. batave pouvoit par la suite se détacher de la France, la sublime Porte reprendroit avec plaisir ses anciennes relations avec elle.

Rastadt du 17 février.

On est toujours ici dans l'incertitude & dans l'attente des événemens. Une lettre de Kehl d'aujourd'hui à midi, nous apprend que l'armée françoise n'avoit pas encore passé le Rhin. Elle ajoute que les habitans des environs allarmés, avoient envoyé à Kehl des hommes à cheval avec ordre de leur apporter sans retard la nouvelle du passage des troupes françoises, pour lesquelles on avoit déjà mis en réquisition des chevaux dans plusieurs villages: & nombre de ces habitans se disposoient à partir avec leurs meilleurs effets.

On espère encore que le passage de l'armée françoise n'aura pas lieu; & l'on se fonde sur ce qu'il doit être arrivé un courier de Vienne avec des propositions pacifiques, & l'assurance que les troupes impériales reprendront leurs positions en Bohême, si les troupes françoises veulent évacuer la rive droite.

Worms du 17 février.

Depuis quelques jours il défile par nos environs un grand nombre de troupes qui viennent de la rive droite du Rhin, par Mayence, & se rendent vers Strasbourg. Il paroît que c'est en vertu de nouveaux ordres apportés de Paris par le général Bernadotte, & d'après lesquels une partie de l'armée d'observation qui devoit se former entre la Lahn & la Nidda, est destinée à renforcer l'armée du général Jourdan.

Mannheim le 19 février.

S. A. S. l'Electeur Bavaro-Palatin est parti pour Munich, ce matin à 7 heures: la garde bourgeoise à cheval de la ville de Mannheim, a eu l'honneur d'escorter S. A. S. E. jusqu'à mi-chemin de Schwetzingen.

L'électeur a confirmé provisoirement dans leurs fonctions toutes les personnes que feu l'Electeur Charles-Theodore avoit nommées aux différentes places tant civiles que militaires.

Aujourd'hui à midi, on a proclamé dans les divers quartiers de la ville de Mannheim, au son des trompettes, & au milieu des acclamations du peuple, l'avènement de S. A. S. l'Electeur Maximilien-Joseph au gouvernement des Etats Bavaro-Palatins.

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Jeudi 21 Fevrier 1799. (N°. 52.)

Baltimore du 15 décembre.

Le général Samuel Smith, l'un des ennemis les plus déclarés de la guerre, eſt réélu à la chambre des repréſentans du congrès. Il a eu une majorité de 7 à 800 voix; tandisqu'un des plus zèlés partiſans de la guerre, M. Harper, a été mis en oubli dans les élections de la Caroline. C'eſt l'effet des dernières dépêches apportées de France & publiées dans les journaux: rien ne prouve mieux combien cet effet a été puiſſant, que l'élection du docteur Logan, par la ville de Philadelphie, à la législature de Penſylvanie. Ce docteur Logan a été en butte à toute ſorte de perſécutions de la part des partiſans de la guerre à cauſe de ſon voyage en France. La Penſylvanie a fait un autre choix, qui prouve à quel degré ſe manifeſte l'eſprit d'oppoſition aux vues hoſtiles contre la France: c'eſt celle de M. Gallatin, dont les principes ſont bien connus, & qui vient d'être porté pour la troiſième fois au congrès.

Au reſte, malgré tous les efforts des partiſans de la paix, les deux chambres des repréſentans ont approuvé la conduite du préſident à l'égard de la rép. fr. Voici les paſſages les plus remarquables de l'adreſſe en réponſe au diſcours du préſident. "Quoique nous ayons ſincèrement déſiré, eſt-il dit dans cette adreſſe, que l'applaniſſement de nos différens avec la république françoiſe, pût être effectué d'après des termes ſûrs & honorables, cependant l'information que vous nous avez donnée ſur la non-réuſſite de la dernière négociation, ne nous a pas ſurpris. Dans la conduite générale de la république, nous avons vu le deſſein d'une influence univerſelle incompatible avec la liberté & deſtructive de l'indépendance des autres états. Dans ſa conduite envers les Etats-Unis, nous avons vu un plan d'hoſtilité pourſuivi avec une conſtance ſans relâche, & ſans aucun égard aux obligations des traités & aux droits des particuliers. Nous avons vu deux ambaſſades formées pour appaiſer nos diſſérens, & revêtues des pouvoirs les plus étendus, renvoyées ſans être reconnues, & même ſans être entendues. Le gouvernement de France a non-ſeulement refuſé de rapporter, mais il a même encore récemment confirmé ſon ancienne loi relative aux marchandiſes de fabrique angloiſe, ou aux productions de l'Angleterre, devenues la propriété des puiſſances neutres, & il a de nouveau ſanctionné publiquement l'interruption de notre commerce, & la ſpoliation des propriétés de nos concitoyens. Ces faits n'indiquent point un changement de ſyſtême ou de diſpoſitions. Ils parlent un langage plus intelligible, que les profeſſions de ſollicitude pour éviter une rupture. . . . Nous croyons avec vous, monſieur, qu'on n'a juſqu'ici rien découvert dans la conduite de la France, qui puiſſe juſtifier un relâchement dans les moyens de défenſe adoptés dans le cours de la dernière ſeſſion, & dont l'heureux réſultat s'eſt fait ſi fortement & ſi généralement ſentir. Si les forces de terre & de mer autoriſées par les loix exiſtantes, ne pouvoient ſuffire à notre défenſe, nous croyons d'un devoir indiſpenſable pour nous de les augmenter & de profiter de toutes les reſſources de ce pays. . . . "

Extrait d'une lettre de Conſtantinople, du 20 janvier.

" L'adjudant-général Roſa, le général de diviſion la Salcette, ſignataire de la fameuſe proclamation adreſſée le 12 ventôſe de l'année dernière aux habitans de Corcyre, ainſi qu'un autre officier ſubalterne, tous trois priſonniers d'Ali Pacha d'Albanie, & expédiés ſéparément à Conſtantinople, y ſont arrivés le 11 de ce mois & ont été conduits aux Sept-Tours. Cinq cents autres priſonniers d'un rang inférieur, dans le nom-

bre desquels se trouvoient seize femmes, dont une est morte, sont entrés le 12 dans cette capitale avec soixante têtes de leurs malheureux compagnons que le froid, la fatigue ou un traitement rigoureux ont tués ou mis hors d'état de continuer la route. Ces prisonniers qui faisoient partie des garnisons des isles vénitiennes ont été tous conduits au Bagne, à l'exception des femmes, que l'on a envoyées au palais de l'ambassade.

„ Un vaisseau de 80 canons & deux corvettes de la construction de l'ingénieur Lebrun, ont été lancés le 14, malgré un froid de six degrés, avec le succès qui accompagne constamment les travaux de cet habile constructeur. Dès que cette opération a été terminée, le commodore Sydney Smith qui y avoit assisté avec une partie de son état-major, a été admis à une audience particulière & directe du Grand-Seigneur, qui se trouvoit à bord du vaisseau le *Sultan Sélim* de 120 canons. Après avoir présenté à S. H. divers objets de curiosité & d'utilité, tels que le modèle du *Royal Georges*, il a eu avec Elle une conférence aussi intime qu'honorable & inusitée, sur l'objet de sa mission.

„Un des résultats de cet entretien a été le succès d'une sollicitation qui honore la nation angloise, & peint le cœur généreux & humain du chevalier Sydney Smith. On se rappelle (V. n°. 49) que 46 prisonniers françois partis d'Alexandrie pour Corfou, ayant relâché à Syphante, furent enlevés par les habitans de cette isle qui les conduisirent à Constantinople, où ils furent envoyés au Bagne. De cette prison extrêmement rigoureuse, ils se réclamèrent du ministre d'Angleterre comme prisonniers du contre-amiral Nelson à Aboukir; mais comme ils ne pouvoient étayer d'aucune preuve leur assertion, les démarches de M. Spencer Smith ne purent que les assurer des dispositions de la Porte à lui remettre ces prisonniers dès que leur état seroit constaté. C'est cette remise que le commodore a mis la plus grande chaleur à solliciter près du Grand-Seigneur, & elle lui a été accordée de la meilleure grace par S. H. En conséquence, un détachement des soldats anglois du vaisseau le *Tigre*, a été ordonné le 15 au matin pour l'escorte des 46 prisonniers qui ont été conduits à l'ancien palais de France, où la nation angloise va les nourrir, jusqu'à ce qu'ils soient renvoyés sur parole dans leur patrie.

„La lettre suivante (du même officier du génie, qui a écrit la lettre du 4 décembre insérée dans notre N°. 49.) est un hommage non équivoque de la juste reconnoissance de ces républicains. — *Au palais de France à Péra près de Constantinople, le 26 nivôse an 7 (15 janvier 1799.) A Son Excellence M. Spencer Smith, ministre plénipotentiaire de S. M. Britannique près la Sublime Porte. Les officiers & autres militaires françois prisonniers des Anglois, sortis aujourd'hui du Bagne.* „ Nous devons à Votre Excellence les premières démarches qui unies à celles de Son Exc. M. votre frère viennent d'être couronnées du plus heureux succès: & nous nous empressons dans le premier moment de notre délivrance de nous acquitter envers elle d'un devoir bien doux, celui de lui offrir les vifs témoignages d'une éternelle reconnoissance. L'Europe n'aura pas besoin d'apprendre tout ce que Votre Exc. & M. son frère font ici en faveur des françois malheureux, pour connoître la générosité de la nation qu'elles représentent si dignement; mais quarante-six familles à qui vous rendez aujourd'hui des enfans, des époux & des pères, sentiront le besoin de les publier, & nous serons jaloux d'en être les organes: en attendant le bonheur de présenter nous-mêmes nos hommages à Votre Exc., nous la supplions d'agréer ceux de nos sentimens reconnoissans & de notre profond respect. *Signé*, le chef du bataillon du génie, Pascal Vallongue: pour lui & ses camarades. „

Voici la traduction de la note officielle remise à l'ambassadeur de la république de Hollande; (v. N°. d'hier.)

„ Le gouvernement actuel de France ayant par un entier oubli du droit des gens, adopté pour principe d'attaquer toutes les puissances sans distinction, amies ou ennemies, & de semer partout le trouble & le désordre, soit par la voie des armes, soit par celle de la séduction, avoit aussi d'après ce principe préparé en secret les moyens de bouleverser l'Egypte, province la plus précieuse de ce Haut-Empire, & qui est la porte des deux villes sacrées & vénérables, la Meeque & Medine. En vain avoit-il été informé officiellement, & d'avance, que s'il effectuoit un pareil projet, il en résulteroit infailliblement une guerre sanglante entre tous les peuples musulmans & la France; il n'en a pas moins persisté dans son dessein pervers; il a inopinément fait attaquer & envahir l'Egypte: & accoûtumé à exciter toute sorte de désordres, il a constamment dirigé vers ce but ses soins & son activité. En conséquence, la Sublime Porte s'est vue dans l'absolue nécessité de repousser la force par la force, ainsi qu'elle l'avoit précédemment & solemnellement déclaré au directoire. Tous ces faits & les mesures prises par la Sublime Porte pour réprimer ses indignes procédés, sont de notoriété publique. La république de Hollande est l'ancienne amie de la Sublime Porte; aucun nuage n'a troublé jusqu'aujourd'hui de part & d'autre cette amitié; & il est certain que les Hollandois qui font avec l'Empire ottoman un commerce très lucratif, ont toujours cherché du tems de leur indépendance à se rendre agréables à la Sublime Porte; mais les deux partis nés en Hollande de la scission qui règne depuis quelque tems, en se soumettant aux François, l'un de gré & l'autre de force: ceux-ci sous le fantôme d'une alliance perfide; se sont emparés des forces maritimes & de tous les revenus des hollandois, en usent & en disposent suivant leur bon plaisir, ruinent & dévastent le pays & le plongent dans l'état le plus désastreux. Aussi la Hollande, a-t-elle perdu aujourd'hui son indépendance, & réduite sous le joug des cinq directeurs françois à l'instar des provinces de France, ses peuples sont

Digitized by Google

pour ainſi dire devenus leurs ſujets. La Sublime Porte eſt ſans doute animée du deſir de maintenir ſon ancienne amitié avec cette république, mais il eſt évident que toutes les raiſons ci-deſſus expoſées s'oppoſent à ce que l'ambaſſadeur de Hollande réſide déſormais auprès d'elle. En conſéquence, on lui remet la préſente note pour lui enjoindre de quitter cette réſidence dans le terme d'une ſemaine, & lui notifier que l'ancienne amitié & la plus parfaite intelligence ſeront rétablies entre la Sublime Porte & la République de Hollande, lorſqu'elle ſe ſéparera des François, ſéparation que réclament ſes intérêts & ſa dignité. Le 16 janvier 1799.„

Paris du 14 février.

Les commiſſaires du bureau de bienfaiſance de la diviſion de la place Vendôme ont imaginé & mis en pratique dans leur arrondiſſement un moyen ſimple & économique de diſtribution de ſecours aux indigens. Ils viennent de le ſoumettre, dans les termes ſuivans, à l'approbation du miniſtre de l'intérieur. " Ce moyen conſiſte à faire choix d'un traiteur dans la claſſe de ceux qui donnent à manger ordinairement aux ouvriers, de lui propoſer la condition de fournir à chaque indigent, moyennant un prix convenu, une portion d'alimens aſſez copieuſe & aſſez nourriſſante pour le ſubſtanter pendant une journée. Ce marché, avec les mêmes conditions, eſt déjà fait par notre comité, depuis le premier pluviôſe, avec un traiteur, à raiſon de 25 centimes (5 ſols) pour chaque individu. La portion qu'il s'eſt obligé de délivrer, eſt compoſée d'une bonne ſoupe, d'un bon morceau de bouilli mêlé avec pluſieurs légumes, comme haricots, lentilles, pommes-de-terre; le tout cuit à propos, & formant une nourriture auſſi ſaine qu'abondante, qui eſt diſtribuée à des heures indiquées. Nous ajoutons à cette ration un ſupplément d'une livre de pain, qui coûte 10 centimes; de ſorte qu'avec 35 centimes (7 ſols) par jour, nous ſommes venus à bout de pourvoir ſuffiſamment à la ſubſiſtance des vieillards, des infirmes & de ceux qui ſont hors d'état de ſe procurer l'exiſtence. Ceux qui participent à ce ſecours, ont de plus la faculté de manger ladite portion chez le traiteur même, ou bien de l'emporter dans le ſein de leur famille. A l'heure de la diſtribution, chaque membre du comité ſe rend alternativement chez le traiteur pour veiller à ce que la qualité & la quantité ſoient telles, que l'indigent n'ait jamais à ſe plaindre de l'altération de ſon aliment. Vous reconnoîtrez ſans doute, 1°. qu'avec un pareil mode, en épargnant aux malheureux les frais & l'embarras pour la préparation de leur ſubſiſtance, vous leur procurez la jouiſſance pleine & entière d'un tems précieux qu'ils peuvent employer à quelque occupation lucrative, s'ils ſont ſuſceptibles de s'y livrer; 2°. Que ce moyen peut ſervir puiſſamment à l'extinction totale de la mendicité; 3°. Enfin, que le gouvernement peut trouver dans l'exécution générale de notre plan, une réduction conſidérable dans les dépenſes qu'il eſt obligé d'affecter annuellement pour le ſoulagement de l'humanité indigente.„ — Le miniſtre, dans ſa réponſe, applaudit à la ſageſſe de ces commiſſaires, & les aſſure qu'il va propoſer au comité de bienfaiſance de ſa diviſion cette meſure philantropique qui convient ſi fort à notre ſituation actuelle & à leurs principes: il leur témoigne le deſir de connoître leurs états de diſtribution & la demeure du traiteur qu'ils emploient; il a ajouté à ſa lettre un mandat de 500 francs, en les engageant à appliquer particuliérement aux femmes enceintes & à celles qui allaitent, le ſecours extraordinaire en alimens qu'ils diſtribuent.

Extrait d'une lettre du citoyen J. P. Lacombe-Saint-Michel, à ſon ami Dambermenil, repréſentant du peuple. Gènes le 9 plavioſe (28 janvier.) „ J'arrive de Tunis, mon cher & ancien collègue; tu me crois ſans doute au fond de la mer; mais tu aurois pu ſavoir par l'armée de Rome, qu'après avoir été plus d'un mois, en quelque ſorte, en charte privée à Naples, à l'époque de la déclaration de guerre, la cour des Deux-Siciles me refuſa la liberté de m'en retourner par terre, je fus obligé de m'embarquer avec tous les François ſur un vaiſſeau qu'on m'aſſura devoir être parlementaire; eh bien! apprends que dès le lendemain de notre départ, notre bâtiment fut pris par trois corſaires tuniſiens dont nous ignorions la croiſière, tandis que la cour de Naples ne l'ignoroit pas. (Ici Lacombe-St-Michel ſe plaint vivement de MM. de Caſtel-Cicala, Pignatelli, & de Gallo.) Quoiqu'il en ſoit, qu'ils apprennent, que nous avons trouvé plus de juſtice & d'humanité chez un prince que cette cour oſe nommer barbare; qu'ils ſachent encore qu'aucun ſacrifice à la patrie ne coûte à des républicains, & que ſi les événemens nous euſſent réduits à la captivité, tous nos vœux ſe fuſſent encore tournés vers le bonheur de la France; au bruit de nos fers, nous nous fuſſions écriés: *Vive la république, & périſſent ſes ennemis!*„

La citoyenne Gaſpard, veuve Troska, dont le mari a déjà figuré ſur l'échaffaud, & dont les pere & mere accuſés de crimes inouis, ſont actuellement traduits devant le conſeil de la 17e diviſion militaire, avec vingt-cinq autres chauffeurs, la ſubi, avant-hier, la peine de mort portée contre elle il y a ſept à huit mois, en réparation de crimes capitaux. Elle avoit été condamnée par un jugement dont elle avoit retardé l'exécution juſqu'à ce jour par ſes déclarations ſucceſſives de groſſeſſe & de fauſſes couches.

La commiſſion militaire de la même diviſion a acquitté Louis Gabriel Branzon fils, ex-contrôleur aux vivres de la marine, prévenu d'émigration, & l'a renvoyé devant les tribunaux ordinaires, pour être jugé ſur le fait de conſpiration contre le gouvernement républicain, dont il étoit en outre accuſé.

Bruxelles du 12 février.

La commiſſion militaire établie en cette ville

Digitized by Google

eſt en ce moment raſſemblée pour juger pluſieurs payſans prévenus du crime de rébellion : ceux qui ont été condamnés à la peine de mort ont été tranſportés à Gand, ſous une forte eſcorte d'infanterie, pour y être jugés une ſeconde fois par le conſeil de révifion. Quelques jeunes gens convaincus d'avoir fait partie des bandes de rébelles ont été condamnés à 3 mois de détention, & d'autres ont été rémis en liberté. On en conduit encore journellement dans les priſons de Bruxelles qui ont été ſaiſis dans la Campine, où les reſtes des inſurgés bornent tous leurs efforts à ſe dérober aux pourſuites des troupes républicaines.

Une demi brigade, & un tranſport de conſcrits ſont partis aujourd'hui d'ici pour ſe rendre au Rhin.

Strasbourg du 17 février.

Un arrêté du directoire du 4 février, renouvelle les défenſes portées par la loi du 30 avril 1793, au ſujet des femmes qui ſont à la ſuite des armées. Toutes les femmes, excepté les blanchiſſeuſes & les vivandières, doivent quitter l'armée ſous 10 jours : cette défenſe comprend les femmes des généraux & des officiers ſupérieurs, auſſi bien que celles des employés à l'adminiſtration. — Le même arrêté réitere la défenſe à tout général ou officier d'exiger des adminiſtrations ou des habitans des païs occupés par les troupes françoiſes, ſoit de l'argent, ſoit des proviſions pour leur table : ceux qui contreviendront à cet ordre, ſeront ſur-le-champ deſtitués, arrêtés, & punis comme concuſſionnaires. Les généraux en chef & les commiſſaires civils, ſont perſonnellement reſponſables de l'exécution de cet arrêté.

Lucerne le 16 février.

Les ennemis de la France s'agitent beaucoup en ce moment pour échauffer les eſprits en Helvétie. On y fait circuler des écrits incendiaires, pour engager le peuple à ſe prononcer contre l'ordre actuel des choſes : huit ou dix perſonnes prévenues de les avoir diſtribués, ont été arrêtées à Soleure, & conduites en priſon à Basle.

Dans la ſéance du grand conſeil du 12, il s'eſt élevé une diſcuſſion aſſez vive à l'occaſion d'un meſſage du directoire, par lequel il adreſſoit au conſeil une liſte de onze officiers qui demandent leur démiſſion pour raiſon de leur âge, quoiqu'il y en eût dans le nombre qui n'ont pas plus de trente ans ; il laiſſoit à l'aſſemblée le ſoin de peſer les motifs de la démiſſion de ces officiers. — *Kuhn.* Que pour leur honte éternelle, on publie les noms de ces démiſſionnaires qui quittent leur poſte en ce moment ! — *Suter* appuye la motion de Kuhn & demande une commiſſion. — *Delaes.* Ce ſont des officiers qui doivent devenir ſoldats : on trouvera des ſoldats qui ſeront dignes de devenir officiers. — *Secretan.* Que l'on faſſe tout ce qu'on voudra ; la patrie aura toujours des défenſeurs. Il eſt bon de connoître d'avance les hommes. — *Huber.* Pluſieurs d'entre les démiſſionnaires étoient précédemment de bons patriotes : quelques-uns ont beaucoup d'affaires & des familles nombreuſes. En revanche l'agent Lutzefflue du canton de Berne, demande à entrer au ſervice militaire de la République. (Cette anecdote eſt accueillie par des applaudiſſemens univerſels.) — *Erlacher* obſerve que les officiers démiſſionnaires ont tous été de bons patriotes & n'excepte que le citoyen Oſwald qui auroit pu conſerver ſa place. — *Kuhn* retire ſa motion, & vote le renvoi à une commiſſion, en témoignant l'eſpoir qu'il a qu'elle fera inſcrire ſur la liſte des employés aux charois les officiers qui ſans raiſon valable refuſeront de ſervir.

Par un autre meſſage le directoire a demandé la prolongation des pouvoirs qui lui ont été accordés & dont il a fait un uſage ſi modéré pour le maintien de la tranquillité intérieure ; il déſire qu'il lui ſoit donné les autoriſations néceſſaires pour déployer une ſurveillance plus active ſur la police publique. *Huber* appuye la première partie de ce meſſage. Quant à la 2de, il la trouve ſuperflue, attendu que le directoire a non-ſeulement l'autoriſation, mais même l'obligation d'exercer une ſurveillance rigoureuſe dans les circonſtances préſentes. *Kuhn* demande que le directoire ſoit invité à prendre les meſures les plus efficaces pour le maintien de la ſûreté de la rép. Adopté.

Raſtadt du 18 février.

Les troupes françoiſes n'ont point paſſé le Rhin à Strasbourg, comme on s'y attendoit. Une lettre de Kehl d'aujourd'hui à midi, annonce même que dans un conſeil de guerre tenu la veille à Strasbourg, il a été décidé que le paſſage ſeroit différé de 6 jours, en attendant des ordres ultérieurs du directoire. — Cette meſure paroît être le réſultat de dépêches apportées de Vienne.

Quelques perſonnes qui ſont dans le cas d'être bien-informées, aſſurent que toute marche ultérieure de troupes ſera ſuſpendue de part & d'autre pendant 3 mois (ſuivant les uns ; 6 ſemaines, ſuivant les autres) que l'on employera à terminer à l'amiable tous les différends ſurvenus depuis le traité de Campo-Formido. On préſume que ces heureuſes diſpoſitions ſont l'effet des ouvertures qui ont été faites en dernier lieu à la cour impériale par l'entremiſe de l'ambaſſadeur d'Eſpagne, de la part du gouvernement françois. (Des lettres d'Augsbourg du 17, aſſurent que des troupes de l'armée impériale qui devoient faire un mouvement en deça de la Lech, venoient de recevoir contr'ordre.)

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Vendredi 22 Fevrier 1799. (N°. 53.)

Baltimore du 15 décembre.

Voici les principaux paſſages du diſcours prononcé par le préſident John Adams, à l'ouverture du congrès. (Nous n'en avons donné qu'un court extrait N°. 34). "Je vous entretiendrai, dans une prochaine ſéance des détails que j'ai pu recueillir relativement aux rapports qui ont exiſté entre les Etats-Unis & la France, pendant les vacances du congrès. Je me bornerai à vous y expoſer le mauvais ſuccès des négociations entamées avec cette puiſſance, pour parvenir à un accommodement amiable. Vous verrez que le gouvernement françois ne néglige rien pour donner à entendre qu'il eſt éloigné d'une rupture avec les Etats-Unis, & qu'il a même manifeſté formellement le deſir qu'on lui envoyât un miniſtre chargé de rétablir la bonne intelligence entre les deux pays. Il eſt malheureux que ce déſir ſoit exprimé en termes qui décèlent la prétention inadmiſſible de preſcrire la forme des pouvoirs à accorder au miniſtre des Etats-Unis; il eſt malheureux que la France, au moment où elle proteſte de la ſincérité de ſes intentions amicales, mette ainſi indirectement en doute la ſincérité & les bonnes intentions des Etats-Unis qui ont donné tant de preuves de l'une & des autres. Il n'eſt pas non plus indifférent d'obſerver que l'arrêté du directoire, dont le but prétendu eſt de mettre un terme aux déprédations exercées par les corſaires françois ſur notre commerce, n'a produit & ne peut produire aucun effet. Il leur enjoint de ſe conformer aux loix françoiſes ſur la courſe & les priſes maritimes, & ces mêmes loix ſont préciſément la ſource des déprédations qui ont ſi longtems excité de notre part des plaintes auſſi juſtes qu'inutiles. La loi de janvier dernier, qui ſoumet à la priſe & à la condamnation les vaiſſeaux neutres & leur cargaiſon, s'il s'y trouve le moindre produit des fabriques angloiſes, quand même ces marchandiſes appartiendroient en propre aux neutres; cette loi, dis-je, au lieu d'avoir été mitigée, a été dernièrement confirmée par le rejet d'une propoſition faite à ce ſujet.

„Tant qu'elle ſubſiſtera cette loi qui eſt un acte d'hoſtilité non équivoque contre le commerce des nations qu'elle attaque, ces nations ne pourront voir dans le gouvernement françois, qu'un pouvoir qui ſe joue de leurs droits eſſentiels, de leur indépendance & de leur ſouveraineté; & ſi elles ont quelques reſſource, elles ne ſoutiendront leurs intérêts & leur honneur que par une ferme réſiſtance. Il n'y a donc juſqu'ici dans la conduite de la France rien d'aſſez poſitif pour nous porter à changer de ſyſtême, ou à nous relâcher dans nos préparatifs de défenſe; notre politique doit être, au contraire, de leur donner plus d'étendue & d'activité. Si nous portons nos regards ſur la ſituation extraordinaire & incalculable de l'Europe, nous découvrirons de nouveaux motifs, des motifs péremptoires pour donner à notre énergie & à nos reſſources tout le développement dont elles ſont ſuſceptibles. Mais en faiſant voir par notre conduite que nous ne craignons pas la guerre, ſi elle devient néceſſaire pour défendre nos droits & notre honneur, gardons-nous de laiſſer croire que nous ceſſons de déſirer la paix, & le ſeul moyen de l'obtenir eſt de ſe préparer à la guerre. Nous avons conſtamment, uniformément entretenu la paix; & les liaiſons amicales qui ſubſiſtoient entre nous & la France, peuvent être rétablies, ſi elle le déſire; mais envoyer un autre ambaſſadeur, ſans avoir l'aſſurance qu'il ſera reçu, ſeroit un acte d'humiliation auquel les Etats-Unis ne doivent pas s'abaiſſer. Laiſſons la France faire les démarches néceſſaires, ſi réellement elle deſire un accommodement, les Etats-Unis ne ſe départiront jamais des principes qui les ont juſqu'à préſent gouvernés; ils reſpecteront toujours les droits ſacrés des ambaſſadeurs. Si la France eſt ſincèrement diſpoſée à éviter tout acte d'hoſtilité, ſi elle veut indemniſer notre commerce, des pertes qu'il a eſſuyées, & promettre juſtice pour l'avenir, il n'y aura plus d'obſtacle au rétabliſſement de nos liaiſons amicales. En vous faiſant cette déclaration, je donne à la France, à l'univers entier l'aſſurance ſolemnelle, que le pouvoir exécutif de ce pays perſiſte encore dans les ſentimens de paix & d'humanité qui ont invariablement dirigé ſa conduite politique, conformément au vœu des autres branches du gouvernement & du peuple américain. Mais conſidérant la conduite récente de la France vis-à-vis les nations étrangères, je crois qu'il eſt de mon devoir de vous déclarer ſolemnellement, qu'après avoir mûrement délibéré, mon opinion eſt que, ſoit que nous traitions ou non avec la France, il eſt également indiſpenſable de faire pour la guerre de vigoureux préparatifs. C'eſt le ſeul moyen de traiter avec un avantage égal, & d'atteindre le but que nous nous propoſons. Parmi les meſures qu'il paroît le plus convenable d'adopter, je prends la liberté d'appeler votre attention ſur les préparatifs maritimes. Les heureux effets qu'a produits le petit armement naval décrété pendant la derniere ſeſſion, ſont généralement reconnus. Jamais peut-être aucune nation n'a retiré d'une meſure de politique des avantages auſſi ſoudains, auſſi inappréciables. Nous devons donc, ſans perdre un inſtant, porter notre marine à un degré de force ſuffiſant pour faire reſpecter nos côtes & notre commerce. Je ne paſſerai pas ſous ſilence cet eſprit national qui s'eſt manifeſté dans notre pays contre les aggreſſions & les menaces d'un

Digitized by Google

peuple étranger. Si l'on entretient, si l'on fortifie parmi nous ces nobles ſentimens de dignité & d'indépendance, nous pouvons voir ſans crainte toutes les entrepriſes de nos ennemis, & répondre de la proſpérité & de la gloire des Etats-Unis d'Amérique. „

Naples du 26 janvier.

Une proclamation du général Championnet, publiée hier, déclare la ville de Naples chef-lieu de la république Parthenopée ou Napolitaine, & nomme un gouvernement proviſoire, compoſé des membres ſuivans: Militerni, Baſſal, Deltieo, Zarillo, Biffiglia, Porgano, Alamonti, Caputo, Girelli, Ciſilli, Jorges, Porta, Rafaelle, Doria, Maidokel, Riavio. — Partout on a planté des arbres de liberté, & on arbore les nouvelles couleurs. La cocarde de la république Parthénopée, eſt rouge, noire & jaune.

On ne ſera pas peu ſurpris de voir le ci-devant prince Militerni, nommé préſident du nouveau gouvernement, quoiqu'il ait rempli pendant 5 ou 6 jours les fonctions de général des Lazaronis. Mais la ſurpriſe ceſſera, lorſqu'on ſaura que Militerni, après d'inutiles efforts pour réprimer la fureur de ces brigands, leur étant devenu en conſéquence ſuſpect, & ſe voyant menacé du même ſort que le général Mack, ſe rendit ſecrettement auprès du général Championnet à Caſerte, pour concerter avec lui les moyens de ſauver la ville de Naples, d'un maſſacre général & d'un incendie inévitable, & que l'entrée des François dans cette ville, ainſi que les événemens qui l'ont précédée, ont été le réſultat d'une convention dont on ne connoît pas encore les détails avec préciſion, mais que l'on peut conjecturer, d'après ce qu'on va lire.

Les deux premiers jours de l'inſurrection des Lazaronis, ſe paſſerent en bravades, en menaces, en préparatifs d'attaque & de défenſe. Le prince Pignatelli, & les autres chefs du gouvernement voyant l'orage ſe former, prirent le parti de ſe cacher; le prince Militerni, qui avoit gagné la confiance des Lazaronis, par la défenſe vigoureuſe qu'il avoit faite à Capoue, fut proclamé capitaine-général: il eſſaya d'abord de maîtriſer cette populace effrénée; mais tous ſes efforts furent inutiles; les Lazaronis déclarerent ennemis du roi ceux qui avoient ſigné l'armiſtice, ou qui voudroient le faire exécuter. — Ils commencerent par ſe rendre maîtres des châteaux; & firent main-baſſe ſur les priſonniers d'état, qu'ils *élargirent*, de la manière que le pratiquerent à Paris les ſans-culottes aux premiers jours de ſeptembre 1792: enſuite ils parcoururent la ville, & donnerent la chaſſe à tous les partiſans des François ou qui paſſoient pour tels dans leur opinion: dans la liſte de ces victimes, on nomme le duc Torne Pilomerino, & ſon frère l'abbé, qu'ils brûlerent dans la cour de leur palais, après l'avoir entièrement pillé. Un certain nombre de patriotes ſe réunit dans le couvent des Celeſtins, & s'y retrancha avec du canon, comme dans une fortereſſe: les Lazaronis les attaquerent avec fureur, eſſuyerent pluſieurs décharges à mitraille, & après avoir perdu beaucoup de monde, pénétrèrent dans le couvent, & égorgèrent tous ceux qui leur tomberent ſous la main. Après cet exploit, ils ſe répandirent de nouveau dans la ville, pillant & maſſacrant ſans diſtinction quiconque leur étoit déſigné pour patriote. C'eſt dans ces terribles circonſtances que le prince Militerni ſe rendit auprès du général Championnet, & convint avec lui que l'armée françoiſe marcheroit ſur Naples, & s'y préſenteroit du côté de Capo di Chino, & du Poggio réale, pendant que les Lazaronis annonçoient le deſſein de partir par le quartier du petit-mole, & Ste. Lucie, pour aller attaquer les François ſous Capoue. De retour à Naples, le prince Militerni, s'établit avec quelques troupes au fort St. Elme, & fit tirer quelques coups de canon pour rétablir le calme dans la ville. Mais les Lazaronis qui avoient leur plan de campagne marcherent en maſſe vers Capoue; & parvinrent juſques ſous les murs de la fortereſſe qu'ils prétendoient prendre d'aſſaut: le 19 & le 20 janvier ſe paſſerent en tentatives, où ces malheureux furent criblés par les décharges à mitraille de la place. Enfin ils apprirent le 21 qu'une colonne françoiſe avoit tourné Naples & étoit aux portes de la ville. Ils rebrouſſerent chemin avec la plus grande rapidité, & volèrent à la défenſe de leurs camarades, qui étoient reſtés dans cette capitale, & qui en diſputoient les approches avec beaucoup d'opiniâtreté. Les Lazaronis imaginerent de rendre la plupart des rues impraticables, en les encombrant de bancs, de chaiſes, d'armoires &c., qu'ils enlevoient dans les maiſons. Après avoir pris ces précautions, ils ſe formerent en pluſieurs troupes, pour eſſayer de repouſſer les François, & leur livrerent divers combats, pendant toute la journée du 22, & partie du 23; mais ils ne purent empêcher ceux-ci de pénétrer enfin dans la ville. A leur entrée, le château-neuf, le fort St. Elme, & le château de l'œuf, arborerent le drapeau tricolor, & ſe rendirent aux François à la première ſommation: mais la citadelle des Carmelites, qui étoit occupée par des Lazaronis, oppoſa une plus longue réſiſtance: il fallut l'aſſié-

Digitized by Google

ger pendant trois heures; tandisque les Lazaronis & les païsans qui combattoient de rue en rue, furent enfin pouſſés jusqu'au port où ils ſe rallierent pour la dernière fois, & ſuccomberent enfin. Le général Championnet entra le ſoir dans la ville.—Telle eſt l'esquiſſe des terribles événemens, dont la ville de Naples a été pendant 6 ou 7 jours le ſanglant théâtre, on porte à plus de 10 mille le nombre des habitans qui ont péri: les pertes occaſionnées par le pillage des Lazaronis ſont incalculables. L'entrée des François eſt aujourd'hui regardée comme le plus grand bonheur qui pût nous arriver: car ſuivant toute apparence la ville auroit fini par être entièrement ſaccagée & brûlée.

On a arrêté un grand nombre des chefs de l'inſurrection des Lazaronis. Les patriotes emprisonnés qui avoient échappé aux fureurs des Lazaronis, graces à l'énergie du prince Militerni, ont été mis en liberté. Il n'exiſte plus qu'un petit nombre de payſans armés & de Lazaronis qui ont fait leur retraite en déſordre vers Salerne; & le général Championnet a fait marcher des troupes à leur pourſuite.

Rome du 31 janvier.

Le général Mack doit maintenant ſe rendre à Milan par la route de Florence: mais il paroit que celle-ci n'eſt pas plus sûre que celle de l'Apennin: car non-ſeulement Civita-Vecchia, mais Aquapendante, Monte-Fiascone & en général le pays ſitué entre Civita-Vecchia & Viterbe, continuent d'être en état d'inſurrection. La 62e demi-brigade eſt partie d'ici ce matin pour aller rétablir la tranquillité à Civita-Vecchia, dont la ſoumiſſion entrainera vraiſemblablement celle de tout ce pays.

Milan du 11 février.

Le bruit court aujourd'hui que le Pape eſt mort à la Chartreuſe de Florence. — Le cardinal Rezzonico, eſt mort à Rome le 27 janvier. Le cardinal Archinti eſt mort à Milan avant-hier.

On attend ici à chaque inſtant le cit. Mareſcalchi, qui retourne de Vienne pour remplir une place dans notre directoire. — Le cit. Caleppi, miniſtre de la république Ciſalpine près de S. M. Catholique, vient d'être nommé miniſtre des relations extérieures.

Il continue de défiler par Bologne des troupes françoiſes & piémontoiſes qui vont renforcer l'armée de Championnet.

Paris du 14 février.

A la ſuite d'un arrêté qui règle les cérémonies de la fête de la *ſouveraineté du peuple*, qui doit avoir lieu le 30 ventôſe, le directoire a publié la proclamation ſuivante ſur les élections de l'an 7. En voici les paſſages les plus remarquables. " Citoyens, une fête ſolemnelle rappelle & conſacre la ſouveraineté du peuple. L'époque à laquelle cette fête eſt liée, en annonce le but politique. Citoyens, à la veille d'exercer un des actes les plus importans de la ſouveraineté, vous vous pénètrerez des principes tutélaires & conſervateurs qui doivent diriger vos choix. Vous tenez dans vos mains vos propres deſtinées & celles de la république: le vaiſſeau de l'Etat a été trop long-tems battu de la tempête, & pouſſé ſur les écueils; il eſt enfin rentré dans le port: ce port, c'eſt la *conſtitution de l'an 3*. Hâtez, vous le pouvez, l'époque où les ennemis de la république françoiſe, vaincus par ſon génie, accablés de ſes ſuccès, cédant au courage & à la magnanimité, abjureront leurs projets inſenſés, & chercheront à éteindre les torches du vaſte embrâſement qu'ils ont allumé dans l'Europe. Une ſeule eſpérance leur reſte: ils ſe ſont flattés de ranimer des diviſions inteſtines, de reporter au timon des affaires les chefs des partis que leurs intrigues gouvernent, de conduire par le mépris des loix aux excès, par les excès à la diſſolution du corps ſocial; enfin d'infuſer, pour ainſi dire, dans la liberté le poiſon qui doit lui donner la mort; de renverſer tous les principes, de pervertir toutes les notions, & de faire regarder alors comme les réſultats de l'ordre conſtitutionnel & du ſyſtême républicain, les maux & les déſordres qu'une perfidie active & déſorganiſatrice auroit produits. Telles ſont les vues de l'étranger, celles du royaliſme & de l'anarchie. Elles ont été à découvert dans les élections des dernières années. L'union & l'énergie du corps légiſlatif & du directoire exécutif déjouèrent ces vaſtes complots. Inſtruits par l'expérience du paſſé, c'eſt à vous, citoyens, qu'il appartient aujourd'hui d'éviter ces nouveaux pièges; c'eſt à vous de veiller ſur vos propres intérêts. Dans le danger extrême, lorſque le ſalut de la république étoit la ſuprême loi, les autorités tutélaires ont dû agir en votre nom, & faire ce que vous-mêmes auriez fait pour la conſervation de vos loix fondamentales, de ces ſaintes loix, dont le dépôt étoit ſpécialement remis à leur fidélité & à leur vigilance. Aujourd'hui c'eſt encore un devoir pour les magiſtrats appellés à la direction générale des affaires publiques, de porter la lumière devant vos pas, de vous rappeller qu'il s'agit d'aſſurer par de bons choix l'affermiſſement de la république, votre bonheur & celui de vos

enfans.... Si votre choix s'égare, soit par apathie, soit par pusillanimité, soit par des suggestions perfides, soit par l'effet des passions, alors ces grandes calamités publiques & particulières sur lesquelles tous les vrais amis de la liberté ont gémi, vont de nouveau retomber sur vos têtes & dévorer vos biens, vos personnes & la république. Ces monstres vont s'animer; ils vont prendre un corps & s'élancer sur vous. Ils sont nés autrefois de votre isolement, de votre négligence dans les choix: aujourd'hui ces mêmes choix pourroient leur redonner une existence funeste & déplorable. Non: le passé sera la leçon du présent. Vainqueurs de l'Europe conjurée, François, il ne vous reste plus à vaincre que les ennemis de l'intérieur..... Voyez vos ennemis extérieurs eux-mêmes, désarmés par votre sagesse, après avoir été vaincus par votre valeur. La meilleure manière de les forcer à la paix, c'est de faire de bons choix. Entendez enfin la voix des générations & de la postérité qui diront en bénissant votre mémoire: " Pendant neuf années „ d'orages & de révolutions, le peuple françois „ avoit donné à l'Europe le spectacle du courage & de l'héroïsme, il ne lui restoit plus qu'à „ donner l'exemple des vertus civiles. Elles sont „ nées des élections de l'an 7 de la république. „ Il avoit assuré sa gloire, alors il assura son bon„ heur.„ *Signé*, Reveillère-Lépeaux, président.„

Le bruit s'est répandu hier au soir de la démission du ministre de la guerre Schérer, & de la nomination du citoyen Villemanzi à sa place.

La police a fait saisir le *Mercure Britannique* par Mallet Dupan, qui se réimprimoit à Paris. On en a pris deux mille exemplaires: l'imprimeur a été arrêté.

Les scellés ont été apposés chez le rédacteur de la feuille qui la première a répandu la fable d'un débarquement dans les environs du Hâvre.

Brest du 8 février.

Il vient de nous arriver un convoi précieux de l'Orient, sous l'escorte de la frégate *la Créole*, ainsi que quelques corvettes & autres bâtimens légers. Dans ce convoi se trouvent cinq gros transports chargés de bois de construction; tous les autres le sont d'objets d'approvisionnemens. Ainsi bientôt nous verrons flotter quelques-uns de nos vaisseaux qui sont sur les chantiers, *la Liberté des Mers*, *l'Indivisible*, &c.

Pendant que le convoi de l'Orient entroit dans la rade, un autre convoi venant du Nord étoit attaqué par une corvette angloise; mais il étoit escorté par la canonnière *la Protectrice*, le lougre *le Granville* & un autre petit bâtiment. La corvette angloise est elle-même aussitôt assaillie & obligée de fuir, sans avoir retiré de son entreprise d'autre fruit que plusieurs avaries. Cependant le convoi s'est retiré à l'Abreuvrack, sous la protection des batteries de la côte; il entrera à Brest au premier instant.

Rastadt du 19 février.

Il paroît aujourd'hui certain que la suspension de la marche des troupes françoises est le résultat d'une conférence qu'a eu M. le comte de Lehrbach avec le cit. Bonnier, en lui remettant les dépêches arrivées de Vienne dans la nuit du 14 au 15, & qui étoient, à ce qu'on assure, adressées directement au directoire à Paris. Les ministres françois ont en conséquence invité le général Jourdan à suspendre pour 6 jours la marche des troupes, en attendant des ordres ultérieurs du directoire. — Des lettres de Paris qui viennent de bonne source, assurent que la paix est plus vraisemblable que jamais.

M. le comte Morawitsky, ministre de la légation de Bavière, vient d'être nommé ministre d'Etat à Munich. Il est remplacé ici par M. le baron de Rechberg, qui avoit été jusqu'ici ministre du Duc de Deux-Ponts à Ratisbonne & près le congrès à Rastadt.

On apprend d'Hechingen qu'il y est arrivé dernièrement des troupes autrichiennes venant du Brisgau, & allant à Ulm.

Francfort du 20 février.

S. A. R. l'Electeur de Cologne, après un séjour de quatorze mois dans cette ville, en est parti ce matin pour se rendre à Mergentheim.

Les maladies pestilentielles qui ont regné pendant quelque temps sur divers points de la Pologne Russe, ayant heureusement cessé dès le mois de décembre, un ordre du cabinet de S. M. le Roi de Prusse, en date du 25 décembre, a prescrit que l'on rétablit les communications entre la nouvelle Prusse orientale, & les Etats Russes.

Munich du 17 février.

S. A. S. l'Electeur Charles-Théodore étant décédé hier à 4 heures après-midi, on a de suite proclamé S. A. S. Mgr. Maximilien-Joseph II, son successeur à la dignité Electorale, ainsi qu'aux Etats Palatins & de Bavière, & le serment de fidélité a été prêté au nouvel Electeur.

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(Faisant suite a la GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Samedi 23 Fevrier 1799. (N°. 54.)

Venise du 13 février.

Une lettre de Trieste du 9, annonce que le marquis de Gallo venoit d'y arriver de Manfredonia, à bord d'une frégate russe de 36 canons, & avoit pris le jour même la route de Vienne. Le soir il arriva à Trieste une frégate turque, aussi de 36 canons.

Le bruit se répand qu'avant-hier il est arrivé dans le port de Trieste, une escadre Turco-Russe avec un brieq anglois venant de Corfou & de Roguse.

S. E. le commissaire extraordinaire de l'Empereur, reçut avant-hier dans une des salles du palais ex-ducal, les salutations des autorités constituées: la première qui se présenta, fut la congrégation déléguée; ensuite le magistrat cameral; puis celui de santé; & enfin les tribunaux de révision, d'appel, de première instance, sommaire, criminel &c. Les députés de la magnifique cité de Vicence furent ensuite admis à l'audience publique du commissaire impérial, & lui demanderent sa protection pour cette ville. Vinrent enfin les députés de plusieurs autres villes de la Terre-ferme. Le noble Pesaro, répondit aux différens discours qui furent prononcés à cette occasion, avec la plus grande amabilité, & développa d'une manière touchante les intentions paternelles de S. M. l'Empereur pour ses nouveaux sujets. Pendant cette cérémonie, qui dura plusieurs heures, les paroissiens de l'église *Ste. Marie mère du Seigneur*, dans l'arrondissement de laquelle se trouve le palais de la famille des Pesaro, chantèrent un *Te-Deum* solemnel, dans cette église magnifiquement ornée, en actions de graces de la nomination de ce seigneur généralement estimé, au gouvernement des nouveaux Etats de S. M. I.

Londres du 31 janvier.
(D'un journal de Paris.)

La question de la réunion a été traitée dans les deux chambres du parlement d'Irlande, mais indirectement, à l'occasion de l'adresse à voter au roi pour son message. Tout ce qu'on peut alléguer de plus spécieux & même de plus populaire en faveur de l'union, a été exposé avec tout l'artifice oratoire dans les deux chambres. Dans la chambre des lords, l'adresse a été votée, mais après l'observation solemnelle de presque tous les orateurs, que cette adresse ne préjugeoit rien quant à l'objet réel du message, qui seroit débattu. Il n'en a pas été de même dans la chambre des communes; on a voulu rejetter de l'adresse le paragraphe du message qui avoit rapport au projet d'union, afin de rejetter du même coup le projet d'union en entier, & décider la question. L'amendement décisif a été emporté le 25 janvier à 7 heures du matin, le troisième jour de la discussion, après 15 heures de débats très-violens, & à une majorité de cinq voix. (*)
„C'étoit, disent les feuilles du gouvernement, les orages de la convention françoise & d'une populace républicaine. Le peuple en foule entouroit la chambre, toutes les avenues & toutes les galeries: il y a eu à l'instant des feux de joie & illumination générale. Ceux qui avoient parlé, même avec quelque modération, en faveur du gouvernement, ont été insultés dans leur asyle: & quoiqu'ils eussent aussi illuminé leurs fenêtres, leurs vitres ont été cassées à coups de pierres. On a tiré sur le peuple de plusieurs croisées; le peuple a tué plusieurs gardes à cheval. Les feuilles ministérielles diront que toute la fermentation est appaisée: il n'en est rien.„

Une feuille ministérielle de Londres s'exprime ainsi sur cet évènement: " Quoique la question de l'union soit encore ouverte à la discussion,

(*) Le 23, l'amendement avoit été écarté par une majorité de 106 voix contre 105: le 24 & le 25, la question ayant été de nouveau débattue, l'amendement fut adopté à une majorité de 5 voix. A la Chambre des Pairs d'Irlande, l'adresse avoit passé dès le 22, à la majorité de 49 voix contre 19.

Digitized by Google

n'ayant pas jusqu'ici été présentée en forme au parlement irlandois, nous avons cependant de très-bonnes raisons pour être sûrs que cette question est, quant à présent, abandonnée en Irlande : on doit soumettre aujourd'hui 31, les principales bases de ce plan au parlement britannique, qui sans doute après une mûre considération, saura conformer ses opinions à la nature des circonstances ; & il est très-probable que cette grande discussion sera suspendue jusqu'à ce que la fermentation actuelle soit appaisée, & que la nation irlandoise soit plus disposée à recevoir ce projet, ou peut-être jusqu'à la convocation d'un nouveau parlement en Irlande, appellé pour y donner à l'avenir son assentiment. „

Paris du 17 février.

Les premieres nouvelles de l'émeute du Caire avoient allarmé un grand nombre de familles en France, sur le sort de plusieurs membres de l'institut d'Egypte, qui avoient été, à ce qu'on disoit, la principale cause de la révolte, parce qu'ils avoient profané une mosquée en y tenant leurs séances. Une lettre d'un membre de l'institut, datée du Caire le 25 octobre, a pleinement rassuré à cet égard. Elle est de la teneur suivante.

„ Je t'ai écrit, il y a quelques jours, sous le N°. 3 : je me réfère à cette lettre. L'objet de celle-ci est uniquement de prévenir les inquiétudes que tu pourrois concevoir, lorsque l'on apprendra en Europe que cette ville a été pendant deux jours le théâtre d'une insurrection. Elle est totalement réprimée au moment où je t'écris. Pendant ces deux jours, nous nous sommes retranchés dans la maison de l'institut, où nous étions en état de résister pendant long-tems, étant impossible qu'une multitude sans organisation, armée seulement de bâtons & de couteaux, pût tenir contre des hommes resolus & armés de bons fusils à bayonnettes : nous n'avons pas été attaqués ; nous en avons l'obligation à notre bonne contenance & au soin que nous avons eu de disperser à coups de fusils les premiers attroupemens qui s'approchoient de notre quartier. Il a été fait un carnage épouvantable des révoltés ; nous avons perdu vingt six hommes, parmi lesquels on compte le général Dupuis & le citoyen Sulkowsky, aide-de-camp du général, jeune militaire de la plus haute espérance ; Lasalle le connoissoit ; il étoit membre de l'institut d'Egypte. Ce sont des prêtres musulmans qui ont organisé cette insurrection, par inimitié contre quelques-uns de leurs collègues, auxquels le général avoit donné des places. Le nombre des blessés, d'après les rapports que j'ai entendus de la bouche même des médecins & chirurgiens des hôpitaux, est de 27. „

Le général Bernadotte ne se rendra point à l'armée d'Italie. Il a exprimé au directoire le desir de conserver le commandement de sa division sur le Rhin, & le directoire a accueilli ce vœu. On ignore encore quel sera le successeur de Joubert ; on croit que ce sera Scherer, s'il quitte le ministère.

Les juges du tribunal criminel du département des Bouches-du-Rhône sont arrivés le 14 à Paris & ont été conduits au Temple. Ils sont accusés de forfaiture pour avoir acquitté plusieurs de ceux qui, pendant la réaction, ont fait couler le sang dans le midi.

C'est décadi prochain que doit être présenté au directoire le général Lemoyne, porteur des drapeaux pris sur l'ennemi à Capoue, à Naples, &c. & des détails sur ces sanglantes journées.

Dans la nuit du 14 au 15, le juge de paix de la division de la Cité, a arrêté en flagrant délit un grand nombre de contrefacteurs des bons de 25 francs, des 6 derniers mois de l'an 6. On croit qu'il en a été fait un grand envoi dans les départemens ; ils sont faciles à reconnoître, le papier ne portant point le filagramme de la trésorerie.

Conseil des 500. — Séance du 14 février.

Gauthier, du Calvados, obtient la parole pour une motion d'ordre, concernant diverses questions resultantes de la suppression de la féodalité. L'assemblée constituante porta la hache à l'arbre antique de la féodalité : les assemblées qui l'ont suivie, se sont empressées d'en arracher toutes les racines ; mais leur ouvrage est resté incomplet. Les fiefs ont été supprimés sans indemnité : quelques-uns avoient été vendus moyennant une rente, & il s'agit de savoir si ces rentes doivent être payées par les acquéreurs. S'ils y étoient tenus il s'ensuivroit que la suppression des fiefs ne seroit qu'idéale. Un acquéreur ne peut payer qu'autant qu'il jouit de l'objet qu'il a acquis & dont il n'a pas été dépouillé par une force majeure. Ne seroit-il pas contradictoire d'avoir supprimé les fiefs sans indemnité, & de laisser subsister un titre qui les rappelleroit ? Tous les titres féodaux ont dû être brûlés, sous peine de quatre ans de fers, & ce seroit au mépris d'une telle loi qu'on vendeur de fief oseroit reproduire un titre proscrit : l'acquéreur a dû brûler son contrat ; il ne peut donc plus exister aux yeux de la loi. Cependant on suit dans les tribunaux une législation différente : les uns obligent les acquéreurs à continuer leurs payemens : les autres les déchargent de cette obligation : il est temps de faire cesser un tel ordre de choses, qui accuse notre législation d'incohérence & de contradictions. En conséquence l'opinant demande qu'une commission examine. 1°. Si les rentes, redevances en principal ou arrérages, toutes obligations résultantes de la vente des fiefs de terres seigneuriales, sont abolies. 2°. Si, lorsqu'un contrat constatera l'acquisition d'une terre & d'un fief, l'acquéreur pourra se libérer en ne payant, d'après l'estimation, que le prix de la terre non seigneuriale. 3°. S'il convient de fixer un délai pour faire procéder à cette estimation & ordonner le payement du prix. — Impression & renvoi à une commission existante.

L'ordre du jour appelle la discussion sur le projet relatif aux salines particulières de l'Est.

Bouley de la Meurthe, rapporteur de la commiſſion, après avoir parlé du bail des ſalines de la Meurthe & du Jura, moyennant le prix modique de 5 millions, s'attache à démontrer les avantages que préſentera la concurrence, entre les ſalines nationales & les ſalines particulières. Quelle ſeroit, dit-il, cette cruelle adminiſtration qui, dans le faux eſpoir de toucher quelques écus de plus, tariroit des ſources d'induſtrie, mettroit des entraves au commerce, établiroient des privilèges & monopoles & prétendroit élever la fortune publique ſur les débris des fortunes particulières? En laiſſant libres la fabrication & la vente des ſels dans les ſalines nationales ou particulieres, le fiſc bien loin d'y perdre, y gagneroit donc beaucoup. Comment peut-on craindre que dans ce ſyſtême de convenances, les ſalines particulières nuiſiſſent aux ſalines nationales? le contraire eſt bien plus vraiſemblable. En effet, les ſalines nationales ſont ſeules dans beaucoup de départemens; & dans celui de la Meurthe, où elles ont pour rivales des ſalines particulieres, elles ſont au nombre de trois principales qui ſont les meilleures. Tous les bâtimens conſtructions, machines, uſtenſiles, qui peuvent ſervir à l'exploitation & à la proſperité de ſes uſines, y exiſtent depuis long-tems & ſe portent à la valeur de pluſieurs millions. Les ſalines nationales ont donc ſur les ſalines particulières l'avantage d'un propriétaire bien pourvu, ſur un petit propriétaire qui ne fait que commencer. Le rapporteur termine par un projet tendant à conſacrer le droit de propriété des particuliers ſur leurs ſalines & le droit de les exploiter. — *Villers* combat ce projet dont le réſultat ſeroit de faire perdre au tréſor public les reſſources que lui aſſurent les ſalines nationales & de priver entièrement les départemens de l'E[illegible], du bois & des combuſtibles qui déjà n'y ſont pas très-abondans. — On demande l'impreſſion de ce diſcours. — Bouley de la Meurthe. Le tréſor public ne doit pas payer l'impreſſion d'un diſcours fait par les fermiers eux-mêmes. — Le conſeil ordonne l'impreſſion.

Lecointe voulant régulariſer la diſcuſſion ſur cet objet important, demande qu'on diſcute les deux queſtions ſuivantes: 1°. Le bail des ſalines de l'Eſt peut-il légalement ſubſiſter tel qu'il eſt? 2°. Le droit d'exploiter les ſalines appartient-il excluſivement à la nation? Sur la premiere queſtion l'opinant déclare qu'il penſe la négative. — *Briot* s'oppoſe à l'ordre de diſcuſſion propoſé par Lecointe, parce que le conſeil n'ayant nulle connoiſſance officielle du bail qui même n'a été paſſé en vertu d'aucune loi, ſon annullation ne peut faire la matiere d'une loi. Mais comme cette queſtion eſt entierement liée avec la réſolution déja priſe ſur le ſel, & qui, par cette raiſon, pourroit paroître incomplette aux Anciens, l'opinant demande que Malès, rapporteur du ſel, ſoit adjoint à la commiſſion dont Bouley a été l'organe, afin de rédiger un nouveau projet conforme au droit de propriété des ſalines particulières. — *Malès* partage l'opinion de ceux à qui le bail ne paroît pas devoir ſubſiſter tel qu'il eſt aujourd'hui, mais le droit de propriété des ſalines particulieres eſt à ſes yeux une queſtion très-importante & qui n'eſt pas aſſez approfondie. Il rappelle l'hiſtorique de divers rapports faits à ce ſujet, tant à l'aſſemblée conſtituante, qu'au corps législatif, & il en demande l'impreſſion, attendu qu'on a toujours paſſé à l'ordre du jour ſur les pétitions des propriétaires de ces ſalines. — *Bouley de la Meurthe*, répond qu'à la vérité, la loi fit le 26 floréal, un rapport tendant à paſſer à l'ordre du jour: mais ce membre étant paſſé au conſeil des anciens, ſon rapport n'a point eu de ſuite. — *Quirot* s'étonne que Malès faſſe valoir le prétendu ordre du jour adopté ſur les droits des propriétaires des ſalines, comme ſi déjà le conſeil n'avoit pas rejetté deux fois l'impôt ſur le ſel, quand Malès l'a reproduit pour la troiſieme fois & l'a fait admettre. Quel nouvel uſage voudroit-on introduire, de faire imprimer d'anciens rapports ſur des queſtions qu'on veut ſoumettre à de nouvelles diſcuſſions? L'opinant demande que le directoire ſoit invité, par un meſſage, à transmettre au conſeil le bail des ſalines de l'Eſt. — Cette propoſition eſt adoptée.

Sur la propoſition de Tieffé, le conſeil renvoie les autres propoſitions aux commiſſions réunies, dont Malès & Bouley ont été reſpectivement les rapporteurs.

Séance du 15.

Le conſeil adopte auſſi avec urgence un projet préſenté par Porte, au nom de la commiſſion militaire, relatif aux gendarmes. En voici les diſpoſitions. 1°. Tout ſous-officier ou ſoldat, élus par un jury pour exercer les fonctions de ſous-officier ou de gendarme, qui n'a pas accepté, & qui n'a point donné ſa démiſſion, ou qui après avoir accepté, ne s'eſt point préſenté à ſon corps dans le délai preſcrit par l'article 40 de la loi du 28 germinal an 6, eſt tenu dans la décade qui ſuivra la publication de la préſente, de prendre une feuille de route pour ſe rendre au corps où il ſervoit avant ſon élection. 2°. Tout ſous-officier ou gendarme dans le cas de l'article précédent, qui n'aura pas pris ſa feuille de route dans le délai preſcrit, ſera conſidéré comme déſerteur à l'intérieur, & s'il eſt réquiſitionnaire, les articles 54 & 55 de la loi de fructidor dernier lui ſont applicables.

Renaud (de l'Orne) rappelle à la diſcuſſion la ſuite de ſon projet ſur les accuſés en démence, qui eſt adopté ſauf rédaction. Nous avons donné les premiers articles; voici les ſuivans: 1°. Si l'accuſé en démence vient à recouvrer ſa raiſon, le jugement rendu & les procédures faites contre lui depuis l'ordonnance de priſe de corps, ſeront anéantis de plein droit, & il ſera procédé à ſon égard dans la forme ordinaire. 2°. Les articles 477, 478, 480 & 482 du code des délits & des peines, relatifs aux contumax, lui ſont applicables.

Cacault ſoumet à la diſcuſſion le projet relatif à l'exécution de l'article 308 de la conſtitution, concernant les comptes à rendre par les miniſtres. Ce projet a deux objets: 1°. les comp-

Digitized by Google

tes à rendre pendant l'an 7; le rapporteur propose d'adresser un message au directoire pour l'inviter à ordonner aux ministres de faire parvenir incessamment au corps législatif les comptes des dépenses de l'an 6, & les comptes des dépenses arriérées depuis l'établissement du régime constitutionnel. — Ce message est ordonné. — 2°. Il règle le mode des comptes à rendre par les ministres en l'an 8 & années suivantes. — Ce dernier point est ajourné.

Conseil des Anciens. — Séance du 14 février.

Le conseil reçoit la résolution qui établit un impôt sur le sel. Quelques membres demandent l'adoption, & d'autres l'examen d'une commission. — Regnier observe que déjà nous touchons au cinquième mois de l'an 7, & qu'il existe un déficit de 50 millions. En retardant l'adoption de cette résolution, voudriez-vous accréditer les calomnies de Pitt, qui prétend nous vaincre par les finances, au moment où la guerre peut-être va éclater? A qui peut-il rester de doute sur la nécessité de cet impôt d'après la discussion lumineuse qui a eu lieu au conseil des cinq-cents? Qui ne l'a pas lue? ... (*Moi, moi*, s'écrient plusieurs voix; *tous*, répètent d'autres.) J'ajoute, continue Regnier, que cette contribution est la plus juste & la moins onéreuse, puisqu'il n'en coûtera pas un demi-denier par jour à chacun. Hâtez-vous donc de combler les vœux de tous les françois en adoptant une mesure qui doit accélérer le grand œuvre de la paix & prévenir la fraude: il est donc superflu de nommer une commission. Lorsque Pitt demande un impôt onéreux au parlement, pour nous faire la guerre, on ne le lui refuse jamais.

Baudin: Je reconnois la nécessité de combler le déficit; mais c'est parce que Pitt commande les impôts au parlement d'Angleterre, qu'on ne doit pas les commander au corps législatif de France. Je ne m'oppose pas à ce que la discussion soit ouverte, mais je demande que la matière soit discutée avec maturité, & que les membres aient le temps de préparer leurs opinions. — Le conseil consulté décide que la résolution sera renvoyée à l'examen d'une commission composée de Legrand, Baudin, Cretet, Regnier & Bordas.

Il s'élève ensuite la question de savoir si la discussion sera ouverte avant le rapport de la commission: le conseil se décide pour l'affirmative, & la parole est accordée à Giraud, de Nantes, qui la combat. Elle est ruineuse pour les commerçans de sel: elle n'est pas en proportion avec l'impôt des autres objets de consommation d'une égale nécessité: il faudra établir des nuées d'employés plus nombreuses que celles de l'ancien régime pour empêcher la fraude & pour percevoir l'impôt. L'orateur assure qu'il ne produira rien ou presque rien. Les frais de perception absorberont tout le revenu.

Vienne du 13 février.

S. M. l'Empereur s'est rendu ces jours derniers, à Hiersdorff, accompagné de M. le comte de Saurau, pour voir par lui-même l'effet des inondations. Ce monarque bienfaisant a fait distribuer une somme considérable aux malheureux habitans de cet endroit.

L'on prétend que le cabinet de Pétersbourg a demandé à la cour de Berlin le passage pour une armée de 45 mille hommes qui doit se porter sur la Hollande, en cas de guerre.

M. le comte de Rasumowski, ambassadeur de Russie près notre cour, vient d'être rappellé.

Stuttgart du 21 février.

Un courier arrivé hier matin de Rastadt, a apporté la nouvelle importante que le ministre impérial a déclaré officiellement à la députation de l'Empire, que l'armée françoise ne passeroit pas le Rhin; & que de son côté l'armée impériale continueroit à rester dans ses cantonnemens derrière la Lech. (*Des gazettes de Stuttgart.*)

Mayence le 18 février.

Notre administration centrale vient de publier l'arrêté suivant du directoire exécutif, du 14 pluviôse (2 février).

"Le directoire exécutif, instruit que des personnes répandues dans les nouveaux départemens sur la rive gauche, & d'autres de la rive droite, instiguent les habitans de la rive gauche à prendre du service auprès des puissances étrangères; & considérant qu'il est important de mettre fin à ces machinations contraires à l'intérêt de la république; après avoir entendu le ministre de la justice, arrête:

„ Art. 1er. Chaque individu prévenu d'avoir instigué par des discours, des écrits, ou d'autres moyens, un habitant de la rive gauche, à se ranger sous les drapeaux d'une puissance étrangère, sera, en vertu de la loi du 13 brumaire an 6, traduit devant un conseil militaire, pour être jugé comme embaucheur, & être puni, s'il y a lieu, suivant toute la rigueur de la loi du 4 nivôse an 4.

„ II. Les biens de chaque habitant de la rive gauche, qui passera sur la rive droite, & s'enrôlera sous les drapeaux d'une puissance étrangère, seront confisqués, & ceux de ses parens seront séquestrés pour en être distrait la quote-part qui pourroit lui échoir en heritage.

III. L'agent municipal de la commune, dans laquelle le déserteur étoit domicilié, sera tenu sous sa responsabilité, d'instruire le commissaire près de la municipalité du canton, de sa désertion & de l'endroit où ses biens sont situés; & le dit commissaire communiquera cet avis à l'administration centrale & au directeur des domaines, qui prendront les mesures necessaires pour assurer les droits de la république sur les biens ou la portion d'héritage de celui qui aura passé en service etranger.

IV. En cas d'empêchement, l'administration centrale & le commissaire du directoire exécutif près d'elle, feront leur rapport au commissaire du gouvernement, qui dans tous les cas doit être instruit des mesures qui auront été prises sur cet objet. Le ministre de la justice est chargé de l'exécution de cet arrêté qui sera publié dans les 4 nouveaux departemens sur la rive gauche. Pour copie conforme, *Signé*, Reveillère-Lépaux, président. Lagarde, secrétaire-général. „

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(Faisant suite a la GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Dimanche 24 Fevrier 1799. (N°. 55.)

Livourne du 4 février.

Une partie de la famille royale de Sardaigne eſt déjà arrivée ici; & L. M. qui ſont attendues à chaque inſtant, ne tarderont pas à s'embarquer pour la Sardaigne: le bâtiment qui doit les y tranſporter, eſt déjà prêt.

Au rapport d'un bâtiment arrivé hier, l'amiral Nelſon a remis à la voile de Palerme avec un grand nombre de troupes, dont on ignore la deſtination. Suivant les uns, il va faire le ſiège de Malthe; ſuivant les autres, il va dans l'Adriatique ſe joindre à l'eſcadre Turco-Ruſſe: enfin ſuivant une autre verſion, il doit débarquer à Naples, & déjà l'on fait courir le bruit ici que cette expédition s'eſt effectuée avec le plus grand ſuccès.

Turin du 8 février.

Le gouvernement proviſoire a arrêté dans ſa ſéance du 2, d'envoyer à Paris une députation ſolemnelle, pour inviter le directoire à réunir le Piémont à la république françoiſe. Mais ce projet trouve beaucoup d'oppoſans, ſurtout dans les campagnes. Divers membres du gouvernement ſont partis pour les différentes provinces, dans la vue d'éclairer le peuple ſur ſon véritable intérêt, & de le détourner du deſſein de former une république ſéparée, comme on en a fait circuler le projet; & lui repréſenter que le Piémont n'eſt pas un païs aſſez grand pour ſupporter les frais d'un gouvernement ſéparé, payer des directeurs, des miniſtres, des ambaſſadeurs, des armées &c., qu'on eſt donc réduit à opter entre ſon incorporation à la rép. françoiſe, ou ſa réunion à une république d'Italie; & que dans le choix, il vaut mieux être au nombre de ceux qui protègent, que de faire partie d'un peuple protégé. On doit en conſéquence dreſſer des procès-verbaux du réſultat des votes qui auront lieu dans les différentes communes; & cette opération, ſemble devoir amener de grands troubles: car le parti italien, & le parti françois ſont également animés d'un zèle ardent pour faire triompher leur opinion; & déjà il y a eu des voies de fait en quelques endroits. La municipalité de Turin, s'eſt déclarée pour la réunion à la France.

Londres du 31 janvier.

On apprend de la Barbade que 3 frégates françoiſes, un bricq & une corvette de la même nation, ayant à bord un grand nombre de troupes, viennent d'arriver à la Guadeloupe. (C'eſt l'expédition aux ordres du général Desfourneaux.) Il eſt auſſi arrivé des troupes à la Guyanne. — On aſſure que Victor Hugues eſt déjà parti de la Guadeloupe pour retourner en France.

Notre gouvernement vient de publier officiellement la liſte ſuivante du nombre total des priſonniers françois qui ſe trouvoient en Angleterre à l'époque du 20 janvier dernier. A Portsmouth, 10,576. A Plymouth, 8,398. A Norman-Croſs, 4,127. A Liverpool, 4,009. A Edimbourg, 1,736. A Chatham, 1,298. A Stapleto, 4,121. Total, 33,265. *Officiers priſonniers ſur parole.* A Lichtfield, 6. A Biſchops-Waltham, 60. A Tiverton, 114. A Peebles, 80. Total 300. — Total général, 33,565.

L'illumination qui eut lieu à Dublin le 25 au ſoir, fut accompagnée de vengeances, non-ſeulement de la part des ennemis de l'*union*, mais auſſi de la part des *Irlandois-Unis*. Le lord Powerscourt qui avoit voté contre le projet, & dont la maiſon étoit parfaitement illuminée, eut néanmoins les vîtres de ſon hôtel entièrement briſées; on vouloit le punir de l'activité qu'il avoit déployée dernièrement contre les rebelles de Wicklow. M. Reinolds eut le même ſort, pour avoir le premier dénoncé au gouvernement le feu Lord Fitzgérald. — Les Orangiſtes de leur côté, ont exercé leur vengeance contre M. Corry, nouveau chancelier de l'échiquier, mais

ſurtout contre le lord Caſtlereagh, qui avoit fait la motion de l'adreſſe au roi. — On prévoit, d'après ce qui s'eſt paſſé, que le projet d'union ſera la ſource des plus grands troubles en Irlande. Déjà le gouvernement, qui s'y attend, ſe diſpoſe à faire paſſer en Irlande de nouvelles troupes; & M. Dundas vient d'adreſſer une circulaire aux commandans des différens régimens des milices, pour les inviter à s'aſſurer de leurs diſpoſitions, relativement à leur envoi en Irlande. On aſſure que les régimens des comtés d'Oxford & de Lincoln, ont conſenti à paſſer en Irlande, ainſi que le corps de Weſtminſter. On excite auſſi parmi les *fencibles* une ardeur de *ſervice volontaire*. Le premier régiment de dragons légers a offert de ſervir ſur le continent & par-tout ailleurs où S. M. voudra l'envoyer. On eſpère engager les autres régimens de *fencibles*, qui ſont en grand nombre, formant environ 45 mille hommes, à paſſer ſur le continent.

Le lord Auckland vient de partir définitivement pour l'Irlande. Le bruit s'étoit répandu d'abord qu'il alloit y remplacer le marquis de Cornwallis. Mais nos gazettes miniſtérielles aſſurent aujourd'hui qu'il ne ſe rend à Dublin, qu'en qualité de *ſimple ſpectateur*, pour étudier l'eſprit public dans ce pays & s'aſſurer ſur les lieux de la véritable ſituation des choſes: perſonne n'eſt plus en état que S. S. de juger des intérêts de l'Irlande, attendu qu'il y a commencé ſa carrière politique ſous les auſpices du vice-roi comte de Carliſle, auquel il avoit été attaché en qualité de ſecrétaire d'Etat.

Le 29, la flotte de la Méditerranée eſt ſortie de Portsmouth, aux ordres du vice-amiral Thompſon. Elle doit croiſer dans les parages de Breſt. — Le même jour, un vaiſſeau de tranſport armé, le *Weymouth*, a mis à la voile de Spithéad pour l'Irlande, ayant des troupes à ſon bord.

Les papiers de l'oppoſition rapportent l'anecdote ſuivante. " On écrit de Wexford qu'un jeune enfant de 14 ans, James Moore Lett, vient enfin d'être mis en liberté après 7 mois d'empriſonnement. Il avoit été accuſé d'avoir commandé une colonne de rebelles à la bataille de New-Roſs: on a enfin rougi d'avoir détenu ſi long-tems un enfant dans un cachot; & ſans examiner le fait, le tribunal a ordonné ſon élargiſſement. „

Dublin du 25 janvier.

Chambre des Pairs. — Séance du 22 janvier.

Le lord lieutenant s'étant rendu dans l'ordre accoutumé à la chambre des pairs, où il avoit convoqué les communes; prononça du haut du trône un diſcours dont voici l'extrait. Après avoir rapellé aux deux chambres la victoire de Nelſon, la défaite entière des flottes françoiſes dans les mers d'Irlande, la brillante & importante conquête de Minorque, &c. S. E. voit avec douleur, que le mécontentement agite encore diverſes parties de l'Irlande, & que des émiſſaires ſecrets de l'ennemi parcourent le royaume & donnent de nouvelles eſpérances aux ennemis intérieurs d'être bientôt ſecourus par la France. Dans cette poſition des choſes, dit-il, & preſſée par une évidente néceſſité de continuer la guerre, ſa majeſté attend tout de votre zèle & de votre patriotiſme à ſeconder ſes efforts. Puis après avoir parlé de ſon amour pour la paix & de ſes ſoins à concilier, au milieu de l'anarchie, les ſentimens de l'humanité avec les meſures de rigueur que les circonſtances le forçoient à prendre, le lord-lieutenant ajoute: " Plus je réfléchis ſur la ſituation & les dangers de ce royaume, en conſidérant d'une part la force & la ſtabilité de la Grande-Bretagne, & de l'autre les fluctuations inſéparables des diviſions cruelles qui travaillent l'intérieur de ce royaume & l'ont ébranlé juſque dans ſes fondemens, plus je ſuis impatient de voir adopter quelqu'arrangement fixe qui puiſſe étendre les bienfaits de la paix dont jouit l'Angleterre, à toutes les parties de cette iſle. L'infatigable induſtrie de notre ennemi à pourſuivre ſon projet notoirement connu de ſéparer ce royaume de l'Angleterre, a fixé dès long-tems votre attention. Sa majeſté m'ordonne de vous exprimer le déſir & l'eſpérance où elle eſt que les ſentimens d'une affection mutuelle & d'un intérêt commun, déterminent les deux parlemens à chercher les moyens efficaces de conſerver & réunir dans un ſeul & même lien d'une union durable, la force, le pouvoir & les reſſources de tout l'Empire britannique. „

Lorſque les membres des communes ſe furent retirés dans le lieu de leurs ſéances, lord Ormond ſe leva & vota une adreſſe de remercîmens, conçue dans la forme accoutumée, c'eſt-à-dire approbative de toute la teneur du meſſage. — *Lord Powerscourt* propoſa un amendement qui exprimât le doute où étoit la chambre ſur "l'incompétence du parlement, à tranſiger une pareille union, & qui contînt la promeſſe de concourir à reſſerrer les liens de cette union par tous les moyens compatibles avec la liberté & l'indépendance du parlement d'Irlande. „

Le *lord Bellemont* appuya l'amendement, mais demanda d'en écarter la première partie (relative à la compétence du parlement). Après de légers débats ſur cette ſeconde queſtion, l'amendement fut mis aux voix & rejetté à une majorité de 49 voix contre 19. L'adreſſe telle quelle avoit été propoſée, paſſa ſans diviſion, après l'obſervation répétée par pluſieurs membres, & notamment par le lord Farnham, qu'on n'entendoit point préjuger par là le fond de la queſtion de la réunion, dans lequel pluſieurs membres étoient entrés durant la diſcuſſion.

Chambre des Communes. — Séance du 22.

Après que la chambre eut entendu le diſcours du vice-roi, le lord Tyrone ſe leva pour voter l'adreſſe propoſée par le lord Caſtelreagh. M. Georges Ponſonbey qui s'étoit levé en même temps, lui diſputoit la parole. Des cris confus, ſortis des tribunes oppoſées, s'élevèrent à la fois contre ces deux orateurs, en prononçant leurs noms avec des marques d'improbation. L'Orateur (le préſident) fit ceſſer ces clameurs en déclarant que la priorité appartenoit à M. Ponſonbey. Celui-ci obſerva qu'il y avoit dans la chambre un perſonnage (le lord

Digitized by

Castelreagh) qui n'avoit pas le droit de délibérer, puisque remplissant une place importante pour le gouvernement qu'il n'avoit point réfiliée, les statuts l'excluoient par là même du parlement. Cet incident (où plusieurs orateurs furent entendus, dont l'un parla avec beaucoup de véhémence en faveur du noble lord) écarta l'ordre du jour jusqu'à 10 heures du soir, c'est-à-dire, pendant près de 4 heures. On prouva que les statuts n'obligeoient à donner la démission de leurs places que ceux qui tenoient une place immédiatement de S. M.; & enfin après des débats très animés, le lord Tyrone reprit sa motion.—Je ne vient point, dit-il, demander à cette chambre la décision de l'importante question qui occupe tous les esprits en ce moment. Je ne veux point, quant à présent, donner mon opinion sur l'union législative des deux royaumes. Ce seroit préjuger ce qui doit faire l'objet du plus sérieux examen & qui mérite la plus haute considération, & je ne puis moi-même établir mon opinion sur une mesure dont je ne connois encore ni le mode ni les détails. Je vous propose simplement un acte de remercîment au roi, pour le gracieux discours que nous avons entendu du haut du trône. „

Le colonel Fitzgerald appuya cette motion. — *Sir John Parnel* déclara que, quoique personne ne fût plus éloigné que lui de refuser au roi les sentimens de respect & d'attachement qu'inspireroient ses vertus au démagogue le plus injuste, il ne pouvoit pourtant se défendre de faire observer que l'adresse qu'on vouloit lui voter, bien qu'elle ne renfermât pas expressément l'union projettée, & qu'elle ne semblât avoir d'autre but que de concilier les esprits, renfermoit pourtant cette question toute entière dans sa contexture & proposoit réellement à la chambre la destruction du parlement d'Irlande. Quant à moi, dit-il, je proteste contre le principe même d'une discussion si anarchique. Les objets du moindre intérêt auroient dans d'autres tems été traités avec moins d'artifice & plus de solemnité. Je ne veux point montrer d'aversion contre le gouvernement; mais je ne puis résister au devoir de défendre la constitution de mon pays. Y a-t-il un seul homme qui puisse nier que le plan projetté n'en sappe toutes les bases? Les intérêts de la Grande-Bretagne, qu'on desire tant de confondre avec ceux de l'Irlande, sont-ils bien les mêmes? Il est une observation remarquable à faire, c'est que la paix de l'Europe n'a été troublée depuis quelques années que par les spéculations de quelques intriguans politiques, & que partout le despotisme augmente à mesure que les droits des peuples a la liberté sont plus connus; mais, si tel est notre sort, que la discussion de notre ruine doive s'élever dans le sein même de cette chambre, je demande qu'elle soit examinée & mûrie dans les comités. „

Le lord Castelreagh déclare, sur le vague des expressions de l'adresse d'après laquelle on conjecturoit l'union des deux royaumes, qu'elle n'a d'autre signification que de désigner d'une manière générale le besoin d'affermir la connexion qui subsiste entre l'un & l'autre: il avoue toutefois qu'il ne voit pas d'autre moyen efficace de rétablir la tranquillité en Irlande, & de rendre son union à l'Angleterre solide & durable, que de les réunir par des liens constitutionnels & indissolubles; qu'il se propose, en conséquence, de soumettre dans quelques jours à l'examen de la chambre, le plan & les considérations qu'il a médités sur cet objet. A peine le secrétaire du vice-roi avoit-il achevé cette déclaration, que *M. Ponsonbey* prend la parole & discute, dans un discours qui dure plus de deux heures, l'adresse, & le plan qu'elle décéloit. Il le considère sous le triple point de vue de ses rapports avec la liberté, la constitution & le commerce de l'Irlande. Il refuse au parlement le pouvoir d'aliéner les droits du peuple, & de renverser la constitution qu'il étoit chargé de protéger & de défendre. Il remonte à l'origine des états séparés & indépendans, & démontre, en indiquant leur source, l'incontestable authenticité de leurs droits. Cette discussion le conduit à la recherche & à l'examen de la conduite du gouvernement britannique envers l'Irlande, depuis Jacques Ier jusqu'à la révolution d'Angleterre. Il fait remarquer la restriction mise sous Charles II à l'exportation de nos bestiaux, la condescendance de Guillaume III aux remontrances de son parlement pour empêcher le succès de nos manufactures, & le despotisme des loix pénales en toute genre, qui ont asservi si long-tems ce malheureux pays. Il entre ensuite dans les détails du plan du ministre, sur lequel il s'efforce de répandre du ridicule; il vante l'équité de la représentation où 150 Irlandois sont appellés à défendre les intérêts de leur pays contre 558 défenseurs d'intérêts opposés. Enfin il accuse l'administration de perfidie, pour avoir éloigné les deux respectables membres du parlement, par la seule raison qu'ils n'avoient pas voulu tremper dans la conspiration tramée contre la constitution du royaume. M. Ponsonbey conclut, en demandant par amendement à l'adresse proposée, d'y ajouter après les mots: propres à réunir en un seul & même lien la force & le pouvoir des deux pays; ceux-ci: *en tant qu'ils n'altereront pas les droits antérieurs du peuple irlandois, tels qu'ils ont été fixés par la constitution de 1782, ratifiée par Sa Majesté.*

Cet amendement ainsi posé, partagea la chambre & l'entraîna dans une discussion extrêmement orageuse, dans laquelle soixante-dix-huit orateurs furent entendus, 52 en faveur de l'amendement, & 26 pour l'adresse, telle qu'elle avoit été propolée par le lord Tyrone. Les orateurs qui se distinguèrent le plus contre l'adresse furent sir John Parnel, dernier chancelier de l'échiquier. M. Fitzgerald, ci-devant avocat général, (prime sergeant) & M. Plunket, qui s'attacha surtout au lord Castelreagh, qu'il poursuivit avec la plus grande sévérité dans le cours de la séance. Le lord Castelreagh, sir John Blacquiere & M. Fitzgerald Baronnet se firent remarquer dans le parti contraire. Le gouvernement & les ministres britanniques ne furent point épargnés dans le cours de la discussion, MM. Oneille, Barrington & le colonel Maxwell eurent souvent besoin d'être rappellés à l'ordre pour les épithètes qu'ils prodiguoient aux regulateurs de la Grande-Bretagne.— Le colonel Maxwel impatient à la fin de tout ce qu'il entendoit, en appella à son épée pour démêler tous ces artifices oratoires. Il déclara qu'il combattroit les traîtres partout où il les rencontreroit; tant pis pour eux, dit-il, s'ils étoient sur le trône! Enfin, le 23 à deux heures après-midi (la séance avoit commencé la veille à 5 heures du soir) on demanda à grands cris d'aller aux voix sur l'amendement. La chambre s'étant divisée, il y eut pour l'amendement 105 voix; contre l'amendement 106; majorité, une voix.—L'amendement ainsi rejeté, l'adresse fut à son tour mise aux voix. Pour l'adresse, 107; contre l'adresse 105; majorité 2.

Paris du 17 février.

Le directoire envoya hier au ſoir aux deux conſeils un meſſage ainſi conçu. " Citoyens repréſentans, la Porte Ottomane, inſtruite que l'expédition d'Egypte n'étoit dirigée que contre ſes ennemis, l'avoit d'abord enviſagée ſous ſon vrai point de vue; mais égarée par les ſuggeſtions perfides & les menaces combinées de l'Angleterre & de la Ruſſie, la guerre contre ſes anciens amis a été le fruit de cette alliance monſtrueuſe, préſage de ſa perte; elle a entraîné les puiſſances barbareſques dans ſes actes d'hoſtilités contre la république françoiſe. Le directoire exécutif vient de prendre des meſures de repréſailles, & employera pour la défenſe de l'Etat & pour repouſſer l'agreſſion, les moyens mis à ſa diſpoſition: il en prévient le corps législatif, conformément à la conſtitution.„

On apprend de Rome que le cit. Faypoult a donné ſa démiſſion de commiſſaire du gouvernement près l'armée de Championnet. Celui-ci avoit, dit-on, donné ou reçu précédemment ſa démiſſion par rapport à quelque méſintelligence avec Faypoult. On aſſure que Macdonal remplace Championnet dans le commandement de l'armée.

Les lettres de Naples diſent que les ſeules maiſons qui ayent été incendiées dans cette ville, l'ont été par les priſonniers nobles du fort St. Elme, qui, craignant d'être égorgés par les Lazaronis, s'étoient rendus maîtres du fort, d'où ils ſe défendoient en lançant des bombes & des obus contre les Lazaronis dans la ville.

Le cit. Goudard, ex-député à l'aſſemblée conſtituante, s'eſt précipité dans la Seine. Sa carte de ſûreté a été trouvée dans ſon habit, qu'il avoit laiſſé ſur le bord de l'eau.

Le citoyen Boulay, commiſſaire aux claſſes, eſt parti de Breſt, le 8 de ce mois, avec un ancien capitaine de vaiſſeau & un officier de ſanté, pour ſe rendre dans les différens ports de l'oueſt & y lever des marins.

L'aide de camp & le ſecrétaire de Touſſaint-Louverture, partiront inceſſamment de Paris pour retourner à Saint-Domingue.

Ratisbonne du 19 février.

M. le comte de Hohenthal, miniſtre de S. A. S. Electorale de Saxe, eſt parti avant-hier pour Raſtadt, où il doit remplacer M. le comte de Lœben, qui a été nommé miniſtre d'Etat à Dresde.

Il continue de paſſer par notre ville des troupes de toutes armes. Avant-hier nous avons vu paſſer le régiment de Mack, cuiraſſiers.

Les lettres de Vienne du 10 annoncent que les troupes qui ſe trouvoient dans le Frioul autrichien, & dans la Carinthie, venoient de faire un mouvement pour ſe rapprocher de l'armée d'Italie.

On a reçu à Conſtantinople des lettres de Smirne, qui donnent pour certain que le général Bonaparte étoit encore au Caire dans les 1ers jours de décembre.

Suivant des lettres de Semlin, Paſſewand-Oglou paroiſſoit menacer ſérieuſement la ville de Bucharest, où l'hoſpodar de Valachie faiſoit des préparatifs de défenſe.

Stuttgart du 22 février.

On apprend de Coire que les Griſons ont dans leur dernière aſſemblée générale, approuvé le projet de ſoumettre à des loix pénales leurs compatriotes émigrés; projet qui avoit été rejeté dans une précédente aſſemblée.

Kempten du 19 février.

Le régiment autrichien de Modène dragons, fort de 1200 hommes, eſt arrivé hier ici, il a pris ſes quartiers partie dans la ville, partie dans les villages. Le régiment de Stein, conſiſtant en 3 bataillons, doit arriver le 21, & ſéjourner le 22. Toutes ces troupes ſe dirigent ſur Bregenz; & doivent être ſuivies du régiment de Giulay, & d'un corps de Uhlans.

Raſtadt du 21 février.

La légation pruſſienne a remis aux miniſtres françois une nouvelle note, dont on ne connoît pas encore le contenu.

L'armée françoiſe a pris ſes cantonnemens en Alſace, mais de manière qu'au premier ſignal les différens corps peuvent être raſſemblés.

Malgré toutes les apparences de guerre, on croit toujours à la paix: & l'on prétend que les miniſtres françois ont aſſuré tout nouvellement que pour peu que les puiſſances intéreſſées montrent de condeſcendance, la paix aura certainement lieu.

Mannheim du 23 février.

Aujourd'hui à midi, S. A. S. l'Electrice eſt partie pour Carlsruhe, avec la Sme. princeſſe Amélie de Bade, ſa ſœur. La garde bourgeoiſe de Mannheim étoit rangée en parade devant l'hôtel de S. A. E., & la cavalerie a eu l'honneur d'eſcorter ſa voiture ſur la route de Schwetzingen. Cette princeſſe a paru fort ſenſible aux témoignages de reſpect & d'affection, ainſi qu'aux regrets que le public a fait éclatter à l'occaſion de ſon départ.

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Lundi 25 Fevrier 1799. (N°. 56.)

Pétersbourg du 29 janvier.

On vient de publier une nouvelle déclaration impériale ainſi conçue :

Nous Paul I. par la grâce de Dieu Empereur & autocrate de Toutes les Ruſſies &c. Grand-Maître de l'ordre ſouverain de St. Jean de Jeruſalem.

Les circonſtances ſont devenues ſi malheureuſes, que l'ordre de St. Jean de Jeruſalem, qui s'eſt rendu pendant tant de ſiècles ſi célèbre par ſes vertus, ſe trouve expoſé aux dangers les plus imminens. Nous avons cru qu'il convenoit à la dignité de protecteur que nous avons acceptée, de venir au ſecours de cet ordre, & de le ſouſtraire au naufrage dont il eſt menacé. Nous avons en conſéquence jugé à propos de le recevoir au ſein de notre empire, comme dans un port aſſuré, & nous avons établi ſa nouvelle réſidence dans notre capitale. En nous rappelant les ſervices que cet ordre illuſtre a rendus tant à la réligion qu'à tous les princes chrétiens, nous avons réſolu d'employer nos ſoins & notre puiſſance non ſeulement à le réintégrer, pour le bien général, dans ſes propriétés & ſon ancien luſtre, mais encore à lui procurer à l'avenir un nouvel accroiſſement & plus de conſidération & de ſolidité. Nous avons en conſéquence, par une bienveillance particulière, répandu ſur cet ordre de nouveaux bienfaits, acquieſcé à ſes déſirs, & accepté la Grande-maîtriſe avec la ferme réſolution d'uſer de toute notre puiſſance & notre autorité impériale pour ſon avantage & ſon bien-être.

„Excités par ces motifs, nous engageons fortement & avec toute la ſollicitude que la choſe publique exige, tous les prieurés de l'ordre de concourir à nos vues, & de ſe réunir à nous pour former un ſeul corps, qui acquerra plus de conſiſtance par le concours & l'acceſſion d'un plus grand nombre de membres. Nous invitons en conſéquence tous les hommes braves & loyaux de la chrétienté, de quelque pays qu'ils ſoient, dont les ancêtres ont acquis la nobleſſe par les armes ou par tout autre ſervice important rendu à l'Etat, de prendre part à ce noble établiſſement. Ainſi tous ceux qui n'ont pas dégénéré de la vertu de leurs ancêtres, qui pour conſerver leur nobleſſe ou lui procurer un nouveau luſtre, déſireroient d'être reçus parmi les chevaliers de l'ordre de St. Jean de Jéruſalem, & qui par quelque circonſtance que ce ſoit, ne pourroient atteindre ce but dans dans leur patrie, peuvent nous adreſſer leurs demandes avec l'aſſurance parfaite que nous ne manquerons pas de ſatisfaire leurs juſtes déſirs. Nous arrêtons ſolemnellement, que tout gentilhomme qui eſt en état de fournir ſes preuves de nobleſſe conformément aux loix & ſtatuts de l'ordre, & de la maniere uſitée dans nos Etats, pourra être reçu chevalier dans notre réſidence de St. Pétersbourg, & jouira en cette qualité de notre protection & bienveillance particulière. Comme nous occupons, par la protection de la providence divine & par droit héréditaire, le trône impérial de nos ancêtres, nous nous flattons que nous réuſſirons, au moyen de la puiſſance qui en réſulte, à maintenir & étendre un ordre auſſi ancien & auſſi diſtingué parmi les ordres de chevalerie, & nous ſommes entièrement convaincus de rendre par-là un ſervice ſignalé à l'univers; en effet, les loix & ſtatuts de cet ordre inſpirent l'amour de la vertu, forment de bonnes mœurs, reſſerrent les liens de la ſubordination, & offrent une reſſource puiſſante contre les maux qu'une aveugle fureur d'innovation, & la licence effrénée de la penſée ont cauſés. Enfin cet ordre eſt pour les Etats un moyen d'augmenter leur force, leur ſûreté & leur conſidération. Donné dans notre réſidence impériale de St. Pétersbourg le 21 décembre (vieux ſtyle) l'an de notre ère 1798, de notre régence le troiſième & de notre Grande-maîtriſe le premier. *Signé:* Paul. *Contreſigné:* Litta.

Florence du 4 février.

Le Grand Duc, après s'être rétabli d'une incommodité paſſagère qui l'a retenu quelques jours, eſt allé faire une viſite au roi de Sardaigne & à toute ſa famille.

S. M., ainſi que les princes, ne ſont juſqu'ici venus dans la ville que ſous le plus ſtricte incognito, & n'ont pas paru à la cour. Le roi étoit accompagné de ſon ſeul ſecrétaire intime Balbo, lorſqu'il eſt allé voir notre célèbre galerie. Les princes ſes frères ont été vus au théâtre.

Voici les détails circonstanciés de la première entrevue du roi de Sardaigne avec le Pape. Lorsqu'il eut manifesté le desir de voir Sa Sainteté, l'officier françois qui l'a accompagné depuis Turin, & qui ne l'a pas encore quitté, fixa l'heure & le jour auxquels cette visite auroit lieu, & elle fut convenue pour le 23 janvier. Dans la matinée de ce jour, le roi & la reine se rendirent en voiture du Poggio-Imperiale à la Chartreuse, mais toujours accompagnés de l'officier françois. Le pape, informé de leur arrivée, alla au-devant d'eux, soutenu par deux personnes. A peine eut-il paru dans l'appartement où étoient le roi & la reine, que ceux-ci se jettèrent à genoux, & se prosternèrent en baisant les pieds du pape, qui les fit relever promptement & les conduisit dans la chambre voisine. Le roi, en s'adressant au Pape, lui dit que ses malheurs, graces à la divine providence, étoient considérablement soulagés par la consolation qu'il éprouvoit en le visitant, & qu'il prioit S. S. de ne lui refuser aucuns des secours spirituels qui étoient en son pouvoir, pour le mettre en état de persévérer dans une parfaite résignation à la volonté divine; enfin, il lui demanda une absolution *in articulo mortis*. Le pape, en lui accordant tout ce qu'il demandoit, lui répondit de la manière la plus affectueuse, & lui offrit comme motifs de consolation, l'exemple de sa propre situation. Ils restèrent ensuite pendant l'espace de 40 minutes dans un entretien intime auquel la reine prit également part; & lorsqu'il cessa, les personnes de la suite furent admises au baisement des pieds. On offrit aussi à l'officier françois d'entrer pour voir le Pape, si cela pouvoit lui faire plaisir. Mais il répondit qu'il s'en dispenseroit, parce qu'il avoit tout lieu de croire que la vue de l'uniforme qu'il portoit, ne seroit pas agréable à Pie VI.

On a raconté bien diversement l'évènement qui a retardé l'arrivée du général Mack à Milan. Quelques gazettes ont dit qu'il s'étoit évadé, d'autres que la peur d'être massacré avec son escorte au passage de l'Apennin, l'avoit engagé à demander qu'on le ramenât à Rome. Aujourd'hui on raconte la chose d'une autre manière qui lui fait infiniment d'honneur. Parvenu à 7 milles de Rome, son escorte fut attaquée, tuée ou dispersée par des paysans insurgés, qui offrirent au général de prendre la route de Venise: mais celui-ci leur répondit qu'étant prisonnier sur parole d'honneur, il étoit obligé de retourner à Rome: ce qu'il fit effectivement, ainsi que nous l'avons dit (n°. 49.). Il en est reparti le 1er février, sous une escorte plus nombreuse que la première.

Des lettres de Naples des premiers jours de ce mois annoncent qu'il est survenu de nouveaux troubles, les habitans de cette ville prétendant que les françois ne l'occupent pas à titre de conquête, mais seulement comme troupes auxiliaires appellées pour y détruire l'anarchie des Lazaronis, par le gouvernement avec lequel ils ont conclu un armistice. On dit que plus de 60,000 hommes de toutes les classes ont pris les armes pour soutenir ces prétentions; mais ces nouvelles ne sont pas assez autentiques pour n'avoir pas besoin de confirmation.

Du 9. On vient d'apprendre que le général Mack a passé le 6 de ce mois à Rimini, allant à Milan avec le général Belpui, sous l'escorte de quelques dragons françois.

Le roi & la reine de Sardaigne sont partis pour Livourne.

La santé du Pape s'est améliorée; mais pas assez pour qu'il puisse sans danger pour sa vie, s'exposer à un voyage de mer.

Paris du 18 février.

Arrêté du 27 pluviose an 7. Le directoire exécutif, considérant que le dey d'Alger a armé & mis en mer des batimens destinés à attaquer les batimens portant pavillon françois, & à s'emparer même sur les navires neutres, de marchandises & propriétés françoises qui pourroient s'y trouver; Considérant encore, que les régences de Tunis & Tripoly ont tenu la même conduite que celle d'Alger; Arrête: Art. Ier. Les batimens armés de la république sont chargés, & les corsaires françois sont autorisés à attaquer en mer, & à s'emparer de tout bâtiment de guerre ou de commerce portant pavillon algérien, tunisien ou tripolitain. II. Les batimens armés de la république, & les corsaires françois sont pareillement chargés & autorisés respectivement à s'emparer, par droit de représailles, de toutes marchandises & propriétés algériennes, tunisiennes & tripolitaines, qui se trouveroient sous pavillon neutre. Dans ce cas, les navires neutres seront relâchés immédiatement après le déchargement des marchandises & propriétés saisies. III. Les propriétés & marchandises algériennes, tunisiennes & tripolitaines dont s'empareront les batimens de la république & les corsaires françois, en exécution des deux articles précédens, seront jugées, administrées & réparties au profit des capteurs, sur quelque navire & sous quelque pavillon qu'elles aient été prises, conformément aux lois & réglemens actuellement en vigueur sur le fait des prises, & sous les mêmes conditions que les prises faites sur les autres ennemis de la république. IV. Les ministres de la marine & des colonies & celui de la justice sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au bulletin des lois. *Signé* L. M. Revellière-Lépeaux, président.„

Le ministre de la guerre, Schérer, paroît s'occuper de préparatifs de voyage, qui annon-

cent qu'en effet il va commander l'une de nos armées. Bernadotte commandera celle d'Allemagne : il part aujourd'hui pour Mayence.

Championnet a dû recevoir avec l'arrêté qui lui ôte le commandement de l'armée de Naples, l'ordre de se rendre de suite de Paris. Il se confirme que le motif de sa destitution, est d'avoir tout-à-fait méconnu l'autorité du commissaire Faypoult. Celui-ci conservera vraisemblablement auprès de cette armée ses fonctions, dont il avoit d'abord donné sa démission.

Il n'y aura point de séance publique demain au directoire, comme on l'avoit d'abord annoncé; la présentation des drapeaux apportée par le général Lemoine est différée.

On attend à Paris, demain ou après, Louis Bonaparte.

On lit dans l'*Ami des Lois* : "Le fanatisme n'est pas *sans influence* dans quelques parties du *département de l'Oise*. Le ci-devant évêque de *Senlis*, Beissjouls-Roquelaure, est accusé de n'être point étranger à ces manœuvres. On lui donne pour principal agent un nommé Berthout, ex-jésuite. Les chiffres dont ils se servent, dit-on, pour leur correspondance, pourroient bien ne pas la rendre toujours indéchiffrable.,,

On assure qu'un rapport du bureau central est prêt à être présenté au directoire. Il tend à faire remettre en vigueur les anciennes lois de police, qui défendoient d'inoculer dans l'enceinte de Paris. Le plus rigoureux hiver n'a pu arrêter les progrès de la petite-vérole, & l'on prétend que dans l'espace de dix mois, 13 à 14 mille personnes ont péri. Les observations réunies de *plusieurs* gens de l'art, prouvent que, sur les adultes, il a péri les quatre cinquièmes des malades.

Des gazettes de Hambourg ont dit, & nos feuilles répètent depuis quelques jours, que les anglois ont pris la colonie hollandoise de Surinam. (Cette nouvelle, si elle est vraie, sera confirmée par les gazettes de Londres, qui ne sont pas arrivées en Allemagne depuis celles du 25 janvier. Les journaux de Paris ont publié des nouvelles de Londres qui vont jusqu'au 1er février, & ils ne disent pas si la prise de Surinam y est annoncée.)

La commission militaire de la 17e. division, a condamné avant-hier à la peine de mort le nommé Mathieu-Louis Lecompte-Dubois-d'Aix, âgé de 45 ans, né à Lahaye-Descartes, département d'Indre & Loire, ancien cadet gentilhomme dans la ci-devant légion de Soubise, convaincu d'émigration & de contravention à la loi du 19 fructidor, an 5. Il étoit en outre violemment soupçonné d'avoir pris une part très-active dans des attroupemens chouaniques; il a même fait l'aveu d'avoir commandé, au nom de Louis XVIII, la place de Palluau, dans le département de l'Indre.

On écrit de Milan qu'on a intercepté une lettre du général Mack à un agent russe qui se trouvoit à Florence. Elle est datée des premiers jours de son expédition. "Si j'étois sage, lui dit-il, je quitterois la partie. Personne, dans toute l'armée, ne veut se battre: les coups de bâton aux soldats, les arrêts aux officiers, rien n'y fait.,,

On mande de Coutances qu'une bande d'hommes armés, surprit cette ville le 9 de ce mois, à 10 heures du soir, s'empara de la prison, & en fit sortir un nommé Destouches, condamné à mort pour correspondance criminelle.

Vienne du 16 février.

La gazette de la cour annonce l'arrivée à Trieste le 9, d'une frégate russe, & l'apparition d'une frégate turque, devant ce port; elle ajoute qu'on avoit signalé à la vue du port deux autres batimens de guerre, qui vraisemblablement appartenoient à l'escadre combinée qui étoit dernierement à Raguse; & qu'ils ont pour objet de prendre du pain & d'autres provisions de bouche. C'est pour la premiere fois, observe la gazette de Vienne, qu'on a vu à la fois dans le port de Trieste, des vaisseaux de guerre russes & ottomans, même en temps de paix (v. N°. d'hier.)

Tous les régimens de cavalerie stationnés dans le margraviat de Moravie, sont depuis quelques jours en marche pour la Bohême; & les réserves des autres régimens de cavalerie ont reçu ordre de se tenir prêts à marcher. Les recrutemens se font partout avec activité.

Des lettres de Lvopol & de Cracovie assurent que la marche de l'armée de 40 mille Russes qui s'est rassemblée depuis quelque temps aux environs de Brzeca, a été officiellement annoncée aux deux gouvernemens : cette armée doit se diviser en deux corps, chacun de 20 mille hommes, dont l'un se dirigera par la Gallicie orientale, & l'autre par la Gallicie occidentale. On ignore si ces troupes passeront par la Moravie; quelques personnes présument qu'étant destinées pour l'Italie, elles prendront du moins en partie leur route par la Hongrie.

On parle d'un autre corps de 50 mille Russes qui doit agir contre les François en Hollande, & pour lesquels le comte de Panin a, dit-on, requis le passage par les Etats prussiens. (Une gazette de Francfort dit à ce sujet, que le Roi de Prusse a déclaré qu'il ne s'opposeroit pas à la marche des Russes en Hollande, pourvu qu'ils ne passent point par les pays compris dans la ligne de démarcation.)

Il ſe confirme que Paſſewand-Oglou a tranſigé définitivement avec la Porte Ottomane ; les conditions de cette réconciliation ne ſont pas encore connues : il paroît ſeulement qu'il a obtenu la dignité de Séraskier. Il n'a pas oublié de ſtipuler les intérêts de l'ancienne garniſon de Belgrade, qui en avoit été bannie (v. n°. 4 de l'année 1798) & qui n'a pas peu contribué aux ſuccès de Paſſewand-Oglou : c'eſt cette même garniſon qui voulant rentrer par force à Belgrade, eſſaya de la prendre d'aſſaut en 1795, & qui depuis a fait partie de l'armée d'Oglou. Déjà pluſieurs individus de ce corps ſont rentrés à Belgrade, & ont été remis en poſſeſſion de leurs propriétés, en vertu d'un firman de S. H., que le Pacha reçût le 30 janvier.

La gazette de la cour, en parlant de la priſe d'Ehrenbreitſtein, obſerve qu'elle a eu lieu *au milieu de négociations en apparence pacifiques avec l'Allemagne.*

Berlin du 12 février.

Un Edit du Roi du 25 janvier, voulant pourvoir aux fonds néceſſaires pour l'augmentation de ſolde des bas-officiers & ſoldats de ſon armée, qui aura lieu à commencer du 1er juin prochain, porte : que quoique S. M. ait déjà aſſigné ſur les revenus ordinaires la plus grande partie de ces fonds, il eſt néanmoins néceſſaire de recourir à quelques nouveaux impôts, qui frapperont principalement ſur les claſſes riches : en conſéquence tous les droits établis ſur les objets de conſommation ſeront augmentés ; & toutes les exemptions abolies ; en ſorte que le roi lui-même & les perſonnes de la famille royale y ſeront aſſujetis.

Stuttgart du 22 février.

Les lettres de Bregenz, de Lindau & de Conſtance, arrivées hier, annoncent que les François ſe tiennent fort tranquilles dans les environs du Lac de Conſtance.

La ville impériale & l'Abbaye de Kempten, doivent verſer d'ici au 26 février dans le magaſin général établi dans cette ville, les livraiſons ſuivantes ; ſavoir la ville, 565 quintaux de farine : 1500 meſures d'avoine, 1125 quintaux de foin ; 750 ſacs vides. — L'abbaye doit fournir 3831 quintaux de farine ; 19077 meſures d'avoine, 9453 quintaux de foin ; & 9039 ſacs vides.

Strasbourg du 22 février.

Le général en chef Jourdan eſt de retour d'un petit voyage qu'il a fait à Blozheim près Huningue, où eſt le quartier-général du gén. Férino. Il a fait hier au Poligône la revue de l'avant-garde de l'armée. Tout donne lieu de croire que dans 4 ou 5 jours l'armée paſſera le Rhin. On croit que le paſſage aura lieu ſur quatre points : à Baſle, à Briſack, à Strasbourg & à Spire. Le corps qui paſſera le Rhin à Spire, eſt deſtiné, dit-on, à bloquer Philipsbourg. En même tems l'armée de Maſſena doit agir ſur la rive droite du lac de Conſtance, & probablement auſſi vers le pays des Griſons. — Le corps d'armée aux ordres du général Bernadotte occupera les pays de la rive droite du Rhin, au-deſſous de Philipsbourg, & en deça de la ligne de démarcation Pruſſienne. — On croit que le général St. Cyr, qui commande en ce moment la diviſion du centre de l'armée de Jourdan, eſt deſtiné au commandement en chef d'une des armées d'Italie.

Raſtadt du 22 février.

L'armée de Jourdan ſe diſpoſe à paſſer le Rhin le 26, à moins d'un contr'ordre du directoire : un corps de 10 mille hommes doit, dit-on, occuper les environs de Philipsbourg ; & le reſte de l'armée prendra poſition dans la forêt & les montagnes noires depuis le Kniebis juſqu'à Schaffhouſe. — Quelques perſonnes qui prétendent qu'on a reçu de Ratisbonne des nouvelles peu favorables à la paix, croyent que le congrès pourroit ſe diſſoudre dans le cas où l'armée françoiſe paſſeroit le Rhin.

Des lettres d'Ulm du 16, portent que les françois émigrés avec le général Dumourier, qui ſe trouvoient, au nombre de 250, dans les environs de Weiſſenhorn, en ſont partis pour ſe porter du côté de l'aſſau.

Bruxelles du 14 février.

On a fuſillé avant-hier quatre rébelles qui avoient été pris les armes à la main, & en conſéquence condamnés à mort par le conſeil militaire de la 24e diviſion : beaucoup d'autres ſont à la veille de ſubir le même ſort : on porte à douze ou treize cents le nombre de ceux qui ſont en priſon, & qui doivent être mis ſucceſſivement en jugement. La commiſſion militaire, ſéante à Tournai, en a auſſi envoyé pluſieurs à l'echaffaud ; l'on remarque parmi ceux-là les principaux chefs, entre autres le nommé Conſtant de Romiroir. — On amene encore tous les jours dans nos priſons des individus ſans aveu, ſaiſis dans les campagnes.

Le départ & le paſſage des troupes pour les armées du Rhin continuent. On dit que le général Colaud aura le commandement d'une diviſion dans l'une de ces armées ; il eſt parti ſubitement après la reception d'un courier du gouvernement.

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Mardi 26 Fevrier 1799. (N°. 57.)

Pétersbourg du 1 février.

La gazette de la cour d'aujourd'hui contient ce qui suit. "Pour la campagne prochaine, l'amiral de Krus, le vice-amiral Channkow & le contreamiral Vaillant, sont nommés au commandement de la flotte dans la mer baltique. Le contre-amiral Baratunskoi est nommé au commandement de l'escadre d'Archangel. — Distribution de 4 armées: la première sous le commandement du général d'infanterie Lascy; la seconde sous le général d'infanterie, comte Gudowitsch II.; la troisième sous S. A. I. le grand-duc Alexandre Pawlowitsch, & la quatrième sous le gén. feldmaréchal comte Seltikow II. (Suit la liste, des généraux employés dans ces armées, au nombre de 113, parmi lesquels on remarque les généraux Benkendorf, Bown, Denisow, duc de Richelieu &c.) Dès aujourd'hui jusqu'au premier septembre de l'année prochaine aucun individu des régimens destinés pour la formation de ces armées, ne recevra decongé ni de démission.,,

Il va se former ici un nouveau corps, sous la dénomination de gardes-du-corps du Grand-maître de l'ordre de St. Jean de Jérusalem. M. le comte Litta en a été nommé chef.

Dans le courant de l'année dernière, il a été adressé, par la poste, à S. M. l'Empereur, 3229 suppliques. Sur 854, il est émané des Ukases spéciales, & S. M. a donné verbalement des décisions sur 1793.

Venise du 15 février.

On apprend de Mantoue qu'il a éclatté dans quelques endroits de la Cisalpine, particulièrement à Gonzague, des troubles sérieux par rapport à la loi de la conscription militaire.

Londres du 7 février.

Le lord Macartney, gouverneur du Cap de Bonne-Espérance est arrivé en Angleterre, à bord du vaisseau de ligne le *Stately*.

Une proclamation du roi vient d'ordonner un *jeune général* pour le 27 février.

Le 27 janvier, le parlement d'Irlande fut prorogé au 7 février. On prétend que le lord lieutenant a le projet de le transférer à Corcke, pour le soustraire aux insultes de la populace de Dublin: suivant d'autres, le parlement sera renouvellé.

Paris du 20 février.

On lit dans un journal une lettre de Naples du 29 janvier, dont voici l'extrait: "La prise de cette ville par les françois fera époque dans l'histoire. Soixante heures de combat dans les rues, sur les terrasses des maisons, au milieu des flammes, ont suffi à peine pour réduire les terribles Lazzaronis qui étoient près de soixante mille. Ils ont résisté trois jours dans une ville ouverte, combattant pied à pied dans les rues, & souvent rendant incertaine la victoire.... — L'archevêque de Naples publia le 25, l'avis suivant à ses ouailles. "Tous les fidèles citoyens de Naples sont invités à assister, aujourd'hui vendredi 25 janvier, à deux heures après-midi, au *Te Deum* que l'archevêque, accompagné du chapitre, du clergé, du général en chef de l'armée de Naples, Championnet, & de son état-major, chantera dans l'église cathédrale, pour remercier le très haut de l'entrée glorieuse des troupes françoises dans cette ville, lesquelles protégées, d'une manière particulière, par la divine providence, ont régénéré ce peuple, & sont venues pour établir & consolider son bonheur. Saint-Janvier, notre protecteur, y a applaudi; son sang s'est miraculeusement liquefié le soir même de l'entrée des troupes républicaines.,, — Actuellement tout est tranquille; le nouveau gouvernement s'organise; les bons citoyens, les patriotes, les propriétaires sont satisfaits de nous avoir; mais un Lazaroni les fait trembler.

Digitized by Google

—D'un autre côté cependant, ſix mille payſans renfermés dans Trajetto (ſur le point de nos communications avec Rome) refuſent de ſe rendre, & interceptent tout ce qui paſſe. Le général Rey va être obligé d'en faire le ſiège. (*) Il y a ici beaucoup de bois de conſtruction, beaucoup d'agrêts néceſſaires à la marine, aſſez de bâtimens de tranſport pour dix-huit mille hommes, une ſeule frégate, mais pas un vaiſſeau de ligne: le roi ayant tout emmené avec lui, & les anglois tout détruit. Il y a ici beaucoup de reſſources, il eſt vrai; mais le peuple ne vaut rien, il faut le contenir...„

Extrait de la lettre du général Joubert au général de diviſion Grouchy. Turin, le 14 *pluviôſe.* (2 févr.) "Je ſuis ſenſible, général, aux ſentimens de votre lettre amicale: je quitte Turin à une heure, & il eſt inutile d'aller vous importuner. Je ſuivrai dans ma retraite les intéreſſantes opérations de mes camarades, & me rappelerai quelquefois avec plaiſir que j'aurois pu y contribuer, ſi le mauvais état de ma ſanté n'y avoit pas mis d'obſtacle. Vous êtes chargé d'un commandement bien délicat, général; & j'ai vu avec plaiſir que vous l'aviez bien ſaiſi. Arrêter les paſſions d'une nombreuſe population opprimée, qui s'élanceroit volontiers outre les bornes de la liberté; détromper les campagnes fanatiſées & royaliſtes, & les mettre en harmonie avec les villes; ſurveiller & comprimer les intrigues des perſonnes qu'une éducation ſoignée dans les deux partis, rend plus ſavantes à cacher leur haine pour mieux l'aſſurer; ôter à ceux qui gouvernent ces idées dangereuſes d'indépendance abſolue, qui perdroient leur pays, & ne pas cependant les priver de cette énergie, qui doit les amener un jour à un gouvernement conſtitué; voilà ce que vous avez commencé, & ce qu'il vous faut achever. D'un autre côté, c'eſt dans le Piémont qu'eſt la force de l'armée, elle dépend du complettement des bataillons de garniſon, de l'activité dans les atéliers d'habillement, d'une ſurveillance active & éclairée ſur les travaux de l'arſenal, qui faut preſſer; du ſoin de mettre en état & d'approviſionner les places fortes, d'une bonne direction, enfin donnée aux conſcrits, comme du bon emploi de tout ce que ce pays renferme de précieux pour l'armée. Je ne ſaurois trop vous recommander, général, tous ces détails militaires; je vous le répete, la force de l'armée y eſt toute. Il ſera glorieux pour vous, après avoir rendu d'auſſi précieux ſervices, d'aller en recueillir le fruit, en partageant les ſuccès de l'armée active; je prévois cet avenir heureux où l'armée ſauvera encore la république, & partout où je ſerai, j'aimerai à me faire répéter les choſes étonnantes qui ſe feront, & le nom de ceux qui les exécuteront. Salut & fraternité. *Signé:* Joubert.„

Le cit. Leroi, ex-législateur, ex-maire de Lizieux, & actuellement commiſſaire du pouvoir exécutif à Freſnay, a été aſſaſſiné le 11 février, par 4 individus qui étoient venus lui préſenter un mémoire, & qui le poignardèrent pendant qu'il le liſoit. Ils prirent dans ſa caiſſe 10 mille francs; & épargnèrent ſon épouſe qui étoit dans la même chambre, & qui allaitoit ſon enfant. Leroi jouiſſoit de 20 mille livres de rente: on eſt à la pourſuite des meurtriers. Nos journaux ne ſont remplis depuis quelque tems, que de récits de pareils aſſaſſinats.

Une lettre de Saint-Lo, du 10, à un officier de gendarmerie, donne les détails ſuivans ſur ce qui s'eſt paſſé à Coutances. "Je m'empreſſe, mon cher commandant, de vous annoncer que le 21 (9), à 9 heures du ſoir, 50 à 60 chouans ont forcé les priſons de Coutances, aſſaſſiné le factionnaire, donné pluſieurs coups de bayonnette aux concierges, tué le lieutenant des vétérans, bleſſé de deux coups de feu le maréchal-des-logis Leroux, & ont enlevé les nommés Deſtouches & Duval, le premier condamné à mort pour cauſe de correſpondance avec l'anglois, & le ſecond à 22 ans de fers. Le brave Leroux, dont les bleſſures ne ſont heureuſement pas mortelles, a tué un de ces brigands, en lui paſſant ſon ſabre au travers du corps. Un autre a été tué d'un coup de fuſil: on a trouvé ſur ce dernier un paſſeport ſous le nom d'un individu de la commune de Valognes. On battit auſſitôt la générale, on ſonna le tocſin; mais les forces ne furent pas aſſez promptement raſſemblées, & ils eurent le tems de ſe retirer. Quelques citoyens de Coutances ont été grièvement bleſſés.„

Une lettre de Rome du 28 janvier, écrite par un françois qui venoit de cauſer avec le général Mack, chez l'ambaſſadeur Bertholio, dit qu'il l'a vu tenant à ſa main un chapeau rond orné d'une

(*) *L'Ami des Loix* du 20 février, dit: „il ſe confirme malheureuſement que le général Rey a été tué par une femme, d'un coup de ſtylet. „Cette nouvelle paroit certaine.

cocarde tricolore. " Il m'a dit, ajoute-t-il, que, s'il eût eu 500 officiers françois ou allemands dans ſon armée, nous n'euſſions pas eu de lui auſſi bon marché. Il m'a juré qu'il ne s'étoit jamais douté qu'il exiſtât dans le monde une nation auſſi lâche, auſſi dégradée, que la napolitaine. Il entroit en fureur, en m'affirmant qu'il avoit vu de ſes propres yeux fuir à toutes jambes, ſans pouvoir les arrêter, trois eſcadrons napolitains devant ſix dragons françois. ...."

Une troupe d'artiſtes dramatiques a obtenu, ces jours-ci, des paſſeports aux relations extérieures pour l'Égypte; il paroît qu'ils avoient été demandés par Bonaparte. Ils pourront jouer Ophis auprès des pyramides, & la mort de Pompée à Alexandrie.

Arrêté du 28 pluvioſe. Le directoire exécutif, informé que dans les adminiſtrations établies près les armées, il s'eſt gliſſé pluſieurs réquiſitionnaires & conſcrits qui ſont ainſi parvenus à ſe ſouſtraire, par un ſimple ſervice de bureau, à l'exécution de la loi qui les appelle dans les rangs des bataillons républicains, Arrête ce qui ſuit : *Art. Ier.* Tout individu ſoumis à la conſcription, aux termes des lois du 23 fructidor an 6, & 3 vendémiaire dernier, qui ſe trouve actuellement employé, en quelque qualité que ce ſoit, dans une adminiſtration, régie ou entrepriſe exiſtante près d'une armée, ſera tenu, dans les cinq jours de la publication du préſent arrêté, de ſe preſenter à l'état-major de la diviſion, pour être encadré dans tel corps de troupes qu'il appartiendra. Ce délai paſſé, il ſera arrêté & traduit devant un conſeil de guerre pour être jugé comme déſerteur. II. Paſſé le même délai, tout commiſſaire-ordonnateur, commiſſaire des guerres, économe d'hôpitaux, garde-magaſins, tout adminiſtrateur de pays conquis, & généralement tout agent civil ou militaire qui employeroit ou retiendroit près de lui, ſous quelque prétexte que ce ſoit, un individu ſoumis à la conſcription ou à la réquiſition d'après les lois des 23 fructidor an 6, & 3 vendémiaire dernier, ſera deſtitué, mis en état d'arreſtation & traduit devant un conſeil de guerre pour être jugé comme fauteur de la déſertion. III. Les diſpoſitions de l'article Ier du préſent arrêté, ſont communes à tout individu ſoumis à la conſcription ou à la réquiſition d'après les loix des 23 fructidor an 6, & 3 vendémiaire dernier, qui ſe ſeroit fait employer par une autorité ou adminiſtration étrangere, dans le territoire de laquelle ſe trouveroient des troupes françoiſes. IV. Les généraux & commandans en chef ſont perſonnellement reſponſables de toute contravention aux trois articles précédens. V. Le préſent arrêté ſera inſéré au bulletin des lois & mis à l'ordre de chaque armée, ainſi que de chaque diviſion territoriale. Le miniſtre de la guerre eſt chargé de ſon exécution.

Conſeil des 500. — Séance du 16 février.

Le repréſentant du peuple Decrecy, membre du conſeil des anciens, porté ſur une liſte d'émigrés dans le département de la Somme, réclame ſa radiation, & joint les pièces à l'appui. — Renvoi à une commiſſion ſpéciale.

Rollin reproduit à la diſcuſſion deux projets de réſolution ſur les monnoies. Le premier, qui eſt adopté, porte qu'il ſera inceſſamment fabriqué juſqu'à concurrence de dix millions de monnoie de cuivre au type républicain, dont cinq millions en pièces d'un décime, & pareille ſomme en pièces de cinq centimes. Au moyen de cette fabrication, les anciennes monnoies de billon, de cuivre ou de métal de cloches ſeront retirées de la circulation au fur & meſure de l'émiſſion de la nouvelle monnoie.

Il s'eſt engagé une aſſez longue diſcuſſion ſur le ſecond projet, qui règle le mode de retirement ordonné par la réſolution ci-deſſus. L'ancienne monnoie de billon, de cuivre & de métal de cloches, ſera reçue juſqu'au premier meſſidor prochain en paiement de toute eſpèce de contribution, pour le cinquième de la valeur de chaque paiement: mais toutes les contributions de 5 fr. & au-deſſous pourront être payées en entier avec ces monnoies. — Baudet trouve que l'époque du premier meſſidor n'eſt pas aſſez éloignée. Il propoſe d'étendre le délai juſqu'au premier vendémiaire an 8, ce qui feroit ſept mois au lieu de quatre, pour opérer le retirement. Il demande en outre qu'il ſoit établi un bureau d'échange dans chaque département.

Rollin s'oppoſe à ces deux amendemens. Le délai de quatre mois eſt ſuffiſant, ſelon lui, pour opérer le retirement, d'après les meſures qui ont été priſes pour activer la fabrication de la nouvelle monnoie. Si l'on établit des bureaux particuliers d'échanges, on ne pourra le faire que dans les lieux où il y a des hôtels des monnoies, car cette opération a beſoin d'être dirigée par des hommes inſtruits dans la partie monétaire, & ce ne ſeroit alors favoriſer que huit à dix communes de la République. — Lecointe n'en appuie pas moins la propoſition de Baudet pour la formation de ces bureaux. Cette meſure lui ſemble commandée par l'égalité qui doit exiſter entre les départemens & Paris, & ſurtout pour l'intérêt de la claſſe indigente, qui, plus que toute autre, poſſède la petite monnoie, ſans avoir les mêmes facilités de l'échanger. Après quelques débats le conſeil a renvoyé le ſecond projet à la commiſſion.

Le préſident annonce au conſeil la réception d'un meſſage du directoire exécutif, qui, aux termes de la conſtitution, ne peut être lu qu'en comité ſecret. Le conſeil s'y forme à l'inſtant pour en prendre connoiſſance. Un quart d'heure après, la ſéance a été rendue publique, mais aucun réſultat n'a été publié.

On a entamé la diſcuſſion ſur l'inſtruction publique, d'après les trois projets réunis de Heurtant-Lamerville, ſur les écoles primaires: de Bonnaire, ſur les écoles centrales; & le troiſieme de Dulaure, ſur les écoles publiques & particulières. — Piſon-Dugaland a propoſé ſes vues ſur les moyens de ſimplifier l'enſeignement primaire, qui doit être le premier degré de l'éducation civique. — Impreſſion & ajournement.

Séance du 17.

Dethier, dans une motion d'ordre, rappelle qu'on a préſenté, il y a huit mois, un projet ſur les opérations de l'aſſemblée électorale de l'Ourthe, où il y a eu ſciſſion. L'ajournement indefini de ce projet tendroit à encourager tous les partis, ou du moins à empêcher les citoyens à ſe rendre aux prochaines aſſemblées. L'opinant, perſuadé que le corps légiſlatif doit s'empreſſer de les rendre les plus nombreuſes, propoſe d'ajourner à la décade prochaine la diſcuſſion du projet ſur les dou-

bles opérations de l'assemblée électorale de l'Ourthe. — Adopté.

Quirot, au nom d'une commission, expose, qu'avant la révolution il n'existoit en Europe que deux manufactures d'horlogeries, l'une à Genève, & l'autre à Neufchâtel. Ce n'étoit que là, que l'on voyoit une réunion d'artistes s'occupant à la fois des trente-sept branches de l'horlogerie. Le succès de ces deux établissemens étoit dû au régime de la liberté, dont on trouvoit encore quelques vestiges dans les montagnes de la Suisse. Il étoit réservé à notre étonnante révolution d'appeller sur le territoire françois cette branche précieuse d'exportation. Des artistes de Genève & de Neufchâtel obtinrent du comité de salut public la permission de s'établir à Besançon. Un régime semblable à celui de Genève & de Neufchâtel fut adopté. Les artistes eurent la faculté d'exporter leurs ouvrages à l'étranger, & de les faire circuler librement dans l'intérieur de la France: ils promirent de faire des élèves. La convention rendit une loi en faveur de cet établissement qui, depuis cette époque, s'est accru de 800 artistes Cependant la loi du 19 brumaire sur la garantie de l'or & de l'argent a frappé cette manufacture d'une inaction très-funeste. Genève, en vertu de son acte de réunion à la France, conserve ses anciens réglemens: pourquoi ne les maintiendroit-on pas provisoirement en faveur des horlogers de Besançon? Ne seroit-ce pas leur ôter les moyens de soutenir la concurrence avec les Genévois & les étrangers? La république perdroit une colonie précieuse, une manufacture intéressante, qui assure à la France des moyens de richesse & d'exportation que les anglois pourroient seuls lui envier: elle seroit privée d'une population active, laborieuse & républicaine, qui porteroit son industrie chez les nations étrangères. Par ces diverses considérations, le rapporteur propose de maintenir provisoirement pour l'horlogerie de Besançon, les réglemens auxquels elle étoit soumise avant la loi du 19 brumaire an 6, sur la garantie des matières d'or & d'argent. — Cette proposition est adoptée.

On reprend la discussion sur le projet tendant à donner les places de gardes ruraux à des vieux militaires. Le projet présenté par Talot, il y a deux mois, est écarté par la question préalable.

Bruxelles du 14 février.

On a publié ici solemnellement que les contribuables qui n'auroient pas acquitté dans la huitaine leurs contributions des années 5 & 6, y seront contraints par exécution militaire. Cependant le recouvrement va assez bien ici, & nous avons l'espoir d'être bientôt quittes de l'état de siège. (On avoit annoncé prématurement la levée de l'état de siège.)

Berlin du 16 février.

Le Duc régnant de Brunswick, après avoir fait ici un séjour de quelques semaines, est retourné à Brunswick.

S. A. le Prince Henry XIV de Reuss de Plauen, Envoyé extraordinaire & ministre plénipotentiaire de l'Empereur près S. M. le roi de Prusse, est mort ici le 12, dans la 49e année de son âge, à la suite d'une fièvre maligne & nerveuse.

Munic du 21 février.

S. A. S. l'Electeur Maximilien-Joseph, arriva dans cette capitale hier au soir à 6 heures trois quarts, au milieu des acclamations des habitans, qui s'étoient portés en foule au-devant de leur nouveau Souverain. Il étoit accompagné de S. A. S. le comte-Palatin duc Guillaume de Bavière, qui étoit allé au-devant de S. A. S. E. jusques sur la frontière. L'Electeur a mis pied à terre au palais du duc Max.

Rastadt du 23 février.

Il paroît toujours certain que l'armée de Jourdan doit passer le Rhin le 26. Mais des personnes qui sont dans le cas d'être bien *informées*; ne doutent point qu'avant ce jour, le général ne reçoive contr'ordre. Au reste, on n'a encore aucun avis certain sur la nature de la réponse qu'aura faite le directoire aux dépêches de Vienne qui sont parties le 15, & dont le contenu est aussi un mistère jusqu'à présent.

Il est aujourd'hui reconnu que le corps d'autrichiens qui est arrivé le 15 à Ulm, n'avoit point passé la Lech, & qu'il venoit des environs d'Ehingen. De même les corps qui défilent vers Bregenz, n'appartiennent point à l'armée de la Lech; ils viennent du Tyrol, où il est arrivé de la Bohême une quantité considérable de troupes, & où l'on s'occupe aussi de l'organisation de la levée en masse qui produira 100 mille hommes déjà exercés au maniement des armes.

Les nouvelles de Ratisbonne que l'on disoit allarmantes, se réduisent à ce que le 18 les délibérations n'ont pu avoir lieu, parce que plusieurs des ministres influens n'avoient point encore reçu leurs instructions.

Mannheim du 25 février.

Les journaux de Paris du 21 nous apprennent que le 19 à sept heures du soir. Le directoire reçut un courier de Rastadt; & qu'après avoir délibéré 2 ou 3 heures sur les dépêches qu'il avoit apportées, le directoire expédia à minuit un courier pour Milan.

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Mercredi 27 Fevrier 1799. (N°. 58.)

Rome du 6 février.

Une lettre du camp ſous Cività-Vecchia, datée du 3, eſt ainſi conçue. " Au moment où la 62e demi-brigade arriva à la vue de Cività-Vecchia, le général Merlin qui commande l'expédition, ſomma la place de ſe rendre. D'après la réponſe qui annonçoit des ſentimens de repentir, le chef de bataillon Dève qui avoit commandé cette ville, & qui étoit nommé pour la commander encore, ſe rendit ſous ſes murs où il eut une conférence avec les habitans. Il les exhorta à ſe ſoumettre, & à s'épargner les horreurs d'un ſiège. Voyant que ſes conſeils opéroient un bon effet ſur leur eſprit, il leur promit d'intercéder pour eux auprès du général & de leur rendre ſa réponſe. Etant retourné pour la ſeconde fois ſous les murailles de la ville, il y fut accueilli par une grêle de balles, & renverſé mort de ſon cheval. Le huſſard d'ordonnance qui l'accompagnoit, eut ſon cheval tué; mais il parvint à ſe ſauver. Cette atrocité ne reſtera pas impunie; & bientôt cette ville éprouvera ce que peuvent les troupes françoiſes outragées. Nous attendons de Rome quelques pièces d'artillerie de ſiège, des obuſiers, des mortiers, & une grande quantité d'échelles. Ce ſont les forçats, remis en liberté, qui s'arrogent à préſent le commandement à Cività-Vecchia; ils ſe livrent à tous les excès. „

Nous n'avons aucunes nouvelles de Naples depuis le 29; il paroît que les inſurgés continuent d'intercepter les communications. (V. *Paris.*)

Des inſurrections ſe manifeſtent ſur pluſieurs points de notre république, à Orviette, Viterbe, & même à Aſcoli & Fermo, dans la Marche d'Ancone.

Lucques du 6 février.

Le général Serrurier, par une proclamation en date du 4, a donné un plan de conſtitution proviſoire à notre république. Il y aura un directoire de 5 membres; un conſeil des anciens de 24; & un conſeil des jeunes de 48; 5 miniſtres; 6 meſſagers d'état. Chaque directeur aura 50 écus par mois; le ſecrétaire-général, 20; chaque miniſtre 25; chaque meſſager d'état, 10; chaque membre du corps législatif, 12. Tous les membres du nouveau gouvernment jureront d'être fidèles à la nouvelle conſtitution proviſoire, de faire maintenir la religion dans toute ſa dignité, de ne pas permettre qu'il ſoit propoſé rien qui puiſſe l'attaquer; de garantir toutes les opérations de l'ancien gouvernement, en les regardant comme ſacrées; de maintenir les obligations contractées par les ex-nobles pour payer l'impoſition de 2 millions tournois qui doivent être payés par eux. La réorganiſation des municipalités & des communes ne ſe fera que lorſque le nouveau gouvernement ſera totalement conſolidé.

Milan du 14 février.

Le général Mack eſt arrivé à Bologne le 8, & s'y eſt arrêté pendant quelques jours. On lui a donné une garde compoſée de Piémontois.

On aſſure que l'armée impériale fait des mouvemens aux environs de Vérone, & qu'elle a pris des poſitions militaires. Auſſi un corps de troupes françoiſes qui devoit partir de Bergame pour le Piémont, a reçu contr'ordre.

Nos gazettes parlent d'une lettre du général Lanus, qui doit être arrivée à Milan, & qui doit contenir les détails d'une grande bataille livrée à Bonaparte par le Pacha de Syrie à la tête de 60 mille hommes, dans laquelle les françois ont remporté une victoire complète, & ont pénétré juſqu'en Syrie à la ſuite des fuyards: on ajoute que Bonaparte a laiſſé en partant, le commandement de l'Egypte au général Kleber, avec un certain nombre de troupes.

Du 16. Le général Mack eſt arrivé ici le 14 à 6 heures du ſoir, avec ſon état-major, ſous une eſcorte de cavalerie françoiſe On lui a donné une garde dans le logement qu'il occupe.

On parle depuis deux jours, mais vaguement, d'une inſurrection en Sicile. Quelques gazettes diſent que le Prince-Héréditaire de Naples a témoigné à M. d'Acton, de la manière la plus

ed by Google

énergique, ſon indignation de ce qu'il a, par ſes conſeils pernicieux, précipité le royaume dans une ruine inévitable; on dit même que ce prince l'a provoqué en duel & qu'il l'a tué: mais tous ces bruits ne ſont juſqu'ici fondés ſur aucun rapport autentique.

On parle auſſi de mouvemens inſurrectionnels qui doivent s'être manifeſtés à Florence le 12 de ce mois, à l'occaſion du bruit qui s'y répandit qu'un corps de troupes françoiſes, détaché des environs de Rome, qui étoit deſtiné à s'emparer des préſides napolitains d'Orbitello & de Piombino ſur la côte de Toſcane, avoit pénétré dans la province de Sienne, & étoit arrivé à Magliano, tandis qu'un autre corps, arrivé par mer, avoit attaqué & pris le fort de Vado (entre Livourne & Piombino). — Le bruit court aujourd'hui à Milan qu'une diviſion françoiſe a reçu l'ordre de pénétrer en Toſcane; mais on ne dit pas ſur quel point. — Il paroît certain que le Grand-Duc de Toſcane n'a payé juſqu'à préſent que 500 mille livres à la république françoiſe, & que ſon miniſtre a répondu aux agens françois que le reſte de la ſomme convenue ne ſeroit payé que lorſque les conditions ſtipulées à cet effet, auroient été remplies: une de ces conditions eſt, à ce qu'on préſume, la réunion au Grand-Duché, du territoire de Lucques. (V. *Lucques.*)

Le cit. Salicetti eſt parti le 13, de Florence pour Naples.

Le Roi de Sardaigne eſt arrivé le 11, à Livourne, pour s'y embarquer avec ſa famille.

On parle vaguement de la découverte d'un complot contre les républicains dans les Etats de Parme.

Gènes du 13 février.

On a reçu enfin des nouvelles de Malthe par le capitaine ligurien, Cavazza, qui partit d'ici à la fin de décembre, avec une cargaiſon de proviſions pour le compte des agens françois, & une pacotille conſidérable pour ſon propre compte. Il entra heureuſement dans le port de la Valette, au milieu de janvier; il y a ſéjourné une quinzaine de jours; en eſt reparti dans la nuit du 2 février, & eſt arrivé à Gènes avant-hier. Il rapporte que la garniſon françoiſe eſt en bon état, qu'elle occupe tous les forts importans, qu'elle ne manquera de long-temps ni de farines, ni de vin; mais qu'elle a un beſoin urgent de diverſes autres proviſions: qu'elle continue d'être moleſtée, du côté de terre, par les habitans de l'iſle, qui ont reçu des Anglo-Portugais des canons & des mortiers, & qui leur envoyent fréquemment des bombes & des boulets: du côté de la mer, le blocus ne ceſſe que pendant de courts intervalles, lorsque les vents obligent les vaiſſeaux ennemis à s'éloigner: ce qui eſt cauſe que les François ne peuvent eſpérer de s'approviſionner qu'avec les plus grandes difficultés.

Londres du 7 février.

Le lord Auckland n'eſt point parti pour l'Irlande. Il paroît qu'il a renoncé à faire ce voyage dans les circonſtances actuelles. Le diſcours de M. Pitt, par lequel ce miniſtre annonçoit le 23 à la chambre des communes la ferme réſolution d'opérer l'union de l'Irlande à l'Angleterre malgré toutes les oppoſitions, a fait à Dublin une vive ſenſation, & paroît avoir beaucoup exaſpéré les eſprits.

Le général Tarleton eſt parti pour Portsmouth, où il doit s'embarquer pour Lisbonne. Les gazettes miniſtérielles annoncent que le gouvernement eſt dans la ferme réſolution de défendre le Portugal; & l'on eſpère même que les François ne tenteront rien contre ce royaume, attendu que leurs forces ſeront ſuffiſamment occupées ailleurs.

Nos gazettes miniſtérielles en annonçant le départ du roi de Naples pour Palerme, & les triſtes réſultats de la guerre entrepriſe par ce monarque, aſſurent que notre gouvernement n'a eu aucune part à cette réſolution.

Paris du 21 février.

On prétend aujourd'hui ſavoir que la démiſſion donnée au général Championnet, a été révoquée quelques jours après par le directoire: les dernières dépêches du général datées de Naples, lui ayant rendu un compte ſatisfaiſant des motifs qui l'avoient obligé d'accepter l'armiſtice: ces motifs étoient le manque abſolu de vivres pour ſon armée, occaſionné par l'inſurrection qui avoit éclatté derrière elle, aux environs de Fondi, & qui à peine comprimée vient de reprendre avec plus de fureur qu'auparavant; enſorte que la communication entre Rome & Naples eſt interrompue, à moins qu'on ne faſſe eſcorter les convois & les couriers par des corps de troupes de 3 ou 4 mille hommes. Sur 6 couriers de Championnet, trois ont été tués. Les dernières lettres de ce général ajoutent qu'il craint que les inſurgés ne ſoient renforcés par des troupes de débarquement que Nelſon amene avec lui; il obſerve au directoire que plus l'armée pénétrera en avant dans le royaume de Naples, plus elle ſera en danger d'être inquiétée par des inſurrections, & par des troupes que les

Anglois peuvent aiſément débarquer ſur tous les points. (V. ce que nous avons dit à ce ſujet dans notre N°. 11).

On remarque dans nos journaux, que le roi de Naples partit le 22 novembre de ſa capitale pour attaquer l'armée françoiſe; qu'il partit de Naples le 22 décembre pour Palerme; & que le 22 janvier les François entrerent à Naples. — On remarque encore que les rois de Naples & de Sardaigne, ſont nés dans la même année (1751), qu'ils ont été mariés dans la même année, & dépouillés de leurs états dans la même année.

Il eſt ſérieuſement queſtion de porter des ſecours à Bonaparte; & le directoire a diſcuté, il y a quelques jours, les moyens de guerre & de négociations que l'on pourroit employer pour parvenir à ce but.

Le miniſtre de la guerre, Schérer, paroît faire des diſpoſitions pour partir le 25: & l'on croit toujours qu'il va remplacer Joubert en Italie.

Conſeil des 500. — Fin de la ſéance du 16 fév.

Bailleul, par motion d'ordre, rappelle la pétition de quelques négocians de Paris, qui ont demandé l'établiſſement d'une banque, & dont le renvoi a été ordonné à une commiſſion. Les ennemis de la proſpérité publique ſe ſont empreſſés d'annoncer qu'on vouloit rétablir un papier-monnoie, & ce bruit accueilli par la malveillance ou par la crédulité, a fait enfouir le numéraire. Eſt-il un François aſſez borné pour ne pas concevoir que toute émiſſion de papier-monnoie ſeroit impoſſible? Eſt-il, dans le corps législatif, un ſeul membre qui ignore que, d'après l'expérience que nous en avons faite, ce papier ſeroit mort avant que d'être né? Chacun doit donc être raſſuré ſur l'abſurdité de ce bruit. Mais l'intérêt du commerce, de l'agriculture & de l'induſtrie exige un ſupplément au numéraire en circulation. La cauſe principale de la ſtagnation des affaires ſe trouve dans cette rareté qui porte les capitaux à un intérêt ruineux: une banque multipliera les ſignes ſans altérer les eſpèces. La Hollande, la Pruſſe, Veniſe, Gènes, &c., atteſtent les bienfaits que produiſent ces établiſſemens: on ne ſauroit trop s'empreſſer de les appeller en France. En conſéquence l'opinant demande que la commiſſion faſſe ſon rapport dans le plus bref délai.

Lecointe. Je ſuis membre de la commiſſion chargée d'examiner le projet d'une banque libre; il n'eſt peut-être point de queſtion qui mérite plus d'examen & plus de recherches: elle eſt ſi intimement liée à la proſpérité publique qu'on ne ſauroit trop la méditer, votre commiſſion s'en occupe: les conceptions ne ſe commandent pas: comptez ſur ſon zele: mais ne lui fixez pas un jour pour faire ſon rapport.

Le conſeil ordonne l'impreſſion des obſervations de Bailleul, & ordonne le renvoi à la commiſſion.

Crochon reproduit ſon projet tendant 1°. à rapporter l'article du code pénal qui punit de mort les fabricateurs de faux papier-monnoie; 2°. à commuer cette peine en celle de la déportation. — Quirot demande que ce projet ſoit diſcuté ſelon les formes conſtitutionnelles, parce que ſon objet eſt de la plus haute importance, & peut avoir les ſuites les plus funeſtes pour le crédit public. Crochon répliqne d'abord que ce projet a été préſenté il y a plus de ſix mois, que trois fois il a été ſoumis à la diſcuſſion, & qu'ainſi il a éprouvé les lectures conſtitutionnelles. Quant aux ſuites que pourroit avoir le projet, elles ne ſont pas à craindre, parce qu'il n'y a plus, dit l'opinant, de papier-monnoie, & que le bienfait de cette loi n'atteindra que le nommé Trouffleau. — Legendre de la Seine inférieure, appuie les obſervations préſentées par Quirot & craint, comme lui, que l'adoption du projet n'encourage les fabricateurs de faux papier-monnoie; envain diroit-on que Trouffleau ſeul jouira de cette faveur, ne ſait-on pas que le gouvernement vient de faire arrêter des individus qui fabriquoient de faux bons? — Lecointe examine la queſtion ſous tous ſes rapports, & trouve le projet inadmiſſible. Trouffleau fut condamné à mort pour avoir falſifié des reſcriptions: ſon jugement fut ratifié: il ſe pourvut neanmoins auprès du corps législatif en aſſurant qu'aucune loi n'avoit déclaré les reſcriptions effets nationaux: alors, au mépris de la conſtitution, le corps législatif prononça un ſurſis le 29 floréal an 6. Cette violation de tous les principes, dictée par les principes d'humanité, a plongé le conſeil dans un embarras dont il pourra ſortir difficilement. Ce n'eſt que pour ſauver Trouffleau qu'on veut faire abroger l'article du code pénal qui prononce la peine de mort contre les falſificateurs des papiers nationaux, comme ſi une telle abrogation ne devoit pas être funeſte pour le crédit public! On propoſe également de commuer la peine de mort en celle de la déportation, pour les jugemens déjà rendus: cette diſpoſition ſuppoſe réſolue la queſtion de ſavoir ſi le corps législatif peut commuer une peine: elle ſeroit en outre viciée de la rétroactivité. Le projet ne peut donc être admis. L'opinant conclud à l'ajournement juſqu'après la ſolution de la queſtion relative au droit de commuer la peine. — Quelques membres réclament la queſtion préalable ſur le projet. — Le conſeil prononce l'ajournement.

Séance du 19.

Un projet de réſolution eſt préſenté par Doche-Delisle, pour remplacer la réſolution rejetée par le conſeil des anciens, ſur la perception d'un droit de greffe au profit de la république. On a fait diſparoître les diſpoſitions qui avoient été critiquées; on a ſurtout adouci les meſures pénales qui avoient été trouvées trop fortes; enfin, on en a ſéparé les greffes des tribunaux criminels & de la police correctionnelle ſur leſquels il ſera fait une loi ſéparée. — Le conſeil ordonne l'impreſſion & l'ajournement juſqu'après la diſtribution.

La diſcuſſion s'ouvre enſuite ſur le projet de la commiſſion d'inſtruction publique ſur les écoles primaires. — Piſon-Dugalland propoſe d'impoſer à tous les citoyens, l'obligation d'y envoyer ſes enfans. — Le conſeil en ordonne l'impreſſion, ainſi que d'une autre opinion prononcée par Santhonax, dans laquelle il établit la néceſſité de l'inſtruction commune.

Le réſultat du ſcrutin eſt proclamé. Malès eſt élu préſident. Les ſecrétaires ſont François (de Nantes), Perrin (de la Gironde), Delbrel & Iſos.

Bruxelles du 18 février.

Les vingt-un payſans condamnés à mort der-

nièrement, ont été fusillés hier après-midi dans cette ville. Pendant cette exécution, les portes de la ville étoient fermées; la majeure partie de la garnison étoit rangée en bataille sur la place de la liberté; & les criminels ont été conduits à la mort sous l'escorte de deux cents hommes d'infanterie & de deux cents chasseurs à cheval.

Le général Jardon, à la tête des colonnes mobiles, fait exécuter dans toute sa rigueur, la loi sur la conscription. Au reste, le calme est parfaitement rétabli dans tous les départemens réunis.

Les commissaires de police font par tout les plus sévères perquisitions pour découvrir les jeunes conscrits qui ont déserté l'armée, ou les transports qui les y conduisoient; ils seront livrés aux tribunaux militaires.

Strasbourg du 24 février.

Le général Bernadotte est ici depuis deux jours, & doit partir bientôt pour Mayence, où il va prendre le commandement de l'armée d'observation. On croit qu'un des motifs qui l'ont déterminé à préférer ce commandement à celui de l'armée d'Italie, est son attachement pour le général Jourdan, avec lequel il a fait la campagne de 1796.

L'avant-garde de l'armée de Jourdan qui devoit passer le Rhin hier, a reçu tout-à coup contr'ordre, & est rentrée dans ses cantonnemens.

Ratisbonne du 20 février.

Malgré les efforts de quelques ministres pour faire différer la délibération de la diète au sujet de la marche des troupes Russes, (efforts qui ont réussi dans le collège des Princes & dans celui des villes), le ministre directorial de Mayence ouvrit avant-hier dans le collège Electoral la délibération sur cette affaire: mais il n'y eut que deux votes émis, celui de Brandebourg & celui de Mayence. Trèves, Cologne & Saxe demandèrent qu'on laissât le protocole ouvert; Bohême protesta contre toute délibération avant que les six semaines fussent entièrement écoulées, & Brunswick-Hanovre accéda à cette opinion: le ministre de Mayence observa qu'elle portoit atteinte à ses droits directoriaux.

Le vote de Brandebourg porte en substance: "qu'on pourroit se contenter préalablement de la déclaration qu'on avoit déjà fait passer à Rastadt; que si néanmoins on vouloit faire une déclaration ultérieure, on pourroit faire connoître à la députation que l'Empire accepte avec plaisir l'allégation faite par les ministres françois de l'armistice subsistant, mais que, s'il doit d'après cet armistice & la neutralité, contribuer à faire cesser la marche des troupes russes qu'au reste il ignore, il doit espérer de son côté que la France retirera ses troupes du territoire de l'Empire, & qu'elle cessera du moins de traiter les contrées occupées par ses troupes avec une dureté si hostile; que si cela s'effectuoit, la diète y trouveroit un motif de plus d'abandonner à la sagesse de S. M. I. tous les arrangemens nécessaires à la pacification de l'Empire, y compris l'objet relatif à la marche des troupes russes.,,

M. de Buhler, ambassadeur de Russie à Stuttgart, est arrivé ici le 17. — On attend aussi M. de Paget ministre de S. M. Brit. à Munich. On croit généralement que ces deux ministres ont la mission d'intervenir près de la Diète, dans l'affaire de la marche des troupes russes.

Munich du 22 février.

Hier à 5 heures du soir, on déposa dans le caveau destiné à la sépulture des Princes de la maison de Bavière, les dépouilles mortelles de S. A. S. E. Charles-Théodore. Le cortège & la pompe furent des plus magnifiques. S. A. S. le Comte Palatin Duc Guillaume de Bavière, représentoit notre auguste Souverain: la cour, les ministres, les conseillers intimes, les différens dicastères, & les corps militaires assistèrent à cette lugubre cérémonie.

Un deuil général de 6 mois a été ordonné dans tous les Etats Bavaro-Palatins.

Stuttgart du 25 février.

Les trois bataillons du régiment de Bender sont arrivés le 23 à Kempten, venant de la Baviere. Il continue de défiler des troupes du Tirol dans la Haute-Souabe: le 20, il arriva à Immenstadt un corps de Uhlans partis d'Inspruck. — Ces diverses troupes se dirigent sur Bregenz; elles forment une brigade, aux ordres du général-major Hiller, qui se trouve depuis quelques jours à Kempten.

Rastadt du 24 février.

Il est arrivé cet après-midi un courier extraordinaire de Paris. On présume qu'il a apporté la reponse du directoire aux dépêches arrivées ici de Vienne dans la nuit du 14 au 15; & suivant toute apparence elle est favorable à la paix. (V. *Strasbourg.*)

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Jeudi 28 Fevrier 1799. (N°. 59.)

Malaga du 26 janvier.
(D'un papier de Paris.)

Le *don Quichotte*, armé en course par un négociant françois de cette ville & commandé par le capitaine Icard, sortit de ce port il y a douze jours: il rencontra hier, à huit lieues d'ici, un brick américain, percé à 16 canons, dont huit de 6; les autres étoient de bois. Ce brick reçut la visite du corsaire, en lui lâchant toute sa bordée. Celui-ci n'ayant qu'une seule pièce de 8, accepte hardiment le combat, & après une canonnade très-vive de deux heures, va à l'abordage: il se rend maître du brick & le conduit dans ce port. Cette affaire lui a fait le plus grand honneur. Ce bâtiment américain étoit parti de Boston, le 15 janvier. On lui a trouvé une lettre de marque, portant ordre d'attaquer tout navire armé par des François & de les conduire dans les ports des Etats-Unis ou dans ceux des puissances alliées. C'est le second bâtiment que les corsaires du même armateur ont saisi avec une pareille lettre de marque.

Naples du 2 février.

Le gouvernement provisoire, avec l'approbation du général Championnet, a autorisé les magistratures de l'ancien régime à continuer leurs fonctions conformément aux loix civiles & criminelles. La chambre royale de la Sommaria est convoquée pour demain, sous le nom de chambre des comptes nationaux: ses membres sont invités à quitter & faire quitter aux avocats & procureurs leurs habits à l'Espagnole, & à prendre tout autre vêtement qui leur plaira, sans épée, & sans ornement distinctif. La chambre susdite, est chargée de faire abattre & couper tous les emblêmes du royalisme & de l'aristocratie, & de faire élever aux deux angles du palais de Capoue le drapeau tricolor napolitain, bleu, jaune & rouge.

On annonce ici pour certain, qu'il se prépare une expédition contre la Sicile, où seront employés 25 mille Napolitains, au nom du gouvernement actuel, pour agir de concert avec une division de troupes françoises.

Des lettres de Palerme du 29 janvier, annoncent qu'il y étoit arrivé le jour même un nombreux convoi anglois, parti de Gibraltar, qui étoit destiné pour Livourne. — Le prince Pignatelli étoit arrivé à Palerme peu de jours auparavant, à bord d'une frégate portugaise, ou il se réfugia dans la nuit du 16 au 17 janvier; mais il n'avoit pu obtenir la permission de voir le Roi, ni même de débarquer. On assure qu'il sera envoyé dans le château de Grigenti. La reine est si affligée des malheureux évènemens survenus depuis deux mois, qu'elle en est tombée malade. Le fils qu'elle a perdu dans la traversée, est le Prince Albert, âgé de 10 ans.

Rome du 8 février.

Une lettre du camp sous Civita-vechia, en date du 6, porte ce qui suit. "Nous sommes campés à une portée de canon de la ville, dans une heureuse situation: un ravin nous met à couvert du feu de la place: nos postes avancés ne sont pas éloignés des remparts; nous occupons toutes les avenues de la ville; les eaux ont été coupées, & nous ouvrirons bientôt la tranchée. Les assiégés ont été maltraités dans deux sorties qu'ils ont faites; notre cavalerie les a chargés jusqu'aux portes. Le général Merlin a fait lui-même un prisonnier, après l'avoir renversé de cheval. La place est pourvue d'artillerie; nous espérons néanmoins que ce siège ne sera pas long. "

Un françois, prisonnier de guerre, venu d'Egypte, & qui a passé par Corfou & Ragusa, arriva dernièrement à Ancone: il a donné les détails suivans sur la situation de Corfou. "La forteresse est approvisionnée pour un an; & la garnison fait de tems en tems les plus heureuses

Digitized by Google

ſorties. Un bricq françois parvint le 8 février, à pénétrer dans le port, à la faveur d'un combat livré par le *Généreux* à 4 frégates Turco-Ruſſes, qui ſurent fort maltraitées. — Deux vaiſſeaux & 4 frégates Turco-Ruſſes ſont entrés dans le port de Raguſe, & ont demandé 100 bœufs, 400 bariques de vin, 40 d'huile, & une certaine quantité de biſcuit: ce qui a été accordé. Les Ruſſes, & ſurtout les Turcs ſe propoſent de faire des deſcentes ſur pluſieurs points des côtes d'Italie. — Le général françois qui commande à Corfou, ayant appris que les Turcs coupoient la tête aux priſonniers françois, a fait déclarer à leur général, qu'il avoit en ſon pouvoir 200 muſulmans, & qu'il exerceroit ſur eux des repréſailles, ſi ce commandant Turc perſiſtoit dans ſon barbare ſyſtême.„

Les évènemens qui ont précédé l'entrée des françois à Naples, d'autant plus importans à connoître que le récit en a été juſqu'à préſent mêlé de beaucoup de fables, ſont conſignés dans le rapport officiel qu'on va lire, & qui a le mérite d'indiquer exactement les dates.

" Le 13 janvier, on afficha dans Naples une proclamation qui annonçoit l'armiſtice conclu avec l'armée françoiſe. — Le 14, il arriva quelques officiers & commiſſaires françois, & le bruit ſe répandit auſſitôt, que l'armée devoit entrer en ville pendant la nuit. Ce fut là ce qui fit éclatter la révolte. A trois heures de la nuit, le peuple s'attroupa, déſarma les gardes des théâtres & les gardes bourgeoiſes, aſſaillit & prit tous les châteaux. Les officiers & commiſſaires françois ne furent ſauvés qu'avec les plus grands efforts, par le colonel prince de Militerno. — Le 15, le peuple ſaccagea le Château-neuf, où il trouva des munitions & des armes; & à la fin du jour, on vit dans Naples 100 mille hommes armés, tant Lazaronis que gens du bas-peuple. Dans la nuit du 16, le vice-roi Pignatelli s'enfuit à bord d'une frégate portugaiſe. — Dans la matinée du 17, le peuple proclama capitaine-général, le colonel prince de Militerno, qui, s'étant concerté avec le magiſtrat de la ville, publia une proclamation dans laquelle il invitoit le peuple à la tranquillité, & à déposer les armes: il fit enſuite élever dix potences pour effrayer les malfaiteurs; & cette meſure produiſit un bon effet. Le 18, il y eut quelque tranquillité. Dans l'intervalle, Militerno ſe rendit pluſieurs fois au quartier-général françois à Caſerte, pour négocier avec le général Championnet un accommodement, qui n'eut point ſon effet. La nuit ſuivante, on fit une proceſſion ſolemnelle, où l'on porta l'image de St. Janvier.

"Dans la matinée du 19, on apprit que les François s'approchoient. Dès lors le peuple n'eut plus de frein, il s'attroupa en tumulte dans les différens quartiers, & maſſacra tous ceux qu'il crut être du parti françois, entr'autres le duc de la Torre & ſon frère. Le 20, les mêmes excès continuerent. Le 21, à la pointe du jour, un corps françois s'étant avancé ſur Capo-di-Chino, & Capo-di-Monte, un combat des plus acharnés commença auſſitôt, & dura toute la journée; les républicains ne perdirent que peu de monde, & firent un grand carnage des Lazaronis. Vers midi, au bruit de l'artillerie du château St. Elme, on vit s'élever ſur ce château le drapeau républicain françois, & l'on ſut bientôt que le pr. Militerno s'y étoit enfermé avec les patriotes. Dans la matinée du 22, le combat recommença. A midi le drapeau françois fut enlevé du château St. Elme, & fut remplacé, au bruit de 6 décharges d'artillerie, par deux drapeaux, l'un françois, l'autre napolitain républicain, comme un embième de l'union des deux républiques. Demie heure après, le plus grand déſordre ſe répandit dans toute la ville; les patriotes ayant commencé à faire feu ſur les Lazaronis. Bientôt ſur l'avis que ceux-ci avoient été défaits, tout le bas peuple de Naples ſaiſi de frayeur ſe renferma dans ſes maiſons: & les Lazaronis reſtés ſeuls continuerent encore pendant 10 heures à ſe battre avec acharnement; enfin vers minuit le combat ceſſa, & le calme parut rétabli.„

„ Le 23, à la pointe du jour, on apprit que les François étoient entrés la veille à 3 heures après-midi, dans le fort St. Elme, & qu'ils étoient maîtres de toutes les routes de Naples vers Sarno: le combat recommença néanmoins vers le pont de la Madelaine: à neuf heures du matin, les Napolitains furent completement battus & repouſſés. A 10 heures, 300 François deſcendirent des collines de St. Pascal, faiſant feu ſur les Lazaronis, & pourſuivant quelques cavaliers diſperſés, qui entrerent dans le chateau neuf. Après-midi, il entra par la rue de Toledo, 600 grenadiers avec 2 pièces de campagne; ils étoient accompagnés d'un grand nombre de patriotes, & furent accueillis par les acclamations du peuple. La populace acheva alors de piller le palais du Roi, d'où L. M. avoient déjà fait enlever beaucoup d'objets précieux avant leur depart. Le fort St. Elme tira pendant pluſieurs heures à différens intervalles contre le fort des Carmes, qui faiſoit réſiſtance: mais il ſe rendit enfin à 4 heures après-midi, & la garniſon compoſée du regiment dit *Camicciotti*, ſe rendit priſonniere

Digitized by Google

de guerre. — Vers 5 heures, le général Championnet entra dans la ville avec son état-major, & environ 1000 hommes tant cavalerie qu'infanterie. Dès lors la tranquillité fut rétablie parmi les habitans, après neuf jours d'anarchie, pendant lesquels les Lazaronis ont commis les plus horribles excès, assassinant, volant, saccageant & incendiant. — On évalue leur perte dans les divers combats qu'ils ont livrés à plus de 4 mille hommes. La perte des républicains a été peu considérable, parceque le feu des Lazaronis étoit irrégulier, & le plus souvent hors de portée. „

Milan du 18 février.

Le général Mack & son état-major, sont encore ici. Ils sont logés à la Grande Auberge, où ils sont gardés par un détachement françois.

Une loi du corps législatif du 15 du mois, impose aux commerçans de la république cisalpine une contribution de deux millions de livres milanaises, à titre de taxe extraordinaire de guerre. Cette somme est répartie sur les différens départemens, où la répartition se fera sur chaque contribuable au prorata de la contribution ordinaire. Une commission de 5 membres a été nommée à cet effet par le directoire : ses décisions seront sans appel; & les sommes fixées doivent être acquittées dans 10 jours, sous peine de payer le double. — On presse avec beaucoup d'activité le payement des autres impôts & contributions publiques.

On ne sait encore rien de positif au sujet de l'arrivée d'une colonne françoise sur la côte de Toscane. Les dernieres lettres de Florence du 12 disent seulement, qu'il étoit arrivé la veille un courier de Paris avec des dépêches d'une nature peu satisfaisante pour le Grand-Duc; en sorte qu'on étoit dans de vives allarmes à la cour & à la ville. S. A. R. venoit de faire compléter le payement d'un million de livres tournois, à la république françoise.

Londres du 8 février.

Un état des forces de la Grande-Bretagne au 1er février, offre les résultats suivans : *Troupes de ligne :* 120 régimens d'infanterie & 40 régimens de cavalerie. *Fencibles*, 42 rég. d'infanterie; & 31 de cavalerie. *Milices*, 147 régimens d'infanterie, & 6 régimens de cavalerie. Ce qui fait en tout 349 regimens d'infanterie, & 77 de cavalerie; dont il se trouve en Irlande 16 régimens d'infanterie de ligne, & 28 de fencibles; 9 régimens de cavalerie de ligne, & 12 de fencibles: 13 régimens de milices angloises, & 37 de milices irlandoises. — Aux isles occidentales, 11 régimens d'infanterie & 3 de cavalerie de ligne. Aux Indes-orientales, 36 régimens d'infanterie, & 3 de cavalerie de ligne; au Cap de Bonne-Espérance, 5 d'infanterie, & 2 de cavalerie, de ligne; à Gibraltar, 10 régimens d'infanterie de ligne; à Jersey, Guernsey, 9 régim. d'infanterie de ligne, & 3 de *Fencibles* infanterie. — Il faut observer qu'il y a aux Indes-orientales, nombre de régimens de troupes européennes, & un plus grand nombre de *Cipaies*, qui sont à la solde de la compagnie des Indes, & qui ne sont pas compris dans le présent tableau.

Si on le rapproche de l'Etat de la marine angloise, (v. N°. 31.) qui emploie 120 mille hommes, & coûte au-delà de 12 millions sterling par an, on conviendra que les efforts de la Grande-Bretagne, pendant cette guerre, surpassent tout ce que nous offre en ce genre l'histoire ancienne ou moderne de toutes les nations. On ne sauroit, il est vrai, évaluer avec précision, l'effectif des troupes de terre; mais quand on n'évalueroit chaque régiment, l'un dans l'autre, qu'à 400 hommes, on trouveroit 140,000 hommes d'infanterie & 30 mille de cavalerie.

Paris du 21 février.

La nommée Catherine Legrand, femme Mesmer, âgée de 45 ans, fruitière, demeurant à Paris, rue Montmartre n°. 11, avoit maltraité de gestes & de paroles des officiers de garde, en leur donnant des soufflets, en les appellant *voleurs, assassins du roi, fondeurs de cloches, défenseurs de brigands & buveurs de sang.* Traduite au tribunal, comme accusée d'avoir tenu des propos contre-révolutionnaires, tendans au rétablissement de la royauté, elle a été acquittée sur la déclaration du jury spécial de jugement, ainsi conçue : " Il a été tenu des discours contre-révolutionnaires; ces discours tendoient au renversement du gouvernement républicain; Catherine Legrand, femme Mesmer, est convaincue d'avoir tenu ces discours; elle ne l'a point fait méchamment & dans l'intention du crime. „ Ce jugement a été rendu le 27 pluviôse (15 février).

On parle beaucoup de plusieurs projets de banque; l'une qui s'appellera banque nationale, & dont il paroît qu'on n'attend pour s'occuper définitivement, que la décision du conseil des 500, sur le rapport de sa commission: le gouvernement, selon le projet, avancera 15 millions qui lui seront cautionnés par une remise des titres de 1,500,000 francs de rentes. La seconde, la caisse des propriétaires, dont le projet est l'ouvrage du cit. Gabion. La troisième, enfin, la banque territoriale, paroît la plus près d'être organisée. Les notaires les plus connus doivent en être administrateurs.

Les émigrés naufragés sur la côte de Calais il y a long-temps, & dont il fut dernierement question au corps législatif (v. N°. .) étoient enfermés dans la prison de la Tour-pierre à Lille; ils en ont été retirés & transférés par ordre du ministre de la police, à la citadelle de la même ville, où ils sont sous une surveillance plus circonspecte, dans le local occupé ci-devant par les forçats.

On a dit que Cadix étoit bloqué par huit vaisseaux de ligne barbaresques; il y a au moins erreur de mots; car on ne connoit pas de vaisseaux de ligne chez les puissances barbaresques. Le dey d'Alger, celui qui a la plus forte marine, ne possède qu'une frégate qui feroit mal dix lieues en mer; & de plus quatre ou cinq chebecs qui portent du canon de 6.

La nouvelle de l'impôt sur le sel l'a fait augmenter à Lyon de 2 par cent.

Le télégraphe a appris le 19 au soir, que l'Electeur de Baviere étoit tombé en apoplexie.

Conſeil des Anciens. — Séance du 19 février.

On reprend la diſcuſſion ſur le ſel. Lacuée eſt d'avis qu'on doit approuver la réſolution. Il penſe que même en tems de paix il ſera néceſſaire d'établir un impôt fixe & permanent qui puiſſe faire face aux dépenſes imprévues & ſervir, s'il en eſt beſoin, à ſecourir les républiques alliées ſi elles venoient à être attaquées; & cet impôt, dit-il, ne peut pas être un impôt foncier, il eſt impoſſible d'en créer un nouveau; ce ne peut donc être qu'un impôt ſur les conſommations: c'eſt le ſeul qui ſe perçoive facilement, & c'eſt auſſi le ſeul qui puiſſe atteindre les étrangers que leurs affaires ou leur inſtruction appellent en France. Lacuée porte à trente millions le nombre des conſommateurs, & la conſommation à 13 livres de ſel par individu. Au prix porté par la réſolution, cela fait une ſomme de 29 millions; mais en réduiſant & la fraude & les frais de perception, Lacuée trouve que l'impôt rendra au tréſor public 20 millions.

Baudin combat la réſolution. Il penſe qu'en même tems qu'il faut aſſurer les beſoins du gouvernement, il faut auſſi ſtipuler les intérêts des contribuables. Soit, dit-il, qu'on n'ait pas fait tout ce qu'il faut pour calmer les alarmes des bons citoyens, & pour fermer la bouche à nos dictateurs, les uns & les autres s'accordent à dire que nos dépenſes ſont *la liſte civile de la députation*. Dans un gouvernement républicain, l'accroiſſement des dépenſes & des revenus de l'Etat, finit par donner au pouvoir exécutif un ſurcroit de forces dangereux pour la liberté. Plus la république dépenſera, plus ſon gouvernement aura de moyens d'acquérir des agens dévoués, & d'obtenir ſur les élections populaires une influence qu'on ne prendra pas même le ſoin de diſſimuler. La république eſt frappée au cœur, ſi l'on y voit naître ce commerce de ſoupleſſe & de récompenſes, qui ſans mettre les ſuffrages à prix d'argent, établira un tarif d'eſpérances ſur lequel on réglera ſes démarches & ſa conduite. Baudin s'étonne enſuite qu'on ait pu donner l'exiſtence d'un déficit comme une raiſon de craindre le renverſement de la république. Cela vient, dit-il, de ce qu'on aime mieux créer de nouveaux impôts, que de réduire ſes dépenſes. Il cite, à cet égard, un paſſage d'une lettre qu'écrivoit au mois de mars 1777, le grand Frédéric. „Le moyen de combler le déficit de cet état (la France), diſoit-il, ſeroit de diminuer les dépenſes & de retrancher le ſuperflu, mais c'eſt à quoi l'on ne parviendra jamais; car au lieu de dire: j'ai tant de revenu, je ne dois donc dépenſer que tant; on dit: je veux dépenſer tant, créez-moi des reſſources.„ Baudin examine enſuite la réſolution. Il calcule ce que pourra produire l'impôt. Le bail de Laurent-David portoit le produit de la gabelle à 32 millions, auxquels ajoutant 20 millions pour le franc-ſalé, les pays rédimés, &c., on aura 53 millions. Alors le ſel ſe vendoit 14 ſols la livre: le prix ſera dorénavant des onze douzièmes de moins auſſi; c'eſt-à-dire, 4 millions. Et c'eſt pour une ſi modique ſomme qu'on voudroit rétablir ce qui n'eſt point encore la gabelle, mais ce qui le ſera inſenſiblement. Elle ſe préſente d'abord timide & modeſte; mais laiſſez-la grandir, & vous la verrez s'entourer de tous les attributs vexatoires qui ſont inſéparables d'elle. On vous dira: lorſque vous avez décrété l'impôt, vous avez voulu qu'il produiſit quelque choſe; eh bien, il ne produit rien, augmentez donc le droit; la fraude réduit extrêmement les produits, décrétez donc des peines contre les fraudeurs, mais gardez-vous de les envoyer devant les tribunaux ordinaires, qui les acquitteroient, & l'on vous demandera un moyen plus expéditif contre les faux-ſaulniers. Baudin penſe que la ſeule choſe qu'on puiſſe ſubſtituer à l'impôt propoſé, eſt une légère augmentation à la taxe des portes & fenêtres, taxe dont je n'ai pas été d'avis lorſqu'elle fut établie, dit-il, mais que je préférerais à toute autre, parce qu'elle n'entraine point de frais, & ſurtout point de vexations. — Le conſeil ajourne la ſuite de la diſcuſſion.

On procède au renouvellement du bureau. Delacoſte eſt élu préſident; les nouveaux ſecrétaires ſont Bouteville, Cailly, Jevardat-Fombelle & Maupetit.

Ratisbonne du 21 février.

Le vote de Mayence dans la ſéance du 18, porte: que l'on doit ſupplier S. M. I. d'écarter tout ce qui pourroit entraîner l'Empire dans les dangers d'une nouvelle guerre.

Stuttgart du 26 février.

Le bataillon d'infanterie de l'*Empereur*, qui arriva le 15 à Ulm, en eſt reparti le 23, & a pris la route d'Augsbourg: on ignore s'il s'arrêtera dans le Burgau, ou s'il ira joindre l'armée I. derrière la Lech.

Le cardinal de Rohan eſt depuis quelques jours à Ulm, où il arrive journellement de Conſtance un grand nombre d'émigrés françois.

Raſtadt du 26 février.

Les choſes ſont toujours au même point; & l'on eſt encore l'incertitude ſi l'armée françoiſe paſſera le Rhin. — Des lettres de Strasbourg, arrivées cette nuit, aſſurent que l'on ne remarquoit aucunes diſpoſitions pour effectuer ce paſſage.

*** La terre de Haſſelbourg dans le duché de Holſtein, ſituée à 4 milles de Lubeck, 2 d'Eutin, & 12 de Hambourg, ſera vendue à l'enchère par la Régence du pays, dans le terme d'environ 6 mois; chacune des trois métairies qui en dépendent ſera adjugée ſéparément, auſſi au même terme. Les revenus conſidérables de cette terre, la beauté du bâtiment principal, la ſolidité de ceux des métairies, la fertilité du canton, & l'abondance des pâturages, dont on peut juger par le nombre de 600 bêtes à cornes, qu'ils nourriſſent actuellement, en font une des plus belles propriétés du pays. Les perſonnes qui déſireront ſavoir le terme fixe de la vente, & recevoir de plus amples détails tant ſur la deſcription de cette terre noble, que ſur les conditions de l'achat, pourront s'adreſſer à M. le conſeiller d'Etat Larrätz à Altona, & d'autres qu'on indiquera dans la gazette d'Altona. Les curieux pourront auſſi ſe rendre ſur les lieux mêmes pour en prendre une connoiſſance plus exacte.

Haſſelbourg, ce 6 février 1799. *Le poſſeſſeur de la terre.*

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Vendredi 1 Mars 1799. (N°. 60.)

Naples du 2 février.

Suite des détails relatifs à l'entrée des françois.

Dans la matinée du 24 janvier, neuf chefs de Lazaronis furent fusillés. Des malveillans répandoient le bruit que la ville alloit être livrée au pillage; mais elle fut bientôt rassurée par une proclamation du général Championnet, & de Militerno, nommé général de la république napolitaine. Voici la proclamation de Championnet.

Armée de Naples. — Championnet, général en chef de l'armée de Naples, à tous les habitans du ci-devant royaume napolitain. " Vous êtes enfin libres; votre liberté est le seul prix que la France veut retirer de sa conquête, & la seule clause du traité de paix que l'armée de la république vient jurer solemnellement avec vous jusques dans les murs de votre capitale & sur le trône renversé de votre dernier roi. Malheur à qui refusera de signer avec nous ce pacte honorable, où tout le fruit de la victoire est pour le vaincu, & qui ne laisse au vainqueur que la gloire d'avoir consolidé votre bonheur; il sera traité comme un ennemi public contre lequel nous restons armés. S'il y a donc encore parmi vous des cœurs assez ingrats pour rejetter la liberté que nous avons conquise au prix de notre sang, ou des hommes assez insensés pour regretter un roi déchu du droit de les commander par la violation du serment qu'il avoit fait de les défendre, qu'ils fuient sous les drapeaux déshonorés du parjure; la guerre contre eux est à mort, & ils seront exterminés. Républicains, la cause sous laquelle vous avez si généreusement souffert, est enfin décidée; ce que n'avoient pu terminer les victoires brillantes de l'armée d'Italie, ce qui avoit si long-tems retardé les intérêts politiques de l'Europe entière, ce qui avoit suspendu les espérances d'une paix générale, ce qui avoit empêché jusqu'à ce jour la religion des traités, & la crainte d'une guerre nouvelle, l'aveuglement du dernier roi l'a heureusement opéré. Qu'il accuse donc uniquement son orgueil insensé & l'audace de son aggression, du bonheur de votre destinée & de la fatalité de ses disgraces; mais qu'il soit justement puni d'avoir attaqué, contre la foi des sermens, une nation alliée, & d'avoir voulu ravir la liberté d'un peuple voisin, par la perte d'une couronne qu'il a deshonorée, & par le chagrin de vous avoir lui-même rendus libres. Qu'aucune crainte n'empoisonne le sentiment d'un bonheur aussi inattendu; l'armée que je commande, reste au milieu de vous pour vous défendre; elle perdra jusqu'au dernier de ses soldats; elle répandra jusqu'à la dernière goutte de son sang, avant de souffrir que votre dernier tyran conserve même l'espérance de renouveler les proscriptions de vos familles, & de rouvrir les cachots dans lesquels il les a fait si long-tems gémir. Napolitains, si l'armée françoise prend aujourd'hui le titre d'*Armée de Naples*, c'est par l'effet de l'engagement solemnel qu'elle prend de mourir pour votre cause, & de ne faire usage de ses armes que pour le maintien de votre indépendance & la conservation d'un droit qu'elle a conquis. Que le peuple se rassure donc sur la liberté de son culte; que le citoyen cesse de s'alarmer sur les objets de sa propriété. Un grand intérêt a soutenu les tyrans dans les grands efforts qu'ils ont faits pour calomnier aux yeux des nations le sentiment & la loyauté de la nation françoise; mais il faut peu de jours à un peuple aussi généreux pour désabuser les hommes crédules des préventions odieuses dont se sert la tyrannie pour les porter à des excès déplorables. L'organisation du brigandage & de l'assassinat imaginée par votre dernier roi, & exécutée par ses agens corrompus, comme un moyen de défense, a eu des résultats déplorables & des conséquences bien funestes; mais en remédiant à la cause du mal, il sera facile d'en arrêter les suites, & d'en réparer même les effets. Que les autorités républicaines qui vont être créées, rétablissent l'ordre & la tranquillité sur les bases d'une administration paternelle; qu'elles dissipent les frayeurs de l'ignorance & calment la fureur du fanatisme, avec un zèle égal à celui qui

a été employé par la perfidie, pour les aigrir & les irriter; & bientôt la sévérité de la discipline, qui rétablit avec tant de facilité l'ordre dans les troupes d'un peuple libre, ne tardera pas à mettre un terme aux désordres provoqués par la haine, & que le droit de représailles a à peine permis de réprimer. Fait à Naples, le 5 pluviôse an 7. *Signé*, Championnet. „

Le Vésuve qui depuis longtems n'avoit fait aucun mouvement, a renouvellé ses éruptions deux jours après l'arrivée des françois. (Cet évènement a peut-être du rapport avec le tremblement de terre qui s'est fait sentir le même jour, 25 janvier, sur les côtes occidentales de la France.)

Parmi les membres du gouvernement provisoire, on distingue les citoyens Mario Pagano, & Melchior Delfico, l'un & l'autre persécutés par l'ancien gouvernement.

Des lettres de Gaëte renouvellent le bruit d'une insurrection qui auroit éclatté à Palerme, & à la suite de laquelle le Roi se seroit retiré à bord de l'escadre angloise.

Paris du 22 février.

On observe une baisse assez remarquable depuis quinze jours dans l'intérêt de l'argent.

On est toujours surpris que la réunion de plusieurs genres de talens & des efforts de tant d'artistes célèbres, n'attire pas plus de monde à l'Opéra.

Une lettre d'Oleron, datée du Château, commune principale de l'isle, le 25 pluviôse (13), dit que Siméon, Boissy, Muraire, Villaret & Paradis y sont arrivés la veille, par un assez gros tems. L'Homond & Mailhe y étoient déjà; ils se sont tous logés dans cette commune, & se sont présentés à la municipalité, aux termes du décret. Doumer devoit y arriver le lendemain.

Le contre-amiral Richery, qu'on avoit prétendu commander une escadre françoise dans l'Inde, vient de mourir, âgé de 40 ans, à Salons, département des Basses-Alpes.—Le citoyen Borda, ancien chef d'escadre, membre de l'institut national, physicien habile & grand géomètre, vient de mourir à Paris.

Un courier espagnol arrivé de Madrid avant-hier, a tellement été retardé par le mauvais état des chemins & par les débordemens, qu'il a employé neuf jours à un trajet que, dans les tems ordinaires, on peut faire en moins de six jours. Il a laissé à Bayonne le duc d'Ossuna, nouvel ambassadeur d'Espagne à la cour de Vienne, qui y étoit arrivé l'avant-veille avec sa nombreuse suite, & qui se proposoit d'y séjourner quelques jours.

Brest le 16 février.

Le contre-amiral Renaudin, commandant les forces navales à Brest, vient de recevoir l'ordre de se rendre à Naples, en qualité de commandant des armes. Il lui est recommandé de mettre la plus grande diligence pour se rendre à son poste, & même, à ce qu'on dit, de se dispenser de passer par Paris. Il emmenera avec lui un capitaine de pavillon qu'il prendra à Rochefort, & le lieutenant de vaisseau Groignard, son adjudant d'escadre. On ne lui a pas encore désigné de successeur dans le commandement de l'armée.

Bruxelles du 22 février.

Le directoire exécutif vient de faire de grands changemens dans les autorités civiles & militaires de nos départemens. Le commandement en chef est donné au général Serdoni, parent de Bonaparte, & celui de la 24me division au général Beguinot. Le général Sergent est nommé commandant de Bruxelles. Le cit. Rouppe, commissaire du directoire près la municipalité de cette ville, remplace le citoyen Mallarmé dans les mêmes fonctions auprès de l'administration départementale de la Dyle; ce dernier doit se rendre à Paris. L'on applaudit généralement à ce choix. On s'attend à d'autres changemens encore dans les administrations subalternes.

Avant de quitter le commandement, le général Colaud a mis en état de siège la ville de Gand & y a fait passer un nombre considérable de troupes.

Strasbourg du 25 février.

On lit dans une de nos feuilles que le courier du directoire qui arriva hier à Rastadt, portoit l'ordre aux ministres françois de quitter Rastadt. Mais cette nouvelle paroit dénuée de tout fondement (v. *Rastadt.*) — On renouvelle aussi le bruit que le passage du Rhin aura lieu incessamment.

Lucerne du 23 février.

Le corps législatif avoit demandé au directoire un tableau de la situation politique de la république helvétique. Ce tableau vient d'etre rendu public; & offre les passages suivans. „ Les circonstances, (observe le directoire) rendent un pareil tableau d'une difficile entreprise, puisqu'il ne s'agit pas moins que de parler le langage de la vérité, sans trahir les ressources de la république, ou sans fournir des armes à la malveillance. *Finances.* Presque partout, l'intérêt particulier se trouve en opposition avec l'intérêt général, & la malveillance s'empare avidement de tous les prétextes, pour effrayer le peuple sur les impôts. Si des hésitations se sont manifestées en un petit nombre de lieux, elles sont évidemment les résultats des intrigues de l'étranger. Les opinions varient de canton à canton sur l'espèce, le

mode & la levée des nouvelles impositions; on discute ces divers thêmes avec chaleur, & sans doute ces discussions feront jaillir assez de lumières, pour que, dans le courant de l'année, il soit possible de perfectionner le premier ouvrage. Le retard de l'établissement au système des finances a entraîné l'épuisement total du trésor public, & le vuide ne peut être réparé qu'après plusieurs mois, pendant lesquels les dépenses publiques pourroient devenir très-fortes. Les murmures qui se font entendre çà & là, ont pour objet la trop grande multiplicité des employés & les appointemens considérables dont ils jouissent; mais en général la nécessité de contribuer aux dépenses publiques est fortement sentie. „

„*Approvisionnemens. Subsistances.* Les embarras de la révolution ne paraissent pas avoir influé sur l'agriculteur, quoique le séjour de l'armée françoise ait nécessité de fréquentes réquisitions de chevaux & de voitures, & augmenté considérablement la consommation. Quoique productive, l'année précédente ne l'a cependant point été assez pour permettre de remplir les magasins de réserve consommés par l'armée, & la subsistance du peuple eût été incertaine à la veille de la reprise des hostilités, si la France ne nous eût pas permis d'extraire 400,000 quintaux de grains. Le sequestre illégal mis par le gouvernement autrichien sur les fonds appartenans à des citoyens helvétiques dans la banque de Vienne; la défense encore plus injuste, faite par ce gouvernement à ses sujets, de payer leurs créanciers helvétiques; les entraves mises par le gouvernement anglois au payement des lettres de change, tirées de l'Helvétie sur l'Angleterre; l'interruption des communications commerciales avec le Nord, le Midi & l'Orient de l'Europe, & des faillites désastreuses dans le pays voisins, ont influé d'une maniere bien fâcheuse sur les manufactures de l'Helvétie & sur son commerce, qui alimentent une grande partie de sa population. L'économie & les épargnes précédentes pourront seules aider le manufacturier à traverser la période présente. Les fréquens passages de troupes & leurs cantonnemens chez le citoyen, ont accru leurs embarras.

"*Administration judiciaire.* L'Administration judiciaire offre des résultats peu consolants. La révolution paroît ici n'avoir fait que changer les noms; non seulement les anciens abus subsistent presqu'en entier; un grand nombre d'autres en ont accru la liste. Nous avons un tribunal de cassation, des tribunaux de canton & de district, des accusateurs publics & des agens. Mais les anciennes loix, ayant été maintenues jusqu'à la rédaction d'un code uniforme, il en est résulté un *cahos*, source d'incertitudes, de procès & d'injustices. Le peuple se plaint tout à la fois, & de l'énormité des fraix de justice & de la multiplicité des coutumes & des codes, non seulement dans l'Helvétie, mais dans un même canton; multiplicité qui désespére & les juges & les parties, en profitant à la chicane. Il est urgent, cit. législateurs, de mettre un terme à cette confusion deshonorante pour la république. On ne peut ajourner plus longtems la rédaction d'un code civil commun à l'Helvétie entière.

Jurisprudence criminelle. Notre jurisprudence criminelle offre des abus encore plus effrayans, puisqu'ils sont autant d'atteintes portées à la sûreté personnelle. Les délits de police & les crimes, sont non-seulement poursuivis d'une manière différente dans chaque canton & dans presque chaque district. Les peines mêmes ne sont pas uniformes, & le public semble trop souvent entrevoir qu'elles sont dictées par l'esprit du parti qui domine dans le canton. La plus extrême diligence de la part des juges ne peut empêcher les accusés de croupir pendant plusieurs mois dans les cachots, tant ces lenteurs de la procédure criminelle entravent l'expédition des affaires. De toutes parts se présente l'image de l'arbitraire ancien, caché sous des formes nouvelles, & l'homme libre voit avec effroi son honneur, sa liberté & sa vie, sans garantie contre l'oppression & les vengeances qu'engendrent les factions. Un tel état de choses ne peut durer davantage, sans compromettre l'existence de la république; autant vaudroit-il n'avoir point fait la révolution, si les citoyens n'avoient pas même acquis une garantie légale & inviolable contre les entreprises du pouvoir arbitraire.

Rélations extérieures. A l'approche de l'orage le directoire exécutif ne craint pas de repasser avec vous la liste des amis de la république. Parmi les états gouvernés monarchiquement, nul n'a donné à la république helvétique des marques plus sincères de son amitié que le *roi d'Espagne.* Plusieurs princes de l'Empire se sont empressés aussi, non seulement de la reconnoître, mais encore d'entrer en négociation avec elle, au sujet de leurs intérêts communs, & les rélations de bon voisinage ont continué jusqu'ici entre leurs sujets & les citoyens de l'Helvétie. La république peut compter en particulier, sur les républiques sœurs, dont les intérêts sont identifiés avec les siens; l'envoyé de la Cisalpine vient d'arriver à Lucerne & celui de la Ligurienne nous est annoncé. *La république romaine* soutient avec nous dès sa naissance des rélations qui, suspendues pendant les dernières crises, viennent de reprendre leur cours.

Digitized by Google

Le gouvernement provisoire piémontais s'est empressé de renouer au nom du peuple, les relations subsistantes jusqu'alors avec le roi Sarde. La seule *république batave* n'a point encore répondu aux avances du directoire exécutif, sans qu'on puisse néanmoins l'imputer à d'autres motifs qu'à la distance & aussi aux difficultés des communications. *Le roi de Prusse*, lié à la Suisse par son titre de prince de Neufchatel, n'a point répondu encore à la lettre qui lui faisoit part de la régénération de notre république, mais le gouvernement de Neufchatel continue à entretenir avec nous les anciennes relations, & les Helvétiens sont traités jusqu'à présent, en amis dans les états prussiens.

„La maison d'Autriche n'a point imité à notre égard la même réserve. Sous le vain prétexte de se procurer un gage pour les indemnités que la république a promises aux États Germaniques, possesseurs sur son territoire de quelques droits féodaux, elle a séquestré tous les fonds helvétiques placés dans la banque de Vienne, & interdit à ses sujets de payer leurs dettes particulières. Nos contre-révolutionnaires trouvent dans ses États appui & protection, tandis que des émissaires nombreux vont annonçant de toutes parts, que ses armées marchent pour rétablir la religion menacée & ramener l'ancien régime. Le directoire sait qu'il existe un projet d'attaque sur l'Helvétie, lequel doit s'effectuer depuis les États de cette puissance; & telle a cependant été jusqu'ici sa modération, que dans l'espoir d'un rapprochement, il a toléré dans Bâle trois de ses agens, accrédités jadis auprès de l'ancien gouvernement, quoique leur conduite n'ait pas toujours été dictée par les égards dûs au gouvernement qui les protegeoit. L'Angleterre, que nous n'avons point offensée, s'est permis à notre égard l'insigne injustice d'arrêter le payement de ce qu'elle nous doit. Séparée de nous par un intervalle de 200 lieues & par la mer, elle peut nous braver; mais l'époque n'est pas éloignée sans doute, où le gouvernement tyrannique qui se permet de pareilles atteintes au droit des nations, sera puni.

„Notre alliance étroite avec la grande nation, est bien propre à faire oublier ces injustices & ces dédains monarchiques. Les intérêts des deux républiques sont tellement identifiés, que, malgré la disproportion de leurs forces, la destruction de la petite republique entraîneroit des suites fâcheuses pour la grande. Une alliance qui repose sur de pareilles bases, doit être immuable, & telle est aussi celle qui lie les deux nations. En vain les émissaires de la coalition ont fait des tentatives pour la rendre illusoire. En vain ils voudroient tirer parti du mécontentement passager excité çà & là, par le séjour de l'armée, pour indisposer le peuple à leur profit; tous les hommes sensés, tous les amis de la liberté, tous ceux qui tiennent à l'indépendance de la patrie, reconnoissent qu'on ne peut hésiter entre les bannières victorieuses de la république, qui proclame les droits de l'homme, & celles ennemies des peuples. Ces sentimens ont dicté la convention du ... décembre, au sujet de la levée de 18,000 hommes; tant que la France a conservé l'espoir de conclure la paix à Rastadt, l'exécution de cette levée est demeurée en suspens. Les mesures récentes prises pour activer celle-ci, semblent annoncer que les espérances d'une pacification s'évanouissent. Les cadres viennent d'être formés, & les recrutemens commencent.„

Erlang du 22 février.

Une division de troupes autrichiennes est partie depuis peu du Haut-Palatinat pour Wirtzbourg. Le 19 & les jours suivans, plusieurs régimens qui en font partie ont passé dans le voisinage d'Erlang. (*Gazette d'Erlang.*)

Une lettre de Linz du 12 février, nous apprend que l'on n'a encore vu aucun corps de troupes Russes ni à Linz ni dans les environs: ces troupes étoient encore auprès de Krembs; mais on avoit annoncé leur arrivée prochaine à Linz. — Il passoit journellement dans les environs des troupes autrichiennes, dont les unes alloient en Bavière, les autres en Italie. — Le nombre des troupes impériales qui se trouvent en Bavière, est évalué à 120 m. hommes. (*Ibid.*)

Rastadt du 26 février.

Les ministres françois ont renouvellé l'assurance, qu'ils continueroient les négociations avec l'Empire Germanique, à moins que la reponse de la Diète ne fût entièrement négative. On croit qu'ils ont reçu aujourd'hui des dépêches de Ratisbonne, relatives à la délibération de la Diète qui doit avoir eu lieu le 23: ce qui est certain, c'est qu'ils n'ont réexpédié à Paris qu'aujourd'hui le courier extraordinaire arrivé avant-hier.

Les craintes d'une guerre entre la France & l'Autriche prennent chaque jour plus de consistance, tant par les nouvelles que l'on reçoit de la marche des troupes de part & d'autre, que par les nouveaux obstacles survenus depuis l'invasion de Naples. (*V. Erlang & Naples.*)

Le général Jourdan a fait donner aujourd'hui des ordres pour la réparation des chemins sur la rive droite; attendu que le passage de son armée aura lieu le 28: c'est du moins ce qu'ont assuré les porteurs de ces ordres. Au reste, il paroît toujours qu'il n'est question que de reprendre les positions qu'occupoit le général Moreau, à l'époque de l'armistice.

Spire du 27 février.

Il a défilé depuis quelques jours par Wissembourg & Lauterbourg un corps considérable de cavalerie françoise, aux ordres du général Hautpoul: on l'estime à 5 ou 6 mille hommes. La plus grande partie de ces troupes est destinée à renforcer l'armée de Masséna, & celle d'Italie.

**** Le 12 ventose (2 mars) l'an 7 de la république françoise; il sera procédé à 9 heures du matin, au bureau des douanes nationales établi au fort du Rhin, à la vente au plus offrant & dernier enchérisseur des marchandises ci-après: Savoir, 40 liv. caffé, 40 liv. fer en tôle, 8 liv. tabac, 2 coupons de drap, 2 coupons de flamoise; 23 liv. sucre candi, &c. &c. *Signé*, Florimont, receveur.

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(Faisant suite a la GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Samedi 2 Mars 1799. (N°. 61.)

Philadelphie du 6 janvier.

(D'un journal de Paris.)

Ce qui vient de se passer dans l'assemblée législative de la Virginie, annonce une opposition redoutable aux mesures du gouvernement & aux actes du congrès, si la majorité du corps législatif de l'union fédérale persiste à favoriser de son côté les projets désastreux de M. Adams. On y a proposé deux résolutions qui revélent le secret du parti du gouvernement & du parti de l'opposition. La première, présentée par M. Georges Keith Taylor, a pour but de déclarer que la constitution fédérale des Etats-Unis est la seule propre à assurer la liberté & le bonheur du peuple américain; qu'en conséquence on doit approuver la sagesse & l'énergie des mesures prises par le gouvernement à l'égard des François, "qui ont manifesté un esprit d'hostilité irréconciliable; que le gouvernement est naturellement justifié d'avoir eu recours aux moyens de défense, dont la bonté du ciel a abondamment pourvu ce pays.„ La seconde résolution, présentée par M. John Taylor, est dans un sens opposé. Elle commence par la profession d'un attachement inviolable à la constitution & à l'union des états; mais elle revendique pour chacun des états le droit de protester contre l'abus des pouvoirs accordés à un gouvernement fédératif, qui force le sens de la constitution pour amener, par degrés, les Etats-Unis au point de se fondre en une seule souveraineté; marche insidieuse, dont le but inévitable seroit de transformer le système républicain en monarchie mixte ou même absolue. Cette résolution est terminée par un appel aux autres états, pour les engager à déclarer unanimement "que le dit acte, ainsi que *l'alien act*, sont inconstitutionnels; qu'en conséquence, loin d'avoir force de loi, ils sont nuls & de nul effet, & qu'on prendre les mesures nécessaires pour maintenir dans leur intégrité les droits & la liberté tant des états en particulier que du peuple en général.„ Cette adresse sera transmise à l'autorisation exécutive de chacun des états, avec l'invitation de la présenter à la législature: on en enverra des copies à tous les membres du congrès.

Paris du 23 février.

Le conseil des anciens a rejeté, dans sa séance d'hier, l'impôt sur le sel, après une discussion qui a duré 7 à 8 séances, & que l'on a terminée par un appel nominal dans lequel le rejet a été prononcé à une majorité de 104 contre 84. — C'est un événement d'autant plus remarquable, que dans un aperçu de finances présenté depuis peu par le directoire, il faisoit mention de l'impôt sur le sel, comme s'il existoit déjà.

Le général Milet-Mureau est le successeur du général Scherer au ministère de la guerre. Celui-ci partira sous peu de jours pour aller prendre le commandement de l'armée d'Italie. On espère qu'un ex-ministre aura plus d'autorité pour réprimer l'insubordination, les divisions & surtout les pillages & les dilapidations qui règnent en Italie. Une lettre d'un employé civil de l'armée de Naples, parle en ces termes des malheurs qui menacent notre armée dans ce pays-là. "Disons-le avec vérité, nous témoins & presque victimes de la fureur & de la vengeance des peuples de ces contrées, on ne peut se peindre à quel point ils sont redoutables, quand ils vengent le pillage de leurs propriétés, le viol de leurs femmes, l'assassinat des vieillards, l'insulte à leurs opinions religieuses! Quinze mille hommes, il est vrai, ont détruit une armée de 114 mille; mais en peu de jours les 15 mille ont été plus que décimés par la guerre de l'insurrection, ou par la vigoureuse résistance des Lazaronis à Naples. Qu'on ne s'aveugle pas sur les causes qui ont produit ces funestes effets. L'insubordination hors du combat, le pillage le plus déhonté autorisé par l'exemple de quelques chefs, la mé-

connoiſſance de toute autorité, ont produit les déchiremens dont tant de françois ſont les victimes, & produiront infailliblement la totale deſtruction de l'armée, ſi le directoire ne prononce avec courage ſur les hommes qui autoriſent tant d'injuſtices, ou les laiſſent impunies. Que l'on interroge ceux qui ont vu fuir à Belvedère tous les ouvriers en ſoieries, raſſemblés à tant de frais par le Roi de Naples. Je dois invoquer auſſi le témoignage de ceux qui en entrant au château de Caſerte, après que le quartier-général en fut retiré, virent les houſſes des meubles & leurs garnitures enlevées. Qui pourra peindre la fureur de ces hommes qui ont briſé les reſtes de ce beau cabinet d'hiſtoire naturelle qu'ils ne pouvoient enlever, qui ont ouvert à coups de ſabre le corps d'une ſuperbe momie, pour voir ſi elle ne renfermoit pas de l'or! On attribue avec raiſon la cauſe du peu d'accord qui règne entre les adminiſtrations de l'armée, aux arrêtés récens du directoire, qui établiſſent tout à la fois un commiſſaire civil, un controleur de recettes & dépenſes, & un receveur caiſſier; tous indépendans, inſubordonnés, multipliant les difficultés du ſervice & plus que cela, les moyens & les occaſions de pillage. Que le gouvernement ſonge enfin que nous ſommes iſolés au bout de l'Italie, & que notre cri de mort ſera le tocſin qui armera tous les peuples de l'Italie, réveillés de leur ſtupeur par le beſoin & la ſoif de la vengeance contre nos compatriotes!„ — On aſſure que tous les agens civils du gouvernement en Italie, vont être remplacés par une commiſſion centrale, compoſée de trois membres, d'où partira toute l'adminiſtration de cet important pays.

Le directoire prend en même tems des meſures repreſſives. Il a envoyé encore avant-hier 7 nouvelles deſtitutions : Eymar à Turin, Baſſal à Naples, ſont au nombre des deſtitués. On croit qu'on a le projet de faire juger par un conſeil de guerre, le général Championnet accuſé d'avoir méconnu ouvertement les ordres & l'agent du gouvernement, au point de vouloir faire arrêter le commiſſaire Faypoult. Mais d'un autre côté, il ſeroit à craindre que cette meſure ne produiſit dans l'armée de Naples quelque mouvement de réſiſtance en faveur du général; on ſe ſouvient encore avec effroi de la démarche hardie, faite il y a 7 ou 8 mois, par les officiers de l'armée de Rome, contre la nomination d'un général qu'ils ne vouloient point, & qu'on fut obligé de rappeller.

Les lettres que l'on reçoit des départemens, annoncent que les Jacobins font éclatter une joie indiscrète à l'approche de la guerre qu'ils croyent inévitable : & ils ne doutent pas qu'elle ne leur procure une grande influence ſur les prochaines élections. Ces diſpoſitions de leur part, ſont pour le directoire un motif de plus de s'occuper ſérieuſement de la paix; car il ſait très bien que les Jacobins ſont le ſeul parti en France qui ait de l'énergie & des moyens, & qui ſoit capable de renverſer le gouvernement. Ceux qu'on appelle royaliſtes, ont prouvé juſqu'ici dans toutes leurs entrepriſes qu'ils manquoient de diſcrétion, de tenacité & ſurtout de vigueur dans l'exécution de leurs projets; ils n'ont jamais ſu que ſuccomber avec dignité & avec courage. — Le directoire, craignant avec raiſon, de donner trop beau jeu aux jacobins s'il s'expoſoit à une guerre qui pourroit peut-être devenir générale, eſt plus que jamais décidé à la paix; & l'on aſſure qu'un des directeurs a dit, il n'y a pas trois jours : " Si l'Empereur & la Pruſſe veulent reconnoître les républiques établies, & ne demandent que le rétabliſſement des rois de Sardaigne & de Naples dans leurs Etats, nous le ſignerons.„ — On prétend même ſavoir que la plupart des deſtitutions, & notamment celles de Baſſal & d'Eymar, ſont motivées ſur ce qu'ils ont contrevenu aux inſtructions qui défendoient d'organiſer aucune république.

Aux motifs que l'on vient d'indiquer, ſe joint encore, pour conſeiller la paix, la ſituation des départemens de l'Oueſt, & même de la ci-devant Normandie, où l'on remarque depuis quelque temps des raſſemblemens de 150 à 200 hommes, qui pourroient bien n'être que des noyaux d'inſurrections plus nombreuſes. — Enfin le directoire ne peut ſe diſſimuler qu'il exiſte dans les deux conſeils un parti aſſez nombreux qui cherche à le contrecarrer dans le projet de nouvelles guerres, en lui refuſant des impôts nouveaux; & il en a eu hier une nouvelle preuve au conſeil des anciens. — On ſait de bonne part que les ordres les plus ſévères ont été donnés aux avant-poſtes de nos armées, d'éviter ſoigneuſement tout ce qui pourroit donner lieu à des altercations & des commencemens d'hoſtilités.

Au froid le plus rigoureux a ſuccédé le vent le plus violent; nombre de vaiſſeaux ou navires ont péri corps & biens par la fureur des ouragans. On mande de Nantes que, le 16 de ce mois, un coup de vent, ſuivie de pluie, de grêle, d'éclairs & de tonnerre, a découvert une partie des toits de la ville. On écrit de Saint-Servan, près Saint-Malo, qu'on vient d'y éprouver le 11 & le 12, la plus furieuſe tempête dont on ait ouï parler du mémoire d'homme. Le vent a découvert également la plupart des toits des maiſons du chef-lieu de ce canton. On évalue les réparations à plus de vingt mille francs. On écrit d'Angers : " Il vient de ſe paſſer dans nos murs un événement terrible. Un coup de vent a jeté une maiſon des ponts dans l'eau. La mère, le fils & la fille ont été engloutis ſous les décombres. On n'a pu ſauver que la derniere.„

Le jury d'accuſation, après une délibération de trois heures, a déclaré hier, qu'il n'y avoit pas lieu à accuſation contre Louis Monneron; & qu'il y avoit lieu contre Delaage, Chaumont & Coladon, aſſociés.

La commiſſion militaire de la dix ſeptième diviſion a condamné, le 22 de ce mois, à la peine de mort, le nommé Alexandre Alexis, âgé de 34 ans, né à la Roche-Brouſſane, département du Var, fabricant d'eau-de-vie, convaincu d'émigration & de contravention à la loi du 19 fructidor an 5.

Digitized by Google

Conſeil des 500. — Séance du 21 février.

Delbrel annonce que la commiſſion chargée de la réviſion des lois militaires s'occupe de ſon travail, & notamment de la force & de l'organiſation de l'armée de terre. Mais pour travailler avec ſuccès, elle a beſoin, dit-il, de connoître non-ſeulement toutes les lois rendues ſur cette matière, mais encore les actes des repréſentans du peuple & les arrêtés du comité de ſalut public pris en exécution de la loi du 20 vendémiaire an 4, & qui ont eu force de loi. Comme ces dernières pièces ne ſe trouvent, ni à la commiſſion, ni dans les archives du corps législatif, il propoſe de faire un meſſage au directoire pour lui en demander les expéditions, en l'invitant à y joindre ſes propres arrêtés, avec ſes obſervations particulières ſur la force & l'organiſation des armées, ſur le pied de paix & de guerre. — Le meſſage eſt adopté.

L'ordre du jour ramène la diſcuſſion d'un projet de Pourret-Rocqueries, ſur le mode de reſponſabilité à établir dans l'exercice des fonctions hypothécaires. D'après ce projet, on n'exige des prépoſés aux hypothéques aucune eſpèce de cautionnement, mais la république ſe rend garante envers les citoyens des erreurs, omiſſions & fraudes qui pourront être commiſes par les prépoſés aux hypothèques, dans la confection des actes du régime hypothécaire établi par la loi du 11 brumaire an 7. Les droits établis au profit du tréſor public ſur les hypothèques, demeurent affectés à cette garantie. Elle ne pourra être exercée que ſur le produit deſdits droits, qui ſe trouvera en caiſſe dans les bureaux des hypothèques lors de la notification des mandats ou des ſaiſies, ou ſur les produits à venir deſdits droits. — La république ne ſera garante envers chaque citoyen que juſqu'à concurrence de la ſomme qu'il eût réellement recouvrée ſur les immeubles de ſon débiteur, à l'égard deſquels l'erreur, l'omiſſion ou la fraude aura été commiſe. En cas de condamnation en garantie prononcée contre la république, elle en aura ſon recours ſur le prépoſé aux hypotheques qui y aura donné lieu.

Un orateur qui ne veut pas que la république ſe rende garante, propoſe d'exiger un cautionnement en immeubles des prépoſés. Ce dernier ſyſtême eſt combattu par Géniſſieux, qui, évaluant l'article des cautionnemens à ſoixante millions, démontre que ce ſeroit mettre en interdit une maſſe conſidérable d'immeubles, qui, dès ce moment, ne pourroient plus changer de mains, ni être vendus. — Bergier trouve le projet de la commiſſion trop compliqué; il en préſente un autre qui ne fait nulle mention du tarif des hypothèques, qu'il propoſe de ſéparer de l'organiſation. — Wouſſen attaque auſſi le projet, & vote pour que l'on exige un cautionnement des prépoſés. Il nomme ſix d'entre eux, établis dans les départemens réunis, qui, ſe trouvant en déficit, ont pris la fuite ou ſont traduits en ce moment devant les tribunaux. La plupart prêtoient l'argent de leur caiſſe à 3 & 4 pour cent d'intérêt par mois. — Thieſſé s'élève contre le ſyſtême des cautionnemens. Une garantie inſuffiſante & une garantie qui n'exiſte pas ſont, dit-il, la même choſe; il faut que le produit de la choſe garantie ſerve lui-même à la garantie du dépôt. Il demande la priorité pour le projet de la commiſſion. — On ordonne l'impreſſion des différens diſcours, & l'ajournement de la diſcuſſion.

Le directoire, dans un meſſage, demande l'établiſſement d'une taxe de navigation, pour ſubvenir aux dépenſes qu'entraînent les réparations des ravages cauſés par les inondations. — Renvoi à une commiſſion.

Séance du 22.

Lefage-Sénault. Depuis la publication de la loi du 3 vendémiaire, pluſieurs de mes collègues de la députation du Nord vous ont annoncé à cette tribune le départ partiel des conſcrits & réquiſitionnaires de ce département. Vous apprendrez ſans doute avec ſatisfaction que d'après un relevé exact fait par l'adminiſtration centrale, le nombre de ces jeunes défenſeurs s'élève à 6173 hommes. Les jeunes gens de Quesnoy, de Landrecies, de Lille, &c., tous ont manifeſté le plus ardent patriotiſme. Je demande que leur conduite valeureuſe ſoit mentionné honorablement au procès-verbal. — Adopté.

Renault de l'Orne, ſoumet la nouvelle rédaction des derniers articles du projet ſur les accuſés en démence, dont on avoit ordonné le renvoi à la commiſſion. Une diſcuſſion s'engage ſur cet objet, & la difficulté conſiſte à ſavoir ſi le concours des jurés ſera néceſſaire pour juger le fait d'imbécilité ou de démence d'un accuſé. — Thieſſé ſoutient que c'eſt au tribunal ſeul à juger ce fait, indépendamment de l'intervention des jurés. — Géniſſieu eſt d'un avis contraire, & penſe que des jurés doivent donner en même tems leur déclaration ſur le fait de démence ou de fureur, & ſur l'objet de l'accuſation. — Les débats ſe terminent par un nouveau renvoi du tout à la commiſſion à laquelle ſont adjoints Thieſſé & Géniſſieux.

La diſcuſſion ſe rétablit ſur le projet de Pouret-Rocqueries concernant le mode de reſponſabilité à établir dans l'exercice des fonctions hypothécaires. Après quelques débats le projet eſt écarté par la queſtion préalable. Mais bientôt, Géniſſieux inſiſte de nouveau pour que l'on retranche de la première réſolution les articles relatifs au cautionnement, & que les autres ſoient maintenus. — Thieſſé revient ſur ſa première opinion; il déclare que celle de ſon collègue Baits, développée aujourd'hui par Duchâtel, lui a fourni de nouvelles lumières, & qu'il eſt d'avis qu'en admettant le principe du cautionnement dont la quotité ſera fixée par une loi, le conſeil déclare qu'en cas d'inſuffiſance, la république ſera garante ſubſidiairement. Le

prénoent met aux voix le principe du cautionnement. — Il eſt arrêté.

Lucerne du 23 février.

Des trois agens de la cour de Vienne dont il eſt queſtion dans le tableau de la ſituation politique de la rép. helv. (v. nº. d'hier), deux viennent de quitter Basle: ce ſont MM. de Greſſelsberg & de Greiſſenegg, qui y étoient accrédités depuis pluſieurs années; le troiſième, M. de Steinherr, eſt reſté pour continuer à gérer les affaires de ladite cour.

Berlin du 19 février.

Sir Thomas Grenville, Envoyé de S. M. Britannique eſt arrivé ici.

Quelques politiques préſument que la miſſion de Sir Th. Grenville a pour objet de mettre ſur le tapis un projet de paix générale, & que s'il n'eſt point accepté, il propoſera un plan de guerre générale contre la république françoiſe, & principalement contre le gouvernement françois.

Ratisbonne du 23 février.

Le protocole pour délibérer ſur la note des miniſtres françois relative à la marche des troupes Ruſſes, n'a pas été ouvert hier dans le collège des Electeurs, ni dans celui des Princes; les miniſtres des principales cours n'avoient pas encore reçu leurs inſtructions.

Il continue de défiler par notre ville des troupes autrichiennes qui vont dans le Tyrol; le régiment de cuiraſſiers de Hohenzolern paſſa le 20; on attend pluſieurs autres régimens de cavalerie.

Stuttgart du 28 février.

Un bataillon du régiment de l'*Empereur*, arriva le 24 à Ulm, venant d'Ehingen, & continua le 25 ſa route ſur Gunzbourg & Augsbourg; les dragons de Waldeck paſſerent le 25 par Ulm, & prirent la même route.

M. le général comte de Bellegarde, que diverſes gazettes avoient dit parti de Vienne comme négociateur, il y a déjà plus de 15 jours, pour aller à Paris, n'eſt parti que le 15 février de Vienne, pour aller prendre le commandement de l'armée du Tirol. M. le général d'artillerie Melas, a dû partir peu de jours après pour l'armée d'Italie. S. M. l'Empereur lui a conféré le 6me régiment de cuiraſſiers.

Francfort du 28 février.

Nos gazettes annoncent que le ſecond corps de troupes auxiliaires ruſſes eſt en pleine marche pour aller ſe réunir à celui qui ſe trouve déjà dans les états de l'Autriche. Ce corps eſt de 40 à 45 mille hommes; & ſera, dit-on, ſuivi d'un autre de 20 mille; de ſorte que l'armée deſtinée à ſeconder les armées autrichiennes ſera de plus de 80 mille hommes. — Les mêmes feuilles annoncent que l'on remarque de grands mouvemens dans les troupes de l'intérieur de la Ruſſie; & l'on ſait que la gazette de Pétersbourg a annoncé la marche de quatre armées ruſſes. Tout annonce donc que ſi la paix n'eſt pas heureuſement conſolidée avant le printemps, l'Empire de Ruſſie paroîtra ſur le théâtre des combats avec les forces les plus impoſantes.

Raſtadt du 27 février.

On donne pour certain qu'avant-hier il y eut entre les miniſtres de l'Empereur & les miniſtres françois, une conférence qui avoit pour objet la pacification de l'Empire, & vraiſemblablement auſſi le maintien de la bonne harmonie entre la France & l'Autriche. Tout annonce que le gouvernement françois a le deſir ſincère d'éviter une nouvelle guerre ſur le continent.

Le corps de cavalerie aux ordres du général Hautpoul arrivé dans les environs d'Haguenau, vient d'être mis en cantonnemens, qui s'étendront juſqu'à Deux-Ponts. — Les troupes cantonnées aux environs de Landau, qui depuis 10 jours reçoivent les rations comme en tems de guerre, & qui, après avoir paſſé la revue, devoient marcher hier vers Strasbourg, ont reçu contr'ordre, & ont repris leurs cantonnemens depuis Neuſtadt juſqu'à Wiſſembourg. — Ces contr'ordres émanés depuis peu du gouvernement françois, confirment de plus en plus l'opinion de ceux qui n'ont pu croire à la guerre, en voyant, au milieu des plus grandes démonſtrations hoſtiles, tant d'élémens de pacification ſe multiplier, en quelque ſorte, ſous la main de ceux qui diſpoſent du repos de l'Europe. (V. *Paris.*)

(On lit dans le *Journal de Francfort* du 28 février, que M. le comte de Lehrbach n'a point reçu de courier de Vienne, dans la nuit du 14 au 15, ainſi que nous l'avons dit Nº. 53., & qu'il n'a eu à cette époque aucune conférence avec le cit. Bonnier. — D'après cela, il faut croire que ſi le directoire a reçu à Paris des dépêches de Vienne le 19, comme l'ont affirmé les journaux de Paris, elles ne lui ſont point parvenues par le canal qu'on avoit d'abord indiqué. Mais tout autoriſe à croire que les changemens ſurvenus depuis peu dans les diſpoſitions du gouvernement françois, ont été le réſultat de quelque ouverture faite par la cour de Vienne ſur la ſituation préſente des affaires de l'Europe.)

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Dimanche 3 Mars 1799. (N°. 62.)

Conſtantinople du 22 janvier.

(Des gazettes de Hambourg.)

M. le baron de Deden, miniſtre batave, ſe diſpoſe à partir. Il a reçu, dit-on, l'aſſurance que malgré la rupture des relations politiques, la Hollande pourroit continuer avec ſûreté le commerce avec les ſujets de S. H. — L'on paroît craindre que le miniſtre d'Eſpagne ne reçoive une note ſemblable à celle qui a été remiſe à M. de Deden.

M. le baron de Herbert, internonce impérial, a expédié cette ſemaine 5 couriers pour Vienne. L'on parle d'une alliance prochaine entre l'Autriche & la Porte.

Sir Sidney Smith eſt très fêté ici. Les miniſtres de la Porte & ceux des cours étrangères lui donnent des dîners & des ſoupers de cérémonie & d'autres fêtes.

Le mauvais tems a forcé l'eſcadre combinée qui bloque Alexandrie & les ports d'Egypte, de s'en éloigner quelque tems, ce qui a favoriſé l'évaſion de quelques navires françois.

On aſſure que, d'après la demande faite par la cour de Pétersbourg, la Porte a permis aux officiers de cette puiſſance, & à ceux de ſes alliés & amis, de recruter dans toute l'étendue de l'Albanie turque, pour le roi de Naples.

De mémoire d'homme, on n'a pas entendu parler d'un froid auſſi vif que celui que nous éprouvons. Le 10 & le 11, on a trouvé pluſieurs perſonnes gélées dans les environs des Sept-Tours. Le commerce eſt maintenant ſi peu actif, qu'on craint beaucoup de banqueroutes.

Voici l'extrait d'une lettre adreſſée par le chef de bataillon Vallonge, au miniſtre des relations extérieures à Paris: "J'ai eu l'honneur de vous adreſſer l'état nominatif des troupes détenues aux fers dans le bagne de Conſtantinople le 10 du courant. Nous avons eu depuis la douleur d'en voir arriver plus de 600 provenans de Céphalonie & de Saint-Maure. Je m'empreſſe aujourd'hui de vous annoncer que M. le chevalier Sidney Smith, commandant des forces navales angloiſes dans le Levant, ayant, ainſi que M. Spencer Smith ſon frère, miniſtre plénipotentiaire de S. M. britannique près la Porte ottomane, vivement appuyé les réclamations que faiſoient les 46 françois faits priſonniers à Aboukir, pris enſuite & mis aux fers par les Turcs, ils ſont parvenus à les tirer hier de cette affreuſe priſon. Je ſuis du nombre, & je me hâte, comme organe de mes camarades, de vous inſtruire que les miniſtres anglois ont mis dans cet acte qui nous rend à l'exiſtence & à l'eſpoir prochain de la liberté, tout le zèle de l'humanité, & tous les procédés obligeans que la généroſité peut inſpirer. Nous en ſommes d'autant plus pénétrés, que ces nobles ſentimens dont nous éprouvons les effets, ils les manifeſtent auſſi activement près des miniſtres ottomans, pour changer ou adoucir le ſort triſte & cruel de plus de 800 de nos infortunés compatriotes, que nous laiſſons aux fers. Nous avons beſoin d'eſpérer que leur zèle à cet égard, ſecondé par M. le miniſtre d'Eſpagne, qui n'a ceſſé de nous donner tous les témoignages les plus conſolans de bienveillance & d'appui, obtiendra un heureux ſuccès. „

Londres du 14 février.

(D'un journal de Paris.)

Le paquebot *The Jane* a apporté hier des Antilles, des nouvelles du 24 décembre. Suivant des lettres du 23, Victor Hugues a été arrêté, & doit être actuellement priſonnier en France. Voici les détails de cet évènement. Une eſcadrille compoſée de deux frégates & d'une corvette ſortie, il y a quelque tems, des ports de France, étant arrivée à la Guadeloupe, le com-

Digitized by Google

mandant détacha un exprès à terre pour inviter Victor Hugues à venir à son bord & à y déjeûner. Celui-ci accepta; mais il n'eut pas plutôt mis le pied sur le bâtiment, qu'on le mit en arrestation, & que le commandant lui apprit qu'il avoit amené un autre gouverneur-général; & en effet, ce nouveau chef débarqua sur le champ, avec 400 hommes de troupes fraîches.

La gazette des Barbades du 4 décembre contient le paragraphe suivant: " Une partie des troupes en garnison ici attend à chaque instant l'ordre de s'embarquer pour Demerary, afin de repousser une attaque que l'on fait devoir s'effectuer contre une des colonies conquises. „

On apprend d'Irlande qu'un corps d'environ mille hommes a forcé la prison de Mitchelstown (comté de Corck), & a mis tous les détenus en liberté. On ne sait rien de positif sur la situation du comté de Clare; il paroît qu'il n'y règne pas une grande tranquillité.

Nous venons d'apprendre la mort de l'amiral Sir Hugh Christian, commandant en chef les vaisseaux de S. M. au Cap de Bonne-Espérance. On nomme Sir Georges Yung comme devant y succéder au lord Macartney dans la place de gouverneur.

Le Prince Edouard va être créé pair, avec un revenu de 12 mille livres sterl.

Nos feuilles anti-ministérielles s'épuisent en plaisanteries au sujet de l'union projettée entre l'Irlande & l'Angleterre.

Le 7, est arrivé d'Irlande M. Johnson, porteur de dépêches du lord Cornwallis. Le gouvernement, à son tour, a fait partir pour Dublin le secrétaire d'Etat Helliot.

On s'occupe avec la plus grande activité à nommer des commissaires pour asseoir le nouvel impôt sur tous les revenus.

Le lord Macartney, arrivé dernièrement de l'Inde, a été présenté hier au lever du Roi.

Les 3 p. c. consolidés étoient hier à 53 1/8, 53.

Paris du 24 février.

On lit dans la *Feuille du Jour* l'article suivant, qui est d'un grand intérêt dans les circonstances présentes.

„ La mort de l'Electeur de Bavière ouvre un nouveau champ aux observations & aux raisonnemens des politiques. Les plus sages admettent toujours comme un principe, que le gouvernement françois, qui ne peut craindre la guerre, désire la paix, & préfère le repos à de nouvelles victoires. Ils rejettent ce système d'une force inexplicable, d'une fatalité révolutionnaire qui, selon quelques-uns, maîtrise le gouvernement républicain, presqu'à son insu, l'entraîne au-delà de ses mesures, substitue à la sagesse des vues, l'empire des circonstances, à la moralité des intentions, le méchanisme d'une puissance aveugle, & ne laisse à ceux qui nous gouvernent, au lieu de la gloire de tout diriger, que le désavantage d'être les premiers jouets du torrent qui entraîne tout, dans son cours insurmontable. Ils croient que le directoire peut faire la paix, s'il le veut, qu'il ne reconnoît d'autre nécessité que celle de faire une paix honorable, & qu'il n'est point de l'essence de la révolution françoise de s'étendre sans cesse, comme on voudroit l'insinuer, à la suite de nos armées, ni de méconnoître les bornes fixées par une politique sage & *prudente*. Il existe un parti que les seuls noms de la sagesse & de la politique révoltent, qui renvoie aux usages de la monarchie, tout ce qui ne porte pas le caractère de la violence & de la férocité, qui croit que c'est copier les rois, que de traiter avec mesure les grands intérêts des nations, & se rapprocher de la royauté, que de suivre des formes & des plans tracés de tout tems par la prudence. Ils ne connoissent que la guerre & le sang; ils voudroient exterminer tout au dehors par les irruptions d'une guerre barbare, comme ils extermineroient tout au dedans, s'ils étoient les maîtres, par les atrocités d'une tyrannie effroyable, vrais fanatiques, ou plutôt, vraies bêtes féroces qui ne suivent que les impulsions de leur instinct sanguinaire. Le gouvernement qui, par de sages proclamations, a cru devoir encore les signaler cette année aux assemblées qui vont avoir lieu, est sans doute bien éloigné de vouloir suivre leurs vues & leur esprit dans la conduite de la paix ou de la guerre. S'il les eût consultés, il y a long-tems que toutes les négociations auroient été rompues, & le congrès de Rastadt dissous; on les entendoit se plaindre amèrement des lenteurs inséparables de la confection de ce grand ouvrage; ils calomnioient la paix d'avance; le sang à leur gré, ne couloit pas assez tôt. Les vrais amis du bien public n'oient, au contraire, à reconnoître dans la marche diplomatique du gouvernement, combien il a su s'écarter de cette brutalité barbare qui trop long-tems a caractérisé la révolution françoise. On a vu succéder à des victoires rapides, des négociations mesurées; on a vu des diplomates éclairés & sages s'avancer pour achever & consolider l'ouvrage commencé par des guerriers ardens & invincibles; on a vu que si la guerre, poussée avec tant de vigueur par la république, ne ressembloit point à toutes les guerres qui ont eu lieu depuis longtems en Europe, le gouvernement françois, dans ses desseins pacifiques, ne cherchoit point à s'écarter des formes prescrites par les anciens usages, persuadé sans doute que le courage est au dessus de tous les exemples, mais que la sagesse doit reconnoître des modèles. Les compensations, les dédommagemens, les répartitions, tous ces arrangemens politiques qui toujours ont servi de bases aux traités des nations, & que proscrivent les révolutionnaires exagérés, seront entre les mains du directoire, ce qu'ils ont été de tout tems, les moyens d'établir l'intérêt général des peuples sur l'intérêt particulier de chaque puissance. C'est-là ce qui fait penser à ceux qui veulent deviner les secrets de la politique, que la mort de l'Electeur de Bavière peut entrer dans les combinaisons de la diplomatie. Elle a relevé les espérances de la paix, & éloigné, du moins pour un moment, les craintes de la guerre, que l'on commençoit à regarder comme certaine. „

Le secrétaire de l'administration municipale d'un canton du département de l'Arriège, a été dénoncé à l'accusateur public, comme ayant commis un faux, en

donnant l'acte de mort d'un conscrit, pour le soustraire aux peines prononcées par la loi.

Millet-Mureau a déjà commencé les fonctions de ministre de la guerre. Schérer le met au courant de ce département, avant de partir pour sa destination.

Les citoyens Faypoult & Amelot, commissaires civils en Italie, quittent les fonctions qu'ils y rempliſſoient. Le citoyen Lhomont, qui a été consul-général à Smyrne, & le citoyen Abrial, commissaire du pouvoir exécutif près le tribunal de cassation, & l'un des administrateurs du Prytanée françois, sont envoyés pour les remplacer en Italie, & organiser à Naples le gouvernement républicain. Le citoyen Mouricault remplace le citoyen Abrial au tribunal de cassation.

Conseil des 500. — Fin de la Séance du 22 février.

Deschamps & Crochon parlent encore en faveur de la garantie subsidiaire de la république. — Eudes pense que cette partie ne peut être qu'accessoire, en ce que la garantie subsidiaire qui existeroit cette année, pourroit n'avoir pas lieu dans une autre. Il demande au surplus qu'elle soit renvoyée à la commission. — Le renvoi qu'on vous propose, dit Thiessé, ne tend qu'à intervertir l'ordre de la délibération. Je demande l'ordre du jour. — Le président consulte le conseil sur le renvoi proposé. On passe à l'ordre du jour. Il met de suite aux voix la proposition de la garantie subsidiaire de la république. Elle n'est pas admise. — *Thiessé.* L'épreuve a été douteuse, & si jamais appel nominal fut nécessaire, on peut le réclamer dans cette circonstance.... — Levez la séance, s'écrie-t-on. — *Le président.* Je déclare que le bureau a reconnu dans la dernière épreuve que la majorité du conseil s'est prononcée pour le rejet.

Strasbourg du 27 février.

Hier dans la matinée le général Bernadotte est parti d'ici pour Landau. Il étoit accompagné du général Ney qui commandera la cavalerie de son armée.

Francfort du 1er mars.

Des lettres de la Volhynie annoncent que le corps de Condé a reçu ordre de se tenir prêt à marcher. (*Journal de Francfort.*)

Voici comment la gazette de Vienne s'exprime sur les derniers évènemens qui se sont passés à Naples. " Toutes les nouvelles de Naples sont de la nature la plus affligeante. La trahison & les complots de la perfidie, qui agissoit sourdement depuis long-tems, se sont manifestés de tous côtés. Le roi & la cour avertis à tems, ont dû par cette raison abandonner la capitale. Depuis le départ de S. M., Naples a été déchirée par les factions. Un parti étoit resté fidèle à la cour, un autre desiroit les françois, & un troisième vouloit un état indépendant. Le vice-roi Pignatelli employa tous les moyens pour calmer la fermentation, & empêcher qu'elle n'éclatât; mais la corruption & la séduction avoient déjà gagné tous les états, & elles se manifestèrent parmi les troupes qui formoient la garnison de Naples. Dans cette situation critique, le vice-roi ne trouva d'autre moyen que de conclure, à quelque prix que ce fût, un armistice. En conséquence, par cette raison, bien plus qu'à cause de la situation de l'armée, il fut arrêté, le 10 janvier une suspension d'armes; mais elle n'eut pas les suites que l'on s'en étoit promis. Les choses en étoient venues au point à Naples, que chaque parti regarda cet armistice comme nuisible & contraire à ses vues. Tous parurent s'y opposer, & il fut par-là aisé aux chefs des factions d'exalter le peuple jusqu'à la fureur; celui-ci, sous prétexte qu'il ne pouvoit consentir à l'armistice, se livra à toute sorte de désordres & d'excès. La populace cria à la trahison, pilla, massacra, & ne connut plus aucun frein. Le général Mack, le vice-roi & tous les fidèles serviteurs du Roi, suspectés de trahison par le peuple, furent forcés de prendre la fuite pour échapper à la mort qui les menaçoit. Cet état de confusion dura jusqu'à ce que les françois eurent occupé toutes les issues de la ville; ils entrèrent en négociation avec les chefs qui commandoient dans Naples, & enfin ils y entrèrent le 23 en forces."

Rastadt du 28 février.

Les ministres françois ont témoigné quelque mécontentement de ce que la diète de Ratisbonne n'avoit pas encore délibéré le 23 février sur leur note du 2 janvier, relative à la marche des troupes russes: & l'on présume, que le courier qu'ils ont expédié avant-hier, après la réception de dépêches de Ratisbonne, portoit au général Jourdan l'ordre de faire passer le Rhin à son armée, dont la marche a été successivement retardée depuis 10 ou 12 jours. On vient d'apprendre de bonne source que demain 1er mars cette armée passera le Rhin.

(Les nouvelles suivantes, sont arrivées à Mannheim le 2, à 10 heures du matin, par une estaffette.)

Du 1er mars. L'avant-garde de l'armée de Jourdan, commandée par le général Vandamme, a passé le Rhin ce matin. On croit que l'armée la suivra de près.

Les ministres françois ont remis aujourd'hui une note en date du 11 ventôse (1 mars) par laquelle ils communiquent une proclamation du

Digitized by Google

directoire exécutif, & une adresse du général Jourdan à l'armée qu'il commande: & ils déclarent qu'on ne doit voir dans la marche de l'armée françoise, qu'une précaution commandée par les circonstances, & que le gouvernement fr. persiste à conclure la paix avec l'Empire, en supposant toutefois que l'Empire se déclarera contre la marche des Russes.

La proclamation du directoire, porte que les troupes de S. M. l'Emp. Roi de Hongrie & de Bohême, ayant passé la rivière de l'Inn, au mépris d'une convention conclue à Rastadt le 11 frim. an 6. (1 décembre 1797.); & ce mouvement étant combiné avec la marche des troupes russes, qui annoncent hautement qu'elles viennent attaquer & combattre la rép. fr.: & S. M. l'Empereur ayant gardé le silence, sur la demande qui lui a été faite d'une déclaration satisfaisante sur cette marche des Russes; le gouvernement françois se voit obligé de faire prendre aux armées françoises les positions que les circonstances réclament.

L'adresse du général Jourdan, conforme à cette proclamation, annonce à les troupes que l'intention du gouvernement est de rembourser le montant des fournitures qui pourront être faites à l'armée, & qu'elles le feront contre des *bons* délivrés à cet effet. En conséquence il leur enjoint de respecter les propriétés générales & particulieres. (Nous donnerons demain le texte de ces différentes pièces.)

Mannheim le 2 mars.

Hier au soir, on apprit qu'il étoit arrivé des troupes françoises au fort du Rhin. A minuit, une patrouille rapporta qu'un détachement françois avoit passé le Rhin, & se trouvoit dans l'île de la Mühlaue, à peu de distance de la porte du Rhin. — Ce matin, on a appris qu'il avoit été conclu pendant la nuit la capitulation suivante.

Reddition de la place de Mannheim, faite sur la sommation du général de brigade Ney, par M. le gouverneur lieutenant-colonel de Mann, le 12 ventôse an 7, à cinq heures du matin correspondant au 2 mars 1799, stipulée d'après les articles.

„ Art. Ier. Les portes du Rhin, du Necker, & d'Heidelberg, seront mises à la disposition des troupes de la république françoise, à neuf heures précises du matin. — *Réponse du commandant de Mannheim.* Accordé.

„ II. La garnison déposera ses armes sur la place en présence d'un détachement de huit dragons à l'heure indiquée à l'article précédent pour l'occupation des portes. — *Réponse.* Les troupes de la garnison déposeront leurs armes dans une chambre des casernes, & la clef sera remise à la garde des troupes françoises.

„ III. Les hommes qui composent la garnison, étant en partie invalides & recrues, resteront à Mannheim, jusqu'à ce que le général Bernadotte en dispose autrement. — *Rép.* Convenu.

„ IV. Les officiers, sous-officiers, soldats, se retireront dans tous les cas où ils le jugeront à propos; les officiers avec leurs armes & bagages, & les subalternes avec leurs effets d'habillement. — *Rép.* On espère que le général en chef, dans le cas où les troupes palatines se trouveront obligées de sortir de Mannheim, pour se rendre ailleurs, permettra qu'elles sortent avec armes & bagages.

„ V. Les chevaux de la cavalerie resteront réunis dans une seule écurie, soignés par les cavaliers palatins, & sous la surveillance d'un détachement du 8e. régiment de dragons. Le général en chef donnera à cet effet une décision définitive. — *Rép.* La réponse de l'article IV est attribuable à celui-ci.

„ VI. M. le gouverneur ordonnera à l'officier commandant en chef le génie de faire remettre entre les mains du cit. André, capitaine du génie au service de la république françoise, les plans, cartes, mémoires & autres pièces relatives à la place. — *Rép.* Il n'en existe point.

„ VII. Il sera remis également par le gouverneur au cit. André, un état détaillé des munitions existantes, tant de bouche que de guerre, & armes quelconques qui pourroient se trouver dans l'arsenal — *Rép.* Il n'en existe plus.

„ La présente faite double, au jour & an que dessus.

Signé, le général de brigade Ney. — Mann.

La déclaration suivante a été faite verbalement par le général Ney, moyennant qu'elle seroit ratifiée par le général Bernadotte. A cet effet, trois membres de la Régence Electorale, sont partis pour Germersheim, où se trouve son quartier-général.

„Le citoyen général Ney a bien voulu donner la déclaration que le gouvernement françois n'avoit aucune vue hostile, concernant la ville & les habitans de Mannheim, ainsi que les pays de la rive droite du Rhin & ses habitans dépendant de l'Electeur; qu'il n'y sera fait aucune réquisition, contribution, ou imposition quelconque, ni levé aucun emprunt forcé; & que le ministère & les autorités constituées pourront exercer leurs fonctions comme ils l'ont fait par le passé; que les cultes & les propriétés, ainsi que tous les droits des habitans & leurs personnes, seront respectés, que la garnison sera mise en quartier aux casernes, & qu'il sera pourvû à sa subsistance moyennant les magasins militaires françois.„

A six heures du matin, un détachement d'infanterie françoise occupoit la porte du Rhin. Vers les 8 ou 9 heures, il est entré dans la ville, environ 300 hommes, tant d'infanterie que de cavalerie.

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Lundi 4 Mars 1799. (N°. 63.)

Conſtantinople du 25 janvier.

Les miniſtres d'Angleterre & de Ruſſie ont de fréquentes conférences avec le Reis-Effendi, auſſi bien que le miniſtre de Naples, qui, à ce qu'on aſſure, a conclu, au nom de ſa cour, une alliance offenſive & défenſive avec la Porte ottomane. Ces conférences paroiſſent avoir deux objets, l'un de combiner une attaque générale contre l'armée françoiſe en Egypte, l'autre de concerter une deſcente de troupes alliées dans le royaume de Naples ou dans les états du Pape, pour y prendre à dos l'armée françoiſe ſi elle pénetre trop avant dans l'intérieur du royaume de Naples.

Il arriva le 22, un ſecond tranſport de 250 priſonniers françois, venant des isles-ex-vénitiennes: pluſieurs de leurs malheureux compagnons étoient morts en route, & quelques-uns ainſi que deux femmes expirerent en entrant dans la ville. Il y a maintenant 12 cens priſonniers françois au Bagne. On eſpère toujours que les miniſtres des puiſſances européennes uniront leurs efforts pour obtenir de la Porte ottomane qu'elle traite plus humainement ces priſonniers de guerre.

Un courier extraordinaire arrivé ici le 20 de Pétersbourg, a apporté une lettre de l'Empereur de Ruſſie pour l'amiral Nelſon, ainſi qu'une ſuperbe tabatière enrichie de brillans deſtinée par S. M. à cet amiral anglois. Ce courier étoit en outre chargé de divers préſens pour les principaux officiers de la flotte ottomane en croiſière avec celle des Ruſſes, de la plaque en diamans de l'ordre de Ste. Anne pour le vice-amiral Uſchakow, & de pluſieurs diſtinctions militaires & gratifications à diſtribuer aux officiers, ſoldats & matelots de ſon eſcadre.

Véniſe du 22 février.

Un Edit publié avant-hier, en confirmant celui du 31 mars, qui déclare nulles & non avenues toutes les loix & ordonnances émanées du temps de la démocratie, prohibe la circulation des pièces d'argent de 10 livres portant l'emblême de la liberté; & accorde deux mois à ceux qui en ſont porteurs pour les échanger à la monnoie, ou dans les caiſſes des provinces reſpectives.

On apprend de Breſſia, qu'il y a paſſé ces jours derniers des troupes & de la groſſe artillerie pour la forteresſe de Peſchiera, ſur le lac de Garda, que les François mettent en état de ſiège.

Un batiment arrivé d'Ancone a répandu la nouvelle que l'inſurrection étoit générale contre les François dans les deux Abruzzes, & une partie de la marche d'Ancone; que l'eſcadre anglo-portugaiſe avoit fait une deſcente aux environs de Naples. On fait même courir le bruit que le roi de Naples étoit à bord du vaiſſeau de l'amiral Nelſon, qui dirigeoit cette expédition. — Les communications avec Rome & avec Naples étant interrompues depuis 8 jours, on ne ſauroit dire juſqu'à quel point ces bruits ſont exagérés; mais d'après les gazettes même de Milan, ceux relatifs à l'inſurrection ne ſont pas ſans quelque fondement.

Les négocians de Veniſe & de Trieſte ſont dans les plus vives inquiétudes, depuis la nouvelle de l'entrée des François à Naples, où le commerce de ces deux places a une grande quantité de marchandiſes: on auroit lieu d'en craindre la confiſcation, ſi la guerre entre l'Autriche & la France venoit à éclatter.

Paris du 25 février.

On écrit de Dinan, en date du 26 pluviôſe (14): Les campagnes qui nous environnent viennent d'être dévaſtées par un ouragan terrible, qui s'eſt fait ſentir le 23 de ce mois, & qui a duré vingt-quatre heures. Le vent ſouffloit de l'oueſt-nord-oueſt avec une violence extraordinaire. Les lieux élevés ſur-tout ont beaucoup ſouffert; les toits d'un grand nombre de maiſons ont été endommagés, quelques-uns même renverſés; mais les principales pertes viennent de la grande quantité d'arbres qui ont été briſés ou déracinés totalement: le nombre en eſt incalculable, particulièrement en pommiers & poiriers, ce qui cauſe aux cultivateurs une perte d'autant plus grande, qu'il faut plus de vingt ans pour remplacer les arbres briſés, par d'autres

aussi productifs. Pendant cette tourmente, la mer étoit affreuse; aussi y a-t-il eu des naufrages sur nos côtes. Deux navires qu'on croit anglois se sont perdus vers Saint Jacut ou le Guildo, à deux myriamètres d'ici. Il paroît qu'un d'eux étoit chargé d'oranges & de citrons, la mer en ayant jeté sur la côte une grande quantité, qui a été ramassée & apportée ici par des pêcheurs de Saint-Jacut, fort surpris d'une semblable pêche. On a aussi, dit-on, ramassé le long de cette côte beaucoup de planches & autres débris de navires. Enfin un troisième bâtiment, qu'on assure être une prise espagnole faite depuis peu par les Anglois, s'est vu forcé de chercher un abri dans la baie de Cancale; &, plutôt que de périr, d'amener son pavillon au fort du Rimain qui s'en est emparé, & dont la garnison se trouve avoir droit au tiers de la valeur de cette prise, qui a dû être jugée bonne dès hier, par le tribunal de commerce de Saint-Malo.„ — Une autre lettre de Dinan porte que le tonnerre a mis le feu au temple décadaire de cette commune.

Ministère des relations extérieures. Gênes, le 28 pluviose an 7. Le consul général de la république françoise à Gênes, chargé d'affaires, au ministre des relations extérieures. „ C'est avec une main tremblante d'indignation & d'horreur, citoyen ministre, que je vous transmets le rapport qui vient de m'être fait au bureau de la santé de Gênes, par le citoyen Jean-Baptiste Marengo, ligurien, dont le bâtiment faisait partie du convoi parti d'ici pour l'Egypte. Le 2 nivôse il embarqua à Alexandrie le commissaire ordonnateur Sucy, qui avoit perdu la main droite, quarante-huit officiers ou soldats malades, & trente autres militaires, tous dangereusement blessés. Le 17 nivôse, après une traversé très-orageuse, le batiment du capitaine Marengo aborda à Augusta en Sicile, croyant toucher une terre amie. On imposa aux François & à l'équipage une quarantaine de vingt-deux jours, & on donna avis à la cour, qui est à Palerme, de l'arrivée de ce batiment. Les agens napolitains d'Augusta reçurent ordre de s'emparer du trésor que l'on assura être à bord du batiment ligurien, & qui étoit transporté en France par le commissaire Sucy. Le 6 pluviose, le peuple en fureur se porta au Lazaret; le commissaire Sucy, son secrétaire, huit officiers, tous les militaires malades, furent massacrés & mis en pièces; vingt-un François seulement sont échappés avec les Liguriens, qui ont été sauvés par une frégate napolitaine qui les a conduits à Messine, où ils sont en prison. Le capitaine Marengo a vu séquestrer son bâtiment, & on l'a embarqué avec cent quarante autres marins liguriens, qui viennent d'arriver. Salut & fraternité, *signé* Belleville.„

Bruxelles du 28 février.

Outre la ville de Gand, plusieurs autres communes du département de l'Escaut, ont été mises en état de siège pour n'avoir pas livré leur contingent de conscrits ou pour cause de négligence dans l'acquit de leurs contributions. Notre département se distingue toujours par son empressement à libérer ses dettes envers l'état, & déjà plusieurs communes de son ressort ont acquitté audelà de la moitié de leurs contributions de l'an 7. Aussi nous fait-on espérer la délivrance très-prochaine de nos ôtages.

Le général de division Bonnard est parti aujourd'hui pour rejoindre l'armée aux ordres du général Bernadotte. On attend ici plusieurs officiers supérieurs qui viennent remplacer ceux qui sont destinés à servir dans l'armée active.

On ne parle ici que des dégats inouis, causés par le débordement de rivières dans les païs entre Meuse & Rhin, & dans différentes parties des neuf départemens, ainsi que de l'ouragan affreux qui, dans la nuit du 21 au 22 vient de renchérir encore sur tous ces malheurs. Le vent a renversé un moulin & trois maisons y attenantes, & la foudre a écrasé une sentinelle sur nos remparts. L'on croit que les bâtimens anglois qui sont en croisière sur nos côtes, auront éprouvé de grands dommages.

Semlin du 9 février.

Le Pacha de Belgrade a reçu par trois couriers arrivés successivement de Constantinople, l'ordre de licencier tous les Kirczales, & d'employer à leur place des Janissaires, comme par le passé: & déjà l'on annonce l'arrivée à Belgrade de 6 Orta de Janissaires avec leurs Agas. On tire de-là une nouvelle preuve que Passewaud-Oglou s'est réconcilié avec la Porte, attendu qu'il s'est montré de tout tems le protecteur des Janissaires. On remarque aussi qu'il règne la meilleure intelligence entre Passevand-Oglou & le Pacha de Belgrade. — Les Kircsales licentiés commettent de grands désordres sur la route de Belgrade à Sophia & Andrinople. — On vient d'apprendre que cette dernière ville a été en partie détruite par le débordement de la Marizza, torrent qui s'est tellement enflé, qu'il a subitement inondé la ville, & renversé plus de 1000 maisons: un très-grand nombre d'habitans y ont péri.

Vienne du 22 février.

M. le marquis de Gallo, ambassadeur extraordinaire de S. M. Sicilienne est arrivé ici le 20.

(On avoit prématurément annoncé ſon arrivée dans une gazette de Presbourg.)

S. A. R. l'archiduc Ferdinand, cy devant gouverneur de la Lombardie, eſt arrivé ici de Neuſtadt.

M. le baron de Degelmann, cy-devant miniſtre de l'Empereur près la ligue helvétique, & qui depuis la paix de Campo-Formido, avoit été nommé miniſtre plénipotentiaire de S. M. I. à Paris, eſt mort à Vienne le 16 de ce mois, à l'age de 40 ans.

Le général Melas eſt parti le 16 pour l'armée d'Italie, dont il a le commandement. S. M. lui a fait un cadeau de 10 chevaux.

M. le comte Kallitſchew, cy-devant miniſtre de Ruſſie à la Haie, puis à Dresde, remplacera le comte Raſumowski en qualité d'ambaſſadeur de S. M. l'Empereur Paul I, près notre cour.

Ratisbonne du 26 février.

Le régiment de Cobourg, dragons, qui avoit été obligé de ſéjourner ici à cauſe des inondations, eſt parti avant-hier. Le régiment des cuiraſſiers de Naſſau, a paſſé hier par cette ville. Preſque tous les jours il défile quelque corps de troupes. Le grand parc d'artillerie doit arriver ici de la Bohême.

Raſtadt du 1er mars.

Voici la teneur textuelle des pièces dont nous n'avons pu donner (hier) que des extraits.

„Les ſouſſignés miniſtres plénip. de la rép. fr. pour la négociation avec l'Empire germanique ont reçu ordre du directoire executif de donner connoiſſance à la rép. de l'Empire de la proclamation cy-jointe; ils s'en acquittent, en joignant à la préſente note un exemplaire certifié par eux de cette proclamation, & de l'adreſſe du général Jourdan à l'armée qu'il commande. Les ſouſſignés ſont chargés en même tems de déclarer qu'on ne doit voir dans cette marche de l'armée qu'une précaution commandée par les circonſtances; que le déſir de la paix de la part du gouvernement françois eſt toujours vif & ſincère, & qu'il perſiſte à la conclure avec l'Empire, en ſuppoſant toutefois que l'Empire ſe déclarera contre la marche des Ruſſes. Les miniſtres plénipotentiaires de la république françoiſe aſſurent le miniſtre plénipotentiaire de Sa Majeſté l'Empereur de leur conſidération la plus diſtinguée. Raſtadt le 11 ventôſe an VII. de la république françoiſe. *Bonnier, Jean Debry, Roberjot.*

„Les ſouſſignés miniſtres plénipotentiaires de la rép. fr. ont reçu ordre du directoire exécutif de donner connoiſſance à M. le comte de Lehrbach, miniſtre plénipotentiaire de S. M. l'Empereur Roi de Hongrie & de Bohême, Archiduc d'Autriche, de la proclamation du directoire & de l'adreſſe du général Jourdan à l'armée qu'il commande, & dont ils s'acquittent en joignant à la préſente note un exemplaire certifiée par eux de cette proclamation.

Les ſouſſignés ſont chargés, en même tems, de déclarer qu'on ne doit voir dans cette marche de l'armée qu'une précaution commandée par les circonſtances, que le déſir de la paix de la part du gouvernement françois eſt toujours vif & ſincère & qu'il perſiſte à la conclure avec l'Empire en ſuppoſant toutefois que l'Empire ſe déclarera contre la marche des Ruſſes. Raſtadt le 11 ventôſe (1er mars) an VII de la République françoiſe. *Bonnier, Jean Debry, Roberjot.*„

Proclamation. Liberté. Egalité. Directoire exécutif. "Les troupes de Sa Majeſté l'Empereur, Roi de Hongrie & de Bohême, au mépris d'une convention conclue à Raſtadt, le 11 frimaire, an VI, ont repaſſé la rivière de l'Inn, & ſont ſorties des états héréditaires. Ce mouvement a été combiné avec la marche des troupes ruſſes, qui annoncent hautement qu'elles viennent attaquer & combattre la république françoiſe, & qui ſe trouvent dans les états de l'Empereur. Toujours fidèle à ſes engagemens, toujours animé du déſir le plus ſincère de maintenir l'état de paix, toujours porté à ſuppoſer les mêmes ſentimens à Sa Majeſté l'Empereur, le gouvernement françois lui a demandé une déclaration ſatisfaiſante ſur cette marche de troupes ruſſes, & ſur le paſſage qui leur eſt accordé. L'Empereur *a gardé le ſilence:* le directoire exécutif ſe voit donc forcé par la néceſſité d'une défenſe légitime, & par l'obligation impoſée à tout gouvernement de pourvoir à ſa ſûreté, de faire prendre aux armées françoiſes les poſitions que les circonſtances réclament. Mais il déclare que ſon vœu pour la paix eſt inaltérable, & qu'au moment où Sa Majeſté l'Empereur annoncera par une déclaration amicale que les Ruſſes ont évacué ſes états, & que ſes troupes ont repris les poſitions réglées par la convention de Raſtadt, les armées françoiſes rentreront dans leurs anciennes poſitions. Approuvé par le directoire exécutif, le 2 ventôſe, (20 fév.) an 7 de la république franç., une & indiviſible. *Signé:* le préſident du directoire exécutif, *L. M. Reveillère Lépaux;* par le directoire exécutif, *le ſecrétaire général*, ſigné: *Lagarde.* Pour copie conforme, le miniſtre de la guerre, *ſigné:* Schérer.„

République françoiſe. Liberté, Egalité. — Au quartier-général de l'armée de Mayence le 10 ventôſe an 7 (28 février). *Le général en chef, à l'armée.* Soldats! Au mépris d'une convention ſolemnelle, les troupes de l'Autriche ont franchi, les premières, la ligne de démarcation tracée; l'Empereur, trompant les diſpoſitions pacifiques du gouvernement françois, a appellé au ſein de

l'Allemagne des étrangers armés, moins connus par quelques ſuccès militaires que par leur brigandage dans les dernières guerres ; &, pendant que, ſcrupuleux obſervateurs de la foi des traités, vous demeuriez derrière vos lignes dans une attitude fière, mais paiſible, ce prince oſoit combiner des mouvemens hoſtiles avec ſes nouveaux alliés, & prendre, à la faveur d'un ſilence perfide, tous les avantages que lui laiſſoit votre ſécurité. Cette infraction manifeſte, cet outrage fait à la foi publique, reſpectée de toutes les nations policées, a forcé enfin le directoire exécutif à uſer de repréſailles: il a tout fait pour la paix ; mais, ſi l'on veut la guerre, il la fera. Soldats, ſortons de nos lignes, & rentrons dans la carrière que vous avez parcourue juſqu'ici avec tant de gloire! Nous combattrons, ſi nous trouvons des obſtacles à prendre les poſitions militaires ſur leſquelles l'armée s'avance; nous combattrons, ſi l'Empereur n'exécute pas promptement & ſtrictement la convention qui exiſte: mais, fidèles au ſyſtême de modération qui juſqu'à préſent a caractériſé la nation françoiſe, nous rétrograderons, nous rentrerons dans nos premières lignes, auſſitôt que la République aura reçu la ſatisfaction qu'elle a le droit d'attendre. Soldats, en reprenant les armes, rapellez-vous que le fléau de la guerre ne doit peſer que ſur les ennemis de la république : votre gloire ſeroit effacée, vos lauriers ſeroient flétris, les vœux de vos ennemis ſeroient remplis, ſi vous vous portiez à des excès condamnables. Vous le ſavez, vos ennemis ont employé toutes les manœuvres pour armer les peuples de l'Europe contre le peuple françois. Que votre conduite démente l'effet de ces bruits perfides! Souvenez-vous toujours que l'armée doit reſpecter les *propriétés générales & particulières*, & que tout déſordre ſera réprimé avec force & puni avec ſévérité. C'eſt vous ſurtout, officiers ſupérieurs, chefs de corps, commandans, que je rends perſonnellement reſponſables de la ſtricte exécution des intentions du gouvernement & des miennes. Maintenez la plus exacte diſcipline, veillez aux beſoins des troupes qui ſont ſous vos ordres ; ſurveillez-les ſans ceſſe ; & ſi quelque ſoldat oublioit ſes devoirs, dites-lui que toute action lâche eſt indigne dn nom françois; rappelez-lui qu'il ſouilleroit la gloire des armées de la république, & ſans doute il rentrera dans l'ordre. Animé des principes de juſtice & d'équité, le directoire exécutif m'ordonne de vous prévenir que ſon intention formelle eſt de rembourſer aux peuples & aux gouvernemens amis de la république, les fournitures que les beſoins imprévus de l'armée pourroient exiger ; qu'à cet effet, il eſt néceſſaire qu'il ſoit délivré, avec la plus ſcrupuleuſe exactitude, des *bons* de tout ce qui ſera requis & fourni à l'armée. En conſéquence, pour empêcher les abus, je vous préviens en même tems, que le commiſſaire-ordonnateur en chef, d'après l'autoriſation qu'il recevra de moi, aura ſeul le droit de frapper toute eſpèce de réquiſition ; que cependant les généraux ou commandans des troupes détachées pourront frapper des réquiſitions motivées ſur des beſoins d'*urgence*, mais qu'il m'en ſera de ſuite adreſſé copie; que, pour centraliſer la comptabilité, ces réquiſitions devront toujours être faites autant que poſſible, aux magiſtrats ſupérieurs ; que, dans tous les cas, les généraux ou commandans de troupes détachés devront delivrer aux bourguemaîtres ou baillis des *bons* de tout ce qui aura été fourni; enfin que jamais on ne devra ſe permettre de rien enlever de vive force chez aucun particulier. Je le répète, toute contravention au préſent ordre ſera punie avec la dernière ſévérité : mais, je l'eſpère, vous éviterez cette peine à votre général. Au moyen de ces diſpoſitions juſtes & loyales, dignes de la nation françoiſe, les habitans de la Germanie, raſſurés contre les bruits propagés par la malveillance de nos ennemis, reſteront calmes au milieu de l'orage; j'eſpère qu'ils ſentiront que le meilleur parti qu'ils pourront prendre pour conſerver leurs propriétés, ſera celui d'y demeurer en paix. Mais ſi, au contraire, & malgré l'engagement que je prends envers eux, l'armée françoiſe trouvoit les villes déſertes & les villages abandonnés, ſi ces habitans s'oppoſoient à ſa marche, ou ſe refuſoient à lui procurer les ſecours qui ſont en leur pouvoir; alors, je le déclare avec la même franchiſe, je prendrois d'autres meſures pour les punir & les faire repentir de leur témérité. *Signé*, le général en chef, Jourdan. — Pour copie conforme : *Signé*, le général de diviſion, chef de l'état-major général, Ernouf.„

Mannheim le 3 mars.

Depuis hier matin, il eſt entré dans cette ville divers corps de troupes françoiſes. Le général Bernadotte, commandant en chef l'armée d'obſervation, eſt arrivé cette nuit.

On travaille à rétablir le pont ſur le Rhin. On s'occupe auſſi de la réparation des routes qui aboutiſſent au fort du Rhin ſur la rive gauche.

La garniſon palatine eſt partie hier au ſoir, avec armes & bagages.

On dit que le général Darnaudat doit être commandant de la ville de Mannheim. Il a demeuré deux mois à Spire, d'où il emporte l'eſtime & les regrets de tous les habitans.

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Mardi 5 Mars 1799. (N°. 64.)

Conſtantinople du 25 janvier.

Les lettres les plus récentes de la Perſe nous apprennent que ce royaume jouit d'une tranquillité profonde, ſous le règne paiſible de Baba-kan, depuis que le prétendant Ali-Mehemet-Kan a ſuccombé dans ſa dernière tentative, & eſt tombé entre les mains de ſon rival qui lui a fait crever les yeux. La cour de Babakan eſt aujourd'hui l'aſyle des frères de Zemaun-Shah, ce roi du Caboul, qui fut obligé, l'année dernière, de renoncer à ſon expédition dans l'Indoſtan, pour venir combattre ſes frères qui pendant ſon abſence avoient uſurpé ſes États: après les avoir chaſſés, & avoir rétabli ſon autorité dans ſon royaume qui s'étend ſur l'une & l'autre rive de l'Indus, Zemaun-Shah a repris ſon projet de conquête, & vient de partir avec une armée de cent mille hommes pour Lahor, dont il s'étoit déjà emparé l'année dernière après un ſanglant combat, mais qu'il avoit été obligé d'abandonner à cauſe de la révolte de ſes frères. L'entrepriſe de ce monarque n'eſt point indifférente pour le gouvernement anglois, à cauſe des relations qui ſubſiſtent, dit-on, entre Zemaun-Shah & Tippoo-Saïb.

Les dernières lettres de Cherſon annoncent qu'un grand nombre de troupes Ruſſes arrivent de la Tartarie Ruſſe, pour s'embarquer à Sébaſtopol, & ſe rendre à Conſtantinople, d'où elles doivent paſſer dans la Méditerranée, pour faire de concert avec un corps de troupes Turques, une deſcente en Italie.

Pétersbourg du 8 février.

Le comte Schouwalow, lieutenant-général, a reçu ſa démiſſion pour raiſon de ſa mauvaiſe ſanté. L'amiral Mordwinow, qui a été grièvement bleſſé par un éclat de bombe, a été remplacé dans le commandement de la flotte & des ports de la Mer Noire par le vice-amiral Deſin I.

Paris du 27 février.

Directoire exécutif. Meſſage au conſeil des cinq-cents, du 29 pluviôſe (17 fév.) an 7. "Citoyens repréſentans, les inondations ravagent tous les départemens de la république; elles produiront par-tout des effets plus ou moins déſaſtreux. L'on va faire, de toutes les parties de la France & dans le même moment, des demandes de fonds pour réparer les dégradations occaſionnées par les eaux, & pour rétablir la navigation par-tout où elle a été interrompue. Les travaux à faire ſeront d'une telle urgence, que le moindre retard nuiroit à-la-fois à l'intérêt public en augmentant néceſſairement la dépenſe, & aux intérêts particuliers en prolongeant la non-jouiſſance des lieux dévaſtés, & le ſervice de la navigation. Les malheurs de ce genre pèſent principalement ſur les cultivateurs, ces premiers auteurs des richeſſes des nations, qui méritent les plus grands égards; leurs pénibles & utiles travaux, leur attachement à la république, le grand nombre & le dévouement de leurs enfans, dont la valeur & les héroïques actions frapperont la poſtérité d'étonnement & d'admiration; tout concourt, ſans doute, à faire ſentir la néceſſité de ne pas perdre un moment pour venir à leur ſecours, dans ce moment de calamité publique; mais vous ſavez, citoyens repréſentans, que l'état de ſituation des recettes & des dépenſes ne permet pas, en ce moment, de diſtraire la moindre partie des fonds provenant des recettes ordonnées, & qu'il faut chercher, par un nouveau moyen, les fonds néceſſaires pour ſubvenir à cette dépenſe imprévue. Parmi les objets que vos commiſſions vous ont propoſés pour augmenter les recettes, il en eſt un ſur lequel il vous a été fait un rapport le 28 frimaire dernier, c'eſt l'établiſſement d'une taxe de navigation; le produit de cette taxe ſeroit invariablement deſtiné aux dépenſes néceſſaires pour mettre & entretenir en bon état

Digitized by Google

de navigation & de flottage, tous les cours d'eau qui en ſont ſuſceptibles. Les circonſtances commanderoient ce travail s'il n'étoit pas fait; il ne s'agit aujourd'hui que de le mettre à la diſcuſſion, c'eſt, citoyens repréſentans, ce que le directoire vous engage, avec inſtance, à faire ſans retard, parce qu'il eſt impoſſible d'ajourner un objet auſſi important. Il n'eſt aucun de vous qui ne craigne des dégradations & des pertes plus ou moins grandes, & qui ne ſente la néceſſité de ſatisfaire, autant qu'il ſera poſſible, aux demandes de fonds que ces malheureux événemens vont occaſionner; il n'y a donc pas un moment à perdre. Ee directoire croit devoir obſerver qu'il ſeroit néceſſaire de ne point déterminer, dans la loi à intervenir, un ſeul mode de perception; on pourroit ordonuer que cette taxe ſera miſe en ferme ou en régie, ſuivant ce qui ſera jugé le plus avantageux aux intérêts de la république, & le plus utile pour remplir l'objet auquel le produit de cette taxe eſt deſtiné. *Signé:* L. M. Réveillère-Lépaux. Lagarde, *ſecrétaire-général.*

Extrait d'une lettre écrite de Malte, le 28 *nivôſe* (17 janv.), *par le citoyen Brouard, adjudant-général, chef de l'état-major de la diviſion, au repréſentant du peuple Dubois-Dubais, membre du conſeil des anciens.* "Nous venons, citoyen repréſentant, de découvrir une nouvelle conſpiration ourdie par des traîtres de la ville de Malte, de concert avec ceux de la campagne. Deux cents de ces derniers étoient déjà débarqués & cachés dans les magaſins de ſanté qui avoient été ouverts par le parfumeur. C'eſt par le plus grand haſard que nous avons découvert ce complot. Deux officiers ſortant de la ville, le 21 du préſent (10 janv.), à 10 heures du ſoir, pour ſe rendre au fort Manuel où ils ſont en garniſon, apperçurent quelques hommes qui ſe cachoient; un de ces officiers revint avec ſept volontaires, & marcha contre ces brigands dont pluſieurs furent tués & une trentaine faits priſonniers; les autres ſe jettèrent dans des barques & ſe ſauvèrent. Nous tenons les chefs de cette conſpiration; quelques-uns l'ont déjà payée de leurs têtes, entr'autres, un certain corſe, ancien capitaine de corſaire, qui a été long-tems au ſervice de la Ruſſie. Il paroît qu'il devoit jouer le principal rôle. Comme Malthe ne peut être enlevé de vive force, & que nous n'avons à craindre que les ſurpriſes, nous prenons toutes les précautions poſſibles pour nous en garantir. J'eſpère qu'on va enfin chaſſer une foule de gens qui étoient reſtés contre mon gré. Cette évacuation augmentera nos reſſources; car au lieu d'avoir du blé pour vingt mois, nous en aurons pour quarante, & nous n'aurons plus rien à craindre de l'intérieur. Nous avons reçu deux bâtimens chargés de vin, d'eau-de-vie & de viande ſalée. Il eſt certain que ſi le gouvernement eſt bien ſervi, nous pouvons être toujours approviſionnés, & conſerver Malthe éternellement. J'ai donc l'eſpoir bien flatteur de jouir après ce triomphe, du plaiſir de vous embraſſer, & de vous aſſurer de vive voix de mon attachement & de mon amitié. *Signé*, Brouard. — Pour copie conforme: *ſigné*, Dubois-Dubais. „

Par arrêté du directoire, du 3 ventoſe, le cit. Scherer eſt nommé général en chef des armées d'Italie & de Naples. Le général Magdonald conſervera le commandement de l'armée de Naples ſous les ordres du général Scherer. — Un autre arrêté nomme miniſtre de la guerre le cit. Milet Mureau, général de brigade dans l'armée du génie.

Une lettre de Malte du 11 pluvioſe (30 janvier) publiée par le *Rédacteur*, annonce qu'il y eſt entré de différens ports des bâtimens expédiés par le miniſtre de la marine, *qui aſſurent pour un an la ſubſiſtance de la garniſon de Malte.*

Le journal le *Bien-informé*, a été prohibé, ainſi que celui intitulé *le Télégraphe des armées.* Les ſcellés ont été mis ſur leurs preſſes.

Conſeil des 500. — Séance du 24 février.

Mentor propoſe, au nom d'une commiſſion de confirmer les opérations de l'aſſemblée électorale de la Guyanne françoiſe, qui a nommé au conſeil des anciens Monge, ex-miniſtre de la marine. — Crochon obſerve que déjà Monge, aujourd'hui en Egypte, a été nommé membre de corps législatif en l'an 6, & que ſa nomination a été confirmée par la loi du 22 floréal. — Le conſeil prononce l'ajournement.

Un meſſage du conſeil des anciens annonce le rejet de la réſolution ſur le ſel. — *Bertrand* (du Calvados) obtient la parole pour une motion d'ordre; il rappelle les efforts des royaliſtes avant le 18 fructidor, pour renverſer la république en refuſant au gouvernement les fonds néceſſaires pour l'adminiſtration & pour l'entretien des armées. Pour épargner aux malveillans l'occaſion de calomnier le corps législatif de l'an 7, l'opinant penſe qu'on doit s'empreſſer d'élever les recettes au niveau des dépenſes. Les contributions ſous l'ancien régime, les aides, gabelles, vingtièmes, dixièmes, tailles, rentes ſeigneuriales; dîmes, droits de champart, contrôle, *inſinuation*, cuir, marque, &c., s'élevoient à 750 millions: celles ſous la république montent à peine à 500 millions; le peuple étoit donc grevé autrefois de 250 millions de plus. Après cette obſervation, l'opinant expoſe que les recettes extraordinaires peuvent être puiſées

Digitized by Google

d'abord dans les biens indivis avec la république. Les premiers propriétaires en ont perçu tous les fruits pendant quatre ans, & si les bureaux du ministre des finances ne sont pas frappés d'inertie, on peut espérer que la république y gagnera 15 millions. Les domaines engagés doivent également fournir un supplément considérable aux recettes, aussitôt après que la résolution aura été convertie en loi. Il en est de même des domaines congéables & du partage des biens des ascendans des émigrés. Les portes & fenêtres présentent la ressource la plus aisée & la plus considérable. En vain, diroit-on qu'en l'augmentant ce seroit une addition à la contribution foncière : elle atteint les locataires, qui sont en plus grand nombre que les propriétaires, & elle a l'avantage d'être proportionnée aux facultés des contribuables. L'opinant termine par deux projets de résolution, dont le premier porte que l'impôt sur les portes & fenêtres sera doublé, & le second, que les sommes provenant des biens indivis, des domaines engagés, &c. sont affectées au service extraordinaire de l'an 7. Bertrand demande en outre que la commission chargée du résiliement du bail de la poste, présente un projet qui en élève le produit à 7 millions de plus. — Le conseil ordonne l'impression de cette motion d'ordre.

On réclame le renvoie à une commission spéciale. — *Destrem* observe que, puisque l'impôt du sel est rejetté, il faut s'occuper des autres objets imposables que la commission avoit d'abord présentés. Parmi ces objets se trouvent les douanes, qui sont susceptibles d'une grande amélioration; mais l'opinant s'oppose à ce qu'on double la taxe des portes & fenêtres, il préféreroit un impôt sur les cheminées. — *Couturier*. Il y a quatre mois que j'ai présenté un projet qui doit produire au moins cent millions au trésor public (on rit), c'est la vente des biens appartenans au clergé protestant; je demande qu'il soit mis à la discussion.

Un message du directoire arrive. Le président veut en faire donner lecture. — *Blin:* Je ne vois pas quel rapport il y a entre la décision que vous voulez prendre & le message du directoire. Je demande qu'on nomme une commission spéciale pour l'examen des propositions de Bertrand. Quelques membres réclament la lecture du message. — *Souilhé:* On a demandé le renvoi des propositions de Bertrand à une commission qui seroit chargée d'en faire un prompt rapport. J'insiste pour qu'on mette aux voix la formation d'une commission. — Aux voix, s'écrie-t-on. — *Labrouste*: Je ne m'oppose point à la formation de cette commission: mais je pense qu'elle doit être chargée de proposer en général les mesures qu'elle croira les plus convenables pour élever les recettes au niveau des dépenses. — *Abolin:* Je demande que la commission soit nommée au scrutin. Après quelques autres débats & plusieurs épreuves douteuses, le conseil arrête la formation d'une commission de sept membres, d'après la présentation du bureau, qui sera chargée de proposer les moyens de combler le déficit pour l'an 7. Les membres qui composent cette commission sont: Bertrand (du Calvados), Eschasseriaux aîné, Rabasse, Lecointe, Berlier, Daunou & Génissieux.

On donne lecture d'un message du directoire. C'est une réponse aux éclaircissemens qui lui avoient été demandés sur les bonifications de la loi des douanes & sur l'importation des sucres raffinés. — On demande le renvoi à la commission spéciale dont la formation vient d'être arrêtée. Quelques membres réclament une commission spéciale. — *Chottard* observe qu'il existe une commission déjà chargée de l'examen de ce qui fait l'objet du message. Il propose le renvoi à cette commission. Adopté.

Le président annonce que le citoyen Van-Cantfort, juge-de-paix & officier de police judiciaire du canton de Lierre, département des Deux-Nèthes, mandé à la barre du conseil, demande quel jour il pourra être entendu; & comme la langue françoise ne lui est pas familière, il demande s'il pourra avoir un conseil pour sa défense. Le conseil arrête d'abord que ce citoyen sera admis demain à la barre: quant à la seconde demande, il arrête qu'il lui sera donné un interprète.

Conseil des Anciens. — Séance du 24 février.

On reprend la discussion sur les prises maritimes. — Rallier combat la résolution. Il la trouve injuste & rétroactive; il soutient que la loi du 29 nivose n'a dû être une loi de guerre qu'à l'égard des Anglois, & non à l'égard des neutres; qu'en faisant courir sur les neutres, nous nous les aliénons, & nous nous privons des moyens d'alimenter nos manufactures. Ainsi la même mesure qui produit le mal anéantit le remède.. — *Rallier* pense que l'Angleterre ne s'est pas servi autant qu'on l'a dit de pavillons masqués, & cela est facile à croire, car il étoit de son intérêt de se servir de ses propres navires dont l'assurance n'est qu'à trois pour cent, plutôt que d'aller chercher les navires neutres, qui n'assurent pas à moins de vingt pour cent. — *Bar* soutient l'opinion contraire. On a invoqué le droit des gens, dit-il, mais le droit des gens se réduit, pendant la guerre, au droit naturel, lequel permet de faire tout ce qui est nécessaire à sa sûreté. L'Angleterre nous a juré une guerre d'extermination; pouvons-nous frapper trop tôt & trop fort ses auxiliaires? — *Rousseau* pense qu'on ne peut approuver la résolution, sans porter atteinte au principe qui proscrit toute rétroactivité des lois. Aucune loi, dit-il, ne peut obliger un individu tant qu'il ne lui a pas été possible de la connoître; ainsi nous ne pouvons faire un crime aux neutres de s'être chargés de marchandises angloises tant qu'ils n'ont pas su que notre intention étoit d'empêcher la cabotage, & que nous regarderions comme ennemis ceux qui se chargeroient de le faire. D'ailleurs la mesure en elle-même est très-mauvaise; car loin de nuire au commerce de l'Angleterre, nous l'avons favorisé en ruinant celui des neutres. Prenons garde qu'on ne nous accuse d'avoir violé la liberté des mers, & hâtons-nous de proscrire, à l'égard des puissances neutres & de nos alliés, une rétroactivité que nous ne souffririons pas chez nous. — Le conseil ajourne la suite de la discussion.

Bruxelles du 26 février.

Une troupe d'insurgés qui a osé sortir des marais de Hasselt, dans l'intention de se répandre de nouveau dans les départemens de la Dyle, de la Meuse-inférieure & de l'Ourte, a été aussitôt attaquée par le général Jardon, qui en a détruit la plus grande partie; ceux qui ont échappé, en petit nombre, se sont enfuis dans les bois.

On assure que deux ôtages de notre ville viennent de rentrer dans leurs foyers.

Cologne du 28 février.

La commission militaire séant à Cologne, a condamné hier à la peine de mort le nommé François-Xavier Barbenson, natif de Maubeuge, & convaincu d'émigration. Ce jugement a été exécuté le même jour à 9 heures & demie du matin sur la place d'armes.

Francfort du 3 mars.

S. A. S. le Landgrave de Hesse-Cassel est de retour de Berlin à Cassel depuis le 25 février.

Les troupes françoises arrivées depuis peu dans les environs de la Lahn, ont repassé le Rhin, pour remonter ce fleuve. On observe que les françois n'annoncent pas le dessein de laisser beaucoup de troupes vis-à-vis de la ligne de démarcation prussienne; & l'on en conclud que le gouvernement françois est d'accord avec le cabinet de Berlin pour le maintien de la neutralité des pays compris dans cette ligne; on croit même qu'elle sera prolongée, dans le cas où la guerre éclatteroit entre l'Autriche & la France.

Mannheim du 4 mars.

La poste de Strasbourg & celle de la Souabe ne sont arrivées qu'après-midi.

" *Armée d'observation. Au quartier-général de Mannheim, le 13 ventôse an 7 de la République Françoise.* Le général en chef ordonne: Art. I. Le magistrat de Mannheim & toutes les autorités judiciaires continueront provisoirement d'exercer leurs fonctions comme par le passé. II. Toutes les sectes exerceront leur culte sans aucun empêchement. Le commandant de la place protègera cet exercice toutes les fois qu'il sera nécessaire. III. Toutes les personnes, de quelque qualité, âge & condition qu'elles soient, sont sous la sauve-garde de la république & sous la protection de l'armée. IV. Il est défendu d'insulter qui que ce soit. Les amis de la république & de son gouvernement sont invités d'oublier les mortifications qu'ils auroient pu recevoir avant l'entrée des troupes françoises, en raison de leurs principes & de leurs opinions républicaines. V. En accordant sûreté & protection à toutes les personnes sujettes de l'Electeur Palatin, le général ordonne au commandant de la place de traduire au conseil de guerre, pour faire punir de mort, tout émissaire ou partisan de la maison d'Autriche qui chercheroit par ses propos & ses actions à diviser les habitans entr'eux, ou à diminuer la bonne harmonie qui existe entre le soldat de la république & la classe pure & intéressante du peuple Palatin. Le commandant de la place étant responsable de la tranquillité de la ville sous les ordres immédiats du général Baftoul, toutes les branches de commerce continueront avec sécurité leur activité. *Signé*, Bernadotte. „

L'expédition de cette feuille se fait depuis le 1er octobre par le Bureau de poste de Mannheim. Chaque N°. paroit ici la veille de la date qu'il porte; & arrive à Heydelberg & à Francfort, le jour de la date vers des 7 à huit heures du matin.

Les abonnés qui auroient quelques réclamations à faire, sont priés de les adresser sans retard au Rédacteur du Journal politique de l'Europe à Mannheim.

*** La terre de Hasselbourg dans le duché de Holstein, située à 4 milles de Lubeck, 2 d'Eutin, & 12 de Hambourg, sera vendue à l'enchère par la Régence du pays, dans le terme d'environ 6 mois; chacune des trois métairies qui en dépendent sera adjugée séparément, aussi au même terme. Les revenus considérables de cette terre, la beauté du bâtiment principal, la solidité de ceux des métairies, la fertilité du canton, & l'abondance des pâturages, dont on peut juger par le nombre de 600 bêtes à cornes, qu'ils nourrissent actuellement, en font une des plus belles propriétés du pays. Les personnes qui desireront savoir le terme fixe de la vente, & recevoir de plus amples détails tant sur la description de cette terre noble, que sur les conditions de l'achat, pourront s'adresser à M. le conseiller d'Etat Larrätz à Altona, & d'autres qu'on indiquera dans la gazette d'Altona. Les curieux pourront aussi se rendre sur les lieux mêmes pour en prendre une connoissance plus exacte.

Hasselbourg, ce 6 février 1799. *Le possesseur de la terre.*

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Mercredi 6 Mars 1799. (N°. 65.)

Rome du 13 février.

Outre les ſommes qui ont été aſſignées à l'approviſionnement de Rome, le conſulat vient d'y appliquer encore 100 mille écus, qui ſeront payables par les banquiers, négocians & capitalistes de cette ville, à titre d'emprunt: chacun d'eux eſt tenu de fournir ſa quote-part dans quatre jours, ſous peine d'exécution militaire.

La diſette que nous éprouvons, eſt en partie occaſionnée par la rébellion de Civita-Vecchia. Cette ville perſiſte toujours dans ſa révolte. On vient de faire paſſer à l'armée de ſiège de nouveaux renforts, entr'autres 300 hommes de la garde nationale en activité. On attend de Naples le cit. Ardent, capitaine du génie, que le général Merlin a dépêché au général en chef pour prendre ſes ordres définitifs ſur le ſiège de Civita-Vecchia, pour lequel on continue, en attendant, les préparatifs avec beaucoup d'activité; & la tranchée ſera ouverte, auſſitôt que la groſſe artillerie ſera arrivée de Gaëte, ſi toutefois les inſurgés des environs de Fondi, de Terracine &c., ne mettent pas des obſtacles au transport de cette artillerie. La ſoumiſſion de Civita-Vecchia importe infiniment, non-ſeulement à l'approviſionnement de Rome, mais à la tranquillité de la république, & à la ſureté de l'armée françoiſe: car on paroît craindre que les Anglois ne renforcent les inſurgés, qui ſont déjà en forces dans cette place.

Milan du 21 février.

Le général de brigade Kniaziewicz, a paſſé ici avant-hier; il va porter à Paris les drapeaux pris ſur les Napolitains dans les derniers combats.

Le cit. Lacombe St. Michel, qui a ſéjourné ici pendant quelques jours, eſt parti pour Paris.

Le général Mack eſt toujours logé, ainſi que ſon état-major, à la grande auberge (cy-devant l'auberge impériale). Il a deux ſoldats dans ſa chambre, 8 dans ſon antichambre, & quatre dans les eſcaliers qui aboutiſſent à ſon appartement.

On continue d'aſſurer, dans nos papiers publics, que le général Macdonal doit faire une expédition en Sicile.

Une colonne françoiſe s'eſt dirigée vers le golfe de Manfredonia, & vers celui d'Otrante, d'où l'on pourra plus facilement faire paſſer des ſecours à la garniſon de Corfou, & à celle de Malthe.

Divers corps de troupes françoiſes, piémontoiſes & ciſalpines, continuent de défiler vers l'état romain, pour remplacer les troupes qui ont ſucceſſivement groſſi l'armée de Naples.

On n'a pas de nouvelles de Naples, poſtérieures à celles du 2 février. Il paroît que les inſurgés des environs de Fondi, continuent d'intercepter les communications entre Naples & Rome. Ce manque de rapports autentiques, a donné lieu aux ennemis des François de répandre en Italie, toute ſorte de faux bruits.

On apprend d'Ancone que les Turcs ſe fortifient avec activité ſur les côtes d'Albanie, depuis qu'ils ont connoiſſance des progrès des François dans le royaume de Naples. Le Pacha de Janina, qui s'eſt conduit avec autant de perfidie que de cruauté envers les François à Prevéſa, Butrinto, &c. paroît craindre ſérieuſement de ſe voir attaqué par une armée françoiſe.

Nos gazettes aſſurent que l'on a reçu des nouvelles récentes de Bonaparte, qui annonce qu'il eſt en marche avec ſon armée pour la Syrie.

Paris du 27 février.

Le *Rédacteur* a publié la lettre ſuivante: "Paris, le 8 ventôſe an 7. *Le directoire exécutif, au citoyen Schérer, miniſtre de la guerre.* Le directoire exécutif, citoyen miniſtre, en vous appellant au commandement des armées françoiſes en Italie, n'a eu en vue que de donner aux ſoldats républicains un chef digne de leur valeur. Ce n'eſt qu'à regret qu'il vous voit quitter le miniſtère, dans lequel vous avez rendu de véritables ſervices, mais il ſait que l'emploi que vous ambitionnez toujours le plus eſt

celui dans lequel les circonſtances du moment vous mettront à même d'être le plus utile à la patrie & de ſoutenir avec le plus d'efficacité les intérêts de la liberté. Il compte ſur le plus grand zèle de votre part dans l'exercice de vos nouvelles fonctions, comme vous devez compter ſur la continuation de ſon eſtime, & ſur ſon attention à vous fournir tous les moyens qui dépendront de lui pour ſeconder votre patriotisme & vos talens. *Signé:* Barras, *préſident*. Lagarde, *ſecrétaire-général*.„

Les trois mois de la préſidence du citoyen Reveilliere-Lépaux ſe trouvant expirés, le citoyen Barrrs a été déclaré préſident.

On dit que le citoyen Aymar, commiſſaire civil en Piémont, eſt nommé à une miſſion diplomatique en Allemagne, & que c'eſt lui qui eſt remplacé par le citoyen Sénovert. — Le cit. Amelot va, dit-on, en miſſion à Francfort; & le cit. Faypoult dans une autre ville d'Allemagne.

Des changemens s'opèrent dans pluſieurs adminiſtrations départementales. Le directoire a révoqué pluſieurs commiſſaires centraux. Differentes deſtitutions ont déjà été prononcées dans les départemens de la Haute-Garonne, de la Gironde, du Gers, de la Côte-d'Or & de la Dyle.

L'Envoyé d'Alger vient d'être arrêté par repréſaille & enfermé au Temple.

La diviſion eſpagnole eſt de retour des Canaries, où elle a débarqué 3 mille hommes de troupes.

Le duc d'Oſſuna, qui ſe rend à Vienne en qualité d'ambaſſadeur d'Eſpagne, emmene avec lui une ſuite nombreuſe & les équipages les plus magnifiques. Ceux de la ducheſſe ſon épouſe, employent ſeuls 24 mules. On parle fort avantageuſement de ce ſeigneur dans nos journaux, qui annoncent que l'on attend les plus heureux réſultats pour le repos de l'Europe de ſa miſſion à Vienne.

"Les journaux ont retenti des déſaſtres de la Hollande; je dois à la conſolation des ames ſenſibles de dire qu'il n'y a preſque rien de réel. Ce qu'on a dit d'Amſterdam, de la Zélande, de la Friſe, ne pouvoit avoir lieu, car ſur le bord de la mer il n'y a point de débacle. Il n'eſt pas vrai qu'on ait abandonné Rotterdam & Dort; que la communication ſoit interrompue entre la Haye & Leyde; qu'il ait péri des milliers de perſonnes, &c. Il eſt vrai qu'entre le Rhin & la Meuſe, l'Yſſel & le Rhin, il y a eu un débordement cauſé par des ruptures de digues; mais on ne croit pas qu'il ait péri 10 perſonnes: ce ſont les beſtiaux qu'on a perdus. Je tiens ces détails du célèbre phyſicien van Swinden, qui eſt à Paris pour l'établiſſement des nouvelles meſures. *Signé*, Lalande. „

Cinquante-ſept ſcélérats, connus ſous le nom de *chauffeurs*, arrêtés & détenus dans les priſons de Chartres, vont être transférés à la conciergerie à Paris, & ſeront jugés par un conſeil de guerre. L'affaire des trente-deux autres dont le premier conſeil de la dix-ſeptième diviſion, ſéant en la ci-devant maiſon commune, place de Grêve, eſt ſaiſi, commencera le 7 mars.

Voici la lettre de Malthe, publiée par le *Rédacteur*, & dont nous n'avons donné (hier) qu'un court extrait: elle eſt en date du 11 pluvioſe (30 janv.) „Nous ſommes toujours ici au milieu d'un peuple aſſaſſin. — L'expérience du paſſé fait prendre des meſures déciſives pour nous garantir de toute ſurpriſe de l'intérieur. Quant à l'extérieur, nous avons de bons remparts, du courage, de la perſévérance, & tous les efforts de nos ennemis viendront échouer contre ces boulevards. — Plus de 800 de nos marins ſont répartis dans les forts & les batteries; toutes les nuits trois embarcations de bivouac, ſans compter les rondes, & le jour le déchargement des bâtimens arrivés, les transports de troupes, de vivres & de munitions d'un port à l'autre, &c. Mais plus leur ſervice eſt pénible, plus ils redoublent de zèle & de dévouement. Si les défenſeurs de Malte méritent bien de la patrie, nos marins auront une bonne part à ce témoignage de la gratitude nationale.„ *Nota*. Les bâtimens arrivés, dont il eſt queſtion dans cette lettre, expédiés de différens ports par le miniſtre de la marine, aſſurent pour un an la ſubſiſtance de la garniſon de Malte.

Victor Hugues, qui s'eſt rendu célèbre dans les Antilles, par la conquête de la Guadeloupe, opérée avec 800 hommes qu'il avoit emmenés de France, & par la guerre vigoureuſe qu'il a faite aux Anglois, mais qui a, dit-on, abuſé depuis de ſes pouvoirs, eſt arrivé à Vigo, d'où il ne tardera pas de ſe rendre à Paris.

Conſeil des 500. — Séance du 25 février.

Les habitans de la commune de Landrecies invitent le conſeil à s'occuper promptement de la reconſtruction de leur ville. — *Leſage-Senault*. Les malheureux habitans de ce pays ont été obligés de ſe refugier dans des ſouterreins. Je crains fort que les inondations ſurvenues depuis quelque tems ne les aient obligés d'en ſortir. Alors ils ſe ſeroient trouvés ſans azile. Je demande que la commiſſion chargée du rapport ſur la reconſtruction de leur commune, ſoit invitée à hâter ſon travail. Un membre obſerve que ce rapport eſt prêt, & qu'il ſera préſenté inceſſamment au conſeil.

Pouret-Roqueries donne une nouvelle lecture de la réſolution concernant les droits hypothécaires. — *Crochon*. La loi du 11 brumaire avoit conſacré en principe la garantie exigée des prépoſés aux hypothèques. Vous avez arrêté que les conſervateurs ſeroient tenus de dom-

Digitized by Google

ner un cautionnement. Je demande que pour déterminer la quotité, on prenne pour baſe la contribution foncière à râiſon de 2 francs par cent francs. — *Pouret-Roqueries.* Le conſeil a adopté un *maximum* & un *minimum* à cet égard. L'un eſt de 30 mille, & l'autre de 50 mille francs. — *Bergier.* Je penſe auſſi que l'on doit prendre pour baſe des cautionnemens à exiger des prépoſés aux hypothèques, la contribution foncière de chaque canton, mais je propoſe de fixer ce cautionnement à 3 pour cent. — *Wouſſen.* Toutes les meſures qu'on vous propoſe ne tendent qu'à ſouſtraire le conſervateur du cautionnement. La réſolution que vous avez priſe fixe la quotité du cautionnement à exiger, je demande que cette diſpoſition ſoit maintenue. — Beitz vient à l'appui de cette dernière propoſition. — Le conſeil maintient les articles qui portent que les cautionnemens ſeront de 30 à 50 mille francs. Le rapporteur ſoumet enſuite à la diſcuſſion un projet particulier concernant le tarif des droits à percevoir. — Après quelques debats il eſt adopté.

(*La ſuite demain.*)

Strasbourg du 2 mars.

Le paſſage du Rhin a commencé hier. L'avantgarde, commandée par le général Lefevre, a paſſé dans la matinée: le général en chef eſt parti dans l'après-midi pour Offenbourg. Aujourd'hui & demain le reſte de l'armée doit paſſer. — Avant hier on avoit envoyé à Raſtadt des ſauve-gardes pour les miniſtres des puiſſances neutres. Les communications avec l'Allemagne ne ſeront pas interrompues. (*Gazette de Strasbourg.*)

Ratisbonne du 27 février.

Il paroît que ce qui a retardé les délibérations de la Diète, au ſujet de la marche des troupes ruſſes, c'eſt que divers miniſtres ont repréſenté qu'il y auroit du danger pour l'Empire en général & pour les Etats particuliers, à vouloir agir dans une affaire auſſi importante, ſans montrer les égards convenables envers une des premieres puiſſances de l'Europe; & que la prudence conſeilloit d'attendre préalablement quelle ſeroit la conduite des Etats du premier ordre, ce qu'on ne pourroit ſavoir que lorſque ceux-ci ſe ſeroient concertés entr'eux, & auroient manifeſté leurs ſentimens ſur cet objet. On a lieu de croire aujourd'hui que la grande majorité des miniſtres eſt d'accord avec les miniſtres impériaux, pour que la délibération ſoit ouverte le 1 mars.

Raſtadt du 3 mars.

La députation de l'Empire, dans ſa ſéance d'hier, a pris un *Concluſum* portant: "Que la note des miniſtres plénipotentiaire françois du 11 ventôſe, & les pièces y jointes, ſeront communiquées promptement à l'aſſemblée générale de l'Empire; en y ajoutant l'obſervation que la majorité de la députation a la confiance que cette note convaincra indubitablement l'aſſemblée générale de l'Empire, combien il eſt inſtant & preſſant qu'elle mette la députation en état de donner à la légation françoiſe une réponſe à ſa note du 13 nivôſe (2 janvier), afin de reprendre les négociations de paix qui ſont en ſuſpens depuis ſi longtems; que cette lettre à l'aſſemblée générale de l'Empire ſera communiquée de la manière accoutumée au miniſtre plénipotentiaire de S. M. l'Empereur, auquel on donnera en même tems à connoître que la députation de l'Empire eſt d'avis, qu'on doit répondre préalablement aux miniſtres françois à leur note du 1er ventôſe, de la manière ſuivante: "Que la députation de „ l'Empire a non-ſeulement communiqué ſur le „ champ à l'aſſemblée générale de l'Empire la „ note des miniſtres françois du 11 ventôſe (1er „ mars), mais qu'elle lui a auſſi en même tems „ recommandé cet objet de la manière la plus „ preſſante; & qu'ayant l'honneur d'en inſtruire „ les miniſtres plénipotentiaires de la république „ françoiſe, on les aſſure en même tems que, mal„ gré qu'on doive d'un côté ſentir vivement l'ac„ croiſſement de malheur que les pays de l'Em„ pire ſouffrent en ſe voyant de nouveau enva„ his par des armées, on eſt cependant de l'autre „ côté, toujours pénétré ſincèrement du deſir de „ voir bientôt une paix durable ſe conclure. „ Qu'enfin il ſera donné connoiſſance de la note françoiſe du 11 ventôſe avec les pièces y jointes à MM. les envoyés particuliers y intéreſſés qui ſe trouvent ici, comme cela ſe pratique d'ordinaire. „

Les miniſtres de Saxe, d'Autriche, de Wurzbourg & de Brême, étoient d'avis que l'on devoit ſe contenter de communiquer à la diète la dernière note des miniſtres françois: les autres miniſtres formant la majorité furent d'avis de prendre le concluſum qu'on vient de lire. Les quatre premiers parlerent de nouveau en faveur de leur opinion, & y perſiſtèrent.

D'après tout ce qui ſe paſſe, on craint bien de voir évanouir toutes les eſpèrances de paix, à moins que la Pruſſe n'intervienne aſſez à temps pour procurer la paix ou la neutralité à l'Empire.

Le Rhingrave de Salm, commandant de Philipsbourg, a adreſſé le 2 mars au miniſtre directorial Baron d'Albini, les deux pièces ſuivantes, en le priant de lui tranſmettre, s'il eſt poſſible, les inſtructions de la députation, & de lui faire part des meſures qui ſeront priſes à Raſtadt, pour lui ſervir de règle de conduite.

Sommation de la forteresſe de Philipsbourg, par le général Bernadotte. "*Au quartier-général de...., le 12 ventôſe an 7 de la république françoiſe. Bernadotte, général en chef de l'armée d'obſervation, à M. le général commandant la forteresſe de Philipsbourg.* Le gouvernement autri-

chien vient, M. le général, au mépris du traité de Campo-Formido, de faire occuper la forteresse d'Ulm; cet attentat me porte à mettre garnison dans la forteresse que vous commandez. Vainement, M. le général, tenteriez-vous de vous y opposer: vous ne le pourriez point par aucunes raisons; d'abord votre garnison n'est pas assez forte pour soutenir une escalade; & la paix entre la république & l'Empire Germanique, qui est sur le point d'être signée, vous prescrit d'éviter que le sang coule, en me remettant un dépôt, que vous ne pourriez pas préserver des tentatives de l'armée autrichienne. Je ne pense pas, M. le général, que vous desiriez la remettre par préférence à cette armée. Si cela étoit, je puis vous assurer qu'elle est assez éloignée pour vous porter de long-tems les plus légers secours. L'armée commandée par le général Jourdan traverse en ce moment les montagnes noires, & va la chercher dans l'intérieur de la Bavière. Je dois plus vous dire, M. le général, je sais que votre garnison est mécontente, que les officiers sont trop sages & trop éclairés pour répandre leur sang au gré du caprice & des fantaisies de quelques hommes extravagans, & que les soldats n'attendent que le signal de l'attaque pour déclarer leur volonté. Les habitans prêts à voir leurs maisons dévorées par les flammes prendront aussi leur parti. L'artillerie de Landau, qui s'avance pour embraser leur ville, leur fournira le prétexte qu'ils attendent depuis long-tems pour forcer le commandant à en remettre les clefs. L'exemple terrible que le général Mack a donné à tous les hommes qui, comme lui, conduisent les soldats au combat malgré eux, doit, M. le général, vous fournir matière à de terribles réflexions. Sans avoir besoin de tous ces avantages, l'armée que je commande, en a d'assez suffisans pour vous réduire; je desire que votre obstination ne m'oblige pas à verser le sang humain, ni à porter la désolation parmi les innocentes victimes qui se trouvent habiter à Philipsbourg. Je ne saurois trop vous le répéter, M. le général: ce n'est pas comme ennemi que je veux mettre garnison dans votre place; bien loin de-là, j'ai la ferme intention de la conserver à l'Empire Germanique, & je prends la résolution, à la face de l'univers, de la lui remettre sitôt que le gouvernement françois pourra avoir acquis la certitude que l'Empire peut la défendre contre l'ambition de la maison d'Autriche. Vous tenez, M. le général, à vous seul la vie de beaucoup d'hommes & l'existence des habitans de Philipsbourg. Vous en devez compte non-seulement à vos contemporains, mais encore à la postérité qui vous jugera. Pour moi, si vous me forcez à escalader vos remparts, j'y parviendrai sans doute, parce que les hommes que je guide, & les moyens que je réunis, me l'assurent; mais le châtiment sur celui qui en aura été l'objet, sera épouvantable, parce qu'il aura voulu se constituer en guerre avec la république françoise. Je n'arrêterai point non plus la fureur des soldats, elle se dirigera toute entière contre lui. J'ai l'honneur de vous saluer. *Signé*, Bernadotte. „

Réponse du commandant de Philippsbourg.

„*Auttenheim près Philippsbourg le 2 mars* 1799. Monsieur le général! La lettre en date du 12 ventôse que l'adjudant général Goudin vient de me rendre de votre part, est d'un contenu auquel je n'aurois pas dû m'attendre dans ce moment où la paix entre l'Empire germanique & la république françoise paroît sur le point d'être signée. Vous sentez bien vous-même monsieur le général que je serois très coupable si je voulois condescendre à vous remettre cette forteresse de l'Empire, dont le commandement m'a été confié par le général en chef de l'armée de l'Empire. Son séjour n'est pas trop loin d'ici, & celui des députés de l'Empire assemblés pour le congrès de la paix l'est encore moins. Les ordres & instructions que je demanderai sans délai de ces deux côtés, & qui m'en parviendront au plutôt, regleront la conduite que j'aurai à tenir. En attendant ceux-ci, dont je ne tarderai pas de vous faire part incessamment, je ne puis faire que ce que tout homme d'honneur feroit à ma place. L'état dans lequel se trouve la forteresse que je commande n'est pas tel que vous paroissez le croire; je ne connois pas non plus le mécontentement parmi la garnison qui est sous mes ordres. Je dois donc vous déclarer que je ne pourrois nullement recevoir garnison françoise dans la forteresse de Philippsbourg; & que loin d'entreprendre les hostilités, je n'en saurois pas moins d'y résister. C'est l'aggresseur, qui devra compte à ses contemporains & à la postérité de tous les maux qui pourront résulter de ces démarches. Je suis avec une très parfaite considération, monsieur le général, votre très-humble & très-obéissant serviteur. Rhingrave comte de Salm, lieutenant-général. „

Mannheim du 5 mars.

Le pont du Rhin est rétabli depuis hier.

Le général Bernadotte est parti hier matin pour Mayence, d'où l'on croit qu'il retournera sous peu de jours.

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Jeudi 7 Mars 1799. (N°. 66.)

Naples du 9 février.

On travaille depuis 7 ou 8 jours à mettre nos côtes en état de défense : partout on érige de nouvelles batteries.

Le désarmement des habitans des pays occupés par l'armée françoise, se fait avec beaucoup de rigueur. Cette opération sera bientôt terminée.

Ces jours derniers, on vit pour la premiere fois un aviso anglois paroître dans notre golfe; il eut l'audace de s'avancer jusques sous les batteries du port, pour examiner dans quel état elles se trouvoient. Le fort St. Elme tira sur lui quelques coups de canon, dont le cinquieme l'atteignit, & l'obligea de gagner le large. Un autre aviso s'est aussi montré dans le golfe de Misène pour reconnoître cette côte. On conclut delà que les Anglois ont quelque projet d'attaque : mais on espère être bientôt en état de les repousser sur tous les points où ils pourroient tenter une descente.

La marine napolitaine ne consiste en ce moment qu'en une frégate, 4 corvettes, & quelques galiottes & barques canonieres. Mais on se flatte, qu'il rentrera quelqu'un de nos vaisseaux de ligne, que l'on dit commandés par des officiers patriotes.

Plusieurs des pays non encore occupés par les François envoyent ici par des députés leur adhésion au nouvel ordre de choses. Le district de Salerne en a donné le premier exemple. A Bovino, Ariano, & dans quelques autres villes de la Pouille les habitans ont planté spontanément l'arbre de la liberté.

Le gouvernement provisoire s'occupe avec activité d'organiser les différentes parties de l'administration publique. Il vient de rendre une proclamation, dans laquelle, après avoir exposé l'état d'anarchie où il a trouvé les affaires, l'épuisement total des finances, & le manque absolu de moyens, il invite les citoyens à le seconder de leur zèle & de leurs lumières; il annonce qu'il donnera audience tous les jours depuis 8 heures jusqu'à midi, heure où il se formera en comité secret pour travailler au bonheur de la nation. Les comités de police & de finances sont déjà organisés; les autres s'organisent : dans peu de jours, nous aurons une garde nationale sédentaire. Citoyens patriotes, soyez les premiers à donner l'exemple du respect pour la représentation nationale. ... Un gouvernement républicain ne s'allarme point de soupçons vagues; & ne craint rien quand il agit justement. „ Cette proclamation est signée, *Laubert, président.*

Rome du 14 février.

Les bruits allarmans qu'on avoit fait courir au sujet de Naples, étoient sans fondement : & la tranquillité règne dans cette ville. Il est vrai que quelques dragons ivres se permirent dernièrement quelques excès, & qu'ils furent assaillis par les Lazaronis à coups de pierres; mais aussitôt la générale fut battue, les dragons furent arrêtés, & tout rentra dans l'ordre.

On n'a pas de nouvelles ultérieures de Civita-vecchia. Mais on dit que l'on a appris de quelques transfuges que les troupes napolitaines qui s'y trouvent, n'attendent qu'un moment favorable pour se déclarer en faveur des François. D'un autre côté, il est à craindre que les Anglois n'y jettent des troupes, & ne fassent de cette ville le point de ralliement des insurgés, qui sont toujours en grand nombre aux environs de Viterbe, d'Orviette, d'Aquapendente, & s'étendent jusqu'à Perouse. Un corps de troupes polonoises & une légion romaine, viennent de partir pour aller soumettre ces païs.

Les insurgés de la marche d'Ancone ont déjà reçu plusieurs échecs : le cit. Dargoubert, chef de la 55e. demi-brigade a envoyé d'Ascoli un rapport en date du 28 janvier, par lequel il annonce au général Sauret, qu'après une résistance opiniâtre de la part des habitans de cette ville, il étoit parvenu à s'en emparer.

Florence du 18 février.

Le ministre de France, ayant reçu de la nouvelle république de Lucques la commission de la représenter comme chargé d'affaires à notre cour, a accepté cette mission, & en a fait part à notre gouvernement.

Le cit. Salicetti qui étoit parti d'ici pour Rome & Naples, a été obligé de rebrousser chemin, à cause de l'insurrection qui fait des progrès allarmans, dans les environs d'Orviette, de Castro, de Viterbe, & surtout d'Aquapendente, où les païsans forment des rassemblemens nombreux.

Le marquis de Sangro, ministre du roi de Naples près le Grand-duc, a reçu ces jours derniers, des dépêches de Palerme, tant du roi & de la reine que du ministère. L. M. & leur famille jouissent d'une bonne santé; on met la Sicile en état de défense sur tous les points. Le cardinal Ruffo a reçu du roi l'ordre de défendre la Calabre; & toute la population de cette province & des provinces adjacentes doit se lever en masse.

Le chevalier Mocenigo, ministre de Russie en Toscane, a, dit-on, reçu & communiqué officiellement des dépêches de son souverain, portant que S. M. I. est fermement résolue de rétablir le roi de Naples dans ses états, & dirigera vers ce but ses plus grands efforts. Il paroît certain qu'une armée russe doit arriver de la mer noire, pour attaquer les François en Italie.

Un courier expédié de Livourne à Naples, & qui est de retour depuis le 15, a rapporté que la ville de Naples est toujours divisée en deux partis, mais que celui des patriotes est maintenant le plus fort. Le général françois, ne sort du palais qu'il occupe, qu'avec une escorte de 300 hommes de cavalerie. La garnison françoise étoit à son départ de 7 mille hommes. — Suivant le rapport du même courier, les Anglois bloquoient les ports de Naples & de Gaëte.

Le roi & la reine de Sardaigne n'étoient pas encore partis avant-hier de Livourne: mais leurs équipages étoient déjà embarqués.

Il est arrivé à Pistoie un corps de 200 françois. Il se confirme qu'ils occupent Marigliano & Vada, sur la côte de Toscane, dans le voisinage des présides napolitains. Il paroît qu'ils craignent un débarquement des Anglois, sur les derrières de leur armée de Naples. Mais malgré toutes les précautions qu'ils prennent, il est bien difficile qu'ils puissent se garantir d'une descente sur une aussi grande étendue de côtes. Aussi leur armée de Naples n'a fait aucun mouvement en avant sur la côte de la méditerranée, depuis la prise de cette place. Il n'en est pas de même, du côté l'adriatique; & l'on assure qu'une colonne est en marche sur Manfredonia.

Milan du 25 février.

On mande d'Ancône qu'on a signalé depuis quelques jours à la vue de ce port, une partie de l'escadre Turco-Russe; & de Ravenne, qu'il a paru devant cette ville un vaisseau de guerre Turc. L'insurrection qui a éclatté aux environs d'Ascoli & de Fermo, dans la marche d'Ancone, augmente les craintes d'un débarquement de troupes, soit sur cette côte, soit sur celle de l'Abruzze.

Le cit. Amelot, commissaire civil du gouvernement françois à Turin, y a publié une proclamation au peuple Piémontois, dans laquelle il déclare faux & inventé par les ennemis de la révolution, le bruit qu'il cherchoit à discréditer le papier-monnoie, pour exporter le numéraire du Piémont.

Londres du 15 février.

La chambre des communes, après une discussion qui a employé plusieurs séances, a adopté dans celle d'hier le rapport du comité sur les réglemens relatifs au plan d'union avec l'Irlande, à la majorité de 120 voix contre 16. Les résolutions ont été en conséquence lues pour la première fois, & adoptées avec de légers amendemens.

Le gouvernement a reçu avant-hier des dépêches du Cap de Bonne-Espérance du 30 novembre, avec la fâcheuse nouvelle que les magasins de S. M. dans cet établissement ont été consumés par un incendie. On présume que le feu y a été mis par des républicains.

Paris du 1er mars.

Extrait d'une lettre du Caire, du 22 brumaire (12 nov.) " L'air le plus pur, la température la plus douce est le bienfait de ce climat qu'on nous avoit peint comme dangereux. A la vérité, nous sommes dans la plus belle saison de l'année. Les eaux du Nil se retirent, après avoir inondé les plus belles terres & y avoir laissé un limon précieux pour le cultivateur. En France, privés de nos nouvelles, peut-être trompés par quelque faux rapport, & sur-tout par ceux de quelques individus qui s'en retournent, parce qu'en arrivant dans ce pays ils n'ont pas trouvé des séquins au bord de la mer, au lieu de sable, on débitera sans doute que les arabes & les bédouins nous assassinent. Ne faudroit-il pas plutôt dire que nous les chassons de leur pays? A la vérité, le défaut de s'entendre coûte la vie à bien des braves gens de part & d'autre. Le système des arabes, de combattre toute nation qui passe sur les terres qu'ils occupent, s'ils n'ont pas de traité avec elle, est sans doute une chose fâcheuse; mais ceci est un inconvénient que les turcs éprouvent de tout tems. Mais ont-ils des traités avec ces mêmes arabes? Nous en avons déjà de convenus avec plusieurs tribus, qui non-seulement ne nous combattent plus quand ils nous rencontrent, mais même qui nous escortent & se battent pour nous. Enfin, veux-tu savoir la bisarrerie de cette guerre? Une barque

Digitized by Google

qui montoit le Nil avec dix ou douze volontaires françois, eſt attaquée à ſon paſſage devant un village de la rive droite. Nos ſoldats ſe battent tant qu'ils ont des cartouches; ils repouſſent les barques des Arabes qui les attaquoient. Mais leurs munitions étant finies, ils ſe réfugièrent dans les bois ſur la rive gauche du Nil. Quel eſt leur étonnement de voir venir le cheick d'un village voiſin avec 5 ou 600 perſonnes armées qui viennent pour les défendre. En effet les arabes de la rive droite venoient avec leurs bateaux pour débarquer ſur la rive gauche, & vouloient les aſſaſſiner. Mais le brave cheich & ſa troupe ſe joignent aux françois, chaſſent les arabes ennemis, & fourniſſent une barque aux françois juſqu'à Rahmanié, lieu où ſont des troupes françoiſes. Par-là tu juges bien qu'avec les talens du général Bonaparte, nous devons avoir avant ſix mois plus d'amis que d'ennemis dans les tribus des Arabes. Quant aux Mamelouks, ils ſont battus, *éparpillés*, & nos troupes ne demandent qu'à *les rencontrer*, car il n'y a pas un mamelouk qui n'ait une ceinture de deux à trois cents louis. Juge comme nos ſoldats ſe battent pour les dépouiller; auſſi il y a des volontaires qui ont vingt & trente mille francs des dépouilles des mamelouks. Il me reſte à te parler des avantages des recoltes en ce pays. On y recueille d'excellent caffé qui vient de Moka, du ſucre qui eſt à très-bon marché, du bled plus qu'il n'en faut pour les habitans dans trois années. Les plantes de nos contrées, ſur-tout les plus utiles, y ſeront cultivées avec ſuccès. L'indigo qu'on y recueille eſt de très-belle qualité, & pourra rivaliſer les plus beaux indigos. Enfin on peut ſe flatter que l'Egypte nous tiendra lieu des iſles d'Amérique, & qu'on aura les plus belles récoltes ſous quelques années. Il eſt peu de gens qui apprécient ces avantages; mais le général Bonaparte ſait les apprécier & ſaura les faire valoir.„ (*Par un citoyen attaché à Bonaparte.*)

Des lettres particulières parlent d'un duel qui auroit eu lieu en Egypte entre le général Laſne & le général Lanus. L'un des deux eſt, dit-on, aſſez grièvement bleſſé.

Les journaux ſemi-officiels ont publié l'article ſuivant, daté de Munich le 2 ventôſe (20 février). "M. Paget, miniſtre d'Angleterre à Munich, s'étant permis de dire au cercle de la cour, le 22 *pluviôſe* (10 fév.), que le cit. Trouvé avoit eu du directoire la miſſion de révolutionner le duché de Wurtemberg, & qu'il correſpondoit à cet effet avec le cit. Alquier, chargé de la même opération en Bavière, le cit. Alquier a jugé convenable d'écrire (le 12) au baron de Hompeſch, miniſtre d'Etat de l'Electeur, la lettre ſuivante. "Monſieur le baron, je ſuis informé que le 22 de ce mois (dimanche 10 février), M. Paget, miniſtre du roi d'Angleterre, a dit, au cercle de la cour, à S. A. E., qu'il avoit la certitude que le cit. Trouvé s'occupoit, par ordre du directoire exécutif de France, à révolutionner les Etats du Duc de Wurtemberg; que je correſpondois à ce ſujet avec ce miniſtre, & que, de concert avec lui, je travaillois à exciter des troubles en Bavière: j'oppoſe à cette abſurde calomnie la dignité du directoire exécutif, la ſageſſe & la loyauté de ſon miniſtre à Stuttgard. Quant à ce qui m'eſt perſonnel, je ne deſcendrai pas juſqu'à me juſtifier; j'appelle de cette honteuſe délation à ma conduite, à l'eſtime que me doivent S. A. E. & ſes miniſtres; à l'opinion publique dont je crois avoir mérité les ſuffrages. Cependant comme je dois, ſur un fait articulé par un miniſtre étranger devant toute la cour, une réponſe claire & préciſe, voici la mienne: Je donne le démenti le plus formel à l'auteur de cette aſſertion menſongère. Je vous prie, Monſieur le baron, d'agréer les aſſurances de ma haute conſidération. — *P. S.* Ce que je viens de vous écrire, Monſieur le baron, j'aurois eu l'honneur de le dire à S. A. E., ſi les circonſtances avoient permis que je lui fuſſe préſenté. J'eſpère que vous voudrez bien donner à ce prince communication de ma lettre.„

Avant-hier, le conſeil des 500, après une longue diſcuſſion, a décrété en principe que les biens des confeſſions d'Augsbourg & Helvétique, ſont déclarés nationaux.

Conſeil des 500. — Fin de la ſéance du 25 fév.

Le préſident. Conformement à l'arrêté pris hier par le conſeil, le citoyen Wankenfort, juge-de-paix du canton de Lierre, département des Deux-Nettes, va être admis à la barre pour répondre à une dénonciation de forfaiture dirigée contre lui. Le conſeil a également arrêté qu'il ſeroit donné au prévenu qui entend & parle difficilement la langue françoiſe, un traducteur qui ſeroit nommé par le bureau, mais le prévenu a déclaré qu'il avoit amené avec lui ſon neveu, & qu'il prioit le conſeil de permettre qu'il répondit pour lui. — Le conſeil accède à cette propoſition.

On procède à l'interrogatoire. L'eſpèce d'embarras qui règne dans les queſtions faites par le préſident, l'embarras plus grand encore du prévenu & de ſon truchement, qui ne paroiſſent pas entendre les demandes qu'on leur adreſſe, plus qu'on n'entend les réponſes qu'ils font, ont été cauſe que cette affaire a perdu le peu d'intérêt qu'elle pouvoit préſenter. On n'a pu en ſaiſir que ce que l'on ſavoit déjà, que le citoyen Wankenford étoit prévenu, 1°. d'eſcroquerie, pour avoir exigé des parties comparoiſſantes devant lui, & pour le coût de la ſentence, une ſomme de 25 francs dont il avoit retenu 4 fr. pour lui & donné les 21 autres, tant à ſes aſſeſſeurs,

qu'à son greffier; 2°. de vexation, en faisant incarcérer arbitrairement & de son autorité privée, un citoyen par qui il s'étoit cru injurié dans ses fonctions, & un jeune homme sur la réquisition de sa mère. A la fin de l'interrogatoire, le président ayant demandé au prévenu, s'il n'avoit rien autre chose à dire pour sa défense, son neveu a demandé à lire un mémoire à la décharge de son oncle, âgé de soixante-huit ans, & detenu depuis seize mois (au moins avons-nous cru entendre ainsi.) Le président accorde la parole au neveu. Geniffieux s'y oppose, en observant que le conseil ne faisant là que la fonction de jury, il devoit se renfermer dans l'interrogatoire, sans entendre aucun mémoire du plaidoyer pour ou contre. — *Crochon.* Notre collègue est dans l'erreur. Nous faisons ici plus que la fonction de jury, nous faisons la fonction de juges. (Murmure.) — En quel endroit de la constitution avez-vous vu cela, lui dit-on? — Nous faisons la fonction de juge, reprend l'orateur, puisque nous jugeons s'il y a lieu ou non à accusation en forfaiture. — Ah! expliquez-vous donc. — Eh bien, comment voulez-vous juger cette question, si vous n'entendez pas les raisons du prévenu ou de son traducteur? — Consultez l'assemblée, disent plusieurs membres. — L'interprète est entendu, mais son accent, la foiblesse de sa voix, & le bruit qui se fait, empêchent qu'il ne soit compris. — Le conseil remet à demain pour entendre de la bouche de l'un de ses secrétaires la rédaction de l'interrogatoire en présence du prévenu, à qui le président enjoint de se représenter.

Séance du 26.

Duplantier fait un rapport relatif aux doubles élections de juges de paix ou assesseurs, administrateurs municipaux, agens ou adjoints, & enfin d'administrateurs de département, par les assemblées primaires, communales & électorales. Le corps législatif a prononcé, dit-il, sur toutes celles qui offroient évidemment un caractère de mauvaise foi & d'intrigues; il n'a laissé dans l'indécision que celles sur lesquelles l'incertitude étoit fondée sur des torts réciproques, & le peu de tems qui reste d'ici à l'ouverture des assemblées primaires, ne permet pas de prononcer sur les réclamations restantes. Dans cet état de choses, la commission au nom de laquelle parle Duplantier croit devoir proposer au conseil une mesure générale, qui empêchera toutes espèces de contestations; c'est de regarder comme nulles toutes les doubles élections de l'an 6 sur lesquelles il n'a point encore été statué, & de faire procéder en germinal prochain à de nouvelles élections comme s'il n'y en avoit point eu l'année dernière. Le projet explique suffisamment comment ces élections devront être considérées relativement à la durée des fonctions de chaque élu, dans l'ordre judiciaire ou administratif. — Impression & ajournement.

Sur l'observation de Duplantier que cet objet est très-urgent, l'ajournement est fixé à trois jours.

Nugues obtient la parole pour une motion d'ordre. Il observe que les réclamations, dont on vient de parler, se sont élevées cette année au nombre de 1500, qu'il pourra y en avoir un plus grand nombre encore l'année prochaine, & il demande comment le corps législatif pourra jamais prononcer sur tant d'objets. Il ajoute que la constitution semble avoir prévu cet embarras du corps législatif, & que c'est pour lui éviter cet excès de travail qu'elle n'a point compris les assemblées communales dans la nomenclature de celles dont elle fait juger les opérations par le corps législatif. Il demande que l'on fasse prononcer sur ces sortes d'opérations par les administrations de département. — Cette opinion est combattue par Duplantier, qui fait observer que c'est blesser le principe constitutionnel qui n'a soumis le jugement des opérations d'assemblées populaires qu'à la représentation nationale. — Soulhez, qui est du même avis, cite à cet égard les articles 26 & 28 de la constitution, d'où il conclut qu'au corps législatif appartient seul le droit de prononcer sur les assemblées communales. — Cette explication n'a pas satisfait Darracq, qui, jugeant toujours la question très douteuse, a appuyé le renvoi à la commission. Après deux épreuves, le conseil a passé à l'ordre du jour sur le renvoi.

Crochon présente une pétition de l'administration de l'Eure, qui se plaint de ce que le ministre des finances a, par une circulaire, compris dans l'impôt des portes & fenêtres celles qui servent notoirement à l'exploitation de l'agriculture. — Baudet demande aussitôt qu'il soit fait un message au directoire pour lui demander compte des motifs qui ont engagé le ministre des finances à interpréter si fausſement la loi. — Chollet veut qu'on se borne à un message, afin de ne point préjuger une faute ministérielle. — Baudet insiste, parce que, dit-il, ce n'est pas la première fois ni le seul objet pour lequel on ait ainsi interprété la loi dans un sens contraire. — Le conseil adopte l'avis de Chollet & se borne au renvoi de la pétition par un message.

Strasbourg du 3 mars.

L'armée de Mayence, s'est dirigée en plusieurs colonnes par le Kniebis, la vallée de la Kinzig, le Brisgau & les quatre villes forestières. La division du général Ferino a passé le Rhin à Basle le 1er mars, & a occupé le Frickthal: son quartier-général étoit le même jour à Rheinfelden.

Le quartier-général de Jourdan étoit le 1er à Offenbourg; le 3 à Hornberg; & doit arriver le 5 à Villingen. — Le général Hautpoul, qui commande la cavalerie a passé le Rhin hier, & s'est dirigé sur Offembourg.

Le cit. Rudler commissaire du gouvernement près l'armée de Mayence, qui est arrivé ici depuis quelques jours, part pour le quartier-général.

Stuttgart du 4 mars.

Le général St. Cyr est arrivé hier à Freydenstadt, avec une colonne de troupes françoises, qui doivent continuer aujourd'hui leur marche, & être suivies d'autres corps de troupes. — On a planté dans les villes & villages du duché de Wurtemberg, des poteaux avec cette inscription: *Wurtemberg.*

Rastadt du 4 mars.

La députation de l'Empire n'a point délibéré sur la dépêche du commandant de Philippsbourg; il paroît qu'elle veut laisser le soin de cette affaire au général en chef de l'armée d'Empire.

Le comte de Lehrbach est sur le point de partir. Mais comme d'après les instructions de la Diète, un tiers des membres de la députation suffit pour qu'elle puisse continuer les négociations, le départ de ce ministre n'opérera pas la dissolution du congrès.

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(Faisant suite a la GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Vendredi 8 Mars 1799. (No. 67.)

Milan du 25 février.

Une lettre autentique de Malte, en date du 24 janvier, fournit les détails suivans. " Cette isle se trouve bloquée de tous côtés. Nous sommes séparés du reste du monde. On n'entend ici que le bruit du canon, l'éclat des bombes, ou l'horrible fracas causé par la ruine de quelque maison. Nous ne pouvons prévoir quand ce déplorable état de choses aura un terme. Malgré les mesures rigoureuses qui ont été prises, & l'expulsion de la ville des deux tiers des Terrazzani, on a osé trâmer une conspiration pour massacrer tous les républicains. Les chefs de ce complot correspondoient secrètement avec les rebelles des campagnes; ils communiquoient entr'eux par des souterrains. Deux cents de ces derniers s'étant introduits pendant la nuit, se cachèrent dans un magasin. Leur projet étoit d'ouvrir à un jour fixé les portes de la ville & d'y introduire les insurgés; ils avoient rassemblé une grande quantité d'armes pour les leur distribuer. Heureusement ces 200 individus furent découverts dans leur retraite; six braves volontaires furent les premiers à les attaquer, & seuls ils les vainquirent & les dispersèrent; plusieurs se jettèrent dans la mer pour se sauver; quarante furent pris & fusillés avec leurs chefs. Tant que la Sicile sera entre les mains du roi de Naples, cette petite Vendée existera toujours. Le manque de vivres où nous étions, avoit fait espérer à nos ennemis la prochaine reddition de l'isle; mais depuis que 5 bâtimens nous ont apporté des secours, cette espérance doit être évanouie. Cependant les vivres sont toujours d'un prix excessif. Mais le courage & l'amour de la liberté suppléera à toutes les privations.,,

Paris du 1er mars.

Le général Desfourneaux, nouvel agent du directoire à la Guadeloupe, y a publié, le 14 frimaire, une proclamation dans laquelle il annonce aux citoyens de toutes les couleurs, que l'objet de sa mission est de mettre la constitution en activité dans cette colonie. Il leur fait sentir les avantages qu'ils en retireront, & les invite à concourir de tous leurs moyens à la prospérité nationale. Il termine par un arrêté, portant que, "jusqu'à ce qu'il puisse être pris des mesures pour organiser & mettre en activité les différentes autorités qui doivent être établies dans la colonie, aux termes de la constitution & des loix, le régime & les fonctionnaires existans dans la Guadeloupe & ses dépendances, sont & demeurent maintenus.,,

Le château Saint-Ange à Rome va changer de nom; il s'appellera dorenavant le *château du génie.*

Le gouvernement anglois a reçu des nouvelles officielles de l'amiral Nelson sur l'entrée des François à Naples. Il annonce qu'il a emmené deux superbes vaisseaux napolitains; mais il en a laissé dans le port quatre autres, qu'il a chargé l'amiral portugais & un capitaine anglois de détruire, quelque perilleuse que fût cette entreprise.

Le ministre de la marine va faire un voyage sur nos côtes, pour y donner une nouvelle activité aux travaux maritimes. Son porte-feuille sera confié, pendant son absence, au ministre de la justice, Lambrechs.

Le directoire vient de destituer les membres de l'administration municipale de Chinon, département d'Indre & Loire, comme partisans actifs du système anarchique. Le journal général du même département, qui s'imprimoit à Tours, est supprimé.

On dit que Mesmer est de retour à Paris depuis trois jours.

La police a saisi, hier matin, un ouvrage intitulé: *Le Russe à Paris*, dont l'auteur *Leclerc (des Vosges)* a été arrêté. L'édition entière a

été confisquée, à l'exception de quelques exemplaires distribués à des personnes qui, à ce que l'on prétend, ont été plus qu'indiscrètes.

Les citoyens Reymond, Chalgrin, Lannoy & quelques autres architectes avoient été chargés d'examiner s'il seroit possible, sans de grandes dépenses, de transporter à l'Odéon le *théâtre de la république & des arts*. Leur opinion paroit assez favorable à ce projet. Un des principaux motifs que l'on allègue pour ce changement, est le danger presque continuel d'incendie qui menace la bibliothèque nationale, depuis que *l'Opéra* est dans ce voisinage.

Par une circulaire du 30 pluviôse, le ministre de l'intérieur recommande au zèle des administrations, l'exécution de l'arrêté du directoire concernant la célébration de la fête de la souveraineté du peuple, & indique les décorations & les cérémonies qui peuvent ajouter à l'éclat de cette solemnité, suivant les ressources de chaque commune.

Les administrateurs du département de la Seine, préviennent leurs concitoyens qu'ils ne recevront aucune pétition qui ne soit sur papier timbré.

Arrêté du département de la Seine. 1°. Tous propriétaires ou principaux locataires des maisons garnies, tous citoyens dont l'état ou la profession leur nécessite des collaborateurs, ou qui tiennent pension publique ou particulière, seront tenus de faire, dans le délai de deux décades, à leur municipalité, la déclaration des jeunes gens qui logent ou travaillent chez eux, ou qui y sont en pension, & qui, par leur âge, sont de la premiere réquisition ou de la conscription; 2°. En cas de changement de domicile de la part de ces jeunes gens, de s'assurer de celui qu'ils doivent habiter, & d'en faire également la déclaration à leur municipalité Sur ces déclarations, les municipalités feront tenues de faire arrêter lesdits jeunes gens, & de les faire conduire aux dépôts qui les concernent. Faute par lesdits propriétaires, principaux locataires & tous citoyens ci-dessus designés, de faire les déclarations susdites dans le délai fixé, ils seront poursuivis aux termes des articles 4 & 5 de la loi du 24 brumaire, sus-énoncée.

Le premier conseil de guerre de la 7e. division militaire, séant à Grenoble, a condamné à la peine de mort, François Bizaudi, convaincu de s'être trouvé à la tête de différens rassemblemens armés, & d'avoir provoqué l'assassinat des républicains. Il a subi son jugement.

Extrait d'une lettre d'Avignon, du 19 février. "Je m'empresse de vous faire part d'un désastre que nous venons d'éprouver dans cette ville. Depuis quelques jours, le Rhône s'étoit grossi considérablement, & l'inondation commençoit à diminuer. Tout d'un coup, le vent nord-ouest ou la bise se fit sentir avec une grande force. J'étois aujourd'hui auprès de mon feu, environ sur les quatre heures du soir. J'ai senti un bruit sourd, comme s'il y avoit des vents enfermés sous terre. Un moment après, j'éprouve une secousse très-forte & j'entends un grand bruit, comme si la maison s'écrouloit. Toute ma famille accourt effrayée. Je la rassure, & je sors avec mon fils aîné, pour savoir la cause de ce tremblement & de ce grand bruit. Nous ne sommes pas plutôt sur le seuil de la porte, qu'un tremblement de terre, plus violent que le premier, me fait tomber, sans que je me fasse de mal. Mon fils, jeune & vigoureux ne sentit presque pas cette secousse. Comme ma maison est située près de la porte du Rhône, je sors de la ville; quel spectacle s'offre à mes yeux! Une partie du vieux pont d'Avignon, qui tomboit en ruines, s'étoit écroulée. Une petite maison, qui, par bonheur, n'étoit plus habitée pour cause de son délabrement, étoit aussi tombée. La plupart des vîtres des maisons étoient cassées. Plusieurs maisons, qui n'étoient pas bien solides, se sont aussi écroulées; d'autres se sont fendues en plusieurs endroits. On ne voit partout que ruines & désolation. Beaucoup de personnes ont été tuées & blessées, à ce qu'on dit, par les éboulemens & les éclats de pierres. Le vent souffle toujours avec beaucoup de violence; tout semble annoncer les dernières convulsions de la nature. „

Le jour où l'on éprouvoit une secousse de tremblement de terre à Avignon, on observoit un autre phénomène à Port-Malo. A 8 heures du soir, la lune se trouvant comme noyée dans les nuages à l'Est, & ne rayonnant que foiblement, on a remarqué dans un autre grouppe de nuages vers l'Ouest, l'image distincte de cette même lune, mais beaucoup plus grande. Sa dimension & sa couleur étoient à peu près les mêmes que celles de la pleine lune au moment où elle se lève. Ce phénomène a duré 4 ou 5 minutes, après lesquelles il s'est dissipé.

Conseil des 500. — Fin de la séance du 26 fév.

Le juge-de-paix entendu hier à la barre du conseil, y est introduit de nouveau. Un secrétaire lui fait lecture de ses réponses aux différentes questions que lui avoit adressées le président. Il déclare qu'elles contiennent vérité, & il les signe. Wankenfort déclare en outre que ses anciennes fonctions d'escoutet lui permettoient d'exiger une rétribution des parties.—Le président lui permet de se retirer, après lui avoir dit que le conseil prendroit ses réponses justificatives & sa défense en grande considération.—Couturier demande l'ordre du jour sur l'accusation en forfaiture. Le président observe que dans l'affaire des juges de la Dyle, on renvoya les pièces à une commission. —Boullay (de la Meurthe) prend la parole & observe que le cas étoit très différent, puis-

que les griefs étoient autrement importans; qu'ici, il ne s'agit que d'erreurs tout au plus, dans lesquelles encore on a mis beaucoup de bonne foi, puisqu'on a donné quittance de 4 francs qu'on avoit peut-être reçus mal-à-propos; d'où il conclut que le juge de paix dénoncé est au moins excusable, si les *quinze mois de prison* qu'il a soufferts ne sont pas suffisans pour expier cette faute légère. Il demande que le conseil prononce auſſitôt l'ordre du jour. — Géniſſieux penſe d'abord que quel que ſoit le fond de l'affaire, on ne peut prononcer ſur elle par l'ordre du jour, puiſque la dénonciation ayant été faite ſans la forme conſtitutionnelle, il faut que l'on prononce qu'il n'y a pas lieu à accuſation. Quant au fond de l'affaire, il ne croit pas que le conſeil ſoit aſſez inſtruit pour prononcer ſans un nouveau rapport. (Un murmure d'étonnement s'élève dans le conſeil.) Géniſſieux déclare qu'il va donner la preuve de ce qu'il avance; & pour cela il entre dans la diſcuſſion de la nature des fonctions que le conſeil a à remplir dans cette circonſtance. Il les aſſimile à celles du jury d'accuſation, & il penſe d'après cela qu'il ne ſuffit pas d'un commencement de preuves pour prononcer. Il conclut au renvoi à la commiſſion. — *Thieſſé* l'appuie en faiſant conſidérer que ſi le *conſeil remplit* les fonctions de jury d'accuſation, *il doit*, par la maturité de ſon examen, donner l'exemple aux jurys d'accuſation & de jugement qu'on a ſouvent blâmé pour avoir trop légèrement acquitté des accuſés. — Le conſeil prononce le renvoi.

La diſcuſſion s'ouvre ſur le projet préſenté par Couturier, pour ordonner la vente des biens appartenans au culte proteſtant. — André (du Bas-Rhin) prend le premier la parole. Il poſe d'abord en fait, que l'on doit déclarer nationaux ces biens, pour être conſéquent aux principes adoptés par l'aſſemblée conſtituante, qui, en frappant dans ſa richeſſe le clergé pour lui ôter le premier moyen de ſa puiſſance, a dû cependant différer de prononcer ſur le clergé proteſtant, parce qu'une ſage politique ne permettoit pas de frapper à la fois tous les abus. Il penſe qu'on ne peut différer de le faire aujourd'hui, & il répond aux craintes que l'on pourroit faire naître ſur les diſpoſitions des habitans des contrées où cette religion eſt dominante, que depuis long-temps ils ſont préparés à cette meſure; & il termine en obſervant que l'on a aſſuré aux miniſtres tous les moyens de devenir propriétaires de ces biens pour un capital de huit mille fr., au lieu des penſions qu'on a laiſſé aux prêtres de l'ancien territoire, & qui ſe trouvent déduites & payées avec irrégularité. Il conclut donc à l'adoption du projet.

Conzard établit qu'il n'y a aucune analogie entre le clergé catholique & ce qu'on appelle le clergé proteſtant, qui ne fait point un corps; entre les biens du clergé catholique & celui des proteſtans, qui n'eſt autre choſe que l'acquiſition de diverſes maiſons qu'ils ont deſtinées à l'exercice de leur culte, & au ſoulagement des pauvres ou des malades de leur croyance. Il ajoute que c'eſt là du moins tout ce que poſſèdent les proteſtans des provinces méridionales; & comme il ne penſe pas qu'on ait voulu les comprendre dans le projet, qui pourtant s'exprime en termes trop généraux, il conclut à ce que le conſeil renvoie ſes obſervations à la commiſſion. — L'impreſſion des opinions eſt ordonnée & la diſcuſſion continuée à demain.

Séance du 27.

Manſord. Vous avez renvoyé à une commiſſion diverſes propoſitions relatives aux émigrés ſoi-diſant naufragés à Calais. Votre commiſſion a terminé ſon travail, mais avant de ſoumettre ſon projet à votre délibération, je dois vous obſerver que quelques membres lui ont manifeſté le deſir de l'avoir ſous les yeux. Je vous propoſe en conſéquence d'en ordonner l'impreſſion, & l'ajournement de la diſcuſſion à trois jours. — Adopté.

Jouenne fait un rapport ſur les moyens de compléter la légiſlation relative aux hoſpices civils.

On reprend la diſcuſſion du projet de Couturier (de la Moſelle) ſur l'aliénabilité des biens dépendans du culte proteſtant. Les biens du culte proteſtant, a dit le rapporteur, ont été juſqu'ici exceptés de la vente des domaines nationaux; ils avoient cependant la même origine que ceux poſſédés par le clergé catholique; ils avoient appartenu à celui-ci: les proteſtans s'en étoient approprié une partie là où leur doctrine comptoit un plus grand nombre de partiſans; mais, en changeant de poſſeſſeurs, la deſtination primitive de ces biens n'avoit ſouffert que quelques altérations; ils étoient plus ou moins immédiatement dépendans des cultes au nom deſquels la priſe de poſſeſſion avoit eu lieu. En conſacrant le principe, que les domaines eccléſiaſtiques étoient acquis à la nation, ſon application s'étendoit donc naturellement à ceux relatifs à tous les cultes. Si l'exception n'a pas été le fruit d'une erreur profonde, elle n'a ſans doute pu devoir le jour qu'à la politique du moment. Le trône & l'autel ſont ſi eſſentiellement unis, que preſque tous les gouvernemens monarchiques portent l'empreinte de la théocratie. Des motifs puiſſans avoient fait prononcer la vente des biens eccléſiaſtiques: l'aſſemblée conſtituante avoit ſenti qu'il étoit néceſſaire d'humilier un clergé auquel le fanatiſme & les richeſſes donnoient une puiſſance coloſſale: & avec quel ſuccès ne l'eût-il pas déployée pour arrêter les progrès de l'eſprit révolutionnaire, puiſqu'armé du ſeul aſcendant du fanatiſme, il a ſillonné la France de ſes fureurs! Le culte catholique étoit dominant; il falloit diſſiper le preſtige qui environnoit ſes miniſtres, & le rendre à la ſimplicité qui avoit caractériſé ſon inſtitution. On crut prudent d'atténuer la commotion en ne généraliſant pas la meſure; on a cru peut-être auſſi ſe ménager un point d'appui dans ceux qu'on n'inquiétoit pas dans la poſſeſſion de leurs biens, & qu'on oppoſoit ainſi, en quelque ſorte, aux dépoſſeſſionnés.

(*La ſuite demain.*)

Vienne du 23 février.

On remarque beaucoup de mouvemens parmi le militaire qui eſt ici. Il doit y avoir au commencement du mois prochain un recrutement général. (*Journal de Francfort.*)

D'après des avis certains, il a été ordonné de préparer à Agram des quartiers pour 20 mille hommes de troupes ruſſes. Ce corps doit ſe réunir à celui qui eſt en cantonnement dans nos environs; & le mois prochain, ils ſe mettront en marche pour l'Italie. (*Ibid.*)

Ratiſbonne le 28 février.

Le général Ruſſe Lwow, commandant une des colonnes arrivées à Cremba, vient d'être caſſé & arrêté par ordre de l'Empereur Paul Ier. Voici

à quelle occaſion. Lors du paſſage des troupes Ruſſes à Brünn, pluſieurs bourgeois de cette ville furent inſultés par elles: & le commandant autrichien, avec le conſentement du général Roſenberg, donna ordre d'arrêter les auteurs de ces excès, & de les traduire à la grand'-garde impériale-royale; un caporal de Coſaques y fut conduit. Le général Lwow l'ayant appris, ſe tranſporta auſſitôt à la grand'-garde, pour le faire mettre en liberté, & il ſe comporta à cette occaſion avec beaucoup de violence. Le capitaine autrichien qui y étoit de garde, fit au général Ruſſe les repréſentations les plus modérées, & s'excuſa de délivrer le caporal, juſqu'à ce qu'il eût reçu des ordres de ſes ſupérieurs. Mais le général Lwow, peu ſatisfait de ces raiſons, lui appliqua des coups de canne, & ſe ſeroit porté à de plus grandes violences, ſi l'arrivée de pluſieurs officiers ne l'eût arrêté: il ſe retira furieux. Le capitaine M. de K.., dont le père eſt conſeiller de cour & de guerre à Vienne, porta ſes plaintes; & le rapport en ayant été fait à S. M. l'Empereur Paul I, ce monarque vient de donner l'ordre au général de Roſenberg, d'envoyer en Ruſſie le général Lwow enchaîné.

Stuttgart du 5 mars.

La diviſion du général St. Cyr, arrivée à Freidenſtadt, a continué hier ſa marche ſur Horb & Rothembourg (dans le Bas-Hohenberg, Autriche-antérieure.) On croit qu'elle touchera à Tubingen, en marchant ſur Ulm, où cette colonne doit ſe réunir à celle qui a défilé par la vallée de la Kinzig; tandis que la colonne qui a traverſé le Brisgau & le val d'Enfer, & celle qui a paſſé le Rhin à Baſle, ſe dirigeront par les pays ſitués entre le Danube & le Rhin.

On apprend de Zurich, que le 1er de ce mois, l'armée de Maſſena a fait un mouvement vers le lac de Conſtance, le Voralberg, & le païs des Griſons, tandisqu'un corps de troupes françoiſes cerne ce dernier païs du côté de la Valteline, & des cy-devant baillages italiens. Les lettres de Zurich, annoncent qu'on s'attend à recevoir au premier jour la nouvelle de quelque hoſtilité, ſur la frontière du Voralberg.

Raſtadt du 5 mars.

Aujourd'hui il a été dicté par le miniſtre directorial de Mayence, le décret de commiſſion impériale ſuivant: „ La commiſſion de S. M. l'Empereur ne peut dans les circonſtances préſentes ratifier la propoſition de la députation d'Empire du 2 de ce mois en réponſe à la note françoiſe du 1er mars (11 ventoſe), qu'autant que cette réponſe préalable ſe borne à accuſer la réception de ladite note, & à en donner communication à l'aſſemblée générale de l'Empire; & que toute explication ultérieure ſera différée, (en vertu du concluſum de la députation du 26 janvier & de la ratification qui s'en eſt ſuivie le 27) juſqu'à ce que l'Empereur & l'Empire ayent pris une déciſion. Raſtadt le 4 mars. *Signé*, comte de Metternich. „

On dit que les François ont renouvellé l'aſſurance qu'ils continueroient de négocier la paix avec l'Empire, dans le cas où pluſieurs membres de la députation & même le miniſtre impérial quitteroient le congrès.

Mannheim du 7 mars.

Depuis quatre ou cinq jours les portes de Mannheim ſe ferment à cinq heures du ſoir; ce qui oblige de devancer de deux heures le départ des couriers pour l'Allemagne. Cette circonſtance eſt cauſe du retard qu'a éprouvé ces jours derniers l'expédition de quelques N°s. de ce journal, qui n'ont pu partir, comme à l'ordinaire, la veille de leur date. On nous fait eſpérer que cet obſtacle ne durera pas long-temps. En attendant, nous en prévenons les ſouſcripteurs, afin qu'ils n'attribuent pas à leurs Bureaux de poſte reſpectifs les retards qu'ils auroient pu éprouver. Nous annoncerons chaque jour, ſi le N°. du jour précédent a pu partir.

Le N°. du 7 mars, eſt parti le 6, à cinq heures du ſoir, & a dû arriver à Heydelberg à 7 heures; & à Francfort le 7 au matin, comme à l'ordinaire.

Il continue de défiler des troupes françoiſes par cette ville, & l'on annonce l'arrivée de nouveaux corps, venant de Mayence.

Le général Baſtoul, commandant de la place de Mannheim, a viſité hier la Bibliothèque, la collection d'antiquités, & le cabinet d'hiſtoire naturelle, au château électoral. Il a donné à ce dernier cabinet une preuve de ſon zèle pour les ſciences, en lui faiſant préſent de deux morceaux de mines.

Les malfaiteurs détenus dans la maiſon de force de cette ville en vertu de ſentences légales, ſont parvenus hier à s'évader, après avoir tué ou bleſſé griévement leurs gardiens. Les François ont auſſitôt prêté main-forte, pour arrêter les fuyards, qui ſe flattoient en vain d'échapper, à la faveur du cri *vive la république*. Tous ont été repris, à l'exception de 3 ou 4; on eſt à leur recherche.

Les troupes françoiſes occupent Schwetzingen & les environs, ainſi que les villages entre Mannheim & Heydelberg. Le général Ney avoit hier ſon quartier-général à Schwetzingen.

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Samedi 9 Mars 1799. (N°. 68.)

Rome du 15 février.

On a publié à Naples le 7 février, les ordres suivans.

Au quartier général de Naples, le 18 pluviôse. " J'ai ordonné le désarmement, il n'est pas encore effectué: cette *désobéissance* est un crime, elle couvre des projets perfides. Je donne vingt-quatre heures aux malveillans pour déposer les armes. Je leur annonce que je prendrai des *mesures* terribles contr'eux. Malheur au rébelle *qui* n'aura pas obéi! Il sera donné une gratification de vingt-quatre fr. de France à celui qui découvrira un fusil caché. Je promets une plus forte récompense à celui qui dénoncera un *dépôt* d'armes. „ *Signé:* Championnet.

Ordre aux généraux commandans: " Ce soir, à neuf heures, les généraux Duhesme & Olivier sont invités à se rendre chez le général Dufresse, commandant la place de Naples, pour concerter & organiser les moyens d'effectuer les visites domiciliaires, afin d'achever le désarmement de la ville, demain 19 (7 fév.). Le général Dufresse fera prendre les armes à sa garnison, elle sera en bataille à 8 heures précises du matin, sur la place *del Spirito-santo*, & sur celle du *Palais-royal*. Le général Duhesme aura réuni pour la même heure, sa division sur la place du Marché, & le long de l'emplacement où la fête du 2 pluviôse a été célébrée. Le général Olivier occupera avec sa division la place de l'*Epine*. Chaque colonne sera armée de deux pièces d'artillerie légère. S'il manquoit quelques pièces, les généraux commandans s'adresseront au général Eblé, qui donnera les ordres nécessaires pour que cette disposition soit exécutée. Chaque colonne sera de plus armée de vingt torches prêtes à allumer. Cela fait, des patrouilles distribuées dans tous les quartiers, les généraux commandans se rendront chez le général Dufresse, qui mandera sur le champ la municipalité. Les membres assemblés, lecture de la proclamation d'hier leur sera faite, & ils recevront l'ordre de distribuer, à la tête de chaque détachement un de leurs membres. En cas d'insuffisance, ils désigneront les patriotes reconnus. Le plan arrêté par les généraux, sera aussitôt mis à exécution. A cet effet, on fouillera les maisons, principalement celles des Lazaronis & des hommes reconnus contraires au système républicain. Tout chef de famille chez lequel on trouvera des armes, sera sur le champ arrêté, conduit à la réserve des places, & renfermé au château St. Elme. Le plus grand ordre, le plus grand silence règneront dans cette expédition. Sous l'appareil de la terreur, elle sera aussi sagement conduite que lestement exécutée. Les officiers redoubleront de zèle. Il faut qu'ils se trouvent partout, qu'ils répondent de tout. Le général Dufresse me fera sur le champ son rapport. Il signalera ceux les plus notés parmi les rebelles. Le général en chef de l'armée de Naples, *signé*, Championnet. „

Venise du 26 février.

Le célèbre physicien Lazare Spallanzani est mort à Pavie le 11 février.

Des voyageurs arrivés ici de Capoue en 9 jours, ont renouvellé le bruit que l'amiral Nelson avoit effectué un débarquement de troupes angloises, russes & napolitaines, sur la côte de Naples. Mais ils ne citent aucun rapport autentique, à l'appui de cette nouvelle.

On remarque beaucoup de mouvement parmi les troupes françoises, dans les environs de Brescia & de Bergame. Le général Grenier est depuis quelque temps à Brescia avec deux demi-brigades. — Tandisque des troupes françoises & cisalpines continuent à défiler vers Rome pour renforcer *l'armée de Naples*, on en voit revenir d'autres qui se dirigent de Bologne & de Modène sur Ferrare. — Les conscrits cisalpins, commencent à arriver à Milan, des différens départemens. — A Gènes, les 4 légions ligurien-

Digitized by Google

nes, furent dernièrement passées en revue par le général Lapoype en présence du ministre de la guerre.

Le général françois Vignolle ministre de la guerre de la rép. cisalpine, a donné sa démission, en conséquence de l'arrêté du directoire qui interdit aux citoyens françois de prendre des emplois au service d'autres états. Une foule d'autres françois employés dans les rép. cisalpine, romaine & ligurienne, ont donné ou reçu leur démission.

Le roi & la reine de Sardaigne étoient encore à Livourne le 20 de ce mois; le mauvais temps les avoit empêché de partir: mais tout étoit disposé pour le départ de L. M. au premier moment favorable.

Londres du 15 février.

La cavalerie *fencible* des *Cinq-ports*, commandée par le major Dundas Saunders, & un bataillon des gardes doivent s'embarquer pour le Portugal qui, suivant des lettres de Lisbonne citées par nos gazettes, est sérieusement menacé d'une attaque de la part des françois.

Les derniers avis de l'Inde nous apprennent que Tippo-Saib a pris une attitude guerrière; sans doute il aura changé ses dispositions en apprenant la situation de Bonaparte en Egypte, s'il est vrai qu'il se fût concerté avec lui. Le gouvernement a cependant envoyé 2000 hommes de la garnison du Cap de Bonne-Espérance dans les différentes présidences de l'Inde. On se rappelle que Tippo-Saib avoit envoyé, il y a deux ans, & avant qu'il fût question de l'expédition d'Egypte, des députés demander au gouverneur de l'isle de France un secours de 5000 hommes. Il fut refusé sous le prétexte que l'on venoit de renvoyer en France toutes les troupes européennes qui avoient demandé la liberté des nègres, & qu'il ne restoit dans l'isle que 4000 Lascars, à peine suffisans pour contenir ces mêmes nègres. Les habitans de l'isle paroissent (si l'on en croit quelques gazettes angloises) plutôt disposés à traiter avec le gouverneur du Cap de Bonne-Espérance. — Le commodore Blanket a passé avec son escadre à la vue du Cap de Bonne Espérance. Il n'y a point touché. Il est destiné à prendre possession de l'isle de Socotora, vers l'entrée de la mer-rouge.

Les différens comtés d'Irlande continuent à prendre des arrêtés contre l'union. Le lord chancelier Clare n'a trouvé que deux avocats qui voulussent plaider. Les procureurs ont pris la résolution de refuser leur ministère à ceux qui soutiennent l'union. — Les négocians de Dublin ont présenté à Sir J. Parnell une adresse pour approuver sa conduite. — Arthur O'Connor a trouvé le moyen de publier de sa prison un nouveau pamphlet révolutionnaire. — On continue à fabriquer des piques.

Des lettres de St. Marcou, en date du 27 & du 28 du mois passé, nous annoncent que les françois ont fait une tentative pour surprendre la garnison à la faveur d'une nuit très-obscure. Ils étoient avancés si près de nos batteries qu'ils doivent avoir beaucoup souffert du feu qu'ils ont essuyé. On les a vu rentrer le matin à la Hogue.

Principaux articles du projet d'Union entre la Grande-Bretagne & l'Irlande. I. Qu'afin d'assurer les intérêts essentiels de la Grande-Bretagne & de l'Irlande, & de consolider la puissance & les ressources de l'Empire Britannique, il est à propos d'adopter les mesures qui tendront le mieux à unir les deux royaumes de la Grande-Bretagne & de l'Irlande en un royaume, d'après le mode & les conditions que pourront établir les parlemens respectifs desdits royaumes de S. M. II. Qu'il paroit convenable au comité de proposer comme le premier article qui servira de base à l'union, que les royaumes de la Grande-Bretagne & d'Irlande sont unis en un royaume sous le nom de *Royaume Uni de la Grande-Bretagne & d'Irlande*. III. Qu'il paroit aussi convenable que la succession à la monarchie & à la couronne impériale du royaume-uni, demeure fixée & limitée comme elle l'est maintenant pour les deux royaumes, par les loix existantes & aux conditions de l'union entre l'Angleterre & l'Ecosse. IV. Qu'il paroit aussi convenable que le royaume-uni soit représenté en un seul & même parlement, nommé le parlement du royaume-uni de la Grande-Bretagne & d'Irlande; qu'il puisse siéger & voter pour l'Irlande dans ledit parlement, un certain nombre de pairs spirituels & temporels, & de membres de la chambre des communes qui sera fixé par des actes des parlemens respectifs; que lesdits membres soient choisis & convoqués, selon un mode fixé par un acte du parlement d'Irlande, antérieur à l'union; & que les membres qui siégeront & voteront dans le parlement du royaume-uni, continuent à prêter le serment & à faire la déclaration que les loix exigent des parlemens de la Grande-Bretagne & de l'Irlande, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné par le dit parlement. V. Qu'il paroit aussi convenable que les églises d'Angleterre & d'Irlande, leur doctrine, leur culte, leur discipline, & leur régime soient maintenus selon les loix maintenant établies. VI. Qu'il paroit aussi convenable que dans tous les cas qui ont rapport au commerce & à la navigation dans les ports & lieux appartenant à la Grande-Bretagne; dans tous ceux qui ont rapport aux traités que pourront faire S. M. ou ses successeurs avec les puissances étrangères; les sujets irlandois aient les mêmes droits & soient regardés sur le même pied que les sujets britanniques. Qu'il ne sera imposé aucun droit sur les objets importés & exportés, qui en sont maintenant libres, entre la Grande-Bretagne & l'Irlande; que pour un tems limité, il sera établi sur les autres objets d'importation & d'exportation, un taux modéré de droits égaux, convenu avant l'union par les parlemens respectifs, & qui sera sujet après l'expiration de ce tems limité, à être diminué également par rapport aux deux royaumes, sans pouvoir jamais être augmenté. Que tous les objets qui seront à l'avenir dans le cas d'être importés de l'étranger dans la Grande-Bretagne, pourront être importés dans chacun des deux royaumes par l'autre & seront alors soumis aux mêmes réglemens que s'ils étoient directement importés de l'étranger. Que dans les cas où quelque marchandise du produit ou des manufactures de l'un des deux royaumes, s'y trouve sujette à des droits intérieurs, il sera établi la balance d'imposition nécessaire pour empêcher dans ce cas l'inégalité: que tous les autres objets de commerce ainsi que ceux qui n'auroient pas été spécialement réglés avant l'union, relativement à l'encouragement dû à l'agriculture & aux manufactures des royaumes respectifs,

feront réglés de tems à autre par le parlement-uni. VII. Qu'il paroît auſſi convenable que le payement de l'intérêt ou du fonds d'amortiſſement pour la réduction du principal de la dette contractée par chaque royaume avant l'union, continue à être ſupporté ſéparement par la Grande-Bretagne & l'Irlande; que pendant un nombre limité d'années, la dépenſe ordinaire future du royaume-uni en tems de guerre & en tems de paix, ſoit defrayée par la Grande-Bretagne & l'Irlande conjointement, ſelon les proportions qui ſeront établies avant l'union, par les parlemens reſpectifs. Et qu'après l'expiration de ce tems, ces proportions ne puiſſent être changées que ſelon les régles & les principes qui auront été convenus de la même manière avant l'union. VIII. Qu'il paroît auſſi convenable que toutes les loix en force au tems de l'union, & que toutes les cours de juriſdiction civiles & eccléſiaſtiques établies dans les royaumes reſpectifs, ſubſiſtent ſur le même pied, toujours ſujettes aux changemens que le parlement-uni pourra juger néceſſaire d'y introduire.

Du 22. Le parti de l'oppoſition en Irlande eſt toujours très actif; il ne néglige aucune tentative pour contrarier les vues du miniſtère. Tous les jours de nouveaux comtés prennent des arrêtés pour rejetter le projet du gouvernement; quelques-uns cependant ont témoigné qu'ils auroient deſiré que le parlement eût pris connoiſſance des articles qui en forment la baſe. La chambre des communes a condamné les numéros du 28 & 29 janvier du journal publié à Londres, ſous le titre du Sun, à être brulé publiquement par la main du bourreau, en préſence du grand-shérif de Dublin, comme contenant des paragraphes injurieux au parlement d'Irlande. Cette réſolution a été priſe d'après la motion de M. O'Donnell, & exécutée le 11 février.—Le parti de l'oppoſition vient cependant d'éprouver un petit échec dans la chambre des communes, où une motion de lord Corry nouveau chancellier de l'échiquier qui tendoit à exclure toute propoſition future d'union, a été rejettée le 15 à la majorité de 123 voix contre 103.—Il a été ouvert à Dublin une ſouſcription pour offrir un préſent de 70,000 l. à l'orateur de la chambre des communes d'Irlande, comme un témoignage de reconnoiſſance pour la conduite qu'il a tenue. Elle monte déjà à 12,000 l.

Le roi a envoyé hier un meſſage à la chambre des communes, par lequel il demande un acte & les fonds néceſſaires pour former une maiſon aux princes Edouard & Erneſt, qui vont être créés Pairs du royaume.

Le Roi a nommé lord Lavington capitaine-général & gouverneur en chef des iſles de Nevis, Montſerrat, Antigoa, Barboude, Anguille & de tous les établiſſemens connus ſous le nom d'Iſles Caraïbes.

Il eſt arrivé le 19 des dépêches d'Irlande, à la ſuite deſquelles il a été tenu un conſeil au bureau de lord Grenville.

Il a été ordonné un jeûne public en Irlande pour le 31 mars.

Chambre des Communes. — Séance du 11 février.

Le meſſage de S. M. étant à l'ordre du jour, M. Pitt fait la motion que l'orateur quitte le fauteuil, & que la chambre ſe forme en comité.

M. Shéridan. Quoique je regarde comme heureux tous les retards apportés à une meſure funeſte, mon intention n'eſt point de m'oppoſer à la formation du comité; mais dans l'aſpect ſous tems, un très-hon. membre de ſes amis n'a paru approuver que médiocrement le remède propoſé pour les maux de l'Irlande, mais il a aſſuré que ſi l'on différoit de l'appliquer, c'étoit le renvoyer aux *Calendes grecques*. En effet, on ne peut lequel je vois la ſituation des deux royaumes, il eſt de mon devoir de propoſer certaines inſtructions pour le comité, & je crois même convenable de ne pas attendre qu'il ſoit formé. La propoſition que j'ai à faire, tend à mettre fin aux diſſenſions religieuſes de l'Irlande, que déplore le très-honorable membre lui-même. Peut-être paroîtra-t-elle embraſſer une très-grande étendue. Son but eſt d'opérer par une ſimple réſolution de la chambre ce que le très-honorable membre n'attend que de l'union: de faire diſparoître toutes les incapacités civiles fondées ſur la différence des religions. Si la chambre approuvoit un deſſein de ce genre, elle auroit en ſa faveur une autorité reſpectable: l'opinion du conſeil de S. M., préſidé par le très-hon. membre (M. Pitt) en 1795. Cette opinion ſe trouve énoncée dane une déclaration ſolemnelle faite devant la chambre des pairs de la Grande-Bretagne, dans la lettre de lord Fitzwilliam ſur ſa vice-royauté d'Irlande. (Ici M. Shéridan lit un paſſage de cette lettre, ſelon lequel le projet d'accorder l'émancipation aux catholiques n'eſt retardé que juſqu'à ce qu'un moment plus tranquille permette de l'exécuter.) En ſuppoſant que lord Fitzwilliam ait fait aux catholiques une promeſſe auſſi formelle, je demande ſi l'on peut y manquer ſans les provoquer à la rebellion. Malheureuſement le miniſtre a changé de ſentiment; je crois même qu'il en a changé une ſeconde fois; qu'il eſt revenu à ſa première opinion, & qu'il regrette de n'y avoir point adhéré dès le principe. Je lui demande ſi ce n'eſt pas là ce qu'il penſe au fond de ſon cœur. Le très-hon. membre ſemble indiquer par ſes geſtes qu'il n'a point changé. Voulut-il donc tromper le comte de Fitzwilliam pour mieux tromper les catholiques eux-mêmes? Je veux plutôt croire qu'il fut ſincère envers lord Fitzwilliam, & qu'il s'eſt laiſſé duper enſuite lorſqu'il ſuivit un autre plan. Le très-hon. membre vouloit en 1795, l'émancipation des catholiques; il appelle aujourd'hui l'arrangement de 1782 frivole & puérile, & regarde comme un de ſes défauts d'avoir laiſſé ſubſiſter les animoſités religieuſes. Ne doit-il pas, d'après cela, donner ſon conſentement à une meſure dont l'objet eſt de détruire toutes les jalouſies de cette eſpèce. L'union même n'en diminueroit pas la néceſſité, Tandis que le miniſtre veut gagner du

Digitized by Google

point dire que le miniſtre ait encore fixé le jour où le peuple Irlandois doit faire l'abandon de ſa conſtitution. Le miniſtre eſpère que le parlement Irlandois conſidérera ce ſujet important avec ſang froid: Je l'eſpère auſſi. Le parlement d'Irlande pourra conſidérer le refus de l'émancipation comme un manque de foi; il verra que pluſieurs de ſes principaux membres ſont prêts à ſe rétracter. Le miniſtre peut en ſourire; il ne fait point rétracter ſes paroles, mais il n'en eſt pas de même de ſes actions. Le parlement d'Irlande pourra conſidérer les inſultes & les injuſtices faites aux catholiques, qui, formant les trois quarts de la population du royaume, & n'y poſſédant pas plus de 40,000 l. par année de propriété réelle, ſont exclus de tous les privilèges par la crainte qu'inſpire leur influence. Le parlement d'Irlande pourra conſidérer combien il fut trompé par le conſeil de S. M. I. pourra conſidérer comme contraire au bon ſens la ſuppoſition que dans les tems actuels le Pape fugitif & détrôné puiſſe paroître à craindre à aucun Etat, & ce vénérable vieillard n'apprendra point ſans ſurpriſe & ſans affliction, que le prétexte de ſon pouvoir ſerve à priver de leurs droits naturels les trois quarts des habitans d'une grande isle. Les catholiques irlandois ſe croiront alors dans la néceſſité de renoncer à leurs opinion ou à leur patrie.

(*La ſuite demain.*)

Paris du 2 mars.

Conſeil des 500. — Fin de la ſéance du 27 fév.

Jouenne continue. „Au reſte, quelles qu'aient été les cauſes du retard qu'a éprouvé la nationaliſation des biens attachés aux établiſſemens proteſtans, elles doivent aujourd'hui s'abaiſſer devant les principes d'égalité que nous avons proclamés; ces principes ne doivent plus être pour nous de ſublimes théories. Il eſt tems de les ſoumettre à une pratique rigoureuſe. Il s'agit de rendre en maſſe à la nation ce que le fanatiſme avoit ravi par parcelles à nos ancêtres, d'attacher au ſort de la république un plus grand nombre d'acquéreurs de domaines nationaux. La législation doit être une pour tous les biens de tous les cultes; la nation n'en ſalarie aucun: ainſi les exceptions qui exiſtent ſont des privilèges à proſcrire. D'après ces motifs, la commiſſion propoſe, 1°. de déclarer nationaux les biens dépendant des confeſſions d'Augsbourg & Helvétiques; 2°. d'accorder à chaque titulaire, au lieu d'une penſion, un capital de 8000 francs. Ces capitaux ſeront payés en bons de la tréſorerie nationale, & ne pourront être employés qu'en acquiſition des biens dont il s'agit; ils ne ſeront reçus en payement, qu'autant qu'ils ſeront préſentés par les capitaliſtes-acquéreurs; & ceux-ci ne pourront les aliéner ou céder qu'entre eux, & l'acte de ceſſion ſera porté au dos du bon.

Après avoir entendu Couſard & Frédéric Hermann, André & Laurent (tous de la députation du département du Bas-Rhin), les deux premiers contre, & les deux autres pour le projet, le conſeil arrête en principe que les biens dépendant des confeſſions d'Augsbourg & Helvétiques ſont nationaux, & ajourne le reſte du projet à ſextidi.

Ratisbonne du 2 mars.

La diète s'eſt aſſemblée hier, mais il n'a été voté que dans le collège des princes; Salzbourg a propoſé que l'Empire ſe mît en état de défenſe, & cherchât à ſe procurer des alliés: Magdebourg & Wurzbourg, ont renouvellé le vote émis par Brandebourg dans le collège électoral le 18 février (v. n°. 58.) Worms, Darmſtadt, Wurtemberg, & Bade, ont voté conformément à la propoſition pacifique du directoire de Mayence (v. n°. 59.) Le miniſtre d'Autriche n'a pas encore émis ſon opinion.

Augsbourg du 4 mars.

Une partie de l'armée impériale a paſſé le Lech ce matin. S. A. R. l'archiduc Charles eſt arrivé ici, de ſon quartier-général de Friedberg; & a fait défiler en ſa préſence, ſur la place de l'hôtel de ville, le régiment de l'Empereur huſſards: pluſieurs autres régimens ont paſſé par cette ville & les environs.

On apprend de Nuremberg en date du 1er qu'une partie des troupes autrichiennes qui ſe trouvoient dans le Haut-Palatinat, ſe ſont miſes en marche pour Wurzbourg.

Stuttgart du 6 mars.

La diviſion du général St. Cyr, qui étoit attendue le 4 à Horb, n'y eſt point arrivée. Au moment de ſe mettre en marche, elle reçut l'ordre de ſe diriger ſur Rothweil: & l'on préſume d'après cela que l'armée du général Jourdan ſe portera principalement vers le lac de Conſtance.

Mannheim du 8 mars.

Les différens Bureaux de poſte de l'Empire ont reçu du quartier-général de l'armée de Mayence la ſauve-garde que voici.

Armée de Mayence. Etat-major. Du quartier-général de Gengenbach le 13 ventoſe, an 7 de la République françoiſe. — Liberté. — Egalité. — Fraternité. Le général de diviſion Ernouf, chef de l'état-major, conſidérant qu'il eſt eſſentiel, que le ſervice des poſtes ne ſoit pas interrompu dans les pays occupés par les troupes de la république, défend expreſſément à tout militaire de quelque grade qu'il ſoit, & aux autres perſonnes employées à la ſuite de l'armée, de mettre en réquiſition dans les pays occupés par les troupes de la république, les chevaux, des maîtres des poſtes, ou les fourrages néceſſaires à leur ſubſiſtance. Les maîtres des poſtes ſeront exempts de toute corvée, & les maiſons dans leſquelles ſe trouvent leurs bureaux, ſeront exemptes du logement des troupes. Les commandans militaires tiendront la main à l'exécution de cet ordre. *Signé*, Ernouf.

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Dimanche 10 Mars 1799. (N°. 69.)

Rome du 15 février.

Voici le rapport adreſſé au général de diviſion Sauret, par le chef de brigade Dargoubet, " *Le chef de la 55e. demi-brigade, commandant les troupes raſſemblées contre les brigands au général de diviſion Sauret.* Je ſuis parti de S. Benedetto le 10 (29 janvier) à cinq heures du matin, pour marcher ſur Aſcoli. Arrivé au village de la Lama, j'ai trouvé les brigands réunis: le citoyen Leduc, chef de bataillon, les a chargés, battus, pris deux cents fuſils, & cinquante brigands qui tous ont été fuſillés. Arrivé au Tulignano, j'ai encore été arrêté, le capitaine Franceſco Minti a été chargé de l'attaque, a pris trente fuſils de munitions & tué cent brigands. J'ai ſuivi toujours ma route ſur Aſcoli. Arrivé à un mille, j'ai été de nouveau attaqué. J'ai marché en bataille ſur les révoltés, & les ai diſperſés. Arrivés aux portes d'Aſcoli, nous avons attaqué ſur deux points; les inſurgens retranchés dans la ville avec quatre pièces de canons, ont fait une réſiſtance des plus opiniâtres. Le dernier coup de canon qu'ils nous ont tiré à mitraille, étoit à la portée du piſtolet. L'artillerie & toutes les troupes ſe ſont conduites avec la dernière valeur; & après une demi-heure de tems nous avons fait ſauter les portes, & enlevé les quatre pièces de canon dont ils ſe ſervoient contre nous. Pluſieurs gendarmes ont été bleſſés; un a été tué; quatre officiers, dont le capitaine Collier fait partie, ont été bleſſés, & un grand nombre de ſous-officiers & volontaires. Je dois un éloge particulier au cit. Leduc, chef de bataillon, & au cit. Robillon qui m'ont parfaitement ſecondé. Pluſieurs chevaux ont été tués, le mien a été bleſſé ſous moi. Vous devez faire connoître que le cit. Franceſco Mendia, capitaine à la 7e compagnie des canoniers romains, s'eſt conduit avec la dernière valeur, ainſi que les canoniers qu'il commandoit, il eſt dangereuſement bleſſé, je crains pour ſa vie; s'il ſurvit, il mérite une récompenſe digne de ſon courage. *Signé*, Dargoubert. — *P. S.* La commune d'Aquaviva, le préſident de cette commune, un capitaine, & vingt hommes armés ont marché avec nos braves républicains pour ſe battre juſqu'à la mort contre les brigands. "

C'eſt un prince Pignatelli, parent du vice-roi de Naples, qui commandoit la colonne de 300 françois qui entra la première dans Naples, & s'établit dans le fort St. Elme, d'où elle foudroya le château de l'Oeuf, & en chaſſa les Lazaronis. Du moment où ce dernier fort fut pris, l'armée françoiſe entra ſans obſtacle dans la ville. Le cit. Pignatelli eſt aujourd'hui général de brigade au ſervice de la république françoiſe, & commandant du château de l'Oeuf.

On s'occupe de la formation de l'armée napolitaine: une demi-brigade de 3000 hommes, conſiſtant en 3 bataillons d'infanterie, 2 eſcadrons de cavalerie, & 4 compagnies d'artilleurs, eſt déjà formée. Elle eſt commandée par Hector Caraffa, ex-duc d'Andria.

Livourne du 21 février.

On vient d'apprendre que les troupes françoiſes qui étoient arrivées à Magliano, ſe ſont emparées du préſide napolitain d'Orbitello. Le bruit court auſſi que le préſide de Piombino eſt en leur pouvoir.

Le frère du général Bonaparte eſt arrivé hier ici, venant de la Corſe.

Une colonne françoiſe qui avoit été détachée contre les inſurgés d'Orviette & d'Aquapendente, les a réduits, après en avoir fait un grand carnage. Elle marche maintenant contre les inſurgés des environs de Pérouſe.

Gènes du 23 février.

On attendoit ici hier un corps de troupes piémontoiſes pour remplacer des troupes françoiſes qui devoient partir. Deux bataillons piémontois étoient déjà à Novi, lorſqu'ils ont eu ordre de rétrograder.

On continue dans le Piémont & la principauté d'Oneille à recevoir les votes ſur le projet de réunion de ces pays à la république françoiſe.

Les dernières lettres de Naples nous appren-

Digitized by Google

ment (dit un de nos papiers publics) que le général Championnet a banni l'*ami* Faypoult & l'a obligé de quitter dans le terme de 3 jours le territoire de cette nouvelle république, & de 10 jours celui de la république romaine. On auroit pu ajouter ces deux lignes: " Et dans 20, tout „le beau pays, *che Apennin parte, e il mar circonda e l'Alpe.*„ (Cet article eſt remarquable, ſoit parce que l'ex-miniſtre des finances Faypoult a ſéjourné long-tems à Gènes en qualité de miniſtre de France, & que les gazettes du pays en faiſoient alors de grands éloges, tandis qu'aujourd'hui elles ſe réjouiſſent de ſa diſgrace; ſoit parce que l'on paroît ignorer encore à Gènes que le général Championnet a été deſtitué par le directoire, & remplacé par le général Macdonal.

Paris du 5 mars.

Un arrêté du directoire du 12 ventôſe (2 mars) eſt ainſi conçu: " Le directoire exécutif arrête ce qui ſuit: Art. Ier. Le citoyen Jourdan eſt nommé général en chef des armées du Danube, d'Helvétie & d'Obſervation. II. Le miniſtre de la guerre eſt chargé de l'exécution du préſent arrêté, qui ſera imprimé.

Autre arrêté, du même jour. Le directoire exécutif arrête ce qui ſuit: Le citoyen Bernadotte, général de diviſion, eſt nommé commandant de l'armée françoiſe d'obſervation ſous les ordres du citoyen Jourdan, général en chef des armées du Danube, d'Helvétie & d'obſervation.

Autre arrêté du même jour. Le préſent arrêté ſera inſéré au bulletin des lois. Art. Ier. Le citoyen Maſſena, général de diviſion, eſt nommé commandant de l'armée françoiſe en Helvétie, ſous les ordres du citoyen Jourdan, général en chef des armées du Danube, d'Helvétie & d'obſervation.

Baruel-Bauvert, auteur des *actes des apôtres & des martirs*, avant le 18 fructidor, eſt arrivé à Oleron, ainſi que Jolivet-Baralere, & pluſieurs autres déportés qui juſqu'ici s'étoient ſouſtraits aux recherches de la police.

Le général Lemoyne eſt retourné à l'armée d'Italie.

M. de Papenheim, miniſtre de Darmſtadt eſt arrivé à Paris.

Le télégraphe a annoncé le 1 mars que le général Jourdan avoit fait paſſer le Rhin à ſon armée.

Le 1er, au conſeil des 500, Bertrand du Calvados, a fait un rapport au nom de la commiſſion des dépenſes, & a préſenté deux projets d'impôts, dont le premier, adopté avec urgence, porte: "Les ſommes provenant du partage des biens indivis avec la république, ordonné par la loi du 7 frimaire dernier, ſeront miſes à la diſpoſition du directoire, pour être employées au ſervice de l'an 7.„ Le rapporteur a obſervé que ce produit pourra s'élever à 10 millions. — Un autre projet auſſi adopté, ordonne une augmentation de la taxe ſur les portes & fenêtres: il porte que cette taxe ſera double pour cette année.

Le conſeil des anciens a rejeté la réſolution relative aux priſes maritimes, malgré les efforts du cit. Garat, qui s'oppoſoit à la cloture de la diſcuſſion, & crioit à ceux qui la demandoient: *le conſeil accorderat-il aux armateurs étrangers plus de faveur qu'aux armateurs françois?* — Le miniſtre des affaires étrangères vient de faire au directoire un rapport très-énergique pour l'inviter à faire ceſſer les plaintes des neutres. Le miniſtre de Dannemarck eut avant-hier à ce ſujet une conférence avec le directeur Reubel, qui lui annonça les diſpoſitions les plus favorables de la part du gouvernement pour terminer cette affaire. On s'attend que le directoire adreſſera un meſſage aux deux conſeils ſur cet objet ſi important pour maintenir la paix avec pluſieurs puiſſances neutres que les dernieres loix ſur les priſes maritimes ont beaucoup refroidies à notre égard.

Un officier de l'armée d'Egypte arrivé ces jours-ci à Paris, en 60 jours de route, a annoncé qu'à ſon départ, le général Bonaparte alloit tenter une expédition en Syrie. Il paroît d'après des lettres particulières d'Italie, que le gouvernement ſe diſpoſe à le ſeconder, par une expédition de 25 mille hommes, qui doit marcher ſur Conſtantinople. Les uns diſent que cette armée doit débarquer en Albanie, les autres, qu'elle obtiendra le paſſage du gouvernement autrichien, auquel on aſſureroit la Boſnie & la Servie pour prix de cette condeſcendance: on prétend même qu'il a été déjà fait des propoſitions à Vienne ſur ce projet.

C'eſt la maiſon Bacri, de Marſeille, qui eſt chargée du ravitaillement de Malte, mais par commiſſion pour le compte du gouvernement.

Sur cinq bâtimens expédiés par cette maiſon, trois ſont arrivés à leur deſtination, un a été pris par les Anglois, & l'autre eſt dans un port françois, où le mauvais tems l'a forcé de relâcher. Il y a encore dans d'autres ports pluſieurs autres bâtimens deſtinés pour Malte. Ceux qui y ſont arrivés, étoient chargés de 1300 quintaux de bled, 1000 quintaux de farine, 1000 quintaux de bœuf ſalé, quarante barils idem; 400 quintaux de cochons, 750 quintaux de fèves, un fort aſſortiment de légumes, 30 tonneaux de vins rouges, 15 tonneaux de vinaigre, 29 groſſes pièces d'eau-de-vie, 6 barriques d'huile ſuperfine, une forte partie de fromages, 1500 quintaux de bois à brûler, 4000 paires de ſouliers pour la troupe.

Le citoyen Haller a donné ſa démiſſion de miniſtre de la *république* helvétique auprès de la *république ciſalpine*. Il ſe retire dans une de ſes terres *en Suiſſe*, pour des motifs de ſanté.

Londres du 22 février.

Mme Fitzherbert, connue par ſes rapports avec le prince de Galles, eſt morte mercredi dernier à Bath.

Madame la ducheſſe d'Orléans, le prince de Conti, & madame la ducheſſe de Bourbon ſont à Carthagène, où ils ſubſiſtent des bienfaits du gouvernement eſpagnol.

Suite de la Séance des Communes du 11 février.

Le chancelier de l'échiquier obſerve que M. Shéridan montre de l'inconſéquence en diſant qu'il ne veut point s'oppoſer à la formation du comité, tandis qu'il le retarde en effet, par une motion qu'il auroit pu faire dans le comité même. L'hon. membre, continue M. Pitt, voudroit engager la chambre à faire un acte dont les effets s'étendroient à l'Irlande, & y faire diſparoître les diſtinctions religieuſes, non par la déciſion du parlement irlandois, mais par celle du parlement britannique. — Etrange propoſition de la part d'un avocat zélé de l'indépendance de l'Irlande & de la compétence de ſon parlement! La doctrine & la motion de l'hon. membre ſe contrediſent viſiblement & offrent une rare abſurdité! (Ici l'Orateur obſerve l'irrégularité de la motion de M. Shéridan.)

M. Shéridan ajoute un amendement à ſa motion pour qu'elle ſoit priſe *en premier lieu* en conſidération. Le très-hon. membre, dit-il, doute de ma ſincérité; en jugeant d'après lui-même, il croit qu'on peut dire & penſer des choſes différentes. Les expreſſions manquent pour décrire l'arrogance du miniſtre dans cette occaſion comme dans toutes les autres. — Rien n'eſt plus inſenſé que de croire ma motion tendante à donner des loix au Parlement d'Irlande. — Elle manifeſte ſeulement une opinion favorable aux catholiques, & le parlement irlandois ſera libre de l'adopter ou de la rejetter. Le très-hon. membre ne voit de remede aux diſſentions de l'Irlande que dans l'union. C'eſt préciſément de quoi on peut l'accuſer. Pourquoi s'il penſoit de même en 1795, a-t-il autoriſé lord Fitzwilliam à faire des promeſſes qu'il ne comptoit point remplir? Pourquoi a-t-il donné lieu à tant de maſſacres & d'horreurs en Irlande? (*Ecoutez! écoutez!*) Il ne les faut attribuer qu'à lui & à ſes confidents mercenaires. Ma propoſition ſe borne à une queſtion bien ſimple. Convient-il à la chambre d'exprimer en 1799 les mêmes ſentimens qu'exprima en 1795, le conſeil de S. M. préſidé par M. Pitt?—*Le chancelier de l'Echiquier* dit: que lorſque l'hon. membre fait une motion contradictoire aux principes par leſquels il la ſoutient, on peut la traiter de ridicule & douter de ſa ſincérité. Il ajoute que la propoſition de l'union n'attaque point l'indépendance du parlement d'Irlande, puiſqu'il eſt libre de la rejetter. Que le refus ſuppoſé de l'émancipation n'a point été la cauſe de la rébellion, choſe prouvée par le témoignage même de l'hon. membre donné dans le procès d'un de ſes amis (Arthur O'Connor) qui fut le principal auteur de la trahiſon. — M Pitt affirme de plus, que jamais le conſeil de S. M. n'avoit donné à lord Fitzwilliam l'autorité d'accorder aux catholiques l'émancipation.—*M. Shéridan* prétend que le très-hon. membre nie un fait public, & que s'il manque de preuves, tous les honnêtes gens du royaume ſauront ce qu'ils doivent en penſer.

La motion de M. Shéridan eſt rejettée. — Celle du chancelier de l'Echiquier, pour que le comité ſe forme, eſt remiſe à l'ordre du jour.

Le gén. Fitzpatrick. Je n'ai point la vanité de prétendre à détourner le très-honorable membre de ſon projet; mais ayant occupé en Irlande un emploi miniſtériel en 1782, je crois de mon devoir de dire à la chambre, que d'après tout ce que j'ai ſu dans ce tems, jamais aucun pacte ne fut plus formel & plus définitif que l'arrangement conclu à cette époque. Je n'ai pu connoître le projet du miniſtre que par les papiers publics; j'ignore ſi je dois me fier à eux (*non! non!*); mais je dirai que le diſcours prononcé aujourd'hui par le miniſtre contrarie pleinement l'eſprit qui dicta l'accord de 1782. Prendre au parlement britannique des ré-

Digitized by Google

ſolutions pour obtenir l'abandon des droits du parlement irlandois, n'eſt point une choſe compatible avec l'indépendance reconnue de l'Irlande. J'occupois un emploi miniſtériel & un ſiége dans la chambre des communes irlandoiſes, lorsque les réſolutions préſentées en 1782, y paſſerent. Un membre de cette aſſemblée, qui l'eſt enſuite devenu de celle-ci, (M. Flood) ne favoriſoit point ces réſolutions. Il me demanda ſi elles devoient ſervir de baſe à de nouvelles meſures. Je lui répondis officiellement qu'on ne devoit attendre aucunes nouvelles meſures conſtitutionnelles, & qu'il ne reſteroit que des points commerciaux à règler. (*Ecoutez! écoutez!*) Pluſieurs amis du très-hon. membre approuverent cet arrangement. Depuis ce tems leur changement d'opinion politique, les a fait paſſer ailleurs, tandis que je ſuis reſté ici pour avoir conſervé la mienne. M. Eden, devenu lord Auckland, eſt celui qui fit la motion de rappeller le ſtatut de la 6e. année de George Ier. — Je ne ſais pourquoi le très hon. membre appelle aujourd'hui l'accord de 1782 un arrangement puérile. On allègue le danger d'un cas de régence. La loi peut y pourvoir en décidant que les deux royaumes auront le même régent, comme ils doivent avoir le même ſouverain. Le chancelier de l'Echiquier imite les François qu'il décrie. La conduite de la France, même envers la Suiſſe, n'eſt ni plus violente ni plus contraire à la bonne foi que ne l'eſt celle du miniſtre envers l'Irlande. — Elle eſt également fondée ſur la loi du plus fort. Plus les conditions de l'union paroiſſent avantageuſes, plus je la redoute; quoiqu'abſent de l'Irlande, je ſuis toujours un peu Irlandois, & je dirai : *Timeo Danaos & dona ferentes.* Quand les intérêts de l'Irlande heurteront ceux de la Grande-Bretagne, quelle reſſource aura-t-elle au parlement imperial contre une majorité qui l'accablera? On ſait que feu M. Burke perdit ſa place de repreſentant de Briſtol au parlement pour avoir favoriſé une meſure que l'on ſuppoſoit avantageuſe à l'Irlande.

(*La ſuite demain.*)

Augsbourg du 5 mars.

Le corps des manteaux rouges, fort d'environ 2 mille hommes, a paſſé aujourd'hui le Lech. Parmi les régimens qui ſont entrés hier dans la Souabe, on diſtinguoit le regiment des Uhlans de Merfeld.

S. A. R. l'Archiduc Charles a publié hier l'ordre ſuivant, adreſſé à tous les généraux des armées Impériale & d'Empire.

„Le mouvement qu'a fait l'armée françoiſe le 1er de ce mois pour s'avancer des poſitions qu'elle avoit occupées juſqu'ici, me détermine à préſenter à MM. les généraux de l'armée Imp. & d'Empire, un court apperçu des événemens qui ſe ſont paſſés depuis environ un an à notre égard, & qui nous ont enfin amenés au point où nous nous trouvons aujourd'hui. A peine les traités les plus ſolemnels entre l'Empereur & d'Empire d'une part, & la France de l'autre, eurent été conclus, que le gouvernement françois commença à montrer l'intention d'abuſer avec une injuſtice criante, de la retraite des armées dans les poſitions militaires qu'elles avoient priſes en ſe repoſant ſur la foi publique. Le peuple pacifique de la Suiſſe eſt ſubjugué; & l'on cherche par tous les moyens les plus violens à le transformer en allié docile & aſſujetti, & à s'établir par-là ſur le flanc de l'Allemagne. On refuſe, au milieu de l'armiſtice, le ravitaillement d'Ehrenbreitſtein conſenti par les conventions les plus préciſes; on bloque étroitement cette forteresſe; on dévoue de ſang froid, & ſans égard pour le droit des gens, & la cri de l'Europe, les habitans paiſibles du Thal & la brave garniſon d'Ehrenbreitſtein, à la famine, & les reſtes de cette garniſon affamée, ſe voyent forcés d'évacuer cette place importante.

"Dans le moment où l'on ſe permettoit de pareils actes, inouis dans l'hiſtoire des peuples, dans le moment où l'on continuoit à lever des contributions & des réquiſitions ſur la rive droite; où le ton des miniſtres françois au congrès de Raſtadt devenoit toujours plus impérieux, & où l'on acumuloit d'une manière injurieuſe à la nation allemande, des prétentions toujours nouvelles, on n'heſite pas de nous faire la demande, de la part des François: ſi l'on etoit diſpoſé à ſe préparer à la réſiſtance contre des opérations futures de ce genre, c'eſt-à-dire, à la guerre? A la réponſe: ſi les hoſtilités ont un terme de la part des François, ſi Ehrenbreitſtein eſt évacuée, ſi l'armée françoiſe ſe retire de la rive droite, ſi les troupes françoiſes en Suiſſe qui cernent & menacent l'Allemagne, ſont éloignées, & s'il eſt conclu à Raſtadt une paix raiſonnable, fondée ſur la juſtice & non ſur l'aſſerviſſement de l'Empire; à cette réponſe, on ne repliqua de la part de la France, autre choſe ſi non, que l'on eſpéroit que la diète prendroit une réſolution telle que la France la ſouhaitoit: ce qui vouloit dire, en d'autres termes, que l'on devoit laiſſer les François continuer à exercer librement & commodement les hoſtilités, que les Allemands, ainſi que d'autres peuples, devoient regarder comme des diſpoſitions amicales & pacifiques. „

(*La ſuite demain.*)

Stuttgart du 7 mars.

C'eſt ſeulement une partie de la diviſion du général St. Cyr, qui a pris ſa direction vers Rottweil; il eſt arrivé le 5, à Horb, & le 6 à Rothembourg ſur le Necker, quelques troupes; un corps de 1600 hommes a paſſé par Nagold où l'on doit former un magaſin.

Le 5 vers midi il arriva à Ulm ſix bataillons de troupes imperiales royales: & l'on avoit commandé 200 chariots dans les environs pour y conduire de Gunzbourg des munitions de guerre.

Une ordonnance du Sme Duc, relative au paſſage des troupes françoiſes, porte: que tous les officiers civils doivent reſter à leur poſte, & ne point s'abſenter ſans permiſſion: Et comme d'après la paix ſubſiſtante entre la Rép. fr. & S. A. S. les troupes françoiſes ne doivent commettre aucune hoſtilité contre ſes Etats & ſes ſujets, les habitans des endroits où il paſſeroit des troupes françoiſes, doivent ſe tenir tranquilles, ne pas s'éloigner de leurs maiſons, & ſe conduire envers ces troupes d'une maniere amicale: Si les troupes françoiſes exigent des réquiſitions en quelques endroits, & que le montant n'en ſoit pas payé comptant, en ce cas, on acceptera des *bons*, & l'on ſe conduira à cet égard conformément à ce qui s'eſt pratiqué en 1796.

On mande de Zurich que les François occupent en forces le mont St. Gothard, & qu'ils ont établi de l'artillerie ſur les hauteurs qui en dominent les défiles: ils ont auſſi des troupes à Bellinzone, à Lugano, & ſur la frontiere de la Valteline, où l'on compte environ 6 mille hommes.

Le courier expédié le 20 février par le directoire à Turin & à Milan, a, dit-on, porté l'ordre aux généraux françois de renforcer leurs cordons de troupes autour des Grisons & du Tirol Italien. — Le gouvernement helvétique s'occupe en ce moment de l'organiſation de 20 mille hommes de milices qui doivent ſe porter ſur la frontiere, & la défendre contre une invaſion des Autrichiens & des Griſons, dont on ſe croit menacé.

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(Faisant suite à la GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Lundi 11 Mars 1799. (N°. 70.)

Naples du 12 février.

Notre garde nationale est organisée; & l'on annonce que le plan de constitution de notre république ne tardera pas à être rendu public.

On a imposé sur les riches une contribution de deux millions & demi de ducats effectifs, pour subvenir aux besoins de l'armée & de l'état.

Livourne du 21 février.

Il se confirme que les François se sont rendus maîtres de tous les présides napolitains. Dès le 17 de ce mois, le consul de Naples avoit notifié ici 50 navires destinés à embarquer les troupes napolitaines qui étoient en garnison à Porto-Ercole. Ils sont partis le 18; & doivent transporter ces troupes à Palerme, sous l'escorte de bâtimens de guerre anglois.

Turin du 27 février.

Le gouvernement provisoire vient d'adresser au peuple Piémontois une proclamation, dans laquelle, après avoir annoncé que les commissaires envoyés dans les provinces pour recueillir le vœu du peuple, ont été accueillis par la grande majorité avec les plus vifs transports de reconnoissance pour la grande nation; & que les votes émis avec la liberté la plus étendue qui pût se concilier avec le repos public, ont demandé la réunion du Piémont à la France; considérant que le vœu du peuple a été émis avec la plus grande liberté dans les formes les plus conciliables avec la situation politique où il se trouve; mais que, tandis que le gouvernement s'occupe de rendre publics par la voie de l'impression les rapports des commissaires sur les résultats de leur mission respective, les ennemis de l'ordre actuel s'efforcent d'agiter les esprits par toute sorte de faux bruits, & de les effrayer par des annonces de réquisitions & autres semblables.... Arrête, qu'à compter de la publication de la présente, le gouvernement n'acceptera plus aucun vœu, ni pour ni contre la réunion du Piémont à la France, dans les communes où il a été déjà émis. Sauf la liberté des opinions, en tant qu'elle ne tend pas à troubler la tranquillité publique, il est défendu à qui que ce soit de former des factions ou des partis, même pour l'union du Piémont à la France, de tenir des assemblées publiques ou secrettes, de faire des souscriptions, ou des affiches, de répandre des allarmes de quelque espèce que ce soit, sous les peines portées contre les perturbateurs de la tranquillité publique.

On apprend de la Sardaigne, que le vice-roi, D. Vivalda y publia le 30 janvier, une lettre de S. M. ainsi conçue.

„*De Parme le 26 décembre.* Marquis Vivalda. Dans la détermination que nous avons prise d'aller avec notre famille royale habiter dans notre royaume de Sardaigne; nous vous chargeons par la présente de notifier cette résolution à nos très aimés & fidèles sujets de ce royaume, en la communiquant aux trois stamenti ecclésiastique, militaire, & royal, & leur annonçant qu'étant toujours leur roi & leur père tendre, nous nous estimerons heureux d'aller dans les bras de sujets & d'enfans aussi chéris, & de leur témoigner notre affection paternelle, aussi sincere qu'invariable. Vous rendrez publiques nos intentions bienveillantes, & vous ferez enforte qu'il ne puisse naître aucun doute dans l'esprit de qui que ce soit, que notre arrivée dans le royaume puisse occasionner la moindre crainte par rapport à des événemens passés. Nous connoissons assez votre attachement à notre personne, pour ne pas douter de votre zèle à seconder nos intentions paternelles, en inspirant à nos peuples chéris, affection, confiance & bonne volonté à notre égard. En vous assurant de notre gratitude, nous prions le seigneur qu'il vous conserve. *Charles-Emmanuel.*„

Milan du 28 février.

On apprend de Vérone & de Legnago, qu'il y est arrivé de nouvelles troupes autrichiennes; & qu'on y annonce la prochaine arrivée des russes. — D'un autre côté, grand nombre de troupes françoises sont en mouvement de toutes parts, pour se porter vers l'Adige. Le corps de troupes qui est dans la Valteline doit être aussi renforcé.

Le cit. Bianchi d'Adda, remplace le cit. Vignole au ministère de la guerre.

Nous avons ici un Envoyé de la république de Naples près la république Cisalpine.

Le bruit se soutient que l'amiral Nelson a fait un débarquement de troupes aux environs de Naples. Il paroît certain, d'après des rapports arrivés de Palerme, qu'il arriva dans ce port, vers le milieu de février un transport de troupes angloises parties de Gibraltar, & que ces troupes jointes aux troupes napolitaines qui se trouvoient déjà en Sicile, & à celles qui partirent de Livourne au commencement de janvier,

Digitized by Google

devoient être employées à une expédition dans le royaume de Naples.

Le général Mack continue de séjourner ici sous bonne garde.

Londres du 22 février.

Fin de la Séance des Communes du 11 février.

M. R. Ryder. Un hon. membre du côté opposé de la chambre a appuyé ses arguments sur l'épithète de *mercénaire*, appliquée aux membres de la chambre qui ont soutenu le ministre. Ce langage est peu décent; s'il est toléré, je croirai également compatible avec la dignité du parlement de le retorquer contre ceux qui s'en servent & de les accuser de malice, d'injustice & des motifs les plus criminels que puisse suivre la dépravation du cœur humain. — M. *Sheridan* explique que son expression de *mercénaire* n'avoit qu'un sens général & il paroît surpris de ce que plusieurs membres de la chambre montrent de l'empressement à s'appliquer de certaines expressions comme leur étant personnelles.

M. R. Ryder s'élève contre le parallelle de la conduite de la France envers la Suisse, avec la proposition que le parlement Britannique feroit à celui d'Irlande, de discuter une mesure fondée sur des principes d'équité & sur un consentement mutuel. M. Ryder ne peut concevoir une telle comparaison que comme un effort d'esprit pour rapprocher les choses les plus éloignées.

Le gén. Fitzpatrick. Je n'ai pu conserver minutieusement dans ma mémoire tous les détails d'une ancienne administration. Je me souviens seulement que M. le duc de Portland & ses amis n'eurent d'autre but que de satisfaire l'Irlande.... Quant à la comparaison de la conduite de la France envers la Suisse avec celle du gouvernement envers l'Irlande, elle est fondée sur les principes & non sur les effets. La France a voulu s'assurer de la Suisse pour sa propre sûreté, comme l'Angleterre veut s'assurer de l'Irlande pour la sienne. Le général Fitzpatrick déclare au surplus qu'il ne veut point pallier l'atrocité de la conduite des François. — *Le Chancelier de l'Echiquier* ne peut écouter patiemment un rapprochement de cette nature. Il établit avec éloquence la différence, non-seulement des effets, mais des motifs de la conduite des François & de celle du gouvernement dans cette circonstance; il demande si l'on peut croire la France guidée par la générosité quand elle force les nations voisines à s'unir avec elle; si elle consulte leurs avantages ou les siens, & si elle leur laisse la liberté dont elle prostitue le nom. — M. Pitt ne conçoit pas dans quel sens l'hon. général peut appeller la mesure de l'union contraire à la bonne foi. Je lui rappellerai, dit-il, quelques particularités qui lui prouveront que l'arrangement de 1782 ne fut point final.

M. Sheridan commence un long discours par développer quelques argumens contre l'union. A entendre, dit-il, le très hon. membre (M. Pitt), on croiroit que ceux qui s'opposent à lui doivent jetter un voile sur le tems de leur vie qu'ils ont passé hors de l'administration. Le très hon. membre & ses amis, en approchant de leur fin, se rappelleront sans doute avec complaisance le cours d'une vie bien employée : qu'ils jouissent de leur bonheur sans reprocher aux autres d'être privés des plaisirs d'une carriere ministérielle. Le très hon. membre s'offense de la comparaison faite entre sa conduite & celle du directoire envers la Suisse. Elle est justifiée par l'époque qu'il choisit pour effectuer son dessein. Que diroit un déclamateur françois avec la centieme partie du talent du très hon. membre, s'il repassoit l'histoire de l'Irlande? Deux cents années d'oppression se sont terminées par la reconnoissance de son indépendance, & l'administration du ministere britannique, l'a réduite en 16 ans à ne pouvoir se défendre elle-même, à recevoir 40,000 hommes de troupes pour la secourir, & à s'entendre dire qu'il faut s'unir à la Grande-Bretagne. On fait allusion à mon témoignage dans le procès de M. O'Connor. Je ne le retracte pas. Il n'y a point d'artifice qu'on n'ait employé hors de cette chambre pour impliquer dans l'affaire de M. O'Connor ceux qui témoignerent en sa faveur à Maidstone. J'en appelle à un savant membre qui fut présent à l'interrogatoire. Ma conduite à cette époque a-t-elle offert quelque inconséquence? Malgré la franchise du caractère de M. O'Connor, il ne m'avoit point choisi pour son confident, & je n'aurois sans doute point adopté ses sentimens sur l'intervention d'une force étrangere dans les affaires de l'Angleterre & de l'Irlande. Je puis plaindre l'Irlande, mais comme Anglois, je ne souffrirai jamais que l'ennemi saisisse un point si favorable pour attaquer notre existence nationale.

Le Procureur-général observe que si le *jury* de Maidstone avoit connu les trahisons avouées depuis par M. O'Connor, il eût prononcé qu'il étoit coupable. La loi ne connoît point la distinction que l'hon. membre semble établir entre un Irlandois & un Anglois. — M. Percival témoigne sa surprise sur la maniere dont M. Shéridan s'est exprimé au sujet d'Arthur O'Connor; elle tendroit à faire croire ce traître attaché à la constitution actuelle, en la fondant sur les principes révolutionnaires. — M. Percival se déclare pour la motion après avoir réfuté les objections faites contre l'incompétentence du parlement Irlandois.

Le D. Lawrence passe en revue l'administration de lord Fitzwilliam, explique comment il fut contrarié dans son dessein de satisfaire les catholiques. Il fait l'éloge du patriotisme de M. Grattan, défend la révolution (celle d'Anglet. en 1688) d'après les principes qui la firent naître, cite un passage du mémoire écrit par lord Somers sous la dictée de Guillaume III, pour lui servir de justification aux yeux de l'Europe. Il ne s'y trouve pas un seul mot de la souveraineté du peuple; mais il y est constaté que le dernier Roi ayant violé la constitution par un acte formel, le peuple avoit été obligé de soutenir ses droits, & que le roi Guillaume n'avoit fait que céder au vœu de la nation, en se chargeant du maintien de la constitution. Le Dr. Lawrence croit que dans le cas où l'union auroit lieu, il seroit plus politique d'abolir les noms des deux royaumes, en adoptant celui de Royaume-uni des isles britanniques. Le Dr. Lawrence récapitule ensuite tous les points de comparaison établis entre l'union de l'Ecosse & celle de l'Irlande; il les trouve tous également faux. Il finit par déclarer que rien ne pourroit justifier la chambre en favorisant une mesure dangereuse. — La motion est adoptée.

Bruxelles du 5 mars.

Les émigrés belges Waecken & Brouet, qui étoient revenus ici après le traité de Campo-Formio, & qui étoient détenus en prison depuis

Digitized by Google

plus de 15 mois, viennent enfin d'être mis en liberté; la gendarmerie les conduit au-delà du Rhin.

Le corps de troupes aux ordres du général Jardon dans la Campine, vient d'être renforcé d'un bataillon: ces troupes ſont réparties ſur divers points en petits détachemens pour maintenir la tranquillité dans cette contrée.

Il continue de défiler des troupes vers l'Allemagne. Il en arrive auſſi journellement ſur nos côtes, où l'on craint toujours quelque tentative de la part des Anglois.

Vienne du 2 mars.

Le prince de Valachie a publié à Bucharest ſous la date du 10 février, une proclamation adreſſée aux habitans de ce païs, par laquelle il leur annonce que les troubles dangereux qui ont eu lieu juſqu'ici, *ont été* enfin heureuſement *terminés*, moyenant l'amniſtie accordée par le *Grand-Seigneur* au chef de rebelles Paſſewand-*Oglou*, & à ſes adhérens; & qu'en conſéquence les habitans de la principauté de Valachie ſont déchargés des contributions extraordinaires que l'on avoit été dans le cas de leur impoſer pour les préparatifs de guerre qui ſe faiſoient.

On aſſure que les troupes qui avoient été levées en Boſnie, pour marcher contre Paſſewand-Oglou, ont maintenant pour deſtination de concourir à la deſcente projetée ſur les côtes d'Italie dans l'Adriatique, par les eſcadres combinées ruſſes, turques & angloiſes.

Ratisbonne du 4 mars.

Voici un extrait du vote émis par le miniſtre de Salzbourg dans la ſéance de la diète du 1er de ce mois. „Il a été déjà fait ſans doute de grands pas vers cette paix ſi généralement déſirée; mais ce n'eſt qu'après qu'elle aura été ſignée par les plénipotentiaires reſpectifs & ratifiée par les puiſſances contractantes, que l'on pourra réellement regarder comme terminée cette guerre à laquelle l'Empire a été forcé, & dont le corps germanique avoit confié la direction à ſon chef ſuprême. Dans l'état où ſont encore les choſes, & après tout ce qui s'eſt paſſé, l'Empire affoibliroit lui-même les moyens de défenſe dont il pourroit avoir beſoin pour ſa ſûreté & ſa conſervation, en refuſant l'aſſiſtance d'une cour puiſſante, dont pluſieurs cercles de l'Empire, tels que ceux du Haut-Rhin, de Franconie, de Souabe & de Bavière, avoient même déjà demandé auparavant l'appui.„

Stuttgard du 8 février.

Il a dû arriver ce ſoir à Tubingen une colonne françoiſe de 18 cents à 2000 hommes, dont 1000 d'infanterie, 600 de cavalerie & 250 d'artillerie légère.

Le quartier-général de l'armée de Jourdan étoit encore le 5 à Hornberg, & devoit partir le 6 pour Villingen. Les généraux Lefebvre, Vandame, Ernouf, &c. ſont au quartier-général avec le général en chef. — La diviſion du général Ferino a été renforcée à Stuhlingen par le 11e régiment de dragons, qui avoit paſſé le Rhin à Schaffhouſe. — L'armée de Maſſena étoit, le 2 mars, concentrée ſur le Rhin, depuis Schaffhouſe juſqu'aux cantons Italiens de la république Helvétique, où ſe forme la jonction entre cette armée, & l'armée d'Italie.

Fin de l'ordre émané de S. A. R. l'Archiduc Charles.

" A cette réponſe miniſterielle de la part du gouvernement françois, ſe joint en ce moment la déclaration du commandant de l'armée françoiſe: que l'on a trouvé convenable de ſe mettre en état d'occuper des poſitions militaires avantageuſes, probablement pour ſe jetter ſubitement, quand on ſe croira aſſez préparé, ſur l'Allemagne avec des forces raſſemblées, étendre la république helvétique juſqu'au Danube, lui donner pour frontière ce fleuve & le Lech, & aller ainſi toujours plus loin.„

„La première meſure de prudence militaire, preſcrit de faire vis-à-vis de l'armée françoiſe qui s'avance de ſes poſitions, ce qui eſt indiſpenſable pour la ſureté & le repos de l'Allemagne.

„J'ai la conviction intime que l'armée ſous mes ordres remplira la deſtination nationale, auſſi grande que ſacrée, pour laquelle je lui fais paſſer aujourd'hui le Lech, avec le même attachement dont elle m'a donné des preuves à tant d'époques déciſives pour l'Allemagne, d'une manière qui éterniſe dans l'hiſtoire militaire ſa loyauté inébranlable, & ſa conſtante valeur. J'ai pris toutes les précautions poſſibles pour que rien ne manque à la ſubſiſtance des braves troupes; mais auſſi j'attends avec une pleine confiance, que chacun obſervera ſcrupuleuſement envers les habitans des villes & villages qui ſont nos amis, tous les ménagemens & tous les égards que preſcrivent la juſtice & les premiers principes de la morale.

" Dans le cas où quelques individus pourroient oublier leur devoir au point de bleſſer par des excès l'honneur & la gloire de l'armée à laquelle ils appartiennent: je fais ici la déclaration ſolemnelle qu'ils ſeront pourſuivis ſuivant toute la rigueur des loix militaires. Comme je ſuis aſſuré que chaque commandant a le pouvoir d'empêcher, par le maintien du bon ordre & de la diſcipline, les excès de tout genre, je rends perſonnellement reſponſables les commandans des régimens & des différens corps, de tous les événemens de cette nature.„

Raſtadt du 8 mars.

La convention de Raſtadt du 1er décembre 1797, qui avoit été tenue ſecrette juſqu'à préſent, eſt aujourd'hui connue. Il en circule ici des copies. En voici la teneur.

" En exécution du traité de Campo-formido, & de la convention additionnelle, les plénipotentiaires de S. M. l'Empereur Roi de Hongrie

Digitized by Google

& de Bohème, & les plénipotentiaires de la république françoise, s'étant réunis avec les généraux respectifs chargés d'ordonner les mouvemens d'évacuation, sont convenus des articles suivans, & se les sont mutuellement garantis. Art. Ier. Les troupes de S. M. l'Empereur Roi de Hongrie & de Bohême & celles de l'Empire qui sont à sa solde, évacueront le territoire de l'Empire de manière que le 25 décembre (5 nivôse) elles soient dans les Etats-Héréditaires de S. M. & au-delà de la rivière de l'Inn. II. Le contingent de S. M. l'Empereur repassera le Lech & ne pourra être employé dans les forteresses de l'Empire. III. Les troupes autrichiennes de la garnison de Mayence ne pourront, au 25 décembre, excéder 15,000 hommes. IV. Le même jour l'armée françoise évacuera les pays Vénitiens que doit occuper S. M. l'Empereur. V. Il restera 15,000 hommes de troupes françoises dans les susdits pays Vénitiens, tant pour former les garnisons des différentes places fortes, que pour maintenir l'ordre. VI. Le 20 décembre, les troupes de S. M. l'Empereur auront évacué les places de Mannheim, Philipsbourg, Ehrenbreitstein, Ulm, Ingolstadt & Würzbourg, & elles les remettront à qui il appartient: l'artillerie & l'approvisionnement de guerre & de bouche existant actuellement dans ces places, & appartenant à S. M. l'Empereur, devront être évacués à cette époque. VII. Les troupes de S. M. l'Empereur, l'artillerie ainsi que les approvisionnemens de guerre & de bouche appartenant à S. M., sortiront de la ville de Mayence, de manière à ce que le 30 décembre (10 nivôse) cette opération soit entièrement achevée. VIII. Le 10 décembre (20 frimaire) les troupes françoises investiront la ville de Mayence, en laissant les communications ouvertes aux troupes autrichiennes. IX. Avant le 8 décembre (18 frimaire), les plénipotentiaires de S. M. l'Empereur déclareront à l'Empire que l'intention de leur souverain est d'évacuer le territoire & les forteresses de l'Empire. X. Les plénipotentiaires de S. M. l'Empereur s'employeront pour procurer aux troupes françoises de la part de l'Electeur de Mayence ou de celle de l'Empire, l'occupation de la ville de Mayence pendant le cours des négociations, de manière que les troupes françoises puissent y être le 30 décembre (10 nivôse); & si l'Electeur de Mayence ou l'Empire ne vouloit pas y consentir, la rép. franç. pourra les obliger par la force. XI. Les généraux françois commandant les troupes qui se trouvent autour de la forteresse d'Ehrenbreitstein, donneront aux troupes autrichiennes, qui évacueront cette place, toutes les facilités nécessaires pour leur passage. Ils procureront en même tems aux généraux autrichiens les chevaux, bateaux, & autres moyens nécessaires au transport de l'artillerie & des munitions de guerre & de bouche. XII. Les troupes françoises & cisalpines évacueront le 30 déc. (10 nivôse) les places de Palma-nuova, Osoppo, Porto-Legnano, Verone & les deux châteaux, Venise & le territoire vénitien, jusqu'à la ligne de démarcation. XIII. Le général commandant les troupes de S. M. l'Empereur en Italie, & le général commandant les troupes françoises, prendront toutes les mesures nécessaires pour assurer l'exécution de l'article 6 du traité de Campo-Formio: ces deux généraux se concerteront également pour lever tous les obstacles qui pourroient s'opposer à l'occupation pour le 30 déc. (10 nivôse) par les troupes impériales des pays & des forteresses qu'elles doivent occuper en conséquence du susdit article & de l'article 5 de la convention additionnelle & secrete. XIV. S'il restoit encore de l'artillerie & des magasins de guerre & de bouche appartenant à la rép. fr. dans les pays ou forteresses que son armée évacuera en Italie, lorsque ces pays ou forteresses seront occupés par les troupes de S. M. l'Empereur, il sera accordé toute facilité & protection nécessaire pour l'évacuation desdits magasins. Fait & signé à Rastadt le 1 déc. 1797. (11 frim. an 6 de la rép. fr.) Signé à l'original:

Bonaparte. — Louis de Cobenzel.
Le comte de Bailletde la Tour.
Le comte de Merveldt.

Mannheim du 10 mars.

Les N^os. des 8, 9, & 10 mars, de ce journal, sont partis à l'ordinaire, & sont arrivés à Heydelberg, Francfort &c., le jour de leur date dans la matinée. — Depuis hier les couriers jouissent de la permission de sortir de la ville à 6 heures du soir; ce qui facilitera d'autant plus l'exacte expédition des gazettes de Mannheim.

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(Faisant suite a la GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Mardi 12 Mars 1799. (N°. 71.)

Londres du 22 février.

Dans la séance de la Chambre des Pairs du 15, il fut fait lecture des résolutions relatives à l'union de l'Irlande. L'impression fut ordonnée.

Le 20, M. Dundas a demandé dant la chambre des communes, qu'il lui soit permis de présenter un bill pour réduire les milices à leur nombre effectif, qui est de 82 mille hommes. M. Dundas a porté à 250 mille hommes la totalité des forces de terre destinées à la défense intérieure du royaume. Sa motion a été adoptée.

Comme le chancelier de l'échiquier a annoncé à la chambre qu'il étoit dans l'intention de faire une motion pour mettre en circulation 3 millions de billets de l'échiquier, il est à présumer que ce ministre a remis à une époque plus éloignée la négociation du reste de l'emprunt.

Les vaisseaux de guerre actuellement à Plymouth, doivent aller former une escadre d'observation sur les côtes d'Irlande.

Les convois de la Méditerranée & des Indes-Occidentales sont encore retenus par les vents contraires; ces flottes ont à bord plus de 6,000 tonnes de vivres pour Gibraltar & Lisbonne.

On a reçu ici des Indes-occidentales la nouvelle que le général Toussaint-Louverture a envoyé 3000 nègres royalistes à la Jamaïque.

La brigade Ecossoise & le 84e régiment ont mis à la voile du Cap de Bonne-Espérance le 4 novembre, pour passer aux Indes.

Les 3 p. c. consolidés, 54 1/4.

Paris du 5 mars.

Le nommé Metge, ci-devant garçon corroyeur, & depuis prenant (comme tant d'autres) la qualité d'homme de loi, a composé, fait imprimer & distribuer un écrit intitulé: *Requête des représentans du peuple, à nos très-grands, très-sublimes membres du directoire*, &c. Ce libelle est daté de *l'an premier du sommeil léthargique de la république, à l'enseigne de la liberté violée, prix égal à cinq tyrans de fou...ers*, &c.... Metge a été arrêté, mis en accusation & présenté aux debats. Sa réponse a consisté à dire qu'il étoit l'auteur de l'écrit, qu'il l'avoit fait imprimer, qu'il en avoit envoyé lui-même au ministre de la police & à plusieurs représentans du peuple; qu'il ne se repentoit point de l'avoir fait, & qu'il recommenceroit volontiers. Cependant, il a prétendu que les lois des 27 & 28 germinal ne pouvoient l'atteindre, parceque ces lois n'étoient dirigées que contre les provocateurs à la dissolution du gouvernement, & que son écrit ne contenoit aucune provocation. — Le jury a déclaré que Metge étoit l'auteur de l'écrit, que cet écrit provoquoit l'avilissement de la représentation nationale; mais que Metge ne l'avoit pas fait dans l'intention du crime. En conséquence, Metge a été acquitté.

Conseil des 500. — Séance du 1er mars.

Bertrand (du Calvados fait un rapport sur les moyens de mettre les recettes au niveau des dépenses. Votre commission, dit-il, s'est occupé des ressources capables de combler le déficit qui vous a été démontré dans le rapport de notre collègue Malès. Il est une vérité consolante, c'est que deux années de guerre ne pourroient pas épuiser toutes celles que la France peut offrir au gouvernement. Si nous étions au commencement de l'année, nous ne vous proposerions pas même de nouvelles contributions, mais la moitié étant écoulée, nous sommes forcés d'en venir là. L'orateur propose ensuite deux projets de résolution. Le premier met à la disposition du directoire les sommes provenant du partage des biens indivis. Le deuxième double pour l'an 7 la taxe des portes & fenêtres, & maintient les exceptions portées par la loi du 4 frimaire. 1°. Les portes cochères, charretieres, & les magasins en gros, seront taxés depuis 1 jusqu'à 10 francs d'après le tableau de population. 2°. Ne sont point assujetties à la double taxe les ouvertures de maisons qui n'ont qu'une porte & une fenêtre.

On reprend la discussion du projet de Couturier, concernant la vente des biens du culte protestant. L'urgence est déclarée & le projet adopté sauf quelques amendemens. Il sera accordé à chaque titulaire, au lieu d'une pension, un capital de 8000 francs. Ces capitaux seront payés en bons de la trésorerie nationale, & ne pourront être employés qu'en acquisitions des biens dont il s'agit; ils ne seront reçus en payement, qu'autant qu'ils seront

Digitized by Google

préſentés par les capitaliſtes-acquéreurs; & ceux-ci ne pourront les aliéner ou céder qu'entre eux, & l'acte de ceſſion ſera porté au dos du bon.

Séance du 2.

Un citoyen du département du Var, adreſſe au conſeil pluſieurs pièces qui prouvent, dit-il, que les repréſentans Marquezy & Ernandez ſont parens d'émigrés, & comme tels compris dans l'excluſion prononcée par la loi du 3 brumaire: il ajoute qu'il eſt faux, comme l'ont aſſuré ces repréſentans, qu'ils aient conſtamment rempli des fonctions publiques depuis le commencement de la révolution. Pluſieurs membres demandent l'ordre du jour ſur la dénonciation; d'autres, le renvoi à une commiſſion. — Grenier inſiſte ſur le renvoi à la comiſſion. — Marquezy monte à la tribune. — On demande qu'il ſoit entendu en comité général. Puiſqu'on a, dit-il, commencé à lire la dénonciation publiquement, je m'oppoſe à un comité ſecret. Je ne viens pas ici pour détruire les inculpations dirigées contre moi; je connois la loi du 3 brumaire; ſi j'euſſe été atteint par ſes diſpoſitions, je me ſerois fait un devoir de m'y conformer: mais j'ai ici des pièces probantes qui me juſtifieront de cette calomnie. Je demande moi-même la formation d'une commiſſion ſpéciale; car il s'agit ici d'une intrigue ourdie depuis long-tems contre moi; on n'aime pas toujours ceux qui montrent du caractere & de la fermeté. — *Le préſident* appelle Ernandez à la tribune; il eſt abſent, & le conſeil arrête qu'il ſera nommé deux commiſſions chargées d'examiner ſéparement chacune de ces dénonciations.

Le directoire exécutif adreſſe au conſeil un meſſage par lequel il propoſe de fixer à onze le nombre des hôtels de monnoies, & de déterminer les lieux où ils ſeront placés.

Un ſecrétaire lit une lettre par laquelle Briot dénonce formellement Louvot comme frere d'émigré. — Briot monte à la tribune. Lorſqu'au commencement de la ſéance, dit-il, je fis ma dénonciation verbalement, notre collègue Luvot étoit préſent, il ne l'eſt pas en ce moment, je demande donc l'ajournement juſqu'à ce qu'il ſoit préſent. — Le conſeil ordonne la formation d'une commiſſion.

Séance du 3.

Roëmer dit que c'eſt avec peine qu'il voit ajourner plus long-tems ſon dernier projet ſur la reſponſabilité des communes, mais qu'il eſt encore plus pénible pour lui d'annoncer qu'il lui paroît inſuffiſant, que les meurtres & les aſſaſſinats s'organiſent partout, & particuliérement dans les départemens du midi & de l'oueſt. Il réclame la formation d'une commiſſion ſpéciale, pour la répreſſion des délits qui ſe commettent dans ces départemens. — Pluſieurs membres demandent l'ordre du jour. — Le crime, répond Pouvrai-Roquerie, s'organiſe partout, & je prends la parole, non pour demander des meſures ordinaires afin d'arrêter les progrès des aſſaſſinats, mais bien des meſures extraordinaires, parce que les crimes dont il s'agit, tiennent radicalement au plan de nos ennemis & à l'état de révolution. — Le conſeil ordonne qu'une commiſſion ſpéciale ſera nommée.

Une motion avoit été faite par Curer, à l'occaſion de Bonnier, plénipotentiaire à Raſtadt. Bonnier étoit à Raſtadt avant ſa nomination, & il n'a pu quitter le poſte qui lui étoit aſſigné par le gouvernement, d'où l'on conclud que ſa place eſt vacante. Baudet a répondu que le texte de la conſtitution étoit formel, & que Bonnier exerçant depuis un an des fonctions incompatibles, ne devoit pas être compris ſur les tableaux. — La conſtitution a été également invoquée par Quirot. — Bailleul, en appuyant l'ordre du jour ſur la motion de Curer, a propoſé d'examiner dans quel délai un agent du gouvernement, nommé au corps légiſlatif, pouvoit accepter ou donner ſa démiſſion. — Le conſeil a paſſé à l'ordre du jour ſur la motion de Curer.

Duplantier ſoumet à la diſcuſſion ſon projet portant que toutes les doubles élections faites en l'an 6 dans les divers cantons & communes de la république, & ſur leſquelles il n'a pas été ſtatué par le corps légiſlatif, ſont déclarées nulles & non avenues, qu'en conſéquence il ſera procédé en germinal an 7 à de nouvelles nominations. — Souilhé invoque la queſtion préalable, parce que le projet lui paroit inconſtitutionnel, impolitique & attentoire à la ſouveraineté du peuple. Suivant Duplantier, l'état d'incertitude où ſe trouveroient les aſſemblées primaires où il y auroit eu des ſciſſions l'année derniere, donneroit lieu à des diſcuſſions dont les ſuites pourroient devenir funeſtes. Souilhé répond que les meſures que l'on propoſe ſont propres à amener les troubles que l'on veut éviter. Le projet, ſuivant St. Horent, eſt une meſure pacifique & générale commandée par les circonſtances.— Les débats continuent. On demande vivement la queſtion préalable. Cette propoſition miſe aux voix eſt adoptée à une grande majorité.

Après avoir entendu Duplantier, le conſeil adopte quatre projets de réſolution relatifs aux élections. Il réſulte des tableaux préſentés par la commiſſion, qu'en l'an 7 les aſſemblées électorales auront à nommer deux cents cinquante membres, compoſant le tiers de l'an 7, & ſoixante-cinq remplaçans, ce qui fait en totalité trois cents quinze membres.

Inſpruck du 5 mars.

M. le général comte de Bellegarde, commandant en chef l'armée du Tyrol, arriva ici le 1er de ce mois, & partit le 3 pour Botzen. Il paſſe journellement par Inſpruck des troupes qui prennent cette route. Hier il arriva encore 300 huſſards d'Erdœdi. La route d'ici à Botzen eſt encombrée de chariots militaires.

On dit que les premières compagnies d'arquebuſiers tiroliens doivent être prêtes à marcher d'ici à 15 jours; & leur marche pourroit même être rapprochée, ſi les bruits de guerre qui circulent depuis quelques jours viennent à ſe réaliſer.

Digitized by Google

Augsbourg du 8 mars.

Un courier françois eſt arrivé hier matin au quartier-général à Friedberg. — On annonce que demain ou après-demain, le quartier-général quittera Friedberg pour ſe rendre à Memmingen, par Schwab-München & Mindelheim.

Il continue de défiler un grand nombre de troupes de la Bavière en Souabe. Parmi celles qui ont paſſé le Lech hier & aujourd'hui dans nos environs, on diſtingue, les régimens d'infanterie de Benjowski, de Wenkheim, de Kerpen, de Manfredini &c., les régimens de dragons, de Cobourg, & d'archiduc Ferdinand prince royal. — D'autres troupes ont paſſé le Lech, audeſſus & audeſſous d'Augsbourg.

Ratisbonne du 5 mars.

La Diète a tenu ſéance hier, & l'on a continué de voter ſur l'affaire de la marche des troupes ruſſes: au collège des princes, le miniſtre de l'électeur de Cologne, en qualité de Grand-maître de l'ordre Teutonique, & d'Evêque de Munſter; ceux de Saxe-Weymar, Saxe-Cobourg, Salm, Furſtenberg, les comtes de la Wéteravie, de la Franconie & de la Weſtphalie, ont émis leurs votes. — Le grand-maître de l'ordre Teutonique, évêque de Munſter, a été d'avis qu'on devoit attendre, pour prendre une déciſion dans cette affaire, que l'Empire eût reçu la nouvelle officielle que les troupes ruſſes s'étoient avancées des païs héréditaires de l'Autriche ſur le territoire de l'Empire; mais qu'il croyoit devoir obſerver préalablement que juſqu'ici il ne voyoit rien d'hoſtile dans la marche des troupes ruſſes; que c'étoit ſeulement une meſure défenſive, qui étoit malheureuſement néceſſitée par ce qui s'eſt paſſé depuis les préliminaires de Léoben, & qu'elle pouvoit d'autant moins allarmer le gouvernement françois, que les grands ſacrifices faits par l'Empire pour obtenir la paix, doivent lui avoir donné la conviction la plus complette que l'Empire la deſire ſincèrement & ſérieuſement, même dans le moment où la France a bouleverſé tous les rapports politiques de l'Empire avec l'Italie, s'eſt emparée d'Ehrenbreitſtein, & a continué ſes procédés hoſtiles ſur la rive droite. *Ultériora, ſi opus, reſervando.*

Munic du 7 mars.

S. A. R. l'archiduc Charles eſt arrivé aujourd'hui ici, pour faire ſes adieux à S. A. S. E., & ſe propoſe d'être demain à Mindelheim.

Les ſéréniſſimes enfans de l'Electeur, le prince électoral Charles-Louis Auguſte, les princeſſes Auguſte-Amélie & Charlotte-Auguſte, & le prince Charles-Théodore, arriverent hier en cette capitale, & furent accueillis avec tranſport par les habitans, dont on connoît l'amour & le dévouement pour leurs auguſtes ſouverains.

Carlsruhe du 9 mars.

S. A. S. l'Electrice regnante de Bavière, eſt partie ce matin pour Munich, après avoir ſéjourné 12 jours ici au ſein de ſa famille.

Raſtadt du 9 mars.

Les miniſtres françois ont remis aujourd'hui à la députation de l'Empire une note ainſi conçue:

" Les ſouſſignés miniſtres plénipotentiaires de la république françoiſe pour la négociation avec l'Empire Germanique, ont reçu ordre du directoire exécutif de donner connoiſſance à la députation de l'Empire de la proclamation du général Maſſena, commandant en chef l'armée françoiſe en Helvétie; ils joignent, en conſéquence, à la préſente note, un exemplaire certifié par eux, de cette proclamation, & de celle du directoire exécutif déjà notifiée à la députation de l'Empire. Les ſouſſignés ont auſſi reçu ordre de renouveller à cette occaſion la déclaration conſignée dans leur note du 11 (1) de ce mois, qu'on ne doit voir dans la marche de l'armée qu'une meſure commandée par les circonſtances & qui ne touche en rien au deſir de la paix, dont le gouvernement françois eſt toujours auſſi vivement & auſſi ſincèrement animé. Ils ſont formellement chargés de réitérer l'aſſurance que le Directoire exécutif perſiſte à conclure la paix avec l'Empire, en ſuppoſant toutefois que l'Empire ſe déclarera contre la marche des Ruſſes. Les ſouſſignés miniſtres plénipotentiaires de la république françoiſe aſſurent le miniſtre plénipotentiaire de S. M. l'Empereur de leur conſidération la plus diſtinguée. Raſtadt, le 19 ventôſe an 7 de la république françoiſe. *Signé*, Bonnier, Jean-Debry, Roberjot. „

Armée françoiſe en Helvétie. — Liberté. Egalité. — Proclamation du 16 ventôſe an VII. de la république françoiſe une & indiviſible. (6 mars). — *Maſſena, général en chef de l'armée françoiſe en Helvétie, au peuple des Griſons.* Peuple des Griſons! Les ennemis de votre indépendance ont appelé une puiſſance étrangère pour ſoutenir leur tyrannie. Des amis de votre liberté réclament à leur tour l'appui de

la république françoiſe. L'armée que j'ai l'honneur de commander vient ſéconder vos vœux: ſon ſeul objet eſt de vous rendre à vous mêmes; du moment où la cour de Vienne reſpectera votre indépendance, aura déclaré qu'elle n'enverra plus de troupes dans votre pays, l'armée françoiſe évacuera votre territoire. Pendant ſon ſéjour, la liberté individuelle, les propriétés, les opinions politiques & réligieuſes ſeront inviolablement reſpectées. Et vous, ſoldats françois, appelés à rendre le peuple des Griſons à la liberté, vous connoiſſez les intentions de votre gouvernement & celles de votre général. Reſpectez un peuple qui devient libre par vous; & que votre conduite lui apprenne, le convainque, qu'une diſcipline ſevère, que le reſpect des droits & des propriétés des peuples, conſtituent eſſentiellement les armées françoiſes. „ *Signé*: Maſſena.

"Certifié par nous miniſtres plénipotentiaires de la république françoiſe au congrès de Raſtadt. A Raſtadt le 19 ventôſe (9 mars) an 7 de la rép. françoiſe. *Bonnier*, *Jean Debry*, *Roberjot*.

La proclamation du directoire mentionnée dans la note des miniſtres françois, & que le général Maſſena a publiée dans ſon armée, eſt la même qui a été publiée par le général Jourdan (v. N°. 63). — Il réſulte de la proclamation de Maſſena qu'il a reçu l'ordre de s'établir dans le païs des Griſons: il faudra donc pour cela, qu'il commence les hoſtilités pour en expulſer les Autrichiens, à moins que ceux-ci ne conſentent à ſe retirer ſpontanément de ce païs; ce qui eſt peu vraiſemblable, attendu l'importance dont eſt cette poſition pour la ſureté du Tyrol. On doit s'attendre d'après cela, à recevoir dans peu de jours la nouvelle que les hoſtilités ont commencé.

Le corps de troupes qui devoit paſſer à Tubingen le 8, eſt reſté à Freidenſtadt & à Nagold; & l'on n'a vu juſqu'ici dans le Bas-Hohenberg, que des patrouilles françoiſes. Le gros de la diviſion de St. Cyr eſt arrivé à Rothweil, ainſi que ce général.—C'eſt la diviſion aux ordres du général Souham, qui a occupé le Briſgau, & traverſé le Val-d'Enfer. — Il paroît de plus en plus certain que le général Jourdan dirige ſes plus grandes forces vers le lac de Conſtance. Il reçoit ſucceſſivement des renforts de quelques demi-brigades qui paſſent le Rhin à Kehl. — Le général Vernier eſt commandant d'Offembourg, où il eſt reſté une garniſon françoiſe. — Au-deſſous de Kehl, il n'eſt paſſé aucunes troupes françoiſes.

On n'a pas encore perdu toute eſpérance de paix, même entre l'Autriche & la France: & des lettres de Paris qui viennent de bonne ſource, aſſurent que le directoire eſt très-diſpoſé à accéder à un arrangement équitable; on va même juſqu'à dire qu'il a fait propoſer à la cour de Vienne d'évacuer le territoire helvétique, ſi l'Empereur veut faire rétrograder ſes troupes derrière l'Inn. Comme l'occupation de la Suiſſe par les armées françoiſes eſt un des principaux griefs expoſés dans l'ordre de S. A. R. l'Archiduc Charles; cette difficulté une fois levée, on auroit l'eſpérance que les autres pourroient également s'applanir.

Quoi qu'il en ſoit, on continue de croire que les négociations avec l'Empire ne ſeront pas interrompues, dans le cas d'une rupture entre la France & l'Autriche. Toute la députation ſe trouve encore ici: à la vérité, M. le comte de Lehrbach va quitter Raſtadt; mais il a, dit-on, annoncé qu'il ira ſeulement à Augsbourg, & qu'il retournera dans peu de jours, à moins que des circonſtances imprévues ne s'y oppoſent.

M. le comte Clément de Metternich, fils du miniſtre impérial, eſt parti pour Augsbourg ces jours derniers, avec ſa famille.

P. S. On dit que les miniſtres françois ont reçu un courier avec la nouvelle que le général Maſſena, après avoir ſommé les Autrichiens d'évacuer le territoire Griſon, les a attaqués, & qu'il a gagné quelque terrein dans l'Ober-bund. Mais comme on ne dit pas la date de cet événement, il eſt bon d'attendre des détails plus authentiques.

Paris du 7 mars.

La préſentation des drapeaux napolitains a eu lieu hier au directoire, en préſence de tous les membres du corps diplomatique, & de M. le duc d'Oſſuna, ambaſſadeur d'Eſpagne à Vienne. Après l'audience, il a été planté un arbre de liberté devant la principale porte du palais directorial, rue de Tournon; & le préſident Barras y a attaché un drapeau tricolor.

Les dernieres lettres de Cadix annoncent que l'eſcadre eſpagnole a reçu ordre de ſe tenir prête pour une expédition dont on ignore l'objet.

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Mercredi 13 Mars 1799. (N°. 72.)

Conſtantinople du 25 janvier.

Voici un extrait du traité d'alliance défenſive, conclu le 23 décembre 1798, entre la cour impériale de Ruſſie & la Sublime Porte.

" Le traité de paix conclu à Jaſſy le 29 décembre 1791, eſt confirmé dans toute ſa teneur par les deux puiſſances. Les deux ſouverains ſe vouent réciproquement une paix permanente, une amitié inviolable, & la meilleure intelligence entr'eux, ainſi qu'entre leurs ſujets, tant ſur terre que ſur mer; dans tous les cas qui concerneront la ſureté & la tranquillité reſpectives, ils s'ouvriront franchement & ſans réſerve l'un à l'autre, pour pouvoir, au moyen des meſures convenables, repouſſer avec énergie toute entrepriſe hoſtile, à l'effet de maintenir & aſſurer la tranquillité générale. Les deux puiſſances ſe garantiſſent réciproquement leurs Empires & toutes leurs poſſeſſions. Si l'une ou l'autre puiſſance étoit attaquée hoſtilement par terre ou par mer, & qu'elle ne pût oppoſer une réſiſtance ſuffiſante, l'autre puiſſance ſe hâtera de la ſecourir convenablement en troupes, en armes ou en argent, ou de la manière que les circonſtances l'exigeront; & alors elles s'entendront d'une manière plus préciſe à ce ſujet; le choix de ces ſecours en troupes, en argent, &c. dépendra de la puiſſance attaquée. Le ſecours en troupes ſera fourni au plus tard dans trois mois, à dater du jour où la demande en aura été faite; & l'argent, auſſitôt que les hoſtilités auront commencé, & ſucceſſivement, à des termes fixés, pendant toute la durée de la guerre. Chacune des deux puiſſances pourra conclure des alliances avec d'autres, mais avec la réſerve qu'il ne ſera rien inſéré dans ces nouveaux traités, qui puiſſe être préjudiciable à l'alliance actuelle, attendu que les deux ſouverains auront à l'avenir les mêmes amis & les mêmes ennemis.

„ Les troupes auxiliaires demandées ſeront miſes ſur pied aux frais de la partie réquiſe; mais du moment où elles quitteront ſon territoire, elles ſeront entretenues par la partie requérante. Il en ſera de même pour les ſecours par mer; auſſitôt que la flotte auxiliaire entrera dans le canal, elle ſera pourvue de tous les objets néceſſaires, aux prix ordinaires, par la partie requérante. Dans le cas où les opérations militaires auroient lieu de concert, les deux parties s'engagent de ſe communiquer tous les plans & projets tant pour la guerre que pour la paix, & à ſe conformer dans les conditions de paix aux principes de modération. Les priſes appartiendront uniquement aux troupes qui les auront faites. Comme cette alliance n'a pour objet aucunes conquêtes, mais ſeulement la défenſe & la conſervation des poſſeſſions des deux ſouverains, ainſi que le maintien de la conſtitution reſpectable d'autres puiſſances, les deux parties s'efforceront d'opérer promptement la pacification. Cette alliance durera le plus long-tems qu'il ſera poſſible; mais elle eſt toutefois conclue pour 8 ans; avant l'expiration de ce terme, les deux puiſſances aviſeront aux intérêts de leur empire, & jugeront ſi les circonſtances exigent une prolongation. Les deux parties ſont en même tems convenues d'engager les rois d'Angleterre & de Pruſſe, ainſi que d'autres puiſſances, à accéder à cette alliance. „

Madrid du 16 février.

Le roi de Maroc ne nous a pas compris dans la déclaration de guerre qu'il a faite à la république françoiſe, malgré l'étroite union qui ſubſiſte entre les deux États. Les vaiſſeaux barbareſques reſpectent notre pavillon.

L'amniſtie générale accordée aux déſerteurs de la marine royale, a fait rentrer un grand nombre de ceux à qui la guerre contre les anglois avoit fait abandonner leurs drapeaux.

L'impôt de 15 p. c. mis ſur les biens de mainmorte & ſur ceux réſervés dans les familles, à la fondation du droit d'aîneſſe, excite des murmures & fait des mécontens.

Cadix du 14 février.

L'amiral Maſſaredo reçut dernièrement deux couriers extraordinaires, l'un après l'autre: on ignore le contenu des dépêches. On ſait ſeulement qu'il a été donné des ordres à tous les équipages de ſe tenir prêts à partir au premier ſignal. En attendant, on prépare 8 vaiſſeaux de ligne pour une expédition ſecrette.

Digitized by Google

On attend de l'Amérique un grand nombre de navires chargés de transporter les matelots qui doivent completter les équipages.

Cinq vaiſſeaux de ligne, chargés de troupes de débarquement, doivent, ſous peu de jours, mettre à la voile. Ils vont, dit-on, à St. Domingue ſoumettre les nègres révoltés. —Indépendamment de ces préparatifs, il eſt arrivé un ordre au département de faire équiper & tenir prêts à faire voile trente vaiſſeaux de ligne de la première force, non compris le grand armement. Ils ne connoîtront leur deſtination qu'à une certaine hauteur en mer.

On a appris avec douleur que vingt navires marchands, partis d'Ajamonte pour divers endroits, avoient fait naufrage; tout a péri avec les vaiſſeaux.

On dit que d'après une convention avec les Portugais, les Eſpagnols ont conduit à Lisbonne 200 millions de réaux, argent provenant des Indes, moyennant 8 p. c. d'aſſurance.

Paris du 7 mars.

On n'apprendra sûrement pas ſans intérêt le trait ſuivant d'un jeune enfant âgé d'environ 8 ans, & fils du cit. Lecointre, ſecrétaire du cit. Moltédo, conſul de France à Alger. On avoit obtenu du gouvernement algérien qu'on ôteroit les fers à cet infortuné, & qu'on le mettroit en liberté; mais lorſqu'il a été queſtion d'exécuter l'ordre, le jeune Lecointre a déclaré qu'il n'accepteroit ſa liberté qu'autant que ſon père obtiendroit la ſienne, & que ſi elle lui étoit refuſée, il ſauroit ſouffrir comme ſon père, & imiteroit ſon courage. (Art. officiel.)

L'hôtel des invalides étoit devenu inſuffiſant, vu le nombre de nos vétérans couverts d'honorables bleſſures, ou mutilés, qui avoient droit à cet aſyle. En conſéquence, le gouvernement a deſtiné la maiſon de St. Cyr, à une ſuccurſale pour nos frères d'armes que les haſards de la guerre réduiſent à la néceſſité de n'exiſter déſormais que dans ces temples élevés à l'humanité par la reconnoiſſance nationale. (Ibid.)

Voici les détails officiels de la cérémonie qui eut lieu hier au palais du directoire. "La cérémonie de la préſentation au directoire exécutif, des drapeaux napolitains, annoncée depuis pluſieurs jours, a eu lieu aujourd'hui, à deux heures après-midi, dans la ſalle des audiences publiques, au palais directorial. Ces monumens nombreux de la gloire de l'armée de Naples; ces témoignages irrécuſables de faits héroïques, dont l'hiſtoire n'offre aucun exemple, qui atteſtent l'anéantiſſement d'une armée de quatre-vingt mille h. & la conquête d'un royaume, opéré en moins de deux mois, par dix-ſept mille braves, attaqués inopinément dans leurs cantonnemens, ont été reçus au milieu des applaudiſſemens & des tranſports d'allégreſſe d'une nombreuſe aſſemblée. Ces drapeaux, enrichis de broderies d'or & d'argent, dont la magnificence & l'ignominie contraſtent ſi fort avec la ſimplicité & la grande deſtinée du drapeau tricolor, ont été préſentés au directoire exécutif, par le général polonais Kniaſewicz, qui s'eſt particulièrement diſtingué, ainſi que ſes généreux compatriotes, dans cette campagne immorteile. L'attitude républicaine & l'air martial de ce guerrier répondent aux éloges qu'a faits de lui le général en chef de l'armée de Naples. Tous les membres du corps diplomatique ont aſſiſté à cette cérémonie; on y a remarqué auſſi M. le duc d'Oſſuna, ambaſſadeur d'Eſpagne à la cour de Vienne. . .,,

Voici un extrait des diſcours qui ont été prononcés à cette occaſion.

Diſcours du miniſtre de la guerre, en préſentant 35 drapeaux ou guidons, enlevés aux troupes napolitaines. "Citoyens directeurs, ces trophées ſont un nouveau monument des ſuccès de nos armes, du délire de nos ennemis, & de la perfidie du gouvernement anglois. L'hiſtoire, en retraçant les extravagances politiques, offrira ſans doute celles de la cour de Naples comme une leçon effrayante pour les rois: ni le ſentiment de ſa foibleſſe, ni l'expérience de nos forces, rien n'a arrêté cette cour aveugle. La haine d'une femme, les plans d'un étranger, l'or anglois, voilà ſon mobile & ſes reſſources. L'armée françoiſe ſe réunit, moins terrible par le nombre que par ſon nom & ſa valeur; elle s'avance: ſa marche eſt une ſuite de victoires. Envain l'étranger, à qui Naples a confié ſes deſtinées, cherche une dernière arme dans le fanatiſme, & ſe hâte de ſoulever un peuple égaré, l'artiſan de la guerre eſt la première victime de ſon artifice & ne trouve que dans notre camp & dans la loyauté françoiſe, un aſyle contre la fureur publique. Naples reçoit notre armée, & le fanatiſme royal & religieux cède encore une fois à l'aſcendant de la liberté. O mânes de Sucy & de nos frères égorgés! votre ſang germera ſur cette terre d'eſclaves, & vous y ferez maître des vengeurs. Ainſi, les rois, trompés par l'Angleterre, ſemblent jouer contre ſes ſubſides leurs armées & leurs trônes. Ainſi, ce gouvernement corrupteur ſolde l'Europe, & ſon or ſert à fonder le joug ſous lequel il brûle de courber la marine de toutes les puiſſances, & le commerce du monde. Une foule de prodiges militaires, la guerre de Naples terminée, un état tout entier ſoumis à nos armes, voilà l'ouvrage de l'armée de Naples pendant quelques mois; c'eſt ſous ſes glorieux auſpices que cette armée, après un long repos, a recommencé la guerre; fille & rivale de l'armée d'Italie, tous ſes combats ont été des triomphes.... Ce brave guerrier & ſes frères d'armes ſont nés preſque ſous le même ciel, d'où, ſur la foi de l'Angleterre & de quelques traîtres, un prince, l'oppreſſeur de la Pologne & notre ennemi juſqu'au fanatiſme, envoie ſes ſoldats chercher dans des rangs étrangers, le mépris, les maladies & la mort. Ainſi, nous arrivent à-la-fois du nord de l'Europe, des ennemis & des défenſeurs. Puiſſent les rois qui ſont encore nos ennemis, s'éclairer par tant d'exemples; la paix eſt leur ſalut. Nos armées n'ont vaincu que pour la paix; mais s'ils oſent la refuſer, qu'ils tremblent de les obliger encore à vaincre. Le premier cri de la victoire a retenti du bout de l'Italie juſqu'au ſommet des Alpes & juſques aux rives du Rhin; il peut ſe prolonger juſqu'au fond de l'Allemagne; &,

Digitized by Google

j'en atteſte le génie de la république; un jour nous en effraierons la Tamiſe.„

Extrait de la réponſe du préſident du directoire exécutif.

"Le directoire exécutif reçoit avec le ſentiment de la plus vive joie, les nombreux trophées de la valeur républicaine, ces gages glorieux de l'invincible courage de l'armée de Naples. Le ſceptre de Ferdinand eſt briſé; mais infidèle à la foi jurée, miſérable jouet d'un miniſtre inſolent & d'une cour corrompue, monarque eſclave du tyran de la Tamiſe; depuis long-temps Ferdinand creuſoit l'abîme ſous ſes pas. . . . . La honte ſuit de près la perfidie & la déloyauté. A peine quelques jours ſont-ils écoulés, que Rome eſt rendue à la liberté, le Piémont briſe ſes fers, Naples eſt ſoumiſe, & l'Italie ſe trouve délivrée des horribles tyrans qui l'oppriment: ainſi, la nouvelle des lâches attentats de la coalition contre le droit des gens, n'étoit pas parvenue aux confins de l'Europe, que déjà les trônes des perfides agreſſeurs étoient renverſés. Mais c'eſt peu: que les nations écoutent, & que leur juſtice prononce. Détrôné, fugitif, ſans diadème, ſans patrie, Ferdinand a trouvé l'art de flétrir juſques à ſon *infortune*. C'eſt par des maſſacres, par des crimes inouis dans l'hiſtoire des peuples civiliſés; c'eſt par l'aſſaſſinat des malheureux priſonniers, étrangers *même à ſon déſaſtre* & couverts d'honorables bleſſures, *qu'il apprend à l'Italie qu'il exiſte encore. Puiſſe du moins l'exemple de ſa chûte, en vengeant l'humanité outragée, inſtruire encore tous les ennemis de la grande nation! la paix, voilà le vœu du Directoire, le bonheur des peuples, la tranquillité de la terre, la proſpérité de tous; voilà ce qu'il médite & ce qu'il déſire. Quel eſpoir enivre donc les rois ennemis de la France! compteroient-ils ſur les ſuccès de quelques agens, auxquels ils ont ordonné de fomenter parmi nous des diſſentions inteſtines; mais que la trompette guerriere ſonne, & tous les François, réunis d'intention & de volonté, y répondront en donnant le ſignal de leur deſtruction. . . .„

Conſeil des 500. — Séance du 4 mars.

Hier à la fin de la ſéance, Briot a fait un rapport au nom d'une commiſſion ſpéciale à laquelle avoit été renvoyé l'interrogatoire & les réponſes du juge de paix Wantentort des Deux-Nèthes, à la ſuite duquel il a conclu au décret d'accuſation contre ce fonctionnaire. — On a ordonné l'impreſſion & l'ajournement.

L'ordre du jour amène la diſcuſſion du projet de Rollin, concernant les ſecours à accorder aux réfugiés, déportés & propriétaires de la Corſe & des colonies. La commiſſion avoit propoſé de diviſer en cinq claſſes, les colons ayant droit aux indemnités. — Grandmaiſon attaque le projet; & convenant des faits cités par le rapporteur, de la néceſſité de venir au ſecours des réfugiés, il le trouve inſuffiſant, ſans baſe fixe, ſans aſſurance de payement, & préſente de nouvelles vues pour concilier ce qui appartient à la juſtice avec les circonſtances difficiles dans leſquelles ſe trouve la république. — Le conſeil, après avoir entendu l'avis de ſon rapporteur, ordonne le renvoi à la commiſſion.

Poulain-Grandpré préſente un rapport ſur les forêts, dans lequel il s'élève contre le ſyſtême de l'aliénation, que des capitaliſtes cupides avoient voulu faire mettre à exécution. Il fait ſentir combien ce ſyſtême, qui a été combattu de tous temps par les bons eſprits, ſeroit préjudiciable à la France. Loin même de l'adopter, il penſe que les bois ont beſoin d'une police la plus ſévère, & il convient de la ſageſſe de l'ancienne ordonnance des forêts, qui n'a beſoin que de quelques modifications que demande le gouvernement républicain. Il définit l'aménagement, ſur lequel il préſente un projet, l'art d'aſſortir les différentes familles des arbres, & dont la perfection conſiſte à être d'accord avec la nature, & à ſatisfaire à tous les beſoins, de favoriſer même la culture des arbres étrangers, & à rendre communes les jouiſſances de la grande famille. — Impreſſion & ajournement.

Bruxelles du 7 mars.

"Le commandant en chef des départemens réunis, informé que des bandes de brigands ſe ſont organiſées dans la forêt de Soignes, a pris des meſures pour les détruire; en conſéquence des brigades de gendarmerie ſe ſont portées avant-hier ſur les lieux. La nuit derniere une centaine de ces brigands armés de toutes pièces, firent une courte apparition dans une commune rurale diſtante d'une lieue d'ici; & s'enfoncèrent peu après dans le plus épais du bois: une troupe plus nombreuſe avoit été apperçue quelques jours auparavant ſur d'autres points. Hier, des officiers de l'etat-major ſont partis à la tête d'un petit corps de troupes, pour aller à la recherche des ſéditieux. (*J. de Cologne.*)

Dans le nombre des prêtres inſermentés qui ont été conduits ſucceſſivement dans nos priſons, ſont pluſieurs ex-tréfonciers & chanoines de Liège; les autres ont été pris pour la pluſpart dans la Campine.

Lugano du 5 mars.

Le général Caſabianca, qui commande les troupes françoiſes dans la Valteline, vient de recevoir de Milan & du Piémont, des renforts conſidérables, & l'on évalue à 15 ou 16 mille hommes les troupes qui ſont ſous ſes ordres, depuis le lac de Côme juſqu'à Bormio, ſur la frontière du Tirol italien. Les cy-devant baillages italiens, helvétiques, ſont auſſi garnis de troupes: nous avons ici le général de brigade Mainoni, avec 2500 hommes; il y a encore un corps de troupes à Bellinzone, qui s'étend delà, ſur la frontière des Griſons, juſqu'au mont St. Gothard, où il s'eſt établi depuis peu un corps de troupes faiſant partie de l'armée de Maſſena. D'après les mouvemens que l'on remarque parmi les différentes troupes appartenant à l'armée d'Italie, il y a apparence qu'elles ſe diſpoſent à pénétrer dans le païs des Griſons, par la partie méridionale, tandisque l'armée de Maſſena tentera d'y pénétrer par la partie de l'oueſt, & celle du nord. (V. *Bregenz.*)

Stutgart du 10 mars.

Un corps conſidérable de troupes françoiſes faiſant partie de l'armée de Maſſena, paſſa le Rhin à Schaffhouſe le 6, & ſe joignit à la diviſion du général Ferino, qui étoit arrivée ce jour-là à la hauteur de Schaffhouſe en remontant le Rhin par les villes foreſtieres. La divi-

sion du général Souham, & la cavalerie, commandée par le général Hautpoul, arriverent en même-temps par le Val-d'enfer aux environs de Donaueſchingen; tandis que la diviſion du centre, conduite par le général en chef Jourdan, & les généraux Lefebvre, & Vandame, arriva par la vallée de la Kinzig, à Villingen, Geiſſingen, &c., & que la diviſion de gauche aux ordres du général St. Cyr, arriva à Rothweil. — Il paroît que le 7, ces différentes colonnes occupoient la ligne de Rothweil à Hohentviel, & qu'elles firent halte ce jour-là; ce qui a donné lieu de répandre la nouvelle que le général Jourdan avoit reçu l'ordre du Directoire de ne pas aller plus avant. Mais ce bruit favorable à la paix, eſt aujourd'hui démenti par des rapports certains qui annoncent qu'il y a eu le 7 une attaque très vive entre les François & les Autrichiens aux environs de Mayenfeld & de Balſers. (*V. Bregenz.*)

De ſon côté l'armée de S. A. R. l'Archiduc Charles, s'avance rapidement ſur Ulm, Memingen & Bregenz. Son avant-garde, commandée par le général Nauendorff, & forte de 18 mille hommes, a déjà dépaſſé Memmingen, & doit occuper aujourd'hui ou demain la poſition de Bregenz à Ulm par Ravensburg. — Le quartier-général de l'Archiduc étoit le 5 à Schwab-Munchen; le 9 à Mindelheim; & a dû arriver le 10 à Mourmingen.

Le Prince-Evêque de Spire a quitté ſa réſidence de Bruchſal, & eſt arrivé à Nuremberg le 4.

Bregenz du 8 mars.

Hier à la pointe du jour, on entendit une forte canonade ſur le Rhin dans la direction de Mayenfeld; & le canon ſe fit entendre toute la journée. On a appris par des voyageurs arrivés de Feldkirch, que les françois avoient jetté, dans la nuit du 6 au 7, un pont ſur le Rhin près de Balſers, au-deſſous de Mayenfeld, & que dès le matin ils paſſèrent ce fleuve, & engagèrent une action très-vive avec les autrichiens ſoutenus par les habitans armés du Vor-Alberg. On compte qu'il y a eu 5 ou 600 tués ou bleſſés, de part & d'autre. Au rapport de ces voyageurs, les autrichiens s'étoient maintenus dans leur poſition de Feldkirch. — Il paroît que l'attaque ne s'eſt point bornée au ſeul point de Mayenfeld, & qu'elle s'eſt prolongée ſur toute la frontière des Griſons, même du côté de la Walteline. (*V. Lugano.*) On attend impatiemment des détails officiels de cet évènement, qui vient de faire évanouir les eſpérances de paix que l'on nourriſſoit encore.

Ratisbonne du 6 mars.

Ce n'eſt pas ſeulement au collège des princes qu'on a voté avant-hier; au collège électoral, les miniſtres de Cologne & de Saxe ont émis auſſi leur ſuffrage ſur l'affaire de la marche des troupes ruſſes. Le premier a voté de la même manière que le Grand-maître de l'ordre Teutonique dans le collège des princes. Le miniſtre de Saxe, a déclaré que, puiſqu'on n'avoit encore reçu aucune réquiſition pour la marche des troupes ruſſes par le territoire de l'Empire, & qu'on n'en avoit par conſéquent aucune notion légale, il falloit ſe repoſer entièrement ſur la ſageſſe de S. M. l'Empereur, & lui abandonner toutes les meſures que ſa prudence lui ſuggérera pour le bien de l'Empire & l'avancement de la pacification; qu'on devoit en conſéquence ſupplier S. M. I. de s'interpoſer efficacement auprès du gouvernement françois pour qu'il faſſe enfin ceſſer les procédés hoſtiles & les oppreſſions ſous leſquelles gemit encore une grande partie de la rive droite du Rhin.

Dans le collège des villes, le protocole n'a pas encore été ouvert.

S. A. S. le prince régnant de la Tour & Taxis, a quitté ſa réſidence de Tiſchingen, pour habiter l'abbaye de Priefening à une lieue d'ici; S. A. S. y eſt attendue aujourd'hui.

Raſtadt du 10 mars.

M. le comte de Lehrbach, part demain pour Augsbourg. On continue d'aſſurer qu'il a donné l'eſpérance de ſon retour ici: ce qui fait ſuppoſer que l'on continuera de négocier; & le ſéjour de ce miniſtre à Augsbourg, vient à l'appui de cette conjecture.

Le gouvernement pruſſien a, dit-on, fait de nouvelles démarches auprès du gouvernement françois pour procurer la paix ou la neutralité à l'Empire; & des lettres de Paris ajoutent que le directoire a déclaré à M. de Sandoz-Rollin, qu'il ſe prêteroit volontiers à tous les arrangemens qui pourroient amener ce réſultat.

Mannheim du 12 mars.

Il continue d'arriver ici des troupes & de l'artillerie. — On parle de jetter un ſecond pont ſur le Rhin. Un grand nombre de travailleurs ſont employés au rétabliſſement des fortifications qui ont été démolies, il y a cinq ou 6 ſemaines.

A Philipsbourg, tout eſt encore tranquille. Il paroît qu'il a été conclu entre les généraux reſpectifs, une convention de s'abſtenir de toute hoſtilité juſqu'à nouvel ordre ſupérieur. Les françois occupent depuis quelques jours pluſieurs villages dans le voiſinage de Philipsbourg.

Le général Bernadotte n'eſt pas encore de retour ici.

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Jeudi 14 Mars 1799. (N°. 73.)

Livourne du 25 février.

Hier le roi & la reine de Sardaigne s'embarquerent avec leur ſuite, ſur 6 batimens raguſains, au bruit de l'artillerie de cette flotille qui mit auſſitôt à la voile. Quelques inſtans après, la *Terpſichore*, frégate angloiſe, la joignit par ordre du commodore anglois qui croiſe à la vue du port, & prit le convoi ſous ſon eſcorte & ſous ſon commandement. Dans l'après-midi, l'officier françois qui a accompagné L. M. de Turin juſqu'ici, demanda une chaloupe armée avec 12 hommes, avec laquelle il parvint à joindre le batiment à bord duquel le roi ſe trouvoit; il parla avec S. M., ſans néanmoins monter à bord du vaiſſeau, & retourna le ſoir à 10 heures.

Le citoyen Salicetti, qui a été long-temps retenu en Toſcane par la difficulté de traverſer les environs d'Aquapendente qui étoient en inſurrection, eſt arrivé dernièrement à Rome, d'où l'on croit qu'il ſe rendra à Naples.

Paris du 7 mars.

Nos journaux ont publié un ordre du général Championnet qui annonce que depuis l'arrivée des françois à Naples, il s'eſt introduit une grande licence dans l'armée. En voici l'extrait. " Vu la licence de l'armée, ſon indiſcipline, le général en chef arrête le règlement ſuivant, & rend perſonnellement reſponſables de ſon exécution les généraux de diviſion, les commandans de place; il déclare qu'il eſt inflexible. 1°. Il y aura tous les jours un officier général ou officier ſupérieur de ſervice pendant vingt-quatre heures, dans la place de Naples; il ſera chargé de la viſite de tous les poſtes de tous les forts, d'aſſurer les rondes & patrouilles de jour & de nuit; il en fera lui-même; il m'adreſſera directement ſon rapport, ainſi qu'au chef de l'état-major général, qui déſignera chaque jour l'officier général ou ſupérieur de ſervice. 2°. Le commandant de la place organiſera le ſervice, de manière que dans tous les quartiers de la ville il y ait rondes ſur rondes, patrouilles ſur patrouilles. 3°. Il ſera fait dans la garniſon de la ville & des forts trois appels par jour, & des contre-appels dans tous les quartiers pendant la nuit & à différentes heures. 4°. Tout militaire qui manquera aux appels, ſera puni, pour la première fois, de quinze jours de priſon, d'un mois pour la ſeconde, & cité, pour la troiſième fois, au conſeil de guerre, comme ennemi de la diſcipline. 5°. Toutes les troupes ſeront conſignées dans leurs quartiers auſſitôt la retraite battue. 6°. A la moindre faute d'un individu, elles le ſeront pendant le jour, juſqu'à ce que les auteurs des troubles ſoient dénoncés & connus. 7°. Tout militaire de ſervice trouvé pris de vin, ſera mis en priſon pour un mois; s'il avoit un grade, il ſera dégradé de la garde montante, mis à la queue de la compagnie, & puni d'un mois de priſon; l'officier commandant le poſte, ſous peine d'être deſtitué, ſera chargé de faire exécuter le préſent article. 8°. Tout militaire qui ſe permettra d'inſulter les citoyens de Naples, qui manquera à ſes chefs, ſe rendra coupable de voies de fait, de viol, de vol, ou qui par ſon inconduite, troublera la tranquillité publique, ſera arrêté & conduit ſur le champ au conſeil de guerre. Ces délits ſeront punis de la peine de mort.,,

Extrait d'une lettre de l'agent de la maiſon Jacob Coën-Bacri, de Marſeille, le 4 pluviôſe. (23 janv.) " Je ne ſaurois vous dépeindre toute la ſatisfaction qu'ont manifeſtée tous les françois à notre arrivée à Malte, & entre autres l'agent de la république, qui m'a appris avec quel courage la garniſon avoit depuis quatre mois ſupporté des privations bien pénibles. Après notre arrivée, le mauvais temps a forcé un navire ſous pavillon impérial de relâcher à Malte. On a auſſitôt mis garniſon à ſon bord. Le capitaine a cherché à tromper la ſurveillance de ſes gardiens, & s'eſt ſauvé dans ſa chaloupe avec quelques matelots. Ce navire étoit chargé

Digitized by Google

de bled & de munitions de guerre pour les Anglois. Il y a aujourd'hui huit jours que les maltois rebelles, aidés par les Anglois, tentèrent de surprendre la ville. Le général françois eut quelque connoissance de ce projet, & à l'instant il mit ses troupes sur un respectable pied de défense. Il en est résulté beaucoup de perte & de morts de la part des rebelles auxquels on a fait six cents prisonniers. Dans ce nombre il s'en est trouvé qui ont donné des détails sur la conspiration; ce qui a nécessité des visites domiciliaires qui ont eu le plus grand succès, puisqu'on a trouvé des magasins pleins d'hommes armés de sabres, de poignards, &c. &c. Le général françois a fait traiter ces traîtres comme ils le méritoient. Il s'est trouvé dans le magasin de la douane soixante-dix prêtres. On a de plus saisi un dépôt de six mille poignards. Le général m'ayant fait connoître les sommes dont il avoit besoin, je lui ai remis de suite tout l'argent que j'ai pu trouver. Je continue à me donner du mouvement pour lui en procurer davantage ,, *Signé*: Sion.

La société économique batave, à ce spécialement autorisée par le directoire exécutif de la république batave, propose à tous les savans nationaux & étrangers, sans distinction, la question suivante: Existe-t-il un moyen entièrement satisfaisant & inconnu jusqu'à ce jour, de tellement purifier de l'eau corrompue, puante & putréfiée, d'en corriger tellement l'odeur & le goût, (& ce sans mélange d'aucun ingrédient insalubre ou nuisible), qu'elle devienne une boisson claire, rafraîchissante & saine? &, dans le cas de l'affirmative, quel est ce moyen? ,, Elle promet un prix de six mille florins (12,000 fr.) à celui qui aura répondu à cette question d'une maniere satisfaisante. Il sera surtout important de ne pas perdre de vue. 1°. Que le moyen ou les moyens ne doivent être ni trop dispendieux, ni trop embarrassans, ni entraîner une trop grande consommation de combustibles, afin de pouvoir être employés sur mer dans des batimens fortement chargés & équipés, & souvent exposés à une violente commotion; 2°. Qu'ils soient d'une facile manipulation pour les marins; 3°. Qu'éprouvés sous diverses températures, ils donnent constamment le même résultat; 4°. Qu'ils ne produisent aucun effet nuisible sur la vaisselle de cuivre, dans laquelle se prépare la nourriture des gens de mer, soit par corrosion ou autrement. — Quand l'inventeur, après des épreuves faites dudit procédé, voudra, sans aucune réticence, révéler son secret & la maniere de s'en servir à des commissaires de ladite société économique, de maniere qu'avec l'eau en question ils puissent faire eux-mêmes un essai, en tel lieu ou à bord de tel batiment qu'ils voudront, il lui sera, après un succès itératif, compté un tiers de la prime promise. Le restant de la somme sera payé après que la société aura été à portée de faire les mêmes expériences à bord d'un ou de plusieurs vaisseaux, sous des climats différens & à son choix, & après qu'elle aura été assurée par des Avis authentiques que le moyen ou les moyens indiqués répondent au but de la question. Les mémoires doivent être adressés, avec les formalités ordinaires, au secrétaire-général de la société économique batave, J. J. Dessont, à Harlem, avant le 28 fevrier 1800.) La société de réserve de pouvoir partager le prix entre deux ou plusieurs concurrens, dont les indications seroient couronnées d'un égal succès.

Louis Monneron a fait afficher dans tout Paris que, rendu à la liberté par une déclaration du jury, qui le décharge de toute accusation, il alloit employer tous ses moyens intellectuels & matériels pour venir au secours de ses freres. En conséquence, il invite tous ceux qui auroient quelques réclamations à exercer contre Pierre & Augustin Monneron collectivement, sous la raison de Monneron freres, ou contre l'un ou l'autre individuellement, à lui en faire passer la note le plutôt possible, pour qu'il puisse en instruire de suite ses parens à l'Isle-de-France, & travailler avec eux à la prompte liquidation de tous ces créanciers.

L'administration du département de la Haute-Garonne vient de prendre un arrêté portant que les prétendus devins & sorciers, qui troublent plusieurs cantons de ce département, doivent être assimilés aux *perturbateurs* & aux *escrocs*.

Nos journaux rapportent une *lettre d'un officier anglois* qui se trouvoit à bord du *Vanguard*, lors de l'arrivée du roi de Naples à Palerme; dans laquelle il est dit qu'il se trouvoit à bord des frégates angloises, six à sept cens tonneaux remplis d'argent, & beaucoup d'autres remplis d'or.

Conseil des 500. — Séance du 6 mars.

Après avoir entendu jusqu'après deux heures la premiere lecture des projets sur l'administration forestiere, le conseil s'occupe des projets présentés par Duplantier sur les assemblées primaires. Le premier porte que les citoyens nommés, en l'an 6, électeurs par des assemblées primaires ou fractions d'assemblées scissionnées ou scissionnaires, & qui ont siége en cette qualité dans des assemblées électorales ou fractions d'assemblées scissionnées & scissionnaires, ne pourront être électeurs cette année, lorsque les opérations des assemblées où ils ont siégé n'ont pas été confirmées.

On demandoit l'ordre du jour. Le rapporteur observe que cet ordre du jour seroit sans doute fondé sur l'article constitutionnel, qui défend la nomination des mêmes électeurs deux années de suite; mais il observe que la commission a cru le projet nécessaire pour bien faire connoître qu'une assemblée électorale, dont les opérations n'ont point été confirmées, n'en sont pas moins des assemblées électorales. — Crochon soutient que le projet est inutile, puisqu'il n'est qu'une répétition de l'article constitutionnel que chacun doit connoître.

Duplantier déclare que l'explication que donne le projet est nécessaire, puisque l'année dernière il y eut des nominations de citoyens qui avoient été en l'an 5 membres d'assemblées électorales, dont les opérations n'avoient point été confirmées. — Il est appuyé par Thiessé, & le conseil adopte le projet.

Duplantier soumet un autre projet qui explique le mode d'élection des présidens, secrétaires, scrutateurs des assemblées primaires & électorales. Après quelques débats sur la forme du scrutin, Fabre (de l'Aude) ob-

ſerve que cette explication d'une loi ne ſeroit utile que ſi elle arrivoit à tems; mais comme l'époque à laquelle on ſe trouve ne peut le faire eſpérer pour les départemens lointains, elle ne feroit que jeter de trouble & de la confuſion dans les opérations. Il demande l'ordre du jour. — L'ordre du jour eſt auſſitôt adopté.

On adopte enſuite le projet de réſolution qui détermine les départemens qui nommeront cette année au tribunal de caſſation.

Conſeil des Anciens. — Séance du 6 mars.

L'ordre du jour appelle la diſcuſſion ſur la réſolution du 11 nivoſe, relative aux rentes viagères & aux uſufruits conſtitués au profit des émigrés & prêtres déportés, ainſi qu'au rachat des mêmes rentes & uſufruits. — Larmagnac attaque la réſolution. Il appuye un grand nombre des objections qui ont été faites par la commiſſion, mais il lui demande pourquoi elle conſent à aſſimiler des prêtres aux émigrés. Les parens des prêtres déportés leur ſuccèdent, ils ſont par conſéquent dans les termes du droit commun, & non dans la poſition de la république qui eſt ſubſtituée aux droits des émigrés. C'eſt donc d'après le droit ordinaire que les familles des prêtres déportés doivent ſe conduire à l'égard de leurs débiteurs: cela a déjà été reconnu par pluſieurs d'entre elles, qui ayant ſu que le prêtre auquel elles ſuccedoient étoit mort en Suiſſe, ont par des partages, renoncé à toute eſpèce d'uſufruit dus à ce prêtre. La loi propoſée caſſeroit ces partages, & rendroit ces héritiers créanciers de rentes viagères auxquelles ils ont renoncé. (*La ſuite demain*).

Berlin du 5 mars.

Le chargé d'affaires de la Porte ottomane, Ziver-Effendi, & ſes deux interprêtes, Peter Joko, & Jean Kopris, ſont partis de cette capitale avec leur ſuite pour retourner à Conſtantinople.

Stutgart du 11 mars.

L'armée du général Jourdan continue de reſter immobile dans ſa poſition de Rothweil à Hohenviel: le quartier-général, à Villingen: celui du général St. Cyr, à Rotmünſter. On ſuppoſe d'après cela, que le général Jourdan n'avoit d'autre objet que de prendre une poſition défenſive en avant des montagnes noires, & d'opérer ſa jonction par le lac de Conſtance avec l'armée de Maſſena. On pourroit donc encore ſe flatter qu'on n'en viendra pas à des hoſtilités ſérieuſes, ſi le général Maſſena n'avoit annoncé dans ſa proclamation du 6, le projet d'entrer dans le territoire Griſon, & ſi les lettres de Bregenz & de Lindau, & une feuille publique des environs ne nous confirmoient la nouvelle qu'il y a eu le 7 une attaque aſſez vive aux environs de Mayenfeld.

Les Autrichiens ont mis la ville d'Ulm dans un état formidable de défenſe. Les généraux Kerpen, Vogelgeſang, Finck, & Fron s'y trouvent depuis quelques jours. Le premier en eſt gouverneur. Le général Fron, & le major de Dedovich, du corps du génie, dirigent les travaux des fortifications, que l'on continue avec la plus grande activité, & auxquels on emploie le militaire & les habitans du païs. Les environs d'Ulm fourmillent déjà de troupes autrichiennes. — En même temps on a mis Bregenz, & Lindau, en état de défenſe. Une partie du régiment de Bender arriva le 7 à Lindau, avec un train conſidérable d'artillerie, qui fut auſſitôt établie ſur les remparts. La communication entre Lindau & la Suiſſe eſt interrompue; de même qu'entre le Voralberg & la rive gauche du Rhin. C'eſt ce qui nous prive de nouvelles autentiques de ce qui s'eſt paſſé le 7 & le 8, au-delà de Feldkirch; & l'on ne ſauroit encore dire s'il eſt vrai, comme on en a fait courir le bruit, que les François ſont entrés à Mayenfeld & même à Coire. Il paroît que le corps de troupes françoiſes qui paſſa le Rhin à Balſers avoit pour objet de couper au général Auffenberg qui commande dans les Griſons, la communication avec les troupes autrichiennes qui ſe trouvent dans le Voralberg.

Francfort du 12 mars.

On dit que les François vont établir un camp de 6 mille hommes en avant d'Ehrenbreitſtein; & un autre d'égale force entre Koſtheim & Hœchſt. — Les lettres de Caſſel portent que les officiers & ſoldats heſſois, qui étoient en ſémeſtre ou en congé, ont eu l'ordre de rejoindre leurs corps. — Les troupes mayençoiſes qui ſont à Aſchaffembourg, ont eu l'ordre de ſe tenir prêtes à partir. — Le bruit court que les François ont le projet de faire un mouvement en avant ſur le Mein.

Une lettre de Linz du 27 fevrier porte qu'on avoit amené le matin dans cette ville, ſous eſcorte autrichienne, un eſpion françois qui fut auſſitôt transporté plus loin. Il eſt prévenu d'avoir voulu reconnoître la force du corps auxiliaire Ruſſe, qui eſt encore cantonné dans les environs de Crems.

Les lettres de Stockholm annoncent que le major Suther, adjudant général de S. M. eſt arrivé depuis peu de Pétersbourg avec des dépêches importantes, que l'on croit relatives à la ſituation actuelle de l'Europe, & aux armemens maritimes qui ſe font dans la Baltique.

Raſtadt du 11 mars.

Dans la 92e ſéance de la députation de l'Empire qui a eu lieu aujourd'hui, il a été pris le *Concluſum* ſuivant, au ſujet de la dernière note des miniſtres françois. "1°. Qu'on inviteroit itérativement le miniſtre plénipotentiaire de S. M. l'Empereur de communiquer aux miniſtres fran-

Digitized by Google

çois la réponſe à ces miniſtres, réſolue le 2 de ce mois, ſuivant toute la teneur du *Concluſum*. 2°. Qu'on enverroit la dernière note françoiſe avec les pièces y jointes à l'aſſemblée générale de l'Empire; qu'on en feroit la remiſe au miniſtre plénipotentiaire de S. M. l'Empereur; & qu'on en donneroit connoiſſance aux miniſtres françois par une nouvelle note qu'on fera parvenir au miniſtre plénipotentiaire de S. M. I. de la manière accoutumée. 3°. Qu'enfin on donneroit, ſuivant l'uſage, communication de la dernière note françoiſe aux envoyés particuliers, qui y ſont intéreſſés.„

Le décret de commiſſion Impériale ſuivant a été adreſſé aujourd'hui à la députation de l'Empire. " Raſtadt, le 11 mars 1799. La commiſſion adjointe par S. M. I. à la députation de l'Empire pour la préſente négociation de paix, ne rappelleroit pas de rechef en ce moment à la députation la violation de l'armiſtice que l'Empire éprouva preſque dès le début de la négociation de la manière la plus injuſte, ſi cette violation n'avoit pas à la fin entraîné la priſe d'Ehrenbreitſtein. Le gouvernement françois & ſes plénipotentiaires ne répondirent pendant long-tems aux repréſentations vives & réitérées qui leur furent faites à ce ſujet, que par un ſilence ſans exemple, qui prouvoit tout à la fois & l'impoſſibilité où ils ſe trouvoient d'alléguer aucun motif capable de ſupporter la publicité, pour excuſer ce procédé, & la ferme réſolution qu'ils avoient de conſommer l'injuſtice commencée ſans aucun égard. Lorſque les miniſtres de la république françoiſe rompirent enfin momentanément ce ſilence au moyen des aſſurances renfermées dans leur ſeconde note du 11 décembre (22 frimaire), leur gouvernement ne donna aucune ſuite à ces aſſurances, & l'attente générale ſe trouva encore trompée. Au lieu de l'accompliſſement des eſpérances qu'on avoit fait naître, il ſuccéda au contraire une augmentation ſubite de toutes les meſures anti-conventionnelles qui, en occaſionnant le manque abſolu de ſubſiſtances, devoient néceſſairement accélérer par la famine la reddition de cette place ſupérieure à toute attaque ouverte. Le commandant d'Ehrenbreitſtein, après qu'il eut auſſi, de ſon côté, rappellé aux commandans françois l'honneur & la foi publique des traités exiſtans, & invoqué fréquemment les principes du droit des gens, conſacrés par la garantie commune de toutes les nations; après qu'à une ſeule réponſe inſignifiante près, il eut auſſi éprouvé un ſilence également étrange, il fut obligé par la privation abſolue de tous ſecours, de ſonger à la ſortie de ſa garniſon. Il propoſa, comme le prouve ſa lettre du 14 janvier (*Litt.* A.) au commandant du blocus, de faire raſer lui-même les fortifications par ſa troupe avant ſon départ; mais le général françois rejetta cette propoſition par ſa réponſe du 15 janvier [26 nivôſe] (*Litt.* B.). Une autre propoſition qu'il fit par ſa lettre du 18 janvier (*Litt.* C.), & qui avoit pour objet de ſortir avec munitions, armes & bagages, le 30 janvier, au cas qu'il ne ſurvînt pas quelque ordre ſupérieur relativement au ſort de la place, & de ne laiſſer dans cette dernière qu'une compagnie pour garde de police juſqu'à l'iſſue définitive des négociations, fut accueillie d'une manière tout auſſi peu ſatisfaiſante par la réponſe qu'il reçut le 19 janvier [30 nivôſe] (*Litt.* D.). Car dans cet écrit on ne fit aucune mention de la garde de police, & on la refuſa d'une manière ſi déciſive dans les pourparlers qui eurent lieu enſuite, que les beſoins de la garniſon étant pouſſés à la dernière extrémité, il ne reſta plus au commandant d'autre parti que d'obéir à la loi de la néceſſité. En conſéquence, après avoir fait précéder la proteſtation ſolemnelle renfermée dans ſa lettre du 22 janvier (*Litt.* E.), il conclut, non pas une capitulation, ce qui lui étoit interdit tant par l'infraction faite au droit des gens, que par des ordres ſupérieurs, mais un ſimple accord devenu inévitable pour régler ſa retraite.

„ Pour compléter cette information, il faut ajouter encore que le général Dallemagne, commandant le blocus fut obligé de déclarer aux officiers qui lui avoient été envoyés pour lui remettre la proteſtation: „Qu'il ne pouvoit ſe mêler du fond de l'affaire „ que c'étoit là le ſoin du gouvernement; *qu'il ne vou-* „ *loit aucunement forcer le commandant de la place à l'éva-* „ *cuation, relativement à quoi ce dernier ne pouvoit être* „ *décidé que par le ſentiment de ſa poſition*; mais que „ quant à lui il avoit des ordres poſitifs d'occuper la „ place auſſitôt qu'elle ſeroit évacuée. „ Ce qui arriva immédiatement après.

„ La commiſſion Imp. donne connoiſſance de ces faits à la députation, afin qu'elle prenne en mûre conſidération ce qu'il eſt convenable & néceſſaire de faire à-preſent pour obtenir du gouvernement françois la réparation de cette violation de l'armiſtice. *Signé*, François George Charles, comte de Metternich - Winnebourg-Beilſtein. „

*** Le public eſt averti que le 24 ventoſe (14 mars) à 9 heures du matin, il ſera vendu au bureau de la douane nationale du pont du Rhin, des draps, bibres, velours ſur coton, miroirs & autres objets, à charge de les réexporter ſur la rive droite du Rhin. *Signé* Florimont.

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(Faisant suite a la GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Vendredi 15 Mars 1799. (N°. 74.)

Paris du 8 mars.

On s'occupe à rechercher les différentes trouées qui existent dans les murs formant la clôture de Paris. Des mesures vont être prises par le bureau central pour la prompte réparation de ces brèches qui servent à favoriser la fraude.

Si on en croit une lettre de Hambourg, M. de Lafayette a reçu du directoire batave la permission de se rendre en Hollande, de Ploën où il séjourne depuis 2 ans.

Des lettres de Copenhague, démentent le bruit répandu que l'isle de France s'étoit déclarée indépendante.

Jean Perſonne & René Tanguy, chefs de chouans dans le département des Côtes-du-Nord, ont été pris & enfermés dans les prisons de Lannion.

Le journal anglois (*The Sun*) (le Soleil) qu'il ne faut pas toujours croire, quoique son épigraphe soit : *Solem quis dicere falsum audeat* ! annonce que les Américains ont exercé plusieurs hostilités contre le pavillon françois. La frégate les *Etats-Unis* auroit même capturé & conduit à Saint-Thomas, une frégate françoise de quarante-quatre canons; mais le journal prévient que cette nouvelle mérite confirmation. M. Pickering, secretaire d'état, a fait un rapport sur les dernieres négociations : il a blâmé M. Gerry pour être resté en France après le départ de ses collègues.— Suivant la même feuille, le gouverneur de Cayenne a été arrêté & embarqué; deux frégates françoises doivent lui faire suivre la même destination qu'à Victor Hugues. On a fait signifier dans les Indes-occidentales que les vaisseaux neutres pourroient aller en sûreté dans les ports de la Guadeloupe, & continuer le commerce sans inquiétude avec les autres colonies françoises; mais les ennemis de la république persuadent aux Américains que ce n'est qu'un piège, & qu'ils trouveront encore Victor Hugues qui s'emparera de leur propriété. On emploie tous les moyens imaginables pour décider la rupture, & ramener les Etats-Unis à l'influence de l'Angleterre. (*L'ami des Lois.*)

Pléville-Ppeley a reçu ordre de se rendre à Naples pour y organiser la marine.

Suivant les dernières lettres de Florence, la cour de Toscane est dans les inquiétudes les plus vives. Elle fait emballer & transporter à Trieste ses effets les plus précieux, & jusqu'à des collections de livres anciens, fort rares.

On a arrêté & fusillé à Fougères (Ille & Vilaine) le 7 de ce mois, le nommé Despas, dit Mayence, ancien chouan. — Joly-Cœur, ce chef de chouans autrefois si redoutable, & qui, depuis sa soumission aux loix de la république, avoit tenu une conduite républicaine, a été assassiné dans la nuit du 2 au 3 de ce mois.

L'administration centrale du département de la Seine vient de déclarer que l'absence, à l'époque du 18 fructidor an 5, de Taillepied-de-Bondy, condamné à mort par contumace, pour avoir pris part à la révolte de vendémiaire, sera réputée émigration.

Des commissaires françois dirigent en ce moment les fouilles qui sont faites dans les décombres d'Herculanum & de Pompeia, près Naples. Déjà des objets précieux ont été découverts, & l'on espère en découvrir de plus précieux encore. Le ministre de l'intérieur vient de recevoir deux bracelets & un collier d'or, trouvés sur deux squelettes de femmes qui périrent lors de la ruine de Pompeia, & qui en étoient sans doute décorées au moment de l'engloutissement de cette ville. Ils sont d'un or très-pur. On a trouvé aussi beaucoup de beaux marbres & de médailles, entre autres une de Galba, sur le revers de laquelle il y a une figure allégorique, avec ce mot : *Liberté.*

Conseil des Anciens. — Fin de la séance du 6.

Goupil rappelle qu'il est de l'essence de la rente viagere de n'être due que pendant la vie de ceux au profit desquels elle est constituée. Elle n'existe plus dès le moment que le créancier ne peut plus justifier de son existence; que dès-lors ceux qui lui sont substitués ne peuvent pas avoir plus de droits qu'il n'en auroit lui-même; que ce seroit attenter à la propriété du débiteur que de le grever d'une dette dont il n'est pas tenu, tant qu'on ne lui rapporte pas un certificat de vie du créancier de la rente. Ces principes, dit Goupil, que le débiteur peut opposer aux héritiers du prêtre déporté, il peut les opposer également à la république qui est substituée aux droits des émigrés. Ils ont été reconnus même au plus fort du régime révolutionnaire. Un décret du 22 ventose an 2, dit que si la république, placée dans des circonstances extraordinaires, se trouve aux droits d'un tiers, elle peut bien se les attribuer dans toute leur intégrité, mais qu'elle ne peut pas les étendre, & que dans le cas particulier les droits de la république ne sont pas d'une autre nature que ceux de la famille privée.

Chaffey répond que les principes posés par les préopinans seroient de mise dans une affaire particulière qui se discuteroit devant les tribunaux; mais il faut adopter d'autres règles dans une circonstance où l'on n'est pas aussi certain de la mort naturelle d'un individu qu'on l'est de sa mort civile. On ne peut dire que la deportation des prêtres & le bannissement des émigrés ait amené le terme de la vie de tous; conséquemment, les débiteurs d'usufruit constitués sur leurs têtes ne peuvent être libérés. Ce qu'il faut faire pour ne pas les obliger à payer plus long-tems qu'ils ne doivent, & ne pas faire perdre à la république les sommes qu'elle a à prétendre, c'est d'adopter une règle assez certaine pour concilier les intérêts de tous: or, en fait de règles de cette nature, il n'en est point de préférable au tableau des probabilités de la vie humaine. Néanmoins, les imperfections que la commission a trouvées dans la résolution, la font persister à en proposer le rejet. — Le conseil la rejette.

— *Conseil des 500. — Séance du 7 mars.*

L'ordre du jour appelle la discussion sur les domaines congéables. — Guyot, par motion d'ordre, expose que le directoire ayant été consulté sur cet objet, a répondu le 5 pluviose dernier par un message, auquel le projet de la commission est entierement opposé. Comme le représentant Roan a un travail prêt, conforme aux vues développées dans le message du directoire, l'opinant demande que ce projet soit imprimé & obtienne la priorité sur celui de la commission. — Lagarriere répond que c'est un moyen d'ajourner une discussion dont le résultat procurera à la république environ 50 millions. Le message du directoire ne renfermant que des éclaircissemens demandés, & n'examinant pas la question sous le rapport des principes, ne sauroit s'opposer à la discussion du projet de la commission. — Le conseil passe à l'ordre du jour.

Basle du 10 mars.

Le directoire helvétique vient de publier officiellement les rapports suivans.

" *Armée françoise en Helvétie.* Au quartier-général d'Azmoos, le 16 ventôse [6 mars]. Le général en chef Massena au directoire exécutif helvétique. Citoyens directeurs! J'ai l'honneur de vous annoncer que j'ai l'ordre de mon gouvernement de chasser les autrichiens du territoire Grison, & d'y rétablir dans leurs droits de citoyens les patriotes Grisons qui se sont réfugiés en Helvétie. Le commandant autrichien n'ayant pas répondu à ma sommation, je l'ai fait attaquer aujourd'hui sur différens points. Je m'empresse, citoyens directeurs, de vous faire connoître les résultats de cette journée, tels qu'ils me sont parvenus. Les différens gués du Rhin, que l'amoncèlement des glaces avoit enflé, étoient tous impraticables, excepté un seul. J'ai fait jeter, près d'Azmoos, un pont qui a été prêt à 2 heures après-midi; & j'ai passé alors le Rhin avec la brigade du général Lorge. Après une action opiniâtre qui a duré quatre heures, nous avons pris à l'entrée de la nuit le fort de Luzienitieg. Il nous ouvre l'entrée dans les Grisons. Ce passage n'avoit jamais été forcé. J'espère que nous recueillerons demain le fruit de cette victoire. Nous avons fait 400 prisonniers de guerre, parmi lesquels plusieurs officiers. Nous avons trouvé 4 canons dans le fort. L'ennemi avoit sur nous l'avantage de la position & de l'artillerie. Nous n'avions point d'artillerie. Rien n'égale l'acharnement avec lequel l'ennemi a défendu ce poste important, si ce n'est le courage inébranlable des vainqueurs; ils l'ont emporté à la bayonnette. J'attends les rapports sur les attaques éloignées. Salut & considération. *Signé*, Massena. "

" *Au quartier-général à Basle, le 20 ventôse* [10 mars] *an 7 de la république françoise, une & indivisible.* Par un courier extraordinaire, j'apprends, citoyen, que nos troupes sont entrées à Coire le 17 [7] à 2 heures après midi, & ont par conséquent forcé toutes les positions des autrichiens. Le résultat de cette affaire nous a produit 4,500 hommes prisonniers, dont un officier général & beaucoup d'officiers de tout grade, & 18 bouches à feu. Je m'empresse de vous faire part de cette ouverture de campagne, qui ne peut que faire le meilleur effet, par la satisfaction que doivent en avoir les amis de la liberté. *Signé*, l'adjudant-général, Pelissard. "

Des lettres particulières nous apprennent que c'est le général Auffenberg, qui a été fait prisonnier avec un corps de 3,000 hommes par la colonne que dirigeoit le général Massena; & qu'en outre le général Ott a été fait prisonnier avec 15 cents hommes par le général Oudinot, qui a passé le Rhin à Haltenstein, à demi-lieue de Coire. On parle d'une autre colonne qui a passé le Rhin plus haut, & s'est emparée de Reichenau. — Les patriotes Grisons réfugiés en Helvétie, avoient été invités par le général françois Demont, qui est lui-même né Grison, à se réunir à Ragaz pour faire leur entrée à Coire avec les françois. C'est le général Demont qui avoit été envoyé au général autrichien pour le sommer d'évacuer le territoire Grison. — On n'a pas de nouvelles de ce qui s'est passé sur la frontière de la Walteline, & du canton de la Maison-de-Dieu.

Le courier d'Italie par le Mont St. Gothard, n'est point arrivé: mais on a reçu par Genève des lettres de Milan du 3 mars, qui annoncent que toutes les troupes françoises qui se trouvoient dans cette ville, en étoient parties la veille, & que d'autres troupes avoient défilé toute la nuit. Le bruit couroit que les hostilités avoient commencé du côté de Vérone. — Les mêmes

lettres disent qu'il paroît maintenant décidé que la république Ligurienne sera réunie à la république françoise.

Le cit. Haller, qui a rempli long-tems les fonctions d'administrateur des finances à l'armée d'Italie, & qui étoit depuis peu ministre de la république Helvétique à Milan, vient d'arriver à Lausanne, où il se propose de vivre retiré des affaires.

On s'occupe avec activité dans toute la Suisse de l'organisation des milices & de l'enrôlement pour le corps de 18 mille auxiliaires. — Un corps faisant partie de la première légion Helvétique, parti de Zurich le 2 de ce mois, s'est trouvé à l'armée de Massena dans les attaques qui ont eu lieu sur la frontière des Grisons.

Ratisbonne le 7 mars.

Hier au soir, M. Paget, ministre de S. M. Britannique à Munich, est arrivé en cette ville.

Le 5, M. le baron de Wœlwarth, ministre d'État du duc de Wirtemberg, est arrivé ici, pour représenter S. A. S. à la diète, jusqu'au retour du ministre comitial, M. le baron de Sekendorff, qui partira le 10 avec une mission pour Berlin.

Le comte de Haugwitz, ministre d'État à Berlin, a, dit-on, quitté le ministère.

Les troupes impériales ont reçu ordre d'accélérer leur marche.

Stuttgard du 13 mars.

L'armée du général Jourdan étoit de nouveau en marche le 9; & le quartier-général a été transféré de Villingen à Tuttlingen, d'où il doit aller à Friedingen, sur le Danube. Le 10, l'armée françoise occupoit la ligne d'Uberlingen à Mœskirch, Sigmaringen & Statt-Voringen, & n'étoit éloignée que de 12 à 15 lieues de la position qu'occupoit alors l'avant-garde de l'armée de l'Archiduc, sur la ligne de Lindau, Ravensbourg, Biberach & Ulm.

Des lettres de Lindau du 8, disent que le général Massena faisoit des dispositions pour jeter un pont sur le Rhin à Rheineck, au-dessus du lac de Constance. On ajoute que son projet est d'attaquer les autrichiens dans le Voralberg.

Rastadt du 12 mars.

Le conclusum d'hier a été pris par la majorité composée de Mayence, Baden, Darmstadt, Augsbourg, & Francfort. Le nouveau ministre de Bavière, qui s'est légitimé depuis deux jours, avoit déclaré dès l'ouverture de la séance, qu'il accédoit à la majorité, tant sur la résolution qu'on alloit prendre, que sur le conclusum du 2, qui n'avoit pas encore été sanctionné par le ministre impérial. Le ministre directorial de Mayence, est entré dans quelques détails pour prouver que dans ce conclusum du 2, la députation de l'Empire n'avoit outrepassé ni ses droits ni ses devoirs; que représentant les trois collèges de l'Empire, elle avoit assurément le droit de recommander à la sollicitude de la diète un objet aussi important que celui dont il s'agit; & qu'en notifiant cette démarche aux ministres françois, la députation se bornoit à leur transmettre un fait, & se conformoit aux circonstances.

On a quelque raison de présumer que les ministres françois remettront au premier jour, une note à la légation prussienne, pour l'inviter à donner une déclaration précise des dispositions & des intentions de son gouvernement, au sujet de la situation présente des affaires; & que cette démarche amenera une explication qui fera cesser l'incertitude pénible où l'on se trouve depuis quelque temps.

Voici les pièces jointes, au décret de commission Imp. remis hier à la députation.

Litt. A. Ehrenbreitstein le 14 janvier 1799. *Le commandant de la forteresse d'Ehrenbreitstein au citoyen Dallemagne, général de division & commandant le blocus de la dite forteresse.* Citoyen général! Le général en chef, Jourdan, ayant déclaré ne pouvoir en aucune manière consentir à la demande que j'ai eu l'honneur de vous faire par ma lettre du 4 de ce mois, je crois de mon devoir de vous faire une autre proposition, qui seule paroît capable de faire cesser les inconvéniens, qui par rapport à la place confiée à mon commandement, ont subsisté jusqu'à ce moment, au grand préjudice de nos troupes respectives & des malheureux habitans du Thal, en réunissant les intérêts connus de la république avec la sureté & convenance de l'Empire. Autant que je suis informé des négociations antérieures de Rastadt, la république françoise n'a demandé en date du 14 floréal an 6, que la démolition de la forteresse d'Ehrenbreitstein, dont l'existence lui a paru en quelque manière incompatible avec celle de Coblence, & on y a persisté comme sur un point invariable, malgré les protestations de la députation de l'Empire. Depuis cette époque, toute communication officielle m'a manqué & il n'y a que la continuation des mesures du corps formant le blocus de cette place, qui m'a fait tirer la conséquence vraisemblablement juste, que la dépu-

Digitized by Google

tation de l'Empire a cédé à la demande de la démolition de cette fortereſſe, en différant cependant l'exécution juſqu'à l'époque de la paix définitive, eſpérée de jour en jour, & qu'en attendant elle a tacitement conſenti à la continuation du blocus comme une meſure d'aſſurance pour la république. Cependant mes troupes ſouffrent par un ſervice multiplié, & par la rigueur de la ſaiſon elles ſentent la privation de différentes objets néceſſaires; les habitans du Thal gémiſſent de miſère & d'une ſtagnation abſolue de commerce, & tous les avantages qui devroient être les ſuites bienfaiſantes d'un armiſtice & d'un rapprochement de deux puiſſances vers une réconciliation amicale, ſont perdus pour nous. Pour terminer ces malheurs je me ſuis décidé à aller au devant de la demande ſuſmentionnée de la république, en démoliſſant la fortereſſe d'Ehrenbreitſtein moi-même. Pour la mettre à exécution, je viens de faire quelques diſpoſitions préalables; & c'eſt en rempliſſant ainſi le vœu de la république, que je ne doute nullement, que vous ne vous prêtiez pas, cit. général, à y coopérer de la manière ſuivante: 1°. En levant le blocus, qui en ce cas ne ſerviroit plus de rien, ainſi que toute autre prohibition de communication. 2°. En rétabliſſant le libre cours des poſtes. 3°. En laiſſant entrer les denrées néceſſaires à la conſommation journalière, pour la fortereſſe auſſi bien que pour le Thal, comme vivres, bois &c. &c., juſqu'au moment que la démolition entière ſera achevée, & que j'aurai reçu l'ordre de quitter la place. 4°. En me fourniſſant en cas d'évacuation les chevaux de ſelle & d'attelage néceſſaires, pour tranſporter toute l'artillerie, munitions & autres attirails de guerre, ſoit juſqu'au delà de la ligne occupée par vos troupes, ſoit à l'endroit que mes ſupérieurs trouveront bon de me déſigner. Etant près à conclure avec vous, citoyen général, une convention ſolemnelle à cet égard, & à vous donner en tous cas pour la prompte exécution, toute la ſurêté que vous pourriez me demander; j'ai tout lieu de croire, que vous ne ferez pas la moindre difficulté, à m'en faire parvenir inceſſamment votre réſolution déciſive. Les deux officiers, que j'ai l'honneur de vous envoyer, ſont chargés de la recevoir, de ſe concerter avec vous ſur le tems & le lieu de la concluſion de cette convention, & de vous aſſurer de ma haute eſtime, & de la conſidération la plus diſtinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être, citoyen général, Votre &c. &c.

Litt. B. — *Liberté. Egalité. Armée de Mayence. Au quartier-général de Coblence le 26 nivoſe* (15 janvier) *an 7 de la république françoiſe. Le général de diviſion Dallemagne à Monſieur le colonel de Faber, commandant la fortereſſe d'Ehrenbreitſtein.* Monſieur, je conviens avec vous, que ſi à l'époque du 13 floréal an 6. que vous me rappellez par votre lettre, la députation d'Empire eut conſenti ſans reſtriction à la démolition d'Ehrenbreitſtein, & que les autres difficultés exiſtantes entre les puiſſances en négociation euſſent été de ſuite applanies & la paix définitive aſſurée par un traité, je n'aurois rien alors à oppoſer à votre demande ſur la démolition de la fortereſſe, ſi ce n'eſt que nos troupes y auroient travaillé de concert avec votre garniſon. Mais, Monſieur, aucun des objets, alors en litige, n'eſt encore réglé definitivement; le congrès de Raſtadt exiſte toujours, il reſte encore pluſieurs objets importans à traiter, dont la diſcuſſion prendra peut-être encore beaucoup de tems; vous devez donc convenir, que dans un tel état des choſes, il m'eſt abſolument impoſſible de conſentir à la démolition d'Ehrenbreitſtein, qui ne peut avoir lieu qu'après la ſignature définitive du traité de paix. Les 3 articles ſuivans de votre lettre, n'étant qu'une conſéquence de l'admiſſion du premier, ne ſont point ſujets à diſcuſſion. Quant au 4e article, lorſque vous jugerez convenable de me faire des propoſitions raiſonnables & acceptables, je vous donnerai tant pour vous que pour votre garniſon la facilité & les commodités qui ſont dûes à des gens d'honneur, & qui ont rempli les devoirs qu'il leur impoſe, auſſi ſcrupuleuſement que vous l'avez fait. Recevez, Monſieur, l'aſſurance de ma ſincère eſtime & de ma haute conſidération. *Dallemagne.*

*** Le général Baſtoul, commandant de la ville & fortereſſe de Mannheim, avertit, qu'il ne ſera accepté ni fait droit à aucune demande, lettre, requête, &c. dans laquelle on lui donneroit une autre qualification, que celle de *citoyen*.

*** La terre de Haſſelbourg dans le duché de Holſtein, ſituée à 4 milles de Lubeck, 2 d'Eutin, & 12 de Hambourg, ſera vendue à l'enchère par la Régence du pays, dans le terme d'environ 6 mois; chacune des trois métairies qui en dépendent ſera adjugée ſéparément, auſſi au même terme. Les revenus conſidérables de cette terre, la beauté du bâtiment principal, la ſolidité de ceux des métairies, la fertilité du canton, & l'abondance des pâturages, dont on peut juger par le nombre de 600 bêtes à cornes, qu'ils nourriſſent actuellement, en font une des plus belles propriétés du pays. Les perſonnes qui deſireront ſavoir le terme fixe de la vente, & recevoir de plus amples détails tant ſur la deſcription de cette terre noble, que ſur les conditions de l'achat, pourront s'adreſſer à M. le conſeiller d'Etat Larratz à Altona, & d'autres qu'on indiquera dans la gazette d'Altona. Les curieux pourront auſſi ſe rendre ſur les lieux mêmes pour en prendre une connoiſſance plus exacte.

Haſſelbourg, ce 6 février 1799.

Le poſſeſſeur de la terre.

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Samedi 16 Mars 1799. (N°. 75.)

Conſtantinople du 25 janvier.

Une conférence que Sir Sidney Smith a eue avec le Grand-Seigneur à bord du Sélim, & qui a duré plus de trois heures, eſt d'autant plus remarquable, que perſonne n'y a aſſiſté que le prince Ypſilanti premier Dragoman de la Porte, honneur fort rare dans ce pays-ci pour un étranger. On aſſure qu'il a été queſtion dans cette conférence d'affaires de la plus haute importance, & que le Sultan en rentrant chez lui avoit parlé avec enthouſiaſme de la nation angloiſe; depuis ce moment on entend dire partout aux Muſulmans: "l'amitié de la Porte pour l'Angleterre durera autant que l'Egire.„

L'ordre a été donné d'achêver ſur-le-champ les trois vaiſſeaux lancés à l'eau & de les armer enſuite.

Les avis indirects de l'Egypte diſent que les François ne s'y occupent que de fortifications & de camps retranchés. Les Arabes les obſervent de près. Il n'y a eu depuis long-temps qu'un ſeul combat livré par les Bédouins, où ils ont été repouſſés avec beaucoup de perte. On aſſure que depuis ce moment ils s'occupent à faire des camps retranchés à l'imitation de leurs ennemis. La Porte ne ſait rien de certain ſur l'état d'Alexandrie & ſur les ſuites du blocus. On croit qu'avant la priſe de Malthe & de Corfou, on ne peut rien entreprendre de ſolide contre les républicains en Egypte, qui y exercent une ſouveraineté abſolue, quoiqu'ils s'affoibliſſent tous les jours.

Sur la demande de M. le baron de Knobelsdorff, miniſtre de Pruſſe, le baron de Dedem, miniſtre d'Hollande, a eu la permiſſion de paſſer encore l'hyver ici, mais comme ſimple particulier.

On parle de nouveau d'un traité d'alliance qui doit ſe conclure entre la cour de Vienne & la Porte.

On recrute maintenant en Albanie pour fournir des renforts au roi de Naples.

Veniſe du 2 mars.

Tout eſt en mouvement, autour de nous, pour des diſpoſitions guerrieres. Les troupes impériales ſe concentrent à Vérone, & à Legnago. On a jeté quatre ponts ſur la Piave, & près de Treviſo, pour le paſſage des troupes & de l'artillerie, qui arrivent du Frioul. D'autres arrivent du Tirol. On exerce journellement les divers corps qui ſont arrivés; on travaille avec beaucoup d'activité à mettre les fortereſſes en état de défenſe.

De leur côté, les françois raſſemblent beaucoup de troupes ſur l'Adige & ſur le Pô: il en arrive journellement à Ferrare & à Mantoue, de la Ciſalpine & de la république Romaine. Une partie de la garniſon de Lucques vient auſſi d'arriver ſur le Pô. On augmente les fortifications de Peſchiera; & l'on redouble d'activité pour achever les nouveaux ouvrages que l'on a conſtruits ſous Mantoue, & principalement aux trois fortins élevés au fauxbourg St. George. Un grand nombre de barques ſont arrivées dernièrement de Turin à Mantoue, avec de l'artillerie & des munitions, des équipages de pont, & d'autres effets militaires. Il eſt également arrivé beaucoup de munitions à Ferrare. Les troupes qui étoient à Breſcia, ont fait un mouvement vers Salo, & le lac de Garda; celles qui étoient dans le Bergamaſque, ſe ſont portées vers la frontière des Griſons & du Tirol occidental. En un mot, tout ſemble annoncer comme prochaine la repriſe des hoſtilités.

Paris du 10 mars.

Le *Rédacteur* a publié, le 8, un article intitulé: *Bruits ſur l'armée auxiliaire de l'Helvétie.* " Au moment où la guerre va peut-être ſe rallumer; au moment du moins où toutes les ru-

Digitized by Google

ſes, toutes les tergiverſations, toutes les menées corruptrices de la diplomatie ſont miſes en œuvre pour reculer l'époque d'une paix qui, depuis long-tems déjà, ſeroit arrêtée, ſi la juſtice & la modération du gouvernement françois avoient eu des imitateurs : ſans doute il faut s'attendre à retrouver par-tout l'influence & la main ſans ceſſe agiſſante de nos ennemis. C'eſt dans l'intérieur que ſe porteront les premiers coups; c'eſt dans l'intérieur que ſe publiera la déclaration de guerre, par le développement de toutes les machinations agitatrices, de tous les moyens de troubles & de tous les fermens de diſcorde. Quel eſt auſſi le principe de ces bruits ſecrètement répandus ſur l'armée auxiliaire de l'Helvétie, depuis qu'on ſait que le recrutement & la levée s'en opèrent avec activité? Cette armée, dit-on, ſera appellée à Paris, & doit y remplacer la garniſon exiſtante. Or, qui ne reconnoît ici le but de cette annonce perfide & menſongère? qui ne voit que cette alliance offenſive & défenſive de la Suiſſe avec la France, nouvel objet de terreur pour nos ennemis, ils voudroient à leur tour la changer pour nous en un ſujet d'alarmes? Ils eſpèrent armer ainſi la jalouſie nationale, aigrir nos défenſeurs-nés contre des peuples que la liberté a rendus nos auxiliaires, & par-là contrarier, ſinon détruire les effets de cette union qu'ils redoutent; mais dévoiler leurs odieux projets, c'eſt les déjouer. Non, la garde de cette cité qui renferme les autorités dépoſitaires du pouvoir ſuprême, ne ſera point remiſe à des étrangers: ce ſeroit le vœu, peut-être, de ces éternels manipulateurs de ſéditions contre-révolutionnaires, qui ſe flatteroient de rencontrer des inſtrumens plus maniables, & qui, en habituant nos yeux à des couleurs étrangères, croiroient, pour ainſi dire, uſer & flétrir nos couleurs nationales; mais jamais les foyers françois ne ſeront gardés que par des françois; la conſtitution elle-même en devient le garant, puiſqu'elle s'oppoſe expreſſément à toute introduction de troupes étrangères, & que ſi elle accorde au corps législatif le droit d'en permettre l'entrée, elle ſtipule que cette autoriſation ne peut jamais avoir pour objet qu'un paſſage accidentel & momentané, & non une réſidence habituelle. Non, Paris ne verra point une garniſon ſuiſſe, quoique les enfans de l'Helvétie, comme nous enfans de la liberté, ſoient dignes de veiller avec nous pour elle; mais ſi l'arène des combats ſe r'ouvre, nos ennemis y trouveront à combattre à la fois & les françois & les ſuiſſes, & c'eſt-là la deſtination de nos auxiliaires, ainſi que les traités le conſtatent. „

Le directoire a arrêté le 29 pluviôſe la ſuppreſſion, à dater du premier germinal, des officiers, ſous-officiers & ſoldats des compagnies d'aëroſtiers. Ceux qui ſont de la réquiſition ou conſcription ſeront incorporés dans les compagnies de ſapeurs: les autres ſeront libres de ſe retirer dans leurs foyers.

Le tribunal correctionnel du canton de Paris vient de condamner à 6000 francs d'amende & à un mois d'empriſonnement, le nommé Pierre-Guillaume Maze, convaincu d'avoir reçu des fonds pour une loterie clandeſtine.

Pouchin, mercier, a été condamné, le 7, à une amende, pour avoir tenu ſa boutique fermée un ci-devant dimanche.

Le vaiſſeau *le Généreux*, commandé par le capitaine Joille, eſt arrivé de Corfou à Ancône le 12 février. Il a paſſé au milieu de la flotte turco-ruſſe, en écartant les vaiſſeaux ennemis par ſon feu. Il n'a perdu que trois hommes. (*L'Ami des Loix.*)

La garniſon de Corfou a fait une ſortie contre les ruſſes, les a battus complétement, a pris leurs bagages & fait beaucoup de priſonniers parmi leſquels treize officiers. Cette nouvelle eſt ſûre. (*ibid.*)

Bougainville a été nommé pour remplacer Borda au bureau de longitude. Il avoit pour concurrens Bruix, Roſily, Bory, Labretonnière, Granchain & Miciſſi.

Nous apprenons par des lettres d'Eſpagne, qu'une frégate eſpagnole ayant à bord un bataillon de gardes-valonnes, vient de tomber au pouvoir des Anglois. On ne dit pas où ſe rendoit ce bataillon; il paroît qu'il a été conduit à Gibraltar.

Conſeil des 500. — Fin de la ſéance du 7 mars.

Pons de Verdun examine d'abord ce qu'on doit entendre par domaine congéable; &, d'après toutes les autorités compétentes, il penſe, 1°. que le contrat de domaine congeable eſt eſſentiellement un bail à rente foncière perpétuelle; 2°. que ce bail participe eſſentiellement de la nature de ces fiefs appellés dans la ci-devant Bretagne fiefs roturiers, ou du bail à cens ſeigneurial; 3°. que le droit de congément n'a rien de commun avec le droit qu'a un propriétaire d'expulſer ſon fermier. Cependant l'aſſemblée conſtituante, par un décret de 1791, dans le temps de ſa marche rétrograde, quoiqu'elle eût ſupprimé le retrait féodal, le retrait cenſuel, le droit de congé & même tous les retraits fondés ſur les droits & les uſages, maintint le droit congéable dans la ci-devant Bretagne. Ce décret, dénoncé de toutes parts, fut abrogé le 27 août 1792 par l'aſſemblée législative: la loi du 9 brumaire a fait revivre le décret de l'aſſemblée conſtituante. Elle doit donc

Digitized by Google

être abrogée; telle eſt la concluſion de Pons de Verdun, rapporteur d'une commiſſion ſpéciale.

Un membre s'attache à réfuter les trois aſſertions du rapporteur & à prouver que le droit congéable, dont uſoient les ci-devant ſeigneurs en Bretagne, n'étoit autre que le droit qu'a un propriétaire de congédier après un bail, ſon fermier. Il rappelle en outre que déjà deux fois le projet de la commiſſion a été rejetté, quant au fond. — Louvet, de la Somme, développe tous les caracteres du droit congéable, le compare aux droits féodaux & réclame en conſéquence l'adoption du projet. — Le conſeil ordonne l'impreſſion de ces deux opinions, & prononce l'ajournement.

Bruxelles du 9 mars.

On a ramené hier dans les priſons de cette ville une douzaine de rébelles qui avoient été pris la veille dans la forêt de Soignes, où les inſurgés ſemblent avoir formé un nouveau foyer. On a envoyé contre eux 2 à 300 hommes tant de cavalerie que d'infanterie.

Raſtadt du 13 mars.

Les miniſtres françois ont publié l'extrait ſuivant d'une dépêche du général Maſſena.

Extrait d'une lettre du général Maſſena, commandant l'armée françoiſe en Helvétie, datée du quartier-général de Coire, le 17 ventôſe [7 mars].

" Auſſitôt après la priſe du poſte important de Luciſteig, j'ai pourſuivi l'ennemi; je l'ai battu pluſieurs fois, & l'ai mis en pleine déroute; il a perdu onze pièces de canons & quatre drapeaux. Le général d'Auffenberg, celui même que j'avois ſommé d'évacuer le pays des Griſons, pluſieurs officiers ſupérieurs & trois mille hommes, ont été faits priſonniers. Enfin Coire, la capitale des Griſons, eſt tombée au pouvoir de l'armée françoiſe. Le général Demont, chargé d'attaquer Reichenau, s'en eſt emparé, ainſi que de deux ponts ſur le Rhin; il a enlevé à l'ennemi deux pièces de canon & deux drapeaux, & lui a fait cent priſonniers parmi leſquels eſt un lieutenant-colonel. Le général Oudinot qui ſe battoit à ma gauche, a auſſi défait l'ennemi; il lui a pris ſept pièces de canon, & lui a fait 1500 priſonniers. „

(On voit que ce réſultat eſt à-peu-près le même qu'avoit annoncé à Basle l'adjudant-général Peliſſard. Il en réſulte auſſi que le général Oudinot a attaqué les autrichiens dans le Voralberg, aux environs de Feldkirch.)

Il paroit certain que les François occupent la forteresse wurtembergeoiſe de Hohentwiel, (entre Schaffhouſe & Stockach), en vertu de l'article 3 du traité de paix du Duc de Wurtemberg avec la République fr. qui porte que "les troupes françoiſes pourront paſſer librement dans les Etats de S. A. S. y ſéjourner & occuper tous les poſtes militaires néceſſaires à leurs opérations.„ (V. n°. 239 de l'année 1796.)

Suite des pièces annexées au décret de commiſſion Impériale du 11 mars.

Litt. C. — Ehrenbreitſtein, le 18 janvier 1799. *Le commandant de la forteresse d'Ehrenbreitſtein, au citoyen Dallemagne; général de diviſion, commandant le blocus de la dite forteresse.* Citoyen général! Ayant trouvé bon de décliner dans la réponſe, dont vous m'avez honoré, citoyen général, en date du 26 nivôſe, les propoſitions que j'avois l'honneur de vous y faire, je vais vous en faire quelques autres, que j'eſpère vous trouverez auſſi raiſonnables, qu'acceptables, vu les diſpoſitions de l'armiſtice, qui d'un côté doivent me garantir des dures conditions du vaincu, & qui de l'autre vous défendent d'employer les droits du conquérant. Le défaut de vivres ne me permet pas de reſter plus long-tems dans la place confiée à mon commandement; j'ai donc réſolu de commencer à l'évacuer le 30 du courant, en cas que juſqu'à cette époque, il ne ſurvienne quelque changement politique. J'emmenerai avec moi toute l'artillerie, tant de campagne que de ſiège, toutes les munitions de guerre & de bouche, en un mot, tout l'attirail & les effets militaires, qui ſe trouvent dans la forteresse. La garniſon marchera avec armes & bagages, en autant de colonnes que le tranſport de tous ces articles exigera, & prendra ſa route par Montabaur, Limbourg, Camberg, Wirges & Königſtein à Francfort. Les malades qui ne ſont pas en état d'être tranſportés, reſteront ici ſous la ſurveillance d'un officier & d'un détachement proportionné; ils ſeront ſoignés, par un officier de ſanté de nos troupes, & auſſitôt qu'ils ſeront rétablis, ils ſuivront la garniſon ſur la même route qui ſera préſcrite pour la dernière, & toutes les facilités & commodités accordées à celle-ci, leurs ſeront données également. Comme l'exécution de ce que je viens de propoſer demande du tems je vous prie de vouloir bien permettre: 1°. Que depuis le 20 courant juſqu'au moment que le dernier tranſport ſortira de la forteresse, les vivres néceſſaires pour le rétabliſſement de la garniſon épuiſée de fatigues & de privations puiſſent venir au marché du Thal & que toute communication ſoit rétablie. 2°. Que je puiſſe envoyer chercher du déhors les ſommes néceſſaires pour le payement des troupes en marche. 3°. De vouloir bien me faire fournir les chevaux de ſelle & d'attelage néceſſaires tant pour la marche des troupes, que pour le dit tranſport d'après la déſignation que j'aurai l'honneur de vous en faire préſenter, ainſi que 4°. le pain & les fourages réquis pour la ſubſiſtance de la troupe & les chevaux appartenants aux officiers de la garniſon en marche, d'après les arrangemens que nous pourrions concerter à cet égard; 5°. de vouloir bien faire regler la diſlocation des troupes de la garniſon ſur la route ſuſmentionnée. Ne pouvant trouver aucun titre légitime, qui puiſſe vous autoriſer à mettre une garniſon dans Ehrenbreitſtein, ni dans le Thal, même dans le cas d'une évacuation totale, je crois de mon devoir, de vous faire une propoſition, qui paroit s'accorder parfaitement avec nos intérêts reſpectifs. C'eſt celle, de laiſſer une compagnie de mes troupes comme ſauve-garde dans la place & au Thal, juſqu'à ce que le ſort en ſoit définitivement décidé par la voie de négociation à Raſtadt. Comme par ce moyen la place en queſtion ceſſe d'être en état de défenſe, & acquiert le droit de neutralité, j'oſe eſpérer que vous ne vous refuſerez pas à la traiter comme telle en rétabliſſant toute communication, & en fourniſſant tant aux habitans du Thal qu'à la dite ſauve-garde les moyens de ſubſiſter.

La réponse que vous voudrez bien, citoyen général, me faire parvenir, par les deux officiers qui auront l'honneur de vous présentes ces propositions, décidera des mesures, qui me resteront à prendre pour parvenir à un arrangement définitif avec vous. En attendant je vous prie de recevoir les assurances de ma plus haute estime &c. &c. citoyen général, &c. &c. De Faber, colonel & commandant.

Lit. D. *République françoise. Liberté. Egalité. Au quartier-général de Coblence le 30 nivose an 7 de la République françoise. Le général de division Dallemagne à Monsieur de Faber, commandant la forteresse d'Ehrenbreitstein.* Monsieur le colonel! lorsque vous vous trouverez obligé, ou que vous vous trouverez convenable d'évacuer la forteresse, je vous donnerai avec empressement toute la facilité nécessaire pour votre sortie & celle de votre garnison; elle partira avec l'honneur militaire, armes & bagage, & les pièces de campagne; je donnerai les ordres nécessaires pour la nourriture & le transport de ses équipages jusqu'à la ligne de neutralité. J'accederai à votre proposition relativement aux malades; si le désir de soulager les malheureux habitans du Thal, & de terminer les privations de votre garnison, vous détermine, Monsieur, à adopter ces arrangemens. faites-moi le savoir sur le champ, & indiquez moi d'avance le jour où vous voudrez évacuer, afin que j'aie le tems de donner des ordres, & faire les préparatifs nécessaires. Quant à tout ce qui tient à la place, artillerie, munitions, &c. l'on en dressera un inventaire de concert avec vous, & tout restera entre nos mains jusqu'à ce que le sort de la forteresse ait été décidé au congrès de Rastadt. Recevez, Monsieur, l'assurance de ma bucère estime & de ma haute considération. *Dallemagne.*

Litt. E. *Ehrenbreitstein, le 22 janvier 1799. Le commandant de la forteresse d'Ehrenbreitstein au citoyen Dallemagne, général de division, commandant le blocus de la dite forteresse.* Citoyen général, quelque réconnoissant que je sois des offres que vous avez eu la bonté de me faire, citoyen général, dans votre derniere du 30 nivose, relativement aux facilités & commodités pour moi & ma garnison en cas d'évacuation, aussi inattendu étoit-il pour moi de voir passer sous silence ma proposition de vouloir laisser à la forteresse une compagnie de ma garnison, comme sauve-garde; de voir décliner celle d'emmener avec moi toute l'artillerie de siège, les munitions, attirails & effets militaires; de voir enfin dévoiler le dessein décidé d'occuper la forteresse après mon départ, & votre résolution de vous emparer de toute l'artillerie, munitions & autres effets de la place par le moyen des inventaires à dresser. Il est donc enfin mis au jour le but de ces infractions, que, depuis 14 mois contre tous les principes du droit des gens, contre l'esprit & la lettre d'un traité préliminaire, contre les idées d'un armistice, contre les articles des conventions spéciales, les troupes de la République ont exercées envers la place que je commande; c'est le but de s'en emparer. Je n'ai rien négligé pour déterminer les différens commandans des troupes de la République, formant le blocus d'Ehrenbreitstein, à rendre justice à mes instantes réclamations pour l'ouverture de la communication, pour le ravitaillement régulier durant l'armistice, & pour le rétablissement de toutes les rélations que les conventions les plus sacrées devoient m'assurer. Cependant toutes mes réclamations ayant été infructueuses; la rigueur des mesures contre la forteresse s'étant accrue de jour en jour, & la continuation de ces procédés durant un aussi long espace de tems, m'ayant enfin forcé de faire l'aveu de l'impossibilité physique de pouvoir tenir plus long-tems dans la forteresse, vous conviendrez avec moi que la juste indignation qu'un abandon forcé de cette place, & la maniere dont il a été opéré, doit produire en Allemagne & dans l'Europe entière; la sensation que doit exciter le refus de toutes mes propositions les plus raisonnables, & enfin la mauvaise impression que le dessein d'une prise de possession aussi illégitime doit faire naitre dans la marche des négociations, ne peuvent que retomber sur ceux, qui, par une suite d'actes injustes m'ont réduit à cette triste nécessité. Il m'étoit toujours impossible de trouver une raison au moins apparente pour justifier le procédé que les commandans des troupes du blocus employerent envers la forteresse, & actuellement je ne suis pas moins capable à trouver un titre pour justifier la prétention que vous me faites, citoyen général, sur l'occupation de la place, & sur toute l'artillerie & effets de guerre qui en dépendent. Les traités les plus solemnels qui doivent avoir la même obligation pour l'Empire germanique & pour la république, nommément celui de Leoben, la convention militaire de Heydelberg, & spécialement les conventions relatives à la forteresse, s'opposent à de pareilles pretentions, & la simple idée d'un armistice qui est en contradiction avec elles. Ce sont donc toujours les mêmes principes qui ont dirigé mes actions jusqu'à ce moment, & pendant ce blocus illégitime, & qui m'animeront jusqu'à la fin de sa durée; en conséquence desquels je vous declare de la maniere la plus forte & la plus solemnelle, que je ne consentirai jamais à l'occupation de la forteresse par vos troupes, & dans la reddition de son artillerie, munitions &c., sous quelque titre que ce puisse être. Je vous déclare que je regarderai toute occupation de cette nature comme une continuation des injustices multipliées que vous vous êtes permises envers la forteresse. Je vous déclare que toute condition à laquelle la loi inexorable de la nécessité pourroit me contraindre (n'étant qu'une suite des infractions aux traités les plus sacrés) ne peut produire une relation pernicieuse aux droits de mon souverain & de ma patrie; & je crois de mon devoir de protester d'avance & de la maniere la plus formelle, contre toute occupation de la forteresse après l'évacuation que je me vois forcé de faire, & de sauver par ce moyen les droits de mon souverain, & ceux de ma patrie, contre une violation si ouverte des principes les plus simples, de foi publique & de loyauté, que toutes les nations policées ont à jamais reconnus comme sacrés & inviolables. C'est avec ces principes que je suis résolu de quitter Ehrenbreitstein; ce n'est que d'après eux que j'ose traiter avec vous par rapport à mon départ, & c'est enfin d'après eux que les propositions sont conçues que les deux officiers MM. les barons de Spiegel & de Trautenberg auront l'honneur de vous présenter en mon nom. Vous êtes trop animé de sentimens de justice, citoyen général, pour que vous puissiez vouloir extorquer d'un homme d'honneur, des conditions qui pourroient le compromettre avec son devoir, & le mettre dans la nécessité d'augmenter la masse des malheurs, que la manière sans exemple de procéder contre la place que je commande a déjà produits. MM. les officiers susmentionnés sont autorisés de traiter avec vous sur les arrangemens nécessaires pour mon départ & celui de ma garnison. Je suis &c. *Signé* de Faber.

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Dimanche 17 Mars 1799. (N°. 76.)

Madrid du 22 février.

Il y avoit encore, ces jours passés, quelques apparences que le porte-feuille des affaires étrangères, dont M. d'Urquijo étoit provisoirement en possession, seroit rendu à M. de Saavedra qui est parfaitement rétabli. Ce ministre paroissoit être appuyé par M. de Mallo, qui depuis quelque tems jouit d'une grande faveur auprès du roi & de la reine. Sa rentrée dans le ministère eût été une preuve de l'affoiblissement du crédit du prince de la Paix. L. M. viennent d'en ordonner autrement. C'est hier que l'on a appris que M. de Saavedra avoit obtenu sa retraite qu'il ne sollicitoit pas, & que sa place a été définitivement donnée à M. d'Urquijo. Il y a peu d'exemples en Espagne d'une fortune aussi rapide que celle de ce jeune ministre. Il n'y a pas quatre ans qu'il étoit encore secrétaire d'ambassade de notre cour à Londres. En revenant à Madrid, il occupa la place de premier commis au département des affaires étrangères. Le voilà promu au principal poste de la monarchie espagnole. On assure que ses talens précoces justifient un choix qui pourroit d'ailleurs paroître extraordinaire; que ses sentimens politiques sont conformes aux véritables intérêts de l'Espagne, & qu'enfin son séjour en Angleterre a dû l'attacher par la conviction comme par l'inclination au seul système qui puisse assurer la tranquillité & la prospérité de son pays. (*D'un journal de Paris.*)

Paris du 11 mars.

On a saisi ces jours derniers, une réédition qui se faisoit à Paris d'un ouvrage intitulé: *Réponse de M. Carnot l'un des fondateurs de la république, membre constitutionnel du directoire, au Rapport fait au conseil des 500 par J. Ch. Bailleul sur la journée du 18 fructidor.* L'édition entière a été mise au pilon, il n'y a eu que 2 ou 3 exemplaires de l'édition étrangère qui ayent pénétré en France.

Il est plus que jamais question d'envoyer dans l'Amérique-Unie, un ministre pour y terminer les différends subsistans entre les deux gouvernemens, & que le parti françois en Amérique désire de voir terminer. On assure que le ministre de la marine & des colonies a récemment déclaré au directoire que la paix avec les Etats-Unis étoit le seul moyen d'alimenter & de conserver nos colonies.

Conseil des 500. — Séance du 8 mars.

Berlier, au nom de la commission chargée de présenter les moyens de combler le déficit de l'an 7, rappelle que le conseil des anciens a converti en loi la résolution relative aux domaines engagés. Les sommes qui en proviendront n'ont point été comprises dans l'état des recettes, parceque la loi n'existoit pas; mais d'après les données qu'on a sur cet objet, on doit espérer que ces ventes suffiront pour combler le déficit. Cependant la commission ne s'est pas dissimulé que les retards apportés à la fixation des recettes pour l'an 7, rendoient nécessaires des moyens supplémentaires dont elle s'occupe avec zèle: en attendant elle propose par l'organe de son rapporteur, le projet suivant de résolution. Art. Ier. Les sommes qui proviendront des soumissions ou ventes à faire en exécution de la loi du 14 ventose, relative aux domaines engagés, sont affectées aux dépenses de l'an 7. II. Le directoire fera connoître tous les mois, au corps législatif, le montant des sommes qui seront rentrées ou qui devront rentrer dans le trésor public en exécution de la loi précitée. — Le conseil adopte le projet & ordonne l'impression du rapport.

Organe de la commission de la marine, Ludot fait un nouveau rapport sur les prises maritimes. La loi du 29 nivose an 6 a déclaré de bonne prise toutes les marchandises angloises sous quelque pavillon qu'elles ayent été saisies. Cette loi n'a pas eu tous les heureux résultats qu'on en avoit attendus. Elle a écarté de nos ports les batimens neutres, & nous a ainsi privés d'une foule de matieres premieres, soit pour notre marine, soit pour l'intérêt de nos corsaires; elle a, à la vérité, offert une plus vaste carriere aux espérances de nos corsaires, elle en a augmenté le nombre; mais aussi elle nous a enlevé une foule de matelots, dont un grand nombre gémit dans les prisons de l'Angleterre, & y sont entretenus par notre gouvernement, quoiqu'ils ne fussent pas à son service. Cependant la commission a cru, avant de proposer le maintien ou l'abrogation de la loi

du 29 nivoſe, qu'il convenoit de demander de nouveaux renſeignemens au directoire, parce qu'elle eſt intimement liée avec notre ſituation politique. Une ſeconde queſtion examinée par la commiſſion, eſt celle de ſavoir ſi les conteſtations en matiere de priſes maritimes, doivent être terminées judiciairement ou adminiſtrativement. La légiſlation actuelle range ces conteſtations dans les attributions des tribunaux civils, & cette meſure fut priſe à la ſuite d'une longue & ſolemnelle diſcuſſion. Il fut démontré alors, que ce ſeroit livrer les fruits de l'intrépidité des marins à une bureaucratie dangereuſe & funeſte, ſi on faiſoit juger les conteſtations maritimes par forme adminiſtrative. Comme les partiſans de ce dernier mode n'ont point détruit les raiſons qui déterminerent le corps légiſlatif à attribuer aux tribunaux, ſauf quelque modification, la connoiſſance de ces conteſtations, en conſéquence le rapporteur propoſe de paſſer à l'ordre du jour ſur cette queſtion, renouvellée dans un meſſage du directoire en date du 22 nivoſe dernier, & de lui demander des renſeignemens ſur les effets de la loi du 29 nivoſe. — Le conſeil ordonne l'impreſſion de ce rapport.

On demande qu'on mette aux voix l'envoi du meſſage au directoire pour en obtenir de nouveaux renſeignemens ſur les effets de la loi du 29 nivoſe — *Couſſard.* Je demande l'ajournement de toute déciſion juſqu'après la diſtribution du rapport. En effet, il n'y avoit pas plus de cinquante membres, lorſqu'il a été commencé, & vous ne voulez pas prononcer ſur une matiere auſſi grave, ſans connoiſſance de cauſe. J'ai également des obſervations à faire ſur l'envoi du meſſage, parce que le directoire vous a transmis, par celui du 22 nivoſe dernier, tous les renſeignemens qui étoient à ſon pouvoir : ainſi ſous ce premier rapport, il eſt inutile, j'ajoute qu'il ſeroit dangereux, parce qu'il éloigne des meſures qu'il eſt urgent de prendre, & parce qu'il tend à donner au directoire une initiative qui pourroit devenir funeſte à l'indépendance du corps légiſlatif — Darrac appuye l'envoi du meſſage, parce qu'il s'agit, ſelon lui d'une affaire diplomatique. — Hernandez ſe range également à cet avis : en effet, le conſeil ne peut ſe décider à abroger où à maintenir la loi du 29 nivoſe que par la connoiſſance des faits. Or cette connoiſſance ne peut être transmiſe que par le directoire. On ne doit donc pas héſiter à le conſulter. — Le préſident met aux voix l'envoi du meſſage. — Couſſard réclame la parole : le préſident la lui refuſe. Couſſard demande à parler contre le préſident. Le conſeil accorde à l'orateur la parole pour parler ſur le fond de la queſtion. Couſſard rappelle d'abord dans quelles circonſtances fut rendue cette loi mémorable. Le gouvernement britannique, violateur du droit le plus ſacré des gens, épuiſoit tout ce que ſa perfidie lui inſpiroit pour déverſer ſur la France les maux les plus dévaſtateurs. (*La ſuite demain.*)

Lucerne du 10 mars.

On vient de publier officiellement la lettre ſuivante :

Maſſena, général en chef de l'armée françoiſe, au cit. Perrochel, miniſtre de France à Lucerne. Du quartier-général de Coire le 17 ventôſe (7 mars). Nous voici à Coire, capitale des Griſons, cit. miniſtre ; mais ce n'a pas été ſans peine. Les Autrichiens ont défendu le terrain pied à pied : ils ont déployé leurs derniers efforts devant les portes de Coire. Mais ils ont été entièrement diſperſés. Le fruit de cette journée eſt 3500 priſonniers, 2 drapeaux, 11 canons, avec des munitions, des proviſions, &c. — Le général Oudinot, commandant de la brigade de l'aile gauche, après avoir hier repouſſé l'ennemi, a été attaqué aujourd'hui par le général Hotze avec des forces ſupérieures ; mais il a battu complétement l'ennemi, a fait 15 cens priſonniers, & pris 7 canons. Les Autrichiens ſont en pleine déroute. Vive la république. — *Maſſena.*„

C'eſt à la priſe du fort de Luzienſteig que ſont dus en grande partie les progrès rapides des François dans le païs des Griſons ; parcequ'ils ont coupé delà toute communication entre le général Auffenberg, & les troupes du général Hotze qui commande dans le Voralberg. Le païs des Griſons eſt ſéparé du Vor-al-berg par une chaîne de montagnes impraticables, (les monts Rhétiens), qui s'étendent à 7 ou 8 lieues, entre la Vallée de Montafun & Mayenfeld. Il n'y exiſte d'autre moyen de communication qu'un chemin, pratiqué dans le roc, le long du Rhin, & à l'extrémité duquel ſe trouve le fort de Luzienſteig. Le général Auffenberg ſe trouvant ainſi iſolé, n'a plus eu d'autre reſſource que de ſe défendre avec opiniatreté, dans l'eſpérance que les Autrichiens du Voralberg parviendroient à rétablir la communication par la repriſe du fort de Luzienſteig. Mais on voit par la dépêche du général Maſſena que leurs tentatives furent ſans ſuccès. Pendant que le général Oudinot arrêtoit les Autrichiens ſur la frontière du Voralberg, Maſſena avec la colonne du général Lorge, s'empara de Mayenfeld, & ſe porta rapidement ſur Coire, qui étoit en même temps attaqué de front par une colonne du côté de Haltenſtein ; tandisque le général Demont, arrivé à Reichenau, menaçoit de tourner Coire par Malis. C'eſt par cette manœuvre habile que le général Maſſena s'eſt rendu maître en deux jours de toute la partie du territoire Griſon connue ſous le nom de *Bund der Zehen-Gerich.*

Les François n'ont pas été auſſi heureux dans le canton d'*Oberbund.* Une colonne de 600 hommes partie d'Urſeren & du mont St. Gothard avoit pénetré à tra-

vers des montagnes escarpées, couvertes de hautes neiges, jusqu'à la source du Rhin supérieur, à St. Giacomo; elle attendoit une seconde colonne qui devoit descendre par la vallée de Medels ou Rhin mitoyen: mais celle-ci ne parut point. Les 600 François epuisés de fatigue, voulurent essayer de pénétrer plus loin dans la vallée, plutôt que de retourner sur leurs pas, à travers les neiges: mais bientôt ils se virent assaillis par plusieurs milliers de paysans, qui étoient accourus des villages d'alentour, & qui les obligerent de reprendre la route du Grispalt, laissant derriere eux plusieurs de leurs camarades qui succombèrent de lassitude. L'entreprise de cette petite colonne, quoiqu'elle ait été sans succès, est, (suivant l'expression de notre gazette officielle) le plus incroyable des événemens de la journée du 7.

Ratisbonne du 12 mars.

Le cit. Bacher, chargé d'affaires de la république françoise près la diète générale de l'Empire, est parti hier de cette ville. (V. *Rastadt.*)

Augsbourg du 12 mars.

Il continue de défiler dans nos environs divers corps de troupes & une grande quantité d'artillerie. — L'armée impériale qui étoit en Bavière, se trouve maintenant presqu'en entier dans le Cercle de Souabe. Il a passé hier ici 40 pontons.

Les lettres de la Croatie, confirment que les troupes turques levées dans la Bosnie, ont eu l'ordre de se rendre en Albanie, où elles seront employées dans les expéditions projettées contre les françois en Italie. C'est Hassan Pacha de Banjaluka qui doit les commander.

Le 8, il passa par Munich un courier espagnol, & un courier anglois, venant de Vienne. Le soir, il y passa un courier autrichien allant à Vienne.

Le cit. Alquier, chargé d'affaires de la république françoise à Munich, en est parti le 11.

Stuttgard du 15 mars.

Le général Massena attaqua, le 8, avec un corps de 12 mille hommes, les autrichiens du Vor-Alberg, près de Feldkirch. Les rapports varient sur les résultats de cette attaque, qui, à ce qu'il paroît, n'a pas été décisive. — On assure que l'action a recommencé le 9, & que le général Massena a attaqué en même tems sur le point de Feldkirch, & sur celui de Rheineck, près du lac de Constance, où est l'aile droite du général Hotze.

On apprend de Kempten & de Memmingen, qu'un grand nombre de troupes autrichiennes se portent à marches forcées vers Bregenz & Feldkirch, pour y renforcer le général Hotze: & pour accélérer leur marche, on les transporte sur des chariots, autant qu'on peut s'en procurer. — En même tems que ces renforts se portent à Bregenz & à Feldkirch, pour maintenir l'importante position du Vor-Alberg, on a ordonné la levée en masse des paysans de ce district, qui en 1796, montrèrent tant d'énergie pour la défense de leur pays, qu'ils ne contribuèrent pas peu à retarder la marche du corps détaché qui, après la prise de Bregenz, se porta vers la frontière du Tirol, pour seconder les opérations de l'armée de Moreau, mais ne put jamais arriver assez à tems pour couvrir son aile droite.

Le général Jourdan a donné une sauve-garde au prince de Hohenzollern Hechingen: cette pièce est ainsi conçue. " *Sauve-garde. — Jourdan, général en chef des armées du Danube, de l'Helvétie, & d'Observation*: Considérant que le prince régnant de Hohenzollern-Hechingen, appartient par les liens du sang à la maison du Roi de Prusse; considérant la bonne intelligence qui subsiste entre S. M. Prussienne & la republique françoise; considérant en outre que le prince régnant de Hohenzollern-Hechingen a toujours observé la plus stricte neutralité envers la république françoise: ordonne expressément à tout militaire & à toute personne à la suite de l'armée, de respecter la personne de ce prince & des personnes qui appartiennent à sa maison ou qui sont à son service, de même que les propriétés qui leur appartiennent. Le prince de Hohenzollern-Hechingen pourra, en cas de besoin, demander les secours des commandans militaires; & il est enjoint à ceux-ci d'employer la force armée pour l'exécution de cet ordre. Au quartier-général à Villingen le 18 ventôse (8 mars). *Signé*, Jourdan. "

L'armée de l'Archiduc Charles s'approche de plus en plus de celle du général Jourdan, sur l'une & l'autre rive du Danube: sur la rive gauche, elle a ses avant-postes à Blaubeuren, Geislingen, & envoie des patrouilles à Wiesensteig, Minzingen & Ehingen. Sur la rive droite, elle a des avant-postes en avant de Biberach, du Schussenried & de Ravenspurg. Le quartier-général de S. A. R. a dû être transféré hier de Memmingen à Ochsenhausen. On assure que les avant-postes de l'armée imp. ne sont plus éloignés que de 6 lieues de ceux de l'armée de Jourdan, qui a son quartier-général à Tuttlingen. — On dit que Massena a fait occuper la ville de Constance, & Jourdan, la ville de Mersbourg sur l'autre rive du lac, où les deux armées françoises ont fait leur jonction.

Mayence du 11 mars.

Il a éclatté quelques troubles dans la ville de Deuxponts, à l'occasion de la loi qui règle les jours de marchés d'après le calendrier républicain. Le commissaire du directoire, qui vouloit faire exécuter la loi, fut insulté par des femmes

qui lui jetèrent leurs œufs à la tête ; le capitaine Sauſeau étant ſurvenu avec ſes gendarmes le ſabre à la main, diſperſa les gens qui étoient arrivés au marché. Le ſoir on mit le feu à une petite maiſon que le commiſſaire avoit dans ſon jardin ; & quelques jours après on jeta des pierres dans ſa maiſon, & l'on bleſſa un de ſes enfans. L'adminiſtration départementale a pris contre la ville de Deuxponts les meſures préſcrites par la loi ſur la police des communes, a dénoncé à l'accuſateur public les auteurs de ces troubles, & a requis le général Bernadotte d'envoyer de la force armée ſur les lieux.

Le général Cherin, chef de l'état-major de l'armée d'Obſervation, eſt arrivé ici hier.

Raſtadt du 14 mars.

Les lettres de Ratisbonne font mention de quelques explications aſſez vives qui ont eu lieu entre M. le co-commiſſaire impérial baron de Hügel, & le miniſtre directorial de Mayence, relativement aux objets importans qui occupent aujourd'hui la diète.

Les miniſtres françois ont remis aujourd'hui la note ſuivante à la députation d'Empire.

« Les ſouſſignés miniſtres plénipotentiaires de la république françoiſe pour la négociation avec l'Empire Germanique, viennent d'être informés des faits ſuivans : Que M. de Hügel, commiſſaire impérial à la diète de Ratisbonne, s'eſt rendu le 20 ventôſe [10 mars], préſent mois, chez le citoyen Bacher, chargé d'affaires de la république françoiſe près la diète, & lui a préſenté un ordre de l'Archiduc Charles (général en chef de l'armée du Roi de Hongrie & de Bohême) en vertu duquel il eſt enjoint à un capitaine de cavalerie autrichien d'accompagner ledit chargé d'affaires juſqu'aux avant-poſtes françois ; que le citoyen Bacher a répondu que ſa réſidence à Ratisbonne étant autoriſée par un arrêté de la diète revêtu de la ratification impériale, il ne partiroit qu'autant qu'on employeroit la force ; que, malgré cette déclaration, il ne lui a été donné que 24 heures pour ſe préparer à ſon départ. Les ſouſſignés dénoncent à la députation & à la diète de l'Empire cette violation de tous les principes & de tous les droits, en les prévenant qu'ils ſe ſont empreſſés d'en informer leur gouvernement. Les miniſtres plénipotentiaires de la république françoiſe aſſurent le miniſtre plénipotentiaire de S. M. l'Empereur de leur conſidération la plus diſtinguée. Raſtadt le 24 ventôſe an 7 de la république françoiſe. *Signé*, Bonnier, Jean Debry, Roberjot. »

Traité d'alliance défenſive entre S. M. l'Empereur des Ottomans & S. l'Empereur de Ruſſie.

Au nom de Dieu Tout-puiſſant.

S. M. l'Empereur des Ottomans & S. M. l'Empereur de Toutes les Ruſſies, également animés du déſir ſincère, non ſeulement de maintenir, pour le bien de leurs Etats & ſujets reſpectifs, la paix, l'amitié & la bonne intelligence qui exiſtent heureuſement entre eux, mais encore de les faire contribuer au rétabliſſement & à l'affermiſſement de la tranquillité générale, ſi fortement troublée à l'époque actuelle, & qui eſt le préſent le plus ſalutaire à l'humanité ; ont réſolu d'étendre encore les lieus qui les uniſſent par la concluſion d'un traité d'alliance défenſive. En conſéquence, L. M. ont choiſi & nommé pour leurs plénipotentiaires, ſavoir : S. M. l'Empereur des Ottomans, Eſſeid Ibrahim-Ihmed Bey, avec le titre de Cadileskier de Romelie, ci-devant Iſtamboul-Effendi, & Achmed-Atif, Reiſſ-Effendi ; & S. M. l'Empereur de Ruſſie, le noble Vaſſilli Tamara, ſon conſeiller privé & ambaſſadeur extraordinaire près la Porte Ottomane ; leſquels après s'être communiqué leurs pleins-pouvoirs, qui ont été trouvés en bonne & due forme, ſont convenus des articles ſuivans : Art. 1. Il y aura à jamais paix, amitié & bonne intelligence entre L. M. l'Empereur des Ottomans & l'Empereur de Toutes les Ruſſies, leurs empires & leurs ſujets, tant ſur terre que ſur mer, de manière que par cette alliance défenſive il s'établira entre eux une union ſi intime, qu'ils auront à l'avenir les mêmes amis & les mêmes ennemis. En conſéquence, L. M. promettent de s'ouvrir ſans réſerve l'une à l'autre ſur tous les objets qui concernent leur tranquillité & ſureté reſpectives, & de prendre toutes les meſures néceſſaires pour s'oppoſer à toute entrepriſe hoſtile & qui leur ſeroit nuiſible, & pour rétablir la tranquillité générale. Art. 2. Le traité de paix conclu à Jaſſy le 29 décembre 1791, de l'Egire 1206 le 15 de la lune de Gemaziel Coxel, ainſi que tous les autres traités qui y ſont compris, ſont confirmés dans toute leur teneur par celui-ci, comme s'ils avoient inſérés mot pour mot dans le préſent traité d'alliance défenſive. Art. 3. Pour donner à cette alliance ſon entier & parfait effet, les hautes parties contractantes ſe garantiſſent réciproquement leurs poſſeſſions. S. M. l'Empereur de toutes les Ruſſies garantit à la Sublime Porte toutes ſes poſſeſſions ſans exception, telles qu'elles exiſtoient avant l'invaſion de l'Egypte ; & S. M. l'Empereur des Ottomans garantit toutes les poſſeſſions de la cour de Ruſſie, telles qu'elles exiſtent actuellement, ſans exception. Art. 4. Quoique les deux parties ſe réſervent le droit d'entrer en négociations avec d'autres puiſſances, & de conclure avec elles tous traités qu'exigeront leurs intérêts, elles s'engagent cependant l'une envers l'autre de la manière la plus formelle, à ne rien inſérer dans ces traités qui puiſſe cauſer le moindre préjudice, dommage ou perte à l'une des deux, ou porter atteinte à l'intégrité de ſes états. Elles ſe promettent au contraire réciproquement de faire tout ce qui peut conſerver & maintenir l'honneur, la ſureté & l'avantage de l'une & de l'autre. (*La ſuite demain.*)

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Lundi 18 Mars 1799. (N°. 77.)

Rome du 23 février.

Le cit. Faypoult, & le général Macdonal ſont arrivés ici de Naples, & ont aſſiſté à la fête pour l'anniverſaire de la fondation de notre république. Le général Championnet eſt toujours à Naples; les diſſentions qui ont éclatté entre ce général & les commiſſaires civils françois, ſemblent prendre une tournure ſérieuſe. Les gazettes de Naples ſont remplies d'invectives contre ces commiſſaires & notamment le cit. Faypoult. — Salicetti eſt arrivé ici, & doit ſe rendre à Naples dans 15 jours.

Le général Sainte-Suzanne eſt arrivé ici, & a pris le commandement des troupes françoiſes qui ſe trouvent à Rome.

Il vient de partir des troupes pour Orviette; d'autres pour Terni & Spolette. Tous ces pays ſont en inſurrection, ainſi que le Peroufin. (V. *Milan.*)

Milan du 7 mars.

On attend aujourd'hui ici le général Scherer, nouveau commandant en chef de l'armée d'Italie.

Le cit. Louis Bonaparte arrivé ici de Livourne, eſt parti pour Paris; on dit qu'il eſt porteur de dépêches du général ſon frère, pour le directoire exécutif, qui lui feront connoître la véritable ſituation de l'armée françoiſe en Egypte.

Les dernières nouvelles de Rome, portent que Civita-vecchia ſe maintient en état de rébellion, & qu'elle eſt parvenue à groſſir le nombre de ſes défenſeurs, d'une foule d'inſurgés échappés des environs de Viterbe, d'Orviette & d'Acquapendente. Une autre partie de ces inſurgés, eſt allée ſe réunir à ceux de Perouſe, où l'inſurrection a fait de tels progrès, que la communication eſt interrompue entre Rome & Ancone: les inſurgés s'étant rendus maîtres de tous les défilés de l'Apennin. Les troupes françoiſes qui ſe trouvoient encore à Lucques viennent de ſe mettre en marche ſur Bologne & Ancone, pour aller renforcer celles qui ſont chargées de combattre cette inſurrection. La garniſon de Lucques eſt maintenant compoſée de troupes liguriennes.

L'inſurrection s'eſt étendue, juſqu'à Spolette & à Terni. La ville d'Orviette eſt en pleine inſurrection, & refuſe obſtinément d'ouvrir ſes portes aux François.

Une inſurrection non moins ſérieuſe vient d'éclater dans le Montferrat, à l'occaſion du vote pour la réunion du Piémont à la France. Elle a commencé à Rivalta & à Strevi (à peu de diſtance d'Acqui) par un mouvement tumultueux des habitans, qui s'étoient armés, avoient abattu l'arbre de la liberté, & proteſté qu'ils ne voteroient jamais pour la réunion. Le général Haviſgny envoya auſſitôt 500 françois pour réprimer ces mouvemens. Les inſurgés entrèrent en pourparler, & déclarèrent qu'ils ne vouloient pas émettre leur vœu en préſence du commiſſaire du gouvernement proviſoire du Piémont, qu'ils avoient chaſſé. L'Evêque d'Acqui ſe détermina à ſe rendre ſur les lieux pour ramener les habitans par des voies de conciliation. Il avoit avec lui le commandant françois, eſcorté de 50 de ſes ſoldats & de 50 gardes nationales volontaires. A peine l'Evêque fut-il deſcendu de ſa voiture, avec le commandant, que celui-ci apperçut un payſan armé d'un couteau & d'un piſtolet; il donna ordre à ſes ſoldats de l'arrêter. Auſſitôt il ſurvint des gens attroupés, & il partit du milieu d'eux un coup de fuſil qui tua le commandant françois; ils ſe jetèrent enſuite ſur l'Evêque & le lièrent. Le militaire françois fit alors un feu terrible ſur les payſans; mais leur nombre s'étant augmenté, ils parvinrent à mettre en fuite la troupe, & la pourſuivirent juſqu'aux portes d'Acqui: ils s'emparèrent auſſitôt des haureurs qui dominent cette ville, y pénétrèrent enſuite, firent priſonniers tous les françois qui s'y trouvoient, & les enfermèrent au couvent de St. François ſous une forte garde. Le château fut pris immédiatement. Les priſons furent ouvertes, & le nombre des inſurgés s'accrut d'une foule

d'hommes armés. Ils brûlèrent tous les papiers des nouvelles magistratures, remplacèrent par un drapeau bleu le drapeau tricolor; & arrêtèrent tous les démocrates partisans des françois. Ces évènemens eurent lieu le 25 février. — Le 26, toutes les communes des environs d'Acqui se joignirent aux insurgés; on sonna partout le tocsin, & un corps de 6,000 hommes se mit en marche à midi sur Alexandrie, obligeant tous les habitans des villages qu'ils traversoient, à se joindre à eux. Le commandant d'Alexandrie envoya 50 hussards pour les reconnoître; ils furent aussitôt enveloppés & faits prisonniers. Le 28, les insurgés attaquèrent un corps de troupes que le commandant de Tortone envoyoit au secours d'Alexandrie. En même tems un corps volant d'insurgés, se répandit dans les villages aux environs d'Alexandrie & de Tortone, abattit partout les arbres de liberté, & obligea les paysans à aller joindre le corps qui bloquoit Alexandrie. — Des nouvelles postérieures annoncent que la garnison de cette ville, à la suite de plusieurs sorties vigoureuses, a complettement battu les insurgés, & les a dispersés. Cinq de leurs chefs ont été fusillés sur la place publique d'Alexandrie. Un médecin, nommé Porta, étoit du nombre.

Gènes du 2 mars.

La plus grande agitation a regné dans cette ville pendant cette semaine, à l'occasion d'un assassinat commis par le représentant Queirolo, membre du conseil des 60, qui a été condamné hier, & fusillé aujourd'hui. Voici quelques détails sur cet événement.

On discutoit le 26 février au conseil des 60, une question relative au renouvellement du tiers du corps législatif; lorsque le cit. Biagini, l'un des rédacteurs du *Monitor Ligure*, se présenta à la barre avec les cit. Mangini & Rolando; ils demanderent à faire lecture d'une pétition, munie d'un grand nombre de signatures, relative à la question qui occupoit le conseil. Quelques membres, & entr'autres Queirolo, s'opposerent à la lecture de la pétition, en alléguant qu'elle étoit injurieuse au corps législatif, en ce qu'elle lui imputoit le projet de se perpétuer. La pétition ne fut point lue. Dans l'après-midi Mangini ayant rencontré Queirolo dans une promenade publique, lui reprocha vivement sa conduite dans cette affaire. Queirolo s'emporta; & se disposoit à le frapper, lorsque Biagini accourut pour les séparer; Queirolo tirant alors un poignard, en frappa Biagini dans le bas-ventre; & celui-ci, malgré tous les secours de l'art est mort le 27. — Queirolo, après cet assassinat, se réfugia au palais national, où il essaya de se cacher; mais le peuple s'y porta en foule, l'entoura, & demanda que l'assassin fût arrêté & jugé. Le corps législatif, s'assembla extraordinairement dans la nuit du 26 au 27; & sur la motion d'un de ses membres ordonna que la haute cour de justice fût convoquée pour juger le coupable.

Mais le 27, sur un message du directoire qui transmit au conseil des Jeunes une note du ministre de la guerre & de la marine, à laquelle étoit jointe une pétition des cinq chefs de légion, qui demandoient que Queirolo fût jugé militairement, le conseil prit une résolution portant: Que la commission criminelle du centre *procéderoit* militairement contre Queirolo, & que la sentence qui interviendroit, seroit exécutée sans aucun recours en cassation. Le 28, la commission commença l'instruction du procès, qui a duré jusqu'à hier au soir à 8 heures. Elle a condamné à l'unanimité Queirolo à être fusillé; & il l'a été aujourd'hui sur la place où se font ordinairement les exécutions. — Queirolo a montré beaucoup de foiblesse pendant son procès, & en allant au supplice. Il a refusé d'embrasser sa femme, qu'il avoit épousée à la suite d'un rapt, & qu'il avoit depuis prise en aversion. — Pendant tout le tems que cette affaire a occupé & agité le public, les membres du conseil des Jeunes qui avoient voté comme Queirolo, contre la pétition, ont été obligés de se tenir cachés, & le directoire leur a donné une garde. Enfin la tranquillité est aujourd'hui rétablie.

On a reçu ici des lettres de Naples du 20, qui ne font aucune mention d'une descente des Anglo-Portugais sur la côte; & qui disent que la révolution gagne du terrain dans le royaume de Naples, & a même pénétré jusques dans la Calabre. Le frère du général Acton & la duchesse de Corigliano-Saluzza ont été arrêtés à Naples: on les accuse d'avoir distribué de l'argent au peuple pour l'exciter contre les françois.

Paris du 11 mars.

Conseil des 500. — Fin de la séance du 8 mars.

(Coussard continue.)

„On crut, par droit de représailles, pouvoir l'atteindre dans ses intérêts les plus chers, en attaquant son commerce dans sa source: alors l'amour ardent de la patrie fit rendre la loi du 29 nivose, déclarant de bonne prise tout batiment sur lequel se trouveroient des marchandises angloises. Mais bientôt on eut lieu de s'appercevoir qu'une sage prévoyance n'avoit pas dicté cette mesure. Elle

violoit le droit des gens : elle nous conſtituoit, pour ainſi dire, en état de guerre avec les puiſſances maritimes : elle écarta tous les neutres de nos ports : dès-lors notre marine manqua des bois de conſtruction & des gréemens dont elle avoit le plus preſſant beſoin : nos chantiers reſterent oiſifs : notre commerce fut privé des matieres premieres pour les manufactures & n'eut aucun débouché pour les échanges. Les corſaires à la vérité furent plus nombreux : quelques armateurs trouverent dans cette loi les plus grands avantages : mais ſi on conſidere qu'il n'y a eu que cinq à ſix places qui y aient participé, tandis que tout le reſte de la république en a beaucoup ſouffert par la ſtagnation du commerce ; ſi on conſidere que les corſaires ont tourné contre nous la balance, dans l'échange des priſonniers ; peut-on ne pas avoir une opinion formée ſur les effets de la loi du 29 nivoſe ? Ce tableau n'a point été tracé au hazard : il a été préſenté par le directoire lui-même, dans ſon meſſage du 22. A quoi bon lui demander de nouveaux renſeignemens ? N'eſt-ce pas un moyen d'ajourner des meſures plus ſages, que réclame l'intérêt de notre commerce & le reſpect dû au *droit* des gens ainſi qu'à la foi des traités ? „ D'après ces motifs, l'opinant conclut à la queſtion préalable ſur l'envoi d'un nouveau meſſage, & *demande que la commiſſion faſſe*, dans la décade, un *rapport ſur les abus de la loi du 29*, dénoncés par le *directoire*, *ainſi que ſur les moyens de régulariſer la courſe maritime*. — Le conſeil ordonne l'impreſſion de cette opinion.

Boulay-Paty. Vous avez remarqué dans le diſcours préparé du préopinant de grandes déclamations contre la loi du 29 nivoſe, apologétiques de l'anglomanie. Bientôt nos armateurs ne ſeront que des êtres avides : nos marins, des forbans ; nos captures, des pirateries, &c. : il faudroit s'armer de la maſſe d'Hercule pour tout bouleverſer & tout recréer dans un ſyſtême nouveau. Votre commiſſion a cru qu'elle ne pouvoit s'occuper efficacement des changemens dans notre légiſlation maritime, qu'en s'environnant de lumières & en prenant des baſes certifiées, pour ainſi dire, par le directoire : voilà les motifs qui ont engagé votre commiſſion à vous propoſer un nouveau meſſage : mais comme l'objet eſt urgent, quelle que ſoit votre déciſion, je demande que le directoire ſoit invité à répondre dans le plus bref délai. *Labrouſte* demande à appuyer les propoſitions de *Couſſard*. — Le conſeil ferme la diſcuſſion & arrête que le *directoire* ſera *invité* à transmettre ſous le plus bref délai de nouveaux renſeignemens ſur les effets de la loi du 29 nivôſe an 6.

Sur la propoſition de Darrac, le conſeil ajourne à trois jours après la diſtribution, la ſeconde partie du rapport de *Ludot*, ſur la queſtion de ſavoir ſi les conteſtations en fait de priſes maritimes ſeront jugées judiciairement ou adminiſtrativement.

Organe de la commiſſion chargée de propoſer les moyens de combler le déficit pour l'an 7, Géniſſieux propoſe un projet de réſolution portant que tout jugement rendu par un tribunal criminel, correctionnel ou de police, prononcera le rembourſement des frais auxquels la procédure aura donné lieu. — Impreſſion & ajournement.

On reprend la diſcuſſion ſur les domaines congéables. — Quirot penſe qu'il ſuffit de connoître la nature du droit congéable, pour avoir la conviction que le pjetro de Pons de Verdun eſt attentatoire au droit ſacré de *propriété*. Il donne de longs développemens, allègue *pluſieurs citations* à l'appui de ſon opinion & conclut à ce que le *projet ſoit rejeté*. — Impreſſion & ajournement.

Lucerne du 10 mars,

Une lettre du général Maſſena au directoire helvétique, en date de Coire le 7, au ſoir, confirme avec plus de détails, les réſultats de ſa lettre au cit. Perochel ; & ajoute : "J'attends encore des nouvelles des attaques confiées aux généraux Lecourbe & Loiſon du côté des bailliages italiens.„ — On apprend de Lugano, en date du 4, que le général de diviſion Lecourbe venoit de paſſer le mont St. Gothard avec environ 10 mille hommes, pour renforcer les troupes françoiſes qui étoient à Bellinzone. Celles qui ſe trouvoient à Lugano, aux ordres du général Mainoni, avoient pris la même direction ; & toutes ces forces raſſemblées devoient agir dès le 6, dans le canton d'Ober-bund. (Les gazettes de Milan du 7 diſent qu'effectivement, il y eut le 6 une attaque ſur ce point, auſſi bien que du côté de la Valteline, mais on n'avoit encore aucun rapport du réſultat. C'eſt le général Caſabianca qui dirigeoit l'attaque ſur la frontière de la Valteline.)

P. S. Aujourd'hui à midi on a fait pluſieurs décharges d'artillerie, & ce ſoir la ville ſera illuminée, en l'honneur des victoires de l'armée françoiſe dans le païs des Griſons. On aſſure que des rapports arrivés aujourd'hui annoncent que l'expédition du général Lecourbe dans le canton d'Oberbund a eu un plein ſuccès ; qu'il y a pénétré par les deux points de Diſentis, & de St. Bernardin, & qu'il s'eſt emparé, du 7 au 9, des vallées du Rhin ſupérieur & du Rhin inférieur, en faiſant un grand nombre de priſonniers. — D'un autre côté on répand que le général Oudinot eſt parvenu à s'emparer de Feldkirch dans la journée du 8. — Mais on n'a juſqu'ici aucun rapport officiel de ces évènemens. (La *gazette officielle* de Lucerne du 11 & du 12, ne nous eſt point parvenue, par la négligence d'un correſpondant : mais le *bulletin officiel du directoire helvétique*, publié à Lauſane le 12, dit ſous la date de *Lucerne 10 mars, à midi :* "dans ce moment le ronflement du canon, annonce l'éclattante victoire des François ; le directoire vient d'en donner connoiſſance aux conſeils légiſlatifs. L'armée autrichienne eſt di-

minuée d'environ 14 mille hommes. „—Comme cette feuille ne cite pas les rapports officiels, il eſt néceſſaire de les attendre, pour juger juſqu'à quel point l'enthouſiaſme peut avoir exagéré.)

Bruxelles du 11 mars.

Les inſurgés qui ſe ſont jetés dans la forêt de Soignes, ſont la plupart des déſerteurs, des réquiſitionnaires ou conſcrits qui ne pouvant retourner dans leurs foyers ſans être atteints par la police, ſe ſont joints aux anciens rébelles échappés de la Campine. Ils ſe livrent aux plus révoltantes atrocités dans les communes rurales où il n'y a point de troupes. Cependant la force armée eſt à leurs trouſſes, & la cavalerie en a déjà ſabré quelques-uns, ce qui fait eſpérer que ce noyau de rébelles ſera bientôt diſperſé.

Ratisbonne du 13 mars.

Les troupes autrichiennes qui viennent de la Moravie & de la Bohême, continuent de paſſer par cette ville, pour ſe rendre à l'armée. Les régimens Wallons défilent depuis avant-hier, & on attend ces jours-ci le 1er & 2me régiment de cavalerie. Tous ces régimens ſont au grand complet. S. A. S. le Prince Charles de Lorraine, lieutenant-général au ſervice de S. M. l'Empereur, ſe rend à l'armée.

Francfort du 16 mars.

L'armée Batave a été déclaré mobile.

Raſtadt du 15 mars.

Un courier françois arrivé aujourd'hui de Paris, a été auſſitôt expédié à Berlin par les miniſtres françois. On a ſu de lui, qu'il étoit parti en même temps de Paris 7 autres couriers du gouvernement.

On dit que la journée d'hier étoit deſtinée à une bataille générale entre les armées autrichiennes & françoiſes.

Aujourd'hui la députation a pris un concluſum portant: „Que la note d'hier des miniſtres françois, & la copie de la miſſive que le miniſtre plénipotentiaire de S. M. l'Empereur y a jointe, ſeront envoyées à l'aſſemblée générale de l'Empire, qu'on invitera à fournir des renſeignemens tels qu'ils puiſſent mettre la députation en état de donner une déclaration tranquilliſante aux miniſtres françois; qu'on en inſtruira préalablement par une note, la légation françoiſe, & qu'à cet effet, le tout ſera remis au miniſtre plénipotentiaire de S. M. l'Empereur; qu'en outre on donnera, ſuivant l'uſage, connoiſſance de la nouvelle note françoiſe aux envoyés particuliers. Pour ce qui regarde le concluſum de la députation du 2 de ce mois, le miniſtre directorial, ſous les réſerves uſitées, fera itérativement des repréſentations verbales & preſſantes au miniſtre de S. M. l'Empereur, ſur ſa miſſive d'hier, & le priera d'accéder enfin au dit concluſum & de le communiquer à la légation françoiſe pour épargner à la députation l'embarras déſagréable, de le porter par d'autres voies à la connoiſſance des dits miniſtres françois.„

(La miſſive du miniſtre Impérial du 14, dont il eſt queſtion dans ce concluſum, n'eſt pas encore connue dans le public.)

Suite du traité d'alliance entre la Ruſſie & la Porte.

Art. 5. S'il étoit formé quelque projet ou entrepriſe nuiſible aux deux parties ou à l'une d'elles, & que les forces qui ſeroient employées pour déjouer ces entrepriſes hoſtiles, ne ſe trouvaſſent pas ſuffiſantes, alors une partie ſera tenue de ſecourir l'autre par terre ou par mer, ſoit pour agir de concert, ſoit pour faire une diverſion, ou elle l'aſſiſtera en argent, ſuivant que l'intérêt commun des alliés & leur ſureté l'exigeront. Dans ce cas, on s'entendra préalablement avec franchiſe; on fera le plus promptement poſſible toutes les diſpoſitions néceſſaires, & l'on remplira immédiatement après avec loyauté cette obligation. Art. 6. Le choix de ce ſecours, ſoit qu'il conſiſte en troupes auxiliaires ou en argent, dépendra de la partie attaquée; & au cas que celle-ci demande les premières, celles-ci, ou l'eſcadre, ſeront fournies trois mois après la réquiſition. Si elle préfère des ſubſides en argent, ils ſeront payés année par année, à des termes fixés, à dater du jour de la déclaration de guerre de l'aggreſſeur, ou du commencement des hoſtilités. Art. 7. Les deux hautes parties contractantes faiſant ainſi cauſe commune, ſoit avec toutes leurs forces, ou ſeulement avec un ſecours ſtipulé, aucune des deux ne conclura un traité de paix ou un armiſtice ſans y comprendre l'autre & pourvoir à ſa ſureté; & dans le cas où il ſeroit formé quelque entrepriſe ou attaque contre la partie réquiſe, en haine de l'alliance conclue ou du ſecours prêté, l'autre partie ſera obligée de remplir avec loyauté & ponctualité les mêmes obligations pour la défenſe de la première. Art. 8. Dans le cas où les deux hauts alliés devroient faire agir de concert toutes leurs forces, ou un ſecours ſtipulé, ils promettent de ſe communiquer réciproquement avec une franchiſe ſans reſerve le plan de leurs opérations militaires, d'en faciliter le plus qu'il ſera poſſible l'exécution, de ſe communiquer leurs vues relativement à la durée de la guerre & aux conditions de paix, & de s'entendre à ce ſujet en ſe conformant aux principes pacifiques & de modération. Art. 9. Les troupes auxiliaires ſeront pourvues par leur ſouverain, proportionnellement à leur nombre, en artillerie, munitions & autres objets néceſſaires; elles ſeront auſſi ſoldées & entretenues par lui. La partie requérante leur fournira des vivres & fourrages en nature ou en argent, d'après les prix qui auront été convenus & fixés, à dater du jour où elles quitteront leurs frontières. La partie requérante leur procurera les quartiers & autres commodités dont jouiſſent ſes propres troupes, ou que celles de la partie requiſe ont coûtume d'avoir en tems de paix. Art. 10. La partie requérante fournira à l'eſcadre auxiliaire tous les vivres dont elle aura beſoin, d'après ce qui aura été fixé à ce ſujet, à commencer du jour de l'arrivée de cette eſcadre dans le canal, & pendant tout le tems qu'elle ſera employée contre l'ennemi commun. La partie requérante fournira ſans difficultés, de ſes arſénaux & magaſins à l'eſcadre, aux prix ordinaires, tout ce qui lui ſera néceſſaire, ſi elle devoit ſe réparer. Les vaiſſeaux de guerre & de transport des deux cours alliées auront pendant tout le tems que durera la guerre commune, la libre entrée dans leurs ports, ſoit pour y paſſer l'hiver, ſoit pour s'y réparer. Art. 11. Tous les trophées que l'on remportera ſur l'ennemi & toutes les priſes appartiendront aux troupes qui les auront acquis.

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Mardi 19 Mars 1799. (N°. 78.)

Paris du 13 mars.

Hier au ſoir un meſſage du directoire lu au conſeil des 500 en comité ſecret, propoſa la déclaration de guerre contre le roi de Hongrie & de Bohême, & le Grand-Duc de Toſcane. Après le comité ſecret, le conſeil l'approuva, & ſa réſolution envoyée de ſuite au conſeil des anciens fut ratifiée par celui-ci. Le *Rédacteur* publie aujourd'hui un *plan militaire*, attribué au Grand-Duc de Toſcane, ayant pour objet de faire marcher un corps de troupes vers Modène, &c., pour ſeconder les attaques des Autrichiens. (Nous donnerons demain cette pièce.)

On n'avoit pas encore de notion officielle des ordres donnés par le directoire contre le général Championnet, le cit. Baſſal & autres agens en Italie. Le *Rédacteur* vient de publier à ce ſujet les deux pièces ſuivantes.

" *Arrêté du directoire exécutif du 7 ventôſe* [25 février]. Le directoire exécutif, informé que depuis la rentrée de l'armée françoiſe dans Rome & l'occupation qui s'en eſt enſuivie des Etats Napolitains, il a été commis dans ces contrées, des vols, des exactions & des dilapidations dont la voix publique accuſe des individus qui ont fait ou ſont encore partie de l'armée de Naples, & qui y ſont ou ont été attachés ou employés à ſa ſuite; conſidérant qu'il importe de prévenir, par un exemple éclattant, le retour d'excès auſſi répréhenſibles, & qui privent l'armée des reſſources légitimes qu'elle a le droit d'attendre de ſes victoires: arrête ce qui ſuit: Art. Ier. Le général en chef des armées d'Italie & de Naples fera ſans délai traduire devant un conſeil de guerre, tous les prévenus des vols, exactions & dilapidations ci-deſſus mentionnés, quels que ſoient leurs grades, emplois ou profeſſions. II. Sera notamment traduit devant ce conſeil de guerre le nommé Baſſal, ci-devant citoyen françois. III. Le préſent arrêté ſera mis à l'ordre des armées d'Italie & de Naples; il ſera imprimé dans les deux langues & affiché partout où il appartiendra, dans les territoires romain & napolitain. Le miniſtre de la guerre eſt chargé de ſon exécution.,,

Autre arrêté du 7 ventôſe. Le directoire exécutif, vu 1°. L'arrêté pris le 18 pluviôſe dernier, par le citoyen Championnet, alors commandant en chef l'armée de Naples, & autres pièces, deſquelles il réſulte que cet officier a employé l'autorité dont il a été invelti par le directoire exécutif & la force miſe à ſa diſpoſition, pour empêcher l'action du pouvoir confié au commiſſaire civil près cette armée, & que par-là il s'eſt mis en révolte ouverte contre le gouvernement; 2°. L'article 2 de la 5e ſection du titre 1er de la ſeconde partie du code pénal du 25 ſeptembre 1791, conçu en ces termes: „Tout agent du pouvoir exécutif, tout fonctionnaire public quelconque qui aura employé ou requis l'action de la force publique dont la diſpoſition lui eſt confiée, pour empêcher l'exécution d'un jugement, mandat ou ordonnance de juſtice, ou d'un ordre émané d'officiers municipaux de police ou de corps adminiſtratifs, ou pour empêcher l'action d'un pouvoir légitime, ſera puni de la peine de dix années de détention. Le ſupérieur qui le premier aura donné leſdits ordres, en ſera ſeul reſponſable, & ſubira la peine portée au préſent article; 3°. L'article 19 du titre 13 de la loi du 3 pluviôſe an 2, portant que „dans les cas non prévus par les lois pénales militaires, les tribunaux criminels & de police correctionnelle militaire, appliqueront les peines énoncées dans les lois pénales ordinaires, lorſque le délit s'y trouvera claſſé; 4°. L'article 22 du titre 8 de la loi du 21 brumaire an 5 portant que " tout délit militaire non prévu par le préſent code, ſera puni conformément aux lois précédemment rendues; „ Arrête ce qui ſuit: Art. I. Le cit. Championnet, général de diviſion, ex-commandant de l'armée de Naples, ſera mis en état d'arreſtation & traduit devant un conſeil de guerre, pour y être jugé ſur le délit ci-deſſus mentionné. II. Le préſent arrêté ſera mis à l'ordre des armées. Le miniſtre de la guerre eſt chargé de ſon exécution. *Signé*: Barras, préſident. Lagarde, ſecrétaire-général.

Louis Bonaparte arrivé à Paris le 11 au ſoir, a été de ſuite préſenté au directoire, & lui a donné, dit-on, des nouvelles ſatisfaiſantes de l'Egypte.

C'eſt le cit. Muſſet, & non le cit. Sénovert, qui remplace le citoyen Eymar à Turin.

On aſſure que c'eſt à la fin de ce mois que le miniſtre de la marine part pour ſa tournée ſur les côtes.

Lafayette eſt arrivé, il y a quelques jours, ſur le territoire de la république batave. Il a fixé ſa demeure à Vianen, petite ville à deux lieues d'Utrecht.

Il paroit que les meſures de défenſe vont ſe renouveler le long de la côte depuis Dunkerque jusqu'à l'entrée de l'Eſcaut occidental, & qu'on va y faire relever & étendre les anciens ouvrages, qui ſeront garnis d'artillerie.

On a fuſillé à Bordeaux, le 4 de ce mois, un émigré nommé Bordes, condamné la veille par une commiſſion militaire.

Conſeil des 500. — Séance du 9 mars.

Organe d'une commiſſion ſpéciale, Bonnaire [du Cher] fait un nouveau rapport ſur le port de la cocarde nationale "Il y a ſans doute lieu de s'étonner que, tandis que les ſignes ſacrés de la liberté flottent avec honneur dans toutes les parties du globe, quelques jeunes inſenſés, ſacrifiant aux cotteries, dédaignent de porter la cocarde nationale, au ſein même de leur patrie. Ce ſont des pygmées qui s'agitent entre les bras d'Hercule, & qui ne mériteroient peut-être que le ſourire du mépris; mais le reſpect dont on doit environner tout ce qui retrace les ſouvenirs auguſtes de la liberté commande impérieuſement au légiſlateur de réprimer cette audace. L'Europe eſt ébranlée: divers peuples ont reconquis leur liberté: tout ſemble changer autour de nous, & cependant nous ſommes toujours les mêmes: nous avons toujours les mêmes uſages. Le légiſlateur doit ſe ſouvenir que les habitudes gouvernent les hommes, & que c'eſt à lui à faire naître les habitudes par de ſages inſtitutions. On a voulu juſqu'à préſent ſubjuguer l'opinion par la ſévérité des loix, comme on a ſubjugué nos ennemis: il en eſt réſulté qu'on a aigri les eſprits & que le légiſlateur a reconnu ſon impuiſſance; c'eſt aux cœurs qu'il auroit dû chercher à parler, & c'eſt ce qu'il a fait trop rarement. Ce fut ſans doute un très-beau moment que celui où la France ſe trouva transformée tout-à-coup en un vaſte camp, fortifié contre le deſpotiſme: tous les François arborèrent la cocarde nationale, dont l'éclat fit pâlir la royauté & éclipſa tous les vains hochets de l'ariſtocratie. O toi, infortuné Camille, dont le bouillant patriotiſme communiqua à toute la France cette étincelle électrique, (Il fut le premier qui arbora la cocarde nationale au palais royal le 14 juillet 1789.) tu as péri ſur l'échaffaud; mais ton nom & tes écrits vivront éternellement dans le ſouvenir des hommes libres. Rien ne fut plus ſacré que la cocarde nationale dans ſon origine: mais la révolution inégale dans ſa marche, en exaſpérant & froiſſant les paſſions, affoiblit peu-à-peu le reſpect dû aux ſignes de la liberté: une foule d'individus portent la cocarde plutôt par obéiſſance que par attachement. Le mal vient de ce qu'on a ſuivi juſqu'à préſent une marche qu'il faut changer. Puiſque la cocarde eſt un ſigne militaire, ceux-là ſeuls doivent la porter qui ſont partie de la force armée: or, tous les françois ſont ſoldats: il n'y a donc que les françois ayant droit de cité, qui puiſſent s'en décorer. Cet honneur ne peut appartenir aux étrangers. On nous proclame la grande nation, & nous en tolérons le ſigne ſur nos plus mortels ennemis: faut-il s'étonner qu'après une telle proſtitution on ait vu des êtres aſſez vils pour l'attacher à des chiens, à des chats, &c. Que dans le premier moment d'enthouſiaſme les femmes aient voulu embellir leurs charmes de cet ornement patriotique, ce ſentiment les honore; mais il eſt tems de rendre aux mots & aux choſes leur véritable valeur: l'influence des femmes eſt dans le ſein de leurs familles: la douceur eſt une de leurs plus belles qualités, & on n'aime point à voir à côté de leurs traits délicats un ſigne qui rappelle la force, les camps, les combats. Mais quelles peines faudra-t-il infliger à ceux qui dédaigneront de porter le ſigne de citoyens françois? L'expérience a prouvé que les loix pénales qui exiſtent à cet égard, étoient trop foibles par l'excès de leur ſévérité; elles n'ont reçu nulle part leur application. Un françois ſans cocarde ſera cenſé un étranger. Dès-lors il eſt ſoumis à la ſurveillance active de la police; il eſt arrêté dans la moindre rixe, il faut qu'il montre par-tout ſes papiers, &c. C'eſt ainſi qu'en frappant les coupables par l'opinion, en les environnant de craintes ſans ceſſe renaiſſantes, on rendra une loi qui portera avec elle-même ſa ſanction.„ — Le rapporteur expoſe enſuite l'avantage qu'il y aura à ne donner aux jeunes gens la cocarde qu'à l'âge de ſeize ans, dans la fête de la vieilleſſe, afin que la patrie voye à la fois ce qu'elle perd & ce qu'elle eſpère. Il termine par le projet ſuivant: Art. Ier. La cocarde nationale eſt le ſigne diſtinctif des citoyens françois: eux ſeuls ont la faculté de la porter. II. Tout citoyen françois qui négligeroit de la porter ſera confondu avec les étrangers & ſoumis aux loix de police qui les concernent. III. Nul étranger ne peut porter la cocarde françoiſe: il a le droit de porter celle de ſon pays. IV. La contravention au précédent article eſt punie, pour la première fois, de quinze jours d'empriſonnement. Il eſt double en cas de récidive: la troiſième contravention eſt punie d'un an de fers. Sont com-

pris dans les deux articles précédens, tous les françois que la constitution & la loi du 19 frimaire prive du droit ou de l'exercice du droit de citoyens. V. Celui qui arrache la cocarde nationale est puni de quatre ans de fers. VI. Les jeunes françois ne pourront la porter qu'après leur inscription sur le rôle de la garde nationale. VII. Tous les ans, à la fête de la vieillesse, la distribution leur en sera faite par un vieillard désigné par l'administration municipale. VIII. Ce jour-là, les jeunes gens nouvellement décorés de la cocarde nationale, seront placés honorablement à côté des vieillards, dans les spectacles & les jeux publics.

On demande l'impression du rapport au nombre de plusieurs exemplaires. — Le conseil se borne à ordonner l'impression & l'ajournement.

Vienne du 9 mars.

La gazette de la cour a publié aujourd'hui un article officiel, conçu en ces termes: "Le 4 de ce mois vers les 10 heures du soir Mr. le comte de Toerring Seefeld, Chambellan & conseiller de cour de l'Electeur Bavaro-Palatin, est arrivé ici, chargé par S. A. S. l'Electeur actuellement regnant, Maximilien-Joseph, comte Palatin du Rhin, duc de Bavière, de Juliers, Cleve & Berg &c. de notifier à S. Maj. l'Empereur dans une audience particulière, le triste décès de S. A. E. Charles Theodore, comte Palatin du Rhin, duc de Bavière, de Juliers, Cleve & Berg, archi-Sénéchal & Electeur, mort le 16 février à Munich, & l'avénement de S. A. E. actuellement regnante, aux dignités, païs & possessions qui lui sont échus comme premier Agnat & héritier fidei-commissaire, en vertu des droits, loix, & traités généralement connus."

Ratisbonne du 13 mars.

On a continué de voter dans la séance de la diète d'avant-hier, sur l'affaire des troupes russes. Hesse-Cassel, Saxe-Gotha, Augsbourg, Spire, Eichstaett, émirent leurs votes. Hesse-Cassel vota, ainsi que Darmstadt l'avoit fait quelques jours auparavant, comme le ministre de Mayence. Saxe-Gotha, vota comme l'Electeur de Saxe au collège électoral; Augsbourg, vota comme Salzbourg; & les autres furent d'avis que l'on devoit abandonner à la sagesse de S. M. l'Empereur, les mesures convenables pour procurer la paix à l'Empire.

Une députation du magistrat de la ville de Ratisbonne est partie ces jours derniers pour Munich, avec la mission de féliciter l'Electeur sur son avènement à la dignité électorale, & pour recommander à sa protection la ville imp. de Ratisbonne.

M. de Paget est parti d'ici le 8 pour retourner à Munich.

Le 10, M. le comte de Lerchenfeld, ministre comitial de l'Electeur Bavaro-Palatin, & M. le baron de Wœlwarth, ministre *ad interim* du duc de Wurtemberg, se sont légitimés près la diète de l'Empire.

Augsbourg du 15 mars.

On n'a publié jusqu'à présent au quartier-général de l'armée impériale aucun rapport officiel de ce qui s'est passé dans le pays des Grisons: on n'en trouve même aucun rapport particulier dans nos gazettes, qui disent encore aujourd'hui que la communication est toujours interrompue entre le général Hotze & les troupes commandées par le général Auffemberg.

L'Archiduc a envoyé des renforts considérables au général Hotze, avec l'ordre de défendre opiniâtrement l'importante position du Vor-Alberg, dont la perte feroit d'une conséquence décisive, pour la suite des opérations: attendu que l'armée impériale, entre le Danube & le Rhin, ne peut s'avancer au-delà du lac de Constance, tant qu'elle n'a point la certitude de n'être pas attaquée par le Voralberg. Les François de leur côté, mettent beaucoup d'acharnement dans l'attaque de ce poste, dont la prise de vive force n'est pas moins difficile, que l'occupation en est importante pour l'un & l'autre parti. Ils ont fait du 8 au 12 des attaques successives sur ce point; & des lettres de Bregenz du 12, citées par nos gazettes, disent que ce jour-là on entendoit encore une vive canonade dans la direction de Feldkirch.

Le cit. Alquier passa le 12 à Friedberg, & le cit. Bacher le 13: ils ont continué leur route vers Strasbourg.

M. le comte de Lehrbach est arrivé ici le 14.

Stutgart du 16 mars.

Depuis avant-hier l'armée du général Jourdan est en mouvement pour marcher en avant. Le 14, on a entendu une forte canonnade vers la partie septentrionale du lac de Constance. Il paroît qu'il y a eu une attaque entre les avant-gardes des armées respectives. — L'avant-garde de l'armée impériale, commandée par le général Nauendorff, avoit poussé ce jour-là ses avant-postes jusqu'aux environs de Stokach.

Les avant-postes que les Autrichiens avoient sur la rive gauche du Danube & qui alloient jusqu'à Geisslingen, se sont, dit-on, repliés en partie vers le Danube & vers Ulm.

C'est le quartier-général du général Vandamme, & non le grand quartier-général, qui étoit le 12 à Tuttlingen. Celui-ci arriva le 13 à Geisingen sur le Danube.

Il est arrivé à Ulm 200 chariots de munition, & 160 pièces de canons. On prépare à Gunz.

Digitized by Google

bourg 75 mille rations de pain pour les troupes qui se trouvent à Ulm & aux environs.

Francfort du 17 mars.

On lit dans plusieurs papiers publics une déclaration faite par M de Vukasowich, chargé d'affaires de l'Empereur de Russie au cercle du Haut-Rhin, à M. de Hertling, ministre directorial de ce cercle; portant que: „S. M. l'empereur de Russie a été instruit, que des agens françois, tant à Rastadt qu'en d'autres endroits, conjointement avec quelques états d'empire dévoués à la France, qui mûs par des intérêts privés ont abandonné les principes qu'ils auroient dû suivre pour le bien commun, ont répandu le bruit, que S. M. I. ne prenoit plus de part au bien-être de l'Empire germanique, quoiqu'Elle ait fait connoître en toute occasion ses sentimens à ce sujet. En conséquence le dit de Vukasowich, & tous les autres ministres résidens en Empire, ont été chargés par un rescript du 12 février, de contredire ce bruit comme entièrement controuvé, d'en montrer l'absurdité, & d'affirmer partout, que S. M. l'empereur persiste dans ses dispositions bienfaisantes pour le salut de l'Empire; le dit Vukassowich est aussi chargé d'employer tout ce qui pourra contribuer à la conservation d'une harmonie parfaite entre tous les Etats de l'Empire, pour que les états qui jusqu'ici ont combattu de toutes leurs forces pour la cause commune soient, fortifiés dans leur persévérance, que ceux qui commencent à chanceller, reprennent du courage, & que ceux qui se sont jetés du côté opposé, soient rappellés de nouveau à la ligue commune, & qu'enfin tous prennent la résolution de persévérer patiemment, & de ne plus se refuser aux sacrifices, par lesquels le tout pourroit atteindre le but desiré, & l'ancien ordre des choses être rétabli. S. M. l'Empereur espère que le dit de Vukassowicz sera appuyé dans cette affaire tant par les ministres de S. M. l'Empereur, que par ceux de S. M. le roi de Prusse. „

M. de Struve, ministre de Russie à Ratisbonne a fait au ministre directorial une déclaration à-peu-près semblable. Il en a été donné connoissance à la Diète dans la séance du 11.

Fin du traité d'alliance entre la Russie & la Porte.

Art. 12. L. M. l'Empereur des Ottomans & l'Empereur de Toutes les Russies n'ayant point en vue, par le présent traité d'alliance défensive, de faire des conquêtes, mais seulement de défendre l'intégrité de leurs possessions respectives, pour la sûreté de leurs sujets, & aussi de maintenir les autres puissances dans la situation respectable où elles se sont trouvées jusqu'à présent, & d'après laquelle elles formoient un contre-poids politique si nécessaire pour le maintien de la tranquillité générale; L. M. ne manqueront pas d'inviter L. M. l'Empereur, roi de Bohême & de Hongrie, les rois de la Grande-Bretagne & de Prusse, ainsi que tous les autres potentats, à accéder à ce traité dont le but est si juste & si salutaire. Art. 13. Quoique les deux hautes puissances contractantes soient sincèrement intentionnées de maintenir cet engagement jusqu'au terme le plus éloigné, comme il se pourroit que dans la suite les circonstances exigeassent qu'il fût fait quelques changemens à ce traité; on est convenu de fixer sa durée à huit ans, à dater du jour de l'échange des ratifications impériales. Les deux parties, avant l'expiration de ce terme, se concerteront, suivant l'état où seront les choses à cette époque, sur le renouvellement du dit traité. Art. 14. Le présent traité d'alliance défensive sera ratifié par S. M. l'Empereur des Ottomans & par S. M. l'Empereur de Toutes les Russies; & les ratifications seront échangées à Constantinople dans le terme de deux mois, & même plutôt s'il est possible.

„En foi de quoi, nous soussignés, en vertu de nos pleins-pouvoirs, avons signé le présent traité d'alliance défensive, & y avons apposé notre sceau. Constantinople le 23 décembre 1798. *Signé* Esseid-Ibrahim-Ismet, avec le titre de Kadileskier de Romélie. — Achmed-Atif, Reis-Effendi. — Vassili Tamara, conseiller privé.

Rastadt du 16 mars.

Voici les deux missives, que le ministre de S. M. I. a adressées le 14 à la députation.

" La commission de S. M. l'Empereur notifie à la députation d'Empire sur son *Conclusum* du 11, qu'elle persiste dans la teneur de son décret de commission du 4. Rastadt le 14 mars 1799. *Signé*, comte de Metternich. „

" La commission de S. M. l'Empereur vient de recevoir des ministres plénipotentiaires françois la note ci-jointe du 14 [24 ventôse], au sujet de l'injonction faite par S. A. R., le général Feldmaréchal commandant l'armée de l'Empereur & de l'Empire, au chargé d'affaires françois à Ratisbonne, Bacher, de partir de cette ville, & la communique à la députation d'Empire pour lui en donner connoissance. Rastadt le 14 mars 1799. *Signé*, comte de Metternich. „

Le courier françois qui a passé hier ici, allant à Berlin, a apporté la nouvelle que la France a déclaré la guerre au Roi de Bohême & de Hongrie, ainsi qu'au Grand-Duc de Toscane.

Le comte de Stadion, ministre de Würtzbourg, est sur le point de partir. — Le *Conclusum* d'hier a été pris à une majorité de 6 voix contre 3, savoir, Saxe, Breme, & Würtzbourg, qui s'y sont opposés. Plusieurs des votes composant la majorité, se sont exprimés avec force contre le mode dans lequel est conçue la missive du plénipotentiaire Impérial.

Mannheim du 18 mars.

„Le général en chef Bernadotte est arrivé hier en cette ville; un courier qu'il a reçu en route & qu'on dit être du général Jourdan, lui a apporté des dépeches importantes. Rien n'a transpiré sur le contenu de ces dépêches; mais ce qu'il y a de certain, c'est que de suite l'ordre pour le bombardement de Philipsbourg a été contremandé. On remarque que c'est la seconde fois que ce général révoque l'ordre d'attaque de cette forteresse, après l'arrivée de couriers venus du Haut-Rhin. „ (Article communiqué.)

Ce matin on a fait plusieurs décharges d'artillerie, pour annoncer à la troupe les victoires du général Massena dans le pays des Grisons.

Il est arrivé hier un corps d'infanterie, & un régiment de dragons. On attend aujourd'hui le régiment de hussards, ci-devant de Chamborant.

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Mercredi 20 Mars 1799. (N°. 79.)

Conſtantinople du 4 février.
(D'un gaz. de Hambourg).

Nous n'avons aucune nouvelle récente de l'Egypte. L'armée nombreuſe que Dgezzar-Pacha a raſſemblée en Sirie, pour agir contre les françois, doit être maintenant en marche. — Le Capitan-Pacha eſt attendu d'un moment à l'autre; l'on croit qu'il commandera la flotte qui doit ſortir de notre port au printems prochain.

Une corvette de 22 canons, envoyée de Palerme par l'amiral Nelſon, eſt arrivée ici après une traverſée de 17 jours. Elle a apporté aux miniſtres d'Angleterre, la nouvelle des revers eſſuyés par l'armée napolitaine, & de la retraite du roi en Sicile. Cet événement a ſingulièrement affecté notre gouvernement; auſſitôt qu'il en fut inſtruit, le Reis-Effendi eut une conférence avec M. Spencer Smith.

Les troupes turques que l'on exerce à l'européenne, exécutent déjà les manœuvres avec la plus grande préciſion.

Rome du 28 février.

On vient d'annoncer par une proclamation que les inſurgés qui dévaſtoient la république romaine, ont été battus & diſperſés. La ville de Rietti eſt encore bloquée: celles de Narni & de Terni ont été battues à boulets; & quelques châteaux ont été brûlés. Civita-vecchia réſiſte toujours; mais on s'occupe ſérieuſement d'en faire le ſiège; & pour empêcher les inſurgés de recevoir des ſecours par mer, on va conſtruire une flotille de chaloupes canonnières, qui ſeront employées autour du port.

Le cit. Pleville-Peley eſt arrivé ici, & doit ſe rendre à Naples pour y organiſer la marine napolitaine.

Les lettres de Naples du 20, confirment que la tranquillité y eſt pleinement rétablie. Les autorités publiques s'organiſent partout ſur le pied françois. La république Parthenopéenne a été diviſée en 11 départemens. On a formé à Naples une nombreuſe garde nationale, qui ſera employée à maintenir la tranquillité publique. — Le général Championnet, qui a été deſtitué par le directoire, à la ſuite de ſon traité d'armiſtice, ſe diſpoſoit à quitter Naples, & devoit être remplacé par le général Macdonal, qui doit partir d'ici au premier jour. — Les 2 Abruzzes ſont toujours fort agités, & l'on y a fait paſſer de Naples des renforts de troupes pour y réprimer l'inſurrection. Il continue d'arriver à Naples de diverſes villes du royaume, des députés chargés d'apporter l'aſſurance de la ſoumiſſion de leurs commettans au nouvel ordre de choſes.

Le Généreux arrivé à Ancone le 12, a employé neuf jours à faire la route de Corfou, d'où il a été détaché pour protéger les 3 vaiſſeaux d'Ancone que le commandant françois ſavoit lui avoir été expédiés avec des troupes, mais qui n'avoient pu percer juſqu'à Corfou. Le capitaine Lejoille, aſſure que la garniſon eſt approviſionnée de farines pour près d'un an; mais qu'elle manque de beaucoup d'autres objets. Elle a fait avec ſuccès pluſieurs ſorties contre l'armée Turco-Ruſſe, qui aſſiège la place. La premiere ſortie fut ſurtout déciſive, les François ayant tué beaucoup de monde à l'ennemi, & enlevé une grande partie de ſon artillerie. — Il étoit entré récemment à Corfou un bricq envoyé d'Alexandrie avec du riz par le général Bonaparte, qui continuoit d'établir ſon autorité dans les différentes provinces de l'Egypte.

Milan du 7 mars.

Trois députés du gouvernement proviſoire du Piémont ſont partis pour Paris, avec la miſſion de porter au directoire de France le vœu pour la réunion de ce pays à la république françoiſe.

Les cit. Angre & Moliterni (ex-prince) députés de la rép. napolitaine près le directoire de France, ont paſſé ici ces jours derniers, allant à Paris pour y porter le vœu du gouvernement proviſoire de conſtituer en république le royaume de Naples.

Il s'eſt confirmé que le général Championnet a pris un arrêté contre le cit. Faypoult, & autres agens du gouvernement. Cet arrêté daté du 18 pluviôſe (6 février) eſt motivé "*ſur les al-*

larmes qu'avoient répandues quelques diſpoſitions d'un arrêté affiché au nom du commiſſaire civil, concernant certains biens dont il ordonnoit le ſéqueſtre : & ſur l'intention perfide d'avilir les autorités militaires. Il eſt terminé par les diſpoſitions ſuivantes : " Les individus compoſant la commiſſion civile, ſavoir : le commiſſaire civil, le contrôleur & le caiſſier, partiront dans 24 heures de la ville de Naples, & dans dix jours du territoire des républiques romaine & napolitaine. Faute par eux de ſe conformer à la diſpoſition du préſent article, ils ſeront conduits de brigade en brigade hors du même territoire. Toutes les fonctions attribuées au commiſſaire civil, aux contrôleurs & aux caiſſiers, ſont proviſoirement confiées au commiſſaire-ordonnateur en chef, au contrôleur des dépenſes, & aux payeurs de l'armée, juſqu'à ce qu'il en ſoit autrement ordonné par le directoire exécutif. „

On aſſure que c'eſt cet arrêté du général Championnet qui a motivé ſa deſtitution par le directoire, & l'ordre de le traduire devant un conſeil de guerre. (V. N°. 61 & 78.)

Une lettre du général Grouchy au cit. Eymar, donne les détails ſuivans ſur la réduction des inſurgés du Montferrat. (V. N°. 77). " Du quartier-général à Acqui, à 10 heures du ſoir, le 12 ventôſe (2 mars). Hier, les révoltés ont évacué Nizza (de la Paille) trois heures avant que j'y entraſſe. Les patriotes s'y ſont bien conduits, & les ont repouſſés une fois avant qu'ils ayent pu y entrer. Je me ſuis porté aujourd'hui ſur Acqui. Une colonne que j'y avois dirigée d'Alexandrie, s'y eſt également rendue par un mouvement combiné, & exécuté avec juſteſſe. Acqui a ouvert ſes portes; les priſonniers françois ont été mis en liberté. Les partis d'inſurgés, rencontrés par les républicains, ont été détruits; tout ce qui a été pris les armes à la main a été fuſillé, & entr'autres le médecin Porta, chef de l'armée d'inſurrection. Il a ſubi ſon ſort avec une trentaine d'autres à Alexandrie. Strevi, foyer de l'inſurrection, où un détachement de la 2ye. demi-brigade d'infanterie légere avoit été traitreuſement aſſailli, & où le capitaine Blayal avoit été tué, a été livré aux flammes. Beaucoup d'inſurgés rentrent chez eux; & quoiqu'il y ait encore quelques communes en armes, j'eſpère que la juſte ſévérité qui a été déployée effrayera les malveillans. Des meſures ſont priſes pour en arrêter tous les chefs, & découvrir les fils de cette inſurrection. Les mobiles de ces mouvemens tiennent au premier plan des coaliſés, celui de couper, ou au moins d'inquiéter conſtamment les derrières de l'armée d'Italie. Les inſurgés avoient nommé une municipalité & des commandans à Acqui. J'en ai fait arrêter tous les membres; il faut qu'on ſache qu'impunément on ne ſe met pas à la tête de comités d'inſurrection. Je laiſſerai ici des forces ſuffiſantes pour aſſurer le maintien de la tranquillité. Dès que l'ordre ſera rétabli, je me rendrai à Turin. Soyez ſûr qu'il me tarde d'unir mes efforts aux vôtres pour le maintien des bonnes diſpoſitions de cette commune intéreſſante. Puiſſe la leçon que les inſurgés ont reçue, être ſuffiſante! *Signé:* Emmanuel Grouchy.„

Livourne du 1er mars.

Le *Nelſon*, corſaire anglois, eſt entré aujourd'hui dans notre port avec 3 priſes génoiſes. Le commerce de cette nation eſt à peu près anéanti par les corſaires anglois.

Paris du 15 mars.

Voici la pièce publiée par le *Rédacteur*, à la charge du Grand-Duc de Toſcane. " *Abrégé du plan militaire combiné par le gouvernement toſcan, d'accord avec la coalition, contre la France.* Les troupes de ligne & les milices avoient ordre de ſe tenir prêtes à marcher au premier ſignal, pour aller occuper trois camps qui devoient être formés ſur les frontières du côté de Modène, du côté de Bologne & du côté de Pérouſe; elles devoient être remplacées par la garde volontaire, organiſée à cet effet par une loi. Tous les curés avoient l'ordre d'envoyer ſecrètement une liſte exacte de tous leurs paroiſſiens en état de porter les armes, en déſignant les charpentiers, maçons, gens propres à faire des machines, ſappeurs, mineurs, &c. On avoit préparé toute l'artillerie jugée néceſſaire, marqué les routes, les ponts à rompre, les lieux à miner; des ingénieurs avoient été envoyés pour prendre les meſures & lever les plans à ce néceſſaires, comme auſſi pour conſtruire des fortifications dans quelques montagnes. On avoit combiné certains ſignaux pour donner ſur le champ, d'une montagne à l'autre, les avis & les ordres d'après leſquels l'armement général devoit s'effectuer. — *N. B.* Le plan ſuſdit a été lu à la ſecrétairerie d'Etat par la perſonne qui en a fait cet abrégé, & qui n'a pu le tirer, même pour une minute, des mains de Straſoldo. Le gouvernement a ordonné à toutes les communautés de payer, *dans* le délai de deux mois, les 800 mille écus de contributions qu'elles devoient payer en une année; au moyen de quoi elles ſeront déchargées de ce quelles devoient payer les années ſuivantes : c'eſt une meſure pour avoir de l'argent ſans retard.„

Voici le texte du meſſage du directoire exécutif au conſeil des 500, du 12 mars. "Citoyens repréſentans, quelle que ſoit la grandeur des évènemens qui ont eu lieu depuis la concluſion du traité de Campo-Formio, on a préſent encore le ſouvenir de ceux qui l'avoient précédé. On n'a point oublié que ce fut après cinq années de triomphes, & au moment où les armées françoiſes n'étoient plus qu'à trente lieues de Vienne,

que la république consentit à suspendre le cours de ses victoires, & préféra au succès de quelques derniers efforts, le rétablissement immédiat de la paix. On se rappelle que lorsque le traité fut connu, la modération du vainqueur parut si grande, qu'elle eut en quelque sorte besoin d'apologie. Auroit-on prévu que ce pacte, où la force s'étoit montrée si indulgente, où la plus libérale compensation devoit étouffer tout regret, loin d'obtenir la stabilité qui lui paroissoit promise, ne seroit même dès son principe, que le gage imposteur d'une réconciliation éphémère, & que les atteintes subites qui lui seroient portées, émaneroient toutes de la puissance qui lui devoit l'ample dédommagement des pertes qu'elle avoit éprouvées par la guerre? Quel contraste, en effet, étrange & soutenu! Tandis que la république apporte un soin constant à remplir chaque stipulation d'un traité qui n'est en proportion, ni avec ses succès, ni avec ce qu'elle pouvoit tirer de vengeance légitime des plans de destruction formés & poursuivis contre elle, l'Autriche, au lieu de se montrer satisfaite d'un rapprochement qui lui a épargné les plus grands malheurs, ne paroît occupée qu'à détériorer, quà détruire le pacte qui a fait son salut.

„Parmi les violations du traité que cette puissance s'est permises, quelques-unes ont été si manifestes, qu'elles ont déjà excité l'étonnement de l'Europe & l'indignation des républicains; d'autres, moins publiques ou moins apperçues, n'ont pas été cependant moins hostiles, & le directoire exécutif ne peut pas différer davantage à retracer au corps législatif les circonstances de la conduite du cabinet autrichien, conduite vraiment offensive, attentatoire à l'état de paix, & qu'aucun effort, aucun exemple n'ont pu ramener à l'observation des engagemens contractés. A l'époque même où le traité de Campo-Formio fut conclu, il avoit été réciproquement stipulé, par une acte additionnel au traité, que toute la partie du territoire germanique qui s'étend depuis le Tyrol & la frontiere des Etats autrichiens, jusqu'à la rive gauche du Mein, seroit évacuée à la fois par les troupes françoises & par celles de l'Empereur, ainsi que par celles de l'Empire qui étoient à la solde de ce prince, sauf la position de Kehl, qui devoit rester à la République. Une convention encore plus particuliere, conclue & signée à Rastadt le 11 frimaire an 6, renouvella cet engagement, & marqua un terme fixe pour son exécution.

"De la part de la république, cette exécution a été prompte & entière. De la part de l'Autriche, elle a été différée, éludée, & n'est point encore obtenue. Dans Philippsbourg, l'empereur a conservé une garnison & des approvisionnemens qui sont à lui, malgré la simulation qui les couvre. Dans Ulm, dans Ingolstadt, il n'a point cessé de tenir des troupes & un état-major disposé à en recevoir davantage. Toutes les places de la Bavière sont demeurées à sa disposition; &, loin qu'aux termes du traité, ce duché ait jamais été évacué, nous voyons qu'il renferme aujourd'hui cent mille Autrichiens destinés à-la-fois à la reprise des hostilités contre la république & à l'envahissement d'un pays depuis si long-tems convoité par la cour de Vienne.

(*La suite demain.*)

La première partie de la galerie du musée central des arts sera ouverte au public le 8 avril prochain: elle contiendra les écoles françoise & flamande. L'autre partie est destinée à l'école italienne; l'ouverture en est retardée par les réparations à faire aux tableaux de cette école.

Louis-Raymond-Gabriel-Guillaume Doilliamson, l'un des plus fameux chefs de chouans, a été arrêté hier matin, rue de Caumartin. Il a offert 1200 fr. à chacun des agens de la police pour en obtenir la liberté.

On a arrêté le 6 mars un citoyen nommé Labbé, (dit. Dumont) prévenu d'avoir donné sa carte, son extrait de naissance & son certificat d'inscription à un malfaiteur condamné aux fers.

L'administration centrale du Morbihan a arrêté, le 28 février, la déportation à l'isle de Rhé, de Jean Morvan, prêtre insermenté.

Un bâteau de correspondance, parti le 8 pluviôse de Toulon, a échoué le 28 février sur une des côtes du cap Corse. Il étoit porteur des dépêches de Paris, depuis le 24 brumaire jusqu'au 24 frimaire: le bâtiment a péri, ainsi que tout ce qui étoit dedans.

Des lettres de Palerme annoncent que le roi a fait expulser de la Sicile tous les franç., même émigrés, qui s'y étoient réfugiés. Ceux qui sont à la solde de l'Angleterre ont été embarqués pour Tanger, & les autres sont partis pour Tricste. Il n'y a eu qu'un très-petit nombre d'individus très-favorisés, exceptés de cette loi générale.

(Quelques journaux de Paris ont dit que la forteresse de Philipsbourg étoit bombardée. Nous sommes requis de publier à ce sujet la lettre suivante.)

" Il m'appartient particulièrement de relever une erreur dans laquelle sont tombés plusieurs journalistes au sujet du prétendu bombardement de Philipsbourg. Il est vrai, citoyen, que le général en chef Bernadotte avoit ordonné l'établissement de quelques batteries incendiaires; il est également vrai que je devois figurer dans l'escalade de Philipsbourg. Le général en chef a donné contr'ordre. La cause en est-elle dans l'arrivée successive de deux couriers extraordinaires venant du Haut-Rhin? c'est ce que je ne dois ni ne veux savoir. Voilà donc l'à-propos de l'esca-

Digitized by Google

lade perdu; mais ce qui ne le sera pas, c'est le début heureux de l'armée d'observation. Salut & fraternité. *Signé*, le général Henry Darnaudat. Mannheim le 28 ventôse an 7 de la république françoise, une & indivisible. „

Conseil des 500. — Séance du 11 mars.

Au nom d'une commission spéciale, Gerle fait un rapport sur la question de savoir si des parens ou alliés peuvent, dans le même tribunal, exercer l'un les fonctions de juge, & l'autre celles de greffier assermenté. La commission, à qui elle a été renvoyée, s'est declarée pour la négative. Le rapporteur présente un projet qui établit le principe, & qui porte que les juges-de-paix, étant seuls chargés de la nomination de leur greffier, pourront les choisir parmi les parens ou alliés de leurs assesseurs. — Adopté.

Le citoyen Van-Kinfort, détenu à la maison de force, par ordre de la police, fait passer au conseil son mémoire justificatif, dont il demande le renvoi à la commission qui a été chargé d'examiner les pièces qui le concernent. Renvoyé à la commission qui fera demain son rapport.

De la Haye le 7 mars.

On croit que le voyage du général Daendels à Paris est relatif à l'embarquement de nos troupes pour une expedition françoise, qui devoit avoir lieu au mois de nivose. La forte gelée empêcha alors de l'effectuer, & on assure que ce projet vient d'être repris.

La banque d'Amsterdam vient d'être convertie en banque nationale, par un arrêté du directoire du 2 de ce mois. Elle prêtera sur des dépôts ou des hypothèques de biens fonds, pour faciliter le payement de la contribution extraordinaire.

Bruxelles du 13 mars.

Les Anglois reparoissent de nouveau sur nos côtes; ils croisent depuis quelques jours en assez grandes forces devant le port d'Ostende.

On a conduit hier dans les prisons de cette ville un grand nombre de paysans pris dans les rassemblemens armés. La forêt de Soignes est encore une fois purgée des insurgés qui l'infestoient, & les troupes restées dans cette partie garantissent qu'ils n'y reviendront pas.

Strasbourg du 17 mars.

"Hier (dit un de nos gazettes) toute la ville fut mise en allarme par la nouvelle que les Autrichiens étoient devant nos portes. Nous ne pouvons jusqu'à présent dire quel fondement avoit ce bruit; mais il est certain, que l'administration départementale tint une séance extraordinaire, & que toute la garde nationale fut mise sous les armes. Il paroît que tout cela n'étoit fondé que sur des bruits vagues, & que la nouvelle venoit de bien loin. Peutêtre quelques manteaux-rouges se sont fait voir; mais où? c'est ce que nous ne saurions dire; & le récit de leur apparition a couru de poste en poste avec la viteſſe du télégraphe, & s'est grossi de plus en plus, au point que l'on a dit enfin qu'Annibal étoit à nos portes. Nous pourrons peutêtre donner l'ordinaire prochain, des détails plus positifs; mais quant à présent, c'est pour nous une énigme de savoir comment les Autrichiens ont pu arriver dans nos environs, à moins que ceux qui ont été tués sous le fort de Kehl ne soient ressuscités. „

Stuttgart du 17 mars.

Une lettre de Tubingen du 16, annonce que le 15, on entendit de Tuttlingen toute la journée une vive canonade dans les environs du lac de Constance: que le quartier-général françois étoit en mouvement pour se rapprocher de ce point. Le 15, il étoit à Donaueschingen, & celui du général Vandame, à Tuttlingen.

Des lettres de Lindau du 13, confirment que le 12, la canonade s'étoit fait entendre sans interruption dans le Vor-Alberg, où les françois avoient renouvellé leurs attaques avec beaucoup d'impétuosité. Les autrichiens avoient reçu les jours précédens des renforts considérables, qui avoient été transportés en diligence sur des chariots par Kempten & Immenstadt, sans faire halte pendant toute la route. Le 13, il passa encore à Kempten plusieurs régimens. — On apprend d'Ulm que le quartier-général de l'Archiduc Charles étoit encore le 14 à Mindelheim, & que le corps de l'armée Impériale etoit établi le long de l'Iller. Mais l'Archiduc étoit, ajoute-t-on, parti pour Bregenz, à l'effet d'y diriger en personne les opérations relatives à la défense de l'importante position du Vor-Alberg.

(La gazette officielle de Lucerne, du 11 au 13, ne fait aucune mention des résultats des attaques qui avoient eu lieu les jours précédens dans le Vor-Alberg. Elle confirme seulement que la division du général Lecourbe avoit eu *un* plein succès dans l'Oberbund, & avoit fait beaucoup de prisonniers, dont une partie étoient des Grisons. Cette feuille ajoute que le général Casabianca avoit marché de la Valteline avec 16 mille hommes, par Bormio, vers les sources de l'Inn; & si ce plan hardi a réussi, dit cette gazette officielle, ils doivent être déjà dans le Tirol. — Une gazette de Souabe dit, sous la rubrique de Bregenz du 13, que dans les divers combats qui avoient eu lieu les jours précédens, les françois avoient pris deux redoutes près de Feldkirch, que les autrichiens avoient reprises; & que les françois avoient jetté un pont sur le Rhin à Maiuingen près de Feldkirch, mais que les autrichiens étoient parvenus à le détruire.)

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Jeudi 21 Mars 1799. (N°. 80.)

Conſtantinople du 11 février.

Quoique le tems du Ramaſan ſoit ordinairement pour les turcs une époque de repos & d'inaction, (car on ſait que pendant les vingt-huit jours que dure ce jeûne, les mahometans ne peuvent ni manger ni boire, pas même prendre une priſe de tabac, *tant que le ſoleil eſt ſur l'horiſon*): cependant *l'activité des travaux de l'arſenal ne s'eſt point ralentie.* Déjà deux frégates *ſont en rade* & elles partiront ſelon toutes les apparences avec Sir Sidney Smith qui mettra ſous voile au premier bon vent. Ces deux frégates ont à bord deux mille hommes de troupes de débarquement, & tout annonce que dès l'inſtant que le Ch. Smith ſera arrivé ſur les côtes d'Egypte, les opérations commenceront. Des couriers fréquens expédiés par M. le général Tamara miniſtre de Ruſſie, font préſumer que la Porte fera uſage de la flotille qui lui a été offerte par l'empereur Paul I, & qui eſt, dit-on, prête à mettre à la voile des ports de la mer noire.

On n'a pas la moindre nouvelle de l'Egypte. — Un courier de Dgezar-Pacha, arrivé ici le 4, a remis à la Porte une dépêche de ce généraliſſime conçue en ces termes. "Bonaparte (que Dieu veuille le précipiter dans l'abyme) m'a adreſſé une lettre dans laquelle il dit, "*qu'il a appris que je faiſois de grands préparatifs, & me demande ſi cet armement eſt deſtiné contre lui; que dans ce cas, il veut venir me chercher lui-même dans mon gouvernement & me traiter comme je le mérite.* Je lui ai auſſitôt répondu comme il convenoit, ſavoir, que ces préparatifs étoient entièrement deſtinés contre les infidèles, & qu'il pouvoit, ſans s'incommoder, n'attendre au Caire où je comptois arriver dans peu, & où Dieu décideroit entre lui & le Grand-Seigneur, dont le Tout-Puiſſant veuille aiguiſer le glaive & le faſſe tomber ſur la tête de ſes ennemis. "

On répand toujours le bruit du retour prochain du Capitan-Pacha, on ne ſait cependant rien encore de bien poſitif ſur l'époque préciſe où il pourra être ici. L'armement du ſuperbe vaiſſeau à trois ponts auquel on travaille avec une très-grande activité, & qui eſt le premier qu'on ait jamais armé dans l'empire ottoman, fait ſuppoſer que Huſſein-Pacha le montera.—Le Drogman de la Porte, prince Ipſilanti, jouit du plus grand crédit; on croit que la principauté de Moldavie ſera la récompenſe de ſes travaux extraordinaires. Le Prince Suzzo qui avoit, dit-on, des prétentions ſur cette principauté, vient d'être exilé à Bruſſe.

Milan du 7 mars.

L'arrêté du général Championnet dont nous avons énoncé hier les principales diſpoſitions, eſt précédé d'un long *conſidérant*, dans lequel il en expoſe les motifs. Cette pièce appartient à l'hiſtoire, à la politique, auſſi bien qu'au procès auquel elle va donner lieu, d'après l'arrêté du directoire qui traduit ce général devant un conſeil de guerre. C'eſt ce qui nous engage à la donner ici textuellement.

"*Ordre du général en chef Championnet, relatif à la commiſſion civile établie près l'armée de Naples. Au quartier-général à Naples le 18 pluviôſe* [6 février]. *Championnet, général en chef.* Ayant pris connoiſſance d'un arrêté affiché au nom du commiſſaire civil, commençant par les mots: *Lorſque les armées*, & finiſſant par ceux-ci: *Renſeignemens & arts*, *Cavazzatti*, & imprimé à la ſuite d'un arrêté du directoire exécutif, dont on ne ſait par quel motif on a ſupprimé les articles 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 16, 17 & 18; Conſidérant que cet arrêté porte pour principes fondamentaux: 1. Dans les articles 1, 2, & 3, qu'aucune autorité, même celle du général en chef & des généraux commandant les diviſions

Digitized by Google

de l'armée & les places conquiſes, autres que celle de la commiſſion civile & du gouvernement napolitain, n'a le droit de faire aucun acte, même tendant à la conſervation des propriétés conquiſes par l'armée: 2. Dans l'article 5, que le droit de faire arrêter & traduire aux tribunaux établis par la loi pour la punition des délits & dilapidations commiſes dans l'armée, peut être exercé à la réquiſition d'une commiſſion adminiſtrative, à l'inſçu du général en chef & des autres généraux chargés, dans les diviſions ou dans les places, de la police & du maintien de l'ordre public: 3. Dans l'article 6, que la proſcription & la dépoſſeſſion des familles en fuite d'un territoire conquis, peut être exercée arbitrairement par une adminiſtration, ſans une déclaration préalable du général en chef, & même lorſque le pays a été déclaré libre & indépendant, & ſoumis à une autorité légitime par un acte public & ſolemnel au nom de la république françoiſe; 4. Qu'une commiſſion purement adminiſtrative, qui n'a d'autre attribution que le mode de perception des contributions impoſées par le général en chef, & le recouvrement des objets déclarés priſes de guerre, peut arbitrairement, ſans aucune déclaration préalable du général en chef, ſans même qu'il lui en ait été fait aucune participation, déterminer elle-même les objets ſoumis au ſéqueſtre & à la confiſcation, y comprendre les propriétés publiques & particulières, déſigner les propriétés des étrangers ſans diſtinction de perſonnes, confondre même dans la même proſcription celle des pays qui ne ſont pas en guerre avec la république françoiſe, & dont il importe de conſerver l'affection, & d'opérer la délivrance; — Conſidérant en outre que cet acte ſéditieux n'eſt pas moins révoltant par l'indécence des formes, l'audace des expreſſions, & la perfidie des inſinuations qu'il renferme, que contraire aux principes de la nation françoiſe & des arrêtés du directoire exécutif; Qu'en dénonçant au public, dans le territoire d'un pays étranger, des dilapidations graves & criminelles, ſans aucune participation préalable adreſſée au général en chef, ſans déſigner aux généraux chargés immédiatement de la police, quels en ſont les auteurs & les complices, c'eſt tout à la fois laiſſer à la calomnie, la facilité des indications les plus perfides, & méconnoître l'autorité de la police de l'armée, & celle des généraux chargés par la loi du ſoin de les punir; qu'en énonçant formellement que des dilapidations ont été commiſes en vertu de commiſſion provenant d'autorités qu'on ne nomme pas, c'eſt une inſolence coupable, tendante à les avilir toutes, à perſuader que le crime a été protégé, & à ſervir de texte aux infâmes calomnies, à la faveur deſquelles les agens de l'étranger, dont la ville n'a pu être encore purgée, ont cherché à ternir la gloire de l'armée, & à aigrir contre elle les paſſions de l'ignorance & de la crédulité; — Conſidérant que l'adreſſe criminelle avec laquelle on tente dans le ſuſdit arrêté, d'admettre au partage de toute l'autorité adminiſtrative de l'armée, un gouvernement naiſſant établi par le général en chef, même inveſti de toute l'autorité qu'il poſſède, n'en pouvant exercer les fonctions que d'une manière indiviſible & inſéparable avec le chef de l'armée, peut & doit être regardé comme un acte de révolte, par l'intention perfide qu'il décèle, de diviſer du général en chef le gouvernement napolitain, dans le cas d'adhéſion à ſes ordres, ou de le compromettre avec le directoire exécutif de la république françoiſe dans le cas de refus, en le lui préſentant comme rebelle à ſes arrêtés: (*La ſuite demain.*)

Paris du 15 mars.

Suite du meſſage du directoire &c.

"Si cette cour avoit eu jamais l'intention de ſe montrer fidelle à ſon traité, le premier effet de cette diſpoſition eût été ſans doute de preſſer le rétabliſſement ſimultané des legations reſpectives; mais, bien loin que l'Autriche ait voulu prendre aucune initiative à cet égard, quel a été l'étonnement du directoire exécutif, lorſqu'il fut inſtruit que l'on regardoit, à Vienne, les plenipotentiaires envoyés de part & d'autre au congrès de Raſtadt, comme ſuffiſant à l'entretien des communications entre les deux états, & le traité de Campo-Formio comme ayant beſoin de recevoir, par le traité avec l'Empire, des développemens ultérieurs, avant que les relations habituelles d'une parfaite intelligence fuſſent entièrement rétablies! Une interprétation ſi froide donnée au traité, un éloignement ſi formel pour ce qui tendoit à en développer les reſultats, ne préſageoient point qu'il dût être long-tems reſpecté. Sur ces entrefaites, un gouvernement, dont l'exiſtence atteſtoit auſſi la modération de la république, oſa provoquer de nouveau ſa vengeance, par le plus affreux des attentats. Le ſacerdoce expia ſon crime, & Rome acquit la liberté; mais le directoire exécutif, prévoyant qu'on ne manqueroit point de jetter l'allarme à la cour impériale, & de donner aux plus juſtes repréſailles l'aſpect d'une aggreſſion ambitieuſe, jugea à propos d'écarter toutes les conſidérations d'étiquette qui auroient pu le retenir, & d'envoyer à Vienne le citoyen Bernadotte, comme ambaſſadeur de la république françoiſe, chargé d'y faire entendre que la deſtruction du gouvernement pontifical à Rome ne changeroit rien à la délimitation des états d'Italie; que les républiques déjà exiſtantes & reconnues ne s'accroitroient d'aucune partie du territoire romain, ce qui laiſſoit dans toute ſon intégrité le traité de Campo-Formio, puiſqu'en fixant l'étendue de la république ciſalpine, il n'avoit pu prévoir ni empêcher, quant à leurs réſultats, les événemens qui pouvoient changer la forme des autres états d'Italie, pour le fait de leurs propres ag-ef-

Digitized by Google

sions. Cependant, l'ambaſſadeur de la république ne fut accueilli à la cour de Vienne qu'avec froideur. Ce témoignage du plus loyal empreſſement, cet envoi d'un agent revêtu du caractère le plus auguſte, demeura ſans réciprocité ; & bientôt un événement, moins injurieux encore par les circonſtances qui l'ont accompagné que par l'impunité qu'il a obtenue, manifeſta les ſentimens ſecrets de la cour de Vienne.

„Si à la premiere nouvelle de cet attentat, le directoire exécutif n'eût pas été fondé à n'y connoître que l'œuvre de 2 cours acharnées à rallumer la guerre ſur le continent; s'il eût pu croire que l'Empereur avoit connu le complot tramé ſous ſes yeux, il n'eût pas héſité un moment à provoquer la vengeance nationale contre une violation auſſi outrageante de l'état de paix & du droit des gens, ſi religieuſement reſpectés par la république, au milieu même des plus violens orages de la révolution. Mais il étoit poſſible que les cabinets de Pétersbourg & de Londres euſſent préparé & dirigé par leurs agens un tumulte que l'Empereur n'auroit connu ni approuvé. Les expreſſions de regret portées dans le premier moment à l'ambaſſadeur de la république, par M. de Colloredo, l'envoi annoncé de M. Degelmann à Paris, étoient des motifs pour penſer que la cour impériale s'empreſſeroit de pourſuivre & de punir un attentat dont elle reconnoiſſoit l'exiſtence, & dont elle craignoit de paroître complice. Quand on apprit d'ailleurs que le miniſtre qui étoit accuſé d'avoir ſecondé les fureurs de l'Angleterre & de la Ruſſie, avoit cédé ſon poſte au comte de Cobentzel, & que celui-ci ſe rendoit à Seltz pour y donner des réparations, le Directoire ne put ſe repentir d'avoir provoqué ces conférences, en ſe montrant moins prompt à ſuivre la premiere impulſion d'un légitime reſſentiment, qu'empreſſé de faire évanouir par des explications communes tout ce qui s'oppoſoit au rétabliſſement de la plus parfaite harmonie. Tel étoit ſon déſir d'arriver à une conciliation, que l'envoyé extraordinaire de la république eut pour inſtruction définitive de ſe contenter en réparation de l'événement arrivé à Vienne le 24 germinal, d'un ſimple déſaveu & de la déclaration qu'on rechercheroit les coupables. Mais à peine les conférences furent entamées à Seltz, que la cour impériale changea de langage & de conduite. Le baron de Degelmann ne ſe rendit point à Paris. M. de Thugut, demeuré à Vienne, rentra au miniſtère; les informations commencées reſtèrent ſans ſuite & ſans effet. Le comte de Cobentzel, aulieu d'offrir ou d'accorder les réparations qui étoient l'objet principal de ſa miſſion, affecta de vouloir concentrer la diſcuſſion ſur d'autres points, & finit par décliner toute ſatisfaction, même celle dont la république ſe ſeroit contentée, lorſqu'il fut convaincu que le Directoire n'accueilleroit point les inſinuations par leſquelles la cour de Vienne vouloit le rendre, au milieu même de la paix, complice des plus étranges ſpoliations. Les négociateurs ſe ſéparèrent, & auſſitôt celui qui avoit été envoyé à Seltz par S. M. I., pour y prodiguer de vaines proteſtations de paix, reçut la miſſion d'aller à Berlin & à Pétersbourg s'aſſocier à toutes les excitations du gouvernement britannique pour rallumer la guerre. Il falloit ſans doute que le Directoire exécutif fût animé d'un profond amour de la paix, pour ne pas céder dès-lors à l'évidence des diſpoſitions hoſtiles de la maiſon d'Autriche, & pour éviter de répondre à ſes provocations. Il voyoit qu'à Raſtadt, depuis l'ouverture du congrès, & le miniſtre impérial, & celui d'Autriche, n'avoient ceſſé de ſe montrer contraires à toutes les propoſitions de la République, à toutes celles qui pouvoient conduire vers une pacification définitive & ſtable. Il avoit connoiſſance des difficultés qu'on faiſoit à Vienne, pour reconnoître le miniſtre cisalpin, ce qui étoit remettre en queſtion des points décidés par le traité de Campo-Formio. Il étoit inſtruit que le cabinet autrichien (quelle que fût l'opinion perſonnelle de l'Empereur) livré plus que jamais aux impulſions de l'Angleterre, donnoit à celui de Naples la confiance qui le portoit aux meſures les plus extravagantes, dirigeoit plus ſecrettement le Piémont: que naguères il avoit dévoué à un partage, & s'efforçoit d'arracher à ſa neutralité le gouvernement pruſſien qu'il vouloit armer contre la France, après avoir eſſayé d'armer la France contre lui.

(*La ſuite demain.*)

Conſeil des 500. — Fin de la ſéance du 11 mars.

On s'occupe des domaines congéables. Après avoir entendu Guyot contre le projet, le conſeil adopte la queſtion préalable ſur le projet de la commiſſion.

Liborel demande à donner lecture d'un nouveau projet; mais le conſeil paſſe à l'ordre du jour.

Joubert (de l'Hérault), ſoumet à la diſcuſſion ſon projet ſur les récompenſes pour ſervice militaire. — Desmoulins en demande l'ajournement dans les formes conſtitutionnelles ; mais Garreau s'y oppoſe. L'urgence eſt déclarée; le conſeil adopte quelques diſpoſitions du projet, qui eſt diſcuté article par article; les principales diſpoſitions portent : Tous les citoyens compoſant l'armée de terre ont droit à une ſolde de retraite, aux termes & conditions preſcrites par la loi. La ſolde de retraite étant la récompenſe des ſervices rendus, elle eſt perſonnelle & viagère. Le droit à la ſolde de retraite ne ſe perd que par l'acceptation de fonctions ou de penſions affectées par un gouvernement étranger, ou par démiſſions volontaires, avant trente ans de ſervice effectif, ou par une condamnation dans les cas prévus par la loi. — Sherlock vouloit qu'on établit une difference entre les penſions affectées par un gouvernement monarchique, & celles affectées par une république alliée. Le conſeil paſſe à l'ordre du jour. — Le maximum de la ſolde de retraite eſt fixé par le projet, à 16 mille francs; le minimum à cent francs. Il n'eſt accordé de ſolde de retraite qu'en vertu d'une loi rendue ſur les propoſitions du directoire. La ſolde n'eſt point incompatible avec un traitement affecté à des fonctions civiles.

Strasbourg du 18 mars.

Une proclamation du général Chateau-neuf-Randon, publiée hier, met en réquiſition les habitans des départemens du haut & du Bas-Rhin, & appelle les colonnes mobiles de la garde nationale, à la défenſe des frontieres. „L'ennemi, y eſt-il dit, s'avance, pour attaquer votre territoire & particuliérement Strasbourg.„ Mais il ne paroît pas, (dit une de nos feuilles) que cela ſe ſoit confirmé : En attendant le zèle & la bonne volonté qu'ont témoigné en cette occaſion les gardes nationales, feront pour l'ennemi une nouvelle preuve qu'il n'attaqueroit pas impunément nos frontières & ſurtout nos places fortes, que chaque habitant défendra juſqu'à la derniere goutte de ſon ſang. Pluſieurs colonnes mobiles des cantons voiſins ſont arrivées à Strasbourg, dont la garniſon a renforcé celle de Kehl, & la

garde nationale a été mise en activité de service. „ — Ce qui avoit donné lieu au bruit qui a répandu l'allarme, & nous a procuré ces renforts, c'eſt que le général Chateau-neuf-Randon avoit reçu avis que des patrouilles autrichiennes avoient été vues dans la vallée de la Kinzig; & ce bruit, joint à la nouvelle que le général Jourdan avoit fait un mouvement vers le lac de Conſtance, pour opérer ſa jonction au général Maſſena, & avoit transféré ſon quartier-général à Schaffhouſe, avoit donné lieu de croire que notre armée avoit été battue ſur le Danube. Il paroit aujourd'hui que ce n'eſt pas ſans deſſein que ces bruits allarmans ont été répandus. (Une choſe remarquable c'eſt que ces bruits n'ont été ſemés que ſur la frontiere de France, ou dans des pays occupés par des troupes françoiſes; & que les gazettes ni les lettres de Souabe n'en font aucune mention. Les gazettes de Francfort ſont les ſeules qui annoncent (ſous la rubrique de Raſtadt du 16), que le centre de l'armée de Jourdan a été battue par l'armée de l'Archiduc ſur le Danube; tandis que ſuivant tous les rapports arrivés de la Souabe, & qui vont juſqu'au 18, ces deux armées étoient encore le 14, le 15 & le 16 à d'aſſez grandes diſtances l'une de l'autre. (V. Stuttgart.)

Vienne du 10 mars.

Le corps auxiliaire ruſſe, va quitter ſes cantonnemens derrière Crems & Molck, & ſe diriger vers la Styrie & la Carniole. Le général de Roſemberg & autres officiers ruſſes qui ſe trouvoient ici depuis quelque temps, ſont retournés à leur poſte. — On annonce que le ſecond corps de troupes ruſſes ſtationné en Wolhynie, va décidément ſe mettre en marche par les deux Galicies: il eſt commandé par le général Laſcy; on ajoute que le corps de Condé, qui en fait partie, eſt déjà en marche. — Les dernières lettres de Pétersbourg annoncent que le feldmaréchal de Souwaroff doit ſe rendre à l'armée autrichienne, en Italie; on croit qu'il y commandera une armée combinée. On ignore juſqu'à préſent ſur quel point doit agir l'armée qui ſera commandée par le Grand-duc Conſtantin. — Enfin on annonce que le prince de Naſſau-Siegen eſt deſtiné à commander une expédition importante pour laquelle on fait de grands préparatifs en Ruſſie. — Il ſe fait dans cet empire un recrutement général.

Les préparatifs de guerre ſe pourſuivent dans les états-héréditaires avec la plus grande activité: il part journellement pour les armées de Souabe & d'Italie, de l'argent, des chevaux, des troupes, de l'artillerie, &c.

Stutgart du 18 mars.

On n'a juſqu'ici rien publié de part & d'autre, ſur le réſultat des combats qui ont eu lieu dans le Voralberg, & près du lac de Conſtance, du 8 au 15. Il paroit qu'ils ont été opiniâtres & ſanglans, & qu'ils n'ont pas été déciſifs. Les renforts que les deux armées de l'Archiduc & de Jourdan ont fait paſſer vers le lac de Conſtance, & l'inaction de ces deux armées en Souabe, prouvent, comme on l'avoit préſumé, qu'elles attendent le réſultat des attaques ſur le Voralberg, pour commencer leurs opérations. Les nouvelles les plus récentes des deux armées, portent que l'armée Impériale ſe tient tranquille le long de l'Iller, ayant ſon avant-garde ſur la Schuſſen & la Rieſs, à la rive droite du Danube, & autour du territoire d'Ulm, ſur la rive gauche; tandis que l'armée de Jourdan dont l'avant-garde s'étend depuis Ebingen, ſur la rive gauche du Danube juſqu'à Merabourg ſur le lac de Conſtance, a fait le 16 un mouvement vers ſa droite, pour renforcer le général Maſſena, ſur le lac ſupérieur. On aſſure même que Jourdan a transféré ſon quartier-général à Schaffhouſe.

Raſtadt du 18 mars.

Le cit. Bacher eſt arrivé aujourd'hui ici.

Les nouvelles de Paris, s'accordent avec celles de l'Allemagne, pour aſſurer que la cour de Pruſſe perſiſte invariablement dans ſon ſyſtême de neutralité; & l'on continue d'aſſurer que la légation pruſſienne ne tardera pas à faire des démarches publiques pour faire comprendre dans la ligne de démarcation, pluſieurs états de l'Empire.

Mannheim du 20 mars.

La fête de la *Souveraineté du Peuple* a été célébrée aujourd'hui par la garniſon de Mannheim. Le général de diviſion Laborde a prononcé le diſcours ſuivant: " Soldats de la patrie, nous ſommes reunis pour célébrer la fête de la ſouveraineté du peuple: faiſons des vœux pour que les places législatives, adminiſtratives & judiciaires ſoient remplies par des hommes probes & d'un republicanisme éprouvé! Soldats, n'oublions jamais que les armes que la patrie a remiſes en vos mains, ne vous ont été confiées que pour garantir au peuple ſa ſouveraineté. Vive la République! „ — Ce cri a été repeté avec enthouſiaſme par l'état-major & toutes les troupes compoſant la garniſon.

Le citoyen Alquier arriva hier au ſoir en cette ville.

*** A vendre chez Pierre Franz, marchand-épicier, à l'Arbre verd, demeurant près de la porte de Mannheim, à Heidelberg, du vin de Champagne de la meilleure qualité de 1794, à 6 francs la bouteille: en prenant 6 bouteilles à la fois, on les aura pour 33 francs.

— — — —

*** Lundi prochain 25 mars, on donnera au théâtre de Mannheim, *la Flute magique*, opera en deux actes, muſique de Mozart.

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Vendredi 22 Mars 1799. (N°. 81.)

Stockholm du 23 février.

On se souvient que sous la régence du Duc de Sudermanie, on découvrit une correspondance secrette, pour raison de laquelle il fut fait des poursuites criminelles contre différentes personnes attachées à la cour de Gustave III. Le régent avoit fait élever à Stockholm & dans quelques autres villes de la Suède un monument tendant à perpétuer la mémoire de cette conspiration, dont le baron d'Armfeld, étoit accusé d'être le chef, & fut condamné par contumace. La police de cette capitale vient, par ordre supérieur, de faire détruire ce monument.

Rome du 1er mars.

Les insurgés de Cività-Vecchia, voyant qu'on faisoit des dispositions sérieuses pour le siège, ont demandé à parlementer : ils proposoient pour première condition que la ville ne recevroit aucune garnison; là-dessus on a renvoyé les parlementaires, & l'on a commencé le 27 février à tirer sur la place : le général Merlin a assuré que d'après les dispositions qui ont été faites, Cività-Vecchia sera soumise avant 5 ou 6 jours.

Par la dispersion des insurgés, la communication est maintenant rétablie avec Terni & Spolette. Le général Grabowski est en marche sur Rietti, pour délivrer cette ville qui est encore bloquée par les insurgés. — On a fusillé à Spolette 6 prêtres, 3 capucins, & 24 autres insurgés, parmi lesquels se trouve, dit-on, le chef principal, qui se faisoit appeller Ferdinand V. — On assure dans nos gazettes que la plupart des insurgés sont des déserteurs napolitains qui n'ont pour objet que le pillage.

Le cit. Bertolio, ministre de France près la république romaine, a remis au consulat ses lettres de créance, qui sont en date du 8 pluviôse (27 janvier).

Gènes du 9 mars.

Il est arrivé le 5 un batiment de Palerme en 12 jours, ayant à bord une partie des équipages des batiments liguriens que le roi de Naples a fait confisquer. Le reste de ces équipages est à bord de trois autres batimens que l'on attend encore. Notre gouvernement avoit fait des démarches pour prévenir une déclaration de guerre de la part du roi des Deux-Siciles; mais diverses circonstances imprévues n'ont pas permis qu'il obtint la neutralité; & cet incident, joint aux nombreuses prises que nous font tous les jours les corsaires anglois jusques sous le canon de nos ports, achève d'anéantir notre commerce.

Toutes les lettres de Lucques représentent cette petite république dans la situation la plus déplorable. Les caisses publiques sont entièrement vides; & l'état militaire est réduit à une centaine d'invalides. Le directoire est sans énergie, comme sans aucun moyen; & le corps législatif composé d'hommes pour la plupart étrangers aux matières de législation & de gouvernement, est l'objet de la risée des aristocrates & du peuple.

On a su par le capitaine Viale arrivé de Palerme, & par celui d'un autre batiment arrivé de Messine, qu'il est arrivé de Gibraltar, à Palerme 7 mille hommes de troupes angloises, qui ont été mises en garnison dans la ville, & qui doivent se rembarquer aussitôt qu'il sera arrivé des troupes Turques & Russes, pour concourir avec elles & un corps de troupes Napolitaines, à une grande expédition sur la côte de Naples.

On apprend de Barcelonne que les Anglois ont fait une descente à 3 ou 4 lieues au-dessous de cette ville, & qu'après avoir enlevé des vivres & des bestiaux, ils se sont embarqués avec leur butin.

Milan du 11 mars.

Le général Mack est parti d'ici le 8 sous une escorte de cavalerie : il paroit qu'on le transfere à Briançon. Il n'a emmené avec lui qu'un de ses aides-de-camp. Les autres officiers allemands de son état-major, & ses domestiques ont obtenu la liberté de retourner en Allemagne.

Outre les deux députés de la rép. napolitaine à Paris, Angré & Moliterni, on nomme encore l'ex-prince de Salamandre, & l'ex-prince Pignatelli : ce qui est certain c'est que ces deux derniers sont arrivés à Florence en même temps que les autres : mais ils n'ont point passé avec eux à Milan.

Une partie des insurgés du Montferrat, dispersés par le général Grouchy, après plusieurs attaques vigoureuses, s'étant réfugiés sur le ter-

Digitized by Google

ritoire ligurien, le général Lapoype a donné l'ordre de les en expulſer.—Le cit. Eymar a écrit à l'évêque d'Acqui une lettre de remerciement ſur ſa conduite patriotique à cette occaſion. Il donne auſſi de grands éloges au vicaire d'une paroiſſe, qui a été tué par les inſurgés, pour avoir voulu les empêcher de ſonner le tocſin.

Suite de l'arrêté du général Championnet.

„ Conſidérant que la déſignation faite dans le ſusdit arrêté, des banques, des monts-de-piété, & des lotteries, comme d'une propriété acquiſe par la conquête, eſt auſſi contraire aux promeſſes ſolemnelles jurées par le général en chef au nom de l'armée, que fâcheuſes par les craintes qu'elle a inſpirées, de voir la fortune des particuliers livrée aux mêmes dilapidations qui ont été ſi funeſtes aux Etats de Veniſe & aux autres lieux de l'Italie, & abandonnée à l'adminiſtration d'une foule d'agens qui n'offrent pas une garantie plus ſolide, & dont la plupart ne courent les armées depuis le commencement de la guerre, que pour ſe ſouſtraire aux dangers glorieux de la défenſe de leur patrie : Conſidérant que la proſcription générale prononcée contre la fortune des étrangers dont les pays ſont en guerre avec la France, ſans aucune exception, même celle que réclament les ſentimens connus de beaucoup d'entr'eux, eſt un acte de cruauté que réprouve la loyauté françoiſe ; que la même peine prononcée contre tous les Siciliens, eſt un acte auſſi injuſte dans ſon principe, qu'il eſt téméraire & imprudent par l'effet qu'il peut avoir, de livrer en Sicile à la même proſcription les propriétés napolitaines ; que la diſpoſition de l'article VI du même arrêté, portant confiſcation & ſaiſie de tous les biens eccléſiaſtiques mis en vente par l'ex-roi, de tous les domaines de la couronne, & de ceux des ordres de chevalerie, eſt une contravention manifeſte à l'acte du général en chef, fixant la contribution militaire à payer à la république françoiſe par la république napolitaine ; acte dans lequel le général en chef ne réſerve à la république, outre les ſommes d'argent impoſées, qu'une quantité fixe d'objets d'armement, d'habillement & d'équipement, les propriétés perſonnelles du roi & de ſa famille, les objets d'arts renfermés dans les muſées & maiſons du roi, & la fouille des lieux réſervés à la couronne ; que la confiſcation au profit de la France, prononcée dans l'article 6, des droits féodaux de la couronne, eſt un acte indigne des principes de la nation françoiſe, & une uſurpation de l'autorité légiſlative à laquelle ſeule il appartient de les abolir ou de les conſerver proviſoirement ; — Conſidérant enfin le trouble qu'a produit dans le public le ſuſdit placard, les craintes qu'il a inſpirées, la fermentation qu'il a occaſionnée, atteſtée par les rapports des généraux & du commandant de la place & des forts ; l'avantage qu'en ont tiré les ennemis pour donner des préventions contre la loyauté françoiſe & la fidélité des promeſſes de l'armée, & ſurtout ſur les retards qu'elle a occaſionnés dans le payement des contributions, comme l'atteſte la lettre de la municipalité & celle du gouvernement, dans un moment où elles étoient ſi néceſſaires pour la ſolde d'une armée fatiguée, dépouillée, & privée de ſolde depuis cinq mois : d'après toutes ces conſidérations, qui prouvent combien eſt abſurde dans les principes, indécent dans les formes, injurieux & inſolent dans les expreſſions, & funeſte dans les effets le ſuſdit arrêté, ordonne ce qui ſuit : (*La ſuite demain.*)

Paris du 16 mars.

Suite du meſſage du directoire &c.

"Que de motifs pour abjurer un traité méconnu, violé par l'Autriche, & qui ceſſoit d'être obligatoire pour la république ! Mais la patience & les réſolutions du directoire exécutif devoient ſe montrer encore au-deſſus d'une provocation plus directe. Dans un moment où des factieux qui avoient uſurpé le pouvoir dans les Ligues Griſes, témoignoient de l'inquiétude ſur le voiſinage d'une armée françoiſe, & ſur les projets qu'ils ſuppoſoient formés contre leur indépendance & leur neutralité, affectant en même-tems une ſécurité parfaite du côté de l'Autriche, dont ils diſoient avoir reçu les proteſtations les plus raſſurantes, le directoire jugea convenable de faire ſavoir aux habitans que leur territoire ſeroit reſpecté auſſi long-tems qu'il le ſeroit par l'Autriche. Il n'y avoit que quelques mois que cette déclaration avoit été faite, lorſqu'un corps de troupes autrichiennes envahit le pays des Griſons & s'y établit.

"Tout ce qu'il y avoit d'hoſtile dans cette occupation, tout ce qu'elle renfermoit de machinations ſecrètes n'échappa point au directoire exécutif. Il étoit évident qu'ainſi l'Autriche ſe préparoit les moyens de troubler l'Helvétie, de faire irruption dans la Ciſalpine, & de donner à l'inſtant déciſif la main au roi de Piémont, pour eſſayer de fermer avec lui toute retraite aux François qu'on faiſoit attaquer par cent mille Napolitains, & qu'on oſoit ſuppoſer vaincus. Le directoire ne méconnut point toutes ces perfides combinaiſons, mais il évita d'y trouver encore une aggreſſion formelle, & ce ne fut qu'au moment où l'attaque prématurée du roi des

Deux-Siciles ouvrit une nouvelle guerre, que le directoire ayant la preuve acquise de la complicité du roi de Sardaigne, & voulant en détourner l'effet, s'empara de ses places fortes, devançant ainsi de quelques jours l'occupation qui alloit en être faite par les troupes autrichiennes, & dont l'envahissement antérieur du territoire des Grisons n'étoit que le prélude. Mais en même-tems que les rép. repoussoient en Italie l'aggression & prévenoient la perfidie, le directoire, quoiqu'il eût connoissance du traité qui existoit entre Vienne & Naples, quoiqu'il eût vu un général autrichien à la tête de l'armée napolitaine, quoiqu'il connût les mouvemens des troupes qui avoient lieu dans le Tyrol & dans le nord de l'Italie, persista cependant encore à professer le desir de demeurer en paix avec l'empereur; & la sincérité de son vœu, à cet égard, parut assez par la conduite qu'il tint avec la Toscane; car il y avoit long-tems qu'il n'étoit plus possible de séparer la cour de Florence de celle de Vienne. Le directoire avoit su que le voyage de M. Manfredini à Vienne, avoit été relatif au même objet qui y avoit conduit de Naples le prince de Montechiaro, & avoit utilement préparé le succès de sa mission, en contribuant à donner à l'empereur le desir d'augmenter son influence en Italie, d'y chercher un aggrandissement nouveau, sous prétexte de dédommagement, d'y contrarier l'affermissement de la république cisalpine, & de s'opposer, sur-tout, à l'existence de la république romaine.

„ On lui rapporta pareillement qu'à l'époque où la cour de Naples se disposoit à faire marcher son armée vers Rome, le grand-duc faisoit lui-même des préparatifs de guerre, & y donnoit une accélération, une étendue bien peu familière au pays, ordonnant, avec l'armement complet des bandes, des enrôlemens volontaires dans chaque ville & village, établissant un emprunt forcé, demandant aux églises, aux moines, aux nobles leur argenterie, prenant enfin toutes les mesures qui dénotoient une secrète participation aux plus vastes entreprises; & malgré tout l'art avec lequel on a cherché à faire disparoître ces traces d'hostilités, le directoire exécutif n'en vient pas moins d'acquérir la preuve que le grand duc comptoit tellement sur la défaite des François, qu'il avoit fermé tous les passages par lesquels ils auroient pu tenter leur retraite dans ses états, & les avoit hérissés d'une nombreuse artillerie qui devoit achever de détruire les restes de l'armée françoise, tandis que d'un autre côté une troupe de Napolitains & quelques vaisseaux anglois prenoient possession de Livourne, ce qui n'auroit jamais eu lieu, si ce prince avoit seulement témoigné qu'il n'y vouloit point consentir. Ainsi le premier mouvement de l'armée françoise dut être de marcher sur Livourne & sur Florence; & si le directoire (qui n'a su que depuis avec certitude combien le grand-duc qui arme encore en secret, s'étoit rendu coupable) suspendit l'effet de sa résolution, c'est que regardant la cour de Toscane comme moins immédiatement liée aux intérêts & aux entreprises de la cour de Naples qu'à ceux de la cour de Vienne, il hésitoit encore à croire que celle-ci voulût obstinément rallumer la guerre. Mais bientôt un fait plus décisif encore que tous les précédens, ne put laisser aucun doute sur les dispositions de l'Autriche, & donna par conséquent la mesure de celles du grand duc. Vingt-cinq mille Russes s'avançoient vers l'Allemagne, ils devoient être suivis de plusieurs corps également nombreux. Le monarque de Russie avoit proclamé dans toute l'Europe, ses projets hostiles contre la République; & tandis que ses flottes obtenant de passer le détroit, entroient dans la Méditerranée, pour y attaquer les possessions françoises, ses troupes cherchoient pareillement une issue sur le continent pour atteindre celles de la République; & c'est au moment où l'Empereur se trouvoit encore en état de paix, où l'Empire, neutralisé par un armistice spécial touchoit au terme de sa pacification, qu'un prince agresseur, que l'allié de Constantinople & de Londres, voulant unir ses efforts aux leurs, se présente sur les limites du territoire autrichien; son armée y est reçue sans obstacle. Il devient évident qu'elle y étoit attendue. L'Empereur quitte sa capitale, va lui-même au-devant des Russes, accueille leurs clameurs & s'associe à leurs projets, en les comblant de présens & d'égards. Frappé du scandale d'une telle conduite; instruit que les Russes vont passer du territoire autrichien sur celui même de l'Empire, le directoire exécutif comprimant encore le premier élan de la fierté nationale, se contente de demander à l'Empereur & à l'Empire des explications. L'Empereur se tait. Son plénipotentiaire voudroit nier qu'il ait reçu la note des ministres françois. La députation de l'Empire se réfère à la Diète, & la Diète elle-même se réfère à l'Empereur. (*La fin demain.*)

Strasbourg du 19 mars.

Le cit. Christiani, commissaire du directoire exécutif, a été destitué, ainsi que les cit. Grimmer & Kugler, membres de l'administration départementale, & Bottin secrétaire du département.

Bruxelles du 15 mars.

La majeure partie de notre garnison s'est mise en marche pour l'armée d'observation sur le Rhin. Différens corps de cavalerie & d'infanterie qui étoient cantonnés dans la Campine, ont pris la même direction. On assure que ces troupes seront suivies d'un grand nombre d'autres. — D'un autre côté, des forces considérables s'acheminent vers nos côtes, où elles occuperont les points les plus favorables à une descente.

On ne parle plus des insurgés de la forêt de Soignes.

Vienne du 13 mars.

Le comte de Tœrring Seefeld eut le 9 sa première audience de S. M. l'Empereur, & le 10 de S. M. l'Impératrice. Sur la notification de la mort de l'Electeur Palatin duc de Bavière, Charles Théodore, la cour a pris le deuil le 11, pour dix jours.

La gazette de la cour annonce aujourd'hui en ces termes l'entrée de l'armée françoise en Allemagne. "Le gouvernement françois avoit depuis plusieurs mois renforcé ses troupes sur la frontière de l'Empire, & avoit donné à connoître par d'autres dispositions, qu'il avoit le dessein de faire quelque entreprise militaire. L'avant-garde du général Jourdan a passé le Rhin à Kehl le 1,

& il a été publié la proclamation ſuivante du directoire exécutif. (*Nous l'avons rapportée dans notre N°.* 63). Par cette démarche, S. A. R. l'archiduc Charles feldmaréchal commandant de l'Empire, s'eſt vu dans la néceſſité d'avancer également au-delà du Lech le 4 avec l'armée I. royale; & à cette occaſion la proclamation ſuivante a été publiée au nom de S. M. l'Empereur.

"Le gén. franç. Jourdan a publié une proclamation à l'armée franç. conçue dans des termes violents & peu décents, avec leſquels le ton modéré & convenable qui regne dans l'ordre général emané immédiatement après de la part de S. A. R. l'archiduc Charles, fait un contraſte très-frappant.

"Les troupes de la république françoiſe ont reçu une augmentation très-conſidérable non ſeulement ſur la rive droite & ſur les autres frontières des états autrichiens, mais au mépris des conventions militaires & au milieu de l'armiſtice, elles ont forcé par un blocus hoſtile la fortereſſe d'Ehrenbreitſtein, ce boulevard de l'Empire, à ſe rendre & s'en ſont miſes enſuite en poſſeſſion. Ces entrepriſes militaires du gouvernement françois jointes à la réquiſition de 200 mille hom. en France ainſi qu'aux levées forcées qui ont lieu dans la Suiſſe, firent néceſſairement apréhender des intentions allarmantes & obligerent Sa Maj. I. R. à prendre auſſi de ſon côté des meſures de précaution. S. M. habituée à remplir de la manière la plus ſcrupuleuſe les obligations qu'elle a contractées, a par une modération ſoutenue, mis au jour ſon vœu de maintenir la paix, d'une manière ſi convaincante, que le gouvernement françois n'a pu avoir la moindre raiſon d'entretenir à cet égard une opinion contraire. Cependant les entrepriſes de la rép. franç. devenant de plus en plus inquiétantes & augmentant chaque jour les appréhenſions pour le maintien de la paix, S. M. s'eſt trouvée dans la néceſſité de développer des meſures de ſurêté dans une proportion progreſſive d'après les diſpoſitions des François, & en conſéquence de faire avancer également ſes troupes au-delà des contrées où elles s'étoient jusqu'alors tenues tranquillement, & de leur faire occuper les poſitions que les circonſtances pouvoient exiger. Mais comme Sa Maj. l'Emper. a été determiné à cette meſure autant par la conſidération des dangers qui menacent une grande partie de l'Empire, que par des motifs de ſureté pour ſes propres états, Elle ſe croit aſſurée de l'approbation de tous les états d'Empire bien penſans & qui s'intéreſſent au bien-être général: & Elle ſe perſuade qu'ils n'y verront qu'une meſure préparatoire pour la ſureté générale & la défenſe éventuelle des frontières de l'Empire, de même qu'elle eſt une précaution néceſſaire pour ſes propres états héréditaires, preſcrite par les entrepriſes multipliées & allarmantes de la rép. françoiſe.,,

Stutgart du 19 mars.

On apprend de Coire que la colonne du général Caſa-Bianca, eſt parvenue à s'emparer de l'Engadin ſupérieur, & a pris poſition ſur les hauteurs qui ſéparent le pays des Griſons du Tirol-occidental. — Les lettres d'*Inſpruck*, annoncent que les volontaires Tiroliens ſe ſont auſſitôt mis en mouvement, & ſe ſont portés vers la frontière, pour la défendre d'une invaſion, de concert avec les troupes impériales.

Les Autrichiens n'avoient qu'un très petit *nombre de* troupes dans l'Ober-bund; elles ſe replierent à l'approche du général Lecourbe, qui n'a fait qu'une cinquantaine de priſonniers, qu'il a envoyés par Bellinzone à Zurich.

Le pays des Griſons eſt déjà municipaliſé ſur le pied françois. La plupart des membres qui compoſoient le conſeil de guerre ont été arrêtés & transferés dans la fortereſſe d'Arbourg: les autres ſont parvenus à ſe ſauver ou à ſe cacher.

Le général Auffemberg, le colonel du régiment de Brechainville & les officiers autrichiens faits priſonniers par le général Maſſena, ont été transférés à Beſançon.

On n'a encore aucuns détails officiels des attaques qui ont eu lieu dans le Voralberg. Il paroit que juſqu'au 12 les Autrichiens étoient parvenus à ſe maintenir dans cette poſition, malgré tous les efforts des François. On travaille avec activité à fortifier Lindau.

L'aile gauche de l'armée de Jourdan, aux ordres du général St. Cyr, renforcée par 7 mille hommes commandés par le général Vandame, eſt depuis deux jours ſtationnée ſur la rive gauche du Danube, entre Friedingen & Ebingen: le centre s'étend entre le Danube & le lac de Conſtance juſqu'à Moskirch: & l'aile droite a opéré ſa jonction avec la gauche du général Maſſena par le lac de Conſtance. Le quartier-général de l'avant-garde eſt à Pfullendorff; le grand quartier-général eſt, dit-on, à Stockach; au moins il ne s'eſt pas confirmé qu'il ait été transféré à Schaffhouſe, comme on en avoit fait courir le bruit.

Le cit. Alquier paſſa le 15 à Tuttlingen; il avoit été conduit aux avant-poſtes françois par une eſcorte autrichienne.

Mannheim du 21 mars.

Dans le N°. d'hier, on a mal-à-propos placé ſous l'article de *Mannheim*, au lieu de celui de *Strasbourg*, l'arrivée du cit. Alquier.

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Samedi 23 Mars 1799. (N°. 82.)

Rome du 1er mars.

Voici les noms des onze départemens de la nouvelle république Napolitaine ou Parthénopéenne, qui comprend tout le royaume de Naples, quoique la partie méridionale soit encore occupée par les troupes royales, auxquelles se sont joints un grand nombre d'habitans levés en masse. 1. Le département *de la Pescara* (*) [Abruzze-ultérieure], chef-lieu, Aquila. 2. *Du Garigliano* [Terre de Labour & comté de Molise], chef-lieu, S. Germano. 3. *Du Volturno* [Bénévent & principauté-ultérieure], chef-lieu, Capoue. 4. *Du Vésuve* [Terre de Labour], chef-lieu, Naples. 5. *Du Sangro* [Abruzze-citérieure], chef-lieu, Lanciano. 6. *De l'Ofanto* [la Capitanate], chef-lieu, Foggia. 7. *Du Selo* [Principauté ultérieure], chef-lieu, Salerne. 8. *De l'Idro* [Terre de Bari & d'Otrante], chef-lieu Lecce. 9. *Du Bradano* [Basilicate], chef-lieu, Matera. 10. *Du Crati* [Calabre citérieure], chef-lieu, Cosenza. 11. *De la Sagra* [Calabre ultérieure], chef-lieu, Catanzaro.

Florence du 9 mars.

Le général de division Foissac-Latour est commandant des troupes françoises à Lucques. — Le général Miollis a passé ces jours derniers en revue la légion ligurienne du golfe de Venère, forte de 5 mille hommes. — On apprend de Plaisance qu'il y est arrivé de Crémone de l'artillerie qui doit aller à Parme, & qui, suivant une de nos gazettes, paroît destinée pour le Montferrat: mais la route qu'elle prend, semble annoncer une autre destination.

Milan du 11 mars.

Fin de l'arrêté du général Championnet.

Art. Ier. Les individus composant la commission civile, savoir, le commissaire civil, le controleur & le caissier, partiront dans 24 heures de la ville de Naples, & dans dix jours, du territoire de la république romaine & napolitaine. II. Faute par eux de se conformer à la disposition du premier article, ils seront conduits de brigade en brigade hors du même territoire. III. Tous les agens médiats ou immédiats chargés de commissions, ou porteurs d'ordre de la commission civile, cesseront leurs fonctions sur le champ. IV. Il leur est accordé cinq jours, après la signification du présent ordre, pour lever les scellés sur tous les dépôts confiés à leur garde, dresser inventaire des effets qui y sont déposés, & les consigner aux commissaires des guerres ou autres commissionnés par l'ordonnateur en chef. V. Les cinq jours expirés, il ne leur est accordé que l'intervalle fixé par les articles I & II, pour sortir du territoire de la république romaine & napolitaine. VI. Il ne leur sera accordé de passeport qu'à la charge par eux de se présenter à l'état-major de l'armée de Milan, pour y faire vérifier leur âge ou les exceptions qui les dispensent du service militaire. VII. Toutes les fonctions attribuées au commissaire civil, aux contrôleurs & aux caissiers, sont provisoirement confiées au commissaire-ordonnateur en chef, au contrôleur des dépenses, & au payeur de l'armée, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné par le directoire exécutif. VIII. Toutes les commissions délivrées jusqu'à ce jour, ou à délivrer relativement à l'administration des objets réservés par l'article de capitulation avec la république napolitaine, ne peuvent être exercées sans un inventaire préalable des objets, fait & arrêté concurremment avec les autorités constituées de la république, ou des agens nommés par le gouvernement. IX. Tous les objets non réservés dans l'acte du général en chef, portant contribution militaire, seront remis à l'administration du gouvernement napolitain. X. Toutes les confiscations prononcées contre les propriétés des étrangers, seront soumises à la vérification du général en chef. XI. Le général en chef met sous la sauve-garde de la nation françoise toutes les propriétés Siciliennes. XII. Le présent arrêté sera envoyé par un courier extraordinaire, au directoire exécutif & aux

(*) Nous indiquons en parenthèse les noms des *provinces* que remplacent les *départemens*.

Digitized by Google

miniſtres de la guerre & des finances de la république françoiſe, aux gouvernemens de la république romaine & napolitaine. XIII. Le commandant de la ville & des forts de la ville de Naples, & tous les commandans de place de la république napolitaine, ſont chargés de la ſtricte exécution de toutes ces diſpoſitions en ce qui les concerne. *Signé*, Championnet. „

Londres du 5 mars.

Les lettres d'Irlande ne nous apportent depuis 15 jours, que les plus triſtes nouvelles de l'intérieur de ce royaume. Il s'y commet continuellement des crimes atroces, ſurtout dans les comtés de Limérick, de Wicklow, de Carlow & de Kildare. Les bandits, quelquefois des hommes ſeuls, entrent armés dans les maiſons & tuent de ſang-froid ceux à qui ils en veulent. C'eſt ainſi qu'un nommé Delany, de Nurney, a été tué d'un coup de fuſil à table au milieu de ſa famille. Dans le comté de Limérick, quatre brigands après avoir dépouillé pluſieurs perſonnes, entrerent dans la maiſon d'un fermier nommé Kennedy, près de Bilboa: ils lui demanderent ſon argent; le fermier donna une guinée, en diſant qu'il n'avoit pas davantage. Les brigands dans l'eſpoir de lui faire découvrir ce qu'il pouvoit poſſéder, pendirent ſa femme à ſes yeux & le mirent lui-même ſur le feu, où ils le firent griller d'une maniere horrible. Dans les comtés de Galway & de Mayo, la coutume barbare de couper les jarrets aux beſtiaux, n'a point ceſſé, & les déprédations continuent. On aſſure aujourd'hui que le maitre des poſtes de Caſtlebar a été tué par les inſurgens. Pluſieurs maiſons du comté de Dublin & des frontieres du comté de Weſt-Meath ont été attaquées & pillées par des bandes de brigands armés. Ce ſont preſque tous des déſerteurs. Diſperſés dans le pays, ils ſe concertent avec ceux des habitans qui avoient pris parti dans la derniere rébellion. Ordinairement, on les trouve bien armés & bien équippés; mais ce qui fait le ſujet de l'étonnement général eſt la maniere dont ils réuſſiſſent à ſe cacher pendant la journée. C'eſt la continuation d'excès de cette nature, & l'inſuffiſance des moyens tentés pour les réprimer, qui ont engagé le procureur-général à préſenter à la chambre des communes d'Irlande le 20 février, un bill pour *parvenir à ſupprimer la rebellion actuellement exiſtante dans ce pays*, pour augmenter l'autorité militaire dans le royaume, & pour empêcher les cours ordinaires d'intervenir dans les déciſions des cours martiales. La ſeconde lecture de ſon bill a éprouvé dans la ſéance du 26 février une oppoſition très-prononcée. Le procureur général a juſtifié une meſure ſi rigoureuſe en prouvant la néceſſité de l'adopter. Il a obſervé pour calmer les craintes de quelques membres ſur l'extenſion de l'autorité du gouvernement, que le lord lieutenant demeureroit toujours reſponſable de l'uſage des pouvoirs qui lui ſeroient confiés par le parlement. Il a cité l'exemple du comte de Stafford, jadis pourſuivi en Angleterre, & puni de mort en conſéquence de la maniere dont il avoit conduit l'adminiſtration de l'Irlande. M. Barrington & Dobby ont combattu le procureur-général avec chaleur, & témoigné la crainte que l'établiſſement de la loi martiale ne fit mettre en oubli le *Bill des Droits*, les jugemens par jury, & l'acte d'*Habeas Corpus*; que même elle n'attentât à la liberté des membres du parlement. Le bill n'en a pas moins été lu, & l'opinion générale eſt, qu'il paſſera.

M. Wilberforce, dans la dernière ſéance de notre chambre des communes, a été moins heureux. Il n'a pu réuſſir, malgré l'appui de M. Pitt, a faire adopter une motion à laquelle il eſt dans l'uſage de revenir à chaque ſeſſion: elle a pour objet l'abolition de la traite des nègres. Il y a 12 ans que M. Wilberforce la préſenta pour la premiere fois; elle obtint alors l'aſſentiment général de la chambre; mais depuis cette époque elle a toujours perdu quelques voix chaque fois qu'elle a été traitée; & vendredi dernier, la majorité qui la rejetta fut de 30 voix. M. Wilberforce a lui-même avoué qu'il conſervoit peu d'eſpoir de voir s'affoiblir cette oppoſition.

Nos craintes pour le Portugal ne ſont point calmées. Les forces que nous avons maintenant dans ce royaume ſont: le 12e. de dragons légers, le 2d. bataillon de royal; le 50e. d'infanterie & quelques corps étrangers. Il doit y être ajouté le 17e. & le 26e. de dragons-légers (qui avec le 12e. compoſeront la brigade du gén. Tarleton) quatre détachemens du 1er de dragons des gardes, quatre d'Inniskilling, quatre des *Greys*-Ecoſſois; quatre des *Cinq-Ports*; quatre de la cavalerie *fencible* de Fifeshire, avec les 8e., 79e. & 85e. d'infanterie.

Des lettres de Calcutta nous annoncent que les princes de l'Inde prennent tous une attitude guerrière.

On eſtime la force des Eſpagnols à Manille à 18,000 h.

Il a été tenu le 1er de ce mois un chapitre de l'ordre de la jarretière pour y recevoir & pour inſtaller le comte de Spencer. Le chapitre étoit compoſé de Sa Maj., du prince de Galles, des ducs de York & de Glouceſter, & du prince d'Orange.

P. S. Des lettres de Dublin du 2, annoncent que le bill *pour réprimer la rébellion*, avoit paſſé à la troiſième lecture, avec de foibles amendemens. Ainſi voilà ce royaume placé ſous la loi martiale, au milieu des diſſentions que produit le projet de l'union à l'Angleterre: projet qui en même temps qu'il a ranimé les feux éteints de l'ancienne rébellion, a ajouté de nouveaux combuſtibles aux élémens d'incendie qui n'étoient déjà que trop nombreux. C'eſt maintenant qu'il

importe à notre gouvernement de contenir dans les ports de France, les eſcadres qui pourroient porter des troupes ennemies ſur les côtes de l'Irlande; car au milieu de l'effervescence générale qui regne dans cette isle, le moindre corps de troupes françoiſes pourroit y avoir des ſuccès auſſi rapides que funeſtes pour nous.

Les 3 p. c. conſolidés, 54.

Paris du 17 mars.

Le *Rédacteur* vient de donner ſous le titre *Armée d'Orient*, des dépêches du général Bonaparte au directoire, en date du Caire, 26 vendémiaire. Ce ſont littéralement les mêmes que celles inſérées dans notre feuille du 22 janvier, & qui avoient été publiées en *Italie*. Seulement il y a de plus dans les *divers récits* deux paſſages que nous allons citer. Après ces mots: " Les Arabes *ſont à l'Egypte* ce que les Barbets ſont au *comté de Nice*„, Bonaparte ajoute: " avec cette grande différence, qu'au lieu de vivre dans les montagnes, ils ſont tous à cheval & vivent au milieu des déſerts. Ils pillent également les Turcs, les Egyptiens & les Européens. Leur férocité eſt égale à la vie miſérable qu'ils mènent; expoſés des jours entiers dans des ſables brûlans, à l'ardeur du ſoleil, ſans eau pour s'abreuver, ils ſont ſans pitié & ſans foi. C'eſt le ſpectacle de l'homme ſauvage le plus hideux qu'il ſoit poſſible de ſe figurer.„ Après ces mots, à la fin du récit de la bataille de Sédiman, "notre perte ſe monte à 36 hommes tués & 90 bleſſés „, Bonaparte ajoute: " Ici comme à la bataille des pyramides, les ſoldats ont fait un butin conſidérable; pas un mamelouk ſur lequel on n'ait trouvé 4 à 500 louis. Le cit. Courroux, chef de la 61e., a *été bleſſé*; les citoyens Rapp, aide-de-camp du général Deſſaix; Valette & Sacro, capitaines de la 21e: Geoffroy, de la 61e; Géromme, ſergent de la 88e, ſe ſont particulièrement diſtingués. Le général Friant a ſoutenu, dans cette journée, la réputation qu'il avoit acquiſe en Italie & en Allemagne. Je vous demande le grade de général de brigade pour le cit. Robin, chef de la 21e demi-brigade. J'ai avancé les différens officiers & ſoldats qui ſe ſont diſtingués. Je vous en enverrai l'état par la première occaſion. *Signé*, Bonaparte. „

D'après un arrêté du directoire, les Piémontois & les Napolitains, ci-devant nobles, habitans les départemens des Alpes-maritimes, du Rhône & du Gard, ſont tenus de ſe retirer dans l'intérieur de la république, à la diſtance des côtes au moins de dix myriamètres. Les étrangers non domiciliés en France qui ne ſeront pas réclamés par les miniſtres de leur nation, doivent auſſi s'éloigner des côtes à la même diſtance. Ceux qui n'obéiront pas aux diſpoſitions de cet arrêté, ſeront expulſés du territoire de la république. Sont exceptés des diſpoſitions ci deſſus ceux qui, depuis 1789, ont été domiciliés en France ſans interruption, ou qui y étoient naturaliſés avant la révolution.

On a placardé ſur tous les murs de Paris une affiche de plus de trois pieds de haut, intitulée: *Robeſpierre aux frères & amis; & Camille-Jourdan aux fils légitimes de l'égliſe & de la monarchie.* Les journaux officiels en ont donné de longs extraits. En voici le précis. Robeſpierre dit aux ſiens. " *Frères & amis*, qu'avons-nous fait en faiſant la révolution? Nous avons déclaré la guerre aux riches, aux ariſtocrates & aux tyrans. De nouveaux tyrans, de nouveaux ariſtocrates, de nouveaux riches ont ſuccédé aux anciens. Ne le ſouffrons pas; rappelez votre courage, ſouvenez-vous de mes principes. Périſſent les pentarques & toutes les pentarchies, plutôt que de violer une ſeule de nos ſaintes maximes... Le tems des élections approche, emparez-vous des aſſemblées, &c. &c. — Camille-Jourdan de ſon côté, parle ainſi: " *Mes très chers frères*, lorsqu'après des efforts inouis & les ſecours de la divine providence, nous étions prêts de jouir de la victoire en l'an 5, la victoire nous échappa. Ce ne fut pas la grace qui vous manqua, mais bien vous qui manquâtes à la grace. Il s'agit aujourd'hui de réparer vos fautes, & de mieux concerter vos meſures pour mériter votre pardon. Dieu a dit que les loups s'uniroient aux agneaux pour combattre les puiſſances de l'enfer. Quel eſt le ſens de cette parabole? Il eſt clair. Nous ſommes les agneaux, les anarchiſtes ſont les loups, & la république eſt l'enfer. Uniſſons donc nos efforts à ceux des anarchiſtes pour l'attaquer & pour la confondre; le moment eſt favorable. Voilà le tems des aſſemblées; entrons-y, pénétrés de cette grande vérité: que toutes les voies ſont bonnes, qui conduiſent au port du ſalut. Notre ſalut, mes très-chers frères, eſt dans l'extermination des républicains, dans le rétabliſſement du trône, des parlemens & des cloches. Rétabliſſons les cloches, exterminons les republicains, &c.„ &c.—"Le rapprochement des deux partis ainſi accolés, eſt fort plaiſant, (dit le cit. Emery dans ſon journal); mais comme il n'eſt pas nouveau, nous craignons qu'il ne paroiſſe uſé. „

La citoyenne Morard, & les citoyennes Libeſſa, (mère & fille) viennent d'être arrêtées comme prévenues d'émigration.

A la ſuite d'une longue diſcuſſion, le conſeil des anciens a rejetté la réſolution ſur le droit de ſucceſſibilité envers les parens d'émigrés, motivé ſur ce que la république ne doit pas prétendre aux ſucceſſions collatérales échues & à échoir, & qu'elle doit s'en tenir, ſur le partage des aſcendans, à la loi du 9 floréal an 3.

Suite du meſſage du directoire &c.

„Cependant la marche des Ruſſes continue; ils ont traverſé la Moravie, l'Autriche; ils approchent de la Bavière, & les repréſentations amicales de la république n'ont pas été plus écoutées que l'intérêt même de l'Allemagne, qui répugne à cette invaſion étrangere. Le moment étoit donc venu où le directoire exécutif n'étoit

plus le maître de temporiſer & de tenir un langage qui pouvoit compromettre la dignité nationale & la ſureté de l'état. La république avoit donné la paix auſſitôt qu'on la lui avoit demandée; elle s'étoit épuiſée en efforts pour maintenir ce qu'elle avoit accordé; mais il falloit enfin qu'elle connût tous ſes ennemis, & que ceux qui vouloient la guerre fuſſent forcés de s'expliquer. Tels furent l'eſprit & l'objet des deux notes remiſes le 12 pluvióſe dernier au miniſtre autrichien à Raſtadt & à la députation. Un délai fut fixé à S. M. I. pour donner une réponſe catégorique & ſatisfaiſante, faute de laquelle ſon ſilence ou ſon refus ſeroient regardés comme un acte hoſtile. Ce délai eſt expiré le 27 pluvióſe, & aucune réponſe n'eſt encore parvenue.—Telle a été, citoyens repréſentans, la conduite de la cour de Vienne. C'eſt par une telle ſucceſſion de faits que le traité de Campo-Formio, méconnu dès ſon principe, demeuré ſans exécution de la part de l'Autriche dans pluſieurs de ſes parties principales, compromis & invalidé chaque jour par des préparatifs ou des actions hoſtiles, ſe trouve enfin ſacrifié aujourd'hui à l'extravagante ambition du monarque ruſſe & aux combinaiſons perfides de l'Angleterre. C'eſt ainſi que l'Empereur, jeté peut-être hors de ſes propres réſolutions, compromet en même tems le ſort de l'Empire, lui ravit le bénéfice d'une paix commencée, & livre de nouveau l'Allemagne à toutes les chances d'une guerre dans laquelle l'Empereur & l'Empire ne ſont plus que les auxiliaires de la Ruſſie. C'eſt ainſi que les déterminations de la cour de Vienne entraînant celles de la cour de Toscane, il n'eſt pas permis au directoire exécutif de ſéparer l'une de l'autre. Forcé donc au terme de la déclaration qui a été faite à Raſtadt, de regarder le ſilence de l'Empereur comme une meſure hoſtile; inſtruit d'ailleurs que les troupes autrichiennes ont déjà fait en Baviere & vers la Souabe des mouvemens aggreſſifs, le directoire exécutif renonçant avec regret à l'eſpoir de maintenir la paix en Allemagne, mais toujours diſpoſé à entendre les propoſitions convenables qui ſeroient faites pour une nouvelle & complette réconciliation, vous prévient, citoyens repréſentans, qu'il a déjà pris les meſures qu'il a cru néceſſaires pour la défenſe de l'état, & vous propoſe de déclarer la guerre à l'Empereur, roi de Hongrie & de Bohême, & au grand-duc de Toſcane. *Signé* Barras, préſident. Lagarde, ſecretaire-général.„

Stutgart du 20 mars.

Le général Vandamme qui avoit ſon quartier-général à Ebingen l'a transféré hier à Hechingen. Le général Jourdan arriva le 18, avec ſon quartier-général à Pfullendorff. D'après ce mouvement de l'armée françoiſe, ſes avant-poſtes doivent être maintenant vis-à-vis de ceux de l'armée impériale; & l'on s'attend à recevoir ſous peu de jours la nouvelle d'une action entre les deux armées. Juſqu'à préſent il n'y a eu, & il ne pouvoit y avoir entr'elles aucun combat, attendu qu'elles étoient encore fort éloignées l'une de l'autre, le 14 & le 15, lorſqu'on a répandu le bruit que celle de Jourdan avoit reçu un échec.

Il regne toujours la même incertitude ſur ce qui s'eſt paſſé au Voralberg, depuis le 12. On ſait ſeulement qu'à cette époque les Autrichiens s'étoient maintenus dans leurs poſitions après pluſieurs attaques ſanglantes. Le bruit ſe répand depuis deux jours que les François ont poſtérieurement gagné du terrain, & qu'ils ont pénétré juſqu'à Feldkirch, & même juſqu'à Hohen-Embs, mais on n'en a aucun rapport autentique. Les François n'avoient encore rien publié en Suiſſe, le 16, ſur les événemens qui ont eu lieu du 8 au 15; & les gazettes de Souabe du 19 & du 20, qui pourroient nous fournir des nouvelles de Bregenz du 18, n'en ont donné juſqu'ici que ſous la date du 12 & du 13.

Raſtadt du 20 mars.

La légation pruſſienne eſt fort occupée depuis quelques jours: on croit qu'il y a en ce moment une négociation importante ſur le tapis pour la pacification de l'Empire.

Le cit. Alquier eſt arrivé ici aujourd'hui de Straſbourg.

Copie de la lettre écrite par S. A. R. l'Archiduc Charles à S. E. M. le baron de Hügel, co-commiſſaire impérial. "*Au quartier-général de Friedberg, le 8 mars 1799.* Dans les circonſtances actuelles, où les hoſtilités ont été commencées de la part des françois, l'on ne peut plus permettre en aucune manière que le cit. Bacher continue de ſéjourner ſur les derrières de l'armée. Je dois en conſéquence prier très-inſtamment M. le commiſſaire de déclarer au citoyen Bacher que le commandement général de l'armée impériale & d'Empire demande ſon éloignement au-delà des limites des avant-poſtes; qu'en conſéquence il ait à quitter Ratisbonne dans 24 heures. A cet effet, j'ai envoyé un officier qui eſt chargé d'accompagner le cit. Bacher avec ſa ſuite, à l'expiration de ce terme, juſqu'aux avant-poſtes de l'armée impériale.„

Mannheim du 22 mars.

Il eſt arrivé cette nuit un courier au gén. en chef Bernadotte, venant des environs de Stuttgardt; ce qu'il en tranſpire juſqu'à préſent confirme qu'il n'y a point encore eu d'affaire entre l'armée de Jourdan & celle de l'archiduc Charles; On ajoute que les avant-poſtes autrichiens ſe ſont retirés ſans tirer un coup de fuſil, partout où les troupes françoiſes ſe ſont préſentées.

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Dimanche 24 Mars 1799. (N°. 83.)

Conſtantinople du 18 février.

(Nouvelles directes.)

Deux Tartares (couriers extraordinaires) arrivés hier de St. Jean d'Acre, & qui ont fait la route en 15 jours, ont apporté des dépêches de Djezzar Pacha, qui annonce à la Sublime Porte qu'il a déjà fait marcher ſur la route de Gaza, une colonne de 25 mille hommes, qui devoit être ſuivie quelques jours après, d'une autre de pareille force, & qu'enfin dans quelque tems il ſe mettra lui-même en marche avec le corps d'armée qui ſera de 50 mille hommes: *en ſorte*, dit le généraliſſime, *que dans trois mois il ne reſtera pas un françois en Egypte* (*).

D'un autre côté, Sir Sydney Smith a fait voile hier, emmenant avec lui deux frégates turques, chargées de munitions de guerre & de troupes de débarquement. Il a laiſſé ici un officier, un conſtructeur & des charpentiers pour hâter l'équippement des chaloupes canonières.

L'approche du printems eſt ordinairement l'époque où l'intrigue des Princes Grecs agit avec le plus d'activité. L'année dernière, le drogman du Capitan-Pacha, Hangerly, fut fait Prince de Valachie; il vient d'être dépoſé & remplacé par le prince Mouroufi qui occupoit ce même poſte, il y a trois ans. Le Prince de Moldavie qui fixe depuis 4 ans cette inconſtance des charges, ſe ſoutient encore. On aſſure cependant qu'il ſera remplacé cette année, & l'on déſigne généralement le drogman de la Porte, prince Ypſilanti.

(*) Il faudra voir ſi Djezzar-Pacha tiendra parole. Son armée compoſée de troupes aſiatiques, peu exercées à la guerre, & encore moins à l'artillerie, trouvera, en débouchant du deſert de 60 lieues qui ſépare la Syrie de l'Egypte, divers forts élevés par l'ordre du général Bonaparte; & ſi ces forts & les troupes qui en défendront les approches arrêtent ſeulement 15 jours ſon armée ſur la frontière du deſert, comment cette armée, que l'on dit être de 100 mille hommes, pourra-t-elle ſe procurer des vivres, & ſurtout de l'eau? Ces obſtacles levés, comment cette armée ſoutiendra-t-elle, l'effet de l'artillerie françoiſe?

Turin le 10 mars.

Le général en chef Scherer eſt arrivé hier au ſoir à 10 heures; & il eſt parti à une heure après minuit, pour Milan.

Le cit. Bertolotti, préſident du gouvernement proviſoire, a demandé ſa démiſſion.

Paris du 17 mars.

Conſeil des 500. — Séance du 12 mars.

Le préſident annonce qu'il vient de recevoir un meſſage qui, conformément à la conſtitution, doit être lu en comité ſecret. — On ſe met en comité général & ſecret.

Organe d'une commiſſion, Challan fait adopter le projet ſuivant, 1°. Tous les effets de commerce, billets à ordre, lettres-de-change, lettres à vue, ſeront ſtipulées payables à jour déterminé. 2°. Les payemens en ſeront exigibles le jour de leur échéance, pour quelque cauſe & valeur qu'ils ſoient faits, ſans aucun jour de grâce, dont l'uſage eſt aboli. 3°. L'acceptation des effets qui en ſeront ſuſceptibles, s'effectuera également à la préſentation, ſans aucun délai, dont l'uſage eſt aboli. 4°. Les obligations impoſées par les articles précédents auront lieu; ſavoir: pour les effets de commerce, billets à ordre, lettres-de-changes, lettres à vue, ſouſcrits en France, à compter du 1er germinal an 7. Pour les effets de commerce ſouſcrits à l'étranger, mais en Europe, & tirés ſur une place de France, à compter du 1er meſſidor de la même année. Pour les effets ſouſcrits dans les colonies européennes, à compter du premier germinal an 9, & pour ceux ſouſcrits à l'Iſle de France, ou dans les colonies plus éloignées, à compter du premier germinal an 10. 5°. A défaut de payement au jour indiqué, le porteur ſera tenu d'en faire le protêt le même jour pour conſerver ſon droit de recours ſur & envers les endoſſeurs. 6°. A défaut d'acceptation au jour de la préſentation, le protêt s'en effectuera de ſuite comme dans le cas de non payement. 7°. Lorſque l'échange tombera un décadi ou un autre jour de fête républicaine, la préſentation pourra ſe faire la veille, & à défaut de payement le protêt en ſera fait conformément à l'article précédent. 8°. Dans le nombre des jours compris entre la date de l'effet & ſon échéance, tous les jours compteront, même les jours complémentaires, qu'ils ſoient ou non fêtés.

On s'occupe enſuite de l'affaire du juge de paix Vankenfort.

Séance du 13.

Briot, en annonçant l'aſſaſſinat d'un juge de paix du Doubs, tombé, dit-il, ſous les coups de brigands royaux,

Digitized by Google

dans l'exercice de ſes fonctions, ſollicite pour ſa veuve & ſes enfans. Il croit encore que les législateurs doivent s'occuper de la manière dont doit être honorée la mémoire des fonctionnaires publics morts dans l'exercice de leurs fonctions. Il demande qu'une commiſſion ſoit chargée de faire un rapport ſur cet objet. — Le conſeil ordonne l'impreſſion de la motion & la formation de la commiſſion.

Un membre préſente, dans une motion d'ordre, la queſtion ſuivante: les membres de la convention, qui ſiègent actuellement dans le corps législatif & qui doivent en ſortir au 1er prairial prochain, peuvent-ils être rééligibles? — On demande le renvoi à une commiſſion. — Fabre s'y oppoſe fortement; il demande l'ordre du jour, motivé ſur la diſpoſition conſtitutionnelle, qui ne peut laiſſer aucun doute par ſa clarté.

Un ſecrétaire fait lecture des réſolutions approuvées par le conſeil des Anciens. On y remarque celle qui déclare la guerre à l'Empereur, roi de Hongrie & de Bohême, & au grand-duc de Toſcane. On en fait la lecture entière, ainſi que du meſſage du directoire, qui contient la propoſition formelle de cette déclaration de guerre. — Le conſeil après la lecture de la réſolution, ſe livre aux cris ſimultanés de vive la république, & ordonne l'impreſſion du meſſage à ſix exemplaires.

Il reprend la diſcuſſion de l'affaire du juge de paix Van-Kemfort. — Thieſſé trouve des motifs ſuffiſans pour porter une accuſation, & c'eſt tout ce que doit faire le conſeil. Il y conclut donc pour ne pas donner aux jurés l'exemple d'une indulgence funeſte, & pour remplir les obligations qui ſont impoſées au corps législatif. — Un membre a été entendu pour défendre le prévenu. — La diſcuſſion a été alors fermée, & le conſeil a déclaré qu'il y avoit lieu à accuſation.

Séance du 14.

Baour-Boisquetin, au nom de la commiſſion chargée de propoſer les moyens d'arrêter le cours des aſſaſſinats commis en haine de la révolution, annonce qu'il eſt urgent de s'occuper de cet objet, qu'un plus long ajournement ſeroit funeſte aux républicains, chaque inſtant de retard étant marqué par quelque attentat nouveau. Il propoſe en conſéquence de s'occuper ſur-le-champ du projet de Favard, ſur les paſſe-ports. Ce projet eſt effectivement mis à la diſcuſſion. Mais après les débats ſur la qualité du papier à employer pour que les paſſe-ports ne puiſſent être contrefaits, la queſtion eſt de nouveau ajournée. — Piſon & Souilhé s'étonnent de la précipitation avec laquelle on veut faire adopter une loi ſi importante. Le premier demande qu'une commiſſion préſente un projet tendant à régler d'une maniere invariable l'ordre des diſcuſſions, afin que les loix ne ſoient pas ainſi improviſées. — Adopté.

Le conſeil des anciens ayant rejetté la réſolution ſur le nombre des députés à élire cette année par chaque département, par la raiſon que le tableau n'accordoit pas à celui du Léman, le nombre de députés que réclame ſa population; ſur la propoſition de Duplantier, le conſeil arrête que le département de Léman aura quatre députés, un au conſeil des anciens & trois à celui des cinq-cents. Ce nombre ſera diſtrait de celui que devoient nommer le Mont-Blanc, un aux anciens & deux aux cinq-cents: le quatrième eſt diſtrait de l'Ain pour les cinq-cents.

Après avoir entendu Delbrel ſur la néceſſité d'abaiſſer les faiſceaux conſulaires devant la majeſté du peuple, le jour de la fête de ſa ſouveraineté, le conſeil déide que le 30 ventoſe, ſon préſident prononcera un diſcours analogue à la circonſtance.

On reprend la diſcuſſion ſur les retraites militaires. — Piſon-du-Galand rappelle que l'aſſemblée conſtituante rendit en 1790, une loi qui accordoit aux militaires retirés, le quart de leur traitement & un vingtième en ſus, pour chaque année de ſervice au-delà de trente ans. Cette loi n'avoit excité aucune réclamation: les militaires la trouvoient juſte. Il ſe plaint qu'on veuille la remplacer par une loi fondée ſur des baſes arbitraires. Un autre reproche plus grave encore, qu'il fait au projet, c'eſt qu'en augmentant le traitement des officiers retirés, démiſſionnaires, réformés, deſtitués, on voudroit diminuer la ſolde des militaires bleſſés, comme ſi *on* pouvoit être trop généreux envers ces citoyens. Il demande l'ordre du jour. — Ajournement.

Vienne du 13 mars.

Les lettres du Bannat nous apprennent que l'effet de la pacification de Widdin s'y fait déjà ſentir par la grande quantité de beſtiaux qui arrivent de ces environs, & dont le commerce avoit été presque entièrement ſuſpendu pendant que Paſſéwand-Oglou s'approviſionnoit pour ſon armée, & craignoit un blocus. Au reſte ce Pacha n'a point licentié ſes troupes; & l'on fait à ce ſujet diverſes conjectures. Les uns penſent qu'Oglou n'a cédé que pour gagner du temps, & pour ſe garantir d'une attaque de la part des Ruſſes dont il étoit menacé, mais qu'il ſaiſira la première occaſion favorable pour renouveller ſa rébellion. Les autres au contraire croient que ce Pacha eſt ſincèrement réconcilié avec la Porte, & qu'il ne conſerve ſon armée ſur pied que pour l'employer contre les François ſous les drapeaux du Grand-Seigneur. Le temps nous apprendra laquelle de ces deux conjectures eſt fondée.

La gaz. de Pétersbourg du 26 fév., après avoir annoncé la ſoumiſſion de Paſſewand-Oglou à la ſuite des négociations qu'il avoit entamées avec le Capitan-Pacha, ajoute que le premier a accepté le rang de Capidſchi-Pacha, avec la promeſſe que la dignité de Pacha à trois queues lui ſera conférée par S. H., & qu'en conſéquence le 26 janvier les troupes de Paſſewand-Oglou furent licentiées; les portes de Widdin, ouvertes; & la communication, rétablie entre cette ville & les pays voiſins.

Des lettres d'Iaſſi, en Moldavie, portent que le 15 février il y arriva deux quartiers-maîtres ruſſes avec des dépêches pour le conſul ruſſe, qui lui annonçoient que ſous 10 jours, 24 régimens ruſſes, d'tant infanterie que de cavalerie, traverſeroient la Moldavie. On croit qu'elles ſont

deſtinées à paſſer en Albanie, où elles doivent s'embarquer pour agir ſur les côtes du royaume de Naples.

Munic du 17 mars.

S. A. R. l'archiduc Ferdinand père de l'Electrice douairière, eſt arrivé ici ce matin, & eſt reparti le ſoir pour le quartier-général de l'archiduc Charles, où il accompagne le jeune archiduc ſon fils, colonel du régiment archiduc Ferdinand, qui doit faire la campagne dans l'armée impériale.

Ratisbonne du 17 mars.

Le vote émis par le miniſtre d'Autriche dans le collège des princes, eſt ainſi conçu : „ La légation a reçu ordre de faire, au nom de S. M. l'Empereur, en ſa qualité de co-état, la déclaration ſuivante ſur l'objet en délibération. L'on peut avec raiſon témoigner ſon étonnement, qu'une puiſſance étrangère avec laquelle l'Empire n'a pas encore conclu la paix, & dans un moment où l'iſſue des négociations étant toujours incertaine, tout ſe trouve encore ſur le pied de guerre, faſſe d'un ton peu convenable des demandes ſur les meſures de sûreté qui peuvent être néceſſaires dans l'Empire, demandes auxquels on juge que les circonſtances ne permettent pas de répondre, & qui ſont peu conciliables avec la dignité d'un état indépendant. Sans vouloir s'arrêter aux conſidérations qui ſe préſentent ſous ce point de vue, on remarquera ſeulement que pendant quinze mois qu'ont duré les négociations, la députation de l'Empire, pour parvenir à une paix juſte, convenable & générale, a montré dans tous les points la plus grande condeſcendance, & a conſenti aux plus grands ſacrifices; que malgré ces ſacrifices en pays & en hommes, la France n'a donné juſqu'à ce moment aucune aſſurance tranquilliſante ſur les conditions importantes & fondées ſur la juſtice, auxquelles les plus belles provinces de l'Empire devoient lui être cédées; que bien loin de-là, ſans aucun égard à la ſuſpenſion des hoſtilités, ſolemnellement promiſe, les provinces de l'Empire, tant de la rive droite que de la rive gauche du Rhin ſont traitées hoſtilement par des contributions & des vexations de tous genres, qu'enfin la forteresſe d'Ehrenbreitſtein, quoique ſon approviſionnement ait été ſtipulé par les conventions les plus formelles; a été ſi étroitement inveſtie & bloquée, qu'elle a dû ſe rendre par famine & vient d'être arbitrairement occupée par des troupes françoiſes. Une telle conduite, qui favoriſe déjà ſi peu les eſpérances d'une paix conciliable avec la sûreté de l'Empire, doit inſpirer des craintes fondées pour le maintien de la tranquillité de l'Empire; d'autant plus que, d'un autre côté, la France, pendant le cours des négociations, a entrepris de bouleverſer Rome, la Suiſſe, le Piémont, & s'eſt permis des actes arbitraires contre l'intégrité de membres de l'Empire, & contre les droits de ſuprématie & de ſuzeraineté de l'Empereur & de l'Empire; qu'en outre par une levée de 200 mille hommes dans ſon pays, par des alliances offenſives & défenſives arrachées par la force dans les nouveaux ſoi-diſant états libres qu'elle a créés, & par ſes levées forcées de troupes dans la Suiſſe & autres provinces occupées par ſes troupes, elle a tellement augmenté ſes forces, que l'on ne peut nullement voir dans ces meſures des diſpoſitions du gouvernement françois, pacifiques & conformes au vœu général des Etats de l'Empire. Dans cet état des choſes, l'on doit laiſſer à juger ſi les circonſtances & les apparences d'une paix juſte & compatible en la moindre choſe avec la conſtitution de l'Empire & la ſûreté générale, ſont de nature, & s'il eſt conforme au véritable avantage du corps germanique & à la prudence, de différer les meſures de précaution, au point de refuſer l'aſſiſtance d'une tour puiſſante, qui prend un véritable intérêt au ſort de l'Empire germanique, & à qui, dans des circonſtances moins dangereuſes, cinq cercles de l'Empire & d'autres états particuliers ont demandé du ſecours; enfin de renoncer à l'eſpoir d'une protection puiſſante pour la défenſe des frontières de l'Allemagne & la conſervation de l'Empire. Au reſte, dans le cas où S. M. Impériale jugeroit à propos d'ajouter encore quelque choſe ſur l'objet en délibération, on ſe réſerve formellement toute déclaration ultérieure. „

Augsbourg du 20 mars.

Le comte de Biſſingen, gouverneur du Tyrol, a publié le 16 à Inſpruck le rapport ſuivant. "D'après les nouvelles arrivées aujourd'hui, les troupes I. R. qui étoient près Martins-bruck, (ſur l'Inn, à l'extrême frontière des Griſons & du Tirol-occidental.) ſous les ordres de M. le colonel Chaſewich, furent attaquées le 14 par l'ennemi avec 5 mille hommes Le combat dura juſqu'à la nuit; & malgré la ſupériorité de l'ennemi il fut obligé de ſe retirer vers les hauteurs de Schleims. Le 15, M. le colonel eſſuya une nouvelle attaque très vive, dont on attend le réſultat. Les défenſeurs tiroliens qui accoururent pour ſoutenir les troupes impériales, ont reçu de juſtes éloges de M. le brigadier comte de St. Julien. Tous les habitans du diſtrict de Nander ſe ſont portés ſur les montagnes voiſines de Martinsbruck, & la levée en maſſe du Pfunder, à Finſtermünz & Spiefs. Pour venir le plus promptement au ſecours du diſtrict menacé, il eſt néceſſaire que toutes les compagnies d'arquebuſiers d'Inſpruck, Halle, Sonnenbourg, Hœrtenberg, Axams, Stubay, Wilden, Ambras ſe portent en avant juſqu'à Landeck (ſur l'Inn) & que la levée en maſſe s'arme & ſe tienne prête à marcher au premier ſignal. „

Les lettres du Tirol annoncent que depuis 8 jours tout eſt en mouvement pour garnir la frontière de troupes & de milices.

Il a défilé par le Tirol beaucoup de troupes & d'artillerie, vers l'Adige: & des lettres de Vérone du 13 mars portent que depuis quelques jours l'armée impériale occupoit un camp près de cette ville; que les châteaux & les baſtions avoient été pourvus de beaucoup d'artillerie & de garniſons nombreuſes. Les habitans de Véro-

Digitized by Google

ne avoient reçu l'ordre de s'approvisionner pour plusieurs mois, ou de quitter la ville. Déjà les hostilités avoient commencé entre les avant-postes respectifs, & quelques hommes avoient été tués de part & d'autre.

Le Tirol étant menacé d'être tourné par les françois, qui par l'occupation du Tirol, sont déjà maîtres de l'Ober-Innthal, & de l'Unter-Innthal, on a jugé nécessaire de mettre la forteresse de Kufstein en état de défense; & on l'approvisionne de vivres, pour recevoir une nombreuse garnison, dans le cas où les circonstances l'exigeroient.

M. le comte de Saylern, ministre de l'Empereur à Munich, est arrivé le 18 ici.

Nous avons vu arriver ces jours derniers, plusieurs chariots de blessés, que l'on a transportés du Voralberg dans le Lazareth établi dans notre ville.

Memmingen du 19 mars.

Les troupes impériales qui étoient ici & dans nos environs, aux ordres du général Petrasch & du général Wolff, reçurent l'ordre le 16 au soir, de se mettre en marche vers Ochsenhausen; ce qu'elles effectuèrent le 17 de grand matin. Les autres troupes qui étoient établies le long de l'Iller au-dessus & au-dessous de notre ville, se mirent en marche en même tems, se dirigeant sur la Riess & la Schussen, où se trouvoit depuis huit jours l'avant-garde aux ordres du général Nauendorff.

S. A. R. l'archiduc Charles arriva ici le 17 de Mindelheim avec son quartier-général; qui est parti hier pour Ochsenhausen. S. A. R. l'a devancé, & se trouve en ce moment à l'avant-garde.

L'armée de réserve, qui étoit cantonnée entre le Lech & l'Iller a eu l'ordre d'avancer, aussi bien que la grosse artillerie.

L'armée impériale se concentre aux environs du Waldsee, sa droite à Biberach se prolonge jusqu'au Danube, en suivant le cours de la Riess; sa gauche, à Ravensbourg, s'etend jusqu'au lac de Constance, le long de la Schussen.

Stutgart du 21 mars.

L'armée de l'archiduc Charles étoit le 19 au soir en présence de celle du général Jourdan, près de Biberach, de Ravensbourg, & d'Aulendorff. Le quartier-général de S. A. R. étoit à Ummendorff près de Biberach; & celui du général Jourdan, à Pfullendorff.

On a entendu hier toute la journée une forte canonnade vers le Federsée, & le Waldsée; & il paroît qu'il y a eu ce jour-là une attaque entre les deux armées.

On apprend de Lindau en date du 16, que les Autrichiens dans le Voralberg avoient reçu du général Laudon, qui est dans le Tirol occidental, des renforts considérables, & qu'ils avoient soutenu du 8 au 15, diverses attaques du général Massena, dont trois avoient été extrêmement vigoureuses; mais que les François n'avoient pu parvenir à emporter cette position formidable. Il paroit que le général Massena, voyant la difficulté de la forcer de front, a le projet de la tourner, & qu'à cet effet le général Casabianca a eu l'ordre de descendre l'Inn jusqu'à Landeck, pour tâcher de pénétrer ensuite dans la vallée de Bregenz. C'est vraisemblablement pour le même motif, celui de faciliter au général Massena la prise du Voralberg, que le général Jourdan, qui jusqu'au 15 s'étoit tenu tranquille avec son armée audessous du lac de Constance, s'est mis tout-à-coup en mouvement, pour tâcher de pénétrer jusqu'à Bregenz, & de tourner le Voralberg de ce côté là. Le mouvement de l'armée de l'archiduc, qui a eu lieu en conséquence, a pour objet de s'opposer à cette entreprise dont le succès auroit des résultats décisifs pour cette campagne.

D'un autre côté, le corps de troupes aux ordres du gén Starray, qui étoit dans le Haut-Palatinat, s'est mis en mouvement dans le milieu de ce mois, se dirigeant, partie sur Wurtzbourg, partie vers la Souabe. Le 17, il arriva à Nuremberg 500 hussards de Szekler, qui devoient être suivis d'une division de hussards de Blankenstein & de plusieurs autres corps de troupes tant d'infanterie que de cavalerie. — Le gouvernement d'Anspach a donné l'ordre de fournir des vivres contre payement, aux troupes impériales qui traverseront ce pays.

Les françois avoient commencé ces jours derniers à Freudenstadt des ouvrages auxquels étoient employés un grand nombre d'ingénieurs, de soldats & de paysans. Un courier arrivé ici aujourd'hui vient d'apporter la nouvelle que le général Jourdan avoit envoyé hier l'ordre de suspendre ces travaux, & que les troupes qui y étoient employées devoient se mettre en marche. On ignore jusqu'ici les raisons de ce contr'ordre. Quelques personnes disent qu'un arrêté du directoire a ordonné la suspension de toute opération hostile vis-à-vis de l'Empire, à la suite d'un arrangement concerté avec la cour de Berlin.

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Mardi 26 Mars 1799. (N°. 84.)

Philadelphie du 26 janvier.

Le préſident envoya le 21 janvier un meſſage au congrès, pour lui communiquer le rapport fait par M. Pickering, ſecretaire d'Etat, ſur les negociations avec la France. Ce rapport ſtatue que les points qui méritent le plus d'attention ſont les efforts du gouvernement françois, 1°. Pour ſe diſculper de l'imputation de corruption, comme ayant demandé 1500 mille liv. (222,000 piaſtres) pour les directeurs & le miniſtre, ainſi que l'ont repréſenté les dépêches des miniſtres americains. 2°. Pour detacher M. Gerry de ſes collégues, & l'engager dans une négociation ſéparée. 3°. Pour parvenir, ſi la negociation manquoit & que la guerre eut lieu, à rejetter le blâme de la rupture ſur les Etats-Unis.—Le rapport de M. Pickering ſe termine ainſi: "Mais le gouvernement françois, en s'abſtenant toujours de ſpécifier les dédommagemens qu'il demandoit, en refuſant de recevoir nos miniſtres, en propoſant à la fin de négocier d'une manière qu'il ſavoit être impraticable, avec une perſonne qui n'avoit point de pouvoirs, & qui par conſequent refuſoit conſtamment de negocier, evitoit réellement toute négociation, & ouvroit un champ libre à des plaintes de torts & d'injures qu'il ne diſcuſſoit point, afin de fournir un pretexte à des dépredations ſans nombre.... Après une longue ſerie d'inſultes tolerées, de torts ſoufferts avec patience, ce gouvernement attendoit notre ſoumiſſion finale à ſa volonté. Notre fermeté a excité ſa ſurpriſe, & ſans doute augmenté ſon reſſentiment.„

Nos papiers publics ſont pleins de lettres & d'adreſſes contre le gouvernement françois.

Le ſecretaire de la trélorerie a mis ſous les yeux de la chamore des repréſentans l'état des depenſes pour l'année 1799; elles s'élèvent à 6,524,617 piaſtres. — Le gouvernement negocie un emprunt remboursable de 5 millions de piaſtres à 8 pour cent.

Londres du 5 mars.

Nos papiers rapportent differens traits de fécondité extraordinaire. Il exiſte à Pattrington (dans le Holderneſs) une femme qui a un nombre d'enfans égal à celui de ſes années, ayant tout à la fois 27 ans & 27 enfans. Elle ſe maria fort jeune & a eu ſouvent trois enfans à la fois. A Hull, la ſœur du dernier Aldermann de cette ville a trente enfans; & à Leulcoates, une femme de 48 ans, & la fille, la plus jeune de 18 enfans, ſe ſont trouvées naguères en couches dans le même tems.

Il a péri près d'Alnewick, dans le pays de Galles, un batiment de transport qui avoit à bord un détachement de la cavalerie fencible de Lancaſtershire, deſtiné pour Newrry. Perſonne ne s'eſt ſauvé.

Les vaiſſeaux nouvellement rentrés dans nos ports, ont éprouvé en mer au commencement de la ſemaine derniere des orages d'une violence rare. — Une lettre écrite à bord de la fregate, la *Cambrian*, nous donne les details ſuivans: „le 20 de ce mois, nous eſſuyâmes dans la Manche un coup de vent terrible, accompagné d'éclairs & de tonnerre. Un globe de feu tomba ſur le gaillard d'avant; deux hommes en furent tués & 17 bleſſés. Deux ſont devenus aveugles, & l'un de ces derniers eſt tombé dans le délire. — Nous nous attendions tous à une deſtruction immédiate.„

Voici l'état de la marine américaine: vaiſſeaux en commiſſion: 2 de 44 canons, 1 de 36, 4 de 24, 3 de 20, 4 de 18, 1 de 14, 8 cutters. — Vaiſſeaux en conſtruction: 4 de 44 canons, 2 de 36, 3 de 32, 5 de 24, 2 de 18.

On écrit de Bombay que la corvette françoiſe l'*Embuſcade*, de 22 canons, s'étant emparée de trois batimens portugais, les faiſoit manœuvrer par une partie de ſon équipage, dans le deſſein de ſe rendre à l'Iſle Maurice, lorſque les officiers & les matelots portugais qu'elle avoit pris ſur ſon bord, & qui etoient en nombre bien ſuperieur, attaquèrent les François, en tuèrent dix, ſe rendirent maitres de la corvette & reprirent enſuite leurs trois batimens qu'ils reconduiſirent à Mosambique. (*J. de Francfort.*)

Naples du 23 février.

Le général Championnet adreſſa, il y a quelques jours, une lettre au gouvernement proviſoire de la rép. napolitaine, pour l'inviter à mettre en activité les travaux du chantier & de la marine, pour conſtruire ſans délai un vaiſſeau de ligne qui doit porter le nom d'*armée de Naples*, & deux frégates, dont l'une s'appellera *la Parthenope*, & l'autre *la Reconnoiſſance*. "Les forêts nationales, ajoute-t-il, ſuppléront au manque de bois; vous êtes autoriſés à ordonner toutes les coupes néceſſaires; & je vous inveſtis à cet effet de toute mon autorité. Si quelque autorité rivale, qui ne pourroit être animée que par un eſprit d'oppoſition aux intérêts des deux républiques, s'oppoſoit à l'exécution

de mes ordres, je vous invite à n'y avoir aucun égard, & à me dénoncer ces mauvais citoyens, dont je ferai un exemple terrible. S'il eſt néceſſaire de pénétrer dans les magaſins ſur leſquels on a mis les ſcellés, pour avoir des objets de conſtruction, adreſſez-vous au chef de l'état-major de l'armée, qui donnera ordre à un officier d'aſſiſter à la levée des ſcellés, & d'extraire des magaſins les matériaux néceſſaires. Tout individu qui s'oppoſera à l'exécution de mon ordre, ſera complice des ennemis de la France, & jugé comme tel par un conſeil de guerre.„

Milan du 14 mars.

Le général Schérer eſt arrivé avant-hier, avec ſa famille.

On n'apprend pas qu'il ſe ſoit paſſé aucune action ſérieuſe entre les armées reſpectives qui ſe ſont concentrées depuis quelque temps le long de l'Adige. On n'a non plus aucun rapport des opérations militaires du général Caſabianca ſur la frontière de la Valteline. Il paroît qu'il s'eſt borné à prendre des poſitions, ſur les hauteurs qui dominent l'entrée de la vallée de Sol, dans la partie occidentale de l'évêché de Trente, & qu'il a pour objet de couvrir les opérations du général Maſſena ſur la frontière occidentale du Tirol allemand.

Le général Championnet a *cédé* le commandement de l'armée de Naples au général Macdonal, en conſéquence d'un arrêté du directoire du mois de janvier. Championnet paſſa le 6 mars à Bologne en chaiſe de poſte, & faiſant grande diligence. (Il paroît qu'il n'avoit pas encore connoiſſance de l'arrêté du 7 ventôſe (25 février), qui ordonne ſon arreſtation, & le traduit devant un conſeil de guerre. Cet arrêté lui aura vraiſemblablement été notifié à ſon arrivée à Milan. Mais les gazettes ciſalpines juſqu'au 15 n'en font aucune mention.)

Paris du 19 mars.

Le citoyen Duſſaux, ex-conventionnel & membre de l'inſtitut national, eſt mort avant-hier, après une longue & douloureuſe maladie.

La corvette de la république *la Fauvette*, commandée par le citoyen Oletta, a amariné & conduit à Toulon le corſaire anglois *la Bonne-Union*, de Gibraltar, armé de 12 canons & de 64 hommes. — On dit à Bordeaux que le corſaire de ce port, *le Décidé*, fameux par les priſes nombreuſes qu'il a faites ſur les ennemis de la république, eſt enfin tombé au pouvoir des Anglois, ainſi que le corſaire *le Foudroyant*.

Conſeil des 500. — Séance du 16 mars.

Bonnaire du Cher expoſe que la commiſſion chargée d'examiner les réclamations du citoyen Ducrecy, membre des anciens, manque de différentes pièces néceſſaires à l'examen de cette affaire. En conſéquence il propoſe de faire un meſſage au directoire pour lui demander, 1°. Copie figurée de l'inſcription du citoyen Ducrecy ſur une liſte d'émigrés. 2°. Copie des pièces adreſſées par le réclamant à l'adminiſtration *centrale*. 3°. Copie des arrêtés intervenus à cet égard. — L'envoi du meſſage eſt arrêté.

Géniſſieux fait un rapport ſur la diminution des frais en matière criminelle. Le conſeil adopte, à la ſuite de ce rapport un projet, dont voici les principales diſpoſitions : 1°. Tout jugement d'un tribunal criminel, correctionnel ou de police, portant condamnation, prononcera en même-temps au profit de la république, le rembourſement des frais auxquels la pourſuite & punition des crimes & délits aura donné lieu. 2°. Lorſqu'il y aura pluſieurs accuſés auteurs ou complices du même fait, la condamnation au rembourſement ſera prononcée ſolidairement contr'eux. 3°. Le recouvrement ſera pourſuivi par les prépoſés à la régie de l'enregiſtrement & du domaine national.

On reprend la diſcuſſion ſur les paſſe-ports. — Creſchon invoque la queſtion préalable ſur le projet, *comme* étant étranger à la compétence du corps *législatif*. Il exiſte déjà différentes loix ſur les paſſeports, & vouloir les multiplier, c'eſt en rendre l'exécution plus difficile. On ne peut, il eſt vrai, ſe diſſimuler qu'il ſe commet une foule d'abus dans la délivrance des paſſeports : mais le gouvernement eſt revêtu d'un pouvoir ſuffiſant pour en arrêter le cours. — Lavart répond que dans un projet préſenté par Rœmers, ſur la reſponſabilité des communes, il y avoit un article général qui chargeoit le directoire de prendre ſur les paſſeports, les meſures qu'il jugeroit néceſſaires : cette diſpoſition vague fut vivement combattue par divers orateurs qui craignoient qu'une faculté ſi illimitée, ne devint une arme dangereuſe pour la libre circulation des citoyens, & on chargea une commiſſion d'un rapport ſpécial ſur cet objet. C'eſt pour remplir le vœu du conſeil qu'elle a cru devoir propoſer ſon projet. — Après quelques débats, le conſeil rejete, par la queſtion préalable, toute fabrication d'un papier ſpécial pour les paſſe-ports, & renvoi le reſte du projet à la commiſſion auquel Piſon eſt adjoint.

Bruxelles du 17 mars.

Preſque toutes les troupes cantonnées dans les départemens réunis, vont rejoindre l'armée d'obſervation ſur le Rhin. Le 10e régiment de cavalerie eſt parti avant-hier d'ici avec un bataillon, & il a été ſuivi hier par la 66e demi-brigade qui a été relevée en cette ville par un bataillon de garniſon ; venu de Mons, & compoſé en grande partie de conſcrits. Un autre corps de troupes eſt encore parti ce matin pour la même deſtination. Il paroît que les troupes détachées pour l'armée active ſeront remplacées par des bataillons de nouvelle levée.

On a amené hier ici un nouveau tranſport de rébelles faits priſonniers dans les raſſemblemens de la forêt de

Digitized by Google

Soignes. La commiſſion militaire de cette ville, ayant mis en jugement pluſieurs rébelles, une partie a été acquittée & l'autre condamnée à de légeres détentions.

Lucerne du 18 mars.

Lettre du général Maſſena au cit. Perochel. Du quartier-général à Coire le 25 ventoſe (15). Les Autrichiens, citoyen miniſtre, n'ont pas été plus heureux dans les vallées de l'Engadin, que dans celle du Rhin. En ce moment je reçois la nouvelle que la diviſion de Lecourbe a fait dans cette vallée 3600 priſonniers, & s'eſt emparée de quantité de munitions de guerre & de proviſions. Au nombre des priſonniers, ſont un lieutenant-colonel, 2 majors & 50 officiers. En général, l'expédition dans le pays des Griſons a coûté aux Autrichiens, 10 mille hommes, tant tués que bleſſés ou priſonniers. Il y a déjà entre nos mains, 36 pièces de canon, & plus de 20 drapeaux, dont la plus grande partie ſont de la milice des Griſons. Vive la République. Salut & fraternité, *ſigné* Maſſena.„

Ratisbonne du 20 mars.

Voici la ſubſtance du vote émis par le miniſtre Bavaro-Palatin dans la ſéance du 18. „ Comme il n'eſt encore parvenu à la diète aucune réquiſition formelle au ſujet de l'entrée des troupes impériales Ruſſes ſur le territoire de l'Empire, ce qui auroit certainement eu lieu d'après la teneur préciſe de la capitulation d'élection impériale; & que perſonne dans l'Empire n'a la moindre connoiſſance légale d'un pareil projet, il paroît que toute détermination expreſſe ſur cet objet ſeroit prématurée. Cependant S. A. S. Electorale penſe que l'on doit prier S. M. Impériale par un *concluſum*, de daigner adopter les voies les plus propres à opérer le plutôt poſſible cette paix ſi ardemment & ſi généralement deſirée, qui a été achetée juſqu'à préſent par tant de ſacrifices, & qui a été déjà ſi avancée vers ſa concluſion avec la coopération conſtante du miniſtre plénipotentiaire impérial.„

Stuttgard du 23 mars.

Des lettres d'Ulm du 22, citées par deux gazettes imprimées à Stuttgard, diſent qu'il y a eu le 20 & le 21 mars, diverſes attaques entre les avant-gardes des deux armées du Danube, aux environs du Federſée & du Waldſée; que le premier jour les françois gagnèrent quelque terrein, mais que le 21, ils furent attaqués à leur tour, obligés de rétrograder; & qu'il s'engagea diverſes attaques fort vives aux environs d'Altſchauſen, & ſur d'autres points du comté de Scheer. Au reſte, on n'a reçu de part & d'autre aucun rapport officiel ſur le réſultat de ces combats.

Ce n'eſt pas la diviſion du général Caſabianca, mais celle du général Lecourbe, qui a pénétré dans la vallée de l'Inn, & a attaqué le 14 & le 15 les Autrichiens, à *Martinsbrück*, ſur la frontiere occidentale du Tirol (*v. N°. 83.*) Le ſilence que gardoit le rapport fait le 16 à Inſpruck ſur le réſultat de l'attaque du 15, & l'ordre donné aux milices tyroliennes de ſe porter à Landeck, donnoient lieu de préſumer que les François avoient réuſſi à forcer le poſte de Martinsbruck: on apprend effectivement par des rapports officiels, qu'ils s'en emparerent, & parvinrent même à s'établir à Finſtermunz, ſur la rive droite de l'Inn, près de Prutz. (*V. ci-après un article officiel, à l'article de Mannheim.*) Le général Laudon raſſembloit de tous côtés des troupes & des milices pour s'oppoſer aux progrès ultérieurs des François.

Raſtadt du 24 mars.

Il eſt arrivé aujourd'hui de Strasbourg 12 chaſſeurs françois, qui ſont, dit-on, deſtinés à former la ſauve-garde des miniſtres françois.

Le miniſtre directorial a communiqué à la députation dans ſa ſéance d'hier, une *déclaration verbale, des motifs pour leſquels la commiſſion impériale ne peut donner ſa ſanction au* Concluſum *de la députation pour la paix de l'Empire; qui a été faite au directoire de la députation ſur ſes inſtances réitérées, à Raſtadt le 21 mars 1799.*—Cette pièce eſt ainſi conçue:

„ Lorſque la majorité de la députation croit avoir des raiſons de recommander d'une maniere preſſante à la Diète de l'Empire l'objet de la note des miniſtres plénipotentiaires françois du 1er mars (11 ventôſe), & de dévancer l'opinion de l'Empire ſur une affaire des plus importantes; lorſqu'elle demande à la diète une réponſe à la note précédente des plénipotentiaires françois du 2 janvier (13 nivôſe), telle que les négociations de paix ſuſpendues depuis ſi long-tems, puiſſent reprendre leur cours, & qu'elle préjuge par-là que la demande du gouvernement françois contenue dans cette note, doit être accordée; la députation outrepaſſe les bornes des attributions d'un délégué vis-à-vis de ſon commettant; & les Etats députés ſemblent vouloir exercer d'ici un droit, une influence ſur les réſolutions du pouvoir ſuprême qui réſide ſeulement dans l'aſſemblée de l'Empire, où les vues, les deſſeins, les circonſtances & les motifs de chaque Etat député, obtiennent le dégré d'influence ſur le tout, qui eſt proportionné au nombre & au poids de tous les autres co-Etats votans.

„ Cependant, comme il ne s'agit ici que des rapports intérieurs de la députation envers l'Empire, la commiſſion impériale auroit paſſé avec plaiſir là-deſſus; mais la majorité de la députation a réſolu en outre, d'inſtruire les plénipotentiaires françois de cette déclaration preſſante, & de leur faire connoître qu'elle étoit toujours animée d'un deſir vif & ſincère pour la paix. Cependant le gouvernement françois, dans ſa déclaration du 2 janvier (13 nivôſe), comme dans les ſuivantes du 1er & 9 mars (11 & 19 ventôſe) a poſitivement fait dépendre le ſuccès ou la continuation des négociations de paix, d'une condition de la plus grande importance, ſur laquelle l'Empereur & l'Empire n'ont pas encore pris une réſolution, & ſur laquelle il ſeroit poſſible qu'ils fuſſent d'un avis tout-à-fait différent avec la députation d'Empire. Auſſi long-tems

Digitized by Google

que cette poſſibilité exiſte, il eſt contraire à la ſubordination dans laquelle ſe trouve un délégué vis-à-vis de ſon commettant, il eſt en même tems contraire à la prudence à obſerver dans chaque négociation; il n'eſt, dans tous les cas, d'aucune utilité réelle, & dans quelques cas il peut devenir nuiſible, de mettre en avant des recommandations & des déclarations prématurées vis-à-vis d'une puiſſance étrangère, qui a montré par ſes propres plénipotentiaires ici, de la manière la plus inattendue, ce que valent de pareilles recommandations & aſſurances, lorſqu'il y manque la garantie des ſupérieurs.

„ En outre, les déclarations que la majorité de la députation veut faire aux plénipotentiaires françois, tombent dans un moment qui, par l'envahiſſement du territoire de l'Empire ſur la rive droite du Rhin, par la formation & l'occupation des fortereſſes & villes ſur cette rive, par des demandes & des exactions de tout genre, par le bouleverſement de tous les rapports qui étoient le but de l'armiſtice & la baſe des négociations de paix, pourroit mettre l'Empereur & l'Empire dans la néceſſité de parler un autre langage, & de prendre des meſures plus énergiques, qu'il ne nous eſt pas permis ici de préjuger, même d'une manière éloignée. Les raiſons d'obſerver une réticence modeſte dans la réponſe à faire aux miniſtres françois, ſont donc ſi claires, qu'il ſeroit ſuperflu de les mettre dans un plus grand jour par des obſervations ultérieures. Elles ſont en même tems d'un genre tel que la commiſſion impériale a dû être aſſurée qu'elles n'échapperoient pas aux lumières de la majorité de la députation: & c'eſt par égard pour la majorité, & par la confiance qu'elle ſeroit convaincue d'elle-même de la légitimité du refus de ſanction de la part de la commiſſion impériale, que celle ci s'eſt épargné le déſagrément d'expoſer ces raiſons dans ſon décret de commiſſion du 14 mars. „

Heidelberg du 23 mars.

Le général Bernadotte, qui donna, il y a quelque tems, à l'univerſité de Giſſen des témoignages de ſon eſtime pour les ſciences & ceux qui les cultivent, vient d'adreſſer la lettre ſuivante à l'univerſité d'Heidelberg, qui lui a envoyé aujourd'hui une députation pour le remercier & lui demander la continuation de ſa bienveillance.

" Je m'empreſſe, Meſſieurs, de vous aſſurer que vous pouvez avec confiance & dans la plus profonde ſécurité, continuer à inſtruire la jeuneſſe dont l'éducation vous eſt confiée. En rejettant bien loin les bruits calomnieux qu'on s'efforce déjà de répandre contre les armées françoiſes, je vous prie, Meſſieurs, d'être perſuadés que les officiers que je commande, protègent les arts, chériſſent les ſciences, & reſpectent les hommes qui, comme vous, conſacrent leurs veilles à polir & perfectionner la raiſon des jeunes gens, maintenant l'eſpoir de la nation Germanique, & dont ſans doute ils feront un jour la gloire. Recevez donc par la préſente, Meſſieurs, protection aſſurée, amitié franche & le tribut d'eſtime que vos connoiſſances inſpirent. Salut & conſidération. *Signé*, Bernadotte. „

Mannheim du 25 mars.

On a affiché dans cette ville une proclamation, datée du 30 ventôſe, & intitulée: *Bernadotte, général en chef, aux peuples de la Germanie*; en voici quelques paſſages. " Germains! hommes libres! nous ſommes vos frères, nous le jurons ſur nos armes: nous ne venons point troubler cette fraternité ſainte, mais au contraire en reſſerrer les liens, en cimenter la durée, par la défaite de notre ennemi commun, la maiſon d'Autriche..... Le maintien de vos religions, votre ſalut, votre liberté, l'indépendance de vos gouvernemens nos amis, vous impoſent la néceſſité de vous unir à nous..... Vos propriétés ſeront ſacrées; les loix de la république frappent de mort ceux qui violent l'aſyle de l'habitant paiſible; elles ſeront religieuſement exécutées. Levez-vous avec nous, Germains; guerre à l'Autriche, &c. „

" La colonne de droite de l'armée du général Maſſena, commandée par le général Lecourbe, a pénétré dans la vallée de l'Inn juſqu'à Funſtermünz: ce général a battu complettement un corps autrichien qui étoit dans cette partie; il a fait 3,600 priſonniers, pris du canon & des drapeaux, & il étoit à la pourſuite du général Laudon qu'il eſpéroit atteindre. (*Art. officiel.*)

„Voici le reſumé général de tout ce qu'avoit pris l'armée d'Helvétie aux ordres du général Maſſena à l'époque du 24 ventôſe. Onze à 12 mille priſonniers avec leurs officiers ſupérieurs. Cinq drapeaux de l'empereur; dix de la milice grilonne; quarante pièces de canon avec chevaux, caiſſons & munitions. (*Art. officiel.*

Voici le trait qu'a fait à cette armée un conſcript de la 103e demi-brigade qui a à peine cinq pieds. Après avoir tué pluſieurs Autrichiens dans une action, l'un d'eux de la taille de cinq pieds huit pouces, lui demanda la vie: le conſcript le relevant ſur la pointe du pied, le prit au collet & la lui accorda. Il le conduiſit de cette manière à ſon chef de bataillon; & lui tint le propos ſuivant, en le lui remettant: „ Mon commandant, je ne ſuis plus conſcript à-preſent, je ſuis un ſoldat. „ (*Article communiqué.*)

Les numéros de ce journal ſont partis d'ici exactement depuis le 8, la veille de la date de chaque N°.

Il n'y a pas eu de Journal hier à cauſe de la fête.

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Mercredi 27 Mars 1799. (N°. 85.)

Naples du 23 février.

Une loi du gouvernement proviſoire du 13 de ce mois, ordonne à tous les miniſtres, conſuls, vice-conſuls & autres agens des puiſſances en guerre avec la France, de ſortir dans l'eſpace de 8 jours du territoire de la République napolitaine. Tous les étrangers, qui ne ſont pas munis d'une carte de ſûreté expédiée par le comité de police générale, doivent ſortir dans l'eſpace de 5 jours du territoire de la République. Ceux qui n'auront pas obéi ſeront immédiatement arrêtés, & mis en priſon.

Milan du 15 mars.

On aſſure que le général Championnet, arrivé le 6 de Naples à Bologne, a pris la route de Modène, Parme & Gênes.

Le général Delmas a déjà fait une attaque contre les autrichiens auprès de Vérone. Le réſultat n'en eſt point connu.

Paris du 20 mars.

Le *Rédacteur* publie aujourd'hui une dépêche du général Maſſena au directoire exécutif datée de Coire le 25 ventoſe (15 janv.) & apportée par un courier extraordinaire. (Il n'y eſt queſtion de la marche du général Lecourbe, vers Funſtermuntz; & le réſultat de ſes opérations eſt le même qu'on l'a vu N°. d'*hier*.)

Les derniers déportés, qui s'étoient rendus à Oleron, ſont Gau, Noirtles & Dumolard. Le premier y demeure avec ſon frère. Tous habitent le bourg appellé le Château. Le gouvernement a fait accorder la ration de mer à Maiſtre, Jardin & Barailere. Ils mangent preſque tous enſemble. La vie eſt peu chere dans cette iſle.

La commiſſion militaire de la 17e diviſion a condamné à la peine de mort Charles Hamelin, ci-devant chef de bataillon dans la garde nationale pariſienne, convaincu d'émigration & de contravention à la loi du 19 fructidor de l'an 5.

Le premier conſeil de guerre de la 17e. diviſion militaire s'occupe en ce moment d'une procedure importante pour le repos de la ſociété. Vingt-huit accuſés, connus ſous l'horrible nom de *chauffeurs*, parmi leſquels on compte neuf femmes, ſont en préſence de leurs juges. Ils montrent dans les débats l'audace & le ſang-froid du crime. L'un d'eux, nommé Lamarre, âgé de 19 ans, natif de Saint-Pierre-ſur-Dives (Calvados), s'eſt annoncé pour être fils du ci-devant duc de Choiſeuil. Tout l'auditoire a frémi d'horreur en entendant le détail des forfaits commis par ces ſcélérats.

Une bande de brigands qui étoient devant le tribunal criminel de la Seine-Inférieure vient d'être jugée. Trente-un ſont condamnés à la peine de mort.

Etienne Salignac-Lamotte-Fénélon, âgé de vingt quatre ans, natif de Tonne-charente, département de la Charente, demeurant rue du Bouloy, vient d'être arrêté.

Le théâtre de l'Odéon vient d'être la proie des flammes. Le feu s'y eſt manifeſté hier matin à ſix heures. A ſept, le miniſtre de la police a été informé de ce fâcheux événement; il eſt auſſitôt monté à cheval, & s'eſt tranſporté au lieu de l'incendie, où il a donné les premiers ordres pour en arrêter les progrès; mais le feu avoit pour aliment trop de matières combuſtibles. Il a été impoſſible de l'éteindre. A huit heures un quart le dôme du théâtre & la charpente ſupérieure ſe ſont écroulés avec un bruit épouvantable, & la flamme s'eſt élevée pendant pluſieurs minutes à plus de 58 pieds. A neuf heures & demie, l'intérieur étoit entièrement conſumé; il ne reſtoit plus que les principales murailles. Trois pompiers qui étoient ſur le dôme ont été engloutis ſous ſon écroulement. On eſt parvenu à ſauver pluſieurs objets précieux pour les arts, entr'autres, la belle ſtatue de Voltaire. On ne ſait encore à quoi attribuer cet étrange événement. — La force armée a cerné une maiſon, rue Neuve-Egalité, où logent pluſieurs perſonnes attachées à la direction de l'Odéon. Le citoyen Sageret a été arrêté & interrogé à la police.

Des dépêches de l'armée d'Egypte, apportées par le *Rivoli*, offrent les détails ſuivans. "La fortune continue de ſeconder le génie & la valeur. Tout ce que Bonaparte entreprend lui réuſſit au-delà même de ſon eſpérance. L'Egypte, haute & baſſe, cette vaſte & fertile contrée, eſt non-ſeulement toute entière ſoumiſe aux armes

de la république, mais encore défendue sur tous les points par des fortifications élevées avec la même célérité qui signale nos victoires. Les Grecs bénissant les libérateurs qui les ont affranchis du joug des mameloucks, s'enrôlent en foule & se distinguent sous le drapeau tricolor. Les Turcs, forcés de reconnoître la justice d'un gouvernement qui protège, châtie, récompense avec impartialité, se montrent amis des vainqueurs. Les Druses, peuple qui habite le Mont-Liban, sont en guerre ouverte contre Djezar, pacha, & n'attendent que les François pour se joindre à eux. Pour la gloire de nos républicains, quelques misérables essayent encore de leur résister, & ceux-là sont ou des arabes accoutumés à vivre de pillages & d'assassinats, ou les restes impuissans des beys, anciens tyrans de l'Egypte. Notre position brillante en Egypte, est le fruit de vingt victoires successives, qui ont repoussé le peu de mameloucks qui n'ont pas péri, au-delà des cataractes du Nil, ou dans les rochers de la Syrie, & qui ne nous ont coûté que deux ou trois cents braves. Aussi voit-on là ce qu'on n'a jamais vu ailleurs, une armée dont le nombre a doublé dans les combats, dont la santé s'est fortifiée au milieu de la fatigue des camps, & dont les armes & l'équipement en tems de guerre, annoncent l'abondance de la paix. Cette armée, forte de 60,000 hommes d'infanterie & de 10 mille de cavalerie, montés sur des chevaux arabes, & d'une escadre de plusieurs vaisseaux, frégates & chaloupes canonnières, se fait estimer des habitans du pays, par sa bravoure & sa bonne conduite. Mais si le héros qui commande cette armée, sait la faire aimer des peuples qu'elle a soumis, il ne la rend pas moins redoutable à ceux qui osent se déclarer contre elle. Des malheureux que l'or d'Angleterre avoit soulevé au Caire & dans quelques villages, ont fait la triste expérience, que le bras tout-puissant de la république françoise qui élève & qui soutient ceux qui s'appuient sur lui, écrase ceux sur qui il pèse. „

Conseil des 500. — Séance du 17 mars.

Un pétitionnaire joint à l'adresse qu'il soumet au conseil un mémoire, dans lequel il propose d'établir un impôt sur les vins. On demande le renvoi à une commission. Mais le conseil passe à l'ordre du jour à une forte majorité.

Malarmé soumet un nouveau projet relatif aux jugemens rendus sur faux témoignages ou fausses pièces. — Le conseil ajourne ce projet, & prononce de suite sur la validité des opérations d'une foule d'assemblées primaires de l'Eure.

A l'occasion d'une pétition particuliere, adressée par la citoyenne Navaille d'Avignon, Laujeac reproduit un projet relatif aux soumissions de biens nationaux. — Engerrand & un autre membre combattent ce projet. Le premier comme entraînant un effet rétroactif, le second comme pouvant attenter au crédit public. — L'ajournement à après-demain est prononcé.

La discussion se rétablit sur le projet de Duchâtel, relatif aux hypothèques.

Lucerne du 20 mars.

Le 16, le général Massena a publié un ordre à son armée, dans lequel, après avoir passé en revue les obstacles qu'elle a eu à surmonter, les avantages qu'elle a obtenus, le nombre des prisonniers & des canons qui sont tombés en son pouvoir; il ajoute: „ Vous êtes solidement établis dans le Vor-alberg, tout le pays Grison est occupé par vous.... Tous ces faits sont glorieux pour vous; & leurs suites doivent apprendre à l'ennemi que les héros des armées du Rhin & d'Italie n'ont pas encore dégénéré. „

Notre gazette officielle confirme la nouvelle que les hostilités ont commencé sur l'Adige. elle ajoute même: *Les François doivent avoir occupé Verone*: nouvelle qui a besoin de confirmation.

Vienne du 15 mars.

Les lettres de Pétersbourg du 26 février annoncent *que* le général Souwarow devoit partir le lendemain *pour* aller prendre le commandement d'une armée *impériale* en Italie. — Les mêmes lettres disent que le mariage de l'Archiduc Joseph Palatin de Hongrie avec la Grande-Ducheſſe a eu lieu, sans cérémonie, dans le cabinet impérial, trois jours après l'arrivée du Prince, qui se disposoit à partir pour l'armée d'Italie.

Ratisbonne du 21 mars.

La diète ne vacquera point pendant les fêtes de Pâques, afin d'accélérer davantage le resultat de l'affaire qui l'occupe dans ce moment. Le ministre directorial a offert de convoquer les ministres, chaque fois que l'un ou l'autre auroit reçu les instructions encore attendues.

Il continue de passer, nuit & jour, des divisions de troupes autrichiennes, ainsi que des transports de *tous* genres. On élève des retranchemens sur les hauteurs qui dominent le Danube, vis-à-vis de notre ville. Il doit être aussi formé un camp entre Ratisbonne & Ingolstadt.

Augsbourg du 22 mars.

On a publié le 19 à Inspruck des rapports des événemens militaires du 15 au 17 sur la frontière du Tirol & des Grisons. En voici l'extrait. " Pendant l'attaque faite le 15 par la division du général Lecourbe sur Martinsbruck, le général Laudon parvint à la prendre en flanc, & fit prisonniers le général Mainoni, plusieurs officiers supérieurs, & quelques cents soldats. Le 17, à 6 heures du matin, l'ennemi attaqua le général comte Alcaini dans sa position près Martinsbruck, sur tous les points, avec des for-

ces supérieures, & renouvella ses attaques avec beaucoup d'opiniatreté jusqu'à 11 heures; mais il fut partout repoussé avec beaucoup de perte, & on lui fit prisonniers 1 capitaine, 2 lieutenans & 18 soldats. L'ennemi fit marcher aussitôt une colonne de 600 hommes de Novella-Steig, entre Finstermunz & Nauder, dans le dessein de prendre à dos la position de Martinsbruck; mais elle fut contenue par une division de Grand-duc de Toscane, & totalement repoussée, ensuite poursuivie par une compagnie de ce régiment, & une compagnie de chasseurs tiroliens; & dans sa retraite vers la cime de la montagne, un piquet de Warasdins lui fit 347 prisonniers. Les troupes impériales ont fait des prodiges de courage dans les différentes actions, qui ont eu lieu jusqu'ici; & les milices tiroliennes de Nauders, de Landeck, & de Pfunder, se sont distinguées sous la conduite de leurs chefs, Linser, Senn, & Runger.„

Les lettres d'Inspruck du 20, portent que les jours précédens, on avoit vu défiler vers Landeck, les régimens de Toscane, François Kinski, Starray & prince d'Orange; & nombre de milices du Tirol; enforte que les Autrichiens étoient maintenant en état de prendre l'offensive contre le général Lecourbe.

La division du général Casabianca avoit d'abord pénétré par Bormio, sur la frontière de l'évêché de Trente; mais bientôt il fut attaqué par les troupes aux ordres du général de Bellegarde, & repoussé jusqu'à deux lieues au-delà de Bormio. Le 15 mars, les François ayant recommencé le combat, parvinrent à repousser les Autrichiens & à s'emparer de Bormio. ("Et comme les païsans (dit la gazette officielle de Lucerne) tirerent de leurs maisons sur les François, Bormio paya cher cette trahison, & fut pillé & brûlé. Ce bourg, qui étoit d'une mauvaise construction, contenoit à peine 1000 ames.„)

Stutgart du 25 mars.

Des lettres, écrites d'endroits situés derrière l'armée françoise, disent que cette armée s'étoit avancée le 20 de Pfullendorff jusqu'à Mengen & Sulgau: que le 21 à 2 heures du matin le combat commença & dura jusqu'à 9 heures du soir. Le général Jourdan eut son cheval tué sous lui; le général Lefevre fut blessé au bras gauche. La 11e & la 25e demi-brigades, ont le plus souffert, aussi bien que le 2e régiment de dragons, le 8e & le 10e de chasseurs à pied, & le 4e des hussards. Le 22 au soir, on attendoit la division du général St Cyr dans les environs de Tuttlingen, & le centre de l'armée à Aach près d'Engen (derrière Stockach). Le corps du général Vandamme qui étoit sur la rive gauche du Danube, a fait, en conséquence, un mouvement rétrograde, par Ebingen, pour se rapprocher du corps d'armée. On n'a aucune nouvelle de ce qui peut s'être passé à l'aile droite de l'armée de Jourdan sur le lac de Constance, non plus qu'à l'aile gauche du général Massena, au-dessus du lac.

Francfort du 25 mars.

Des lettres de Vienne annoncent que S. M. I. a nommé Mad. de Chanclos pour accompagner à Mittau la Princesse Marie-Thérèse de France, en qualité de grande-maîtresse. Le comte d'Ettling accompagne S. A. R. en qualité de grand-maître, jusqu'en Gallicie.

On apprend de Nuremberg qu'il y eut, le 20 mars, des voies de fait entre des gens du peuple de cette ville, & la garde prussienne à l'une des portes, à l'occasion d'un nouveau bureau de douanes prussiennes; les premiers eurent un homme tué & deux blessés. La commission impériale & le magistrat de la ville s'interposèrent heureusement pour faire cesser cette rixe.

Le général de Dietrichstein est parti depuis peu de Vienne pour Berlin, avec une mission diplomatique qu'on dit fort importante. — On assure que le général Melas est remplacé au commandement de l'armée impériale en Italie par le prince de Lichtenstein, & que M. le marquis de Chasteler en est nommé quartier-maître général. (La gazette de la cour n'a pas encore annoncé ces nominations.)

Suivant une relation que nos gazettes annoncent comme officielle, & qui rend compte de ce qui s'est passé dans le pays des Grisons, ce fut le 5 à cinq heures & demi du matin que le général Massena attaqua le général Auffemberg, sur Balfers & Fleich, & ce fut seulement à 7 heures que le général Auffemberg reçut la sommation d'évacuer le territoire Grison.

Rastadt du 24 mars.

Suffrage de Mayence dans la 94e stance de la députation de l'Empire, du 23 mars 1799.

" Mayence trouve la réponse du ministre plénipotentiaire impérial mise en proposition, trop abondante en matières pour que, venant seulement d'être portée à la connoissance des membres de la députation, il soit possible de prendre dès aujourd'hui un *Conclusum* en conséquence. Le

Digitized by Google

subdélégué doit cependant observer préalablement qu'il n'a rien remarqué dans la réponse en question, qui affoiblisse les motifs allégués dans son dernier suffrage, ou qui puisse le convaincre que les votes qu'il a émis jusqu'à présent sur l'objet en délibération, ne soient pas parfaitement conformes aux circonstances & aux rapports en résultants. La commission impériale peut sans doute, dans le préambule de sa susdite réponse, passer d'autant plus facilement sur le contenu de l'annonce qui a été faite par la députation à la diète, que cette annonce n'avoit pas besoin du concours du plénipotentiaire de l'Empereur, à qui il n'a été donné communication de cette démarche que par forme d'avis; mais outre cette considération, le passage de ladite annonce contre lequel est dirigée toute la critique, n'existe réellement point, vu que la pluralité des suffrages n'a aucunement demandé à la diète une réponse à la note françoise au moyen de laquelle les négociations de paix pussent être remises en activité, mais que cette majorité de la députation s'est bornée à témoigner la certitude où elle étoit que la note en question prouveroit d'une manière convaincante à la diète combien il étoit urgent que la députation fût mise en état de transmettre à la légation françoise une réponse à sa note, afin de continuer les négociations de paix depuis si long-tems interrompues.

„ Ce texte rétabli ainsi dans son véritable sens, doit convaincre tout le monde que la majorité des suffrages de la députation ne s'est permis d'attendre avec *certitude* de la conviction propre de la diète générale de l'Empire, que ce qu'un pareil comité des Etats de l'Empire, muni de pleins-pouvoirs illimités pour négocier la paix avec une grande puissance étrangère, étoit en droit d'attendre avec certitude de l'Empire, & ce qu'un plénipotentiaire tel que la députation de l'Empire, étoit autorité à espérer d'un commettant tel que la diète générale.

„ Que si, après cela, la commission impériale continue dans la réponse à désapprouver que la susdite majorité de la députation ait résolu d'instruire les plénipotentiaires françois de cette *recommandation pressante*, le subdélégué ne peut s'empêcher d'observer encore qu'il n'a pu trouver ces expressions dans la communication adressée à ladite commission impériale: mais la députation s'est renfermée à proposer de dire en termes généraux aux ministres françois: *Que la députation a recommandé d'une manière pressante cet objet*: Or, dire en termes généraux que l'on a recommandé d'une manière pressante un objet à ses autorités supérieures, ce n'est pas encore empiéter sur la décision de celles-ci; & quelle que soit ensuite cette décision, la démarche ne peut en aucun cas être accusée d'être *irréfléchie*. La majorité de la députation n'a voulu par là que montrer aux ministres françois de simples égards dont ils ne sauront que d'autant mieux apprécier la véritable valeur, s'ils ont effectivement été déjà dans le cas de promettre à la députation des recommandations demeurées sans effet.

„ On a passé sous silence dans la réponse de la commission impériale, que le vœu pour une *paix prompte & durable* que la majorité de la députation a voulu renouveller en même tems en peu de mots, se trouve étroitement lié avec l'expression du sentiment des nouveaux malheurs qui pèsent sur la patrie.

„ La députation voulant accuser aux ministres françois la réception de leur note, n'a pu certainement se taire entièrement sur la marche des troupes étrangères dans l'Empire, qui lui étoit annoncée par cette note. Elle ne pouvoit approuver cette marche: elle a donc dû la déplorer; & c'est ce qu'elle ne pouvoit encore faire sans répondre en même tems aux assurances du penchant constant du gouvernement françois à faire la paix dont ses ministres accompagnèrent cette annonce. Mais que pouvoit-elle dire de moins, si ce n'est qu'elle aussi désiroit sincèrement une paix prompte & durable?

„ La députation n'a donc pu *d'elle-même* prendre en considération les objections de la commission impériale qui ne reposent que sur une interprétation fautive du sens du *Conclusum* de la députation: le subdélégué persiste au contraire à croire que la majorité a proposé une réponse à tous égards *bienséante* & rédigée en termes convenables, & il a trouvé ces observations fugitives nécessaires pour la justification préalable de son suffrage „*ulteriora sibi reservando*.„

, Cabriolet de voyage, à ressorts avec vache & harnois pour deux chevaux; avec une jument de trait de grande taille, à vendre; s'adresser au c. Blein, capitaine du genie, chez Mr. Schmaltz, banquier, D. 10. N°. 4.

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Jeudi 28 Mars 1799. (N°. 86.)

Conſtantinople du 25 février.

Après avoir été retenu quelques jours par les vents contraires, & avoir fait plus d'une tentative pour partir, le commodore Sydney Smith a enfin mis à la voile le 20 de ce mois. Son ſéjour ici n'a pas ſeulement été employé à reſſerrer les liens d'amitié qui exiſtent entre ſa cour & la Sublime Porte, à hâter les préparatifs militaires de celle-ci, & à perfectionner le gréement de ſes navires: le chevalier Smith a encore cherché à ramener le gouvernement turc à une conduite plus conforme aux uſages & aux principes des nations civiliſées; il a fait tous ſes efforts pour faire rendre la liberté à tous les françois que leur induſtrie avoit attirés dans le Levant, & qui ne devoient pas être confondus avec des priſonniers de guerre ou avec les agens du gouvernement françois. Tant qu'il étoit ici, tant qu'il plaidoit la cauſe de ces malheureux qui, après s'être vus dépouiller de leur fortune, gémiſſent dans les fers, ces infortunés ſe flattoient de les voir briſer; maintenant leur ſort leur paroît encore plus douloureux. On eſpère cependant que la Porte ſentira toutes les raiſons qui parlent en leur faveur. On ſait que le chevalier Smith a déjà fait ſortir du Bagne 40 priſonniers françois qui, tombés entre les mains des anglois, retournoient en France ſur leur parole.

Des lettres écrites d'Alexandrie par des officiers des navires marchands, & qui ont été interceptées par les croiſeurs anglois, annoncent que les françois manquent abſolument de bois, & qu'un ordre du général en chef venoit d'ordonner la démolition d'un aſſez grand nombre de vaiſſeaux marchands. Ces mêmes lettres annonçoient le prochain départ des trois frégates *la Junon*, *l'Alceſte* & *la Courageuſe*, ſans rien dire de leur deſtination.

Naples du 4 mars.

(D'un papier de Paris.)

Il eſt entré ce matin dans le port un vaiſſeau venant de Meſſine, qui a ramené 40 paſſagers françois revenant d'Egypte. Ils étoient partis d'Alexandrie au nombre de 80, la plupart devenus aveugles. Le commiſſaire Sucy étoit auſſi attaqué de cécité. Cet infortuné jeune homme a été aſſaſſiné, lui 40e, dans le port d'Agrigente.

Le général Macdonald, qui eſt fort aimé & eſtimé de l'armée, paroît vouloir concentrer ſes forces aux environs de Naples; le pays de l'Abruzze eſt preſque tout-à-fait ſoumis; on y a fait un maſſacre des inſurgés.—A Caſerte, les payſans deſcendus des montagnes avoient bloqué la garniſon: un eſcadron de cavalerie les a ſurpris & taillés en pièces. Ils ſe ſont retirés, laiſſant 120 morts dans les rues ou ſur les places.

Le général Carracioli, le meilleur marin de Naples, eſt retourné ici ce matin; il vient de Palerme d'où il s'eſt échappé avec vingt-ſix officiers de marine.

Rome du 10 mars.

Le ſiège de Civita-Vecchia a repris le 2 de ce mois avec vigueur: les nouvelles reçues hier annonçoient que l'armée de ſiège avoit avancé les ouvrages au point de pouvoir tenter un aſſaut. Aujourd'hui l'on apprend que cette place a été priſe d'aſſaut hier.

Le cit. Bertholio miniſtre de la Rép. fr. vient d'inviter par une proclamation les habitans aiſés, à concourir par une contribution volontaire, à l'approviſionnement de la ville de Rome qui continue d'éprouver une grande diſette de vivres.

Florence du 12 mars.

Le cit. Scepeaux qui a accompagné ici la famille royale de Sardaigne, ayant été inſulté il y a quelques jours par des gens du peuple, le Grand-Duc a fait arrêter les coupables, & a ordonné qu'on fît leur procès; en même temps S. A. R. a fait preſent à cet officier, d'une montre enrichie de brillans, d'une tabatiere en or, d'une ſuperbe houſſe, & d'une bourſe dans laquelle ſe trouvoit une lettre de change d'une valeur conſidérable.

Le cit. Scepeaux ſe rendit le 10 à la chartreuſe, où il notifia au Pape le vœu du gouvernement françois pour que S. S. aille en Sardaigne. Il paroît que le St. Père partira décidément cette ſemaine.

Le nombre des troupes françoiſes qui eſt arrivé depuis quelques jours à Lucques, donne lieu à de vives appréhenſions pour la Toſcane.

Londres du 10 mars.

(Du *Rédacteur*.)

On a annoncé hier à la bourſe la priſe de deux vaiſſeaux, *l'Aurore*, de Savannah, & *le Repu-*

blicain, de Baltimore, par les Eſpagnols. La frégate *l'Apollon*, de Lisbonne, a été priſe par les François, dans les parages d'Oſtende.

Nous apprenons qu'un phénomène terrible vient d'avoir lieu dans l'île de Wigt. Plus de 130 acres de terre ſe ſont ſéparés tout d'un coup & en maſſe du reſte de l'île. C'étoit un ſpectacle à la-fois ſuperbe & terrible de voir cette portion de terrain, ſur laquelle étoient élevés deux ou trois maiſons & quelques autres édifices, flotter intacte ſur les eaux de la mer. Cette eſpèce d'île flottante a voyagé ſans accident juſqu'à ce qu'on l'ait à la fin perdue de vue. Mais on a penſé avec douleur qu'elle ne réſiſteroit pas long-tems à la violence des flots, qui, la diſperſant en lambeaux, engloutiront ſes malheureux habitans. De mémoire d'homme on n'a vu un événement plus terrible. L'eſpace occupé jadis par cette portion de terrain eſt maintenant un gouffre rempli des eaux de la mer. (L'île de Wight eſt ſituée ſur les côtes de Dorcheſter, près Portsmouth, vis-à-vis les côtes de la Normandie, ſur la Manche).

Paris du 23 mars.

La fête de la *Souveraineté du peuple* a été célébrée le 20, avec beaucoup de pompe dans chaque municipalité de Paris. Des préparatifs avoient été faits au Luxembourg & autour des conſeils, pour donner à cette fête le caractère de grandeur & de majeſté qui lui appartient. Des diſcours analogues à la circonſtance ont été prononcés au directoire & dans le corps législatif. Une foule nombreuſe a pris part à la fête, & s'eſt portée dans tous les lieux où il y avoit quelque cérémonie. Il y a eu illumination dans tous les endroits publics.

Les artiſtes de l'Odéon vont jouer proviſoirement au théâtre de Louvois. Preſque tous ces artiſtes, à l'exception du cit. Saint-Phal, ont perdu leurs coſtumes au milieu des flammes. Les décorations dépoſées dans un magaſin attenant, ont été conſervées, ainſi que les effets appartenant à divers artiſtes de ce théâtre.

Le directoire exécutif a arrêté, le 17 de ce mois, que le piédeſtal qui ſoutenoit la ſtatue de l'avant-dernier roi, élevé ſur la place de la Concorde, ſeroit démoli, & qu'à la place de la ſtatue de la Liberté, erigée proviſoirement ſur ce piédeſtal, il ſeroit ſubſtitué un monument plus durable, & qui fera partie des embelliſſemens de cette place & des environs.

La ſociété d'humanité de Londres a fait publier le remède ſuivant contre la goutte aux pieds. C'eſt de porter des bas faits de poil de chien: la race eſt indifférente, pourvu que le poil ſoit long & rude.

Le département de la Seine a arrêté, qu'une inſcription portant: *guerre à mort au gouvernement anglois*, ſeroit placée, d'une manière ſenſible, dans le lieu de ſes ſéances, dans les ſalles des autorités conſtituées de tout le département, dans les bureaux qui en dépendent, dans les temples décadaires, les maiſons d'inſtruction, les théâtres, & en un mot dans tous les endroits de réunions publiques. Le même arrêté "invite les adminiſtrations municipales à faire de la juſte horreur que doit inſpirer le machiavéliſme anglois, le texte principal de leurs diſcours dans les fêtes décadaires & les fêtes nationales.,,

Les aſſemblées primaires de Paris ſe ſont occupées de la formation de leurs bureaux. On n'a encore aucune donnée ſur l'eſprit qui les anime. Mais les bons citoyens (dit *l'Ami des loix*) feroient beaucoup mieux de s'y rendre que d'aller ſe montrer & s'ennuyer à Long-Champ, ou voir paſſer ſur la route ceux qui, du haut de leurs chars, ſe rient des humbles piétons qui font cortège à leur vanité.

Dans une circulaire du 14, aux généraux, inſpecteurs, &c., le miniſtre de la guerre ſe plaint de ce que, par la cupidité des agens, les fourrages ſont d'une ſi mauvaiſe qualité, que les troupes à cheval tombent dans un état d'affoibliſſement preſque général. Déterminé, ajoute-t-il, à faire ceſſer un état de choſes auſſi déplorable, j'annonce que je deſtituerai, à l'avenir, tout agent, prépoſé, ou garde-magaſin, qui ſe permettroit de délivrer des denrées de mauvaiſe qualité. La même reſponſabilité peſera ſur les commiſſaires des guerres qui le ſouffriroient.

Quelques-uns des déportés d'Oléron étoient dans le beſoin, entr'autres Mailhe, Jolivet-Barallère & Jardin. Le directoire, informé par ſon commiſſaire qu'ils étoient ſans moyens de ſubſiſtances, leur a fait accorder la ration de ſous-officiers de mer.

Conſeil des 500. — Séance du 18 mars.

On ordonne l'impreſſion & l'ajournement d'un projet tendant à accorder aux acquéreurs de domaines nationaux dans les départemens réunis, un nouveau délai pour le paiement du prix de leur acquiſition.

Organe d'une commiſſion ſpéciale, Boulay-Pati entretient le conſeil des moyens de donner à la navigation tous les développemens qu'elle exige ſous le rapport de l'inſcription maritime. La navigation, dit le rapporteur, eſt le premier mobile du commerce & de l'agriculture. Vous devez prendre toutes les meſures néceſſaires pour maintenir l'armée navale ſur un pied reſpectable. Il vous ſera préſenté ſucceſſivement des projets de réſolu-

Digitized by Google

tion qui auront pour objet de régulariſer le ſervice de mer, de prevenir la déſertion & d'établir des réformes utiles dans cette partie de l'adminiſtration. En attendant, je ſuis chargé de vous préſenter un plan d'inſcription maritime qui ſervira de baſe à toutes les autres meſures qu'on vous propoſera. Ce plan n'eſt que la conſéquence des lois des 7 janvier 1791 & 3 brumaire, qui veulent que tous les françois exerçant une profeſſion maritime, ſoient compris dans l'inſcription. Le rapporteur finit par préſenter un projet de réſolution, dont le conſeil ordonne l'impreſſion & l'ajournement.

L'ordre du jour appelle la ſuite de la diſcuſſion ſur le projet de Duchâtel, tendant à faire modifier les articles 44 & 46 de la loi du 11 brumaire relative au régime hypothécaire. — Jacqueminot reproduit les objections faites par Grenier. Il ſoutient que le projet de Duchâtel n'eſt en concordance, ni avec l'ancienne légiſlation, ni avec la nouvelle, & renferme des diſpoſitions nuiſibles aux intérêts des créanciers. Ces diſpoſitions, ajoute-t-il, ſont contraires à la loi du 11 brumaire; elles le ſont également aux principes de l'edit de 1771. La loi du 11 brumaire a prévu les difficultés qui ſe préſentent; la réſolution qu'on vous propoſe eſt au moins inutile. Je demande qu'elle ſoit écartée par la queſtion préalable. — Noguet ſoutient que la loi du 11 brumaire contient un effet rétroactif au préjudice des créanciers.—Le projet eſt écarté par la queſtion préalable.

Séance du 19.

Veſin fait un rapport ſur divers meſſages du directoire, concernant les vols des deniers publics chez le receveurs & les percepteurs. Déjà cette queſtion avoit été agitée en l'an 4, & le conſeil des cinq-cents prit une réſolution qui déterminoit le mode à ſuivre pour la pourſuite de ce délit: mais celui des anciens jugea, après une longue diſcuſſion, qu'une loi ſur cet objet ſeroit plus nuiſible qu'avantageuſe; puiſqu'elle offriroit aux receveurs des combinaiſons pour échapper à la reſponſabilité qui doit toujours peſer ſur eux. Cette conſidération a frappé la commiſſion chargée de l'examen des meſſages du directoire, & après avoir diſcuté la queſtion avec les commiſſaires de la tréſorerie, elle s'eſt convaincue qu'en effet une loi ſeroit au moins inutile. La conſtitution rend les receveurs reſponſables: ils doivent rendre compte aux commiſſaires de la tréſorerie; & leurs comptes doivent être appurés par ceux de la comptabilité. C'eſt aux uns & aux autres, dans l'examen de ces comptes, à voir dans quelles circonſtances le vol a été fait & à livrer à toute la rigueur des lois les percepteurs & receveurs qui, par négligence ou par connivence, laiſſent voler leurs caiſſes. En conſéquence la commiſſion propoſe de paſſer à l'ordre du jour. — Adopté.

Bertrand (du Calvados) fait enſuite adopter, ſur la repreſſion du brigandage, quelques articles d'un très-long projet, en voici les principales diſpoſitions: Le bureau central, dans les quatre grandes communes, l'adminiſtration municipale dans les autres, ou l'agent, ſont autoriſés à demander aux individus qui n'ont aucune propriété connue, quels ſont leurs moyens d'exiſtence. S'ils ne donnent pas des renſeignemens ſuffiſans ſur leurs moyens d'exiſtence, ils ſeront tenus de fournir caution de leur bonne conduite: s'ils ne peuvent le faire, ils ſeront traduits pardevant le juge-de-paix qui, dans les vingt-quatre heures, ſera tenu de les interroger. — Crochon combat quelques articles de ce projet, & le conſeil ajourne.

Séance du 20.

La ſéance eſt ouverte à midi. La ſalle eſt remplie dans ſes bas côtés d'une foule nombreuſe de citoyens & de citoyennes. Les repréſentans entrent au bruit d'une muſique guerrière & des décharges d'artillerie. Les drapeaux des républiques alliées ſont ſuſpendus; au-deſſus du préſident on lit ces mots, inſcrits ſur une riche draperie: *La ſouveraineté réſide eſſentiellement dans l'univerſalité des citoyens.* — Un corps de muſique exécute l'ouverture de Panurge. Le préſident prononce un diſcours analogue à l'objet de cette ſéance, & rappelle comme principe d'éternelle vérité le dogme de la ſouveraineté du peuple. Fille du ciel, dit-il, la ſouveraineté du peuple eſt née avec l'homme; ce fut une vérité conſtante, dès le moment où une peuplade fut réunie. Les françois reconquirent cette liberté en 1789: la Baſtille, en tombant ſous leurs coups, en laiſſa reconquérir les titres précieux. Le peuple fut libre pendant les premières années qui ſuivirent ſon triomphe. Mais en 1793, il perdit de nouveau les droits qu'il avoit recouvrés; le ſang des meilleurs citoyens coula ſous la hache révolutionnaire: ainſi Athènes, délivrée des rois, ſuccomba ſous un joug odieux, & opprimée par Piſiſtrate, dut ſon ſalut à Harmodius & Ariſtogiton, qu'elle honora depuis comme des dieux. La France a connu les maux de la royauté, les crimes de l'anarchie; les leçons du malheur ne peuvent être perdues: la conſtitution eſt pour elle le port du ſalut, la conſtitution doit la garantir déſormais des orages; fondée par le courage, défendue par des héros, conſolidée par la ſageſſe, la république ſera impériſſable. *Vive la république!* — Ce cri eſt répété de toutes parts.

Chéron, Laïs & Laforet exécutent l'hymne de Chénier, muſique de Goſſec: *Dieu du peuple & des rois*, &c. &c. Divers airs patriotiques ſont enſuite exécutés.

Le préſident: Gloire immortelle au peuple françois, reſpect éternel à la Souveraineté du Peuple. *Vive la république.* — Le cri vive la république eſt répété par tous les membres du conſeil & par les ſpectateurs. — Le conſeil ſe ſépare.

Conſeil des Anciens. — Séance du 20.

A midi, une décharge d'artillerie placée dans le jardin des Tuileries annonce le commencement de la fête. Le conſeil entre dans le lieu des ſéances au bruit d'une muſique militaire exécutant l'hymne de la Patrie. Le préſident prononce un diſcours analogue à cette ſolem-

Digitized by Google

nité. „Au moment où je parle, dit-il, tous les citoyens de ce vaſte empire ſont réunis autour de l'acte conſtitutionnel, dont la conſervation fait la force de tous, pour méditer ſur cette grande vérité, que de la bonté des choix dépend la proſpérité publique. — La ſéance ſe lève aux cris de vive la république : les avenues de la ſalle étoient libres pour les citoyens, qui ont aſſiſté en grand nombre à cette fête.

Stutgart du 26 mars.

On n'a pas de rapport de ce qui s'eſt paſſé à l'aile droite de l'armée de Jourdan ſur le lac de Conſtance. On ſait ſeulement par des lettres de Lindau du 21 au ſoir, que le 20, le général Ferino étoit arrivé à Buchhorn ; que le général Hotze avoit marché contre lui de Bregenz avec 12 mille hommes, & qu'il étoit arrivé le 21 au ſoir à Lindau, d'où l'on croyoit qu'il ſe mettroit en marche le 22 au matin pour aller attaquer Buchhorn. — Les mêmes lettres diſent que le général Hotze avoit été remplacé dans le Vor-Alberg, par les généraux Laudon, Hiller & Bellegarde, qui y étoient arrivés du Tirol avec des forces conſidérables, pour défendre cette importante poſition contre des attaques ultérieures du général Maſſena.

Raſtadt du 25 mars.

Quelques miniſtres ayant témoigné de l'inquiétude ſur l'arrivée de 12 gendarmes françois, & notamment le miniſtre impérial & la légation Pruſſienne, les miniſtres françois ont déclaré que c'étoit un mal-entendu, & qu'il ne devoit arriver que 4 hommes pour relever leur ordonnance. En conſéquence, ils repartent tous demain, à l'exception de 4.

Mannheim du 27 mars.

Nous avons été requis officiellement d'inſérer en entier la proclamation ſuivante, dont nous avons déjà rapporté (N°. 84.) quelques paſſages.

Armée d'Obſervation. Liberté. Egalité. Quartier-général à Mannheim le 30 ventoſe an 7 de la République françoiſe une & indiviſible. Bernadotte, général en chef aux peuples de la Germanie. „ Si dans les deſtinées du monde, le gouvernement françois a droit de reclamer l'initiative ce ce grand mouvement qui couronne la fin du 18e ſiècle, la reconnoiſſance lui rappelle que l'honneur des lumieres qui éclairerent la fin du 16e vous appartient. Germains ! Hommes libres ! nous ſommes vos freres : nous le jurons ſur nos armes : nous ne venons point troubler cette fraternité ſainte, mais au contraire en reſſerrer les liens, en cimenter la durée par la défaite de notre ennemi commun, *la maiſon d'Autriche.* Depuis Rodolphe de Habsbourg digne chef de cette odieuſe maiſon, eſclave révolté contre Ottocare ſon maître, que de tentatives renouvellées pour rendre l'Empire hereditaire ! Combien de victimes immolées à cette fatale ambition ! Germains ! pouvez-vous méconnaître l'exiſtence de ce parti autrichien ſi fertile à donner des raiſons auliques pour prouver l'avantage qu'il y auroit de reunir toute l'Allemagne ſous le joug autrichien ! Tel eſt cependant le ſort qui menace votre exiſtence : ainſi, la cauſe pour laquelle nous ſommes prêts à combattre ſur vos terres nous eſt commune ; mais elle eſt encore celle de l'Europe. Sans doute il eſt affreux que, ſans ceſſe en proie aux horreurs de la guerre, votre pays ſoit encore le theâtre des malheurs qu'elle entraîne ; mais, Germains ! alors même que le ſang des hommes va être de nouveau repandu, c'eſt toujours la maiſon d'Autriche que vous devrez en accuſer. Quand la victoire mit en nos mains les moyens d'anéantir cette perfide maiſon, renonçant généreuſement à la gloire d'établir le véritable équilibre de l'Europe, nous eûmes la magnanimité de croire aſſouvir ſon inſatiable ambition par des conceſſions ; & tant de ſacrifices n'ont pu rendre la paix au monde ! Les tyrans & leurs conſeillers pervers ont pris notre patience pour le ſommeil, notre prudence pour la mort.... Les peuples qui ont reconquis leur liberté ne dorment pas plus qu'ils ne meurent.... Germains ! les hoſtilités, que nous reprenons aujourd'hui, ſont purement *défenſives* ; vous ne vous meprendrez plus à l'odieux *machiavelisme* de l'autriche ; adroite à vous mêler à ſes querelles, elle voudroit encore faire de ſa propre guerre, une guerre d'empire, pour s'accroître de votre épuiſement. Vous ſentirez combien elle eſt dirigée contre vous ſon alliance monſtrueuſe avec l'Angleterre qui ne vit que des troubles du continent ; avec la Ruſſie qui veut donner à l'Europe civiliſée les fers de l'Aſie barbare. Germains ! le maintien de vos religions, votre ſalut, votre liberté, l'indépendance de vos gouvernemens nos amis, vous impoſent la neceſſité de vous unir à nous, pour repouſſer dans leurs repaires ces hordes conjurées. Vos propriétés ſeront ſacrées ; les loix de la république frappent de mort ceux qui violent l'aſyle de l'habitant paiſible ; elles ſeront religieuſement exécutées. Levez vous avec nous, Germains, *guerre à l'Autriche, guerre aux barbares du Nord qui veulent encore inonder votre territoire...* Bernadotte. „

*** Cabriolet de voyage, à reſſorts avec vache & harnois pour deux chevaux ; avec une jument de trait de grande taille, à vendre ; s'adreſſer au c. Blein, capitaine du genie, chez M. Schmaltz, banquier. D. 10 N°. 4.

*** A vendre chez Pierre Trau, marchand-épicier, à l'Arbre verd, demeurant près de la porte de Mannheim, à Heidelberg, du vin de Champagne de la meilleure qualité de 1794, à 6 francs la bouteille : en prenant 6 bouteilles à la fois, on les aura pour 33 francs.

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Vendredi 29 Mars 1799. (N°. 87.)

Milan du 18 mars.

Le cit. Marefcalchi, l'un des membres de notre directoire, eſt arrivé hier de Vienne.

Le général Championnet, arrivé dans cette ville ces jours derniers, doit être déjà parti pour Paris.

Le général Scherer eſt encore ici. On remarque depuis hier de grands mouvemens parmi les troupes françoiſes; & l'on préſume que le quartier-général de l'armée ſera bientôt transféré dans un lieu plus voiſin du théâtre de la guerre. — Une de nos gazettes qui avoit annoncé comme certaine la priſe de Vérone par les François, dément aujourd'hui cette nouvelle, & dit qu'elle avoit été induite en erreur par le bruit général qui en avoit couru.

Le général en chef Schérer a adreſſé aux armées d'Italie & de Naples la proclamation ſuivante. " Soldats des armées d'Italie & de Naples! Le directoire exécutif m'envoie pour prendre le commandement des braves qui compoſent ces armées. Je me plais à me retrouver parmi les compagnons d'armes qui m'aidèrent pluſieurs fois à faire triompher la cauſe ſacrée de la liberté. Les généraux qui m'ont précédé, ont mérité votre confiance & votre attachement; j'eſpère d'y avoir les mêmes droits. Camarades, vous avez étonné le monde par vos victoires. Votre obéiſſance aux loix lui prouvera que ſi vous êtes les troupes les plus braves de l'Europe, vous en êtes auſſi les mieux diſciplinées. Je vous remets au nom du directoire l'étendard de l'armée, qu'il confie à votre valeur: vos victoires ont couvert l'ancien des ſignes honorables de vos triomphes. Si les ennemis de notre liberté nous forcent de reprendre les armes, nous marcherons enſemble au champ de l'honneur, & vous remplirez le nouvel étendard qui vous eſt donné, de nouvelles inſcriptions qui atteſteront à votre patrie, votre gloire, vos ſuccès & votre amour pour la liberté. „

On vient de publier une loi du 21 ventoſe, qui établit une taxe ſur les capitaliſtes: ils payeront 5 pour cent du produit de leurs capitaux, les rentes viagères ne payeront que 2 & demi p. c. Les déclarations des capitaux doivent ſe faire aux municipalités reſpectives dans le terme de deux décades.

Le cit. Salicetti eſt retourné de Rome à Florence; on croit qu'il ne tardera pas à ſe rendre à Paris.

Londres du 20 mars.

(Tiré du journal, *le Rédacteur.*)

„On aſſure que la légation françoiſe à Hambourg, a demandé l'arreſtation du général Pichegru, qui s'étoit montré dans cette ville. Pichegru ayant ſu cela, eſt allé de ſuite ſe réfugier dans un autre endroit; & il a prudemment fait, car le ſénat qui avoit conſenti à l'arreſtation de Napper-Tandy, n'auroit pu ſe refuſer à celle de Pichegru. „

Malgré le bruit qu'a fait répandre le gouvernement de l'accommodement qu'on prétend avoir eu lieu entre notre comptoir des Indes & Tippo-Saïb: voici en réſumé ce que dit une lettre de Calcuta, du 16 meſſidor, ſur l'état où ſe trouvoit l'Inde en ce moment. Elle eſt d'un officier ſupérieur commandant nos troupes en ce pays: "L'arrivée d'un corps auſſi conſidérable de troupes que le nôtre, n'a pas paru faire le plus grand plaiſir aux naturels de l'Inde; il eſt aiſé de voir que les ſouverains du pays ne ſoupirent qu'après le moment où ils nous mettront en pièces. Cependant, ce renfort les a beaucoup intimidés, & les a forcés, par un nouvel arrangement, à nous céder pluſieurs places importantes. A bien dire pourtant, nous ne ſommes pas autant en force que nous le paraiſſons, la plupart des corps ſont incomplets; il y a même beaucoup de places d'officiers vacantes. Tipoo eſt depuis long-tems campé près de Rashon avec huit mille hommes. Zemann Shah, à la tete de 100,000 hommes, la plupart de cavalerie, s'eſt emparé de Lahore; il ſe propoſe même, dit-on, d'attaquer nos frontières du nord. Son attitude eſt très-menaçante. Almas Alis-Khan a pris tous les grains de la contrée ſituée entre les fleuves du Gange & de Jumna, les a entaſſés dans ſes magaſins, & s'eſt retiré près de la ville de Rampon, où il a raſſemblé trente mille hommes avec beaucoup d'artillerie. Le gouvernement lui ayant demandé les raiſons de tant de préparatifs, il a répondu que ce n'étoit que par meſure de précaution, & de crainte que le grain ne fût pillé.

"Saïdut Aly, autre ſouverain, a, dit-on, auſſi formé quelque entrepriſe contre les Benares, ſous prétexte qu'il ſavait qu'on vouloit aller le détrôner. Zemann Shah doit ſe joindre à lui, & ils doivent attaquer Berhamport,

Digitized by Google

où il y a garniſon angloiſe. Les Marattes ont auſſi raſſemblé cent mille hommes à Cannigut; cette armée eſt commandée par le général Deboigne, françois d'origine. La plupart des officiers ſont européens. Malgré cet armement conſidérable, les Marattes continuent pourtant à nous faire de grandes proteſtations d'amitié. Du côté de Decan, notre ſécurité ſe fonde ſur l'imbécilité de Nizam, qui n'oſera pas nous attaquer, quoiqu'il ait à ſes ordres trente régimens de 1500 hommes, le général françois Raymond à la tête. On ſoupçonne cependant qu'il règne entre tous ces ſouverains un ſecret accord pour nous chaſſer entièrement du pays. C'eſt ce que le tems nous apprendra. Vous remarquerez, à l'appui de cette aſſertion, que c'eſt en vain que de fidèles émiſſaires du comptoir ont cherché à faire naître parmi eux des différens, fondés ſur la jalouſie. Toute tentative à ce ſujet a échoué.—On prépare une autre expédition pour Manille; on aſſure que la garniſon de Madras s'eſt révoltée; on parle d'une autre révolte à Darrackpore; ces bruits ſont peut-être peu fondés.—Une expédition préparée contre les Philippines, & à laquelle on avoit dépenſé un argent immenſe, vient d'échouer par l'irréſolution du gouvernement, qui tantôt veut une choſe, & tantôt en veut une autre. D'ailleurs les élémens s'en ſont mêlés: une tempête affreuſe a diſperſé la plupart des bâtimens qui s'étoient mis en mer; & ce n'eſt qu'avec peine qu'ils ont pu regagner le port, entièrement endommagés. „

Paris du 23 mars.

Voici de nouveaux détails ſur l'incendie qui a dévoré l'Odéon. Le feu s'eſt manifeſté à une loge du deuxième rang ſur le théâtre; il a gagné la toile, qu'il a conſumée en un inſtant, & la partie ſupérieure de la ſalle & la loge ont été bientôt la proie des flammes, que les plus grands efforts n'ont pu arrêter. A 11 heures & à une heure après minuit, les viſites de précaution contre l'incendie avoient été faites ſoigneuſement. Le citoyen Saint-Prix lui-même avoit viſité la ſalle, accompagné d'un pompier: aucun indice de feu n'avoit été apperçu, lorsqu'à ſept heures du matin le gardien de la ſalle découvrit les premières étincelles; il vit dans l'intérieur même, deux individus à lui inconnus, & qui paroiſſoient aſſez indifférens à cet événement; il les a ſignalés dans ſes dépoſitions; ils ſont arrêtés. Dans le premier trouble occaſionné par la manifeſtation intérieure des flammes, des cris horribles ſe firent entendre: ils partoient d'une loge fermée; on y court, les cris redoublent; on arrive, on enfonce la porte, mais il n'eſt plus tems; un homme & une femme, qu'on ne peut reconnoître, tombent au milieu des flammes, & ſont engloutis aux yeux de ceux mêmes qui étoient accourus pour les ſauver. Un pompier a auſſi perdu la vie. On perſiſte à croire que le crime a préſidé à ce funeſte événement. On s'attend que les individus arrêtés à cette occaſion, donneront des éclairciſſemens propres à faire connoître la cauſe ou volontaire ou fortuite de ce déſaſtre.

Les barrières de Paris ont été adjugées à divers particuliers; & la ſomme totale s'élève à 3,400,000 fr.

Onze vaiſſeaux anglois & quatre ruſſes bloquent la rade du Texel.

Les nouvelles de Madrid parlent de nouveaux changemens dans le miniſtère. On y éprouve beaucoup d'embarras de finances.

Conſeil des 500. — Séance du 21 mars.

On continue la diſcuſſion ſur le projet concernant le vagabondage. Villers penſe que ce projet, loin de remplir le but qu'on ſe propoſe, ne tend qu'à aſſurer l'impunité aux ſcélérats, à tourmenter les citoyens. En vain on dit qu'il ne faut pas examiner s'il eſt en harmonie avec les loix exiſtantes, qu'il s'agit de circonſtances extraordinaires & critiques, & qu'il ne faut pas raiſonner d'après le cours naturel des choſes, il n'en faut pas moins une garantie que les bons citoyens ne ſeront pas tourmentés.—L'orateur demande le renvoi à la commiſſion ſpéciale qui, ſur la motion de Roëmer, eſt chargée de ſoumettre un projet de loi pour prévenir & réprimer les brigandages qui ſe commettent dans les départemens de l'oueſt & du midi.—Le rapporteur défend le projet de la commiſſion en démontrant que la ſurveillance qu'il établit, eſt néceſſaire, juſte & commandée par le pacte ſocial qui veut que chacun concoure par ſon travail au bonheur de la ſociété. — Crochon convient qu'il exiſte un ſyſtème de brigandage & d'aſſaſſinat qu'on ne peut réprimer que par la fermeté des magiſtrats à faire exécuter les lois de police & de ſûreté publique. A ce ſujet, il ſe plaint de l'inexécution ſur les paſſeports, ce qui encourage les *malveillans*, & devient la ſource des déſordres dont on ſe plaint. Il dit que ce n'eſt pas en créant une claſſe de ſuſpects que l'on parviendra à rétablir l'ordre. Il demande la queſtion préalable. — Génifieux défend le projet. Pluſieurs voix demandent la queſtion préalable, d'autres le renvoi à la commiſſion. — Ces deux propoſitions ſont rejettées par le conſeil qui adopte les articles du projet.

On procède enſuite au renouvellement des bureaux. Pons (de Verdun) eſt élu préſident; les ſecrétaires ſont Favard, Roger-Martin & Defmoulins.

Séance du 22 mars.

Pollard (de Franciade) s'étonne des nombreux incendies qui ſe manifeſtent depuis quelque tems. Il croit qu'ils ne tiennent pas ſeulement au haſard, mais à quelque combinaiſon de nos ennemis pour détruire nos plus beaux monumens. Il demande qu'à cet égard on adreſſe un meſſage au directoire exécutif. — Cet avis n'a pas de ſuites.

Besnard-Lagroye prend la parole pour une dénonciation: le commiſſaire du directoire près l'adminiſtration centrale de la Sarthe, dit-il, vient de ſe permettre des actes, faits peut-être dans de bonnes intentions, mais par leſquels il me ſemble avoir violé la conſtitution & attenté à la ſouveraineté du peuple. Nul de nous ne veut que les chefs de deux factions également odieuſes viennent ſiéger dans cette enceinte. Notre deſir à tous eſt que les choix du peuple portent ſur des républicains

Digitized by Google

pure & honnête; mais il y a loin de ce vœu à une influence directe & positive sur les élections populaires & à des moyens de contrainte. Ce commissaire, dans une circulaire à ses collègues près les municipalités, les invite à réunir chez eux les propriétaires, & à leur indiquer les sujets qu'ils doivent élire. Il rappelle les lois du 19 fructidor, du 22 floréal an 6, & annonce que toute élection qui ressemblera à celles de ces deux époques, sera nulle par le fait, l'intention du corps législatif & du directoire étant de les casser. Qui a chargé ce commissaire de se rendre ainsi votre interprète. Il parle des élections de la Sarthe de l'an 6, & des trois membres qui, par la loi du 22 floréal, ont été rejettés. Il en parle d'une maniere non-conforme à l'opinion des départemens où l'on a vu annuller ces choix. Dans un autre passage, ce commissaire dit aux agens des communes: „ Surveillez les membres des deux partis; désignez-les moi, & je vous réponds que je les mettrai hors d'état de nuire. „ Je demande donc que les imprimés que je dépose sur le bureau soient denoncés au directoire exécutif par un message. Cet avis est vivement appuyé. On réclame l'impression.

Labrouste (de la Gironde) ne s'oppose pas à l'impression, mais il demande que l'opinant retranche de son discours la partie où il est question des élections de l'an 6. Il dit que ses concitoyens ont vu avec chagrin annuller les élections de trois députés. — Des murmures interrompent. — Quirot demande l'envoi du message & l'impression du discours à six exemplaires. Cet avis est fortement appuyé. L'impression du discours de Besnard-Lagroye & des pièces déposées sur le bureau est ordonnée au nombre de six exemplaires. Un message dénoncera au directoire les actes de son commissaire près l'administration centrale de la Sarthe.

Le reste de la séance est occupé à la discussion d'un projet sur la rescision pour cause de lésion d'outre-moitié. Cet objet est ajourné.

Bruxelles du 22 mars.

Les assemblées primaires sont ouvertes depuis hier. Elles se sont occupées de l'organisation de leur bureaux.

Notre ville est un passage continuel de troupes de toutes armes, qui après y avoir logé, prennent la route de Louvain ou celle de Namur pour se rendre au Rhin. Il se trouve en outre ici, un nombre considérable de conscrits; on les habille à mesure qu'ils arrivent, ensuite on les exerce aux évolutions militaires.

De Cologne le 25 mars.

Le 10e régiment de cavalerie & la 66e demi-brigade sont arrivés ici avant-hier matin; ces troupes seront suivies d'un grand nombre d'autres destinées à se joindre à l'armée d'observation. Ce matin le 66e demi-brigade est partie d'ici pour Mayence.

Vienne du 20 mars.

(*De la gazette de Vienne.*)

S. A. R. l'archiduc Palatin arriva le 19 février à Pétersbourg incognito, sous le nom de comte de Burgau, & fut reçu à la cour avec les plus grands honneurs. Le jour suivant, le mariage de S. A. R. avec la fille ainée de l'Empereur, la Grande-Princesse Alexandra-Paulowna, fut célébré à la cour, & suivi d'une fête brillante.

Le corps auxiliaire de troupes russes, aux ordres du général Rosemberg, qui étoit cantonné aux environs de St. Polten sur l'une & l'autre rive du Danube, s'est mis en marche ces jours derniers, pour se rendre à l'armée d'Italie. Il marche sur 8 colonnes, dont la première composée de cosaques, de grenadiers & de chasseurs de campagne, montant à 8 mille hommes environ, passa hier à midi en parade à Schœnbrunn, en présence de S. M. l'Empereur, & d'un nombre considérable de spectateurs, & continua sa marche sur la route d'Italie.

Un courier dépêché de Corfou par le général Russe Ouchakoff, à l'ambassadeur de S. M. l'Empereur de Russie comte de Rassumowski, a apporté hier la nouvelle, que les escadres combinées Russes & Turques étant parvenues à détruire entièrement les batteries de l'isle fortifiée de Vido, les troupes qui avoient été débarquées attaquerent le fort de l'isle, ainsi que Salvador, les plus forts des ouvrages extérieurs, & les prirent d'assaut: en sorte que le commandant françois se vit obligé par-là de rendre toute l'isle de Corfou, & que le 18 février v. stile, (1er mars) il fut signé une capitulation, portant que l'isle avec toute l'artillerie & les munitions qui s'y trouvoient, seroient occupées par les troupes alliées Turques & Russes; mais que la garnison françoise seroit transportée à Toulon, avec la condition de ne pas porter les armes pendant 18 mois, contre la Russie & la Porte, ni contre aucune des puissances alliées. „

Semlin du 12 mars.

On apprend de Bucharest que le 1er de ce mois à 11 heures du matin, le prince Hangerli, déposé par ordre de la Porte, fut mis à mort par le Capitsi-Bacha; & sa tête fut envoyée à Constantinople.

Berlin du 19 mars.

Il vient de paroître un rescript royal daté du 12 de ce mois, au sujet de l'aliénation des domaines dans les provinces de Clève, de Mœurs & de Gueldres, sur la rive gauche du Rhin; il y est dit que la possession de ces provinces n'étant jusqu'ici notoirement que provisoire, & leur sort définitif ne pouvant être décidé que par la paix générale de l'Empire, les aliénations & ventes de domaines ne pouvoient avoir aucun effet légal, & qu'en conséquence S. M. faisoit savoir qu'avant la conclusion de cette paix Elle ne se reconnoîtroit jamais liée par ces aliénations, mais les regarderoit & traiteroit toujours comme nulles & non avenues.

Digitized by Google

Raſtadt du 26 mars.

La pièce ſuivante qui circule ici depuis deux jours, a cauſé une ſatisfaction générale parmi les amis de la paix.

Copie d'une lettre écrite par le directoire exécutif au citoyen Jourdan, général en chef, en date du 25 ventôſe an 7.

" Des émiſſaires de l'Autriche, citoyen général, s'agitent en Souabe pour y organiſer avec éclat une prétendue inſurrection contre les gouvernemens actuels. Le deſir de former des républiques eſt le voile ſous lequel ils cachent leurs véritables projets; leur but réel eſt de porter l'allarme dans tous les Etats Germaniques & de les pouſſer dans la coalition contre la république françoiſe, en la préſentant comme l'ennemi irréconciliable de tout Etat qui n'eſt pas démocratique. Ces émiſſaires artificieux ont peut-être même trouvé le moyen de s'aſſocier des patriotes plus actifs qu'éclairés, & de faire ainſi concourir leur amour pour la liberté au ſuccès des projets de nos ennemis.

„ Le directoire exécutif croit devoir fixer votre attention ſur ces meſures perfides, & il attend de votre ſageſſe, que dans tous les gouvernemens où vous trouverez des diſpoſitions amicales & pacifiques, loin de favoriſer les agitateurs, vous concourrez au contraire de tous vos moyens à tromper leurs eſpérances & leurs efforts.

„ Quant aux gouvernemens qui ſe déclareroient contre la république, ils ne mériteroient ſans doute aucun ménagement de la part du directoire exécutif, auſſi n'eſt-ce pas la conſidération de leurs intérêts qui l'engage à vous preſcrire de ne pas favoriſer les inſurrections dans leur ſein; mais vous devez ſentir que les Etats Germaniques dans la Souabe ſont tellement entrecoupés qu'il ſeroit difficile d'empêcher que l'incendie formé dans les uns ne ſe communiquât aux autres. „

Mannheim du 28 mars.

Le N°. d'hier n'a pu être imprimé à temps, ni partir à l'heure accoûtumée. — Nous eſpérons que celui d'aujourd'hui ne ſera pas retardé.

(*) Les perſonnes qui ſeroient dans le cas d'acquérir en tout ou en partie, le fonds de librairie en *gros*, dont ſuit le catalogue, l'obtiendroient à des conditions très-avantageuſes.

Les particuliers qui voudroient acheter ſeulement un exemplaire de chaque article, ou pour une ſomme de 2 ou 300 florins à la fois, jouiront d'un rabais proportionné à leurs demandes.

Catalogue de livres de fonds.

Oeuvres completes de BUFFON, en 54 vol. in 12: avec fig. enluminées, au nombre de plus de 800 oiſeaux ou quadrupèdes.	130 Flor. d'Emp.
(Les planches ont été enluminées avec beaucoup de ſoin. Il n'en reſte plus qu'environ 40 exemplaires.)	
Oeuvres completes de VOLTAIRE, 100 vol. in 12. (en nombre.)	66 Fl.
Oeuvres complètes de J. J. ROUSSEAU 33 vol. in 12. (en grand nombre.)	21 Fl.
Voyage du jeune Anacharſis en Grèce. Par BARTHELEMY. 9 vol. in 12. avec un atlas in 4°. contenant 31 planches ou cartes (en grand nombre.)	11.
Tableau des priſons de Paris, ſous le regne de Robeſpierre, 4 vol. petit in 12. (en nombre.)	3.
Abrégé d'Hiſtoire naturelle, par Hollandre, 8 vol. in 8°. dont 4 de planches d'oiſeaux & de quadrupèdes enlumineer.	88.
(Il n'en reſte qu'un petit nombre d'Exemplaires.)	
Autres articles en petit nombre.	
Hiſtoire de Clariſſe Harlowe, traduction de Letourneur, 12 vol. in 12. avec fig. *Lyon.*	12.
Aventures d'un homme de qualité, par l'abbé Prevoſt 6 vol. in 12. *Lille.*	6.
Dictionnaire allemand-françois, & françois-allemand, par M. Schwann, 7 vol. in 4°. *Mannheim.*	28.
(Il paroît un volume de ſupplement qu'on peut avoir moyenant 4 florins en ſus.)	
Les Incas, par Marmontel, 2 vol. in 8°. *Amſterdam.*	2.
Contes moraux de Marmontel, 3 vol. in-8°.	3.

S'adreſſer au Rédacteur du JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE, *à Mannheim.*

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(Faisant suite a la GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Samedi 30 Mars 1799. (N°. 88.)

Lucques du 13 mars.

Il arrive ici journellement des troupes françoises, elles doivent être portées au nombre de 10 mille hommes; & l'on annonce que le quartier-général doit arriver aujourd'hui ou demain.

On travaille à relever les fortifications de notre ville; & l'on élève un nouveau fortin sur la hauteur qui domine la ville du côté de la mer.

Les ex-nobles T. Trenta & A. Ottolini ont été arrêtés, comme contre-révolutionnaires. — Tous les ex-nobles absens ont été sommés de retourner ici dans l'espace de deux jours. Il est défendu désormais à tout ex-noble de sortir du territoire de la république, sans permission.

Livourne du 16 mars.

Il est arrivé hier de Palerme, le vaisseau anglois le *Bellerophon*, de 74, avec un convoi de sept batimens marchands. On a su par leur canal, qu'il regne à Messine quelque mécontentement; mais que le roi est très-bien vu à Palerme, surtout depuis qu'il a éloigné le ministre Acton des affaires, & apellé auprès de lui les hommes les plus recommandables de la Sicile. — Une partie de ce convoi vient de gagner le large, de crainte d'être surpris dans le port par les François, dont le nombre s'augmente à Lucques de manière à ne laisser aucun doute sur le projet qu'on leur suppose de s'emparer de Livourne.

On a reçu la nouvelle que le roi de Sardaigne, après huit jours de navigation, est arrivé le 3 à Cagliari avec la famille royale; la frégate angloise qui escortoit ce petit convoi, ne l'a pas quitté pendant toute la route.

Un bâtiment suédois, arrivé de Naples ces jours derniers, avoit à bord le consul de S. M. l'Empereur, & sa famille.

Les troupes napolitaines qui étoient entrées à Livourne, & qui ensuite s'étoient rendues à Porto-Ercole, sont arrivées à Palerme, sous l'escorte d'un cutter portugais, qui vient d'arriver de ce port.

Florence du 17 mars.

La Toscane est depuis quelques jours cernée par un grand nombre de troupes françoises, à Pérouse, à Bologne, mais surtout à Lucques. On s'attend à une invasion, ou dumoins à la prise de possession de Livourne. Les consuls des puissances ennemies de la France, ont par précaution nolisé divers bâtimens qui sont à leur disposition dans le port; & l'on croit qu'ils se proposent au premier avis de l'entrée des françois en Toscane, de s'embarquer, aussi bien que les ministres des mêmes gouvernemens qui résident ici.

Notre cour a payé ces jours derniers, 300 mille livres à compte du second million exigé par le gouvernement françois; & les 700 mille fr. restans, doivent être payé sous peu de jours.

Il est survenu quelque mouvement populaire à Pescia, ville toscane, sur la frontière de Lucques: on vient d'y envoyer un détachement de 24 dragons pour y maintenir la tranquillité.

Londres du 10 mars.

(Par voie directe.)

Mercredi dernier, S. A. R. le Prince Ernest fut jetté à terre par son cheval sur le gazon de Kew. Le prince, accompagné du capitaine Eaton, fut ramené en ville dans une chaise de poste; il étoit très-froissé, & il a fallu le saigner. On ne craint aucune suite fâcheuse de cet évènement. Il montoit un cheval arabe qui lui avoit été donné par le Prince de Galles.

M. Hunter le jeune, venant de Constantinople; un courier de Vienne & un messager Russe de Pétersbourg, sont arrivés ici avec les malles de Hambourg.

On a appris de Goa, que les Boncelas avoient tenté de s'emparer de la forteresse de Terracoil

qui défend la frontière portugaise dans l'Inde. Un soldat gagné avoit fait entrer pendant la nuit environ 60 hommes de l'ennemi ; mais l'alarme donnée, ils furent enveloppés & passés au fil de l'épée. Les Boncelas s'appercevant des égards que les Portugais avoient pour leurs prêtres, en placèrent un en avant, dans l'idée qu'ils n'oseroient pas tirer. Ce malheureux prêtre tomba à la première décharge.

Dans le courant du mois passé, un homme, nommé Staines, vendit à Brighton, sa femme, pour 5 shillings & 8 pots de bierre, à Jacques Marten, habitant du même lieu. Les deux parties signèrent le contrat en présence de deux couples mariés. On sait qu'une coutume barbare qui subsiste encore dans ce pays, permet qu'un homme puisse vendre sa femme ; il faut pour cela qu'il la mène au marché public avec une corde autour du col, par laquelle elle est attachée à un pieu, & chacun a la liberté de mettre à l'enchère : ce qui ne se fait pas souvent. Ce n'est dans le fait qu'une espèce de divorce qui ne rend pas même légitimes les enfans que la femme pourroit avoir de l'acheteur.

Une femme du nom de Smith, demeurant dans Deanstreet, à Westminster, est accouchée ces jours passés d'un enfant avec deux têtes, l'une derrière l'autre.

Les 3 p. consol. 54 1/2.

Chambre des Communes d'Irlande. — Séance du 27 février.

La chambre devant se former en comité pour délibérer sur le bill pour parvenir à reprimer la rébellion ; M. Plunket en propose le retard. Il invite la chambre à admettre des modifications à différentes clauses ; il ne fait que les indiquer ; elles tendent à parer aux abus que l'on peut craindre de l'autorité militaire. L'ajournement est mis aux voix & rejetté à la majorité de 72 contre 32.

La chambre se forme en comité. — M. Dawson fait la motion d'ajouter à la fin de la première clause un amendement conçu en ces termes : „ Mais les peines prononcées par la clause présente ne s'étendront à aucun comté qu'il n'ait été préalablement proclamé en état de rébellion. „ — Lord Castlereagh observe que dans le cas d'une rébellion comme celle qui vient d'éclater dans le comté de Wexford, l'effet du bill se trouveroit détruit par un amendement de cette nature, & qu'il n'est point d'officier délicat qui ne donnât sa démission s'il avoit à craindre de se voir poursuivi en justice comme meurtrier pour avoir exécuté les ordres de ses supérieurs. — M. Browne envisage le bill sous un point de vue funeste. Il en redoute des maux sans nombre ; les actions les plus permises, les paroles les plus innocentes pourront être dénaturées & devenir la base d'accusations malignes que des tribunaux arbitraires admettront facilement. — Si le bill passe sans modifications, l'Irlande tremblante, sera forcée d'avoir recours à une séparation dont l'idée seule fait horreur, ou à une union forcée par la terreur.

(*La suite demain.*)

Paris du 25 mars.

Le *Rédacteur* vient de publier une dépêche du général de division Duhem, datée de Foggia le 19 ventôse (9 mars), qui annonce qu'il a battu & dispersé un corps d'insurgés de 10 mille hom. des Deux-Abruzzes & de la Pouille ; après en avoir tué 3 mille, & pris leur artillerie.

La promenade de Long-champ a été le 21 & le 22 beaucoup plus brillante que le 20, parce que le temps, quoiqu'encore un peu froid, étoit fort beau. Le gouvernement n'a considéré cette promenade que dans ses rapports financiers. *Elle* rapporte beaucoup au trésor à cause des droits de barrières ; & elle aura fait aller un peu les marchandises de luxe, qui sont depuis long-temps dans une grande stagnation.

Les artistes du théâtre de l'Odéon attirent une grande foule au théâtre de Louvois, où ils jouent depuis quelques jours. Le public paroît prendre un vif intérêt à leur malheur. Ils continuent à donner *Misantropie & Repentir* par Kotzebue, pièce qui arrache toujours des larmes. Sageret, l'un des administrateurs de l'Odéon, & quelques personnes arrêtées à la suite *de l'incendie* de ce théâtre, n'ont pas encore recouvré leur liberté.

Le procès des vingt-huit accusés dits *chauffeurs* a été jugé hier, & 17 ont été condamnés à mort. Ceux qui ont assisté aux séances du conseil, se sont demandé comment l'espèce humaine pouvoit parvenir au degré de scélératesse de ces misérables.... „Un de leurs délits, le vol fait à la ferme de Saint-Remy, département de l'Oise, peut donner la mesure de leur férocité. Ces brigands entrent dans cette ferme au moment où le fermier Pilon, vieillard respectable, soupait avec sa nombreuse famille & tous ses domestiques. Ils se jettent sur ceux ci, les forcent, à coups de sabre ou de bâton, à baisser les yeux, de crainte qu'ils ne puissent un jour les reconnoître, leur bandent ensuite les yeux, & leur garottent les pieds & les mains. Il s'emparent du vieillard Pilon & de son épouse, leur brûlent les pieds à petit feu pour les forcer à découvrir où étoit leur argent. Ils étranglent le premier, jettent la seconde sur ses deux fils étendus à terre, & l'un de ces brigands se précipite sur cette femme septuagénaire & agonisante, & il la viole. Deux jeunes filles de ferme sont également livrées

Digitized by Google

aux outrages de toute la bande qui leur donne la maladie vénérienne. Les brigands se mettent ensuite à table. Ils mangent, ils boivent sur le cadavre du vieillard Pilon, & finissent par casser & briser la vaisselle & les meubles; & après s'être adjugé à la criée tout ce qui les accomodoit dans la maison, ils se retirèrent plutôt fatigués que rassasiés de crimes. „

Le commandant d'Oléron ayant écrit au ministre de la police pour demander s'il pouvoit forcer les déportés à demeurer sous sa vue, s'il pouvoit ouvrir leurs lettres, ou les faire arrêter s'ils manquoient un jour de comparoître, le ministre a répondu à tout cela négativement & avec bienveillance pour eux, & il a ajouté : *l'intention du directoire est que ces hommes soient bien.* Il paroît sûr que ceux qui sont à Cayenne, vont avoir la permission de se rendre à Oléron. La tendance actuelle des choses donnant au gouvernement beaucoup de craintes de la part des anarchistes, le porte naturellement aussi à des adoucissemens pour les vaincus du 18 fructidor.

Le ministre de la guerre aux citoyens entrepreneurs-généraux du service de l'habillement des troupes. Paris le 27 ventôse an 7. (17 mars). Les sous-traitans de la compagnie Félice ont fait, citoyens, dans les magasins de Milan, des livraisons d'habillement dont il m'a été envoyé des échantillons. L'excès de leur mauvaise qualité m'a tellement pénétré d'indignation, que j'en ai sur-le-champ rendu compte au directoire exécutif. Le directoire m'a ordonné de faire confisquer & brûler les effets provenans de cette livraison, & s'est réservé de sévir particulièrement contre le fournisseur qui s'est permis de présenter de semblables effets pour l'usage des défenseurs de la patrie. L'intention du directoire est de mettre un terme aux livraisons défectueuses que des fournisseurs infidèles se sont trop souvent permis de faire; il désire n'être pas exposé à renouveller de semblables exemples; mais considérant que le retard dans les fournitures, ou leur mauvaise qualité, ne tendent à rien moins qu'à compromettre le sort des armées, & que le moindre ménagement ne faisant qu'enhardir les coupables, devient un véritable attentat contre la sûreté publique, il est fermement résolu à poursuivre, avec la dernière sévérité, les fournisseurs qui manqueroient à l'avenir à l'exécution de leurs marchés. Je pense, citoyens, qu'il vous suffira de connoître, à cet égard, l'intention du directoire exécutif pour ne jamais me mettre dans le cas de lui rendre que des comptes satisfaisans de la manière dont vous aurez rempli vos engagemens. Salut & fraternité. Le ministre de la guerre. Signé. Milet-Mureau.

Conseil des 500. — Séance du 22 mars.

Vesin fait un rapport sur divers messages du directoire, concernant les vols des deniers publics chez les receveurs & les percepteurs. Déjà cette question avoit été agitée en l'an 4, & le conseil des cinq-cents prit une résolution qui déterminoit le mode à suivre pour la poursuite de ce délit : mais celui des anciens jugea, après une longue discussion, qu'une loi sur cet objet feroit plus nuisible qu'avantageuse; puisqu'elle offriroit aux receveurs des combinaisons pour échapper à la responsabilité qui doit toujours peser sur eux. Cette considération a frappé la commission chargée de l'examen des messages du directoire, & après avoir discuté la question avec les commissaires de la trésorerie, elle s'est convaincue qu'en effet une loi seroit au moins inutile. La constitution rend les receveurs responsables : ils doivent rendre compte aux commissaires de la trésorerie; & leurs comptes doivent être appurés par ceux de la comptabilité. C'est aux uns & aux autres, dans l'examen de ces comptes, à voir dans quelles circonstances le vol a été fait & à livrer à toute la rigueur des lois les percepteurs & receveurs qui, par négligence ou par connivence, laissent voler leurs caisses. En conséquence la commission propose de passer à l'ordre du jour. — Adopté.

Bigonnet annonce qu'il a un projet à présenter, pour assurer aux défenseurs de la patrie les récompenses qu'on leur a promises. — Le conseil en ordonne l'impression.

Bertrand du Calvados fait ensuite adopter sur la répression du brigandage, quelques articles d'un très-long projet, en voici les principales dispositions : le bureau central, dans les quatre grandes communes, l'administration municipale dans les autres ou l'agent, sont autorisés à demander aux individus qui n'ont aucune propriété connue, quels sont leurs moyens d'existence. S'ils ne donnent pas des renseignemens suffisans sur leurs moyens d'existence, ils seront tenus de fournir caution de leur bonne conduite : s'ils ne peuvent le faire, ils seront traduits pardevant le juge de paix qui, dans les vingt-quatre heures, sera tenu de les interroger. — Crochon combat quelques articles de ce projet, & le conseil les ajourne.

La Haye du 18 mars.

Dix mille hommes du corps de troupes françoises à la solde de la république, vont se mettre en marche vers le Rhin pour se réunir à l'armée d'observation. Une partie de notre garnison doit partir demain pour cette destination. — Le général Daendels est attendu incessamment de Paris, où il est depuis 15 jours.

Berlin du 23 mars.

Le général-major comte de Dietrichstein, est arrivé le 19 de Vienne à Berlin.

Le prince héréditaire d'Orange, vient de partir pour ses terres, dans la Prusse méridionale.

S. A. I. la grande Ducheſſe Helena Paulowna, seconde fille de l'Empereur de Russie, a épousé le 2 de ce mois, S. A. S. le prince héréditaire de Mecklenbourg-Schwerin. S. M. Impériale a nommé le prince héréditaire, général-lieutenant d'infanterie & lui a donné un régiment qui portera son nom : elle lui a aussi conféré l'ordre de St. André, & a fait présent à S. A. de la croix de cet ordre enrichie de brillants. Le prince Charles de Mecklenbourg-Schwerin a reçu la croix de l'ordre de St. Alexandre-Newsky, également ornée de pierres précieuses.

Stuttgard du 28 mars.

On trouve dans nos gazettes les détails suivans.

Le général Lefebvre a été transporté à Huningue, pour se faire guérir de la blessure qu'il a reçue au bras dans l'affaire du 21. Le général St. Cyr l'a remplacé dans le commandement de l'avant-garde, & le général Vandame a pris le commandement de l'aile gauche.

Après la journée du 21, les françois s'étant retirés vers Tuttlingen, Engen & Hohentwiel, leur aile gauche fut attaquée le 24 près de Tuttlingen; après un combat opiniâtre, elle se maintint dans ses positions.

Le 25, le général St. Cyr attaqua les autrichiens avec succès, & leur fit 15 cens prisonniers, la plupart de cavalerie, qui furent conduits à Tuttlingen. Déjà l'on avoit annoncé le départ du quartier-général de St. Cyr pour Mœskirch, & de celui du général Jourdan pour Stockach, lorsque vers le soir l'Archiduc attaqua le centre & l'aile droite de l'armée françoise, & les repoussa. Hier les autrichiens étoient à Engen, appuyant leur aile gauche à l'extrémité occidentale du lac de Constance.

On n'a pas de nouvelles du Vor-Alberg. On sait seulement que le 22 & le 23, il y eut une forte canonade sur ce point.

On apprend de Zurich que le 15 il y arriva 23 membres du comité militaire grison, qui doivent être détenus dans une forteresse: quelques jours après, il y arriva d'autres Grisons, prisonniers, dont quelques-uns sont de la famille de Salis. On lit dans la gazette officielle helvétique un long article concernant cette famille, ayant pour objet de montrer qu'elle visoit à jouer dans ce pays le rôle des Médicis à Florence.

Rastadt du 27 mars.

On a communiqué hier à la députation, & rendu publiques par la voie de l'impression les pièces suivantes.

Ordre général adressé en date du 20 mars par S. A. R. l'Archiduc Charles à tous les généreux de l'armée qui est sous ses ordres. „Les intentions hostiles sur lesquelles les premiers progrès des armées françoises ne laissoient plus de doute, se sont depuis développées de plus en plus, & enfin l'on voit dans le plus grand jour, que de la part de la France, on avoit cherché, jusqu'à l'époque où toutes ses forces seroient réunies, à les voiler sous le titre d'occupation des positions militaires. Le général Massena a commencé dès le 6 les hostilités contre les Grisons & le Voralberg: il débuta par une surprise qui n'avoit été précédée d'aucune déclaration de guerre ni autre. Le 15, un corps ennemi s'avança jusques vers Stockach, attaqua le poste avancé que nous y avions, & le repoussa. Même entreprise eut lieu contre les postes de Klosterwald & de Zoznegg. A la même époque, c'est-à-dire le 16, le général Tarreau fit pointer du canon contre nos postes à Salmansweiller, & s'empara de cette position avec des détachements de cavalerie & d'infanterie, & le poste d'Uberlingen fut attaqué de la même manière. Les postes du général-major Piaget furent repoussés jusqu'à Rawensbourg & même une de ses vedettes fut infidieusement blessée. Le major Lowaz fit part de cet évenement au commandant françois le 20; & cet officier ayant été adressé pour cet effet au général Tarreau, il fit demander par un trompette, à avoir avec lui un entretien sur cet objet: mais lorsque le major s'approcha du général, ce dernier le fit faire prisonnier avec son détachement: action inouie jusqu'à présent dans les annales d'aucune guerre, & que les loix militaires réprouvent hautement même dans le cours des combats les plus acharnés. D'après un rapport qui vient de m'être fait, l'armée françoise marche sur mon avant-garde, force quelques detachemens avancés & pénètre jusqu'à Hofskirchen & Kloster-Sieffen.—A une ferie de faits aussi offensifs, succède en ce moment la lettre ci-jointe du général en chef de l'armée françoise. Le contenu en est tel qu'il ne peut ni ne doit y être répondu qu'à coups de canon: & les actes hostiles que depuis le 6 du mois courant on s'est permis dans une progression journellement croissante & de tous les côtés contre les troupes soumises à mes ordres, & dont ceux precités ne sont mentionnés que pour l'exemple, sont de nature à ne laisser plus d'autre parti à prendre que de venger les trahisons, & de repousser des outrages, tels que les fastes militaires n'en rapportent point l'exemple, de la maniere qu'exige impérieusement l'honneur des troupes qui sont sous mes ordres. Quant aux suites funestes qui pourront résulter pour l'humanité souffrante de cette lutte nouvelle, ce sera à ceux-là à en répondre à la face de l'univers, qui presqu'au moment où ils renouvelloient des assurances de paix, ont assailli nos troupes dans les positions où elles se tenoient tranquilles, & exercé les hostilités les plus manifestes par des attaques soudaines; & tout cela en partie par des motifs qui ne peuvent en aucun cas être justifiés, & qui même répugnent au bons sens; en partie, sous des pretextes auxquels l'histoire de nos jours répond par l'exposition du contraire de ce qui est allégué. „

Au quartier-général de Pfullendorf, le 27 ventose de l'an 7 de la république françoise (17 mars 1799.) *Le général en chef des armées de la republique fr. en Allemagne, au commandant en chef des troupes autrichiennes en Souabe.*

„M. le général, j'ai reçu du gouvernement françois l'ordre d'entrer en Souabe avec les armées confiées à mon commandement. Depuis que j'ai fait exécuter les dispositions qui doivent être une suite de cet ordre, j'ai rencontré sans cesse des postes de troupes autrichiennes. Comme je n'avois pas l'intention d'exercer aucune hostilité contre ces postes, je les ai fait sommer de se retirer, à quoi ils ont aussi consenti dans le commencement sans difficulté. Mais comme ils paroissent aujourd'hui vouloir faire résistance, j'ai l'honneur, M. le général, de vous annoncer que je suis résolu de me servir de la force des armes contre celles des troupes soumises à votre commandement qui refuseroient d'evacuer les positions qu'en conséquence de l'ordre de mon gouvernement je dois occuper. Recevez, M. le général l'assurance de ma parfaite considération. Jourdan. „

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Dimanche 31 Mars 1799. (N°. 89.)

Madrid du 8 mars.

Le roi vient de donner l'ordre à tous les individus nommés à quelque emploi civil ou militaire, dans les poſſeſſions de S. M. en Amérique, & qui ſe trouvent en ce moment à Madrid ou dans toute autre ville d'Eſpagne, de partir immédiatement, & de ſe rendre dans le lieu de leur embarquement. Ils ſont tenus de faire certifier de leur arrivée dans les ports, & de la continuité de leur ſéjour juſqu'au moment où ils pourront mettre à la voile. Dans le cas où ils ne ſe conformeroient pas à ces diſpoſitions, les emplois qui leur ont été confiés, ſont déclarés vacans, & d'autres ſujets ſeront nommés.

Les mêmes ordres ont été donnés, & avec la même ſévérité, à tous ceux qui ont quelque emploi dans les poſſeſſions eſpagnoles aux Indes-Orientales, ſans diſtinction de claſſe ou de dignité. Le délai accordé pour l'exécution de ces ordres expire au 1er avril prochain.

Londres du 10 mars.

Chambre des Communes d'Irlande. — Fin de la Séance du 27 février.

M. O'Donnel appuie M. Browne. Tout homme, dit-il, qui ſe ſera oppoſé au miniſtre dans quelque occaſion recente, & qui voudra ſauver ſa vie & ſes propriétés, n'aura d'autre parti à prendre que de quitter le royaume. Pour moi, je déclare ſolemnellement que j'en ſortirai ſix ſemaines au plus tard après que le bill aura pu paſſer; & qu'il me ſoit permis de dire que depuis le tems de l'infâme & ſanguinaire juge Jefferies, on n'a point oſé publier une doctrine pareille à celle que le procureur-général nous a préſentée aujourd'hui.

L'amendement eſt rejetté. — Le bill, eſt adopté dans ſa forme originale à l'exception d'un amendement propoſé par l'avocat général, d'après la ſuggeſtion de M. Plunket. Cet amendement décide que le certificat ſigné par un commandant militaire deſtiné à faire exécuter le bill, pour conſtater l'emprisonnement d'une perſonne, fait en vertu de cet acte, ſera une autorité ſuffiſante pour reſiſter à un *writ d'habeas corpus*.

Paris du 25 mars.

Extrait de la lettre du général de diviſion Dubrem, au général en chef de l'armée d'Italie. Au quartier-général à Foggia, le 19 ventoſe (9 mars) an 7. Mon général! L'armée coaliſée de la Pouille & des Abruzzes n'étoit pas éphémère. Un noyau de galériens & les reſtes épars des corps que j'avois eu devant moi dans les Abruzzes, groſſis par toute la populace de San-Severo & des environs, y formoient un raſſemblement de dix mille hommes, tenant une poſition vraiment militaire, ſur un mamelon couvert d'oliviers qui domine une plaine vaſte & unie; ils éclairoient cette plaine par leur cavalerie, & avoient mis leurs canons aux principaux débouchés. Après avoir pris mes diſpoſitions, le ſignal fut donné, & l'attaque de nos troupes reſſembla à la foudre que précède l'éclair. D'après nos manœuvres ſi valeureuſement exécutées par la troupe, la retraite a été coupée aux rebelles, & le reſte de la journée n'a plus été qu'un maſſacre, qui n'a fini que parce que les hommes ſe mêlant avec la multitude des femmes & des enfans qui avoient fui dès la veille, les préſentoient à la fureur de nos ſoldats; & avec ces objets toujours reſpectables aux yeux des François, ils obtinrent une commiſération qu'ils ne méritoient pas eux-mêmes. Ces ſoldats, ſi terribles une heure auparavant, reconduiſoient avec douceur des grouppes de femmes & d'enfans dans leurs habitations délaiſſées. J'avois juré de brûler San-Severo, le foyer de la révolte générale, dont les habitans avoient mis à mort tous ceux qui parloient de ſe rendre, & qui, dans leur fureur, avoient incarcéré leur évêque, qui leur prêchoit, aux termes de l'évangile, la paix & la ſoumiſſion; mais je fus touché du ſort miſérable d'une population de vingt mille ames, je fis ceſſer le pillage & je pardonnai. Plus de trois mille rebelles ont péri: on a reconnu parmi les morts pluſieurs officiers napolitains. Leurs canons ſont entre nos mains. Je ne vous envoie que leurs étendarts de cavalerie; attendu que leurs drapeaux d'infanterie ne ſont autre choſe que des nappes d'égliſe. Manfredonia, San-Marco, Torre-Maggiore & tous les pays environnans ſont venus dans la nuit même, demander leur pardon, de manière que toute la Pouille qui, quelques jours auparavant, à l'exception de Foggia, étoit en inſurrection générale, eſt actuellement pacifiée. Toutes les troupes ont continué à marcher dans le chemin de l'honneur. L'aide-de-camp Michaud & l'adjoint Dathe ſe ſont diſtingués dans cette affaire, & ont mérité les grades que je vous ai demandés. *Signé* Léopold Berthier. Pour copie conforme, *le miniſtre de la guerre, ſigné* Milet-Mureau.

La commiſſion militaire de la dix-ſeptième

Digitized by Google

division a acquitté des délits d'émigration & de contravention à la loi du 19 fructidor, le citoyen Jean-Baptiſte-Marie-Mathurin Moaiſan Villiroyt, âgé de 44 ans, né à Pledeiac, canton de Lamballe, département des Côtes-du-Nord. L'accuſé a été défendu par ſon épouſe.

L'ex-miniſtre de l'intérieur, Benezech, dont quelques journaux avoient annoncé la mort, vient de leur adreſſer ſa proteſtation contre cette nouvelle: il aſſure qu'il n'a pas même été malade.

Jamais les élections n'ont excité moins de mouvement; très-peu de monde y va; il n'y a rien à craindre des Jacobins, parce qu'ils n'y vont pas plus que les autres: auſſi n'y a-t-il pas eu le moindre tapage. Les rapports qui arrivent, ſoit à la police, ſoit au miniſtère de l'intérieur, donnent à peu près les mêmes nouvelles des départemens. (*L'Ami des Loix* du 22.)

Les aſſemblées primaires ont été hier un peu plus nombreuſes; quelques-unes ont déjà terminé leurs opérations, non ſans un peu de précipitation & trop peu de votans. On déſigne parmi les électeurs déjà nommés & connus, le citoyen Joubert, ex-préſident du département de la Seine, & le citoyen Guiraudet, ex-ſecrétaire-général des relations extérieures. Au reſte, il paroît qu'on s'eſt trop hâté d'annoncer que les anarchiſtes fuyoient les aſſemblées; à la vérité, ainſi que l'année dernière, ils ne s'en ſont point emparés excluſivement; mais depuis avant-hier, jour qu'ils regardent peut-être comme un triomphe, ils ne négligent pas de ſe montrer, & même d'exercer leur influence dangereuſe. Dans l'arrondiſſement de Saint-Sulpice, ils ont remporté un avantage; ils viennent de nommer préſident le fameux Julien (de Touloufe.) (*Feuille du jour du* 24.

Avant-hier l'aſſemblée primaire du temple de la Victoire (Sulpice) a été troublée à l'occaſion de la nomination du préſident, (Julien de Touloufe). La force armée a été requiſe pour rétablir l'ordre. (*Le Surveillant.*)

Des femmes, connues pour avoir fréquenté autrefois des clubs démagogiques, s'introduiſent depuis quelques jours dans les caſernes de Paris, & tiennent aux militaires des diſcours tendans à provoquer le retour de l'anarchie. Des ordres viennent d'être donnés pour interdire à ces tricoteuſes l'entrée des quartiers militaires. (*Clef du Cabinet.*)

On aſſure que le général Championnet ſera jugé à Turin ou à Milan, & non à Paris.

Il eſt arrivé à Paris avant-hier une députation napolitaine, compoſée de trente membres: *ils* doivent avoir eu hier audience du miniſtre des relations extérieures.

Le général Grillon, commandant à Lyon, a été deſtitué.

Le directoire exécutif, par un arrêté du 4 mars, a ſurſis à l'exécution de celui qu'il avoit pris le 4 novembre dernier, en ce qui concerne ſoixante-deux prêtres & religieux du département de Sambre & Meuſe, & a ordonné proviſoirement leur miſe en liberté, ſous la ſurveillance de leurs municipalités reſpectives. — Le 12, le directoire avoit pris un ſemblable arrêté en faveur de 23 prêtres infirmes du département de la Meuſe-inférieure, & de 29 autres prêtres fermentés du département des Deux-Nèthes.

Le directoire exécutif, conſidérant que les ſalles de ſpectacle ſont continuellement expoſées à devenir la proie des flammes, & qu'il importe à la sûreté publique de prendre des meſures pour prévenir les funeſtes effets de la négligence, & les tentatives du crime, *arrête*: Art. Ier. Le dépôt des machines & décorations pour les théâtres, dans toutes les communes de la République où il en exiſte, ſera fait dans un magaſin ſéparé de la ſalle de ſpectacle. II. Les directeurs & entrepreneurs de ſpectacles ſeront tenus de diſpoſer, dans la ſalle, un réſervoir toujours plein d'eau, & au moins une pompe continuellement en état d'être employée. III. Ils ſeront obligés de ſolder en tout tems des pompiers exercés, de maniere qu'il s'en trouve toujours en nombre ſuffiſant pour le ſervice au beſoin. IV. Un pompier ſera conſtamment en ſentinelle dans l'intérieur de la ſalle. V. Un poſte de garde ſera placé à chaque théâtre, de maniere qu'un factionnaire relevé toutes les heures, puiſſe continuellement veiller avec un pompier dans l'intérieur hors le tems des repréſentations. VI. A la fin des ſpectacles, le concierge, accompagné d'un chien de ronde, viſitera toutes les parties de la ſalle, pour s'aſſurer que perſonne n'eſt reſté caché dans l'intérieur, & qu'il n'exiſte aucun indice qui puiſſe faire craindre un incendie. VII. Cette viſite après le ſpectacle ſe fera en préſence d'un adminiſtrateur municipal ou d'un commiſſaire de police, qui la conſtatera ſur un regiſtre tenu à cet effet par le concierge. VIII. Les dépôts de machines & décorations, la ſurveillance & le ſervice pour les ſalles de ſpectacles déterminé par le préſent arrêté, ſeront établis ſans délai par le bureau central dans les communes au-deſſus de cent mille ames, & dans les autres communes, par les adminiſtrations municipales. IX. Tout théâtre dans lequel les précautions & formalités ci-deſſus preſcrites auront été négligées ou omiſes un ſeul jour, ſera fermé à l'inſtant.

Il eſt arrivé avant-hier un courier extraordinaire de Madrid; & hier, M. de Vallejo, ſecrétaire de légation d'Eſpagne en France, & remplacé par le neveu de l'ambaſſadeur, eſt parti pour Madrid.

Dans l'arrondiſſement des Gravilliers, on a nommé électeurs Letellier, juge de paix; Desbroſſes, employé; & un ébeniſte. Ce ſont presque tous fonctionnaires publics qui ſont préſidens, ſecrétaires & enſuite électeurs.

L'amiral Morard de Galles eſt arrivé à Paris.

Le bureau de l'aſſemblée primaire du canton de Charenton avoit pour préſident, ſecrétaire & ſcrutateurs; le citoyen Letourneur (de la Manche), ex-directeur Charles Delacroix, ex-miniſtre, & trois ex-députés. Les deux premiers ont été nommés électeurs du département de la Seine.

Conſeil des 500. — Séance du 23 mars.

Delbrel obtient la parole pour une motion d'ordre. Lorſque vous avez créé, dit-il, une commiſſion des inſpecteurs, vous n'avez pas entendu ſans doute lui donner un droit de cenſure ſur les écrits ſignés d'un repréſentant du peuple. Quoi! un ſimple particulier, un banquier, un faiſeur d'affaires pourra librement écrire & faire diſtribuer des libelles contre la repréſentation nationale, il ſeroit poſſible qu'on allât même juſqu'à ouvrir des ſouſcriptions dans l'enceinte de vos bureaux pour le portrait du ci-devant roi, & un repréſentant du peuple ne pourra jouir du droit de faire imprimer & diſtribuer à ſes collègues ſes idées & ſes réflexions. Ce n'eſt pas pour parler du diſcours de notre collègue Briot, que je prends la parole, je déclare d'abord que je ne l'ai pas lu; mais je parle ici pour l'intérêt de la repréſentation nationale. Il en eſt parmi nous qui craignent d'aborder la tribune, & livrent leurs idées à l'impreſſion. La vérité ſeroit-elle condamnée à reſter ſous le boiſſeau, lorſqu'elle auroit le malheur de déplaire à la commiſſion des inſpecteurs de notre palais? Je demande que tout écrit ſigné d'un repréſentant du peuple, puiſſe être diſtribué aux membres du conſeil, & qu'aucun écrit venant d'un étranger, ne puiſſe l'être qu'autant qu'il ſera ſigné, & la ſignature duement légaliſée. — Adopté. — Lecointe-Puyravaux propoſe un amendement: il demande que le conſeil arrête que nul écrit étranger au corps législatif ne pourra être diſtribué, qu'autant que le conſeil en aura ordonné la diſtribution. — Adopté. — La motion de Delbrel ſera imprimée.

Bonnaire (du Cher), annonce que la commiſſion a fait quelques changemens & additions au projet ſur le port de la cocarde nationale; le conſeil ordonne l'impreſſion de cette nouvelle rédaction.

Au nom d'une commiſſion ſpéciale, Garrau fait adopter le projet ſuivant: 1°. Les ſecours proviſoires continueront d'être payés à ceux des penſionnaires qui n'ont pu encore être liquidés, à la charge par eux de rapporter un certificat du contrôleur-général, conſtatant qu'ils ont droit à la liquidation, ſoit droit pour une penſion nouvelle, ſoit pour des ſecours en remplacement. 2°. La même faveur aura lieu pour les militaires bleſſés qui n'ont pu encore remplir les formalités voulues par les loix, ſauf, s'il y a de l'excédent, à faire tenir compte ſur le ſémeſtre ſuivant. 3°. Il en ſera de même des ſecours accordés aux veuves & enfans des défenſeurs de la patrie.

La commiſſion chargée du projet ſur la répreſſion des aſſaſſinats & du vagabondage, demande à être entendu en comité ſecret. — Le préſident prend les ordres du conſeil, & invite les citoyens à évacuer les tribunes.

Séance du 24 mars.

On fait lecture d'une lettre de l'ex-commiſſaire-ordonnateur civil de la marine, le citoyen Vincent, qui réclame contre un arrêté du comité de ſalut public, confirmé par la convention nationale, qui l'avoit deſtitué. Il joint des pièces juſtificatives à ſa lettre. — D'une part on demande l'ordre du jour, de l'autre le renvoi au directoire. *Delbrel.* Pourquoi donc un renvoi, quand il eſt inutile? Ne s'agit-il pas d'un acte émané de la convention, que le directoire ne peut pas réformer? Si le pétitionnaire a été deſtitué injuſtement, il faut que le corps législatif examine avant tout ſi l'arrêté du comité de ſalut public doit être maintenu & rapporté, que dans l'un & l'autre cas le directoire ſache le parti qu'il peut prendre. Je demande que les pièces ſoient renvoyées à une commiſſion pour vous faire un rapport. — *Lecointe-Puyraveaux* dit qu'il ne penſe pas que le conſeil doive s'arrêter aux obſervations de Delbrel. En effet, perſonne n'ignore que la convention réuniſſoit le pouvoir législatif, le pouvoir judiciaire & le pouvoir adminiſtratif ſupérieur, & elle a pu approuver l'arrêté du comité de ſalut public. — On paſſe à l'ordre du jour.

Le conſeil ſe met en comité général pour le même objet qui l'a occupé hier, afin de diſcuter les moyens de réprimer les aſſaſſinats qui ſe commettent dans pluſieurs parties de la républ.

Digitized by Google

Cologne du 27 mars.

La 53e demi-brigade eſt partie pour Aix-la-Chapelle, & la première d'infanterie légère qui étoit à Aix-la-Chapelle arriva hier pour la remplacer.

L'univerſité de Cologne vient d'acquérir la bibliothèque & le cabinet de phyſique de l'ancienne univerſité de Strasbourg. Cette acquiſition précieuſe mettra notre école centrale en état de répondre à l'attente du gouvernement & de rendre à l'inſtruction publique les plus grands ſervices.

Basle du 27 mars.

Le général Jourdan a établi à Schaffhouſe, & ſur la rive gauche du Rhin & du lac de Conſtance, un corps conſidérable pour maintenir ſa jonction avec l'armée de Maſſena, & s'oppoſer à toute entrepriſe des autrichiens pour pénétrer ſur le territoire helvétique.

Un autre corps de troupes françoiſes eſt en avant de Schaffhouſe, pour défendre les approches de cette ville: il fut attaqué hier au ſoir par un corps d'autrichiens, aux environs de Stuhllingen, & le repouſſa avec perte.

Le général Jourdan a pris une forte poſition en avant de Villingen, & n'attend que l'arrivée de quelques renforts pour attaquer l'armée de l'Archiduc.

Le principal but des opérations de l'armée de Jourdan étoit de faire une diverſion en faveur de l'armée de Maſſena, en obligeant l'Archiduc de dégarnir le poſte du Vor-Alberg. On vient d'apprendre de Lucerne, que le général Maſſena en a profité pour renouveller ſes attaques ſur Feldkirch, & qu'il eſt parvenu enfin à s'emparer de ce poſte il y a deux ou trois jours. On ajoute qu'il ſe propoſoit de pourſuivre ſes attaques le lendemain, & qu'il eſpéroit pouvoir s'emparer de la vallée de Bregenz.

On a découvert une conſpiration dont les auteurs ſont arrêtés, & doivent être transférés ici.

M. le baron de Cronthal chargé des affaires de la cour Imp. à Coire, s'eſt retiré dans le Tirol avec ſa famille, avant l'arrivée des François. M. de Salis Dagſtein & une grande partie de ſes parens ſont également parvenus à ſe réfugier dans le Tirol.

Les nouvelles municipalités des Griſons votent depuis quelques jours ſur la queſtion de la réunion de ce pays à la République helvétique. On aſſure que la majorité des ſuffrages émis, eſt en faveur de la réunion.

Strasbourg du 28 mars.

Le général Lefevre eſt à Colmar.

On a repris les travaux à Freudenſtadt & au Kniebis.

Depuis quelques jours il eſt arrivé ici beaucoup de troupes de l'intérieur de la France: & il en eſt parti hier & aujourd'hui une grande partie pour l'Allemagne. On attend encore d'autres troupes.

On va établir une tête-de-pont à Briſack ſur la rive droite du Rhin. Pluſieurs ingénieurs ſont partis d'ici pour diriger cet ouvrage.

Les aſſemblées primaires ſont en pleine activité. Hier, elles ont procédé à la nomination d'officiers municipaux. Les cit. Hohlenfeld, Grand-Mougin, Gruber & Remes ont été élus à la majorité abſolue des ſuffrages, pour remplacer les membres ſortans.

Vienne du 21 mars.

(*Des gazettes de Francfort.*)

M. le maréchal comte de Souwarow eſt arrivé hier dans cette réſidence; il eſt deſcendu chez l'ambaſſadeur de Ruſſie.

On va s'occuper ici de l'organiſation de la levée générale. Le recrutement pour les différens régimens commencera auſſi inceſſamment. — L'on apprend du Tyrol que toutes les milices tyroliennes ſont ſur pied, & prêtes à ſeconder M. de Bellegarde qui, moyenant leur aſſiſtance, a pu envoyer un renfort de 15 mille hommes dans le Voralberg.

La princeſſe Marie Thérèſe de France partira le 20 avril pour Mietau.

M. le comte Raſumowski, ambaſſadeur de Ruſſie, a reçu de S. M. l'empereur de Ruſſie de nouvelles lettres de créance, en vertu deſquelles il eſt maintenu dans ſon poſte; & en outre la grande croix de l'ordre de St. André, avec une augmentation d'appointemens de 10 mille roubles par an.

Stuttgard du 29 mars.

Il nous eſt impoſſible de donner des détails exacts ſur les réſultats des actions qui ont eu lieu du 24 au 26, entre l'armée de l'Archiduc & celle de Jourdan.

Une feuille imprimée ici, dit que les Autrichiens étoient arrivés à Engen & Tuttlingen. Une autre dit que le général Jourdan étoit le 26 matin à Tuttlingen, où il tint conſeil de guerre avec les autres généraux, & qu'ils ſe déterminerent à quitter la poſition d'Engen & Tuttlingen qu'occupoit l'armée françoiſe depuis le 22.

Le corps de troupes aux ordres du général Staray, qui eſt parti du Haut-Palatinat, eſt arrivé à peu de diſtance d'Ulm; il avoit avant-hier des avant-poſtes à Uhrach. Une patrouille autrichienne de 26 hommes paſſa le même jour à Tubingen allant à Herrenberg.

Raſtadt du 28 mars.

Les membres de la majorité de la députation ont dîné le 25, chez le citoyen Bonnier. M. le comte de Metternich, les miniſtres de Saxe, Brêmen & Wurtzbourg ne s'y ſont point trouvés.

Une grande partie des exemplaires du journal d'hier n'a pu partir par la poſte, la veille de ſa date.

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(Faisant suite a la GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Lundi 1 Avril 1799. (N°. 90.)

Naples du 4 mars.

Un courier arrivé de Paris dans la nuit du 26 au 27, apporta au général Championnet des dépêches (*) par lesquelles (dit une de nos feuilles publiques) il eſt rapellé à Paris, comme devant commander une armée contre le Hanovre; & & ce général partit le 27 au ſoir.

Avant ſon départ il écrivit à notre gouvernement proviſoire la lettre ſuivante. "Je vous annonce avec plaiſir, citoyens, que le directoire exécutif, par ſa dépêche du 23 du mois paſſé (11 février), me fait ſavoir qu'il approuve toutes les meſures que j'ai priſes pour l'organiſation du gouvernement proviſoire de la rép. napolitaine. Vous trouverez dans cet acte du gouvernement françois une preuve très certaine de la loyauté & de la ſincérité des promeſſes de la grande nation. Elle vous annonce par mon organe, que ſa volonté eſt d'abattre la tyrannie ſous laquelle vous gémiſſiez, & de vous rendre la liberté; & l'armée de Naples a renverſé le trône de vos rois, en élevant ſur ſes ruines l'édifice de votre délivrance, & de votre indépendance. Voilà quels ſont les droits qu'a la rép. fr. à votre reconnoiſſance: elle ne demande de vous en retour de ſes bienfaits, que votre félicité durable, & la gloire de votre païs. Salut & fraternité. Du quart. gén. de Naples le 9 pluviôſe (27 fév.) *Championnet.*"

Le général Macdonal ſucceſſeur du général Championnet arriva le même jour 27, & alla loger dans la maiſon occupée par ſon prédéceſſeur, qui étoit ci-devant la demeure du miniſtre Acton. Le 28, le nouveau général fut complimenté par le corps entier de notre gouvernement, auquel il rendit le lendemain ſa viſite dans le palais national. Il a ratifié de vive voix, (dit une de nos feuilles) ce que le général Championnet avoit écrit, ſavoir la ratification donnée par la France à l'indépendance de notre république: il a exhorté le gouvernement à mettre ſur pied le plutôt poſſible, les forces de terre & de mer; & il a aſſuré en même temps, que nos inſurgés avoient été battus ſur tous les points.

Avec le général Championnet, eſt parti le miniſtre des finances Baſſal, auquel a ſuccédé le cit. Degennaro, ci-devant conſeiller des finances, & actuellement l'un des tréſoriers de la nation.

Par ordre du gouvernement françois les ſcellés ont été mis dans le palais occupé par le comte Eſterhazi, ambaſſadeur de l'empereur à Naples, maintenant à Palerme.

Par un décret du 5 ventôſe (23 février) notre gouvernement proviſoire a ordonné que "nos chefs-d'œuvre de ſculpture & les monumens des arts qui ſe trouvent parmi nous, devant être envoyés à Paris, & comme il eſt néceſſaire d'en conſerver au moins les modèles pour notre muſée, le citoyen Venuti, directeur de la fabrique de porcelaine, & le cit. Valadier feront ſans délai modéler les ſtatues, monumens & chefs-d'œuvre de tout genre qui devront être envoyés à Paris."

Le cit. Battiloſi, né à Aquino, patrie de C. Marius & de Cicéron, a obtenu du général Championnet, l'autoriſation confirmée depuis par le général Macdonal, de lever une légion ſous le nom de légion Fullia. Elle eſt déjà ſur pied, & doit partir dans quelques jours pour le comté de Moliſe, accompagnée d'un grand nombre de patriotes des Deux-Abruzzes, attendu que les inſurgés battus & diſperſés, ſe ſont ralliés ſur les confins de l'Abruzze, & que des mouvemens d'inſurrection ont éclatté dans le département du Garigliano (comté de Moliſe).

Les généraux Duhem & Olivier ont pénétré juſqu'aux frontières des deux Calabres, qui ſont en ce moment les deux ſeules provinces non encore ſoumiſes au nouvel ordre de choſes. Le cardinal Ruffo y commande avec la qualité de vice-roi des deux Calabres; & l'ex-préſident, aujourd'hui général, Winſpear, y commande les

(*) Ces dépêches ſont antérieures à l'arrêté du directoire qui ordonne l'arreſtation & la miſe en jugement du général Championnet, & qui eſt du 7 ventôſe (25 février.)

Digitized by Google

troupes royales, qui ont été renforcées par une partie des habitans du pays. Mais déjà il s'y eſt formé un corps conſidérable de patriotes qui ont pour chef le cit. J. Pierre Fabiani, de Monte-Leone, que l'on dit être un deſcendant des Fabius. Celui-ci qui occupe avec quelques mille hommes Monte-Leone, dans la Calabre-Ultérieure, a reçu de notre gouvernement l'ordre de s'emparer du poſte important de Pizzo (dans le golfe de Ste. Euphémie), pour s'oppoſer à tout débarquement de troupes royales venant de la Sicile; il a été autoriſé a organiſer par-tout les autorités publiques, & réprimer par des meſures de rigueur les efforts des partiſans de la royauté, en attendant que les troupes françoiſes qui marchent vers ces deux provinces, puiſſent les détruire entièrement. — Le fils du général Winſpear qui ſe trouvoit à Naples, vient d'être arrêté comme ôtage.

Une proclamation du général Championnet en date du 5 ventoſe, que les généraux Duhem & Olivier ont eu ordre de publier dans les deux Calabres, leur recommande de faire obſerver aux troupes françoiſes la plus ſévère diſcipline, „ attendu, y eſt-il dit, que la conduite des troupes françoiſes que vous commandez, doit influer beaucoup, non-ſeulement ſur vos ſuccès actuels dans ce pays, mais encore ſur nos ſuccès futurs dans la Sicile.„ Il leur recommande „ de punir ſans diſtinction tous les coupables, de traiter les habitans des pays où ils vont, avec douceur & modération, pour établir ſolidement (dit-il) notre puiſſance, en faiſant aimer la révolution, & bénir nos armes victorieuſes & libératrices, qui doivent maintenir la ſureté des perſonnes & des propriétés, que j'ai miſes ſous la ſauve-garde de la loyauté françoiſe; & qu'ils doivent protéger la religion, la tranquillité publique, & attirer ainſi les cœurs vers la cauſe de la liberté. Ne perdez pas de vue, que cette campagne eſt plus politique que militaire; & qu'il s'agit plus ici de ſe faire des amis & des partiſans que de combattre des ennemis. Que les perſonnes, les propriétés ſoient inviolablement reſpectées, que les vols, les pillages, ſoient punis avec ſévérité; que tout aſſaſſin ſoit fuſillé. Nous ne ſerions pas des libérateurs dignes d'amour & de reconnoiſſance, mais des conquérans avides, & des tirans barbares, ſi nous pouvions ſouffrir les outrages, les oppreſſions, les inſultes, quelquefois plus cruelles encore, parcequ'elles frappent l'homme libre dans ce qu'il a de plus cher, le reſpect & l'honneur. Evitez les rigueurs qui pourroient naître des haines particulières, & des reſſentimens perſonnels. Je le répète, la Sicile a les yeux fixés ſur le ſyſtême qui ſera ſuivi par les François envers les Napolitains, pour ſe décider en faveur de la liberté ou de la tirannie.„

Le général Championnet a publié peu de jours avant ſon départ (le 1er ventôſe) l'ordre ſuivant. "Informé que nombre de prêtres françois, non fermentés, qui avoient été placés, du tems de l'ancien gouvernement, dans diverſes maiſons religieuſes de cette ville, leſquelles devoient leur fournir le logement, la table & une petite penſion annuelle, obſervent la conduite la plus exemplaire, & prêchent publiquement la ſoumiſſion aux loix du nouveau gouvernement napolitain! I. Le général en chef arrête: que les prêtres françois inſermentés, qui ſe ſont ſoumis aux lois de la république françoiſe concernant les déportations, leſquels demeurent actuellement dans la ville de Naples, & ont été placés par l'ancien gouvernement dans des maiſons religieuſes, y reſteront juſqu'à nouvel ordre, recevront le logement, la table, & une penſion pour ſubvenir à leurs plus preſſans beſoins. Un commiſſaire déſigné par le cardinal-archevêque, de concert avec un officier de l'état-major, qui ſera nommé par le chef de l'état-major de l'armée, fixera la quotité de la penſion qui devra être accordée à chacun d'eux. II. Toute maiſon religieuſe qui refuſera d'exécuter le préſent ordre, ſera taxée militairement à une ſomme de 6,000 ducats. III. Les prêtres françois reſteront ſous la ſurveillance du comité de police, du gouvernement proviſoire, & du commandant de la place. IV. Copie du préſent ordre ſera adreſſée au gouvernement proviſoire, au cardinal-archevêque de Naples, imprimée & affichée dans la ville.„

On s'occupe avec activité de la nomination des adminiſtrations départementales & des municipalités dans toute la république. La ville de Naples a été diviſée en ſix cantons, ayant chacun une municipalité particulière; & il y a en outre un bureau d'adminiſtration centrale, auquel reſſortiſſent les divers cantons.

La levée des divers corps de troupes ſe fait partout avec la plus grand ſuccès; & les claſſes les plus diſtinguées ſont celles qui montrent le plus de

Digitized by Google

zèle. La gendarmerie eſt déjà entièrement organiſée, auſſi bien que deux légions d'infanterie, & deux de cavalerie, qui ſont commandées par les généraux de diviſion Wirtz & Federici. — Une choſe également remarquable, c'eſt que preſque partout les évêques & curés ont été, auſſi bien que les nobles, les apôtres du ſyſtême républicain. — On ne tardera pas à publier notre nouvelle conſtitution. Le général Championnet en a donné l'aſſurance, quelques jours avant ſon départ par une lettre qu'il a adreſſée au gouvernrment provisoire, pour l'inviter à faire en ſorte que cet ouvrage ſoit achevé pour le 1er germinal.

Gènes du 20 mars.

Un bâtiment danois arrivé en 30 jours d'Alexandrie à Livourne, a apporté la nouvelle, qu'à ſon départ qui eut lieu vers le milieu de février, le général Bonaparte ſe diſpoſoit à faire une expédition en Syrie. — Il ajoute que cinq autres bâtimens qui étoient partis en même temps d'Alexandrie, avoient été brûlés par les Anglois, & qu'il en avoit récueilli les équipages, qui ſe trouvoient effectivement à bord de ſon navire. — On a ſu par leur canal, que les Anglo-Turcs avoient tenté de bombarder Alexandrie, mais ſans effet; les batteries érigées ſur la côte les ont obligés de ſe tenir à une telle diſtance, que leurs boulets parvenoient à peine juſqu'au port.

Un bâtiment parti le 18 matin de Livourne, & arrivé hier au ſoir dans notre port, a donné la nouvelle qu'à ſon départ on avoit reçu avis que des troupes françoiſes étoient arrivées à Piſtoie, ſe dirigeant ſur Florence, & qu'un autre corps qui s'étoit mis en marche de Lucques étoit ſur le point d'arriver à Livourne. Le vaiſſeau de ligne anglois le *Bellerophon* qui ſe trouvoit dans la rade de Livourne, averti de cette marche, étoit parti le 17 pendant la nuit.

Un des bâtimens employés à ravitailler Malte, a rapporté que les habitans ſont rebutés par les échecs qu'ils ont eſſuyés en dernier lieu, d'autant plus qu'ils déſeſpèrent maintenant de prendre la place par famine; mais que les Anglois & Napolitains qui ſe trouvent dans l'iſle, les obligent à continuer les hoſtilités.

Milan du 21 mars.

On croit que le général en chef partira aujourd'hui pour Mantoue avec ſon état-major.

Il continue de défiler des troupes vers la frontiere des états ex-vénitiens.

Le bruit court que l'on a découvert à Veniſe une conſpiration. L'abbé Collalto, Bulla & autres ci-devant membres du gouvernement démocratique, ont été arrêtés.

Les Autrichiens campent depuis quelque temps, avec des forces conſidérables, le long de l'Adige, & du lac de Garda. On s'attend à recevoir au premier jour la nouvelle d'une attaque, dans ces environs.

Londres du 10 mars.

Il eſt queſtion de mettre les corps de volontaires & de Yeomanry en activité de ſervice pendant l'été; mais la milice ſeroit réduite à 82,000 hommes, au lieu de 106,000. Pluſieurs corps de toutes armes ont offert à S. M. de ſervir partout où elle voudroit les employer; de ce nombre ſont les dragons de Lothian, qui avoient offert les premiers de ſervir en Irlande. S. M. en acceptant leurs ſervices, leur a permis de porter ſur le côté droit de leurs caſques un ruban bleu de roi.

Le club des Whigs ſe raſſembla mardi pour dîner à la taverne de l'Ancre & de la Couronne; le duc de Norfolk préſida. M. Fox, dans ſon diſcours, exprima ſa détermination de ne point paroître au parlement, & ſes regrets ſur la ſituation actuelle de l'Irlande. Parmi les toaſts portés par M. Fox, on diſtingua celui-ci: *à l'indépendance de l'Irlande, telle qu'elle fut établie en* 1782.

Lord Duncan va reprendre le commandement en chef de la flotte de la mer du Nord.

On mande d'Antigue, en date du 6 décembre, que les deux frégates françoiſes arrivées à la Guadeloupe, ſont l'*Inſurgente* de 44, & la *Volontaire* de 36. Elles avoient à bord le général Desfourneaux qui remplace Hugues dans le gouvernement de la Guadeloupe; celui ci eſt ſur le point de s'embarquer pour retourner en France. Elles avoient en outre 700 hommes de troupes, dont 300 avoient été débarqués à Cayenne; les 400 autres ont renforcé la garniſon de la Guadeloupe.

Lucerne du 24 mars.

Arrêté du directoire exécutif. " Le directoire exécutif, informé que la malveillance ſe plaît à répandre que les milices helvétiques miſes en

activité, ſont deſtinées à être fondues dans des corps étrangers, pour aller à travers mille périls, porter la guerre dans des régions lointaines. Conſidérant qu'il eſt urgent de découvrir au peuple helvétique le peu de fondement de ces craintes, & la perfidie de ceux qui cherchent à les inſpirer; arrête : Le miniſtre de la guerre eſt chargé de déclarer à tous les préfets nationaux de l'Helvétie, que les milices miſes en activité, ſont uniquement deſtinées à garantir l'inviolabilité des frontières, & à défendre la patrie contre tout ennemi qui oſeroit la menacer. Lucerne le 20 mars 1799. Le préſident du directoire exécutif, *ſigné*, Bay. „

Raſtadt du 29 mars.

Les miniſtres françois ont reçu une dépêche du général Jourdan, qui leur annonce que le 26 & le 27, il n'y eut que des eſcarmouches; mais que le 28 les autrichiens attaquèrent ſon armée avec des forces conſidérables; & qu'après le combat le plus opiniâtre, & le plus ſanglant, les françois, malgré la grande infériorité de leur nombre, ſe maintinrent dans leur poſition, & bivouaquèrent ſur le champ de bataille, après avoir repouſſé l'ennemi & lui avoir fait cinq mille priſonniers. (On aſſure que le général Bernadotte a reçu hier des dépêches du général Jourdan qui donnent les mêmes réſultats.)

Le général Hombert, qui eſt venu ici aujourd'hui, conduit au général Jourdan un renfort de 6 mille hommes, qui ont paſſé le Rhin à Strasbourg; ſon quartier-général eſt aujourd'hui à Oberkirch, où ce général eſt retourné ce ſoir.

Mannheim du 31 mars.

On a publié & affiché ici la proclamation ſuivante.

Armée d'Obſervation. Bernadotte commandant en chef. "Vu les diſpoſitions contenues dans les arrêtés du directoire exécutif du 5 & 28 frimaire, 2, 7 & 28 nivoſe. Voulant conformement à ſes intentions aſſurer aux peuples affligés de la préſence de la guerre les bienfaits de la probité & de la diſcipline de l'armée. Ordonne l'exécution des articles ſuivans. Art. I. Toute réquiſition frappée ſur la rive droite du Rhin, de quelque nature qu'elle ſoit, n'eſt valable que lorſqu'elle eſt revêtue du viſa du général commandant la diviſion agiſſant ſéparement, à moins qu'elle n'émane du commiſſaire ordonnateur en chef autoriſé par le général en chef. II. Lorſqu'un général de diviſion croira devoir, dans des cas d'urgence, autoriſer un commiſſaire des guerres à frapper une réquiſition, il en donnera avis de ſuite au chef de l'état-major-général, & le commiſſaire des guerres au commiſſaire ordonnateur en chef. III. Il ſera délivré aux baillifs ou bourguemaitres où la réquiſition aura ſon effet, des récépiſſés des objets fournis; ces récépiſſés ſpécifieront la quantité, la nature des denrées, le nombre d'hommes pour qui la requiſition eſt faite, la régence ſur qui elle eſt frappée, ainſi que la date de la livraiſon : il en ſera rendu compte au gouvernement afin qu'il ſoit pourvu au mode de rembourſement. IV. Il ſera fait à la fin de la décade, dans chaque diviſion, un relevé général de tous les recepiſſes qui auroient été delivrés; ce relevé ſera remis par le *commiſſaire* des guerres au général de diviſion qui, après l'avoir verifié le fera paſſer au chef de l'état-major-général. Le commiſſaire des guerres en enverra un double au commiſſaire ordonnateur en chef. Les baillifs ou bourguemaitres adreſſeront également de leur côté au chef de l'état-major-général l'état ſommaire des fournitures faites. V. Auſſitôt la publication du préſent ordre, *il* ſera rendu compte au chef de l'état-major-général ainſi qu'au commiſſaire ordonnateur en chef de l'armée de toutes les réquiſitions frappées depuis le renouvellement des hoſtilités juſqu'à ce jour : les chefs militaires ou les commiſſaires des guerres ſignataires de ces requiſitions ſont reſponſables de tout delai pour cette reddition de compte. VI. Le chef de l'état-major-général veillera à ce qu'il ſoit nommé une commiſſion compoſée d'un officier d'état-major, d'un commiſſaire des guerres & d'un membre des régences pour la vérification générale de ces récépiſſés, qui aura lieu à la fin de chaque mois : le chef de l'état-major-général en enverra le réſumé au miniſtre. VII. Tout individu dans l'armée, quelle que ſoit ſa qualité, qui ſe permettroit de faire des réquiſitions ſans être muni des autoriſations ſusdites, ſera *traduit* au conſeil de guerre pour être puni *conformément* au code pénal militaire. VIII. Nul employé des adminiſtrations militaires de l'armée, ne pourra paſſer de la rive gauche à la rive droite du Rhin, pour y remplir des fonctions adminiſtratives & y reſider chez l'habitant, ſans l'autoriſation du chef de l'état-major-général & du commiſſaire ordonnateur en chef collectivement. — Art. IX. Pour que l'on puiſſe diſtinguer les employés d'adminiſtrations qui, pour le bien du ſervice, obtiendront des autoriſations, d'avec ceux qui n'en ſeroient point pourvus, les premiers ſeront porteurs d'une carte ſignée du chef de l'état-major général & du commiſſaire ordonnateur en chef collectivement. Art. X. Toutes les cartes ou certificats de ſervice delivrés juſqu'à ce jour, ſont annulés & ne pourront ſervir à l'egard des employés qui en ſont porteurs, que juſqu'au 15 germinal prochain, époque à laquelle les cartes ſeront renouvelées. Art. XI. Tout individu ſe diſant attaché aux adminiſtrations militaires qui, contradictoirement avec les articles ci-deſſus, ſeroit trouvé ſur la rive droite du Rhin, ſera pour la première fois reconduit ſur la rive gauche par la gendarmerie, & la ſeconde fois traduit au conſeil de guerre comme ſuſpect d'eſpionnage. Art. XII. Les magiſtrats des divers bailliages de la rive droite qui, par une trop grande facilité ou autrement, accorderoient des logemens & vivres à des ſoi diſans employés d'adminiſtrations qui ne ſeroient pas munis des autoriſations précitées, ſeront ſoumis à une amende pécuniaire applicable au profit des pauvres. Art. XIII. Le préſent ſera mis à l'ordre général de l'armée, imprimé dans les deux langues & affiché partout où il appartiendra. Fait au quartier-général à Mannheim le 5 germinal an 7 de la république françoiſe une & indiviſible. „ Bernadotte.

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Mardi 2 Avril 1799. (N°. 91.)

Conſtantinople du 28 février.

Le nouveau prince de Valachie eut le 19, ſon audience de congé du Grand-Viſir, & reçut les préſens d'uſage de la part de S. H. Il eſt parti hier pour Bucharest. — Son prédéceſſeur Hangerly avoit déjà ramaſſé un tréſor que l'on dit être de 2 millions de piaſtres; la Porte vient de le faire ſaiſir. (On ſait que le Prince Hangeali a été étranglé par un Capidgi Bachi, (v. N°. 87.)

L'ancien Muphti, Arif-Durri-Mollach, que le Grand-Seigneur avoit exilé à Brouſſe lors de la déclaration de guerre contre la République françoiſe, a obtenu la permiſſion de revenir ici. Il eſt arrivé le 20.

Paris du 27 mars.

Extrait des gazettes angloiſes depuis le 9 juſqu'au 16 mars. (Du *Rédacteur.*)

Le gouvernement a publié le 15, une proclamation portant qu'après le 20 mars, perſonne, hormis celles employées au ſervice de l'état, ne pourra paſſer d'Irlande en Angleterre, ſans être muni d'un paſſeport. Tout contrevenant ſera arrêté, & demeurera en arreſtation au lieu du débarquement, juſqu'à nouvel ordre. Déjà le lord lieutenant d'Irlande avoit pris le 8 une meſure pareille. D'après cette précaution, & un grand nombre d'autres, il eſt manifeſte que le gouvernement craint une inſurrection ou une invaſion prochaine, & peut-être toutes les deux à-la-fois. Le lord chancelier, en propoſant le 9 à la chambre des pairs d'Irlande, de renforcer le *rebellion bill* de pluſieurs clauſes qui toutes ont été adoptées, s'eſt fondé ſur l'exiſtence d'un nouveau directoire, formé par les mécontens pour organiſer une nouvelle inſurrection.

On mande auſſi de Dublin, en date du 11, qu'il venoit d'être nommé dans pluſieurs comtés de ce pays des hauts shérifs, tous bien connus pour être des *unioniſtes*, ce qui prouveroit la repriſe prochaine du projet de l'union.

Une motion faite abruptement, le 13, à la chambre des pairs par lord Grenville, ſemble venir à l'appui de cette conjecture. Il demanda & obtint pour le 19 l'aſſemblée des pairs, à l'effet de prendre en conſidération le plan d'union avec l'Irlande. Lord Holland parut très-étonné de voir relever un plan *qui étoit tombé par terre.*

Dix-huit perſonnes ont été arrêtées le 9, à l'auberge du Chêne royal, ſous prétexte qu'elles étoient des Irlandois unis. A la ſuite d'un conſeil privé, tenu le 13 chez le duc de Portland, dix-ſept, dont l'aubergiſte eſt du nombre, ont été conduites dans la priſon de *Coldbathfields.* On parle de l'arreſtation de trente autres perſonnes, avec ſaiſie de leurs papiers.

La flotte de lord St. Vincent a paſſé dans les premiers jours de pluviôſe devant Gibraltar, chaſſée par la tempête. C'eſt la troiſième fois, dans l'eſpace de deux mois, que le mauvais temps l'a fait dériver de devant Cadix. Pluſieurs galiottes à bombes qui étoient deſtinées contre Minorque, ont eu ordre de ſe rendre devant Alexandrie, d'où l'on attend des nouvelles au premier vent d'eſt. — Malte paroit maintenant ravitaillée, les vents ayant permis aux François d'y faire paſſer des approviſionnemens. Il n'eſt preſque pas de ſemaine, où ſoit d'un port, ſoit d'un autre, l'ennemi n'envoie des bâtimens en Egypte. — Lord Keith, arrivé ici en frimaire, diſent les mêmes lettres de Gibraltar, devoit remplacer lord St. Vincent dans le commandement de la flotte, mais ſa mauvaiſe ſanté l'oblige, dit-on, de retourner en Angleterre.

Paris du 27 mars.

"Le 30 ventôſe dernier (20), l'armée du Danube s'eſt miſe en mouvement. Après quelque

Digitized by Google

réſiſtance, l'ennemi nous céda ſes poſitions avec perte de 300 priſonniers. Le 1er. germinal (21), dès la pointe du jour, l'ennemi tenta de s'emparer du pont d'Oſtrach, & revint pluſieurs fois à la charge, mais il fut toujours repouſſé avec une perte conſidérable. La vingt-cinquième demi-brigade d'infanterie légère, les 67e. & 53e. demi-brigades d'infanterie de ligne, les chaſſeurs du 1er régiment, les huſſards des 4e. & 5e., les ſapeurs & l'artillerie, ſe ſont couverts de gloire. Le général diviſionnaire Lefevre a été bleſſé d'un coup de feu au bras. Un ſergent de la 25e. demi-brigade, qui étoit déſerté le matin, avoit donné notre mot d'ordre, & l'ennemi, profitant des avis qu'il en avoit tirés & d'un brouillard tellement épais qu'on n'y voyoit point à quatre pas, ſe gliſſa en force entre les diviſions des généraux Lefevre & Saint-Cyr. Le brouillard tomba, & fit voir la poſition avantageuſe de l'ennemi, dont on déconcerta la manœuvre, en reprenant, ſans oppoſition de ſa part, les poſitions que l'armée occupoit avant l'action.„ (*Art. officiel.*)

"Dans l'aſſemblée primaire de Choiſy, un billet a préſenté les noms de Coigny, Condé & d'Artois. Vous autres, bonnes gens, auriez penſé que c'étoit un royaliſte qui avoit indiqué ces républicains; point du tout, c'eſt un patriote très-connu, très-éprouvé: car il a changé dans le tems ſon nom de *Páris* en celui de *Fabricius*, & il a figuré avec honneur au tribunal révolutionnaire, en qualité de greffier. Comment a-t-on reconnu l'auteur du billet? Le voici: l'aſſemblée indignée a arrêté que chaque votant ſeroit appelé au bureau, pour reconnoître ſon bulletin & le ſigner au dos. Tous l'ont fait & ont deſavoué le bulletin royaliſte, à l'exception du citoyen *Páris-Fabricius*, qui a déclaré ne devoir compte de ſon vote à perſonne, & ne plus ſe ſouvenir des noms qu'il avoit écrit ſur ſon bulletin.„ (*Extrait du patriote françois.*)

Le gouvernement qui a voulu faire du Prytanée françois une maiſon digne de la nation françoiſe, permet depuis quelque temps que des externes y ſoient reçus; & déjà 120 jeunes gens, logés chez leurs parens, viennent chaque jour y recevoir les leçons. (*Publiciſte*).

Armée d'Helvétie. — Le général de diviſion Lecourbe, au général en chef Maſſena. " Schulz, le 25 ventôſe [15 mars] an 7. Je vous dois, mon général, quelques détails ſur ma poſition actuelle. Par mes lettres du 23 (13) du courant, que vous a portées mon aide-de-camp, vous avez vu les ſuccès que j'ai eus ſur l'ennemi. N'ayant pas de nouvelles du corps de troupes qui m'étoit annoncé de l'Italie, & voulant m'aſſurer s'il étoit à Sainte-Marie, j'avois laiſſé un bataillon de la 44e à Zerneſt, pour garder la vallée qui conduit dans ce dernier lieu, ſurtout ſachant que le général Laudon s'étoit retiré par-là. Je m'étois porté avec ma brigade de gauche hier 24 [14], ſur Martinsbruck & Finſtermintz, que j'ai fait attaquer vigoureuſement. Mais l'ennemi, qui avoit trois pièces de canon dans le premier de ces villages, qui avoit retardé ma marche en brûlant quelques ponts, m'a oppoſé une vigoureuſe réſiſtance. Cette brigade s'eſt battue toute la journée; mais voyant mes troupes exténuées de fatiques & de faim (mes marches rapides ayant empêché mes convois de ſuivre), j'ai fait retirer mes troupes, en faiſant mes bivouacs en préſence. J'attendois la brigade du général Mainoni, qui me ſuivoit par échellon, & j'étois décidé d'attaquer vivement demain 26 [16], lorſque ce matin, pendant que mes troupes ſe mettoient en meſure, j'ai été attaqué ſur trois points différens: à Zerneſt, à Schulz & à Martinsbruck. Le général Laudon étoit en perſonne ſur celui de Schulz; trois compagnies de grenadiers que j'y réuniſſois, ſe trouvoient dans ce lieu, avec le général Mainoni; ſurpris par l'ennemi, qui eſt tombé des montagnes par Schalrethal, il y a eu une petite déroute qui a occaſionné la priſe du général Mainoni, de ſon aide-de-camp, quelques autres officiers & grenadiers. J'avois couché à Remon, & j'étois tout près de Schulz, où je venois m'établir, lorſque j'ai vu l'ennemi ſur la route qui y conduit; la plupart des grenadiers ſe retiroient ſur Feta; j'ai couru chercher un bataillon de la 38e. qui alloit aux avant-poſtes, je ſuis revenu au pas de charge, j'ai repris le village, & fait trois cents priſonniers; mais malheureuſement, pendant l'intervalle de ma courſe, l'ennemi a eu le tems de faire conduire dans la gorge le général Mainoni & les priſonniers qu'il avoit faits; je n'ai pu le ratrapper; ſon aide-de-camp a été bleſſé & pris; le général n'a eu aucun mal & n'a rien perdu. L'ennemi a pris auſſi une dixaine de chevaux de chaſſeurs, qui n'ont pas eu le tems de monter à cheval. L'attaque ſur Martinsbruck a été repouſſée avec perte du côté de l'ennemi. Celle ſur Zerneſt, dont j'ai des nouvelles à l'inſtant, ne lui a pas mieux réuſſi. L'ennemi s'étoit auſſi emparé du village, à trois

Digitized by Google

heures du matin; mais le bataillon de la 44e s'eſt rallié, & a repouſſé auſſi l'ennemi. Ces mouvemens de l'ennemi ſur moi, vous prouvent que le corps de troupes attendu d'Italie n'eſt point en meſure, puiſque je reçois aujourd'hui une lettre datée de Tirano, du 23 [13], qui me dit que ce corps commence ſon attaque dans le Val de Bormio: on m'annonce auſſi la priſe de 700 priſonniers qui, à mon paſſage, s'étoient jettés dans la Paſchiave, & qui ſe ſont rendus à lui. Je penſe que le général Laudon ſe dégoûtera de m'attaquer; car je peux me flatter que dans trois affaires que j'ai eues, je lui ai pris ou tué quatre mille hommes; il eſt vrai que j'ai perdu le général Mainoni & quelques autres officiers. Je n'ai pu encore recueillir les actions d'éclat, qui ſont en grand nombre. Les conſcrits qui ont completté la 36e demi-brigade, ſe conduiſent parfaitement devant l'ennemi. Salut reſpectueux. *Signé*, Lecourbe. — Pour copie conforme, *ſigné*, Maſſena. „

Parmi les électeurs déjà nommés à Paris, ſe trouvent l'ex-directeur Letourneur, Charles Delacroix, Félix Deſportes, Duſreſne, Lepayen-Vigneule, Bernardin de St. Pierre; Petiet, ex-miniſtre; Gueroult, chef de bureau de la police; Heinard, juge; Perregaux, banquier; Dupin, commiſſaire du directoire; Arnaud, ex-préſident du tribunal criminel; Ginguené; Pérignon, défenſeur officieux; Pont-carré, ex-parlementaire; Deſmeunier, ex-conſtituant; Peuchet; Richebourg; Anſon; Bonnecarrere; Lemaire; Chapate; Couſin; Gail; Laroche.

La députation napolitaine a reçu avant-hier des paſſeports pour retourner à Naples. On conclut de là que le gouvernement ne veut prendre aucun engagement au ſujet de l'Etat de Naples.

Une lettre d'un fonctionnaire public à Rome, datée du 10 mars, confirme la nouvelle que Cività-Vecchia eſt au pouvoir des républicains.

Strasbourg du 30 mars.

Une lettre d'un général de l'armée du Danube, datée de Weyler le 26, porte que „la veille (25), l'armée autrichienne fit une attaque fort vive, qui ſe termina à l'avantage des François: ils demeurerent maîtres du champ de bataille, & firent 4 mille priſonniers. Mais comme l'armée autrichienne, déjà forte plus de 60 mille hommes, reçoit journellement des renforts, le général en chef, quoique victorieux, a réſolu de ne pas expoſer ſans néceſſité les braves qu'il commande; il fait en conſéquence un mouvement rétrograde, pour occuper les paſſages de la forêt noire; mais il marchera en avant auſſitôt qu'il aura reçu les renforts qui lui ſont promis. L'action a duré treize heures. „

On apprend de Neuf-Briſack, qu'on y a annoncé l'arrivée de 2 mille priſonniers autrichiens, qui ſeront ſuivis de 3 mille autres: 400 des prémiers ont été faits priſonniers le 21, & le reſte, dans les combats du 24 & du 25.

Ratisbonne le 27 mars.

Aujourd'hui, les miniſtres de la Diète ont tenu une conférence particulière dans un des appartemens du collège des Electeurs & des Princes; il a été réſolu de répondre au rapport de la députation de l'Empire du 14 mars (v. N°. 77.) „ Que le 10 de ce mois, le co-commiſſaire impérial avoit fait part au citoyen Bacher du contenu d'une lettre de S. A. R. l'Archiduc Charles; que le citoyen Bacher avoit prié enſuite le miniſtre directorial de Mayence d'annoncer à la diète cet événement, & de lui communiquer la déciſion qu'elle prendroit; que ſur cette ouverture, les 3 collèges avoient déclaré qu'ils n'avoient aucune part à ce qui s'étoit paſſé; & que ſi l'Empire devoit prendre une déciſion à ce ſujet, il étoit du devoir des miniſtres de demander auparavant des inſtructions à leurs commettans; que le directoire avoit auſſitôt fait part de cette déclaration au citoyen Bacher, en lui expoſant les motifs, puiſés dans les règles preſcrites par la conſtitution pour la marche des affaires, qui l'avoient déterminée; qu'il avoit renvoyé au commiſſaire impérial les allégations du citoyen Bacher contre l'éloignement à lui intimé; & qu'enfin, ſur ſa demande réitérée, il lui avoit remis copie de la lettre ſusmentionnée, ſignée & munie du ſceau de la chancellerie de l'Empire. „

Munich du 28 mars.

Mardi dernier, l'Electeur, l'Electrice, le Prince Guillaume de Bavière, la Princeſſe Amélie de Baden, ſœur de l'Electrice, parurent pour la première fois au ſpectacle, & y furent accueillis au bruit des trompettes & des timbales, & aux acclamations de joie des nombreux ſpectateurs.

S. E. M. le comte de Seylern, miniſtre plénipotentiaire de S. M. l'Empereur, eut dimanche dernier, l'honneur de préſenter ſes nouvelles lettres de créance à S. A. S. E. dans une audience particulière.

Le même jour M. le comte de Saylern reçut un courier de S. A. R. l'archiduc Charles, avec un rapport daté du quartier-général de Pfullendorff le 22 mars, qui contient les détails des attaques qui eurent lieu le 20 & le 21 entre l'armée aux ordres de l'archiduc, & celle du général françois Jourdan. On y voit "que le 21 le général Jourdan s'avança avec son corps d'armée jusqu'à l'Ostrach, tandisque le général Ferino qui avoit été détaché avec sa division vers le lac de Constance, fit réplir M. le général-major de Piaczec, jusqu'à Ravensbourg. L'archiduc fit aussitôt avancer son armée à marches forcées, & se décida à attaquer le 21 l'ennemi, qui prit position le long de l'Ostrach, ayant concentré ses principales forces sur les hauteurs qui dominent cette rivière, & sur celles de Mengen. La vallée de l'Ostrach est marécageuse, & n'est attaquable que par quatre passages. En conséquence S. A. R. fit marcher à la suite de l'avant-garde, commandée par le général de Nauendorff, une colonne aux ordres du lieutenant-général prince de Furstenberg, le long du Danube; une autre colonne, aux ordres de M. le lieutenant général comte de Wallis, marcha par la chaussée d'Altshausen, contre Ostrach, & la colonne du milieu, conduite par S. A. R. en personne, prit la chaussée de Saulgau. Par cette belle manœuvre, S. A. R. réussit, malgré la vive résistance qu'opposa l'ennemi pendant plusieurs heures, à le déloger de ses positions, & le poursuivit jusqu'à Pfullendorff. L'ennemi, s'établit dans cette position avantageuse, ayant son front couvert par un large marais. D'après cela S. A. R. fit porter sur son flanc droit le plus grande partie de l'armée, dans l'intention d'attaquer le 22 sur ce point; attendu que l'approche de la nuit ne permettoit pas de le faire le 21. Mais l'ennemi se retira pendant la nuit à Stockach. Le perte du côté de l'armée I. R. dans la journée du 21, n'est pas petite, attendu que l'avant-garde fut obligée d'attaquer la forte position de l'Ostrach; mais celle de l'ennemi est plus considérable. On lui a fait des prisonniers, & pris 3 canons.„

Stutgart du 28 mars.

Il y avoit le 28 à Gamerdingen (entre Mengen & Tubingen) des officiers du corps du général Starray, chargés de faire tracer un camp, qu'il doit occuper.

On lit, dans nos papiers publics divers rapports sur les actions qui ont eu lieu le 24 & le 25, aux environs de Tuttlingen. Il en résulte que de part & d'autre on a combattu avec la plus grande bravoure & la plus grande opiniâtreté, & que les succès ont été balancés. On nomme parmi les généraux autrichiens qui ont été tués, le prince de Furstemberg, le prince d'Anhalt, & le prince Maurice de Lichtenstein; & parmi les blessés, le général comte de Merfeld (Ces détails ne sont pas officiels.)

Rastadt du 30 mars.

Voici l'extrait de la dépêche du général Jourdan dont nous avons parlé hier. On verra que cette lettre se rapporte à une action qui eut lieu le 25, & non le 28, comme nous l'avons dit par erreur.

Au quartier-général à Vilingen, le 7 germinal (27 mars). Le général Jourdan a attaqué la seconde fois l'armée de l'Archiduc qui avoit pris position entre Tuttlingen & Stockach. Son corps d'avant-garde qui étoit à Tuttlingen, a d'abord été battu & mis en déroute; l'action est devenue ensuite extrêmement vive; des troupes fraîches arrivoient continuellement à l'ennemi, & on s'est battu jusqu'à la nuit avec le plus grand acharnement. Quoique accablés par un nombre infiniment supérieur, nous n'avons pas perdu notre terrein, & nous avons couché sur le champ de bataille en présence de l'ennemi. Nous lui avons fait plus de 5000 prisonniers, dont beaucoup d'officiers, tant dans cette affaire qu'à la journée d'Ostrach; ainsi l'on voit que je suis loin de me considérer comme battu. J'ajouterai cependant qu'ayant fait tourner l'armée de l'Archiduc par une colonne que j'avois dirigée sur Mœskirch, & par deux autres qui le portoient sur le derrière de Stockach, tandis que j'attaquois de front; cette journée auroit eu des résultats incalculables, si l'on avoit exécuté une charge de cavalerie, aussitôt que je l'avois ordonné; une partie de l'armée ennemie eût été détruite; cela n'a tenu qu'à un instant. „

Mannheim du 1er avril.

La forteresse de Philipsbourg est bloquée depuis deux jours, par un corps de troupes françoises. Une partie de l'armée d'observation a fait un mouvement en avant, le long du Necker. Le 27 au soir il y avoit à Pforzheim une patrouille de cette armée, qui étoit venue de Bruchsal & de Bretten.

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Mercredi 3 Avril 1799. (N°. 92.)

Conſtantinople du 2 mars.

Le 28 février, on a embarqué 1500 Boſtangis ſur deux frégates Turques & divers batimens de transports deſtinés à rejoindre la diviſion d'Egypte. Ces troupes font partie des nouveaux corps d'infanterie exercés à l'Européenne.

M. de Tamara miniſtre de Ruſſie a reçu le 28, un courier extraordinaire de ſa cour, qui lui a remis, de la part de l'Empereur, la grande-croix de Malthe. S. M. lui a en outre donné une commanderie de 2 mille roubles de revenu. — Depuis que l'Empereur de Ruſſie eſt grand-maître de l'ordre de Malthe, le Grand-Seigneur a déclaré qu'il ne regarde plus cet ordre comme ennemi de la Porte.

Londres du 15 mars.

(Du *Rédacteur*.)

Le diſcours prononcé dernièrement par M. Fox dans le club des Wighs, eſt ainſi conçu. "Je proteſte de mon amitié & de mon ſincère attachement pour cette ſociété. Je ne ceſſerai jamais d'en être membre. Ses opinions ſeront toujours les miennes, parce qu'elle aime la juſtice, parce qu'elle eſt fermement attachée à la conſtitution, parce qu'elle en a reſpecté les principes, parce que les lois de l'honneur & de la morale y ſont religieuſement obſervées, parce qu'en un mot, le pacte ſocial de 1688, & les lois fondamentales du royaume, que les miniſtres de toutes parts ſe plaiſent à braver & à renverſer, trouvent ici un temple, un ſanctuaire, où l'un & l'autre ſont religieuſement reſpectés. Oui, j'oſe le dire, ſi nos ancêtres pouvoient revenir, ils ne reverroient l'Angleterre telle qu'elle étoit dans leur tems, que dans le club des Wighs. En effet, conſidérons la ſituation de notre patrie; jettons les yeux ſur les opérations de certains pouvoirs; voyez comme les droits du peuple ſont violés; examinez la manière dont il eſt repréſenté au parlement, & ſi, portant nos regards un peu plus loin, nous enviſagions la triſte poſition de la ſœur de notre patrie, l'Irlande, nous ſerions obligés de convenir que l'Angleterre ne s'eſt jamais trouvée dans une poſition plus déplorable, & dans des tems plus malheureux. La liberté de la preſſe eſt anéantie. La liberté de la preſſe! ce ſoutien inébranlable de la liberté de l'Angleterre, & non-ſeulement de l'Angleterre, mais des droits de l'univers entier, puiſque la preſſe eſt le ſeul moyen par lequel on puiſſe propager les principes de la liberté ſans licence, de la vraie philoſophie, de la religion ſans fanatiſme, & de la ſublime humanité. Ce ſeul attentat, fait au pouvoir du peuple, ſuffit pour me faire dire qu'il y a oppreſſion & tyrannie. Mais ſi d'un côté les tyrans ſe jouent de la morale & de l'honneur, ſolides baſes de la liberté; ſi d'un autre, des Marat & des Robeſpierre ont proclamé les principes du déſordre & de la licence à la place de ceux de la juſtice & de la liberté, croyez que les peuples ne tardent pas à s'éclairer ſur leurs véritables droits, ſur leurs devoirs ſacrés. Déjà les ſtatues de ces derniers ſont renverſées, & le peuple anglois retrouvera, quand il voudra, dans cette ſociété, le dépôt ſacré de ſes droits, de ſa liberté & de ſa conſtitution.„ M. Fox termina ſon diſcours par l'éloge du duc de Norfolk, & propoſa un toaſt en ſon honneur.

On en propoſa un ſecond à l'honneur de M. Erskine, qui prononça à ſon tour un diſcours, où il dit: "Nous ſommes, en quelque ſorte, le dernier retranchement de la liberté, & nous la défendrons, croyez-moi, juſqu'au dernier ſoupir; au reſte, méfions nous de trop d'impatience. Prudence & ſageſſe: la roue de la fortune tourne toujours, & le tems amenera des événemens que nous tâcherions peut-être en vain de faire naître par la force, & que nous pourrions même reculer. Si nous n'avançons pas, gardons-nous de rétrograder.„ M. Erskine rend hommage au déſintéreſſement & à la fer-

Digitized by Google

meté du préſident qui a préféré de perdre ſa place de colonel plutôt que de renoncer au titre de membre de la ſociété. Les mêmes éloges ſont dus, ajoute-t-il, à M. Fox; qui ne ſiége pas au conſeil privé pour la même raiſon. Mais ils trouvent aſſez de dédommagement de ces pertes dans les témoignages de leur conſcience & dans le ſuffrage de leurs concitoyens. Leur gloire qu'on avoit voulu obſcurir, brille par cela même d'un nouvel éclat.

Paris du 29 mars.

Les électeurs nouvellement nommés à Paris, ſont les citoyens Bourgoin, homme de lettres, ex-ambaſſadeur à Madrid; Anquetil, homme de lettres; Leſorre; Leroi; Anſon, ex-conſtituant; Bergerot; Regnault de St. Jean-d'Angely; Rouſſeau, ex-conſul; Beraud, homme de lettres.

Le prince de la Paix a été créé grand-amiral d'Eſpagne, place inconnue juſqu'alors.

Le citoyen Robert, concierge du théâtre de l'Odéon avoit été arrêté lorſque l'incendie ſe manifeſta. Il a depuis été remis en liberté ſous caution. Voici en quel état eſt reſté l'édifice de ce théâtre: les murs extérieurs, les loges des acteurs des deux côtés de la ſalle, toutes les fondations, les caves, les portes des loges, la plus grande partie des ferrures, ſont parfaitement conſervés, ainſi que les grands eſcaliers & le foyer, à l'exception de la partie du comble qui les couvroit. Les murs des deux côtés du théâtre ne ſont calcinés qu'à la profondeur de trois pouces. La ſtatue de Voltaire, les buſtes des auteurs dramatiques, la plus grande partie des glaces, les luſtres, preſque tous les corps d'armoires ont échappé à l'incendie & ſont en ſûreté. Les fers de la charpente n'ont que fléchi & peuvent facilement ſervir. On peut eſtimer, d'après cet expoſé, que les frais pour reconſtruire ce théâtre, qui étoit un des plus beaux de l'Europe, ne ſeront pas auſſi conſidérables qu'on auroit pu le craindre.

Conſeil des 500. — Séance du 26 mars.

Girod-Pouzzol prend la parole au nom de la commiſſion des inſpecteurs. Je viens, dit-il, répondre à la dénonciation préſentée il y a quelques jours, par Delbrel. (Des murmures s'élèvent, & on demande l'ordre du jour.) Votre commiſſion eût paru plutôt à cette tribune, ſi vos dernières ſéances n'euſſent point été occupées par un comité général. Elle ne peut qu'applaudir aux meſures que vous avez priſes pour régler à l'avenir la forme des diſtributions des imprimés; quant au fait particulier du diſcours de notre collègue Briot, il a été rapporté avec inexactitude. La commiſſion n'en a point empêché la diſtribution; ſeulement elle a refuſé d'y apposer le viſa qu'elle ne met qu'aux écrits des étrangers. Elle n'a donc point exercé ni même penſé à exercer aucune eſpèce de cenſure ſur les écrits des membres du conſeil. Elle a, ſuivant l'uſage, ſoumis les imprimés qui ne l'avoient point été par ordre du conſeil, à l'examen de ſes membres, qui leur a refuſé ou accordé le viſa dont il s'agit; mais c'eſt à cela que s'eſt borné l'inſpection de la commiſſion, qui ſouvent s'eſt trouvée dans des poſitions très embarraſſantes. — Girod-Pouzol paſſe à l'autre fait articulé par Delbrel, celui d'une ſouſcription ouverte même dans les bureaux du conſeil. Il y a, dit-il, encore inexactitude dans cet expoſé. La ſouſcription eſt faite pour les portraits des hommes célèbres de la révolution. On y trouve ceux des bourreaux de la convention, Marat & Robespierre, comme ceux des martyrs de la liberté, Lepelletier & Condorcet. Celui du dernier roi des François s'y trouve auſſi, mais à côté ſe trouve le deſſin de la journée du 10 août; ainſi l'on voit en même tems & le tyran & ſa chûte. D'ailleurs, la commiſſion ne connoiſſoit point la diſtribution de cette livraiſon lorſque la dénonciation fut faite. — Le conſeil ordonne l'impreſſion de ce rapport.

La parole eſt accordée à un membre de la députation du Rhin. — Le conſeil, dit-il, entendra ſans doute avec ſatisfaction les détails du zèle qu'ont manifeſté les habitans des deux départemens du Rhin, lors de l'appel qui leur fut fait par le général Châteauneuf-Randon. (Des murmures s'élèvent. On n'a rien d'officiel, s'écrient pluſieurs membres: à l'ordre du jour.) J'appuie l'ordre du jour, dit Souilhez. L'opinant va ſans doute vous demander la mention au procès-verbal; mais vous ne pourrez pas prononcer ſans avoir des renſeignemens officiels. — On met l'ordre du jour aux voix, & le conſeil ne paſſe pas à l'ordre du jour. L'orateur eſt en conſéquence entendu. Il fait le tableau rapide de l'empreſſement que montrèrent

Digitized by Google

tous les habitans de ces contrées, au bruit mal fondé cependant d'une marche de l'Archiduc Charles. La garde nationale de Strasbourg, soutenue par 200 canonniers volontaires, déjà connus par d'importans services, occupa la tête du pont de Kehl, & l'on vit enfin renaître l'enthousiasme des beaux jours de la liberté. — On s'oppose de nouveau à la mention au procès-verbal, demandée par l'opinant.

Blin prend la parole. Il observe que sur le simple avis des administrations, on ordonna la mention de la conduite des conscrits. Il pense qu'on peut en faire de même sur la connoissance d'un fait aussi remarquable donné par un membre. La mention est ordonnée par le conseil.

Il se forme ensuite en comité général pour continuer la discussion sur la répression des assassinats.

Conseil des Anciens. — Séance du 26.

Le conseil entend à sa barre le juge de paix Van-Camfort, prévenu de forfaiture. En répondant aux questions que lui fait le président, il répète les faits qu'il a exposés au conseil des 500, lors de l'interrogatoire qu'il y a subi. Il convient d'avoir fait retenir dans une maison d'arrêt J. Wanslot, sans avoir préalablement décerné contre lui un mandat d'arrêt; mais il dit que ce n'étoit que pour se ménager la facilité de l'interroger le lendemain. Il se défend d'avoir reçu aucun argent pour le faire mettre en liberté: mais il avoue qu'il a reçu 3 francs qui ont été remis au concierge de la maison d'arrêt, pour les dépenses que Wanslot y avoit faites pendant son séjour. Il se défend également d'avoir reçu de l'argent de Warwort père, pour mettre en liberté son fils qu'il avoit fait arrêter, parce qu'il avoit manqué au tribunal de paix assemblé. Enfin, il convient qu'il a reçu pour une vacation extraordinaire 4 francs, qu'un de ses assesseurs qui paroissoit très-instruit dans les affaires, avoit assuré lui être dus. Le prévenu fait valoir son grand âge, la bonne foi qu'il a mise dans ses opérations & ses aveux, & les 18 mois de prison qu'il a déjà subis. — On donne lecture de l'interrogatoire, dont la rédaction est approuvée & signée par le prévenu.

Vienne du 23 mars.

Les troupes Russes continuent de défiler vers la Styrie. — Des lettres de Prague disent que le 15 mars le colonel baron de Diettrich devoit en partir pour Cracovie, pour y faire les dispositions nécessaires pour le passage du second corps de troupes Russes, fort de 20 mille hommes, qui doit être entré de la Wolhinie dans la Galicie.

M. le comte de Dietrichstein actuellement à Berlin, avec une mission particulière de l'Empereur, doit retourner ici sous peu de jours.

M. le Feld-maréchal comte de Souwarow, qui est ici depuis quelques jours, & qui doit commander l'armée d'Italie, arriva à Pétersbourg avec le courier qui lui avoit porté l'ordre de l'Empereur de se rendre sans délai à la cour. A son arrivée, l'Empereur Paul I lui conféra la croix de Malthe, & lui ordonna de partir le plutôt possible pour aller commander l'armée en Italie. (On sait qu'il est arrivé le 20 à Vienne.)

Stuttgard du 31 mars.

Les gazettes d'Augsbourg & quelques autres de Souabe, qui sont aujourd'hui, avec les gazettes de Stuttgard, les seules sources publiques où l'on puise les nouvelles des mouvemens des armées sur le Danube, au Vor-Alberg & dans le Tirol, nous avoient dit dernièrement que le corps de Hotze dans le Vor-Alberg s'étoit joint à l'armée de l'Archiduc Charles, & qu'il avoit été remplacé par les généraux de Bellegarde, Laudon & Hiler, qui étoient arrivés du Tirol avec beaucoup de troupes. Ces nouvelles données avec la plus grande certitude, étoient sans fondement: le général comte de Bellegarde commande les Impériaux dans le Tirol; le général Laudon défend sous ses ordres le Tirol occidental; & le général Hotze continue de commander dans le Vor-Alberg. — On peut prévoir d'après cela que ceux qui voudront recueillir les détails de la présente campagne, ne pourront guère obtenir que des faits faux ou contradictoires.

Les lettres de la Suisse & la gazette officielle de Lucerne du 26 mars, confirment la nouvelle que les françois ont pris Feldkirch, avec une grande quantité de magasins: mais elles ne disent pas la date de cet évènement, qui doit être postérieur au 23. Il y eut ce jour-là une attaque très-vive sur ce point; & voici les récits tout-à-fait opposés qu'on en a publiés. Dans un rapport publié par quelques gazettes, il est dit que les françois attaquèrent le 23 au matin, sur toute la ligne des autrichiens en avant de Feldkirch. „ A Tisis, l'attaque des françois fut très-impétueuse; mais ils ne parvinrent à s'emparer que d'une redoute. Du côté de la Letze, le combat fut long & opiniâtre; il dura jusqu'à 7 heures du soir. Le poste de Rosenberg détacha vers le soir 115 volontaires par le *Bährenloch* pour prendre l'ennemi à dos; ces derniers contribuèrent à repousser l'ennemi de la hauteur du bois dont il avoit cherché à s'emparer. Les françois ont eu environ 2000 hommes tués &

Digitized by Google

blessés ; nous leur avons fait 50 prisonniers. Nos milices ont aussi éprouvé une perte considérable. C'est la quatrième fois que l'ennemi attaque notre position, sans pouvoir la forcer : comme il vient de nous arriver des renforts, nous espérons de rendre infructueuses ses tentatives ultérieures. „

Une lettre du quartier-général de Massena à Coire, publiée dans une gazette de Strasbourg, rend compte de cette attaque, d'une manière bien différente. "Je veux vous mettre à même, y est-il dit, de démentir tous les faux bruits sur l'attaque contre Feldkirch. Le 3 germinal (23 mars) à la pointe du jour, la droite de l'ennemi fut attaquée par le général Oudinot. Dans le même moment le général Mesnard attaqua le centre & la gauche. Tous les avant postes furent repoussés, & forcés de se retirer avec perte derrière leurs redoutes où ils sont retranchés jusqu'aux dents. Le feu d'artillerie & de mousqueterie dura jusqu'au soir, que nos troupes qui étoient en tirailleurs dans les bois, se rassemblerent. Les Autrichiens voulurent profiter de ce moment pour tomber sur nous ; mais ils furent repoussés à la baïonnette ; & ils auroient souffert une perte bien plus considérable, si la nuit ne les eût couverts. „

Ces rapports si opposés prouvent seulement que le 23, Feldkirch étoit encore au pouvoir des Autrichiens : & la prise de ce poste, par les François annoncée comme certaine à Lucerne le 26, à Basle le 27, ne peut avoir eu lieu que le 24 ou le 25. — Une feuille de Stuttgardt annonce aujourd'hui, que le général Massena avoit transféré le 25 son quartier-général de Coire ; dans la vallée du Rhin vis-à-vis de Feldkirch.

On n'a aucun rapport officiel, ni autre, de ce qui s'est passé dans le Tirol depuis le 17. On sait que ce jour-là, le général Lecourbe menaçoit Landeck par Finstermüntz ; & que le général Casabianca s'étoit mis la veille en *mouvement* de Bormio, pour pénétrer dans la vallée de Sol, & le Wintsgau. Le général Laudon, avec une partie de l'armée du Tirol, & un grand nombre de volontaires tiroliens, défendoit contre ces deux corps de troupes la partie occidentale du Tirol allemand, & de l'évêché de Trente. Suivant des lettres particulières d'Inspruck du 27, les François doivent avoir fait des progrès sur ce dernier point ; elles disent que Casabianca a pénétré dans le Winstgau jusqu'à St. Meran & même jusqu'à Botzen.

En Italie, les hostilités ont commencé le 23 mars ; mais on en ignore le résultat. — On assure que le général Melas, commandant l'armée Impériale en Italie, est mort de maladie à l'âge de 77 ans.

Sur le Danube, les armées étoient le 28, dans les mêmes positions qu'elles avoient *prises après* la sanglante journée du 25. Le général St. Cyr étoit encore le 29 à Rothweil ; le général Jourdan à Villingen ; & le général Ferino à Schaffhouse. — On dit que le général Vandamme arriva le 29 à Oberndorff sur le Necker, où il doit être renforcé par le général Humbert qui marche avec 6 mille hommes par Freudenstadt & Hornberg.

Le corps du général Starray est arrivé depuis deux jours dans les environs de Zwifalten, & paroît vouloir se porter vers la vallée du Necker.

***. Comme il se pourroit que les personnes qui ne connoissent point l'organisation des postes de l'Empire, fussent induites en erreur par l'article qui se trouve dans le N°. 90 de la gazette de Strasbourg, intitulée *Strasburger Weltboth* ainsi que dans celle, *Chronick der Menschheit*, & que par-là elles fussent portées à concevoir des soupçons sur l'inviolabilité de cet établissement, l'on croit devoir faire connoître au public ce que la Direction des postes de l'Empire à Francfort, fondée sur la bonté de la cause, a envoyé pour être inséré au Rédacteur de la première de ces feuilles.

„ Au Rédacteur du *Courier de Strasbourg*. Dans le N°. 90 de votre gazette, il se trouve à l'article de Strasbourg du 29 ventose, une calomnie des plus affreuses contre l'administration des postes de l'Empire & la confiance publique dont elle jouit.

„Tout allemand qui connoit l'organisation des postes de l'Empire, n'a pu lire cet article qu'avec horreur ; & comme aucun ordre secret, tel que celui dont vous faites mention dans cet article, ou quelque chose de semblable, n'a pu ni ne peut être jamais donné aux bureaux de poste de l'Empire voisins des frontières de la France, l'on déclare ici le rédacteur du dit article pour un calomniateur, tant qu'il n'aura pas prouvé ce qu'il a avancé.

Rastadt le 21 mars 1796.

La direction des postes de l'Empire.

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(Faisant suite a la GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Jeudi 4 Avril 1799. (N°. 93.)

Paris du 29 mars.

Le directoire exécutif considérant que l'état d'indisposition du citoyen Lambrechts, ministre de la justice, ne lui permettoit pas de continuer à se livrer au travail extraordinaire du ministère de la marine dont il a été chargé par arrêté du 24 du mois dernier, pendant l'absence du ministre de la marine, a arrêté, le 27 de ce mois, que le ministre des relations extérieures seroit provisoirement chargé du porte-feuille du ministère de la marine. — Le retour du ministre de la marine à Paris doit, dit-on, avoir lieu sous peu de jours.

Le conservatoire de musique vient de recevoir au nombre de ses membres le célèbre chanteur Garat.

Le général Müller vient de prendre le commandement de la 7e division militaire, établie à Grenoble. Le général Massol, qui commandoit dans cette commune, passe à Besançon. — Le général Salm est à Naples où il va être employé sous Macdonald.

Des lettres d'Alger confirment que les François détenus par ordre de cette régence ont été mis en liberté & réintégrés dans leurs biens, graces aux démarches & aux sacrifices de MM. Bacry & Bumach, d'Alger.

Châteauneuf-Randon, qui commandoit à Strasbourg, est destitué pour la fausse peur qu'il a trop facilement prise & communiquée sur cette partie de nos frontières qui n'étoit nullement menacée. (*Ami des lois.*)

Laroche, d'Auteuil; Camus, archiviste; Lecamus, chef de division au ministère de l'intérieur; Lerminat & Perraut, de l'école polytechnique; Chappe, inventeur du télégraphe; Bellanger, architecte; Gervaise, chef de division au ministère des finances; Lebrun, peintre; Denormandie, liquidateur général; Dutilleul; Pepin, ex-conventionnel; Maret, ex-ambassadeur, arrêté par les autrichiens & emprisonné avec Sémonville; Sanlot, ex-régisseur général; Gabiou, notaire; Colin, notaire; Laroche, notaire; Pomereul, général de division; Merle-Beaulieu, général de brigade; Mouricault; Robin; Audouin; Vigier; Adancourt; Soufflot; Robin, commandant de bataillon; Fiessé, ancien notaire; Jaladon; Montcharin; Orient; Casenave; Ledoux; Donnaut; Taillandier, sont nommés électeurs.

Les chauffeurs condamnés à mort par le conseil de guerre devoient subir le 26, leur jugement. Mais l'exécution en a été différée.

Eymar, en quittant Turin, va remplir les fonctions de membre d'une commission chargée de recueillir en Toscane les objets de sciences & d'arts qui doivent venir enrichir nos musées. Après Rome, Florence est la ville d'Italie qui a le plus de chefs-d'œuvres en peinture & en sculpture.

Conseil des 500. — Fin de la Séance du 26 mars.

La séance a été rendue publique à trois heures & demie.

Un secrétaire a fait lecture d'un message du directoire, en réponse à celui par lequel le conseil dénonçoit la circulaire du commissaire du directoire près l'administration centrale de la Sarthe. Cette circulaire, dit le message, ne contient que des principes sages & des instructions que les circonstances ont malheureusement rendues nécessaires, & s'il y a erreur ce n'est que dans les moyens proposés pour écarter les royalistes & les anarchistes. „ — L'impression est demandée, mais plusieurs membres réclament l'ordre du jour. Je n'appuie pas cet ordre du jour, dit Blin, sur l'impression de ce message, qui n'est qu'une apologie de la conduite du commissaire de la Sarthe. (On murmure.) Oui, reprend Blin, l'apologie; puisqu'on l'y trouve irréprochable, qu'on y dit que la circulaire contient des instructions sages. Mais personne ne l'a nié, & Ménard-Lagrave l'observa même dans sa motion d'ordre; mais on y trouve aussi le poison le plus dangereux, & toutes ces maximes sages dont on l'entoure ne sont que pour le faire passer. Remarquez d'ailleurs que ce commissaire n'est pas le seul qui se soit ainsi conduit. — *Partout*, disent plusieurs membres, *il en a été de même*. Excluez, dit-on, les royalistes & les anarchistes des fonctions publiques; & l'on n'indique pas d'une manière précise quels sont les royalistes, les anarchistes. On semble se réserver de le déterminer soi-même en vertu de pleins pouvoirs que l'on a sans doute, & dire: il n'y a de vrais républi-

Digitized by Google

cains que nous & nos amis. Mais, je le demande, n'eſt-ce pas ainſi qu'avant le 18 fructidor, on ſacrifia ou on déplaça les meilleurs patriotes ſous la qualification vague de terroriſtes ? Il importe que le conſeil faſſe connoître ſes ſentimens à cet égard, & je demande l'impreſſion du meſſage à ſix exemplaires, ſi on le deſire. — Pluſieurs membres appuient cette propoſition. — Girot-Pouzol prend la parole : il fait obſerver que l'on ne peut appeler ce meſſage une apologie de la conduite du commiſſaire du directoire près le département de la Sarthe, puiſqu'on y dit qu'il a pu ſe tromper ſur les moyens, & qu'on n'y donne des éloges qu'à ſon zèle & à ſes principes. L'orateur conclut en demandant l'impreſſion. — Sa propoſition eſt appuyée par Creuzé-Latouche. Il prie le conſeil d'obſerver qu'il ſeroit inconvenant de ne pas imprimer le meſſage lorſque la dénonciation a été imprimée. — Le conſeil ordonne l'impreſſion.

On donne lecture d'un arrêté pris en ſéance ſecrette. Il porte en ſubſtance que le conſeil diſcutera ſucceſſivement le projet de Chazal ſur la remiſe de la peine aux révélateurs de leurs complices; celui ſur la reſponſabilité des communes, & qu'il lui ſera préſenté un projet ſur la convenance de l'augmentation de la gendarmerie dans les départemens de l'Oueſt, & un autre ſur les meſures à prendre contre ceux qui recèlent des prêtres réfractaires.

Séance du 27.

Heurtaut-Lamerville invite le conſeil à reprendre la diſcuſſion ſur les écoles primaires. On réclame la priorité pour un projet de Malès ſur le dégrèvement de la contribution foncière. — Grenier rappelle qu'on a déjà adopté une partie d'un projet qu'il a rédigé ſur l'action en reſciſion : il demande que cette diſcuſſion ſoit continuée ſéance tenante. Après quelques autres débats ſur la priorité de diſcuſſion, le conſeil l'accorde au projet de Malès.

Souilhé combat pluſieurs diſpoſitions de ce projet contenant près de 300 articles, & préſente des queſtions préliminaires à réſoudre. — Bergier ſoumet un autre projet proviſoire, & réclame l'ajournement à primidi. — Saint-Horent penſe que tout ajournement, quel qu'en ſoit le prétexte, ſeroit très-funeſte au tréſor public & à l'intérêt des particuliers. — Le conſeil diſcute le projet de Malès, & en adopte pluſieurs articles.

On procède, par la voie du ſcrutin, à la formation d'une commiſſion pour examiner les réclamations du citoyen Villiers, membre des anciens, porté ſur une liſte d'émigrés.

Séance du 28 mars.

Laborde préſente une nouvelle rédaction du projet de réſolution relatif à la reconſtruction de Landrecies. Il met à la diſpoſition du directoire une ſomme de 265 mille francs, & ordonne que les travaux ſeront adjugés au rabais. — Adopté.

La ſéance eſt ouverte par la lecture d'une pétition du citoyen Julien (de Toulouſe) préſident de l'aſſemblée primaire, N°. 9, de la diviſion du Luxembourg. Il ſe plaint de ce que la force armée qu'il crut devoir requérir, parce qu'il s'étoit élevé des troubles dans l'aſſemblée, n'obéit point à ſa réquiſition, & demanda un ordre du commiſſaire du directoire exécutif près l'adminiſtration municipale. Le calme s'étant rétabli, cette conduite étrange n'eut point de ſuites fâcheuſes ; mais, dit le pétitionnaire, s'il en eût été autrement, & que le ſang eût coulé, ſur qui auroit dû retomber la reſponſabilité de l'événement ? Les lois & inſtructions ſur la tenue des aſſemblées primaires n'en parlent pas & ne préciſent nullement les droits d'un préſident d'aſſemblée primaire pour la réquiſition de la force armée. Il demande en conſéquence une diſpoſition législative à cet égard. — On demandoit l'ordre du jour; mais ſur l'obſervation de Duplantier, qu'il s'agit d'une lacune dans la législation, le conſeil prononce le renvoi à une commiſſion.

Joubert (de l'Hérault) rend compte de ce qui s'eſt paſſé à la commiſſion militaire, à laquelle avoient été renvoyées les obſervations de Piſon-Dugaland, ſur les retraites militaires. Il a reconnu que ſes objections étoient en général mal fondées, que l'état de la législation n'étoit pas auſſi ſatisfaiſant qu'il l'avoit cru, & la commiſſion perſiſte dans ſon projet. — Joubert en donne la troiſième lecture, & le conſeil, après avoir déclaré qu'il n'y a pas lieu à l'ajournement, l'adopte en totalité. (Nous en avons fait connoître les principales diſpoſitions lors de la première diſcuſſion.)

Leyde au 28 mars.

Des lettres de Londres du 22 mars font la plus triſte peinture des troubles ſanglans & cruels, qui viennent d'éclater de nouveau en Irlande, dont néanmoins l'Union avec la Grande-Bretagne a été approuvée le 19 par la chambre des Pairs Britanniques, après la plus vive diſcuſſion.

Augsbourg du 1er avril.

L'allarme eſt depuis quelques jours dans le Tirol. Une lettre d'Inſpruck, rapportée dans une de nos gazettes, rend compte en ces termes des progrès des françois. " Dans la nuit du 25 au 26 mars, un corps d'environ 8 mille françois, pénétra par Finſtermuntz, & ſe trouva le lendemain près de Nauders. Pour effectuer cette marche, ils ont été obligés de paſſer par-deſſus une montagne extrêmement eſcarpée, couverte d'un pied & demi de neige; entrepriſe qui a étonné les plus hardis montagnards. Après avoir grimpé la montagne, ils ont été obligés de gliſſer ſur la neige glacée, pour deſcendre dans une vallée de pluſieurs cents toiſes de profondeur, & il doit y avoir eu bien des bras & des jambes caſſés. — Le général Bellegarde a marché vers ce point, pour venir au ſecours du général Laudon, dont la poſition eſt menacée par cette entrepriſe. Toute la levée en maſſe du Wintsgau a eu ordre de marcher. „

Le 27 au ſoir, il fut publié à Inſpruck une proclamation du gouverneur, comte de Biſſingen, ainſi conçue ; " Le pays du Tyrol eſt en danger; le corps de Laudon a été repouſſé près de Taufers, & il a perdu auſſi la poſition de Martinsbruck. Les troupes I. R. s'oppoſeront de toutes leurs forces aux progrès ultérieurs de l'ennemi, à Finſtermuntz, à Landeck & aux environs; & moyennant l'aſſiſtance divine, ſauveront la patrie, ſi les diſtricts de Rettenberg, Sonnenburg, Axams, Ambras, Wilten, Studay, Hertemberg,

Digitized by Google

Petersberg, Imſt-Landeck, Landeck, Pfunds, & les villes d'Inſpruck & de Hall, ſe hâtent de prendre toutes les armes qui ſe trouveront ſous leurs mains, & après s'être pourvus de proviſions pour quelques jours autant qu'il ſera poſſible, ſe hâtent de marcher vers Landeck, pour défendre les paſſages des montagnes d'après les inſtructions du commandant. Le tocſin doit ſonner dans tous les villages. Marchez, braves Tyroliens ; hâtez-vous, la patrie eſt en danger : l'ordre, l'union & la confiance en Dieu, &c. la ſauveront. „

On voit par ces deux pièces que tandisque la diviſion du général Lecourbe tournoit la poſition de Finſtermunz, ſur l'Inn ſupérieur ; celle du général Caſabianca pénetroit par Taufers, aux environs de Glurens, ſe dirigeant vers St. Meran & Botzen.

Raſtadt du 1 avril

Rapport officiel de S. A. R. l'archiduc Charles, ſur les événemens militaires du 25 & du 26 mars.

"Le 24 mars, je fis marcher l'armée de Pfullendorff, & lui fis prendre un camp devant Stockach. L'aile droite fut appuyée ſur les hauteurs de Malpeuren vis-à-vis de Nellenbourg, la gauche au péage de Wallenwies ; & 3 bataillons de Laſcy, de l'aile gauche, furent poſtés pour la couvrir, ſur les hauteurs d'Eppſinden. Mes avant-poſtes furent pouſſés juſqu'à Steislingen, Algelbingen, & les hauteurs de Liptingen, où le général-major comte de Meerfeld, prit 3 canons, & fit pluſieurs priſonniers.

"Le 25, à la pointe du jour, le général Jourdan attaqua mes avant-poſtes avec beaucoup de vivacité, ayant reçu à ſon aile droite des renforts conſidérables de la Suiſſe, & à ſon aile gauche des renforts venus du Danube. L'ennemi s'avança ſur trois colonnes ; ſavoir par la chauſſée de Singen à Steislingen, par la chauſſée d'Engen à Aach, & par celle de Tuttlingen à Liptingen. Sa principale force étoit dirigée contre l'aile droite. — M. le général-major comte Meerfeld, dont j'avois renforcé l'avant-garde le jour précédent, fut obligé parlà de ſe retirer avec une partie de ſes troupes dans un bois entre Liptingen & Stockach, pendant que l'autre partie étoit repouſſée juſqu'à Schwandorf. L'ennemi pourſuivit le général Meerfeld dans le bois avec une telle vîteſſe, qu'en peu d'heures il atteignit l'extrémité du bois qui a plus d'un mille (deux lieues) d'étendue. Son deſſein ne tendoit à rien moins qu'à tourner notre poſition : & il ne négligea rien pour l'exécution de ce plan. Depuis cinq heures du matin juſqu'à 2 heures après-midi l'avantage fut pour l'ennemi qui s'avança de ſon aile gauche avec trois diviſions.

"Quoique j'euſſe fait paſſer quelques bataillons d'infanterie de l'aile gauche pour renforcer la droite, il n'eût pas été poſſible, ſans la bravoure extraordinaire de quelques régimens d'infanterie, de gagner le moindre terrain dans le bois, ſur l'ennemi qui faiſoit la réſiſtance la plus opiniâtre. A deux heures après-midi, l'ennemi, malgré les efforts qu'il fit pour regagner le terrain qu'il avoit perdu, & pour s'oppoſer à nos progrès, fut enfin obligé de retrograder, & d'abandonner le bois. — Dans le cours de cette attaque, le lieutenant-général prince de Furſtenberg fut tué. Le général-major de Stippſitz qui prit ſa place, acheva avec la plus grande bravoure, l'importante opération dont il étoit chargé. M. le lieutenant-général prince d'Anhalt-Cœthen ſe montra auſſi de la manière la plus diſtinguée, au point qu'il deſcendit de cheval, ſe mit à la tête de deux bataillons d'infanterie, & les mena au feu. „

"Auſſitôt que mes grenadiers eurent débouché du bois, je les fis marcher en avant, ſous les ordres du lieutenant-général comte Vinc. de Kollowrath, ainſi que les régimens de cuiraſſiers de Naſſau & de Mack. Pendant que nos grenadiers ſe déployoient, les carabiniers françois firent ſur eux une attaque. Mais Naſſau & Mack allèrent au-devant d'eux, les repouſſerent avec grande perte, & auſſitôt l'infanterie françoiſe fut attaquée & repouſſée par nos grenadiers qui firent priſonniers près d'une demi-brigade ; & notre cavalerie enleva un canon. M. le lieutenant-général comte de Riſch ſe ſignala dans cette occaſion, en chargeant à la tête de la cavalerie.

"A la ſuite de cette attaque l'ennemi ſe replia juſqu'à Liptingen. Les approches de la nuit ne permirent pas de le pourſuivre plus loin. L'échec que l'ennemi eſſuya à ſon aile gauche, & les attaques infructueuſes & réitérées de ſon aile droite contre ma gauche, l'obligèrent à la retraite. — Sur cette aile, M. le lieutenant-général comte Nauendorff, & les généraux-majors, prince de Schwarzenberg, & comte Ginlay, ſe ſont particuliérement diſtingués.

„La nuit ſuivante, l'ennemi fit ſa retraite, par ſa droite ſur Orſingen & Singen, puis à Engen & Hilzingen, & par ſa gauche ſur Tuttlingen, juſqu'au-delà du Danube. — D'après les rapports que je viens de recevoir, l'aile droite des François s'eſt repliée juſqu'à Schaffhouſe.

„M. le lieutenant-général de Staader commandoit l'aile gauche de l'armée. — On donnera inceſſamment des détails plus précis ainſi que les noms des officiers & des régimens qui ſe ſont diſtingués. Préliminairement, on déſigne ici les ſuivans : le colonel Ulm de Wenckheim ; le colonel Cavaſini de Kerpen ; le lieutenant-colonel Ulrich de Wenckheim, & le major Richter, ainſi que les

capitaines Bibra, Jachs, Blücher de Wenckheim; le capitaine Schæffer, de Kerpen; le capitaine Wonheren, de Kerpen, les premiers-lieutenants Seckendorff & Fichtel d'Archiduc Ferdinand, dragons, le lieutenant Schmid, de Cobourg.„

Des lettres particulières disent que le Prince d'Anhalt-Bernbourg & plusieurs autres officiers de distinction ont été tués dans la sanglante journée du 25. — Le prince Maurice de Lichtenstein avoit été tué dans celle du 21.

On n'apprend pas qu'il y ait eu aucune action importante depuis le 25 jusqu'au 29. — Le quartier-général de l'Archiduc étoit encore le 28 à Stockach. Le même jour, le général Starrai avoit son quartier-général à Statt-Voringen, & poussoit ses avant-postes à Hechingen, Balingen, &c. Les françois occupent vis-à-vis de lui, sur la rive gauche du Necker, Rothweil, Dornhan, Sulz, Oberdorf, &c. où ils vont être renforcés par le corps aux ordres du général Humbert.

Un rapport officiel du général Hotze, daté de Hohen-Ems le 26, qui rend compte de l'attaque du 23 contre Feldkirch, dit que le général Masséna dirigeoit en personne l'attaque, tant contre cette position que contre la vallée de Montafun, près de Pludenz; mais sans succès. On y voit aussi que le général Hotze avoit envoyé un détachement sur la Schussen jusqu'à Buchhorn, pour appuyer la marche de l'armée de l'Archiduc; mais qu'il fit retourner ces troupes dans le Vor-Alberg, dès que S. A. R. fut parvenue à Stockach. Ce rapport ajoute que Masséna s'est replié dans le pays des Grisons, où il se retranche, & qu'il a détaché Oudinot, avec quelques mille hommes à Rheineck, probablement dans le but de soutenir le général Jourdan, ou peut-être pour inquiéter Bregenz.„ — Ce fut le 25, suivant ce rapport, que le général Masséna, fit passer le Rhin à Balsers, à une partie de sa troupe, & se retira avec le reste vers la frontière des Grisons. D'après cela, on doit regarder comme fausse la nouvelle de la prise de Feldkirch par les françois.

Mannheim le 3 avril.

La 11e. demi-brigade & la 66e. sont arrivées en cette ville. Ces deux corps sont sous les ordres du général de brigade Darnaudat.

Il est arrivé, & on attend journellement de nouvelles troupes, tant d'infanterie que de cavalerie, qui paroissent destinées à renforcer l'armée du général Jourdan.

Les travaux des fortifications de Mannheim se poussent avec la plus grande activité. Le général en chef Bernadotte est parti ce matin, pour faire, dit-on, la tournée des postes, & visiter les ouvrages. Il sera de retour ce soir. On a remarqué dans la revue passée hier par ce général, que sa santé paroissoit singulièrement affoiblie des travaux d'organisation dont il est nuit & jour occupé.

Armée d'Observation. — Liberté. Egalité. Quartier-général à Mannheim le 10 *germinal* (30 mars) *an* 7. *de la république françoise une & indivisible.* " Le général en chef Bernadotte, instruit que des émissaires de la maison d'Autriche se répandent sur le territoire occupé par l'armée, pour y prêcher, de concert avec des émigrés françois & des déportés, l'assassinat contre les Républicains, ordonne: Art. I. Tout déporté ou émigré françois, qui se trouvera habiter le territoire occupé par l'armée, est tenu de l'évacuer sitôt après la publication du présent, & de se retirer vingt lieues au-delà des avant-postes françois. Art. II. Passé le terme de vingt-quatre heures, tout émigré ou déporté qui sera trouvé dans l'arrondissement de l'armée, sera livré à un conseil de guerre pour être puni d'après les loix de la république. Art. III. Tout émigré ou déporté qui sera arrêté par les patrouilles à moins de vingt lieues des avant-postes de l'armée sera regardé comme espion de la maison d'Autriche, & traduit à un conseil de guerre. Art. IV. Les baillis, bourguemestres, chefs des monastères, seigneurs, & autres privilégiés répondent sur leur vie & leurs biens de tout attroupement séditieux. Il leur est ordonné de faire arrêter & conduire au quartier-général tout agent de l'Autriche, de la Russie & de l'Angleterre qui se seroit établi dans leurs communes. Art. V. Les baillis, bourguemestres, conseillers des régences, chefs de monastéres & seigneurs sont tenus de faire la déclaration au bureau de l'état-major, des dépôts d'armes ou munitions de guerre qui pourroient se trouver dans leurs arrondissemens & ce dans les trois jours qui suivront la publication du présent. Art. VI. Faute par les individus dénommés en l'article V. de faire la dite déclaration dans le terme fixé, ils seront arrêtés comme conspirateurs contre l'armée, traduits à un tribunal, & jugés conformément aux loix de la république. Art. VII. Le général en chef renouvelle l'assurance qu'il a déjà donnée aux paisibles habitans, du respect de leurs personnes, de leurs propriétés, de leurs habitudes, de leurs mœurs & de leurs religions.„ *Bernadotte.*

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Vendredi 5 Avril 1799. (N°. 94.)

Rome du 16 mars.

Depuis la soumission de Civita-vecchia, nous commençons à ne plus ressentir une aussi grande disette de subsistances; & les communications que nous avons maintenant par cette ville avec le royaume de Naples, nous fait espérer qu'elle cessera bientôt tout à fait. — Civita-vecchia n'a pas été prise d'assaut. Il est vrai que peu de jours avant sa reddition, le général Merlin avoit tenté un assaut; mais il avoit été repoussé: c'est pour éviter une plus grande effusion de sang, qu'il se décida à accorder une capitulation aux habitans, portant: qu'il y auroit une amnistie générale; que la garde de la ville & de la forteresse seroit faite en commun par les troupes françoises & les citoyens, & qu'il ne seroit levé aucune contribution sur les habitans.

Les insurgés des autres départemens, ont été battus partout. La ville de Rietti bloquée & assiégée par les rebelles, a été délivrée par les François. Un détachement de troupes françoises & romaines, a pris la ville de Stronçone, & taillé en pièces les révoltés qui s'y étoient fortifiés.

Dans la républ. napolitaine, les insurgés des Deux-Abruzzes ont été dispersés par le général Duhem: mais ils se sont jetés sur d'autres points, & particulièrement dans les environs de Salerne; 600 rebelles s'étoient fortifiés aux portes de cette ville: les françois les ont attaqués & mis en déroute, après en avoir tué une partie. Un autre corps d'insurgés qui s'est montré à Nocera a eu le même sort: on a fusillé dans cette ville, trois femmes & cinq hommes convaincus d'avoir provoqué l'insurrection.

Quatre drapeaux royaux pris sur les rebelles de Nocera, & qui ont été portés à Naples, faillirent y exciter un tumulte sérieux le 4 de ce mois. On les avoit imprudemment placés derrière un caroffe sur lequel on leur fit traverser une partie de la ville: aussitôt des malveillans répandirent que le Roi étoit de retour; & les Lazaronis commencèrent à crier de toutes parts *vive le Roi*; quelques-uns attaquèrent même des soldats françois. On battit la générale; la force armée fut aussitôt sur pied; les portes & les boutiques furent fermées dans divers quartiers de la ville; & les patrouilles nombreuses qu'on y répandit, parvinrent heureusement à dissiper les perturbateurs; la troupe nationale & la garnison françoise passèrent la nuit sous les armes; le lendemain la tranquillité fut rétablie entièrement.

Le cit. Faypoult a reçu ces jours derniers de Paris une lettre par laquelle le directoire refuse d'accepter sa démission, & le maintient dans son poste de commissaire près l'armée de Naples. Il vient en conséquence de partir pour Naples.

Gènes du 23 mars.

Le cit. Gandolfi, consul général de notre République en Sicile, a écrit au Directoire en date du 4 mars, que les négocians Liguriens établis à Palerme, ont été obligés, pour sauver leurs propriétés, de se faire inscrire dans la bourgeoisie de cette ville; qu'ils conseilloient au consul d'en faire autant, mais qu'il n'a pas cru devoir faire le sacrifice de son titre glorieux de citoyen Ligurien, au risque de tout ce qui en pourroit arriver; que l'on a fait une visite dans sa maison, & inventorié tous ses effets, & qu'il les regarde comme confisqués; enfin, qu'il seroit déjà retourné ici, s'il avoit pu obtenir un passeport.

Le cit. Salicetti est ici depuis le 19 de ce mois, de retour de Florence: on croit qu'après un court séjour dans cette ville, il partira pour Paris. Trois bataillons liguriens sont sur le point de partir pour se joindre à l'armée françoise: on a tiré au sort pour désigner ceux qui auroient la gloire de combattre sous les drapeaux de la République-mère.

Le général françois Miollis qui commande dans le golfe de la Spezzia, vient d'en partir pour Lucques avec le général Gauthier. Il est nommé commandant des troupes qui doivent entrer en Toscane. Le bruit court cependant depuis hier qu'il est survenu entre le gouvernement françois & le Grand-Duc un arrangement d'après lequel la paix sera maintenue avec S. A. R. Ce qu'

Digitized by Google

eſt certain, c'eſt que le 20 les troupes françoiſes arrivées le 17 à Piſtoie, n'avoient pas encore marché en avant; & les troupes françoiſes qui ſont à Lucques n'avoient fait de leur côté aucun mouvement ſur Livourne.

Au rapport de pluſieurs bâtimens, une eſcadre angloiſe a été vue ces jours derniers dans la mer de Corſe. — Il y a auſſi dans notre golfe, & dans la mer de Provence un grand nombre de corſaires barbaresques.

Un bâtiment raguſain, arrivé depuis peu, a dépoſé, qu'il a rencontré au cap Bon un bricq anglois, à bord duquel étoient 2 capitaines Raguſains & Suédois avec leurs équipages, leſquels ayant obtenu la permiſſion de partir d'Alexandrie, avoient été arrêtés par l'eſcadre angloiſe ſtationnée devant Alexandrie. Ces capitaines avoient quitté ce port il y a 25 jours. Ils ont aſſuré le cap. Raguſain que Bonaparte a gagné l'affection des habitans de l'Egypte, que ſon armée eſt de 60 mille hommes, bien pourvue de tout; & qu'il brave les ménaces de toute la Turquie.

Milan du 25 mars.

Le général Schérer eſt parti le 21, pour Mantoue avec ſon quartier-général. Les hoſtilités doivent avoir commencé depuis deux ou trois jours. On dit que les autrichiens ont attaqué à Caſtelnuovo entre Vérone & Peſchiera. Mais il paroît que les principaux coups ſeront portés ſur les frontières de la Valteline & du Breſcian, contre le Tirol occidental, à en juger du moins par le nombre conſidérable de troupes françoiſes qui ſe ſont dirigées ſur ces points.

Paris du 29 mars.

Dans le comité ſecret des 500, du 26 de ce mois, on a diſcuté pour la troiſième fois avec beaucoup de vivacité le projet de loi pour la répreſſion des aſſaſſinats des républicains. Les partiſans des meſures de rigueur avoient propoſé dans les premières ſéances la déportation de tous les ariſtocrates & ex-nobles des pays où des patriotes ſeroient aſſaſſinés. Mais dans l'intervalle d'une ſéance à l'autre, le directoire a fait inſinuer que toutes meſures exagérées ſeroient en ce moment dangereuſes pour la tranquillité publique; & pluſieurs diſcours prononcés dans la ſéance du 26, à l'appui de cette opinion, ont décidé la grande majorité du conſeil à écarter tout projet de loi qui porteroit une teinte révolutionnaire.

Le miniſtre de la marine doit être de retour à Paris aujourd'hui ou demain. On aſſure qu'il y a en rade à Breſt 24 vaiſſeaux de ligne prêts à mettre à la voile, avec des vivres pour 6 mois.

Le citoyen Melchior Montmignon-Daudouect, imprimeur, demeurant rue Taranne, vient d'être conduit au Temple. — Le citoyen Ant. Leclerc, imprimeur, rue Jacques, N°. 187, a été arrêté; il eſt prévenu d'avoir imprimé, diſtribué & vendu des libelles tendant à amener la deſtruction du régime républicain. — Le citoyen Jacques Potier, prévenu de recéler un émigré, a été arrêté.

Copie de la lettre du conſul de France à Alicante, au citoyen Guys, agent des relations extérieures à Marſeille. Alicante le 18 ventoſe (8 mars.) Par un bâteau eſpagnol arrivé ici, venant d'Alger en deux jours de traverſée, j'ai reçu des lettres du citoyen Moltédo, notre collègue chargé des affaires de la république auprès de cette régence, par l'une deſquelles, en date du 4 ventoſe, il m'annonce qu'il ſe manifeſte des accidens de peſte à Oran qui eſt à 72 lieues de diſtance d'Alger. Ce conſul m'adreſſe en conſéquence une lettre pour les officiers du bureau de ſanté à Marſeille, pour leur faire part de cette fâcheuſe nouvelle, afin qu'ils puiſſent prendre à cet égard les précautions convenables en pareille circonſtance qui intéreſſe ſi eſſentiellement la ſanté publique. J'apprends au ſurplus, par ces mêmes lettres, que notre collègue Moltédo & tous les François qui ſe trouvent à Alger, & qui furent mis aux fers le 29 frimaire dernier avoient obtenu le 14 pluvióſe, la liberté de retourner dans leurs maiſons, & d'y prendre la poſſeſſion de leurs biens, ainſi que le maniement de leurs affaires. Ceux de la Calle & de Bonne, qui avoient ſubi le même ſort, & que le dey avoit donné ordre de faire venir à Alger pour y être mis auſſi au bagne, devoient y arriver inceſſamment; mais l'on faiſoit eſpérer qu'ils obtiendroient à leur arrivée la même douceur qui venoit d'être accordée au conſul & aux autres françois d'Alger. Il paroit, ſuivant des avis poſtérieurs à ceux que me donne notre collègue, que nos infortunés compatriotes de la Calle & de Bonne, venoient d'arriver à Alger au nombre de quatre-vingt quatre; mais qu'il en étoit mort quatre en chemin, par les fatigues d'une route longue & pénible. Salut & fraternité. *Sîné:* Poiret.

Bulletin des aſſemblées primaires des départemens
(d'après un journal de Paris).

"A Tours & Chinon (Indre & Loire) les partiſans du régime révolutionnaire ont triomphé. Ils ont nommé électeurs preſque tous les fonctionnaires deſtitués par le directoire. Il en eſt de même dans toute l'étendue de ce département. —Dans la Loire-inférieure, le même eſprit dirige les choix, ainſi que dans Loir-&-Cher. — A Grenoble (Iſère), les aſſemblées ſont très-fréquentées; on eſpère que les bons citoyens auront le deſſus. A Châlons-ſur-Marne, à Caen, les aſſemblées ont été paiſibles; les choix ſont mélangés. En général, point de ſciſſion cette année. — A Bordeaux, malgré les proclamations du directoire & les vœux de tous les bons citoyens, les aſſemblées primaires ſont peu fréquentées. Il eſt à craindre que les anarchiſtes ne s'en emparent. Ce qui nous raſſure, c'eſt que, malgré cette coupable apathie, le gouvernement veille. Nous en donnerons pour preuve la lettre ſuivante, adreſſée par le commiſſaire central de la Gironde, aux commiſſaires près les cantons ruraux. " Citoyens, le gouvernement deſire ſavoir d'une manière préciſe quels ſont les principes, la mora-

lité & le civiſme des citoyens qui ſeront nommés électeurs, de même que ceux qui ſeront appellés par les aſſemblées communales à l'exercice de fonctions publiques quelconques. Je vous invite en conſéquence, citoyens, à m'informer, jour par jour, du réſultat des ſeances des aſſemblées primaires de votre canton; me faire connoître le nom, la profeſſion, la moralité & le degré de civiſme des citoyens qui ſeront nommés électeurs, & ſucceſſivemnnt de ceux que les aſſemblées communales appelleront les fonctions d'agens ou d'adjoints municipaux. *Signé*, *Lahary*. „

„Dans le canton de Jean de Cordonay (Seine-inférieure) les anarchiſtes ont fait recommencer les opérations, parce qu'ils ont prétendu que le citoyen Herbouville, propriétaire, n'avoit pas le droit de voter comme étant ex-noble, quoique ce citoyen ait prouvé qu'il étoit dans les cas des exceptions prononcées par la loi. — Dans le département de la Côte-d'Or, les élections paroiſſent dans un eſprit d'oppoſition au gouvernement. Gauthier, *ex-commiſſaire-central*, *deſtitué* par le directoire, a été *nommé électeur à Dijon*, ainſi que Reverchon, *ex-commandant d'un des bataillons de la Côte-d'Or*. — Les aſſemblées de la Sarthe ont été en général paiſibles. Cependant les anarchiſtes ont cherché à troubler celles du Mans. Barret, ex-adminiſtrateur du département, deſtitué comme anarchiſte en l'an 6, a eu l'audace de déchirer la proclamation du directoire affichée dans l'intérieur de la ſalle; ſon inſolence ne lui a valu que des huées & des marques de mépris. Mais on fait à préſent contre lui les pourſuites ordonnées par la loi. — L'anarchie s'eſt auſſi montrée dans quelques aſſemblées du département de la Marne, mais n'y a pas obtenu de ſuccès. La grande majorité des électeurs eſt républicaine, & vouée au maintien de la conſtitution. A Gand, département de l'Escaut, les aſſemblées ont été extrêmement orageuſes. Des ſciſſions y ont eu lieu, à la ſuite des plus violens débats. Le ſang a coulé dans une ſection. „

Conſeil des 500. — Fin de la Séance du 27 mars.

Thomas (de la Marne) ſoumet à la diſcuſſion un projet de réſolution qui autoriſe les héritiers des déportés & condamnés à donner, en payement des droits d'enregiſtrement, les bons qu'ils ont reçus de la tréſorerie pour la valeur des biens qu'on devoit leur reſtituer. — Souilhez demande l'ajournement de ce projet, qui peut nuire au produit d'une des meilleures branches du revenu public, dans un moment où l'on cherche tous les moyens d'élever les recettes au niveau des dépenſes, & qu'il eſt pluſieurs de ces dernières, comme ce qu'on doit aux rentiers, aux penſionnaires, qu'on ne peut pas payer. Le rapporteur obſerve que la loi du 9 vendémiaire eſt formelle à cet égard, & que l'exécution n'en eſt arrêtée que par une fauſſe interprétation d'une loi ſubſéquente. Il eſt appuyé par Duchatel de la Gironde; mais Fabre de l'Aude ſoutient l'ajournement, parce que, ſuivant lui, le projet ouvre la porte à des réclamations ſans nombre, qui bientôt empêcheroient toutes les recettes du tréſor public d'être réelles. — Le conſeil prononce l'ajournement.

Il adopte enſuite un grand nombre d'articles du projet de Malès ſur le dégrévement de la contribution foncière.

La Haye du 23 mars.

Quoiqu'il ſoit décidé, depuis que la guerre eſt recommencée, que nos troupes ſeront miſes à la diſpoſition de notre alliée, on n'a encore fait aucuns préparatifs pour leur mobilité; cependant on s'en occupe. Le corps de 6 à 7,000 hommes qui avoit dû s'embarquer au mois de décembre dernier, paroît deſtiné actuellement à ſe joindre à l'armée françoiſe d'obſervation; mais il n'en a pas encore reçu l'ordre.

Le corps de 12,000 hommes de troupes françoiſes qui va joindre l'armée de Bernadotte, a commencé déjà à ſe mettre en mouvement: deux eſcadrons du 11e régiment de chaſſeurs du colonel Treilhard, parent du directeur, ſont partis hier d'ici & de Rotterdam, pour Nimègue & Utrecht, d'où 2 autres ſe ſont mis en route. Deux demi-brigades d'infanterie partiront la ſemaine prochaine. Nous attendons au premier jour les conſcrits qui doivent venir remplacer ces troupes.

L'organiſation des adminiſtrations départementales, qui avoit été retardée à un tems indéfini, & que le public fixoit à l'automne, vient tout à coup d'être déterminée par le directoire, & les 56 élus ont eu ordre de ſe rendre pour le 27 de ce mois, dans les ſiéges reſpectifs des départemens pour y être inſtallés & remplacer les adminiſtrations des ci-devant provinces, qui ceſſeront dès ce moment. Ce ſera probablement au 1er avril que le nouveau ſyſtême départemental & la nouvelle diviſion territoriale ſeront introduit, ce qui fera ceſſer les dénominations de ci-devant diſtricts dont on ſe ſervoit, depuis que la diviſion par provinces avoit été abolie. — Quant à l'inſtallation des nouvelles cours de Juſtice elle ne ſe fera pas ſitôt; la plupart ſont encore à nommer. Celle du département de la Delfte continuera de ſiéger ici. Les membres en ont été nommés mardi paſſé. Sur les 21 candidats déſignés par la 1ere chambre, la ſeconde a élu les dix conſeillers ſuivans: Vromans, Byleveld, Baalde, Hartmann, Roskam, van Eck, van Caſtrop, Noodt, van der Hoop, & Wils, dont quatre étoient de la 2de convention, & du nombre des priſonniers de la maiſon du Bois.

Suttgard du 2 avril.

On mande de Tubingen que le 30 & le 31, on a entendu une forte canonade, dans la vallée du Necker, & aux ſources du Danube; mais on ignore juſqu'à préſent ce qui s'eſt paſſé. Il paroît que le corps du général Starray a pris part aux combats qui ont eu lieu: on a effectivement appris qu'il ſe dirigeoit contre Rothweil & Dornham, le 29; & que le général Jardon, qui étoit arrivé ce jour-là à Freudenſtadt avec 1300 hommes de troupes de la Belgique, reçut le 31 mars un ordre du général Vandame, qui étoit à Schiltach, de ſe porter rapidement à Meſſingen (près de

Dornham), où les armées étoient en présence, & n'étoient séparées que par le Necker. — Le 31, on attendoit à Frendenstadt le général St. Cyr, qui avoit quitté Rothweil.

Des lettres de Zurich du 29 confirment que le général Massena a fait un mouvement sur sa gauche pour se rapprocher du général Jourdan: & qu'il se borne à la défensive sur la frontière des Grisons & du Voralberg. Mais il attaque par sa droite avec beaucoup de vigueur le Tirol occidental, de concert avec l'armée d'Italie. Suivant la gazette de Zurich du 29, le préfet de cette ville a reçu la nouvelle que les troupes de Massena, combinées avec celles de Scherer, ont pénétré dans le Tyrol, & ont fait 7 mille prisonniers, & enlevé 26 canons. Cette feuille ajoute: "Massena, qui a donné à un autre général le commandement sur ce point, marche par Constance sur Schaffhouse." Des lettres de cette dernière ville, disent encore qu'il est arrivé à Constance la 109e. & la 57eme demi-brigades. La première se trouvoit à l'attaque de Feldkirch du 23, où elle a beaucoup souffert.

On s'occupe sérieusement en Suisse d'organiser les troupes helvétiques qui doivent combattre sous les drapeaux françois pour la défense du païs. Déjà plusieurs cantons, surtout celui du Léman, ont fourni grand nombre de volontaires; mais dans quelques cantons les habitans montrent beaucoup de tiédeur; & dans celui de Sentis, deux districts, Flohwyl & Mosnana, (dans le Togenbourg) se sont ouvertement refusés à tout enrôlement, & se sont mis en insurrection. On a fait marcher contre eux deux ou trois bataillons de troupes suisses, soutenus par 3 ou 400 françois. Ces bataillons se sont rassemblés près de Winterthur; mais ils ont marché avec tant de lenteur qu'ils ont laissé aux insurgés le temps de faire des dispositions de défense, & l'on s'attend qu'ils feront beaucoup de résistance.

Paris du 31 mars.

Hier, les drapeaux autrichiens pris par l'armée de Massena, ont été presentés au directoire en audience publique.

Le *Rédacteur* annonce *la vente des bâtimens composant le Palais-Egalité, provenant d'Orléans, condamné.* La vente est divisée en 10 lots, dont la mise à prix est de 9,442,000 francs en totalité.

Un message du directoire du 29 ventôse porte la valeur approximative des biens nationaux qui restent à vendre, à la somme de 348 millions.

Le général Moreau est rappelle à Paris, pour être membre du bureau militaire attaché au département de la guerre, & dont les généraux Darçon, Kellermann & autres feront partie.

Mannheim le 4 avril.

On a publié aujourd'hui la proclamation suivante.

Armée d'Observation. — Liberté. Egalité. Quartier général à Mannheim le 13 germinal an 7 de la république françoise une & indivisible. Soldats de la patrie! Vous étiez, il y a deux ans, aux portes de Vienne; l'Autriche terrassée invoqua votre respect pour le sang des hommes; l'humanité seule pouvoit arrêter votre marche triomphante. Vous aviez assez fait pour votre gloire; vous n'avez pas assez fait pour le repos du monde. L'Autriche frappée de vertige a provoqué de nouveaux combats, une nouvelle coalition s'est formée; comme la première elle sera détruite.... Oui, le même sort l'attend.... Soldats! resaisissez vos armes. Qu'à votre approche le paisible habitant ne soit point troublé; que la renommée de votre discipline vous précéde, & le retienne dans ses foyers. Vous connoissez les réglemens militaires, & les châtimens réservés à ceux qui les enfreignent. Le soldat françois ne fait plus comme autrefois la guerre aux nations; vous le savez, tous les peuples sont frères. Vous ne combattez plus pour quelques hommes; mais pour la liberté du peuple françois. Amis, que cette idée vous soutienne dans vos fatigues. Elevez vos *ames* à la hauteur de vos destinées; les généraux qui vous guident sont sortis de vos rangs. Soldats! soyons dignes de notre mission sublime; respect à l'indépendance des gouvernemens nos amis; amitié au peuple germain." *Bernadotte.*

Le numero d'hier n'a pas pu partir; il ne parviendra aux abonnés qu'avec le N°. d'aujourd'hui, qui ne sera pas retardé.

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Samedi 6 Avril 1799. (N°. 95.)

Naples du 12 mars.

La commiſſion civile eſt rentrée dans l'exercice de ſes fonctions.

Le cit. Pléville-Pelley qui eſt ici chargé de la direction générale de ce qui a rapport à la marine, a reçu ces jours-ci des dépêches du commandant de Malthe, qui annonce qu'il eſt approviſionné pour un an. Le général Macdonald en a fait part à l'armée dans l'ordre du jour du 6 en ces termes. " C'eſt avec la plus grande ſatisfaction que le général en chef annonce à l'armée la bonne conduite, la diſcipline & la bravoure des troupes qui défendent l'iſle de Malthe, qui eſt actuellement dans l'état le plus reſpectable de défenſe. Il n'en eſt pas de même de la cour du tyran de Palerme, qui vient de faire égorger à Auguſta, port de Sicile, l'ordonnateur en chef Sucy, des officiers & des ſoldats malades, qui ſe rendoient d'Égypte en France. Ce qui ajoute à l'horreur des détails contenus dans une lettre officielle que le général en chef a reçue, c'eſt l'aſſaſſinat de 48 françois aveugles que leur infirmité rendoit reſpectables. Il nous reſte l'eſpoir de la vengeance; le général en chef ne doute pas que l'armée ne le partage. *Signé* Léopold Berthier. "

Les ſéditions commencent à s'appaiſer autour de nous.

Veniſe du 27 mars.

S. E. Fr. Peſaro, commiſſaire extraordinaire de S. M. l'Empereur eſt mort avant-hier, à l'age de 60 ans, après une maladie de 11 jours. C'eſt une véritable perte pour l'Empereur, & pour les habitans des États ex-vénitiens, mais ſurtout pour notre ville.

Le 23, les avant-poſtes autrichiens en avant de Vérone furent allarmés par les François à Caſtelnovo, & le long de l'Adige; mais il paroit que ce n'etoit qu'un reconnoiſſance. Le 25, ils firent une attaque ſérieuſe & parvinrent d'abord a faire plier les Autrichiens; mais le général Liptay etant arrivé avec des renforts, parvint à retablir le combat, & à repouſſer les François. Cette journée a été meurtriere de part & d'autre. Le colonel Zizendorff a été tué; & le général Liptai légèrement bleſſé. — Du côté de Legnago, le général Kray a remporté quelques avantages; mais on n'en a pas encore les détails officiels. (*V. Augsbourg.*)

On a reçu de Trieſte la capitulation de Corfou. En voici la teneur textuelle. „ Les citoyens Dufour, chef de brigade; Vareſe, agent de marine, Briche, commiſſaire du pouvoir exécutif, & Grouvelle, aide-de-camp, nommés par le conſeil de guerre de Corfou pour ſtipuler, au nom de la république françoiſe, les articles de la capitulation de la place & des forts de Corfou, avec le vice-amiral Ouchakoff, & le capitan Bey Cadir Bey, commandans des eſcadres combinées Ruſſe & Turque, ſe ſont rendus à bord du vaiſſeau amiral Ruſſe, où l'on eſt reſpectivement convenu des articles ſuivans, ſauf la ratification du cit. Dubois, commiſſaire-général du gouvernement, & du cit. Chabot général de diviſion, commandant les iles du Levant. Art. Ier. Les François remettront aux commiſſaires Ruſſes & Turcs, la place de Corfou, toute l'artillerie, munitions, vivres, & tout les autres effets publics exiſtans actuellement dans les arſénaux & les magaſins, & les commiſſaires Ruſſes & Turcs leur en donneront leur récepiſſé. II. Deux jours après la ſignature de la capitulation, la garniſon ſortira en bataille ſur l'eſplanade, où elle dépoſera les armes & drapeaux, à l'exception de l'état-major, & des officiers civils & militaires qui conſerveront leurs armes; après que les troupes alliées auront pris poſſeſſion des poſtes, les François paſſeront dans la citadelle, où ils reſteront juſqu'à leur embarquement, qui s'effectuera dans le port de Mandrachio. Le commiſſaire général, & l'état-major auront une garde d'honneur Ruſſe, juſqu'au moment de leur embarcation. III. La garniſon ſera tranſportée à Toulon aux frais des eſcadres combinées, & eſcortée par des batimens de guerre, après avoir donné ſa parole d'honneur de ne pas porter les armes pendant 18 mois contre S. M. l'empereur de Toutes les Ruſſies, S. M. le Grand-Seigneur, ni contre leurs alliés, le roi d'Angleterre, le roi des Deux-Siciles, & les autres alliés actuels des deux empires. IV. Sont compris dans l'article précédent tous les autres françois employés dans la place de Corfou, tant civils que militaires, comme auſſi les officiers militaires & civils & les équipages du vaiſſeau le *Léander*, de la corvette la *Brune*, & de tous les autres batimens de la république; & il leur ſera permis d'emporter, comme à tous les individus compoſant la garniſon de Corfou, tous les effets mobiliers qui leur appartiennent en particulier. V. Sont également compris & admis aux mêmes avantages, des articles 3 & 4, tous les françois, qui ont été faits priſonniers durant le blocus, & le ſiège: ſeulement ceux-ci ſeront obligés de donner leur parole d'honneur de ne plus prendre les armes pendant le cours de cette guerre contre les puiſſances contrac-

Digitized by Google

tantes, sauf le cas d'échange avec les deux empires Russe & Turc. VI. Il sera accordé un vaisseau de guerre, qui ne pourra être de moindre portée que de 20 canons, pour transporter le commissaire général, les généraux & l'Etat-major. VII. Il sera imposé sur le pays une contribution de 100 mille écus pour les troupes Albanoises, afin de prévenir toute hostilité de la part de celles-ci. VIII. Il est accordé une amnistie générale pour opinions politiques. Ceux qui voudront quitter Corfu pourront, dans l'espace de deux mois, se rendre où bon leur semblera. IX. Les malades françois resteront à Corfou, jusqu'à leur guérison totale, & seront traités avec humanité: il restera avec eux un officier françois qui aura soin de pourvoir à leurs besoins aux frais de la République françoise.

Paris du 31 mars.

Discours du ministre de la guerre, en présentant les drapeaux conquis par l'armée d'Helvétie. Citoyens directeurs, Votre générosité envers un ennemi qui vous a forcés de le combattre & de le vaincre, votre modération après les succès multipliés des armées de la République, votre longue patience depuis le traité de Campo-Formio, rien n'a pu lui faire entendre la voix de la justice & & de l'humanité. Réduits à ordonner d'attaquer un ennemi perfide & astucieux, tout vous présage le triomphe de la liberté; & soupçonner qu'une cause aussi sacrée pourroit être indécise, ce seroit douter de la justice éternelle & blasphémer la providence. Les drapeaux que je vous présente sont le gage certain des premiers triomphes de l'armée d'Helvétie. Les rois fuiroient à la vue de ces présens qui flattoient leur orgueil; mais vous, magistrats vertueux d'un peuple philantrope, vous n'appréciez ces trophées que parce que vous savez qu'ils sont le prix du courage & le présage des triomphes de la liberté. D'ailleurs, citoyens directeurs, vous êtes plus frappés des malheurs que cause la victoire que flattés de ses caresses; vous gémissez du sang qu'elle fait répandre; & vous ne vous consolez des maux qu'elle cause au monde, qu'en pensant qu'elle levera les obstacles que l'obstination de l'Autriche oppose encore quelques instans à vos vues pacifiques. L'officier choisi par le général Massena pour vous porter cette preuve des triomphes de l'armée, a dû cette mission honorable à ses talens & à sa bravoure; il a pris part aux mémorables actions qui ont eu lieu contre un ennemi retranché dans des positions inexpugnables, qu'il a vaillamment disputées, mais dont les succès n'étoient pas douteux pour des soldats françois guidés par le favori de la victoire. Les conscrits ont déployé dans cette première occasion cette valeur nationale qui caractérise si particulièrement les soldats de la république, qui doit ôter tout espoir à nos ennemis, & assurer enfin à la France une paix aussi glorieuse que solide.

Discours du citoyen Ducos, chef de bataillon. Citoyens directeurs, l'armée d'Helvétie, en faisant évacuer le pays des Grisons par les troupes autrichiennes, a cédé au vœu fortement prononcé d'un peuple qui l'a appellée pour l'affranchir du joug d'une puissance étrangère. Toujours jaloux de concilier les droits de l'humanité avec ce que vous faites pour les peuples opprimés, vous avez ordonné de sommer le général autrichien de faire son évacuation, en annonçant que l'armée françoise s'abstiendroit alors de toute hostilité. Vous devez croire, citoyens directeurs, que ce langage de la modération seroit entendu; mais il est dans la volonté de nos ennemis d'être sourds à la voix, ils ont fait résistance; ils ont retrouvé les braves des armées du Rhin & d'Italie: en deux jours, l'armée françoise les a chassés du pays des Grisons, après les avoir complettement battus sur tous les points, & les avoir en quelque sorte *détruits*. Je ne fixerai point vos regards, citoyens *directeurs*, sur les difficultés de tout genre, sur l'*apreté du pays* qu'elle occupe, ni sur les privations qu'*elle éprouve*; elle exécute vos ordres, elle sert la cause des peuples, elle prépare la paix: c'est là le prix de ses travaux. La paix! sans doute le continent en a besoin; mais quand vous l'offrirez si généreusement & avec ténacité, quand l'ennemi la rejette & se coalise de nouveau, l'armée françoise ne forme plus qu'un souhait: elle demande la guerre; l'armée d'Helvétie ayant reçu vos ordres, bientôt les montagnes du Tyrol seront le théâtre de nouveaux succès. Accoutumé à la rudesse des camps, je n'ai pas, citoyens directeurs, l'art de bien *dire*; l'armée, au reste, n'attend de moi qu'une chose: que je vous porte l'expression de son attachement inviolable à la République, de son dévouement à vos ordres, & de ses vœux pour que vos conceptions pour la gloire de nos armes & le triomphe de notre patrie soient réalisées. Trop heureux si, dans une mission aussi importante, je remplis les intentions de mes braves frères d'armes!

Réponse du président du directoire exécutif. Citoyen, le directoire exécutif a tout tenté pour donner la paix à l'Europe; les ennemis de la république françoise ont voulu la guerre; les soldats républicains ont resaisi leurs armes, ils ont combattu, & voici les *précieux* gages de leur heroïque valeur. Ainsi, *principes inviolables* de loyauté dans le gouvernement français, perfidie dans les ennemis de la république; succession des triomphes dans les armées françoises: tel sera le sommaire de toutes les pages de notre histoire. Etrange aveuglement de la coalition, elle se flatte d'entamer la France, & elle ne voit pas que chaque victoire des républicains est la liberté d'un peuple. Que les obscures & ridicules intrigues diplomatiques sont puériles aux regards d'une grande nation! la vénalité, la corruption, élèvent & renversent en un jour ces édifices de ténèbres, fondement chimérique de l'espérance de quelques insensés! Des puissances se coalisent, les François les combattent, & chaque bataille est pour eux un traité d'alliance avec une nation. Les conseillers les plus dangereux des *rois* sont ceux qui les détournent des terribles leçons de l'expérience; feindroient-ils toujours d'ignorer que c'est un peuple libre qu'ils attaquent! les rois croient toujours qu'ils sont en guerre avec des rois, ils comptent sans cesse sur l'inconstance de la fortune, & ne songent pas que si, jadis la victoire flottoit incertaine entre eux, c'est que la justice n'étoit ni dans l'une ni dans l'autre armée. Mais seule elle dirige les phalanges républicaines, & la victoire leur est fidelle. Les Grisons gémissoient courbés sous le joug autrichien, ils invoquent les secours des François, les François paroissent, les oppresseurs sont anéantis, les Grisons sont libres; célérité, désintéressement, mépris des dangers, courage, succès, voilà comme les François protègent les peuples qui mettent en eux leur confiance; voilà comme procède la justice d'un peuple libre, quand il punit des ennemis qui se jouent de ses vertus. Le gouvernement françois reçoit avec reconnoissance ces trophées que vous lui pré-

Digitized by Google

sentez au nom de la brave armée d'Helvétie; il connoît tous les obstacles dont elle a triomphé; tous les genres de gloire sont le partage des soldats républicains. Retournez, citoyen, dans les rangs de vos braves frères d'armes, dont vous avez si dignement partagé les travaux glorieux; si leur courage leur a déjà livré les troupes autrichiennes & leur général, de nouveaux lauriers les attendent & vous appellent; terribles dans la guerre, qu'ils apprennent aux ennemis de la république ce que, désarmés, ils doivent espérer de leur grandeur d'ame; l'héroïsme dans les combats est le gage des vertus dans la paix. Dites-leur que l'estime nationale est la plus honorable des récompenses; que déjà la république la leur a payée, & qu'elle est jalouse de la leur décerner sans cesse. „!

L'*Ami des loix* a publié la lettre suivante, sans en dire la date. „*Extrait d'une lettre particulière de l'Isle-de-France.* L'assemblée coloniale, de concert avec Malartic, Sercey (contre-amiral), Magallon & Dupuy, a continué son système de déportation. Tout ce qui avoit marqué parmi les patriotes; tout ce qui a été seulement soupçonné de conserver de l'attachement pour les principes républicains; tout ce qui, sans être même républicain, a paru mécontent de leur manière d'administrer, a été jeté sur différentes isles éloignées où ils ne peuvent manquer de trouver la mort dans l'insalubrité du climat, jointe au dénuement absolu de ressources. Peu de jours avant le départ de la *Seine*, on venoit encore d'arrêter 40 individus destinés au même sort. Les meneurs disoient hautement qu'ils en avoient quatre cents à chasser de la colonie. De toutes les troupes qui composoient la garnison de l'Isle de France, il ne reste plus que les officiers, la plupart soupçonnés de royalisme, des 107e & 108e régimens. Les envoyés de Typoo ont emmené avec eux 600 hommes, qui ont consenti à les suivre. Le cit. Roubaud, gouverneur par *interim*, en 1792, de l'Isle de la Réunion, est avec eux, & les commandera sans doute. C'est un officier qui, à 25 ans de service, joint beaucoup de valeur, de patriotisme, & toutes les connoissances de son métier. Magalon & Sercey qu'on a mariés presqu'à leur arrivée, jouissent d'une fortune brillante, fruit de leur coupable & lâche condescendance, lors de l'attentat commis par l'assemblée coloniale sur les agens du gouvernement. Ils terminent toutes leurs proclamations, toutes leurs lettres, par des *vive la république*! mais leur masque est arraché, & ils ne sauroient plus en imposer à ceux qui ont été à portée de suivre leur conduite. Les chefs de cette faction sont les mêmes hommes qui déportèrent aux isles Philippines les citoyens Baco & Burnel. Presque tout le 12e. bataillon de Paris a été transporté à Batavia, où il a été moissonné par les fièvres épidémiques. „

Strasbourg du 3 avril.

Le général Jourdan qui avoit transféré le 29 son quartier-général de Villingen à Hornberg, l'a transporté aujourd'hui à Gengenbach. Le centre de l'armée occupe les trois défilés de la Forêt-Noire: l'aile droite renforcée par Masséna, défend le Rhin depuis Constance jusqu'aux villes forestières; & l'aîle gauche renforcée par divers corps de troupes arrivés du Bas-Rhin, a pris une forte position dans la vallée du Necker, & en avant du Kniebis. Le général St. Cyr qui la commande, a transféré son quartier-général à Freudenstadt. — Aussitôt que les nombreux renforts qui sont en marche de tous côtés, seront arrivés, l'armée françoise reprendra l'offensive.

Le général Grenier qui arrive de Dunkerque pour commander une division dans l'armée du Danube, a passé par notre ville. — Le général Humbert est ici depuis hier au soir. — Le général d'Hautpoult, commandant de la cavalerie, a été, dit-on, suspendu par le général Jourdan, & est parti pour Paris.

Le cit. Rudler, actuellement commissaire du directoire près l'armée de Jourdan, doit, à ce qu'on assure, faire un court voyage à Paris.

Un arrêté du directoire du 17 ventôse (7 mars) nomme le cit. Marquis, ex-conventionnel du département de la Meuse, commissaire du gouvernement dans les 4 départemens provisoires. Il est arrivé à Mayence le 25; dans une proclamation qu'il a publiée, il a confirmé toutes les opérations de son prédécesseur.

Mannheim le 5 avril.

Extrait de l'ordre général de l'armée d'observation du 15 au 16 germinal. Au quartier-général à Mannheim le 15 germinal an 7 de la république françoise une indivisible. Le général en chef s'empresse de faire connoître à l'armée les nouveaux succès de celle d'Helvétie.

Extrait de l'ordre du jour de l'armée d'Helvétie. Au quartier-général à Coire, le 8 germinal an 7, (28 mars 1799.) "Le général en chef s'empresse d'annoncer à ses frères d'armes les nouveaux succès remportés sur l'ennemi par le gén. Lecourbe, ayant sous ses ordres les généraux de brigade Dessol, Loison & Démont. Le 5 (25), le gén. Lecourbe attaqua l'ennemi au pont St. Martin; le général Dessol l'attaquoit aussi du côté de Tauffers. Le général Loison ayant gravi, pendant quatre heures, des montagnes couvertes de neige & des précipices, est arrivé sur les derrières de l'ennemi, pour couper sa retraite & arrêter ses convois; le général Démont étoit

Digitized by Google

chargé de la principale attaque du pont Saint-Martin. L'ennemi après une retraite opiniâtre a été complettement battu sur tous les points & mis en pleine déroute, a eu 300 hommes de tués, 800 blessés, nous avons fait 7000 prisonniers, pris 25 pièces d'artillerie, les caissons, les munitions, quantité de voitures, les ambulances & les magasins. On ne peut assez louer la conduite des 36ème, 38e., 44e., & 1er bataillon de la 76ème demi-brigade. La bravoure intrépide des grenadiers des 38e. & 76e. a beaucoup contribué aux succès de cette journée. La brigade du général Dessol, composée des 39ème de ligne & 12e. légère s'est particulièrement distinguée. La conduite des jeunes conscrits est également digne des plus grands éloges; ils réalisent d'une manière distinguée les espérances de la patrie, ils se sont battus comme des soldats aguerris. *Signé:* Rheinwald, chef de l'état-major de l'armée françoise en Helvétie.„

Augsbourg du 2 avril.

L'échec qu'a essuyé le général Laudon dans les environs de Glurens, a fait une vive impression dans le Tyrol. On a publié le 28 à Inspruck la proclamation suivante: "M. le général-major baron de Laudon est parvenu à se retirer avec une partie de ses troupes près de Burgeis, dans les environs de Glurens. Mais quelque agréable que soit en lui-même cet événement, le danger où se trouvoit la patrie n'est pas diminué parlà, & il exige les mesures les plus promptes & les plus énergiques, de la levée en masse du païs, afin de s'opposer aux progrès ultérieurs de l'ennemi, & à cet effet de seconder de la manière la plus efficace les troupes I. R. Tous les districts dans lesquels la formation du 26 de ce mois a été faite, sont de nouveau apellés par la présente de la manière la plus pressante à marcher le plutôt possible, d'autant plus que, suivant ce qu'on apprend, on a répandu sans fondement le bruit que l'appel pour la levée en masse avoit été révoqué. A Inspruck le 28 mars. Ferdinand comte de Bissingen, gouverneur.„

Le 29, on a publié à Inspruck la pièce suivante. "Extrait d'une lettre du commissariat de Botzen, envoyée par estaffette à M. le gouverneur du Tyrol. Botzen du 28 mars. En ce moment, il arrive un courier de M. le général Kray, avec l'agréable nouvelle qu'il a battu les François, leur a fait 900 prisonniers, & pris 13 canons. Cette affaire a eu lieu aux environs de Legnago: un général ennemi a été fait prisonnier, & un autre a été *tué*.„

Il y a eu aussi le 25 un combat très-vif sur la frontière occidentale du Trentain, entre un corps de troupes françoises, & un corps d'Autrichiens commandé par le général Vukasowich; on n'en connoit pas encore le résultat.

Il résulte des divers rapports, que le 25 a été une journée des plus meurtrières, dont l'histoire fasse mention: on s'est battu ce jour-là avec la plus grande opiniatreté de part & d'autre, sur une ligne de près de 200 lieues, depuis la source du Danube, jusqu'à l'Ober-Inthal, & depuis la source de l'Adige jusqu'à l'embouchure de cette rivière dans le Po.

Rastadt du 3 avril.

On vient de rendre publique une *Proclamation de l'Archiduc Charles, commandant en chef l'armée Impériale & d'Empire, aux Suisses*, portant en substance: "Que les troupes *sous ses ordres*, après avoir fait rétrograder, à la suite de deux victoires, les françois, qui s'étoient avancés de leurs positions sans déclaration de guerre, viennent d'entrer sur le territoire suisse, non pas pour faire la guerre aux Suisses disposés amicalement, mais pour poursuivre l'ennemi commun; & que dans ces circonstances il se croit obligé de faire connoître à tous les Suisses que la ferme volonté de l'Empereur est de continuer ses anciennes relations amicales avec les Suisses, & que S. M. n'a aucune autre intention que de contribuer amicalement à maintenir la Suisse dans son indépendance, intégrité, libertés & *possessions*; qu'en retour on s'attend que les troupes Imp. seront traitées amicalement & secondées, & que les Suisses éviteront tout ce qui pourroit augmenter les malheurs de la guerre; & qu'entr'autres heureux résultats des mesures auxquelles on s'est vu forcé, les anciennes relations de commerce entre l'Allemagne & la Suisse, seront rétablies.„

Francfort du 4 avril.

On fait des préparatifs à Cassel pour la réception de S. M. le Roi de Prusse.

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Dimanche 7 Avril 1799. (N°. 96.)

Pétersbourg du 15 mars.

S. M. I. a nommé le bailli Pfird miniſtre du Grand-Maître de l'Ordre de S. Jean de Jéruſalem, près la cour de Vienne.

Les officiers qui avoient obtenu des permiſſions de s'abſenter pour un certain tems des régimens qui ſont actuellement en mouvement, ont reçu l'ordre de rejoindre ſur le champ, même avant l'expiration du terme fixé.

Dublin du 11 mars. (du *Rédacteur.*)

On répand le bruit que les françois ont une flotte toute prête à Breſt, & des bateaux plats pour 30,000 hommes qu'ils deſtinent pour les côtes d'Irlande, & qu'ils feront partir au premier jour. Au reſte la ville de Dublin eſt régie comme en temps de guerre. On prend exactement les mêmes précautions que ſi l'ennemi étoit à nos portes. A neuf heures les barrières ſont fermées; perſonne n'entre ni ne ſort.

L'adjudant-général du vice-roi vient d'écrire la lettre ſuivante aux commandans des divers diſtricts de ce royaume. "Comme il paroît maintenant certain que l'ennemi prépare un armement conſidérable qu'il deſtine contre notre patrie, ſon excellence le marquis de Cornwallis me charge de vous rappeler les ordres du 12 avril 1797, & de vous engager à prendre les meſures néceſſaires pour que vos troupes ſoient prêtes à marcher au premier ſignal contre l'ennemi, & pour leur procurer en cas qu'ils leur manquaſſent, tous les objets qui pourroient leur être néceſſaires pour entrer en campagne. Vous rendrez les officiers commandant les corps, reſponſables de tout ce qui pourroit arriver, ſi leurs ſoldats venoient à manquer de munitions, armes, &c. Auſſitôt ma lettre reçue, vous voudrez bien écrire aux officiers maintenant en congé ou en recrue, de ſe rendre immédiatement à leurs corps; & vous ne donnerez de congé dorénavant que pour maladies, ou cas extraordinaires." *Signé:* Hewit, *adjudant-général.*

Extrait des gazettes angloiſes, depuis le 16 juſqu'au 28 mars. (du *Rédacteur.*)

"Lord Grenville a été chargé par le gouvernement de ſignifier aux miniſtres des puiſſances neutres réſidant à Londres, que les ports des ci-devant Provinces-Unies venoient d'être déclarés en état de blocus, & que tous les bâtimens qui chercheroient à y entrer, ſeroient traités conformément aux loix des nations. Cette déclaration ſembleroit prouver, dit le *Morning Chronicle*, que le bruit répandu la veille, de la ſortie de la flotte hollandoiſe, n'étoit pas fondé.

"On écrit de Dublin, en date du 22 mars, que l'Irlande eſt dans un véritable état de criſe. Malgré que chaque village de ce pays ſoit une garniſon, & chaque maiſon une forteresſe, on ne peut voyager dans l'intérieur qu'à la manière des orientaux, c'eſt-à-dire, en caravannes.

"Seize priſonniers d'Etat, dont MM. O'Connor, Emmet & le docteur M'Nénin ſont du nombre, ont été conduits, le 20, à bord d'un bâtiment chargé de les tranſporter en Ecoſſe, après avoir touché à Belfaſt pour prendre quatre autres priſonniers. Ils s'étoient flattés qu'on les tranſportoit à Hambourg; mais il paroît que leur deſtination eſt pour le fort Georges, ſitué dans le comté d'Inverneſs, & qu'ils y ſeront détenus juſqu'à la paix.

"Hug-Hes, un des chefs, pris & condamné en dernier lieu, a eu ſa grace, d'après la promeſſe qu'il a faite de découvrir ſes complices. Sur les renſeignemens donnés par ce malheureux, un grand nombre d'Irlandois ſont déjà arrêtés."

"Le gouvernement continue de manifeſter par les précautions qu'il prend, les plus vives allarmes au ſujet d'une invaſion de la part des françois. "J'eſpère, dit le lord-lieutenant, dans un ordre adreſſé le 16 à l'yeomanry d'Irlande, que, devant probablement en venir bientôt aux mains avec l'ennemi, ce corps va chercher à ſe mettre en meſure, & que, le jour de l'épreuve arrivé,

Digitized by Google

il déployera le même courage que l'année dernière. „

Les nouvelles du comté d'Antrim deviennent de plus en plus allarmantes. Beaucoup d'habitans ont abandonné leurs maisons pour se soustraire à la loi martiale.

Paris du 2 avril.

Un courier a été expédié ces jours derniers au général Joubert, qui vit retiré chez lui, dans le département du Jura. On croit qu'on lui a proposé le commandement d'une armée; mais on ne sait laquelle. Les uns disent que le général Massena a demandé sa démission; les autres disent que c'est le général Jourdan.

Les lettres du midi confirment les craintes que l'on avoit d'y voir éclatter des troubles aux élections populaires. On a lieu de croire qu'il y aura des choix dans le genre de ceux qui ont été annullés l'année dernière le 22 floréal.

A Metz, le cit. Bouchotte, ministre de la guerre en 1793, a été nommé électeur.

Le cit. Jeannet, commissaire du gouvernement à Cayenne, est arrivé à Paris, après avoir installé à sa place le cit. Burnel, le même qui, envoyé à l'Isle de France avec Baco, fut renvoyé par les habitans de cette isle.

Les citoyens André Vescovato Cocaldy, Etienne Petrigmany, nés en Corse, département du Golo, demeurans rue Traversière-Honoré; Charles Falleti, de Turin, demeurant rue de la loi; Thomas Gady, lieutenant invalide, demeurant rue de Ménilmontant, ont été conduits au Temple, le 26, par mesure de sûreté.

Beaudrais & Pilleux ont été arrêtés pour affiches contre-révolutionnaires. — Tirot, ancien huissier au directoire, est aussi arrêté comme prévenu d'émigration. Il passoit en outre pour un chef d'anarchistes. — Tachereau a été arrêté, il y a quatre jours, pour un imprimé, où il fait l'apothéose de Robespierre, & où il voue haine au 9 thermidor.

Les cinq membres qui composent le bureau militaire établi auprès du directoire, sont les généraux Moreau, d'Arçon, Kellermann, Canclaux & Muller.

Le général Championnet étoit à Turin le 27 ventôse (17 mars.)

Le ministre de la guerre ayant reçu des plaintes très-graves contre les fournisseurs de chevaux, a fait réexaminer par des généraux aussi probes qu'expérimentés les dernières livraisons faites & déjà reçues. Outre les réformes arrêtées par les conseils d'administration, il vient d'ordonner celle de 245 chevaux reconnus défectueux. Ils seront remplacés aux dépens des fournisseurs.

Les chevaliers de Malte qui étoient *arrivés à* Antibes depuis l'occupation de cette isle par *nos* troupes, ont reçu ordre de se tenir prêts à quitter cette ville Ils seront divisés par escouades de quinze en quinze, qui se rendront à Canet, où ils seront réunis à d'autres individus qui suivent la même destination. Ils partiront de cette ville escortés par des gendarmes, qui les conduiront à Perpignan. Le gouvernement leur accorde, pendant la route, l'étape du soldat (40 cent. par jour). Ils ne savent pas quelle est leur destination ultérieure. Les uns croient qu'ils resteront à Perpignan, d'autres pensent qu'ils seront conduits en Espagne. (*Clef du cabinet, Publiciste, &c.*)

On lit dans le *Rédacteur* un article intitulé *sur les finances*; en voici les passages les plus remarquables. „Six mois se sont écoulés, depuis que la somme des dépenses jugées nécessaires pour l'an 7 a été arrêtée, & depuis 6 mois on n'a point encore *complette la somme* des revenus qui doivent faire face à des besoins qu'on avoue, & dont on a déterminé la quotité. Que cependant l'autorité investie de la direction générale de l'administration publique, réclame les moyens d'impulsion & de vie qui lui manquent, & présage les suites désastreuses des retards qu'on apporte à les accorder, il semble que s'enveloppant alors du manteau de l'inviolabilité, on veuille rejetter loin de soi toute *responsabilité*, pour en faire retomber le poids sur elle seule. Or, remarquez dans quelle situation on la place ainsi: c'est elle qui demande, & c'est déjà contre elle un premier motif de défaveur; c'est elle ensuite qu'on prétend rendre exclusivement responsable, & ce seul mot de responsabilité une fois prononcé, devient un nouvel appel à des doutes, à des soupçons injurieux pour elle. *Si la* responsabilité n'est point un costume qu'on puisse quitter à volonté, elle n'est pas non plus une charge locale qu'on ne puisse acquitter que dans un canton particulier; elle est exigible aux Tuileries, comme au Luxembourg; c'est la loi qui l'impose au Luxembourg, c'est l'opinion qui l'assied aux Tuileries. Directeurs, c'est à la loi que vous avez à rendre compte de l'emploi des forces de l'état. Législateurs, l'opinion vous demande auparavant ce que vous avez fait pour assurer ses forces; car, n'étant qu'un moteur secondaire, par rapport au corps législatif, de qui seul il doit recevoir les principes d'action nécessaires, demeure-t-il responsable des embarras ou de l'inertie de la machine politique, lorsqu'il ne peut lui imprimer le mouvement dont la cause n'est point en lui? Aucun des pouvoirs, sans doute, ne veut conserver de ses attributions que les prérogatives, & ne reconnoître dans les autres que les obligations auxquelles ils sont assujettis. Tel est néanmoins l'esprit, qui souvent anime les corps ainsi que les individus, qu'ils regardent

comme loi première, le soin de repousser tout ce qui paroît empiéter sur leurs droits; il suffit d'éveiller en eux cet amour ombrageux de la conservation, pour que la crainte de laisser envahir leurs prérogatives, devienne le régulateur unique de leurs déterminations. Qui nous dira, que dans les discussions de finances, des discussions habiles, ennemis d'une mesure qui contrarioit leur opinion, n'auront pas adroitement intéressé l'amour-propre même du corps législatif à la rejeter, en lui peignant des messages de demandes comme des mandats impératifs? On aura craint dès-lors de céder à une impulsion étrangère, & pour ne point paroître y obéir, on aura refusé d'accéder à la demande la plus légitime: & ce refus prolongeant les débats, amenant de nouveaux délais, on arrive à l'époque des élections, à cette époque où tous les moyens qui peuvent conduire à la popularité sont évidemment saisis par l'ambition. Est-ce bien là le moment opportun de parler d'impôts? Et lorsqu'il faut à la fois lutter contre l'appât des circonstances, contre les séductions du vain désir de capter les faveurs de la multitude, ne s'est-on pas ainsi soumis soi-même à une influence d'autant plus puissante qu'elle se colore du prétexte du bien public, & qu'en matiere de propositions, l'intérêt général de la société paroît en contradiction avec l'intérêt des particuliers?

Cependant, des besoins chaque jour plus urgens, assiègent la tréforerie, & les discussions se prolongent infructueusement. Il faudroit des résultats positifs, & l'on s'épuise en débats stériles sur le meilleur mode d'imposition. On tend sans cesse au mieux, & ce mieux si désiré, l'avons-nous obtenu? Notre contribution mobiliaire repose sur des bases arbitraires; & de-là des réclamations sans nombre qui en ont paralysé le recouvrement. Notre contribution foncière écrase le propriétaire, elle appauvrit les terres, en fait baisser la valeur; & lorsqu'il faudroit les dégrever, on fait peser sur elles de nouvelles charges. Tel est, en effet, la nature de la taxe sur les fenêtres, qu'exigible directement du propriétaire, soit qu'il occupe lui-même sa maison, soit qu'il la loue, soit même qu'elle soit vacante & inhabitée en tout ou en partie, elle n'en doit pas moins être par lui acquittée en totalité, à raison de toutes les ouvertures; & qu'elle est ainsi réellement une surtaxe assise sur le genre de propriété le plus à charge, le plus dispendieux, le plus discrédité. Nous sommes loin de vouloir revenir sur une question jugée; mais consultez l'opinion publique, & vous verrez, de l'impôt sur les fenêtres ou de l'impôt sur le sel à l'extraction, quel est celui qu'elle préfère. Vous pourrez au moins conclure de son vœu, qui n'est plus aujourd'hui douteux pour ce dernier, qu'elle ne repousse point les contributions indirectes, contre lesquelles s'élèvent encore quelques préjugés, & que c'est-là la mine où il faut puiser, pour combler le déficit. „

Conseil des 500. — Séance du 29 mars.

Dubot a la parole pour une motion; il s'attache d'abord à faire sentir la nécessité de s'occuper des institutions républicaines. C'est le moyen, dit-il, de réformer les mœurs, de faire aimer la patrie & la liberté; jamais moment ne fut plus favorable: c'est aujourd'hui que le peuple exerce les droits de sa souveraineté, qu'il faut s'occuper de cet objet. Je demande que le projet sur le port de la cocarde nationale soit soumis primidi à la discussion, & immédiatement après, celui de Geria sur les anciennes qualifications féodales de *Sieur & Monsieur*. — Un membre observe qu'un arrêté du conseil fixe à primedi (31) la discussion du projet sur la cocarde nationale. Un objet plus important, dit Pourret-Resquieres, c'est la répression du brigandage; les assassinats se commettent chaque jour impunément; l'incendie détruit nos plus beaux monumens; le crime & la perversité conspirent contre le repos de la société; trois électeurs viennent d'être assassinés; il faut enfin mettre un terme à tant de forfaits. En conséquence, je demande la priorité pour cette discussion. — Appuyé, s'écrient plusieurs membres. Le conseil accorde la priorité au projet relatif à la répression du brigandage.

La discussion continue sur le projet de Mallès, relatif au dégrèvement de la contribution foncière, & décrete quelques articles sur les formalités à observer pour obtenir une réduction.

Vienne le 27 mars.

On avoit annoncé prématurément l'arrivée de M. le comte de Souwarow. Ce général ne se trouve à Vienne que depuis le 25 au soir. Hier, il a été présenté à S. M. l'Empereur; cette audience a eu lieu avec beaucoup de solemnité, & elle a duré près d'une heure. M. le comte de Souwarow avoit l'uniforme de Feld-maréchal, & étoit décoré de tous ses ordres. Il étoit accompagné de l'ambassadeur de Russie, & de deux de ses adjudans. On croit que ce général fera quelque séjour ici, tant pour concerter le plan d'opérations d'après lequel il doit agir, que pour attendre le nouveau corps de 45 mille hommes qui est en marche à travers la Hongrie. (*J. de Francfort.*)

La marche du premier corps de troupes russes continue. Hier, il est encore arrivé une nouvelle division de ces troupes dans les environs de Schœnbrunn. Aujourd'hui, elle a paradé en présence de S. M. l'Empereur & du général de Souwarow, après quoi elle a continué sa route pour l'Italie. (*Ibid.*)

Ratisbonne du 31 mars.

Hier, les ministres des Electeurs eurent une conférence chez le ministre directorial: il y fut présenté un projet de résolution relativement à la marche des troupes russes; & la majorité l'ayant adopté, il fut aussitôt rédigé en décision formelle. Suivant ce qu'on apprend, cette décision est à-peu-près de la même teneur que le vote émis sur cet objet par le ministre de Saxe. Il y est dit: "Que comme il n'a été fait aucune réquisition à l'Empire touchant la marche de troupes russes à travers le territoire de l'Empire, l'on n'a aucune notion légale à ce sujet; que l'on doit en conséquence attendre avec confiance, que S. M. l'Empereur prendra les mesures les plus propres à maintenir la tranquillité & à accélérer la paix. „ — Il est aussi dit

Digitized by Google

dans cette décision, que S. M. Imp. ſera priée d'intervenir auprès du gouvernement françois, pour faire ceſſer les oppreſſions qui ont lieu ſur la rive droite du Rhin. — Le collège des Princes ne prendra ſon *Concluſum* que dans huit à dix jours.

Le départ de S. A. S. le co-commiſſaire Impérial, prince héréditaire de la Tour & Taxis pour Munich, qui étoit fixé au 2 de ce mois, a été différé de huit jours.

M. le comte de Colloredo, fils du chancelier de l'Empire, a été nommé pour remettre au nouvel Electeur de Bavière la lettre de félicitation de S. M. I. Il eſt déjà parti de Vienne pour Munich.

Augsbourg du 3 avril.

Les lettres de Botzen du 29, nous apprennent que M. le général comte de Bellegarde, dont le quartier-général eſt à Schlanders, ſur l'Adige, a raſſemblé un corps de 12 mille hommes, avec lequel il ſe propoſe d'attaquer les François aux environs de Glurens, pour les empêcher de pénétrer plus avant dans le Wintsgau.

On n'a reçu encore aucun rapport officiel de ce qui s'eſt paſſé ſur l'Adige, & ſur la frontière du Trentain occidental, dans la journée du 25. Mais des lettres particulières donnent les détails ſuivans, ſur l'attaque faite par les François au-deſſus de Vérone. Ils avoient embarqué à Salo, dans la nuit du 24, un corps de troupes, qui traverſa le lac de Garda, & débarqua à Bardolino, près de Garda, pendant qu'un autre corps ſorti de Peſchiera longeoit la rive orientale du lac : ſix bataillons autrichiens, qui occupoient les environs de Rivoli, & de Guſſolengo, furent attaqués, par les françois, qui obligerent les uns à ſe replier ſur Verone, les autres à remonter l'Adige & à paſſer le fleuve à Péri. Les françois maîtres du terrain entre le lac de Garda & l'Adige, firent paſſer cette rivière à quelques troupes ſur des barques, & ſe montrerent à Lachiuſa, & à Volargne. Le corps principal qui attaquoit les Autrichiens dans la campagne de Verone, eut auſſi quelque ſuccès, & étoit déjà parvenu à la portée du canon de cette ville, lorſque les Autrichiens ayant reçu des renforts, parvinrent à le repouſſer juſqu'au delà de Caſtel-nuovo, (comme nous l'avons dit hier.)

Suttgard du 4 avril.

On n'apprend pas qu'il y ait eu aucune action ſérieuſe entre les armées reſpectives, vers la ſource du Danube, ni vers celle du Neckar. L'armée françoiſe paroît continuer ſa retraite en bon ordre, par la forêt noire & les montagnes noires.

Le général St. Cyr arriva le 1er avril à Freudenſtadt avec deux généraux de brigade, & ſon quartier-général. Le 2, un corps de 4000 hommes d'infanterie, venant d'Oberkirch, paſſa à Freudenſtadt, & ſe porta à Dornſtætt, où il arriva le même jour un parc d'artillerie : d'autres troupes françoiſes ſe ſont portées ſur Horb & Nagold. Celles qui étoient à Sulz ſur le Necker, en partirent le 1er dans la matinée; & vers midi il y entra des huſſards autrichiens. On croit qu'ils ſont auſſi à Oberndorff. Il réſulte de ces divers mouvemens que le général St. Cyr a fait un mouvement ſur ſa gauche. — Quant au centre de l'armée françoiſe, on doit croire qu'elle a abandonné Donaueſchingen, & Villingen, car on aſſure que le quartier-général de l'Archiduc étoit le 2 à Donaueſchingen; & un ordre de S. A. R. indique Villingen pour le rendez-vous des fourages & autres objets mis en réquiſition dans la Souabe.

On n'a aucunes nouvelles de la droite de l'armée françoiſe. Suivant la gazette d'Augsbourg, elle s'étoit repliée de Schaffhouſe, vers les villes foreſtieres; & les Autrichiens etoient entrés le 30 à Schaffhouſe. Mais d'un autre côté les François ſe trouvoient en forces à Conſtance, d'où ils ſembloient vouloir faire une entrepriſe en Souabe ſur les derrières de l'armée impériale : à cet effet ils avoient raſſemblé des barques ſur le lac. Les Autrichiens de leur côté faiſoient à Lindau des diſpoſitions pour établir ſur le lac des barques canonières ſous la direction du major Williams. Il paroît d'après cela que c'eſt autour du lac de Conſtance que ſe porteront maintenant les principales opérations.

Francfort du 4 avril.

Une gazette hongroiſe annonce qu'on attend à Agram (en Eſclavonie) les princeſſes de France tantes de Louis XVI, qui doivent y fixer leur reſidence, & habiter le palais epiſcopal. Il doit arriver en même temps dans cette ville pluſieurs cardinaux, entr'autres le cardinal prince Doria, & pluſieurs autres perſonnes de diſtinction qui ont quitté le royaume de Naples, & qui ſe ſont embarqués dans divers ports de l'Adriatique, pour ſe rendre à Fiume ou à Trieſte.

Raſtadt du 4 avril.

Les miniſtres françois ont reçu aujourd'hui 2 couriers extraordinaires, & ils en ont expédié deux.

Les miniſtres Pruſſiens ont envoyé à Berlin avec des dépêches, M. le comte de Finckenſtein, attaché à la legation pruſſienne à Raſtadt.

Le bruit court que le général Jourdan eſt parti pour Paris. Il paroît que le général Maſſena réunit le commandement des deux armées du Danube, & de l'Helvétie.

Mannheim le 6 avril.

Le blocus de Philipsbourg pluſieurs fois commencé par le général Bernadotte, vient d'être encore interrompu. Un troiſième contr'ordre venant de l'armée du Danube vient de faire ceſſer les meſures qui paroiſſoient devoir mettre inceſſamment cette place au pouvoir des françois. (*Article communiqué.*)

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Lundi 8 Avril 1799. (N°. 97.)

Venise du 29 mars.

Les lettres de Vérone nous apprennent que la bataille qui commença le 25 à 4 heures du matin, le long de l'Adige, dura jusqu'au 26 à midi. Elle fut très-sanglante de part & d'autre, & recommença le 27 dans la matinée; mais le feu cessa au bout de deux heures sous Vérone. On s'attendoit que l'attaque recommenceroit l'après-midi; la garnison des châteaux de Vérone fut renforcée; & l'ordre fut donné aux habitans d'éclairer les rues pendant la nuit du 27 au 28. Il paroît qu'il y aura eu ce jour-là quelque affaire décisive, mais on n'en a pas de nouvelles.

On n'a pas encore de rapports officiels sur les actions du 25 au 26. Voici les résultats que fournissent quelques lettres particulières. Au centre des deux armées, sous Vérone, les succès furent balancés, & l'on se battit avec tant d'acharnement de part & d'autre, qu'il y eut un grand nombre de tués & de blessés. A la gauche de l'armée autrichienne, sous Legnago, les françois furent repoussés avec perte de quantité de tués & de blessés, d'environ 500 prisonniers, & de 11 pièces d'artillerie. (V. *Rastadt.*) Sur la droite de l'armée impériale entre l'Adige & le lac de Garda, les françois eurent quelques succès, & parvinrent même à forcer le passage de l'Adige, au-dessus de Vérone. A cette occasion, Buffolengo (sur la rive droite) & Parona (sur la rive gauche) furent incendiés. — Les plus anciens officiers disent qu'ils n'ont jamais vu faire la guerre avec une fureur pareille à celle qu'on a montrée de part & d'autre. Quelques corps de Cisalpins & de Piémontois qui se trouvoient dans les rangs des françois, ont particulièrement été maltraités dans l'affaire sous Legnago.

L'attaque du 25 & 26, s'étendit sur la frontière occidentale du Tyrol Italien & du Trentain, où commande le général Wukassowich; les françois parvinrent à s'emparer du poste important de Lodron, & gagnèrent aussi quelque terrain au-dessus des lacs d'Idro & d'Iséo; mais on assure que depuis ils se sont repliés, & l'on dit même que le général Wuckassowich a pénétré sur le territoire du Brescian & du Bergamasque.

Le général Kray envoya le 25, un corps de troupes vers le Pô; il fit prisonniers quelques gardes nationales de Ferrare, qui étoient stationnées sur les confins de la Polésine de Rovigo, à Crespino, Casalnovo, &c.

On attend sous peu de jours un corps de 10 mille hommes, qui traverse en ce moment le Frioul; & l'on sait positivement que 24 mille Russes sont en marche par la Styrie & la Carinthie pour renforcer l'armée impériale.

On dit que sous Legnago, le général françois Devin a été tué; & le général Jardin, grièvement blessé.

Une lettre de Vérone du 27 à 6 heures du soir, dit que la troupe autrichienne qui étoit en avant de cette ville venoit de rentrer par la porte St. Zeno; & que les François de leur côté s'etoient retirés à Peschiera. On attribuoit ce changement de position a un mouvement fait par le général Kray avec l'aile gauche de l'armée, qui avoit remonté l'Adige pour se rapprocher de Vérone, & étoit même parvenu à Villa-franca (entre Mantoue & Vérone); en sorte que les troupes impériales qui se trouvoient sous Vérone, paroissoient destinées à combattre le corps françois qui avoit passé l'Adige à quelques lieues au-dessus de cette ville, & qui menaçoit de l'attaquer par la rive gauche. On ne tardera pas à savoir jusqu'à quel point ces conjectures sont fondées.

Paris du 2 avril.

Voici la suite des électeurs nommés pour le département de la Seine. Simon, instituteur des élèves pour les langues orientales, au Prytanée françois; Champagne, directeur de cette maison; Berrier, homme de loi; Jacquemin, municipal; Duchanoy, médecin; Granet, chef du bureau des colonies au ministère de la marine; Beauverney, employé; Visnick, juge-de-paix de la section de la Fidélité; Colzon, ancien receveur des impositions; Bouthroux, huissier; Fondart, administrateur municipal du huitième arrondissement; Lavoisière, papetier; Gouverneur-des-Forges; Gérard-de-Bury; Bonhomet, notaire; Monnet, rentier; Mignot, orfèvre; Laperdrix, ex-juge-de-paix; Trancart, épicier; d'Her-

Digitized by Google

becourt, rentier; Werneley, administrateur des messageries; Bérard, sellier; Verniquet, architecte; Lechesne, employé aux hypothèques; Feuillet, sous-bibliothécaire de l'Institut; Lavallée, homme de lettres; Cousin, concierge au palais des arts; Mercier, marchand; Vary, asseseur du juge-de-paix; Couturier, horloger, Lallemand; Berceau, employé à la trésorerie; Parquin, épicier; Cartier, bonnetier; Thiboult, négociant; Villemenot, orfèvre; Congné, notaire; Duverger-Villeneuve, huissier-priseur; Dubin, rentier; Blin, ex-juge; Bayard, ex-président du tribunal de cassation.

Caen le 26 mars.

Les anglois continuent de venir assez souvent nous insulter sur nos côtes. Ils sont venus, il y a quelques jours débarquer à Savanelle, petit fort à trois lieues d'ici, où ils ont pris un vaisseau chargé de marchandises pour la foire de Caen. On dit qu'ils sont favorisés par plusieurs habitans de ces côtes, qui leur portent des munitions. On ajoute que plusieurs de ces derniers viennent d'être arrêtés.

Conseil des 500. — Séance du 31 mars.

Delaporte dénonce des fraudes qui se font chaque jour aux barrières de Paris, en contravention à la loi; il en conclud qu'il seroit essentiel d'affermer promptement les barrières pour le droit d'octroi comme pour le droit de passe. Alors on sauroit au juste ce que les hôpitaux peuvent attendre de secours de la part des fermiers; alors les pauvres auroient un asyle assuré; alors la mendicité seroit beaucoup moins considérable. Delaporte demande le renvoi de sa proposition à une commission existante. — Adopté.

Briot fait un rapport sur la dénonciation dirigée contre Hernandez. Ce dernier a été accusé d'être beau-frère d'émigré. La commission chargée de cette affaire a examiné les pièces présentées, elle a entendu le membre inculpé. Les pièces présentées sont l'acte de naissance d'Hernandez, l'acte de mariage de sa sœur, l'inscription du mari de sa sœur sur une liste d'émigrés; l'acte de filiation est en règle, celui de mariage l'est également, mais Hernandez nie que la personne mariée sous le nom & le titre de sa sœur, le soit effectivement. Elle a reçu ce titre de sa famille, mais il le lui conteste & somme son accusateur de produire l'acte de filiation de cette personne. Mais en admettant que l'époux de cette personne soit effectivement son beau-frère, Hernandez objecte que rien ne prouve que ce soit le citoyen dont le nom se remarque sur la liste des émigrés. Il se nomme Barattier; mais il y a quatorze personnes de ce nom sur la liste des émigrés, & aucun n'y est sous la désignation de dessinateur, profession de Barattier. Rien ne constate l'identité. Ce n'est pas à Hernandez à prouver la négative: c'est au dénonciateur à prouver ses assertions. Le rapporteur, en continuant d'analyser la défense d'Hernandez, ajoute que fût-il frère d'un émigré, il seroit encore compris dans une des exceptions, prononcées par la loi du 3 brumaire, parce que depuis 1787, il sert dans la marine comme officier de santé, est assimilé, sous tous les rapports & en vertu de toutes les lois, aux officiers de son grade, & doit jouir de l'exception prononcée par la loi du 17 ventôse an 4. — Briot conclud à l'ordre du jour sur la dénonciation. — *On réclame vivement l'ordre du jour.*

Chabert ne croit pas qu'une question aussi importante doive être tranchée légèrement. Pour l'*honneur du conseil*, pour la justification du citoyen *Hernandez lui-même*, il est essentiel d'imprimer & d'ajourner. — *Je ne viens pas*, dit Reynal, discuter le mérite du rapport de Briot; je ne connois pas les faits; je n'ai aucun intérêt à croire à la vérité des assertions dirigées contre Hernandez, mais je connois & respecte la loi du 3 brumaire; elle a sauvé la république. Tous ceux qui ont voulu renverser la république, ont attaqué cette loi. *Il* est impossible de prononcer sur une question qui lui est relative, sans beaucoup d'attention. *Je demande* l'impression & l'ajournement. — Abolin appuie l'avis de Reynal. — Il est adopté.

Divers objets sont à l'ordre du jour. Le président indique, comme particulièrement appellées par les arrêtés du conseil, la discussion sur les coupables qui dénoncent leurs complices, celle sur la répression du brigandage, & le rapport de Lecointe sur les banques. Le conseil donne la priorité à la discussion d'un projet de Destrem, sur les améliorations à apporter au tarif des] *douanes.*

Séance du 1 avril.

Lecointe obtient la parole pour le rapport depuis long-tems attendu sur la pétition tendant à l'établissement d'une banque. Le rapporteur commence par un tableau général de l'état de la fortune agricole, industrielle & commerciale. La rareté du numéraire, l'absence du crédit & l'éloignement de la confiance rendent cet état peu satisfaisant, & plus d'une cause rend cet effet naturel. Les productions territoriales sont à vil prix, la main d'œuvre est d'un prix exorbitant. Les denrées n'ont point de débouchés; l'agriculteur ne peut vendre, le commerçant ne peut acheter. Dans l'embarras des richesses on éprouve les embarras de la détresse. L'état est payé difficilement, parce qu'il ne peut payer avec exactitude au sortir du papier-monnoie. — La proposition faite à la fin de l'an 6, d'expulser les nobles de notre territoire, répandit l'épouvante parmi eux, les engagea à chercher par-tout de l'argent & à échanger leurs domaines contre des ceintures d'or. Ils accaparèrent ainsi beaucoup de numéraire, en même-temps *qu'ils* faisoient baisser le prix des domaines. Ils faisoient un double mal. Une autre cause de l'intérêt élevé de l'argent, est le taux de la vente des domaines nationaux. On se presse d'emprunter de l'argent pour acquitter les paiemens exigés, & l'on y gagne encore quoique payant un intérêt très-cher. Une autre cause encore est le défaut de circulation du numéraire. Une autre cause est la manie du port des marchandises anglolses. Esprit de mode ou de malveillance, nous en sommes les victimes. La balance commerciale nous est désavantageuse, notre or passe chez l'étranger. Les hommes d'affaires, les capitalistes, les fournisseurs, donnent une cause de leurs marchés onéreux, dans les sacrifices qu'ils sont obligés de faire dans une bureaucratie vénale. Leurs risques, nous le croyons, sont moins grands qu'ils ne le disent; nous ne les examinerons pas. Il est encore d'autres causes de discrédit & de la rareté du numéraire, mais les déduire ne seroit pas sans danger. Le rapporteur

passe à l'indication des divers projets de banque indiqués comme remède au mal actuel. — Les divers projets présentés par les citoyens Christophe, Larcher, Gabion, Rouen & beaucoup d'autres, consistent, avec quelques changemens, entr'eux dans l'idée d'une banque formée par des actions hypothéquées sur de doubles quantités d'immeubles; mais ces divers projets paroissent reposer sur des sacrifices exigés du gouvernement, que la commission ne peut consentir. Pour opérer ces sacrifices, des moyens nouveaux seroient nécessaires; des emprunts, des taxes forcées sont une ressource funeste. La mine des domaines nationaux sera-t-elle fouillée pour cet usage? — Le rapporteur examine l'état des choses sous ce rapport. Avant de prêter à des compagnies financières, il faut savoir si on ne doit rien. C'est sur les recettes de l'an 8 qu'on demanderoit à emprunter; qui pourroit dire quel sera leur montant? Une promesse de cette nature ne peut mériter du crédit à la banque à laquelle on la feroit, tandis que c'est à cette banque elle-même que l'état devroit demander son crédit. Le rapporteur se livrant à des détails très-étendus sur la forme des banques actuellement établies en Europe, les divise en banques politiques, banques représentatives, banques augmentatives. Il discute les intérêts, les avantages ou les inconvéniens de chacune d'elles, en prenant ses exemples dans les effets qu'elles obtiennent en Hollande, à Londres, à Venise, à Philadelphie. La commission donne la préférence au système des banques libres & représentatives; mais expose combien il est essentiel que les pas de ces établissemens soient surveillés & arrêtés aussitôt qu'ils pourroient être dangereux. Elle propose de passer à l'ordre du jour sur les pétitions & projets présentés; mais d'autoriser le directoire à favoriser par tous les moyens possibles l'établissement des banques particulières, qui tendroient à multiplier les signes d'échange, en garantissant la solidité. — L'impression & l'ajournement sont prononcés.

Wesel du 3 avril.

Suivant les dernieres lettres de la Hollande, il est survenu de grands changemens au sujet des mouvemens des troupes. Plusieurs corps de cavalerie & d'infanterie qui étoient déjà en marche pour le Rhin, ont reçu contr'ordre, & sont en partie retournés dans leurs anciens cantonnemens, & en partie partis pour les côtes de la Flandre, & l'embouchure de l'Escaut. Ces changemens paroissent être le résultat des nouvelles démonstrations menaçantes que font les Anglois pour une descente.

Strasbourg du 4 avril.

Le général Jourdan arriva hier ici avec ses aides-de-camps: sa santé paroit fort altérée. On dit qu'il va à Paris. — Le général Hautpoul, qui est encore ici, doit aussi se rendre à Paris. — Le général Lefevre blessé dans le combat du 21 mars, est actuellement à Paris. Le général Grenier qui en est parti le lendemain de l'arrivée de Lefevre, a apporté des ordres importans du directoire au général Jourdan: Grenier est depuis hier au quartier-général de l'armée de Danube, d'où il doit passer en Italie. — Le général Ernouff commande provisoirement l'armée du Danube, dont le quartier-général est à Offenbourg.

On apprend de Paris que le directoire vient de faire de grands changemens dans les armées d'Allemagne. L'armée d'observation doit être réunie à l'armée du Danube, sous le commandement d'un seul général en chef. Les uns désignent le général Joubert, les autres le général Bernadotte, pour la commander.

Outre les renforts qui arrivent du Bas-Rhin à l'armée du Danube, il y a dans ce moment 15 mille hommes en marche de l'intérieur de la république, qui vont renforcer l'armée de l'Helvétie.

Basle du 1er avril.

Sur la demande réitérée du cit. Perrochel, d'accélérer la formation du corps auxiliaire de 18 mille hommes, le directoire doit proposer un plan au moyen duquel chaque commune sera tenue de fournir un nombre d'hommes proportionné à sa population. — En attendant il est déjà arrivé à Berne une grande quantité d'uniformes; & le général Schauembourg s'occupe avec activité de tout ce qui a rapport à l'équipement de ces troupes.

Le général Keller a déjà rassemblé quelques mille hommes, tant de ligne que de milices, pour seconder le général Massena dans la défense du territoire helvétique.

Un arrêté de notre directoire défend sous les peines les plus sévères, toute démarche, & tout discours qui tendroit à agiter les esprits, ou à détourner les habitans de l'Helvétie des principes de la constitution actuelle.

Le directoire helvétique a proposé le 29 mars au corps législatif par un message, de déclarer la guerre à l'Autriche. Mais la commission chargée de faire un rapport à ce sujet, a observé qu'il falloit préalablement s'occuper de l'organisation de l'armée.

Les insurgés du canton de Disentis se sont soumis sans résistance, & ont livré leurs armes.

(Le courier de Basle du 4 avril, nous a manqué, ainsi que celui de Milan du 31 mars, qui devoit nous apporter des nouvelles des opérations sur l'Adige & la frontière du Tyrol.)

Suttgard du 5 avril.

Le général St. Cyr, qui reçoit journellement des renforts considérables, paroit avoir le dessein de se maintenir dans la position qui domine la vallée du Necker, depuis Schiltach jusqu'à Nagold; il est arrivé aujourd'hui sur ce dernier point de nouvelles troupes. Le gé-

Digitized by Google

néral Legrand commande les troupes établies près de Dornſtett; le général Walther, celles qui ſont à Schiltach. Le quartier-général de St. Cyr étoit hier encore à Freudenſtadt. — Le général Starray, qui s'eſt réuni à l'aile droite de l'armée de l'Archiduc, a ſon principal corps de troupes à Haygerloch, Roſenfeld & Schemberg; & ſes avant-poſtes à Rothweil, Oberndorff & Sulz.

On n'a pas de rapports exacts ſur la poſition du centre des deux armées. Il paroit que l'aile droite de Jourdan s'eſt repliée ſur le Rhin à Schaffhouſe & Waldshut; & que le centre fait ſa retraite par le Val-d'Enfer, & la vallée de la Kinzig, ſur Fribourg & Offembourg.

Des patrouilles du général Starray, ſe ſont montrées ces jours derniers, à Canſtadt, Heilbronn, Vahingen &c. Une de ces patrouilles venant de Heilbronn, s'eſt arrêtée quelques jours à Canſtadt, & eſt partie aujourd'hui, remontant le Necker.

Raſtadt du 5 avril.

On a publié officiellement le rapport ſuivant. „*Du quartier-général de S. A. R. l'Archiduc Charles, à Geiſingen le 3 avril.* Les avant-poſtes de l'armée s'étendent, d'un côté, de Peterzel (près Dornham) juſqu'à Villingen, & de l'autre côté juſqu'à Neuſtadt (à 6 lieues de Fribourg.) —Suivant les derniers rapports, l'ennemi s'eſt retiré des gorges du Tyrol où il avoit pénétré. — Un rapport qu'on vient de recevoir du lieutenant-général de Kray, porte qu'il a battu l'ennemi près de Legnago, lui a pris 9 canons, 2 obuſiers, 23 chariots de munitions; & fait priſonniers, 1 chef de brigade, 22 officiers, 9 ſergens, & 460 ſoldats.„ (On voit que le premier rapport du commiſſaire imp. à Botzen (v. N°. 95.) avoit exagéré le nombre des priſonniers.)

Le grand parc d'artillerie de l'armée de Jourdan eſt arrivé hier au ſoir à Kehl.

M. le comte de Metternich a reçu aujourd'hui un courier de l'Archiduc, avec la nouvelle que S. A. R. a remporté un avantage ſur les françois près de Schaffhouſe. (On ne dit pas la date de cet évènement qui doit avoir eu lieu le 3. Au reſte, c'eſt ſans fondement que la gazette d'Augsbourg avoit annoncé que les autrichiens étoient entrés à Schaffhouſe le 30.)

On dit que les miniſtres françois ont reçu la nouvelle que le général Scherer a remporté des avantages conſidérables ſur l'Adige au-deſſus de Vérone.

Une patrouille françoiſe de 15 dragons, venant par Calw, Gersbach & Baden, eſt entrée ici aujourd'hui. Il paroit qu'elle s'étoit égarée.

Francfort du 4 avril.

Les dernieres lettres de la Pologne, diſent que le comte Malachowski, ci-devant maréchal de la Diète, & pluſieurs autres Polonois, qui avoient été arrêtés à Cracovie & transférés à Varſovie, comme coupables de conſpiration, ont obtenu leur élargiſſement de S. M. Pruſſienne.

Suivant des lettres de Pétersbourg, le Grand-Duc Conſtantin doit partir inceſſamment pour Vienne, & aura le commandement d'une armée en Italie; S. A. I. ſera accompagnée du général de Derfelden.

Hanau le 4 avril.

M. le comte de Schlick, miniſtre de S. M. I. à Francfort, & M. de Vuccaſſowich, chargé d'affaires de S. M. l'Empereur de Ruſſie, près le cercle du Haut-Rhin, ſont partis de Francfort avant-hier.

Mannheim le 7 avril.

Nous avons été requis de publier ce qui ſuit.

"*Liberté. Egalité. — Quartier-général à Mannheim le 9 germinal an 7 de la rép. fr.* — Le général Bernadotte, à meſſieurs les bourguemeſtres de la ville impériale de Francfort ſur le Mein. — Meſſieurs. Je ne veux point troubler la paix à laquelle la ville de Francfort doit ſon commerce & ſa proſpérité; mais ſa poſition ne me permet pas de tolérer qu'elle *ſoit plus* long-tems le réceptacle d'un grand nombre d'ennemis avoués & ſecrets de la république françoiſe. Les intentions amicales dont vous vous dites animés envers elle, meſſieurs, *reſteront* ſans effet, tant que les miniſtres des empereurs d'Allemagne & de Ruſſie pourront donner dans Francfort aſyle & protection à leurs émiſſaires, & aux détracteurs du gouvernement françois. La tranquillité & la ſureté de votre ville tiennent donc à l'éloignement de ces deux individus. L'officier qui vous remettra cette lettre, a l'ordre de vous inviter de ma part à faire dans le jour même de ſon arrivée auprès de ces meſſieurs les démarches que vous croirez propres à les déterminer d'évacuer la ville de Francfort & ſon territoire dans 24 heures au plus tard après l'invitation que vous leur en aurez faite. J'eſpère qu'ils ne me forceront point à des meſures de rigueur, & qu'ils ſentiront combien ma conduite à leur égard eſt différente de celle que l'archiduc Charles a tenue envers pluſieurs agents diplomatiques de la république françoiſe.„

" Les magiſtrats de la ville de Francfort, touchés du procédé loyal du général Bernadotte, ont agréé le vœu de ſa lettre; & les ambaſſadeurs d'Angleterre, d'Autriche & de Ruſſie ſont effectivement ſortis dans les 24 heures.„

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Mardi 9 Avril 1799. (N°. 98.)

Gènes du 27 mars.

Le tribunal de commerce eſt occupé depuis deux jours à faire un relevé des dommages eſſuyés par la nation Ligurienne lors de l'invaſion des Napolitains à Livourne. Il paroît que les françois, maîtres de cette place, procureront des reſtitutions ou des indemnités à ceux qui ont été léſés.

Le capitaine Michelino, ligurien, arrivé en 18 jours d'Alexandrie d'Egypte, a fait le 24 de ce mois, à l'office de ſanté la déclaration ſuivante ſous ſerment. " Bonaparte & ſon armée ſe trouvent dans le meilleur état. Il eſt maître des côtes de la mer-rouge. Il y a 45 jours qu'il partit à la tête de 15 mille hommes, ſe dirigeant ſur St. Jean-d'Acre. Il a laiſſé 3 mille hommes de garniſon au Caire, & d'autres troupes dans les pays conquis. On ne ſauroit exprimer la crainte que les Turcs ont de la bravoure françoiſe. Il y a 40 jours environ, il arriva à Alexandrie un bâtiment ligurien, dont le capitaine remit des dépêches à Bonaparte, qui le combla de careſſes. Il eſt parti en même tems que moi, 40 bâtimens, la plupart liguriens; & je crois qu'ils n'ont pas ſouffert de déſaſtre de la part des anglois. Tous les jours ils jètent depuis quelque tems une grande quantité de bombes dans le port-vieux d'Alexandrie, pour détruire le convoi; & en effet ils ont coulé à fond le navire du cit. Coſta, ligurien, portant pavillon eſpagnol: mais l'équipage s'eſt ſauvé. Les anglois ont devant Alexandrie 10 bâtimens de guerre, ſavoir, 4 vaiſſeaux de ligne, 2 frégates, 1 corvette, 1 brieq & 2 bombardes. "

Milan du 29 mars.

Lettre du général en chef Scherer, au cit. Rivaud, ambaſſadeur de la Rép. fr. Du quartier-général de Caſtelnovo, la nuit du 6 au 7 germinal (26 au 27 mars. L'armée que j'ai l'honneur de commander, cit. ambaſſadeur, attaqua le 6 à la pointe du jour l'ennemi, poſté entre le lac de Garda & l'Adige. Après un combat ſanglant, elle s'empara, la bayonnette à la main, de 22 redoutes ou fortins dont l'ennemi avoit fortifié ſes poſtes. Il perdit beaucoup de monde. Le champ de bataille étoit couvert de 3 mille morts ou bleſſés. L'armée lui a pris 12 pièces de canon; deux drapeaux, ſes deux ponts ſur l'Adige, & environ 4 mille priſonniers. Nos conſcrits ont rivaliſé de courage avec nos vieux grénadiers. Suiſſes, Polonois, Piémontois, Cisalpins, tous ont fait leur devoir, & ſe ſont montrés dignes de combattre aux côtés des François. *Scherer.* "

(L'attaque dont il s'agit eſt celle qui a eu lieu au-deſſus de Vérone, & dont nous avons déjà parlé à l'art. de Veniſe N°. 96 & 97.).

Le général Gauthier partit de Bologne le 23 avec 7 mille hommes de troupes Cisalpines, Piémontoiſes & Polonoiſes, avec de l'artillerie, des munitions & des vivres pour 4 jours, & entra en Toscane. Ce général eſt arrivé à Florence le 27. On dit que le Grand-Duc, qui avoit déjà envoyé quelques jours auparavant ſon premier miniſtre, marquis de Manfredini, à Milan, pour négocier avec les agens du gouvernement françois, a été traité honorablement par le général françois. Mais on ignore s'il eſt priſonnier de guerre, comme le diſent quelques lettres particulieres. — Il eſt certain que le 20 mars le marquis Manfredini partit de Florence pour Milan, & qu'il fut ſuivi quelques heures après par le ſecrétaire du miniſtre de France à Florence.

Les troupes françoiſes qui étoient à Piſtoie & que l'on croyoit deſtinées à ſe diriger ſur Florence, ſe ſont réunies à Lucques, & ont pris poſſeſſion de Livourne le 24. (V. Livourne.)

Le conſeil des Anciens a donné ſa ſanction le 25 à trois loix dont voici la teneur. La premiere accorde au directoire l'autorité de faire arrêter, transporter, & reléguer (néanmoins ſur le territoire Cisalpin) les individus des départemens des frontieres menacés par l'ennemi, contre leſquels il y auroit des ſoupçons de conſpiration contre la République: la loi n'aura ſon effet que pour 3 décades, ſi elle n'eſt pas prorogée par le corps légiſlatif. — La ſeconde autoriſe le directoire a exécuter un emprunt forcé de 6 millions de livres, remboursable dans un an avec l'intérêt de demi pour cent par mois. — La troiſieme autoriſe la formation d'un corps franc de 900 hommes dans les départemens du Serio & du Mella.

Livourne du 22 mars.

Les batimens anglois, américains, impériaux, & raguſains, embarquent depuis quelques jours tous leurs effets avec beaucoup de précipitation, & ſe tiennent dans la grande rade, prêts à faire voile au premier ſignal du vaiſſeau anglois qui ſe trouve ici. Hier on a embarqué à bord de ce vaiſſeau, diverſes caiſſes d'argenterie, qui étoient arrivées de Florence. — Il regne ici la plus grande confuſion. Les partiſans des Anglois

Digitized by Google

s'efforcent de rassurer le public, en répandant la nouvelle qu'il arrivera sous peu de jours, des troupes Turco-Russes. On remarque en effet que depuis quelques jours, les Anglois s'occupent à sonder la côte de la Toscane, pour savoir avec précision combien il y a de brasses d'eau sur les divers points où l'on pourroit effectuer un débarquement.

Livourne du 25 mars.

Hier au soir, deux mille hommes de troupes françoises, arrivés de Lucques ont pris possession de notre ville. Le général Miollis qui les commande, a fait aussitôt mettre bas les armes à la garnison de la ville, & aux chasseurs volontaires, en déclarant la garnison prisonniere de guerre.

Il a été affiché une proclamation qui ne donne que 24 heures de temps aux émigrés pour partir de la Capitainerie de Livourne, & 2 jours pour sortir du territoire de la Toscane.

Le port est fermé depuis l'arrivée des troupes françoises. Mais le convoi anglois qui avoit pris ses précautions, avoit fait voile dès le 24, pour Palerme.

L'entrée des François sur le territoire toscan a été précédée par la proclamation suivante. "*Le général en chef de l'armée d'Italie, au peuple de la Toscane.* Peuple de la Toscane. Les ennemis de votre repos, & de la rép. fr. méditoient de s'assurer de vos ports, & de porter par Livourne le feu de la guerre en Italie. La rép. fr. s'attendoit que le Grand-duc de Toscane prendroit les mesures convenables pour prévenir son asservissement à la nouvelle coalition, qui a été tramée contr-elle & les républiques ses alliées en Italie. Mais votre gouvernement, démentant à-la-fois ses traités. Son propre intérêt & le vôtre, apelloit la guerre par des préparatifs secrets, & moyenant un consentement tacite de recevoir les troupes étrangeres qui se disposoient à entrer à Livourne. Déjà les troupes napolitaines y avoient été reçues antérieurement, & sans obstacles, dans un moment où les ennemis de la rép françoise se flattoient d'avantages prochains, & ajoutoient à cet acte d'autres indices tout aussi peu équivoques des dispositions du Grand-duc en faveur de la coalition. Dans cet état des choses, le gouvernement françois a jugé convenable, tant à sa dignité, qu'à la sureté de l'état & des rép. ses alliées en Italie, de s'assurer de la Toscane. Le général en chef de l'armée d'Italie, chargé de l'exécution de ses intentions, en entrant dans ce païs, vous donne l'assurance qu'il sera accordé à tous les habitans paisibles, protection, paix, justice & sureté; qu'il fera respecter le libre exercice du culte religieux, & les propriétés particulières, & qu'il maintiendra l'ordre public sans différence ni distinction de personnes. Peuple de la Toscane, restez tranquille, reposez-vous avec confiance sur les dispositions qui seront prises pour vous faire jouir de la tranquillité, & des bienfaits d'un gouvernement juste. La rép. fr. ne fait passer le fleau de la guerre que sur ses ennemis: en faisant occuper la Toscane, il n'a en vue que de les prévenir, & d'assurer sa défense & l'indépendance de ses alliés en Italie. *Signé:* Scherer. — Pour copie conforme. *Le général de division*, Gauthier.„

Londres du 22 mars. (Nouv. directes.)

De nouvelles sociétés révolutionnaires (dit une de nos feuilles publiques) sont établies dans les trois royaumes, & correspondent ensemble ainsi qu'avec des sociétés semblables formées à Hambourg & Altona. Elles sont sous l'inspection de comités conventionnels dirigés par la France. Leur but est de détruire la constitution britannique, d'établir sur ses ruines trois républiques à la manière françoise. Des projets d'insurrections partielles & générales ont été formés. Des Irlandois-unis les président presque tous & en sont l'ame. Mais il y a lieu de croire qne des personnes d'un ordre supérieur, & qui ne paroissent point, les autorisent & fournissent de l'argent à leurs membres. On a trouvé sous la table autour de laquelle étoient assis ceux qu'on a arrêtés dernièrement au Chêne-Royal, une adresse incendiaire au peuple irlandois. Les secours de la France lui sont promis. Quatre messagers d'état viennent de partir pour faire arrêter dans les différentes provinces du royaume les personnes impliquées dans cette conspiration étendue. C'est dans le pays de Galles, à Liverpool, & dans la province de Lancaster que les rébelles ont des intelligences plus suivies.

Ratisbonne le 2 avril.

Hier, le projet de conclusum électoral relatif à la marche des Russes fut présenté dans le collège des Electeurs; il a été approuvé & adopté par la majorité composée des ministres Bavaro-Palatin, de Saxe, de Brandenbourg, de Brunswick & de Mayence. — Dans cette séance, le ministre de l'Electeur de Cologne fit inférer au protocole, la déclaration suivante, comme supléement

Digitized by Google

à son vote : „Que le gouvernement françois vient d'exercer contre l'Empire de nouvelles hostilités, par la marche de ses armées dans les cercles de Suabe & du Haut-Rhin, par la formation de Philipsbourg, par les contributions imposées & perçues dans le pays Palatin & d'autres parties de l'Allemagne, par les réquisitions énormes faites récemment pour la forteresse d'Ehrenbreitstein & par la dernière proclamation du général Bernadotte. Que la délibération sur la marche des troupes Russes a entierement perdu son objet par la déclaration de guerre formelle qui a eu lieu contre l'Autriche, & encore davantage par la direction que le corps d'armée russe prend, d'après tous les avis que l'on reçoit; qu'une représentation à S. M. I. conçue en termes généraux, ne peut plus produire aucun effet. Comme la maison d'Autriche non-seulement est attaquée, mais que l'aggression contre ses états a eu lieu sur le territoire de l'Empire en s'avançant dans le cercle de Souabe, l'Autriche n'éloignera point ces troupes auxiliaires, & elle fera encore moins difficulté de les employer, suivant les circonstances du côté où l'attaque a lieu. Maintenant que la guerre a éclaté de nouveau, un traitement encore plus hostile que celui qu'éprouve l'Empire dans ce moment, ne dépend plus du résultat des délibérations de la diète, mais du sort heureux ou malheureux des armes. D'après cela, l'Electeur croit que l'on doit se borner à déclarer, que comme il n'a été fait aucune réquisition sur l'objet en question, on n'a aucune notion légale à ce sujet „

Dans le collège des Princes, on continue de recevoir les votes, & tous ont été émis, à l'exception de 9.

Augsbourg du 5 avril.

Les lettres de Roveredo, en confirmant la nouvelle que les françois avoient pénétré le 26 sur la rive gauche de l'Adige au-dessus de Vérone, ajoutent qu'ils se proposoient le 27 d'attaquer à revers cette ville, & par cette opération hardie, de couper la retraite aux troupes autrichiennes, qui se trouvoient tant dans la ville que sur la rive droite vis-à-vis de Castel-nuovo. C'est probablement ce qui avoit déterminé le général Kray à faire remonter l'Adige au corps de troupes qui étoit aux environs de Legnago, & à faire rentrer à Vérone le 27 au soir les troupes qui étoient en avant de cette ville. — Dans cette entreprise, les françois seront obligés de faire face, tant aux forces qui se trouvent à Vérone & dans les châteaux qui en défendent les approches, qu'à celles qui pourroient les prendre à dos des environs de Roveredo. A la vérité, les autrichiens ont peu de troupes sur ce dernier point; mais il peut s'en détacher du corps d'armée du général de Bellegarde, si les françois leur laissent le tems d'arriver; & alors ils se trouveroient eux-mêmes dans un grand danger. Mais en cas de succès, & s'ils prennent Vérone par un coup de main, ils obligeront l'armée du général Kray à faire sa retraite derrière la Brenta, & couperont cette armée de celle du Tirol. Il est peu d'exemples dans les fastes militaires d'un plan aussi audacieux & aussi décisif que celui-là.

(On ne sauroit encore dire quel en a été le résultat. Une gazette helvétique cite une lettre de Milan du 30 mars, qui dit que les françois, ayant attaqué Vérone par les deux rives de l'Adige, s'en emparèrent le 28 mars, & firent prisonniers 10 mille hommes qui s'y trouvoient. — Une gazette d'Augsbourg dit: "Que l'on vient de recevoir par une occasion extraordinaire la nouvelle que le 30 mars il y eut près de Vérone une quatrième action, dans laquelle le grand plan des françois de *couper de Vérone l'armée Impériale*, a échoué, & ils ont été obligés de se retirer avec perte.")

Il se confirme que le général Lecourbe a abandonné les positions qu'il avoit prises à Finstermunz & Nauders. Mais on ne dit pas que les troupes qu'il avoit aux environs de Glurens, ayent aussi rétrogradé. Ce qui est certain, c'est que la levée en masse des districts d'Axans, Ambras, Thauer, Hall, Rettenberg & Stubey, a reçu la permission de rentrer dans ses foyers. — Le général de Bellegarde avoit encore le 30 mars son quartier-général à Schlanders dans le Wintsgau.

Des lettres particulières d'Inspruck disent que l'allarme n'a point cessé dans le Tyrol; & que la Princesse Elisabeth a quitté sa résidence à Inspruck, pour aller s'établir à St. Jean, petit bourg près de Radstadt dans le pays de Salzbourg.

Voici le texte de la proclamation de l'Archiduc Charles aux Suisses, dont nous avons parlé (N°. 95.)

Proclamation de l'Archiduc Charles, commandant en chef des armées impériales & d'Empire, aux Suisses.

"A la suite de deux victoires remportées sur l'armée françoise, qui, sans déclaration de guerre, s'étoit avancée hors de ses positions; qui, sans déclaration de guerre, avoit exercé de tous côtés des hostilités & fait des attaques, les troupes sous mes ordres entrent sur le territoire suisse, non pour faire la guerre aux Suisses qui ont des dispositions amicales, mais pour poursuivre l'ennemi commun contre lequel vous avez combattu vous-mêmes avec tant de bravoure pour défendre votre liberté & votre indépendance, & dont la supériorité de forces a seule pu vous réduire à la malheureuse situation que vous ressentez si profondément & sur laquelle vous avez déjà témoigné si hautement votre mécontentement. Parmi les tentatives & moyens que l'on a employés pour vous retenir dans cet état de dépendance & d'assujettissement, on a

Digitized by Google

cherche à faire croire que la cour Impériale & Royale avoit des projets de démembrement ou autres vues de cette nature sur la Suisse. On tâche aussi de vous allarmer en répandant que vous avez à craindre des vexations & le pillage de la part de l'armée impériale. Je crois devoir par cette raison déclarer solemnellement à tous les Suisses, que les intentions de S. M. I., conformément aux assurances qu'Elle a fait donner dans toutes les occasions à la Ligue Helvétique de ses dispositions constantes d'amitié & de bon voisinage, est fermement intentionnée de continuer avec elle de la manière la plus active ces anciennes relations amicales; & qu'aussi S. M. I. n'a d'autre vue que de contribuer en bon voisin à ce que la Suisse soit maintenue sans la moindre atteinte dans son indépendance, son intégrité, ses privilèges, droits & possessions. J'attends de mon côté avec confiance, que les troupes sous mes ordres, dont l'entrée sur le territoire suisse, occasionnée par les circonstances connues, n'a lieu que dans cette vue pure & solemnellement manifestée, pour la sûreté commune, seront traitées amicalement, & assistées par tous les membres de la Ligue Helvétique bien pensants, & qui ont à cœur le bien de leur patrie, & que le peuple Suisse évitera soigneusement tout ce qui pourroit augmenter les maux de la guerre. Parmi les suites heureuses qu'une telle conduite aura pour la Suisse, l'on peut compter la supression des mesures que des vues hostiles & la violence ont arrachées, & le rétablissement des relations de commerce & de la communication entre l'Allemagne & la Suisse. *L'Archiduc Charles.* „

Suttgard du 6 avril.

On vient d'apprendre que le général St. Cyr a quitté hier Freudenstadt, & que ses troupes à ses ordres ont évacué les positions qu'elles occupoient, pour se rapprocher du Rhin par la forêt noire. — Les lettres de Fribourg du 3, annoncent que le centre & l'aile droite de l'armée françoise continuent leur retraite, par le Val-d'Enfer, la vallée de la Kinzig, & les villes forestieres.

Rastadt du 6 avril.

Le quartier-général de l'armée du Danube est à Kehl. Il paroit que cette armée passera en grande partie le Rhin.

Les François établissent en ce moment un pont à Plittersdorff, à une lieue de Rastadt.

On assure que les ministres françois ont préparé leurs malles pour partir: ce qui sembleroit annoncer la dissolution du congrès. Mais d'un autre côté l'on dit que l'Archiduc a donné l'ordre à ses troupes, qui se porteroient vers Rastadt, de ne pas entrer dans cette ville, afin de ne pas troubler la sûreté des ministres respectifs.

Strasbourg du 5 avril.

Par ordre du général commandant la 5e division militaire, il a été annoncé aux communes autour de Strasbourg, de faire des dispositions pour recevoir & loger de la cavalerie, des équipages, &c. qui arrivent de l'armée du Danube.

Basle du 4 avril.

On a publié officiellement les deux pièces suivantes.

Armée françoise. Au quartier-général à Coire le 10 germinal, (30 mars) *an 7 de la république.* "Le général en chef s'empresse d'annoncer à l'armée les succès de celle d'Italie. Le 2 germinal le général en chef Scherer attaqua les Autrichiens dans leurs positions retranchées de *Pastringo*. (Les résultats sont les mêmes que ceux qu'on a lus à l'art. Milan.)

Extrait d'une lettre de Milan du 9 germinal, l'an 7 de la république (29 mars 1799.) "Nous sommes entrés en Toscane par mesure de prudence, pour en fermer l'entrée aux Anglois & aux Russes qui en menaçoient les côtes. Le général Gautier, avec 7000 hommes, tant infanterie que cavalerie, a fait cette expédition. Il est actuellement à Florence, & a fait mettre bas les armes aux troupes toscanes, le tout au milieu du plus grand calme. Le Grand-duc a fait lui même une proclamation, pour inviter le peuple à la tranquillité.„

Mannheim le 8 avril.

Le courier de Paris du 3 & du 4 nous apporte les nouvelles suivantes.

Une lettre du général Massena du quartier-général de Rheineck, le 8 germinal (28 mars) annonce les *succès* déjà connus du général Lecourbe; & dit qu'il occupoit le 26 Finstermunz, Nauders & Glurens.

Une dépeche du général Scherer, du quartier-général à Castelnovo la nuit du 6 germinal (26 mars) donne les résultats qui se trouvent dans sa dépêche au cit. Rivaud, (*v. Milan.*) — On y voit que l'attaque principale fut faite par les généraux Grenier, Delmas & Serrurier avec les divisions de gauche, entre le Garda & l'Adige; tandis que deux autres divisions, combattoient devant Vérone, & la 6e division, masquoit Legnago.

**** Le 21 germinal an 7 (10 avril 1799, il sera vendu au Bureau de la douane au pont de Mannheim, 15 liv. de sucre en pain, 12 liv. caffé, 8 onces cotton filé, 4 aunes 3/4 toile peinte, un mouchoir toile, 26 mouchoirs de soie, & une paire gants de soie. Le tout sujet à la réexportation, excepté le caffé; la vente se fera à 9 heures du matin.

Fleriment.

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Mercredi 10 Avril 1799. (N°. 99.)

Extrait d'une lettre de Conſtantinople, du 9 mars.

Avant-hier, on a apporté la tête du prince de Valachie, Hangerly, dépoſé depuis peu de tems; & elle eſt expoſée dans ce moment à la porte du ſérail. Son frère, qui étoit gouverneur du Bannat de Crayova vient d'être arrêté & renfermé dans une priſon nommée le *Four*, dont on ne ſort que bien rarement. C'eſt ainſi que cette famille a *brillé* un inſtant pour périr victime de ſon ambition. Hangerli, drogman du Capitan-Pacha, jouiſſoit de beaucoup de crédit & d'une fortune conſidérable. Il n'a pas ſu ſe contenter d'un ſort ſi doux, il a porté ſes regards vers la principauté, objet des vœux de tous les Grecs; il s'eſt ſervi, pour y arriver, de la faveur du Capitan-Pacha, ſon maître, & du crédit qu'il avoit ſur ſon eſprit; c'eſt lui qui engagea cet amiral à ſe charger de la commiſſion de ſoumettre Paſſewand-Oglou, & d'y mettre la condition que lui Hangerly ſeroit prince de Valachie, afin qu'il pût être à même de le ſeconder dans ſes opérations. Après les revers ſucceſſifs du Capitan-Pacha, Hangerly a penſé qu'il tomberoit dans la diſgrace, & il a eu l'ingratitude d'écrire contre lui toutes ſortes d'horreurs. Ses propres lettres ont été envoyées au Capitan-Pacha, & Hangerli a payé de ſa tête ſon abominable conduite.

Le Capitan-Pacha eſt attendu tous les jours. On ne ſait encore rien de poſitif ſur les arrangemens qui ont été pris avec Paſſewand-Oglou.

On a appris l'arrivée du commodore Smith à Rhodes. Il y a mouillé le 25 du mois dernier, & en eſt reparti le lendemain, de ſorte qu'on ne tardera pas à voir les opérations commencer en Egypte.

Le Beyram qui a eu lieu avant-hier, s'eſt paſſé avec tranquillité: heureuſement que 4,000 hommes de troupes deſtinées pour l'Egypte, & embarquées ſur quatre frégates, étoient partis deux jours avant; car ils avoient déjà commis divers excès. Parmi ces 4,000 hommes, ſe trouvent les troupes dreſſées à l'Européenne, au *Levend-Tſchiftlick*, au nombre de 1,500 hommes.

Semlin du 20 mars.

Il paroit certain que Paſſewand-Oglou a licentié ſes troupes. — Des lettres de la Moldavie diſent que ce Pacha a tout-à-coup diſparu de Widdin, & qu'il s'eſt réfugié dans la Tranſilvanie, avec de grands tréſors; & cette nouvelle n'eſt pas dénuée de vraiſemblance, ſurtout ſi on la rapproche de la premiere. D'ailleurs on ſe rappelle que dans le temps on a dit que l'une des conditions du traité conclu entre le Capitan-Pacha & Paſſewand-Ouglou, porte qu'il lui ſera payé une groſſe ſomme d'argent avec laquelle il pourra ſe retirer dans les Etats de l'Empereur d'Allemagne: & c'eſt de toutes les clauſes qu'on a publiées dans les gazettes, celle qui a le plus de probabilité.

Paris du 4 avril.

Armée d'Orient. Le citoyen Guéry, capitaine au 22e de chaſſeurs, fait priſonnier par l'eſcadre ruſſe & arrivant de l'Egypte, a apporté au gouvernement les détails les plus ſatisfaiſans de cette brave armée. „ Elle eſt ſur le pied le plus reſpectable, dit-il: elle s'eſt recrutée de quatre-vingt mille hommes, tant grecs que juifs, &c. Ses poſitions ſont telles que nulle puiſſance armée ne peut ſe flatter d'entrer dans ce pays ſans courir à ſa perte. Des forts & des retranchement s'élèvent de toutes parts ſur les frontières & les côtes. Les mal-intentionnés ont fait courir en Europe le bruit de la mort du héros de la liberté, Bonaparte, & de l'anéantiſſement de ſon armée: ſous quelques mois ils apprendront qu'il vit, & prépare au reſte des tyrans du monde leur perte inévitable. „— A ces détails eſt jointe la lettre ſuivante: „ Mit-Kamar, le 11 ventoſe (1 mars) *Lanus, général de brigade, au citoyen Guéry, capitaine au 22e de chaſſeurs à cheval, commandant de la place de Ménouſe, en Egypte.* Nous avons battu les Arabes avant-hier; ils ont perdu leurs troupeaux & leurs bagages; répandez cette nouvelle; plus de 150 ont été tués. Dans trois ou quatre jours je ſerai à Ménouſe. *Signé* Lanus. „

Directoire exécutif. Du quartier-général à Caſtelnovo, la nuit du 6 germinal an 7. Le général en chef des armées d'Italie & de Naples, au directoire exécutif. „Citoyens directeurs, j'ai attaqué à la pointe du jour, avec trois diviſions, l'ennemi placé entre le lac de Garda & l'Adige; deux autres diviſions ſe ſont portées ſur Vérone, & la 6e maſquoit Legnago. Les trois diviſions de gauche ont emporté à l'arme blanche vingt-deux redoutes ou fortins, dont les ennemis avoient hériſſé leur poſition.

Le carnage a été terrible. Après quatre heures du combat le plus meurtrier, les généraux Delmas & Grenier ont culbuté l'ennemi de toutes ſes poſitions, l'ont pourſuivi ſans relâche, & ſe ſont emparés de deux ponts ſur l'Adige. La diviſion Serrurier balayoit de ſon côté les hauteurs du lac de Garda, ſecondé par notre flotille. Les deux diviſions dirigées ſur Vérone ont concouru puiſſamment au ſuccès de l'attaque principale; elles ont combattu avec la plus grande valeur, depuis la pointe du jour juſqu'à la nuit tombante, contre un corps ennemi très-nombreux. Nos conſcrits ont rivaliſé de courage avec nos vieux grénadiers. Polonois, helvéticus, Piémontois, cisalpins, tous ont fait leur devoir: ils ſe ſont montrés dignes de combattre à côté des François. Le réſultat de cette journée qui fait honneur à l'armée d'Italie, même après ſes anciennes victoires, nous donne deux ponts ſur l'Adige, douze pièces de canon, deux drapeaux, environ quatre mille priſonniers, parmi leſquels beaucoup d'officiers. L'ennemi a, en outre, laiſſé ſur le champ de bataille plus de trois mille morts, & grand nombre de bleſſés. Le général Delmas a reçu une balle à la jambe, & a continué de combattre malgré ſa bleſſure. Le général Dalesme en a reçu une à la cuiſſe, qui l'a mis hors de combat. Salut & reſpect. *Signé* Scherer.„

Extrait d'une lettre du citoyen Brouard, adjudant-général, chef de l'état-major de la diviſion, au repréſentant du peuple Dubois-Dubay. De Malte, le 8 ventôſe, (26 fév.) an 7. "Je vous ai rendu compte dans ma dernière, d'une conſpiration qui devoit éclater le 23 nivoſe, & que nous découvrîmes par un heureux haſard; tous les chefs ont été fuſillés; nous avons appris que la plupart des campagnards qui s'étoient cachés dans un des magaſins du lazaret qui leur avoit été ouvert par le parfumeur de la ſanté, un des chefs de cette conjuration s'étoient noyés. Ils étoient plus de 300. Nous en prîmes une trentaine; & pluſieurs ont été tués. Deux ou trois mille autres payſans devoient ſe réunir à eux dans la nuit du 22 au 23, pour ſeconder les efforts des conjurés du dedans. Les révoltés ont tenté depuis l'eſcalade. Ils s'approchèrent de nos murs le 28 du mois dernier. (16 fév.) Nous prîmes leurs nacelles & les barques dans leſquelles ils étoient venus. Ils ſe jettèrent à l'eau, ſans avoir fait la moindre réſiſtance. Quoiqu'ils nagent comme des poiſſons, un grand nombre ſe ſera encore noyé. Nous en avons vu quelques-uns ſur l'eau. Toutes les tentatives que les révoltés feront de vive force échoueront: nous n'avons à craindre que les ſurpriſes, mais nous avons pris tant de précautions, & nous ſommes tellement ſur nos gardes, qu'ils ne réuſſiront pas non plus de ce côté. Je n'ai jamais vu de troupes mieux diſpoſées à combattre leurs ennemis que la garniſon de Malte: nous conſerverons cette place importante, ou nous périrons tous. La frégate *la Boudeuſe* nous a apporté dernièrement des proviſions de toutes eſpèces & des munitions. Nous avons reçu plus de ſix mille boulets de 24 & de 36 dont nous avions beſoin, & dont cependant nous aurions pu nous paſſer à la rigueur. Je vous l'ai déjà marqué; nous avons une quantité prodigieuſe de bled dont la conſommation va diminuer conſidérablement par l'expulſion de beaucoup de bouches inutiles & de fripons, que, par la plus fauſſe politique & une ſenſibilité mal-entendue, on avoit gardés, malgré mes vives repréſentations.„

Armée d'Helvétie. — Au quartier général à Rheineck, le 8 germinal (28 mars) — *Maſſena, général de diviſion, commandant l'armée d'Helvétie, au directoire exécutif.* "Citoyens directeurs! J'avois donné l'ordre au général Lecourbe d'attaquer Finſtermintz, & à la diviſion de l'armée d'Italie dans la Valteline, ſous mes ordres, d'attaquer Glurentz. Ce général a exécuté, comme à ſon ordinaire, ſon mouvement, & ſes diſpoſitions ont été faites avec tant de ſageſſe, que l'ennemi a été complettement battu. Le fruit de cette victoire eſt ſept mille priſonniers & vingt-cinq pièces de canon. Les plus grands éloges ſont dus aux troupes qui compoſent les deux diviſions, & aux braves généraux qui les ont conduites. Le général Lecourbe fait le plus grand éloge des conſcrits. D'après ce que le général Lecourbe me mande, Finſtermintz, Nauders & Glurentz ſont occupés par nos troupes. J'aurai l'honneur, citoyens directeurs, de vous faire connoître plus en détail les circonſtances de cette brillante affaire, qui a eu lieu le 6 germinal (26). Salut & reſpect. *Signé:* Maſſena.„

Le général Mack & ſon état-major ſont arrivés à Briançon, où ils ont été remis à la garde du commandant du fort.

„Pluſieurs aſſemblées primaires du département de la Haute-Saône ont été le théâtre des plus violens excès: l'anarchie s'y eſt déployée dans toute ſa fureur. Des voies de fait ont été exercées contre les meilleurs citoyens. Il en eſt réſulté une infinité de ſciſſions.—On mande de Bordeaux que les membres du bureau central, dernièrement deſtitués par le directoire, ont été nommés électeurs.—A Toulouſe, le parti anarchique eſt vainqueur. On ne lui a point oppoſé de réſiſtance.—A Auch, les ſciſſions ſe ſont multipliées. La ſection du nord a fait ſciſſion, & une troiſieme s'eſt formée dans la ſection du Midi. Ces diviſions ſont l'ouvrage de l'anarchie.„ (*Gaz. de France.*)

Strasbourg du 6 avril.

Les Autrichiens, dans une attaque qui eut lieu le 3, parvinrent à percer par la vallée de la Kinzig & le Val-d'Enfer. Depuis ce moment l'armée du Danube fait ſa retraite du Kniebis & de la forêt-noire, en deça du Rhin, & n'a plus livré que de légers combats d'arrière-garde. Hier les bagages, le tréſor, & les adminiſtrations militaires ſont arrivés ici. Ce matin, le grand parc d'artillerie, & pluſieurs régimens de cavalerie ſont entrés en ville; le reſte de l'armée aura paſſé le Rhin pour demain. Il ne reſtera qu'un corps de 10 mille hommes à Kehl & Auenheim. Le quartier-général eſt arrivé ce matin à Strasbourg; & doit aller à Schiltigheim.

Digitized by Google

Il défile beaucoup de troupes vers la Suiſſe; la diviſion du général Ferino, eſt la ſeule qui ait fait ſa retraite ſur ce point: mais celle de Souham, eſt en marche pour s'y rendre; il paroît que la plus grande partie de l'armée prendra cette direction: car il n'y a pas d'apparence que l'Archiduc Charles ſonge à rien entreprendre ſur le Rhin, tant qu'il y aura en Helvetie une armée qui pourroit l'inquiéter pour la ſûreté de ſes derrieres. D'ailleurs la proclamation de l'Archiduc aux Suiſſes annonce aſſez que ſon intention eſt de pénétrer dans ce pays.

Le général Jourdan eſt encore ici malade: mais on croit qu'il partira ſous peu de jours pour Paris.—On dit que le général Joubert le remplacera.

Le général Hautpoul eſt parti pour Paris. Le général Souham a, dit-on, été deſtitué.

Le cit. Rudler eſt ici avec le quartier-général.

Le général Laroche eſt actuellement commandant de la 5e diviſion militaire, à la place du général Chateauneuf-Randon.

Le général Clarcke eſt l'un des électeurs de notre département, ayant été nommé dans le canton de Buchsweiler où il demeure.

Londres du 22 mars. (Nouv. directes.)

Le général Nugent qui commande à Belfaſt en Irlande, a fait proclamer la loi martiale dans le comté d'Antrim. Il eſt ordonné à tous les propriétaires & principaux locataires de maiſons d'afficher ſur leurs portes le nom de ceux qui y logent, & il eſt enjoint à chacun de rentrer chez ſoi avant 8 heures du ſoir, & défendu d'en ſortir avant le lever du ſoleil. Le général Lake a fait une proclamation ſemblable à Limerick.

Lorſque le bill pour réprimer la rébellion a paſſé à la chambre des pairs d'Irlande, il s'y eſt opéré une ſciſſion; & ſix pairs ont fait & ſigné une proteſtation contre l'établiſſement de la loi martiale. Ce ſont le duc de Leinſter & les lords Arran, Belmore, Strangford, Ludlow & Charlemont.

S. A. R. le prince Edouard eſt parti lundi pour Wincheſter. Il a paſſé par Windſor pour voir la famille royale. Deux voleurs à cheval ont arrêté S. A. R. ſur le grand chemin près de Langley Broom. Ce n'eſt pas ſans peine que ſa chaiſe de poſte a pu ſe dégager. Les deux poſtillons de S. A. R. ont fait le coup de piſtolet avec les brigands qui ont fini par prendre la fuite.

Augsbourg du 6 avril.

Il ſe confirme que l'entrepriſe hardie du général Schérer n'a pas eu le ſuccès qu'il en attendoit: après avoir réuſſi à paſſer l'Adige entre Vérone & Roveredo, & à couper la communication entre ces deux villes, il n'a pu parvenir à iſoler Vérone de l'armée autrichienne qui s'étoit établie ſur la route de Vicence; & à la ſuite d'un combat opiniâtre, ſon aîle gauche a été obligée de repaſſer l'Adige le 30, comme on le verra par le rapport ſuivant.

Rapport officiel du général de Kray. Du quartier-général de Verone le 31 mars. Hier l'ennemi fit paſſer l'Adige aux diviſions Serrurier & Victor, fit replier les avant-poſtes autrichiens ſous les généraux Elsnitz & Gottesheim, juſqu'à une demie lieue de Verone, & gagna les hauteurs avec une colonne de 4 mille hommes d'infanterie, puis attaqua notre flanc droit, dans le deſſein d'allarmer notre armée campée derrière Verone ſur la route de Vicence. — Dans cette ſituation inquiétante, la diviſion du lieutenant-général Frœlich eut ordre d'attaquer l'ennemi; il fut obligé de défiler par la route de Vicence à Verone, & ne put parvenir qu'au bout de deux heures au lieu de ſa deſtination. Il attaqua alors l'ennemi ſur trois colonnes; & celui-ci, malgré ſa ſupériorité & ſa vigoureuſe reſiſtance, fut forcé de rétrograder; il fut pourſuivi pendant trois lieues, & il repaſſa l'Adige avec une telle promptitude, que dans la crainte que les nôtres ne paſſaſſent le pont après lui, il le rompit, & coupa parlà la retraite à une colonne, qui fut faite auſſitôt priſonniere par nos troupes victorieuſes: il n'y en a eu qu'une partie qui s'eſt ſauvée dans les montagnes du Tirol, où elle trouvera difficilement une iſſue. La ſeconde & la troiſième colonne de l'ennemi, fut de même repouſſée, après une action très vive, ſur l'autre côté de l'Adige, & parlà nous avons déconcerté le projet de l'ennemi, qui ſe propoſoit de ſe rendre maître des deux rives de l'Adige, de dépaſſer notre armée, de la forcer à faire ſa retraite ſur Vicence, & par ce moyen d'iſoler les places de Verone & de Legnago. Les généraux Frœlich, Lattermann, Elsnitz & Gottesheim, de même que toute l'armée, ſe ſont conduits avec la plus grande bravoure. La perte de l'ennemi eſt conſidérable; & le nombre des priſonniers eſt déjà de plus de 800, parmi leſquels ſont pluſieurs officiers ſupérieurs. Nous n'avons eu que 100 bleſſés, & peu de tués. L'artillerie à

Digitized by Google

cheval, a dans cette occasion soutenu sa réputation de bravoure & d'intelligence.„

Les françois ont non-seulement évacué les environs de Finstermuntz, sur l'Inn supérieur, mais encore ceux de Glurens, dans le Wintsgau. Un rapport officiel, publié le 3 à Inspruck, donne à ce sujet les détails suivans. "Un rapport de M. le lieutenant-général comte de Bellegarde du 31 mars porte que ce jourlà étoit destiné à une attaque générale. Dans cette vue, le dit M. le lieutenant-général, avoit envoyé le 31 au matin de fortes patrouilles en avant de Laas dans le Vintsgau, & M. le général comte de Nobili au-delà de Nauders & de Finstermuntz; & ils les suivirent de près avec les troupes à leurs ordres. Mais bientôt on reçut des rapports que les ennemis, après avoir brulé Glurens, Mals, Schlanders, & le pont de Martinsbruck, ainsi que la maison du péage, avoient abandonné à la hâte tous les postes qu'ils occupoient dans le Tyrol, excepté Taufers, où ils avoient laissé un fort piquet. Celui-ci fut repoussé jusqu'à St. Marie de l'Engadin, où les ennemis sont occupés à élever des fortifications. De cette manière, le Tyrol est entièrement délivré de l'ennemi; la communication entre le Tyrol méridional & le Tyrol septentrional est heureusement rétablie, & déjà le 31 le quartier-général de M. le commandant en chef comte de Bellegarde, étoit à Schlanders. M. le général de Bellegarde, & M. le comte de Nobili se louent également des braves Tyroliens qui unis aux troupes I. R. ont marché au-devant de l'ennemi, & étoient déterminés à l'attaquer avec courage. A Inspruck le 3 avril 1799.„ *Ferdinand Ernest comte de Bissingen, commissaire de S. M.*„

On voit par ce rapport que les françois avoient occupé Glurens & même Schlanders dans le Wintsgau, quoique l'on ait assuré dans les gazettes de la frontière du Tyrol, que M. le comte de Bellegarde avoit encore le 30 son quartier-général à Schlanders.

Stuttgard du 7 avril.

Le général Ferino a évacué depuis quelques jours la ville de Schaffhouse & a établi sa division sur la rive gauche du Rhin, en faisant défiler vers Basle & Huningue ses bagages & une partie de son artillerie. Il paroît que sa retraite a eu lieu à la suite d'un combat assez vif, qui s'est donné le 3 ou le 4. — Le général Massena défend les passages du Rhin aux environs de Schaffhouse; il a fait des dispositions pour détruire le pont de Schaffhouse, dans le cas où les autrichiens se présenteroient pour y passer le *Rhin*.

L'armée de l'Archiduc occupe maintenant une position parallèle au cours du Rhin depuis Feldkirch jusqu'à Strasbourg. Le corps du général Starray a pris dès le 5 possession des positions qu'occupoit le général St. Cyr à Freudenstadt, Dornham, &c.

Rastadt du 7 avril.

M. le comte de Metternich, ministre plénipotentiaire de l'Empereur à Rastadt, a adressé aujourd'hui à la députation de l'Empire un décret de commission Impériale, dans lequel, après avoir rapellé les sacrifices innombrables que l'Empire a faits pour obtenir le bienfait de la paix, & les avoir mis en opposition avec les prétentions toujours croissantes & la conduite politique & militaire du gouvernement françois, il annonce, par ordre supérieur, que S. M. I. ne veut plus prendre aucune part aux négociations ouvertes à Rastadt, & que regardant toutes les cessions qui ont été accordées jusqu'à présent, comme annullées par le fait même de la république françoise, S. M. retire le consentement qui a été donné en son nom, comme chef constitutionnel de l'Empire, aux articles déjà convenus avec les ministres françois, & retracte en conséquence toutes les obligations qui pourroient en résulter à la charge du corps Germanique, en déclarant que les rapports subsistans entre les deux Etats, doivent retourner sur le pied où ils se trouvoient avant l'ouverture du congrès. (Nous donnerons demain le texte de ce décret de commission, qui a 4 pages in-folio.)

M. le comte de Metternich doit partir *le 12* de ce mois. On prétend que le départ des membres de la députation aura lieu en même tems.

Le courier de France passe le Rhin depuis hier à Selz. Il paroît que les troupes autrichiennes ferment déjà les communications avec Kehl.

Mannheim le 9 avril.

Il est arrivé depuis quelques jours de nouveaux corps de cavalerie & d'infanterie venant du Bas-Rhin: on en attend d'autres qui viennent de la Hollande. La plus grande partie de ces troupes paroît être destinée à se rendre à Strasbourg.

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Jeudi 11 Avril 1799. (N°. 100.)

Paris du 6 avril.

Les lettres de Cadix arrivées hier, annoncent que les Eſpagnols ont pris une frégate, deux brigantins & une galère, ſortis de Gibraltar avec des vivres pour l'iſle de Minorque. On s'attend à recevoir ſous peu la nouvelle d'une bataille navale devant Cadix.

Le gouvernement n'a publié aucun rapport officiel de nos armées.

Conſeil des Anciens. — Séance du 29.

Villard achève le rapport qu'il avoit commencé ſur la réſolution du 14 floréal, concernant la ſuſpenſion de la vente des biens nationaux. Après avoir attaqué les vices qui entachoient la réſolution, il lui reproche celui ſur-tout, de porter le coup le plus funeſte au droit de propriété, de violer la conſtitution & de renverſer la foi publique dans les contrats. Par ce motif, il vote pour ſon rejet.—Pluſieurs membres combattent avec force l'avis de la commiſſion: ils y apperçoivent les principes les plus funeſtes, les diſpoſitions les plus dangereuſes pour le ſalut de la patrie; ſi ce ſyſtême étoit adopté, qu'elle confiance reſteroit-il aux acquéreurs de biens nationaux, pour l'avenir, & quelle ſeroit la ſureté de ceux qui ont acquis? le projet de loi ayant pour bâſe principale de dépoſſéder une très-grande partie d'entr'eux. — Chaſſey, en appuyant les obſervations du préopinant, demande que pour arrêter l'influence dangereuſe que pourroit avoir la publicité du rapport de la commiſſion, l'arrêté qui en ordonnoit l'impreſſion ſoit rapporté. — Cette propoſition eſt adoptée.

Après pluſieurs débats, le conſeil nomme une commiſſion de ſix membres, pour ſe joindre à la première & préſenter un ſecond rapport.

Au nom d'une commiſſion, un membre fait rejetter la réſolution concernant la dénonciation du citoyen Vankanfort, juge de paix du canton de Lierre, département des Deux-Nethes; le motif du rejet, c'eſt que Vankanfort n'eſt point coupable de forfaiture, c'eſt que ſes accuſateurs ſont recuſables, c'eſt que la modicité des ſommes qu'on lui reproche d'avoir reçues prouvent plutôt ſon ignorance que le crime de concuſſion. — Le conſeil ſe forme en comité ſecret.

Leyde du 4 avril.

Notre gouvernement a pris, par rapport aux derniers procédés de la Porte à ſon égard, la réſolution ſuivante. *Egalité. Liberté. Fraternité. Extrait des régiſtres des réſolutions de la première chambre du corps repréſentatif du peuple batave. Vendredi 29 mars 1799. l'an 5 de la liberté batave.* La première chambre du corps repréſentatif: "Oui les conſidérations & l'avis d'une commiſſion perſonnelle, à laquelle avoit été renvoyée, par réſolution du 7 mars, une lettre du directoire exécutif en date du 3 du même mois, propoſant "de prendre ſous la protection ſpéciale de la nation les perſonnes & les propriétés des ſujets du Grand-ſeigneur, qui ſe trouvent dans cette république, & de leur aſſurer en même tems la continuation de cette protection dans tout ce qui les concerne:„ Conſidérant, que tout ce qui peut favoriſer le commerce des habitans de la république, exige la plus prompte délibération." Déclare: "qu'il y a urgence.„ „Conſidérant, qu'un gouvernement éclairé ne peut avancer davantage le bien-être des habitans, confié à ſes ſoins, qu'en obſervant envers tous, ſoit citoyens ou étrangers, les règles de la plus ſtricte juſtice: conſidérant, que c'eſt ſur-tout la plus ſcrupuleuſe obſervation des règles de la juſtice par une nation commerçante, qui peut maintenir toutes les nations dans la confiance, ſi indiſpenſable au commerce, qu'elles jouiront, pour leurs perſonnes & leurs propriétés, de l'entière protection des loix, & qu'elles peuvent expédier en toute ſureté leurs marchandiſes aux habitans du pays: conſidérant, que l'application de ce principe eſt, dans la poſition actuelle des choſes entre la Porte-ottomane & cette république, le meilleur moyen de prévenir la ſtagnation de notre commerce avec les ſujets du Grand-ſeigneur: conſidérant, qu'il eſt, ſous tous les rapports, digne de la nation batave, de manifeſter ſon déſir de faire jouir ſans interruption tous les ſujets du Grand-ſeigneur, qui ſe trouvent dans cette république, de la protection des loix: Conſidérant que la Porte Ottomane, après s'être fait des deſſeins du gouvernement françois une fauſſe interprétation, qui a donné lieu à ſa déclaration de guerre contre la république françoiſe, s'eſt imaginé, par des raiſons tout-à-fait erronées, que la République batave ſeroit dépendante, tandis que ſon indépendance a été & eſt reconnue en toute occaſion par le gouvernement françois lui-même: conſidérant que la note remiſe par le gouvernement Turc à l'ambaſſadeur van Dedem, & communiquée à la premiere chambre par la lettre du directoire exécutif du 15 février, laiſſe entrevoir de la maniere la plus claire, l'intention où eſt la Sublime Porte, de continuer à faire jouir de la protection des loix tout citoyen batave, qui ſe trouve ſous ſa domination: Conſidérant, qu'en protégeant les perſonnes & les propriétés des ſujets du Grand-Seigneur, la nation Batave, non-obſtant l'interruption temporaire des relations politiques occaſionnée par de fauſſes interprétations du gou-

vernement Turc, manifeste sa ferme résolution d'accomplir de même fidèlement de son côté le 19me article de la capitulation, par lequel le Grand-Seigneur s'engage „à ne mettre aucun obstacle, de quelque nature qu'il soit, au commerce des habitans de cette république, aussi long-tems que celle-ci observera les loix d'une pure & sincère amitié.„ Déclare: „Qu'elle prend les sujets du Grand-Seigneur, qui se trouvent dans cette république, ainsi que leurs proprietés, sous la sauvegarde spéciale de la nation. Extrait de la presente sera envoyé au directoire exécutif de la république Batave, avec ordre de prendre les mésures nécessaires, pour que les sujets du Grand-Seigneur, qui se trouvent dans ce pays, continuent à jouir de la protection des loix, pour leurs personnes & leurs propriétés. En conformité de l'article LX. de la constitution, la présente résolution sera portée à la sanction de la seconde chambre, & les originaux du rapport ainsi que des deux lettres, y relatifs, y seront annexés.„

La seconde chambre: Considérant, que les raisons alléguées par la premiere chambre sont suffisantes, a sanctionné le 30 la déclaration d'urgence, placée à la tête de la résolution ci-dessus.

Augsbourg du 7 avril.

Le général de Seckendorff va renforcer l'armée d'Italie, avec les 2 régimens de cavalerie, d'*archiduc Joseph* hussards, & de l'*Empereur* chevaux-legers. Il passa le 29 à Laybach.

Les troupes russes ont pris leur direction par Judenbourg, Freysach, Villach & Ponteba. La premiere colonne a dû arriver le 6 à Freysach.

On a publié le 3 dans le Tirol, comme officiels, divers rapports (qui ne sont point transmis par un général, ni avoués par le gouverneur comte de Bissingen) qui parlent d'une cinquième affaire qui doit avoir eu lieu le 31 mars; mais les détails qu'ils contiennent, paroissent n'être qu'une répétition amplifiée de l'affaire du 30; c'est vraisemblablement un double emploi, d'autant plus que ces rapports se contredisent les uns les autres. Il faut donc attendre des rapports plus autentiques.

Ratisbonne du 4 avril.

Il est parvenu aujourd'hui à la dictature un décret de commission impériale, dans lequel il est donné communication à la diète d'un rescript de S. M. Impériale à son ministre plénipotentiaire à Rastadt, en réponse au rapport qui lui a été fait par ce ministre, touchant la note françoise relative à la marche des troupes russes. Ce décret de commission (dont le contenu est le même que celui qui se trouve à l'art. de Rastadt) est terminé par la déclaration: "que comme il a été enjoint au ministre plénipotentiaire de ne prendre part à aucune négociation ultérieure, le congrès de paix doit être regardé comme dissous, & les relations entre l'Empire & la France comme remises dans l'état où elles étoient avant la conclusion des préliminaires de paix & l'arrivée de la députation de l'Empire à Rastadt.„

Rastadt du 8 avril.

Décret de commission impériale à la députation de l'Empire, du 7 avril.

La commission impériale adjointe à la présente députation de l'Empire, lui rappelle le souvenir des préliminaires de paix signés à Leoben le 18 avril 1797 par les plénipotentiaires impériaux & françois, & ratifiés bientôt après par les contractants respectifs, en vertu desquels il fut stipulé de la part de l'Empereur, en conséquence de la priere respectueuse qui lui avoit été faite par l'Empire, de se charger des premieres ouvertures de la paix, qu'à dater du jour de la signature desdits préliminaires, toutes hostilités entre le corps germanique & la république françoise devoient cesser. Cet accord conventionnel du droit des gens ne se restreignoit pas dans les bornes d'un allégement passager des calamités provenantes de la guerre qui avoit été suscitée à l'Empire: il avoit essentiellement pour objet de servir de gage de la sincérité des dispositions pacifiques & d'acheminement à la négociation, & au rétablissement d'une paix *juste*, sûre & définitive.

„Au milieu des exactions hostiles exercées dans les territoires germaniques; & pendant que contre l'honneur & la foi des traités on continuoit inflexiblement à bloquer & à affamer la forteresse d'Ehrenbreitstein, même depuis que la démolition de ce *boulevard de l'Empire* avoit été assurée, malgré l'altération portée par la violence aux rapports politiques de l'Allemagne en Helvétie & en Italie; enfin nonobstant une foule d'autres événemens & dangers faits pour inspirer de profondes appréhensions, la députation de l'Empire demeura tellement fidele à l'amour de la paix qui l'animoit qu'il y avoit en effet l'apparence qu'elle vouloit satisfaire chaque prétention formée par la prépotence de la partie adverse par autant de nouveaux sacrifices. Telle fut la persévéranie, telle fut la force de ses vœux pour la paix: & supprimant tout autre sentiment, la majorité de la députation mit le sceau à ses dispositions conciliatrices par son accession à l'ultimatum impérieux du gouvernement françois du 6 décembre de l'année *dernière*.

„L'espoir de la paix acheté à un prix si *exorbitant* devoit alors paroître plus rapproché que *jamais*: car l'accession demandée avoit eu lieu, & de l'autre côté les ministres françois avoient dans leur note du 12 décembre témoigné avec des expressions si pleines de sensibilité le plaisir qu'ils en ressentoient, & promis d'une maniere si solemnelle l'accélération instantanée des négociations ultérieures, que l'on se promettoit maintenant avec la plus vive satisfaction l'accomplissement prochain de l'œuvre de la paix. Mais la politique turbulente du directoire avoit préparé un autre sort à l'Empire germanique.

„Contrairement au jugement de l'opinion publique, les min. franç. avoient reproché à la députation avec les expressions les plus amères une prolongation réfléchie des négociations: & ce fut cependant de leur part que contre l'attente générale qu'avoit inspiré leur note, il se manifesta dans les travaux pacifiques une stagnation ab-

Digitized by Google

ſolue qui dura juſqu'au 2 janvier de l'année courante. A cette époque, les miniſtres plénipotentiaires de la République françoiſe remirent une nouvelle note au ſoufligné : mais à l'étonnement de tout le monde, le contenu de cette note, aulieu de répondre à l'attente générale en fourniſſant enfin une déclaration ſatisfaiſante, concernant les nombreuſes réclamations de la députation pour opérer le dégrèvement de la rive droite du Rhin, & en particulier l'accompliſſement franc & loyal des obligations du droit des gens qui avoient été enfreints à l'egard d'Ehrenbreitſtein, ou enfin aulieu de toucher tout autre objet reſſortiſſant aux négociations pacifiques, concernoient un objet tout nouveau, entièrement étranger à la négociation, ſavoir l'entrée des troupes Ruſſes ſur le territoire de l'Empire : objet, qui parcequ'il étoit entierement hors de la compétence de la députation dut néceſſairement être renvoyé à la connoiſſance excluſive de la Diète réunie ſous le chef commun de l'Empire. Quoique ce ne ſoit pas ici le lieu d'examiner le contenu principal de cette note, principalement ſous le rapport de ſa valeur juridique, on ne doit cependant pas manquer d'obſerver en paſſant que la mame dominatrice du gouvernement françois lui a fait mettre l'objet en queſtion en connexion immédiate avec la continuation du congrès pacifique, & que par ſes déclarations ſubſequentes il en a tellement fait dépendre la guerre ou la paix, que ſi la Diète de Ratisbonne donnoit ſon conſentement à l'introduction des troupes ruſſes ſur le territoire de l'Empire germanique, ou ne s'y oppoſoit pas de la maniere la plus forte, les négociations de Raſtadt devoient être rompues, & la République & l'Empire ſe trouver de nouveau ſur le même pied où les deux Etats étoient l'un vis-à-vis de l'autre avant la ſignature des préliminaires & la concluſion de l'armiſtice. En effet, les négociations demeurerent interrompues depuis ce moment, & les miniſtres françois allèrent même juſqu'à annoncer formellement cette ſtagnation abſolue par leur note du 31 janvier, dans laquelle ils déclarèrent qu'ils avoient ordre de ne remettre ni recevoir plus aucune note ſur aucun point de la négociation juſqu'à ce qu'il eût été fait une réponſe cathegorique & ſatisfaiſante à leur note précédente du 2 janvier ; d'où il réſulta que dans le tems même où Ehrenbreitſtein venoit d'être obligé de ſe rendre, au mépris des principes du droit des gens conſacrés par la garantie commune de toutes les nations, & au moment où les réquiſitions & contributions impoſées aux territoires allemands occupés par les François, étoient exécutées avec plus de rigueur que jamais, on n'eut plus même la voie ouverte pour faire de nouvelles réclamations contre une injuſtice auſſi criante.

„Cependant même durant les négociations pacifiques le gouvernement françois augmentoit par des alliances offenſives & défenſives forcées, la puiſſance de la rép. Il augmentoit par une réquiſition rigoureuſe de 200 mille hommes la force de ſes armées : & c'eſt ainſi qu'au milieu des préparatifs les plus menaçans & à la ſuite d'une ſtagnation de plus de trois mois des négociations les plans redoutables du directoire ſe rapprocheient chaque jour davantage du terme de leur maturité. Enfin le 1er mars, la déclaration de guerre du dit directoire contre S. M. l'Empereur roi de Hongrie & de Bohême, & l'adreſſe encore plus violente du gén. en chef Jourdan à ſon armée, furent, en vertu d'un ordre exprès du directoire, portés à la connoiſſance de la députation de l'Empire par une note particulière ; & ſous ce point de vue ce jour ſera une des époques les plus mémorables de l'hiſtoire des tems modernes ! Au reſte quant à l'Empire, il fut ajouté à cette note par ordre ſpécial la déclaration, „que l'on ne devoit conſidérer dans la marche de cette armée qu'une meſure de précaution commandée par les circonſtances : que le vœu de la paix étoit toujours également, vif & ſincère de la part du gouvernement françois ; & que la république perſeveroit dans le déſir de la conclure avec l'Empire, ſous la condition toutefois, qu'il ſe prononceroit contre la marche des troupes ruſſes.„ Les miniſtres françois renouvellèrent encore cette déclaration & cette aſſurance dans leur note du 9 mars par ordre exprès du directoire.

„*Ainſi un déſir vif & ſincère de conclure la paix avec l'Empire !* & cela pendant qu'on s'occupe à refortifier Ehrenbreitſtein, ce boulevard enlevé à l'Empire par famine, au mépris des conventions les plus ſacrées ; & qu'on l'approviſionne de toutes les munitions néceſſaires par des exactions hoſtiles exercées ſur des ſujets de l'Empire ; pendant que la ville de Mannheim eſt occupée par des troupes françoiſes, que ſa garniſon eſt déſarmée, que ſon magiſtrat & les autorités publiques ne ſont maintenus que proviſoirement dans l'exercice de leurs fonctions, en ſigne précurſeur de l'exécution des menaces faites ſans pudeur, dans une note officielle du 3 octobre de l'année dernière, d'introduire en Allemagne les principes ſubverſifs de la révolution françoiſe ; pendant que l'on travaille avec la plus grande activité poſſible au rétabliſſement des fortifications de cette place ; pendant que Philipsbourg, cette forteresſe de l'Empire, eſt ſommée de ſe rendre avec des expreſſions ſans exemple ; pendant que les troupes françoiſes tranſgreſſant viſiblement la ligne de l'armiſtice & négligeant même toute dénonciation de la ſuſpenſion d'armes, pénètrent en forces redoutables par différentes directions juſqu'au cœur de l'Allemagne, principalement dans les Etats des Cercles d'Autriche & de Souabe, y levent les contributions les plus énormes, en enlèvent des ſujets de l'Empire comme ôtages, pillent des communautés entières, occupent des poſitions militaires, &c. ; pendant qu'on ſe permet une foule d'actes & de manœuvres, réuniſſant en eux tous les attributs de la guerre, & où le ſens commun ne peut reconnoître que l'état d'hoſtilités ouvertes ; enfin pendant que ſans laiſſer à la Diète le tems de faire une réponſe à la demande preſſante d'une déclaration ſur la marche des troupes Ruſſes, le gouvernement françois s'eſt déjà mis par le fait en état de guerre contre l'Allemagne.

„Portant, en vertu de l'élection conſtitutionnelle des Electeurs, la couronne d'un Empire

Digitized by Google

libre & souverain, S. M. I. ne peut permettre que l'on abuse davantage de la franchise du loyal peuple Allemand, qu'on nargue la dignité, la liberté & l'indépendance de l'Empire Germanique par des subtilités telles que l'esprit révolutionnaire en a déjà tant produites pour le malheur des peuples, & qui sont en contradiction évidente avec les principes de la morale & du droit des autres nations civilisées. En conséquence, S. M., en qualité de chef suprême de l'Empire, ne peut ni ne veut permettre au soussigné de prendre plus long-tems part à des négociations, où l'une des deux parties se targuant avec orgueil du titre de vainqueur, fixe tantôt un terme péremptoire de peu de jours aux réponses qu'elle exige de l'autre partie, tantôt entrave pendant plusieurs mois, par l'effet d'un arbitraire peu commun dans les transactions diplomatiques, les opérations du congrès, où au mépris de la dignité de l'Empire, on aggrandit constamment le cercle des objets mis en discussion; où la guerre contre l'Empire Germanique a lieu matériellement, & où le gage d'une négociation sincère & du rétablissement d'une paix juste, convenable & solide, n'existe plus; où il ne peut y avoir de garantie suffisante pour la correspondance nécessaire; la sûreté de la résidence du congrès, objet qu'en pareille occurrence on prend toujours en considération particulière, étant elle-même menacée au milieu du tumulte des armes; où, par suite des efforts continuels pour séparer les Etats entr'eux & du chef de l'Empire, des menaces de violence, des dangers & des inquiétudes dirigés, soit contre les personnes, soit contre les pays des Etats députés, peuvent influencer la majorité des suffrages, même contrairement au bien général de l'Empire qui leur est confié, & où par conséquent la liberté absolue & légale des suffrages de tous les membres du congrès, peut à peine se concevoir; où enfin les circonstances & rapports existans lors de l'ouverture du congrès, sont tellement changés, que, dans l'état actuel des choses, une patience prolongée deviendroit infructueuse de toute manière,

„ Le soussigné a reçu de S. M. I. l'ordre exprès de faire part de cette résolution suprême à la députation de l'Empire par le présent décret de commission Impériale, & de déclarer en même tems, au nom du chef de l'Empire, que S. M. I. se voit aussi dans la nécessité de retirer à toutes les promesses & concessions accordées pendant la durée du congrès aux ministres plénipotentiaires de la république françoise, la force légale qu'en conséquence de tous les principes du droit des gens, elles ne pouvoient aussi bien avoir que sauf la ratification de l'Empereur & de l'Empire: comme ces promesses n'ont été faites que dans l'espoir & la présupposition d'une paix juste, acceptable & solide, & qu'au moyen du changement absolu de l'état des choses, il n'y a plus de fondement légal pour cette obligation conditionnelle, S. M. I. se trouve forcée de considérer tous les rapports politiques & nationaux entre l'Allemagne & la France, comme étant replacés au même point où ils se trouvoient avant le congrès de Rastadt. S. M. I. croit que cette déclaration n'est pas moins conforme à ses devoirs comme chef de l'Empire, qu'à la nature des choses. *Signé*, François-Georges-Charles Comte de Metternich-Winnebourg-Beilstein. „

Note du comte de Metternich aux ministres plénipot. de la rép. françoise, du 8 avril.

" Comme malgré toutes les protestations faites par le gouvernement françois de son désir vif & sincère de conclure la paix avec l'Empire, la guerre avec l'Allemagne existe de fait, sans même qu'il y ait eu aucune dénonciation de l'expiration de l'armistice; & comme, d'un autre côté, il ne peut y avoir de garantie suffisante pour la correspondance & la sureté du lieu du congrès, objet toujours pris en considération particulière pour des assemblées de cette nature; le congrès étant lui-même ménacé au milieu du tumulte des armes: le soussigné a reçu de S. M. l'Empereur, comme chef suprême de l'Empire, l'ordre exprès, vu le changement absolu des circonstances & rapports existans lors de l'ouverture du congrès, de ne prendre plus aucune part aux négociations de paix qui ont été suivies jusqu'à présent, de quitter en conséquence le lieu du congrès, & de faire part du contenu de cette résolution suprême aux ministres plénipotentiaires de la Rép. françoise.

„En s'acquittant de cet ordre le soussigné assure les ministres de la rép. fr. de sa considération très-distinguée. *Signé:* François-George-Charles comte de Metternich-Winnebourg-Beilstein. „

Mannheim le 10 avril.

„ *Armée du Danube, aile gauche. Etat-major général. Au quartier-général à Mannheim, le 1 germinal an 7 de la république françoise une & indivisible. Liberté, Egalité, Fraternité. Ordre du 21 au 23.* Le général Bernadotte prévient les troupes sous ses ordres que l'altération de sa santé l'obligeant à s'absenter momentanément de l'armée, il a remis le commandement de l'aile gauche au général de division Colaud.

Le général de division Chérin commande dans les quatre départemens réunis du Mont-tonnerre, la Sarre, Rhin & Moselle, & la Roer.

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Vendredi 12 Avril 1799. (N°. 101.)

Naples du 14 mars.

Il vient d'émaner une loi sévère pour comprimer les contrerévolutionnaires. Les rebelles pris les armes à la main, les chefs ou fauteurs d'insurrection, ceux qui se permettront des clameurs séditieuses, seront fusillés, & leurs biens confisqués. Les cardinaux, évêques, curés & autres ministres du culte sont responsables personnellement de toute révolte. Les communes sont aussi responsables collectivement de tous les assassinats & massacres qui se commettront contre les François, & seront soumises à des impositions extraordinaires, & à toute la rigueur militaire.

On apprend de Palerme, que le sénat de cette ville a décerné à l'amiral Nelson, les droits de cité, pour avoir amené heureusement dans cette ville la famille royale. Cet amiral anglois a reçu de l'empereur de Russie une lettre fort affectueuse, accompagnée d'une tabatière d'or avec son portrait enrichi de diamans, que l'on estime 2 mille guinées. — Le roi a permis l'exportation de 130 mille mesures de blé, du royaume de Sicile, attendu l'abondance de la dernière récolte. — Ces nouvelles de Palerme sont du 6 mars.

Florence du 27 mars.

Avant-hier, à trois heures après midi, une colonne de troupes françoises entra dans cette capitale. Hier matin, une foule considérable de patriotes se rassemblèrent, & parcoururent toutes les rues en criant: *Vive la république françoise! Vive la république Etrusque!* Ils firent entendre ces cris avec un redoublement d'enthousiasme sous les fenêtres du général de division Gauthier, qui loge dans le palais du prince Corsini. Le ministre Reinhard parla du balcon à la multitude assemblée, & lui annonça que sa députation au général avoit été parfaitement accueillie. — Partout où la foule se porta, elle exigea que l'on mît bas les cocardes noires.

L'entrée des Franç. avoit été précédée le matin d'une proclamation du Grand-duc, par laquelle S. A. R. invitoit le peuple à la tranquillité, & au respect pour les troupes françoises.

Une proclamation du général Gauthier aux habitans de la Toscane, est ainsi conçue. " Toscans! J'entre dans votre pays par ordre du général en chef de l'armée d'Italie, & suivant les intentions du gouvernement françois. Les troupes que je commande, ne viennent point pour faire une conquête. Elles viennent pour garantir votre patrie de tous les maux qu'on vouloit attirer sur elle. Vous frémirez d'horreur, quand vous saurez que les ennemis de la république françoise, qui sont ceux de tous les peuples, vouloient inonder vos cités & vos campagnes pacifiques de ces hordes barbares, qui ne connoissent aucun lien social, & qui traitent avec une égale fureur les soldats qui les combattent, & les pays amis qu'il parcourent: ils portent par-tout la dévastation & le désespoir..... Les troupes républicaines viennent pour les prévenir. Elles respectent les personnes, les propriétés, & le culte de tous les pays. Vous connoissez par expérience la discipline & le bon esprit de l'armée françoise. Elle est toujours la même. Ne vous inquiétez pas de son arrivée; soyez calmes & tranquilles dans vos communes; recevez nos soldats en amis. Je vous réponds qu'ils vous traiteront de la même manière. Si quelqu'un se permettoit le moindre désordre, j'en ferois une prompte justice sous vos yeux. Mais si vous opposez la moindre résistance, si vous vous abandonnez aux pièges que les ennemis de la France ne manqueront pas de vous tendre, je vous le déclare d'avance, l'armée vous traitera en ennemis; & vous ne pourrez imputer qu'à vous-mêmes les calamités qui seront la conséquence naturelle d'une résistance inutile. *Signé*, Gauthier.„

Le Grand-Duc est parti avec sa famille & une

Digitized by Google

partie de sa cour, pour Venise, sous une escorte de 50 hussards françois qui doivent l'accompagner jusqu'à la frontière des Etats de l'Empereur. Il est accompagné de plusieurs de ses ministres ou courtisans, entr'autres du marquis de Manfredini, & du prince Rospigliosi. — Le Grand-Duc doit se rendre à Vienne; il a obtenu la faculté d'emmener tout le mobilier du palais Pitti, cinq chefs-d'œuvre de la galerie de Florence, à son choix; & toutes les personnes qui voudront le suivre.

Les troupes toscanes faites prisonnières de guerre, tant ici qu'à Livourne, sont parties pour Lucques & Gènes.

Le Pape dont la santé ne lui permet pas de s'embarquer pour la Sardaigne, sera, dit-on, transféré en France.

Livourne du 28 mars.

Le 26, on a planté sur la place d'armes l'arbre de la liberté. Le soir, il y eut illumination au théâtre, & dans toute la ville. On fit sortir des galères, un jeune homme qui y étoit détenu pour opinions politiques; & les prisonniers pour dettes furent élargis.

Un vaisseau anglois de 64 canons, un corsaire & un batiment de transport de la même nation, qui venoient chercher ici des provisions pour l'isle de Minorque, parurent le 26 à la vue du port, & envoyerent une chaloupe avec un officier, & cinq matelots; ils ont été faits prisonniers.

On a mis les scellés sur 42 magasins appartenant à des Anglois.

Gènes du 30 mars.

Une frégate, & deux cutters anglois ont paru le 26 dans le Golfe de la Spezzia, & annonçoient l'intention d'attaquer la galère & l'escadrille qui se trouvent à l'ancre à Porto-Venere. Mais on n'en a plus entendu parler depuis.

Le 27 il arriva à la Spezzia un batiment ligurien capitaine Villa, sous pavillon espagnol, venant d'Alexandrie d'Egypte en 20 jours. Il avoit à bord deux françois employés dans l'armée de Bonaparte. Le capitaine a donné pour nouvelles qu'à son départ, l'on avoit appris que les françois avoient pénétré en Syrie, & s'étoient emparés de Gaza, où Bonaparte avoit son quartier-général: & que le général de division Tibert, commandant l'avant-garde, avoit déjà gagné du terrain, entre Gaza & Jérusalem. Au reste, il assure que l'Egypte est parfaitement tranquille. — Le général Bonaparte a permis à la Caravane qui retourne à Constantinople, de passer librement: ce qui a répandu dans le païs l'opinion que Bonaparte n'étoit pas en guerre avec la sublime Porte; en même temps qu'il a donné par là une nouvelle preuve de sa déférence pour les pratiques religieuses des Musulmans.

Notre directoire adressa le 26 au conseil des jeunes un message, auquel étoit joint un plan du général Lapoype pour une nouvelle organisation de nos troupes de ligne. "Au moment, dit le message, où la guerre est sur le point de se renouveller en Italie, & où les trois bataillons liguriens qui sont à la disposition du général en chef, peuvent être requis par lui, il est urgent de les organiser de manière que, par leur discipline & par une formation analogue au système françois, ils puissent se réunir utilement à leurs nouveaux frères d'armes de cette invincible armée. La nécessité de cette mesure a suggéré au général Lapoype le plan d'une reforme générale des troupes liguriennes &c.,, Le conseil prit aussitôt une résolution par laquelle le directoire est autorisé à faire tous les changemens qu'il croira nécessaires pour la nouvelle organisation de la troupe soldée, *en ayant* égard à l'économie de la caisse nationale.

Milan du 31 mars.

Le bruit couroit hier que les François avoient pris Vérone; mais cette nouvelle ne s'est pas confirmée. — Aujourd'hui on dit que la division du général Victor partie du Ferrarois, a pénétré dans le Padouan, & qu'une partie de cette division, qui s'est embarquée sur des chaloupes canonieres à l'embouchure du Pô, s'est emparée de Chioza près de Venise, d'où elle ménace les derrieres de l'armée impériale, qui se trouvoit le 28, entre Vérone & Vicence. Mais ces nouvelles n'ont aucune autenticité.

Dans la journée du 26 & du 27, les chaloupes françoises sur le lac de Garda, livrerent un combat à quelques chaloupes impériales, parties de Riva, s'en emparerent, & firent 300 prisonniers.

Le général Delmas, légèrement blessé dans la journée du 26, est arrivé ici le 29, & est reparti hier pour l'armée.

Londres du 22 mars.

Notre gouvernement a reçu des dépêches de M. Grenville; mais on ignore encore l'état de la négociation dont il est chargé.

On mande de Dublin, en date du 18, que tous les prisonniers d'état, à l'exception de M. A. O'Connor, M'Neven & le conseiller Emmet, viennent de recevoir l'ordre de se disposer à partir demain pour Hambourg.

On mande de Madras que l'empereur du Japon vient de conclure avec nous un nouveau traité de commerce, par lequel il défend à ses sujets toute communication avec les ennemis du

gouvernement britannique. La même lettre porte qu'on prépare à Madras une expédition contre les îles de Japara & de Java.

Paris du 6 avril.

L'Ami des Lois rapporte une lettre de Grenoble du 27 mars, ainſi conçue. „ Votre feuille & la plupart des autres qui ſont dans l'habitude de vous copier, ont répété après vous, que le général Championnet s'étoit livré aux agens du gouvernement. Il ſembleroit qu'on eût craint quelque réſiſtance de la part de Championnet. Ceux qui l'ont inſinué ou cru, connoiſſent bien peu ce citoyen. Une heure après la réception des ordres du directoire, le général Macdonald avoit reçu le commandement des mains de Championnet. Il y avoit à redouter un ſoulèvement du peuple parce que Championnet ayant ſçu s'en concilier l'affection, le chef des Lazaronis auroit pu l'exciter Mais le général monta à cheval comme pour une promenade, ſortit de Naples ſans bruit, & n'y eſt plus retourné. Il ne s'eſt livré à perſonne(*); perſonne n'a voulu l'arrêter; il s'eſt rendu d'abord à Milan où il a été bien accueilli de tous ſes frères d'armes. Ayant appris qu'il devoit être jugé, il s'eſt rendu à Turin où il vit très-inconnu. Il agit ainſi pour éviter le ſoupçon de circonvenir ſes juges. Fort de ſes bonnes intentions, il eſt fort tranquille. Je vous aſſure qu'il n'y a pas, vous pouvez en croire un témoin oculaire, dans la république un homme plus doux, plus tranquille & plus probe. Championnet avoit ſu s'attacher le chef des Lazaronis. Il l'avoit habillé, galonné de la tête aux pieds. Ce chef l'accompagnoit toujours; & la nuit, il le précédoit une torche à la main, inſpirant la confiance à ſes ſubordonnés, & les forçant au reſpect, en criant: *bas les chapeaux & les bonnets; c'eſt le général Championnet.* Ce ſpectacle peut paroître riſible à ceux qui ne ſongent pas aux circonſtances de notre entrée dans Naples & à la diſproportion du nombre de nos troupes avec l'immenſe population de cette ville. Mais la politique y commandoit plus d'un genre de ménagement. „

(*) Nous avons déjà obſervé que le général Championnet, parti de Naples le 27 février, n'a pu avoir qu'à ſon arrivée à Milan connoiſſance de l'arrêté du directoire du 25 qui ordonne ſa miſe en jugement.

Dans le Midi, la tenue des aſſemblées primaires a été preſque par-tout accompagnée de convulſions politiques. Le premier germinal, on a trouvé à Montpellier (Hérault), autour de l'arbre de la liberté, deux cyprès & trois inſcriptions. La première portoit ces mots: *Peuple, lève toi; briſe tes fers ſur le crâne de ceux qui les ont forgés.* La ſeconde: *Tu dors, Brutus, & Rome eſt dans les fers.* La troiſième: *Baiſe la main de celui qui t'opprime.....* — A Pezenas, il y a eu du trouble; le commiſſaire municipal & pluſieurs autres citoyens ont été outragés. Il y a eu ſciſſion à la ſuite de ces ſcènes ſcandaleuſes. — A Gignac, troubles & ſciſſion. — A Graſſe, à Brignoles (Var) ſciſſion. — A Agde, troubles violens dans les deux aſſemblées. — A Périgueux, (Dordogne), les officiers municipaux deſtitués par le directoire, ont été remis en place. Dans une aſſemblée, il y a eu ſciſſion, & le ſang a coulé. Paiſſard, ex-conventionnel, préſidoit une des aſſemblées. Taillefer, ex-conventionnel, a été nommé électeur dans un des cantons de la Dordogne: tout annonce que les mêmes individus de ce département, écartés l'année dernière du corps légiſlatif, vont reparoître ſur la ſcène politique.„(*Le meſſager des relations extérieures.*)

René Pillet, natif de Tours, ci-devant aide-de-camp de Lafayette, a été arrêté hier & conduit au Temple, comme prévenu d'émigration.

Conſeil des 500. — Séance du 3 avril.

Wouſſen fait un rapport ſur l'entretien des canaux de deſſéchement du département du Nord. On ſait qu'une partie des côtes de la ci-devant Flandre, ſe trouvant au-deſſous du niveau de la mer, eſt expoſée à de fréquentes inondations. Sous l'ancien régime, une adminiſtration ſpéciale étoit chargée de ſurveiller l'entretien des canaux qu'on avoit creuſés pour ouvrir une iſſue à ces eaux ſtagnantes, mais cet établiſſement n'exiſte plus: ſa ſurveillance eſt confiée à l'adminiſtration centrale qui, ayant reconnu combien les rèparations étoient urgentes cette année, s'eſt adreſſée au conſeil, afin d'en obtenir les fonds dont elle a beſoin pour cet objet.—La commiſſion, convaincue que l'intérêt public & celui des adminiſtrés commandent également qu'on faſſe au plutôt les réparations néceſſaires, préſente, par l'organe de ſon rapporteur, un projet qui autoriſe l'adminiſtration centrale du Nord, à impoſer ſur les habitans du département du Nord, une ſomme proportionnelle à la contribution foncière, pour les dépenſes néceſſaires pour ces réparations. — Le conſeil ordonne l'impreſſion & l'ajournement.

Diſtrem fait adopter la rédaction définitive du projet ſur les rectifications à opérer au tarif des douanes.

Andrieux, préſident de l'inſtitut, écrit qu'il y aura demain ſéance publique, à laquelle il invite les membres du conſeil.

Vienne du 30 mars.

Le général comte de Souwarow partira aujourd'hui ou demain pour l'Italie. Il y eut encore avant-hier grande manœuvre dans les environs de Schönbrunn, en préſence de S. M. l'Empereur, & de M. le comte de Souwarow.

Stuttgard du 9 avril.

L'aîle droite de l'armée françoiſe paſſa le Rhin à Vieux-Briſack le 5: à 4 heures du ſoir, elle avoit entièrement paſſé le fleuve, & levé le pont. Quelques autrichiens ſe montrêrent le 6 à Fribourg; mais la plus grande partie de la colonne qui marchoit à la ſuite des diviſions Ferino & Turreau, s'eſt dirigée par le Wieſenthal ſur Lörrach & Basle. — Par ces diſpoſitions, l'armée de l'Archiduc préſente ſon front à la Suiſſe; & le corps du général Starray s'étend le long du Rhin depuis Briſack juſqu'au-deſſous d'Offembourg, pour obſerver Kehl & l'armée françoiſe en Alſace.

Il paroît que l'Archiduc ſe diſpoſe à faire ſous peu de jours une attaque en Suiſſe. Le général Maſſena, dont le quartier-général eſt à St. Gall, a fait rompre tous les ponts ſur le Rhin, depuis Conſtance juſqu'à Basle, & a garni de troupes & d'artillerie la rive gauche du Rhin: ſon armée a été renforcée, dit-on, par 18 mille hommes de milices ſuiſſes, aux ordres des généraux Salis & Paravicini: le général helvétique Keller commande la troupe de ligne, qui n'eſt pas encore bien nombreuſe. — Il ſe manifeſte dans quelques cantons, de l'oppoſition à l'armement des volontaires, & au recrutement du corps d'auxiliaires, notamment dans celui de Glaris, & de Berne. On aſſure que la ville de Berne, & d'autres communes helvétiques ont été pour cette raiſon ſoumiſes au régime militaire.

Le général Lecourbe ſe tient ſur la défenſive dans le païs des Griſons, où il occupe des poſitions avantageuſes, le général Maſſena ayant été obligé de dégarnir les poſitions de ſon aile droite & de ſon centre pour couvrir la Suiſſe au-deſſous du lac de Conſtance, à meſure que l'armée de l'Archiduc ſe portoit en forces dans les environs de Schaffhouſe. Mais on aſſure qu'il doit arriver en Suiſſe des renforts conſidérables, tant de l'armée du Danube que de l'intérieur de la France.

Raſtadt du 9 avril.

Les miniſtres françois ont remis aujourd'hui à M. le miniſtre Impérial une note que celui-ci leur a renvoyée auſſitôt, en leur faiſant déclarer que d'après ſes inſtructions il ne devoit plus avoir aucune communication avec eux. Les miniſtres françois ont en même tems adreſſé la note ſuivante à la députation de l'Empire.

„ Les ſouſſignés, miniſtres plénipotentiaires de la république françoiſe pour la négociation avec l'Empire Germanique, croyent devoir donner connoiſſance à la députation de l'Empire, de la note qu'ils ont reçue, le jour d'hier, du miniſtre plenipotentiaire de l'Empereur, & de la réponſe qu'ils y ont faite; ils joignent en conſéquence à la préſente des copies certifiées par eux de ces deux pièces. Raſtadt, le 20 germinal an 7 de la république françoiſe. *Bonnier*, *Jean-Debry*, *Roberjot*. „

" Les ſouſſignés, miniſtres plénipotentiaires de la république françoiſe pour la négociation avec l'Empire Germanique, ont reçu la note qui leur a été adreſſée le 19 germinal préſent mois, par le miniſtre plénipotentiaire de S. M. l'Empereur. Si l'objet de cette note a dû les ſurprendre, ils s'étonnent davantage encore des motifs qui y ſont énoncés, & qui tous portent ſur des allégations dénuées de fondement. Des actes multipliés atteſtent la vivacité, la ſincérité des vœux, des efforts & des ſacrifices du directoire exécutif pour une paix prompte & ſolide. L'état d'armiſtice & de négociation toujours ſubſiſtant entre l'Empire Germanique & la république françoiſe, dément toutes les aſſertions contraires; & quant à ce qui eſt échappé dans ladite note ſur la *ſûreté des correſpondances & de l'endroit du congrès*, les ſouſſignés ſe perſuadent qu'une inſinuation de ce genre ne ſauroit être dirigée contre leur gouvernement; de pareilles violations du droit des gens ſont ſans exemple de ſa part; il en eſt incapable. Les ſouſſignés aſſurent le miniſtre plenipotentiaire de S. M. l'Empereur de leur conſideration la plus diſtinguée. Raſtadt, le 20 germinal an 7 de la république françoiſe (9 avril.) *Bonnier*, *Jean-Debry*, *Roberjot*. „

M. de Dohm va ſe rendre à Berlin. On aſſure qu'il a demandé & obtenu ſa démiſſion.

. On déſireroit trouver un valet-de-chambre, ſachant coiffer & raſer, parlant françois, & muni de bons certificats. S'adreſſer au bibliothécaire du collège de Mannheim.

. Le 25 germinal (14 avril), à deux heures après-midi, il ſera vendu à la douane de Spire, 3 pièces de velours ſur coton, 4 pièces de drap, 10 douzaines de bas de laine, 2 douzaines de bonnets de laine, 16 1/2 douzaines de gants de coton, 4 pièces de ſiamoiſe, &c. *Signé*, Gaud.

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Samedi 13 Avril 1799. (N°. 162.)

Extrait des gazettes angloises, jusqu'au 28 mars. (Du journal le Rédacteur.)

Un grand nombre d'étrangers, natifs d'Irlande, ont présenté à la chambre des représentans, en Amérique, une pétition tendante à faire révoquer le bill contre les étrangers. Leur demande a été renvoyée à un comité particulier.

Des quakers, habitans de Philadelphie, ont acheté le village de Lunenburgh, situé sur la rivière du Nord, vis-à-vis la ville d'Hudson. Ce village a un hâvre commode, & est susceptible d'un commerce étendu. Il paroit que les craintes de la fièvre jaune, qui infeste encore Philadelphie, ont donné lieu à cet établissement.

Le 14, jour où le bill pour réprimer la rébellion, amendé par les pairs d'Irlande, passa à la chambre des communes sans division, le docteur Taafe, rédacteur d'un journal anti-unioniste, fut arrêté avec l'imprimeur, en vertu d'un mandat d'arrêt du secrétaire d'état, & toutes ses feuilles furent saisies.

Il a été conduit au château de Dublin un particulier qui s'est dit américain, & officier au service de la république françoise; mais on croit qu'il est Irlandois, & qu'il étoit présent à la bataille de Ballinamuk. On ajoute qu'il a parcouru le pays sous divers déguisemens. Il a été arrêté dans le comté d'Antrim.

Le capitaine Dale venant de Baltimore & arrivé à Cowes, a été rencontré à l'entrée de la Manche par une corvette françoise, qui lui a laissé continuer sa route, en conséquence d'ordres récens du directoire exécutif, concernant la libre navigation des bâtimens neutres.

Suivant un relevé fait par le docteur Clarke, la balance du commerce d'importation & d'exportation entre l'Irlande & l'Angleterre, a été depuis 1698 jusqu'en l'an 4 inclusivement, de 2,040,813 liv. sterl. en faveur de la première. — Les sommes accordées au gouvernement pour les dépenses secretes dans les 25 années dernières, s'élèvent à la somme de 2,050,593 liv. ou environ (50 millions de fr.). Les plus fortes dépenses en ce genre ont eu lieu en 1788 & dans l'an 5. Les exportations des Etats-Unis ont monté en l'an 6, à 61,327,411 dollars, c'est-à-dire, à 10 millions de plus que dans l'année précédente.

La frégate *le Charon*, *& le New-Aventur*, transport, ont été expédiés pour Constantinople avec cent artilleurs & des munitions, qui seront remboursées en cuivre par le Grand-Seigneur.

Le gouvernement des Etats-Unis de l'Amérique a nommé Rufusking ministre plenipotentiaire, pour négocier un traité d'amitié & de commerce avec la Russie, & William Smith en la même qualité & pour le même objet, auprès de la Porte.

On rassemble à Portsmouth des approvisionnemens pour l'armement d'une flotte de 20 vaisseaux de ligne.

Une lettre écrite de Minorque, en février, porte qu'on s'y attendoit à être attaqué par 15 mille Espagnols rassemblés à Carthagène.

On écrit de Palerme que le prince Pignatelli a été renfermé dans le château de Trapani, par ordre du roi de Naples.

Le congrès étoit occupé, suivant les dernières lettres reçues des Etats-Unis, à faire des recherches sur la mission du docteur Logan en France.

Le colonel Crawford est parti pour aller rejoindre l'armée du prince Charles, sur le continent.

Paris du 8 avril.

A la mort de Voltaire, le pharmacien chargé de son embaumement, eut la permission de prendre son cervelet. Cette partie, mise dans l'esprit-de-vin, a été depuis conservée avec un soin religieux. Le cit. Mitouart, fils & héritier de l'apothicaire dont il s'agit, a pensé que ces restes intéressans, ignorés chez lui, seroient plus convenablement placés dans un monument public, & il vient de les offrir au gouvernement. Voici la lettre par laquelle le ministre de l'intérieur a accepté cette offre: "Citoyen, c'est avec un intérêt bien vif que j'ai lu la lettre par laquelle vous offrez au gouvernement le cervelet de Voltaire; & j'accepte en

Digitized by Google

ſon nom avec beaucoup de reconnoiſſance les reſtes précieux du patriarche de Ferney. Vous aviez penſé que ces reſtes vénérables devoient être placés au Muſeum d'hiſtoire naturelle; ne jugerez-vous pas qu'ils ſeront infiniment mieux à la bibliothèque nationale au milieu des productions du génie qui les anima? Puiſque vous voulez avoir la bonté de les apporter chez moi vous-même, je vous prie de ne pas différer cet inſtant. Je ſuis empreſſé de recevoir de vos mains le cervelet du grand homme qui rendit à l'Europe des ſervices ſi importans, & il ne ſortira des miennes que pour être expoſé à la vénération du public dans le ſuperbe établiſſement qui lui doit une partie de ſon luſtre. „

On a publié le 6 dans tout Paris un ordre du miniſtre de la guerre, qui enjoint à tout conſcrit, réquiſitionnaire & autre militaire abſent de ſon corps, de partir dans les vingt-quatre heures pour ſon poſte, ſous peine d'être arrêté, jugé & puni comme déſerteur. La malveillance ou l'ignorance n'a pas laiſſé échapper cette occaſion de répandre qu'on levoit une nouvelle réquiſition. Ce bruit n'a aucune eſpèce de fondement. On ſe borne à preſſer le départ pour l'armée de tous ceux qui devroient y être depuis long temps, & qui n'ont pas d'exemptions légales.

Le gouvernement a reçu le 6 l'avis officiel de l'occupation de Florence & de Livourne par les troupes de la république. — Le Grand-Duc s'eſt retiré à Vienne.

Ch. Auguſte Bonami, chef de brigade à l'armée de Naples, accuſé d'y avoir commis des dilapidations, a été enfermé à l'Abbaye le 4 de ce mois, par ordre du directoire. Le général Pierre Lefebvre y a été conduit peu d'heures après. On n'en ſait pas le motif. (*Ami des loix.*)

Conſeil des 500 — Fin de la ſéance du 3 avril.

Joubert, (de l'Hérault) ſe préſente pour la diſcuſſion du tableau de ſolde pour les penſions & retraites des militaires. — *Boulay*, (de la Meurthe) réclame pour la diſcuſſion ſur les écoles primaires: il demande qu'on fixe invariablement un jour où il puiſſe être entendu. — *Bonnaire* invite le conſeil à reſpecter ſes propres arrêtés, & lui rappelle qu'il avoit deſtiné les primidi, quartidi & octidi à la diſcuſſion ſur l'inſtruction publique. — Le conſeil arrête qu'il ſuivra déſormais l'arrêté dont parle Bonnaire.

Joubert obtient la parole pour la continuation de la diſcuſſion ſur le tableau de ſolde. — *Piſon-Dugaland*, en combat de nouveau les proportions & ſe plaint de la précipitation qu'on met à cette diſcuſſion; du reſte, il préſente un projet gradué d'après les baſes du 22 juillet 1790. — Le conſeil adopte les baſes préſentées par Piſon, & renvoie à la commiſſion pour la rédaction.

Séance du 4 avril.

Andrieux, par motion d'ordre, préſente au conſeil des obſervations ſur le ſort des rentiers & penſionnaires de la république qui, malgré les moyens ſans ceſſe préſentés pour améliorer leur ſort, n'en demeurent pas moins dans une miſère dont il ſemble que rien ne puiſſe les relever. On avoit cru, dit l'orateur, que la loi qui autoriſe la tréſorerie à leur délivrer des bons au porteur pour le payement des contributions de l'an 7, donnant à ces mêmes bons une valeur réelle & au pair, ou preſqu'au pair de l'argent, leur feroit jouir en entier d'un revenu dont la plupart ont ſi grand beſoin. Mais les difficultés ſans nombre qu'ils éprouvent pour la délivrance de ces bons, ou pour leur admiſſion en payement de contributions d'une part; de l'autre les contrefaçons ſans nombre que la ſcélérateſſe & l'eſprit d'agiotage qui s'attachent aux malheureux plus qu'aux riches, ont trouvé le moyen de mettre en circulation, ont donné à ces bons un diſcrédit tel qu'ils ſont tombés tout-à-coup de près d'un tiers. Je demande, pour arrêter les inconvéniens & les déſordres que je viens de mettre ſous les yeux du conſeil, 1°. qu'il ſoit ordonné que les bons aux porteurs délivrés aux rentiers & penſionnaires de l'état pour les ſix derniers mois de l'an 6, ſeront admis en payement des contributions de l'an 7; 2°. qu'il ſoit nommé une commiſſion pour préſenter *un projet de loi* contre les contrefacteurs de ces bons.

Bailleul. Je demande l'ordre du jour ſur les deux propoſitions qui viennent de vous être faites par notre collègue Andrieux, non que je n'entre parfaitement dans ſes vues, & que je ne partage *les ſentimens* qui l'animent, mais parce que ces *propoſitions ſont abſolument* inutiles, puiſque l'objet qu'elles renferment eſt déjà rempli. Elle exiſte la loi qui ordonne que les bons au porteur délivrés aux créanciers de l'Etat pour les ſix derniers mois de l'an 6, ſeront reçus en payement des contributions de l'an 7. C'eſt donc avec raiſon que j'invoque l'ordre du jour ſur cette première propoſition. J'en dis autant de la ſeconde. La loi ſur les faux-monnoyeurs exiſte: ceux qui ſe rendent coupables de la contrefaçon de bons au porteur, ordonnés par une loi, ne peuvent être regardés que comme des faux-monnoyeurs; c'eſt donc de la peine dont la loi frappe ces derniers que les premiers doivent être frappés. J'inſiſte ſur l'ordre du jour. — *Un membre.* Je n'appuyerai pas la première propoſition de notre collègue Andrieux, *parce* que la loi qui ordonne les bons au porteur *du dernier* ſemeſtre de l'an 6, exiſte en effet. Mais je *ne* partage pas l'avis de notre collègue Bailleul ſur la ſeconde propoſition. Le code des délits & des peines renferme une loi pénale contre les faux monnoyeurs; mais il n'eſt pas queſtion dans cette loi des contrefacteurs de bons. Or, nul doute que l'on ne peut appliquer à un délit la loi qui en frappe un autre, quelqu'analogie qu'il puiſſe y avoir entre les deux. Sans doute le contrefacteur de bons eſt auſſi criminel que le faux-monnoyeur, mais, encore une fois, vous ne pouvez frapper un coupable par une loi analogique, mais par une loi formelle, ou une diſpoſition formelle de la loi. Déjà je vous ai préſenté un projet de loi à ce ſujet, lorſqu'il s'eſt agi du crime de contre-façon pour lequel le nommé Antoine Trouſſeau a été condamné à la mort. Je demande que la commiſſion des finances ſoit chargée de vous préſenter le projet de loi demandé par Andrieux. — Adopté.

Organe d'une commiſſion, Berlier fait un rapport ſur la dénonciation faite contre le citoyen Vuilley, comme compris dans la loi du 3 brumaire. Ce citoyen, aujourd'hui membre du conſeil des cinq-cents étoit juge-de-paix lors de la journée du 31 mai. Il fut deſtitué de ſes fonctions. Les repréſentans venus enſuite en miſſion, ordonnèrent aux fonctionnaires deſtitués de ſe rendre dans une priſon indiquée. Vuilley n'obéit pas, ſe tint caché, fut porté ſur une liſte d'émigrés. D'autres repréſentans ſuccédèrent aux premiers, rapporterent l'arrêté; Vuilley fut rayé par le diſtrict de Luxeuil. Depuis ce moment une liſte générale des emigres du département du citoyen Vuilley fut envoyée au miniſtre de la police; ſon nom s'y trouve; mais l'erreur eſt ici manifeſte, & la commiſſion propoſe d'ordonner la radiation. — On demande à aller aux voix. Impreſſion & ajournement.

Pons de Verdun fait un autre rapport de la même nature, au ſujet du citoyen Marquezi, qu'on accuſoit d'être beau-frère d'émigré. Il eſt très vrai que le citoyen Marquezy eſt beau-frère du citoyen Varaut, marin-timonier qui, fugitif après l'affaire de Toulon, a été mis ſur la liſte des émigrés. Mais une loi du 29 frimaire an 3, confirmée par des lois ſubſéquentes qui la rappellent, & par des arrêtés du comité de ſalut public, a autoriſé les marins fugitifs dans le cas du citoyen Varaut de ſe répatrier, de rentrer en France dans un délai proſcrit, & de reprendre leurs poſtes. Le citoyen Varapt a uſé de la faveur de cette loi. Il eſt rentré. Il ne peut donc être regardé comme émigré, ni Marquezi comme beau-frère d'émigré. — Impreſſion & ajournement.

Appellé à la tribune par l'ordre du jour, Chazal reproduit le projet relatif aux coupables qui, dénonciateurs de leurs complices ſeroient dans le cas d'obtenir leur grace pour récompenſe.

Bruxelles du 3 avril.

Le fameux Conſtant, agent de Rouxmiroir, chef de brigands, & pris les armes à la main, a été condamné à mort & exécuté à Tournay. — Le conſeil de guerre ſéant à Bruxelles, vient auſſi de condamner trois rebelles à la peine de mort.

Il eſt arrivé ici avant-hier plus de 80 pièces de canon, ſur des chariots; elles venoient de Malines.

Lucerne du 3 avril.

Proclamation du directoire exécutif aux citoyens de l'Helvétie. Citoyens! Dans la poſition où ſe trouve maintenant la patrie, le directoire exécutif a trouvé indiſpenſable de déployer tous les moyens néceſſaires pour protéger ſon indépendance menacée au dehors, par la marche des armées royales vers nos frontières. Il a appellé au ſecours de la patrie tous ſes enfans, il les a animés au combat pour la liberté, l'égalité & le maintien de la nouvelle conſtitution en même tems il a invité le corps législatif à lui ouvrir par ſes décrets les moyens par leſquels les braves guerriers qui volent à la défenſe des frontières, pourront être armés, nourris, ſoldés & récompenſés. Les conſeils législatifs, de concert avec le directoire exécutif, croyent avoir trouvé dans le zele ardent des Helvétiens pour le maintien de l'honneur national & de leurs propres foyers, la ſource la plus abondante d'où découleront promptement des rentrées pécuniaires ſures & ſuffiſantes, au moyen d'une invitation à des ſubſides volontaires. En conſéquence de l'arrêté ci-joint, chaque citoyen helvétique eſt invité, auſſitôt après la proclamation de la préſente publication, de remettre entre les mains de l'Agent de ſa commune ou de ſa ſection, la part qu'il deſtine au ſecours que les beſoins de la patrie exigent. Sans doute aucun citoyen contribuable ne ſera ſourd à cet appel; chacun, ſans qu'il ſoit beſoin de renouveller les ſollicitations, s'empreſſera de verſer ſa quote part dans la proportion de ſes facultés, & certainement il s'en trouvera parmi ce nombre beaucoup qui, animés d'un vrai patriotiſme, pénétrés de la néceſſité de ces ſecours, ne conſulteront que le danger du moment, & outrepaſſeront la proportion de leurs facultés. C'eſt dans le moment du danger qu'un dévouement entier mérite plus d'éloges & produit un plus grand effet. Et lorſque la réunion des efforts de tous les citoyens aura ſauvé la patrie, chacun d'eux qui lui aura prêté l'aſſiſtance de ſes bras ou de ſa fortune, trouvera dans ſon cœur & dans la reconnoiſſance nationale, la récompenſe la plus douce de ſes ſacrifices.„

Teneur du dit arrêté. Le directoire exécutif, enſuite de la loi rendue par les conſeils législatifs dans la ſéance ſecrète du 30 mars qui ordonne la levée d'un ſubſide de guerre extraordinaire, & abandonne au pouvoir exécutif les méſures d'exécution, Conſiderant l'urgente néceſſité que préſente le moment actuel, Arrête. 1°. Chaque citoyen contribuable eſt invité auſſitôt après la publication du préſent arrêté, de remettre entre les mains de l'agent de ſa commune ou de ſa ſection, ſon don pour ſubſide de guerre. 2°. Cette contribution ſera réitérée tous les mois, & remiſe chaque premier jour du mois entre les mains du dit agent, auſſi long-tems que les beſoins extraordinaires de la guerre l'exigeront. 3°. La fortune & le patriotiſme de chaque citoyen contribuable le détermineront dans la part qu'il prendra à ce ſubſide. 4°. Les étrangers domiciliés en Helvétie, & les Helvétiens habitans dans l'étranger, ſont invités à prendre part à cette contribution. 5. Les citoyens notoirement pauvres ſont diſpenſés de cette contribution. 6. Les agens ſont tenus auſſitôt après la perception de ces contributions, d'en envoyer le produit au receveur général du canton, en l'accompagnant d'une liſte exacte. 7°. Cet arrêté, ainſi que la publication qui l'accompagne ſeront donnés à l'impreſſion, publiés & affichés. Le préſident du directoire exécutif, Bay. „

Une loi du 31 mars porte: Les loix de diſcipline françoiſe ſerviront proviſoirement de règle à tous les tribunaux militaires helvétiques.

Stuttgard du 10 avril.

Les détails de la bataille de Liptingen, du 25 mars, ne ſont pas encore bien connus; le général Jourdan n'en a dit que peu de choſe dans ſa lettre rendue publique (v. N°. 91); & l'Archiduc Charles, dans ſon rapport, s'eſt plus occupé d'indiquer les manœuvres, & de donner des éloges à ſes généraux & officiers, que de tracer les détails d'une bataille, dont la voix publique lui défère toute la gloire. On ſait effectivement par des lettres autentiques que ce prince fut toute la journée au feu, parcourant toute ſa ligne, & excitant ſes troupes par ſon exemple autant que par ſes diſcours à tenir ferme. A ces rapports, il faut joindre le témoi-

Digitized by Google

gnage du cit. S. aide-de-camp du général Jourdan, qui dans une lettre, datée de Villingen le 30, & publiée à Paris, parle en ces termes de la journée du 25 mars. " La bataille s'eſt donnée dans la plaine de Liptingen, au milieu des bois. Notre armée inférieure & harraſſée, s'eſt battue de manière à mériter les plus grands éloges. Ceux qui ne l'ont pas vue la loueront, mais elle a enlevé l'admiration de ceux qui étoient témoins de ſa valeur. Le général en chef étoit lui-même au milieu de la mêlée. J'étois à côté de lui, & pour cette fois il ne nous eſt rien arrivé. De ſon côté, l'Archiduc Charles étoit à la tête de ſes troupes, qui ont combattu avec beaucoup de valeur. Jamais l'ennemi n'avoit montré plus de témérité. On le vit, le prince à leur tête, ſe former ſous nos batteries qui l'exterminoient de tous côtés. C'eſt dans cet inſtant que la charge de la cavalerie eût été déciſive. Plus tard elle ne fit plus rien. Le général qui ſent le prix de la brave armée qu'il commande, a préféré la retraite à compromettre ſon ſalut. Nous ſommes en ce moment ſur les hauteurs de Villingen & de Rothweil. La droite de l'armée, ſous le général Ferino, couvre le val d'Enfer: nous, celui de la Kinzig, & le général St. Cyr le Kniebis. Nous tiendrons ici juſqu'à ce que les renforts qu'on nous promet arrivent, à moins que quelque manœuvre imprévue de l'ennemi ne nous force à effectuer la retraite ſur Strasbourg. „

Les nouvelles qu'on a de l'armée de l'Archiduc ne vont que juſqu'au 6. Ce jour-là S. A. R. avoit ſon quartier-général à Donaueſchingen, & devoit le transférer le 7 à Engen: ce qui annonce que l'armée impériale alloit diriger ſes opérations contre la Suiſſe. Une lettre de Lindau du 6, porte que déjà l'attaque avoit commencé à Rheineck, où les Autrichiens paroiſſoient vouloir forcer le paſſage du Rhin. On voyoit de Lindau un incendie au-delà du Lac, dans la direction de Rheineck & de St. Gall.

L'Archiduc Charles s'eſt abſenté pendant trois jours de l'armée, & y étoit de retour le 6 au ſoir. Il paroît qu'il a eu une conférence ſur la frontière de Souabe & de Bavière, avec le général Souwarow, qui partit de Vienne le 2, pour aller prendre le commandement de l'armée combinée en Italie, & qui devoit auparavant ſe concerter avec S. A. R. l'Archiduc ſur les opérations de la campagne. On préſume que leur entrevue a eu lieu le 5; mais on ne dit pas où.

Raſtadt du 10 avril.

En renvoyant aux miniſtres françois leur note du 9, M. le comte de Metternich l'a accompagnée de la note ſuivante. " La note que le ſouſſigné a remiſe le 8 aux miniſtres plénipotentiaires de la république françoiſe, leur annonce la ceſſation des fonctions qu'il a remplies au congrès de paix de l'Empire; elle eſt le dernier acte de ſa miſſion. Comme il n'a donc plus aucun titre pour recevoir les déclarations des miniſtres françois ni pour y répondre, il regrette qu'il l'ayent mis dans le cas de leur renvoyer leur note de ce jour. Au reſte il les aſſure de ſa conſidération diſtinguée. Raſtadt, le 9 avril 1799. *Signé*, François-George-Charles, comte de Metternich-Winnebourg-Beilſtein. „

Les membres de la députation de l'Empire ont tenu aujourd'hui une ſéance relativement aux circonſtances préſentes. Saxe, Brême & Wurtzbourg, ont déclaré qu'ils attendroient leur rappel de leurs cours: mais les autres miniſtres ont été d'avis que la députation ne pouvoit être rappellée que par la diète de Ratisbonne.

La chancellerie Impériale part demain d'ici; & M. le comte de Metternich partira dans trois ou quatre jours.

Les patrouilles de la garniſon de Kehl, viennent juſqu'à Stolhofen & Bühl. — Aujourd'hui des détachemens des régimens autrichiens de Latour, Saxe & Berchiny ſont arrivés aux environs de Raſtadt. La ville doit fournir des proviſions pour leur entretien; mais elles ſeront payées comptant. Il a été fait auſſi des réquiſitions pour l'armée Impériale dans le Haut-Margraviat de Bade, contre payement.

On aſſure que nombre de payſans de la vallée de Cappler (dans les terres du Prince-Evêque de Strasbourg) ont pris les armes à l'arrivée des Autrichiens, ſe ſont joints à eux, & ont livré combat aujourd'hui pour la ſeconde fois aux françois dans les environs de Renchen.

Mannheim le 12 avril.

Le général Bernadotte eſt parti d'ici avant-hier au ſoir, ainſi que le général Chérin: ils ont pris la route de Worms. On dit que le général Bernadotte ſéjournera quelque temps à Simern. — Le général Cherin qui a le commandement dans les quatre départemens proviſoires de la rive gauche du Rhin, doit s'établir à Coblence avec ſon quartier-général.

Il continue d'arriver du Bas-Rhin, divers corps de troupes. On trace en ce moment un camp d'obſervation en avant de Mannheim, la droite près de Neckerau, le centre ſur la chauſſée de Heydelberg, & la gauche en avant du fort du Necker. Le général Collaud, commandant de ces troupes, qui font maintenant partie de l'aile gauche de l'armée du Danube par la ſuppreſſion de *l'armée d'Obſervation*, eſt ici depuis quelques jours.

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Dimanche 14 Avril 1799. (N°. 103.)

Conſtantinople du 12 mars.

On répand ici le bruit que la Porte a réſolu de faire offrir aux François toutes les facilités pour ſortir de l'Egypte.

Les Grecs font circuler ſous main la nouvelle que Bonaparte a pénétré dans la Syrie, a pris Gaza, & a remporté des avantages ſur Dgezar-Pacha.

On fait circuler ici des copies d'une proclamation du général Bonaparte aux habitans du Caire, en date du 1er nivoſe (21 décembre). (Nous la donnerons demain).

Paris du 8 avril.

On lit depuis quelques jours dans nos journaux une lettre qui annonce combien le gouvernement françois, déſire que les états germaniques occupés par les troupes françoiſes ſoient traités avec ménagement, afin de maintenir les princes de l'Empire dans des diſpoſitions pacifiques. Cette pièce eſt conçue en ces termes. " *Extrait d'une lettre écrite par le miniſtre des relations extérieures, au général en chef Bernadotte, en date du 25 ventôſe.* Au moment où vous êtes entré à Mannheim, citoyen général, vous n'avez pu conſidérer cette place que comme faiſant partie d'un Etat livré à l'influence dominatrice des Autrichiens. Mais, ainſi que vous l'aviez preſſenti par votre lettre au magiſtrat de Mannheim, le directoire exécutif n'ayant reçu que les témoignages les plus avantageux ſur les diſpoſitions de l'électeur & ſur ſes ſentimens, & porté à voir bientôt en lui l'ami de la république, s'empreſſe de vous en donner avis, afin que, conformément à la promeſſe conditionnelle que vous aviez faite, vous faſſiez lever le ſéqueſtre appoſé ſur les caiſſes & revenus publics du gouvernement palatin à Mannheim, & que vous traitiez toute la partie des états de l'électeur que votre armée ſera dans le cas de traverſer, avec les égards & les ménagemens que le directoire veut obſerver vis-à-vis d'un prince qu'il faut diſtinguer de ſon prédéceſſeur, & dont il attend une conduite toute différente. Ce qui ſuppoſe, citoyen général, que ſi, par ſuite des premiers ordres que vous aviez dû donner, il s'étoit fait quelques ſaiſies de chevaux ou d'effets appartenans à l'électeur, & ſuſceptibles d'être reſtitués, il ſeroit convenable que vous ordonnaſſiez qu'ils le fuſſent. En général, le directoire exécutif déſire, & il m'a preſcrit de vous le témoigner, que dans les rapports politiques que vous ſerez dans le cas d'avoir avec les états germaniques, ſoit quant aux effets de leur occupation, ſoit quant aux ſauve-gardes qu'il pourroit convenir de leur accorder, vous preniez dorenavant les avis & les directions du général en chef qui, par les inſtructions ſpéciales qu'il a reçues du directoire, & par les rapports journaliers avec la légation françoiſe à Raſtadt, eſt dans le cas de vous faire connoître avec préciſion les inſtructions du gouvernement. " *Signé*: Talleyrand.

Malgré le ton d'aſſurance avec lequel des gazettes de Londres & d'Allemagne ont débité que le général Touſſaint Louverture avoit proclamé l'indépendance de la colonie de St. Domingue, & négocioit un traité d'alliance avec le gouvernement Britannique, il eſt aujourd'hui reconnu que ces aſſertions étoient abſolument controuvées. On en jugera par la pièce ſuivante.

Extrait d'une lettre adreſſée par le général Touſſaint-Louverture au citoyen Gugoire, ſon ſecrétaire & chargé de ſes dépêches à Paris. Port-Républicain, le 23 pluvioſe, (11 février.) " Je vous écris par triplicata pour vous faire paſſer mon mémoire au directoire exécutif. Le duplicata eſt encore au Cap, d'où j'ai été obligé de partir pour venir au Port-Républicain auprès de l'agent du directoire Roume, qui s'y eſt rendu de Santo-Domingo; mais vous ne tarderez pas à le recevoir, parce que ſitôt arrivé au Cap avec l'agent, il ſera expédié un bâtiment pour France qui vous le portera. Enfin, après les orages qui ont obſcurci notre horiſon politique dans les derniers jours de vendémiaire & 1er brumaire, l'aurore du bonheur a lui pour le peuple de Saint-Domingue. Mes ſouhaits, d'accord avec les ſages diſpoſitions du directoire, viennent de donner à la colonie un agent qui, par ſa ſageſſe & ſa prudence, conſolidera la tranquillité publique. Vous me connoiſſez aſſez pour être convaincu, qu'aſſuré des bonnes intentions de l'agent du gouvernement, je le ſeconderai de tous les moyens qui ſont en mon pouvoir, & dont je n'uſerai jamais que pour faire le bonheur de mon pays & le conſerver à la France. Car, en dépit des calomniateurs, je prouverai au monde que, fidèle à mes ſermens, je n'ai jamais mérité l'opprobre dont ils ont voulu me couvrir. J'ai ſervi l'Eſpagne alors que le royaliſme en France enchaînoit la liberté, & qu'il perſécutoit ceux qui s'en déclaroient les défenſeurs. Mais quand la France m'a tendu les bras, qu'elle m'a admis au nombre de ſes enfans, j'ai paſſé ſous les drapeaux de la république, & je n'ai pas ceſſé de combattre pour elle. Et comment aurois-je pactiſé avec l'Angleterre, lorſque je n'ai ceſſé de faire une guerre à mort à ſes ſtipendiés à Saint-Domingue? La politique dans les armées autoriſe la ruſe; & pour l'avoir employée envers un commandant de Georges III avec ſuccès, peut-on conclure que j'ai été le partiſan de l'Angleterre? Au contraire, ce devoit être une preuve de plus de mon

Digitized by Google

dévouement à la liberté, & de mon desir d'augmenter ses conquêtes. Il n'en reste plus à faire aujourd'hui sur le sol de Saint-Domingue. L'armée de Saint-Domingue n'a plus que des lauriers à cueillir; & lorsqu'elle s'est dévouée au triomphe de la liberté & à la defense de la république, elle n'a désiré d'autre récompense que celle de jouir de ses droits & du fruit de ses travaux. J'ai fait servir mon pouvoir au bonheur général de la colonie; & si la felicité publique se consolide, mes vœux seront remplis. Content du bonheur de tous les habitans de la colonie & du triomphe de la France, je mourrai content, & mon dernier soupir sera une expression de reconnoissance pour la république, comme mes derniers regards se tourneront vers elle. Voyez mes chers enfans le plus que vous pourrez; donnez-moi de leurs nouvelles: vous savez combien je les aime, combien est tendre mon attachement pour eux. Donnez-leur les conseils & les avis qu'ils doivent attendre d'un ami de leur père; qu'ils soient laborieux, & qu'ils s'attachent à se rendre dignes, par leur application, des soins & des bienfaits de la mere patrie; ils mériteront par-là que je redouble pour eux d'attachement, ainsi que leur tendre mere, pour laquelle vous voudrez les embrasser. *Signé*, Toussaint-Louverture.„ (*)

On élève des plaintes contre l'administration chargée de liquider les dépenses arriérées du ministère de la guerre; elle a, dit-on, coûté déjà à la république plus de deux millions, sans qu'il en soit résulté aucun avantage pour l'intérêt public & particulier. On croit qu'il seroit convenable de faire rentrer dans les divisions respectives du ministère la liquidation des dépenses dont il s'agit. (*Publiciste.*)

Le nommé Jacquet a été arrêté, le 4, pour avoir tenu des propos incendiaires.

Brest du 30 mars.

Dès les premiers jours de son arrivée, le cit. Bruix, ministre de la marine, a pris connoissance de la situation du port & de l'armée navale. Aujourd'hui dans une proclamation qu'il adresse aux ouvriers du port, il leur témoigne sa satisfaction de l'activité qu'il a remarquée partout. Puis il ajoute: "Que votre zèle ne se rallentisse pas: il vous reste encore beaucoup à faire. C'est de l'accélération de vos travaux que dépend le succès de l'expédition; un seul jour d'inaction peut le rendre moins certain. Vous voyez que le directoire exécutif s'occupe sans cesse de vous: des payemens réguliers attestent sa sollicitude paternelle, &c. „

Le ministre a aussi fait une proclamation à l'armée navale: "Depuis long-tems, dit-il, la marine étoit nulle pour la république: le directoire a voulu qu'une armée navale fût créée, & 24 vaisseaux sont prêts à mettre à la voile.... Que les ennemis de la grande nation tremblent! les marins sont les dignes émules des soldats qui ont soumis les rois; ils combattront, ils vaincront comme leurs frères d'armes. Le siècle de la liberté est celui des prodiges. La marine n'a-t-elle pas aussi ses héros à citer? La France n'a-t-elle pas récemment encore admiré le beau combat de la *Charente* & de la *Bayonnoise*, & la vigoureuse resistance de la *Seine* & de la *division d'Irlande*? ... Citoyens, le jour est venu où de grands efforts préparent de grands succès. Le directoire, la république entière ont les yeux sur vous... Soyez subordonnés à vos chefs, soyez confians dans vos forces & dans votre énergie. Souvenez-vous que vous défendez la plus juste des causes, & que vous combattez le plus perfide des gouvernemens. Pendant que vous servirez la république, le directoire s'occupera des besoins de vos familles„.—Le ministre termine en annonçant que, pour éviter tout retard dans la répartition des prises, & faire *jouir plus* promptement les marins du fruit *de leurs triomphes*, le directoire a décidé *que la valeur du* tiers des bâtimens capturés leur seroit payée sur le champ.

Londres du 22 mars.

Séance des Pairs du 19 mars.

Le bill sur le revenu est lu pour la seconde fois. Différens autres bills sont aussi lus.

Les résolutions communiquées dans une conférence par la chambre des communes, au sujet de l'union de l'Irlande, sont lues.

Lord Grenville. " Il seroit superflu de s'amuser à des remarques générales sur ces résolutions, dont le sujet déjà anticipé, repose presqu'entièrement sur deux principes qui sont admis; le droit exclusif que possède la législature Irlandoise de décider de toute proposition d'union, & la nécessité reconnue de resserrer la liaison des deux royaumes encore plus *pour les* intérêts de l'Irlande que pour ceux de la Grande-Bretegne. Cependant la discussion impartiale & modérée qui s'est élevée sur cette question dans une autre chambre du parlement, a produit des avantages réels, & ils peuvent être perfectionnés par les délibérations de cette chambre, qu'ont toujours distinguées d'une manière particulière leur sagesse & leur gravité. Que ceux qui approuvent les principes de l'union en eux-mêmes & qui ne blâment que l'époque où ils sont discutés, considèrent si un examen impartial n'est pas le moyen le plus propre à leur concilier tous les esprits. L'erreur & le préjugé ont atta-

(*) Le contenu de cette lettre confirme l'idée que donnoit dernierement du caractère de Toussaint-Louverture une lettre insérée dans notre N°. 14.

Digitized by Google

qué de toute part en Irlande cette queſtion. Ne convient-il pas de faire connoître au peuple Irlandois ce qu'il a rejetté, & les conditions auxquelles nous voulions lui faire part de notre bonheur? ſi le privilège de décider pour lui même, appartient excluſivement au parlement d'Irlande, nous avons au moins le droit de délibérer ſur une meſure qui embraſſe eſſentiellement les intérêts de l'Empire en général. D'ailleurs le parlement d'Irlande, en refuſant d'examiner ce plan, ne lui a point donné d'excluſion future. Il ne s'agit que de ſavoir ſi la chambre conſentira à le diſcuter, & à faire acte de ſon opinion.

„ On ſe demande d'abord quelle eſt la néceſſité de l'union; c'eſt à l'expérience qu'il faut avoir recours pour la connoître. Si l'etat actuel de l'Irlande & la baſe de ſes liaiſons avec la Grande Bretagne, préſentoient un aſpect avantageux, je renoncerois à la plus brillante théorie que pût inventer l'eſprit humain, & je donnerai toujours la préférence à un bien aſſuré ſur le mieux en ſpéculation: mais de tous les côtés, on convient de la néceſſité d'adopter quelque nouvelle meſure. Le ſyſtéme actuel ne fût pas même, dans le tems de ſon établiſſement, regarde comme definitif, par ceux qui en furent les principaux auteurs. A quelle époque eut-il lieu? Vers la fin d'une guerre diſpendieuſe & funeſte. Les peuples d'Irlande, armés pour leur propre défenſe, dirigerent leur vue vers d'autres objets. Ils réclamerent leur indépendance & leur prétention fut admiſe. L'arrangement de 1782 eût-il été cenſé definitif alors; il n'en conviendroit pas moins que les deux parlemens remédiaſſent à ce qu'il s'y trouveroit de défectueux aujourd'hui, & je crois pouvoir prouver que le lien rompu par la diſſolution de l'ancien ſyſtéme, n'a point été remplacé. L'indentité ſuppoſée de la puiſſance royale dans les deux pays eſt le ſeul nœud de leur liaiſon actuelle, Cela ſuffiroit dans une monarchie pure & illimitée, parceque le pouvoir du ſouverain pourroit s'exercer également dans toutes ſes parties; mais le cas eſt différent dans un gouvernement mixte, où l'exercice de l'autorité eſt limité par les différens privilèges de ſes parties intégrantes. De nombreux exemples prouvent cette vérité. En Hollande, depuis les tems de Sir William Temple juſqu'à la deſtruction du gouvernement de cette république, les amis ſincères des provinces-unies, ont vu avec douleur leur imparfaite liaiſon, & leurs ennemis n'ont jamais manqué de s'en prévaloir. Les Américains nous l'origine de leur indépendance ont éprouvé des inconvéniens pareils de l'étendue du pouvoir de chaque état ſéparé & de la foibleſſe du nœud qui les uniſſoit. Quoiqu'ils aient transféré au congrès une partie de l'autorité des états particuliers, les entraves qu'apportent ces états au gouvernement général, forment le principal défaut de leur conſtitution. Si la confédération helvétique eût eu un point central pour diriger ſes efforts & ſes reſſources, elle auroit ſuccombé moins facilement. La liaiſon actuelle de l'Irlande avec la Grande-Bretagne n'eſt pas ſeulement foible; je n'héſite point à la déclarer nulle. S'il eſt vrai que la puiſſance royale ſoit ſujette à être controlée au parlement, que devient ſon identité dans les deux royaumes, quoiqu'elle y ſoit exercée par la même perſonne? Cette queſtion s'applique à tous les privilèges dont l'autorité royale ſe compoſe. Le premier eſt la ſuprématie eccléſiaſtique, reconnue en Angleterre. Que ſeroit cette prérogative en Irlande, ſi l'on accordoit aux catholiques romains l'émancipation propoſée comme capable de rétablir la tranquillité, & ſur-tout ſi l'on y joignoit la réforme parlementaire également préconiſée? Un roi proteſtant placé à la tête d'un parlement catholique, y jouiroit-il des mêmes droits qu'il a en Angleterre? Des differences s'établiroient auſſi dans le pouvoir judiciaire. Les mêmes loix ſeroient ſujettes à des interprétations différentes, & ne pouvant être portées à un tribunal d'appel qui procédât d'après un principe général, elles ſe dénatureroient bientôt. Depuis l'arrangement de 1782, la recette & la dépenſe de l'Irlande ſont ſoumiſes aux reglemens de ſa propre législature, & le fiſc de ce royaume reſſemble ſi peu celui de la Grande-Bretagne, que même ſi l'union avoit lieu, il ſe paſſeroit un certain tems avant qu'ils puſſent être identifiés. L'armée des deux pays, à la vérité eſt réunie; mais ne pourroit-il pas arriver que le parlement d'Irlande refuſât de paſſer le bill de mutinerie? Ne pourroit-il pas retenir les fonds deſtinés au payement des troupes? N'auroit-il pas pu refuſer ſon conſentement à l'augmentation de paie votée en dernier lieu par le parlement Britannique? Qui nous aſſurera, que, dans les grandes queſtions de la guerre & de la paix, les deux parlemens ne puiſſent jamais tenir une conduite oppoſée? L'ennemi de la Grande-Bretagne pourroit même devenir l'allié de l'Irlande. Ce cas auroit pu arriver dans deux circonſtances qui ont menacé d'interrompre la paix entre la guerre actuelle de la derniere; lors des armemens de l'Eſpagne & de la Ruſſie. L'opinion générale s'eſt prononcée en Irlande comme en Angleterre ſur la guerre où nous ſommes engagés; cependant il s'eſt trouvé dans ce pays des individus qui ont déclamé avec violence contre cette guerre. (*La ſuite demain.*)

Augsbourg du 9 avril.

Il n'a rien été publié officiellement à Inſpruck par le gouverneur comte de Biſſingen, depuis la dépêche du général Kray ſur l'affaire du 30 près de Verone. Il paroît donc que les lettres qu'on a publiées à Botzen, à Roveredo &c., ſur une ſeconde affaire, qui doit avoir eu lieu le 31, ſur le même point, avec les mêmes circonſtances à peu-près, mais avec une perte preſque décuple de la part des François, n'eſt qu'une répétition exagérée de celle du 30. On ne conçoit pas autrement pourquoi on n'auroit pas publié un rapport du général Kray, pour annoncer une nouvelle auſſi importante. Il faut donc attendre, pour porter un jugement à ce ſujet, que l'on ait publié à Inſpruck ou à Vienne, le rapport officiel du général Kray. — La gazette de Vienne du 3 avril, a publié un rapport ſur la journée du 26. (Nous le donnerons demain.) Le gén. Kray n'y parle que des avantages qu'il a obtenus ſous Legnago; de même que le général Scherer dans ſon rapport, (v.

Digitized by Google

N°. 99), ne fait mention que des avantages qu'il a eus entre le Garde & l'Adige.

La gazette de Roveredo du 5, parle d'un nouveau combat très-sanglant, qui doit avoir eu lieu le 3, dit-elle, entre Verone & Legnago, à l'avantage des autrichiens, & dans laquelle les françois auroient perdu beaucoup de monde. Mais cette nouvelle a d'autant plus besoin de confirmation, que l'on n'en a rien publié officiellement à Inspruck jusqu'au 8.

Le seul rapport officiel publié à Inspruck, le 7, est une lettre de M. le général comte de Bellegarde, datée du quartier-général de Schlanders le 5, portant: " Que le 4 au matin, il attaqua avec une partie de la division du général comte de Hadick, l'ennemi dans sa position près de Taufers; & qu'après un combat de neuf heures, il le repoussa jusqu'à Valdora (dans le Haut-Engadin). L'ennemi fit la résistance la plus opiniâtre, tant à Taufers, qu'à Munster & S. Maria (près du Mont Bormio), & hasarda même sur ce dernier point une attaque assez vive. Dans cette heureuse entreprise, on a pris 3 canons, ainsi que les affuts & les chariots de munitions que nous avions perdus dans l'affaire du 25 près de Taufers. Nous avons fait prisonniers le général de brigade & chef d'état-major Petrigoni, qui est grièvement blessé; plusieurs officiers supérieurs & 300 soldats. A Munster & à Ste. Marie, on a aussi trouvé & fait prisonniers, environ 170 hommes qui avoient été blessés dans l'affaire du 25 mars.

Un autre rapport officiel du comte de Nobili, commandant de division, en date du 5, porte que " les braves Tyroliens ont obligé les piquets ennemis, qui, après avoir brûlé la maison de douane à Martinsbruck, s'étoient postés en-deça de l'Inn, à se retirer dans le village, après leur avoir tué 15 hommes. „

Quelques gazettes avoient annoncé la mort du général Melas; il étoit seulement tombé dangereusement malade en voyage: mais il passa le 27 mars à Laybach, se dirigeant sur Padoue; & l'on croit qu'il prendra le commandement de l'armée impériale, dont on sait qu'il a été nommé général en chef.

Stuttgard du 11 avril.

On apprend de Donaueschingen que l'Archiduc Charles, sur la première nouvelle des succès qu'avoient obtenus les François sur la frontière occidentale du Tyrol, détacha de son armée un corps de 15 mille hommes, pour renforcer le corps d'armée du général comte de Bellegarde. Mais le danger qui menaçoit ce païs, ayant cessé par la rétraite du général Lecourbe dans le païs Grison, & par l'avantage que le général Kray a remporté sur l'Adige, le même jour (30 mars), on annonce aujourd'hui que le corps de troupes détaché de l'armée de l'Archiduc est destiné à agir contre la Suisse au-dessus du Lac de Constance, tandisque l'Archiduc lui-même attaquera du côté de Schaffhouse. On annonce que ces attaques devoient avoir lieu le 8 ou le 9.

L'aîle droite de l'armée françoise du Danube, sous les ordres des généraux Ferino & Tarreau, après avoir passé le Rhin à Brisack le 5, en avoit enlevé le pont; mais on vient d'apprendre que le 7, les françois l'ont rétabli, & qu'ils paroissoient vouloir marcher de nouveau en avant sur Fribourg en Brisgau, où les autrichiens n'ont que de foibles avant-postes.

On travaille avec beaucoup d'activité à fortifier le petit-Basle, depuis 12 ou 15 jours.

Rastadt du 11 avril.

La députation de l'Empire a tenu aujourd'hui une séance, où n'a pu se trouver le ministre de Brême qui est indisposé. Le ministre de Saxe a ouvert la proposition de transmettre à la diète à Ratisbonne les différentes pièces qui sont parvenues à la députation depuis quelque tems, & d'attendre une réponse de la diète. Tous les autres ministres ont accédé à cette proposition, sans rien ajouter de plus. Mais on croit qu'il y aura une délibération ultérieure sur ces divers objets.

La missive rédigée aujourd'hui en conséquence de la résolution prise, contient la simple énumération des différentes notes reçues & communiquées depuis le 23 mars, & que nous avons fait connoître: elle est terminée par le paragraphe suivant " Enfin, comme dans le décret de commission impériale on insiste principalement sur ce qui a rapport à la forteresse d'Ehrenbreitstein, la députation pour la paix de l'Empire croit devoir joindre aux pièces qu'elle communique à la diète, une note qui lui fut adressée le 11 du mois dernier par ledit ministre Impérial, relativement à cet objet. „

Le départ de la chancellerie impériale n'aura lieu que demain.

Les comédiens françois qui étoient ici depuis l'ouverture du congrès, quitteront Rastadt demain ou après-demain.

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Lundi 15 Avril 1799. (N°. 104.)

Conſtantinople du 12 mars.

Proclamation du général Bonaparte aux habitans du Caire, le 1er nivoſe (21 déc.) " Des hommes pervers avoient égaré une partie d'entre vous, ils ont péri. Dieu m'a ordonné d'être miſéricordieux pour le peuple. J'ai été clément & miſéricordieux envers vous. J'ai été fâché contre vous de votre révolte, je vous ai privés pendant deux mois de votre Divan; mais aujourd'hui je vous le reſtitue. Votre bonne conduite a effacé la tache de votre révolte. Scherifs, Ulemas, Orateurs des Moſquées, faites-bien connoître au peuple que ceux qui de gaieté de cœur ſe déclareront mes ennemis, n'auront de refuge ni dans ce monde ni dans l'autre. Y aura-t-il un homme aſſez aveugle pour ne pas voir que le deſtin dirige toutes mes opérations ? y auroit-il quelqu'un aſſez incrédule pour révoquer en doute, que tout dans ce vaſte univers eſt ſoumis à l'empire du deſtin. Faites connoître au peuple que depuis que le monde exiſte, il étoit écrit qu'après avoir détruit les ennemis de l'Iſlamiſme, fait abattre les croix, je viendrois du fond de l'Occident remplir la tâche qui m'a été impoſée. Faites voir au peuple que dans le ſaint livre du Coran, dans plus de vingt paſſages, ce qui arrive a été prévu, & ce qui arrivera a été également expliqué. Que ceux donc que la crainte ſeule de nos armes empêche de nous maudire, changent de ſentiment; car en faiſant au ciel des vœux contre nous, ils ſollicitent leur condamnation. Que les vrais croyans faſſent des vœux pour la proſpérité de nos armes. Je pourrois demander compte à chacun de vous des ſentimens les plus ſecrets de ſon cœur, car je ſais tout, même ce que vous n'avez dit à perſonne. Mais un jour viendra que tout le monde verra avec évidence que je ſuis conduit par des ordres ſupérieurs, & que tous les efforts humains ne peuvent rien contre moi. Heureux ceux qui de bonne-foi ſeront les premiers à ſe mettre avec moi.,,

Rome du 18 mars.

Il arriva ici le 15 un courier de Paris avec un ordre du directoire d'arrêter le cit. Baſſal. Le général Macdonal eſt rappellé de Naples par le directoire pour une autre deſtination: le général Lemoyne le remplace. Le général Ruſca eſt commandant à Rome; le général Dufreſne, à Ancone; le général Ste. Suzanne qui commandoit ici, va commander dans la Ciſalpine.

Paris du 8 avril.

Conſeil des 500. — Séance du 6 avril.

Salicetti, membre de la députation du Golo, de retour de l'Italie, où il avoit été en vertu d'un congé, prête à la tribune le ſerment de haine à la royauté & à l'anarchie, d'attachement à la république & à la conſtitution de l'an 3.

On reprend la diſcuſſion du projet de Chaml, tendant à arrêter que tout complice qui fera des révélations d'un interet majeur ſur une conſpiration tramée contre la ſûreté intérieure ou extérieure de la république, pourra obtenir du corps legislatif, ſuivant les circonſtances, la nature & l'importance des faits révélés, la modération, même la remiſe entière des peines par lui encourues, & même, s'il y a lieu, des récompenſes pecuniaires, proportionnées au ſervice qu'il rendra: Hâtez-vous, dit le rapporteur, d'imprimer à ce projet le ſceau de votre puiſſance; hâtez vous de conſacrer une meſure qui doit arrêter le torrent de crimes, d'aſſaſſinats qui nous inondent, & nous délivrer peut-être à jamais des trames & des poignards des conſpirateurs. Il eſt bien conſolant de penſer que ce ſera par des graces: Le ſang n'eût produit que du ſang, les Anglois ont employé cette reſſource contre la liberté de l'Irlande; refuſeriez-vous de l'employer pour la liberté de votre patrie, contre laquelle ſe dirigent tant d'attentats? — Borel-Vernières & Duplantier, s'élevent ouvertement contre le projet. Il eſt conſtant, diſent-ils, que le projet de la commiſſion eſt ſubverſif de toute morale. Quel exemple pour la ſociété, que celui d'un criminel qui échappe au glaive de la loi, & qui reçoit encore une récompenſe! Il eſt encore impolitique & injuſte, ce projet. Il détruit les liens qui uniſſent ces hommes; il encourage les délations. La ſociété renferme des monſtres dans ſon ſein, craignons de les réveiller. Les coupables fabriqueront des conſpirations pour ſauver leur vie en les dénonçant. Une délation impunie encouragera au crime; le criminel échappera à la juſtice en dénonçant, non ſes complices, mais de vertueux citoyens. Le projet n'atteint pas ſon but. On veut prévenir les conſpirations; on les encourage en promettant l'impunité aux conſpirateurs.,, La certitude d'une peine légère, dit Beccaria, eſt plus propre à prévenir le crime que la crainte d'un châtiment plus terrible auquel on eſpère échapper]. Propoſer une pareille meſure, c'eſt éveiller les ennemis de la choſe publique, leur annoncer notre foibleſſe. Il faut donc que nos loix ſoient bien impuiſſantes, puiſqu'on eſt obligé d'avoir recours à ceux qui les violent. Non, il n'en ſera pas ainſi. Vous n'arrêterez point le cours de la juſtice; vous uſerez de clémence pour l'erreur, vous appliquerez la peine au crime; mais vous ne réſerverez les récompenſes nationales qu'à ceux qui ont bien mérité de la patrie. Le projet eſt inconſtitutionnel, 1°. en ce qu'il

Digitized by Google

donne au directoire l'initiative de la loi; 2°. en ce qu'il lui fait exercer, ainſi qu'au corps législatif, les fonctions judiciaires; 3°. en ce que de deux coupables du même délit, il punit l'un & récompenſe l'autre, au mépris de l'article 3 de la déclaration des droits, qui veut que la loi ſoit la même pour tous, ſoit qu'elle protège, ſoit qu'elle puniſſe. Le projet fait revivre les anciennes lettres de graces, dont l'objet étoit de ſouſtraire à la peine des criminels de haut parage, & appartenant à des familles privilégiées. Ces meſures ſont dignes des gouvernemens ariſtocratiques & deſpotiques, qui foulent aux pieds tous les principes de la juſtice & de la morale pour aſſeoir leur domination; elles ne peuvent convenir à un régime républicain. Comment ſe prévaloir de l'exemple du gouvernement anglois, & de ſa conduite oppreſſive à l'égard de l'Irlande? Comment propoſer à des légiſlateurs françois d'employer pour défendre la liberté en France des armes odieuſes dont Pitt ſe ſert pour l'opprimer en Irlande? — Les orateurs reclament la queſtion préalable. — Le conſeil ordonne l'impreſſion.

Bardon-Boiquetin prend la défenſe du projet. Il trace le tableau des aſſaſſinats qui enſanglantent les contrées de l'Oueſt & du Midi de la république; il ſoutient que les moyens ordinaires ſont inſuffiſans pour les réprimer; les lois y ſont ſans force; les tribunaux, malgré toute leur bonne volonté, ne peuvent atteindre les coupables; on ne trouve point de témoins; ceux qui ont fait des dépoſitions, ont été aſſaſſinés. L'ennemi que nous avons à combattre, n'eſt pas réuni en maſſe; il eſt diſſéminé dans les villes, bourgs & hameaux, ſur-tout dans les départemens de l'Oueſt. Là, les brigands ſont diſtribués en diviſions, en arrondiſſemens; ils ont des caiſſes, des couriers, des vedettes. Il eſt impoſſible de les atteindre; il faudroit des troupes & des gendarmes dans tous les hameaux. Le mal ſe propage: la terreur s'empare des eſprits, les propriétés des citoyens ſont ravagées, leur vie eſt attaquée, & la loi reſte ſans force pour venger ces attentats. L'orateur conclut à l'adoption du projet, qui, ſelon lui, renferme les moyens néceſſaires pour rétablir l'ordre. — Impreſſion.

Boulai (de la Meurthe) combat la réſolution par des argumens qui paroiſſent faire une vive impreſſion ſur le conſeil. — Le projet a été écarté par la queſtion préalable.

Vienne du 6 avril.

S. M. l'Empereur a nommé Feld-maréchal dans l'armée Impériale-Royale, M. le comte de Souwarow-Rimnisky, Feld-maréchal au ſervice de S. M. l'Empereur de Ruſſie.

Voici le rapport officiel publié le 3 par la gazette de la cour.

" Le premier lieutenant des grénadiers de Nadaſty-Dietz, eſt arrivé ici la nuit dernière comme courier de M. le lieutenant-général Kray; il a apporté les nouvelles ſuivantes: " En conſéquence des diſpoſitions faites pour recevoir l'ennemi, toutes les troupes ſe trouvèrent réunies le 25 mars dans le camp près de Bevilaqua; M. le lieutenant-général Kray ſe rendit à Legnago, pour prendre les meſures qui pourroient être encore néceſſaires. Le 26, de grand matin, on entendit une canonade près de Vérone, & bientôt après l'ennemi attaqua près de Legnago. Tandis que M. le lieutenant-général Kray arrêtoit l'ennemi avec la garniſon de la place, il fit avancer le camp près de Bevilaqua; l'ennemi fut enſuite attaqué avec vigueur, & repouſſé de toutes parts. La nuit mit fin au combat; cependant on continua de le pourſuivre. Nous avons eu 600 hommes tués & bleſſés; au nombre des premiers, ſe trouve le lieutenant-colonel comte Mercandin, qui eſt fort regretté; la perte de l'ennemi eſt infiniment plus conſidérable, vu qu'il s'avança ſous le canon de la forteresſe. Au départ du courier, nous avions fait 1000 priſonniers, & pris 14 canons avec un grand nombre de chariots de munitions. M. de Kray préſumoit qu'ils ſeroient ſuivis de pluſieurs autres. M. le lieutenant-général Frölich s'eſt particulièrement diſtingué dans ce combat, comme commandant de colonne, ainſi que le général-major Lattermann, & les colonels Sommariva, Rudt, & Apfaltern. M. le lieutenant-général Kray ſe réſerve de donner une relation plus détaillée; auſſitôt après le combat, il a marché avec la plus grande partie de ſon armée ſur Vérone, pour ſoutenir la diviſion du lieutenant-général Keim, qui ſe trouvoit aux mains avec l'ennemi de ce côté. „

La gazette de la cour du 6, parle en ces termes des évènemens ultérieurs ſur l'Adige. " Le lieutenant-général Kray, mande d'Italie, qu'après la dernière affaire devant Legnago, il ſe rendit à Vérone, où il trouva que le corps aux ordres du lieutenant-général Keim, avoit été repouſſé par une force ſupérieure, qu'un pont de bateaux ſur l'Adige étoit tombé au pouvoir de l'ennemi, & que celui-ci avoit établi deux bataillons ſur la rive gauche de l'Adige. En conſéquence le général Kray donna ordre aux troupes qui étoient devant Legnago, de ſe porter ſur Vérone; elles devoient y arriver le 29 au ſoir, ainſi que la diviſion du lieutenant-général Zoph; & l'on préſume qu'il y aura eu ſur ce point des opérations importantes. „ (V. *Augsbourg.*)

La gazette aulique du 3 contient auſſi un rapport de S. A. R. l'Archiduc Charles ſur la bataille du 25. (Il eſt conforme à celui que nous avons donné N°. 93.)

La gazette du 6, continue ce rapport en ces termes. " Le général ennemi Jourdan, replira ſon aile gauche ſur les hauteurs de Liptingen, après qu'elle eut été battue; il laiſſa ſon aile droite dans les bois derrière Walwies, Orſin-

Digitized by Google

gen & Eigeldingen, où elle s'étoit avancée le jour de la bataille. — Dans la nuit du 25 au 26, l'ennemi se retira avec son aile gauche sur Tuttlingen & Rothweil, & avec la droite, sur Ach, Engen, Geissingen & Schaffhouse, & ne laissa qu'une forte arrière garde sur les hauteurs de Liptingen, & dans les bois; mais elle les quitta peu à peu le 26 au soir, & suivit l'armée. — La division du général ennemi St. Cyr, qui pendant la bataille s'étoit avancée jusqu'à Moskirch & y avoit pris position, fit sa retraite par Sigmaringen & Ebingen sur Rothweil, aussitôt qu'elle eut avis de la perte de la bataille. — S. A. R. fit marcher l'avant-garde de l'armée sous ses ordres, à la poursuite des colonnes qui se retiroient, pour découvrir leur dessein, & les positions qu'elles prendroient. Comme d'après les rapports de cette avant-garde, & les nouvelles ultérieures, on supposoit le général ennemi Jourdan, s'étoit établi avec la plus grande partie de son armée entre Villingen & Rothweil derrière le Necker, S. A. R. résolut de faire camper son armée le 29 plus en avant vers le Danube sur les hauteurs de Liptingen & Emmingen, & de prendre son quartier-général à Liptingen. En même temps S. A. R. chargea le lieutenant-général comte de Nauendorff d'observer le général de division Ferino, avec 11 bataillons & 22 escadrons, & de marcher à cet effet à Geissingen sur le Danube; & elle envoya en outre vers la Suisse & Schaffhouse un détachement considérable d'infanterie & de cavalerie sous les ordres du général-major baron Kienmeyer.„

(Pour compléter les notions que l'on a jusqu'à présent, nous plaçons ici un rapport ultérieur qui vient d'être publié au quartier-général de l'Archiduc & qui va jusqu'au 6 avril. "A la suite de la bataille de Stockach, l'armée ennemie fit dans la nuit du 26 au 27 sa retraite sur le Danube, & s'établit près de Rothweil & Villingen. Le général Vandamme alla le 26 près de Sigmaringen, & se retira par Ebingen à Bahlingen, d'où il se replia le 28 sur Oberndorff. L'aile droite de l'armée françoise, (division Ferino) arriva le même jour à Lœfftingen. L'avant-garde de l'armée impériale, poussa le 27 jusqu'à Tuttlingen, le 28 à Speichingen & Geissingen, & le 29 & le 30 jusqu'à Donaueschingen & Huffingen. — On fit dans l'armée impériale toutes les dispositions pour livrer une nouvelle bataille à l'ennemi; à cet effet l'armée impériale étoit sur le point de passer au-delà du Danube. Mais l'ennemi ne jugea pas à propos d'attendre cette attaque, & se retira vers les débouchés de la vallée du Rhin. L'avant-garde impériale le suivit pied-à-pied, & fit beaucoup de prisonniers sur plusieurs points, particulièrement à Schonberg, Peterzell, Furtwangen, Friberg, & Hornberg. — Le 5 avril, les troupes légères de l'armée Imp., sont entrées à Waldkirchen, Haslach & Fribourg, & leurs avant-postes alloient dès les 6 heures du matin jusqu'à St. George. — Le gros de l'armée ennemie, s'est retiré jusqu'à Kehl, une partie a passé le Rhin à Brisach, & a enlevé le pont derrière elle. A l'aile gauche de l'armée impériale, les avant-postes s'étendent jusqu'à Stein (*) & Schaffhouse.„

Augsbourg du 10 mars.

Les gazettes de Venise, jusqu'au 5 avril, ne font mention d'aucun autre événement militaire sur l'Adige, que de celui du 30, dont les résultats sont connus par le rapport du général Kray. (v. N°. 99). Elles ajoutent qu'après l'échec qu'éprouvèrent les François sur la rive gauche de l'Adige, ils se replierent vers Peschiera, & que les Autrichiens reprirent le 31 les positions qu'ils avoient perdues le 26, entre le Lac de Garda & l'Adige. Il résulte encore des récits publiés dans les gazettes de Venise, que les François ne firent aucune attaque sérieuse au-dessus de Verone, du 27 au 29, ce qui donna au général Kray le temps de recevoir les renforts qu'il attendoit de Legnago, & de Padoue.

Des lettres de Verone du 3 avril, disent que le 1er & le 2 l'armée impériale s'étoit mise en mouvement pour passer l'Adige, & s'établir en

(*) Sur le Rhin, au-dessous du lac de Constance. Des lettres de Zurich du 6, disent que les troupes françoises qui occupoient Stein le 5, eurent une fausse allarme, évacuèrent cette ville, se retirèrent sur la rive gauche du Rhin, & rompirent le pont derrière elles; en sorte que le 6, Stein n'étoit occupé ni par les autrichiens ni par les françois. Ce jour-là, les françois avoient encore un détachement à Schaffhouse; mais ils avoient fait des dispositions pour y passer le Rhin en cas d'attaque, & couper le pont derrière eux.

avant de Verone; que le 2, son avant-garde occupoit déjà Caſtelnovo, & Villafranca, & avoit un corps de troupes devant Peſchiera, qui ſe diſpoſoit à bombarder cette forteresſe. On ne remarquoit le 3 aucun mouvement: l'armée impériale étoit campée hors de la porte-neuve de Verone. L'armée françoiſe s'étoit repliée derrière le Mincio; la gauche au lac de Garda, la droite au Pô, le centre en avant de Mantoue, & l'avant-garde à Roverbella. — Le 2 il arriva à Verone un adjudant françois avec deux trompettes cisalpins, il eut une conférence de deux heures avec le général de Kray; après quoi il retourna par la porte-neuve.

On voit par ces détails combien ſont peu fondés les rapports qu'ont publiés comme autentiques les gazettes de R. . . . . celles d'A . . . . . & autres qui parlent d'une bataille qui devoit avoir eu lieu le 31 mars, & d'une autre le 3 avril. Dans la première, on faiſoit perdre aux françois 8 mille hommes; dans la ſeconde 18 mille; & les plus modérés, 12 mille; les généraux Delmas, Victor & Serrurier avoient été tués par ces gazettiers; & ils en auroient probablement tué bien d'autres, s'ils en avoient ſu les noms. Mais enfin il paroît conſtant par le ſilence des gazettes de Veniſe du 5, & par les lettres de Vérone, que juſqu'au 4, il n'y avoit eu aucun évènement important entre les deux armées, poſtérieurement à celui du 30 mars, qui avoit déterminé la retraite de l'armée françoiſe.

Les lettres de Padoue du 4 avril ne ſont aucune mention d'un nouveau combat poſtérieur à celui du 30. Elles annoncent que le Grand-Duc de Toſcane étoit arrivé ce jour-là avec ſa famille, de Rovigo. — Le général françois Gauthier, en entrant à Florence le 25, notifia à S. A. R., qu'Elle devoit partir la nuit ſuivante de ſa capitale, & prendre la route des Etats ex-vénitiens, ce qui fut effectué. — Des lettres de Florence du 27, diſent que le général Gauthier avoit notifié au Pape qu'il devoit partir pour Parme.

Londres du 22 mars.

Séance des Pairs du 19 mars.

(Le lord Grenville continue.)

„ Que fut-il arrivé, ſi leur opinion eût été celle du parlement d'Irlande, & qu'il eût regardé la guerre actuelle comme une guerre de deſpotes confédérés contre la liberté? Les miniſtres qui exercent le pouvoir exécutif dans les deux royaumes, ſont nommés par le même ſouverain; mais ſeront-ils reſponſables envers le Parlement d'Angleterre, envers celui d'Irlande, ou en partie envers chacun? Dans le premier cas, où ſera l'indépendance de l'Irlande? Dans le ſecond, à quoi ſe réduira la liaiſon des deux pays? Et ſi la reſponſabilité eſt établie envers l'un & l'autre parlement, comment conſervera-t-on les intérêts généraux de l'Empire? Quelles ſeroient les conſéquences de la conduite de la chambre des communes d'Irlande, ſi, ne ſe contentant pas d'avoir rejetté l'union, elle eût inſiſté ſur le renvoi des miniſtres qui l'avoient conſeillée & qui *jouiſſoient de la* faveur du parlement Britannique? Quant à la puiſſance royale, le ſeul nœud qui lie les deux pays, on a vu s'élever une différence mémorable dans une circonſtance encore récente & l'autorité confiée au régent, eût été exercée dans l'un des deux royaumes ſur des principes incompatibles avec la conſtitution. Le parlement propoſe de paſſer un bill pour remédier à cet inconvénient; mais il y a pluſieurs cas qui ne s'y trouvent *point* prévus, & d'ailleurs le même pouvoir qui auroit fait cet acte pourroit auſſi l'annuller. Ces difficultés ne ſont pas ſeulement relatives aux perſonnes qui ſeroient chargées des fonctions royales; la couronne elle-même pourroit devenir le ſujet d'une déſunion. Le titre actuel de la couronne fut l'ouvrage du parlement, & le parlement peut le modifier. Sur quelle baſe répoſeroit alors le droit de ſucceſſion? Mais malgré la néceſſité de raffermir la liaiſon impoſante des deux pays, *malgré* les avantages dont cette meſure ſeroit *ſuivie pour l'Empire* en général & pour l'Angleterre *en particulier*, ce *ſeroit* l'enviſager ſous un point de vue *borné*, que de n'y point faire entrer les intérêts de l'Irlande, & une opération qui leur ſeroit préjudiciable ne pourroit dans aucun cas être préſentée au parlement Irlandois. C'eſt préciſément ce qui vient à l'appui de l'union. Elle favoriſe tous les intérêts locaux de l'Irlande.

Ici lord Grenville paſſe en revue les rapports qui ont ſubſiſté entre les deux royaumes depuis qu'ils ſont ſoumis au même ſouverain, le mécontentement qui a preſque toujours regné en Irlande, & la négligence ou l'inſuffiſance des moyens qui auroient pu tendre à ſa civiliſation. Les griefs dont on ſe plaignoit, continue lord Grenville, furent redreſſés en 1782. Comment les auteurs de l'adreſſe préſentée alors au trône, garderent-ils le ſilence ſur l'émancipation des catholiques & la reforme parlementaire? C'eſt nouvellement qu'ils en ont découvert la néceſſité, ou plutôt ce n'eſt que le prétexte dont ſe ſont ſervis les chefs de la rébellion.

(*La ſuite demain.*)

Mannheim le 14 avril.

Depuis quelques jours la poſte de Strasbourg par Kehl nous manque: aujourd'hui *celle de* Raſtadt a manqué pour la première fois. Nous ſommes également privés depuis deux jours du courier de Baſle, & des feuilles publiques de Milan, de Gênes &c — Il paroit que les Autrichiens ont détaché un corps de troupes légeres, vers Philipsbourg & Bruchſal. On dit qu'ils ont paru hier au ſoir à une lieue de Schwetzingen, où ſont les avant-poſtes françois.

Le bruit court que le quartier-général de l'armée du Danube a été transféré hier de Strasbourg à Baſle.

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Mardi 16 Avril 1799. (N°. 105.)

Conſtantinople du 14 mars.

Dgezar-Pacha, dans une dépêche qu'il vient d'adreſſer à la Porte, confirme la nouvelle que Bonaparte a déjà porté le théâtre de la guerre en Syrie; qu'il a envoyé le général Kleber (*) avec 15 mille hommes à travers l'iſthme de Suès, & que déjà il s'eſt emparé de la ville de Gaza en Paleſtine, & annonce le deſſein de conquérir la Syrie. Mais, ajoute le Pachà, je marche contre lui, & je vais l'exterminer, ainſi que tous les infidèles. (Nous verrons s'il tiendra parole.)

Les anglois bombardent Alexandrie depuis le 4 février. Ils avoient permis auparavant à tous les vaiſſeaux neutres de ſe retirer, mais ſans emporter ni effets, ni papiers françois. Environ 18 ou 20 bâtimens ont profité de cette permiſſion; & il reſtoit encore dans le port 325 bâtimens, tant de guerre que de tranſport. La garniſon d'Alexandrie n'étoit que de 3 mille hommes; & il y régnoit une maladie contagieuſe: ce qui faiſoit eſpérer qu'elle capituleroit. En tout cas, on eſſayera de la prendre de vive force, dès que Sir Sidney Smith ſera arrivé, ainſi que les troupes embarquées ici en dernier lieu. Il paroît au reſte que l'on avoit compté pour le ſuccès de cette entrepriſe ſur l'aſſiſtance de l'armée de Dgezar-Pacha, & l'on voit que le général Kleber va l'occuper en Syrie.

Florence du 30 mars.

Voici le texte de la proclamation publiée le 25 au matin par le Grand-Duc peu d'heures avant l'entrée des troupes françoiſes dans la ville. " Ferdinand III, par la grâce de Dieu, prince royal de Hongrie & de Bohême, archiduc d'Autriche, Grand-Duc de Toſcane, &c. &c. Au moment de l'entrée des troupes françoiſes à Florence, nous regarderons comme une preuve de fidélité, d'attachement & d'affection de la part de nos fidèles ſujets, ſi en ſecondant nos paternelles intentions, ils conſervent la plus parfaite tranquillité, & reſpectent la troupe françoiſe & tous les individus qui la compoſent, en s'abſtenant de tout acte qui pourroit donner lieu à quelque plainte que ce ſoit. Cette conduite ſage leur aſſurera de nouveaux droits à notre bienveillance. Donné à Florence, le 24 mars 1799. *Signé*, Ferdinand. — Et plus bas: *F. Francesco Seratti*; *Gaetano Reniolli*. "

A 3 heures & demie (le 25), la troupe françoiſe ſe préſenta à la porte Saint-Gallo; elle étoit compoſée d'infanterie, de troupes à cheval & d'un détachement d'artillerie avec quelques pièces de canon. Le général Gauthier la commandoit; elle s'avança dans la ville ſans trouver aucune réſiſtance, & ſe porta aux poſtes principaux, tels que les portes, le vieux palais, les forts & tous les établiſſemens publics; les troupes toſcanes qui les gardoient, dépoſèrent leurs armes, & furent tranſférées dans des quartiers particuliers. Deux camps françois furent formés ſur les places Ste. Croix & Ste. Marie-majeure, & des piquets prirent poſſeſſion des maiſons des miniſtres de l'Empereur, de Portugal, de Naples, de Ruſſie & d'Angleterre. La garde du palais Pitti, habité par le Grand-Duc, fut confiée à un très-fort détachement qui y partagea le ſervice avec la troupe Toſcane. Toutes ces diſpoſitions ſe firent au milieu d'un peuple immenſe, mais dans le plus grand calme. Dans la journée du 26, on fit les préparatifs néceſſaires pour le départ du Grand-Duc, & le 27 à la pointe du jour, il quitta la ville, avec ſa famille, eſcorté d'un détachement de troupes françoiſes: ſon train étoit compoſé de 6 voitures & de dix chariots. Les premiers officiers de la cour & quelques domeſtiques l'ont accompagné. Il ſe rend à Vienne.

On a élevé des arbres de liberté ſur la place Ste. Croix & ſur celle de Ste. Marie nouvelle.

On attend du général Scherer très-inceſſam-

(*) Cette nouvelle peut être maintenant regardée comme autentique, d'autant plus qu'on l'a reçue en même tems par le rapport d'un bâtiment arrivé à Gênes (v. N°. 98 & 101). Le capitaine ligurien a ſeulement altéré le nom du général, en l'appellant *Tiert*.

Digitized by Google

ment la nomination des membres du gouvernement. Jusqu'ici il s'est fait peu de changemens dans toutes les autorités qui subsistoient sous l'ancien gouvernement. Le cit. Reinhart, qui fait les fonctions de commissaire du directoire, les a presque toutes maintenues par diverses proclamations publiées depuis le 27 jusqu'au 29.

Paris du 10 avril.

Directoire exécutif. Extrait des mouvemens de l'armée du Danube. Le 13 germ. (2), l'ennemi a envoyé sur le front de nos divisions, des patrouilles pour reconnoître notre position, ce qui fait présumer au général en chef qu'il pourroit bien l'attaquer demain. En conséquence, il a fait prévenir les généraux de se tenir sur leurs gardes & d'être prêts à tout événement.

Suite des mouvemens de l'armée. Le général en chef Jourdan, forcé par une maladie qui lui est survenue, part pour Strasbourg le même jour 14 germinal, que devoit se faire l'attaque de l'ennemi. Il avoit demandé auparavant la permission de venir à Paris, & avoit proposé les généraux St. Cyr ou Ferino, pour commander pendant son absence. Le directoire exécutif a nommé le général Massena pour prendre par interim le commandant des armées; mais avant son arrivée, le général Jourdan avoit en partant remis le commandement au général Ernouf qui, attaqué aux avant-postes, a ordonné la retraite sur le Rhin. „

Le général Jourdan est arrivé à Paris. — On dit que Moreau doit commander l'armée d'Helvétie.

Les électeurs du département de la Seine se sont réunis hier dans le temple de la reconnoissance (ci-devant Saint-Germain-l'Auxerrois). Le bureau provisoire s'est organisé. L'assemblée étoit composée de 659 votans. La majorité absolue étoit de 326 voix, & aucun ne l'ayant obtenue, il sera procédé demain à un second scrutin. Ceux qui ont réuni le plus grand nombre de suffrages sont les citoyens *Mouricault*, commissaire du directoire au tribunal de cassation, qui a obtenu 229 voix; *Petiet*, ancien ministre de la guerre, 71; *Desmeuniers*, ex-député à l'assemblée constituante, 58.

Nous apprenons que le grand armement des Anglois, au nombre de 85 voiles, dont trois vaisseaux de ligne & trois frégates, est arrivé à la hauteur de Lisbonne. Cette expédition annonce de grands projets de la part du gouvernement d'Angleterre.

Le directoire exécutif a, par un arrêté du 26 ventose dern er, rapporté celui du 11 brumaire précédent, qui condamnoit J. S. Vandevenne à la déportation. Cet individu étoit déjà parti pour l'île de Rhé. Il va être mis en liberté.

Sur sept mille & quelques cents chevaux qu'une compagnie avoit ramassés dans le Calvados & ailleurs, pour le service des armées de la république, 3,500 ont été réformés, & restent parconséquent au compte des fournisseurs.

Mesmer, dont nous avons annoncé l'arrivée à Paris, s'est présenté chez le ministre de l'intérieur auquel il a remis une pétition, dont l'objet est de demander un jury de savans pour examiner, contradictoirement avec lui, le système du magnétisme animal; & s'il reçoit l'approbation du jury, Mesmer propose de professer sa doctrine en faveur de ceux qui se destinent à l'art de guérir, & de leur enseigner la pratique au lit des malades.

Conseil des 500. — Séance du 7 avril.

Dulaure demande la parole pour une motion d'ordre relative aux écoles primaires, il l'émet à voix si basse que malgré les cris répétés: *plus haut*, personne ne l'entend. Il termine par demander à voix un peu plus élevée, que le projet présenté par Heurtaut-Lamerville, sur les écoles primaires, soit mis à la discussion primidi prochain, & que comme il a été imprimé, aucun membre ne puisse se présenter à la tribune pour le combattre, sans déclarer préalablement qu'il l'a lu & médité attentivement. — Un éclat de rire part & se prolonge long-tems dans toutes les parties de la salle. — L'orateur répète jusqu'à trois fois sa proposition, & trois fois les ris recommencent.

Boulay (de la Meurthe) qui avoit si fortement combattu le système de grace dans la séance précédente, combat plus fortement encore, tous les systêmes d'instruction publique émis jusqu'à ce jour à la tribune, à commencer par celui de Roger-Martin, jusqu'à celui de Heurtaut la Merville. — La discussion est ajournée à demain.

De la Haye du 2 avril.

Les mouvemens parmi nos troupes se sont bornés à remplacer les troupes françoises dans

le Brabant Batave; rien n'annonce encore que notre armée ſe porte prochainement ſur le Rhin, quoique cela ait paru un moment décidé depuis la déclaration de guerre & le retour du général Daendels. Il ne nous eſt arrivé encore, ni troupes ni conſcripts de France, comme on l'avoit annoncé, pour remplacer celles qui ſont parties.

Bruxelles du 9 avril.

On vient de recevoir ici un arrêté du directoire exécutif, ainſi conçu. „*Arrêté du directoire exécutif, du 7 germinal an 7 concernant la banque de Vienne.* Le directoire exécutif, inſtruit que des émiſſaires & eſpions de l'Autriche répandus dans différentes communes de la ci-devant Belgique, excitent *les propriétaires de fonds placés dans la banque de Vienne à y faire paſſer les ſupplémens de trente & de cent pour cent* que le gouvernement autrichien exige de ſes créanciers, & que quelques-uns deſdits propriétaires ſe rendent complices de ce délit par des envois de fonds. Vu la loi du 1er août 1793, publiée en vertu de l'arrêté du directoire exécutif du 1er pluviôſe an 5, dans les neuf départemens réunis par la loi du 9 vendémiaire an 4, & portant que "tous François qui placeroient des fonds ſur les comptoirs ou banques des pays avec leſquels la république eſt en guerre, ſont déclarés traîtres à la patrie.„ Vu pareillement l'article 9 de la loi du 13 brumaire an 5, qui déclare les eſpions juſticiables des conſeils de guerre; Arrête ce qui ſuit: Art. Ier. "Les commiſſaires du directoire exécutif près les adminiſtrations centrales & municipales, & près les tribunaux criminels & correctionnels, dénonceront aux officiers-généraux commandant les 24e & 25e diviſions militaires, les individus ci-deſſus déſignés. II. Les officiers-généraux commandant les 24e & 25e diviſions militaires feront de ſuite, ſoit d'office, ſoit ſur les dénonciations mentionnées en l'article précédent, arrêter & traduire ces individus & leurs complices devant un conſeil de guerre, & tiendront la main à ce qu'ils y ſoient jugés comme eſpions ou complices d'eſpionnage. „

Ratisbonne du 10 avril.

Lors de la délibération qui eut lieu dans le collège des Princes le 5 de ce mois, le miniſtre d'Autriche fit une déclaration portant: „Que d'après les actes hoſtiles & ſans exemple des François, ſpécifiés dans le décret de commiſſion impériale du 4, on doit reconnoître avec la plus grande évidence, combien il ſeroit dangereux & nuiſible de ſe laiſſer abuſer en ajoutant encore foi aux vaines aſſurances pacifiques des François, & en négligeant de faire accorder les votes déjà émis avec les derniers événemens & les nouveaux rapports que le changement des circonſtances a fait naître. Qu'en conſéquence, on laiſſoit à décider: s'il ne ſeroit pas à propos, vû les nouveaux événemens entièrement inattendus & d'une importance majeure qui ſont ſurvenus depuis que les délibérations ont commencé, de demander ſans délai de nouvelles inſtructions à ſes commettans.„ Trente-cinq voix opinèrent auſſitôt pour que le décret de commiſſion fût pris *ad referendum*, relativement à la préſente délibération. Le directoire déclara enſuite qu'il croyoit que ces conſidérations pourroient influer ſur l'émiſſion du concluſum dans l'affaire relative à la marche des Ruſſes, qu'en conſéquence il ſe réſervoit l'inſpection ultérieure du protocole.

Augsbourg du 12 avril.

Il eſt maintenant certain qu'il n'y a point eu de bataille le 3 entre l'armée du général Kray, & celle du général Scherer. Aujourd'hui les lettres d'Inſpruck du 9, parlent d'une bataille qui eut lieu le 5; & voici ce qu'elles diſent. "Un adjudant-général arrivé cette nuit de la part du général Kray, avec les drapeaux pris ſur l'ennemi, qu'il eſt chargé de porter à Vienne, a donné la nouvelle que le 5 avril à la pointe du jour le général Kray attaqua l'ennemi, & que le combat qui dura toute la journée, ſe termina à l'avantage des autrichiens, qui firent un grand nombre de priſonniers, prirent 18 canons & 30 chariots de munitions &c. A la ſuite de cet évènement, le quartier-général a été transféré à Villafranca.„ Cette nouvelle qui n'a pas encore été publiée officiellement, peut exagérer le nombre des tués & des priſonniers; mais au moins elle n'eſt pas démentie par les circonſtances même qu'on en publie, comme l'étoit la prétendue bataille du 3, qui avoit été évidemment inventée par des gens qui ne ſavent pas même fabriquer de fauſſes nouvelles.

Cette fois, on peut croire qu'il y a eu une bataille le 5: mais pour en connoître le réſultat, il faut attendre un rapport officiel.— Une

Digitized by Google

lettre de Roveredo du 7, qui donne la même nouvelle, dit que la bataille a eu lieu à St. Jean, (à une lieue au-dessous de Verone); ce qui supposeroit que l'attaque fut faite par les François. — Une nouvelle qui a plus besoin encore de confirmation, est celle que donnent les mêmes lettres d'Inspruck, savoir, que le 6 de grand-matin les Autrichiens passèrent le Mincio, & après un léger combat, enlevèrent un poste françois de 2 mille hommes, après en avoir tué environ 100. — Si l'adjudant-général arrivé à Inspruck, n'est parti du quartier-général qu'après ce dernier événement, il semble qu'il auroit pu apporter au gouverneur du Tyrol, une dépêche du général Kray, contenant les détails de la journée du 5; & qu'on se seroit empressé de la publier à Inspruck, comme on l'a fait pour la dépêche du 31 mars.

Une lettre de Trente du 8, dit qu'on y a reçu la nouvelle certaine que les François firent le 6 une attaque à Storo (au Nord-ouest du lac de Garda) en avant de Lodron, & qu'ils furent repoussés. Il paroît que cette attaque avoit pour objet de pénétrer au Nord du lac de Garda; ce qui semble annoncer que les François avoient encore le projet d'agir offensivement contre le Tyrol.

Le général feldmaréchal Souwarow doit être en ce moment à l'armée d'Italie. On apprend de Vienne, que la veille de son départ de cette capitale, il se rendit à l'église de St. Michel, en présence d'une foule innombrable, & qu'il y fit ses dévotions avec la plus grande ferveur. Ensuita il appella le prêtre près de lui, se fit donner publiquement à différentes reprises la bénédiction, & sortit enfin de l'église avec tous les signes de la plus grande émotion & les larmes aux yeux.

Stuttgard du 14 avril.

Il paroît que la canonade qu'on entendit le 6 de Lindau, n'étoit autre chose qu'une attaque qui eut lieu sur le lac entre des bateaux armés, & dont on ignore le résultat. On a répandu le bruit qu'il y avoit eu en même tems une attaque de la part des autrichiens contre les françois à Constance. Mais on n'a aucun rapport autentique à ce sujet.

Les lettres de Kempten, de Memmingen & d'autres endroits voisins du lac de Constance, s'accordent à dire qu'il y eut le 10, une attaque générale sur le Rhin au-dessus & au-dessous du lac de Constance; & tout donne lieu de croire que c'étoit l'armée Impériale qui attaquoit l'armée de Massena, dans le dessein de pénétrer en Suisse, avant que l'armée *du Danube* pût secourir celle *d'Helvétie*. (Le général Massena, qui commande les deux armées, arriva le 8 à Strasbourg, d'où il devoit retourner le lendemain en Suisse.)

Londres du 22 mars.

Suite de la Séance des Pairs du 19 mars.

(Le lord Grenville continue.) „ La masse du peuple est indifférente à ces objets & incapable de les juger. C'est à la disproportion des propriétés & à la *diversité des opinions religieuses, combinées avec le* manque de civilisation, d'industrie, de morale & de gradations imperceptibles dans la société, qu'il faut attribuer les maux qui ont déchiré l'Irlande & les progrès qu'y a fait la doctrine empoisonnée des jacobins français. L'union peut seule faire cesser ces désordres; les protestans se reposeront sur la protection d'un parlement protestant, & les catholiques ne craindront plus l'influence à laquelle une législature locale est nécessairement assujettie: la confiance due à l'appui *des loix* britanniques attirera en Irlande les capitaux, *si nécessaires pour* y faire naître l'industrie, & *pour y établir une* distribution plus égale dans *les propriétés*. On a prétendu que le parlement n'avoit point le pouvoir de décider une question de cette nature. Ce n'est l'opinion d'aucun jurisconsulte éclairé. Blackstone en traitant des privilèges du parlement, lui attribue des pouvoirs bien plus étendus. L'incompétence morale est la seule qui puisse le lier, & il n'en existe point pour lui de politique. Quant à la souveraineté du peuple, c'est un principe incompatible avec aucun gouvernement régulier, monarchique ou républicain. Quant au sacrifice de son indépendance, l'Irlande n'a point à le rédouter, elle n'en abandonnera rien; elle ne fera qu'unir son indépendance à celle de la nation du monde la plus fiere.„

Lord Grenville termine son discours en annonçant à la chambre, que lorsqu'elle aura approuvé toutes les résolutions soumises à son examen, il lui proposera de se joindre à la chambre des communes pour les porter au pied du trône avec une adresse.

(*La suite demain.*)

Mannheim le 15 avril.

Un corps de cavalerie françoise avec *de l'artillerie à cheval*, a fait hier une reconnoissance en avant de Schwetzingen, sur la route de Bruchsal. On ignore s'il a rencontré les détachemens de cavalerie autrichienne, qui s'étoient montrés la veille à une lieue de Schwetzingen.

P. S. On assure que les François sont allés jusqu'à Hochenheim à 3 lieues de Schwetzingen sans rien rencontrer.

Le courier de Rastadt, de Strasbourg & de Basle, nous manque encore.

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Mercredi 17 Avril 1799. (N°. 106.)

Paris du 12 avril.

Ce n'eſt pas le général Lefevre, comme l'avoit dit l'*Ami des Loix*, mais un canonier de ce nom, qui a été enfermé au Temple.

Le cit. Mouricault a été nommé par une majorité de 468 voix, ſur 640, préſident de l'aſſemblée électorale de Paris. Les cit Petiet, Desmeuniers & Charles Lacroix ont obtenu le plus de voix après lui. Les nominations que doit faire cette aſſemblée, ſont celles qui ſuivent: 7 députés, 1 membre du Haut-Juré, 2 adminiſtrateurs au département. Un préſident, un vice-préſident, un accuſateur public, un ſubſtitut, un greffier pour le tribunal criminel. Un membre de tribunal de caſſation, un ſuppléant. Un juge du tribunal civil, cinq ſuppléans.

Pluſieurs couriers ſont arrivés, ces jours derniers, de Madrid à Paris. D'autres ont été expédiés en Eſpagne. On prétend que quelques changemens ont eu lieu à cette cour, & que pluſieurs perſonnes y ont été arrêtées. — Les billets royaux perdoient, lors du départ des dernières lettres, 35 pour cent.

Une lettre de New-Yorck, en date du 3 mars, annonce que le ſénat des Etats-Unis a confirmé, avant de terminer la ſeſſion du congrès, la nomination faite par le préſident, de trois envoyés extraordinaires pour traiter avec la république françoiſe. Ces envoyés ſont: M. Murray, miniſtre plénipotentiaire à la Haye, M. Ellsworth, chef de la juſtice des Etats-Unis, & M. Patrick Henry, virginien.

Le tribunal criminel de la Seine a prononcé hier ſur l'acte d'accuſation porté contre Delange, Chaumont, Colladon & Hac Lemaitre, banquiers, arrêtés à la ſuite de la ſuſpenſion momentanée des payemens de la caiſſe des comptes courans, & les a acquittés.

Le tribunal criminel de la Haute-Loire, ſéant au Puy, a condamné, le 28 mars, à la peine de mort les nommés Aſtier, Gingené, (de Lyon), & Picard, convaincus d'avoir activement participé aux aſſaſſinats qui ſe commettoient ſur les frontieres, avant le 18 fructidor. Trente-ſept autres individus impliqués dans la même affaire ont été acquittés & mis en liberté.

Conſeil des 500. — Séance du 8 avril.

Favard obſerve, par motion d'ordre, que la diſcuſſion du projet ſur l'organiſation du notariat eſt interrompue depuis long-temps; il demande qu'elle ſoit repriſe, ſextidi prochain. Arrêté.

Briot, auſſi par motion d'ordre, invite le conſeil à ſe prononcer ſur la queſtion de ſavoir quelle marche ſera ſuivie pour l'examen des opérations des aſſemblées primaires? Recevra-t-on les procès-verbaux aux commiſſions exiſtantes, ou fera-t-on examiner tous les procès-verbaux d'un département par une ſeule & même commiſſion? l'orateur penche pour ce dernier parti. — Souilhé regarde comme inconſtitutionnelle la première propoſition de Briot, puiſque les commiſſions que nomme le conſeil ſont purement temporaires, & que leur travail achevé, elles ſont diſſoutes de plein droit; quant à la ſeconde, il la trouve prématurée en ce que très-peu de procès-verbaux ſont parvenus; il réclame, en conſéquence, l'ajournement: il eſt prononcé.

Souilhé demande, par motion d'ordre, qu'une commiſſion ſpéciale ſoit nommée pour préſenter un projet de loi qui détermine l'époque à laquelle les comptables de la république ſeront tenus de rendre leurs comptes. Il s'étonne que depuis la miſe en activité de la conſtitution, les articles 320, 322 & 324 de cette charte ſacrée, n'aient pas encore été exécutés. — *Ludot*: notre collègue a oublié que la commiſſion de ſurveillance de la comptabilité a déjà préſenté pluſieurs projets de réſolution ſur cet objet. Je demande le renvoi de ſes obſervations à cette commiſſion. — *Poulain-Grandpré* ajoute que depuis long-tems la comptabilité conſtitutionnelle trouve des obſtacles dans l'organiſation de la tréſorerie nationale; il annonce pour la fin de la décade prochaine un rapport dans lequel il donnera un apperçu de la manière dont les comptes devront être rendus, & il attend de l'organiſation qu'il propoſera un ſuccès certain. Il conclut au renvoi des obſervations de Souilhé à la commiſſion de ſurveillance, à laquelle il demande que ce membre ſoit adjoint. — Ces propoſitions ſont adoptées. — Poulain-Grandpré combat quelques articles, & demande qu'il ſoit fait un meſſage au directoire pour l'inviter à donner ſur le régime des hoſpices les renſeignemens qu'elle ſe plaint de n'avoir pu procurer. — Jhuenne ne s'oppoſe pas à l'envoi du meſſage, mais il croit devoir déclarer que ce n'eſt pas du directoire que la commiſſion a à ſe plaindre, puiſqu'il a donné tous les renſeignemens généraux, mais bien du miniſtre de l'in-

Digitized by Google

térieur qui s'eſt refuſé à toute conférence avec elle. — Le conſeil arrête que le meſſage ſera fait; il adopte enſuite le projet ſuivant de la commiſſion. "Les adminiſtrations municipales continueront d'avoir la ſurveillance immédiate des hoſpices civils établis dans leur arrondiſſement. Elles continueront de nommer la commiſſion adminiſtrative des hoſpices, établie par la loi du 16 vendémiaire an 5. Dans les communes où il y a plus d'une adminiſtration centrale, cette commiſſion continuera d'être nommée par l'adminiſtration du département. La nomination des commiſſions adminiſtratives ſera ſoumiſe à l'approbation de l'adminiſtration centrale. Les conteſtations qui s'éleveroient, ſeront décidées par le miniſtre de l'intérieur. Le directoire fera introduire dans les hoſpices des travaux convenables à l'âge & aux infirmités de ceux qui y ſont entretenus. Les deux tiers du produit du travail ſeront verſés dans la caiſſe des hoſpices. Le tiers reſtant ſera remis en entier aux indigens, ſoit chaque décadi, ſoit à la ſortie, ſuivant les réglemens qui ſeront faits par ces commiſſions. Les biens fonds des hoſpices ſeront affermés dans la manière preſcrite par les lois ſur les domaines nationaux. Les maiſons non affectées à l'exploitation des biens ruraux ſeront affermées par bail à longs termes & à l'enchère.

Le directoire exécutif, en dénonçant les efforts que font le fanatiſme & la théocratie, pour avilir & faire tomber les inſtitutions républicaines, invite le conſeil à étendre à toutes les communes la diſpoſitions de la loi qui fixe dans chaque chef-lieu la célébration des fêtes décadaires. Il propoſe d'inſtituer des fêtes communales & champêtres. — Impreſſion & renvoi à la commiſſion des inſtitutions républicaines.

Bruxelles du 9 avril.

L'agent maritime réſidant à Anvers, a fait mettre un embargo ſur tous les bâtimens de ce port & ſur ceux de Bruxelles, à deſſein d'en enlever tous les jeunes bâteliers pour le ſervice de la marine militaire. Sur les bateaux où il s'en trouve trois, le plus jeune eſt preſſé, & ſur ceux où il y en a quatre on prend également les deux plus jeunes.

On a arrêté hier à la porte de Louvain un officier autrichien du régiment de Clairfait, il a été conduit chez le commandant de la place, & delà chez le commiſſaire du pouvoir exécutif de l'adminiſtration centrale.

Strasbourg du 12 avril.

Le général Jourdan eſt parti pour Paris avant-hier.

Le général Maſſena, arrivé ici le 8, a fait hier matin la revue des poſitions de nos troupes. Quelques heures après, elles ſe mirent toutes en mouvement. Le quartier-général du général St. Cyr, qui depuis quelques jours étoit à Korck, près de Kehl, a été transféré à Offembourg, qui n'a jamais ceſſé d'être occupé par nos troupes. Aujourd'hui ſes avant-poſtes ſont à Oppenau & Gengenbach.

Le général Maſſena eſt parti aujourd'hui pour Baſle avec le grand quartier-général.

Dix mille hommes de l'aile droite de l'armée du Danube, diviſion Ferino, ont paſſé à Baſle le 8 & le 10, pour aller ſe joindre à l'armée d'Helvétie, qui a ſon aile gauche aux environs de Schaffhouſe & de Valdshut. Il paroît que le reſte de l'armée du Danube va marcher en avant de Briſach, pour faire, de concert avec les diviſions aux ordres du général St. Cyr, une diverſion dans la forêt noire, en faveur de la Suiſſe qui eſt ſérieuſement menacée par l'Archiduc Charles. Ce prince n'a envoyé à la ſuite de l'armée du Danube, que le corps du général Starray; & le corps de l'armée impériale, s'eſt dirigé tout entier ſur la frontière de la Suiſſe. Son aile droite s'eſt prolongée juſqu'aux environs de Baſle, qui pendant quelques jours ſe ſont trouvés dégarnis de troupes françoiſes; au point que le 7, une patrouille autrichienne alla de Lœrrach à Riechen (à une lieue de Baſle) y abattit l'arbre de liberté, & diſtribua à un piquet ſuiſſe qui s'y trouvoit au nombre de 200 hommes la proclamation de l'Archiduc Charles. (Nous l'avons rapportée dans notre N°. 98). L'officier autrichien leur dit qu'ils pouvoient continuer à faire la garde des frontières, mais qu'ils devoient quitter l'uniforme, & ne porter que des ſurtouts ou des ſareaux de toile. Cette patrouille paſſa la nuit à Riechen, & en partit le 8 au matin, pour retourner à Lœrrach, où l'on avoit commandé des logemens pour 10 mille Autrichiens. Ils avoient ce jourlà un poſte à Wyhl à demie lieue de Riechen, (ſur la rive droite de la Wieſen), & ils occupoient les hauteurs d'où ils bombarderent en 1796, la tête de pont de Huningue. — A l'approche de ces troupes la plus part des habitans du petit-Baſle abandonnerent leurs maiſons pour s'établir, les uns à Baſle, les autres à St. Louis, & d'autres villages françois. On commença la démolition du pont qui ſépare la ville de Baſle du petit-Baſle; & la terreur étoit au plus haut degré dans cette ville, lorsque le 8, il arriva 5 mille françois faiſant partie des 10 mille hommes, dont nous avons parlé plus haut. Le 10, la rive gauche du Rhin ſuiſſe étoit entièrement garnie de troupes françoiſes; & l'on avoit repris les travaux des fortifications du petit-Baſle.

Digitized by Google

Des lettres de Basle du 11, disent que ce jour là l'on étoit beaucoup plus tranquille, & que la division Ferino s'étoit portée sur Lœrrach, & avoit occupé cette position après un léger combat.

Hier matin notre assemblée électorale nomma le directeur Reubel, membre du conseil des anciens: à 11 heures & demie le télegraphe transmit à Paris cette nomination; & à 4 heures après-midi, le télégraphe rapporta que le cit. Reubel en avoit été instruit à 2 heures. — Dans l'après-midi, le cit. Aurich, greffier du tribunal civil, fut nommé député au conseil des 500.

Augsbourg du 13 avril.

Le courier du Tyrol arrivé hier, a apporté deux gazettes du Tyrol Italien du 9 avril, qui parlent avec beaucoup de détail de la bataille du 5 avril: mais ce sont les mêmes feuilles qui avoient publié avec le plus grand détail les circonstances de la prétendue bataille du 3; & comme elles ne citent sur la dernière que des lettres de Vérone, & que le gouverneur du Tyrol n'avoit encore publié le 10 aucun rapport officiel, on ne peut lire qu'avec défiance le récit que font ces deux gazettes: d'autant plus que leurs rapports ne s'accordent pas en tout. L'une dit que le combat eut lieu entre Mugnano & St. Jean-Cavatolo (à une lieue de Vérone); ce qui suppose que les françois attaquèrent les autrichiens, dont l'armée étoit campée dès le 3, en avant de la porte-neuve de Vérone, (v. N°. 104). L'autre dit qu'à 9 heures du matin, l'armée Imp. leva son camp, & se mit en marche pour aller attaquer les françois, dans les bois & les vallées de Raldon, Zeva, Settimo, Buttapiera & aux environs d'Isola-della-Scala: (ces points sont à deux ou trois lieues plus loin de Vérone.) Au reste l'une & l'autre s'accordent à dire que les françois, après l'action, furent obligés de repasser le Mincio; que par-là Peschiera étoit entièrement bloqué, & que le quartier-général de M. de Kray avoit été transféré le 6 à Villafranca, où étoit la veille le quartier-général françois. — L'une dit que les autrichiens ont eu 1000 tués & 1500 blessés; parmi ces derniers sont les généraux Mercandin, Vukasowich, Rois, & les colonels Peschowswig & Giulay, ainsi que plusieurs officiers de l'état-major; & que le régiment de cavalerie de Lœvenhoer a particulièrement souffert; mais que la perte des françois a été bien plus considérable; qu'ils ont eu 2000 blessés, 1500 tués, & 5500 prisonniers de guerre. L'autre dit que la perte des françois est de 4500 prisonniers, & 4500 tués ou blessés; & ajoute qu'ils ont perdu 18 canons, 11 drapeaux, 30 chariots de munitions & 200 chevaux: suivant cette feuille la perte des autrichiens est de 2 mille hommes tués ou blessés. — On voit par ces rapprochemens qu'il faut attendre un rapport officiel du général de Kray pour savoir à quoi s'en tenir sur ces nouvelles, qui n'ont peut-être pas plus de fondement que la bataille du 3, où ces gazettes faisoient perdre aux françois, l'une 12 mille hommes, l'autre 18 mille, tandis qu'il n'y avoit pas eu de combat ce jour-là.

Stuttgard du 14 avril.

Le corps du général Starray a été détaché de l'armée de l'Archiduc pour observer les mouvemens des françois à Kehl & à Mannheim. Une partie de ce corps de troupes occupoit le 11 un camp près de Pfortzheim; il y arriva ce jour-là de Calw un régiment de dragons. Ce camp a des avant-postes jusqu'aux environs de Bretten, & envoye des patrouilles au-delà de Bruchsal & de Sinzheim.

Le quartier-général de l'Archiduc Charles arrivé à Donaueschingen le 5, en repartit le 7 après-midi, pour Engen ou Stockach. On n'a aucune notion autentique sur les mouvemens de son armée au-dessous du lac de Constance.

Des lettres de Lindau du 10 au soir, confirment que ce jour-là les autrichiens formèrent une attaque au-dessus du lac de Constance, où tout avoit été tranquille depuis l'attaque de Feldkirch du 23. On disoit à Lindau que les autrichiens avoient forcé le passage du Rhin à Rheineck, & que l'attaque avoit eu lieu sur 7 points différens. (Ces nouvelles ont besoin d'être confirmées par des rapports officiels.)

Dans une proclamation publiée en Suisse, le général Massena annonce qu'il fera incendier les communes où des soldats françois auroient été assassinés.

Le Duc de Wurtemberg vient de publier une amnistie générale pour tous les déserteurs de ses troupes qui rentreront dans le terme de trois mois: sont seulement exceptés 4 soldats des gardes-du-corps, qui ont déserté à la suite d'un complot.

Rastadt du 13 avril.

M. le comte de Metternich est parti aujourd'hui de Rastadt.

Les ministres françois ont reçu un ordre du directoire de ne point abandonner Rastadt, à moins que la députation de l'Empire ne fût partie, ou qu'ils n'y fussent contraints par la force militaire.

On a remarqué que dans la dernière séance de

Digitized by Google

la députation, le miniſtre de Saxe, en parlant du miniſtre directorial, ne l'a deſigné que ſous la qualification de miniſtre de Mayence.

Hier les miniſtres françois demandèrent à M. le baron d'Albini, s'il recevroit les notes qui lui ſeroient remiſes pour la députation: M. d'Albini répondit qu'il accepteroit leurs notes, & les remettroit à la députation; mais qu'il ignoroit ſi celle-ci pourroit y répondre, attendu le départ du miniſtre impérial. — On annonce que ſous peu de jours les miniſtres françois remettront une note à la députation.

La légation Pruſſienne a, dit-on, de fréquentes conférences avec les miniſtres françois; & l'on croit qu'il y eſt queſtion d'un plan de pacification générale, que, ſuivant quelques journaux de Paris, la cour de Berlin a propoſé au gouvernement françois.

Londres du 22 mars.

Suite de la Séance des Pairs du 19 mars.

Le comte de Fitzwilliam. Je ne ſuivrai point le noble lord dans tous les détails qu'il a développés avec tant d'éloquence. Je me ſens incapable de remplir une ſi grande tâche, & je crois imprudent d'agiter cette queſtion dangereuſe. Je me bornerai à examiner, ſi une diſcuſſion pareille ne tend point à affoiblir l'Empire, & cela, dans le moment même où il a beſoin de toute ſon énergie pour ſe défendre. On nous dit que la maſſe du peuple Irlandois eſt infectée de principales révolutionnaires. Que la chambre conſidere que les progrès de la rébellion furent principalement arrêtés par une claſſe d'hommes que l'on ſait être ennemis déclarés de l'union propoſée: Pourra-t-on déſormais attendre d'eux la même réſiſtance contre l'inſurrection? On convient que la déſunion des rangs, & la différence des opinions religieuſes ſont les principales cauſes de la rébellion. Si ces maux tant exagérés ſont attribués à l'exiſtence de la légiſlature Irlandoiſe, il n'en faut accuſer que l'influence angloiſe qui gouverne le parlement d'Irlande, & ſans doute l'union ne fera point ceſſer cette influence. Si l'on veut en effet remédier au maux dont on ſe plaint; qu'on ne diviſe point ceux à qui l'Irlande doit ſon ſalut: qu'on faſſe diſparoître des diſtinctions odieuſes de rang & d'opinions. Qu'on rende à chacun l'exercice de ſes droits naturels. Qu'on ouvre les portes de cette chambre, de celle des communes, & du parlement d'Irlande, à des hommes qui en ſeroient les ornemens. Qu'on ne ſe prive point de leurs lumieres ſous le vain prétexte qu'ils ſont catholiques. Le droit de ſucceſſion n'en courroit aucun danger, & il y a long-tems qu'on n'a plus rien à craindre de la maiſon Stuart. Dans cette incorporation des deux légiſlatures, le noble lord cherche-t-il à introduire les repréſentans véritables de la nation Irlandoiſe? Nullement. Les nouveaux membres ne ſeroient que la repréſentation du cabinet Britannique. Qui croira qu'une élection générale faite dans ce moment en Irlande pût être libre en préſence d'une armée dont les chefs, l'épée à la main, remplacent le chef de la juſtice? „ — Le comte de Fitzwilliam paſſe enſuite à l'époque de ſon adminiſtration en Irlande, lorſqu'il y fut lord lieutenant. Il convient n'avoir jamais été chargé de retracter aucune promeſſe faite par le gouvernement, mais il regarde les opérations de cette époque comme la baſe des calamités qui ſont tombées ſur l'Irlande. Il avoue qu'il eut l'ordre de ne point propoſer la queſtion relative aux catholiques, avec l'autorité du gouvernement, mais il ne promit jamais de s'y oppoſer, & lorſqu'elle parut, il ſe determina à lui donner ſon appui. Le comte Fitzwilliam ajoute qu'il eſt pret à déclarer ſur ſon honneur que ſon opinion à ce ſujet n'a jamais changé.

Lord Grenville remarque l'aveu fait par le noble comte Fitzwilliam que jamais il ne fut autoriſé par le gouvernement à faire eſpérer aux catholiques l'émancipation.

Le marquis de Landsdown. On peut conſidérer la queſtion de l'union ſous trois point du vue. Eſt-il poſſible pour l'Irlande de ſubſiſter ſur le pied où elle eſt. 2°. Quel remede convient-il d'adopter. 3°. Quelle eſt l'eſpece d'union qui peut être néceſſaire? Je ne ferai point de difficulté de convenir que l'Irlande ne peut exiſter ſur le pied actuel. Les maux qui la déſolent ont leur ſource dans une honteuſe négligence, & ils datent de loin. Le marquis de Landsdowne repaſſe les differentes méſures ſuivies en Irlande par le gouvernement depuis l'année 1780. Il le blâme de n'avoir pas ſu faire à propos des conceſſions néceſſaires & d'avoir adopté un ſyſteme de coercion funeſte.

„L'attainder de lord Edouard Fitzgerald, *continue-t-il*, doit profondement affecter tout homme *qui a une fortune* & une famille. Il n'eut point lieu du vivant de lord Fitzgerald, & dans ce cas, les procédures furent une violation directe de nos ſages loix. Un acte du parlement fut paſſé contre un mort, déclara criminels ſes enfans innocens, & les livra *pauvres & errans*, à la merci du monde; ſes créanciers *légitimes* furent fruſtrés de ce qui leur étoit dû. Cet acte fut paſſé au moment où des perſonnes convaincues de crimes atroces obtinrent leur pardon. Si ce n'eſt pas là de la tyrannie, le ſens de ce mot n'eſt inconnu. Cet événement prouve aſſez que le gouvernement préſent de l'Irlande n'eſt point capable de parer aux dangers qui la menacent. A quel remede faut-il donc avoir recours? A une union ſans doute déſirable dans tous les tems, devenue néceſſaire aujourd'hui pour prevenir la ruine de l'Irlande. Les avantages qu'elle en retirera ne ſont point douteux. L'Irlande & la Grande-Bretagne n'auront qu'une armée, qu'une marine, qu'une loi, qu'un commerce. Je ne veux pas dire que l'on doive abandonner aucun droit civil pour obtenir une branche particuliere d'induſtrie. Qui renonceroit à l'acte *d'habeas corpus* pour faire le commerce du ſucre ou du *caffe!* Je vois une objection véritable à faire contre *l'incorporation* des deux légiſlatures, ce n'eſt ni la *ruine* ſuppoſée de la ville de Dublin, ni les ſacrifices de l'amour propre de la part des Irlandois, ni la crainte que l'Irlande ſoit écraſée de taxes, ni le danger de l'admiſſion de 100 membres Irlandois dans notre parlement, c'eſt l'ignorance du gouvernement britannique ſur l'intérieur de l'Irlande. Eût-il préſenté ſon plan à la chambre des communes, s'il en eut prévu l'iſſue, & le croira-t-on mieux inſtruit des diſpoſitions du peuple qu'il ne l'a été de celles de la chambre des communes. Il faut rejetter parmi les chimeres la crainte de l'aſcendant du Pape.

(*La ſuite demain.*)

Mannheim le 16 avril.

Le courier de Strasbourg & de Raſtadt a repris ſon cours, depuis hier au ſoir.

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Jeudi 18 Avril 1799. (N°. 197.)

Extrait d'une lettre de Conſtantinople, du 18 mars.

„Le fauxbourg de Pera, qui eſt, comme l'on ſait, habité par les ambaſſadeurs & les francs, vient d'être le théâtre d'une cataſtrophe terrible. Le 15 de ce mois à midi, le feu prit à un four ſitué dans le centre de la ville, & à l'inſtant il ſe propagea des deux côtés de la rue avec une rapidité incroyable; le vent ſouffloit au nord avec violence, & varioit, tantôt à l'eſt, tantôt à l'oueſt; de ſorte que le feu s'étendit de tous côtés. Les ſecours apportés par les Turcs, ont été lents & diſtribués avec peu d'intelligence; auſſi dans l'eſpace de 12 heures, plus de 800 maiſons ont été la proie des flammes. De ce nombre ſont les palais d'Angleterre, d'Eſpagne & d'Allemagne. La confiance placée dans un *magaſin à feu* de ce dernier, a été la cauſe de la ruine de plus de 300 individus qui y avoient renfermé leurs objets les plus précieux; le feu y ayant pénétré, tout a été réduit en cendres: l'Internonce Impérial a perdu plus de 100 mille florins, & toutes les perſonnes attachées à ſa miſſion, ſont ruinées. — C'eſt ſur des décombres d'où s'élève encore une fumée noire & épaiſſe, c'eſt le cœur plein de l'impreſſion que laiſſe un ſpectacle ſi douloureux, que je vous envoye ces détails. J'eſſayerois inutilement de vous en retracer l'horreur. Tout le monde connoît les caractères principaux qui accompagnent d'ordinaire ces ſortes de cataſtrophes; mais ceux qui leur ſont particuliers dans un pays dont les habitans ſont ſi peu actifs, ſi peu intelligens, ſi fort prévenus contre les chrétiens qu'ils ont l'air d'inſulter à leur malheur; mais ce Viſir qui eſt à la tête de la police, une longue pipe à la bouche, & ſuivi de 20 réchauds ſur leſquels ſe prépare le caffé; mais cette double haie de janiſſaires armés de haches; mais cet air d'indifférence, & ſouvent de joie, qu'on lit ſur leurs figures; mais ces pompiers qui ſe font payer d'avance, & qui ſouvent emportent l'argent qu'on leur a donné, ſans ſecourir les malheureux auxquels ils l'ont arraché; mais ces hordes de brigands armés qui parcourent les maiſons où règnent le déſordre & l'effroi, pour arracher à des infortunés ce qu'ils s'efforcent de ſouſtraire à la fureur des flammes; voilà ce qu'il faudroit avoir vu pour pouvoir s'en faire une idée.„

Le lendemain de ce cruel évènement, le miniſtre de Ruſſie, M. le général Tamara, reçut la nouvelle officielle de la priſe de Corfou, qui s'eſt rendue par capitulation.

Proclamation adreſſée par le miniſtère de la Porte aux généraux, officiers & ſoldats de l'armée françoiſe en Egypte.

„Sans aucun reſpect pour le droit des gens, on vous a induits en erreur, & on vous a envoyés, contre toutes les loix de la guerre, en Egypte, dans un pays qui eſt ſoumis à la domination de la Sublime-Porte, en vous faiſant accroire que la Porte elle-même avoit donné ſon conſentement à l'invaſion de ſon propre territoire. Pouvez-vous douter qu'en vous envoyant dans cette contrée éloignée, on ait eu un autre but que de vous exiler de la France, de vous précipiter dans un abyme de dangers, & de vous expoſer tous à la mort! Non, n'en doutez nullement. Mais l'Egypte doit être délivrée d'une invaſion auſſi injuſte; des armées innombrables marchent dans ce moment, & des flottes nombreuſes couvrent déjà la mer. Ceux d'entre vous, de quelque grade qu'ils ſoient, qui voudroient ſe ſouſtraire au danger qui les menace, doivent auſſitôt faire connoître leurs intentions aux commandans des troupes de terre & de mer des puiſſances alliées. Ils peuvent être aſſurés qu'on les conduira aux lieux où ils deſireront ſe rendre. Il leur ſera auſſi délivré des paſſeports, afin de n'être pas inquiétés pendant leur route par les eſcadres des alliés ou par les corſaires. Qu'ils ſe hâtent donc de profiter de ces diſpoſitions bienveillantes de la Porte, & qu'ils la regardent comme une occaſion favorable de ſe tirer du précipice affreux où ils ont été jettés. Donné à Conſtantinople le 11 de la lune de Ramazan, l'an de l'Egire 1213 (le 16 février 1799.) De l'imprimerie Impériale à Haſskeny, fauxbourg de Conſtantinople.„

Turin du 6 avril.

Le 2 de ce mois à 3 heures après-midi, le cit. Muſſet, ſucceſſeur du cit. Eymar, & le général Grouchi, accompagnés des adjudans-généraux & autres officiers de l'état-major, ſe rendirent au gouvernement proviſoire, & lui notifierent les intentions du gouvernement françois, contenues dans un arrêté du directoire exécutif

Digitized by Google

du 13 ventoſe conçu en ces termes. "Le directoire exécutif conſidérant que pour accélérer en faveur des habitans du Piemont la jouiſſance des avantages de la liberté, qu'ils doivent aux armées victorieuſes de la rép. fr. il importe de régulariſer l'adminiſtration proviſoire de ce pais, arrête ce qui ſuit. 1°. Le cit. Muſſet, nommé par l'arrêté de ce jour, commiſſaire du gouvernement françois dans le Piemont, y exercera, ſous la ſurveillance du miniſtre de la juſtice, toute autorité en matière politique & civile. 2°. Il diſtribuera proviſoirement le Piemont en départemens, & arrondiſſemens de tribunaux correctionnels & de cantons. 3°. Il établira des adminiſtrations centrales & municipales, des tribunaux civils, criminels, correctionnels, & de paix; des agences pour les biens nationaux, forets, mines, uſines, & nommera proviſoirement les membres qui devront compoſer chacune de ces autorités. 4°. Il maintiendra proviſoirement les impoſitions actuellement exiſtantes, juſqu'à ce que d'après ſes obſervations & remontrances, il en ait été autrement ordonné par le directoire exécutif. 5. Il prendra tous les arrêtés, fera tous les réglemens néceſſaires pour aſſurer l'exécution des loix, le bon ordre, la tranquillité générale, & les intérêts de la Rép. Il pourra à cet effet requérir la force armée. 6. Il recevra les mêmes honneurs militaires que le général commandant les troupes françoiſes en Piémont. 7. Les membres compoſant le gouvernement proviſoire du Piémont ceſſeront toutes leurs fonctions à l'inſtant où le préſent arrêté leur ſera notifié. Les municipalités actuelles du Piémont continueront leurs fonctions, juſqu'à ce que le commiſſaire les ait remplacées, ou confirmées s'il y a lieu. 8. Les miniſtres de la juſtice & de la guerre ſont chargés de l'exécution du préſent arrêté; chacun en ce qui le concerne."

On lut enſuite la pièce ſuivante. "*C. M. Muſſet commiſſaire politique & civil du gouvernement françois dans le Piémont*, conſidérant que l'organiſation actuelle des autorités adminiſtratives, civiles & judiciaires dans le Piémont, n'aſſurent pas au peuple la jouiſſance des avantages de la liberté que les victoires des armées françoiſes lui ont procurée? que la marche trop lente des affaires compromet la ſûreté publique & entrave tous les ſervices; vu l'arrêté du directoire exécutif du 15 ventoſe, &c.: Arrête ce qui ſuit. 1°. Le territoire du Piémont ſera proviſoirement diviſé en 4 départemens, qui porteront les dénomiuations ſuivantes. *L'Eridan*, dont le chef-lieu ſera Turin. *La Sefia*, dont le chef-lieu ſera Verceil: la *Stura*, dont le chef-lieu ſera Mondovi: *le Tanaro*, dont le chef-lieu ſera Alexandrie. 2°. Les limites de ces departemens ſeront fixées par un arrêté particulier. (Suivent divers articles réglémentaires.)

Un arrêté du même commiſſaire détermine les limites du département de l'Eridan; nomme pour compoſer l'adminiſtration départementale, les cit. Bertoletti, Avogadro, Bolta, Geymet & Favrat: & le cit. Boſſi, commiſſaire du pouvoir exécutif, mais il ſera proviſoirement remplacé par le cit. Giulio. Les apointemens de chaque adminiſtrateur ſeront de la valeur de 300 quintaux de froment, & ceux du commiſſaire d'un tiers de plus.

Après la lecture de ces pièces, le cit. Giulio étant arrivé, mit les ſcellés ſur toutes les ſecrétaireries du gouvernement. — Le lendemain matin, elles furent rouvertes, & les ſecrétaires furent invités à continuer leurs fonctions *ad interim*. — C'eſt ainſi qu'a fini ce gouvernement proviſoire, dont on a dit beaucoup de bien & beaucoup de mal, & qui a cependant acquis l'affection des patriotes en provequant avec beaucoup de zèle l'union du Piémont à la France.

Londres du 29 mars.

On vient d'apprendre, par la voie de l'iſle de St. Hélene, qu'on a rencontré entre le 9e & le 11e degré de latitude méridionale (on ne parle pas de la longitude), une eſcadre françoiſe ayant des troupes à bord & faiſant voile vers l'eſt. Un bâtiment africain, *l'Antonio*, parti de Mozambique, l'ayant apperçu de loin, n'a pas oſé s'en approcher, mais a cinglé auſſitôt vers Saint-Hélene pour y porter la nouvelle de cette découverte.

On écrit de Dublin qu'un enrôleur & ſa petite troupe ont été attaqués par un gros de rebelles dans les environs d'Athlone, qu'on leur a enlevé leurs armes, leurs hardes & une ſomme d'argent conſidérable, & que ces rebelles ont dit que bientôt on entendroit parler d'eux. A Dublin, un homme qui alloit entrer dans un bureau de loterie pour s'informer du ſort de ſon billet, a été maſſacré, à coups de bayonettes & de ſabres, par la ſoldatesque, parce qu'il portoit une cravate verte. On dit que les beſtiaux tués en ſi grande quantité par les inſurgés dans les comtés irlandois de l'oueſt, ſont auſſitôt ſalés & conduits à l'armée des rébelles, qui ſe raſſemble en divers cantons de l'iſle. La partie de cette armée qui ſe forme dans la province de Connaught, va recevoir pour ſon entretien des ſommes d'argent conſidérables qu'on a arrachées par des menaces à pluſieurs particuliers opulens du comté de Galloway.

Voici un extrait du rapport fait en comité ſecret à la chambre des communes. „La commiſſion nommée à l'effet d'examiner les pièces qui avoient été envoyées à la chambre par un meſſage de S. M., s'eſt convaincue de l'exiſtence du complot tendant à créer des ſociétés révolutionnaires pareilles à celles qui ont exiſté en France en 91 & 92. Elle s'eſt convaincue de l'exiſtence de pluſieurs de ces ſociétés, ſoit en Irlande, ſoit en Angleterre, de leur correſpondance avec les François; de leurs deſſeins de changer la forme du gouvernement anglois; enfin du projet bien formé & prêt à s'exécuter de la déſunion de l'Irlande d'avec l'Angleterre. Il eſt certain que la ſociété des Irlandois-Unis formée depuis 91, eſt le noyau de la conſpiration. Sont affiliés à la dite ſociété, & partagent les mêmes principes les ſuivantes corporations établies en Angleterre: celle qui prend le nom de ſociété conſtitutionnelle; celle appellée ſociété correſpondante, dont l'origine date du printems de 92; enfin celles établies en Ecoſſe & connues ſous le nom de ſociétés des amis du peuple. Leurs principes ſont ceux de la révolution françoiſe. En Ecoſſe, les projets des novateurs ſont connus depuis 93. La convention écoſſoiſe qui eut lieu en 1792 étoit un de leurs ouvrages; les Irlandois-Unis avoient député vers elles deux des leurs, Rowan & Butler. Alors elle changea de nom & prit le titre de convention nationale britannique. Elle adopta la forme de délibération & le même langage que la convention de France. Vers la fin de 1793, elle a été détruite par la force, mais elle s'aſſemble ſecrètement, & les *amis du peuple* ſont une émanation, ou plutôt une continuation de la ſociété détruite. La commiſſion s'eſt convaincue que le grand projet étoit d'aſſembler une convention britannique à Londres. A cet effet la correſpondance la plus ſuivie étoit établie avec la France; à cet effet les ouvrages de Payne étoient diſtribués avec profuſion. Ce projet exiſte depuis 94, & nous devons ſon renverſement à la ſuſpenſion de l'acte

d'habeas corpus. Depuis lors les conſpirateurs ourdiſſent leurs trames en ſecret, mais de tems en tems ils ont donné des ſignes d'exiſtence. La rebellion de nos marins en avril 97 eſt leur ouvrage. Le projet de former une république flottante part de leurs cerveaux. C'eſt par les conſeils de l'irlandois Jackson & de l'avis d'Arthur-O'Connor, Névin, Emmet, &c. que la France entreprit l'expédition du général Hoche. La commiſſion s'eſt convaincue de l'exiſtence d'un directeur Irlandois, dont un des membres même étoit paſſé en France pour ſe concerter avec l'ennemi ſur les meſures à prendre. La commiſſion a de fortes raiſons pour croire qu'un nommé Ashley eſt maintenant un des agens des conſpirateurs à Paris. Il n'y a pas même long-tems qu'il leur a écrit pour leur promettre des ſecours. En conſéquence, toute ſorte de moyens ont été employés pour ſe procurer des armes, afin de ſe tenir prêts à ſeconder l'armée françoiſe. La famille royale devoit être aſſaſſinée ainſi que pluſieurs membres du parlement; & l'on devoit auſſitôt proclamer la république. On a trouvé dans la poche du ſecrétaire de la ſociété correſpondante, le modèle du ſerment prêté par les divers membres au moment de leur réception, & le modèle d'une conſtitution. Il paroit que les Irlandois-unis ont ſeulement à Londres à peu-près quarante endroits où ils s'aſſemblent tous les jours. Dans la campagne, ils ont auſſi des ſociétés. Le projet étoit de diviſer chaque comte en pluſieurs diſtricts. La principale ſociété qui eût été formée dans le chef-lieu, devoit correſpondre aſſidument avec les petites ſociétés des villages, & enſuite faire ſon rapport à la grande ſociété de Londres. Il paroit que le projet eſt organiſé à Lancashire, dans le comté de Galles & dans quelques provinces de l'oueſt. A Mancheſter ſurtout, les conſpirateurs ont fait de grands progrès. On a trouvé dans une imprimerie pluſieurs exemplaires d'une conſtitution dite des Anglois-Unis. La machine eſt conduite ſecrètement & avec adreſſe par des perſonnages qui ſe tiennent derriere le rideau, & qui prennent le titre de comité général de l'Angleterre. Des émiſſaires Irlandois font de fréquens voyages d'Irlande en Angleterre, d'Angleterre en Ecoſſe; ils viſitent les ſociétés, & ruinent l'eſprit public. Un nommé O'Coigley eſt un des principaux commiſſaires voyageurs. Le projet ſur lequel on paroiſſoit le plus décidé, le voici: Pluſieurs Irlandois-unis devoient ſe rendre ſecrètement à Londres; on devoit tâcher de corrompre ceux qui ſont employés dans les chantiers, & à un jour fixe ils auroient été cernés, ſe ſeroient déclarés en inſurrection, & diviſés en trois corps, ſe ſeroient portés ſur les trois points ſuivans, le parlement, la tour, & la banque. — Outre ces diverſes ſociétés de l'Ecoſſe, de l'Irlande & de l'Angleterre, il en exiſte une autre à Hambourg, appellée la ſociété Philantropique. C'eſt le principal noyau de communication entre l'Irlande & la France. La commiſſion eſt perſuadée que la découverte de la conſpiration eſt due à la vigilance des miniſtres, & le renverſement des projets des conſpirateurs, au pouvoir extra-conſtitutionnel, que le parlement dans ſa ſageſſe, a confié à S. M. „

Une lettre de Dublin du 22 mars, rapportée dans le *courier de Londres* offre le tableau ſuivant de la ſituation de l'Irlande. "L'etat de ce pays devient chaque jour plus déplorable; il ſemble plutôt habité par des hordes de brigands Arabes que par un peuple civiliſé de l'Europe. Le voyageur ne pourſuit pas ici ſa route avec moins de terreur & de danger que s'il traverſoit les vaſtes déſerts de l'Orient. — Le pillage eſt à l'ordre du jour, mais non pas le pillage ſeul comme au tems paſſé; la mort eſt l'avant-coureur du vol. Celui qui parcourt un grand chemin ignore le moment qui terminera ſon exiſtence, & ne peut voir la main qui lui portera un coup. Une bande de pillards ne l'environne plus pour le dépouiller: tout garde le ſilence; ſon ennemi eſt inviſible; il ne doit qu'au haſard ſi une bleſſure mortelle n'eſt point ce qui l'avertit de l'attaque. Tout cela eſt affreux, mais je n'ai point la conſolation de pouvoir en douter. Je viens de m'entretenir avec un habitant du comté de la Reine, qui eſt arrivé ici lundi dernier. Trois fois pendant la route on a fait feu ſur lui ſans qu'il ait pu découvrir ceux qui tiroient; une balle a même froiſſé le pommeau de ſa ſelle. Et ces déſordres ſe commettent dans un pays couvert de troupes! *où chaque village eſt une garniſon, chaque maiſon eſt un fort!* On commence à voyager ici à la manière orientale, par caravane, & rien ne peint mieux l'état intérieur du pays que de voir tous les matins, les voitures publiques partir ſuivies d'une longue file de chaiſes de poſte, de chariots, &c. qui ſe réuniſſent pour leur ſûreté mutuelle. Aujourd'hui la diligence de Corke étoit accompagnée de 20 voitures, ſans compter les perſonnes à cheval, & tous les voyageurs étoient armés comme pour entrer en campagne. „

„Le 16 du courant, le lord-lieutenant a fait annoncer à l'ordre général, qu'il comptoit inceſſamment paſſer en revue tous les corps de *Yeomen*, & faire paſſer en revue par des officiers généraux ceux qu'il ne pourroit pas voir lui-même. On remarque ces expreſſions: "Le lord-lieutenant eſt convaincu que *la probabilité d'en venir bientôt à une action*, engagera les *Yeomen* à paroître auſſi complettement équippés & en auſſi bon ordre qu'il ſera poſſible. „

Paris du 12 avril.

Conſeil des Anciens. Séance du 8.

L'ordre du jour appelle la diſcuſſion ſur la réſolution du 22 ventoſe, relative à l'échéance des lettres-de-change & billets de commerce. La réſolution eſt combattue par Daunet, Cretet & Cornet, qui lui reprochent de ſuppoſer que les lettres à vue peuvent être ſuppoſées payables à une époque déterminée; d'embaraſſer les négocians, en faiſant partir l'exécution de la loi propoſée du jour de la publication dans les divers départemens, au lieu de fixer un jour précis à compter duquel elle ſeroit exécutée dans toute la république; de n'avoir point dit qu'il ne ſeroit point accordé de jours de graces, de quelque manière que le contrat de change fût ſtipulé; enfin d'avoir beſoin de commentaire pour qu'on entende ce qu'elle a voulu dire par ces mots: *colonies européennes*. — Elle eſt défendue par Gorno & Rénieres, qui ſoutiennent qu'une lettre à vue peut avoir une échéance déterminée. L'échéance de ces effets; véritablement incertaine quant au jour, ne l'eſt point quant à l'époque, car le paiement en eſt exigible au moment de la préſentation, qui devient alors jour d'échéance & de paiement ou de protêt. Il vaut mieux que les négocians ſoient obligés de s'aſſurer du jour de la publication de la loi dans cent départemens, que d'étudier chaque jour les nombreux uſages de diverſes places de commerce pour l'échéance des effets de ce nom. Il eſt vrai qu'autrefois il arrivoit que l'on faiſoit motiver un billet, valeur en compte, quoique la véritable valeur fournie eût été en marchandiſes; parce qu'ainſi celui au profit duquel le billet étoit fait, trouvoit le moyen d'abréger les jours de grace. Mais cette différence dans la cauſe des contrats ne ſera plus obſervée du moment

Digitized by Google

que la loi sera mise en vigueur, parce qu'on n'accordera pas plus de jours de grace pour un billet censé valeur en marchandises, que pour un billet censé valeur reçue comptant. Les expressions: colonies européennes, veulent dire des colonies fondées par des Européens. C'est ainsi que l'ont toujours entendu ceux qui ont écrit sur les colonies, & ce sont les expressions qu'ils ont employées pour les désigner. — Le conseil rejette la résolution.

Strasbourg du 15 avril.

Voici la proclamation publiée en Helvétie par le général Masséna. "*Au quartier-général de St. Gall, le 14 germinal* (3 avril). *Le général en chef de l'armée au peuple de l'Helvétie.* Helvétiens! les commandans françois m'informent que des hommes perfides ou fanatisés se portent à des voies de fait contre les soldats françois, lorsqu'ils marchent isolés. J'apprends aussi que des mouvemens d'insurrection se font sentir dans beaucoup de points de la Suisse. Helvétiens, pourquoi ce changement si subit? Pourquoi détruisez-vous cette harmonie nécessaire qui existoit entre vous & l'armée françoise? Pourquoi détruisez-vous la paix qui régnoit dans vos foyers? Vous cédez donc aux insinuations & aux manœuvres atroces des ennemis de la république françoise, qui sont aussi les vôtres! Vous croyez donc que l'armée françoise n'est plus en mesure de résister aux troupes autrichiennes! L'armée que je commande, les a battues partout où elle a eu à faire avec elles, & elle les battra encore, si elles osent porter le pied sur votre territoire. Mais pensez vous qu'au milieu des efforts de courage & des sacrifices que fait cette brave armée pour vous defendre, pensez-vous qu'elle verra froidement ses héros tomber sous les coups de lâches assassins? pensez-vous que moi-même j'hésiterai à tirer de ces crimes infâmes une vengeance terrible! Helvétiens attachés à la France & à votre constitution! sauvez votre patrie des maux qui la menacent, en comprimant les malveillans! faites-les connoître à votre gouvernement, pour que le châtiment suive de près leurs fautes! Quant à moi, de même que j'ai su vous protéger tant que j'ai vu en vous un peuple allié & fidèle, de même je vous punirai si vous devenez traîtres & violateurs de la foi des traités. La sûreté de l'armée françoise, la vôtre même, règleront ma conduite. Je vous déclare en conséquence que, dès ce moment, je rends responsables les communes des évènemens, de quelque nature qu'ils soient, qui se passeront sur leur territoire contre les françois. Je vous déclare en outre que des colonnes françoises marcheront avec rapidité sur les cantons où des mouvemens d'insurrection se manifesteront, & qu'ils seront détruits par le fer & le feu. Cette proclamation sera imprimée dans les deux langues, publiée & affichée dans toute l'étendue de l'Helvétie, & mise à l'ordre du jour de l'armée. *Signé*, Masséna.„

Le troisième député élu par notre assemblée électorale, est le cit. Hermann, actuellement membre du corps législatif. — L'assemblée électoral du département du Haut-Rhin, séante à Colmar, a nommé députés, le cit. Reubel, directeur, & le cit. Simon, commissaire du directoire.

On a ici des lettres de Milan du 7 avril qui disent que le 16 germinal (5 avril), les françois attaquèrent avec succès les autrichiens sous Vérone, & qu'ils parvinrent à passer l'Adige à Arcole; mais on ignoroit le résultat de cette entreprise. [Ceci confirme qu'il y eut une nouvelle bataille le 5 avril. Une lettre de Vérone du 6, publiée dans une gazette de Souabe, ajoute aux *détails* déjà connus, qu'un corps françois qui s'étoit trop avancé entré Vérone & Legnago, fut mis entre deux feux par un corps d'autrichiens parti de Legnago, & fut obligé de se rendre prisonnier. — Une feuille de Ratisbonne dit que *d'abord les* françois eurent du succès, & que *ce fut seulement* dans l'après-midi que les autrichiens parvinrent à les repousser: elle porte à 5 mille hommes la perte des françois, tant tués que blessés ou prisonniers: & cette *feuille n'est pas* dans l'usage d'amoindrir les pertes des françois. Au reste nous n'avons encore aucun rapport officiel de part ni d'autre sur cette bataille du 5.]

Les lettres de Basle du 11, ne font mention d'aucune attaque sur le Rhin au-dessous du lac de Constance; & disent qu'on n'a rencontré aucun autrichien à 5 lieues au-delà de Basle sur la rive droite du Rhin. Un corps de troupes françoises occupoit encore le 10 Schaffhouse: le Frickthal étoit aussi garni de troupes. On avoit préparé à Basle des quartiers pour un nouveau corps de troupes de 9 mille hommes venant de l'intérieur de la France.

On écrit de Lucerne le 10, que, d'après *un* message du directoire, le corps législatif a prononcé la réunion du pays des Grisons à la république Helvetique. Le cit. Florent Guyot est à Coire, pour consommer cette operation. — Le bourg d'Altorf, patrie de Guillaume-Tell, a été consumé par un incendie, malgré les prompts secours portés par une compagnie de conscrits françois: il n'y a eu que 6 maisons de sauvées.

Les troupes qui ont marché en avant d'Offembourg, tout encore dans la même position. Le général St. Cyr, qui est malade, en a cédé provisoirement le commandement au général Souham.

Rastadt du 15 avril.

Le comte de Stadion, ministre de Würtzbourg, a reçu, dit-on, son rapel de sa cour.

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Vendredi 19 Avril 1799. (N°. 108.)

Pétersbourg du 24 mars.

La gazette de la cour vient de publier la lettre ſuivante, que S. M. le Roi des Deux-Siciles écrivit au capitaine-général François Pignatelli, vice-roi de Naples, en réponſe au rapport par lequel ce dernier lui annonçoit l'armiſtice conclu avec l'armée françoiſe. " *Palerme le 15 janvier.* Monſieur le capitaine-général Pignatelli. En conſéquence des diſpoſitions du bon peuple napolitain, dans la ſituation critique où étoient les choſes, & d'après les eſpérances que vos dernières lettres m'avoient données, je m'attendois à recevoir la nouvelle d'une levée générale du peuple pour la défenſe de ma capitale. Je reçois au contraire le ſimple avis d'une convention honteuſe qui a été conclue d'après vos inſtructions par des plénipotentiaires ineptes. Je ſuis convaincu qu'une grande partie du royaume, qui n'étoit point encore occupée, ſe ſeroit levée pour ſauver la capitale; tandis qu'une conduite telle que celle que vous avez tenue, ne peut qu'accélérer la perte irréparable. Mon étonnement eſt d'autant plus grand, que vous n'aviez pas le pouvoir d'entamer de ſemblables négociations, puiſque les inſtructions que je vous avois données, étoient d'une nature abſolument *différente*; & en en faiſant uſage, vous paroiſſez ne vous être ſouvenu de votre ſouverain que pour lui rendre vos arrangemens plus ſenſibles & plus amers. Vous pourrez vous faire une juſte idée des ſentimens que j'éprouve, en peſant mûrement vos actions, & en réfléchiſſant ſi elles répondent à la confiance que j'avois miſe en vous & dans vos conſeils. „ — (On ſait que le prince Pignatelli, s'étant rendu à Palerme après la révolte des Lazaronis, n'a pu parvenir à être admis près du Roi, & a été transféré, comme priſonnier d'Etat, au château de Trapani.)

Palerme du 8 mars.

(D'un journal de Paris.)

„ On vient de découvrir la trace d'une conjuration, qui avoit pour but le maſſacre de toute la famille royale. Un certain Lacroix, françois d'origine, mais établi depuis long-tems en Sicile, & jouiſſant d'une fortune aſſez conſidérable, a été arrêté comme auteur de cette conſpiration, ainſi que pluſieurs perſonnes ſoupçonnées de fomenter les troubles. Ces meſures ont du moins, pour le moment, rétabli la tranquillité. Tous les napolitains qui ſe trouvent dans cette capitale ont été obligés de s'en éloigner, & l'on a ordonné la levée extraordinaire d'un corps de dix huit mille hommes pour former une troupe de ligne qui remplacera la milice urbaine, compoſée d'individus dans leſquels on n'a pas de confiance. „

„ Le Roi a obtenu des Siciliens une contribution extraordinaire de 2 millions de ducats. Son palais a été meublé, & ſes équipages rétablis aux frais de la nation. Il vient d'acquérir une très-belle maiſon de campagne, à peu de diſtance de la ville. „

Veniſe du 10 avril.

S. A. R. le Grand-duc de Toſcane, frère de notre Auguſte ſouverain, arriva ici le 6 après-midi de Padoue, avec ſa famille; & logea dans un des nouveaux bâtimens des Filarmonici, qui avoit été préparé à cet effet. Le 7 à midi, L. A. R. ſe mirent en route pour Meſtre, ſe dirigeant ſur Vienne.

Les habitans de la poleſine d'Ariano (entre les deux principales bouches du Pô) s'inſurgerent contre les François dans les premiers jours de ce mois, & firent priſonniers environ 60 ſoldats qui s'y trouvoient. Les mouvemens inſurrectionnels ſe ſont communiqués, au-delà du Pô, à la Meſola, & autres endroits du Ferrarois. Une colonne aux ordres du général Klenau paſſa le Pô le 4 avec 200 huſſards, & attaqua un poſte françois à Francolino (à 2 lieues de Ferrare) fit 17 priſonniers, & pourſuivit le reſte juſque ſous le canon de Ferrare. (Une feuille de Milan du 4 avril nous apprend que le directoire ciſalpin venoit de deſtituer & de faire traduire devant les tribunaux cinq fonctionnaires publics de Ferrare, pour avoir abandonné leur poſte, dans le moment où un faux bruit ſe répandit que les Autrichiens marchoient ſur Ferrare.) — Le général comte de Klenau, favoriſé par l'inſurrection des habitans de l'Ariano, & de la Meſola, pénétra le 6 dans cette derniere ville, où il enleva des magaſins conſidérables, & parvint auſſi à s'emparer de 24 barques chargées de munitions, à la pointe de Goro. Le même jour, ce général fit une attaque à Ponte-di-Lago-Scuro, ſur la rive droite du Pô,

(vis-à-vis de Ferrare), mais il paroît que ce fut sans succès.

Voici quelques détails (non officiels) de ce qui s'est passé entre l'Adige & le Mincio le 5 & le 6. Le 5 dans la matinée, les François attaquerent l'armée autrichienne qui s'étoit concentrée sous Vérone. Leur aile droite fit d'abord des progrès très rapides, & parvint jusqu'à Tomba à demie-lieue de la ville : mais leur centre & leur aile gauche, après plusieurs attaques impétueuses furent repoussés : bientôt les François attaqués à leur tour par les Autrichiens, furent contraints de plier, & firent leur retraite vers le Mantouan. Le 6 au matin, les Autrichiens attaquerent l'arrière-garde françoise, près de Villa-franca, & lui firent quelques prisonniers.—D'après ce qu'ont publié à Vérone les commandans autrichiens, le nombre des prisonniers étoit le 8 avril au soir, de plus de 2500 soldats, & 130 officiers. Le général de brigade Pigeon, blessé grièvement près d'Isola-della-Scala, est au nombre des prisonniers. — Dix-huit pièces de canon, 30 chariots de munitions & plusieurs drapeaux sont restés au pouvoir des Autrichiens. L'armée impériale étoit le 8 vers la frontiere du Mantouan. Mais le quartier-général étoit encore à Vérone.—Parmi les corps autrichiens qui ont le plus souffert dans la bataille meurtriere du 5, on désigne les régimens de Wartensleben & de Preiss, & les cuirassiers de Lobkowitz. — La forteresse de Peschiera n'est pas entièrement bloquée, vu que les Autrichiens n'ont pas encore passé le Mincio; mais ils occupent la hauteur de St. Lorenzo qui domine cette ville, & l'empêchent de communiquer avec l'armée françoise, si ce n'est par le lac.

Le général Kray n'attend que l'arrivée de quelques troupes du Tirol, pour entreprendre une nouvelle opération, dont l'objet est de pénétrer dans la Lombardie. Pour y préparer les habitans, on vient de faire imprimer à Verone, une proclamation destinée à être répandue dans le Mantouan & le Milanois. En voici le début. " *Vive François II.* Peuples lombards, ce n'est pas votre souverain, mais votre ami sincère, votre père cheri, qui sensible à tant de malheurs sous lesquels vous gémissez, vient à vous les bras ouverts pour vous recueillir dans son sein. C'est lui, vers qui vous avez tant de fois soupiré, & que vous avez apellé tant de fois au son de vos bronzes sacrés; il vient maintenant s'unir à vous au bruit des bronzes guerriers. Plein de compassion pour vous, il tient d'une main l'olive de la paix, de l'autre le fer exterminateur. La premiere vous est offerte, pour en jouir au sein de la religion, de la justice, de la paix; l'autre est destiné à vous défendre, contre les ennemis de votre repos & de vos propriétés &c. ,,

Le Pape partit dans la nuit du 28 au 29 mars, de la chartreuse de Florence pour Parme, sous une escorte françoise.

Paris du 12 avril.

Conseil des 500. — Séance du 10 avril.

Chalmel obtient la parole pour une motion d'ordre. Il rappelle que le directoire a fait consigner dans le *Rédacteur* (qu'il appelleroit, dit-il, *officiel* si tous les autres ne l'etoient) un arrêté par lequel il destitue un des commissaires, nommé Moyland, comme ayant signé, en l'an 3, une mesure liberticide dans la section du Chardonnet, département d'Indre & Loire. Si je prends la parole, dit l'orateur, c'est qu'en publiant cet arrêté dans lequel se trouve une signature jointe à celle du commissaire destitué, on paroît avoir eu en vue de prononcer contre moi l'application de la loi du 3 brumaire; il est en effet à remarquer, ajoute-t-il, que quoique depuis deux mois un très-grand nombre de commissaires aient été destitués pour la régénération de l'esprit public, on n'a rendu public que ce seul arrêté. Il m'importe de détruire les funestes impressions qu'auroit pu produire la publicité de cet arrêté, & j'avoue qu'en fructidor an 3, ayant été membre de la section du Chardonnet, j'ai signé, avec Moyland, un arrêté par lequel la section se déclaroit en permanence. Mais le 26 du même mois, & long-tems avant le 13 vendémiaire, je m'empressai de protester contre la permanence & de me déclarer contre la signature que j'avois apposée. — Chalmel en conclut qu'il ne sauroit être regardé comme signataire d'arrêté liberticide, & qu'ainsi il ne peut être atteint par la loi du 3 brumaire. — Le conseil passe à l'ordre du jour.

Hermandez. — Le rapport qui me concerne vous ayant été distribué, il y a trois jours, je demande que le rapporteur soit entendu. — Baillieul combat le projet de la commission, & réfute les moyens de défense d'Hermandez. La commission lui paroît s'être *écartée des* dispositions de la loi du 3 brumaire & *des règles ordinaires* de la législation, en refusant *en quelque sorte* d'examiner le fonds de la dénonciation, sous *le prétexte* que c'étoit au *dénonciateur* à fournir toutes les pièces qui peuvent porter la conviction. D'un autre côté, le représentant dénoncé lui paroît s'être étrangement abusé sur le sens de la *loi*, *en alléguant* une déclaration de non-parenté *avec une citoyenne* qui, par sa possession d'état, est démontrée être sa sœur naturelle. Si un pareil moyen, dit-il, pouvoit être adopté, il s'en suivroit qu'on ne pourroit presque jamais prouver la consanguinité des parens d'émigrés, & qu'il s'introduiroit les plus grands désordres dans un grand nombre de familles. — Briot observe qu'il n'y a aucune identité dans les noms, âges ou professions des parens d'Hermandez & de l'individu inscrit sur la liste des émigrés. Il pense que le conseil doit passer à l'ordre du jour sur la dénonciation, parceque, dit-il, le conseil feroit sans cesse occupé à nommer des commissaires pour examiner des dénonciations qui ne sont faites la plupart que pour jetter de la *défaveur* sur des représentans du peuple. — Le conseil passe à l'ordre du jour.

On reprend la discussion sur l'instruction *publique*. — Boulay (de la Meurthe) reprend la suite de *son discours* interrompu dans la séance du 8: l'impression en est ordonnée. — André (du Bas-Rhin) lui succede, & s'attache à combattre son opinion.

Vienne du 10 avril.

S. M. l'Impératrice est accouchée heureusement d'un Archiduc, hier à 5 heures après-midi.

L'archiduc Joseph Palatin de Hongrie est arrivé ici le 7 de Petersbourg.

La gazette de la cour a publié un rapport du général Kray, sur l'affaire du 30 mars, au-dessus de Verone, où la division du général Serrurier passa l'Adige & attaqua les troupes impériales. (Nous avons déjà publié les détails transmis par le général Kray, v. N°.99) Au départ du courier le nombre des prisonniers étoit d'environ mille hommes.

La même gazette, contient divers rapports, qui an-

noncent l'évacuation du Tirol par les François. (Nous les avons déjà publiés). (V. N°. 99.)

Ratisbonne du 13 avril.

Les trois collèges de la diète ont pris hier une réſolution ſur l'affaire de la marche des troupes Ruſſes. Mais on n'a pu ſe concilier pour la rédaction d'un *Concluſum* en commun, & il a été réſolu que les déciſions des trois collèges ſeroient envoyées à S. M. I. — On connoît déjà la teneur de celle du collège électoral; celle du collège des Princes eſt ainſi conçue: " Le collège des Princes, après avoir pris en mûre conſidération les rapports de la députation de l'Empire des 4 janvier & 1er février de cette année, & les notes de la légation françoiſe qui ont donné lieu à ces rapports, a réſolu & arrêté ce qui ſuit: 1°. Les diſpoſitions de l'Empire pour la concluſion d'une paix avec la France, ayant été ſuffiſamment prouvées au congrès de Raſtadt, l'on devoit s'attendre que le gouvernement françois, conformément à l'armiſtice dont il fait mention lui-même, retireroit ſes troupes des pays de l'Empire, ceſſeroit de les traiter avec une rigueur hoſtile, & éviteroit ſoigneuſement tout ce qui pourroit donner lieu à des craintes fondées. 2°. Auſſi long-tems que ces procédés, qui ſont en contradiction avec les aſſurances pacifiques données par les miniſtres françois à Raſtadt, ne ceſſeront point, l'Empire mériteroit le reproche d'inſouciance, s'il faiſoit d'une manière anticipée des démarches pour empêcher la marche des troupes ruſſes, ſur laquelle il n'a encore aucune notion légale, & ſi par-là il ſe privoit lui-même d'une protection puiſſante, en oubliant le beſoin qu'il pourroit en avoir pour l'avenir. 3°. Cependant l'Empire, pourvu ſeulement que ſa ſûreté & ſon indépendance ceſſent de paroître menacées, eſt diſpoſé à laiſſer à la ſageſſe de S. M. I. & à ſes ſoins paternels, toutes les meſures qui peuvent contribuer à procurer enfin la tranquillité à la patrie allemande, & la concluſion d'une paix convenable & durable.„

La déciſion du collège des villes porte en ſubſtance: " Que comme l'Empire ne peut trouver ſon ſalut que dans les ſentimens paternels & les ſages meſures de ſon chef ſuprême, on abandonne, dans une confiance entière, à la ſageſſe, aux ſoins & à la direction de S. M. I., toutes les meſures & diſpoſitions que S. M. jugera les plus convenables dans les circonſtances actuelles, & les plus avantageuſes à la ſûreté & au bien-être de l'Allemagne. On ſupplie en même tems S. M. de vouloir bien continuer à cette partie de l'Empire (les villes impériales) la protection qu'elle lui a conſtamment accordée.„

Schaffhouſe du 14 avril.

Depuis la fin de mars, les françois n'avoient dans notre ville qu'une garniſon de 600 hommes, & quelques détachemens de troupes en avant, qui avoient journellement des eſcarmouches avec les avant-poſtes autrichiens. Les françois avoient barricadé toutes les portes de la ville, & fait des diſpoſitions pour détruire le pont dans le cas où les autrichiens les forceroient d'évacuer la ville.

Hier à midi, il arriva ſur les hauteurs qui l'environnent, un corps conſidérable d'autrichiens, qui envoyèrent ſucceſſivement deux trompettes pour ſommer les françois d'évacuer la ville. Sur leur refus, ils commencèrent à 2 heures après midi, à diriger une vive canonade ſur le camp des françois au-delà du Rhin. En même tems le feu de mouſquetterie le plus vif ſe fit entendre autour de la ville; & les françois qui étoient en avant, ſe replièrent bientôt, après avoir eu quelques hommes tués & bleſſés. Les autrichiens ſe préſentèrent à 5 heures aux quatre portes de la ville; tandis que les françois qui s'y trouvoient, paſſèrent le Rhin, & détruiſirent le pont après eux. Les autrichiens enfoncèrent les portes à coups de canon, marchèrent auſſitôt à travers la ville, vers le pont; mais l'ayant trouvé détruit, ils retournèrent à leur camp, & ne laiſſèrent dans la ville que quelques cents hommes. Nous avons ici les généraux de Kienmayer & Prince de Lichtenſtein: on attend le général de Nauendorff. — Les autrichiens nous traitent comme pays neutre. — Il paroît qu'ils ſe diſpoſent à forcer le paſſage du Rhin près de notre ville. Les françois ont garni la rive oppoſée du Rhin d'un grand nombre de batteries pour s'y oppoſer.

Stuttgard du 16 avril.

M. le comte de Metternich a ſoupé le 14 au ſoir à Ludwigsbourg chez S. A. S. le Duc de Wirtemberg; & eſt parti hier matin pour Augsbourg.

On n'a pas encore de nouvelles autentiques de l'attaque qui a eu lieu le 10 ſur le lac de Conſtance, & ſur le Rhin au-deſſus du lac. On ſait ſeulement que la veille l'ordre fut donné aux habitans du Voralberg de ſe mettre ſous les armes pour garder les poſtes de Feldkirch & de Montafun, & que toutes les troupes impériales ſe porterent le 9 au ſoir ſur le bord du Rhin; que le 10 au matin, il s'établit une vive canonnade qui s'étendoit ſur toute la longueur du Rhin depuis Feldkirch jusqu'au lac; & qui ſe prolongeoit même ſur la rive gauche du lac, vu que le colonel Williams parti de Lindau avec une flotille de 26 bâteaux qui avoient des troupes à bord, fit une attaque ſur Rohrſchach & Arbon. La canonnade dura toute la journée, & les lettres de Lindau du 10 au ſoir, diſent qu'on préſumoit que les Autrichiens avoient réuſſi à pénétrer dans le Rheinthal ſur pluſieurs points. — Mais il eſt étonnant que depuis 5 jours on n'en ait pas reçu des nouvelles plus préciſes. Les gazettes de Zurich & de Schaffhouſe du 13 avril ne ſont

Digitized by Google

aucune mention d'un paſſage du Rhin effectué par les Autrichiens le 10.

Londres du 29 mars.

Suite de la Séance des Pairs du 19 mars.

(Le marquis de Landsdowne continue.)

„Le danger réel eſt dans l'animoſité invétérée, qui acharne les catholiques & les proteſtans les uns contre les autres. Y a-t-il une folie pareille à celle de deux ſectes qui ſe déchirent pour leurs dogmes particuliers, tandis que toute eſpece de religion eſt menacée de deſtruction? Si j'étois Irlandois & Catholique, j'aimerois mieux renoncer à un parlement particulier qu'à l'eſpoir de voir la nation changer de ſort. Le vrai moyen de diſſiper les conſpirations eſt de parler au peuple d'Irlande comme à un peuple libre & qui veut l'être. Il exiſte dans ce royaume une claſſe d'hommes très-éclairés, les diſſidens. Il ſeroit juſte auſſi de leur rendre les droits dont ils ſont privés, & dont ils ne feroient ſans doute qu'un bon uſage. Que les miniſtres faſſent voir qu'ils ne veulent point employer d'influence illicite, ni la corruption, ni la crainte, & je ſerai prêt à les aſſiſter de tout mon pouvoir dans leurs meſures pour effectuer l'union. Qu'ils tâchent auſſi de nous délivrer d'une funeſte guerre. Ses ſymptômes ſont plus alarmans que ceux de la fievre jaune. Elle entraine à ſa ſuite une guerre intérieure non moins terrible, celle des riches contre les pauvres; guerre dans laquelle les pauvres ſont leſés effectivement, quoiqu'ils ne puiſſent encore le comprendre. Le gouvernement veut-il ſavoir où réſide le directoire Irlandois? Qu'il pourſuive une autre route. Il ne peut le combattre & conſerver la conſtitution qu'en adoptant des principes de généroſité. C'eſt à ces conditions que j'approuverai les réſolutions; je n'en excepte qu'une.

Lord Camden cherche à prouver que les troubles d'Irlande ne doivent point leur origine au rappel du noble comte (Fitzwilliam), auquel il a ſuccédé dans le gouvernement de ce royaume. Il fait enſuite l'hiſtoire de ſon adminiſtration pour montrer que les ſévérités exercées pendant cette époque, avoient été indiſpenſablement néceſſaires. Le comité ſecret du parlement découvrit qu'il exiſtoit une liaiſon intime entre les Irlandois-Unis & les François dès avant l'année 1795, & les actes des poudres & de la convention ne furent paſſés qu'en raiſon de ce que des ſociétés ſecretes avoient autoriſé les meurtres les plus horribles. Lord Camden s'excuſe de déférer aux obſervations faites par le noble marquis de Landsdowne ſur le parlement Irlandois; il n'en a vu que des actes de fermeté & de courage, mais ce parlement n'eſt point en état de remédier aux maux comme le feroit un parlement impérial. Le noble lord eſt perſuadé que les diſcours, prononcés dans la ſéance préſente, lorſqu'ils paſſeront en Irlande y calmeront la fermentation, & tendront à réconcilier les eſprits avec la meſure de l'union.

Le marquis de Townshend parle en faveur des réſolutions.

Lord Darnley. Après la maniere ſavante dont le noble ſecrétaire d'état & le noble comte Fitzwilliam ont diſcuté des deux côtés cette grande queſtion, je n'entrerai dans aucun détail pour prouver l'utilité d'une meſure que perſonne ne peut nier: les réſolutions qui en ſont la ſuite me paroiſſent dictées pour le bonheur des deux pays, mais je ſens le danger de les faire paroître dans ce moment, & je ne puis eſpérer que foiblement le ſuccès d'un plan d'union législative, quand je conſidere quelle antipathie lui manifeſta la claſſe mitoyenne du royaume-frere, claſſe dont les efforts l'ont préſervé d'une conquête étrangere.

Lord Hobart. Je n'abuſerois point de la patience de la chambre à cette heure avancée de la nuit, ſans la maniere, dont un noble lord (le marquis de Lansdowne) a parlé du parlement d'Irlande. Toutes les fois que j'entendrai dire, que la conduite du parlement Irlandois a été telle qu'il ſoit néceſſaire de mettre fin à ſon exiſtence comme parlement, je proteſterai contre un pareil langage. J'approuve la meſure d'une union législative, mais non pas fondée ſur des principes qui terniſſent l'honneur de la législature du royaume-frère. Le parlement d'Irlande a toujours attendu de l'Angleterre la garantie de l'établiſſement de la religion proteſtante. Sûr que la couronne maintiendroit ſes droits à cet égard, il eſt naturel que la meſure de l'émancipation recommandée par le trône, ne lui ait plus inſpiré les mêmes inquiétudes qu'autrefois. Mais on ſait aujourd'hui d'après l'aveu même d'un rebelle (M. O'Connor), que l'émancipation couvre un plan de réforme illimité, & l'union eſt ſeule capable de parer aux dangers qui menacent les deux pays d'une ſéparation totale.

Lord Moira. Lorſque le meſſage de S. M. fut préſenté à la chambre, le noble ſecrétaire d'Etat propoſa très-ſagement d'ajourner à une époque éloignée la diſcuſſion de ce plan. Tout le monde crut que c'étoit dans l'intention de ſavoir, comment il ſeroit reçu en Irlande avant d'entreprendre de le mettre en exécution. Le procédé actuel des miniſtres prouve l'erreur de cette opinion. Perſonne n'approuveroit plus que moi cette meſure, ſi elle étoit fondée ſur le conſentement de l'Irlande. Mais n'eſt-il pas manifeſte qu'elle rencontre non-ſeulement des obſtacles de la part du parlement, mais que la nation en général lui témoigne une averſion qui tient de la phrénelie? Quand même ce projet eût obtenu l'approbation du parlement, je ne ſerois point d'avis de le ſuivre s'il n'avoit encore celle du peuple, parce que je ſais bien que ce ſeroit le moyen de nourrir, dans une ſécurité illuſoire, un feu qui finiroit par conſumer tout l'Empire. Par une des réſolutions, l'acte du Teſt doit être maintenu par rapport aux catholiques & aux diſſidens d'Irlande. Les premiers forment les trois quarts de la population, les autres les deux tiers des proteſtans; n'eſt-il pas imprudent de proclamer ouvertement le mépris de leurs prétentions? Lord Moira accuſe d'inconſéquence dans ſes argumens le noble ſecrétaire d'Etat. Il repréſente l'Irlande comme aux priſes pour ſauver ſes loix, ſes droits, ſes libertés, ſon indépendance, le ſang, le travail, l'opulence & les reſſources de ſes peuples; & le gouvernement d'Angleterre, comme ayant excité les déſordres & les haines par ſa ſévérité. Lord Moira a inutilement prédit tous ces déſaſtres aux miniſtres de S. M. Ils n'ont point voulu l'écouter. Des cruautés atroces ont eu lieu ſous l'adminiſtration du noble comte (lord Camden); il ne les attribue point à ſes ordres, mais au ſyſtême adopté pour étouffer la rébellion. Le noble comte a allégué l'étendue de la conſpiration. Lord Moira y ajoute foi, & s'il faut en croire l'aveu des chefs qui dirigeoient les rameaux étendus de cette conſpiration, 500,000 Irlandois-unis étoient enrôlés ſous ſes drapeaux. Un pareil nombre de mécontens eſt une cenſure cruelle du gouvernement.

(*La ſuite demain.*)

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Samedi 20 Avril 1799. (N°. 109.)

Extrait d'une lettre de Naples du 26 mars.

Avant-hier, jour de Pâques, le général en chef Macdonal, & tout son état-major, assisterent à la Grand'messe dans l'église métropolitaine de Naples. Le peuple ardent & superstitieux qu'on avoit allarmé pour sa religion, a paru très-sensible à cette condescendance: & les plus rigides républicains françois ont avoué que l'on ne devoit pas savoir plus mauvais gré à Macdonal de fêter Jesus-Christ à Naples, qu'à Bonaparte de fêter Mahomet au Caire. — Il vaut mieux sans doute qu'un général françois aille à la messe, que d'exposer notre armée à avoir une guerre de religion à soutenir.

Les insurgés de la Campanie, continuent d'infester la grande route entre Capoue & Fondi: ces jours derniers, ils attaquèrent à l'improviste un poste défendu par 60 polonois, qui furent tous massacrés. On vient d'apprendre que les insurgés se sont emparés de Fondi. On a fait marcher contr'eux une demi-brigade & un corps de cavalerie, avec ordre de leur faire une guerre à outrance.

On s'occupe d'établir un camp à Acera petite ville à cinq milles de Naples: le général en chef a reconnu le danger qu'il y auroit de laisser séjourner trop long-temps le soldat françois dans cette grande ville, où les plaisirs faciles s'offrent à lui de toutes parts.

On n'a point de nouvelles des deux Calabres, depuis quelques jours. Les dernieres lettres disoient que le roi employe tout l'argent que lui fournissent les Siciliens à entretenir l'armée royale qui s'est formée dans cette contrée, & il y a apparence qu'il y fera passer des troupes de la Sicile.

Le gouvernement provisoire napolitain publiera bientôt la constitution, à laquelle il travaille depuis sa formation.

Le consul Siéyès, frère du ministre françois à Berlin, est de retour à Naples depuis quelques jours; il y a repris les fonctions de consul de la république françoise.

Des felouques chargées de comestibles, sont parties d'ici ces jours derniers, dans le dessein de ravitailler la garnison de Corfou, qui, suivant les dernières dépêches du mois de février, étoit aux abois. Malgré l'activité extraordinaire avec laquelle l'amiral Pléville s'est occupé de cet approvisionnement, on craint qu'il n'arrive trop tard. Au reste; ces felouques ont, dit-on, l'ordre de tâcher de pénétrer à Malthe, si Corfou leur est fermé. [On sait que l'isle de Corfou a été rendue aux Turco-Russes par capitulation.]

Paris du 14 avril.

Le gouvernement a reçu des dépêches d'Egypte, par des bâtimens partis d'Alexandrie le 18 ventose (8 mars). Voici ce qu'il en a publié.

Armée d'Orient. Au quartier-général du Caire, le 22 pluviose (10 fév.) — *Bonaparte, membre de l'institut national, général en chef, au directoire exécutif.* Citoyens directeurs, nous avons appris par Suez que six frégates françoises qui croisoient à l'embouchure de la mer rouge, avoient fait pour plus de vingt millions de prises aux anglois.—Le *ramadan*, qui a commencé hier, a été célébré de ma part avec la plus grande pompe. J'ai rempli les mêmes fonctions que rempliſſoit autrefois le pacha.—Le général Desaix est à plus de cent soixante lieues du Caire, près des cataractes. Il a fait des fouilles sur les ruines de Thèbes. J'attends à chaque instant les détails officiels d'un combat qu'il auroit eu contre les mamelloucks, où Mourat-Bey auroit été tué, & 5 à 6 beys prisonniers. L'adjudant-général Boyer a découvert dans le désert, du côté de Fayum, des ruines qu'aucun Européen n'avoit encore vues.—Le général Andréossi & le citoyen Bertholet sont de retour de

Digitized by Google

la tournée qu'ils ont faite aux lacs de Nâtron & aux couvens cophtes. Ils ont fait des découvertes extrêmement intéreſſantes; ils ont découvert d'excellente natron que l'ignorance des exploiteurs empêchoit de découvrir. Cette branche du commerce de l'Egypte deviendra par-là encore plus importante. Bonaparte. „

Rapport du miniſtre de la marine au directoire exécutif, du 22 germ. (11 avril) " Le même courier qui m'a apporté hier matin la dépêche que j'ai fait parvenir au directoire exécutif, m'a remis pluſieurs lettres expédiées d'Alexandrie par l'aviſo *le St. Jean Baptiſte*, les flûtes *la Notre-Dame des-carmes, & la Ste. Anne*, arrivées à St. Tropez & à Toulon le 11 & 14 de ce mois. En voici l'extrait ſommaire. — Du 18 ventoſe. Le contre-amiral Pérée écrit qu'un rapport infidèle avoit provoqué l'ordre du jour du général en chef, dans lequel le contre-amiral Duchayla étoit inculpé, & que la marine a appris avec ſatisfaction, que le directoire avoit rendu juſtice à cet officier. — Du 14 ventoſe. Le citoyen Barcé, capitaine de frégate, a été promu au grade de capitaine de vaiſſeau par le général Bonaparte; il en demande la confirmation. — Des 30 nivoſe, 24 pluvioſe, 10 ventoſe. Le cit. Leroi, ordonnateur de la marine à Alexandrie, répète ce qui eſt déjà ſu, que le bombardement tenté par les Anglois, n'a produit d'autre effet que de couler une polacre.„

Armée d'Italie & de Naples. Au quartier-général à Marmirolo, le 17 germinal (6 avril). *Le général en chef des armées d'Italie & de Naples, au directoire exécutif.* Citoyens directeurs, mes dernières dépêches ont dû vous faire preſſentir que ſous peu de tems, je ſerois obligé d'en venir à une ſeconde bataille avec l'ennemi, pour l'obliger à quitter la rive droite de l'Adige, & l'empêcher de me prendre en flanc & à revers au moment du paſſage. Cette bataille a eu lieu hier. L'engagement s'eſt étendu ſur toute la ligne. Les généraux Victor & Grenier côtoyoient les bords de l'Adige au-deſſous de Vérone, pour emporter le village de St. Jacques. Le général Delmas, avec ſon avant-garde, devoit percer par Doſſobono, & protéger l'attaque de ces deux diviſions. Le général Moreau, avec les diviſions Hatry & Montrichard, étoit chargé de combattre tout ce qui ſe trouvoit d'ennemis entre Villafranca & Vérone. Enfin le général Serrurier, chargé de l'attaque de Villafranca même, après avoir emporté cette petite ville, devoit pourſuivre l'ennemi & le jeter dans l'Adige. J'ignore ſi les ennemis étoient avertis de mon deſſein; quoi qu'il en ſoit, le général Serrurier, après avoir été repouſſé à l'attaque de Villafranca, parvint cependant à s'en emparer par une charge vigoureuſe, & leur fit plus de 900 priſonniers. Le général Moreau, avec ſes deux diviſions, ayant forcé les ennemis qui étoient dans la plaine, à ſe retirer, marcha ſur Vérone. Le général Delmas, malgré ſa bleſſure r'ouverte la nuit par une chûte de cheval, voulut commander ſa diviſion. Je pris mon poſte à cette attaque, comme étant le point central, & auſſi pour le ſuppléer en cas de beſoin. Le combat duroit depuis 11 heures du matin juſqu'à 4 heures du ſoir. Les quatre diviſions de gauche avoient eu un avantage marqué ſur l'ennemi, malgré ſon immenſe ſupériorité. Les généraux Victor & Grenier qui d'abord avoient eu quelque avantage par l'impétuoſité de leurs troupes, ſe virent forcés, vers les 4 heures, de rallentir d'abord leur attaque, & comme les ennemis recevoient continuellement des renforts de Vérone, ils furent obligés, vers les 6 heures du ſoir, d'ordonner la retraite. La diviſion Delmas ſoutint pluſieurs charges, ſans jamais ſe laiſſer enfoncer. Les nombreuſes troupes que l'ennemi avoit portées vers ce centre, lui permettant de déborder les flancs de la diviſion, le général Delmas manœuvra avec une habileté rare, & le forçâ enfin à ſe replier. D'après ces différens évènemens, à 5 heures du ſoir, le général Serrurier étoit maître de Villafranca, le général Moreau combattoit, preſque ſous les murs de Vérone, le camp de l'ennemi; le général Delmas étoit reſté maître de ſon champ de bataille; mais la retraite des deux diviſions de droite laiſſant mon flanc droit découvert, j'ordonnai aux autres diviſions de conſerver leur terrein juſqu'à la nuit tombante, & d'effectuer enſuite leur retraite ſur les poſitions qu'elles occupoient avant la bataille. (*) Tel eſt, citoyens directeurs, le réſultat de l'affaire: 2000 priſonniers faits ſur l'ennemi, 7 pièces de canon priſes, & le champ de bataille jonché de 4000 morts; car on a combattu pendant 7 heures avec un acharnement terrible. Ma perte va à près de 3000 hommes, tués, bleſſés ou pris: j'ai perdu auſſi quatre pièces d'artillerie. *Signé*, Scherer. „

(*) On voit par cette lettre que les nouvelles que nous avons publiées hier ſous l'article de Veniſe, étoient aſſez exactes, (ſauf les exagérations uſitées); il y a ſeulement erreur, en ce qu'on y prend l'aile droite pour la gauche de l'armée françoiſe. — Marmirolo eſt à une lieue

Armée d'Italie. Au quartier-général de Malz, le 6 germinal (26 mars.) *Le général de brigade Dessolles, commandant la division de gauche de l'armée d'Italie, au général Scherer, commandant en chef.* „ Général, j'ai attaqué hier, 5 du courant (25) mars, l'ennemi, à la pointe du jour; il étoit fort de 7000 hommes, derrière des retranchemens formidables, sur lesquels étoient en batterie 18 pièces de canon. J'avais pour l'attaquer 4500 hommes & 2 pièces de trois. Ma position étoit telle à Sainte-Marie, que je ne pouvois avoir un demi-revers, puisque j'étois pour ainsi dire sans retraite, les communications de Sainte-Marie à Bormio étant affreuses & par des défilés qu'un homme de front seul pouvoit passer; il n'y avoit qu'une attaque audacieuse pour en sortir. L'ennemi appuyoit la gauche de ses retranchemens à un torrent, dont la direction suivoit le flanc de sa ligne. Après avoir reconnu sa position, je tâchai de resserrer ses postes & de m'avancer le plus près de lui qu'il me seroit possible. Je profitai pour cela du village de Munster, que j'occupai, & que je fis retrancher. Je disposai mon attaque de maniere à prendre ma ligne sur son flanc le long du torrent, ma droite pénétrant la ligne de l'ennemi, & ma gauche refusée appuyant au village de Munster. La 12e demi-brigade d'infanterie légère qui étoit à ma droite, fut chargée de la principale attaque avec un bataillon de la 39e de ligne pour la soutenir; les deux bataillons de l'expédition formoient ma gauche, & le 2e bataillon de la 39e la réserve. L'attaque commença un moment avant le jour, par les tirailleurs que j'envoyai sur la droite de l'ennemi; au premier coup de fusil la douzième s'ébranle, culbute les premiers postes sans tirer, se jette dans le torrent, & pénètre à l'abri de l'artillerie, jusqu'à la hauteur de ses retranchemens; elle debouche ensuite & tourne la premiere redoute. Pendant ce tems, le 1er bataillon de la 39e marchoit en bataille sur le front de cette même redoute: elle est aussitôt enlevée; sans perdre un instant, la 12e prend la route de Glurenz, & se place sur les derrières de l'ennemi. Dès que la premiere redoute est enlevée, j'ordonne à ma gauche de s'évacuer sur la droite de l'ennemi; elle étoit disposée sur plusieurs lignes en échelons. Le 2e bataillon de la 39e, qui étoit de réserve, la soutenoit par une ligne pleine: elle a marché ainsi dans un ordre admirable, jusque sous les retranchemens des ennemis, & sous le feu le plus vif; ensuite elle s'est jettée dans les retranchemens, & l'ennemi a été partout culbuté. Le résultat de cette journée a été de 1200 Autrichiens couchés sur le champ de bataille, 4500 prisonniers, 18 pièces de canon avec leurs attelages & caissons. Parmi les prisonniers, on compte quatre colonels & environ 150 officiers. La cavalerie & quelque peu d'infanterie ont eu le tems de se retirer par la route de Glurenz; le général Laudon, qui se trouvoit coupé, n'a pu se sauver qu'à travers les montagnes avec 300 hommes du régiment de Walis; il a risqué de périr dans les neiges.—Nous avons perdu 60 hommes tués, & près de 200 blessés. J'arrivai hier soir à Glurenz que j'ai fait occuper ce matin. L'ennemi a reçu du renfort de Bolzano (Botzen). Il occupe actuellement une position devant moi avec trois bataillons, quatre cents hommes de cavalerie, & deux pièces de canon.—Comme j'ignorois le succès de l'attaque que le général Lecourbe devoit faire sur Nauders, je n'ai point voulu attaquer l'ennemi de crainte de trop m'avancer; cependant il s'est engagé ce matin une affaire d'avant-poste qui a amené un événement bien douloureux; le petit bourg de Glurenz a été totalement incendié, sans qu'on ait pu arrêter le progrès du feu. On ignore la cause de l'incendie; il s'est manifesté au moment de la fusillade, & comme toutes les troupes étoient sous les armes, on n'a pu d'abord y porter du secours; comme ce bourg étoit bâti en bois, le feu a fait des progrès rapides, & l'explosion d'un magasin à poudre, a ôté tous les moyens de l'arrêter. Je suis réellement navré de cet événement. J'ai reçu ce soir des nouvelles du général Loison, qui m'annonce que le général Lecourbe a pénétré sur Nauders après avoir fait trois mille prisonniers, & pris sept pièces de canon. Je vous recommande tous les officiers qui se sont signalés dans cette journée. Salut & respect, *signé* Dessolle. „

P. S. Les deux compagnies de grenadiers de la 3e demi-brigade cisalpine qui étoient attachées aux bataillons d'expédition, se sont battues de maniere à n'appercevoir aucune différence entre eux & nos plus braves. — Pour copie conforme, *le général en chef des armées d'Italie & de Naples, signé* Scherer.

Arrêté du directoire exécutif, du 24 germinal [13 avril] *an 7.* Le directoire exécutif arrête que le cit. Dessole, général de brigade, est promu au grade de général de division.„

Le bureau de l'assemblée électorale du département de la Seine, est définitivement organisé. Il a été nommé plusieurs commissions pour la vérification des pouvoirs; il ne s'est élevé qu'une seule réclamation relative au cit. Bourgoing, que l'on a prétendu être ex-noble. Il l'étoit en effet; mais plusieurs électeurs ayant attesté qu'il avoit été employé au service de la république, qu'il avoit même exercé des fonctions à la nomination du peuple, l'assemblée l'a maintenu au nombre de ses membres. Il a ensuite été fait un appel de tous les électeurs, qui ont prêté individuellement le serment prescrit par la loi. L'assemblée s'est enfin divisée en six bureaux; elle procédera aujourd'hui aux élections. „

Le cit. Charles Lemonnier, le plus ancien & l'un de nos plus célèbres astronomes, est mort à Versailles le 2 avril.

Conseil des 500. — Séance du 11 avril.

Lesage-Sénault fait un rapport au nom d'une commission spéciale, sur le message du directoire du 20 brumaire, concernant les maisons de prêt sur nantissement. En l'an 4 & en l'an 5 on ne comptoit que vingt-cinq établissemens de ce genre; mais ils se sont tellement multipliés, qu'à la fin de vendémiaire dernier, le bureau central a reconnu que leur nombre s'élevoit à 65. Sans

---

Nord de Mantoue. Il paroit que le 6, l'armée françoise occupoit la ligne du Mincio, depuis Peschiera jusqu'à Borghetto, d'où elle s'étendoit sur la lisière du Mantouan par Roverbella, Castellara, jusqu'à Ostiglia sur le Pô. C'est donc mal-à-propos qu'on a dit dans quelques gazettes que les Autrichiens alloient ce jour-là jusqu'à Goito, qui est sur la rive droite du Mincio, & derriere Marmirolo, quartier-général de Scherer.

Digitized by Google

doute parmi le nombre des citoyens qui se trouvent à la tête de ces établissemens, il en est qui méritent d'être encouragés; mais il ne faut pas se dissimuler qu'il en est plusieurs qui ne sont pas à l'abri de tout reproche, & qui provoquent la surveillance de la police & du gouvernement. On y exerce impunément une usure scandaleuse qui mine le peuple & le prive même de ses dernieres ressources. De nombreuses réclamations s'élevent de toutes parts contre ces sortes d'abus, & prouvent que les maisons de prêt ne peuvent subsister à côté des monts-de-piété. — Après cet exposé, le rapporteur présente un projet dont voici les principales dispositions. Il sera formé dans chaque grande commune de la république un ou plusieurs monts-de-piété, selon les besoins de ces mêmes communes. Le directoire demeure chargé du soin de déterminer leur nombre & leur placement, & de faire tous les réglemens nécessaires: il fixera, chaque trimestre, le taux de l'intérêt qui pourra être exigé dans les monts-de-piété. Ces établissemens seront surveillés par les administrations centrales & les bureaux centraux dans les grandes communes où il existe plusieurs municipalités, & sous la surveillance du ministre de la police. Aucune association de maison de prêt sur nantissement ne pourra s'élever qu'en se conformant aux dispositions précédentes & aux réglemens à intervenir, à peine de 3000 francs d'amende, & de confiscation des objets déposés au profit des enfans abandonnés. — Le conseil ordonne l'impression du rapport & du projet.

Bettinger fait remarquer l'influence que ces maisons de prêt ont sur le crédit public, sur le taux de l'argent, & la nécessité où est le conseil de réprimer un aussi funeste brigandage. Il demande que la discussion soit ouverte trois jours après la distribution. — Adopté.

Légier présente un projet tendant à régler le mouvement des juges des tribunaux civils dans les tribunaux criminels, & réciproquement. — Impression & ajournement.

On reprend la discussion sur l'organisation du notariat.

Augsbourg du 16 avril

Suivant une gazette du Tirol Italien, en date du 12, les autrichiens aux ordres du général Vukasowich, dans le Trentain occidental, avoient fait des progrès du 6 au 8, à l'ouest du lac de Garda, & autour du lac d'Idro, & avoient même pénétré dans la vallée de Sabia. Secondés par la flotille autrichienne du lac de Garda, ils s'emparèrent de Gargnano, au nord-ouest de ce lac, & se portèrent de-là sur Salo, tandis qu'une autre colonne se dirigeoit du lac d'Idro vers Brescia.

Une lettre de Lemberg du 22 mars, nous apprend que le second corps de troupes Russes, de 45 mille hommes, qui s'est rassemblé depuis quelques mois sur la frontiere de la Gallicie, devoit se mettre en marche le 26, par Brody & Tarnopol, pour la Hongrie, d'où il doit passer en Italie. M. le comte Castiglioni, conseiller du gouvernement à Lemberg, devoit se mettre en route le 24 pour Tarnopol, à l'effet d'y régler les approvisionnemens pour ces troupes. Un major autrichien étoit déjà parti de Lemberg pour le même objet.

Stuttgard du 17 avril.

Le général Massena arriva le 13 à Basle avec son quartier-général. Il a donné l'ordre de continuer les fortifications du petit-Basle. — Il est certain que les François occupoient Loerrach dès le 10, & que le 13 les Autrichiens n'avoient plus dans les environs que des détachemens de cavalerie légere. — A Fribourg dans le Brisgau, on n'avoit vu jusqu'au 8, que des patrouilles autrichiennes; il y arriva ce *jour-là* 2 compagnies d'infanterie légere, & quelques détachemens de hussards & de uhlans. Le gén. Giulay arriva le lendemain pour visiter les avant-postes, & retourna le 11 à Neustadt, dans le val d'enfer. — Les François avoient encore le 12, un corps de 4 à 5 mille hommes à Vieux-Brisach & dans les environs.

On n'a pas de nouvelles aussi exactes du voisinage du lac de Constance: on ne sait pas même avec précision où est le quartier-général de l'Archiduc. Il paroît que le 10, il étoit encore à Engen. — Les gazettes qui avoient annoncé que les Autrichiens avoient passé le Rhin le 10 avril, au-dessus du lac de Constance, sur 7 *points*, suivant les unes, sur 14, suivant *d'autres*, disent aujourd'hui que le passage du Rhin pour lequel on avoit fait des dispositions, n'eut pas lieu, parcequ'il arriva un contr'ordre de l'Archiduc. — Quant à la *canonnade*, qui se fit entendre ce jour-là, elles citent des lettres de Lindau du 11 & du 12, qui disent que c'étoit la flotille du colonel Williams, qui avoit eu ordre de détruire une redoute des François auprès d'Arbon, qu'à son approche les canons d'alterme se firent entendre dans toute la Suisse, depuis Rheineck jusqu'à Constance; & que la flotille, contrariée par le vent, fut obligée de se retirer à Bregenz. Quelques lettres disent néanmoins, qu'elle réussit à détruire la redoute des François. — On voit par-là, qu'il ne faut *lire* qu'avec défiance la plupart des rapports & *lettres* particulieres dans les gazettes de la Haute-Souabe. Suivant toute apparence, il ne s'est rien passé jusqu'au 13, au-dessus du lac de Constance.

Rastadt du 17 avril.

Le cit. Trouvé, ministre de France à Stuttgart, est arrivé ici aujourd'hui. Il paroît qu'il a quitté son poste, en conséquence d'ordres émanés de S. A. R. l'Archiduc Charles, pareils à ceux qui ont obligé le cit. Bacher de partir de Ratisbonne. — M. Valz, secrétaire de légation du Duc de Wurtemberg, part aujourd'hui pour Paris avec une mission de son gouvernement.

Une partie de la chancellerie de Mayence, est partie aujourd'hui d'ici.

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Dimanche 21 Avril 1799. (N°. 110.)

Paris du 16 avril.

Députés au corps législatif, nommés par l'assemblée électorale de la Seine.—Au conseil des 500, les cit. Mouricault; Petiet; Leroux, négociant; Arnould, auteur de la *balance du commerce*, & député actuel aux anciens: Faure, accusateur public. *Au conseil des anciens*, Huguet, membre actuel de ce conseil; Coufin, ex-administrateur du bureau-central.

Les nominations au corps législatif étant terminées, le corps électoral a procédé hier au soir à la nomination d'un membre du tribunal de cassation.

Les cit. Pradier & Ortal ont été nommés membres de conseil des 500, par l'assemblée électorale du département de Gemapes. Les cit. Van Roffen, Dewinck-Thieri & Villot, par celle du département de l'Escaut. — Les cit. Lecarlier, ex-ministre de la police; & Jean-Debry, plénipotentiaire à Rastadt, ont été nommés par l'assemblée électorale du département de l'Aisne. — Les cit. Lebrun, membre des anciens; Gillet, accusateur public; Garnier Deschesnes, directeur de l'enrégistrement, ont été nommés par le département de Seine & Oise. — Mallarmé & Regnier, par celui de la Meurthe. — Dupin, commissaire de l'administration centrale, & Gallois, administrateur du département, ont été nommés par l'assemblée électorale de la Nièvre.

L'assemblée électorale d'Eure & Loire, au conseil des anciens, Paillard, directeur de l'enrégistrement, & à celui des 500, Hazard, commissaire du directoire.

Geniffieux a fait hier un rapport sur l'état des dépenses & des recettes de l'année courante, pour constater le déficit. Le total des dépenses est de 575 millions, non compris 25 millions consacrés aux routes, & couverts par le droit de passe. Le total des recettes présumées en vertu des loix existantes, est de 533 millions Le déficit est donc de 41 millions. Le rapporteur a proposé plusieurs moyens d'amélioration de différentes branches des finances.

Le conseil des anciens a rejeté hier la résolution du 14 germinal, qui portoit une augmentation des droits de douane, pour aider à combler le déficit.

On a remarqué que l'assemblée électorale de Paris, composée de 665 membres, compte dans son sein 194 marchands ou négocians, 49 membres de l'état civil & officiers municipaux, 104 employés, 152 hommes de loi & notaires, 78 hommes de lettres & artistes, 23 ex-directeurs, ex-ministres, ex-ambassadeurs & officiers-généraux, 45 officiers de santé & rentiers, & 20 citoyens sans qualités.

Le directoire exécutif a, par arrêté du 8 de ce mois, ordonné la fermeture du théâtre de Louvois, à cause des dangers d'incendie, qu'il présente pour le théâtre de la république & des arts, ainsi que pour la bibliothèque.

Jusqu'à ce moment, 82 belges, détenus dans différentes maisons d'arrêt de cette commune, ont successivement été mis en liberté, ayant Paris pour prison jusqu'à nouvel ordre. Il reste encore au temple 13 Belges, 7 à la Force & 15 à Pélagie, parmi lesquels neuf cultivateurs du département de Jemmappes; on fait espérer à ces derniers qu'ils ne tarderont pas à recouvrer leur liberté qui sera définitive; & qu'ils pourront de suite retourner dans leurs foyers.

Une première voiture, expédiée de Turin, nous a apporté les monumens des sciences & des arts recueillis dans le Piémont. Au premier rang est la table isiaque. Il est peu de morceaux égyptiens mieux conservés. Ses bords sont couverts d'hyérogliphes. Après cette table, ce qu'on remarque de plus curieux, ce sont des tableaux de l'Albane. Il y a aussi dans cet envoi deux portraits de Luther & de son épouse, par Hobbeins. Trente volumes manuscrits, de Pirro Ligorio, font aussi partie de ces richesses.

Des lettres de Philadelphie nous apprennent que nos différends avec les Américains touchent à leur terme. Le parti que vient de prendre inopinément le président John Adams, de nommer trois nouveaux ministres plenipotentiaires, est le résultat des actes de loyauté par lesquels notre gouvernement a manifesté la résolution de rétablir la bonne harmonie entre les deux nations. Ces actes ont donné de la force aux amis de la paix en Amérique, & ont fini par faire prévaloir leurs réclamations.

Digitized by Google

Voici le meſſage adreſſé par M. Adams au congrès, pour lui annoncer ſa nouvelle détermination.

Traduction d'un meſſage privé du préſident des Etats-Unis à la chambre du ſénat, en date du 25 février. " Meſſieurs, la propoſition d'une négociation nouvelle avec la France, en conſéquence d'invitation faite par ſon gouvernement, ayant excité une attention ſi générale & tellement occupé les converſations, qu'il en eſt réſulté de nombreuſes manifeſtations de l'opinion publique, par leſquelles il me paroît qu'une nouvelle modification de l'ambaſſade donnera au corps légiſlatif & à la nation une ſatisfaction plus générale, & peut-être répondra mieux aux objets que nous avons en vue: c'eſt dans cette ſuppoſition & par ces motifs que je nomme actuellement Olivier Elsworth, grand-juge des Etats-Unis; Patrick-Henry, dernier gouverneur de Virginie, & Williams Vans Murray, notre miniſtre réſident à la Haye, pour être envoyés extraordinaires & miniſtres plénipotentiaires près de la république françoiſe, avec pleins-pouvoirs de diſcuter & de terminer par un traité tous les différends entre elle & les Etats-Unis. Il n'eſt pas entendu que les deux premiers de ces citoyens devront s'embarquer pour l'Europe avant d'avoir reçu du directoire exécutif, par l'organe de ſon miniſtre des affaires étrangères, des aſſurances directes & explicites qu'ils ſeront reçus dans leurs caractères, & jouiront des privilèges qui y ſont attachés par le droit des gens, & que des miniſtres ou un miniſtre ſeront nommés avec des pouvoirs équivalens pour traiter avec eux. *Signé*, John Adams. „

Le 9 avril, trois frégates françoiſes, la *Cornélie*, la *Vengeance* & la *Sémillante*, portant, les deux premières du 18, & la troiſième du 12, ont ſoutenu, ſous Belle-Iſle, un combat de quatre heures contre un vaiſſeau raſé anglois, ayant du 36, & une frégate de 46 canons, avec du 18. L'action a été vive & opiniâtre, quoique la ſupériorité de calibre du vaiſſeau raſé la rendit inégale. Les Anglois ont été obligés de prendre la fuite. Nos trois frégates ſont rentrées dans la Loire. On n'a pas encore tous les détails de cette affaire. On ſait ſeulement que le citoyen Carreau (de l'Orient) commandant la diviſion françoiſe, a été tué.

L'aviſo arrivé le 31 mars d'Egypte à Saint-Tropez, en vingt-huit jours, nous a appris qu'il avoit laiſſé l'armée d'Orient dans le meilleur état poſſible, qu'elle avoit conquis la Syrie juſqu'à Saint-Jean d'Acre; qu'elle avoit été renforcée par cent cinquante mille naturels du pays, guidés & électriſés par nos guerriers. L'eſcadre anglo-turco-ruſſe continuoit le blocus du vieux port d'Alexandrie. Elle cherchoit à détruire les bâtimens qui s'y trouvent, en y jettant des bombes & des artifices. Mais les batteries qui en défendent l'entrée, la tenoient éloignée, & faiſoient payer cher leur témérité à ceux qui s'en approchoient trop.

„Le général Moreau, après avoir commandé en chef, étoit devenu inſpecteur de l'armée d'Italie; d'inſpecteur, il s'étoit lui-même rendu ſoldat en combattant comme volontaire dans la journée du 6 de ce mois (26 mars.) Il ſert aujourd'hui en qualité de général de diviſion. Ce paſſage d'emplois ſupérieurs à des emplois ſecondaires, annonce que le gouvernement a ſenti combien il importoit dans une république de ne pas donner aux places le caractère de propriétés incommutables, & de ramener tout au principe ſalutaire de l'amovibilité.„ (*Ami des Lois.*) —

Conſeil des 500. — Séance du 12 avril.

Un pétitionnaire expoſe au conſeil, que la dernière réſolution relative aux droits de la république ſur les biens des émigrés, laiſſe une lacune qu'il eſt inſtant de remplir. Elle ne ſtatue pas ſuffiſamment ſur les droits des créanciers des émigrés. Il demande que ces créanciers ſoient autoriſés à exercer leurs droits, non-obſtant tout ſéqueſtre appoſé ſur ces biens. — Renvoyé à la commiſſion exiſtante.

Un orateur, par motion d'ordre, expoſe au conſeil combien il ſeroit politique & néceſſaire de conſerver l'hôtel des monnoies dans la commune de Metz. Il demande le renvoi de ſes obſervations à la commiſſion des monnoies. — Bérard fait la même réclamation en faveur de la commune de Lyon, qui dans le meſſage du directoire n'a point été compriſe dans le nombre de celles pour leſquelles on a propoſé l'établiſſement ou la conſervation. — Renvoi à la même commiſſion.

On continue la diſcuſſion du projet ſur l'organiſation du notariat. Voici les articles les plus eſſentiels qui ſont adoptés: 1°. Les notaires ſont claſſés par département & répartis par canton. 2°. Ils doivent réſider habituellement dans le lieu déterminé par leur inſtitution, ils ſont tenus d'indiquer dans leurs actes le lieu de leur réſidence, à peine de 50 francs d'amende par chaque contravention. 3°. Seront ſuſpendus pour trois mois, & deſtitués en cas de récidive, les notaires qui contreviendront aux lois des 23 novembre en 1791 & 8 pluviôſe an 2, portant défenſe d'inſérer dans les minutes, expéditions ou extrait d'actes de toute nature, quel que ſoit leur date, des clauſes, qualifications, énonciations ou expreſſions tendant à rappeler le régime féodal, ou nobiliaire, ou la royauté. 4°. Le nombre & le placement ſeront déterminés pour chaque département par le corps législatif. 5°. Il y aura dans les grandes communes au moins un notaire pour 6 mille ames, & dans les autres lieux au moins un notaire par canton. 6°. Les notaires reçus avant la promulgation du décret du 29 ſeptembre 1791, & reſtés en exercice, ſont maintenus, ainſi que ceux qui ont été nommés poſtérieurement d'après le concours, ſuivant les formes preſcrites par le même décret. A l'égard des notaires qui auroient été reçus depuis le décret du 29 décembre 1791, ſans avoir préalablement paſſé au concours, ils continueront d'exercer proviſoirement leurs fonctions. 8°. Les notaires maintenus exerceront, ſans qu'il ſoit beſoin de nouvelle réception. 9°. A l'avenir l'admiſſion à l'exercice des fonctions de notaire, eſt ſoumiſe 1°. à l'inſcription préalable ſur une liſte de candidats; 2°. à l'épreuve d'un concours. 10°. Nul ne pourra être inſcrit ſur la liſte que d'après un examen public, qui ſera fait par un jury. 11°. Cet examen s'ouvrira de droit, le 1er prairial de chaque année, dans la commune du chef-lieu de dépar-

Digitized by Google

tement, ſans pouvoir être différé ou ſuſpendu ſous aucun prétexte.

Séance du 13.

Les préſidens de deux aſſemblées primaires ſciſſionnaires, l'une dans le département du Mont-Terrible, l'autre dans celui de Lot & Garonne, adreſſent au conſeil leurs procès-verbaux, ils établiſſent pour motif de leur ſciſſion l'admiſſion de pluſieurs nobles dans l'aſſemblée mère. — Renvoi à une commiſſion ſpéciale.

Le citoyen Léonard-Bourdon, ex-membre de la convention, avoit réclamé une indemnité pour les pertes qu'il avoit éprouvées comme inſtituteur des enfans de la patrie, lors de ſon arreſtation & de ſa tranſlation au château de Ham en l'an 3. Organe d'une commiſſion chargée d'examiner la pétition, Bourg-Laprade propoſe de faire indemniſer le citoyen Léonard-Bourdon d'après les lois exiſtantes.

On reprend la diſcuſſion ſur l'organiſation du notariat. De nouveaux débats s'élèvent ſur la diſpoſition du projet qui oblige un candidat qui a été admis par le jury, à travailler chez un notaire juſqu'à ce qu'il ſoit appellé à une place vacante. — Génifieu, Abolin, Creuzé-Latouche & Piſon-Dugaland parlent ſucceſſivement pour & contre cet article. Les uns ſoutiennent que c'eſt aſſujettir les candidats à une ſtation fatigante; les autres penſent au contraire que la rédaction des actes, jointe à la connoiſſance des lois, exige un travail ſuivi. Après deux épreuves conſécutives, le conſeil adopte la ſuppreſſion de l'article.

Lecointe-Puyraveaux ſoumet à la diſcuſſion le projet qu'il préſenta, il y a quelques jours, au nom de la commiſſion des finances, tendant à proroger de quatre mois le délai accordé aux acquéreurs de domaines nationaux, en exécution de la loi du 9 vendémiaire an 6. — Foncez (de Jemmapes) combat ce projet comme immoral, impolitique, inconſtitutionnel, attentatoire au droit de propriété, & propre à jetter partout le trouble & le déſordre. (Impreſſion.) — Lecointe défend ſon ouvrage; il inſiſte pour que le projet ſoit mis aux voix. — Leſage-Senault obſerve qu'il n'y a pas aſſez de monde pour délibérer.

Strasbourg du 18 avril.

Les troupes françoiſes qui avoient repaſſé le Rhin à Vieux-Briſach, ſe ſont retirées, & ont levé le pont: elles ſont parties en grande partie pour la Suiſſe: il paroît que la preſque totalité de l'armée du Danube paſſera dans l'Helvétie, qui va devenir le principal théâtre de la guerre.

On a remarqué que le gouvernement n'a publié aucun rapport du général Scherer relativement à l'attaque qu'il fit contre Vérone le 30 mars. (Nous avons fait connoître le rapport du général Kray dans notre N°. 99.) On ſeroit tenté de croire qu'il n'y a pas eu d'action ce jour-là, d'après une lettre du général Scherer, datée du 30 mars, du quartier-général de Roverbella, (*) & adreſſée au général de diviſion Gauthier à Florence. Un extrait de cette lettre publié à Florence, eſt ainſi conçu: "Dans le même moment où vous occupiez Florence (le 26 mars), j'ai livré bataille aux ennemis. Je leur ai tué, pris ou bleſſé, 8 ou 10 mille hommes, pris des canons & des drapeaux: mais tout cela n'eſt encore qu'un prélude. Il faudra recommencer dans quelques jours, pour les exterminer."

Une des gazettes de Strasbourg, en parlant de la bataille du 5 avril, cite une lettre de Lucerne qui dit qu'elle continua le 6 & le 7; & que l'on ſe battit avec tant d'acharnement, que l'on eſtime la perte des françois à 15 mille hommes, & celle des autrichiens à 18 mille, dont 4 mille priſonniers. (Il y a ſans doute de l'exagération: il faut attendre des rapports plus précis, d'autant plus que des lettres de Vérone du 9, diſent que depuis le 5, il ne s'eſt rien paſſé de remarquable entre les deux armées. V. *Augsbourg.*)

Le général Ferino a, dit-on, le commandement de l'armée d'Helvétie ſous les ordres du général Maſſena.

Augsbourg du 17 avril.

On apprend de Vérone que le général Mélas y arriva le 8 au ſoir.

La première colonne du corps de 24 mille Ruſſes, parti des environs de Vienne, doit arriver le 10 avril à l'onteba, le 15 à Sacile, le 16 à Treviſo; & le 18 à Vérone.

Un rapport officiel de M. le comte de Bellegarde publié le 11 à Inſpruck, confirme que le 8 avril, le corps autrichien aux ordres du général Wuckaſowich, attaqua les françois ſur trois points différent, autour du lac d'Idro, & ſur la partie nord-oueſt du lac de Garda; tandis que la colonne de droite faiſoit une attaque à la ſource de l'Oglio, vers Ponte-di-Legno. Les françois ſe maintinrent dans cette poſition, que des montagnes eſcarpées & couvertes de neige, rendent difficile à forcer: mais ſur les autres points les troupes autrichiennes eurent un ſuccès complet. Deux colonnes commandées par les princes Charles & Victor de Rohan, & conduites par le général Wukaſowich en perſonne, ſe dirigèrent par l'une & l'autre rive du lac d'Idro, & les françois, repouſſés de Bagolino, ſe replièrent ſur Rocca-d'Anſo: mais bientôt craignant d'être tournés par la colonne qui ſe dirigeoit ſur Idro (au ſud-eſt du lac) ils abandonnèrent avec précipitation cette forteresſe dont les Autrichiens prirent poſſeſſion; & pénétrerent juſqu'à Veſton à 2 lieues ſud du lac, en pourſuivant les François qui firent leur retraite ſur la route de Breſcia. L'attaque ſur la rive occidentale du lac de Garda, n'eut pas moins de ſuccès: des troupes avoient été embarquées à Riva (au nord du lac) ſur la flotille impériale, pour ſeconder l'attaque de M. de Brodanowich qui s'avança par Molino, repouſſa les avant-poſtes françois près de Tignole, Prelio & Gardolo & les pourſuivit juſqu'à Piover. Les françois défendirent cette poſition avec beaucoup d'opiniatrété, mais à la

(*) On ſait que trois jours auparavant le quartier-général étoit à Caſtel-novo, à 4 lieues plus près de l'Adige.

fus ils furent obligés de l'abandonner avec beaucoup de perte. Ils se replierent sur Gargnano, où ils se virent bientôt attaqués & par les troupes & par la flotille. Enfin ils firent leur retraite sur Salo. — Les colonnes de Mrs. de Rohan, firent nombre de prisonniers, & prirent un drapeau. Celle de M. le colonel Brodanowich, s'empara d'un canon, & fit un grand nombre de prisonniers. (Le rapport ne dit pas que les Autrichiens se soient emparés le 8 de Salo, comme l'assurent quelques feuilles du Tirol & d'Allemagne.)

Rastadt du 18 avril.

On annonce que les ministres françois remettront bientôt une note dans laquelle ils proposeront des traités de paix particulière ou de neutralité à tous les princes de l'Empire qui voudront en conclure. La lettre suivante qui circule ici, semble être l'avant-coureur de cette note.

"Le ministre des relations extérieures nous a mandé le 21 (10) de ce mois, que sur l'ordre du directoire exécutif il a écrit au ministre de la guerre au sujet de l'acquittement des réquisitions dont l'armée a besoin pour subsister, en l'invitant à renouveller au général en chef de l'armée du Danube & aux chefs principaux d'administration, l'ordre de se conformer fidèlement aux instructions spéciales, qui leur ont été communiquées & qui tendent 1°. à observer scrupuleusement les traités existans avec les états d'Allemagne, ou ceux qui s'occupent séparement d'une pacification définitive. 2°. A traiter ceux, qui ont témoigné par leur conduite de vouloir la paix avec tous les égards & ménagemens qui seront compatibles avec l'intérêt & les besoins indispensables de l'armée. 3°. A ne faire peser autant que possible les rigueurs de la guerre, que sur les pays autrichiens & sur ceux qui sont soumis à l'influence exclusive de la cour de Vienne. Le 25 germinal an 7."

Londres du 9 avril.

Il est arrivé dimanche des dépêches du général Stuart, de Minorque, & de l'amiral comte de St. Vincent, de Gibraltar.

La flotte de la Manche, prête à faire voile sous les ordres de lord Bridport, consiste en 19 vaisseaux de ligne.

La flotte du Groenland & le convoi destiné pour l'Elbe, ont été obligés de rentrer par les vents contraires.

Extrait d'une lettre écrite de la Basse-Terre, isle S. Christophe, le 21 février. "Je viens de débarquer de la *Constellation*, qui est arrivée ici, il y a environ une heure, avec sa prise l'*Insurgente*, frégate françoise de 42 canons. Ces deux bâtimens s'étant rencontrés le 21, un peu au sud de la pointe du Névis, le capitaine Trunton engagea l'action en tirant le premier sa bordée. La frégate françoise avoit préalablement arboré son pavillon, & tiré un coup de canon au vent. Pendant environ une heure & quart qu'a duré l'action, ce fut presque toujours un feu roulant. Trunton a eu deux hommes tués & 21 blessés; l'*Insurgente*, 75 à 78. Cette frégate avoit quitté la Guadeloupe depuis 2 à trois jours, pour une croisière; & elle avoit perdu son grand mât de perroquet en forçant de voile pour éviter un engagement." — ("Nous ne nous permettrons, dit le *Rédacteur*) aucune réflexion sur cette agression, d'après l'envoi en France par le congrès des Etats-Unis de trois commissaires, dont la nomination, dit le *Morning-Post*, a pu être déterminée par cet évènement, à l'effet d'en prévenir les conséquences; mais nous observerons que le cit. Desfourneaux, agent du directoire exécutif à la Guadeloupe, avoit fait relâcher, à son arrivée dans cette isle, & précédemment au combat, un navire américain, avec l'ordre positif d'avoir les plus grands égards pour le pavillon de cette puissance neutre, vu que les deux républiques n'étoient point en guerre entr'elles.")

Fin de la Séance des Pairs du 19 mars.

(Lord Moira continue.)

"Je le répète, des mesures conciliatrices peuvent seules sauver l'Irlande. Il est curieux de voir le noble secrétaire d'Etat dépeindre des peuples qu'il traite de barbares, comme incapables de comprendre le sens de l'émancipation & de la réforme parlementaire, & cependant comme assez intelligens pour concevoir tous les rapports d'une rébellion compliquée, la nature de la liberté, de l'égalité & de la souveraineté du peuple. Qu'il me soit permis d'observer en passant que ce fut ce principe de la souveraineté du peuple qui plaça la *maison* royale sur le trône. Les expressions sont étrangement méconnues. La souveraineté du peuple n'est point celle de la populace, c'est celle des propriétés, des vertus, des talens, du génie, du courage intrépide, enfin de tout ce qu'il y a d'honorable dans le peuple."

Lord Holland dit dans un long discours, que les ministres seuls ayant eu part au plan de l'union, il est naturel qu'ils cherchent à se justifier sur leurs intentions, & que le rapport du noble secrétaire d'Etat suffit à cet effet, mais que le parlement n'étant point impliqué dans cette mesure, aucune raison ne peut engager la chambre à en discuter les avantages. — Les résolutions passent. — La chambre s'ajourne.

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Lundi 22 Avril 1799. (N°. 111.)

Florence du 1 avril.

Le cit. Reinhard a fixé le ſort de toutes les perſonnes qui avoient été attachées à la perſonne du grand-duc par l'arrêté ſuivant. "Au nom de la république françoiſe, Charles Reinhart, &c, arrête ce qui ſuit. Art. Ier. Toutes les perſonnes attachées au ſervice perſonnel du grand-duc & de ſa famille, recevront, outre le paiement de ce qui peut leur être dû pour le paſſé, un mois de leurs appointemens, à compter du 1er avril (v. ſt.) II. Les perſonnes infirmes & reconnues incapables de prendre ſervice ailleurs, & de pourvoir à leur ſubſiſtance, auront droit à une penſion. III. Il ſera formé en conſéquence un état individuel de toutes les perſonnes attachées à ce ſervice, avec l'indication de leur âge, des années de leurs ſervices, & des appointemens dont ils jouiſſoient. IV. Le citoyen Laguerre, tréſorier de la maiſon grand-ducale, eſt chargé de former cet état, & d'y joindre les obſervations qu'il jugera néceſſaires. V. Il formera en même tems l'état des dépenſes courantes qui pourroient n'avoir point été payées jusqu'ici. Florence, 7 germinal an 7. *Signé*: Reinhart."

Londres du 9 avril.

On mande de Dublin, qu'une cour martiale permanente devoit commencer le 28 ſes ſéances aux caſernes, & que le marquis de Buckingham en étoit nommé preſident. Mais un point de délicateſſe ayant fait douter que la préſidence dût être donnée à un anglois, la cour ne s'eſt point aſſemblée; on croyoit qu'elle ſiégeroit le 29 & enſuite tous les jours pour le jugement des priſonniers. La loi martiale, dans toute la rigueur, s'étend par degrés ſur tout le royaume d'Irlande.

Chambre des Pairs. — Séance du 3 avril.

Lord Grenville propoſe à la chambre de remettre l'ordre du jour du lendemain relativement au projet d'union avec l'Irlande, à une époque plus éloignée. Il fonde ſa motion ſur diverſes raiſons, mais principalement ſur l'indiſpoſition du lord chancelier, qui ne lui permet point encore de préſider la chambre. Les lumières & l'inſtruction de ce ſavant lord peuvent être d'une grande utilité dans cette importante affaire.—Lord Auckland appuie la motion; ce délai lui donnera le tems de raſſembler toutes les pièces qui peuvent jetter du jour ſur les liaiſons commerciales qui ſubſiſtent actuellement entre la Grande-Bretagne & l'Irlande. Il eſpère, à leur aide, rectifier l'opinion du noble lord (Moira), & lui prouver le rapport qu'elles ont avec la queſtion de l'union. Lord Auckland voit avec ſatisfaction que les Irlandois commencent à ſe détromper de leurs erreurs, & que tout ſemble annoncer le ſuccès définitif du projet d'union.—Le comte de Moira perſiſte à croire que les papiers cités par le noble lord (Auckland) ne peuvent avoir aucun rapport avec la queſtion de l'union. Il remarque comme une choſe malheureuſe pour cette meſure, que les nobles lords ne puiſſent jamais en parler ſans ſe ſervir d'expreſſions, ou découvrir des ſentimens propres à éveiller la jalouſie & les ſoupçons du peuple Irlandois. Rien n'eſt fait pour les exciter davantage, que la declaration du noble lord (Auckland), lorsqu'il aſſure que l'union s'effectuera inceſſamment. Si elle avoit lieu après l'averſion générale que lui ont témoigné le parlement & le peuple d'Irlande, ſans doute elle ne ſeroit que nominale. — La motion de lord Grenville paſſe, & le jeudi 11 du mois eſt fixé pour délibérer ſur la queſtion de l'union.

Lord Grenville préſente à la Chambre, de la part de S. M., le meſſage ſuivant: "George Roi; S. M. trouve à propos d'informer la Chambre, qu'en conſéquence des repréſentations qui lui ont été faites par le lord-lieutenant d'Irlande, Elle a cru important pour la paix & la sûreté de ce royaume, de donner des ordres, afin que pluſieurs perſonnes qui étoient renfermées à Dublin & à Belfaſt, pour avoir pris une part active dans la rébellion, ou l'avoir propagée par des menées

Digitized by Google

traîtreuſes, fuſſent ſur le champ tranſportées hors du royaume dans quelque lieu de ſûreté. S. M. a fait conduire leſdites perſonnes dans la Grande-Bretagne, & elles ſont gardées pour le préſent au Fort-George. „ — S. S. propoſe enſuite de voter une adreſſe au roi pour le remercier d'avoir communiqué à la Chambre une meſure eſſentielle à la ſûreté des deux royaumes. — Adopté.

Fin de l'extrait du rapport du comité ſecret à la Chambre des Communes.

"Toutes ces ſociétés ont évidemment agi ſur le même plan, & tirent leur origine d'Irlande. Les Irlandois-Unis n'ont pas ceſſé un moment, & ne ceſſent point encore leurs manœuvres pour propager leurs principes dans le royaume, & ſurtout pour ſéduire la flotte. On en a des preuves par les aveux faits dans différentes cours martiales. Les mutins ont tantôt prêté le ſerment d'être Irlandois-Unis comme leurs freres en Irlande, & de ne plus dépendre du Roi ni de ſon gouvernement. Tantôt le ſerment ſuivant: „Je jure d'être fidèle aux Irlandois libres & unis, qui ſoutiennent notre cauſe en combattant les tyrans & les oppreſſeurs: de défendre leurs droits juſqu'à la derniere goutte de mon ſang & de garder le ſecret; je conviens de conduire le vaiſſeau à Breſt la premiere fois qu'il mettra en mer, de tuer tous les officiers & les hommes qui s'y oppoſeront, excepté le contre-maître; d'arborer le pavillon verd avec une harpe, & de tuer & détruire enſuite les proteſtans. „

Le comité expoſe en détail le but des ſociétés d'Irlandois-Unis, établies dans la Grande-Bretagne. Leurs membres dirigeans ſont preſque tous des Irlandois bannis de leurs pays, & manquant de moyens pour ſe rendre en France. Ils attendent & concertent des événemens favorables à leurs projets atroces. Le nombre prodigieux de ceux qu'ils ont égarés, leur organiſation ſecrete & réguliere, leur communication avec les ſociétés d'Irlande & leur obéiſſance aveugle aux mêmes chefs; leur intelligence avec la France, les rendent plus dangereux dans ce moment qu'ils ne l'ont jamais été. Les arreſtations faites en dernier lieu ont jetté un grand jour ſur leurs manœuvres. On a trouvé leurs formules d'élection pour l'intérieur & pour l'extérieur de Londres, ſcellées de la même empreinte que portoit le cachet ſaiſi ſur lord Edouard Fitzgerald. On a trouvé parmi différens papiers le modele de la conſtitution des Irlandois-Unis. On a trouvé auſſi des cartes imprimées (la copie en eſt inſérée à l'appendix) à pluſieurs membres de ces ſociétés, & entr'autres à une perſonne qui paroit avoir été déſignée comme ſecrétaire-général des ſociétés Irlandoiſes de Londres. Le nom imprimé ſur la carte, & les choſes auxquelles elles ont rapport diſpenſent de tout commentaire. Ces ſociétés paroiſſent être ſous la direction de quelques perſonnes d'une claſſe ſupérieure, qui, fourniſſent de l'argent & forment un comité pour correſpondre avec la France par Hambourg.

Dans le courant de 1798, il fut formé divers complots. On devoit débarquer ſur différens points de la côte des bandes d'Irlandois-Unis, qui déguiſés à la faveur de leurs métiers, ſe feroient fait jour juſqu'à Londres. Ils y auroient aidé la ſociété correſpondante à effectuer une inſurrection, tandis que la rebellion eût éclaté en Irlande en même tems. Il paroit que le danger de l'entrepriſe empêcha ſeul la ſociété correſpondante de la tenter. Un autre plan ſur lequel le comité a des renſeignemens plus exacts, fut celui de réunir les plus déterminés des Irlandois-Unis employés ſur la Tamiſe. On eût exigé d'eux un nouveau ſerment de ſecret, d'obéiſſance & de fidélité. On leur eût promis de grandes récompenſes; & les François facilitant le complot par une deſcente ſur la côte, on eût armé de poignards les conjurés. Ils devoient agir ſous des chefs d'un courage & d'un talent reconnus, & former trois diviſions pour ſurprendre en même tems les deux chambres du parlement, la tour & la banque. Des agens Irlandois ſont encore occupés dans ce moment à fomenter de concert avec la France une nouvelle inſurrection générale en Irlande. On arme avec activité dans les ports françois, & d'après les informations qui ſont parvenues au comité, l'époque de l'expédition eſt fixée, & des debarquemens ſur pluſieurs points de la Grande-Bretagne, ſont deſtinés à opérer une diverſion. Le comité a découvert qu'il s'eſt auſſi établi à Hambourg un comité d'Irlandois-Unis qui ſert d'intermédiaire pour communiquer avec la France. Il s'eſt également formé ſur ce plan à Hambourg, & à Altona une ſociété philantropique dont l'objet eſt de correſpondre avec les républicains de tous les pays, de révolutionner le nord de l'Allemagne, & de reformer tous les royaumes & tous les états. Les principaux perſonnages de cette ſociété compoſent un comité d'environ 20 membres, Anglois, François, Allemands & Hollandois. Ils ont des ſecrétaires verſés dans toutes les langues. „

D'après tous ces détails, le comité eſt d'avis, que ſi la loyauté du peuple & la ſageſſe du gouvernement ont prévenu les dangers, ils ſubſiſtent pourtant toujours; — qu'il faut pour y parer toute l'attention du parlement, & toute l'autorité que, ſelon les vrais principes de la conſtitution, il a confiée au gouvernement pendant ces tems d'orages, — qu'il conviendroit que dorenavant les perſonnes ſuſpectes qui ſont détenues, fuſſent gardées à une certaine diſtance de la metropole. — Le comité ajoute " qu'il voit avec une vraie ſatisfaction, que ſi le ſyſtême de vigilance & de précaution adopté depuis quelques années, eſt fidélement ſuivi, on peut en eſpérer l'anéantiſſement définitif des projets des ennemis étrangers & domeſtiques. Toutes les claſſes de la nation ont montré un égal empreſſement pour défendre la conſtitution dont elles tiennent leur bonheur. Ce zèle louable & la ſageſſe de la législature placeront à l'aide de la protection divine, la religion, les loix & la félicité de la Grande-Bretagne ſur une baſe inébranlable & ſoutenue par la fermeté du gouvernement, le courage, le patriotiſme & la vertu de la nation. „

Chambre des Communes. — Séance du 3 avril.

M. Pitt prévient la chambre qu'il différera de propoſer la baſe de ſon plan d'emprunt juſqu'à ce qu'il ait pu conſtater avec une certaine préciſion à combien s'élevera la recette de l'impôt ſur le revenu.

Séance du 5 avril.

La chambre formée en comité des voies & moyens, vote la levée d'un million & demi en billets de l'échiquier.

Le lord-avocat d'Ecoſſe, après la lecture de l'acte de 1701, c. 6, propoſe à la chambre un *bill* pour introduire un amendement à la loi d'Ecoſſe relative aux perſonnes accuſées de pratiques ſéditieuſes & qui ſont en liberté ſous caution. Il propoſe d'augmenter la ſomme des cautions admiſſibles dans les cas criminels, & d'autoriſer, dans de certains cas, la détention des accuſés, dans la partie de la Grande-Bretagne appellée Ecoſſe. — La permiſſion de préſenter le bill eſt accordée.

Chambre des communes d'Irlande. — Séance du 29 mars.

M. J. C. Beresford propoſe la ſeconde lecture de ſon bill, pour priver des fonctions d'électeurs toutes les perſonnes qui ont été impliquées dans la dernière rébellion.—Sir H. Langriſhe & le procureur-général s'oppoſent avec chaleur à la lecture du bill; elle eſt rejettée à la majorité de 33 voix contre 13.

Paris du 16 avril.

Les miniſtres de la rép. helvétique ont donné le 13 une fête, pour célébrer l'anniverſaire de la révolution de la Suiſſe. Cette fête a été très-brillante, & les convives fort nombreux.

Le miniſtre de Toſcane, va quitter Paris, pour rejoindre le Grand-duc à Vienne.

Il paroît que notre flotte de Breſt ne ſortira que dans cinq ou ſix ſemaines. On préſume que le dernier courier expédié par l'ambaſſadeur d'Eſpagne, étoit chargé de contremander la ſortie de l'eſcadre du Ferrol.

L'aſſemblée électorale du département de l'Ourte (Liège), a nommé au conſeil des 500, les cit. Digueſſe aîné, & Brixhe, tous deux hommes de loi; au conſeil des anciens, le cit. P. J. A. Leſoinne, homme de loi.

Conſeil des 500. — Séance du 15 avril.

Une pétition eſt adreſſée au conſeil par un enfant de ſix ans qui l'a compoſée & écrite lui-même. Il demande qu'on lui fourniſſe les moyens de continuer l'étude du deſſein & des autres connoiſſances dont il tient les élémens de la bienfaiſance d'une famille qu'il eſt ſur le point de perdre. Renvoyé à une commiſſion ſpéciale.

La troiſième lecture du projet préſenté pour régler l'inſcription maritime, eſt faite par Boulay-Paty. — Le conſeil en ajourne la diſcuſſion à primidi prochain.

On reprend le projet préſenté par Lecointe-Puiravaux pour accorder un délai de quatre mois aux acquéreurs de domaines nationaux, pour payer en numéraire ce dont ils ſont redevables en bons de deux tiers. Il eſt adopté article par article.

Génifieux prend enſuite la parole au nom de la commiſſion chargée d'établir le niveau entre la recette & la dépenſe de l'an 7. Il rappelle l'état des finances préſenté par Malès, & le déficit de 50 millions exiſtant alors; puis il ajoute que de nouvelles données ayant fait voir par expérience que certaines portions de recettes avoient été portées trop haut, d'autres trop bas, il convient d'en préſenter un nouveau tableau, & il entre dans ces détails. Le réſultat eſt que le déficit exiſtant ſe trouve être de quarante-un millions & quelques cent mille francs, entre les recettes & les dépenſes ordinaires & extraordinaires. Mais ce déficit eſt entièrement comblé par le produit des domaines engagés; par la diminution de la dépenſe des frais de juſtice, de celle des hoſpices; par des économies ſur l'adminiſtration de la marine; par ce que l'on pourra obtenir au-delà de 10 millions de la contribution ſur les portes & fenêtres, que la négligence des adminiſtrations réduit au-deſſous de la moitié de ſon produit; par la reſtitution des fruits détenus par les co-propriétaires de biens indivis avec la république; par la ſuppreſſion des payeurs-généraux; par l'ouverture de certains teſtamens & codicilles, qui feront connoître de nouveaux biens d'émigrés; enfin, s'il eſt néceſſaire, par une augmentation des droits d'enregiſtrement qui ſe perçoivent ſur les ſucceſſions collatérales. — Gémiſſieux préſente enſuite divers projets de réſolution relatifs aux économies dans l'adminiſtrasion de la marine, à la réviſion des rôles de la contribution des portes & fenêtres. — Le conſeil ordonne l'impreſſion & l'ajournement.

Berlier lui donne enſuite connoiſſance d'un travail fait, au nom de la même commiſſion, par Bertrand (du Calvados) & qui a pour objet de prévenir pour l'an 8 les cauſes qui, dans les années précédentes, ont amené le diſcrédit. La premiere eſt, ſuivant le rapporteur, les repriſes ordonnées par les lois ſur les contributions arriérées, & qui ôtant ainſi aux créanciers de l'Etat le gage de leurs avances, a dû naturellement leur enlever toute confiance. Il faut donc déclarer ſolemnellement que les revenus de l'an 7 ſeront uniquement affectés aux dépenſes de cette même année, & qu'il n'en pourra rien être pris pour former les recettes de l'an 8. Mais pour être ſûr d'exécuter ponctuellement cette diſpoſition, il faut ne point être preſſé par le tems & n'avoir pas beſoin d'improviſer les recettes & les dépenſes. Il faut donc prendre ſes meſures à l'avance. La commiſſion propoſe, en conſéquence de rapporter la loi par laquelle le directoire ne devoit fournir l'aperçu des recettes & des beſoins qu'au 1er meſſidor & de l'exiger deux décades après la publication de cette loi, & à l'avenir au 1er floréal. Elle préſente auſſi pluſieurs projets d'arrêtés qui nomment des commiſſions pour examiner les économies à faire dans les différens miniſtères, dans les dépenſes des adminiſtrations départementales, dans les adjudications

de fournitures.—Le conseil adopte ces différens arrêtés, & ordonne l'impression du rapport & du projet de résolution relatif à la présentation de l'aperçu des recettes & dépenses par le directoire exécutif.

Berlin du 11 avril.

Jeudi dernier le roi donna une audience particulière à M. le comte de Nogarola, général-major palatin, chargé d'annoncer à S. M. l'avènement au trône électoral de S. A. S. E. Maximilien-Joseph; M. le comte de Scheu, ministre Bavaro-palatin près de notre cour, eut ensuite son audience de congé; & M. le baron de Posch, son successeur, présenta ses lettres de créance à S. M.

Mayence du 18 avril.

Notre garnison a été considérablement renforcée depuis quelques jours. Une grande partie s'est portée en avant du fort de Cassel.

Le tribunal de police correctionnelle vient de condamner à 8 jours de prison, cinq particuliers de cette ville, convaincus de n'avoir pas porté la cocarde. Trois autres co-accusés ont été acquittés en considération de leur jeunesse.

Francfort du 20 avril.

Les troupes de Hesse-Darmstadt aux ordres du général-major Baron de Lindau, viennent de retourner à Darmstadt, en conséquence d'une convention entre le Landgrave & la république françoise, qui porte que les Etats de S. A. S. seront traités comme pays amis, par les troupes françoises, dans le cas où ce prince retireroit ses troupes des armées qui font la guerre à la France.

L'ancienne maison des Bourgraves de Kirchberg vient de s'éteindre en la personne du Bourgrave Jean-Auguste, mort à Hachembourg le 11 avril, à l'âge de 85 ans. La Princesse de Nassau-Weilbourg, née princesse de Kirchberg, recueille cette succession.

Il se confirme que le roi de Prusse fera incessamment un voyage. Voici l'itinéraire qu'ont publié quelques gazettes. S. M. ira le 25 mai à Magdebourg où il y aura revue le 26 & le 27: le 28 à Brunswick, le 29 à Minden; revue le 30, le 31, le 1 & le 2 juin. Le 3 à Hamm, le 4 à Wesel; le 5 & le 6 revue; le 7 à Lippstadt, du 8 au 12, à Cassel; le 13 à Hildhoufghausen; le 14 à Bayreuth; le 16 à Furth, revue jusqu'au 19; le 20 à Anspach; le 24 à Hanau jusqu'au 1er juillet; le 2 juillet à Weymar, le 4 à Halle, le 5 à Dessau; le 8 à Potsdam.

L'Archiduc Palatin de Hongrie passa le lundi de Pâques à Mittau, & fit une visite à Louis XVIII. Le Grand-Duc Constantin y passa le lendemain, & dina chez lui.

Le colonel Robert Craufurd, frere du ministre Britannique à Hambourg, est arrivé à Hambourg, d'où il se rendra à l'armée de l'Archiduc Charles en qualité de commissaire de l'Angleterre.

Mannheim le 21 avril.

Les couriers de Carlstadt, de Rastadt & de Strasbourg ne sont pas arrivés aujourd'hui. Il paroît que c'est à cause de quelques marches de troupes dans les environs de Heydelberg & de Bruchsal. Les avant-postes du camp françois sous Mannheim ont eu ce matin des escarmouches dans le voisinage de Schwetzingen, avec des détachemens de troupes impériales. On a amené dans la matinée environ 30 prisonniers, la plupart Salzbourgeois ou Franconiens.

Hier il y eut dans les environs de Weinheim une attaque contre des païsans armés, qui sont venus de la frontière du cercle de Franconie. Voici sur cet événement un rapport officiel qui nous a été communiqué.

" *Extrait d'un rapport sur l'expédition ordonnée par le général de division Dufour, contre un rassemblement de payſans & d'autrichiens aux environs de Weinheim.* Le général de division Dufour, informé qu'un ramas de payſans étrangers à ce pays, se montroient en armes à Weinheim & environs, insultoient nos patrouilles & faisoient feu dessus, ainsi que sur les ordonnances pour la correspondance, les a fait attaquer à la pointe du jour, le 1er floréal [20], par un détachement composé de 300 hommes de la 60e demi-brigade, 300 de la 66e, 100 dragons du 8e régiment, & 200 chasseurs du 11e régiment. Le tout étoit commandé par le chef de brigade Trelliard, aidé par le cit. Niou, chef d'escadron, aide-de-camp du général Dufour, & par le cit. Lapique, capitaine adjoint aux adjudans-généraux. Ces payſans ont été trouvés armés & se gardant militairement; ils ont été attaqués vigoureusement, & une centaine d'entr'eux ont mordu la poussière: un caporal de la 66e demi-brigade & un volontaire de la 60e seulement ont été blessés. Il est bon de remarquer que ces payſans avoient à leur tête des prêtres françois, notamment un capucin. On espère que cette correction diminuera leur zèle religieux, & que les malheureux, victimes de la scélératesse des prêtres, retourneront à leurs travaux qu'ils n'auroient jamais dû abandonner, & ne voudront plus faire la guerre aux françois, qui respectent leurs personnes & leurs propriétés. „

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Mardi 23 Avril 1799. (N°. 112.)

Veniſe du 12 avril.

La première colonne des troupes ruſſes, entra hier dans le Frioul vénitien: on annonce qu'elle ſera rendue à l'armée pour le 21 ou le 22.

Le général Klenau, n'a pu prendre pied ſur la rive droite du Pô; mais il a fait des progrès ſolides ſur la rive gauche; & des lettres autentiques de Legnago, portent qu'il étoit avant-hier à Governolo, ſur le Mincio, d'où il coupe la communication entre Mantoue & Oſtiglia. Le bruit court même que les François ont évacué Oſtiglia, & ſe ſont repliés ſur Ferrare. Les mêmes lettres diſent que l'armée françoiſe s'eſt repliée entièrement derrière le Mincio; & que l'avant-garde du général Kray, occupoit le 9, Roverbella à 2 lieues nord-eſt de Mantoue.

Paris du 18 avril.

Un arrêté du directoire exécutif du 23 (12) porte ce qui ſuit. „ Le général de diviſion Maſſena, commandant proviſoirement les armées du Danube & de l'Helvétie, eſt définitivement nommé général en chef de ces deux armées.„

Un autre arrêté du même jour eſt ainſi conçu: Il eſt ordonné au citoyen Maſſena, général en chef des armées du Danube & d'Helvétie de renvoyer ſur-le-champ de l'armée du Danube & faire partir pour Nancy ceux des généraux de diviſion & de brigade, ainſi que les chefs de corps & autres officiers de tous grades, qui ont abandonné leur troupe. Il en fera parvenir la liſte ſans délai au directoire exécutif. Le miniſtre de la guerre eſt chargé de l'exécution du préſent arrêté, qui ſera imprimé.„

Hier on a lu au conſeil des 500 en comité ſecret, un meſſage du directoire dont voici le précis. "Le directoire exécutif croit devoir vous prévenir, citoyens repréſentans, que malgré toute l'activité & le ſoin apportés à l'exécution de la loi ſur la conſcription, la levée des deux cent mille hommes n'eſt pas entièrement effectuée, & que les cadres ſont encore loin d'être au complet. Cependant la grandeur des efforts de la coalition exige un déployement rapide de tous nos moyens, pour la forcer à une paix durable. L'urgence des circonſtances vous eſt connue, il eſt inſtant de donner au directoire la faculté de prendre ſur la 2e & la 3e claſſe le nombre d'hommes néceſſaires pour completter la levée. Vous jugerez auſſi qu'il a beſoin d'une certaine latitude pour aſſurer le réſultat de cette meſure. Il croit devoir vous déclarer qu'elle ne peut être retardée ſans mettre la république en danger, ſans compromettre la gloire de ſes armes & la sûreté de ſes alliés. En aſſurant d'ailleurs à nos armées une grande ſupériorité, elle pourra épargner l'effuſion du ſang & forcer enfin nos ennemis à nous reſpecter.„

L'impreſſion du meſſage a été ordonnée malgré la réclamation de l'ordre du jour faite par pluſieurs membres. — Chabert a fait enſuite lecture d'une réſolution relative à cette meſure. Le conſeil en a reconnu l'urgence, & l'a adoptée auſſitôt article par article. Elle porte: 1°. La levée de 200 mille hommes ordonnée par la loi du 9 vendémiaire, ſera complettée dans le plus bref délai. 2°. Le directoire exécutif fera la répartition du complétement entre les départemens & les adminiſtrations centrales, entre les cantons & communes. 3°. Le contingent ſe compoſera d'abord des conſcrits de la première claſſe qui n'ont pas rejoint leurs drapeaux, & le ſurplus ſera pris ſur ceux de la deuxième & de la troiſième claſſe. 4°. On pourra remplacer le contingent de la deuxième & troiſième claſſe par des enrôlemens volontaires; mais dans ce cas, les communes ſeront tenues de remplacer ceux qui ne rejoindroient pas les drapeaux ou qui les

abandonneroient. 5°. Les détails de la répartition & la fixation des délais pour rejoindre seront réglés par le directoire. 6°. Il est autorisé à faire fournir en nature, par les communes & suivant un tarif qu'il fera publier, les objets d'habillement & d'équipement, dont la valeur sera imputée sur ce qu'elles doivent de contributions foncières & mobiliaire. 7°. Il n'est dérogé en rien aux lois relatives aux réquisitionnaires.

La seconde lecture de cette résolution a été faite aussitôt, & a été expédiée aux Anciens. — Le conseil des anciens a approuvé sur-le-champ la résolution relative au complétement des deux cent mille hommes.

On a vu (N°.105) par l'article officiel concernant les *mouvemens de l'armée du Danube*, que le gouvernement ne dissimuloit pas son mécontentement sur la retraite de cette armée, & sur la direction qui lui avoit été donnée. On n'avoit publié jusqu'à présent aucune pièce relative aux motifs qui ont déterminé cette retraite: aujourd'hui on trouve dans un journal une lettre d'un officier de l'armée du Danube, qui paroît avoir pour objet de donner à cet égard quelque explication: elle est datée de Strasbourg le 16 germinal (5 avril) "J'arrive près du général en chef qu'une maladie subite a forcé de quitter l'armée & de la laisser aux ordres du général Ernouf. J'apportois des dépêches relatives aux dispositions qui avoient été prises pour conserver la position de l'armée qui, placée au-dessus des gorges de la Forêt-Noire, tenoit par sa droite à Neustadt & au val d'Enfer; par sa gauche à Freudenstadt, tandis que son centre étoit établi à Creusebach. Mais à peine étois-je arrivé, qu'un rapport du général Ernouf annonce que l'ennemi a forcé la division d'avant-garde, commandée par le général Soult, en interceptant la route de Hornberg, quartier-général de l'armée, à Triberg, quartier-général de l'avant-garde sous les généraux Souham & Duhem. Pendant ce tems-là, de fortes colonnes ennemies se portoient sur Waldkirch & Fribourg pour couper Ferino. Dès lors la retraite a été décidée sur Kehl, Brisach & Huningue. L'armée y arrivera le 17 (6 avril.) L'avant-garde restera aussi en avant que possible & conservera la plaine jusqu'à Offenbourg & Ortemberg, à moins que l'ennemi ne fasse de nouveaux efforts. Malgré sa grande supériorité en nombre, il nous a respecté depuis la bataille de Liptingen, & nous a laissés retirer sans nous suivre de près. La prudence commandoit un mouvement rétrograde. Sans lui le *salut* de l'armée eût été compromis, au lieu que la voilà en position d'attendre ses renforts & de recevoir une nouvelle organisation dont elle a besoin. Le général en chef l'a senti lui-même. Il a demandé au directoire à se rendre à Paris pour conférer avec lui sur ce qu'il y avoit à faire, & pour recevoir ses ordres. Je crois vous avoir dit que les Autrichiens s'étoient battus en désespérés. Il n'y a pas eu néanmoins de traits de cruauté; les prisonniers ont été assez bien traités de part & d'autre. Le soldat n'a pas été dévalisé, & les officiers, à leur argent près qu'ils ont donné, n'ont rien perdu, ni reçu de mauvais traitemens. ,,

L'assemblée électorale de l'Yonne a nommé pour députés, Simonet, chef du bureau des émigrés au ministère de la police; Collet, commissaire du directoire près l'administration centrale; & Guichard, déjà député. Celle de la Dyle, Roupe, commissaire central. Celle de Seine & Oise, outre ceux que nous avons indiqués, Chanorié & Rosier (de la vallée de Montmorency.) Celle du Pas-de-Calais, Garnier & Bollet, tous deux ci-devant membres de la convention; Poultier, ex-conventionnel; Amour, ancien administrateur; Billaud-Noel (d'Arras.) Celle de la Meuse, le citoyen Armand, ancien membre de la convention. Celle de la Seine-inférieure, le cit. Guttinger, Anquetin, accusateur public, & Beauvais, membre actuel des cinq-cents. L'assemblée électorale de la Marne a élu pour les anciens, Baron, président du tribunal criminel. Celle de la Haute-Vienne a nommé le général Jourdan, & Xavier Audouin, gendre de Pache.

Deux Bataves détenus au Temple depuis quelque tems, les citoyens van der Hœven, membre de la convention batave avant la dernière révolution, & Eykenbwec, agent secret de l'ancien directoire batave à Paris, sont partis hier matin, à quatre heures en poste sous l'escorte d'un capitaine de gendarmerie & de trois gendarmes, pour être conduits en Hollande afin d'être livrés au gouvernement batave qui les a réclamés, à

ce que l'on croit, pour les faire mettre en jugement.

Le miniſtre de la police générale vient d'adreſſer une circulaire aux adminiſtrations centrales & municipales & aux commiſſaires du directoire dans les départemens, où il leur détaille les conditions néceſſaires pour obtenir l'autoriſation de réſider à Paris. Les points principaux ſont 1°. la repréſentation de l'acte de naiſſance; 2°. la réſidence en France depuis le 9 mai 1792; 3°. la moralité; 4°. les motifs de ſéjour à Paris; 5°. les moyens d'exiſtence. " La preuve de réſidence, dit le miniſtre, réſulte d'un certificat à trois témoins. Lorſqu'un citoyen ſe préſentera devant vous pour obtenir ſon paſſeport, il vous déclarera ſi ſon intention eſt d'aller réſider à Paris. Dans ce cas, vous lui délivrerez certificat du tems qu'il aura paſſé dans votre arrondiſſement. Vous lui recommanderez de ſe procurer autant de certificats de réſidence qu'il pourroit avoir habité de cantons ou arrondiſſemens différens. Il faudra que les diverſes époques ſe rapprochent de manière à ce qu'il n'y ait point de lacunes depuis le 9 mai 1792. C'eſt également par un certificat ſigné de vous que ſa moralité ſe trouvera conſtatée. Ce certificat énoncera d'abord la profeſſion habituelle du certifié; il atteſtera enſuite poſitivement quelle a été ſa conduite, tant privée que politique, depuis 1789. Cette pièce n'eſt pas de ſimple forme; ce n'eſt pas, citoyens, un protocole qu'il ſuffira de remplir; c'eſt un acte précieux, à la délivrance duquel vous ne ſauriez apporter trop d'attention, puiſque, baſé ſur des notions certaines, il doit ſervir à éclairer mon opinion. Il pourroit ſe rencontrer des circonſtances où vous croiriez devoir refuſer ce certificat; il pourroit arriver auſſi que l'individu refuſé n'en perſiſtât pas moins à ſe rendre à Paris: pour que je puiſſe alors prendre à ſon égard telle meſure de ſurveillance que le cas exigeroit, je vous recommande de m'informer, ſans délai, des raiſons qui auroient motivé votre refus. Il ſeroit ſuperflu, citoyens, de détailler ici les certificats ou titres dont chaque individu doit toujours être porteur, à raiſon de ſon âge, de ſon état, &c.; je ne dois vous entretenir que des actes dont la délivrance vous concerne. Outre ces conditions qui viennent d'être développées, il en eſt une exigible de tous mineurs, & qui leur eſt particulière; elle conſiſte dans le conſentement de leurs pères ou tuteurs: il ſera donné devant la municipalité du domicile de ces derniers, & revêtu du *viſa* du département, ainſi que les divers certificats ci-deſſus énoncés. „

Londres du 9 avril.

La lettre par laquelle Paul Ier annonça dans le mois de février au général Souwarow ſa nomination au commandement de l'armée d'Italie, eſt de la teneur ſuivante. „ L'Empereur des Romains demande que vous commandiez l'armée d'Italie. Je joins mes prieres à ſes ſollicitations. Partez : vous aurez ſous vos ordres 100,000 Autrichiens & 40,000 Ruſſes. „

L'aigrette que lord Nelſon a reçue du Grand-Seigneur repréſente une main avec treize doigts de diamants, en mémoire des 13 vaiſſeaux de ligne ennemis, pris ou détruits à Aboukir.

Il n'y a plus de doute ſur le but des préparatifs qu'on a faits depuis le Texel, juſqu'à la Baye de Biscuie : il s'agit non-ſeulement d'une réunion avec les Irlandois inſurgés, mais encore d'une deſcente ſur quelques points des côtes d'Angleterre. La flotte du Texel eſt de 13 vaiſſeaux de ligne & 4 ou 5 frégates, avec 1000 hommes de troupes de débarquement. Celle de Breſt eſt de 15 vaiſſeaux de ligne, quelques frégates & l'on a raſſemblé beaucoup de troupes aux environs pour les embarquer. Les papiers trouvés ſur les perſonnes arrêtées, prouvent, que l'on n'eſt pas loin de l'époque convenue entre les ennemis extérieurs & ceux de l'intérieur pour cette expédition.

Vienne du 13 avril.

Le Grand-duc Conſtantin, ſecond fils de l'Empereur de Ruſſie, eſt arrivé ici le 11 après midi. S. A. R. va à l'armée d'Italie pour y ſervir en qualité de volontaire.

Le gouvernement a publié le rapport ſuivant du général Kray ſur la bataille qui eut lieu le 5 ſur l'Adige. " L'ennemi, après l'échec qu'il eſſuya le 30 mars près de Verone, s'étoit retiré vers la partie inférieure de l'Adige, & avoit pris un camp entre ce fleuve & le Tartaro De cette poſition il faiſoit mine de vouloir de nouveau paſſer l'Adige près de Ronco, ou de Roverchiano: mais cette entrepriſe doit lui avoir paru trop dangereuſe, d'autant plus que d'après les rapports qu'on a reçus, ſes troupes étoient encore fort en déſordre. Le général Kray réſolut en conſéquence d'attaquer lui-même l'ennemi. Le quartier-général de l'ennemi étoit à Iſola della Scala: vis-à-vis de notre armée ſous Verone, il avoit ſon camp près Mugnano; vis-

à-vis de Legnago, il avoit un camp sur la Menago, près Cerea. Le dessein du général Kray étoit d'attaquer d'abord l'ennemi dans son camp de Mugnano, & s'il étoit possible, de pénétrer jusqu'à Isola della Scala. En conséquence, l'armée marcha le 5 contre l'ennemi, & l'attaque eut lieu à 10 heures du matin, en trois colonnes, & une quatrième colonne de réserve. Il se trouva, que l'ennemi avoit de son côté le plan de nous attaquer, & de former son attaque avec sept divisions, aussi en trois colonnes. L'action fut donc générale: l'ennemi combattit avec un acharnement extraordinaire, & sa fermeté ne put être surmontée que par une plus grande fermeté & persévérance de la part de nos troupes. Le terrain fut partout disputé; souvent pris & repris, jusqu'à ce qu'enfin la bravoure supérieure de nos troupes triompha, & repoussa partout l'ennemi du champ de bataille. Le camp près Mugnano fut pris, & la nuit seule mit fin au combat. Nos troupes occupèrent dans la nuit même une ligne sur Lecche, Castelle, Buttafreda & Valese: & il reste à attendre quels mouvemens ultérieurs l'ennemi sera contraint de faire, après la perte de cette nouvelle bataille. Pour trophées de la victoire, nous avions au départ du courier 11 canons, 30 chariots de munitions, 7 drapeaux, & plus de 2 mille prisonniers. Notre perte en tués & blessés, est évaluée par le général Kray, à 2 mille hommes environ. Celle de l'ennemi est beaucoup plus considérable, car nos troupes, tant chefs que soldats, ont fait des prodiges de bravoure. M. le général Mercandin, les généraux-majors Kovachevich, & Roos, & les colonels Potrochofski & Giulay, ainsi que plusieurs officiers d'état-major, & officiers supérieurs, ont été blessés. „

(On voit par ce rapport que du 30 mars au 5 avril, il ne s'étoit rien passé sur l'Adige, & que les récits de combats multipliés qu'on a lus dans la plupart des feuilles d'Allemagne, étoient dénués de tout fondement. — En comparant le rapport du général Kray, avec celui du général Scherer [v. nº. 109. & avec les nouvelles particulières qui nous étoient d'abord parvenues de Venise [v. nº. 108.] on observera que c'est peut-être la première fois depuis sept ans, que trois rapports venant de sources si différentes, se concilient autant, soit pour les détails, soit pour les résultats.)

La gazette de la cour a publié un rapport détaillé de M. le général comte de Bellegarde, sur l'attaque qui eut lieu le 4 contre les françois à Taufers & Ste. Marie. (Nous avons déjà fait connoître le premier rapport publié à Inspruck. Il résulte des détails publiés à Vienne, que l'attaque principale sur Taufers ent le succès desiré, en obligeant les françois à se retirer sous le mont Bormio; que là ils firent eux-mêmes une attaque qui d'abord eut quelque succès, mais que les autrichiens parvinrent enfin à les repousser. La perte des françois fut de trois canons, 14 chariots de munitions, plusieurs mille fusils, un général blessé, le chef de l'état-major Petriconi, & un adjudant-général, grièvement blessés, furent faits prisonniers, avec plusieurs officiers & environ 300 soldats.)

Stuttgard du 21 avril.

Le 13 avril, tandis que les Autrichiens attaquoient les François à Schaffhouse, le général Piatscheck fit une attaque contre les retranchemens élevés par les François à l'abaye de Petershausen, vis-à-vis de Constance; & il parvint à les en déloger, en faisant quelques prisonniers qui n'eurent pas le temps de passer le Rhin. Les Autrichiens firent aussitôt sommer la garnison de Constance, composée de François & de Suisses, de leur évacuer cette ville; & sur son refus, ils commencerent à tirer sur la ville. Le 14, il y eut une seconde sommation, & l'on dit que le commandant françois demanda six heures de temps, pour envoyer prendre les ordres du général Oudinot: en sorte que l'on s'attendoit que le 15 la ville seroit rendue, ou qu'elle seroit bombardée. A cet effet le colonel Williams, s'étoit porté avec sa flotille entre Moosburg, & Constance, pour seconder le bombardement de cette ville. Les lettres de Lindau du 16, ne nous apprennent rien de plus. —Ces lettres ajoutent que les Autrichiens ont coulé bas environ 60 bateaux Suisses qui *étoient* à Constance.

Les gazettes de la Haute-Souabe qui avoient annoncé que les Autrichiens avoient effectué un passage du Rhin au-dessus du lac de Constance, révoquent aujourd'hui cette nouvelle, & disent que le 15, le général Hotze étoit encore tranquille dans ses positions au Voralberg.

Mannheim le 22 avril.

Le courier de Rastadt & de Strasbourg, nous manque encore. Celui de la Souabe d'hier est arrivé le soir, & celui de ce matin n'a été retardé que de quelques heures.

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Mercredi 24 Avril 1799. (N°. 113.)

Naples du 24 mars.

Par un arrêté du 23 février, le général Championnet avoit ordonné que tout militaire françois qui outrageroit ou insulteroit des magistrats du peuple ou fonctionnaires publics, ou des citoyens, seroit de suite arrêté & traduit par-devant la commission militaire. Cet arrêté vient d'être confirmé par le général Macdonald, ainsi qu'un autre du 7 du même mois, dont voici la substance : "Championnet, général en chef, considerant que le premier devoir des républiques est d'honorer les talens, & d'exciter l'émulation des citoyens en mettant sans cesse devant leurs yeux la gloire qui suit, même dans le tombeau, les grands hommes de tous les pays & de tous les siècles, arrête qu'il sera élevé à Virgile un monument en marbre à l'endroit où se trouve son tombeau, près de la *Grotta di Pozzoli*. ,,

D'après l'ordre du général en chef Macdonald, tout individu qui a reçu des fonctions du général en chef Championnet, restera à son poste jusqu'à nouvel ordre.

Le général en chef, très-satisfait de la conduite qu'a tenue la ville de Cortone en Calabre, envers 120 françois arrivés de l'Egypte, a recommandé aux officiers généraux & aux troupes d'avoir tous les égards pour les habitans.

Paris du 18 avril.

On a reçu, hier, quelques lettres d'Alexandrie, qui sont datées du 12 ventôse (2 mars). L'une d'elles, qui est d'un des savans qu'a emmenés Bonaparte, porte en substance ce qui suit : "Il se passe peu de jours que les Anglois ne jettent des bombes dans Alexandrie. La communication entre le Caire & Alexandrie est toujours rendue difficile par les incursions des Arabes bédouins. Quoique nous ayons fait ce trajet sous la protection d'une forte escorte, nous n'avons pu être préservés de leurs fréquentes attaques.,, Le savant qui donne ces détails étoit à la veille de se rembarquer pour l'Europe.

M. Angiolini, ci-devant ministre de Toscane auprès de la république, a quitté hier Paris.

Le cit. Amelot est de retour d'Italie à Paris depuis plusieurs jours.

Le fameux corsaire l'*Aventure*, de Bordeaux, armateur Conte, l'un des plus habiles armateurs de ce port, a été pris dans les eaux de Lisbonne, après avoir fait lui-même depuis trois ans 118 prises, dont 66 sont entrées dans nos ports. Les Anglois avoient promis mille guinées au capitaine qui le prendroit.

Robert, colporteur d'une loi supposée, a été arrêté & conduit devant un juge de paix qui l'a fait mettre en liberté, en lui enjoignant de ne plus crier dans les rues comme nouvelles des lois qui n'ont plus d'effet.

Le cit. Franc, défenseur officieux, a été enfermé au temple le 13 de ce mois.

La citoyenne Feré, prévenue de correspondance avec les ennemis de la république, & accusée d'être dans l'intérieur commissionnaire des émigrés, a été conduite aux Magdelonettes le même jour.

Le 14 de ce mois, on a conduit à la Force le cit. J. F. Béranger de Mersix, négociant, rue du Faubourg-Poissonnière, prévenu d'avoir diverti une somme de 39,000 francs.

Jean Berlin, prévenu d'avoir servi dans l'armée de Condé, & dépourvu de papiers, a été arrêté avec six autres individus accusés de tenir une loterie prohibée.

On a aussi arrêté le nommé Joseph Jacquet, qui en contrefaisant l'aveugle, débitoit des propos contre-révolutionnaires.

Le comte Stanislas de Mielzynski, & son frere âgé de 15 ans, de la Pologne prussienne, viennent d'arriver à Paris.

Les citoyens Dauphin, marchand de chevaux, rue du faubourg Denis, le Favrais (dit Ferret) aubergiste, même rue, & Batsinet, épicier, rue Mouffetard, ont été conduits au Temple le 15 de ce mois.

Le directoire exécutif a ordonné, le 12 de ce mois, la mise en liberté du citoyen Dieudonné-Commène, ex-chanoine, précédemment condamné à la déportation.

Le fameux chouan Tranche-Montagne a été fusillé à la Rochelle, le 7 de ce mois.

Les citoyens Rolland, Mouricault, Legrand & Moitte, frère du sculpteur, sont partis, ces jours derniers, pour l'Italie, chargés d'une mission particulière, qu'on suppose avoir pour objet de transporter à Paris la fameuse galerie de Florence.

Conseil des 500. — Séance du 16 avril.

Thomas (de la Marne) reproduit à la discussion un projet qui a pour but d'accorder aux héritiers des déportés & condamnés, la faculté de se libérer des droits d'enregistrement avec les bons qui leur ont été délivrés en exécution de la loi du 21 prairial an 3. — Souilhe invoque la question préalable sur ce projet, comme étant impolitique; inconstitutionnel & tendant à modifier la loi du 24 brumaire, qui veut que ces bons soient remboursés comme la dette publique. — Bezard s'appuie sur la loi du 9 vendémiaire, pour prouver que le projet de la commission concilie parfaitement les intérêts de la république avec la justice due aux héritiers des condamnés; il vote pour son admission. Le rapporteur ajoute à ces reflexions qu'il ne s'agit point d'accorder un privilège particulier aux héritiers des condamnés, la loi du 9 vendémiaire contient en leur faveur une exception fondée sur la justice & la raison. Cette disposition n'a point été abrogée par celle du 24 frimaire; que l'on ne dise donc pas que l'on veut accorder une faveur que les autres créanciers de la république ne peuvent réclamer. Ceux-ci ne sont pas dans le même cas, puisqu'ils n'ont pas d'enregistrement à payer. — Duplantier s'oppose à ce qu'on admette aucune exception en faveur des créanciers des condamnés, sous prétexte que cette mesure nuiroit à la comptabilité & ne serviroit qu'à jetter de la confusion dans les finances, ce à quoi a voulu obvier la loi du 24 frimaire; il invoque en conséquence la question préalable. — Elle est mise aux voix, & après trois épreuves consécutives, elle est adoptée.

Dans la séance du 16, Pons (de Verdun) avoit quitté le fauteuil de président pour faire, au nom d'une commission spéciale, un rapport sur la dénonciation faite contre le citoyen Marquezi, l'un des membres du conseil, comme parent d'émigré, & dans le cas de la loi du 3 brumaire. Le conseil ayant ordonné l'impression de son rapport & l'ajournement de la discussion après la distribution, aujourd'hui Pons quitte de nouveau le fauteuil pour soumettre à la discussion son projet, qui tend à passer à l'ordre du jour sur la dénonciation. — Baudet (des Ardennes) prononce à ce sujet une opinion favorable au dénoncé. Non-seulement il se range de l'avis de l'ordre du jour, mais il demande qu'il soit nommé une commission qui détermine comment seront accueillies à l'avenir toutes dénonciations, spendonymes dirigées contre un membre du corps législatif, comme parent d'émigré, ou d'individus portés sur la liste des émigrés, & non rayés definitivement. — Le conseil ordonne l'impression du discours de Baudet.

La Haye du 12 avril.

On vient de publier ici l'état suivant des sommes nécessaires pour la dépense générale de la république batave pendant le cours de l'année actuelle.

1. Gouvernement général 1,207,054 florins. 2. Département des relations extérieures 509,225 flor. 3. Marine 12,847,830 flor. 4. Armée de terre, compris les troupes françoises à la solde de la république 19,539,040 flor. 5 sols, 7 den. 5. Administration de la police & entretien des digues 1,901,985 flor., 2 sols, 8 den. 6. Commerce des Indes orientales & colonies des Indes orientales 3,879,577 flor., 8 sols. 7. Commerce & colonies des Indes occidentales 1,388,733 flor., 11 sols, 8 den. 8. Commerce du Levant 50,000 flor. 9. La ci-devant province de Hollande 16,282,616 flor., 13 sols, 9 1/2 den. 10. La ci-dev. prov. de Frise 1,733,123 flor., 18 sols, 14 den. 11. La ci-devant prov. de Zelande 1,936,707 flor., 8 sols. 12. La ci-dev. prov. Utrecht 1,382,651 flor., 15 sols. 13. La ci-dev. prov. de Gueldres 995,741 flor., 16 sols, 8 den. 14. La ci-dev. prov. de Groningue 792,670 flor. La ci-d. prov. de Over-Yssel 605,853 flor., 6 sols, 11 den. 16. Brabant batave 716,617 flor., 1 sols. 17. Pays de Drenthe 102,276 flor., 7 sols. 18. Rentes & intérêts de la ci-devant généralité 6,713,074 flor., 2 den. — Total 77,584,777 flor., 14 sols, 3 1/2. den.

Lucerne du 14 avril.

Le directoire helvétique a communiqué au général Massena le décret de notre corps législatif qui prononce la réunion des Grisons à la république helvetique: il le lui a communiqué "comme étant celui qui, malgré les efforts de l'Autriche & de ses agens qui avoient su égarer un peuple aveugle, a su rendre ce peuple libre, & est devenu son bienfaiteur par ses victoires.,,

Il s'est rassemblé aujourd'hui dans la grande plaine qui est devant notre ville, une colonne de volontaires des divers cantons, principalement de Zurich, de Lucerne, d'Unterwald, &c., au nombre d'environ 12 cens hommes. Cette légion sera logée dans Lucerne, & employée à la défense des autorités constituées; & le directoire pourra en employer des détachemens pour rétablir la tranquillité dans les lieux où elle seroit troublée. Dès demain, ces troupes doivent faire une expédition à Ruswyl dans notre voisinage, où il a eclatté une petite insurrection Une insurrection plus sérieuse s'est manifestée dans le canton du Valais. — On attribue ces mouvemens allarmans, tant aux intrigues des ennemis du nouvel ordre de choses, qu'à la rigueur de quelques loix nouvelles, entr'autres de celles-ci en date du 30 & 31 mars. 1°. Tout citoyon helvétien qui refusera de marcher avec le corps d'élite, conformément à la loi du 13 déc. 1798, lorsqu'il en aura été requis de la part du gouvernement, sera puni de mort. 2°. Tout citoyen helvétien ou tout étranger résidant en Helvétie, qui, soit par des paroles, soit par des actions, s'élevera contre des mesures que le gouvernement prendra pour la defense de la patrie, qui tâchera de détourner d'autres individus de l'obéissance aux loix & de leur devoir de défendre la patrie, ou qui proposera de se soumettre à une puissance étrangère, sera puni de mort. 3°. Les 2 crimes susmentionnés seront considérés comme délits militaires, & jugés par les tribunaux militaires. Les auteurs & fauteurs d'une insurrection, d'une révolte, ou d'un mouvement contre-révolutionnaire, seront punis de mort & jugés militairement.,,

Rastadt du 20 avril.

Hier les ministres françois ont remis au ministre directorial, une note conçue en ces termes. "Les soussignés, ministres plénipotentiaires de la république françoise pour la négo-

ciation avec l'Empire germanique, informent la députation de l'Empire des faits qui ſe ſont paſſés aujourd'hui ſur la rive droite du Rhin vis-à-vis de Selz, au ſeul paſſage qui leur reſte pour leur correſpondance. Ces faits ſont conſignés dans une dépêche que leur a adreſſée ce jour même le commandant de la place de Selz, & dont ils joignent à la préſente note une copie certifiée par eux. Les ſouſſignés ne doutent point que la députation de l'Empire ne reſſente vivement cette violation du droit des gens & de la foi publique, commiſe presque ſous les yeux du congrès de paix, & qui doit être réparée. Raſtadt le 30 germinal an 7 de la rép. franç. (19). *Signé:* Bonnier, Jean Debry, Roberjot.

Copie. — "Selz, le 30 germinal l'an 7 de la république françoiſe une & indiviſible. — *Folſer*, commandant de la place de Selz, aux citoyens miniſtres plénipotentiaires de la république au congrès de Raſtadt. Citoyens miniſtres! J'ai l'honneur de vous prévenir que ce matin à dix heures une patrouille autrichienne eſt venue à l'endroit où j'ai établi le paſſage, a coupé la corde, qui tenoit attaché un de nos bateaux plats, l'a envoyé au coulant du Rhin & a pris priſonniers dix payſans qui faiſoient le ſervice de pontonniers, & le onzième a trouvé le moyen de ſe ſauver. — Certifié conforme. *Bonnier*, *Jean-Debry*, *Roberjot*.

Cette note a donné lieu à une conférence de la députation chez le miniſtre directorial, où l'on a délibéré tant ſur l'objet de la note des miniſtres françois, que ſur les plaintes de quelques membres de la députation qui avoient à ſe plaindre perſonnellement de la même patrouille autrichienne. Il a été décidé que le tout ſeroit envoyé à la diète de Ratisbonne, & au commandant général des troupes impériales. — M. de Münch, ſecrétaire directorial, a été envoyé à Gensbach (près de Baden) vers le colonel autrichien qui s'y trouve; pour lui faire des repréſentations, à l'effet qu'il ordonne à ſes patrouilles de reſpecter la ſureté du lieu du congrès, & de ne pas gêner la correſpondance, ni les promenades des miniſtres.

Le miniſtre de Brême doit partir mardi prochain, ainſi que le député particulier de la ville de Hambourg.

Les Autrichiens ont de fréquentes eſcarmouches avec les François, entre Offenbourg & Gengenbach, & près d'Oberkirch, & dans la vallée de Capel & de Waldulm, dont les payſans ſe ſont joints aux Autrichiens, & font une guerre acharnée aux avant-poſtes françois. Le 19, à 3 heures du matin, ces païſans ont ſurpris un piquet françois à Ackern, ont tué pluſieurs ſoldats dans les maiſons de leurs hôtes, & ont mis le reſte en fuite.

Il circule ici depuis hier, des copies du traité ſecret de Campo Formido. Voici cette pièce, dont nous ne garantiſſons pas l'autenticité.

Articles ſecrets & convention additionnelle au traité de Campo Formio du 26 vendémiaire an 6. (17 octobre 1797.)

Art. 1er. S. M. l'Empereur, Roi de Hongrie & de Bohême, conſent que les limites de la république françoiſe s'étendent juſqu'à la ligne ci-deſſous déſignée, & s'engage à employer ſes bons offices, lors de la paix avec l'Empire Germanique, pour que la république françoiſe obtienne cette même ligne, ſavoir: la rive gauche du Rhin depuis la frontière de la Suiſſe au-deſſous de Baſle juſqu'au confluent de la Nette au-deſſus d'Andernach, y compris la tête-de-pont de Mannheim ſur la rive gauche du Rhin, & la ville & forteresſe de Mayence, l'une & l'autre rive de la Nette depuis ſon embouchure juſqu'à ſa ſource près de Bruch; de-là une ligne paſſant par Marmagen, Call, Gemünd, y compris les deux rives de la Roër, en y comprenant Heimbach, Nidegen, Duren & Juliers, avec leurs arrondiſſemens juſqu'à Lunnich; de-là une ligne paſſant à Hoſſern & Kalensdalem, Papelewac, Lutelforſt, Badenberg, Haversloo, (s'il ſe trouve dans la direction de la ligne), Auderſchied, Kaldekirchen, Hinsbeck, Heringen & Grasbarg, avec la ville de Venlo & ſon arrondiſſement; & ſi malgré ſes bons offices . . . . . , (Le copiſte a omis ici une ligne.) S. M. l'Empereur & Roi s'engage formellement à ne fournir à l'armée de l'Empire que ſon contingent, qui ne pourra être employé dans les forteresſes, ſans que par-là il ſoit porté aucune atteinte à la paix & à l'amitié qui viennent d'être établies entre Sadite Majeſté & la république françoiſe. II. S. M. l'Empereur Roi de Hongrie & de Bohême employera également ſes bons offices lors de la pacification avec l'Empire Germanique, 1°. pour que la navigation du Rhin ſoit libre pour la république françoiſe & les Etats de l'Empire ſitués ſur la rive droite de ce fleuve, depuis Huningue juſqu'à ſon entrée dans le territoire de la république Batave; 2°. pour

que les poſſeſſeurs de la partie allemande oppoſée à l'embouchure de la Moſelle ne puiſſent jamais ni ſous quelque prétexte que ce ſoit, s'oppoſer à la libre navigation & ſortie des bateaux, barques ou autres bâtimens hors de l'embouchure de cette rivière ; 3°. pour que la républ. franç. ait la libre navigation de la Meuſe, & que les péages & autres droits qui pourroient ſe trouver établis depuis Venloo juſqu'à ſon entrée dans le territoire batave, ſoient ſupprimés. III. S. M. I. & R. renonce pour elle & ſes ſucceſſeurs à la ſouveraineté & propriété du comté de Falckenſtein & de ſes dépendances. IV. Les pays que S. M. le Roi de Hongrie & de Bohême doit poſſéder en vertu de l'art. VI. du traité patent définitif ſigné aujourd'hui, ſerviront de compenſation pour les pays auxquels Elle a renonce par les art. I & VII patents du traité & par l'article précédent. Cette renonciation n'a de valeur qu'autant que les troupes de S. M. I. & R. occuperont les pays qu'Elle acquiert par l'article ſuſdit. V. La république françoiſe employera ſes bons offices pour que S. M. l'Empereur acquière en Allemagne l'Archevêché de Salzbourg, la partie du Cercle de Bavière ſituée entre l'Archevêché de Salzbourg, la rivière de l'Inn, avec l'arrondiſſement de rayon de trois mille toiſes. VI. S. M. I. & R. cédera, à la paix de l'Empire, à la république françoiſe la ſouveraineté & propriété du Frickthal & de tout ce qui appartient à la maiſon d'Autriche à la rive gauche du Rhin entre Zurzach & Baſle, moyennant qu'à la paix ſuſdite S. M. obtienne une compenſation proportionnée en Allemagne, qui ſoit à ſa convenance. La république françoiſe réunira leſdits pays à la république Helvétique, moyennant les arrangemens qu'elles pourroient prendre entre elles ſans porter préjudice à S. M. l'Empereur & Roi, ni à l'Empire. VII. Il eſt convenu entre les deux puiſſances contractantes que ſi, lors de la pacification prochaine de l'Empire Germanique, la république françoiſe fait une acquiſition en Allemagne, S. M. l'Empereur Roi de Hongrie & de Bohême doit également obtenir un équivalent, & réciproquement, ſi S. M. I. & R. fait une acquiſition de cette eſpèce, la république françoiſe en obtiendra une pareille équivalente. VIII. Il ſera donné une indemnité territoriale au Prince de Naſſau-Dietz, ci-devant Stathouder de Hollande. Cette indemnité territoriale ne pourra être priſe dans le voiſinage des poſſeſſions autrichiennes, ni dans celui de la république Batave. IX. La république françoiſe n'a point de difficulté à reſtituer au Roi de Pruſſe ſes poſſeſſions ſur la rive gauche du Rhin ; en conſéquence il ne ſera queſtion d'aucune acquiſition nouvelle pour le Roi de Pruſſe : c'eſt ce que les deux puiſſances contractantes ſe garantiſſent mutuellement.

X. Si le roi de Pruſſe conſent à céder à la république françoiſe & à la république batave des petites portions de ſon territoire, qui ſe trouve ſur la rive gauche de la Meuſe, ainſi que l'enclave de Sevenum & autres poſſeſſions vers Keſſel, S. M. l'Empereur & roi de Hongrie & de Bohême employera ſes bons offices pour rendre praticables les dites ceſſions & les faire adopter par l'Empire germanique. L'inexécution du préſent article ne pourra pas détruire l'effet de l'article précédent. XI. S. M. l'Empereur ne s'oppoſe pas à l'uſage que la république françoiſe a fait des fiefs impériaux en faveur de la république ligurienne. S. M. l'Empereur réunira ſes bons offices à ceux de la république françoiſe pour que l'Empire germanique renonce aux droits de ſouveraineté qu'il pourroit avoir en Italie & ſpecialement ſur les pays qui font partie des républiques ciſalpine & ligurienne, ainſi que ſur les fiefs impériaux, tels que la Lunigiana & T. . . . , ſitués entre la Toſcane & les Etats de Parme, la république ligurienne, la république Lucquoiſe, & le ci-devant modenois ; leſquels fiefs *feront* partie de la république . . . . . *XII. S. M. l'Empereur*, roi de Hongrie & de *Bohême & la république* françoiſe réuniront leurs bons offices, lors de la pacification de l'Empire Germanique pour que les différens princes & Etats de l'Empire qui ſe trouveront éprouvent quelque perte de territoire & des droits en conſéquence des ſtipulations du préſent traité de paix, ou enfin par ſuite du traité à conclure avec l'Empire germanique, & particulierement les électeurs de Mayence, de Trève & de Cologne, l'Electeur palatin de Baviere, le duc de Wirtemberg & Teck, le margrave de Baden, le duc des Deux-Ponts, les landgraves de Heſſe-Caſſel & Darmſtadt, les princes de Naſſau-Saarbruck & Salm-Kyrbourg, Löwenſtein-Wertheim & Wiedshunckel, & le comte de la Leyen, obtiennent en Allemagne des indemnités convenables, qui ſeront reglées de commun accord avec la république françoiſe. XIII. Les troupes de S. M. l'Empereur évacueront vingt jours après l'échéance de la ratification du préſent traité, les villes & forteresſes de Mayence, Ehrenbreitſtein, Philipsbourg, Mannheim, Koenigſtein, Ulm, Ingolſtadt, ainſi que tous les territoires appartenans à l'Empire germanique juſqu'à ſes états héréditaires. XIIII. Les préſens articles ſecrets auront la même force, que s'ils étoient inſérés mot *pour mot* dans le traité de paix patent ſigné aujourd'hui, ils ſeront ratifiés à la même époque par les deux parties contractantes & les actes de ratification en due forme, ſeront échangés à Raſtadt.

Fait & ſigné à Campo-Formio le 17 octobre 1797 (26 vendémiaire) an 6 de la république françoiſe une & indiviſible. Signé Benaparte. — Le marquis de Gallo, Louis comte de Cobentzel, le comte de Mœrfeld général-major, le Baron de Degelmann.

Mannheim le 23 avril.

Le courier de Raſtadt du 19 & du 20, eſt arrivé hier au ſoir par eſtaffette, ainſi que le courier de Strasbourg de la même date. Celui du 21 n'eſt pas arrivé aujourd'hui, non plus que le courier de Souabe : celui-ci eſt depuis quelques jours retardé à Sinzheim, où ſont des troupes autrichiennes.

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Jeudi 25 Avril 1799. (N°. 114.)

Gènes du 6 avril.

Un bâtiment arrivé avant-hier de Palerme en 6 jours, avec 218 françois & 92 liguriens, qui avoient été pris par les anglois sur divers bâtimens partis d'Alexandrie, a apporté la nouvelle qu'il étoit arrivé à Palerme un corps de 2 mille anglois; & que l'armée du Roi, renforcée, tant par les troupes arrivées de Livourne, que par les levées qui se faisoient en Sicile, est maintenant fort nombreuse.

On vient d'apprendre que les françois ont pris possession de l'isle d'Elbe sans obstacle, & que la garnison toscane de Porto-Ferraio a été transportée à Livourne, où elle a été débarquée le 4.

Le Pape est à Parme depuis quelques jours. S. S. est logée au couvent des Bénédictins, dans l'appartement qu'occupoient le Roi de Sardaigne & sa famille.

Milan du 12 avril.

On n'a ici aucun rapport certain sur la position de l'armée françoise depuis la sanglante journée du 5, à la suite de laquelle l'armée se concentra entre Mantoue & Legnago, ne laissant que peu de troupes sur le Mincio entre Mantoue & Peschiera, ensorte que les Autrichiens envoyoient librement le 6, des patrouilles jusques sous Borghetto & Goïto, qui sont sur la rive droite du fleuve; & que la forteresse de Peschiera étoit cernée par les Autrichiens qui s'étoient établis sur les hauteurs de St. Lorenzo, d'où ils dominoient la route de Peschiera à Brescia, sur la rive droite. Mais la forteresse avoit toutes ses communications libres sur le lac, à l'aide de la flotille françoise, qui après avoir livré divers combats le 4 & le 5 à la flotille autrichienne, près de Gargnano, se retira le 7 dans le port de Sermione.

Dans les premiers jours de ce mois les Autrichiens aux ordres du général Kienau ont fait diverses tentatives sur la rive droite du Pô, pour allarmer Ferrare. Quelques villages ont pris parti pour eux, & leur ont facilité la prise de quelques magasins, & de quelques postes françois: mais la garnison de Ferrare, a fait marcher des détachemens qui ont rétabli la tranquillité dans tous ces endroits, excepté dans la Polesine d'Ariano, dont les Autrichiens sont restés les maîtres. (V. N°. 108) — Au premier bruit de cette entreprise de l'ennemi, les gardes nationales de Bologne, de Modene, & de Reggio, se sont empressées de se faire inscrire pour marcher en colonnes mobiles à la défense de la patrie; & l'on apprend que déjà nombre de ces patriotes sont postés le long du Pô, depuis Berfello jusqu'à la Mesola, tandisque les François défendent la rive gauche du fleuve.

Les deux conseils cisalpins s'assemblerent avant-hier en séance extraordinaire pour délibérer sur un message du directoire relatif aux besoins actuels de la patrie; & après de longues & de vives discussions, il fut pris par le conseil des jeunes une résolution, confirmée de suite par les anciens, qui autorise le directoire à employer pendant trois décades tous les moyens extraordinaires politiques, économiques & militaires, qu'il jugera nécessaires pour la sûreté de la république, avec la réserve, qu'il rendra compte chaque décade aux deux conseils des mesures qu'il aura prises en conséquence de cette loi.

Hier le ministre de la police fit publier & afficher la proclamation suivante. „ Républicains! L'ennemi s'approche de vos frontieres: mais les enfans de la victoire s'y opposent, & se preparent de nouveaux triomphes. Le genie des peuples étend ses ailes bienfaisantes sur la terre de l'indépendance, la raison ressuscite, l'humanité respire: vous seuls, insensibles à tant de gloire, timides ou glacés, vous refuserez-vous à l'œuvre la plus digne de l'homme libre, au maintien & à la défense de votre patrie? Républicains, la garde nationale que vous composez, ne montre pas ce caractere imposant, dont l'investissent la constitution & les loix. . . Pendant que le gouvernement s'occupe avec la plus grande sollicitude des moyens de défendre la patrie, vous, citoyens, qui composez la garde nationale, vous, fermes soutiens des droits sociaux, vous, l'espoir de la patrie, montrez-vous-en les défenseurs, accourez, remplissez vos devoirs avec énergie, honorez vos drapeaux, & montrez-vous

diſpoſés à garantir les propriétés, la sûreté, l'ordre ſocial, contre les efforts des perturbateurs, des factieux, des anarchiſtes &c.„

Paris du 18 avril.

Suite des nominations de députés faites par les aſſemblées électorales.

Indre-&-Loire: Il y a eu ſciſſion. L'aſſemblée ſciſſionnée a nommé les citoyens Guyzol, membre actuel des anciens, & Siéyés, ambaſſadeur de la république à Berlin. L'aſſemblée ſciſſionnaire a élu les citoyens Henri Fontenai, membre actuel des anciens, & Villemanzi, commiſſaire-ordonnateur.

Dyle: Il y a eu ſciſſion; l'aſſemblée ſciſſionnée a élu le citoyen Olbrechts. *Deux-Néthes:* Levêque, commiſſaire central; van Breda, préſident de l'adminiſtration centrale. *Calvados:* Lafoſſe-Chatri, membre actuel des anciens; Duclos-Goupil, accuſateur public; Dubocq, préſident du tribunal criminel *Marne:* Morel, commiſſaire central; Moignon, propriétaire, Saligny, membre actuel des anciens.

Ardennes: Chanchet, commiſſaire central: Caillon, adminiſtrateur du département. *Somme:* Thierry, commiſſaire central; Gonnet, membre actuel des anciens.

A Toulouſe, il y a eu ſciſſion. Le général Augereau a été nommé député par l'aſſemblée mere.

L'inſtitut national a reçu la lettre ſuivante: " Au quartier-général du Caire le 22 pluviôſe (10 février) an 7. *Bonaparte, membre de l'inſtitut national, général en chef, & préſident de l'inſtitut d'Egypte, au préſident de l'inſtitut national.* J'ai l'honneur de vous envoyer, citoyen préſident, les procès-verbaux des ſéances de l'inſtitut d'Egypte, depuis le 1er frimaire juſqu'au 26 du même mois. Je vous ſalue. *Signé*, Bonaparte.„ — A la lettre ſont joints les procès-verbaux.

Conſeil des 500 — Fin de la ſéance du 16 avril.

Berlier, préſident pour Pons (de Verdun) propoſe de mettre l'ordre du jour ſur la dénonciation, aux voix. — Hardy s'y oppoſe. La queſtion étoit d'abord très-ſimple & très-claire, dit-il; à force de la dénaturer, on eſt venu à bout de la rendre fort obſcure & fort embrouillée. De quoi s'agit-il? de ſavoir ſi un citoyen, beau-frère d'un de nos collègues eſt, ou n'eſt pas ſur la liſte des émigrés; & ſuppoſé qu'il y ſoit, s'il y eſt avant ou depuis l'inſtallation de ce collègue au corps législatif. Au lieu de ces queſtions ſimples, on a agité des queſtions métaphyſiques auxquelles, quoiqu'on n'ait pas les talens de l'orateur qui les a produites, on pourroit répondre victorieuſement. (Ris & murmures.) — Mais, ſans m'y arrêter, je demande qu'il ſoit fait un meſſage au directoire, pour ſavoir, 1°. ſi le citoyen Vauvre, beau-frère de notre collègue Marquezi, étoit ſur la liſte des émigrés, avant que Marquezi entrât au corps législatif; 2°. ſi, depuis qu'il y eſt entré, ſon beau-frère a été rayé de la liſte; & par-là, vous ne vous expoſerez pas à violer ſcandaleuſement la loi du 3 brumaire, qui eſt le palladium de la conſtitution. Aux voix le meſſage. — L'ordre du jour ſur le meſſage.

Blin réclame la parole. On refuſe de l'entendre. J'eſpère, dit il, qu'avant de mettre un meſſage propoſé aux voix, vous ne refuſerez pas d'entendre ceux qui ont à parler contre. Il parle dans le tumulte, & vote contre le meſſage. — Engerrand & Duplantier s'y oppoſent également. Les cris: aux voix le meſſage; l'ordre du jour ſur le meſſage; ſe font entendre de nouveau. Après cinq épreuves douteuſes, tant ſur l'envoi du meſſage que ſur le projet de la commiſſion, le conſeil déclare qu'il paſſe à l'ordre du jour ſur le meſſage & ſur la dénonciation. — Des réclamations ſe font entendre. Quelques-uns propoſent l'appel nominal. Le préſident met fin aux débats en déclarant la ſéance levée.

Séance du 17.

La veuve de l'ex-repréſentant Bailly, fait hommage par l'organe de Félix Faulcon, d'un ouvrage poſthume de ſon mari. Cet ouvrage a pour titre *Eſſai ſur les Fables.* Renvoi à la bibliotheque du corps législatif.

Au nom d'une commiſſion ſpéciale, Deſſaix préſente le projet ſuivant: "les articles 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25 & 26 de la loi du 5 plairial an 6, relatifs aux neuf départemens réunis, ſont communs aux habitans de la ci-devant Savoie, penſionnés ou ayant droit à des penſions.„ — Impreſſion & ajournement.

Le préſident annonce un meſſage, dont l'objet eſt de nature à en exiger la lecture en comité ſecret. Il prend les ordres du conſeil, & invite les citoyens à ſortir des tribunes. A trois heures, la ſéance eſt rendue publique. On demande la lecture du meſſage du directoire; quelques membres s'y oppoſent; deux épreuves ſont faites. Pourquoi ne pas lire le meſſage, dit un membre, puiſque vous allez rendre publiques les meſures que vous croyez devoir prendre? Le conſeil, par une troiſième épreuve, décide que le meſſage ſera lu. (Nous avons donné ce meſſage & la réſolution qui en a été le réſultat.)

Conſeil des Anciens. — Séance du 17.

Le conſeil reçoit un réſolution d'aujourd'hui, qui ordonne que la levée de 200 mille hommes ordonnée par la loi du 3 vendémiaire an 7, ſera complettée par les trois premières claſſes de la conſcription. — Lauſſat demande l'approbation de la réſolution. Nous ne devons point cacher au peuple, dit-il, que nous avons eu des revers; mais ces revers que ſont-ils? l'ennemi n'oſera point ſe vanter de notre déroute. Devant des troupes bien ſupérieures en nombre, nous ſommes revenus prendre des poſitions ſur une partie de nos frontières; mais ni nos alliances, ni nos conquêtes, ni nos places fortes n'ont été entamées. — Le conſeil reconnoit de ſuite l'urgence.

Marbot appuie la réſolution. Il penſe qu'elle ſera inſuffiſante ſi l'on ne s'occupe de rétablir l'eſprit public. Vous devez, dit-il, écraſer du poids de votre improbation une lettre vraiment royale & anarchique d'un miniſtre, qui, enchériſſant ſur l'autorité du directoire, ſort du repos, où comme un nouveau Louis XIV, il ſe berce au milieu de ſes poëtes & de ſes flatteurs, pour ſemer la divi-

Digitized by Google

tion entre les citoyens. Ce miniſtre poète, jadis montagnard, a écrit cette lettre de la main qui célébra Marat & Chalier, applaudit aux proſcriptions de Vergniaux & de Condorcet, & décerna l'immortalité aux apôtres du carnage ! Il eſt temps que nous reprenions la place qui nous appartient, & que le peuple voie que vous ne voulez pas qu'on l'inſulte en couvrant d'outrages & de mépris les choix qu'il a faits en l'an 6. Il eſt temps que les miniſtres infidèles & dilapidateurs, & les miniſtres qui attentent au choix du peuple, ſachent que l'infamie ou l'échafaud les attend s'ils manquent à leurs devoirs. Il eſt temps enfin que tous baiſſent le front devant la repréſentation nationale. Lorſque nous diſcuterons les élections de l'an 7, j'indiquerai les moyens de relever l'eſprit public — Garat convient que la proclamation du miniſtre de l'intérieur a été accuſée par un grand nombre de bons citoyens, mais il ne penſe pas qu'on en doive conclure que ce miniſtre eſt un ennemi de la république. Il remarque qu'on ne cite aucune preuve que François (de Neufchâteau) ait flatté Marat & Chalier; que loin d'avoir été l'apologiſte des horreurs de la révolution, il a été lui-même victime de ces tems malheureux; que ce n'eſt point à lui qu'il faut demander compte des revers que nous avons éprouvés, parce qu'il n'avoit point la direction de la force armée; qu'enfin il eſt notoire que François (de Neufchâteau) précède chaque jour le lever du ſoleil pour s'occuper des nombreuſes attributions de ſon miniſtère. — Le conſeil approuve la réclamation.

Augsbourg du 22 avril.

Le général Souwarow arriva le 14 à Vérone. C'eſt un homme de 72 ans, encore plein de vigueur; ſon corps eſt couvert de bleſſures. Il a, dit-on, gagné en ſa vie 29 batailles. On dit que pour animer les troupes Ruſſes contre les françois, il a fait mettre à l'ordre les paſſages de la proclamation du général Jourdan où l'on parle de ces troupes en termes mépriſans. — La première colonne arriva le 16 à Treviſo, à quatre marches de Vérone. La dernière colonne paſſa le 4 la Muhr à Brugg, en Styrie: pour accélérer la marche de ces troupes, on les tranſporte ſur des chariots; enſorte qu'elles arriveront peu de tems après les premieres colonnes. — Un corps de 10 mille autrichiens arriva le 13 à Vérone pour renforcer l'armée du général Kray.

De leur côté, les françois renforcent leur armée d'Italie par des troupes qu'ils font venir en diligence de l'armée de Naples, & de la Toſcane: ils attendent auſſi un renfort conſidérable de l'Helvétie & de l'intérieur de la France.

Les gazettes du Tyrol Italien & les lettres de Vérone aſſurent que le 11 l'armée françoiſe abandonna ſa poſition derrière le Mincio, & laiſſa par conſéquent à découvert les fortereſſes de Peſchiera & de Mantoue. Mais on ne dit pas ſi c'eſt à la ſuite de nouveaux combats, que les françois ont abandonné cette poſition ſi avantageuſe, qui appuyoit leur aîle gauche à Peſchiera, leur centre à Mantoue, & leur droite au Pô, dans un terrain plus reſſerré que celui de toute autre poſition qu'ils pourroient prendre. C'eſt ce qui pourroit faire douter que le général Scherer ait quitté le Mincio ſans avoir livré bataille. Mais d'un autre côté, ſon flanc gauche étoit menacé par le corps du général Wuckaſſowich qui a continué de faire des progrès à l'oueſt du lac de Garda: dès le 10, il étoit maître de Salo, & il avoit une colonne qui marchoit ſur Breſcia, menaçant de prendre à dos l'armée françoiſe: on dit auſſi qu'un corps de Piémontois, de 1200 hommes d'infanterie & 900 hommes de cavalerie, avoit livré Goito ſans combat aux autrichiens, & s'étoit rendu priſonnier; enſorte que l'armée Impériale avoit paſſé le Mincio à Goito ſans obſtacle.

Quoi qu'il en ſoit, il paroit certain que le 11, tous les généraux qui étoient encore à Vérone, en partirent pour Villa-franca; que le général Kray étoit alors maître de Goito, qu'il avoit le 13 des avant-poſtes à Deſenzano, (à l'extrémité méridionale du lac de Garda), où il avoit opéré ſa jonction avec le corps du général Wuckaſſowich; que la fortereſſe de Peſchiera étoit par conſéquent bloquée entièrement; & que le 14 on commença le bombardement de cette place. Le général Klenau ſe diſpoſoit à paſſer le Mincio avec ſon corps de troupes au-deſſous de Mantoue; & le 15 ou le 16 cette fortereſſe devoit être bloquée des deux côtes du Mincio. — A tous ces détails, les lettres de Vérone du 16, ajoutent que l'armée françoiſe étoit établie le 13 derriere l'Oglio.

Stuttgard du 22 avril.

L'attaque faite le 13 par les autrichiens ſur la rive droite du Rhin ſuiſſe, s'étendit juſqu'à Lœrrach, d'où les françois ſe replierent juſqu'à Riechen. Des lettres de Baſle du 16, diſent qu'on employe 3 mille hommes à élever ſur ce point des fortifications pour couvrir le petit-Baſle & la tête de pont de Huningue. — Le général Maſſena a dû partir de Baſle le 17 ou le 18 avec ſon quartier-général; on croit qu'il devoit s'établir à Zurich ou dans les environs.

Le quartier-général de l'Archiduc Charles eſt depuis le 13 à Stockach: S. A. R. eſt malade par une ſuite des fatigues de cette campagne, mais non dangereuſement. — On n'a pas encore de nouvelles certaines au ſujet de la ville de Conſtance. — Les gazettes de la Haute-Souabe du 19 & du 20, gardent le ſilence à cet égard; & il paroît qu'à cette époque il n'avoit encore été rien entrepris par les autrichiens ſur le Rhin au-deſſus du lac de Conſtance.

Vienne du 14 avril.

Le Grand-duc Conſtantin de Ruſſie, a paru avant-hier au théâtre national, & a été reçu au milieu des acclamations publiques. S. A. J. a dîné hier à la cour.

La gazette de la cour a publié le rapport détaillé de la bataille de Stockach, dont S. A. R. l'archiduc n'avoit d'abord envoyé qu'un apperçu. Voici cette pièce remarquable. "*Rapport officiel. Bataille de Stockach, du 25 & 26 mars.* Après la bataille d'Oſtrach, l'ennemi ſe retira au-delà de Pfullendorff & de Stockach. La plus grande partie de ſes forces s'établit à Engen, la diviſion de Ferino, & la brigade de Rubi à Singen & dans les environs derrière Radolfzell; celle de St. Cyr à Liptingen. Le gros de l'avant-garde de S. A. R. l'archiduc Charles, ſous les ordres du F. M. L. comte Nauendorff, pourſuivit l'ennemi juſqu'à Ach; le général prince de Schwarzenberg, avec ſa brigade de l'avant-garde, le chaſſa de Steiſslingen. Le général comte Meerveld le chaſſa de Schwandorff, & s'y établit avec ſa brigade le 23 mars. Le 24, le général comte Meerveld attaqua l'avant-garde de St. Cyr, qui s'étoit poſtée en avant de Neuhauſen, la repouſſa juſqu'à Liptingen avec une perte conſidérable en tués & en bleſſés, lui fit 200 hommes priſonniers & lui prit 3 canons.

„Le même jour, l'armée s'avança de Pfullendorff ſur trois colonnes, & tira un camp devant Stockach; l'aile droite occupoit les hauteurs de Malspieren & s'étendoit vers Nellenburg. L'aile gauche commençoit au pied du Nellenberg, près la maiſon de péage; & ſe terminoit à Walwis; pour la couvrir, on avoit placé vers la route de Radolfzell & ſur les hauteurs d'Espeſingen deux bataillons de Lacy & le régiment de cuiraſſiers d'Anſpach. Cette aile avoit l'avantage d'avoir un terrein ouvert; la plus grande partie étoit couverte par une pente eſcarpée & par des prairies marécageuſes. Le 22, S. A. R. l'Archiduc Charles fut encore informé par le F. M. L. comte Nauendorff, que l'ennemi concentroit le gros de ſon armée à Engen. S. A. R. envoya au général comte Meerfeld, qui n'avoit avec lui en infanterie que le corps franc de Wurmſer, quelques bataillons de renfort, & lui ordonna d'attaquer le leademxin, & de rejetter au-delà du Danube la diviſion de St. Cyr, qui étoit à Liptingen. S. A. R. réſolut de faire elle-même ce jour-là la reconnoiſſance de l'ennemi poſté à Engen. Mais l'ennemi, de ſon côté, avoit pour plan, non-ſeulement d'attaquer l'aile droite de S. A. R. avec la plus grande partie de ſes forces, mais même de tourner auſſitôt entierement l'armée, pour lui couper la communication avec Pfullendorff. Pour parvenir à ſon but, il tira dans la nuit du 24 au 25 plus de deux diviſions d'Engen, qu'il fit paſſer à Liptingen; afin de maſquer ſon mouvement, & attirer entièrement l'attention de S. A. R. ſur notre aile gauche, il fit attaquer le village d'Ach le 25 à cinq heures du matin par cinq ou ſix bataillons, s'en rendit maître, & chercha à s'emparer de ce defilé. — Dans le même tems, le général prince de Schwarzenberg fut attaqué à Steiſslingen par la diviſion de Ferino & la brigade de Rubi.„ (*La ſuite demain.*)

Paris du 20 avril.

Le journal *officiel* vient de publier l'article ſuivant, en réponſe au décret de commiſſion impériale, remis à la diète de Ratisbonne, & à la députation de Raſtadt.

„On avoit vu un général autrichien dictant des lois dans Ratisbonne, comme dans une ville appartenant à ſon prince; méconnoiſſant, outrageant & la ſouveraineté de l'Empire, & les droits de la diète; éloignant militairement un agent françois accrédité près d'elle, & s'efforçant d'exercer ſur chaque membre du corps germanique la même domination. Le commiſſaire impérial au congrès de Raſtadt vient de manifeſter encore mieux de quel œil l'empereur conſidéroit l'Empire, & juſqu'à quel point cette antique fédération devoit ſubordonner ſes intérêts & ſes volontés à ceux de ſon chef électif.

„Tandis que l'Empire entraîné une première fois dans une guerre qui lui eſt devenue ſi funeſte, mais convaincu enfin de la faute qu'il a commiſe, ſe livre avec ardeur, & ſans doute avec ſincérité, au ſoin de recouvrer la paix; il plaît à l'Empereur, ſéparant tour-à-tour & uniſſant ſa cauſe à celle de l'Empire, ſuivant ſes vues perſonnelles, d'enfreindre le traité qu'il avoit conclu, & après avoir ſi peu ménagé à Léoben & à Campo-Formio les intérêts du corps germanique, il veut l'entraîner une ſeconde fois dans ſa querelle, en s'efforçant de rompre la négociation commencée à Raſtadt, & déjà parvenue à la moitié de ſon cours; en rappellant ſon commiſſaire, en rétractant les adhéſions qu'il a données, & en intimant à la députation nommée par la diète, qui eſt elle-même la première repréſentation de l'Empire, des volontés qui ſont exprimées comme des ordres, & dont l'effet, s'il étoit obtenu, ſeroit de précipiter de nouveau l'Allemagne entière dans des déſaſtres dont elle réclame ſi hautement la fin.

„Mais on ne peut pas croire que l'Empire méconnoiſſe à ce point ſon intérêt & ſa dignité; qu'il ſacrifie l'un & l'autre aux calculs ambitieux de l'Autriche, ſurtout lquand il a la preuve que la république françoiſe perſiſte à lui tenir compte de la bonne volonté qu'il a témoignée juſqu'ici, quelque peu efficace qu'elle ait été; quand il voit que ſes plénipotentiaires demeurent à Raſtadt, renouvellent à chaque occaſion, l'aſſurance tant de fois donnée des diſpoſitions du directoire, ſoit pour opérer ſur les baſes déjà convenues, une pacification définitive, ſoit pour repouſſer toute idée de révolution à la droite du Rhin, & n'attendent que l'expreſſion d'une volonté un peu forte pour reprendre avec conſtance, avec ſuccès & malgré toutes les oppoſitions de l'Autriche, la négociation commencée entre la République françoiſe & l'Empire germanique.„

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Vendredi 26 Avril 1799. (N°. 115.)

Paris du 20 avril.

Le miniſtre de la guerre vient de publier une inſtruction ſur la loi rendue le 19, relativement au complément de la levée de deux cent mille hommes. Auſſitôt la réception de cette loi, à laquelle ſera joint un arrêté indicatif du contingent à fournir par chaque commune, chaque adminiſtration centrale devra ſe mettre en permanence pour faire la répartition de ce contingent ſans déſemparer. Chaque adminiſtration municipale fera dans les 24 heures, le recolement des conſcrits de la première claſſe, qui ſe trouvent dans ſon canton, & qui ſont dans le cas de partir; elle en dreſſera dans ledit délai un état nominatif contenant leur âge & le lieu de leur domicile; elle enverra de ſuite leſdits conſcrits au chef-lieu de département. Il ſera tenu par l'adminiſtration centrale un état des conſcrits de cette claſſe qui ſeront arrivés au chef-lieu du département. Le nombre de conſcrits de la première claſſe de chaque canton qui arrivera au chef-lieu du département, ſera déduit de la quantité à fournir par ce canton, ſans que les conſcrits partis antérieurement puiſſent entrer en ligne de compte. Les conſcrits qui reſteront à fournir pour completter le contingent de chaque canton, ſeront pris ſur les deuxième & troiſième claſſes. Les conſcrits de la deuxième & troiſième claſſes pourront fournir le complément exigé, par des enrôlemens volontaires pendant trois jours. Pour être admis à cet enrôlement volontaire, il ne faut être ni conſcrit de la première claſſe, ni réquiſitionnaire, ni autre militaire appartenant aux drapeaux; il faut avoir au moins dix-huit ans, & avoir d'ailleurs les qualités requiſes pour le ſervice. Vingt-quatre heures après la réception des états d'un canton, l'adminiſtration centrale mettra dans une urne tous les noms des conſcrits des deuxième & troiſième claſſes de ce canton, & en extraira un nombre de noms égal à la quantité de conſcrits à fournir par lui pour remplir le contingent. Cette opération ſera faite pour chacun des cantons ſucceſſivement & ſans diſcontinuation, en ſéance publique. Dans le jour de ladite opération, l'adminiſtration centrale enverra à chaque adminiſtration municipale, pour ce qui la concerne, le nom des individus qui devront marcher, d'après ſon réſultat. Les conſcrits qui ſeront ainſi déſignés, pourront ſe faire remplacer par des citoyens ayant les qualités preſcrites ci-deſſus pour les enrôlés volontaires. Il ne ſera accordé que cinq jours pour ces enrôlemens volontaires en remplacement. Les communes ſeront tenues de remplacer les conſcrits de première claſſe, les enrôlés volontaires & les conſcrits des deuxième & troiſième claſſes qui n'auront pas rejoint leurs drapeaux, ou qui auroient déſerté après avoir rejoint. Quant aux conſcrits des deuxième & troiſième claſſes qui auroient fourni des remplaçans, ils ſeront tenus d'en répondre individuellement, de marcher eux-mêmes ou d'en fournir d'autres dans les mêmes cas. [Suivent pluſieurs autres articles réglementaires.)

L'aſſemblée électorale de la Creuſe a nommé au conſeil des anciens, Baraillon, ex-conſtituant; & à celui des cinq-cents, Diſſandes-Monlevade, membre actuel du même conſeil. Celle du Calvados, Lafoſſe-Chatri, membre actuel des anciens; Duclos-Goupil, accuſateur public; Dubosq, préſident du tribunal criminel. Celle de la Seine inférieure, Lucas, adminiſtrateur central, & Coſté, commiſſaire du directoire près l'adminiſtration du Hâvre. Celle de la Manche, Ercin, commiſſaire du directoire près l'adminiſtration centrale; Caillemes, membre du tribunal de caſſation, préſident actuel de la même adminiſtration, Bourſin, membre actuel du conſeil des cinq-cents, & Lefollet, préſident du tribunal criminel. Celle du Loiret, Gillet de la Jacqueminière, ex-conſtituant, préſident de l'aſſemblée; Légier, préſident du tribunal civil. Celle de l'Allier, Dalphonſe, Chabot, Beauchamps & Sauret. Celle de la Meuſe,

Chenet, commiſſaire du directoire exécutif près le tribunal correctionnel de Montmédi. Celle de la Haute-Marne, Larcher, accuſateur public; Devron, ex-conſtituant & commiſſaire du directoire près le tribunal de police correctionnelle. — Celle de la Sarthe a fait ſciſſion; les choix des ſciſſionnaires ne ſont pas encore connus. L'aſſemblée-mere a nommé Barré, ex-député à l'aſſemblée législative; Houdebert, ex-commiſſaire du directoire; Hardouin-Riviere, commiſſaire actuel; Dufour, commiſſaire central; Houdebert, & Bardou Boisquetin, députés actuels.

Haute-Vienne. Sciſſion. L'aſſemblée-mère a nommé les citoyens Guineau, membre actuel des anciens; le général Jourdan; Javerdat-Fombelle, membre actuel des anciens; Treilhard, frère du directeur; Henry Vergniaud, actuellement député des colonies au conſeil des cinq-cents. La même aſſemblée a nommé Cambacérés, juge au tribunal de caſſation, & Xavier Audouin, gendre de Pache, ſuppléant.—L'aſſemblée ſciſſionnaire a porté à la députation les citoyens Périgord, commiſſaire central, Badou, adminiſtrateur central; Guineau, auſſi nommé par l'aſſemblée-mère, Raffart-Paniſſat, juge; Martin, receveur des domaines nationaux à Limoges.

Indre. Porcher, ex-conventionnel; Boëri, ex-conſtituant; Jubel, commiſſaire central. *Oiſe.* Dubourg, ex-adminiſtrateur central. *Forêts.* Pranock, Arnould. *L'Ain.* Tardy, aux anciens; Giraud & Ribaud pour les cinq-cents. *Haute-Garonne.* Sciſſion. Dès le 20 germinal, écrit-on de Toulouſe, les agitateurs s'emparèrent de l'aſſemblée, inſultant aux électeurs qui n'avoient point paru dans leurs comités ſecrets, les fonctionnaires publics, & ſur-tout les commiſſaires du directoire. Un électeur fut même traîné ſur le pavé: le bureau étoit obſtrué de vociférateurs qui forçoient par des menaces les électeurs des campagnes à ſe ſervir des billets qu'ils leur préſentoient. D'autres individus étrangers à l'aſſemblée s'y introduiſirent impunément, & y votèrent malgré les plus fortes réclamations. Ces motifs déterminèrent une grande partie des électeurs, parmi leſquels on compte les adminiſtrateurs du département, les membres du tribunal, les commiſſaires du directoire, à opérer une ſciſſion. L'aſſemblée-mère a nommé au corps législatif, le général Augereau, les citoyens Sans-Gène, Desbarreaux & Barreau, deux fonctionnaires deſtitués. On ne connoit pas encore les choix de la ſciſſion.

Arrêté du directoire du 27 germinal (16.) Le directoire exécutif, après avoir entendu le rapport du miniſtre de l'intérieur, arrête. Art. Ier. Les corps de Turenne, de Molière & de Lafontaine ſeront tranſportés ſur-le-champ au jardin du Muſée des monumens françois, & placés chacun proviſoirement dans un cenotaphe préparé à cet effet.

Sur la propoſition de Rouſſeau, le conſeil des anciens a arrêté le 18, que la commiſſion, qui depuis onze mois eſt chargée d'examiner la réſolution relative aux adminiſtrateurs qui prévariquent dans leurs fonctions, fera ſon rapport dans la décade.

Un courier expédié par le directoire, avoit porté à Bordeaux l'ordre d'arrêter Bertrand Barrère qui avoit trouvé un aſyle dans cette commune. Le lieu de ſa retraite, l'heure à laquelle on devoit l'y rencontrer, étoient déſignés. Il a été manqué d'un quart-d'heure.

Conſeil des 500. — Séance du 18 avril.

Bonnaire (du Cher) propoſe de rayer de la liſte des émigrés du département de l'Orne, le repréſentant du peuple Decrecy, membre du conſeil des anciens. — Impreſſion & ajournement.

La diſcuſſion s'ouvre ſur le code pénal de la marine, préſenté par Ludot; il a pour objet de ſuppléer à l'inſuffiſance des loix pénales de la marine, de faire concorder quelques-unes d'elles avec la conſtitution de l'an 3, & de faire ceſſer les inconvéniens qui réſultent de l'impunité des délits. — Boulay-Paty combat tout l'enſemble du travail, & il en redemande le *renvoi* à la commiſſion. — Henonin appuye le projet. — Garau de la Gironde trouve que les peines propoſées ne ſont pas proportionnées aux délits. Elles ſont peut-être trop ſevères pour les ſimples marins, & tellement foibles pour les officiers, qu'elles ſont, pour ainſi dire, des brevets d'impunité aux traîtres. Il annonce qu'après avoir conſulté des marins diſtingués, il a rédigé deux projets très-longs, qu'il ne lira pas pour ménager les momens du conſeil. — On en demande l'impreſſion; elle eſt ordonnée, ainſi que l'ajournement de la diſcuſſion à primidi.

Strasbourg du 21 avril.

Dans la nuit du 18 au 19, les Autrichiens ayant reçu des renforts, s'avancerent de l'Ober-Capel, vers Buhl.

Digitized by Google

Lichtenau & Stollhoffen, & attaquerent nos troupes à Achern, sur la route d'Offembourg à Rastadt : il y eut un combat fort opiniâtre. Le 19 au matin, les Autrichiens furent repoussés jusqu'à Buhl & Openhau. Le général Leval qui commande l'aile gauche en avant de Kehl, a fait des dispositions pour se mettre à couvert d'une nouvelle attaque. — Hier on l'a renforcé d'un corps de cavalerie & d'infanterie.

Le général Ernouf est parti pour Paris, & est remplacé par le général Chérin.

Vienne du 14 avril.

Suite du rapport officiel de la bataille de Stockach.

„S. A. R. reçut la nouvelle de cette attaque, lorsqu'Elle se rendoit à Ach. A peine S. A. R. étoit-elle arrivée près du F. M. L. comte de Nauendorff, qu'Elle fut informée par le général d'artillerie comte de Wallis, de l'aile droite, que le général comte de Meerveld étoit hors d'état de résister plus long-tems aux forces supérieures qui s'avançoient contre lui, & qu'il avoit été repoussé de Liptingen dans un bois d'un mille d'étendue. Le général Jourdan commandoit l'attaque en personne, & il envoya aussitôt le général Vandamme pour inquiéter la communication de S. A. R. avec Pfullendorf. S. A. R. ordonna au F. M. L. comte de Nauendorf, ainsi qu'au général prince de Schwarzemberg, de se retirer avec l'avant-garde peu-à-peu dans leurs leurs positions ; savoir, le F. M. L. comte de Nauendorff sur les hauteurs du Nellenberg, & le général prince de Schwartzemberg à l'aile gauche ; tous deux exécutèrent cette manœuvre avec le plus grand sang-froid, dans le meilleur ordre possible, & de manière que l'ennemi, malgré sa supériorité, ne put gagner du terrein que pas à pas, & qu'il ne parvint qu'à une heure après midi à Steifslingen, & le soir seulement au point qu'occupoit notre aile gauche. S. A. R. quitta cette aile, après en avoir laissé le commandement au F. M. L. baron de Staader, & se rendit à la droite. Le F. M. L. baron de Staader détacha aussitôt deux bataillons d'infanterie & trois bataillons de grenadiers sur les hauteurs du Nellenberg ; mais ces derniers devoient rester au pied de cette montagne, pour en cas de besoin, défendre en commun avec l'avant-garde du F. M. L. comte de Nauendorff, ces hauteurs, ainsi que le centre de la forte position de S. A. R., ou en se rapprochant de l'aile droite, pouvoir renforcer l'aile droite, si cela étoit nécessaire. Comme il se trouvoit à l'aile gauche plus de cavalerie qu'on ne pouvoit y en employer, le F. M. L. prince de Wurtemberg fut envoyé dans les environs de Bentwang, avec le régiment de cuirassiers de l'Archiduc François de Milan. Cependant à l'aile droite, le F. M. L. de Petrasch, d'après le conseil du général d'artillerie comte Wallis, avoit placé deux bataillons d'infanterie à la droite de Malspieren, sur les hauteurs de Zizenhausen, pour couvrir son flanc droit, avec ordre d'attaquer avec les régimens de Kerpen & de Gemmingen, sur la droite de la chaussée de Duttlingen, l'ennemi qui avoit déjà percé en partie dans le bois avec ses bataillons ; dans le même tems le F. M. L. prince de Furstemberg s'avançoit, avec les régimens de l'Empereur & Benjowsky sur cette chaussée, & par sa gauche dans le bois, & cherchoit, par le feu le plus vif à mitraille & de mousquetterie, à conserver les hauteurs ; mais tandis qu'il conduisoit cette attaque avec tant d'intrépidité, il fut tué d'un coup de mitraille ; le colonel du régiment de l'Empereur infanterie, prince d'Anhalt-Bernbourg, dangereusement blessé, tomba dans les mains de l'ennemi, mourut bientot après & fut trouvé mort le lendemain sur le champ de bataille. La mort de ces deux officiers est pour nous une perte très grande. S. A. R. confia au général de Stipsits une partie de la division du prince de Furstemberg ; il remplit cette commission avec la plus grande bravoure & le meilleur succès, & reçut une contusion d'une balle de fusil, qui ne l'empêcha pas cependant de conserver le commandement. A cette occasion, les lieutenans Fichtel & Seckendorff, des dragons du prince héréditaire Ferdinand, & le lieutenant Schmidt, des dragons de Cobourg, se distinguèrent particulièrement ; ils servirent à pied comme volontaires avec l'infanterie, & cherchèrent à se rendre utiles de toute maniere. Le F. M. L. prince d'Anhalt-Coethen, qui vit que sa cavalerie ne pouvoit parvenir à l'ennemi sur ce terrein, & qu'on manquoit de généraux d'infanterie, mit pied à terre, & offrit à S. A. R. de conduire à l'ennemi comme volontaire, l'autre partie de la division d'infanterie du prince de Furstemberg. S. A. R. accepta ses offres, & il fit, à la tête de cette infanterie qu'il conduisit à pied, tout ce qu'on peut attendre de la bravoure & de l'intelligence d'un général. L'ennemi, qui nous avoit attaqué sur ce point avec l'élite de ses troupes, opposa non-seulement la résistance la plus opiniâtre, mais même il réussit alternativement, malgré la valeur de nos troupes, soit à repousser quelques-uns de nos bataillons, soit à en arrêter d'autres dans leurs progrès, de manière que le combat se prolongea pendant plusieurs heures dans une incertitude qui permettoit à l'ennemi d'espérer l'issue la plus favorable. Pour faire prendre une face plus avantageuse aux événemens, S. A. R. fit avancer en front à gauche de la chaussée, au son d'une musique guerrière, deux bataillons du régiment de Winkeim, qui furent parfaitement bien conduits par le colonel baron Ulm & le major Richter ; le capitaine Bibra du même régiment, fit preuve de la plus grande bravoure. Dans le même moment, les grénadiers que S. A. R. avoit tirés de l'aile gauche & du Nellenberg, arrivèrent ; ils s'avancèrent sur la chaussée en colonnes, avec la bravoure la plus signalée, conduits par le brave F. M. L. comte de Collowrath ; les bataillons de grenadiers Thegethof & Bajakowsky à la tête, atteignirent la pointe du bois, se déployèrent en front par la gauche, & formèrent un flanc ; pendant ce tems les bataillons de grénadiers de Teschner & de Lipp qui les suivoient, se formèrent sur la droite, & s'avancèrent aussi tambour battant sur l'infanterie ennemie qui attaquoit notre flanc droit, la prirent à dos, & forcèrent une demi-brigade presqu'en entier à mettre bas les armes.

„Pendant ces attaques & ces manœuvres de nos braves grénadiers & de l'infanterie à Neuhaus, maison isolée sur la chaussée de Duttlingen à la pointe du bois, 4 régimens de cavalerie françoise, savoir 2 de carabiniers, 1 de dragons & 1 de hussards hasardèrent une attaque sur le flanc de nos grénadiers. Ils les attendirent avec le plus grand sang-froid, & firent sur eux une décharge bien dirigée ; dans le même instant, les régimens de cuirassiers de Nassau & de Mack, qui s'étoient déjà formés avec une promptitude extraordinaire dans un terrein creux, à la droite des grénadiers, sous les ordres du F. M. L. comte Riesch & du général-major prince

Digitized by Google

de Hohenlohe, attaquèrent la cavalerie ennemie, la culbutèrent, la mirent en fuite, la poursuivirent jusqu'à Liptingen, où ils lui prirent un canon. La nuit qui survint nous empêcha de poursuivre l'ennemi plus loin sur cette aile. Pendant que ceci se passoit, l'ennemi, comme on l'a déjà dit, avoit, dans la vue de tourner notre aile droite, détaché une division sous les ordres du général françois Vandamme sur Moskirch. Le F. M. L. prince de Wurtemberg, qui s'étoit placé à Dentwang avec le régiment de cuirassiers de l'Archiduc François, prit de son propre mouvement la résolution d'attaquer l'ennemi, qui occupoit déjà les villages de Millingen & de Mainwangen, & qui d'après le rapport d'un prisonnier, avoit en vue de s'emparer de notre artillerie de réserve qui étoit à Pfullendorff. Il effectua son attaque avec le secours d'une poignée d'infanterie légère, chassa l'ennemi des deux villages, & l'attaqua enfin dans un endroit nommé *Birkenbeczel*, où Vandamme lui envoya aussitôt des renforts considérables de sa division. Cette attaque bien combinée répondit parfaitement à son but, & l'ennemi fut de nouveau chassé, avec une perte considérable en tués & en prisonniers, & le F. M. L. prince de Wurtemberg se réunit à l'aile droite de l'armée.

„ A l'aile gauche sous les ordres du F. M. L. baron Staader, l'ennemi avoit pendant ce temps poursuivi son attaque; comme le Nellenberg étoit suffisamment occupé, notre infanterie légère se retira du village de Leuzingen, & l'ennemi s'en mit en possession. Il ne négligea rien pour s'emparer, par ses attaques réitérées, des hauteurs du Nellenberg; mais tous les efforts de l'infanterie ennemie furent déjoués par le feu bien dirigé & croisé de nos batteries de position & de celles des hauteurs du Nellenberg. L'ennemi voyant l'inutilité de ses entreprises, chercha à élever des batteries contre nous; mais cela ne lui réussit pas mieux; car à peine son artillerie commença-t-elle à jouer, qu'on lui démonta une batterie, & qu'on le força à renoncer à son attaque. L'ennemi se tourna alors le soir, contre Walwis, & chercha par tous les moyens à s'emparer de ce village; mais les excellentes dispositions du F. M. L. prince de Reiss, qui avoit ce village en front, & qui avoit ordonné à un bataillon des arquebusiers de frontieres & à un bataillon d'Olivier Wallis de le défendre, ainsi que le feu bien dirigé de l'artillerie, firent encore échouer le projet de l'ennemi; ses attaques réitérées avec chaleur sur Walwis durèrent jusques fort avant dans la nuit. C'est ainsi que se termina pour nous cette importante journée.—Le 26, à cinq heures & demie du matin, l'ennemi entreprit une nouvelle attaque sur Walwis, & feignit ensuite d'attaquer notre aile gauche sur la chaussée de Radolfzell à Stœringen. Cette attaque fut vigoureusement repoussée & l'ennemi contraint à se retirer. Il resta encore tout le jour derriere Liptingen, & fit sa retraite dans la nuit du 26 au 27 au-delà de Duttlingen. Nos avant-gardes réunies le poursuivirent. S. A. R. ne peut encore déterminer precisement notre perte; mais elle peut être environ de 3000 hommes en tués, blessés, prisonniers & égarés; celle de l'ennemi doit monter à plus de 5000, dont à peu-près 2000 prisonniers.

(Ce rapport est terminé par une liste très étendue de tous les officiers qui se sont distingués dans ces deux journées.)

Rastadt du 22 avril.

Lettre de Mr. le colonel de Barwaczy des hussards Sicules à Mr. le baron d'Albini.

" Je suis bien fâché d'être par mon devoir dans le cas de répondre à la missive de votre excellence du 20 de ce mois, qui m'a été remise par le conseiller de la cour, Mr. le baron *de Munch*, que dans les circonstances actuelles, où *pour la* sûreté du militaire & de ces contrées il est nécessaire de faire des patrouilles à Rastadt & dans les environs, je ne peux donner des éclaircissemens satisfaisans au sujet de la sureté du respectable corps diplomatique qui s'y trouve; attendu que Rastadt, depuis le rappel de son excellence Mr. le comte de Metternich, n'est plus regardé de notre part comme une ville que la présence d'un congrès pourroit préserver *d'événemens militaires*; & qu'en conséquence elle doit se croire dans le cas de se soumettre aux loix de la guerre, comme une autre ville. *Au reste*, votre excellence peut être *assurée*, *qu'excepté* le cas de nécessité militaire, *le devoir d'inviolabilité* personnelle sera toujours sacré à notre militaire, & que moi en particulier je serai toujours avec un respect profond de votre excellence le très-humble serviteur, Barwaczy. *Gernsbach ce 22 avril* 1799. „

La députation doit avoir demain une conférence pour délibérer sur cette lettre.

Les ministres de Saxe, de Würtzbourg & de Bréme, doivent partir cette semaine.

Mannheim le 25 avril.

Le général de division Chérin qui étoit parti d'ici pour aller prendre le commandement des quatre départemens provisoires de la rive gauche du Rhin, a été nommé depuis peu chef de l'état-major de l'armée du Danube, & est *parti* de Mayence pour Basle. — Le général de division Dufour qui commande une des divisions stationnées à Mannheim, est nommé *commandant* des quatre départemens; & sera *remplacé ici* par le général Thureau. Le général de division Laborde commande la seconde division.—Le général de division Collaud a le commandement général de l'aile gauche de l'armée du Danube, qui s'étend depuis Huningue jusqu'aux frontières de Hollande. Il continue d'avoir ici son quartier-général.

Les avant-postes du camp françois sous Mannheim, sont à Schwetzingen, à Heydelberg, & près de Weinheim. — Des patrouilles autrichiennes se sont montrées à Heppenheim, à Weinheim, à Necker-Gemund, à Hockenheim, Wisloch, &c. — Les paysans armés continuent de se montrer vers les montagnes de l'Odenwald, où ils se tiennent sur la défensive.

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Samedi 27 Avril 1799. (N°. 116.)

Petersbourg du 2 avril.
(Extrait de la gazette de la cour.)

"La flotte sous les ordres de l'amiral de Kruse, est destinée à croiser cet été sur les côtes de la Prusse & de la Poméranie; & dans le cas, où elle seroit forcée de se séparer momentanément, le point de ralliement est fixé à la rade de Dantzig."

Londres du 12 avril.

La frégate la *Nayade* a pris, après un combat de 55 minutes, la frégate françoise la *Prudente* de 28 canons & un bâtiment de transport, à 10 lieues O. N. O. de Scilly. Les françois ont eu 10 tués & 25 blessés. Les prisonniers assurent que la flotte de Brest, consistant en 16 vaisseaux de ligne, 10 frégates, 25 transports & environ 40 mille hommes de troupes de débarquement, se dispose à mettre à la voile pour l'Irlande. Il y avoit à bord des 2 bâtimens pris, un grand nombre de fusils, de la poudre, des bombes, des grénades, &c. qui étoient destinés pour les Irlandois-unis. — Les lettres de Dublin du 6, annoncent que l'on fait sur toute la côte d'Irlande de grands préparatifs pour repousser une invasion de l'ennemi. — La loi martiale est actuellement établie dans la presque totalité du royaume: la tranquillité est rétablie dans la capitale, depuis que les prisonniers d'Etat O'Connor & autres, ont été transportés en Angleterre. — Plusieurs régimens de milices Irlandoises ont fait à S. M. l'offre volontaire de servir dans la Grande-Bretagne & dans toutes les autres parties de ses Etats situés en Europe. Cette offre, acceptée par le gouvernement, a été le sujet d'un message du Lord-lieutenant, présenté le 2 du courant à la chambre des communes par lord Castlereagh. Le nombre des milices qui pourront être employées hors de l'Irlande, sera fixé à 5000 hommes.

On a eu avis que le général Stuart s'étoit embarqué à Minorque avec un corps de troupes que l'on croit destiné à une expédition contre Malthe. — Des lettres de Palerme annoncent que les Siciliens & particulièrement les habitans de Messine, ont manifesté du mécontentement, & que lord Nelson en conséquence avoit demandé au général Stuart d'envoyer en Sicile deux régimens britanniques.

Le 9 au matin 184 hommes des compagnies de flanc des gardes, faits prisonniers lors de l'expédition d'Ostende, sont arrivés ici de Lille. Le capitaine Bane les précédoit. Ils ont été mis en ligne à la parade du parc de St. James, en présence du général Manners, & des colonels Finch, Calcraft & Winyard. Ils étoient en jaquettes bleues & en chapeaux de paille blanche qu'ils avoient faits eux-mêmes pendant leur captivité en France. Tous étoient bien portans & se louoient beaucoup du traitement du commissaire anglois. Il leur a été accordé une semaine de liberté pour voir leurs amis.

Cohen & Watts, capitaines marchands, arrêtés pour correspondance entretenue avec l'ennemi, ont été de nouveau examinés hier au bureau de M. le duc de Portland, & acquittés, en fournissant caution de leur bonne conduite; Cohen, qui est américain, s'est engagé à ne plus revenir dans ce pays pendant la durée de la guerre. Watts étoit muni d'un passeport adressé *aux officiers de la marine françoise*, certifiant que le vaisseau qu'il commandoit appartenoit à un Irlandois-Uni, nommé *O'Firn*, employé au service de la république françoise, & qui paroit s'être établi à poste fixe à Flessingue, pour donner des intelligences suivies d'Angleterre au général *Osten* & au ministre de la marine à Paris. — Watts a prouvé évidemment qu'il avoit renoncé avant son arrestation à cette correspondance illicite.

Les 3 p. c. consolid. 54 1/4 1/2.

Paris du 22 avril.

Arrêté du directoire exéc. du 21. Le directoire

exécutif, ſur la demande du citoyen Scherer, général en chef des armées d'Italie & de Naples, d'être déchargé du commandement de ces armées, attendu l'état de ſa ſanté: Arrête ce qui ſuit: Le général Scherer eſt autoriſé à quitter le commandement des armées d'Italie & de Naples.

Autre arrêté du 2 floréal an 7. (21 avril.) Le directoire exécutif arrête que le citoyen Moreau, général de diviſion, eſt nommé général en chef des armées d'Italie & de Naples.

Autre arrêté du 2 floréal an 7. (21 avril.) Le directoire exécutif arrête ce qui ſuit: L'armée d'Helvétie eſt ſupprimée. Les troupes qui la compoſent font partie de l'armée du Danube.„

La commiſſion militaire de la 17e diviſion a acquitté le 18 Gaſpard-Joſeph Mouret, imprimeur-libraire, d'Aix, prévenu d'émigration & de contravention à la loi du 19 fructidor an 5, & l'a renvoyé par-devant le miniſtre de la police, pour ſtatuer ſur ſa miſe en liberté définitive.

Le gouvernement portugais vient de mettre en vente pluſieurs biens de monaſtères. On ne dit pas s'il a obtenu le conſentement préalable du St. Siège.

L'aſſemblée électorale de la Côte-d'Or a nommé pour députés Cretet, membre actuel du conſeil des anciens; Gauthier, ci-devant commiſſaire central; Guillemot, député actuel; Godard, juge-de-paix; Moriſot, homme de loi. — Celle des Côtes-du-Nord a nommé pour députés les citoyens Lemée, negociant & adminiſtrateur, Pouhaer, commiſſaire central; Ribaul, juge du tribunal; & Helle, commiſſaire du directoire à Guincamp. — Celle de la Vienne, Félix-Faulcon & Brault, députés actuels. Celle de l'Oiſe, Leblanc & Bucquet. Celle de la Lys, Hercoyn, commiſſaire central; Guinard, adminiſtrateurs; Devaux; Van-Rumbeck; Macs. — Celle de l'Aube, Lerouge; Courtois, ex-conventionnel; Menetſier, adminiſtrateur; Boſq, commiſſaire central.

Celle du Puy-de-Dôme, Favard, membre actuel des cinq-cents; Chollet, adminiſtrateur; Thévenin, ex-député; & Prévoſt, préſident du tribunal criminel. — Celle du Mont-Blanc, Philippe, commiſſaire du directoire à Annecy; & Chamoux, accuſateur public. — Celle de la Loire-Inférieure, Letourneux, ex-miniſtre de l'intérieur, pour les anciens. Celle du Nord, Delſaux; Vouſſen, député actuel; & Daniel. Celle du Jura, Ferry & Janod, députés actuels.

Il y a eu ſciſſion dans l'aſſemblée électorale de *Saone-&-Loire*. On a nommé d'un côté Larmagnac, membre actuel du conſeil des anciens; Geoffroy, membre actuel des cinq-cents; Deſſaigne, commiſſaire du directoire; Commaret & Delacroix, & Mommard, ex-général. De l'autre côté, Gayet, adminiſtrateur deſtitué par le directoire exécutif; Menaud-Lavaux; Souberbiel; Chazaut, commiſſaire près l'adminiſtration municipale de Châlons; Prudhon, ex-général; Reverchon & Roberjot, ex-conventionnels.

Pas-de-Calais: Saint-Amour, ex-adminiſtrateur; Billon, homme de loi; Parent-Réal, préſident de l'adminiſtration centrale; Vaillant, beau-frère du directeur Merlin; Berthier, homme de loi.

La lettre qui a donné lieu à la vive ſortie de Marbot dans le conſeil des anciens contre le miniſtre François de Neuf-château (v. nº. 114.) a paru dans les premiers jours du mois de mars; elle eſt adreſſée aux commiſſaires du directoire exécutif près les adminiſtrations centrales. En voici quelques paſſages. „Citoyens commiſſaires, l'approche des élections vous impoſe de grands devoirs. .... Après le 18 fructidor, un grand nombre d'eſprits timides, toujours prompts à prendre le change, ſe laiſſèrent duper par la joie hypocrite qu'affectoient quelques anarchiſtes habiles à s'approprier les fruits utiles du triomphe ſans avoir eu part au combat. Ces eſprits foibles crurent que cette journée mémorable annonçoit le retour, non pas du règne de la loi, mais du règne de la terreur. Six mois d'expérience les désabuſèrent en vain, ils devoient être convaincus de l'injuſtice de leurs craintes & de leur puérilité; mais malgré les avis, les proclamations, les invitations preſſantes & reitérées du directoire exécutif, cette foule ſans prévoyance, inconſéquente dans ſes craintes, ne ſe préſenta pas en force aux dernières élections; elle ne parut point aux aſſemblées primaires, dans l'appréhenſion d'y rencontrer les anarchiſtes, & de les voir s'en emparer. Ainſi, plus inſenſés encore que puſillanimes, ils avoient peur des anarchiſtes, & ils faiſoient préciſément tout ce qu'il falloit faire pour faciliter leurs ſuccès. Républicains! il en eſt tems; ceſſez de vous trahir vous-mêmes, & de céder à des brigands un triomphe facile, par un ſentiment de frayeur honteux & ridicule. Si tous les gens de biens, depuis le 18 fructidor, euſſent ſenti le prix de ce qu'on avoit fait pour eux; s'ils ſe fuſſent preſſés autour du directoire, qu'ils euſſent envié les fonctions publiques, qu'ils ſe fuſſent montrés jaloux de les remplir, aucun ſuppôts de l'anarchie ne les eût obtenues, & tous les canaux de l'intrigue euſſent été fermés. .... Attendez-vous que les ſuivans de Robeſpierre & de Marat vous laiſſent de nouveau ſans pain pendant deux ans conſecutifs? qu'ils vous réduiſent à paſſer quatorze ou quinze heures par jour à la porte des boulangers, pour obtenir à votre tour une once de mauvaiſe pâte de farine de haricots; qu'ils vous forcent d'aller encore, au coin des bornes, ſur les quais juſques dans les ruiſſeaux bourbeux, pour diſputer aux animaux les reſtes dégoutans des banquets de leurs comités révolutionnaires. Et vous, négocians, marchands & manufacturiers, ô claſſe induſtrieuſe, qu'attendez-vous donc pour crier: *Plus d'anarchie en France!* Attendez-vous auſſi que les grands niveleurs de 1793 aient donné à leurs brigands le ſignal du pillage; qu'un nouveau maximum vienne achever votre ruine; que les cachots vous engloutiſſent, & que l'échafaud vous appelle, pour laiſſer à leurs ſatellites le loiſir d'enlever vos meubles & de vider vos magaſins? Vous, artiſtes, ſavans, litérateurs & philoſophes, attendez-vous auſſi, pour élever la voix, que le fer des bourreaux vous rejoigne aux Bailly, aux Lavoiſier, & aux Roucher? Vous, fonctionnaires pu-

blics, ex-conventionnels ou ex-conſtituant, attendez-vous à la pique ſur laquelle on fit promener la tête de Férand? Vous, les plus grands des hommes, ô défenſeurs de la patrie, ſoldats républicains, vainqueurs du monde, attendez-vous que les Fouquier-Tinville, les Coffinhal & les Dumas reſſuſcitent pour égorger vos pères, vos époux, vos filles ou vos ſœurs, pendant que vous irez punir les attentats du cabinet de Londres? attendez-vous que leurs fureurs ſervent le vœu de l'étranger, rendent vos exploits inutiles & la guerre éternelle? Citoyens de toutes les claſſes & de toutes les profeſſions, le même intérêt vous unit pour crier à la-fois: *Plus d'anarchie en France! plus de brigands en fonctions! plus de ſcélérats en pouvoir!* Mais en même tems, citoyens, point de haine, point de vengeance, point de réaction ſur-tout, car la réaction eſt une nouvelle anarchie ſous une autre livrée. Citoyens, c'eſt à cet écueil que vous attend le royaliſme, honteux de ſa défaite au 18 fructidor, bien plus honteux encore de cette humiliation qu'a éprouvée enſuite au 22 floréal ſon exécrable auxiliaire, mais qui, toujours ſouple & perfide, feindra d'y applaudir, pour attirer à lui & uſurper ſeul le profit de cette dernière victoire... „

Strasbourg du 22 avril.

Des lettres de Baſle, annoncent que le 19, les Autrichiens firent une attaque générale ſur le Rhin-Suiſſe; & qu'ils furent repouſſés avec beaucoup de perte, aux environs de Schaffhouſe & de Conſtance. On ignore ce qui s'eſt paſſé au-deſſus du lac de Conſtance.

Vienne du 14 avril.

Rapport officiel du général Kray, de la bataille du 26 mars, ſur l'Adige. (Voyez le rapport du général Schérer, N°. 99.)

Combat de Lægnago. " Le 26, à la pointe du jour, on entendit dans l'éloignement une canonnade dans les environs de Vérone & Paſtrengo. Vers 8 heures, la fuſillade commença aux avant-poſtes devant Legnago. — Le F. M. L. Kray, dans ces circonſtances, ordonna au camp de s'avancer de Bevilaqua ſur Legnago. La garniſon de cette ville ſe porta ſur les remparts, & ſur le chemin qui n'étoit pas encore tout à fait rétabli; un bataillon de Giulai & un bataillon de Lattermann furent placés en avant de la ville ſur le canal Busko, pour en défendre le pont. L'ennemi chercha de tous les côtés à percer vers Legnago; mais il ne put y parvenir; il s'avança avec la plus grande partie de ſes forces d'Anguiari ſur l'Adige, où il étoit en partie couvert; mais après deux chaudes attaques, il fut obligé de lâcher pied. Il y eut auſſi une attaque importante à St. Pietro, où paſſe la grande route de Mantoue La brave garniſon de Legnago parvint ainſi à arrêter l'ennemi juſqu'à 3 heures & demie, que l'avant-garde du corps de Bevilaqua, dont la première diviſion ſous les ordres du F. M. L. Frœhlich étoit deſtinée pour l'attaque, arriva. Cette diviſion fut dirigée par toutes les iſſues de Legnago, autant que purent le permettre le grand nombre de foſſés dont le terrein étoit coupé. L'attaque principale eut lieu vers St. Pietro, où le major Reinwald de Wartensleben commandoit l'avant-garde; il étoit ſuivi du colonel Abfaltern avec le régiment de Nadaſti en colonne. Le major comte Paar conduiſit une ſeconde diviſion de l'avant-garde ſur St. Pietro, par un autre chemin, pour prendre l'ennemi à dos, le colonel Ried le ſoutenoit avec une partie du régiment de Lattermann. Le colonel Sommariva, de Lobkowitz, commandoit l'attaque d'Anguiari.

„ Outre ces trois principales colonnes, il y en avoit pluſieurs autres intermédiaires; toutes attaquèrent avec vigueur & fermeté, & il n'y eut perſonne qui ne fit parfaitement ſon devoir. L'artillerie de la forteresſe, auſſi bien que celle qui étoit dans la plaine, a ſecondé les différentes attaques avec l'activité qu'on ſait depuis long-tems propre à ce corps. A ſix heures & demie, l'ennemi fut totalement mis en fuite; il ſe retira en déſordre vers le Tartaro. Le grand nombre de foſſés empêcha notre cavalerie de le pourſuivre comme elle l'eût déſiré; ſans cela, ſa perte eût été infiniment plus grande; il l'eſtime lui-même à 2000 hommes, parmi leſquels le général Vignolle qui a été tué, & Delmas bleſſé. Nous avons pris 8 canons, 3 obuſiers, 32 charriots de munitions, & fait 511 priſonniers, dont 22 officiers, 9 ſergens, & 480 ſoldats. — Notre perte conſiſte en 1 officier de l'état-major, 6 officiers ſupérieurs & 105 ſoldats tués; en 24 officiers ſupérieurs & 863 ſoldats bleſſés, & en 82 ſoldats pris, ou égarés.

Combat de Vérone du 26 mars. " Le F. M. L. Kray avoit déjà annoncé que le 24 au matin, il avoit été inſtruit par le F. M. L. Kaim que l'ennemi ſe raſſembloit en très-grandes forces à Villafranca & Caſtelnuovo; ledit F. M. L. étoit en conſéquence ſur ſes gardes; il prévint le général comte de Hohenzollern, qui s'avança auſſitôt de Vicence, & entra le 25 au matin à Vérone avec 2 bataillons de Giulay, 1 bataillon des grenadiers de Stenz, 3 bataillons de Mitrowsky, 2 eſcadrons de Löwenehr, & 5 de Karaczay; le général Liptay, d'après le même avis, y arriva auſſi dans la nuit du 24 au 25, avec 1 bataillon de Klebeck & 2 bataillons de Furſtemberg. Le F. M. L. Kaim renforça la poſition de Paſtrengo de 3 bataillons de Guillaume Schröder & d'une diviſion d'artillerie volante. Cette poſition, où commandoient les généraux-majors Elſnitz & le baron de Gottesheim, étoit fortifiée

Digitized by Google

de redoutes, & avoit pour garnison 3 bataillons de Guillaume Schröder, 2 de Jordis, de Jellachich & 3 escadrons du nouveau régiment de hussards N°. 5. Les avant-postes commençoient au lac de Garda, s'étendoient le long des frontières jusques dans les environs de Mamalaqua, & étoient composés d'un bataillon d'Ogulins, 1 de Warasdins, 4 compagnies des chasseurs d'Aspre, & d'un escadron du 5e. régiment de hussards. Pour leur retraite, ainsi que pour la communication avec la rive gauche de l'Adige, on construisit deux ponts de bateaux, qu'on jeta sur l'Adige à Pol, & qu'on assura avec une double tête de pont, ainsi qu'avec les canons placés sur la rive gauche.

„Cette position ne pouvoit être liée avec Vérone sur la rive droite de l'Adige, à cause de son grand éloignement; mais pour entretenir une communication momentanée, on envoya de Vérone un détachement de hussards à Casa-Cavri. Les avant-postes de Vérone, de Tombetta au-delà de Tomba, Sta. Lucia, St. Massimo, Crocebianca jusqu'à Chieva, s'étoient retirés d'une rive de l'Adige sur l'autre, & étoient composés de 2 compagnies d'Aspre, d'un bataillon de Klebeck, 2 de Furstenberg & 3 escadrons de hussards du cinquième régiment, qui étoient soutenus par un bataillon des grénadiers de Bersch, un escadron de hussards qui étoit placé sur le glacis de Vérone devant la porte neuve, un bataillon du régiment hongrois, N°. 48, & par un escadron qui étoit de même posté sur le glacis. Deux bataillons de Mitrowsky, 1 du nouveau régiment hongrois N°. 49 & 6 escadrons de Lövenehr se tenoient en réserve dans la ville près la porte neuve; deux bataillons de Giulai, 1 des grénadiers de Stenz, 1 de Mitrowsky & 5 escadrons de Karaczay étoient de même en réserve dans la ville près la porte S. Zeno. Dans cette position, l'ennemi attaqua à 4 heures & demie du matin nos avant-postes de Sta. Lucia; le F. M. L. Kaim s'y rendit aussitôt, & trouva que dès que l'ennemi n'attaquoit que ce point, il falloit le soutenir puissamment; le bataillon de grénadiers s'avança & fut remplacé par le bataillon du 48me régiment; le général de Liptay, qui se trouvoit aussi avec ses troupes à Sta. Lucia, fut déjà blessé à 4 heures & demie. Le F. M. L. Kaim confia alors la défense de ce poste au général Minkwitz, & se rendit à Crocebianca pour y examiner la possibilité d'attaquer avec les bataillons qui se trouvoient entre Lugagna & Massimo, par son flanc vers Dossobon, l'ennemi qui attaquoit S. Lucia.

„On apprit par les premiers prisonniers, & aussi par les officiers, mais plus tard, que les forces de l'ennemi consistoient non-seulement dans les deux divisions nombreuses des généraux Victor & Grenier, mais encore dans une partie de la division de Serrurier, qui se trouve à Mantoue, & en 6000 hommes, piémontois, suisses & émigrés polonois; de sorte que, d'après son propre aveu, il formoit l'attaque sur Vérone avec une armée de 25 à 30,000 hommes, & que dans la persuasion où il étoit qu'il surprendroit cette ville, il avoit été mis à l'ordre que toute l'armée qui étoit sans solde déjà depuis 15 jours, seroit dédommagée par la permission de piller Vérone pendant 2 heures.„ (*La suite demain.*)

Mannheim le 26 avril.

La 66e. demi-brigade qui étoit partie pour Strasbourg, revient à Mannheim. — Le général Sorbier, commandant de l'artillerie à cheval, doit partir pour la Suisse. — Le général Darnaudat commande le camp de Neckerau, ayant sous ses ordres l'adjudant-général Kœck. — On s'occupe d'ouvrages qui doivent appuyer le camp sous Mannheim. Les troupes y sont journellement exercées aux évolutions militaires, & très-bien disciplinées.

Les autrichiens poussent des reconnoissances jusqu'à Weinheim, Hochenheim, Heppenheim, Wisloch. Ils ont distribué des armes aux paysans de l'Odenwald & des environs.

On a publié hier la proclamation suivante.

" Le citoyen général Colaud, commandant l'aile gauche de l'armée du Danube, informé que des militaires exigent de leurs hôtes dans différens cantonnemens, du vin, de l'eau de vie, & autres comestibles qui ne leur sont point dûs, enjoint aux commandans des cantonnemens de veiller & tenir la main à ce que les soldats n'exigent que l'équivalent des rations de campagne & les rations de fourage conformément aux réglemens militaires. Les commandans des cantonnemens & chefs de corps sont personnellement responsables des vexations, qui pourroient être commises envers les habitans à cet égard. Ils doivent bien se pénétrer que les intentions du directoire exécutif sont de ménager & de traiter comme amis les habitans des pays appartenans à l'Electeur Bavaro-Palatin. Tout militaire convaincu d'avoir exigé de force de son hôte au-delà de l'équivalent des rations de campagne, sera traduit au conseil de guerre, pour y être jugé comme concussionnaire. Fait au quartier-général à Mannheim, le 4 floréal an 7 de la république françoise, une & indivisible. *Signé*, Colaud.„

„La ration de pain est d'une livre & demie par jour; celle de viande d'une demi-livre; celle de légumes secs de deux onces; celle de bois de 1/500 de corde; celle de fourage de 13 livres de foin, de 10 liv. de paille, & de 2/3 de boisseau d'avoine; celle de l'eau-de-vie de 1/16 de pinte par homme; celle de paille pour le couchage, de 10 liv. par homme pour 15 jours.„

Les couriers de la Souabe & de la Bavière nous manquent depuis trois jours, ainsi que ceux de la Suisse, du Tyrol, de l'Italie autrichienne, &c. Celui de Rastadt que nous avons reçu hier, n'a pu arriver à Heidelberg que par de longs détours.

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Dimanche 28 Avril 1799. (N°. 117.)

Semlin du 8 avril.

Le gouverneur de Belgrade, Muſtapha-Pacha, qui a été confirmé pour trois ans dans ſon commandement par la Porte, doit recevoir une garniſon de quelques mille Janiſſaires, qui ſont en marche, & dont quelques-uns ſont déjà arrivés. Il a voulu licencier en conſéquence ſes *Kirtſoler* (ce ſont des hommes ramaſſés de tous côtés, la plupart des vagabonds, & qui ne ſont aſſujétis à aucune diſcipline militaire.) Mais ils ont refuſé de partir, à moins qu'il ne leur payât leur ſolde arriérée, montant à 75 mille piaſtres. Muſtapha-Pacha a tâché de les contenter en leur diſant qu'il n'y avoit point d'argent dans ſa caiſſe; mais il les a trouvés fort peu accomodans, & ils lui ont annoncé qu'ils employeroient la force pour ſe faire payer. Effectivement ils ſe ſont mis en révolte ouverte contre le Pacha; ils ont fermé depuis hier les portes de la ville, & ont fait une attaque contre la citadelle. Depuis ce matin, on entend un feu très-vif d'artillerie & de mouſquetterie à Belgrade. Il paroît que le Pacha ſe défend vigoureuſement à l'aide de l'artillerie du château, & des janiſſaires qui lui ſont arrivés ces jours derniers.

Parme du 3 avril.

Le pape arriva hier ici à 4 heures & un quart après midi, avec trois voitures attelées de mulets, & cinq fourgons. Le matin étoit arrivée une partie de ſa ſuite dans deux autres voitures, le tout eſcorté par des dragons piémontois. Le tems étoit horrible, & on ne croyoit pas qu'il dût arriver. Malgre le vent & la pluie continuelle, les rues étoient remplies de monde. Quatre hommes deſcendirent Pie VI de ſa voiture, & le portèrent dans ſon appartement. On aſſure qu'il reſtera ici, & que les françois l'ont conſigné à notre ſouverain. Il a avec lui le cardinal Lorenzana. Le duc, ſa famille, l'évêque de Parme & l'ambaſſadeur d'Eſpagne, ſont allés lui rendre viſite. Sa tête eſt toujours ſaine; il montre une grande réſignation à ſon ſort. Du reſte, il eſt très-caſſé.

Londres du 12 avril.

De nouveaux débats ont eu lieu hier dans la chambre des pairs au ſujet de l'union de l'Irlande. Les avantages de ce projet ont été ſoutenus avec éloquence par l'évêque de Landaf & les lords Minto & Auckland. Ce dernier s'eſt principalement étendu ſur des détails de finances. Le réſultat de la ſéance a été d'adopter la motion de lord Grenville, pour qu'il fût préſenté à S. M. une humble adreſſe, afin de l'aſſurer que la chambre avoit mûrement examiné les réſolutions envoyées par les communes; qu'elle croyoit l'union de l'Irlande néceſſaire à la sûreté & au bonheur des deux pays, & que cette union étendroit le commerce, augmenteroit le revenu & conſolideroit les intérêts des deux royaumes.

Paris du 22 avril.

Il y a eu, ces jours derniers, quelques déplacemens parmi une partie des troupes qui avoiſinent Paris. Elles ont eu une autre deſtination, & ſont déjà ou ſeront bientôt remplacées. (*Ami des loix.*)

Conſeil des 500. — Séance du 20 avril.

Sur la demande de Fabre (de l'Aude) le conſeil l'autoriſe à faire imprimer pluſieurs projets que ce membre a rédigés, & qui tendent tous à faire ordonner l'établiſſement dans pluſieurs grandes communes, du droit d'octroi de bienfaiſance.

Le préſident du tribunat de la république romaine, adreſſe au préſident du conſeil les procès-verbaux de ſes opérations, en ces termes: "Le tribunat de la république romaine, vous prie de recevoir les procès-verbaux de ſes opérations juſqu'à ce jour. C'eſt un hommage qu'il devoit aux repréſentans de la grande nation, de qui il tient ſon exiſtence politique.„ — *Desmolins* demande qu'il ſoit fait mention honorable de cet envoi au procès-verbal, & que le préſident ſoit chargé d'accuſer, au nom du conſeil, la réception de la lettre au tribunat de Rome. — *Garran*: Je ne m'oppoſe pas à la mention honorable; mais je m'oppoſe à la réponſe demandée. Il n'y a que le pouvoir exécutif qui doive entretenir

des relations avec les puiſſances étrangères. — *Geniſſieux* : Pour la paix & pour la guerre, ou pour toute ſorte d'affaires politiques, ſans doute le directoire exécutif peut ſeul être en correſpondance avec les puiſſances étrangères. Mais la conſtitution n'empêche pas le corps législatif de correſpondre avec les étrangers en matière de ſcience ou de législation, & il eſt de la dignité du conſeil de charger ſon préſident de répondre au préſident du tribunat romain. — Le conſeil arrête que le préſident accuſera la réception de la lettre & des procès-verbaux.

On reprend la diſcuſſion ſur les écoles primaires. — Andrieux prononce un diſcours dans le ſens de celui de Boulay (de la Meurthe); la foibleſſe de ſa voix a empêché d'entendre tout ce qu'il a dit, & la fatigue qu'il a éprouvé l'a empêché de tout lire. Il demande au conſeil l'ajournement à demain pour achever ſon diſcours. Bonnaire prononce un diſcours dans lequel il combat l'opinion de Boulay.

Le préſident publie le réſultat du ſcrutin pour le renouvellement du bureau. La pluralité des ſuffrages a été en faveur de Heurtant-Lamerville pour préſident, & de Soulhé, Laurent, Beaudet, & Menbride, pour ſecrétaires.

(Au conſeil des anciens, Dedelay-d'Agier a été nommé préſident. Les ſecrétaires ſont Bourdon (de l'Orne), Champion (du Jura), Loiſel, (d'Ille & Vilaine) & Curial.)

Séance du 21 avril.

Géniſſieux, au nom de la commiſſion chargée de préſenter les moyens d'élever les recettes de l'an 7 au niveau des dépenſes, ſoumet ſon projet à la diſcuſſion. Le tableau général qu'il préſente ſe diviſe en trois claſſes. La première conſiſte dans les contributions de toute eſpèce; la ſeconde dans les revenus des forêts ou domaines nationaux; la troiſième dans les reſſources extraordinaires. Il élève les contributions de toute eſpèce à 421,025,000 fr.; les revenus fonciers des forêts & domaines nationaux à 40,000,000 fr.; les reſſources extraordinaires, ſans compter les biens vendus ou à vendre, en exécution de la loi du 26 vendémiaire an 7, ni les domaines engagés, objets mis à la diſpoſition du directoire, à 72,300,000 fr. Total, 533,525,000 fr.

Le rapporteur préſente enſuite trois projets de réſolution particuliers. Le premier eſt relatif à la claſſification des portes & fenêtres. Il porte en ſubſtance: 1°. Dans toutes les communes & diviſions de communes de la république, où le pouvoir exécutif aura ordonné ou ordonnera la reparation des erreurs, omiſſions ou fraudes commiſes dans la vérification ou claſſification des portes & fenêtres, & dans la confection des rôles de taxe établie par la loi du 4 frimaire dernier, & par celle qui a établi le ſupplément, les adminiſtrateurs municipaux & les commiſſaires extraordinaires qui ont été nommés ou pourront l'être pour la rectification deſdits rôles ou leur nouvelle confection, procéderont dans les délais & dans les formes qui leur ont été ou ſeront preſcrites par le directoire exécutif. 2°. Ceux de ces commiſſaires qui, par ſimple négligence, omettront de comprendre dans les rôles des portes & fenêtres, ou les claſſeront ſous des taux inférieurs, ſeront condamnés chacun ſolidairement, & par corps, en police correctionnelle, à une amende qui ne pourra être moindre du double des omiſſions, ni excéder le triple. 3°. Indépendamment de l'amende, lorſque les omiſſions réunies excéderont 50 fr., ils ſeront punis d'un empriſonnement d'autant de fois dix jours, qu'il y aura de 50 francs dans les omiſſions, ſans que le *maximum* puiſſe être de plus de trois mois. 4°. Les indemnités attribuées aux commiſſaires pour leurs vacations, ſeront ſupportées par les contribuables qui n'avoient pas été ſuffiſamment fixés, & réparties au marc le franc, ſur eux, en proportion des additions les concernant. — Sur la propoſition de Malès, le projet eſt renvoyé à la commiſſion, non comme vicieux dans ſes baſes qui ſont adoptées, mais comme contenant des meſures trop ſévères à l'égard des commiſſaires extraordinaires.

Le ſecond projet eſt relatif aux teſtamens myſtiques ou ſecrets, dont les diſpoſitions peuvent donner lieu à des droits d'enregiſtrement, & mettre d'ailleurs à la diſpoſition de la république, des biens échus à des émigrés. Il porte en ſubſtance: 1°. Les teſtamens ou codiciles myſtiques, ou ſecrets faits par des perſonnes dont le décès ſera juſtifié conformément aux lois, dépoſés ſous enveloppe avec ſuſcription, chez des notaires ou autres fonctionnaires, ſeront, dans les formes ordinaires, ouverts à la diligence du receveur de l'enregiſtrement du domaine national de l'arrondiſſement dans lequel le teſtament ou codicile eſt dépoſé, & en ſa préſence ou en préſence du receveur établi dans la commune où ſe fera l'ouverture. Si les héritiers naturels la demandent, ils ſeront tenus d'y appeler le receveur de l'enregiſtrement. Dans tous les cas, les frais d'ouverture ſeront répétables ſur la ſucceſſion. 2°. Les notaires ou autres dépoſitaires de teſtamens ou codiciles de perſonnes décédées, ſeront tenus de faire aux receveurs de l'enregiſtrement, dans deux décades, à compter de la publication de la loi, la déclaration ſignée deſdits dépôts, contenant les noms des teſtateurs, ou des codicillans, les dates des ſouſcriptions, & d'en prendre récépiſſé, à peine de 500 fr. d'amende. 3°. Tout notaire ou autre dépoſitaire qui ſupprimera un teſtament ou codicile, ſera puni conformément à l'article 12 de la ſection du titre premier du code pénal. Ce projet eſt adopté, avec cet amendement propoſé par Malès, que la loi ne s'étendra pas ſur les teſtamens qui ne donneront point lieu à aucun droit au profit de la république, ou dont l'ouverture ne ſeroit pas demandée par les héritiers.

Le troiſième projet relatif aux réformes à faire dans les traitemens des citoyens de toute claſſe attachés à la marine, a été ajourné.

Le conſeil des anciens ayant rejetté la réſolution re-

lative aux douanes, Destrem en présente une autre, de laquelle il a, dit-il, écarté les vices qui avoient porté le conseil des anciens à rejetter la première.

On reprend la discussion sur le code pénal maritime. La suite de la discussion est ajournée.

Bruxelles du 20 avril.

A commencer du 3 floréal, (22 avril), la régie des domaines fera procéder à la vente publique de tout le mobilier qui se trouve dans les ci-devant églises des communes dependant du canton d'Anderlecht. (*Journal de Cologne.*)

„Les biens de nos hospices ont été taxés, dans la seule commune de Bruxelles, à trente-deux mille livres dans la répartition des contributions. Vu l'impossibilité où se trouvent les administrateurs de faire face à ces impositions, on place journellement des garnisaires dans leurs bureaux. Les pauvres sont les victimes de ces mesures de rigueur, car il en résulte qu'on retranche de leur *nécessaire* pour satisfaire les collecteurs. On espère cependant que les vives représentations adressées au gouvernement à ce sujet, feront changer cet état de choses.„ (*Ib.*)

Cologne du 23 avril.

Le commissaire du gouvernement, le cit. Marquis, voulant déterminer les contributions directes dans les 4 nouveaux départemens, sur des bases proportionnées à la population, aux ressources, moyens, dégats & pertes des habitans, a arrêté en date du 10 germinal (30 mars) que la somme totale des contributions directes de l'an 6 pour les dits départemens, est réduite à 10 mill., dont 8,500,000 f. de contribution foncière, & 1,500,000 de contributions personnelle, mobiliaire & somptuaire.

Les contributions directes pour l'an 7, sont fixées à 9 mill., dont 7,500,000 f. de contribution foncière, & 1,500,000 f. de contribution personnelle, mobiliaire & somptuaire. Dans la répartition des contingens, le département de la Roër, se trouve imposé à 3,000,000 de contribution foncière, & 770,000 de contribution personnelle, mobiliaire & somptuaire.

On apprend du Thal d'Ehrenbreitstein que les habitans ont reçu du général en chef des armées françoises sur le Rhin, l'ordre de s'approvisionner pour six mois. Le fort est déjà assez bien fourni. Le général Turreau a nommé une commission pour examiner la qualité des denrées. (Ce général est actuellement à Mannheim.)

Vienne du 14 avril.

Fin du rapport officiel du général Kray, de la bataille du 26 mars, sur l'Adige.

„ Le F. M. L. Kaim fit venir toutes les troupes de réserve, les envoya au general comte de Hohenzollern qui étoit à l'aile gauche, avec l'ordre de soutenir le général Minkwitz, & il se rendit à S. Massimo. A 6 heures, l'ennemi déploya toutes ses forces, & porta sa principale attention sur Sta. Lucia & S. Massimo. Il s'empara de bonne heure de Sta. Lucia, & quoique le général comte de Hohenzollern (le general Minkwitz ayant été aussi blessé) parvint deux fois à l'en chasser, il ne put cependant jamais à cause de sa position s'y maintenir, & l'ennemi en resta le maitre presque tout le jour. Mais il fut moins heureux à S. Massimo. Sept fois il l'attaqua & l'emporta avec des troupes fraiches; & sept fois il en fut chassé par un feu à mitraille & de mousquetterie bien dirigé; l'ennemi y perdit un monde incroyable. A l'exception de Sta. Lucia, nous restâmes jusqu'au soir, maitres de tous nos postes, même de ceux qu'occupoient les avant-postes. Notre perte est très forte; mais celle de l'ennemi est encore bien plus considérable. Le F. M. L. Kaim assure que toutes les troupes qu'il commandoit ont fait des prodiges de valeur, & qu'il est sans exemple que des troupes aient pu soutenir un feu de mousquetterie aussi violent pendant 18 heures & demie, depuis trois heures & demie du matin jusqu'à 10 heures du soir, sans pouvoir se reposer un instant à cause de la supériorité de l'ennemi, & que ces troupes ainsi fatiguées, aient combattu comme des lions, au milieu d'un feu continuel, sans le moindre rafraichissement. Le F. M. L. Kaim fut blessé à midi, mais il recommanda à chaque commandant, au nom de l'honneur & du devoir, de ne jamais laisser S. Massimo entre les mains de l'ennemi, & par la conservation de ce poste, ainsi que par des diversions continuelles en prenant l'ennemi à dos, de faire échouer toutes les suites de son projet téméraire de venir coucher à Vérone. Le manque de troupes fraiches & la fatigue extraordinaire de celles qui avoient été tout le jour au combat, nous empêchèrent seuls de mettre le comble aux avantages que nous avions obtenus, en faisant une attaque de nuit sur Villafranca & Buffolengo. L'ennemi se retira. Nous primes un canon de l'artillerie volante & un charriot de poudre, tous deux attelés, & nous fimes 316 prisonniers, parmi lesquels deux chefs de bataillon & 35 officiers. — Le F. M. L. Kaim dit qu'il lui est impossible d'envoyer une liste de ceux qui se sont distingués; car toutes les troupes se sont battues comme des lions, & il n'est point de soldat qui n'ait fait honneur à l'armée autrichienne. Notre perte consiste en un officier de l'état-major, 12 officiers & 901 soldats tués; 3 officiers de l'état-major, 39 officiers & 2675 soldats blessés. A l'attaque près de St. Lucie, environ 1000 hommes & plusieurs officiers furent faits prisonniers. — La perte essuyée par l'ennemi a été de 8 à 10 mille hommes. „

Augsbourg du 22 avril.

Il s'est confirmé pleinement que l'armée françoise d'Italie a abandonné sans combat les positions du Mincio, par suite de la bataille du 5 avril. Deux rapports officiels publiés, l'un à

Digitized by Google

Vienne, l'autre au quartier-général de l'Archiduc Charles, fourniſſent à ce ſujet les détails ſuivans.

« *De Vienne, le 17 avril.* D'après un rapport ultérieur envoyé par M. le F. M. L. de Kray, ſur la bataille près Mugnano, l'ennemi quitta encore dans la journée du 6 Iſola-Scala, ainſi que Villafranca; ſon arrière-garde prit poſte devant Roverbella. Le 7, l'ennemi continua ſa retraite & paſſa le Mincio près de Goito; il laiſſa une forte garniſon dans cet endroit, & avec le reſte de ſon arrière-garde il ſe dirigea vers la Volta; ce qui fait préſumer qu'il veut renforcer la garniſon de Peſchiera, ou y faire entrer de nouveaux approviſionnemens. Le F. M. L. de Kray crut devoir en conſéquence envoyer notre avant-garde ſous les ordres du général comte de Hohenzolern, juſqu'à Villafranca; il fit avancer le général St. Julien avec 3 bataillons, quelques chaſſeurs & de la cavalerie, au-delà du Mincio, juſqu'à Vallegio, pour la défenſe du pont; il porta en même tems les diviſions des F. M. L. Zoph & Kaim, comme ſoutiens, le premier près de Lecle, & l'autre ſur la gauche. Les deux diviſions des F. M. L. Frölich & Mercandin durent retourner inſtantanément dans leur première poſition près d'Iſola della Scala, pour couvrir avec notre aile gauche le Tion ainſi que le Tartaro. Nous avons trouvé à Iſola della Scala environ 200 bleſſés, dont quelques-uns des nôtres, ainſi que le général ennemi Pigeon; ce dernier eſt mort de ſes bleſſures dans la nuit du 7. Au départ de ce rapport, les priſonniers ennemis ſe montoient déjà à 2500, parmi leſquels ſe trouvent 130 officiers de l'état-major. La perte de l'ennemi dans cette bataille eſt évaluée à 8000 hommes; le nombre des canons pris étoit déjà de 16 pièces & 40 chariots de munitions. D'après le rapport de ceux de nos officiers qui étoient reſtés ſur leur parole à Iſola della Scala, il régnoit un tel déſordre dans l'armée ennemie, que les bagages mêmes de l'état-major général, ainſi que tous les endroits par où l'ennemi a paſſé, ont été pillés. »

Rapport publié au quartier-général à Stockach.

Villa franca le 12 avril. L'armée ennemie, après avoir été battue le 5 près d'Iſola-della-Scala, ſe retira, par Caſtellara, vers Mantoue. L'avant-garde de l'armée impériale la ſuivit de près; ſon aile droite pénétra juſqu'au Mincio, du côté de Peſchiera & Valeggio; & le général Klenau, qui étoit poſté ſur le Pô avec un corps de troupes, ſe porta rapidement en avant vers Governolo, & fit craindre par-là à l'ennemi pour ſon flanc droit. — Scherer fit repaſſer le Mincio à la plus grande partie de ſon armée au-deſſous de Mantoue; & ſans s'arrêter, il paſſa enſuite la rivière d'Oglio près de Marcaria. — L'aile droite de l'avant-garde impériale a déjà paſſé le Mincio près de Goito & Valeggio, & non ſeulement elle s'eſt étendue juſqu'aux hauteurs de la Volta & de Monzabano, mais elle a encore coupé à l'ennemi toute communication avec Peſchiera. — Le comte Klenau a occupé, à l'aile gauche, Governolo, rétabli le pont ſur le Mincio, que l'ennemi avoit détruit, & enlevé le poſte de Lago Oscuro en s'emparant de 5 canons. — Telles ont été les ſuites heureuſes de la victoire remportée le 5 par le F. M. L. Kray près d'Iſola Scala, & il a ſu profiter avec tant d'habileté de ce ſuccès, que l'ennemi n'a pu ſonger à la défenſe du Mincio, poſition très-importante pour lui; mais il a été forcé à chercher le ſalut de ſon armée dans la retraite au-delà de l'Oglio. — Le général de cavalerie Melas a pris hier le commandement de l'armée, qui lui a été remis par le F. M. L. Kray. »

On mande de Lindau, que le quartier-général de l'Archiduc Charles étoit encore le 19 à Stockach. Ce jour-là les François & les Suiſſes continuoient d'occuper la ville de Conſtance. Les Autrichiens avoient élevé des retranchemens à Petershauſen, à Stein &c., ſur la rive droite du Rhin. La ſanté de l'Archiduc étoit entièrement rétablie.

Des lettres de Bregenz du 20, portent que les Autrichiens avoient élevé des redoutes, & fait des abattis, des trous-de-loup, &c. ſur les hauteurs qui s'étendent de Feldkirch, par la vallée de Montafun, juſqu'à Funstermunz. — Le général Hotze devoit recevoir de l'armée de l'Archiduc un renfort de 10 mille hommes, conſiſtant, dans les régimens de Gemmingen, de l'Empereur, de Wenckheim, de Kerpen, 1. diviſion de Waldeck, & quelques eſcadrons de huſſards. Une partie de ces troupes défila le 19 & le 20 par Lindau.

Le cit. Bacher, qui a ſéjourné quelque temps à Francfort, étoit le 20 avril à Erlang.

Le ſecond corps de troupes ruſſes qui doit traverſer la Galicie orientale, & la Hongrie, a été retardé dans ſa marche par les neiges. Suivant des lettres de Lemberg du 6 avril, la 1ere colonne devoit paſſer ſeulement le 22, par cette ville, & la dernière le 30 avril.

Francfort du 26 avril.

L'Empereur de Ruſſie a ordonné un embargo ſur tous les bâtimens hambourgeois qui ſe trouvent dans ſes ports, par un ordre conçu en ces termes. « *Ordre à notre ſtnat.* Comme nous avons remarqué, depuis quelque tems, dans le gouvernement de Hambourg une certaine propenſion pour les principes anarchiques, & un dévouement pour la forme de gouvernement qui a ſuccédé en France à l'autorité légitime; en conſéquence nous ordonnons qu'il ſoit mis un embargo ſur tous les bâtimens appartenant aux habitans de Hambourg, qui ſe trouvent dans nos ports, & qu'il nous ſoit remis un état du nombre de ces bâtimens qui ſont dans chaque port. PAUL. »

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Lundi 29 Avril 1799. (N°. 118.)

Naples du 26 mars.

Les insurgés de la Pouille, quoique battus plusieurs fois, s'étoient ralliés dans la ville d'Andria (près de la côte, dans le golfe de Manfredonia.) Le général Duhesme a fait marcher contre eux une partie de sa division, qui les a détruits presque entièrement. Voici le rapport officiel du général. „Le général de brigade Broussier avec une partie de la 7e légère, deux bataillons de la 64e., les grenadiers de la 17e, le 10e régiment de dragons, une demie compagnie d'artillerie légère, & une légion napolitaine, arriva le 3 germinal (23 mars) devant la ville d'Andria, qui étoit dans un soulèvement général. Après les dispositions nécessaires, l'attaque commença sur trois points, savoir, les trois portes de Bari, de Trani, & de Canosa; le signal ayant été donné par deux coups de canon, la porte de Trani fut abattue à l'instant; & malgré le feu terrible qui étoit dirigé sur les nôtres, du haut des maisons, & une grêle de pierres lancées des toits, les troupes entrerent dans la ville, marcherent de ruine en ruine au pas de charge, & tuerent tous ceux qui leur faisoient résistance. Plus de six mille rebelles ont été passés au fil de l'épée; leurs drapeaux & leurs canons sont entre nos mains. Nous avons eu dans cette action, 140 hommes tués ou blessés, dont 23 officiers. Toutes les troupes se sont conduites avec leur bravoure ordinaire. La légion Catalla a bien soutenu le feu, & a montré beaucoup de courage.„

Les insurgés qui désolent le païs entre Terracine & Capoue viennent aussi d'être battus par une colonne mobile. Voici le rapport officiel. "Dans la nuit du 4 au 5 germinal (25 mars), la colonne commandée par le général Watrin, composée de la 30me de ligne, des carabiniers de la 15e légère, & d'un détachement de la première légion polonoise, arriva devant Traetta, (près de la côte dans le Golfe de Gaëte), un des principaux postes des insurgés de cette contrée. Les dispositions ayant été faites pour cerner la ville, le signal de l'attaque fut donné, & malgré la vigoureuse résistance des rebelles, la bayonette françoise pénétra sur tous les points, & fit un terrible carnage. Plus de deux cens des ennemis ont été tués. La ville a été incendiée, & les bastions rasés. Notre perte en tués & blessés a été peu considérable. — Après cette expédition, le général Watrin, ayant laissé les polonois à Traëta, se rendit à Castelforte, (distant d'une lieue) asile ordinaire de tous les assassins des montagnes, avec le reste de sa colonne. Cette ville fortifiée, & ceinte d'une muraille fort haute, nous opposoit une vive résistance. La 30me de ligne, & les carabiniers tenterent par trois fois l'escalade avec une bravoure étonnante. Comme on n'avoit pas assez d'échelles, & que les rebelles faisoient un feu terrible du haut des murs & des maisons, il ne fut pas possible de surmonter leur résistance. Mais dans la nuit suivante, quelques hommes de la patrouille commandée par l'adjudant Adrinay, escaladerent le rempart, & coururent aussitôt aux portes de la ville pour nous en faciliter l'entrée. Vers minuit, la troupe entra au pas de charge, passa au fil de l'épée tous les rebelles qui se défendoient; mais une partie d'entr'eux se sauva par un souterrain qui ne nous étoit pas connu. La ville fut ensuite condamnée aux flammes, & ses murs ont été démolis. Dans cette action nous avons eu environ 60 tués ou blessés, dont 10 officiers, parmi lesquels sont compris 3 caporaux de la 30me demi-brigade. Cet exemple terrible & sévère, pourra maintenir dans le devoir les habitans des campagnes qui voudroient encore tenter une insurrection.„

Le général Macdonal a fait le 25, la revue générale des troupes françoises & napolitaines, qui se trouvent ici. Elles doivent se rassembler au camp d'Acerra.

Un ordre du général Macdonal du 4 germ. (24 mars), porte que Benevent & son territoire étant une conquête de la rép. françoise lorsque ses armées occupèrent les états du Pape; & l'invasion de Benevent par les troupes du roi de

Naples n'ayant été qu'une violation manifeste des droits de la république, on ne peut regarder ce païs comme ayant été réuni légitimement au territoire napolitain: qu'il faut en conséquence attendre des instructions du directoire exécutif, & que provisoirement Benevent doit être administré directement sous l'autorité de la rép. françoise, par le commissaire civil qui y enverra un administrateur.

Du 3 avril. La présence de l'ennemi a fait contremander le camp qu'on formoit à Acerra. On a pensé qu'il n'étoit pas prudent de concentrer les troupes sur un seul point au moment où une grande partie de la côte paroissoit menacée. Hier, dans la matinée, quatorze bâtimens de guerre se sont montrés à la pointe du promontoire de Misène. Une frégate s'est détachée de l'escadre pour venir reconnoître le golphe de Pouzoles; mais le fort de Baya l'a bientôt contrainte à regagner le large. Vers deux heures de l'après-midi cette frégate a reparu devant le golphe de Naples, à la hauteur de l'isle Caprée. Aussitôt on a mis en mer les chaloupes canonnières & les bombardières qui, depuis quelques jours, étoient prêtes dans ce port. L'escadre s'est tenue éloignée. Les chaloupes sont restées en mer pendant la nuit. Les diverses batteries établies sur la côte, étoient servies de manière à repousser l'ennemi en cas d'attaque. Aujourd'hui nous voyons à quelque distance une frégate angloise. Depuis ce matin elle se promène dans le golphe. On a signalé au loin divers bâtimens de guerre, & on a reconnu que c'étoit l'escadre combinée des anglois, des russes & des portugais.

La communication entre Rome & Naples a été rétablie; mais le passage de Capoue à Terracina est toujours dangereux. Dans la Calabre, les royalistes incendient tout dans les pays qu'ils soupçonnent tenir pour le parti républicain. Dans la Pouille & dans la Campanie, la nécessité force les François à ne pas ménager les pays qui se révoltent. Si cet état de choses dure, ces provinces offriront l'horrible image de l'incendie & de la destruction.

Rome du 4 avril.

Le général de brigade Merlin écrit au général en chef Macdonal, qu'après avoir soumis Civita-Vechia, il a marché contre les rebelles de la Tolfa, qui réunis à un grand nombre d'autres des pays voisins, s'étoient retranchés dans ce poste fortifié par l'art & par la nature; mais tous les obstacles ont été surmontés par les braves républicains, les rebelles mis en déroute, le village saccagé & incendié; & tous ceux qui ont été pris les armes à la main ont été fusillés.

Livourne du 5 avril.

Les ministres de Russie, d'Angleterre & de Naples, qui résidoient à Florence, sont arrivés hier ici, accompagnés d'un adjudant françois, & doivent s'embarquer pour la Sicile, sur un bâtiment danois qu'ils ont nolisé.

Le commandant françois vient de publier la proclamation suivante. "Pinot, chef de brigade, commandant de la place. J'ai appris par les rapports de la police, que quelques mauvais sujets se permettent des discours tendans à troubler la tranquillité publique, à inquiéter les bons citoyens, & à nourrir les perfides espérances de ceux qui rêvent le renversement du nouvel ordre de choses. Je sais distinguer, citoyens, les habitans pacifiques de Livourne, de ces hommes sans patrie, sans caractère, sans morale, que les ennemis ont laissés derrière eux pour s'opposer à la régénération du peuple Toscan. Je protégerai les uns, mais je prendrai les mesures les plus sévères pour mettre les autres dans l'impossibilité de nuire... Prévenez donc de ma part vos concitoyens, que je ferai exiler ignominieusement de la ville, non-seulement toutes les personnes convaincues d'avoir tenu des discours contraires au gouvernement républicain, mais encore toutes celles qui auront cherché en quelque manière à troubler l'ordre & la bonne police qui règnent dans cette place."

Florence du 8 avril.

Le général de division Gautier, commandant la division de Toscane, a ordonné que dans le terme de 8 jours tous les habitans de la Toscane auxquels l'ancien gouvernement avoit fait donner des armes, seront tenus de les remettre au commandant militaire françois de la ville la plus voisine. Les armes provenant de ce désarmement seront envoyées aux arsenaux de Livourne & de Florence. Ceux qui ne se conformeront pas à cet ordre, seront arrêtés & jugés par un conseil de guerre, comme voulant attenter à la tranquillité publique & à la sureté du païs.

Milan du 13 avril.

Le général Scherer a son quartier-général à Lodi. La retraite de l'armée françoise a causé ici quelque agitation. Le ministre de la police est parti, ainsi que la famille du directeur Marescalchi.

Il est arrivé à Ferrare un bataillon détaché de la Toscane. —On assure que l'armée de Rome & de Naples a reçu l'ordre de se porter vers le Pô.

Londres du 16 avril.

Les dépêches apportées de l'Inde par M. Stoakes qui est arrivé ici vendredi dernier, sont de la plus grande importance. Depuis long-tems le directoire entretient des intelligences dans les cours d'Hyderabad & de Seringapatnam; & un assez grand nombre d'aventuriers françois s'é-

toient gliſſés dens les armées du Nizam & de Tipoo-Saïb ; leur projet étoit de préparer les voies à Bonaparte, & ils avoient obtenu aſſez d'aſcendant ſur le foible Nizam pour l'engager à leur laiſſer former un camp conſidérable dans les environs d'Hyderabad. Lord Mornington, inſtruit de toutes ces menées, a fait marcher des troupes dans le mois de novembre dernier. Les françois ont été tous livrés par le Nizam ou obligés de ſe rendre. Ce ſouverain a conclu avec notre gouvernement dans l'Inde un nouveau traité, par lequel il s'oblige à ne ſouffrir aucun françois dans ſes Etats, ni dans ſes armées. Un traité ſemblable eſt propoſé à Typoo-Saïb, & il eſt probable que s'il refuſe d'y accéder, nos troupes occuperont Mangalore, le ſeul port de ſes Etats.

Le Roi a nommé M. le comte d'Elgin, ambaſſadeur extraordinaire à la Sublime Porte ; M. Thomas Jackſon, miniſtre plénipotentiaire près le Roi de Sardaigne ; M. Jacques Talbot, ſecrétaire de légation à la cour de Stockholm.

S. M. a ordonné le licenciement du 5e. régiment, ou Royal-Irlandois dragons, pour le punir de l'inſubordination qui y a éclatté.

L'*Eurydice*, paquebot, a apporté la nouvelle de l'arrivée du commodore Blanket à l'iſle Socotara, vers l'entrée de la Mer-Rouge. Il a laiſſé l'amiral Rainier avec le *Suffolck*, la *Virginie* & une autre frégate dans la rade de Mangalore.

La compagnie des Indes vient de faire diſtribuer à ſes principaux membres un grand volume *in* 4°., dans lequel ſe trouvent détaillés tous les renſeignemens qu'elle eſt venue à bout de ſe procurer ſur le commerce illicite, qui depuis nombre d'années s'eſt fait entre ce pays & les Indes-Orientales. Ce commerce a été immenſe, & en dernier lieu, ſon objet étoit de tranſporter en Europe les marchandiſes hollandoiſes de Batavia dans des vaiſſeaux portant pavillon Danois, & munis de paſſeports livrés par le chef de la factorerie Danoiſe de Tranquebar, & par l'agent du collège royal du commerce de Copenhague, au moyen de quoi leſdits vaiſſeaux bravoient la vigilance des armateurs anglois dans les mers de l'Inde.

Dimanche dernier, l'hon. M. Lawleſs, fils de lord Cloncurry, ancien négociant de Dublin, a été arrêté dans ſon logement d'Albermarle ſtreet, par ordre de M. le duc de Portland.

Dublin le 11 avril.

Une rigueur ſalutaire rend chaque jour les déſordres plus rares. Déjà l'on ne mutile plus de beſtiaux dans la province de Connaught : 14 bandits convaincus de ce crime atroce y ont été exécutés. D'autres ſcélérats plus coupables encore ont également ſubi la peine de leurs ſentences, prononcées aux aſſizes de Wexford. On a arrêté dans cette ville vendredi paſſé, M. Samuel Cooper, catholique romain, jouiſſant d'une fortune conſidérable & accuſé de haute trahiſon.

La cour martiale permanente continue ſes ſéances. Duane a été le premier coupable qu'elle ait jugé : on lui a offert ſa grâce & 600 l. s'il vouloit conſentir à découvrir tout ce qu'il ſavoit. Il a refuſé, & a marché au ſupplice avec une gaîté affectée.

Vendredi dernier, Ivers de Carlow, le docteur O'Connor & F. M'Carthy de Cork, ont été embarqués ſous la conduite d'un meſſager d'Etat. Ils ſeront menés au Port-George, ainſi que ceux qui les ont précédés. Ces derniers à leur arrivée a Greenock, & ſur toute la route juſqu'au Fort George excitèrent parmi les habitans des environs une extrême curioſité. Ils étoient vêtus en verd, la couleur des Irlandois rébelles, & O'Conner s'informa dans les auberges, des diſpoſitions du peuple.

Dimanche 7, environ 300 priſonniers ont été mis à bord de trois vaiſſeaux pour être transportés dans les Etats du Roi de Pruſſe, qui conſent à les prendre dans ſon armée. Une clauſe particulière du bill de banniſſement autoriſe le gouvernement à cette opération. Elle aura l'avantage d'éviter les frais immenſes qu'il en auroit coûté pour les transporter à Botany-Bay. Il eſt déjà arrivé au Fort de Dungannon un officier pruſſien chargé de les conduire ſur le continent.

Paris du 24 avril.

Miniſtère de la marine. On écrit de Breſt, en date du 29 germ.(18), qu'un convoi attendu de Nantes, & compoſé des flûtes *le Dromadaire*, *la Néceſſité* & de cinquante autres bâtimens chargés pour le compte de la république, y eſt arrivé à très-bon port le 27 (16), ſous la direction du citoyen le Bozec, capitaine de vaiſſeau, & eſcorté par les corvettes *l'Etonnante*, *la Société*, *la Mignonne*, *la Cicogne* & le lougre *le Vautour*. L'arrivée de ce convoi complète la preuve que les bâtimens anglois combattus dernièrement par les trois frégates ſorties de ce port, ont été forcés d'abandonner leur croiſière pour aller ſe réparer.

L'aſſemblée-mère de la Dordogne a nommé outre Beaupui, ex-législateur & commiſſaire du directoire près l'adminiſtration centrale, Saint-Rome, commiſſaire du directoire à Sarlat ; Limoges, accuſateur public ; Lamarque ; Gintrac, adminiſtrateur du département ; Ponterei-Eſcot, ex-législateur ; Pigeon, membre du tribunal ; Cavaillan, commiſſaire du directoire près le tribunal ; Grand, membre de l'adminiſtration centrale ; Boyer, ainé. — L'aſſemblée ſciſſionnaire a nommé avec Beaupuy & Meynard, ex-

conventionnels, Malleville, membre actuel des anciens; Alby, membre actuel des cinq-cents; Prunis, ex-chanoine; Taleyrand-Périgord, miniſtre; Grand; Pigeon; Galaup, adminiſtrateur; Verneuil, ex-législateur.

Celle des Vosges: les citoyens Dieudonné, chef de la première diviſion du miniſtère de l'intérieur, & Delpierre, préſident de l'adminiſtration centrale.

Le cit. Galepy, ci-devant miniſtre de la république Ciſalpine à Madrid, eſt arrivé à Paris. Il revient d'Eſpagne, & va prendre à Milan le miniſtère des relations extérieures.

Le nommé Gambel-Herz-Oppenheimer a reçu l'ordre de ſortir ſur le champ du territoire de la république; il eſt renvoyé à Offenbach, en Allemagne.

Une femme nommée Marie-Joſéphine-Charlotte de Brabant, s'étant préſentée le 16 avril au palais directorial, vouloit y pénétrer malgré les ſentinelles. Elle ſe diſoit fille de Louis XV; la manière extravagante avec laquelle elle exprimoit ſes prétendus droits pour pénétrer, annonçoit aſſez qu'elle étoit atteinte de folie. Elle a été conduite au bureau central.

On écrit de Rome, en date du 30 mars, qu'on y attendoit l'ex-commiſſaire Faypoult qui devoit être parti de Naples. Celui qui devoit le remplacer étoit parti de Rome pour ſe rendre à ſon poſte. On a arrêté à Rome aux frontières une grande quantité d'effets de toute eſpèce, provenant de Naples, & appartenant à des particuliers françois. Il paroit qu'on veut examiner ſi ces propriétés ſont légitimement acquiſes, & ſi elles n'appartiennent pas à la nation.

On lit dans le journal officiel des *Obſervations ſur une dénonciation faite au conſeil des anciens* &c. Elles ont pour objet de diſculper le miniſtre François de Neufchateau 1°. comme miniſtre, 2°. comme poete, 3°. comme montagnard à l'aſſemblée législative, 4°. comme royaliſte. L'accuſation qui lui eſt intentée comme *miniſtre*, & comme *royaliſte*, réſulte de ſa circulaire, (v. N°. 116.) L'auteur obſerve que dans aucune partie de la France on n'a donné à cette pièce l'interprétation défavorable que s'efforce de lui donner Marbot. — Comme *poëte*, & *montagnard*, il eſt queſtion d'une hymne à laquelle François de Neufchateau eut part en 1793. Il étoit en priſon au Luxembourg: le comité de ſa ſection faiſoit des démarches pour lui procurer la liberté; & il exigeoit de lui des actes d'une complaiſance forcée. Le comité lui envoya des ſtances en proſe ou en vers informes, avec ordre de les rendre régulieres pour le ſtyle & la verſification. Quelques amis le preſſerent de ſe prêter aux ordres d'un comité qui pouvoit l'envoyer à l'échaffaud ou briſer ſes fers. Les ſujets de chaque ſtrophe étoient tracés, & l'on ne pouvoit s'en écarter. Il choiſit entre pluſieurs manières indiquées par le comité, celle qui lui parut tolérable. Il en réſulta l'hymne que l'on fit paroître ſous ſon nom, avec l'intention d'obtenir plus aiſément ſa délivrance, en faiſant valoir cette circonſtance d'une invocation à la liberté, compoſée dans les fers. S'il n'avoit pas été, comme tant d'autres, réduit à brûler tous ſes papiers dans cette priſon, il pourroit produire les brouillons extrêmement curieux, dont la rédaction définitive lui avoit été commandée *ſous peine de la vie*. On demande à tout homme de bonne-foi, ſi l'on peut le rendre reſponſable de pareils écrits. „

Ratisbonne du 25 avril.

M. le comte de Metternich eſt arrivé de Raſtadt en cette ville. Ce miniſtre ſe rend à Vienne.

Le Grand-Duc de Toſcane eſt arrivé à Vienne le 17 avec ſa famille.

Raſtadt du 23 avril.

M. de Münch, envoyé par le baron d'Albini auprès du commandant autrichien à Gernsbach, (ainſi que nous l'avons dit N°. 113) fit le 21, le rapport ſuivant. (Il eſt antérieur à la lettre du commandant autrichien; (rapportée dans notre N°. 115); mais il ne nous eſt parvenu qu'aujourd'hui à cauſe des détours que ſont obligés de faire les couriers de la Soutbe depuis 5 ou 6 jours).

„M. de Münch trouva à Baden M. le colonel de Barbacſey, & lui remit la lettre du miniſtre directorial. M. de Barbacſey déclara, qu'il alloit faire paſſer ſurlechamp cette lettre à M. le général Gorger, ſous les ordres duquel il ſe trouvoit, & qui étoit à Freudenſtadt; que le lendemain (21) il pourroit faire une réponſe d'autant plus préciſe. Sur la demande de M. de Münch, le colonel répondit que le régiment qu'il commandoit n'occupoit qu'une partie de la chaine des avant-poſtes, qu'il ne pouvoit ſavoir quels ordres les autres régimens avoient reçus relativement au congrès; que, quant à lui, il n'avoit aucun ordre d'inquiéter en la moindre choſe, à Raſtadt ou hors de cette ville, les perſonnes du corps diplomatique, de quelque nation qu'elles fuſſent, d'arrêter ni rétarder la marche des couriers, & d'entraver la correſpondance; qu'il étoit très-fâché de l'événement d'hier; que déjà les lettres de M. le comte de Stadion lui avoient été renvoyées, & que Mrs. de Jacobi & de Roſenkranz, ſur leur déclaration ultérieure qu'ils étoient miniſtres, ne ſeroient plus inquiétés; que ce qui s'eſt paſſé au paſſage de Plittersdorff a été l'effet d'une erreur, les huſſards ayant cru que le chariot chargé de vin qui venoit de paſſer ſur la rive droite, appartenoit aux françois; que l'auditeur du régiment ayant fait des recherches à ce ſujet, & reconnu que ce vin étoit une propriété particulière, il l'avoit fait auſſitôt reſtituer, & remettre en liberté les bateliers qui avoient été arrêtés en même tems. Que du reſte, aucune perſonne des légations qui ſeroit rencontrée par une patrouille hors de la ville, n'avoit la moindre choſe à redouter; que cependant pour éviter tout inconvénient, il ſeroit convenable de ſe munir de bons paſſeports; que ſi l'un ou l'autre miniſtre venoit à quitter Raſtadt, il regardoit comme très à propos (pour éviter tout déſagrément, & vu l'inviolabilité des perſonnes du corps diplomatique) de ſe procurer une eſcorte autrichienne; que cependant dans le cas où on lui en demanderoit, il n'étoit pas en ſon pouvoir d'en accorder, vu qu'il devoit recevoir préalablement des ordres de ſes ſupérieurs à ce ſujet. „

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Mardi 30 Avril 1799. (N°. 119.)

Veniſe du 17 avril.

Un chebec dalmatien a pris & amené ici un corſaire françois de 12 canons, qui avoit fait une deſcente à Chiozza (isle près de Veniſe), & avoit donné lieu au bruit qui avoit couru que les françois avoient dirigé par mer un corps de troupes ſur les derrières de l'armée autrichienne, vers Padoue. Il paroît effectivement qu'ils avoient le projet d'embarquer des troupes ſur des barques canonnières, pour allarmer nos environs, dans le cas où le général Scherer auroit pénétré à Vérone. Déjà pluſieurs de ces barques canonnières ont été ſaiſies ſur le Pô, ou à l'embouchure de l'Adige. On a trouvé à bord de quelques-unes quantité de fuſils.

Le général comte de Klenau n'avoit pas réuſſi le 6 dans ſon attaque contre Ponte-di-Lago-Scuro, ainſi qu'on l'avoit preſumé (v. N°. 108). Mais le 10, il renouvella l'attaque avec un plein ſuccès. Il fit établir 4 batteries ſur la rive gauche du Pô, vis-à-vis de ce poſte qu'il feignit de vouloir emporter de vive force; & tandisque l'attention de l'ennemi ſe portoit ſur ces batteries, il fit paſſer le Pô, à quelques troupes, ſur des barques, au-deſſus & de au-deſſous, & parvint à envelopper les françois qui s'y trouvoient en petit nombre. Il leur fit 130 priſonniers, qui arriverent le 14 à Rovigo, & prit outre 4 canons, un grand nombre de barques, cy-devant vénitiennes qui étoient ſtationnées à Ponte-di-lago-Scuro, & qui portoient des canons de fer. — Ce général a fait paſſer le Pô à une partie de ſes troupes, & s'eſt dirigé ſur Ferrare.

L'armée françoiſe ayant abandonné le Mincio, le 11, l'armée impériale a marché en avant; & occupoit le 15, la gauche de la Chieſe; le quartier-général étoit à Golto. Mantoue ſe trouve parlà bloquée entièrement; la garniſon de cette forteresſe eſt, à ce qu'on aſſure, de 12 mille hommes, tant françois, que ciſalpins, piémontois &c. — Quant à Peſchiera, on y a jeté quelques obus le 14 & le 15; mais il paroît qu'on va ſe borner à bloquer cette forteresſe.

Le général Wuckaſowich, fut attaqué à l'improviſte à Salo, par 12 cens françois le 12 de ce mois, mais il parvint à les repouſſer juſqu'à Lonato, d'où ils ont fait depuis leur retraite ſur Breſcia: le 15 M. de Wuckaſowich avoit ſes avant-poſtes à une lieue de Breſcia.

Paris du 24 avril.

Le conſeil de guerre de la quatrième diviſion militaire ſéant à Nancy, vient de condamner à la peine de mort le nommé Nicolas Riſton, de Chaligny, convaincu d'émigration. Il a ſubi ſon jugement le 18 avril.

Des dix-huit chauffeurs condamnés dernièrement à la peine de mort par le premier conſeil de guerre de la 17e. diviſion militaire, quinze ont été exécutés hier.

Le directoire batave vient d'être autoriſé à mettre un embargo ſur tous les bâtimens des particuliers, afin de pouvoir s'en ſervir pour la marine.

Bulletin des nominations de députés faites par les aſſemblées électorales.

Gironde: Lahary, commiſſaire du directoire exécutif près l'adminiſtration départementale; Cholet & Labrouſſe, nommés en l'an 4, ont été réélus à une grande majorité — *Corrèze*: L'aſſemblée ſciſſionnaire a nommé Marbot & Brune à la majorité. L'aſſemblée-mère a nommé aux 500, Gauthier, commiſſaire central, & Malès. — *Bouches-du-Rhône*: L'aſſemblée-mère, compoſée de 280 votans, a nommé députés: Antonelle (d'Arles), Sermet (de Mar-

Digitized by Google

ſeille), & Fabre (de Tarascon). L'aſſemblée ſciſſionnaire a nommé Barras, Monge & Chabert. — *Somme* : Delattre, négociant à Abbeville & ex-conſtituant ; Gantoy, ex-député. — *Ille & Vilaine* : Rallier, membre actuel des anciens. — Le directeur Barras a été nommé député par l'aſſemblée-mère ainſi que par l'aſſemblée ſciſſionnaire du département du Var.

Gard. Jac, membre actuel des 500, ex-conſtituant & ex-conventionnel ; Caralis-Labareze, ex-adminiſtrateur du département ; & Combet, commiſſaire central. — Nord. Dumoulin, ex-adminiſtrateur ; Rivière ; Duquesnoy ; & Couten commiſſaire du directoire à Avesnes. — Loire-inférieure. Pillot & Douillard. Le citoyen Pillet, capitaine de vaiſſeau, eſt le premier François qui, dans le cours de cette guerre, ait pris un vaiſſeau de ligne aux Anglois l'*Alexander*. Il fut oublié lors de la réorganiſation de la marine.

Suivant les dernières lettres de Madrid, le gouvernement eſpagnol ſe propoſe de faire inſinuer au gouvernement françois qu'une paix ſéparée de l'Eſpagne avec l'Angleterre pourroit être plus avantageuſe à la France qu'une alliance inutile, qui n'aboutit qu'à ruiner entièrement les finances de S. M. C. & qui empêche l'arrivée des batimens de l'Amérique eſpagnole.

Le gouvernement, a dit-on, envoyé dès les premiers jours d'avril, l'ordre à l'armée de Naples de ſe porter ſur le Pô, pour attaquer en flanc l'armée autrichienne.

Conſeil des 500. — Séance du 22 avril.

Berlier fait adopter un projet de réſolution qui déclare définitivement rayé de la liſte des émigrés le nom du repréſentant du peuple Vuilley, membre du conſeil des 500.

On annonce la tranſmiſſion par l'archiviſte d'une foule de procès-verbaux d'aſſemblées électorales. — Lecointe-Puyravaux obtient la parole. S'il n'eſt pas, dit l'orateur, de fonctions plus auguſtes que celles d'électeurs, en eſt-il de plus ſacrées que celles qui conſiſtent à examiner leurs opérations ? Il faut donc que tous les repréſentans du peuple concourent à ce grand œuvre. Je demande qu'il ſoit formé 20 commiſſions de 5 membres, qui examineront chacune cinq procès-verbaux, & que ces commiſſions ſoient nommées de la manière ſuivante. Tous les noms des repréſentans du peuple ſeront mis dans une urne, les cinq premiers ſortans formeroient la commiſſion n°. 1, ainſi de ſuite. C'eſt une garantie d'impartialité que vous devez à la nation, au moment où l'étranger cherche à allumer la diſcorde en fomentant des ſciſſions. — Appuyé, s'écrient une foule de membres. — *Savary*. Je ne viens pas combattre la propoſition de Lecointe, mais je penſe qu'il eſt juſte & néceſſaire que les procès-verbaux des aſſemblées où il y a eu ſciſſion, ſoient imprimés & diſtribués. J'en fais la motion expreſſe. — Deſtrem ſe range à cet avis, & propoſe un autre amendement, qui tend à ordonner la remiſe dans l'urne du nom du repréſentant du peuple qui ſe trouveroit dans une commiſſion chargée d'examiner les opérations d'une aſſemblée qui l'auroit réélu. — *Pluſieurs membres*. Aux voix la propoſition de Lecointe ! — *Un membre*. Je ne penſe pas que mon collègue Lecointe ait voulu élever des doutes ſur l'impartialité des membres qui compoſent le bureau ; (non ! non ! s'écrie-t-on de toutes parts) mais pourquoi l'innovation qu'on vous propoſe ? n'y a-t-il pas une loi qui règle le mode d'examen des opérations des aſſemblées électorales, & cette loi ne veut-elle pas que les commiſſions ſoient nommées ſur la préſentation du bureau ? — *Lecointe*. Citez la loi. — *L'orateur*. Je ne me rappelle pas de la date. — *Abolin* veut que la commiſſion ſoit de neuf membres, au lieu de cinq. — Cet amendement n'a pas de ſuite. — Le préſident veut mettre aux voix l'amendement de Savary. — *Un grand nombre de voix*. L'ordre du jour ! — *Talot*. Vos commiſſions ſans doute mériteront votre confiance ; mais voulez-vous donc toujours vous en rapporter à trois ou quatre perſonnes ? Quoi ! on ordonnera l'impreſſion des diſcours les plus futiles, & on n'ordonnera pas celle des procès-verbaux d'aſſemblées électorales où il y a eu ſciſſion ! Rien n'eſt plus inconſéquent : votre devoir eſt de les lire avant de prononcer, & de les lire attentivement. — Aux voix l'amendement ! s'écrie-t-on de nouveau. — L'amendement eſt adopté, ainſi que la propoſition de Lecointe. — Ce dernier fait une ſeconde propoſition tendante à ce que les citoyens qui ont été élus, ſoit dans une aſſemblée-mère, ſoit dans une aſſemblée ſciſſionnée, ne puiſſent réclamer aucuns frais de voyage qu'ils n'aient été admis par le corps législatif. — Portiez (de l'Oiſe) annonce que la commiſſion des inſpecteurs a prévenu les vœux de Lecointe, & qu'un des membres de la commiſſion a un projet à ſoumettre au conſeil.

Le préſident accorde la parole à Fregeville qui, au nom de cette commiſſion, préſente le projet ſuivant. Dans les départemens où il y a eu ſciſſion les ſeuls députés admis auront droit de réclamer leurs frais de voyage. Toutes diſpoſitions contraires à la préſente loi ſont abrogées. — Ce projet eſt adopté.

La diſcuſſion s'ouvre ſur le port de la cocarde nationale. Rohaſſoriaux combat en partie l'avis de la com-

Digitized by Google

miſſion. — Duplantier s'étonne qu'on veuille priver les citoyennes du droit de la cocarde, comme ſi, dit-il, elles étoient tout-à-fait étrangères à la cité. D'ailleurs la cocarde pour elles n'eſt pas le ſigne des combats, mais bien le ſigne de l'indépendance & de la liberté. L'orateur préſente un nouveau projet. — Le conſeil ordonne l'impreſſion des deux diſcours, & ajourne la ſuite de la diſcuſſion.

Vienne du 20 avril.

(Extrait de la gazette de la cour.)

S. M. l'Empereur a élevé M. le F. M. L. baron de Kray au grade de général d'artillerie, en récompence des ſervices ſignalés qu'il a rendus.

S. A. R. le Grand-Duc de Toſcane eſt arrivé ici le 17 de Florence.

La princeſſe Royale de France étant ſur le point de partir, S. A. a reçu mercredi dernier, les complimens de congé des miniſtres & de la nobleſſe.

Rapport officiel.

„Le général de cavalerie Melas, qui eſt arrivé à l'armée d'Italie, mande que l'ennemi s'eſt retiré par Azolo derriere la Chieſe; que d'après tous les avis qui ſont parvenus, il repaſſe l'Oglio près de Maceria. — Notre avant-garde a paſſé le Mincio, & au départ du rapport, elle ſe trouvoit en avant de Goito, & ſur les hauteurs devant Lavoltz & Monzambano. — La forteresſe de Peſchiera, ſituée ſur la rive gauche du Mincio, étoit inveſtie à une certaine diſtance, par Suave & Marmirola; nos patrouilles ſe ſont avancées juſqu'à la citadelle ſans rencontrer un ſeul poſte ennemi. Le général Klenau a inveſti de ſon côté Mantoue le long du foſſé de la Molinella. — L'ennemi en abandonnant le poſte de Governolo, avoit enlevé le pont; mais il a été auſſitôt rétabli par les troupes impériales qui ont occupé ce poſte. Ainſi, l'ennemi ſe trouve reſtreint à la forteresſe de Mantoue, ſur la rive gauche du Mincio. — Le général Klenau mande en outre qu'il a enlevé le poſte ennemi de Lago-Oscuro & s'eſt emparé de 4 canons. Comme le général Wuckasowich continue de s'avancer dans le Breſcian, M. le général Melas eſpère que l'armée pourra bientôt ſe réunir à lui. Il ajoute que partout les diſpoſitions du peuple ſont très bonnes, que les habitans du Mantouan ſe diſtinguent ſurtout à cet égard; partout nos troupes ſont reçues avec des cris de joie, & le peuple donne les preuves les plus évidentes de ſon attachement à ſon ancienne conſtitution, ainſi que de ſa haine pour les François & pour le gouvernement démocratique. „

Stuttgard du 26 avril.

Les lettres des environs du lac de Conſtance du 20 annoncent que la ville de ce nom ſe trouvoit dans la plus triſte ſituation. Les Autrichiens ont commencé à la bombarder le 14; & le 19, cette ville, ſommée déjà deux fois, étoit encore au pouvoir des françois, qui y avoient une garniſon de 4 mille hommes, & derrière la ville un camp nombreux, hériſſé de batteries. La flotille du colonel Williams ſecondoit le bombardement du côté du lac: mais il paroit qu'elle y a renoncé: car les lettres de Lindau du 20 avril, portent que, cette flotille étoit arrivée, dans la matinée, du lac inférieur à Langen-Argan.

D'un autre côté, le général Maſſena qui a ſon quartier-général à Zurich, avoit fait le 19, une attaque ſur le Rhin, entre Feldkirch & Hohen-Embs; & paroiſſoit avoir le deſſein de prendre l'offenſive contre le Vorarlberg; mais outre que cette poſition eſt plus formidable que jamais par les nouvelles fortifications qui y ont été élevées, l'Archiduc vient de la renforcer de 10 mille hommes (ainſi que nous l'avons déjà dit, N°. 117.)

Raſtadt du 24 avril.

On vient de publier ici le protocole des délibérations de la députation de l'Empire touchant les atteintes qui ont été portées à la ſûreté du congrès par des patrouilles autrichiennes. Voici un extrait des votes émis dans cette ſéance qui a eu lieu le 23 de ce mois.

Le miniſtre directorial de Mayence rappelle qu'en conſéquence de l'arrêté de la députation du 21 du mois courant, il a envoyé, au nom du *corps diplomatique* réſidant à Raſtadt, le baron de Münch, ſecrétaire de la légation directoriale, au commandant des huſſards Sicules, à l'effet de prendre, tant par écrit que de bouche, les éclairciſſemens néceſſaires ſur l'inviolabilité perſonnelle des légations de toutes les Puiſſances & Etats préſentes à Raſtadt, de même que de leur ſuite & correſpondance, ainſi que dans le cas où l'une ou l'autre voudroit quitter le lieu du congrès, ſur la ſûreté de leur retour dans leurs domiciles reſpectifs. Il fait part en conſéquence 1°. de la lettre dont il a chargé le baron de Münch pour le commandant ſuſdit; 2°. du rapport fait par ce ſecrétaire de ſa miſſion (v. n°. d'hier); & 3°. enfin, de la réponſe du colonel Barbacſy (n°. 115).

Votes. — *Saxe* déclare que ſa cour a ſuffiſamment prouvé le deſir qu'elle avoit de concourir au rétabliſſement d'une paix générale de l'Empire, juſte & acceptable; mais que les nouvelles circonſtances ſurvenues depuis, ne permettant plus de continuer les négociations d'une manière conſtitutionnelle, S. A. S. E. avoit ordonné à ſon député de quitter Raſtadt.

Bavière. L'importance des ſacrifices que l'Empire a faits juſqu'à préſent pour obtenir la paix, ne peut qu'augmenter la douleur cauſée par les évènemens imprévus qui viennent de paralyſer l'activité de la députation. Le ſentiment de cette ſituation eſt d'autant plus accablant qu'étoient plus vifs & plus urgens le deſir & le beſoin de la paix pour les Etats antérieurs qui, abandonnés à leur propre ſort & placés dans des rapports ſi dangereux, ne pouvoient eſpérer que de ſon rétabliſſement le ſoulagement des calamités inexprimables de la guerre; calamités telles qu'il faut les avoir éprouvées pour les concevoir & les apprécier dans toute leur effroyable étendue. Ces conſidérations ont toujours guidé les démarches de la ſubdélégation Bavaroiſe pendant les préſentes négociations. C'eſt par égard pour elles, que S. A. S. E., mettant de côté tout in-

térêt perſonnel, mais ne perdant pas de vue l'inſtruction de l'Empire, & fortifiée du ſentiment de ſes obligations envers les pays Germaniques expoſés aux fureurs de la guerre, envers ſes co-Etats, envers la patrie, s'eſt déterminée à accéder à tout ce qui pouvoit acheminer au but de l'envoi de la députation. Si juſqu'à préſent cette attente a été trompée, ſi les calamités accablantes ſous le poids deſquelles gémiſſent tant de territoires germaniques, loin d'être diminuées, ont augmenté au contraire dans une progreſſion effrayante, il ne reſte à S. A. S. E. qu'à ſe tranquilliſer par le ſentiment intérieur de ſa conſcience, & par la conviction d'avoir rempli ſes devoirs dans toute leur étendue: conviction ſur laquelle on en appelle au jugement de la poſtérité, quelle que ſoit d'ailleurs l'iſſue de cette grande conteſtation. Ce n'eſt donc pas ſans autant de douleur que d'étonnement, que le ſubdélégué a vu par les communications renfermées dans le rapport directorial, que le lieu du congrès pourroit être expoſé à de certaines meſures incompatibles avec la tranquillité & la sûreté requiſes pour les négociations de paix.

„Cependant fidèle à la conſtitution de l'Empire, à cette garantie tutélaire de la liberté germanique & de l'exiſtence propre & ſouveraine des États, on perſiſte invariablement dans le principe qu'une députation légalement établie ne peut être diſſoute que par l'Empire raſſemblé en corps ſous ſon chef conſtitutionnel; & on ne peut en conſéquence juſqu'à cette heure, & tant qu'il y aura préſent le nombre de membres de la députation déterminé par l'inſtruction de l'Empire, que regarder cette députation comme légalement raſſemblée. Mais comme il eſt ſurvenu des circonſtances qui ménacent ſa sûreté, on ſoumet au jugement de la députation, s'il ne ſeroit pas à propos de demander des éclairciſſemens ultérieurs à S. A. R. l'Archiduc Charles. Au reſte on croit qu'en attendant la réponſe à cette demande, il faudra, ſuivant l'uſage, rendre compte à la diète de la préſente ſituation des choſes, & inviter le directoire à donner communication aux miniſtres françois de même qu'aux légations particulières de la réponſe qu'on aura reçue.„

Les miniſtres de Heſſe-Darmſtadt & de Baden votent dans le même ſens que celui de Bavière. — Augsbourg accéde à la majorité relativement aux notifications qu'elle jugeroit convenables. — Francfort accéde aux déclarations de Heſſe-Darmſtadt & Baden.

Le miniſtre directorial de Mayence déclare que, d'après les circonſtances actuelles, la députation ne pouvoit plus négocier avec la légation françoiſe ſuivant les pleins-pouvoirs & inſtructions qu'elle avoit reçus; qu'un plus long ſéjour étoit conſéquemment inutile, & que les miniſtres plénipotentiaires ne pouvoient reſter plus long-temps avec dignité à Raſtadt; que d'après les inſtructions éventuelles dont ſon ſouverain l'avoit pourvu, il croyoit convenable de déclarer qu'il retourneroit inceſſamment auprès de ſa cour. Il termine en propoſant de faire à la légation françoiſe une déclaration franche, & d'informer du tout la diète générale. (Nous donnerons demain le texte du vote de *Mayence*; ainſi que ceux de Brême & de *Wurzbourg* qui ſont dans le ſens de celui de Saxe.)

Les ſuffrages ayant été récueillis pour la ſeconde fois, les concluſions du miniſtre directorial, furent adoptées à l'unanimité; & il fut pris en conſéquence un concluſum portant: 1°. Il ſera donné connoiſſance à la diète générale de l'Empire des événemens qui ont eu lieu juſqu'à ce moment, au moyen d'une copie du protocole de ce jour. On en informera auſſi les envoyés particuliers. 2°. Le directoire déclarera verbalement à la légation françoiſe, que d'après toutes les circonſtances qui ſont ſurvenues, la députation de l'Empire n'eſt plus en état de continuer les négociations avec la légation françoiſe d'une manière conforme à ſes pleins-pouvoirs & inſtructions; & qu'auſſi, d'après toutes les informations qui ſont parvenues (& dont il ſera donné copie à la dite légation) elle ne croit pas pouvoir jouir plus long-tems à Raſtadt de la tranquillité & de la sûreté néceſſaires.„

M. le baron d'Albini a fait aujourd'hui aux miniſtres françois la déclaration contenue dans ce *Concluſum*. Ces derniers ont auſſitôt expédié un courier à Strasbourg, pour demander, par le télégraphe, des inſtructions au directoire. L'on préſume qu'ils en recevront l'ordre de quitter auſſitôt Raſtadt, & que leur départ ſera précédé d'une note à la députation. On croit que du moment où ils auront repaſſé le Rhin, la communication avec la France par Raſtadt ceſſera entièrement. — Tous les députés & envoyés particuliers font leurs préparatifs de départ. Les miniſtres pruſſiens paroiſſent encore attendre des ordres de leur cour.

Du 25. — Les miniſtres françois ont remis aujourd'hui une note à la députation de l'Empire. Après avoir témoigné leur étonnement de ce que pluſieurs états ont rappellé leurs miniſtres, membres de la députation, ils proteſtent contre les derniers événemens, & contre la réponſe faite au miniſtre directorial par le colonel des huſſards de Szeckler. Ils annoncent à la députation qu'ils quitteront dans trois jours Raſtadt; ils déclarent en même tems, que pour donner une nouvelle preuve des diſpoſitions pacifiques de leur gouvernement, ils ſe rendront à Strasbourg, où ils écouteront toutes les propoſitions de paix qui leur ſeront faites.

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Mercredi 1 Mai 1799. (N°. 120.)

Conſtantinople du 31 mars.

Le Prince de Moldavie, Calimachi, a été dépoſé par la Porte le 12 de ce mois, après avoir occupé pendant 4 ans ce poſte périlleux. On ignore encore ſi ſa diſgrace ſera ſuivie du cordon, comme l'a été celle de Hangerly, prince de Valachie. — Le prince Ypſilanti vient d'être nommé Hoſpodar de Moldavie: il eſt remplacé dans le poſte de Drogman de la Porte par le prince Souzzo, drogman de la flotte.

La priſe de Corfou a fait ici la plus agréable ſenſation. Le Grand-Seigneur a envoyé à l'amiral Uſchakow une aigrette ſemblable à celle dont il gratifia l'amiral Nelſon après la victoire d'Aboukir. Cet amiral recevra ſans doute, auſſi des témoignages éclattans de la ſatisfaction de l'Empereur Paul I. Ce ſouverain vient de donner à ſon miniſtre ici, M. le général de Tamara, une terre de 12,000 roubles de revenu, & différens préſens aux ſecrétaires de la légation ruſſe.

Le Capitan-Pacha eſt enfin arrivé le 21 de ce mois. Deux jours auparavant, les ouvriers françois employés dans l'arſenal, ſous les ordres du conſtructeur Lebrun, avoient été congédiés par la Porte ſans alléguer aucun motif. Cette meſure ne ſauroit avoir été priſe de l'aveu du Capitan-Pacha qui, depuis ſix ans, a été à même d'apprécier leur zèle, leurs talens & leur fidélité. Le lendemain de ſon arrivée, il a déjà exigé que l'un d'eux reprît ſes fonctions.

La plus grande partie des françois détenus au bagne, vont être envoyés à la Mer-Noire; on a repréſenté à la Porte que leur nombre trop conſidérable dans la capitale & dans le centre de l'arſenal, pourroit avoir des ſuites fâcheuſes.

Peu de jours avant l'arrivée du Capitan Pacha, il étoit entré à Conſtantinople 6000 hommes de ſon armée de Bulgarie. On va les embarquer ici; & le Capitan-Pacha partira auſſitôt avec l'eſcadre qui doit les convoyer, pour ſe rendre aux Bouches du Nil. On aſſure que les forces navales ottomanes ſeront ſous les ordres de Sir Sidney-Smith.

Le général Bonaparte a renvoyé d'Alexandrie la canvelle ottomane Réala qu'il retenoit à Alexandrie: ce qui étoit un des griefs allegués par la Sublime Porte dans ſon manifeſte contre la France. Ce vaiſſeau eſt arrivé ici le 28. On aſſure qu'il a à bord un parlementaire de Bonaparte, chargé de faire des propoſitions de paix au Grand-Seigneur.

Londres du 18 avril.

La flotte de l'amiral Bridport, conſiſtant dans le *Royal-George* de 100 canons, le *Glory* de 98, le *Saint-George* de 98, le *Prince* de 98, le *Neptune* de 98, le *Pompée* de 80, l'*Achille* de 74, & l'*Anſon* de 44, a paſſé le 24 à midi devant le port de Plymouth, faiſant route à l'oueſt, avec une forte briſe de l'eſt. Le *Terrible* de 74, mouillé dans le baye de Couſand, ſe préparoit à mettre à la voile pour le joindre.

On porte de 18 à 20 millions ſterl. l'emprunt que doit propoſer M. Pitt, lorſque les produits de la taxe ſur les revenus ſeront ſuffiſamment connus.

Il eſt arrivé à Londres, hier, un meſſager expédié de Berlin par Sir Thomas Grenville. Cet envoyé continuoit d'être traité avec beaucoup d'attention par le roi de Pruſſe; mais nous ne croyons pas, (dit le *Times*), que ce prince veuille prendre part à la guerre.

La chambre des communes d'Irlande, formée en comité, s'eſt occupée, le 12 avril, du bill de régence; mais la diſcuſſion, en général, a plus porté ſur le projet d'union que ſur le bill, qui, après de très-longs débats, a paſſé néanmoins avec pluſieurs amendemens.

Chambre des Pairs. — Séance du 11 avril.

Lord Grenville propoſe que les réſolutions adoptées comme baſes d'un projet d'union avec l'Irlande, ſoient préſentées à S. M. avec une humble adreſſe, pour la ſupplier de les transmettre au parlement d'Irlande, lorſqu'elle le jugera à propos.

Lord Auckland. Jadis une queſtion de cette nature n'auroit pu être admiſe qu'à la ſollicitation de l'Irlande elle-même. Une politique plus vaſte & plus généreuſe nous a démontré que nous n'avons rien à craindre en faiſant participer une nation voiſine aux avantages pré-

Digitized by Google

cieux de doter commerce. Je m'empresserai donc à appeller l'attention de la chambre sur les papiers qui sont sur le bureau. Ils contiennent des details que je ne ferai qu'indiquer, mais qui prouvent incontestablement les avantages commerciaux que l'Irlande doit attendre de l'union, & dont j'espere que la publicité dissipera les préjugés de la chambre des communes Irlandoises. Je m'arrêterai d'abord un moment sur l'indépendance de l'Irlande; je conviens qu'elle existe de droit & spéculativement, mais non de fait. Je vois sur la table de cette chambre le grand sceau qui sanctionne les loix de l'Irlande par l'avis & la concurrence d'un ministre britannique. Tel sera toujours le sort de deux législatures reconnoissant le même chef, de deux royaumes obéissant au même souverain. Le plus grand, le plus riche, le plus puissant des deux Etats, aura une influence réelle sur l'autre. Lorsque la proximité, la loi d'une défense mutuelle & mille autres circonstances nécessitent une liaison intime entre deux pays inegaux en richesses & en moyens le plus foible ne peut se placer sur la même ligne qu'en incorporant tous ses intérêts à ceux du plus puissant. Lord Auckland entre ensuite dans des details de commerce qui prouvent la nécessité d'une union permanente & solide pour l'Irlande.

"Le commerce de la Grande-Bretagne alloit en 1798: en importations à 46,936,000 liv. sterl. en exportations à 48,000,000 l., faisant en total 94,963,000 l. — L'estimation moyenne des quatre années échues le 5 janvier 1793, a donné en importations 37,748,000 l., en exportations 34,905,000 liv., faisant en total 72,648,000 l. — Par conséquent l'augmentation du commerce de la Grande-Bretagne de 1993 en 1798, a été de 22,279,000 l. Les marchandises de manufactures britanniques exportées pendant les quatre années échues le 5 janvier 1793, ont été suivant l'estimation moyenne à 27,135,000 l.; en 1798, cet objet s'est elevé à 33,612,000 l., faisant dans cette branche de commerce une augmentation de 6,477,000 l. Les importations faites dans la Grande-Bretagne jusqu'au 5 janvier 1799, ont été à 5,612,000 l. Les exportations faites en Irlande 3,556,000 liv., donnant en faveur de cette derniere une balance de 2,058,000 liv. Pendant la même période, le produit des manufactures irlandoises en Angleterre s'est élevé à 5,468,000 l.; & le produit de nos manufactures en Irlande à 2,087,000 liv.; donnant en faveur de cette derniere une balance de 3,423,000 l. Les revenus sur les marchandises étrangères venant sur la Grande-Bretagne se sont élevés en Irlande à 386,000 l.; sur les denrées & les marchandises britanniques, à 202,000 l.; sur les denrées & les marchandises irlandoises exportées, à 45,000 l. Le produit total des manufactures britanniques, a été de 633,000 l.; le revenu total de notre commerce avec l'Irlande n'a été que de 45,000 l.; quoiqu'en impôts & droits de douane sur les marchandises des autres parties du monde, nous ayons touché un revenu de 7,500,000 liv.

"On voit par cet exposé que si le commerce d'Irlande a éprouvé un accroissement rapide, il le doit aux encouragemens qu'il a reçus dans ce pays, mais il a encore besoin d'être alimenté par les capitaux britanniques, & ils ne se fixeront en Irlande que lorsque l'union leur garantira des avantages permanens & solides. (*La suite demain.*)

Paris du 26 avril.

Le département de la Seine doit fournir pour son contingent 3983 conscrits.

Le général Jourdan est nommé inspecteur-général de l'infanterie d'une de nos armées. On croit que c'est de celle d'Italie.

Le général de brigade, François Dutertre, a été renfermé à l'Abbaye, le 23, pour n'avoir pas gardé les arrêts ordonnés par le directoire.

Le tribunal de police correctionnelle du canton de Puget-Théniers, département des Alpes-Maritimes, a condamné, le 13 de ce mois, le citoyen Jean-Baptiste Henric, cultivateur, à un an d'emprisonnement, à 300 fr. d'amende & aux dépens, pour avoir sciemment récélé Honoré Henric, son fils, réquisitionnaire & déserteur du dépôt de Nice.

Les dernieres lettres de Turin disent que le Pape étoit attendu dans cette ville, d'où il doit être transféré à Briançon, par ordre du directoire.

Vienne du 21 avril.

L'Archiduc Joseph, & le Grand-Duc Constantin doivent partir au premier jour pour l'Italie.

L'article suivant (publié par la gazette aulique) fait le complément des rapports officiels sur la bataille de Stockach & ses suites.

„ D'après deux dépêches envoyées par S. A. R. l'Archiduc Charles, l'ennemi, comme nous l'avons annoncé dernièrement, non-seulement le posta à Freudenstadt, Hornberg & Neustadt, mais même pour assurer la communication de ses trois colonnes, il occupa en forces les points intermédiaires d'Alpiersbach, Trieberg & Furtwangen & envoya à Sulz sur le Necker ses avant-qui en chassèrent les nôtres. — S. A. R. renforça en conséquence le F. M. L. comte Naucndorf d'un bataillon, & lui ordonna d'attaquer vigoureusement l'ennemi partout & de le culbuter dans les gorges des montagnes. — D'après cet ordre, le général Göger s'avança contre Alspiersbach; les généraux Meerveldt & Giulai réunis marchèrent contre Trieberg & S. George, attaquèrent avec

ſuccès les différens poſtes ennemis, & les chaſsèrent; les deux derniers firent un grand nombre de priſonniers & prirent un charriot de munitions. Dans le même tems, le général Klingling s'avança ſur Neuſtadt, que l'ennemi abandonna à ſon approche; le général Kienmeyer qui obſervoit les environs de Schaffhouſe & de Stain ſur le Rhin, repouſſa un fort detachement ennemi qui s'etoit avancé de Schaffhouſe, & le pourſuivit juſqu'à cette ville, où il a maintenant ſes avant-poſtes. Comme l'ennemi craignit pour Stain & Diſſenhofen, il mit le feu aux ponts de ces deux endroits. — Le 5, on fut informé de tous les avant-poſtes, que l'ennemi s'étoit retiré de tous les endroits qu'il occupoit, à l'exception de Freudenſtadt, où ſe trouvoit encore la diviſion du général Saint-Cyr; dans cette occaſion, le premier-lieutenant Steinhofer, des huſſards de Blankenſtein, qui tomba ſur l'arrière-garde ennemie, pres d'Hornberg, avec les forces ſous ſes ordres, l'attaqua avec la plus grande bravoure, lui tua beaucoup de monde & fit quelques priſonniers. — Le 7, l'ennemi abandonna auſſi Freudenſtadt & les poſtes qu'il avoit dans le Kniebis, & ſe retira par Oberkirch ſur Kehl, par où les colonnes qui marchoient par Offenbourg ſur Laar, effectuèrent auſſi leur retraite. — La colonne de Fribourg ſe dirigea ſur Vieux-Briſac, où elle paſſa le Rhin & enleva le pont après elle. — S. A. R. fit pourſuivre par nos troupes légères l'ennemi dans ſa retraite, & occupa tous les principaux endroits de la vallée du Rhin qu'il avoit abandonnés, & l'armée ſe poſta dans les environs de Villingen, Donaueſchingen & Engen. „

Francfort du 29 avril.

On a dit dans quelques gazettes que les Anglois avoient pris 3 ou 4 vaiſſeaux hollandois, qui alloient au Texel; cette nouvelle eſt deſtituée de fondement.

L'Empereur de Ruſſie a donné un trouſſeau de 2 millions de roubles à la Princeſſe ſa fille, fiancée de l'Archiduc Joſeph; & lui a aſſuré 300 mille roubles par an. — La princeſſe épouſe du Grand-Duc Conſtantin, née princeſſe de Saxe-Cobourg eſt arrivée à Leipſick; & doit paſſer quelque temps au ſein de ſa famille.

Strasbourg du 29 avril.

On vient de recevoir la nouvelle officielle que le général Moreau a remporté de grands avantages ſur l'armée autrichienne, l'a repouſſée juſqu'à l'Adige, lui a fait lever le blocus de Mantoue & de Peſchiera, & a repris les poſitions qu'occupoit l'armée françoiſe avant le 5 avril.

(Le général Darnaudat a reçu ce matin la même nouvelle par des lettres qui ajoutent que les françois ont fait 3500 priſonniers. On nous aſſure que le général Colaud en a reçu en même l'avis officiel, & qu'il va le faire mettre à l'ordre de l'aile gauche de l'armée.)

Raſtadt du 26 avril.

Voici la teneur des votes de Wurtzbourg, Breme, & Mayence à la ſéance du 25. — *Wurzbourg* eſt chargé de déclarer: que S. A. eſt fermement convaincue que la députation, en conſéquence du départ du miniſtre plénipotentiaire de l'Empereur, eſt hors d'état de continuer légalement avec les miniſtres plénip. de la rép. françoiſe, des négociations de paix: qu'en conſidération de l'inaction abſolue à laquelle, la députation ſe trouveroit vouée, par ce motif conforme à la conſtitution de l'Empire, S. A. a pris la réſolution de rappeller ſon ſubdélegué; mais que de même que ſa dite A. n'a jamais celle de déſirer vivement & ſincérement le prompt accompliſſement de l'œuvre ſalutaire de la paix elle s'empreſſera de renvoyer de rechef ſon ſubdélégué à l'endroit du congrès auſſitôt que les circonſtances actuelles ſeront changées & que l'Empereur & l'Empire auront pris d'autres meſures.

Brême. Le ſubdélégué eſt d'avis que depuis la ceſſation de l'activité conſtitutionnelle de la députation occaſionnée par le rappel du plenipot. imp. & le peu l'eſpoir de renouer les négociations qui reſte après le départ ſucceſſif de pluſieurs deputés, un ſéjour prolongé des ſubdelegués dans le lieu du congrès ſeroit ſans objet: que les circonſtances miſes en délibération prouvant d'ailleurs à quels déſagrémens perſonnels étoient expoſés les membres du congrès, les derniers ne pouvoient plus reſter avec ſureté ni décence à Raſtadt: qu'il ne doutoit point d'après cela que ſes premiers inſtructions ne lui apportaſſent l'ordre de quitter le lieu de congrès, juſqu'à ce que des événemens plus favorables ramenaſſent l'époque où une paix convenable pourroit être obtenue, & qu'alors certainement ſon commettant n'auroit rien de plus à cœur que de prouver comme il la fait juſqu'à préſent le vœu vif & ſincère dont il eſt animé pour procurer à la patrie ce bienfait.

Mayence. Les circonſtances ſurvenues & actuellement exiſtantes ne permettent pas de méconnoître que la députation, d'après les pleinpouvoirs & les inſtructions qui lui ont été données par l'Empire, ne peut plus rien negocier avec les miniſtres françois réſidant ici, que la prolongation de ſon ſejour dans le lieu du congrès ſeroit par conſéquent ſans aucune utilité reelle, & que les miniſ. plenipotentiaires ne peuvent même plus y reſter avec decence ni ſûreté. D'un autre côté la correſpondance eſt depuis quelque temps tellement entravée, que les depeches que le ſubdelégué recevoit toujours régulièrement jour par jour, ne lui ſont plus parvenu depuis 4 jours. Le ſubdélégué eſt muni à tout événement de S. A. E. ſon commettant d'inſtructions éventuelles en vertu desquelles il eſt en ce moment dans le cas de déclarer: qu'il ne doit également pas reſter davantage à Raſtadt, mais retourner le plutôt poſſible à ſon poſte precedent.

„Le ſubdélégué n'oſe au reſte douter que quiconque eſt habitué à juger impartialement les actions des miniſtres & des cours, non pas d'après les événemens poſtérieurs, mais d'après la ſituation des choſes au moment où elles ont eu lieu, ne pourra certainement refuſer à la deputation en général la juſtice que dans la poſition difficile ſous tant de rapports où elle s'eſt trouvée, elle a fait juſqu'à préſent pour la patrie germanique tout ce qu'on pouvoit attendre d'elle perſonnellement. S. A. E. en particulier, depuis le moment où l'Empire eut manifeſté le vœu de la paix, a fait pour la lui procurer tout ce qui dépendoit d'elle: elle s'eſt employée avec le plus grand zèle pour obtenir une paix auſſi bonne que les circonſtances la comportoient, durable & propre à garantir la conſtitution germanique: & elle eſt & ſera toujours prete à continuer les négociations & à concourir de tout ſon pouvoir à leur procurer une iſſue heureuſe par le moyen d'une pareille paix. Le ſubdélégué previendra convenablement les miniſtres françois de la réſolution que ſes inſtructions lui dictent; mais il croit auſſi que pour le moment tout doit ſe borner à déclarer franchement aux dits miniſtres: que d'après toutes les circonſtances ſurvenues, la députation, en conſequence des pleinspouvoirs & inſtructions dont elle eſt munie, ſe trouve hors d'état de continuer avec eux les négo-

cuſtions, & que d'ailleurs, d'après les renſeignemens dont il faudroit donner communication par écrit à la légation françoiſe, on ne croyoit pas avoir la tranquillité & la ſûreté ſuffiſante à Raſtadt. Enſuite de quoi on rendroit compte auſſi à la diète générale de ces faits au moyen d'une copie du protocolle de ce jour, & on en feroit également part aux envoyés particuliers près le congrès. „

Voici le texte de la note des miniſtres françois, remiſe le 25 à la députation de l'Empire.

„ Les ſouſſignés, miniſtres plénipotentiaires de la république françoiſe pour la négociation de la paix avec l'Empire Germanique, informés officiellement par M. le baron d'Albini, miniſtre directorial, du réſultat de la ſéance tenue avant-hier par la députation de l'Empire, dont copie vidimée & certifiée leur a été tranſmiſe avec les pièces, n'ont pu voir ſans un vif ſentiment de peine & de regret, que des actes arbitraires, auſſi oppoſés au droit des gens, que contraires au texte formel de la lettre de S. M. l'Empereur, en date du 13 brumaire an 6 (3 nov. 1797), & que la douloureuſe perſpective de la continuation annoncée de ces procédés vexatoires avoient engagé la députation à ſuſpendre, quant à préſent, le cours des négociations de paix. Les ſouſſignés devoient d'autant moins s'attendre à une pareille conduite, qu'un exemple abſolument différent avoit été donné par le général de l'armée françoiſe, qui paſſant le Rhin le 11 ventôſe [1er mars] pour occuper ſon ancienne poſition, & ſe conformant aux ordres du gouvernement françois, reſpecta religieuſement le lieu du congrès de paix, la liberté de ſes délibérations, la ſûreté & l'inviolabilité de chacun de ſes membres, & ne laiſſa à cet égard pas même un prétexte à la calomnie.

„ Ce n'eſt pas non plus ſans un grand étonnement que les ſouſſignés ont vu que le rappel fait par pluſieurs Etats de leurs envoyés, réduiſant la députation à moins des deux tiers de ſes membres, alloient la mettre dans l'impoſſibilité de pouvoir, aux termes de ſes inſtructions, prendre une délibération quelconque. Ils penſoient que ſi les Etats d'Empire avoient chacun l'inconteſtable droit de changer leurs ſubdélégués au congrès, il n'appartenoit cependant qu'à la diète, conſidérée comme corps conſtituant, de retirer les pouvoirs des Etats eux-mêmes.

„ Dans cette ſituation des choſes & des perſonnes, les ſouſſignés, à qui le directoire exécutif, toujours diſpoſé à la paix, a recommandé de ne quitter le lieu du congrès qu'à la dernière extrémité, empreſſés de ſaiſir l'eſpérance qui leur eſt offerte par la députation de reprendre le cours des négociations, puiſqu'elles ne ſont que momentanément ſuſpendues, perſuadés que les excès mêmes qui les arrêtent en ce moment, ſerviront à convaincre les Etats de l'Empire du vif intérêt qu'ils ont à écarter le fléau de la guerre, & généralement tous les obſtacles que la violence ou la mauvaiſe foi oppoſent à la paix, conſidérant d'ailleurs: 1°. que la députation a déclaré formellement dans ſon *Concluſum*, & en fait le motif principal de ſa réſolution de quitter Raſtadt, qu'il n'y avoit plus ni tranquillité ni ſureté pour le congrès de paix, d'où il réſultoit qu'il étoit dans un véritable état d'oppreſſion; 2°. que cependant l'exiſtence d'un congrès entre deux États libres doit dépendre de la volonté des parties contractantes, & ne peut jamais être ſubordonnée à l'intervention d'une force étrangère, remettent à la députation de l'Empire la proteſtation & la déclaration ſuivante:

„ Les ſouſſignés proteſtent 1°. contre la violation du droit des gens exercée à leur égard par les troupes autrichiennes, & dont l'objet eſt poſitivement énoncé dans leur note du 30 germinal [19 avril]; 2°. contre la réponſe que le commandant des troupes autrichiennes ſtationnées à Gernsbach, a faite à la lettre directoriale du 1er floréal [20 avril]; réponſe que la députation, en la faiſant ſervir de baſe à ſa délibération du jour d'avant-hier, a regardée comme l'expreſſion du commandement général de l'armée autrichienne, & conçue en ces termes: (*Suit la lettre de M. le colonel Barbacſey, que nous avons donnée dans notre* N°. 115.)

„ Ils appellent, au nom de la république françoiſe outragée dans ſes droits, la ſérieuſe attention de la diète ſur un acte auſſi contraire à ſa propre indépendance, que ſubverſif de tout les principes pratiqués juſqu'à ce jour entre les nations civiliſées; ils en attendent le juſte & entier redreſſement. Enfin, c'eſt en conſéquence de tout ce qui vient d'être expoſé, que les ſouſſignés préviennent la députation de l'Empire, que dans trois jours ils quitteront Raſtadt. Mais voulant donner à l'Allemagne un dernier & éclatant témoignage de la longanimité du gouvernement françois, & de ſon déſir de conclure la paix, ils déclarent qu'ils ſe rendront dans la commune de Strasbourg, où ils attendront la repriſe des négociations, & où ils pourront entendre toutes les propoſitions de paix qui leur ſeront faites.

Raſtadt, le 6 floréal, an 7 de la rép. françoiſe. „ *Bonnier*, *Jean Debry*, *Roberjot*.

Hier au ſoir une patrouille autrichienne a enlevé le courier des miniſtres françois, qui alloit à Selz, & l'a conduit à Gernsbach.

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Jeudi 2 Mai 1799. (N°. 121.)

Cadix du 9 avril.

Les deux vaiſſeaux de ligne, & les quatre frégates, eſpagnols ſortis de ce port il y a quelques mois, ont pris à leur arrivée dans les mers de l'Amérique, cinq bâtimens richement chargés, faiſant partie d'un convoi anglois. Les quatre frégates ſe nomment *l'Iphigénie*, la *Diane*, la *Cérés* & *l'Aſcenſion*. Les bâtimens de guerre eſpagnols avoient à bord 15,000 hommes de troupes, dont on ignoroit la deſtination. Elles ſont commandées par don Manuel d'Eſparong d'Orb.

Madrid du 11 avril.

On aſſure que le directoire exécutif de France a adreſſé à M. d'Urquijo une lettre extrêmement obligeante à l'occaſion de ſa nomination proviſoire au miniſtère des affaires étrangères; ce qui fait tomber le bruit que cette nomination avoit déplu au gouvernement françois. Il eſt au reſte très-certain que le nouveau miniſtre paroit tout-à-fait dans les bonnes graces du roi & de la reine. — Notre gouvernement vient de recourir à une meſure financière que les circonſtances rendoient indiſpenſable. Il va paroitre une cédule royale qui annonce une nouvelle émiſſion de billets pour la ſomme de 800 millions de réaux (environ 200 millions de fr.) Cette cédule ſera accompagnée de quelques décrets, dont l'objet ſera d'obliger, ſous des peines graves, de recevoir le papier-monnoie comme argent comptant.

Naples du 4 avril.

Le général Macdonald a publié la proclamation ſuivante: "*Liberté. Egalité.* Peuple napolitain! Les artifices les plus ridicules, les menſonges les plus perfides ſont employés pour te ſéduire & te perdre. Ton dernier tyran, vaincu, abattu, réduit à fuir, dépouillé par ceux-mêmes qu'il avoit choiſis pour ſes alliés, rendu déjà odieux aux inſulaires chez leſquels il a cherché un aſyle, veut encore prolonger la durée des maux dont il t'a pendant ſi long-tems accablé, faire égorger les hommes paiſibles, qui ne ſont plus ſes ſujets, & dévaſter ces heureuſes contrées, ſur leſquelles il ne peut plus exercer ſon antique oppreſſion. Il ne lui reſte plus que d'employer des moyens vils pour ſouffler chez toi le feu de la diſcorde, faire de tes libérateurs mêmes tes ennemis, & t'abandonner, ſans aucune défenſe, à l'épée vengereſſe des républicains. Dans cet écrit qu'il fait ſourdement répandre, il annonce ſon prochain retour, & menace de ſon impuiſſante colère ceux qui, déployant un zèle patriotique, redoublent d'efforts pour aſſurer ton indépendance & ton bonheur. Quelle confiance des hommes ſenſés peuvent-ils avoir dans ſes promeſſes, ſi effrontement violées, & quel cas peuvent-ils faire d'un pouvoir détruit pour jamais? n'eſt ce pas lui qui, par la plus aveugle imprudence, a violé le traité le plus reſpectable; & enfin, ce qui eſt remarquable, le plus utile à ſes propres intérêts? n'eſt-ce pas lui qui a défié, inſulté, attaqué un peuple toujours vainqueur, & qui juſqu'au dernier moment, avoit ſi patiemment ſupporté les outrages qu'il avoit reçus? n'eſt-ce pas lui qui, par toutes ſortes de vexations, ruinoit, enlevoit les propriétés pour nourrir, de ta propre ſubſtance, une cour corrompue, ſes lâches flatteurs, ſes perfides conſeillers, ſes partiſans, ſes eſpions, ſes ſatellites, ſes bourreaux? n'eſt-ce pas lui qui, au premier aſpect du danger qui menaçoit ſa timide exiſtence, a pris lâchement la fuite, te laiſſant à la merci d'un vainqueur qu'il avoit provoqué, emportant avec lui ton or, ton argent, tes bijoux, & tout ce qu'il pouvoit te ravir de précieux; brûlant, diſperſant & détruiſant tes dernières reſſources, lorſqu'il ne pouvoit te les enlever? n'eſt-ce pas lui qui excite à la révolte les habitans paiſibles des campagnes, pour ſatisfaire ſes odieux reſſentimens & changer en déſerts les pays qui ont la déplorable crédulité d'ajouter foi à ſes promeſſes trompeuſes? Comment pourra jamais revenir celui qui n'eut pas le courage de reſter, & quels moyens pourra-t-il employer pour reconquérir ce qu'il n'a pu défendre? Peuple napolitain, je te révélerai la vérité. La providence a marqué cet événement mémorable comme tous ceux qui l'ont précédé. La religion elle-même, & ſes fidèles miniſtres, ceux qui ſuivent les préceptes de l'évangile, qui ne ſont pas complices de la tyrannie & de ſes crimes, ont annoncé ton irrévocable deſtinée. Elle ne peut qu'être heureuſe, ſi tu le veux: tes reſſources ſont grandes, elles répareront promptement le mal, dès qu'elles ſeront favoriſées par la concorde & par la paix. Habitans des villes, ſoyez toujours tranquilles & confians: habitans des campagnes, rentrez dans le ſein de vos familles, livrez-vous avec ſécurité à vos travaux champêtres, à votre induſtrie, & perſuadez-vous qu'uni au peuple invincible qui vous a-

délivrés, vous n'avez rien à craindre de ceux qui n'ont pu vous défendre dans l'état de servitude. Le général en chef vous parle au nom de la république françoise, en vous assurant de nouveau de la ferme intention où il est de défendre les propriétés, le culte & ses fidèles ministres; comme il a juré d'exterminer tous les ennemis publics ou secrets des lois, de la liberté & de la paix générale. Peuple napolitain! pense que la parole des rois fut toujours trompeuse, & combien tu serois insensé de donner quelque foi à celle d'un roi qui a cessé de l'être, qui t'a poursuivi, trahi, dépouillé & abandonné. *Signé* Macdonald. „

Extrait d'une lettre d'Ancone, le 9 avril.

„Le 5 ventose, parcourant avec le général Cambray quelques pays égarés par le fanatisme, & que les sages mesures du général firent rentrer dans l'ordre, nous arrivâmes à Cingoly (département du Tronto, république romaine), d'où les rebelles, qui la veille s'en étoient emparés, venoient d'être chassés par une colonne républicaine. Ces brigands, à leur arrivée dans cette commune, cherchèrent, pour l'assassiner, un républicain nommé Francisco Confisdati, & ne le trouvant pas, saisirent ses deux filles, Adélaide & Héléne Confidati, la première âgée de 20 ans, & la seconde de 17. Après leur avoir lié les mains derrière le dos, ils les attachèrent à un arbre, dressèrent autour un bûcher, & la torche en main les menacèrent d'y mettre le feu, si elles ne déclaroient sur-le-champ la retraite de leur père; mais ces héroïnes, que l'appareil de la mort ne put intimider, répondirent qu'elles vouloient mourir avec leur secret. Les brigands furent saisis de stupeur à cette réponse inattendue; & tandis qu'ils étoient indécis, arriva la colonne républicaine, qui leur fit prendre une prompte fuite; en un instant on brisa les liens de ces deux victimes, qu'une foule de citoyens ramenèrent en triomphe, en admirant leur héroïsme & leur piété filiale. „ (*Extrait du Rédacteur.*)

Paris du 26 avril.

La république Cisalpine a déclaré la guerre à l'Autriche. La déclaration contient plusieurs griefs sur les difficultés qu'a éprouvées à Vienne l'admission du cit. Marescalchi. Gènes & Rome font paroître de pareils manifestes.

Le cit. Denyau, commissaire du gouvernement françois aux colonies, vient de partir pour Hambourg.

Les cit. Pabat, dit Palet, & François Tirard, prévenus d'émigration, viennent d'être arrêtés. Le premier a été conduit au Temple. — Le nommé Delabey, ex-ministre du culte, vient d'être arrêté, pour avoir tenu des discours injurieux contre la république, & tendans au rétablissement de la royauté.

Il est arrivé à Grenoble dans l'espace de cinq jours, 7 mille & quelques prisonniers de guerre autrichiens venant d'Italie. Les uns resteront dans la 7e division militaire; & les autres doivent filer sur la 18e.

Un paquebot espagnol, le *Golondrino*, ayant à bord environ 300 mille piastres, a été pris par un brick anglois au moment où il alloit entrer à la Corogne.

Bulletin des assemblées électorales. Celle du Finistère a nommé Legogal-Toulgoet, commissaire du directoire près le tribunal criminel du département; Riou, député actuel; Abgral, ancien administrateur du département; Kervelegan, ex-constituant & ex-conventionnel. — Celle de la Charente, Desprez & Lassée, députés actuels. Celle de l'Aisne, Dublaquet, commissaire du directoire près l'administration centrale; Dumonceaux, président du tribunal criminel; & Denisart, administrateur du département. — Celle de la Côte-d'or, Deze, accusateur public; Guillemot (de Beaune), député actuel; Morizot & Godard (d'Arnay-sur-Arroux). — Celle du Tarn, Pezous, ex-constituant, juge au tribunal civil du département; Bermond, président de l'administration municipale de la commune de Gaillac; Corbière, commissaire du directoire près les tribunaux civil & criminel, a été nommé juge au tribunal de cassation. — Celle de la Gironde, Labrouste & Couzard, membres actuels du conseil des 500. — Il y a eu scission dans l'Hérault. L'assemblée-mère a nommé Bonnier, plénipotentiaire à Rastadt; Fournier, président du tribunal criminel; Jouvenne, accusateur public; & Frégeville, général de brigade; l'assemblée scissionnaire, Viennet, ex-député; & Mallbran. — Scission aussi dans Vaucluse: l'assemblée-mère a nommé Agricole-Moureau; & Augier (d'Orange): celle scissionnaire, Jacquier, député actuel, & payan, commissaire central.

L'assemblée électorale des Basses-Pyrénées, a nommé aux anciens Pargas, membre actuel des 500; aux 500, Casenave & Pémartin, ex-conventionnels: & par remplacement pour 2 ans, aux anciens, Bergeras, membre de la législative en 1791; aux 500, Guirail, administrateur du département. — Une scission de 20 à 30 membres a nommé aux anciens Darnaudat, ex-constituant; aux 500, Vignalet, administrateur du département; & le général Bernadotte: & en remplacement pour deux ans, aux anciens Casemajor, membre de la législative en 1791; aux 500, Saurine, ex-conventionnel.

Arrêté du directoire exécutif, du 22 avril. Le directoire exécutif arrête ce qui suit: Art. Ier. Le ministre de la guerre fera surveiller & accélérer, par des agens spéciaux, la confection des habits & effets d'équipement destinés aux défenseurs de la patrie, ainsi que l'envoi & la réception de ces mêmes objets dans les magasins nationaux où doit s'en faire la distribution. II. Les

Digitized by Google

agens délégués à cet effet par le miniſtre de la guerre, lui rendront compte, jour par jour, de l'état & des progrès de la confection, de l'envoi & de la réception deſdits objets. III. En cas de négligence ou de lenteur dans ces opérations, le miniſtre de la guerre prendra les ordres du directoire exécutif ſur les meſures à employer contre les entrepreneurs de l'habillement militaire. *Signé*, Barras.

Conſeil des 500. — Séance du 23 avril.

Bonnaire (du Cher) fait adopter ſon projet de réſolution qui déclare définitivement rayé de la liſte des émigrés le nom du repréſentant du peuple Decrecy, membre du conſeil des anciens.

On procède à la formation, par la voie du ſort, de vingt-deux commiſſions chargées d'examiner chacune cinq procès-verbaux d'aſſemblées électorales. — Cette opération remplit le reſte de la ſéance.

Le préſident annonce, avant de la lever, que le conſeil aura à s'occuper le 25 de la nomination de pluſieurs commiſſions, entre autres de celle des inſpecteurs dont les pouvoirs ſont expirés.

Séance du 25.

L'adminiſtration municipale de la commune d'Argenteuil, département de Seine & Oiſe, expoſe que la loi du 28 germinal va enlever à l'agriculture beaucoup de bras; elle demande une exception en faveur de ceux qui ſe ſont mariés avant la loi du 19 fructidor an 6, ſur la conſcription militaire. — On paſſe à l'ordre du jour.

Au nom d'une commiſſion, Duchâtel fait un rapport ſur un meſſage du directoire exécutif, relatif aux rentiers & penſionnaires de la république. Il développe des conſidérations générales ſur la dette publique conſolidée, ſur ſon influence & ſes effets. Il établit qu'elle ne peut être regardée comme un mal, quand elle eſt bien adminiſtrée & fidèlement acquittée. Il démontre qu'elle devient au contraire une ſource de richeſſes, puiſqu'elle multiplie les propriétés, & qu'elle donne de nouveaux ſignes à la circulation. Enviſagée ſous ces rapports, la dette publique eſt donc un bien. Le rapporteur en tire la conſéquence que c'eſt une raiſon de plus de s'occuper du ſort des rentiers. Il peint leurs longues ſouffrances; il loue leur patience & leur ſilence au milieu des plus grandes privations, & il obſerve que leurs maux rejailliſſent ſur la ſociété toute entière. Il rappele que les rentes & penſions ſont compriſes dans l'état des dépenſes de l'an 7 pour 89 millions, que pareille ſomme leur eſt déléguée ſur les contributions directes & les patentes de l'année, qu'elles ſont payées en bons au porteur admiſſibles en paiement de ces contributions, que cette délégation diſtrait du tréſor public les 89 millions, qu'elle embraſſe & qu'elle aſſure conſéquemment le paiement de cette dette ſacrée. Duchatel propoſe d'aſſurer ainſi les arrérages futurs, de dégager les paiemens d'une foule de difficultés & d'entraves qui les retardent, & d'élaguer toutes les formalités inutiles qui ne ſont qu'accroître la miſère des rentiers, par les frais qu'ils ont à faire & les peines de toute eſpèce qu'ils ont à ſupporter. Il indique les moyens d'opérer ces bons effets. Ces moyens ſont: l'abolition des certificats de réſidence, de faire le paiement ſans retard au porteur de l'inſcription, d'exempter de la formalité de l'enregiſtrement les certificats de vie que ſont obligés de fournir les rentiers viagers & les penſionnaires, & de ne plus exiger du rentier qu'il rapporte à la tréſorerie pour pouvoir toucher ſon paiement, ni quittance d'impoſition, ni avertiſſement de payer, ni extrait de rôle; de ne plus l'aſſujétir à aucune retenue à cet égard ſur le paiement qu'il a à recevoir, de ne plus admettre d'oppoſition au paiement des intérêts de la dette publique, ſi ce n'eſt de la part des propriétaires de l'inſcription, & de faciliter l'écoulement des bons, pour qu'ils puiſſent arriver ſans aucun obſtacle aux caiſſes les plus à portée des contribuables.

A ces diverſes propoſitions préſentées avec beaucoup de clarté, le rapporteur ajoute comme un nouveau moyen de bonifier le principal des rentes, celle de ſimplifier la formalité des tranſferts. Il fait des réflexions importantes qui prouvent l'avantage qu'il y auroit de donner de l'écoulement au capital des rentes en les admettant en paiement d'une partie du prix des domaines nationaux; ſur le bien qui réſulteroit de la clôture du grand-livre, & conſéquemment ſur la néceſſité de preſſer les liquidations qui reſtent à faire, & ſur la confiance que feroit naître le rétabliſſement des caiſſes particulières, en dehors de la tréſorerie, pour payer les rentiers & penſionnaires. Enfin, il met au rang des principaux moyens à adopter pour ramener tout-à-fait le crédit & la confiance, la clôture de la liſte des émigrés dont l'ouverture prolongée eſt un ſujet d'inquiétude & d'effroi pour les meilleurs citoyens.—Duchâtel a terminé ſon rapport ſur cette matière, par des réflexions générales ſur le rétabliſſement du crédit public, qui doit faire l'objet de tous les ſoins du conſeil.

Le propriétaire foncier, a-t-il dit, le commerçant, l'homme induſtrieux, l'ouvrier, tous les bons & utiles citoyens l'appellent à grands cris. Lui ſeul peut rendre la vie au corps ſocial & le fortifier. Sans crédit public, c'en ſeroit fait de la liberté. Les plus grands intérêts y ſont donc attachés. Une nation, quelque grande qu'elle fût, ne pourroit être qu'un coloſſe aux pieds d'argile, ſi elle reſtoit privée de crédit & de la confiance qui ne peut naître que de lui. Le rétabliſſement du crédit, que ce ſoit là, citoyens légiſlateurs, le principal objet de votre ſollicitude. Tout dépend de lui pour notre exiſtence politique, & le bien-être individuel, comme il dépend lui-même de l'amélioration de la dette publique.—Le rapporteur a préſenté en outre deux projets de réſolution, l'un tend à aſſurer le paiement de la dette publique & à la dégager, comme nous l'avons déjà dit, de toutes formalités gênantes & coûteuſes, le ſecond a pour objet de ſimplifier la formalité des tranſferts. — Impreſſion.

Londres du 19 avril.

Suite de la ſéance des Pairs, du 11 avril.

L'Evêque de Landaff. Livré depuis l'âge de 17 juſqu'à celui de 61 ans, à la méditation des vérités abſtraites, j'ambitionne aujourd'hui moins que jamais la gloire politique d'un homme d'E-

tat; cependant le ſujet dont la chambre s'occupe, le plus grand ſans doute qu'elle puiſſe jamais traiter, ne m'eſt point étranger. Trop âgé pour être témoin du bonheur que ce projet prépare à la poſtérité, je n'en trouve pas moins de douceur à lui prêter ma voix. On permettra à un eccléſiaſtique qui peut-être a ſu rendre utile ſa vie retirée, d'émettre une opinion dont la ſincérité du moins ne pourra pas être douteuſe. Jadis honoré de la confiance de M. le duc de Ruttland pendant ſon adminiſtration en Irlande, je lui écrivois que ſi le gouvernement opéroit l'union des deux royaumes, le premier miniſtre & lui s'immortaliſeroient. Il convenoit de l'utilité de cette meſure, & ne lui objectoit que l'éloignement extrême des Irlandois. Cette réunion des divers membres concentreroit dans l'Empire une force & des moyens immenſes, & je ſuis perſuadé que ſi tous les marais & toutes les terres négligées, &c. des deux iſles, étoient portés au plus haut degré de culture poſſible, leur population s'éleveroit bientôt à 30 millions d'ames. Cette population permettroit d'armer au beſoin 5 ou 6 millions d'hommes, & l'on pourroit en tout tems avoir un million de ſoldats ſous les armes. Quelle ne ſeroit point alors la puiſſance de la Grande-Bretagne & l'Irlande ? Mais cette dernière, dans les circonſtances actuelles, n'a plus que l'alternative de proſpérer & de fleurir avec l'Angleterre en s'uniſſant à elle, ou d'être aſſujettie à notre ennemi ſous l'ombre d'une liberté flétriſſante & d'une protection funeſte.

" Ne perdons de vue aucun des avantages d'une grande population; elle nous diſpenſera de nous mêler des querelles du continent, nous donnera des forces pour repouſſer les principes empoiſonnés de la France, & peut-être même pour les vaincre. Anciennement les grandes puiſſances reſpectoient l'indépendance de celles d'un ordre inférieur & les laiſſoient jouir du gouvernement qu'elles s'étoient choiſi. Je crains que les puiſſances continentales n'aient aujourd'hui renoncé à un ſyſtême de cette nature. Il convient à l'Irlande ainſi qu'à la Grande-Bretagne, d'adopter des meſures qui garantiſſent leur ſécurité actuelle & leur aggrandiſſement futur.

La ſuite demain.

Dublin du 13 avril.

La diſcuſſion du bill de régence a cauſé de longs & violens débats à la chambre des communes dans la ſéance du 11. Lord Caſtlereagh s'eſt violemment oppoſé au bill, qui par ſa forme, a-t-il dit, laiſſoit ſubſiſter tous les inconvéniens auxquels il devoit remédier. — L'orateur de la chambre a parlé dans un ſens contraire & prononcé un diſcours de quatre heures; mais il s'eſt moins occupé du bill que du projet qui l'avoit amené. Il s'eſt attaché à combattre les argumens employés pour l'union, & a ſaiſi cette occaſion pour ſe plaindre de la manière dont M. Pitt avoit traité ſa conduite dans ſes diſcours. "Je rends juſtice, a dit l'Orateur, aux talens de M. Pitt, comme miniſtre britannique, mais je ſoutiens que quant à la nation irlandoiſe, c'eſt le plus mauvais miniſtre *dont* j'aie jamais entendu parler. Une témérité inexcuſable a pu ſeule induire cet homme à troubler l'Irlande par la propoſition d'une meſure dont il devoit préſager les ſuites funeſtes. Quant à ſes accuſations contre moi, elles contiennent des fauſſetés, ſinon volontaires, au moins de la nature la plus groſſiere. „

Augsbourg du 26 avril.

La gazette de Vérone du 19, annonce que le général Kray eſt reſté avec un corps de 20 mille hommes autour de Mantoue pour en faire le ſiége: que le feld-maréchal Souwarow, avec le reſte de l'armée, continue de marcher en avant, & que ſon avant-garde a paſſé l'Oglio, occupe Crémone, & les environs de la forteresſe de Pizzighetone (ſur l'Adda). A l'aile droite, les autrichiens ſont entrés le 18, dans Breſcia, dont la garniſon s'eſt retirée dans la citadelle, & ils pouſſent des détachemens juſqu'au lac d'Iſéo & aux environs de Bergame. Le quartier-général étoit parti le 19 de Goito pour Monte-chiaro. — La même feuille dit que l'armée françoiſe étoit derrière l'Adda, la droite à Pizzighetone, la gauche à Bergame, le centre à Lodi, le quartier-général à Milan. Telles étoient, (d'après cette gazette citée par celle d'Augsbourg) les poſitions des deux armées, du 16 au 18. (Ces détails, qui ne ſont point officiels, ſont démentis par les nouvelles publiées officiellement à l'armée du Danube. *V. ci-après.*)

Mannheim du 30 avril.

Ordre général de l'armée du 6 au 7. (25 — 26.)

„ Le général en chef s'empreſſe d'annoncer à ſes frères d'armes que le 26 germinal (15 avril) l'armée d'Italie a remporté ſur les Autrichiens une victoire ſignalée près de Pizzighetone; ils ont été repouſſés juſque derriere l'Adige, & obligés de lever le ſiége de Mantoue avec une perte conſidérable. La jeuneſſe de Bologne, de Modene, de Reggio, de Breſcia s'eſt levée en maſſe & a combattu avec les républicains françois. Bientôt l'Empereur forcé à demander la paix, apprendra à ſes dépens qu'on ne trompe pas impunément la bonne foi du gouvernement françois, & que les mêmes ſoldats qui ont battu ſes troupes à Fleurus, Lody, Arcole &c. ſont encore là & n'attendent que le ſignal pour voler à de nouvelles victoires. — Certifié & ſigné : Barbier. Pour copie conforme. L'adjudant-général, chef de l'état-major de l'aile gauche *ſigné* Dhalencourt. „

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Vendredi 3 Mai 1799. (N°. 122.)

Florence du 12 avril.

Ce matin, il s'eſt manifeſté dans cette capitale un mouvement contre-révolutionnaire; les proclamations du commiſſaire françois, ont été arrachées partout; les emblêmes de la liberté, couverts de boue; la cocarde françoiſe, foulée aux pieds; & l'on parloit de maſſacrer tous les patriotes; on a remarqué des gens qui diſtribuoient de l'argent au bas peuple, en l'excitant à l'inſurrection &c. Mais bientôt les troupes républicaines ſe ſont miſes en mouvement; la cavalerie françoiſe & ciſalpine s'eſt répandue dans toutes les rues; quelques chefs d'émeute ont été arrêtés, & doivent être traduits à un conſeil de guerre; bientôt les boutiques qui étoient reſtées fermées ont été ouvertes: Le général Gauthier a fait publier deux proclamations ayant pour but de tranquilliſer les citoyens toſcans, & d'annoncer le chatiment des allarmiſtes.

Le général Miollis, qui a pris poſſeſſion de Porto-Ferraio, dans l'iſle d'Elbe, eſt de retour à Livourne depuis le 2. La partie toscane de l'iſle étoit tranquille à ſon départ; mais la partie napolitaine, ſurtout Porto-Longone, s'eſt déclarée en guerre ouverte contre les françois, & s'eſt oppoſée à leur entrée. Il paroît qu'on va renforcer la garniſon de Porto-ferraio pour qu'elle puiſſe vaincre la réſiſtance des habitans de Porto-longone, qui ſont vraiſemblablement ſoutenus par une garniſon napolitaine, dont on ignore la force.

Les miniſtres toscans Manfredini & Serratti ſont partis d'ici hier, eſcortés par quelques dragons françois. On ignore leur deſtination.

Milan du 18 avril.

Le général Moreau eſt arrivé ici avant-hier. Il eſt reparti ce matin pour l'armée: on dit que le quartier-général qui étoit à Lodi s'eſt avancé juſqu'à Crema, d'autres diſent qu'il eſt à Pizzighetone. On eſt ici dans la plus parfaite ignorance de ce qui ſe paſſe entre les deux armées. Nous ſavons ſeulement qu'il arrive journellement des renforts de la Toſcane, du Piémont & de Gènes: & l'on aſſure que l'armée françoiſe va reprendre l'offenſive.

On avoit répandu le bruit que, par meſure de ſûreté, on arrêteroit & emmeneroit comme ôtages un grand nombre de perſonnages marquans de notre ville & des autres départemens ciſalpins: le directoire vient de le démentir par une proclamation, en date du 14.

Par un décret du 15, le directoire a aboli les taxes ſur les marchandiſes, & les a converties en une capitation payable en une ſeule fois. Chaque famille qui a 1000 livres de revenus, payera 7 l. 10 ſ. de capitation pour chaque individu. Celle qui a 3 mille livres de revenu, payera 15 liv. par tête; pour 5 mille livres de revenu, 30 l. par tête; pour 10 mille livres de revenu, 60 livres par tête; pour 15 mille livres, 120 liv.; pour 25 mille livres, 500 liv.: pour 35 mille livres, 1000 liv. Pour 50 mille livres, 3 mille livres. — Cette contribution ſera établie d'après la notoriété publique de la fortune des familles: le quart devra être payé dans les 24 heures; (un décret du 16 a accordé 48 heures de plus.) — Un décret poſtérieur a établi que les familles compoſées de plus de 6 perſonnes, ne payeront que pour 6 individus.

On écrit de Ferrare le 12 avril. „Nous ſommes toujours dans la crainte de voir arriver les Autrichiens. Les inſurgés qui ſe joignent à eux ſont en petit nombre dans nos environs. Notre garniſon eſt peu nombreuſe, à mais on nous annonce l'arrivée de 2 demi-brigades parties de Reggio; on croit que leur marche a été retardée par une inſurrection qui a éclaté à la Mirandole & à Concordia.„

On écrit de Reggio, le 10: "Il eſt parti de Modène 3 cents volontaires avec 4 pièces de canons. Il en eſt parti 600 de notre ville. Ces deux corps s'étoient dirigés ſur Ferrare; mais chemin faiſant, ils ont été obligés de changer de route, & d'attaquer à Carpi & à Novellara (ſur la frontière du duché de Guaſtalla), des troupes d'inſurgés qui inquiétoient leur marche. Cette nouvelle étant arrivée ici, il partit auſſitôt 400 autres volontaires au ſecours de leurs frères d'armes. Les inſurgés ont été partout battus & diſperſés.

Une lettre de Bologne du 13 avril, porte: "Des corſaires impériaux ont ſurpris quelques

bâtimens chargés dans le port de Ravenne, où ils avoient débarqué quelques troupes, qui, favorisées par les habitans de quelques villages voisins, enlevèrent quantité d'effets. Mais bientôt, il accourut de la force armée qui les mit en fuite. On va faire un exemple terrible de ceux qui ont favorisé l'ennemi. „

[Nous plaçons ici une lette de Milan du 15 avril, que nous fournit un papier de Paris. "Nous sommes fortement retranchés sur l'Adda; nous occupons la ligne de Bergame, Cassiano, Pizzighetone, Lodi & le Pô. Le quartier-général est à Lodi. L'ennemi est presque double en nombre; mais il nous arrive chaque jour des renforts qui nous mettront à même de reprendre bientôt l'offensive. L'armée doit en grande partie son salut au général Moreau; aussi lui en témoigne-t-elle sa reconnoissance de la manière la plus éclattante. Le soldat n'est point découragé; il brûle au contraire de se mesurer avec l'ennemi. — Le Mantouan ne nous offre plus aucune ressource ni en vivres, ni en fourrages; les transports y étoient presque impossibles. Mantoue a 10,000 hommes de garnison, & des vivres pour treize mois.„

Du 20. A la suite de divers combats, les autrichiens se sont retirés successivement jusqu'à l'Adige; & les françois ont repris leurs positions sur le Mincio : on assure qu'ils ont aussi repris Salo. On donne pour certain que le quartier-général est à Brescia.

Londres du 19 avril.

Extrait de la gazette de Calcutta. Delhi le 10 octobre.

Comme il a paru dans les gazettes de Calcutta différens rapports sur les événemens qui ont eu lieu à Delhi, je vous transmets quelques détails du siège & de la prise récente du fort de cette ville. D'après le refus fait par le Killidar de livrer le fort à un détachement composé de deux bataillons de la brigade du colonel Sutherland, le gén. Perron fit marcher 3 nouveaux bataillons pour forcer le Killidar à se rendre, s'il n'avoit point encore évacué la place. Le fort fut investi de tous côtés; des batteries furent établies, des tranchées ouvertes. Nous ménageâmes notre feu, par égard pour le roi & pour sa nombreuse famille, renfermée dans le fort. Quand tout fut prêt pour faire la brêche & donner l'assaut, le Killidar proposa une négociation qui fut suivie de la capitulation du fort au bout de 19 jours de siege. Le Killidar eut la permission de se retirer où il voudroit, & nous promîmes de payer à ses troupes leur solde arriérée. Je vous décrirai une autre fois la situation du fort, celle du malheureux monarque lui-même, condamné par la politique asiatique à une réclusion perpétuelle. L'humanité connue de général Perron fait espérer quelque adoucissement au sort de ce roi & de sa famille infortunée.

Du camp Mahratte, à Muttrah le 19 octobre 1798. Les troupes envoyées par le général Perron à Delhy, ont réussi à faire capituler le fort de cette ville le 15 de ce mois. Le Mahratte qui commandoit dans le fort, animé de l'esprit de révolte, avoit secoué l'autorité du Scindeah, & reçu des promesses de secours d'autres chefs, également mal disposés. Le prince avoit envoyé au général Perron des ordres réitérées pour qu'il se rendît maître du fort. Le Roi y étoit renfermé avec un grand nombre de princes & de princesses de sa maison. Par égard pour eux, le général tenta d'abord les voies de douceur. Il ne commença même le siège que de l'aveu du monarque, & aucune mesure ne fut négligée pour la sûreté de la famille royale. La garnison n'étoit que de 600 hommes; cependant elle se trouvoit dénuée de provisions & dans l'impossibilité d'en recevoir. Le général Perron ordonna qu'on laissât passer toutes celles dont pourroient avoir besoin le Roi & les Princes. Les 5 bataillons bloquoient le fort. Un feu médiocre suffit pour intimider le Kilidar, & il capitula. Il avoit 5 canons, mais les assiégeans ne perdirent que fort peu de monde. Le général Perron a toute la confiance du prince. Il est revêtu d'une autorité sans bornes sur toutes les possessions du Scindeah, depuis la rivière Chumbult jusqu'à Patiata. Malgré l'état funeste où elles se trouvoient, elles produisent un revenu annuel d'un *crore* de roupies. Je crois que nous assiégerons bientôt Agra, qui s'est aussi révoltée contre le prince.

Calcutta le 12 novembre. Une mutinerie sérieuse avoit éclaté depuis quelque tems dans les corps en partie composés de François qui sont au service de S. A. le Nizam; les chefs des mutins avoient fini par s'emparer de la personne de M. Piron, commandant de ces corps, ainsi que de tous les officiers européens qui y étoient attachés. Cependant M. Piron réussit à s'évader avec quelques-uns de ses officiers, & il se rendit auprès du colonel Roberts campé dans un district peu éloigné. Celui-ci, instruit de la confusion qui regnoit dans les corps françois, sollicita & obtint des ministres du Nizam un renfort de cavalerie : avec ce secours il obligea les mutins à lui livrer tous les officiers qui étoient en leur pouvoir. Cette opération n'a pas coûté un seul coup de fusil. Environ 200 officiers européens furent remis à

nos détachemens & le corps que commandoit dernierement Raymond, compoſé de 13 à 14.000 hommes, mit bas les armes ſans faire de réſiſtance. Cet événement a mis un terme à la faveur dont les François jouiſſoient à Hyderabat. Elle auroit pu devenir funeſte aux poſſeſſions britanniques.

Le 19 novembre. Des nouvelles arrivées aujourd'hui du capitaine Kirkpatrick, notre réſident à la cour du *Nizam*, nous apprennent que l'échange des ratifications du nouveau traité de ſubſides avec S. A. le Nizam, a eu lieu le 19 d'octobre dans la forteresſe de Golconde.

Suite de la ſéance des Pairs, du 11 avril.

(L'évêque de Landaff continue.)

„Parmi les queſtions abſtraites qui ſe mêlent à ce ſujet, ſe préſente celle de la compétence de la légiſlature Irlandoiſe pour conſentir à ſa propre extinction. On pourroit écrire des volumes ſur cette matière; mais pourroit-on ſoutenir que le parlement d'Irlande n'ait point le droit & le pouvoir de décider une opération qu'il croiroit utile? On conviendra que le parlement britannique auroit du moins autant de raiſons pour craindre de porter atteinte à ſes premiers principes, & cependant il n'héſite point de manifeſter ſon opinion en faveur de ce plan. Je n'ignore point que dans les deux pays quelques perſonnes d'un mérite diſtingué, ſe ſont prononcées en faveur de la ſimple liaiſon de l'Irlande avec la Grande-Bretagne. En quoi conſiſteroit cette liaiſon? L'Angleterre continueroit-elle à favoriſer les manufactures irlandoiſes au préjudice des ſiennes? A protéger de ſa marine & de ſes richeſſes, le commerce & la ſûreté de l'Irlande? Verroit-elle l'Irlande neutre s'enrichir par le monopole du commerce des pays qui ſont en guerre avec la Grande-Bretagne? Sans doute l'Irlande ſeroit trop généreuſe, & trop loyale pour conſentir à ce pacte inégal.

Lord Minto. Ce plan n'eſt pas ſeulement une ſimple meſure de convenance; la néceſſité le preſcrit depuis que l'ancienne liaiſon des deux pays, devenue trop foible, eſt menacée d'une diſſolution prochaine. C'eſt une vérité que j'entreprendrai d'appuyer de tous les exemples de l'hiſtoire. Ici, Lord Minto paſſe en revue & analyſe les différens genres d'union qui peuvent ſoumettre deux pays au même gouvernement. Les unions forcées, ſuites ordinaires des conquêtes & qui n'en ont pas moins l'heureux effets; telles que la réunion de l'Heptarchie ſous Edgar; de la principauté de Galles à une époque plus récente; les unions fédérales, comme celles de la Suiſſe & de la Hollande & enfin les unions volontaires comme celle de l'Ecoſſe. La plus parfaite eſt un amalgame intime de toutes les parties, & il eſt facile de ſe convaincre que le nœud qui raſſemble divers états ſous le même gouvernement doit tendre à les incorporer enſemble ou finir par ſe diſſoudre. Les choſes en ſont venues au point, continue lord Minto, qu'il s'agit de ſavoir ſi l'Irlande continuera à faire une partie intégrante de l'Empire Britannique, ou deviendra une province Françoiſe; ſi les reſſources de l'Irlande ſeront appliquées à la défenſe réciproque des deux royaumes ou iront augmenter la puiſſance de notre ennemi & ſe tourner contre nous. Si les avantages de l'union ſont manifeſtes, les préjugés de l'orgueil national finiront par céder à la conviction. Ces avantages ſeront placés ſous leur véritable point de vue par les réſolutions que nous avons adoptées, & par l'adreſſe qui les accompagnera.

Lord Minto entre dans le détail des heureux effets que l'union produira ſur les propriétés, le commerce & l'économie intérieure des deux royaumes. Il paſſe enſuite à l'examen des principes métaphyſiques du gouvernement. Cette innovation dont on s'effraye, ajoute-t-il, ſera bien moins grande que celles à qui nous devons la révolution de 1688; qui placerent ſur le trône Guillaume III, & enſuite la glorieuſe maiſon de Brunſwick.

Lord Borringdon & lord Kinnoul parlent auſſi tous les deux en faveur des réſolutions, ainſi que de l'adreſſe propoſée par lord Grenville.—La motion de ce dernier eſt miſe aux voix, elle paſſe à l'unanimité. La chambre nomme un comité pour tenir une conférence avec la chambre des communes, afin de préſenter à S. M. une adreſſe des deux chambres réunies.

Les lords Holland, Thanet & King, préſentent une proteſtation contre les réſolutions & l'adreſſe, pour la faire inſérer au journal de la chambre.

Séance du 14 avril.

D'après la motion de lord Grenville, la chambre envoye un meſſage à celle des communes, pour lui propoſer une conférence dans la chambre haute à l'effet d'obtenir ſa concurrence pour porter au pied du trône, les réſolutions relatives à l'union de l'Irlande, avec une adreſſe des deux chambres réunies. La conférence a lieu & l'adreſſe eſt portee aux communes.

Paris du 28 avril.

On aſſure que toute la légation d'Eſpagne à Vienne part de cette ville, & arrivera bientôt à Paris, & que le duc d'Oſſuna n'ira point dans cette capitale. (*Publiciſte.*)

Un de nos journaux aſſure que le gouvernement a reçu les nouvelles les plus favorables de l'armée d'Italie.

Le citoyen Lucchefini, frère du miniſtre, eſt parti de Paris, le 22 de ce mois, pour ſe rendre auprès du gouvernement de Lucques, qui l'avoit envoyé avec une miſſion à Paris. Le même jour M. Donis, miniſtre d'Eſpagne à Dresde, a quitté Paris pour ſe rendre à Madrid.

Le repréſentant cisalpin Perſeguiti a été nommé miniſtre de la police: celui qui l'étoit, ayant quitté Milan dans un accès de terreur panique.

Des nouvelles d'Egypte, arrivées à Toulon en vingt-cinq jours, apprennent que Bonaparte a pris St. Jean-d'Acre, ſans réſiſtance. C'étoit la réſidence de Dghezzar-Pacha qui avoit répondu de détruire l'armée françoiſe.

M. de Prioca, ci-devant miniſtre des affaires étrangères à Turin & détenu comme ôtage à Briançon, y a reçu un paſſeport pour Barcelone, où il a demandé à ſe rendre. M. de Balbo, ancien ambaſſadeur à Paris, eſt auſſi dans cette ville.

Des commiſſaires françois ont pris poſſeſſion à Rome des palais dits de Medicis & de Florence, appartenant au Grand-Duc de Toſcane, & de celui de Veniſe, appartenant à l'Empereur, en vertu du traité de Campo-Formio.

Strasbourg du 29 avril.

Le contingent de notre département dans la nouvelle levée de troupes, eſt de 2309 hommes, dont la ville de Strasbourg doit fournir 198.

Il continue d'arriver des troupes de l'intérieur, & de la république batave. On ſe bat journellement aux avant-poſtes dans nos environs. — Vieux-Briſack eſt encore occupé par nos troupes qui s'y fortifient.

Le quartier-général du général Maſſena étoit encore le 26 à Basle: on préſume qu'il ira ſous peu de jours à Zurich. L'inſurrection qui avoit éclatté dans quelques parties de la Suiſſe, eſt appaiſée. La colonne mobile qui avoit marché contre les rebelles de Ruſswye, eſt retournée à Lucerne, après avoir rétabli l'ordre & la tranquillité. Les troubles dans le canton d'Oberland ont été peu remarquables. Dans ce moment, des forces conſidérables marchent contre les inſurgés du Haut-Valais, où les inſurgés ſont au nombre de 4000 hommes. Le corps d'élite du Bas-Valais eſt employé dans cette expédition.

La république françoiſe a permis l'exportation d'une quantité conſidérable de bled en Suiſſe, ce qui fera ceſſer la diſette de pain qu'on éprouvoit dans quelques parties de ce pays, où la livre de pain s'eſt vendue juſqu'à 9 ſols.

Ordre général de l'armée du Danube du 9 au 10 floréal (28 au 29 avril).

„ Le 3 floréal (22 avril), les autrichiens ont attaqué avec des forces ſupérieures, les poſitions les plus importantes occupées par la diviſion de droite de l'armée d'Helvétie, & principalement les points de Manoſſe, Remus, Schelins & Martins-bruck. L'affaire a été très-vive; mais l'ennemi a été repouſſé juſques dans les montagnes, en laiſſant 800 priſonniers, parmi leſquels un major & 19 officiers de différens grades: ſa perte en morts & bleſſés, s'élève à plus de 400 hommes. „

Mannheim du 2 mai.

On vient de nous adreſſer les pièces ſuivantes, pour être inſérées dans notre journal.

„*Mannheim le 11 au ſoir de floréal an 7. de la république françoiſe une & indiviſible. Le général Darnaudat, au Rédacteur du Journal politique.* „ Un exécrable attentat & dont l'hiſtoire enſanglantée des nations les plus barbares n'offre point d'exemple, vient de ſe commettre. Nos miniſtres plénipotentiaires au congrès de paix de Raſtadt, ont ſuccombé ſous les poignards aſſaſſins des Autrichiens. Ils ſeront vengés. . . . Liſez, & frémiſſez d'indignation. Salut & fraternité. Le général de brigade, H. Darnaudat. „

Copie de la lettre du commandant de la place de Lauterbourg du 10 floréal (29) an 7 de la république françoiſe. Roſſanges, commandant de place, au citoyen Colaud, général de diviſion, commandant l'aile gauche de l'armée.

„ Général, j'ai l'honneur de vous adreſſer un billet qui vient de m'être remis de la part du ſecrétaire du miniſtre Jean-Debrie, qui eſt arrivé à Seltz à 4 heures de l'après-midi, avec une vingtaine de perſonnes, qui ſe ſont échappées des mains des aſſaſſins de l'Autriche. Je ne perdrai pas un inſtant à vous tranſmettre le détail relatif à cet événement. Salut & reſpect. *Signé* Roſſanges. — Pour copie conforme, le général de brigade, *ſigné* H. Darnaudat. „

„Copie du billet qui étoit inſéré dans la ſuſdite lettre. Les miniſtres *Bonnier*, & *Roberjot*, ont été maſſacrés *hier* par les huſſards autrichiens, & le miniſtre *Jean-Debrie*, s'eſt ſauvé avec 20 coups de ſabre, les voitures entièrement volées.

„Pour copie conforme, le général de brigade H. Darnaudat. „

Un voyageur parti hier matin de Carlsruhe, a fourni les détails ſuivans, qu'il aſſure avoir appris de perſonnes attachées aux différentes légations, qui depuis le 29 ſe ſont toutes établies à Carlsruhe. — Le 28 dans l'après-midi il arriva à Raſtadt un détachement de huſſards de Szeckler, qui occuperent les portes de la ville. A 9 heures un quart du ſoir les miniſtres françois partirent dans trois voitures: à un demi-quart de lieue de la ville, des hommes armés, à cheval, ſe préſenterent à la premiere voiture, qui appartenoit au margrave de Baden, & étoit conduite par un cocher de S. A. S. Ils demanderent au cocher le nom de la perſonne qui étoit dans la voiture: On nomma Jean-Debry; auſſitôt, un des aſſaſſins le ſaiſit par les cheveux, le tire hors de la voiture, le jete par terre, & lui applique des coups de ſabre dont un à la nuque, qui ne porta point ſur le taillant, & ne fit que l'étourdir. Les aſſaſſins le croyant mort, lui enlevèrent 100 louis en or, qu'il avoit, & ſes bijoux: puis ils paſſerent à la ſeconde voiture, demandant également le nom de celui qui s'y trouvoit: au nom de *Bonnier*, ils dirent: *Ah! c'eſt Bonnier! c'eſt toi qui n'as pas voulu ſigner la paix!* ils le prirent par les cheveux, le trainerent hors de la voiture, & le tuerent de coups de ſabre dont l'un lui coupa la gorge; enſuite ils prirent ſon argent & ſes bijoux, & allerent vers la troiſième voiture. Roberjot qui l'occupoit avec ſa femme, fort avancée dans ſa groſſeſſe, auroit eu le temps de s'échapper à travers champs; ſa femme l'en preſſoit; mais il ne vouloit pas ſe ſéparer d'elle: il fut, comme ſes collègues, ſaiſi par les meurtriers; qui d'un coup de ſabre lui firent ſauter le crâne: ils le dépouillerent enſuite, enleverent à ſa femme ſes bagues & ſes bijoux, & diſparurent.

— Jean-Debry, revenu à lui dans le foſſé où on l'avoit jeté, ſe traina, à travers les champs, malgré pluſieurs bleſſures qu'il avoit au bras & à la tête, juſqu'à une maiſon de payſan, où il apperçut de la lumière; les bonnes-gens qui l'occupoient, le paſſerent de leur mieux, & le cacherent ſoigneuſement; enſuite ils le conduiſirent ſecrettement avant la pointe du jour, chez M. le comte de Goertz, miniſtre pruſſien: Jean-Debry étoit défaillant, & preſque hors d'état de parler; il ſe mit ſous la protection de S. M. Pruſſienne. M. le comte de Gœrtz fit auſſitôt demander une garde pour ſa maiſon, donna au bleſſé tous les ſoins qu'exigeoit ſon triſte état; & lorſqu'il eut été pauſé, & qu'il fut en état d'être tranſporté, on le fit partir pour Selz ſous une eſcorte de troupes du Margrave. — Telle eſt l'eſquiſſe de ces tragiques événemens, en attendant qu'ils puiſſent être connus avec plus de préciſion, par des rapports officiels.

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Samedi 4 Mai 1799. (N°. 123.)

Paris du 28 avril.

Le général en chef par *interim* de l'armée d'Angleterre, Moulin, vient d'adreſſer une proclamation aux habitans des départemens de l'oueſt, par laquelle il leur annonce que le directoire exécutif a ordonné la miſe en activité des colonnes mobiles de gardes nationales, réunies aux troupes de ligne, à l'effet de détruire les bandes errantes d'aſſaſſins qui déſolent ces malheureuſes contrées; cette meſure étant la plus propre à leur rendre la tranquillité & le bonheur.

Les nouvelles de Corſe annoncent que pluſieurs aſſemblées primaires du département du Golo, ont été orageuſes, & que le ſang y a coulé. On n'a point encore de nouvelles de celle du Liamone. Dans le Golo, on s'attend à une ſciſſion dans l'aſſemblée électorale.

Le miniſtre de la guerre a adreſſé, en date du 20 avril, une circulaire aux adminiſtrations centrales. Il leur déclare qu'il exécutera rigoureuſement les meſures preſcrites dans l'art. XXX de la loi du 19 fructidor dernier contre les adminiſtrations centrales qui, à l'époque du 1er prairial prochain, ne lui auront pas adreſſé les tableaux des cinq claſſes de la conſcription. Il finit par leur obſerver que toutes les demandes de congé de réforme & les pièces à l'appui qui ont été envoyées à ſon prédéceſſeur & à lui, en exécution de l'arrêté du 9 brumaire an 6, & ſur leſquelles il n'a point encore été ſtatué, doivent être conſidérées comme nulles & non avenues, & que les militaires qu'elles concernent, doivent ſe ſoumettre aux formalités preſcrites par la loi du 28 nivôſe.

La commiſſion militaire de la 17e diviſion avoit à juger un prévenu d'émigration, dénoncé pour être le ci-devant comte de Stirdeck. L'acculé ſoutenoit ſe nommer Victor Picard, natif d'Argentan. Mais ſa confrontation avec pluſieurs témoins de cette commune a démontré qu'il étoit un impoſteur, & qu'il s'étoit ſervi de papiers perdus par Victor Picard pour cacher ſon véritable nom. Aucune dépoſition cependant n'établiſſant d'une manière certaine le vrai nom de l'acculé, la commiſſion a ſurſis au jugement juſqu'à un plus ample informé.

Les citoyens Tuylord, Vandrènes, Dyères, Richard & Sercier, détenus au Temple, viennent d'être mis en liberté.

Samſom père, exécuteur de la juſtice, aſſure qu'il a reconnu dans le corps des perſonnes étranglées, un ſpécifique contre le mal caduc. Il s'eſt adreſſé au bureau central pour en obtenir la permiſſion d'extraire ce ſpécifique des cadavres des hommes qui viendroient à s'étrangler. Mais il lui a été répondu qu'on ne pouvoit lui accorder une ſemblable autoriſation, avant qu'il eût fait conſtater la vertu de ſon ſpécifique par un certificat de l'école de médecine.

Bulletin des nominations de députés faites par les aſſemblées électorales. — *Haute-Garonne:* L'aſſemblée-mère a nommé les citoyens Daſt, commiſſaire central; Porte, député actuel; Augereau, général; Bailly (de Rieux). — L'aſſemblée ſciſſionnaire a élu les citoyens Loubers, Roger-Martin, Gerla & Abolin. Ces trois derniers ſont députés actuels. — *Landes:* Sciſſion: L'aſſemblée ſciſſionnaire a nommé Roger-Duros, J. P. Saurine, Beſſelère, & Duran. L'autre a nommé Turgan, d'Arracq, Chaumont & Lonné.

Extrait d'une lettre d'Alexandrie, du 12 pluviôſe, écrite par un officier du génie à ſon père. "Je me ſuis flatté un moment de l'eſpoir de recevoir de vos nouvelles. Un vaiſſeau européen eſt entré ces jours-ci dans le port; il a échappé à toute la vigilance de nos gardiens. Les nouvelles qu'il nous a apportées, quoique datant de quatre mois, ont tout l'intérêt de la nouveauté pour nous. Mais nos conjectures, fondées ſur des événemens paſſés depuis quatre mois, ne ſont ſans doute que des rêves & des romans. Les événemens paroiſſent ſe ſuccéder avec tant de rapidité, que la ſcène change à chaque inſtant. On nous annonce la Ruſſie liguée avec le turc; la paix avec l'anglois s'éloignant de plus en plus; la France faiſant marcher une armée dans la Carinthie, & pour en impoſer à tous ſes ennemis, faiſant en un mo-

ment une levée de deux cent mille hommes. — Notre ſituation dans ce pays-ci eſt toujours parfaitement raſſurante & le devient de plus en plus. Les arabes n'oſent plus nous faire la même guerre que dans le principe. Nos caravannes paſſent par-tout ſans difficulté. Le pays achève de ſe ſoumettre. Tous les points importans ſont occupés; les autres incapables d'oppoſer aucune réſiſtance n'ont beſoin pour être réduits que d'être viſités. L'impôt s'eſt levé par-tout. Les réquiſitions de chevaux ſe ſont faites ſans difficulté. Les fortifications commencent à s'élever de tous côtés & à prendre un aſpect impoſant. C'eſt-là le ſeul & véritable moyen pour doubler & tripler nos forces. — Le général eſt ſur le point de faire une expédition dans la Syrie. Tous les préparatifs ſont déjà faits, ou on s'en occupe avec activité. On vient de former une légion de dromadaires: ce ſont des chameaux d'une vélocité extraordinaire & capables de faire trente lieues en un jour. Avec de pareils animaux, les diſtances les plus énormes diſparoiſſent, ou deviennent faciles à ſurmonter. Franchira-t-on celles qui nous ſéparent des Indes? C'eſt-là le ſeul moyen de prendre une part active à la guerre qui embraſe l'Europe. Dans tout autre cas, nous ne ſommes que ſpectateurs; & c'eſt le dernier rôle que Bonaparte veuille jouer. Il paroît que nos affaires ſont dans la meilleure poſture du côté des Indes. L'amiral Sercey, nous dit-on, y a eu de grands avantages. Six vaiſſeaux partis de Breſt ont augmenté ſes forces & lui aſſurent la ſupériorité dans ces mers. Peut-être eſt-ce ſur ces importantes nouvelles, que le général a pris le parti d'aller viſiter Suez, & d'y faire un aſſez long ſéjour. Il a voulu connoître tous les points à une aſſez grande diſtance. Sa curioſité a penſé coûter cher à la France. La marée qui a lieu dans la mer rouge, & qui peut-être n'avoit pas été calculée, l'a laiſſé, ainſi que le général Caffarelli & ſon état-major, embaraſſé au milieu des marais, dont il a eu peine à ſe retirer. — Nous n'avons à craindre aucune attaque avant l'été, toute autre ſaiſon n'étant point propre à un débarquement. Alors les fortifications ſeront achevées; l'ennemi arrêté devant Alexandrie, manquant d'eau & de vivres au milieu d'un déſert aride & ſous un ciel en feu, ne peut manquer d'échouer dans ſes projets. Du côté de la Syrie, la ville de Belbeys arrêtera la marche des turcs. Mais des ennemis ſi lents & ſi dépourvus de tactique n'auront ſans doute pas l'avantage de nous attaquer, le général paroiſſant réſolu à les prévenir. Il peut leur faire aſſez de mal pour que leur armée ne puiſſe ſe rétablir d'une campagne entière, ſous un gouvernement auſſi long dans l'exécution qu'impuiſſant dans ſes moyens. „

Extrait d'une lettre écrite par le général Lagrange, au citoyen Garau, membre du conſeil des cinq-cents. A Salahié, frontière d'Egypte, 4 brumaire an 7. "Salahié, où je ſuis depuis plus de deux mois, eſt le dernier village égyptien qui ſe trouve ſur les bords du déſert qui ſepare l'Egypte de la Syrie, c'eſt-à-dire, l'Afrique de l'Aſie. J'y commande un corps de troupes aſſez conſidérable, autant pour protéger les travaux d'un petit fort qu'on y conſtruit, que pour ſurveiller Ibrahim qui, comme je te l'ai déjà dit, eſt à Gaza, ville de Syrie. Sa poſition n'eſt pas avantageuſe, & bientôt il ne ſera plus au nombre de nos ennemis. Mais il nous en reſte encore d'autres à nous débaraſſer. Ces ſont les arabes bédouins, moins dangereux ſans doute à combattre que les mamelouckſ, mais qui ne laiſſent pourtant pas que d'être inquiétans, ne fût-ce que par leurs voleries. Jamais on n'a vu de plus intrépides pillards. Le ſol eſt ici très-fertile en productions de toute eſpèce; bled, orge, millet, dattes, riz & ſucre; volaille & gibier en abondance; fruits excellents, &c. La terre produit ici ſans culture & preſque ſans ſoins. Jugez de ce que ſeroit ce pays, s'il n'eût été aſſervi par le deſpotiſme & la barbarie des Perſes, des Macédoniens, des Romains, des Arabes, des Turcs & des Mameloucks. Pour rendre l'Egypte à ſon ancienne ſplendeur, il ne lui falloit que d'autres maîtres; actuellement qu'elle les a, on peut croire qu'elle va devenir la plus riche & la plus intéreſſante colonie du monde. Ce grand changement demande ſans doute du tems, mais combien ne va-t-il pas être abrégé, puiſque les baſes de cet important ouvrage ſeront poſées par Bonaparte. Comme tu l'admirerois ſi tu voyois avec quelle activité il y travaille! Guerre, adminiſtration, ſcience, réparations d'édifices,

Digitized by Google

constructions de forts, plans d'attaque & de défense; précautions contre la peste: cet homme extraordinaire fait tout marcher de front..... Nous ignorons si l'Egypte sera le *nec plus ultrà* de nos conquêtes; bien des gens ne le pensent pas. Mais, à dire vrai, personne n'en sait rien, c'est le secret du général qui est aussi impénétrable ici qu'en Europe. Des plaisans disent que l'Asie, s'il n'y pénétroit pas, seroit jalouse de voir qu'elle fût la seule partie du monde où le drapeau tricolor n'eût pas flotté, &c.„ Lagrange.

Une lettre écrite du quartier-général de Settimo par l'adjudant-général L. Berthier au général Grouchy, contient les détails suivans sur la bataille du 5 avril. "Le 16 (5) au matin, l'ennemi fut attaqué sur tous les points: il y étoit préparé, car il se disposoit à attaquer lui-même. Les divisions Victor & Grenier, formant la droite de l'armée, qui étoit en avant de Bagnalo, attaquèrent l'ennemi avec leur audace ordinaire. Après un feu soutenu de trois heures, l'ennemi fut battu & poursuivi jusqu'à S. Giacomo & la Tomba. La division du général Delmas se porta en avant de Buttafreda, rencontra l'ennemi du côté de Bovolin, & l'affaire s'engagea avec un acharnement peu croyable. Le général en chef y étoit en personne, & pendant toute l'action il ne quitta pas ce village où les ennemis pénétrèrent trois fois, & d'où ils furent toujours repoussés. Le général Delmas ayant à faire à des corps de troupes qui se renouvelloient sans cesse, déploya ses talens ordinaires. La présence du général en chef, qui fut exposé toute la journée au canon & à la fusillade de l'ennemi, encourageoit les troupes fatiguées de carnage: trois hommes furent coupés en deux dans le groupe où il étoit. Le général Moreau qui commandoit les divisions Hatry & Montrichard, dont la position étoit en avant de Zera, se porta près Scudoorlando sur l'ennemi; le combat fut, comme à l'ordinaire, très-opiniâtre de part & d'autre; même vigueur d'attaque & de résistance. Le soldat ennuyé d'un doute de succès, s'anime davantage; l'ennemi est battu, & ces deux divisions s'arrêtent à la hauteur qui leur étoit indiquée. Nous conservâmes l'avantage jusqu'à 5 heures du soir, qu'une faute d'imprévoyance nous en fit perdre une partie. Les divisions de Moreau avoient passé l'Adige sur deux points différens, avoient écrasé l'ennemi, lui avoient fait 3000 prisonniers, pris 12 pièces de canon, & étoient sous les murs de Vérone, lorsque ce général reçut l'ordre de se replier. Les deux divisions Grenier & Victor, entraînées par trop d'ardeur, & poursuivant l'ennemi sans ordre, furent arrêtées dans leurs succès par un corps de réserve ennemi qui déboucha de Vérone & de Legnago. Ces deux divisions avoient laissé entr'elles un espace trop grand; l'ennemi profita de cette faute, pénétra sur leurs flancs & bientôt sur leurs derrières. Nos troupes se trouvant coupées, se replièrent en désordre. Cependant Moreau, secondé puissamment par le général Delmas, accourt avec quelques corps d'élite pour protéger la fuite des divisions; son courage, sa présence d'esprit & ses sages dispositions arrêtent bientôt les progrès de l'ennemi, & donnent enfin par-là le tems à nos troupes d'aller se rallier sous les murs de Mantoue. Notre perte, dans les deux affaires, tant en tués que blessés & prisonniers, est d'environ 15 mille hommes; celle de l'ennemi est beaucoup plus forte, & d'après les divers rapports, elle est d'environ 25 mille hommes, dont 10 mille prisonniers. Les généraux Delmas, Beaumont, Dulesme, Pigeon, & plusieurs officiers ont été blessés grièvement. La retraite a été ordonnée sur la ligne de l'Adda & de Mantoue. Le quartier-général a été transféré à Lodi. Ce qui démontre combien l'ennemi a souffert, c'est qu'il n'a point suivi les françois dans leur retraite. Il a pris sa position derrière le Mincio, & l'armée françoise communiquoit encore, il y a deux jours, avec Mantoue. L'ennemi pousse des partis de cavalerie jusqu'aux environs de Brescia. Mais il n'ose pas s'aventurer. Les places de Peschiera, Mantoue & Ferrare inquiéteroient ses derrières. D'ailleurs, il a besoin, comme nous, de se remettre. Il attend des renforts considérables. On sait déjà que la première colonne des Russes est arrivée à Vérone. Cette colonne est forte de huit à neuf mille hommes; les deux autres sont plus fortes, & se suivent à quelques journées de marche. Nous attendons aussi des renforts considérables de l'armée de Naples & de la division de la Toscane.„

Conseil des 500. — Séance du 26 avril.

Duviquet fait hommage au conseil d'une nouvelle traduction des œuvres de Machiavel, par le citoyen Guiraudet. Cette traduction est complète, dit-il: le génie de l'original, grace aux talens du littérateur françois, a passé tout entier dans notre langue. Elle est la première qui offre ce mérite. Jusqu'à ce jour Machiavel n'avoit eu que de froids & incorrects traducteurs; ses beautés seront aujourd'hui mieux connues; on y découvrira le but véritable que Machiavel s'étoit proposé, celui d'instruire les peuples, de leur donner des leçons de liberté, en feignant de donner des conseils aux tyrans; c'est ainsi que le François libre doit lire, juger

Digitized by Google

& apprécier Machiavel. La traduction très-estimable du citoyen Guiraudet augmente nos richesses littéraires. Je demande la mention honorable de son offrande. Cet avis est adopté. — Le conseil ordonne l'impression du discours de Duviquet, & le dépôt de l'ouvrage à la bibliothèque.

Un secrétaire lit le message suivant, adressé par le directoire exécutif : „Citoyens représentans, la république françoise doit obtenir de nouveaux triomphes sur les ennemis par la force des armes & par les moyens pécuniaires qu'elle peut déployer. Les mesures que vous avez adoptées pour compléter la levée de deux cent mille hommes ordonnée par la loi du 3 vendémiaire, obtiendront les effets qu'on en attend ; mais pour atteindre complettement le but que le corps législatif & le gouvernement se proposent, il est essentiel d'assurer le payement des diverses parties de la dépense publique par la rentrée des fonds indiqués comme nécessaires dans les états de recettes de l'an 7. Le ministre des finances vient de remettre au directoire l'état exact des rentrées opérées pendant la présente année, & de celles qui sont présumées devoir rentrer d'ici au premier vendémiaire prochain. Vous trouverez ce rapport annexé au présent message. Le directoire s'y refere totalement. On a varié sur la quotité du déficit pour l'an 7, dans diverses circonstances. Après avoir appuyé ses calculs sur diverses données, le ministre des finances établit dans son rapport que le déficit existant sur les recettes de l'an 7, dans l'état actuel de notre législation, est de soixante-sept millions. Vous avez souvent reconnu cette vérité, que du complément d'un bon système de finances, dépendoient & la force du gouvernement, & les succès qu'il doit attendre contre les ennemis qui lui restent à combattre. Les recettes ne sont point balancées avec les dépenses. Le directoire renouvelle ses instances pour que vous preniez les mesures les plus promptes pour combler le déficit encore existant. Il vous invite à vous occuper sans retard de ces objets importans.„ *Signé* : Barras président.

Delbrel demande la lecture du rapport du ministre. — Le conseil se borne à en ordonner l'impression, ainsi que celle du message, & le renvoi à la commission.

Génissieu est entendu. Quand le message du directoire, dit-il, & le rapport du ministre seront imprimés, on pourra reconnoître à quelle cause, à quelle erreur est due la différence qui existe entre les résultats annoncés par votre commission, & ceux contenus au rapport du ministre. Votre commission ne tardera pas à s'occuper du renvoi que vous venez de lui faire. Elle sent qu'il n'y a pas une minute à perdre : si les calculs du ministre sont exacts, & si effectivement le déficit est de 67 millions, il faut achever de le combler. Outre les projets de votre commission, il existe diverses commissions spéciales qui ont à vous entretenir d'améliorations à faire. Vous avez des rapports à entendre sur les pertes, sur les économies à faire dans l'administration de la marine. Je demande que ces commissions présentent incessamment leur travail. Cet avis est adopté, & l'arrêté du renvoi du message maintenu. — Le résultat du scrutin pour la nomination des commissaires-inspecteurs, appelle à cette commission Joseph Martin, Jouenne, Chottard, Joubert de l'Herault & Giraud-Pouzol.

Eudes, dans un rapport succinct déclare que les assemblées électorales des départemens de la Meuse, des Ardennes, du Calvados & de la Drôme ont procédé conformément aux lois, & que leurs procès-verbaux ne présentent aucune irrégularité. Il fait valider ces opérations & résoudre l'admission des députés nommés par ces départemens. Le cinquième procès-verbal dont cette commission étoit chargée n'est point arrivé. Ce sera celui de l'Ouest de Saint-Domingue. — Crochon fait aussi valider les opérations de l'assemblée électorale de la Lys.

Séance du 27.

Génissieu annonce que la commission des recettes & dépenses s'est assemblée pour prendre connoissance du message du directoire, lu hier, & du rapport du ministre y annexé. Mais son premier examen a eu pour résultat de la convaincre qu'il étoit nécessaire d'obtenir du directoire des pièces justificatives à l'appui du rapport du ministre, telles que les états détaillés de la recette de l'enregistrement & du timbre pendant les derniers mois, & autres états de recette. La commission propose d'adresser un message au directoire pour demander ces états. Elle ajoute la demande d'inviter la commission de la trésorerie à faire un prompt rapport sur l'organisation de cette administration. De plus elle presse le conseil de s'occuper de la nomination des commissions économiques. — L'envoi du message est ordonné. (*La suite demain.*)

Mannheim du 3 mai.

Le chef des paysans aux environs d'Heppenheim, a reçu avant-hier d'un capitaine de hussards autrichiens qui commande dans les environs de Necker-Gemund, l'ordre de ne plus laisser passer de couriers entre Francfort & Mannheim : cet ordre a été communiqué au maître de poste d'Heppenheim ; & en conséquence il ne part ni n'arrive plus de couriers de Francfort depuis deux jours. On sait que nous recevions depuis 8 jours par Francfort les couriers de Souabe, de Bavière, &c. Ainsi nous sommes privés totalement de nouvelles d'Allemagne ; mais cet état de choses ne sauroit durer longtemps.

Des avis ultérieurs de Rastadt nous apprennent que l'enterrement des cit. Bonnier & Roberjot, eut lieu le 29 dans l'après-midi avec beaucoup de solemnité en présence de tout le corps diplomatique : les hussards autrichiens étoient en parade. Aussitôt après la cérémonie, tous les ministres partirent pour Carlsruhe. Le cit. Jean-Debry & les personnes attachées à la légation françoise partirent en même-temps pour Selz, sous l'escorte des troupes du Margrave, & de la plus grande partie des habitans de Rastadt. Le cit. Jean-Debry leur a dit en les quittant que la nation françoise n'oublieroit jamais les marques d'intérêt & d'attachement que les sujets du Margrave ont donnés, en cette occasion, aux Envoyés de la République.

**** Lundi 13 de ce mois on donnera Palmire, opéra en quatre actes, musique de Salieri.

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Dimanche 5 Mai 1799. (N°. 124.)

Philadelphie du 26 février.

Le sénat a rejetté la propoſition de M. Adams, préſident, concernant l'envoi de trois nouveaux miniſtres, pour traiter avec la république françoiſe.

Les réſolutions priſes par les Etats de Kentucki & de Virginie contre les droits législatifs du congrès, ont été formellement déſapprouvés par notre chambre des repréſentans.

Les françois ont fait ſortir des priſons de la Guadeloupe 260 américains, qui ont été embarqués ſur un cartel appartenant aux Etats-Unis.

L'inſurrection qui a éclatté à bord de notre sloop de guerre, *le Baltimore*, n'eſt point encore appaiſée.

Livourne du 17 avril.

Les miniſtres du Grand-Duc, Manfredini & Serrati, arrivés ici, il y a quelques jours, ſous une eſcorte françoiſe, ſe ſont embarqués ſur un vaiſſeau ſuédois, le même qui conduit à Palerme les miniſtres & conſuls étrangers.

On fait de grands préparatifs pour mettre en état de défenſe notre place, & l'approviſionner de vivres & de munitions.

Porto-Longone continue de réſiſter aux françois. On croit que le général Miollis, qui eſt parti pour Lucques ces jours derniers, ſe rendra bientôt à l'iſle d'Elbe pour diriger le bombardement de Porto-Longone.

Nous avons en vue une frégate angloiſe qui croiſe devant notre port.

Notre municipalité a été inſtallée; on organiſe notre garde nationale.

Gènes du 18 avril.

Il paſſa hier à Sarzano, un commiſſaire françois avec nombre de chariots, chargés de caiſſes venant de Florence, qui contiennent des objets d'or & d'argent, partie monnoyé, partie en lingots. On dit qu'il y a ſur un ſeul mulet 300 livres peſant d'or. Ce convoi eſt attendu ici aujourd'hui.

Turin du 24 avril.

Une de nos feuilles qui avoit dit que le Pape étoit arrivé à Turin le 19, reconnoit aujourd'hui qu'elle avoit été induite en erreur. Le bruit couroit hier que S. S. étoit attendue pour le ſoir; mais cela ne s'eſt pas vérifié juſqu'à préſent.

Le général Grouchy a publié l'extrait d'une lettre du général en chef de l'armée d'Italie, en date du 25 germinal (14 avril), par laquelle il le charge de publier dans toute l'étendue de ſon commandement les ſervices diſtingués & le courage éminent des troupes piémontoiſes employées dans l'armée. Chefs, officiers, ſoldats, tous ſe ſont montrés dignes de combattre à côté des François.

Une lettre de Milan du 21 avril porte: "L'armée françoiſe occupe un camp derrière la tour longue de Breſcia; & les Autrichiens ſont campés en avant de la porte de Vérone: Breſcia eſt fermé; ni les François ni les Allemands n'y entrent. — La garde nationale de Modene & de Bologne a diſſipé les inſurrections des départemens du Mincio & du Bas-Pô. — Le corps législatif ciſalpin a révoqué l'autorité dictatoriale, accordée au directoire; & celui-ci a diſſous en conſéquence les 3 commiſſions qu'il avoit créées, & qui avoient les attributions les plus étendues: le directoire les invite néanmoins à continuer de lui tranſmettre leurs obſervations ſur les objets les plus importans dans les circonſtances actuelles."

"P. S. On apprend en ce moment que les François ont paſſé le Mincio, & qu'ils ont repris leurs premieres poſitions ſans rencontrer aucun obſtacle. — Le général Delloles, nommé général de diviſion, a remplacé le général Musnier, chef de l'état-major de l'armée d'Italie. — Les diviſions françoiſes qui ſe trouvoient dans la Romagne, l'ex-royaume de Naples, & dans la Toſcane, marchent à grands pas vers l'Adige. Le ſort de ces pays eſt confié aux patriotes & aux gardes nationales, ſous la direction d'autorités républicaines. — Le cit. Reinhardt dans une proclamation aux Toſcans, dit entr'autres choſes: "Je vous annonce aujourd'hui, que

le vœu légalement exprimé par les représentans de votre ville a été accueilli, & que le 18 germinal (7 avril) fera époque dans vos annales. „

La lettre ſuivante publiée par une de nos feuilles, contient quelques nouveaux détails ſur les derniers mouvemens de l'armée franç. „ Du quartier-général de l'armée d'Italie le 30 germinal (19). Le quartier-général a été transféré avant-hier de Lodi à Calcio, aux environs de Breſcia. Hier il s'eſt encore porté en avant; & on s'attend d'un moment à l'autre à une nouvelle attaque. Les troupes tirées du Piémont, & la diviſion du général Deſſolles, qui a été obligée d'évacuer le Tyrol par ſuite de la retraite de l'armée du Danube, ont joint notre armée & y remplacent le corps de troupes qu'on en a détaché pour former la garniſon de Mantoue. Ce renfort joint à ceux qui viennent de la Toscane, nous mettroit dans le cas de reprendre l'offenſive & de le faire avec ſuccès, ſi Bonaparte ou Moreau étoit à notre tête. (L'arrêté du directoire, qui nomme Moreau général en chef de l'armée d'Italie, n'eſt que du 21 avril.) Parmi les traits nombreux de bravoure que les journées des 26 & 5 ont fait éclore & que l'on s'occupe à recueillir, on diſtingue le ſuivant qui prouve que nos conſcrits ſauront rivaliſer de courage avec nos vieux grenadiers. Un corps de grénadiers marchoit ſur une redoute qui vomiſſoit la mort de toutes parts. Un conſcrit ſe trouvoit dans leurs rangs & ſe précipitoit ſur la redoute. Un grenadier dont ſans doute il gênoit le paſſage, lui dit: „*Allons, jeune homme, que fais-tu là? ce n'eſt pas ta place. Mets-toi de ce côté.*„ Le conſcrit piqué de ce propos, s'élance comme l'éclair, ſe trouve ſur le parapet de la redoute avant les grenadiers, & ſe tournant vers eux, ſe met à crier: *A moi les grénadiers & les conſcrits.*

„Je termine par un trait de reconnoiſſance de la part de nos ſoldats, dont j'ai été témoin à Mantoue. Le lendemain de la fameuſe journée du 16 (5) divers détachemens de l'armée qui étoient entrés dans Mantoue par ſuite de la retraite, étoient ſur la place d'armes de cette ville où étoit établi le quartier-général, lorſque Moreau y entra accompagnant le général en chef Schérer. A ſa vue, l'air retentit des cris: *Vive Moreau! vive notre ſauveur!* Tous les ſoldats ſe précipitent au-devant de lui, & le ſerrent dans leurs bras, ou ſe contentent de toucher ſes habits. Ce n'eſt qu'avec beaucoup de peine & après bien des efforts que ce modeſte général parvint à ſe ſouſtraire aux embraſſemens des ſoldats. „

Paris du 30 avril.

La flotte de Breſt, forte de vingt-cinq vaiſſeaux de ligne, eſt ſortie le 26 avril; *le 27*, treize vaiſſeaux anglois ont paru devant ce port: le même jour, un vaiſſeau de la flotte françoiſe eſt rentré à Bertheaume pour réparer quelques avaries; il a remis en mer le 28. On a encore, dans cette journée, apperçu les Anglois, ſur leſquels le vice-amiral Bruix, qui commande la flotte, devoit avoir alors 48 heures d'avance.

Pierre-Louis Vaillant, dit Florival, ex-noble, âgé de 33 ans, convaincu d'émigration & de contravention à la loi du 19 fructidor an 5, a été fuſillé aujourd'hui en vertu d'un jugement rendu hier à cinq heures du ſoir, par la commiſſion militaire de la 17e. diviſion.

„Une campagne nouvelle s'ouvre. Les dernières convulſions du deſpotiſme qui s'agite contre la liberté, peuvent lui procurer le ſuccès paſſager d'un effort ſurnaturel qui l'épuiſe; mais en vain a-t-il d'avance raſſemblé ſes forces; en vain s'étoit-il, en ſecret, préparé au combat, pendant qu'il trompoit notre bonne-foi, & ſe jouoit de notre ſécurité: cette ſécurité a fait notre gloire. Plus honorable qu'une victoire, elle parle plus haut pour nous que ne le pourroient en faveur de l'ennemi quelques ſuccès ménagés par la ruſe & l'hypocriſie. Il étoit prêt à la guerre, il étoit dans un état d'hoſtilités menaçantes, quand toutes nos meſures annonçoient encore l'eſpoir de la paix, & à plus forte raiſon en prouvoient le deſir. Oui, ce premier développement ſi ſubit des forces de l'ennemi, cette attitude menaçante & demi-victorieuſe qu'il a oſé prendre presqu'avant le combat, & qui prouvent qu'il étoit déjà partout en meſure de nous ſurprendre, partout prêt à nous accabler par le nombre, lorſque nous nous vîmes forcés enfin de lui demander compte de ſes perfidies, ſont la meilleure réponſe à oppoſer à nos détracteurs. Si la guerre a été déclarée par la république, c'eſt parceque cet état de guerre exiſtoit de fait de la part de l'ennemi, qu'il n'étoit plus poſſible de l'éviter, de le diſſimuler; qu'en un mot, il étoit tems, plus que tems de s'y réſoudre, & de le reconnoître ſolemnellement. Chaque jour de retard en étoit un pour le développement de nos meſures de défenſe, qu'une trêve trompeuſe paralyſoit. Si les gouvernemens deſpotiques n'ont pas beſoin de motifs pour étendre leurs forces, pour arracher leurs ſujets au repos, pour combiner dans le ſecret leurs préparatifs d'aggreſſion, il faut aux gouvernemens des peuples libres l'appareil d'un beſoin urgent, la proclamation d'un danger public, pour qu'ils appellent les citoyens à leur défenſe. Ainſi, avant de faire un nouvel appel à la patrie, avant de donner à la jeuneſſe, qu'attendoient nos drapeaux, le ſignal de quitter ſes foyers, le gouverne-

Digitized by Google

ment françois a épuiſé tous les moyens d'obtenir la paix ; il avoit comblé la meſure de la patience & des ménagemens permis à ceux ſur qui repoſe le ſoin de la sûreté publique ; & l'expérience prouve que ce n'eſt qu'au dernier moment qu'il s'eſt déterminé à ſolliciter de nouveaux ſacrifices & de nouveaux efforts. Il n'eſt plus permis d'héſiter désormais entre défendre ſa patrie & ſubir le joug d'un étranger ambitieux, entre porter la terreur dans les campagnes ennemies, ou voir les nôtres dévaſtées par les hordes féroces des tyrans du nord ; entre l'obligation qu'a chaque famille d'envoyer un frère au ſecours d'un frère, chaque citoyen de voler à la défenſe de ceux qui, depuis ſix ans, verſent leur ſang pour la défenſe commune, ou l'opprobre de laiſſer périr en détail & ſans fruit l'eſpoir d'une génération. Il ne s'agit plus ſeulement de conquérir la liberté : il s'agit de ne pas ſe vouer au dernier des opprobres, celui de ne pas ſavoir la conſerver, après l'avoir conquiſe au prix de tant de ſacrifices. Il ne s'agit même pas ſeulement de la république, mais de l'exiſtence de la France, mais de nos vies, de notre honneur, de nos propriétés, dont bientôt des conquérans avides ſe diſputeroient les dépouilles ; il s'agit enfin, ou de la paix à conquérir par les efforts d'une ſeule campagne, ou de ſe réſoudre à traverſer toutes les horreurs d'un nouveau bouleverſement & d'une révolution plus terrible que la premiere. Ou le ſort de la Pologne, ou être bientôt le peuple le plus puiſſant & le plus floriſſant de l'Europe : telle eſt, François, l'alternative qu'on vous preſente. Votre choix, ſans doute, ne ſera pas douteux. „ (*Art. officiel.*)

Conſeil des 500 — Fin de la ſéance du 27 avril.

Sur le rapport de diverſes commiſſions, le conſeil valide ſans diſcuſſion les opérations des aſſemblées électorales du Puy-de-Dôme, du Bas-Rhin, des Deux-Sèvres, des Voſges, de Maine-&-Loire, de la Seine, de la Vienne, de l'Aube, de la Seine-inférieure, & de la Côte-d'or.

La diſcuſſion s'établit ſur le projet de Groscaſſand-Dorimond relatif aux élections de Saint-Domingue pour l'an 6. En voici les diſpoſitions. „ Les opérations de l'aſſemblée électorale tenue, en germinal an 6, au Cap, nord de Saint-Domingue, ſont déclarées valables juſqu'à concurrence ſeulement de la nomination d'un député à élire par ce département, d'après les lois des 20 nivôſe, 27 pluviôſe an 5, 4 brumaire, & 29 nivôſe an 6. En conſéquence, ſera admis au corps légiſlatif au conſeil des cinq-cents, le citoyen J. B. Deville. „

Boisrond, jeune, prend la parole pour combattre le projet ſous ce rapport qu'il n'adopte pas toutes les nominations. Si les unes ſont légales, les autres le ſont auſſi. L'impartialité exige qu'on ne prenne, à l'égard des élus divers, qu'une meſure ſemblable. — *Mentor* appuye le projet de la commiſſion, en ſoutenant que les députés que la commiſſion propoſe de ne point admettre, ſont des ſignataires d'arrêtés liberticides qui ont livré l'oueſt de Saint-Domingue aux anglois. Il rappelle particuliérement le citoyen Lapointe auquel il reproche d'avoir été un ardent contre-révolutionnaire ; d'avoir provoqué l'acte prétendu de réſiſtance à l'oppreſſion, qui a livré aux anglois l'Arcahaye & St. Marc, & déclare que cet acte a été ſigné par un des députés élus. Peut-on l'admettre ? — *Cournard* (de la Gironde) appuie la réclamation de Boisrond jeune, & fait l'éloge du républicaniſme des élus qu'on propoſe d'exclure, notamment de Raymond. Si le projet eſt adopté, Saint-Domingue ne ſera pas repréſenté. On parle de quelques irrégularités dans les procès-verbaux. Mais dans les admiſſions juſqu'ici prononcées, il y a toujours eu des irrégularités par-deſſus leſquelles on a cru devoir paſſer, & qu'on auroit autrement jugées en France. — *Leborgne* appuie le projet de la commiſſion. Il s'oppoſe auſſi à l'admiſſion de tous les élus de l'aſſemblée du Cap. Il ſoutient que les élections ont été influencées par Touſſaint-Louverture, entouré, dit-il, de prêtres & d'émigrés.... Ici interrompu, l'opinant établit que l'aſſemblée du Cap a nommé plus de députés que la loi ne le lui permettoit, & vote pour le projet de la commiſſion, c'eſt-à-dire, pour qu'on n'en admette qu'un. — *Lecointe* répond que la loi qui réduiſoit le nombre des députés à élire au Cap, n'étoit pas connue. On a nommé conformément aux loix exiſtantes ; peut-on rejetter les députés élus ? Une vive interruption ſe manifeſte ; Chalmel, Leborgne, Duplantier demandent que le projet ſoit mis aux voix. — Lecointe inſiſte avec beaucoup de chaleur contre le projet de la commiſſion, & détermine le conſeil à voter à une grande majorité l'envoi d'un meſſage au directoire, pour ſavoir à quelle époque les lois citées par la commiſſion, ont été connues à Saint-Domingue.

Séance du 28 avril.

Des militaires détenus à Bicêtre, pour délit d'indiſcipline, invitent le conſeil à examiner, ſi la ſévérité du code pénal militaire pour ſemblable délit, n'eſt pas plus propre à décourager les armées, qu'à enflammer leur courage. — Le conſeil paſſe à l'ordre du jour.

Après avoir entendu divers rapporteurs, le conſeil déclare valides les opérations des aſſemblées électorales de la Charente, du Cher, de l'Indre, des Côtes-du Nord, des Baſſes-Alpes, de la Creuſe, de Loir & Cher, de la Haute-Loire, de Seine & Marne, du Cantal, de l'Iſère, du Jura, de la Meurthe, du Léman, du Nord, d'Ille & Vilaine, de l'Eure & du Rhône.

L'ordre du jour appelle la diſcuſſion ſur le projet de Manſord, concernant les émigrés naufragés à Calais. Ce projet eſt ainſi conçu. „Art. Ier. La loi du 15 thermidor an 5, concernant les individus ci-deſſus mentionnés (qui les condamnoit à la déportation) eſt abrogée. II. L'art. 19 de la loi du 19 fructidor portant : *les émigrés actuellement détenus ſeront déportés*, n'eſt pas applicable à ceux qui, outre le crime d'émigration, étoient encore coupables d'autres délits emportant peine capitale. „

Briot rappelle „ par combien de ſophiſmes on chercha en l'an 5, à les ſouſtraire à l'échafaud, auquel la mer, indignée de les porter, les avoit renvoyés. La loi du 15 thermidor fut rendue par

leurs complices : elle vouloit qu'ils fussent déportés sans aucun retard ; le 18 fructidor en ordonna autrement : quel sera aujourd'hui leur sort ? Ces loix, déclarées immuables par la constitution, prononcent la peine de mort contre tout émigré pris sur le territoire françois. Ceux dont il s'agit, ont été arrêtés sur les côtes de Calais, où ils ont été jettés, disent-ils, par une tempête. La loi n'a point prévu ce cas, & ils espèrent en décliner la sévérité, en réclamant le droit des gens. Ils l'ont violé les premiers ; ils se sont armés contre leur patrie ; ils n'appartiennent à aucune nation : ils ne peuvent donc réclamer le droit des gens. Combien cette conséquence reçoit une nouvelle force, lorsqu'on considère qu'ils ont été trouvés porteurs d'engagemens au service de Louis XVII, & qu'ils étoient sous les ordres de Choiseuil, commandant d'un corps à la solde de l'Angleterre ! „ L'orateur s'étonne que cette affaire ait éprouvé des lenteurs presque interminables, tandis que l'autorité administrative est la seule que les loix aient constituée juge de ces délits : les jugemens ne sont, pour ainsi dire, que le mode d'exécution, & n'ont à prononcer que sur un fait attesté par les autorités civiles. En réfutant les divers argumens que Portalis & Jourdan (des Bouches-du-Rhône) avoient développés pour établir une différence entre ces émigrés, Briot examine s'il ne conviendroit pas de mettre un terme à l'inscription sur la liste des émigrés, afin de fixer le sort des personnes & des propriétés, de calmer toutes les inquiétudes, d'empêcher que les factions & les réactions ne se servent de cette liste contre leurs antagonistes, & de rendre les radiations ou les maintenues sur cette liste, indépendantes des individus. Il demande que cette question, de la plus haute importance, soit renvoyée à l'examen d'une commission. „

(*La suite demain.*)

Strasbourg du 1 mai.

Les cit. Jean-de-Bry, Rosenstiel, la cit. Roberjot, & les personnes attachées à la légation françoise, arriverent ici le 30 au matin. On a su par eux les détails de l'horrible assassinat de nos ministres plénipotentiaires à Rastadt. (Ces détails consignés dans les gazettes de Strasbourg, sont à peuprès les mêmes, quant *au fait matériel*, que ceux que nous avons publiés à la fin de l'article de Mannheim (N°. 122). Voici quelques circonstances qu'ajoutent les gazettes de Strasbourg.

Le commandant des hussards autrichiens arrivés à Rastadt vers les sept heures du soir, notifia à l'ambassade françoise l'ordre de quitter Rastadt : celle-ci répondit qu'elle s'étoit préparée à partir, & qu'elle n'attendoit qu'une garantie de sureté : Le commandant des hussards donna sa parole d'honneur que les personnes des ministres françois étoient parfaitement en sureté, & qu'ils pouvoient partir tranquilles. Ils furent prêts tout de suite ; mais on retarda à dessein leur départ jusqu'à la nuit. „

„ Après huit heures, l'ambassade françoise partit dans 6 voitures, accompagnée d'hommes portant des flambeaux ; mais à la porte de la ville, on les obligea de les éteindre. A quelques cents pas de-là, arrivés dans le bois, une troupe nombreuse de hussards, conduits par un capitaine, se présentèrent devant les voitures, & ordonnèrent aux postillons d'arrêter. Ceux-ci refusèrent, & les ministres crièrent de leurs voitures, qu'ils étoient les ambassadeurs françois qui retournoient chez eux : *C'est justement vous que nous cherchons*, répondirent les assassins, qui se jetèrent aussitôt sur leurs victimes. „ (Suivent les détails de l'assassinat ; il y est dit de plus que ce *que* nous avons rapporté, „ que Jean-Debry avoit avec lui sa femme & ses filles ; que Roberjot voulut se défendre, qu'il fut arraché de sa voiture, que sa femme se précipita aussitôt après lui pour le couvrir de son corps, & le sauver ou mourir avec lui ; qu'un hussard voulut la frapper de son sabre, mais qu'un domestique para le coup avec sa canne ; qu'on arracha son mari de ses bras, & qu'on lui coupa la tête..... Le cit. Rosenstiel parvint à sauter à bas de sa voiture, & à se réfugier à Rastadt chez M. le comte de Gœrtz, chez qui arrivèrent bientôt les citoyennes Jean-Debry & Roberjot, & dans la nuit le cit. Jean-Debry qui s'étoit échappé, ainsi que nous l'avons dit. — La *Chronique* de Strasbourg ajoute : „ que *M. le* comte de Gœrtz rassembla aussitôt chez lui les membres de la députation de l'Empire auxquels on fit le récit de cet horrible attentat. Ils en furent glacés d'horreur. Ils interrogèrent le commandant autrichien. celui-ci, à la vérité, s'excusa ; mais comme il prit en dépôt les bijoux, l'argent & les papiers qui avoient été dérobés, & qu'il refusa de les restituer, il est clair que tout a eu lieu par ordre supérieur, comme on assure que le commandant l'a déclaré lui-même. On dit même que l'Envoyé Prussien a été insulté à cette occasion.... „

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Lundi 6 Mai 1799. (N°. 125.)

Conſtantinople du 4 avril.

Le général anglois Kœhler vient d'arriver ici avec quatre officiers & un deſſinateur de la même nation, pour entrer au ſervice des Turcs; on en attend un plus grand nombre qui doivent arriver par mer avec un détachement d'artillerie légère.

Ces jours derniers, M. le baron d'Herbert, internonce impérial, dont le palais a été réduit en cendres par le terrible incendie du 13 du mois dernier, s'eſt transporté au ci-devant palais de Véniſe. M. Spencer Smith, ſon gendre, a pris auſſi ſon logement dans le même palais.

La cérémonie de l'inſtallation du nouveau prince de Moldavie Ypſilanty, a eu lieu le 2: cette cérémonie conſiſte dans une audience que le nouveau prince a du Grand Seigneur, à-peu-près avec les formalités uſitées pour les audiences des miniſtres européens. L'audience eſt précédée d'un divan auquel le prince aſſiſte, d'un dîner, & des autres formalités d'uſage. Mais les princes de Moldavie & de Valachie ſont, de plus, revêtus d'un énorme caſque à plumes, de la même forme que ceux que portent les colonels des Janiſſaires, & nommée la Roucca & d'une pélliſſe magnifique nommée Kapanizza. Lorſqu'il ſort du Serail, à ſon cortège particulier ſe joignent deux Aſſequis (gardes de l'intérieur), quatre peiks (autres gardes de l'intérieur) & deux chiaoux ou huiſſiers, tous muſulmans, & qui marchent à pied devant le prince; lequel eſt obligé de leur faire un ſort; car avilis en quelque ſorte par cette fonction, ils ne peuvent plus continuer les leurs.

Veniſe du 21 avril.

La première colonne des troupes Ruſſes eſt arrivée à Vérone le 17. Les autres s'y rendent à marches forcées, ainſi que divers corps de troupes autrichiennes, & pluſieurs convois d'artillerie de ſiège.

On écrit de Treviſo, qu'il y a déjà paſſé environ 5,000 priſonniers, faits par les autrichiens dans les divers combats qui ont eu lieu juſqu'ici.

La flotille françoiſe qui étoit à Sermione, s'eſt retirée à Peſchiera, où elle va être bloquée par la flotille autrichienne partie de Riva. — Environ 600 payſans ſont employés depuis le 15 aux travaux néceſſaires pour faire le ſiège en forme de cette forteresſe. On dit que le général Souwarow a déclaré que Peſchiera ſeroit priſe au bout de 2 jours: il a ordonné qu'on préparât à cet effet une grande quantité d'échelles.

Le général comte de Klenau a fait paſſer le Pô à une grande partie de troupes à ſes ordres, qui renforcées par les habitans inſurgés du Ferrarois, cernent maintenant Ferrare. — Un autre corps de troupes impériales qui a paſſé le Pô à Crémone, s'eſt porté vers la Mirandole, & eſt parvenu à engager les habitans de ce pays à s'armer contre les François. — On aſſure qu'une partie des habitans du Mantouan a fait la même choſe. — On n'apprend pas qu'il y ait eu aucune attaque ſérieuſe depuis la ſanglante journée du 5. — On n'a aucune notion préciſe ſur la poſition des armées reſpectives: on continue d'aſſurer que les françois ſe ſont retirés dès le 14 de ce mois derrière l'Adda. On parle d'une affaire d'avant-garde qui doit avoir eu lieu le lendemain entre Crémone & Pizzigheton, & dont on ignore le réſultat. — La garniſon de Ferrare, renforcée par des gardes nationales de Bologne & de Modène, fit le 17 une ſortie contre les troupes du général Klenau.

Du 24. La ſeconde colonne de troupes Ruſſes eſt arrivée à Vérone le 22; elle eſt, comme la première, d'environ huit mille hommes. — On ne ſait rien de poſitif ſur les mouvemens des armées. Le bruit court que le général Souwarow a détaché un gros corps de troupes ſur la rive droite du Pô pour inquiéter les françois en Toſcane, & couper la communication aux troupes

Digitized by Google

françoiſes de l'armée de Naples & de Rome, qui viennent renforcer l'armée du général Moreau. — On parle auſſi de diverſes entrepriſes faites par le général Wuckaſſowich, aux environs de Bergame; & l'on ajoute que le général comte de Bellegarde doit attaquer les françois dans le pays des Griſons & la Walteline. (On n'a encore publié à Vienne ni à Inſpruck aucun rapport officiel, ſur les mouvemens des armées, depuis celui qu'on a lu N°. 119. C'eſt ſeulement quand on aura des rapports officiels, que l'on pourra apprécier avec certitude les nouvelles qu'on vient de lire, & que l'on trouve dans les gazettes de Veniſe, du Tyrol, d'Augsbourg, de Francfort, &c.)

On aſſure qu'une eſcadre Turco-Ruſſe croiſe devant Ancone, où ſe trouve le *Généreux* avec quelques frégates. — On ajoute que le Pacha de Janina s'eſt embarqué avec des troupes turques, ſur une autre partie de l'eſcadre, qui a pris la route de la Sicile. On croit que les alliés ſe propoſent de faire des deſcentes ſur differens points de la côte du royaume de Naples.

Turin du 24 avril.

Henri Grégoire (ci-devant évêque de Blois), connu dans la révolution françoiſe, vient d'adreſſer, au ſujet de celle du Piémont, une lettre au C. Avogadro, ci-devant préſident & chef de la réforme à l'univerſité de Turin. Voici comme il s'exprime : „ L'établiſſement de la république piémontaiſe a réjoui les paſteurs de l'égliſe gallicane, parce que la démocratie étant le gouvernement politique le plus conforme aux maximes évangeliques, par-là même il doit être plus approprié au bonheur du peuple. D'ailleurs, l'exiſtence d'une cour tenoit la vérité captive, & donnoit un libre cours aux préventions diſſéminées en pays étrangers contre l'égliſe gallicane. Nous aimons à croire que les amis de la vérité n'étant plus comprimés par la terreur & le deſpotisme, ils auront le courage de rendre juſtice à ce clergé françois qui, aſſiégé par tous les maux, aſſailli par les tempêtes, n'a pas ceſſé de ſe montrer fidèle à la religion & à la patrie. Certes, ſi la foi de J. C. avoit été attaquée, aidés de la grâce, nous ſerions morts mille fois plutôt que de ſouffrir qu'on y portât la moindre atteinte; mais les réformes opérées dans la police extérieure, n'étoient qu'une réforme des abus, & un retour ſalutaire aux uſages de la ſainte & vénérable antiquité.... Nous ſommes charmés de voir vos contrées s'organiſer en république. Faſſe le ciel que vous n'ayez pas comme nous des prêtres rebelles aux lois, qui, par leur réſiſtance, ont fait calomnier la religion, & appeler ſur leurs têtes la juſte ſévérité des lois. Quant à nous, paſteurs ſoumis d'eſprit & de cœur, nous ſommes de plus en plus perſuadés que le gouvernement républicain eſt celui qui convient le mieux au bonheur du peuple, & qu'il eſt le plus conforme à l'évangile, &c. „

Londres du 19 avril.

M. Schaw, meſſager d'état, eſt arivé le 17 de Berlin avec des dépêches de M. Thomas Grenville. — M. Higgins, meſſager d'état, eſt parti mardi dernier avec des dépêches pour la cour de Berlin. — Le capitaine Perponger, officier autrichien, eſt arrivé mercredi dernier chez le comte de Stahremberg, miniſtre impérial, avec des dépêches d'Allemagne.

Mardi dernier, J. Binns, connu par ſes principes démocratiques, & Belton, accuſé de trahiſon, ont été arrêtés à Weſtminſter par ordre de M. le duc de Portland.

Voici les détails qu'une de nos feuilles donne ſur l'engagement qui a eu lieu entre deux de nos frégates & trois vaiſſeaux françois. "L'*Amélie*, de 44 & le *San-Fiorenzo*, de 40, ſont arrivés hier matin à Plymouth, fortement endommagées dans leur mâture & leur voilure. Le 9 de ce mois, comme elles croiſoient devant Belle-Isle, elles apperçurent les frégates françoiſes la *Vengeance*, de 48 canons de 24 & 400 hommes, le *Corneille*, de 44 de 18 & 320 hommes, la *Semillante*, de 42 de 18 & 329 hommes, & une corvette de 12 canons, à qui elles donnèrent la chaſſe. Le combat s'engagea & dura une heure 40 minutes, avec tant de violence que chacune de nos frégates lâcha plus de 60 bordées. Alors les frégates françoiſes rentrèrent précipitamment dans la Loire, & & allèrent chercher un abri ſous les batteries de la côte; ſans cette proximité, la *Semillante*, qui formoit l'arrière-garde, eût été priſe. Malgré la grande ſupériorité de l'ennemi, notre perte n'a pas été conſidérable. L'*Amélie* a eu 2 hommes tués & 19 bleſſés, & le *San-Fiorenzo* un homme tué & 18 bleſſés. Après l'action, le *San-Fiorenzo* prit le bricq françois la *Décade*,

qui alloit de Breſt à Bordeaux, & de qui il apprit les noms & la force des bâtimens qu'il avoit combattus, ainſi que leur perte, qui eſt de 100 hommes tués, outre le commandant françois. Le *San-Fiorenzo* s'empara auſſi du corſaire fr. l'*Entreprenant*, du Cap-françois, richement chargé en ſucre, caffé & coton, & ayant à bord une ſomme conſidérable en rixdalles.„ (Comparez ce récit avec celui publié à Paris v. N°. 110).

On mande de la Martinique en date du 10 mars, qu'on vient d'y recevoir la nouvelle que le gouverneur de la Guadeloupe, qui a ſuccédé à Victor Hugues, a été maſſacré par les noirs.

Paris du 30 avril.

En nommant le général Moreau au commandement de l'armée d'Italie (dit la *feuille du jour*) le directoire a ſuivi l'opinion des généraux les plus expérimentés, comme on peut en juger par l'extrait de la lettre ſuivante, publiée aujourd'hui officiellement. *Extrait d'une lettre du général Joubert, au directoire exécutif, datée de Turin, le 19 frimaire an 7.* (9 déc.) "Citoyens directeurs, je vous ai écrit, le 17 (6) de Milan, que j'attendrois mon ſucceſſeur à Turin; il m'eſt impoſſible de commander davantage l'armée; je ne me ſens plus aſſez fort, ni au moral, ni au phyſique; je ne ſaurois trop le répéter, & c'eſt la vérité exacte. Quand les médecins en chef auront rejoint, je ferai conſtater mon état par eux, & je vous enverrai leur certificat. En attendant, je fais filer les troupes ſur l'Adige & le Pô, & je laiſſe, par interim, le commandement de l'armée au général Moreau. Je vous déclare, ſur ma conſcience, que c'eſt le général de l'armée qui la commandera le mieux. Conſidérez que ſa réputation eſt faite, & qu'il a déjà une plus grande garantie à vous offrir. J'aurois craint, d'ailleurs, de compromettre le ſuccès des armes de la république, en me faiſant proviſoirement remplacer par un autre général. Je croirois avoir rendu un nouveau ſervice, ſi j'étois aſſez heureux de rattacher ce militaire au gouvernement. Salut & reſpect. *Signé*: Joubert.„

Le directeur général des poſtes de l'armée d'Italie, a annoncé par une lettre du 24 germinal (13 avril), du quartier-général de Pizzighetone, que le courier parti de Fano, le 17 (6), portant toutes les dépêches de l'armée de Naples, eſt tombé, près San-Benedetto, ſur le Pô, à 2 poſtes au-delà de Mantoue, entre les mains des Autrichiens qui l'ont fait priſonnier de guerre, & ſe ſont emparés de la malle. Ce directeur en a inſtruit ſur-le-champ le directeur de la poſte près l'armée de Naples, & a pris des meſures pour faire paſſer les couriers par la route de Toſcane.

Un américain établi à Paris, contredit la nouvelle que viennent de publier quelques journaux, (v. N°. d'hier) ſavoir que le ſénat des Etats-Unis a refuſé ſa ſanction à la nomination de trois nouveaux miniſtres pour traiter avec le gouvernement françois. Il obſerve que cette nouvelle eſt d'une date antérieure à celle du 3 mars, qui a annoncé que le ſénat avoit approuvé le projet du préſident. Le meſſage (v. N°. 110) eſt du 25 février.

Abrégé des procès-verbaux de l'inſtitut du Caire, du 1er au 26 frimaire (21 novembre au 16 décembre). Mémoire ſur les différentes eſpèces d'animaux obſervées dans la Baſſe-Egypte, & ſur les cauſes qui ont pu réduire la variété des eſpèces dans cette contrée; par Savigny. — Sur la propoſition de Sucy, une commiſſion eſt chargée de recueillir des renſeignemens ſur le cours des eaux ſupérieures du Nil. — Rapport ſur les ophthalmies, par Deſgenettes. — Explication des phénomènes appelés capillaires; par Monge. — Morceau de poëſie relatif à la poſition des françois en Egypte, & aux avantages qu'on peut en attendre; par Balzac. — Note concernant la teinture du coton & du lin, au moyen du Carthame, par Bertholet. Le carthame eſt fourni à l'Europe par l'Egypte, & il y ſert à teindre les ſoies. En Egypte, on l'emploie à la teinture du coton; & le procédé auquel on doit cet avantage, conſiſte, 1°. à ſéparer, au moyen d'une eau un peu alkaliſée, la partie jaune de la ſubſtance colorante rouge; 2°. à incorporer l'alkali ſous la meule avec le carthame; 3°. à échauffer le bain à la température de 30 à 40 degrés. — Notes ſur la mécanique générale, par le cit. Fourrier. — Etat des habitans du Caire, morts pendant l'intervalle de cent jours, lu par Bonaparte. Ce nombre eſt de 1076; il comprend ſeulement les muſulmans. — Obſervations faites récemment au Caire par Monge & Beauchamp, d'où il réſulte que la déclinaiſon de l'aiguille aimantée eſt de 12 degrés. — Rapport d'un voyage à Damiette. — Deux mémoires ont été préſentés à l'inſtitut par des ſavans externes: celui du cit. Levaſſeur,

Digitized by Google

directeur de l'artillerie, ſur les moyens de corriger certains fers & aciers; & celui du cit. Corancez, concernant les moyens de remédier à l'altération de mouvement qui eſt occaſionnée dans les montres par les changemens de température. L'auteur propoſe de de compoſer le balancier de métaux différens, & il recherche par le calcul, quelle doit être la figure des parties, pour que le moment d'inertie ſoit conſtant, pendant que la maſſe qui oſcille, eſt dilatée ou condenſée. — Une commiſſion ayant été nommée pour examiner le mémoire du cit. Levaſſeur, le cit. Deſcotils en a rendu un compte avantageux. Celui du cit. Corancez eſt renvoyé à une commiſſion compoſée des cit. Coſtaz & Fourrier.

Conſeil des 500. — Fin de la Séance du 28 avril.

Revenant à la queſtion, Briot ſoutient qu'on ne doit pas faire de diſtinction, lorſque la loi n'en a pas fait: les prétendus naufragés étoient envoyés par-devant une commiſſion militaire, pour y être jugés ſelon l'inflexibilité des loix. Cependant on ne peut pas ſe diſſimuler que la loi du 19 fructidor, qui a ordonné la déportation des émigrés alors détenus, a établi une autre juriſprudence. Si on les renvoyoit par-devant une commiſſion militaire dans l'état actuel des choſes, ce ſeroit uſurper le pouvoir judiciaire, puiſque ce ſeroit annuller le premier jugement rendu en leur faveur. La meſure propoſée n'entraîne nul danger pour l'avenir; elle eſt digne de la généroſité du corps législatif: elle eſt conforme aux loix: elle doit donc être adoptée. L'orateur propoſe un projet conforme à cette concluſion. — Le conſeil ordonne l'impreſſion.

Chollet rappelle que ce qui a rallié tous les eſprits autour du 18 fructidor, a été l'indulgence dont les meſures de vigueur furent accompagnées. Ce fut par ce principe de modération & de ſageſſe, qu'on condamna à la déportation, les émigrés alors détenus; pourquoi voudroit-on aujourd'hui ſe montrer plus ſévère? Pourquoi ſeroit-on moins indulgent à leur égard, qu'envers les commiſſaires royaux, Brottier, Lavilleurnois, &c? La malignité en profiteroit pour ſuppoſer une arrière-penſée, & faire regarder cette ſévérité comme un eſſai pour un retour vers un ordre de choſes juſtement exécré. Renvoyer ces individus par devant les tribunaux, ce ne ſeroit pas réſoudre les difficultés: il faut donc maintenir purement & ſimplement la loi du 19 fructidor, qui ordonne ſans diſtinction, la déportation des émigrés alors détenus. — Impreſſion de ce diſcours, & ajournement à primidi.

Le directoire, perſuadé que rien n'eſt plus urgent que d'élever les recettes au niveau des dépenſes, s'empreſſe de tranſmettre les pièces juſtificatives qui lui ont été demandées hier à l'appui des calculs, par leſquels le miniſtre des finances a fixé le déficit à 67 millions. — Renvoyé à la commiſſion.

Augsbourg du 29 avril.

Il ne s'eſt rien paſſé d'important depuis le 13 juſqu'au 24, ſur les points de Feldkirch, de Pétershauſen & de Schaffhouſe.

Raſtadt du 27 avril.

Avant-hier, la députation de l'Empire tint une nouvelle conférence, dans laquelle il fut réſolu de communiquer à la Diète de l'Empire la note des miniſtres françois du 25 (v. N°. 120.)

M. le comte de Bernſtorff a été envoyé par la légation pruſſienne à Gernsbach, au ſujet du courier françois arrêté le 25 par les huſſards autrichiens. M. le colonel de Barbacſay lui a, dit-on, répondu, que les dépêches dont ce courier étoit porteur avoient été envoyées au quartier-général à Stockach, & que l'on devoit attendre des ordres ultérieurs. En attendant, le courier françois a été envoyé par ce colonel à Freudenſtadt.

Les miniſtres françois ſe propoſent de partir demain. On croit qu'avant leur départ, ils remettront une nouvelle note à la députation de l'Empire. On préſume également qu'ils feront venir de Selz un corps de troupes pour les eſcorter.

On annonce que demain il entrera à Raſtadt un détachement de cavalerie autrichienne, pour lequel on a déjà aſſigné des quartiers.

Hier une patrouille de huſſards de Szeckler a pris ſur le Rhin un bateau de Strasbourg, venant de Mayence avec quantité de marchandiſes.

Mannheim du 5 mai.

Les couriers d'Allemagne, qui manquoient depuis quelques jours, ſont arrivés hier par Francfort, Mayence & Worms. Les lettres & gazettes de Mannheim, qui n'avoient pu partir depuis trois jours, ſont parties hier matin par la même route. — Il réſulte de ce long détour que font les couriers, que nous ne recevons que le 6e jour les nouvelles de la Souabe, qui nous parvenoient au bout de 2 jours, & que notre feuille ſera fort arriérée pour nos ſouſcripteurs de la Souabe, de la Baviere, &c.

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(Faisant suite a la GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Mardi 7 Mai 1799. (N°. 126.)

New-Yorck, le 15 mars.

Il vient d'éclater dans la partie occidentale de cet état, une insurrection plus sérieuse & plus allarmante que celle des patriotes des montagnes. Le colonel Willian Nichottes, maréchal du district de Pensylvanie, s'est transporté en conséquence dans le Northampton, & a fait arrêter vingt-trois personnes qui refusoient de payer l'impôt sur les maisons; mais 60 cavaliers des milices de Bucks, de Montgomery & de Northampton, partie en uniforme, mais tous bien armés, & commandés par un allemand nommé Fric, ont enlevé les prisonniers, & ce n'est qu'avec peine que le maréchal est parvenu à sauver sa vie. Le mécontentement est parvenu à un tel point dans le Northampton qu'on n'ose y paroître attaché au gouvernement.

Petersbourg du 9 avril.

La gazette de la cour a publié aujourd'hui un rapport officiel du vice-amiral Uschakow, qui annonce la prise de Corfou.

Le prince Dolgorukow, a été nommé le 22, chef de la garde des chevaliers de Malthe, à la place du vice-amiral comte Litta. — Le même comte Litta, a reçu aussi sa démission de sa charge de vice-amiral de la flotille de la Baltique. — M. le comte choiseuil Gouffier, a eu sa démission, pour raison de mauvaise santé, de la place de major du corps des cadets-ingenieurs de l'artillerie. — Le marquis d'Autichamp, lieutenant-général a été nommé au grade de général de cavalerie.

Paris du 1 mai.

La division angloise, qui croisoit devant le Hâvre, à disparu le 25: il n'est resté dans cette station, qu'une seule frégate qui y visite les bâtimens neutres.

Suivant des lettres du Nord, on attend ou plutôt on craint dans les environs de Lubeck un débarquement de Russes dont on ignore la destination. — On arme quelques vaisseaux en Dannemarck & en Suède, mais seulement pour garantir la neutralité & protéger le commerce du Nord.

Le journal du département de la Haute Garonne, qui paroissoit depuis plusieurs décades, vient d'être supprimé, dit-on, par arrêté du directoire: le motif de cette prohibition, est l'insertion dans le N°. du 13 germinal, du paragraphe suivant: "Un gouvernement a, pardessus tout, l'idée de sa conservation, parce qu'à cette conservation tient toujours le salut de l'état; dès qu'elle est menacée par un parti, il doit se servir de l'autre parti, sauf à l'écraser à son tour; cette marche est absolument dans la nature."

Vingt-trois belges accusés de révolte, & traduits devant le conseil de guerre séant à Tournay, viennent d'être acquittés. Latouche, propriétaire à Diest, est le seul qui, déclaré coupable, ait été condamné à mort.

Armée du Danube. Massena, général en chef, au directoire exécutif de la république françoise. Au quartier-général à Zurich, le 7 floréal (26 avril). Citoyens directeurs, j'ai reçu, dans ma route de Bâle à Zurich, une dépêche extraordinaire venant du général Lecourbe, par laquelle il me rend compte d'une affaire qui vient de se passer à la division de droite de l'armée d'Helvétie; je m'empresse de vous en transmettre les détails. Le 3 floréal (22 avril), l'ennemi a attaqué avec des forces supérieures les positions les plus essentielles du général Lecourbe; il a dirigé ses principales attaques sur les points de Manosse & de Remus; dans son premier choc, il a repoussé nos troupes, & il a occupé le village de Remus; mais le second bataillon de la 44e demi-brigade, ayant à sa tête son chef-de-brigade Sodeur, a marché audacieusement à l'ennemi, &

l'a repouſſé juſques dans les montagnes dont il venoit de deſcendre, après s'être emparé, au pas de charge, du village. Pendant que ceci ſe paſſoit, le 1er bataillon de la même demi-brigade battoit & repouſſoit l'ennemi à Schelins & Pont-Martin, où les attaques ont été auſſi infructueuſes que ſur le reſte de la ligne. Nous avons fait dans cette journée 800 priſonniers à l'ennemi, parmi leſquels ſont un major, 6 capitaines, 6 lieutenans & 5 enſeignes; ſa perte en morts ou bleſſés s'élève à plus de 400 hommes. Le général Lecourbe, en faiſant une mention particulière de la 44e. demi brigade, rend auſſi juſtice à la bravoure de toutes les troupes qui ſe ſont battues dans cette affaire; il ſe loue eſſentiellement de ſon artillerie. Salut & reſpect. *Signé*, Maſſena.„ (*Voyez Inſpruck.*)

On aſſure que la flotte partie de Breſt, porte 14 mille hommes de troupes de débarquement: ce qui fait ſuppoſer que cette expédition eſt deſtinée pour l'Irlande. — Quelques politiques préſument que la flotte doit ſe rendre, ſoit de Breſt, ſoit d'Irlande, au port du Ferrol, où ſe trouvent 9 vaiſſeaux de ligne eſpagnols, prêts à faire voile avec 4 mille hommes de troupes à bord; & que cette flotte combinée ira enſuite à Cadix, ſe renforcer d'un certain nombre de vaiſſeaux de ligne eſpagnols, pour entrer dans la méditerranée où elle ſe joindra à l'eſcadre de Toulon, que l'on dit être de 9 vaiſſeaux de ligne.

Conſeil des 500. — Séance du 30 avril.

Des pétitionnaires invitent le conſeil à rapporter le décret qui déclare l'argent, marchandiſe; ils l'invitent en outre à fixer invariablement le taux de l'argent à cinq pour cent par an. — Le conſeil paſſe à l'ordre du jour.

Bailleul, au nom de la commiſſion des finances, fait un rapport ſur un meſſage du directoire, relatif à la perception de l'octroi de bienfaiſance de la commune de Paris: la direction actuelle croit néceſſaire de modifier l'article 4 de la loi du 27 vendémiaire, relatif à la remiſe à accorder aux prépoſés. L'orateur dénonce les nombreux abus qui ſe commettent dans la perception du droit d'octroi; le produit en eſt preſque totalement abſorbé par la cupidité; les hoſpices, pour le ſervice deſquels il a été affecté une ſomme de 8 millions, ſont loin d'obtenir tous les ſecours néceſſaires, & l'octroi, qui devoit produire cette ſomme, ne fournit que 5 millions. Pour élever enfin la recette au niveau des beſoins de ces hoſpices, peut-être une régie intéreſſée ſeroit-elle le ſeul moyen d'opérer cette meſure; mais la commiſſion a penſé que vous pourriez l'opérer également en donnant au directoire toute la latitude néceſſaire pour opérer, dans cette partie, toutes les bonifications dont elle eſt ſuſceptible. En conſéquence, elle vous propoſe d'autoriſer le directoire *exécutif*, nonobſtant l'article 4 de la loi du 7 vendémiaire, relatif à l'octroi de bienfaiſance, à adopter le mode qu'il croira le plus avantageux pour opérer, dans les recettes, les bonifications néceſſaires. — Impreſſion & ajournement.

Un membre obſerve que, ſur la motion de Delaporte, une commiſſion avoit été nommée pour le même objet. Il demande que cette commiſſion ſoit adjointe à celle des finances, & que le projet préſenté par Bailleul lui ſoit renvoyé. Adopté.

Bertrand (du Bas-Rhin) préſente un projet tendant à autoriſer la ſortie des tabacs de ce département, moyennant un droit de 2 francs par cinq myriagrammes. — Impreſſion & ajournement.

Le conſeil, après avoir entendu divers rapporteurs, confirme les opérations des aſſemblées électorales des départemens de l'Aiſne, de l'Ourthe, de la Charente Inférieure, de la Gironde, de l'Oiſe, de la Somme & du Pas-de-Calais.

(*La ſuite demain.*)

Extrait d'une lettre de Naples du 7 avril.

„L'eſcadre angloiſe qui mouille dans ces parages, étoit venue pour organiſer & ſeconder une conſpiration contre les françois dans Naples. Mais le génie qui veille ſur le ſort de nos armées, a déjoué les complots de nos ennemis. Avant-hier la conſpiration a été découverte. On a trouvé dans la maiſon d'un riche négociant beaucoup de cocardes & de drapeaux royaliſtes, & la liſte des nombreux conjurés. Les arreſtations ont commencé de ſuite, & il n'eſt pas d'inſtant qu'on ne ſaiſiſſe quelqu'un de ceux qui y ont trempé, parmi leſquels beaucoup d'ex-nobles.

„La calabre eſt toujours le théâtre de la rebellion. Le cardinal Ruffo commande en perſonne l'armée royale; une colonne mobile, commandée par l'ex-prince Pignatelli-Militerno part après-demain pour aller combattre ce cardinal, qui ſe fait appeller *Sa Sainteté*.

La Sicile eſt dans un état de fermentation, avant-coureur d'une révolution prochaine. —

Les insurgés de la Campanie sont réduits: on a brûlé leurs villages.

Vienne du 24 avril.

On a reçu de S. A. R. l'archiduc Charles le rapport officiel suivant, de la prise de Schaffhouse.

"Comme l'ennemi continuoit à occuper sur la rive droite du Rhin la ville de Schaffhouse, & Petershausen fauxbourg de Constance, vraisemblablement dans le dessein d'y rassembler par la suite, beaucoup de troupes, principalement à Schaffhouse, & de faire avec succès, par ces deux points des entreprises contre le corps du général comte Nauendorff qui occupoit les environs, S. A. R. donna l'ordre de déloger l'ennemi de ces deux postes, & de les faire occuper par nos troupes. En conséquence de cet ordre, le lieutenant-général comte Baillet fut chargé par le L. G. comte Nauendorff, de marcher le 13 contre Schaffhouse avec un corps considérable d'infanterie & de cavalerie legère, soutenu par 4 bataillons de legère, & quelques pièces d'artillerie de réserve. Il exécuta cet ordre, & somma l'ennemi d'abandonner la ville dans une demie heure & de se retirer sur la rive gauche. Le commandant qui s'y trouvoit chercha à gagner du temps par des pourparlers, afin d'attirer à lui quelques renforts pendant l'intervalle; mais M. le L. G. comte Baillet qui pénétra le dessein de l'ennemi, fit jouer une batterie bien dirigée contre le pont & la porte de la ville, & bientôt après il attaqua l'ennemi dans la ville même, & le jeta sur la rive gauche, après une résistance assez opiniâtre: après sa retraite l'ennemi brûla le pont derrière lui. Il perdit dans cette occasion, quelques cens hommes tués, blessés ou prisonniers; les derniers sont au nombre de 100. On lui prit 17 canons, & plusieurs autres sortes d'armes. Notre perte est de 20 hommes.„

„M. le L. G. comte Baillet rapporte une action très glorieuse d'un soldat du régiment Lacy, qui se jeta volontairement à la nage dans le Rhin sous la protection de notre artillerie, détacha deux bateaux qui se trouvoient sur l'autre rive, & les amena jusqu'au milieu du fleuve, où le courant les entraîna vers le pont qui étoit en feu, & qui les consuma. Cet homme fut obligé par-là de nager entre deux eaux, pour regagner la rive droite du Rhin: Son exemple encouragea un autre; ils se jeterent tous deux dans le Rhin, & amenerent quelques bateaux; ce qui eut pour résultat, que 17 ou 18 autres soldats de Lacy suivirent les deux premiers, & s'emparerent de plusieurs autres bateaux. S. A. R. pour récompenser & encourager un zèle si glorieux, a accordé au premier la médaille d'or, & au second la médaille d'argent.

„Le 14 à la pointe du jour, le général-major Piaczeck, attaqua Petershausen, en chassa l'ennemi avec courage & résolution, & détruisit les bateaux qui se trouvoient de l'autre côté.

„Le même jour on reçut, du corps détaché par Pfortzheim & Bruchsall vers Philipsbourg, l'avis qu'il avoit établi sa communication avec cette forteresse, & qu'il envoyoit des patrouilles vers Mannheim. — En même temps le commandant de Philipsbourg, lieutenant général, Rhingrave de Salm, annonça que le foible détachement de dragons de Bamberg qui s'y trouve, avoit fait prisonniers 4 chasseurs françois avec leurs chevaux à l'occasion d'une patrouille envoyée à Waghaüsel. Le dit commandant se loue, à cette occasion, de la bonne conduite qu'a tenue pendant le blocus, cette troupe, ainsi que le reste de la garnison.„

Inspruck du 26 avril.

Copie d'une lettre de M. le général comte de Bellegarde, à M. le commissaire & gouverneur du Tyrol, comte de Bissingen, datée de Nauders le 24 avril. "J'avois fixé au 22 une entreprise contre l'ennemi: mais le 20 & le 21, il tomba beaucoup de neige, & en même tems un vent du midi commençant à souffler, le passage par les montagnes étoit devenu impraticable, même pour les patrouilles; il fallut en conséquence différer cette expédition. Cependant le contr'ordre pour une diversion, que le major de Schmid, du régiment de Neugebauer, devoit faire, n'arriva, par mépriſe, pas assez à tems. Ledit officier se mit donc en marche le 21 au soir, & arriva le jour suivant, après une marche extrêmement pénible, au lieu de sa destination. Son avant-garde engagea aussitôt le combat avec l'ennemi, & eut d'abord de grands avantages; mais à la suite l'affaire prit une mauvaise tournure pour les colonnes dudit major, l'ennemi ayant gagné du tems pour pouvoir faire marcher en avant ses réserves, & l'inquiéter beaucoup dans sa retraite; & ce major eut même le malheur d'être

fait prisonnier avec une partie de ses troupes & plusieurs officiers. Le reste de la troupe est arrivé à Ischgl & dans la vallée de Saumnau; & on y a envoyé des renforts pour calmer toutes les inquiétudes qu'on auroit pu avoir.„

Hambourg du 27 avril.

On assure dans nos gazettes que l'ex-directeur Carnot a passé l'hiver dernier à Lutzelbourg à 3 lieues d'Augsbourg, où il étoit continuellement occupé à écrire; & qu'il n'en est parti que lorsque l'armée du général Jourdan arriva sur le Danube.

Nos gazettes ont publié dès le 26, les articles secrets du traité de Campo-Formido: La gazette de Hanau, en avoit publié les premiers articles dans son N°. du 19 avril. (Nous avons inséré cette pièce dans notre feuille du 24 avril, d'après une copie où il se trouvoit quelques lacunes. Nous rétablissons ici la principale. Au milieu de l'art. premier. "Et si malgré les bons offices de S. M. l'Empereur, *l'Empire germanique ne vouloit pas consentir que la république françoise obtienne la ligne ci-dessus désignée*, S. M. l'Empereur & roi s'engage &c.„

Strasbourg du 4 mai.

Nos gazettes continuent de publier des détails relatifs à l'assassinat des ministres françois: elles citent l'autorité du cit. Blain, secretaire du cit. Jean-Debry, qui est resté long-temps au pouvoir des assassins, desquel il a reçu aussi de mauvais traitemens. Il dit qu'il doit son salut à un hussard qui lui témoigna beaucoup de compassion, le rassura, & lui dit qu'il n'avoit rien à craindre; mais que d'autres étant survenus, qui prenoient un ton de supériorité, quoique leur habit n'eût rien qui les distinguât, ils firent des reproches au hussard compatissant, & lui témoignèrent de la défiance. Le cit. Jean-Debry fut frappé au cou d'un coup de sabre qui coupa le collet de son surtout, le collet de son habit, celui du gilet, une cravatte fort épaisse, la chemise & pénétra dans la chair, mais non profondément. Ce coup appliqué avec beaucoup de force ne laissa aucun doute au meurtrier qu'il ne l'eût tué. Jean-Debry laisse pour mort, se traîna sous un arbre, derrière lequel il se cacha; mais bientôt après, craignant d'être découvert, il s'éloigna davantage, malgré une forte pluie, & se refugia derrière une haie, où il se tapit par terre. Dans cette position, il attendit le jour, pour retourner à Rastadt; afin de n'être pas reconnu, il ne garda de ses vêtemens que ce qui pouvoit favoriser un déguisement; & il entra en ville sans chapeau & sans surtout. Il fut reçu par le ministre prussien comte de Gœrtz avec le plus touchant intérêt. Sa femme & ses filles qui se trouvoient chez lui, le croyoient mort; d'autant plus que les assassins, en les entendant appeller leur père à grands cris, leur avoient dit: *Il est mort; vous n'avez plus de père.* „— Suivent encore d'autres détails. Mais comme ils ne sont pas publiés officiellement, il est prudent d'attendre des rapports officiels.

Les lettres de Basle du 30 annoncent qu'on y attend de nouvelles troupes de l'intérieur de la France. Les jeunes-gens du corps d'élite helvétique étoient partis la veille pour occuper un camp sur la route de Riechen, où ils seront renforcés par des troupes françoises.

Quoique la prise de Corfou ait été annoncée officiellement à Vienne, à Londres, à Constantinople, à Pétersbourg, & que l'on ait meme publié les articles de la capitulation; quoique les dernieres lettres de Constantinople annoncent que le Grand-Seigneur en a témoigné sa satisfaction en envoyant à l'amiral russe Uschakow une aigrette pareille à celle dont S. H. a fait présent à l'amiral Nelson; & au commandant turc, une aigrette de moindre valeur; quoique le gouvernement françois n'ait rien publié jusqu'ici qui démente cette nouvelle; on lit dans nos gazettes une lettre qui la contredit absolument. Elle est du cit. Schæffer, capitaine-aide-de-camp du général Chabot, commandant de Corfou; elle est adressée à son père, commissaire du directoire executif à Strasbourg, en date de Corfou, du 18 germinal (8 mars.) — La capitulation de Corfou qu'on a publiée est datée du 1er mars.) Il écrit à ses parens: qu'il n'a pas voulu les prévenir de son départ d'Ancone, de peur de les inquieter; qu'il est parti de ce port le 25 ventôse (13 février) avec le *Généreux* & plusieurs batimens de transport, ayant à bord des troupes, des vivres, des munitions &c. La flotille échappa à la vigilance de 2 frégates russes qui croisoient devant Ancone: elle arriva le 3 germinal (21 février) à la vue de Corfou; mais l'avisо envoyé à la découverte, leur ayant annoncé qu'il y avoit devant Corfou, 2 vaisseaux de ligne & 2 frégates qui fermoient l'entrée du port, cela les détermina à rester en pleine mer jusqu'à ce qu'il soufflât un vent favorable. „Hier au soir, ajoute-t-il, nous hasardames cette entrée perilleuse: la nuit n'étoit pas obscure; les vaisseaux tirerent sur nous, mais nous ne leur répondimes point; nous ne fimes feu que sur la derniere frégate: . . . Me voici donc heureusement arrivé: il étoit temps, car la garnison éprouvoit une grande disette: maintenant nous sommes approvisionnés pour 18 mois; & dans 18 mois il peut se passer bien des choses....„

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Mercredi 8 Mai 1799. (N°. 127.)

Petersbourg du 9 avril.

Voici l'extrait du rapport que le vice-amiral Uſchakoff a adreſſé à S. M. l'Empereur ſur la priſe de Corfou, en date du 18 février (1er mars). "J'étois convenu avec Kadur-Bey, chef de l'eſcadre turque, d'attaquer le 18 avec toutes nos forces de terre & de mer. Après avoir tout diſpoſé pour l'eſcadre de la fortereſſe & l'iſle de Vido du côté du Nord & de l'Eſt, nous l'inveſtîmes avec nos vaiſſeaux & frégates à la diſtance d'une portée de canon à mitraille; nous jettâmes l'ancre & nous nous dirigeâmes contre les batteries, tranchées & abbatis que les aſſiégés avoient établis autour de l'iſle, & commençâmes une vive canonnade. De la manière dont notre poſition étoit priſe, les batteries de l'ennemi devoient être dans peu de tems hors d'état de ſervir. Les François qui étoient dans les retranchemens furent bientôt forcés de ſe réfugier dans l'intérieur de l'iſle; quelques-uns ſe cachèrent dans les tranchées ſur le rivage. Dès que nous nous en fûmes apperçus, les troupes de débarquement furent miſes à terre, & par la valeur des troupes de S. M. qui furent bien ſecondées par les Turcs, l'ennemi fut dans un inſtant diſperſé ſur l'iſle & vaincu. De 800 françois qui s'y trouvoient, un petit nombre parvint à gagner ſur des bateaux la fortereſſe, le reſte fut tué ou noyé; le gén. Pavron, commandant de l'iſle, un grand nombre d'officiers & 200 ſoldats ont été faits priſonniers; le nombre des morts & bleſſés ne peut ſe déterminer. De notre côté, la perte a été peu conſidérable; ſur l'eſcadre ruſſe, il n'y a eu que 15 hommes tués ou bleſſés, & ſur l'eſcadre turque à peu-près pareil nombre. Pendant le combat ſur l'iſle, nos troupes qui ſe trouvoient dans les batteries, ſe réunirent, d'après l'ordre qu'elles avoient reçu, aux albaniens, attaquèrent les ouvrages extérieurs de la fortereſſe, eſcaladèrent Salvador & s'en emparèrent. Dans cette attaque, l'ennemi eſſuya auſſi une perte conſidérable; il y eut 21 hommes tués & 55 bleſſés ſur notre eſcadre: les Turcs & les Albaniens perdirent très-peu de monde. Dans les batteries près du village de Manduka & ſur le cap de St. Pantaleimon, nous eûmes 20 hommes tués & bleſſés. — Le 19 (2 mars), je reçus une lettre du commandant de la fortereſſe, dans laquelle il me prioit de ſuſpendre quelque tems les hoſtilités, afin d'entrer en négociations pour la reddition de la place. Je lui accordai, avec le conſentement de Kadur-Bey, un délai de 24 heures, & dans cet intervalle la capitulation fut conclue & ſignée." (Nous avons donné cette capitulation dans notre N°. 95).

Conſtantinople du 10 avril.

On a regardé généralement ici comme peu croyable la nouvelle donnée, il y a quelques ſemaines, de l'invaſion des françois en Syrie (v. Nv. 105), ſurtout en ſe rappellant les nouvelles précédemment publiées au ſujet de Bonaparte & de ſon armée, les nombreux échecs qu'elle devoit avoir eſſuyés ſur tous les points, les pertes qu'elle devoit avoir faites par la diſette, les maladies, la peſte, &c.: enfin en ſongeant que ſuivant les bulletins que l'on faiſoit circuler, il y a deux mois, Dgezar-Pacha étoit en marche avec 100,000 hommes pour aller *exterminer* Bonaparte & tous les infidèles: les uns faiſoient déjà agir Dgezar Pacha ſous les murs du Caire, & lui faiſoient faire près de 200 lieues avec 100 mille hommes, en moins d'un mois; tandis que d'autres diſoient que l'armée françoiſe n'exiſtoit plus, & que l'expédition projettée étoit inutile. Cependant un courier arrivé le 5 avec des dépêches très-allarmantes de Dgezar-Pacha, n'a plus laiſſé de doute ni ſur l'exiſtence de l'armée fran-

Digitized by Google

çoiſe, ni ſur ſon entrée en Syrie. Le Pacha écrit que Bonaparte a détaché le général Kleber avec une armée de Cophtes, de Grecs & de Juifs, ſoutenus par un corps de 5 mille françois. Cette armée, après avoir traverſé le déſert de l'iſthme de Suez, a attaqué l'avant-garde de l'armée de Dgezar près de Gaza, & l'a miſe en déroute; elle s'eſt emparée enſuite de Gaza, de Rama, de Jéruſalem, & de Jaffa, & s'eſt avancée juſqu'à Naplouze (Samarie). Dgezar eſt parti de S. Jean-d'Acre, pour le combattre, & il annonce que l'ennemi a déjà eſſuyé un échec près de Naplouze.

A la réception de ces dépêches, un conſeil extraordinaire fut ſur le champ convoqué, en préſence du Grand-Seigneur; & il fut réſolu que le Grand-Viſir marcheroit dans le plus court délai, pour ſe mettre à la tête de l'armée qui doit agir contre les françois. Il fut même queſtion de déployer le *Sangiac-Schériff* (étendard de Mahomet. Lorſque cet étendard ſacré marche, tout Muſulman eſt ſoldat, & un enthouſiaſme fanatique anime les troupes.) Mais on a réſervé ce dernier moyen pour un danger plus preſſant.

On croit que le Grand-Viſir partira dans 15 jours. La voix publique déſigne le Capitan-Pacha pour le remplacer en qualité de Caïmacan. Perſonne en effet n'eſt plus propre que Huſſein-Pacha à diſſiper les craintes dont on ne peut ſe défendre dans des circonſtances auſſi critiques.

La caravelle dont nous avons annoncé l'arrivée d'Alexandrie, n'étoit armée que de matelots chrétiens, preſque tous italiens, qui faiſoient partie des équipages des bâtimens neutres du convoi de Bonaparte, & qui ont ſaiſi avec empreſſement cette occaſion pour quitter l'Egypte. Le lendemain de leur arrivée ils ont été tous arrêtés & conduits au Bagne; ce qui a excité un étonnement général.—Parmi les françois qui étoient à bord en qualité de commiſſaires, & qui ont été arrêtés par le commandant de l'eſcadre angloiſe ſous Alexandrie, ſe trouve l'abbé de Beauchamp élève du célèbre Lalande.

Veniſe du 26 avril.

Le général Klenau continue de faire des progrès au-delà du Pô. Les habitans du Ferrarois & du Mantouan qui ont pris les armes, s'étant permis quelques excès contre les chefs des autorités ciſalpines, ce général a publié le 17 de ſon quartier-général de Suſtinente (près Marmirolo) une proclamation tendant à les réprimer. Elle eſt conçue en ces termes.

„ Nous comte de Klenau, général de brigade & commandant pour S. M. I. R. dans la province de Polefine: Etant informés que les peuples d'au-delà du Pô ont pris les armes, nous ne pouvons approuver entierement une telle meſure, ſi ce n'eſt dans le cas où elle ſeroit dirigée vers la conſervation des propriétés, ou pour ſe défendre des incurſions de l'ennemi commun; & à cet effet nous les invitons, & leur ordonnons au nom de S. M. l'Empereur notre auguſte ſouverain, de ne ſe ſervir des armes que pour les effets déſignés ci-deſſus, & de ne point faire des excurſions pour porter le déſordre hors de leurs habitations. Un peuple bon & fidèle à ſon ſouverain doit reſter tranquille dans les lieux qu'il habite, & laiſſer à l'armée victorieuſe de S. M. le ſoin de conquérir & de punir ceux qui auront été traîtres envers leur patrie & leur ſouverain. Dans le cas où la force militaire jugeroit à propos d'inviter le peuple à s'unir à elle, alors ſeulement les habitans devront marcher, prêter leur aſſiſtance, & donner des preuves de leur attachement pour la bonne cauſe; mais dans le cas contraire les commandans de mes troupes ont non-ſeulement l'ordre d'empêcher tout excès, mais encore de punir quiconque oſeroit ſpolier ou maltraiter des hommes, qui ſont leurs concitoyens, & deſquels S. M. ſe réſerve à elle-même le ſoin d'examiner & de juger les opinions. „

Par ordre du général Souwarow, toutes les femmes qui ſe trouvoient à la ſuite des troupes ruſſes & autrichiennes ont été tranſférées à Vérone le 20, & à Vicence le 22.

La premiere colonne de troupes ruſſes a joint l'armée imp. ſur le Mincio; la ſeconde eſt partie le 22 de *Vérone*, avec quantité de canons & de charois: on y a remarqué un grand nombre de ſoldats décorés de médailles; & quelques-uns en ont juſqu'à cinq.

On n'a que des détails incomplets ſur la poſition des armées. A l'aile gauche, l'avant-garde a dépaſſé Cremone, & le bruit court qu'elle bloque Pizzighetone: le centre eſt ſur l'Oglio; & l'on dit que depuis le 22, l'aile droite occupe Iſeo; d'après cela, tout le Mantouan, le Cremonaſe & le Breſcian ſeroient déjà au pouvoir de l'armée impériale. Les Autrichiens ſont entrés dans Breſcia le 21; & l'on dit qu'ils ont forcé la garniſon de la citadelle à capituler: on cite même un rapport que l'on dit avoir été envoyé par le général Wuckaſſowich lui-même, qui annonce que la garniſon a obtenu les honneurs militaires, & s'eſt rendue priſonniere de guerre. Mais l'authenticité de cette pièce peut être révoquée en doute: il ſuffit de la lire avec attention. „Une partie de l'armée italienne du *coté de Cremone*, & ma brigade, *du coté des* montagnes, ont, par une poſition formidable, & une vive canonade, forcé la citadelle de Breſcia à capituler. La garniſon forte de 1000 hommes, pourvue d'une grande quantité de canons, s'eſt rendue priſonniere, &c. „ Eſt-il vraiſemblable que l'on ait eu beſoin de tirer des troupes de l'extrémité de l'aile gauche, (à Crémone) pour faire le ſiège de Breſcia, qui eſt à l'extrémité de l'aile droite?

Le quartier-général étoit le 21 à Montechiaro, & devoit partir ce jour-là pour Aſola ſur la Chieſe.

On n'apprend pas qu'il y ait eu aucune action importante entre les armées reſpectives: excepté une affaire d'arrière-garde qui a eu lieu entre

Digitized by Google

Cremone & Pizzighetone & dont on ignore encore la date, les détails & le réſultat.

On ignore également ce qui s'eſt paſſé ſous Ferrare & Peſchiera; il paroît que ces deux places ſe défendent vigoureuſement. Ce ſont les Ruſſes qui ſont deſtinés à prendre Peſchiera d'aſſaut. On a fait partir à cet effet pour l'armée de ſiège, une grande quantité d'échelles dont pluſieurs ont 24 pieds de long.

On vient d'apprendre qu'il eſt arrivé à Ancone un bâtiment parlementaire Ruſſe, ayant à bord l'Etat-major de la garniſon de Corfou, & quelques-uns des habitans de l'iſle. Le reſte de la garniſon doit être tranſporté à Toulon en vertu de la capitulation.

Paris du 2 mai.

Le général commandant la dix-ſeptième diviſion militaire, informé qu'on cherchoit à ſouffler un eſprit de diſcorde parmi les grenadiers du corps législatif & une partie des troupes compoſant la garniſon de Paris, a fait mettre à l'ordre ce qui ſuit: " Le général ſe perſuade que cette déſunion, ſi elle exiſte, n'a été ſuſcitée à ſes frères d'armes que par les ennemis de la choſe publique. Il eſpère qu'elle n'aura pas de ſuites fâcheuſes, & qu'il lui ſuffit de les rappeller à l'obéiſſance aux lois & à leurs chefs, pour voir ſe ſuccéder à l'inſtant l'intelligence la plus parfaite, & une tranquillité conſtante, aux inſinuations perfides de la malveillance. Mais il les prévient que ſi, contre ſon attente, aucun d'eux ſe permettoit des provocations & exerçoit des voies de fait envers ſes camarades, il ſévira avec rigueur en faiſant arrêter & traduire au conſeil de guerre, pour faire punir conformément aux lois, ceux qui ſeroient reconnus être les agreſſeurs des rixes qui pourroient avoir lieu. „

Voici la liſte des vaiſſeaux qui compoſent la flotte ſortie de Breſt, avec le nom de ceux qui les commandent:

Vaiſſeaux.	*Canons.*	*Commandans.*
L'Océan,	120	Brueillet, capitaine de vaiſſeau.
Le Républicain,	110	Berrenger, *idem.*
Le Terrible,	110	Lecourt, *idem.*
L'Invincible,	110	Lhéritier, chef de diviſion.
L'Indomptable,	80	Chambon, capitaine de vaiſſeau.
Le Formidable,	80	Trehouard, chef de diviſion.
Le Zèlé,	74	Dufay, *idem.*
La Conſtitution,	74	Lerray, *idem.*
Le Ciſalpin,	74	Bergevin, capitaine de vaiſſeau.
Le Watigny,	74	Gourdon, *idem.*
Le Batave,	74	Dangier, chef de diviſion.
Le Gaulois,	74	Siméon, capitaine de vaiſſeau.
Le Mont-Blanc,	74	Maiſtral, chef de diviſion.
Le Redoutable,	74	Monconſe, *idem.*
Le Gemmapes,	74	Cosmas, *idem.*
Le Duquêne,	74	Kerangal, *idem.*
Le Tourville,	74	Henry, capitaine de vaiſſeau.
Le J. J. Rouſſeau	74	Bigot, *idem.*
Le Dix-Août,	74	Bergeret, *idem.*
Le Jean-Bart,	74	Meynu, *idem.*
La Révolution,	74	Rollant, *idem.*
La Convention,	74	Leborce, *idem.*
Le Tyrannicide,	74	Allemant, chef de diviſion.
Le Cenſeur,	74	Faye, *idem.*
Le Fougueux,	74	Beucou, *idem.*
Premier commandant,		Contre-amiral Delmotte.
Deuxième, *idem.*		*idem*, Bedoux.
Troiſième, *idem.*		*idem*, Courant.
Quatrième, *idem.*		*idem*, Dordelin.
Chef de l'état-major,		Contre-amiral Linois.

Adjudant-général, chef de diviſion, Paillière.

Le miniſtre; Lafond, capitaine de vaiſſeau; Mores, capitaine de frégate, adjoints au miniſtre.

Noms des frégates: La Vengeance, la Cornélie (elles ſont encore à Nantes), la Romaine, la Créole, la Bravoure, la Fidelle, la Précieuſe, la Sémillante, la Charente, la Fraternité, la Cocarde.

Conſeil des 500 — Fin de la ſéance du 30 avril.

L'ordre du jour amène la ſuite de la diſcuſſion ſur l'inſtruction publique. — Andrieux obtient la parole pour continuer ſon opinion; il combat les diſpoſitions du projet, par leſquelles on exige des inſtituteurs primaires beaucoup plus de connoiſſances que des profeſſeurs des écoles centrales. Ceux ci, dit-il, ne ſont obligés de ſavoir qu'une choſe, ou l'hiſtoire, ou la géographie, ou une langue quelconque; ceux-là, au contraire, devront donner des leçons d'écriture, de calcul, de géométrie, d'agriculture, de commerce, &c. N'eſt-ce pas une obligation à-la-fois ridicule & déplacée? Et trouveroit-on, rigoureuſement parlant, beaucoup d'hommes capables d'être inſtituteurs primaires, d'après le vœu de la loi? Il s'attache enſuite à prouver que la commiſſion a trop ſyſtématiſé, trop compliqué, & qu'elle n'a pas bien fait, pour avoir voulu trop faire; il annonce enſuite qu'il a préparé ſur la même matière un projet; il demande d'être autoriſé à le livrer à l'impreſſion. Le conſeil, ſans entendre la lecture, en ordonne l'impreſſion à trois exemplaires.

On reprend la diſcuſſion ſur le projet de Manſord, relatif aux émigrés naufragés à Calais. Mourer veut qu'on s'en tienne au rapport pur & ſimple de la loi du 15 thermidor. — Chabert regarde les naufragés de Calais comme des émigrés; il propoſe, 1°. de rapporter la loi du 15 thermidor an 4; 2°. de déclarer que les diſpoſitions de l'article 15 de la loi du 19 fructidor, ne

ſont pas applicables à ces individus ; 3°. que les émigrés, ſoi diſant naufragés à Calais, ſeront, à la diligence du directoire exécutif, & dans le plus bref délai, traduits par-devant une commiſſion militaire, pour y être jugés conformément aux loix rendues contre les émigrés & les embaucheurs. — L'ordre du jour, s'écrie-t-on. — *Garrau.* Vous avez ordonné l'impreſſion des opinions de nos collègues Briot & Chollet ; je demande que vous en uſiez de même à l'égard de celle de Chabert. — Le préſident met aux voix l'impreſſion : elle eſt ordonnée. — André (du Bas-Rhin) ſuccède à Chabert, & appuie le projet de la commiſſion. — L'ajournement à demain eſt prononcé.

La Haye du 20 avril.

La 2de chambre a ſanctionné le 16, la réſolution, qui met tous les navires marchands à la diſpoſition du directoire pour le ſervice maritime militaire, cela nous confirme qu'on s'occupe d'une nouvelle expédition. Cette meſure eſt peu préjudiciable à notre commerce dans ce moment-ci, où tous nos ports ſont bloqués. Cependant cette réquiſition n'aura lieu, qu'après la confection de la liſte que le directoire fait faire dans tous les ports, pour ſavoir quels navires il peut demander d'abord ſans faire tort au commerce. Ces bâtimens ſont deſtinés comme il y a deux ans, pour porter les vivres de la flotte & peut-être pour embarquer des troupes. Notre flotte eſt prête à mettre à la voile.

Le projet d'organiſation de la garde nationale, deſtinée à remplacer dans l'intérieur celles de nos troupes qui ſeront embarquées, ou qui iront joindre l'armée françoiſe, doit être diſcuté lundi prochain à la 1ere chambre ; mais on croit qu'il trouvera beaucoup d'oppoſans. D'après ce plan, cette garde nationale doit être portée à 40000 hommes, c'eſt-à-dire le double de nos troupes de ligne. L'age ſera fixé de 18 à 35 ans.

Il paroit qu'une partie conſiderable de nos troupes va ſe raſſembler dans le pays de Breda, pour garantir nos frontières contre les entrepriſes des inſurgés de la Belgique ; l'autre partie doit ſe rendre ſur le Rhin.

Vienne du 27 avril.

Relation détaillée de la bataille de Mugnano, le 5 avril.

" Après le combat du 30 mars, il parut que l'ennemi, qui s'étoit poſté derrière l'Adige & le Tartaro, n'ayant pas réuſſi dans ſon paſſage près Pola, vouloit l'effectuer près de Ronco & Roverchiano, entre Vérone & Legnago. Cette conjecture étoit confirmée par la nouvelle qu'il y avoit 40 pontons dans l'iſle de Boccariza, & par une lettre de Peſchiera, qui nous tomba dans les mains, & qui contenoit l'ordre d'envoyer ſur le champ à Boccariza les pontons qui s'y trouvoient, avec une compagnie de pontonniers. On ne peut dire poſitivement ſi par cette démonſtration l'ennemi voulut nous tromper & nous engager à envoyer un détachement à Ronco ou Roverchiano, ou ſi réellement il n'oſa pas entreprendre ce voyage ; il eſt ſeulement certain que juſqu'au 4 il reſta tranquille dans ſa poſition. Le F. M. L. de Kray ne fit aucunes diſpoſitions ſur les endroits de l'Adige menacés, pour s'oppoſer au paſſage de l'ennemi ; il ſe contenta de l'obſerver, & il étoit fermement décidé à *ne pas* l'empêcher de paſſer ce fleuve, mais de ſe porter avec toute l'armée ſur la rive droite dans l'endroit où l'ennemi l'auroit paſſé, pour le prendre à dos. Mais comme on pouvoit conjecturer par le ſéjour de l'ennemi dans ſa poſition, que notre contenance le faiſoit héſiter à tenter ce paſſage, le F. M. L. de Kray ſe détermina à l'attaquer. En conſéquence des diſpoſitions faites pour cette attaque, l'armée fut diviſée en trois colonnes ; la première, ſous les ordres du F. M. L. Mercandin, devoit ſe diriger ſur Pozzo ; la ſeconde, commandée par le F. M. L. de Kaim, ſur Capavid ; & la troiſième, conduite par le F. M. L. Zoph, ſur Scudo - Orlando ; une quatrième colonne, plus forte que toutes les autres, ſous les ordres du F. M. L. de Frölich, ſuivoit la ſeconde, & n'étoit pas proprement deſtinée à attaquer, mais devoit former la réſerve ; l'avant-garde nombreuſe, commandée par le général comte de Hohenzollern, qui étoit à Somma-Campagna, avoit ordre de faire ſon attaque *ſur le* château d'Azan & ſur l'Iſola-Alta. D'après ces diſpoſitions, les colonnes s'avancèrent le 5 à 10 heures du matin ; la première devança à Pozzo l'ennemi ; mais celui-ci avoit des forces tellement ſupérieures, que malgré la réſiſtance la plus opiniâtre de nos troupes, durant laquelle le général Mercandin fut bleſſé, il parvint à faire plier notre colonne, & nous fit pluſieurs priſonniers, ſurtout du régiment de Preiſs, qui en formoit la tête. On dut croire dans le combat, que l'ennemi étoit préparé à notre attaque, ou que les renſeignemens que nous avions tirés ſur la poſition, n'étoient point exacts ; mais on ſut après le combat, que l'ennemi vouloit lui-même nous attaquer en 3 colonnes, & que le F. M. L. de Mercandin étoit tombé ſur la colonne principale qui étoit dirigée ſur Tomba. „

La ſuite demain.

Stuttgard du 2 mai.

Depuis trois ſemaines il ne s'eſt paſſé rien de remarquable entre les armées ſur le Rhin ; & elles ſe trouvent toujours dans la même poſition. — Les Autrichiens attaquèrent le 17 avril les François à Egliſau ſur la rive droite du Rhin, & les en délogerent. On dit auſſi que le 26 il y a eu une attaque dans les environs de Lœrrach.

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Jeudi 9 Mai 1799. (N°. 128.)

Paris du 3 mai.

Les équipages des 25 vaisseaux de ligne & des 15 frégates, composant la flotte sortie de Brest, consistent en 23,701 hommes. Il y a 2,872 canons, & 150 caronades. — Rien ne confirme qu'il y ait des troupes de débarquement sur cette flotte. Les journaux qui l'avoient annoncé, & qui avoient dit que ces troupes étoient commandées par le général Kilmaine, disent aujourd'hui que ce général est malade à Paris.

Conseil des 500. — Séance du 1er. mai.

Henry-Marcilly, fait approuver les opérations du département du Loiret; Brichet, celles du Morbihan; Reverchon, celles du Haut-Rhin; Guérin, celles des Hautes Pyrénées & de la Haute-Marne; Desmolin, celles de Lot & Garonne, de la Vendée, de l'Allier; Engelvin, celles de l'Yonne, des Forêts.

L'élection faite dans le département d'Eure & Loir présente la difficulté suivante : Le citoyen Bazard, commissaire du directoire, a été élu. Au moment de sa nomination il avoit trente ans moins dix sept jours : or, l'article 74 de la constitution exige, pour être élu au corps législatif, l'âge de trente ans accomplis. L'assemblée électorale s'est occupée de la difficulté. Le citoyen Hazard a représenté qu'au moment de son admission au corps législatif il auroit trente ans & dix-huit jours. L'assemblée électorale décidée par cette observation a cru devoir interpreter l'acte constitutionnel, & a maintenu sa nomination. — Le rapporteur qui expose ce fait, établit que l'élection est invalide, mais qu'elle n'infirme nullement celle de l'autre député nommé par la même assemblée. Il propose de valider les opérations de cette assemblée, fauf celle relative à la nomination du cit. Bazard.

On demande à aller aux voix; quelques membres réclament l'impression. — *Chalmel.* La question n'est point décidée par la constitution, & vous occupez en ce moment une commission de son examen. Il y a plus, cette question se lie à celle qui consiste à savoir quel intervalle doit exister entre la cessation des fonctions législatives, & une nomination au directoire. Cette question doit être décidée, puisque nous avons vu un ex-membre du corps législatif appelle au directoire avant l'expiration d'une année révolue depuis la cessation de ses fonctions législatives... (Quelques murmures interrompent.) — Garrau ne pense pas que le projet soit susceptible de difficultés; les termes de l'article 74 sont formels; il y a : nul ne peut être élu. — Duvignet : Nous voulons tous que les dispositions constitutionnelles soient respectées, mais quand la constitution laisse des doutes s'élever, c'est à la législation qu'il appartient de résoudre les questions qui naissent du sein de ce doute. On a parlé de la nomination du citoyen Treilhard. (Plusieurs membres. Il n'est pas question de cela.) Je viens prouver, dit l'opinant, la constitution à la main... (Nouvelle interruption.) Lors de la nomination du citoyen Treilhard au directoire, on éleva la question rappellée par Chalmel; dans l'article 74, comme dans l'article 36, rapproché du premier des deux, on trouva l'expression d'élu, & cependant on interpréta ces articles dans un sens qui n'est pas celui qu'on veut lui donner aujourd'hui. On établit l'intervalle exigé entre la cessation des fonctions & l'entrée dans les fonctions nouvelles. Je ne parle ici de cette nomination que parceque le nom du citoyen Treilhard s'est trouvé mêlé dans cette discussion. La loi dont je parle a défini ce qu'on devoit entendre par le mot élu, & voilà pourquoi je la rappelle, puisque ce mot élève encore des doutes & reçoit une interprétation nouvelle. Or, vous ne pouvez avoir deux manières de l'interpréter : vous l'avez entendu une fois comme signifiant l'entrée en fonctions. Il ne s'éleva pas de réclamation contre l'élection du citoyen Treilhard qui repose sur cette interprétation. Je demande la même justice pour le citoyen Bazard; & puisqu'il aura trente ans le jour de son entrée en fonctions, je demande que son élection soit validée.

Talot : ce qui m'étonne c'est qu'en l'an 7 on demande une interprétation à l'article le plus formel ou le moins susceptible d'équivoque dans la constitution. Eh quoi! parce qu'il y a eu une violation de la constitution, on la cite, & on en provoque une autre. Si cela continue, où en serons nous dans deux ans? Quant à moi je n'ai voulu la république & la constitution que pour que les lois demeurent au-dessus des hommes sans exception, que pour ne pas les voir plier au gré & en faveur de quelques familles, de quelques individus. Plus les circonstances sont graves, plus nous devons nous voir fortement attachés à la constitution. Je vote pour le projet. — Le conseil adopte le projet.

La discussion se rétablit sur les émigrés naufragés à Calais. — *Lairouse* (de la Gironde) appuie l'opinion émise par Chollet & Mourer, & établit, que sans difficulté & sans equivoque, la loi du 19 fructidor a ordonné la déportation de tous les émigrés detenus au moment où elle a été rendue. Voilà la base de laquelle il faut partir. La loi du 19 fructidor, dans son utile modération, n'a point fait de distinction rigoureuse. Le corps législatif ne voudra pas en établir une extreme-

Digitized by Google

ment ſevère contre des individus déjà acquittés par un jugement qu'on ne peut annuller par une diſpoſition législative, & qui prouvent ne devoir la rupture de leur ban qu'au malheur d'un naufrage — *Duviquet* la véritable queſtion, la ſeule à examiner, eſt celle-ci: la loi du 19 fructidor eſt-elle applicable aux émigrés naufrages à Calais? elle l'eſt ſans doute à ceux qui portés ſur nos côtes par un naufrage que nulle autorité ne conteſte, ne peuvent être punis d'une rupture involontaire de leur ban. Mais ſi outre le crime d'emigration, ils ſont prévenus du crime de port d'arme, d'enrôlemens chez les ennemis, d'embauchage, la loi doit les atteindre ſous ce rapport, quelque ſoit l'évènement qui les ait mis ſous ſon joug. C'eſt donc en thèſe générale que le conſeil doit ici porter ſa déciſion; & ne point chercher à intéreſſer ſon humanité, ſa ſenſibilité, dans une affaire où il n'a rien à prononcer à l'égard d'individus que les tribunaux & le gouvernement traiteront conformément aux lois. Sans doute, ſi un aſſaſſin, un parricide abſent de France; y rentroit par quelque moyen que ce ſoit, vous ne le tiendriez pas abſous de ſon crime. Je vote pour le projet de la commiſſion.

Le conſeil déclare l'urgence, & adoptant le projet, rapporte la loi du 15 thermidor, & réſout que celle du 19 fructidor n'eſt point applicable aux individus qui, outre le crime d'émigration, ſont encore prévenus de quelque crime emportant peine capitale.

L'ordre du jour ramène la diſcuſſion relative au port de la cocarde nationale. — Lucas-Bourgerel appuie en partie le projet de la commiſſion; il combat l'article tendant à empêcher les étrangers de porter la cocarde, & propoſe de ſubſtituer à la peine des fers & à l'empriſonnement, une amende qui ne pourra être moindre de 3 f. ou excéder 50 fr. — Pollard rappelle l'enthouſiaſme qu'inſpira dans les premiers momens de la révolution le port de la cocarde nationale; il veut que tous les citoyens françois ſoient tenus de la porter oſtenſiblement; mais comme elle eſt un ſigne militaire, il ſoutient que les citoyennes & les jeunes gens qui n'ont pas atteint leur ſeizième année, ne doivent pas la porter. Quant aux étrangers, il propoſe de les aſtreindre à porter oſtenſiblement à leurs chapeaux un ruban blanc avec une inſcription en ſoie noire portant ce mot: *Etranger*. — *Eudes* annonce qu'il a préparé une opinion contre le projet qu'on diſcute & dont perſonne n'a pris la défenſe; il craindroit d'abuſer des momens du conſeil en prononçant ſon diſcours, il ſe contente de lire ſon projet. — Andrieux: Et moi auſſi j'ai perdu mon temps à traiter la queſtion qui nous occupe, & je ne veux pas faire perdre celui du conſeil à m'entendre; je demande ſeulement à lire un petit projet, que j'ai rédigé dans les formes conſtitutionnelles; car, en vérité, je ne vois pas ce qu'il y a d'urgent à faire une loi ſur la cocarde quand tout le monde la porte. L'orateur propoſe de réſoudre que tout François eſt tenu de porter la cocarde nationale, ſous peine d'être regardé comme mauvais citoyen. Tout contrevenant ſeroit, par voie de police municipale, condamné à une amende qui ne pourroit être moindre de ſix ournées de travail, ni excéder 50 francs. En cas de récidive, l'amende ſeroit de 50 francs au moins, & de 300 u plus. — On demande l'impreſſion du tout, le renvoi la commiſſion & l'ajournement. — Bonnaire, rapporteur s'étonne qu'on ait l'air d'attacher ſi peu d'importance à une meſure ſollicitée par le directoire, & plus encore par le beſoin impérieux de reſſuſciter l'eſprit public que le fanatiſme & le royaliſme détériorent à l'envi. En renvoyant à la commiſſion, dit-il, vous prononcez un ajournement indéfini. Je demande à être entendu un de ces jours, & je prends l'engagement de développer en peu de mots les motifs qui nous ont déterminés. — Le conſeil ordonne l'impreſſion des diſcours & des projets, & ajourne la ſuite de la diſcuſſion à *ſextidi*.

Hambourg du 27 avril.

Le cit. Maragon, qui depuis quelque temps avoit ceſſé ſes fonctions diplomatiques, a quitté ces jours derniers notre ville ſans prendre congé, à raiſon du peu de ſuccès qu'ont eu ſes démarches pour obtenir la miſe en liberté des Irlandois Napper-Tandy & Blackwel. — Les batimens hambourgeois ſur leſquels l'Empereur de Ruſſie a fait mettre l'embargo ſont en petit nombre. On a d'ailleurs lieu d'eſpérer qu'il ſera levé, lorſque S. M. I. apprendra le départ du cit. Maragon de notre ville.

On a publié en *Suède*, une ordonnance du roi en date du 6, qui interdit dans les états de S. M. l'uſage du caffé, & prohibe l'introduction de cette denrée, ſous des peines ſévères. Pour ſurveiller l'exécution de cette ordonnance, la police eſt autoriſée à des viſites domici*liaires*.

Vienne du 27 avril.

On mande de Presbourg que la première colonne du ſecond corps de troupes auxiliaires Ruſſes a dû entrer le 25 ſur le territoire Hongrois du côté de Kormanick; elle ſe rendra par Peſt, Waraſdin, &c. en Italie. — Le corps de Condé, qui a été porté à 6000 hommes, eſt arrivé le 11 de ce mois à Zamoſc; il doit continuer de-là ſa route, par Jaroslaw & Ducla vers l'Italie.

S. A. I. le Grand-Duc Conſtantin doit partir le 30 pour l'armée d'Italie.

Extrait de la gazette aulique.

„S. A. R. l'Archiduc Charles a mandé de Stockach en date du 20, que comme l'ennemi, après ſon expulſion de Schaffhouſe & Petershauſen, avoit encore un fort poſte dans la petite ville d'Egliſau ſur la rive droite du Rhin, d'où il pouvoit inquiéter nos avant-poſtes, S. A. R. jugea à propos de charger le F. M. L. comte de Nauendorff de le faire chaſſer de ce poſte par la brigade du général Prince de Schwarzemberg qui ſe trouvoit de ce côté, afin de nettoyer entièrement la rive droite. Le 17, le prince de Schwarzenberg, en conſéquence de l'ordre qu'il avoit reçu, s'avança ſur Egliſau, fit ſommer le commandant, & ſur ſon refus, il attaqua l'ennemi avec tant de vigueur, que celui-ci ſe retira pré-

Digitized by Google

cipitamment d'Eglisau. Le prince de Schwarzenberg a eu dans cette occasion 14 hommes tant tués que blessés. Le F. M. L. en donnant des éloges à la bravoure soutenue des troupes, recommande ultérieurement, au sujet de la prise de Schaffhouse, le colonel Meszerai, du régiment d'hussards de Mezaros, le major Rubenitz, commandant d'un bataillon de troupes légères, le capitaine Mumb, du corps des chasseurs Tyroliens & le lieutenant comte de Leiningen, du bataillon de Rubenitz. — S. A. R. mande en outre, que, d'après un rapport du F. M. L. de Kospoth, un détachement reçut ordre de se porter de Fribourg à Vieux-Brisack pour démolir les retranchemens que l'ennemi y avoit élevés & qu'il avoit abandonnés aussitôt après; mais que le jour suivant l'ennemi fit passer sur la rive droite un autre détachement de 300 chevaux & environ 800 hommes d'infanterie. D'un autre côté, un détachement ennemi de 10 hommes de cavalerie, envoyé pour faire des réquisitions, a été enlevé & fait prisonnier à Heppenheim dans la *Bergstrass*, par un de nos partis.

„Relativement aux mouvemens & entreprises qui ont eu lieu jusqu'à ce moment en Italie, le général de cavalerie Melas mande en date du 15, que le jour précédent il passa le Mincio avec toute l'armée, & la fit camper près de Campagnola & Monte-Olivetano; les avant-postes furent poussés jusqu'à Marcaria sur l'Oglio, & Montechiari sur la Chiese. L'aile droite de l'ennemi s'étoit retirée au-delà de l'Oglio, & son aile gauche au-delà de la Chiese. Le géneral Wuckasowich avoit déjà occupé à cette époque Salo, & il se trouve maintenant en liaison avec l'armée. Le 18. l'armée étoit campée entre Capriano & Casello; l'ennemi avoit déjà abandonné à elle-même la forteresse de Mantoue. L'armée investit cette place dans un certain éloignement; mais ses patrouilles s'avancent jusqu'aux portes. Le fort de Peschiera décidera le blocus plus étroit de Mantoue. L'aile gauche de l'ennemi s'est aussi retirée au-delà de l'Oglio; nos partis rencontrèrent le premier détachement de cette aile devant Brescia; à leur approche, il se retira dans la ville & en ferma les portes. On découvrit à Ponterico, sur la rive gauche de l'Oglio, une foible avant-garde de l'aile gauche de l'ennemi; mais elle n'attendit point une attaque.

"Près de Casal-maggiore, on prit à l'ennemi un transport de 36 pontons; l'escorte fut culbutée, 5 officiers & 180 soldats furent faits prisonniers. Un de nos partis est même entré à Cremone, où il a été informé qu'il n'y avoit que 400 françois à Pizzighettone; que le reste de l'armée ennemie s'étoit retirée au-delà de l'Adda, & que le quartier-général étoit à Lodi.

"Un détachement de notre flotille de Venise a jetté l'ancre à l'embouchure de Premura, a fait différentes prises, & délivré plusieurs bâtimens autrichiens qui étoient tombés entre les mains de l'ennemi. La partie de l'aile gauche qui est restée dans la Polesine, a fait prisonniers à Lago oscuro six officiers ennemis & 122 soldats; elle s'est aussi emparée sur la rive de 15 canons de métal & d'un bâtiment, ainsi que de 200 canons de fer sans affuts, qui vont être transportés à Venise. Les habitans des campagnes qui prennent partout les armes, secondés par un détachement du général comte Klenau, ont attaqué un petit corps cisalpin qui étoit posté à la Mirandole, & ont fait 324 prisonniers.

"Le maréchal comte de Suwarow a déjà pris le commandement en chef de l'armée combinée d'Italie, & au départ du rapport, la tête des troupes impériales russes se trouvoit déjà à Villafranca; le reste s'avançoit à marches forcées.

"D'après un rapport ultérieur du général-major comte Hohenzollern, le premier-lieutenant Gavenda, du 5ème régiment de chasseurs, a pris dans son incursion, outre les 36 pontons mentionnés ci-dessus, deux gros bâtimens marchands; & il s'est emparé à Cremone, d'un canon, de plusieurs caisses d'équipemens neufs, ainsi que d'une grande quantité d'affuts & de munitions. A Castelnovo, ce premier-lieutenant surprit un parc d'artillerie de 14 canons & 4 mortiers, avec une quantité considérable de munitions; il fit aussi plusieurs prisonniers & s'empara de 20 chevaux. Le général comte de Hohenzollern donne les plus grands éloges à cet officier.

„Le rapport envoyé par le F. M. L. de Bellegarde en date du 19, se lie avec les nouvelles susdites du général de cavalerie Melas. D'après ce rapport, lors de l'entrée du général major Wuckasowich à Salo, on s'est emparé d'un gros bateau ennemi avec son mât, voiles, ancre & agrès. Il se trouvoit sur ce bâtiment trois caisses remplies de fusils, & différens autres objets. — Le lieutenant Taborrowich du bataillon de Mihanowich, & le lieutenant Wunsch, des chasseurs de Leloup, demandèrent au général Wu-

kasowich 50 hommes pour enlever un poste ennemi de 3 officiers & 100 hommes, qui se trouvoit près de Cunighio, dans les environs de Brescia; ils attaquèrent ce poste à 2 heures du matin, & ils réussirent à faire 20 hommes prisonniers, 25 autres furent sabrés, & le reste dont la plupart étoient blessés, fut dispersé. Le général de Wuckasowich loue la conduite courageuse & habile de ces deux officiers qui se sont déjà distingués dans plusieurs occasions.„

Fin de la rélation détaillée de la bataille de Magnan, le 5 avril.

„ Le F. M. L. Krai se trouvoit à la seconde colonne, lorsqu'il apprit par le feu rétrograde & par les rapports, la position dangereuse de la 1ere colonne. Il prit en conséquence 9 bataillons de la colonne de réserve du F. M. L. Frölich, savoir: 3 bataillons de Nadasti, 3 de Reisky & 3 de Thun, s'avança promptement vers la 1ere colonne, prit par son flanc gauche l'ennemi qui s'étoit avancé, le fit sabrer par un détachement du 7e régiment de hussards, le mit complettement en déroute, & lui prit 7 canons; une brigade fut faite presqu'en entier prisonnière; c'est dans cette occasion que le général Roos reçut un coup de feu à la tête.

„ Nos troupes qui avoient été obligées de plier, se reformèrent, & la colonne se porta de nouveau en avant; l'ennemi fit cependant une résistance opiniâtre, & elle ne put s'avancer que lentement, mais elle gagna toujours du terrain.

„ A peine la premiere colonne étoit-elle hors de danger, que la seconde sous les ordres du F. M. L. Kaim s'y trouva elle-même, & déjà elle commencoit à plier, lorsque les bataillons de grénadiers de Fiquelmont & les régimens de Klebeck & Mitrowsky, de la colonne de réserve du F. M. L. Frölich, s'avancèrent pour la soutenir & rétablirent le combat.

„ Enfin à 4 heures après-midi, la colonne commandée par le F. M. L. Zoph étoit aussi dans une position désavantageuse & plioit. Le F. M. L. Krai s'y porta rapidement avec un bataillon de Mitrowski, le bataillon de grenadiers de Porsch & une division de Lobkowitz sous les ordres du colonel Sommariva; & tandis qu'il attaquoit le flanc gauche de l'ennemi & le faisoit sabrer par la cavalerie, il fit avancer dans son flanc droit, le colonel Zach, avec un bataillon & un détachement de hussards, tambour battant, & sans tirer un seul coup: le F. M. L. Zoph se reporta dans le même tems courageusement en avant, & enfin l'ennemi fut mis entièrement en désordre; un nombre considérable se trouva coupé & fut fait prisonnier.

„ L'avant-garde, sous les ordres du général Hohenzollern, s'avança d'abord heureusement; le général Döller s'empara de Villafranca & d'Holalta, & le général St. Julien du château d'Azan; mais l'ennemi ayant reçu des renforts, & les succès qu'il avoit obtenus dans le principe contre les 3 colonnes ayant rapproché le feu de Verone, le général Hohenzollern trouva prudent de se retirer en bon ordre sur Dossobon; mais bientôt le combat fut aussi rétabli de son côté.

„ Ainsi l'ennemi fatigué par la fermeté inébranlable de nos troupes, plia sur tous les points. La nuit qui survint empêcha de le poursuivre, de maniere qu'on ne put observer le désordre dans lequel il se retira. L'armée passa la nuit sur le champ de bataille, & le lendemain elle poursuivit l'ennemi, se mit en possession de Vallegio, Villafranca, Isolalta & Isola della Scala, fit un grand nombre de prisonniers, & prit plusieurs *charriots* de munitions.

„ L'ennemi se retira sur Roverbella & près de Goito sur le Mincio; la division du général ennemi Serturies fut détachée sur la Volta, pour observer Vallegio & la route de Mantoue à Peschiera.

„ Le general comte de Klenau, d'après les ordres qu'il reçut, attaqua Pontemolino, le lendemain du combat, en même temps que le colonel Skal attaqua les postes qui étoient devant lui à Manego, & s'avança jusqu'au Tartaro & au Tion; de maniere que le corps du general Klenau est en jonction avec l'armee le long du Tion, & que ses avant-postes sont placés sur cette rivière.

„ Le E. M. L. Krai ne peut assez louer la constance de toutes les troupes; celles même que la grande supériorité de l'ennemi parvint à faire plier, se sont distinguees par leur valeur, par la promptitude avec laquelle elles se sont reformees & reportées en avant. Les F. M. L., & commandans de division Mercandin, Kaim & Zoph furent constamment a la tête de leurs colonnes sur les points les plus dangereux, & animèrent le courage des troupes par leur exemple.„

Augsbourg du 1 mai.

Suivant les gazettes de Roveredo, les *Autrichiens* avoient pénétré dès le 23 dans le Parmesan, d'où ils menaçoient de tourner la position des François sur l'Adda; ce qui avoit déterminé le général Moreau à abandonner cette position, pour assurer sa communication avec les troupes françoises qui sont en Toscane; en sorte que la ville de Milan restoit à découvert. — Suivant les mêmes feuilles les troupes impériales ont occupé le 23 la ville & le château de Bergame. Et la *gazette militaire*, imprimée au quartier-général de l'archiduc, dit sous la date de Stockach du 29, "que l'on a reçu la nouvelle officielle portant que l'armée imp. s'est avancée jusqu'à l'Adda, & que le général Souwarow a établi son quartier-général à Bergame.„

Strasbourg du 5 mai.

On assure dans nos gazettes qu'une partie de l'armée autrichienne est en marche par Rastadt sur Bruchtal; & qu'en conséquence des demi-brigades françoises descendent le Rhin.

La cit. Roberjot est partie hier pour Paris avec le ministre ligurien le cit. Boccardi.

Nos gazettes viennent de publier de nouveaux détails sur l'assassinat des ministres françois.

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Vendredi 10 Mai 1799. (N°. 129.)

Petersbourg du 13 avril.

La gazette de la cour vient de publier l'édit ſuivant :

"Nous Paul I, par la grace de Dieu Empereur & autocrate de Toutes les Ruſſies &c. &c. Grand-maître de l'ordre de St. Jean de Jéruſalem &c. Depuis que l'honneur & la foi nous ont engagés à accepter la dignité de Grand-maître de l'ordre ſouverain de St. Jean de Jéruſalem, & que nous en avons établi le ſiège dans notre réſidence, nous n'avons ceſſé d'employer nos ſoins pour le rétabliſſement & la gloire de cet ordre illuſtre; & nous avons jugé en conſéquence avantageux à l'amélioration de la direction, & conforme aux anciens ſtatuts, de former un conſeil ſupérieur de régence, compoſé des chevaliers Grand-croix ſuivans. Nous avons choiſi des perſonnes dignes, & nous nommons chacune d'elles à un emploi particulier, ſavoir: le comte de Soltikow 1er, lieutenant ſubſtitut du Grand-maître; le Grand-duc, ſucceſſeur au trône, général feldmaréchal; le prince Lopuchin, Grand-commandeur; le comte Sievers, Grand intendant; le comte Kuſchelew, amiral général; M. de Lamb, Grand-tréſorier; le baron de Flachslanden, général de cavalerie; le baron de Pfurdt, Grand-baillif; le comte Raſtopſchin, Grand chancelier. Nous donnons la première place aux ſéances à notre très-cher fils, le Grand-duc Alexandre Pawlowitſch, & la ſeconde au lieutenant ou ſubſtitut du Grand-maître. Donné à St. Petersbourg le 29 mars 1799, la 3ème année de notre règne & la 1ère de notre Grande-maîtriſe. — Paul.

Extrait d'une lettre de Naples, du 13 avril.

"Il vient d'être arrêté que le camp qui devoit être formé à Acerra, & que la préſence de l'eſcadre angloiſe avoit fait contremander, ſera définitivement établi près de Caſerte. Sous dix jours le ſoldat doit être campé. Nous ſommes actuellement familiariſés avec la vue des vaiſſeaux ennemis qui ſont en croiſière permanente devant ce port."

„ Depuis deux jours nous entendons une canonnade continuelle que la nuit n'a point interrompue. Les françois joints à nos gardes nationales, vouloient établir des batteries ſur ce rivage où les anciens avoient placé les Champs-Elyſées; les anglois, pour les en empêcher, ont canonné pendant 38 heures ſans tuer ni bleſſer perſonne. Ils ont voulu tenter une deſcente pour faire de l'eau, & chercher des vivres; mais nos gardes nationales ont fondu ſur eux, & leur ont fait quelques priſonniers.

„ Les anglois ont fait une deſcente dans les isles d'Iſchia & de Procida, qui ſe trouvent endeçà du Cap de Miſène; ils en ont fait les municipalités priſonnières & les ont tranſportées à leurs bords.

„ Le gros tems ayant jetté ſous les batteries de Caſtell'al-mare (dans le golphe de Naples) une priſe faite par les anglois, le capitaine Trowbridge, qui commande l'eſcadre, a écrit la lettre ſuivante au général Macdonald.

" *A Son Excellence le général Macdonald.* A bord du *Culloden*, à l'attérage de l'isle de Procida, 5 avril. Monſieur, ayant appris que le corſaire françois le *Championnet*, priſe appartenant à un des vaiſſeaux de S. M. ſous mon commandement, a été chaſſé par le mauvais tems dans le port de Caſtell'al-mare; & ayant depuis peu de mois relâché près de 4000 priſonniers françois, j'eſpère que V. E. délivrera l'aſpirant de la marine & les ſept matelots anglois que vous avez à préſent en votre pouvoir. Je dois de plus informer V. E., que le 30, j'ai expédié de Palerme pour Nice un cartel avec 300 priſonniers françois. C'eſt avec une véritable peine que j'apprends que les effets de notre miniſtre, le chevalier Hamilton, ſont détenus dans ſa maiſon à Naples. Vous, Monſieur, comme officier & comme ſoldat, devez ſavoir que les effets des am-

ſe, de quitter Raſtadt dans l'eſpace de 24 heures. Gernsbach du 28 avril 1799.

Lettre au colonel J. R. de Barbaczi. Raſtadt du 29 avril, à 3 heures du matin. "Vous êtes ſans doute inſtruit du terrible événement, que les miniſtres françois, partis d'ici hier au ſoir ſur votre ſommation, après que vous leur aviez refuſé l'eſcorte demandée, ont été attaqués tout près de cette ville, & que deux d'entr'eux ont été maſſacrés. Nous ſouſſignés, ſommes les envoyés de divers états d'Empire, & en partie, des cours les plus conſidérables de l'Europe, liées d'amitié avec S. M. I R. En cette qualité, & en qualité d'hommes, nous reſſentons la juſte douleur qu'un événement auſſi malheureux doit vous avoir cauſée, comme commandant des troupes impériales qui ſont entrées ici. Nous avons été envoyés au congrès de paix moyenné par S. M. l'Empereur: nous étions maintenant rapellés par nos commettans reſpectifs, & nous nous diſpoſions à partir au premier jour; mais nous ne pouvons pas plus en ce moment retarder notre départ, que l'entreprendre ſans une eſcorte qui aſſure notre vie & celle de notre ſuite: nous devons donc vous requérir de nous accorder une eſcorte militaire. Nous partirons ce matin, auſſitôt que poſſible, & ſuivant que nous pourrons avoir les chevaux néceſſaires; nous partirons en deux diviſions; mais nous devons vous requérir de nous envoyer par le porteur de la préſente, le ſecrétaire de légation, M. de Jordan, une réponſe tranquilliſante; attendu que dans tous les cas, nous vous rendons reſponſable, au nom de nos cours, auprès de Sa Majeſté Impériale, tant de notre départ que de nôtre ſureté perſonnelle, & de celle de notre ſuite. Et comme pluſieurs perſonnes de l'ambaſſade françoiſe, de même que l'ambaſſade ligurienne, ſe ſont ſauvées par la fuite, & ſont retournées ici, nous nous croyons fortement obligés de vous requérir de les faire conduire ainſi que leurs effets par une eſcorte ſure. Nous avons l'honneur &c., *ſigné:* les miniſtres de Pruſſe, de Brême, de Dannemarck, de Bavière, de Haſſe-Caſſel, de Darmſtadt, des comtes de Wéteravie, de Naſſau & de Francfort.

Réponſe de M. le colonel de Baraczy. De Gernsbach le 29 avril. Je ſuis auſſi profondément pénétré de la douleur que me cauſe la nouvelle de l'attentat horrible, que je n'apprends en ce moment avec certitude que par votre lettre, qui a été commis ſur la perſonne des miniſtres de la nation françoiſe par des ſoldats pillards à la faveur de la nuit. Soyez perſuadés que, quoiqu'*endurci* par les nombreux combats auxquels j'ai aſſiſté, *j'ai* encore un cœur ſenſible, qui ſe révolte de telles cruautés, & qui m'excite à une vengeance auſſi extraordinaire que l'eſt le crime de ces pillards. Je donne en ce moment l'ordre à un officier, d'accorder une eſcorte ſure aux individus de la légation françoiſe qui ſont heureuſement parvenus à ſe ſauver, pour les conduire juſqu'au Rhin. De même je ferai arrêter ſur-le-champ les ſcélérats que je dois malheureuſement me convaincre avec la plus grande affliction avoir eu ſous mon commandement pour la premiere fois de ma vie. Quant à ce qui regarde les autres députés, les circonſtances ne me permettent point d'éloigner mes troupes de ces environs; mais je ſuis convaincu que perſonne n'aura rien à craindre; de même que je ſuis perſuadé que jamais les aſſaſſins qui aveuglés par l'avidité du pillage ont commis cette horreur, n'en auroient jamais eu l'idée ſi les miniſtres françois avoient profité du terme de 24 heures, & n'étoient partis que de jour. Je prie V. E. d'être auſſi perſuades de mon affliction que des ſentimens de conſidération, &c.„

Lettre au capitaine de huſſards, de Burckhardt, commandant à Raſtadt. " Comme la famille & la ſuite des miniſtres françois, ſe ſont échappés dans cette ville, de l'attentat horrible *commis* cette nuit; & que ce matin, le 3e miniſtre françois, Jean-Debry, eſt également arrivé ici, quoique dans l'état le plus triſte, les ſouſſignés ſe croyent obligés de reſter ici juſqu'à ce que le ſuſdit miniſtre & tous les autres individus attachés aux légations françoiſe & ligurienne ayent paſſé le Rhin. Ils prient en conſéquence le capitaine commandant à Raſtadt de leur donner l'aſſurance que, dès que l'état du miniſtre bleſſé Jean-Debry, & de l'épouſe du miniſtre aſſaſſiné Roberjot, le permettra, tous ces individus puiſſent partir ſous l'eſcorte militaire de troupes de Bade pour Plittersdorff. Il s'entend au reſte de ſoi-même, qu'il eſt libre à tous Envoyés de puiſſances amies de la maiſon d'Autriche de les accompagner avec l'eſcorte d'un officier & 2 ſoldats autrichiens. Les ſouſſignés réitèrent par écrit, ſuivant le deſir du capitaine Burckhardt, cette demande qui lui a déjà été faite verbalement, & le prient de réitérer également par écrit ſon conſentement qu'il a déjà donné de vive voix. Raſtadt le 29 avril, *Signé*, les miniſtres de Pruſſe, de Danemarck, de Brême, de Bavière & de Bade.„

*** Lundi 13 de ce mois on donnera Palmire, opéra en quatre actes, muſique de Salieri.

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(Faisant suite a la GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Samedi 11 Mai 1799. (N°. 130.)

Parme du 17 avril.

Le saint-père se flattoit de pouvoir rester tranquille ici, mais un ordre venu du quartier-général lui a intimé de partir pour Turin. En conséquence, on l'a mis dans sa voiture avant-hier à cinq heures du matin & il a pris la route de Plaisance, accompagné de ceux qui l'avoient suivi ici, à l'exception du cardinal Lorenzano qui est resté, & escorté par un officier & douze grenadiers. On croit que de Turin il passera en France: les uns disent qu'il fixera sa demeure à Avignon, & d'autres à Briançon. Lorsque le pape passoit à Borgo-San-Donnino, un juif se permit de l'insulter par un dedain injurieux. Le peuple s'en étant apperçu se mit en fureur, & auroit lapidé l'Israélite à l'ancienne manière des juifs, si le commandant de la garnison ne l'avoit fait arrêter pour le soustraire à la fureur populaire. — (Le pape coucha le 21 au soir à Tortone, & le 25 à Turin.) — Trois cents hussards autrichiens entrèrent à Parme, le 19 avril, croyant pouvoir emmener le pape; ils y sont restés une heure, & ont fait prisonniers cinq officiers françois qui se trouvoient dans cette ville. Le ministre d'Espagne a envoyé aussi-tôt un courier à Paris, sans doute pour justifier la conduite du duc.

Paris du 6 mai.

Extrait d'une lettre écrite par le cit. Allard, capitaine du navire le Furet, *& négociant au Cap, en date 19 février.* " Je vous annonce mon heureuse arrivée au Cap le 7 janvier, avec une prise faite par nous à 600 lieues d'ici. La cargaison de la prise a été vendue en trois jours; & 15 jours après, tous les fonds ont été payés. L'administration prétendoit que nous payassions les droits de 12 1/2 p. c. sur le produit des prises, en usage ici. J'ai écrit au général en chef, au port Républicain, qui m'a fait la réponse dont je joins ici copie. Il est bon que le commerce de France connoisse les bonnes dispositions du général Toussaint à son égard. — Il y a ici beaucoup de denrées, & point de navires pour les exporter. Le café verd est tombé, depuis mon achat à 16 sols 6 deniers, argent des colonies. Je l'ai payé jusqu'à 18 sols 6 deniers. Le sucre brut, belle qualité, à 41 fr. 5 sols; sucre terré, belle qualité, comme autrefois, de 115 à 120; coton, 132 francs, argent des colonies. — Le pays est extrêmement tranquille. Le général Toussaint & le cit. Roume arrivent ce soir; ils sont parfaitement d'accord; ainsi tout ira bien. *Signé*, H. Allard. „

Copie de la réponse du général en chef de l'armée de St. Domingue, au C. H. Allard, négociant au Cap, chargé des intérêts du navire avanturier le Furet, *de Nantes, datée du port Républicain, le 9 février.* " Citoyen, en réponse à la lettre que vous m'avez écrite le 31 janvier, je vous annonce que j'écris à l'ordonnateur du département du Nord, pour que, s'il n'existe point de loi pour le droit de 12 1/2 p. c., que les corsaires & armateurs payent ici, le navire le *Furet*, de Nantes, n'y soit point assujetti. Certes, il sert trop bien la chose publique, en affrontant les dangers de cette longue & pénible navigation, & en venant à travers les vaisseaux ennemis faire un échange précieux des productions de la métropole avec celles de la colonie, pour n'avoir pas à craindre qu'on entrave sa bonne volonté par des dispositions & des droits qu'on ne paye point dan les ports maritimes de la république. Mes opérations ayant toujours eu pour but la prospérité de mon pays, je n'ai cessé d'encourager la culture & le commerce, & je le ferai jusqu'au dernier moment de ma vie politique. Puisse le commerce de France, convaincu de cette vérité, venir comme vous à S. Domingue! En concourant à sa prospérité, il éprouvera qu'il vient chez un peuple d'amis & de frères. Salut en la république françoise. *Signé*, Toussaint-Louverture. „

Copie de la lettre du C. Joseph Verrier, ordonnateur du département du Nord de S. Domin-

Digitized by Google

gue, en date du Cap le 16 février, au cit. H. Allard, négociant au Cap. "Je vous donne avis, citoyen, qu'en vertu des intentions du général en chef, à moi manifestées par sa lettre du 9 du courant, vous n'aurez à payer que les droits de 5 p. c. sur le produit de la prise du navire le *Furet*. Salut & fraternité. *Signé*, Joseph Verrier. „

Message du directoire exécutif aux deux conseils. Du 16 floréal, an 7. (5 mai.) " Citoyens représentans! Le directoire exécutif vous transmet le récit d'un nouveau crime de la cour de Vienne. Long-tems il a refusé d'y croire; mais il est trop vrai que les ministres de la république françoise au congrès de Rastadt ont été assassinés; deux ont péri: un seul a échappé par une sorte de prodige. Les détails de cette exécrable catastrophe sont consignés dans une lettre de Jean-Debry, que le directoire joint à ce message; il craindroit en les retraçant d'affoiblir l'impression douloureuse & l'horreur profonde que doit faire sur vos esprits la lecture de cette lettre. Déjà sans doute, par l'arrestation de plusieurs de nos agens diplomatiques ou civils, par leur longue & cruelle captivité, la cour de Vienne avoit assez ouvertement enfreint les règles sacrées du droit des gens. Elle venoit de les transgresser avec plus d'éclat encore en faisant annoncer que la présence d'un congrès à Rastadt ne protégeoit point cette ville contre les événemens de la guerre. Mais de ces attentats à celui qui vient de les suivre l'intervalle étoit encore immense; il sembloit que cette cour pouvoit bien être résolue à toutes les perfidies, à toutes les infidélités envers ses alliés comme envers ses ennemis, sans se déterminer pourtant à flétrir ses propres soldats en les transformant en assassins publics, & en dirigeant leurs coups sur les agens sacrés des traités, sur les organes de la paix des peuples, sur des membres d'une assemblée de négociateurs européens. Les plénipotentiaires françois, loin de concevoir de telles craintes, repoussoient toutes celles que l'on cherchoit à leur inspirer sur leur sûreté personnelle; pénétrés des maximes de loyauté & de foi publique que leur nation professe, ils se persuadoient que ces maximes ne pouvoient manquer de leur servir de sauve-garde après leur avoir si constamment servi de règles dans le cours de leur laborieuse mission. Citoyens représentans, lorsqu'on recherche les motifs, & sur-tout les espérances qui ont pu entraîner le gouvernement autrichien à ce dernier excès de fureur, il est impossible de ne pas sentir à quel point il a compté sur les manœuvres trop efficaces par lesquelles il s'efforce de perpétuer, au sein de la république *françoise*, l'agitation, la discorde & la pénurie. S'offroit-il ainsi lui-même à l'exécration des peuples & des siècles, s'il ne se flattoit de voir bientôt l'horreur de ses crimes couverte par leurs succès? Et sur quoi l'Autriche pourroit-elle fonder cet espoir, si ce n'est sur l'affoiblissement progressif de nos moyens pécuniaires; &, puisqu'il faut le dire, sur les erreurs des françois qu'elle égare, sur le concours criminel de ceux qui veulent la servir, sur les dissentions malheureuses de ceux qui veulent la combattre? Certes! quels qu'aient été durant peu de jours les avantages militaires qu'elle vient de couronner par un si lâche attentat, l'expérience lui a trop appris que de tels revers ne seroient pour nous que des présages de triomphes, si la restauration de nos forces matérielles venoit seconder avec *plénitude* la valeur & le dévoement des *phalanges* républicaines. C'est parce que l'autrichien connoît, ou plutôt parce qu'il s'exagère la détresse momentanée de nos finances, qu'il se croit assez fort pour se montrer féroce, & qu'il célèbre ses éphémères victoires par des assassinats solemnels!

„ Après de si funestes récits, on éprouve, citoyens représentans, le besoin de reporter sa pensée sur des actes de loyauté & de vertu. Vous verrez par la lettre de Jean-Debry que ce ministre a dû son salut aux soins généreux des membres du corps diplomatique; qu'ils ont fait porter au colonel autrichien un acte formel signé d'eux tous pour le déclarer, au nom de leurs commettans, responsable du forfait & de toutes ses suites, & que les habitans de Rastadt, après avoir couvert ce crime de toute l'exécration qu'il mérite, ont presqu'unanimement énoncé les premiers l'opinion de l'Europe & de la postérité, en accusant le gouvernement autrichien de l'avoir conçu, dirigé & accompli. Citoyens représentans, les mânes de nos plénipotentiaires, l'indignation des armées, la voix menaçante du peuple françois, la voix unanime des peuples, celle de vos alliés, de vos ennemis eux-mêmes, le cri de toutes les nations qui veulent ou voudront la paix, l'intérêt commun des gouvernemens quels qu'ils soient, tout appelle, tout demande la vengeance. Le directoire exécutif déploiera, pour la rendre prompte & terrible, tous les moyens que vous avez mis, tous ceux que vous mettrez en sa puissance. Il ne peut vous dissimuler que les circonstances exigent toute l'énergie, comme toute la sagesse du patriotisme républicain, la répression sévère des brigands-

ges de toute nature, l'harmonie des pouvoirs conſtitués, la concorde entre les citoyens, & ſurtout la reſtauration du crédit public par l'équilibre des recettes & des dépenſes. Citoyens repréſentans, lorſque par un élan ſublime le peuple ſe leva tout entier contre les ennemis de la république alors à peine proclamée, l'Autriche n'avoit point encore parcouru la carriere de ſes perfidies & de ſes crimes; elle n'avoit point violé les plus ſacrés engagemens & les plus ſaintes lois de la nature; elle n'avoit point maſſacré les négociateurs de la paix. Qu'il ſera donc formidable aujourd'hui le nouvel élan de la nation; qu'ils ſeront généreux ſes efforts & ſes ſacrifices lorſqu'il s'agit de venger à-la-fois la liberté françoiſe & la morale de tous les peuples civiliſés! „

La lecture de ce meſſage faite hier dans les 2 conſeils, fut ſuivie d'un cri général de *vengeance*, qui fut répété par les ſpectateurs. Le conſeil des 500 a ordonné l'envoi du meſſage & des piéces ainſi que des diſcours des divers orateurs, à tous les cantons de la République.

On aſſure que M. de Stahel a reçu ſon rappel par un courier parti de Stockholm le 19 avril; & que le roi de Suède ne laiſſera ici qu'un chargé d'affaires.

Quelques journaux anglois & françois ont annoncé que le ſénat des Etats-Unis avoit refuſé de ratifier la propoſition qui lui avoit été faite par le préſident d'envoyer en France de nouveaux plénipotentiaires. La vérité eſt que, le 27 février, le ſénat rejeta la propoſition que lui fit M. Adams d'envoyer un plénipotentiaire en France, parceque le ſénat regarda la miſſion comme trop importante pour être confiée à un ſeul homme. Le préſident ſe rendit au vœu du ſénat, & propoſa deux jours après, de porter le nombre des commiſſaires à trois. Le 3 mars, le ſénat ſanctionna cette miſſion.

Le *Rédacteur*, nous fournit ce qui ſuit: „ La réſolution qui exclut Dazard (d'Eure & Loire), ſous prétexte qu'il n'avoit pas trente ans au moment de ſon élection, mérite l'examen le plus ſévère. Il faut obſerver que Dazard aura les trente ans accomplis le 15 floréal, & par conſéquent quinze jours avant le 1er prairial, jour fixé par l'article 57 de la conſtitution, pour la réunion des membres nouvellement élus pour l'un & l'autre conſeil. On s'eſt fondé, pour l'exclure, ſur l'article 74, portant: „ Pour être élu membre du conſeil des cinq-cents, il faut être âgé de trente ans accomplis. „ Et ſur l'article 83, portant: „ Nul ne peut être élu membre du conſeil des anciens, s'il n'eſt âgé de quarante ans accomplis. „ Pour éluder l'objection que l'on faiſoit que cela doit s'entendre de 30 & 40 ans accomplis, à l'époque où, ſuivant l'article 57 de la conſtitution, les membres nouvellement élus peuvent ſe réunir, on a cité l'article 3, portant: „ Les membres du corps législatif, depuis le moment de leur nomination juſqu'au trentième jour après l'expiration de leurs fonctions, ne peuvent être mis en jugement que dans les formes preſcrites par les articles qui ſuivent. „ Mais ſi on vouloit conclure de ces articles que l'on eſt membre du corps législatif ou député depuis le moment de la nomination, il faudroit auſſi en conclure qu'on l'eſt encore 30 jours après l'expiration des fonctions. Quelle abſurdité! ce n'eſt donc pas cela que l'article a voulu décider. Le but de l'article étoit bien connu: c'étoit d'aſſurer une garantie politique à ceux qui devoient être députés, ainſi qu'à ceux qui le ſont, & qui, après l'avoir été, ceſſeroient de l'être. Si on étoit député du jour de la nomination, comme on n'eſt jamais nommé que pour trois ans, il faudroit donc que chacun quittât dans les trois ans, à dater de ſa nomination: ainſi les uns quitteroient le 30 germinal; d'autres les 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28 & 29, & tous devroient quitter le 30 germinal, tandis que perſonne ne quitte avant le 1er prairial, terme fixé par la conſtitution pour la réunion des membres nouvellement élus. Quand vous avez été nommé deux fois de ſuite, chaque fois pour trois ans, il faut un intervalle de deux ans pour être élu de nouveau, ſuivant l'article 54. Or, d'après la maniére judaïque dont on veut aujourd'hui entendre la conſtitution; un citoyen élu député pour les trois dernieres années, le 29 germinal an 7, ne pourroit pas être valablement réélu le 28 germinal an 12, qui ſera la ſeconde année de ſa ſortie; il ne pourroit l'être que dans le mois de germinal an 13, c'eſt-à-dire, dans la troiſieme année (*). Il en ſeroit de même des électeurs, article 34. Un électeur, nommé le 9 germinal, ne pourroit être réélu le 8 germinal, qu'après un intervalle de trois ans, au lieu de deux que dit la conſtitution, tandis que juſqu'à préſent on n'a compté les deux ans que des 20 au 20 germinal, jour fixé pour la réunion des électeurs. En comptant autrement, combien d'électeurs n'auroit-il pas fallu expulſer en l'an 6 & en l'an 7...? Tirez la conſéquence pour les élections. On ne parlera pas de l'article 136, & de la maniere dont le corps législatif l'a entendu; car il eſt évident que c'eſt préciſément à la nomination du citoyen Treilhard qu'on paroit en vouloir, puiſqu'on l'a appellée une violation de la conſtitution, & qu'ainſi il paroit que l'on veut renverſer tout ce qui a été fait juſqu'à préſent. „

Conſeil des 500. — Séance du 2 mai.

Bara, au nom d'une commiſſion ſpéciale, fait un rapport ſur les ſecours à accorder à la veuve & aux enfans du général Moreau; il rappelle les ſervices rendus à la république par ce général, la bleſſure honorable qu'il reçut en Amérique, & les différentes actions qui le firent élever au grade de général de diviſion, & enfin à celui de général en chef de l'armée de la Moſelle; ce fut lui, dit le rapporteur, qui dirigeoit le ſiége de Luxembourg, lorſqu'une fièvre violente l'emporta à la république & à l'amour de ſes freres d'armes. Après cet expoſé, Bara propoſe le projet ſuivant: Il eſt accordé une penſion annuelle & viagère de 1500 fr. à la citoyenne Marie Françoiſe Colardeau, veuve du général Moreau, mort le 24 pluviôſe an 3. Cette penſion lui ſera payée, à dater du 1er vendémiaire an 6, par les payeurs de ſa réſidence.

Crechon. Je ne viens point combattre les motifs qui ont porté la commiſſion à nous préſenter le projet que nous venons d'entendre, mais la conſtitution porte que le directoire exécutif transmettra chaque année au corps législatif l'état des penſions, & il paroit que la pétition de la veuve Moreau n'a point été communiquée au directoire; je ſuis loin de vouloir conteſter les ſervices du général Moreau & ſa bleſſure d'Amérique; mais ſi le conſeil ne veut pas attendre la réception de l'état des penſions, je demande qu'il ſoit fait un meſſage au directoire pour qu'il appuie la pétition de la veuve Moreau, & qu'il vous donne des renſeignemens d'après leſquels

(*) Si on étoit député du jour de la nomination, il y auroit tous les ans, dans le cours ordinaire des choſes, une époque où le conſeil des cinq-cents compteroit 633 députés, & celui des anciens 333 au lieu de 250; & en ce moment il y auroit plus de mille députés pour les deux conſeils. *Note du même journal.*

Digitized by Google

vous puissiez prononcer avec plus de connoissance. — Adopté.

Basle du 4 mai.

Le général Massena vient d'adresser une nouvelle proclamation au peuple helvétique, en réponse à celle de l'Archiduc Charles. Il invite les Suisses à se défier des caresses de l'Autriche, en leur rapellant ce que l'abbé de Notre-Dame-des-Hermites disoit dans une supplique à l'Empereur, que *l'Helvétie desiroit devenir une province autrichienne.*

On n'a depuis quelques jours aucunes nouvelles d'Italie, les deux routes par la Suisse étant interceptées par les insurgés: savoir celle d'Ursern & de St. Gothard, par les insurgés des petits cantons de Schwitz & d'Ury, & celle du Mont S. Bernard par l'insurrection du Haut-Valais. — On sait seulement que le général Loyson qui avoit son quartier-général à Zernez dans l'Engadin, l'avoit transféré le 22 avril à Tyranno dans la Valteline, où l'on paroissoit craindre une attaque des autrichiens du côté du Bergamasque.

C'est le 28 avril qu'a éclatté l'insurrection du canton de Schwitz. Les payśans s'étant rassemblés en grand nombre autour de cette ville, y pénétrèrent, s'emparèrent de l'église, attaquèrent les françois, qui s'étoient rassemblés à la hâte dans les rues, en tuèrent 40, & firent 200 prisonniers. On dit qu'ils ont exercé des traitemens barbares sur les prisonniers. — En même tems les habitans du canton d'Uri firent éclatter une conjuration qu'ils méditoient depuis long-tems; les françois qui se trouvoient dans ce canton, furent presque tous égorgés par leurs hôtes: on sonna aussitôt le tocsin, & 3000 hommes se trouvèrent armés en un instant, la plupart de carabines. Des troupes de la 76e demi-brigade marchèrent contre les insurgés, mais furent obligées de rétrograder à cause de la supériorité du nombre des payśans armés. Les chefs de ceux-ci écrivirent le 29 au directoire helvétique, pour lui annoncer qu'ils ne vouloient plus avoir de garnison d'aucune sorte; que l'on devoit leur envoyer sur le champ les canons qu'on leur avoit pris l'année dernière, & que l'on détenoit à Lucerne: à ces conditions ils promettoient de vivre en bonne amitié avec la république helvétique, mais en qualité de canton libre & indépendant. Comme ils ne reçurent aucune réponse, ils envoyèrent le 1er mai trois députés à Lucerne: un des directeurs les fit comparoître devant lui; & leur déclara qu'on n'écouteroit aucune proposition de leur part, avant qu'ils eussent relâché les françois qu'ils détenoient prisonniers, rendu la caisse du bataillon dont ils s'étoient saisis, & demandé leur pardon; qu'on verroit alors quelle espèce de traité l'on pourroit faire avec eux. On les renvoya avec cette réponse: en même tems le général Massena fit marcher un corps de troupes contre eux, par Zug: les Zurichois prirent les armes, & se portèrent sur ce point: tandis que d'autres troupes helvétiques marchoient de Lucerne contre Schwitz & Ury: il paroît que d'autres troupes s'y rendront de la Valteline, par le St. Gothard; & que les insurgés, enveloppés de tous côtés seront obligés de se soumettre. — On croit que ce sont des prêtres qui ont provoqué cette insurrection des cantons d'Uri & de Schwitz. Le 2 mai, on cerna le couvent des capucins à Lucerne; on se saisit de leurs papiers & l'on s'occupe de leur examen.

On vient de publier le traité de réunion du pays des grisons à la république helvetique. En voici la teneur. Art. Ier. Le peuple de la Rhétie reconnoit & accepte sans réserve la constitution helvétique. II. Il se soumet à toutes les lois de la république helvétique, tant à celles qui subsisteot qu'à celles qui seront a faire. III. Toutes les dettes de l'état ci-devant grison, contractées légitimement & d'après l'ancienne constitution du pays, sont reconnues dettes de la république helvétique. IV. Par contre, on déclare biens nationaux tous les biens appartenant au ci-devant état des grisons, & généralement tous les fonds qui, d'après la loi du 3 avril 1799, sur la différence entre les biens de l'Etat & les biens communaux, sont de la catégorie des biens nationaux. V. La Rhétie sera un canton de la république helvétique, sous la dénomination de canton de la Rhétie. VI. Du jour que le présent traité de réunion aura reçu la sanction du directoire exécutif & des conseils législatifs de la république helvétique, le peuple de la Rhétie entre dans la jouissance de tous les droits & avantages que la constitution helvétique assure à chaque citoyen helvétique, de même que de son côté, il s'oblige du même jour, aux mêmes impositions, & généralement à remplir fidellement les mêmes devoirs de citoyen, sans la moindre exception, ainsi que tous les citoyens helvétiques. Ainsi conclu, sous la réserve de la sanction du directoire exécutif & des conseils législatifs de la république helvétique une & indivisible. A Coire, le 21 avril 1799. Au nom du directoire exécutif de la république helvétique, les commissaires du gouvernement, Sghwaller, Herzog. Au nom du peuple de la Rhétie. Le président du gouvernement provisoire, Spzecher. Le secrétaire-général, Otto. „

Stuttgard du 6 mai.

On a publié le 2 à Inspruck un rapport du comte de Bellegarde, qui annonce que les françois ont été obligés d'évacuer l'Engadin, dans le pays des Grisons, & que le 30 avril les avant-postes autrichiens étoient à 7 lieues au-delà de Schutz vers Coire.

Des lettres d'Italie annoncent que le 27, il y eut un combat à Cassano sur l'Adda, à la suite duquel les François abandonnerent cette position, après l'avoir défendue depuis 8 heures du matin jusqu'à 5 heures du soir.

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Dimanche 12 Mai 1799. (N°. 131.)

Paris du 6 mai.

Voici la lettre du cit. Jean-Debry, jointe au meſſage du directoire.

Le miniſtre plénipotentiaire de la république françoiſe au congrès, au citoyen Talleyrand, miniſtre des relations extérieures. Strasbourg, le 12 floréal, an 7 de la républ. fr. (1 mai.) "Citoyen miniſtre! Je tâche de recueillir mes eſprits pour dicter les détails des affreux événemens dont la légation françoiſe a été la victime le 9 floréal, & auxquels, bleſſé & mutilé, je n'ai échappé que par un prodige dont je ne peux me rendre compte Long-tems avant le 30 germinal, la légation françoiſe s'appercevoit que les moyens de tout genre étoient employés par les ennemis de la paix pour opérer la diſſolution du congrès, & nous comptions effectivement le voir expirer inſenſiblement par la retraite ſucceſſive de ceux qui le compoſoient; mais ce jour, 30 germinal, l'enlèvement des pontonniers qui ſervoient à paſſer notre correſpondance par la voie de Selz, nous apprit que la méchanceté de nos ennemis n'auroit pas ſans doute la patience que montroit le gouvernement françois; nous réclamâmes contre cette violation du droit des gens; la députation réclama de ſon côté, & le réſultat de ces démarches fut une lettre militaire qui nous annonça qu'on ne pouvoit faire aucune déclaration tranquilliſante pour la ſûreté des membres du congrès. La députation, aſſemblée de nouveau, déclara qu'elle n'étoit plus libre; que d'ailleurs le rappel de pluſieurs de ſes membres la mettoit, aux termes de ſes inſtructions, hors d'état de prendre une délibération quelconque. Ce fut ſur ce *concluſum* qui nous fut remis officiellement par le miniſtre directorial, rappellé lui-même, que nous établîmes notre note du 6 floréal, portant proteſtation contre les violences exercées, & déclaration que nous nous rendrions, ſous trois jours, dans la commune de Strasbourg, pour y continuer les négociations. Le lendemain 6 (25), (je vous donne tous ces détails de mémoire, parce que nos papiers ont été enlevés comme vous l'allez ſavoir, mais je ne crois pas me tromper ſur les dates) le citoyen Lemaire, courier de la légation, fut enlevé à Plittersdorf par une patrouille autrichienne, & transféré à Gernsbach, quartier du colonel. Inſtruit par nous de cet attentat inouï juſqu'alors, mais qui bientôt devoit être ſurpaſſé, tous les membres du corps diplomatique, ſpécialement le miniſtre de Bade, la légation pruſſienne & le miniſtre directorial s'adreſſèrent au colonel autrichien pour en avoir la réparation; ils lui demandèrent ſur-tout l'aſſurance que nous ſerions reſpectés lors de notre retour en France. On n'obtint point de réponſe. Le 9 nos préparatifs étoient faits pour partir; nous aurions pu ſans doute le faire avec ſûreté en nous eſquivant le 8, jour où il n'y avoit point ſur le Rhin de patrouilles autrichiennes; mais ayant une fois engagé la queſtion du droit que nous avions de rentrer en ſûreté, nous aurions cru manquer à la dignité de notre caractère, en n'exigeant pas une ſolution quelconque, & peut-être ce ſentiment a-t-il facilité l'execution du crime atroce auquel j'arrive.

"Je reprends ma dictée, citoyen miniſtre: le 9 floréal à ſept heures & demie du ſoir, un capitaine de huſſards de Szecklers, ſtationnés à Gernsbach, fut, de la part de ſon colonel, déclarer verbalement au baron d'Albini que nous pourrions quitter Raſtadt avec ſécurité, & vint enſuite nous ſignifier l'ordre de quitter cette ville dans vingt-quatre heures. Déjà les huſſards Szecklers s'en étoient emparé & occupoient toutes les avenues. A huit heures, nous étions

en voiture; arrivés à la porte de Raſtadt, nous trouvâmes la défenſe générale de ne laiſſer entrer ni ſortir qui que ce ſoit. Une heure ſe paſſa en pourparlers. Il paroît qu'on en avoit beſoin pour organiſer l'exécrable exécution qui ſuivit, & dont, je le dis avec conviction, tous les détails avoient été commandés & combinés à l'avance. Enfin le commandant autrichien leva la conſigne pour la légation françoiſe ſeulement. Nous demandâmes une eſcorte; elle nous fut refuſée, & l'infâme commandant déclara que nous ſerions auſſi en ſûreté que dans nos chambres. D'après cela, nous nous mîmes en marche. Nous n'étions pas à cinquante pas de Raſtadt, nous & la légation ligurienne, qui ne nous quitta point & partagea nos dangers avec un dévoûment ſans égal, lorſqu'un détachement de près de 60 huſſards Szecklers, embuſqués ſur le canal de la Murg, fondit ſur nos voitures & les fit arrêter. La mienne étoit la première: ſix hommes armés de ſabres nuds m'en arrachent avec violence. Je ſuis fouillé & dépouillé de tout ce que je portois; un autre qui paroiſſoit commander cette expédition, arrive à courſe de cheval, & demande le miniſtre Jean-Debry, je crus qu'il alloit me ſauver. C'eſt moi, lui dis-je, qui ſuis Jean-Debry, miniſtre de France. J'avois à peine achevé, que deux coups de ſabre m'étendirent par terre; je fus auſſitôt aſſailli de toutes parts de nouveaux coups. Roulé dans un foſſé, je feignis d'être mort. Alors les bandits me quittèrent pour ſe porter aux autres voitures. Je ſaiſis cet inſtant & m'échappai bleſſé en différens endroits, perdant le ſang de tous côtés & ne devant la vie peut-être qu'à l'épaiſſeur de mes vêtemens. Bonnier fut tué de la même manière dont je devois l'être, & Roberjot égorgé preſque dans les bras de ſon épouſe.

„ On fit à mes malheureux collègues la même queſtion qui me fut faite. Es-tu Bonnier? Es-tu Roberjot? Nos voitures ont été pillées; tout devint la proie des brigands; les papiers de la légation furent enlevés, portés au commandant autrichien & réclamés vainement. Le ſecrétaire de la légation ſe jetta dans un foſſé & échappa à la faveur de la nuit, aux coups des aſſaſſins. Cependant je me trainai dans un bois voiſin, entendant les hurlemens des cannibales, les cris des victimes & ſurtout de leurs compagnes, de l'epouſe de Roberjot, de ma femme enceinte de ſept mois & de mes deux filles qui demandoient leur père. Mon ſecrétaire particulier, le citoyen Belin, fut tenu par ſix hommes pour être le témoin de toutes ces ſcènes d'horreur, & mon valet-de-chambre jetté dans la rivière. J'ai ſu que tous les membres du corps diplomatique avoient fait les plus grands efforts pour percer la ligne des aſſaſſins & venir au ſecours de ceux qui pouvoient encore être ſecourus. Mais ce ne fut qu'à une heure du matin que la citoyenne Roberjot pût être recueillie chez M. de Jacobi, miniſtre de Pruſſe, ma femme & mes filles chez M. de Reden, miniſtre de Brême-Hanovre. J'errai dans le bois pendant toute cette nuit affreuſe, redoutant le jour qui devoit m'expoſer aux patrouilles autrichiennes. Vers les ſix heures du matin, les entendant circuler & voyant que je ne pouvois les éviter, d'ailleurs pénétré de froid, de pluie, & m'affaibliſſant de plus en plus par le ſang que je perdois, je pris le parti déſeſpéré de retourner à Raſtadt. Je vis ſur le chemin les cadavres nuds de mes deux collègues. Le tems affreux & peut-être la laſſitude du crime facilitèrent mon paſſage, & j'arrivai enfin hors d'haleine & couvert de ſang chez le comte de Gœrtz, miniſtre du roi de Pruſſe.

„ Il n'eſt pas en mon pouvoir, citoyen miniſtre, de vous peindre le tourment & de vous rapporter les récits de toutes les perſonnes attachées à la légation, qui ont été les témoins ou les objets de ces exécrables ſcènes; je les recueillerai quand j'en aurai la force. Malgré ſon vertueux courage, l'épouſe du citoyen Roberjot eſt comme délirante de douleur; j'appelle ſur elle tout l'intérêt du gouvernement.—Fatigué du récit que je viens de vous faire à deux repriſes, je me borne en ce moment à vous exprimer combien chacune des perſonnes ſauvées doit de reconnaiſſance au généreux dévouement des membres du corps diplomatique. Je n'en nomme *aucun*, parce qu'il faudroit les nommer tous; outre *les attentions* généreuſes & les douces conſolations, nous leur devons la ſûreté de notre retour ici; un acte formel, ſigné d'eux tous, fut porté au colonel autrichien, en lui déclarant que leurs commettans le rendoient reſponſable, & du forfait & de toutes ſes ſuites. Le miniſtre du Margrave nous fit donner une eſcorte de ſes troupes pour retourner; il fallut la laiſſer joindre par des huſſards Secklers qui ſembloient me voir échappé à regret. La légation, empêchée par eux de nous accompagner, chargea ſon ſecrétaire, M. de Jordan, de ne nous quitter que lorſque nous ſerions embarqués. Mon Dieu! pourquoi faut-il que tant de ſoins n'ayent pu prévenir la funeſte cataſtrophe de mes deux infortunés collègues? Je dois auſſi vous ajouter que la preſqu'unanimité des habitans de Raſtadt, en verſant des pleurs ſur ce forfait, l'a couvert de toute l'exécration qu'il mérite, & n'a point diſſimulé l'opinion qui en attribue l'atroce conception & toute la direction à l'Autriche, à l'Autriche dont le miniſtre Lerbach, aujourd'hui commiſſaire près l'armée *de* l'Archiduc, a obtenu ſans la moindre difficulté tous *les* paſſeports qu'il a demandés à la légation françoiſe; à l'Autriche, qui oſa bien nous faire dire par le comte de Metternich, que ce commiſſaire impérial ne pouvoit plus reſter à Raſtadt, attendu le défaut de ſûreté de ſa correſpondance; à l'Autriche enfin qui, d'après toutes les probabilités, a donné l'ordre de l'égorgement des trois miniſtres, de l'enlevement de nos papiers, & a promis le pillage pour récompenſe. Il y auroit bien d'autres rapprochemens à faire, mais ils ſeront ſentis. Pardonnez au déſordre de mes idées; les horribles images que j'ai ſans ceſſe devant les yeux ne me laiſſent point la réflexion libre & m'aſſaillent plus fortement que les douleurs que j'éprouve. Mes plaies vont bien, & jus-

Digitized by Google

qu'alors n'annoncent aucun danger. Salut & respect. *Signé* Jean-Debry. „

On assure que l'ordre donné au général Macdonal d'évacuer le royaume de Naples a été révoqué, & qu'il en a reçu de postérieurs de s'y maintenir. Mais des lettres de Naples, arrivées par courier extraordinaire, annoncent que déjà toutes les provinces du midi avoient été évacuées, & que l'armée se disposoit à passer dans le territoire Romain, en laissant une garnison à Capoue pour couvrir sa retraite. Apparemment que le dernier ordre du directoire n'étoit point encore arrivé, au départ de ces dépêches. — L'ordre de se maintenir à Naples semble confirmer la conjecture que la flotte partie de Brest est destinée pour la Méditerranée. Il est aujourd'hui reconnu qu'il n'y a point de troupes de débarquement sur cette flotte, si ce n'est ce qu'on appelloit autrefois des *garnisons*, c'est-à-dire, 100 ou 150 hommes par vaisseau. Les lettres de Brest donnent les détails les plus satisfaisans sur l'ordre, l'activité, l'abondance de toutes choses qui ont signalé cette expédition: les équipages ont reçu leurs gages pour trois mois d'avance, & la flotte a des vivres pour 5 mois.

Conseil des 500 — Fin de la séance du 2 mai.

Le conseil valide les opérations des assemblées électorales des départemens du Lot & de la Manche.

Legot présente un rapport sur les élections du département de l'Ardèche; il propose de déclarer valables les opérations de l'assemblée mère, & d'annuller celles des deux assemblées scissionnaires qu'aucune violence n'avoit forcées à se séparer de la première.

Tessier-Olivier. Je rends justice aux motifs qui ont porté un de nos collègues à vous proposer le mode vraiment démocratique, de laisser au sort la nomination des commissions chargées d'examiner les opérations des assemblées électorales. Je ne viens point non plus examiner de quelle source est parti le fleau des nominations multipliées, destructif de la souveraineté du peuple; mais je dois vous présenter des observations que je crois intéressantes, & tracer les signes auxquels on peut reconnoître le véritable vœu du peuple. . . . (Murmures). — L'orateur continue; il désireroit que par-tout où est la majorité des électeurs, partout où la partie scissionnaire n'a pas eu la violence ou des excès pour motifs de sa séparation, les opérations de la majorité fussent seules validées, & qu'on n'admit que les choix de la majorité légale, pour détruire enfin le système dangereux des scissions. — Le conseil ordonne l'impression de son discours.

Girod-Pouzol examine la question de savoir si l'on peut annuller toutes les opérations des assemblées scissionnaires, ou si l'on doit frapper également de nullité les opérations des assemblées scissionnées & scissionnaires. Il pense qu'on ne peut faire ni l'un ni l'autre. Les scissions, selon lui, peuvent concourir à la bonté des choix, en diminuant même le nombre des voix, forcer les électeurs à la concorde, à la bonne intelligence, & déjouer les intrigues des factions. Ce n'est pas attenter à la souveraineté du peuple que d'annuller un choix qu'il reprouveroit, fût-il même revêtu de toutes les formalités matérielles & d'une apparente légalité. — L'orateur est interrompu par des murmures. On demande à aller aux voix sur le projet. — *Garrau*: Je demande que notre collègue soit entendu jusqu'au bout; je demande même que son opinion soit imprimée, pour qu'on sache enfin d'après quels principes on veut que vous marchiez & que le peuple ne soit pas plongé dans une incertitude continuelle par une divergeance perpétuelle d'opinions. — *Girod-Pouzol*: Les principes que je pose dans mon opinion ne sont point en divergence, ils sont au contraire d'accord avec ceux adoptés par le corps législatif. . . . . L'opinant poursuit son discours. — Le conseil en ordonne l'impression. — Le projet de Legot est adopté.

Séance du 3.

Ludot, organe d'une commission spéciale, présente un rapport sur la comptabilité intermédiaire. Sur sa demande, il est arrêté que les liquidations faites & à faire par la commission créée pour cette partie, au profit des créanciers non comptables de la république, pour toutes les parties comprises dans son attribution, sont déclarées définitives.

Sur le rapport de deux commissions spéciales, le conseil déclare valables les élections faites au corps législatif par les départemens du Tarn & de la Lozère. — Quirot fait valider les opérations de l'assemblée électorale de la Loire-Inférieure.

Souilhez par motion d'ordre, fait observer que le temps s'écoule insensiblement, & qu'il est urgent de prendre une détermination sur les procès-verbaux d'élections parvenus au corps législatif. Il demande que toutes les commissions spéciales créées pour en faire l'examen, soient tenues de préparer leurs rapports pour sextidi. — Arrêté.

Duchâtel (de la Gironde) soumet à la discussion son projet de résolution sur les formalités rélatives au payement des intérêts de la dette publique & au transfert des inscriptions, ainsi que sur les moyens de rétablir le crédit public. Il est adopté sans opposition.

Vienne du 1 mai.

S. A. I. le Grand-Duc Constantin est parti hier pour l'armée d'Italie, accompagné du prince Esterhazi. Il a fait, avant son départ, des présens magnifiques aux personnes de la cour qui avoient été employées auprès de sa personne. On assure qu'un caporal du régiment de Spleny, qui a journellement fait l'exercice avec ce Prince, a obtenu un brevet de lieutenant, & est parti avec S. A. I. qui l'a gratifié d'une grosse somme pour ses équipages.

La Grande-Duchesse de Toscane arriva ici le 25: le Grand-Duc étoit allé la veille audevant de S. A. R. Leur famille arriva le 26.

La Princesse royale de France partira le 4 pour Mittau.

Augsbourg du 7 mai.

On apprend de Lemberg, que la premiere colonne de troupes russes qui devoit passer par cette ville le 14, avoit été retardée dans sa marche pour plusieurs jours, par le débordement des rivières, & surtout du Niester. On varie beaucoup sur le nombre de ces troupes: suivant une liste qu'on a publiée, les 4 colonnes composant ce nouveau corps, ne sont que de 12 à 14 mille hommes, non compris le corps de Condé qu'on dit être de 6 mille hommes, & qui doit aussi se rendre en Italie par la Hongrie. Le tout ne formeroit donc qu'environ 18

ou 30 mille hommes, ce qui porteroit la totalité des troupes ruſſes en Italie à 40 mille hommes; & cela eſt d'ailleurs conforme à la lettre de l'Empereur de Ruſſie qui écrivoit au général Souwarow : „Vous commanderez en Italie 60 mille Autrichiens & 40 mille Ruſſes. — Au reſte les lettres de Cracovie diſent qu'il ſe raſſemble ſur les frontières de la Pologne ruſſe & de la Pologne pruſſienne, 140 mille hommes.

Stuttgard du 7 mai.

Voici un rapport officiel publié à Inſpruck des derniers évènemens ſur la frontière du Tyrol & des Griſons.

" Le 30, le corps de troupes du Tyrol commandé par M. le F. M. L. comte de Bellegarde, s'avança ſur tous les points dans l'Engadin, & avec le meilleur ſuccès. Quoique l'on n'ait encore aucune nouvelle détaillée ſur cette expédition, l'on peut cependant donner comme certain ce qui ſuit: La brigade ſous les ordres de M. le F. M. L. comte Hadick, qui s'étoit avancée par le Mont de Scharl, après avoir repouſſé les avant-poſtes de l'ennemi, rencontra ce dernier entre Scharl & Schultz: ſa poſition étoit très-avantageuſe, & protégée par de forts abattis. Un feu très-vif commença de part & d'autre; & après une vive réſiſtance, l'ennemi, pris par ſes flancs, dut abandonner ſa poſition retranchée & fut repouſſé avec beaucoup de perte juſqu'à Schulz. M. le baron de Cazan a beaucoup contribué au ſuccès de cette attaque, en ſe portant avec la compagnie d'arquebuſiers de Botzen ſous les ordres du brave capitaine Teimer, par Schar bach, contre le flanc gauche de l'ennemi. Le commandant en chef paſſa dans le même tems l'Inn près de Martinsbruck, & chaſſa l'ennemi de la poſition avantageuſe qu'il avoit de ce côté. L'ennemi fut auſſi forcé le même jour d'abandonner Schleins & Remus; il s'étoit auſſi retranché près de ce dernier endroit. Le bataillon de Starray doit avoir principalement ſouffert dans ces actions; il formoit l'avant-garde, & eſcalada les hauteurs avec la bayonnette. Juſqu'à ce moment, il a été amené 30 priſonniers avec un chef de bataillon. M. le lieutenant-colonel comte de Weiſenwolf fit le même jour, de Tchirſs une démonſtration du côté de Zernez; il éprouva quelque perte dans cette occaſion. Le 1er mai, l'ennemi étoit chaſſé de Schulz. Le général en chef s'eſt réuni dans cet endroit avec M. le F. M. L. comte de Hadick, & ils ſe ſont avancés de concert ſur Zernez.„

Strasbourg du 8 mai.

Tout annonce aujourd'hui que la lettre de Corfou publiée dernièrement dans nos feuilles n'étoit pas authentique, du moins quant à la date. On apprend d'Italie que le vaiſſeau le *Généreux* partit d'Ancone le 1er avril avec dix autres bâtimens de guerre ou de tranſport, ayant à bord 800 hommes de troupes de débarquement, & une grande quantité de munitions & de proviſions de bouche. Il paroît que cette expédition eſt deſtinée pour Malthe, ou peut-être pour la côte d'Egypte ou de Syrie. (Si l'on *en croit des* lettres de Trieſte du 26 avril, publiées dans une gazette de Souabe, le *Généreux* a débarqué ſes troupes à Brindiſi, dans la province d'Otrante, ſoit parce qu'il n'a pas voulu les expoſer au danger d'être pris par l'eſcadre Turco-Ruſſe, dans le détroit d'Otrante, ſoit que cette troupe eût été jugée néceſſaire à favoriſer l'expédition du général Duheſme dans la Pouille. Ces lettres ajoutent que la garniſon de Brindiſi ayant refuſé de laiſſer entrer le convoi dans le port, les troupes furent débarquées à quelque diſtance, & s'emparèrent de la ville & du fort après une action aſſez vive. La flottille remit, peu de jours après, à la voile, ſans qu'on ſache quelle direction elle a priſe. Les aventures du vaiſſeau le *Généreux*, depuis le combat d'Aboukir, ont quelque choſe de romaneſque.)

Nos avant poſtes continuent d'avoir des eſcarmouches avec les autrichiens, de l'autre côté du Rhin: le général Legrand commande nos troupes; il a ſon quartier-général à Korck.

Le cit. Chappe eſt ici depuis quelques jours: il s'occupe d'établir un télégraphe d'ici à Baſle.

On a trouvé ſur le Rhin du côté de Germersheim un paquet de papiers, appartenant au cit. Roſenſtiel, & concernant ſes affaires privées: ils étoient au-deſſus d'une caiſſe remplie de papiers; & doivent avoir été jettés dans la Murg.

Le directoire vient de faire arrêter divers agens de notre département, pour raiſon de leur négligence à faire exécuter les loix contre les émigrés & les prêtres déportés.

Mannheim du 11 mai.

Le général Darnaudat nous ayant requis d'inſérer dans notre journal le *récit du maſſacre des miniſtres françois par les Autrichiens*, imprimé à Strasbourg, qui lui a été envoyé officiellement par le ſecrétaire particulier du miniſtre Jean-Debry, & certifié véritable par ce général, nous nous diſpoſions à ſatisfaire ſon vœu, lorſque nous avons reçu par une voie extraordinaire le rapport même fait par le miniſtre Jean-Debry au directoire; & vu la conformité exacte de ces deux pièces, nous donnons la publicité à celle que le directoire a joint à ſon meſſage adreſſé aux deux conſeils. (V. Paris.)

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Lundi 13 Mai 1799. (N°. 132.)

Paris du 8 mai.

" Armée d'Italie. Les dernieres lettres de l'armée d'Italie annoncent, de la part du général Moreau, la réſolution d'occuper des poſitions d'attente, tellement appuyées, qu'il puiſſe recevoir librement tous les renforts qui lui ſont deſtinés. Cette armée a ſoutenu ſa gloire dans les derniers combats du 8 flor. (27 avril); il eſt remarquable même, que dans l'intention de ſe retirer ſur la rive droite du Téſin, elle ait exécuté ce mouvement contre des ennemis très-ſupérieurs en nombre, avec une contenance offenſive, au point de leur prendre pluſieurs pièces de canon, & de leur faire deux mille priſonniers. — La poſition prévue par le général Moreau, le met en meſure de donner la main aux divers corps de troupes qui pourront excéder ce qui ſeroit néceſſaire à la garde des places de Naples, de Rome & de Florence, en attendant que la repriſe de la grande offenſive le mette en état de marcher à la délivrance de ces places. Les diſpoſitions de la gauche, en Helvétie, qui déborde le flanc droit des ennemis, & qui commande ſur les plaines du Milanois, nous garantiſſent les avantages de cette nouvelle poſition. Les meſures ont été préparées, d'ailleurs, de manière que les ſecours en tous genres puiſſent affluer dans toutes les directions, ſans confuſion & avec une abondance qui nous aſſure les moyens de recouvrer l'offenſive & la victoire.„ (*Art. officiel.*) (Voyez Strasbourg).

Proclamation du directoire exécutif ſur l'aſſaſſinat des plénipotentiaires françois au congrès de Raſtadt, du 17 floréal an 7. (6 mai.)

" François! Vos plénipotentiaires à Raſtadt viennent d'être maſſacrés de ſang-froid, par les ordres & par les ſatellites de l'Autriche; & ces illuſtres victimes, dont le caractère étoit ſacré, n'ont été frappées que comme étant l'image & la repréſentation active d'une nation que votre féroce ennemi auroit voulu égorger toute entière; ſemblable à cet autre empereur, qui, dans ſa ſtupide férocité, déſiroit que le peuple romain n'eût qu'une ſeule tête, pour l'abattre d'un ſeul coup. Vous avez lu les horribles détails de cet aſſaſſinat, médité dans le ſilence du cabinet, préparé par la trahiſon, exécuté à la vue des membres du congrès, comme pour braver en eux toutes les puiſſances dont ils étoient auſſi les repréſentans, & pour donner l'affreux ſignal d'une guerre d'extermination. François! au récit de tant d'horreurs, vous avez demandé vengeance; croyez qu'elle ſera terrible. Ce n'eſt plus ſeulement la cauſe de la liberté qu'il faut défendre, c'eſt celle de l'humanité même: & dans cette lutte de la civiliſation contre la barbarie, ſi l'indignation de l'Europe vous promet des auxiliaires, François, c'eſt à vous de donner encore le glorieux exemple qui doit les rallier à votre cauſe. Jamais aucune atteinte portée au droit des gens n'a ſouillé vos ſuccès, ni accompagné vos revers. Votre ennemi, au contraire, n'a cherché à réparer ſes défaites que par des trahiſons, & n'a célébré un ſuccès éphémère que par des aſſaſſinats: la perſévérance de votre généreuſe conduite rendra le contraſte plus déshonorant pour lui. Marchez..... Si les bataillons de l'Autriche n'ont point partagé ſon crime, ils refuſeront de s'aſſocier à des aſſaſſins, ils briſeront leurs armes. S'ils combattent, ils ſont complices: un châtiment mémorable doit épargner au monde les attentats nouveaux que lui réſerve l'aſſociation impie des monarques de Ruſſie & d'Autriche, formée par l'ambition, cimentée par le crime, & qui, dans le délire de leurs projets, menace de bouleverſer l'Europe.„

Conſeil des 500. — Séance du 5 mai.

Un ſecrétaire donne lecture d'un meſſage du directoire, auquel eſt jointe une lettre de Jean-Debry. (Nous avons donné le texte de ces deux pièces.) Après leur lecture les cris de vengeance ! vengeance ! ont retenti de toutes parts. — Une foule de membres réclament la parole. — Creuzé-Latouche déclare qu'il a une motion d'ordre à faire. — *Preſque tous les membres.* Il n'y a pas de motion d'ordre. Préſident, maintenez l'ordre de la parole. — *Sherlock* appelle l'indignation du conſeil, de la France, des nations, de la poſtérité ſur le cabinet de Vienne. Il rappelle les efforts que le directoire a faits pour obtenir la paix. Il manquoit donc, dit l'orateur, il manquoit donc un crime à la longue ſérie des forfaits dont les rois coaliſés ont enſanglanté le continent. Ce que n'ont jamais fait les nations les plus barbares, le chef d'une nation civiliſée a oſé l'entreprendre, le conſommer. Vengeance ! vengeance !... L'univers entier devenu l'écho de la France, fera retentir juſqu'au fond de ton cœur ce mot terrible, vengeance ! Le crime qui la provoque eſt inouï. Lâches aſſaſſins ! vous n'êtes redoutables qu'à l'homme déſarmé. Tremblez ! tous les peuples vont vous punir. — Sherlock termine par demander 1°. que le directoire dénonce l'aſſaſſinat de nos miniſtres à toutes les puiſſances amies ou ennemies; 2°. que des envoyés extraordinaires aillent chez toutes les nations leur demander des juges (on entend quelques murmures.) 3°. que toutes les puiſſances civiliſées ſoient tenues de ſe faire repréſenter (murmures); 4°. qu'il ſoit mis à chaque drapeau des bataillons françois un crêpe noir à côté des couleurs nationales; 5°. qu'un pareil crêpe ſoit placé dans toutes les communes, juſqu'à ce que la nation ait été vengée; 6°. enfin, qu'il ſoit établi une taxe de guerre, & pourvu au ſort des familles infortunées des miniſtres aſſaſſinés. — Impreſſion.

Creuyé-Latouche s'élance à la tribune. Lucien Bonaparte, Duplantier, Bailleul, Poulain-Grandpré, Souilhés & autres l'y ſuivent. Il parle au milieu des cris : *Ce n'eſt pas votre tour !* — *Souilhés.* Je demande que le préſident maintienne le tour de la parole. C'eſt par ſubtilité qu'on demande à faire une motion d'ordre. — Poulain-Grandpré réclame la lecture de la liſte des orateurs inſcrits. Creuſé inſiſte encore. — *Blin.* Il eſt inconcevable que quelques individus veuillent ici faire la loi; peut-être penſent-ils, à l'aide d'une influence.... (murmures.) Je demande que chaque orateur parle à ſon tour & qu'il n'y ait point de faveur. - Appuyé ! s'écrie preſque tout le conſeil. — Creuze retourne à ſa place. „L'autrichien, dit-il, a une ſoif inextinguible du ſang françois, il s'en abreuve à longs traits, il faut que nous faſſions retentir l'éclat de notre vengeance des côtes de l'Océan & de la Baltique aux bouches du Danube. Je demande qu'il ſoit nommé une commiſſion chargée de vous préſenter un projet d'adreſſe au peuple françois, & qu'elle renferme les expreſſions propres à inſpirer les ſentimens de la juſte vengeance dont vous vous ſentez tous animés — Appuyé.

Bailleul. Il eſt donc évanoui tout-à-fait cet eſpoir que ſe plaiſoit à conſerver dans une doute conſolateur l'homme qui croit difficilement le mal même dans ſes ennemis, pour peu qu'ils ſoient moins féroces que les lions & les tigres. O comble de l'indignité d'une nation avilie ! Les miniſtres plénipotentiaires de la république françoiſe ont été maſſacrés par les ſoldats d'une puiſſance qui avoit répondu de leur ſûreté à toutes les puiſſances ! Ce crime épouvantera la poſtérité, comme il épouvante déjà ceux qui s'en ſont rendus coupables. Le voilà donc cet orgueilleux Paladin qui traveſtit ſes ſoldats en de lâches aſſaſſins ! Les voilà ces hommes de ſang qui ont anéanti l'aſyle inviolable de la négociation de la paix ! Nous n'avons donc plus que la guerre à attendre d'eux. La magnanimité de la nation françoiſe, ſes conquêtes, ſa gloire, lui avoient fait donner le nom de la grande nation. Elle eſt aujourd'hui avec ſes alliés la ſeule nation. Les droits de toutes les autres ſont ſuſpendus, elles ne peuvent plus tenir leur rang parmi les nations civiliſées, juſqu'à ce qu'elles aient déclaré leur aſſociation à la cauſe de la nation françoiſe & à ſa vengeance. Cette vengeance devra être plus grande, plus terrible qu'aucune autre dont l'hiſtoire ait encore ouï parler. (Vifs applaudiſſemens.) Pour nous, reprenons cette attitude menaçante que nous fumes toujours garder au milieu des plus grands dangers. Purgeons le ſol françois de tous les ennemis qu'il renferme encore dans ſon ſein, de *ces élémens héterogènes qui s'oppoſent à ſon bonheur*, qui ſe réjouiſſent de ce qui nous déſole, qui conſpirent avec les ennemis du dehors. Oui, indignes françois, vous êtes la première cauſe des maux qui nous affligent. N'avez-vous pas encore aſſez abuſé de l'indulgence, je dirai preſque de la foibleſſe des républicains ! Je demande qu'il ſoit envoyé un manifeſte dans toutes les langues, pour dénoncer à toutes les puiſſances l'infamie du gouvernement autrichien; qu'il ſoit célébré une *fête* funèbre dans tous les cantons, en mémoire de la *mort* des plénipotentiaires aſſaſſinés à Raſtadt; qu'il *ſoit prêté* un nouveau ſerment de haine à la royauté & à *l'anarchie*, dans lequel le gouvernement autrichien ſoit voué à l'exécration publique; qu'il ſoit envoyé à toutes les armées un orifiâme où ſera écrit le ſerment d'exécration. — *Poulain-Grandpré.* Je ne viens point interrompre l'ordre de la diſcuſſion, mais ſeulement propoſer un article additionnel à ceux de notre collègue Bailleul. Si la conſtitution ne nous permet pas d'aſſiſter aux fêtes, nous pouvons, que dis-je ? nous devons entre nous prendre part aux évenemens remarquables qui ſe paſſent. Je demande que notre préſident ſoit chargé de prononcer un diſcours, dans lequel il déclarera que nous ne dépoſerons les armes que quand la nation ſera vengée. L'Autriche, l'affreuſe, l'altière Autriche, n'en doutez pas, vouloit auſſi faire aſſaſſiner nos anciens collegues détenus dans ſes cachots; mais elle s'eſt eſtimée trop heureuſe de pouvoir les échanger contre les reſtes impurs d'une famille royale. Voici le momont pour les patriotes, de ſe réunir, quelque différente que ſoit leur manière de voir. Tous les républicains ont un but, celui de ſervir la *liberté*, l'egalité. Oublions donc nos haines, nos diſſenſions, & réuniſſons-nous contre l'ennemi commun.

Le conſeil ordonne l'impreſſion du meſſage, de la lettre de Jean-Debry, & du diſcours de Bailleul, à douze exemplaires, ordonne le renvoi de ſes propoſitions à une commiſſion de ſept membres, & lève la ſéance au milieu des cris : *Vive la république ! vengeance ! vengeance !*

Strasbourg du 10 mai.

On a publié cet après-midi la nouvelle d'une victoire en Italie, en ces termes : „*Copie de la dépêche télégraphique de Paris à Strasbourg, du 21 floréal* (10), *à 5 heures du matin.* Le corps d'armée

Digitized by Google

du général Hatry en Italie, a battu l'ennemi, pris 2,500 hommes, tué 1,000, & bleſſé 4,000. Pour copie, *ſigné*, Chappe. — Pour copie conforme, *ſigné*, Bertrand, préſident; & Chriſtiani, ſecrétaire en chef de l'adminiſtration centrale du département du Bas-Rhin. „ (Cette affaire doit avoir eu lieu du 2 au 4 mai.)

Lucerne du 4 mai.

Les inſurgés du canton de Schwitz, intimidés par les troupes françoiſes & Zurickoiſes qui marchoient contre eux, ont renvoyé hier matin les priſonniers françois qu'ils retenoient, & ont fait en même tems des propoſitions de ſe ſoumettre moyennant une amniſtie. — Hier les troupes françoiſes ſont entrées ſans réſiſtance à Schwitz, & après y avoir mis garniſon, ont continué leur marche contre le canton d'Ury, pour ſoumettre les inſurgés de ce canton. — On a découvert qu'il y avoit une chaîne de ſignaux établie entre Feldkirch & le Mont Pilate pour inſtruire les autrichiens de l'état des choſes: on a lieu de croire que la ſoumiſſion des inſurgés dérangera les plans des généraux autrichiens qui n'attendoient pour tenter une invaſion en Suiſſe, que d'apprendre les ſuccès de l'inſurrection. — Déjà les rebelles de l'Oberland, & du canton de Soleure ſont entièrement ſoumis: ſix huſſards de la légion helvétique ont apporté hier au directoire un drapeau pris ſur eux, & qui étoit aux armes de Berne. — Mais le Haut-Valais perſiſte dans ſa rebellion; & par la retraite de l'armée françoiſe dans le Piémont, cette inſurrection pourroit devenir très-dangereuſe; auſſi l'on vient d'y faire marcher des troupes par pluſieurs points, par le S. Gothard, par le S. Bernard, & par le lac Léman.

Notre directoire vient de recevoir la nouvelle que le général Meſnard a remporté une victoire ſignalée ſur les autrichiens près de Lucienſtieg, le 1er mai; & leur a fait un grand nombre de priſonniers, dont 13 cents ont paſſé hier par St. Gall: l'on annonce qu'il doit en paſſer encore autant. (On n'a encore que des détails incomplets ſur cet évènement, & point de rapport officiel.)

Le corps législatif helvétique, auquel le directoire a annoncé l'horrible aſſaſſinat des miniſtres françois, a député hier matin trois de ſes membres au miniſtres françois Perrochel, pour lui exprimer ſon indignation ſur cet attentat au droit des gens, & ſon vœu pour qu'il ſoit bientôt vengé de la manière la plus éclattante.

Le troiſième bataillon d'élite du canton du Léman eſt arrivé ici ce matin: il va ſe rendre ſur la frontière, pour en défendre l'entrée aux autrichiens. — La légion helvétique qui avoit marché contre les inſurgés de Schwitz, va retourner à ſon poſte ſur le Rhin.

Les inſurgés du canton d'Ury continuent d'intercepter le courier d'Italie qui paſſe par le St. Gothard; de même les inſurgés du Valais interceptent le courier qui paſſe par le St. Bernard.

Vienne du 30 avril.

Rapport officiel de la priſe de Breſcia.

Le ſous-lieutenant Gugenmos, de Nadasdy, arrivé ici aujourd'hui en courier, a apporté la nouvelle de la priſe de la ville & citadelle de Breſcia, qui a eu lieu le 21 de ce mois. "Voici quelles furent les diſpoſitions pour cette entrepriſe: Le général d'artillerie Kray, qui étoit chargé de l'opération, détacha à cet effet le F. M. L. Ott avec ſa diviſion; ce dernier fit, dès le 17, de ſa poſition près Montechiaro, une reconnoiſſance du côté de Breſcia, par Caſtenedolo, & il fit ſommer le chef de brigade Bourret qui commandoit dans cette ville. Sur ſon refus, & d'après le rapport qui en fut fait, on fit paſſer le 19 au F. M. L. Ott des obuſiers & des canons de 12 liv. pour battre la ville. Le 20 à minuit, le F. M. L. Ott ſe mit en marche de ſon camp avec la diviſion ſous ſes ordres, en deux colonnes; le bataillon de Nadasdy poſté à Rezato, s'avança ſur la chauſſée par St. Euphémie, juſqu'aux premières maiſons du faubourg. Un bataillon d'Antoine Eſterhazy, commandé par le colonel Biteskuti, & deux bataillons de Nadasdy, conduits par le colonel Abfaltern, s'avancèrent avec l'artillerie néceſſaire ſur la grande route qui conduit de Caſtenedolo à Breſcia. Le bataillon d'Eſterhazy fut poſté à la gauche de la chauſſée pour protéger l'artillerie, & le bataillon de Nadasdy ſur la droite pour entretenir la communication avec le bataillon placé près St. Euphémie. Le 3ème bataillon de Nadasdy reſta près St. Paolo, pour ſoutenir les autres. L'attaque de ces bataillons fut dirigée contre la porte Torrelonga. Un bataillon d'Eſterhazy ſous les ordres du lieutenant-colonel Craus, qui étoit à Chedi, s'avança ſur la route de Cremone, par St. Zeno, vers la porte St. Alexandre. Il fut donné à cette colonne une batterie d'artillerie à cheval, & toute la cavalerie commandée par le colonel Sommariva, fut pouſſée juſqu'à la route de Crema, pour couvrir l'aile gauche. Cette entrepriſe fut ſecondée par 500 coſaques, 1000 chaſſeurs à pied & 500 gréna-diers ruſſes, commandés par les généraux princes Gorthekopf & Bagration. La diviſion du F. M. L. Zopk ſe tint prête à ſoutenir ces troupes, s'il en étoit beſoin. Dans cette poſition, le F. M. L. Ott fit ſommer une ſeconde fois le commandant ennemi; ce dernier ayant fait itérativement une réponſe négative, on commença vers les 6 heures du matin à canoner la ville & à y jetter des obus. En moins d'une demi-heure, pluſieurs canons ennemis furent démontés. Un bataillon de Nadasdy s'étant avancé dans le même tems vers la porte de Peſchiera, la garniſon ennemie qui étoit dans la ville commença à foiblir, & elle ſe retira précipitamment dans la citadelle. On fit enſuite enfoncer par les ſappeurs les deux portes grillées, & la bourgeoiſie raſſemblée ſur les remparts, ayant abaiſſé le pont-levis d'après l'invitation qui lui en fut faite par M. le géné-

ral Kray, le bataillon de Nadasdy entra dans la ville, tambour-battant & drapeaux déployés; il fut suivi d'un détachement du régiment de dragons de Lobkowitz, sous les ordres du major comte Harrach, & d'un bataillon du régiment d'Esterhazy, qui occupèrent toutes les rues & places, ainsi que les issues de la citadelle, & de cette manière l'on fut suffisamment assuré de cette place importante. L'ennemi fit, de la forteresse un feu continuel, mais qui ne causa aucun dommage. Le général d'artillerie Kray crut devoir en conséquence sommer le commandant de la citadelle; ce dernier demanda d'abord la libre sortie; mais ayant remarqué les grands mouvemens qui avoient lieu parmi les troupes autrichiennes & russes, & les dispositions sérieuses qui se faisoient pour donner l'assaut, il se détermina à capituler. D'après cette capitulation, la garnison ennemie, composée de 1000 hommes, fut faite prisonnière de guerre; on a trouvé 40 canons de métal, 18 mortiers de même matière, une grande quantité de fusils, d'affûts, & de munitions, 480 quintaux de poudre, des équipemens & attirails de guerre de différente sorte. Cette conquête importante ne nous a coûté qu'un canonier tué. On donnera incessamment les détails ultérieurs & la capitulation.„

Augsbourg du 8 mai.

Les lettres de Vérone & de Botzen, & les gazettes du Tyrol Italien, continuent de publier des détails plus ou moins inexacts sur les opérations des armées impériales en Italie. Il faut que les auteurs des nouvelles qu'on débite depuis quelque tems, ayent des cartes géographiques différentes de celles que nous connoissons: il leur est arrivé, par exemple, de placer le quartier-général de l'armée autrichienne à 5 ou 6 lieues au-delà de son avant-garde: quelquefois ils font prendre, pour résultat d'une bataille, des villes ouvertes qui se trouvent à 3 ou 4 lieues derrière le champ de bataille. C'est ainsi qu'aujourd'hui, après avoir fait prendre d'assaut le 27 par les Russes & les Autrichiens, Lodi & Cassano sur l'Adda, ces nouvellistes ajoutent: "Crema est aussi déjà entre nos mains: le premier lieutenant Hundt a attaqué avec une division de dragons, près de cette ville, l'arrière-garde du général Grenier, forte de 2 mille hommes, & il l'a mise en fuite. „ On croiroit d'après ce rapport, que Crema est à 3 ou 4 lieues en avant de l'Adda, tandis qu'elle est à 3 ou 4 lieues derrière. — Dans un rapport prétendu officiel, ils avoient fait passer aux Autrichiens le 25, l'Adda à S. Gervaso, qui est près de l'Oglio: ensuite ils les ont fait entrer à Milan le 26; & le lendemain ils ont annoncé la bataille du 27 sur l'Adda. Dans les détails qu'ils publient de cette bataille du 27, ils placent la direction des armées du Nord au Sud, tandis qu'elles agissent de l'Est à l'Ouest. Ils disent que 15,000 paysans ont offert à un lieutenant autrichien de prendre Lodi d'assaut, & que celui-ci n'a pas cru devoir accepter leurs offres pour le moment. Lodi étoit séparé des Autrichiens par l'Adda & par un pont devenu célèbre: c'étoit-là qu'étoit le centre de l'armée Impériale; & il y avoit sans doute nombre de généraux. Est-il croyable que ces paysans se fussent adressés à un lieutenant? est-il croyable que ce lieutenant eût osé prendre sur lui de les refuser, sans avoir pris les ordres de ses chefs?

Au milieu de ce déluge de faits absurdes ou contradictoires, le parti le plus sage est d'attendre les rapports officiels qui seront publiés à Inspruck ou à Vienne sur les évènemens militaires qui ont eu lieu sur l'Adda & aux environs de Milan du 26 au 30 avril. Nous nous bornerons donc pour le moment à dire, que le comte de Bissingen, gouverneur du Tyrol a publié le 4 à Inspruck la nouvelle d'une victoire remportée par l'armée Austro-Russe le 27 avril près de Cassano sur l'Adda; de l'entrée des autrichiens à Milan le 28, & de la prise de 3000 prisonniers françois, ainsi que du général Serrurier, & d'un général piémontois. (*V. Paris.*)

La dernière colonne des troupes Russes passa le 21 avril à Udine dans le Frioul.

Le général Mercandin & le général Kovachewich sont morts à Vérone de leurs blessures.

Quelques gazettes ont dit d'après des lettres de *Vérone*, du 29, que Peschiera avoit capitulé le 28: *mais on* a des lettres de Vérone du 1 mai, qui ne font aucune mention de cette nouvelle.

Les corps détachés par le général Klenau sur la rive droite du Pô, ont pénetré jusqu'à Parme & Reggio: ce général continue de bloquer la forteresse de Ferrare, où la garnison françoise se défend avec vigueur, & attend des secours de la Romagne & de la Toscane.

Le général Kray arriva le 1 mai à Vérone. Il va prendre le commandement de l'armée impériale du Tyrol, à la place du général comte de Bellegarde, qui sera employé à l'armée de l'Archiduc.

Le général comte de Dietrichstein, qui avoit été envoyé à Berlin avec une mission particulière de la cour impériale, est de retour à Vienne depuis le 28 avril.

M. le comte de Lehrbach est arrivé ici le 6 de Munich, où il avoit séjourné depuis le 12 avril. — M. le comte de Gœrz, & M. le baron de Rechberg, ont passé ici le 5, allant à Munich où ils sont arrivés le 6. On assure que le comte de Gœrtz doit se rendre successivement près différentes cours d'Allemagne, avant de retourner à Berlin.

Francfort du 11 mai.

On apprend de Pétersbourg que l'ambassadeur d'Espagne a reçu l'ordre de l'Empereur Paul I de quitter cette capitale dans 24 heures. Le motif de cette expulsion est, dit-on, que la cour de Madrid n'a pas reconnu S. M. l'Empereur en sa qualité de Grand-maître de l'ordre de Malthe.

Le ministre & le consul de Russie à Hambourg ont quitté cette ville sans prendre congé, par ordre de l'Empereur Paul, & se sont établis à Altona. — On dit que le ministre Britannique à Hambourg a demandé que le sénat expulsât de cette ville tous les François qui, ayant été renvoyés d'Angleterre, sont allés résider à Hambourg.

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Mardi 14 Mai 1799. (N°. 133.)

Corfou du 15 mars.

Après la capitulation de cette place, il fut publié la proclamation suivante: " Les commandans des escadres combinées de S. M. l'Empereur de toutes les Russies, vice-amiral chevalier Uschakow, & de S. M. le Grand-Seigneur, le Capitan Bey Cadir Bey: à tous les individus existans dans la ville & dans l'isle de Corfou. Corfou s'est rendue aux armes victorieuses des deux Empires, & a obtenu une généreuse capitulation. La garnison françoise est libre sur la parole d'honneur, & il lui a été accordé protection & sûreté jusqu'au moment de son embarcation pour la France. — Il a été accordé une amnistie pleine & entière aux habitans de toutes les classes, la garantie de la religion, des propriétés & des personnes; & l'on exige l'entier oubli du passé. Individus de tous les ordres & de toutes les nations, respectez ces dispositions dictées par l'humanité. Que les haines cessent; que l'esprit de vengance se taise; que la paix, l'ordre & la concorde règnent dans toute l'isle. Si quelqu'un ose s'écarter de ces principes, nous déclarons qu'il encourra notre indignation, & qu'il sera sévèrement puni. — Il est sévèrement défendu aux troupes Russes, Turques & Albanoises, d'user de la moindre usurpation de pouvoir. Les troupes Russes entreront pour recevoir les forts de Corfou. Les troupes ottomanes, suivant leur destination, marcheront sous le commandement du Patrona-Bey. Les autres troupes & particulièrement les Albanois, ne pourront entrer dans les forts & dans les villes sans la permission des commandans en chef des deux escadres. Ceux qui oseroient transgresser cet ordre, & tenter d'y entrer de force, seront châtiés comme rebelles & désobéissans aux volontés suprêmes du gouvernement, & des Empereurs S. M de Toutes les Russies, & S. M. le Grand-Seigneur. Donné à bord du vaisseau amiral de S. Paul, le 21 février (4 mars). *Signé*: le Capitan Bey Cadir-Bey; le vice-amiral Uschakow. "

Le 5, il fut nommé un conseil de 6 nobles, pour gouverner provisoirement. Le 12, le conseil-général fut convoqué. Il est actuellement composé de 190 membres tirés des différens ordres d'habitans. Il a été décrété une procession annuelle en l'honneur de notre protecteur St. Spiridion, le 20 février (3 mars), jour où la capitulation fut définitivement ratifiée. — Il a été aussi décrété des actions de graces qui seront portées au pied des trônes des libérateurs de l'isle; & des remerciemens aux deux commandans Russe & Turc. — Il a été ordonné des taxes qui pèsent principalement sur les juifs & les autres habitans qui se sont le plus distingués par leur démocratie.

Ces jours derniers, il arriva ici un député de la ville d'Otrante, nommé Mariano Tarantino, pour inviter le vice-amiral Uschakow à porter des secours à ce pays menacé d'invasion par les troupes françoises qui étoient déjà maîtresses d'une grande partie de la Pouille. L'amiral Russe lui a remis une lettre adressée *aux gouverneurs militaires & civils, & à tous les habitans de la ville d'Otrante*, en date du 24 février (7 mars), dans laquelle il leur annonce „ que la ville de Corfou s'étant rendue aux escadres combinées, il se dispose à partir avec ces escadres, pour coopérer à la défense des villes & provinces de S. M. le Roi des Deux-Siciles. Soyez donc fidèles à Dieu & à votre Roi, ajoute-t-il, réunissez-vous, armez-vous suivant un système bien entendu. Ne vous laissez pas avilir par des menaces, ni corrompre par les séductions de ceux qui se sont assujettis à l'ennemi; & soyez certains que je vole à votre secours avec toutes mes forces. Je vous recommande en attendant de faire connoître la présente lettre à toutes les villes & aux habitans de la Pouille & des autres provinces. Je suis avec une véritable affection, le vice-amiral Uschakow. „

Les escadres combinées ont mis effectivement à la voile hier, au nombre de 40 vaisseaux de guerre de diverses grandeurs; & de 46 barques

Digitized by Google

de transport chargées de troupes. — (Il paroît qu'une partie de ces troupes formoit la garnison françoise, qui a été embarquée à Corfou, & dont l'état-major a été conduit à Ancone, & le reste a été débarqué à Antibes, suivant les dernieres lettres de Gènes. — Des lettres de Vénise du 3 mai, annoncent que les escadres combinées sont entrées vers la fin de mars dans le golfe de Tarente, & qu'elles ont mis à terre les troupes Russes, Turques & Albanoises qu'elles avoient à bord, pour renforcer l'armée du cardinal Ruffo dans les deux Calabres. Il paroît aussi qu'une partie de ces troupes a été débarquée à Otrante & à Brindisi, & que l'expédition du vaisseau *le Généreux* avoit du rapport avec cet événement. — Si l'on en croit des lettres de Vénise citées dans une gazette d'Augsbourg, le vaisseau françois le *Généreux* a été combattu, & coulé à fond dans l'Adriatique par quelques frégates Turques & Russes. Pour rendre cette nouvelle plus croyable, on ajoute que ce vaisseau avoit beaucoup souffert dans l'attaque du port de Brindes. — Mais il est peu vraisemblable qu'un vaisseau se soit exposé au canon du fort de Brindes qu'il faisoit attaquer du côté de terre; il n'est pas plus vraisemblable qu'un vaisseau de ligne de 74 canons, ait succombé dans un combat contre des frégates.)

Venise du 3 mai.

La poste est maintenant rétablie entre Venise & Milan. Les lettres de cette derniere ville du 29, annoncent qu'il y a dans le château une garnison de 3 mille hommes, tant François que Cisalpins & Polonois. Elle a été sommée de se rendre; & sur son refus, on fait des préparatifs pour en faire le siège. — En entrant à Milan, le général Melas a fait publier une proclamation, portant établissement d'un tribunal de police chargé de maintenir la tranquillité publique, de veiller à la sûreté des habitans, & de nourrir en eux les sentimens de fidélité & d'obéissance qu'ils doivent à S. M. I. Le chef de ce tribunal & D. Manzoni, & ses assesseurs, D. F. Bazetta, & D. J. Braghi.

La forteresse de Peschiera doit être sommée pour la derniere fois le 3; & si elle persiste à refuser de capituler, on lui donnera l'assaut.

La forteresse de Ferrare est toujours bloquée, & quoique la garnison françoise n'y soit pas très forte, elle fait une résistance d'autant plus efficace que les Autrichiens n'ont pas encore d'artillerie de siège pour battre la place.

Inſprack du 5 mai.

On vient de publier le rapport officiel *suivant*, du comte de Bellegarde, daté du quartier-général de Sus (près de Zernetz, sur le Bas-Engadin) du 3 *mai*. "Le 30 avril j'attaquai l'ennemi dans le Bas-Engadin avec plusieurs colonnes, & quoiqu'il se défendit sur plusieurs positions, principalement au pont de Strada, avec beaucoup de vivacité, il fut repoussé jusqu'aux retranchemens de Remus, où malgré la position, déjà très avantageuse par le local, il fut encore attaqué avec vigueur; mais la nuit qui survint, & la fatigue des troupes, qui avoient fait une marche de 20 lieues, empechèrent l'exécution entière de cette entreprise. — M. le F. M. L. comte de Haddick s'avança en même tems, & força plusieurs postes ennemis, après avoir vaincu beaucoup de difficultés, par le mont Scharl (Scharlioch) jusque vers Trasch. L'ennemi, menacé sur ses derrières, quitta à minuit cette position, & se retira par Fetta (Vettan) & Guarda, où il prit position. Le jour suivant je fis ma jonction avec Mr. le F. M. L. comte de Haddick près de Scnuls, & poussai mes avant-postes au-dela de Fetta. Le 2, je continuai ma marche, quoique le mauvais tems & la neige la rendissent très-pénible, par Guarda, repoussai les avant-postes ennemis jusque derrière Lavin, & forçai l'ennemi, malgré sa position avantageuse & sa résistance opiniâtre, à la retraite jusque dans la plaine de Zernetz; quoiqu'il entreprit à différentes reprises de se maintenir dans de nouvelles positions. La *nuit survint*, & empêcha la continuation de la victoire par la poursuite de l'ennemi. Dans ce combat, le général ennemi Demont a été fait prisonnier avec plusieurs officiers & soldats. Aujourd'hui avant la pointe du jour l'ennemi a abandonné aussi cette position, après avoir mis le feu aux 3 ponts sur l'Inn, dont cependant les deux derniers ont été sauvés; & il se retire avec précipitation sur Bevio."

Stockach du 3 mai.

Lettre de S. A. R. l'Archiduc Charles, au général en chef de l'armée françoise. „Général, les rapports que je reçois aujourd'hui, m'instruisent d'un événement qui a eu lieu dans la ligne de mes avant-postes. Le commandant me mande que les ministres françois Bonnier & Roberjot, passant dans la nuit ses postes, y ont été attaqués (*) & ont malheureusement péri. Les circonstances de cet événement ne me sont pas encore connues. Cependant j'ai fait arrêter aussitôt le commandant de ces avant-postes, & j'ai en même tems nommé une commission, pour examiner scrupuleusement & avec sévérité les causes de cet accident. Je m'empresse, général, de vous faire la promesse, que dans le cas où mes avant-postes se seroient rendus coupables, dans la moindre chose, je donnerai une satisfaction aussi éclattante qu'étoient précis & réitérés les ordres que j'avois donnés pour la sûreté personnelle des ministres françois. Je ne saurois vous exprimer combien je suis affligé qu'un malheur pareil ait eu lieu dans la ligne de mes avant-pos-

(*) Une gazette imprimée à Francfort ajoute : *par des hussards*. Ces mots ne se trouvent pas dans les gazettes de Souabe, que nous avons suivies dans la traduction de cette lettre.

tes. Je me réſerve, général, de porter à votre connoiſſance le réſultat de l'examen que j'ai ordonné dès que j'en ai eu la premiere nouvelle. Agréez, général, l'aſſurance de ma conſidération la plus parfaite. *Signé* Charles. „

C'eſt le général baron de Sporck qui eſt préſident de la commiſſion nommée par l'Archiduc pour rechercher les auteurs du maſſacre des miniſtres françois. „

Paris du 8 mai.

Le cit. Bachri, ſecrétaire de l'envoyé d'Alger, détenu au Temple depuis trois jours, a été remis en liberté hier au ſoir. — Le même jour, l'on a conduit dans cette maiſon d'arrêt, quatre individus accuſés d'être deſſinateurs & graveurs de quelques carricatures qui ont été répandues à Paris depuis quelque tems, & dans leſquelles on cherche à jetter du ridicule ſur les autorités conſtitutionnelles.

Le nommé Nelſon, anglois d'origine & parent de l'amiral de ce nom, domicilié en France depuis quelques années, & détenu au Temple depuis 4 mois, part demain matin, ſous l'eſcorte d'un gendarme, pour être exporté à Hambourg.

Pierre Boilvin, allumeur du théâtre de l'Odéon; Jean-François Robert, concierge; Nicolas Maſſon, tapiſſier; Jacques-Claude Lepage, homme de loi; Louis-Nicolas Dumas, vérificateur du théâtre de l'Odéon: prévenus d'avoir, de complicité, cauſé l'incendie du théâtre de l'Odéon, ont été arrêtés & conduits à la Force, le 2 de ce mois.

Le cit. Gabriel-Antoine Bec-de-lièvre, ancien officier au régiment d'Auxerrois, prévenu d'émigration & de contravention à la loi du 19 fructidor an 5, a été acquitté hier par la commiſſion militaire de la 17e diviſion.

Conſeil des 500. — Séance du 6 mai.

La commiſſion, à laquelle on a renvoyé le meſſage du directoire ſur l'aſſaſſinat des plénipotentiaires, & les différentes propoſitions auxquelles il a donné lieu dans la ſéance d'hier, eſt compoſée des repréſentans François de Nantes, Berlier, Bailleul, Talot, Boulay-Paty, Duplantier & Poulain-Grandpré.

Biſſy, par motion d'ordre, appelle l'attention du conſeil ſur la ſituation des malheureuſes contrées de l'Oueſt, où le brigandage cherche encore à exercer ſes fureurs; il demande que la commiſſion chargée de faire un rapport ſur la repreſſion du vagabondage & les paſſeports, le faſſe inceſſamment. — Adopté.

Deſcloſeaux, au nom d'une commiſſion ſpéciale, fait un rapport ſur le jeu de paume de Verſailles. Ce lieu rappelle une des plus belles époques de la révolution; la liberté en a fait un temple, & il a été deſtiné à un monument public: mais le prix en eſt encore dû aux propriétaires, & le mode de l'acquitter n'étant pas encore déterminé, le rapporteur préſente un projet tendant à autoriſer le directoire à délivrer aux propriétaires, des biens nationaux de valeur égale à celle de 73 mille 500 francs, ſomme à laquelle on a évalué cet établiſſement. — Impreſſion & ajournement.

Le conſeil valide les opérations des aſſemblées électorales des départemens de l'Arriege & de Seine & Oiſe.

Pollart eſt enſuite entendu ſur celles du département des Bouches-du-Rhône: il inſtruit le conſeil des motifs qui ont déterminé l'aſſemblée ſciſſionnaire à s'iſoler de l'aſſemblée mère; un de ces motifs a été, qu'en voyant ſiéger dans l'aſſemblée mère pluſieurs citoyens qui n'avoient pas les qualités requiſes par la conſtitution, les citoyens ſciſſionnaires ont réclamé contre cette infraction, & que l'aſſemblée a paſſé à l'ordre du jour. Le ſeul canton de Marſeille a fourni ſoixante électeurs qui n'avoient pas les qualités requiſes. Le commiſſaire central qui doit prendre connoiſſance du procès-verbal de l'aſſemblée, a dû, d'après la conſtitution, informer le directoire exécutif des infractions faites à l'acte conſtitutionnel. Le rapporteur propoſe donc de faire un meſſage au directoire, pour lui demander les renſeignemens qu'il pourroit avoir reçus.

Marquezy invoque l'ordre du jour, parce qu'il ne penſe pas qu'on doive ſuivre pour la ſciſſion des Bouches-du-Rhône une marche différente de celle qu'on a ſuivie pour les autres ſciſſions, & on ſait qu'elles ont été jugées ſans demander nuls renſeignemens au directoire.

Souilhé appuie l'ordre du jour, & engage fortement le conſeil à ſe maintenir dans ſon indépendance & à ne point conſulter le directoire, puiſqu'il ne l'a pas été pour les autres ſciſſions. Le directoire ne pouvant avoir l'œil fixé partout, ſera obligé de demander ces renſeignemens à ſon commiſſaire central. Quelle confiance mériteront ces renſeignemens transmis par un commiſſaire intéreſſé & dont les principes ont peut-être été les mêmes que ceux

Digitized by Google

de tant d'autres ? L'opinant réclame au moins l'ajournement, afin qu'on mûrisse les réſultats de la propoſition faite par Pollart. — *Lecointe* vote pour l'envoi du meſſage, & ſe fonde ſur l'article 43 de la conſtitution qui charge les commiſſaires centraux de dénoncer au directoire les infractions faites à la conſtitution par les aſſemblées électorales. — *Chalmet* annonce que Chabert (des Bouches-du Rhône) a montré à pluſieurs de ſes collègues une lettre du commiſſaire central d'Aix, par laquelle il lui demandoit : Ferons-nous ſciſſion, & dans ce cas, quel ſera le prix de mon dévouement ? — *Deſtrem* aſſure qu'un très grand nombre des commiſſaires du directoire ſe ſont livrés à toutes eſpèces d'intrigues pour ſe rendre maîtres des élections. Ce fait inconteſtable ne lui paroît pas permettre de conſulter ces mêmes agens, parceque leurs témoignages ſeroient ſuſpects. C'eſt aux ſciſſionnaires à prouver leur aſſertion, & dans le cas contraire elle ne mérite nulle conſidération. L'orateur conclut à l'ordre du jour. — *Bailleul* penſe que la proteſtation des ſciſſionnaires eſt une raiſon ſuffiſante pour douter de la légitimité des opérations de l'aſſemblée mère des Bouches-du-Rhône. — *Delbrel* cherche à établir par des faits l'influence que les commiſſaires ont exercée ſur les aſſemblées électorales. Il penſe que le directoire auroit transmis les renſeignemens s'il en avoit eu. — Le conſeil ferme la diſcuſſion, & après une double épreuve, le préſident prononce l'ordre du jour ſur le meſſage.

De vives réclamations s'élevent contre cette déciſion. On procède à l'appel nominal ſur la queſtion de ſavoir s'il ſera fait un meſſage au directoire. Le réſultat du ſcrutin donne pour la propoſition du meſſage une majorité de trois voix ſelon les uns, & de ſept ſelon les autres. — Le meſſage eſt arrêté.

Strasbourg du 10 mai.

Le directoire a pris le 23 avril un arrêté par lequel il a ordonné la mise en liberté des généraux Courtot & Montaigu, & des cit. Kugler & C. Frick, qui étoient ſoupçonnés d'avoir eu part à la conſpiration de Pichegru. Le même arrêté ordonne que P. Badouville, Guiſlain, Commard (détenus au Temple à Paris), ainſi que les nommés P. H. Tuont, Cl. Mariou, femme Demongé, Michel Lauffer, André Henninger, J. Meyon, Mathias Schein, S. Remont, ci-devant chef de gendarmerie, le général Lajolais, ſa femme & ſa belle-ſœur, & Demongé, compromis dans la même conſpiration, ſeront traduits devant un conſeil de guerre pour y être jugés comme eſpions & comme complices de Fr. X. Chambe, de Colmar, ex-repréſentant, nommé en l'an 5, & expulſé le 18 fructidor. Le procès de Chambe ſera inſtruit devant le même tribunal.

La Haye du 28 avril.

Notre corps législatif vient d'ordonner, ſur la propoſition du directoire, l'augmentation des troupes de ligne. Cette augmentation conſiſtera en 9545 hommes. Les bataillons d'infanterie ſeront dorénavant de 998 hommes, les bataillons d'artillerie de 997, & les bataillons de chaſſeurs de 1001 hommes. Le directoire eſt autoriſé à diſpoſer de la ſomme de 2,000,000 de florins pour l'approviſionnement des places fortes, & pour ſubvenir aux frais d'enrôlement.

Les anciennes dettes de l'état viennent d'être déclarées nationales. Les obligations, lettres de rentes, récépiſſés, rentes viageres, & autres actes obligatoires à la charge des ci-devant provinces, &c.; la compagnie des Indes orientales, le pays de Drente, &c., ſeront échangées contre de nouvelles obligations nationales; il ne ſera rien payé pour cet échange. Les obligations qui n'entreront pas dans le temps que le directoire trouvera à propos de fixer, perdront les intérêts d'une année, & celles qui ne ſeront point préſentées dans le temps fixé par la conſtitution ne ſeront plus reçues & déclarées échues au profit de la nation. Ces meſures ont été adoptées par la première chambre, le 26 de ce mois, & la ſeconde le lendemain.

Le général Brune eſt parti d'ici avec tout ſon état-major pour viſiter la Zélande, & y ordonner les préparatifs de défenſe néceſſaires contre une deſcente, dont on paroît être menacé dans cette partie par les anglois.

Francfort du 12 mai.

S. A. S. le Duc régnant de Brunſwick eſt parti le 1er mai pour Minden, où S. A. S. doit ſéjourner 5 ſemaines.

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Mercredi 15 Mai 1799. (N°. 134.)

Londres du 26 avril.

Lord William Bentinck part pour l'armée ruſſe en Italie, où il doit ſe rendre en quaſité de miniſtre de la Grande-Bretagne. Son frere, lord F. Bentinck l'accompagnera.

Nos troupes vont être inceſſamment rappellées du Portugal.

Le Roi a créé S. A. R. le prince Edouard duc de Kent & de Strathern dans la Grande-Bretagne & comte de Dublin en Irlande; & S. A. R. le prince Erneſt, duc de Cumberland & de Teviotdale dans la Grande-Bretagne & comte d'Armagh en Irlande. — Ces titres ſont reverſibles aux héritiers mâles des deux princes. — Il ne reſte plus que les deux derniers fils de S. M. qui n'aient point encore d'appanage.

Paris du 9 mai.

" *Armée du Danube. Maſſena, général en chef, au directoire exécutif.* Au quartier-général de Bâsle, le 4 floréal (23 avril). Citoyens directeurs, le général Collaud m'annonce qu'il étoit inſtruit que les ennemis s'étoient raſſemblés dans la gorge de Weinheim, & y bivouaquoient depuis pluſieurs jours. Dans la nuit du 30 germinal au 1er floréal (du 19 au 20 avril), le général Collaud a fait marcher contre eux quelques troupes, qui les ont attaqués à la pointe du jour; ils ont été chaſſés du poſte qu'ils tenoient, en laiſſant ſur le champ de bataille une centaine des leurs; nous n'avons perdu que deux hommes.

„ Le général Legrand me rend compte qu'une autre affaire s'eſt paſſée ſur les points d'Oberkirck, Nieder-Achern & Gamſt-Aurſt. L'ennemi l'a attaqué avec des forces ſupérieures, dans l'intention de s'emparer de ces poſtes, qui lui ouvriroient un chemin ſur Offenbourg. Nos ſoldats lui ont oppoſé la plus vive réſiſtance; nous avions été attaqués à la pointe du jour, & l'affaire duroit encore à 9 heures du matin. Le général Legrand a ordonné la charge, & l'ennemi a été repouſſé ſur tous les points. L'on a fait à l'ennemi 50 priſonniers, parmi leſquels un officier: on peut évaluer ſa perte en tués ou bleſſés, à plus de 200 hommes; nous avons à regretter une trentaine des nôtres, tués ou bleſſés. Salut & fraternité. *Signé*, Maſſena. „

" *Armée du Danube. Maſſena, général en chef au directoire exécutif de la république françoiſe.* Au quartier-général à Zurich le 14 floréal (3 mai). Citoyens directeurs, le général de diviſion Ménard, commandant le pays des Griſons, me rend compte que le 12 de ce mois (1er mai), à la pointe du jour, l'ennemi l'a attaqué avec des forces ſupérieures dans la gorge de la Lanquart, & ſur les points de Luciſteig & Flaich. Une colonne forte de deux mille hommes, qui devoit tourner le Luciſteig, a débouché par Flaich, & eſt deſcendue par la montagne. L'ennemi eſpéroit faire ſa jonction avec les troupes qui auroient forcé le paſſage de la Lanquart. Nos poſtes ſe ſont repliés devant cette colonne, & on l'a laiſſée s'engager juſqu'à la hauteur de Mayenfeld. Le général Chabran, à la tête d'un bataillon de la 109e demi-brigade, l'a chargée impétueuſement, l'a forcée de mettre bas les armes, & l'a faite priſonnière de guerre en entier. Quelques-uns de nos poſtes ſur la Lanquart, obligés de céder au nombre, ſe ſont repliés; mais bientôt ils ont repris l'offenſive, & ont culbuté l'ennemi de toutes parts. Nous occupons toutes nos poſitions. — Le même général me rend compte encore, citoyens directeurs, que le général Lecourbe a été attaqué la veille (11 floréal [30 avril] ſur tous les points de ſa ligne; que l'action s'eſt engagée à trois heures du matin, & n'a fini qu'à la nuit. L'attaque dirigée ſur Zernetz, par la vallée de Sainte-Marie, quoique entrepriſe avec 5 bataillons, a été reçue avec intrépidité par nos troupes. L'ennemi a été repouſſé, & on lui a fait 500 priſonniers, parmi leſquels ſe trouvent dix officiers & le jeune prince de Ligne, premier major du régiment de ce nom. L'attaque faite ſur la poſition de la Veranka n'a pas mieux

réuſſi. Quatre fois l'ennemi a voulu emporter d'aſſaut nos retranchemens, & quatre fois il a été repouſſé. Il a laiſſé plus de 2000 morts ſur le champ-de-bataille; il a eu le même nombre de bleſſés. L'ennemi n'a pu pénétrer que par le ſeul point de Scharla, & s'eſt porté à Traſp. Le général Lecourbe fait le plus grand éloge de la bravoure & de l'intrépidité avec leſquelles toutes ſes troupes ſe ſont battues; il a eu à faire dans cette journée à 15,000 hommes. En même tems que l'ennemi dirigeoit des attaques auſſi ſérieuſes ſur nos poſitions dans les Griſons & dans la Valteline, il nous canonnoit ſur la ligne du Rhin, & faiſoit des diſpoſitions qui annonçoient l'intention de tenter un paſſage. Salut & reſpect. *Signé*, Maſſena.„

Le directoire exécutif de la république françoiſe, à tous les peuples & à tous les gouvernemens. Paris 18 floréal an 7.

„La nouvelle d'un grand attentat a déjà retenti en Europe, & de toutes parts on recueille avec [illegible] les circonſtances d'un forfait le plus inouï, dont l'hiſtoire des nations civiliſées ait pu ſouiller ſes pages. C'eſt aux portes de Raſtadt, ſur le territoire d'un prince indépendant & neutre, à la vue de tous les membres du congrès, violemment retenus dans cette ville, & condamnés à être les ſpectateurs non moins impuiſſans qu'indignés d'un crime qui les outrage & les menace tous; qu'au mépris d'un caractère ſacré, au mépris des aſſurances données, au mépris de tout ce qui eſt humanité, juſtice, honneur, les plénipotentiaires de la république, victimes à jamais regrétables de la miſſion de paix qui leur avoit été confiée, & du dévouement ſans bornes avec lequel ils ont rempli les inſtructions du gouvernement, & ſoutenu la dignité nationale, ont été égorgés de ſang froid par un détachement de troupes autrichiennes. Et combien toutes les circonſtances de cet aſſaſſinat le rendent plus odieux encore! Déjà dans les premiers jours de floréal, les communications de la légation françoiſe avec la république avoient été interrompues; un de ſes couriers avoit été enlevé, & les vives réclamations du congrès n'avoient obtenu qu'une déclaration inſolente qui rendoit ſa ſéparation néceſſaire. Le 9 floréal (28 avril) à ſept heures du ſoir, le colonel du régiment de Seckler fait déclarer par un capitaine, au baron d'Albini, miniſtre directorial, que la légation françoiſe pourroit quitter Raſtadt avec ſécurité; le même capitaine ſe transporte enſuite chez les miniſtres françois, & leur ſignifie l'ordre de quitter la ville de Raſtadt dans les 24 heures. A huit heures, ils montent en voiture; on les arrête aux portes de la ville: on n'avoit pas ſans doute compté ſur un départ ſi prompt, & l'aſſaſſinat n'étoit pas entièrement organiſé: on avoit beſoin d'une heure encore. A neuf heures, la conſigne ſe lève pour la légation françoiſe ſeulement; elle demande une eſcorte, le commandant la refuſe, & répond en ces termes: „Vous ſerez auſſi en ſûreté ſur la route que dans vos chambres.„ Mais à peine la légation avoit-elle fait 50 pas, qu'elle eſt entourée par un détachement nombreux de ce même corps, dont le commandant venoit de promettre toute ſécurité. On arrête les voitures; on fait deſcendre le citoyen Jean-Debry qui étoit dans la première; on lui demande, n'êtes-vous pas Jean-Debry? Oui, répond-il, c'eſt moi qui ſuis Jean-Debry, miniſtre de France. Il tombe à l'inſtant percé de coups. Les citoyens Bonnier & Roberjot ſont de même arrêtés, interrogés, ils ſe nomment, on les tue. Roberjot eſt maſſacré dans les bras de ſon épouſe. Le crime conſommé, les papiers de la légation ſont enlevés, & portés au commandant autrichien. A ces détails fidèles, qui peut méconnoître la préméditation de cet aſſaſſinat, & ſon *premier auteur*? Sans doute un tel ſacrilège ne recueillera que l'infamie & l'exécration, & au défaut même d'un autre châtiment, l'hiſtoire réſerve un ſupplice à ceux qui s'en ſont rendus coupables. Ce ſeroit en vain que la cour de Vienne chercheroit à détourner le poids terrible de cette accuſation; toute ſa conduite antérieure vient aujourd'hui dépoſer contre elle. On ſe rappelle qu'elle ouvrit la guerre *par* un attentat du même genre, en faiſant arrêter ſur le territoire des Ligues, deux ambaſſadeurs françois, jetés enſuite dans les cachots de Mantoue; on ſe rappelle que les priſons d'Olmutz reçurent également, & renfermèrent pendant trois années, des repréſentans du peuple & un miniſtre que la trahiſon avoit livrés; on ſe rappelle que l'Autriche ne fut pas étrangère aux aſſaſſinats commis à Rome ſur les François, qu'elle en recueillit & protégea les principaux auteurs; on ſe rappelle enfin, que le premier ambaſſadeur de la république à Vienne, n'y trouva que des outrages, & on demeure convaincu que l'aſſaſſinat qui vient d'être commis à Raſtadt, n'eſt que la conſéquence & l'affreux complement de cette ſuite d'atrocités dont l'Autriche a étonné l'Europe, depuis que Charles-Quint lui donna l'exemple de ſe mettre au-deſſus de toutes les loix ſociales, en *faiſant maſſacrer* les ambaſſadeurs que François premier *envoyoit* à Veniſe & à Conſtantinople. Ce que l'hiſtoire atteſte de l'indignation que firent éclater, à cette époque, toutes les puiſſances européennes, ne permet pas de douter qu'un attentat plus exécrable encore, n'excite auſſi plus d'horreur & de haine.

"Et quand on aura mis à côté des forfaits de l'Autriche, la modération conſtante, la généroſité ſans bornes de la république françoiſe; quand on aura conſidéré qu'au milieu même des plus violens orages de la révolution, le droit des gens n'a pas reçu en France la plus légère atteinte; que deux fois l'envoyé du gouvernement britannique eſt entré ſur le territoire françois, & qu'il en eſt ſorti libre & reſpecté, quoique juſtement ſoupçonné d'y être venu plutôt pour ſemer le trouble que pour négocier la paix; que le miniſtre de Naples obtenoit de retourner paiſiblement près de ſon maître, & recevoit du commandant de l'armée françoiſe qui venoit de repouſſer victorieuſement les armées napolitaines, la permiſſion de continuer ſon voyage & de l'achever *avec* ſécurité, au moment même où le général françois étoit informé qu'on avoit refuſé à l'ambaſſadeur de la république des paſſeports pour ſe retirer par la voie de terre, & qu'on l'avoit forcé de s'embarquer à Naples, dans la certitude que c'étoit le livrer aux puiſſances d'Afrique; que les traitemens cruels dont les françois ont été victimes dans les états du grand-ſeigneur, quelque vif & légitime qu'en fût le reſſentiment, n'ont donné lieu à aucune réciprocité; quand on aura comparé le congrès troublé & diſſous à l'approche des Autrichiens; le départ volontaire de MM. de Lehrbach & de Metternich, aſſuré encore par des paſſe-ports françois, au maſſacre préméditè des miniſtres de la république; ces divers

contraſtes, déjà ſi odieux, deviendront encore plus déshonorans pour l'Autriche, par le double rapprochement qu'on ne manquera point de faire de ſes ſatellites, dont la lâche férocité étonne même les peuples du Nord appelés à combattre avec eux; & des agens du gouvernement anglois, le plus acharné à lui nuire, viennent cependant de témoigner à Conſtantinople qu'ils ne méconnoiſſoient pas le droit des nations, & qu'ils mettoient du prix à empêcher qu'il ne fût ouvertement violé; ſera-t-il poſſible alors qu'aucun peuple, aucun gouvernement qui n'aura point abjuré tout principe de civiliſation & d'honneur, puiſſe heſiter un moment à ſe prononcer en faveur de la loyauté contre la perfidie; en faveur de la modération ſoutenue, contre l'ambition démaſquée; en faveur de la confiance abuſée, contre le crime atroce & réfléchi? Auſſi, c'eſt avec l'eſpoir d'être entendu, & d'obtenir pour les illuſtres victimes qui ont été immolées à Raſtadt, un regret ſenti, pour la république françoiſe un ſuffrage honorable, & contre l'Autriche un concert d'exécration, que le directoire exécutif adreſſe aujourd'hui cette provocation ſolemnelle à la conſcience & à l'honneur de tous les peuples & de tous les gouvernemens, acceptant déjà comme un garant de la détermination généreuſe qui ſera priſe par eux, l'indignation particulière qui a été ſi énergiquement exprimée à Raſtadt par tous les membres du congrès, & à Paris, par les ambaſſadeurs & miniſtres des puiſſances amies ou neutres.—Le directoire exécutif arrête que le manifeſte ci-deſſus ſera envoyé par le miniſtre des relations extérieures à tous les gouvernemens; qu'il ſera imprimé au bulletin des lois, & ſolemnellement lu, publié & affiché dans toutes les communes de la république, & mis à l'ordre de toutes les armées. *Signé:* Barras.,,

Conſeil des 500. — Séance du 7 mai.

Bigonnet, annonce la mort du repréſentant Lemoine, de Saône & Loire, qui fut l'ami intime de Roberjot, & député du même département. L'orateur ſaiſit cette occaſion pour jeter des fleurs ſur la tombe de ce miniſtre.

Portiez (de l'Oiſe) obſerve que Roberjot a laiſſé pluſieurs manuſcrits très-précieux ſur l'économie politique, il demande que ſa veuve ſoit invitée à les confier au gouvernement pour qu'ils ſoient imprimés aux frais de la république. — Le conſeil prononce le renvoi à la commiſſion exiſtante.

Chaigneau fait un rapport ſur les doubles élections de la Moſelle. Il n'y eut qu'une ſeule aſſemblée électorale dans ce département juſqu'au 25 germinal. Les jours qui précédèrent cette époque furent employés à écarter les difficultés que faiſoient naître des individus qui vouloient maîtriſer les opérations. Sous les plus vains prétextes, ils empêchèrent que le bureau ne fût formé avant le 25. La ſciſſion fut compoſée de 111 membres, dont le premier ſoin fut de faire connoître les motifs qui l'avoient déterminée. Ils reprochent à l'aſſemblée-mère de n'être compoſée que de membres avides de places, d'y avoir admis des étrangers, d'avoir offert le ſpectacle des débats les plus ſcandaleux, d'avoir accueilli des adreſſes démagogiques, &c. Comme rien ne juſtifie la légitimité de ces reproches, comme l'aſſemblée mère n'a ceſſé de ſe conformer aux lois & de voter à une majorité de 235 membres; comme il importe enfin de détruire le ſyſtême déſaſtreux des ſciſſions & d'aſſurer le triomphe de la majorité ſur la minorité, la commiſſion propoſe de confirmer les opérations de l'aſſemblée mère, ſéant dans le temple décadaire, & d'annuller celles de l'aſſemblée ſciſſionnaire. — Le conſeil ſe range à cet avis, & ordonne l'impreſſion du rapport.

Strasbourg du 12 mai.

Les lettres de Paris du 9, annoncent que c'eſt le cit. Rewbell qui eſt ſorti du directoire.

Le cit. Jean-Debry part demain pour Paris; ſes bleſſures lui permettent maintenant de ſupporter la voiture.

Augsbourg du 8 mai.

Les françois furent attaqués les 3 premiers jours de mai, ſur toute la frontière du païs Griſon; à l'eſt par M. les généraux de Bellegarde, & de Haddick; au nord par M. le général Hotze; au ſud, du côté de Reichenau par une armée de païſans inſurgés que l'on porte à 10 mille hommes. Sur le premier point, les ſuccès furent balancés; & les françois furent obligés d'évacuer le Bas-Engadin, après une réſiſtance opiniâtre. (V. N°. 133). L'attaque des païſans étoit plus dangereuſe encore, en ce qu'ils attaquoient les françois au centre même de leurs poſitions, & menaçoient de prendre Coire par Reichenau, tandis que le général Hotze y dirigeoit des forces ſupérieures du côté de Mayenfeld; & le ſuccès de ces deux attaques auroit eu pour réſultat inévitable que le corps de Lecourbe ſur la frontière du Tyrol ſe ſeroit trouvé coupé de l'armée d'Helvétie, & probablement enveloppé de tous côtés. Mais l'énergie qu'ont déployé en cette occaſion les troupes françoiſes a fait avorter ce plan.

La réſiſtance vigoureuſe du corps de Lecourbe a empêché les diverſes colonnes d'agir de concert, du côté de l'Eſt. Les payſans, après s'être emparés par ſurpriſe des poſtes d'Ilanz & Diſentis, & ávoir pénétré juſqu'à Reichenau,

furent attaqués le 3 mai à peu de distance de Coire, & après une résistance opiniâtre, furent totalement dispersés; on dit qu'ils laissèrent 2 à 3 mille hommes sur le champ de bataille. L'entreprise du général Hotze eut d'abord quelque succès; mais ses colonnes ne purent agir avec l'ensemble & la précision nécessaires: l'attaque de front faite avec beaucoup d'impétuosité sur Luzienstaig, coûta un grand nombre de braves gens, mais sans résultat favorable; & la colonne qui avoit tourné Mayenfeld fut bientôt enveloppée, & faite prisonniere (v. Paris.) On dit dans une feuille d'Augsbourg que les 9 compagnies d'infanterie qui la composoient furent obligées de mettre bas les armes.

Lucerne du 4 mai.

Nos gazettes viennent de publier l'extrait suivant de différens rapports officiels sur l'Insurrection qui a éclaté dans les petits cantons.

"Le 25 avril, on remarqua des attroupemens séditieux dans la vallée de la Reuss. L'ancienne cocarde d'Uri, noire & jaune, fut arborée. Le 26, le caractère de la rébellion devint plus sérieux. Alors le commandant de la place Detrey écrivit au général Nouvion, & lui demanda des renforts. En même tems le cit. Vonmatt, préfet de Valdstetten, s'avançoit à la tête de quelques troupes. Au moment où cet officier supérieur & son secrétaire passèrent sur un pont, ils furent assaillis d'une grêle de pierres. Ce même jour, les rebelles placèrent une garde de 8 hommes au pont d'Altorf, commandés par un certain Ambrosius Ziegler. Le départ des bâteaux fut arrêté, & quelques canoniers françois désarmés. Un nommé Vincent Schmidt étoit le chef de la révolte. C'est de lui que partoient tous les ordres propres à l'organiser. L'un de ses missionnaires, voulut corrompre l'agent Vissig à Fluelen; mais ce fonctionnaire fidèle les repoussa avec horreur, & lui fit répondre qu'il n'avoit aucun ordre à recevoir de lui. Les rebelles paroissent avoir compté sur le peu de troupes présentes dans leurs environs, & cherché à devancer le moment où l'armée françoise recevra des renforts. — Aussitôt que la nouvelle de cette insurrection parvint à Lucerne, on ordonna l'embarquement de plusieurs corps de troupes; mais il fut retardé par l'absence extraordinaire des bâteaux qui devoient les transporter à Altorf. Le gouvernement a ordonné la poursuite des bateliers devant un conseil de guerre. — Le 26 à midi, Schmidt informé que le corps de rebelles de la vallée d'Urseren s'avançoit, chercha à effectuer sa jonction; mais les républicains avoient prévenu son projet & ont pris des mesures pour le faire échouer. A 3 heures, on voulut jetter quelques soldats françois à Ertsfelden & Attinghausen. Ce moment fut affreux. Six cents paysans se jettent sur eux, les massacrent avec fureur. Ceux qui échappent à cette boucherie, font leur retraite à Fluelen, où, à la nuit tombante, ils rencontrent une compagnie du canton Léman qui venoit d'aborder. Aussitôt les bateaux furent enlevés pour fermer toute issue aux rebelles. — La ligne des montagnes à droite est actuellement occupée par les françois. Sisikon & Morschach ont été désarmés, & les frontières de Schwitz sévèrement gardées, pour empêcher la jonction des insurgens. Les citoyens de la commune de Fluelen se sont montrés en vrais républicains. Ils ont couvert les derrières des françois, & assuré leur retraite. Dans le combat, le commandant françois s'est jetté au milieu du danger. Ses troupes ont suppléé par la valeur & le courage à ce qu'il leur manquoit en hommes & en munitions. — Le 27, on a occupé & désarmé Selisberg. En général, le commandant françois, avec un petit nombre de troupes, est parvenu à les concentrer, & a pris des mesures propres à arrêter les progrès de l'insurrection. De tous côtés, il arrive des troupes & des renforts. Les rebelles sont cernés, & sous peu on espère de les réduire. „

Basle du 8 mai.

Les lettres de Coire nous apprennent qu'à l'approche des paysans Grisons, le cit. Florent Guyot quitta le 3 mai Coire, & se retira avec les représentans Grisons à Ragacz, où ils se trouvent encore.

Le général Mesnard, qui commande dans les Grisons, a reçu des renforts considérables, & ne tardera pas à prendre l'offensive.

On écrit du quartier-général de Zurich, en date d'hier, que les insurgés du canton d'Ury se sont soumis. — Il n'en est pas de même de ceux du Haut-Valais: ils ne veulent entendre à aucune proposition, & menacent de faire une invasion dans le Bas-Valais: on dit qu'ils sont déjà arrivés au pont de Nedde, au nombre de 4,000 hommes. Des troupes marchent contr'eux avec de l'artillerie.

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Jeudi 16 Mai 1799. (N°. 135.)

Turin du 28 avril.

Il eſt arrivé avant-hier à Coni 5 mille hommes de troupes françoiſes venant du département des Alpes maritimes : on annonce qu'il arrivera encore 30 mille hommes tant par cette route que par celle de Suſe.

Le Pape arriva ici le 25 au ſoir, & entra dans la citadelle par la porte extérieure dite du ſecours. S. S. repartit le 26 après-midi.

Il y a quelques mouvemens inſurrectionnels dans les villages de la vallée de Broſo. A Traverſella, à Strambino, à Garguaſco, à Peroſa, les arbres de la liberté ont été abattus, & divers excès ont été commis. Il eſt parti avant-hier quelques troupes pour réprimer les ſéditieux.

L'ex-baron de la Turbia, ci-devant miniſtre du roi en Ruſſie, a reçu l'ordre de ſe rendre à Grenoble.

Paris du 10 mai.

Hier, 20 floréal, à huit heures du matin, les citoyens Barras, Lareveillière-Lepeaux, & Rewbell, réunis en préſence des miniſtres & de divers membres du corps diplomatique, ont procédé au tirage au ſort pour la ſortie d'un d'entr'eux du directoire. Le ſort eſt tombé ſur le citoyen Rewbel. Il ſortira au 1er prairéal (20 mai), & entrera au conſeil des anciens auquel il a été nommé par trois départemens.

Extrait d'une lettre de Bar-ſur-Ornain, le 16 floréal. La citoyenne Roberjot a couché ici cette nuit; elle eſt fort triſte: ce qui achève de la rendre inconſolable, c'eſt l'idée dont elle eſt frappée que ſon mari auroit pu être conſervé à la république & à ſa tendreſſe par le même prodige qui ſauva le citoyen Jean-Debry; en effet, à l'inſtant où les farouches autrichiens eurent épuiſé leur rage ſur ſon malheureux époux, & abandonné ſon corps qu'ils crurent inanimé, elle ſe précipita ſur lui, & ayant remarqué qu'il reſpiroit encore, elle laiſſa échapper un cri d'eſpérance & de joie; auſſitôt les aſſaſſins revinrent ſur leurs pas, & marchèrent au nombre de cinquante ſur cet infortuné, en lui portant, chacun à leur tour, un coup de la pointe de leur ſabre dans le corps ! ! !„ (*Rédacteur*).

Le général en chef par *interim* de l'armée d'Angleterre prévient que le chef des chouans dit le Grand-Guillaume, fameux par ſes aſſaſſinats dans les cantons de Laval, Mayence, Ernée & Vitré, a été arrêté à peu de diſtance de cette dernière commune, par une colonne mobile de la troiſième demi-brigade d'infanterie légère. Lorſqu'il s'eſt vu pris, il a déclaré ſe nommer Pierre-Charles-François-Gatbled, natif de Brucez, près Bayeux, département du Calvados. Il étoit chanoine & ex-noble. (*ibid*)

Le *Rédacteur* publie aujourd'hui l'anecdote ſuivante. " *Mans, le 15 germinal.* Le 12 de ce mois (1er avril), dans le canton de Bruſlon, 3 brigands royaux ont enlevé les deux filles du cit. Fantras-Laguerinière; l'une, âgée de 6 ans; l'autre, de 16. Ce malheureux père, républicain prononcé, en apprenant cette affreuſe nouvelle, a voulu ſe poignarder, mais on l'en a empêché; il ne s'eſt que bleſſé légèrement. Le commiſſaire central avoit imaginé, pour forcer les brigands à rendre les deux filles du cit. Laguerinière de Bruſlon qu'ils avoient enlevées, d'ordonner l'arreſtation des deux royaliſtes les plus aiſés & les plus entreprenans du canton, déclarant à ces deux individus qu'il les rendoit perſonnellement reſponſables de cet enlèvement; & que, ſi ſous 3 jours, les deux jeunes filles n'étoient pas rendues ſaines & ſauves à leurs parens, ils ſeroient transférés à Rochefort, lieu du dépôt pour la déportation. Cette meſure a produit l'effet le plus heureux. Ce commiſſaire menaça le 13; & dans la nuit du 16 au 17, les deux jeunes filles ont été conduites à la porte de la maiſon pater-

Digitized by Google

nelle, & loin de débourser les 12 mille francs demandés pour rançon par les brigands, il n'en a rien coûté. Les deux otages ont été remis en liberté. „

On trouve dans le même journal une pièce intitulée : *lettre d'un ancien membre de la convention nationale & du corps législatif, à un membre du conseil des cinq-cens.* Il y eſt queſtion de correſpondances adreſſées par des repréſentans du peuple aux départemens qui les ont nommés ; correſpondances où ils prennent le titre de *députations* : & l'on cite celles de la haute Loire, du Lot, d'Indre & Loire, d'une ſection de celle de la Gironde. Dans ces correſpondances on ſe récrie contre les arrêtés du directoire qui deſtituent des adminiſtrateurs de départemens. L'auteur de la lettre déclare inconſtitutionnelles ces correſpondances, attendu que les députés une fois élus ſont repréſentans du peuple entier, & non pas du département qui les a nommés. Enſuite il ajoute : „Si j'examine d'abord dans ces correſpondances les plaintes qu'elles renferment contre la deſtitution ou le changement de quelques fonctionnaires, j'en retrouve le principe dans un abus qui, depuis long-tems, vous afflige vous-même, parce qu'il ne tend qu'à ravaler la repréſentation nationale ; & cet abus eſt celui que ſe permettent ſes membres, de courir ſans ceſſe dans les bureaux, d'aſſiéger ſans ceſſe les miniſtres de la république & ſon directoire, pour placer l'un ou deſtituer l'autre. Or, quoi de plus inconvenant que de harceler ainſi l'autorité exécutive, parce qu'elle ne donne pas ou retire ſa confiance à tel ou tel individu qu'on protège ? Que dans l'un d'eux, iſolement conſidéré, cette conduite peut-être ſoit moins blâmable, je pourrais l'admettre, mais parce qu'alors ſon iſolement même atteſte, pour ainſi dire, l'abſence du corps auguſte dont il fait partie, & qu'on voit l'homme ſeulement & non le législateur. En eſt-il de même quand ce ſont des députations qui en maſſe vont ou écrivent au directoire pour influencer ſes choix, & qui raviſſent leur tems à la méditation des lois, pour le conſumer dans l'expédition d'une correſpondance qui n'eſt que le réſultat de leurs démarches ſollicitrices d'expulſions & de remplacemens, & le tableau des ſuccès qu'ils ont eus dans cette carrière, ou des revers qu'ils y ont éprouvés. Si tout encore s'arrêtoit là ; mais enviſagez ce qui en eſt la ſuite néceſſaire. Le corps législatif, qui jamais ne doit être vu que dans ſon enſemble, ne l'eſt plus que par fractions ; le faiſceau de la repréſentation nationale étoit un dans ſon ſein, on le rompt & on le diviſe ; le tout n'exiſte plus dans le tout lui-même : il exiſte dans chacune de ſes parties ; & des membres détachés, ſous le titre de *députations*, adreſſent officiellement à des portions de François, ce qui ne ſeroit pas, ce qui ne pourroit pas être proféré à la tribune. „ — Ailleurs l'auteur dit : „ Pour peu que les dépoſitaires des deux pouvoirs priſſent goût à cette manière de régir & d'adminiſtrer, notre république ſeroit un modèle achevé de délire anarchique, quand la conſtitution en fait, au milieu des erreurs humaines, un modèle de ſageſſe & d'ordre général. Seroit-ce là le but où l'on tend ? Cette penſée ſeroit déchirante ; il faudroit, malgré ſoi, reconnoître l'exiſtence d'une faction. Il vaut mieux penſer que l'arme dont on ſe ſert, on ne l'a pas regardée comme un glaive hoſtile ; mais ce dont je ſuis ſurpris, c'eſt que les conſeils de la politique n'aient pas été mieux entendus... Loin de nous ces révolutionnaires modernes, qui arrivent quand il n'y a plus rien à révolutionner, & quand il faut tout conſolider, & qui, peut-être, lorſqu'il falloit révolutionner, briguoient une place dans la garde de Louis XVI ! (Je ne parle pas ici de députations.) En vain, pour appuyer leur *doctrine*, ils oſent prétendre que le gouvernement travaille à la contre-révolution. Je me fierai plus, ainſi que vous, cher ancien collègue, à un gouvernement dont tous les membres n'ont d'exiſtence que par & dans la république, qu'à tel patriote du jour, que j'ai vu & bien vu royaliſte comme le prince de Condé. Et voilà pourtant un des coryphées parmi des redreſſeurs des torts qu'on impute au gouvernement ! &c. „

Conſeil des Anciens. — Séance du 5 mai.

Diſcours prononcé par le cit. Garat après la lecture du meſſage du directoire exécutif, le 5 mai. (*)

„ Citoyens repréſentans ! Ils étoient donc vrais, ces forfaits de nos ennemis, ces forfaits ſi inouïs encore après tant d'autres ! nous ne pouvions les croire ! ils ont pu les commettre ! Au milieu des guerres les plus furieuſes, les ſiècles & les peuples les plus barbares n'en ont pas commis de ſemblables : aux époques mêmes où le fanatiſme & le deſpotiſme réunis avoient plongé l'univers dans les ténèbres, avoient effacé du cœur & de l'eſprit humain toutes les notions & tous les ſentimens de la juſtice, le caractère *de miniſtre* & d'envoyé a été reſpecté par *des* puiſſances qui ne reſpectoient rien. Il ſuffiſoit qu'on leur fût envoyé, qu'on leur fût confié, en quelque ſorte, pour être en ſûreté à côté d'elles. Parmi les ſauvages même errans comme les bêtes féroces dans les forêts du nouveau-monde, on a retrouvé ce droit des gens. Entre les hommes revêtus du caractère ſacré d'*Envoyé*, ceux qui ont pour miſſion de préparer & de faire la paix, en tout tems, en tout lieu, ont été regardés comme ayant dans leur caractère, ainſi que dans leur miſſion, quelque choſe de plus ſacré encore. A leur approche, on a vu ſouvent les armées qui venoient de recevoir le ſignal des combats, qui ſe précipitoient pour ſe choquer, s'arrêter, baiſſer les armes, ouvrir les rangs & les protéger partout ſur leur paſſage. Partout on les a traités comme des anges de paix deſcendus du ciel pour arrêter les ravages de la guerre, pour faire reſpirer le genre humain déſolé ; & la philoſophie elle-même a reſpecté ces impreſſions religieuſes qui ſanctionnoient de l'autorité du ciel le plus grand beſoin de la terre. Ces maximes ſaintes, ſans leſquelles l'eſpèce humaine toute entière auroit péri ſans doute dans les ravages de la guerre, nos ennemis dès long-

(*) Le général Darmandat a requis l'inſertion textuelle de ce diſcours, dans notre journal.

Digitized by Google

tems s'étoient fait un principe de les violer. Avant ce jour, il en existoit quatre ou cinq exemples, qui n'en avoient jamais eu de précédens parmi les puissances les plus affranchies de toute morale: l'arrestation de Sémonville & de Maret, de Beurnonville & de trois membres de la convention, leur long emprisonnement dans des cachots qui étoient des tombeaux; l'assassinat de Basseville; l'assassinat de Duphot; l'assassinat de Bernadotte, qui n'avoit pas été commencé sans doute pour n'être pas achevé. Combien ce dernier crime, combien l'assassinat de nos trois ministres de la paix de l'Europe, est plus atroce encore! combien toutes les circonstances sont faites pour ajouter à l'horreur dont il pénètre non-seulement tout ce qui porte le nom de français, mais encore tout ce qui est digne de porter le nom d'homme! La république, qui environnoit & pressoit Vienne de ses armes victorieuses, pouvoit imposer & dicter la paix; elle la traitoit par des ministres depuis un an; alors même que les hostilités étoient recommencées, nos ministres n'abandonnoient pas les négociations. Entourés & presque enveloppés des flammes de la guerre, ils travailloient encore à les éteindre. Au moment de se retirer, ils prononçoient encore des paroles de paix; que dis-je! ils ne se retiroient pas même; ils assignoient un autre lieu & un lieu voisin aux négociations! Jamais ce caractère auguste de pacificateur a-t-il été rempli d'une manière plus sainte, plus touchante? Quand ils sortent de Rastadt, leur confiance dans la foi des nations leur fait demander une escorte à nos ennemis, aux autrichiens; la foi autrichienne paroît regarder comme une injure l'idée qu'une escorte puisse leur être nécessaire: & ce sont ces mêmes autrichiens qui s'offensent qu'on doute de leur respect pour le droit des gens, qui les assassinent! qui assassinent trois ministres de paix dans les bras de leurs femmes! Avant de nous abandonner à toute notre douleur & à toute notre indignation, fondons, s'il est possible, représentans du peuple, fondons toute la profondeur de ce crime: cherchons ce qu'ont voulu nos ennemis en le commettant. Ont-ils voulu simplement, comme on le dit, s'emparer des archives & des papiers de la négociation? Mais quel si grand intérêt des papiers, monumens d'une négociation devenue si vaine, pouvoient-ils avoir au moment où la guerre étoit rallumée de toutes parts? Quel si important secret pouvoient-ils espérer d'y trouver? Et en y supposant même des secrets d'une haute importance politique, ne devoient-ils pas être sûrs que les secrets seroient couverts dans ces papiers des voiles impénétrables de la langue & des chiffres de la diplomatie? Que dis-je! pour enlever des papiers étoit-il nécessaire d'égorger trois ministres de la paix des nations? Il suffisoit d'arrêter, de fouiller & de dépouiller leurs voitures. Non, non; ce crime horrible a été médité, préparé, exécuté pour un but plus horrible que le crime. La maison d'Autriche, qui commence la guerre avec une coalition puissante & avec quelques succès, dans l'ivresse d'un orgueil qui succède à tant d'humiliations, ne veut plus terminer la guerre, qu'en étouffant les républiques dans le sang des républicains; qu'en anéantissant à jamais au milieu de la France les créations, les espérances & les principes de la liberté de l'Europe. En égorgeant les ministres de paix, elle a voulu rendre toute négociation & toute paix désormais impossible; & c'est par un forfait qui fait frémir l'humanité, qu'elle nous déclare cette conspiration à outrance contre nos vies & contre les droits de l'homme.„

La suite demain.

Conseil des 500 — Fin de la séance du 7 mai.

Duviquet annonce que sept individus ont fait sciſſion dans l'Escaut, où l'assemblée mère est restée composée de cent trente-trois membres. Les sciſſionnaires se fondèrent sur ce qu'on avoit exclu des électeurs qui avoient droit de voter, tandis qu'on en avoit admis d'autres qui n'en avoient pas le droit: ils réclament vivement contre l'arrestation de plusieurs électeurs & présidens d'assemblées primaires. — Le rapporteur s'attache à prouver que ces motifs ne sont pas suffisans pour invalider les opérations de l'assemblée mère, mais comme on trouve un certain désordre dans son rapport, le conseil l'invite à le reproduire par écrit.

Séance du 8 mai.

Un citoyen fait part au conseil que, par un nouveau mécanisme, il a trouvé le moyen de perfectionner les fusils en leur faisant tirer 54 coups par minute; il observe que cette découverte est on ne peut plus importante dans les circonstances actuelles pour la destruction des ennemis de la république. — Renvoyé au directoire.

Des citoyens du cinquième arrondissement du canton de Paris, exposent dans une adresse au conseil, les sentimens d'indignation dont ils ont été animés, en apprenant l'horrible massacre de nos plénipotentiaires, à Rastadt. — Mention honorable & impression.

Portiez (de l'Oise), par motion d'ordre, observe que les art. 1 & 2 de la loi du 15 ventôse an 6, portent que le tirage au sort aura lieu entre les membres du directoire exécutif, les commissaires de la trésorerie nationale & de la comptabilité, le 20 floréal (9), à midi,

& que les procès-verbaux seront transmis de suite au corps législatif. D'après les dispositions de cette loi, dit l'orateur, vous ne pouvez vous dispenser de tenir séance demain: je sais que l'année dernière le conseil des cinq-cents ne jugea pas à propos de s'assembler, mais le conseil des anciens tint une séance particulière. Je demande qu'en conformité à la loi, le conseil s'assemble demain à midi. Adopté.

Sur l'observation d'un membre, qu'il est instant d'accélérer la vérification des procès-verbaux, le conseil arrête que la séance aura lieu également le quintidi.

Un secrétaire donne lecture d'un message du directoire exécutif adressé au conseil; il informe le conseil qu'il a reçu une lettre du citoyen Agricole Moreau, par laquelle il l'instruit qu'il a écrit une lettre au président du conseil des cinq-cents, pour lui donner sa demission de représentant du peuple, poste auquel il a été nommé par le corps électoral du département de Vaucluse. On fait lecture de la lettre. "Citoyen président, nommé représentant du peuple par le corps électoral du département de Vaucluse, je vous prie de faire accepter ma démission par le conseil que vous présidez.„ *Signé:* Agricole Moreau. — Mention au procès-verbal.

Augsbourg du 9 mai.

On a publié le 7 à Botzen, à Roveredo, à Trente, & le 8 à Inspruck, la nouvelle officielle que la forteresse de Peschiera, après plusieurs jours de pourparlers, s'est rendue le 5 mai à minuit, par une capitulation dont les principaux articles portent: que la garnison sortira avec tous les honneurs militaires, déposera les armes sur l'esplanade, & sera prisonnière de guerre: les officiers donneront leur parole d'honneur de ne pas servir d'un an contre l'Autriche, & se retireront en France. La garnison conservera ses bagages, chevaux &c.

On a publié à Inspruck une lettre officielle du général Bellegarde à M. le comte de Bissingen, datée de Sos, le 5 mai, & ainsi conçue. "Le 3 de grand matin, notre avant-garde s'avança par Zernez sur Brail, où elle rencontra les derniers postes ennemis. Ceux-ci se retirèrent promptement & brûlèrent le pont près Pontalto, seul passage qui conduise dans le haut Engadin. Ce fut seulement dans l'après-midi que ce pont put être rétabli. Alors l'avant-garde fut poussée au delà de Zinusel, d'où des détachemens s'étendent sur l'Albula & jusqu'à Samada. Une grande partie des troupes ennemies se sont retirées au-delà de l'Albula vers Lenz, & le reste avec quelque artillerie sur Chiavenna. Les canons de la colonne qui s'est portée au-delà de l'Albula, ont été transportés sur des traineaux, & les affûts ont été brûlés à Pont. Nous sommes maintenant maîtres du haut & du Bas-Engadin.„

Le Grand-duc Constantin arriva *le 4 au soir* à Vérone, & continua sa route sur *Roverbella*.

Suivant les dernieres lettres de Padoue, *les* françois ayant reçu des renforts considérables de l'armée de Rome & de Naples, font une diversion sérieuse, sur le Bas-Pô, & menacent, non-seulement le corps du général Klenau, dans les environs de Ferrare, mais même celui qui fait le blocus de Mantoue. On a fait en conséquence marcher des troupes autrichiennes & russes pour renforcer le corps de Klenau, & couvrir les derrières de l'armée impériale. (Les gazettes de Gènes & du Piémont annoncent que dès la fin d'avril, le général Macdonal, à la tête de 30 mille hommes, se rendoit à marches forcées vers le Pô, après avoir laissé à Naples, à Capoue, à Rome, des garnisons françoises qui soutenues par les légions & les gardes nationales des deux républiques, devoient *défendre* le sud de l'Italie, tandis que les *généraux* Moreau & Macdonal attaqueroient *avec toutes* leurs forces réunies, l'armée Austro-Russe dans l'Italie septentrionale.)

La gazette de Vienne du 4 ne contient aucun rapport officiel des armées d'Italie & d'Allemagne. Elle annonce sous la rubrique de Rastadt l'arrestation d'un courier françois le 23 avril, & la correspondance auquel elle donna lieu; elle ajoute: "A cette occasion il est à remarquer que Rastadt, ne fut pas déclaré neutre au commencement du congrès; qu'à la vérité les députés de l'Empire en firent la proposition, mais qu'elle fut écartée par les ministres françois.„

Francfort du 14 mai.

Une allarme générale se répandit en Hollande *dans* les premiers jours de mai qu'une escadre angloise de 15 vaisseaux de guerre & 200 batimens de transport menaçoit d'une descente. On a reconnu depuis que ce bruit n'étoit fondé que sur un rapport parvenu au commandant françois à Helvoetluis, & qui s'est trouvé faux.

Le quartier-général de l'armée d'observation prussienne doit être transféré de Minden à Munster, suivant les lettres de cette derniere ville.

Les gazettes de Londres annoncent que le 25 avril, le gouvernement reçut des dépêches de sir T. Grenville portant que ses négociations à Berlin étoient terminées, mais d'une maniere peu favorable aux vues du cabinet de St. James.

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Vendredi 17 Mai 1799. (N°. 136.)

Londres du 3 mai.

On a reçu avant-hier à l'amirauté des dépêches de lord Bridport, arrivées à Plymouth dans la nuit du 29 au 30, & datées du 28 à la hauteur de Breſt: elles annoncent que la flotte françoiſe, conſiſtant en 25 bâtimens dont 17 ou 18 ſont ſuppoſés être des vaiſſeaux de ligne, avoit fait voile de Breſt le jour précédent. Elle fut reconnue à ſa ſortie par la frégate la *Nymphe*, & même d'aſſez près pour être chaſſée par elle; mais un brouillard épais la déroba bientôt à ſa vue, en ſorte qu'on ignore entièrement la route qu'elle a priſe. — On dit que Lord Bridport a fait voile auſſitôt pour le cap Cléar en Irlande. Quatre vaiſſeaux de ligne & trois frégates ont dû appareiller le 30 au ſoir de la baie de Cauſand, pour aller renforcer lord Bridport dont l'eſcadre eſt de 16 vaiſſeaux de ligne. Sir Alan-Gardner eſt parti pour Portſmouth, où il s'embarquera ſur le *Royal-Souverain*, & prendra avec lui tous les vaiſſeaux en état de mettre à la voile. — Des couriers ont été expédiés vers tous les points principaux de nos côtes, pour que l'on ſe tienne en garde.

Paris du 12 mai.

La nouvelle s'eſt répandue hier aux deux conſeils que l'armée de Macdonal a fait ſa jonction avec celle de Moreau. — Le journal officiel n'a rien publié concernant l'armée d'Italie. Mais on lit dans les journaux ſemi-officiels une lettre particulière ainſi conçue. *Du quartier-général le 13 floréal* (2 mai). "Notre armée ayant quitté l'Oglio pour ſe porter ſur l'Adda, ce fut Schérer qui fit faire le mouvement & établit la ligne de défenſe. Le 7, Moreau reçut un courier du directoire, qui lui apportoit la nouvelle de ſa promotion au commandement en chef; il n'eut pas le tems de changer toutes les diſpoſitions de ſon prédéceſſeur; & le lendemain 8, l'ennemi avoit déjà paſſé l'Adda ſur deux points différens. Il fallut donc ſe défendre dans l'ordre de bataille établi. L'acharnement fut égal de part & d'autre. A midi, on avoit encore l'eſpoir de forcer l'ennemi à repaſſer la rivière. Si la diviſion Victor qu'on avoit placée trop loin avoit pu arriver deux heures plutôt, l'ennemi repaſſoit l'Adda; & on lui faiſoit 12,000 priſonniers. Cette diviſion arriva cependant encore aſſez à propos pour prendre 3,000 grenadiers hongrois. La nuit mit fin au combat; & nous nous retirâmes dans le meilleur ordre poſſible ſur Pavie. Cette retraite nous enleva Milan qui fut évacué le 9 pendant tout le jour & toute la nuit, le 10 à midi, l'ennemi y entra. Notre armée aujourd'hui à combattre 70,000 hommes dont elle arrête les progrès, grace à l'expérience & à l'habileté de ſon chef. Dès que nos renforts ſeront arrivés, nous prouverons à l'ennemi qu'il ne doit ſes avantages momentanés qu'à la grande ſupériorité du nombre. Le quartier-général eſt aujourd'hui à Novare. Il paroît que notre armée va ſe porter ſur Gènes, afin d'appuyer ſa droite aux diviſions qui ſont allées en Toſcane au-devant de l'armée de Naples."

On apprend de Cadix qu'une tempête ayant diſperſé la flotte angloiſe, la flotte eſpagnole forte de 19 vaiſſeaux de ligne eſt ſortie le 20 avril. — Un journal aſſure que le directoire a reçu la nouvelle de la jonction de cette flotte à celle ſortie de Breſt. Il ajoute que les 2 flottes réunies ſont de 60 voiles de guerre.

On écrit de Turin, qu'à l'entrée des Autrichiens & des Ruſſes à Milan, 17 maiſons ont été pillées, entr'autres celle du cit. Serbelloni, ambaſſadeur de la rép. ciſalpine à Paris. — Le directoire & les autorités ciſalpines ſe ſont transférés à Turin, où les généraux françois ont tenu un grand conſeil de guerre pour concerter les opérations ultérieures.

Le général Scherer eſt à Paris depuis deux jours.

Digitized by Google

On a publié hier dans Paris, avec la plus grande ſolemnité, le manifeſte du directoire à tous les peuples & à tous les gouvernemens, relativement à l'aſſaſſinat de nos miniſtres à Raſtadt.

Lacombe-Saint-Michel, ambaſſadeur de la république à Naples, eſt arrivé à Paris.

Suite du Diſcours prononcé par le cit. Garat après la lecture du meſſage du directoire exécutif, le 5 mai.

Les peuples mêmes dont la maiſon d'Autriche a fait choix pour la coalition; ces Ruſſes & ces Turcs qu'elle attire en Allemagne, en Italie, en Suiſſe & près de la France, par tout ce qu'ils ont fait en tout tems en Aſie, en Europe, en Afrique, ne nous annoncent-ils point aſſez les deſtructions pour leſquelles on les appelle? Rappelons-nous ce qu'ont fait les Turcs dans l'Aſie mineure, dans la Grèce & dans l'Egypte; ce qu'ils ont fait de ces nations auxquelles tout le deſpotiſme des empereurs romains n'avoit pu enlever ni leur induſtrie, ni leurs richeſſes, ni leurs lumieres, ni toute la magnificence de leurs cités, de leurs arts & de leur population. Partout où les Turcs paſſèrent en vainqueurs, ils ne laiſſèrent ſur leurs traces, des plus belles cités, que des cendres & des ruines; des nations les plus populeuſes, qu'un petit nombre d'eſclaves échappés au fil de l'épée, errans ou enchaînés dans des déſerts; & à la place des plus ſuperbes monumens des arts, les ténèbres d'une ignorance qui ſemble éternelle, des marais infects & la peſte. Rappelons-nous ce que devinrent les pays & les peuples des bords du Rhin, des Gaules, de l'Italie, des Eſpagnes; ce que devint tout ce qu'il y avoit de policé, d'éclairé & d'heureux en Europe, lorſque depuis le cinquième ſiècle juſqu'au huitième, des hordes de barbares ſe précipitèrent de ces mêmes glaces du Nord, de ces mêmes bornes du monde, d'où on veut précipiter ſur nous les Ruſſes. Les villes, les palais, les hameaux même tomboient comme ſi des tremblemens de terre les avoient arrachés de leurs fondemens; les terres étoient enlevées à leurs propriétaires, & données à cultiver à des ſerfs qui les laiſſoient ſe couvrir de ronces; tous les livres furent enterrés ſous des décombres, & toutes les idées humaines & raiſonnables effacées de l'eſprit des hommes. Les codes & les législations ne furent plus que de longues & hideuſes liſtes de tous les outrages que les tyrans féodaux avoient le droit de ſe faire les uns aux autres, & tous enſemble à tout ce qui n'étoit pas tyran. Tout fut ravagé, dégradé, réduit à une condition dans laquelle la fin du monde, qu'on annonçoit ſans ceſſe, étoit devenue la ſeule eſpérance des hommes. Voilà ce que les Turcs & les Ruſſes ont fait ſéparément: que feroient-ils réunis, ſi, à leurs torrens débordés, nous ne nous hâtions pas de creuſer des abymes où ils viendront tous s'engloutir? C'eſt le plus preſſant & le plus puiſſant intérêt de toutes les nations éclairées de l'Europe, de toutes celles qui ſont dépoſitaires du flambeau ſacré que les arts, les ſciences & la philoſophie ont porté ſur les routes & ſur les pas du genre humain, de toutes celles qui ont juré de tranſmettre ce flambeau plus pur & plus éclatant aux générations futures. Oui, parmi les puiſſances de l'Europe, quelles que ſoient leurs maximes & leurs lois, toutes celles qui ne ſont pas déjà les eſclaves de la maiſon d'Autriche s'uniront à la république françoiſe pour oppoſer une invincible barrière à tous les fléaux qui menacent l'Europe & le genre humain. Ce prince qui, ſur le trône du grand Fréderic, a ſi bien aprécié ſon ſiècle & les intérêts d'un peuple qui ſont les ſiens, ne ſe contentera plus de reſter fidelle à ſa ſageſſe & à ſes engagemens de neutralité; il arrêtera & châtiera ſans doute de ſon côté l'inſolence d'une maiſon qui fut & ſera toujours l'ennemie de la ſienne; qui viole déjà ſous ſes yeux le territoire & les lois de l'Empire dont un roi de Pruſſe eſt le premier conſervateur; qui croit toucher déjà à des ſuccès aſſez grands pour faire répentir la Pruſſe des proſpérités qu'elle a trouvées dans la prudence de ſon roi. L'Eſpagne n'oubliera point que l'Autriche n'a jamais renoncé à la folie de lui donner des rois, & que la France ſeule a créé & conſervé l'indépendance de la monarchie eſpagnole. Les Suiſſes, ces peuples ſi magnanimes dans leur ſimplicité, qui ceſſeront d'être, plutôt que de ceſſer d'être libres, croiront ſentir frémir ſous leurs pas les oſſemens de leurs pères qui moururent victimes de la tyrannie autrichienne; ils donneront tout ſon eſſor à cette énergie immuable que la victoire vient déjà de couronner dans leurs premiers combats. L'Italie, où tant d'hommes ne peuvent plus ſéparer leur exiſtence de celle de la liberté qu'ils ont reçue de nous, n'aura pas beſoin de toute la ſagacité qui la diſtingue pour prévoir que ſi les ſuccès de l'Autriche s'étendoient & ſe conſolidoient, l'Italie toute entière auroit un roi, n'en auroit qu'un, & que ce roi ſortiroit de cette maiſon qui a donné à l'Europe des tyrans ſi farouches & ſi ſanguinaires. Toutes les puiſſances & toutes les nations ſentiront que lorſque les Ruſſes & les Turcs veulent pénétrer dans l'intérieur de cette partie de l'Europe où ſont pour toute l'eſpèce humaine les ſeuls modèles des lois, des mœurs & de la vie ſociale, il ne s'agit plus de combattre ſeulement & pour les trônes & pour les républiques, & pour un territoire; il faut combattre encore pour tout ce qui peut ſur la terre conſoler & honorer l'exiſtence de l'homme.

„Sans la réunion même de toutes ces forces devant leſquelles ces milliers de Ruſſes dont on exagère tant le nombre, ſeroient ſi peu nombreux, nos ſeules forces, ſi nous ſavons les lever, les réunir & les placer, diſſiperont ces hordes de barbares plus facilement qu'elles n'ont terraſſé déjà tant de fois toutes les forces de l'Europe. Ce ſera le combat de la férocité & de l'heroïſme, du génie de la guerre & de la rage aveugle de détruire: la victoire peut-elle être long-tems incertaine & flottante? Non: & je n'en atteſte pas ſeulement nos innombrables victoires, j'en atteſte nos revers mêmes, ces revers où nos ſoldats ont ſurpaſſé, ont effacé *tout* ce qu'il y a de faits illuſtres & cités de ſiècle en ſiècle dans les annales du courage; ces revers où chacun de nos ſoldats, combattant ſouvent contre dix ou douze de ſes ennemis, n'eſt jamais tombé qu'après pluſieurs bleſſures mortelles, & n'a jamais expiré que ſur les monceaux de victimes qu'il avoit immolées à la liberté! Le cri de la vérité eſt échappé de la bouche même de nos ennemis, qui ne s'ouvre guère en ce genre, que pour proférer le menſonge; & dans leur joie même, percent l'étonnement & l'épouvante où les ont laiſſés leurs ſuccès. Qu'ils ſe hâtent d'épuiſer toute leur joie! tout annonce qu'elle n'aura pas une longue durée: l'indigne moyen qu'ils ont pris pour rendre la paix im-

poſſible, eſt celui qui étoit le plus propre à rendre pour eux la guerre déſaſtreuſe. De leurs ſoldats ils en ont fait des aſſaſſins, & des aſſaſſins ſont faits pour les ſupplices, ils ne ſont pas faits pour des victoires. Je ne t'accuſe point d'avoir conçu le deſſein, & d'avoir donné l'ordre de ce forfait, ô toi que les courtiſans & les eſclaves honorent ſous le nom de prince, & dans lequel les héros républicains & Bonaparte même voyoient avec joie un héros naiſſant, digne d'être combattu & d'être vaincu par eux. Mais puiſque dans une armée qui eſt ſous tes ordres, un aſſaſſinat ſi infâme a été conçu & exécuté; puiſque tu n'as pas ſu répandre parmi les ſoldats que tu commandes, une horreur invincible de tout ce qui eſt vil & lâche, ſans doute tu peux être intrépide comme tant d'hommes qui ſavent bien qu'au milieu de tous les dangers il n'y a jamais que la mort à craindre; mais dans ton ame & dans ton génie, il n'y a rien de grand: tu peux être un guerrier, tu n'es pas un grand homme; ce n'eſt pas toi qui peux arrêter longtems la liberté dans ſes triomphes: non, la liberté parmi nous n'a point perdu ſon génie; elle reprendra bientôt le cours de ſes victoires. A Rome & dans la Grèce, lorſque la liberté perdoit quelque choſe de cet aſcendant qui commande aux deſtinées humaines & qui en diſpoſe, la nouvelle ou le ſpectacle d'un attentat commis contre elle la faiſoit ſortir de ſa langueur plus énergique, plus ardente & plus terrible que jamais. La vue des corps ſanglans de deux victimes de la tyrannie furent dans Rome les deux époques de ſes plus grands progrès. Chez un peuple dont la ſenſibilité ſeroit moins facile à émouvoir; & le courage moins prompt à s'armer, vous pourriez, repréſentans du peuple, former le vœu de voir quelques-uns des reſtes ou des dépouilles ſanglantes de nos miniſtres aſſaſſinés, expoſés aux regards de la nation, dans les chefs-lieux des cent départemens: mais avec des hommes aſſez ſenſibles pour croire voir ce qu'on leur raconte, on n'a pas beſoin de ces ſpectacles terribles qui prolongeroient la douleur ſans rien ajouter à la profondeur & à la durée de l'indignation. Je deſirerois ſeulement que le récit du forfait, tel qu'il eſt fait dans le meſſage, fût lu le même jour à la même heure, dans toutes les municipalités de canton de la république; je deſirerois qu'au moment de leur départ des lieux où on réunit les jeunes conſcrits, on leur fit entendre à tous enſemble ce récit ſi propre à leur faire connoître le crime dont la république leur remet la vengeance; je voudrois que les images des trois miniſtres aſſaſſinés, fuſſent placées dans tous les lieux où les citoyens s'aſſemblent autour des fonctionnaires, & qu'au bas des buſtes ou des portraits une inſcription, en peu de mots, rappelât le moment, le lieu & la nature du forfait. Je forme un autre vœu, mes collègues; je voudrois que dans cette enceinte même, du haut de cette tribune, & par un organe digne de vos ſentimens & de vos penſées, vous rendiſſiez un hommage ſolemnel à ces victimes glorieuſes de leurs fonctions, que vous miſſiez en contraſte leurs vertus & les crimes de leurs aſſaſſins.

(*La ſuite demain.*)

Conſeil des 500 — Fin de la ſéance du 8 mai.

Louvet fait un rapport ſur les opérations des aſſemblées ſciſſionnée & ſciſſionnaire du département de la Loire. Les membres de l'aſſemblée électorale ont fait ſciſſion & ſe ſont retirés dans le temple décadaire, ſous prétexte que l'aſſemblée réuniſſoit dans ſon ſein pluſieurs parens d'émigrés, d'ex-nobles & de réquiſitionnaires; l'aſſemblée mère a ſuivi ſes opérations dans l'égliſe de l'oratoire, forte d'une majorité de 134 électeurs. Quant aux électeurs étrangers qui faiſoient partie de l'aſſemblée mère, comme il n'y a eu aucune réclamation à ce ſujet, & qu'il eſt poſſible que dans une aſſemblée nombreuſe, il gliſſe quelques individus inhabiles à voter, la commiſſion n'a pas jugé à propos de s'arrêter ſur un fait dénoncé ſeulement par l'aſſemblée ſciſſionnaire, & propoſe en conſéquence au conſeil, de valider les opérations de l'aſſemblée électorale tenue dans l'égliſe de l'oratoire, & d'annuller ce projet de l'aſſemblée ſciſſionnaire. — *Baudet.* S'il eſt bien vrai que l'aſſemblée mère a reçu dans ſon ſein des réquiſitionnaires, & qu'aux termes de la loi ils ne pouvoient point voter; ce fait ſeul ne paroît ſuffiſant pour exciter l'attention du conſeil, & le déterminer à ajourner la commiſſion. — *Crochon*: ce n'eſt point avec des allégations que l'on peut infirmer les opérations d'une aſſemblée électorale, il n'exiſte aucune preuve authentique de ce fait; je conviens que ſi cette infraction aux lois eût été dénoncée à l'aſſemblée mère, & qu'elle eût négligé de vérifier la dénonciation qui lui étoit portée, ſans doute, elle ſeroit très-criminelle, & on pourroit lui faire le reproche d'avoir opéré ilégalement, mais rien ne conſtatant dans les procès-verbaux qu'il ſe ſoit élevé la moindre difficulté à cet égard, je demande l'ordre du jour ſur l'ajournement. — Le projet mis aux voix eſt adopté.

Un membre fait un rapport ſur les opérations des aſſemblées mère & ſciſſionnaire du département des Baſſes-Pyrénées; il obſerve que l'aſſemblée-mère a préſenté une majorité de 320 électeurs, & qu'on ne peut lui faire aucun reproche fondé ſur la légitimité de ſes opérations. On ne voit de l'autre côté qu'une minorité imperceptible qui paroît n'avoir eu dans ſa démarche d'autre but que celui de perpétuer le ſyſtême des ſciſſions; il propoſe en conſéquence au conſeil de valider les opérations de l'aſſemblée-mère, & d'annuller celle de l'aſſemblée ſciſſionnaire. — Adopté.

Séance du 9 mai.

Le directoire tranſmet le procès-verbal du tirage au ſort de trois de ſes membres: c'eſt le cit. Rewbell qui ſort.

Les commiſſaires de la tréſorerie & de la comptabilité adreſſent auſſi leur procès-verbal de tirage. Les membres ſortans ſont les cit. Deſrez & Freval.

On donne lecture des bulletins de la ſanté de Jean-Debry: ceux des 6 & 7 portent qu'il va de mieux en mieux, & celui du 8 qu'il n'a pas de fièvre, & les plaies à l'épaule & au bras ſont en ſuppuration.

L'archiviſte fait paſſer l'acte de ſciſſion de l'Ariège. On obſerve que les deux conſeils ont prononcé ſur cet objet. Garau demande le renvoi à une commiſſion ſpéciale. — Arrêté.

Gauran fait un rapport ſur les doubles élections du département de Saône & Loire, & propoſe d'approuver celles de l'aſſemblée-mère. Comme les précédentes commiſſions, celle dont Gauran eſt l'organe, a penſé qu'il falloit proſcrire à jamais le ſyſtême des ſciſſions, qui tend

Digitized by Google

à bouleverser l'ordre social, & à allumer la guerre civile. — Faivre (du Jura) demande l'ajournement à 24 heures. Il soutient que le nombre des électeurs excédant celui voulu par la constitution, les opérations de l'assemblée doivent être nulles. — Crochon partage cet avis. — Gauran, Destrem, Garau, Géniffieux & Grocassand-Dorimond répondent que le trop grand nombre d'électeurs provient de ce que la scission a admis à voter les électeurs des assemblées primaires scissionnées & scissionnaires. — On redemande l'ajournement. — Après deux épreuves, il est adopté à une très-petite minorité.

Séance du 10.

Manbrède présente un rapport sur les élections du département de l'Hérault. Il y a eu scission; mais les motifs contenus dans l'acte dressé à ce sujet, ont paru vagues & dénués de toute espèce de fondement. La commission propose donc de valider les opérations de l'assemblée-mère. — Adopté.

On avoit renvoyé hier à une commission spéciale des réclamations de l'assemblée dite scissionnaire du département de l'Arriège. Le rapporteur déclare qu'elles ne sont pas fondées, & propose l'ordre du jour, qui est adopté.

Eschassériaux jeune fait valider les opérations de l'assemblée électorale mère du département de la Haute-Vienne, & annuller celles de l'assemblée scissionnaire, quoique celle-ci ait eu la majorité des électeurs dans son sein.

Le conseil valide également les opérations de l'assemblée électorale du département des Landes; celles de l'assemblée scissionnaire sont annullées.

Augsbourg du 9 mai.

La cit. Campetti, surnommée Mattei, femme du cit. Cortesi, officier au service de la république françoise, a été arrêtée à Brescia pour ses opinions démocratiques, & conduite le 26 à Vérone, où elle a été d'abord détenue dans le palais Duri, puis enfermée dans les prisons publiques.

Les dernières lettres de Vérone, en date du 5 mai, disent que le quartier-général de l'armée impériale étoit à Pavie, & que l'avant-garde s'étendoit jusques près de Novare & de Tortone.

Francfort du 15 mai.

La gazette de Berlin du 7 mai, contient une lettre de Constantinople, qui présente sous un nouveau point de vue les progrès de Bonaparte en Syrie. Djezzar Pacha se plaint de ce qu'au lieu de 10 mille hommes de troupes européennes qu'il avoit demandés, on ne lui en avoit envoyé que mille. Il annonce que 30 mille hommes qu'il avoit envoyés contre les françois, ont été battus & dispersés; & qu'il s'attend à se voir assiégé dans St. Jean d'Acre, non-seulement par l'armée françoise, mais par un corps de troupes descendu du Mont-Liban, dont les habitans, de tout tems ennemis de la Sublime Porte, ont fait un traité d'alliance avec Bonaparte.—Les papiers de Paris ont déjà fait mention de cet évènement remarquable, & ont porté à 80 mille le nombre d'hommes armés qui descendus du Mont-Liban, sont en marche sur St. Jean d'Acre, où ils doivent opérer leur jonction avec l'armée françoise. Si ces alliés sont fidèles & dociles, on peut s'attendre que non-seulement la Syrie, mais d'autres provinces de la Turquie d'Asie, seront au pouvoir de Bonaparte avant la fin de l'année: & cette armée françoise dont on regardoit naguères la perte comme assurée, changera peut-être la face de l'Asie & de l'Afrique, surtout si la France parvient à avoir une flotte imposante dans la Méditerranée pour favoriser ses opérations.

Mannheim le 16 mai.

Le citoyen capitaine NN nous a adressé des plaintes sur ce que dans notre N°. 134 art. d'Augsbourg nous avons employé l'expression *le corps de Lecourbe, sans désigner son grade; ce qui*, dit-il, *ne présente à nos yeux que le mépris prémédité de sa personne & par suite de son armée.*

Nous observons au citoyen capitaine NN, 1°. que ces expressions *l'armée de Jourdan, la division de St. Cyr*, n'ont jamais été regardées comme injurieuses ni pour ces généraux ni pour les troupes sous leurs ordres. 2°. Que l'on donne le nom de *corps* & non *d'armée*, à tout corps de troupes composé d'une ou plusieurs divisions, qui agit séparément de l'armée principale, tel que le corps du général Lecourbe. 3°. Que lorsqu'un général s'est élevé par les exploits à un certain degré de célébrité, il a acquis en quelque sorte le droit d'être traité de son vivant comme les morts illustres: c'est ainsi que l'on désigne aujourd'hui *Bonaparte* par son nom seul; & l'omission de ses qualifications n'est regardée par personne comme une marque de mépris. 4°. Enfin nous répondrons au reste de la lettre du citoyen capitaine NN. par la lettre suivante qui aura sans doute plus d'autorité sur lui que tout ce que nous pourrions ajouter.

Extrait d'une lettre du citoyen Bastoul, général de brigade, au Rédacteur du journal politique de l'Europe. „ *Au quartier-général de Mannheim le 26 floréal an 7 de la république françoise.* Je vous prie de faire connoître par la voie de votre journal, qu'ayant été chargé par le général Bernadotte de la censure de votre journal, & le général Colaud ayant continué à me laisser ce soin, je préviens les personnes qui auroient quelques réclamations à faire sur différens articles qui peuvent y être insérés, de vouloir bien s'adresser à moi & non à vous, pour tout ce qui regarde les réflexions. Salut & considération, *signé* Bastoul. „

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Samedi 18 Mai 1799. (N°. 137.)

Paris du 12 mai.

Hier le conseil des 500, a procédé à la liste des candidats pour le directoire: ceux qui ont obtenu la pluralité absolue; sont les cit. Lefevre, général, qui a eu 345 suffrages; Sieyes, ambassadeur à Berlin, qui en a eu 236; & Duval ministre de la police générale, qui a eu 216 voix. — Les citoyens qui ont eu le plus de voix après eux, sont Gohier, ex-ministre de la justice; Charles Lacroix, ex-ministre; & Lambrechts, ministre de la justice.

Notre flotte a été rencontrée en mer par un navire neutre, entré le 6 mai dans la Gironde. Le capitaine a été chargé par l'amiral commandant l'expédition, d'un paquet à l'adresse du contre-amiral Martin, à Rochefort. L'armée navale marchoit sur trois colonnes de front, au nombre de 36 vaisseaux de guerre, tous bien armés, & cinglant à l'oueſt vers la hauteur du cap Finistère.

La 94e. demi-brigade, venant des départemens réunis, a passé le 7 à Châlons-sur-Marne, pour se rendre à l'armée du Danube.

Fin du Discours prononcé par le cit. Garat après la lecture du message du directoire exécutif, le 5 mai.

„Ces moyens si simples suffiront pour trouver dans l'ame des François tous les sentimens & tous les genres de dévouement que la république leur demande, & qu'eux-mêmes seront impatiens de lui prodiguer. Toutes les fois que nous serons égaux en nombre à nos ennemis, nous leur serons supérieurs en force, & dans un gouvernement qui par sa nature, doit savoir mieux déployer que les autres toutes les ressources d'une nation, les soldats & les armées doivent sortir rapidement du milieu d'une population de trente millions d'ames. Manquons-nous d'exemples, & d'exemples récens de ces grandes créations soudaines qui saisissent d'étonnement, au tant que d'admiration, la nation même au milieu de laquelle elles ont été préparées & achevées à son insu. Eh! quel plus bel exemple que celui de cette flotte de la république, qui sur l'Ocean & sur la Méditerranée, cherche déja les flottes de l'Angleterre, de l'Angleterre qui comptoit à peine, il y a quelques jours dans nos ports, quelques arbres en construction, & quelques carcasses de vaisseaux écrasés par la foudre de ses escadres! Pour que tous les grands faits d'armes nous soient possibles & faciles sur le continent & sur les mers, encore un coup, rien ne nous manque que de croire à tous nos moyens, de les voir, de les réunir & de les employer dans tous les genres avec cette diligence & cette célérité qui a preſide à l'armement de notre flotte. Ayons des conceptions qui ne soient pas au-dessous des principes & des destinées de notre république, & la grandeur de ses destinées passera bientôt dans nos succès extérieurs & dans nos prospérités intérieures. S'il est vrai que nous ayons fait des fautes, souvenons-nous-en, non pour les multiplier en perdant le tems à nous les reprocher, mais pour nous unir & pour les réparer. Nous ne pouvons être divisés que par nos opinions; dans l'ancienne Rome on l'étoit par tous les intérêts; on l'étoit par tous les intérêts de la nature & par tous les intérets de l'ordre social, & cependant en présence de l'ennemi toutes les divisions, cessoient, & patriciens & plébeiens, placés à côté les uns des autres dans les mêmes légions, ne disputoient plus que d'émulation, de courage, de patriotisme & de gloire. Effaçons à jamais de nos discours, &, s'il est possible, de notre langue, ces noms odieux de parti que nous avons eu l'imprudence de consacrer par nos lois & par nos sermens, & qui créent les partis lorsqu'ils n'existent pas, qui les éternisent lorsqu'ils existent. Rendons toute notre confiance à ces doctrines sublimes d'administration, de contribution, d'instruction que le génie avoit découvertes même sous la monarchie, & que dans la république je ne sais quel mauvais esprit qui semble vouloir tout abaisser & tout retrécir lorsqu'il faudroit tout élever, tout agrandir, nous a fait abandonner avec un dédain insensé, pour leur préférer des systèmes d'une économie ruineuse & d'une honteuse fiscalité. Qu'au nom de la république il soit ordonné à tous ceux dont la retraite & le repos volontaires lui sont funestes, d'en sortir: puisque leurs noms sont fameux par des victoires, il ne leur est plus permis de ne pas vaincre, & il n'est pas permis de ne pas les appeler à la tête de nos légions. Ce tems de renovation pour le corps législatif & pour le directoire est très-favorable à la rénovation de la république; sachons en profiter. Nous sommes & nous tenons le monde dans de grandes attentes: nous serons vils si nous ne sommes pas grands; nous mourrons couverts d'opprobre, si la république n'est pas immortelle, si elle ne vit pas éternellement, entourée de prospérité & de gloire.„

Conseil des 500 — Fin de la séance du 10 mai.

Bailleul. Vous avez chargé une commission de

ſept membres de vous préſenter un rapport ſur le meſſage du directoire exécutif, relatif à l'aſſaſſinat de nos plénipotentiaires à Raſtadt. Parmi les diverſes propoſitions qui ont été faites, elle a examiné plus particulièrement celle qui a paru obtenir l'aſſentiment du conſeil, & qui tendoit à dénoncer le crime horrible commis par le cabinet de Vienne, & à propager l'indignation qu'il a fait naître; celle enfin qui tendoit à en tranſmettre la mémoire à la poſtérité par des moyens plus durables que l'écriture. En conſéquence, elle m'a chargé de vous propoſer le projet de réſolution ſuivant: "1°. Au nom de la nation françoiſe, le corps législatif dénonce aux gouvernemens & aux hommes juſtes de tous les pays, le maſſacre des plénipotentiaires françois à Raſtadt, commandé par le cabinet de Vienne & exécuté par ſes troupes le 9 floréal an 7, & s'en remet au courage de tous les françois pour le venger. 2°. Le 20 prairial prochain (8 juin), il ſera célébré dans les deux conſeils, dans tous les cantons & dans toutes les armées de terre & de mer, une fête funéraire en mémoire des plénipotentiaires françois Bonnier & Roberjot. 3°. Le gouvernement coupable de cet aſſaſſinat y ſera voué à la vengeance des peuples & à l'exécration de la poſtérité; &, ce jour-là, tous les ſpectacles ſeront fermés. 4°. Les noms des conſcrits partis ſeront proclamés ſolemnellement & affichés dans le lieu le plus apparent des ſéances de chaque adminiſtration municipale. 5°. Les noms des conſcrits non partis ſeront honteuſement déſignés & affichés dans le temple décadaire; ils ne ſeront effacés que lorſque leur départ aura été effectué, & en préſence du peuple. 6°. Il ſera placé dans les adminiſtrations, tribunaux, écoles, & établiſſemens publics, une inſcription portant: "Le 9 floréal an 7, à neuf heures du ſoir, le gouvernement autrichien a fait aſſaſſiner par ſes troupes les plénipotentiaires françois chargés de négocier la paix à Raſtadt." 7°. Il ſera donné à chaque armée de terre & de mer un oriflamme aux trois couleurs, portant cette inſcription: "Aux mânes des plénipotentiaires françois aſſaſſinés à Raſtadt, par les ſatellites de l'Autriche: vengeance!" Les oriflammes ne ſeront portés à la tête de l'armée que par ordre du général: en temps de paix, ils ſeront dépoſés dans le ſein du corps législatif. 8°. Les miniſtres, leurs veuves ou enfans recevront une indemnité proportionnée à la valeur des effets volés, ainſi que ce qui étoit dû à la légation. Le directoire en réglera le montant, qui ſera acquitté ſur les fonds deſtinés aux dépenſes imprévues. 9°. Il ſera délivré à la veuve & aux enfans de Roberjot & Bonnier, à titre de penſion, un domaine national, dont la valeur annuelle ne pourra excéder 1500 francs pour chacun des enfans, & le double pour la veuve Roberjot. Le directoire exécutif déſignera le domaine au conſeil par un meſſage."

Le projet eſt auſſitôt mis aux voix & adopté, aux cris de *vengeance! vive la république!*

Géniſſieu annonce pour après-demain un rapport ſur les moyens de combler le déficit exiſtant.

Le conſeil arrête qu'il ſe formera demain, à une heure, en corps électoral, pour procéder à la liſte décuple pour la nomination d'un nouveau directeur.

Vienne du 7 mai.

La gazette de la cour annonce en ces termes le départ de la princeſſe de France. "Samedi matin, la princeſſe de France, accompagnée de la comteſſe de Chanclos & de ſa ſuite, eſt partie pour Mietau en Courlande où ſe trouve la cour françoiſe, pour ſe marier avec le duc d'*Angoulême*, fils du comte d'Artois."

La même gazette contient le *rapport officiel* des événemens militaires ſur l'Adda, du 24 au 28 avril, & la capitulation du général Serrurier & d'un corps de troupes à ſes ordres le 28 avril. Voici ce rapport.

"Le lieutenant du génie, comte Bokarme, arrivé ce matin comme courier avec des dépêches du feldmaréchal comte de Souwarow Rimniski, a apporté le rapport ſuivant qui comprend les événemens militaires depuis le paſſage de l'Oglio par l'armée imp. royale, & imp. ruſſe, juſqu'à ſon entrée à Milan. — Le 24 avril l'ennemi abandonna l'Oglio par ſuite des mouvemens du colonel Strauch de Mich. Wallis, qui avec 7 bataillons s'avança par la vallée Camonica vers Lovere à la pointe ſeptentrionale du lac d'Iſeo. L'armée imp. royale paſſa cette rivière ſur deux colonnes; l'aile droite commandée par le gén. Roſenberg, à Palazuolo, ſe dirigeant ſur Bergame; l'aile gauche, ſous les ordres du général de cavalerie Melas, à Ponte d'Oglio, Martinengo, Sola, juſqu'au Serio. — Le jour ſuivant, 25 avril, l'armée marcha ſur 3 colonnes vers l'Adda. La colonne de droite, ſavoir la brigade du gén. Vuckaſowich, & les troupes

Digitized by Google

imp. ruſſes, marcha par Ponte-Pietro, Pontilla, vers Lecco. La ſeconde colonne, compoſée des diviſions des lieutenans-généraux Ott & Zoph, marcha ſur Vapio, & prit ſon camp vis-à-vis de ce village. La troiſième colonne, ſous les ordres du général de cavalerie Melas, ſuivit la grande route de Garavagio, Trivillo, & prit ſon camp vis-à-vis de Caſſano. — L'ennemi avoit fortement retranché Caſſano Cette ville & la rive droite de l'Adda étoient garnies de fortes batteries; & ſur la rive gauche, en avant du pont, une forte tête-de-pont. — Le quartier-général du général ennemi Moreau étoit à Inzago, avec deux diviſions de ſon armée pour nous diſputer le paſſage de l'Adda. Près de Lecco, l'ennemi étoit bien retranché, & avoit une tête de pont ſur la rive gauche. La diviſion du gén. ennemi Serrurier défendoit le Haut-Adda; la moitié étoit derrière Lecco, une partie près de Porto-Imberzago, & l'autre partie près de Trezzo: ſur le Bas-Adda, aux environs de Lodi, étoit un fort détachement de la diviſion du général ennemi Delmas, & à Pizzighetone une forte garniſon.

"Le 26 avril, les troupes imp. ruſſes attaquèrent l'ennemi en avant de Lecco; & le prince Pangrazian, commandant des chaſſeurs, ſoutenu par 2 bataillons de grenadiers, repouſſa l'ennemi juſqu'au pont, malgré ſa poſition avantageuſe. Le même jour, le général Seckendorf, ſe dirigea du camp près Trevillo, avec 2 bataillons & 2 eſcadrons vers Crema, où l'ennemi s'étoit montré avec 15 cens hommes, & envoya de fortes patrouilles vers Lodi. — Le général comte Hohenzollern, qui déjà avoit occupé Cremone, envoya de forts détachemens vers Pizzighetone, & d'autres au-delà du Pô vers Parme. — L'ennemi s'étoit bien retranché ſur tous les points ſur l'Adda, & étoit réſolu de s'y défendre juſqu'à l'extrêmité.

„Le Feldmaréchal comte Souwarov réſolut de forcer le 27 le paſſage de cette riviere. Dans cette vue le général Vukaſſowich paſſa, pendant la nuit la riviere près de Brevio, ſur un pont volant ruiné par l'ennemi, qu'il fit réparer promptement; & il prit une poſition avantageuſe à Brevio, ſur la rive droite avec 4 bataillons, 2 eſcadrons, & 4 canons, envoya vers Ogiliate & Garlate, ſes patrouilles, qui rencontrerent bientôt l'ennemi. — Une colonne I. R. arriva le ſoir à 9 heures derriere le village Gervaſio, vis-à-vis de Trezzo. Elle étoit compoſée de la diviſion du lieutenant-général Ott qui faiſoit l'avant-garde, & de celle du général Zoph qui la ſoutenoit. Le capitaine de pontoniers qu'on avoit envoyé en avant, annonça qu'il étoit impoſſible de jeter un pont ſur ce point, à cauſe de l'eſcarpement de la montagne, & du rivage. Le général quartier-maître marquis Chaſteler s'y rendit lui-même, trouva auſſi la choſe difficile, mais non-impoſſible, & réſolut, avec l'aide du 4e bataillon du Bannat & d'un bataillon de chaſſeurs, dont le colonel s'étoit offert à cet effet, de faire porter les pontons à bras d'hommes, & par ce moyen d'établir le pont, malgré les grandes difficultés. Depuis minuit juſqu'à 5 heures du matin, tous les pontons & les madriers furent transportés, & à 5 heures & demi le pont étoit achevé. Trente chaſſeurs du corps d'Aſpres, & 50 volontaires de Nadasdy furent embarqués, & ſe tinrent immobiles au pied du rocher eſcarpé ſur lequel eſt bâti le château de Trezzo. Lorſque le pont fut achevé, le major Rezer paſſa l'Adda avec 6 compagnies du ſusdit corps de chaſſeurs, & un régiment de Coſaques; & ſous les ordres du colonel Bideskati, un bataillon de Nadasdi, 2 bataillons d'Eſterhazi, & le 4e bataillon du Banat, qu'il commandoit en qualité de brigadier, paſſerent la riviere, & attaquerent l'ennem derriere Trezzo. Les François, qui avoient regardé comme impoſſible la conſtruction d'un pont, ne s'étoient apperçus de rien. La ſusdite brigade fut ſuivie par le 7e régiment de huſſards, & 2 régimens de Coſaques; l'ennemi fut repouſſé juſqu'à Pozzo, où le lieutenant-général Ott dont toute la diviſion paſſa la riviere, attaqua la diviſion ennemie du général Grenier, qui ſe diſpoſoit à marcher contre le général Vuckaſſowich à Brivio. Le combat devint très opiniâtre, l'ennemi prit poſte entre Pozzo & Brivio; il y fut attaqué de la maniere la plus courageuſe, & à cette occaſion, le brave colonel Bideskati fut bleſſé à la tête par un éclat de mitraille. L'ennemi, qui pendant ce tems avoit tiré des renforts de la diviſion de Victor, étoit ſur le point de tourner notre aile gauche; & déjà le bataillon des troupes du Bannat avoit reculé, lorſque le général Chaſteler conduiſit contre l'ennemi les 2 bataillons des grenadiers de Pers & de Stenſch de la tête de la diviſion du général Zoph, qui venoit d'arriver. Le bataillon Pers attaqua en front, & eſſuya une perte conſidérable. Le bataillon de Stentſch avec 2 eſcadrons des huſſards de l'Archiduc Joſeph, ſous le commandement du capitaine Kiryner, conduit par le premier-lieutenant comte Bokarme du corps du génie, ſe porta plus à la droite, tomba tambour battant dans les flancs de l'ennemi, & le culbuta; les dits huſſards percerent dans la ligne ennemie, firent 300 priſonniers & tuerent 200 h. Le village de Pozzo fut pris à la bayonnette. L'ennemi reçut cependant des renforts & étoit poſté ſur le chemin qui conduit de Vaprio à Milan; il fut attaqué une ſeconde fois, le major Retzer s'empara avec le bataillon de Nadasdy de Vaprio, & fit 200 priſonniers. L'ennemi fut pourſuivi, & à Gorgonzollo, le général ennemi Becker & 30 officiers bleſſés furent faits priſonniers. En même tems, le général de cavalerie Melas s'avança vers Caſſano, fit tirer ſur le retranchement pratiqué au canal du Ritorto, avec des pièces de 12 & des obuſiers; & voyant que l'ennemi ſe retiroit, il fit jetter un pont ſur le canal large & pénible de Ritorto. Le premier lieutenant des pionniers comte de Kinsky fit achever ce pont, malgré le feu vif de l'ennemi; auſſitôt le général Melas fit avancer le régiment de Reisky vers la tête de pont, qui fut priſe avec 3 canons, avec tant de célérité que le pont auquel les françois avoient déjà mis le feu, fut encore ſauvé par les nôtres. Le général de cavalerie Melas fit paſſer auſſitôt l'Adda à toute ſa colonne, & marcha le ſoir même juſqu'à Gorgonzollo; & le lendemain matin 28, il entra à Milan. Les deux diviſions de Frœlich & Ott s'avancèrent auſſi vers Milan: la colonne de droite ſous le général de Rosenberg, paſſa le 27, l'Adda à Bri-

vio; le général Wuksſowich qui avoit déjà paſſé la rivière, formoit l'avant-garde; il trouva à Verderio la diviſion ennemie de Serrurier; après un combat opiniâtre, l'ennemi fut battu & forcé de capituler; tout le corps mit bas les armes; les officiers reçurent permiſſion de retourner en France, mais les ſoldats reſtèrent priſonniers de guerre. Après tout cela, le général Wukaſſowich s'avança à Come, & les Ruſſes à la droite de Milan. Dans la dernière ville, on a trouvé des magaſins conſidérables en objets d'équippement, armes & approviſionnemens, dont on dreſſe l'état dans ce moment. Un général avec 500 hommes a été fait priſonnier dans Milan. En général nous avons fait priſonniers dans cet eſpace de tems 4 généraux, plus de 5,000 hommes (*), tué 6,000, pris 80 canons, parmi leſquels 46 pièces de ſiège, & quelques drapeaux. (Suivent les éloges des officiers qui ſe ſont diſtingués.)

Stuttgard du 15 mai.

On a célébré le 10 mai à Stockach par une triple décharge d'artillerie & de mousqueterie les ſuccès de l'armée impériale en Italie. — Le 12 les différens corps de troupes aux ordres de l'archiduc, ſe ſont mis en mouvement de toutes parts pour ſe porter vers le Rhin ſuiſſe, principalement aux environs de Schaffhouſe.

Une dépêche du général Kray à l'Archiduc Charles, datée de Caſtelnovo le 6 mai, annonce que le 5 après midi, la forteresſe de Peſchiera fut ſommée de nouveau; & comme la réponſe ne fut pas ſatisfaiſante, on ouvrit le ſoir même les tranchées: mais à la nuit il arriva un parlementaire avec des propoſitions pour une capitulation qui fut conclue en ces termes.

Articles de la capitulation que l'adjudant-général Coutheaux a propoſés au nom de la garniſon de Peſchiera, en ſuite d'une réſolution priſe en conſeil de guerre, le 16 floréal an 7 de la Rép. fr. (5 *mai*).

" Art. I. La garniſon ſortira avec tous les honneurs de la guerre, ainſi que tout ce qui appartient à l'armée françoiſe. — *Réponſe.* Les troupes étrangères (non françoiſes) pourront retourner librement dans leurs foyers.

„ Art. II. Auſſitôt après la ſignature de la préſente capitulation, la garniſon ſortira de la forteresſe avec armes & bagages, drapeaux déployés, tambour battant & mèche allumée, précédée de 4 canons, pour ſe rendre le plutôt poſſible, ſous eſcorte, au premier avant-poſte françois. — *Rép.* La garniſon ſortira demain à huit heures du matin par la porte de Breſcia, dépoſera les armes près du couvent des capucins, & ſera conduite par le chemin le plus court au premier avant-poſte françois: mais elle ne pourra ſervir pendant 6 mois, à dater de la capitulation, contre S. M. I. ni ſes alliés. On évacuera aux troupes impériales la porte de Vérone; & à 2 heures après midi, la garniſon abandonnera la partie de Peſchiera qui eſt ſur la rive gauche du Mincio.

„ Art III. Les malades qui ne peuvent ſupporter le tranſport, reſteront à l'hôpital juſqu'à leur entière guériſon, & ſeront compris dans l'article précédent. On fournira auſſi des voitures pour tranſporter ceux qui pourront l'être. — *Rép.* Accordé.

„ Art. IV. Les officiers & tous ceux qui ſont à leur ſervice, pourront emmener leurs équipages, voitures, chevaux, & autres effets à eux appartenans. — *Rép.* Accordé, en ſe conformant au réglement.

„ Art. V. Les effets ne ſeront *point viſités*, & l'on fournira des voitures pour tranſporter les effets dont les propriétaires n'ont pas les fourgons néceſſaires. — *Rép.* Accordé, comme à l'article précédent.

„ Art. VI. Les habitans ne ſeront point inquiétés, ſoit pour avoir ſervi l'armée françoiſe, ſoit pour raiſon de leurs opinions politiques & religieuſes. — *Rép.* Comme cet article n'eſt pas de la compétence du militaire, il en ſera référé au gouvernement.

„ Art. VII. S'il ſurvenoit quelques difficultés concernant les préſens articles, entre la république françoiſe, & S. M. l'Empereur, elles ſeront réglées d'après toutes les règles de la juſtice. — *Rép.* On peut ſe repoſer à cet égard ſur la loyauté, la franchiſe & la juſtice des troupes autrichiennes.

„ Art. VIII. Le gouvernement autrichien garantira ſeul la préſente capitulation. — *Rép.* Cela s'entend de ſoi-même.

„ *Article additionnel.* On livrera fidèlement tous les plans, munitions, artillerie, objets de marine, proviſions de toute eſpéce, & tout ce qui appartient à la nation.„

„ Fait & ſigné ſous les murs de Peſchiera, le 17 floréal ou 6 mai. *Signé*: L'adjudant-général Coutheaux. — Le comte de St. Julien, général de S. M. I. — Approuvé. *Signé*, le baron Kray, général-Feldzeugmeiſter.„

(*) Le rapport officiel publié au quartier-général de l'Archiduc, offre les mêmes détails; mais des réſultats différens: il y eſt dit: " En totalité la perte de l'ennemi dans ces différentes affaires, a été au moins de 5 mille tués ou bleſſés; environ 4 mille priſonniers, & près de 40 canons. „ — Parmi les 4000 priſonniers dont il eſt fait mention ici, on comprend dans ce rapport 2,500 hommes de la diviſion du général Serrurier. — Le même rapport évalue à 1200 hommes la perte totale de l'armée impériale. On ſait que le directoire dans un article officiel (v. n°. 134.) a annoncé que les françois firent ce jour-là 2 mille priſonniers, & que poſtérieurement le général Hatry a fait 2500 priſonniers, ſuivant le bulletin télégraphique (v. n°. 132).

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Dimanche 19 Mai 1799. (N°. 138.)

Paris du 14 mai.

Avant-hier le conseil des 500 a continué la liste des candidats au directoire: & il a nommé à la pluralité absolue, Gohier, qui a eu 232 voix; & Charles de Lacroix, 203. Hier, il a nommé à la pluralité *relative:* le cit. Lacrosse, contr'amiral, qui a réuni 189 voix; Moulins, général de division, 163; Lambrechts, ministre de la justice, 162; Martin, contr'amiral; Dupuis, membre de l'institut, 155. — Le conseil des anciens doit choisir demain, un directeur parmi les 10 candidats designés. (V. *Mannheim*).

On a lu avant-hier aux 500, un message du directoire ainsi conçu: "Citoyens représentans, une division espagnole composée de cinq vaisseaux de ligne & d'une frégate, ayant à bord trois mille hommes de troupes, vient de relâcher dans la rade de l'île d'Aix. La santé des soldats pourroit être compromise, s'ils restoient sur les vaisseaux jusqu'à ce que la division reprenne la mer pour suivre sa destination: il est même possible que, d'après des combinaisons ultérieures, les troupes espagnoles aient à traverser une partie du territoire de la république; le directoire exécutif, conformément à l'article 295 de l'acte constitutionnel, vous prévient de l'arrivée de ces troupes, & vous demande même éventuellement de consentir à leur introduction, séjour & passage. Au surplus, citoyens représentans, le directoire exécutif a déjà donné des ordres pour que les espagnols reçussent tous les secours que leur position & la parfaite intelligence qui règne entre les deux nations, pourroient réclamer de notre part.,, *Signé:* Barras, *président.* —L'approbation demandée a été accordée hier.

Armée du Danube. Au quartier-général de St.-Gall, le 16 floréal an 7. (5 mai). *Massena, général en chef, au directoire exécutif.* "Citoyens directeurs, j'ai l'honneur de vous rendre compte que le général Lecourbe, après plusieurs combats opiniâtres, dans lesquels il a fait éprouver des pertes énormes à l'ennemi, triple au moins en nombre, a cru devoir remonter l'Inn & se porter sur Bellinzonna. Dans ces divers combats, où l'ennemi a perdu plus de six mille hommes, le général Lecourbe a eu environ sept cents hommes tués, blessés ou prisonniers; on s'est battu avec un acharnement sans exemple. Salut & respect. *Signé:* Massena.

On publie officiellement l'extrait suivant d'une lettre du général Macdonald, datée de Naples, le 5 avril. "Citara & Santa-Lucia ont toujours été les deux repaires des brigands de la principauté de Salerne: on les regardoit dans cette province comme les deux Calabres dans les états napolitains. Le ci-devant roi de Naples n'a jamais pu soumettre Citara; la position de cette commune est inexpugnable. Environnée de montagnes inaccessibles, elle n'a qu'un débouché par mer de vingt-cinq toises de largeur: ce débouché étoit défendu par une batterie de 12 pièces de canon. Les Citarais se croyant en sûreté contre les François, attaquèrent la division d'Olivier à Victri le 4 ventôse: ils furent repoussés. Le 6, le général Olivier donna l'ordre au général Sarrazin de faire ses dispositions pour exterminer les scélérats qui, deux jours auparavant, avoient égorgé impitoyablement six soldats françois. Le 7, le général Sarrazin s'empara de Rocto, qui fut emporté à la bayonnette par le troisième bataillon de la 30e. demi-brigade de bataille. Citara fut enlevé au pas de charge, pillé & brûlé. Amalfi, Mayuri, Minuri & toute la côte, jusqu'à l'île de Caprée, posèrent les armes & se soumirent à la république.

Digitized by Google

Le 9, Scala, Navello, Tramonti, &c. replantèrent l'arbre de la liberté. Le général Sarrazin arriva assez à temps à Laura pour empêcher les brigands de Santa-Lucia & Nocera de s'emparer de cette ville. Le 10, le général Olivier donna l'ordre au général Sarrazin d'attaquer Santa-Lucia & Nocera, & rétablir les communications avec Naples, interrompues depuis le six. Les brigands postés sur les hauteurs en avant de Santa-Lucia, furent culbutés & passés au fil de l'épée, Santa-Lucia fut brûlé; l'aspect effrayant de quatre cents maisons consumées par les flammes fit tomber les armes des mains des habitans de Nocera. Ils envoyèrent des députés au général Sarrazin pour demander grace. Les chefs de la révolte furent livrés & fusillés sur-le-champ. Nocera fut préservé du pillage & du feu; la communication fut rétablie avec le général en chef. Une colonne françoise venue de Naples fit sa jonction avec celle du gén. Sarrazin. „

Le Pape est arrivé à Briançon le 11 floréal (30 avril) à midi: il avoit pour escorte 40 cavaliers piémontois, quelques évêques & archevêques. Il avoit fait une partie de la route en chaise-à-porteurs. Il est descendu à l'hôpital général. — Il a une suite de 40 personnes (ajoute le *Publiciste*): il a une figure superbe; mais il est atteint d'une paralysie aux jambes. Les prélats & abbés qui l'ont accompagné, vont à la messe du curé constitutionnel.„

On avoit dit que le Pape avoit été insulté par un juif à Borgo: des lettres de cette ville disent que ce fait n'est pas exact; & que le peuple avoit injustement accusé ce juif d'irrévérence envers S. S.

Augustin Monneron, âgé de 43 ans, natif d'Annonay, département de l'Ardeche, ancien directeur de la caisse des comptes courans, accusé de banqueroute frauduleuse, & d'avoir détourné des sommes en billets de la caisse des comptes courans, a été acquitté avant-hier par le tribunal criminel de la Seine, sur la déclaration du jury de jugement.

Des agens de la police se sont rendus le 11 mai, à une heure du matin, au bal masqué de la maison Longueville, & ont obligé 200 personnes dont il étoit composé à se retirer sur-le-champ.

Sept Belges arrêtés dans le département de la Meuse-Inférieure, où quelques troubles s'étoient de nouveau manifestés, il y a quelque tems, sont arrivés avant-hier à Paris sous l'escorte de gendarmes, en vertu de mandats d'amener lancés par le directoire. Après avoir subi un interrogatoire à la police, ils ont obtenu provisoirement la ville de Paris pour prison.

L'adjudant-général Badouville, employé en cette qualité par le général Pichegru, est parti avant-hier pour Strasbourg, où il sera mis en jugement. Il étoit détenu depuis dix-huit mois.

Le vaisseau françois *le Généreux* est rentré à Corfou le 21 avril. Il a été endommagé, comme on l'avoit dit, à l'attaque de Brindes, ayant cru devoir la canoner du côté de la mer, pendant que les François l'attaquoient du côté de terre. On a d'autant plus lieu de regretter cette expédition, qu'elle est devenue aujourd'hui inutile, par la marche rétrograde de l'armée de Naples vers l'Italie septentrionale. — Dès le 20 avril, il défila par Rome deux demi-brigades d'infanterie, qui se dirigeoient vers la Toscane: d'autres troupes devoient les suivre de près. — Les divisions de Lemoine & de Rey avoient pris la route des Abruzzes & de la marche d'Ancone pour se diriger sur Ferrare.

Il arriva le 24 avril à Livourne une corvette & un bricq russes, en parlementaires, qui avoient à bord une partie de la garnison françoise de Corfou: *le reste* s'étoit dirigé vers Antibes, à *bord de 3 batimens.*

Le citoyen Aubial, commissaire civil du gouvernement à Naples a, par arrêté du 14 avril, changé la forme du gouvernement provisoire. Il sera composé de deux commissions, l'une législative, l'autre exécutive. La première de ces commissions sera de 25 membres, & la seconde de cinq.

Conseil des 500. — Séance du 11 mai.

Le directoire exécutif adresse un message auquel il joint les pièces relatives aux élections des Bouches-du-Rhône, demandées par le conseil des cinq-cents.

Legorec (des côtes du Nord) fait un rapport sur les doubles élections du département du Doubs. La commission déclare que la scission qui a eu lieu, a eu des motifs légitimes, qu'elle s'est retirée en majorité d'une assemblée au sein de laquelle les lois réglémentaires des assemblées électorales avoient été violées, où un bureau composé par la violence, s'étoit formé avant l'heure fixée par la loi. L'assemblée en majorité a nommé *Quirot*, membre actuel du conseil des cinq-cents. *L'assemblée* en minorité a nommé Bexon, ex-membre de la convention nationale. La commission propose de valider les opérations de l'assemblée qui, en majorité, s'est séparée de l'autre fraction. On demande à aller aux voix; quelques membres réclament l'impression & l'ajournement. — Le projet est adopté.

Le conseil procède à l'appel nominal pour la formation de la liste décuple à présenter au conseil des anciens pour la nomination du nouveau directeur. (Nous en avons donné le résultat.)

Digitized by Google

Vienne du 8 mai.

(Extrait de la gazette de la cour.)

"Outre la relation du feldmaréchal comte de Souwarow sur le passage de l'Adda & l'occupation de Milan, l'on vient de recevoir un rapport particulier du général de cavalerie Melas, dans lequel il peint l'allégresse de tous les habitans de cette ville lors de l'entrée de nos troupes. L'archevêque avec son clergé, & les notables de Milan allèrent à la rencontre de l'armée jusqu'à Cressenzago, & remirent les clefs de la ville; les expressions leur manquoient pour peindre leur respect & leur dévouement pour S. M., leurs vœux pour son auguste personne, & la joie qu'ils éprouvoient du retour de la religion & des loix. Pendant toute la route de Cressenzago à Milan (il y a une distance de 3 milles) les cris de *vive la religion*, *vive François II qui nous la rend*, retentirent sans interruption & couvroient le bruit de la musique turque. Les rues de Milan étoient remplies d'une multitude innombrable, & chaque habitant s'empressoit de tendre la main au guerrier auquel il devoit sa délivrance. Le soir, la ville fut illuminée, & l'ordre & la décence qui regnèrent, au milieu de cette affluence, sans l'intervention d'aucune force militaire, sont une preuve des plus manifestes de la pureté & de la sincérité de ce sentiment d'allégresse.

"Notre perte dans les différens combats qui ont eu lieu sur l'Adda, se monte à 246 hommes & 105 chevaux tués, 768 hommes & 150 chevaux blessés, 307 hommes & 28 chevaux égarés. Total: 1321 hommes & 283 chevaux. Le régiment de hussards de l'archiduc Joseph, qui s'est distingué d'une manière si éminente & a tant contribué au succès de cette journée, a perdu 153 hommes & 170 chevaux.

Capitulation proposée par le général de division Serrurier, commandant un corps de troupes au service de la république françoise, au général Wuckassowick.

" Toutes les troupes françoises & piémontoises postées près Verderio, se rendent prisonnières de guerre aux conditions suivantes. — *Réponse.* Accordé.

„ Art. I. Tous les généraux, officiers de l'état-major & autres conserveront leurs armes, chevaux & bagages; les soldats, tant de l'infanterie que de la cavalerie, françois & piémontois, conserveront également leurs bagages. — *Rép.* Accordé.

„ Art. II. Les uns & les autres seront échangés le plutôt possible dans l'ordre accoutumé. — *Rép.* Accordé.

„ Art. III. En attendant l'échange général, il sera échangé sur le champ autant de prisonniers françois, qu'il aura été fait de prisonniers autrichiens dans l'action. — *Rép.* Refusé.

„ Art. IV. Les autres françois resteront prisonniers de guerre, en vertu de la présente capitulation; les généraux, officiers de l'état-major & autres françois & piémontois, pourront retourner en France & dans le Piémont, après s'être engagés à ne point servir contre S. M. l'Empereur & Roi, & ses alliés, avant leur échange définitif. — *Rép.* Accordé.

„ Art. V. On demande la même faveur pour les bas-officiers & soldats de cavalerie qui restent prisonniers de guerre. — *Rép.* Refusé.

„ Verderio, le 9 floréal an 7 de la république (28 avril 1799). *Signé*, Serrurier.

" *Observation.* Le général Wuckassowich promet que les soldats prisonniers de guerre, ne seront pas envoyés plus loin que les Etats ex-Vénitiens, de manière que, par l'intervention du général Serrurier près de son gouvernement, leur échange contre un pareil nombre puisse avoir lieu dans peu, dans la proportion du grade, & homme contre homme. „

Augsbourg du 13 mai.

Un courier arrivé le 9 à Trente, a dit qu'il étoit parti de Voghera (entre Pavie & Tortone), où étoit le 5 le quartier-général du Maréchal Souwarow; que l'armée Austro-Russe étendoit son aile gauche près de l'Apennin, dans la partie qui sépare le Plaisantin du territoire de Gènes; que l'aile droite s'avançoit entre le lac de Come & le lac de Lugano: le centre occupoit le terrain entre le Tesin & la Sesia; que le château de Milan avoit été de nouveau sommé; & qu'enfin il avoit appris en passant à Vérone, que la garnison de Mantoue avoit fait une sortie le 8, & avoit été repoussée avec perte. — On a répandu en Italie dans les pays occupés par l'armée impériale, une proclamation ainsi conçue: " *Aux peuples de l'Italie.* L'armée victorieuse de l'Empereur Romain & Apostolique est ici. Elle combat uniquement pour le rétablissement de la sainte religion, du clergé, de la noblesse & de l'antique gouvernement de l'Italie. Peuples, réunissez-vous à nous pour Dieu & la foi. Nous

sommes à Milan, à Plaisance, en forces pour vous soutenir. Casal-Pusterlengo, le 2 mai 1799. *Souwarow*, général en chef de l'armée Austro-Russe.„

Berlin du 11 mai.

La gazette de la cour raconte en ces termes l'assassinat des ministres françois. „*Rastadt 29 avril.* Les ministres françois ont attendu avant-hier toute la journée la réponse au sujet de leur sûreté, pour laquelle quelques membres de la députation aussi bien que les ministres prussiens s'étoient adressés au colonel autrichien & au général-commandant de l'Empire. Ils avoient fait toutes les dispositions nécessaires pour leur voyage, pour partir hier matin. Mais comme la réponse n'arriva pas, il fut envoyé de nouveau hier à midi une ordonnance Badoise à Gernsbach. Hier au soir à 7 heures, il arriva un corps de hussards, avec un officier accompagné d'un trompette, qui apporta au ministre électoral de Mayence baron d'Albini, la réponse qu'on attendoit, & aux ministres françois l'intimation de partir dans les 24 heures, & qu'ils obtiendroient toute la sûreté nécessaire. Les ministres françois qui avoient attendu cette réponse, partirent sur le champ pour Selz. Pendant que cet officier apportoit cette réponse dans le château, les hussards passerent en plusieurs divisions, à travers la ville, & se portèrent vers Plittersdorff & le Rhin, tandis que d'autres occuperent toutes les portes, ne laissant sortir personne, & faisant des patrouilles dans la ville. Les ministres françois arrivés à la porte de la ville, & ne voyant point d'escorte, descendirent de voiture, & allerent chez les ministres de Bade & de Mayence, pour en demander une. On envoya chez l'officier, qui avoit apporté la réponse; mais il fit dire qu'il n'avoit point d'ordre pour cela. Entre le fauxbourg & le village de Reinau, à un quart de lieue de la ville, les voitures, principalement les premieres, furent arrêtées par les hussards autrichiens, & ils demanderent qui étoit dedans. Sur leur réponse elles furent aussitôt attaquées, les traits des chevaux furent coupés, les glaces brisées, les ministres arrachés de leurs voitures, & frappés à coups de sabre. Quelques domestiques, le secrétaire Rosenstiel, l'Envoyé ligurien Bocardi, & son frère, sauverent leur vie en s'enfuyant dans la ville à travers la prairie. Tous les bagages aussi bien que les voitures furent conduits à Gernsbach. Un major au service de Bade, & quelques uns de ses hussards furent envoyés à la recherche des ministres, & trouverent les ministres Bonnier & Roberjot morts, mais Jean-Debri étoit égaré. Ce matin il est arrivé en ville, où il s'est mis sous la protection du Ministre Prussien. Il étoit blessé. Tout le corps diplomatique s'est intéressé avec beaucoup de chaleur & d'activité à cet évènement, & a envoyé auprès du colonel pour demander sûreté. Les bagages sont retournés; & les personnes qui se sont sauvées, doivent maintenant être escortées jusqu'au Rhin. Plusieurs ministres les accompagnèront, entr'autres le ministre Danois, & nombre de cavaliers d'ambassade. Le colonel doit être inconsolable de cet évènement; il assure qu'on n'avoit jamais eu cette intention, & qu'il sera donné toute satisfaction. A midi ils sont partis, sous l'escorte de 20 hussards autrichiens avec un officier, & 6 hommes & un maréchal-de-logis de hussards de Bade.„

S. M. partira le 26, pour faire la revue de l'armée d'observation en Westphalie, dans la Hesse & en Franconie.

Francfort du 18 mai.

Le citoyen Bacher se trouve à Francfort *depuis* quelques jours. Il est spécialement chargé de *l'échange des* prisonniers.

La gazette de Hambourg rapporte une lettre de Constantinople du 12 avril, où il est dit: „Bonaparte a adressé une proclamation aux *juifs* de l'Afrique & de l'Asie, dans laquelle il annonce le projet de rétablir le royaume de Jerusalem, & les invite à y concourir. Ce général a déjà armé, dit-on, un nombre considérable de juifs, & les a organisés en bataillons. L'on attend incessamment ici (à Constantinople) de la Crimée, une seconde flotte Russe, destinée pour la Méditerranée.„ — La gazette de Vienne du 7 rapporte une lettre de Constantinople du 19 avril, qui dit que l'armée françoise en Syrie a été repoussée dans sa premiere attaque contre St. Jean-d Acre.

Rastadt du 17 mai.

Le courier françois Lemaire, arrêté le 23 avril près Plittersdorff par une patrouille autrichienne, fut conduit samedi dernier de Gernsbach par une forte escorte de hussards de Szekler, aux avant-postes françois à Achern.

On continue au quartier-général de l'*Archiduc* les recherches sur les auteurs du *tragique* évènement du 28 avril.

Il y a eu ces jours-ci une nouvelle *affaire* entre les françois & les paysans de *l'Ober*-Cappel, dans laquelle ces derniers ont été fort maltraités.

Le régiment de Szekler qui avoit eu l'ordre de se rendre au quartier-général, pour passer, à ce qu'on disoit, en Italie, a reçu contre-ordre; une partie seulement s'est dirigée vers le quartier-général: le reste a pris la route de Pfortzheim.

Dans les derniers jours du congrès, il circuloit ici une pièce relative aux négociations de Selz; son contenu est, dit-on, tel qu'il pourroit troubler les relations entre deux grandes cours.

Mannheim du 18 mai.

Le général de brigade Darnaudat commandant l'avant garde, vient de nous transmettre pour être insérée dans notre journal la note suivante. *Dépêche télégraphique du 27 floréal.* Le citoyen Sieyes ambassadeur de la république auprès du roi de Prusse a été nommé directeur. *Signé*: Cheppe. — Pour copie conforme, le général de brigade H. Darnaudat.

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Lundi 20 Mai 1799. (N°. 139.)

Milan du 5 mai.

Les directeurs cisalpins partirent d'ici le 27 avril à 9 heures du matin, ainsi qu'un grand nombre de membres des deux conseils. Il y eut à cette occasion de grands rassemblemens du peuple, mais il ne commit point d'excès. Dans l'après-midi on vit défiler divers corps d'infanterie & de cavalerie françoise; & bientôt des gens du peuple crierent dans les rues que les Autrichiens avoient remporté une grande victoire, & qu'ils arriveroient le soir même; les françois qui étoient ici à la suite de l'armée partirent précipitamment, & prirent la route de Turin. L'ambassadeur & le commissaire en chef partirent pendant la nuit. Le 28 à 8 heures du matin, 600 chasseurs françois sortirent de la ville, pour aller reconnoître un corps d'Autrichiens qui s'avançoit de Monza: mais ils n'étoient pas à un quart de lieue qu'ils reçurent l'ordre de retourner, & d'entrer dans la citadelle. Peu d'instans après on vit entrer par la porte orientale deux hussards françois qui annoncerent que les Allemands les suivoient. Effectivement à 9 heures on vit arriver quelques cosaques, qui furent bientôt suivis de hussards hongrois. Ils firent halte à la porte; quelques instans après, ils parcoururent les rues voisines. Le peuple qui craignoit des escarmouches dans la ville, voyant que tout étoit tranquille, sortit alors de ses maisons; & se porta en foule au cours de la porte orientale; tout-à-coup on vit les cocardes cisalpines arrachées de tous les chapeaux, & remplacées par d'autres de couleur noire & jaune. L'archevêque, accompagné des membres du gouvernement provisoire, & d'une foule nombreuse, sortit de la ville, pour aller au-devant des vainqueurs. Il rencontra le général Souwarow à une lieue de Milan: "je viens, dit-il à l'archevêque, pour rétablir la religion, pour replacer le Pape sur le St. Siège, & rendre aux souverains tous leurs droits: vous & votre clergé, secondez-moi de tout votre pouvoir.„ Il dit aux députés de la ville: "je me réjouis de me voir si bien accueilli par vous; je souhaite seulement que les sentimens de votre cœur soient d'accord avec vos paroles.„ Le peuple fit alors entendre les cris: *vive l'Empereur*, *mort aux jacobins*, & ces cris se prolongerent jusques dans la ville. — Plusieurs patriotes y furent insultés & maltraités: entr'autres un nommé Ruscati, que le peuple saisit & livra aux cosaques, en leur criant: *tuez-le! tuez-le!* Déjà les cosaques se disposoient à lui couper la tête, lorsque des hussards hongrois accoururent, se précipitèrent au milieu d'eux & enlevèrent ce malheureux, pour le conduire en prison. Les arbres de la liberté furent partout arrachés: la statue de la liberté érigée au champ de Mars fut renversée & brisée, ainsi que la statue colossale de Brutus qui avoit été placée au milieu de la ville, sur le piédestal de la statue de Philippe II. que ce même peuple renversa & foula aux pieds, il y a 3 ans.

A deux heures après-midi, l'Archevêque retourna en ville, sous une escorte de quelques cents hussards hongrois; dans l'après-midi, il arriva successivement divers corps de Cosaques, & d'autres troupes de cavalerie & d'infanterie, qui se rangérent en bataille sur la grande place du Dôme. Vers le soir, le général Souwarow fit son entrée dans la ville aux acclamations du peuple. Il ordonna que les grenadiers hongrois & les chevaux-légers de Lobkowitz passeroient la nuit dans la ville sous les armes; & que le reste des troupes iroit camper au champ-de-mars, ou prendre poste vis-à-vis du château pour observer la garnison françoise. — La nuit, toute la ville fut illuminée par ordre de M. Minola,

Digitized by Google

préſident du gouvernement proviſoire. Pendant la nuit, il arriva de nouvelles troupes; & l'on évalue à 15 mille le nombre de celles qui étoient alors dans Milan.

Le 29, l'Archevêque chanta un *Te-Deum* ſolemnel dans l'égliſe du Dôme, en préſence du général Souwarow. Il parut ce jour-là diverſes proclamations; & entr'autres une du général Melas, par laquelle il invitoit le peuple à s'abſtenir de toute vengeance perſonnelle, & à confondre dans la joie publique tout ſentiment d'intérêt privé: ajoutant que ceux qui ne ſe conformeroient pas à cette invitation amicale, & qui moleſteroient quelqu'un parmi leurs concitoyens, ſeroient jugés militairement d'après l'ordre émané du général en chef. Dès le matin, on avoit arrêté & conduit en priſon pluſieurs des patriotes les plus connus, & qui furent déſignés par le peuple aux militaires. On afficha dans l'après-midi à tous les coins de rues la proclamation publiée au nom de l'Empereur, & que nous avons fait connoître (v. N°. 108).

Il n'exiſte plus en Lombardie aucune trâce du ſyſtême républicain; les adminiſtrations centrales & municipales, ont été remplacées par un gouvernement impérial royal, tel qu'il exiſtoit au printemps de 1796. Les armoiries ciſalpines, ont fait place à l'aigle impérial; tous les emblêmes républicains ont partout diſparu; la garde nationale a été ſupprimée, & l'uniforme ciſalpin ſévèrement défendu. Les habitans de Milan ont reçu l'ordre de livrer leurs armes au général-major de Lattermann, commandant actuel de cette ville, ſous peine d'exécution militaire. Tous les receveurs ont eu l'ordre de fournir ſous 24 heures un état de leur caiſſe. Quiconque a des propriétés appartenant aux républiques italiennes, ou aux rép. françoiſe & helvétique, doit les livrer dans le terme de 24 heures. Les ſoldats ciſalpins ſont enrôlés dans l'armée impériale.

Les françois n'occupent plus en Lombardie, que Mantoue, Pizzighetone & le château de Milan. L'armée du général Moreau eſt ſur la Seſia, la droite à l'Apennin, la gauche aux bailliages Italiens Helvétiques. Dans cette poſition qui a plus de 30 lieues, il eſt obligé d'appuyer fortement ſon aile droite à Novi pour ne pas être coupé d'avec Gènes, & par ſuite avec la Toſcane: il n'eſt pas moins obligé de ſe maintenir en forces à l'extrémité de ſon aile gauche, par la crainte d'avoir ſa communication coupée avec l'armée de Maſſena; ce qui ouvriroit aux autrichiens l'entrée en Suiſſe par le St. Gothard. Peu de généraux ont pris le commandement d'une armée dans des circonſtances auſſi *difficiles*. — Au reſte, le général Montrichard *fait dans le* Ferrarois & le Modénois une diverſion qui *pourra* prendre une grande conſiſtance, dès que *les* renforts qui ſont en marche de Rome & de Naples, ſeront arrivés. Auſſi le général Souwarow va, dit-on, ſe porter ſur ce point avec 30 mille hommes; ce qui donnera le tems au général Moreau de refaire ſon armée en Piémont. Mais on ajoute qu'avant cette expédition le général Souwarow ſe propoſe de forcer le paſſage de l'Apennin, par les fiefs Impériaux, & de pénétrer à Gènes.

Paris du 14 mai.

Le cit. Dubois-Dubais a prononcé au conſeil des anciens un diſcours, dans lequel après avoir exprimé ſon indignation ſur l'attentat commis ſur nos miniſtres plénipotentiaires, il a dit: "Qu'ils ſachent enfin, & ils ne tarderont pas à l'apprendre encore mieux, que s'ils ont obtenu des ſuccès, ils ne les doivent qu'à la bonne *foi du* gouvernement françois dans ſes négo*ciations*, & à leur monſtrueuſe perfidie; qu'*ils ne les doivent* qu'à un miniſtre devenu général, repouſſé par l'opinion publique, qui, n'ayant ni la confiance ni l'eſtime de l'armée, ne pouvoit que lui attirer les déſaſtres qu'elle a éprouvés. Vous le ſavez, citoyens repréſentans, ils étoient préjugés ces déſaſtres par toute la France, étonnée de ſa nomination, dont la voix l'accuſoit devant un tribunal, pour y rendre compte de ſa conduite. Mais ſi la victoire a dédaigné de couronner un front indigne de l'être, bientôt ſans doute elle rendra toutes ſes faveurs à de meilleurs choix; & les armées françoiſes, ſous des généraux eſtimés & inſtruits, déſignés ſurtout par l'opinion publique, qu'on ne brave jamais en pareil cas qu'aux dépens de la patrie, reprendront tout l'éclat de gloire dont elles s'étoient couvertes ſous les Bonaparte, les Championnet, les Joubert, les Maſſena, les Lecourbe, & tant d'autres dont les noms & les brillantes opérations formeroient des volumes dans l'hiſtoire de la guerre actuelle. J'en jure par le courage imperturbable & toujours renaiſſant de nos braves armées; j'en jure par le ſang des infortunés miniſtres qui vient d'être verſé, qui a jailli ſur tous les françois, qui va leur inſpirer la ſoif brûlante & inextinguible d'une légitime vengeance, & qui ſervira à centupler nos forces pour repouſſer & détruire ces hordes barbares vômies de

Digitized by Google

différentes parties de l'Europe contre notre liberté & l'indépendance des peuples. „

Armée du Danube. Tableau de l'armée françoise & de la position qu'elle occupoit le 18 *floréal* (7 mai), *avec l'indication des divisions qui la composent & des généraux qui la commandent.* L'aile droite s'étend depuis Bormio jusqu'à Rheineck. Le général Ferino qui la commande est à Saint-Gall, quartier-général. Elle est composée de 3 divisions. La première commandée par le général Mesnard a son quartier-général à Zitzens. La seconde par le général Lecourbe à Zornes. La troisième par le général Lorges à Allestaten. — Le centre s'étend depuis Arbon sur le lac de Constance jusqu'au Frickthal, & forme 4 divisions. La 1ere. sous le général Vandamme, a son quartier-général à Andelfingen. La seconde sous le général Oudinot, appuie sa droite à Munterlingen, & sa gauche à Stein, quartier-général à Frauenfeld. La troisième sous Thareau, a son quartier-général à Bulach. Et la quatrième sous les ordres du général Soult, sera en réserve à Wil & environs. — La gauche comprend toutes les troupes qui sont sur la rive droite du Rhin en avant de Kehl & de Vieux-Brisach, & s'étend le long du Rhin jusqu'à Lauffenbourg. Elle forme deux divisions. La première commandée par le général Souham comprend tout ce qui se trouve de troupes depuis Lauffenbourg jusqu'à Huningue inclusivement. Son quartier-général est à Basle. La seconde, par le général Legrand comprend les troupes en avant de Kehl & de Vieux-Brisach. Le quartier-général à Wilstœt.

Réserve de cavalerie du centre. La division qui la compose est en arrière de Bâle. C'est le général Ney qui la commande.

Division de cavalerie. Elle est cantonnée entre Strasbourg & Bâle; elle sera sous les ordres du général Klein, qui commande en outre toute la cavalerie de l'armée. Son quartier-général est à Bâle.

Division de l'intérieur de l'Helvétie. Cette division composée des bataillons de garnison de la ci-devant armée d'Helvétie, & sous les ordres du général Nouvion. Son quartier-général est à Lucerne.

Cinquième division militaire. Elle est la même qu'auparavant. Le général Laroche la commande. Quartier-général, Strasbourg.

Division du Bas-Rhin. Elle comprend la place de Mannheim & les troupes qui sont en avant sur la droite; elle est commandée par le général Collaud; quartier-général Mannheim. Enfin les quatre départemens réunis seront commandés par le général Dufour qui a son quartier-général à Coblentz.

Le quartier-général en chef de l'armée est depuis le 14 floréal à Zurich.

Conseil des 500. — Séance du 12 mai.

Mourer fait part au conseil que 700 conscrits du département de la Meurthe ont témoigné la plus grande impatience de se rendre aux frontières pour y venger la France de la trahison du gouvernement autrichien. Il demande qu'il soit fait mention honorable au procès-verbal, de leur dévouement à la chose publique. — Adopté.

Après avoir entendu le rapport d'une commission chargée d'examiner les procès-verbaux des assemblées scissionnée & scissionnaire du département de la Haute-Garonne, le conseil prononce la validité des opérations de l'assemblée mère, & annulle celles de la minorité scissionnaire.

Un citoyen de la commune de Lyon dépose sur l'autel de la patrie, une somme de 200 fr. pour les frais de la guerre; il invite le conseil à prendre des mesures pour ranimer l'esprit public, punir les dilapidateurs de la fortune publique, & rendre la presse libre sans licence. — Mention honorable & impression de l'adresse. Le conseil se forme en assemblée électorale. — On lit ensuite un message du directoire (v. n°. d'hier.)

Séance du 13.

Dessaix (du Mont-Blanc) fait adopter un projet de résolution dont le but est d'assimiler les Savoisiens pensionnés aux ci-devant Belges, & de leur appliquer les dispositions générales de la loi du 5 prairial an 6, concernant la liquidation des pays réunis.

Le général Augereau annonce au conseil qu'il accepte les fonctions de représentant du peuple auxquelles il a été nommé; mais il prévient en même tems qu'il ne pourra se rendre à son nouveau poste que lorsque sa santé sera rétablie.

Duviquet reproduit son rapport sur les élections de l'Escaut, où il y a eu deux assemblées, l'une de 133 électeurs, qui eurent tout terminé le 21 germinal; & l'autre de 7 électeurs, qui ne se réunirent que le 25. Le rapporteur, après avoir rendu compte des faits, propose de déclarer valides les élections de la majorité, à laquelle néanmoins il convient qu'on peut reprocher quelques irrégularités dans les formes. — Demoor pense que le conseil ne doit valider les opérations d'aucune des deux assemblées électorales de l'Escaut. — Gosuin vote pour l'adoption du projet présenté par Duviquet. — Le conseil prononce l'ajournement. Toutes les pièces relatives à cette affaire seront imprimées.

Dauberménil veut soumettre à la discussion un projet sur les opérations de l'Ain. — Dorimond réclame l'ajournement jusqu'après l'impression des pièces qu'il fait imprimer, & qui prouveront que des émigrés & des parens d'émigrés ont été admis dans l'assemblée électorale. Il se plaint du retard que l'imprimeur met à l'impression de ces pièces. — De longs débats s'élèvent à ce sujet. Enfin, le conseil déclare valides les opérations de l'assemblée électorale de l'Ain.

Le président invite le conseil à se former en comité pour entendre le rapport sur l'autorisation demandée hier par le directoire, pour le séjour en France des troupes espagnoles. — *Talot.* J'invoque l'ordre du jour, parce que l'objet n'exige pas un comité secret: ce sont des troupes alliées qui, ayant relâché dans un port, demandent à pouvoir descendre à terre. — Delbrel réclame le comité secret, non-seulement parceque la constitution l'exige, mais encore afin de laisser à chaque membre la faculté de demander les renseignemens qu'il voudra. — Le conseil arrête qu'il va se former en comité secret.

Un quart-d'heure après, la séance est rendue publique. — Boulay-Paty donne lecture d'une résolution par laquelle le directoire est autorisé à introduire sur le territoire françois les 3000 Espagnols annoncés dans son message d'hier.

On procède ensuite au scrutin pour la nomination des cinq autres candidats, pour la place vacante au directoire. (Nous avons fait connoître les résultats.)

Digitized by Google

Augsbourg du 14 mai.

Les dernières lettres de Vérone disent que les Russes se disposoient à tenter un assaut contre la forteresse de Pizzighetone (sur l'Adda). — On ne parle plus de la forteresse de Ferrare: il paroît que les françois ont rassemblé sur ce point des forces considérables, qui tiennent en échec le corps de Klenau sur le Pô-inférieur.

Le corps Russe aux ordres du général Hermann, fort d'environ 12 mille hommes, dont la première colonne devoit arriver à Lemberg le 22 avril, a éprouvé de nouveaux retards sur sa route, tant par les pluies & les débordemens des rivières, que par la difficulté de transporter la grosse artillerie qu'il mène à sa suite: il ne pourra traverser le Mont Crapac que les 8, 10, 12 & 14 mai, & n'arrivera à Pest en Hongrie que du 28 au 31 mai. On ajoute que le corps de Condé a reçu l'ordre de faire halte en Hongrie jusqu'à l'arrivée de celui du général Hermann. — Les mêmes lettres de Lemberg annoncent que l'on fait des dispositions pour le passage par la Gallicie d'un troisième corps de troupes Russes, qui est, dit-on, destiné à se rendre sur le Rhin, pour former l'aile droite de l'armée Impériale en Allemagne. On ne dit pas quelle est la force de ce 3e corps de troupes: mais on apprend qu'il doit être commandé par un général Feldzeugmeistre, 2 lieutenans-généraux, & 18 généraux-majors.

On écrit de Semlin le 28 avril, que Mustapha Pacha de Belgrade est parvenu à contenter ses Kircsales, en leur payant les sommes qu'ils demandoient: mais il a maintenant des difficultés d'un autre genre. Les Janissaires nouvellement arrivés à Belgrade, & qui pour la plupart faisoient partie de l'armée de Passewand-Oglou, ont dès leur arrivée exercé des violences pour se mettre en possession de leurs maisons, & se venger de l'injustice qu'on leur fit en les expulsant il y a 10 ans de Belgrade, sous prétexte qu'ils avoient mal defendu la ville. On se rappelle que dès 1795, ces Janissaires soutenus par un grand nombre de Serviens révoltés, attaquerent le Pacha de Belgrade & faillirent prendre cette forteresse, mais qu'ayant été repoussés, ils allerent se ranger sous les drapeaux de Passewand-Oglou, & formerent le noyau de son armée. — On ignore au reste ce qu'est devenu Passewand-Oglou: les uns disent qu'il s'est retiré en Transilvanie avec de grosses sommes d'argent: d'autres assurent qu'il vit fort tranquille, & dans la plus entière sécurité, à Widdin, sa patrie & chef-lieu de son Pachalic.

D'après des lettres de la Macédoine, arrivées à Belgrade, il y a de grands mouvemens sur toute la côte de la Morée; parcequ'on y a répandu le bruit, que le général Bonaparte y arriveroit incessamment d'Asie avec une puissante armée composée de François, de Cophtes, de Grecs, de Juifs, d'Armeniens &c., pour renverser le trône du Sultan. Cette nouvelle a tellement échauffé les esprits des Grecs que l'on craint une insurrection sérieuse dans cette contrée.

Stuttgard du 16 mai.

D'après les dernieres nouvelles de *Suisse & d'Italie*, les deux armées françoises font leur jonction aux bailliages italiens: la droite de l'armée de Massena, aux sources du Rhin, se prolonge par Bellinzone au lac de Lugano, où aboutit l'aile gauche de l'armée d'Italie, qui s'appuye au lac Majeur, a son centre sur la Sésia, & sa droite, bien appuyée à Tortone, Valenza, Alexandrie, se prolonge jusqu'à l'Apennin: là commence sa jonction avec l'armée aux ordres du général Macdonal, qui doit être arrivée à sa destination vers le 15 mai, & qui doit couvrir la Toscane, le Modenois, le Bolonois & le Ferrarois: tandis que le reste de l'Italie est contenu par des garnisons à Florence, à Livourne, à Civitâ-vecchia, à Naples, à Capoue, à Rome, à Ancone, & par les légions disponibles des nouvelles républiques d'Italie.

Kempten du 15 mai.

Le 9 & le 10 de ce mois, *il défila par Wangen & Bregenz*, un corps de 10 à 12 mille hommes détaché de l'armée de l'archiduc pour renforcer le Vor-alberg; & d'après les dispositions qui s'y faisoient, tout annonçoit qu'il se préparoit une nouvelle attaque contre les françois à Luziensteig. Des lettres de Feldkirch assuroient même qu'hier étoit le jour fixé pour cette attaque. Elle a eu effectivement lieu. Nous avons entendu d'ici la canonnade, à la faveur du vent sud-Ouest qui soufflioit: elle a duré toute la journée; & si l'on en croit des lettres de Bregenz du 14 au soir, le général Jellachich est parvenu à tourner le poste de Luziensteig. (Cette nouvelle a besoin de confirmation.)

Mannheim le 19 mai.

Les avant-postes françois qui étoient à Heydelberg, Leymen & Schwetzingen, ont été repliés cette nuit plus près du camp françois qui est établi à la portée du canon de la forteresse. (V. N°. 102.) — Le général Darnaudat, qui commande l'avant-garde, doit établir aujourd'hui son quartier-général à Seckenheim (à une lieue & demie d'ici).

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Mardi 21 Mai 1799. (N°. 140.)

Londres du 7 mai.

Le roi ſur ſon trône dans la chambre du grand conſeil a reçu le 26 avril l'adreſſe ſuivante des deux chambres du parlement, au ſujet de l'union avec l'Irlande. Elle a été préſentée par le chancelier & par l'orateur de la chambre des communes.

Adreſſe au roi, préſentée par les deux chambres du Parlement au ſujet du plan d'union avec l'Irlande. Très-gracieux ſouverain! "Nous, les très-ſoumis & loyaux ſujets de votre majeſté, les lords ſpirituels & temporels & les communes, aſſemblés en parlement, demandons humblement la permiſſion d'aſſurer V. M. que nous avons porté la plus grande attention à conſidérer les importans objets qui nous ont été recommandés par le meſſage de V. M. relativement à la connexion de ce pays avec l'Irlande. Nous ſommes fermement perſuadés qu'une union complete & entière entre la Grande-Bretagne & l'Irlande, fondée ſur des principes égaux & généreux, ſur la ſimilitude des loix, de la conſtitution du gouvernement, & ſur le ſentiment d'affections & d'intérêts mutuels, en favoriſant la ſûreté, l'opulence & le commerce des deux royaumes, & en remédiant aux déſordres qui ont malheureuſement prévalu en Irlande, doit fournir de nouveaux moyens d'oppoſer dans tous les tems une réſiſtance efficace aux projets déſtructeurs de nos ennemis étrangers & domeſtiques, & doit affermir & augmenter la ſtabilité, la puiſſance & les reſſources de l'Empire. Remplis de ces idées, notre devoir eſt de préſenter humblement à V. M. les propoſitions qui nous paroiſſent les mieux calculées pour former la baſe d'un pareil arrangement, laiſſant à la ſageſſe de V. M. à régler l'époque & la manière, qui, dans ſa ſollicitude paternelle pour le bonheur de ſes ſujets, lui paroîtront propres à communiquer ces propoſitions au parlement d'Irlande, avec lequel nous ſerons en tout tems prêts à concourir aux meſures qui pourront conduire à l'accompliſſement de cette grande & ſalutaire opération. Nous ſommes perſuadés, qu'après de mûres conſidérations, il pourra être formé par le conſentement délibératif des parlemens des deux royaumes, un arrangement qui ſoit conforme aux ſentimens, aux déſirs & aux vrais intérêts des fideles ſujets de S. M. dans la Grande-Bretagne & en Irlande, & qui les uniſſe inſéparablement dans l'entière jouiſſance des bienfaits de notre libre & ineſtimable conſtitution, pour le ſoutien de l'honneur & de la dignité de la couronne de V. M., & pour la conſervation & l'accroiſſement du bien-être, & de la proſpérité de tout l'empire britannique.

Lettre de l'amiral Nelſon au gouverneur de Bombay, après la victoire d'Aboukir. " A bord du *Vanguard*, à l'embouchure du Nil, le 9 août 1798. Monſieur, quoique j'eſpère que les conſuls qui réſident ou qui devroient réſider en Egypte, vous auront informé par un exprès de la ſituation des affaires dans ce pays; cependant comme je ſais que M. Baldwin a quitté Alexandrie depuis quelques mois, il eſt poſſible que vous ne ſoyez pas régulièrement inſtruit; je vous dirai donc en peu de mots que l'armée françoiſe, forte de 40 mille hommes, & embarquée ſur 300 bâtimens de tranſport, arriva le 1er juillet à Alexandrie avec 13 vaiſſeaux de ligne, 11 frégates, des galiotes à bombes, chaloupes canonières, &c. Elle partit le 7 pour le Caire, où elle arriva le 22. Pendant ſa marche, elle eut avec les Mamelucks quelques affaires que les françois appellent grandes victoires. Comme j'ai ſous les yeux les dépêches de Bonaparte, que j'ai priſes hier, je puis vous parler poſitivement. Il dit: "Je vais envoyer prendre Suez & Damiete.„ Il ne parle favorablement ni du pays ni du peu-

Digitized by Google

ple; il y a tant de jactance dans ſes lettres qu'il eſt difficile de découvrir la vérité; mais vous pouvez être sûr qu'il n'eſt maître que du terrein que couvre ſon armée. D'après tous les renſeignemens que j'ai pu me procurer, je n'ai point appris qu'il y eût à Suez aucuns vaiſſeaux françois qui puſſent porter une partie de ſon armée dans l'Inde. Je ſais que Bombay (s'il peut y arriver) eſt ſon premier objet; mais j'eſpère que le Tout-Puiſſant détruira en Egypte ces fléaux du genre humain. J'ai pu empêcher 12,000 hommes de s'embarquer à Gènes, & j'ai également réuſſi à prendre 11 vaiſſeaux de ligne & 2 frégates; 2 autres vaiſſeaux de ligne & 2 frégates m'ont échappé. Cette glorieuſe bataille a eu lieu dans l'embouchure du Nil, à l'ancre; elle a commencé au coucher du ſoleil, & n'a fini que le jour ſuivant, à 3 heures du matin. Elle a été terrible, mais Dieu a favoriſé nos efforts d'une grande victoire. Je ſuis maintenant à l'ancre entre Alexandrie & Roſette, pour intercepter la communication par eau, & rien ne peut paſſer par terre, ſinon un régiment entier. J'aurois dû vous informer que les françois ont 4000 hommes à Roſette pour conſerver l'embouchure du Nil libre. La ville & le port d'Alexandrie ne peuvent ſe procurer des proviſions qu'en les faiſant venir depuis le Nil par eau; je ne puis encore calculer le mérite de la poſition que j'occupe, & les effets qui en réſulteront; mais Bonaparte écrit dans quel embarras il ſe trouve pour les munitions, l'artillerie, & les choſes néceſſaires à l'hôpital, &c. Toute communication utile entre Alexandrie & le Caire, eſt finie; vous pouvez être sûr que je reſterai ici auſſi longtems qu'il ſera poſſible. Bonaparte n'a jamais encore eu affaire à un officier anglois; je tâcherai de l'obliger à nous reſpecter. C'eſt tout ce que j'ai à vous communiquer; je ſuis perſuadé que toutes les précautions convenables ſeront priſes pour empêcher à l'avenir qu'aucun vaiſſeau propre à porter des troupes dans l'Inde, ne puiſſe arriver à Suez. Si ma lettre n'eſt pas auſſi correcte que vous pourriez vous y attendre, vous m'excuſerez ſurement, quand je vous dirai que mon cerveau eſt tellement ébranlé d'une bleſſure reçue à la tête, que je m'apperçois ſenſiblement que je manque de clarté; mais tant qu'il me reſtera une lueur de raiſon, mon cœur & ma main s'occuperont toujours du ſervice de notre Roi & de notre patrie. J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé*, Horatio Nelſon. »

M. Dundas a reçu des dépêches de l'Inde. On a appris que l'amiral Rainier en étoit parti pour ſe rendre dans la Mer-Rouge avec une diviſion compoſée du *Victorieux* de 74 canons, du *Centurion* de 50, & du vaiſſeau de la compagnie, le *Belvédère*, montant 54 canons.

Samedi dernier, l'amirauté a reçu des nouvelles de lord Bridport. Il n'avoit point revu la flotte françoiſe, & dans l'incertitude des projets de l'ennemi, il s'étoit porté à la hauteur du cap Clear pour couvrir l'Irlande.

Etat de la flotte de lord Bridport.

Vaiſſeaux.	*Canons.*	*Commandans.*
Le Royal George	110	Très-hon. lord Bridport. Contre-amiral Pole. Capitaine Domett.
Le Prince	98	Contre Am. Sir C. Cotton.
Le Neptune	98	Vashon.
Le St. George	98	S. Edwards.
La Glory	98	Thomas Welle.
Le Céſar	84	Sir James Saumarez.
Le Pompée	80	Charles Stirling.
L'Ajax	80	Hon. A. T. Cochrane.
L'Impétueux	78	Sir Edward Pellew.
L'Achilles	74	George Murray.
Le Dragon	74	George Campbell.
La Renowa	74	A. Bertie.
Le Superb	74	T. Sutton.
Le Magnificent	74	E. Bowater.
Le Ruſſell	74	H. Sawyer.
Le Mars	74	Contre-*amiral Honorable.* George Berkeley. Capitaine Monkton.
Total	16	vaiſſeaux de ligne.

Le Vénérable de 74 canons avoit fait voile pour joindre la flotte avant qu'on eût reçu la nouvelle de la ſortie de l'ennemi. Les vaiſſeaux ſuivans ſont prêts à ſortir de Plymouth.

Vaiſſeaux	*Canons.*	*Commandans.*
L'Atlas	98	
Le Formidable	98	T. Jones.
Le Ramillies	98	E. Thornborough.
Le Robuſte	74	A. Grindall.
Le Saturn	74	George Counteſs.
Le Canada	74	T. Totty.
Le Triomphe	74	Hon. M. de Courcy.
La Défiance	74	T. Secombe.
La Bellona.	74	Sir J. B. Thompſon.
Total	9	vaiſſeaux de ligne.

Les vaiſſeaux ci-deſſous feront inceſſamment voile de Spithead, pour ſe rendre auſſi ſous les ordres de lord Bridport.

Le Royal Sovereign	110	Vice-am. Sir. A. Gardner. Capitaine Bedford.
La Queen Charlotte	110	Contre-amiral Whitshed. Capitaine ——
Le Captain	74	Sir Richard Strachan.
Le Repulſe	64	J. Alms.

Quand toutes ces forces auront rejoint la flotte de lord Bridport, elle ſera de 30 vaiſſeaux de ligne.

Paris du 16 mai.

Armée du Danube. Maſſena, général en chef, au directoire exécutif de la rép. franç. "Au quartier-général à Zurich le 21 floréal (10 mai). Citoyens directeurs, j'ai eu l'honneur de vous rendre compte, par mes dépêches du 14 floréal (3), des attaques qui ont été dirigées par l'ennemi, avec des forces ſupérieures, ſur toute la ligne des Griſons & dans les Engandins, les 11 & 12 de ce mois (30 avril & 1er mai); déjà par mes dépêches précédentes, je vous avois fait connoître les mouvemens inſurrectionnels qui éclatoient dans la vallée de Diſſentis & dans les ci-devant petits cantons. Ces mouvemens dirigés & ſoudoyés par les autrichiens, tenoient à leur plan d'attaque; les rebelles devoient nous inquiéter & nous attaquer en même tems ſur nos derrières, & couper toute retraite, ſi les attaques principales de l'ennemi avoient réuſſi. Les inſurgés viennent d'être réduits ſur tous les points par la force. Voici le détail des opérations que me tranſmettent les généraux de diviſion Meſnard & Soult. Les inſurgés du Diſſentis, qui avoient fait un mouvement pour couper les communications entre le général Meſnard, commandant les Griſons, & le général Lecourbe, s'étoient retranchés à Reichenau. Le 14 [3], à 6 heures du ſoir, le pont a été attaqué avec vigueur, & emporté à la bayonnette. Les rebelles ont été complettement battus; nos ſoldats ſe ſont mis à les pourſuivre avec acharnement; mais bientôt la nuit eſt venue les arrêter dans leur marche. Le lendemain 15 [4], à 3 heures du matin, nos troupes ſe ſont miſes en route; elles ſe ſont emparées d'Ilanz & de-là ſe ſont portées à Trons, chaſſant toujours devant elles les inſurgés. Le 16 [5], la colonne eſt arrivée à Diſſentis. Les inſurgés étoient au nombre de 6 mille, la plupart armés de fuſils; plus de 2000 ont péri en combattant.

"L'expédition du général Soult a eu le même ſuccès. Le 19 floréal (8 mai), le général Soult a marché ſur le canton de Schwitz: il s'eſt fait précéder par une proclamation & par des émiſſaires portant des paroles de paix. A cinq heures du matin, il a trouvé le corps des inſurgés en bataille, ſur une hauteur en avant de Rosthurne; il les a fait ſommer de mettre bas les armes. Après quelques inſtans de réſiſtance, ils ont accepté le traitement qu'on leur offroit, & ſe ſont retirés dans leurs habitations, après avoir dépoſé leurs armes. Le général Soult eſt arrivé le même jour à Schwitz, d'où il a fait ſes diſpoſitions pour marcher ſur le canton d'Altorf. Ce n'eſt que le 19 (8) à trois heures du matin que le général Soult a pu commencer ſon attaque, le tems s'étant oppoſé juſqu'alors à ſa traverſée ſur le lac de Lucerne. Le premier bataillon de la première demi-brigade de ligne a opéré ſon débarquement à la hauteur de Scerdorf & s'eſt porté ſur Rhinguſen, en ſuivant les bords de la Reuſs. Le deuxième bataillon a débarqué à la gauche de Flucien, & s'eſt porté en avant de Burglen pour couvrir la vallée de Schachen-Thal. L'artillerie, les chaſſeurs & les ſapeurs ont ſuivi le même mouvement. Les rebelles, au nombre de plus de trois mille, presque tous armés, & ayant avec eux quatre petites pièces de canon, ont fait de vains efforts pour s'oppoſer au débarquement de nos troupes. A peine deſcendues à terre, elles ont culbuté, au pas de charge, les inſurgés, leur ont tué un grand nombre d'hommes, & ſe ſont emparés de leur artillerie; le reſte s'eſt ſauvé, en partie dans les montagnes; mais la plus nombreuſe s'eſt retirée par Steig ſur Vaſen. Le général Soult va les pourſuivre avec activité, pour les empêcher de ſe jetter dans l'Italie par le mont Gothard. (*V. Strasbourg.*) La défection des rebelles du canton d'Altorf va entraîner celle du Valais & de la Sevantine où l'inſurrection étend auſſi ſes ramifications.

„Le général Soult ſe loue de l'intrépidité de nos ſoldats dans le combat & de leur humanité après la victoire; quel exemple donné à nos ennemis! mais leur politique ne ſe compoſe plus que de rébellions & d'aſſaſſinats, & les prêtres ſont les exécuteurs de ces conceptions atroces. Il n'y a plus que les efforts de la France qui puiſſent empêcher l'Europe de retomber dans la barbarie où ils la précipitent. Salut & reſpect. *Signé*: Maſſena."

Aymar, ex-commiſſaire civil à Turin, écrit de Chambéri le 19 (8): "Il a fallu repaſſer le Mont-Cénis avec les autorités françoiſes, le corps légiſlatif & le directoire de la république ciſalpine. J'ai donné à dîner à l'un des directeurs & à pluſieurs députés ciſalpins avec du fromage & des œufs, ſur le ſommet des Alpes, au nom du directoire exécutif de la république françoiſe. Nous avons bu au courage invincible & au triomphe aſſuré des amis de la liberté."

Une aûtre lettre de Chambéry, du 9 mai, porte: „ Nous apprenons que le 7, le qnartier-général eſt reſſorti de Turin pour ſe porter en avant. On croit qu'il va s'établir à Acqui ou Tortone, Il paroît que le général en chef, après avoir placé une garniſon dans la citadelle de Turin, & confié la garde de la ville à l'armée citoyenne, forte de 12 mille hommes, a réuni des forces diſſéminées dans le Piémont, pour prendre une poſition entre Tortone & les Apennins, à l'effet de rendre inutiles les efforts de l'ennemi qui paroît s'être porté ſur ſa gauche pour empêcher la jonction de l'armée de Morean avec celle de Macdonal, après avoir fait quelques ouvrages de défenſe ſur ſa droite, près de Verceil.

„L'ambaſſadeur Rivaud eſt arrivé hier ici avec deux directeurs ciſalpins. On en attend encore deux autres. Le cinquième a paſſé du côté de l'ennemi.

„Muſſet, commiſſaire du gouvernement à Turin, étoit arrivé la veille, ainſi que la commiſſion des arts.

„On ne ſauroit trop louer le zèle & les diſpoſitions des habitans du Mont-Blanc qui ont volé à la frontière, à la ſuite d'un arrêté & d'une proclamation de l'adminiſtration centrale, du 5, qui ont appellé la garde nationale ſédentaire depuis 16 ans juſqu'à 50. „

Avant le départ du quartier-général, on avoit arrêté à Turin plus de 40 perſonnes, la plupart ex-nobles pour les tranſporter en France: le prince de Carignan qui étoit reſté à Turin, eſt du nombre. Il eſt parti de Turin le 4 mai.

Une lettre de Cadix, du 10 floréal (29 avril), ne parle point de la ſortie de la flotte eſpagnole qui étoit encore bloquée à cette époque par celle de l'amiral St. Vincent. Tout porte à croire que cette dernière ſera priſe entre deux feux: car on ſait aujourd'hui que la flotte de Breſt s'eſt dirigée vers le ſud.

Bulletin de Paris. Le 12 de ce mois, à 7 heures du ſoir, le cit. Lezuan, agent en chef de l'armée d'Helvétie, ſe trouvant dans une maiſon ſituée enclos du conſeil des anciens, s'eſt tiré un coup de piſtolet chargé de deux balles qui lui ſont reſtées dans la tête. Il n'eſt pas mort, & il a été porté à l'hoſpice de l'Unité.

Strasbourg du 19 mai.

On a proclamé hier dans toutes les rues le manifeſte du directoire relativement à l'aſſaſſinat de nos miniſtres: le cri, *vengeance! vengeance!* a été répété de toutes parts.

Les lettres de Baſle, annoncent que le général Soult a battu les rebelles du canton d'Ury, & s'eſt emparé du mont St. Gothard, poſte ſi important pour entretenir la communication entre nos deux armées, & pour garantir la Suiſſe d'une attaque de la part de l'armée de Souwarow. — Le général Maſſena a tenu ces jours derniers un grand conſeil de guerre à Zurich: il eſt enſuite parti pour les avant-poſtes. Comme il eſt arrivé à Zurich des pontons, on croit que le général Maſſena ſe propoſe de tenter un paſſage du Rhin: mais il eſt plus probable qu'il ſe bornera à renforcer ſon aile droite dans le pays Griſon; & qu'il attendra pour prendre l'offenſive, que l'armée de Moreau ſoit en état de la prendre en même temps. Ce moment ne tardera pas à arriver; car on apprend que des troupes ſont en marche de tous côtés pour aller renforcer l'armée d'Italie.

On a reçu hier par le télégraphe la nouvelle de la nomination du cit. Syeyès au Directoire.

Francfort du 17 mai.

M. le comte de Gœrtz eſt arrivé à Ratisbonne le 13 mai.

On annonce que le bureau d'échange des priſonniers entre l'Autriche & la France ſera établi à Hanau, du conſentement de *S. A. S. le* Landgrave de Heſſe-Caſſel.

La ville de Hambourg a *député* deux membres du ſénat auprès de l'Empereur de Ruſſie. On craint maintenant qu'une eſcadre ruſſe ne vienne croiſer à l'embouchure de l'Elbe, pour intercepter l'entrée & la ſortie des batimens hambourgeois. „Dans la poſition critique où ſe trouve la ville de Hambourg, (dit le *Courier du Bas-Rhin*) il n'eſt qu'une ſeule circonſtance qui puiſſe la raſſurer contre la violence des événemens qu'elle redoute. L'Angleterre privée de tout commerce avec la Hollande, la France, l'Italie, l'Eſpagne &c. n'a aujourd'hui que deux débouchés pour répandre ſur le continent ſes immenſes marchandiſes: le port de Brêmen & celui de Hambourg, & c'eſt *dans* l'intérêt direct de l'Angleterre, que la ville de Hambourg doit placer ſes eſpérances. „

Vienne du 11 mai.

La gazette de la cour a publié aujourd'hui la capitulation de Peſchiera (v. N°. 137.) Elle ajoute que la garniſon étoit de 15 cens hommes: que l'on a trouvé dans la place 90 canons ou mortiers; & que 16 barques canonieres avec tous leurs agrès, une grande quantité de munitions, & de proviſions de bouche ſont tombées en notre pouvoir.

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Mercredi 22 Mai 1799. (N°. 141.)

Extrait d'une lettre de Conſtantinople, du 25 avril.

" Les nouvelles de l'Egypte & de la Syrie n'ont pas depuis quelque tems les caractères d'autenticité néceſſaires pour y ajouter foi: on continue cependant d'aſſurer que l'armée qui faiſoit le ſiège de St. Jean d'Acre, a été battue; on débite (*) même dans ce moment, que cette armée, en faiſant ſa retraite, a été enfermée dans les gorges de Naplouſe (l'ancienne Samarie) par une armée de 30,000 Arabes. — On lève dans les environs de cette capitale, un nombre conſidérable de troupes qui ſont tranſportées en Aſie, pour y former l'armée du Grand-Viſir. Elle ne partira qu'après le Courban-Beyram, c'eſt-à-dire, dans 20 à 25 jours. — Le fameux *Tchelebi-Effendi*, qui depuis quelques années a tant d'influence dans le gouvernement, partira avec l'armée en qualité de commiſſaire-général. — L'eſcadre n'attend plus que le vent favorable pour mettre à la voile. Elle eſt commandée par Idris-Bey, & compoſée de 3 vaiſſeaux de ligne, 2 frégates, 10 chaloupes canonnières & 2 bombardes.

„ Le 22 de ce mois, le Grand-Viſir a donné un ſuperbe dîner aux miniſtres d'Angleterre, & au général Kœhler; on a fait devant ces MM. l'exercice de la bombe & du canon dans le ſite commode & agréable des eaux douces. Le général Kœhler a paru très-ſatisfait de la préciſion avec laquelle ces différens exercices ont été exécutés.

„ Le nouveau prince de Moldavie, Ipſilanti, a fait lundi dernier ſa ſortie publique avec les cérémonies accoutumées; il a fait, avant de partir, de ſuperbes préſens à tous les premiers drogmans des nations Européennes.

„ M. le chevalier d'Ohſſon, miniſtre de Suède, vient d'être rappellé; un ſimple chargé-d'affaires le remplace. „

Londres du 7 mai.

Le baron de Jagerndorn, arrêté pour des pratiques ſédirieuſes, a été renfermé lundi dernier dans la Tour. — M. Bonham arrêté ces jours paſſés dans l'iſle de Man, pour cauſe de haute-trahiſon, a été mis dans la même priſon.

Le 25 du mois dernier, il a été jugé à la cour du banc du Roi une cauſe très-remarquable. L'action étoit intentée par le procureur général, au nom de la couronne, contre le très-honorable Sackville comte de Thanet, Robert Ferguſon, Denis O'Bryen, Thomas Thompſon, & Thomas Gunter Browne, écuyers, tous accuſés d'avoir commis à Maidſtone des déſordres, violences & aſſauts, dans la journée du 21 mars 1798, à l'effet de délivrer des mains de la juſtice, & dans une cour ſéante, M. Arthur O'Connor, lorſqu'après y avoir été jugé & acquitté, il fut arrêté une ſeconde fois par ordre de M. le Duc de Portland, ſur une nouvelle accuſation de haute trahiſon. Des deux côtés, cette cauſe a été plaidée par les membres les plus diſtingués du barreau. Des témoins nombreux étant appellés de part & d'autre, on remarqua M. Shéridan parmi ceux que produiſirent les accuſés. Les témoignages furent totalement contradictoires. Lord Kenyon qui préſidoit la cour, en fit le réſumé avec beaucoup de clarté. Le jury prononça que le très-honorable Sackville, comte de Thanet, & Robert Ferguſon étoient coupables. Les autres défendans furent déchargés d'accuſation.

Sir R. Curtis a arboré ſon pavillon à bord du Lancaſter de 64 canons, prêt à appareiller à Portsmouth, & qui doit le conduire au Cap.

Dimanche dernier, M. Baſſet eſt arrivé au bureau du ſecrétaire d'Etat avec des dépêches de Vienne de Sir Morton Eden.

(*) On voit par le ton de doute avec lequel notre correſpondant parle de cette nouvelle le 25 avril, qu'il eſt faux que dès le 16 la Porte l'ait publiée comme autentique, comme on le dit dans des gazettes de Hambourg, de Francfort &c. Notre correſpondant garde également le ſilence ſur l'enlevement d'un tranſport de 17 batimens chargés de munitions pour l'armée françoiſe en Paleſtine, que les mêmes gazettes annoncent ſous la date de Conſtantinople du 16. Il faut donc attendre ſur tous ces évènemens des rapports plus certains.

Les gazettes de Calcutta, arrivées par l'*Eurydice*, nous annoncent que M. Raymond eſt mort à Hyderabat. Aucun Européen n'avoit encore fait une fortune auſſi brillante dans la carrière qu'il avoit embraſſée. Il paſſoit pour françois, & pour avoir ſervi dans ſa jeuneſſe ſous le général Lally, dans le Myſore. Il y a neuf ans qu'il entra au ſervice du Nizam pour lever un corps de 500 hommes. Quelques années après, il eut 15,000 hommes de troupes à ſes ordres, avec un train d'artillerie complet. Tout l'armement & l'équipement de cette petite armée, 600 chevaux, autant de bœufs, & un grand nombre de chameaux & d'éléphans lui appartenoient en propriété. Le Nizam lui avoit aſſigné pour le payement de ſes troupes, un *jaghire* de 52 lacs de roupies par an. Il levoit ce revenu par des officiers à ſa nomination, & il en verſoit le ſurplus dans le tréſor du Sircar.

Paris du 16 mai.

Miniſtère de la marine. " Le cutter de la république, la *Sentinelle*, commandée par l'enſeigne de vaiſſeau J. B. Dupuis, a pris & conduit au port Malo un lougre anglois, nommé l'*Entrepriſe*, de Jerſey. Les lettres de mer de ce bâtiment portoient injonction de courir ſur les neutres ſortant des ports de la république, & chargés de marchandiſes françoiſes, ainſi que ſur les bateaux pêcheurs, avec ordre de les emmener ou de les incendier. C'eſt la troiſième priſe de cette eſpèce faite depuis peu de tems; ſavoir, deux par les bâtimens de la république, & un par le corſaire l'*Heureux-Spéculateur*. „

L'affaire des Belges détenus dans différentes maiſons d'arrêt de Paris, vient d'être terminée. Ceux qui avoient obtenu leur liberté proviſoire dans cette commune, au nombre de 85, ont reçu hier une lettre circulaire du bureau central, avec invitation de ſe rendre, vers ſix heures du ſoir, chez le miniſtre de la police, pour y entendre la réſolution du directoire à leur égard. Là, ils ont obtenu leur liberté définitive, avec la permiſſion de retourner dans leurs foyers. —Quant à ceux détenus au Temple, à Pélagie & à la Force, au nombre de trent-huit, huit ont obtenu hier leur liberté, treize ſont renvoyés à leurs tribunaux, pour y être jugés conformément aux loix; quelques autres ſont de nouveau renvoyés devant le miniſtre de la police, qui ſtatuera ſur leur affaire.

On a publié une adreſſe des républicains de Grenoble au corps législatif & au directoire, en date du 27 floréal (6 mai), dans laquelle on dénonce le général Schérer, en qualité de miniſtre, & en qualité de général, comme l'auteur de tous nos revers. Voici quelques paſſages de cette adreſſe. "Quel changement ſubit s'eſt-*il donc* opéré en peu de jours! Nos phalanges guerrières occupoient l'Italie, le territoire romain, celui de Naples, celui de la Toſcane, avec partie de celui de Veniſe; & cependant, le 8 de ce mois, les allemands & les ruſſes ſont entrés dans Milan; les places fortes où nous avons garniſon, ſont cernées; le quartier-général de notre armée eſt venu ſe fixer à Turin; & les débris de cette armée doivent être ralliés ſous les murs de cette dernière place. Comment ſe fait-il que preſque tous les anciens officiers patriotes qui ont partagé la gloire du héros d'Italie (Bonaparte), aient été déſtitués, & la plupart d'entr'eux, traduits devant des conſeils de guerre, après avoir *détrôné des rois*, & le pontife de Rome? Comment ſe fait-il que les adminiſtrations militaires ſoient gorgées d'argent, & les troupes laiſſées dans un dénuement *abſolu*, au point que les conſcrits arrivés *à Milan*, n'aient trouvé ni pain pour ſe nourrir, ni paille pour ſe coucher, & qu'ainſi leur déſertion a été provoquée? Comment ſe fait-il que les ſangſues du peuple fuient en partie lâchement avec leur tréſor, pour ſemer l'épouvante dans l'intérieur? Comment ſe fait-il qu'un des directeurs ciſalpins, avec le miniſtre des finances, aient joint les troupes impériales, avec la plus grande partie des reſſources pécuniaires de la république ciſalpine, immédiatement après le paſſage du Teſin par les ennemis? ... „ Cette adreſſe a été lue hier au conſeil des anciens.

Au conſeil des 500, la commiſſion des finances a fait hier un rapport, à la ſuite duquel, *il* a été réſolu 1°. un meſſage au directoire pour lui demander des renſeignemens ſur la geſtion de l'ex-miniſtre Scherer. La commiſſion établie pour la reſponſabilité des miniſtres doit faire un rapport à ſon ſujet. 2°. Tout fonctionnaire public & employé civil, qui reçoit un traitement au-deſſus de 3 mille francs, ſubira juſqu'à la paix une réduction de 5 p. c. ſur les 3 premiers mille francs, & de 10 p. c. ſur le reſte.

Le citoyen Blaque, défenſeur officieux de l'ex-général Championnet, eſt arrivé hier à Pa-

Digitized by Google

ris: il vient demander au directoire de fixer un autre lieu pour la réunion du conseil de guerre destiné à juger Championnet, qui doit être maintenant à Briançon.

Notice sur Roberjot. Roberjot est né à Mâcon en 1753 ou 1754. Après avoir fait ses études, il embrassa l'état ecclésiastique. Il devint curé d'une paroisse aux environs de Mâcon. Honoré de cette fonction, il la remplit dignement, & y fit beaucoup de bien. Il étoit l'ami des pauvres, le consolateur des malheureux; il soutenoit les bons, & ramenoit les méchans. La révolution vint; il l'embrassa, il quitta l'habit de prêtre. La décence, la modestie, la bonté, toutes les vertus qu'il avoit pratiquées comme homme d'église, il les pratiqua comme citoyen. Il fit plus: il en acquit, il en montra de nouvelles. Pendant l'assemblée constituante, il fut nommé président de l'administration de son département. Peu de tems après, il se maria. Nommé suppléant à la convention en 1792, il y entra vers le milieu de 93. Dans cette année, il fut envoyé en mission près de l'armée de Sambre & Meuse. Après la conquête de la Belgique, il y organisa les autorités publiques. Il rappela dans leur domicile les manufacturiers fugitifs, tous les hommes utiles. Il entra en Hollande avec l'armée françoise; fut ministre plénipotentiaire de la république à la Haye, & retourna à Paris, aussi pauvre qu'il étoit en partant. Envoyé à Hambourg, il s'y concilia l'estime publique par ses formes conciliantes & son esprit philantrophique: il y rédigea ses utiles mémoires sur les établissemens de charité de Hambourg, mémoires qui ont été imprimés, il y a quelques mois, dans la collection relative aux établissemens d'humanité, publiée par ordre du ministre de l'intérieur. Etant à Hambourg, il fut nommé ambassadeur de la république françoise près la république batave. Enfin de cette fonction il passa à celle de ministre plénipotentiaire à Rastadt.„

Conseil des 500. — Séance du 14 mai.

Bertrand (du Bas-Rhin) soumet à la discussion trois projets de résolution, tendant à modifier les articles 20 & 26 de la loi du 22 brumaire dernier, en faveur des manufacturiers de tabac du département du Bas-Rhin. Il sera fait remise à la sortie des tabacs fabriqués en poudre, en carottes & à fumer, des cinq-sixièmes du droit payé à la fabrication. Les tabacs en feuilles, du département du Bas-Rhin, ne pourront sortir qu'en payant 2 fr. par cinq myriagrammes de droit aux douanes. Les art. 21, 22, 23, 24 & 25 de la loi du 22 brumaire, qui règlent la restitution des droits sur les tabacs fabriqués, à leur sortie à l'étranger, & les formalités à observer sont applicables aux tabacs à fumer & en carottes.

Le troisième projet est adopté, & le conseil arrête, qu'avant de statuer sur les deux autres, il sera fait un message au directoire pour avoir des renseignemens.

Après avoir entendu Beranger, le conseil valide les opérations du département d'Indre & Loire. Il déclare ensuite valables celles des assemblées mères de la Meuse-Inférieure & de la Dordogne.

Mambrède obtient la parole pour un rapport sur les doubles élections du département du Var. La commission, après avoir sérieusement examiné les divers motifs allégués de scission, propose de déclarer valables les opérations de l'assemblée mère, tenue à Draguignan, dans le temple décadaire. Aux voix l'urgence, s'écrie-t-on. — Quelques membres réclament l'impression & l'ajournement. — *Delbrel.* Il ne peut y avoir de difficulté qu'en ce qui concerne notre collègue Hermandez, élu par l'assemblée mère, & qui n'a pas trente ans accomplis, ce qui paroit à quelques membres n'être pas conforme à l'article de la constitution, relativement à l'an 7. Je demande que la nomination des élus soit mise aux voix successivement, parce que l'inéligibilité présumée d'un seul ne peut pas annuller l'élection de tous. — Le conseil adopte ce mode de délibérer. En conséquence, la nomination du citoyen Barras, directeur, est mise aux voix & confirmée; celle d'Hermandez est écartée.

Un secrétaire donne lecture d'un message du directoire, qui transmet une lettre de Jean-Debry, donnant de nouveaux détails sur l'assassinat des plénipotentiaires françois à Rastadt. A ceux déjà connus, il ajoute les suivans. „Roberjot craignoit que nous ne fussions arrêtés & conduits au quartier-général de l'archiduc; il auroit désiré partir de jour.... Nous n'étions pas avancés de trente pas sur le chemin, toujours nous suivant immédiatement...., un homme de Rastadt, portant un flambeau allumé, nous précédoit, & sembloit ouvrir une marche funéraire; je vois encore, oh! je verrai toute ma vie ces bandits à figures atroces, sortir, tête baissée, d'entre les arbres, en hurlant, sabre à la main, & faire arrêter ma voiture. C'est sans doute, dis-je à ma femme avec cette conviction qui ne m'avoit pas encore abandonné, c'est sans doute la demande de nos passeports; &, en même tems, je tendis le passeport allemand, qu'ainsi que mes collègues j'avois pris du baron d'Albini; je le tendis par la portière droite, & cette circonstance, indifférente en elle-même, me sauva la vie; car, si je fusse descendu de l'autre côté, le canal de la Murg, qui le bordoit, m'eût ôté tout moyen d'échapper. Mon passeport est mis en pièces, la voiture s'ouvre avec violence: je me présente. Deux scélérats m'en arrachent. Avant que je fusse à terre, ma montre m'étoit enlevée. Une foule d'autres bandits se pressent autour de moi, me fouillent, & me poussent vers la tête des chevaux de la seconde voiture. En ce moment, un Seckler, à cheval & le sabre à la main, arrive en criant de loin & en mauvais françois: *le ministre Jean-Debry!* Je présumois encore que cette question avoit pour but de réparer, par égard pour le caractère dont j'étois revêtu, ce qui venoit d'être fait. Mon cocher, Emmanuel Sigrets, qui le pensoit comme moi, répondit, en me montrant, que j'étois le ministre Jean-Debry. La question me fut faite une seconde fois; son cheval me touchoit. *Oui*, lui dis-je d'une voix forte, *c'est moi qui suis Jean-Debry, ministre de France.* J'avois à peine achevé, que se levant sur ses étriers, il me porta un violent coup de sabre sur la tête; il redoubloit, je me laissai tomber & rouler dans le fossé qui bordoit le chemin: c'est sans doute en ce moment que ceux qui me tenoient de côté, & qui m'assailloient par derrière, me frappèrent à coups redoublés. Je ne me rappelle que de l'idée soudaine que je saisis rapidement, de me laisser tomber & de feindre d'être mort. Celui-là dut croire que je l'étois effectivement, qui me porta par derrière & sur le cou, le furieux coup de sabre qui pénétra huit doubles de drap, &, quoiqu'amorti sur une forte cravate de mousseline, faillit me briser les vertèbres. Probablement ce fut en parant les coups qu'on me portoit à la tête, que je reçus ceux qui m'ouvrirent le bras gauche. Etendu dans

le fossé, j'entendois les cris de ma femme & ceux de mes filles, qui demandoient leur père. Un moment après, un des Szecklers, qui croyoit apparemment que j'avois encore quelque chose à piller, s'approcha de moi; je le sens m'arracher ma cravate avec violence, me soulever le bras droit, sans doute pour voir si j'étois mort; je le laisse retomber; il me quitte, en me portant vers le haut de la cuisse gauche un coup de pointe de sabre, qui va s'amortir sur un bourlet de chemise, ne me laissant qu'une contusion douloureuse.

„Voilà mot à mot & minutieusement ce qui m'est arrivé. De dire ensuite quelle idee me détermina à quitter le fossé & à tâcher de gagner le bois, je ne le saurais; je ne m'en rappelle aucune. La connoissance me revint à environ vingt pas du bois; j'entendois les hurlemens des cannibales, les accens douloureux des femmes; & partagé entre la crainte de rencontrer ceux qui battoient la plaine, & de tomber entre les mains de ceux qui gardoient le château si j'y voulois rentrer, je me hâtai d'arriver aux premiers arbres du bois où je tombai baigné dans mon sang. J'ai su le lendemain que les détails des massacres de mes malheureux collègues avoient été à-peu-près les mêmes. Bonnier fut tiré de voiture du côté de l'eau, &, sur sa réponse qu'il étoit Bonnier, ministre de France, égorgé sur-le-champ. Roberjot, qui étoit plus éloigné, étoit parvenu à se sauver avec son épouse dès les premiers cris: poussé par une sorte de fatalité, ou croyant que c'étoit une mepriſe, il revint ensuite; on le sépara de sa femme, & après qu'il eut aussi répondu *je suis Roberjot, ministre français*; on le frappa devant elle & presque dans ses bras, il tomba sur le dos; & se retournant sur le côté, il prononça ces mots: *Ma femme, prends courage!* A l'instant il fut achevé. Ma plume se refuse à tracer un acte d'anthropophage dont un témoin oculaire rapporte que son cadavre fut l'objet. Il est un fait qui paroit constant, & qui doit trouver ici sa place: C'est que le nommé Georges, domestique de Metternich, commissaire impérial, & demeuré à Rastadt, étoit mêlé avec les Szecklers, & que ce fut lui qui leur fit connoître Bonnier.„

La suite demain.

Stuttgard du 20 mai.

Le rapport suivant vient de paroitre au quartier-général à Stockach: „Suivant des nouvelles officielles du 9, arrivées de Chiavenne, le lieutenant colonel Leloup est entré le 8 dans cette ville. L'ennemi qui avoit rassemblé toutes ses forces de la Valteline dans ce comté, l'abandonna à notre approche si précipitamment qu'il laissa toute son artillerie, consistant en 32 bouches à feu, qui tomba en notre pouvoir. Le colonel Strauch avec son corps entra le 9 également à Chiavenne; il suit de près l'ennemi qui doit s'être retiré par le Splugen. La Valteline est donc entièrement évacuée par l'ennemi; & par-là non-seulement la communication la plus aisée entre l'armée impériale en Italie & le corps d'armée du Tyrol se trouve établie, mais aussi les troupes françoises dans le pays des Grisons doivent être dans une situation difficile par rapport aux vivres.— Une partie de l'avant-garde de F. M. comte de Souwarow a occupé Novarre dans le Piémont & s'est avancée jusqu'à Verceil. Le quartier-général du F. M. étoit le 3 à Pavie.„

Les gazettes du Tyrol Italien ajoutent que les troupes autrichiennes aux ordres du général Wuckassowich, ont fait des progrès ultérieurs, & occupoient dès le 10 le lac de Lugano, la partie orientale du Lac-majeur, & avoient même pénétré jusqu'à Arona & Belgira, sur la partie occidentale de ce lac. L'aile droite de l'armée Austro-Russe s'est en même *tems* avancée jusqu'à Ivrée. Le reste de l'armée s'est *porté vers* l'Apennin, se dirigeant sur Gènes. Le *général* Moreau, après avoir laissé une garnison à *Turin* & dans les châteaux de la vallée d'Aoste & de la vallée de Suse, a concentré ses forces derrière Alexandrie pour fermer au général Souwarow l'entrée de l'*Etat* de Gènes, & maintenir la communication avec la Toscane.

Il se confirme que le 14 mai les *Autrichiens* attaquerent avec succès les François à Luzienteig, & que le général Jellachich ayant tourné ce poste, une partie ses troupes qui le defendoient fut faite prisonnieres; qu'à la suite de cette importante conquête les Autrichiens pénétrerent à Mayenfeld, & s'avancerent toujours en combattant jusques à Coire. — Une lettre de Mayenfeld du 14 au soir, porte que les François s'étoient retirés sur Ragaz, enforte que les Autrichiens etoient maitres de toute la rive droite du Rhin au-dessous de Coire. Cette lettre porte à près de 3 mille hommes le nombre des prisonniers faits tant à Luzienstaig, que *dans* les différentes actions qui avoient eu lieu ce jour-là. — *Une* lettre de Mayenfeld du 15, ajoute que les paisans *Grisons* avoient renouvellé leurs attaques sur le *Rhin* au-dessus de Coire, avoient fait nombre de prisonniers, & avoient obligé les françois d'evacuer le Rhin *aux environs* d'Ilanz & de Reichenau.

Enfin une lettre de Bregenz du 16, en confirmant ces nouvelles, dit qu'il étoit déjà arrivé dans cette ville un transport de 900 prisonniers tant *François* que Suisses. (Quoique ces détails ne soient pas officiels, ils paroissent autentiques, sauf les exagérations usitées en pareil cas par rapport au nombre des prisonniers.)

Francfort du 20 mai.

La première colonne du second corps de troupes Russes est arrivée à Lemberg le 28 avril, & a continué le 29 sa route sur Grodeck. La seconde colonne arriva le 30, & devoit être suivie des deux autres, peu de jours après. — On parle toujours d'un troisième corps, qui doit se rendre par la Bosnie & la Servie, à Trieste; & d'une autre armée qui doit aller renforcer l'armée Impériale en Souabe. Elle doit, dit-on, *passer* à Cracovie à la fin de mai.

Le *Staats-Liftretto* annonce que le 10, il *arriva* à Vienne avec un courier Prussien, un courier françois nommé Moustache, qui, l'année dernière, étoit fréquemment allé à Vienne avec des dépêches du gouvernement françois.

Errata. Dans notre N°. 138 art. *Paris*, il est dit que le vaisseau le *Généreux* est retourné le 21 avril à *Corfou*: lisez à *Ancone*. Nous avions dit peu de jours auparavant que ce vaisseau étoit parti d'Ancone; & l'on sait que Corfou est au pouvoir des Russes depuis le commencement de mars.

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Jeudi 23 Mai 1799. (N°. 142.)

Londres du 7 mai.

M. Silveſtre, meſſager d'Etat, a été expédié hier pour le continent, avec des dépêches pour le colonel Crawfurd.

M. Pitt va émettre de nouveau pour 3 millions de billets de l'échiquier, & il a encore différé ſon emprunt.

M. l'abbé de Calonne vient de gagner le procès qu'il avoit en chancellerie. Le comte de Carrière, ſon neveu, avoit obtenu contre lui une défenſe de ſortir du royaume, avant qu'il lui eût payé un billet ſouſcrit par lui. L'abbé de Calonne a ſoutenu que la ſomme qui lui avoit été prêtée par le père du demandeur, n'étoit exigible qu'en France, & que le terme de 5 années que portoit ſon billet, n'avoit été pris que pour lui donner le tems de rentrer dans la jouiſſance de ſes biens, le père du demandeur étant perſuadé, lors de ſon départ pour Quiberon, époque du billet, qu'on ne tarderoit pas à rentrer en France.

Une autre cauſe qui n'a pas moins fixé l'attention du public, eſt celle que plaidoient les enfans de feu M. Thelluſon, pour obtenir la caſſation de ſon teſtament. Mort l'année paſſée, il a ordonné que ſa fortune, preſqu'entière, montant à *ſix cent mille livres ſterling*, placée dans les fonds publics, fût accumulée avec les intérêts pendant l'eſpace de 70 ans, & qu'à cette époque elle paſſât entre les mains de l'aîné de ſes deſcendans futurs du même nom que lui. On a calculé que le petit-fils de M. Thelluſon ſe trouvera poſſeſſeur de *dix-huit millions ſterling*, fortune dont n'a jamais joui aucun particulier. Le teſtament a décidé qu'à défaut d'héritiers directs du nom de Thelluſon, cet immenſe capital fût appliqué au payement de la dette nationale. La cour de chancellerie a confirmé ce ſingulier teſtament.

Les 3 p. c. conſolidés ſont à 56 1/8.

Milan du 8 mai.

L'armée impériale eſt actuellement diviſée en quatre corps. Le premier occupe les environs du Lac-majeur, le Novarèſe, Vercell, Ivrée, & menace Turin. L'autre, aux ordres du général Melas, occupe le Tortonnèſe, & ſe dirige vers le territoire de Gènes, où l'on dit qu'une eſcadre combinée doit débarquer des troupes anglo-napolitaines pour renforcer les autrichiens par la rivière du Levant. Le troiſième, dirigé par le général Souwarow, a pénétré dans le duché de Modène & le Bolonois, pour combattre le corps de troupes françoiſes détaché de l'armée de Rome pour ſecourir Ferrare. Enfin le 4e, aux ordres du général Kray, forme le ſiège de Mantoue. (V. *Vienne.*)

Les diverſes ordonnances publiées depuis quelques jours, portent: 1°. que tous les citoyens de Milan qui ont des revenus en grains, doivent en fournir la moitié ſous 8 jours au magaſin général, contre des bons payables dans deux mois, ſous peine de confiſcation en cas de contravention; 2°. tous les débiteurs de corporations religieuſes, doivent verſer leurs fonds dans la caiſſe générale de religion & d'éducation, où les membres des corporations ſupprimées toucheront le montant de leurs penſions; 3°. quelques habitans ſe ſont permis d'acheter & de vendre des effets pillés dans les maiſons; de pareils commerces ſont ſévèrement interdits, ſous peine de punition militaire; quiconque en auroit connoiſſance, eſt tenu de les dénoncer; 4°. tous les droits d'entrée & de douane ſont rétablis ſur le pied où ils étoient en 1796; 5°. juſqu'à nouvel ordre le tribunal civil & le tribunal criminel ſont maintenus; le tribunal de police eſt ſupprimé, & remplacé par une adminiſtration de police, compoſée de MM. Manzoni, Bazetta & Drayſi; 6°. les billets de la banque de Vienne doivent avoir cours de monnoie; & l'hôtel Impérial de la monnoie à Milan doit continuer à frapper des eſpèces comme en 1796.

Une proclamation de l'archevêque porte: "Comme par l'heureux retour ſous le précédent ſouverain, la religion eſt rentrée dans tous ſes droits; 1°. toutes les fêtes & proceſſions ſeront

Digitized by Google

célébrées avec solemnité comme autrefois. 2°. Les membres de l'eglise, comme étant des hommes de paix, doivent livrer toutes leurs armes au gouvernement. 3°. On espère du peuple qui déjà de lui-même est porté pour sa religion & pour l'ancien ordre de choses, qu'il fera disparoître tous les signes extérieurs qui pourroient rappeller le temps de la licence & de l'oppression, tels que les vêtemens, la coëffure &c.

On voit reparoître les crucifix, les statues des saints, sur les chemins & les places publiques. Le service divin se fait dans les eglises avec la plus grande solemnité; & le 3 de ce mois on célébra par une procession solemnelle la fête du Saint Clou, qui n'avoit pas eu lieu depuis 3 ans. Cette cérémonie avoit attiré une foule innombrable des environs de Milan. Le général Lattermann, commandant de la ville, l'archevêque, & tout le clergé y assisterent.

L'ambassadeur d'Espagne près la république cisalpine, qui étoit resté à Milan, a reçu l'ordre d'en partir.

Une foule de propriétaires qui avoient fixé leur séjour à la campagne rentrent successivement en ville. — On continue d'arrêter tant à Milan que dans d'autres villes, ceux qui se sont prononcés pour la révolution. Ces patriotes sont arrêtés à la clameur publique, & ils sont conduits, la corde au cou, par le peuple, chez les commandans militaires qui les font mettre en prison.

La garnison du château se tient fort tranquille. Elle est bloquée depuis le 29.

Paris du 18 mai.

Ministère de la Marine. Des lettres arrivées hier ont apporté des nouvelles de l'armée navale de la république, commandée par l'amiral Bruix. Le 7 floréal (26 avril), l'armée angloise étoit en vue d'Ouessant, & son avant-garde avoit pénétré jusques dans l'Iroise; l'amiral crut néanmoins devoir mettre sous voile. Il prit la tête de l'armée, en lui faisant signal de suivre une manœuvre hardie que le succès couronna. Il s'éleva à plus de 50 lieues au large avant que l'ennemi pût avoir connoissance de son départ. Le 15 (4 mai), l'amiral apperçut l'escadre du lord Saint-Vincent à 12 lieues environ du détroit; il se prépara aussi-tôt à l'attaquer, & tout annonçoit que cette journée seroit fatale aux Anglois; mais l'armée de la république étoit à peine formée qu'une tempête violente se déclara, & permit à Saint-Vincent d'éviter le combat. L'amiral Bruix ayant perdu l'espoir de l'atteindre, entra dans la Méditerranée, & le 18 (7) de ce mois, il étoit en vue de Carthagène.„

François Salignac de la-Motte-Fénélon, prévenu d'émigration & détenu au Temple, est parti, hier matin, sous l'escorte de gendarmes, pour son département, où il doit être jugé.

Le citoyen Falletti, de Turin, *détenu dans* la même maison d'arrêt, depuis le 28 *ventôse* dernier, est sorti hier, pleinement justifié, & a obtenu la permission de continuer ses études à Paris.

Le nommé Rugger, Suisse d'origine, compromis dans l'affaire d'Augustin Monneron, & détenu au Temple depuis cinq mois, part demain matin, pour être conduit de brigade en brigade sur la frontière d'Allemagne.

Le général Championnet sera, dit-on, jugé à Grenoble. Les lettres de cette ville du 9, disent qu'on l'y attendoit. — Les mêmes lettres portent que les fuyards de l'armée d'Italie, c'est-à-dire, des fournisseurs, des entrepreneurs de toute espèce, dont les voitures encombrent toutes les routes & employent tous les chevaux, ont répandu par-tout la terreur & les bruits les plus absurdes sur la situation de nos affaires en *Italie*. Cependant on sait par des lettres de *Turin du* 10, que le quartier-général de *Moreau étoit à* Alexandrie, & qu'il avoit fait un *grand mouvement* sur sa droite pour opérer sa jonction avec le général Macdonal; jonction qui devoit avoir lieu du 14 au 15 mai. On espère toujours que, moyennant les renforts qui sont en marche de tous côtés, le général Moreau pourra bientôt reprendre l'offensive. Mantoue est approvisionnée pour 13 mois. Les directeurs Cisalpins & d'autres membres des autorités constitués de la rép. Cisalpine, sont arrivés à Grenoble le 8; on avoit envoyé à leur rencontre une garde d'honneur. — Le général Muller, commandant la 7e division militaire, a fait partir toutes les troupes qui étoient à sa disposition pour garnir les passages du mont S. Bernard, du mont Cénis, & du mont Ginèvre.

Le général Delmas blessé dans un combat *en* Italie, est arrivé à Lausanne le 11 mai.

Conseil des 500 — Fin de la séance du 14 mai.

„Le citoyen Belin, mon secrétaire, arraché de la voiture où il étoit avec mon valet-de-chambre, fut frappé, foulé, volé & forcé par quatre de ces hommes qui le tenoient aux cheveux, de considérer toute cette scène d'horreur. Mon valet-de-chambre fut poussé dans la Murg, & parvint à se sauver en s'accrochant aux buissons qui la bordent. Le secrétaire de la légation se jetta dans un fossé, aidé par son domestique, & favorisé de la nuit, rentra par les clôtures qui environnent le château de Rastadt. Il étoit bien évident que l'ordre de tuer ne portoit que sur les trois ministres; qu'on exigea l'enlevement des

Digitized by Google

papiers de la légation, & que l'on promit le pillage aux exécuteurs. Pluſieurs des Secklers l'avouoient hautement; quelques-uns joignant à leur férocité, je ne ſais quelle apparence de douceur qui les faiſoit paroître plus effroyables encore, répondoient à mes enfans, qui demandoient qu'on me rendit à eux : *il n'y a plus de père* : ramenoient dans la voiture la plus jeune de mes filles, qui s'étoit jetée après moi pour me ſuivre; diſoient en allemand à l'aînée, qu'ils ne faiſoient qu'exécuter les ordres qu'on leur avoit donnés, preſſoient ma femme de boire de l'eau-de-vie, & lui diſoient de ne point avoir peur, qu'on ne lui feroit point de mal, qu'elle n'avoit aucun ſujet d'être triſte. D'autres paroiſſant comme inſenſés, entraînoient rapidement la citoyenne Roberjot dans la prairie, puis la ramenoient avec la même rapidité à ſa voiture, & lui diſoient également qu'ils ne faiſoient qu'exécuter leurs ordres. Au reſte, s'il pouvoit s'élever un ſeul doute à cet égard chez un homme de bonne foi, ſi l'on prétendoit que ce crime eſt celui des individus & non celui de l'autorité, qu'on explique comment cet attentat, dans ſon exécution, eut entièrement l'apparence d'une manœuvre militaire; comment de deux bandes de Secklers, l'une fut chargée de nous égorger, & l'autre placée à toutes les avenues de la ville, militairement & avec conſigne, empêchoit qu'on ne pût porter aucun ſecours? Je paſſe ſur une infinité de motifs qui ſautent aux yeux, & qui pulvériſent un pareil doute, & je demande ſi le ſcélérat qui avoit reçu ſon autoriſation du quartier-général eût oſé, ſans cela, ſe faire apporter nos dépouilles, retenir les papiers de la légation & ſe faire amener nos voitures à ſa porte? . . . Lorſque tout fut conſommé, le paſſage de Raſtadt à l'endroit du crime devint moins difficile, & les membres du corps diplomatique parvinrent à pénétrer juſqu'aux voitures: on les faiſoit retourner vers la ville : on peut ſe peindre la durée de l'agonie des malheureux reſtes de la légation, quand on ſauta que la mienne, où étoient ma femme & mes deux filles, ne rentra qu'à une heure du matin. Il fallut encore lutter & contre l'inſolence & contre les menaces de Secklers pour obtenir, après deux heures de débats, de coups & de dangers, que les membres du corps diplomatique recueilleroient nos familles. . . .

"Sorti du bois, j'apperçus à vingt pas de moi deux payſans qui tenoient le même chemin dans la prairie. Je me hâtai de les rejoindre, pour être moins remarqué. Ma figure affreuſe, couverte de boue & de ſang, les fit reculer d'effroi. Je leur expliquai, comme je pus, que j'étois miniſtre françois, que j'avois été aſſaſſiné; ils me placèrent entre eux deux. Hélas! j'ai ſu depuis, & j'ajoute cette preuve à mille autres pour convaincre ceux qui feignent de regarder cet attentat comme l'ouvrage de la brutalité des huſſards, j'ai ſu, dis-je, que ces deux malheureux, pour prix de leur pitié, avoient été arrêtés & tranſférés au quartier-général. Un groupe d'individus étoit au lieu de l'affreuſe ſcène de la veille; à mon approche on s'éloigna; je paſſai vîte, mais pas aſſez rapidement cependant pour ne pas appercevoir, à dix pas l'un de l'autre, les cadavres mutilés de mes deux malheureux collègues. Ils étoient entièrement nuds, & me parurent avoir été lavés. La pluie qui tomboit à torrent me favoriſoit. Je vis le citoyen Roſenſtiel, ſecrétaire de la légation; la douleur l'avoit rendu comme inſenſé. Là, je revis les perſonnes qui m'étoient attachées, & j'embraſſai ma femme & mes enfans. Un courage au-deſſus de leur ſexe & de leur âge les avoit ſoutenus dans ces momens affreux & dans la nuit d'agonie qui les ſuivit.—Dès le matin, les membres du corps diplomatique avoient chargé M. de Dohm de rédiger, en leur nom, l'acte formel adreſſé au colonel Barbacy, dans lequel, en lui manifeſtant toute leur horreur ſur l'attentat de la veille, ils lui demandoient, au nom de leurs commettans, vengeance & ſûreté pour les reſtes du congrès. Le ſycophante, dans ſa réponſe, promit tout ce qu'on voulut, & feignit d'ignorer tout ce qui s'étoit paſſé. Cependant les voitures étoient encore ſaiſies & depoſées chez le commandant des Szeklers à Raſtadt; ce ne fut qu'après beaucoup d'inſtances & même de menaces, qu'on parvint à les obtenir. Il ſe fit également preſſer pour promettre à mes généreux défenſeurs que, ſi l'état de mes bleſſures ne me permettoit pas de ſouffrir le mouvement de la voiture, il n'inſiſteroit pas pour que je quittaſſe Raſtadt dans le délai qu'il nous avoit intimé la veille. On peut croire que je n'étois pas diſpoſé à profiter de cette condeſcendance, & que, duſſé-je expirer à quatre pas, j'aurois encore préféré ce ſort à l'horreur de vivre ſous le caprice d'un chef d'aſſaſſins. On lui avoit déclaré que le major Harrant, commandant des troupes du margrave, nous accompagneroit avec un détachement de ſes huſſards. Il fallut ſubir l'humiliation d'y laiſſer joindre en nombre double des Szecklers, parmi leſquels pluſieurs perſonnes de ma ſuite crurent reconnoître des exécuteurs de la veille.....,

Les cris de vengeance ſe font entendre de nouveau. Le conſeil ordonne l'impreſſion de la lettre au nombre de douze exemplaires.

Il déclare valables les opérations de l'aſſemblée électorale de l'Aude.

Géniſſieu, organe de la commiſſion des finances, fait le rapport ſur le meſſage du directoire, qui porte à 67 millions le déficit; il obſerve que les calculs des miniſtres ne ſont pas toujours très-exacts. Dans les comptes de Schérer, on a compris un grand nombre de rations d'hommes & de chevaux qui n'exiſtoient pas. Il dénonce des abus qui ont lieu notamment dans les bureaux de la guerre & de l'intérieur, où des individus accumulent pluſieurs traitemens; il préſente enſuite deux projets de réſolution dont le conſeil ordonne l'impreſſion.

Le conſeil arrête que les projets de Berlier, ſur les finances, ſeront diſcutés en comité ſecret.

Un premier tour de ſcrutin, pour la nomination de trois candidats pour la comptabilité, a donné la majorité à Dubois (des Voſges) qui a réuni 225 voix.

Vienne du 12 mai.

(*Rapport officiel.*)

"Le premier-lieutenant Eck, de Lövenehr, arrivé ici hier en courier, a apporté de nouvelles dépêches du feldmaréchal comte de Souwarow, ainſi qu'une partie des 14 drapeaux pris dernièrement ſur l'ennemi. D'après ces dépêches, le maréchal de Souwarow, après avoir laiſſé à Milan un corps de 4000 hommes ſous les ordres du général Lattermann pour bloquer le château & ſeconder d'autres opérations, ſe

Digitized by Google

mit en marche avec l'armée & s'avança jusqu'à Pavie. Le 5 de ce mois, jour du départ du courier, ce général étoit reparti de Pavie pour se porter plus en avant. L'ennemi en se retirant de Pavie, abandonna 12 canons de différens calibres, 18 caisses remplies de fusils d'infanterie, & une grande quantité de tonneaux de poudre, ainsi que des munitions de toute espèce. Le général Wuckassowich a trouvé à Novarre 16 canons, 4 mortiers, 250 tonneaux remplis de cartouches d'infanterie, & 15 de cartouches à mitraille, ainsi qu'une grande quantité de pierres à fusils & d'attirails de guerre. L'ennemi a été aussi repoussé de Verceil jusqu'au bourg de Livorno.—On donnera ultérieurement un rapport détaillé sur tous ces événemens. Le F. M. L. Kaim, chargé de prendre Pizzighettone, avoit déjà tellement accéléré les préparatifs, que l'attaque de cette place devoit commencer le 7, & il avoit reçu à cet effet 8 des canons de 16 livres pris sur les françois, 12 pièces de 12 livres, 10 obus, & quelque artillerie russe. „

„ Le F. M. L. Kray a profité du passage de ce courier pour annoncer que le 6 au matin la garnison ennemie de Peschiera, forte de 1500 hommes, sortit de la place, en conséquence de la capitulation conclue. Le nombre des canons & mortiers trouvés à Peschiera, se monte, d'après un inventaire préalable, à plus de 100 pièces, & celui des chaloupes canonnières complettement armées, est de 19, au lieu de 16.

„ Le 6, M. le F. M. L. Kray marcha sur Mantoue avec toutes les troupes à ses ordres, afin de faire les dispositions les plus sérieuses pour le siège de cette place, & en même tems d'assurer la navigation du Pô, de manière que le transport des subsistances pour nos armées n'éprouve aucun obstacle.

„ Le F. M. L. Kray mande en outre, que le général-major comte Klenau a détaché de son corps de forts partis de l'autre côté du Pô, dans les environs de Reggio, Modène, Cento &c. Le capitaine de cavalerie Buday, qui se trouve à Modène, mande entre autres, que le 4 dans l'après-midi, il fit désarmer par un détachement envoyé en avant une masse de peuple que l'ennemi avoit rassemblée pour la défense de Modène; il entra ensuite dans cette ville, & détacha aussitôt 30 hussards du côté de Forte-Urbano, jusqu'à la rivière de Pangra, à 3 milles de Modène. Cent cinquante Cisalpins qui se trouvoient dans cette ville, n'en partirent qu'à 8 heures du matin de la même journée (4) & leur retraite fut si précipitée, qu'ils durent laisser dans la citadelle une grande quantité de vivres & environ 50 quintaux de poudre. Le capitaine Buday ayant été instruit qu'il se trouvoit aussi 92 quintaux de poudre, une quantité de salpêtre & autres objets à Spilambesto (à 9 milles de Modène) les fit enlever pendant la nuit par un détachement. Nos troupes ont été reçu[illegible] à Modène avec des démonstrations de joie telles qu'il seroit impossible de les décrire; les troupes pouvoient à peine s'avancer, tant la foule étoit grande, & quelques habitans, dans le délire de la joie, allèrent jusqu'à baiser les chevaux. — Le même capitaine mande que, d'après le rapport des paysans venus de la Toscane, ce pays a été horriblement pillé de tous côtés, outre que les François ont exigé des contributions exorbitantes en argent; il est aussi arrivé à Modène des députés de Florence, pour demander de l'assistance contre les oppressions de l'ennemi. „

— — —

„ S. A. R. l'Archiduc Charles mande que depuis les dernieres actions, il ne s'est rien passé d'important, si ce n'est que l'ennemi fait journellement des marches & contre-marches, & porte ses troupes d'un endroit à l'autre sur la ligne de ses avant-postes, vraisemblablement pour occuper notre attention. D'un autre côté, les détachemens poussés en avant par les généraux Görger, Meerfeldt & Ginlai inquietent continuellement l'ennemi, lui font éprouver des échecs & ramènent fréquemment des prisonniers. Parmi les officiers qui commandent ces détachemens, le lieutenant Scheiller, des Uhlans de Meerfeldt, s'est particulièrement distingué. Dans un combat près d'Ichenheim & Dungenheim sur le Rhin au-dessus de Kehl, il a tué 2 officiers ennemis & 7 soldats. en a blessé une vingtaine, fait 7 prisonniers & pris 9 chevaux, sans éprouver lui-même beaucoup de perte.

„ Il y a eu aussi deux engagemens dans l'Odenwald près des villages de Birkenau & d'Ober & Unterssteinau; les paysans de ces endroits y prirent part, & avec le secours de la division de hussards de Seckler sous les ordres du lieutenant-colonel de Göringer qui se trouve de ce côté, l'ennemi fut repoussé avec une perte considérable. Les mêmes hussards ont aussi enlevé à Heppenheim un détachement de 20 chevaux envoyés par l'ennemi dans la Bergstras pour lever des réquisitions.

„ Un autre parti des hussards de Seckler a pris sur le Rhin dans les environs de Rastadt, un transport de 150 tonneaux de farine, qu'il a ramenés à Gernsbach. „

De la Haye du 11 mai.

La seconde chambre a sanctionné la résolution portant que tous les citoyens Bataves de 18 à 35 ans font partie des forces nationales en activité.

Hier la seconde chambre a donné sa sanction à une résolution qui depuis long-temps étoit en suspens; elle bannit de la république & confisque les biens de ceux qui ont émigré depuis le 1er janvier 1795.

Stuttgard du 21 mai.

On a publié le 15 à Stockach la nouvelle officielle de la prise de Luzienssteig; où la 14e demi-brigade françoise a été presqu'entièrement *prise* avec 12 pièces de canon. Au départ du courier, les troupes autrichiennes étoient aux portes de Coire.

L'entrée des autrichiens à Lugano fut précédée d'une insurrection des paysans des environs, dans laquelle le préfet du canton, & les principaux habitans qui avoient aidé dans le tems à planter l'arbre de la liberté, furent massacrés au pied de cet arbre, & enterrés sur la place même qu'il occupoit.

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Vendredi 24 Mai 1799. (N°. 143.)

Conſtantinople du 25 avril.

Le Firman du Grand-ſeigneur qui envoye le Grand-viſir en Syrie eſt conçu en ces termes.

" Mon Grand-viſir, guerrier tout-puiſſant & invincible! Après t'avoir honoré de mon haut ſalut impérial, & avoir par-là relevé l'éclat de ta dignité, je te fais ſavoir: que les infidèles françois qui ont ſoumis l'Egypte à leur domination, ſe ſont aſſocié quelques vauriens, Arabes, Cophtes & autres ſemblables, & ſe ſont emparés de Gaza & de Jaffa. Il eſt aiſé de voir par la conduite de ces infidèles, que leurs mauvais deſſeins tendent, à faire diſparoître de deſſus la terre, la religion mahométane (veuille le Tout-puiſſant écarter ce malheur); & d'après l'état des choſes, il eſt clair comme le jour, qu'ils ont conçu le deſſein abominable de porter leurs mains ſur les deux villes ſacrées de la Mecque & de Medine (ce que le Tout puiſſant veuille écarter), villes auxquelles tous les vrais croyans s'adreſſent & qui ſont la maiſon du prophète de tous les hommes. — Comme je t'ai toujours diſtingué parmi mes ſerviteurs, & que je ſais très-bien, combien de bravoure, de zèle & de fidélité tu as montré dans les entrepriſes dont tu as été chargé juſqu'ici, comme à Erzerum, à Trapeſonte, & ſur les frontières de la Perſe, contre les exécrables Curdes, j'eſpère avec confiance, qu'avec l'aide de Dieu tu te comporteras de même pour la deſtruction des infidèles françois, pour l'anéantiſſement de leur domination, & pour nous délivrer de ces fléaux. J'ai en conſéquence réſolu dans un conſeil aſſemblé en ma préſence, de te nommer général en chef, & ma volonté ſuprême eſt que tu te rendes en Syrie, ſans bagages, & avec le train le plus lèger: à cette fin je te donne tout plein pouvoir: l'Agu des janiſſaires ſe joindra à toi avec un certain nombre d'ortas (compagnies), & avec tous les autres régimens néceſſaires; & ainſi te confiant à la protection du tout-puiſſant & à l'interceſſion du chef de tous les prophètes, tu partiras de Conſtantinople, tu raſſembleras une armée puiſſante, en prenant par-tout les hommes en état de porter les armes, & tu te mettras en marche pour le lieu de ta deſtination. Je t'ai auſſi envoyé un vêtement d'honneur, ſavoir une peliſſe de zibeline & un ſabre (détruiſant les ennemis) garni de pierres précieuſes, pour que tu couvres tes braves épaules de la peliſſe, & que tu attaches le ſabre à tes flancs vigoureux. Veuille le Tout-Puiſſant te conduire ſur le chemin de la valeur & de la victoire, toi & tous ceux qui ſe vouent à cette guerre pour l'honneur & le maintien de la religion; qu'il vous donne du bonheur & des avantages, & vous faſſe retourner victorieux! C'eſt maintenant le tems de contribuer de toutes vos forces à la conſervation de la religion; car le tems préſent ne peut être comparé avec aucun autre. En conſéquence les Viſirs & tous les autres qui ont reçu cette miſſion, doivent s'aider mutuellement. Et ainſi que je demande de toi diligence & zèle pour le ſervice de la religion; tu dois, ſuivant tes pleins-pouvois & ta miſſion, élever, honorer & récompenſer ceux qui ſe montreront fidèles & braves dans le ſervice de la foi & de l'Empire; mais ceux qui ſe comporteront autrement & ſe conduiront avec négligence, tu dois les punir comme ils le méritent. Que Dieu, le Seigneur bienfaiſant, ſoit propice à ſes adorateurs fidèles; & qu'il veuille réjouir bientôt, tant moi, ſon foible ſerviteur, que tous les Muſulmans dont le cœur eſt affligé, par de grandes victoires, & qu'il vous faſſe retourner vainqueurs & couverts de gloire: ce que j'eſpère avec l'aſſiſtance du Seigneur des prophètes!„

Paris du 18 mai.

"Tout le monde a les yeux fixés ſur le corps législatif. Le rapport de la commiſſion des fi-

Digitized by Google

nances, la dénonciation faite contre l'ex-ministre de la guerre Schérer, le bruit de sa nomination à la place d'inspecteur des troupes françoises dans la république batave où il doit en rester très-peu, sa retraite à Sèves où il reste toujours, occupent tous les esprits. Au milieu de l'agitation excitée par des hommes qui dans certains partis attendent un bouleversement, on voit avec plaisir les amis de leur patrie oublier leurs passions particulières, chercher à maintenir l'harmonie entre les premières autorités qui doivent avoir également à cœur le salut de l'état, la liberté du peuple & la poursuite des dilapidateurs.,, (*Messager des rélat. extér.*)

Le général Scherer a été nommé inspecteur-général de la cavalerie de l'armée batave, il y a déjà quatre semaines.

Le cit. Servières-Sauvebœuf, rentier & propriétaire, auteur d'un voyage en Perse publié il y a 10 ans, vient d'être enfermé au Temple.

M. le baron de Staël se dispose à partir pour Stockholm, où il va passer quelques mois par congé de sa cour.

Le courier de Lyon à Paris, arrivé avant-hier, a été arrêté & dévalisé près de Tarare par une bande de 25 voleurs parmi lesquels il y en avoit un d'une taille extraordinaire, qui avoit le visage couvert d'un masque. Un des soldats de l'escorte a été tué.

Les membres du conseil des anciens qui ont voté le 27 [16], par appel nominal pour le choix du nouveau directeur, étoient au nombre de 205. Le cit. Syéyès a obtenu 118 suffrages : les cit. Duval, 74; Gohier, 7; Lambrechts, 5; & Charles-Lacroix, 1. Le général Lefebvre, qui avoit eu 345 suffrages au conseil des 500, n'en a pas eu un seul au conseil des anciens. (Nous avons annoncé le 18 à Mannheim, la nomination du cit. Syéyès: v. N°. 138. Cette nouvelle nous avoit été communiquée dès les 9 heures du matin.)

Conseil des 500. — Séance du 15 mai.

L'administration d'Aix dénonce les nombreux assassinats qui désolent son territoire, & dont elle croit que la principale cause existe dans l'impunité des coupables dont régorgent les prisons, sans qu'on puisse accélérer leur jugement. — Renvoi à la commission existante.

On ouvre la discussion sur le projet de Mourer, relatif aux doubles élections du département de la Dyle, que la commission avoit proposé d'annuller également, comme vicieuses dans leurs principes & leurs résultats. — Lecointe-Puyraveau, Demoor & plusieurs autres membres ne voyent pas sans effroi qu'on ait proposé d'annuller toutes les élections de divers départemens réunis. Ils demandent la *question préalable* sur le projet de la commission, & *l'approbation* des opérations de l'assemblée-mère du département de la Dyle. — Cet avis est adopté par le conseil. Les opérations de l'assemblée scissionnaire sont déclarées nulles.

Boiron présente un rapport sur les doubles élections de la Corrèze. L'assemblée électorale repoussa de son sein des électeurs nommés par les deux fractions d'une assemblée primaire qui avoient également violé la constitution. Il y eut de vifs débats, des rixes & des violences suivies de l'effusion du sang de plusieurs électeurs. La force armée fut appellée pour protéger l'assemblée électorale & assurer la liberté de ses choix. Dix-sept électeurs exclus formèrent une assemblée scissionnaire. L'assemblée-mère resta composée de 204 membres, & procéda régulièrement: le rapporteur propose de valider ses opérations. — Génissieu ne cherche point à justifier les opérations de l'assemblée scissionnaire; *elles* lui paroissent tout-à-fait nulles. Mais *il invoque* la question préalable sur le projet, *parce que*, dit-il, l'assemblée électorale a *renvoyé de* son sein 32 électeurs nommés par les deux fractions d'une assemblée primaire, sans motiver cette exclusion sur autre chose, sinon qu'elle n'étoit pas juge des scissions. — Lecointe-Puyraveau appuie le projet. Il déclare qu'au nombre des électeurs renvoyés se trouvoient deux assassins, & que les garder dans le sein de l'assemblée, c'eût été aiguiser de nouveaux poignards. — Le projet est adopté.

Berlier, organe de la commission des finances, fait son rapport sur les moyens de remplir le déficit. Quel que soit le dissentiment sur la quotité de ce déficit, il n'est que trop constant qu'il existe, soit par l'énormité des dilapidations, soit par l'inégalité qui se trouve encore entre les recettes & les dépenses. La commission n'a pu s'empêcher de porter ses regards sur les dépréda-tions contre lesquelles la nation ne fait entendre qu'un seul & même cri. Avec quel étonnement a-t-elle vu que pour le mois de vendémiaire dernier, avant la levée des conscrits & le départ des réquisitionnaires, le ministre fit payer comme s'il y eût eu sous les drapeaux 437,000 hommes, sans même y comprendre l'armée d'Egypte ni celle de Hollande. Dernièrement encore, on a été obligé d'acheter 40,000 chevaux pour la remonte de 60,000 hommes de cavalerie.... Rien n'est plus instant que de prendre des renseignemens circonstanciés sur les auteurs de ces dilapidations, & on proposera à ce sujet un message au directoire. Le crédit ouvert pour le département de la guerre est presque épuisé, quoique nous ne touchions qu'au 8e mois de l'année. A la nouvelle de l'as-

saſſinat de nos plénipotentiaires, un ſeul cri s'eſt fait entendre : Vengeance ! des hommes & de l'argent ! Le moment de la vengeance approche : de nombreux bataillons vont couvrir nos frontières ; mais il faut des reſſources pécuniaires pour leur armement & équipement. La commiſſion a examiné ſur quoi il conviendroit d'établir une taxe de guerre ; elle a cru qu'il ne falloit prendre aucune baſe arbitraire, parce que ce ſeroit ouvrir une vaſte carrière aux injuſtices, aux vexations, &c. Le rapporteur termine par divers projets, dont voici les principales diſpoſitions : il ſera fait un meſſage au directoire pour lui demander compte de la geſtion du miniſtre Schérer ; pour avoir les états de préſence aux armées, pendant les ſix premiers mois de l'an 7 ; pour avoir des renſeignemens ſur les auteurs du déficit matériel ou perſonnel de nos armées, au moment où les hoſtilités ont été repriſes. — Ce projet d'arrêté, eſt adopté ſur-le champ.

Un autre projet de Berlier, qui a été converti ſur-le-champ en réſolution, établit juſqu'à la paix ſur tous les traitemens, qu'elle qu'en ſoit la nature & l'origine, y compris ceux des repréſentans, des directeurs, des miniſtres, &c., une réduction proportionnée : elle ſera de 5 pour 100 pour 3,000 fr., & de 10 pour 100 pour les ſommes excédentes. Il n'eſt rien innové aux loix exiſtantes ſur les traitemens au-deſſous de 3,000 fr.

Un ſecond projet tend à établir, en addition à la contribution foncière, un décime par franc. Par le troiſième, les cotes perſonnelles, mobiliaires & ſomptuaires au deſſus de 10 fr., payeroient en ſus un décime par franc ; en ſorte que le maximum ſeroit de 3 fr. Le quatrième a pour objet de doubler la taxe actuelle ſur les portes & fenêtres. Le cinquième double pareillement le tarif ſur le port des lettres. Les journaux, affiches, avis, &c., ſeroient ſoumis à un droit de timbre, developpé dans le ſixième projet. La principale diſpoſition porte ce droit à 5 centimes par feuille d'impreſſion, & à 3 centimes la demi-feuille. Enfin le dernier projet augmente certains droits perçus à la régie du droit d'enregiſtrement, du timbre, &c. — Ces ſix derniers projets ſeront imprimés & diſcutés demain.

Poulain-Grandprey fait un rapport ſur l'organiſation de la tréſorerie ; il trace les abus qui y exiſtent & ſe plaint de la conduite des commiſſaires, tant pour l'inexécution des loix que pour les retards & les difficultés qu'ils ont apportés aux renſeignemens qui leur ont été demandés. — Le conſeil ordonne l'impreſſion du rapport & du projet.

Nul candidat de la liſte pour la tréſorerie n'ayant obtenu de majorité, il ſera procédé à un troiſieme ſcrutin.

Séance du 16 mai.

L'ordre du jour appelle la diſcuſſion ſur le projet de la commiſſion relatif aux penſions à accorder aux veuves & orphelins des militaires morts à la défenſe de la patrie. — Delbrel rapporteur, s'exprime en ces termes : Ce n'eſt pas tout, citoyens repréſentans, que d'accorder des penſions ; il faut encore en aſſurer le paiement. La politique & l'humanité le commandent. La première vous dit : voulez-vous faire avec facilité de nombreuſes levées, aſſurez au moins l'exiſtence aux femmes & enfans de ceux qui volent aux frontières. La ſeconde vous crie : eh quoi vous laiſſeriez mourir de faim ces veuves, ces orphélins des ſoldats qui ſont morts en défendant avec courage la patrie. Nous prendrons donc des meſures non-ſeulement pour aſſurer des penſions à ces malheureuſes victimes ; mais pour punir ces vampires qui, ſous prétexte de fournitures qu'ils ne livrent pas, détournent à leur profit les deniers du tréſor public, & en privent les malheureux qui y ont le plus de droit. Que le directoire ſeconde le corps législatif & nous verrons bientôt ces vampires ceſſer leurs horribles déprédations. La commiſſion vous propoſe l'adoption du projet ſuivant, La tréſorerie nationale payera annuellement, à titre de ſecours, aux veuves & orphelins des défenſeurs de la patrie, la ſomme de cent dix-neuf mille trois cent ſix fr. — Adopté.

Dans une ſéance précédente le conſeil avoit ſanctionné les élections de la Moſelle, ſauf le citoyen Thirion qu'on accuſoit d'être parent d'émigré. Chaigneau, au nom d'une commiſſion propoſe d'approuver ſa nomination, vu que ledit citoyen quoique parent d'émigré a été reconnu, par un arrêté du directoire dans l'an 5, n'être pas compris dans la loi du 3 brumaire, parce qu'il avoit rempli dès le commencement de la révolution des fonctions adminiſtratives. — *Lecointe-Puyravraux* s'oppoſe à l'admiſſion de ce citoyen, & ſe fonde ſur les motifs ſuivants. Il eſt conſtant que celui dont il s'agit a épouſé ſciemment la fille d'un émigré, donc il eſt parent d'émigré. De plus, il n'a jamais rempli des fonctions à la nomination du peuple ; car celles qu'il exerçoit lui ont été déléguées par un conſeil général de diſtrict & non par le peuple. Que ſi le directoire l'a déclaré non compris dans la loi du 3 brumaire, le directoire a commis une erreur que nous ne devons pas ſanctionner. L'opinant a fini en ces termes : „ Je ne veux faire ici aucune application ; mais il eſt pénible d'obſerver qu'au moment où la coalition étoit plus menaçante que jamais, on a propoſé la clôture de la liſte des émigrés ! maintenant on vous propoſe d'admettre parmi vous des parent d'émigrés ! Quant à moi je proteſte contre de pareilles propoſitions, & je m'oppoſe formellement à l'admiſſion du citoyen Thirion. „ — On demande l'impreſſion de l'opinion de Lecointe : elle eſt ordonnée. — *Giral* juſtifie le citoyen Thirion. Il aſſure qu'il rempliſſoit une fonction à la nomination du peuple, qu'il a toujours été patriote, & qu'il s'eſt toujours diſtingué par autant d'attachement à la morale qu'à la cauſe de la liberté. On parle de morale, s'écrie *Lecointre-Puyravraux*, eh bien ! ſachez, citoyens repréſentans, que ce citoyen étoit déjà marié, & qu'il a divorcé pour épouſer une fille d'émigré. — *Abolin* demande la queſtion préalable ſur le projet de la commiſſion tendante à admettre le cit. Thirion. — Elle eſt miſe aux voix & adoptée.

Vienne du 15 mai.

La troiſième colonne du ſecond corps de troupes Ruſſes, actuellement aux ordres du général Schembeck, par le rappel à Pétersbourg du général Hermann, eſt arrivée le 2 mai à Lemberg. La gazette de la cour porte à 10,600 hommes la totalité de ce corps de troupes, que certaines gazettes avoient d'abord dit être de 45 mille hommes, puis de 20 mille, puis de 12 à 14,000.

La gazette de la cour publie aujourd'hui la capitulation de la forteresſe d'Orci-Novi (ſur l'Oglio, à 4 ou 5 lieues de Breſcia) conclue le 30

Digitized by Google

avril, entre le général-major Alcaini, & les cit. Tore, commandant de la place, Monpaillard & Neuillard, capitaines, Laroche, major de la place. La capitulation porte en ſubſtance que la place ſera livrée avec toute l'artillerie, les munitions, plans, cartes, magaſins, caiſſe militaire, &c. Le 2 mai, une compagnie de troupes Impériales occupera la porte de Breſcia. Le même jour, la garniſon ſortira avec les honneurs de la guerre, dépoſera les armes ſur le glacis, & ſe rendra priſonnière de guerre. Les officiers conſerveront leurs équipages, chevaux, armes & domeſtiques; & après avoir donné leur parole d'honneur de ne pas ſervir avant d'avoir été échangés, ils ſeront renvoyés en France. Ils iront néanmoins avec le reſte de la garniſon à Vérone, où ils attendront les ordres du général commandant, par rapport à leur voyage. Les hommes non combattans auront également la permiſſion de retourner en France. L'art. VIII porte: "Le gouvernement politique décidera du ſort des habitans. En attendant, la bonté connue de S. M. donne lieu d'eſpérer qu'ils ne ſeront pas inquiétés pour le paſſé „ Il eſt dit dans un *article ajouté*: "Nul ne pourra partir avec la garniſon, s'il n'appartient pas immédiatement à la troupe françoiſe. Tous les priſonniers & déſerteurs autrichiens ſeront fidèlement livrés au général Alcaini. „

L'Archiduc Palatin eſt parti le 11 pour Ofen.

Stuttgard du 22 mai.

On a publié le 18 au quartier-général à Stockach un bulletin officiel, qui donne les nouvelles ſuivantes, des Griſons & de l'Italie.

"*Griſons.* Après la priſe de Luzienſteig, le général Hotze a obtenu de nouveaux avantages en pourſuivant l'ennemi. Les diviſions ennemies que les colonnes du général-major de Hiller & du colonel Plunquet avoient pouſſées vers les montagnes, ſe replièrent juſqu'à Furna, dans le deſſein de percer par Zitzers ou par Coire. Mais lorſqu'elles virent le général Hotze en poſſeſſion de ces points, elles furent obligées de ſe rendre. Le nombre des priſonniers conſiſte en 1000 hommes & 80 officiers avec un drapeau. Ce général reconnut l'ennemi le 15 près de Reichenau, & fit en même temps marcher un corps de troupes vers Ragaz: ici l'ennemi fut obligé de ſe retirer, & on lui prit 3 canons; une partie fut pourſuivie juſqu'à Vettis, & une autre dans la vallée de Sargans; on lui fit pluſieurs priſonniers. — Par ſuite de cette attaque les troupes ennemies firent leur retraite dans la nuit du 16, & le général Hotze occupa Sargans, le jour ſuivant. A l'égard du corps d'armée du général comte de Bellegarde, le colonel de St. Julien ſe trouve à Lenz, & le général Haddick à Feliſur. (Ces deux points ſont au centre des Griſons à 3 ou 4 lieues au Sud de Coire.) On amene journellement des priſonniers; & l'on peut aſſurer avec fondement, que Maſſena a perdu au moins une diviſion en tués, bleſſés ou priſonniers, dans ces attaques combinées.„

„*Italie.* Le Feldmaréchal comte Souwarow ayant réſolu de prendre la forteresſe de Tortone, où l'ennemi avoit jeté des renforts, & ayant reçu en même temps la nouvelle que le général Moreau ſe formoit près d'Alexandrie, l'armée marcha ſur Plaiſance, où elle paſſa le Pô, & arriva le 8 à Voghera, le 9 à Ponte-corona, vis-à-vis de Tortone. Le même jour, à l'approche de la nuit, le général quartier-maître marquis Chaſteler, conduiſit le régiment d'Alvinzi aux ordres du colonel Spanoky, un eſcadron de Lobkowitz, & un corps de grenadiers à Tortone; la porte fut attaquée, & emportée malgré le feu à mitraille de la citadelle; & ainſi cette place forte, la clef du Piémont, fut priſe. Les troupes furent accueillies par les cris d'allégreſſe des habitans; & la ville fut illuminée toute la nuit. La garniſon ennemie ſe retira dans la citadelle, qui fut auſſitôt bloquée: 250 bleſſés, dont 12 officiers, furent abandonnés dans la place. — Le 10, l'armée paſſa la Scrivia: comme cette riviere étoit débordée, il ne fut pas poſſible d'y jeter un pont; & les troupes la paſſerent à gué en ſe ſerrant enſemble. Elles furent jointes près de Torre di Garofole par l'avant-garde ruſſe. — Le général Wuchaſſowich, s'avança par Novare ſur Verceil, & ſon avant-garde commandée par le colonel Prince Charles de Roban prit poſſeſſion de l'importante place forte d'Ivrée, où il trouva 30 canons avec beaucoup de munitions. Un autre détachement de ce gén., occupa le bourg fortifié d'Arona, ſur *le lac Majeur*, où il prit 17 canons. Le prince Victor de *Rohan*, s'avança avec un corps de troupes vers le lac de Come, & prit à l'ennemi une chaloupe canonnière: deux autres furent brulées. Le major Luzioni, qui a pénétré, dans le Piémont avec un corps volant, eſt arrivé juſqu'à Chiavaſſo ſur le Pô, (à 4 lieues de Turin.) Le peuple piémontois eſt armé, & combat avec nos troupes contre l'ennemi commun. — Le général Ott a été détaché contre le général ennemi Montrichard qui étoit poſté aux environs de Bologne. Il a pénétré juſqu'à Modene, & l'ennemi s'eſt retiré vers Pontremoli. — Le 9 au ſoir, la forteresſe de Pizzighetone qui étoit aſſiégée, ſe rendit par capitulation au lieutenant-général Kaim. La garniſon forte de 700 hommes, eſt priſonnière de guerre: 91 canons, 6 mortiers, & une grande quantité de munitions & de vivres ſont tombés en notre pouvoir. „

Le Feld-maréchal Souwarow a fait répandre dans le Piémont une proclamation adreſſée aux troupes Piémontoiſes, pour les engager à ſe joindre à l'armée combinée, & à concourir avec elle au rétabliſſement du roi de Sardaigne dans ſes Etats. " Soldats Piémontois! y eſt-il dit, quittez ces drapeaux tiſſus par le parjure: joignez-vous à vos libérateurs, pour compléter le grand œuvre de la délivrance de l'Italie. Vous ne prêterez de ſerment de fidélité qu'au Roi de Sardaigne, & vous ne ferez pas le ſervice militaire hors de l'Italie.„

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Samedi 25 Mai 1799. (N°. 144.)

Paris du 20 mai.

On a des lettres d'Alexandrie d'Egypte du 27 ventôse (17 mars): elles portent que Gaza a été pris le 18 ventôse (8 mars.) Treize drapeaux, de la poudre, des canons, des magasins de vivres & de fourages, ont été le fruit de la victoire, qui n'a pas coûté la vie à beaucoup de monde de part & d'autre. Quinze cens Turcs faits prisonniers ont été renvoyés sans armes, par les vainqueurs.

On a reçu par la même voie la lettre suivante, du citoyen Larrey.

Copie de la lettre écrite par le citoyen Larrey, officier de santé en chef de l'armée françoise en Egypte, à son frère, professeur à l'école centrale du Gard, à Nîmes. Du Caire, le 8 pluviôse. (27 janv.) "Je suis arrivé depuis peu de jours de Suez, où j'ai accompagné le général en chef; nous avons parcouru le désert de l'isthme, une partie de la côte de la Syrie jusqu'aux sources de Moïse, & on a visité une grande partie du golfe de Suez. Ce voyage a été intéressant sous plusieurs rapports, que le tems ne me permet pas de t'expliquer. Nous avons passé la mer rouge à gué; le retour a failli nous coûter la vie comme aux Egyptiens. Nous avons suivi les traces du canal de Sésostris, où nous avons trouvé quelques malheureux habitans plus sauvages que les animaux, & qui paroissent avoir, pour ainsi dire, moins d'industrie; ils sont presque tout nus, sans maisons, &c. Nous allons partir pour la Syrie; suivez-nous maintenant, comme je te l'ai dit, la carte & Volney à la main. Nous allons nous diriger sans doute vers l'Euphrate, si célébre par les armées dont ses rives ont été couvertes. Le départ est fixé au 13 du courant (1er février), & nous ne désespérons pas de voir Constantinople."

Conseil des 500 — Fin de la séance du 16 mai.

Rapporteur d'une commission spéciale, Chaigneau fait un rapport sur les doubles élections du département de la Haute-Saône, & propose d'approuver les opérations de l'assemblée scissionnée. — Adopté sans réclamation.

Richon (de la Haute-Loire) au nom d'une commission spéciale, fait un rapport sur les élections du département de Jemmappe. Il assure que là comme dans les autres départemens réunis, des intrigans ont organisé au nom d'un gouvernement dont ils se disent les représentans, un système de terreur & d'oppression envers tous les patriotes sincères amis de la constitution de l'an 3. En conséquence la commission vous propose d'annuller les operations de l'assemblée électorale du département de Jemmape. — On demande l'impression du rapport. — *Lecointe-Puyraveau* appuye l'impression, mais combat les faits allegués par la commission. Après une longue discussion, le conseil valide les élections de Gemmapes, en ajournant sa décision sur l'admission du cit. Pradier, contre laquelle plusieurs membres s'étoient élevés.

Les deux candidats pour la trésorerie, sont Bertrand (du Bas-Rhin) & Grelier.

Séance du 17.

Organe de la commission de la marine & des colonies, Rollin fait adopter un projet qui fixe les indemnités à accorder aux propriétaires des biens affermés dans les colonies pour le compte de la république. Il porte en substance, qu'en attendant qu'il soit formé un tableau général des biens affermés ou séquestrés, le ministre de la marine accordera aux propriétaires des sucreries deux mille quatre cents francs par an, & aux propriétaires des autres biens douze cents.

Duchâtel (de la Gironde) présente un nouveau projet de résolution en remplacement de celui qui a été rejeté par le conseil des anciens, sur le mode de transfert des inscriptions au grand livre. — Impression & ajournement.

Engelvin fait un rapport sur les triples élections du département du Gers. — Gauran avoit dénoncé, il y a quelques jours, l'administration centrale de ce département, comme s'étant rendue coupable d'un faux matériel, en certifiant des procès-verbaux d'assemblées primaires scissionnaires, qui n'avoient jamais existé. La commission a pensé qu'il avoit existé réellement des scissions dans les assemblées primaires; mais les électeurs nommés par ces scissions n'avoient pas un titre légal, puisque les procès-verbaux n'avoient pas été certifiés par les administrations locales. Elle propose, en conséquence, de déclarer valables les opérations de l'assemblée principale, & d'annuller celles des deux autres fractions. — Un membre examine les causes des scissions

qui ſe ſont opérées dans le corps électoral. Il les trouve dans la double repréſentation; mais il ſoutient que les électeurs dont les pouvoirs avoient été ratifiés par l'adminiſtration centrale & qui ont été exclus, avoient un caractère légal; ils ont d'ailleurs mieux opéré que l'aſſemblée-mère, qui a élu un ex-noble. L'orateur conclut au rejet du projet de la commiſſion, & propoſe de valider les opérations de la fraction ſéante aux carmelites. — Boulay (de la Meurthe) établit par des calcus que l'aſſemblée-mère, ſéante au temple, a conſervé la majorité des électeurs. Il ne croit pas qu'on puiſſe parler de la troiſième aſſemblée qui n'avoit que douze électeurs. Il s'attache à juſtifier les opérations de l'aſſemblée principale, & vote pour le projet de la commiſſion. Lecointe-Puyraveaux ſoutient que les opérations des trois fractions de l'aſſemblée électorale ont été illégales, que les élections ſe ſont faites au milieu des voies de fait & des actes de violence, & qu'elles doivent être toutes annullées. On réclame la clôture de la diſcuſſion. — Berlier & Abolin inſiſtent pour avoir la parole. Le premier parle en faveur du projet; le ſecond le combat. La diſcuſſion eſt fermée. Le projet eſt mis aux voix. Après trois épreuves ſucceſſives, le conſeil procède à l'appel nominal. A la majorité de ſix voix, le projet de la commiſſion eſt adopté, & les élections de l'aſſemblée réunie au Temple ſont validées.

Conſeil des Anciens. — Séance du 14 mai.

Le conſeil reçoit de celui des cinq-cents la liſte des candidats pour la nomination d'un directeur. — Sédillez prend la parole. La tâche que nous avons à remplir, dit-il, m'effraie, & je ne me ſens aucun moyen perſonnel pour m'en bien acquitter. Qu'eſt-ce qu'un directeur? c'eſt un homme d'état deſtiné, avec ſes collègues, à prendre tous les moyens propres à faire reſpecter la république au dehors, & à la faire aimer au dedans. Un homme d'état! ce mot eſt facile à prononcer, mais que de choſes il dit à ceux qui ſavent entendre! combien cet homme doit avoir de connoiſſances & de reſpect pour les principes! car l'ignorance ou le mépris des principes entraînent toujours à leur ſuite la honte & le malheur. Faire reſpecter la république au dehors, eſt ſans doute le premier & le plus preſſant beſoin; mais pour trouver des moyens efficaces d'y parvenir, combien ne faut-il pas d'inſtruction & de ſageſſe? combien ne faut-il pas ſe garder de faux calculs? Il faut de l'énergie, ſans doute, mais il faut encore plus d'àplomb & de ſang froid: ce n'eſt point avec des mots que l'on crée des armées & des finances. Vous qui aimez la république, qui vous faites gloire de l'adorer après l'avoir fondée, prenez garde d'être les inſtrumens de ſa perte! Plus que les autres, vous êtes expoſés à tous les genres de ſéduction: ce ſont vos courages qu'on veut exalter, vos paſſions qu'on veut animer. C'eſt vous qu'on veut porter à employer des meſures qui vous feroient d'autant moins de peine aujourd'hui, que vous les avez priſes avec ſuccès dans d'autres tems, des meſures qui ſeroient néanmoins déſaſtreuſes maintenant. — Le ſalut de la république, qui eſt le vôtre, qui eſt le nôtre, qui eſt celui de nos ennemis eux-mêmes, veut que vous expoſiez franchement au peuple ſa poſition; que vous lui montriez & ſes beſoins & ſes reſſources: à la grandeur du péril il ſaura proportionner les remèdes: il faut que le nouveau directeur connoiſſe ce que peuvent nos ennemis, ce que nous pouvons nous-mêmes; qu'il ſache deviner ce qu'ils veulent; qu'il ſoit inſtruit de nos intérêts; qu'il ſache prévoir ce qui leur eſt utile; qu'il ſache les conſerver & les défendre; en un mot, il faut dans le directoire une énergie ſage & une ſageſſe énergique. Il faut après faire aimer aux françois le gouvernement républicain; car on ne défend que ce qu'on aime, & l'on n'aime que ce qui nous fait du bien. Pour parvenir à ce but déſirable, il faut bien connoître l'algèbre *du genre humain*: le directoire a de grands *moyens d'obtenir* la ſolution de ce problème. La république que nous avons voulue, eſt dans quelques pages de la conſtitution; c'eſt déjà quelque choſe: mais elle n'exiſte encore que là. Le gouvernement peut ſe faire aimer, en mettant la république en activité, en adoptant les principes invariables d'une bonne adminiſtration, en renonçant à ces meſures capricieuſes & verſatiles que la médiocrité ou l'humeur peuvent ſeules inſpirer. J'entends par gouvernement tout ce qui compoſe les premiers rouages de la machine politique; je deſire des lois ſages, & ſurtout des lois ſtables; car on ſupporte plus volontiers des lois mauvaiſes & immuables, que l'on ne ſupporte des lois paſſables, mais éphémères. Je le répète, il faut au directoire un homme d'état: ſans doute il exiſte en France pluſieurs hommes capables de remplir cette miſſion; mais où les trouver? Le mérite ne ſe produit guères lui-même. Je ſais que nos choix ne peuvent porter que ſur les noms compris dans la liſte qui nous eſt envoyée par le conſeil des 500; mais les noms ſeulement ſont connus de beaucoup d'entre nous; & qui ne connoît que les noms, ne connoît pas les hommes. Quelques ſervices rendus à la patrie, quelques dangers bravés pour elle, quelques talens connus ſuffiſent-ils pour remplir une place auſſi im-

portante? Je ne le penſe pas. Je propoſe: 1°. d'ajourner à deux jours la nomination du nouveau directeur, afin que nous ayons le tems de prendre des renſeignemens ſur les candidats propoſés; 2°. de faire précéder le ſcrutin d'une réunion en comité ſecret, pour délibérer en famille ſur cette opération, & former un faiſceau de lumières des connoiſſances individuelles que chacun de nous peut avoir ſur les hommes portés dans la liſte. — Ces propoſitions ne ſont pas appuyées.

Le conſeil reçoit & approuve de ſuite une réſolution d'hier, qui permet l'entrée, le paſſage & le ſéjour ſur le territoire de la république, des troupes eſpagnoles relâchées à l'iſle d'Aix.

Séance du 15.

Le préſident annonce qu'il a reçu une adreſſe aux deux conſeils & au directoire, ſignée individuellement par deux cents citoyens de Grenoble; il propoſe au conſeil d'en entendre la lecture. (Nous avons donné l'extrait de cette adreſſe. N°. 141). — La lecture achevée, Huguet demande l'ordre du jour ſur l'impreſſion. — Motivez-le, dit Marbot. — Regnier: Perſonne ne demande l'impreſſion. — Marbot: Je la demande, moi. — *Huguet*: Vous ne devez recevoir ici aucunes nouvelles diplomatiques ou militaires, que par l'entremiſe du directoire. Si vous ſuiviez une autre marche, vous verriez bientôt tous les gazetiers venir ici ſemer l'alarme. Je demande l'ordre du jour. — *Marbot*: Ce n'eſt ni par paſſion, ni pour ſemer l'alarme, que je demande l'impreſſion; mais je crois qu'il eſt du grand intérêt du peuple & de ſes repréſentans, que le peuple & ceux qui le repréſentent, connoiſſent la vérité. Or, croyez-vous vous mettre en poſition de la connoître, en repouſſant les adreſſes des citoyens qui ont le courage de la dire? N'eſt-il pas utile qu'au milieu du ſilence des journaux, qui n'oſent pas même publier le plus petit échec, dans la crainte d'être accuſés de ſemer l'alarme; n'eſt-il pas utile, dis-je, que les citoyens courageux, qui voient ce qui ſe paſſe ſur les frontières dont ils ſont habitans; n'eſt-il pas utile qu'ils vous inſtruiſent? pouvez-vous repouſſer leurs plaintes, lorſqu'ils vous dénoncent un miniſtre coupable, qu'on ſemble vouloir protéger? Vous avez vu dans tous les papiers publics, les éloges qu'on lui prodigua lorſqu'il fut à l'armée: avez-vous vu un ſeul journal qui ait oſé parler de ſes dilapidations, des fautes qu'il a commiſes à l'armée d'Italie, & des déſaſtres qui en ont été la ſuite? Je demande l'impreſſion de l'adreſſe & le renvoi au directoire. — *Jourdain*: J'appuie l'impreſſion.

Regnier. S'il ne s'agiſſoit que d'un renvoi au directoire, il n'y auroit point d'oppoſition; mais je crois devoir m'oppoſer à l'impreſſion d'une adreſſe, que je regarde comme un brandon incendiaire. Je ſuis incapable de demander que les François ne s'expliquent point ſur notre ſituation politique; je ſuis incapable de repouſſer les ſages & utiles avis que nos concitoyens pourroient nous transmettre; mais je déclare en même tems que je ferai la guerre à ceux qui, ſous prétexte de nous apprendre des vérités utiles, s'appliquent à jeter la diviſion entre les deux premiers pouvoirs. Ceux qui ne veulent apprendre que des vérités, ne s'expliquent point comme l'ont fait les pétitionnaires. Je ſais que la vérité doit être dite avec fermeté; mais je ſais diſtinguer la vérité de l'intention de diviſer. Je demande l'ordre du jour ſur l'impreſſion; & ſi le conſeil ne croyoit point devoir le prononcer ſans autre examen, je demanderois que l'adreſſe fût renvoyée à une commiſſion, qui vous feroit ſentir, j'en ſuis sûr, le danger qu'il y auroit en donnant une eſpèce d'approbation à cette adreſſe, d'inviter tous les hommes de parti à vous écrire. Je le répète, je recevrai tous les avis qui me viendront du peuple, qui vient de m'honorer encore de ſa nomination; mais la qualité dont il m'a revêtu, me fait un devoir de ne recevoir aucune leçon de l'eſprit de parti; & je me ſens la force d'expoſer mon ſang & ma vie pour obéir à mes devoirs. — Je demande l'ordre du jour ſur l'impreſſion.

Il s'élève quelques débats, pour ſavoir ſi l'ordre du jour portera tout-à-la-fois, & ſur l'impreſſion & ſur le renvoi au directoire. — Le conſeil paſſe d'abord à l'ordre du jour ſur l'impreſſion. — On demande enſuite le renvoi au directoire. — Huguet demande encore l'ordre du jour ſur cette propoſition, qui, ſi elle étoit adoptée, ſeroit, dit-il, une marque d'approbation ou de confiance donnée à l'adreſſe. — *Citadella.* Je ne conçois pas comment on peut s'oppoſer à une propoſition qui ne peut avoir pour but que d'éclairer le directoire: s'il a reçu une pareille adreſſe, celle que nous lui enverrons ne ſervira à rien; mais s'il ne l'a pas reçue, nous l'aurons averti de faits importans, ſur leſquels il eſt urgent qu'il fixe ſon attention. Je ne vois pas de raiſons ſolides pour s'oppoſer à ce qu'on faſſe connoître au directoire des faits qui intéreſſent eſſentiellement la liberté, & qui, s'ils étoient inconnus, pourroient livrer à cent mille Autrichiens l'entrée du territoire françois. Je demande le renvoi au directoire. — Le renvoi eſt décrété.

Séance du 16.

Le conſeil reçoit & adopte de ſuite, à l'unanimité, la réſolution d'hier, qui ordonne juſqu'à la paix une retenue de 5 pour 100 ſur les traitemens & remiſes de 3000 fr., & de 10 pour 100 pour tout ce qui eſt au-deſſus.

On procède à l'appel nominal pour la nomination d'un directeur. (Nous en avons fait connoître le réſultat.)

Lucerne du 10 mai.

Le directoire batave vient d'adreſſer au nôtre la lettre ſuivante: " *Le directoire exécutif de la république batave au directoire exécutif de la ré-*

Digitized by Google

publique helvétique. Citoyens directeurs, c'eſt apparemment par un effet des circonſtances, que le directoire exécutif n'a reçu que le duplicata & non l'original de la dépêche, par laquelle vous lui communiquez officiellement la régénération de l'Helvétie, & lui offrez de reſſerrer plus étroitement encore les relations qui exiſtoient déjà entre les deux républiques. Cette démarche de la part d'un des plus anciens amis du peuple batave, ne pouvoit manquer d'être accueillie avec une vive ſenſibilité par le directoire, & il vous offre en retour avec loyauté, union intime & confiance réciproque. Deux nations célèbres par leur attachement inviolable à la liberté, & qui ont la gloire d'en avoir donné les premières le ſpectacle à l'Europe, dans un tems où tous les autres peuples ne ſavoient encore qu'obéir ſervilement; deux nations célèbres par la ſimplicité de leurs mœurs & par la conformité de leurs vertus, doivent reſter unies par inclination & par eſtime mutuelle. Le premier gage que le directoire exécutif ſe plaît à donner des ſentimens qui l'animent pour la république helvétique, c'eſt l'expreſſion des vœux qu'il forme pour voir bientôt la ſageſſe & la fermeté de ſon gouvernement, diſſiper les orages paſſagers de l'intérieur, & les triomphes de la France écarter ceux qui grondent au-dehors, autour d'elle. Donné à la Haye, le 26 germinal (15 avril), an 5 de la liberté batave.„

Stuttgard du 23 mai.

Les gazettes du Tyrol & de la Haute-Souabe, & d'autres qui les copient ſans diſcernement, continuent de publier les nouvelles les plus exagérées de ce qui ſe paſſe en Italie. C'eſt ainſi qu'elles font prendre Turin & Gènes dès le 6 mai par les troupes Auſtro-Ruſſes, tandis que, ſuivant des rapports officiels (v. N°. d'hier), elles n'étoient encore le 10, qu'à Chivaſſo, du côté de Turin, & à 3 lieues au-delà de Tortone, ſur la route de Gènes. C'eſt ainſi qu'elles font débarquer en même tems à Gènes & à Naples, une armée Anglo-Turco-Napolitaine, par l'eſcadre angloiſe, ruſſe & ottomane. Ces feuilles ont imaginé depuis quelque tems d'appuyer leurs fauſſes nouvelles de prétendues lettres officielles. Elles rapportent, pour preuve de la deſcente des alliés à Gènes, une lettre de Reggio, du 9 mai, qu'on attribue à M. le baron d'Aſpres, colonel commandant les avant-poſtes; & cette lettre annonce en même tems que les françois ont abandonné Alexandrie & Turin. Mais eſt-il vraiſemblable qu'on eût ignoré à Tortone le 10, ce qu'on auroit ſu le 9 à Reggio, qui eſt beaucoup plus éloigné de Gènes, d'Alexandrie & de Turin? On peut donc regarder au moins comme prématurées toutes ces nouvelles que l'on entaſſe pêle-mêle avec les rapports officiels, & qui n'aboutiſſent qu'à embrouiller les faits vraiment hiſtoriques.

Suivant des lettres de Veniſe du 15 on y a reçu la nouvelle que les françois, à peine maîtres du port de Brindes, ont été obligés de l'évacuer, ſoit pour ne pas y être pris par les troupes ruſſes & turques débarquées à Otrante par l'amiral Uſchakoff, ſoit par ſuite de l'ordre qu'avoit le général Macdonal de replier toutes ſes troupes du royaume de Naples & de ſe rendre ſur le Pô avec ſon armée. — Les mêmes lettres annoncent que le cardinal Ruffo commandant l'armée royale a marché rapidement de la Calabre vers Salerne, & qu'il a favoriſé la deſcente des troupes qui étoient à bord de l'eſcadre commandée par le commodore Trowbridge, & qui avoient été déjà débarquées dans les diverſes isles du Golfe de Naples: *enſorte* que ſuivant toute apparence la ville *de Naples* étoit au pouvoir de l'armée roy*ale dans* les premiers jours de mai; & que les françois n'avoient plus alors dans le royaume de Naples qu'une garniſon à Capoue.—(Quoique ces nouvelles ne ſoient pas officielles, elles peuvent être regardées comme autentiques.)

Il réſulte des rapports officiels & des lettres qu'on a de l'Italie ſeptentrionale, que le 10 mai l'Apennin ligurien & l'Apennin toſcan, ſéparoient les armées belligérantes. L'aile gauche de l'armée du général Moreau s'appuyoit à Valence & Alexandrie; le centre occupoit le cours de l'Orba, juſqu'à la vallée de la Scrivia, d'où la droite s'étendoit par les fiefs impériaux, *juſ*qu'aux environs de Pontremoli, où s'étoit replié le corps détaché dans le Bolonois & le Modenois, aux ordres du général Montrichard, pour couvrir la Toſcane & favoriſer la jonction de l'armée avec celle du général Macdonal, dont les premieres colonnes devoient arriver à Florence & à Piſtoie, du 12 au 15 mai. D'après cette poſition, les événemens qui auront eu lieu du 11 au 15, en avant de Tortone, ſeront de la plus grande importance.

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Dimanche 26 Mai 1799. (N°. 145.)

Londres du 14 mai.

Un lougre françois pris ces jours paſſés portoit un cap. de frégate chargé d'inſtructions pour les rébelles d'Irlande. La ſortie de la flotte de Breſt a occaſionné un grand mouvement dans ce royaume, où tous les corps de Yeomanry ont reçu l'ordre de faire le ſervice. M. le marquis de Cornwallis ſe tient prêt à entrer en campagne d'un moment à l'autre.

Le gouvernement d'Irlande s'occupe de faire un emprunt de 2 millions pour l'époque du 21 courant. Les créances ſeront de 100 l. ſt. chacune, portant intérêt de 5 p. 100 à compter du 25 mars, & les intérêts ſeront payables en Irlande. — Les propoſitions des prêteurs qui offriront de prendre le moins de billets ſur la tréſorerie, à l'échéance du 24 juin 1801, ſeront acceptées. Toute la ſomme néceſſaire pour couvrir les dépenſes de l'Irlande, s'éleve à 6 millions. Cet emprunt en formera une partie. Deux autres ſeront levés au moyen d'un contrat particulier. Le reſte ſera emprunté ici par le miniſtre ſous la garantie de la Grande-Bretagne.

Sir Sidney Smith a ſuccédé au cap. Trowbridge dans le commandement de l'eſcadre qui croiſe devant le Nil.

L'eſcadre de l'amiral Whitshed, de 5 vaiſſeaux de ligne & de 2 frégates, ayant fait voile de Plymouth le 6 de ce mois, eſt deſtinée à joindre lord St. Vincent.

Dans tous les chantiers, les vaiſſeaux qui ſont en état de mettre en mer, ont reçu l'ordre de ſe préparer à recevoir des troupes.

L'Indéfatigable, frégate arrivée le 9 à Plymouth, a apporté la nouvelle que 5 vaiſſeaux de ligne, une frégate & trois corvettes eſpagnols, étoient ſortis du Ferrol le 11 de ce mois. (On ſait qu'ils ſont arrivées à l'iſle d'Aix.)

Il eſt ſortie le 10 de Sheerneſs, l'Hébé de 38 c., armée en flute, deſtinée pour les Dunes, & le Romney de 50 c.—Le vice-amiral ruſſe Katzoff a fait voile pour la Méditerrannée avec l'Iſidore de 74 c., l'Aſia & la Pobeda de 64, & le Poſpechnoy de 36.

Un bâtiment américain chargé de munitions & de 15,000 fuſils, allant en apparence de Hambourg en Amérique, mais plus vraiſemblablement deſtiné pour l'Irlande, a été envoyé à Yarmouth par la flotte du Nord.

On dit que le capitaine Philips, de la frégate américaine, la Baltimore, a été caſſé pour s'être laiſſé viſiter par un vaiſſeau de guerre anglois.

Une frégate arriva le 12 au ſoir à Portsmouth, avec des dépêches de lord Bridport, dont la flotte, à ſon départ, étoit forte de 21 vaiſſeaux de ligne & pluſieurs frégates. — Elle a dû être renforcée par le Royal-Souverain de 110 canons, & l'Atlas de 98, partis le 11 de Plymouth. — On croit que la flotte de lord Bridport ſe rendra dans la méditerrannée, ou du moins qu'elle ira remplacer au détroit de Gibraltar le lord St. Vincent qui probablement eſt allé renforcer le lord Nelſon dans la méditerrannée.

La flotte de lord St. Vincent devant Cadix, eſt de 16 vaiſſeaux de ligne, dont 7 à 3 ponts, & 9 de 74 canons.—L'eſcadre aux ordres du lord Nelſon conſiſte en 14 vaiſſeaux de ligne, ſavoir: à Palerme, *le Vanguard*, *le Zéalous*, *le Theſeus*, *l'Audacious*, *le Goliath*, *le Culloden*, de 74 canons; devant Malthe, *le Bellérophon*, *le Minotaure*, *l'Alexandre*, de 74 canons; à Minorque, *le Léviathan*, *le Centaure*, de 74 canons; devant Alexandrie, *le Tigre* de 80 canons, *le Swifture* de 74, & *le Lion* de 64. — Il y a du outre dans la Méditerrannée 3 vaiſſeaux de ligne turcs, 5 vaiſſeaux de ligne ruſſes; & à Palerme, 5 vaiſſeaux de ligne portugais, & 2 napolitains.

Une lettre de Demerari du 14 mars, porte, qu'on y

Digitized by Google

a reçu la nouvelle de l'arrivée à Surinam de 4 frégates hollandoises, ayant des troupes à bord, deſtinées à former une attaque contre les Anglois à Démerari.

Paris du 20 mai.

On lit dans des journaux ſemi-officiels l'article ſuivant. „ Pluſieurs lettres qui paroiſſent dignes de foi confirment la nouvelle de la jonction de l'armée de Naples, commandée par Macdonald à l'armée de Moreau. Cette manœuvre importante, exécutée du 20 au 22 floréal devant un ennemi ſupérieur en nombre, couvre de gloire les chefs qui l'ont dirigée, & preſage à l'armée d'Italie le retour de ſes triomphes. Elle a été ſuivie d'une action générale, où les premiers rapports que nous recevons, font monter la perte des Autrichiens & des Ruſſes à huit mille hommes tués ou faits priſonniers; l'armée françoiſe avoit en même tems à combattre les rebelles d'Oneille & de Loano que les Autrichiens avoient fait inſurger; mais l'intrépidité des ſoldats, la confiance qu'ils ont dans leurs généraux actuels, & celle d'un premier ſuccès ont triomphé des obſtacles & prouvé aux ennemis qu'ils alloient retrouver les vainqueurs d'Arcole & de Lodi.„ (Ces nouvelles ont beſoin de confirmation : v. *Stuttgard.*)

Le citoyen Caron de Beaumarchais, auquel nous devons la ſuperbe édition des Œuvres complettes de Voltaire, & pluſieurs charmantes productions théâtrales, eſt mort ſubitement le 18, d'un coup de ſang.

Arrêté du directoire exécutif du 23 *floréal* (12 mai.) Le directoire exécutif, vu l'article 1er de la loi du 9 ſeptembre 1792 (v. ſt.), les articles 34 & 35 de la 11e ſection du titre 8 de la loi du 2 thermidor an 2, & l'article 12 de ſon arrêté du 22 germinal an 4, qui déterminent les cas où les gardes nationales ſédentaires, miſes en réquiſition, ont droit au traitement militaire; Vu auſſi ſon arrêté du 25 nivoſe dernier, qui fixe à huit centimes & demi pour chaque jour de ſervice, l'indemnité de l'habillement & de l'équipement; Vu enfin ſon arrêté du 17 floréal an 4, qui ordonne la formation éventuelle des colonnes mobiles dans chacun des cantons de la république; Conſidérant que quelques-unes des diſpoſitions exiſtantes ſur cette matière ne ſont pas en harmonie entr'elles; que d'autres, qui avoient été provoquées par des circonſtances paſſagères, ne ſont plus ſuſceptibles d'être exécutées; que cette incohérence ſur un objet qui touche de ſi près au maintien de l'ordre & de la tranquillité, compromet les intérêts du tréſor public; ſur le rapport du miniſtre de la guerre, & interprétant en tant que de beſoin les arrêtés ci-deſſus, des 22 germinal, 17 floréal an 4, & 25 nivoſe an 7, arrête: Art. Ier. Les gardes nationales ſédentaires qui, d'après les réquiſitions par écrit des généraux, ſeront employées à la défenſe des villes aſſiégées; celles qui quitteront leurs foyers pour un ſervice hors du territoire de leur commune, recevront, ſelon leurs grades, & pendant leur déplacement, la ſolde, les vivres & les fourrages attribués à l'infanterie, ainſi qu'une indemnité de huit centimes & demi à chaque ſous-officier & ſoldat, pour leur tenir lieu d'habillement & équippement. La réquiſition n'aura d'effet que pendant un mois au plus, à moins qu'elle ne ſoit renouvellée. Il en ſera de même pour les colonnes mobiles éventuellement formées dans chacun des cantons de la république, en exécution de l'arrêté du 17 floréal an 4, qui, d'après la réquiſition formelle & poſitive des adminiſtrations centrales, ſeront miſes en activité pour le maintien de la ſûreté publique, ou pour tout autre ſervice d'ordre & de police générale qui exigeroit leur déplacement. II. Les gardes nationales ſédentaires qui, à défaut de troupes ſuffiſantes dans la garniſon des places de leur canton, ſeroient requiſes pour la garde des établiſſemens militaires, fortifications, forts, lignes, châteaux & places des côtes & frontières maritimes qui ſeront jugées devoir être miſes en état de défenſe, recevront pour chaque jour de ſervice, la ſolde ſeulement attribuée aux mêmes grades dans les troupes de l'infanterie & ſans aucune fourniture : les gardes montées d'un jour à l'autre, ne compteront que pour un jour de ſervice. Les citoyens qui ſeront requis pour faire le même ſervice dans les places d'un canton autre que le leur, auront droit à la même ſolde; mais à raiſon de leur déplacement, les gardes montées d'un jour à l'autre, compteront pour deux jours de ſervice. III. Lorſque le déplacement de la garde nationale aura lieu pour l'exécution des meſures de répreſſion ou de réparations déterminées par la loi du 10 vendémiaire an 4, ſur la police intérieure des communes, il en ſera uſé de la manière preſcrite par cette loi & les diſpoſitions ſubſéquentes, pour l'acquittement des dépenſes occaſionnées pour ce déploiement de la force armée. IV. Les miniſtres de la guerre, des finances & de la police générale, ſont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du préſent arrêté, qui ſera imprimé.

Conſeil des 500. — Séance du 18 mai.

On entend la lecture d'une foule d'adreſſes *dans leſquelles* les autorités conſtituées de divers *départemens*, expriment l'indignation qu'elles ont reſſentie en apprenant l'aſſaſſinat de nos miniſtres à *Raſtadt*.

Berlier invite l'aſſemblée à fixer *le* moment où elle s'occupera du projet ſur les finances, qu'il a preſenté dernierement. — *Bailleul.* Il eſt inſtant de remplir le deficit de l'an 7. Il reſte encore à prononcer ſur les operations de pluſieurs départemens. Primidi le conſeil doit recevoir le ſerment des nouveaux membres. Je propoſe donc au conſeil d'ouvrir ſa ſéance de demain à 10 heures & de ſe former en comité à midi précis. — *Lucien-Bonaparte* : Sans doute il faut s'occuper du déficit; mais il faut ſavoir ſi ce déficit qui exiſte auroit dû exiſter. Le corps légiſlatif n'a point refuſé les ſommes néceſſaires au ſervice de l'année courante. Ce ſont des abus ſans nombre, des vices d'adminiſtration qui produiſent le déficit. Il faut détruire ces abus, il faut punir les auteurs des dilapidations. Réuniſſons-nous donc pour ranimer l'eſprit public & pour écarter les dangers dont ſemble nous menacer la coalition des rois ligués contre nous. Commençons par mettre entre les mains du gouvernement les moyens néceſſaires pour organiſer la victoire, & pour repouſſer ces hordes de ſauvages du Nord enflés de quelques ſuccès éphémères. Mais ſongeons enſuite à ranimer l'eſprit public. Rendons à la preſſe la liberté, je ne dis pas la licence, mais cette liberté ſans laquelle il n'eſt plus de frein pour les dilapidateurs, plus de liberté pour les citoyens, & plus d'équilibre entre les premiers pouvoirs. Oui, nous étoufferons dès aujourd'hui toute eſpèce de diviſion, & nous imiterons la conduite des ſénateurs romains quand le peuple ſe retira ſur le mont Aventin. Je demande qu'on diſcute ſans délai les projets qui vous ont été préſentés ſur les finances. — Le conſeil arrête qu'il commencera demain ſa ſéance à dix heures & qu'il

ſe formera en comité ſur les finances à midi.

Gauran fait valider les opérations de l'aſſemblée mère de Saône & Loire.

Crouchon & Henri font ſanctionner celles des aſſemblées mères du Golo & des Hautes-Alpes.

Séance du 19 mai.

Souilhé, ſecrétaire, fait lecture d'une adreſſe de 200 citoyens de Chambéry qui expriment des ſentimens ſemblables à celle de Grenoble, lue au conſeil des anciens. Ils demandent d'où vient que nos phalanges, jadis victorieuſes, éprouvent maintenant de nombreux revers; comment ſe fait-il que la coalition menace d'envahir le territoire de la liberté. " Pourquoi, diſent-ils, l'inepte Scherer eſt-il reſté ſi long-tems au miniſtère de la guerre? Pourquoi cet homme, généralement accuſé de trahiſon, a-t-il ſuccédé au héros de l'Italie? Pourquoi la liberté de la preſſe n'exiſte-t-elle plus? Pourquoi les citoyens qui oſent dire la vérité, ſont-ils arrêtés & confondus avec les ennemis de la république? Pourquoi, &c. &c.„ Ces citoyens finiſſent par inviter les premiers pouvoirs à l'union, & à s'occuper inſtamment de redonner la liberté à la preſſe, de réorganiſer la victoire, & de ranimer l'eſprit public. — Le conſeil décrète la mention honorable, l'impreſſion & le renvoi au directoire exécutif de cette adreſſe.

Poulain-Grandpré continue ſon diſcours ſur la tréſorerie, qu'il avoit commencé dans une ſéance précédente. " Vous vous rappellerez, dit-il, citoyens repréſentans, que dans la partie de mon diſcours que vous avez entendue, il étoit queſtion de l'oppoſition conſtante formée par les commiſſaires de la tréſorerie, à l'arrêté du directoire exécutif ſur les états décadaires. Je prouverai maintenant que le retard mis dans le payement des ordonnances, dans celui des traites de l'étranger, dans celui des troupes à l'intérieur & à l'extérieur, ne peut être attribué qu'à l'impéritie & à la malveillance des commiſſaires de de la tréſorerie. Les retards mis dans le payement des traites de l'étranger ont ôté toute la confiance dans le gouvernement; mais où la malveillance ou la mal-adreſſe s'eſt-elle mieux montrée que dans le retard des 200 mille francs néceſſaires à la dernière expédition d'Irlande? Les généraux Humbert & Hardy devoient partir ſimultanément, l'un de Breſt, l'autre de Rochefort; ils ſe ſeroient réunis en mer, & auroient montré aux anglois une réunion de forces à laquelle ceux-ci n'auroient rien eu à oppoſer. Mais la tréſorerie n'envoye pas de fonds à un de ces généraux, l'autre part ſeul avec une foible diviſion, qui, malgré des prodiges de valeur, eſt obligée de ſe rendre, en cédant ſeulement au nombre des troupes ennemies. Ainſi donc cette expédition, une des plus importantes qu'on ait jamais pu entreprendre, n'a dû ſon mauvais ſuccès qu'à la lenteur de la tréſorerie.„ L'orateur alloit citer quelques autres faits tendant tous à prouver les vices d'adminiſtration de cet établiſſement. — Le conſeil procède au ſcrutin pour la formation de la liſte triple en remplacement du commiſſaire de la comptabilité, celui d'hier n'ayant pas donné de réſultat; & ſe forme en comité ſecret ſur les finances, conformément à ſon arrêté d'hier.

Stuttgard du 24 mai.

Des lettres particulières de Bregenz annoncent que la colonne françoiſe qui, après la priſe de Coire, avoit fait ſa retraite ſur Reichenau & Ilanz, en rompant tous les ponts derrière elle, a continué ſa retraite vers le canton d'Ury, pour ſe joindre à la diviſion du général Soult qui s'étoit portée ſur ce point pour ſoumettre les inſurgés de ce canton. — La colonne françoiſe qui avoit évacué ſucceſſivement le Bormio & la Valteline, & s'étoit établie à Bellinzone, a fait en même tems ſa retraite vers le Haut-Valais, & s'eſt, dit-on, réunie près du mont St. Gothard, à celles dont nous venons de parler. On ajoute que ces différens corps de troupes ſont dans une ſituation fort pénible, occupant un pays dénué de moyens de ſubſiſtances, au milieu d'un peuple mutiné; car on ſait que les payſans du Haut-Valais, ceux de l'Oberland de Berne, & ceux d'Ury, n'ont été que momentanément comprimés.

Les mêmes lettres annoncent que, par ſuite des mouvemens faits le 17 & le 18 par le corps de troupes du général Hotze, aux environs du lac de Walenſtadt, & de Glaris, les françois ont évacué dans la nuit du 19 au 20, la vallée du Rhin au-deſſus du lac de Conſtance; enſorte que les Autrichiens ont paſſé le Rhin à Rheineck ſans obſtacles, & qu'ils marchoient ſur Rohrſchach, Apenzel, Utznach & Glaris, dans la journée du 20.

Il s'eſt formé depuis quelque temps derrière le lac de Conſtance un corps d'émigrés ſuiſſes, ſous la direction de M. de Steiger dernier avoyer de Berne. On diſtribue actuellement dans les païs helvétiques occupés par les Autrichiens un imprimé de 15 pages in 4°. ſous le titre: *déclaration des Suiſſes unis pour le rétabliſſement de leur patrie, à leur rentrée dans la Suiſſe.* Cette pièce eſt ſignée *Fréderick de Steiger*, cy-

devant avoyer à Berne, au nom de tous les Suiſſes unis, & datée de Ravensbourg le 1 mai.

On écrit de Stockach, que l'armée de l'archiduc qui avoit fait du 10 au 15 quelques mouvemens ſur le Rhin ſuiſſe, pour favoriſer l'attaque du païs Griſon, paroiſſoit ſe diſpoſer le 20 à pénétrer en Suiſſe en paſſant le Rhin au-deſſous du lac de Conſtance.

On n'a publié aucunes nouvelles officielles des armées d'Italie, poſtérieures à celles du 10 mai. Mais on ſait par des lettres autentiques du Piémont, que le général Moreau a été obligé de laiſſer à découvert & ſans garniſons toute la partie ſeptentrionale du Piémont, pour raſſembler toutes ſes forces vers l'Apennin Ligurien. En conſéquence les Autrichiens ont penétré ſans réſiſtance dans le Piémont ſeptentrional, & ont pris poſſeſſion des forteresſes qu'ils ont trouvées garnies d'une artillerie nombreuſe. A leur approche, les payſans s'inſurgent, & ſe portent en armes vers les Alpes, pour en occuper les paſſages, avant que des renforts de troupes arrivées de l'intérieur de la France puiſſent s'y établir. Ceux de la vallée de Suſe ſe ſont emparés du Mont-Cenis, d'où ils coupent la communication entre le Piémont & la Savoie. Mais il paroit que les François partis de Grenoble & de Chambery, ſont arrivés aſſez à temps au petit St. Bernard pour prendre poſſeſſion de ce poſte important; & qu'ils ſont également maitres du Mont-Genèvre, près de Briançon.

Le général Moreau ſemble deſtiné à commander les armées françoiſes dans les ſituations les plus difficiles: celle où il ſe trouva en Bavière au mois de ſeptembre 1796, étoit encore moins pénible que celle où il a trouvé l'armée d'Italie au moment où il en a pris le commandement. Elle étoit tellement affoiblie par quatre ou cinq batailles qu'elle avoit livrées, & par les garniſons qu'elle avoit laiſſées à Peſchiera, à Mantoue, à Breſcia, à Orci-novi, à Pizzighetone, au château de Milan, à Ferrare, qu'il lui étoit abſolument impoſſible de tenir la ligne, de plus de trente lieues, entre l'Apennin ligurien & la Suiſſe. Il falloit donc que ce général ſe décidât, ou pour maintenir ſa jonction avec l'armée de Maſſena, en abandonnant l'armée du général Macdonal; ou qu'il marchât au-devant de celui-ci, en renonçant à ſa jonction avec l'autre, & en évacuant tout le Piémont à la rive gauche du Pô, faute de troupes pour y mettre des garniſons. C'eſt ce dernier parti qu'il a pris, & il ne pouvoit guere en prendre d'autre; car il lui importoit avant tout, de ſauver l'armée du général Macdonald qui par la retraite de Moreau ſe ſeroit trouvée enfermée en Italie, entre l'armée Auſtro-Ruſſe & l'armée napolitaine groſſie de tous les inſurgés du païs de Naples & de l'état romain.—On ne ſauroit dire encore poſitivement ſi la jonction des deux armées françoiſes s'eſt opérée. Les journaux de France l'aſſurent, tandis que les gazettes du Tyrol & de la Haute-Souabe, affirment que les deux armées ont été coupées l'une de l'autre, à Gènes, ſoit par l'armée Auſtro-Ruſſe, ſoit par un débarquement de troupes Anglo-Napolitaines ſur la côte de Gènes. Mais juſqu'ici on ne ſe fonde de part ni d'autre ſur aucun rapport officiel. (Le bulletin officiel publié à Stockach [v. N°. 143.] donne des nouvelles qui vont juſqu'au 10 mai, & ne font aucune mention de la priſe de Gènes ni du côté de terre ni du côté de la mer, quoique les gazettes mentionnées plus haut en fixent la date au 6 mai. D'un autre côté, le *Rédacteur*, à la date du 20 mai, n'avoit pas encore annoncé la jonction des deux armées de Moreau & de Macdonal. On ne tardera pas à ſavoir à quoi s'en tenir ſur cet évènement, dont le réſultat doit être ſi déciſif pour l'iſſue de la campagne actuelle.)

Berlin du 18 mai.

Le lieutenant-général de Kleiſt eſt *arrivé ici* avec ſon régiment, de Prenzlau; *le colonel* de Zenge, avec ſon régiment, venant de Francfort ſur l'Oder; le colonel & commandeur de Tſchammer, avec le régiment prince Ferdinand de Pruſſe, venant de Ruppin; le lieutenant-colonel & commandeur de Meyering, avec le régiment Prince Henry de Pruſſe, venant de Kœnigsberg: ces régimens viennent ici pour la prochaine revue. Le régiment des dragons de l'Electeur Bavaro-Palatin a paſſé par Berlin, & eſt entré dans le camp près de cette ville.

Mannheim du 25 mai.

Les huſſards de Seckler, aidés de 400 payſans inſurgés, attaquèrent hier à 4 heures du matin le 8e régiment de dragons pour l'empêcher de prendre poſte à Ladenbourg. Le général de brigade Darnaudat commandant l'avant-garde, après avoir jetté des forces à Ladenbourg, ſe porta à l'inſtant, de ſa perſonne, à la tête du 3e régiment de huſſards, & du 20e de chaſſeurs à cheval, dans les environs de Schwetzingen, en laiſſant un fort parti de cavalerie ſur la route de Heidelberg. Ce général, par la rapidité de ſon mouvement, fit une diverſion heureuſe. Comme l'avant-garde ne rentra que dans la nuit dans ſes cantonnemens & bivouacs, nous ignorons le réſultat de cette affaire, où l'on dit que les payſans inſurgés ont perdu beaucoup plus de monde que les Autrichiens. Mais les François ſont maitres de Ladenbourg, & le général Darnaudat a établi des avant-poſtes dans la forêt de Schwetzingen, où il a fait faire des coupures, & des lignes paliſſadées & fraizées, ainſi que des abbattis ſur la route. „

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Lundi 27 Mai 1799. (N°. 146.)

Veniſe du 17 mai.

On continue de répandre ici le bruit que les Auſtro-Ruſſes ont pris Gènes le 6: mais, dit une de nos gazettes, cette nouvelle n'a pas encore été confirmée officiellement.

Les Autrichiens ont pénétré juſqu'à Bologne, & il y a eu à cette occaſion beaucoup de ſang répandu: on varie ſur les circonſtances; ſuivant les uns, les patriotes Bolonois ont voulu diſputer l'entrée de la ville aux Autrichiens; ſuivant d'autres, ils les ont laiſſé entrer ſans réſiſtance, puis ils les ont attaqués à l'improviſte; & ſuivant l'un & l'autre rapport, il a été fait un grand maſſacre de ces patriotes. Au reſte on ne dit pas même la date de cet événement. On ajoute que le fort Urbain, (près Bologne) a capitulé le 10, ſuivant les uns; le 13, ſuivant les autres. Mais on n'en a encore reçu aucun rapport officiel.

La fortereſſe de Ferrare, quoique bloquée depuis long-temps, continue de ſe défendre: il n'y a cependant, dit-on, que 400 françois.

Paris du 22 mai.

Le directoire a pris le 16 un arrêté qui porte qu'il ſera formé un camp en avant de Lyon, & un autre dans la ci-devant Belgique. Ce dernier camp, ſera, dit-on, établi entre Bruxelles & Gand.

Notre eſcadre de Breſt a relâché à Toulon: on croit qu'elle n'y fera pas un long ſéjour, & qu'après avoir pris les objets néceſſaires, elle ſe rendra à ſa deſtination ultérieure. Elle n'a pas encore opéré ſa jonction avec la flotte eſpagnole de Cadix; mais ſix vaiſſeaux eſpagnols ſtationnés à Carthagène, ſe ſont réunis à notre eſcadre lorſqu'elle a paſſé à la vue de ce port. On préſume que les 5 vaiſſeaux eſpagnols arrivés du Ferrol, à l'iſle d'Aix, devoient auſſi la joindre en route, mais qu'ils ne l'ont pas rencontrée.

Avant-hier, premier prairial, les nouveaux députés ſont entrés aux deux conſeils, & ont prêté le ſerment ordonné par la loi. Aux 500, le cit. Jean-Debri, le bras en écharpe, le viſage pâle & défait, marchant à pas lents vers la tribune, a attiré tous les regards: il a prononcé un diſcours ſouvent interrompu par des ſanglots, qu'il a terminé en invitant les républicains à l'union, ſeul moyen, dit-il, d'obtenir la vengeance qu'ils réclament. En prononçant le ſerment de haine à la royauté, & à l'anarchie, il a ajouté d'une voix forte: *vengeance*. L'aſſemblée s'eſt levée toute entière, & a repété ce cri. Jean-Debry a été nommé préſident du conſeil des 500, par 345 ſuffrages. Poultier, ex-conventionnel, le général Jourdan, Lacuée, Petiet ont été remarqués parmi les nouveaux membres de ce conſeil. — Aux anciens, on a ſurtout diſtingué l'ex-directeur Reubel. Gourdan a été nommé préſident.

Une lettre de Grenoble du 15 dit qu'on y attendoit le lendemain le Pape Pie VI, le général Mack & le général Championnet, qui ſont transférés à Valence.

Nos journaux continuent à parler d'un combat livré le 11 mai par le général Moreau, à la ſuite duquel l'armée de Macdonal forte de 36 mille hommes auroit opéré ſa jonction: mais le journal officiel n'en a rien publié juſqu'ici.

On lit dans le *Rédacteur* une pièce de vers en l'honneur du capitaine Lejoille, commandant le *Généreux*, qui a été tué, y eſt-il dit, & qui eſt mort en vainqueur. Juſqu'à préſent on n'a publié aucuns details ſur cet événement. Tout ce qu'on ſait concernant le vaiſſeau le *Généreux*, c'eſt qu'il partit de Corfou au commencement de janvier; qu'il arriva le 12 à Ancone; que dans les premiers jours d'avril il ſe préſenta avec une flotille, devant le port de Brindes, où il mit garniſon françoiſe, & qu'il retourna à Ancone le 21 avril. (La gazette de Trieſte du 13 mai, dément la nouvelle qu'on avoit débitée, ſavoir que le *Généreux* avoit été coulé à fond dans un combat contre deux frégates (v. N°. 133.) & ajoute que *ce vaiſſeau a fait heureuſement voile pour Toulon*. Eſt-ce dans la traverſée que le capitaine Lejoille aura péri dans un combat? ou bien avoit-il été tué à l'attaque de Brindes? C'eſt ce qu'on ne ſauroit encore dire.)

Vienne du 18 mai.

(*Nouvelles officielles.*)

„Le F. M. L. Kaim, chargé du ſiège de Pizzighettone, a envoyé par le premier-lieutenant Rimele, arrivé ici en courier, la nouvelle de la priſe de cette fortereſſe, qui a eu lieu le 10 de ce mois, ainſi qu'un rapport préalable des événemens qui ont accompagné cette opération. — Les généraux baron Seckendorff & comte Hohenzollern avoient déjà inveſti Pizzighettone avec un petit corps de troupes, & commencé à faire élever des batteries par les payſans des environs. Le 5, le F. M. L. Kaim reçut ordre d'entreprendre ce ſiège avec la diviſion ſous ſes ordres, & de le pouſſer avec vigueur. En

Digitized by Google

conſéquence, dans la nuit du 5, & le jour ſuivant, la conſtruction des batteries fut continuée avec la plus grande activité; elles furent achevées & garnies d'artillerie dans la nuit du 6. Le 7 avant le jour, on commença à jetter des obus ſur la place ainſi que ſur l'ouvrage avancé de Gera. Cette canonade fut ſi bien dirigée, que le quatrième obus qui fut lancé mit le feu à un gros magaſin de paille, foin & bois; l'incendie dura toute la journée ſans qu'on pût l'arrêter. Quelques heures après, le F. M. L. Kaim fit ſommer la place; le commandant répondit qu'il avoit ordre de ſon gouvernement de ſe défendre & de n'entrer en aucune négociation. Le feu fut continué avec tant de ſuccès, que vers le ſoir un petit magaſin de poudre ſauta en l'air, & pluſieurs batteries ennemies furent entièrement démontées. Les travaux furent tellement pouſſés dans la nuit du 7 au 8, & tout le jour ſuivant, que le 9 au matin nos batteries ſe trouvoient à une portée de fuſil des ouvrages de la place. L'incendie dans la ville, la crainte que le feu prît au dépôt conſiderable de poudre qui étoit dans les caſemates, & la grande proximité de nos batteries & de la tranchée, engagèrent le commandant ennemi à envoyer le 9 à midi un officier d'artillerie au F. M. L. Kaim avec un écrit par lequel il demandoit à entrer en négociation. M. le F. M. L. Kaim envoya auſſitôt le lieutenant-colonel Despeſte dans la place, & dreſſa la capitulation ſuivante, en notifiant qu'il ne ſe départiroit point de ſa teneur. Le commandant ennemi, après avoir tenu un conſeil de guerre, demanda de pouvoir retourner en France avec ſa garniſon, en offrant de ne point ſervir pendant un an; il perſiſta dans ſa demande juſqu'à 10 heures du ſoir. Mais le F. M. L. Kaim lui ayant fait dire qu'il n'attendroit pas plus long-tems, il ſe décida enfin à accepter la capitulation qui fut ratifiée & ſignée le 10 au matin.

„ La garniſon conſiſtoit en 600 hommes & 30 officiers, parmi leſquels ſe trouvoient deux officiers de l'état-major, quoique le commandant ne fût qu'un capitaine. Nous avons trouvé dans la place 95 canons, & une ſi grande quantité de munitions, que l'ennemi eût pu ſoutenir un ſiège de ſix mois. Il s'y trouve auſſi des vivres pour nourrir 5000 hommes au moins pendant 14 mois, & une grande proviſion de poudre. Pendant tout le ſiège, nous n'avons eu qu'un homme tué & deux bleſſés, du régiment de Wurtemberg, qui l'ont été dans une ſortie de l'ennemi.

" Comme M. le F. M. L. Kaim avoit ordre de ſuivre l'armée auſſitôt après la reddition de Pizzighetone, il ſe mit en marche le 11 ſur Voghera, où ſe trouvoit l'armée au départ du courier, & d'où le général Gottesheim, commandant l'avant-garde, détachoit des patrouilles dans les environs de Turin. Les troupes impériales ruſſes, avec leſquelles ſe trouve le régiment de Caraiczay, ſous les ordres du général Döller, ſont à Tortone. L'ennemi, après avoir été chaſſé de la ville par les troupes ruſſes, ſe jetta dans le château ſitué à quelque diſtance; ce château eſt maintenant bloqué comme celui de Milan.

" Le général d'artillerie Kray mande en date du 9, que la veille, la garniſon de Mantoue, que l'on dit être forte de 12 mille hommes, fit une vive ſortie ſur tous les points, parcequ'elle avoit appris que la plupart des troupes du blocus avoient été portées vers Peſchiera. Mais M. de Kray avoit renvoyé dès le 7 huit bataillons vers Roverbella, & le général Elnitz les employa avec tant de ſuccès contre l'ennemi, que celui-ci fut bientôt repouſſé de tous côtés avec une perte conſidérable; l'aide de camp du général Monnet ainſi qu'un lieutenant & 40 hommes ont été faits priſonniers. Notre perte n'étant pas encore bien connue au général Kray, à cauſe de l'étendue de ſa poſition, il ſe réſerve d'en envoyer l'état. En attendant, il mande que le capitaine Hauger, du bataillon d'Amende, ſe trouve parmi les morts, & le major Benjowski, des huſſards de Nauendorf, parmi les bleſſés.

„ Nos troupes ont montré dans cette occaſion la plus grande valeur, ſurtout au moment où l'ennemi pénétra en avant à la faveur de ſa ſupériorité & d'une forte canonade. Le colonel Schrokinger, du régiment de Huff, s'eſt particulièrement diſtingué en faiſant avancer promptement les troupes de ſoutien & en marchant à leur tête, quoiqu'il eût déjà reçu une contuſion. Le général Elnitz donne auſſi des éloges à la conduite du premier-lieutenant Foky, du 7me régiment de huſſards, qui s'eſt déjà diſtingué près de Mirandole, en faiſant priſonnier un corps de 150 hommes & en s'emparant de differens magaſins. Ce même officier, lors de cette ſortie, fondit avec ſa compagnie ſur un bataillon de grénadiers ennemis, en ſabra pluſieurs, & fit priſonniers 20 hommes; le reſte fut culbuté dans les foſſés & mis en fuite.— Le F. M. L. Krai envoya par le ſecrétaire du général ennemi Monnet, fait priſonnier dans cette ſortie, & par un trompette dont il le fit accompagner, une copie de la capitulation de Peſchiera à Mantoue, en y joignant l'avis à la garniſon, que la canonade que l'on avoit regardée à Mantoue comme l'indice de l'approche de l'armée françoiſe, & qui avoit donné lieu à la ſortie ſus-mentionnée, venoit du bombardement de *Pizzighettone*; ce dont on étoit prêt de convaincre la *garniſon*, ſi elle vouloit envoyer un de ſes officiers.—Outre tous les objets pris à Peſchiera & déjà indiqués, on y a encore trouvé 18 pontons de fer blanc avec leurs chariots. „

Capitulation conclue entre le F. M. L. Kaim & le capitaine Jacquey, commandant de la forteresse de Pizzighettone. Art. I. La garniſon rend la place avec toute l'artillerie, munitions, magaſins, & tout ce qui appartient à la fortereſſe, ſous le rapport civil & militaire. Art. II. La garniſon ſortira de la place le 11 mai avec toutes les honneurs de la guerre; elle dépoſera les armes ſur le glacis & ſe rendra priſonnière de guerre. Les officiers françois & ceux de leurs alliés conſerveront leurs armes, bagages, chevaux & décorations militaires; il leur ſera fourni des voitures pour le tranſport, ainſi que l'eſcorte néceſſaire dans tous les pays occupés par les troupes de S. M. l'Empereur. Art. III. La garniſon conſervera ſes effets & ſes havreſacs; il ſera remis de part & d'autre des ôtages; ceux des françois reſteront dans la place juſqu'à ce que tout ait été fidèlement remis aux troupes impériales. Art. IV. Auſſitôt après la ſignature de la capitulation, la porte

de Cremone ſera remiſe aux troupes impériales; le général de Seckendorff, qui commande à Gera, occupera la porte de ce côté. Art. V. Les habitans ne ſeront point inquiétés pour les opinions qu'ils ont manifeſtées pendant le ſéjour des françois. Art. VI. Les malades & bleſſés reſteront dans l'hôpital, ſeront traités par un chirurgien françois, & confiés à la loyauté autrichienne; après leur guériſon & leur échange, ils ſeront renvoyés en France ſous eſcorte. Art. VII. Le commiſſaire des guerres françois reſtera dans la place avec les autres employés françois & ciſalpins, juſqu'à que tous les magaſins de toute eſpèce aient été remis à ceux que le F. M. L. Kaim nommera. Les non-combattans ſeront remis en liberté & renvoyés aux avant-poſtes françois. Conclu & ſigné à Regano le 9 mai 1799. — *Kaim*, feldmaréchal-lieutenant. — *Jacquey*, capitaine & commandant.

„D'après un rapport de S. A. R. l'Archiduc Charles, l'ennemi a attaqué le 9 de ce mois les avant-poſtes du général Meerfeldt entre Bieberach & Gengenbach; il a pris quelques ôtages dans ce dernier endroit, & s'eſt enſuite retiré. Le jour ſuivant, l'ennemi renouvela l'attaque avec plus de troupes; il repouſſa juſqu'à quelque diſtance nos avant-poſtes, après quoi il ſe retira, comme la veille, dans ſa première poſition. Tout eſt parfaitement tranquille ſur toutes les autres parties de la ligne ennemie.„

Ratisbonne du 20 mai.

On ſait que, pendant la dernière guerre, le Roi de Suède en qualité de Duc de Poméranie, n'a fourni aucun contingent en hommes à l'armée de l'Empire, même avant la paix de la Pruſſe & la neutralité de l'Allemagne ſeptentrionale. Tout annonce que les évènemens ſurvenus depuis quelque tems, ont fait adopter un autre ſyſtème à la cour de Stockholm. On en jugera par la pièce ſuivante.

Déclaration faite au nom de S. M. le Roi de Suède, en ſa qualité de Duc de Poméranie, par ſon miniſtre près la diète générale de l'Empire.

" Comme Sa Majeſté a déjà déclaré qu'Elle ne regardoit plus le congrès de paix de Raſtadt comme conſtitutionnel, depuis qu'une nouvelle guerre a éclatté, & qu'en conſéquence Elle a rappellé ſon miniſtre plénipotentiaire, ce congrès doit être regardé comme diſſous. Aucune légation d'Etats de l'Empire ne pourroit reſter à Raſtadt, ſans manquer à ce qu'elle doit au chef ſuprême. La guerre actuelle, à mon avis, doit être regardée comme une guerre d'Empire, car elle fut déjà déclarée telle précédemment; & comme le congrès ne s'étoit aſſemblé que pour négocier la paix durant l'armiſtice, il réſulte, ſelon moi, que les choſes ſe trouvent ſur le même pied où elles étoient auparavant. Le premier devoir de chaque membre de l'Empire eſt donc de prendre part à cette guerre en fourniſſant ſon contingent; aucun Etat, d'après mon opinion, ne peut être diſpenſé de cette obligation, ſi ce n'eſt ceux qui, par leur poſition locale & le défaut de moyens, ſe trouvent dans l'impoſſibilité de le faire. Toute autre façon de penſer me paroît inadmiſſible & inconſtitutionnelle. Notre principale obligation eſt l'obéiſſance envers le chef ſuprême de l'Empire, & l'attachement à la conſtitution, afin d'aſſurer la jouiſſance de nos droits & prérogatives. On pourroit peut-être alléguer que les intérêts & le bien-être de quelques Etats de l'Allemagne leur preſcrit ce qu'on appelle la neutralité; mais comme j'ai déjà excepté les ſouverains & pays que des circonſtances impérieuſes mettent dans l'impuiſſance de ſupporter le fardeau de la guerre, je ne trouve aucun ſujet de tenir une telle conduite, pour ceux à qui leur poſition locale ne fournit point une pareille excuſe; & quand même la part qu'ils prendroient à la guerre, ſeroit accompagnée de difficultés & de fraix, ils n'ont pour cela aucun motif valable de manquer à leurs promeſſes. Non, & il ſeroit à ſouhaiter que l'intérêt particulier ne conduisît jamais à de ſemblables démarches, & que la ſainteté des promeſſes faites fût révérée par nous, comme elle le fut par nos ancêtres. C'eſt uniquement par ce moyen, & non pas en s'iſolant ſoi-même, en manquant à la ſoumiſſion due au chef ſuprême, que l'intégrité de l'Empire ſera maintenue. Ne devons-nous pas déjà des remerciemens à l'Empereut, qui, quoique abandonné à lui-même peu de tems après que la première guerre d'Empire eut commencé, ſoutint ſeul avec ſon peuple fidèle une guerre de cinq ans? Et ſi la paix qu'il fit enſuite avec la république, ne fut pas entièrement à l'avantage général de l'Allemagne, ce fut peut-être uniquement parce qu'on ne pouvoit juſtifier une pareille attente, après avoir abandonné le chef ſuprême. Nous Souverains, qui exigeons de nos peuples fidélité & obéiſſance, il eſt de notre devoir de leur donner l'exemple, en rempliſſant nos propres obligations. Et quels avantages a-t-on obtenus par la neutralité? A-t-elle été reſpectée, & n'eſt-il pas arrivé depuis aſſez d'évènemens qui doivent

Digitized by Google

nous convaincre du contraire? Comme l'accompliſſement de mes obligations eſt pour moi ce qu'il y a de plus ſacré, je n'ai pu voir plus long-tems avec indifférence le ſilence général; j'ai cru auſſi qu'un plus long ſilence de ma part ſeroit nuiſible, & je regarde comme une grande récompenſe de l'avoir rompu ici. Celui qui lit dans le cœur des hommes, eſt mon juge, & il verra ſûrement dans le mien, qu'aucun ſentiment d'ambition ne m'a porté à la démarche que je fais, & que j'ai été uniquement inſpiré par le deſir de rétablir l'union, la confiance & l'intégrité dans le corps germanique. Je déclare donc ici à mes co-Etats, que je ſuis prêt dès ce moment à faire marcher mon contingent, comme Duc de Poméranie, & je deſire que tous les membres bien penſans de l'Empire, & principalement ceux qui ont aſſez de puiſſance pour le ſoutenir efficacement, imitent mon exemple. „

Baſle du 18 mai.

On annonce que le général Maſſena doit transférer ici ſon quartier-général. Le cit. Rudler eſt arrivé cet après-midi.

Hier on a amené ici le célèbre Lavater, miniſtre du culte à Zurich, pour reſter ſous la ſurveillance de notre préfet. Il étoit ſans eſcorte militaire, & accompagné ſeulement du ſecrétaire du préfet de Zurich.

Il ſe confirme que le général Soult a expulſé les payſans inſurgés du poſte important du mont St. Gothard; & qu'il eſt arrivé aſſez à tems pour les empêcher de détruire le pont-du-diable; les françois ont été obligés d'attaquer les inſurgés dans une poſition preſque inexpugnable, au village de Waſen, ſitué ſur un rocher eſcarpé & couvert de neige. Ils en ont fait un grand maſſacre, & les autres ſe ſont ſoumis par capitulation. L'attaque eut lieu le 12 mai; le 14, les françois étoient maîtres du St. Gothard, & ſont parvenus par ce moyen à ſe mettre en communication avec le général Lecourbe, qui ſe trouvoit en quelque ſorte iſolé dans les bailliages italiens, ayant derrière lui les inſurgés du Haut-Valais, & ceux du canton d'Ury, & dans le pays Griſon ainſi que du côté du Piémont, des troupes autrichiennes en nombre très-conſidérable.

Stuttgart du 25 mai.

Le bulletin officiel publié au quartier-général de l'Archiduc, contient dans le N°. du 21 mai, une relation détaillée des événemens militaires qui ont eu lieu le 14, le 15 & le 16 mai, à l'attaque du territoire Griſon. Mais on n'y trouve aucune nouvelle officielle, poſtérieure à celles publiées le 18, ſoit de la Suiſſe, ſoit d'Italie.

Les lettres des environs du lac de Conſtance confirment que le 20, les Autrichiens paſſerent le Rhin au-deſſus du lac, ſans réſiſtance; & ajoutent que le même jour, l'armée paſſa le Rhin à Schaffhouſe & à Conſtance; les françois ayant abandonné toute la rive gauche du fleuve juſques dans les environs de Basle. Mais ces nouvelles ne ſont fondées ſur aucun rapport officiel. Ce qui ſemble les confirmer, c'eſt que le 21 le quartier-général de l'archiduc partit de Stockach pour Schaffhouſe.

Raſtadt du 22 mai.

Hier les françois attaquerent avec ſuccès les païſans de l'Ober-cappel, en tuerent un grand nombre, & incendierent quantité de maiſons dans cette vallée. Les païſans envoyerent demander des renforts au commandant autrichien à Bade; il fit marcher auſſitôt des troupes ſur ce point, mais elles arriverent trop tard pour les ſecourir. Les françois font depuis quelques jours des mouvemens ſérieux en avant de Kehl, & ont déjà pénétré juſqu'aux montagnes.

Francfort du 24 mai.

L'ambaſſadeur d'Eſpagne, renvoyé de *Pétersbourg* par l'Empereur Paul I., eſt arrivé à Memel. On aſſure que le nonce du Pape à Pétersbourg y eſt arrivé en même-temps; & que le motif de leur excluſion, eſt que S. M. catholique, & S. S. n'ont pas encore reconnu l'Empereur de Ruſſie comme Grand-maître de Malthe.

Mannheim du 26 mai.

Extrait de l'ordre de l'armée du Danube du 1er au 2 prairéal (20 au 21 mai). L'armée de Naples forte de 32,000 hommes a fait ſa jonction avec l'armée de Moreau, ſous les murs d'Alexandrie; la bataille s'eſt donnée, & les Autrichiens battus ont été forcés de ſe retirer pour ne pas être enveloppés par nos troupes: l'ennemi eſt chaſſé de Novare & de tout le Piémont. — Une ſeconde nouvelle officielle nous apprend que les Auſtro-Ruſſes ont été battus par Moreau aux alentours d'Alexandrie. Le général en chef écrit au-delà de Voghera que l'ennemi a été chaſſé de Novare, de Verceil & de la Lomeline; les François ſont entrés à Milan; & l'armée autrichienne eſt en pleine déroute, „ — Certifié conforme. *Signé:* Le capitaine adjoint aux adjudants-généraux. — Hudry.

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Mardi 28 Mai 1799. (N°. 147.)

Extrait d'une lettre de Conſtantinople du 3 mai.

L'eſcadre ottomane compoſée de trois vaiſſeaux de ligne, 2 corvettes, 2 bombardes & 22 chaloupes canonieres, a profité du premier ſouffle de vent du Nord, & a mis à la voile il y a quelques jours. Un nombre conſidérable de batimens de transport chargés de troupes & de munitions la ſuivoient. Toutes ces forces vont ſe réunir à Rhodes pour ſe porter enſuite aux endroits les plus néceſſaires; on préſume qu'elles effectueront un débarquement du côté de Damiette. Deux officiers anglois ſont partis avec l'eſcadre; & l'on aſſure que le général Kœller accompagnera le Grand-Viſir, avec le reſte des officiers qu'il a amenés avec lui.

L'armée du Grand-Viſir ſera au moins de cent mille hommes.— Par les derniers avis reçus de St. Jean d'Acre on a appris que l'armée franç. malgré pluſieurs échecs, étoit (*) toujours ſous les murs de cette ville; le Chr. Sidney Smith s'y étoit enfermé pour en diriger lui-même la défenſe; & la plus parfaite harmonie regnoit entre cet amiral & Dgezzar-Pacha, dans le palais duquel il étoit logé.

Au reſte on n'a plus aucune crainte ſur le compte des Druzes, leurs chefs ayant tous envoyé à Dgezzar-Pacha des individus de leur famille comme garants de leur conduite.

M. le comte de Ludolf, miniſtre de S. M. le Roi de Naples vient de recevoir la ratification du traité qu'il a conclu avec la Porte.

Londres du 14 mai.

Le lendemain du départ de la flotte de Breſt, le lord Bridport captura un petit batiment françois nommé la *Rebecca*, qui jeta ſes dépêches à la mer, de maniere toutefois qu'on eut le temps de s'en ſaiſir. On y trouva une lettre de l'amiral Bruix à un général des Irlandois-unis, par laquelle il lui annonçoit que les François partoient pour faire une deſcente en Irlande. C'eſt ce qui détermina le lord Bridport à ſe rendre ſans retard ſur les côtes de ce royaume. On eſt maintenant convaincu que c'étoit une ruſe de guerre de la part de l'amiral françois, pour donner le change au lord Bridport, qui effectivement ſe trouvoit encore le 8 au cap Clear, tandis que la flotte françoiſe qui a cinglé au Sud ſe trouvoit peut-être alors au-delà des côtes de Portugal. L'opinion la plus générale eſt aujourd'hui qu'elle va au cap de Bonne-Eſpérance, pour ſe rendre enſuite au détroit de Babel-mandel, & convoyer l'armée de Bonaparte dans l'Inde. D'un autre côté l'on préſume que l'eſcadre françoiſe eſt deſtinée pour la méditerranée, & qu'elle ira tenter de ravitailler Malthe, & peut-être de ramener en France l'armée de Bonaparte. Quoi qu'il en ſoit, l'incertitude où l'on eſt ſur la deſtination de cette eſcadre, a forcé nos batimens marchands à reſter dans nos ports.

Suivant les nouvelles de la Martinique, en date du 5 mars, la flotte qu'on y attendoit d'Angleterre, y eſt arrivée dans le courant de février, ainſi que le lieutenant-général Trigge, qui eſt nommé commandant militaire en chef dans les Indes-Occidentales, & tous les officiers qui étoient à ſa ſuite.

(*) Ces nouvelles de très fraiche date, & qui nous viennent de bonne ſource, juſtifient les doutes que nous avions élevés dans notre N°. 141, ſur la retraite de l'armée françoiſe de St. Jean-d'Acre, & ſur l'échec que différentes gazettes lui avoient fait éprouver dans les gorges de Naplouſe. Mais d'un autre côté, il paroît qu'on avoit beaucoup exagéré les ſecours que le général Bonaparte eſperoit tirer des Druſes deſcendus du Mont-Liban, au nombre de 80 mille hommes, ſuivant les journaux de Paris (v. N°. 136.)

Turin du 8 mai.

Lorſque l'armée françoiſe paſſa le Teſin, il y a 8 ou 10 jours, on n'y comptoit plus qu'environ 10 ou 12 mille hommes, tant elle avoit été affoiblie par ſes combats multipliés, & par les garniſons qu'elle avoit laiſſées dans les forteresſes ciſalpines. Dans ces circonſtances, le général Moreau a pris le parti de retirer toutes les garniſons françoiſes des villes du Piémont ſur la rive gauche du Pô, & de les faire avancer vers Alexandrie, ainſi que la plus grande partie des garniſons françoiſes de Turin & des autres places ſur la rive droite du Pô, en ne laiſſant que 2 ou 300 hommes à Coni, & 12 ou 1500 hommes dans la citadelle de Turin. Par bonheur, il étoit arrivé de Nice à Coni, vers la fin d'avril, un renfort de 5 mille hommes. De ces troupes raſſemblées aujourd'hui en une ſeule maſſe, Moreau a formé une armée de 20 à 25 mille hommes, qui occupe un bon camp près d'Alexandrie, & dont l'aile droite ſe prolonge le long de l'Apennin, pour garder les paſſages qui conduiſent vers la rivière de Gènes. Le général a fait en même tems replier du Modénois le corps aux ordres du général Montrichard, vers Pontremoli & la vallée du Taro: il a envoyé l'ordre au général Macdonal de changer la direction des troupes de l'armée de Naples, qui avoient pris la route du duché d'Urbin, & de ſe hâter d'arriver avec toutes ſes colonnes par la Toſcane. Moyennant ces diſpoſitions, on eſpère que les françois pourront ſe maintenir ſur l'Apennin, ſi l'armée de Macdonal arrive aſſez à tems pour opérer ſa jonction.

L'aile droite de l'armée Auſtro-Ruſſe, pénétre ſans réſiſtance dans le Piémont ſeptentrional; & un de ſes détachemens vient d'arriver à Chivaſſo, à 4 lieues d'ici. On s'attend qu'elle ſe montrera dans quelques jours devant notre ville, qui n'a pour garniſon que la garde nationale; mais le général Fiorella, qui avec la garniſon françoiſe occupe la citadelle, & tient en reſpect les habitans de Turin, les obligera ſurement à défendre la ville, auſſi long-temps que les Autrichiens ne l'aſſiègeront pas en forme.

Juſqu'à ce moment tout eſt tranquille ici. Il n'en eſt pas de même dans le Piémont ſeptentrional. Partout où les Autrichiens pénétrent, le peuple ſe leve en maſſe, plante des croix à la place des arbres de liberté, aux cris de *vive le Roi! vive la religion!* On diſtribue des armes aux païſans; & un grand nombre d'entr'eux s'eſt porté vers le mont Cenis, & le mont St. Bernard, pour en fermer les paſſages aux renforts de troupes françoiſes qui arrivent de la Savoie.

Paris du 22 mai.

On a des lettres de Gènes du 8 mai, qui ne font aucune mention de l'apparition d'une eſcadre Anglo-Ruſſe dans ces parages. Elles diſent que par la poſition que venoit de prendre le général Moreau ſur la frontière de l'État de Gènes, l'on étoit pleinement raſſuré ſur les craintes qu'avoient données les progrès des Autrichiens. Des troupes liguriennes étoient parties pour occuper les défilés de l'Apennin dans la vallée du Taro, & dans la Carfagnane. — *Le cit.* Ferreri venoit d'être nommé directeur de la république Ligurienne, ſuivant les formes conſtitutionnelles.

On écrit de Nice en date du 10, qu'il y a eu une inſurrection à Loano, & dans la principauté d'Oneille; mais qu'elle a été auſſitôt réprimée par des troupes françoiſes & liguriennes.

Les dernieres lettres de Toulon, diſent que notre flotte a eſſuyé une ſeconde tempête dans la méditerrannée, que deux ou trois vaiſſeaux ſe ſont touchés, & ont eſſuyé quelques *avaries*; & que c'eſt probablement ce qui a *obligé* la flotte de relâcher à Toulon, pour ſe réparer. Mais on aſſure qu'elle ne tardera pas à remettre à la voile, & qu'elle ſera renforcée de l'eſcadre de 9 vaiſſeaux de ligne qu'on équipe à Toulon depuis quelque temps: ce qui portera la flotte à 40 vaiſſeaux de ligne, y compris les 6 vaiſſeaux eſpagnols qui l'ont jointe à la hauteur de Carthagène.

Une lettre écrite de Cadix le 28 avril par l'amiral Lacroſſe, au citoyen Greban commandant la ſtation de Livre, porte qu'il y avoit alors 17 vaiſſeaux [illegible] prêts à faire voile, & que dix autres [illegible] devoient être armés, mais qu'on attendoit les équipages. „ Je ſuis ici, ajoute-t-il, ſans ſavoir quand ni comment j'en ſortirai; mais il me tarde déjà de prendre mon parti. „ On préſume que cet amiral aura rejoint notre flotte à ſon paſſage devant Cadix.

On mande de Livourne que les agens françois ont conſenti, moyennant deux millions, à la levée des ſcellés mis ſur les magaſins qui contiennent des propriétés angloiſes.

Trois circulaires viennent d'être adreſſées aux adminiſtrations & aux commiſſaires des dépar-

Digitized by Google

temens. La première, du ministre de la guerre, a pour but de faire assurer le service des étapes pour le passage des conscrits : dans aucun cas, on ne pourra employer les réquisitions, ni prendre les fonds dans les caisses publiques ; mais elles sont autorisées, en cas de besoin, à passer pour cet objet des marchés & adjudications provisoires. — La seconde, du ministre des finances, les prévient que les bons à délivrer aux communes pour l'équipement des conscrits, ne peuvent être valides que sur l'acquittement de ce qui tient à la contribution mobiliaire. Le ministre les engage, en outre, à employer tous les moyens pour que l'exercice des contributions arriérées & l'exercice de la présente année, soient entièrement soldés au premier vendém. prochain. — La troisième est du ministre de la justice. Il invite en termes très-énergiques toutes les administrations à donner la plus grande solemnité à la lecture du récit de l'assassinat commis à Rastadt sur la personne des plénipotentiaires.

L'ex-général Morgan, natif d'Amiens, compris dans la loi du 19 fructidor an 5, s'est présenté, le 23 floréal dernier, à l'administration municipale du Château, département de la Charente-Inférieure, pour subir la déportation à l'Ile d'Oléron. Cette administration lui a permis de rester dans la commune pendant un jour, à cause du mauvais temps qui rendoit l'embarquement impraticable.

Nous apprenons, par une voie très-sûre, que le général Joubert demande à servir sous les ordres du général Moreau. Nous ne ferons point remarquer combien cette demande fait honneur aux deux guerriers ; mais nous ajouterons que Championnet s'impatiente de n'être point encore jugé, parce qu'il brûle de se mêler au rang des grenadiers pour combattre les ennemis de la république. (*Clef du Cabinet.*)

Beaumarchais a été enterré dans le magnifique jardin qu'il avoit auprès de la Bastille, au coin du boulevard. Collin-d'Harleville a prononcé son éloge funèbre en présence de sa famille & de plusieurs de ses amis. C'est dans la nuit du 17 au 18 qu'il a expiré, sans qu'aucune indisposition ait précédé son attaque d'apoplexie.

On lit dans une relation de voyages du capitaine Kennédy, que, l'eau douce lui manquant, il s'avisa de tremper ses habits dans la mer, & de les mettre ensuite tout mouillés sur son corps. " Il se passa, dit-il, un tems considérable, avant que je pusse engager les gens de mon équipage à suivre mon exemple. Ils s'y déterminèrent enfin : nous rendîmes de cette manière tous les jours autant d'urine que si nous eussions bu modérément ; & je dois à cette pratique ma vie & celle de six autres personnes, qui sans cela auroient péri. Nous trempions nos habits deux fois le jour, avec un tel succès, que la soif qui nous dévoroit, étoit calmée, & que notre langue aride & brûlée, redevenoit humide quelques minutes après. „

Conseil des 500 — Séance du 21 mai.

Un secrétaire fait l'appel des députés nouvellement élus, pour la prestation du serment ordonné par la loi. — Jean-Debry paroît à son tour à la tribune, le bras en écharpe, l'air très-abattu & l'organe altéré. " Il y a vingt-deux jours, dit-il, qu'aux portes de Rastadt, les ministres plénipotentiaires de la république françoise ont été assassinés. Echappé par miracle à la fureur des assassins, je parois à la tribune pour y prêter le serment : mais pardonnez, l'image de mes malheureux collègues me poursuit partout ; partout je vois leurs cadavres inanimés, leur sang coulant de leurs blessures.... (Ici, des sanglots suffoquent l'orateur ; la plus vive émotion s'empare de l'assemblée.) L'Angleterre a entraîné l'Autriche dans la carrière du crime, elle a voulu la lier à ses forfaits par des liens indissolubles ; elle a voulu l'engager si avant qu'elle ne pût ensuite faire un pas rétrograde. Voilà la cause de l'assassinat de vos ministres. Cet attentat inoui demande vengeance : le courage des françois la promet éclattante & sûre. Pour moi, permettez que je vous rapporte, comme un des motifs de consolation que je puis recevoir, les expressions d'amitié, de zèle & de bienveillance, que j'ai reçues des ministres composant le corps diplomatique de Rastadt. Dites à la France, m'ont-ils dit, que le crime dont elle est épouvantée, comme l'Europe le sera, n'est point partagé par l'Allemagne, & appartient tout entier à la maison d'Autriche. Ces expressions ont été constamment accompagnées de preuves de zèle, de dévouement & de loyauté auxquelles on ne peut vouer trop de reconnoissance, & elles trouvent leur confirmation dans un fait remarquable. : c'est que parmi les assassins des ministres on n'a vu aucun prêtre, aucun payſan fanatisé, mais seulement des soldats de l'Autriche. „ —

Digitized by Google

Jean-Debry, avant de prêter le ſerment, termine par une preſſante invitation aux républicains de ſe réunir dans le ſentiment d'une vengeance commune. Il prête le ſerment, & le termine par le cri de *vengeance*. Ce cri eſt répété à l'inſtant par toute l'aſſemblée & les ſpectateurs, & ſe mêle aux cris de *vive la république*. — Le conſeil ordonne l'impreſſion du diſcours au nombre de 12 exemplaires.

Le conſeil procède de ſuite au ſcrutin pour le renouvellement du bureau. — Géniſſieu prend la parole, & demande qu'on s'occupe du projet de Berlier ſur l'addition à certains impôts indirects, qui ne peut être retardée ſans nuire aux recettes, & qui dans la ſituation préſente ne doit pas ſouffrir de difficulté. — Cette propoſition eſt adoptée, & le conſeil, après avoir déclaré l'urgence, prend une réſolution portant qu'à dater de ſa publication comme loi, il ſera perçu, au profit de la république, un décime par franc en ſus des droits d'enregiſtrement, du timbre, d'hypothèque, de droits de greffe, droits de voitures publiques, de garantie pour les matières d'or & d'argent, amendes & condamnations pécuniaires, ainſi que ſur les droits de douane à l'importation, l'exportation & la navigation.

D'après un amendement de Riſon-Dugaland, cette taxe ſera nommée *ſubvention extraordinaire de guerre*, & ne durera que pendant l'an 7.

Les autres projets ſeront imprimés, diſtribués aux nouveaux membres, & diſcutés demain en comité ſecret.

Garreau demande que les commiſſions dernièrement nommées pour examiner les économies à faire ſur les dépenſes de l'an 8, ſoient augmentées de deux membres, afin qu'elles puiſſent profiter des lumières des nouveaux élus. — Cette propoſition eſt adoptée.

On s'occupe du rapport fait par Duviquet, ſur les doubles élections du département de l'Eſcaut, & à la ſuite duquel il propoſoit de valider les opérations de l'aſſemblée mère. — Cette propoſition a été combattue par Duplantier & Mourer, qui ont ſoutenu qu'elles avoient été dirigées par le commiſſaire central, dictées par des menaces d'arreſtations, & faites en ſept heures & demie, ce qui ſans contredit, ne ſuffit pas pour procéder à toutes les opérations. Ils ont obſervé d'ailleurs qu'un de ſes élus, le citoyen Welliatte eſt ſous le poids d'un jugement criminel. — Le conſeil a ajourné ce qui concerne ce citoyen, & a déclaré valables les autres élections.

Séance du 21.

Jean-Debry (préſident). Le conſeil a arrêté que dans la ſéance du 20 prairial, il ſeroit célébré dans ſon ſein une fête funéraire en mémoire des plénipotentiaires françois aſſaſſinés à Raſtadt, & que le préſident prononceroit à cette époque un diſcours analogue. Je préviens le conſeil que, vu l'épuiſement où je me trouve, il me ſera impoſſible de compoſer & de prononcer le diſcours dont il s'agit. Je demande que le conſeil veuille bien nommer un de ſes membres pour me remplacer dans cette fonction. — Le conſeil arrête que le diſcours ſera prononcé par l'ex-préſident Heurtaut-Lamerville.

Le préſident annonce à l'ordre du jour la diſcuſſion des projets de Berlier. Le conſeil ſe forme enſuite en comité ſecret.

Stuttgart du 26 mai.

Il ſe confirme que les François ont évacué la rive gauche du Rhin ſuiſſe dans la nuit du 19 au 20, & que les Autrichiens ont paſſé ce fleuve ſur pluſieurs points, le 20, le 21 & le 22 : l'Archiduc fit occuper Conſtance le 21. Le même jour le quartier-général de S. A. R. arriva de Stockach à Singen, où le principal corps d'armée prit ſon camp, au nombre d'environ 20 mille hommes : le 23, il ſe mit en marche ſur Schaffhouſe & Dieſenhoffen, où l'on a été obligé de conſtruire des ponts, les François ayant détruit tous les ponts ſur le Rhin juſqu'à Baſle. Le même jour le quartier-général partit pour Schaffhouſe. Un grand nombre d'habitans de la rive droite du Rhin ont été commandés pour travailler au rétabliſſement des ponts. — Dès le 21, il n'y avoit plus de François dans le canton d'Appenzel, à St. Gall, dans le Toggenbourg, & le Thurgau. Ils s'étoient repliés derriere le lac de Zurich, où l'on croit que le général Maſſena ſe propoſe de ſe maintenir, ſa gauche au Rhin vis-à-vis de Waldshut, ſa droite au mont St. Gothard.

Raſtadt du 25 mai.

C'eſt dans le village de Waldulm, ſur la Cappel, que les françois ont incendié quelques maiſons, après un léger combat contre les payſans. Le général françois a adreſſé depuis une proclamation aux habitans de l'Ober-Cappel pour les engager à rentrer dans leurs foyers; ſans quoi on incendieroit leurs villages : mais il ne paroît pas que cette proclamation ait produit l'effet qu'on en attendoit; car il doit y avoir eu hier ou aujourd'hui une nouvelle attaque contre ces payſans.

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Mercredi 29 Mai 1799. (N°. 148.)

De Philadelphie le 18 mars.

Une nouvelle insurrection a éclaté dans les districts de l'Ouest. Elle prend une tournure plus sérieuse que celle de Gallatin & des autres patriotes des montagnes.

Le colonel William Nichols, maréchal du district de Pensylvanie, est revenu hier d'un voyage dans le comté de Northampton, & il a mis sous les yeux du président les détails de ce qui s'y est passé. Ce comté rebelle ayant manifesté une opposition très-vive à l'exercice des loix, le maréchal se vit forcé d'agir d'autorité. Il se rendit au lieu de l'insurrection, & il arrêta 23 personnes pour différens actes de résistance à la loi qui impose une taxe sur les maisons. Les prisonniers se soumirent; mais le vendredi soir, le maréchal se trouvant avec 19 d'entre eux à la taverne d'Abraham Levering, à Bethléem, sa maison fut tout à coup environnée de 60 hommes à cheval bien armés, & quelques-uns en uniforme. Cette troupe mit les prisonniers en liberté; elle étoit composée de milices des comtés de Bucks, de Montgomery, & de Northampton, & commandée par un allemand nommé Fries, capitaine de milice du comté de Montgomery. Tous ces troubles ont plus ou moins de rapport à la situation politique de ce pays envers la France; ils ont au moins eu l'avantage de faire mettre en mouvement tous nos volontaires qui doivent incessamment passer la revue, & qui se tiendront prêts à défendre le gouvernement.

Dimanche l'après midi, 60 des prisonniers françois, détenus à Lancaster, sont arrivés en ville, sous l'escorte de la compagnie d'infanterie du capitaine Burton. Ils seront envoyés sous peu aux isles.

Un incendie a éclaté le 15 mars à Newyorck, & l'on a lieu de craindre qu'il n'ait point été l'effet du hasard. Beaucoup de munitions navales, des affuts de canon, & les agrès du vaisseau de guerre qui se construit à Long-Island, ont été consumés. — A Baltimore, on a essayé deux fois pendant la nuit de mettre encore le feu au bourg de Norfolk. Le major & les échevins ont fait offrir 500 piastres de récompense à ceux qui arrêteroient les incendiaires.

Chambre des Représentans. — Séance du 1 mars.

La chambre s'est formée en comité pour prendre en considération le bill tendant à donner au président l'autorité éventuelle d'augmenter l'armée. — Un long débat a eu lieu sur la proposition d'effacer du bill les mots suivants: " Mais lesdits volontaires ne seront point forcés de servir hors de l'état où ils résident, à moins que leur libre consentement n'ait été obtenu. „ La proposition a passé à la majorité de 51 contre 44 voix.

Un autre amendement fut rejetté à la majorité de 56 voix contre 39. Il tendoit à ôter au président le pouvoir de nommer immédiatement les officiers de 24 régimens d'infanterie, du régiment & du bataillon de chasseurs, du bataillon d'artillerie & d'ingénieurs, & des trois régimens de cavalerie, que cet acte l'autorise à lever si la guerre éclatoit entre les Etats-Unis & une autre puissance, ou si le danger de quelque invasion lui paroissoit exister.

Le bill passa ensuite à la majorité de 52 contre 41. Le dimanche suivant, le congrès se sépara.

Barcelonne le 9 mai.

Nous avons ici un nouveau capitaine-général, M. de Cornel, qui l'étoit à Valence & auparavant à Mayorque. Son prédécesseur M. de Lencaster est rappellé à la cour, d'où il étoit absent depuis vingt-cinq ans.

M. de Solano, celui qui a fait la campagne de 1796 avec le général Moreau, est arrivé en cette ville; il attend avec d'autres généraux le moment de passer à Mayorque pour l'attaque projettée de Mahon.

Londres du 18 mai.

Deux malles arrivées avant-hier d'Irlande, nous apprennent que les cours martiales, formées pour juger la conduite des officiers, ont été dissoutes en conséquence des ordres de S. E. le Lord-Lieutenant, qui a enjoint à tous les officiers de se rendre à leurs postes. — Lord Bridport est sur la côte occidentale avec 22 vaisseaux de ligne, & il fait croiser des frégates d'observation jusqu'à Urris-Head, de manière que l'ennemi ne pourroit tenter un débarquement sur aucun point, sans qu'il en fût instruit.

Le gouvernement vient d'établir une communication journalière avec Holy-Head, au moyen d'exprès qui porteront en 30 heures les dépêches; quand les paquebots ne seront pas prêts, elles seront transportées de Holy-Head à Dublin par

des barques extraordinaires. Cet arrangement aura lieu à compter de lundi prochain & durera 36 jours.

On écrit de Corck, en date du 9, qu'une vaſte conſpiration tramée pour égorger les royaliſtes, & brûler la ville le dimanche ſuivant, a été révélée au général Lake par un prêtre Irlandois, & que les chefs ſont arrêtés.

Paris du 24 mai.

Il eſt arrivé à Paris le 19, un courier qui a quitté le général Bonaparte à Jeruſalem. A ſon départ ce général ſe portoit à merveille; & l'armée étoit dans le meilleur état : elle comptoit tant en Egypte qu'en Sirie, 100 mille combattans, vu le grand nombre de recrues qu'elle avoit faites dans ces contrées. Le général Berthier, dont on n'avoit plus entendu parler depuis long-temps, étoit entièrement rétabli d'une ſurdité qu'il avoit éprouvée pendant 3 mois. Bonaparte étoit puiſſamment ſecondé par un nommé Barthelemi, ancien chef de mamelucks, homme actif, entreprenant, & jouiſſant, parmi les Grecs ſurtout, de la plus grande influence. Notre cavalerie préſentoit un magnifique ſpectacle. Elle étoit toute montée de chevaux arabes. Enfin tout annonçoit une conquête bien affermie.

Le *Rédacteur* n'a publié jusqu'à ce jour aucun rapport ultérieur de nos armées d'Italie & de Suiſſe.

Le miniſtre de Sardaigne, Prioca, ſon frère, & quelques autres ôtages détenus à Briançon, ſont transférés à Dijon.

C'eſt décidément à Grenoble que ſera jugé le général Championnet; le cit. Blaque, ſon défenſeur officieux, vient de partir pour cette ville.

Trente ôtages piémontais ſont arrivés à Lyon le 28 floréal. Il y a parmi eux des militaires, des négocians, des préſidens, des eccléſiaſtiques & des miniſtres de la ci-devant cour de Turin. Ils vont à Dijon.

Une lettre de Turin dit que c'eſt le directeur ciſalpin, Adelaſio, qui eſt retourné à Milan, & que pluſieurs agens du directoire ciſalpin ſont employés par les autrichiens.

Notre flotte eſt reſſortie de Toulon le même jour où elle y étoit entrée. On a des raiſons de croire qu'elle étoit devant Malte vers le 19 mai. Elle n'a point reçu & ne devoit pas recevoir de vaiſſeaux eſpagnols à la hauteur de Carthagene, dit le *Publiciſte*.

Voici le diſcours prononcé ſur la tombe de Beaumarchais.

" La litérature vient de perdre un des hommes les plus célèbres qu'elle ait produits, & peut-être celui de tous qui avoit dans l'eſprit le plus d'originalité. C'eſt le citoyen Pierre-Auguſtin Caron de Beaumarchais. Tout le monde connoit ſes ouvrages, le public a retenu une foule de ſes bons mots qui ſont devenus proverbes. Ses pièces ſubſiſteront tant qu'il y aura en France un théâtre, du goût, de l'eſprit, des paſſions & des abus. Tout le monde connoit encore le courage qu'il déploya contre un tribunal créé par l'autorité royale, & rejetté par l'opinion publique. On ſait avec quelle fermeté, couvert de cette opinion, qui, alors étoit une eſpèce de puiſſance, il brava les plus grands dangers, ſupporta les plus grands revers, & força, enfin, les magiſtrats & le miniſtère à lui rendre juſtice. Des anglois étonnés de l'énergie qu'il montroit ſous un gouvernement abſolu, lui écrivoient: *A M. de Beaumarchais, le ſeul homme libre qu'il y ait en France*, & ces lettres lui étoient remiſes. Son caractère avoit encore plus d'élévation que ſon génie n'avoit d'éclat. Ce génie, auſſi étendu que ferme, ſe plioit avec une égale facilité à la littérature & aux affaires, à la politique & au commerce. Auſſi attaché à ſa patrie & aux intérêts de l'humanité que doit l'être tout homme qui penſe, il fut le partiſan le plus déclaré de la liberté des Etats-Unis de l'Amérique. Il tenta les entrepriſes les plus haſardeuſes pour ſa perſonne & pour ſa fortune, afin de contribuer aux ſuccès de cette nouvelle nation, qui donnoit l'exemple de ſecouer les chaines de l'Europe: & ſi le miniſtère françois que les anglois cherchoient à intimider a conſenti enfin à contracter une alliance avec les Etats-Unis, on peut affirmer que perſonne n'y a plus influé que lui. Ce qu'il y a de plus ſingulier peut-être, & de plus propre à le caractériſer, c'eſt qu'il obtint tous les ſuccès en diſant des vérités fortes à tout le monde: il ne flatta jamais les princes, ni les miniſtres, & ne s'abaiſſa jamais à parler mal de perſonne. Il rendoit juſtice à ceux même qui, jaloux de ſes talens, s'acharnoient à vouloir le décrier. Il défendoit toujours avec chaleur ceux que l'on dénigroit, je fuis, diſoit-il, l'avocat des abſens. Il ſe plaiſoit à louer les talens d'autrui, à les faire valoir, à les mettre en évidence. Il écoutoit volontiers ceux qui le conſultoient. Plus d'un auteur lui a dû ſes ſuccès au théâtre & ne s'en eſt pas moins rangé parmi ceux qui cherchoient à lui nuire. Ce qui m'a étonné plus que ſes talens, plus que la force de ſon caractère; c'eſt la ſimplicité de ſes mœurs. Lié avec lui par une ſuite de circonſtances qui me l'avoient fait eſtimer, j'éprouvai qu'on ne pouvoit l'aimer médiocrement quand on le voyoit dans l'intérieur de ſa maiſon. Il étoit entouré de ſes parens, au bien-être desquels il employoit la fortune que ſes talens lui avoient acquiſe; il avoit conſervé les amis de ſon enfance : tous ſes domeſtiques étoient anciens. On ne pouvoit être ni meilleur maître, ni meilleur mari, ni meilleur père. J'ai cultivé ſon amitié pendant trente années, & je l'ai vu toujours le même; intrépide dans les revers, & ſans orgueil dans la proſpérité; paſſionné pour le bien public & faiſant en particulier tout le bien qu'il pouvoit. Sans doute, un jour je developperai plus amplement ſes vertus & ſon grand caractère. Aujourd'hui que frappé de ſa mort, j'ai peine à raſſembler mes idées & a rappeller ma mémoire, je me contente de jeter ces premieres fleurs ſur ſa tombe, en mêlant mes larmes à celles de ſa famille. P. Ph, Gudin. "

Digitized by Google

Nota. Ce diſcours compoſé par le citoyen Gudin, a été prononcé par le citoyen Collin Harleville, devant ſa famille & ſes amis fondant en larmes, & devant pluſieurs gens de lettres, ſur la tombe de Beaumarchais dans ſon jardin où il eſt enterré.

Conſeil des 500. — Séance du 22 mai.

Friſon à la parole pour donner des renſeignemens ſur l'âge du cit. Pradier, élu par le département de Jemmape, & dont le conſeil avoit ajourné l'admiſſion. Il réſulte de l'acte de naiſſance de ce citoyen, que Friſon a ſu ſe procurer, qu'il eſt né le 29 janvier 1777, & par conſéquent qu'il n'a que 22 ans, qu'il eſt de la conſcription militaire, qu'il a négligé de ſe faire conſcrire, qu'il a trompé les autorités publiques en leur déclarant qu'il étoit né en 67, qu'il a enfreint la conſtitution en acceptant une place de commiſſaire du directoire, fonction que ſelon l'article 192 de la conſtitution, on ne peut remplir qu'à 25 ans. Friſon après l'avoir peint comme un impoſteur, & comme inhabile à remplir des fonctions publiques, propoſe d'annuller ſon élection & de faire un meſſage au directoire pour lui dénoncer les faits qui concernent le citoyen Pradier.— Les obſervations de Friſon ſeront imprimées & renvoyées à la commiſſion.

Sur la propoſition de Géniſſieux, le conſeil adopte l'envoi d'un meſſage au directoire exécutif, pour lui demander des renſeignemens précis ſur les différentes ſommes ordonnancées par le miniſtre de l'intérieur & le miniſtre de la guerre Scherer ſur les crédits qui leur ont été ouverts pour l'exercice de l'an 7.

L'ordre du jour appelle Poulain-Grandpré à la tribune pour continuer ſon rapport ſur la tréſorerie, dont des affaires majeures ont interrompu deux fois la lecture. Après être entré dans les plus grands développemens ſur les abus de l'organiſation actuelle de cette adminiſtration, & ſur les moyens de rétablir l'ordre dans toutes les parties de cet établiſſement, Poulain-Grandpré termine par annoncer qu'il préſentera demain un projet ſur une meilleure organiſation de la tréſorerie.

Géniſſieux ſoumet à la diſcuſſion le projet déjà préſenté par lui le 14 mai, relatif au recouvrement de ce que doivent à la république, pour reſtitution de fruits, les co-propriétaires des biens indivis avec des émigrés repréſentés par la république. Il aſſure que la rentrée des fonds en provenant, produira au tréſor public une reſſource de 12 millions pour le ſervice de l'an 7. — Ajourné.

Vienne du 18 mai.
(*Nouvelles officielles.*)

" D'après un rapport du général de cavalerie Melas en date du 6 de ce mois, le général-major Wuckaſſowich a paſſé le Téſin avec ſon corps, a occupé Arona, Mordaro & Verceil, & a détaché des partis, par Ivrée, du côté de Turin. On a trouvé à Arona & Mordaro 17 canons, tant de fer que de métal, un grand nombre de doubles hâches, 5000 cartouches de mouſquet, & 1180 ſacs d'avoine, ris & fêves. Ce général mande en outre, que d'après les rapports qui lui ſont parvenus du général Lattermann, le nombre des armes à feu qu'on a trouvées à Milan ſe monte à 23 mille. ,,

" Le lieutenant général comte de Bellegarde écrit en date du 7, qu'ayant été informé que le général ennemi Loiſon ſe trouvoit avec quelques bataillons dans la Valteline, il détacha deux brigades de ſon corps ſur Pont & Samada pour pouſſer de-là de forts partis au-delà de Bernina, du côté de Poſchiavo, & au delà de St. Maurice & Silvaplana, afin de couper la retraite par Bernina au général Loiſon. Il fit avancer en même tems le colonel Carneville de Vezza, par Mortarollo, ſur Tirano dans la Valteline. L'effet de ces mouvemens fut que le ſuſdit général Loiſon ne put effectuer ſa retraite par la vallée de Poſchiavo, & dut ſe diriger vers Chiavenna, où ſe raſſemble une autre diviſion, à laquelle il ſe réunira vraiſemblablement. ,,

Stuttgart du 26 mai.

Une lettre de Tortone explique comment cette place aſſez forte, indépendamment de ſa citadelle, eſt tombée au pouvoir des Auſtro-Ruſſes par un coup de main. Le général Moreau n'y avoit laiſſé pour garniſon françoiſe que quelques cens hommes, qui devoient défendre la ville de concert avec les habitans, & ſe retirer au beſoin dans la citadelle. Mais les habitans montrèrent ſi peu de zèle, dès les premiers coups de canon, que les françois prirent le parti d'abandonner la défenſe de la ville & de s'enfermer dans la citadelle: immédiatement après, les Auſtro-Ruſſes entrèrent dans la ville, ainſi qu'on l'a vu par le rapport officiel (v. N°. 143). — La même lettre ajoute qu'il y a eu une convention par laquelle les aſſiégeans ne tireront pas de la

ville ſur la citadelle, & les françois ne tireront pas ſur la ville. Dès le 12 les Autrichiens avoient commencé les travaux pour le ſiège de la citadelle.

Des lettres particulières de Tortone & de Milan, citées dans des gazettes du Tyrol, parlent d'une attaque faite le 12 contre le général Moreau près d'Alexandrie; attaque qui s'eſt renouvellée le 13, & dont le réſultat (ſuivant ces gazettes) a été la priſe de Valence par les Auſtro-Ruſſes qui auroient emporté d'aſſaut cette forteresſe, ſituée ſur la rive droite du Pô, & à portée d'être ſecourue par la garniſon d'Alexandrie, dont la citadelle n'en eſt qu'à deux lieues de diſtance. Suivant les mêmes feuilles, le général Moreau auroit été obligé de faire, le 13, ſa retraite avec 4 mille hommes ſeulement, au lieu de 12 mille qu'il avoit encore avant l'attaque du 12; & la route de Gènes étoit abſolument ouverte aux Auſtro-Ruſſes, vu que le général Moreau faiſoit ſa retraite ſur Coni & le Col-de-Tende. (Nous avons déjà eu occaſion de montrer combien peu de confiance on doit avoir dans les feuilles citées. Ce ſont les mêmes qui avoient fait prendre Gènes dès le 6 mai, & qui maintenant nous diſent que les autrichiens ſe dirigeoient le 14 vers cette ville. Elles ne portent qu'à 12 mille hommes l'armée du général Moreau; ce qui étoit vrai à l'époque du 30 avril; mais au 12 mai, il s'étoit renforcé de près de 12 mille hommes, non compris le corps aux ordres du général Montrichard, & non compris quelques colonnes de l'armée de Naples qui pouvoient être arrivées le 12 ou le 13 mai, puiſque la première colonne avoit défilé à Rome dès le 22 avril, & pouvoit avoir fait en 20 jours de marche une route qui n'eſt que d'environ 70 lieues. Il faut donc attendre des rapports plus exacts.)

D'autres lettres d'Italie de plus fraiche date, ſemblent démentir les nouvelles qu'on vient de lire; car il y eſt parlé de nouveaux combats, qui doivent avoir eu lieu ſur le même point; du 14 au 18 mai. Effectivement, ſi, comme le diſent les gazettes du Tirol, l'armée françoiſe étoit concentrée entre Alexandrie & Valence, & que les Auſtro-Ruſſes ayent voulu l'attaquer de front, ſans ſonger à la tourner, il eſt à croire qu'il leur aura fallu plus d'une attaque pour la forcer dans cette poſition qu'on peut regarder comme inexpugnable.

On a des lettres de Naples du 21 avril. A cette date, l'eſcadre combinée n'avoit pas encore effectué de débarquement, excepté dans des isles du Golfe de Naples & de celui de Salerne. — Le rappel des troupes françoiſes de la Pouille, qui avoient reçu l'ordre de ſe rendre ſur le Pô, avoit néceſſité des changemens dans le plan d'opérations. L'ex-prince Pignatelli qui devoit marcher contre le cardinal Ruffo dans la Calabre, avec les légions napolitaines, avoit reçu l'ordre de marcher vers la Pouille, où déjà les patriotes napolitains avoient remporté des avantages conſidérables ſur les royaliſtes. — Le contr'amiral Renaudin étoit arrivé à Naples, pour remplacer l'amiral Pléville, qui venoit de partir pour Paris.

Les lettres de la Suiſſe portent que le 22 les avant-poſtes des Autrichiens n'étoient qu'à une lieue de Zurich. Les françois occupoient encore cette ville le 23, & l'on parle d'un combat qui doit avoir eu lieu ce jour-là & qui s'eſt terminé, dit-on, à l'avantage des françois.

Suivant la gazette d'Erlang, tout prend un aſpect guerrier dans le pays de Heſſe-Caſſel. En vertu d'un ordre du cabinet du *Landgrave*, tous les jeunes gens en état de porter les armes, & les chevaux en état de ſervir, devoient ſe préſenter le 19 mai, pour paſſer la revue; un certain nombre de charretiers devoit être également levé, & être prêt pour le 20. Tous les regimens de milices devoient ſe raſſembler le 25 dans les places de garniſon. Les poteaux de neutralité ſur les frontières du pays de Heſſe, ont été enlevés.

Berlin du 21 mai.

Le Roi a commencé hier la revue des différens régimens qui ſont arrivés des garniſons voiſines.

Mannheim du 28 mai.

Le commandant de Mannheim à M. le Rédacteur du Journal politique de l'Europe.

" *Mannheim, le 8 prairial* (27 avril) *an 7 de la Rép. fr.* Veuillez, Monſieur, inſérer dans votre journal la victoire complète(*) que nous venons de remporter ſur les armées réunies, autrichienne & ruſſe, au paſſage de l'Adige; nous leur avons tué ou noyé deux mille hommes, fait huit cents priſonniers, pris cinq canons & les équipages. *Signé:* Cuneo. „

(*) Cette nouvelle a été annoncée dans les mêmes termes par une *tranſmiſſion télégraphique de Paris à Strasbourg, le 6 prairial* (25 mai), qui a été placardée à Strasbourg, & que nous venons de recevoir.

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Jeudi 30 Mai 1799. (N°. 149.)

Milan du 13 mai.

On a publié ici la proclamation suivante, adressée par M. le gén. comte de Souwarow aux habitans du Piémont. "Connoissant la nécessité de pourvoir à l'ordre public dans ces provinces heureusement reconquises par les forces combinées Austro-Russes, & devant en conséquence non-seulement veiller à la distribution de la justice, mais encore maintenir en activité toutes les branches de l'économie publique & de l'administration sur le pied & le système établis par l'ancien gouvernement de S. M. le roi de Sardaigne avant la révolution, nous ordonnons ce qui suit: 1°. Sont maintenus en vigueur les loix & établissemens politiques & civils qui existoient avant l'ordre de choses qui vient de cesser. 2°. Le lieutenant-général baron de Latour est investi par nous des pouvoirs les plus étendus pour faire toutes les dispositions qu'il croira nécessaires, tant dans le militaire que dans la partie civile & économique, & nommer les sujets les plus propres par leur probité & leurs talens à remplir les places. 3°. Les sujets nommés par le lieutenant-général Latour, exerceront les fonctions qui leur seront confiées, conformement aux loix & établissemens susdits, & dans les cas imprévus, ils feront ce qui sera le plus propre à assurer le maintien de l'ordre public. 4°. Les dispositions relatives au système monétaire, & à l'extinction de la dette publique, actuellement en vigueur, continueront d'être observées: cependant jusqu'à ce qu'il soit statué autrement, le cours & l'émission des billets royaux portant intérêts, sera suspendu. Du quart-gén. de Voghera le 8 mai 1799." — *Alexandre Souwarow Rimniski.*

Paris du 24 mai.

Le courier d'Aix à Nice a été attaqué, le 17 floréal, à dix heures & demie du soir, entre le Luc & Virauban, par huit coquins armés de fusils & de coutelas, qui ont pillé la voiture, le courier & les deux passagers qui s'y trouvoient; le 19 du même mois, l'un des passagers, revenant à Aix, a failli être encore arrêté au-dessus de St.-Maximin; il n'en a été garanti que par l'avis du général Pelletier, commandant de Manosque (Basses-Alpes), qui venoit de l'être lui-même à 500 pas plus loin, & qui n'avoit dû son salut qu'à la vîtesse de son cheval. Les brigands, au nombre de 34, parcourent une étendue de cinquante lieues de terrein; ils sont composés en partie de réquisitionnaires bien armés, qui arrêtent journellement & en plein jour.

Le général Schérer a écrit hier au directoire une lettre dans laquelle il le remercie de la nouvelle marque de confiance qu'il lui a donnée en le nommant inspecteur-général des troupes françoises en Hollande, & où il le prie de lui permettre de ne point accepter. Il ajoute qu'étant outrageusement calomnié comme ministre & comme général, il doit à son pays, à son honneur & à sa probité attaqués, une justification complette des inculpations graves accumulées sur sa tête. Il annonce en conséquence que le compte public de sa gestion pendant les cinq premiers mois de l'an 7, sera mis sous les yeux du directoire, & qu'il sera appuyé de toutes les pièces justificatives qui peuvent en assurer la véracité & l'authenticité.

La 105me demi-brigade, en garnison à Lyon, s'est mise en marche pour l'Italie, & sera remplacée par la garnison de Corfou.

La commission militaire de la 17e. division a condamné à la peine de mort Pierre Pabot, âgé de quarante-trois ans, né à Auxonne, département de la Côte-d'Or, ci-devant sous-aide-ma-

jor du guet à Dijon, même département, convaincu d'émigration & de contravention à la loi du 19 fructidor an 5.

Conseil des 500 — Fin de la Séance du 22 mai.

Un secrétaire donne lecture de deux résolutions qui ont été le résultat du comité secret d'hier; les voici:

Premiere résolution. Art. Ier. Il sera payé pour l'an 7, par les propriétaires fonciers ou usufruitiers de biens-fonds une subvention extraordinaire de guerre, qui sera reglée de la manière ci-après. II. Le montant de ladite subvention extraordinaire sera fixé d'après les rôles définitifs de la contribution foncière de l'an 7, & sera du dixième du principal de la cotte de chaque contribuable. La subvention sera rapportée à la marge des rôles définitifs, & rendue exécutoire par l'administration municipale du canton. III. Si les biens sont affermés, le montant de ladite subvention sera avancé par les fermiers, qui en feront la retenue sur le prix de leurs baux, dans le cas même où ils seroient chargés du payement des contributions foncières. IV. Ladite subvention extraordinaire de guerre sera prélevée en entier pour le compte du trésor public, & au surplus en la même forme, & aux mêmes échéances que la contribution foncière; il en sera compté par article séparé par les percepteurs & receveurs. Chaque contribuable, en l'acquittant, sera tenu de payer en sus un demi-centime par franc du montant de la subvention même, applicable au profit du seul percepteur, & sans que le receveur général ni son prépose puissent faire aucune retenue pour cet objet. V. Les bons du tiers consolidé accordés aux créanciers & pensionnaires de la république, seront admissibles en payement de ladite subvention, comme des contributions ordinaires.

Deuxieme résolution. Art. Ier. Il sera payé pour l'an 7, par chaque contribuable inscrit aux rôles de la contribution personnelle, mobiliaire & somptuaire, une subvention extraordinaire de guerre, qui sera réglée de la manière ci-après. II. Le montant de ladite subvention extraordinaire sera fixé d'après les rôles définitifs de la contribution personnelle, mobiliaire & somptuaire de l'an 7, & sans aucune considération en aucun cas des rôles des années antérieures. Ladite subvention sera 1°. d'un décime par franc de la cote de chaque contribuable en contribution personnelle; 2°. d'un franc pour franc de la cote de contribution somptuaire; 3°. en ce qui concerne la contribution mobiliaire, ladite subvention sera, avec le principal de la côte mobiliaire, dans les rapports qui suivent; savoir, avec le principal de 5 décimes pour franc sur les cotes qui seront en principal de 25 fr. & au-dessous; de 75 centimes pour franc sur les côtes depuis 25 jusqu'à 50 fr.; & d'un franc pour franc sur celles qui excéderont 50 francs. III. La subvention ainsi réglée, sera rapportée à la marge des rôles définitifs, & rendue exécutoire par l'administration municipale du canton. IV. Ladite subvention extraordinaire de guerre sera prélevée en entier pour le compte du trésor public, & au surplus en la même forme & aux mêmes échéances que la contribution personnelle; il en sera compté, par article séparé, par les percepteurs & receveurs. Chaque contribuable, en l'acquittant, sera tenu de payer en sus un demi-centime par franc du montant de la subvention même, applicable au profit du seul percepteur, & sans que le receveur-général ni son prépose puissent faire aucune retenue pour cet objet. V. Les bons du tiers consolidé accordés aux créanciers & pensionnaires de la république, seront admissibles en payement de ladite subvention, comme des contributions ordinaires.

On a publié le résultat du scrutin: c'est **Daunou** qui a été nommé commissaire aux archives.

Séance du 24.

Un secrétaire lit plusieurs adresses relatives à l'assassinat des ministres françois à Rastadt. — Mention honorable.

Eudes, au nom de la commission chargée d'examiner quels projets & rapports d'un intérêt général devoient être réimprimés & distribués aux nouveaux membres, propose l'état suivant: Tous les projets relatifs à l'instruction publique; le projet relatif aux banques, celui relatif à l'organisation des ponts & chaussées; le projet sur les brevets d'invention; celui sur la responsabilité des communes; le projet sur la contrainte par corps; celui sur les biens des juifs d'Avignon; celui sur l'inscription maritime, & aussi le projet sur les comptables. — Géniffieu demande l'ajournement à demain, afin de donner le tems aux inspecteurs, de savoir si l'imprimeur n'a pas un nombre suffisant de ces *projets pour les nouveaux membres.* — *Ajourné à demain.*

Le conseil a nommé le cit. Perrin (de la Gironde) en remplacement de Pollart, qui étoit membre de la commission chargée de faire un rapport sur les élections des Bouches-du-Rhône; & Rouvelet pour remplacer Bertrand (du Bas-Rhin) dans la commission chargée d'examiner les opérations du Liamone.

Le conseil se forme en comité secret pour les finances.

Stuttgard du 27 mai.

Il se confirme par des lettres de Milan du 17 & du 18 mai, qu'il y a eu postérieurement aux attaques du 12 & du 13, dont on n'a pas encore de rapports officiels, une bataille aux environs d'Alexandrie & de Tortone. Elle eut lieu le 16, & ce fut le général Moreau qui attaqua (apparemment avec les 4 mille hommes qui lui restoient, suivant quelques gazettes). La bataille se donna à Marengo (entre Alexandrie & Tortone); il paroît qu'elle a été fort meurtrière. Mais on n'en connoît pas encore le résultat, (à moins qu'on n'applique à cette bataille le bulletin télégraphique rapporté dans notre N°. d'hier; mais alors il faudroit supposer qu'on a mis par mégarde l'*Adige* au lieu du *Pô.*) — Quoi qu'il en soit, on peut dès ce moment affirmer que la

bataille du 16 ayant eu lieu entre Alexandrie & Tortone, la nouvelle de la prise de Valence & les autres résultats des attaques du 12 & du 13, annoncés dans quelques gazettes [v. N°. d'hier], sont destitués de fondement.

Il résulte des nouvelles qu'on a de la Suisse & de l'Italie, que le plan des François est de porter leurs principales forces sur les Alpes Suisses & piémontoises, à l'effet de se maintenir en Italie, d'où ils pourroient reprendre la Suisse à revers, dans le cas où le général Massena seroit obligé de l'évacuer en tout ou en partie. En conséquence deux divisions de son armée ont défilé depuis 15 jours pour renforcer au mont St. Gothardt les généraux Lecourbe & Soult, avec ordre non-seulement de se maintenir dans ce poste important, mais de pénétrer dans le Piémont & le Milanois. De leur côté les Autrichiens renforcent leurs troupes dans les bailliages Italiens, tant du côté des Grisons, que du Milanois. On écrit de Milan, que le général Hohenzollern passa le 15 par cette ville, avec un corps de 5 à 6 mille hommes, allant à Lugano. En même temps, le comte de Bellegarde, se dirigeoit avec son corps d'armée vers le canton d'Uri, pour déloger les François du St. Gothard, par une attaque combinée.

Relation détaillée des évènemens qui se sont passés les 14, 15 & 16 mai, lors de l'attaque du pays des Grisons.

" S. A. R. l'Archiduc Charles chargea le F. M. L. baron de Hotze de soutenir le corps de troupes du Tyrol qui avoit pénétré dans l'Engadin, en attaquant le pays des Grisons de concert avec le F. M. L. comte de Bellegarde, commandant dans le Tyrol, & en se portant le plus promptement possible sur Coire. Le F. M. L. Hotze fit en conséquence les dispositions nécessaires ; il fixa l'attaque au 14 mai, & reçut du F. M. L. comte de Bellegarde l'assurance qu'un détachement de 1000 hommes sous les ordres du comte de Stahremberg, major de Neugebauer, qui se trouvoit à Montafun, resteroit à sa disposition, & qu'une autre colonne s'avanceroit par la vallée de Floeta sur Davos.

„ Le F. M. L. Hotze étoit d'autant plus convaincu qu'il ne pouvoit attaquer de front le Lucienſteig, qu'il avoit appris que la garnison avoit été renforcée, & qu'il savoit que Massena y étoit venu récemment pour augmenter les moyens de défense de cette clef du pays Grison. Il résolut en conséquence de laisser un corps considérable de troupes dans la ligne de défense depuis Feldkirch jusqu'à Brégenz, & de diviser en quatre colonnes les troupes destinées pour l'attaque. La première colonne, conduite par le F. M. L. Hotze en personne, se rassembla dans la nuit du 13, à Vaduz & Balzers, malgré les batteries que l'ennemi avoit établies sur la rive gauche du Rhin près de Werdenberg, & que le terrein resserré près de Vaduz rendoit très-dangereuses. Le F. M. L. fit aussi établir dans la même nuit des batteries avec des pièces de 12 dans les environs de Balzers pour fermer la route du Rhin depuis Werdenberg jusqu'à Ragaz. La deuxième colonne, commandée par le général baron de Jellachich, se rassembla sur les hauteurs de Mayenfeld. Le général baron de Hiller commandoit la troisième colonne, & il la rassembla dans la nuit du 13 au 14, sur la hauteur de Seevis. La quatrième colonne, sous les ordres du colonel comte de Plunquet, se rassembla dans la soirée du 13 au débouché de la gorge de Gargellen. La première colonne devoit par des attaques simulées, menacer le front & les deux flancs de l'ennemi, tandis que la deuxième s'avançant par les hauteurs de Mayenfeld, prendroit à revers les retranchemens de Lucienſteig, & frayeroit un chemin à la première colonne, pour pénétrer jusqu'à la Langwarth & y prendre poste. La troisième colonne devoit chasser l'ennemi de sa position retranchée près Séevis, marcher rapidement vers le pont appellé *Schloſsbruck*, s'en rendre maître, renforcer d'un bataillon le général Jellachich, s'il en étoit besoin, & s'emparer avec le reste, du pont supérieur sur la Langwarth, & du pont inférieur sur le Rhin.

" Le quatrième colonne enfin devoit attaquer les positions de l'ennemi près de Kloſter & Kublis, détacher aussitôt le major de Stahrenberg sur Davos, & s'avancer rapidement avec le reste jusqu'au Schloſs-bruck, pour renforcer le général baron Hiller. Elle avoit aussi l'ordre de poster un bataillon près de Fedris & Couters, pour fermer la nouvelle route construite par l'ennemi dans la vallée de Schaflick. Les deuxième, troisième & quatrième colonnes devoient gravir les montagnes les plus escarpées & surmonter une infinité d'obstacles ; elles devoient se frayer un chemin à travers des neiges profondes & amollies, & marcher pendant douze heures, depuis le point de rassemblement, avant d'arriver à l'ennemi. Le froid insupportable que l'on éprouve sur le sommet des montagnes de Mayenfeld, Seevis & Slupin, empêchoit absolument de se rassembler sur un autre point. On ne peut trop admirer la fermeté & la constance avec laquelle les troupes bravèrent ces obstacles effrayans, à l'exemple de leurs commandans & officiers. Les braves habitans de la

Digitized by Google

vallée de Montafun firent tout leur poſſible pour faciliter la marche, & ils rendirent un ſervice eſſentiel en tranſportant les munitions & les vivres au-delà des montagnes. Les gens du pays même les plus expérimentés admirèrent l'audace avec laquelle la cavalerie & l'artillerie de la 4ème colonne gravirent le Slapin. On donna à chaque colonne quelques compagnies de braves arquebuſiers du Voralberg & du Montafun, qui furent du plus grand avantage, tant pour indiquer les chemins que dans le combat même.

„ Le 14 au point du jour, chaque colonne arriva aux premiers piquets de l'ennemi; la première étoit devant Balzers, attendant que la ſeconde fût arrivée ſur les derrières de l'ennemi. Le général baron Jellachich avoit tellement diſtribué cette dernière, que le major Etvoes, commandant le 4me bat. de Peterwaradin devoit défiler par le Kleck, avec ſon bataillon & deux compagnies d'arquebuſiers ſous les ordres du premier-lieutenant Rajacſich, de Brodi, & attaquer à revers Lucienſteig. Le général lui-même ſe poſta ſur la hauteur entre Mayenfeld & Jenins, occupa ces deux entroits, fit attaquer Malans, tandis qu'une autre diviſion s'avançoit vers le pont inférieur du Rhin. L'ennemi ſe retira dans le bois, & abandonna au detachement un canon, un chariot de munitions & 3 canoniers.

„ Dès que le major Etvoes eut entendu le feu du général Jellachich, il fit attaquer l'aile droite du Steig par le premier lieutenant Rajacſich avec les arquebuſiers & trois compagnies de Peterwaradin; le capitaine Mihich, du 4me bat. de Peterwaradin, fondit en même temps ſur le camp ennemi, & le premier-lieutenant Rovich s'avançant ſur un chemin très étroit, attaqua le cavalier (ouvrage avancé) qui ſe trouvoit à la gauche du Steig. L'ennemi fit agir toute ſon artillerie contre cette diviſion, & il tira ſur elle à mitraille; mais l'attaque fut ſi bruſque & ſi vive, que la garniſon dut bientôt mettre bas les armes. On prit à Lucienſteig, 6 canons, 2 obus, 2 chariots de munitions, une caiſſe remplie d'artifices; le commandant, un grand nombre d'officiers & 700 hommes furent faits priſonniers. Ceux qui avoient été diſperſés, au nombre de 300 hommes, tombèrent entre les mains de la diviſion de Kaunitz qui étoit poſtée ſur le Melsberg, pour faire une diverſion ſur le flanc gauche. „

" Auſſitôt que la porte de Lucienſteig fut ouverte, le F. M. L. baron Hotze s'y précipita avec le général comte Bey & la cavalerie, pour s'aſſurer à l'inſtant de la Langwarth. L'ennemi avoit mis le feu au pont ſupérieur de cette rivière; mais il fut atteint dans ſa fuite par le capitaine Bretſchneider, qui avec une compagnie de Uhlans paſſa à la nage cette rivière rapide, & après une décharge força deux compagnies à ſe rendre priſonnières. Le capitaine Kiſelevsky pourſuivit auſſi l'ennemi avec ſon eſcadron de Uhlans juſqu'au pont inférieur, mais il ne put empêcher que l'ennemi ne mît le feu aux deux extrêmités de ce pont. Le capitaine en ſecond Karnecka, des dragons de Modène, ne ſe fut pas plutôt apperçu de cet incendie, qu'il deſcendit de cheval, & ſe mettant à la tête des diviſions de Kerpen qui étoient accourues, & du 3ème bat. de Peterwaradin, il paſſa le pont dévoré par la flamme, malgré un feu très-vif de mousqueterie, chaſſa l'ennemi, & ramena un canon qui avoit été démonté par la batterie à cheval du lieutenant Kampf.

„ Le premier lieutenant Serpes, des dragons de Waldeck, culbuta l'ennemi au-delà du Rhin près de Flæſch, avec l'aſſiſtance des arquebuſiers du Voralberg, & à la faveur de l'artillerie de ligne de Kerpen; il fit enſuite mettre pied à terre au caporal Platz, du 1er eſcadron des dragons de Waldeck, qui s'étoit offert volontairement; ce dernier s'avança dans le Rhin ayant de l'eau juſqu'aux épaules, pour attacher des cordes à trois canons que l'ennemi avoit abandonnés; il y parvint, malgré le feu à mitraille de l'ennemi, & ces canons furent retirés avec l'aide des arquebuſiers du Voralberg. „

Francfort du 28 mai.

Le Landgrave de Heſſe-Caſſel eſt parti le 24 pour Weſel, d'où il accompagnera le Roi de Pruſſe à Caſſel, où S. M. eſt attendue le 7 juin. On fera manœuvrer en préſence du Roi 14 mille hommes d'infanterie, & 7 mille hommes de cavalerie ou d'artillerie. On croit que MM. de Haugwitz & de Schullembourg accompagneront le Roi dans ſon voyage.

L'expédition générale de cette feuille ſe fait par le Bureau de poſte de Mannheim. Chaque N°. paroit ici la veille de la date qu'il porte; & arrive à Heydelberg & à Francfort, le jour de la date vers les 7 à huit heures du matin.

Les abonnés, qui auroient quelques réclamations à faire, ſont priés de les adreſſer ſans retard au Redacteur du Journal politique de l'Europe à Mannheim.

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Vendredi 31 Mai 1799. (N°. 150.)

Livourne le 8 mai.

La place de Porto-Longone dans l'isle d'Elbe, réfiste toujours. Comme elle a la voie de la mer entièrement libre, elle eſt bien approviſionnée de vivres & de munitions. On continue cependant à la bombarder vivement. Il eſt parti d'ici ce matin pour Porto-Ferrajo une tartane chargée de bombes & de mortiers.

Notre municipalité a enjoint aux propriétaires de maiſons d'en faire illuminer, à leurs frais, le premier étage, pendant la nuit.

Gènes du 12 mai.

Les ſéances de nos deux conſeils n'offrent, depuis quelques jours, aucun intérêt, parce qu'ils laiſſent tout faire au directoire ligurien, chargé de prendre les meſures qu'exigent les circonſtances.

L'armée de Naples, ſous les ordres de Macdonald, s'eſt réunie à la diviſion de Gauthier dans la Toſcane. Elles forment enſemble un corps de vingt-quatre mille hommes. Bologne eſt toujours au pouvoir des républicains, & défendue, tant par la diviſion de Montrichard, que par une nombreuſe troupe ſoldée & volontaire de ciſalpins.

Les frontières & les côtes de la Ligurie ſont dans un état reſpectable de défenſe. La ligne de nos montagnes eſt garnie de troupes françoiſes ſous les ordres du général Pérignon.

Notre directoire a expédié hier un courier extraordinaire à Paris.

Il défile continuellement par nos murs des bataillons françois. La jeuneſſe ligurienne s'arme de toutes parts pour voler à la défenſe de la patrie.

Il partira ce ſoir une demi-brigade françoiſe pour la Toſcane. Nous avons ici le bureau civil & la caiſſe militaire de l'armée d'Italie.

On annonce à l'inſtant que les françois ont attaqué & battu les Auſtro-Ruſſes entre Reggio & Modène, & qu'ils les ont pourſuivis juſqu'au-delà du Pô. Mais on n'a pas encore de détails.

Un ſecond courier répand la nouvelle de l'arrivée à Port-Maurice de ſix mille hommes de troupes françoiſes.

La ville de Carmagnole, en Piémont, qui s'étoit révoltée contre les françois, eſt maintenant en leur pouvoir. Le faubourg de la Madone a été livré aux flammes; quatre cents inſurgés ont péri dans l'action qui a eu lieu pour entrer dans cette ville.

Londres du 17 mai.

La ſuſpenſion de l'acte d'*habeas corpus* a été prorogée juſqu'au 1er mars 1800. — Un bill préſenté par M. Pitt ſur les ſociétés ſéditieuſes a été agréé, auſſi bien qu'un bill préſenté par M. Abbot, relatif à la forfaiture, qui emporte confiſcation des biens des condamnés: enfin le bill pour limiter la liberté de la preſſe, & aſſujétir les gazettes à de nouvelles entraves, a également paſſé. " Il n'y a, dit une gazette miniſtérielle, que des circonſtances auſſi extraordinaires que celles où ſe trouve l'Angleterre, qui ayent pu déterminer à une meſure ſi contraire aux droits dont la nation angloiſe s'eſt montrée de tout tems ſi jalouſe. „ Il eſt vrai de dire que, depuis quelques années, la liberté de la preſſe a été tellement comprimée en Angleterre comme ailleurs, qu'on peut dire qu'elle n'exiſte plus nulle part, excepté peut-être dans quelques parties de l'Allemagne.

On lit dans le *Courier de Londres* une lettre de Berlin du 3 mai, dans laquelle il eſt dit que l'eſpoir qu'on avoit d'engager le Roi de Pruſſe à entrer dans la nouvelle coalition contre la France, eſt entièrement évanoui.

Les 3 p. c. conſolidés ſont tombés de 56 à 54 depuis deux jours.

Paris du 26 mai.

Armée d'Italie. — Rapport officiel de l'armée d'Italie, adreſſé au directoire exécutif par

Digitized by Google

le général en chef Moreau, & le général de division Emmanuel Grouchy, chef par interim *de l'état major.* "L'armée d'Italie, placée entre le Pô & le Tanaro, la droite à Alexandrie, la gauche à Valence, occupant par de forts détachemens Cazal & Verrue, étoit en mesure de faire repentir l'ennemi s'il tentoit de passer le Pô ou le Tanaro. Effectivement le 22 flor. (11), après avoir fait des démonstrations en différens endroits, il effectua un passage sur le Pô; mais les dispositions sages & vigoureuses de l'adjudant-général Garreau, qui commandoit la gauche de la division du général Grenier, parvinrent à culbuter les Autrichiens: tous ceux qui avoient passé sur la rive droite furent tués ou faits prisonniers. Un seul bataillon de la 105e. demi-brigade, commandé par le chef de bataillon Dupellin, a fait mettre bas les armes à 500 Autrichiens. Le 23 (12 mai), dès le matin, un corps de 7000 Russes passa le Pô en force à Bassignana, & dirigea sa principale attaque sur Pecetto. Le général Moreau avoit prévu cette intention; il avoit en conséquence disposé la division Grenier, qui reçut l'ennemi avec valeur. Cette division, toutefois, se soutenoit contre un si grand nombre avec peine, lorsque l'arrivée de troupes fraîches, l'intelligence & le courage brillans qui ont toujours distingué le chef de brigade Gardanne, qui les commandoit, commencèrent à repousser l'ennemi. Au même moment la division Victor, que le général en chef faisoit avancer à toute hâte, ayant paru sur la hauteur de Pecetto, les Russes furent attaqués sur leur flanc gauche & sur leur front. Le combat fut long & opiniâtre: une cassine placée au centre de l'attaque fut prise & reprise plusieurs fois. Enfin l'ennemi plia de toutes parts; le village de Bassignana fut emporté, les Russes furent culbutés dans le fleuve; plus de 2,000 d'entr'eux s'y noyèrent; le général Schouback, qui les commandoit, a été tué. Sept à huit cents prisonniers, cinq canons, un drapeau, nombre de caissons & les bagages de l'ennemi, attestent la constante valeur de nos troupes. L'artillerie a été parfaitement servie. Le général Quesnel ayant été blessé au bras d'un biscayen, a été remplacé par le général piémontais Colli, qui, dans cette occasion comme depuis qu'il est à l'armée, a donné des preuves de talens & d'intrépidité. Nous avons eu 300 hommes tués ou blessés. Plusieurs officiers d'état-major ont été mis hors de combat, entr'autres le capitaine Faugérousse, aide-de camp; il a eu la jambe fracassée d'un biscayen, une blessure à la tête & un cheval tué sous lui. Le général en chef a nommé général de brigade, sur le champ de bataille, le chef de brigade Gardanne, ainsi que l'adjudant-général Garreau, les capitaines-aides-de-camp Grenier & Faugerousse, chefs d'escadron." (*)

Armée du Danube. — Extrait de la correspondance du général en chef Masséna. Le général Masséna rend compte au directoire, que, d'après les manœuvres de l'ennemi dans le Rhinthal, & divers mouvemens dans l'étendue d'une ligne qui l'eût obligé à disséminer ses forces, il a pris le parti de les réunir en corps de bataille, ce qui le met en mesure d'attaquer & de battre l'ennemi sur tous les points où il pourroit se porter. Cette disposition est d'autant plus avantageuse que le pays entre le Rhin & lui ne présente aucune position dont l'ennemi puisse tirer avantage pour l'empêcher *de veiller* à la sûreté des contrées *helvétiques, jusqu'au* moment très-prochain où il reprendra l'offensive. —Le général Humbert, attaqué par l'ennemi en se portant sur Lichtensteig, lui a résisté avec avantage, en lui faisant 150 prisonniers. Par une autre lettre du général Masséna, au directoire exécutif, datée de Zurich, du 1 prairial,(20) il rend compte que le général Suchet est arrivé le 30 floréal(19)à Urseren avec sa brigade,malgré

(*) Tel est le rapport du général Moreau, sur l'attaque du 12 mai, dont quelques gazettes d'Allemagne ont fait ces jours derniers des rapports si peu croyables. On pourra peut-être s'étonner que les Russes ayent risqué un passage du Pô, à Bassignana, où ils avoient Valence à une lieue sur leur droite, le Tanaro à demi-lieue sur leur gauche, & en front une montagne occupée par les François. Il faut remarquer encore que le rapport du général Moreau, daté du quartier-général d'Alexandrie le 26 floréal (15 mai) ne fait aucune mention de l'attaque qui auroit eu lieu le 13, d'après les gazettes dont il s'agit. — On n'a pas encore de rapport officiel de ce qui s'est passé le 16 entre Alexandrie & Tortone. Mais *l'Ami des Loix* dit aujourd'hui, que „le général Moreau a battu l'ennemi aux environs de Frellinetto (peut-être Fresonara, qui est près de Marengo), & que 3 mille 6 cens prisonniers, & 6 pièces de canon ont été le fruit de cette bataille.„ Il paroit que cette nouvelle plus ou moins exagérée, & non officielle, se rapporte à la bataille du 16 mai. — D'un autre côté, il n'a rien été publié d'officiel au quartier-général de l'Archiduc ni à Vienne qui soit postérieur aux événemens du 10 sous Tortone.

les grands obſtacles qu'il a ſurmontés par ſon activité & la ſageſſe de ſes diſpoſitions. Ce mouvement eſt la ſuite de l'attaque des Autrichiens ſur Lucienſteig, qui a eu lieu le 25 (14) du mois dernier. Les forces ſupérieures que l'ennemi avoit portées ſur ce point, n'ont pas obtenu les avantages qu'il pouvoit en attendre. La réſiſtance a été d'une telle vigueur que des canoniers françois ont préféré recevoir ſur leurs pièces une mort glorieuſe, plutôt que de les abandonner. „

Le général Serrurier, qui a été momentanément priſonnier des Auſtro-Ruſſes, a reçu beaucoup de politeſſes du général Souwarow, qui l'a invité à dîner. La converſation a roulé ſur les évènemens militaires des précédentes campagnes. En quittant le général Serrurier, le maréchal Souwarow lui dit : Où comptez-vous vous retirer? — A Paris. — Tant mieux, répondit Souwarow, je compte vous y voir bientôt. — Je l'ai toujours ainſi eſpéré moi-même, répartit le général françois.

Le cit. Guillemardet, notre ambaſſadeur à Madrid, a écrit au commiſſaire du directoire à Bayonne, qu'en paſſant devant Malaga, notre eſcadre de Breſt s'étoit emparée d'un vaiſſeau anglois & d'une frégate; & qu'elle avoit envoyé le vaiſſeau dans ce port parce qu'il ſe trouvoit endommagé. (Le gouvernement n'a rien publié encore de cet évènement.)

L'adminiſtration centrale de la Côte-d'or a été officiellement prévenue de la prochaine arrivée à Dijon du Pape Pie VI, du général Mack, & d'une trentaine d'ôtages piémontois. — Le directoire ligurien a fait auſſi arrêter comme ôtages, pluſieurs individus des familles les plus notables de Gènes, tels que les Durazzi, les Grimaldi, Spinola, Pallaviccini, &c. Tous les autres ex-nobles ont reçu l'ordre de rentrer à Gènes & d'y demeurer.

Vienne du 19 mai.
(Nouvelles officielles.)

Le capitaine Wimmer, de Lobkowitz, arrivé ici aujourd'hui en courier, a apporté un nouveau rapport du maréchal de Souwarow ainſi conçu :

"Comme tous les avis s'accordoient à dire qu'il n'y avoit qu'une foible garniſon à Tortone, le maréchal de Souwarow réſolut de faire paſſer le Pô au général-major ruſſe, prince Pancration, qui étoit poſté près de Pavie avec l'avant-garde ſous ſes ordres, compoſée d'un régiment de chaſſeurs, 2 bataillons de grénadiers, 2 de fuſiliers, & 2 régimens de coſaques commandés par le colonel Krekow. Ces troupes paſſèrent le fleuve près de Covefino ſur des barques & des bateaux plats & s'avancèrent vers Voghera. — Il fut fait auſſitôt une reconnoiſſance du côté de Tortone, & l'on fut alors informé que l'ennemi avoit jetté des renforts dans cette ville. Le prince Pancration fut enſuite renforcé par le général Karaczai, qui paſſa la Scrivia près de Caſtelnuovo avec deux bataillons de Frölich, 2 eſcadrons de Lobkowitz & 2 eſcadrons de Karaiczai, & ſe porta dans les environs de Torre di Garafole entre Tortone & Alexandrie. L'avis étant parvenu le lendemain, que le général ennemi Moreau étoit poſté ſur la rivière de Bormido près d'Alexandrie avec les deux diviſions de Victor & Grenier, & les troupes qu'il avoit tirées de Turin & autres places, le général Souwarow réſolut de faire paſſer toute l'armée du côté de Tortone. Les deux diviſions de Zoph & Frölich, ſous les ordres du général de cavalerie Melas, après avoir occupé le poſte important de Bovio, où on laiſſa 3 bataillons & deux eſcadrons commandés par le général Morzin, quittèrent leur camp de Caſal-Puſterlengo, paſſèrent le Pô à Plaiſance & vinrent camper près de Caſtel St. Giovanni; le jour ſuivant elles marchèrent juſqu'à Voghera, & le 9 elles s'avancèrent par Ponte-Corona ſur Tortone. Le même jour à l'entrée de la nuit, le général marquis de Chateler attaqua la porte de Voghera avec deux bataillons d'Alvinzi, une réſerve de grénadiers & un eſcadron de Lobkowitz; & avec l'aide des habitans, qui ſont encore dans le cœur des ſujets fidèles à leur roi, la porte fut enfoncée, malgré le feu à mitraille de la citadelle, & nos troupes occupèrent la fortereſſe de Tortone qui eſt la clef du Piémont.

La ſuite demain.

Stuttgart du 27 mai.

Fin de la relation officielle de l'attaque du pays des Griſons.

„ Le général Hiller, qui étoit arrivé à minuit avec la 3eme colonne près de Geneierbad, fit avancer un bataillon de Bender, commandé par le capitaine Bach, contre l'abattis & les forts retranchemens que l'ennemi occupoit devant le village de Seevis; il le fit ſoutenir par le major Rheineck avec le 2e bataillon du même régiment, & il ſuivit avec le reſte de la colonne. Pour faciliter cette attaque, le général détacha le premier lieutenant Billhacker avec deux compagnies de Bender, au-delà de la plus haute montagne

sur les derrières de l'ennemi, & il fit attaquer avec tant de rapidité par le régiment de Bender l'abattis & les retranchemens, que dans très-peu de tems, ils furent en notre pouvoir. L'enseigne Kraft contribua beaucoup à ce succès avec ses volontaires; il reçut une blessure dans l'action. Le capitaine Bach poursuivit l'ennemi jusqu'au Schlosbruck; ce dernier s'étant reformé dans cet endroit, le pont fut escaladé & pris par les volontaires de Bender, commandés par le premier lieutenant Foulon, le capitaine Back ayant été tué; nous eumes en outre plusieurs hommes tués & blessés. Le général baron Hiller envoya aussitôt des détachemens dans les montagnes, pour s'emparer des issues qui étoient encore ouvertes à l'ennemi; il s'avança lui-même avec sa colonne jusqu'à Zitzers, & porta en avant un détachement sous les ordres du premier lieutenant Mesmacher, qui entra le soir à Coire. L'ennemi se trouvant ainsi enveloppé de tous côtés, dut se rendre au général baron Hiller, au nombre de 26 officiers, 1110 soldats avec un drapeau & plusieurs tambours. Le général susdit trouva aussi à Zitzers & à Coire des magasins considérables en armes, munitions, équipemens, ainsi que quelques vivres. — La quatrième colonne se mit en marche de Slapin au point du jour, & s'avança par un passage où il fallut défiler homme par homme, contre les avant-postes ennemis. Le colonel comte de Plunquet détacha 200 hommes de Neugebauer sur le flanc droit de l'ennemi, pour repousser ses principaux postes au débouché du défilé. Ce détachement fut apperçu, l'ennemi allarmé, & malgré la plus grande célérité, on ne put plus le joindre, parce que le passage du défilé exigea beaucoup de tems; l'ennemi se retira de Kloster au-delà de la Langwarth, dans les montagnes, pour se réunir près de Schiers au reste de ses troupes. Le colonel Plunquet détacha le major de Colloredo au-delà des montagnes de Gavia vers Kublis & Conters, pour couper la retraite à l'ennemi; mais ce major fut aussi apperçu de loin, lorsqu'il descendoit la montagne, & il ne put atteindre l'ennemi. Le colonel Plunquet envoya aussitôt un bataillon de Gemmingen avec la cavalerie & l'artillerie volante, vers le Schlosbruch où se trouvoit le général Hiller, & lorsqu'il eut appris par le détachement qu'il avoit envoyé à Davos, l'arrivée du colonel St. Julien à Dörfl, il ordonna au major comte de Stahremberg de se porter de ce côté, & il se rendit lui-même, avec le reste de sa colonne, dans les environs de Schlosbruck.

„Le 15, le F. M. L. Hotze fit occuper Coire par deux bataillons de Bender & deux escadrons de Modène, & il reconnut lui-même la position de l'ennemi près de Reichenau. Il y eut à cette occasion une canonade très-vive, & l'ennemi brûla le pont de Reichenau. Le major Jacobi de Waldeck, dût faire dans le même tems une forte reconnoissance, du côté de Ragaz; il en résulta une attaque formelle, & l'ennemi fut forcé à la retraite, après avoir brûlé le village de Ragaz. Le major Jacobi le poursuivit au-delà de Pfeffers jusqu'à Veltis; il occupa cette issue du défilé de Kunkels, & établit ses avant-postes de l'autre côté jusqu'à peu de distance de Sargans. Ces avantages sont d'autant plus importans, que l'ennemi n'a maintenant d'autre issue pour sa retraite que le chemin étroit qui conduit à Ilanz & Dissentis, & où il aura à craindre d'être fortement inquiété par les habitans insurgés de la partie supérieure du pays Grison. On trouva à Ragaz deux canons démontés. L'ennemi se retira avec beaucoup de précipitation & en grand désordre vers le lac de Wallenstadt & sur Dissentis. Plusieurs de ses détachemens errent dans les montagnes & devront se rendre prisonniers. L'ennemi abandonna le 16 Reichenau & Sargans; notre avant-garde occupa aussitôt ces deux endroits. Comme l'ennemi a eu la précaution de brûler tous les ponts derrière lui, la poursuite se trouve ralentie. Toutes les troupes se sont distinguées par une fermeté & une constance inébranlables, & celles qui ont combattu, ont montré une bravoure digne des plus grands éloges. — La perte que nous avons éprouvée ne se monte pas à plus de 100 hommes tués & blessés. Celle de l'ennemi peut être évaluée à 1000 hommes tant morts que blessés & noyés. L'on a ramené environ 3000 prisonniers, parmi lesquels se trouvent plus de 100 officiers. On ne peut en donner une liste exacte, parcequ'il arrive encore à chaque instant des prisonniers. — L'artillerie prise consiste en 13 canons & 2 obusiers avec 22 chariots de munitions; l'ennemi dans sa retraite fit sauter plusieurs de ces chariots.„

Mannheim du 30 mai.

Un corps de françois faisant partie de l'avant-garde commandée par le général Darnaudat, a surpris ce matin un corps de 400 hussards de Szeckler & de 300 paysans insurgés, dans les environs de Heidelberg, en ont tué une grande partie, fait nombre de prisonniers, & pris 70 ou 80 chevaux. Nous aurons demain le rapport officiel.

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(Faisant suite a la GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Samedi 1 Juin 1799. (N°. 151.)

Paris du 26 mai.

Extrait d'une lettre écrite par le citoyen Chabrol, officier du génie à l'armée d'Orient, datée d'Alexandrie, le 24 ventôse (14 mars) *an 7, à sa mère.* "Il faut avouer qu'un homme accoutumé dès l'enfance aux jouiſſances d'un pays policé, & qui n'auroit jamais été inſtruit à l'école des privations, auroit beaucoup à regreter ici. C'eſt, ſi l'on veut, un bel emplacement, mais pour s'y établir, il faut tout créer. La nature avoit tout fait pour ce pays; les hommes ont tout fait contre lui. Un gouvernement ſtupide a peſé ſi long-tems ſur ces malheureux habitans, qu'ils ne peuvent concevoir d'autres jouiſſances que celles qui ſont fondées ſur le contentement des beſoins de la nature, d'autre bonheur que celui de la pareſſe. Une ſtupide ignorance, conſacrée par leur religion, a laiſſé anéantir tous ces ouvrages de l'art qui aſſuroient à ce pays l'entrepôt de tout le commerce du monde. Il faudra de grandes ſommes pour les retrer; il faudra auſſi beaucoup de tems. Comme on ne connoît aucun luxe, l'argent n'a d'autre circulation que celle qu'entretient le commerce extérieur, qui ſera ruiné, tant que les Anglois reſteront les maîtres de la mer. On ne laiſſe pas toutefois de s'occuper de projets magnifiques. Je dois inceſſamment, avec un de mes camarades, travailler à rétablir l'ancien canal d'Alexandrie. D'autres ingénieurs ſont aſſez occupés des travaux préliminaires pour la communication du Nil avec la mer rouge. Les travaux languiront peut-être, juſqu'à ce que des circonſtances plus heureuſes aſſurent des revenus plus fixes & plus conſidérables, ou que les tréſors de la Syrie ſuppléent à l'épuiſement de ceux du pays. Dans tous les cas, on ſaura à quoi s'en tenir ſur des problèmes qui ont fait ſi long-tems diſputer les curieux. Dieu veuille pourtant que les ſavans ne retirent pas ſeuls tout le fruit de l'expédition. La vue d'un pays qui a été autrefois le théâtre de ſi grands événemens, eſt bien faite pour intéreſſer. Si cependant on faiſoit conſiſter cet intérêt dans la recherche des monumens qui nous reſtent de ces peuples ſi fameux dans les arts, la curioſité auroit peu de ſujet d'être ſatisfaite. On ne trouve, dans la baſſe Egypte, aucune ruine qui ait conſervé le moindre caractère de grandeur: Alexandrie même n'offre plus, pour témoignage de ſa ſplendeur, que quelques morceaux de colonnes, dont la matière & le travail annoncent une grande magnificence; mais rien n'a reſté debout; tout eſt diſperſé, enterré ou ſert de fondemens aux murailles & aux maiſons qui ſont proches des ports. Il eſt telle barraque décrépite qui eſt aſſiſe ſur des fondations de porphire. L'ignorance des conquérans ne ſut diſtinguer ni la richeſſe de la matière ni le prix de l'ouvrage; tout fut employé confuſément, ſuivant qu'il ſe trouvoit plus à portée. Jamais deſtructeurs ne travaillèrent avec plus de ſuccès. La nature elle-même eſt ſujette, dans ce pays, à de grandes variations, ſoit à cauſe des vents régnans, ſoit à cauſe des montagnes de ſable qui, amenées pas à pas du fond du déſert, envahiſſent à la longue des contrées fertiles & les changent en déſerts ſtériles. Auſſi, les révolutions des tems & des hommes ont contribué à rendre l'emplacement de l'ancienne ville méconnaiſſable, & c'eſt une véritable énigme, que chaque ſavant & naturaliſte réſout à ſa manière. Dans la haute Egypte, qu'on appelle le Said, les reſtes d'antiquité ont, dit-on, un caractère beaucoup plus impoſant. Les anciens habitans y demeurerent en beaucoup plus grand nombre que dans le Delta, & communiquerent ſans doute à leurs conquérans une partie du reſpect qu'ils conſervoient pour les témoins de leur ancienne gloire. C'eſt à l'entrée de ce vallon, d'une longueur immenſe, que ſe trouvent les pyramides, qui, ſelon mon humble opinion, jouent un plus beau rôle dans les livres qui en parlent, que dans l'imagination & les yeux de ceux qui les voient. Ce ſont des maſſes énormes, des eſpeces de montagnes taillées a quatre faces, dans leſquelles ſe trouve une petite chambre deſtinée à enſeveltir un homme. Un intérieur auſſi petit, comparé à un extérieur auſſi coloſſal, une auſſi petite deſtination ne dit rien à l'ame. Enfin, les pyramides quoique honorées du nom de merveilles du monde, ſelon tous ceux qui les ont vues, ne peuvent inſpirer d'autre reſpect que celui qui s'attache à une prodigieuſe antiquité, & n'ont droit de frapper que comme la plus vieille médaille qui atteſte les travaux des hommes. J'eſpère obtenir de faire, ſous quelques mois, un voyage dans ce pays, & de remonter juſqu'à l'extrémité; ce qui n'eſt pas difficile avec le ſecours du fleuve & du vent, qui ſouffle conſtamment d'une manière favorable pour remonter & pour redeſcendre. Après cette courſe, ſi la ſeureté eſt parfaite dans le pays, que l'on puiſſe demander & obtenir un paſſeport, avec quelle joie je me rapprocherai de vous pour commencer s'il eſt poſſible, une vie tranquille & exempte des viciſſitudes auxquelles ſont ſujets ceux qui mènent une vie errante! Je rentrerai, ce me ſemble, très-perſuadé que ce n'eſt pas dans la ſatisfaction d'une ardente curioſité, ni dans la connoiſſance des choſes qui paſſent pour extraordinaires, que ſe trouve le contentement de l'ame; mais qu'il faut chercher le bonheur au-dedans de ſoi-même, qu'il ſe compoſe de cette approbation qu'on peut ſe donner d'avoir conſtamment ſuivi les lois du devoir & les

impulsions du cœur & de l'amitié sincère pour ceux qui vous touchent, & l'estime de ceux qui vous.... Je suivrai, ce me semble, ce plan avec d'autant plus de constance & de fidélité que je trouverai près de vous, des exemples à suivre & des modèles à imiter. — Nous avons appris aujourd'hui des nouvelles officielles de la Syrie. Nos succès sont aussi brillans qu'on avoit droit de s'y attendre. Les mamelucks battus avant d'arriver à Gaza, ont perdu quatre cens hommes. Le reste, au nombre de quinze cents, étoit renfermé dans un château que l'on a assiégé pendant que le reste de l'armée a continué sa route, a battu encore des mamelucks renforcés des troupes de Djezar, les a taillés en pièces, a pris Giza & doit être déjà au-delà de Saint-Jean-d'Acre. Le fort assiégé sur ces entrefaites a été enlevé; les munitions, les bagages, tout est tombé en notre pouvoir. S'il en faut croire les nouvelles débitées par les négocians du pays, informés toujours long-tems avant & mieux que nous, l'armée victorieuse seroit déjà dans le cœur de la Syrie. Les Druses & les Maronites se seroient joints aux François au nombre de près de vingt mille hommes, & nous assureroient une bien puissante diversion en cas d'attaque, somme aussi de grandes ressources pour renforcer notre armée. Dans la haute-Egypte, Desaix a eu un grand avantage sur les restes de l'armée des mamelucks qui s'y étoient réunis, & nous a, dans tout le pays assuré une domination absolue & incontestée. *Signé* Chabrol, fils. „

Conseil des 500. — Séance du 25 mai.

Un secrétaire donne lecture de la rédaction définitive de la résolution prise avant-hier en comité secret. En voici le texte "1°. Les avis imprimés, quel qu'en soit l'objet, qui se crient & se distribuent dans les rues & les lieux publics, ou que l'on fait circuler de toute autre manière, seront assujettis au droit de timbre, à l'exception des adresses contenant la simple indication de domicile ou le simple avis de changement. 2°. Le droit établi par l'article précédent, sera de cinq centimes pour la feuille d'impression de 30 décimètres quarrés & au-dessus, & de 4 centimes pour la demi-feuille, sans qu'en aucun cas le droit puisse être moindre de 3 centimes pour chaque annonce ou avis. 3°. Les feuilles de supplément jointes aux journaux & papiers-nouvelles, payeront le droit de timbre comme les journaux mêmes, & selon le tarif porté par la loi du 9 vendémiaire dernier. 4°. Les contraventions aux dispositions de la présente, seront punis, indépendamment de la restitution des droits fraudés, d'une amende de 25 francs pour la première fois, de 50 francs pour la seconde, & de 100 francs pour chacune des autres récidives. 5°. Les lettres de voitures, connoissemens, charte-partie & police d'assurance, seront inscrits à l'avenir sur du papier timbré d'un franc. 6°. A compter de la publication de la présente, les billets & obligations qui seront négociables, & les mandats à terme ou de place en place, ne pourront être faits que sur papier du timbre proportionnel, comme il en est usé pour les papiers à ordre, lettres-de-change & autres effets négociables, & sous la même peine. 7°. La loi du 9 vendémiaire continuera d'être exécutée selon sa forme & teneur, dans toutes les dispositions auxquelles il n'est pas expressément dérogé par la présente.„

Delbrel obtient la parole pour une motion d'ordre sur les économies à faire dans les dépenses de l'an 8. "Assez souvent, dit-il, on vous a parlé de porter les recettes au niveau des dépenses, il est tems de songer à réduire les dépenses au niveau des recettes. Les dépenses des divers ministères peuvent être distinguées en dépenses irréductibles & dépenses réductibles. Les dépenses irréductibles sont, par exemple, celles qui sont employées à la nourriture & à l'équipement du soldat, à l'entretien de la marine; les dépenses réductibles sont les traitemens civils & militaires. Si vous voulez que les opérations du gouvernement ne soient jamais entravées, affectez sur la masse des recettes une somme pour les dépenses irréductibles, & n'affectez que l'excédent aux dépenses réductibles. Je suppose que les sacrifices que nous avons encore à exiger du peuple pour l'an 8, ne puissent élever la masse des impôts qu'à la somme de 550 *millions*: eh bien, je voudrois que sur cette somme 350 millions fussent affectés exclusivement aux dépenses irréductibles, & que la solde & tous les traitemens civils & militaires soient réglés de manière à ne pas excéder les 200 autres millions; les avantages de ce plan me paroissent incalculables. J'observe d'abord que les dépenses irréductibles sont presque toujours données à l'entreprise, & qu'en affectant aux fournisseurs un fonds toujours assuré, vous diminueriez au moins d'un tiers le prix des fournitures. Je demande 1°. que les commissions chargées de présenter le tableau des recettes & des dépenses pour l'an 8, soient tenues de faire leur rapport incessamment; 2°. que le montant des dépenses irréductibles *soit* affecté sur les recettes de l'an 8. & que les traitemens civils & militaires ne soient réglés que sur, la somme qui excédra les fonds affectés à ces mêmes dépenses. — Ces observations sont renvoyées à une commission.

Stockholm du 10 mai.

La cour est partie aujourd'hui pour le château de Haga, où elle doit passer une partie de l'été. La Reine avance heureusement dans sa grossesse.

Vienne du 19 mai.

(Fin des nouvelles officielles.)

„ Le général Russe, prince Gorczakow fut pré-

sent à cette opération. Les troupes furent reçues avec les plus grandes démonstrations de joie par les habitans; la ville fut illuminée toute la nuit, & le lendemain 10, le *Te-Deum* fut chanté en actions de graces dans la principale église. On n'a trouvé qu'un petit nombre de canons dans la ville. L'ennemi au nombre de 700 hommes s'est jetté dans le château; il y est bloqué par 4 bataillons. L'ennemi a laissé à Tortone 250 malades & blessés, parmi lesquels se trouvent 12 officiers. Le 10, l'armée passa la rivière de Scrivia qui étoit si gonflée & si rapide, qu'il fut impossible d'y jetter un pont; les troupes durent la traverser à gué, ayant de l'eau jusqu'à la ceinture. L'armée se réunit près de Torre di Garrofole avec l'avant-garde russe. Le F. M. L. Kaim va rejoindre la grande armée avec six bataillons & 4 escadrons qui faisoient partie du corps qui a fait le siège de Pizzighetone. Le général Hohenzolern a reçu ordre de se rendre à Milan avec 4 bataillons qui se réuniront aux 6 bataillons qui s'y trouvent déjà pour pousser avec vigueur le siège du château de cette ville. Les 4 escadrons de cavalerie, dont le général Hohenzolern n'a pas besoin pour ce siège, iront renforcer le général Wuckassowich dans le Piémont.„

Berlin du 25 mars.

La revue des troupes rassemblées ici, est terminée depuis avant-hier. Leurs Majestés sont parties hier pour Potsdam, d'où Elles se sont mises en route aujourd'hui pour Magdebourg. Après y avoir fait la revue des troupes le 27 & le 28, le Roi ira pour le même objet en Westphalie & dans les principautés de la Franconie. S. M. accompagnée de la Reine, passera par Cassel, Hildbourghausen, Hanau, Weimar & Dessau.

Le cit. Syeyes, Envoyé de France près notre cour, a reçu avant-hier par un courier la nouvelle, qu'il a été nommé membre du directoire.

Cassel le 28 mai.

Suivant notre gazette, des lettres particulieres assurent que l'armée d'observation qui jusqu'ici étoit dans le pays de Minden, se repliera dans le pays de Hildesheim.

Stuttgart du 29 mai.

On n'a pas encore de rapports officiels de la bataille qui doit avoir eu lieu le 16, entre Alexandrie & Tortone, ni même des attaques faites le 12 & le 13 contre les françois entre Alexandrie & Valence. Les gazettes qui en parlant de ces dernières actions, avoient dit que Valence avoit été prise d'assaut, & qu'il ne restoit plus le 13 au général Moreau que 4 mille hommes, nous disent aujourd'hui que dans l'attaque, qu'il fit le 16, il a perdu 4 mille hommes: ainsi il aura fait sa retraite tout seul. Les mêmes feuilles qui déjà ont fait prendre Gènes par les Austro-Russes le 6 mai, nous annoncent qu'à la suite de cette victoire complète du 16, le maréchal Souwarow a dirigé l'aile gauche de son armée sur Gènes, & qu'elle étoit déjà à Campo-Morone, distant d'environ 15 lieues du champ de bataille, & presque aussi voisin de Savonne que de Gènes. En même temps ces feuilles font occuper par une colonne autrichienne Turin, que les françois, disent-elles, ont abandonné. Enfin, pour mettre le comble à l'absurdité, elles font prendre la forteresse de Cève par les Autrichiens soutenus par les païsans, quoique cette forteresse soit éloignée de 20 à 25 lieues des postes autrichiens les plus avancés; & elles y font prisonniers 3 mille françois, quoique dans aucun temps cette petite forteresse n'ait jamais contenu plus de 6 à 8 cens hommes de garnison, & que dans les circonstances où s'est trouvé le général Moreau, il soit impossible de supposer qu'il ait laissé 3 mille hommes en garnison dans une bicoque à 20 lieues derrière lui. — On voit que tous ces récits ne méritent aucune confiance. — Les lettres de Venise du 22, disent que la prise de Bologne & du fort Urbain par les Autrichiens, qu'on avoit annoncée dans quelques gazettes, ne s'est pas confirmée. — Celles de Rovigo du 19, portent que le général Klenau venoit de se rendre sous Ferrare avec un renfort de 2 bataillons & de l'artillerie, pour forcer la garnison françoise à capituler. Le commandant françois avoit pris peu de jours auparavant des ôtages dans la ville pour s'assurer de la fidélité des habitans. — Les mêmes lettres disent qu'il y a eu une attaque entre les françois & les Autrichiens, entre Ferrare & Bologne, mais qu'on en ignore le résultat. — Il paroît que l'armée du général Macdonald s'est divisée en 2 colonnes, dont l'une s'est dirigée sur Ferrare, & l'autre sur Florence. Mais on n'a encore aucune notion exacte de l'époque de leur arrivée sur ces points.

On n'a point de nouvelles autentiques de la Suisse depuis le passage du Rhin par les autrichiens aux environs de Constance & de Schaffhouse. Le 24 mai, le quartier-général de l'Archiduc étoit dans le couvent de Paradies, à demi-lieue au sud de Schaffhouse. Ce jour-là les autrichiens occupoient, dit-on, St. Gall, Liechtensteig, & Winterthur.

Digitized by Google

Des lettres particulières du quartier-général annoncent que l'Archiduc a envoyé à Vienne l'instruction du procès des officiers & huſſards de Szeckler que S. A. R. a fait arrêter. — Voici en quels termes s'exprime la gazette aulique de Vienne du 22 mai, en parlant du meſſage que le directoire françois a adreſſé le 5 mai au corps législatif. " Le directoire a envoyé le 5 mai un meſſage aux deux conſeils ſur la fin tragique des miniſtres Bonnier & Roberjot; dans lequel meſſage il ſe permet, ſans aucune preuve, d'inculper la cour Imp. Roy. de ce malheur, pour exciter, s'il eſt poſſible, tous les françois à la vengeance, & profiter de cette occaſion pour repréſenter au corps législatif combien il eſt urgent de réaliſer ſans retard les meſures de finances & de guerre propoſées; d'où l'on voit qu'il cherche à ſe ſervir de cet évènement pour étendre de plus en plus le pouvoir directorial, & pour pallier de nouvelles exactions.„

On a publié dans pluſieurs gazettes d'Allemagne la pièce ſuivante.

Rapport commun des miniſtres de Pruſſe, de Danemarck, de Holſtein, de Bavière, de Brunſwic, de Heſſe-Darmſtadt, des comtes de la Wetteravie & de la Weſtphalie, de l'ordre equeſtre, de la maiſon de Naſſau, de Heſſe-Caſſel, ſur l'évènement tragique qui s'eſt paſſé à Raſtadt le 28 avril.

„ S. M. l'Empereur ayant rappellé ſon plénipotentiaire du congrès de paix à Raſtadt, & celui-ci ayant quitté cette ville le 13, la députation d'Empire s'eſt déclarée ſuspendue dans ſa ſéance du 23, & en a inſtruit la légation françoiſe en lui communiquant le protocole contenant les motifs de cette réſolution; ſur quoi la dite légation déclara par ſa note du 25, qu'elle partiroit également dans 3 jours. Cependant le ſoir de ce jour, le courier de la légation françoiſe qui, pourvu d'un paſſeport & d'un écuſſon, devoit porter les dépêches à Strasbourg, & ſe rendre du village voiſin de Plittersdorf, appartenant au margrave de Baden, à Selz, en paſſant le Rhin, fut fait priſonnier par les huſſards impériaux, entre Raſtadt & Plittersdorf, & conduit dans le quartier du colonel impérial de Barbaczy à Gernsbach, après qu'on lui eut pris tous ſes papiers. A la ſuite d'une réquiſition de la part des miniſtres françois, le miniſtre directorial de Mayence, au nom de tous les ſubdelegués préſens de la députation, comme auſſi la légation pruſſienne, intervinrent par écrit près du colonel de Barbaczy, pour que, conformement aux principes généralement adoptés du droit des gens, le courier arrêté avec les dépêches fût rendu, & pour que la ſûreté de la miſſion françoiſe pendant le peu de tems qu'elle reſteroit encore à Raſtadt, comme ſon départ qui devoit avoir lieu dans 3 jours, ne fuſſent empêchés en aucune manière. „

„La lettre du miniſtre de Mayence fut envoyée encore dans la nuit du 25 à Gernsbach par un courier, qui rapporta une courte réponſe du colonel de Barbaczy, portant qu'il avoit donné avis à ſes ſupérieurs de l'evénement du courier arrêté; & qu'il ne pouvoit accorder les demandes faites, avant d'avoir reçu des inſtructions. La lettre des miniſtres pruſſiens fut envoyé le 26 à 5 heures du matin par le conſeiller de légation de Bernſtorf, chargé d'appuyer verbalement ſon contenu. Comme la miſſion françoiſe s'étoit auſſi adreſſée principalement au miniſtre d'état du margrave de Baden, baron d'Edelsheim, & qu'elle avoit reclamé la protection du margrave, comme ſeigneur territorial, ce miniſtre crut néceſſaire, d'accompagner lui-même le comte de Bernsdorf & de faire au colonel impérial toutes les repréſentations qu'il trouveroit conformes aux circonſtances. La réponſe verbale du colonel fut, qu'il *feroit ſon rapport* ſur ces repreſentations à ſes *ſupérieurs, qu'il leur enverroit* la lettre des *miniſtres pruſſiens*, & qu'il répondroit auſſitôt qu'il ſeroit en état de le faire, mais que juſqu'à cette époque il ne pouvoit abſolument ſe déclarer ſur rien. La relation remiſe par le comte de Bernſtorf montre combien ce refus étoit poſitif. „

La ſuite demain.

Mannheim du 31 mai.

L'attaque faite hier par le général Darnaudat eut lieu à Schrisheim, & commença à 2 heures & demi du matin. *Le* réſultat que nous en avons donné, eſt conforme au rapport officiel.

*** Le quatorze prairial an ſept de la république françoiſe une & indiviſible à huit heures du matin, il ſera procédé au bureau des douanes nationales à Spire, à la vente au plus offrant & dernier enchérisseur à la charge de payer comptant & de la réportation à l'étranger des marchandiſes ci-après, ſaiſies par les prépoſés à la police du commerce extérieur, par rapport du ſeize floréal, & confiſquées par jugement ſans appel. Savoir: deux coupons de draps commun, onze pièces futaine; trois pièces velours ſur cotton; trois pièces toile peinte; une *idem* salemandre; une idem de ſerge; deux idem flanelle; deux douzaine & demie de bonnets de cotton; cinq *paires* bas idem; onze douzaines mouchoirs de bourre de cotton; neuf douzaines idem de cotton & cinq en ſoie; treize livres de mercerie, en bouton, cordonne, treſſe & lacet.

Spire le 9 prairial an 7e de la république françoiſe une & indiviſible. *Signé* Gault.

*** Chez le ſellier Daub E 1. N°. 4, près la place d'armes, un cabriolet à 3 perſonnes à reſſorts & avec les harnois, eſt à vendre à bon prix.

*** Le ſouſſigné a l'honneur d'annoncer au public une nouvelle méthode de traiter les maladies vénériennes par les gateaux toniques mercuriels approuvés par l'académie de chirurgie de Paris, & le conſeil de médecine électoral de Mannheim. Cette méthode n'occaſionne ni ſalivation ni colique ni dévoyement, elle augmente les forces au lieu de les diminuer; enfin elle eſt sûrement curative, & ne demande aucune preparation, ni aucun régime, que de la ſobriété dans le boire & le manger pendant le cours du traitement. L'exercice en plein air eſt particulièrement recommandé comme un des plus puiſſants moyens de guériſon. On trouve les dits gâteaux avec la methode de s'en ſervir, à Mannheim chez Fietta Buſſa, & compagnie ſous les arcades, & en leur abſence chez le propriétaire de la maiſon, le maître ſellier Eswein; à Anſpach, chez Jean André Eberhard; à Baſle, à la maiſon des renſeignemens; & chez M. Jalabert conſeiller & chirurgien du Prince regnant de Linange, préſentement à Mannheim. La boite contenant la portion pour tout un traitement, avec la méthode, coûte 15 florins. *Signé* Jalabert. „

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Dimanche 2 Juin 1799. (N°. 152.)

Londres du 20 mai.

Lord Bridport croise toujours sur la côte Occidentale d'Irlande. Tous les avis qu'il a reçus laissent peu de doute sur la destination de la flotte de Brest. On croit ici qu'ayant opéré sa jonction avec la flotte de Cadix, elle est en route pour revenir sur l'Irlande, mais qu'il lui sera difficile d'échapper à la vigilance des 21 vaisseaux de ligne & des 16 frégates de Lord Bridport, qui a disposé ses forces, de maniere à ne laisser aucun point à découvert, & à pouvoir les concentrer avec facilité.

L'amirauté, a reçu des dépêches du Lord St. Vincent, datées du 8 devant Cadix: nos gazettes disent que cet amiral assure n'avoir rien vu ni entendu de la flotte françoise de Brest.

Le Roi a nommé le 10 de ce mois, S. A. R. le Duc de Kent, général de ses armées, & le 17, général & commandant en chef de ses troupes dans l'Amérique septentrionale, à la place du général Robert Prescott.

On mande de Dublin le 11 mai, que le général Stanwich avoit donné ordre au capitaine Johnston, commandant à Limerick, de faire entrer en activité tous les corps de Yeomanry de cette ville. La cavalerie y montera tous les jours un piquet depuis 7 heures du soir jusqu'à 7 heures du matin. La brigade des gardes à pied cantonnée à Limerick, reçut ce jour l'ordre de se mettre en marche; pour Nenagh, d'où elle se rendra à Birr, &c. Le 3e régiment des gardes à pied, sous les ordres du général Stanwich, partit aussi pour Nenagh. — A Corck, tous les régimens qui composent la garnison de cette ville, ont reçu le 6 ordre de se tenir prêts à marcher. La cavalerie des volontaires royaux & de la légion royale de Corck, sont entrés en activité.

Paris du 28 mai.

On assure que, le 14 mai, la flotte espagnole est sortie de Cadix, bien armée & bien équipée, pour opérer sa jonction avec notre flotte. Suivant une de nos feuilles, l'escadre espagnole forte de 19 vaisseaux de ligne, a même été signalée à Toulon; mais elle ne dit pas quel jour. Un autre journal dit que c'est le 16 mai. — Au reste, nous avons annoncé à tort, sur la foi de la plupart des journaux que la flotte françoise étoit sortie de Toulon le jour même de son arrivée. Elle y étoit encore le 20; & l'on travailloit avec la plus grande activité à la réparation des vaisseaux endommagés par la tempête, ainsi qu'on l'avoit dit précédemment.

Les lettres de Gènes du 13 mai disent que l'insurrection de la principauté d'Oneille n'est pas entièrement calmée. Elles ajoutent que dans la nuit du 9 au 10, un détachement de cavalerie autrichienne étoit arrivé à Novi, & avoit annoncé la prochaine arrivée de 4 mille Austro-Russes: après avoir abattu l'arbre de la liberté, ce corps se retira. Le lendemain, il arriva effectivement à Novi un corps de troupes ennemies. Le général Labournier, qui commande à Gavi, envoya aussitôt un fort détachement pour les reconnoître, & l'on prenoit des mesures à Gènes pour empêcher les progrès ultérieurs de l'ennemi. — Au reste, les évènemens qui ont eu lieu du 12 au 16 mai, dans les environs d'Alexandrie, auront probablement opéré des changemens dans les positions respectives.

Des lettres de Florence du 8 mai, disent qu'un courier extraordinaire, expédié de Rome au quartier-général de l'armée de Moreau, venoit d'annoncer au général Gauthier que, pendant que Macdonal avec son armée se disposoit à quitter Rome pour marcher sur Florence, il apprit que l'escadre anglo-turco-russe avoit opéré un débarquement sur la côte entre Naples & Rome; qu'aussitôt ce général retourna sur ses pas, surprit les ennemis fraichement débarqués, en tailla en pièces plus de mille, & brûla plusieurs vaisseaux de transport de ladite escadre. — On ne dit pas la date de cet évènement qui auroit retardé nécessairement la marche des troupes du général Macdonal. Les deux dernières colonnes

Digitized by Google

défilèrent à Rome le 28 avril; elles y furent retardées, dit-on, par des mouvemens populaires, d'après le bruit qu'on avoit répandu qu'elles venoient pour piller: le chef de ces allarmistes fut arrêté & fusillé: c'étoit un cordonnier âgé de 23 ans. — Au reste, des lettres de Florence du 10 mai, disent qu'après avoir appaisé une insurrection sur l'Arno, une colonne de l'armée de Naples avoit défilé de la Toscane, vers le duché de Modène. — Toutes ces nouvelles nous laissent encore dans l'incertitude sur la jonction des deux armées, que le directoire n'a pas encore annoncée officiellement jusqu'à ce jour.

Tout étoit calme & tranquille à Turin, le 14 mai: cette place étoit dans l'état de défense le plus respectable; mais la révolte des paysans piémontois sur la rive droite du Pô, prenoit un caractère assez allarmant: leur chef-lieu étoit Mondovi, capitale de la ci-devant province de ce nom. Ils se sont emparés d'un bataillon français de neuf cents hommes, qui se rendoit à l'armée de Moreau, & l'ont conduit prisonnier à Mondovi même. (*Ami des Loix.*)

Plusieurs journaux ont publié que les lettres officielles du général en chef Moreau & des généraux Pérignon & Grouchy, portent de 7 à 800 le nombre des soldats républicains tués ou blessés dans la glorieuse journée du 23 floréal (12 mai), près du Pô. Nous assurons, pour avoir lu les lettres officielles & le rapport qui y étoit joint, que la perte des françois n'a été que de 300 hommes, tant tués que blessés. Ces journalistes seront sans doute aussi satisfaits d'apprendre & de publier cet avantage de plus dans notre victoire, que nous sommes empressés de le leur communiquer. C'est ainsi que l'a imprimé le journal *des défenseurs de la patrie*, nécessairement mieux instruit que tous les autres; & puisque ces derniers sont réduits à en copier un, ils doivent lui donner la préférence; car il doit être douloureux pour eux que ces erreurs tendent toujours à diminuer nos succès ou à grossir nos revers.„ (*Rédacteur.*)

Par arrêté du 12 floréal an 7, le directoire exécutif a déclaré être satisfait de la conduite qu'a tenue, pendant sa dernière mission, le citoyen Jeannet, son agent particulier dans la Guyanne françoise & Cayenne.

On a lancé à Rochefort, le 29 floréal, un vaisseau de 80 canons, appellé le 18 *Fructidor*. L'amiral Martin a donné à cette occasion à dîner aux officiers espagnols qui ont témoigné aux nôtres, & surtout au brave Riché, le plus vif attachement. On a porté des santés à l'éternelle union de l'Espagne & de la France.

Le célèbre organiste Balbastre, vient de mourir, âgé de 76 ans. Il n'avoit jamais été malade.

Lucerne du 23 mai.

Le directoire helvétique communiqua le 20, aux deux conseils, le rapport suivant. " En ce moment, le directoire apprend par une lettre du 19 au soir, que les françois, au moment *du* départ de la lettre, ont avancé de nouveau dans la contrée de Vallenstadt, & ont repoussé les impériaux à un éloignement assez grand des positions qu'ils occupoient la journée précédente.„ — Des avis postérieurs portent que la retraite de l'armée françoise sur la Töss s'est effectuée dans le meilleur ordre. Le 20, à 9 heures du soir, les autrichiens entrèrent à St. Gall, & le 21 au matin à Frauenfeld.

Le bulletin officiel fournit les détails suivans sur les troubles qui ont eu lieu dans les bailliages italiens.— " A Lugano, des paysans armés secondés par des habitans de la ville le sont portés à des excès horribles. Les abbés Vennelli & Castelli & le secrétaire Papi *ont été fusillés au pied* de l'arbre de la liberté; l'adjudant-major Stoppani a été assassiné ainsi qu'un maréchal-ferrant. L'inspecteur général, nommé Meyer, a été traîné en prison après avoir été légèrement blessé au bas-ventre d'un coup de bayonnette; le préfet national & plusieurs patriotes & fonctionnaires publics ont pu se soustraire à la fureur des séditieux; mais la maison du premier & celle de l'imprimeur Agnelli ont été pillées: plusieurs autres ont eu le même sort: d'autres n'ont été préservées qu'à force de répandre de l'argent. Le souspréfet de Mendrisio a dû chercher son salut dans une prompte retraite.„

" L'exemple du canton de Lugano ne pouvoit manquer d'influer sur celui de Bellinzona; une partie des communes d'Yssonne & de Madeglia s'insurgèrent. Deux jours après la révolte de Lugano, une bande de révoltés se portèrent en armes à Bellinzona alors dégarni de troupes françoises; ils exigèrent avec violence le remboursement des frais occasionnés en dernier lieu par l'exécution militaire dirigée contre la vallée d'Yssonne qui refusoit de donner le récensement de la milice. Dépourvu entièrement de moyens de défense, le préfet national, de con-

Digitized by Google

cert avec la chambre administrative, consentit à donner quel'qu'argent aux uns & une obligation par écrit aux autres; malgré cela, peu s'en fallut qu'il ne subit le sort des patriotes de Lugano.

"Tandis que le canton de Lugano & le district de Bellinzona présentoient le spectacle de l'anarchie, la malveillance opéroit efficacement dans le district de Léventina; des émissaires du district d'Altorf y prêchoient hautement la révolte; à Quinto, les équipages du général Lecourbe & leur escorte, & à Giornico des canonniers françois & des munitions furent arrêtés & retenus, malgré une exhortation de rentrer dans l'ordre adressée à ces communes par le préfet national. Celle de Quinto alla même jusques à provoquer les autres communes du district de Leventura & celles de Blenio & de Riviera à la rebellion, les invitant à s'armer pour défendre, disoit-elle, *la cause de la réligion & de l'indépendance*, & les menaçant en cas de refus. Elles accédérent à cette invitation, à l'exception de celle de Chironico: l'exemple de cette dernière fut imité par celles des districts de Blenio & de Rivièra. L'insurrection déclarée, la Léventine s'arma, les chefs furent nommés, & un conseil de guerre dont le nommé Camossi père étoit président, établi. Le lendemain Bellinzona fut occupé par les insurgés; ils s'emparèrent des postes & voulurent forcer les habitans à prendre part à leur rébellion, mais ceux-ci s'y refusèrent constamment; ni les promesses, ni les menaces ne purent les ébranler, même la présence d'un détachement autrichien qui se porta les armes à la main à la municipalité, ne les effraya pas; ce détachement, informé que des troupes françoises s'approchoient, fut obligé de se retirer; un quart d'heure après son départ, la ville fut occupée par l'avant-garde des troupes commandées par le général Loison.

„Deux jours après l'entrée des françois à Bellinzona, il y eut sur le mont Cenèse & au pied du même mont, entr'eux & les Autrichiens une affaire sanglante, dont le résultat fut la retraite de ces premiers; déjà les Autrichiens n'étoient plus qu'à une lieue de Bellinzona, lorsque le général Lecourbe arriva avec des renforts; alors les Autrichiens furent vivement repoussés, & Locarno, Lugano & Magadino rentrèrent au pouvoir des républicains.„

Vienne du 23 mai.

Par ordre de S. M. I. il sera fait dans tous les Etats héréditaires des prieres publiques pendant trois jours consécutifs, pour rendre grâces à Dieu des victoires remportées par les armées impériales. Elles ont commencé à Vienne le 19 mai, par un *Te Deum* solemnel dans l'Eglise métropolitaine. L'Empereur, l'Impératrice, le Grand-Duc & la Grande-Duchesse de Toscane, les Princes & Princesses & toute la cour y assisterent.

Le général de cavalerie Melas, & le général quartier-mattre, marquis de Chasteler, ont été décorés de la croix de commandeur de l'ordre de Marie-Thérèse. S. M. a conféré au général-major Wuckassowich le 48me régiment d'infanterie nouvellement érigé.

Trieste du 20 mai.

Hier le vaisseau portugais *la Reine de Portugal*, de 74, & 2 frégates russes entrèrent dans notre port. A bord du premier se trouvoient les princesses de France Marie Adelaïde, & Victoire Louise, tantes de Louis XVI; & le cardinal Stuart: L. A. R. mirent pied à terre chez le consul portugais.

On a su par cette voie, que le contr'amiral russe Pastokin bloque Ancone avec 2 vaisseaux de ligne russes & 1 turc, 3 frégates russes & 3 turques. — Les troupes Turco-Russes sont en possession d'Otrante & de Brindes, & le cardinal Ruffo avec l'armée royale de Naples ne doit pas être éloigné de la capitale.

Les lettres de la Hongrie annoncent que 30 mille hommes de nouvelles troupes doivent se mettre en marche pour renforcer l'armée impériale en Italie. — Le second corps de troupes russes fort de 10,600 hommes traverse en ce moment la Hongrie.

Stuttgard du 30 mai.

Nous sommes encore privés de nouvelles autentiques de la Suisse & de l'Italie.

Suite du rapport commun des min. de Prusse, de Danemarck, de Holstein, de Bavière, de Brunswic, de Hesse-Darmstadt, des comtes de la Wetteravie & de la Westphalie, de l'ordre equestre, de la maison de Nassau, de Hesse-Cassel, sur l'événement tragique qui s'est passé à Rastadt le 28 avril.

"Cependant les min. franç., vouloient partir, comme ils l'avoient annoncé, le 3e. jour, par Selz. Tous les préparatifs étoient faits, leurs voitures étoient chargées

Digitized by Google

dans la cour du château, où ils logeoient. Mais comme les huſſards imp. faiſoient de fortes patrouilles dans les environs de Raſtadt, principalement vers le Rhin, comme le 19 pluſieurs miniſtres allemands qui ſe promenoient à cheval avoient été arrêtés par ces patrouilles, & que même l'un d'eux, celui de Wurzbourg, avoit été dépouillé de ſes papiers, comme enfin la déclaration du colonel de Barbaczy tant ſur ces événements que ſur l'arreſtation du courier françois, étoit peu propre à tranquilliſer au ſujet du voyage que les miniſtres françois vouloient entreprendre, on ne pouvoit que regarder comme dangereux ce voyage, puiſqu'il étoit au moins poſſible que par une mépriſe les dits miniſtres fuſſent arrêtés, & qu'il en réſultât des differends extrêmement déſagréables. Toutes les perſonnes diplomatiques qui avoient encore l'occaſion de voir les miniſtres françois, leur conſeillerent inſtamment de différer encore leur départ, ſeulement de quelques heures, ou juſqu'au jour ſuivant, puiſque la réponſe colonel de Barbaczy, ſur l'intervention des miniſtres de Pruſſe, de Mayence & de Baden, étoit attendue à chaque moment. Les miniſtres françois cédérent enfin à ces repréſentations, quoiqu'à contre-cœur, par la conſidération principalement, qu'il ſeroit décent d'attendre le réſultat des démarches que les ſuſdits miniſtres avoient faites; démarches, pour leſquelles les miniſtres françois montrèrent beaucoup de reconnoiſſance. Vers les 11 heures du matin, comme il n'étoit encore arrivé aucune réponſe, le miniſtre de Mayence écrivit de nouveau au colonel de Barbaczy, & le pria de déclarer, ſi les min. fr., qui étoient ſur le point de partir, auroient à craindre quelque empêchement s'ils étoient pourvus de paſſeports du dit miniſtre. On eſpèroit que l'ordonnance de Baden par laquelle on avoit envoyé cette lettre, ſeroit de retour avec la réponſe vers les 3 ou 4 heures de l'après-midi. Cela n'arriva pas; mais entre 7 & 8 heures du ſoir, un officier d'huſſards imp. entra avec quelques ſoldats à Raſtadt; il alla auſſitôt au château chez le miniſtre de Mayence, & en même tems chez les miniſtres françois, & fit verbalement des excuſes au premier, au nom du colonel de Barbaczy, en ajoutant, que celuici, a cauſe des occupations dont il étoit ſurchargé, ne pouvoit répondre par écrit, qu'il faiſoit cependant ſavoir que les miniſtres françois pourroient voyager avec ſûreté, & qu'il leur étoit même fixé pour cela un terme de 24 heures. La legation pruſſienne ne reçut du colonel de Barbaczy aucune réponſe à la lettre, ni par écrit, ni verbalement. L'officier impérial remit une lettre aux miniſtres françois. Le miniſtre pruſſien de Dohm eſt le ſeul des ſouſſignés qui par un accident ait lu cette lettre, & il peut garantir qu'elle contenoit en ſubſtance ce qui ſuit: „ miniſtres, vous verrez vous-même qu'en deça des poſitions occupées par les troupes imp. royales, des citoyens françois ne peuvent être ſoufferts: vous ne trouverez donc pas mauvais, ſi je me vois forcé de vous ſignifier, miniſtres, de quitter Raſtadt dans l'eſpace de 24 heures. Germsbach le 28 avril 1799. Barbaczy colonel.„ Les miniſtres françois reſolurent dans ces circonſtances, de partir ſans retard, & ils ne purent être détournés de cette réſolution par la repréſentation qu'ils ne pourroient arriver qu'à la nuit au Rhin, & qu'alors le trajet ſeroit toujours en quelque ſorte dangereux. Ces miniſtres partirent en effet vers 8 heures, une demie heure après la reception de la lettre, dans 8 voitures, qui pour la plupart étoient conduites par des cochers & des chevaux appartenans au Margrave de Bade. Avec l'officier qui avoit apporté la lettre, il étoit entré en ville environ 50 hommes des huſſards de Szekler qui avoient pris poſte devant la porte d'Ettlingen, & avoient occupé toute les portes de la ville conjointement avec les ſoldats du Margrave, qui reſtèrent à leurs poſtes. On apprit bientôt, que l'ordre avoit été donné, de ne laiſſer ſortir ni entrer aucune perſonne appartenant au congrès, & le capitaine imp. commandant les huſſards, dit au commandant du Margrave, major de Herrant, qu'il demandoit que les gardes du margrave reſtaſſent aux portes, pour qu'ils puſſent faire connoître à ſes ſoldats toutes les perſonnes diplomatiques qu'on ne devoit laiſſer ni entrer ni ſortir. Quoique l'ordre ne concernât que les perſonnes attachées au congrès, cependant on ne laiſſoit paſſer abſolument perſonne, pas même par le pont de communication entre la ville & les fauxbourgs. Le commandant du Margrave lui-même ne put obtenir la permiſſion de ſortir à cheval, permiſſion qu'il avoit demandée ſur le premier bruit de l'événement dont il ſera bientôt queſtion. Le ſouſſigné miniſtre de Danemarck avoit fixé ſon départ au même jour, & il n'attendoit que le moment, où la réponſe qu'on attendoit du colonel de Barbaczy, auroit decidé le départ des miniſtres françois. Auſſitôt qu'il eut appris au château avec les autres membres du corps diplomatique, que cette reponſe étoit arrivée, il alla chez lui pour faire les préparatifs néceſſaires à ſon départ. En paſſant devant la porte de la ville, il fut inſtruit par les huſſards de Szeckler qui venoient de s'y établir, que perſonne ne pouvoit ſortir; ſur quoi il ſe rendit par le jardin de la cour chez l'officier commandant, qui s'étoit placé avec la troupe ſur la chauſſée; & il lui demanda s'il ne pourroit pas partir le ſoir même. L'officier répondit, qu'il avoit l'ordre de ne laiſſer ſortir perſonne. On lui obſerva que ſon chef le colonel avoit ſignifié aux miniſtres françois qu'ils devoient partir, & que dans ce moment même ces miniſtres ſortoient par la porte de Rheinau. Le capitaine répondit, qu'il n'avoit aucun ordre d'empêcher le départ de la légation françoiſe; & lorſque le dit miniſtre le pria inſtamment d'employer tout ce qui étoit en ſon pouvoir, pour qu'il n'arrivât aucun déſordre à l'occaſion de ce départ, l'officier lui dit qu'il n'avoit à pourvoir qu'à ſa propre ſûreté; il lui fit auſſi l'obſervation que le plénipotentiaire impérial étoit déjà parti depuis long-temps & que les miniſtres allemands avoient eu aſſez de temps pour partir également. Lorſque les miniſtres françois arriverent à la porte, on leur refuſa de ſortir. Les 3 miniſtres deſcendirent auſſitôt de leur voiture, & en y laiſſant leur famille & leur ſuite, ſe rendirent au château auprès du miniſtre de Mayence. Perſonne ne pouvoit comprendre cette contradiction entre l'intimation de partir dans l'eſpace de 24 heures, & la défenſe de les laiſſer ſortir. „ (*La ſuite demain.*)

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Lundi 3 Juin 1799. (N°. 153.)

Florence du 9 mai.

Les insurrections qui viennent d'éclater dans plusieurs parties de la Toscane, ont déterminé le général Gauthier à prendre des mesures de sévérité que l'on avoit jusqu'ici épargnées à notre pays. Dans la nuit du 7 au 8, il a fait arrêter ici & conduire à Livourne, où ils seront détenus comme ôtages, des nobles & des prêtres tirés des familles les plus remarquables de la ville. On compte parmi les personnes arrêtées, le duc Strozzi, le marquis Capponi, le marquis Pazzi, le chevalier Dragomani, le vicaire général de l'archevêque & autres. De semblables arrestations ont eu lieu à Pise, à Prato, à Lucques & à Pistoie.

Ce matin, on a publié une proclamation qui contient l'ordre de déposer, dans les vingtquatre heures, toutes les armes dont les habitans peuvent se trouver encore possesseurs, l'injonction aux riches de faire reprendre immédiatement les travaux de leurs campagnes; & l'obligation de porter exactement la cocarde nationale.

L'évêque de Fiesolo a publié un mandement très-sage & très-touchant pour rappeller les habitans de son diocèse à la paix & au respect des nouvelles lois. Il les engage particulièrement à se méfier de ceux qui par des insinuations perfides, cherchent à les entraîner dans les insurrections qui se sont manifestées dans plusieurs parties de la Toscane. — Nous apprenons que les attroupemens qui s'étoient formés dans le canal d'Arno, se sont heureusement dissipés à la seule arrivée des troupes françoises. Dans le Val de Nievole, les affaires ont été plus sérieuses. Les insurgés de cette partie s'étoient d'abord opposés à l'entrée des françois. Ceux-ci les ayant sommés de leur livrer les portes sous la menace du traitement le plus rigoureux en cas de résistance, les révoltés envoyèrent des députés au commandant françois pour obtenir un accommodement & un pardon général: l'un & l'autre fut accordé. La troupe françoise entra, mais à peine avoit-elle fait quelques pas dans les rues, que des coups de fusils partirent des fenêtres & des portes. Alors il ne fut plus possible d'arrêter la vengeance justement provoquée, elle fut terrible. Les françois, après avoir jetté sur le carreau une vingtaine des insurgens, mirent le lieu au pillage, & incendièrent les maisons des principaux auteurs de la révolte.

La ville d'Arezzo est toujours en pleine insurrection. Les excès les plus violens y ont été commis contre les françois. La légion polonoise, forte de 4000 hommes, est en marche de Pérouse pour aller réduire cette ville rebelle.

Hier matin, une tartane parlementaire angloise est arrivée à Livourne avec cent dix françois ou liguriens qui ont été faits prisonniers dans l'isle de Procida, à l'entrée du golfe de Naples

Venise du 24 mai.

Un bâtiment de Rimini arrivé hier, a rapporté que le 17, le 18 & le 19, il y eut une forte canonnade à Ancone; le 20, il arriva à Rimini des habitans de cette ville qui s'étoient enfuis avec leurs meilleurs effets: & l'on fut par eux, que l'escadre Turco-Russe bombardoit Ancône, après l'avoir sommée de se rendre: ils ont ajouté que plusieurs palais, maisons & couvens, ainsi que le théâtre, avoient déjà été la proie des flammes.

Le général Klenau, ayant reçu des renforts considérables, a poussé vivement l'attaque de Ferrare, qui n'étoit bloquée que par un petit corps de troupes & des païsans insurgés. Le 21 on entra en pourparlers, & il fut signé le soir une capitulation en vertu de laquelle, la ville fut ouverte aux Autrichiens, & la garnison françoise se retira dans la citadelle. Les insurgés n'ont pas obtenu la liberté d'entrer dans la ville.

Le général Kray, vient de se rendre dans le Ferrarois avec une partie de l'armée de siège de Mantoue, pour renforcer le général Klenau, &

probablement auſſi pour ſoutenir les opérations du général Ott dans le Modenois. Celui-ci eſt toujours à Reggio, & pouſſe ſes avant-poſtes juſques près de Pontremoli. — Le général Kaim doit, dit-on, remplacer le général Kray au ſiège de Mantoue.

On a reçu ici la nouvelle que l'eſcadre Anglo-Ruſſe a débarqué dans les environs de Naples les troupes angloiſes & napolitaines; & l'on aſſure qu'elles ſont en poſſeſſion de Naples, & qu'elles ont détaché un corps conſidérable pour harceler l'arrière-garde du général Macdonal. Mais on ignore encore la date préciſe de ces événemens.

Paris du 28 mai.

Extrait d'une lettre écrite à bord du vaiſſeau le Jemmapes, *en rade de Toulon, le* 27 *prairial* (16 mai). "Nous avons appareillé le 6 floréal (25 avril) de Breſt, & nous avons été mouiller en rade à Bertheaume. La flotte a mis à la voile le 7 au matin: nous avons paſſé le raz ſans avoir connoiſſance de l'eſcadre angloiſe qu'on avoit ſignalée lors de notre départ. Un vent favorable nous a conduits juſqu'à la hauteur de Cadix, où nous avons apperçu l'eſcadre angloiſe. Des qu'elle fut reconnue, l'ordre nous fut donné de nous former de ſuite en ligne de bataille. *Branle bas, général de combat*, fut commandé, & nous manœuvrâmes pour conſerver le vent. Sans le vent qui devint très-impétueux, il eſt certain qu'il y eût eu une bataille; mais nous fûmes obligés de prendre tous les ris des huniers, & pendant la nuit de mettre en cape. Le mauvais temps nous ayant diſperſés, nous ne vîmes plus l'eſcadre angloiſe au point du jour, & pluſieurs de nos vaiſſeaux s'étoient trouvés ſi conſidérablement écartés de nous, que pluſieurs nous manquoient. Nous reçûmes le ſignal d'aller mouiller dans le port de Cadix; mais, contrariés par le vent, nous ne pûmes y aborder. Après avoir rallié nos vaiſſeaux, nous fîmes voile pour le détroit de Gibraltar. Nous avons côtoyé les côtes d'Eſpagne: arrivés devant Carthagène, nous y ſommes reſtés une demi-journée en panne devant le port. Nous avons enſuite continué notre route, & paſſé à la vue des îles d'Iviça, Mayorque & Minorque, &c. Le 24 (13), enfin, nous ſommes entrés dans le port de Toulon, & dans le meilleur ordre poſſible. Je doute que nous reſtions ici aſſez de temps pour que je puiſſe recevoir de vos nouvelles, &c. Vous ſaurez que la marche du vaiſſeau à bord duquel je ſuis, a été reconnue excellente, & qu'il fait maintenant partie de l'avant-garde. Nous ſommes, comme vous le voyez, certains de nous meſurer avec l'ennemi des premiers."

Conſeil des Anciens. — Séance du 25 mai.

Le conſeil reçoit & approuve de ſuite deux réſolutions du 4 prairial; la premiere porte qu'il ſera payé à titre de ſubvention extraordinaire de guerre pour l'an 7, un droit ſur les portes & fenêtres.

La ſeconde porte que les avis imprimés qui ſe crient & diſtribuent dans les rues & lieux publics ſeront aſſujettis au droit de timbre.

Dubois-Dubais propoſe d'approuver trois autres réſolutions des 1 & 2 prairial, qui augmentent, par forme de ſubvention extraordinaire de guerre, les droits de douanes, d'enregiſtrement, &c., les contributions foncière, perſonnelle, mobiliaire & ſomptuaire. "Ces nouveaux ſacrifices, dit-il, ne ſeroient pas néceſſaires ſi les fonds qui ont été précédemment accordés, n'avoient pas été dilapidés, s'ils n'avoient pas ſervi à payer extrêmement cher des objets que d'autres compagnies offraient à meilleur marché, ou des choſes même qui n'ont jamais été livrées à la république. Mais quelle que ſoit la cauſe du deficit, il faut commencer par le remplir, afin de mettre nos armées *en état de repouſſer* l'ennemi: nous nous occuperons *enſuite de rechercher* les voleurs. Je ſtimule à cet *égard* tout le zèle du conſeil, je deſire qu'il s'anime d'une ſainte & rédoutable colère contre cette troupe de fripons; qu'elle ſoit enfin punie de ſes crimes, cette tourbe que déjà l'opinion publique a atteint; car quelle que ſoit la place qu'on occupe dans la ſociété, quelles que ſoient les richeſſes dont on jouiſſe, l'opinion publique eſt là qui voit toutes les actions, qui devine l'objet & le but de toutes les penſées; & ni la pourpre qui couvre le repréſentant du peuple, ni le manteau qui couvre le directeur, ne peuvent le défendre de ſon active ſurveillance: c'eſt donc par elle que tôt ou tard on eſt *jugé* pour jouir des éloges ou du blâme de ſes concitoyens, de leur eſtime ou de leur mépris, le plus cruel de tous les ſupplices." — Le conſeil approuve les trois réſolutions, & ordonne l'impreſſion du diſcours de Dubois-Dubay.

Séance du 26 mai.

Reubel demande, par motion d'ordre, le rapport de l'arrêté par lequel le conſeil a ordonné hier l'impreſſion du rapport de Dubois-Dubais; rapport dans lequel, en parlant des dilapidateurs de la fortune publique; il avoit dit qu'ils devoient être pourſuivis, fuſſent-ils revêtus de la pourpre ſénatoriale ou du manteau de directeur. Reubel trouve que, dans ces expreſſions, il y a un vague offenſant pour tous les repréſentans du peuple & pour les membres du directoire y reſtans ou en ſortans. Il répond enſuite aux bruits qu'on a répandus de ſa parenté & de ſes liaiſons avec Schérer. Il déclare qu'il n'a jamais été ſon parent; qu'il ne l'a connu qu'à ſon retour d'Italie, où il avoit rétabli la gloire des armes de la république (en nov. 1795); qu'il n'a *jamais eu avec lui*

Digitized by Google

d'autres rapports que ceux qui étoient produits par l'exercice des fonctions qu'il rempliſſoit; que malgré qu'il comptât en ſa faveur quelques ſuccès militaires aſſez brillans, & que tous les généraux s'accordaſſent à lui reconnoître des talens, il s'étoit oppoſé, lui Reubel, à ce qu'il fût nommé général de l'armée d'Italie, parce qu'il le trouvoit trop âgé & ne poſſédant plus l'activité néceſſaire à une campagne qui paroiſſoit devoir être auſſi fatiguante. Quoi qu'il en ſoit, continue Reubel, je réclame la part de ſolidarité à laquelle le directoire peut être tenu pour avoir confié le commandement de l'armée d'Italie à Schérer. Reubel défie tous ceux qui répandent qu'il s'eſt gorgé de richeſſes, de prouver que jamais on ſoit parvenu à obtenir, par lui ou par les ſiens, aucun marché, aucune entrepriſe, aucune grâce: il n'a jamais deſiré que la médiocrité; & encore à préſent, s'il avoit une option à faire, il déſireroit la pauvreté, qui eſt ce qui convient le mieux à ceux qui ont rempli de grandes fonctions. Il appelle l'exécration publique ſur tous les dilapidateurs, ſur tous ceux qui, directement ou indirectement, ont pris part à des marchés onéreux à la république; mais il ne penſe pas que l'on doive déverſer un ſoupçon vague ſur les repréſentans du peuple & les membres du directoire en général. Il croit que le jour où l'on ſeroit condamné à pourſuivre un député ou un membre du directoire, pour une baſſeſſe ſemblable à celle dont il eſt queſtion, ſeroit un jour de calamité publique. Il rappelle que l'on commença à attaquer le corps législatif par la calomnie avant de le décimer, & il ne penſe pas que le conſeil des anciens ſoit dans l'intention de courir de ſemblables dangers.

Regnier & Vernier, tous deux membres de la commiſſion dont Dubois-Dubais a été l'organe, déclarent qu'ils n'ont eu aucune part aux choſes offenſantes dont on s'eſt plaint.

Dubois-Dubais qui n'étoit pas à la ſéance lors de la motion d'ordre de Reubel, arrive & monte à la tribune. Il déclare qu'il n'a fait qu'exprimer dans ſon rapport ſon indignation contre les dilapidateurs de la fortune publique, & que répéter les accuſations de toute la France contre l'ex-miniſtre Schérer.

On demande l'ordre du jour. — Reubel rappelle qu'il s'eſt plaint de ce que le rapport de Dubois-Dubais ſemble jeter des ſoupçons ſur les repréſentans du peuple & ſur les directeurs. Il invite ſon collègue à ſupprimer de ce rapport tout ce qui pourroit donner priſe à la malveillance, & exciter les haines. — Dubois-Dubais répond qu'il n'a pas voulu laiſſer planer le ſoupçon ſur perſonne, qu'il a menacé en général, les repréſentans du peuple, les directeurs & tous les fonctionnaires publics, du châtiment de l'opinion publique, lorſqu'ils auroient mal verſé. — On demande l'ordre du jour. — Moreau (de l'Yonne) réclame la parole. — Le conſeil paſſe à l'ordre du jour.

Schaffhouſe du 28 mai.

Il y eut le 25 une action très vive entre l'avant-garde aux ordres du général Nauendorff, & les François, aux environs de Winterthur & de Frauenfeld. Dans une charge de cavalerie, le général autrichien Piaczeo fut bleſſé de 10 coups de ſabre; le général Klenmayer fut auſſi bleſſé, mais légèrement. Il paroît que les Autrichiens ſe replierent devant des forces ſupérieures; car hier une attaque très vive eut lieu aux environs d'Andelfingen & de Frauenfeld, en deça de Winterthur: on dit que les François ont été repouſſés juſqu'à Winterthur; & ce qui ſembleroit le prouver, c'eſt qu'aujourd'hui une nouvelle attaque a lieu près de Winterthur. — On attend des rapports officiels ſur ces différentes actions, qui ont été, dit-on, très opiniâtres de part & d'autre. L'armée de l'Archiduc qui a opéré ſa jonction avec le corps de Hotze, dans les environs de St. Gal, eſt en mouvement ſur tous les points, pour une attaque générale. Le quartier-général eſt parti aujourd'hui de Paradies pour Andelfingen.

Stuttgard du 31 mai.

Nous recevons enfin de Vienne des nouvelles officielles de l'armée d'Italie du 12 au 16. La gazette de la cour du 25 mai, a publié 2 rapports, l'un du 12, l'autre du 16.

I. "Suivant deux rapports reçus du général de cavalerie Melas, il ne s'eſt rien paſſé d'important à l'armée près de Tortone juſqu'au 12. — Le général comte Morzin eſt entré à Bobbio (ſur la frontière du Plaiſantin & des fiefs impériaux), où il a trouvé un petit magaſin d'armes de différentes ſortes. — Le général Wuckaſſowich a contraint l'ennemi d'évacuer Verue avec ſon château, (ſur la rive droite du Pô, entre Turin & Caſal) & y a trouvé 6 canons, 5 tonneaux de poudre, 4 tonneaux de ſalpêtre, & 4 tonneaux de ſoufre. Par l'occupation de ce point, le corps du général Wuckaſſowich, dont une partie a auſſi paſſé le Pô près de Stura (Ponte-Stura à 1 lieue au-deſſus de Caſal), eſt en meſure de menacer à dos la poſition de l'ennemi près d'Alexandrie. Ce général occupe en outre Trino, Chivaſſo, & Creſcentino (ſur la rive gauche du Pô, entre Verceil & Turin). — Le général de Karaczai, qui ſe trouve avec le général ruſſe prince Pancrazion, près de Torre de Garofolo, a pénétré juſqu'à Novi, & y a trouvé, un hôpital, un dépôt conſidérable de boulets, bombes, chariots de munitions, & d'objets de fortifications. Il a pouſſé ſes poſtes juſqu'aux environs de Gavi, & de Serravalle, ſur la grande route d'Acqui, & il a l'ordre de s'emparer, de concert avec les Ruſſes, du château fortifié de Serravalle.„

On voit par ce rapport, où il n'eſt fait aucune mention de l'affaire du 12 près de Valence, que l'aile gauche de l'armée impériale, n'avoit pas encore touché le territoire Gènois, le 12; & que par ſa droite, le corps du général Wuckaſſowich n'avoit pas fait de progrès ultérieurs

Digitized by Google

sur la route de Turin ; mais que ce général avoit passé le Pô, sur deux points entre Casal & Turin ; & qu'il menaçoit les derrières de l'armée françoise, qui au reste étoient couverts par la forteresse de Casal, où le général Moreau a mis une garnison, & par les montagnes qui s'étendent de cette ville à Asti, & le long du Tanaro.

„ 11. *Du 5 au soir.* On a reçu par estaffette du général de cavalerie Melas, un rapport daté de Sale (sur le Pô près de Tortone) le 16 de ce mois, qui porte que le feld-maréchal commandant comte de Souwarow-Rimniski avoit pris la résolution de ne laisser pour le blocus du château de Tortone, qu'un petit corps sous les ordres du général comte de Seckendorff, & de faire repasser le Pô au reste de l'armée dans la nuit du 16, près de Cerra-Tisma (Cerra-Pina entre Tortone & Pavie), pour se porter par une seconde marche à Candia sur la rivière de Sesia. Comme l'ennemi avoit pendant la nuit précédente jeté un pont sur la Bormida près d'Alexandrie, & qu'à 8 heures du matin, 7 à 8 mille hommes sortis d'Alexandrie l'avoient passé, avoient repoussé notre chaîne d'avant-postes composée de Cosaques, de Marengo jusqu'à St. Giuliano ; & que l'ennemi avoit en même tems envoyé une petite division vers Fregarolo, tandis qu'avec plusieurs autres détachemens il cherchoit à menacer notre aile droite du côté du Tanaro ; & qu'avec le reste de ses troupes il s'avançoit en ordre de bataille vers Torre de Garafolo, où le général Lusignan se trouvoit avec la division à ses ordres ; ce général prit la résolution de marcher au-devant de l'ennemi, après avoir fait sa jonction avec les 7 bataillons de troupes russes qui étoient à St. Giuliano, aux ordres du prince Pancrazion ; & il l'exécuta avec tant de hardiesse & d'énergie, malgré le feu à mitraille de l'ennemi, qu'il força celui-ci à la retraite, & lui fit plusieurs prisonniers. On donnera incessamment la relation détaillée de ce combat où le colonel de Lobkowitz Sommariva, & le général russe prince Pancrazion, se sont particulièrement distingués. Notre perte en tués & blessés n'est pas de plus de 115 hommes. Le soir, le camp près de Torre de Garofolo étoit de nouveau occupé, & les troupes Russes qui s'étoient rapprochées pour entretenir plus étroitement la jonction, occupèrent le champ de bataille ; de même que la chaîne de nos avant-postes fut rétablie le long du Tanaro & de la Bormida. „

Il paroît, d'après ce rapport, que le général Moreau ; instruit peut-être du projet qu'avoit le maréchal Souwarow de détacher vers Casal par la rive gauche du Pô, une grande partie de l'armée Impériale, fit l'attaque du 16, soit pour reconnoître les forces que l'ennemi avoit détachées sur la route de Pavie, soit pour l'obliger à laisser un plus grand nombre de troupes sous Tortone, soit peut-être pour forcer les Austro-Russes à replier leurs postes de Novi & de Serravalle, d'où ils menaçoient Gènes & sa communication avec l'armée de Macdonald. Mais ce rapport annonce que le maréchal Souwarow avoit entièrement renoncé au projet de percer par l'Apennin dans la rivière de Gènes, & que d'un autre côté ayant reconnu dans son attaque du 12 l'impossibilité de déloger les françois d'Alexandrie & de Valence, en les attaquant de *front*, il avoit pris le parti de porter tous ses efforts vers Casal, pour prendre à revers la forte position des françois entre Alexandrie & Valence. — (On peut juger par cet état des choses à l'époque du 16 mai, que nous avons eu raison de ne pas adopter cette foule de faits controuvés que l'on débite depuis 8 jours en Allemagne sur les progrès des Austro-Russes.)

Des lettres autentiques d'Italie, portent *qu'après* l'affaire du 12, le quartier-*général du maréchal* Souwarow rétrograda *de Castello-Tortonese*, à Voghera, où il étoit encore le 17.

Suite du rapport commun des min. de Prusse, de Danemarck, de Holstein, de Bavière, de Brunswic, de Hesse-Darmstadt, des comtes de la Wetteravie & de la Westphalie, de l'ordre equestre, de la maison de Nassau, de Hesse-Cassel, sur l'événement tragique qui s'est passé à Rastadt le 28 avril.

„ Le ministre de Danemarck qui fut ce nouvel incident s'étoit rendu avec plusieurs autres, auprès du ministre de Mayence, y donna, d'après son entretien avec le capitaine, quelques éclaircissemens qui bientôt furent confirmés d'une manière officielle par le secrétaire de légation, de Munch, qui avoit été envoyé par le baron d'Albini chez le capitaine, & qui rapporta, que lors de l'occupation des portes, l'ordre de ne laisser sortir personne avoit été donné, mais qu'on avoit oublié d'ajouter l'exception pour les ministres françois ; que cependant cela avoit eu lieu depuis, & qu'ainsi les ministres françois ne trouveroient plus d'obstacle pour partir. Ceux-ci crurent nécessaire dans ces circonstances, de demander une escorte militaire, pour n'être pas arrêtés encore une fois par d'autres patrouilles sur leur route. Le secrétaire de légation de Mayence prit sur lui, d'en faire l'ouverture au capitaine, & les ministres françois retournèrent dans un carosse du Margrave à la porte : là il leur fallut encore attendre long-tems la réponse ; elle fut enfin apportée par le major de Harraut ; & elle portoit que le capitaine ne pouvoit accorder l'escorte demandée, vû qu'il n'avoit aucun ordre, mais que les ministres françois ne trouveroient aucun obstacle sur leur route. „ (*La suite demain.*)

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Mardi 4 Juin 1799. (N°. 154.)

Londres du 24 mai.

M. le comte de Woronzow, miniſtre de Ruſſie près de notre cour, vient d'être nommé miniſtre des affaires étrangères à Pétersbourg. Il eſt remplacé ici *ad interim* par M. Lackagowitz, ſecrétaire de légation.

Le comte d'Artois partit ſubitement le 14 dans la ſoirée, du château d'Edimbourg, avec ſon capitaine des gardes; & il avoit été précédé par le baron de Roll. On ignore le motif & le but de ſon voyage.

Il ſe confirme que les rebelles irlandois faits priſonniers, ſont envoyés au roi de Pruſſe pour être enrôlés dans ſes troupes.

Paris du 28 mai.

On trouve dans le diſcours du Dubois-Dubai (v. N°. d'hier) quelques paſſages remarquables que nous avions omis. "Celui, y eſt il dit, qui, après avoir été appelé à de grandes fonctions, auroit abuſé de ſon autorité, redeſcendu au rang de ſimple cit., voit avec peine ſe diſſiper autour de lui toutes les illuſions trompeuſes du pouvoir, & s'éclipſer tous les preſtiges impoſteurs de ſa grandeur paſſée, parce qu'il redoute le compte qu'il a à rendre au tribunal de l'opinion. L'homme irréprochable, au contraire, l'homme vertueux, en quittant ſa place trouve le commencement de ſes plus douces jouiſſances, là où finit ſon pouvoir. En vain des écrits ſont répandus avec profuſion contre l'homme vertueux & en faveur du coupable; on ne fera pas prendre le change à l'opinion publique. L'on peut tromper quelque temps des hommes d'une facile prévention, ou qui ne ſont point éclairés; mais, tôt ou tard, le grand jour de la lumière arrive, le voile de l'impoſture eſt déchiré, & bientôt, dans une éclatante ou honteuſe nudité, l'on voit celui qui mérita ou des éloges ou l'infamie. Scherer, Championnet, vous êtes l'un & l'autre hautement accuſés de dilapidations; vous n'échapperez point à ſon tribunal redoutable; en vain une main officieuſe fait répandre le même jour des imprimés à l'avantage du premier, & contre le ſecond; ils ne peuvent changer vos deſtinées aux yeux non prévenus de l'opinion publique; ſon jugement eſt porté, & vous le ſaiſirez en dépit des circonſtances, des événemens & des hommes. Mais ſi Championnet fut coupable des dilapidations dont l'accuſe un imprimé ſans ſignature, diſtribué aux repréſentans du peuple, rien ne peut l'excuſer, ſans doute: cependant il battit deux rois violateurs de leurs traités avec la république: il fit tomber leurs trônes en pouſſière; il défit & diſperſa une armée de quatre-vingt mille hommes. Un des Horaces ſouilla ſa victoire ſur les Curiaces par un fratricide: mais il avoit ſauvé la patrie & il fut abſous. L'écrit dont je parle l'accuſe en même tems d'inſoumiſſion & de fierté: l'orgueil & l'avarice ſont incompatibles, & je croirois bien plutôt à ſon crime, ſi on l'avoit peint ſouple, bas & rampant. Au ſurplus, il eſt livré à un tribunal, il y répondra aux graves accuſations portées contre lui, &, s'il eſt coupable, il faut qu'il ſoit puni. Pourquoi tant de grands dilapidateurs, & qui n'ont pas rendu comme lui des ſervices à la république, n'y ſont-ils pas livrés auſſi? Que l'on aille fouiller dans les cartons des commiſſions chargés des liquidations, & l'on en reconnoîtra!....."

Conſeil des 500. — Séance du 26 mai.

Organe d'une commiſſion ſpéciale, Roche-Deliſle fait adopter trois projets de réſolution. Le premier eſt relatif au traitement des greffiers & commis-greffiers des tribunaux criminels, correctionnels & des juges-de-paix. Le ſecond concerne l'établiſſement & le mode de perception

au profit du trésor public, des droits de greffe sur les expéditions & actes délivrés à partie civile dans les tribunaux criminels & correctionnels. Le troisième est relatif aux droits à établir par addition à la loi du 21 ventôse dernier sur les actes, prescrite par celle du 11 brumaire, concernant les expropriations forcées.

Duplantier présente un nouveau projet, en remplacement de ceux que le conseil des anciens a rejettés, sur les droits que la république doit exercer dans les successions échues ou à écheoir aux émigrés depuis la loi du 9 floréal an 3. — Impression.

Géniſſieu fait adopter son projet relatif au compte de fruits dûs par les co-propriétaires des biens indivis avec les émigrés.

Augsbourg du 31 mai.

Des lettres particulières d'Italie, annoncent que le général Souwarow, à la suite de l'affaire du 16, détacha vers Casal & Verue une grande partie de son armée; tandis qu'il renforça à Novi le général Caraczai; & que le général Ott, avec 16 mille hommes se dirigeoit sur Lucques pour attaquer le général Macdonal en Toscane. Il résultoit de ces divers mouvemens que le général Moreau pouvoit être pris à dos par Verue, & en flanc par Novi & Acqui: ce qui le détermina, dit-on, à abandonner sa position entre Alexandrie & Valence, & à faire sa retraite en remontant le Tanaro vers Mondovi.—Un rapport publié le 28 au quartier-général de l'archiduc Charles, & cité dans les gazettes de Schaffhouse, de Stuttgart & autres, vient à l'appui de cette nouvelle; il y est dit que les Autrichiens sont entrés à Gènes. A la vérité, la date n'est point spécifiée; mais on promet des détails circonstanciées de cet événement. (Ce bulletin officiel ne nous étant point parvenu, nous ne pouvons encore regarder comme autentique l'entrée des Autrichiens à Gènes; d'autant plus que le général Moreau n'auroit probablement pas renoncé à sa jonction avec l'armée de Macdonal, sans avoir fait une attaque vigoureuse contre le général Karaczai à Novi, pour s'ouvrir à lui-même la route de Gènes, & opérer la jonction des deux armées)

Stuttgart du 1 juin.

Un rapport officiel de M. de Bellegarde publié à Vienne, rend compte de différentes attaques qui eurent lieu du 10 au 12 mai, aux environs de Bellinzona, entre les troupes à ses ordres, & le corps du général Loyson. Le résultat en fut que les françois furent délogés de Bellinzona: 359 prisonniers qu'ils avoient faits furent délivrés par le colonel Strauch, qui enleva en même temps l'escorte françoise de 52 hommes & un officier. — La gazette de Zurich du 29, en parlant de ces événemens dit que le 11, il s'engagea près Taverne, (entre Lugano & Bellinzona) un combat dans lequel les françois firent environ 400 prisonniers, mais qu'ils furent néanmoins obligés de rétrograder. C'est vraisemblablement ces prisonniers qui furent repris par les Autrichiens. — Cette feuille ajoute que le 18, il y eut une seconde attaque au mont Cenere, où il y eut beaucoup de tués de part & d'autre: & qu'il y eut en même temps dans la vallée de Misore une petite affaire dans laquelle les Autrichiens firent 900 prisonniers. — Il paroît que ce fut à la suite de ces différens combats que les françois aux ordres du général Lecourbe, évacuèrent entièrement le 20, les bailliages italiens, & se replierent sur le mont St. Gothard & la source du Rhône. *Si l'on en croit des gazettes de la Haute-Souabe*, ce général a depuis abandonné ces positions, soit pour pénétrer dans le Valais, & y mettre les insurgés entre deux feux, soit pour rétablir sa communication avec l'armée d'Helvétie, par les cantons d'Ury & de Schwitz. — A Lucerne le grand conseil prévoyant la possibilité de transférer hors de cette ville les autorités constituées, prit le 25 mai, une résolution portant qu'en cas de danger elles se transporteroient à Berne; mais le sénat rejéta cette résolution pour un vice de rédaction; & l'on s'occupa de nouveau le 27 au grand conseil de cette résolution.

On voit par ces détails, que le corps d'armée du général Bellegarde avoit fait à cette époque dans les petits cantons suisses des progrès qui avoient allarmé les autorités helvétiques, d'autant plus que les habitans de ces païs sont les ennemis les plus acharnés des françois & du nouvel ordre de choses en Suisse.

D'un autre côté, l'armée de l'Archiduc, malgré quelques échecs, s'approche de plus en plus de Zurich. Nous rassemblons ici les différens détails qu'on a reçus concernant les évé-

nemens militaires du 22 au 27 mai. — On a publié à Basle deux lettres du représentant Kuhn, commissaire helvétique au quartier-général de l'armée françoise : l'une en date du 22, dit qu'un corps autrichien qui avoit passé le Rhin la nuit précédente à Eglisau, fut attaqué aussitôt, & repoussé avec perte de nombre de tués, & de 400 Uhlans prisonniers, outre quelques fantassins, parmi lesquels étoient des Suisses, que le cit. Kuhn a traduits à un conseil de guerre. L'autre, datée de Winterthur le 25 mai, adressée au directoire helvétique, porte que les Autrichiens venoient d'être repoussés derriere la Thur, & qu'on leur avoit fait 15 cens à 2 mille prisonniers : que la légion helvétique s'étoit signalée dans cette action, & que son général Weber avoit été tué glorieusement à la tête de ses troupes. — Enfin une lettre du général Rheinwald au général Ferino à Basle, datée de Zuric le 27 mai, est ainsi conçue : „Je profite de cette occasion, cit. général, pour vous annoncer, que l'ennemi qui a été attaqué par nous le 25 sur toute la ligne depuis Rapperschwil jusqu'à l'embouchure de l'Aar, a été battu, & repoussé de Winterthur jusqu'à Wyl. Nous avons fait 3 mille prisonniers, parmi lesquels se trouve le colonel du régiment de Barco hussards, & le prince Hohenlohe. La veille un corps ennemi, qui avoit passé le Rhin près de Zurzach, avoit été obligé après une perte considérable, de le repasser, & de laisser entre nos mains 500 prisonniers.„ — La gazette de Zurich du 29, après avoir parlé de ces avantages, dit : le 26, les Autrichiens ayant reçu des renforts considérables, les François ont été obligés de reprendre leur premiere position derriere la Toess. — Un bulletin du quartier-général de l'Archiduc, cité par une de nos gazettes, porte que ce jour là, les Autrichiens pénétrerent à Winterthur à la suite d'un combat opiniâtre dans lequel ils firent 2 mille prisonniers.

Nous avons dit hier que le 27 & le 28, il y eut de nouvelles attaques : mais on n'en connoit pas encore les résultats avec precision. Suivant une gazette de Stuttgart, les Autrichiens entrerent à Zurich le 29 au soir. (Mais cette nouvelle paroît fausse, d'autant plus qu'on nous assure qu'il est arrivé hier au soir à Mannheim des dépêches datées du quartier-général à Zurich du 12 prairial (31 mai.) — Ce qui est certain c'est que l'Archiduc Charles avoit le 28 son quartier-général à Andelfingen. Ce Prince, pour témoigner sa confiance aux habitans de Schaffhouse, leur a renvoyé les clefs de leur ville.

Il paroît que le corps du général Hotze a pénétré par sa gauche dans le canton de Glarus, & par son centre à Rapperswyl, tandis que son aile droite s'est réunie à l'armée de l'Archiduc aux environs de Weyl & de Frauenfeld. C'est le colonel Cavasini qui conduisoit la colonne qui a pénétré à Glarus : il s'y trouvoit 6 compagnies de *Suisses-unis*, ou autrement émigrés; & l'on dit qu'ils ont été renforcés par un grand nombre d'habitans de ce canton, de celui d'Apenzel, de St. Gal &c.

Seconde proclamation de S. A. R. l'Archiduc Charles, aux Suisses.

" Dans l'état de dépendance & de contrainte où vous retient l'oppression de l'ennemi, vous ignorez non-seulement tout ce qui se passe au-dehors, mais on vous cache encore avec tant de soin ce qui pourroit vous encourager dans votre malheur, que je dois présumer que l'on aura pris les mêmes mesures pour dérober à une partie de la Suisse la déclaration par laquelle je vous fis connoître les intentions pacifiques & amicales de S. M. l'Empereur, dès l'entrée des troupes soumises à mon commandement dans le canton de Schaffhouse. C'est ce qui me détermine à renouveller la proclamation susmentionnée, pour répandre dans tous les cantons la connoissance des sentimens de S. M. I. Peuple Helvétique ! pendant trois siècles vous avez joui d'une paix non interrompue, & vous n'avez point vu de troupes étrangères sur votre territoire : c'est l'envie de dominer du gouvernement françois, qui seule a pu vous enlever ce tranquille bonheur; c'est avec une violence & une perfidie dont l'histoire ne fournit point d'exemple, qu'il s'étoit emparé de votre pays. Des offenses de toute espèce en ont été la suite. L'ennemi prétend encore à votre assistance: votre population doit être sacrifiée à son seul intérêt, pour vous soumettre à jamais à sa domination, & tirer de ce concours la plus grande utilité possible. C'est aussi par la Suisse que les peuples de la Germanie devoient être attaqués, & mis sous le joug : tel étoit le but des plans de l'ennemi; plans dont sa défaite a empêché l'exécution. La poursuite de nos triomphes n'importe pas moins à votre délivrance qu'à notre sûreté. Si vous craignez les maux néces-

lairement attachés à la guerre, considérez que depuis un an vous en avez tous les fléaux au milieu de vous, & que pour les écarter, pour rappeller parmi vous le repos, la paix, la sécurité, & pour retrouver votre ancienne prospérité, il ne vous reste d'autre moyen que d'écarter l'ennemi qui vous a attiré cette seconde guerre. Au reste l'équité & la justice envers les Suisses accompagneront toujours nos armées. Les troupes sous mes ordres observeront une discipline rigoureuse, & ne vous demanderont que le logement. Quant à ce que le besoin instantané de fourrage rendroit indispensable avant que l'on puisse y pourvoir d'ailleurs, on prendra dans ces cas des arrangemens pour une indemnisation équitable. Je vous répète donc toutes les protestations que je vous ai faites au nom de S. M. l'Empereur, tant dans ma première proclamation que dans celle-ci; & j'attends avec confiance que non-seulement la Suisse n'entreprendra rien d'hostile contre les armées Impériales, mais que, pour son propre avantage, elle favorisera, & voudra seconder ses vues pures & bienfaisantes. D'un autre côté, je dois déclarer non moins solemnellement, que toute ville, communauté, ou individu, qui prêteroient assistance à l'ennemi, ou combattroient les troupes Impériales, demeureroient exceptés de ces assurances amicales, & que je me verrois même forcé de les traiter en ennemis sous tous les rapports. Je requiers donc tous les hommes bien-pensans, ceux auxquels le salut de leur patrie est cher, de s'opposer à des mesures qui ne tendroient qu'à sa perte; & de se réunir à nous contre l'ennemi commun, pour la délivrance de leur pays, que je suis résolu de sauver. Donné dans mon quartier-général à Paradies (en Suisse), le 23 mai 1799. *Signé*, Charles.„

Suite du rapport commun des min. de Prusse, de Danemarck, de Holstein, de Bavière, de Brunswic, de Hesse-Darmstadt, des comtes de la Wetteravie & de la Westphalie, de l'ordre equestre, de la maison de Nassau, de Hesse-Cassel, sur l'événement tragique qui s'est passé à Rastadt le 28 avril.

„ A la demande faite par le major de Harrant, s'il étoit entendu que les ministres françois pourroient passer avec sûreté le Rhin, & s'il pourroit en donner l'assurance aux dits ministres, le capitaine répondit affirmativement. Après quelques reflexions, les ministres françois préférèrent de partir sans escorte, plutôt que de retourner au château & d'y attendre la pointe du jour, comme différentes personnes le leur conseilloient, & comme leurs épouses le souhaitoient. Effectivement entre 9 & 10 heures, les ministres françois sortirent par la porte. Il faisoit une nuit extrêmement obscure, & un flambeau les précédoit. Une quart d'heure après, le bruit se répandit de différentes côtés, que les voitures des ministres françois avoient été attaquées à peu de distance de la porte, par des hussards autrichiens, & qu'on étoit tombé à coups de sabre sur les cochers & le porte-flambeau. La pluspart des personnes diplomatiques se trouvoient réunies au Gallino. Le ministre ligurien Boccardi & son frere, qui etoient dans la derniere voiture, s'y refugierent & apporterent les premiers la nouvelle. On résolut unanimement d'aller en masse chez le capitaine, & de lui demander des éclaircissemens, & avant tout son assistance: quelques minutes après arriva la nouvelle déchirante, qu'un — que deux — que tous les trois ministres françois avoient été assassinés par le militaire autrichien! La raison ne pouvoit supposer de telles horreurs, aucun cœur ne pouvoit les croire possibles. Non, non, etoit le cri général, cela est faux; le desir de faire cesser toute méprise malheureuse qui auroit pu avoir lieu, accelera leurs pas vers l'officier commandant. Celui-ci avoit son quartier environ à 20 pas de la porte d'Ettlingen, dans l'auberge dite la Lanterne; la garde aux portes refusa la sortie à la société, quoiqu'elle s'annonçât comme composée des ministres de Rois & Princes; c'est seulement avec la plus grande peine qu'on obtint enfin, qu'un bas-officier en instruisit le commandant; on demanda encore une fois, quels ministres c'étoient; on proposa avec inquiétude, que seulement 3 — 4 — 6 entrassent chez le capitaine. Cela dura presqu'une demie heure. Enfin l'officier se montra. Le soussigné ministre prussien, comte de Goertz, lui dit au nom de tous, que nous desirions savoir quelles mesures il avoit prises sur la nouvelle terrible, qui sans doute lui seroit déjà parvenue? Il répondit, que sur la demande du ministre de Mayence, il avoit déjà fait partir un officier avec deux hussards. Nous lui représentâmes que cela n'étoit pas suffisant; nous le conjurâmes par tous les sentimens d'humanité, par le salut de l'Europe, par l'honneur de la nation allemande, qui étoit menacée d'être souillée dans les annales des peuples civilisés par un crime sans exemple, par l'honneur de son Souverain, par l'honneur du service impérial, par son honneur personnel, par sa vie, de faire tout, tout sans aucune retard, pour sauver ce qui pourroit encore être sauvé. Le capitaine répondit que c'étoit une méprise malheureuse, que pendant la nuit les patrouilles faisoient leur tournée, & qu'un accident pareil pouvoit facilement avoir lieu; que les ministres françois n'auroient pas dû partir pendant la nuit. On lui rappella qu'il avoit refusé l'escorte, & qu'il avoit dit au major de Harrant qu'il n'y avoit rien à craindre pour les ministres françois. Il répartit qu'il n'avoit eu aucun ordre de donner l'escorte, qu'on l'auroit dû demander au colonel commandant. Le conseiller de légation prussien, M. de Bernsdorf, dit qu'il avoit fait le jour même au colonel la demande d'accorder une escorte. Vous, l'avoit-il promise? répondit le capitaine. Lorsque le co-soussigné ministre de Danemarck le fit souvenir de l'entretien ci-dessus mentionné, il dit: voulez-vous me mettre en inquisition?„ (*La suite demain.*)

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Mercredi 5 Juin 1799. (N°. 155.)

Paris du 30 mai.

Le gouvernement n'a publié encore aucun rapport officiel du combat du 16 mai entre Alexandrie & Tortone.

L'adjudant-général Berthier, frère du général de ce nom, qui s'eſt ſignalé à l'armée d'Italie, eſt arrivé à Lyon. Il vient à Paris. — Le général Serrurier, priſonnier de guerre ſur ſa parole, a auſſi paſſé à Lyon pour ſe rendre à Paris, où il doit être en ce moment. — Le général Mack a paſſé auſſi à Lyon. Il a logé à l'hôtel du Parc.

Le cit. Salgues avoit été condamné, il y a environ 8 mois, par contumace, à la peine de déportation, comme prévenu d'avoir concouru à la rédaction du journal intitulé : *Journal politique & littéraire du département de l'Yonne.* Il reſta caché à Paris depuis cette époque; mais craignant d'être enfin découvert, il a pris le parti de ſe préſenter au tribunal de l'Yonne qui l'avoit jugé. Sa cauſe a été appellée le 14 mai. Cette affaire qui avoit attiré un grand nombre d'auditeurs, n'a duré qu'un inſtant. Le cit. Salgues a été acquitté par le jury; mais à peine le préſident du tribunal eut-il prononcé le jugement, que le ſubſtitut du commiſſaire du directoire exécutif a demandé qu'il fût écroué de nouveau, & a déclaré qu'il ſe pourvoyoit en caſſation.

Conſeil des 500. — Séance du 27 mai.

Un ſecrétaire donne lecture d'une foule d'adreſſes dans leſquelles diverſes autorités conſtituées expriment l'indignation que leur a inſpirée le maſſacre des plénipotentiaires françois. — Mention honorable.

François (de Nantes). Je viens vous dénoncer les crimes des royaliſtes du midi. Enhardis par les ſuccès des Auſtro-Ruſſes, ils s'organiſent de nouveau en bandes aſſaſſines, & le département de Vaucluſe vient d'être le théâtre de leurs fureurs. Depuis peu de jours, quatre citoyens, dont deux fonctionnaires publics, ſont tombés ſous les coups de ces ſcélérats. Il ſuffit d'avoir aimé la révolution pour être déſigné comme victime. N'a-t-on pas raiſon de s'étonner qu'une nation ſi grande, ſi généreuſe; qu'une nation qui a fait la loi à toute l'Europe, ſe laiſſe dominer par une poignée de brigands, trop lâches pour aller combattre aux frontières, mais aſſez vils pour aſſaſſiner dans l'ombre? N'a-t-on pas raiſon de s'étonner que l'hiſtoire de la révolution, qui jadis étoit celle des hauts faits & du dévouement des républicains, devienne aujourd'hui le martyrologe des amis de la liberté! Je demande que le conſeil arrête que les veuves & enfans des fonctionnaires patriotes aſſaſſinés dans l'exercice de leurs fonctions, ſoient traités comme les veuves & enfans des défenſeurs de la patrie. — On ordonne l'impreſſion de ce diſcours, & le renvoi de la propoſition à une commiſſion ſpéciale.

Cacault, après avoir fait un rapport ſur le mode d'exécution de l'article 308 de la conſtitution relatif à la reſponſabilité des miniſtres, préſente le projet de réſolution ſuivant. Art. Ier. Tout miniſtre qui, avant le premier nivôſe de chaque année, n'aura pas ſatisfait à l'article 308 de la conſtitution, ſera puni de la dégradation civique. II. Dans la première décade de nivôſe, chaque année le directoire fera connoître au corps législatif les noms des miniſtres qui n'auront pas ſatisfait audit article.

Portiez (de l'Oiſe) ſoutient que ce projet eſt incomplet. Il lui ſemble que pour produire les réſultats qu'on attend, il devoit embraſſer toutes les parties de la comptabilité. Si vous ne prenez pas cette meſure, ajoute-t-il, tous les ans on vous préſentera des comptes auxquels vous n'entendrez rien. Rolland, Bériet, Scherer même vous ont rendu des comptes. (On rit). Qu'y avez-vous vu juſqu'ici? que le miniſtre a reçu 25 millions, par exemple, & qu'il les a dépenſés. Mais cela ne doit pas ſuffire, il faut encore qu'il prouve, comme le fit le miniſtre Rolland en 93, qu'il les a dépenſés de la manière la plus avantageuſe pour le tréſor public. Je demande que le projet qui vous eſt préſenté ſoit renvoyé à la commiſſion de ſurveillance de la tréſorerie pour être complétté.

Poulain-Grandpré ne partage pas cet avis. La propoſition de Portiez (de l'Oiſe) ne lui paroit propre qu'à compliquer de plus en plus la comptabilité des miniſtres. — *Briot*: C'eſt ici qu'il faut peut-être ſe féliciter de ce que l'excès du mal nous ait amenés enfin à la néceſſité de prendre dès meſures contre les dilapidations. Il faut que vous ſachiez, citoyens repréſentans, que, tandis que nous étions accuſés de refuſer au gouvernement les fonds qui lui étoient néceſſaires, à cette époque on ne nous avoit fourni ni comptes ni états. Qu'avez-vous vu en effet dans la ſeſſion qui vient de s'écouler? Des aſſertions du miniſtre des finances, avancées aujourd'hui & démenties demain. Et ce ſont ces hommes qui ſe ſont engraiſſés de toutes ces dilapidations, ces hommes contre leſquels ſe ſoulève aujourd'hui l'opinion publique, ces hommes même par leſquels toutes les dilapidations ont été organiſées, qui forment une puiſſance contre vous & oſent vous traiter de calomniateurs! Il ne faut pas que celui-là même que l'indignation pourſuit par-tout aujourd'hui, penſe, avec l'or dont il regorge, faire retomber ſur nous l'odieux de ſa conduite. Il nous parle de ſa probité, & où ſont donc ſes comptes? de ſa bravoure, & il n'a pas ſeulement été recevoir une bleſſure pour venger l'injure qu'il avoit reçue! Briot finit par demander que la commiſſion dont Cacault a été l'organe, ſoit augmentée de quatre membres, & ſoit chargée de préſenter un projet plus complet.

Quirot: Avec cette affectation de vouloir toujours atteindre une perfection idéale, vous retarderez de plus en plus les comptes que nous avons intérêt à exiger. Depuis trois ans il y a eu trois miniſtres de la marine; aucun d'eux n'a rendu ſes comptes. Je voudrois, moi, que les miniſtres ne puſſent être envoyés ni aux armées ni en ambaſſade avant d'avoir rendu leurs comptes, & je penſe qu'il eſt inſtant de diſcuter promptement le projet qui vous eſt préſenté.

Baillenl: J'appuyerai toujours de tout mon pouvoir les meſures que vous prendrez contre les dilapidateurs. Cependant j'obſerverai au conſeil qu'il eſt très-facile de crier contre les dilapidations. (Murmures). Il eſt beaucoup plus difficile de comprendre les opérations auxquelles on a été forcé d'avoir recours par la pénurie du tréſor public; il eſt beaucoup plus difficile de ſaiſir comment un gouvernement, chargé d'entretenir des armées au milieu de l'exiſtence des factions.... (Murmures. — *Ajoutez des voleurs!* s'écrie une voix.) Permettez-moi d'entrer dans quelques détails ſur la manière dont ſe font les marchés. Un fourniſſeur ſe préſente. . . . — *Quelques voix*: Ce n'eſt pas là la queſtion! — Baillenl continue: Je ſais quelle eſpèce de défaveur il y a à parler ſur cette matière, quand on n'abonde pas dans un certain ſens. Mais le plus grand de tous les maux eſt de laiſſer le corps légiſlatif ſe méprendre ſur les véritables cauſes des dilapidations, & n'en ſaiſir qu'une quand il y en a pluſieurs. Il eſt de fait que depuis un certain temps jamais les recettes n'ont été au niveau des dépenſes (murmures). Qu'eſt-il arrivé? Un fourniſſeur ſe préſente pour paſſer un marché; on lui dit qu'il ſera payé moitié écus & moitié en domaines nationaux. Il demande à quel terme doit être payable la moitié en écus, & vous ſentez qu'il augmentera ſes prétentions à raiſon des retards qu'on lui fait éprouver. Qui peut douter d'après cela que la pénurie du tréſor public n'ait été la principale cauſe des marchés ruineux qui ont été paſſés?

Le conſeil, ſur la propoſition de Boulay (de la Meurthe), ajourne à trois jours la diſcuſſion du projet.

Curée, après avoir entretenu le conſeil de l'horreur qu'a inſpirée à toute l'Europe l'aſſaſſinat commis contre les plénipotentiaires françois, préſente le projet ſuivant: Le conſeil des cinq-cents conſidérant que les citoyens Bonnier & Roberjot, élus cette année membres du corps légiſlatif appartenoient déjà à la repréſentation nationale, prend la reſolution ſuivante: Les noms de Bonnier & Roberjot ſeront prononcés dans tous les appels nominaux. Il ſera laiſſé dans l'enceinte des conſeils une place où les robes de ces repréſentans *ſeront* couvertes d'un crêpe noir. — Quelques membres demandoient l'ordre du jour. On a ordonné le renvoi à une commiſſion.

On a diſcuté enſuite le projet ſur le *retirement* de la monnoie de billon. La diſcuſſion a été *ajournée*.

Séance du 28.

Bertrand (du Calvados) a la parole pour une motion d'ordre ſur la liberté de la preſſe. "Lorſque le peuple françois, dit l'orateur, conquit ſa liberté, il ne fit entendre qu'un cri: *La liberté de la preſſe!* C'eſt elle qui renverſa les trônes, qui créa des armées de héros. Une faction ſanguinaire qui couvrit de deuil toute la France, menaçoit d'engloutir la république: la liberté de la preſſe a renverſé ce *régime monſtrueux*. Avant le 18 fructidor, *des royaliſtes tramoient* ſourdement la ruine de la conſtitution de l'an 3: la liberté de la preſſe a dévoilé leur perfidie, & la journée du 18 fructidor proſcrivit les avortons du royaliſme. L'eſprit public a dégénéré du moment que la liberté de la preſſe a diſparu. La vérité n'a pu ſe faire entendre. Vous n'avez eu d'autre moyen de communication avec vos commettans que vos lois, ſans pouvoir même faire connoître les motifs qui vous dirigeoient, & les diſcuſſions importantes auxquelles elles avoient donné lieu. C'eſt à l'abſence de la liberté de la preſſe que nous devons tant de revers, tant de marchés ſcandaleux, tant de dilapidations, tant d'imprévoyance dans le ſervice public. C'eſt l'abſence de cette liberté qui a enchaîné les choix du peuple dans les aſſemblées de l'an 6, & qui a porté aux fonctions publiques tant d'individus ſans patriotiſme & ſans énergie. La liberté publique & la liberté individuelle ne peuvent exiſter ſans la liberté de la preſſe. Pour relever l'eſprit public, il ſuffit de ne plus le comprimer. Je ne demanderai pas cependant une liberté illimitée. Il faut que chaque citoyen ait le droit de dire & d'exprimer ſa penſée librement; mais pour conſerver le gouvernement, il faut impoſer un frein à la licence, & que des écrivains ſtipendiés ne puiſſent pas impunément tremper leur plume

Digitized by Google

dans le fiel & la calomnie. Il ne doit pas exiſter dans une république de fonctionnaire, quel qu'il ſoit, dont les prévarications ne puiſſent être expoſées au grand jour. C'eſt donc par la liberté de la preſſe que vous connoîtrez les malverſations & que vous préviendrez les dilapidations de tel miniſtre. L'article 353 de la conſtitution veut que chaque citoyen puiſſe écrire & publier librement ſa penſée. N'eſt-ce pas à nous, qui ſommes dépoſitaires de cette charte ſacrée, à en reſpecter les principes? Il eſt tems enfin que la loi ſoit notre unique régulateur. Je demande que le projet préſenté par notre collègue Berlier le 8 fructidor an 6, ſur la répreſſion des délits de la preſſe, ſoit imprimé & diſtribué de nouveau, & que la diſcuſſion en ſoit ajournée à ſextidi. — *Une foule de voix.* Appuyé! — L'impreſſion à 6 exemplaires! s'écrie-t-on.

La ſuite demain.

Berlin du 28 mai.

La gazette de la cour annonce en ces termes le départ du cit. Syeyès. „ Le cit. Syeyès, ci-devant Envoyé de France près S. M. & actuellement directeur, eſt parti d'ici pour Paris vendredi dernier (24). „ — On aſſure qu'il avoit eu le 23 une longue conférence avec le Roi en prenant congé de S. M. — Le comte de Lottum accompagne le cit. Syeyès, il a pris la route de Weſel.

La gazette de Vienne annonce que la premiere colonne du ſecond corps de troupes Ruſſes (de 10600 hommes) arriva le 10 mai à Barfeld en Hongrie, la ſeconde le 12; la 3e le 14; la 4e le 16; & la 5e le 18 mai. — Des lettres de Lublin, diſent que le 3e corps de troupes ruſſes fort de 45 mille hommes, qui devoit traverſer la Gallicie occidentale, & qui étoit déjà à Tereſpol, a reçu contr'ordre, & qu'il a une autre deſtination; mais qu'un 4e corps le remplacera. — Le 13 il paſſa par Lemberg un détachement de huſſards pruſſiens, chargés d'aller acheter des chevaux en Moldavie pour le compte du Roi de Pruſſe.

Stuttgard du 2 juin.

Les gazettes de Milan du 24 mai, annoncent que le 23, la garniſon du château demanda à capituler; & le ſoir il fut ſigné une capitulation, en vertu de laquelle la garniſon françoiſe, forte de 2 mille hommes, ſortit avec les honneurs de la guerre, dépoſa les armes, & prit, dit-on, la route de France, après avoir promis de ne pas ſervir d'un an contre les alliés.

Ces feuilles ne diſent rien de l'entrée des autrichiens à Gènes; mais comme elle eſt annoncée par le bulletin militaire qui paroît au quartier-général de l'Archiduc Charles, il eſt poſſible que la priſe de cette ville ait eu lieu le 22 ou le 23, & qu'on ne l'ait pas ſue à Milan le 24, tandis qu'on a pu la ſavoir le 28 à Schaffhouſe par un courier venu de Gènes par Alexandrie, Come, Coire, &c.—Ce qui ſemble confirmer d'ailleurs la nouvelle de la retraite du général Moreau, c'eſt qu'on apprend que le général Wuckaſſowich, qui dés le 16 avoit paſſé le Pô à Verue & à Ponte-Stura, s'empara le 18 de Caſal, qui fut évacué par la garniſon françoiſe forte de 800 hommes; ſeul poſte qui couvrit les derrières de l'armée françoiſe dans ſa poſition entre Alexandrie & Valence: en ſorte qu'il ne reſtoit plus au général Moreau que de précipiter ſa retraite ſur Aſti & Cheraſque, ou de tenter une attaque contre le général Caraczay à Novi, pour s'ouvrir de vive-force le paſſage vers Gènes, au riſque de laiſſer à découvert tout le Piémont méridional. Il paroît qu'il a pris le premier parti; & qu'après ſa retraite le long du Tanaro, le général Caraczay, renforcé des troupes Impériales qui étoient ſous Tortone, aura marché contre Gènes. Par la priſe de cette place, le général Macdonal, qui étoit en Toſcane, où il fut, dit-on, attaqué vers le milieu de mai par le général Ott, ſe trouveroit abſolument coupé de l'armée de Moreau, puiſque les deux armées ſeroient ſéparées par le territoire Génois. On ne tardera pas à avoir des détails plus circonſtanciés ſur ces importans évènemens.

Un nouveau rapport de M. le comte de Bellegarde, daté de Chiavenne le 25 mai, annonce que le corps d'armée à ſes ordres, s'avança le 18 en 3 colonnes, l'une par le Splugen, la ſeconde par Stalla & le mont Septimio ſur Caſſaccio, & la troiſième, de Stalla par le mont Julien, ſur Sylva-Plana; & que les généraux Lecourbe & Loyſon, craignant d'être pris à dos, effectuèrent leur retraite par le mont St. Gothard. Le général envoya auſſitôt des détachemens à la pourſuite de l'ennemi; & il avoit tout lieu d'eſpérer que celui-ci éprouveroit beaucoup de perte dans ſa retraite. — D'après la date de ce rapport, il paroît que la nouvelle qu'on a publiée de l'évacuation du mont S. Gothard par les françois, étoit au moins prématurée.

On n'a pas encore de rapports autentiques ſur le réſultat des attaques qui eurent lieu le 27 & le 28 entre Winterthur & Zurich. Le bulletin militaire publié au quartier-général de l'archiduc, confirme que le 26 après une action très-vive, les Autrichiens parvinrent à déloger les françois de Winterthur, & occupèrent cette ville; il porte à 2 mille hommes le nombre des priſonniers faits par les Autrichiens.—On remarque qu'il y avoit dans les deux armées, des Suiſſes qui combattoient les uns contre les autres. — Le 27, les Autrichiens attaquerent

les françois retranchés sur une montagne, entre Winterthur & Zurich, & essuyerent pendant plusieurs heures le feu à mitraille des redoutes élevées sur la montagne. Suivant une gazette de la Haute-Souabe, les Autrichiens parvinrent enfin le soir à emporter ce poste. Cette feuille ajoute que le 28 à 10 heures du matin, l'attaque recommença sur la montagne prise la veille; que les autrichiens firent avancer leur artillerie de réserve; & que la journée se termina à l'avantage des Impériaux. (Ces nouvelles ne sont fondées sur aucun rapport officiel. Des lettres de Basle, de fraiche date, démentent la nouvelle de la prise de Zurich par les autrichiens, annoncée par quelques gazettes.)

Suite du rapport commun des min. de Prusse, de Danemarck, de Holstein, de Bavière, de Brunswic, de Hesse-Darmstadt, des comtes de la Wetteravie & de la Westphalie, de l'ordre equestre, de la maison de Nassau, des Hesse-Cassel, sur l'événement tragique qui s'est passé à Rastadt le 28 avril.

„ Nous écartames toutes les considérations, que pouvoit faire naitre la maniere dont on nous traitoit; & le priâmes avec instance, de ne perdre aucun moment pour sauver peut-être encore la vie à des hommes, & l'honneur de son service; lui au contraire nous demanda où se trouvoient les voitures des ministres; & il vouloit avoir encore d'autres éclaircissemens de nous, de nous que ses ordres enfermoient dans la ville, de nous, qui étions venus chez lui, pour savoir quelles nouvelles il avoit, quelles mesures il avoit prises, & pour arrêter, s'il étoit possible, un attentat qui intéressoit le sentiment de tous les hommes, mais avant tout son propre honneur & celui de son service. Enfin nous obtinmes qu'il promit d'envoyer encore un officier & 6 hussards avec le major de Harrant & 2 hussards de Bade, sur la route de Plittersdorf.— Pendant que ceci se passoit, plusieurs personnes arriverent du lieu du carnage qui confirmoient qu'en effet tous les 3 ministres avoient été attaqués d'une maniere meurtrière, & qu'ils avoient été arrachés de leurs voitures. L'assassinat de Bonnier fut rapporté par un témoin oculaire, celui qui avoit porté le flambeau. Le major de Harrant, auquel on n'avoit donné qu'un sergent au lieu de l'officier promis, trouva les voitures encore à l'endroit où le meurtre avoit été commis, environnées d'environ 50 hussards de Sachler, qui avoient des flambeaux, & qui, sans qu'il pût remarquer un officier parmi eux, étoient sur le point de faire passer les voitures autour de la ville, avec toutes les personnes qui s'y trouvoient, & qui pour la plupart étoient dans un état d'evanouissement. Le major de Harrant leur annonça que les voitures devoient être ramenées en ville; mais les hussards ne voulurent pas y accéder au commencement, & prétendirent que les voitures étoient leur butin. Ce ne fut qu'à force de menaces, que le dit major parvint à leur faire entendre que dans ce moment, lui comme le seul officier, commandoit ici au nom du capitaine, & que lui seul avoit droit de disposer des voitures. Il trouva les corps de Bonnier & de Roberjot étendus par terre & horriblement maltraités. Jean-Debry ne fut trouvé ni vif ni mort, & le major se donna en conséquence beaucoup de peines pour le chercher; il proposa aussi d'aller sous l'escorte de quelques hussards avec les siens dans le bois, espérant de le découvrir peut-être en criant son nom; mais les hussards lui refuserent de l'escorter, parce qu'on pourroit rencontrer dans le bois d'autres hussards qui dans l'obscurité de la nuit pourroient méconnoitre leurs propres gens, & les attaquer. Le major de Harrant dut en conséquence différer l'exécution de son projet jusqu'au jour suivant, & il ramena en attendant dans la ville les voitures où se trouvoient les épouses de Jean-Debry & de Roberjot, les filles du premier, des secrétaires & des domestiques. Aucun d'eux n'étoit blessé; mais plusieurs avoient été dépouillés de leur argent, de leurs montres; les 3 ministres étoient les seuls qui avoient essuyé une attaque meurtrière. Les voitures s'arrêtèrent devant le château, & chacun s'empressa de s'approcher des malheureux qui s'y trouvoient, & de les soulager autant qu'il étoit possible; mais personne, pas même les ministres des premières puissances, ne fut admis, parceque à défaut d'un officier présent, il falloit auparavant obtenir des ordres militaires. Enfin on eut la permission de porter madame Roberjot, à demi morte & sans connoissance, dans la maison du ministre prussien, baron de Jacobi, devant laquelle la voiture s'étoit arrêtée. Madame Debry fut obligée de descendre de la voiture dans la rue, parcequ'on ne voulut absolument pas permettre que les voitures fussent conduites au château. On les mena à la garde à la porte d'Ettlingen, & on demanda les chevaux du Margrave pour les conduire le matin suivant à Gernsbach, ce qui cependant fut contremandé dans la suite. Les dites dames furent donc conduites à pied par plusieurs personnes diplomatiques dans leur quartier precédent au château; cependant, pour les pouvoir assister plus efficacement, on les mena bientôt après dans la maison du soussigné ministre de Brunswic. Au sujet du massacre de Roberjot, on apprit par son domestique, qui avoit été avec lui dans la même voiture, les détails suivans: des hussards arriverent au grand galop devant la voiture, ils briserent à coups de sabre les glaces, & crierent: *ministre Roberjot!* Celui-ci répondit en françois, *oui*, en presentant son passeport signé du ministre directorial de Mayence: les hussards déchirerent ce passeport, arrachèrent le ministre de la voiture & le sabrerent avec fureur; ils redoublerent de coups, lorsqu'ils remarquerent encore quelques signes de vie dans le malheureux, qui cria à sa femme: *à sauvez, sauvez!* La derniere se jetta sur son mari & voulut se faire hacher avec lui, mais le valet-de-chambre la prit entre ses bras, & lui tint les oreilles bouchées pour qu'elle n'entendit pas le ralement terrible de son mari agonisant. Lui, le valet-de-chambre fut jetté de la voiture par un hussard, qui lui fit la question: *domestique?* Après qu'il l'eut affirmé, on lui fit signe qu'on ne lui feroit aucun mal, mais cependant on lui prit ses montres & son argent, ce qui arriva aussi à Mde. Roberjot. „

(*La suite demain.*)

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Jeudi 6 Juin 1799. (N°. 156.)

Paris du 1er juin.

Armée du Danube. Au quartier-général de Zurich, le 5 prairial, an 7 de la république françoise. Maſſena, général en chef, au Directoire exécutif de la république françoiſe.

„Citoyens directeurs, dans la nuit du 4 au 5 (22—24) l'ennemi a jetté ſur la rive gauche du Rhin, au moyen de pluſieurs barques, des forces aſſez conſidérables depuis Coblentz juſqu'à Kaiſerſtul. Pour couvrir ſon mouvement, l'ennemi avoit attaqué la veille, avec acharnement, mes poſitions depuis Andelfingen juſqu'à Vill; ſon but étoit de m'y faire porter des forces, & de faire dégarnir la ligne du Rhin. Dans la nuit, j'ai été informé de ce paſſage; nos premiers poſtes s'étoient repliés: j'ai laiſſé l'ennemi s'engager; néanmoins je faiſois mes diſpoſitions pour l'attaquer dans la matinée. Le général Tharreau avoit ordre de prendre l'ennemi de front ſur les points de Coblentz à Zurzach: je me ſuis moi-même transporté ſur ſon flanc pour l'attaquer du côté d'Eglifau par Kaiſerſtul. A 10 heures du matin, l'affaire ſont engagée; l'ennemi a fait réſiſtance, mais il a bientôt ſongé à ſa retraite; pour la faciliter, il s'eſt fait couvrir par des corps de Uhlans, qui ont été chargés par notre cavalerie. Nous leur avons pris environ 300 chevaux, & fait en tout 500 priſonniers, parmi leſquels ſix officiers. Ce mouvement de l'ennemi étoit hardi; ſon but étoit de couper la communication de Zurich; mais il a été obligé de repaſſer le Rhin avec précipitation, & il a été pourſuivi avec une telle vigueur que faiſant ſa retraite en déſordre, & n'ayant pas eu le tems d'établir un pont, il a perdu beaucoup d'hommes qui ſe ſont noyés dans ce fleuve. Salut & reſpect, *ſigné* Maſſena.„

Maſſena, général en chef, au directoire exécutif de la république françoiſe. Au quartier-général de Zurich, le 7 prairial (26 mai), *an 7 de la république françoiſe.* "Citoyens directeurs! Les derniers mouvemens de l'ennemi, & les avis certains que j'avois des raſſemblemens qu'il faiſoit ſur la rive gauche de la Thur, annonçoient de ſa part le projet de nous attaquer. Pour rompre ſes meſures, j'ai cru devoir le devancer & ordonner une attaque générale ſur cette ligne pour le culbuter au-delà de la rivière. Je me ſuis en conſéquence rendu, le 6 (25) de ce mois, à Winterthur, avec mon chef d'état-major; j'ai ordonné au général de diviſion, Oudinot, commandant l'avant-garde, de ſe porter ſur Frauenfeld, pendant que le général Paillard attaqueroit la gauche de l'ennemi, par Andelfingen; & le général Ney, ſon centre, par Altiken. Le général Soult, avec ſa diviſion, étoit chargé de marcher ſur ces trois points pour ſoutenir nos attaques. A la pointe du jour, les avant-poſtes de l'ennemi ont été enlevés, & bientôt l'affaire eſt devenue générale. Nos troupes ont débuté avec intrépidité & ont ſoutenu leur mouvement avec acharnement. L'ennemi, de ſon côté, a fait une longue & vigoureuſe réſiſtance; mais il a fini par être culbuté ſur tous les points, & forcé à faire ſa retraite avec précipitation, quoiqu'il eût une cavalerie plus nombreuſe que la nôtre qui le couvroit; il a eu beaucoup d'hommes noyés au gué, à gauche d'Altiken. Le général Paillard, après avoir repouſſé l'ennemi au-delà du pont d'Andelfingen, lui a fait 500 priſonniers; le général Ney lui en a fait 200. La colonne qu'il pourſuivoit n'a dû ſon ſalut qu'à la rapidité de ſa fuite. Le général Oudinot avoit eſſuyé, de la part de l'ennemi, la plus forte réſiſtance, & nos troupes avoient même été en quelque ſorte repouſſées; mais le général Soult étant arrivé avec deux eſcadrons du 13e. de dragons & la 23e. demi-brigade de ligne, a décidé l'avantage en notre faveur. Ces deux généraux ont fait 1,800 priſonniers à l'ennemi, & lui ont enlevé deux pièces de canon. On ſe battoit encore dans cette poſition une heure avant la nuit. Le réſultat de cette journée eſt l'évacuation de toute la rive gauche de la Thur par l'ennemi, la priſe d'un étendard, de deux pièces de canon, & celle de 2,500 hommes faits priſonniers, parmi leſquels ſont le colonel de Barco, le prince Hohenlohe, capitaine à ce régiment, & le major du régiment de Szecklers.

„ Au commencement du combat, les huſſards

Digitized by Google

de ce corps demandoient à nos soldats si on ne leur feroit aucun quartier (l'assassinat des plénipotentiaires françois se retraçoit à leur mémoire). Songez à vous défendre, leur crioient nos braves. En effet ils se sont défendus avec vigueur & on en a fait un carnage terrible; ainsi a commencé sur eux la punition du plus infâme des attentats. Le général Chabran, commandant la 2e division, à qui j'avois donné l'ordre d'occuper l'ennemi pour faire diversion, a obtenu des avantages & lui a fait quelques prisonniers. La légion helvétique & quelques bataillons suisses qui ont donné dans cette affaire, l'ont fait avec courage, l'adjudant-général Weber qui étoit à leur tête, a été tué; il est généralement regretté. Vous parlerai-je de la conduite de nos troupes? elle a été digne d'elles: officiers-généraux, officiers, soldats, tous ont fait leur devoir, & il ne falloit rien moins que leurs efforts soutenus pour décider le succès de cette affaire si meurtrière pour l'ennemi. Notre perte, y compris nos blessés, peut se porter en tout à 400 hommes; celle de l'ennemi s'élève à 2000 hommes, sans y comprendre les 2500 prisonniers que nous lui avons faits. Salut & respect. *Signé*, Masséna.„

L'escadre espagnole partie de Cadix, est arrivée à Toulon le 27 mai: elle est forte de 18 vaisseaux de ligne & 6 frégates.

Conseil des 500 — Fin de la Séance du 28 mai.

Lecointe-Puyraveaux: Sans doute la liberté de la presse rappelle les beaux jours de la révolution; mais profitons de l'expérience que nous avons acquise à nos dépens, & ne confondons pas la liberté de la presse avec la liberté des journaux, qui fut toujours un instrument dans la main des factieux. Rappelez-vous que toutes les fois qu'on a agité cette question, soit dans la convention, soit dans l'assemblée législative, elle a toujours été le précurseur de quelques troubles. C'étoit par le canal des journaux que les vrais républicains étoient désignés à la mort par Robespierre. Je ne vous parle pas de la liberté constitutionnelle de la presse, je pourrois dire qu'elle existe. (Murmures). C'est contre l'indépendance licencieuse des journaux que je m'élève. Ils ont étouffé la république dans son berceau; ils l'ont mise sur le bord de l'abîme; ils ont amené le gouvernement révolutionnaire, puis la réaction; ils ont préparé la journée du 13 vendémiaire, en publiant que la constitution n'avoit pas été acceptée unanimement par le peuple françois, & qu'il falloit concentrer les pouvoirs. Qu'on ne dise pas que la liberté de la presse est le moyen de prévenir les dilapidations; car les dilapidateurs auront aussi leurs journaux pour défendre leurs opérations. Après le 18 fructidor la liberté de la presse fut soumise à la surveillance du gouvernement. (Murmures). Et aujourd'hui vous la voulez sans restriction. (Oui, oui, s'écrie-t-on?) Mais cette liberté constitutionnelle existe. (Non, répond-on)... Et si vous adoptez une indépendance absolue pour les journaux, bientôt, n'en doutez pas, vous en verrez de rédigés dans tous les sens. Vous n'aurez pas plutôt rapporté votre loi de restriction, que l'Angleterre se saisira de cette arme à deux tranchans pour s'en servir contre vous; car des journalistes sont à la disposition de celui qui les soudoie. Je demande l'ajournement de la proposition de Bertrand.

Briot: La question que vient de traiter le préopinant me paroît grandement déplacée. Qui s'occupe de vouloir rétablir la liberté illimitée de la presse? Qui a voulu que le droit de censurer fût le droit de calomnier? Qui parle de rendre aux journalistes & aux écrivains le droit d'assassiner? car il y a des moyens aussi sûrs d'assassiner avec la plume qu'avec l'épée. Non, représentans, en vous occupant de rétablir ici la liberté constitutionnelle de la presse, vous n'exposez point la patrie à des dangers & à des orages. Quel danger pourroit-il y avoir dans cette enceinte à discuter mûrement une question aussi importante, lorsqu'on ne demande pas même que la loi qui enchaîne la presse soit suspendue dans le cours de nos délibérations? On nous parle des dangers de la patrie, des circonstances qui nous entourent! Il n'y a pas encore un an qu'on nous proposoit de continuer au directoire le pouvoir dictatorial que vous lui avez donné sur la presse & les journaux. Quels ont été les avantages de votre condescendance? Les choses se sont-elles améliorées? La situation de la république est-elle plus florissante? Calculez dans la supposition où une loi sage & constitutionnelle eût été rendue à cette époque, si vous auriez aujourd'hui à réparer les suites funestes de la concussion & du brigandage. Quoi donc! journellement attaqués par des calomniateurs, nous, représentans du peuple, nous n'aurons personne pour prendre notre défense. Jettez un coup d'œil sur tous les journaux, & remarquez leur insignifiance: une bonne moitié est consacrée à des nouvelles étrangères de nul intérêt; à peine ose-t-on y dire un mot de vos débats; vous avez dû même observer que plusieurs journalistes n'ont pas dit un mot de l'opinion éloquente émise hier par notre collègue François (de Nantes), & dont vous avez ordonné l'impression.

„ On vous parle de l'expérience; eh bien! c'est elle que j'invoque ici. Je vous demande si l'expérience ne vous a pas prouvé que deux ou trois écrivains patriotes ont donné dans les premiers jours de la révolution, & même dans les temps des réactions, l'impulsion à l'opinion publique. On nous dit que ce fut la liberté de la presse qui donna à Robespierre le sceptre de fer avec lequel il tyrannisa la France. Croit-on donc nous faire prendre le change, & nous empêcher de vous rappeler que si les écrivains avoient pu *émettre* librement leur pensée, le règne du tyran eût fini *beaucoup* plutôt? La presse a des abus, sans doute, réprimez-les; & d'ailleurs, ne perdez pas de vue ce mot d'un de nos collègues des anciens: le jour où un fonctionnaire public sera calomnié sera peut-être un jour de gloire & de salut pour la république. Il faut une communication directe entre le peuple & ses représentans; je vous le demande, cette communication existe-t-elle? La république sait-elle seulement qu'il existe un conseil des anciens? A peine dans les journaux trouve-t-on une simple notice qui annonce que le conseil s'est occupé d'un objet; tandis que des opinions, propres à éclairer le peuple, sont prononcées tous les jours par nos collègues de ce conseil. Le cit. Daunou, convaincu de la nécessité d'instruire le peuple des vues de ses représentans, proposa,

Digitized by Google

il y a deux ans, un journal qui eût contenu les discussions de l'un & de l'autre conseil. Cette mesure peut présenter de grands avantages, & peut-être ferons-nous bien de la mettre à exécution. Préparons dans le calme un projet digne du corps législatif. Rien n'empêche que nous n'abordions incessamment cette question importante. On dit qu'il faut beaucoup de temps pour faire une bonne loi sur les abus de la presse; eh bien! c'est une raison de plus pour nous déterminer à commencer ce travail dans le plus bref délai. L'opinion publique le réclame, & l'opinion publique se trompe rarement; elle fait justice tôt ou tard de ceux qui trahissent les intérêts du peuple. Je demande que vous adoptiez les propositions de Bertrand. — *Boulay.* Dans la situation où se trouvent les esprits, je ne crois pas qu'on puisse différer plus long-tems d'aborder la grande question de la liberté de la presse. Vous ne pouvez vous dissimuler que cette question ne soit commandée par l'opinion publique. Je sais que la presse est libre dans le droit comme l'a dit un des préopinans; mais, dans le fait, elle est enchaînée. Le mal est dans les arrestations arbitraires. Nul écrivain n'ose émettre sa pensée, parce que le parti dominant usurpe par le fait le droit d'arrêter les écrivains, de les jetter dans des bastilles, & de les y laisser pendant des siècles sans les interroger. Je demande que, sextidi prochain, vous abordiez la grande question de la liberté de la presse, & qu'il y ait ici liberté entière, comme l'a dit notre collègue Lecointe; car la liberté de la tribune est encore plus essentielle que la liberté de la presse. — Le conseil arrête que la motion de Bertrand sera imprimée, que le projet de Berlier sera distribué, & que la discussion s'ouvrira dix jours après la distribution.

On discute ensuite le projet de Rollin sur le retirement de la monnoie de billon. Après quelques débats, le conseil arrête qu'il sera fait un message au directoire pour avoir de nouveaux renseignemens.

Conseil des Anciens. — Séance du 28 mai.

Garat fait hommage au conseil de la première livraison des tableaux historiques des campagnes des françois en Italie, pendant les années 4, 5, 6 & 7. Il désireroit que ces tableaux fussent sans cesse sous les yeux de tous les françois, surtout dans le moment où il est nécessaire de ranimer l'esprit public pour s'opposer aux progrès des armées combinées. " J'ai été étonné, ajoute Garat, d'entendre dire dernièrement qu'il ne falloit pas s'enthousiasmer pour l'esprit militaire; & dans quel tems fut-il jamais plus nécessaire de relever cet esprit militaire, qui peut seul rappeller la victoire sous nos drapeaux? Je sais que quelques fronts ont pu mêler à leurs lauriers la souillure de la cupidité; mais que l'on consulte l'histoire des républiques modernes, & on verra qu'elles ont plutôt péri par la corruption des mœurs que par l'orgueil de la victoire. Au surplus, ceux de nos généraux qui sont accusés, sont maintenant traduits devant les tribunaux... Nous n'avons plus parmi nous ce héros dont nous nous entretenons tous les jours, & qui erre maintenant de victoire en victoire, sur les fables de l'Egypte. S'il étoit présent, & qu'on lui demandât ce qu'il préfèreroit le plus, ou de la gloire dont il est couvert, ou de tous les pouvoirs de l'univers, n'en doutez pas, l'empire du monde entier ne lui paroîtroit rien auprès de sa gloire. Je le répète: s'il fut jamais un moment où l'on dût exciter le courage de nos guerriers, c'est le moment où nous nous trouvons. Je demande la mention de l'hommage & le renvoi à la bibliothèque.„—Ces propositions sont adoptées.

Rewbell prend la parole: il déclare qu'il n'a pas dit qu'il ne falloit point s'enthousiasmer pour la gloire militaire; mais seulement qu'il ne falloit point avoir d'engouement pour les généraux. Comment n'aurois-je point d'enthousiasme pour la gloire militaire, dit-il, moi qui ai long-tems partagé les périls de nos armées, & qui pense que ce n'est que par ce noble enthousiasme que la république peut espérer des succès! — Garat demande à répondre. — Le conseil passe à l'ordre du jour.

Jourdain fait approuver une résolution du 14 mai, qui porte qu'il sera établi sur les tabacs à fumer & en carrote, à leur sortie, les mêmes droits que sur les tabacs fabriqués.

Strasbourg du 1 juin.

Il est arrivé hier deux couriers du général Massena, à 8 heures de distance l'un de l'autre; leurs dépêches n'avoient pour objet que des mouvemens de troupes. Mais ils ont confirmé la nouvelle d'un avantage important obtenu par les françois dans la journée du 25 mai; & celle d'une autre action qui eut lieu le lendemain, à la suite de laquelle nos troupes reprirent leurs premieres positions sur la Tœss. Le 27 & le 28, il y eut de nouveaux chocs, où les succès furent balancés: mais le 30, à 11 heures, au moment du départ du second courier, une affaire générale duroit depuis la pointe du jour avec un extrême acharnement de part & d'autre; & tout annonçoit que la bataille se termineroit à notre avantage.

On écrit de Basle, que le général Keller, qui avoit remplacé le général Suisse Weber, tué à l'affaire du 25, a été destitué, & qu'il a pour successeur M. Burckhardt de Basle, militaire expérimenté.

Rastadt du 2 juin.

Les françois travaillent avec la plus grande activité à augmenter les fortifications de Kehl & d'Auenheim. Quoique leurs avant postes, ayent gagné ces jour-ci quelque terrain, tant

dans la vallée de Cappel, que dans celle de la Kinzig, on annonce que leur objet eſt de ſe borner à mettre le fort de Kehl dans un état de défenſe impoſant, & d'employer en Suiſſe les troupes qui ne ſeront pas abſolument néceſſaires pour le garder. Auſſi bien l'archiduc a tranſporté en Suiſſe la preſque totalité de ſon armée, & n'a laiſſé le long du Rhin vis-à-vis de l'Alſace qu'un petit corps de troupes, pour obſerver les françois à Vieux Briſach, à Kehl &c.

Stuttgart du 3 juin.

On écrit de Schaffhouſe que l'Archiduc Charles transféra le 30 mai ſon quartier-général d'Andelfingen à Winterthur. Les attaques du 27 & du 28 ont, dit-on, coûté beaucoup de monde aux Autrichiens, dans l'attaque des retranchemens des françois au milieu d'une grêle de balles & de mitraille. Le 30, ils devoient attaquer une autre chaîne de poſtes fortifiés en avant de Zurich. Mais on ſe flattoit que les françois les abandonneroient, dans la crainte d'être tournés par le général Hiller qui ſe dirigeoit d'Utznach par le ſud du lac de Zurich. — Au reſte, nous manquons encore de rapports officiels ſur les réſultats des journées du 27 & du 28; & il eſt certain que les autrichiens n'étoient pas entrés à Zurich le 29, ni même le 30. (V. *Strasbourg.*)

On dit que le général Wuckaſſowich a intercepté en Piémont un courier du général Moreau au général Maſſena, & que dans ſes dépêches le général Moreau ſe plaignoit vivement de ne pas recevoir de renforts de la France, & faiſoit un tableau peu avantageux de ſa poſition; il avoit derrière lui, dans la province de Mondovi, une inſurrection de 10 mille payſans, qui enlevoient ſes petites garniſons & ſes convois; tandis que l'armée ennemie qu'il avoit en tête, faiſoit déjà autour de lui un demi-cercle, à Verue, Caſal, Tortone & Novi. Dans cette ſituation critique, il ne lui reſtoit d'autre parti à prendre que de marcher contre les payſans de Mondovi, pour aſſurer au moins ſes derrières, avant que l'ennemi parvînt à ſe joindre aux inſurgés, & à lui couper ſa retraite ſur Coni. — Une choſe non moins extraordinaire, eſt que l'armée de Naples, dont la première colonne avoit défilé à Rome dès le 22 avril, n'eût pas encore opéré ſa jonction avec le général Moreau vers le 16 mai. Il paroît que deux cauſes ont retardé ſa marche: l'une, que le général Scherer lui avoit d'abord donné pour direction, la Romagne, Bologne & Ferrare, en ſorte qu'elle n'eſt rentrée en Toſcane qu'après un grand détour; l'autre, que les colonnes de cette armée ont été beaucoup inquiétées ſur leur route, tant par les inſurgés que par les Anglo-Napolitains qui ont fait une deſcente aſſez près de ſon arrière-garde pour l'obliger de faire volte-face & de les combattre.

Suite du rapport commun des min. de Pruſſe, de Danemarck, de Holſtein, de Bavière, de Brunſwic, de Heſſe-Darmſtadt, des comtes de la Wetteravie & de la Weſtphalie, de l'ordre equeſtre, de la maiſon de Naſſau, de Heſſe-Caſſel, ſur l'événement tragique qui s'eſt paſſé à Raſtadt le 28 avril.

„ Cependant quelques-uns de nous ont remarqué que la voiture n'étoit pas entièrement pillée, mais que, lorſque l'infortunée en ſortit il ſe trouvoit au fond encore différentes bourſes & des effets précieux; elle tomba d'une foibleſſe dans l'autre, en prononçant à pluſieurs repriſes de la maniere la plus déchirante les mots: *on l'a bâché devant mes yeux!* Le ſecrétaire de légation, Roſenſtiel, qui ſe trouva dans une des dernieres voitures & dans le voiſinage de la ville, s'étoit enfui vraiſemblablement par les jardins dès le commencement de l'attaque, & l'on apprit, qu'il étoit dans un violent état de trouble au quartier de la légation de Bade. Toutes les autres perſonnes attachées à la miſſion françoiſe arrivèrent ſucceſſivement, les uns à pied, les autres en voitures; le ſeul miniſtre Jean-Debry manquoit encore; cependant ſa mort n'étoit confirmée par aucun temoin oculaire. Comme il étoit poſſible de le ſauver encore, on regarda comme plus preſſant d'entreprendre à cet effet tout ce qui étoit humainement poſſible. Quelques-uns de nous ſe rendirent chez le capitaine & lui demandèrent une eſcorte pour le major de Harrant, qui vouloit chercher avec quelques chaſſeurs de Bade le dit miniſtre qu'on alloit de trouver peut-être encore vivant. Le ſouſſigné comte de Solms-Laubach fit l'offre d'accompagner le major de Harrant & d'appeller Jean-Debry par ſon nom; ſa voix lui étoit connue. Le capitaine accorda l'eſcorte, & vers la pointe du jour le comte de Solms, le major de Harrant avec deux huſſards de Bade, eſcortés d'un caporal & de 4 huſſards impériaux partirent à cheval, & parcoururent tous les alentours, principalement le bois juſqu'à Steinmauren & Plittersdorf. Ils n'eurent pas la ſatisfaction de trouver le miniſtre Jean-Debry, mais ils apprirent quelques circonſtances abſolument néceſſaires à l'éclairciſſement du fait; les voici: Le major Harrant s'étant adreſſé au bailli de Rheinau pour obtenir des renſeignemens ſur le compte du miniſtre abſent, le bailli lui apprit que des huſſards impériaux avoient déjà fait des perquiſitions relativement à un françois bleſſé en fuyant, & dont la découverte leur importoit infiniment; qu'ils avoient fortement recommandé qu'au cas que l'on trouvât un françois reſſemblant au ſignalement qu'ils en donnèrent, de bien ſe donner de garde de le reconduire à Raſtadt, mais de le faire paſſer en dehors de la ville, & de leur mener à Muckenſturm par un chemin déſigné; ou bien qu'on devoit ſimplement le garder ſoigneuſement, & leur en donner connoiſſance. On avoit fait juſqu'ici pour adoucir, autant que les circonſtances pouvoient le permettre, cet horrible état des choſes. Il s'agiſſoit actuellement de pourvoir à la ſûreté des membres du corps diplomatique & de leurs familles, ainſi qu'au trajet des perſonnes ſauvées des miſſions françoiſe & ligurienne. „ (*La ſuite demain.*)

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Vendredi 7 Juin 1799. (N°. 157.)

Barcelone du 20 mai.

La nouvelle de l'entrée de la flotte françoiſe dans la Méditerranée, a fait redoubler d'activité nos préparatifs pour l'expédition projettée contre Minorque. Don Solano, & Don Lagnaga, maréchaux-de-camp, ſont partis hier pour Majorque ſur un bâtiment de 18 canons. Mais D. la Romana, lieutenant-général, qui doit commander en chef l'expédition, & qui étoit parti de Valence, a été obligé de rentrer dans ce port, pour éviter un bâtiment de guerre anglois; & l'on craint que cet incident ne retarde l'expédition.

Paris du 1er juin.

Miniſtère de la guerre. L'adminiſtration municipale de Nancy avoit, à la nouvelle du maſſacre des miniſtres françois à Raſtadt, conſigné au quartier les officiers & ſoldats autrichiens priſonniers de guerre; elle a inſtruit le miniſtre de la guerre de la meſure qu'elle venoit de prendre, & elle en a reçu le 24 mai la réponſe ſuivante: " J'approuve, citoyens, le motif qui a dirigé votre conduite envers les priſonniers de guerre en dépôt dans votre commune; mais l'eſprit d'humanité qui caractériſe le gouvernement, répugne aux meſures qui rappelleroient à une repréſaille exercée vis-à-vis d'hommes étrangers au crime commis à Raſtadt: le gouvernement ſaura tirer une vengeance plus noble & plus digne de la nation françoiſe, en frappant directement les auteurs de ce forfait. Je vous invite donc, citoyens, à en uſer comme par le paſſé vis-à-vis de ces étrangers, c'eſt-à-dire, à allier la plus ſtricte ſurveillance aux procédés que réclament le malheur & l'humanité. *Signé*, Millet-Mureau.„

On parle beaucoup de la réunion d'un certain nombre de membres du conſeil des 500, qui depuis quelque tems s'aſſemblent dans la ſalle de la bibliothèque du corps législatif, pour ſe concerter: & l'on prétend que ce n'eſt que le noyau de nouvelles ſociétés populaires qui ſe formeroient dans pluſieurs autres communes de la république, s'il ſurvenoit encore quelque grand revers. Voici le projet qu'on ſuppoſe aux chefs. Diſcréditer le directoire en ſe populariſant, recueillir & provoquer les mécontentemens des généraux; exciter les murmures des armées, en mettant le directoire hors d'état de les ſolder; enfin, au moment où quelque point du territoire françois ſeroit envahi par l'ennemi, faire déclarer que la patrie eſt en danger, & que la conſtitution eſt inſuffiſante pour la ſauver; ſubſtituer au directoire une commiſſion de gouvernement compoſée de membres pris dans leur ſein, & nous ramener au régime d'un comité de ſalut public, qui, pour première opération de finances, feroit déporter tous les ex-nobles, & confiſquer leurs biens. On rencontre à Paris bien des gens qui ne doutent pas de l'exiſtence & même du ſuccès de ce plan. Le tems nous apprendra juſqu'à quel point leurs conjectures ſont fondées.

On mande de Bayonne le 4 prairial: deux vaiſſeaux de ligne & une frégate eſpagnole ſont entrés au port de Santona, entre Bilbao & St. Ander, venant de Vera-Cruz. Cette diviſion porte 5 millions de piaſtres fortes, dont trois pour le gouvernement, & deux pour le commerce, plus, 2700 ſurons de cochenille, & quelques centaines de ſurons d'indigo, de cacao, &c. On évalue à plus de 60 millions tournois tout ce retour.

Lorſqu'on apprit à Madrid que Paul Ier. avoit renvoyé l'ambaſſadeur eſpagnol, l'ambaſſadeur ruſſe reçut ordre de quitter Madrid en 24 heures, & l'Eſpagne en huit jours.—Les troupes eſpagnoles s'approchent de la frontière de Portugal. (*Ami des loix.*)

On mande de Philadelphie qu'il eſt arrivé à Saint-Kitts, un ſecrétaire du général Deſfourneaux, commandant à la Guadeloupe, à l'effet d'engager le capitaine Truxton à rendre à la nation françoiſe la frégate l'*Inſurgente*, qu'il a

capturée dernièrement, en prévenant ce capitaine que si elle n'étoit point reſtituée, le général Desfourneaux alloit donner ordre aux corſaires françois de courir ſur les bâtimens américains, & en le priant inſtamment de ne pas ſe montrer le premier violateur du pacte d'amitié qui unit les deux nations. On aſſure que le capitaine Truxton répondit qu'il n'avoit agi que par ordre de ſon gouvernement. L'officier françois inſiſte. L'affaire n'eſt pas encore terminée.

Madame Lafayette eſt à Paris avec ſon fils.

Lamberté, un des accuſés de Vendôme, & ſa femme, prévenus de propos anarchiques, tendant à la diſſolution du gouvernement, ont été acquittés le 7 de ce mois par le tribunal criminel de la Seine.

Le 27, Antoine Leclerc, Jean-Jacques & Guillaume-Amand Clouſier, accuſés d'avoir imprimé & diſtribué des écrits royaliſtes, parmi leſquels on remarque une adreſſe de remerciement des requins de la Méditerranée au directoire exécutif, & prévenus de diſtribution de l'ouvrage de Danican, intitulé *Caſſandre*, ont été pareillement acquittés.

Hambourg du 1er juin.

Des lettres particulières de Londres du 24, annoncent que le comte d'Artois ne s'eſt abſenté que deux jours du château d'Edimbourg, & qu'il étoit allé faire une viſite au marquis de Buckingham à Stow.

L'Empereur de Ruſſie vient de prohiber l'exportation des grains de ſes Etats par la Baltique: c'eſt un nouveau coup porté à notre commerce.

Le conſul général & le ſecrétaire de la légation de la république françoiſe ſont encore ici. Le premier pourſuit vivement auprès de notre ſénat une réparation pour des inſultes qu'il accuſe des françois émigrés de lui avoir faites en pleine rue.

Augsbourg du 3 juin.

La gazette de la cour de Vienne, n'a publié juſqu'au 29, aucun bulletin officiel des événemens militaires en Italie poſtérieurs à l'affaire du 16 mai. Il paroît donc que juſqu'au 20 mai, il ne s'y eſt paſſé aucun événement important. — Au reſte, on peut regarder comme certain, d'après des lettres particulières de Milan du 24 & du 25 mai, que le général Moreau abandonna dès le 18 ſa poſition près d'Alexandrie, & qu'il prit ſa retraite par Aſti & Cherasque vers Coni. Le 21, ſon armée étoit parvenue à la hauteur de Carmagnole; ſa gauche près de Turin, ſa droite près de Coni; & les Autrichiens étoient à Acqui, à Aſti, leur droite ſe dirigeant ſur Turin par l'une & l'autre rive du Pô. (Quelques gazettes ont dit que les Autrichiens étoient entrés le 17 à 11 heures du matin à Turin, & avoient occupé la citadelle: aujourd'hui elles diſent que le c'eſt le 19, toujours à 11 heures du matin. Dans l'un & l'autre cas, on l'auroit ſu certainement à Vienne le 29, & à Schaffhouſe le 28, date du dernier bulletin de l'armée impériale.)

On eſt toujours impatient de connoître la date de l'arrivée des Auſtro-Ruſſes à Gènes, annoncée le 28 par le bulletin militaire. Cet événement pourroit être déciſif par rapport à l'armée du général Macdonal, qui, à ce qu'il paroît, avoit été retardée par la néceſſité de combattre des inſurrections en Toſcane.

On peut juger des obſtacles que cette armée aura éprouvés de la part des inſurgés de la Toſcane, par la proclamation ſuivante du général Gauthier. " Du quartier-général de Florence, le 16 floréal (5 mai). Un peuple traité par l'armée françoiſe avec une douceur dont l'hiſtoire de la guerre n'offre aucun exemple; un peuple qui n'a été ni chargé d'impoſitions nouvelles, ni troublé dans ſes opinions politiques ou religieuſes, oſe prendre les armes pour les diriger contre les troupes de la grande nation: déjà la cocarde tricolore a été outragée, le ſang françois a été verſé...., & ſans aucune provocation antérieure. Les cris de *vive l'Empereur! mort aux républicains*! ſe ſont fait entendre. Cette conduite eſt la meſure de la confiance que les toſcans peuvent inſpirer. Je ne puis tolérer plus long-tems une telle audace. En conſéquence j'ordonne les diſpoſitions ſuivantes:

„ Art. Ier. Toute commune qui ſe permettra de former des attroupemens ſéditieux, ſera regardée comme rebelle & traitée comme telle. Tous les habitans trouvés les armes à la main, ſeront immédiatement fuſillés, s'ils ne les rendent à la première ſommation qui leur ſera faite. II. Les communes qui auront ſonné le tocſin, & qui oppoſeront quelque réſiſtance aux troupes, ſeront livrées au pillage & brûlées. Les habitans qui ne rendront pas les armes, ou qui porteront la cocarde ennemie, ſeront fuſillés. Les citoyens qui n'auront pas pris part aux attroupemens, ſeront protégés, & leurs propriétés reſpectées. III. Les nobles & les prêtres répondront, ſur leur tête, à l'armée françoiſe, de la ſûreté des républicains qui ſe trouvent en Toſcane. Ils ſont mis, en conſéquence, ſous la ſurveillance permanente des commandans militaires. IV. Quand une commune ſe mettra en inſurrection, les curés & les prêtres ſeront obligés d'aller au-devant des inſurgens, pour employer

Digitized by Google

leur influence à les faire rentrer dans le devoir. Ceux qui ne rempliront pas cet acte de civisme & d'attachement à leur patrie, seront regardés comme chefs des complots d'insurrection, & punis comme tels.„

On sait aujourd'hui que les insurgés toscans ont été partout réprimés, par les mesures de vigueur prises par les généraux françois. — Mais il n'en est pas de même des insurrections du Piémont, & surtout de la province de Mondovi & de la principauté d'Oneille. Les insurgés quoiqu'attaqués sur plusieurs points par des troupes françoises & liguriennes continuoient encore à se défendre vers le 20 de mai.

Stuttgard du 4 juin.

Il s'est confirmé que le 27 les Autrichiens parvinrent à déloger les françois de leurs positions en avant de Winterthur. Mais on ne sait encore rien du résultat des combats du 28 & du 30 mai. — Une lettre du général Horze au comte de Bissingen, datée de Winterthur le 28, & publiée à Inspruck, rend compte en ces termes des événemens du 27. " Je m'empresse d'annoncer à V. E. que j'ai battu hier complettement l'ennemi entre Winterthur & Rœtsch, occupé Winterthur, pris le poste appellé *Steinpass*, & chassé l'ennemi au-delà de la Thœss. C'étoit une des affaires les plus chaudes de cette guerre; elle a duré depuis la pointe du jour jusques bien avant dans la nuit; & l'on doit rendre cette justice à l'ennemi, qu'il a fait la résistance le plus opiniâtre, & qu'il a disputé chaque pouce de terrain jusqu'à la dernière extrémité. Mais le courage inébranlable des troupes que j'ai l'honneur de commander, a triomphé de tous les obstacles, & l'ennemi a essuyé une défaite complète. Notre perte est à la vérité assez considérable, mais celle de l'ennemi l'est encore plus: nous avons pris plusieurs canons & fait nombre de prisonniers. Le soir du même jour s'est opérée ma jonction avec une partie de l'armée principale, & S. A. R. l'Archiduc commandant en chef a transféré son quartier-général ici à Winterthur. „— (Il est dit dans cette lettre que c'est le 27, que les François ont été expulsés au delà de la Toess, & que les Autrichiens ont pris Winterthur; tandis que ces événemens devoient avoir eu lieu dès le 26, suivant le bulletin militaire, que nous ne connoissons que par d'autres gazettes. Il se pourroit que, faute d'avoir fait attention à la date de ce bulletin, on eût fait un double emploi, & qu'on eût placé au 26, ce qui n'a eu effectivement lieu que le 27. C'est ce qu'on pourra vérifier d'après les rapports officiels.)

Fin du rapport commun des min. de Prusse, de Danemarck, de Holstein, de Bavière, de Brunswic, de Hesse-Darmstadt, des comtes de la Wetteravie & de la Westphalie, de l'ordre equestre, de la maison de Nassau, de Hesse-Cassel, sur l'événement tragique qui s'est passé à Rastadt le 28 avril.

„Les soussignés s'adressèrent au colonel Barbaczy, par une lettre (N°. 5) dont fut chargé le secrétaire de légation de Prusse, Jordan, qui fut dépêché le 29, à quatre heures du matin, accompagné d'une ordonnance impériale. A sept heures du matin, le ministre Jean-Debry se rendit dans la maison du ministre prussien de Goertz. Son apparition causa autant de joie à ceux qui se trouverent présens, que l'état dans lequel il se trouvoit leur inspiroit d'intérêt. Ils furent témoins des premiers épanchemens de sa joie & de sa reconnoissance envers Dieu, lorsqu'il apprit que sa femme & ses enfans étoient encore en vie. Ses habits étoient déchirés, il étoit blessé au bras gauche à l'épaule, & au nez; sa perruque & son chapeau l'avoient garanti d'un coup de sabre sur la tête, de manière qu'il n'en avoit qu'une contusion. On lui administra tout de suite les secours nécessaires; on entendit le recit touchant de la maniere miraculeuse dont il avoit été sauvé. „Un hussard lui avoit demandé en françois; *Est-ce que tu es Jean-Debry?* A quoi il avoit répondu par l'affirmative, & en produisant son passeport, qui fut également déchiré. Lui, ainsi que sa femme & les filles, furent arrachés de leur voiture, & on frappa sur lui. Il fut jetté dans un fossé qui bordoit le grand chemin; il eut la présence d'esprit de contrefaire le mort, & il se laissa dépouiller: c'est ce qui le sauva. Lorsque les hussards se furent éloignés, il se leva & courut vers le bois. Ne voulant pas se jetter par terre, à cause de la pluie qui tomboit, il grimpa sur un arbre, malgré la forte blessure qu'il avoit au bras gauche, y sommeillant de tems en tems de lassitude & d'épuisement, & y resta jusqu'au jour, qu'il s'achemina vers Rastadt. En approchant de la ville, il se mêla dans la foule qui étoit sortie pour voir les cadavres, & sans être remarqué ni par les patrouilles autrichiennes, ni par le corps-de-garde posté aux portes, il arriva heureusement. Le spectacle le plus déchirant pour lui, fut celui de ses deux collègues, devant lesquels il étoit obligé de passer.„

„La réponse du colonel n'étoit pas encore arrivée; en attendant, on désiroit vivement de faire passer le Rhin aux personnes sauvées de la légation françoise, & de consommer cette opération avant la nuit, pour pouvoir partir à son tour & arriver en sûreté à Carlsruhe. En conséquence, MM. de Rosenerantz & Gemmingen allèrent vers neuf heures chez le capitaine, & lui déclarèrent qu'aussitôt que la position de Jean-Debry blessé, & de la veuve de Roberjot assassiné, le permettroit, tous les individus sauvés seroient transportés au Rhin, avec leurs effets, sous l'escorte militaire de Bade, & accompagnés de plusieurs membres du corps diplomatique, si le capitaine vouloit répondre de leur sûreté sur son honneur & sur sa vie, & leur donner une escorte d'un officier & de quelques hussards. Après avoir fait quelques difficultés, le capitaine accorda la demande; mais il exigea qu'elle lui fut présentée par écrit: c'est ce qui a été fait. Dans cet entretien, il échappa au capitaine plusieurs expressions qui méritent d'être remarquées: „C'étoit un malheur; mais à qui la faute? on ne l'avoit pas commandé.„ On lui témoigna l'effroi que l'énoncé de la possibilité seulement d'un pareil soupçon, devoit causer à des gens d'honneur. Il s'efforça d'atténuer l'énormité du crime, en disant: „A nous aussi, on a tué des généraux.„ Les sensations que de pareils propos devoient faire naître en nous de la part d'un homme à qui notre sûreté étoit confiée, ne pouvoient être calmées que par la réponse du colonel Barbaczy, que M. de Jordan apporta enfin à onze heures. — Il n'avoit pu voir le colonel lui-même; & quoiqu'il lui eût fait dire qu'il ne venoit pas seulement au nom de la légation prussienne, mais de toute la députation de l'Empire réunie à Rastadt, il avoit reçu pour réponse: „Que le colonel ne pouvoit

Digitized by Google

lui parler, quand même il viendroit au nom de Dieu le père & le fils. „ M. de Jordan eut même beaucoup de peine à engager le capitaine qu'il avoit rencontré à Rosenfels, à faire remettre la lettre, parce que, disoit-il, le colonel avoit déjà reçu assez de couriers & d'estafettes pendant la nuit. M. de Jordan fut retenu si long-tems, parce qu'il s'étoit répandu à Gernsbach un faux bruit touchant une attaque des François vers Rastadt. La lettre du colonel annonce un homme d'honneur & de cœur. „

" Il promet une escorte pour les personnes de la légation françoise; quant à nous, il déclare qu'il seroit inutile & inconvenable de les accompagner. Toutes les mesures furent prises sur-le-champ pour le prompt départ. Le médecin & le chirurgien étoient d'avis que ce voyage seroit moins dangereux pour la santé de Jean-Debry, que la continuation de la crise alarmante dans laquelle il se trouvoit; lui & madame Roberjot désiroient également de ne pas perdre un moment. Nous partagions leurs sentimens. — Le capitaine avoit reçu en même temps l'ordre de les accompagner; mais il déclara qu'il lui étoit expressément défendu de nous laisser sortir avec eux, vu que les légations allemandes pouvoient se retirer chez elles, mais non du côté du Rhin. Quelque révoltant que fût ce traitement, nos réclamations auroient pu occasionner de nouveaux délais, & nous nous tûmes. En conséquence, le baron de Gemmingen commença à stipuler les conditions de la marche: l'escorte devoit être composée du major de Harrant, avec six hussards de Bade, & d'un officier impérial avec huit hussards de Szeckler. M. de Jordan, secrétaire prussien, qui, par sa mission à Gernsbach, avoit fait connoissance avec les militaires, obtint seul la permission de suivre les voitures, grand motif de consolation pour les principaux personnages. A une heure après-midi le cortège se mit en route pour la troisième fois. Qui pourroit s'étonner de voir ces infortunés tremblans & couverts des pâleurs de la mort, lorsqu'ils s'exposoient de nouveau aux plus grands dangers, & qu'il nous étoit impossible à nous tous de faire passer dans leur cœur la confiance qu'il n'y avoit plus rien à craindre? Ils faisoient semblant d'en croire nos assurances; mais entre eux, & à ceux qui étoient les plus près d'eux; ils disoient tout bas: „ Nous allons à la mort: nous serons assassinés! „ Jean-Debry prit congé, de la maniere la plus touchante, de ses enfans & de sa femme, qui est presque à son terme. Rosenstiel recommanda sa famille, qui est depuis long-tems à Strasbourg, à son beau-frère M. Wieland, conseiller de légation à Weimar. Notre raison les blâma; mais pouvoient-ils avoir déjà perdu le souvenir de ce qui s'étoit passé! Ils voyoient dans l'escorte l'uniforme de leurs meurtriers. — Dieu soit loué! ces affreuses appréhensions étoient vaines. Le voyage fut accompli sans aucune rencontre fâcheuse. Sur la route, l'escorte des hussards impériaux s'accrut au nombre de 30 hommes. On ne savoit pas encore si Plittersdorf étoit occupé par les hussards impériaux ou par les François: on y trouva des Impériaux. Après cinq quarts d'heure de route, le bac fut appelé par un trompette, & tout le monde fut embarqué sur-le-champ. Il est impossible de décrire le sentiment qui se peignit sur tous les visages; c'étoit la transition de la presque certitude d'une mort affreuse, à l'espoir d'être sauvé. Il n'y a pas de mots non plus pour exprimer leurs témoignages de reconnoissance envers le major de Harrant & M. de Jordan. Jean-Debry remercia aussi l'officier impérial de l'escorte en peu de mots, que M. de Harrant lui traduisit: il l'assura que quoiqu'il soit impossible d'oublier le passé, il se souviendroit de l'escorte qu'il avoit enfin obtenue, & que si jamais le sort de la guerre faisoit tomber quelques hommes de son régiment entre les mains des François, lui Jean-Debry feroit son possible pour qu'on ne se rappelât que la derniere action, & que tout sentiment de vengeance fût étouffé. „

„ Il fit un présent à l'escorte. En quittant Rastadt, sa femme avoit remis à M. le baron d'Edelsheim un rouleau de cent louis pour les pauvres de la ville. Dans une demie heure ils avoient atteint le rivage françois. Le crime horrible n'y étoit pas encore connu; &, suivant le rapport des cochers du Margrave qui sont revenus, il paroît que Jean-Debry lui-même s'est efforcé d'en empêcher la publication. Les voitures les suivirent de près; & MM. de Harrant & Jordan revinrent à Rastadt; d'où les légations allemandes étoient parties à cinq heures, puisque n'ayant aucune nouvelle des voyageurs, elles avoient tout lieu de présumer que les voitures avoient passé heureusement. „

„ Les soussignés attestent, sur leur honneur & leur devoir, que tous les faits énoncés ci-dessus sont de la plus exacte vérité. Nous avons été témoins oculaires de la majeure partie de ces événemens; & nous avons vérifié les autres avec l'attention la plus scrupuleuse, d'après l'exposé des personnes qui étoient présentes & qui y ont joué un rôle. Nous n'avons eu en vue que de constater les faits dans toute leur pureté, & de les mettre de bonne heure à l'abri de toute altération. Autant qu'il étoit possible, nous avons supprimé tout jugement, toute observation, tout accès de sensibilité. „ Carlsrouhe le 1er mai 1799.

Signé le comte de Goertz; le baron de Jacobi; de Dohm; de Rosenkranz; de Rechberg; de Recden; baron de Gatzert; comte de Solms-Laubach; Otto de Gemmingen; baron de Kreuse; comte de Taube.

Strasbourg du 1 juin.

Transmission télégraphique de Strasbourg à Paris, du 12 prairial. " Le général Massena vient de battre l'ennemi dans deux affaires différentes; il lui a tué 2000 hommes, fait 3000 prisonniers & pris 300 chevaux. Pour copie conforme: *signé*, Chappe. „ (Cette note ne désigne pas les dates des 2 affaires dont il y est fait mention. — Au reste, les gazetes, qui avoient annoncé l'entrée des autrichiens à Zurich le 29 mai, conviennent aujourd'hui que les françois y étoient encore le 1er juin.)

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Samedi 8 Juin 1799. (N°. 158.)

Semlin du 22 mai.

Depuis quelques jours, on déſarme dans nos environs, de même qu'en Hongrie, les habitans des campagnes.

On apprend de Widdin que la flotille ottomane arrivée l'année dernière de Conſtantinople ſur le Danube pour coopérer au ſiège de Widdin, vient de retourner à Conſtantinople, & qu'elle ſera employée contre les françois ſur la côte de Syrie. — A l'époque du 10 mai, la Porte n'avoit encore publié à Conſtantinople aucune nouvelle qui ait confirmé le bruit d'un grand échec eſſuyé par les françois à St. Jean-d'Acre, bruit qui ſe renouvelloit depuis quelques jours : il paroît qu'ils continuoient encore vers le milieu d'avril le ſiège de cette place, que défendoit avec vigueur le chevalier Sydney-Smith.

On ſait aujourd'hui poſitivement que Paſſewand-Oglou eſt à Widdin, & que non-ſeulement il n'a pas licentié entièrement ſon armée, mais qu'il fait des préparatifs de défenſe, & des amas de proviſions, qui donnent lieu de croire qu'il craint une attaque, ou qu'il médite une nouvelle levée de bouclier: on croit auſſi qu'il n'eſt pas étranger aux troubles excités par les janiſſaires arrivés depuis peu à Belgrade. Au reſte, il règne en apparence la meilleure intelligence entre Muſtapha, Pacha de Belgrade, & Paſſewand-Oglou. Ce dernier Pacha, ſur lequel on a débité bien des fables, eſt né à Widdin même, & n'a jamais ſervi chez aucune puiſſance européenne (*). Son père étoit un ramoneur, & le nom de Paſſewand-Oglu (altéré de *Pazman-Oglu*), ſignifie *fils du ramoneur*. Au ſortir de l'enfance, il quitta la religion grecque pour ſe faire muſulman, & s'enrôla parmi les janiſſaires, où il ſe fit diſtinguer de bonne-heure, & paſſa par différens emplois tant militaires que civils, juſqu'à ce qu'il fut nommé Pacha de Widdin. — Les janiſſaires de Belgrade, qu'on le ſoupçonne de diriger ſecrètement, ſe livrent à des excès de plus en plus allarmans: non-ſeulement ils ont repris leurs maiſons par la violence; mais ils ont rudement maltraité ceux qui les habitoient; & ils ont répandu une telle terreur dans le pays, qu'une foule de familles chrétiennes ont émigré pour s'établir dans les Etats de l'Empereur.

On ſe rappelle que la ville d'Andrinople, après avoir eſſuyé pendant plus d'un an les pillages *des voleurs de Romélie*, enſuite les vexations & les exécutions ſanglantes du Beglierbey chargé de les combattre, fut en grande partie abimée il y a quelque tems par une terrible inondation qui renverſa un grand nombre de maiſons, & ruina preſque tous les habitans. Cette ville a éprouvé le 4 mai un nouveau fléau : un incendie violent qui a duré un jour entier, en a conſumé une partie.

Paris du 3 juin.

Armée du Danube. — Maſſena, général en chef, au directoire exécutif de la république françoiſe. Au quartier-général à Zurich, le 9 prairial an 7. (28 mai). Citoyens directeurs! Le prince Charles, ayant rejoint ſon armée, & ayant amené avec lui un renfort de 12,000 hommes, m'a livré bataille hier, ſur la ligne de la Thur, avec trente mille hommes; il dirigeoit l'attaque en perſonne; elle a commencé à la pointe du jour. Les efforts & l'acharnement de l'ennemi ont été au-deſſus de toute expreſſion; notre défenſe de même: la nuit n'a pas fait ceſſer le combat, & l'on ſe battoit encore à dix heures du ſoir. L'ennemi n'a eu ſur nous aucun avantage. Je me ſuis porté ſur la Glatt, pour être plus en maſſe ſur Zurich. Nous avons fait à l'ennemi, dans l'affaire d'hier, ſept à huit cents priſonniers; il a eu beaucoup

(*) Des gazettes d'Allemagne ont dit, les unes, qu'il étoit né à Francfort, d'autres, dans la Baſſe-Saxe; & qu'il avoit été ſoldat dans les troupes pruſſiennes. Il eſt âgé de 30 à 36 ans.

de morts & de bleſſés. Le général Ney, qui commandoit l'avant-garde, a reçu deux bleſſures, & a eu deux chevaux tués ſous lui; l'adjudant-général Lorcey a auſſi été bleſſé. — Salut & reſpect. *Signé:* Maſſena.„

"*N. B.* Dans une ſeconde lettre, du 10 prairial (29 mai), le général Maſſena donne les détails de pluſieurs affaires qui ont eu lieu ſur différens points. L'ennemi a par-tout été battu; il a perdu un grand nombre d'hommes, qui ont reſté ſur le champ de bataille. Nous lui avons fait 700 priſonniers. Nous donnerons (dit le *Rédacteur*) le texte de cette lettre.„

Une lettre de Turin du 24 mai, citée dans un de nos journaux, eſt ainſi conçue. "Nous jouiſſons ici de la tranquillité la plus parfaite, malgré la difficulté des circonſtances. La garde nationale, animée du meilleur eſprit, fait le ſervice de la place; les françois occupent la citadelle; les inſurrections qui ſe ſont manifeſtées dans le Piémont, n'ont pas pénétré juſque dans l'intérieur de la ville, le plus grand ordre y règne. — On a fuſillé hier un françois émigré, reconnu parmi les priſonniers. — Le général Moreau a tranſporté ſon quartier-général à Coni; il couvre ainſi toutes les communications avec la France, d'où les renforts lui arrivent chaque jour. Le général Ledoyen qui eſt à Suze, a annoncé à l'état-major qu'il venoit de lui arriver 22 mille hommes par le Mont Cénis. On attend 12000 hommes de l'armée de Maſſena; & la jonction probablement prochaine des troupes commandées par le gén. Macdonal, mettra les françois en état de reprendre l'offenſive ſous peu de jours. Le général Moreau a diſſipé les inſurrections qui s'étoient manifeſtées dans les environs de Mondovi, où elles avoient pris un caractère vraiment alarmant. Les payſans, conduits par les prêtres & les nobles, avoient formé quatre régimens ſous le nom d'*Armée chrétienne*. Le général les a fait ſommer, juſqu'à trois fois, de ſe rendre; ſur leur refus, ils ont été attaqués & défaits complettement. Mondovi & pluſieurs villages où s'étoient formés les raſſemblemens, ont été livrés au pillage & incendiés. Quelques jours auparavant, la ville de Carmagnole avoit éprouvé le même ſort. Les évêques, prêtres & nobles qui ont été trouvés faiſant partie de cette armée d'inſurgés, ont été fuſillés ſur le champ.„

Le vaiſſeau le *Cenſeur*, faiſant partie de l'eſcadre de Breſt, en a été ſéparé par la tempête, & il étoit ſur le point d'être enveloppé par les anglois, en cherchant à entrer dans le port de Cadix, lorſque l'amiral Maſſaredo envoya à ſon ſecours des chaloupes canonières, qui le dégagèrent; il eſt entré heureuſement à Cadix.

Conſeil des 500. — Séance du 30 mai.

Le cit. Letourneur, ex-membre du directoire, tranſmet au conſeil le certificat de ſa réſidence en France, en exécution des articles 152 & 153 de la conſtitution. Il ſaiſit cette occaſion pour exprimer ſon indignation contre l'aſſaſſinat de *nos* miniſtres plénipotentiaires.

Un citoyen du département du Gers, annonce, par l'organe de Gauran, qu'il eſt prêt à donner un ſecret au moyen duquel cent *mille hommes* armés peuvent être détruits en un *moment*. — On réclame l'ordre du jour; d'autre part, la lecture. — Un ſecrétaire lit la pétition. "Légiſlateurs, y eſt-il dit, n'ayez pas la moindre inquiétude ſur les projets de nos ennemis. Fuſſent-ils aux portes de Paris, nous pouvons dire à nos concitoyens: Reſtez tranquilles, demeurez chez vous; vos mains vont être armées de foudres encore inconnus aux humains. Dites un mot, légiſlateurs, & les hordes barbares *qui nous menacent*, ſont exterminées. *Jamais le génie de la guerre n'inventa une machine plus terrible & plus deſtructive*; la voilà....„ Des murmures interrompent. Le conſeil paſſe à l'ordre du jour.

Chaigneau fait un rapport ſur la queſtion ſuivante ſoumiſe au conſeil par les commiſſaires de la comptabilité: Comment ſeront payées les débets des anciens comptables? Le rapporteur diviſe les comptables en deux claſſes. — Engerand, dans un diſcours étendu, s'attache à prouver combien il eſt inſtant de faire payer enfin les comptables. Il appuye le projet préſenté par Chaigneau ſauf quelques amendemens. — Le conſeil ordonne l'impreſſion & l'ajournement.

Séance du 31.

Un ſecrétaire lit une dénonciation contre les aſſaſſinats qui ſe commettent dans le département de l'Ardèche: les fonctionnaires publics & les acquéreurs de biens nationaux n'y ſont pas en ſûreté. Dernièrement, quarante brigands armés ont oſé attaquer une caiſſe remplie d'argent, & eſcortée par trente ſoldats. Les brigands ne diſſimulent pas leurs projets; ils oſent dire hautement que ſous peu le nombre de leurs complices ſera augmenté de moitié, & que l'abſence des défenſeurs de la patrie qui quittent leurs foyers pour voler aux frontières

contribuera beaucoup à favoriſer leurs projets. Le pétitionnaire dénonce l'adminiſtration centrale, dont la négligence enhardit les coupables. Il invite le conſeil à s'occuper du projet de la reſponſabilité des communes. — Un membre. Les faits que l'on vient de vous dénoncer ne ſont que trop vrais: le ſyſtême d'aſſaſſinats interrompu dans ce département depuis le 18 fructidor, s'y continue de nouveau; chaque jour il ſe commet un nouvel attentat contre les fonctionnaires publics & les acquéreurs de domaines nationaux: la nouvelle de quelques ſuccès momentanés obtenus par nos ennemis extérieurs ranime l'eſpérance des brigands; ils voudroient rallumer les torches d'une nouvelle Vendée. Je demande que l'adreſſe ſoit renvoyée au directoire, & que la commiſſion chargée du rapport ſur la reſponſabilité des communes, préſente inceſſamment ſon projet à la diſcuſſion. — Adopté.

Strasbourg du 3 juin.

Un courier du général Maſſena arrivé hier matin, avec des dépêches pour Mannheim, & qui étoit parti de Zurich dans la nuit du 31 mai au 1er juin, a apporté ici des lettres de l'armée, qui nous apprennent que le 30 il n'y eut qu'une forte canonnade entre les deux armées dont les avant-gardes étoient toujours ſéparées par la Tœſs. Notre armée occupoit la ligne de la Glatt; & celle des impériaux la ligne de la Thur. Le général Maſſena, prévenu qu'un corps de troupes impériales aux ordres du général comte de Bellegarde avoit pénétré dans les petits cantons, & de concert avec l'aile gauche du général Hotze, ſe portoit en forces contre l'aile droite de notre armée, pour eſſayer de la tourner par le canton de Zug, a détaché des renforts conſidérables ſur ce point. — D'un autre côté, on remarquoit beaucoup de mouvemens dans l'armée ennemie aux environs de Winterthur; & l'on faiſoit dans la nôtre des diſpoſitions pour une attaque générale qui, à ce qu'on préſumoit, devoit avoir lieu le 1 ou le 2 juin.

Le général St. Cyr eſt parti d'ici pour l'Italie, où il va commander une diviſion. Le général Lefevre eſt auſſi parti de Paris, pour aller ſervir dans l'armée de Moreau.

Des lettres de la Suiſſe aſſurent que les inſurgés du Valais, ont été ſérieuſement attaqués, mis entre deux feux, & contraints de mettre bas les armes, après avoir perdu 2 mille hommes: enſorte que ce païs eſt entièrement pacifié.

Augsbourg du 4 juin.

Les gazettes du Tirol aſſurent que la citadelle de Ferrare a capitulé le 24 mai, & qu'il y avoit une garniſon compoſée de 1000 françois & 400 ciſalpins. — Les mêmes feuilles, qui avoient annoncé, il y a 15 jours, que les Autrichiens étoient entrés à Bologne, & qu'ils avoient pris le fort Urbain, démentent aujourd'hui ces nouvelles, & diſent qu'après la priſe de Ferrare ſuivie 3 jours après de celle de ſa citadelle, le général Klenau, marcha ſur Bologne, dans le deſſein de s'emparer de cette ville, dont les approches étoient défendus par un corps nombreux de troupes françoiſes & ciſalpines.

Les gazettes qui avoient annoncé que les Auſtro-Ruſſes étoient entrés à Turin le 17, puis le 19, diſent aujourd'hui que ce fut le 24 ſeulement qu'un corps nombreux d'Autrichiens entra dans cette ville, la garniſon françoiſe s'étant retirée dans la citadelle. — Les mêmes feuilles, après avoir fait prendre Valence par les Auſtro-Ruſſes le 12 mai, puis le 13 mai, puis le 16; après avoir annoncé enſuite que le général Moreau avoit évacué le 17, Alexandrie & Valence; diſent maintenant que c'eſt le 19 que les troupes impériales ſe ſont emparées de Valence, tandis que des lettres de Pavie citées dans ces mêmes feuilles, diſent que le 19, le général Moreau fit une ſeconde attaque contre les Auſtro-Ruſſes à Marengo, près de Tortone, & fut obligé, comme le 16, de ſe replier le ſoir ſous Alexandrie & Valence [v. *Paris*]. — Au milieu de ces contradictions ſans nombre, il faut attendre que des rapports officiels, de part ou d'autre, fixent les incertitudes ſur ce qui s'eſt paſſé en Piémont depuis le 16, date des dernières dépêches publiées par la gazette de Vienne.

L'eſcadre Turco-Ruſſe continuoit encore le 24 mai, de bombarder la ville d'Ancone: on n'apprend pas qu'elle ait effectué aucune deſcente de troupes pour ſeconder cette opération.

Les gazettes de Milan du 26, diſent que le bruit qui avoit couru le 24 de l'entrée des Autrichiens à Gènes, ne s'étoit pas confirmé. (Cependant pluſieurs gazettes ont aſſuré que le bulletin qui avoit annoncé cette nouvelle comme certaine, avoit été publié au quartier-

général de S. A. R. l'Archiduc Charles le 28 mai. Ce n°. nous a manqué, ainſi que nous l'avons déjà dit : & jusqu'à ce moment, il ne nous en eſt point parvenu de date poſtérieure au 21 mai.)

On mande de Vérone que le 26 la garniſon de Mantoue, qui s'étoit apperçue que le corps de ſiège avoit été affoibli par le départ des troupes que le général Kray avoit emmenées dans le Modenois, fit une vive ſortie avec une artillerie nombreuſe, & qu'il s'engagea un combat très opiniâtre, dont on ne connoit pas encore bien le réſultat.

Stuttgart du 5 juin.

Il paroît aujourd'hui certain qu'il n'y eut le 26, que des affaires d'avant-poſtes, entre les deux armées en deça de Winterthur; & que ce fut ſeulement le 27, qu'eut lieu l'attaque, dont le réſultat connu, fut que les François furent repouſſés au-delà de Winterthur & de la Toeſs, qui le 28 & le 30, ſéparoit encore les deux armées. La gazette de Schaffhouſe du 1 juin rapporte une lettre de Winterthur du 28 mai, qui porte que le 27, les François après avoir défendu avec une opiniâtreté incroyable, les poſitions autour de cette ville, ſe replierent derriere la Thur, vers le ſoir, & fermerent les portes de la ville pour aſſurer leur retraite, mais que les Autrichiens les enfoncerent à coups de canon. Cette feuille ajoute que les villages voiſins, & les maiſons de campagne autour de la ville, furent pillés par les huſſards, malgré tous les efforts de leurs officiers, & que S. A. R. l'Archiduc a témoigné à la députation de la ville, combien il étoit peiné de ces fâcheux événemens, mais qu'il avoit été impoſſible de contenir des ſoldats échauffés par l'ardeur du combat.

Il paroît que le 28 & le 30 il n'y a eu que des canonades entre les deux armées, & qu'en général on s'eſt à la vérité battu tous les jours du 22 au 30, mais qu'il n'y a eu d'engagemens ſérieux que le 25 & le 27. Les lettres de Schaffhouſe du 1er juin diſent que dès le matin l'armee impériale s'étoit miſe en mouvement ſur tous les points pour attaquer les François en avant de Zurich : & ſuivant une gazette de Stuttgart, les Autrichiens doivent être entrés le ſoir même dans cette ville; mais on attend, ajoute cette feuille, la confirmation de cette nouvelle.

On annonce qu'il ſera publié ſous peu par le cabinet de Vienne, un écrit officiel dans lequel on rectifiera & diſcutera les articles des conventions ſecrettes de Campo-Formido & de Raſtadt, qui ont été récemment rendues publiques à Raſtadt; & que l'on publiera en même-temps les préliminaires de Léoben qui n'ont jamais été bien connus du public. On ajoute que le miniſtère impérial a été inſtruit que le gouvernement françois ſe propoſoit de rendre publiques les négociations de Selz, & que c'eſt ce qui l'a déterminé à mettre au jour les pièces qu'on annonce. — Effectivement quelques journaux de Paris ont publié le 30 mai un extrait de diverſes propoſitions qui doivent avoir été faites à Selz par M. le comte de Cobenzel au cit. François de Neufchâteau. Mais rien ne garantit l'autenticité de cette pièce, d'ailleurs incomplète.

Francfort du 6 juin.

La gazette de Prague *du* 1er juin, confirme l'arrivée d'un 3eme corps de troupes Ruſſes à Teroſpol, vis-à-vis Brzeſc, & ne fait aucune mention du contr'ordre & d'une deſtination nouvelle que ces troupes devoient avoir reçus, ſuivant quelques feuilles publiques; elle aſſure au contraire, que ce corps arrivera le 14 juin par Lublin & Cracovie, à Bilika en Siléſie. Il eſt diviſé en deux colonnes, dont chacune forme trois diviſions. Le lieutenant-général Rimskoi Korlakoff a le commandement en chef, & ſous lui commandent le lieutenant-général de Kozioff & le général prince Gortſchakoff, les généraux-majors de Saken, Jomailow, Przybiſchowsky, Eſſen, Tutſchoff & Duraſow. La totalité de ce corps, que l'on diſoit être de 45 mille hommes, conſiſte en 34,384 hommes, dont 45 eſcadrons & 29 bataillons. Dans le nombre d'hommes ſont compris 4491 domeſtiques ou charretiers. Le nombre des chevaux eſt d'environ 20 mille, dont 6,845 chevaux d'officiers, & 4,730 chevaux de trait. — La première colonne du ſecond corps de troupes Ruſſes qui par la Hongrie doit ſe rendre en Italie, eſt arrivée le 21 mai à Peſt.

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Dimanche 9 Juin 1799. (N°. 159.)

Paris du 3 juin.

Il paroît depuis quelques jours une brochure intitulée: *Eſſai ſur les cauſes qui en 1649 amenèrent la république en Angleterre, ſur celles qui devoient la conſolider, ſur celles qui la firent périr.* Cet écrit, dans lequel les membres du directoire ne ſont pas épargnés, eſt, dit-on, l'ouvrage d'un homme fameux par ſes projets de finances contre les ci-devant nobles.

Le miniſtres des affaires étrangères a donné ces jours derniers un grand dîner diplomatique, auquel n'étoient pas invités M. le baron de Staël ni ſon ſecrétaire de légation, devenu chargé d'affaires. La déclaration du Roi de Suède à la diète de Ratisbonne, explique aſſez cette marque de froideur.

Les lettres de Toulon ne donnent que des nouvelles vagues ou contradictoires ſur la flotte eſpagnole. Suivant les uns, elle a livré combat à l'eſcadre angloiſe, à l'entrée de la Méditerranée, & quoique victorieux, les eſpagnols ont néanmoins ſouffert beaucoup; ſuivant les autres, l'eſcadre eſpagnole a échappé à la vigilance du lord St. Vincent, qui s'étoit retiré à Gibraltar à l'apparition de la flotte françoiſe, mais elle a été battue par une tempête dans ſa traverſée. Ce qui paroît certain, c'eſt que le 27 mai, l'eſcadre françoiſe & l'eſcadre eſpagnole étoient réunies dans le port de Toulon, ou du moins à la vue du port. La première étoit forte de 24 vaiſſeaux de ligne, la ſeconde de 19: on ne dit pas ſi le vaiſſeau françois le *Cenſeur* étoit parmi ces derniers.

Le miniſtre de l'intérieur vient de faire publier le programme de la cérémonie funèbre qui aura lieu le 20 (8) de ce mois, en mémoire de l'aſſaſſinat de nos miniſtres à Raſtadt, & à laquelle aſſiſteront le directoire exécutif, les adminiſtrations centrale & municipales, les tribunaux & autres établiſſemens du département de la Seine, ainſi que l'inſtitut national. Les ambaſſadeurs & agens des puiſſances étrangères ſont auſſi invités à ſe tranſporter à la maiſon du champ-de-mars, où il ſera réſervé des ſalles particulières pour leur réunion. "Les familles de Roberjot, de Bonnier, de Jean-Debry & de Roſenſtiel, ſeront conduites à la maiſon du champ-de-mars ſous l'eſcorte d'une garde d'honneur. Tous les corps militaires qui compoſent la garniſon, prendront les armes, & ſe rendront au champ-de-mars. Un orateur placé ſur un ſocle de marbre noir, prononcera l'éloge funèbre des victimes de la barbarie autrichienne. Son diſcours ſera répété au même inſtant par des orateurs placés à diverſes diſtances, vis-à-vis des talus occupés par les ſpectateurs. Le directoire prononcera enſuite un diſcours, dans lequel il vouera à la vengeance des peuples, & à l'exécration de la poſtérité, les gouvernemens coupables de l'aſſaſſinat des miniſtres françois. Son diſcours ſera auſſi répété par les orateurs placés vis-à-vis des talus. La cérémonie ſera terminée par des hymnes patriotiques & par une ſalve générale d'artillerie. "

Pléville-Le-peley eſt arrivé avant-hier à Paris.

Le prince & la princeſſe de Carignan ſont arrivés à Paris; ils s'y ſont rendus ſur l'invitation du général Moreau.

Le général Mack eſt maintenant à Dijon, où il eſt arrivé le 24. On a pour lui tous les égards qu'exige le malheur; mais il eſt ſévèrement gardé, & une ſentinelle eſt placée à la porte de ſa chambre. Les officiers autrichiens priſonniers ont été lui préſenter leurs hommages. Il conſerve l'uniforme napolitain, habit bleu, collet rouge & boutons jaunes unis. Il parle fort bien françois. Il eſt accompagné de quatre officiers ſupérieurs qui formoient ſon état-major, & dont il paroît faire le plus grand cas. — Les ôtages piémontois jouiſſent à Dijon de plus de liberté; la municipalité leur a laiſſé la ville pour priſon; mais ils ſont tous tenus de ſe préſenter chaque jour à midi à la maiſon commune.

Les troupes compoſant la garniſon de Dijon, ont reçu ordre de ſe mettre en route pour le

Digitized by Google

camp devant Lyon. Pluſieurs autres corps traverſent en ce moment la Côte-d'or & ſe rendent à la même deſtination.

Le directoire exécutif a, par arrêté du 28 floréal, déclaré être ſatisfait de la conduite du citoyen Victor Hugues, ſon agent particulier à la Guadeloupe, pendant ſa miſſion.

La diligence de Nantes à Paris a été arrêtée, le 7 de ce mois, par 150 hommes armés qui portoient à-peu-près l'uniforme des anciens chouans. Ils ont commencé par demander l'argent qu'ils croyoient être chargé dans la diligence pour le compte de la république, & qui, dit-on, étoit reſté à Angers.

Quoiqu'on ait vendu en Portugal un grand nombre de propriétés eccléſiaſtiques pour reſtaurer le tréſor royal, le papier du gouvernement y tombe de jour en jour.

Miniſtère de la police générale. L'adminiſtration centrale du département du Mont-Blanc au miniſtre de la police générale. Chambéry, le 7 prairial (26 mai.) Citoyen miniſtre, nous avons appris le 5 (24) de ce mois, qu'il étoit arrivé à Chambery trois déſerteurs autrichiens, dont l'un capitaine ſous le nom de Rochefort : nous les avons fait ſurveiller, & le même jour il nous eſt revenu qu'ils vantoient la diſcipline & la conduite des troupes autrichiennes dans les pays envahis, qu'ils exagéroient les forces de l'armée auprès de ceux qu'ils croyoient dans leur ſens. On les a fait arrêter le même jour entre dix à onze heures du ſoir, dans la principale auberge de cette commune. Ils ont été enfermés ſéparément à la caſerne de la gendarmerie juſqu'au lendemain qu'ils ont été interrogés ſucceſſivement pardevant nous. Il réſulte de leurs reponſes que le capitaine Rochefort ſe nomme Antoine-Armand-Henri Rohan-Rochefort; qu'il eſt fils de Rohan-Rochefort, officier-général dans l'armée de Condé, actuellement en Ruſſie; qu'il a été emmené par ſon père, lors de ſon émigration de Moltzheim, en Alſace, où il faiſoit ſes études; qu'il eſt entré en 1791 (vieux ſtyle), dans la légion de Rohan; que ce corps a été amalgamé, ainſi que celui de Bourbon, avec des troupes autrichiennes formant aujourd'hui pluſieurs bataillons de troupes légères, depuis environ un an. Le prince Rohan Montbazon eſt colonel du deuxième bataillon de troupes légères, dont il fait partie. Le premier courier vous portera le procès-verbal de leurs réponſes, & l'arrêté pris par nous pour les faire traduire devant la commiſſion militaire, en vertu de la loi du 25 brumaire an 3. Salut & reſpect. *Signé* Banoux, préſident; Emery, Bellemin, Reymond, adminiſtrateurs.

Conſeil des 500 — Fin de la Séance du 31 mai.

Sherlock dénonce de nouveaux attentats commis dans le département de Vaucluſe. Le 4 floréal dernier, ſur les 9 heures du ſoir, un adjoint municipal fut tué d'un coup de feu tiré à travers ſes fenêtres. Le 7, la diligence de Marſeille à Lyon fut arrêtée par huit hommes, qui dévaliſerent la voiture & les voyageurs. Un conſcrit, partant pour l'armée, fut aſſailli par des royaliſtes & mourut de ſes bleſſures; on alla juſqu'à publier, qu'un roi alloit être proclamé à Lyon, que déjà il l'étoit à Geneve; en vain, l'agent municipal fit tout pour diſſiper ces raſſemblemens; un coup de feu tiré ſur lui, atteignit un citoyen qui ſe trouvoit à ſes côtés. Le même jour, à Carpentras, les republicains furent inſultés & provoqués au combat par les royaliſtes? Ces forfaits ſont dus à la negligence de l'adminiſtration centrale & du commiſſaire du directoire. Je demande l'envoi d'un meſſage au directoire, pour lui dénoncer ſon commiſſaire central.

Un député du Mont Blanc obtient la parole pour une motion d'ordre ſur l'aſſaſſinat de nos plenipotentiaires à Raſtadt. L'orateur s'efforce d'ajouter à la vive indignation que cet attentat a fait naître dans tous les cœurs, il demande qu'il en ſoit tiré vengeance & que la maiſon d'Autriche expie par ſa ruine ce crime inoui. Pour y réuſſir, il demande que toutes les troupes diſponibles dans l'intérieur ſoient envoyées au champ de l'honneur & de la vengeance, & notamment les troupes qui ſont dans la 17me diviſion qu'il porte à 20,000 hommes: en conſéquence, il propoſe le rapport de la loi du 18 fructidor an 5, qui permet au directoire de faire reſider aux environs de Paris le nombre de troupes qu'il jugera convenable. — Ces propoſitions ſont accueillies par des murmures & rejettées par l'ordre du jour.

On reprend la diſcuſſion ſur le projet de Chaigneau, concernant le payement des debets des comptables.

Le conſeil ſe forme en comité pour entendre la lecture d'un traité de commerce avec la république helvétique.

De Vienne le 29 mai.

M. le baron de Dalberg, *coadjuteur de Mayence, qui* ſe trouvoit ici depuis long-tems, eſt parti il y a deux jours; il ſe rend, dit on, directement à Wurzbourg.

M. le baron de Groschlag, ancien miniſtre de Mayence & enſuite miniſtre de France près des cercles du Rhin, eſt mort ici il y a quelques jours.

Augsbourg du 5 juin.

M. de Tolle, lieutenant-colonel, aide-de-camp du maréchal Souwarow, paſſa le 30 au ſoir à Roveredo & à Trente, avec des depêches du général en chef, qui annonçoient, ſuivant qu'il l'a aſſuré, l'entrée de l'armée imp. à Turin. Cet officier a dit être parti le 28 au matin de cette ville, où les Auſtro-Ruſſes étoient entrés la veille. La garniſon françoiſe forte de 3 mille hommes occupoit la citadelle, & annonçoit l'intention de la défendre avec vigueur. Quoique cette nouvelle ne ſoit pas encore annoncée officiellement, elle *paroit* autentique, d'autant plus que par la retraite du général Moreau ſur Coni, la ville de Turin etoit abandonnée à elle-même, n'ayant pour ſa défenſe que la garniſon françoiſe de la citadelle, & ſa garde nationale peu exercée à la guerre.

Au reſte il n'eſt plus queſtion de la priſe de Gènes par les Auſtro-Ruſſes; ſuivant les dernières lettres d'Alexandrie, il paroit qu'ils n'ont pas encore pénétré bien avant dans le territoire génois. On apprend effectivement que le général Moreau, en quittant ſa poſition d'Alexandrie & Valence, a diviſé ſon armée qui étoit d'environ 25 mille hommes, en 2 colonnes, dont la principale, de 18 mille h. a remonté le Tanaro, & a pris poſition en avant de Coni, & l'autre s'eſt portée vers l'Apennin du Montferrat, par la Bormida & l'Orba, pour garnir les paſſages de l'Apennin ſur ce point, & couvrir le terri-

Digitized by Google

toire de Gènes, de concert avec les troupes françoises & liguriennes qui étoient établies dans la vallée de la Scrivia, aux ordres du général Perignon — Si donc les Auſtro-Ruſſes ont pénetré jusqu'à Gènes, il faut ſuppoſer qu'ils ont forcé les défilés de l'Apennin, ainſi que les montagnes qui ſont en avant de Gènes, & enfin les fortifications de la ville même; ce qui a néceſſairement exigé pluſieurs jours d'attaques, dont aucun rapport n'a fait mention jusqu'à préſent. — Les ſeules nouvelles autentiques que l'on ait de l'Apennin, nous apprennent que le général Ott avoit pénétré à Pontremoli, & ſe diſpoſoit, moyenant les renforts qu'il attendoit du général Kray, à percer dans la vallée du Tovarone. A l'epoque du 20 mai, tout le duché de Modène étoit occupé par ſes troupes à ſes ordres, excepté toutefois la Carfagnane, & les hauteurs qui confinent à la légation de Bologne.

Le général Klenau fait auſſi des progrès ſur ce point: & les lettres de Ferrare du 26, diſent que ce général étoit aux portes de Bologne. Il s'eſt confirmé qu'il a pris le 24 par capitulation la citadelle de Ferrare. La capitulation porte que la garniſon ſortira avec les honneurs de la guerre, dépoſera les armes ſur le glacis, & retournera en France, après avoir promis de ne pas ſervir pendant 6 mois contre les puiſſances alliées. Les officiers conſerveront leurs armes. Les habitans du païs qui ont porté les armes, pourront partir avec les françois, ou reſter, ſuivant qu'ils le jugeront à propos. Les troupes ciſalpines & piémontoiſes faiſant partie de la garniſon, ont le même ſort que les troupes françoiſes. Les officiers françois & autres, attachés à la garniſon, pourront s'arrêter à Ferrare pour leurs affaires, auſſi long-temps que le général autrichien le jugera convenable. En ſignant la capitulation, le général Klenau ajouta l'article ſuivant; "Pour prouver que l'armée imp. fait eſtimer la bravoure de ſes ennemis, les bas-officiers de la garniſon conſerveront auſſi leurs ſabres.„ — La garniſon conſiſtoit en 1000 françois, & 400 ciſalpins: on a trouvé dans la forteresſe 73 canons de métal, & 40 de fer. Le général Klenau a établi à Ferrare un gouvernement proviſoire, ſur le pied où il étoit avant la conquête de la légation de Ferrare par les françois.—Le général Kray qui commande en chef les opérations des corps aux ordres des généraux Klenau & Ott, arriva le 26 à Ferrare. Il fut chanté ce jour-là un *Te Deum* ſolemnel, & le ſoir la ville fut illuminée, en l'honneur du rétabliſſement de l'ancien gouvernement de Ferrare: il y a eu pendant trois jours, ſpectacles & bals gratuits pour le peuple. Le cardinal Mattei, archevêque de Ferrare, qui s'étoit réfugié dans les environs de Vérone, étoit attendu pour le 27 à Ferrare, pour reprendre poſſeſſion de ſon archevêché. — Les maiſons des patriotes Bianchini, Guidetti, ont été entièrement pillées par le peuple; & pluſieurs autres auroient eu le même ſort, ſans l'intervention énergique du général Klenau, qui ſe diſtingue par une conduite auſſi humaine que politique, ainſi que l'annonçoit ſa première proclamation. (V. n°. 127).

On ignore ce qui s'eſt paſſé du côté d'Ancone depuis le 24: on ſait ſeulement que l'eſcadre Turco-Ruſſe, forte de 14 bâtimens de guerre, bombardoit encore ce jour-là cette ville; mais comme elle n'avoit opéré aucune deſcente, il y a apparence qu'elle aura été obligée de renoncer à une entrepriſe inutile. Le général Chabot qui ſe trouvoit encore à Ancone le 20, doit avoir dit, en paſſant à Rimini, que la garniſon françoiſe n'étoit que de 700 hommes, & que ſi les Turco-Ruſſes avoient attaqué la ville du côté de terre, elle n'auroit pu manquer de ſuccomber.

Ce fut le 9 & le 10 mai qu'arriva à Florence la première colonne de l'armée de Macdonal, forte de 3 mille hommes d'infanterie & 500 hommes de cavalerie, aux ordres du général Merlin. Elle fut reçue en grande parade ſur la place de Sainte-Marie nouvelle, par le général Gauthier à la tête de l'état-major de la diviſion françoiſe en Toſcane. — On n'a pas de nouvelles autentiques de l'armée de Macdonal, poſtérieurement à cette date.

La reddition du château de Milan n'eſt plus douteuſe. Voici les articles de la capitulation.

Capitulation propoſée par le cit. Bechaud, chef du 2ème bataillon de la 10ème demi-brigade d'infanterie, à M. le comte de Hohenzollern, général-major, commandant les troupes autrichiennes du ſiège du château de Milan. — Art. 1. "La garniſon ſortira du château le 5 prairial an 7 de la république françoiſe, correſpondant au 24 mai 1799, à 9 heures du matin, tambour battant, & avec les honneurs de la guerre. Tous les militaires qui la compoſent ſeront conduits aux poſtes françois, & remis à la diſpoſition du général en chef de l'armée d'Italie. *Réponſe*: La garniſon ne ſervira point pendant un an & un jour contre les troupes de S. M. l'Empereur & Roi, à moins que dans cet intervalle ſon échange abſolu ou particl

Digitized by Google

n'ait eu lieu. Les officiers conserveront leurs armes. La garnison sortira demain à 9 heures du matin avec les honneurs de la guerre & tambour battant. Elle déposera les armes sur le glacis.

Art. 2. Tous les ouvriers & non combattans de toute espèce, les femmes & les enfans, seront également conduits aux avant-postes françois. *Rép.* Accordé.

Art. 3. Dix petits chariots qui se trouvent dans la place avec leurs attelages, pourront sortir après les officiers, sans être visités. *Rép.* Accordé.

Art. 4. On fournira les voitures nécessaires au transport des malades, des femmes & enfans, & des équipages qui ne seront point contenus dans les chariots susmentionnés. *Rép.* Accordé.

Art. 5. Les officiers qui ont des chevaux, pourront les emmener. Toute la troupe conservera ses équipages. *Rép.* Accordé.

Art. 6. On donnera aux malades de la garnison tous les soins que requiert l'humanité. Il restera à cet effet à Milan autant d'officiers de santé qu'il sera nécessaire pour les soigner. *Rép.* Accordé.

Art. 7. Les militaires qui seront conduits aux postes françois, seront pendant leur marche sous la sauve-garde des troupes autrichiennes. L'officier commandant sera responsable des mauvais traitemens ou insultes qui pourroient être faits à la garnison par les habitans des pays où elle passera. — *Rép.* On le promet, & on y pourvoira d'après la loyauté qui caractérise les troupes autrichiennes.

Art. 8. Les troupes alliées de toutes les nations qui font partie de la garnison, seront traitées avec les mêmes égards & de la même manière que les troupes françoises. — *Rép.* Accordé.

Articles additionnels. Le lieutenant Joncovich sera échangé contre un autre officier de la garnison, de manière que tous deux pourront servir immédiatement après. — Un commissaire des guerres restera dans la place pour remettre les magasins d'armes, de munitions & vivres, plans, papiers & tout ce qui appartient à la république françoise.

Fait double au château de Milan le 4 prairial an 7 de la république françoise: 24 mai 1799. *Signé:* Le baron de Lattermann, général de S. M. I. R. — Le chef de bataillon Bechaud. — Le comte de Hohenzolern, commandant le siège.„

Stuttgard du 7 juin.

Les nouvelles les plus autentiques du lac de Constance, en date du 3 de ce mois, démentent de la manière la plus positive le bruit qu'on a répandu successivement de l'entrée des Autrichiens à Zurich du 29 mai au 2 juin. Il est certain que le 3 l'armée impériale étoit encore campée aux environs de Winterthur; & l'armée françoise en avant de Zurich, où elle occupoit une position très forte, au point que les lettres de Schaffhouse & de Constance s'accordent aujourd'hui à dire que l'intention de l'Archiduc n'étoit nullement d'attaquer de front les François dans cette position avantageuse, d'où il ne pourroit espérer de les déloger qu'en sacrifiant beaucoup de monde. S. A. R. se borne donc à inquiéter le général Massena par de fréquentes attaques d'avant-postes; & n'attend, à ce qu'il paroit, l'évacuation de Zurich par les François que des progrès que fera le général comte de Bellegarde dans le canton de Zug, où il se dirigeoit dans les derniers jours de mai, menaçant ainsi de prendre à dos l'armée françoise; *mais le général* Massena, avoit récemment renforcé son aile droite, dans la forte position de Notre Dame des Hermites, ainsi que dans les environs du lac de Lucerne.

Tous les lettres de le Suisse confirment que les François ont le plan de se maintenir en forces sur les Alpes Piemontoises; & que la division de Lecourbe, & 2 autres qui les occupent, font actuellement une diversion dans le duché d'Aost, & le comté de Vanghiera.

Mannheim du 8 juin.

„*Transmission télégraphique de Paris à Strasbourg, 17 prairial* (5 juin) *au matin.* Nous avons battu l'ennemi dans plusieurs combats, où l'Archiduc Charles commandoit en personne. Nous avons pris 700 hommes & deux canons. Les Autrichiens ont laissé beaucoup de morts sur le champ de bataille & en outre un grand nombre de blessés. Pour copie, *signé* Chappe. Pour copie conforme, le général commandant la 5ème division. *Signé* Laroche. „

Le quartier-général est toujours, quoi qu'on en dise, à Zurich. *Signé* le général d'avant-garde. H. Darmandat.

(Cette nouvelle télégraphique a probablement rapport à la lettre du 10 prairial, annoncée par le *Rédacteur* du 15 prairial: v. N°. d'hier.)

.. La maison de commerce Thebenny & Flugge à Hambourg, n'ayant pas avancé, conformément au contrat d'emprunt fait avec elle le 26 juin 1797, la somme convenue de 140,000 ducats, & de 300,000 florins, argent de convention, dans les termes stipulés; mais ayant seulement placé 86 obligations de 1000 flor. chacune, & 4 obligations de 200 ducats chacune; & la caisse générale électorale soussignée, ayant déjà remboursé 77 desdites obligations à 1000 flor., moyennant lequel remboursement il ne se trouve plus dans les mains des prêteurs que 9 obligations partielles de 1000 fl., & 4 obligations de 200 ducats chacune: on avertit non-seulement le public, par ordre du département ministériel des finances Electorales Bavaro-Palatines, que, le contrat d'emprunt etant expiré, la caisse générale Electorale n'est plus garante que pour les 13 obligations ci-dessus desfignées; mais on invite aussi les porteurs de ces 13 obligations partielles, à adresser dans le terme de 4 semaines aux soussignés leur déclaration par écrit, savoir, si dès à-present ils veulent toucher la somme à eux due d'après ces obligations, avec les interets échus qui pourroient ne pas leur avoir été encore payés, ici à Munich ou à Hambourg.

Munich le 21 mai 1799.

De la part de la caisse générale Electorale.

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Lundi 10 Juin 1799. (N°. 160.)

Rome du 11 mai.

Une lettre du général Macdonald publiée hier par le conſulat, annonce une victoire remportée le 9 floréal (29 avril), par une colonne franqoiſe aux ordres du général Serrazin à Sarno, derrière le mont Veſuve, ſur les royaliſtes, qui furent mis en déroute & pourſuivis juſqu'à Gragnano & Caſtel-al-mare, où l'on fit main-baſſe ſur tous ceux qui étoient armés. Les forts furent pris d'aſſaut, Graguano pillé & brûlé, ainſi qu'une partie de Caſtel-al-mare; le drapeau royal fut remplacé partout par le drapeau républicain. Les troupes royales & les inſurgés ne parvinrent qu'avec peine à s'embarquer. Dans le même tems, une autre colonne aux ordres du général Watrin, attaqua près de Salerne un corps de 900 anglois & de pluſieurs régimens napolitains ſoutenus par un grand nombre de payſans qu'ils avoient enrégimentés: elle leur tua 3 mille hommes, prit 2 drapeaux anglois, un napolitain, & 16 pièces de canon. (Nous donnerons demain le texte de cette lettre.)

Londres du 28 mai.

On aſſure qu'il vient d'être ſigné une convention particulière, en vertu de laquelle 45,000 hommes de troupes Ruſſes ſeront ſoldés par notre gouvernement. Ils agiront par détachemens avec l'armée autrichienne.

Le vaiſſeau danois le *Freidinsborg* nous a apporté des lettres du Cap de Bonne-Eſpérance, datées du 26 février, qui nous apprennent la priſe de la frégate françoiſe la *Prudente* de 44 canons, par le *Dedalus* de 32 canons. Le combat a duré 57 minutes; il a eu lieu par 31°. 10'. latitude mérid. & 33°. 20". longit. La *Prudente* a perdu 27 hommes, & le *Dedalus*, 2.

Vendredi dernier, S. A. R. le comte d'Artois eſt arrivé ici. Lord Grenville l'a accompagné chez S. M. avec qui il a eu une conférence particulière au palais de Buckingham. Le lendemain, il a aſſiſté à un repas chez lord Grenville. Il eſt reparti dimanche.

L'emprunt de deux millions fait en Irlande, après avoir été demandé par pluſieurs concurrens, eſt reſté à M. Luke White, qui l'a pris à 5 p. c. d'intérêt, à compter du 1er mars dernier.

Paris du 5 juin.

Armée du Danube. — Maſſena, général en chef, au directoire exécutif de la république françoiſe. Au quartier-général de Zurich, le 10 prairial an 7. (29 mai). "Citoyens directeurs, je vous ai rendu compte, par ma dépêche du 6 prair. (25 mai), de la tentative que l'ennemi avoit faite ſur ma gauche en paſſant le Rhin ſur les points de Zurzach & Egliſau, dans l'intention de couper mes communications avec Zurich. L'ennemi tenoit à ce projet; car il a cherché à le réaliſer de nouveau en portant une grande partie de ſes forces ſur le point de Rorbis: ſon attaque a commencé à la pointe du jour. L'on s'eſt battu avec acharnement de part & d'autre pendant dix heures; enfin nous avons repouſſé l'ennemi, & nous ſommes reſtés maîtres de la poſition qu'il occupoit. Nous lui avons fait environ 200 priſonniers, parmi leſquels ſe trouvent quatre officiers; il a eu beaucoup de bleſſés, & a laiſſé plus de 200 morts ſur le champ de bataille. Notre perte s'élève en tout à 100 hommes environ. Le général Tharreau commandoit ſur ce point.

„Le même jour l'ennemi attaquoit auſſi, à la droite les poſitions d'Airolo & de Schwitz. Il a commencé par repouſſer le bataillon de la 70e demi-brigade, qui défendoit Airolo; mais bientôt il a été culbuté par nos troupes, qui lui ont fait 200 priſonniers.

„L'attaque ſur Schwitz avoit mieux réuſſi à l'ennemi; & il étoit parvenu à rejetter nos troupes juſqu'à l'entrée de la gorge qui part de Glarus & débouche ſur Schwitz; là il avoit pris poſition, dans l'intention de recommencer inceſſamment ſon attaque. Le général Lecourbe s'eſt porté ſur ce point avec quelques troupes fraîches; mais ce n'eſt que le lendemain qu'il a pu faire ſon débarquement, le tems ne lui avoit pas permis de traverſer le lac la veille. Les ſages diſpoſitions qu'il avoit faites, & la valeur de nos troupes, ont fait réuſſir ſon attaque; il a repouſſé l'ennemi juſqu'au point d'où il étoit parti, lui a fait 200 priſonniers, parmi leſquels ſe trouvent ſix officiers. Six pièces de canon, les ſeules qu'il eût, & qui étoient portées à dos de mulet, ont été priſes. La perte de l'ennemi, tant en morts que bleſſés, eſt très-conſidérable; la nôtre s'élève à 60 h. environ. Le réſul-

Digitized by Google

tat de ces différentes attaques nous a valu 700 prisonniers. Salut & respect. *Massena.*,,

Une lettre de Toulon du 28 mai, confirme que la flotte espagnole partie de Cadix, a essuyé une tempête, qui a endommagé plusieurs vaisseaux à trois ponts, & l'a obligée de relâcher à Carthagène. L'escadre du lord St. Vincent, qui se trouvoit en vue, a été également maltraitée & a été forcée d'aller se réparer à Gibraltar. — On voit d'après cela, qu'on avoit induit le public en erreur, en annonçant l'arrivée de l'escadre espagnole à Toulon. — La nôtre étoit encore le 28 dans ce port; elle devoit mettre à la voile à chaque instant; mais le vent étoit contraire.

Des lettres de Florence du 16 mai, annoncent que la division aux ordres du général Merlin, a battu le général Ott à Pontremoli, & l'a repoussé jusque derrière l'Apennin, après lui avoir fait nombre de prisonniers, & pris les bagages du corps de troupes autrichiennes qui avoient pénétré sur ce point.

Conseil des 500. — Séance du 1er juin.

Natoire. — Vous avez entendu hier les détails des assassinats commis dans le département de Vaucluse, je viens aujourd'hui vous entretenir de ceux dont celui des Bouches-du Rhône est le théâtre. Un grand nombre de républicains sont déjà tombés sous les poignards des assassins. Ces crimes ont lieu en plein jour & dans le sein même des communes. Les brigands portent l'uniforme national, & on a reconnu parmi eux plusieurs émigrés de ce département. Ils parcourent les campagnes, divisés en deux colonnes, & portent par-tout l'effroi & la dévastation. La cause de ces crimes est dans l'anéantissement de l'esprit public, dans la corruption des tribunaux qui sont vendus à l'étranger. — L'orateur demande le renvoi de ces observations à la commission chargée de faire un rapport sur la responsabilité des communes.

Boulay-Paty. — Je pourrois citer d'autres faits; mais je me borne à demander que la commission dont il s'agit soit tenue de faire son rapport *sextidi*, ou qu'elle soit remplacée. — Sur l'observation de Rumers, le conseil arrête que cette commission, à laquelle est réunie celle chargée de proposer une augmentation de la gendarmerie, sera entendue *primidi* prochain.

Après avoir entendu Saint Hilaire, au nom de la commission chargée de préparer le travail relatif aux contributions de l'an 8, le conseil adresse un message au directoire pour lui demander les renseignemens que ses commissaires ont dû lui transmettre en exécution de la loi du 3 nivôse concernant les contributions mobiliaire, somptuaire & personnelle.

On reprend la discussion sur les débets des anciens comptables. — Perrin (de la Gironde) invoque la question préalable sur le projet. — Son discours sera imprimé & renvoyé à la commission.

Séance du 2.

Briot soumet à la discussion un projet tendant à ratifier l'accord fait par les citoyens Neuville & Montansier entre les mains du ministre des finances, relativement au payement de ce qui leur est dû pour la cession faite à la république, du théâtre des Arts, par lesdits citoyens Neuville & Montansier. — Crochon combat le projet; il soutient que par les calculs les plus simples, il est facile de se convaincre qu'il n'est rien dû aux citoyens Neuville & Montansier pour la cession du théâtre des Arts; il s'étonne qu'on mette tant d'empressement pour payer en numéraire ce qu'on prétend être dû à ces créanciers, tandis que les malheureux habitans de Valenciennes & de Landrecies, qui ont vu leurs maisons & leurs propriétés devenir la proie de l'ennemi, se voient, pour prix de leur dévouement, inscrits sur le grand livre; il ajoute que les malheurs des circonstances & d'une guerre dispendieuse s'opposent à d'aussi grands sacrifices de la part de la république; que le directoire a été révolté des prétentions des citoyens Neuville & Montansier; & que ce n'est que par cette raison qu'il les a renvoyés par devant le ministre des finances: il termine, en invoquant la question préalable sur le projet, & en proposant de rapporter la loi du 13 *floréal* an 6, relative au payement de ce qui est dû aux citoyens Neuville & Montansier pour la cession du théâtre des arts. — Impression.

Cologne du 6 Juin.

Un arrêté du Directoire exécutif en date du 16 floréal ordonne que les biens du comte de Metternich-Winebourg, situés sur la rive gauche du Rhin, seront de nouveau séquestrés.

Aux termes d'un autre arrêté du Directoire, les départemens de la rive gauche du Rhin doivent fournir aux besoins de l'armée. En conséquence l'administration centrale de notre département, *sur l'invitation spéciale* du général en chef Massena, *vient d'arrêter que les cantons* de Bruhl, Lechenich, Zulpich, Frentzheim, Duren, Kerpen, Bergheim, Dormagen, Weiden, Elten, Neuss, Odenkirchen & Erkelenz, verseront proportionnellement dans le magasin militaire de Cologne 5000 quintaux de froment, 1500 de seigle, 18,000 sacs d'avoine, & 12,000 quintaux de foin. Les quantités livrées seront déduites du montant des contributions imposées pour l'an 7 aux cantons respectifs, & évaluées au prix moyen des différens marchés du département. Il sera en outre bonifié une indemnité de 15 centimes par quintal & par lieue pour le transport. Ces fournitures doivent être effectuées dans le terme d'une décade.

Un autre arrêté de l'administration centrale, ordonne la conversion des couvens des récolets & des dominicains de Cologne en casernes; les religieux qui les habitent seront réunis aux capucins & aux augustins. Ils emporteront tout ce qui leur appartient.

Strasbourg du 5 juin.

On vient d'apprendre que le général Xaintrailles, qui avoit ordre d'aller avec sa division renforcer le général Lecourbe sur la frontière du Piémont, après avoir battu le 27 mai les insurgés Valaisans à Leuck, & leur avoir pris toute leur artillerie, a marché rapidement par le Simpelberg & St. Jacob, vers la vallée de Vedra, & qu'il a opéré sa jonction avec l'aile droite de Lecourbe, près de St. Gothard; il a rencontré près de Devedro, un détachement de troupes autri-

Digitized by Google

chiennes, le 29 mai, & l'a entièrement diſperſé après un léger combat. — On aſſure que la gauche du général Lecourbe a été renforcée par une autre diviſion de l'armée de Maſſena; enſorte qu'il a repris l'offenſive contre le général de Bellegarde dans le canton d'Ury, & les environs de Schwitz. — Il y a peu d'apparence, d'après cela, que l'armée de l'Archiduc pénètre bien avant dans la Suiſſe, de peur d'y être priſe à revers par les Alpes ſuiſſes. — D'un autre côté, il a défilé beaucoup de troupes par le petit St. Bernard & le mont-Cenis: & l'on aſſure que les françois occupent Aoſte & Suſe. Des lettres de Chambery ajoutent que les Vaudois & les habitans de Pigneroles ſe ſont armés en faveur des françois, enſorte que toute la partie des Alpes ſur la frontière du Piémont eſt bien garnie de troupes & d'artillerie. Il en eſt de même de l'Apennin, qui ſépare maintenant les armées de Moreau & de Macdonal, de l'armée Auſtro-Ruſſe, depuis Coni juſqu'aux environs de Bologne. (*V. Augebourg.*)

Les dernieres lettres de Baſle nous apprennent que le général Maſſena ayant reçu quelques renforts, avoit le projet d'attaquer les Autrichiens en avant de ſa poſition de Zurich. Elles aſſurent même que cette attaque a eu lieu le 14 prair. (2 juin). Mais cette nouvelle n'eſt confirmée encore par aucune lettre autentique de Zurich. (Les lettres de Schaffhouſe qui vont juſqu'au 4 juin, ne font mention d'aucune attaque déciſive; & diſent que le 3 juin, les armées étoient toujours dans la même poſition, ayant entr'elles la Glatt & le petit lac de Greiffen. Le 3 & le 4 on avoit entendu une forte canonnade vers Zurich.)

Le gouvernement & le corps législatif de l'Helvétie firent le 31 mai leur entrée à Berne, au bruit de l'artillerie de la place.

Le général Chateauneuf-Randon, qui avoit été deſtitué à la ſuite de la fauſſe allarme répandue il y a deux mois dans le département du Bas-Rhin, vient d'être rétabli dans ſon grade. — Le général Mesnard a le commandement du corps de troupes françoiſes établi à Vieux-Briſach, où l'on a formé une tête-de-pont.

Le général Hautpoult eſt ici depuis quelques jours; il a été traduit, ainſi que les généraux Vandamme & Decaën, devant un conſeil de guerre, dont le général Delâborde eſt nommé préſident.

De Vienne le 30 mai.
(Nouvelles officielles).

"D'après deux rapports de S. A. R. l'Archiduc Charles, datés, l'un de Stockach le 20 mai, & l'autre de Singen le 22, le général Bay détaché par le F. M. L. Hotze, a attaqué l'ennemi près d'Aſmos, l'a chaſſé de ce poſte, s'eſt emparé d'une flèche, & a pris un canon & un chariot de munitions; il a enſuite eſcaladé les retranchemens de l'ennemi, & l'a pourſuivi dans ſa retraite ſur Werdenberg. Dans cette pourſuite, le général Bay s'eſt encore emparé d'un canon. L'ennemi ſe reforma près de Werdenberg, & ſe défendit avec opiniâtreté; mais nos braves troupes le chaſſèrent encore de cette poſition, & une de ſes compagnies fut taillée en pièces à l'exception de quelques hommes.

"Dans le même tems que le général Bay fut envoyé vers Werdenberg, le F. M. L. Hotze chargea le colonel Gavaſini, du régiment de Kerpen, de s'avancer du côté de Wallenſtadt, pour ſe rendre maître, s'il étoit poſſible, du chemin qui conduit, à travers les montagnes, de Werdenberg à Wallenſtadt. Ce colonel pénétra le 19 juſqu'à ce dernier endroit, & ſe poſta à une demie-lieue en deça du lac. Bientôt après il fut attaqué par l'ennemi avec des forces ſupérieures; quoique celui-ci portât continuellement des troupes fraîches contre ſes flancs, cependant il ne put gagner ſur lui un pouce de terrein. Enfin le colonel réuſſit à porter une petite colonne ſur le flanc droit de l'ennemi & à le repouſſer, vers le ſoir, avec une perte conſidérable juſqu'à Murck.

"S. A. R. obſerve que le colonel Gavaſini a donné dans cette occaſion de nouvelles preuves de ſon courage & de ſon habileté, en empêchant l'ennemi, malgré ſa ſupériorité, de remporter ſur lui le plus petit avantage. La perte que nous avons eſſuyée dans cette occaſion eſt aſſez conſidérable; elle conſiſte en 300 hommes tant tués que bleſſés; trois officiers ont été tués & 5 bleſſés. — Une légion formée d'émigrés Suiſſes, qui a pris part à ce combat, s'eſt conduite avec la plus grande bravoure. Partout les habitans ſont accourus avec joie pour être organiſés.

„ Ces progrès éminens du F. M. L. Hotze for-

Digitized by Google

sèrent l'ennemi d'abandonner les environs de S. Gall, ainsi que les pays voisins du Rhin du côté de Schaffhouse & de Constance, & de se retirer vers Wisterthur & ensuite au-delà. M. le F. M. L. Nauendorff ne s'en fut pas plutôt apperçu, qu'il passa le Rhin avec une partie de son avant-garde, poussa en avant sa cavalerie légère pour observer les mouvemens ultérieurs de l'ennemi; il apprit par elle que l'ennemi avoit abandonné la Thur & la Thöss, & s'étoit retiré du côté de Zurich. M. le F. M. L. Nauendorff fit patrouiller des troupes légères du côté de St. Gall, pour communiquer avec celles du F. M. L. Hotze qui avoient pénétré au-delà de cette ville. S. A. R. a fait avancer le 21, le camp de Stockach à Singen, & le même jour le quartier-général a été transféré dans ce dernier endroit.

„ Aussitôt que le lieutenant-colonel Williams fut informé que l'ennemi avoit évacué Rheineck, il fit croiser toute sa flottille du côté d'Arbon pour inquiéter l'ennemi dans sa retraite. Il envoya aussi l'officier de marine, comte Tulconis à Rorschach; ce dernier y trouva 8 canons de differens calibres, 3 mortiers, plusieurs affuts de bombes, des attirails de marine, des munitions, ainsi que six chaloupes canonières non encore achevées. Toutes ces prises furent transportées à Bregenz.

„ D'après un nouveau rapport de S. A. R., daté de Singen le 22, le lieutenant-colonel Williams a mandé de Rorschach, qu'il s'est avancé sur St. Gall, avec une compagnie du régiment de dragons de Waldeck commandée par le lieutenant Burscheid; qu'il a occupé cette ville, d'où l'ennemi s'étoit retiré quelques instans auparavant, & y a pris 3 canons & 22 chariots de munitions.

„Suivant un rapport fait à S. A. R. par le F. M. L. Hotze, le comte de Leiningen, capitaine de Bender, soutenu par quelques arquebusiers du pays, s'est emparé à Alstätten de 2 canons & 5 chariots de munitions, de plusieurs fusils, & d'une grande quantité de munitions. Le général Bay, après avoir continué l'attaque du côté de Werdenberg, a pris encore deux canons & 400 fusils.

„Le F. M. L. Nauendorf a déjà occupé Frauenfeld & Winterthur, & porte ses détachemens du côté de Zurich & Balach. A Diffenhofen, où il fit jetter un pont de bateaux, on a trouvé 9 canons, 100 fusils, & un dépôt de munitions. Le major Morsert, de l'avant-garde, rencontra à Munsterlingen sur le lac de Constance, un détachement ennemi, comme dans le même tems un bâtiment de notre flotille aborda dans cet endroit, ce détachement fut culbuté, & la plus grande partie fait prisonnier; un transport d'artillerie qu'il escortoit, tomba entre nos mains. Ce transport consiste en 4 canons, un obusier & un chariot de munitions.

„Le F. M. L. Kospoth a mandé à S. A. R. que le capitaine Luck, du 12e régiment de dragons, envoyé par le colonel du Frenel, a attaqué le 3me régiment de hussards françois qui étoit campé près de Leimen dans les environs de Heidelberg; plus de 100 hommes ont été sabrés; & le reste dispersé; on a fait plusieurs prisonniers & pris 60 chevaux. Nous n'avons eu qu'un officier & deux hommes légèrement blessés.„

Augsbourg du 7 juin.

Les rapports officiels publiés le 31 mai & le 1er juin à Vienne, fixent enfin les incertitudes où nous étions sur les évènemens militaires en Italie depuis le 16 mai. On y voit que le 17, le général Wuckassowich avoit, par ses mouvemens, forcé l'ennemi d'abandonner Casal & sa citadelle: que les françois ayant, par suite de cet évènement, abandonné Valence dans la nuit du 18 au 19, les Impériaux entrèrent le 19 dans cette forteresse.— Une nouvelle non moins importante, est que l'armée impériale leva le 18 au soir son camp de Torre de Garofolo, campa le 19 près du Dirompio, d'où elle marcha le 19 sur Mortara, pour se porter vers la Sesia. Ainsi tandis que l'armée françoise faisoit sa retraite en remontant le Tanaro & la Bormida, l'armée Impériale se portoit de l'autre côté du Pô vers le Piémont septentrional. D'où l'on voit qu'elle ne prenoit nullement la route de Gènes, & par conséquent que la nouvelle de l'entrée des Impériaux dans cette ville, quoiqu'annoncée comme officielle dans quelques gazettes, est destituée de fondement.

On cherche à s'expliquer ce mouvement de l'armée impériale sur la droite, tandis que l'armée françoise se dirigeoit vers la gauche. Il paroît que le but du maréchal Souwarow étoit non-seulement de s'assurer d'abord de Turin en s'y portant avec toute la masse de ses forces, mais en même tems de s'opposer à une invasion des françois dans le duché d'Aoste & le comté d'Anghiera, ou peut-être d'attaquer les françois au St. Gothard & dans le Valais, pour favoriser les opérations de l'Archiduc en Suisse.

Le rapport officiel publié à Vienne, annonce aussi que dans la nuit du 18 au 19, il arriva au camp impérial, deux députés de Mondovi avec la nouvelle que les paysans de cette province, armés au nombre de plus de 10 mille hommes, avoient fait prisonniers 325 François qui formoient la garnison du château de Ceve, après les avoir tenus bloqués pendant neuf jours, & qu'ils avoient transféré les prisonniers dans la citadelle de Mondovi. Sur la demande de ces députés, on fit partir de l'armée impériale un détachement de troupes convenable, pour occuper le fort important de Ceve, par des chemins que l'un des députés se chargeoit de lui indiquer, tandis que l'autre restoit en ôtage, par mesure de sûreté. „En général, (ajoute le rapport) les habitans de tous les environs montrent les sentimens les plus favorables pour la bonne cause.„

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Mardi 11 Juin 1799. (N°. 161.)

Naples du 3 mai.

Dès qu'on eut annoncé que les François ſe retiroient de Naples, les partiſans du roi redoublerent d'efforts pour étendre l'inſurrection dans les provinces voiſines de la capitale. Les Anglois, pour les ſeconder, débarquerent le 26 avril des troupes ſur pluſieurs points de la côte, entre Naples & Saverne; & l'on craignoit de les voir arriver à chaque inſtant dans la capitale; mais les troupes françoiſes ſecondées par les patriotes napolitains, ne leur ont pas laiſſé le temps de ſe réunir; ils ont été auſſitôt attaqués, battus & diſperſés. Les Anglois & les troupes royales ſont parvenus à ſe rembarquer; mais les inſurgés qui vouloient les ſuivre, n'ayant pu trouver place à bord de leurs batimens, il en a été fait un grand carnage. (V. *Rome.*)

Les François n'ont laiſſé ici qu'une garniſon qui occupe le fort St. Elme; ils ont auſſi de petites garniſons à Capoue, à Gaëte: juſqu'à-préſent les patriotes napolitains annoncent la réſolution de les ſeconder vigoureuſement, en cas d'attaque. Le gouvernement proviſoire s'occupe avec activité de la levée & de la formation de nouvelles légions: La Pouille & la Calabre, ont fourni déjà 2 légions de volontaires: dans quelques ſemaines, nous aurons une armée républicaine aſſez nombreuſe. Les fonderies de canon, les fabriques d'armes ſont dans la plus grande activité. La commiſſion législative vient encore de mettre à la diſpoſition de la commiſſion exécutive une ſomme de 5 millions pour être employée aux beſoins de l'armée.

Notre ville reſſemble à un camp. La garde nationale fait ſeule le ſervice de la place, & occupe les forts de la ville & de la côte.

Le général Macdonald eſt rentré ici avant-hier avec ſes guides qui portoient les drapeaux enlevés ſur l'ennemi dans les dernieres actions. Il eſt parti hier pour Rome, où ſon arrière-garde doit être arrivée en ce moment.

Rome du 12 mai.

Le général Belair, commandant les troupes françoiſes ſtationnées dans la république romaine, vient d'accorder un pardon général à tous les individus compoſant l'armée romaine qui avoient déſerté, même à ceux contre leſquels il avoit été rendu un jugement. Une époque leur eſt fixée pour rentrer dans le devoir, après laquelle ils ſeront traités comme déſerteurs. Sont exceptés du pardon ceux qui n'ont déſerté que pour porter les armes contre leur patrie.

Le conſulat a ordonné que tous les objets d'arts exiſtant dans les temples ſupprimés & mis en vente, comme ſtatues, tableaux, &c. &c., ſeront conſervés pour le muſeum, & exceptés de toute vente. Tous ceux déjà aliénés ſeront repris.

Un corps d'inſurgés venant des états napolitains, & conduits par des prêtres, s'étoient avancés juſqu'à Tivoly; mais le général polonois Jablonowski, à la tête de ſes troupes, eſt allé à leur rencontré, les a battus, diſperſés, en a tué près de deux cents, & a réduit le reſte à ſe réfugier dans le château de Viraeo, où l'on ſe propoſe d'aller les attaquer.

Depuis quelques jours notre ville préſente l'aſpect d'un camp par le paſſage continuel des troupes venant des côtes de Naples & allant en Toſcane. Le 2 il arriva 6 mille hommes d'infanterie, & mille de cavalerie, ſous le commandement du général Dombrowsky. Le lendemain il arriva pluſieurs autres corps d'infanterie françoiſe. Ces troupes ont défilé ſucceſſivement vers la Toſcane.

Voici la lettre du général Macdonal à la commiſſion exécutive à Rome. "*Macdonal, général en chef de l'armée de Naples, à la commiſſion exécutive.* La perfidie des anglois & l'aveuglement d'un certain nombre de communes ont coûté la vie à pluſieurs milliers d'hommes. Les françois n'ont eu qu'à paroître pour anéantir tous les projets que leurs ennemis avoient conçus pour opprimer la liberté. Il étoit queſtion de tuer tous les françois, maſſacrer tous les patriotes, tous ceux enfin qui avoient porté l'uniforme national ou exercé quelqu'emploi dans le nouveau gouvernement républicain. La colonne françoiſe

Digitized by Google

qui, sous le commandement du général Sarrzin, étoit partie de Naples dans la nuit du 8 au 9 floréal (27 au 28 avril), est arrivée sur le Sarno vers les 11 heures du matin. Après quelques momens de repos, elle s'est lancée, la foudre à la main, sur les révoltés & les assassins rassemblés non loin de ce fleuve, & malgré les avantages du nombre, du terrein & de l'artillerie, ils ont été mis en déroute & poursuivis jusqu'à Gragnano & Castel-al-mare, où l'on a fait main-basse sur tous ceux qui étoient armés. Les forts ont été pris d'assaut, & les drapeaux du dernier tyran de Naples sont tombés en notre pouvoir en moins de trois heures, & remplacés par le pavillon national napolitain. Si le vent eût secondé le zèle du commandant de la flotille, ni les troupes napolitaines, ni les rebelles ne se seroient échappés par la mer. Les résultats de cette journée sont la prise de Gragnano, de Castel-al-mare, des forts, de trois drapeaux, 17 pièces de canon de campagne, 50 à 60 napolitains, des régimens étrangers qui sont venus de Palerme. Gragnano a été livré au pillage & brûlé; plusieurs maisons de Castel-al-mare ont eu le même sort. Tandis que l'on suivoit cette expédition, je recevois les détails d'une victoire non moins importante, que le général Watrin remportoit à la Cava, à Vietri & à Salerne: 900 anglois qui y étoient débarqués, avoient mis le pays en rebellion, recrutoient au nom du Roi de Sicile, & formoient des régimens en distribuant des armes & des munitions. La colonne françoise paroît, attaque avec la bayonnette, abat & massacre tous ceux qui font résistance. Trois mille hommes tombent sur le champ de bataille, malgré le feu de deux frégates angloises qui s'étoient embossés entre Vietri & Salerne, afin de protéger le débarquement. Une vingtaine d'anglois ont été faits prisonniers: deux drapeaux aux armes du Roi Georges & un à celles de l'ex-Roi de Naples ont été pris avec 15 pièces de canons. A Castel-al-mare, deux vaisseaux anglois sont restés spectateurs de la victoire des françois. Napolitains! jusqu'à quand vous laisserez-vous séduire & égarer par ces perfides insulaires! Ils ne désirent que votre ruine, votre désolation, & vous laissent ensuite sous le fer des vainqueurs. Vous, patriotes, vous particulièrement, vous êtes l'objet de leur rage impuissante; prenez les armes; faites-vous voir prêts à défendre la patrie; unissez-vous autour de l'arbre sacré de la liberté, & tous vos ennemis disparoîtront en un instant. Dans ces deux actions, nous n'avons perdu que 30 à 40 de nos valeureux guerriers. Les communes de Lauro, Nocera & Pagani où l'arbre de la liberté a été abattu & la cocarde rouge arborée, seront soumises à une contribution extraordinaire, & assujetties à une exécution militaire. Salut & fraternité. *Signé*, Macdonal. „

Florence du 17 mai.

La tranquillité est rétablie. Des fonctionnaires publics d'un patriotisme douteux ont été destitués, de nouveaux ôtages pris, la garde nationale mise en activité, des mesures financières prises, de nouvelles proclamations affichées & distribuées, enfin tous les moyens employés pour comprimer les contre-révolutionnaires.

Londres du 31 mai.

M. le comte de Woronzow, dont *on avoit* annoncé le départ pour Pétersbourg, reste définitivement à Londres.

On a reçu à l'amirauté des dépêches de sir Sidney Smith, qui confirment qu'il est parvenu à détruire un transport françois parti d'Alexandrie pour la côte de Sirie. On se flatte que la privation des objets qui étoient à bord, contrariera les opérations de Bonaparte dans cette contrée.

M. Pitt envoya hier *après-midi un avis à la* banque pour annoncer qu'il seroit prêt à traiter pour un emprunt lundi prochain.

Le 8e régiment s'est embarqué le 27 à Portsmouth pour Gibraltar.

Paris du 5 juin.

Lettre du général Lecourbe à son frère. „Du quartier-général à Altorf, le 5 prairial, (24 mai.) Tu vois, mon cher frere, par la date de ma lettre, que je suis revenu au point d'où j'étois parti. Attaqué les 11 & le 13 dans mes positions de l'Engadine, par 12 à 15,000 hommes, j'ai dû céder au nombre, & j'ai fait ma retraite par l'Albula sur les Grisons, sans rien laisser à l'ennemi, & sans qu'il ait osé m'inquiéter; les deux combats qu'il m'a livrés lui ont coûté bien plus cher qu'à moi; je ne peux assez louer les braves 36e, 38e & 44e demi-brigades; quoique se voyant attaquées de toutes parts & craignant même de n'avoir plus de retraite, elles n'ont été découragées ni par le nombre d'ennemis, ni par la position: elles se sont conduites en héros; j'ai traversé les Grisons en passant l'Albula & la montagne de Jules-César; j'ai traversé aussi le Bernardin &

Digitized by Google

me ſuis porté ſur Bellinzona dans les bailliages italiens, j'y ſuis arrivé à tems pour étouffer l'inſurrection des payſans & repouſſer l'ennemi qui y étoit; quelques troupes que j'ai fait remonter le Teſin du côté du Gothard, ſe ſont réunies à celles qui marchoient par la vallée d'Urſeren, & ont coupé la retraite aux rebelles qui ſe ſont trouvés entre deux feux. Le général Maſſena ayant voulu reſſerrer la ligne, j'ai traverſé le Gothard & ſuis revenu ſur Altorf. Voilà la petite promenade militaire que j'ai faite, par des tems & des chemins horribles; car, dans ce moment, l'on paſſe encore ſur trente pieds de neige... Je me porte bien, ma bleſſure eſt légère.„

Cette lettre eſt antérieure de quelques jours, aux dernieres dépêches du général Maſſena, qui rendent compte de la part qu'a eue le général Lecourbe aux affaires du canton de Schwitz.

Les membres de la municipalité de Turin, & des autres autorités ſéantes en cette ville, ſont arrivées à Grenoble le 28 mai au ſoir: ils ont dû abandonner Turin à l'approche de l'armée Auſtro-Ruſſe. On en conclut qu'il y avoit peu d'eſpoir de déterminer la garde nationale à défendre cette ville; & que la garniſon françoiſe ſe bornera à la défenſe de la citadelle.

Il paroît ici depuis quelques jours un écrit intitulé: *Situation actuelle de la république.* C'eſt un acte d'accuſation contre le directoire, auquel l'auteur fait de vifs reproches ſur les évènemens politiques & militaires, poſtérieurs au 18 fructidor. Le *Rédacteur* vient de publier une réponſe à ce pamphlet, qu'il intitule *Manifeſte des factions.* Dès ſon début il obſerve que c'eſt bien à tort que l'on demande la liberté de la preſſe, comme ſi elle n'exiſtoit pas: il rappelle la diatribe intitulée *le Ruſſe à Paris*, & le *Mémoire* (publié, dit-il, ſous le nom évidemment emprunté) *de Carnot*, pour prouver que la liberté de la preſſe exiſte: il obſerve qu'à cet égard on ſe retrouve à peu près au même point qu'avant le 18 fructidor, & que les auteurs de libelles les font circuler impunément; ce qui ſemble faire alluſion à quelques jugemens qui ont acquitté les auteurs d'écrits dirigés contre le gouvernement. Auſſi le *Rédacteur* eſt perſuadé qu'on accuſe le directoire *moins pour ſa conduite depuis le 18 fructidor, que pour le 18 fructidor.* " C'eſt le 18 fructidor, dit-il, qu'on veut perdre, qu'on veut étouffer entre deux crimes; & le royaliſme & l'anarchie apparoiſſent ſous la même bannière: le royaliſme, parce qu'il a été battu; l'anarchie, parce qu'elle n'a pu s'emparer de la victoire.... Que diſoient les contre-révolutionnaires d'avant fructidor? Vous les entendiez déclamant ſans ceſſe contre le ſyſtême d'oppreſſion du directoire envers les nouvelles républiques, & dénonçant à l'exécration de tous les peuples l'anéantiſſement des gouvernemens ariſtocratiques de Gènes & de Veniſe. Aujourd'hui, on l'accuſe d'avoir étendu, perpétué ſa domination tyrannique & ſpoliatrice ſur la Hollande, la Ciſalpine, la Ligurie, & de n'y avoir porté que le bouleverſement & la dévaſtation. N'eſt-ce pas là le double de l'acte d'accuſation que rédigea Dumolard? Et dans quelles circonſtances encore! On accuſe aujourd'hui, lorſque notre armée a été momentanément forcée de ſe replier devant un ennemi ſupérieur en nombre, lorſque la néceſſité de prolonger nos moyens de défenſe ſur une ligne extrêmement étendue, affoiblit partout nos forces en les diſſéminant; on accuſe aujourd'hui, lorſque le Ruſſe & l'Autrichien menacent d'envahiſſement l'Italie entière, & qu'ils travaillent ſurtout à s'en frayer le paſſage en ſoulèvant contre nous toutes les haines, & en arborant dans les villes & les campagnes l'étendart des inſurrections: or accuſer alors le directoire d'avoir opprimé, ve.é, dépouillé ces contrées, n'eſt-ce pas faire, avec le Ruſſe & l'Autrichien, un appel à tous les mécontentemens? n'eſt-ce pas les armer contre le nom françois, & ſervir évidemment les projets de l'étranger? Que penſer ſurtout, lorſqu'on entend l'auteur de l'écrit ſe joindre à l'Archiduc Charles pour imputer à crime au gouvernement l'affranchiſſement de la Suiſſe, & nous peindre à ſon tour comme des conquérans barbares qui auroient fait paſſer ſous le joug les deſcendans de Guillaume Tell? L'objet au moins de cette accuſation impie ne peut être douteux; c'eſt de détacher de notre cauſe ces généreux helvétiens, qui combattent avec nos phalanges, & rivaliſent de gloire avec elles; c'eſt de fournir de nouvelles armes aux rebelles que ſoudoie l'Autriche, & de renouveller cet ordre infâme, répandu dans pluſieurs cantons, que chaque habitant eût à immoler au même jour, à la même heure, les ſoldats françois qui logeoient chez lui.„ (*La ſuite demain.*)

Etat des vaiſſeaux de l'eſcadre eſpagnole, ſortie de Cadix ſous les ordres de l'amiral Mazaredo.

Noms des vaiſſeaux & des commandans: *La Conception*, 112 canons; Eſcâno, brigadier,

Digitized by Google

Le Prince, 112 c.; Yanez, brigadier. *Sainte-Anne*, 112 c.; Hidalgo de Sisneros, brigadier. *Le Mexiquain*, 112 c.; Gazdogny, capitaine de vaisseau. *La comte de Régie*, 112 c.; J. Escano, brigadier. *Le Neptune*, 84 c.; Munoz, capitaine de vaisseau. *Le Conquérant*, 74 c.; Cosme Churruca, *idem*. *Le Pelage*, 74 c.; Cajettan Valdès, *idem*. *Saint-Paul*, 74 c.; Louis Vallabrica, brigadier. *L'Avis*, 74 c.; Goicoechea, *idem*. *Saint-Jean*, 74 c.; Mordragon, capitaine de vaisseau. *L'Orient*, 74 c.; Nicolas Estrada, brigadier. *Souverain*, 74 c.; Villavicencio, capitaine de vaisseau. *Bahama*, 74 c.; Haramburu, *idem*. *Saint-Elme*, 74 c.; Martinez, *idem*. *Sainte-Paule*, 74 c.; Figueroa, *idem*. *Saint-Joachin*, 74 c.; Espinola, *idem*.

Frégates.— *La Perle*, 36 canons; Moyna, capitaine de frégate. *Le Carme*, 36 c.; Bustillo, *idem*. *Atoche*, 40 c.; Ignace Olaeta, *idem*. *Matilde*, 36 c.; Gonzalez Ortiz, lieutenant de vaisseau.

Brigantins. — *Le Vif*, 16 canons; Deslobès, lieutenant de vaisseau. *Le Vigilant*, 14 c.; Cordova, *idem*. *La Découverte*, 14 c.; Pantoja, *idem*.

Etat-major. — Mazaredo, commandant-général. Gravina & Grandaillane, lieutenans-généraux. Cordova, Nava & Villavivencio, chefs d'escadre. Le brigadier, Escano, major-général. Le lieutenant de vaisseau, Manxon, adjudant-secrétaire. Les capitaines de frégate, Ayaldé, Sotomayor, Sauveur del Castillo, Rocende Perlier, Ciriaque de Zavallos, premiers adjudans.

De Vienne le 31 mai.

Suite des nouvelles officielles, publiées par la gazette de la cour.

„D'après un rapport du général de cavalerie Melas en date du 19, l'ennemi a abandonné la forteresse de Valence, qui a été aussitôt occupée par les troupes imp. russes.

„Le général Vuckassowich a mandé de Trino le 17, au commandant en chef de l'armée, que par ses mouvemens il a forcé l'ennemi d'abandonner Casal ainsi que la citadelle. Notre armée s'est mise en marche le 18 au soir du camp de Torre di Garofoldo, & le 19 au matin elle a campé derrière le torrent de Copa, d'où elle doit continuer de se porter en avant par Mortara vers la Sessia.

„M. le M. L. Kray mande en date du 23, qu'il a reçu l'avis du général comte Klenau, que ce dernier a pris à l'ennemi la ville de Ferrare par capitulation, & qu'il espère aussi de se rendre bientôt maître de la citadelle.

„Suivant un rapport du général de cavalerie Melas, le F. M. L. Ott a fait attaquer par le bataillon de Mihanovich le poste de Pontremoli, dont l'ennemi a été chassé. Ce général loue beaucoup la conduite habile & courageuse du major Mihanovich, qui non-seulement a forcé l'ennemi d'évacuer ce poste qu'il occupoit avec 800 hommes, mais s'est encore emparé de 2 canons, de 17 bêtes de somme chargées de munitions, a fait 30 prisonniers, & a poursuivi le reste de la troupe ennemie dans les montagnes.

„L'ennemi ayant rassemblé un nombre considérable de troupes près de Bellinzone, le général comte de Hohenzollern reçut ordre de se porter avec 5 bataillons du côté de Chiavenne pour seconder les colonels Strauch & prince de Rohan dans leurs opérations; le commandement de toutes les troupes qui se trouvent dans cette partie a été donné à ce général. Pendant son absence, le général Lattermann continue le blocus du château de Milan avec le reste des troupes qui se trouvent devant ce château.

„Le général Vuckassowich a mandé, que les paysans armés du Piémont ont attaqué à Corignano 100 François & les ont désarmés. La même chose a eu lieu à Carmagnole; deux généraux ennemis ont été blessés dans ce dernier endroit; & l'un d'eux est déjà mort de ses blessures.„

Augsbourg du 7 juin.

On écrit de Vérone, que l'on y a ramené la grosse artillerie qui devoit être employée au siège de Mantoue; & que l'on se bornera à bloquer cette forteresse, tant que l'armée de Macdonal qui s'est montrée sur les revers de l'Apennin, aux frontières des légations de Bologne & de la Romagne, n'aura pas été délogée de cette position, & obligée de se replier en Toscane.

M. le comte de Metternich vient de partir de Vienne pour Pétersbourg.

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Mercredi 12 Juin 1799. (N°. 162.)

Gènes du 20 mai.

Quelques détachemens de troupes autrichiennes ayant pénétré par Bobbio, dans les fiefs impériaux, y ont excité une insurrection; mais l'ordre y a été rétabli par des troupes ligurienes & françoises, qui ont expulsé les Austro-Russes, & arrêté quelques chefs d'insurgés.

Les habitans d'Oneille sont encore en insurrection; ils se sont même portés en forces sur Port-Maurice pour obliger les habitans à se joindre à eux. Un corps de troupes françoises a dû les attaquer hier.

Le général Desfoles est ici depuis 8 ou 10 jours. Il doit se rendre au quartier-général de Moreau.

Le général Lapoype est arrivé depuis quelques jours du golfe de la Spezzia, qu'il a fait fortifier avec soin.

Les bureaux civils & la caisse de l'armée d'Italie sont arrivés ici depuis le 11.

Londres du 31 mai.

La chambre des pairs est occupée depuis quelques jours de la demande en divorce de lord Valentia, qui a fait entendre le 27, les témoignages d'une femme-de-chambre & d'un domestique, contre son épouse à laquelle il reproche des privautés avec M. Gawler. Les réponses qu'ils firent, tendoient plutôt à affoiblir qu'à confirmer leurs dépositions. — La chambre s'occupe aussi d'un bill pour fixer des limites à la traite des nègres, & d'un autre pour réprimer les conspirations & les assemblées séditieuses. — La chambre des communes discute depuis trois jours un bill pour défendre la circulation des papiers publics le dimanche.

En Irlande, les assassinats continuent, aussi bien que les exécutions des rebelles pris les armes à la main, & surtout des auteurs d'assassinats; on a exécuté entr'autres à Dublin un jeune-homme de 17 ans, nommé Jean Doran, pour avoir assassiné Thomas Reilli. — Un des meurtriers du colonel Hutchinson, a été arrêté à Dublin; & le fameux chef de brigands, Kavanah, l'a été dans le comté de Kildare.

Paris du 7 juin.

On a tiré hier au soir le canon, pour l'arrivée du Directeur Syeyès. Avant-hier le directoire avoit annoncé son acceptation, par un message aux deux conseils.

Le Directoire vient d'adresser une proclamation *aux François* en date du 16 prairial, pour leur dénoncer l'assassinat de nos ministres, & les inviter à en tirer vengeance.

Avant-hier, sur le rapport de Boulay, le conseil des 500 prit un arrêté, portant qu'il seroit fait un message au Directoire, pour lui demander les communications prescrites par la constitution, relativement à la situation de la république tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. On y témoigne quelque surprise de ce que ces communications n'ont pas encore été faites. (Nous donnerons cette pièce en entier.)

Le conseil des 500 a voté dans la même séance une adresse au peuple françois, dans laquelle on lui annonce qu'il sera fait justice de plusieurs agens du Directoire exécutif, accusés de dilapidations & de rapines tant dans l'intérieur, que chez les républiques alliées; que la responsabilité des agens exécutifs sera organisée, les comptes des ministres solemnellement publiés & sévèrement examinés; la liberte des personnes & des opinions garantie par des loix sevères; &c. — Le conseil des anciens a approuvé hier cette adresse.

Armée du Danube. — Masséna, général en chef, au directoire exécutif de la république françoise. Au quartier-général de Zurich, le 12 prairial an 7. (31 mai.) "Citoyens directeurs, le général Xaintrailles, chargé de conduire les colonnes tirées de l'armée du Danube, & destinées pour celle d'Italie, me rend compte de l'avantage décisif qu'il vient de remporter sur les rébelles du Haut-Valais. Les brigands, au nombre de plus de 6,000, l'ont attaqué le 8 (27 mai) sur les rives droite & gauche du Rhône; ils ont été repoussés avec vigueur, mais la nuit a séparé les combattans. Le général Xaintrailles a fait de suite ses dispositions pour les attaquer lui-même le lendemain: à la pointe du jour les troupes sous ses ordres ont commencé leur mouvement; elles ont, après un combat assez opiniâtre, culbuté l'ennemi de toutes parts; elles l'ont poursuivi sur les deux

Digitized by Google

rives du Rhône jusqu'à Eisch sur la droite, & trois lieues au-dessus de Loesch sur la gauche. La perte des insurgés est très-considérable; leurs canons, leurs munitions, leurs magasins, leur ambulance, sont tombés en notre pouvoir. La force des rebelles se portoit en tout à huit mille hommes environ; ils sont commandés par des officiers ci-devant au service du Piémont, & il y a dans leurs rangs de l'infanterie & de la cavalerie autrichiennes. Le général Xaintrailles me mande qu'il va poursuivre avec vigueur les restes épars de cette bande de rebelles. Ce général se loue du courage avec lequel les bataillons de la 109e. & de la 89e. demibrigade ont donné dans ces affaires. Je viens de lui donner moi-même l'ordre d'anéantir les rebelles en suivant son mouvement sur l'Italie. Salut & respect.„ *Signé:* Massena.

Armée du Danube. Au quartier-général à Zurich, le 14 *prairial an* 7. (2 juin.) *Massena, général en chef, au Directoire exécutif de la république françoise.* „Citoyens directeurs, le général Collaud, commandant la division du Bas-Rhin, me rend compte que le 11 de ce mois, à 2 heures du matin, il a fait attaquer l'ennemi par le général Darnaudat, commandant son avant-garde, dans ses positions de Sentriesheim près Ladenbourg, sur la rive droite du Necker. L'ennemi a été culbuté de toute part; notre cavalerie s'est particulièrement distinguée dans cette affaire; elle a enlevé à l'ennemi 130 chevaux. On lui a fait en outre 50 prisonniers environ, parmi lesquels sont 38 hussards de Szeklers, un capitaine & un lieutenant du même régiment. Les paysans de l'Odenwald s'étoient réunis à l'ennemi; leur perte commune en tués ou blessés s'élève à 300 hommes environ. Salut & respect. *Signé* Massena. „

Suite de l'article du *Rédacteur*, intitulé *Manifeste des factions.*

„Avant fructidor, on accusoit le directoire de ne pas vouloir la paix; on l'accuse aujourd'hui d'avoir voulu la guerre. Avant fructidor on l'accusoit d'être trop exigeant, aujourd'hui de ne l'avoir point été assez, & d'avoir au contraire usé de condescendances coupables envers les rois. „Bernadotte, dit-on, est envoyé près „la cour de Vienne, il y est insulté, le Directoire n'est „pas ébranlé. Seulement, & pour la forme, il envoie „à Selz son ex-collègue François demander satisfaction. „Cependant les Russes avancent par terre, leur coalition „avec l'Empereur est d'autant moins équivoque, que „celui-ci se déplace exprès pour aller les passer en re„vue. On s'attendoit que le Directoire reprendroit aussi„tôt les hostilités. Point du tout; il s'adresse à ses plé„nipotentiaires, qu'il charge de demander à la cour de „Vienne, par la double cascade du congrès & de la „diète, des renseignemens sur la marche des Russes. „C'est assurément pousser loin les égards. Tandis qu'on „a l'air de prendre la demande en considération, l'Ar„chiduc Charles s'avance vers le Rhin, les Russes vers „Trieste; & lorsque l'Empereur se voit en force, il „répond par des diatribes. C'est alors seulement que le „Directoire se décide à déclarer la guerre aux cours „de Vienne, de Naples, de Toscane & de Turin. „ Reprenons successivement ces faits, & marquons comment, pour donner de la couleur & du poids à ces accusations mensongères & perfides, on antidate ou l'on recule, & l'on dénature à son gré les événemens. Le directoire n'a pas été ébranlé de l'insulte faite à Vienne à notre ambassadeur Bernadotte, & il n'a envoyé à Selz que pour la forme, son ex-collègue François demander satisfaction! A-t-on donc oublié ce qui s'est passé à cette époque? Qui ne sait que ce n'est point le Directoire qui a provoqué les conférences de Selz; mais bien la cour de Vienne; que le baron de Thugut en fit la demande expresse par une note officielle? Or, falloit-il que le gouvernement reprit aussitôt les hostilités, au lieu d'accéder à une proposition conciliatrice? S'il les eût reprises alors, on l'accusoit lui-même d'avoir été l'instigateur du trouble qui avoit éclaté à Vienne, on l'accusoit d'avoir lui-même fait insulter notre ambassadeur pour couvrir d'un prétexte apparent ses projets d'attaque, & il étoit signalé dans l'Europe comme auteur de la continuation de la guerre, par cela seul qu'il auroit refusé des conférences qui pouvoient amener la réparation de l'injure. Cette réparation, sans doute, nous ne l'avons point obtenue, mais c'est là un des motifs de notre déclaration de guerre à l'Autriche; & le Directoire, au moins, en acceptant ces conférences, comme en adhérant à la formation du congrès de Rastadt, a donné une preuve irréculable de son amour pour la paix. Quand on l'accuse au reste de n'avoir *point été ébranlé* de l'insulte faite à Bernadotte, *on devroit se rappeler* qu'à la première nouvelle qu'il en reçut, il fit suspendre le départ de Bonaparte, dont les guides étoient déjà en route, dont les équipages étoient déjà arrivés à Toulon, & que Bonaparte ne partit enfin que lorsque le gouvernement & lui crurent à la sincérité des protestations de regret de la cour de Vienne. L'insulte avoit eu lieu le 24 germinal an 6, & Bonaparte n'a quitté la France que le 27 floréal suivant.„

"La seconde imputation frappe également à faux: ce n'est point lorsque l'archiduc Charles s'est avancé sur le Rhin, & les Russes vers Trieste, que le directoire a déclaré la guerre aux cours de Vienne, de Naples, de Toscane & de Turin. C'est du 16 frimaire qu'est datée la déclaration de guerre à Naples, Turin & Florence, & la date de la déclaration de guerre à l'Autriche est du 22 ventôse. Ainsi, les hostilités contre ces trois cours ont précédé de trois mois celles contre l'empereur, & l'on voit que si le directoire ne se prononçoit point encore ouvertement alors contre ce dernier, il ne négligeoit pas du moins de se mettre en mesure contre les attaques: il s'emparoit de Naples, de Turin & de Florence avant que l'Autriche fût en état de leur prêter appui; il battoit séparément chacun de ces potentats avant qu'ils eussent pu effectuer leur coalition contre la France, & se tendre réciproquement une main auxiliaire, & tel fut aussi le résultat des dispositions qu'il avoit prises, & de la célérité de leur exécution, que Vienne épouvantée n'osa prendre la défense de ces alliés qu'elle eût secourus trop tard, & parut revenir à des sentimens pacifiques. Elle vouloit cependant la guerre; mais elle vouloit aussi, comme on le fait aujourd'hui, en rejetter l'odieux sur le directoire; le directoire continua de

prouver ſon amour pour la paix, & de remplir en cela le vœu de la France entière, en continuant les négociations. Il ne ſe diſſimuloit pas ſans doute que l'approche des Ruſſes étoit le ſignal d'une coalition nouvelle; mais devoit-il s'informer de l'objet de leur marche, avant qu'ils euſſent mis le pied ſur le ſol autrichien? L'empereur alors eût répondu, ainſi que l'a fait depuis la diète de Ratisbonne, qu'il ignoroit & cette marche & ſon objet, & qu'il devoit l'ignorer, tant que ces troupes ſeroient ſur un territoire qui lui eſt étranger. Mais ces troupes enfin touchent aux états héréditaires de l'empereur; elles viennent d'y entrer, & le gouvernement l'interpelle auſſitôt de s'expliquer, & il preſcrit le terme dans lequel la réponſe formelle & poſitive devra être faite. N'a-t-il pas ici parlé le langage qui convenoit à la dignité du nom françois? N'a-t-il pas ſoutenu l'honneur de la nation? L'Autriche, il eſt vrai, eſſaie encore de recourir à des réponſes évaſives, à de vains ſubterfuges; le tems des temporiſations étoit paſſé, & nos troupes reçoivent l'ordre de s'avancer. Leur première marche date du 11 ventôſe, & la guerre n'a été ſolemnellement déclarée que le 22. Il demeure donc conſtant que toutes les meſures de sûreté & de défenſe étoient priſes, & qu'elles n'ont été déployées que lorſqu'il n'a plus été poſſible de conſerver quelque eſpoir d'accommodement.

La ſuite demain.

Les huſſards de Chamboran doivent partir de Paris aujourd'hui pour l'armée.

Le camp établi au pont de l'Ain, à 10 lieues de Lyon, ſur la route de Genève, eſt déjà de près de 20 mille hommes. Il paroît que ces troupes formeront un corps de réſerve pour ſe porter au ſecours de celle de nos deux armées qui en auroit beſoin.

Le baron de Staël eſt parti le 4 pour Stockholm.

Strasbourg du 7 juin.

Un courier du général Maſſena, parti de Zurich le 5 juin au matin, a apporté la nouvelle que l'armée françoiſe ſe maintenoit dans ſes poſitions en avant de Zurich, & que l'ennemi avoit été repouſſé ſur pluſieurs points. Il y a eu journellement des attaques très vives, du 31 mai au 4 juin; & elles ont été fort meurtrières: car on s'eſt battu avec un extrême acharnement de part & d'autre. Le général Chérin, chef de l'état-major, a été grièvement bleſſé dans une de ces différentes actions, une balle lui ayant traverſé le corps: on aſſure qu'il eſt mort deux jours après. Le général Ney & l'adjudant-général Debilly ont été auſſi bleſſés. — Le général Maſſena a appellé auprès de lui les généraux Klein & Legrand, pour commander en Helvétie. Le général Delaborde a le commandement de nos troupes en avant de Kehl. L'adjudant-général Haſtrel remplace proviſoirement le général Chérin, comme chef de l'état-major de l'armée.

On n'a pas encore de détails autentiques ſur les réſultats des différentes attaques qui ont eu lieu du 31 mai au 4 juin. Des lettres de Baſle diſent que dans l'attaque du 2, l'avant-garde françoiſe pénétra juſqu'à la Töſs, fit 600 priſonniers, & prit 3 canons. Le 3, les autrichiens attaquèrent à leur tour ſur tous les points, & l'engagement devint général. On ſe battit pendant 9 heures avec beaucoup d'opiniâtreté: le champ de bataille étoit entre la Glatt & la Töſs; il fut jonché de morts; les autrichiens qui avoient d'abord gagné du terrain juſqu'à la Glatt, finirent par être repouſſés; & le ſoir les deux armées ſe trouvèrent dans les poſitions où elles étoient la veille. Le 4, les françois attaquèrent de nouveau, & repouſſèrent l'avant-garde autrichienne juſqu'à la Töſs; mais il paroît que ce jour-là il n'y eut pas d'attaque générale. On s'attendoit qu'il y en auroit une le 6. Le général Maſſena qui a reçu 12 ou 15 mille hommes de renfort, ſe propoſoit d'attaquer ce jour-là. — Au reſte, il eſt peu probable que le ſort de Zurich ſoit décidé par tous ces ſanglans combats qui ont lieu entre la Glatt & la Töſs: quand l'Archiduc parviendroit à forcer notre armée dans la poſition de la Glatt & du lac de Greiffen, il lui reſteroit encore à emporter les hauteurs fortifiées qui couvrent Zurich; & elles lui coûteroient certainement beaucoup de monde. Il paroît que ſon véritable objet eſt moins de prendre Zurich par des attaques de front, que de tourner le lac de Zurich par le Silthal. C'eſt dans les petits cantons, c'eſt à Altorf, à Notre-Dame des Hermites, à Zug, qu'il ſera décidé ſi les françois ſe maintiendront dans Zurich. Ces différentes poſitions ſont attaquées ou menacées par l'armée du général comte de Bellegarde, & par une partie du corps du général Hotze, renforcé des Suiſſes émigrés & des payſans des cantons de Glaris & d'Ury. Le général Lorge couvre le Silthal & le canton de Zug avec un corps conſidérable; & le général Lecourbe occupe le canton d'Ury avec le corps de troupes à ſes ordres. On ignore ce qui s'eſt paſſé ſur ces points importans depuis le 1er juin. Ce jour-là, le général Lorge occupoit encore la forte poſition de Notre-Dame des Hermites, & une partie du canton de Schweitz. Le même jour, le général Lecourbe livra un combat au général de Bellegarde ſur la Reuſs, près de Waſen & de Goſchenen dans le canton d'Ury: & une lettre du général Boivin, qui commande à Lucerne, annonce, en date du 3 juin, au commandant de Baſle, qu'il vient de recevoir du général Lecourbe la nouvelle "qu'il a remporté le 1er juin,

Digitized by Google

une victoire importante, qu'il a fait 18 cents prisonniers, & tué ou blessé beaucoup de monde à l'ennemi (*)." Mais ce brillant succès n'empêche pas qu'on n'ait des inquiétudes pour le point du canton d'Ury : car on pourroit présumer d'après les lieux où s'est livré le combat, que les autrichiens occupoient alors le mont St. Gothard & le Pont-du-Diable.

Les Suisses qui tiennent le parti des françois, ne démentent pas leur antique réputation de bravoure. On lit dans une de nos feuilles une lettre de la Suisse, qui porte que dans un des derniers combats, un corps de 1200 Suisses combattit avec tant de fermeté contre un corps d'autrichiens supérieur en nombre, qu'il parvint à le faire rétrograder ; mais que tout-à-coup les Suisses furent enveloppés par un corps de cavalerie autrichienne, & après une résistance opiniâtre, furent taillés en pièces, à l'exception de 300.

Augsbourg du 8 juin.

On continue d'assurer que les Autrichiens sont entrés dans la ville de Turin, après une legère résistance de la part des piémontois ; & l'on ajoute que la troupe piémontoise qui s'y trouvoit, a prêté le serment de fidélité au roi, & s'est rangée sous les drapeaux des Autrichiens. Mais on n'a encore aucun rapport officiel de ces événemens qui doivent avoir eu lieu du 26 au 28 mai.

D'un autre côté l'apparition de l'armée de Macdonald en deçà de l'Apennin Toscan, a fait une vive sensation dans le Modenois, le Bolonois, & jusqu'à Parme. L'avant-garde commandée par le général Merlin, après avoir expulsé les Autrichiens de Pontremoli, paroissoit se diriger sur Parme, où s'étoient refugiés l'évêque & les principaux habitans de ce point de la Toscane qui s'étoient prononcés pour les Autrichiens pendant leur court séjour dans leur pays.

Stuttgart du 9 juin.

On a des lettres de Schaffhouse & de Winterthur du 5 juin, qui confirment que, malgré des combats fréquens & opiniâtres, les deux armées avoient conservé jusqu'à ce jour leurs positions respectives : néanmoins les Autrichiens avoient gagné quelque terrain vers la Glatt.

Les suisses-émigrès, qui combattent dans l'armée impériale, montrent la plus grande bravoure. Ils viennent d'adresser au peuple helvétique, un nouvel appel, pour l'inviter à se ranger sous les drapeaux de l'armée impériale. Les habitans des petits cantons où les Autrichiens ont déjà pénétré, se sont armés en leur faveur. Mais il n'en est pas de même des païsans du canton de Zurich ; on lit dans quelques gazettes, que les païsans de ce canton ont fait presque autant de mal aux Autrichiens dans les derniers combats, que les troupes françoises ; mais que parmi les habitans de la ville même de Zurich, le plus grand nombre passe pour être peu favorable aux françois.

Une de nos feuilles annonce que l'on a reçu par voie extraordinaire la nouvelle que les Autrichiens sont entrés à Zurich le 6 juin à *9 heures* du matin. Comme cette nouvelle a été déjà annoncée prématurement 4 ou 5 fois par différentes gazettes depuis 8 ou 10 jours, il faut en attendre la confirmation. Ce qui donneroit quelque créance à celle-ci, c'est que le quartier-général de l'armée françoise a été *transféré* depuis peu à Arau, où se sont refugiés, grand nombre de républicains suisses, *tant des points occupés par les Autrichiens, que de ceux où ils menacent de pénétrer.*

Francfort du 9 juin.

Le roi de Prusse est arrivé à Wesel le 4 à 5 heures après-midi ; il a été reçu par le Landgrave de Hesse-Cassel, & a mis pied à terre à l'hôtel du gouvernement. S. M. ayant défendu qu'on fît pour sa reception aucune dépense, son entrée n'a été marquée que par les démonstrations de joie des habitans.

Le cit. Sieyés arriva le 1er juin à Wesel, où il étoit attendu par une députation de 2 commissaires du directoire, un général & un adjudant-général françois. Il passa le Rhin dans la matinée du 2, & trouva sur la rive gauche un détachement de cavalerie françoise qui l'attendoit, & qui le reçut au bruit des trompettes & des fanfares. Il arriva à Clevès le 2 au soir, au bruit des cloches de la ville, & les habitans illuminèrent leurs maisons, sur l'invitation de la municipalité. Le nouveau directeur logea à l'hôtel du comte de la Lippe. — Il se mit en route le 3, par Nimègue, Boisle-duc, Breda, Anvers, Gand &c.

(*) Un courier arrivé à Paris le 6 au soir, a porté au directoire les détails de cette victoire.

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Jeudi 13 Juin 1799. (N°. 163.)

Paris du 7 juin.

Fin de l'article du *Rédacteur*, intitulé *Manifeste des factions.*

"Remarquez cependant dans quelle situation le gouvernement se trouve aujourd'hui place : à l'extérieur, comme dans l'intérieur, il est accusé d'avoir voulu la guerre, mais par des motifs différens : le manifeste de l'Archiduc Charles l'accuse de tyrannie dans ses prétentions, & le manifeste des factieux, de déférence envers les rois : or, si par ces deux voies opposées, on ne tend évidemment qu'au même but, celui d'éloigner de lui l'opinion publique, & de lui imputer les maux de la guerre, qui ne reconnoîtra qu'il existe une chaîne secrète, qui du dehors correspondent au dedans, & qu'on ne prépare ainsi parmi nous son acte d'accusation, que pour préparer les succès de l'étranger, qui se repose moins sur quelques avantages éphémères, que sur les divisions qu'il attise & fomente dans notre sein ? Mais si nous le reconnoissons, ce traité secret qui lie à l'étranger les séditieux de l'intérieur, il faut le dévoiler de nouveau cet accouplement monstrueux du royalisme & de l'anarchie pour perdre ce gouvernement qui les importune.

„ Nous y avons vu, dans ce manifeste des factions, que, comme avant fructidor Dumolard accusoit le Directoire d'avoir opprimé Milan, Gènes & Venise, on l'y accuse aujourd'hui d'avoir bouleversé l'Italie, la Hollande & la Suisse; que, comme avant fructidor on l'accusoit de ne pas vouloir la paix, on y change seulement de ton, en l'accusant d'avoir voulu la guerre; & nous y avons retrouvé le sceau du royalisme; retrouvez-y maintenant celui de l'anarchie. Là, en effet, parmi les charges qu'on dresse contre la convention, on place le rappel des 73 députés, victimes du 31 mai. Là, on déclare que la conspiration de Babœuf, l'attaque du camp de Grenelle, ne furent que de vains fantômes dont on s'est servi pour couvrir d'odieuses proscriptions. Là, on déclare que les journées de prairial n'ont point été l'ouvrage de l'anarchie, & que les forcénés qui brisèrent à coups de hache les portes du sanctuaire des lois, qui promenèrent sur une pique la tête du représentant Ferraud, n'eurent d'autre crime que d'avoir demandé du pain. Or, quand ce langage vous le retrouvez à côté de celui que tenoient avant fructidor les sectateurs de Clichy & les élus de Louis XVIII, comment se refuser à la conviction que le royalisme & l'anarchie se sont enfin décidés à faire cause commune, à se servir de mutuels auxiliaires, sauf, après avoir accompli leurs projets de destruction, à se diviser pour le partage des dépouilles de la république, & pour savoir à qui demeurera la domination exclusive.

„ On ne les déguise pas, au reste, ces projets de destruction : ce qu'il faut d'abord détruire, pour marcher sur ses ruines, à l'exécution de plus vastes conceptions, c'est la loi du 19 fructidor. "Je n'indiquerai point, dit l'auteur, les moyens de salut public. Le corps législatif est là; qu'il se hâte de rapporter la loi du 19 fructidor an 5.„ Oui, le corps législatif est là, tant qu'on pense encore avoir besoin de lui, tant qu'on a besoin de le flatter, dans l'espoir de le faire servir d'instrument aveugle à ses desseins; mais qu'il ait brisé cette barrière qui jusqu'ici arrête & comprime les entreprises des séditieux, il aura bientôt cessé d'être là, les factions y seront à sa place, qui nous indiqueront ces moyens de salut public qu'elles tiennent en réserve, & nos malheurs nous ont assez appris ce qu'elles entendent par moyens de salut public. Leur coalition impie ressemble à celle du Russe & de l'Autrichien : toutes deux ont pour objet commun le déchirement de notre patrie. Ne leur opposerons-nous pas la sainte coalition des vrais amis de la liberté, & souffrirons-nous sans cesse sur la plus légère étincelle de discorde pour allumer nous-mêmes l'incendie qui doit nous dévorer ? Athéniens, soyons unis, car Philippe est là qui nous assiége au dehors, & qui nous mine dans l'intérieur.„

L'arrêté pris le 4 par le conseil des 500, à la suite du comité général, est ainsi conçu.

"Le conseil des 500, sur le rapport de plusieurs commissions réunies, arrête qu'il sera fait au directoire exécutif un message dont la teneur suit.

"Citoyens directeurs, le gouvernement françois est institué pour assurer la conservation & le bien-être du peuple. Le corps législatif & le directoire exécutif forment les deux parties principales de ce gouvernement. Ces deux autorités ont besoin de s'entendre, & doivent marcher de concert pour remplir le but commun de leur institution. Les moyens de correspondance sont réglés par la constitution, ainsi que l'attribution respective des deux autorités. Ainsi le corps législatif fait les lois & le directoire les exécute; ainsi le directoire est spécialement chargé de pourvoir, d'après ces lois, à la sûreté intérieure & extérieure de la république. Quant à la sûreté extérieure, le directoire est encore placé spécialement par la constitution comme une sorte d'avant-garde, comme une première sentinelle pour observer les desseins & les mouvemens des autres peuples, & quand il s'apperçoit qu'ils compromettent l'existence & les justes droits de la nation, il peut agir seul provisoirement pour sa garantie, mais il doit dans ce cas avertir sans délai le

Digitized by Google

corps législatif, qui prend alors les mesures qu'il croit les plus convenables à la conservation & à la dignité du peuple qu'il représente.

" Citoyen directeurs, tout annonce que la sûreté de la nation au-dehors est menacée, & que la tranquillité intérieure peut être compromise. Au-dehors nous avons à soutenir une guerre violente; il y a six mois nous étions par tout victorieux; il paroit qu'aujourd'hui l'ennemi a sur nous des avantages. La voix publique nous annonce que quelques puissances qui jusqu'ici n'avoient pris aucune part, au moins apparente à la guerre, sont contre nous dans un état d'hostilité, non-seulement imminente, mais réelle. Dans cette circonstance, le conseil des cinq-cents s'attendoit aux communications prescrites par la constitution, & il n'en a pas encore reçu. — Citoyens directeurs, vous sentez sans doute qu'il ne convient pas à la grandeur du peuple françois d'avoir devant les autres peuples une attitude humiliée; il faut donc qu'il reprenne celle que la nature, sa force, son courage & son industrie lui destinent. Au dedans, la notoriété publique nous apprend également que, dans plusieurs parties de la république, il existe de l'inquiétude & même de la fermentation. La même notoriété nous en dénonce diverses causes. Mais avant de prendre aucune mesure à cet égard, le conseil croit devoir vous demander des renseignemens sur celles de ces causes qui sont à votre connoissance, ainsi que l'indication des moyens que vous croyez les plus propres à prévenir les troubles qui pourroient en résulter. Dans cet état de choses, un plus long silence de votre part seroit inquiétant pour le peuple & le corps législatif. Nous vous invitons en conséquence à nous donner, sans délai, des renseignemens sur le double objet de notre sollicitude. "

Le conseil a adopté ensuite l'adresse suivante aux françois.

" François! le moment est arrivé où vos représentans ne peuvent plus sans crime se renfermer dans les bornes du silence, où se taire seroit non-seulement une calamité, mais encore un délit public; où parler au peuple est pour nous le plus pressant comme le plus saint des devoirs. La liberté que vous avez conquise au prix de tant de sang & de sacrifices est de nouveau menacée; & notre commune patrie, si long-tems triomphante, est exposée à de nouveaux périls. Deux mois se sont à peine écoulés entre l'Italie républicaine & victorieuse sous nos drapeaux, & l'Italie envahie par un farouche vainqueur. L'ambitieuse & sanguinaire maison d'Autriche, l'Anglois, ces ingénieux & perfides artisans de tous les crimes politiques, ont associé à leurs projets la Porte & la Russie; & par une alliance bizarre, ils se sont promis de se partager le territoire de la France; en sorte qu'il ne s'agit pas seulement pour vous de savoir si vous serez libres ou esclaves, mais si vous serez françois ou autrichiens; si vous conserverez vos propriétés, ou si vous deviendrez celle d'un conquérant barbare, qui vous enchaînera à sa glèbe, & vous forceroit de marcher sous son étendard. L'étranger ne tient pas compte des diverses opinions qui ont pu vous diviser: il les confond toutes dans une haine commune. Il suffit que vous soyez françois pour que vous soyez coupables: il suffit que vous soyez industrieux ou riches, pour qu'il desire vos dépouilles; que vous soyez libres, pour qu'il desire votre servitude; & tel qui, dans le vœu secret d'un cœur corrompu, appelle l'étranger dans l'intérieur, verroit, si son vœu étoit rempli, sa maison incendiée, ses enfans égorgés par les barbares qu'il auroit eu la folie de regarder comme ses libérateurs. Le but de la nouvelle coalition est de rappeller en Europe l'antique barbarie, de détruire toutes les lumières & toutes les républiques; d'effacer de la surface de la terre tous les monumens, toutes les institutions qui peuvent retracer de grands souvenirs; de bannir des cœurs tous les sentimens généreux & libéraux, d'évoquer tous les préjugés & toutes les superstitions; & au milieu de cette nuit épaisse, d'agrandir, de fortifier deux ou trois trônes sanglans, auxquels on attacheroit une noblesse oppressive, une féodalité ruineuse, un fisc inquisiteur, & tout l'affreux cortège de la misère & de la servitude. L'assassinat de nos plénipotentiaires négociant la paix vous donne la mesure de ce qu'ils feroient contre un peuple en état d'hostilité. Respecteroient-ils les droits des gens, eux qui n'ont pas respecté les droits des nations? Connoissent-ils les lois de la guerre, ceux qui ont porté des poignards sacrilèges sur des cœurs qui ne respiroient que la paix? Cette guerre est donc la cause de tous les françois; & il n'y en a pas un seul, quelle que soit d'ailleurs son opinion politique, qui n'ait tout à perdre par un envahissement qui les confondroit dans une ruine comme dans une servitude commune. François, souvenez-vous des faits héroïques qui vous ont élevés à la première place entre les nations. Vous avez eu à combattre l'Europe entière, à étouffer en même tems plusieurs guerres civiles, à lutter contre tous les fléaux de la nature... Vous voulûtes, & vous futes victorieux... La grande nation envoya ses enfans, & ses enfans suffirent pour renverser, pour détruire les colosses que les rois leur opposoient, & pour porter dans les régions les plus éloignées les armes & la gloire françoise. Aujourd'hui vous avez à combattre des ennemis plus odieux encore: ces hordes sauvages que le Nord a vômies & que le Midi ensevelira; ces bandes d'assassins qui se sont placées hors la paix des nations, pourront-elles vous résister; à vous, vainqueurs de tant de rois & libérateurs de tant de peuples; à vous qui voyez

Digitized by Google

dans le passé de si sublimes exemples, & dans l'avenir une suite de maux si déplorables, si vous pouviez succomber; à vous, qui êtes enflammés pour la plus belle des causes & par la plus noble des passions; à vous enfin, qui êtes mus par le plus pressant des intérêts, celui de la sûreté personnelle? François, qui habitez les Alpes, & qui avez couru à la défense de ces boulevards dont la nature s'est plue à couvrir notre patrie, précipitez du haut de ces montagnes vos féroces ennemis, & qu'ils tombent avec les torrens qui roulent de leurs sommets. Vos armées ont pu être surprises en Italie, mais elles n'ont pas été vaincues; dirigées par un autre ministre, commandées par d'habiles généraux, renforcées par des nouveaux guèrriers dont elles voyent tous les jours leurs phalanges s'accroître, elles reprendront bientôt le cours de leurs victoires. Mais l'intérieur étant la source qui alimente & fortifie les armées, c'est lui qu'il faut animer & vivifier. Que les amis de la liberté, trop long-tems proscrits, poursuivis par les royalistes, se montrent avec le front qui sied à la vertu, avec le juste orgueil d'avoir servi leur pays; que les acquéreurs des domaines nationaux sentent qu'ils n'ont pas de grace à espérer auprès de l'étranger; que tout ce qui a déjà servi la révolution, la soutienne encore, & juge du sort que les rois leur préparent, par les poignards que leurs licaires lèvent depuis long-tems sur leurs têtes. Que celui qui a des lumières, éclaire ses concitoyens; que celui qui a de l'énergie, les électrise; que celui qui a de la force, les défende; & que celui qui a de la fortune, les aide; & qu'à ce développement de toutes les facultés physiques & morales, l'ennemi reconnoisse le peuple françois; que tous les hommes désignés par la loi pour marcher aux frontières, obéissent à son commandement; que les lâches soient poursuivis, les impositions payées, les royalistes surveillés, les perturbateurs comprimés, les assassins arrêtés & punis; & que le gouvernement soit aidé non-seulement de tous les moyens que le devoir commande, mais encore de tous ceux que le zèle suggère.„

La suite demain.

De Vienne le 1 juin.

Suite des nouvelles officielles, publiées par la gazette de la cour.

"D'après un rapport du F. M. L. comte Bellegarde, ce général pour seconder avec énergie les opérations du F. M. L. Hotze dans le pays des Grisons, a mis en mouvement son corps d'armée & l'a divisé en 4 colonnes. La première, sous les ordres du général comte Nobili, s'est avancée de Suss par le mont Fiela vers Tavos; la deuxième, commandée par le F. M. L. Haddick, s'est portée de Pont au-delà de l'Albula; la troisième conduite par le colonel la Marseille, a passé le mont Julien & est entrée dans l'Ober-Rheinthal. M. le comte de Bellegarde a marché lui-même avec le reste des troupes par Lenz.

"L'ennemi n'a opposé sur aucun point une vigoureuse résistance. La colonne du général Nobili a forcé un abattis entre Dorfli & la maison d'auberge; dès que nos troupes eurent pénétré dans cet abattis, l'ennemi se retira avec la plus grande précipitation; on lui fit prisonniers 150 hommes, parmi lesquels se trouvent un capitaine & deux lieutenans.

"Le F. M. L. Bellegarde ajoute qu'après avoir ainsi concouru à la conquête du pays des Grisons, il va conformément à sa destination ultérieure, seconder les opérations de l'armée d'Italie; qu'il a laissé le colonel comte de St. Julien avec sa brigade pour couvrir l'Engadin, entretenir la communication avec le F. M. L. Hotze & le seconder, s'il est nécessaire.„

Augsbourg du 9 juin.

L'armée impériale en Italie, consiste maintenant en deux divisions principales. L'une aux ordres du général Melas, est dirigée contre le général Moreau, en Piémont: l'autre aux ordres du général Kray, agit dans le Modenois, le Ferrarois & le Bolonois, contre le général Macdonald. Les rapports officiels publiés à Vienne jusqu'au 3 juin, (& que nous donnerons textuellement) présentent les résultats suivans sur les opérations de ces deux corps d'armée. — La capitulation de Ferrare le 24 mai: on évalue à 1 million & demi de livres la valeur de la pharmacie de campagne qu'on y a prise. Le 26, les Autrichiens secondés par 300 insurgens, entrèrent à Ravenne, après une foible résistance de la garnison, qui se retira sur Lugo, & perdit dans sa retraite 1 canon, & 100 prisonniers. Par la prise de Ravenne, l'approvisionnement par mer des troupes autrichiennes dans le Ferrarois est maintenant assuré. — Il n'est fait mention dans ce rapport que des opérations de l'aile gauche, aux ordres du général Klenau: & l'on n'y dit rien du centre commandé par le général Kray dans le Modenois, ni de l'aile droite aux ordres du général Ott, sur la frontiere du Parmesan.

Un rapport du général Melas, daté de Candia (près de Verceil) le 21 mai, fournit des détails précis sur les mouvemens & la position de l'armée principale dans le Piémont. Les pluyes abondantes avoient retardé sa marche: les 3 divisions de Kaim, de Frœhlich, de Zoph, & les troupes russes aux ordres du general Forster, parties des environs de Tortone, venoient de prendre leur camp entre Langasco & Candia sur la Sesia, où se trouvoit déjà le général Russe Rosemberg avec ses autres troupes, qui réuni au général Wuckassovich, occupoit les postes importans de Valence & de Casal. De

Digitized by Google

cette position, on devoit continuer les opérations ultérieures contre l'ennemi, & se porter, suivant les circonstances, soit contre Turin, soit contre Asti. En attendant, le lieutenant-général comte Bellegarde, avoit été chargé, d'inquiéter avec le corps d'armée à ses ordres, & d'attaquer le général ennemi Lecourbe, dans sa position en avant de Chiavenne, & d'empêcher sa jonction avec le général Moreau.

Des lettres & gazettes de Milan, du 28 au 30 mai, donnent des nouvelles plus récentes, mais qui n'ont pas autant d'autenticité. Elles disent que le général Moreau, pour couvrir sa retraite sur le Tanaro, détacha le 18 & le 19, les divisions Grenier & Victor sur la Bormida, pour inquiéter les divisions imp. de Kaim & de Frœhlich, & du général russe Forster; & que de part & d'autre on perdit 4 ou 500 hommes, tant tués que blessés & prisonniers: & que lorsque l'on apprit la retraite de Moreau, ces troupes se hatèrent de se rendre à marches forcées sur la Sésia. Mais outre que le rapport officiel ne fait aucune mention de cette circonstance, il est plus probable que l'attaque faite par le général Moreau vers la Bormida, fut plutôt dirigée contre les troupes aux ordres du général Karaczai, du général Lusignan, & du général russe Pancrazion, qui sont vraisemblablement restés dans les environs de Tortone, pour continuer le blocus de sa citadelle, ainsi que de celle d'Alexandrie où le général Moreau a laissé garnison. — Les mêmes lettres ajoutent que l'armée de la Sésia, dont le corps de Wuckassowich étoit devenu l'avant-garde, se mit en marche le 23 en deux colonnes, se dirigeant sur Turin; que le 24, le quartier-général étoit à Cressentino; que le 26, l'avant-garde parut sous les murs de Turin, & qu'après quelques canonnades, les habitans de la ville & la garnison piémontoise, sans égard pour les françois qui occupoient la citadelle, ouvrirent les portes aux Autrichiens qui y entrerent le 27, ainsi qu'on l'a déjà dit: & que les soldats piemontois prêterent le serment de fidélité au roi, & passerent sous les drapeaux de l'armée imp. Quoique ces nouvelles ne soient pas officielles, elles acquierent de jour en jour plus d'autenticité. Il paroît également certain qu'il y a, à la suite de l'armée impériale, des ministres du Roi de Sardaigne, qui, à mesure que des troupes piémontoises tombent au pouvoir des Austro-Russes, soit sur-le-champ de bataille, soit dans des forteresses, leur font prêter serment de fidélité au Roi, leur font délivrer des armes, & les font marcher aussitôt contre les François.

On parle vaguement dans des lettres d'Italie, d'un grand mouvement que le général Moreau doit avoir fait du 26 au 28 par sa droite, vers Montenotte & la vallée de la Scrivia, pour affermir sa jonction avec l'armée de Macdonald, qui a eu lieu dans les fiefs impériaux. On parle aussi, mais plus vaguement encore, d'une attaque que le général Melas doit avoir faite le 28 contre l'aile droite du général Moreau dans les environs de Montenotte.

Stuttgard du 10 juin.

Le bulletin officiel du quartier-général de l'Archiduc, contient les détails des évènemens militaires du 22 au 28 mai, en Suisse. Ce bulletin observe qu'un des résultats de ces évènemens, a été que le général Massena a été obligé de rappeller auprès de lui la division du général Lorge, qui étoit en marche pour l'Italie. (Nous donnerons demain ce rapport.)

Une lettre particulière écrite le 5 du quartier-général, donne quelques détais sur l'attaque générale qui eut lieu le 4. Il y est dit que l'action commença à 6 heures du matin, & ne cessa qu'à 7 heures du soir; que les autrichiens parvinrent à emporter quelques-unes des hauteurs fortifiées occupées par les françois; & qu'on espéroit prendre les autres successivement; en sorte qu'on ne doutoit pas que sous peu de jours Zurich ne fût au pouvoir des Impériaux, qui étoient déjà parvenus à la portée de canon de cette ville. L'Archiduc Charles qui dirigea en personne l'attaque sur tous les points, étoit à cheval dès les 2 heures du matin. Le Feldzeugmeistre baron de Wallis, le général Hotze & le général Hiller furent blessés dans cette action: deux adjudans-généraux françois furent faits prisonniers, ainsi que nombre d'officiers & de soldats. On se battit en même tems dans le canton de Schwitz & dans le Silthal, où les autrichiens gagnèrent du terrein derrière le lac de Zurich. C'est sur ce point que combattoit le corps d'émigrés Suisses, qui a beaucoup souffert à cette occasion.

Ces détails, quoique non-officiels, paroissent autentiques. On n'a pas de rapports certains sur ce qui s'est passé aux environs de Zurich postérieurement au 5. La gazette de *Stuttgart qui* annonce que les autrichiens entrèrent à Zurich le 6 au matin, dit qu'on a su cette nouvelle par une estaffette qui a passé le 9 à Tubingen.

On lit dans la même feuille que le général Massena adressa vers la fin de mai au directoire helvétique une lettre dans laquelle il se plaignoit vivement de la partialité que montroient les habitans de Zurich envers les prisonniers autrichiens, tandis qu'ils laissoient sans secours les françois blessés: & qu'en conséquence, il a été décidé par le gouvernement helvétique, qu'il seroit prélevé une contribution d'un million de livres sur la ville de Zurich, en représailles de ce que les autrichiens avoient imposé une contribution de pareille somme sur la ville de St. Gall.

Mannheim le 12 juin.

Transmission télégraphique de Paris à Strasbourg, arrivée le 21 prairial au matin (9 juin) & communiquée par le général Darnaudat, commandant l'avant-garde. „L'armée du Danube vient de remporter un nouvel avantage en Suisse. Elle a repoussé avec le plus grand courage une attaque vigoureuse (*) de l'ennemi, & elle est restée maîtresse du champ de bataille, qui étoit couvert d'Autrichiens morts ou blessés. Nous avons fait huit cens prisonniers dans cette journée. Pour copie *signé* Chappe. Pour copie conforme. *Signé* le général commandant la 5e division militaire, Laroche.„

(*) Il paroît que cette nouvelle se rapporte à l'attaque du 4 juin.

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Vendredi 14 Juin 1799. (N°. 164.)

Paris du 9 juin.

Extrait d'une dépêche du général Maſſena. „ Le général Maſſena informe le directoire exécutif, par des lettres en date du 13 & du 14 prairial, que les ennemis ont fait différentes attaques ſur Airolo & Schweitz, à la droite de l'armée; que le général Lecourbe les a ſoutenues valeureuſement, & qu'il a même repouſſé l'ennemi juſqu'en arrière de Steig. Ceci ſe paſſoit dans la journée du 10 (29). Le 11, le général Lecourbe a chaſſé l'ennemi du Schakenthal, tandis que le général Loiſon faiſoit, en ſuite de ſes ordres, la même opération dans le Madrenethal.

„ Le 12, (1 juin) le général Lecourbe a fait une attaque ſur Walen & a repouſſé l'ennemi juſqu'au-delà de Goſchenen dont il s'eſt emparé. Il a fait 1500 priſonniers, parmi leſquels ſe trouve un major de Neugehauer, le commandant du 13e bataillon d'infanterie legère, dit Montkatni, une vingtaine d'officiers de ces corps, de ceux de Wins, de Frankenoki, & des chaſſeurs de Leloup. La perte de l'ennemi en tués ou bleſſés s'élève à 800 hommes. Le général Lecourbe donne à la 109e demi-brigade, aux bataillons d'expédition, & aux grenadiers des 38e 76e & 109e demi-brigades, les éloges dus a l'intrépidité & à l'acharnement avec leſquels ils ſe ſont battus. Le chef de brigade Baulard a été bleſſé, avec une ſoixantaine des nôtres. Le général Lecourbe a chargé pluſieurs fois dans cette affaire, ainſi que le général Loiſon, qui a été légèrement atteint d'une balle. L'ennemi tient encore à Urſeren. Le général Lecourbe annonce qu'il l'attaquera de ſuite, ſitôt que ſes braves troupes, exténuées de fatigue, auront pris un peu de repos.„

Armée du Danube. — Maſſena, général en chef, au directoire exécutif de la république françoiſe. Au quartier-général de Zurich, le 16 prairial à minuit. (4 juin.) " Citoyens directeurs, l'ennemi m'a attaqué hier en force ſur ma droite; ce mouvement me faiſant préſager une attaque générale de ſa part pour le lendemain, j'ai fait, en conſéquence, toutes mes diſpoſitions pour le recevoir. En effet, l'ennemi a commencé aujourd'hui, à la pointe du jour, ſon attaque ſur toute la ligne; après quelques heures de combat, ſes principales forces & ſes efforts ſe ſont dirigés ſur ma droite, ſur la diviſion commandée par le général Soult: j'y étois en perſonne. L'ennemi vouloit s'emparer de toutes les poſitions qui couvrent Zurich; il s'eſt porté avec acharnement ſur les villages de Vittikon, Zolikon & Rieſpach; il les a enlevés pluſieurs fois, & autant de fois ils ont été repris par nos troupes, la bayonette en avant. L'ennemi recommençoit ſes attaques avec une audace toujours croiſſante; j'ai alors ordonné un mouvement général ſur toute la ligne, & je l'ai fait charger ſur tous les points. Il étoit environ cinq heures du ſoir; l'ennemi a ſoutenu notre choc avec opiniâtreté, & ce n'eſt qu'à une heure avant la nuit qu'il nous a cédé le champ de bataille, & qu'il a abandonné nos poſitions, qui ont été de ſuite occupées par nos troupes. Nous avons fait à l'ennemi 500 priſonniers environ; ſa perte en morts & bleſſés eſt très-conſidérable: il vous eſt facile d'en juger, citoyens directeurs, d'après la longueur de l'action & l'acharnement avec lequel l'ennemi s'eſt préſenté à notre feu. Nous avons à regretter cinq cents hommes, tant tués que bleſſés & faits priſonniers. Je ne puis donner aſſez d'éloges au général Soult pour les ſages diſpoſitions qu'il a faites; il s'eſt conduit avec un ſang-froid & un courage rares. Toutes les troupes ont fait leur devoir; mais je dois faire une mention particulière du zèle & du dévouement avec leſquels les officiers ſupérieurs & ceux des deux états-majors ſe ſont portés à conduire nos ſoldats à l'ennemi.

"Le général de diviſion, Chérin, chef d'état-major-général, a été très-dangereuſement bleſſé d'un coup de feu. La réputation de bravoure de ce militaire diſtingué eſt faite. Je regrette avec toute l'armée, que ſa bleſſure nous prive de ſes ſervices. Puiſſe-t-elle ne pas l'enlever à ſon pays! L'adjudant-général, Debilly, a auſſi été bleſſé; il étoit, d'après vos ordres,

Digitized by Google

rendu de la veille à l'armée. Depuis le 21 (10) du mois passé, il n'est pas de jour où l'armée n'ait reçu ou livré des batailles générales ou des combats partiels. Salut & respect. *Signé:* Massena.„

P. S. Je vous informois, par ma dépêche d'hier, que le général Lecourbe avoit fait à l'ennemi 1,500 prisonniers. Je reçois à l'instant une lettre de lui, qui m'annonce qu'ils se portent à 2,000; il espère en outre prendre en entier un bataillon de Kinski, qui s'est jetté dans une gorge qui n'a pour issue que des glaciers. Le nombre des prisonniers se porteroit alors à 3000; il occupe toujours ses positions à Wasen & Gotscheren.„

Armée d'Italie. — Moreau, général en chef de l'armée d'Italie, au général divisionnaire Muller, commandant la dix-septième division à Grenoble. Coni, 5 prairial (24 mai.)

"Je suis parvenu à dégager l'armée de Naples; jusqu'au 28 (17) j'avois forcé l'ennemi à venir sur moi: c'est une bonne opération, car l'armée de Naples, forte de 40 mille hommes, aura eu le temps de se rassembler & de battre l'ennemi.„

Fin de l'adresse du corps législatif aux françois.

"C'est vainement qu'on chercheroit encore à jeter de la défaveur sur les plus purs républicains, par les épithètes usées & banales dont on ne cesse de les poursuivre. Le corps législatif ne sera pas trompé par ces manœuvres, qui, en jettant le découragement dans l'âme des républicains, rehaussant le courage des royalistes, mirent plusieurs fois la république en péril. Il ne s'agit pas de déchaîner les passions révolutionnaires, mais d'enflammer toutes les affections libérales & généreuses, & de faire que la liberté ne soit pas le patrimoine de quelques-uns, mais le domaine de tous les françois. Le vœu de vos représentans est que la loi soit le droit, comme elle est le devoir de tous, & que personne ne puisse l'invoquer en vain, ni la violer impunément. Vous avez vu cette année avec quel respect religieux tous les choix que vous avez faits, ont été respectés par vos représentans. Les scissions, les minorités, toutes les trames de l'ambition sont venues se briser contre le principe tutélaire, qui a par-tout fait triompher les majorités légales. Des lois seront faites pour prévenir, les années suivantes, les déchiremens qu'occasionnent les scissions. Des plaintes nombreuses se sont élevées sur la conduite de plusieurs agens du directoire exécutif, accusés de dilapidations & de rapines, tant dans l'intérieur que chez les républiques alliées. La loi mettra les coupables sous la main de la justice, & le directoire exécutif dissipera cette nuée de vautours qui suivent les armées, & assiègent toutes les avenues des caisses & toutes les portes de la puissance. La responsabilité des agens exécutifs sera organisée; les comptes des ministres seront solemnellement publiés & sévèrement examinés; la plus rigoureuse économie sera apportée dans la fixation des dépenses; la liberté des personnes & des opinions sera garantie par des lois sévères: mais les grands moyens d'administration & d'exécution sont entre les mains du directoire exécutif, & fidèles observateurs de la constitution, nous ne sortirons pas des limites dans lesquelles elle a circonscrit nos devoirs, comme le directoire exécutif n'en sortira jamais lui-même. La tyrannie commence là où les pouvoirs sont envahis ou cumulés; la liberté de tous, comme la sûreté de chacun, est dans l'équilibre des pouvoirs; & c'est toujours à quelques causes qui l'ont dérangé ou qui l'empêchent de se rétablir, qu'on doit imputer les fautes & les revers. François, les difficultés qui nous environnent sont grandes, mais le courage de vos représentans est plus grand encore; ils ne peuvent avoir d'autre crainte que celle de ne pas remplir leurs devoirs, d'autre passion que celle de vous voir libres & triomphans; & ils ont fait le serment de vous sauver ou de périr.„

De Brest le 28 mai.

On presse, avec vivacité, l'armement *de cinq* vaisseaux de ligne & de quelques autres frégates & corvettes. Déjà trois vaisseaux, une frégate & deux corvettes sont en rade. Le vaisseau *l'Eole* est dans le bassin; il va être refondu à neuf, & on s'occupe à achever le vaisseau *l'Indivisible*. Il est presqu'entièrement bordé, & on espère qu'il pourra être lancé d'ici à un mois.

Un convoi de 50 voiles *chargé de bois de* construction, de vivres *& de munitions navales* venant de Bordeaux, est entré heureusement ce matin dans le goulet.

Vienne du 5 juin.

S. M. a nommé le Chambellan comte de Lodron-Laterano, Envoyé extraordinaire & ministre plénipotentiaire à la cour de Suède.

(*Suite des nouvelles officielles.*)

„Le général-major comte Klenau mande que lors de l'occupation de la ville de Ferrare, il tenta inutilement d'obtenir aussi de l'ennemi l'évacuation de la citadelle, qui est un beau pentagone régulier, abondamment pourvu d'artillerie, de munitions & de vivres. En conséquence, il chargea le colonel Oreskovich, de faire construire provisoirement deux batteries par le capitaine d'artillerie Victora. Cet ouvrage fut déjà achevé dans la soirée du 22. — Le 23 à 3 heures du matin, l'ennemi avoit évacué la ville. Le général comte de Klenau y mit en garnison le bataillon de Bach. A 8 heures, il fit sommer le commandant de la citadelle, mais il en reçut une réponse négative. Comme les batteries étoient prêtes & qu'on y avoit conduit au point du jour l'artillerie & les munitions nécessaires, le général fit aussitôt battre la citadelle avec des bombes & des obus. Le feu ayant pris à deux magasins, le commandant fut sommé de nouveau; après quelques réponses dilatoires, les parlementaires arrivèrent à 9 heures du soir pour proposer une capitulation. Les articles en furent arrêtés à une heure après-minuit. — Pendant le bombardement, nous avons eu deux canoniers & un fusilier tués par le feu de l'ennemi. — Le 24, les copies de la capitulation fu-

Digitized by Google

rent échangées, les otages remis de part & d'autre, & une heure après, on occupa la porte du secours. — Il se trouvoit dans la forteresse 72 canons tout neufs avec les munitions nécessaires & des vivres pour six mois. La pharmacie de campagne seule est estimée un million & demi de livres.

La suite demain.

Augsbourg du 10 juin.

Il est aujourd'hui certain que le corps d'armée du général de Bellegarde est parvenu à prendre possession de l'importante position du St. Gothard & du Pont-du-Diable, dans les journées du 28 & du 29 mai. Un rapport officiel de ce général fournit les détails suivans sur ces évènemens.

„ L'ennemi, après la perte qu'il avoit éprouvée le 27 mai, se renforça le lendemain de nouvelles troupes, & parut vouloir se maintenir dans le poste important d'Airolo & du mont St. Gothard. Le lieutenant-général comte de Haddik jugea à propos de l'attaquer le même jour 28 mai, pour le déloger de ces positions. Il forma son attaque vers le soir sur 3 colonnes, & força le centre de l'ennemi, partie à la bayonnette, partie avec quelque cavalerie, en sorte que l'ennemi fut mis en fuite, après une perte considérable en tués, blessés & prisonniers. Quoique la nuit approchât, ce général le poursuivit jusques près d'Hospital; & la retraite lui auroit été coupée près d'Airolo, par la colonne de gauche aux ordres du prince de Rohan, si cette colonne n'avoit pas été retardée, l'ennemi ayant coupé les ponts. On a trouvé à Airolo un magasin considérable de riz & d'autres subsistances; & une grande quantité de marchandises que l'ennemi avoit en partie séquestrées, en partie enlevées dans d'autres endroits. — Pendant ce tems, le colonel comte de St. Julien se porta le 29 à la pointe du jour avec sa brigade vis-à-vis du Pont-du-Diable, & s'empara de ce poste important, où il fit prisonniers un nombre considérable d'ennemis. La perte de l'ennemi dans les trois journées du 27, du 28 & du 29 mai, peut se monter à 600 hommes tués ou blessés, & à près de 1000 prisonniers. Le comte St. Julien a poursuivi l'ennemi jusqu'à Steig, & a pris position près de Wasen. „ (C'est à Wasen sur la Reuss, que le général Lecourbe attaqua les autrichiens le 1 juin, ainsi que nous l'avons dit N°. 162; ce qui nous avoit fait présumer qu'il avoit perdu le poste du St. Gothard: & cette nouvelle, déjà annoncée plusieurs fois prématurément par les gazettes, se trouve maintenant réalisée; de même que l'entrée des autrichiens à Turin & à Zurich [v. *ci-après*], tant de fois annoncée prématurément par certains gazettiers, qui, par un zèle mal entendu, ne laissent rien à faire aux armées, diminuent leur gloire à force de vouloir leur faire exécuter l'impossible, & enlèvent au public lui-même le plaisir d'apprendre des nouvelles; car, grâce à cette méthode, les nouvelles sont déjà vieilles le jour où elles se trouvent vraies.)

Un rapport officiel publié le 4 juin à Vienne (& que nous donnerons) rend compte des opérations ultérieures de l'armée d'Italie, & annonce que le 27 mai l'avant-garde commandée par M. de Wuckassowich, somma la ville de Turin, & qu'après qu'il y eut jeté quelques obus, qui mirent le feu à des maisons près la porte du Pô, les bourgeois armés & bien-pensans, ouvrirent cette porte au général Wuckassowich, malgré l'opposition de l'ennemi. Deux escadrons de hussards autrichiens entrèrent aussitôt dans la ville, & poursuivirent l'ennemi jusqu'à la porte de la citadelle. Dans l'intervalle le général Wuckassowich entra dans la ville avec la plus grande partie de son infanterie, & fit ouvrir les autres portes. La division du général Kaim entra à son tour dans la ville, & fut chargée du blocus de la citadelle. Le général Russe Prince Pancrazion la bloqua avec 6 bataillons, 4 compagnies de chasseurs & 4 escadrons. — La division du général Frœhlich prit la route de Pignerol, où la division Zoph, & le reste des troupes Russes eurent ordre de se porter. — On a trouvé dans l'arsenal ou sur les remparts de Turin, 360 canons, & une grande quantité de munitions. L'ennemi avoit laissé 215 malades à l'hôpital de Turin. — La garnison de la citadelle commença à tirer sur la ville une heure après l'entrée des autrichiens; & le lendemain matin il continua: mais on conclut avec lui une convention d'après laquelle il ne fera plus aucune entreprise contre la ville.

On sait par un autre rapport officiel que les autrichiens ont trouvé à Valence 30 canons que les françois avoient encloués avant leur départ. — C'est le général Seckendorff, & le général Russe Schweikovsky, qui sont chargés du blocus du château d'Alexandrie.

Stuttgard du 11 juin.

Il se confirme que les autrichiens sont entrés à Zurich le 6, non dans la matinée, mais vers les 6 heures du soir. Le général Massena avoit évacué dans la nuit du 5 au 6 & dans la matinée du 6, la ville, ainsi que le camp retranché qui la couvroit. L'évacuation s'est faite dans le meilleur ordre & sans qu'il soit survenu aucun accident fâcheux. A mesure que les françois évacuoient les retranchemens en avant de Zurich,

Digitized by Google

les autrichiens en prenoient poſſeſſion ſans tirer un coup de fuſil. Il en a été de même de Zurich. Le général Maſſena quitta cette ville à 3 heures après-midi avec ſon état-major: à 4 heures, le dernier piquet de huſſards françois ſortit de la ville, tandis que des huſſards autrichiens étoient déjà aux portes: elles étoient fermées, & comme l'officier françois avoit emporté les clefs, la municipalité fut obligée de les faire ouvrir de vive force, pour introduire les troupes autrichiennes, qui prirent auſſitôt poſſeſſion de tous les poſtes. Le lendemain le préſident & d'autres membres de la municipalité ſe rendirent en députation au quartier-général de l'Archiduc Charles à Klotten. S. A. R. l'accueillit avec la plus grande bienveillance, & l'aſſura qu'Elle avoit donné des ordres pour que l'armée Impériale obſervât partout la plus ſévère diſcipline. La députation lui ayant préſenté les clefs de la ville, ce Prince lui répondit: Elles ſont en très-bonnes mains. — L'armée françoiſe a pris ſa retraite ſur la Reuſs.

On a mis à l'ordre de l'armée Impériale, la nouvelle de la priſe de Turin & du mont St. Gothard, enſorte que l'armée de l'Archiduc communique maintenant par ces deux points avec celle du Feld-maréchal Souwarow.

Bulletin officiel de l'armée de S. A. R. *l'Archiduc Charles du 22 au 28 mai.*

"Le 22, l'avant-garde ſous les ordres de M. le F. M. L. comte de Nauendorff, paſſa le Rhin près Conſtance & Stein, & pouſſa des huſſards avec 4 bataillons de troupes légères au-delà de ce fleuve. Lors de l'occupation de Frauenfeld, on s'empara de l'artillerie ennemie qui avoit ſervi à garnir le Rhin depuis Conſtance juſqu'à Stein; elle conſiſte en 24 canons, 16 caiſſes & 28 tonneaux remplis de cartouches d'infanterie, 10 tonneaux de poudre, 780 fuſils neufs, 150 autres en état de ſervir, 146 gibernes & 360 marmites. Au moment où les avant-poſtes alloient occuper Winterthur, l'ennemi ſe porta en avant; il occupa Hottlingen avec de l'infanterie, & le régiment de huſſards rouges françois ſe poſta devant le village. Le général Kienmayer fit auſſitôt avancer une diviſion de huſſards de Meszaros & attaquer les huſſards rouges; ces derniers furent culbutés au premier choc; on en ſabra un grand nombre, & pluſieurs furent faits priſonniers. L'infanterie ennemie abandonna auſſitôt Hettlingen & ſe retira derrière Winterthur. Peu de tems après, l'ennemi s'avança de nouveau de Winterthur, avec deux bataillons, 2 canons & une nombreuſe cavalerie, & il attaqua à trois différentes repriſes Hettlingen. L'affaire dura juſqu'au ſoir; mais l'ennemi ne put atteindre ſon but & il dut ſe retirer, après avoir perdu beaucoup de monde. L'Archiduc fit mettre en marche, le 23, l'armée, du camp de Singen; elle paſſa le Rhin ſur deux ponts de bateaux près de Baſlingen, & campa dans les environs de Cloſter-Paradies. Les avant-poſtes du F. M. L. Hotze furent pouſſés le 24 juſqu'à Biſchoffszell; & une partie s'avança de-là ſur Frauenfeld pour ſe mettre en communication avec le F. M. L. comte de Nauendorff. Le 25 mai, l'ennemi, vraiſemblablement dans la vue d'empêcher la communication entre le F. M. L. comte de Nauendorff & le F. M. L. Hotze, fit une attaque générale ſur nos avant-poſtes, avec des forces ſi ſuperieures & tant d'impétuoſité, qu'il les repouſſa juſqu'à la Thur & occupa le pont d'Andellingen. Cependant le feu bien dirigé de l'artillerie placée ſur la rive droite de la Thur, arrêta l'ennemi; il fut obligé d'abandonner le pont & repouſſé avec beaucoup de perte. Le général-major de Kienmayer & le colonel Meczery avec ſon régiment de huſſards de Meszaros, ſe diſtinguèrent dans cette occaſion; dans le premier moment où ils durent ſe retirer, ils chargèrent un régiment de huſſards françois qui vouloit les envelopper, & le détruiſirent presqu'entièrement. Le général Piaczeck *fut* bleſſé. L'ennemi attaqua auſſi dans le même tems *près* de Frauenfeld l'avant-garde du F. M. L. Hotze, commandée par le F. M. L. Petrarſch; ce dernier avoit été detaché par M. de Hotze avec ſa diviſion & le *régiment* de dragons de Kinski ſous les ordres du *général prince* de Roſenberg, pour occuper ce poſte. Le combat *fut* ſingulièrement opiniâtre & dura pendant toute la journée. Notre infanterie, qui avoit marché pendant toute la nuit précédente, combattit, malgré ſa laſſitude, avec la plus grande bravoure; elle fut des mieux ſeoondée par les dragons de Kinski qui ſoutinrent avec une conſtance inebranlable le feu le plus vif, & firent pluſieurs attaques, même à pied, ſur un terrein peu favorable à la cavalerie. Le général Roſenberg reçut une contuſion qui ne l'empêcha pas de continuer de commander. La perte a été également conſidérable de part & d'autre. La nuit qui ſurvint mit fin au *combat, & on dût abandonner* le poſte à l'ennemi *qui avoit attaqué avec trois* diviſions. Le F. M. L. Petrarſch qui loue la bravoure des régimens de Kaunitz & de Kinski, donne particulièrement des éloges à la conduite habile & courageuſe du général prince de Roſenberg, ainſi qu'à tous les officiers de Kinski; tout ce régiment en général a combattu avec une valeur ſans exemple. Le nombre des priſonniers qui d'abord avoit été porté à 300, ſe monte à 500 hommes. Comme il avoit été réſolu de faire attaquer l'ennemi par l'aile gauche, du côté de Pfyn & Will, M. le F. M. L. prince Reuſs reçut ordre le 26 de paſſer la Pfyn avec ſa diviſion, pour ſe mettre en communication avec le F. M. L. Hotze, & agir enſuite de concert avec lui. Le 27, cette attaque eut lieu ſous la direction des F. M. L. Hotze & Reuſs, tandis que l'aile droite reſta dans ſa poſition ſur le Rhin. Elle eut la meilleure iſſue; l'ennemi fut repouſſé ſur tous les points avec une grande perte; la réunion abſolue des *corps* d'armée deſtinés à opérer dans la Suiſſe s'effectua le même jour près de Winterthur & de Reftenbach, & l'ennemi fut forcé de ſe retirer dans la poſition de Zurich. Dans cette journée, on ramena 1000 priſonniers & 4 pièces de canon.

„Le 27 au ſoir, l'ennemi attaqua l'avant-garde du F. M. L. comte Nauendorff du côté d'Embracht, dans la vue de forcer le paſſage de la Töſs & de ſe porter ſur les derrières de notre communication. Cette attaque n'eut aucun ſuccès, l'ennemi fut repouſſé avec perte & nos troupes occupèrent Embracht. Dans la nuit du 27 au 28, l'ennemi ſe retira entièrement derrière la Glatt; les avant-poſtes de notre aile gauche ſe trouvent maintenant devant Baſſersdorff, & ceux de l'aile droite vis-à-vis de Bulach. „

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Samedi 15 Juin 1799. (N°. 165.)

Extrait d'une lettre de Turin, du 25 mai.

„L'adminiſtration générale du Piémont, ſéant à Pignerol, retourna le 18 à Turin pour y réſider. Mais les nouvelles d'Alexandrie l'engagèrent à retourner à Pignerol, d'où elle vient de prendre un arrêté par lequel tous les ex-nobles doivent dans un délai très-court ſe rendre dans la commune qu'ils habitoient il y a 6 mois: tout françois domicilié en Piémont depuis 1789, ſans certificat de non-émigration, ſera obligé d'en ſortir de ſuite, comme auſſi tout ſavoiſien ou niçard domicilié en Piémont depuis le mois de ſeptembre 1792. Elle a publié en même tems une proclamation adreſſée aux braves habitans des Alpes, pour les engager à défendre la cauſe ſacrée de la liberté.„

Paris du 9 juin.

Conſeil des 500. — Séance du 4 juin.

Lamarque & pluſieurs autres députés du nouveau tiers prêtent le ſerment.

Duplantier ſoumet enſuite à la diſcuſſion le nouveau projet de réſolution, qui règle l'exercice des droits de la nation ſur les ſucceſſions échues ou à échoir aux emigrés depuis la loi du 9 floréal an 3. — Les changemens faits aux premières réſolutions que le conſeil des anciens avoit déclaré ne pouvoir approuver, ſont, 1°. que le bénéfice de cette loi eſt étendu à ceux des parens d'émigrés qui, ſans avoir opéré le partage, ont fait leur déclaration à cet effet; 2°. que la nation, s'en tenant aux ſucceſſions collatérales ouvertes juſqu'à ce jour, renonce à celles qui pourroient s'ouvrir à l'avenir. — Le conſeil adopte le projet article par article.

Il reprend enſuite la diſcuſſion ſur l'organiſation des tribunaux de commerce. — Après avoir entendu Gillet, Delatre & Parent-Réal, combattre le ſyſtême de la commiſſion, comme contraire aux intérets du commerce, incomplet dans ſes diſpoſitions, le conſeil en a ordonné le renvoi à la commiſſion, ainſi que de toutes les opinions qui ont été prononcées.

Aux voix la queſtion préalable, s'écrie-t-on. — Jacqueminot s'y oppoſe; il obſerve que, par l'abſence de deux membres, la commiſſion n'eſt pas complette; il demande que Crochon ſoit adjoint à la commiſſion & que le projet ſoit ajourné de nouveau. — Un membre inſiſte pour la queſtion préalable, & le renvoi des réclamans pardevant les tribunaux. — Après quelques débats, le conſeil adopte la queſtion préalable ſur le projet, & ajourne celui préſenté par Crochon tendant à rapporter la loi du 13 floréal.

On s'occupe du projet de Duplantier ſur les tribunaux de commerce.

Séance du 5.

Barthélemy (de la Corrèze) annonce qu'ayant déposé ſur le bureau une motion d'ordre ſignée de quatre membres, & qui a pour objet la ſituation des forces militaires de la république, il demande qu'elle ſoit entendue en comité général. — Cette propoſition eſt appuyée. — Grandmaiſon obſerve qu'il ſeroit important de connoître d'une manière plus preciſe l'objet ſur lequel on veut appeller l'attention du conſeil, & demande que le projet ſoit communiqué à la commiſſion militaire. — Geniſſieux ſe réunit à cet avis, & demande que la commiſſion déclare s'il eſt néceſſaire de ſe former en comité. — Lefèvre (du Jura) & Bérenger déclarent que le conſeil ſeul doit décider à cet égard, en demandant qu'il ſoit conſulté. — Chalmel annonce que la commiſſion a un rapport prêt ſur le même objet. — Le conſeil arrête qu'il ſe formera en comité à 3 heures.

Lecacault ſoumet à la diſcuſſion le projet qu'il a preſenté ſur l'époque à laquelle les miniſtres devront rendre leur compte. — Le conſeil en prononce un nouvel ajournement, & ſe forme en comité ſecret.

Séance du 6 juin.

On fait lecture du meſſage du directoire exécutif, qui répond à celui par lequel le conſeil lui demandoit des renſeignemens ſur la geſtion du miniſtre Scherer, ſur les ſommes ordonnancées, par les miniſtres de la guerre, de la marine & de l'intérieur, & quelles ſommes ſont néceſſaires. Sur le premier objet, le directoire s'en réfère au compte que vient de lui rendre le citoyen Scherer, & qui contient ce qui a été ordonnancé par lui, & la dépenſe totale qui a été faite pendant la geſtion de l'an 7. — Sur le ſecond (les fonds néceſſaires), le directoire annonce qu'il n'a été perçu, ſuivant la feuille de ſituation de la tréſorerie du 5 prairial, que 205 millions; qu'il en a néanmoins été ordonnancé plus de 400 millions, & que, pour cela, on a eu recours à un emprunt de 50 millions ſur l'arriéré,

Digitized by Google

& au ſyſtême des délégations & des négociations. Au reſte, cinq des miniſtres ont déclaré qu'ils ne déſiroient rien qu'une exactitude dans le paiement des crédits qui leur ont été ouverts. Mais les miniſtres de la guerre & de la marine ont dit que, pour les objets prévus, les crédits ouverts ſeroient ſuffiſans s'ils étoient fournis en numéraire effectif. Ils ont déſigné encore deux objets qui n'avoient point été prévus, l'approviſionnement de Malte & la ſolde des priſonniers en Angleterre, & ils ont demandé, l'un 18, l'autre 8 millions. En ſorte que les 700 millions demandés pour les dépenſes prévues, ſuffiront s'ils ſont donnés en numéraire, & qu'il faut 26 millions pour des objets non prévus.

Un meſſage particulier rend compte des dépenſes du miniſtère de l'intérieur. Il déclare qu'en ce moment, aux deux tiers de l'année, le miniſtre n'a touché que le neuvième de ſon crédit, & que cependant il a ſu entretenir toutes les parties de ſon ſervice, dont les dépenſes ne ſont au fait que des avances faites pour le défrichement du champ le plus vaſte, & malheureuſement depuis trop long-tems inculte, du bien public.

Garreau prend la parole & demande l'impreſſion, non ſeulement du meſſage, mais des pièces qui y ſont jointes. Nous y trouverons ſans doute, dit-il, des ordonnances pour la direction des théâtres, puiſqu'on fait repréſenter ſur celui entretenu par la nation, le Triomphe d'Adrien, où on trouve tout ce qui peut avilir le Peuple françois. Au moment où l'ennemi a obtenu quelques avantages momentanés, on fait jouer ſans pudeur le triomphe d'un Empereur.... Citoyens, je retiens mon indignation qui iroit trop loin ſans doute, en voyant ainſi fouler aux pieds tous les principes républicains....

Géniſſieux prend la parole pour relever un fait auquel, dit-il, il ne faut pas laiſſer plus long-tems de crédit; c'eſt relativement aux beſoins du tréſor public énoncés dans le meſſage. Il rappelle à cette occaſion les calculs faits par la commiſſion, de concert avec le miniſtre, l'aveu de la commiſſion qu'il falloit de nouveaux fonds pour le ſervice de la guerre, & l'empreſſement qu'elle mit à en propoſer. Il demande comment dans un avis du miniſtre des finances, on peut lui avoir fait un crime d'avoir pris cette initiative, lorſque le meſſage lui-même convient des faits annoncés, & n'admet les 700 millions comme ſuffiſans, qu'à condition qu'une reſſource de 90 millions en biens nationaux ſera convertie en pareille ſomme numéraire. A la ſuite de ces obſervations Géniſſieux annonce un rapport complet de la commiſſion ſur cet objet.

Briot ramène l'attention du conſeil ſur le fait de la repréſentation de l'opéra d'Adrien. L'Empereur, dit-il, peut bien trouver des hommes qui le faſſent couronner ſur un théâtre; mais jamais il n'entrera ſur les frontières de la république, qu'en paſſant ſur les corps de tous ſes défenſeurs. — On renouvelle la demande d'un meſſage. — Il eſt mis aux voix & adopté.

Briot préſente enſuite la rédaction du meſſage adopté à la ſuite de ſa motion. Il y relatoit toutes ſes aſſertions ſur l'origine de cette pièce, & les paſſages qu'il avoit relevés. — Garreau demande qu'on ſe borne à ce fait général; que cette pièce offre le couronnement d'un Empereur, ce qu'il y a d'inconteſtable, dit-il, c'eſt l'effet de la repreſentation ſur les ſpectateurs ariſtocrates qui trépignent de joie à ce ſpectacle. Il propoſe de rédiger le meſſage dans ce ſens, & de l'envoyer à l'inſtant même, parceque, dit-il, je ſuis perſuadé que le Directoire défendra la ſeconde repréſentation de cette pièce qu'on ſe prépare à donner ce ſoir. — Ces propoſitions ſont adoptées.

Séance du 7.

Dans la correſpondance, on remarque une adreſſe ſignée par des citoyens de Dijon, qui réclament une loi par laquelle la liberté de la preſſe ſoit garantie, & ſa licence réprimée. — Renvoi à la commiſſion chargée de cet objet.

Après quelques rapports ſur des objets particuliers, la parole eſt accordée à Beaudet pour une motion d'ordre ſignée de 4 membres. *Elle* a pour objet de demander une loi organique de l'article 136 de la conſtitution. Il convient que la liberté de la preſſe, ſans licence, eſt le plus ſûr moyen de ranimer l'eſprit public, *dont on* déplore tous les jours la dépravation. Mais, *dit-il*, en rendant à cette liberté toute ſa vigueur, il faut enlever aux malveillans toutes les occaſions dont ils pourroient ſe ſervir pour employer leur arme favorite, la calomnie, diviſer & avilir les magiſtrats, & exciter les haines & les défiances. On a le plus ſouvent accuſé la repréſentation nationale dans tous les gouvernemens, de céder aux ſéductions de la puiſſance exécutive. Il faut enfin nous garantir de *ſemblables* accuſations, quelque mal-*fondées qu'elles puiſſent être.* Il ſuffit de déclarer qu'aucun membre du corps légiſlatif ne pourra accepter, ſoit pendant la durée de ſes fonctions, ſoit un an après leur ceſſation, des fonctions à la nomination du directoire. L'effet d'une pareille meſure ſera des plus ſalutaires; car quoique j'aye l'intime conviction que tous les repréſentans du peuple conſervent une entière independance, je déſire encore qu'ils ne ſoient pas même ſoupçonnés de ne pas la conſerver. D'ailleurs cette meſure rétablit, en quelque ſorte, l'égalité entre tous les citoyens. Il convient que d'autres que des légiſlateurs ſoient nommés à des fonctions publiques, & que ceux-ci ſe retrempent dans l'égalité républicaine. Je demande que la propoſition ſoit renvoyée à une commiſſion ſpéciale. — La formation de la commiſſion eſt appuyée. — Malès prend la parole pour s'y oppoſer. Il ne voit pas dans la conſtitution un article qui autoriſe cette eſpèce d'excluſion; il faudroit attendre qu'on la reviſât, & je ſerois peut-être alors de cet avis..... Ici des murmures interrompent l'orateur, qui termine en réclamant la queſtion préalable ſur une propoſition déjà faite par Dumolard, & qui fut rejettée alors. — La queſtion préalable eſt appuyée par pluſieurs membres; mais le conſeil la rejette en prononçant le renvoi à une commiſſion ſpé-

Digitized by Google

cial e. Il ordonne l'impreſſion de la motion d'ordre.

Le conſeil entend enſuite deux motions d'ordre qui avoient été dépoſées ſur le bureau, ſignées de 4 membres, aux termes du réglement. La première eſt faite par Mourer. Elle eſt relative aux atteintes portées au libre exercice du droit des citoyens pendant le tems des dernières élections. En faiſant cette année triompher la majorité légale, des efforts du royaliſme, de l'intrigue & de l'ambition, vous aven plutôt, dit l'orateur, jugé des procès entre les ſciſſions, que vous n'en avez détruit le ſiſtéme effrayant. Il faut travailler à cette deſtruction. Je demande: 1°. que les pièces contenant dénonciations d'arreſtations faites pendant les ſeſſions des aſſemblées primaires & électorales de l'an 7, & notamment dans le département de l'Eſcaut, ſoient tranſmiſes au directoire; 2°. que les pièces relatives au citoyen Lévêque, ſon commiſſaire près le département des Deux-Nèthes, prévenu d'émigration, lui ſoient également renvoyées. — Ces propoſitions ſont auſſitôt adoptées.

La ſeconde motion eſt faite par Garreau. Il n'eſt perſonne, dit-il, parmi nous qui ne ſente la néceſſité, dans les dangers où nous nous trouvons, de mettre en activite tous les moyens de force, d'énergie & de courage que peut déployer le peuple françois; mais il n'en eſt aucun qui ne ſoit auſſi convaincu que toutes les meſures qu'on propoſeroit aujourd'hui, ſeroient non-ſeulement inutiles, mais même dangereuſes, ſi le corps légiſlatif d'un côté & le directoire exécutif de l'autre, ne s'empreſſoient pas de rendre à l'eſprit public toute ſon énergie. Vous avez déjà fait un grand pas vers ce but déſirable par votre adreſſe au peuple françois: mais il faut encore prouver à ce peuple, bon, confiant, généreux, mais ſi ſouvent trompé, que vous travaillez à diminuer la ſomme de ſes maux, en rétabliſſant l'ordre & l'économie dans les finances, en éclairant le labyrinthe des dilapidations, en mettant un terme à la corruption & à l'arbitraire, en reportant chaque pouvoir dans ſes limites, en garantiſſant la liberté des perſonnes & des opinions; & alors, aſſuré que ſes repréſentans travaillent pour ſon bonheur, il mettra à défendre ſa conſtitution & ſa gloire, la même ardeur qu'il mit à conquérir ſa liberté. En conſéquence, je demande: 1°. La formation d'une commiſſion de cinq membres, chargée de préſenter un projet de lois pour aſſurer le libre exercice des droits du peuple, ſurtout dans ſes aſſemblées politiques; 2°. La formation d'une autre commiſſion, également de cinq membres, pour former le complément de la légiſlation relative à la liberté individuelle; 3°. Que la diſcuſſion ſur la liberté de la preſſe ſoit repriſe duodi; 4°. Que l'on complette la commiſſion chargée de faire un rapport ſur la reſponſabilité des miniſtres, & qu'elle préſente inceſſamment ſon travail; 5°. Que les commiſſions de ſurveillance de la comptabilité & de la tréſorerie, faſſent auſſi un rapport ſur la préſentation des comptes des divers ordonnateurs. — Le conſeil adopte ces diverſes propoſitions.

Vienne du 5 juin.

Suite des nouvelles officielles, publiées par la gazette de la cour.

Capitulation conclue pour la reddition de la citadelle de Ferrare, entre le général comte Klenau, & le commandant françois Lapointe, le 23 mai 1799. Art. 1er. La citadelle de Ferrare ſera remiſe au général Klenau. *Rép.* La citadelle ſera remiſe aux troupes impériales 30 heures après la ſignature de la préſente capitulation. Art. 2. Les troupes formant la garniſon ſortiront avec tous les honneurs de la guerre, c'eſt-à-dire, avec leurs armes & bagages, une pièce de campagne & un chariot de munitions pour chaque bataillon. *Rép.* La garniſon ſortira par la porte *du ſecours* avec les honneurs de la guerre, ſavoir: avec armes & bagages & une pièce de campagne; elle dépoſera les armes ſur le glacis, & la cavalerie remettra ſes chevaux. Les officiers conſerveront leurs épées.

Art. 3. La garniſon ſe rendra au quartier-général de l'armée françoiſe, avec une eſcorte que le général autrichien lui donnera; la route qu'elle prendra dans ſa marche, dépendra de la détermination de ce général; mais il aura ſoin que ce ſoit la plus courte pour arriver à l'armée françoiſe. *Rép.* La garniſon s'engagera à ne pas ſervir pendant ſix mois contre les troupes de S. M. l'Empereur ni contre ſes alliés.

Art. 4. On fournira aux troupes les moyens néceſſaires pour le transport de leurs effets par terre ou par eau, ſoit que ces effets appartiennent au corps en général ou aux individus en particulier; on pourvoira également pour les chevaux d'officiers & de ceux qui ſont autoriſés à en tenir. *Rép.* Accordé.

Art. 5. La garniſon ſera pourvue, de ſtation à ſtation, des vivres & fourages néceſſaires, ſuivant les grades & ainſi qu'il eſt d'uſage dans l'armée françoiſe. *Rép.* Accordé.

Art. 6. Les malades & bleſſés qui ne pourront pas être transportés, reſteront à l'hôpital de Ferrare juſqu'à leur entier rétabliſſement, après lequel ils ſeront conduits aux avant-poſtes françois avec les officiers de ſanté qui ſeront reſtés pour les ſoigner. *Rép.* Accordé; ces malades, après leur rétabliſſement, ſeront ſoumis à la même obligation que la garniſon.

Art. 7. On nommera de part & d'autre des officiers de génie & d'artillerie pour dreſſer des états des plans & papiers de la forteresſe, ainſi que de l'artillerie & autres objets de défenſe, & en faire l'échange reſpectif. *Rép.* Ces perſonnes ſe réuniront dans la forteresſe auſſitôt après l'échange de la capitulation.

Art. 8. Il ſera auſſi nommé de part & d'autre des commiſſaires pour dreſſer un état des magaſins & objets d'approviſionnement, les remettre ou les recevoir. *Rép.* Accordé de la même manière que l'article précédent.

Art. 9. Tous les non-combattans qui ſont renfermés dans la citadelle & qui déſireront de ſortir avec la garniſon, en obtiendront la faculté, & il leur ſera permis de ſe rendre où ils jugeront à propos. *Rép.* Accordé.

Art. 10. Les troupes ciſalpines & piémontoiſes ſeront traitées de la même manière que les troupes françoiſes. *Rép.* Accordé.

Art. 11. Les officiers ou employés quelconques, que

Digitized by Google

leurs affaires retiendront encore quelque tems à Ferrare, obtiendront du commandant de la citadelle la permiſſion d'y reſter auſſi long-tems que le général autrichien le jugera à propos. *Rép.* Accordé.

Art. 12. Aucun ſoldat ou autre individu appartenant à la garniſon ne ſera inquiété ou retenu ſous quelque prétexte que ce ſoit. *Rép.* Accordé.

Art. 13. Les troupes impériales occuperont, auſſitôt après la ſignature de la préſente capitulation, la demi-lune de la porte d'entrée du côté de la ville. *Rép.* Les troupes impériales occuperont la porte du ſecours.

Art. 14. Il ſera remis reſpectivement des ôtages pour la ſûreté de l'exécution. *Rép.* Accordé.

Fait à Ferrare le 24 mai 1799.

Alberti, cap. du génie. — Skail, colonel de l'état-major; Deſau, chef de bataillon. — Triquert.

Ratifié par moi commandant de la citadelle de Ferrare. Lapointe.

Comme c'eſt un principe dans l'armée impériale de traiter avec diſtinction de braves ſoldats, je conſens à la demande du commandant Lapointe, de laiſſer aux bas-officiers leurs épées, & je confirme en général les articles de la capitulation ci-deſſus. *Signé* comte Klenau, général-major. *Vidi* : Kray, F. M. L.

„La garniſon françoiſe faite priſonnière de guerre pour ſix mois en vertu de cette capitulation, conſiſte en 1525 hommes. — On a trouvé dans la citadelle, outre un demi-million de cartouches d'infanterie, & une grande quantité d'autres de toute eſpèce, 5214 quintaux de poudres en tonneaux, 20 quintaux de poudre non encore préparée, & une quantité prodigieuſe de mouſquets, doubles-haches, piſtolets, carabines & autres armes, dont une partie eſt hors d'état de ſervir; enfin un nombre conſidérable d'ancres, voiſures, agrès & autres objets de marine.

„Dans le même tems où l'opération ſur Ferrare s'exécutoit, on arrêta une expédition ſur Ravennes, & le lieutenant-colonel Grill, de Stuart, en fut chargé. Cet officier s'embarqua le 24, avec quatre compagnies de ſon régiment, & le 25 il arriva à Porto di Goro. Le 26, le lieutenant-colonel Grill, après s'être concerté avec le major de marine Pootz, & le commandant des inſurgés, Jacobi, qui ſe trouvoit à Gommacchio, débarqua ſa troupe à Porto-Primaro, avec deux canons & des munitions. Voici quelles furent les diſpoſitions ordonnées pour l'attaque de Ravennes. Le major Pootz dut entrer avec ſa flotille dans le canal de Ravennes, débarquer ſes matelots pour ſoutenir l'attaque de la ville. Le lieutenant-colonel Grill, avec ſes trois compagnies & ſes deux pièces de canon, marcha directement, par Porzuolo, ſur Ravennes. Il fit en même tems avancer la troupe d'inſurgés, conſiſtant en 300 hommes, de St. Alberto ſur Ravennes. A ſon approche, l'ennemi ferma les portes de la ville, & ſe défendit; mais les portes ayant été bientôt enfoncées, il ſe retira après une courte réſiſtance du côté de Lugo; il perdit dans ſa fuite un canon & un chariot de poudre; un prétendu lieutenant-colonel, un officier & environ 100 hommes furent faits priſonniers.„

„Le F. M. L. Kray, avoit détaché de Ferrare du côté de Ravennes un eſcadron de huſſards, deux compagnies d'infanterie comme avant-garde, & un bataillon d'infanterie légère, comme ſoutien, pour favoriſer cette expédition. Ce général obſerve que quoique Ravennes ne ſoit point une place forte, ſa poſſeſſion aſſure la route des côtes & la ſubſiſtance des troupes qui ſe trouvent dans la province de Ferrare.„

„Le lieutenant-colonel Gehringer, du régiment de huſſards de Szeckler, qui ſe trouve ſous les ordres du F. M. L. Starrai, a occupé le 19 Heidelberg. Le premier-lieutenant Reul, en ſe portant en avant, a forcé à la retraite les poſtes ennemis, & a fait priſonniers 2 officiers & 40 hommes. Le premier-lieutenant Lajos attaqua près de Lambertheim un détachement de ſappeurs ennemis; une partie fut culbutée dans le Rhin, & 1 officiers & 20 hommes furent faits priſonniers. Le 20 mai, le lieutenant-colonel Gehringer a encore ramené 4 officiers & 55 ſoldats qu'il a faits priſonniers.„

Francfort du 13 juin.

Le Roi & la Reine de Pruſſe ſont arrivés le 8 à Caſſel. L. M. étoient accompagnées de S. A. S. la Princeſſe héréditaire de la Tour-Taxis, & du Prince héréditaire de Mecklenbourg.

On écrit de Liége que le camp qui devoit ſe former à Alost, puis à Liége, n'aura vraiſemblablement point lieu, attendu que les troupes qui devoient l'occuper, prennent ſucceſſivement la route du Haut-Rhin; la 91me demi-brigade partit dès le 6; & elle devoit être ſuivie de la 43me, du 2me régiment de huſſards, du 24e de cavalerie, & de 3 autres demi-brigades, qui étoient en marche de l'intérieur de la France. Cependant il paroît qu'il ſera formé ſur la Meuſe un camp compoſé de conſcrits.

Suivant une lettre de Bruxelles du 7, le paſſage des troupes, l'arrivée des conſcrits, les enrôlemens volontaires y ont acquis un dégré d'activité auquel on ne s'attendoit pas.

On apprend de la Haye, que le citoyen Bezier a été nommé le 1 de ce mois à la place vacante dans le directoire de la république batave.

Le comte de Finkenſtein a célébré le 3 de ce mois à Berlin ſon jubilé, comme miniſtre d'état & chef du département des affaires étrangères, dont il fait les fonctions depuis 50 ans.

La ſemaine paſſée, 76 huſſards de Szeckler ſont venus à Offenbach, où ils ne ſont reſtés que quelques heures. — Les françois, qui, après avoir abandonné dernièrement leurs poſitions à Hœchſt, y étoient revenus, ſont retournés de nouveau à leur camp de Hochheim.

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Dimanche 16 Juin 1799. (N°. 166.)

Turin du 30 mai.

Le quartier-général du maréchal Souwarow eſt ici depuis 2 jours. L'armée Auſtro-Ruſſe ſe dirige vers Coni, Pignerol, Suſe & le mont St. Bernard. Il paroît que le plan des généraux eſt de s'ouvrir le paſſage des Alpes ſur l'un ou l'autre de ces points, de pénétrer ſur le territoire de la république françoiſe, tourner la Suiſſe par la Savoie, & forcer ainſi le gouvernement françois à rappeller d'Italie ſes troupes pour défendre ſon territoire. — Au reſte, les françois gardent avec des forces aſſez conſidérables le petit St. Bernard, le Mont-Cénis & le Pas-de-Suze. Le Col-de-Tende eſt couvert par Moreau, qui avoit encore le 27 ſon quartier-général à Coni, & dont l'aile droite s'étend le long de l'Apennin ſur le territoire Génois, juſqu'aux ſources de la Bormida & de l'Orba; tandis que le général Pérignon, avec un corps de troupes françoiſes & ligurienes, occupe les fiefs Impériaux; & que le général Macdonald fait une grande diverſion ſur la frontière de Toſcane & dans le Modénois.

Le jour de l'entrée des troupes impériales dans cette ville, on publia une proclamation du maréchal comte de Souwarow, dont voici le début: "En prenant poſſeſſion de cette capitale, nous voyons avec ſatisfaction la joie que les habitans éprouvent de ſe voir délivrés de l'oppreſſion qui a peſé ſur eux pendant quelques mois, malgré les promeſſes qui leur avoient été faites & les principes même que l'on avoit établis d'abord. Le calme, l'union, la tranquillité de cette ville & du Piémont étant le premier objet de nos ſoins, nous croyons ne pouvoir mieux atteindre ce but, qu'en rétabliſſant l'ancien ſyſtême, au moyen des meſures proviſoires ſuivantes: &c.„

Une autre proclamation, en date du 27, eſt ainſi conçue: "Peuple du Piémont, l'armée Auſtro-Ruſſe victorieuſe dirige ſes pas vers vous, au nom de votre ſouverain légitime. Elle vient pour rétablir votre Roi ſur le trône de ſes auguſtes ancêtres, dont la perfidie de ſes ennemis l'avoit fait deſcendre; elle vient pour faire triompher la ſainte religion, enfin pour vous délivrer du joug tyrannique de vos oppreſſeurs & détruire l'immoralité qu'ils cherchent à répandre dans tous les cœurs. Braves piémontois, votre fidélité & votre attachement à l'auguſte maiſon de Savoie qui vous gouverne depuis pluſieurs ſiècles avec tant de ſageſſe & de gloire, vous invitent à combattre pour une cauſe, de l'heureuſe iſſue de laquelle dépend votre bonheur. Animés par l'exemple de vos ancêtres, reprenez ces armes ſi ſouvent victorieuſes contre notre ennemi commun, réuniſſez-vous ſous les drapeaux de la brave armée que je commande; & les impoſteurs qui cherchent à vous ſéduire pour vous opprimer, ſeront chaſſés pour jamais de votre territoire. C'eſt uniquement pour la défenſe de votre religion, pour la conſervation de vos propriétés que je vous invite à prendre les armes. Je promets, au nom de L. M. I., protection & aſſiſtance à toux ceux qui écouteront la voix de l'honneur & du devoir; mais j'abandonnerai au châtiment le plus rigoureux les ſcélérats qui ſe fondant ſur un acte arraché par la trahiſon & la force, oſeroient s'oppoſer aux progrès de notre armée. Hâtez-vous donc, fidèles habitans du Piémont, à prendre part à nos ſuccès; qu'une fauſſe crainte ne vous rende point infidèles à vos premiers ſermens. Votre honneur, le devoir annullent celui que vous avez prêté au gouvernement inique qui vous a opprimé. Les vertus ſublimes que nos ſouverains font briller ſur le trône, vous ſont garants de mes promeſſes.„

Milan du 3 juin.

On apprend que le général de Kray eſt retour-

Digitized by Google

né sous Mantoue pour presser le siège de cette forteresse. Le général comte de Bellegarde a détaché une partie de son armée dans le Milanois, pour renforcer l'armée sur le Pô inférieur, qui couvre le blocus de Mantoue contre les entreprises du général Macdonald. Ce général a déjà livré quelques combats au général Ott, qui commande actuellement les troupes Impériales dans le Parmesan & le Modénois; mais on n'a pas encore de rapport autentique sur le résultat de ces évènemens.

Extrait d'une lettre de Florence, du 27 mai. (D'un journal de Paris).

"Le général Macdonald est ici depuis le 24 de ce mois. Nous l'avons accueilli comme le sauveur des françois en Italie, & tout annonce que notre confiance en lui ne sera pas trompée. Son armée, qui l'a suivi à grandes journées, est entièrement rassemblée ici depuis hier: elle est pleine d'ardeur; & son zèle, que quelques contrariétés n'ont fait que ranimer, est pour nous du plus heureux présage. Demain est le jour auquel elle doit marcher en avant, franchir l'Appenin & se porter dans la plaine. Il ne restera ici qu'une division aux ordres du général Rusca. En comptant celle du général Victor qui occupe Gènes, nous avons une armée de près de quarante mille hommes. Nous pouvons donc concevoir de grandes espérances, d'autant plus que du côté de la mer nous allons être protégés par l'escadre de Toulon. Nous attendons, pour ce soir, le citoyen Sieyes, consul de la république françoise à Naples."

Paris du 11 juin.

On a appris hier que notre flotte est partie de Toulon, & qu'un vent favorable l'a portée à Livourne, où elle a débarqué 16 mille hommes, qui, réunis à l'armée de Macdonald, doivent attaquer à dos l'armée austro-russe, & la mettre entre deux feux.

Une lettre du général Pouget à l'administration centrale du département des Alpes maritimes, datée du quartier-général d'Oneilles, le 10 prairial (29 mai) annonce, que depuis 3 heures du matin, Oneille & toute sa vallée sont au pouvoir des François; les rebelles se sont jettés du côté de Diamo; on est à leur poursuite.

Nos journaux annoncent aujourd'hui que Bonaparte est parvenu à s'emparer de St. Jean d'Acre, après avoir taillé en pièces les troupes de Djezar Pacha & du Pacha de Damas; mais ils n'indiquent ni la date, ni la source de cette nouvelle.

A la cérémonie funèbre qui a eu lieu le 8 au champ de mars, le citoyen Chénier a prononcé un discours, dans lequel, après avoir versé des fleurs sur les tombes de Bonnier & de Roberjot, appellé l'indignation & la vengeance sur l'Autriche, avoir déploré les malheurs de l'Italie, il ajoute: "Par-tout les préjugés enhardis tonnent, menacent & proscrivent; par-tout se forgent de nouveau les triples chaînes de la superstition, du despotisme & de la gothique féodalité; par-tout s'organise la révolte ouverte de la vanité héréditaire contre l'éternelle majesté des peuples, du pouvoir absolu contre la vraie sociabilité, de la barbarie contre les lumières, des bêtes féroces contre les hommes. Et l'on s'est flatté de remettre impunément en question l'existence d'une république de trente millions d'habitans! La coalition nouvelle imprimeroit aux esprits une marche honteusement rétrograde! elle abaisseroit à son niveau les hauteurs de la pensée humaine! elle imposeroit encore aux Bataves le joug d'un stathoudérat usurpateur! elle briseroit sur les monts helvétiques la flèche invincible de Guillaume Tell! elle écraseroit à jamais l'Italie sous le sanglant *fardeau de l'empire* & du sacerdoce! *violant même le territoire* sacré, s'avançant *sur nos frontières*, pénétrant dans nos cités, elle viendroit punir..... Vous frémissez, brave jeunesse, vos cœurs, vos yeux, vos mains demandent des armes. Et qui de vous pourroit hésiter entre l'infamie & la gloire?"

Le ministre de la guerre a adressé, le 4 juin, aux généraux & officiers supérieurs commandant les places de guerre, une circulaire par laquelle il leur recommande de se préparer à la défense la plus opiniâtre, dans le cas où le sort des armes ameneroit l'ennemi aux pieds de leurs remparts. Nos loix militaires, dit le ministre, veulent que l'on soutienne l'assaut, au corps même de la place, avant de songer à capituler. L'infamie & le supplice seront présentés à quiconque seroit tenté de violer ces dispositions conformes au génie national & à la loi du 26 juillet 1792.

Des trente ôtages piémontois qui ont la ville de Dijon pour prison, sept viennent d'obtenir du gouvernement la faculté de retourner auprès du Roi de Sardaigne. Ce sont M. de Saint-Marsan, ministre de la guerre, & sa mère; M. Priocca, ministre des affaires étrangères, & ses deux frères; le colonel Aluata, & Laurent Paula, curé d'Asti.

Digitized by Google

L'adminiſtration centrale, ſur l'invitation du miniſtre de la police, leur a délivré des paſſeports pour ſe rendre en Sardaigne.

Une lettre du général Maſſena au Directoire exécutif, en date du 16 (4) de ce mois (*), apprend que l'ennemi lui a livré bataille ce jour-là, à la pointe du jour, avec des forces très ſupérieures, mais ſon opiniâtreté & le nombre n'ont pu réſiſter à la bravoure de nos ſoldats. Il a été obligé de céder. Ce combat a été très-meurtrier. L'ennemi a perdu environ 3000 hommes en tués ou bleſſés. Il a eu un général tué & trois bleſſés. Nous lui avons fait 1200 priſonniers. (*Art. officiel.*)

Conſeil des 500. — Séance du 8 juin.

L'ouverture de la ſéance eſt annoncée par une triple ſalve d'artillerie. A midi, les repréſentans s'aſſemblent dans la ſalle des coſtumes, & à midi & demi, ils ſe rendent dans celle de leurs ſéances. Chaque membre porte un crêpe noir à ſa toque, & à la main une branche de cyprès qu'il dépoſe en entrant au pied de l'autel. Pendant que les repréſentans entrent & ſe placent dans la ſalle, la muſique exécute des airs analogues à la fête, & ſe rend dans un local diſpoſé au-deſſus de la barre; ce local eſt drapé en noir, ainſi que le bureau.

Dans l'enceinte de la barre, ſur un piédeſtal en granit, eſt placée une figure de femme aſſiſe, repréſentant la patrie couronnant deux urnes cinéraires ſur leſquelles ſont écrits les noms des cit. Roberjot & Bonnier; ſur l'une des faces du piédeſtal ſont deux autres urnes lacrymales, entre leſquelles on lit: *Aux mânes de Roberjot & Bonnier, la patrie reconnoiſſante.* Sur les autres faces de ce piédeſtal, ſont deux inſcriptions analogues à la circonſtance. Ce même piédeſtal eſt élevé ſur un cube de granit gris, ſur l'une des faces duquel on lit: " Le 9 floréal „ an 7, à 9 heures du ſoir, le gouvernement au„ trichien a fait aſſaſſiner par ſes troupes les ci„ toyens Jean-Debry, Bonnier & Roberjot, mi„ niſtres françois, envoyés à Raſtadt pour négo„ cier la paix. „

Le préſident appelle la vengeance nationale ſur les aſſaſſins des miniſtres de paix. " Mânes de Roberjot & de Bonnier, dit-il, appaiſez-vous; la nation françoiſe, généreuſe & libre, ſaura punir les ſcélérats qui n'ont pas reſpecté les droits des peuples.„

Vienne du 5 juin.

Suite des nouvelles officielles, publiées par la gazette de la cour, du 3.

„ Le général comte de Hohenzolern mande que le 18 à une heure après minuit, il ſe mit en marche de Ponteroſſo avec le corps de chaſſeurs de Leloup, le bataillon de Rohan, un bataillon ruſſe, un eſcadron de huſſards & 2 bataillons de Reilki; il s'avança en trois colonnes ſur Taverne, & attaqua au point du jour de front & en flanc l'ennemi poſté dans cet endroit avec une demi-brigade; après un court combat, il le chaſſa de ſa poſition & le diſperſa en partie. Ce général, ſans perdre du tems à faire des priſonniers, eût continué auſſitôt de ſe porter en avant pour ne pas laiſſer à l'ennemi le tems de ſe reformer; mais le gén. Lecourbe étant accouru avec le reſte de ſa diviſion au ſecours de la demi-brigade, le combat s'engagea de nouveau près du Pirongo, & il fut très-vif. Le courage de nos troupes & de leurs chefs ſurmonta tous les obſtacles; le général Lecourbe fut repouſſé de poſition en poſition ſur une étendue de 4 à 5 lieues, juſques derrière le mont Cénère; ce qui donna l'occaſion au général Hohenzolern de reconnoître cette poſition. Il trouva qu'il étoit impoſſible dans aucun cas de s'y maintenir avec un petit nombre de bataillons, d'autant plus qu'une ſeconde diviſion ennemie commandée par le général Loiſon, ſe trouvoit poſtée près de Bellingen. En conſéquence le général de Hohenzolern réſolut de reſter encore quelques heures ſur ce point, de faire occuper Taverne, & comme il n'y a d'autre point tenable dans cette partie que Lubino, Ponte-Teresa & Lugano, d'y poſter le prince de Rohan, & d'ordonner au colonel Strauch (qui devoit être remplacé à Chiavenne par l'avant-garde du F. M. L. de Bellegarde) de ſe réunir au prince de Rohan, juſqu'à l'arrivée du colonel Strauch: le comte de Hohenzolern renforça le prince d'un bataillon, & il retourna avec le reſte de ſes troupes au ſiège du château de Milan. — Le général Hohenzolern, au départ du rapport, ne pouvoit encore déterminer le nombre des priſonniers, parce qu'on en ramenoit continuellement; il ſe montoit déjà à quelques officiers & plus de 100 ſoldats. L'ennemi a eu près de 300 hommes tués ou bleſſés. Notre perte conſiſte en 9 morts & 25 bleſſés. „

(*Nouvelles officielles du 4.*)

„ Nous avons dit que l'armée impériale avoit pris une poſition ſur la Sellia pour ſe diriger enſuite, ſuivant les circonſtances, ſoit ſur Turin, ſoit ſur Aſti.

„ D'après un rapport du général de cavalerie Melas en date du 26 mai, les deux diviſions de Kaim & Frölich après avoir paſſé la Sellia, campèrent ſur les bords de la Stura; elles paſsèrent enſuite cette rivière, & ſe dirigèrent ſur Turin, de manière que l'aile gauche fut appuyée ſur Reggio & Balco, & l'aile droite derrière la Madona della Campagna. Le faubourg de Balco fut oc-

(*) C'eſt par erreur qu'on a daté la derniere lettre du général Maſſena, (dans notre n°. 164) du 16 prairial (4 juin.) Elle eſt datée du 15 (3 juin.)

cupé par deux bataillons de Giulai; les troupes ruſſes & la diviſion du général Caraiczay paſsèrent auſſi la Stura & la Dora & prirent une poſition en avant de la Chartreuſe; l'aile gauche fut appuyée ſur Cruliasco. Le général Wuckaſſowich ayant été renforcé d'un bataillon, s'avança ſur la rive droite du Pô, & occupa la hauteur des Capucins. A 9 heures du ſoir, on diſpoſa tous les canons de 12 livres & obuſiers, afin de pouvoir battre à minuit la ville de tous côtés, & faciliter l'entrée aux troupes.

„ Le lieutenant-colonel & adjudant-général de Thellen, expédié par le maréchal comte de Souwarow, eſt arrivé ici hier matin, avec un nouveau rapport du général de cavalerie Melas, portant, que le 27, la ville de Turin fut formellement ſommée par le général Wuckaſſowich, commandant l'avant-garde. Sur la réponſe négative qui fut faite, ce général fit jetter dans la ville quelques obus, qui mirent le feu à une des maiſons ſituées près la porte du Pô. Alors les habitans bien penſans qui étoient armés ouvrirent les portes au général Wuckaſſowich, malgré l'oppoſition de l'ennemi. Deux eſcadrons du 7me régiment de huſſards pénétrèrent auſſitôt dans la ville, & pourſuivirent l'ennemi juſqu'à la porte de la citadelle où l'on fit priſonniers environ 40 hommes. Pendant ce tems le général Wuckaſſowich occupa la ville avec la plus grande partie de ſon infanterie, & fit ouvrir les autres portes. Le capitaine Vecsay, du régiment de dragons de l'Empereur, ſaiſit cette occaſion pour pourſuivre l'ennemi dans ſa fuite, avec une diviſion de cavalerie & le piquet de Giulai poſté dans le faubourg Palino. Il parvint dans cette pourſuite à faire pluſieurs priſonniers. — L'ennemi ſe jetta dans la citadelle. La diviſion du F. M. L. Keim entra enſuite dans la ville, & elle fut deſtinée à former le blocus intérieur de la citadelle. Le général ruſſe prince Pancrazion la bloque à l'extérieur avec 6 bataillons, 4 compagnies de chaſſeurs & 4 eſcadrons de Lewenöhr.

„ La diviſion du F. M. L. Frölich a été poſtée près d'Orbaſſano, ſur la route de Pignerolle; la diviſion de Zoph, ainſi que les autres troupes ruſſes, ont auſſi dû prendre la même direction.

„ On a trouvé à l'arſénal & ſur les remparts de Turin plus de 360 canons & autres bouches à feu, ainſi qu'une quantité prodigieuſe de bombes, boulets & autres munitions, & plus de 6000 quintaux de poudre. L'ennemi a laiſſé dans la ville un hôpital de 215 malades. Le général Melas ne doute pas que l'on ne trouve encore d'autres magaſins.

„ Auſſitôt après l'entrée de nos troupes à Turin, l'ennemi tira de la citadelle ſur la ville pendant plus d'une heure; il recommença cette canonade au point du jour & la continua juſqu'à cinq heures; mais il a été depuis convenu avec lui qu'il ne tireroit plus ſur la ville.

„ Le lieutenant-général ruſſe Schweikowski a inveſti le château d'Alexandrie ſur la rive gauche du Tanaro. Le général Seckendorff qui s'eſt avancé ſur cette ville du côté du confluent de l'Orba & de la Bormida, bloque auſſi ce château ſur la rive gauche; ſes avant-poſtes s'étendent depuis la Scrivia, par Novi, Caſſine, Carantino juſqu'à Maſſo ſur le Tanaro. Les coſaques ruſſes pouſſent de-là juſqu'à Caſal.

„ D'après les avis qui ſont parvenus, l'ennemi raſſemble ſes principales forces du côté de Coni. „

De Ratisbonne le 9 juin.

S. A. R. l'Archiduc Charles a adreſſé la lettre ſuivante à S. Exc. M. le co-commiſſaire impérial, de ſon quartier-général de Kloten le 6 juin. „ Dans la nuit du 27 au 28, l'ennemi ſe retira entièrement derrière la Glatt, & l'avant-garde de mon aile gauche fut établie devant Baſſersdorff, & celle de l'aile droite devant Bulach. — Le 4 de ce mois, je m'avançai avec l'armée juſqu'à la Glatt; le même jour, l'ennemi fut repouſſé juſques dans ſon camp retranché devant Zurich. Mes avant-poſtes furent étendus juſqu'à une petite portée de fuſil des rétranchemens ennemis. — Le 5, je reconnus la poſition de l'ennemi, que la nature & l'art rendoient très forte. Je fis tous les préparatifs pour attaquer, au point du jour, ſes retranchemens ſur toute la ligne. L'ennemi ne jugea pas à propos d'attendre cette attaque, & la nuit dernière il a abandonné ſa poſition retranchée, avec tant de précipitation, qu'il a laiſſé 36 canons & 15 chariots de munitions. — Aujourd'hui à midi, l'ennemi a auſſi abandonné la ville de Zurich, il ſe retire au-delà du Limat vers Baden, & ſon projet paroit être de réunir ſon armée de ce côté. Je vous ferai part ultérieurement des détails de l'opération offenſive qui a eu lieu contre le camp retranché. „

Le 7 de ce mois, le miniſtre du prince-évêque d'Eichſtadt a déclaré à la Diète, au nom de ſa cour, qu'il regardoit comme très patriotique & conſtitutionnelle la déclaration faite en dernier lieu par le Roi de Suède, qu'il y accédoit entièrement, & qu'il annonçoit que le contingent d'Eichſtadt ſe trouvoit déjà à *Philipsbourg* & à Wurzbourg ſous les ordres du commandant en chef de l'armée d'Empire.

Stuttgard du 13 juin.

Le 27 mai, l'Archiduc Charles a adreſſé la proclamation ſuivante aux Suiſſes. " En quelques endroits de la Suiſſe, il a été tiré par des hommes malveillans ſur mes troupes qui étoient à la pourſuite de l'ennemi. Cela m'a dû être d'autant plus inattendu, que j'avois donné dans mes proclamations du 30 mars & du 23 mai à tous les habitans de la Suiſſe les aſſurances les plus préciſes des intentions pures & amicales de S. M. l'Empereur. Quoique je ſois convaincu que ce ne ſont que quelques individus qui prennent part à de tels actes d'hoſtilité, la ſûreté de l'armée confiée à mon commandement exige cependant que je prenne toutes les meſures de précaution néceſſaires, & qu'en conſéquence je rende reſponſables de la manière la plus ſévère pour toute inſulte de cette eſpèce, les magiſtrats des villes, ainſi que les préposés des communes. „

Strasbourg du 13 juin.

Nos gazettes citent des lettres de Baſle du 10, qui diſent que nos troupes ſont rentrées à Zurich, à la ſuite d'un ſanglant combat.

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(Faisant suite a la GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Lundi 17 Juin 1799. (No. 167.)

Venise du 7 juin.

Le général Klenau continue de faire des progrès sur la côte de l'Adriatique : il a pénétré jusqu'à Cervia, & même, dit-on, à Rimini. Mais les françois & les Cisalpins lui ferment toujours les approches de Bologne, où ils sont au nombre de 6 ou 8 mille hommes. Du côté de Modène, ils tiennent aussi le fort Urbain. — On parle vaguement de quelques attaques faites par l'armée de Macdonald contre le général Ott, à peu de distance de Parme & de Reggio. On dit que d'abord les françois ont eu du succès, mais que bientôt les autrichiens, ayant reçu des renforts, ont obtenu des avantages.

Londres du 4 juin.

Les volontaires qui s'assembleront aujourd'hui à Hyde Park en l'honneur du jour de la naissance de S. M., seront au nombre de 70 corps. L. A. R. les ducs d'York & de Glocester les commanderont, aidés par les généraux lords Harrington & Heathfield, & par les généraux Ludlow & Dudley. Ils seront formés en ligne sur deux de hauteurs. S. M. s'y rendra à 9 heures pour les passer en revue.

Hier à midi les personnes qui se proposent de souscrire pour l'emprunt prochain se sont rendues chez M. Pitt. Il leur a annoncé que le service de l'année actuelle exigeoit 12 millions & demi pour l'Angleterre & 3 pour l'Irlande, y compris un subside de 820,000 l. st. pour la Russie; & qu'il seroit en outre fait une émission de 3 millions en billets sur l'échiquier, pour les subsides étrangers. M. Pitt ne voulut point donner de réponse affirmative, lorsqu'il lui fut demandé s'il proposeroit un vote de crédit à la fin de la session.

L'amirauté a reçu hier des dépêches du vice-amiral lord Keith, datées du 6 mai: elles portent que le 3, il apperçut la flotte de Brest en avant de Cadix, & qu'elle paroissoit avoir le dessein d'entrer dans ce port; qu'il lui présenta le combat avec les 15 vaisseaux de ligne à ses ordres, (le lord St. Vincent étant retenu à Gibraltar par les vents contraires avec 4 vaisseaux de ligne), mais que l'ennemi parut vouloir l'éviter, & que le 4 au soir, il survint une bourasque qui lui fit perdre de vue l'escadre françoise; que le jour suivant, il se mit à sa poursuite sur la côte de Barbarie, de manière cependant à ne pas lui ouvrir l'entrée de la baie de Cadix: afin de la frustrer parlà de son principal but, qui étoit de se joindre à la flotte espagnole, pour aller ensuite reprendre l'isle Minorque. — Une lettre de M. Coffin, commissaire de S. M. à Gibraltar, en date du 9 mai, annonce que l'escadre françoise a pris la route de Toulon; & que le lord St. Vincent alloit mettre à la voile avec ses 4 vaiss. de ligne, & se proposoit d'aller avec l'escadre bloquer les françois à Toulon, afin d'empêcher que les opérations de Sir Nelson & des alliés dans la mer d'Italie, ne soient interrompues. — Le dernier paquebot de Lisbonne a apporté la nouvelle que l'amiral Witshed, avoit passé le 16 mai devant le Tage avec 5 vaisseaux de ligne, & qu'il avoit continué sa route pour aller joindre le lord St. Vincent. — On croit que l'escadre de Sir Alan Gardner & celle du contr'amiral Collingwood, montant à 10 vaisseaux de ligne, sont destinées à renforcer notre flotte dans la méditerranée.

Une gazette de New-Yorck du 3 mai annonce que les espagnols ont repris sur les anglois l'isle de la Trinité. — La même feuille dit que 4 frégates françoises sont arrivées à Cayenne, avec des troupes à bord; & qu'elles paroissoient destinées à une expédition contre les Anglois à Demerari. Mais on espéroit que ces frégates seroient interceptées par une escadrille américaine, qui croisoit dans ces parages.

Paris du 11 juin.

Le *Rédacteur* d'hier contient deux rapports faits au directoire exécutif, relativement à l'opéra d'Adrien. Le premier eſt du 13 prairial (1 juin), & antérieur à ſa repréſentation. Le miniſtre y rend compte au directoire exécutif des corrections que cet ouvrage a ſubies, & détruit les ſoupçons qu'on cherchoit à élever ſur les inconvéniens qui pouvoient réſulter de ſa repréſentation. La répugnance que François (de Neufchâteau) témoigne ſur cette cenſure préliminaire, fait doublement honneur à ce miniſtre : " Elle indiſpoſe les gens de lettres, dit-il, contre le régime de la liberté avec lequel elle leur paroit incompatible : cette ſorte d'inquiſition n'eſt ni dans mon goût, ni dans les devoirs de ma place, ni dans l'intérêt de l'art, ni dans celui de la république, &c..... „ Le ſecond rapport répond au meſſage du conſeil des 500, ſur la repréſentation de cet ouvrage. Le miniſtre de l'intérieur en attribue la dénonciation à l'ignorance où étoient ſans doute pluſieurs membres du conſeil ſur les changemens qu'on y avoit faits. On dit enſuite dans l'expoſé fait au conſeil des 500, ajoute le miniſtre, *que cette pièce fut faite en* 1792 *pour Joſeph II, par un poëte de la reine.* Or, cette pièce a été faite en Italie en 1786, & on ne pouvoit la faire en 1792 pour Joſeph II : car Joſeph II n'étoit plus. Quant à la qualité de *poëte de la reine* qu'on donne au citoyen Hoffmann, elle a lieu de ſurprendre, puiſqu'on aſſure que cet auteur n'a jamais rien compoſé pour la cour. „ — Quant à ce qu'un orateur a avancé que la pièce venoit d'être reproduite & jouée malgré la défenſe du miniſtre de la police générale, le miniſtre de l'intérieur répond que loin qu'il y ait eu une défenſe à cet égard, la pièce avoit été approuvée ſous le miniſtère du cit. Lecarlier, acquiſe & payée 1000 écus au C. Hoffmann, ſous celui du cit. Letourneux, & que le miniſtre de la police, le cit. Duval, lui avoit écrit le jour même de la prem. repréſentation, qu'il avoit pris toutes les meſures de police qu'exige ordinairement une prem. repréſentation. " Tout ce qui eſt dans le meſſage porte donc abſolument à faux, ajoute-t-il. On a dit que j'avois donné une ſomme de 11 mille f. pour faire repréſenter Adrien. Le fait eſt que je n'ai rien donné ni pu donner à cet égard. „ Cette réponſe fait préſumer qu'on va reprendre les repréſentations d'Adrien.

Extrait d'une lettre d'un officier de l'armée du Danube, datée de Zurich, 16 prairial (4 juin.) C'eſt très à la hâte & pour ainſi dire le pied à l'étrier, que je vous trace quelques lignes ſur la ſituation de notre armée. Depuis hier (3 mai) à 4 heures du matin nous ſommes aux priſes avec l'ennemi qui eſt ſous les glacis de la ville. Le canon de la place fait un feu continuel ſur lui. Du côté du lac, c'eſt-à-dire ſur la rive droite au centre, les Autrichiens occupent la hauteur & nous le milieu de la montagne qui domine la ville. Sur la gauche où eſt la route de Winterthur & de Schaffhouſe, le camp retranché tient bon : on s'eſt battu toute la journée du 15 (3) & le tems affreux qu'il faiſoit n'a pas arrêté l'acharnement des combattans. Le général Chérin a été bleſſé dans cette affaire, ſous les glacis même de la ville, à huit heures du matin : ſa bleſſure eſt grave & preſque mortelle. La balle qui eſt entrée près de l'épine du dos, a traverſé toute la gauche du bas-ventre. Le premier appareil n'eſt pas encore levé, & la faculté a décidé que ſi nous étions obligés d'évacuer il ne pourroit être tranſporté ſans rendre ſa maladie déſeſpérée. Il reſtera avec un officier & un chirurgien. L'attaque aujourd'hui eſt encore plus vive que les précédentes, parce qu'elle eſt générale. Depuis Baden & l'embouchure de l'Ar juſqu'au lac, tout eſt *en action*. Je ne ſais ſi nous tiendrons longtemps ici. Dans tous les cas la réſiſtance eſt opiniâtre. — L'adjudant-général Debilly a reçu une balle au bras droit. Le général Maſſena eſt toujours à cheval ainſi que nous. Le courier part : il ne me reſte que le temps de vous dire que je vous inſtruirai du réſultat quand l'affaire ſera finie. *P. S.* Le général Lecourbe s'eſt replié du côté de Lucerne. „

Le ci-devant prince de Carency, tranſféré ces jours derniers de la priſon du Temple à celle de la Force, vient d'être mis ſur la liſte des émigrés par ordre du directoire exécutif, qui a pris en même tems un arrêté par lequel il le condamne à être exporté en Eſpagne ; en conſéquence, il eſt parti avant-hier matin ſous eſcorte pour Bayonne.

Le nommé Cuſtine eſt parti hier matin pour Anvers, où il eſt conduit de brigade en brigade.

Avant-hier matin, 7 citoyens de la commune de Rennes, détenus au Temple depuis un mois, ſont partis ſous eſcorte de gendarmes pour leur département, où ils vont être mis en jugement.

Le nommé Quincieux, de Lyon, qui avoit été acquitté en cette ville, après avoir crié : *Vive le Prince Charles ! Vive Louis XVIII !* vient d'être arrêté de nouveau par ordre du miniſtre de de la police.

Le Roi de Pruſſe a fait préſent au cit. Syéyès de ſon portrait enrichi de diamans. Avant de partir de Berlin, celui-ci n'a pris congé que du comte de Finkenſtein & du comte de Haugwitz. Il a laiſſé chez toutes les autres perſonnes de la cour des cartes de viſite.

Le directoire exécutif a obtenu du gouvernement eſpagnol la liberté d'extraire un certain nombre de troupeaux choiſis de la race à laine ſuperfine ; ils ſeront diſtribués, par voie de ſouſcription, aux cultivateurs induſtrieux des départemens. Le miniſtre de l'intérieur a adreſſé le 9 de ce mois, aux adminiſtrations centrales l'expoſé des conditions modérées auxquelles leurs adminiſtrés pourront ſe procurer cette eſpèce précieuſe de bétail.

Un corſaire de Bordeaux a conduit dans ce port, le 4 juin, un bâtiment de 1200 tonneaux, ſous pavillon neutre, mais venant de l'Inde, expédié par un comptoir anglois, ayant ſon équipage tout anglois, & le bâtiment étant un de ceux de la compagnie angloiſe. On eſtime cette priſe à 5 millions.

On mande de Gènes le 21 mai, que les ſubſiſtances y ſont très-rares. Des maiſons de com-

merce de Marſeille ont envoyé à leurs amis des galettes de biſcuit : ſans doute la ſortie de notre eſcadre partie de Toulon le 28 mai, éloignera les vaiſſeaux ennemis qui empêchent les Grecs de porter des bleds dans les ports de la Ligurie.

Le général Joubert eſt depuis quelques jours à Paris. On eſpère que les médecins qu'il vient conſulter, aideront à rétablir ſa ſanté délabrée.

Conſeil des Anciens. — Séance du 8 juin.

La ſéance eſt ouverte à onze heures & demie, au bruit du canon. Les membres du conſeil entrent dans la ſalle des ſéances, tenant tous dans leurs mains une branche de cyprès, qu'ils vont dépoſer au bas du ſarcophage élevé à la place de la barre. Dans ſa partie ſupérieure, le ſarcophage eſt ombragé de cyprès, & préſente les buſtes des trois miniſtres aſſaſſinés dans les champs de Raſtadt. Le ſoubaſſement offre la ſcène de l'aſſaſſinat. Aux angles ſont placés des trépieds antiques, ſur leſquels brûlent des parfums. Du milieu du plafond de la ſalle deſcend une couronne d'immortalité, dont les étoiles ſont figurées par des lampions ſur un fond noir, qui porte les noms de Roberjot & de Bonnier. La tribune eſt transformée en autel, qui préſente la patrie aſſiſe, voilée, appuyant ſes mains ſur le cœur des deux miniſtres aſſaſſinés, qui ſont placés à ſes cotés, & dont les têtes repoſent ſur ſes genoux. Les préſidens des deux conſeils montrent à des groupes de François les victimes immolées & les invitent à venger cet aſſaſſinat. Ceux-ci, la main étendue ſur les cadavres, jurent d'exterminer les auteurs de ce crime.

La plus grande obſcurité regne dans la ſalle : tous les jours ont été bouchés ; elle eſt tendue de noir, & ornée de guirlandes de cyprès. La ſéance eſt ouverte par un morceau de muſique funebre. Le préſident prononce l'eloge de Roberjot & de Bonnier. — Le conſeil en ordonne l'impreſſion à douze exemplaires.

La ſéance eſt terminée par un chant funéraire, exécuté par la muſique du corps légiſlatif & les citoyens Chéron, Lais & Laforêt, du théâtre des arts.

Le conſeil ſort de la ſalle au ſon des inſtrumens qui exécutent le chant du départ.

Conſeil des 500. — Séance du 9 juin.

La députation de l'Ardèche, informe le conſeil d'un nouvel attentat commis par les hordes de brigands qui infeſtent ce département. Ils viennent non-ſeulement d'arracher un arbre de la liberté, non-ſeulement ils arrêtent journellement les couriers, pillent les voitures publiques, enlèvent les caiſſes nationales ; mais ils tuent, ils maſſacrent. Le citoyen Lebrun, commiſſaire près le canton d'Argentière, patriote recommandable par ſes vertus, eſt tombé ſous leurs coups, comme ſon prédéceſſeur. Les républicains ſont ſans appui, ſans protection dans ces malheureuſes contrées ; les adminiſtrations ſans force pour faire exécuter les lois ; ces pays ſont ſur le point de ſe voir en proie à la guerre civile. — Le conſeil arrête que cette dénonciation ſera envoyée, ſéance tenante au directoire.

Saint-Martin en confirmant ces faits, aſſure que le directoire a pris les plus vigoureuſes meſures pour empêcher qu'ils ne ſoient renouvellés.

Le directoire exécutif informe le conſeil par un meſſage que le cit. Sieyès eſt arrivé avant-hier (7) à Paris, & qu'il a été inſtallé.

Un membre, par motion d'ordre, propoſe la réorganiſation de la garde nationale ſédentaire. — Renvoyé à une commiſſion.

Roemers donne lecture de ſon nouveau projet ſur la reſponſabilité des communes. Il eſt conçu en quarante & tant d'articles. — Impreſſion & ajournement.

Un membre de la nouvelle ſeſſion s'élève contre la déſertion des conſcrits. Il demande qu'on prenne les meſures les plus ſévères pour l'arrêter. — Renvoi à la commiſſion.

Il eſt un autre genre de déſertion, dit un autre membre, qu'il eſt encore plus important d'arrêter ; je veux parler de la déſertion des forçats : leur condamnation n'eſt qu'un jeu : pour de légères ſommes ils achètent la protection de leurs gardiens ; ils fuient, ſe répandent dans les départemens, & y effraient par les allarmes qu'ils y répandent, juſqu'aux tribunaux chargés de les juger. Vous ſentez que c'eſt dans les communes où ils ſavent que règnent les déſordres & les crimes, qu'ils ſe portent de preference. Le déſordre cherche le déſordre. Je demande qu'une loi terrible atteigne cette ſorte de déſerteurs, & qu'il n'y ait plus à choiſir pour eux entre le ſupplice auquel ils ſont deſtinés, & la mort. — Appuyé. — Renvoyé à une commiſſion.

Séance du 10.

François (de Nantes) lit une adreſſe revêtue des ſignatures de 400 citoyens de Grenoble, dans laquelle ceux-ci demandent entre autres à s'aſſembler pour pouvoir ſe communiquer leurs idées, & acquérir des lumières ſur les cauſes qui ont amené nos revers en Italie. Une partie de cette adreſſe contenant des détails ſur nos forces militaires, ne peut être lue publiquement. Elle a été communiquée au miniſtre de la guerre & au directoire. L'autre partie demande la punition des traîtres, des dilapidateurs & annonce au conſeil qu'il n'a qu'à ſe prononcer, & que bientôt les républicains de ce département vont ſe lever en maſſe contre l'ennemi. — Renvoyé à la commiſſion militaire.

François (de Nantes) avant de faire lecture de l'adreſſe, avoit prononcé un diſcours d'après lequel il paroîtroit que Grenoble renferme maintenant les débris de notre armée d'Italie. — Le conſeil en ordonne l'impreſſion.

Géniſſieux donne lecture d'une lettre auſſi de Grenoble, dans laquelle on dénonce un fourniſſeur qui a donné aux ſoldats des chemiſes qui peuvent durer à peine 4 jours. — Le conſeil renvoie cette lettre au directoire.

L'ordre du jour appelle la diſcuſſion du projet ſur la liberté de la preſſe. — Berlier avant de préſenter le projet ſur cette matière qu'il avoit déjà propoſé le 18 fructidor dernier, émet quelques idées à ce ſujet. Il commence d'abord par retracer les avantages tant promis, & que la patrie a ſi peu retirés, du ſilence des écrivains depuis le 18 fructidor. Il fait enviſager le danger que court la liberté du peuple, quand celle de la preſſe eſt enchaînée, la tendance naturelle qu'a tout pouvoir à qui l'on ne peut rien oppoſer à faire des pas vers la tyrannie ; l'affoibliſſement, l'apathie, l'anéantiſſement de l'eſprit public, le réſultat ordinaire de l'eſclavage & de la cenſure des idées. Il fait un parallèle entre les jours d'enthouſiaſme du commencement de la révolution, pro-

duits par la liberté de la preſſe, & la ſituation où nous nous trouvons aujourd'hui, ſituation dont nous ne ſommes redevables, dit-il, qu'à la liberté dont on a privé la preſſe. — Un orateur a dit, il y a quelques jours: il faut diſtinguer la liberté de la preſſe de l'indépendance des journaux; mais que ſignifie cette diſtinction ſpecieuſe? L'indépendance des journaux n'eſt-elle pas une conſéquence de celle de la preſſe? n'eſt-elle pas à l'égard de celle-ci ce que l'eſpèce eſt au genre? Ainſi donc cette diſtinction ne ſauroit être fondée, la conſtitution la rejette, & nous ne devons ſuivre que la conſtitution. La diſtinction raiſonnable à faire eſt entre la liberté de la preſſe & la licence, & toutes les meſures à prendre ſont celles qui proclameront la ſéparation du juſte d'avec l'injuſte, & qui fixeront la limite où le droit finit & l'abus commence. L'orateur après avoir expoſé combien une loi dans ce genre eſt difficile à faire, après avoir peint ſous de fortes couleurs les inconvéniens de l'eſclavage de la preſſe & les dangers de ſa licence, expoſe les principes qui ont dirigé la commiſſion dont il eſt l'organe. Il eſt réduit ſommairement à ces termes: "Liberté entière de s'expliquer ſur les actes de l'autorité, pourvu que l'écrit ne dégénère pas en provocation à la déſobéiſſance. Repreſſion rigoureuſe des imputations dirigées contre l'honneur ou la probité des perſonnes, à moins qu'on ne ſe porte dénonciateur civique ou qu'on n'en produiſe la preuve par écrit.„ — Berlier finit par expoſer au conſeil combien les circonſtances où ſe trouve la patrie, rendent preſſant le beſoin d'adopter une loi à ce ſujet; & ſi le projet de la commiſſion n'eſt pas adopté, il deſire du moins que les idées émiſes par ſon organe, ayent jetté quelque jour ſur une matière auſſi délicate, & de laquelle dépend en quelque ſorte le ſalut de la république.

Desnox ſuccède à Berlier & combat le projet de la commiſſion. Son diſcours a obtenu les honneurs de l'imp.

Duplantier appuie vivement le projet de la commiſſion: il reproduit divers argumens de Berlier, & appuie avec force ſur le danger de la dictature qu'on exerce en ce moment ſur les écrits de toutes ſortes; il aſſure que le pouvoir, fût-il entre les mains d'un Socrate, ce droit de dictature ſuffiroit ſeul pour faire de ce ſage un tyran.

Carret (du Rhône) fait enviſager de ſon côté les maux que peut entraîner la liberté de la preſſe dans un moment, dit-il, où l'énergie des armées eſt bien affoiblie par l'ineptie de ceux qui les commandent, dans un moment où il n'y a point d'eſprit public, où l'on a appris avec indifférence l'aſſaſſinat de nos plénipotentiaires. (Cette phraſe excite des murmures univerſels). Craignez, dit-il, qu'on ne ſe ſerve de la preſſe pour affoiblir & combattre les idées du patriotiſme. La preſſe eſt un inſtrument à deux tranchans qui peut renverſer la tyrannie, mais dont on s'eſt ſervi & dont on pourroit ſur-tout ſe ſervir pour tuer la liberté. — L'orateur termine par propoſer des amendemens au projet, qui en détruiroient entièrement les vues, tels qu'une cenſure préalable & républicaine, un jury pour juger & punir les auteurs de libelles anonymes, &c., &c. — Ses propoſitions ont auſſi excité des murmures.

Lucien Bonaparte eſt monté à la tribune pour relever la phraſe dans laquelle l'orateur s'eſt plaint de la froideur avec laquelle on avoit appris les maſſacres de nos plénipotentiaires, & par la peinture oppoſée & énergique qu'il a faite des ſentimens d'indignation & de vengeance que cet événement avoit de toute part excités, il a produit un mouvement général dans l'aſſemblée, qui s'eſt levée toute entière aux cris de *vengeance*, *vengeance*.—Une partie du conſeil vouloit qu'on refuſât l'impreſſion au diſcours de Carret; cependant, vu la liberté des opinions, le conſeil a voté l'impreſſion.

Vienne le 8 juin.

S. M. l'Empereur vient d'accorder au général-major comte de Hoheuzollern, en conſidération de ſes ſervices diſtingués, la propriété du régiment de dragons qui porte le nom de l'Archiduc Ferdinand prince Royal.

La dernière colonne du ſecond corps de troupes Ruſſes, compoſée de Coſaques, s'eſt miſe en marche de Peſt le 3 de ce mois. La totalité de ce corps eſt de 11,021 hommes, ſuivant la gazette d'Offen; celle de Vienne n'avoit annoncé que 10,600 h. Le lieutenant-général Schembeck, qui le commandoit par *interim*, depuis le rappel du général Hermann, a été auſſi rappellé pendant ſa traverſée en Hongrie.

On écrit de Semlin, que Paſſewand-Oglou manifeſte de plus en plus des projets hoſtiles, ſous prétexte que l'on *ne remplit pas envers* les Janiſſaires les conditions *qu'il a ſtipulées en leur* faveur. Ses plaintes ſont principalement dirigées contre le Pacha de Belgrade. Ce Pacha a reçu depuis peu un nouveau firman de la Porte, qui lui ordonne de reſtituer aux janiſſaires leurs propriétés, & de ne les moleſter en aucune ſorte. Depuis ce moment, ils ſe tiennent aſſez tranquilles; & l'on eſpère que Paſſewand-Oglou ſera maintenant ſatisfait de ces marques de déférence de la Porte & du Pacha.

M. le Grand-Bailli de Flachslanden, connu en Bavière pour y avoir été miniſtre plénipotentiaire du Grand-Maître de l'ordre de Malthe lors de l'établiſſement de la langue Bavaroiſe, vient de partir de Ratisbonne, où il réſidoit depuis quelques mois, pour ſe rendre à Pétersbourg, où il doit prendre place dans le conſeil de l'ordre, en ſa qualité de Grand-Turcopolier (ou général de la cavalerie de la Religion), charge dépendante de la langue Bavaroiſe.

Stuttgart du 15 juin.

Il paroît que juſqu'au 10 juin, il ne s'étoit rien paſſé d'important dans les environ de Zurich. Les autrichiens étoient campés à une lieue en avant de Zurich, vers Baden & Bremgarten.

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Mardi 18 Juin 1799. (N°. 168.)

Trieſte du 7 juin.

Il eſt arrivé avant-hier un bâtiment anglois, venant de Palerme en 17 jours; il avoit à bord le colonel Barco avec des dépêches du Roi de Naples pour la cour de Vienne. On a ſu de cet officier que peu de jours avant ſon départ, une frégate angloiſe, dépêchée au lord Nelſon par le lord St. Vincent, lui avoit apporté la nouvelle qu'une eſcadre françoiſe avoit paſſé le détroit & étoit entrée dans la méditerranée: en conſéquence l'amiral Nelſon partit le 19 de Palerme avec toute ſon eſcadre pour Gibraltar.

Paris du 13 juin.

Armée du Danube. — Maſſena, général en chef, au directoire exécutif de la république françoiſe. Au quartier général à Zurich, le 16 *prairial an* 7. (4 juin.) "Citoyens directeurs, l'ennemi m'a de nouveau livré bataille ce matin, à la pointe du jour; il avoit reçu des renforts, car il nous a oppoſé des troupes fraîches, & bien ſupérieures en nombre à celles de l'attaque d'hier. L'ennemi s'eſt porté avec impétuoſité ſur toutes mes poſitions, & a donné en même temps ſur toute l'étendue de la ligne. Son front étoit hériſſé de cinquante bouches à feu: par-tout il a été reçu avec intrépidité. Je l'ai fait attaquer: il a réſiſté avec opiniâtreté; mais ſes efforts ont été vains, il a fallu céder à la bravoure & à l'audace de nos ſoldats. Jamais affaire n'a été plus meurtrière; le champ de bataille étoit jonché de cadavres. On ſe battoit encore avec la même rage & le même acharnement lorſque la nuit eſt arrivée. Nous avons fait à l'ennemi 12,00 priſonniers environ, parmi leſquels beaucoup d'officiers pris au milieu de leurs tirailleurs. Sa perte en morts ou bleſſés doit être au moins de 3,000 hommes; la nôtre s'élève en tout à 500 hommes. Le général Humbert a été légèrement atteint d'une balle. Les rapports des priſonniers & de quelques déſerteurs s'accordent tous ſur ce point, que le prince Charles dirigeoit lui-même l'affaire, que le général Hotze, ſuiſſe, a été dangereuſement bleſſé, & qu'un autre général dont on ne dit pas le nom, a été tué du côté de la droite, où l'ennemi avoit concentré ſes forces & où je commandois en perſonne. Toutes nos troupes ont fait des prodiges de valeur & ont bravé mille fois la mort; elles en recevoient l'exemple des généraux & des officiers de tous grades.„

„J'ai nommé ſur le champ de bataille le citoyen Brunet, chef de la 25e demi-brigade, général de brigade, & les citoyens Barthe & Soult, le premier, mon aide-de-camp, & le ſecond, celui du général Soult, ſon frère, tous deux capitaines de cavalerie, chefs d'eſcadron; je vous prie, citoyens directeurs, de confirmer ces nominations, ainſi que celles des officiers qui ſe ſont diſtingués dans cette journée, & pour leſquels je vous demanderai de l'avancement. Je me diſpoſe à prendre poſition ſur la chaîne des montagnes de l'Albis, appuyant ma gauche au Rhin, & ma droite au lac de Zug; j'ai reconnu moi-même que celle de la Limat n'étoit pas tenable. Salut & reſpect, *ſigné* Maſſena.

P. S. L'on me rend compte à l'inſtant que le général Oudinot, commandant la troiſième diviſion, a été bleſſé d'un coup de feu.„

Par une lettre du 18 (6), le général Maſſena rend compte qu'il a pris poſition ſur le mont Albis; ce mouvement a commencé à la pointe du jour, & a continué juſqu'à quatre heures du ſoir, ſous les yeux de l'ennemi, ſans qu'il ait oſé l'inquiéter. Dans l'affaire du 16 (4), l'ennemi a eu un général tué & trois bleſſés. „ (*Art. officiel.*)

On aſſure qu'il s'eſt tenu, il y a quelques jours, chez le miniſtre de la guerre une aſſemblée où ſe ſont trouvés un directeur, pluſieurs généraux attachés au bureau topographique, & quelques chefs de diviſion du département de la guerre. On y a pris des renſeignemens exacts ſur le nombre des troupes de la république, ſur les approviſionnemens & les moyens de défenſe de toute eſpèce, & la ſéance s'eſt prolongée fort avant dans la nuit.

Pluſieurs corps de troupes ſe rendent de l'in-

térieur de la France aux armées. La 26e demi-brigade partira demain de Paris, & les huſſards de Chamboran l'ont déjà quitté.

Une lettre de Chambéry du 4 juin annonce que les inſurrections deviennent plus violentes dans le Piémont; que l'ennemi y vient de lever 4 régimens de 4 mille hommes chacun; que tandis que les efforts des patriotes approviſionnoient la citadelle de Turin, certains agens faiſoient ſortir les proviſions par la porte de ſecours; que l'ennemi s'eſt emparé ſans aucune réſiſtance du poſte de Suze; que le général Ledoyen s'eſt retiré ſans avoir été attaqué, qu'il a laiſſé ſes munitions & juſqu'à ſes armes au-deſſus du Mont-Cenis, &c. (*Meſſager.*)

La police de Paris a fait arrêter hier, entre Arpajon & Etréchy, un homme depuis long-tems recherché & ſoupçonné d'avoir volé à Madrid une ſomme de plus de deux millions.

Le camp commandé au pont d'Ain près de Bourg, vient de recevoir une autre deſtination. Il ſe rend ſur l'Iſère. On aſſure auſſi que la garniſon de Turin revient à Lyon. La raiſon qu'on donne de la retraite de ces troupes, c'eſt qu'elles viennent comprimer le royaliſme qui lève la tête dans cette ville. (*Meſſager.*)

Vienne le 8 juin.

Rélation officielle de la bataille de Marengo.

„Le 16 mai, avant le jour, l'ennemi jetta un pont de bateaux ſur la Bormida, & paſſa cette rivière. A 8 heures du matin, les diviſions Victor & Grenier attaquèrent nos avant-poſtes qui ſe trouvoient à peu de diſtance de la Bormida, & les forcerent à ſe replier. Cette retraite eut lieu dans le meilleur ordre ſur la route de Marengo vers St. Juliano; nos troupes ne cédèrent le terrein que pied à pied, tellement qu'à 11 heures du matin l'ennemi ſe trouvoit encore éloigné d'une demie lieue de St. Juliano.

„Le général Luſignan ayant été informé vers 9 heures du matin de cette attaque ſérieuſe de l'ennemi, ordonna au colonel Sommariva, du régiment de dragons de Lobkowitz, de marcher au ſecours des avant-poſtes, avec trois bataillons de Stuart, un canon de 3 livres & une demie batterie de cavalerie. Comme les priſonniers faits pendant la fuſillade aſſurèrent le général Luſignan, & que l'on fut enſuite avec certitude, que le général Moreau exécutoit lui-même cette attaque avec toutes les troupes qui étoient à Alexandrie & dans les environs, il fit auſſitôt ſortir du camp près Torre di Garofolo, la diviſion de Froelich qu'il commande (le général Froelich étant abſent pour cauſe de maladie), & qui eſt compoſée de 5 bataillons de grénadiers, 1 bataillon de Stuart, & 5 eſcadrons de dragons de Lobkowitz, & il la fit avancer avec la plus grande célérité au-delà de St. Juliano.

„Le général Luſignan rencontra près de St. Juliano le général Ruſſe prince Pancrazion avec 5 bataillons & quelques coſaques; ce dernier, en conſéquence des ordres qu'il avoit reçus auparavant, étoit en marche pour ſe rendre par Sale à Combio, où il devoit paſſer le Pô; mais ayant appris que le combat paroiſſoit devoir devenir ſérieux, il offrit avec la meilleure volonté de faire cauſe commune avec les troupes autrichiennes, & demanda au général Luſignan comment il devoit coopérer.

"En conſéquence, deux bataillons d'infanterie ruſſe & le régiment de chaſſeurs du prince Pancrazion furent poſtés en première ligne à environ 1000 pas ſur la droite de la chauſſée qui conduit à Alexandrie; deux autres bataillons ruſſes prirent également poſte en première ligne ſur la gauche de cette chauſſée & à la même diſtance de mille pas; à l'extrémité de chacune des ailes de cette infanterie ruſſe, ſe trouvoit une diviſion de dragons de Lobkowitz avec ſon artillerie. Six bataillons de la diviſion de Frölich formoient le centre: les deux bataillons de grénadiers de Lotherr & Weber, en première ligne, à la droite de la chauſſée; le bataillon de fuſiliers de Stuart & le bataillon de grénadiers de Fiquémont, à la gauche; les 2 bataillons de grénadiers de Paar & Stenſch, & 5 eſcadrons de Lobkowitz, en ſeconde ligne.

"Dix hommes de chaque compagnie de la première ligne furent détachés en avant comme tirailleurs, & toute la ligne d'artillerie poſtée à 200 pas en avant du front, avec ordre de marcher à l'ennemi, ſans tirer. La première & la ſeconde ligne reçurent également ordre de s'avancer en ſe tenant conſtamment à la même diſtance de l'artillerie & des tirailleurs.

"Comme au moment où la ſeconde ligne ſe formoit, on reçut l'avis que l'ennemi portoit ſes principales forces contre notre aile droite, le régiment de chaſſeurs du général ruſſe Pancrazion reçut ordre de ſe porter autant qu'il ſe-

Digitized by Google

roit poſſible ſur la droite, & de faire tous ſes efforts pour empêcher l'aile gauche de l'ennemi de nous tourner.

La ſuite demain.

Augsbourg du 14 juin.

Suivant une gazette du Tyrol, les François avoient évacué le Piémont en entier à la fin de mai, & n'y avoient plus que les garniſons de Coni, des citadelles de Turin, d'Alexandrie & de Tortone. Cette feuille ne dit pas où s'eſt retiré le général Moreau, en abandonnant la poſition de Coni. Elle ajoute que les Auſtro-Ruſſes ſe ſont emparés de Suze & de Pignerol, & que c'eſt ce qui a déterminé la retraite de l'armée françoiſe. Quoi qu'il en ſoit, les François doivent bien regretter aujourd'hui, d'avoir exigé en 1796 dans leur traité de paix avec le Roi de Sardaigne, la démolition des forts de Suze, de la Brunette, &c., qui fermoient les paſſages des Alpes. — Au reſte, il paroît certain, qu'à la fin de mai, les François étoient en forces, au grand & au petit St. Bernard, au Mont-Cenis, au paſſage de la Bove, au mont Genevre, & au mont Viſo : mais ces troupes conſiſtoient principalement en gardes nationales mobiles, tirées des départemens du Mont-blanc & des Hautes-Alpes. Il étoit cependant arrivé depuis peu divers corps de troupes de ligne, aux ordres du général Ledoyen, & du général Muller, commandant à Grenoble. — On ignore quelles poſitions occupoit dans le Haut-Valais le général Xaintrailles ; mais il paroît que par la perte du St. Gothard, les François n'étoient pas ſolidement établis dans le Haut-Valais; d'autant plus que l'on apprend de Coire, que le général Lecourbe a dû évacuer depuis peu la totalité du canton d'Ury. Auſſi le corps d'armée du général de Bellegarde qui lui étoit oppoſé, vient d'être diviſé en deux parties, dont l'une eſt allée renforcer le général Kray, tant pour le ſiège de Mantoue, que pour combattre l'armée de Macdonal, ſur la frontiere de Toſcane.

Stuttgart du 15 juin.

Une lettre du quartier-général de Kloten, en date du 5, donne les détails ſuivans ſur la journée du 4. " Hier à une heure du matin, nous nous mîmes en marche du camp près Pfungen, Embach & Neftenbach; & au point du jour, nous attaquâmes l'ennemi dans la forte poſition, garnie de retranchemens, d'abattis & de flèches, qu'il occupoit près de Zurich. L'armée devoit paſſer la Glatt ſur 3 colonnes ; mais celle du F. M. L. Hotze fut arrêtée dans ſa marche, l'ennemi étant parvenu à détruire deux fois le pont qu'elle avoit jetté ſur cette rivière. Cependant M. de Hotze réuſſit à la fin à forcer le paſſage. Le combat devint alors plus animé; le feu d'artillerie & de mouſquetterie dura pendant toute la journée avec une vivacité ſans égale. Malgré la réſiſtance opiniâtre de l'ennemi, nos troupes parvinrent à le repouſſer, & pénétrèrent juſqu'aux ouvrages avancés & au pied des hauteurs fortifiées. Alors M. le général d'artillerie Wallis reçut ordre de l'Archiduc d'eſcalader les retranchemens avec deux bataillons de grenadiers. Cette entrepriſe difficile fut exécutée avec la plus grande bravoure, & on parvint à s'emparer des ouvrages extérieurs & de l'abattis qui ſe trouvoit à la pointe du bois. M. le général de Wallis, qui étoit deſcendu de cheval pour ſe mettre à la tête des grenadiers, reçut un coup de mitraille à la partie ſupérieure de la cuiſſe; mais ſa bleſſure n'eſt pas dangereuſe. M. le général major de Hiller fut également bleſſé à la cuiſſe, en délogeant l'ennemi du bois, à la tête du régiment de Bender. La nuit mit fin à ce combat dans lequel nos troupes ont montré une valeur & une conſtance qui ſont au-deſſus de tout éloge. La préſence du jeune héros qui leur donnoit l'exemple, n'a pas peu contribué au ſuccès de cette journée; ce prince a déployé de nouveau dans cette occaſion ces vertus guerrières qui ont déjà fixé ſa réputation militaire. Notre perte n'a pas été auſſi conſidérable que la durée du combat, la vivacité du feu de l'ennemi, & l'ardeur même de nos troupes devoient le faire craindre; les grenadiers ont le plus ſouffert. Par l'occupation des retranchemens extérieurs de l'ennemi, nous ſommes maintenant ſur le revers de la ligne, & tout ſe diſpoſe pour l'attaquer de nouveau. "

Le bulletin officiel, donne des détails plus précis. " Les françois s'étant retirés derrière la Glatt, rompirent tous les ponts derrière eux. Pour ſe rapprocher davantage des retranchemens élevés en avant de Zurich, l'archiduc réſolut de déloger l'ennemi de la rive gauche de la Glatt, & d'y établir une forte avant-garde. En conſéquence l'archiduc donna ordre au général Hotze, & au général prince de Roſemberg, de paſſer le 4 au matin la Glatt près de Dübendorf & de Glattbruck, pour en déloger l'ennemi. Cela fut effectué par la bravoure de nos trou-

pes, malgré la plus vive réſiſtance que fit l'ennemi près de Schwammendingen. En même temps, le L. G. prince Joſeph de Lorraine, s'avança de Witikon, & le général Jellachich de Zollikon, contre le flanc des retranchemens; & ils effectuèrent ce mouvement avec tant de vigueur, que le général Jellachich parvint juſqu'au Faux-bourg de Zurich, & le prince Joſeph de Lorraine, juſqu'à l'abattis garni de redoutes & de flèches qui couvroit la montagne en avant de Zurich. Mais l'ennemi, pour lequel il étoit de la plus grande importance de nous tenir auſſi éloignés que poſſible de ſon camp retranché, renforça ſi conſidérablement ſes troupes établies au-delà de la Glatt, & mit en avant une ſi grande quantité d'artillerie, que non ſeulement il arrêta devant Schwammendingen nos troupes aux ordres du général Hotze, mais qu'il obligea encore à rétrograder celles qui s'étoient approchées de l'abattis au pied de la montagne de Zurich; & en outre il menaça le flanc droit du prince de Roſenberg, près de Seebach.

"Cela détermina l'archiduc à renforcer l'avant-garde près de Seebach par l'infanterie de la diviſion du L. G. prince de Reuſs, & une partie de la cavalerie de la diviſion du prince d'Anhalt-Cœthen. En même temps le feldzeugmeiſtre baron de Wallis eut ordre de ſe porter avec 2 bataillons de grénadiers & le régim. d'infanterie d'Archiduc Ferdinand, par Schwammendingen contre la montagne de Zurich, d'attaquer à la bayonnette l'abattis, & les retranchemens de l'ennemi, pour prendre à dos, s'il étoit poſſible, ſon camp retranché. Les grénadiers parvinrent d'abord à s'emparer de la première flèche, & pénétrèrent dans l'abattis: Le feldzeugmeiſtre comte Wallis, & le général Hiller furent bleſſés dans cette attaque. — L'ennemi étoit en forces derrière l'abatis; il étoit en conſéquence impoſſible de pénétrer plus avant; mais l'ennemi de ſon côté étoit hors d'état de s'avancer contre le Prince Joſeph de Lorraine. Cela nous donna en même tems l'avantage, que le F. M. L. Petraſch, qui avoit pris le commandement du F. M. L. Hotze bleſſé dès la premiere affaire, fut en état de s'avancer conjointement avec le général prince de Roſenberg, & de pouſſer, à la nuit tombante, ſes avant-poſtes juſqu'à une portée de fuſil des retranchemens ennemis. Le 5, l'Archiduc reconnut ces retranchemens, & réſolut de les attaquer le 6, à deux heures après minuit, & de les prendre d'aſſaut, malgré leur force & leur ſituation très avantageuſe. Mais l'ennemi trouva bon de ne pas attendre une nouvelle entrepriſe, & ſe retira dès le 5 avec le gros de ſon armée: ſa retraite ſe fit avec tant de précipitation, qu'il abandonna dans les retranchemens 25 canons, 3 obuſiers & 18 caiſſons; il ſe dirigea ſur Baden. L'Archiduc fit occuper dès le matin les retranchemens avec une forte avant-garde, & l'après-midi la ville, & donna aux commandans des avant-poſtes l'ordre d'envoyer de nombreux partis ſur les pas de l'*ennemi*, pour connoître la direction qu'il avoit priſe. Le courage & la conſtance de nos troupes vis-à-vis d'un ennemi qui combattoit en déſeſpéré, méritent la mention la plus honorable, & le témoignage qu'elles ſe ſont ſoutenues avec la plus grande bravoure dans les poſitions qu'elles avoient enlevées. Parmi les priſonniers, dont le nombre ne peut pas encore être indiqué avec exactitude, ſe trouvent 2 adjudans *généraux*. L'ennemi lui-même eſtime ſa perte à 4000 hommes; la nôtre ſera publiée auſſitôt que les liſtes auront été dreſſées.,,

On écrit de Zurich que les troupes ſuiſſes en général, principalement la légion Helvétique, & les bataillons du pays de Vaud, ont combattu contre les autrichiens avec la plus grande bravoure; mais que parmi les contingens des autres cantons, le plus grand nombre eſt retourné dans ſes foyers. Les petits Cantons occupés par les autrichiens, leur ont fourni déjà un bon nombre d'auxiliaires.

Le corps législatif helvétique tint le 3 juin ſa première ſéance à Berne. On y fit la motion de déclarer cette ville en état de ſiège; mais cette motion fut ajournée. — Des lettres d'une date récente diſent que les autorités helvétiques doivent quitter Berne, pour ſe transférer à Bienne.

Suivant des lettres de Schaffhouſe du 13, il y avoit eu les jours précédens différentes attaques en avant de Zurich; mais il paroît que c'étoient des affaires d'avant-poſtes, & qu'elles n'ont eu aucun réſultat déciſif. Le quartier-général de l'armée françoiſe étoit à Arau. — (On aſſure que depuis, il a été transféré à Wallenbourg. — Une gazette de Strasbourg annonce que le 10, les autrichiens furent repouſſés dans cinq attaques contre la poſition des françois au mont Albis.)

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Mercredi 19 Juin 1799. (N°. 169.)

Madrid du 25 mai.

La cour vient de convoquer ici une assemblée générale du clergé, à laquelle concourent des députés de toutes les cathédrales. On n'est pas encore d'accord sur le véritable objet de cette convocation ; on présume seulement qu'il est question de rendre à notre clergé, encore très-riche, malgré les atteintes qu'il a éprouvées dans ces derniers tems, une partie de ce dont on l'a dépouillé; mais de le charger en revanche de desservir les intérêts de nos billets royaux, qui s'élèvent annuellement à 90 millions de réaux. Notre gouvernement imagine tous les moyens possibles de relever ce papier-monnoie, que les besoins de la guerre tendent à décréditer de plus en plus. Dans ces circonstances, la nouvelle de l'arrivée de deux vaisseaux & trois frégates à Santona, petit port voisin de celui de Saint-Ander, a fait ici une très agréable sensation; ces bâtimens étant chargés de 5 millions de piastres en numéraire, & de denrées coloniales pour la valeur de 7 millions. Nos billets se sont d'abord ressentis de cet heureux évènement. Ils ont éprouvé une hausse de 5 à 6 p. c.; mais ils sont retombés bientôt après, & perdent encore en ce moment 45 p. c.

Nous n'avons pas de nouvelles de l'escadre françoise depuis le 7, qu'elle a été vue à la hauteur de Carthagène. Le lord Saint-Vincent qui s'étoit porté avec la sienne à Gibraltar, n'y est resté que 34 heures, & y a pris deux vaisseaux & 2000 hommes qu'on croit destinés à renforcer la garnison de Mahon. Il étoit le 10, à la hauteur de Malaga & paroissoit faire route vers Minorque. — Quant à notre escadre principale, voici ce que nous en savons jusqu'à ce jour : elle est forte de 17 vaisseaux & de 2 ou 3 frégates. On l'avoit vue de Carthagène le 17; mais il est arrivé avant-hier trois couriers consécutifs qui ont appris que l'escadre étoit entrée dans ce port, à la suite d'un violent ouragan qu'elle a éprouvé près des côtes d'Andalousie, à la hauteur de Marbella, & qu'elle avoit six vaisseaux fort endommagés.

Naples du 17 mai. (D'un journal de Paris.)

Toutes les troupes françoises ont évacué le royaume de Naples. Il n'est resté que les garnisons du fort St. Elme, de Capoue & de Gaëtte, & une petite colonne mobile aux ordres du général de brigade Gerardon. On croyoit que le départ des françois encourageroit les royalistes à faire quelque mouvement ; mais jusqu'à présent la tranquillité publique n'a pas été troublée. Le gouvernement républicain seconde les vues des patriotes, & déploie la plus grande énergie. Le lendemain du départ des françois, il y eut une grande assemblée populaire dans laquelle on comptoit plus de 3000 patriotes, outre plusieurs autres assemblées moins nombreuses. On s'y occupa des moyens de défendre la patrie & la liberté; on y ouvrit une conscription volontaire: le peuple fraternise avec les patriotes. La suppression de plusieurs impôts qui tomboient sur les classes pauvres, a produit le meilleur effet.

Le commissaire Abrial, quoiqu'il eût annoncé qu'il resteroit, est parti avec Macdonald. Dès-lors les décrets de la commission législative n'ont plus besoin de la sanction des agens françois, & nous sommes libres & indépendans. Le plan de la constitution a déjà été publié. La commission législative en ouvrira bientôt la discussion, & peut-être dans un mois il aura été accepté par le peuple. Cette constitution est tout-à-fait démocratique, & différente en beaucoup de points essentiels de celles qui existent. Quelques articles qui auroient choqué les prêtres, ont été retranchés.

Les insurrections, au reste, continuent; mais on a pris des mesures pour les étouffer. On a fait trois expéditions en même tems dans la Pouille & dans la Calabre. On espère que la proclamation de l'Archevêque de Naples à tous les fidèles de son diocèse & à tous les républicains du territoire napolitain, produira les plus heureux effets. Ce pasteur, le cardinal Capece Zuslo, leur

intime de ne pas reconnoître le cardinal Ruffo, comme pontife romain, & leur fait savoir que cet imposteur a encouru toutes les censures de l'Eglise, & est séparé de la communion catholique. Il leur dit que le nouveau gouvernement est entièrement conforme aux pages divines de l'Evangile: il invite les Calabrois à déposer les armes & à cesser une guerre qui les déshonore & détruit la patrie. Le même archevêque a aussi déclaré " cas réservé à lui seul d'absoudre les conspira-„teurs, les promoteurs d'émeute & tous ceux „ qui sollicitent ou conseillent des conspirations „ contre la république..„

On s'occupe avec beaucoup d'activité à former les légions; on ne négligo pas pour cela la marine. On vient d'ordonner la construction de cent chaloupes canonières ou bombardes, & trente ont été aussitôt mises sur le chantier. Tous ces bâtimens doivent être prêts dans un mois. Avec ces forces maritimes & les batteries qu'on a élevées sur les côtes, elles seront moins exposées aux insultes des anglois. Ils occupent encore les isles de Procida, d'Ischia & Capri.

Bologne du 19 mai. (D'un journal de Paris.)

La colonne de l'armée de Naples, venant par Ancône, a effectué sa réunion avec la division du général Montrichard. Notre ville est actuellement parfaitement défendue par ce corps de troupes & par le fort Urbain, qui a dans ce moment une garnison très-forte, & dont les fortifications ont été considérablement augmentées. Le général Montrichard a déjà battu un corps d'autrichiens qui s'étoit avancé entre Bologne & Ferrare. Nous espérons que notre communication avec cette place sera incessamment rétablie. (On sait que la ville de Ferrare est tombée le 21 au pouvoir des autrichiens, & la citadelle le 24.)

Le général Hullin a porté son quartier-général à Faenza, pour être plus à portée de défendre tout le littoral de l'Adriatique contre les entreprises que l'ennemi pourroit tenter par mer.

Milan du 6 juin.

Le général de Bellegarde est arrivé ici avec une partie de son armée, & l'on annonce que le reste ne tardera pas d'arriver. Il paroit qu'elle doit former un corps de réserve, soit pour seconder le général Kray contre le général Macdonald, soit pour renforcer le général Melas dans son attaque sur Gènes, d'où il n'est, dit-on, plus éloigné que de 5 ou 6 lieues. Ce général a adressé aux habitans de la province de Mondovi une proclamation, dans laquelle il les invite à persister dans leur généreux dévouement à leur roi, & à seconder l'armée impériale dans le dessein d'expulser entièrement les François de l'Italie.

Le général Souwarow, avec le principal corps d'armée s'est dirigé vers les Alpes; & principalement vers Coni. A son approche, le général Moreau, a quitté les environs de cette forteresse après y avoir laissé garnison: une partie de son armée, s'est dirigée vers les montagnes qui couvrent la rivière du ponent de Gènes; & avec le reste, il a fait sa retraite par le col-de-Tende vers Nice. On croit que des insurrections qui ont éclatté dans le col de Tende & le comté de Nice, l'ont déterminé à marcher contre les insurgens pour les dissiper avant qu'ils soient organisés.

Le bruit court, qu'une colonne de la droite de l'armée de Souwarow a pénétré en Savoie par le mont Cenis, & la vallée de Maurienne, & qu'elle y a déjà fait des progrès.

Paris du 13 juin.

Extrait d'une lettre d'un officier de l'armée du Danube au Journal le Messager. " Au quartier-général d'Arau, le 19 prairial (7 juin). Les autrichiens sont entrés hier à Zurich, après avoir perdu beaucoup de monde dans les attaques multipliées qu'ils ont faites de tous côtés, & principalement au front de la place. Une erreur du général Humbert a failli nous coûter cher (*). Ayant reçu l'ordre de faire un mouvement, il eut l'étrange imprévoyance de ne point laisser de gardes ni en avant des remparts ni aux portes, en sorte que l'ennemi est entré à Zurich à 6 heures du matin; & le général en chef eût été pris dans son lit, ainsi que le quartier-général, si les autrichiens qui craignoient que ce ne fût un piège, eussent osé pénétrer bien avant. L'alarme fut donnée. Tout le monde courut à la porte de Bâle, & voyant que l'ennemi n'étoit qu'à celle du lac, le général en chef revint sur ses pas, fit diriger quelques compagnies vers l'endroit où les autrichiens se pressoient d'arriver, & l'ennemi qui nous accordoit 5 minutes pour sortir, dut nous permettre de lever le pont-levis, & fut obligé d'attendre que nous fussions sortis. Il fallut bien s'y prêter de bonne grace, attendu qu'il n'avoit que peu de monde, & qu'il avoit envoyé prévenir toute sa ligne d'avancer. Les canons des remparts furent encloués & laissés au camp retranché. Les Suisses ont laissé leurs magasins; nous n'en avions pas; tout d'ailleurs étoit évacué. Personne n'a péri, & nous en avons été, comme on dit, quittes pour la peur. L'armée s'est retirée derrière l'Aar. L'avant-veille de cette affaire, Lecourbe avoit remporté un grand avantage. Il avoit mis l'ennemi en déroute. Mais il faudra qu'il rétrograde, puisque nous l'avons laissé. Je vous donnerai d'autres détails. „

Le fameux chevalier St. George vient de mourir à l'âge de 60 ans, d'une fièvre qui le tourmentoit depuis plusieurs mois, & à laquelle il a succombé malgré son robuste tempérament. C'est un des hommes les plus étonnans de ce siècle, tant par ses talens prodigieux, que

(*) Il paroit qu'il y a au moins de l'exagération dans cette anecdote.

par son caractère ferme, qui contrastoit avec son urbanité, la douceur de ses mœurs, & la bonté de son ame : il fut constamment l'appui du foible, & l'antagoniste de l'oppresseur. Tout le monde connoit la supériorité de St.-George dans les armes : il n'excelloit pas moins dans la danse, l'équitation, la musique, & sans exception dans tous les exercices du corps. Il composoit avec infiniment de facilité & d'agrement : nous avons de lui quelques opéra, dont la foiblesse des poemes a empêché le grand succès ; une foule de romances charmantes, & des concerto, dont plusieurs, gravés sous le nom du fameux Jarnowich, n'ont pas été désavoués par ce grand maitre. Dans les deux dernieres annees de sa vie, il s'étoit plus particulièrement livré au violon, & il disoit qu'il n'avoit jamais si bien joué de cet instrument. Obligeant, généreux, spirituel, galant & sensible, il est également pleuré par le beau sexe, qui étoit enthousiaste de ses talens, & par ses amis qui savoient pardonner les légers écarts de sa tête, en faveur des qualités précieuses de son cœur.

Conseil des 500. — Séance du 11 juin.

Bordon-Bouquetin appelle l'attention du conseil sur les nombreux assassinats qui se commettent dans les départemens de la Sarthe, de Mayenne & de Maine-&-Loire. Les brigands ne cessent de se livrer aux plus grands excès ; organisés par bandes, ils parcourent audacieusement les campagnes au bruit du tambour, portant par-tout la désolation & la mort ; vingt-six assassinats viennent d'être commis dans l'espace de 10 jours. Hâtez-vous donc, législateurs, de mettre un terme a tant d'atrocités, je demande que le rapporteur de la commission présente dans le jour un projet sur l'augmentation de la gendarmerie : créez 600 brigades & vous aurez un nombre suffisant pour assurer la tranquillité des départemens infestes par les brigands. — Ajourné à septidi & renvoyé à la commission militaire.

Mourer à la parole contre les dispositions du projet de la commission presenté pour la repression des délits de la presse ; je n'ai point la prétention, dit-il, de fixer vos idées sur la grande question qui nous occupe en ce moment, je viens au contraire soumettre les miennes à vos lumières, — Par l'art. 35 de la loi du 19 fructidor an 5, les journaux furent soumis à la surveillance de la police, il n'est pas inutile de rappeller cette époque, parceque c'est le point de départ d'où l'on peut raisonner sur les avantages ou les abus du système prohibitif de la presse. Ce que le corps législatif a fait en l'an 5, sans doute il le peut encore aujourd'hui ; mais cette mesure doit être subordonnée à des circonstances particulières. Si des intérêts de salut public ont exigé cette mesure en l'an 4, ce même remède seroit aujourd'hui un véritable poison. La commission a sagement pensé qu'il y auroit du danger à proroger plus longtems cette loi dans les circonstances actuelles ; mais comme la liberté de la presse est un véritable fléau lorsqu'elle est abandonnée à ses propres excès, elle a besoin d'être restreinte sous l'empire d'une sage législation. — L'orateur, après avoir manifesté ses craintes sur la foiblesse des moyens repressifs proposés par la commission, discute article par article le projet de résolution ; il improuve d'abord le premier article du titre premier ; comme c'est le texte de l'acte constitutionnel, il observe qu'il ne peut pas devenir une disposition législative. L'article 8 lui paroit trop vague, en ne déterminant pas d'une manière assez précise les cas ou des fonctionnaires publics peuvent réclamer contre l'avilissement de leur caractère. Plusieurs autres dispositions lui paroissent insuffisantes, impraticables ; il vote pour le renvoi à la commission.

Vienne le 8 juin.

Fin de la Relation officielle de la bataille de Marengo.

" Dans cet ordre de bataille, nous nous avançâmes à 11 heures du matin tambour battant, drapeaux déployés. L'avant-garde ayant rencontré l'ennemi, & ce dernier n'ayant pu être repoussé par le feu très-vif à boulets & à mitraille qui fut fait sans interruption sur toute l'étendue de notre front, tous les bataillons placés en première ligne s'ébranlèrent & l'attaquèrent dans le même tems.

" L'ennemi opposa la plus vive résistance, & la victoire fut long-tems indécise ; notre aile droite fut même repoussée deux fois ; mais elle fut aussitôt ralliée & l'ennemi promptement repoussé. Enfin le prince Pancrazion qui se trouvoit à l'aile droite russe parvint à faire un mouvement sur sa gauche, au moyen duquel l'aile gauche de l'ennemi fut tournée & menacée d'être coupée. Tandis que ceci se passoit à l'aile droite & au centre, le général Lusignan reçut l'avis qu'une colonne ennemie cherchoit à tourner notre flanc gauche. Il fit demander aussitôt un renfort au c. M. L. Kaim, qui venoit d'arriver de Pizzighetone avec sa division, & étoit resté au camp près de Torre di Garofolo. Le général Kaim détacha sur le champ 4 escadrons des dragons de l'Empereur, un bataillon de Furstemberg & un de Giulay, sous les ordres du colonel comte Aversberg. Le général Lusignan ordonna à ce colonel de se porter sur la gauche avec deux bataillons & un escadron, de marcher par Cassina-Grossa à la rencontre de l'ennemi qui menaçoit de nous tourner sur la gauche, & de l'attaquer. Les trois autres escadrons furent portés vers le centre ; l'ennemi qui étoit supérieur en cavalerie, nous menaçant d'une attaque sur ce point. Ce renfort arrivé au général Lusignan, & qui s'étoit déployé dans une belle plaine à la vue de l'ennemi, fit échouer tous les projets de ce dernier, & vers 4 heures de l'après-midi il commença à se retirer de tous côtés. Tout le corps s'avança de nouveau vers Marengo dans le meilleur ordre, tambour battant, & sans tirer, à la faveur de notre artillerie & des tirailleurs qui se portoient en avant, & malgré le feu à boulet & à mitraille de l'ennemi. L'ennemi repoussé de tous côtés par ces mouvemens, malgré sa supé-

Digitized by Google

riorité, chercha alors ſon ſalut dans la fuite; il dut d'autant plus l'accélérer, qu'autrement il ne lui auroit été plus poſſible de repaſſer la Bormida. Quoique notre artillerie ſe fût avancée avec la plus grande promptitude, elle ne put joindre l'ennemi; le général Luſignan ne jugea pas à propos de faire faire une nouvelle attaque par la cavalerie, l'ennemi ſe trouvant trop ſupérieur en troupes de cette arme. On ſe contenta donc de l'inquiéter dans ſa retraite par une vive canonade qui lui tua beaucoup d'hommes & de chevaux, ſans compter ceux qui reſtèrent ſur le champ de bataille. Tout notre front fit halte près de Marengo; le général Luſignan envoya de là quelques diviſions de cavalerie & d'infanterie à la ſuite de l'ennemi; elles le pourſuivirent juſqu'à ſon pont, lui firent pluſieurs priſonniers, & le forcèrent à rompre précipitamment le pont. La nuit qui ſurvint, mit fin au combat. Notre perte dans cette action conſiſte en 43 morts, 404 bleſſés & 273 égarés & priſonniers. „

Ratisbonne du 14 juin.

Décret de la commiſſion impériale remis à la diète générale de l'Empire le 11 juin.

"Sa Maj. l'Empereur & Roi a reçu de la part M. le margrave de Bade un rapport, ſigné par Son Alteſſe, en date du 3 du mois paſſé, portant la fâcheuſe nouvelle que les miniſtres plénipotentiaires françois au congrès de pacification avec l'Empire, lors de leur départ de Raſtadt, qui, contre le conſeil de pluſieurs perſonnes, a eu lieu pendant la nuit, ont été aſſaillis, le 28 avril au ſoir fort tard, à peu de diſtance de la ville, par une troupe de gens portant l'uniforme militaire impérial; que les miniſtres Bonnier & Roberjot ont été maſſacrés à coups de ſabre; que le miniſtre Jean-Debry, qui n'a échappé à la mort que par un heureux haſard, a été fortement bleſſé, & qu'ils ont été tous dépouillés d'une grande partie de leurs effets.

"Sa Maj. Imp. n'a pas d'expreſſions pour rendre juſqu'à quel point elle a été révoltée & ſaiſie d'horreur à la première nouvelle de ce forfait, commis ſur le territoire de l'Empire ſur des perſonnes dont l'inviolabilité ſe trouve ſous la ſauvegarde ſpéciale du droit des gens; impreſſion qui, vu le reſpect inaltérable de S. M. I. pour la dignité de l'homme, pour la morale, & pour les principes ſacrés du droit des gens, ne s'effacera jamais de ſon ame profondément émue par cette cataſtrophe funeſte.

"Ce n'eſt point par des ſoupçons haineux, ni par des conjectures téméraires; ce n'eſt point par des imputations calomnieuſes, ni en répandant dans le public des bruits gratuits, dictés par l'eſprit de parti; ce n'eſt pas non plus par les emportemens d'un cœur pervers, & les phantômes déréglés de l'imagination effrénée des rédacteurs des feuilles publiques allemandes ou étrangères; ce n'eſt point par des tableaux exaſpérés, qui n'ont pour but que l'augmentation de pouvoir, l'exploitation de nouvelles reſſources pécuniaires, ou d'autres vues cachées, ni par de virulentes diatribes ou des cris de vengeance adreſſés à la nation françoiſe & à tous les états; mais bien par une recherche ſcrupuleuſe, impartiale, légale & ſévère, que ce forfait peut être éclairci avec toutes ſes différentes circonſtances, & qu'on peut parvenir à en connoître avec certitude les auteurs & les complices, & à déterminer en conſéquence l'exacte imputation du crime dans tous ſes rapports. Auſſi n'a-t-on pas tardé à prendre les meſures les plus convenables à cet égard, & S. M. I. déclare de la manière la plus formelle devant la diète générale de l'Empire, à toute l'Allemagne, & à l'Europe entière, qu'il n'y a que la plus éclatante ſatisfaction, (ſans égard aux individus quelconques que la voix impartiale de la juſtice ſévère déſignera comme coupables), qui puiſſe appaiſer la juſte indignation du chef de l'Empire.

„Mais S. M. ne ſouhaite pas ſimplement, que ce fâcheux événement, qu'elle regarde elle-même comme une affaire qui concerne toute la nation germanique, ſoit examiné dans toutes les formes légales, avec l'impartialité la plus ſcrupuleuſe, & ſoit ſuivi de la ſatisfaction la plus éclatante; elle eſt animée du deſir le plus vif d'éloigner juſqu'au moindre ſoupçon de connivence, & de mettre tant le chef de l'Empire que l'Empire même à l'abri de tout reproche d'avoir négligé de donner à cette affaire l'attention la plus ſérieuſe. Ce déſir eſt fondé ſurtout ſur les jugemens prématurés qu'une partie du public d'Allemagne & de l'étranger ne ceſſe de porter ſur cette affaire, avant que les recherches légales ſoient terminées.

„Pour atteindre ce but de la manière la plus sûre, la diète générale de l'Empire eſt *invitée* à nommer quelques députés, tirés de ſon ſein, pour aſſiſter aux recherches ouvertes ſur cette affaire, & à donner dans ſa prudence & ſa ſageſſe au plutôt ſon avis dicté par une franchiſe noble & patriotique, ſur tout ce que l'importance d'un attentat auſſi inouï & auſſi abominable exige, afin de concourir, par ſes conſeils éclairés, à convaincre toutes les perſonnes impartiales que l'Empereur & l'Empire ſont animés du même deſir, que la juſtice la plus rigoureuſe & la ſatisfaction la plus éclatante ſoient rendues; qu'ils ont la même horreur pour un forfait auſſi atroce, ainſi qu'un reſpect égal pour les principes ſacrés de la morale & du droit des gens.

„S. M. l'Empereur s'attend, en conſéquence avec la ſollicitude qui convient au chef de l'Empire, à voir cet avis rédigé au plutôt. „

Signé à Vienne le 6 juin l'an 1799.

P. Colloredo Mannsfeld.
Pierre Antoine Frank.

Francfort du 17 juin.

Le 12 de ce mois à 2 heures après-midi Leurs Majeſtés Pruſſiennes ont quitté Caſſel pour ſe rendre à Eiſenach. — Les troupes pruſſiennes dans le pays d'Anſpach & de Baireuth ſe raſſemblent dans un camp près de Furth, pour y paſſer la revue. Le 11 & le 12, le régiment d'Unruhe a paſſé par Erlangen pour cette deſtination.

On annonce que le 3e corps de troupes ruſſes, actuellement en marche par la Siléſie autrichienne, arrivera à Prague du 25 au 30 juin; & l'on prétend qu'il traverſera la Franconie, pour ſe rendre ſur le Rhin.

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Jeudi 20 Juin 1799. (N°. 170)

Paris du 15 juin.

Armée du Danube. — Maſſena, général en chef, au directoire exécutif de la république françoiſe. Au quartier-général à Bremgarten, le 21 prairial an 7. (9 juin.) "Citoyens directeurs, hier, à quatre heures du ſoir, l'ennemi a attaqué avec des forces ſupérieures mes poſitions en avant de Bremgarten; après la plus vigoureuſe réſiſtance, nos poſtes ont été obligés de ſe replier; l'ennemi s'eſt emparé du village d'Albis-Rieden; il gagnoit déjà la hauteur en arrière de ce village, lorſque le général Soult a donné ordre au troiſième bataillon de la 106e demi-brigade, formé de conſcrits, de marcher: ce bataillon s'eſt précipité dans les rangs ennemis au pas de charge & avec une intrépidité au-deſſus de tout éloge; en un inſtant il a fait changer la face des choſes, les ennemis ont été culbutés ſur tous les points, & nos poſitions ont été repriſes. Nous avons fait 150 priſonniers, parmi leſquel ſix officiers. Un conſcrit s'eſt ſaiſi d'un canonnier au moment où il alloit mettre le feu à ſa pièce. L'ennemi a perdu, tant en morts que bleſſés, 400 hommes. Notre perte en tout eſt d'environ 100 hommes. Salut & reſpect. *Signé:* Maſſena. „

Le général Mack a publié dans le journal de Dijon, une réfutation des reproches qu'on lui a faits dans le temps. "On me reproche, dit-il, en date du 14 prairial (2 juin) *d'avoir laiſſé égorger les malades françois.* Je ne connois que l'affaire d'Otricoli où les malades françois doivent avoir été égorgés par des ſoldats napolitains. Je ne puis ni contredire ni affirmer ce fait atroce. Il eſt notoire & connu aux généraux françois qui ſe trouvoient à l'armée de Rome, que pendant que le général napolitain Metſch attaquoit Otricoli où ce crime doit s'être commis, j'étois avec le corps principal de l'armée entre Rome & Civita Caſtellana, à cinq miriamètres de cette horrible ſcène. Je l'ignorois entièrement juſqu'à ce que je l'appris par une lettre du général Championnet, &c. 2°. On dit que j'*étois près d'être la victime de l'inſurrection que j'avois moi-même organiſée.* Il eſt certain que l'armement des payſans fut ordonné par le gouvernement peu de jours après l'ouverture de la campagne, lorſque la colonne de droite qui devoit longer l'Adriatique fut défaite à Fermo. J'étois alors à Rome, ignorant tout ce qu'on fit dans l'intérieur du pays pour organiſer une levée en maſſe. Mais cet armement n'avoit rien de commun avec celui des lazzaronis & des payſans des environs de Naples qui, travaillés par des traîtres & organiſés par leurs chefs, faiſoient également la guerre & aux François & à leurs propres troupes, en les déſarmant, & qui m'en vouloient particulièrement à moi, comme étranger, leur ayant été déſigné par les mêmes traîtres qui les avoient ſoulevés, comme ſi j'avois vendu Capoue & tout le royaume de Naples aux François. 3°. Il eſt dit plus loin: *que je vins me livrer à la loyauté françoiſe;* l'expreſſion *ſe livrer* feroit croire que j'ai paſſé au quartier-général françois ſans aucune convention antérieure, & que je ſuis venu *me rendre à diſcrétion*: aſſertion abſolument fauſſe, & dont le contraire eſt clairement prouvé par les faits ſuivans: D'abord après la concluſion de l'armiſtice, le 12 janv., j'envoyai par une lettre offic. ma démiſſion au vicaire-gén. Pignatelli, qui gouvernoit le royaume dans l'abſence du roi, & dans la nuit du 15 au 16 janv., l'inſurrection dans Naples étant venue à ſon comble, & étant inſtruit par des voies certaines que la fureur de la troupe des lazzaronis & des payſans armés dans les environs de Naples, étoit parti-

culièrement dirigée contre moi & mon état-major allemand, & que nous allions en être entourés, j'envoyai de mon quartier-général de Caivano, un adjudant-général nommé Pisticelli, au général en chef Championnet, pour l'informer de ce que je viens de dire, & en outre que je venois de remettre le commandement de l'armée au plus ancien lieutenant-général napolitain, duc de Salandra; qu'ainsi je n'étois plus que lieutenant-général au service de S. M. l'Empereur Roi, dans lequel j'avois conservé mon grade militaire; & qu'en cette qualité je le priois de m'accorder le passage dans son quartier-général, & des passeports pour rejoindre l'armée à laquelle j'appartenois, avec les officiers allemands qui étoient venus avec moi, & qui étoient restés également en possession de leurs grades militaires dans l'armée autrichienne. Mon adjudant-général étant de retour, m'assura que le général Championnet avoit acquiescé sans aucune exception à ma demande de la manière la plus honnête & la plus amicale; qu'il me l'accordoit non-seulement, mais encore qu'il me conseilloit de ne point changer mon projet, puisqu'il étoit instruit de bonne part que les précautions les plus exactes étoient prises pour que je ne pusse m'embarquer ni à Salerne ni à Barletta. Pénétré de reconnoissance autant que de confiance dans la promesse positive d'un général en chef françois, je me rendis dans son quartier-général à Caserte, où il me reçut, non-seulement avec tous les égards, mais avec tout l'intérêt que des guerriers sensibles se doivent réciproquement lorsque le sort malheureux de l'un met fin aux circonstances qui les séparoient. J'y restai 4 jours, & reçus la veille de mon départ tous les passeports nécessaires, procédé que l'on n'observe jamais envers les prisonniers de guerre, & qui prouve évidemment que le général Championnet s'en tenoit à la promesse qu'il m'avoit donnée, d'autant plus que ces passeports attestent qu'ils furent délivrés au *lieutenant-général Mack*, au service de l'Autriche, puissance qui étoit alors en paix avec la rrpublique françoise, & qui le fut encore plusieurs décades après.„

On vient de publier une nouvelle brochure du représentant du peuple Bailleul, qui ne peut manquer de faire beaucoup de bruit dans les circonstances critiques où nous sommes. Elle est *sur les finances & sur les factions considérées comme causes du discrédit actuel & de la misère du peuple.* Elle contient de vives inculpations contre la direction actuelle du corps législatif; contre le système qu'il suit depuis quelque tems; contre les propositions qui s'y font, surtout celles relatives à la presse & à l'ouverture des clubs. Bailleul assure que l'anarchie y a à présent son centre, comme celui du royalisme y étoit avant le 18 fructidor. Il croit que quelques hommes ont juré le renversement des directeurs; & d'autres, celui du directoire lui-même. Il regarde la république comme exposée aux plus fatales divisions & aux plus grands dangers, si on ne conserve au directoire toute la force dont il a besoin pour triompher de la coalition du dehors, & si on n'adopte un autre système. C'est à l'effervescence des délibérations législatives, & à l'inquiétude qui en est la suite, qu'il attribue la chûte du crédit public & particulier, & la stagnation de toute espèce d'affaires. "Je crains plus, dit Bailleul dans un paragraphe de cette brochure, les Russes qui sont au corps législatif, que ceux qui sont aux frontières.„

La seconde adresse des républicains de Grenoble lue le 10 au conseil des 500, est la source de la nouvelle répandue dans le public que les passages des Alpes avoient été laissés ouverts à l'armée Austro-Russe; & que le général Moreau, réduit à 10 mille hommes, n'avoit plus même sa retraite libre sur Nizze, attendu, y est-il dit, que les insurgens des Alpes maritimes (comté de Nice) s'opposent à son passage. On doit regarder ces faits comme exagérés par des hommes qui *sont impatiens* de voir rétablir les mesures révolutionnaires.

Il n'est pas sans intérêt de connoître le discours prononcé par le citoyen Sieyes, pour sa réception au directoire; appelé à la première place de l'état dans un moment critique, devenu le centre de bien des espérances, on doit chercher avec empressement dans ses premières paroles les fonds de ses plus secrettes pensées. "Lorsque la patrie, a dit le citoyen Sieyes, appelle ses enfans à la servir dans des momens difficiles, son invitation prend aux yeux de tout bon citoyen le caractère du commandement. Alors, celui-là même qui fut le mieux tout le prix de la tranquillité, celui qui, dans d'autres tems, auroit fortement manifesté son goût pour la retraite & les douces habitudes d'une vie simple, suspend tous ses plans de bonheur particulier, pour obéir au sentiment d'un devoir rigoureux, & il se rend sans hésitation au poste, quel qu'il soit, qui lui est désigné par la confiance publique. En arrivant en France, en touchant le bienheureux sol de la république, mon cœur a tressailli, mes yeux se sont remplis des plus douces larmes. Oh! mes compatriotes, vous ne connoissez pas la jouissance la plus vive que puisse éprouver un françois, si vous n'êtes pas rentrés au sein de votre patrie, après une longue absence. Ma pensée, quoique toute entière au bien de mon pays & à mes nouveaux devoirs, n'a pu se fixer encore sur rien de positif, parce que j'ignore les circonstances de l'intérieur: celles de l'extérieur n'ont pas toujours été heureuses. Mais l'espoir ne sauroit être banni d'un cœur républicain, quand il se dit: les bons françois sont toujours en majorité; la représentation nationale se montre digne du peuple grand & généreux qui lui a délégué le premier & le plus important de ses pouvoirs. L'autorité exécutive,

Digitized by Google

animée par des intentions également salutaires, ne peut qu'être disposée à faire exécuter avec certitude toutes les mesures qui lui seront prescrites ou indiquées par la loi, en surveillant attentivement & en ranimant toutes les parties du service public. Les armées françoises n'ont rien perdu de leur brillante valeur ; elles sont impatientes de reprendre l'attitude de la victoire. Enfin, les lumières de l'expérience, la bonne volonté, l'énergie, la probité républicaine, toutes les vertus du bon citoyen, ne sont-elles pas toujours prêtes à répondre à l'appel de la patrie ? Des espérances qui reposent sur de tels fondemens ne peuvent être facilement détruites. „

L'administration des Alpes-maritimes fait arrêter par la gendarmerie tous les fournisseurs de l'armée d'Italie qui passent par son département, & qu'elle soupçonne de dilapidations & de vols. Elle fait mettre le scellé sur leurs effets.

La caisse militaire de l'armée d'Italie est arrivée à Nice.

Une lettre de Grenoble du 7 juin, dit que l'instruction du procès du général Championnet a commencé ; que deux témoins ont déjà été entendus, mais que plusieurs autres doivent venir de Naples & de plusieurs autres villes d'Italie.

Des lettres de Saint-Domingue annoncent la réconciliation de Toussaint & de Rigaud, & la réunion de tous les partis. Des commissaires civils vont s'occuper de mettre la constitution de l'an 3 en activité dans cette isle, en proie jusqu'ici à la plus violente anarchie. L'agent Roume a ordonné la recherche des traîtres qui ont livré leur pays aux Anglois.

Le vaisseau le *Généreux*, dont on n'avoit plus de nouvelles depuis long-tems, est rentré à Toulon, dit l'*Ami des Lois*, après avoir perdu son capitaine à l'attaque de Brindes.

Notre escadre étoit le 19 prairial (7 juin) dans le golfe de Gènes. Il paroît que c'est sans fondement que l'*Ami des Loix* la disoit hier rentrée dans le port de Toulon, en ajoutant que l'escadre angloise forte de 25 vaisseaux de ligne étoit en observation devant le port ; ce qui signifie à peu-près qu'elle y bloquoit notre escadre. Il est vrai que le 3 juin, il parut devant Toulon une escadre angloise de 24 ou 25 voiles de guerre ; mais il n'y avoit guere que 17 ou 18 vaisseaux de ligne. — Notre escadre sortie de Toulon n'est que de 22 vaisseaux de ligne, ayant été séparée du *Censeur* à la hauteur de Carthagène ; & ayant été obligée de laisser à Toulon les deux vaisseaux qui avoient été endommagés pendant la tempête.

Conseil des 500 — Fin de la Séance du 11 mai.

Un secrétaire donne lecture de diverses adresses qui en exprimant les sentimens d'horreur & d'indignation dont tous les cœurs françois ont été pénétrés à la nouvelle de l'assassinat de nos plénipotentiaires françois à Rastadt, réclament aussi la sévérité des lois contre les fournisseurs infidèles des armées, les spoliateurs de la fortune publique ; on y insiste particulièrement pour le rétablissement de la liberté de la presse, regardée comme le palladium d'un gouvernement libre & l'unique moyen de raviver l'esprit public. — Mention honorable au procès-verbal.

Crenzé-Latouche s'attache à réfuter quelques objections de Bertrand, dans sa motion d'ordre sur les moyens de relever l'esprit public ; il justifie la distinction faite alors par Lecointe-Puyraveaux, entre la liberté de la presse & l'indépendance des journaux ; il soutient comme lui, que la liberté de la presse a toujours existé, & que l'acte constitutionnel n'a pas interdit au corps législatif le droit de soumettre à la surveillance de la police les feuilles périodiques. Je conçois, dit-il, que la liberté indéfinie de la presse a défriché & aggrandi le domaine des sciences & des arts, c'est le moyen le plus sûr de dissiper l'ignorance & de détruire les mensonges ; mais lorsqu'il s'agit de rendre cette liberté de la presse à la publication d'idées qui importent à l'ordre social, à la tranquillité publique, d'opinions qui exercent une grande influence sur les mœurs, sur la conservation des gouvernemens ; certes, cette liberté ne peut exister sans les plus grands dangers : qui ne sait que la liberté de la presse est entre les mains de la malveillance une arme meurtrière ? c'est par son moyen qu'on réussit à émouvoir les passions, à exaspérer les esprits, à faire concevoir des inquiétudes sans motifs raisonnables ; en un mot, à exalter les sentimens qui conduisent nécessairement à des sentimens convulsifs Un philosophe que vous respectez tous, a comparé la liberté de la presse à un tribunal qui a le droit de faire comparoître devant lui tous les citoyens, les autres tribunaux eux-mêmes ; il peut calomnier, accuser, juger sans connoissance de cause : il prononce sur le mérite personnel, sur les talens, sur les connoissances. Or, quiconque peut se procurer du papier, de l'encre & une presse, a dès-lors le droit de se constituer chef du tribunal ; dès ce moment il devient votre juge, votre accusateur, votre bourreau, & dispose en toute souveraineté de votre honneur, de votre liberté, de vos opinions, & même de votre vie. Telle étoit l'opinion du célèbre Franklin. Les fondateurs de notre république, ces premiers partisans de la liberté indéfinie de la presse, ne prevoyoient pas qu'en 1793 des calomnies enfantées, propagées par la liberté de la presse, creuseroient leur tombeau. Je plaindrois bien sincèrement une société dont les magistrats seroient chaque jour distraits de leurs fonctions, pour courir les tribunaux & réclamer la justice contre des provocations calomnieuses. En 1793, les magistrats las des calomnies qu'on répandoit sur leur compte, ne répondirent plus à leurs calomniateurs qu'en les faisant assassiner. L'expérience vous crie de toute part que les tribunaux sont sans force contre les armes que vous voulez mettre entre les mains des malveillans ; (murmures) déjà des magasins sont remplis de libelles que l'on s'apprête à lancer contre vous, au moment où vous aurez résolu la liberté de la presse. (Murmures.) Je demande la question préalable.

François (de Nantes) parle en faveur du projet de la commission ; combien de fois n'a-t-on pas déjà fait l'éloge de l'imprimerie ? N'est-ce pas cette sublime invention qui, à la naissance, a changé le monde politique & moral ; il est vrai que dans son berceau elle ne servit guères qu'à propager des idées & des opinions fanatiques & superstitieuses, mais c'est elle aussi qui, deux siècles après, devoit les pulvériser & les anéantir : c'est par l'imprimerie que la philosophie a dissipé l'ignorance & les ténèbres de tant de siècles ; elle a attaqué les abus de tout genre, établi & propagé des maximes d'une éternelle vérité, maximes qui ont préparé & consolidé la révolution : la liberté de la presse illimitée conduit à l'anarchie ; sagement limitée, elle affermit l'ordre so-

Digitized by Google

cial. Sous les deux premières assemblées, la liberté de la presse étoit illimitée, & nous ne voyons pas qu'il en soit résulté de graves inconvéniens. Sous Robespierre, ce tyran farouche, elle gémissoit sous un sceptre ensanglanté : aujourd'hui elle est dans une servitude complette. Par le projet de loi qui est soumis à votre discussion, vous ôtez au directoire le droit de remettre les scellés sur les presses des imprimeurs, & de confiner dans des bastilles les malheureux auteurs qui ont osé écrire la vérité ; il faut pourtant opter ? Adopterez-vous le système de censure directoriale, ou le projet qui est proposé ? Remettre la censure des journaux entre les mains du directoire, elle ne peut être plus mal. Quand on est réduit dans un état aussi déplorable que le nôtre, il faut en convenir, le plus mauvais de tous les systemes, est celui des éteignoirs & des bâillons ; parlez de tout, vous crie-t-on, qui vous en empêche ? pourvu que vous ne parliez point des directeurs, des ministres, des fournisseurs des armées ni de tous les employés du gouvernement ! Quand une police sévère veille sur les rues, on circule librement & en sûreté ; si les voleurs se répandent la nuit, allumez les réverbères. Les écrits périodiques sont des sentinelles qui veillent autour de nous, qui nous préviennent du danger, dissipent les ténèbres les plus épaisses, dont cherchent à s'envelopper l'astuce & la mauvaise foi. Quoi ! parce que le soleil renverse quelques cerveaux foibles, faudra-t-il pour jamais nous priver de sa chaleur vivifiante ! Du moment où l'on voudra comprimer l'énergie des patriotes, contraindre, comprimer, effrayer par des actes arbitraires, on tuera la république. Malheur à ceux qui cherchent à détruire les esprits, ils tuent la patrie. Je vote pour le projet de la commission. — Impression. — Des applaudissemens partent des tribunes. Le président, aux termes du règlement, les rappelle à l'ordre. — Malès. Je demande qu'aux termes du règlement les tribunes soient évacuées. — L'ordre du jour, s'écrie-t-on. — Appuyé, s'écrient plusieurs voix. — Bertrand (du Calvados.) Le président a fait son devoir ; il a rappellé les tribunes à l'ordre pour avoir manifesté leur approbation ; mais, citoyens législateurs, vous n'aurez pas deux poids & deux mesures ; hier des applaudissemens ont retenti dans cette enceinte & dans les tribunes, & vous n'avez pas prononcé l'évacuation des tribunes. Je demande l'ordre du jour sur la proposition de Males. — Adopté.

Schaffhouse du 14 juin.

Le général Piaczeck est mort ici des suites de ses blessures.

Il ne s'est passé jusqu'ici rien d'important aux environs de Zurich : les françois occupent les positions qu'ils ont prises après l'évasuation de cette ville : ils occupent l'Atleberg, le mont Albis, & la ligne de la Reuss. Les Autrichiens ont leur cavalerie dans un camp à Sihlfeld.

Strasbourg du 17 juin.

Les dernieres lettres de l'armée d'Helvétie, portent que le 12 elle avoit encore ses avant-postes à une lieue de Zurich. La communication avec les divisions de droite qui avoit été quelque temps interrompue, venoit d'être rétablie. Le général Lecourbe avoit son quartier-général à Lucerne ; & sa division occupoit les environs du lac des 4 villes. Le général Loison, qui étoit à sa droite, occupoit le canton d'Unterwalden ; & avoit son quartier-général à Stanz ; ainsi l'extrémité de la droite de notre armée étoit alors appuyée au mont Brunin ; & étoit couverte par quelques troupes détachées dans l'Oberland de Berne, & par le général Xaintrailles dans le Haut-Valais. Le centre de l'armée de Massena étoit entre Zug & Baden, le long de la Reuss ; la gauche appuyée à l'Aar & au Rhin près de Waldshut. On a lieu de croire que notre armée se maintiendra dans cette position, qui n'est guere moins avantageuse, que celle qu'elle occupoit avant l'evacuation de Zurich. Elle a d'ailleurs reçu des renforts, & en attend encore. Le quartier-général étoit encore le 12 à Bremgarten, & paroissoit devoir y rester.

Le général Xaintrailles est toujours dans le Haut-Valais, où il a battu les Austro-Russes, & les a repoussés jusqu'en Piémont. Il doit recevoir des renforts partis de l'Ain, & qui traversent en ce moment le pais de Vaud.

D'un autre côté on publie des nouvelles peu satisfaisantes des troupes suisses. Le corps d'élite Baslois, qui occupoit le camp sur la Schuzzenmatte, a regagné ses foyers. La plus grande partie des troupes suisses, s'est dissoute, dispersée, & retournée dans ses foyers, entièrement découragée. Le gouvernement paroit vouloir les rassembler & les organiser de nouveau.

On apprend de Basle que le ministre Lavater a obtenu la liberté de retourner à Zurich.

Le corps du général Chérin mort de ses blessures, ainsi qu'on l'a dit, a été transporté à Huningue.

Une lettre du commissaire du gouvernement du canton de Waldstætten, datée de Stanz le 9 juin, donne les détails suivans. Ury est entièrement évacué par les françois ; *mais il n'y a pas* beaucoup d'autrichiens : *tout est mort dans ce* pays, comme si la peste avoit régné un siècle dans cette malheureuse vallée : on n'y voit point de paysans, point de bestiaux, point de nourriture : les cabanes renversées sont vides. — Le général Loison est ici ; ses troupes occupent nos environs : la plupart sont en ce moment plongées dans le sommeil. Les autrichiens eux-mêmes sont si exténués de faim & de fatigue au mont St. Gothard, qu'ils ne pourroient s'y maintenir, s'ils étoient attaqués du côté du Valais. Ils n'ont pas osé poursuivre les françois, & ceux-ci ont fait leur retraite sans tirer un coup de fusil. Le St. Gothard présente en ce moment le tableau le plus terrible : on ne voit partout sur ses rochers nuds que du sang & des cadavres. Loyson & son corps peuvent se flatter de n'avoir jamais été battus par l'ennemi. Dans le dernier combat qu'ils ont livré, & où ils ont fait 18 cents prisonniers, on ne se battit qu'à la bayonnette. Les françois eurent peu de tués, mais 500 blessés. Les autrichiens perdirent 400 tués, 1100 blessés & 1800 prisonniers. „

Francfort du 17 juin.

La grande Ducheſſe Elisabeth Alexienna, née princeſſe de Bade, épouse du Grand-Duc de Russie, accoucha le 29 mai d'une princeſſe, qui a reçu le nom Marie.

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Vendredi 21 Juin 1799. (N°. 171.)

Paris du 15 juin.

Conſeil des 500. — Séance du 12 juin.

Augereau prête le ſerment de haine à la royauté & à l'anarchie.

L'ordre du jour appelle la ſuite de la diſcuſſion ſur le projet de Berlier, relatif à la liberté de la preſſe. *Chottard.* Je viens vous dénoncer un abus qui pourroit avoir les ſuites les plus funeſtes. Hier les tribunes, au mépris du réglement, ſe ſont permis des applaudiſſemens; je demande que le préſident donne lecture de l'article qui défend tout ſigne d'approbation ou d'improbation. Toutes les fois que vous diſcutez une grande queſtion, l'intrigue épie vos diſcuſſions, & je ne ſerois point étonné que ceux-là même qui ont provoqué hier les applaudiſſemens, fuſſent les premiers à vous dénoncer comme les ayant provoqués.

Briot. Vous avez dû déjà vous appercevoir, mes collègues, qu'on cherche à environner cette diſcuſſion d'intrigues & de préſages ſiniſtres. Depuis quelque tems, vous le ſavez, l'eſpionnage eſt organiſé autour de vous, un fonctionnaire public m'en a fait l'aveu. Les eſpions ſont dans vos tribunes; ils épient vos entretiens, vos diſcours, & vont faire enſuite leurs rapports à la police où vous êtes quelquefois déſignés nominativement. Je m'en ſuis plaint au miniſtre, qui s'eſt contenté de me répondre que cela n'auroit plus lieu à l'avenir. D'après cela pouvez-vous douter que ce ſoient des agens de la police qui aient donné hier le ſignal des applaudiſſemens? Il eſt étonnant que lorſqu'on ne ſurveille pas les émigrés, on emploie des fonds à ſurveiller les législateurs. Je rencontre tous les jours des émigrés dans les rues; j'en ai dénoncé dernièrement un à la police, & l'on n'a pas donné de ſuite à ma dénonciation. Ne vous êtes-vous pas déjà apperçus de la tactique qu'on emploie pour influencer votre déciſion dans la queſtion qu'on diſcute? On fait diſtribuer des pamphlets anarchiques afin de vous effrayer d'avance ſur les réſultats de la liberté de la preſſe. — *Chaſſet.* J'ajouterai à ce qu'a dit Briot, que le miniſtre de l'intérieur paye depuis 6 mois un de ſes commis pour faire le métier d'eſpion dans vos tribunes.

Le préſident rappelle aux tribunes que le réglement défend tout ſigne d'approbation ou d'improbation, & annonce qu'il le fera exécuter avec la plus ſévère ponctualité.

Poultier combat le projet préſenté par Berlier. Après avoir rappelé des événemens qui tendent à prouver que la liberté de la preſſe peut devenir une arme funeſte entre les mains des ennemis de l'égalité, il fixe l'attention du conſeil ſur la manière dont on a abuſé de la loi du 19 fructidor qui limitoit cette liberté. Il eût été beaucoup plus ſage, dit-il, qu'au lieu de confier au directoire ſeul le droit de ſurveillance ſur les journaux, on eût appelé le corps législatif à concourir à cette ſurveillance, & que les journaux n'euſſent pu être ſupprimés que par un décret du corps législatif, rendu ſur la dénonciation du directoire. De cette manière, on n'eût pas dépouillé arbitrairement des propriétaires de journaux; le droit de ſurveiller les écrivains n'eût pas été confié à des commis, à des parties intéreſſées qui, pour faire leur cour à l'autorité ſupérieure, ſupprimoient la propriété des écrivains qui refuſoient l'encens. Vous connoiſſez les déſordres qu'a entrainés cet eſclavage; le lugubre ſilence de la preſſe a laiſſé commettre tous les crimes, & les peuples que nous avions appelés à la liberté, ſont devenus la proie des *Rapinat* de toute eſpèce. Je ne puis me diſſimuler cependant que le projet préſenté n'atteint pas le but qu'on déſire; il livre les écrivains à des tracaſſeries ſans nombre, & à l'arbitraire des tribunaux. Avec votre loi je pourrois examiner les divers articles du compte d'un miniſtre, excepté celui des pots-de-vin qui forme un article conſidérable & que le miniſtre a ſoin d'enſevelir dans ſon porte feuille. Prononcez la déportation contre tout écrivain qui demandera la royauté, qui mépriſera la conſtitution républicaine: hors ces cas, que la liberté ſoit illimitée. Suſpendez toutes les procédures commencées contre des écrivains, rendez libres ceux qui ſont encore arrêtés comme prévenus d'avoir abuſé de la preſſe. Elle doit exiſter toute entière la liberté de la preſſe ou point du tout. Tel eſt le vœu de la conſtitution, tel eſt auſſi le mien.

Dulaure propoſe diverſes modifications au projet de la commiſſion. Il veut, par exemple, qu'on oblige tous les journaliſtes qui auront inſéré un article tendant à flétrir la réputation d'un individu, ſoient tenus d'inſérer la réponſe, cinq jours après, ſous peine d'être pourſuivis comme calomniateurs. Il faut, dit-il, qu'un jour-

nal soit une espèce d'arène où l'aggresseur & l'attaqué aient une place égale.

Darracq soutient que les avantages de l'article 353 de la constitution ne peuvent s'étendre jusqu'au *métier* de journaliste. J'aime bien, dit-il, qu'on invoque en leur faveur les droits garantis par cet article. (On rit.) Tout le monde sait que ce ne sont pas leurs opinions qu'ils publient, leur feuille est destinée à recevoir les opinions de toutes sortes d'individus. Les journalistes sont les rouliers de la politique & de la littérature. (Eclats de rire.) Oui, je le soutiens, les journaux qu'on prétend faits pour réprimer les abus sont eux-mêmes un abus. L'orateur finit par demander qu'on fasse un message au directoire pour lui demander des renseignemens sur les effets de l'article 35 de la loi du 19 fructidor, & sur la situation actuelle de l'esprit public.

Renaud (de l'Orne) après avoir fait valoir les avantages de la liberté de la presse, vote pour le projet de Berlier. Il propose cependant, par amendement, de considérer comme délit public les imputations injurieuses & dirigées contre les puissances étrangères.

Doutrepont annonce qu'il s'est occupé de chercher une jurisdiction extraordinaire qui assure l'exécution des lois sans gêner la liberté de la presse. Il la trouve dans les mesures suivantes : 1°. Il sera fait une loi générale qui embrassera les delits de la presse; les peines qui seront appliquées à ces delits, & le manière de les poursuivre; 2°. Les peines portées par la loi du 25 germinal seront modifiées; 3°. La question intentionnelle n'aura point lieu dans les jugemens des délits de la presse; 4°. Les abus de la presse seront dénoncés au corps législatif par le directoire. Si le corps législatif declare qu'il y a eu abus de la presse, les scellés seront appofés sur le journal dénoncé, & le mandat sera lancé contre l'écrivain.

Jacqueminot trace aux yeux du conseil le tableau des événemens deplorables que fit naitre, avant le 31 mai & avant le 18 fructidor, la liberté illimitée de la presse. Il prédit des effets pour le moins aussi funestes si le conseil adopte le projet de Berlier. — Le conseil ajourne la discussion.

Basle du 12 juin.

Traité de commerce entre la république françoise & la république helvétique. La république françoise & la république helvétique, en exécution de l'article XV du traité d'alliance conclu à Paris le 22 fructidor an VI de la république françoise (19 août), & voulant assurer de la manière la plus invariable & réciproquement la plus avantageuse les rapports commerciaux des deux pays, ont nommé, pour concourir à la confection d'un traité de commerce, savoir : Le directoire exécutif de la république françoise d'une part, le cit. Charles-Maurice Talleyrand, ministre des relations extérieures: & le directoire exécutif de la république helvétique de l'autre, les cit. Pierre-Joseph Zeltner & Amédée Jenner, ministres plénipotentiaires, lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs, sont convenus des articles suivans: Art. I. Aucune des deux républiques ne pourra jamais prohiber l'entrée, la consommation, ni le transit d'aucune marchandise du crû ou de la fabrique de l'autre république son alliée, sous la condition que lesdites marchandises seront accompagnées de certificats d'origine. II. Jamais aucune des deux républiques ne prohibera la sortie d'aucune production de son territoire, de ses manufactures, à la destination de la république son alliée, si ce n'est passagèrement pour les blés ou farines, & lorsque la même prohibition aura lieu par mesure générale envers toutes les nations; & attendu la prohibition actuelle qui existe en France pour la sortie des grains, la république françoise ayant égard au besoin indispensable de cette denrée qu'éprouve la république helvétique, & voulant lui donner un témoignage particulier d'affection, consent qu'elle soit autorisée à exporter annuellement pour son compte du territoire françois, un million de myriagrammes de blé ou farine, sous la réserve de les faire sortir par les points convenus de Versoix, Jougnes, Verrieres-de-Joux & Bourg-Libre, sur des voitures suisses conduites par des voituriers suisses; & dans le cas où cette importation d'un million de myriagrammes de blé ou farine ne seroit pas suffisante pour les besoins démontrés de l'Helvétie, la république françoise consent encore à ce que, par des traites particuliers renouvelles tous les ans, elle puisse être portée à 4 millions de myriagrammes, sans pouvoir jamais excéder cette quantité. (*La suite demain*).

Vienne le 12 juin.

L. M. I. habitent depuis samedi le château de Hetzendorff. Le Grand-Duc & la Grande-Duchesse de Toscane sont depuis avant-hier au château de Schœnbrunn, avec les jeunes Archiducs. (*Nouvelles officielles.*)

" Ainsi qu'on l'a déjà annoncé, le corps d'armée aux ordres du lieutenant-général comte de Bellegarde, après avoir heureusement changé la face des choses dans le Tyrol & les Grisons, a reçu l'ordre de se rendre en Italie pour y seconder les opérations de l'armée qui s'y trouve. L'arrivée du comte de Bellegarde à Chiavenne est déjà connue. D'après les nouvelles dispositions que lui a transmis depuis le général commandant de l'armée d'Italie, une partie de son corps devoit agir sur le flanc droit de l'armée d'Italie, & à cet effet prendre poste près de Migiandone & Domo-d'Ossola, pour assurer par-là la communication entre l'armée d'Italie & celle commandée par S. A. R. l'Archiduc Charles: avec le reste il devoit se porter sans retard à Come, pour se rendre par Milan & Pavie, à Tortone. Le lieutenant-général comte Hadick ayant pris le commandement des troupes rassemblées près de Bellinzone, qui consistent pour la plupart dans les brigades des colonels prince de Rohan, Strauch & St. Julien; le comte de Bellegarde a destiné ce corps aux susdites opérations sur l'aile droite de l'armée, & lui-même s'est embarqué avec le reste des troupes sur le lac de Come pour se rendre de-là à sa destination ultérieure. — Trois rapports de ce général, datés du 30 & du 31 mai, & du 3 juin, annoncent qu'ayant appris que le général ennemi Loyson, commandant la position de l'ennemi près d'Airolo & du mont Gothard, attiroit à lui de nouveaux renforts, & paroissoit

vouloir se maintenir dans ce poste; le L. G. comte de Hadick jugea qu'il étoit important de prévenir à tems le dessein de l'ennemi. Dans cette vue, il attaqua le 28 mai à 6 heures du soir, l'ennemi au pied du mont St. Gothard: & la résistance opiniâtre de celui-ci montra combien il jugeoit ce poste important pour lui. Au centre, il faisoit rouler des rochers sur nos troupes, ce qui rendoit l'attaque d'autant plus pénible: & la colonne de gauche ne put fournir des secours assez promptement, parce que l'ennemi avoit rompu le pont du Tesin. Enfin le corps des chasseurs sous les ordres du lieutenant-colonel Leloup, soutenu par une division du Bannat, triompha de tous les obstacles qui s'opposoient aux progrès du centre. Alors l'attaque devint générale; l'ennemi employa tout ce que le nombre, la localité & le courage lui suggéroient; on combattit quelque tems avec des succès balancés: mais bientôt le colonel prince Victor de Rohan, ayant passé le Tesin avec l'aile gauche, malgré quelques fâcheux accidens, & ayant gravi les hauteurs qui dominoient l'aile droite de l'ennemi, & le major Siegenfeld ayant de son côté occupé avec sa colonne la montagne qui dominoit le flanc gauche du mont Gothard, il fut impossible à l'ennemi de s'établir solidement dans ce poste important. — Dans cette situation critique de l'ennemi, le colonel comte de St. Julien l'attaqua le jour suivant 29, par l'autre côté du Mont-Gothard: à 2 heures & demie du matin, il pénétra avec une colonne de 4 bataillons, de Selva dans la vallée du Rhin supérieur, gravit la montagne Ursula, repoussa les premiers piquets ennemis qui étoient sur le revers, y laissa un bataillon pour lui servir de réserve au besoin, & marcha sans s'arrêter contre la position de l'ennemi au Pont-du-Diable & à Urseren, força l'ennemi par la vivacité de son attaque d'abandonner ce poste aussi avantageux qu'important, avec tant de précipitation, qu'un bataillon qui couvroit la retraite de l'ennemi, se trouva pris en flanc par le feu bien dirigé d'une division de Devins, conduite par le premier-lieutenant Kall, & que le chef de bataillon, quelques officiers & nombre de soldats furent atteints & faits prisonniers. La troupe échauffée par la victoire, oubliant toutes les fatigues de sa marche par le mont Ursula la nuit précédente, & du combat de la journée, poursuivit l'ennemi jusqu'à Gestina & Wasen pendant un trajet de 5 lieues, l'empêcha de prendre poste nulle part, enleva quelques détachemens de son arrière-garde, & l'auroit probablement poussé jusqu'à Altdorff au lac de Lucerne, si un bataillon ennemi établi sur une hauteur, n'avoit recueilli les fuyards, & n'avoit arrêté la poursuite des nôtres. — Mais comme l'objet principal de l'attaque, savoir, la jonction avec le général comte de Hadik & l'occupation du Mont-Gothard, ainsi que des passages qui aboutissent à la vallée de la Reuss, étoit parfaitement rempli, le colonel comte de St. Julien se contenta de prendre poste près de Wasen & de Gestina, & fit toutes les dispositions pour s'établir solidement dans ce poste si avantageux par lui-même. Notre perte dans ce combat opiniâtre, est assez considérable; mais celle de l'ennemi l'est beaucoup plus: le nombre des prisonniers est en ce moment de 531 hommes, dont un chef de bataillon, & 12 officiers. L'ennemi a laissé à Airolo, 400 sacs de riz, 100 ohmes de vin, quelques tonneaux d'eau-de-vie, & d'autres provisions: on lui a pris aussi un canon de 4 livres, & une quantité considérable de cartouches d'infanterie. Il y avoit aussi à Airolo un magasin considérable de soieries & d'autres marchandises que l'ennemi avoit saisies, mais que nos troupes ont laissé intactes, même au fort de l'attaque de cet endroit. Le général Hadik les a fait restituer aux propriétaires. „

„ D'après les rapports du général de cavalerie de Melas, qui vont jusqu'au 3 juin, il n'y a pas eu de changemens remarquables dans les positions de l'armée à Turin & dans les environs. La division du lieutenant-général Frœlich s'est avancée jusqu'à Pignerol, Poncalièri & Carignan: & le général Wuckassowich avec son avant-garde a occupé Carmagnole, Albe & Cherasque. Il a trouvé à Cherasque 6 canons de bronze, de 8 & de 16 livres, 5 gros canons de fer, 1 obusier; 3 canons de bronze, & 10 de fer, sans affuts, 2 mortiers & quantité de munitions.

„ Le général de cavalerie Melas mande ultérieurement, que l'on fait avec activité des dispositions pour le siège de la citadelle de Turin, & qu'on emploie à cet effet quelques-uns des canons qui ont été trouvés dans la ville, autant qu'on a pu les mettre en état, mais particulièrement les munitions qu'on y a trouvées. — La forteresse de Cève, prise, comme on sait, sur l'ennemi par les Piémontois insurgés, est actuellement occupée par 2 compagnies du régiment d'Ant. Esterhazi qu'on y avoit envoyées, & qui y sont heureusement arrivées, à travers des pays occupés par l'ennemi, ayant été habilement guidées par les gens du pays. Cette petite garnison a été approvisionnée pour 30 jours. A la vérité l'ennemi avoit depuis rassemblé des troupes autour de ce fort, & en avoit fait le blocus: il avoit même commencé à le bombarder dès le 28 mai; mais le général Wuckassowich qui a pénétré avec son avant-garde aux environs de Cève, a forcé l'ennemi de lever le blocus, & d'abandonner aussi Mondovi. — Le général Frœlich a occupé Possano avec sa division; il est près de Savigliano, & pousse ses patrouilles jusqu'aux environs de Coni. — Le général

Lufignan, a reçu ordre de déloger de Feneſtrelle les détachemens ennemis qui s'y trouvent; & le général Alcaini, a commencé le ſiège de la citadelle de Tortone.

„ Le Feldzeugmeiſtre Kray mande de Caſtelucio le 4 juin, que le L. G. Ott, qu'il a renforcé, occupe une poſition très avantageuſe près Fornovo (ſur le Taro à 3 lieues de Parme) & couvre par-là Parme & Plaiſance. Le Feldzeugmeiſtre Kray fait de ſon côté les diſpoſitions les plus ſérieuſes pour le ſiège de Mantoue. „

Des lettres particulières de Turin, annoncent que le prince Conſtantin de Ruſſie eſt arrivé en cette ville, & qu'il occupe le palais du Prince de Carignan, qui eſt actuellement à Paris.

On mande de la Tranſilvanie que Paſſewand-Oglou a déjà fait quelques mouvemens hoſtiles dans la Valachie.

Les lettres de Conſtantinople du 20 mai, portent que ce jour-là le grand-viſir partit de cette capitale pour Scutari, où il s'étoit déjà raſſemblé une armée de 36 mille hommes. On calcule qu'elle ſera de plus de 100 mille, avant qu'elle ſoit parvenue en Syrie. Il a 700 chameaux pour le tranſport de ſes équipages & de ſes proviſions. La Porte a accordé 100 piaſtres à chaque janiſſaire employé dans cette expédition. — Au reſte, on eſt encore dans l'incertitude ſur les événemens militaires en Syrie. On continuoit le 20 à Conſtantinople, à répandre le bruit que l'armée de Bonaparte avoit ſuccombé dans ſon entrepriſe contre St. Jean-d'Acre, & qu'elle avoit retrogradé juſqu'à Gaza, après avoir perdu ſon artillerie, & une partie de ſon monde. Mais ces nouvelles ne ſont fondées juſqu'à préſent ſur aucun rapport antentique; & le départ du grand-Viſir pour la Sirie, ſemble autoriſer les doutes à cet égard.

Augsbourg du 17 juin.

On apprend de Turin en date du 6, que ce jour-là les Autrichiens commencerent le ſiège de la citadelle. Les troupes détachées vers les Alpes, étoient déjà parvenues juſqu'à Feneſtrelle & au pas de Suſe; tandis que l'avant-garde aux ordres du général Wuckaſſowich avoit pénétré juſques près de Coni. — On aſſure qu'un corps de troupes françoiſes aux ordres du général Grouchy, a été attaqué par les payſans inſurgés aux environs de Mondovi, & que ce général n'eſt parvenu qu'à grand peine à ſe ſauver avec 25 ou 30 huſſards.

Les lettres de Milan du 8, annoncent que les Autrichiens ſe portoient en forces vers Novi, pour couvrir le ſiège de la citadelle de Tortone, d'autant plus que l'on venoit d'apprendre qu'une eſcadre françoiſe ſortie de Toulon avoit débarqué à Gènes, 15 mille hommes. On ſait que le général Moreau, en quittant ſa poſition d'Alexandrie, avoit détaché les diviſions de Victor & de Grenier vers Gènes. On aſſure que depuis, la diviſion de Victor s'eſt dirigée par les fiefs impériaux dans la vallée du Taro, pour coopérer avec l'armée de Macdonald dans le Parmeſan. Cette armée, après avoir délogé le général Ott de Pontremoli, & l'avoir repouſſé juſqu'aux environs de Parme, occupoit dans les premiers jours de juin, les revers de l'Apennin, ſur le Taro, la Parma, & la Secchia, ſe dirigeant ſur Parme, Reggio & Modene, tandis qu'un corps détaché de ſon armée occupoit Bologne & faiſoit face au général Klenau dans les environs de Ferrare & de Ravenne. Le général Ott avoit reçu du général Kray un renfort de 9 mille hommes, tiré du corps de ſiège de Mantoue: & le général Bellegarde, ſe diſpoſoit à aller renforcer le général Caraczai du côté de Novi, pour s'oppoſer aux forces qui arrivoient du côté de Gènes. Enfin tout annonçoit que du 6 au 10 juin, il y auroit des événemens importans dans les duchés de Parme & de Modène, & ſur la frontiere de l'Etat de Gènes.

On voit par ces détails, qui paroiſſent exacts, que vers le 6 de juin, les armées en Italie étoient ſéparées par les Alpes depuis le Valais juſqu'à Coni, & par l'Apennin, depuis Coni juſqu'aux frontières de la Toſcane & du Bolonois.

Zurich du 15 juin.

Les François occupent encore la poſition qu'ils ont priſe le 6, en quittant notre ville; leur droite eſt maintenant dans le canton d'Unterwalden; leur centre eſt établi ſur la chaine de montagnes qui s'étend parallelement au lac de Zurich, à une lieue de diſtance; & leur aile gauche au confluent de l'Aar & de la Reuſs, s'appuye au Rhin, près de Waldshut. Le 8, les Autrichiens firent une legère attaque contre le front des françois ſur la route de Zurich à Bremgarten. Le régiment de Bender parvint à s'emparer d'une redoute françoiſe ſur la hauteur; mais bientôt après les françois la reprirent; il y eut à cette occaſion quelques uns priſonniers faits de part & d'autre. — Aujourd'hui il y a eu une attaque plus ſérieuſe. Ce matin à la pointe du jour les françois ont fait une attaque contre l'avant-garde autrichienne en avant de notre ville; la cavalerie impériale campée à Sihlfeld a ſoutenu l'attaque avec avantage dans la plaine. Vers les 9 heures, on n'y voyoit plus que quelques tirailleurs. Mais dans l'après midi l'affaire eſt devenue plus ſérieuſe; une partie de l'armée impériale, qui eſt encore établie ſur la rive droite du Limat, a paſſé la rivière, pour aller au ſecours de l'avant-garde. Le feu d'artillerie & de mouſquetterie a été très-vif; les françois ont pénétré aſſez près de notre ville, au point qu'une maiſon a été brûlée. On croit que demain les Autrichiens feront une attaque générale.

On ſe loue beaucoup de l'excellente diſcipline qu'obſervent les troupes autrichiennes.

, Les ſouſcripteurs dont l'abonnement à ce journal échoit à la fin du mois & qui ſont dans l'intention de le renouveller, ſont priés de le faire ſans retard, ſurtout ceux qui ſont éloignés. C'eſt le ſeul moyen de ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi des Nos., vu que les Bureaux de poſte ne font leurs demandes que pour la quantité d'exemplaires qui leur ont été commandés.

Nous avons déjà prévu ſouvent, que les abonnés doivent s'adreſſer en Allemagne, & dans le Nord, au bureau de poſte le plus prochain de leur domicile.

Pour l'Italie, on ſouſcrit au bureau de poſte à Augsbourg. Pour la Suiſſe, le Piémont, au bureau de poſte de Basle. — Pour la France, au Bureau de poſte de Kehl, ou à celui de Strasbourg. — Pour la rive gauche du Rhin, au Bureau de poſte de Worms, à celui de Mayence; & à celui de Cologne.

, Nouvelle Sparte ou l'aſſociation de la nature, ouvrage poſthume d'Alidei arrière petite fille de Licurgue, adreſſé à ſon ſexe & dedié à la poſtérité avec cette épigraphe: *Homme! lève toi & marche au bonheur.* En deux parties. 1799. 1 flor. 24 kr. ſe trouve chez Fr. Eſslinger à Francfort ſur le Mein.

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Samedi 22 Juin 1799. (N°. 172.)

Paris du 17 juin.

Nous ſommes à la veille d'une nouvelle criſe. On en jugera par les détails ſuivans.

Hier, après avoir adopté une grande partie du projet de Berlier en faveur de la liberté de la preſſe, notamment un article qui révoque la loi du 19 fructidor par laquelle la police étoit autoriſée à ſupprimer les journaux; le conſeil des 500, ſur le rapport des commiſſions réunies, prit un arrêté portant: "Il ſera déclaré à l'inſtant par un meſſage au directoire que le conſeil des 500 ſe conſtitue en permanence juſqu'à ce que les renſeignemens qu'il a demandés au directoire ſur la ſituation intérieure & extérieure de l'Etat, lui ſoient parvenus." — A ſept heures du ſoir, on donna lecture au conſeil des 500, d'un meſſage du directoire ainſi conçu: "Le directoire s'occupoit de la réponſe à votre meſſage du 17 (5 juin) de ce mois, & il eſpéroit vous la faire parvenir primidi prochain (19 juin); mais d'après votre meſſage itératif de ce jour, il ſe conſtitue lui-même en permanence, & vous recevrez demain la réponſe que vous deſirez."

Après la lecture de ce meſſage, quelques voix demandèrent que l'on levât la permanence du conſeil; mais ſur la propoſition de Laujeac, le conſeil arrêta que le meſſage du directoire ſeroit tranſmis au conſeil des anciens, & qu'il lui ſeroit fait en même tems part de la déciſion priſe par le conſeil qu'il reſtera en permanence juſqu'à la réponſe définitive du directoire. — Le conſeil des anciens, ſur la propoſition de Savari, s'eſt ſur le champ déclaré en permanence. — Ainſi à 9 heures du ſoir, les 3 autorités ſuprêmes de la république étoient en permanence.

A 10 heures, Chollet a renouvellé au conſeil des 500, la propoſition de lever la permanence, attendu, diſoit-il, qu'elle n'avoit pour objet que d'attendre la réponſe du directoire, & qu'on ſavoit qu'elle n'arriveroit que le lendemain. — "Dans les dangers de la patrie, a dit Garau, tous les citoyens doivent être à leur poſte, le nôtre eſt ici pour faire des lois; les ſoldats ſont là pour nous ſeconder. — *Briot:* Je m'étonne que l'on vous annonce une réponſe à votre meſſage du 17 pour le 1er meſſidor ſeulement. Le 1er meſſidor! N'a-t-on pas publié dans la plupart des départemens qu'il devoit arriver ici, à cette époque, un grand événement? Oui, la république eſt en danger; ſi vous en doutiez, je vous ferois part d'une correſpondance que je reçois des armées. Un grand nombre de vous a peut-être reçu les mêmes détails. Le pouvoir exécutif s'eſt déclaré en permanence; il aura peut-être beſoin des meſures du corps législatif; vous devez donc reſter à votre poſte. Vous avez donné l'éveil aux républicains, & vous avez pris l'engagement d'aſſurer l'exiſtence de la république avant de vous ſéparer. (Ici tous les membres ſe lévent en criant: Oui! oui!) Je n'ai pas beſoin de vous parler de tout ce qui vous entoure; aucun de vous ne peut ſe diſſimuler notre véritable ſituation. Ce n'eſt pas le moment de reſter ſoixante jours pour faire ſoixante articles de lois. Vos commiſſions réunies ont ſans doute quelque meſure importante à vous propoſer: car vous devez croire que ce n'eſt pas ſans raiſon qu'elles vous ont préſenté ce matin le projet d'un meſſage au directoire. Votre permanence annoncera à tous les hommes qui conſpirent, quelque part qu'ils ſoient, elle annoncera, dis-je, à tous les ennemis de la repréſentation nationale qu'ils trouveront toujours ici des hommes décidés à les repouſſer. Repréſentans du peuple, au nom des dangers de la république, au nom de votre propre conſervation, ne vous ſéparez pas. Vous devez reſter en permanence & prendre des meſures avec les autorités qui marchent dans le ſens de la république pour la ſauver.

Le conſeil a maintenu ſon arrêté, & a repris la diſcuſſion ſur la liberté de la preſſe.

A 11 heures Bergaſſe Laziroule a interrompu la diſcuſſion, pour faire un rapport au nom des commiſſions réunies. „ Citoyens repréſentans, a-t-il dit, la conſtitution porte : qu'à compter de l'an 5, nul ne peut être élu membre du directoire pendant l'exercice de ſes fonctions législatives, ni pendant l'année qui ſuivra ſa ceſſion. En contravention à cet article, le cit. Treilhard a été élu le 26 floréal an 6, & il eſt de fait que ſes fonctions législatives n'avoient ceſſé que le 30 floréal : d'où il ſuit évidemment qu'il n'y a pas eu une année révolue entre la ſeſſion des fonctions législatives du cit. Treilhard & ſa nomination au directoire. Vos commiſſions convaincues que la conſtitution avoit été violée, vous propoſent le projet ſuivant : 1°. L'acte du 26 floréal an 6, portant nomination du citoyen Treilhard à la place de membre du directoire, eſt déclarée inconſtitutionnelle & de nul effet. 2°. En conſéquence il ceſſera ſur-le-champ ſes fonctions, & il ſera pourvu à ſon remplacement dans le mode déterminé par la conſtitution. 3°. La préſente réſolution ſera envoyée, ſéance tenante, au conſeil des anciens „ — Aux voix, s'écrie-t-on. — Le projet eſt mis aux voix & adopté.

Cette deſtitution de Treilhard n'eſt que l'avant-coureur d'un déplacement d'hommes annoncé depuis quelque tems : les uns, parce qu'ils ne ſont pas d'accord avec ceux de leurs collègues qui ont la confiance publique ; les autres, parce qu'on leur impute d'être les auteurs de la préſente guerre; d'autres, parce qu'on les regarde comme les principaux auteurs des dilapidations & des exactions qui ont animé contre nous les peuples voiſins, & ont provoqué les inſurrections dont les troupes françoiſes ſont les victimes, tandis que les exacteurs jouiſſent tranquillement de leurs rapines.

Au reſte, le peuple pariſien montre juſqu'ici beaucoup d'indifférence ſur l'iſſue de la criſe qui ſe prépare. A 11 heures du ſoir, les jardins publics, les ſpectacles étoient remplis comme à l'ordinaire. S'il y a un choc, rien n'annonce que le peuple veuille y prendre part; & les effets en ſeront circonſcrits dans le cercle des hommes qui poſſèdent ou qui ſe diſputent les pouvoirs. " A Paris, dit un de nos meilleurs journaliſtes, on admire le courage du corps législatif, & l'on attend le parti que prendra le directoire, qui ne paroît pas faire moins bonne contenance, quoiqu'on le diſe diviſé. „

L'armée navale de la république, après avoir remis à leur deſtination une partie des troupes qu'elle avoit à bord, & quelques approviſionnemens néceſſaires à l'armée d'Italie & à la république ligurienne, par une manœuvre hardie & parfaitement exécutée, a ſu éviter un engagement avec des forces ſupérieures qui l'obſervoient; elle a paſſé devant Toulon le 21 prair. (9 juin), & a continué ſa route à l'oueſt. (*Extrait du Rédacteur.*)

Un journal dit que notre eſcadre a paru depuis, à la vue de Barcelone; & qu'elle ſe dirigeoit ſur Carthagène, pour opérer ſa jonction avec l'eſcadre eſpagnole, qui a eu 6 vaiſſeaux démâtés. — L'eſcadre angloiſe avoit été ſignalée à Marſeille le 7 juin. — Des lettres de Gènes du 3 juin, portent que l'on attend les plus grands réſultats de l'arrivée des troupes que l'eſcadre françoiſe a débarquées ſur différens points de la côte de Gènes.

Conſeil des 500. — Séance du 14 juin.

Au nombre des adreſſes qui forment la correſpondance, on remarque celle de l'adminiſtration du Loiret, qui annonce le départ de 1560 conſcrits demandés à ce département, qui jamais n'a montré plus d'énergie, & que ſi elle eſt imitée par tous les autres, bientôt l'aſſaſſinat de nos miniſtres ſera vengé.

Une lettre du général Schérer au préſident, en lui adreſſant un exemplaire de ſon compte de l'an 6 & de l'an 7, ſollicite la permiſſion de le faire diſtribuer à chaque membre. Puiſſe ce compte, dit-il, éclairer les repréſentans ! L'approbation du ſénat françois ne peut m'être indifférente. Ces expreſſions excitent un léger murmure, cependant on ordonne la *mention* de l'envoi au procès-verbal, & on autoriſe la *diſtribution*.

Une adreſſe de pluſieurs citoyens qui ſe plaignent que, parmi les condamnés à la déportation, & détenus au château de l'iſle de Rhé, on trouve des prêtres mariés & qui avoient renoncé à leur état depuis 6 ans, ce qui a jeté l'effroi parmi tous ceux qui ſont dans cette poſition. — Renvoyé à une commiſſion.

La diſcuſſion s'ouvre ſur la liberté de la preſſe. Le préſident rappelle aux tribunes de ne donner aucune marque d'approbation ou d'improbation. — Aréna parle le premier. Il combat cette idée émiſe par quelques opinans, & ſur-tout par Creuzé-Latouche, que le pouvoir inquiſitorial exiſtant actuellement eſt néceſſaire au bonheur de l'état & au ſalut de la république. La liberté de la preſſe exiſte en Angleterre, & ce pays n'eſt pas bouleverſé ; cette liberté exiſte en Amérique ; & quoique les magiſtrats y ſoient ſoumis à la cenſure de la preſſe, ce pays prend chaque jour un nouveau degré d'accroiſſement. Il refute auſſi ce qu'on a dit de l'influence de la liberté de la preſſe ſur le crédit public. Il en attribue la baiſſe momentanée à nos revers inconcevables, & à cette apathie qui règne aujourd'hui partout, & qui devroit entraîner la diſſolution du corps ſocial. Il fait l'énumération des malheurs dont on accuſe Schérer; & il demande, ſi quand les Ruſſes ont leurs avant-poſtes ſur le ſommet des Alpes ; quand Maſſena, après avoir diſputé le territoire pas à pas, eſt obligé de reſſerrer ſa ligne, la ſituation n'eſt pas aſſez critique pour troubler la ſécurité des ſpéculateurs. — Aréna ſe plaint enſuite de ce que Jacqueminot, en combattant le projet, n'a rien ſubſtitué à ſa place. Il répond à ſon diſcours, que, ſans vouloir ni Marius ni Sylla, ni régime révolutionnaire, ni inquiſition, il de-

mande une loi qui permette de parler avec franchise ; une loi qui, sans contester que la mesure existante ne fût utile au 19 fructidor, déclare qu'en l'an 6, elle fut continuée sans besoin, & amena le silence malheureux qui a été gardé sur les dilapidations de l'intérieur, sur celles des agens du gouvernement, & sur lesquelles nul journal n'a pu éclairer le directoire, qui sans doute eût pris les mesures nécessaires ; il n'y avoit de libre que les journaux qui sonnoient le tocsin contre ceux qu'on appeloit anarchistes. Aujourd'hui personne ne demande une liberté illimitée, mais celle qui sera réglée par la loi & non par la police. Il est tems de donner le signal du réveil au peuple françois ; & voulez-vous attendre que nos soldats, aient touché le territoire françois, & que l'étranger y soit favorisé par les conspirateurs qui ne l'appellent encore que par leurs vœux ? Je vote pour la discussion du projet. (*La suite demain.*)

Strasbourg du 18 juin.

Des lettres de Chambery du 11, annoncent que la communication avec Nice, Gènes & Florence est rétablie ; que les deux armées de Moreau & de Macdonald vont agir offensivement sur les revers de l'Apennin & la rive droite du Pô, & qu'à cet effet le général Moreau a dû transférer son quartier-général à Gènes, & le général Macdonald à Bologne. Macdonald parti de Florence le 30 mai avec son état-major, avoit fait défiler son armée sur trois colonnes : l'une se dirigeant par Pontremoli sur Parme ; l'autre, sur Reggio & Modène, & la 3e sur Bologne. — Le général Moreau, après avoir garni les passages des Alpes vers la Savoie & le Col-de-Tende, a fait un mouvement vers sa droite pour rejoindre les divisions Grenier & Victor qu'il avoit détachées vers Gènes, & qui ont été renforcées par les troupes débarquées sur la côte. Il paroît que le premier objet de ses opérations est de dégager les citadelles de Tortone & d'Alexandrie.

Il est faux que les François ayent abandonné le Mont-Cenis, comme l'annonçoient des lettres de Grenoble : il y est resté un corps de troupes capable d'en fermer le passage aux Austro-Russes : plusieurs colonnes de troupes sont en marche pour aller renforcer celles qui occupent les autres points. D'ailleurs les mouvemens des armées de Moreau & de Macdonald réunies, vont obliger les Austro-Russes de rétrograder du Piémont pour se porter dans les environs de Tortone.

Il paroît que l'on se propose aussi de faire sur le Haut-Rhin une diversion en faveur de l'armée d'Helvétie : & que les troupes qui sont en avant de Huningue de Vieux-Brisach, de Kehl &c., ne tarderont pas à faire un mouvement dans le Brisgau pour inquiéter l'Archiduc dans les environs de Schaffhouse. — En avant de Kehl, il y a depuis quelques jours des affaires d'avant-postes plus vives qu'à l'ordinaire.

Le général Bruneteau Ste. Suzane, que le général Masséna a nommé commandant de l'aile gauche de l'armée du Danube, a été confirmé dans ce commandement par le Directoire. Il s'étend depuis Huningue jusqu'à Dusseldorff. On annonce qu'il se formera sur le Rhin une armée de 50 mille hommes, dont l'état-major est déjà nommé. On dit que le général Ste Susanne qui est actuellement au quartier-general de Masséna, établira le sien à Worms.

Augsbourg du 18 juin.

On sait que les Vaudois & les habitans des environs de Pignerol se sont montrés partisans des françois, tandis que leurs voisins, ceux de la province de Mondovi, leur ont fait la guerre, d'abord avec quelque succès, mais ont fini par être fort maltraités. Le général Souwarow a adressé aux premiers la proclamation suivante :

Aux habitans des vallées de Lucerne & St. Martin.

„ Peuple, quel parti avez-vous embrassé ? paysans séduits, vous secondez les François, perturbateurs & ennemis de la tranquillité publique, tandis que la tranquillité seule peut assurer votre existence & votre bonheur. Les François se sont déclarés ennemis de Jésus-Christ, & l'antique attachement de vos pères aux dogmes du christianisme a toujours été la source de votre félicité, & vous a procuré la protection de l'Angleterre. Les François sont maintenant ennemis de cette puissance ; & cette puissance, votre bienfaitrice, n'est-elle pas dans ce moment notre alliée ? Soutenus par nos forces, & animés par nos victoires ainsi que par l'assistance que le Dieu des chretiens daigne accorder à ses guerriers, nous sommes arrivés jusqu'au pied de vos montagnes, & nous sommes sur le point d'y entrer, si vous continuez à persister dans votre aveuglement. Habitans des vallées de Lucerne & de St. Martin, le tems de la résipiscence n'est pas encore passé ; hâtez-vous de vous réunir à nos drapeaux, ils sont bénis par le ciel & victorieux sur la terre. Les fruits de la plaine sont à votre disposition, si vous devenez nos amis ; & la puissante protection de l'Angleterre vous sera conservée, d'autant plus que votre conscience ne vous permettra jamais de vous exposer au reproche d'avoir été les satellites de vos tyrans & de vos séducteurs ; en vous unissant à nous, vous deviendrez les défenseurs de la véritable liberté & de la tranquillité. *Signé*, Suwarow Rimniski. „

De son côté le général Melas, a adressé, ainsi que nous l'avons dit, aux habitans de la province de Mondovi une proclamation pour les maintenir dans leurs dispositions favorables aux alliés. Cette pièce est ainsi conçue : *Au peuple courageux de la province de Mondovi.* "Vos entreprises hardies, les barbaries & les oppressions de vos ennemis sont parvenues à notre connoissance. Nous admirons votre conduite intrépide, & nous détestons la cruauté de ceux qui se disent les défenseurs de l'humanité. C'est donc ainsi qu'ils ont réalisé leurs magnifiques promesses, vos prétendus libérateurs ? Rapines, oppressions, pillages, dévastations, cruautés, tels ont été les premiers actes par lesquels ils se sont fait connoître à vous. Ceux qui mettent la volonté du peuple au-dessus de tout, & qui

fout de l'insurrection le premier des devoirs, ceux-là même ont opposé la violence & la dévastation à votre volonté si formellement manifestée, à votre insurrection spontanée. Nous sommes vivement affigés de votre sort, & nous desirons encore plus vivement de le rendre meilleur. A cet effet, fidèles sujets du meilleur des Rois, nous envoyons à votre secours de nombreuses légions de cette armée victorieuse, qui a défait & chassé avec tant de rapidité ces armées qui se disoient invincibles. Réunissez-vous à elles pour achever leur déstruction, & soyez assurés que bien loin de vous abandonner, elles auront soin de vous procurer, aux dépens des communes ennemies, le plus ample dédommagement des pertes que vous avez essuyées. Ressouvenez vous enfin que les hordes sorties de la France ont combattu pour détruire votre sainte réligion & vous assassiner; & que vous combattez avec nous pour rétablir cette réligion & pour conserver vos vies & vos propriétés. Au quartier-général de Turin le 1er juin 1799. *Signé*: Melas.„

Londres du 7 juin.

M. Dundas présenta hier à la chambre des communes un message du Roi, ainsi conçu: " George Roi. S. M. juge à propos d'informer la chambre des communes qu'il a contracté, il y a quelque tems, des engagemens éventuels avec son bon frère & allié l'Empereur de Russie pour le subside de 45 mille hommes destinés contre l'ennemi commun. Mais quoiqu'un changement de circonstances dans l'état des affaires ait depuis ce tems occasionné une application de ces forces, differente de leur première destination, cependant S. M. a la satisfaction d'apprendre que les vues de son allié l'Empereur de Russie sont conformes aux siennes, & qu'il a montré un zèle & une célérité extraordinaire à mettre son armée en mouvement; cette armée marche déjà au lieu de sa destination, & ne peut manquer de procurer les plus signalés bienfaits à l'Europe. — S. M. croit également convenable d'informer la chambre des communes que les conditions pécuniaires sous lesquelles ledit engagement a eu lieu, sont que S. M. payera à l'Empereur de Russie, en considération de la force ci-dessus mentionnée, la somme de 220,000 livres pour commencer, & un subside par mois de 75,000 liv. sterl., comme aussi un autre subside de 35,000 l. st. par mois qui ne doit être payé qu'après la conclusion de la paix, laquelle sera agréée du commun consentement des alliés. S. M. se repose sur le zèle & l'attachement de ses fidèles communes pour la mettre à même de remplir ses engagemens, ainsi que les termes d'un traité qu'il a conclu avec la Reine de Portugal, & aussi pour aider les cantons Suisses à recouvrer leur ancienne liberté & indépendance, ainsi que pour mettre S. M. à même de contracter tels engagemens ultérieurs qui pourront tendre à completter la délivrance générale de l'Europe de la tyrannie insupportable de la république françoise.„

Le message a été renvoyé au comité des subsides.

Dublin du 2 juin.

Par quelque moyen que la chose soit arrivée, l'horloge de la chambre des communes fut retardée hier de dix minutes sur toutes les autres horloges de Dublin, de manière que le lord-lieutenant étoit déjà arrivé à la chambre des pairs & assis sur le trône, tandis que l'huissieur à verge noire, attendoit encore à la barre de la chambre des communes que l'Orateur prît le fauteuil, pour délivrer l'ordre de S. E. qui enjoignoit à la chambre des communes de se rendre à celle des pairs. Cette circonstance déconcerta les anti-unionistes qui n'eurent point le tems d'exécuter leurs projets de motions. La séance ouverte par celle de lord Castlereagh pour un writ d'élection, fut interrompue; on entendit dans la foule M. Plunker s'écrier: „M. l'orateur, il a été fait une motion.„ — L'Orateur suivi des membres se rendit à la barre de la chambre des pairs, où le lord-lieutenant proroges le parlement au 16 juillet, & termina la session par un discours dont le message suivant est le plus remarquable. J'ai l'ordre particulier de S. M. de vous informer qu'elle a reçu une adresse commune des deux chambres du parlement de la Grande-Bretagne, accompagnée des résolutions pour proposer & recommander une union complette & entiere entre la Grande-Bretagne & l'Irlande, formée par le consentement mutuel des parlemens, & fondée sur des principes d'égalité & de libéralité, sur la similitude de loix, de constitution & de gouvernement, ainsi que sur un sentiment d'affections & d'intérêts mutuels. C'est avec une grande satisfaction que S. M. verra accomplir un système fait pour calmer les désordres regnant depuis trop long-tems en Irlande, & qui, favorable à la sûreté au commerce & à l'opulence de ses royaumes respectifs, doit leur fournir dans tous les tems, mais sur-tout dans le moment présent, les meilleurs moyens d'opposer conjointement une résistance effective aux projets destructeurs des ennemis étrangers & domestiques. S. M. en pere commun de ses peuples, attend avec une impatiente sollicitude, le moment où selon les sentimens, les vœux & les véritables intérêts de ses sujets de la Grande-Bretagne & de l'Irlande, ils pourront s'unir inséparablement dans la pleine jouissance des bienfaits d'une constitution libre, pour le soutien de l'honneur & de la dignité de la couronne de S. M.; pour la conservation & l'accroissement du bien être, & de la prospérité de tout l'Empire Britannique. „

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Dimanche 23 Juin 1799. (N°. 173.)

Conſtantinople du 22 mai.

On a enfin publié un rapport autentique de ce qui s'eſt paſſé en Syrie juſqu'aux premiers jours d'avril. On y voit qu'à cette époque, les françois avoient eſſuyé un échec, dans un aſſaut qu'ils avoient tenté contre S^t. Jean-d'Acre; mais non qu'ils avoient été mis en déroute, & pourſuivis juſqu'à Gaza, comme on le débite depuis plus d'un mois. Au départ du rapport, les françois continuoient le ſiège, quoique leur feu ſe fût beaucoup rallenti. Ce rapport confirme l'importante nouvelle de la priſe par Sir Sidney Shmith d'une flotille françoiſe qui portoit ſur la côte de Syrie de l'artillerie & des munitions: enfin on y trouve la confirmation de la nouvelle que Sir Sidney Shmith s'étoit jetté dans la place avec l'artillerie enlevée aux françois, & qu'il en dirigeoit la défenſe (v. N°. 147.). D'où il réſulte que c'eſt aux anglois que le Grand-Seigneur ſera redevable de la conſervation de St. Jean-d'Acre, & même de la Syrie entière: car les progrès rapides de Bonaparte dans ce pays, donnent lieu de préſumer qu'il auroit conquis tout le pays avec la même facilité, ſi M. Sidney Shmith n'étoit accouru au ſecours des Turcs. (Nous donnerons en entier le rapport du commodore anglois.)

Parme du 5 juin.

Le général Ott a ſon quartier-général à Collichio, à une lieue & demie de notre ville: ſon corps d'armée eſt campé à Fornovo, à 2 lieues plus loin. Les françois occupent les hauteurs oppoſées.

Hier il partit d'ici 4000 hommes d'infanterie autrichienne avec 16 canons: ils prirent la route de Reggio & de Modène, pour renforcer, à ce qu'on dit, le général Klenau dans les environs de Bologne. On attend aujourd'hui un renfort de 5 à 6 mille hommes. On croit qu'il y aura demain une attaque générale contre les françois.

Trieſte du 10 juin.

S. A. R. la Princeſſe Victoire-Louiſe, tante de Louis XVI, eſt morte ici le 7, des ſuites d'une hydropiſie. Elle étoit née le 11 mai 1733. On lui a fait des funérailles conformes à l'élévation de ſon rang.

La première colonne du ſecond corps de troupes Ruſſes qui a traverſé la Hongrie, & qui eſt fort de 10 à 11 mille hommes, eſt arrivée le 28 mai à Goritz. Elle avoit été précédée par des troupes hongroiſes qui vont renforcer l'armée d'Italie, & qui doivent être en ce moment dans les environs de Vérone.

Londres du 11 juin.

M. Dundas annonça le 6, un bill pour la réduction de la milice au quart de ſes forces, & pour l'augmentation des troupes réglées. Il obſerva que dans les circonſtances le royaume étoit parfaitement à l'abri de toute invaſion de l'ennemi; & que l'on pourroit employer contre lui d'une manière offenſive une partie de nos forces militaires. Tel eſt l'objet du bill qui produira un accroiſſement de 20 mille hommes dans nos troupes réglées. Le plus grand nombre ſera recruté dans les corps de milices, le reſte ſera fourni par les paroiſſes. J'entrerai une autre fois, dit-il, plus au long dans les détails de ce projet; mais que l'on jette les yeux ſur l'eſpace qui s'étend du Texel juſqu'au Tage, & l'on ſera convaincu qu'il ne s'y trouve pas un ſeul point où cette force additionnelle ne puiſſe être employée avec utilité. „ — La chambre accorda la permiſſion de propoſer le bill.

Les réſolutions relatives à l'objet du meſſage du Roi, furent approuvées par la chambre des communes dans ſa ſéance du 7, ſur la motion de M. Pitt. Il y eut à cette occaſion quelques débats ſur le but de la guerre & l'époque de la paix. M. Windham avança que nous n'aurons de ſûreté que " dans le rétabliſſement de la monarchie françoiſe, qui d'ailleurs ſe trouvera long-tems par ſa foibleſſe, dépendante des monarques voiſins, & incapable de nous nuire. „ M. Pitt déclara que l'on pourroit faire la paix

avec la république françoise, si elle renonçoit aux principes qui menacent la liberté & l'indépendance des autres Etats de l'Europe, & si pour cet effet elle prenoit d'autres chefs que ceux qui la dirigent.

Nous donnerons un extrait de cette séance, qui fut terminée par le nouveau budjet de M. Pitt, dont voici la récapitulation. — *Dépenses.* Marine 12,450,000 l. st. Armée, 8,840,000. — Vote de crédit, de 1798. 1,000,000. Extraordinaire de 1799. 2,500,000. Artillerie, 1570,000. Services divers, 3,204,351. Déficit sur la taxe territoriale & celle de la drèche, 498,000. Subside à l'Empereur de Russie, 825,000. Amortissement de la dette nationale, 200,000. Total, 30,947,351 l. st. — Outre un vote de crédit de 3 millions st. pour 799. — *Voyes & moyens.* Taxe territoriale & sur la drèche, 2,750,000 l. Loterie, 200,000. Surplus des fonds consolidés en janvier & avril 1799. 521,000. Produit croissant des dits fonds, 3,229,000. Droits sur les objets d'exportations & d'importation, 1,500,000. Impôt du 10e sur le revenu, 7,500,000. Taxes de cotisation jusqu'au 6 avril 650,000. Total, 8,150,000 l. st. Déduction de 6 mois d'interêt sur 8,000,000 pr. 1798; 240,000 liv. Ditto d'une année sur 11,060,000, à l. st. 7 s. par cent. 588,000. — Reste, 7,300,000. — Premier emprunt, 3,000,000. 2e emprunt 12,500,000 liv. (Non compris les 3 millions pour l'Irlande.) Total, 15,500 mille livres. — Grand total, 31,000,000. — Il sera émis 3 millions en billets de l'échiquier, pour balancer le vote de crédit pour 1799, de pareille somme. M. Pitt conclut en proposant les résolutions relatives aux voies & moyens; elles furent lues & passerent sans difficulté. Le lendemain, elles furent adoptées, & des bills ordonnés en conséquence.

Il a été dit dans des cercles ministériels, que 20 mille hommes de troupes angloises seront employés à une expédition en Hollande.

Une lettre de Bombay du 2 février, annonce que le général Steward venoit de se mettre en route pour le Malabar, où il doit prendre le commandement de l'armée de Bombay, pour attaquer, de concert avec l'armée de Madras, Tippoo-Saïb, à Seringapatam, sa capitale, & anéantir cet ennemi dangereux, qui ayant appris que Bonaparte étoit en Arabie, & pouvoit lui amener des secours, a rompu ouvertement avec la compagnie des Indes.

Le nouvel emprunt de M. Pitt, a été combiné de manière, qu'il a produit une hausse considérable dans les fonds publics. Les 3 p. c. consolidés sont montés à 59 3/4.

Paris du 17 juin.

Un courier arrivé avant-hier soir, & parti de Gènes six jours auparavant, a apporté la nouvelle certaine de la jonction de l'armée de Moreau à celle de Macdonald.

Le ministre de la police générale a signifié l'ordre de quitter Paris dans cinq jours, à James Florence Mount, attaché à l'ex-consulat d'Amérique près la république françoise: cet agent est parti, dirigeant sa route vers la Hollande.

Le cit. François Lefavrais, aubergiste, faubourg Denis, détenu au Temple depuis le 16 mars, a été remis en liberté le 12 juin.

Le second conseil de guerre de la 24e division militaire, séant à Bruxelles, vient de condamner à la peine de mort l'imprimeur de Turnhout & un autre chef de rebelles, pris les armes à la main. Ils en ont rappellé à un conseil de division.

Henry Fiocardo & Picard, belges, le premier détenu au Temple, le second à Pélagie, depuis 5 mois, ont été renvoyés devant le conseil militaire seant à Bruxelles pour y être jugés.

Le comte de Cabarrus, après avoir voyagé pour ses affaires particulières en France & en Hollande, étoit revenu dans les environs de Bayonne, son pays natal. De-là il a demandé à la cour de rentrer en Espagne, pour y vivre paisiblement dans quelque province du royaume. On lui a répondu que, s'il vouloit rentrer, il devoit aller se fixer à Badajoz, sur les frontières du Portugal.

On presse tout à Carthagène pour hâter la sortie de la flotte espagnole.

On a apperçu le 4 de ce mois, à la hauteur de l'isle d'Aix, une flotte angloise forte de 9 vaisseaux de ligne, 4 frégates & quelques lougres.

Le courier de Lyon à Paris, vient encore d'être arrêté près de Tarare. L'argent a été enlevé.

Le cit. Herrmann, commissaire des guerres à Bruxelles, & le cit. Motet, garde-magasin dans la même commune, viennent d'être destitués, & seront traduits devant un conseil des guerre, à raison des fournitures d'habillement défectueuses délivrées aux troupes, des magasins de Bruxelles. — Le cit. Perrier, commissaire des guerres à Saint-Mihel, est destitué & traduit devant un conseil de guerre, comme accusé d'avoir fait de fausses revues d'équipages de vivres. — Le cit. Bouffard, entrepreneur des fortifications de la Rochelle, sera traduit par-devant un tribunal criminel, pour dilapidations dans les magasins.

L'isle de Malte vient encore d'être ravitaillée d'un assortiment de denrées & d'effets d'habillement les plus nécessaires. Le bâtiment qui les portoit, parti d'Ajaccio en Corse le 15 ventose, est rentré le 28 floréal avec environ 40 malades.

Conseil des 500. — Fin de la Séance du 14 mai.

Briot est appellé à la tribune pour parler contre le projet. Il y a bientôt près d'un siècle, dit-il, qu'une académie célèbre invita les hommes de lettres à examiner si les arts & les sciences ont plus nui aux mœurs qu'ils ne leur ont été utiles. J. J. Rousseau assis au pied d'un des chênes de l'allée qui conduit de Paris au donjon de Vincennes, considéra les abus qu'on fit des arts & leur résultat funeste; son cœur s'enflamma, & J. J. Rousseau déclara à l'académie que les arts & les sciences avoient plus nui à l'humanité qu'ils ne lui avoient servi. L'académie couronna l'ouvrage du génie; elle sentit que le génie du grand homme triomphoit, mais que le senti-

Digitized by Google

ment du vrai animoit ceux qui ſoutenoient l'utilité des arts; & ſi Rouſſeau eût vu les arts & les ſciences dépouillés de leurs abus, dirigeant la régénération d'un grand peuple, appelant les hommes à l'exercice de leurs droits, il en fût devenu le défenſeur; il les eût appelés à la régénération de l'univers; & il eſt à remarquer que c'eſt l'art de l'imprimerie auquel Rouſſeau doit d'avoir paſſé à la poſtérité. Après cet exorde, Briot ſoutient qu'il ne faut s'en prendre qu'aux abus de la preſſe, & non pas à la preſſe elle-même, & il s'attache à réfuter principalement l'opinion de Creuze-Latouche; & il demande pourquoi il s'eſt attaché à dépouiller la liberté de la preſſe de ſes trophées les plus brillans, pour n'en préſenter que les dé avantages. Il ajoute que les dangers ne peuvent forcer les hommes d'État de reſter dans la même place; car, dit-il, en révolution ne pas avancer, c'eſt reculer; & quand l'homme d'État recule, il eſt bientôt perdu. On a voulu mettre une différence entre les journaux & les autres écrits; mais cette différence eſt en faveur des journaux, car c'eſt moins de ce que diſent ces écrivains que des faits qu'ils rapportent que ſe forme l'opinion publique; & ſi elle eſt dans la langueur, c'eſt parce qu'il n'y a point de contact par lequel tous les citoyens puiſſent connoître les faits & les opinions. On parle de bonnes lois pour former l'opinion publique, les lois commandent, mais les diſcuſſions éclairent, & votre fonction, légiſlateurs, eſt moins de commander aujourd'hui, que de fonder la république, ce qui ne peut s'opérer qu'en faiſant chérir les inſtitutions & les autorités. — Briot répond enſuite à ce que Latouche a dit de Franklin en citant toutes les conſtitutions des Etats Unis, ſurtout celle de Penſylvanie qui eſt particulierement ſon ouvrage, & qui non-ſeulement établiſſent la liberté de la preſſe, mais défendent encore à la légiſlature de la limiter. Il réfute de même les raiſonnemens tirés des circonſtances, & déclare que ce ne ſont point les journaux qui ont amené les grandes époques de la révolution. Ils défend les journaliſtes de l'attaque générale portée contre eux par Darracq. Enfin il demande pourquoi on la préſente comme l'arme des factions, & s'expliquant ſur celle qu'on a dit qu'il avoit déſigné lui-même, il convient qu'il exiſte des hommes turbulens qui ne pourroient ſouffrir deux jours de ſuite une conſtitution qu'ils auroient faite eux-mêmes. Mais au reſte il demande quels crimes ils ont commis. Sans doute ils ſont exagérés, ils remuent ſans ceſſe, ils crient même, mais ils n'aſſaſſinent pas. Dénoncez-les, dit-il, faites-les voir, mais prenez garde aux dénonciations que vous employerez. A peine l'autorité en a-t-elle prononcé une, que dans les départemens le royaliſme l'applique; l'applique ſans diſtinction; l'applique à coups de poignards. Enfin, il paſſe à la partie du diſcours dans laquelle, dit-il, la ſeſſion dernière a été attaquée. Elle marquera peut-être dans l'hiſtoire, cette ſeſſion qu'on a cherché à calomnier, ſans pouvoir l'avilir; qu'on a voulu exaſpérer, ſans pouvoir la faire ſortir des juſtes bornes; qu'on a voulu déſunir, & qu'on n'a que plus fortement ralliée. On l'accuſe: mais quelles ſont ſes fautes? quelle autorité a-t-elle voulu attaquer? quelle meſure a-t-elle négligée de bonnefoi? Elle a tout fait pour le peuple, elle a voulu faire par le peuple, & c'eſt là ce qu'on veut lui reprocher peut-être. Repréſentans qui avez été appelés à la completter, elle vous a remis la conſtitution dans toute ſa pureté. On parle de finances, elle a adopté tous les impôts propoſés. Un ſeul... mais il eſt inutile de rappeler cette diſcuſſion. Oui, la ſeſſion dernière a conſervé pour la conſtitution un reſpect religieux, peut-être un jour on ſaura que ceux qui l'accuſent ne l'ont pas eu; peut-être un jour on ſaura quels changemens on vouloit y apporter, quelles propoſitions furent faites; mais jamais les repréſentans n'ont fait un pas en deçà ni en-delà de leur devoir. Briot préſente alors un projet qui tend à completter celui préſenté par la commiſſion. Il autoriſe la cenſure des actes publics & même de la vie privée de tout fonctionnaire, de tout employé, de tout individu traitant ou ayant traité avec le gouvernement. — Le conſeil en prononce le renvoi à la commiſſion.

Il reçoit deux meſſages du directoire. Le premier tranſmet l'état des ſommes néceſſaires pour faire les ſervices ordinaires & extraordinaires de l'an 8, & des mémoires du miniſtre des finances qui en juſtifient chaque article & préſentent des vues ſur les économies que donneroit l'adoption d'un ſyſtème général des finances qui aſſureroit tous les fonds néceſſaires. — Le conſeil en ordonne l'impreſſion & le renvoi à la commiſſion.

Le ſecond meſſage contient un rapport du miniſtre de la police ſur les événemens qui ont eu lieu dans le département de Vaucluſe, & ſur la conduite des autorités conſtituées civiles & militaires. Il eſt renvoyé à la commiſſion.

Lecointe-Puyraveau préſente, dans une opinion, les maux cauſés par l'indépendance des journaux, la force qu'ils donnèrent toujours aux mots inventés par les factions contre les républicains, & il conclut à ce que l'article 35 de la loi du 19 fructidor ſoit prorogé. — Cette opinion ſera imprimée.

Un ex-agent du directoire en Italie, aujourd'hui détenu au temple, accuſe le citoyen Rivaud, ex-légiſlateur, & aujourd'hui ambaſſadeur à Milan, ainſi que l'ex-général Schérer de tous les revers qu'a éprouvés l'armée d'Italie. Le même individu obſerve enſuite qu'il eſt acquéreur de domaines nationaux, mais que, pendant ſa détention, il eſt menacé de la déchéance. Il demande qu'il ſoit ſurſis à cette même déchéance. — Après quelques débats ſur l'ordre du jour, ou le renvoi de l'adreſſe à une commiſſion ſpéciale, le conſeil ſe décide pour ce dernier parti.

Séance du 15 juin.

La diſcuſſion continue ſur la liberté de la preſſe. — Boulay (de la Meurthe). Avant de continuer une diſcuſſion qui peut encore beaucoup ſe prolonger, il faut ſavoir ſi vous maintiendrez la loi qui proroge celle du 13 fructidor. Voilà, ce me ſemble, la queſtion; car ſi la majorité ſe prononce pour ſa prorogation, le projet qu'on préſente devient inutile; mais ſi on veut faire ceſſer la dictature actuelle, alors tous étant d'accord ſur ce principe, ſe réuniront bientôt pour la confection d'une loi ſentie néceſſaire. Au reſte, il m'eſt démontré que, quand même le corps légiſlatif ne rendroit ſur la liberté de la preſſe qu'une loi très-imparfaite, cette loi vaudroit cent fois mieux que la dictature exiſtante qu'il eſt impoſſible de laiſſer ſubſiſter plus long-tems; on vous a dit que les circonſtances ne ſont pas favorables, je ſoutiens qu'il n'y a pas de circonſtances qui puiſſent légitimer la ſervitude de la preſſe; la ſomme des avantages qui réſulteront de la liberté de la preſſe eſt beaucoup plus grande que celle des inconvéniens. Au 18 fructidor, on mit

pour un tems la liberté de la preſſe ſous la ſurveillance du gouvernement ; la meſure alors étoit bonne & néceſſaire ; perſonne auſſi ne ſe ſeroit plaint depuis, ſi le gouvernement eût ſuivi le ſyſtême d'une *pacification honorable & eût procuré une paix ſolide à la France* ; mais il eſt fort douteux que le nombre des mécontens ſoit moindre ; peut-être eſt-il plus conſidérable ! Il eſt fort douteux que nos affaires aillent mieux au-dedans & au-dehors ; peut-être vont-elles plus mal. Or, ſi les affaires vont mieux, il eſt inutile de prolonger la ſervitude de la preſſe, puiſqu'on a obtenu ce que l'on deſiroit : ſi, au contraire, elles vont plus mal, il faut ſe hâter de mettre un terme à cette ſervitude qui a nui plus qu'elle n'a ſervi. Que le directoire, que toutes les autorités rentrent dans le cercle que la conſtitution leur preſcrit, que tous les citoyens ſoient aſſurés de leurs droits, & la maſſe immenſe du peuple ſera dévouée au maintien de la république & de la liberté. Qu'on gouverne avec ſageſſe, avec grandeur, & ils ſe tairont ceux qu'on accuſe d'avoir voulu exploiter à leur profit la république depuis le 18 fructidor. Il faut convenir que cette journée n'a pas tourné, autant qu'on devoit l'eſpérer, au profit de la république & de la liberté. On parle du régime de 93 ; qui de nous le veut ? Perſonne, s'écrie l'orateur ; non, perſonne. — (*Non ! non !* s'écrient tous les membres du conſeil ; *perſonne, perſonne.*) — Boulay termine par faire ſentir la néceſſité, & pour réſiſter aux ennemis du dehors & pour rallier au-dedans les cœurs & les eſprits, de rétablir les citoyens dans tous les droits que la conſtitution leur aſſure. Il demande qu'on ferme la diſcuſſion, & que l'on rapporte la loi qui proroge l'article de celle du 19 fructidor relatif à la preſſe. — *Un grand nombre de voix.* Appuyé. (*La ſuite demain.*)

Baſle du 12 juin.

Fin du Traité de commerce entre la république françoiſe & la république helvétique. III. Les droits d'entrée & de ſortie ſur les marchandiſes du crû ou des fabriques des deux républiques alliées, allant de l'une dans l'autre & qui ſont fixées au poids par les tarifs exiſtans, continueront à être perçus d'après le même mode ; mais en prenant pour baſe la valeur des marchandiſes, de manière qu'en aucun cas ledit droit acquitté ne puiſſe excéder ſix pour cent de la valeur ; & à cet effet les évaluations de chaque nature de marchandiſes ſeront arrêtées par les gouvernemens reſpectifs, qui ſe remettront un état indicatif des objets qu'ils fabriquent, & régleront la forme des certificats qui ſerviront à conſtater l'origine. Et en attendant qu'il ait pu être procédé à la confection deſdits états, il eſt convenu que la perception des droits aura lieu, en prenant pour baſe la valeur déclarée des marchandiſes, ſauf aux prépoſés à uſer du droit de les retenir, en les rembourſant ſur le pied de ladite valeur déclarée, avec dix pour cent en ſus, & ſous la condition que les objets exportés de l'Helvétie ne pourront entrer en France que par les bureaux déſignés dans l'article précédent, auxquels ſera ajouté un des bureaux du département du Mont-Terrible.

IV. Les droits perçus en Helvétie ſur la vente en détail des vins, ſeront les mêmes ſur les vins de France que ſur les vins du cru helvétique. V. Attendu la liberté reciproque du tranſit ſtipulé par l'article premier, le droit de tranſit ne pourra excéder un demi pour cent de la valeur des objets tranſités. Les droits d'entretien des routes, tant par terre que par eau, ne pourront excéder ceux payés par les citoyens de la république qui les exige. Les expéditions en tranſit ſe feront par acquit à caution. Les rouliers, voituriers & bateliers, en entrant ſur le territoire de l'une ou de l'autre république, ſe conformeront d'ailleurs aux loix & règlemens établis dans chacune d'elles. VI. Les deux républiques s'entendront pour que leurs monnoies reſpectives ſoient frappées au même titres, & alors il ſera convenu quelles auront réciproquement un cours légal dans les deux pays. VII. Si un négociant ou tout autre citoyen françois, vient à mourir en Suiſſe, la république helvétique s'engage à traiter ſes héritiers ou ayant cauſe, comme le ſeroient les indigènes, & la réciprocité aura lieu en France lorſqu'un citoyen ſuiſſe y décédera. VIII. Les citoyens françois domiciliés en Helvétie, & les citoyens helvétiens domiciliés en France, feront viſer leurs paſſeports par la légation, ou par le conſul de la nation reſpective. IX. Les citoyens françois & les citoyens helvétiens qui voyageront pour un terme illimité dans les états de la république alliée, pourront ſortir avec les paſſe-ports de leur nation, en les faiſant viſer par la légation ou les conſuls reſpectifs, & en ſe conformant aux lois de police en vigueur dans le pays où ils voyageront. X. Il eſt convenu que les traités ou conventions que les républiques françoiſe & helvétique pourroient faire avec d'autres états, ne nuiront jamais à aucun point de l'exécution de celui-ci, mais au contraire que chacune d'elles fera en pareil cas ſes efforts pour obtenir les avantages commerciaux de la république ſon alliée. XI. Il n'eſt rien dérogé ni changé aux articles commerciaux & politiques du traité de l'alliance.

Les ratifications du préſent traité auront lieu dans l'eſpace de trois décades, à compter du jour de la ſignature, & ſa pleine exécution quatre décades après l'échange des ratifications.

Conclu & ſigné à Paris, le 11 prairial an VII, (30 mai 1799.)

Signé C. M. Talleyrand, P. J. Zeltner, A. Jenner.

Stuttgart du 20 juin.

L'attaque faite le 15 par les françois en avant de Zurich n'eut aucun réſultat déciſif. Il y eut de part & d'autre nombre de tués & de bleſſés. Après l'action, les troupes reprirent leurs poſitions reſpectives.

Francfort du 21 juin.

L. M. le roi & la reine de Pruſſe arriverent le 14 à Bayreuth, & le 16 à Erlangen où Elles s'arrêterent une heure avec la margrave douairière, & continuerent enſuite leur route ſur Furth.—Le 15, le landgrave de Heſſe-Darmſtadt arriva à Nuremberg.

La gaz. de Pétersbourg du 28 mai a publié le rapport du général Souwarow, ſur la bataille de Caſſano le 27 avril. Il y eſt dit que le général Moreau étoit tombé entre les mains des huſſards autrichiens, mais qu'il parvint à ſe dégager. — L'empereur de Ruſſie, a accordé diverſes récompenſes à ceux de ſes généraux & officiers, qui ſe ſont le plus diſtingués.

Mannheim le 22 juin.

Une transmiſſion télégraphique de Paris à Strasbourg, nous apprend que l'ex-miniſtre Gohier, a été élu membre du Directoire, à la place du cit. Treilhard.

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Lundi 24 Juin 1799. (N°. 174)

Conſtantinople du 22 mai.

Voici le rapport officiel de Sir Sydney Smith dont nous avons parlé (hier). "Bonaparte, après avoir quitté Salahié, mit 8 jours pour traverſer le déſert de Rama; il perdit dans cette marche beaucoup d'hommes & de chevaux, tant par la mauvaiſe nourriture & le manque d'eau, que par le fer des arabes qui ne ceſſèrent de le harceler. En ſortant du déſert, il s'empara de Lariſſe, enſuite de Gaza, de Lidda & de Ramlé, que les troupes de Dgezzar défendirent très-mal. Le 3 mars, il étoit ſous Jaffa, qu'il prit d'aſſaut le 7, après l'avoir battu en brèche; les Turcs firent une vigoureuſe réſiſtance, & les françois furent obligés de faire le ſiège de chaque maiſon. Toute la garniſon fut paſſée au fil de l'épée; mais cet aſſaut coûta à Bonaparte près de 1200 hommes. Le 17, le général entra dans Caiffe, & le 19, il fit inveſtir St. Jean d'Acre. Le commodore Sidney Smith, parti de Conſtantinople le 19 février, arriva devant Alexandrie le 3 mars, après s'être arrêté quelques jours à Rhodes, & s'être emparé dans la traverſée de la canonière françoiſe la *Marianne*. Le 7, le commodore Trowbrigde fit voile pour la Sicile, & M. Sidney Smith prit le commandement en chef des forces navales. Le 11, il cingla vers la côte de Syrie, & arriva le 15 devant Caiffe. Le 16, il ſe rendit à St. Jean d'Acre pour ſe concerter avec Dgezzar; ayant dévancé les françois de deux jours, il les employa en préparatifs pour la défenſe de la place. Le 18 vers les 8 heures du ſoir, & après 3 heures de chaſſe, le commodore s'empara ſur le cap Carmel de toute la flotille françoiſe ſous les ordres du chef de diviſion Eydoux, chargée de canons de gros calibre, de munitions, plates-formes & autres attirails de ſiège pour l'armée de Bonaparte. Cette artillerie formant 44 pièces fut auſſitôt établie, tant ſur les remparts d'Acre, contre les lignes & batteries de l'ennemi, que ſur les chaloupes canonières. Ces dernières furent employées avec le plus grand ſuccès contre le flanc ennemi, & le forcèrent à ralentir ſon feu. Cependant la nature du terrein permit aux françois de pouſſer la tranchée juſqu'à une demi-portée de fuſil du foſſé de la place. — Le 25, le commodore Smith s'empara d'un chebeck, venant de Damiette, chargé de riz, de farine & de biſcuit pour Bonaparte."

Milan du 10 juin.

Son Exc. M. le comte de Cocaſtelli, commiſſaire de S. M. I. a fait publier hier la proclamation ſuivante: "Sa Majeſté l'Empereur & Roi, ſouverain & père de ſes fidèles ſujets de la Lombardie que la bravoure de ſes troupes vient de rendre à ſa domination & à ſon cœur, a porté ſa première attention ſur tout ce qui peut augmenter leur bien-être & leur félicité. L'intégrité & le luſtre de la ſainte religion catholique, l'adminiſtration intacte de la juſtice; la moralité & la probité reconnue de tous les employés dans le ſervice royal & public, l'anéantiſſement des maximes coupables avec leſquelles on a tenté de ſéduire & de corrompre ce bon peuple, la punition de ceux qui en font la profeſſion ſcandaleuſe; tels ſont les principes que S. M. dans la plénitude de ſa juſtice & de ſon amour pour ſes ſujets de la Lombardie, a preſcrits au commiſſaire ſouſſigné dans ſa lettre du 17 mai, & celle de M. le baron de Thugut, miniſtre des affaires étrangères, & directeur ſuprême, dans cette partie, des provinces de S. M. en Italie. Pour ne point retarder l'exécution de ces vues du ſouverain, il eſt juſte que cette ville illuſtre commence à en éprouver les heureux effets par une adminiſtration ſage & éclairée, entièrement conſacrée au bien & à l'avantage du public. En conſéquence, au lieu de l'adminiſtration proviſoire actuelle, laquelle ſe trouve diſſoute & abolie du moment de la publication de la préſente proclamation, il ſera

créé un corps administratif sous la dénomination de congrégation déléguée pour la ville & province de Milan, qui sera divisée en 6 départemens correspondans aux six branches d'administration, lesquelles seront confiées, jusqu'à de nouvelles dispositions, à la direction de ce corps & sous la surveillance immédiate du gouvernement ou de son représentant. „ (*Suivent des dispositions reglémentaires.*)

On apprend de Turin que l'armée Austro-Russe a fait un mouvement vers Asti, pour s'opposer aux entreprises des françois sur la Bormida & l'Orba, & qui ont pour objet de débloquer les citadelles d'Alexandrie & de Tortone.

Paris du 18 juin.

La séance permanente des 500, qui avoit été suspendue à 4 heures du matin, fut reprise hier à midi. On procéda de suite à la confection de la liste décuple pour la nomination du successeur de Treihard. (Le conseil des anciens avoit approuvé sur le champ la résolution qui l'exclut du directoire.) Au moment où l'appel nominal finit, le message du directoire arriva. En voici la teneur. " Le directoire auroit répondu plutôt au message que vous lui avez adressé le 17 de ce mois, sur la situation extérieure & intérieure de la république, s'il n'eût été jaloux de vous présenter avec ces éclaircissemens, l'ensemble des mesures propres à calmer les inquiétudes qu'on cherche à faire naître. Mais la recherche des mesures mettoit un obstacle à la célérité de la réponse; cependant pressé par votre message d'hier, il croit devoir vous adresser une première réponse. Le directoire est convaincu que les deux premières autorités constituées ont besoin de l'union la plus intime pour assurer la prospérité de la république, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Quant à notre situation extérieure, le directoire s'est toujours conformé à l'article 318 de la constitution, & après avoir pris les mesures que réclamoient les dangers imminens, il vous en a avertis: si de nouveaux ennemis se présentoient encore, il aviseroit aux moyens de défense, & s'empresseroit de vous en donner connoissance. Quant à notre situation militaire, quelques efforts que le directoire ait faits, il lui a été impossible de suppléer au manque de fonds; & si nous avons eu des revers, on doit les attribuer en partie à l'épuisement du trésor public, qui a nui aux armées & aux négociations qui les auroient secondées. Il est très-pénible pour le directoire de revenir sans cesse sur cet objet: c'est une calamité publique: nos ennemis multiplient leurs efforts, parce qu'ils voyent que nous diminuons les nôtres par défaut de finances. C'est donc l'état du trésor public qui doit fixer votre attention. On ne peut se flatter de toujours maîtriser la fortune: nos revers ne doivent pas nous effrayer; car on sait qu'ils ont toujours été le préfage de nos plus grands succès. Le directoire s'occupe d'un plan vaste & complet, pour donner une impulsion vivifiante à l'esprit public: quelques-unes de ces mesures vous seront communiquées par un second message; il en est d'autres qui doivent rester secrettes. L'exemple de l'armement subit & de la sortie de la flotte de Brest, au moment où l'Angleterre croyoit qu'il ne nous restoit aucun vaisseau prouve combien le secret est nécessaire pour le succès des opérations méditées.

„ Le directoire se livre entièrement à ce qui concerne le militaire & les finances; que le corps législatif s'en occupe aussi, & la république est sauvée. C'est pour le bonheur du peuple, pour la conservation de la république, pour votre gloire, que le directoire vous invite à terminer ce qui regarde les finances, pour fournir aux dépenses du matériel des armées, & pour déjouer les manœuvres de l'étranger. C'est lui qui, dans l'intérieur cherche à armer les autorités constituées les unes contre les autres, à répandre l'alarme & la défiance, & à faire déchirer la France par la France même: les esprits sont agités par de fausses nouvelles, par les excès du double fanatisme du trône & de l'autel, par le pillage des caisses publiques, par l'assassinat des fonctionnaires publics, dont plusieurs tombent par cette cause dans l'apathie. Dans quelques-uns de l'ouest, les chouans font des tentatives pour se réunir; dans quelques parties du midi, les assassins se réorganisent; ailleurs l'Autriche vomit ses infâmes satellites, partout on cherche à répandre la consternation & l'effroi. Instruit de ces tristes détails par une correspondance de chaque jour, chaque jour le gouvernement a cherché à prévenir, à comprimer les désordres, à frapper les coupables par tous les moyens que les lois ont mis à sa disposition; mais les brigands n'ont que trop souvent échappé à ses poursuites, soit dans les asyles offerts par leurs complices, soit par l'évasion que facilitent de longs transports, le mauvais état des maisons de détention, & les formes lentes des tribunaux; enfin plusieurs de ceux que la notoriété publique désignoit comme les plus coupables, ont été cependant acquittés. Ces scandales, repétés sur plusieurs points de la république, ont dû produire & ont produit un effroi général: chaque événement a été encore grossi par la malveillance. Les émissaires de l'étranger, dont le double but est de porter le découragement dans l'intérieur & l'espoir chez l'ennemi, ne manquent pas d'exagérer encore les désordres, & de les présenter sous mille formes hideuses & différentes. C'est ainsi qu'ils espèrent non-seulement détruire la république françoise, mais encore étouffer sur toute la surface du globe la liberté & les lumières. Car, citoyens représentans, il ne faut pas s'abuser, c'est ici une vaste conspiration du despotisme & de la barbarie; la perte de tout ce qui a éprouvé quelque sentiment généreux est

jurée par les ennemis de la république. Pour écraſer cette coalition impie, il faut un grand effort & des meſures énergiques. Le directoire délibère encore ſur le choix de celles qu'il doit vous propoſer; il ne tardera pas à vous transmettre par un ſecond meſſage un réſultat qu'il eſpère devoir entraîner votre aſſentiment, en imprimant à l'opinion publique la direction qu'elle n'aurait jamais dû perdre. C'eſt ſurtout dans les diviſions inteſtines que nos ennemis ont placé leur eſpérance. C'eſt en nous ſéparant qu'ils ſe croient surs de nous vaincre. Auſſi, dans cette vue, n'eſt-il pas, depuis pluſieurs mois, une ſeule idée horrible & abſurde qu'ils n'aient jetée dans le public, & qu'ils n'aient réuſſi plus ou moins à y accréditer. Ces funeſtes préventions n'étoient d'abord que des germes haſardes, & qui ſe détruiſoient par leur atrocité & leur invraiſemblance. Maintenant, ce ſont ces dernieres qualités même qui leur donnent du poids. On a oſé annoncer des attaques, prédire des forfaits, faire craindre pour la conſtitution & pour les membres des autorités qu'elle conſacre.

"Le directoire exécutif a été aſſailli à pluſieurs repriſes de menaces qui lui revenoient de toutes parts, & qu'on ſe permettoit de tirer de la ſource la plus auguſte. Il n'a pas ajouté foi à ces déteſtables inventions de la perverſité de nos ennemis, mais il ne doute pas qu'on n'ait cherché de même à inſinuer de ſa part l'idée de quelques repréſailles, digne ſeulement de l'imagination des auteurs de ces impoſtures. Il ſaiſit, avec empreſſement, cette occaſion éclatante de les démentir. Il proteſte que, ſoit en corps, ſoit individuellement, tous ſes membres périront plutôt qu'il ſoit porté la moindre atteinte à la conſtitution de l'an 3, & à l'inviolable ſécurité avec laquelle toutes les autorités qu'elle a créées doivent exercer leurs fonctions. Il ſe plaît à vous rendre dépoſitaires de l'engagement qu'il contracte, à cet égard, & c'eſt par l'expreſſion franche & pure de ce ſentiment républicain qu'il croit pouvoir terminer cette première réponſe à votre meſſage du 17 de ce mois. La ſeconde ne ſe fera pas attendre; mais elle exige le concours de pluſieurs renſeignemens qui ne ſont pas encore raſſemblés. Le directoire s'empreſſera de vous les tranſmettre, auſſitôt qu'il les aura recueillis. En attendant, citoyens repréſentans, veuillez recevoir l'épanchement des ſentimens du directoire avec la même cordialité & la même franchiſe qu'il vous eſt offert, & faites que cette circonſtance dont les ennemis de la patrie attendent impatiemment le réſultat comme le ſignal de la diſcorde, & l'époque de la ſciſſion du corps politique, ſoit au contraire marquée par l'affermiſſement & la concentration des deux principales parties du faiſceau républicain. — *Signé*: Merlin, préſident."

Le conſeil a ordonné l'impreſſion & le renvoi du meſſage aux commiſſions réunies. — Un membre demandoit qu'on levât la permanence. — Cette propoſition n'a pas été appuyée. — Deſtrem a convoqué les commiſſions réunies pour 6 heures du ſoir.

Voici les noms des candidats qui compoſoient la liſte décuple du conſeil des 500. Sur 414 votans, Gohier, ex-miniſtre de la juſtice, a obtenu 307 voix; Charles Lacroix 307; Maſſena, général, 340; Moulin, général, 304; Lefevre, général, 345; Martin, 308; Dupuis, 330; Potier, 245; Roger-Ducos, 309; Dufour, général, 236.

Quelques heures après, le conſeil des 500 a pris une réſolution qui met hors la loi toute autorité ou tout individu qui porteroit atteinte à la ſûreté ou à la liberté du corps législatif ou d'un de ſes membres. — Le conſeil des anciens l'a approuvée ce matin.

A neuf heures & un quart du ſoir, Poullain-Grandpré a pris la parole au nom des commiſſions réunies: "Les commiſſions, dit-il, ſe ſont occupées juſqu'ici de la diſcuſſion à laquelle a donné lieu le meſſage du directoire que vous leur avez renvoyé. Elles ont nommé des commiſſaires pour s'occuper de relever les aſſertions qui doivent l'être. Je ſuis chargé de vous annoncer qu'elles ſe ſont ſcrupuleuſement renfermées dans les bornes des obligations que vous leur avez impoſées, & de vous inviter, en leur nom, à reſter en permanence juſqu'à ce qu'elles aient pu vous préſenter leur rapport. — Arrêté.

Le conſeil des anciens, à dix heures du ſoir, a proclamé le réſultat du ſcrutin pour la nomination du nouveau directeur. Le citoyen Gohier, exminiſtre de la juſtice, préſident du tribunal de caſſation, ſur 198 votans, a réuni 164 voix, & été nommé directeur.

On a notifié dans la matinée d'hier au cit. Treilhard la loi qui annule ſa nomination; il a déclaré qu'il ceſſoit ſur-le-champ ſes fonctions.

Le *Rédacteur* a publié avant-hier un recueil des principaux arrêtés pris par le directoire pour prévenir les dilapidations ou faire punir les dilapidateurs.

Paris du 19 juin.

Par un arrêté d'hier, le directoire a nommé le général Joubert, commandant de la 17e diviſion militaire (Paris) à la place du général Gilot, nommé au commandement d'une autre diviſion militaire.

Hier matin, Bertrand (du Calvados) a fait un rapport au nom des commiſſions réunies, ſur le meſſage du directoire qu'il a appellé une *pièce fallacieuſe*. Il a articulé pluſieurs chefs d'accuſation contre les directeurs, en leur reprochant d'avoir autoriſé par leur ſilence les exactions des Rapinat, des Rivaud, des Trouvé, des Faypoult. "Depuis le 18 fructidor, a-t-il ajouté, le directoire s'eſt emparé de la dictature, il a perdu la France dans l'eſprit des nations; il l'a rendue l'exécration de l'Europe... Quand je dis le directoire, je n'entends parler que de deux de ſes membres *actuels*: je n'entends parler que d'un *Merlin* & d'un *Lareveillère*, que je puis nommer les fléaux de la république...." — Un meſſage du directoire reçu hier à 5 heures du ſoir a annoncé que Merlin & Lareveillère avoient donné leur démiſſion. Le conſeil s'eſt ajourné à 8 heures pour procéder à leur remplacement.

On annonce que notre flotte eſt heureuſement entrée à Carthagène; & que les deux eſcadres réunies forment une flotte de 39 vaiſſeaux, qui ne tarderont pas à tenir la mer.

Conſeil des 500 — Fin de la Séance du 15 mai.

Lecointe va à la tribune; la diſcuſſion eſt fermée, crie-t-on. Lecointe inſiſte; j'applaudis, dit-il, à l'élan patriotique du préopinant, mais prenez garde quel ſera le réſultat.... *Une voix.* La république! — *Lecointe.*

Il ne faut pas manquer le but. . . . La discussion est fermée, crie-t-on, de nouveau.

Talot va à la tribune. — *Le président.* Je vais consulter le conseil, s'il donnera la parole sur le fond de la question? — *Plusieurs voix.* Non, non. — *Lecointe.* Je fais obéir à la volonté du conseil: s'il ne veut pas m'entendre, je quitterai la tribune. — *Plusieurs voix.* La discussion est fermée. — Lecointe quitte la tribune.

Talot. Le conseil doit maintenir son arrêté ou rouvrir la discussion pour tout le monde. Il ne faut pas que Lecointe soit ici le procureur-syndic du directoire exécutif. — Andrieux prend la parole. Le projet de Berlier, dit-il, a été présenté, par lui, au nom d'une commission dont j'étois membre; il tend à assurer la liberté de la presse & à en prévenir les abus. Nul de nous ne veut être esclave; mais nul aussi ne veut que les fonctionnaires publics & tous les citoyens puissent être abreuvés de dégoûts, accablés de calomnies. Il faut donc discuter d'abord les moyens de réprimer la licence, pour prononcer ensuite le rapport demandé par Boulay.—Boulay répond que telle est son opinion. — Chollet ajoute qu'Andrieux & Boulay sont d'accord; il ne s'agit pas de faire une loi isolée du rapport de celle dont il s'agit, mais seulement d'en faire le premier article de celle qu'on prépare. D'abord on prononcera la liberté de la presse comme premier article de la loi, & on discutera ensuite les moyens d'en prévenir les abus; le tout fera une seule résolution.

Le premier article est mis aux voix. Il est tel que Boulay de la Meurthe vient de le prononcer, c'est-à-dire: "la loi du 26 fructidor an 6 qui proroge l'article 35 de la loi du 19 fructidor an 5, est abrogée." Ce premier article est adopté à une grande majorité.

Chénier. Je réclame la liberté de la presse pour le peuple françois, je la réclame pour la dignité du directoire; car il n'y a pas de pouvoir sans limites; je la réclame pour nos braves armées, je la réclame pour les républiques alliées, je la réclame pour que les républicains se rallient contre les royalistes. Je ne crois pas que les membres du directoire aient séparé un moment leur cause de celle des républicains. Pourquoi donc ces destitutions de fonctionnaires, ces détentions arbitraires? J'aime mieux une lutte ouverte que de sombres divisions. — L'orateur entre dans quelques développemens pour prouver que bien loin que les journées désastreuses du 31 mai & autres eussent eu lieu par les journalistes, elles n'auroient pas eu lieu au contraire & les journalistes eussent osé parler, & si depuis le 18 fructidor, dit-il, la représentation nationale a été avilie, c'est qu'il n'étoit plus permis aux journalistes que de copier servilement le journal officiel, & d'écouter officiellement aux portes du directoire & des ministres; si la presse étoit libre, Joubert auroit-il quitté le commandement après avoir ôté un roi à la coalition & conquis un royaume à la liberté sans répandre une goutte de sang? Championnet seroit-il devant des juges pour faire amende honorable de ce qu'il a fondé une république? — Je vote pour le projet de Berlier. — Aux voix, s'écrie-t-on à l'instant. — Berlier fait lecture de son projet. — Les articles suivans sont adoptés: 1°. L'attribution faite à la police par l'article 35 de la loi du 19 fructidor an 5, est rapportée. 2°. Nul ne peut être empêché de dire, écrire, imprimer & publier la pensée: les écrits ne peuvent être soumis à aucune censure avant leur publication. Nul ne peut être responsable de ce qu'il a écrit ou publié, que dans le cas prévus par la loi. (Art. 333 de la constitution.) 3°. Il est permis à tout individu d'écrire & imprimer son opinion sur les lois, sur les arrêtés du directoire exécutif, sur les actes des fonctionnaires publics dans l'exercice de leurs fonctions, sur les opinions politiques publiquement manifestées. 4°. Toute plainte dirigée contre ceux qui n'ont fait qu'user de la faculté d'émettre librement leur pensée sur les objets mentionnés en l'article précédent, est non recevable.

Le conseil ajourne à demain le surplus du projet.

Le directoire, dans un message, demande qu'il lui soit accordé des fonds pour distribuer des secours aux autorités & aux patriotes de la république cisalpine qui se sont réfugiés sur le territoire françois depuis l'invasion de l'ennemi. — Le conseil fait droit à cette demande, en mettant 210 mille fr. à la disposition du directoire pour cet objet.

Séance du 16 juin.

Un secrétaire donne lecture d'une lettre d'un *citoyen* qui se plaint d'être détenu au Temple depuis 4 mois; *il* assure qu'il sollicite en vain sa mise *en jugement* depuis long-tems, & il demande enfin que le conseil lui fasse rendre justice.— Un membre du nouveau tiers est d'avis qu'il faut envoyer un message au directoire pour qu'il ordonne à l'accusateur public de rendre justice à ce citoyen. Le code des délits & des peines, dit-il, *porte* des peines très-sévères contre les détentions *arbitraires*: il est tems que la loi ne soit plus *un vain nom*. — *Le* conseil arrête l'envoi d'un message.

On reprend la discussion du *projet* de Berlier. Les articles suivans sont adoptés: V. Les *cas de responsabilité* se divisent en *délits publics & en délits privés*. VI. Il y a *responsabilité & action* comme pour un délit public, si en imprimant son opinion sur les lois & sur les arrêtés du Directoire, & en discutant leur justice, leurs inconvéniens & leurs moyens d'exécution, on provoque à la désobéissance, on déclare qu'on n'y obéira pas, on annonce que les citoyens n'y obéiront pas.

L'article VII est ainsi conçu: il y a de même *responsabilité & action*, si, en écrivant sur les lois & les arrêtés du directoire, on se permet des imputations offensantes contre le corps législatif ou le gouvernement. Un grand nombre de membres s'élèvent contre la rédaction de cet article, 1°. Comme n'étant pas suffisamment précisé; 2°. Comme n'appliquant point telle ou telle peine, plus ou moins forte, à tel ou tel délit, plus ou moins grave; 3°. Comme donnant par-là même la plus grande & la plus dangereuse latitude à l'arbitraire. Je suppose, par exemple, dit un membre du nouveau tiers, qu'un journaliste dise qu'un membre du corps législatif est entré en société avec des fournisseurs qui auroient commis des vols, des infidélités, des concussions; & que le même, ou un autre journaliste dise que les deux conseils cherchent à modifier l'article de la constitution, relatif aux émigrés, afin de favoriser leur rentrée en France; certes, il y auroit là deux dénonciations d'un caractère bien différent; la calomnie seroit bien plus atroce dans le second cas, que dans le premier. Il faut donc que la peine soit aussi plus grande, & c'est ce que n'a ni fait, ni prévu l'article VII. — *Armand* (de la Meuse) soutient que cet article est trop vague & prête par-là à l'arbitraire; il compare cet article à la loi romaine intitulée, *de Majestate*, & par laquelle Marcellus fut condamné, pour avoir eu une statue plus grande que celles de Césars. (*La suite demain.*)

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Mardi 25 Juin 1799. (N°. 175)

Conſtantinople du 24 mai.

Fin du rapport de Sir Sidney Smith.

„Le 30 mars, les françois ayant pratiqué une brèche au nord-eſt de la place, tentèrent de la prendre d'aſſaut; mais ils furent vigoureuſement repouſſés par la garniſon avec une perte conſidérable; les foſſés étoient remplis de cadavres. Les troupes de Dgezzar firent depuis 3 ſorties avec ſuccès; l'objet de la dernière étoit de détruire une mine que l'ennemi avoit pratiquée ſous le chemin-couvert au nord-eſt, pour combler le foſſé près l'ancienne brèche. Les anglois ſe chargèrent de cette entrepriſe, & pendant que 2000 turcs effectuoient la ſortie, ils ſautèrent dans la mine, la déblayèrent, & trouvant que les ouvrages n'étoient pas encore achevés, ils abattirent les ſoutiens & tous les autres acceſſoires. Les anglois ne perdirent dans cette entrepriſe hardie que le major des troupes de marine Aldfield & un ſoldat. M. Wright, Jauverin, lieutenans de vaiſſeau; Beatty, officier des troupes de marine, & 21 ſoldats furent bleſſés. Depuis ce moment le feu de la place continua nuit & jour ſans interruption. L'artillerie étoit ſervie par les anglois & les canoniers turcs partis de Conſtantinople le 5 mars. Le feu de l'ennemi avoit entièrement ceſſé, Bonaparte réſervant le peu de munitions qui lui reſtoient, pour un dernier effort qui ne donnoit aucune inquiétude au colonel Philippeaux, ingénieur en chef de la place.„

Il circule ici une lettre écrite par Bonaparte à Dgezzar-Pacha, en date de Jaffa le 9 mars. "Depuis mon arrivée en Egypte, y eſt-il dit, je vous ai pluſieurs fois donné à connoître que je n'avois pas le deſſein de vous faire la guerre, & que mon ſeul but étoit de chaſſer les Mamelucks. Vous n'avez répondu à aucune des ouvertures que je vous ai faites. Je vous avois fait ſavoir que je deſirois que vous éloignaſſiez Ibrahim-Bey des frontières de l'Egypte; au lieu de cela, vous avez envoyé des troupes à Gaza; vous y avez formé de grands magaſins, & vous avez annoncé que vous marcheriez en Egypte. En effet vous avez commencé à réaliſer votre projet; & vous avez jetté 2 mille hommes de vos troupes dans la forteresſe d'Ariſch, qui n'eſt qu'à ſix milles de la frontière d'Egypte. J'ai donc été obligé de partir du Caire, pour diriger en perſonne la guerre que vous paroiſſez vouloir. Les pays de Gaza, de Rammle & de Jaffa, ſont déjà en mon pouvoir. J'ai traité avec généroſité celles de vos troupes qui ſe ſont rendues à diſcrétion; mais j'ai été ſévère envers celles qui ont violé le droit de la guerre. Dans quelques jours, je marche ſur Acre; mais pourquoi irai-je enlever à un vieillard qne je ne connois pas, quelques années de vie qui lui reſtent? Que ſont quelques milles de pays de plus, en comparaiſon de ceux que j'ai déjà conquis? Et comme Dieu m'accorde la victoire, je veux être comme lui, clément & miſéricordieux, non-ſeulement envers le peuple, mais auſſi envers les Grands. Vous n'avez aucune raiſon ſolide d'être mon ennemi, puiſque vous étiez celui des Mamelucks. Votre gouvernement eſt ſéparé de l'Egypte par les pays de Gaza, de Rammle, & par des marais impraticables. Devenez mon ami, ſoyez l'ennemi des Mamelucks & des Anglois, je vous ferai autant de bien que je vous ai déjà fait de mal & que je puis vous en faire. Envoyez-moi une courte réponſe par quelqu'un muni de vos pouvoirs, & qui connoiſſe vos vues. Il doit ſeulement ſe préſenter à mon avant-garde avec un drapeau blanc; & je donne ordre à mon état-major de vous envoyer une ſauve-garde que vous trouverez ci-jointe. Le 21 de ce mois, je me mettrai en marche ſur Acre. Je dois donc avoir une réponſe avant ce jour. Bonaparte.„

Réponſe verbale de Dgezzar-Pacha. "Je ne vous écris point, parce que je ſuis réſolu de n'avoir aucune eſpèce de communication avec vous; vous êtes le maître de marcher ſur Acre, je vous y attends. Je m'enſévelirai ſous les ruines d'Acre, avant qu'il tombe en votre pouvoir.„

Il paroît que tel eût été en effet le ſort d'Acre.

& de Dgezzar-Pacha, ſi le commodore anglois Smith ne s'étoit pas jeté ſi à propos dans cette place pour en diriger la défenſe, & ſurtout ſi ſon eſcadre n'avoit pas enlevé à Bonaparte ſon artillerie & ſes munitions pour les employer à la défenſe de la place qu'elles étoient deſtinées à réduire. Cet évènement a influé d'une manière déciſive ſur le ſort d'Acre & de la Syrie. Car tout donne lieu de croire que Bonaparte a été obligé de lever le ſiège d'Acre, & de ſe replier ſur Gaza. Au reſte, on n'a pas encore de nouvelles autentiques à cet égard.

Florence du 2 juin.

Le général Macdonald, après avoir mis la ville de Lucques en état de défenſe, eſt retourné ici avec ſon état-major; mais les troupes de l'armée qu'il commande ſont en mouvement pour commencer les opérations militaires.

La municipalité vient d'adreſſer un billet circulaire aux particuliers les plus riches & aux diverſes corporations, par lequel elle les prévient que les circonſtances l'obligent à exiger, dans le terme de quatre jours, les deux tiers de l'emprunt forcé de 130 mille écus (760,500 fr.), ordonné par l'arrêté du citoyen Reinhart, en date du 26 floréal dernier.

Les inſurrections qui ſe ſont manifeſtées dans l'île de Porto-Ferrajo, ont déterminé les françois à retirer l'artillerie de ſiège employée contre la place de Longone, & à convertir ce ſiège en un ſimple blocus, juſqu'au moment où les renforts que l'on attend permettront de reprendre les opérations. Un vaiſſeau de ligne anglois eſt entré dans le port de Longone, & apporte des ſecours en vivres aux aſſiégés, ainſi que des armes pour les inſurgés, qui les ont mis en état de réſiſter aux troupes que l'on a déjà détachées contre eux.

Veniſe du 14 juin.

On apprend de Modène en date du 11, qu'une colonne françoiſe de 8000 hommes faiſant partie de l'armée de Macdonald, avoit débouché de l'Apennin en deſcendant la Secchia, & avoit pénétré le 10 dans la ſoirée à Formigine (à 3 lieues de Modène). Le 11 dans la matinée, elle s'avança juſqu'à demi-lieue de Modène, & envoya des piquets juſqu'à la portée du fuſil de la ville. Les autrichiens marchèrent auſſitôt contre les françois, & il s'engagea un combat aſſez vif ſous les murs de la ville. On attendoit le lendemain un renfort de troupes autrichiennes, pour recommencer le combat. — On ignore encore ce qui s'eſt paſſé dans les environs de Parme depuis le 5 juin. On n'a pas de notions plus exactes du côté de Bologne. On ſait ſeulement que le 8, le général Klenau étoit arrivé avec 6 mille hommes à peu de diſtance de cette ville. Le fort Urbain (que les gazettes ont déjà fait capituler 5 ou 6 fois) tenoit encore ce-jour-là; on ſe diſpoſoit à l'attaquer ſérieuſement. Mais l'arrivée des françois ſous Modène, fait préſumer que le 11, le blocus de ce fort fut levé. — D'un autre côté, les inſurgens continuent à faire des progrès ſur les côtes de l'Adriatique; ils ſont entrés le 7 à Rimini, & ils ont même pénétré à Peſaro, qu'ils ont pris, dit-on, de vive force.

Du 16. Il paroît que les 8 mille françois qui ſe montrèrent le 11 ſous Modène, n'étoient que l'avant-garde de l'armée de Macdonald. Le 12, ce général attaqua Modène avec des forces ſupérieures, & obligea le général Hohenzolern, à ſe replier ſur le Pô. — En même tems, le général Oct, attaqué à Parme, fut obligé auſſi de ſe replier vers le Pô. L'Infant Duc de Parme s'eſt réfugié avec ſa famille ſur la rive gauche, pour ne pas ſe trouver au milieu des armées belligérantes. — Le général Kray s'eſt rendu en diligence au quartier-général du maréchal Souwarow, qui étoit le 11 juin à Alexandrie, pour ſe concerter avec lui ſur les moyens de repouſſer l'armée de Macdonald qui annonce le deſſein de paſſer le Pô dans le voiſinage de Mantoue; entrepriſe dont le ſuccès pourroit avoir des réſultats fâcheux pour l'armée Auſtro-Ruſſe.

De ſon côté, le maréchal Souwarow a concentré une grande partie de ſon armée dans les environs d'Alexandrie, *pour s'oppoſer aux entrepriſes du général Moreau, qui s'eſt monté avec des forces conſidérables ſur les revers de* l'Apennin près d'Aqui & de Novi.

On ſait que ce général avoit laiſſé ſur ce point les deux diviſions Victor & Grenier pour renforcer le général Perignon qui couvroit de ce côté la ville de Gènes. Moreau a fait enſuite défiler vers le même point le corps de troupes avec lequel il avoit fait ſa retraite à Coni; & ayant reçu par mer un renfort de 12 à 15 mille hommes, il ſe voit dans le cas de reprendre l'offenſive, pour débloquer les citadelles d'Alexandrie & de Tortone, tandis que l'armée de Macdonald fait une diverſion avantageuſe ſur le Pô inférieur. (Voyez Vienne.)

Paris du 19 juin.

Si l'on s'imaginoit dans les départemens que les événemens de ces derniers jours ont troublé, un inſtant, à Paris la tranquillité publique, on ſe tromperoit. Le peuple a paru y prendre un très-grand intérêt, mais il eſt reſté parfaitement calme. (*Clef du Cabinet.*)

Conſeil des 500 — Fin de la Séance du 16 mai.

Thieſſé appuie les obſervations du préopinant; il croit qu'on devroit ſpécifier le genre d'imputations, car il en eſt de ſi légères qu'elles ne méritent pas la plus petite punition; d'autres au contraire ſont ſi graves qu'elles appellent toute la ſévérité des lois. Il demande le renvoi de l'article à la commiſſion. — A l'appui de cette opinion, *Lecointe-Puyraveau* ſuppoſe les cas ſuivans: Punira-t-on de la même peine celui qui aura fait ſoupçonner les intentions du conſeil, ou celui qui aura dit que la majorité de l'aſſemblée eſt compoſé de..... de royaliſtes par exemple. — De ruſſes, s'écrient pluſieurs voix, faiſant allu-

Digitized by Google

tion à ce que vient de dire Bailleul dans une brochure, dont nous avons parlé (N°. 170.)

La diſcuſſion eſt interrompue par Poulain-Grandpré, organe des commiſſions réunies, qui dit : Les commiſſions réunies qui vous avoient propoſé l'envoi d'un meſſage au directoire pour obtenir de lui des renſeignemens ſur la ſituation de la république, ces commiſſions allarmées du ſilence du directoire, qui laiſſe le corps législatif dans un état cruel d'anxiétude, & dans la vue de faire ceſſer cet état, vu la néceſſité de diſſiper les bruits que la malveillance pourroit répandre à ce ſujet, vous propoſe l'adoption de l'arrêté ſuivant qui ſera auſſitôt communiqué au conſeil des anciens. (Nous l'avons donné avant-hier, ainſi que les détails de ce qui s'eſt paſſé au conſeil des 500 juſqu'à 11 heures du ſoir.)

Suite de la ſéance permanente, nuit du 16 au 17.

A deux heures du matin, Géniſſieux fait une motion d'ordre ſur la reſponſabilité des miniſtres. Il rappelle l'obſervation qu'il fit dans le tems, ſur l'effet de la loi du 10 vendémiaire an 4, qui ne donne qu'au directoire le droit de les accuſer. Sans vouloir entrer dans des diſcuſſions interprétatives, dit-il, la conſtitution gardant le ſilence ſur cet objet, je crois qu'on auroit pu faire concourir le corps législatif à cette accuſation. Je demande le renvoi de cette propoſition à une commiſſion. — Adopté. — A trois heures la ſéance eſt ſuſpendue.

Séance du 17.

A midi la ſéance eſt repriſe. Jean-Debry demande à être autoriſé à faire imprimer une lettre écrite par un des membres du corps diplomatique qui a concouru à la rédaction du procès-verbal de l'aſſaſſinat des miniſtres françois à Raſtadt, & dans laquelle ce membre annonce que l'Archiduc a été extrêmement affligé en apprenant cet aſſaſſinat; qu'il a un redoublement de fièvre, & qu'il avoit déjà fait comparoître devant une commiſſion les ſcélérats qui avoient participé à ce meurtre.... L'impreſſion de la lettre eſt ordonnée.

Berlier donne lecture de la rédaction définitive de la réſolution adoptée pendant la nuit ſur la liberté de la preſſe. On remarque parmi les amendemens qui y ont été ajoutés, celui qui porte que tout écrivain qui ſe permettroit d'inſulter une puiſſance avec laquelle la république n'eſt pas en guerre, encourra la reſponſabilité.

On procède à la formation de la liſte décuple ſur laquelle doit être choiſi celui qui doit remplacer Treilhard au directoire.

A deux heures trois quart arrive un meſſage du directoire. Un ſecrétaire en donne lecture. (Nous l'avons donné, ainſi que le reſte de la ſéance dans notre N°. d'hier.)

Séance du 18.

La ſéance s'ouvre à dix heures du matin. — Un membre. Parmi les travaux de vos commiſſions, il eſt un travail claſſé dans les attributions militaires ſur l'objet duquel je penſe que le conſeil n'a point ſuffiſamment manifeſté ſes intentions. C'eſt le principe originel de nos revers depuis la repriſe des hoſtilités. On vous a fait entendre que ces cauſes venoient de l'infériorité de nos forces, comparées à celles de nos ennemis, & que cette infériorité provenoit de l'épuiſement des finances. Il ne pouvoit y avoir que de grands coupables, ou de grands imbécilles qui répondiſſent ainſi, & probablement ils étoient l'un & l'autre; car, je le demande, nos braves ont-ils jamais calculé le nombre de leurs ennemis, & quel rapport y a-t il entre la valeur du ſoldat françois, & l'argent du fiſc? Je demande qu'il ſoit fait un meſſage au directoire exécutif, pour qu'il ait à s'expliquer ſur l'état effectif des armées commandées depuis la repriſe des armes, par les généraux Jourdan, Maſſena & Schérer; ſur l'état des troupes en cantonnement dans l'intérieur, à cette époque, & qui depuis n'ont pas fait partie de l'armée; ſur l'état des magaſins de munitions, &c. — Cette demande dont on ordonne l'impreſſion, eſt renvoyée à la commiſſion.

Bertrand (du Calvados): Citoyens repréſentans, je viens à cette tribune pour rappeler votre attention ſur le meſſage dont vous n'avez entendu hier qu'une lecture rapide. Je viens en fixer le ſens, & détruire par des vérités ſenſibles la fauſſeté des aſſertions qu'on a oſé mettre en avant; je viens relever l'aſtuce & la perfidie de ceux qui ont rédigé ce meſſage. On vous a dit dans cette pièce fallacieuſe, que la cauſe de nos malheurs provenoit de l'épuiſement des finances, qui avoit apparemment été cauſe que vous aviez refuſé les fonds demandés pour la guerre; on vous a dit qu'une ſeconde cauſe venoit de la diviſion des pouvoirs, & on vous a dit tout cela avec une franchiſe & une cordalité qu'on vous invitoit à mettre également de votre côté, en avouant ſans doute, que tout le mal venoit de vous. Du reſte, on vous offroit un généreux pardon, ſi, repentans de vos fautes, vous étiez diſpoſés à vous en corriger. Quel excès de duplicité & d'audace! C'eſt donc ainſi qu'on répond par des outrages aux ſalutaires avertiſſemens que vous aviez donnés! On auroit bien mieux répondu à la demande que vous aviez faite par votre meſſage du 17, ſi, au lieu de faire imprimer dans un journal quelques meſures prétendues juſtificatives (1), on vous eût avoué les dilapidations énormes qui ont ruiné le tréſor public, & fait connoître quelques-uns des grands coupables; ſi l'on vous eût dit comment il eſt arrivé que l'on ait donné à vingt ſols pièce cent trente-trois mille fuſils qui ſe trouvoient dans l'arſenal de Paris, & qui valoient chacun 20 francs l'un dans l'autre; ſi l'on vous eût fait connoître pourquoi l'on a ſouffert que des compagnies privilégiés reçuſſent des ſommes énormes en numéraire, & en avance, pour les rembourſer enſuite avec des effets qui perdoient 60 pour 100; ſi l'on vous eût inſtruit des motifs qui firent porter ſur les états du miniſtre de la guerre l'armée à 437 mille hommes effectifs, quand elle n'étoit que de 300 mille. Voilà pourtant ce qui s'eſt paſſé ſous une adminiſtration à la Schérer, ſous la ſurveillance du *triumvirat*, réduit aujourd'hui aux *duumvirs* On vous reproche d'avoir arrêté la marche des opérations militaires, parce que vous avez rejeté l'odieux impôt ſur le ſel, & lorſque vous y avez ſuppléé par d'autres qui ont produit 120 millions! Pâliſſez, imprudens & ineptes triumvirs. Je vais dévoiler vos menſonges, vos iniquités, vos forfaits. Vous avez confié l'adminiſtration de la guerre au plus effréné des dilapidateurs. Vous avez laiſſé dire, vous avez laiſſé

(1) Ce ſont les arrêtés du directoire que le *Rédacteur* a rapellés (v. n°. *d'hier.*)

imprimer, par un de vos miniſtres, que les élections de l'an 6 avoient été des élections anarchiſtes : en cela, vous avez ſouffert qu'il manquât à la repréſentation nationale, en l'aviliſſant aux yeux du peuple ; vous avez manqué au peuple lui-même, dont vous avez calomnié les choix. Vous avez deſtitué, dans plus de quarante départemens, plus de quatre cents adminiſtrateurs probes, éclairés, patriotes, & dignes de la confiance du peuple qui les avoit élus. Vous avez, par vos deſtitutions injuſtes, par vos détentions arbitraires, relevé l'eſpérance des royaliſtes, & aiguiſé leurs poignards. Vous avez favoriſé les projets de la coalition, en autoriſant par votre ſilence, les injuſtices, les exactions, les violences des Rapinat, des Rivaud, des Trouvé & des Faypoult, qui ont foulé aux pieds les droits ſacrés des peuples, & proſcrit les meilleurs républicains. Vous avez traduit devant les tribunaux les chefs qui conduiſoient nos phalanges à la victoire. Voilà, au lieu de l'acte d'accuſation que votre meſſage d'hier préſentoit contre le corps législatif, au lieu du généreux pardon que vous vouliez bien lui accorder ; voilà ce que vous euſſiez dû conſeiller, en invoquant la clémence, la commiſeration du corps législatif & du peuple. Vous offrez un rapprochement ! Et quel rapprochement peut-il y avoir entre vous qui avez mis le ſalut public en danger, & le corps législatif qui travaille à réparer vos fautes ? Vous n'avez ni la confiance de vos collègues, ni celle de la nation, ni celle de ſes repréſentans ; vous n'avez plus même celle de ces vils flagorneurs qui naguères rampoient devant vous : terminez, il en eſt tems, votre carrière politique. Vous avez pouſſé le délire juſqu'à vouloir étendre la loi du 22 floréal, & vous avez prétendu qu'il falloit retrancher encore quarante membres du corps législatif. Retrancher de ſes membres ! l'intégralité du corps législatif eſt ſacrée. Aucun n'en ſera retranché ; j'en jure par ſon énergie, par la ſouveraineté du peuple qui lui a départi le droit de le repréſenter en corps ; j'en jure par les deſtinées de la France ; j'en jure par le froid mépris dont nous avons accueilli les menaces d'un de nos collègues (Bailleul) dans un écrit qu'il a oſé publier. (Oui, oui, nous le jurons, s'écrient tous les membres en agitant leurs toques : vive la république !) L'orateur termine par demander le renvoi de ſes opinions aux commiſſions réunies. — Appuyé.

Boulai (de la Meurthe) : Les commiſſions réunies ont aujourd'hui trop d'ouvrage pour s'occuper & des obſervations juſtes qui viennent de vous être preſentées, & du meſſage que vous lui avez renvoyé. Je demande que le tout ſoit remis à l'examen d'une commiſſion ſpéciale. — Cette propoſition eſt adoptée, & le conſeil nomme pour la compoſer Boulai, Bergoin, Jourdan, Talot, Lucien Bonaparte, Pétiet, Joubert (de l'Hérault), Quirot, François (de Nantes), Poulain-Grandpré & Angereau. — Boulai (de la Meurthe) continue : citoyens repréſentans, nous voici en préſence du peuple françois & de la poſtérité. Vous accuſez le directoire, le directoire vous accuſe, il veut nous préſenter coupables ; mais nous jurons tous qu'il ne nous victimera pas. (Non, non, non, s'écrient tous les membres.) Depuis le 19 fructidor le directoire s'eſt emparé de la dictature. Le corps législatif l'a laiſſé dominer ; il a gardé un prudent & courageux ſilence, dans l'eſpérance que la force concentrée du directoire l'aideroit à raffermir les fondemens ébranlés de la république : combien notre attente s'eſt trouvée fruſtrée ! Le directoire a perdu la France dans l'eſprit des nations ; il l'a rendue l'exécration de l'Europe. Quant à nous, il a tout fait pour nous perdre, pour nous avilir. Quand je dis le directoire ; je n'entends cependant citer que deux de ſes membres actuels : je n'entends parler que d'un Merlin & d'un Laréveillère, que je puis hardiment & véritablement nommer les deux fléaux de la république. Ce Merlin eſt un homme à petites vues, à petites paſſions, à petits arrêtés, à petites vengeances ; il étoit tout au plus fait pour être le garde des ſceaux d'un Louis XI, ou pour diriger l'étude d'un procureur, tant eſt dégoutant le ſyſtême par lequel il gouverne. Quant à Laréveillère, il a bien une portée de génie un peu plus étendue ; mais c'eſt un fanatique qui a mis ſa principale ambition à ſe faire chef de ſecte. (*La ſuite demain.*)

Zurich du 19 juin.

Les deux armées occupent encore en avant de notre ville la poſition qu'elles ont priſe le 6, après la ſortie des françois.

On dit que les Autrichiens ſécondés par les habitans du canton de Glaris ſont parvenus, le 10, à s'emparer de la poſition de Notre-Dame-des-Hermites, où le général Lecourbe avoit ſon avant-garde, qui s'eſt, ajoute-t-on, repliée ſur Zug.

Vienne le 16 juin.

(*Nouvelles officielles.*)

„ Le général de cavalerie Melas, annonce que le général ennemi Moreau s'eſt retiré dans la vallée du Tanaro, & a pris près de Savonne une poſition qui le met en état d'attendre les renforts qui lui ſont deſtinés. Ces renforts conſiſtent dans les troupes qui ſous les ordres du général Macdonald ſont arrivées de Naples & de Rome, & ſe ſont depuis jointes avec le reſte de l'armée de Moreau, auquel doivent ſe joindre auſſi les généraux Montrichard & Gauthier, du Bolonois & de la Toscane. Pour oppoſer à cette armée des forces proportionnées, ſans affoiblir celles qui ſont employées activement contre les châteaux de Turin, de Tortonne & d'Alexandrie, les troupes aux ordres du général comte Bellegarde ont été deſtinées à former une armée d'obſervation, en ſe réuniſſant aux troupes ſous les ordres du général Ott, à la diviſion du général Frœlich, au corps du général comte de Hohenzollern, & aux brigades des généraux Sekendorff & Alcaini. — La forteresſe de Cève continue d'être occupée par nos troupes, & la garniſon qui d'abord n'avoit été approviſionnée que pour trente jours, l'eſt maintenant pour plus long-temps. — Le général Luſignan, qui ſe trouve à Pignerol, a pénétré le long de la Pelice vers Lucerna, pour y ſoumettre les habitans des montagnes, autrement appellés *Barbets* (*), que les François ont engagés à s'armer en leur faveur. A cette occaſion le général Zimmermann que l'ennemi avoit mis à leur tête, a été enlevé par un détachement du régiment de Stuart, & amené priſonnier. „

(*) On ſait que les Barbets occupent dans le Piémont les *vallées proteſtantes*, célèbres dans l'hiſtoire moderne par le maſſacre des *Vaudois*. Ils donnent au chef de leur égliſe le nom de *Barba*, d'où leur eſt venu le nom de *Barbets*. Ils avoient fait juſqu'ici la guerre aux petits détachemens françois qui paſſoient dans leur voiſinage. Aujourd'hui ils ſont armés contre les Auſtro-Ruſſes.

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(Faisant suite à la GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Mercredi 26 Juin 1799. (N°. 176.)

Paris du 22 juin.

Avant-hier, on a proclamé au conseil des 500 la liste des 10 candidats pour le remplacement de Merlin au directoire. Voici leurs noms: Lefebvre, Massena, Dupuis, Roger-Ducos, Martin, Lacroisse, Moulins, Marescot, Charles-Lacroix & Florent-Guyot. Le soir, le conseil a appris par un message des anciens, que Roger-Ducos a été nommé directeur. — On a procédé ensuite à la formation de la liste des candidats pous le remplacement de Laréveillère. A minuit, il n'y avoit que 7 candidats, savoir: Massena, Dupuis, Lefebvre, Martin, Lacroisse, Moulins, & Pottier, qui avoient obtenu la majorité. On a continué en conséquence le scrutin pour compléter la liste. Le conseil des anciens a reçu cette liste après 7 heures du soir, & a procédé de suite au scrutin, dont le résultat a donné, sur 180 votans, 106 voix au général Moulins, 68 au général Lefebvre, & 2 au général Massena. Le général Moulins a été en conséquence nommé membre du directoire.

Le ministre de la police, le cit. Duval, a donné sa démission, ainsi que d'autres ministres.

Le représentant Marbot vient d'être nommé commandant de la place de Paris, en remplacement du général Verdières.

On n'a accepté aucune des démissions offertes par les ministres. Il ne sera fait aucun changement que le directoire ne soit complette.

On vide tous les jours les bastilles. Il est inconcevable le nombre des citoyens qui y étoient renfermés. C'est-là où l'on reconnoit la patience des françois. (*Ami des lois.*)

Merlin est parti pour Douai, & Laréveillère pour la vallée de Montmorency; Treilhard reste à Paris; Rewbell est toujours au conseil des anciens. (*Ami des lois.*)

Nous avons fait de la Suisse un désert. Nos commissaires civils, ordonnateurs & autres ont pillé, ruiné, saccagé ce malheureux pays. Nous avions une occasion d'adoucir ses malheurs, de réparer lentement ses maux, de lui rendre au moins quelques lueurs d'espérance, & nous la laissons échapper! Le cit. Arnoud, chargé aux 500 de faire un rapport sur le traité de commerce avec l'Helvétie, laisse écouler le délai fixé pour ce rapport. Probablement qu'il veut concourir avec les Rapinat pour ne laisser aucune ressource à des peuples autrefois heureux, que nous devons, dans cet instant-ci, considérer plutôt sous des rapports politiques, qu'avec les lunettes d'un douanier. (*Ami des lois.*)

Pierre-Jean Triech-Desfarges, ex-général de brigade, a été arrêté & enfermé au Temple le 16, pour avoir distribué des libelles provoquant l'avilissement des autorités constituées.

Conseil des 500 — Fin de la Séance du 18 mai.

Boulai de la Meurthe continue. Tous ceux qui n'embrassent pas sa doctrine (de Lareveillere) sont persécutés impitoyablement. Il ne trouve de mérite, de civisme & de vertus que dans les sectateurs de sa prétendue théophilantropie. Deux hommes pareils étoient-ils faits pour gouverner des François? Il faut absolument que ces deux individus disparoissent du directoire. Beaucoup de bons citoyens, convaincus de leur insuffisance, & qui leur vouloient assez de bien pour les soustraire à l'indignation publique, se sont depuis long-tems pressés autour d'eux, pour les conjurer au nom de l'intérêt général & de leur intérêt particulier, d'abdiquer. S'ils l'avoient fait, ils se seroient couverts d'une gloire immortelle, aulieu qu'ils nous exposent à leur faire violence; car il n'y a que ce moyen de sauver la république. C'est donc à eux à opter. — Impression à douze exemplaires du discours de Boulai & de celui de Bertrand (du Calvados.) — Renvoi à la commission.

Arena. Je demande la parole pour un fait. Il y a longtems que le ministre actuel de la guerre, accompagné de notre collègue Garat, engagea les trois membres dissidens à porter des forces aux frontières. Trois fois ils se présentèrent à eux à cet effet; trois fois ils en furent repoussés; & à la troisième, Milet-Mureau fut menacé d'être destitué, s'il insistoit. Cependant, que vouloient-ils faire d'une armée de 15 à 18 mille hommes de troupes dans cette commune, si ce n'étoit pour décimer la représentation nationale? Mais ils se trompoient bien grossièrement. Ils ignoroient sans doute qu'on ne transforme pas les militaires françois en une troupe de vils assassins: aussi l'opinion militaire, comme l'opinion des parisiens, & celle de tous les vrais républicains, accabloit-elle ces trois misérables. Je dois ajouter à ce que

je viens de dire, qu'à l'instant que je parle, on est occupé à la police à brûler tous les registres & tous les papiers qui contiennent des ordres arbitraires & des conspirations imaginaires. — Renvoi des observations à la nouvelle commission.

Le citoyen Gohier informe le conseil que s'étant rendu de suite au poste avancé que le corps législatif lui a confié, il y a été installé, & qu'il espère y donner des preuves non-équivoques de son dévouement au corps législatif, au maintien de la constitution & au bonheur public.

François (de Nantes) au nom de la commission des onze, fait adopter un projet qui met hors la loi toute autorité, tout individu qui attenteroit à la liberté, à la sûreté du corps législatif & des membres qui le composent.

On fait lecture de deux lettres des directeurs Merlin & de Lareveillere qui donnent leur démission. — Le conseil l'accepte.

Suite de la séance permanente: du 19.

A deux heures du matin le président proclame la liste des candidats à présenter au conseil des anciens pour le remplacement de Merlin: ce sont les citoyens Lefevre (général), Masséna, Dupuis (ex-conventionnel), Moulin (général), Martin (contre-amiral), Roger-Ducos (ex-conventionnel), Marescot (général), Charles Lacroix (exministre), & Florent Guyot (ex-conventionnel).

Boulay-Paty, par motion d'ordre: le salut de la république, sa gloire, exigent impérieusement que nous reprenions sur mer comme sur terre cette attitude menaçante qui distingue la nation françoise. Pour y parvenir, il faut que la course maritime, auxiliaire de la marine militaire, soit fortement protégée; c'est le moyen le plus puissant de ruiner le commerce de l'Angleterre & de diminuer le prix du sucre & du café; ces deux denrées, qu'on pourroit appeler de première nécessité, & qui depuis trois mois sont encore montées de 2 francs 50 centimes à 3 francs 50 centimes. — Renvoi à la commission de marine.

On procède au renouvellement du bureau. — Sur 262 votans, Geniffieux obtient 204 suffrages; il est proclamé président. Les secrétaires sont, Lamarque, Augereau, Grandmaison & Pouzet-Requerie.

Organe de la commission des onze, Lucien Bonaparte fait un rapport: vous avez, dit-il, par votre message du 17 prairial, demandé au directoire des éclaircissemens sur la situation intérieure & extérieure de la république; son silence suspect a décidé votre permanence: il étoit dans le cœur de chacun de vous d'y rester aussi long-tems que le salut public le commanderoit. Dans cette attitude imposante que vous avez prise, vous avez attiré les regards de tous les françois; car si le peuple ne perd jamais de vue ses mandataires, c'est sur-tout dans les momens de crise où, allarmé sur le sort de la patrie en péril, il examine plus attentivement la tenue de ceux qui doivent la sauver. Pour répondre à son attente, il vous falloit connoître d'abord, puis détruire les maux qui affligeoient la république. Le directoire vous a dit que ces maux provenoient particulièrement du déficit des *finances*. Cette astucieuse indication a servi de voile ou de prétexte aux attentats si souvent commis par le directoire contre le corps législatif, pendant la servitude de la presse. Les observations déjà faites à cette tribune sur le message de Merlin, me dispensent de vous en dire davantage. — Dans le message du 28 (16) on vous invite à l'union, à la confiance réciproque, à la cordialité, & l'on vous en promet un second, où l'on s'expliquera plus au long & avec franchise; c'est ainsi qu'on a tenté, mais bien vainement, de donner le change à l'indignation publique. Vous avez ordonné à votre commission de vous faire un rapport; elle vous déclare par mon organe, en attendant qu'elle entre dans les détails, qu'elle a vu dans la réponse du directoire la plus déplorable, la plus inexplicable comme la plus étonnante insouciance: il seroit impossible à ceux qui l'ont rédigé de le soustraire au reproche de la plus insigne mauvaise foi. D'abord, loin que le crédit ait manqué au ministère de la guerre, comme on a voulu vous le faire entendre, ce crédit n'est pas même encore épuisé; & très-certainement, quand l'armée eût été composée de 400 mille hommes, il eût été plus que suffisant. On sait que 285 millions peuvent subvenir à cet effet, en mettant les hommes à chacun 700 francs pour tous les genres de besoin; vous avez accordé d'abord 245 millions, puis 58 autres millions de supplément. Le directoire oppose que les rentrées n'ont pas été faites entièrement; mais quand le corps législatif rend une loi, à qui appartient-il de la faire exécuter? Nous eussions voté 100 millions de plus, que l'armée n'eût pas été plus avancée, si le pouvoir exécutif eût négligé de les faire percevoir. Ce n'est donc pas le déficit qui a causé nos revers, mais bien le mauvais système du gouvernement. Oui, c'est une vérité incontestable, que ce système a été le plus puissant auxiliaire de la coalition, & la cause de la désorganisation, du pillage, & du refroidissement de l'esprit public. Par ce système, les armées ont été privées à la veille de la guerre, des choses dont elles avoient le plus grand besoin; par ce système les meilleures intentions comme les plus sages mesures législatives ont été paralysées; c'est encore par cet affreux système de bascule que l'autorité exécutive s'est mis hors de la ligne constitutionnelle dans laquelle elle ne vouloit plus rentrer. Dans le directoire la destitution des républicains étoit préparée de sang froid. Par-tout les amis de la liberté étoient vus avec défiance; on préconisoit le machiavélisme comme la première vertu de l'état; le mot gouvernement s'appliquoit exclusivement au directoire, comme si un seul pouvoir constituoit le gouvernement. De-là le peu d'empressement des conscrits; de-là une apathie universelle; les républiques alliées ont été bouleversées, la Suisse & l'Italie ont été victimes de brigands, de novateurs envoyés pour outrager la souveraineté du peuple. Des dénis de justice, des mesures contre-révolutionnaires atroces ont changé la reconnoissance des voisins que nous avions rendus libres, en regrets amers: déjà le nom françois étoit en horreur, & nous n'avions plus d'amis. Osoit-on parler des malheurs de la patrie, on vous jettoit dans les fers; les vainqueurs des rois n'ont-ils pas été forcés de se retirer devant la plus ignoble des tyrannies, ou mis en accusation par elle? Représentans du peuple, une nouvelle carrière s'ouvre aujourd'hui devant vous; l'aurore de la victoire reparoît sur l'horizon politique, le corps législatif a repris la première place dans l'état; les amis de la république vont reprendre la leur dans les administrations. Que toutes les inquiétudes cessent; que les royalistes tremblent; le péril a ramené l'énergie; la représentation nationale sera respectée, & elle fera le bien sans éclat, comme sans secousse. Vos

Digitized by Google

commiſſion me chargent de vous propoſer de reſter en permanence.

Le conſeil ſe range à cet avis, en informe le conſeil des anciens, & ordonne l'impreſſion du rapport à 12 exemplaires.

Génifſieux préſente pluſieurs obſervations ſur le compte de l'ex-miniſtre Scherer. Elles tendent à prouver la malverſation & l'eſprit de pillage qui ont préſidé à ſes opérations. — Impreſſion.

Boulay-Paty. Depuis long-tems on parle des crimes de Schérer, & cependant il n'eſt pas arrêté. Le moment eſt venu de pourſuivre & de punir les fripons, quelque part qu'ils ſe ſoient trouvés; il faut de grands exemples. Je demande que la commiſſion chargée de revoir la loi du 10 vendémiaire, ſur la reſponſabilité des miniſtres, ſoit tenue de ſe préſenter dans 24 heures. — Arrêté.

Arena l'aîné demande que le rapport de Bonaparte ſoit envoyé aux départemens & aux armées. On ne peut trop tôt éclairer le peuple ſur les menées de la *faction oligarchique* qui a voulu perdre la liberté. — Bonaparte obſerve que ce rapport n'eſt que préparatoire, & que la commiſſion dont il a été l'organe, ſentant la néceſſité de communiquer avec le peuple, travaille à un projet d'adreſſe. — La propoſition d'Aréna n'a pas de ſuite.

Un membre du nouveau tiers ſe met en devoir de dérouler les crimes des ex-directeurs Merlin, & Laréveillère; il ſe diſpoſe à demander le décret d'accuſation; mais le conſeil l'invite à communiquer ſon diſcours à la commiſſion des onze.

Briot propoſe d'adreſſer un meſſage au directoire pour ſavoir ce que ſont devenus les domaines nationaux entre les mains du miniſtre des finances, depuis la loi du 28 ventôſe an 4, juſqu'à ce jour. L'orateur cite des aſſertions contradictoires de Ramel qu'il accuſe d'avoir dirigé les finances de la république, comme on rédige un roman. — Le meſſage ſera fait.

Le conſeil des anciens annonce que ſur 202 votans, le citoyen Roger-Ducos a obtenu 153 ſuffrages, & qu'il vient d'être proclamé membre du directoire exécutif en remplacement de Merlin.

Sur la propoſition de Deſtrem, le conſeil ſuſpend ſa ſéance pour ſe réunir à 6 heures, & procéder à la liſte décuple des candidats, en remplacement de Laréveillère-Lépaux.

Suite de la ſéance permanente: du 20.

A ſix heures, Lacuée obſerve que les obſervations, faites le matin par Briot, tendent à jeter des nuages ſur l'adminiſtration du miniſtre des finances. Il demande la formation d'une commiſſion de cinq membres pour les examiner.

Briot. Quelle idée peut-on ſe faire d'un miniſtre qui, après avoir créé tour-à-tour aſſignats, mandats, reſcriptions, a tout dévoré, juſqu'aux domaines nationaux? Qui d'entre vous n'a été à même de ſe convaincre que Ramel a géré les finances en banquier & en agioteur? Quant à moi, je penſe qu'il eſt ou le plus inepte des adminiſtrateurs, ou le délapidateur le plus déhonté. J'inſiſte pour l'envoi d'un meſſage au directoire. — Arrêté.

A minuit, le préſident proclame le réſultat du ſcrutin pour la liſte décuple des candidats. Sept citoyens ſeulement ont obtenu la majorité abſolue, ce ſont: Lefebvre, Maſſena, Moulins, Lacroiſe, Martin, Dupuis & Charles Potier.

La ſéance eſt ſuſpendue.

A midi, elle eſt rouverte par la lecture d'une foule d'adreſſes d'indignation contre le crime commis à Raſtadt.

Un citoyen détenu depuis cinq jours à la maiſon d'arrêt du bureau central, par ordre du miniſtre Duval, demande par l'organe de Deſtrem, que le conſeil invite le directoire à le faire mettre en liberté. J'ai été, dit le pétitionnaire, arraché de mon domicile; on n'a trouvé dans mes papiers rien qui appellât le moindre ſoupçon, on m'a ſeulement demandé: N'es-tu pas l'ennemi du gouvernement? N'as-tu pas de correſpondances avec les anarchiſtes? Je ſuis victime de la perſécution particulière d'un protégé de l'ex-directeur Merlin. — Renvoi au directoire avec meſſage.

Beaucoup de citoyens du 5e arrondiſſement de Paris félicitent le conſeil du parti qu'il a pris d'abattre la tyrannie des ex-directeurs; mais ce n'eſt pas aſſez, diſent-ils, il faut punir les tyrans; trop ſouvent le peuple françois a été abuſé, il a beſoin d'être raſſuré pour l'avenir. Rewbell, Merlin, Laréveillère-Lépeaux, Scherer ne ſont pas les ſeuls coupables. François (de Neufchâteau) n'a-t-il pas dans ſa lettre ſur les élections, favoriſé, organiſé la contre-révolution? Prononcez-vous fortement ſur le compte de tels hommes, & bientôt l'eſprit public renaîtra. Recevez le ſerment que nous faiſons de verſer juſqu'à la dernière goutte de notre ſang pour la repréſentation nationale, la liberté & la conſtitution de l'an 3. — Mention honorable, & renvoi à la commiſſion des onze.

On procède à l'appel nominal pour compléter la liſte des candidats en remplacement de Laréveillère-Lépeaux. A 4 heures, le préſident proclame le réſultat du ſcrutin. Les cit. Florent-Guyot, Pille, général, & Dufour, ex-général, ont obtenu la majorité abſolue. — La ſéance eſt ſuſpendue juſqu'à demain à 10 heures du matin.

Toulon du 5 juin.

Il y a en rade quatre parlementaires ruſſes, qui ont amené la garniſon de Corfou. Le commandant de la marine a permis à tout leur état-major & à une partie de leur équipage de deſcendre à terre. Ils ont paſſé la journée à parcourir la ville; on les a vus conférer avec pluſieurs perſonnes, & entr'autres avec des officiers de marine. Ils ont voulu faire un achat de plomb

que la municipalité les a empêché d'effectuer.

Strasbourg du 23 juin.

Hier, nos troupes à Kehl ont fait un mouvement en avant.

Francfort du 24 juin.

L. M. le Roi & la Reine de Prusse arrivèrent le 19 à 5 heures du soir, à Anspach. Le Roi donna audience à six heures. M. le baron de Hardenberg, lui présenta tous les chefs des départemens. S. A. S. l'Electeur Palatin de Bavière qui étoit arrivé dans la matinée, fut présent à cette audience, & reçut de L. M. l'accueil le plus distingué. Le 20, L. M. & S. A. S. E. se promenèrent dans le jardin du château au milieu d'une foule immense. A une heure, le Roi donna audience à tous les princes étrangers & autres seigneurs qui étoient allés à Anspach pour complimenter S. M. Le soir, il y eut cour chez la Reine, & bal chez M. le baron de Hardenberg. — L'Electeur Palatin de Bavière partit dans la nuit du 20 au 21 pour retourner à Munich. L. M. partirent le 21 à 3 heures après midi pour Wilhelmsbad près de Hanau, arrivèrent le jour suivant à Aschaffenbourg, d'où, après avoir dîné chez l'Electeur de Mayence, Elles continuèrent leur route.

La gazette de Pétersbourg du 4, annonce que le Prince Egyptien Hadschi-Bey, actuellement à Pétersbourg, a demandé à y prêter le serment de fidélité & de soumission, & que cela lui a été accordé. — Une partie du troisième corps de troupes Russes arrivera le 7 du mois prochain à Pilsen en Bohême, où il campera jusqu'à nouvel ordre.

Londres du 7 juin.

Chambre des Communes. — Séance du 7.

La chambre se forme en comité des subsides.

M. Pitt. Je ne doute point que l'objet du message de S. M. ne soit adopté avec un empressement général, & j'ai l'espoir de n'avoir à proposer que des mesures conformes au sentiment national, qui n'a cessé de résister aux principes destructeurs dont le développement a désolé une partie du monde civilisé. Je félicite la chambre du spectacle consolant qui se présente à sa vue. Le courage de l'Europe, enfin ranimé par l'énergie britannique, nous laisse entrevoir la possibilité de délivrer les peuples opprimés, de rétablir l'équilibre de la balance politique, de rendre aux anciennes opinions leur précieuse influence & de mériter la reconnoissance des nations. Mais si les courageux efforts de nos alliés nous inspirent une juste confiance, j'espère qu'ils ne nous éblouiront point assez pour diminuer la vigueur de nos résolutions; j'espère que devant à cette vigueur notre prospérité actuelle, si contre toute attente, nos alliés nous abandonnoient une seconde fois, nous saurions encore nous suffire par cette fermeté de conduite, qui a fait jusqu'ici, & qui doit toujours faire notre véritable sauve garde. Je proposerai maintenant à la chambre d'accorder à S. M. une somme de 825,000 l. sterl. pour remplir les engagemens qu'elle a contractés avec ses alliés. L'Empereur de Russie recevra d'abord 225,000 l. sterl. pour les frais de la guerre, & ensuite un subside de 75,000 l. sterl. par mois; à la conclusion de la paix commune, il sera encore donné à S. M. I. 37,000 l. sterl. pour chaque mois que la guerre aura duré.

M. Tierney. Si j'étois sûr que l'emploi de cette somme tendît à accélérer la paix, je m'empresserois de seconder le très-hon. membre, mais je ne puis me résoudre à voter près d'un million avec légèreté. Je voudrois savoir ce qu'on entend par „*la cause commune, la délivrance de l'Europe.*„ Si cette dernière expression signifie que les puissances de l'Europe s'unissent pour repousser l'injuste agression ou réprimer l'ambition de l'une d'entre elles, je ne pourrai qu'applaudir aux motifs d'une semblable coalition. Mais la guerre actuelle s'est faite sur des principes si vagues, qu'on a lieu de croire que les ministres de S. M. ne sont eux-mêmes point d'accord à ce sujet. Quoi qu'il en soit, la distribution du subside est *ici* de peu d'importance, je ne m'attache qu'au principe. Il est des circonstances où je consentirois à solder des troupes étrangères, pour épargner l'effusion du sang Britannique; mais après sept années d'une guerre où nous avons enfoui millions sur millions & répandu des déluges de sang, je ne voterai point un subside en faveur d'une puissance étrangère dont les vues & les intérêts peuvent ne point s'accorder avec les nôtres.

M. Pitt donne quelques détails sur la *manière dont* le subside doit être payé à l'Empereur de Russie, & observe que S. M. I. n'auroit aucun droit à la dernière somme si elle separoit sa paix de celle de la Grande-Bretagne. Jamais, continue M. *Pitt*, 45000 hommes ne furent soldés à si peu de frais, & il est facile de se convaincre de l'utilité de cette dépense en voyant ce que les troupes russes ont déjà fait. La distribution & la modicité du subside prouvent assez que la conduite de l'Empereur de Russie ne dépend d'aucune considération pécuniaire. Ce prince magnanime, dont la sincérité ne peut être révoquée en doute, a un but bien plus important; c'est la délivrance de l'Europe. Je me sers de cette expression, & si l'hon. membre en demande une définition exacte, je conviens qu'il est difficile de la donner; mais j'appelle délivrer l'Europe, la soustraire au joug de la tyrannie, de l'irréligion & de la folie qui s'efforcent de l'envahir. Qu'elle gémisse du poids présent qui l'accable ou des désordres futurs qui la menacent, la source de ses maux & de ses inquiétudes est également dans le pouvoir & l'existence du gouvernement françois, dont les principes sont incompatibles avec la véritable liberté: gouvernement inique qui tient dans sa main la vie, la réputation, la fortune de ceux qui sont obligés de reconnoître son empire, pour mesurer ce qu'il peut en sacrifier impunément à son avarice & à sa cruauté. La république françoise s'est élevé un rempart de crimes, & doit en partie sa sûreté à l'horreur qu'on a d'approcher de ses retranchemens impies. Mais il est enfin raisonnable d'espérer la délivrance de l'Europe, quand on voit les armes de nos alliés faire les progrès les plus rapides qui aient jamais signalé les efforts d'une coalition. C'est cependant à la vigueur des conseils de l'Empereur de Russie qu'il faut attribuer la nouvelle direction des affaires du continent; s'adressera-t-on aujourd'hui à la chambre pour la solliciter de refuser ce secours à ce prince auguste, dont le courage obtient la reconnoissance & l'admiration de l'Europe?

(*La suite demain.*)

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Jeudi 27 Juin 1799. (N°. 177)

Semlin du 10 juin.

On assure que Passewand-Oglou a découvert une conspiration tramée contre sa personne, qu'il l'impute à la sublime Porte, & qu'il a en conséquence levé de nouveau l'étendart de la révolte. On prétend même qu'il s'est mis en marche sur Philippopoli. Si cette nouvelle se confirme, il ne peut manquer de faire des progrès rapides, maintenant que le Grand-visir est parti pour la Sirie avec presque toutes les troupes disponibles qui étoient dans la Romélie.

Suivant des lettres récentes de Constantinople, il y a eu dans l'isle de Chypre une violente insurrection, dans laquelle les percepteurs des contributions ont été massacrés. — Les mêmes lettres disent qu'on a reçu de Dgezar Pacha une lettre en date du milieu d'avril, dans laquelle il annonce qu'il a fait essuyer aux françois un nouvel échec sous St. Jean-d'Acre, & qu'il espère les mettre entièrement en fuite, dans un combat qu'il se propose de leur livrer.

On apprend de Bagdad que les Arabes novateurs, de la secte de Ujaabi, continuent de faire des progrès sur les côtes du Golfe persique, & sur l'Euphrate. Le Pacha de Bagdad, suivant des lettres de cette ville du 10 mars, se disposoit à leur livrer combat. Leur chef est actuellement un nommé Lassa. (Voyez ce que nous avons dit de cette secte dans le N°. 272 de 1798.)

Paris du 22 juin.

Conseil des 500. — Séance permanente : du 21.

Desclozeaux (de Seine & Oise) annonce que dans la commune de Sannois, canton d'Argenteuil (Seine & Oise), les royalistes ont voulu égarer l'opinion, en répandant un pamphlet dangereux. L'opinant en commence la lecture. A ces mots, qui sont les premiers: *La guerre se fait au nom de Louis XVIII, votre Roi*, le conseil interrompt cette lecture. On réclame le renvoi au directoire. — Cet avis est adopté.

Une lettre d'un commissaire du directoire près un département, annonce que cette administration a reçu sous le timbre du directoire, les *Observations sur les finances & les factions, par Ch. Bailleul.* — Cette lettre est renvoyée à la commission des onze.

Le cit. Vatar, éditeur-propriétaire du *Journal des hommes libres*, adresse au conseil une pétition dont voici les termes: " Depuis longtems, & plus particulièrement dans ces dernières journées où vous renversâtes la tyrannie qui pesoit sur tous, vous vous êtes fortement prononcés sur la liberté de la presse, & s'il y a eu des discussions dans votre enceinte, elles n'ont eu lieu que sur la loi qui eût pu en réprimer les abus. Néanmoins, citoyens législateurs, la régie ou ferme des postes se déclarant beaucoup plus puissante que vous sur cet objet, a refusé & refuse encore aujourd'hui 3 messidor (21), de faire partir les nouveaux journaux qui ont paru depuis le 27 du mois dernier (15), & notamment le *Journal des hommes libres*. Cette ferme a donné ordre à tous les bureaux de poste de France de ne laisser circuler que les feuilles dont la liste leur seroit envoyée de Paris. Elle s'excuse sur ce qu'elle est, dit-elle, autorisée par une lettre du ministre de la police. Ainsi, citoyens, l'instruction & les lumières ne pourront encore circuler que par les canaux que les fermiers des postes & le ministre de la police consentiront à laisser ouverts. Cependant, ni le ministre, ni aucune autorité n'a eu légalement ce pouvoir, même sous le règne de l'article 35 de la loi du 19 fructidor, qui n'accorde au directoire que le droit de prohibition & de mise de scellés sur les presses. Je m'adresse donc à vous, citoyens, pour vous dénoncer cet attentat du ministre ou des fermiers, & je vous demande prompte justice. "

Grandmaison. Je demande le renvoi de cette pétition au directoire. On n'a point dans le tems prohibé précisément le *Journal des hommes libres*, mais bien la publication des principes professés dans ce journal. Mais si ces principes paroissoient mauvais alors, ils pourront aujourd'hui être vus d'un autre œil par le directoire. Je demande le renvoi. — Le renvoi est adopté.

Vienne le 17 juin.

(*Nouvelles officielles.*)

" D'après un rapport de S. A. R. l'Archiduc Charles, daté de Klotten le 9, on a trouvé à Zurich 94 pièces de canon que l'ennemi y laissa lors de sa retraite précipi-

tée. — Le 8, le général prince de Rosenberg attaqua avec une partie de son avant-garde l'arrière-garde ennemie près d'Albisrried, s'empara de cet endroit & établit ses avant-postes sur les hauteurs situées en avant.

„ Suivant un rapport du F. M. L. comte de Bellegarde, l'ennemi après avoir été battu le 29 du mois dernier au mont St. Gothard & près du Pont du Diable, se renforça considérablement, & repoussa le 31, le colonel comte de St. Julien d'une partie des postes qu'il avoit conquis, vraisemblablement dans la vue de s'emparer de nouveau de la position importante du mont St. Gothard. — Son Alteſſe Royale mande postérieurement qu'elle vient d'être informée par le F. M. L. Hotze, que le colonel prince de Rohan a pénétré dans le Valais jusqu'à Brieg, tandis que le général Herbert s'avançoit du pays des Grisons vers Tavetsch; que par ces mouvemens, ainsi que par les renforts envoyés par le F. M. L. comte de Bellegarde au F. M. L. comte Hadick, l'ennemi a été non-seulement arrêté dans ses progrès, mais encore forcé d'abandonner les postes dont il s'étoit emparé en dernier lieu. „

Augsbourg du 23 juin.

L'aile droite de l'armée de Macdonald, réunie au corps du général Montrichard, a pénétré jusqu'aux environs de Ferrare, où le général comte de Klenau s'est replié. Le centre étoit parvenu le 16, à peu de distance de Mirandole & de Guastalla; & l'aile gauche, après avoir occupé Parme, s'étoit dirigée vers Plaisance, où se trouve le général Ott avec un corps considérable. Ces mouvemens du général Macdonald, confirment qu'il a le dessein de pénétrer à Mantoue. En conséquence, le général Kray, qui avoit eu l'ordre de recommencer le siège de cette place & de le pousser avec vigueur, s'est vu dans le cas de changer le siège en blocus, & a fait transporter l'artillerie de siège à Vérone. — Le général Souwarow a transféré son quartier-général d'Alexandrie à Pavie; & l'on croit qu'il va commander en personne l'armée d'observation contre le général Macdonald; tandis que le général Mélas qui a transféré son quartier-général à Asti, agira contre le général Moreau, qui occupe de fortes positions dans le Monferrat, d'où il paroît vouloir se diriger sur Alexandrie & Tortone. — Telle étoit la position des armées respectives vers le 16 juin, d'après les dernières nouvelles d'Italie, qui au reste ne font mention d'aucune action sérieuse entre les parties belligérantes. Il en résulte que sur le Pô inférieur, les autrichiens ont été obligés de se replier devant des forces supérieures. Mais ils doivent être renforcés en ce moment par l'arrivée d'un corps de Hongrois que l'on porte à 7 ou 8 mille hommes; d'un corps de volontaires Tyroliens, que l'on dit être de 3 mille hommes: & enfin ils ne tarderont pas à l'être par le second corps de troupes Russes de 10 mille hommes, qui a traversé le Frioul vers le 10 de juin.

Dans le Piémont, le général Lusignan étoit parvenu, suivant des lettres de Turin du 12, à soumettre les Vaudois: le général Kaym poussoit avec vigueur le siège de la citadelle de Turin, & avoit commandé une grande quantité d'échelles; ce qui faisoit présumer qu'il vouloit tenter un assaut. — Le général Wuckassowich observoit la garnison de Coni, & gardoit les passages de l'Apennin du côté de Cève, qui a, comme on sait, garnison autrichienne.

Le général Macdonald a laissé des garnisons françoises à Rome, Cività-Vecchia, Cività-Castellana, Viterbe, & Ancone. L'escadre Turco-Russe, après avoir bombardé pendant 7 ou 8 jours cette dernière place, a été obligée par une tempête de gagner le large; & elle se borne aujourd'hui à faire le blocus d'Ancône à une assez grande distance.

On n'a aucunes nouvelles autentiques de ce qui s'est passé dans les environs de Naples depuis le 16 mai. — Suivant des lettres de Venise, l'amiral Nelson avoit envoyé l'ordre à tous les bâtimens de guerre anglois, qui se trouvoient dans les mers d'Italie, & même dans l'Adriatique, de se réunir dans un port de la Sardaigne.

En Suisse, les armées étoient encore le 20, dans les positions qu'elles avoient prises après l'évacuation de Zurich par les françois. Cependant l'aile gauche de l'armée de l'Archiduc avoit fait quelques progrès, & les corps aux ordres du général Jelachich & du général Haddick, étoient en mouvement sur Lucerne. Ce dernier avoit détaché une partie de ses troupes dans le Haut-Valais; & le prince de Rohan qui les commande, secondé par les habitans insurgés, avoit fait des progrès dans la vallée du Rhône, jusqu'au-delà de Brieg, après différens combats, dont on n'a pas encore de détails autentiques. Le général françois Xaintrailles qui lui est opposé, doit avoir reçu des renforts de l'intérieur de la France.

» Le bulletin officiel rend compte en ces termes de l'attaque du 15 juin en avant de Zurich. „ Le 15, les François attaquèrent au point du jour les avant-postes autrichiens commandés par le prince de Rosenberg, devant Zurich. Leurs efforts furent principalement dirigés contre l'aile gauche postée près de Widikon; ce village étoit défendu par une division du régiment d'infanterie de Gemmingen & une division du 3me bataillon de Peterwaradin sous les ordres du major Guelph; nos troupes réussirent par leur bravoure à se maintenir dans cet endroit. L'avant-garde de l'ennemi ayant été ainsi arrêtée lorsqu'elle se portoit en avant, ce dernier se retira & les avant-postes reprirent de part & d'autre leurs pre-

Digitized by Google

mières positions. — L'on apprend maintenant que les François ont entièrement abandonné les cantons de Glaris & de Schwitz, qu'ils se sont embarqués partie sur le lac de Zug, partie sur le lac des quatre villes près Fluelen & Seedorff, & se sont dirigés vers Lucerne.„

Hambourg du 18 juin.

M. Wickham, chargé par S. M. Britannique de se rendre en Suisse, est arrivé à Cuxhaven.

La Princesse royale de France est arrivée à Mietau; ainsi que la Princesse Epouse de Louis XVIII.

Il doit arriver ici de Londres un banquier juif porteur d'une lettre de crédit de 30 mille liv. sterling sur une maison de banque de notre ville. On assure qu'il doit se rendre à Stockholm.

La ville d'Embden est maintenant l'entrepôt des marchandises angloises pour la Hollande & la France. Aussi est-elle dans l'état le plus florissant. Le prix des loyers a haussé des trois quarts; & la ville sera considérablement agrandie.

Londres du 7 juin.

Chambre des Communes. — Suite de la Séance du 7.

(M. Pitt continue.)

„Je ne sais pourquoi l'hon. membre doute de la pureté de ses intentions. L'hon. membre adopte un système de défiance générale, & semble croire qu'aucune alliance contre la France ne puisse être solide. Je ne nie point que quelques puissances ne se soient écartées d'une saine politique... La Russie elle-même a vu notre danger sans s'émouvoir, & n'a point élevé la voix, lorsque dans un moment qui sembloit devoir nous être fatal, quatre traités offensifs furent conclus contre nous. Telle fut la conduite de la Russie dans les tems passés; mais Paul Ier ne régnoit point encore. Depuis son avénement au trône il n'a cessé de manifester son attachement pour la Grande-Bretagne, & abandonnant les projets ambitieux qui faisoient l'occupation de son prédécesseur, il a mieux aimé soutenir la cause de la religion contre la France, que de suivre le plan qui lui étoit tracé pour détruire une puissance, regardée comme son ennemie naturelle. Mais d'ailleurs ce n'est point à l'Empereur de Russie que nous votons un subside, c'est à S. M. Il s'agit donc de savoir si d'après le contenu de son message, ce subside n'est point employé comme il doit l'être, & pour parvenir à délivrer l'Europe. L'hon. membre croit qu'il suffit pour atteindre ce but, de repousser les François dans leurs anciennes limites. Il a témoigné de l'intérêt pour le salut des autres Etats de l'Europe, comme liés avec l'indépendance de ce pays, mais il a posé en fait que nous voulions renverser le gouvernement françois, & il a cherché à nous faire dire que nous ne traiterons jamais avec la France comme république. Je ne me suis point exprimé d'une maniere qui pût donner lieu à en induire une opinion de cette nature. Mais tant que l'esprit farouche & despotique du gouvernement françois demeurera tel qu'il est aujourd'hui, tant que son pouvoir de nuire existera, ce pays-ci ni l'Europe ne peuvent être en sûreté. Ce n'est point au territoire, c'est aux principes de la république françoise qu'il faut faire la guerre. Je ne traiterai avec la France que quand elle en aura changé. C'est beaucoup moins la promptitude de la paix que la solidité qui m'importe. Une sécurité permanente, & peut-être quelques indemnités, voilà tout ce que nous devons chercher dans la paix.

M. Tierney. Jamais je n'ai reçu une réponse plus précise. Le très-hon. membre a expliqué dans les termes les plus clairs ce qu'entendent les ministres de S. M. par la délivrance de l'Europe. C'est aux opinions de la France que nous devons faire la guerre. Le sang anglois continuera de couler en combattant contre un être métaphysique, devenu palpable dans la personne des françois. Les partisans de l'ancien & du nouvel ordre de choses, sont en présence, & le combat ne finira que par la chûte de la république françoise. Le très hon membre n'a point caché qu'il en verroit renverser le système avec plaisir. J'observerai qu'il fut un tems où il étoit difficile de se defendre d'un sentiment de vénération en regardant la république françoise. Son attitude intéressante & son alliance probable avec la liberté ne m'échappèrent point: Mais aucun de ceux qui me connoissent, ne me soupçonnent de croire que la république françoise telle qu'elle se montre aujourd'hui, puisse coexister avec la liberté. Quand je contemple les états renversés, les communautés pillées, les villes dévastées, les institutions de la justice foulées aux pieds par cet être dégradé, je me révolte & je frissonne à son approche. Je remonte à la source de la révolution françoise, & je lui donne des regrêts en y arrivant à travers la foule de tous les crimes. Les ennemis les plus dangereux pour la France sont aujourd'hui ses habitans dégénérés. Elle a plus à craindre d'eux que des subsides que nous fournirons à ses ennemis extérieurs. C'est à elle-même qu'il faut l'abandonner. La prudence & la justice conseillent également cette mesure. Les peuples de la France ont ainsi que celui de ce pays, le droit de se choisir un gouvernement, & je suis sûr que la nation angloise ne s'engagera jamais dans une croisade contre les libertés des autres nations. On me dira peut-être qu'il n'y a point de liberté en France; mon opinion individuelle à ce sujet est connue. Mais qui sera l'arbitre de la France? Qui lui dictera la forme & les principes de sa croyance politique? C'est lorsque ses armées sont affoiblies, ses revenus épuisés, son courage abbattu; c'est lorsque nos efforts & ceux de nos alliés ont circonscrit son pouvoir, qu'il faut traiter avec elle. Le très-hon. membre a supposé que je regardois les bornes d'un état comme faisant la sûreté des autres états. Je n'ai rien dit de semblable. Je ne crois pas que les bornes prescrites à une puissance soient toujours une garantie suffisante de la sûreté de ses voisins. Mais je crois que l'Europe, en retréciſſant les limites de la France, & en adoptant quelques précautions politiques, n'auroit plus rien à redouter de son pouvoir. Je me réjouis sincèrement des victoires des alliés, surtout de leurs succès en Suisse; mais quels que puissent avoir été leurs progrès, s'ils en étoient à combattre sur le territoire de la France, quelle seroit l'opinion des honorables membres? Croiroient-ils que l'énergie de la France l'abandonnât en pareil cas? La diversité de nos opinions religieuses, politiques & morales ne nous empêcheroient sans doute pas de nous réunir en masse contre l'ennemi étranger, qui viendroit envahir nos droits constitutionnels, nos libertés ordinaires, notre patrie commune.

M Pitt. Je ne puis passer sous silence l'interprétation que l'hon. membre a donnée à de certaines parties de mon discours. Il me suppose le projet de rétablir la monarchie en France. Je n'ai rien prononcé qui y ressemblât. Je me suis borné à dire que la France d'au-

jourd'hui dépourvue de justice & d'intégrité dans la guerre, n'offriroit dans la paix aucune garantie solide de sa parole. Je crois que l'hon. membre ne disconviendra point que la conduite & le caractère d'un gouvernement, ne doive entrer pour quelque chose dans le calcul de la confiance qu'il mérite. Qui dans le monde attestera l'équité de la république françoise? Les Suisses peut-être! Qui rendra témoignage à sa bonne foi? Les états qu'elle a pillés sous le pretexte de les délivrer de la tyrannie. Quel est le caractère moral de ceux qui la dirigent? Quel spectacle présentent ses conseils? Ils sont les auteurs de toutes les misères qui ont attristé les plus riantes contrées de l'Europe. Enfin chercherons-nous quelque sûreté auprès d'un gouvernement qui affiche continuellement des sentimens opposés, qui s'écarte toujours de ses protestations, & qui a voué, pour base de sa conduite, une inimitié générale à tous les états, à toutes les institutions de l'Europe, & une haine particulière à ce pays? L'hon. membre ne voit dans les principes du gouvernement françois que des dogmes métaphysiques. Classe-t-il parmi les êtres métaphysiques, les motifs qui ont dirigé l'invasion de la Suisse & tant d'autres actes d'atrocité, afin d'en inférer que nous voulons faire la guerre aux opinions? Nous ne la faisons point aux opinions du cabinet, ni aux spéculations de l'école; nous faisons la guerre aux opinions armées; c'est la seule manière de lutter contre elles, & tant que je verrai ces opinions se propager par la force de leurs innovations impies, au milieu des ruines des trônes & des autels, je les poursuivrai pour leur livrer bataille, & je ne leur laisserai de repos que si elles se condamnent à la solitude & au repentir. L'hon. membre se donne pour un ami de la liberté; il dit en même tems qu'il ne peut concilier l'idée de la liberté avec l'existence du gouvernement françois actuel; & changeant bientôt de ton, il ne se croit pas permis de voter en faveur d'un subside destiné à porter atteinte aux libertés de la France, attachées au système qui la régit. Il existe assurément dans les idées de l'hon. membre une confusion qu'il seroit difficile d'expliquer. Je répète que c'est sur-tout les principes françois que je cherche à renverser. Ils exigent de nous les mêmes efforts qui signalèrent nos ancêtres contre Louis XIV, prétendant à la monarchie universelle. Mais jamais il n'est entré dans mon esprit que la destruction de la république françoise fût une condition indispensable pour pouvoir traiter avec la France; si elle pouvoit inventer un système républicain qui ne troublât point les puissances voisines, je ne chercherois point à la troubler.

M. Wyndham. Si l'objet de cette guerre n'a point été clairement défini dès son principe, cela tient à sa nature. Uniquement défensive, elle ne fut entreprise & n'est continuée que pour nous garantir contre les attaques d'un pouvoir qui combat contre tous les gouvernemens réguliers, & qui ne peut exister avec eux. La France fût-elle réduite à ses anciennes bornes, il ne faut point perdre de vue ce que peuvent 24 millions d'hommes devenus tous soldats & habitués au pillage. Le gouvernement de cinq tyrans de Paris, est de nature à ne pouvoir être contenu tant qu'il aura un reste d'autorité. Le volcan sera toujours prêt à éclater s'il n'est éteint. J'avoue que je crois qu'on ne peut faire de traité solide avec la France que lorsqu'elle sera redevenue monarchie, & il n'est point impossible qu'elle retrouve cette forme de gouvernement, & la liberté, par celui qu'on se plait à appeller le despote de Russie. Quelques personnes sont dans l'habitude de donner aussi le nom de despotisme à l'ancien gouvernement françois; sans doute il ne peut entrer en parallèle avec celui de la Grande-Bretagne, unique en son genre, & le meilleur de tous; mais comparée avec les autres gouvernemens de l'Europe, avec celui de la Turquie, par exemple, ou avec celui de la république une & indivisible, la monarchie françoise ne mérite que des regrets. La tyrannie de Louis XIV, de Louis XV & de Louis XVI ne signifie rien auprès de la tyrannie du directoire. Je n'hésite point à dire que nous n'avons de sûreté que dans le rétablissement de la monarchie françoise, qui d'ailleurs se trouvera long-tems par sa foiblesse, dépendante des monarques voisins & incapable de nous nuire.

Sir W. Pulteney: je ne refuserai point mon approbation au subside, mais je ne puis m'empêcher d'observer combien les discours des honorables membres sont impolitiques. Ils tendent à décourager la nation dont on sait bien que la majorité desire la paix, en la lui montrant si éloignée, & la déclaration que l'Angleterre ne traitera qu'avec la France monarchique, & le meilleur manifeste qu'il soit possible de fournir au directoire pour réveiller l'ardeur des François, & reconcilier les partis les plus opposés. — J'avois cru que l'objet des puissances coalisées n'étoit que de secourir l'Allemagne & la Suisse sans porter leurs opérations jusques dans l'intérieur de la France.

M. Tierney. La sincérité courageuse du très-hon. secrétaire de la guerre mérite au moins de la reconnoissance. J'admire sa franchise; quelle que soit la réserve qui se remarque à l'ouverture de ses discours, jamais il ne les termine sans laisser échapper son secret. C'est la monarchie qu'il veut rétablir en France, non une monarchie comme la nôtre, mais l'ancienne monarchie françoise. Louis XIV est son héros; mais glissant sur le panégyrique de ce monarque, assez nouveau dans le parlement, il passe à celui de ses successeurs, & peut-être oublie-t-il que sous le règne de Louis XVI la France eut encore assez d'ambition pour détacher de l'Empire Britannique un membre considérable. Si le très-hon. membre change de façon de penser tout ouvertement, pourquoi blâmeroit-il ceux qui, suivant ses traces, adoptent ses vieilles opinions pour se nourrir de sa sagacité politique? Je serois curieux de savoir comment les ministres expliquent leur sincérité lorsqu'ils négocièrent à Lille, & que lord Malmesbury fut y traiter de la paix avant les victoires des lords St. Vincent & Nelson; avant que la marine de la France fût totalement ruinée, & que ses débris fussent bloqués dans Toulon, comme on assure aujourd'hui qu'ils le sont. (M. Pitt fait un signe pour confirmer ce fait.) Si les ministres étoient sincères alors, sans doute on peut croire qu'ils ont le droit de changer par patente.

La suite demain.

Mannheim le 26 juin.

On apprend de Heydelberg que les troupes de cavalerie autrichienne qui en occupoient les environs, ont reçu l'ordre de se rendre sur le Haut-Rhin. On ajoute qu'il y a eu en Suisse une bataille à l'avantage des François.

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Vendredi 28 Juin 1799. (N°. 178)

Londres du 21 juin.

Chambre des Communes. — Suite de la Séance du 7.

M. Pitt. Tous ceux qui ont entendu mon très-hon. ami (M. Wyndham) lui savent gré d'avoir exprimé avec force une opinion raisonnable ; mais la reconnoissance de l'hon. membre (M. Tierney) part d'un autre motif, & prend pour son objet une déclaration qui lui paroît propre à décourager le peuple anglois & à réveiller l'ardeur de nos ennemis. Quant aux negociations de Lille, j'ai toujours senti le danger de cet expédient, mais pressés par la difficulté des circonstances, & par l'opinion générale qui présentoit l'alternative de continuer la guerre sans énergie, ou de proposer des conditions de paix, c'est ce dernier parti qu'ont dû prendre les ministres de S. M. D'ailleurs je n'avois point alors les moyens de calculer l'immensité des ressources de ce pays, & l'on peut se souvenir que l'état de la France annonçoit des symptômes de changemens qui tendoient à la modération. Je fus sincère & ne négligeai rien pour faire réussir les négociations de Lille, mais j'avoue que leur rupture est un des évènemens dont je remercie aujourd'hui la providence.

Les résolutions relatives au message de S. M. sont mises aux voix & passent.

M. Pitt ouvre ensuite le Budget, & il donne l'état des dépenses & recettes de cette année. (Nous en avons donné la récapitulation, dans notre N°. 176). M. Pitt ajoute. — "En appliquant à l'emprunt de 15,500,000 liv. les effets du fond d'amortissement & le produit de l'impôt sur le revenu, il ne faudra que la somme additionnelle de 316,000 l. st. par an pour en couvrir la totalité." M. Pitt propose de remplir cette somme par de nouvelles taxes sur les sucres & les caffés. Tels sont, dit M. Pitt, les moyens dont je crois que le comité appréciera les avantages. La simplicité qui règne à présent dans le système de nos finances & les conditions de l'emprunt inspirent aux capitalistes une confiance jusqu'ici sans exemple. L'année 1799 exige un secours extraordinaire de 4 millions pour completter les 25 millions nécessaires à la continuation de la guerre ; mais lorsqu'il aura été pourvu à ce que l'impôt sur le revenu rende 10 millions, nous n'aurons plus besoin de recourir aux emprunts, & il suffira de prolonger la durée de cet impôt d'un an pour chaque année future de guerre. Il ne s'agit que d'augmenter les taxes permanentes d'une somme additionnelle de 300,000 l. st. Il est évident que nos ressources sont au-delà de nos besoins, & loin que les charges du public aient excité son mécontentement ou affecté le commerce & les manufactures, jamais l'opulence de la nation ne s'est manifestée par plus de luxe & de prospérité. — L'anné 1792, après un long intervalle de paix, fut la plus florissante dont notre histoire ait conservé le souvenir, & cependant les revenus actuels excèdent ceux de 1792 de la somme de 275,000 l. Nos ressources ont constamment augmenté pendant cette guerre. Nos importations s'élèverent en 1797 à l. 27,009,000. Cette année elles ont monté jusqu'à 29,500,000. Les exportations de 1797 ont produit 16,500,000. Celles de cette année 19,700,000. L'année précédente, les exportations des marchandises coloniales & étrangères ont valu 28,000,000. Cette année 33,770,700. C'est ainsi qu'en soutenant notre crédit, nous avons trouvé le moyen de pourvoir au bien-être de notre postérité jusques dans les âges futurs. Ce plan suivi avec persévérance mettra dans 40 années le parlement de cette époque, s'il se trouve engagé dans quelque guerre dispendieuse & opiniâtre, à même d'en couvrir les dépenses sans contracter pour un shelling de nouvelle dette permanente. J'ignore quelle pourra être encore la durée de cette guerre, mais quoique l'on pût en apparence douter des moyens de la continuer encore huit années après les dépenses considérables qu'elle a entraînées depuis son principe, je puis affirmer

que je saurois trouver sans embarras dans l'année actuelle, les ressources qui seroient nécessaires pour ces huit années subséquentes & même avec plus de facilité que l'on ne ne trouvoit précédemment les voyes & les moyens pour une seule année.„

M. Pitt conclut en proposant les résolutions relatives aux voies & moyens. — Elles sont lues & passent.

Paris du 23 juin.

Armée de Naples. — Au quartier-général à Lucques, le 11 prairial an 7. (30 mai.) — *Léopold Berthier, adjudant-général chef de l'état-major-général, au ministre de la guerre.*

"J'ai eu l'honneur de vous faire part, citoyen ministre, de l'arrivée de l'armée de Naples en Toscane, le 5 (24 mai); depuis ce tems elle a obtenu deux petits succès, que l'on peut regarder comme les précurseurs des autres. La division du général Montrichard, qui est l'aile droite de l'armée, occupe Bologne par la brigade du général Clauzel, composée du troisième bataillon de la 62e. demi-brigade, du deuxième bataillon de la 5e. légère, du 11e. régiment de hussards, & d'un détachement de cavalerie piémontoise. Le 7 (26 mai), le général fut instruit que les ennemis, en force majeure, avoient investi le fort Urbin, & qu'ils avoient commencé des ouvrages; il s'y porta le 7 (26 mai) avec une partie de ses forces & avec une rapidité étonnante, attaqua impétueusement l'ennemi, le culbuta & le chassa de ses retranchemens, le poursuivit jusques près de Modène, lui fit 200 prisonniers, & tua un grand nombre de paysans révoltés. Le 8 (27) & le 9 (28), la division du général Dombrowski, composée de la légion polonoise, du deuxième bataillon de la 8e. légère, attaqua l'ennemi sur deux colonnes; la première commandée par le citoyen Lebrun, a marché sur Santa-Croce, par Borghetto, après quelque résistance, il est resté maître de ses positions, & a fait quelques prisonniers. Le 9 (28 mai) il a continué sa marche sur Borgo-di-Valterio, & a obtenu le même avantage, quoique l'ennemi ait fait une vive résistance. La deuxième colonne, commandée par le citoyen Sedra, est partie de Sassalbo, & par une marche rapide, a fait sa jonction avec l'arrière-garde à la Hulla & Villa-Franca. L'ennemi craignant alors le combat, s'est retiré de ces différens points, ainsi que de Pontremoli. Le résultat a été 150 prisonniers autrichiens, quelques bagages, & la reprise importante des débouchés de Pontremoli.„ *Signé*: Berthier.

Le directoire n'est composé que de trois membres, Sieyes, Gohier & Barras, jusqu'à l'arrivée de Moulins & de Roger-Ducos. C'est Sieyes qui en est en ce moment président. Moulins étoit général en chef provisoire de l'Armée d'Angleterre, il a son quartier-général à Rennes. Il a fait la guerre de la Vendée & des Chouans; & a été l'avant-derniere année commandant de Paris. Roger-Ducos, depuis sa sortie du corps législatif, s'étoit retiré dans le département des Landes, son pays natal, où il étoit juge de paix. Un courier est allé lui porter sa nomination. — On remarque que Gohier, Moulin & Roger-Ducos avoient été élus députés de Paris l'année derniere, & que leur élection avoit été annullée, *ainsi que* celle de Cambacères, nommé à Paris avec eux par l'assemblée séante à l'Oratoire.—Le général Moulin, succédant à Laréveillère-Lépeaux, sera le seul des directeurs *qui sera au fort avec* Barras en floréal prochain. La durée constitutionnelle de ses fonctions ne sera que d'une ou de deux années. Gohier est nommé pour les trois ans qui restoient à Merlin.

„Seroit-il vrai, (demande le journal des *Hommes Libres*) que le directoire a donné avanthier au ministre de l'intérieur l'ordre de faire restituer par l'ex-directeur Reubel les porcelaines, les flambeaux & vases qu'il avoit emportés du Luxembourg en le quittant ?„

Schérer s'est constitué volontairement prisonnier au Temple, & demande à être jugé. Reubel va, dit-on, s'y rendre aussi. (*Publiciste.*)

Le général Championnet est à Paris, où il a été apellé par le Directoire. Il sera remis en activité.

Un grand nombre de personnes arbitrairement jettées & détenues dans les prisons, sont mises en liberté.

On a proclamé hier dans Paris une adresse du corps législatif au peuple françois, sur la situation de la république.

Il n'y a rien de fondé dans le bruit d'une prétendue nouvelle réquisition. Il est vraisem-

Digitized by Google

blable qu'on se bornera à accélérer le départ des conscrits qui suffiront, dit-on, pour porter nos armées au complet de 550 mille hommes.

Conseil des 500 — Suite de la Séance du 21 mai.

François (de Nantes) fait au nom de la commission des onze un rapport dans lequel il fait connoître les principes qui ont dirigé la commission, & annonce les mesures qu'elle doit proposer pour sauver la patrie. — La commission, dit-il, que vous avez chargée de s'occuper des moyens de remédier aux maux de la patrie, se livre avec ardeur au travail qui lui a été imposé. Il s'agit de rétablir l'équilibre entre les pouvoirs, & de donner aux citoyens la garantie de leur liberté politique, civile & religieuse. Il s'agit de faire rentrer dans son lit le torrent qui s'en étoit échappé & qui menaçoit d'engloutir tout ce qui s'opposoit à son cours. Que les royalistes cachés & quelques têtes ardentes ne pensent point tourner à leur profit les heureux changemens qui viennent de s'opérer dans le corps politique. Il n'en résultera ni crise révolutionnaire, ni réaction, ni proscriptions. La liberté seule en recueillera le fruit, la liberté fondée sur la philantropie & escortée de toutes les vertus républicaines. La violence a pu fonder des états, c'est la sagesse qui les maintient. Le gouvernement représentatif est le seul qui convienne à un grand peuple tel que le peuple françois; tout autre système le conduiroit à sa perte. Il ne reparoîtra plus ce tems où l'on sentoit partout la main du pouvoir exécutif, où l'on cherchoit envain de toutes parts l'influence paternelle du corps législatif. Il n'y avoit plus de liberté politique, quand le triumvirat directorial enchaînoit les élections du peuple, inondoit les départemens de pro-consuls revêtus du nom de commissaires, & préparoit les pierres d'attente sur lesquelles le triumvirat devoit bâtir l'édifice de sa puissance exclusive sur les débris de la représentation nationale.

"Il n'y avoit plus de liberté civile, quand les bastilles se relevoient de toutes parts, quand les meilleurs citoyens étoient empriſonnés sans mandat d'arrêt, sans écrou, sans motif; quand les amis de la liberté ne pouvoient manifester leurs pensées par la voie de la presse, quand les journaux étoient comprimés par la terreur, quand les réunions paisibles de citoyens étoient proscrites & assimilées aux attroupemens séditieux. Il n'y avoit point de liberté religieuse, quand les ministres du culte qui s'étoient soumis aux lois de la république, qui même avoient contracté les nœuds du mariage, ont été traités de prêtres pertubateurs pour avoir refusé de se faire les apôtres d'une secte nouvelle dont le burlesque pontife siègeoit au directoire. Il n'y avoit point d'égalité, quand un petit nombre d'hommes influans pouvoit, à force de bassesses ou d'or, obtenir exclusivement les honneurs & les places. Il n'y avoit point de liberté publique, quand le triumvirat se permettoit de décider de la paix ou de la guerre, & faisoit sur les républiques alliées l'essai de la dictature qu'il se proposoit de faire peser sur la France. Un seul directeur luttoit depuis plus d'un an contre la tyrannie des triumvirs; mais l'élévation de son caractère & ses efforts généreux échouèrent toujours contre l'astuce & l'intrigue du trimvirat.

"La commission pense que, pour réparer les maux dont elle vient de présenter une esquisse, il faut adopter plusieurs moyens dont voici les principaux. "Garantir au corps législatif la plénitude & l'exercice de ses droits. Circonscrire le pouvoir exécutif dans les limites que lui prescrit la constitution; en lui donnant une grande puissance pour faire le bien, le mettre en même-temps dans l'heureuse impuissance de faire le mal. Interdire aux représentans du peuple l'admission dans les places à la nomination du directoire, pendant qu'ils sont en fonctions, & même pendant un an après que leurs fonctions sont expirées. Malheur aux ambitieux qui regarderoient la représentation nationale comme un échelon aux richesses! Si la loyauté, la franchise, la probité étoient exilées du monde, elles devroient trouver un dernier asyle dans le sénat françois. Séparer la responsabilité des ministres de celle du directoire. Les premiers magistrats du peuple, entièrement occupés de grands objets, ne peuvent vaquer aux détails minutieux de l'administration subalterne: trop long-tems les mains qui méditoient le renversement des trônes, n'ont point dédaigné de placer des ministres aux barrières. Prévenir les scissions dans les assemblées du peuple, afin d'assurer à la majorité l'exécution de son vœu; restreindre & régulariser l'exercice du droit de guerre ou de conquête dans la main du directoire; n'attribuer qu'au corps législatif la facul-

té de déclarer une commune ou un département en état de siège. Cette déclaration auroit lieu sur la proposition du directoire, en cas de révoltes ou de troubles. Rendre à la presse sa liberté; organiser l'article de la constitution qui permet aux citoyens de se réunir paisiblement en cercles politiques: c'est-là que l'esprit public puisera sans cesse un aliment nécessaire. Il suffira d'y rappeller à l'ordre ces royalistes hypocrites, qui, sous le masque de la démagogie, tenteroient d'égarer les patriotes. Garantir aux citoyens le libre exercice de leur culte; rapporter cette disposition de la loi du 19 fructidor, qui sous le prétexte d'autoriser le directoire à déporter les prêtres perturbateurs, a livré à l'arbitraire les ministres assermentés du culte. Ils ont été traités souvent avec plus de rigueur que les prêtres réfractaires, & de simples administrations subalternes se sont permis de faire arrêter des prêtres républicains qui ne montroient pas assez de complaisance pour les chefs de la théophilantropie. Prévenir par des mesures législatives l'envahissement du territoire françois. Ces mesures paroîtront sous les plus heureux auspices, elles ont été consultées & seront exécutées par les plus grands généraux de l'Europe. „ Toutes ces mesures, ajoute le rapporteur, vous seront présentées tour-à-tour & dans le plus bref délai. Le 30 prairial a donné à la France un directoire vigoureux, armé de toutes les pièces pour combattre & vaincre les ennemis de la république. La dictature avoit tout frappé de mort; la liberté va tout rendre à la vie. Le corps législatif a triomphé dans l'intérieur; les armées triompheront dans les camps: nous avons jure la liberté, c'est à elles à jurer la victoire. La commission ne veut point que sa trop longue existence serve de prétexte aux malveillans pour inspirer des craintes; elle déclare qu'aussitôt qu'elle aura présenté au conseil les différens projets indiqués dans son rapport, elle viendra proposer elle-même sa dissolution. „

Augsbourg du 24 juin.

Des lettres de Crémone, de Lodi, &c. annoncent que le 17, il y eut un combat très-vif & très-acharné entre le général Ott & le général Macdonal dans les environs de Plaisance: suivant ces lettres, les françois parvinrent d'abord à faire rétrograder les autrichiens; mais le gén. Souwarow étant survenu avec des renforts qu'il avoit tirés des environs de Tortone, les françois furent repoussés. On attend des détails plus circonstanciés de cet évènement.

Stuttgart du 25 juin.

Les lettres de Zurich du 22, disent que ce jour-là on s'attendoit à une attaque de la part des françois, d'après le dire de déserteurs; mais tout fut tranquille, & les armées conservoient encore les mêmes positions que le 6. — L'Archiduc avoit renforcé son aile gauche de quelques mille hommes, dans l'intention, à ce qu'on présume, de déloger de Lucerne le général Lecourbe; ce qui obligeroit vraisemblablement l'armée françoise d'abandonner sa position sur l'Albis & la Reuss. — De son côté, le général Massena, qui a reçu quelques nouveaux renforts, paroît méditer une attaque générale. On peut donc s'attendre à recevoir dans quelques jours des nouvelles importantes de la Suisse.

Il s'est formé dans le canton de Glaris un gouvernement composé de 10 membres, qui avoient été employés dans l'ancien régime. — A Zurich, le même changement vient d'avoir lieu. Le gouvernement provisoire qui vient de s'y former, a publié une proclamation dans laquelle, après avoir annoncé que, conformément aux proclamations de S. A. R. l'Archiduc des 30 mars & 23 mai, & aux nouvelles assurances que S. A. R. venoit de lui donner, les intentions de S. M. I. étant de maintenir l'indépendance de la Suisse, & de rétablir son ancienne constitution, à moins que le vœu librement émis des cantons n'en décide autrement, il a été établi un gouvernement *ad interim* pour administrer les affaires du canton de Zurich, &c. Les membres qui ont signé la proclamation, sont MM. Wirs, président; Lavater, secrétaire.

Francfort du 25 juin.

L. M. le Roi & la Reine de Prusse arrivèrent le 23 au soir à Hanau. Aujourd'hui dans la matinée, L. M. se sont rendues par Francfort à Darmstadt pour visiter S. A S. le Landgrave. Elles ont repassé ce soir ici & sont retournées à Hanau.

Mannheim le 27 juin.

L'Adjudant-général, chef de l'état-major; au général de division Collaud à Mannheim. Au quartier-général à Strasbourg, le 8 messidor (26 juin) *l'an 7 de la république françoise, une & indivisible.* "Je vous transmets, citoyen général, le bulletin télégraphique de ce jour, de Paris à Strasbourg. L'armée de Naples a opéré sa jonction avec l'armée d'Italie; elle a battu complettement l'ennemi, lui a tué quinze cents hommes, fait deux mille prisonniers & pris quinze canons avec plusieurs drapeaux & une partie des bagages. „ — Le directeur du télégraphe *signé:* Chappe. — Salut & fraternité, *Bouland.*

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Samedi 29 Juin 1799. (N°. 179.)

Extrait d'une lettre du quartier-général de Gènes, le 9 juin.
(D'un papier de Paris.)

Après la marche la plus étonnante que jamais armée ait faite, le général Moreau vient de réunir ſa petite armée à Loano, Savone & Gènes, d'où il communique avec l'armée de Naples avec laquelle il a fait ſa jonction. Le dénombrement des deux armées porte leur nombre à environ 50 mille hommes qui vont bientôt en venir aux mains. Si nous ſommes heureux, nous pouvons battre l'ennemi; mais nous ne pourrons pas profiter de notre victoire, ſi les renforts que l'on annonce ſans ceſſe n'arrivent pas. Il eſt bien inſtant de prendre des meſures pour contenir les inſurgés; ceux du Piémont ſur-tout ſont très à craindre, puiſqu'ils ſont réunis au nombre de 30 mille.

Veniſe du 19 juin.

Les lettres de Ferrare du 14, nous apprennent, que le général Klenau, après avoir ſoutenu quelques attaques aſſez vives de la colonne de droite du général Macdonald qui s'étoit avancée de Bologne, ſe replia le 13 ſur Ferrare, à la nouvelle que le général Hohenzollern avoit été délogé de Modène avec perte de 8 ou 9 cens priſonniers, & s'étoit retiré à Mirandole. Cette marche rétrograde des Autrichiens ſur le Pô-Inférieur, a jeté l'allarme parmi leurs partiſans dans cette contrée; & l'on craignoit de voir les françois paſſer le Pô, & pénétrer à Mantoue. Mais le général Kray, au premier avis de ces événemens, a détaché du blocus de Mantoue, un corps de 12 mille hommes, avec leſquels il va renforcer le corps de troupes aux ordres de M. de Hohenzollern. — D'un autre côté, le général Macdonald s'étant porté avec l'aile gauche de ſon armée ſur Parme, a délogé le gén. Ott de ſon camp ſous Fornovo, & l'a forcé de ſe replier ſur Plaiſance.

Cette diverſion du général Macdonald a occaſionné un changement total dans la poſition des armées. Et au-lieu que leur mouvement étoit de l'eſt à l'oueſt, vers les Alpes; elles ont leur direction du ſud au nord, parallelement au cours du Pô. C'eſt ce qui a obligé le général Souwarow, à porter la plus grande partie de ſes forces du Piémont & du Tortonèſe, vers le Plaiſantin. Il n'a laiſſé aux environs de Turin que la diviſion du général Kaim, pour faire le ſiège de la citadelle: il a fait marcher les généraux Luſignan, Wuckaſſowich & Frœhlich, vers le Montferrat, pour faire face au général Moreau, qui occupe maintenant l'Apennin à la hauteur de Gènes; & avec le reſte de l'armée Auſtro-Ruſſe, le général Souwarow a marché contre le général Macdonald, dans le deſſein de le repouſſer en Toſcane. — C'eſt le général Melas, qui commande l'armée oppoſée à Moreau, depuis Cève, juſqu'à Tortone. Le général Kray, commande, ſous le maréchal Souwarow, l'armée d'obſervation, qui eſt oppoſée à Macdonald, & qui s'étend depuis Plaiſance juſqu'à Ferrare.

Le départ du quartier-général de Turin, qui eut lieu le 10, occaſionna dans cette ville quelques mouvemens de crainte parmi les habitans qui s'étoient prononcés contre les françois. Pour les calmer, on publia une proclamation, portant "que par ordre de S. E. le général en chef baron Melas, on avertit le public de cette ville, qu'à l'occaſion de l'arrivée d'un corps conſidérable de troupes imp. du Tyrol, dans les environs d'Alexandrie, on avoit jugé à propos, d'y transférer le quartier-général, pour les meſures éventuelles, à l'aide deſquelles toutes choſes ſont diſpoſées pour la ſûreté de cette ville & du païs: à l'égard des ſuppliques, demandes & mémoires qu'on auroit à préſenter à l'avenir, on doit les adreſſer à S. E. M. le L. G. baron de Kaim, qui reſte ici avec un corps conſidérable pour le ſiège de la citadelle. Turin le 10 juin 1799."

Milan du 17 juin.

L. A. R. le Duc & la Ducheſſe de Parme ſont

arrivées ici ce matin de Crémone, où ces souverains s'étoient retirés, après avoir quitté, le 12 au matin, leur capitale, pendant l'attaque faite par le général Macdonald contre le général Ott à Fornovo. Avant son départ, l'Infant Duc de Parme a fait publier une proclamation par laquelle S. A. R. invite ses sujets à se tenir tranquilles, à ne prendre aucune part aux hostilités, à s'abstenir de sonner les cloches, &c., & leur annonce qu'il a nommé un gouverneur pour administrer le pays pendant son absence. On n'apprend pas que les françois aient agi hostilement envers les habitans de Parme & du Duché. L'Evêque de Parme est arrivé à Milan avec L. A. R.

Le général Souwarow, qui a son quartier-général à Pavie, fait des dispositions pour attaquer au premier jour les françois entre Parme & Plaisance. Il a concentré à cet effet toutes les forces disponibles qui se trouvoient dans l'Alexandrin, le Tortonèse, &c.

Du 18. Il y a eu hier une attaque faite par les françois contre les autrichiens dans les environs de Plaisance. On n'a pas encore de rapports autentiques sur cet évènement.

On apprend de Casal-Maggiore qu'on y a abattu le pont, une colonne françoise partie de Parme s'étant dirigée sur ce point. Les habitans du Crémonèse ont été invités à se lever en masse, & à défendre le passage du Pô, de concert avec les troupes Impériales.

Paris du 23 juin.

On lit dans une lettre de Marseille, du 28 prairial (16 juin): "On embarque ici, à Toulon & à Nice une grande quantité d'artillerie. Notre escadre est à Vado. Suivant la déposition d'un génois arrivé depuis quelques jours, l'escadre angloise, forte de 18 vaisseaux, se trouvoit à San-Remo. Une autre division, composée de six vaisseaux, se trouvoit devant Livourne."—Cette lettre contrediroit la nouvelle annoncée par plusieurs journaux, de l'entrée de notre escadre à Carthagène: mais il paroit qu'elle se rapporte à des dates antérieures à son passage devant Toulon, qui eut lieu le 9 juin.

Jamais Tivoli n'a attiré plus d'affluence qu'hier, & jamais aussi les spectateurs ne se sont retirés plus satisfaits. L'expérience du parachûte, annoncée par le cit. Garnerin, a été exécutée avec le plus grand succès. Il est parti à 8 heures du soir, s'est élevé à une hauteur prodigieuse, est allé descendre près du bois de Bologne, & a reparu à Tivoli à 9 heures, au milieu des justes acclamations d'un public admirateur de ses talens & de son courage.

Le zèle des ultrà-constitutionnels qui espéroient tirer parti de la révolution du 30 prairial, paroît déjà se réfroidir: il y a tout lieu de croire que le corps législatif ne partage pas l'envie d'en venir à leurs *grandes mesures* & que son énergie ne le porte pas au-delà des limites de la constitution: Talot & Gareau, membres de la commission, ont déclaré qu'ils s'opposeroient à toute mesure inconstitutionnelle & à tout projet de mutilation & de déportation des membres du corps législatif. (*Messager.*)

La garnison du château de Milan est arrivée à Grenoble le 12. Elle annonce qu'en entrant dans ce château, elle ne trouva que des canons sans affuts, & trois milliers de poudre pour toute munition. Le jour qu'elle a capitulé, il ne lui restoit pas une amorce, & l'ennemi ouvroit en sûreté la tranchée à la portée du fusil.

La garnison de Corfou, composée de la 79e demi-brigade & de la 21e, est arrivée à Lyon, pour faire le service de la place.

Bailleul n'a point paru ces jours *derniers, au* conseil des 500: mais il est à Paris.

Le cit. Louis Allier, directeur de l'imprimerie nationale en Egypte, est à *Paris depuis* quelques jours. Il arrive de *Constantinople.*

Laréveillère-Lépeaux n'avoit point perdu l'espoir de cisalpiner la république françoise; il avoit autrefois proposé l'exécution de ce plan au général Moulins (aujourd'hui directeur); il s'y opposa fortement; ce fut la cause de sa disgrace. Laréveillère-Lépeaux espéroit encore profiter des circonstances actuelles pour revenir à son projet que Rewbel trouvoit trop doux. (*L'Ami des Loix.*)

Le conseil des anciens a arrêté "que le nom de Bonnier, assassiné à Rastadt, sera rétabli dans les appels nominaux, & que sa place sera occupée par un costume complet de représentant du peuple, couvert d'un voile funèbre sur lequel sera placée cette inscription: *Bonnier assassiné par les ordres de la maison d'Autriche.*"

Laus-le-bourg le 27 prairial (15 juin).
[D'un journal de Paris.]

"Hier matin, on a poussé une forte reconnoissance du Mont Cénis, sur Suze; elle avoit pour but de voir la position & de connoître la force de l'ennemi. On a marché sur trois colonnes, appuyées d'une bonne réserve; celle de droite se porta sur Jayou, au-dessus de Suze; celle de gauche cotoya la montagne de Montpantieu; celle du centre, commandée par le chef de la

26e (Molard), se dirigea sur la grande route, par la Novalaize; & celle de réserve, commandée par le cit. Leroy, chef de l'état-major de la subdivision de Maurienne, & venue de Lans-le-bourg pendant la nuit, suivoit de près; le général Davin, commandant sur le Mont Cénis, se trouvoit avec sa colonne qui prit position sur les hauteurs qui dominent la Novalaize.

"On ne vit dans la vallée de la Novalaize jusqu'à Suze, qu'une cinquantaine de cavaliers ennemis & quelques chasseurs; on reconnut que l'ennemi avoit fortifié la position de la Brunette, & qu'il pouvoit y avoir pour la garder 3 à 4,000 hommes, ainsi que de l'artillerie légère; il a garni d'artillerie cette partie; & il a fait, à cet égard, mieux que nous, qui, au lieu de fortifier, détruisons. On a jeté à bas les fortifications de la Brunette, place inexpugnable; mais sa position, le plateau enfin, existe toujours: pourquoi n'y avoir pas établi des batteries, des retranchemens, enfin s'y être fortifié, quand le général Ledoyen occupoit Suze? Voilà nos fautes, dont l'ennemi tire un avantage majeur. Les colonnes réunies vers le village de Venoux, en revenant, ont été attaquées par des habitans de la Novalaize & des paysans; leur témérité & leur fanatisme faisoient toute leur force, car à peine étoient-ils une trentaine: on leur en a tué quelques-uns, avec deux ou trois hussards autrichiens qui voltigeoient dans la plaine pour découvrir nos manœuvres. Le soldat a dévasté la Novalaise, on doit s'y être fait de nouveaux ennemis: des contributions d'objets essentiels au besoin de nos troupes, étoient des droits naturels de la guerre, personne n'eût pu murmurer, & toutes les troupes en eussent profité également. Nous n'avons eu qu'un homme de blessé; chacun est ensuite rentré dans ses divers cantonnemens, sans que l'ennemi ait osé nous inquiéter."

Conseil des 500. — Séance permanente: du 22 juin.

La séance est reprise à onze heures.

Des citoyens demandent, dans une adresse, que le conseil ravive l'esprit public & qu'on abroge les congés donnés depuis trois ans, ce qui fourniroit sur-le-champ 30 mille hommes.

Duplantier présente à la discussion le projet sur les dilapidations; il est adopté, en voici les dispositions. Art. Ier. Aucun citoyen exerçant des droits qui lui sont délégués immédiatement ou médiatement par le peuple, aucun fonctionnaire civil ou militaire, aucun agent ou employé de la république, aucun receveur ou payeur, aucun salarié des deniers publics, aucun individu enfin attaché à quelque administration que ce soit, civile, militaire ou de la marine, où à un tribunal de paix, criminel, civil ou militaire, ne peut être fournisseur ni entrepreneur des fournitures pour les troupes de terre ou de mer, ni pour les bureaux des administrations, des régies nationales, des ministres ou des commissions du corps législatif, ni fermier d'aucune des contributions ou revenus publics mis en ferme, ni intéressé dans lesdites fermes ou fournitures, ni agent ou caution d'aucun desdits fermiers, entrepreneurs ou fournisseurs. II. Ceux qui pourroient se trouver dans l'un & l'autre cas seront tenus, dans un mois, à compter du jour de la publication de la présente, de cesser l'exercice de leurs fonctions ou emplois, ou de se départir de tout intérêt qu'ils pourroient avoir dans les fournitures, fermes ou entreprises, comme fermiers, entrepreneurs, agens, associés ou cautions. III. Tout fonctionnaire, employé ou salarié de la république, ou tout autre individu énoncé en l'article premier, qui n'auroit pas fait son option dans le délai porté en l'article II, & qui, à l'expiration dudit délai, seroit encore intéressé dans quelques entreprises, fermes ou fournitures énoncées audit article Ier., ou caution ou agent des fournisseurs, fermiers ou entrepreneurs, ainsi que tout fonctionnaire, employé ou salarié de la république, qui le deviendroit par la suite, sera puni de la peine de la dégradation civique, destitué de tout emploi, & déclaré incapable d'occuper jamais aucune place ou emploi payé des deniers de la république, & d'être attaché d'une manière quelconque à une administration civile militaire. IV. Tout ce qui pourroit être dû aux individus dénommés en l'article 3 pour avances par eux faites, ou pour intérêts dans les entreprises, fermes ou fournitures, sera confisqué au profit de la république. V. Sera puni des mêmes peines portées en l'article 3 tout délégué du peuple, tout fonctionnaire civil ou militaire, tout employé ou salarié de la république, tout individu attaché à une administration quelconque, & quelque soit son emploi, ainsi qu'il est énoncé en l'article premier, qui seroit convaincu d'avoir reçu de qui que ce soit des sommes quelconques, autres que celles à lui allouées pour son indemnité ou son traitement, ainsi que des présens en argent, effets, denrées, ou en tout autre nature, quand bien même le fonctionnaire, l'employé ou le salarié de la république prouveroit n'avoir pas exigé lesdites sommes ou lesdits présens offerts & reçus. VI. Toute personne qui auroit quelques réclamations ou demandes à former vis-à-vis des autorités, des tribunaux, ou fonctionnaires publics, soit en son nom, soit comme fondé de pouvoirs, ou qui suivroit l'effet de celles déjà formées, ou qui auroit présenté une pétition ou un mémoire quelconque, & ne remplit elle-même que le simple service d'ami en sollicitant une décision ou une préférence pour une fourniture, une ferme, une entreprise, ou une place quelconque, qui seroit convaincue d'avoir donné ou même simplement offert quelqu'intérêt, une somme d'argent, ou un présent en quelque nature que ce soit, à un fonctionnaire civil ou militaire, à un employé ou agent de la république, sera punie d'une amende qui ne pourra être moindre de 150 fr. ni plus forte que 3,000 fr., & d'un emprisonnement qui ne pourra être moindre d'un mois, ni excéder six mois. VII. La prescription prononcée par la loi du 3 brumaire an 4, sur les délits & peines, ne pourra être opposée à l'avenir pour empêcher les poursuites contre les individus qui contreviendroient aux dispositions des articles ci-dessus, & ils pourront, nonobstant l'expiration du délai porté aux articles IX & X de ladite loi, être poursui-

vie & condamnés aux peines contre eux prononcées par la préſente. VIII. La préſente ne préjudicie en rien aux peines portées en outre par le code pénal & autres loix contre les concuſſionnaires, les voleurs des deniers publics, & contre les délits des fonctionnaires dans l'exercice de leurs fonctions: elle ſera affichée dans les bureaux de toutes les adminiſtrations publiques.

On lit un grand nombre d'adreſſes, la plupart relatives aux dilapidations, & ſur-tout à celles de Schérer. Poulain Grandpré dit qu'il eſt parvenu à la commiſſion des onze beaucoup de dénonciations contre cet ex miniſtre; il en eſt quelques-unes qui doivent reſter ſecretes; comme le directoire ſeul a le droit de le mettre en jugement, Poulain propoſe qu'il lui ſoit dénoncé par un meſſage. — La propoſition eſt adoptée à l'unanimité.

Une commiſſion de l'inſtitut a rendu compte à la barre des travaux faits pour l'unité des poids & meſures. Le préſident, dans ſa réponſe, à félicité l'inſtitut d'avoir entrepris & continué ce travail dans la tourmente révolutionnaire, & de l'avoir achevé à l'inſtant où des barbares voudroient nous replonger dans les ténebres de l'ignorance. Le conſeil ordonne l'impreſſion.

Andrieux parle contre le projet relatif à la non cumulation des traitements, quant aux ſavans, artiſtes, &c. Le conſeil ordonne l'impreſſion, & ajourne la ſuite de la diſcuſſion. Il ſuſpend ſa ſéance juſqu'à demain.

Francfort du 26 juin.

Les lettres de Conſtantinople juſqu'au 26 mai ne contiennent rien qui confirme officiellement la nouvelle qu'on y répandoit depuis un mois, de la levée du ſiège d'Acre par Bonaparte, de ſa retraite ſur Gaza, &c. Le ſilence de la Porte ſur des évènemens auſſi importans, & ſur-tout le départ du Grand-Viſir, l'ordre qu'il a eu de déployer l'étendart de Mahomet; enfin les dernières lettres de la frontière de Turquie, qui annoncent que les Pachas de Boſnie, de Roméſie, de Bulgarie, &c. venoient de recevoir des ordres de la Sublime Porte de faire de grandes levées de troupes: toutes ces circonſtances ſemblent démentir les nouvelles qu'on a débitées depuis un mois en Europe d'après des lettres de Conſtantinople. Le ſeul rapport autentique que nous ayons juſqu'ici, eſt celui de Sir Sidney Smith qui annonce qu'à la fin de mars Bonaparte continuoit le ſiège d'Acre (v. N°. 175.). On pourroit aujourd'hui préſumer qu'il eſt parvenu à s'emparer de cette place, & même de Damas, & de tout le pays au-delà du Mont Liban, d'après deux lettres que l'on vient de publier, l'une à Paris, l'autre à Caſſel. La premiere, datée d'Ancone le 30 mai, dit que la veille, le cit. Bruère, fils du chargé d'affaires de France à Raguſe, étoit arrivé avec des dépêches de Bonaparte pour le gouvernement françois, & que le courier qui les lui avoit remiſes, lui avoit dit qu'à ſon départ Bonaparte étoit maître de toute la Syrie. L'autre lettre eſt écrite d'Alep le 10 mai, par un jeune voyageur allemand, à ſes parens à Caſſel; & la gazette de cette ville en garantit l'autenticité. Il y eſt dit qu'on attendoit à Alep, d'un jour à l'autre, le général Bonaparte, dont l'arrivée étoit deſirée des uns & redoutée des autres; que ſes troupes légeres s'étoient déjà montrées pluſieurs fois aux portes d'Alep; qu'il s'étoit rendu maitre de Jeruſalem, de Gaza, d'Acre & de Damas, après avoir battu & diſperſé deux armées que Dgezar-Pacha, commandant en chef des forces Ottomanes en Sirie, avoit fait marcher contre lui, & dont il ne reſtoit plus que quelques bandes éparſes de pillards. Que Bonaparte étoit déjà maître de toutes les hauteurs du Mont-Liban, dont les habitans, de tout temps ennemis des Turcs, favoriſoient ſon entrepriſe, auſſi bien que les grecs & les juifs répandus en grand nombre dans la Syrie: que ſon armée étoit forte de 140 mille hommes, qu'il avoit levés en Egypte, & en Sirie; & que les ſoldats françois qu'il avoit amenés avec lui, avoient été nommés officiers de ces nouvelles troupes. Cette lettre ajoute que Bonaparte a 200 pièces de canon, dont la plupart ſont ſortis de la fonderie qu'il a établie au Caire. Enfin elle dit que le Pacha d'Alep, s'étoit éloigné avec ſes turcs à 6 milles de cette ville, à l'approche des troupes françoiſes; & que les habitans d'Alep avoient adreſſé à Bonaparte une foule de lettres pour l'inviter à accélérer ſa marche, promettant de lui ouvrir les portes de la ville, s'il arrivoit ſans retard.

Suivant les lettres de Vienne, M. le marquis de Gallo, qui ſe trouve en ce moment à Pétersbourg, eſt chargé de conclure avec l'Empereur de Ruſſie un traité ſemblable à celui qui vient d'être conclu entre S. M. Sicilienne & la Porte Ottomane.

Le directoire Batave a remis au corps légiſlatif un meſſage dans lequel il ſe plaint de la grande déſertion qui règne parmi les troupes de la république, ſurtout dans les garniſons voiſines de l'Allemagne, & demande qu'il ſoit pris des meſures ſérieuſes à ce ſujet. On continue de recruter en Hollande pour les troupes de ligne qui doivent être augmentées de 10,000 hommes.

Mannheim le 28 juin.

Il ſe confirme qu'une grande partie des troupes autrichiennes eſt partie de Heidelberg; & qu'il ne reſte plus dans les environs que quelques eſcadrons de huſſards de Szeckler. — On n'a pas appris juſqu'ici qu'il y ait eu une bataille en Suiſſe.

JOURNAL POLITIQUE DE L'EUROPE,

(FAISANT SUITE A LA GAZETTE DES DEUX-PONTS.)

Du Dimanche 30 Juin 1799. (N°. 180)

Rome du 2 juin. (D'un journal de Paris.)

Nous recevons peu de nouvelles de Naples. Nous savons cependant, par le rapport des voyageurs, que tout y est tranquille, & que l'on continue à y organiser toutes les parties du gouvernement avec beaucoup d'activité & de succès. Ceux qui dirigent cette opération, ont senti qu'ils n'auroient aucun espoir de succès, s'ils ne s'attachoient la classe la plus nombreuse du peuple. Ils ont en conséquence la politique de ménager ses préjugés & de s'en servir pour établir le nouvel ordre de choses. Des moines & des prêtres qui ont donné des gages de leurs bonnes intentions, sont les principaux agens chargés de préparer les esprits. Comme une partie du peuple est prévenue contre tout ce qui est françois, & verroit avec défiance toutes les institutions qu'il croiroit leur ouvrage, on a pris le parti de donner de nouveaux noms & de nouvelles formes aux institutions républicaines.

Gènes du 11 juin.

Dans un moment où l'ennemi avoit pénétré sur les frontières de notre république, & où la ville centrale étoit presque sans défense, on avoit, par mesures de sûreté, arrêté plusieurs personnes comme ôtages, & mis Gènes en état de siège. Maintenant que le danger s'éloigne, & que le peuple ligurien a donné des preuves éclattantes de son attachement à la patrie & à la liberté, le directoire a déclaré que la ville n'est plus en état de siège, & a fait relâcher les ôtages.

Milan du 19 juin.

Il paroît que dans la journée du 17, les françois ont obtenu quelques avantages : puisque dans un avis officiel qui fut publié hier au soir par le nouveau gouvernement, il est dit que les françois viennent de lèver le siège de la citadelle de Plaisance, à l'approche de l'avant garde de l'armée de maréchal Souwarow, & qu'ils se sont repliés vers Bobbio. On y porte à 45 mille hommes la force de cette armée, non compris 8 ou 10 mille hommes qui sous les ordres du feldzeugmeistre Kray, marchent sur Plaisance par Casal-maggiore; ce qui porte la totalité de l'armée à plus de 50 mille hommes, sans compter un grand nombre de païsans armés. On annonce en même temps que l'on se dispose à faire sérieusement le siège de la citadelle d'Alexandrie, & qu'à cet effet on a fait partir de Pavie 14 chariots chargés de bombes. Enfin, y est-il dit, on attend à chaque instant au quartier-général la nouvelle de la reddition de la citadelle de Turin, qui est assiégée par le général Kaim avec 16 mille hommes. — Cette annonce officielle ne parle, au reste d'aucune action dans le voisinage de Plaisance, qui ait donné lieu à la retraite des françois. Elle dit seulement que le général Klenau s'est dirigé des environs de Ferrare vers Modène, & qu'il a remporté un avantage important sur les françois, leur a fait prisonniers 2 généraux &c., *mais qu'on attend les détails de ces événemens importans* (*).

Quoi qu'il en soit, on sait aujourd'hui que la principale attaque eut lieu le 17 près de St. Giovanni, sur la route de Plaisance à Tortone; suivant toute apparence, elle fut faite par l'aile droite de l'armée de Moreau, tandis que l'aile gauche de l'armée de Macdonald attaquoit le général Ott sous Plaisance du côté opposé. On sait aussi que le même jour, le siège de la citadelle de Tortone fut levé par les Austro-Russes: ce qui semble indiquer que le général Moreau avoit

(*) Il paroit que cette derniere nouvelle n'est fondée sur aucun rapport officiel. Le général Klenau étoit le 14 sous Ferrare, & avoit en tête un corps de troupes françoises de 5 à 6 mille hommes. Quelle apparence qu'il ait pu se porter vers Modène, qui est à 20 lieues de Ferrare, pour y aller attaquer un autre corps de François; que cette attaque ait pu avoir lieu avant le 18; & que cependant on ait pu en publier le résultat le 18 à Milan qui est à 35 ou 40 lieues de Modène!

Digitized by Google

fait des progrès dans le Tortonèſe : mais on n'a aucune notion exacte à cet égard. Ce qu'on peut conclure des nouvelles publiées hier au ſoir, c'eſt que les françois avoient gagné du terrein dans la journée du 17 aux environs de Plaiſance; que le corps de troupes aux ordres du général Ott fut vraiſemblablement obligé d'y paſſer le Pô, après avoir laiſſé garniſon dans la citadelle ; autrement les françois n'auroient pu commencer le ſiège de cette citadelle, qu'on annonce avoir été abandonné par eux.

Au reſte, les forces nombreuſes que le maréchal Souwarow a raſſemblées aux environs de Pavie, de Crémone, de Caſal-Maggiore, &c., ſur la rive gauche du Pô, donnent lieu de préſumer que tous les ſuccès poſſibles des françois ſe borneront à dégager les citadelles de Tortone & d'Alexandrie, & à mettre le Pô entr'eux & l'armée Auſtro-Ruſſe; à moins qu'il ne leur arrive des renforts conſidérables de l'intérieur de la France.

L. A. R. le duc & la ducheſſe de Parme ſont partis hier pour Veniſe.

Paris du 25 juin.

Directoire exécutif.— Meſſage aux conſeils des cinq-cents & des anciens, du 6 meſſidor an 7. (24 juin). "Citoyens repréſentans, le directoire exécutif s'empreſſe d'adreſſer aux conſeils des cinq-cents & des anciens la copie de deux lettres écrites le 24 & 25 prairial, par le général Macdonald au général Moreau, qui annoncent deux nouveaux avantages remportés par la brave armée de Naples, & donnent les plus heureuſes eſpérances par la jonction de ces deux généraux. La lettre de Moreau qui tranſmet ces nouvelles eſt datée de Gènes le 28 prairial (16 juin); elle ajoute que Macdonald eſt arrivé à Parme le 26 (14). *Signé:* Sieyes, *préſident;* Lagarde, *ſecrétaire-général.*

Macdonald, général en chef de l'armée de Naples, au général en chef Moreau. — Au quartier-général de Formigine, le 24 prairial (12). "Vous avez ſans doute été inſtruit, citoyen général, qu'après la priſe de Porto-Ferrajo, on s'eſt porté ſur Longone, pour en former l'attaque. Quelques troupes napolitaines débarquées, jointes à une inſurrection générale dans l'isle d'Elbe, forcèrent le chef de bataillon Montferat de ſe retirer à Porto-Ferrajo. D'aſſiégeant il devint bientôt aſſiégé, & touchoit à la dernière extrémité, lorſqu'il prit la réſolution auſſi brave que hardie, de ſortir la nuit ſur l'ennemi. Des attaques fréquentes lui avoient fait perdre beaucoup de monde, & il étoit réduit à cinq ou ſix cents hommes; c'eſt avec cette poignée de braves qu'il attaqua l'ennemi, le mit en fuite, lui prit ſon camp, ſes munitions, douze pièces de ſiège, & trois ou quatre mortiers. Il eſt rentré dans la ville, & n'a plus été inquiété: je lui ai fait paſſer quelques légers renforts. Le général Miollis me demande le grade de chef de brigade pour le citoyen Montferat; je vais lui en envoyer un brevet proviſoire. Il cite beaucoup d'autres actions diſtinguées.—Le général Olivier a rencontré avant-hier les poſtes autrichiens à Saint-Venezio; il les a chargés toute la route juſqu'à environ un mille de Modène; il leur a tué & bleſſé beaucoup de monde, & a fait une centaine de priſonniers. J'ai fait reconnoître l'ennemi ce matin, & il feint de vouloir ſe défendre devant Modène. Salme arrive à Fauſſolo & détache des partis ſur Rubieva & Caugiano. Dombrowski m'annonce auſſi qu'il prend poſition à huit milles de Reggio. Je n'ai nulles nouvelles des généraux Ruſca & Montrichard, mais ils doivent arriver aujourd'hui devant Modène par la grande route de Bologne. Dans le moment les troupes ſe mettent en marche pour attaquer.„ Salut & fraternité. *Signé:* Macdonald.

Copie de la lettre écrite du quartier-général de Modène, le 25 prairial (13), *par le général Macdonald, commandant en chef l'armée de Naples, au général en chef Moreau, commandant l'armée d'Italie.* "Les premières diviſions de l'armée de Naples, citoyen général, ont débuté hier d'une manière aſſez brillante: un gros corps ennemi s'étoit réuni ſous Modène, il a été attaqué avec vigueur & impétuoſité; l'acharnement a été égal de part & d'autre; les bayonnettes ſe ſont croiſées pluſieurs fois, & il y a eu 3 ou 4 mêlées de cavalerie; mais la victoire eſt reſtée de notre côté. L'ennemi a perdu environ 1500 hommes; Nous lui avons fait 2000 priſonniers, dont 40 officiers de tout grade; pris 12 à 15 bouches à feu & leurs caiſſons, trois drapeaux, 4 ou 500 chevaux & beaucoup de bagages: la déroute a été complette. Nous avons perdu, de notre côté, près de 200 hommes, tant tués que bleſſés: du nombre des premiers eſt le brave général de brigade Foreſt, commandant la diviſion de chaſſeurs. Si les diviſions débouchant de Bologne

Digitized by Google

eussent pu forcer les passages du Panaro, que l'ennemi tenoit, peu de troupes qui se trouvoient devant Modène, auroient échappé. On les poursuit encore, & le gros de l'armée se porte sur Reggio. Je vous ferai un rapport détaillé aussitôt que tous ceux particuliers me seront parvenus. Cette lettre sera signée par le chef de l'état-major, car c'est de mon lit que je vous écris; je ne puis signer, ayant reçu plusieurs blessures dans une mêlée de cavalerie. Cela ne m'empêchera pas de suivre l'armée; elles sont légères. Salut & amitié. *Signé*, Léopold Berthier. — Pour copie conforme: le général en chef, *signé*, Moreau. „

Proclamation du général Moreau, commandant en chef l'armée d'Italie, aux troupes liguriennes. " Au quartier-général de Gènes, le 28 prairial (16 juin). Le général en chef ne veut point quitter Gènes sans donner un témoignage de satisfaction & de reconnoissance au peuple ligurien. L'armée en a reçu l'accueil le plus hospitalier. Le général en chef l'a vu calme au milieu des insurrections qui l'environnoient, partager les subsistances avec l'armée françoise, se mêler dans les bataillons & combattre pour repousser l'ennemi commun. Il a reconnu les enfans de ces Génois qui se montrèrent plus d'une fois les amis des françois, & les ennemis redoutables des autrichiens. „

„ Le général en chef s'empresse de rendre compte au gouvernement françois de la conduite loyale & courageuse d'un aussi fidèle allié, & assure le peuple ligurien que l'armée couvrira son territoire avec la même opiniâtreté, que si elle avoit à défendre sa propre patrie; que la république françoise le regardant comme frere, partagera également entre elle & lui ses ressources en tout genre, comme il a su partager ses dangers. Déjà des ports de la république partent des convois nombreux de grains qui serviront à nourrir, & le peuple, & l'armée. Si des désordres inséparables d'une marche pénible & difficile ont causé des dommages particuliers, que les réclamations soient apportées au gouvernement, qui les fera connoître au général en chef, & ils seront aussitôt réparés: il en a déjà été donné un exemple. Le général en chef recommande au peuple ligurien l'accord & l'harmonie entre tous les citoyens. Que tout esprit de division s'évanouisse devant les dangers de la patrie; qu'un sentiment commun les anime, celui de repousser l'ennemi & de sauver leur pays. *Signé* Moreau.—Pour copie conforme, le général de division, chef de l'état-major-général, *Signé* Desolle. „

Arrêté du directoire, 5 messidor (23 juin). Le directoire exécutif, délibérant sur de nouveaux renseignemens plus exacts que ceux qui avoient déterminé son arrêté du 7 ventôse dernier, relativement au général Championnet. Arrête: Art. Ier. L'arrêté du 7 ventôse dernier, qui ordonne que le général Championnet sera traduit devant un conseil de guerre, est rapporté. II. Le général Championnet sera mis en activité de service. „

Arrêté du 4 messidor (2 juin.) Le directoire exécutif arrête ce qui suit: la nomination du citoyen François (de Neufchâteau) à la place de ministre de l'intérieur, est revoquée.

Autre arrêté du 4 messidor. Le directoire exécutif arrête ce qui suit: Le citoyen Quinette, régisseur de l'enregistrement & des domaines, est nommé ministre de l'intérieur, en remplacement du citoyen François (de Neufchâteau).

Autre arrêté du 5 messidor (23 juin). Le directoire exécutif, délibérant sur la démission présentée par le citoyen Duval, ministre de la police générale. Arrête ce qui suit: La démission du citoyen Duval, ministre de la police générale, est acceptée.

Autre arrêté du 5 messidor (23 juin). Le directoire exécutif arrête ce qui suit: Le citoyen Bourguignon, substitut du commissaire du directoire exécutif près le tribunal de cassation, est nommé ministre de la police générale de la république en remplacement du citoyen Duval, démissionnaire.

Le citoyen Bourgnignon, ministre de la police générale, a été installé le 23, à 4 heures après-midi.

Le *Journal des Hommes Libres* annonce que l'administration des postes a reçu l'ordre de laisser circuler librement tous les journaux.

Des personnes à portée d'être bien instruites portent à près de 150 mille h. le nombre des troupes encore réparties dans l'intérieur & qui pourront successivement marcher à nos frontieres, à mesure qu'on aura pris des mesures pour les remplacer, sans que la tranquillité des départemens où elles sont soit compromise. On parle aussi d'engager, moyennant une récompense, à reprendre du service une partie des militaires qui ont obtenu des pensions & quitté l'armée après avoir été blessés, mais qui ne le sont pas assez pour ne pouvoir pas encore être utiles. On croit que ce moyen pourroit fournir de 30 à 40 mille hommes de troupes aguerries.

„Un procès-verbal a réellement été rédigé pour les objets que Reubell a emportés du Luxembourg. Dans ce nombre, il y avoit un service de porcelaine estimé 11,000 fr. La citoyenne Rapinat sa parente, qui demeuroit avec lui, avoit, dit-on, enlevé jusqu'aux couvertures des lits. Ses fils sont accusés d'avoir emmené les chevaux dont ils se servoient. „ (*Publiciste.*)

Augsbourg du 26 juin.

Les lettres de Vienne annoncent qu'il sera fait un nouveau recrutement de 60 mille hommes, dans l'Autriche, les deux Gallicies, la Bohême & la Moravie. La Hongrie fournira en outre 25 mille recrues volontaires.

Le 2e corps de troupes Russes a été retardé dans sa marche, par un changement survenu dans sa direction. La premiere colonne n'est arrivée que le 17 à Laybach.

Par ordre de la cour de Vienne, le grand-prieuré de Malthe en Bohême, s'eſt réuni à l'ordre de Malthe à Pétersbourg, & a nommé deux députés, les comtes de Kollovrath & de St. Julien, pour aller complimenter & reconnoître en qualité de Grand-Maître de Malthe l'Empereur Paul I.

Raſtadt du 27 juin.

On apprend de Schaffhouſe que le 22 l'aile droite de l'armée impériale a fait un mouvement en avant, & a gagné quelque terrain ſur la rive gauche de la Limat, aux environs de Baden. Son aile gauche a pénétré en même temps dans le Silthal, & occupe le poſte important de Schindellegi, entre les lacs de Zurich & de Zug. Le quartier-général qui étoit encore le 23 à Klotten, devoit être transféré le 25 à Zurich, & l'on s'attendoit que ce jour-là il y auroit une attaque générale contre les poſitions des françois, de Lucerne à Waldshut. L'attaque devoit ſe prolonger en même temps ſur les différens poſtes occupés par les françois, ſur la rive droite du Rhin en avant de Baſle, de Vieux-Briſach & de Kehl.

Ce qui s'eſt paſſé dans nos environs depuis quelques jours, fait préſumer que l'attaque projetée a eu lieu. Les troupes autrichiennes qui ſe trouvoient aux environs de Hornberg, d'Alpirsbach & de Freudenſtadt, ſe mirent en mouvement le 23 pour ſe porter dans la vallée de la Kinzig, vers Gengenbach. Le même jour les Autrichiens firent une attaque aſſez vive contre les poſtes françois à Nieder-Achern. Le 25, l'attaque eut lieu ſur pluſieurs points, en avant d'Offembourg & de Renchen, d'où les François furent délogés. — Le 26, à 6 heures du matin les troupes impériales entrerent à Offembourg; le commandant des chaſſeurs françois, a été, dit-on, fait priſonnier avec 300 hommes. Hier au ſoir les Autrichiens avoient leurs avant-poſtes à Sand vis-à-vis de Wilſtædt. Le lieutenant-général comte de Meerfeld qui commande les troupes impériales ſur ce point, a ſon quartier-général à Offembourg, & le général-major Görger a le ſien à Appenweyer.

Francfort du 28 juin.

L. M. le Roi & la Reine de Pruſſe, accompagnés de pluſieurs princes & grands-ſeigneurs d'Allemagne, ſont arrivés ici hier après midi; & ont honoré de leur préſence un *bal paré* que divers particuliers de notre ville avoient ordonné dans la grande ſalle de l'auberge de la Maiſon-rouge, dont le jardin étoit illuminé.

La princeſſe épouſe de Louis XVIII arriva le 3, à Mittau, après une longue & pénible route. Le prince étoit allé à ſa rencontre. La première entrevue fut d'autant plus touchante, que les deux époux ſe trouvoient ſéparés depuis 8 années, pendant leſquelles ils ont éprouvé tant de malheurs.

La Princeſſe Royale fille de Louis XVI, arriva le 4 juin à Mittau. Louis XVIII & le Duc d'Angoulême étoient partis de grand matin pour aller au-devant d'elle juſqu'à la première poſte; mais la Princeſſe avoit fait tant de diligence que la rencontre ſe fit à peu de diſtance de la ville. L. A. R. s'élancèrent de leurs voitures, en ſe tendant les bras : les larmes & les ſanglots qui les ſuffoquoient, les empêchèrent long-tems de parler.

La première colonne du 3e corps de troupes Ruſſes eſt arrivée à Cracovie le 7 juin. La dernière colonne a dû y arriver le 17.

*** Le gout du public pour les romans hiſtoriques de chevalerie, & ſurtout pour ceux où le tribunal ſecret, cette terrible inſtitution, particulière à l'Allemagne & inconnue à tous les autres peuples de la terre, eſt en action, a engagé l'auteur de l'hiſtoire du tribunal ſecret d'après les loix & les conſtitutions de l'Empire germanique, qui vient de paroître, à traduire de l'Allemand l'ouvrage dont on donne le titre ci-deſſous. La vérité avec laquelle les mœurs du 13me. ſiècle y ſont décrites, la beauté des caractères, leur variété, la multitude des événemens, les vives craintes qu'inſpiroit le tribunal ſecret, & l'abus qu'on en faiſoit, l'intérêt enfin, qui va toujours en croiſſant, rendent ce roman un des meilleurs qui aient paru dans notre ſiècle. Il eſt du même genre que Herman d'Unna que l'auteur a déjà traduit, en 1791, & qui a eu en France un ſi grand nombre d'éditions.

On propoſe donc de donner par ſouſcription, *les chevaliers des Sept-Montagnes, ou aventures arrivées dans le 13e. ſiècle, du tems où le tribunal ſecret avoit ſa plus grande influence: traduit de l'Allemand par le baron de Bock &c.* en deux volumes in 8. de plus de 400 pages chacun, beau papier & beaux caractères. La ſouſcription ſera pour les deux volumes de 2 fl. 45 kr. dont on payera moitié en recevant le 1 volume, & l'autre moitié à la livraiſon du ſecond. Les noms des ſouſcripteurs ſeront imprimés à la tête du 2 volume. L'ouvrage coutera 4 fl. à ceux qui n'auront pas ſouſcrit. La ſouſcription ſera ouverte juſqu'au 14 ſeptembre de cette année 1799.

On ſouſcrit à Mannheim, chez Fontaine, libraire; à Francfort, chez Fr. Eislinger, libraire, & au bureau du journal de Francfort; à Hambourg, chez Fauche & c.; à Anſpach, chez Haueiſen & Kraker; à Berlin, chez F. de la Garde; & chez tous les autres principaux libraires de l'Europe.

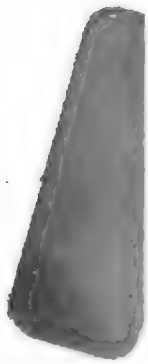

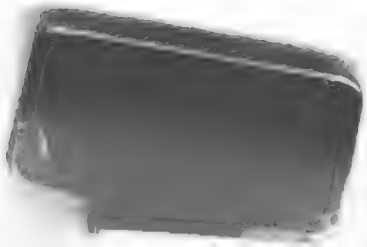

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google